CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(108e DE LA PÉRIODE 1867-1963)

DE LA VINGT-SIXIÈME LÉGISLATURE

12 ÉLISABETH II, 1963

•

VOLUME I, 1963

DU 16 MAI AU 12 JUIN 1963

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

28903-3—1½

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Alan A. Macnaughton, Orateur

PREMIÈRE SESSION—VINGT-SIXIÈME LÉGISLATURE

La vingt-cinquième législature ayant été dissoute par proclamation le mercredi 6 février, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 16 mai 1963 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 16 mai 1963

Le Parlement ayant été convoqué aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, les députés étant réunis, M. LÉON-J. RAYMOND, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire adjoint du Gouverneur général, annonçant que l'honorable J. R. Cartwright, M.C., juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de Député du Gouverneur général, sera présent à la Chambre du Sénat, le jeudi 16 mai, à dix heures et demie, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-sixième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais cet après-midi même, à trois heures, l'Administrateur du gouvernement du Canada fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

ÉLECTION DE M. ALAN A. MACNAUGHTON, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MONT-ROYAL

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur Raymond, je trouve un certain encouragement à la pensée que les premières paroles que je prononce de ce côté-ci de la Chambre peuvent recevoir, et je crois qu'elles recevront effectivement, une plus grande approbation, une approbation que j'espère être unanime, que certaines de celles que je pourrai prononcer au cours de la session. La cérémonie qui vient de se dérouler, qui remonte aux origines mêmes de notre histoire parlementaire et souligne la continuité de cette histoire, nous rappelle que nous ne serons pas en mesure de prendre connaissance du discours du trône, qu'en fait nous ne serons habilités à prendre quelque disposition que ce soit (je me demande même si nous sommes constitués en Chambre des communes) tant que nous n'aurons pas choisi un Orateur. Comme il m'appartient de commencer les formalités nécessaires pour réparer cette omission, j'ai l'avantage de nommer à cette fin l'honorable député de Mont-Royal, M. Alan Aylesworth Macnaughton.

M. Macnaughton est né en Ontario et il a étudié en Ontario, au Québec et au Royaume-Uni. Il est avocat et conseiller de la Reine; il a acquis de l'expérience en affaires et il a réussi en ce domaine. Il est député à la Chambre des communes depuis 1949 et il s'est distingué par sa participation aux travaux parlementaires au cours de cette période.

On me permettra peut-être de souligner le travail qu'il a accompli pendant la 24e législature à titre de président du comité des comptes publics; il a alors fait preuve d'impartialité, d'objectivité, d'équilibre et de justice, qualités qui, à mon sens, conviennent tout à fait à la haute fonction d'Orateur de la Chambre. En effet, en remplissant cette fonction, il sera le gardien des droits et privilèges de la Chambre et de tous les honorables députés conformément aux nobles et anciennes traditions de notre régime parlementaire qui nous vient du modèle des Parlements à Westminster.

Évidemment, selon ses fonctions, l'Orateur doit présider aux délibérations de la Chambre, tâche qui n'est pas toujours facile à accomplir et qui exige à la fois de l'impartialité et de la fermeté.

Les qualités que doit posséder un Orateur de la Chambre des communes n'ont peut-être jamais été mieux définies que par le philosophe grec, Socrate, qui, en parlant des qualités nécessaires à un juge, disait qu'il doit posséder les quatre suivantes: savoir écouter avec courtoisie, répondre avec sagesse, réfléchir avec calme et prendre des décisions impartiales. Je crois que l'honorable député de Mont-Royal possède ces qualités à un degré exceptionnel. Je suis donc très heureux de proposer, appuyé par le ministre de la Justice (M. Chevrier):

Que M. Alan A. Macnaughton, député de la circonscription électorale de Mont-Royal, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur Raymond, je suis heureux d'appuyer la proposition du très honorable premier ministre (M. Pearson) visant la nomination de M. Alan Macnaughton, député de la circonscription de Mont-Royal, comme Orateur de la Chambre.

Comme l'a signalé le très honorable premier ministre tantôt, nous connaissons M. Macnaughton depuis plusieurs années. Au fait, non seulement le connaissons-nous à cause de ses qualités comme membre de la Chambre des communes, mais plus particulièrement pour le talent dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions comme président du comité des comptes publics.

Je me souviens que le travail de ce comité était à la fois difficile et délicat, et au moment où le premier ministre de l'époque a suggéré la nomination de M. Macnaughton comme président de ce comité, je dois dire à la Chambre que nous avons tous éprouvé une certaine crainte sur la façon dont se comporteraient les membres du comité; mais le président dudit comité, M. Macnaughton, s'est toutefois acquitté de sa tâche non seulement avec brio mais avec esprit de justice à l'égard de tous les députés, quel que fût leur parti.

Je suis donc heureux d'appuyer la proposition du très honorable premier ministre et j'ajoute que M. Macnaughton, qui possède déjà les qualités requises pour accéder à ce poste, saura faire preuve de sagesse, d'intelligence, de patience et de calme dans l'exercice de ses importantes fonctions.

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, mes premières paroles en tant que chef de l'opposition tendront à me déclarer pleinement d'accord avec ce qu'a dit le premier ministre au sujet des qualités et aptitudes de M. Macnaughton. Je suis certain que cette occasion ne sera pas considérée comme précédent pour l'avenir, c'est-à-dire le fait que mes premiers mots expriment mon accord avec le chef du gouvernement. Comme il vient de le dire, l'Orateur à la Chambre des communes revêt une fonction aussi distinguée qu'importante, que révèrent l'histoire et les traditions du gouvernement parlementaire britannique. Comme le premier ministre l'a déclaré, sa position exige un esprit élevé, la connaissance du Parlement et de ses traditions, ainsi que la reconnaissance du droit des minorités et le maintien des anciens privilèges du Parlement. Il faut qu'il ait du tact et, comme l'a dit un Orateur du Parlement britannique, savoir entendre quand il le faut et ne pas voir quand il ne le faut pas. Autrement dit, il doit avoir le tact nécessaire pour faire régner l'atmosphère traditionnelle du Parlement, qui maintient le décorum en pleine joute verbale et qui assure, avant tout, ce qu'a dit M. Lowther, célèbre Orateur de la Chambre des communes britannique, soit:

La Chambre des communes n'est ni une réunion publique, ni une conférence, ni un congrès, où l'opposition peut être étouffée par des manifestations diverses ou réduite au silence par des cris. L'histoire nous révèle bien des cas où les assemblées de représentants se sont montrées incapables d'écouter la voix de la raison et se sont laissé emporter par des manifestations bruyantes et violentes, concertées et organisées d'avance, ou même spontanées.

Autrement dit, si le présent Parlement et tous les autres doivent fonctionner utilement, il devra y avoir cette collaboration entre les députés qui assurera la protection de notre institution en tant qu'organisme délibérant où s'exerce la libre parole comme un droit, et non pas un privilège, de chacun des députés à la Chambre.

Gardien des droits du Parlement, l'Orateur jouit de droits et de privilèges considérables. Au Royaume-Uni il échappe à l'impôt sur

le revenu. Au Canada, l'Orateur des communes n'a pas cet avantage, mais une fois nommé il peut espérer qu'au cours des soixante jours décisifs qui vont suivre, un privilège semblable lui sera accordé grâce à la bienveillance des nouveaux détenteurs du pouvoir.

Monsieur le greffier, dans son exposé le premier ministre n'a pas évoqué une question dont il s'est cependant occupé antérieurement à plusieurs reprises: celle de la permanence des fonctions d'Orateur des communes, permanence dont se renforcerait son autorité. Je voulais rappeler que dès 1957 j'ai tenté un pas dans cette direction, mais sans aboutir. Le nouveau premier ministre s'est souvent prononcé en faveur de cette formule, et j'avais espéré qu'il saisirait l'occasion offerte d'exprimer son opinion, fort des responsabilités dont il est revêtu. De fait, le problème vient d'être débattu à la Chambre des communes britannique, modèle des Parlements. Le 23 avril dernier, elle a été saisie d'un projet de loi visant à la création d'une circonscription spéciale, celle du district électoral de Saint-Stephen.

Il est intéressant de noter qu'on a exprimé la même opinion ici au Parlement. Au cours du débat, et si bref qu'il ait été, on a fait remarquer qu'il était préférable d'avoir un Orateur permanent, choisi parmi les députés, plutôt qu'un Orateur indépendant désigné autrement que par voie d'élection. Bref, le premier en importance parmi les parlementaires doit être l'un d'entre nous et j'ose croire que, dans les jours qui viendront, nous serons en mesure, lors de l'établissement du comité de l'Orateur, d'étudier la question de façon que notre pays, reconnaissant la constitution actuelle et le bilinguisme qui est un des traits de notre nation, puisse s'assurer la force et l'autorité que confère la permanence des fonctions de l'Orateur.

En ce qui concerne le titulaire, on voudra bien me permettre d'exprimer l'opinion suivante. Le premier ministre a signalé que M. Macnaughton avait été président du comité des comptes publics. On voulait par là assurer à cet organisme l'efficacité, la vigueur et la compétence voulues. Le président a fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions, de la compétence, des aptitudes et de l'impartialité nécessaires.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: On a signalé qu'il avait été élevé en Ontario et qu'il avait ensuite demeuré dans la province de Québec. La même chose s'est produite dans le cas de certains autres députés du Parlement actuel et avec d'heureux résultats. Je félicite le premier ministre d'avoir nommé M. Macnaughton et, fort de la collaboration que nous entendons lui apporter et qui, je l'espère, se manifestera de tous les côtés de la Chambre, nous ferons en sorte, s'il est choisi, de faire de lui le grand Orateur qu'il est appelé à devenir d'après le talent et la compétence dont il a fait preuve dans ses fonctions de président du comité.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur Raymond, ce serait une futile répétition que de redire l'importance que revêt le poste d'Orateur à la Chambre des communes, et que de faire ressortir davantage la nécessité de nommer à ce poste un homme qui avec justice sache présider aux délibérations de la Chambre et leur donner la stabilité que seul l'Orateur est capable de réaliser. Nous admettons les observations faites par le premier ministre (le très honorable M. Pearson) et le chef de l'opposition (le très honorable M. Diefenbaker) à ce sujet.

Je crois qu'il nous incombe au cours des jours à venir de nous interroger avec le plus grand soin—et je crois que cette responsabilité incombe surtout au premier ministre—sur les réformes requises pour rendre permanent le poste d'Orateur. Si nous adoptons la proposition dont nous sommes présentement saisis, ce que nous ferons je l'espère bien, le poste que nous offrirons, du fait même, à l'honorable député de Mont-Royal n'est pas facile. Nous aiderions l'Orateur à s'acquitter d'une façon beaucoup plus efficace de ses fonctions si nous conférions à son poste la permanence dont le chef de l'opposition vient de nous parler.

J'espère que le premier ministre aura plus de succès, dans les quelques mois qui suivront, à donner un caractère permanent au poste de l'Orateur que n'en a eu le chef de l'opposition lorsqu'il était premier ministre. Voilà un projet auquel nous souscrivons tous, disons-nous, mais nous semblons, toutefois, hésiter à prendre les mesures nécessaires pour mettre de pareilles réformes en œuvre. Notre groupe préconise une étude de ces mesures par le comité approprié. Le comité pourrait étudier les propositions afin d'apporter les réformes qui s'imposent.

Notre groupe ne connaît pas M. Macnaughton, le député de Mont-Royal, mais, l'an dernier, nous avons été impressionnés de voir la maîtrise avec laquelle il présidait aux délibérations du comité des comptes publics. S'il fait preuve du même art et du même esprit de justice dans son nouveau poste, je suis sûr qu'il se révélera l'un des plus compétents Orateurs de la Chambre, si on lui confie le poste. C'est avec beaucoup de plaisir que je déclare, au nom de mon groupe, que nous appuierons la candidature du député de Mont-Royal. La Chambre des communes doit s'attaquer aux problèmes auxquels

le pays doit faire face et on lui offre ici un magnifique endroit où commencer.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur Raymond, les représentants à la Chambre du Nouveau parti démocratique sont heureux d'appuyer la motion présentée par le premier ministre (M. Pearson).

Nous estimons que cette fonction très élevée convient par excellence au candidat choisi, M. Macnaughton, député de Mont-Royal. Malgré l'accueil unanime qui a salué sa nomination, nous verrons, dans quelques instants, l'honorable représentant se faire amener de force au fauteuil de l'Orateur. Il s'agit là d'une longue tradition et par cette attitude les députés manifestent toujours leur extrême hésitation à occuper ce poste. Cela se comprenait jadis, alors qu'un monarque courroucé pouvait vous faire couper la tête; toutefois, je sais que, même maintenant, l'hésitation n'est pas complètement feinte. Car, en fait, quitter les banquettes de la Chambre des communes pour accepter ce poste élevé, c'est prendre une décision qui comporte des difficultés et qui exige un certain renoncement à des choses qu'il plairait de faire puisque celui qui assume la fonction d'Orateur cesse d'être le serviteur d'un parti ou du gouvernement pour devenir le serviteur de la Chambre des communes. Il a pour tâche de veiller à la protection et au maintien des droits de tous les députés, des droits des minorités en particulier, ainsi qu'à ceux de la Chambre des communes elle-même.

Tous les députés se souviennent avec une certaine fierté des paroles d'un ancien Orateur du modèle des Parlements, l'Orateur Lenthall, qui déclara au roi Charles Ier: «Je n'entendrai et ne verrai que ce que cette Chambre m'ordonnera.» C'est cette tradition qui a permis l'établissement de nos institutions parlementaires en vertu desquelles un député est choisi pour être le serviteur non pas du Parlement, ni du gouvernement, ni de l'opposition, mais de la Chambre même.

Nous serons très heureux d'appuyer la motion et de collaborer avec l'honorable député qui occupera ce poste, afin que les travaux de cette vingt-sixième législature soient fructueux.

(Texte)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur Raymond, c'est avec plaisir que je m'associe au chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) pour appuyer la nomination de l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton) au poste d'Orateur de la Chambre.

A mon avis, il convient qu'à titre de député d'une circonscription de Montréal, je sois invité à appuyer la nomination d'un collègue de la métropole canadienne.

Le fait de confier cette agréable tâche à un député d'arrière-banc m'honore et indique que le chef de l'opposition accorde aux simples représentants du peuple une importance égale à celle des membres du cabinet.

Les qualités personnelles de M. Macnaughton sont bien connues des membres de la Chambre, où il ne compte que des amis.

Il a fait preuve d'objectivité—condition *sine qua non* dans cette fonction d'Orateur —lorsqu'il a été appelé à présider les délibérations du comité des comptes publics, où j'ai eu l'honneur de siéger.

M. Macnaughton est un homme loyal, franc et honnête. Il fera certes honneur au poste qu'il occupe, comme ce fut le cas pour ses prédécesseurs.

Monsieur Raymond, je suis donc très heureux d'appuyer sa nomination et de lui offrir mes meilleurs vœux de santé et de succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur Raymond, au nom des créditistes de langue française, je suis heureux d'appuyer la déclaration qu'a faite tout à l'heure le chef de notre parti, à l'effet que nous appuierons l'Orateur dans l'exercice de ses fonctions. Nous l'assurons de notre pleine et entière collaboration, tout en soulignant que nous ne nous soustrairons pas à notre devoir de représentants du peuple.

On a mentionné tout à l'heure que les droits des minorités, en cette Chambre, doivent être sauvegardés. Nous réclamerons également justice pour tous et chacun des membres de la Chambre.

Nous n'avons pas été élus pour jouer à la politique, mais pour des motifs sérieux d'administration. La chose nationale n'est pas le fait d'un groupe, c'est celui d'une nation et des députés. Nous devons insister en cette circonstance pour que l'on consacre une démocratie vivante, ce qui veut dire l'expression libre de nos pensées, de nos idées, une pleine et entière liberté afin que tous les groupes que l'on voit en cette Chambre puissent dire bien haut: Vive le Canada! vive les deux races qui constituent la pierre angulaire de la Confédération! vive les Canadiens!

(Traduction)

Le Greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Alan A. Macnaughton, député de la circonscription électorale de Mont-Royal, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Macnaughton est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable L. B. Pearson et l'honorable Lionel Chevrier.

M. l'Orateur: Honorables députés, je tiens à vous exprimer mes humbles remerciements pour le grand honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour présider vos délibérations.

J'ai été profondément touché des bonnes paroles que le premier ministre (M. Pearson) a eues à mon endroit lorsqu'il a proposé mon nom. Mais permettez-moi de faire une brève digression pour rendre hommage au chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Durant les cinq dernières années, en tant que président du comité permanent des comptes publics, j'ai fort apprécié l'amitié sincère que le député m'a témoignée et l'appui qu'il m'a donné en tout temps, mais surtout en nombre d'occasions où j'en avais grand besoin. Je tiens à lui rendre un hommage public à ce sujet et à le remercier de son amabilité et de sa confiance.

Je remercie également le chef du Crédit social et celui du Nouveau parti démocratique d'avoir bien voulu appuyer ma candidature, de même que le comotionnaire, le ministre de la Justice (M. Chevrier). Je sais gré aussi aux autres honorables députés de leurs bonnes remarques. J'espère être à la hauteur de la situation et ne pas trahir votre confiance.

Je me ferai un devoir de sauvegarder les grandes traditions de cette illustre assemblée, de préserver le décorum et de maintenir l'ordre au cours de nos délibérations et, surtout, de protéger avec justice et impartialité les droits de tous les députés. Je vous demanderais d'être patient et de me prêter votre concours; je prie la Providence de m'éclairer afin que je puisse être juste envers tous les honorables députés dont je suis le serviteur.

(Texte)

Honorables membres de la Chambre des communes, je vous remercie bien sincèrement de l'honneur que vous me faites et de la grande marque d'estime et de confiance que vous me témoignez. C'est en toute humilité que je reconnais n'avoir pas les qualités que, dans votre indulgence, vous avez bien voulu m'attribuer. Je m'efforcerai cependant, en toutes circonstances, d'agir avec la dignité, la fermeté et l'impartialité dont ont fait preuve mes prédécesseurs à ce fauteuil.

Je ne saurais oublier que le fruit de la liberté a, pour ainsi dire, mûri au soleil de la tradition dans le jardin fleuri de la procédure parlementaire dont l'origine remonte à la monarchie anglo-normande. Héritage de nos ancêtres communs, la dualité de langue et de culture qui découle naturellement et normalement de cette tradition et de cette liberté, n'est nulle part plus en évidence qu'au Parlement du Canada; bien plus, nous devons nous souvenir aussi qu'elle est inscrite à jamais dans notre constitution.

Pour l'avenir, j'espère bien sincèrement qu'avec votre coopération, je saurai maintenir en cette Chambre le décorum, les droits et privilèges que nous devons à notre maître, le passé.

Honorables membres de la Chambre des communes, encore une fois, je vous remercie du plus profond de mon coeur.

(Traduction)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de formuler la proposition qu'il m'incombe de faire, je tiens à vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur. Je ne doute pas que la façon dont vous vous acquitterez de votre tâche plaidera encore en faveur de la permanence de la fonction d'Orateur, solution que mon honorable vis-à-vis a évoquée et si fortement préconisée. C'est une question qu'il y aura lieu de faire examiner par le comité du Règlement que la Chambre devra instituer sans trop de retard. Mais je ne puis vous laisser espérer que mon gouvernement vous exemptera de l'impôt sur le revenu, étant donné l'énorme déficit dont la Chambre a hérité du régime précédent.

Monsieur l'Orateur, je crois que la séance devrait maintenant être suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre vient d'entendre la proposition du premier ministre, à savoir que la séance soit suspendue pour reprendre à trois heures cet après-midi. La Chambre approuve-t-elle cette proposition?

Des voix: Oui!

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'à l'appel de la cloche à trois heures cet après-midi.

(La séance, levée à 11 heures 35 minutes du matin, est reprise à trois heures de l'après-midi.)

Reprise de la séance

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada sera présent à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour procéder à l'ouverture officielle de la session du Parlement fédéral.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme hussier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence l'Administrateur que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat.

L'honorable Alan Macnaughton, Orateur de la Chambre des Communes, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi, il plaît à Son Excellence l'Administrateur d'ouvrir le Parlement par un discours du Trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de l'Administrateur, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

[M. l'Orateur.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la vingt-sixième législature du Canada.

C'est un honneur pour moi de remplacer aujourd'hui Son Excellence le Gouverneur général qui tient, dans l'estime du peuple canadien, une place qui ne le cède qu'à celle qu'y occupe Sa Majesté la Reine. Nous lui souhaitons tous sincèrement un prompt et complet rétablissement. Je sais que tous les membres de la nouvelle législature s'unissent à moi pour réitérer à Sa Majesté les sentiments de loyauté que le Premier Ministre lui exprimait récemment au nom du nouveau Gouvernement.

Vos délibérations vont déterminer la voie où s'engagera notre pays dans un monde en pleine transformation. Nous vivons à une époque où les vieux critères sont mis à l'épreuve, une époque qui nous ouvre de nouveaux horizons. Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs. Beaucoup de sentiers battus nous sont maintenant fermés. Notre tâche consistera à rechercher, avec sagesse et imagination, de nouvelles voies où nous pourrons avancer d'un pas sûr.

A titre de Canadiens, nous pouvons nous mettre à l'œuvre avec espoir. Notre pays peut être fier de son histoire. De plus vastes perspectives s'ouvrent aujourd'hui devant nous. Mais il nous faut d'abord triompher de graves difficultés. Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et pour nos enfants.

Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens. Dans une société libre, les responsabilités retombent sur nous tous. Mes Ministres entendent que le Gouvernement, par son programme, fasse preuve de l'initiative, de la détermination et de l'esprit de décision que la population est en droit d'attendre de lui.

Le caractère et la force de notre peuple procèdent de la diversité culturelle de ceux qui, venus de bien des pays, ont créé le Canada que nous connaissons aujourd'hui. C'est à partir, non pas de l'uniformité, mais d'une diversité véritable, fondée particulièrement sur l'association fondamentale des Canadiens de langue anglaise et des Canadiens de langue française, que nous pouvons façonner un pays encore plus grand. Dans cette association, mes Ministres ont la ferme volonté d'assurer que les partenaires soient vraiment égaux. A cette noble fin, ils travaillent à établir, en consultation avec les Gouvernements des provinces, une commission qui sera chargée d'étudier, à fond mais rapidement, comment on peut le mieux réaliser le caractère essentiellement biculturel du Canada, tout en tenant compte de l'apport des autres cultures.

Afin que le peuple canadien devienne plus uni, le Gouvernement s'efforcera en toutes choses de raffermir notre Confédération et de lui donner une orientation nouvelle. Il favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération, respectant pleinement les droits des provinces, mais assurant toujours et partout dans le pays, et à tous les Canadiens, les chances égales auxquelles ils ont légitimement droit. Dans ce but, comme en d'autres, mes Ministres chercheront à consulter fréquemment les Gouvernements des provinces.

La politique extérieure du Canada s'inspire des principes fondamentaux de la charte des Nations Unies: elle vise à maintenir la paix dans la justice, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à favoriser le bien-être de tous les peuples par la collaboration internationale. Mes Ministres chercheront des solutions aux problèmes internationaux par les voies de la diplomatie et de la négociation. Ils s'efforceront, en particulier, d'atténuer les tensions internationales et d'enrayer la course aux armements par la mise en œuvre de mesures de désarmement contrôlé, y compris un traité pour mettre fin aux essais nucléaires, moyennant des sauvegardes raisonnables.

Entre-temps, de l'avis de mes Ministres, force nous est de maintenir les dispositifs de défense des nations libres comme éléments de dissuasion contre la guerre. Une forte Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier, y compris la défense efficace du continent nord-américain, demeure indispensable à la sécurité du Canada. A cette fin, il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance. La semaine prochaine, nous aurons l'avantage d'accueillir à Ottawa le Conseil des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Mon Gouvernement est convaincu qu'une véritable communauté des nations de l'Atlantique sera un jour réalisée sur les bases de la présente Alliance.

Au cours des dernières semaines, le Premier Ministre a eu des entretiens amicaux et fructueux avec le Premier Ministre du Royaume-Uni et avec le Président des États-Unis. Par de telles visites et d'autres moyens le Gouvernement continuera d'améliorer les relations politiques et économiques avec d'autres pays. Mes Ministres entendent s'appliquer à rehausser la valeur unique de l'Association du Commonwealth dans le domaine des relations internationales.

Le progrès économique du Canada est lié d'une façon vitale à une vigoureuse expansion économique dans l'ensemble du monde. Nous devons nous attendre à une évolution constante et rapide dans le domaine des échanges internationaux; cette évolution crée des problèmes d'adaptation pour le Canada, mais elle lui ouvre de nouvelles perspectives. De l'avis de mes Ministres la meilleure façon pour les nations d'assurer leur progrès économique, c'est d'adopter des politiques qui réduisent sans cesse les entraves au commerce. Il est non moins important d'appliquer des politiques qui favorisent le développement économique des nouvelles nations, l'expansion du commerce des produits de base à des prix relativement stables et l'amélioration des paiements internationaux.

Le Canada jouera un rôle pratique dans les négociations intéressant le commerce et d'autres domaines économiques. Afin d'accroître l'emploi et la production au Canada, mes Ministres se proposent d'étendre nos marchés extérieurs, de renforcer notre balance des paiements et d'assurer une confiance toujours croissante dans notre économie et notre monnaie.

Ce qu'il faut avant tout aux hommes et aux femmes pour assurer leur propre bien-être et celui de leur famille, c'est un emploi régulier. Le chômage, tel qu'il sévit depuis quelques années, constitue donc le plus pressant des problèmes qui se posent chez nous. Afin de fournir tous les nouveaux emplois dont nous avons besoin chaque année, il nous faut créer de nouvelles industries. Les politiques fiscales et monétaires du Gouvernement tendront en premier lieu à stimuler une saine expansion industrielle.

Des dispositions seront prises en vue d'aider les travailleurs et l'industrie à effectuer les adaptations de la main-d'œuvre requises par les changements industriels d'ordre technique et autres. L'assistance spéciale accordée à la formation technique sera prolongée en coopération avec les provinces.

Vous serez saisis d'autres mesures tendant à accroître la production et l'emploi au Canada.

Il vous sera demandé d'instituer à bref délai un ministère de l'Industrie, qui favorisera l'essor industriel et constituera un centre où l'industrie trouvera conseils, stimulants et assistance. On vous proposera d'établir, au sein du nouveau ministère, une Agence de développement régional qui collaborera avec les gouvernements provinciaux et autres organismes à la coordination de programmes destinés à des parties du pays qui, à cause du chômage chronique dont elles souffrent, ont besoin d'une impulsion particulière pour se développer.

Vous serez priés d'apporter à la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique des modifications en vue de renforcer l'Office et de constituer un fonds d'aide à l'investissement qui lui permettra de favoriser la réalisation de projets de base dans la région atlantique.

Il vous sera demandé d'instituer un Office de développement et de prêts municipaux grâce auquel les municipalités, avec l'assentiment des provinces, pourront obtenir des prêts et des subventions afin d'accomplir des travaux qui augmenteront l'emploi et amélioreront les services. On vous proposera également des modifications à la Loi nationale sur l'habitation.

Vous serez saisis d'une mesure visant à instituer une Société canadienne de développement, grâce à laquelle les Canadiens pourront plus facilement faire servir leurs épargnes à la création de nouvelles industries chez nous et à l'augmentation de leur intérêt de propriétaire dans les industries existantes, ce qui est l'un des objectifs importants du Gouvernement.

Il vous sera soumis une mesure tendant à instituer un Conseil économique du Canada, afin d'aider le Gouvernement, les travailleurs et l'industrie à trouver des moyens d'assurer, au Canada, les plus hauts niveaux possibles d'emploi, de productivité et de constante expansion de notre économie.

Mes Ministres adopteront des programmes constructifs, visant à la mise en valeur des abondantes richesses naturelles du Canada, à l'avantage des Canadiens.

Le Gouvernement entamera des pourparlers avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les États-Unis, afin de hâter la réalisation du projet d'aménagement du fleuve Columbia.

On vous proposera une nouvelle Loi sur le ministère de l'Agriculture, prévoyant la nomination de deux Ministres, ce qui permettra d'accorder plus d'attention aux besoins de l'agriculture tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada. Mes Ministres lanceront de nouveaux programmes, afin d'accroître la stabilité et la prospérité de l'agriculture. Ils s'efforceront d'élargir les débouchés intérieurs et étrangers pour les produits agricoles du Canada, et particulièrement pour les produits laitiers.

Le Gouvernement entame présentement des consultations avec les provinces, en vue de mettre au point un programme d'expansion nationale des pêcheries. Mes Ministres ont l'intention de faire établir une limite de douze milles au large des côtes, au bénéfice des pêcheries canadiennes, compte tenu des traités existants et des droits acquis.

Vous serez priés de maintenir les paiements consentis aux compagnies de chemin de fer, en attendant que soient adoptés des programmes à long terme en matière de transports. Vous serez priés également d'accorder une aide supplémentaire pour l'achèvement de la route transcanadienne.

Mes Ministres ont entrepris d'établir un régime étendu de pensions contributoires. Les nouvelles pensions seront coordonnées aux dispositions actuelles de sécurité de la vieillesse, afin de permettre à tous les Canadiens, à l'âge de la retraite, de vivre

dans la sécurité et la dignité. Même si les dispositions nécessaires pour réaliser ce grand progrès dans la sécurité sociale de notre population sont forcément complexes, les mesures législatives dont vous serez saisis seront conçues de façon que le nouveau régime de pensions puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Des mesures portant sur l'assurance-chômage sont à l'étude; en attendant, vous serez priés de pourvoir à l'alimentation de la caisse de façon à ce quelle puisse répondre aux demandes de prestations.

La nouvelle délimitation des circonscriptions électorales a déjà trop tardé. Vous serez invités à autoriser l'établissement d'une commission qui sera chargée d'entreprendre cette tâche importante.

Il sera proposé une modification à la Loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'assurer à tous les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés, une parfaite égalité de droits. La politique en matière d'immigration sera remise à l'étude.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à instituer un comité spécial de la Chambre, qui sera chargé d'étudier les problèmes relatifs à la défense.

On vous proposera de confier au comité permanent des privilèges et élections la révision de la Loi électorale du Canada.

Vous serez priés d'approuver l'institution d'un comité de la procédure, dont la présidence sera confiée à l'Orateur et qui aura pour but de raffermir le Parlement et de le rendre plus efficace.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Outre les mesures déjà énoncées, vous serez invités à étudier d'autres projets de lois.

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence l'Administrateur aux deux Chambres soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Lionel Chevrier, ministre de la Justice, l'honorable J. W. Pickersgill, secrétaire d'État, l'honorable W. L. Gordon, ministre des Finances, et l'honorable Judy LaMarsh, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires, aux fins et en vertu du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Caron, Churchill, Knowles, Leboe, Pickersgill et Winkler, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents de la Chambre, et que les dispositions du paragraphe 1 de l'article 65 du Règlement soient suspendues pour ce qui a trait au nombre des membres dudit comité.

La motion est adoptée.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion concernant la nomination du président des comités pléniers. A cette fin, je voudrais soumettre le nom de M. Lucien Lamoureux, l'honorable député de Stormont. M. Lamoureux est un jeune homme qui ne siège à la Chambre que depuis peu de temps, mais qui compte de nombreuses années de service public, tant à Ottawa que dans les affaires municipales de sa propre ville de Cornwall. Il est avocat et il possède des qualités qui, à mon avis, le recommandent à la Chambre pour le poste que je lui confie. Il parle couramment les deux langues. Il se montrera, j'en suis sûr, à la hauteur de l'importante charge à laquelle j'ai l'honneur de proposer sa nomination.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), que M. Lucien Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont, soit nommé président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer que l'on choisisse l'honorable représentant d'Humber-St. George's, M. Herman Maxwell Batten, comme président suppléant des comités pléniers.

M. Batten siège à la Chambre depuis plusieurs années. Bon nombre de députés, dans la présente législature et dans les législatures antérieures, le connaissent. Il est aimable et calme, tolérant et compréhensif, et il s'est acquis le respect de tous les députés qui le connaissent. Il possède les qualités qui, jointes à sa connaissance du Règlement et de la procédure de la Chambre, en feraient, je pense, un président suppléant des comités très acceptable et bien digne de cette fonction.

(La motion est adoptée).

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui de l'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier):

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi, et que soit suspendue à cet égard l'application du 1er paragraphe de l'article 2 du Règlement.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à quatre heures et vingt minutes.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—ATTITUDE DU CANADA À L'ÉGARD DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre quelle attitude le gouvernement canadien compte prendre lors de la réunion de l'OTAN la semaine prochaine sur la question d'établir un dispositif de dissuasion ou une force nucléaire mixte parmi les pays de l'OTAN. Le Canada a-t-il l'intention de se joindre à une telle force? Pourrait-il aussi nous donner une idée des vues échangées et des décisions prises à cet égard au cours des entretiens avec le premier ministre du Royaume-Uni et le président des États-Unis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable député, je dirai que le gouvernement étudie présentement l'attitude à prendre lors de la prochaine réunion du conseil de l'OTAN au sujet d'une force nucléaire multilatérale et interalliée, et qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Aucun engagement n'a été contracté ni sollicité lors des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre du Royaume-Uni et avec le président des États-Unis. Cette décision est évidemment très importante, monsieur l'Orateur, et même si les délégués canadiens à la réunion du conseil de l'OTAN auront reçu des directives avant le début de la conférence, ils tiendront, bien entendu, à entendre ce que les autres délégations auront à dire sur la question avant que le conseil lui-même prenne une décision définitive.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre en quoi consisteront ces directives, afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir quant à l'attitude qu'adoptera le Canada, l'attitude sujette à révision dont il a parlé?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, personne ne sait mieux que l'honorable député qu'il n'est pas d'usage de divulguer les directives données aux délégués canadiens aux conférences internationales avant la tenue de ces conférences. J'aurai peut-être l'occasion d'en parler lundi au cours du débat sur l'Adresse.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La réunion de l'OTAN qui se tiendra ici la semaine prochaine est-elle censée être une réunion ministérielle plénière, c'est-à-dire à laquelle vont assister les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances, ou groupera-t-elle uniquement ceux des affaires étrangères, comme ce fut souvent le cas pour les réunions du printemps de l'OTAN?

L'hon. Paul Martin (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réunion du groupe ministériel de l'OTAN qui aura lieu mercredi prochain devait d'abord ne grouper que les ministres des Affaires étrangères mais les ministres de la Défense vont y assister et feront partie de la délégation de leurs pays.

L'hon. M. Harkness: A titre de question supplémentaire, dois-je conclure qu'il ne s'agit pas d'une réunion du conseil ministériel plénier et que les ministres des Finances n'y seront pas présents?

L'hon. M. Martin: La présence d'autres ministres n'est pas envisagée.

(Texte)

LES FINANCES

QUÉBEC—RÉCLAMATION RELATIVE AU PARTAGE DE CERTAINS IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Pourrait-il nous dire s'il a reçu une lettre, un écrit ou un document officiel de la part du premier ministre de la province de Québec, réclamant pour celle-ci 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les profits des corporations, et 100 p. 100 des droits successoraux?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, aucune lettre de ce genre n'a été reçue.

(Texte)

M. Grégoire: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable premier ministre est-il au courant qu'un ultimatum a été lancé afin d'obtenir qu'une plus large part de ces impôts soit remise à la province de Québec dans un délai d'un an?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, à ma connaissance la province de Québec n'a signifié aucun ultimatum sur quoi que ce soit.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à l'honorable ministre de la Justice la question que je demandais tantôt au très honorable premier ministre. Le ministre de la Justice est-il au courant que le premier ministre de la province de Québec a donné un ultimatum au gouvernement fédéral en matière de distribution des sources de revenu et de taxation?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Grégoire: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice veut-il dire qu'il n'en a pas pris connaissance par l'intermédiaire des journaux, alors que cette question a été soulevée à l'Assemblée législative de Québec?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'explication à fournir à l'honorable député relativement à la réponse que je viens de faire. J'ai répondu de la même manière que le très honorable premier ministre, et je suis d'avis que c'est là la réponse officielle.

Par ailleurs, si l'honorable député cherche à soulever un débat, il pourra peut-être le faire dans un autre endroit et à une autre occasion, mais sûrement pas pendant la période réservée aux questions.

(Plus tard)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Cela veut-il dire que le gouvernement ne se sent aucunement obligé d'agir dans ce domaine aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu une lettre ou un avis officiel?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances. Je lui demanderais s'il a lu les journaux de la province de Québec depuis le 8 avril?

[Le très hon. M. Pearson.]

ARGENT LIBRE DE DETTE

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): J'aimerais poser une question à l'honorable premier ministre. Est-ce que le parti libéral est toujours en faveur de l'argent libre de dette, comme il l'a laissé entendre durant la dernière session?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dirai à mon honorable ami que, comme toujours, le parti libéral favorise une politique dynamique et saine dans le domaine des finances et des devises.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT RELATIVES AUX SURTAXES DOUANIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné l'attitude prise par plusieurs membres du cabinet actuel il y a quelques mois au sujet de la validité du décret du conseil qui imposait les surtaxes douanières, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire maintenant des demandes de remboursement présentées à la Cour de l'Échiquier du Canada?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant n'ignore sans doute pas qu'au sujet de ces décrets relatifs aux importations, il y a au moins une cause, sinon plusieurs, encore pendante. L'honorable député, j'en suis sûr, reconnaîtra que, dans les circonstances, il serait tout à fait inopportun pour moi de livrer des commentaires sur cette question.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice ne déposera-t-il pas maintenant l'opinion relative à ce décret du Conseil que lui, ses collègues et d'autres ont cherché à obtenir il y a quelques mois?

L'hon. M. Chevrier: D'après les renseignements que je possède, il n'y a aucun doute qu'une telle opinion n'existe pas au ministère de la Justice ainsi que nous nous en doutions quand nous siégions de l'autre côté de la Chambre.

REVALORISATION DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Compte tenu des déclarations innombrables et erronées des personnes qui occupent actuellement les banquettes ministérielles . . .

Des voix: La question!

M. Simpson: ... selon lesquelles la dévaluation du dollar canadien engendrerait une inflation désordonnée, je voudrais demander au ministre s'il peut dire à la Chambre quand il entend revaloriser le dollar canadien.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit au cours de la campagne électorale, les honorables membres de la Chambre, y compris l'honorable député qui vient de me poser cette question, ont, à mon avis, la stricte obligation de ne pas mettre en doute la vigueur et la permanence du dollar. (*Exclamations*)

(Plus tard)

(Texte)

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Peut-il informer la Chambre des pressions faites par le gouvernement américain pour rétablir la parité entre le dollar canadien et le dollar américain?

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de ces pressions.

(Plus tard)

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances, qui surveille le cours du dollar canadien, s'il songe à prendre des dispositions pour faire face aux pertes que subiraient les exportateurs de céréales et de bestiaux au cas où le cours se raffermirait ou manifesterait une tendance en ce sens?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je veux bien répondre à cette question. Le Canada a un taux fixe et notre gouvernement fera tout en son pouvoir pour en assurer le maintien.

M. Kindt: Mais si le taux n'était pas maintenu, le gouvernement songe-t-il à des dispositions en vue de pallier les pertes subies par ceux qui bénéficient, à l'heure actuelle, des avantages découlant du taux du change?

L'hon. M. Gordon: Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que la question est purement hypothétique.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES DÉLÉGUÉS CANADIENS DE L'OTAN AURAIENT REFUSÉ DE VOYAGER À BORD DES AVIONS D'AIR-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): J'ai une question à poser au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi les délégués canadiens à l'OTAN à Paris ont-ils refusé de voyager à bord des appareils d'Air-Canada pour venir assister à la réunion de l'OTAN à Ottawa la semaine prochaine?

L'hon. Paul Martin (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je m'empresse de tenir cette question pour préavis et je répondrai à l'honorable ami lundi.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES FONCTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE RENSEIGNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Compte tenu du débat public qui s'est déroulé depuis quelques mois, le ministre est-il disposé à recommander à la Chambre la formation d'un comité spécial qui serait chargé d'étudier les fonctions et le rôle de la Direction I (sécurité et renseignements) de la Gendarmerie royale?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me faire tenir préavis de sa question; j'ajoute, cependant, que je l'avais vue dans les journaux il y a déjà quelque temps. Il ne revient pas au seul ministre de décider la création d'un comité chargé d'une étude comme celle qu'évoque mon honorable ami. La responsabilité incombe à la Chambre. Pour ma part, à l'heure actuelle, je ne serais pas disposé à recommander à la Chambre la formation d'un organisme de ce genre, auquel on demanderait de se pencher sur les fonctions du service évoqué par l'honorable député.

(Texte)

LE COMMERCE

EXPOSITION UNIVERSELLE—DEMANDE RELATIVE À L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DU SITE À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics. Pourrait-il informer la Chambre si le site de l'exposition universelle, qui sera tenue à Montréal en 1967, est définitivement choisi et accepté par le ministre lui-même et le gouvernement fédéral?

L'hon. Jean-Paul Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, j'aimerais dire que, dimanche dernier, j'ai fait parvenir, de Montréal, à Son Honneur le

maire Drapeau, qui se trouvait à ce moment-là à Paris, le câblogramme suivant:

Pour faire suite à nos réunions du 9 mai et à nos conversations des 9 et 10 mai, il me fait plaisir de confirmer l'acceptation de l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967, telle que contenue dans le télégramme de l'ancien premier ministre du Canada, le 28 mars 1963.

(Traduction)

QUESTIONS OUVRIÈRES

CONTINUATION DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. A-t-on décidé de poursuivre le programme des travaux d'hiver au cours de l'hiver de 1963-1964?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Le sujet dont parle mon honorable ami fait actuellement l'objet d'une étude de la part du gouvernement.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il se heurte, lorsqu'il songe à arrêter une décision au sujet du maintien éventuel des programmes destinés à stimuler les travaux d'hiver municipaux, à l'opposition du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui avait l'habitude de qualifier ce programme de «bagatelle».

L'hon Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La plus entière collaboration règne dans tous les domaines.

INTERPELLATION À PROPOS D'UNE MESURE LÉGISLATIVE AYANT TRAIT AU RAJUSTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. A-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session, un projet de loi concernant le rajustement de la main-d'œuvre qu'exigent les changements technologiques et l'automatisation dans l'industrie? Dans le cas de l'affirmative, ce projet de loi revêtira-t-il la forme de celui qui a été présenté lors de la dernière session ou comportera-t-il des changements?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les mesures que le gouvernement se propose de prendre à cet égard ont été énoncées hier dans le discours du trône. Je n'ai rien à y ajouter pour le moment.

[L'hon. M. Deschatelets.]

IL Y AURAIT DES MISES À PIED À LA BASE NAVALE DE POINT EDWARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. A-t-on fait des représentations au ministre au sujet des mises à pied qui se sont produites à la base navale de Point Edward, quelques jours après l'accession au pouvoir du gouvernement libéral?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député me tiendra lieu d'avis. Je répondrai à mon honorable ami dans les plus brefs délais.

MISES À PIED ATTRIBUÉES AUX ENTASSEMENTS DES STOCKS D'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il se renseigner et faire rapport à la Chambre sur les opinions qui ont été émises au sujet de certaines aciéries qui entasseraient des stocks d'acier, ce qui entraînerait la mise à pied de plusieurs employés de l'industrie de la construction navale dans les provinces Maritimes?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'irai volontiers aux renseignements et je ferai rapport à l'honorable député sur les aspects de cette question qui relèvent du ministère du Travail.

PARC NATIONAL DES HAUTES-TERRES DU CAP-BRETON—MISES À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Peut-il me dire s'il a reçu des protestations à propos des mises à pied faites au hasard au parc national des Hautes-terres du Cap-Breton à la suite des élections du 8 avril?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun renseignement à ce sujet. Je prendrai la question pour un préavis et j'essaierai de renseigner mon honorable ami.

(Texte)

ARTS, LETTRES ET SCIENCES

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question

à l'honorable premier ministre. L'honorable premier ministre a-t-il l'intention d'étendre l'étude de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme aux forces de l'Armée canadienne, tant au Canada qu'outre-mer?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les attributions de la commission sur le biculturalisme que l'on se propose d'instituer seront connues très prochainement. Je suis convaincu que ce mandat répondra pleinement à l'attente de mon honorable ami et qu'il englobera tous les aspects de cette très importante question.

(Texte)

M. Valade: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que l'honorable premier ministre pourrait nous dire s'il a l'intention de recommander que les commandements soient donnés en français et en anglais dans les forces armées?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur cette question n'a pas trait aux attributions de la commission royale sur le biculturalisme, mais elle vise le programme de cet organisme.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, au moyen d'une question supplémentaire, je demanderais au premier ministre si, lors de la formation de cette commission royale d'enquête sur le biculturalisme, la moitié des membres nommés seront de la province de Québec, ainsi que l'a demandé cette province?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la curiosité de mon honorable ami à ce propos sera satisfaite, et je dis bien, satisfaite, très bientôt.

(Plus tard)

M. Gérard Girouard (Labelle): Monsieur le président, je voudrais demander au premier ministre si, relativement à la commission d'enquête sur le biculturalisme, il entend nommer à cette commission un nombre égal de représentants, par province, ou les répartir également entre les deux races qui forment la population canadienne?

M. l'Orateur: Cette question a déjà été posée à la Chambre aujourd'hui; on ne peut poser la même question une deuxième fois.

(Traduction)

L'ASSURANCE-SANTÉ

MESURE LÉGISLATIVE ÉVENTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? L'honorable ministre peut-il nous dire si l'on adoptera une loi au cours de la session actuelle ou s'il y aura des consultations avec les provinces en vue d'adopter une loi concernant l'assurance-santé pour toute la population canadienne?

L'hon. Judy LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse d'informer mon honorable ami que le gouvernement ne cesse d'étudier de telles questions.

LA DÉFENSE NATIONALE

ARMES À FOURNIR AUX ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Pour la gouverne de la Chambre, je lui demande de bien vouloir nous dire ce qu'il faut entendre par les «armes modernes» qui doivent être mises à la disposition des forces armées du Canada.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il faudrait répondre longuement à cette question et de façon extrêmement détaillée; aussi, comme une résolution sera présentée sous peu, en vue de l'établissement d'un comité spécialement choisi pour étudier les problèmes de la défense, je crois qu'il serait préférable de traiter la question sous tous ses aspects à ce moment-là.

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable premier ministre.

Peut-il nous dire s'il est au courant qu'il en coûtera un milliard de dollars au peuple canadien pour doter les Bomarcs d'ogives nucléaires?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'en sais rien, puisque rien de tel ne s'est produit.

(Plus tard)

M. Horace A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si des mesures ont été prises jusqu'à ce jour en vue de négocier à nouveau nos engagements en matière de défense nucléaire, comme il l'avait laissé entendre en janvier dernier?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie à l'heure actuelle toute la question de la politique de défense, et j'espère que bientôt un comité spécial de la Chambre entreprendra cette étude.

M. Olson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A quelle date peut-on s'attendre que ce comité soit institué?

Le très hon. M. Pearson: Dès qu'il sera humainement possible, monsieur l'Orateur, la Chambre aura l'occasion d'examiner cette question grâce à une résolution inscrite au *Feuilleton*.

(Plus tard)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Je sais qu'il est parfaitement bilingue, et je me demande s'il pourrait, pour son propre plaisir, me répondre en français. Ma question s'inspire d'une déclaration du ministre de la Défense nationale; celui-ci a dit, en effet, que nous pouvions, sans consulter le Parlement, munir nos forces armées d'ogives nucléaires. Le premier ministre partage-t-il cette opinion?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale n'a pas employé les termes que lui prête mon honorable ami. Toutefois, fort de l'appui du ministre de la Défense, je répète que sous peu le Parlement sera saisi du problème global de notre défense, notamment de la question des armes nucléaires et des divers systèmes d'armements.

CHURCHILL (MAN.)—MAINTIEN DE LA BASE DU COMMANDEMENT STRATÉGIQUE AÉRIEN DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Par suite de l'annonce faite hier selon laquelle l'Aviation des États-Unis fermerait sa base du Commandement stratégique aérien à Frobisher Bay, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des projets semblables sont envisagés relativement à Churchill (Manitoba)?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il vaut mieux, je crois, que je prenne cette question pour préavis et que j'y réponde au début de la semaine prochaine.

[Le très hon. M. Pearson.]

LE CABINET

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE MINISTRE ET LE MINISTRE ASSOCIÉ DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Afin d'éviter toute confusion lorsque nous poserons des questions, pourrait-il indiquer qui sont le ministre de l'Agriculture proprement dit et son ministre associé et qui répondra aux questions?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député devrait savoir qu'il n'y a à l'heure actuelle qu'un seul ministre de l'Agriculture.

Une voix: Mieux vaudrait que les choses demeurent ainsi.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ADMINISTRATION DES HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants afin de dissiper les craintes de plusieurs anciens combattants et de lui fournir l'occasion de poser son premier geste à la Chambre à titre de membre du cabinet. Le gouvernement actuel se propose-t-il, à l'instar de son prédécesseur, de laisser à son ministère l'administration des hôpitaux des anciens combattants?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Pour le moment, oui, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. George L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Si j'ai bien compris une réponse antérieure du ministre, il ne songe pas, pour le moment, à modifier l'organisation actuelle des hôpitaux des anciens combattants dont l'administration relève du ministère des Affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il nous informer si le gouvernement prévoit quelque changement à cet égard?

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude et je viens d'avoir l'occasion d'y jeter un coup d'œil cursif. Un groupe de fonctionnaires du ministère s'en occupe. Mais je n'entends pas donner une réponse qui puisse susciter des inquiétudes

chez les anciens combattants hospitalisés et le personnel de ces hôpitaux. Je tiens à fournir l'assurance que, comme il est d'usage au ministère des Affaires des anciens combattants, les intérêts des anciens combattants et des employés des hôpitaux seront sauvegardés.

COMMISSION DES PENSIONS—POSTES VACANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants pourrait-il me dire s'il a comblé les deux vacances qui existaient à la Commission des pensions au moment où le gouvernement a pris le pouvoir le 22 avril?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Autant que je sache, il n'y avait pas de vacance à la commission à ce moment-là.

L'hon. M. Churchill: La Chambre saurait difficilement se contenter de cette réponse. Il est bien connu du public en général qu'il y avait deux vacances.

J'aimerais poser une question supplémentaire. Étant donné que le ministre des Affaires des anciens combattants a induit le public en erreur par la déclaration qu'il a faite le 2 mai . . .

M. l'Orateur: Je tiens à signaler au député qu'une question ne saurait être précédée d'une telle déclaration. S'il nous faisait part de sa question supplémentaire, nous pourrions vite aboutir au vif du sujet.

L'hon. M. Churchill: Comme il y avait deux vacances à la commission des pensions lorsque le gouvernement a pris le pouvoir le 22 avril, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a jugé nécessaire de créer une vacance quand il y en avait déjà deux? En outre, pourrait-il redresser sans retard le déséquilibre qu'il y a à la commission des pensions à l'égard des anciens combattants de la première Grande Guerre et ceux de l'Ouest canadien en réintégrant M. McKay dans ses fonctions.

L'hon. M. Teillet: J'ai donné par écrit au député une réponse complète et franche.

LES TRANSPORTS

ABANDON D'UN SERVICE FERROVIAIRE ENTRE WINNIPEG ET SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre des Transports. Quelqu'un a-t-il présenté des instances au sujet du projet d'abandonner le service des trains nos 9 et 10 entre Winnipeg et Saskatoon? Quelles sont les intentions du gouvernement à ce propos?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton,* nos honorables amis le savent très bien.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question urgente. Comme les trains vont cesser de circuler demain, je n'ai pas eu le temps d'inscrire une question au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Pourrais-je demander à l'honorable représentant de faire inscrire sa question au *Feuilleton* de demain ou d'entrer en contact avec le ministre intéressé?

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, les trains vont cesser de circuler demain. Si aucune décision n'est prise à cet égard, je crains que par la suite cette affaire n'aura plus aucune urgence.

Le très hon. M. Pearson: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, nous allons y voir tout de suite cet après-midi.

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC GARIBALDI (C.-B.)—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA LIGNE DE CONDUITE FUTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Vu que des députés au Parlement fédéral et à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ont récemment fait certaines observations au sujet de l'aménagement du parc Garibaldi dans un proche avenir, le ministre voudrait-il nous faire savoir si des négociations précises sont en cours entre les deux gouvernements à l'heure actuelle et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les offres exactes qu'on a formulées afin de mettre en valeur cette région comme parc national à des fins récréatives?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, tout d'abord, remercier le député d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question. Le projet tendant à faire du parc provincial Garibaldi un parc national a été soulevé pour la première fois en janvier 1954 par l'honorable Jean Lesage, qui a exprimé alors le plaisir qu'il aurait à voir la province de Colombie-Britannique transférer l'administration de ce parc à la direction des parcs fédéraux. Mais aucune invitation n'a été formulée dans ce sens.

Plus tard, en 1958, l'honorable Alvin Hamilton a renouvelé l'offre dans une lettre adressée au ministre des Affaires récréatives de la

province de Colombie-Britannique, à laquelle il n'a reçu aucune réponse. Le 3 décembre dernier, mon prédécesseur immédiat a déclaré, en réponse à une question que lui posait le député de Burnaby-Coquitlam, que l'offre valait toujours.

Il n'y a pas de négociations précises actuellement en cours. Mais, comme j'ai eu récemment l'occasion de l'annoncer, nous accueillerons avec plaisir une invitation dans ce sens de la Colombie-Britannique et nous ferons tout notre possible pour ramener ce territoire d'une splendeur quasi inimaginable sous l'égide de la direction des Parcs nationaux du Canada.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port Arthur): J'aimerais poser au premier ministre une question sans malice. Comme le gouvernement qu'il dirige à la Chambre est minoritaire, le très honorable représentant a-t-il songé à donner suite à la proposition qu'il avait faite en mars dernier, soit qu'en pareilles circonstances son parti et le parti conservateur devraient s'unir sous la direction d'un nouveau chef?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour répondre au député, je signale simplement que la population du Canada a tranché la question il y a quelques semaines.

M. Fisher: Pas de façon très nette.

(Texte)

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a-t-il des commentaires à faire sur la proposition du ministre des Affaires municipales du Québec, M. Laporte, qui suggère, comme moyen d'enrayer le séparatisme dans la province de Québec, de faire du Canada une fédération de 10 États indépendants?

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Est-ce dans les prérogatives d'un député que de demander la démission d'un autre député?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une des prérogatives du ministre de la Justice que de donner une opinion légale; je crois que l'honorable député ferait bien de consulter son avocat.

[L'hon. M. Laing.]

LES POSTES

MONTRÉAL—EXPLOSION DANS LES BOÎTES AUX LETTRES

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Avant de poser ma question au ministre des Postes, étant donné qu'il est natif de ma circonscription, je désire le féliciter de sa nomination.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures entend prendre son ministère au sujet des explosions qui sont survenues à Montréal, hier et aujourd'hui, et qui ont causé des dommages à cinq boîtes aux lettres, propriété du ministère des Postes.

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Je dois répondre à mon ami—que je remercie pour ses félicitations—qu'en effet il y a eu des bombes qui ont détruit cinq boîtes aux lettres et que, de plus, quatre autres boîtes aux lettres ont dû être entourées de sable, ce matin, afin d'éviter tout accident.

Je dois annoncer que le sergent-major Walter Leja, après avoir désamorcé deux bombes, a malheureusement été tué en tentant d'en désamorcer une troisième.

Je profite de l'occasion pour offrir mes sympathies à sa famille.

Maintenant, étant donné le danger, nous avons décidé d'utiliser des remorques pour transporter ces boîtes aux lettres hors de danger. Nous avons agi ainsi à la suite d'appels téléphoniques, et aussi après avoir été avertis, par ceux qui font la levée des boîtes aux lettres, que des bombes y avaient été déposées. Nous avons décidé d'agir de la sorte et il faudra continuer de ce faire. A mon avis, après douze heures, le danger est disparu. Nous avons alerté la sûreté municipale qui recherche les coupables, tout en faisant une surveillance spéciale. J'attends d'autres nouvelles de Montréal à ce sujet.

(Plus tard)

QUESTION RELATIVE À LA CONTINUATION DU PRÉSUMÉ «PATRONAGE» AU SEIN DU MINISTÈRE

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes. Le ministre entend-il perpétuer, au sein de son ministère, le «patronage» qui existait sous le régime conservateur, ainsi que sous l'ancien régime libéral, dans l'adjudication des contrats pour le transport et la livraison du courrier postal?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, puisque nous ne sommes

au pouvoir que depuis quelques semaines, je ne crois pas que nous soyons responsables de tout ce qui a été fait dans le passé sous le régime conservateur, mais à tout événement, je ne crois pas que le parti libéral ait de leçon à recevoir, surtout du Crédit social.

M. Chapdelaine: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il insinuer que le Crédit social a des leçons à donner dans le domaine de l'administration des ministères?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est contraire au Règlement.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes qui a dit tout à l'heure qu'il n'avait pas de leçon à recevoir du Crédit social. Pourrait-il nous dire si, en ce moment, le gouvernement prend des leçons des financiers américains, par exemple?

QUESTION RELATIVE À LA DOUBLE LIVRAISON DU COURRIER

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes. Peut-il nous dire s'il a l'intention de rétablir le régime de deux livraisons quotidiennes du courrier, ce qu'il a réclamé si souvent de ses deux prédécesseurs?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, contrairement à la déclaration que vient de faire l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, je dois dire que je n'ai jamais promis deux livraisons quotidiennes du courrier, mais que j'ai tout simplement rappelé à la Chambre que l'ancien ministre des Postes, l'honorable M. William Hamilton, les avait promises, sans toutefois tenir cette promesse.

RELÈVEMENT DU TRAITEMENT DES EMPLOYÉS

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que les soixante jours de grandes réalisations libérales s'achèvent, et avant que mon honorable ami ne soit nommé au Sénat, je désire lui demander s'il a l'intention de relever le salaire des employés des Postes, ce qu'il a si souvent réclamé quand il était dans l'opposition.

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sainte-Marie qui, comme d'habitude, invente et imagine, sait fort bien que la question des traitements relève de la Commission du service civil. Une enquête a été faite et, si je ne fais pas erreur, le Conseil du Trésor en étudie actuellement le résultat. Par conséquent, ce relèvement de traitements sera annoncé en temps et lieu.

M. Valade: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il indiquer par là qu'il n'a pas l'intention d'augmenter les salaires des employés des Postes?

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, je le répète, le rapport renseignera l'honorable député à ce sujet, dès qu'il paraîtra.

LES LOTERIES

AMENDEMENT AU CODE CRIMINEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de proposer un amendement au Code pénal, afin de permettre aux provinces qui le désirent d'avoir des loteries, comme l'a demandé M. Lesage pour la province de Québec?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député vient de poser une question dont la réponse est d'une grande complexité.

Quand je suis arrivé au ministère, j'ai appris qu'il y avait là un dossier assez volumineux. J'ai l'intention, en temps opportun, d'étudier le dossier afin de savoir ce qu'il y a lieu de faire. Je ne puis donner de réponse plus élaborée aujourd'hui.

(Plus tard)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Est-ce que le ministre de la Justice est au courant que certains députés de la province de Québec ont promis que, si les libéraux étaient élus, le gouvernement libéral instituerait des loteries?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, je crois que je ne puis rien ajouter à la réponse que j'ai déjà donnée tantôt. Il faudrait que je me renseigne plus à fond à ce sujet.

(Traduction)

LE SUCRE

ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui devrait, je crois, s'adresser au ministre de

la Justice, mais si je fais erreur, je suis certain que le ministre me le dira et qu'il la transmettra à qui de droit. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour étudier la forte augmentation dans le prix du sucre au Canada et qu'il remédiera à la situation si la chose est possible?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'attendais à cette question. J'y réponds comme il suit. Le directeur des recherches de la direction des enquêtes sur les coalitions de mon ministère est en train d'étudier la question. J'apprends toutefois que l'augmentation de prix du sucre raffiné est attribuable surtout à l'augmentation de prix du sucre brut et que celle-ci est causée par les mauvaises récoltes, voire les pertes de récoltes dans certaines parties du monde où le Canada s'approvisionne normalement. J'apprends également que l'augmentation de prix du sucre raffiné est en raison directe de l'augmentation de prix du sucre brut sur les marchés mondiaux. Toutefois, lorsque j'aurai reçu un rapport plus détaillé à ce sujet, je le communiquerai à la Chambre avec plaisir.

(Plus tard)

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question qui se rattache à celle que lui a posée tout à l'heure le député de New-Westminster. Je me demande si le ministre, au cours de son enquête, pourrait chercher à savoir pourquoi le prix du sucre semble monter en flèche au Canada alors qu'il se maintient à un niveau beaucoup plus bas aux États-Unis?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé, dans ma réponse antérieure, de faire ressortir qu'il n'en était rien. Toutefois, j'ai ajouté que le directeur des enquêtes sur les coalitions était en train de faire enquête. Je tiendrai la question de mon honorable ami pour un préavis et je verrai quels renseignements supplémentaires je pourrai lui transmettre à ce sujet.

(Plus tard)

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme le prix du sucre a subi une hausse radicale ces derniers mois, le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures propres à favoriser, par des moyens financiers, la production de betteraves à sucre au Canada et l'augmentation des approvisionnements intérieurs?

L'hon. Harry Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, toutes ces questions sont à l'étude. Peut-être devrais-je préciser que le prix du sucre, sur le marché mondial, atteignait $2.70 les 100 livres il y a une année, si je ne m'abuse, et qu'il s'élève maintenant à plus de $13 les 100 livres. Une pénurie de sucre sévit à travers le monde. Nous examinons toutes ces questions, et je suis sûr que nous pourrons fournir au député une réponse qui le satisfera.

LES NATIONS UNIES

INTERPELLATION AU SUJET DU REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le brigadier J. H. Price a été remplacé comme membre de la délégation canadienne au cinquième comité des Nations Unies et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois dire qu'à mon grand regret, le brigadier Price n'a pas accepté l'invitation que je lui avais faite d'être membre de la délégation canadienne à l'Assemblée spéciale des Nations Unies qui s'est ouverte le 14 mai dernier.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—DEMANDE D'UNE NOUVELLE NÉGOCIATION AU SUJET DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre à quelle date il compte amorcer des entretiens avec le premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet d'une nouvelle négociation du traité du fleuve Columbia?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Très bientôt, en vérité, je l'espère, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. David V. Pugh (Okanagan-Boundary): J'aimerais poser une question au premier ministre au sujet du traité du Columbia. A-t-on arrêté la date des pourparlers avec le premier ministre de la province de la Colombie-Britannique?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, pas encore.

M. Pugh: Puis-je poser une question complémentaire? Échangez-vous des lettres avec le premier ministre provincial en vue de fixer éventuellement une date?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre de la Colombie-Britannique sait que nous désirons procéder avec toute la célérité possible à cet égard. Pour que nos pourparlers avec le premier ministre de la Colombie-Britannique soient fructueux, nous devons régler certaines questions préliminaires avec les États-Unis. Nous sommes justement en train de les examiner avec les représentants de Washington, de sorte que nous pourrons présenter à la Colombie-Britannique, au vu et au su des États-Unis, les conditions que notre gouvernement estime souhaitables.

M. Pugh: A-t-on fait savoir au premier ministre de la Colombie-Britannique quel est l'objet des pourparlers qui se poursuivent avec les représentants américains?

Le très hon. M. Pearson: Ces questions seront débattues avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Ce dernier déclarait précisément l'autre jour qu'il connaît bien l'attitude de notre gouvernement là-dessus.

(Plus tard)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Au cas où l'on procéderait à des modifications du traité du Columbia, le premier ministre pourrait-il garantir à la Chambre que cet accord, et toute modification qu'on envisagerait ou qu'on conseillerait d'y faire, serait déféré au comité des affaires extérieures de la Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de déférer la question dès que possible au comité des affaires extérieures de la Chambre.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PARTICIPATION DE LA GENDARMERIE ROYALE AUX ENQUÊTES SUR LE FLQ

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice (M. Chevrier). Ce dernier peut-il nous dire si la Gendarmerie royale participe aux enquêtes en cours sur l'activité du FLQ dans la province de Québec?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, l'administration de la justice, d'après la constitution, relève exclusivement de la compétence provinciale et municipale à qui il incombe, en vertu du Code pénal, de faire les enquêtes et de porter des plaintes s'il y a lieu.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu dans les circonstances de changer cet état de choses.

M. Grégoire: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque des troubles surviennent dans les parcs appartenant au gouvernement fédéral, est-ce que, à ce moment-là, la Gendarmerie royale intervient comme ce fut le cas lors de la chute du monument Wolfe, sur les Plaines d'Abraham?

L'hon. M. Chevrier: Je crois que les circonstances sont les mêmes sauf dans les cas où les autorités municipales et provinciales demandent à la Gendarmerie royale d'intervenir. Là, il y a changement de circonstances, mais je ne sais pas quelles sont les circonstances en ce qui concerne le FLQ.

Je crois que la Gendarmerie royale a offert ses services aux deux corps policiers, provincial et municipal.

(Traduction)

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—RÉGIME DE DOUBLE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement compte-t-il présenter, sous peu, une mesure législative établissant un régime de double prix pour le blé, et comportant un prix garanti de $2 le boisseau aux cultivateurs de blé, conformément à la promesse qu'a formulée le premier ministre au cours de la campagne électorale?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous tiendrons cette question pour un préavis.

LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Nous dira-t-il si la Chambre sera saisie sous peu d'un projet de loi visant les négociations collectives dans la fonction publique?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire quand ce projet de loi sera présenté. Toutefois, le présent gouvernement a pris des engagements à cet égard.

(Texte)

QUESTION RELATIVE AUX VŒUX DE LA COMMISSION GLASSCO SUR LE RAPPORT MINORITAIRE

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser

une question à l'honorable ministre d'État, en l'occurrence l'honorable député d'Outremont. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'appliquer intégralement les recommandations du rapport minoritaire Therrien de la Commission Glassco?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ce sujet est présentement à l'étude et nous serons en mesure d'annoncer les intentions du gouvernement au cours des prochaines semaines.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Bien sûr, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm a posé une question très précise à l'honorable député d'Outremont, à savoir si le ministre a l'intention de donner suite...

Des voix: A l'ordre!

M. Valade: ...et le ministre...

(Traduction)

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'aucun député ait le droit de pousser l'affaire beaucoup plus loin. Le ministre a fait de son mieux pour répondre dans le peu de temps dont il disposait. Je suis certain que le gouvernement fera connaître sa politique en temps opportun.

L'AGRICULTURE

PRODUITS LAITIERS—AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Wallace Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il eu l'occasion jusqu'ici de poursuivre les pourparlers avec ses collègues les ministres de l'Agriculture de l'Ontario et du Québec, relativement aux divers problèmes qui se posent à l'industrie laitière, et aussi de discuter de ces questions avec les dirigeants des organisations de producteurs de lait? S'il n'a pas eu l'occasion de le faire, se propose-t-il de tenir bientôt une conférence comme celle qui a eu lieu dans le passé?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, avant de nous occuper de la politique actuelle, à laquelle une large publicité a été faite, j'ai convoqué le Conseil des laiteries ainsi que les producteurs de lait de tout le Canada, et nous avons discuté de cette politique avec eux. Nous n'avions que deux ou trois jours pour nous arrêter sur cette politique, parce que, comme vous le savez, elle devait entrer en vigueur le 1er mai à l'égard de 80 p. 100 de la moyenne de dix ans, si nous ne nous étions pas hâtés de faire quelque chose.

[M. Pigeon.]

On aurait dû s'occuper de l'affaire il y a longtemps. Quoi qu'il en soit, il nous fallait agir vite, afin de protéger les producteurs de lait et l'industrie laitière du Canada, et c'est le programme que nous avons fait connaître au public. Nous avons eu soin de demander l'avis de tous les intéressés avant d'annoncer la politique actuellement en vigueur.

(Plus tard)

M. Nesbitt: J'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'aviser à la reprise des entretiens avec les ministres de l'Agriculture de l'Ontario et du Québec, ainsi qu'avec les dirigeants des associations laitières, en vue d'en arriver à quelque solution des problèmes de l'industrie laitière? Je songe notamment à la question du refroidissement du lait.

L'hon. M. Hays: L'occasion ne s'est pas encore présentée, monsieur l'Orateur, d'aviser à de tels entretiens.

QUESTION AU SUJET DU MAINTIEN DU VERSEMENT À L'ACRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Agriculture s'il a eu le temps d'étudier la possibilité d'envoyer aux cultivateurs de l'Ouest l'habituel versement à l'acre qu'ils attendent?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas eu le temps.

M. Kindt: Une question supplémentaire. Vu que le ministre n'a pas encore eu le temps d'y penser—et j'accepte sa parole—peut-il nous dire s'il a l'intention de faire ce versement?

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, nous allons étudier tous les aspects du programme agricole, car ils font partie d'un grand ensemble. Le programme agricole de l'ancien gouvernement et le nôtre diffèrent un peu, mais nous examinons la situation en profondeur afin de trouver le meilleur moyen d'aider l'agriculture d'un bout à l'autre du pays.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Si le ministre n'est pas disposé à faire les versements à l'acre, a-t-il songé à payer $3 le boisseau pour la nouvelle campagne agricole?

LES PÊCHERIES

COMMISSION DES PÊCHERIES DU PACIFIQUE NORD—DROITS DE PÊCHE RECONNUS AUX JAPONAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question

au ministre des Pêcheries. Pourrait-il dire à la Chambre si, lorsqu'il a donné suite à la recommandation discutable de la Commission des pêcheries du Pacifique nord qui accorde des droits de pêche au Japon, il s'est heurté à une vive opposition de la part de ses collègues du cabinet qui représentent la Colombie-Britannique et qui s'étaient opposés à une telle décision, il y a quelques mois, à moins que la question ne soit d'abord déférée au comité permanent de la marine et des pêcheries?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, j'aimerais déclarer que lorsque le gouvernement a pris cette décision sur une question qu'il aurait fallu trancher il y a plusieurs mois, il s'agissait d'une décision de tous les membres du gouvernement.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si son ministère a demandé une opinion juridique afin de savoir si cette modification pouvait être apportée au traité par un décret du Conseil?

L'hon. M. Robichaud: Avant de prendre une telle décision, monsieur l'Orateur, le gouvernement a obtenu tous les renseignements nécessaires.

LA RADIODIFFUSION

RÉUNION DES DIRIGEANTS DES ORGANISMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État, auquel on a confié plusieurs rôles. En sa qualité d'oracle de la radiodiffusion à la Chambre, pourrait-il nous dire s'il a vraiment annoncé que les dirigeants du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de la société Radio-Canada et de l'Association canadienne des radiodiffuseurs se réuniront afin de relever les torts et les lacunes de nos lois en matière de radiodiffusion? Pourrait-il nous donner plus de détails à ce sujet?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai donné de directives à personne à cet égard, car la constitution ne m'en reconnaît pas le droit. Cependant, j'ai lancé une invitation aux présidents du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de la société Radio-Canada et de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. J'ai demandé à chacun en particulier puis à tous, en public, de se rencontrer afin de présenter un bref rapport collectif dans lequel ils pourraient indiquer sur quels points de la politique de la radiodiffusion ils s'entendent et sur quels autres points ils sont en désaccord. Je leur ai aussi proposé d'établir leurs divergences d'opinions aussi clairement que possible. J'ai cru qu'une telle mesure serait utile à l'ensemble du public canadien car, il va sans dire, ce sont les intérêts du public qui priment dans le domaine de la radiodiffusion, non pas ceux des trois organismes en cause.

Il me semble, cependant, qu'avant d'apporter des changements, il serait préférable de connaître sur quels points précis s'entendent les personnes les plus étroitement associées à la radiodiffusion et sur quels points elles sont vraiment en désaccord. Lors d'une réunion, j'ai donné lecture d'un document et je mettrai volontiers un exemplaire de ce document à la disposition des députés qui voudraient en prendre connaissance.

M. Fisher: J'aimerais demander au ministre si l'enquête officieuse qu'il a proposée servira de préliminaire à une enquête générale sur la radiodiffusion, comme l'enquête Fowler, ou tout simplement à une enquête parlementaire effectuée par un comité de la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'étant entré en fonction que depuis quelque temps, le cabinet n'a pas encore eu l'occasion de déterminer s'il devait faire entreprendre une enquête ou non. Tant que cette décision n'aura pas été prise, je n'ai rien à ajouter sur le sujet.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État. Il a parlé des divers rôles qu'il est appelé à remplir. Est-il vrai que le secrétaire d'État éprouve de la difficulté à passer de Jack l'Éventreur à Jacques Joyeux?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je doute fort que la personnalité d'un député, quel qu'il soit, doive faire l'objet d'une interpellation à la Chambre.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

ON DEMANDE LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS SUR LE DANGER DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale, du Bien-être social et de la vérité. (*Exclamations*)

L'honorable représentante a-t-elle reçu le texte du rapport qui a été remis hier ou avant-hier au président Kennedy par son comité consultatif scientifique au sujet de l'usage excessif des produits antiparasitaires qui mettrait la vie et la santé en danger? Dans le cas de l'affirmative, le ministre s'occuperait-elle de fournir un exemplaire de ce rapport aux députés? Songe-t-on à modifier la réglementation de l'usage des produits antiparasitaires?

L'hon. Judy LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable député du titre qu'il m'a accordé. Je ne savais pas que le nom de mon ministère avait été changé. Je me réjouis, cependant, en tant que membre du gouvernement, qu'on reconnaisse en moi une personne qui cherche la vérité. Tous les Canadiens, je n'en doute pas, y verront un agréable changement après les quelques dernières années.

Quant à la question de mon honorable ami, je le remercie de m'en avoir prévenue il y a quelques instants, et je lui dis que la réponse est non.

LE BUDGET

INTERPELLATION À PROPOS DE LA DATE PROBABLE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre à quelle date il projette de présenter son budget?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai bon espoir de le présenter dans les 60 jours prévus le 22 avril.

(Texte)

LE DRAPEAU CANADIEN

QUESTION RELATIVE À SON ADOPTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre.

A-t-il l'intention de soumettre à la Chambre, comme il l'a promis au cours de sa campagne électorale, une mesure visant l'adoption d'un drapeau national distinctif canadien.

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): En effet, le gouvernement s'est engagé à le faire dans les deux années qui suivront son accession au pouvoir.

(Plus tard)

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Une question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre s'il en confiera le choix à l'honorable député de Bonavista-Twillingate?

[M. Fairweather.]

(Traduction)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE, PROPOSÉE PAR MLLE PAULINE JEWETT ET APPUYÉE PAR M. AUGUSTE CHOQUETTE

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la session.

Mlle Pauline Jewett (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je viens de recevoir un accueil aussi chaleureux qu'enthousiaste, et j'en suis reconnaissante. Je me permettrai de dire tout d'abord—et je crois parler au nom de tous les députés—que nous regrettons de voir que Son Excellence le Gouverneur général n'a pas été, hier, en mesure de prononcer le discours du trône et nous nous joignons à l'Administrateur pour lui souhaiter une prompte et complète guérison. J'espère également pouvoir dire, sans me tromper, dès le début, monsieur l'Orateur, que ces messieurs vis-à-vis ont, selon toute vraisemblance, déjà épuisé leur réserve de questions pour la session.

Je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, à l'occasion de votre élection à cette fonction distinguée, que vous contribuerez, j'en suis certaine, à relever encore. Je tiens aussi à féliciter les autres députés auxquels ont été conférées des charges, soit le président des comités, qui est également orateur suppléant, et le président suppléant des comités, d'avoir été nommés à ces positions.

En outre, je n'oublierai pas de dire un mot —encore une fois au nom de tous, je l'espère —pour exprimer mes meilleurs vœux au chef du Crédit social qui, je crois, célèbre aujourd'hui son anniversaire.

Quant aux nouveaux ministres, membres du cabinet, et aux secrétaires parlementaires, je me permettrai, en mentionnant tout spécialement le nouveau premier ministre du Canada, de leur exprimer mes félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères. Enfin, je dirai à tous les députés qui sont, comme moi, nouveaux à la Chambre, que je les applaudirai chaque fois qu'ils se lanceront dans notre orbite.

Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le premier ministre de l'honneur qu'il a fait à la circonscription de Northumberland, en demandant à sa représentante de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Évidemment, si je puis m'exprimer ainsi, Northumberland est absolument digne de cet honneur. J'ai, en effet, eu l'impression que

cette circonscription se classait dans une catégorie toute particulière, depuis la première fois que je l'ai visitée, comme tout petit enfant, il y a bien des étés de cela. Maintenant que j'y réside moi-même, et que je suis, en outre, depuis le 8 avril dernier, sa représentante, je me rends compte encore davantage de ses nombreuses qualités.

Entre autres choses, monsieur l'Orateur, la beauté naturelle des lacs, collines, cours d'eau et forêts de Northumberland ne le cède en rien, à mes yeux, à celle de tout le reste du pays, et je vous assure que le climat y est parfaitement merveilleux en toutes saisons. La seule chose qui m'étonne, c'est que la moitié des Canadiens n'y aient pas élu domicile. Puis, là où l'homme y a mis du sien, il a bien fait les choses. Les moyens de transport habituels y sont excellents, tout comme les ports, les grands routes, les voies de navigation. Ses fermes, fort variées, produisent des vaches laitières, des bovins, des porcs, des moutons, du tabac et des fruits, notamment des pommes et des légumes de belle qualité. Dans de beaux villages et d'attrayantes villes on trouve nombre de beaux édifices et de bâtiments historiques et une grande diversité d'industries, depuis celles du meuble, des matières plastiques, de la gélatine, jusqu'à celles du vêtement, des articles en cuir, des fusils, en passant par les fromageries et tant d'autres.

Mais la principale ressources du comté, ce sont ses habitants, que j'ai toujours trouvés gentils et aimables, intelligents et affables. Cela, je l'ai constaté aussi bien quand j'ai été défaite l'an dernier que lorsque j'ai été élue cette année.

Je le répète, la seule chose que je n'arrive pas tout à fait à comprendre, c'est qu'une multitude de gens ne viennent pas se joindre à nous. Une des grandes raisons pour lesquelles ils s'en abstiennent et pour lesquelles la population n'y a pas augmenté bien vite ces derniers temps, c'est peut-être la profonde détresse qui y sévit. A cet égard, ma circonscription n'est pas exceptionnelle. C'est une situation qui se présente dans plusieurs régions du Canada. Il y a beaucoup de chômage et ce ne sont pas des facteurs saisonniers qui le causent, il existe un chômage de base ou, comme on dit maintenant, un chômage structural qui fait que les gens ne peuvent trouver d'emploi en aucun temps de l'année. On trouve souvent, même chez ceux qui ont un emploi, des gens qui ne réussissent à gagner que le strict minimum pour subsister.

L'industrie ne s'est pas développée très rapidement. En effet, dans mon comté, certaines industries, surtout celle de la mise en conserve, ont fermé leurs portes. On n'a pas aménagé les ports avec beaucoup de célérité et on n'a pas su assurer aux cultivateurs des prix leur permettant de compenser le coût de production qui augmente constamment. Nous savons que ces choses existent dans la circonscription de Northumberland et partout au Canada à l'heure actuelle.

On parle de notre riche société. Il est possible qu'un petit nombre d'entre nous soit vraiment à l'aise mais pour un grand nombre de personnes, près du tiers de la population, je pense, ce n'est certainement pas vrai. Combien de Canadiens vivent dans des conditions que ne devrait pas accepter une société honnête et généreuse; on ne peut pas non plus jeter nécessairement le blâme sur les victimes de cet état de choses.

On entend encore des gens parler de la bonne vieille époque de l'individualisme où chacun n'avait qu'à s'occuper de sa propre affaire. Il est toujours agréable de rêver à cette belle époque, d'espérer qu'elle pourrait revenir, mais la réalité est tout autre; et nous pourrions nous en rendre compte si nous n'étions pas aveugles parfois. Nous sommes passés de la société individualiste à la société collectiviste, dans laquelle il est très difficile pour plusieurs d'entre nous de prendre nous-mêmes toutes les décisions qui nous intéressent. Ces décisions, d'autres personnes et surtout de grands organismes les prennent de plus en plus pour nous. Ces décisions nous échappent véritablement. Il est extrêmement difficile aujourd'hui pour une personne qui est sans travail ou dans la misère de s'aider beaucoup elle-même de sa propre initiative.

Cela m'amène, monsieur l'Orateur, au cœur de mes observations, qui se rapportent à la doctrine, à la direction, au programme et à la politique du parti qui forme actuellement le gouvernement de notre pays. Il me semble que le parti libéral, plus que tout autre parti au Canada, est au courant des changements qui se produisent dans notre société et dont je viens de parler. En fait, on trouve dans le troisième paragraphe du discours du trône une phrase qui se lit ainsi qu'il suit: «Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs.» Je crois que le parti, du moins la plupart de ses membres sont prêts à accepter cette transformation progressive de notre société en une société socialiste, ce dont nous sommes témoins; en outre—et cela est encore plus important—ils sont prêts à admettre qu'une telle société ne peut se diriger elle-même, qu'elle a besoin d'être guidée par les principales institutions qui sont au service de la population, soit les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

C'est grâce à ces institutions gouvernementales—et bien entendu nous nous intéressons ici avant tout à celle du palier fédéral—qu'on

peut espérer réaliser les fins ultimes auxquelles nous aspirons tous, j'en suis sûre, et j'entends par là ouvrir davantage l'esprit humain, assurer encore plus la dignité de tous les êtres et leur égalité. J'estime, monsieur l'Orateur—et je crois avoir raison—que notre parti, traditionnellement et maintenant encore le parti de la réforme, s'engage vraiment dans cette voie avec un sens plus précis de l'objectif à atteindre et du caractère urgent qu'il revêt que n'importe quel autre parti que l'on puisse trouver ailleurs et qu'il peut, par conséquent, n'étant pas un tenant mystique de l'entreprise privée sans bornes, d'une part, ou d'un socialisme absolu, d'autre part, mais n'ayant pour doctrine que celle selon laquelle nos institutions gouvernementales doivent venir en aide à tous et accomplir à notre place ce que nous sommes impuissants à faire par nous-mêmes et, étant fermement d'avis qu'il faut suivre l'évolution, il peut, dis-je, s'adapter plus facilement à cette évolution. C'est la raison pour laquelle mon parti siège aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre.

L'autre facteur important de tout parti politique dans n'importe quelle société démocratique, bien distinct de sa doctrine et de ses attitudes, c'est, bien entendu, son esprit de direction. Naguère, ce qui semble assez étrange, les théories démocratiques n'ont pas assez tenu compte de ces qualités de direction; on supposait, j'imagine, qu'elles se développeraient. Nous nous rendons compte, surtout depuis les années 20 et 30, combien les qualités de chef sont importantes, non seulement pour arriver au pouvoir mais aussi pour exercer le pouvoir. Parfois, les qualités requises pour exercer le pouvoir diffèrent de celles qu'il faut pour arriver au pouvoir. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, ce sont les qualités qu'exige l'exercice de l'autorité. Ici encore, je suis convaincue—et j'espère qu'on ne me taxera pas de partialité—que notre parti possède, en la personne de son chef, le nouveau premier ministre du pays, la direction dont nous avons besoin présentement. C'est un homme de caractère, qui sait où il va. Avoir du caractère et un but déterminé est peut-être aussi important que n'importe quelle autre chose. C'est particulièrement essentiel au moment où il va nous falloir pénétrer dans tant de domaines nouveaux, rompre avec de vieilles habitudes et de vieilles façons de procéder au pays du Canada.

Le premier ministre lui-même veut appliquer—et il l'appliquera j'en suis sûr—une politique qui, je crois, nous permettra de mener une existence meilleure et plus féconde. Il est compétent, parce qu'il a du courage, de l'intégrité, de la fermeté et la souplesse de caractère pour s'entendre avec les gens, chez nous comme à l'étranger, l'aptitude à travailler avec d'autres et même à répondre à leurs besoins et leurs désirs sans perdre de vue son but, et de mettre ensuite en œuvre les décisions arrêtées conjointement. Il est capable de prendre des décisions, de consulter autrui sur les problèmes de l'heure, de s'adapter aux besoins et enfin d'exécuter les tâches nombreuses qui s'imposent. Nous devons nous féliciter, Monsieur l'Orateur, d'avoir comme premier ministre un homme qui est en mesure d'accomplir ces choses.

Une certaine attitude ou façon de voir ainsi que certaines qualités de chef sont des éléments importants, mais elles doivent néanmoins être accompagnées d'un programme ou d'une série de principes qui confèreront un sens à l'idéologie et rendront la direction encore plus efficace.

Cela m'amène à parler du discours du trône, monsieur l'Orateur. Je suis convaincue que tous les honorables députés en ont pris connaissance et conviennent avec moi qu'il énonce dans une forme claire et particulièrement intéressante les initiatives qui s'imposent dans la première session de la vingt-sixième législature. Naturellement, le discours appuie notamment sur certaines parties de notre programme qui, espérons-nous, permettront au Canada de sortir du marasme économique, d'atténuer le chômage, de créer des possibilités d'emploi et d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Ces mesures sont nombreuses. Tous les députés le savent maintenant, elles comprennent l'institution d'un ministère de l'Industrie au sein duquel seront établis une agence de développement régional, des modifications à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, visant à le renforcer et à lui constituer un fonds d'aide à l'investissement, l'institution d'une société canadienne de développement et d'un conseil économique du Canada, la nomination d'un second ministre de l'Agriculture qui sera chargé de veiller aux besoins de l'agriculture dans toutes les régions du pays et, dans un domaine connexe, l'octroi d'une plus grande assistance à la formation technique et l'établissement d'un régime de pensions à participation.

Je tiens à préciser que ces dispositions ne constituent pas simplement un salmigondis de mesures à l'intention de certains groupes de votants. Ces mesures font partie d'un ensemble qui vise à rétablir et à favoriser le bien-être économique et social de notre société. J'ai parlé d'une façon spéciale de certaines mesures; il y en a d'autres évidemment que n'a pas mentionnées le discours du trône, mais qui seront présentées. Dans l'ensemble, elles contribueront à favoriser le plein emploi, et l'expansion de l'industrie, à aider les

municipalités à assurer des services dont elles ont grand besoin, à accroître la sécurité sociale de tous les Canadiens, et à encourager nos citoyens à investir leurs économies dans des entreprises canadiennes afin de rendre l'agriculture plus prospère et plus stable. Ce sont les choses que nous espérons réaliser grâce à ces mesures.

Je suis sûre que les honorables députés souhaiteraient nous voir réaliser immédiatement d'autres choses. J'aimerais prendre tout de suite d'autres mesures. Mais on ne peut pas tout faire à la fois. Je pense parfois qu'il serait peut-être possible de s'y essayer et de lancer une grande offensive sur tous les fronts, mais ce n'est pas toujours possible. Je pense, quant à moi, que le programme national que nous avons présenté et que les mesures dont je viens de parler nous permettent de faire tout ce qui est possible, du moins au cours de ces 60 premiers jours.

Je suis particulièrement heureuse que nous ayons souligné, ce que d'ailleurs le parti libéral a toujours fait, le caractère essentiellement biculturel du Canada. Ce que nous espérons faire, c'est de mettre en valeur et d'accroître ce caractère biculturel de notre pays. J'aurais aimé qu'on mette davantage l'accent sur la vie culturelle en général au Canada. C'est une des questions qui nous préoccupent et sur laquelle nous reviendrons prochainement.

Je m'inquiète aussi des conditions de la santé publique de notre pays. Je ne comprends pas qu'on puisse se présenter comme député et se désintéresser de cette question. C'est également là un problème auquel nous nous attaquerons dès que possible. Nous avons beaucoup entrepris dès le début en vue d'améliorer l'économie et le bien-être du pays au moyen de mesures que nous avons présentées et dont j'ai brièvement parlé.

Étant donné que le genre de mesures qui s'imposeront désormais au Canada vont augmenter forcément le rôle du gouvernement et exiger de sa part plus de réglementation et d'intervention, je me réjouis fort de trouver vers la fin du discours du trône une disposition visant à établir un comité de la procédure dont vous serez le président, monsieur l'Orateur. Certes, à mesure que l'État s'affirme de plus en plus et que nous progressons petit à petit vers la réglementation gouvernementale, comme nous devons le faire, d'après moi, dans la société collective où nous vivons, il importe au premier chef que nous trouvions les moyens de diriger l'action administrative par l'entremise de la Chambre, de bien comprendre nous-mêmes ce qui se passe et de jouer un rôle utile, et de nous assurer également que ce qui s'accomplit à l'échelon administratif se fait en toute justice et équité. Je suppose que ce comité aura pour fonction d'étudier ces questions avant tout et de remanier aussi de fond en comble, je l'espère, tout le régime des comités de la Chambre, en définissant de nouveau leurs attributions de façon à rendre leurs travaux plus conformes aux diverses responsabilités du gouvernement.

Il se peut qu'ensuite, afin d'assurer au plus haut degré l'équité et la justice dans l'administration d'une politique d'État complexe, on étudie la question des réformes à apporter à la procédure administrative. Il se pourrait même qu'on présente une loi sur la procédure administrative. Voilà, à mon sens, une initiative qui s'impose si nous voulons continuer à appliquer le genre de politiques que mon parti estime nécessaires pour le Canada.

Il ne faut pas oublier non plus que nous ne vivons pas loin de tous contacts et seuls dans le monde, et nous rappeler toujours que les lignes de conduite que suivent d'autres pays influent directement sur notre comportement. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureuse de voir dans le discours du trône qu'il était question des initiatives que mon parti, qui forme le gouvernement actuel, espère prendre afin d'associer le Canada aussi intimement que possible aux transformations qui se produisent dans d'autres pays et d'orienter les changements de rapports qui s'opèrent entre les pays du monde. Pareille intention entraînera des transformations de nos méthodes commerciales—dont on a déjà entendu parler. Elle nous fera prendre part intimement à des dispositions concernant la défense, comme cela a été le cas au cours des dernières années. Nous serons amenés à participer encore davantage à l'activité des Nations Unies. Nous devrons participer aux efforts tentés en vue d'obtenir une forme quelconque de désarmement qui convienne aux autres pays du monde. Il faut donc bien nous rendre compte que nos initiatives ici ne forment qu'un aspect de tout ce qui doit être accompli, en ce milieu du vingtième siècle et plus tard, si la société tout entière doit progresser.

Autre question. Ce n'est pas seulement le monde occidental qui est en voie d'évolution. Ce ne sont pas seulement les pays d'Asie et d'Afrique qui sont en plein développement. Nous ne devons pas oublier que l'Europe centrale et orientale est aussi en évolution et qu'il en est de même du communisme international dans son ensemble. De fait, cette tendance générale vers la double polarisation du pouvoir que nous avons connue depuis la seconde Grande Guerre se modifie peut-être. J'espère que nous favoriserons les relations commerciales, culturelles et autres

avec certains des pays du monde communiste. Et ce serait, me semble-t-il, le meilleur moyen d'assurer la paix. Il existe certaines tendances vers le pluralisme qui commencent à se manifester dans le communisme international et il faudrait en tirer profit. Le meilleur moyen d'y parvenir serait d'étendre nos contacts commerciaux et culturels avec les autres pays du monde et non simplement avec le monde occidental. Il pourrait en découler, j'en suis convaincue, l'établissement de relations diplomatiques avec des pays qui ne sont pas reconnus actuellement.

Je suis très heureuse que le Canada ait adopté, tant sur le plan international que sur le plan national, un esprit de décision, et qu'il se rende compte que le temps presse. Je suis sûre que notre parti, appelé à former le gouvernement du Canada, ne décevra pas les Canadiens à cet égard.

Aussi, j'aimerais proposer, avec l'appui de mon honorable ami de Lotbinière (M. Choquette):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable major-général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, avant de vous dire l'émotion que je ressens en prenant la parole en cette enceinte, je souhaite au représentant de Sa Majesté un prompt et complet rétablissement.

En effet, monsieur le président, c'est toujours étreint d'une grande émotion que l'on parle devant une assemblée aussi distinguée pour la toute première fois.

Je remercie le très honorable premier ministre (M. Pearson) de l'honneur qu'il m'a conféré, sachant qu'il voulait d'abord rendre hommage à la circonscription de Lotbinière, que j'ai l'honneur de représenter, et surtout un hommage particulier à la jeunesse, cette jeunesse que notre parti fait rayonner, ce qui apporte un démenti formel à ceux qui ont longtemps exploité contre nous le thème du «vieux parti», et plus particulièrement l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire).

Monsieur le président, à la suite des observations du représentant de Northumberland...

[M[lle] Jewett.]

(Traduction)

Je désire également féliciter chaleureusement l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett) de sa distinction et de son charme, ainsi que de l'éloquence dont elle a fait preuve en prononçant le merveilleux discours que nous venons d'entendre.

(Texte)

Monsieur le président, je désire vous offrir mes plus chaleureuses félicitations, et ce non pas pour respecter une tradition établie de tout temps, mais parce qu'il est facile de constater que la nomination qui vous échoit est pleinement justifiée, si l'on considère votre compétence reconnue, votre sens profond de l'objectivité et l'habileté exceptionnelle dont vous avez toujours fait preuve au cours des délibérations parlementaires, alors que vous présidiez certain comité de la Chambre. Bref, vos qualités remarquables vous appelaient irrévocablement à l'accomplissement de cette honorable et onéreuse tâche qu'est celle de présider les délibérations de cette assemblée.

Qu'il me soit également permis d'adresser au très honorable premier ministre nos plus vives félicitations pour avoir su gagner la confiance du peuple canadien. Lorsque le peuple canadien lui a témoigné cette confiance, il en a éprouvé un grand réconfort, sachant que notre pays serait dirigé d'une façon efficace dans la voie de la prospérité.

Monsieur le président, qu'il me soit permis de remercier cordialement les électeurs de Lotbinière pour la confiance qu'ils m'ont vouée. En retour je leur réitère l'assurance de mon dévouement le plus assidu et le plus tenace pour défendre ici leurs intérêts.

Sachez, monsieur le président—je déplore son absence en ce moment—que le député de Villeneuve (M. Caouette) a facilité mon élection dans le comté de Lotbinière; je suis convaincu que le député de Lapointe (M. Grégoire) lui transmettra le message.

Au fait, ayant eu recours à la stratégie du député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), j'ai défié le député de Villeneuve de me rencontrer lors d'une assemblée contradictoire. Or, pour justifier son absence, il a dit qu'il ne pouvait faire autrement que de rencontrer des chefs et non des lieutenants; d'ailleurs, à la vue des récents événements survenus au sein du parti du Crédit social, nous constatons bien que le député de Villeneuve a le goût de la «cachotterie» car c'est au cours d'une assemblée que le député de Villeneuve a déclaré: «A celui qui me lance le défi de lui faire face lors d'une assemblée contradictoire, je dis que j'aurai assez de le voir à Ottawa». Son vœu fut si bien comblé que le porte-étendard du Crédit social, dans mon comté, en a perdu son dépôt.

Monsieur le président, nous nous sommes présentés devant le peuple avec un programme bien défini, contenant les points essentiels suivants: d'abord, relancer l'économie canadienne, redonner la sécurité, rétablir le prestige international du Canada, sauver la Confédération qui, aujourd'hui, est en proie à toutes sortes de tourments idéologiques.

Le discours du trône, si succinct soit-il, permet de constater que le parti libéral a la détermination de respecter les engagements solennels qu'il a pris envers le peuple.

Nous voulons relancer l'économie canadienne. Pour ce faire, dans le discours du trône, le gouvernement préconise la création d'un ministère de l'industrie. Dans cette ère de révolution technologique, où la science avance à une vitesse vertigineuse, qui entraîne comme corollaire une expansion gigantesque de l'industrie, il est primordial que le gouvernement canadien se donne un ministère de l'industrie.

Le discours du trône préconise aussi l'établissement d'un système de pension contributoire. Ici, monsieur le président, nous pouvons constater qu'au Canada le parti libéral a toujours été le pionnier de la législation sociale, parce que sa philosophie est précisément fondée sur la dignité de la personne humaine. Ainsi, les allocations familiales, instituées par le parti libéral, consacraient la famille comme le fondement d'une société riche et constamment ennoblie.

Le parti libéral, conscient de la sécurité de la vieillesse, la consacrait également. C'est lui qui a donné les pensions de vieillesse.

Le parti libéral, conscient du fait qu'un peuple qui veut être riche, fort et grand, doit bénéficier d'une bonne santé, a institué l'assurance-hospitalisation.

Et toujours dans le même ordre d'idées, constamment soucieux de progresser, le parti libéral préconise aujourd'hui l'établissement d'un système de pension contributoire afin d'améliorer notre système de sécurité sociale.

Monsieur le président, dans le programme du parti libéral, on propose le développement et la restauration de l'industrie agricole, et du même coup, on préconise la nomination d'un deuxième ministre de l'agriculture.

Pour ma part, à titre de représentant d'un comté rural, je ne peux faire autrement que de me réjouir de cette mesure éminemment bienfaisante qui prévoit la nomination d'un ministre de l'agriculture qui sera appelé à résoudre les problèmes si nombreux et si pressants des agriculteurs de l'Est.

Les cultivateurs du Québec ont des problèmes sérieux. Qu'il s'agisse d'abord de l'industrie laitière, de l'industrie porcine, de la mécanisation des fermes qui entraîne pour les cultivateurs des dépenses exorbitantes, et auxquels des revenus insuffisants ne peuvent apporter un réconfort adéquat.

Le ministère de l'Agriculture de l'Est aura certes de lourdes responsabilités. Il ne pourra probablement pas régler tous les problèmes qui se posent.

Clemenceau disait: «L'État a trop d'enfants pour être bon père de famille». Une chose est certaine, c'est que ce nouveau ministère pourra aider d'une façon toute particulière à résoudre les problèmes des cultivateurs de l'Est, et plus particulièrement ceux des cultivateurs du Québec.

Monsieur le président, le programme du parti libéral préconise également le rétablissement du prestige international de notre pays. Il suffit d'évoquer le nom du premier ministre et l'on a immédiatement le symbole le plus vivant et le plus flamboyant du prestige international dont jouira le Canada au cours des prochaines années.

Il suffit d'évoquer la personnalité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin)—celui-là même qui sous le régime libéral des années 1945 à 1957 a édifié tout le système de sécurité sociale—pour se rendre compte qu'il a un sens social suffisamment développé pour être un diplomate de grande valeur.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons et tous ces motifs, c'est avec honneur et empressement que j'appuie l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Sur la motion de l'honorable M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

RECTIFICATION À UNE DÉCLARATION RELATIVE AU SERGENT-MAJOR WALTER LEJA

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre ne soit ajournée, puis-je poser la question de privilège afin de faire une rectification?

Contrairement à ce que m'avait dit la police de la ville de Westmount, heureusement, le sergent-major Walter Leja, n'est pas mort, bien qu'il soit sérieusement blessé, et l'on fait l'impossible pour lui sauver la vie.

(Sur la motion du très honorable M. Pearson, la séance est levée à 4 heures et demie de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

SA MAJESTÉ LA REINE

DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

(Traduction)

M. l'Orateur: Honorables députés, nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de naissance de Sa Majesté la reine.

Comme c'est l'usage depuis assez longtemps, la Chambre témoigne de sa fidélité et de son affection en poursuivant les travaux du Parlement.

Afin d'exprimer cette fidélité et cette affection, je voudrais recommander que, si la Chambre le désire, je fasse parvenir, en votre nom, un message de félicitations à Sa Majesté.

Le Parlement accepte-t-il cette proposition?

Des voix: Entendu!

LES ARTS, LES SCIENCES ET LES LETTRES

DÉPÔT DU TEXTE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer deux exemplaires français et deux exemplaires anglais d'une lettre que j'ai adressée le 15 mai aux premiers ministres de toutes les provinces, à propos de l'institution d'une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Si la Chambre le désire, nous pourrions faire imprimer ces exemplaires en appendice au hansard d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Le texte des lettres figure en appendice.*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES BILLS

(Texte)

M. l'Orateur: Avant qu'on propose les soixante-quatre bills qui suivent, je tiens à formuler ce qui, j'espère, sera une déclaration assez brève.

La Chambre aura remarqué que le *Feuilleton* d'aujourd'hui comporte une liste de 64 bills, un nombre sans précédent, que les députés demandent à déposer. Permettez-moi de féliciter les honorables députés de l'intérêt et du zèle dont ils font preuve en présentant un si grand nombre de bills dès le début de la session.

Certains bills, que la Chambre a examinés lors de la dernière session, sont présentés à nouveau, mais beaucoup d'entre eux constituent de nouvelles propositions.

A cause de ce débordement des premiers jours, il est difficile, sinon impossible, pour le président, d'étudier les dispositions de ces bills afin de s'assurer qu'ils respectent les coutumes et les usages de la Chambre. A vrai dire, le texte de la plupart d'entre eux me parviendra pour la première fois plus tard dans la séance, au cours des délibérations subséquentes.

J'ai deux recommandations à soumettre à l'étude de la Chambre en vue d'accorder le plus de temps possible aux discours des divers chefs qui, par tradition, se font à la présente étape du débat sur l'Adresse.

En premier lieu, la Chambre voudrait peut-être étudier l'opportunité de procéder à la première lecture de ces bills avec l'entente que chacun sera étudié soigneusement d'ici sa deuxième lecture et que tout vice de fond sera signalé à l'attention de la Chambre. Les honorables députés savent que la première lecture n'autorise que l'impression du bill. Une fois le bill imprimé et distribué, ils seront en mesure de signaler toute irrégularité du bill.

Une telle recommandation avait été proposée à la Chambre, qui l'avait acceptée, par mon prédécesseur, ainsi qu'en fait foi la page 33 du hansard du premier octobre 1962, et par monsieur l'Orateur R. Michener, à la page 2500 du hansard du 2 avril 1962.

En second lieu, la Chambre comprendra qu'il faudrait près de deux heures ou plus pour présenter tour à tour chacun des bills inscrits au *Feuilleton* et lui faire subir la première lecture.

Si la Chambre y consent, je suggère, avec l'assentiment unanime, que les soixante-quatre bills inscrits au *Feuilleton* soient réputés avoir été présentés, et lus une première fois, et que la deuxième lecture en soit décrétée pour la prochaine séance de la Chambre, sous réserve de mes observations antérieures quant à

l'examen de chaque bill et à sa conformité aux dispositions du Règlement.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à donner suite aux recommandations proposées?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: En conséquence, du consentement unanime de la Chambre, je déclare que les soixante-quatre bills inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue d'être déposés par des députés sont réputés avoir été présentés et lus une première fois et que la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

(Traduction)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

CONGÉS STATUTAIRES PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill nº C-2, tendant a accorder aux employés des jours de fête statutaires payés, ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli lesdits jours sur les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

SALAIRE MINIMUM POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill nº C-28, tendant a l'établissement d'un salaire minimum pour les employés des ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA DÉPUTATION

MODIFICATION VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix) demande à déposer le bill nº C-3, tendant à modifier la loi sur la députation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Gilles Grégoire (Lapointe) demande à déposer le bill nº C-47, tendant à modifier la loi sur la députation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. l'Orateur.]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

ÉMISSION DES PERMIS SUJETTE À LA MISE EN PRATIQUE DES DISPOSITIONS DE LA DÉCLARATION DES DROITS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à déposer le bill nº C-4, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (Recours contre les violateurs des droits de l'homme).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DES ANTENNES COLLECTIVES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill nº C-30, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION RELATIVE AUX ÉMISSIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

M. H. C. Harley (Halton) demande à déposer le bill nº C-54, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (Émissions d'un caractère politique).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATION TOUCHANT UN VERSEMENT AUX PRODUCTEURS PRIMAIRES

M. E. P. Whelan (Essex-Sud) demande à déposer le bill nº C-5, tendant à modifier la loi sur la faillite (Produits primaires auxquels on fait subir une transformation).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATIONS TOUCHANT LES CESSIONS DES SALARIÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill nº C-12, tendant à modifier la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES FINANCES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill nº C-6, tendant à réglementer le crédit aux consommateurs.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE PRÉVOYANT UN RECOURS CONTRE LES MARCHÉS LÉONINS

M. Andrew Brewin (Greenwood) demande à déposer le bill n° C-62, tendant à créer un recours contre les marchés léonins.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES PENSIONS

MODIFICATION PRÉVOYANT UN APPEL EN JUSTICE

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek) demande à déposer le bill n° C-7, tendant à modifier la loi sur les pensions (Appel judiciaire).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

MESURE VISANT LA CONSTRUCTION D'UN ÉLÉVATEUR À TISDALE (SASK.)

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale) demande à déposer le bill n° C-8, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux (Élévateur terminus de Tisdale).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION EXIGEANT L'INDICATION DU TAUX D'INTÉRÊT VÉRITABLE EXIGÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-9, tendant à modifier la loi sur les petits prêts (Annonces).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION TENDANT À RÉDUIRE LE TAUX MAXIMUM D'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-14, tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE LE TAUX MAXIMUM D'INTÉRÊT

M. C.-A. Gauthier (Roberval) demande à déposer le bill n° C-23, tendant à modifier la loi sur les petits prêts (Coût d'un emprunt).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À PLAFONNER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-10, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT LA PUBLICATION DU COÛT DU CRÉDIT

M. E. Nasserden (Rosthern) demande à déposer le bill n° C-31, tendant à modifier la loi sur l'intérêt (Frais de financement).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT À PLAFONNER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Rodolphe Leduc (Gatineau) demande à déposer le bill n° C-55, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

MESURE VISANT À ÉTENDRE LES ZONES DE PÊCHE

M. Barrie Mather (New-Westminster) demande à déposer le bill n° C-11, tendant à modifier la loi sur la protection des pêcheries côtières (Zone de pêche de douze milles).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MODIFICATION DÉCLARANT FÊTE CHÔMÉE LE JOUR DU SOUVENIR

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à déposer le bill n° C-13, tendant à modifier la loi sur le service civil (Le jour du Souvenir).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION AUTORISANT L'ARBITRAGE ET LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond) demande à déposer le bill n° C-51, tendant à modifier la loi sur le service civil (Négociations collectives et arbitrage).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATIONS RELATIVES À LA PRIVATION ET AU DÉNI DE DROITS

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek) demande à déposer le bill n° C-39, tendant à modifier la loi sur le service civil (Abus d'autorité exercé par des fonctionnaires).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE VISANT LES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE RÉADAPTATION DES EMPLOYÉS DÉPLACÉS

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill n° C-15, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE VISANT LES PROPRIÉTÉS ABANDONNÉES APPARTENANT AUX CHEMINS DE FER

M. J. N. Ormiston (Melville) demande à déposer le bill n° C-17, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Droits du public sur les chemins de fer abandonnés).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE RELATIVE À L'ABANDON DES LIGNES FERROVIAIRES SECONDAIRES

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest) demande à déposer le bill n° C-27, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Abandon d'exploitation).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DE L'OUEST DU CANADA

INSTALLATIONS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE VÉTÉRINAIRES

M. J. N. Ormiston (Melville) demande à déposer le bill n° C-16, tendant à créer et à constituer le Collège vétérinaire de l'Ouest du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'IMMIGRATION

AMNISTIE RELATIVE AUX ADMISSIONS AU CANADA ENTACHÉES D'IRRÉGULARITÉ OU D'ILLÉGALITÉ

M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul's) demande à déposer le bill n° C-18, tendant à accorder l'amnistie aux Asiates, Africains et autres, sujets à la discrimination raciale, dont l'admission au Canada peut avoir été entachée d'irrégularité ou d'illégalité, et les rétablissant dans leurs droits.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE CRÉANT UN POSTE DE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

M. R. N. Thompson (Red-Deer) demande à déposer le bill n° C-19, tendant à la création d'un poste de commissaire parlementaire.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE AUTORISANT L'ACTIVITÉ POLITIQUE

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill n° C-52, tendant à permettre aux fonctionnaires de l'État de se livrer à une activité politique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES VACANCES ANNUELLES

MESURE PRÉVOYANT DEUX SEMAINES DE VACANCES DÈS LA DEUXIÈME ANNÉE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° C-20, tendant à modifier la loi sur les vacances annuelles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES LOTERIES

MESURE AUTORISANT LES LOTERIES PROVINCIALES AU BÉNÉFICE DES HÔPITAUX ET DES UNIVERSITÉS

M. L.-J. Pigeon (Joliette-l'Assomption-Montcalm) demande à déposer le bill n° C-21, concernant les loteries dites sweepstakes en faveur d'hôpitaux et d'universités.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE ÉTABLISSANT UNE COMMISSION DES LOTERIES D'HÔPITAUX

M. J. H. Horner (Acadia) demande à déposer le bill n° C-24, prévoyant l'établissement d'une commission des sweepstakes au bénéfice d'hôpitaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

MODIFICATION CRÉANT UN DÉPARTEMENT DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi) demande à déposer le bill n° C-22, tendant à modifier la loi sur le secrétariat d'État.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DIVORCE

MESURE RELATIVE À UN AVOUÉ PARLEMENTAIRE ET À LA TAXATION DES FRAIS

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill nº C-25, ayant pour objet la création d'un poste d'avoué parlementaire et régissant la taxation des frais.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE TENDANT À MODERNISER LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill nº C-50, ayant pour objet la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE SUPPRIMANT LA NÉCESSITÉ DE LA SANCTION PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac) demande à déposer le bill nº C-41, concernant la procédure applicable aux divorces parlementaires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TOUCHANT LE COMPTAGE DES BULLETINS AUX BUREAUX PROVISOIRES DE VOTATION

M. Rodolphe Leduc (Gatineau) demande à déposer le bill nº C-26, tendant à modifier la loi électorale du Canada (Bureaux provisoires de votation).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE L'ÂGE DES VOTANTS

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill nº C-60, tendant à modifier la loi électorale du Canada (Âge des votants).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATIONS RELATIVES AUX ÉMISSIONS POLITIQUES

M. H. C. Harley (Halton) demande à déposer le bill nº C-63, tendant à modifier la loi électorale du Canada (Émissions d'un caractère politique).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'INDUSTRIE

MESURE VISANT LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES ET LA DIMINUTION DU CHÔMAGE

M. Robert C. Coates (Cumberland) demande à déposer le bill nº C-29, concernant la mise en valeur de certaines provinces par répartition des industries et sur l'allègement du chômage qui sévit dans ces provinces.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES LOTERIES

MESURE CRÉANT UNE RÉGIE DES LOTERIES NATIONALES

M. J. N. Ormiston (Melville) demande à déposer le bill nº C-32, visant à l'établissement de la Société des bourses au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

MODIFICATION VISANT À PRÉVENIR LA FRAUDE DANS LES ACHATS À TEMPÉRAMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill nº C-33, tendant à modifier la loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TOUCHANT LA POSSESSION ET LA CONSOMMATION DE SPIRITUEUX

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni) demande à déposer le bill nº C-34, tendant à modifier la loi sur les Indiens (Droits relatifs aux spiritueux).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION EXIGEANT UN PRÉAVIS DANS LE CAS DE RENVOI DE FONCTIONNAIRES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill nº C-35, visant à modifier le Code criminel (Renvoi sans préavis).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT DES LOTERIES PROVINCIALES

M. Georges Valade (Sainte-Marie) demande à déposer le bill nº C-36, tendant à modifier le Code criminel (Loteries provinciales).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION ABOLISSANT LA PEINE CAPITALE SAUF POUR TRAHISON

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill nº C-37, tendant à modifier le Code criminel (Peine capitale).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION RELATIVE À L'APPEL EN «HABEAS CORPUS»

M. John R. Matheson (Leeds) demande à déposer le bill n° C-42, tendant à modifier le Code criminel (*Habeas corpus*).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT DES LOTERIES PROVINCIALES

M. Gérard Perron (Beauce) demande à déposer le bill n° C-44, tendant à modifier le Code criminel (Loteries provinciales).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION RELATIVE À LA POLLUTION DES EAUX

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à déposer le bill n° C-48, tendant à modifier le Code criminel (Atteinte aux droits publics).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT LA RÈGLE RELATIVE À LA FOLIE

M. Andrew Brewin (Greenwood) demande à déposer le bill n° C-53, tendant à modifier le Code criminel (Aliénation mentale).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT LES PROCÉDÉS ANTICONCEPTIONNELS

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond) demande à déposer le bill n° C-64, tendant à modifier le Code criminel.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI CANADIENNE SUR LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE TOUT TRAITEMENT INJUSTE À CAUSE DE L'ÂGE

M. Barrie Mather (New-Westminster) demande à déposer le bill n° C-38, tendant à modifier la loi sur les justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

APPLICATION AUX PIPE-LINES DES LOIS PROVINCIALES SUR LE DRAINAGE

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest) demande à déposer le bill n° C-40, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (Travaux d'irrigation).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Scott.]

LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

MODIFICATION RELATIVE AUX DEVISES LOCALES

M. Maurice Côté (Chicoutimi) demande à déposer le bill n° C-43, tendant à modifier la loi sur la Banque du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION RELATIVE AUX PRESTATIONS VERSÉES AUX OUVRIERS AGRICOLES

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale) demande à déposer le bill n° C-45, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage (Main-d'oeuvre agricole assurable).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES

MODIFICATION ÉTENDANT LA LOI AUX RÉSERVES INDIENNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill n° C-46, tendant à modifier la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (Réserves indiennes).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MODIFICATION RELATIVE À LA DÉFINITION DE «RADIODIFFUSION»

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill n° C-49, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION RELATIVE AU RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill n° C-56, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867-1960) en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des Communes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE TRANSPORT

MESURE AUTORISANT LES CITOYENS ÂGÉS À CIRCULER GRATUITEMENT SUR LES CHEMINS DE FER

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill n° C-57, tendant à autoriser les citoyens âgés à circuler gratuitement sur les chemins de fer du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

ÉTABLISSEMENT DE LA SEMAINE DE 40 HEURES DANS LES ENTREPRISES FÉDÉRALES

M. Reid Scott (Danforth) demande à déposer le bill n° C-58, tendant à limiter les heures de travail des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui relèvent du gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES DROITS DE L'HOMME

MESURE VISANT LA REVISION DES POUVOIRS ADMINISTRATIFS

M. John R. Matheson (Leeds) demande à déposer le bill n° C-59, ayant pour objet l'examen des attributions de l'autorité administrative et le recours contre ses excès de pouvoir (Examen des attributions administratives).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DRAPEAU CANADIEN

MESURE CONCERNANT UN DRAPEAU NATIONAL ET UN HYMNE NATIONAL

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm) demande à déposer le bill n° C-61, concernant un drapeau national et un hymne national du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION VISANT LES FONCTIONS DE L'ORATEUR APRÈS UNE DISSOLUTION

M. E. F. Whelan (Essex-Sud) demande à déposer le bill n° C-65, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes (Titulaire du poste d'Orateur lors de la dissolution).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RENVOI À PLUS TARD DES ARTICLES AU TITRE DES AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle les avis de motion émanant du gouvernement.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je demande que cet article soit réservé jusqu'à demain pour les mêmes excellentes raisons que Votre Honneur vient d'exposer à l'égard des mesures d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que tous les articles figurant sous la rubrique des avis de motions émanant du gouvernement sur le *Feuilleton* d'aujourd'hui, soient réservés jusqu'à demain?

Des voix: D'accord!

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AU SUJET DES ENTRETIENS AVEC LE SECRÉTAIRE AU TRAVAIL DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question concernant les entretiens qu'il aurait eus avec le secrétaire au Travail des États-Unis. Le ministre peut-il nous faire connaître l'idée principale de ces conversations et nous assurer qu'aucune disposition ne sera prise tant que la commission d'enquête Norris n'aura pas terminé son rapport sur le différend des Grands lacs?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le secrétaire au Travail des États-Unis a passé quelques heures à Ottawa vendredi soir dernier et nous avons alors entamé l'étude de cette question. Il est à prévoir que les discussions se poursuivront demain à Washington en présence de MM. Meany et Jodoin. A l'étape actuelle des entretiens, je ne saurais donner aucun renseignement utile en réponse à la question du député.

AIR-CANADA

WINNIPEG—DÉMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports peut-il nous dire si le Gouvernement a l'intention de faire honneur à l'engagement pris par le premier ministre, lors de la campagne électorale, en vue de maintenir à Winnipeg et à St. James la base d'entretien et de réparation d'Air-Canada?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été

prévenu de cette question, mais j'ai eu l'occasion d'étudier cette affaire et j'ai constaté qu'aucun engagement de ce genre n'avait été pris. (*Exclamations*)

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui complète celle que le député de Winnipeg-Sud-Centre a posée au ministre des Transports? Le télégramme que le premier ministre a envoyé le 30 mars au candidat libéral dans Winnipeg-Sud-Centre ne constituait-il pas un engagement par le parti libéral de maintenir à Winnipeg la base de réparations d'Air-Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'ai pas cette déclaration sous les yeux, mais peut-être l'honorable député l'a-t-il? De toute façon, la déclaration ne renfermait aucun engagement dans les termes employés par l'honorable député qui a posé la première question.

M. Knowles: Je vais m'empresser d'envoyer au premier ministre et au ministre des Transports une copie du télégramme.

(Texte)

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LA FISCALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux donner de date précise à mon honorable ami, mais il faudra bientôt convoquer une conférence sur ces questions et, dès que je serai en mesure de fournir de plus amples renseignements à ce sujet, je les ferai connaître à la Chambre.

(Texte)

QUESTION RELATIVE À L'ULTIMATUM DE M. LESAGE

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. A-t-il eu l'occasion, au cours des derniers jours, de se renseigner sur l'ultimatum qu'a lancé, le 5 avril dernier, le premier ministre de la province de Québec, relativement à un nouveau partage des sources de taxation?

[L'hon. M. McIlraith.]

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Grégoire: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre croit-il toujours que le gouvernement actuel soit le plus apte, ainsi qu'il l'a mentionné au mois d'avril dernier, à satisfaire à la demande de la province de Québec en ce qui concerne un nouveau partage fiscal?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

M. Grégoire: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Faut-il accepter cette dernière réponse du ministre comme étant un fait que le gouvernement actuel accepte l'affirmative de l'ultimatum du gouvernement de la province de Québec, et remettra aux provinces leurs sources de taxation et de revenu?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre n'est pas obligé de répondre à cette question.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable ministre de la Justice était prêt à répondre.

LES ARTS, SCIENCES ET LETTRES

NOMINATION DE CERTAINES PERSONNES COMME MEMBRES DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre d'État, en l'occurrence l'honorable député d'Outremont.

Le ministre a-t-il l'intention de recommander au gouvernement la nomination de MM. Gérard Pelletier et André Laurendeau, comme membres de la commission royale d'enquête sur le biculturalisme et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette question ne peut être soulevée à l'appel de l'ordre du jour.

QUESTION RELATIVE À LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État, en l'occurrence le député d'Outremont. L'honorable ministre a-t-il l'intention d'inclure au programme de la commission royale d'enquête sur le biculturalisme l'étude du retour aux provinces de leurs sources de revenu?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne crois

pas que le problème de la fiscalité fasse partie du mandat de la commission qui n'est pas encore créée.

(Traduction)

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—RÉGIME DE DOUBLE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai demandé au gouvernement si nous pouvions nous attendre à ce qu'il présente bientôt une mesure à l'égard du régime de double prix pour garantir aux agriculteurs $2 le boisseau de blé. Le ministre de l'Agriculture avait alors déclaré qu'il tiendrait la question pour un préavis, et je me demande si le premier ministre ou un autre membre du gouvernement est maintenant prêt à y répondre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il s'agit d'une importante question de politique ministérielle, au sujet de laquelle une déclaration sera faite en temps opportun.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ENTRÉE DU CANADA AU SEIN DE L'OEA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le gouvernement actuel a-t-il l'intention d'amener le Canada à se joindre prochainement à l'Organisation des États Américains?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je dois informer l'honorable député que cette question est toujours à l'étude et qu'on lui accorde une grande attention.

(Traduction)

CHINE CONTINENTALE—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son gouvernement étudie-t-il la possibilité d'accorder la reconnaissance diplomatique officielle à la Chine communiste?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député n'est pas sans savoir que les questions de ce genre sont constamment à l'étude et, suivant l'usage établi, il appartient au gouvernement de décider du moment où il annoncera sa ligne de conduite à cet égard.

L'OTAN—PARTICIPATION DE FONCTIONNAIRES CANADIENS À LA RÉDACTION DES COMMUNIQUÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si des fonctionnaires canadiens ont collaboré à la rédaction des communiqués officiels relatifs à la réunion ministérielle de l'OTAN qui s'ouvrira ici cette semaine?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Mon honorable ami n'est pas sans savoir que sa question est tout à fait irrecevable.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE DIFFÉREND TOUCHANT LES TARIFS INTERNATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre n'a-t-il rien à communiquer à la Chambre au sujet de l'attitude de notre pays dans le différend international relatif aux tarifs aériens transatlantiques?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je puis mentionner que la réunion des compagnies aériennes qui s'est tenue aux Bermudes la semaine dernière a été ajournée samedi soir et se poursuivra à Montréal, mercredi.

LES DÉLÉGUÉS CANADIENS DE L'OTAN AURAIENT REFUSÉ DE VOYAGER À BORD DES AVIONS D'AIR-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Vendredi dernier, le représentant de Trois-Rivières m'a demandé pour quelle raison les délégués canadiens auprès de l'OTAN, à Paris, avaient refusé de voyager à bord des avions d'Air-Canada pour venir assister, à Ottawa, à la réunion de l'OTAN qui commence cette semaine.

Ils n'ont pas refusé de le faire. Normalement, les hauts fonctionnaires du gouvernement canadien qui voyagent en avion entre le Canada et l'étranger, dans l'exercice de leurs fonctions, voyagent chaque fois qu'ils le peuvent à bord des avions d'Air-Canada. En l'occurrence, le représentant permanent du Canada à l'OTAN ainsi que deux membres de son personnel devaient se trouver à Paris le mercredi 15 mai, afin d'assister à une réunion du conseil de l'OTAN, et être à Ottawa à temps pour participer aux consultations avec le secrétaire-général de l'OTAN, M. Stikker, tenues ici le vendredi 17 mai. Ce

programme les obligeait donc à voyager le jeudi 16 mai; Air-Canada n'ayant pas liaison Paris-Canada ce jour-là, il leur a fallu emprunter une autre ligne. Ils ont circulé en classe «économie» et, avant de quitter Paris, ils ont fait réserver à Air-Canada leurs places en classe «économie» également, pour leur voyage de retour.

LES COALITIONS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX VENTES LIÉES DANS LES STATIONS-SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il l'intention d'appliquer les recommandations de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce qui a proposé de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de façon à réglementer les ventes liées dont la pratique est imposée aux stations-service par certaines compagnies pétrolières?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner préavis de sa question. Je constate qu'un comité interministériel a été chargé d'étudier le rapport de la commission afin de déterminer les répercussions que son application pourrait avoir sur les autres industries. Comme le sait l'honorable député, ce rapport portait uniquement sur l'industrie pétrolière. Je crois donc, malheureusement, que je devrai attendre le rapport du comité interministériel avant de répondre à la dernière partie de la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. On annonce que le chef du parti libéral de la Saskatchewan a déclaré mercredi que le premier ministre consentait à confier à un ministre du cabinet fédéral le soin de veiller sur les intérêts de la Saskatchewan. Voici ma question: le gouvernement prendra-t-il l'habitude de désigner quelqu'un pour représenter la population de la Saskatchewan au Parlement au lieu de laisser les députés élus de cette province s'occuper de cette tâche?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) Monsieur l'Orateur, si, conformément aux usages constitutionnels établis en cette matière, l'honorable député voulait bien passer de ce côté-ci de la Chambre, nous serions enchantés de lui confier cette responsabilité.

[L'hon. M. Martin.]

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—CONSULTATION AVEC LES INTÉRESSÉS AVANT LA RENÉGOCIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Du temps où il était chef de l'opposition, le très honorable représentant a adressé un grand nombre de lettres à diverses associations de la Colombie-Britannique, à des dirigeants municipaux et à bien d'autres personnes, déclarant qu'à son avis il était nécessaire de renégocier le traité du Columbia. Le premier ministre pourrait-il assurer aujourd'hui à la Chambre qu'avant de prendre une décision finale au sujet des conditions du traité, le gouvernement consultera tous les intéressés en Colombie-Britannique et surtout les membres du comité des ressources hydrauliques du bassin des lacs Arrow, ainsi qu'il l'a déjà écrit à ces différentes personnes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'apporter des rectifications, des modifications ou des précisions à ce traité, nous allons en examiner tous les aspects et nous serons heureux d'entendre les opinions de tous ceux qui pourraient s'intéresser à la question.

LES TRANSPORTS

WINNIPEG-SASKATOON—ABANDON D'UN SERVICE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai posé au premier ministre une question au sujet des trains nos 9 et 10 qu'on se proposerait de retirer. Le premier ministre m'a alors promis de demander des renseignements sur-le-champ. Je me demande s'il est en mesure de répondre à ma question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question aurait évidemment dû s'adresser au ministre des Transports, mais j'en ai pris note vendredi dernier et je me permets donc d'y répondre.

Pour ce qui est du retrait des trains nos 9 et 10 de Winnipeg à Saskatoon, on a reçu des revendications et celles-ci, ai-je appris, ont été transmises sans délai à la Commission des transports qui a juridiction dans ce cas-ci. Le chemin de fer a déposé sa demande d'abandon à Drumheller les 19 et 20 novembre 1962, après avoir dûment donné préavis quant au temps et au lieu. Toutes les revendications et tous les témoignages pertinents ont été pris en considération. La Commission, dans un jugement de 47 pages,

a estimé que les ennuis causés aux usagers des trains nos 9 et 10 ne la justifiaient pas d'exiger que la compagnie de chemin de fer continue à subir une perte de $264,000 par année et à renoncer à une amélioration financière nette estimée à $202,000 par année. La Commission m'avise que les revendications reçues depuis la publication de son jugement ne lui offrent aucune raison suffisante de modifier sa décision.

M. Korchinski: Une question supplémentaire au sujet de cette réponse. Je me demande si le premier ministre ne devrait pas étudier la question et songer à renverser la décision de la Commission?

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. La compagnie a-t-elle pensé à fournir aux gens qui vivent entre Winnipeg et Calgary un autre genre de service pour remplacer les trains nos 9 et 10?

Le très hon. M. Pearson: Je suis certain que la Commission a étudié tous les aspects de la question. Pour répondre à l'autre question supplémentaire, je crois qu'on peut en appeler d'une décision comme celle-là.

EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES— EXTENSION DU DÉLAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que la politique actuelle des compagnies de chemin de fer visant à abandonner certains de leurs embranchements désorganise sérieusement les affaires et le régime de vie des localités en cause, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de prolonger le délai accordé avant de tels abandons afin de donner aux localités visées le temps de se réorganiser en conséquence?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député est très importante. A l'heure actuelle, le gouvernement étudie à fond cette question et toute décision à ce sujet ne sera rendue qu'après examen.

LES NATIONS UNIES

PROPOSITION BRITANNIQUE VISANT À EMPÊCHER LA DIFFUSION DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lui a-t-on signalé la proposition que le comte de Home a faite samedi, visant à amener l'Union soviétique à souscrire à une entente en vue d'empêcher que les pays qui ne possèdent pas déjà d'armes nucléaires n'en obtiennent, ainsi que son autre déclaration où il dit que «si nous pouvions y ajouter—c'est-à-dire ajouter à un traité sur l'interdiction des essais—un traité visant à empêcher la diffusion d'armes nucléaires à des pays qui n'en possèdent pas, ce serait un autre progrès considérable?» Si le secrétaire d'État a pris connaissance de cette déclaration, pourrait-il nous dire si cela modifiera l'attitude du gouvernement canadien à cet égard?

M. l'Orateur: Le ministre désire-t-il répondre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas informé que l'Angleterre avait fait une nouvelle proposition à cet égard. Toutefois, le gouvernement anglais, comme le gouvernement canadien et les autres alliés occidentaux, a toujours favorisé des accords internationaux visant à empêcher que le nombre des pays qui possèdent des armes nucléaires se multiplie. Nous avons appuyé une résolution en ce sens proposée par l'Irlande aux Nations Unies; cette résolution a même été adoptée à l'unanimité par les Nations Unies. Nous continuons à croire qu'il faut examiner avec soin toutes mesures dans ce domaine et que leur adoption contribuerait énormément à atténuer les risques de guerre.

Pour ce qui est de la ligne de conduite du Canada, l'honorable député sait sans doute qu'il n'est pas question pour notre pays d'acquérir des armes nucléaires, en ce sens qu'il en obtiendrait un contrôle unilatéral. Au sujet des engagements existant en matière de défense, le présent gouvernement ne ferait rien qui puisse entrer en conflit avec ce principe général. Nous continuerons à croire comme les autres gouvernements occidentaux que, dans toute la mesure du possible, il faudrait, par des accords internationaux, empêcher la multiplication des armes nucléaires strictement nationales.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre estime-t-il que le Canada peut encore jouer un rôle utile dans les pourparlers des dix-sept nations sur le désarmement, à la lumière de la déclaration faite en cette Chambre par le premier ministre, qui a dit que lorsque des pays comme le Canada, qui ne les possèdent pas déjà, acquièrent des armes nucléaires, il devient impossible pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre pays de s'opposer à l'acquisition de ces armes nucléaires par d'autres pays?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, bien que la question complémentaire de l'honorable représentant tienne de la discussion, je lui répondrai quand même que la grande

majorité des Canadiens, j'en suis sûr, estiment que notre pays a maintenant de plus en plus l'occasion de jouer un rôle utile dans ce domaine très important.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ARMES NUCLÉAIRES—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Lors d'une entrevue donnée peu de temps après avoir été assermenté, le ministre actuel aurait déclaré qu'il s'attendait qu'une entente canado-américaine sur la garde et le contrôle des ogives nucléaires serait signée dans environ un mois, entente qui exige la ratification du Parlement, l'approbation du Congrès ainsi que les signatures des parties contractantes.

Par suite de cette déclaration, le ministre voudrait-il maintenant réfuter son assertion qui a induit en erreur la population canadienne et selon laquelle le gouvernement conservateur se serait engagé pleinement à munir ses escadrilles et ses missiles Bomarc d'ogives nucléaires.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député poserait-il sa question?

M. McIntosh: Le ministre voudrait-il maintenant réfuter son affirmation antérieure, selon laquelle le Canada aurait pris un pareil engagement?

CHURCHILL (MAN.)—DÉCLARATION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA BASE AÉRIENNE AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député de Churchill a demandé, vendredi dernier, si l'annonce récente de la fermeture de la base de ravitaillement en carburant de l'aviation stratégique, à Frobisher Bay, aurait des répercussions sur le fonctionnement de la base de Fort Churchill.

En réponse à sa question, qu'il me soit permis de mentionner qu'un communiqué aux journaux a été publié le 15 mai 1963, avec l'autorisation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On y donnait des détails indiquant que les avions de ravitaillement en carburant de l'armée de l'air américaine seraient retirés de Frobisher Bay et de Fort Churchill avec le 1er juillet 1963. Cette mesure est motivée par l'entrée en service de nouveaux avions-citernes à rayon d'action plus long, qui rendent dorénavant inutiles les opérations de ravitaillement en carburant à partir de ces deux bases.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DU DÉPÔT DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Pourrait-il informer la Chambre de ses intentions concernant le dépôt du budget principal des dépenses? Se propose-t-il aussi de présenter en même temps un budget supplémentaire?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ferai une déclaration à ce sujet un peu plus tard, après la clôture du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

DÉCLARATIONS DE M. L'ORATEUR EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné qu'il a exprimé le désir d'accélérer les travaux de la Chambre des communes afin de faciliter la marche des affaires de l'État, le premier ministre ne pourrait-il pas consulter l'Orateur de la Chambre afin de déterminer s'il est nécessaire que celui-ci répète en anglais ce qu'il dit en français, et vice versa, vu que nous disposons de l'interprétation simultanée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il n'appartient qu'à vous de prendre une décision à cet égard; toutefois si vous voulez discuter de la question avec moi, je serai heureux de me rendre à votre désir.

(Texte)

LES FINANCES

PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Un ou plusieurs ministres du cabinet fédéral auraient-ils communiqué avec le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Jean Lesage, avant de proposer que des prêts fédéraux soient accordés aux municipalités?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune communication du genre que mentionne l'honorable député.

(Plus tard)

QUESTION AYANT TRAIT AUX DEMANDES DE REMBOURSEMENT RELATIVES AUX SURTAXES DOUANIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. A-t-il l'intention de recommander au gouvernement de payer les réclamations en remboursement de surtaxes douanières qui auraient été acquittées par les commerçants et hommes d'affaires, lesquelles sont de l'ordre d'environ 80 millions de dollars, et ce comme conséquence des surtaxes imposées en juin dernier par le gouvernement conservateur en vertu d'un arrêté ministériel?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question vendredi dernier en disant que, puisque la question est *pendente lite,* il ne serait pas opportun que je réponde à une question semblable à ce moment-ci.

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre de la Justice peut-il nous dire si le gouvernement compte présenter une défense lorsque les tribunaux seront saisis de la cause?

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami comprendra sans peine, je pense, que la ligne de conduite du gouvernement à cet égard sera annoncée en temps opportun.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question intéressant la réponse insolite qu'a formulée le ministre de la Justice. Voici: le gouvernement compte-t-il régler les poursuites instituées par l'étude légale de Me MacTavish, c.r., sans recourir aux tribunaux?

L'hon. M. Chevrier: J'ai l'impression que la réponse que j'ai déjà faite vaut aussi pour la question de l'ancien premier ministre. Vu la façon dont la question a été formulée, je n'estime pas qu'elle mérite une autre réponse: comme l'affaire est devant les tribunaux à l'heure actuelle, il serait très inconvenant qu'un ministre du gouvernement ou de la Couronne énonce une déclaration à ce sujet ou fournisse une réponse comme celle que le chef de l'opposition cherche à obtenir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose maintenant à l'honorable représentant une question qui n'intéresse pas l'attitude éventuelle du gouvernement. Le gouvernement entend-il plaider les poursuites qui ont été initiées et l'affaire a-t-elle été présentée aux tribunaux, ou compte-t-il régler ces poursuites intentées par l'étude légale dont fait partie Me MacTavish, c.r.?

L'hon M. Chevrier: Je répondrai au premier ministre dans les mêmes termes ... (*Exclamations*) ... Je m'excuse. Je voulais dire au très honorable représentant qu'il sait fort bien, plus que tout autre peut-être, que ces questions sont sujettes à des poursuites judiciaires, et non pas à une seule poursuite, mais peut-être à une trentaine ou davantage, et qu'on ne saurait répondre, à l'appel de l'ordre du jour, à de telles questions, notamment lorsque les tribunaux sont saisis de l'objet du litige.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice a-t-il l'intention de faire des recommandations aux procureurs de la Couronne dans le cas de ces causes qui sont présentement devant les tribunaux?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, on a repondu à la question au moins à quatre reprises, et je n'ai certainement pas l'intention de donner une réponse qui pourrait impliquer en aucune façon le ministre de la Justice dans des causes ou une cause actuellement devant les tribunaux.

(Traduction)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ÎLE BELL (T.-N.)—PRÉSUMÉS CONGÉDIEMENTS AUX MINES DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Russell MacEwan (Pictou): J'aimerais poser une question au ministre du Travail, après l'avoir félicité à l'occasion de sa nomination. Comme on a annoncé un important congédiement et une période de fermeture de huit semaines aux mines de fer de Wabana dans l'île Bell (Terre-Neuve), collectivité qui n'a pas d'autre industrie, puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de prendre certaines mesures à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Je remercie l'honorable député de ses paroles aimables. Pour ce qui est de la question qu'il m'a posée, je serai heureux de faire enquête sur ce congédiement, afin de voir s'il est possible de prendre d'autres mesures en plus des nombreuses dispositions contre le chômage proposées dans le discours du trône.

PARC NATIONAL DES HAUTES-TERRES DU CAP-BRETON—PRÉTENDUES MISES À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur

l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria m'a demandé si j'avais reçu des protestations à propos de ce qu'il a appelé des mises à pied faites au hasard dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton. Je tiens à lui dire que je n'ai reçu aucune protestation tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de mises à pied faites au hasard. La question découle probablement du fait que le 30 avril notre ministère a terminé pour le compte du ministère des Transports des travaux qui occupaient 25 hommes.

RUMEUR DE MISES À PIED À LA BASE NAVALE DE POINT EDWARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense): Monsieur l'Orateur, vendredi, le député de Cap-Breton-Sud m'a posé, au sujet de mises à pied d'employés civils de la base navale de Point Edward, à Sydney, une question que j'ai considérée comme un préavis.

On m'apprend qu'une réduction des travaux de remise en état a exigé le congédiement, à compter du 3 mai 1963, de neuf manœuvres affectés occasionnellement à la réparation de navires. Une liste de congédiement a été dressée conformément au régime de cotes appliqué au ministère et qui se fonde sur l'ancienneté, l'efficacité et la préférence accordée aux anciens combattants.

On examine la possibilité de rembaucher les personnes en cause dans d'autres services de l'État, de la défense ou autres, de la région.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Étant donné ce qu'il vient de répondre, je saurais maintenant gré au ministre d'indiquer à quels autres endroits de la région, selon lui, ces employés pourraient être embauchés de nouveau?

L'hon. M. Cardin: A ce qu'on me dit, d'autres services de la région pourraient leur donner du travail.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ QUI SERAIT CHARGÉ D'ÉTUDIER LA COMMERCIALISATION DES DROGUES ET LA CONTAMINATION DES ALIMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale et du Bien-être social. C'est un plaisir pour moi que de poser des questions à une dame. Le ministre a-t-il l'intention de proposer, au cours de la session actuelle, l'établissement d'un comité spécial, qui serait chargé d'étudier les questions suivantes et d'en faire rapport: *a*) la loi et les usages relatifs à la surveillance de la présentation, de la commercialisation et de l'usage des drogues; et *b*) les risques qu'engendrerait la contamination des aliments par suite de l'usage de produits chimiques employés dans la lutte préventive contre les mauvaises herbes, les insectes et autres parasites?

L'hon. Judy LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il m'est toujours infiniment agréable de répondre à une question posée par un gentilhomme, surtout quand il s'agit d'un honorable député. Je désire annoncer à la Chambre que le gouvernement étudie la chose et qu'il a l'intention de proposer à la Chambre qu'on établisse un comité chargé de cette étude relativement au secteur mentionné par mon honorable ami.

LES PÊCHERIES

LE PACIFIQUE NORD—APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Vendredi dernier, je crois, le gouvernement a déclaré qu'il avait décidé d'accepter les recommandations formulées par la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord. Je n'ai trouvé aucun décret du conseil. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre par quel moyen le gouvernement entend donner suite à sa décision?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Pour répondre au député je voudrais l'informer, et informer en même temps la Chambre, que la question relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

(Plus tard)

M. Douglas: J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le ministre des Pêcheries a déclaré que le gouvernement avait décidé de donner suite aux recommandations de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre à cette fin? Le gouvernement a-t-il l'intention de nous présenter un projet de loi pour modifier le traité ou entend-il régler l'affaire par décret du conseil?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme mon honorable ami le sait, à la suite de la communication faite la semaine dernière, on est en train de

négocier à l'étranger, au sujet du renouvellement du traité aux fins d'éliminer le principe d'abstention en ce qui a trait au Japon. Pour répondre à la question de mon honorable ami, je pourrais lui dire que lorsque nous saurons les résultats de ces négociations, nous pourrons annoncer à la Chambre la ligne de conduite que nous jugerons à propos de suivre.

(Texte)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ÉTUDE DU RAPPORT GILL PAR UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. L'honorable ministre a-t-il l'intention de soumettre le rapport Gill à un comité spécial de la Chambre pour étude?

(Traduction)

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Le gouvernement n'a pas l'intention de déférer ce rapport à un comité spécial, mais je tiens à assurer à mon honorable ami et à la Chambre que toute modification d'ordre législatif qu'on décidera d'apporter au présent régime d'assurance-chômage sera soumise à un comité à l'étape voulue.

(Texte)

LE COMMERCE

PRÉTENDUE RECOMMANDATION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS RELATIVEMENT AU CHOIX D'UN SITE POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre pour quelle raison il a donné son assentiment au choix du site actuel de l'exposition universelle qui aura lieu à Montréal quand, il n'y a que quelques semaines, il favorisait l'est de Montréal?

L'hon. Jean-Paul Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je n'ai jamais favorisé l'est de Montréal, et la décision qui a été prise était la meilleure dans les circonstances.

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comment se fait-il que l'honorable ministre, au cours de la campagne électorale, a envoyé une lettre ouverte aux journaux, dans laquelle il recommandait l'est de Montréal comme site de l'exposition internationale?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, à ce moment-là, j'ai recommandé d'inclure l'est de Montréal parmi les nombreux sites qui devaient être pris en considération.

(Traduction)

RÉDUCTION DES DROITS DE DOUANE—OCCASION DE FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu qu'elle est d'ordre général, je n'ai pas cru nécessaire de lui en donner préavis. En raison du profond malaise qui règne dans tous les secteurs de l'industrie de fabrication par suite surtout des présumées réductions radicales que le gouvernement américain chercherait à obtenir concernant les droits de douane, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le présent gouvernement songe à réduire les droits de douane dans quelque domaine que ce soit? Le gouvernement en informera-t-il les divers secteurs visés afin qu'ils puissent lui faire des recommandations avant qu'une décision définitive ne soit arrêtée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question n'est certes pas recevable à l'appel de l'ordre du jour; je me demande même s'il conviendrait de l'inscrire au *Feuilleton*. Cependant, par courtoisie pour le député, je lui dirai que le gouvernement étudie, naturellement, toute question intéressant la réduction des droits de douane et l'élimination de toute autre entrave au commerce. Lorsque le ministre du Commerce reviendra cette semaine de Genève où l'on s'occupe présentement de ces questions, il sera peut-être en mesure de faire une déclaration à la Chambre.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA COMMISSION GLASSCO—SOIN DE S'OCCUPER DES VŒUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Horace A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le soin de s'occuper des recommandations du rapport Glassco a été confié à un ministère de la Couronne et, si tel est le cas, à quel ministre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, chaque ministre s'occupe de l'étude des recommandations du rapport Glassco et des changements qui s'imposent. Le président du Conseil privé a été chargé d'une façon spéciale de coordonner les travaux de tous les ministres à cet égard.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—QUESTION AU SUJET DES VŒUX DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ignore si je dois m'adresser au ministre des Finances ou au ministre de Windsor, mais voici ma question: quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard des recommandations du rapport Blayden sur l'industrie de l'automobile?

L'hon. Walter Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les intentions du gouvernement relativement au rapport Blayden et à tous les autres rapports de commissions seront révélées en temps utile.

LES PENSIONS

INTERPELLATION À PROPOS D'UN RÉGIME CONTRIBUTOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable ministre peut-elle nous dire si la Chambre sera saisie sous peu d'une mesure législative concernant les pensions à participation et si celle-ci renfermera des dispositions relatives à une augmentation immédiate des pensions actuelles de vieillesse?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de voir que l'honorable député s'intéresse tant à notre programme législatif; je lui demande toutefois de patienter encore un peu: il pourra lui-même prendre connaissance du projet de loi.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le vendredi 17 mai, sur la motion de M[lle] Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à formuler l'espoir que la santé de Son Excellence le Gouverneur général continuera de s'améliorer afin qu'il soit bientôt en mesure de s'acquitter entièrement des fonctions et responsabilités de sa charge, comme il l'a fait avec tant de distinction et d'honneur au cours de son mandat.

[Le très hon. M. Pearson.]

Fort de l'expérience qu'ont eue les députés à l'époque où vous étiez président du comité des comptes publics, monsieur l'Orateur, je formule à votre endroit le vœu que vous saurez vous acquitter de vos responsabilités, comme nous en sommes sûrs, d'ailleurs, avec l'esprit de justice, la compétence et, par-dessus tout, l'intégrité que tous les membres de la Chambre ont toujours reconnus en vous.

Je voudrais maintenant, et ce n'est pas là une simple formalité, féliciter l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett) de la façon dont elle s'est acquittée de sa tâche qui est difficile lorsqu'il s'agit d'un premier discours. Je veux également féliciter celui qui a appuyé la motion. Ces deux nouveaux députés à la Chambre ont fait si bonne figure que je suis convaincu que dans les mois et les années à venir leur apport à la vie publique du Canada se comparera à celle de leurs prédécesseurs, soit Harry Bradley, du comté de Northumberland, et mon vieil ami, l'honorable Raymond O'Hurley, du comté de Lotbinière.

A l'ouverture d'une nouvelle législature, il est toujours intéressant de voir les nouveaux députés qui viennent siéger dans cette enceinte. Sans l'arrivée de nouveaux députés compétents, la Chambre serait exposée à devenir plus ou moins statique. Elle manquerait de cet esprit d'enthousiasme et d'idéalisme que les nouveaux députés manifestent dans leurs opinions et la conduite des travaux de la Chambre. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux ministres de la Couronne ainsi qu'à ceux qui jouissent de certains avantages accessoires que leur procure le poste de secrétaire parlementaire. Je félicite tous et chacun. Cependant, j'ai été un peu surpris par certains événements récents qui ont posé la question de l'ancienneté au sein du gouvernement canadien. Nous tous qui connaissons depuis si longtemps le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), espérions qu'il occuperait un poste immédiatement après celui du premier ministre. Comme je l'ai dit l'autre jour, peut-être à la lumière des événements récents, s'il avait imité le ministre de la Justice (M. Chevrier) et quitté sa province d'Ontario pour s'en aller au Québec, il aurait peut-être assuré son droit d'ancienneté comme l'auraient aimé les honorables députés de la Chambre. Le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) hoche la tête. Je ne perdrai pas de temps à cela, mais j'ai ici certaines coupures de journaux qui parlent justement de cette question.

Même si je l'ai déjà fait, je félicite le premier ministre (M. Pearson) de sa nomination à cette haute fonction. Je lui offre aussi mes félicitations les plus chaleureuses de l'honneur qu'il reçoit en devenant membre du Conseil

privé de Sa Majesté, un des plus grands honneurs qu'on puisse conférer au sein du Commonwealth.

La présente législature sera féconde, je l'espère. J'espère aussi que pas un député ne cherchera d'aucune manière à ternir l'éclat de cette institution. Je puis assurer au gouvernement que les incidents de décembre dernier ne se reproduiront pas, alors que le Canada, d'un océan à l'autre, a condamné l'attitude de l'opposition d'alors qui avait refusé au premier ministre la permission de prendre la parole dans cette enceinte. Mon parti s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de participer, d'une manière vigoureuse et efficace, à l'amélioration du bien-être de notre pays.

Il va falloir affronter de grands problèmes. Nos critiques seront utiles et marquées au coin de la justice. Nos connaissances et notre expérience d'ordre pratique, nous les diffuserons afin de jouer notre rôle en participant au bien-être économique et social et à la prospérité du Canada. Mes critiques ne seront pas exagérées. Je ne vais pas faire revivre le temps de la campagne électorale ni les événements de l'an dernier, sauf dans la mesure où il faudra en parler pour fonder des arguments. Je signale toutefois qu'étant donné l'issue des élections—même si elle n'a pas répondu à nos espoirs—le parti conservateur forme, à l'heure actuelle, une opposition plus forte que jamais au cours de toute son histoire depuis 1867; 1925 étant l'unique exception. A la lumière des événements subséquents, j'estime, en toute sincérité, que le Parlement du Canada verra le bien-fondé des lignes de conduite qui ont été avancées.

Qu'on prenne des dispositions en vue d'assurer le bon fonctionnement du Parlement, je ne puis que m'en réjouir. Nous devrons songer, je pense, à réduire la période qui s'étend de la date de l'émission des brefs d'élection à la date de la consultation nationale. Vu les événements qui sont survenus, vu les progrès réalisés par la technique et par les services de transport, nous pourrions même songer à réduire la période à cinq ou six semaines. Moyennant l'établissement d'une liste pemanente des votants, ou pourrait fort bien pratiquer cette réduction.

J'estime, en outre, que nous devrions songer à restreindre le montant des dépenses qu'un candidat peut consacrer à la campagne électorale car, autrement, des candidats de grande valeur sont écartés parce qu'ils ne disposent pas d'une aide financière suffisante. Je suis d'avis que, pour conserver la démocratie au Canada, il nous faudra réduire ces dépenses électorales. Je ne trahis aucun secret en signalant que les sommes fantastiques dont disposait le parti libéral au cours de la dernière campagne électorale nous amènent à nous demander d'où provenaient ces fonds. Quelle qu'en ait été la source, je tiens à souligner une fois de plus qu'il importe de mettre fin à la hausse sans cesse croissante des dépenses inhérentes aux élections.

Ayant formulé ces quelques observations d'ordre général, j'en arrive maintenant aux soixante jours de décision. Voilà une expression fort intéressante, empruntée au président Kennedy: on en a tout bonnement retranché quarante jours. Le président Kennedy misait sur cent jours. Le parti libéral a jeté son dévolu sur soixante jours afin que, d'après les journalistes de la tribune, on ne l'accuse pas de plagiat politique. J'ai lu l'autre jour un livre où il était aussi question de soixante jours: soixante jours de désastre, en 1914, alors qu'une grande tragédie a fait suite à l'optimisme béat.

Nous sommes précisément en train de traverser cette période; nous sommes encore en train de traverser cette période de soixante jours, bien que le gouvernement commence à s'en démettre. Il n'aime pas qu'on dise aux gens exactement où nous en sommes rendus. Il y a eu des erreurs et peu de coups sûrs ces derniers trente jours. Mais nous sommes à l'orée de l'âge d'or des miracles, de cette période de soixante jours farcis de généralités rendues mirobolantes par le clinquant de la propagande, des journaux et des trucs de relations publiques. C'est avec un vif intérêt qu'on a suivi les événements. Pas plus tard que l'autre jour, on relevait dans le *Journal* d'Ottawa:

> Le quart, ou davantage, de la période de ces jours de décision désormais célèbres est maintenant écoulé, et tout ce que M. Pearson semble avoir décidé c'est que nous ne devons pas nous attendre à ce qu'il arrête des décisions en si peu de temps.

Cela a vraiment aiguillonné notre intérêt. Je ne vais pas remonter le cours de ces journées-là; on aura plus tard l'occasion de le faire en allant dans les détails. Mais le parti libéral a appris beaucoup de choses; il a beaucoup évolué. Au cours de ces jours de décision, il a modifié certaines des lignes de conduite qu'il faisait siennes il y a quelques mois. Le gouvernement s'était donné 60 jours de décision et, après une vingtaine de jours seulement, il change déjà son fusil d'épaule. Il est particulièrement intéressant de suivre le cours des événements. Une fois au pouvoir, le gouvernement s'est rendu compte que plusieurs des promesses qu'il avait faites en 1962 et en 1963 étaient impossibles à réaliser. L'autre jour, on a fait allusion au ministre de l'Agriculture (M. Hays) et l'on a demandé s'il était le ministre ou le ministre associé. Eh bien, au cours de la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il y aurait un

ministre et un ministre associé de l'Agriculture. Toutefois, à la lumière de l'expérience et afin de favoriser le biculturisme et le bilinguisme, le parti libéral a décidé de placer ces deux ministres sur le même pied. Quant à l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), il ne ferait même pas partie du cabinet si le premier ministre avait donné suite à sa promesse d'abolir le portefeuille. Je veux signaler que l'expérience des responsabilités ministérielles modifie l'attitude de ceux qui doivent les assumer.

J'ai lu dans le *Financial Post* du 27 avril que ceux qui espèrent des miracles du nouveau gouvernement ne manqueront pas d'être déçus. L'article ajoute que nos problèmes fondamentaux ne sont l'œuvre ni du gouvernement Diefenbaker ni des gouvernements libéraux qui l'ont précédé; nous y sommes tous deux innocentés. Ces problèmes résultent, dit-on, des exigences de notre histoire et ce sont les progrès économiques réalisés par le Canada, les États-Unis et toute la communauté de l'Atlantique au cours des deux décades de l'après-guerre qui les ont fait aboutir. L'auteur de l'article aborde ensuite un sujet dont le ministre des Finances (M. Gordon) nous a beaucoup parlé. Cet honorable représentant a préconisé tant et tant la maîtrise de notre propre destin économique et il ne considérait pas cela comme un sentiment anti-américain. Telle a été la thèse qu'il a toujours défendue depuis qu'il a eu l'honneur de présider une commission. L'article en cause signale précisément que nos difficultés actuelles prennent racine dans les problèmes de la fabrication et de la propriété américaines. Ces problèmes déterminent nos possibilités de croissance économique; ils restreignent notre aptitude à créer de nouveaux emplois.

J'entends commenter l'initiative qu'envisage le gouvernement, soit l'institution d'une commission qui sera chargée d'inciter les Canadiens à acheter des actions canadiennes, à prendre la direction de sociétés américaines et à assurer que la propriété de nos ressources soient entre les mains de Canadiens, dans la mesure du possible. Eh bien! avec 23 milliards de capitaux étrangers ainsi placés au Canada, la société envisagée, si elle doit servir à quelque chose, signifierait une nouvelle augmentation de la dette nationale du Canada qui dépasserait tout ce qu'on peut concevoir aujourd'hui.

Et que dire du discours du trône? On nous l'avait tous fait attendre avec une anxiété pleine d'intérêt. Quel serait ce document qui, produit par ce groupe d'hommes intelligents, là-bas, et s'inspirant d'autres cerveaux de même envergure, devait sauver le Canada avec l'aide du secrétaire d'État (M. Pickersgill), grand factotum chargé d'assurer la coordination?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Nous nous attendions à des choses extraordinaires. Si je me propose d'analyser ce discours du trône, c'est qu'il a causé des déceptions dans toutes les régions du Canada. Il est rempli de platitudes, farci de généralités économiques, indiquant que ceux qui l'ont conçu et les bureaucrates en savent plus long que les autres. C'est, sans doute, un monde tout nouveau dans lequel on nous mène, un monde que ces messieurs ont eux-mêmes critiqué pendant tant d'années, un monde dans lequel on instituera des commissions toutes-puissantes. J'y reviendrai plus tard. Nous serons entourés de commissions. L'Office d'expansion économique de la région atlantique disposera de 100 millions de dollars. Le nombre de ses membres sera porté de 5 à 11. L'explication qu'on nous donne, c'est que l'Office en sera renforcé. Mais il est évident que la véritable raison de cette augmentation du nombre des membres, c'est d'éliminer ceux que nous y avions nommés. C'est bien, en effet, le but qu'on se propose. C'est ce que vise la modification apportée au bill, quand on la présentera.

En ce qui concerne le budget, il faut attendre qu'on nous le soumette. Selon la rumeur, on le présentera immédiatement après le débat sur l'Adresse. Selon la rumeur encore—de source généralement bien renseignée—il est possible qu'il y ait un «petit budget», et que le véritable budget soit présenté plus tard. Qu'il est intéressant d'observer ces planificateurs! Évidemment, la planification est nécessaire. Mais l'établissement de projets qui mettent le gouvernement du Canada entre les mains d'un groupe d'hommes qui, eux, ne sont soumis à aucun contrôle, et qui ont à leur disposition un montant de 100 millions de dollars, c'est tout à fait autre chose. A moins que le Parlement ne puisse exercer un contrôle, nous avons pris là une mesure qu'aucun autre gouvernement, ni provincial ni fédéral, n'a jamais tenté de prendre dans notre pays. En réalité, le chef du parti C.C.F., M. Coldwell, a proposé, en 1957, une modification qui demandait au gouvernement de mettre immédiatement en vigueur un programme social et économique devant résoudre certains problèmes. Les problèmes étaient énumérés dans la modification, savoir l'inflation, l'accroissement rapide du chômage et d'autres questions graves. A l'époque, tous les députés libéraux s'étaient prononcés contre la modification. Le discours du trône révèle que le parti libéral a adopté, comme partie essentielle de son programme, une nouvelle théorie ou philosophie de planification qui revient à dire que le gouvernement sait ce qu'il y a de mieux à faire. Si elle est mise en pratique par un ou deux des ministres actuels—sans compter une autre personne qui aurait été député si le chef du Nouveau parti

démocratique n'avait pas été élu dans sa circonscription—ce sera une philosophie de planification qui donnera carte blanche à quelques bureaucrates et qui instaurera un régime autocratique au Canada à moins que la loi ne restreigne les pouvoirs des intéressés.

Ces événements ne manquent pas d'intérêt. Quelles promesses a-t-on faites? Nous savons maintenant qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale. Si nous le savons, et nous le savions avant de venir ici aujourd'hui, c'est que la chose a été annoncée en dehors de la Chambre des communes vendredi dernier par le premier ministre, M. Robichaud. Qu'en est-il du programme annoncé par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing)? Il est allé à Vancouver où il a annoncé cet important programme du présent gouvernement. Dix mille bourses d'études devaient être octroyées sur-le-champ. A son dire, un programme formidable serait mis en œuvre pour faire échec au chômage. Ce projet sera-t-il présenté? A-t-on jusqu'ici consulté quelque province à ce sujet et en a-t-on obtenu le consentement? Le premier ministre du Québec a-t-il donné son assentiment?

Que dire des promesses faites par le premier ministre en 1962 et en 1963 à l'égard de tous ces programmes? Ces programmes conjoints seraient abandonnés. Ils constituaient un danger pour la Confédération. Il fallait y mettre fin. Et pourtant, malgré cette promesse, le ministre du Nord canadien vient d'exposer un programme tout nouveau. Je le répète: a-t-il obtenu l'approbation, le consentement, la bonne attention de l'une quelconque des provinces?

Puis ils allaient abolir ces programmes conjoints. On se propose de modifier la loi sur la route transcanadienne de façon que, selon les déclarations faites aux journaux, 90 p. 100 des frais seront remboursés par le gouvernement fédéral. Le premier ministre, M. Robichaud, en a parlé. Est-ce ainsi que le gouvernement, qui a tourné en ridicule les programmes conjoints et qui est maintenant en mesure de donner suite à ses décisions, accomplit sa promesse?

Puis il y a eu le régime d'assurance-santé. Quelle opposition farouche cette mesure n'a-t-elle pas soulevée en Saskatchewan! A-t-on consulté le chef libéral de la Saskatchewan à ce sujet? Il a déclaré que rien n'était plus dangereux que le régime d'assurance-santé. Qu'en est-il advenu? M. Kent aurait dit que c'est là une mesure qui serait mise en vigueur dans les 60 jours. Évidemment, M. Kent est dans les sphères supérieures; les autres sont en bas. Qu'en est-il du régime d'assurance-santé, je vous le demande. Où en est le programme d'aide au régime de pensions transférables? Toutes ces questions ont été discutées, et elles sont d'une importance immédiate. Notre parti a combattu en faveur de mesures dans ce domaine. Nous estimons que le Parlement fédéral doit adopter les mesures législatives complémentaires qui s'imposent pour que ce projet relatif aux pensions puisse être mis en vigueur dans les cas où les provinces, dans le cadre de leur propre compétence, ont adopté le régime. Où en sont ces questions, je vous le demande? Je suis d'avis qu'il faut agir en ce sens.

Je me réjouis de constater que les honorables vis-à-vis croient maintenant à la formation technique et à l'expansion des écoles techniques. Le député d'Ontario (M. Starr) a saisi la Chambre de cette affaire, lorsqu'il était ministre du Travail. Nous avons mis en vigueur un programme d'expansion de l'enseignement technique au Canada qui est parmi les plus vastes dans le monde occidental. Par suite de cette mesure, la somme de 300 millions de dollars est mise à la disposition des provinces. Quelque 135,000 jeunes Canadiens feront chaque année un stage de formation. On se propose de donner de l'ampleur à ce projet. J'aimerais bien que le premier ministre donne certaines précisions au sujet des projets qu'il a en vue et qu'il nous dise s'il entend réaliser, de façon concrète, les promesses qui ont été faites.

Et que dire de l'aide aux universités, en sus du programme des bourses d'étude? On nous a sévèrement critiqués, bien que nous ayons pu déterminer un programme qui a été jugé applicable par la province de Québec, d'avoir augmenté l'aide aux universités en faisant passer la somme de $1 à $1.50, puis à $2. Quelles mesures prendra-t-on à ce sujet? On a affirmé, au cours de la campagne électorale, qu'on s'occuperait de cette question. Le ministre des Affaires du Nord a vraisemblablement été porté à ajouter foi à ces promesses. Je demande au premier ministre de nous dire maintenant ce qu'on entend faire à ce sujet. A-t-il reçu l'autorisation nécessaire? Le consentement lui a-t-il été donné? Quelles provinces ont été consultées?

En outre, en vue de permettre aux jeunes Canadiens de poursuivre leurs études, quelles mesures entend-on prendre à l'égard de l'importante question des allocations familiales, soit en ce qui concerne leur application à l'égard des jeunes gens qui poursuivent leurs études jusqu'à l'âge de dix-huit ans? Quelles mesures prend-on actuellement à cette fin?

Nous avons eu une avant-première du discours du trône lorsque le ministre du Commerce (M. Sharp) a parlé à Toronto, il y a quelques semaines. Quelles nouvelles mesures le gouvernement a-t-il annoncées

dans le discours du trône? On n'y trouve rien qui soit susceptible de régler les problèmes de l'heure ou de maintenir le rythme d'expansion économique extraordinaire que le Canada a connu en 1962 et qui se continue encore aujourd'hui.

Que dire de l'agriculture? Le gouvernement se propose de diviser le ministère actuel. «L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest et ce n'est qu'au cabinet qu'ils se rencontreront.» Quelle idée! On va diviser l'étude d'un problème qui intéresse l'ensemble du Canada. Au début, le gouvernement n'avait pas l'intention de mettre le ministre de l'Agriculture de l'Est sur le même pied que son collègue de l'Ouest; il se proposait d'en faire un simple ministre d'État mais il s'est ravisé; les deux ministres seront égaux. Qui prendra les décisions? Qui aura voix prépondérante lorsque le gouvernement sera aux prises avec des problèmes concernant les droits des cultivateurs tant de l'Est que de l'Ouest? Quelle aide le gouvernement va-t-il accorder à l'agriculture? Aurait-il oublié cette question? Je ne trouve rien d'autre que des généralités dans le discours du trône. Il ne renferme rien au sujet des nouveaux programmes que le gouvernement avait promis d'instaurer afin de stabiliser l'ensemble de l'industrie agricole. Le discours du trône n'annonce aucune mesure visant à élargir nos débouchés commerciaux. On devait accorder une attention spéciale aux produits laitiers. Après avoir ridiculisé et avili notre politique à cet égard, les honorables vis-à-vis donnent suite à nos programmes maintenant qu'ils sont au pouvoir. Sont-ils, oui ou non, d'avis qu'il y a lieu d'élargir la portée des crédits visant l'exportation des produits agricoles, d'établir un programme spécial d'aide aux agriculteurs de l'Est en ce qui a trait à l'entreposage et aux provendes et de continuer à encourager une meilleure utilisation et une meilleure conservation des terres, par l'intermédiaire de l'ARDA? Admettent-ils ou non que les produits excédentaires doivent être mis à la disposition de la banque mondiale de vivres? Autant de choses que nous aimerions bien savoir. Lisez le discours du trône. Il est remarquable par sa concision; il l'est également par la pauvreté des programmes qu'il renferme.

Que dire de l'économie? J'ai exprimé mon admiration pour le discours prononcé par l'honorable député de Northumberland (M^lle^ Jewett). Elle a parlé avec facilité, sans effort. Elle a manifesté beaucoup plus de confiance dans nos vis-à-vis que nous n'en avons nous-mêmes, on le comprendra. Elle a signalé qu'il fallait mettre l'économie en branle. Voilà l'un des meilleurs exemples de la mystique libérale, remettre l'économie en branle. J'ai l'intention de parler, en général, de ce que nous avons fait à cet égard, de la voie que nous nous étions tracée, des mesures que nous avons prises, et qui nous ont valu d'être tournés en ridicule, et des répercussions qu'elles ont eues sur l'économie canadienne, afin de réfuter une fois pour toutes cet argument spécieux.

Les libéraux ont hérité d'une économie florissante. Elle l'est restée par suite des mesures que nous avions prises et elle a même marqué un progrès inégalé dans le reste du monde occidental. Ils parlent de remettre l'économie en branle. Or, M. Arthur J. R. Smith, directeur des recherches du comité canado-américain, a déclaré à Toronto le 27 avril: «La tâche de la nouvelle administration libérale n'est pas de remettre l'économie en branle, mais de la garder ainsi.»

Peut-être pourrais-je signaler quelle était la situation lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Le premier ministre (M. Pearson) l'a fort bien résumée en disant, lors d'un discours prononcé à la Chambre en 1957, que nous prétendions avoir hérité de recettes en baisse, ce qui était vrai, d'un revenu national amenuisé, et c'était le cas; d'une économie périclitante, ce qui était un fait; ainsi que d'une expansion nationale au point mort et de débouchés à l'étranger disparus ou en voie de disparition. Voilà quel était le tableau en 1957. Chaque partie du monde occidental a connu depuis ce temps-là un marasme économique plus ou moins grave.

Le président du conseil a été l'un de ceux à déclarer que l'économie était fort dynamique. J'ai le texte du discours qu'il a prononcé à ce sujet et où il déclare que l'économie était florissante à l'été de 1962, alors qu'à la même époque on entendait, dans tous les coins du Canada, des litanies contristantes déplorant la situation économique; aujourd'hui les membres du gouvernement prétendent avoir recueilli une économie ruinée. Une attitude semblable est une pratique odieuse de déception politique qui s'efforce d'amener les gens à penser que le pays a régressé. C'est là un mythe provenant d'une doctrine à base de désespoir consommé.

Je vais revoir brièvement la situation au pays et montrer ce dont les libéraux ont hérité quand ils ont pris le pouvoir, afin de répondre aux allégations sans fondement qu'on fait si souvent et qui ne tiennent pas compte de la réalité. Le découragement des libéraux en ce qui concerne l'économie canadienne s'est transformé en optimisme que les journaux ou, du moins, leurs chroniques financières propagent. Voici quelques titres parus récemment dans le *Star* de Montréal: «L'acier atteint de nouveaux sommets»; dans le *Financial Post*: «Tout indique qu'en 1963 les touristes canadiens parcourront un nombre

record de milles.» L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), à titre d'ancien ministre chargé de ce service, a posé la question de l'expansion du tourisme quand nous dirigions le pays. Le tourisme a tellement augmenté par suite de nos mesures visant à stabiliser la valeur du dollar, qu'en 1962 nous avons eu le plus bas déficit enregistré depuis plusieurs années en ce qui concerne les dépenses des touristes.

Voici d'autres titres: dans le *Financial Post*: «Les libéraux bénéficient de la reprise économique»; dans le *Telegram* de Toronto: «1962 est peut-être la meilleure année jamais vue.» Le *Star* de Toronto fait état de l'expansion extraordinaire dans les domaines de l'automobile et de l'emploi. Voici un titre paru dans le *Globe and Mail*: «On prévoit des ventes records de produits chimiques pour 1963.»

L'économie du Canada s'est toujours maintenue à un haut niveau depuis la reprise enregistrée au début de 1962. S'il était si facile de régler ces problèmes, pourquoi ne les a-t-on pas résolus aux États-Unis? Je me souviens des promesses faites en 1960, de la politique de la «Nouvelle Frontière» et de ce qu'elle devait apporter. Et les remèdes au chômage dans ce pays? Il suffit d'examiner les chiffres pour constater que nous avons mieux réussi au Canada que nos voisins à régler un problème qui a toujours été grave dans notre pays en raison de notre climat.

L'industrie de l'acier constitue un excellent baromètre de l'expansion économique du Canada. Cette industrie progresse comme jamais auparavant. Une économie qui devait fléchir a dépassé les prévisions du ministre des Finances (M. Gordon) qui, en 1956 ou 1957, à titre de président d'une commission, a publié un rapport sur les perspectives d'avenir. L'année dernière a été la meilleure dans l'histoire de l'acier. La production a augmenté de 10 p. 100 et le marché domestique atteignait le point de saturation 87 p. 100. Pour la première fois, les exportations ont dépassé les importations. Les exportations d'acier canadien semblent déjà en avance sur les prévisions de la commission Gordon qui les avait établies à 12 millions de tonnes pour 1980.

Et ainsi de suite. Je pourrais mentionner diverses industries et l'expansion qu'elles ont connue. Pendant que les libéraux faisaient des gorges chaudes, nous nous sommes efforcés de réaliser des programmes pour raffermir l'économie. En décembre 1962, l'*Economist* de Londres a annoncé que, pour ce qui est du taux de la croissance économique, le Canada avait battu tous les autres pays du monde. J'ouvre ici une parenthèse pour affirmer qu'avec des programmes comme ceux que nous annonce le discours du trône, l'expansion cette année ne sera pas égale à celle de l'an dernier par rapport à l'année précédente. Je fais cette prédiction en me fondant sur le caractère vague des promesses nébuleuses énoncées dans le discours du trône.

La valeur du produit national brut a augmenté de 8 p. 100 l'année dernière par rapport à 1961. Ici encore, je rappelle la prédiction faite par le ministre des Finances à cet égard du temps où il était membre d'une commission. A chaque mois, l'emploi a augmenté en 1962, comparativement à 1961.

Les données statistiques les plus récentes indiquent qu'en avril 1963 il y avait 90,000 Canadiens de plus au travail qu'en avril 1962. Voilà quatre mois de suite que le chômage se situe à un niveau inférieur à celui du mois correspondant de l'année précédente. Le revenu des travailleurs dépasse de 6.8 p. 100 les chiffres de 1961, ce qui constitue un nouveau record. Bien que nous n'ayons pas joui de l'appui de la grande entreprise dans bien des secteurs de l'industrie, les profits des sociétés en 1962 étaient de 12 p. 100 plus élevés qu'en 1961. Tout le monde sait que s'il n'y a pas de profit il n'y a pas d'emploi.

Notre commerce extérieur a atteint un sommet sans précédent en 1962. Nos exportations ont connu une augmentation phénoménale et au cours de cette année-là la valeur de nos exportations a dépassé de 155 millions de dollars celle de nos importations. Quand nous avons pris le pouvoir, quelle était l'attitude des génies qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles? Quelle était la situation quand nous avons pris les rênes de l'administration? En 1956 nous avions accusé un déficit commercial de 713 millions de dollars. C'était encore pourtant les années d'or. En 1961 et en 1962 nous avons obtenu des excédents, alors que la concurrence faite à notre commerce dans toutes les parties du monde était énormément plus forte qu'au cours des années de l'après-guerre.

Notre production de minéraux a augmenté de 10 p. 100 en 1961. Notre production de nickel, de cuivre, d'amiante, de pétrole brut et de gaz naturel a atteint un niveau sans précédent. Il ne faut pas oublier le pétrole de l'Ouest canadien. On a trouvé aux États-Unis des débouchés qu'on a su garder et notre industrie pétrolière a, en conséquence, connu une expansion jamais vue au cours de notre histoire. La construction de nouvelles habitations était de 8 p. 100 plus élevée en 1962 qu'en 1961. Les mises de fonds dans la construction non domiciliaire, les machines et l'équipement ont monté de 4 p. 100 en 1962.

Monsieur l'Orateur, je verse ces chiffres au compte rendu afin de réfuter les arguments cousus de fils blancs de ceux qui aujourd'hui forment le gouvernement du pays. Le Canada n'a jamais connu un climat commercial plus sain qu'en 1962 alors que les consommateurs ont dépensé davantage, que l'industrie a refait ses stocks et que nous avons accompli plus de progrès que jamais. Vous rappelez-vous jusqu'à quel point les libéraux nous ont ridiculisés quand nous avons stabilisé la valeur du dollar? Ils ont dit que c'était tout à fait insensé, que le Canada s'en allait à la faillite. Ils ont répandu dans le pays des liasses et des liasses de faux dollars au verso desquels ils annonçaient une gigantesque augmentation des prix. Ils mentaient délibérément. Le grand-prêtre et prophète de la finance du parti au pouvoir a lui-même recommandé la fixation du dollar il y a plusieurs années mais, pendant toute la campagne de 1962, ces honorables messieurs ont proféré des arguments qu'ils savaient sans fondement. La stabilisation du dollar a permis à l'économie canadienne d'atteindre le niveau où elle se trouve actuellement. Je leur demande alors s'ils vont renverser notre politique à cet égard?

Nous avons imposé des surtaxes pour faire face à une situation semblable à celle qui a surgi en 1947, lorsque notre économie était en expansion. Nos adversaires nous ont blâmés d'avoir aboli toutes ces surtaxes le 31 mars. Nous avons décidé de les supprimer dès qu'il conviendrait de le faire, et c'était la fin de l'année financière. Nous avons aboli les surtaxes, et rendu par là aux milieux financiers de toutes les parties du monde la confiance en notre pays.

Et qu'en est-il des jours paisibles de 1956, dernière année où ils furent au pouvoir? Eh bien, le produit national brut a augmenté de 32.74 p. 100 depuis lors; le revenu des ouvriers a monté de 36.7 p. 100, et le revenu des particuliers de 40.7 p. 100. Pendant la période où nous avons été au pouvoir, nous avons pu tenir en échec l'inflation, destructrice du progrès économique. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, car d'autres députés vont traiter des autres aspects de la question. Cependant, je tiens à rappeler qu'il y a à peine quelques jours, les chemins de fer Nationaux annonçaient que leur situation financière s'était améliorée de 18.2 millions de dollars par rapport à l'année précédente, et que leurs recettes d'exploitation avaient augmenté de 28 millions au regard de 1961. Nous avons laissé les affaires économiques du pays en bon état.

Notre parti a toujours reconnu au cours des ans, depuis ses origines, la nécessité de maintenir et de préserver l'intégrité nationale

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

du pays. Deux aspects de la politique qu'il a suivie au cours des années en font foi.

L'un deux a été de maintenir, dans la moitié septentrionale du continent nord-américain, un Canada libre et indépendant. Macdonald, en son temps, a dû lutter à deux occasions pour le maintien de ce principe. Nous l'avons toujours observé. On nous a taxés d'antiaméricanisme parce que nous nous sommes déclarés en faveur du Canada et de ses droits. Je n'ai pas à nous en excuser, ni maintenant, ni pour plus tard, car l'avenir prouvera que nous avions raison. Mais on n'avait jamais vu des éléments américains participer d'aussi près à une campagne électorale canadienne.

Nous entretenions les rapports les plus étroits avec les États-Unis. Encore l'autre jour, le général Eisenhower, ancien président, illustre Américain et grand meneur d'hommes, a déclaré qu'aucun de nos différends n'était sans solution. Nous pouvions nous entendre. Aucun pays n'intervenait dans les affaires de l'autre. J'affirme que nous avons le droit d'énoncer ce que nous voulons pour le Canada sans que notre conduite nous soit dictée par personne. Je vais signaler un article du programme ministériel et demander quelle est la situation actuelle à cet égard.

Une nation ne peut survivre si elle devient satellite d'une autre. Ces paroles ne sont pas de moi. Elles sont d'un des membres du cabinet actuel. Étions-nous antiaméricains? Qu'est-ce que le ministre du Commerce (M. Sharp) a déclaré? Il est étonnant de constater comment leurs déclarations, à eux, sont procanadiennes et comment, si nous disons la même chose, nous mettons en danger l'unité du monde occidental. Qu'il me soit permis de lire quelques extraits d'un discours prononcé par le ministre du Commerce, à Windsor, le 9 novembre 1962. Le sujet du débat était: le Canada, voisin des États-Unis, peut-il conserver son identité distincte?

> Certaines personnes ont fait remarquer cependant qu'en politique, j'ai beaucoup à apprendre. Une des choses que je trouve les plus difficiles à apprendre, c'est de jouer un jeu sûr.

Il l'a démontré à Londres l'autre jour quand il s'est opposé au Commonwealth. J'y reviendrai dans un instant.

Puis, il ajouta que nous ne devons pas craindre un viol ou même une proposition de mariage de la part des États-Unis.

Puis il continua:

> Nous risquons toutefois de perdre notre identité nationale et peut-être notre volonté de survivre en tant que nation.

Voilà l'homme qui est présentement ministre du Commerce dans le gouvernement actuel. Il posa ensuite la question suivante:

> Peut-on y faire quelque chose?

Puis il ajouta:

Ce n'est pas tellement en résistant à l'infiltration des États-Unis que nous conserverons notre identité propre, mais plutôt en réduisant au minimum notre sujétion à la manière de vivre avec l'argent et aux idées et à la culture des Américains.

Est-ce là faire preuve d'antiaméricanisme? Suis-je jamais allé aussi loin? Puis, il a ajouté:

Cessons de copier les Américains et de compter sur leur argent.

Et encore:

Reprenons en mains nos destinées.

Mieux vaudrait que je donne lecture de tout le texte; autrement on m'accusera de l'avoir tronqué.

Pour demeurer entièrement indépendant, il n'est pas nécessaire de restreindre l'entrée des capitaux étrangers afin d'équilibrer les échanges internationaux. Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens. A ce moment-là seulement commencerons-nous à reprendre en mains nos destinées.

Qu'est-ce que cela signifie? Que nous avons perdu cette maîtrise? Puis, il continue:

Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons espérer mettre un frein à l'aliénation continue de nos droits de propriété et de regard sur l'industrie canadienne.

Puis, il a déclaré ceci:

Nous ne devrions pas compter sur les capitaux étrangers pour maintenir une saine expansion économique, pas plus que nous devrions nous fier aux publications et à la télévision américaines pour nous renseigner et connaître les opinions.

A propos de télévision, ceci me rapelle que les stations de télévision américaines, sur la côte du Pacifique et dans tout l'Ouest canadien, diffusaient au Canada, le soir des élections, les résultats des provinces de l'Atlantique avant que les bureaux de scrutin fussent fermés dans l'Ouest du pays.

Il a parlé ensuite des liens commerciaux qui ne visent que le Canada et les États-Unis et il a dit que la décision de réduire les droits de douane serait prise en premier lieu à Washington de façon à favoriser le principal intéressé. Puis, il a ajouté ce qui suit:

J'ai peine à croire qu'il pourrait y avoir libre échange de produits agricoles entre le Canada et les États-Unis. Vous comprendrez donc, monsieur le président, pourquoi j'ai dit au début que nous réussirons à conserver notre identité nationale si nous avons assez confiance en nous-mêmes et si nous sommes disposés à payer le prix nécessaire pour rester indépendants et distincts de notre puissant voisin.

Qui a dit cela? Eh oui! c'est le nouveau ministre du Commerce. Il a poursuivi en ces termes:

D'après toutes les normes établies, le Canada est un pays très fortuné. Si nous perdons notre entité distincte, ce ne sera pas faute d'avoir eu les moyens de protéger notre régime de vie, mais parce que nous n'aurons pas accompli l'effort nécessaire.

C'est là ce que nous avons affirmé. Afin de conserver un certain droit de regard sur nos richesses naturelles, nous avons adopté des mesures concrètes touchant nos mines, ainsi que les gisements de pétrole et de gaz situés en territoire relevant de notre autorité. L'un de ces règlements stipulait que 50 p. 100 du capital-action des compagnies d'exploitation devrait être offert au Canada même. Dans sa réponse, le premier ministre pourrait-il nous dire si la rumeur selon laquelle ce règlement va être modifié a quelque fondement? Si je pose cette question c'est qu'on parle partout de changements possibles dans ce sens.

J'aborde la conjoncture internationale dans le dessein primordial de poser diverses questions au premier ministre.

L'OTAN se réunira ici cette semaine. L'ancien gouvernement avait invité les membres de l'OTAN à se réunir dans notre ville et cette invitation a été acceptée. L'union doit être maintenue au sein de cette alliance de nations. Je dois dire, toutefois, que lorsque j'ai posé au premier ministre ma question concernant les intentions du Canada relativement à la force multilatérale, j'ai été quelque peu surpris de voir qu'il ne pouvait me donner de réponse. Cela se passait vendredi dernier et, de fait, il a dit qu'il nous faudrait attendre la réunion de l'OTAN. N'est-ce pas là ce que j'ai dit tout au cours de la campagne électorale?

J'ai lu très attentivement les comptes rendus des journaux et, l'autre jour, je suis tombé sur un article où il était question d'un entretien du premier ministre avec un reporter des États-Unis. Il s'agit là d'une chose que le premier ministre n'a pas encore démentie jusqu'à présent. Je ne fais que reprendre ses paroles sans le citer textuellement. Si je commets quelque erreur je serai heureux d'apporter les corrections voulues. Il a dit qu'il était tellement plus facile de dire ce qu'on pourrait faire dans le domaine des affaires internationales, lorsqu'on en lisait tout bonnement le compte rendu dans les journaux, que lorsqu'on disposait de tous les renseignements qui nous venaient de nos ambassades.

La réunion de l'OTAN qui doit s'ouvrir cette semaine est une réunion d'importance. On y discutera de questions capitales qui intéressent la défense. Or, lorsque j'ai demandé au premier ministre de me faire part des vues du Canada, il a répondu: «Il nous est impossible de répondre à cette question». Ils n'ont pas encore pris de décisions et ne pourront le faire avant d'entamer les pourparlers avec ces autres pays. Dans ses entretiens avec M. Kennedy, le premier ministre n'a-t-il pas discuté de l'attitude du Canada à ce sujet? C'est ce qu'ont rapporté les journaux. Je ne sais si la chose a été démentie, mais ce serait, avec les qualités que lui a

attribuées Jayne Mansfield, la seule que le premier ministre n'aurait pas démentie.

Si le Canada ne doit pas tomber d'accord avec les vues américaines à ce sujet, ne devrions-nous pas en être informés? Déciderons-nous nous-mêmes de l'attitude que nous adopterons? Devrait-on mettre sur pied une telle force? En général, les arguments tournent autour du fait que si elle est acceptable, l'Allemagne ne pourra avoir elle-même des armes atomiques. Elle assurera une plus grande unité dans le monde occidental en empêchant la France et l'Allemagne d'avoir une force conjointe de dissuasion.

Et que dire des équipages mixtes? Le Canada est-il prêt à appuyer cette idée? Le premier ministre a dit qu'il serait peut-être en mesure de répondre aujourd'hui; j'espère qu'il pourra nous donner une idée de l'attitude qui sera adoptée demain au sujet d'une question d'une si grande importance.

Selon les journaux d'aujourd'hui, les États-Unis auraient pour le moment renoncé à proposer une force nucléaire multilatérale pour l'OTAN. Est-ce exact? Si je pose ces questions en ce moment, ce n'est pas pour aborder le problème de la défense dont je traiterai lors de l'institution du comité de la défense, mais tout simplement pour que nous sachions quelle attitude notre pays adoptera à la réunion de l'OTAN.

J'aimerais aussi demander au premier ministre quelle position prendra le Canada quant au maintien des Nations Unies. Les Nations Unies font face aujourd'hui aux plus graves soucis financiers de leur histoire: on leur doit 106 millions de dollars en cotisations. S'il se prend des mesures pour exclure des membres, alors, il va sans dire, c'est le commencement de la fin de l'Organisation. D'autre part, des mesures s'imposent pour assurer le versement des cotisations nécessaires au maintien de la paix. Aujourd'hui, si je ne m'abuse, plus de 60 p. 100 des défauts de paiement sont ceux du bloc soviétique et de la France. Que va-t-on faire à ce propos? A quoi songe le Canada? Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle continuer à mettre à contribution ses puissants moyens de répandre le bien et la paix dans le monde si ses membres refusent de payer ce qu'il en coûte pour appartenir à cette Organisation sans laquelle il ne saurait y avoir d'espoir pour la paix dans le monde?

J'exprime l'espoir, en accueillant à Ottawa non seulement au nom de l'opposition mais, j'en suis convaincu, de tous les Canadiens, les délégués à la conférence ministérielle de l'OTAN, que cette réunion viendra raffermir les liens de l'Alliance. Ces derniers mois, par suite de choses qui se sont passées en Europe, le ciment qui lie les unes aux autres les parties de cet ensemble s'est affaibli. Sans l'OTAN, pas de survivance possible. C'est dire combien il importe que les représentants des divers États membres fassent de leur mieux à la conférence.

Il y a un instant, j'ai signalé que j'aimerais avoir des renseignements sur une autre omission du discours du trône. On nous a répondu aujourd'hui que la question est à l'étude. Les députés se rappellent-ils que les libéraux, dans le passé, n'ont cessé de nous répéter: «Vous devriez adhérer à l'Organisation des États américains; ce sera le salut du Canada. Cette initiative nous rapprochera de nos amis de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.» J'estime, en effet, que nous devrions être étroitement unis à ces pays. Le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger a établi un grand nombre de nouveaux postes diplomatiques en Amérique du Sud. A un moment donné—je le fais remarquer en toute sincérité—j'ai eu l'impression que la chose s'imposait. Mais les événements ont modifié cet impératif. Et maintenant, que fait-on à cet égard? Aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a été on ne saurait plus vague; quand on lui a posé une question là-dessus, il a semblé l'esquiver. Le gouvernement n'a-t-il pas décidé ce qu'il va faire à ce propos? A de multiples reprises, le premier ministre a déclaré que nous devrions adhérer à cette Organisation, que l'influence que nous exerçons s'en trouverait de beaucoup accrue. Je me le demande. Et que dire des difficultés qui se posent à l'heure actuelle en Haïti? Et d'autres événements récents? Les libéraux ont dit que cela nous permettrait peut-être d'accroître notre commerce, objectif auquel nous visons.

D'après le *Globe* de Boston, le premier ministre a fait savoir que le Canada rendrait publiques ses intentions en vue d'adhérer à l'Organisation des États américains. Par la suite, le premier ministre a nié cette assertion; mais que la rumeur se soit infiltrée jusqu'à un journal américain, voilà qui est curieux. Je demande au gouvernement de nous faire savoir quelle décision il a arrêtée à cet égard? Le président Kennedy nous a donné des conseils sur cette question. Prononçant une allocution dans cette enceinte, il nous a fait savoir que nous devrions prendre cette initiative. Il l'a déclaré alors que nous étions au pouvoir. Pour notre part, nous estimions qu'il ne convenait pas d'agir de façon précipitée, que nous y fussions incités ou non par un bon voisin. On nous a exhortés—certains y ont même vu une forme de contrainte—à adhérer à cette Organisation. De son côté, le premier ministre a préconisé cette initiative. Je lui demande

maintenant comment il se fait que le discours du trône ne renferme aucune mention là-dessus? L'enthousiasme qui a prévalu pendant cinq ans s'est-il dissipé pendant vingt-cinq ou trente jours de décision? Le premier ministre a-t-il trouvé qu'il est plus facile de formuler des déclarations que d'agir?

L'article dont je viens de faire état n'est certes pas sans fondement, car M. Charles Lynch a écrit dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 11 avril: «Le Canada va devenir membre de l'OEA». Et d'ajouter:

Cette thèse a été énoncée avec conviction par M. Paul Martin, critique libéral en matière de politique étrangère...et le chef libéral, M. Pearson, favorise, on le sait, l'adhésion éventuelle du Canada à l'OEA.

Et que va faire le gouvernement libéral à ce propos? Bien entendu, il n'a que faire de mon opinion, mais je vais quand même la lui donner. Un article de fond du *Financial Post* la résume assez bien. Je ne me rapporterai que brièvement à cet article dont voici, en quelques mots, la teneur:

En dépit des cajoleries du président Kennedy, les raisons qu'a le Canada de rester à l'écart de l'Organisation des États américains semblent aussi bonnes que jamais—et peut-être même meilleures.

L'article ajoute:

En tant que membre de l'OEA, nous ne pouvons faire, à la paix et au bien-être de notre hémisphère, aucun autre apport qu'en n'en étant pas membre. Dans certains cas, le fait de ne pas y adhérer peut même constituer un véritable avantage.

Il est fort compréhensible, de la part du président Kennedy, de vouloir s'assurer davantage de voix dans l'Organisation des États américains. Il voudrait nous y voir entrer, pour que nous votions avec lui comme d'autres satellites, la Russie blanche ou la Bulgarie par exemple, qui votent à l'unisson avec la Russie soviétique aux Nations Unies...

En tant que membres de l'OEA, le Canada serait considéré partout comme acceptant de retirer les marrons du feu pour les États-Unis.

Je ne souscris pas à ces affirmations. Je dis simplement que c'est là l'opinion du journal *Financial Post*. Or, quel est aujourd'hui l'avis du gouvernement du Canada? S'est-on abstenu de le faire figurer dans le discours du trône à la suite de mûre réflexion?

J'ai mentionné, il y a un instant, le Commonwealth. Notre parti préconise, depuis des années, un Commonwealth fort. Nous avons toujours cru qu'il était nécessaire de maintenir cette institution, même si elle n'a aucune autorité, et si aucun accord, sauf les accords commerciaux, ne lie ses membres, même si sa cohésion n'est consacrée par aucun sceau. Mais, quand on appartient à cette organisation et qu'on assiste à une conférence des premiers ministres, il faut se rendre compte de la force qu'elle représente dans le sens de la paix et de son maintien. Cependant, certaines parties du monde tendent à minimiser son rôle. Dean Acheson, qui occupe une position élevée dans l'administration des États-Unis, a relégué, au début de l'année, la Grande-Bretagne et le Commonwealth parmi les «anciennes gloires», le Commonwealth indirectement, et la Grande-Bretagne directement. Le très honorable Selwyn Lloyd a dit, en se référant à cette affirmation:

La déclaration de M. Acheson était aussi nuisible au Commonwealth que toute autre faite d'un côté ou de l'autre du rideau de fer.

Il y a eu une réunion la semaine dernière à Londres.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition ces messieurs m'ont tourné en ridicule quand j'ai proposé la tenue d'une réunion des ministres du commerce des pays du Commonwealth à Londres avant la réunion de Genève. Ils se sont moqués de cette proposition. Maintenant ce qu'ils ont rejeté à la Chambre des communes est devenu la pierre angulaire même de leur politique. Ils ont tourné en ridicule l'idée que j'ai présentée à la conférence des premiers ministres en septembre dernier. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ils ont dit ou ce qu'ont dit les journaux à leur solde. Ils ont déclaré notamment que la réunion des pays du Commonwealth et du Marché commun européen, avec les représentants des États-Unis, du Japon et des autres nations animées d'intentions communes, était un rêve éphémère. Ils ont dit que l'idée n'avait aucune valeur. Encore pis, ils ont dit qu'en préconisant cela j'avais diminué le prestige du Canada au sein du Commonwealth. Or, quelques semaines plus tard, après que le président des États-Unis a obtenu ses pouvoirs en matière de commerce, je lui ai signalé cette proposition. Je ne répéterai pas ce qu'il m'a répondu, mais je demande aux députés de lire le hansard. Je lui ai fait la proposition, il l'a acceptée et déclaré qu'il prendrait cette initiative conjointement avec le Canada. Il est résulté de tout cela la réunion à Genève, que le genre humain tout entier ou du moins le monde occidental regarde avec espoir, réunion qui a pour objet de réduire les barrières tarifaires entre les nations. Toutefois, le Commonwealth n'a pas été tenu à l'écart de ces assises.

Je me permets de dire ceci: sans demander au Parlement d'en discuter, mais fidèle aux opinions exprimées par le parti libéral à maintes reprises, le premier ministre a adopté une position lorsque la question a été soumise à la conférence de Londres et j'ai l'intention d'en parler maintenant. Je veux seulement citer des commentaires parus dans différents journaux, ils corroborent mes propos. Le *Telegram* de Toronto a déclaré que le ministre du Commerce (M. Sharp) a

lancé une bombe au beau milieu de la conférence.

Le nouveau ministre du Commerce du Canada, Mitchell Sharp, a lancé une bombe à la conférence des 16 ministres du Commonwealth aujourd'hui en avisant carrément la conférence que le gouvernement libéral n'avait plus confiance au Commonwealth en tant que groupe de nations commerçantes.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsque j'ai dit cela il y a un moment on m'a conspué là-bas. Je continue.

Il a déclaré qu'il n'avait aucune proposition à faire à la conférence économique du jour, à propos du commerce du Commonwealth.

Est-ce que cela signifie que nous allons supprimer les préférences actuelles, qui ont subi l'épreuve du temps et qui ont été à maintes reprises une pierre d'achoppement pour les autres nations? J'aimerais citer une autre déclaration, du *Star* de Toronto, celle-là. Ces deux journaux, soit dit en passant, ne sont pas parmi nos plus grands amis. Le *Star* déclare: «Sharp rejette l'idée d'un pacte commercial du Commonwealth». Je signale qu'on n'avait jamais proposé la signature d'un pacte exclusif. Il s'agissait plutôt d'un accord général conclu par les nations commerçantes du Commonwealth. Je continue:

Le Commonwealth politique, va, mais le Commonwealth économique, non. Le ministre du Commerce, Mitchell Sharp, s'est opposé hier au nom du Canada à toutes propositions visant à reconstituer le Commonwealth des pays britanniques pour en faire un bloc commercial ou économique exclusif.

Je continue encore. Le *Telegram* de Toronto du 13 mai portait la manchette suivante: «Sharp élimine la possibilité de faire de la famille des nations britanniques une unité commerciale». Et ainsi de suite. Je pourrais donner à la Chambre un tas de citations. Par exemple, le *Globe and Mail* de Toronto: «Sharp rejette sans ambages la formation d'un bloc libre-échangiste au sein du Commonweath». Enfin, le lendemain, le *Star* publiait un article intitulé: «Sharp répond aux critiques du Royaume-Uni, il déclare qu'il n'a aucunement l'intention de nuire au commerce».

Personne n'a demandé que ce soit un organisme exclusif. Mais pourquoi dans les cadres élargis du GATT, auquel les membres du gouvernement que j'avais l'honneur de diriger avaient donné leur appui, ne pourrait-on pas envisager l'expansion du commerce au sein du Commonwealth? Telle est notre opinion. Et c'est là le point de vue adopté par le parti conservateur depuis nombre d'années. Ce n'est pas une attitude rétrograde, car le Commonwealth peut encore faire du bien dans l'avenir comme il en a fait dans le passé, ce qui nécessite sa conservation, son expansion et son affermissement.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Chose étrange, il est fort peu question dans le discours du trône des relations fédérales-provinciales. Je ne prendrai pas la peine d'en citer un passage. Il est admirablement vague. A titre de Canadiens, dit-il, nous pouvons maintenant nous mettre à l'œuvre avec espoir. Puis il traite du biculturalisme:

Afin que le peuple canadien devienne plus uni, le Gouvernement s'efforcera en toutes choses de raffermir notre Confédération et de lui donner une orientation nouvelle. Il favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération...

Cela ressemble étrangement aux paroles du président du Conseil privé (M. Lamontagne) dans son ouvrage immortel sur le régime fédératif qui remonte à 1954.

...en respectant entièrement les droits des provinces tout en assurant et en offrant les mêmes occasions qui reviennent en propre à tous les Canadiens de toutes les parties du pays.

Examinons donc un peu cette question. J'aimerais demander au premier ministre (M. Pearson) s'il a promis directement ou indirectement à M. Lesage, premier ministre de la province de Québec, d'instituer un nouveau régime de partage des impôts des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les biens transmis par décès. Il est intéressant d'observer l'attitude des honorables vis-à-vis à cet égard. Lorsque M. Lesage faisait partie du gouvernement fédéral, en même temps que d'autres personnages de marque, comme M. St-Laurent, le ministre de la Justice (M. Chevrier), et d'autres, 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés était suffisant. Maintenant, c'est 25 p. 100 qu'on réclame dans chaque cas. Quels engagements ont été pris? Quelle réponse a été faite à l'ultimatum? J'ai remarqué vendredi que le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas d'ultimatum. Je me bornerai tout simplement à rappeler les paroles de M. René Lévesque qui a parlé de revendications immédiates et d'ultimatum. Autrement dit: «Exécutez-vous, ou bien c'en est fait de vous». Le premier ministre a dit que ce n'était pas un ultimatum. M. Lévesque soutient le contraire.

Je demande au premier ministre s'il accepte l'idée formulée par M. Pierre Laporte, selon laquelle nous devrions mettre sur pied au Canada au cours des prochaines décennies une confédération d'États souverains. Ce n'est pas là l'image du Canada. C'est plutôt une idée que le ministre de la Justice (M. Chevrier) a apportée de l'Ontario lorsqu'il s'est «exilé» au Québec.

Il s'agit de questions très graves, et je demande au gouvernement de préciser son attitude à cet égard. Quels engagements a-t-il pris? Je rappelle que si, au cours de notre

mandat, nous n'avions pas porté de 10 à 13 p. 100 la part des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, qui était cédée aux provinces par le passé, nous n'aurions accusé aucun déficit. Nous avons décidé d'augmenter la part des provinces afin de leur permettre d'assumer les responsabilités que leur impose la Constitution. Qu'adviendra-t-il si ce nouveau projet est mis à exécution? Qu'adviendra-t-il de cette promesse d'un budget équilibré, dont nous n'entendons plus parler? C'était le premier objectif du parti libéral. Il n'en est pas question dans le discours du trône parce que, si l'on donnait suite à ce projet, le montant versé aux provinces augmenterait de 301 millions de dollars, d'après les chiffres que j'ai devant moi. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire à cet égard?

Que se propose-t-il de faire au sujet de l'établissement d'un Office de développement des municipalités? Que le montant soit fixé à 400 millions ou à un autre chiffre, qui décidera quelles municipalités recevront de l'aide? Ce point a-t-il été réglé avec les provinces?

Exposée en termes généraux dans le discours du trône, cette mesure comporte de grands dangers de centralisation au pays. Depuis le temps de Macdonald, ce fut toujours le rêve des bureaucrates, de centraliser le pouvoir au Canada. Les municipalités relèvent exclusivement des provinces. Que pensent ces dernières de la mesure projetée? Que dire de la réunion qui sera convoquée? Le premier ministre Robichaud en a dit quelques mots. Quelle sera l'attitude du gouvernement central? Au lieu d'instituer une commission royale d'enquête, le gouvernement ferait beaucoup mieux de suivre nos recommandations afin d'établir une meilleure compréhension et de fournir des chances égales à tous les Canadiens. Nous avons préconisé qu'une conférence des provinces soit convoquée afin d'étudier la question et que l'on sollicite l'opinion des représentants des quatre partis politiques. Que ces gens se rencontrent et ce sera déjà un grand pas de fait. Si le gouvernement en place y réussit, je lui reconnaîtrai le mérite d'avoir rapatrié notre constitution. Nous nous y sommes essayés mais nous avons essuyé un échec à cause de deux provinces. Ce n'est pas en établissant une commission d'enquête que l'on amènera les diverses provinces à discuter de nos emblèmes nationaux. Ce n'est qu'en réunissant autour d'une même table les représentants du gouvernement central et des provinces et en y réalisant l'unité que l'on parviendra à faire accepter les principes sans lesquels il ne saurait être question de symboles nationaux. Cela donnerait lieu à une nouvelle définition de l'objectif national et du destin de la nation. Nous avons fait beaucoup pour que, dans le cadre de la Confédération, la dualité de culture de la nation soit reconnue comme le fondement d'une meilleure unité dans notre pays. Nous avons travaillé dans ce sens. Il nous a été impossible d'en venir à une entente sur la constitution. Je dis ici que, si un nouveau sentiment se fait jour dans le pays à cet égard, la réunion des provinces nous permettrait de réaliser cet objectif.

Il reste encore bien des sujets que je pourrais aborder, mais je ne tiens pas à aller plus loin aujourd'hui. J'aurai plus tard l'occasion d'émettre des critiques. Aujourd'hui, j'ai voulu faire preuve d'esprit positif, aussi positif que possible dans les circonstances actuelles. J'ai fait remarquer que le discours du trône renferme peu de choses en dehors de certaines de nos propositions qui s'y trouvent reproduites sous de nouvelles appellations. Quant à l'imagination sur laquelle l'ancienne opposition s'étendait avec une telle complaisance, elle brille par son absence.

Qu'on me permette un bref rappel. J'ai déjà traité de la dualité de culture. Il est dit dans le discours du trône:

> ...mes ministres s'efforceront d'atténuer les tensions internationales et d'enrayer la course aux armements par la mise en œuvre de mesures de désarmement contrôlé, y compris un traité pour mettre fin aux essais nucléaires, moyennant des sauvegardes raisonnables.

Nous nous y sommes efforcés pendant cinq ans. Durant trois années consécutives, l'honorable Howard Green a su imprimer, aux Nations Unies, une orientation qui lui a fait honneur.

Le discours du trône proclame ensuite:

> Mes Ministres entendent s'appliquer à rehausser la valeur unique de l'Association du Commonwealth dans le domaine des relations internationales.

Comment se fait-il qu'à son arrivée à Hyannisport, le premier ministre ait oublié son voyage en Grande-Bretagne? Il a déclaré en effet: «C'est mon premier voyage hors des frontières canadiennes depuis que je suis premier ministre». C'est donc que son séjour au Royaume-Uni ne lui avait laissé qu'une impression fugace, ou peut-être serais-je plus équitable en supposant que son nouveau rôle l'a quelque peu désorienté?

On trouve dans le discours du trône le passage suivant sur les échanges commerciaux:

> Le Canada jouera un rôle pratique dans les négociations intéressant le commerce et d'autres domaines économiques.

Cela contribuera à l'expansion de nos exportations. Mais c'est précisément ce que nous avons réussi nous-mêmes. Nous avons, de concert avec le président des États-Unis, rapproché les pays poursuivant un même idéal, semant ainsi la moisson qu'on recueillera sans

doute lors de la réunion de Genève. Il y a quelques mois, le premier ministre appuyait le projet du président, visant à une réduction multilatérale des tarifs de l'ordre de 50 p. 100. D'après le premier ministre, c'était là une formule hardie, inspirée par une imagination créatrice. Aujourd'hui je voudrais lui demander s'il persiste à l'approuver? D'après les journaux, il nourrirait quelques doutes. En tout cas, le ministre du Commerce éprouve certains doutes. Que nous réserve l'avenir? Si je pose cette question au premier ministre c'est qu'il connaît incontestablement la réponse. Que va-t-il nous arriver à la suite de la réduction de 50 p. 100 entre le Canada et les États-Unis? Les droits de douane de nos voisins sont très élevés, les nôtres, extrêmement bas, plus bas que ceux de tous les autres pays. Si donc les États-Unis réduisaient leurs droits de moitié, ces droits seraient encore très forts, mais en suivant cet exemple, nous aurions à affronter une concurrence dont nous n'avons aucune idée. C'est pourquoi je demande au premier ministre s'il croit toujours aux vertus d'une réduction multilatérale de 50 p. 100?

La presse nous informe qu'il y a aujourd'hui accord sur ce point entre les pays du Marché commun européen, à Genève. Ces pays se rendent compte de ce qui va arriver: ils n'auront presque plus de droits de douane, alors que les États-Unis garderont des droits appréciables. Lors de vos entretiens avec le président, lui avez-vous fait remarquer que s'il réduisait les droits de douane sur les produits canadiens dans la même mesure que nous le faisons pour les produits américains, ce serait un des plus grands pas jamais accomplis en vue de développer le commerce entre nos deux pays? Je serais bien aise de savoir ce qui s'est dit lors de ces entretiens d'Hyannis Port.

L'ancien ministre du Travail s'occupera des questions de chômage. Il suffit de rappeler que j'ai parlé de la grande amélioration qui s'est produite à cet égard; grâce à notre politique, nous pouvions entrevoir le jour où le chômage aurait été réduit à un minimum. Je crois que la création d'un ministère de l'Industrie est une excellente idée, s'il répond à son objet, qui est de favoriser l'expansion de l'industrie et de fournir un centre où elle puisse trouver conseils, aide et encouragement. Nous avions fait quelque chose dans ce domaine: nous avions mis sur pied une direction des petites entreprises. Nous avons aidé la petite entreprise en réduisant l'impôt sur le revenu des sociétés et nous nous sommes efforcés de l'encourager de bien d'autres manières. Mais si la création d'un ministère de l'Industrie est pour amener les résultats prévus dans le discours du trône, sans doute voyons-nous la chose d'un bon œil.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

J'ai parlé des modifications à la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. L'institution d'une Société canadienne de développement est certes une mesure d'une importance énorme. J'aimerais savoir qui va décider des entreprises américaines dont on va prendre la suite des affaires. Qui va choisir les sociétés dont le particulier pourra acheter des actions avec l'argent qu'on lui aura avancé? J'aimerais savoir qui va courir le risque, car toujours il y a risque. Du moins, c'est ce que j'ai constaté. Il fut un temps où la bourse m'intéressait, mais je n'ai jamais réussi à savoir ce qu'il allait advenir. Que vont faire nos amis sous ce rapport? Voici ce qu'ils disent:

...une Société canadienne de développement, grâce à laquelle les Canadiens pourront plus facilement faire servir leurs épargnes...

Je pense qu'il se trouve à peu près 8 milliards de dollars dans les banques d'épargne. C'est le chiffre qui me vient à l'esprit. Quelle collaboration vous apporteront les maisons de prêts et les banques en vue de canaliser ces économies dans le sens que vous désirez?

Il vous sera soumis une mesure tendant à instituer un Conseil économique du Canada, afin d'aider le Gouvernement, les travailleurs et l'industrie à trouver des moyens d'assurer, au Canada, les plus hauts niveaux possible d'emploi, de productivité et de constante expansion...

Nous avions le Conseil de la productivité qui a accompli un excellent travail en ce qui concerne l'efficacité de la production. Nous nous sommes efforcés d'instituer un Office national de développement économique. Nous avions proposé aux Chambres un projet de loi à cet égard. A première vue, la mesure envisagée me semble à peu près identique à celle à laquelle nous songions, mais l'opposition d'alors, qui forme le cabinet actuel, a débattu notre projet de loi pendant six jours et en a empêché l'adoption. Nous n'agirons cependant pas de la même façon. Quand on nous fera connaître ce projet de loi, si rien n'indique qu'il va entraîner l'établissement d'une bureaucratie comme nous en avons connu de 1945 à 1957, alors nous ferons notre part en vue d'appuyer le projet.

Mes Ministres adopteront des programmes constructifs, visant à la mise en valeur des abondantes richesses naturelles du Canada, à l'avantage des Canadiens.

Comment? Quand? Où? Quoi? Personne ne le sait. On s'en tient aux généralités.

Le Gouvernement entamera des pourparlers avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les États-Unis, afin de hâter la réalisation du projet d'aménagement du fleuve Columbia.

Le premier ministre a dit l'autre jour qu'il devait tirer une chose au clair avec Washington avant de pouvoir aborder la question avec la Colombie-Britannique. Cela est fort intéressant. Il doit tirer cette chose au clair.

Le très hon. M. Pearson: Il s'agit d'un traité avec les États-Unis, que vous avez signé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais le gouvernement doit tirer les choses au clair.

Le très hon. M. Pearson: En effet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Eh bien, nous avons la réponse. Je suis heureux que le premier ministre soit intervenu. Qu'il nous dise quelles sont les discussions en cours à propos de ce traité? Quelles dispositions ont été prises en vue de modifier le traité de quelque façon que ce soit? Vous êtes-vous entendus sur certaines modalités? Dans le cas de l'affirmative, nous aimerions savoir de quoi il retourne. La réponse même du premier ministre donne à entendre qu'on a fait quelque chose à cet égard. Nous finirons par savoir la vérité si nous persistons dans nos efforts. J'aime ces interruptions; elles dévoilent toujours quelque chose et ne cachent jamais rien.

Le Gouvernement entame présentement des consultations avec les provinces, en vue de mettre au point un programme d'expansion nationale des pêcheries. Mes Ministres ont l'intention de faire établir une limite de douze milles au large des côtes, au bénéfice des pêcheries canadiennes...

Voilà un but très louable. Il n'en serait pas question dans le discours du trône si le présent gouvernement n'avait fait aucun progrès à cet égard. Nous étions à un demi-vote près d'en arriver à une entente internationale sur ce point. Nous étions, à deux reprises, à la veille de conclure une entente sur une limite de douze milles ou de six et six milles avec les pays réunis à Genève. Nous avons signalé, toutefois, étant donné que nous vendons 80 p. 100 de nos produits de la pêche aux États-Unis, qu'il serait dangereux de prendre des mesures unilatérales, qui pourraient fort bien entraîner des mesures de représailles qui auraient de graves conséquences économiques sur l'industrie de la pêche au Canada. Quels entretiens ont eu lieu à cet égard? En êtes-vous arrivés au point où une entente devient une possibilité?

Vient ensuite le vaste problème des chemins de fer au sujet duquel, selon le discours du trône, on nous priera de continuer à accorder les versements consentis aux compagnies de chemins de fer, en attendant que soient adoptés des programmes à long terme en matière de transports. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'à l'époque où nous disions qu'un examen de fond en comble du rapport de la commission MacPherson s'imposait, le ministre actuel de la Justice (l'honorable M. Chevrier), alors critique de l'opposition en matière de transports, avait une solution à tous les problèmes. Il disait ce qu'il fallait faire, se mettre à l'œuvre. Nous aimerions qu'on nous explique pourquoi on a décidé de modifier l'assurance fournie et si souvent répétée qu'il s'agissait d'un problème bien facile à résoudre.

Je ne citerai pas d'exemples particuliers à cet égard. Toutefois, lorsque le ministre a, cet après-midi, répondu d'une façon désinvolte à une question du représentant de Mackenzie (M. Korchinski) au sujet de la suppression de deux trains dans l'Ouest, il a dit qu'il ne discernait pas comment cette initiative pouvait avoir une portée grave tant du point de vue de l'embauche que du point de vue social. Je le prie même maintenant de songer à exercer le pouvoir que détient, je crois, le gouverneur en conseil, afin de suspendre cette décision jusqu'à ce qu'un programme général et complet ait été mis au point.

Et maintenant, j'aborde la question des pensions à participation. Nous avons bien hâte de voir ce qui va se passer. Nous avons essayé de réaliser un tel régime. Nous avions un projet de loi tout prêt, mais nous avons voulu assurer des bénéfices aux survivants, sans quoi un régime à participation ne serait pas très efficace, et nous avons constaté que pour assurer ces bénéfices aux survivants, il était nécessaire de modifier la constitution. Le gouvernement a-t-il décidé que nous avions raison ou a-t-il la ferme intention de mettre en vigueur un régime de pensions à particiption sans bénéfices aux survivants?

Il est question de la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Voilà, je pense, une question importante. Nous avons présenté des projets de loi à la Chambre aux sessions de 1961 et de 1962. L'automne dernier, notre projet de loi était prêt encore une fois, mais nous n'avons pu conclure les ententes nécessaires pour en assurer l'adoption. J'espère que cette question nous sera présentée et que nous ferons disparaître pour toujours l'esprit de parti dont les méthodes de délimitation des circonscriptions électorales se sont inspirées par le passé. A cet égard, je voudrais signaler que l'objectif et la méthode souhaitables vers lesquels doivent tendre nos efforts, c'est la représentation selon la population, mais que, en raison de l'étendue de notre pays, notre régime ne nous permettra jamais d'avoir un nombre égal de citoyens dans les circonscriptions rurales et dans les circonscriptions urbaines. Nous avons prévu ce qui déterminerait le remaniement de la carte électorale. Puis, ayant ainsi jeté les bases, nous avons envisagé une certaine latitude dans l'établissement du pourcentage, afin de garantir aux députés des régions rurales qu'ils n'auraient pas à représenter une population aussi nombreuse que ceux des régions urbaines.

Puis, il y a le comité de la procédure qui doit renforcer le Parlement. Sur ce point, je félicite le gouvernement: chaque année, on

fait de nouveaux progrès dans ce sens. J'ai souvent dit, à cet égard, qu'à mon avis, nous pourrions nous contenter, pour la tenue de nos délibérations, d'une salle moitié moins grande. Il n'y aurait pas de pupitres. Tout le monde ne pourrait avoir son propre fauteuil, mais on réserverait chaque jour une période pour chaque représentant. Cette façon de procéder rapprocherait les députés et favoriserait ces rapports que le modèle des Parlements a trouvé si nécessaires pour donner un style libre, un style de conversation, au débat général des affaires publiques. Il me semble que nous pouvons aller fort loin au comité de la procédure. Je voudrais voir prolonger les heures de séance. J'estime que nous perdons beaucoup de temps en levant la séance à l'heure du dîner. Un certain nombre de députés pourraient toujours être présents, comme c'est le cas du Royaume-Uni, et bon nombre de représentants auraient l'occasion d'exposer leurs opinions à ce moment-là. On s'engagerait à ne pas procéder à la mise aux voix pendant cette période. Nous avons tant à faire, et nos séances prennent de plus en plus de temps. En ce qui concerne certaines façons de procéder au Parlement, nous retardons de bien des années. Je reviendrai plus tard sur ce point. J'en ai déjà souvent parlé quand c'était moi qui remplissais l'office responsable. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'ai découvert que la tradition, et une considération jalouse, de la part des députés, pour le maintien de leurs prérogatives empêchent de procéder à des changements qui ne nuiraient aucunement à leurs droits ou, en tout cas, pas de façon à constituer une injustice envers les simples députés.

Bref, je dirai que bon nombre des mesures exposées dans le discours du trône ne sont que le simple ressassement de mesures législatives dont nous avions déjà saisi le Parlement, sous une autre désignation, mais qui, dans l'ensemble, ne constitue pas le genre de programme qu'espéraient les Canadiens et qu'ils avaient tout droit d'espérer. Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), d'ajouter ce qui suit à l'Adresse:

> Tout en reconnaissant que l'essor économique du Canada en 1962 a été supérieur à celui de tout autre pays de l'Occident, cette Chambre regrette que plusieurs des promesses du premier ministre et de ses collègues n'ont pas été incorporées dans la déclaration d'intention du gouvernement, qu'énonce le discours du trône, et déplore en outre que les programmes annoncés n'offrent pas aux Canadiens l'entière possibilité de continuer le progrès social et l'expansion économique vigoureuse que le pays a connue l'an passé.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que la première occasion que j'ai de prendre la parole, de ce côté-ci de la Chambre, tombe le jour de l'anniversaire officiel de Sa Majesté, notre reine. J'aimerais vous remercier, au nom de tous les députés, si on me le permet, d'avoir fait mention de ce fait et d'avoir adressé à Sa Majesté les bons souhaits de la Chambre. En outre, monsieur l'Orateur, je tiens encore une fois à vous féliciter d'avoir été choisi par la Chambre pour occuper le poste important et honorable que vous détenez présentement et, pour faire écho à ce que le premier ministre a déclaré au sujet . . .(*Exclamations*)... Je savais que je donnerais dans cette erreur; autant l'avoir commise tout de suite. Il n'est pas facile d'abandonner des habitudes vieilles de six ans, mais, en l'occurrence, la chose se fait plus aisément que d'ordinaire. J'aimerais faire écho à ce que le très honorable représentant, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), a déclaré au sujet des qualités que vous possédez, qualités qui sont un gage que vous remplirez ce poste important avec dignité et d'une façon qui soit agréable à tous les députés.

J'aimerais offrir officieusement mes félicitations et mes hommages aux motionnaires (M^lle^ Jewett et M. Choquette) de l'Adresse en réponse au discours du trône qui se sont acquittés de leurs fonctions avec autant de distinction que de savoir-faire. Leur tâche n'était pas facile, mais ils nous ont donné l'impression qu'elle l'était. Monsieur l'Orateur, permettez-moi aussi de faire miennes les bienveillantes observations que le chef de l'opposition a eues à propos de Son Excellence, le Gouverneur général. Au nom de tous les députés, je lui souhaite un prompt et complet rétablissement afin qu'il puisse continuer à s'acquitter des fonctions inhérentes au titre de représentant de la Reine au Canada, comme il l'a fait avec tant de distinction jusqu'ici. La reine, que nous ne saurions oublier aujourd'hui moins que jamais, est reine du Canada et chef de ce Commonwealth aux intérêts duquel, à quelque parti que nous appartenions, nous sommes tous dévoués et dont nous voudrions voir accroître le rôle qu'il est appelé à jouer en vue d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue, au nom du gouvernement, aux députés qui siègent dans toutes les parties de la Chambre; il conviendrait, me semble-t-il, que je le fasse tout particulièrement à l'égard des nouveaux venus parmi nous. J'ai fait de mon mieux pour empêcher certains d'entre eux de jouir d'un tel honneur et d'un tel privilège, mais que voulez-vous, monsieur l'Orateur, les voilà ici malgré mon intervention ou peut-être même à cause d'elle.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition s'est félicité—et je ne m'en plains pas, bien au contraire—d'avoir, dans son discours de deux

heures, montré beaucoup de charité et de patience. Sans doute devrions-nous, de ce côté-ci, lui en savoir gré. Toutefois, il a continué de faire preuve de la même ardente préoccupation qu'il avait l'habitude de manifester à l'égard des personnalités et il s'est penché sur certaines questions qui, à mon avis, n'avaient pas grand-chose à voir avec les travaux actuels du Parlement ou du gouvernement. Il me pardonnera de le lui dire, mais il a montré par là et par d'autres parties de son discours, qu'il n'avait rien appris et rien oublié.

Il m'a supplié—si le mot supplié n'est pas trop fort—d'annoncer immédiatement certaines décisions sur des questions de principe, lorsque je donnerais la réplique. Il a demandé que j'annonce immédiatement la décision du gouvernement concernant certaines politiques très importantes; il s'est plaint de ce que le gouvernement ne se soit pas décidé sur-le-champ. Évidemment, monsieur l'Orateur, je pourrais lui rappeler que notre gouvernement dirige le pays depuis moins d'un mois, et je crois ne pas exagérer quand je dis qu'au cours de cette très courte période, nous avons pris plus de décisions portant sur des questions de principe que ne l'avait fait le gouvernement précédent pendant une période bien plus longue.

Par exemple, le chef de l'opposition s'est plaint de ce que nous n'ayons rien fait en matière de politique laitière, sauf pour apporter quelques petits changements et montrer que nous allions suivre la politique du gouvernement qui nous a précédés, mais il n'a pas fait remarquer qu'après avoir pris le pouvoir nous n'avions que quatre jours pour agir avant que la politique de soutien des prix du gouvernement précédent ne tombe en désuétude. Il se plaint maintenant de ce qu'en quatre jours nous n'ayons pas pu mettre au point une politique complètement nouvelle à l'égard de la production laitière et une nouvelle politique concernant d'autres questions agricoles. Nous y arriverons, mais cela prendra un peu plus de quatre jours.

Le chef de l'opposition a dit également que nous devrions prendre des mesures dès maintenant en vue d'annuler la décision relative à l'abandon de l'exploitation d'un embranchement ferroviaire dans l'Ouest, décision qui a été prise à la suite des audiences de la Commission des transports qui ont eu lieu en novembre dernier alors que le très honorable représentant était encore au pouvoir.

Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que nous avons convoqué la présente législature aussitôt que possible après les élections. Voilà une initiative qui en soi déroge étonnamment de la méthode suivie après les deux élections précédentes. On aurait été tenté de retarder la convocation du Parlement d'une semaine ou deux afin qu'elle ait lieu après et ne chevauche pas la réunion du conseil de l'OTAN, ce qui à certains égards handicapera certains députés. On aurait été tenté de retarder la rentrée de quelques semaines afin de permettre aux représentants qui avaient subi les rigueurs de la campagne électorale, de se reposer et de se remettre, mais nous avons convoqué le Parlement le 16 mai parce que le gouvernement, bien qu'en minorité à la Chambre, en principe, est résolu à faire de son mieux pour relancer immédiatement les affaires de notre pays et qu'il ne peut y parvenir qu'avec le concours du Parlement.

Aux membres des autres partis à la Chambre, je tiens à dire, monsieur l'Orateur, qu'afin de relancer les affaires du pays et d'avancer les travaux de la Chambre aussi rapidement et efficacement que possible, ce qui est sans doute le vœu de tous les honorables représentants, le gouvernement ne demandera à aucun membre d'aucun parti ou groupe d'abandonner ses droits ou d'agir contrairement à sa conscience ou aux principes de son parti. Le présent gouvernement ne cherche pas à conclure d'entente avec qui que ce soit et ne se livrera à aucune manœuvre spéciale pour se maintenir au pouvoir. Nous ne croyons pas que cela soit nécessaire ni désirable.

Nous avons énoncé dans le discours du trône, et nous ajouterons d'autres propositions à celles qui y sont mentionnées, un programme qui, croyons-nous, est constructif et renferme des projets de loi qui profiteront au pays. Je crois que ce programme, si le Parlement juge à propos d'y donner suite, servira les intérêts du Canada. Je crois que le programme que nous avons proposé et dont nous saisissons maintenant la Chambre permettra au Parlement de faire un travail utile pour notre pays. Il va sans dire qu'il pourra être modifié par suite des décisions que la Chambre jugera à propos de prendre.

J'espère que nous tous, aux Communes, nous nous rappellerons avec fierté la vingt-sixième législature, mais je veux croire que le temps des souvenirs ne viendra que dans quelques années. Je constate d'autre part que le chef de l'opposition et plusieurs autres, trouvent assez amusant notre programme visant à 60 jours d'action concrète; je ne puis m'empêcher de signaler qu'au cours des 60 jours suivant les élections de 1957 qui portèrent les conservateurs au pouvoir, l'action du Parlement ne trouva guère l'occasion de s'exercer; il en fut de même pendant les 60 jours après l'élection de juin 1962.

Le chef de l'opposition a insisté non seulement sur la proposition contenue dans le discours du trône, mais encore sur plusieurs

idées qu'il a conçues pour améliorer la procédure et l'efficacité du Parlement, ainsi que les méthodes d'élection des députés. Pour ma part, j'en suis heureux.

Monsieur l'Orateur, notre groupe espère—bien plus, il est convaincu—que le comité qui sera institué sous votre direction et qui, il va sans dire, représentera tous les partis de la Chambre, fera des recommandations non seulement pour améliorer nos travaux quotidiens et renforcer le Parlement en en faisant un rouage plus efficace, mais aussi, si Votre Honneur juge opportun d'en examiner à fond toute l'organisation, pour déterminer de quelle façon le Parlement peut être renforcé. Cela s'impose, car il n'y a pas d'autre moyen de renforcer, dans l'esprit des peuples démocratiques, le Parlement (valeur essentielle à l'heure actuelle dans les pays libres, malgré les nombreuses attaques dont il est la cible) qu'en augmentant son efficacité et en le mettant en accord avec les conditions actuelles. Lors de la dernière session, alors que nous étions dans l'opposition, nous avons formulé certaines propositions visant des mesures qui, selon nous, pouvaient immédiatement accélérer les travaux du Parlement. Maintenant que nous sommes au pouvoir, nous continuons de les considérer valables. Elles pourraient sans doute être mises en œuvre assez rapidement.

Les considérations qui militent en faveur du renforcement du Parlement jouent également dans le cas du mode de scrutin et de l'appareil électorale. Comme le disait le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), les campagnes deviennent très dispendieuses et extrêmement fatigantes, et peut-être n'est-il plus nécessaire (lui et moi en avons déjà parlé) de prendre tout le temps actuellement exigé pour choisir un parlement fédéral. Ce laps de temps a été fixé en 1867, lorsque les communications n'étaient pas tout à fait aussi rapides qu'aujourd'hui, et les moyens de communications par lesquels les candidats pouvaient atteindre les électeurs, pas aussi efficaces que ceux dont nous disposons à présent, et que l'on serait même portés parfois à trouver trop efficaces. En ce qui concerne les dépenses, il y a de nombreuses années que notre parti a manifesté dans son programme son désir de faire quelque chose pour qu'elles soient limitées et fassent l'objet d'un règlement qui devra être minutieusement élaboré par le Trésor. J'espère que le présent Parlement fera du progrès dans ce domaine.

Le chef de l'opposition a parlé du remaniement de la carte électorale, qui aurait dû se faire avant maintenant, une fois connus les résultats du dernier recensement. Dans le remaniement électoral, nous n'arriverons peut-être jamais, sous notre régime fédéral et dans un pays vaste comme le nôtre et aux éléments si divers, nous n'arriverons peut-être jamais à appliquer des critères mathématiquement exacts à l'égard de notre représentation électorale; mais il importe, bien entendu, de redresser, et le plus tôt possible, un certain nombre d'anomalies. Pour y arriver, il faudra peut-être, comme l'a dit je crois le chef de l'opposition, augmenter quelque peu le nombre des députés à la Chambre. Il a dit qu'il nous faudrait peut-être sacrifier les bureaux que nous avons et resserrer les rangs. Je ne sais pas s'il entend par là un rapprochement d'ordre politique ou simplement d'ordre matériel. J'en déduis toutefois que nous pourrions peut-être nous prêter à un rapprochement d'ordre législatif, si je puis m'exprimer ainsi, ce qui éviterait peut-être des faux pas d'ordre législatif. En tout cas, c'est là une idée à laquelle donneront suite, j'en suis sûr, et la Chambre et le comité dont vous serez, monsieur l'Orateur, le président.

Le chef de l'opposition a exprimé son avis au sujet des projets inscrits dans le discours du trône. Il m'a posé bien des questions, et je compte répondre à quelques-unes d'entre elles. Si je n'y réponds pas, mes collègues le feront au cours du débat s'il prend tout le délai. D'après le chef de l'opposition, le discours du trône s'est distingué par ses idées générales plutôt que par des propositions spécifiques. Il a cru percevoir dans le discours du trône certaines tendances périlleuses vers la centralisation, et la mainmise de la bureaucratie sur l'économie du pays. Il s'est inquiété des tendances socialisantes des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre. D'autre part, dans le courant de l'après-midi, il a manifesté l'anxiété que lui causent les liens trop étroits que notre parti aurait noués avec les brasseurs d'affaires et les capitaines d'industrie du Canada. N'est-ce pas, en somme, un hommage rendu à notre souplesse, que ces critiques visant à la fois nos tendances socialistes et capitalistes?

En ce qui concerne la centralisation, ni dans les propositions contenues dans le discours du trône, ni dans les dispositions législatives qui je l'espère lui feront suite, je ne distingue rien qui puisse frayer la voie à une centralisation nocive pour le Canada. C'est en effet une formule à éviter dans une fédération comme la nôtre. Nous voulons donner aux provinces toutes les attributions et tous les pouvoirs que leur confère la constitution, ainsi que les moyens d'exercer ces pouvoirs.

Le chef de l'opposition se souviendra, je l'espère, lorsqu'il déclare comme cet après-midi que le parti libéral rêve de centralisation —voici ses paroles mêmes—«depuis l'époque de Macdonald», qu'il est inutile de revoir

l'histoire depuis l'époque de Macdonald pour discuter de centralisation, car le plus grand centralisateur de tous—et compte tenu des conditions qui existaient à ce moment-là, il avait peut-être raison—ce fut sir John A. Macdonald, qui préconisait une union législative plutôt que fédérative comme fondement de notre société politique. Ce rêve, si jamais sir John A. Macdonald l'a fait, et il l'a certes exprimé à plus d'une reprise, serait, à vrai dire, tout à fait hors de propos aujourd'hui.

Le chef de l'opposition a relevé certaines propositions détaillées qui figurent dans le discours du trône. Ces propositions, monsieur l'Orateur, ou les plus importantes d'entre elles, sont déjà inscrites au *Feuilleton* sous forme de projets de résolution tendant à l'adoption de mesures législatives. L'honorable député comparerait-il une telle initiative avec l'état de choses qui existait lorsque nous formions l'opposition à l'époque où il était premier ministre? Je lui demande de comparer le *Feuilleton* d'aujourd'hui avec celui du premier jour après l'ouverture d'une session.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avions 31 articles au *Feuilleton*.

Le très hon. M. Pearson: L'honorable député dit qu'il y avait 21 articles au *Feuilleton*...

Des voix: Trente et un.

Le très hon. M. Pearson: ...mais examinez ces articles et voyez s'ils renfermaient des mesures pour favoriser le progrès et le développement économiques, ainsi que la croissance nationale, comme il y en a dans le *Feuilleton* des tout premiers jours de la 26e législature.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Nowlan: Les seuls qui s'y trouvent sont ceux que vous nous avez empruntés.

Le très hon. M. Pearson: Le député trouve à redire au fait que le discours du trône ne souffle mot d'une foule de questions que nous avons soulevées alors que nous étions dans l'opposition et durant la campagne électorale. Je lui répondrai qu'il y a des limites à ce que même nous pouvons accomplir en soixante jours... (*Exclamations*) ...sans compter les restrictions qui nous sont imposées par une étude sérieuse de ces mesures par le Parlement. A mon sens, nous n'avons qu'à nous flatter de ces premiers projets de loi. Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, il s'agit de la première étape d'un programme de quatre ans aux termes duquel le gouvernement se propose d'assurer le développement et l'expansion du Canada. C'est ce que nous avons promis durant la campagne électorale et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Les soixante premiers jours de décision ne sont pas encore révolus mais nous n'entendons pas demeurer oisifs après cela. Le député a sans doute lu toutes les déclarations que nous avons faites au cours de la campagne électorale. Aussi, il se souviendra que nous avons établi ce que nous considérons être un ordre de priorité normal pour notre programme de quatre ans.

Au cours de la campagne électorale et par la suite—et même avant, ici même, en cette Chambre—nous avons annoncé, plus en détail que tout autre parti d'opposition ne l'avait jamais fait, ce que nous ferions et dans quel ordre nous le ferions. Nous prenons maintenant les mesures pour réaliser nos promesses. Les intentions du gouvernement énoncées dans le discours du trône de cette année ne sont pas l'expression d'un vague désir de passer à l'action un de ces jours, peut-être jamais. Nous avons simplement exposé dans le discours les principales questions dont nous voulons saisir la Chambre au cours de la présente session. On voit aux premiers rangs les mesures d'expansion économique que, pendant la campagne électorale, j'avais promis de présenter dans les soixante premiers jours d'existence de notre gouvernement. Ces mesures seront présentées à la Chambre le mois prochain et c'est elle, la Chambre, qui décidera d'en faire des lois. Lorsque nous aurons complété notre programme de cette année, si nous le complétons conformément aux décisions de la Chambre, nous passerons ensuite, si le Parlement nous appuie, comme je l'espère, aux étapes suivantes de notre programme de quatre ans.

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'est longuement attardé à établir les prémisses d'un raisonnement dont, j'en suis sûr, nous allons entendre beaucoup parler dans l'avenir. Il a essayé d'étayer une affirmation selon laquelle nous avons hérité d'une économie en pleine expansion. Nous en reparlerons. Le très honorable représentant s'est efforcé de démontrer que nous avions hérité d'une situation où les gens ont du travail, où tout le monde est heureux et peut compter sur un revenu assuré. Plus de déficits, et que sais-je. De sorte que si quelque chose va mal d'ici quatre ou cinq ans, ce sera tout un contraste avec la situation favorable qui régnait en avril 1963.

L'hon. M. Nowlan: C'est vrai!

Le très hon. M. Pearson: Le chef de l'opposition a toutefois pris bien soin de se garder une porte de sortie. Plus d'une fois, il a parlé des problèmes qui se posent à nous et c'est vrai, des problèmes, nous en avons. Il

a été jusqu'à dire que le gouvernement libéral défait en 1957 avait, lui aussi, hérité—ce sont là ses propres paroles—d'une économie en plein essor mais avait laissé au gouvernement conservateur qui l'a remplacé une économie stagnante, une économie dans le marasme.

Des voix: C'est exact!

Le très hon. M. Pearson: Comme le chef de l'opposition l'a dit lui-même, ces interruptions sont parfois très utiles. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) vient de dire «C'est exact». En effet, nous avions hérité de l'économie de 1935 que l'on pouvait difficilement considérer comme une économie en plein essor. Toutefois, le très honorable représentant se targue de ce que son gouvernement ait laissé l'économie du pays en état florissant. La vérité, c'est qu'il y avait 549,000 chômeurs au Canada lors du dernier mois du mandat de l'ancien gouvernement. Je n'entends pas, ni au cours du débat actuel ni au cours de débats ultérieurs, perdre mon temps à remonter inutilement le cours du passé. Mais j'entends bien, une fois pour toutes, faire savoir quelle était véritablement la situation économique du pays lorsque les honorables vis-à-vis détenaient les rênes de l'administration, car le chef de l'opposition a fait état de certains chiffres soigneusement choisis en vue d'étayer sa propre thèse.

Le très honorable représentant s'est enorgueilli de l'augmentation considérable qui a marqué, l'an dernier, le produit national brut. Certes, il y a eu hausse sensible. Je me rappelle que, lors du dernier exposé budgétaire qu'on nous a présenté, en avril 1962, sauf erreur—il ne s'agissait pas vraiment d'un débat sur l'exposé budgétaire, car le ministre des Finances d'alors a fait en sorte qu'il n'y en ait pas, mais j'ai eu l'occasion de formuler des observations à propos de la motion de subsides provisoires—j'ai signalé que 1962 serait une bonne année et que le ministre des Finances évaluait l'augmentation éventuelle du produit national brut avec un pessimisme outré. J'ai ajouté que, même s'il y avait un accroissement considérable du produit national brut, cela n'écarterait pas certains des dangers inhérents à la situation économique qui persisterait en dépit de cette augmentation. Et c'est précisément ce qui est arrivé. L'an dernier, le produit national brut s'est considérablement accru comparativement aux cinq années précédentes. Le très honorable représentant fait savoir que l'accroissement, en termes de dollars constants, a été le plus considérable réalisé dans un pays du monde occidental. Au cours du débat, il nous sera sans doute donné de citer les chiffres pertinents. Quoi qu'il en soit, l'augmentation a été de 6.2 p. 100, en dollars constants, ce qui est très raisonnable comparativement à la hausse de 1 p. 100 réalisée en 1957 et en 1958, de 3.5 p. 100, en 1959, de 2 p. 100, en 1960, et de 2.6 p. 100 en 1961. Voilà la statistique réelle afférente à l'accroissement de notre produit national brut pendant toute cette période, compte tenu des fluctuations des prix. Voilà les augmentations réalisées au cours du mandat conservateur depuis 1957, soit pendant une période de six années complètes, et qui atteignent, au total, 18 p. 100. Et quelle a été l'augmentation au cours des six années précédentes du régime libéral? Trente-six p. 100!

Et maintenant, le très honorable représentant prétend que l'économie va sur des roulettes même si, au cours des six dernières années, elle n'a progressé qu'à la moitié de la cadence qui marquait son évolution avant l'avènement au pouvoir des conservateurs. Voilà la statistique de notre production nationale. Et que signifient ces chiffres pour les Canadiens? En somme, la production ne se résume pas à de pures données statistiques disposées en tableaux: c'est la population qu'elle intéresse au premier chef. L'ancien gouvernement n'a jamais semblé comprendre que notre pays est en plein développement—que notre population augmente, même si je dois dire qu'elle ne s'accroît pas comme elle le devrait, ou comme elle le ferait si nous pouvions garder notre population sur notre territoire. En ce qui concerne la satisfaction qu'éprouve le très honorable représentant au sujet de la situation de notre pays à l'heure actuelle, je lui rappellerai que la dernière année pour laquelle nous possédons une statistique, le chiffre net de l'immigration dans notre pays était pour ainsi dire zéro; presque autant de personnes ont quitté le Canada qu'il y en est entré, et ceux qui ont quitté le pays étaient, pour la plupart, des gens instruits: des techniciens, des hommes de science, des professeurs ou instituteurs. S'ils étaient restés ici, le problème du chômage aurait peut-être été encore plus grave. Il reste que nous avons subi une perte nette considérable dans cet échange. Néanmoins, la population restée ici augmente. Si notre production globale ne s'accroît pas de façon constante et suffisante, la partie de cette production dont dispose chaque Canadien dans notre famille en croissance diminuera, ce qui ne représente pas un progrès du point de vue de la population. Voilà ce qui est arrivé, dans l'ensemble, sous l'ancien gouvernement. Nous n'avons pas l'intention de voir la chose se répéter tant que le gouvernement actuel sera en fonctions, s'il nous est possible de prendre des mesures gouvernementales ou législatives pour l'empêcher.

L'année dernière, l'accroissement de la production a tout juste fait avancer un peu notre pays pendant les six années de gouvernement

conservateur. Notre production réelle, je le répète, était, l'année dernière, de 3 p. 100 plus élevée qu'elle ne l'avait été en 1956. On a relevé une amélioration de 3 p. 100 en six ans, par rapport aux six années précédentes, pendant lesquelles la production nationale par habitant n'était pas de 3 p. 100, mais de 16 p. 100. En présence de pareils chiffres, le très honorable représentant se dit fier des résultats obtenus par son gouvernement. Ce ne sont pas là, monsieur l'Orateur, des résultats qui nous paraissent satisfaisants; aussi sommes-nous déterminés à les dépasser. Il faut au gouvernement des normes plus élevées que celles-là pour déterminer l'expansion et la situation de notre pays. La population du Canada a droit à des normes plus élevées que celles qu'on lui a données les six dernières années.

Je n'ai pu relever dans les paroles du très honorable représentant aucun signe—pas plus que dans les propos qu'il tenait lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre—qui permette de conclure qu'il se rend compte que notre économie est une économie du 20e siècle, que notre ère est une ère scientifique dans laquelle l'industrie, si on lui accorde la liberté à laquelle elle a droit dans notre société d'aujourd'hui, ainsi que la collaboration et l'aide que doit lui prêter le gouvernement, même si cela suppose l'intervention de l'État, pourra assurer le progrès du pays de façon à pouvoir absorber notre main-d'œuvre disponible. A cet égard, nous sommes un pays avancé. Nous sommes un pays en plein développement. Notre production s'accroît. Mais la question à laquelle il faut répondre, c'est celle de savoir à quel rythme et jusqu'à quel point elle s'accroît et si cet accroissement suffit à donner du travail à notre population?

La vérité fondamentale sur notre économie d'aujourd'hui, c'est qu'il nous faudra aller très vite dans le domaine de la production, sinon nous resterons en arrière en ce qui concerne l'embauchage. Le nombre des emplois augmente, et le chef de l'opposition nous a cité aujourd'hui un chiffre. Mais le nombre des emplois n'augmentera pas aussi vite que le nombre de ceux qui peuvent les remplir. Voilà la nature du problème auquel nous devons faire face, voilà ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur, les six dernières années.

Au cours de toute la période écoulée de juillet 1957 à mars 1963, inclusivement, il y avait en moyenne 413,000 Canadiens sans travail. Le nombre des emplois a augmenté et nous nous en sommes tous réjouis; puis il a baissé et nous en avons tout été peinés. Mais pendant toute cette période le chômage est demeuré trop élevé, se montant en moyenne à 413,000 travailleurs en chômage. Durant les années de l'après-guerre, soit de 1946 à 1957, la moyenne s'établissait à 171,000. On admet volontiers que les conditions étaient différentes au cours de l'après-guerre immédiat de ce qu'elles étaient de 1957 à 1963. Le gouvernement a fait face à des difficultés qu'aurait affrontées n'importe quel gouvernement au cours de la période. N'importe quel gouvernement aurait eu à faire face aux problèmes que posait le retour des soldats au pays, ce qui aurait pu provoquer une crise catastrophique du chômage, et n'importe quel gouvernement se serait trouvé incapable de trouver du travail à tous ces gens. On nous avait dit, ce que nous avions constaté par nous-mêmes d'ailleurs, que l'Europe ne pourrait pas acheter nos produits, n'ayant pas les moyens de le faire. Nous avons joui de certains avantages du point de vue du commerce d'exportation, mais nous avons aussi éprouvé certaines difficultés graves, à cause des restrictions que certains pays d'Europe ont dû imposer pour empêcher autant que possible l'entrée des produits étrangers. Il y a eu des difficultés dans les deux périodes, mais dans l'une, la moyenne des sans-travail s'est élevée à 413,000, et dans l'autre à 171,000, et cela constitue une différence d'un quart de million. Nous sommes décidés à faire quelque chose pour faire disparaître cette différence.

Je ne disais pas autrement quand j'étais de l'autre côté de la Chambre. La tâche du gouvernement précédent n'a pas été facile et la nôtre ne le sera pas davantage. Dans nos tentatives, nous ferons peut-être des erreurs, mais notre ligne de conduite sera de contribuer à une expansion industrielle aussi rapide que possible. Voilà le moyen de créer des emplois. Nous profiterons des occasions qui s'offriront à nous et nous essayerons de compenser les retards, l'indécision et les erreurs passés. Grâce à son programme, le présent gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour lancer le pays sur le chemin de l'expansion économique que nous permettent nos ressources humaines et matérielles, afin de créer le climat économique nécessaire pour fournir du travail à notre population. Cela exigera peut-être une augmentation constante de la production nationale brute encore plus forte qu'à nos époques les meilleures; cela exigera certes une expansion beaucoup plus forte que la moyenne des six dernières années. Voilà notre politique, voilà le programme que nous espérons graduellement mettre en pratique.

Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre reconnaîtra l'importance de ce programme et je crois qu'elle contribuera de façon constructive—par des critiques positives au besoin—à mettre en œuvre le programme de notre gouvernement.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, à six heures, j'analysais certaines propositions relatives à l'économie, énoncées dans le discours du trône, ainsi que certaines observations du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) au sujet de ces propositions et sur sa façon de voir la situation économique du pays, sur l'héritage d'une économie en plein essor, comme il a dit, qu'il nous avait légué. J'ai essayé d'expliquer que si cette prétendue prospérité des six dernières années devait durer encore six ans, notre pays serait en bien mauvaise posture.

Il est curieux de constater que le chef de l'opposition parle de cette période de prospérité en termes chaleureux, plein de satisfaction, mais que la population du Canada ne semble pas avoir partagé cette satisfaction. Autrement, le chef de l'opposition n'aurait pas perdu quinze de ses collègues du cabinet et 110 ou 112 députés de son parti depuis douze mois.

Le chef de l'opposition a également dit quelques mots de la politique agricole exposée dans le discours du trône pour souligner qu'elle est pauvre et insuffisante en général. Il a paru se moquer de la nomination d'un deuxième ministre de l'Agriculture comme mesure visant à assurer aux problèmes de l'agriculture et aux problèmes des cultivateurs plus d'attention et une étude plus soignée. Le parti d'en face a magnifiquement réussi, je l'admets carrément et sans détour...

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: ...à persuader les cultivateurs de l'excellence de ses programmes agricoles et de la fructueuse orientation de la Commission canadienne du blé, mais les faits, la stricte réalité, nous démontrent ce qu'il a réalisé pour les cultivateurs, en fait de revenu, quand il était au pouvoir. Les derniers chiffres officiels, ceux-là mêmes que le gouvernement d'alors avait fournis au Parlement en décembre dernier, nous démontrent, comme on peut le voir à la page 2707 du hansard, qu'en 1956, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'alors, le revenu net touché par les cultivateurs était de 1,238 millions de dollars et que cinq ans plus tard, en 1961, après avoir tenu compte de l'augmentation du coût des articles que les cultivateurs doivent acheter, leur revenu net était de 1,192 millions. Autrement dit, pendant cette période, le revenu agricole net avait baissé de 4 p. 100.

Voilà le problème agricole, monsieur l'Orateur. C'est un problème grave et difficile. Nos honorables amis d'en face en ont beaucoup parlé mais ne l'ont pas réglé.

Le très hon. M. Diefenbaker: N'était-ce pas là une année de récolte manquée?

Le très hon. M. Pearson: Ils n'ont pas permis à nos cultivateurs d'accroître leur revenu réel. Le meilleur moyen d'assurer la prospérité des cultivateurs de tout le pays, c'est d'élargir les marchés tant intérieurs qu'extérieurs. Nous n'aurons des marchés plus vastes que si nous améliorons nos programmes d'échanges, et j'aurai un mot à dire tout à l'heure sur les remarques que le très honorable représentant s'est permises à l'endroit du ministre du Commerce (M. Sharp) et de la politique de commerce extérieur qu'il a énoncée à Londres. Nous n'aurons des marchés plus vastes au pays que si la situation financière et le revenu du consommateur canadien se remettent à progresser rapidement.

Donc, ce qui passe avant tout dans les programmes du présent gouvernement en matière d'agriculture et de tout autre élément de l'économie, c'est l'expansion économique. C'est à l'avantage du cultivateur tout autant qu'à celui du citadin. Tout en rétablissant et en maintenant l'expansion économique, notre gouvernement aura aussi des programmes pratiques et dynamiques qui aideront le cultivateur à profiter des occasions devenues meilleures. Voilà, monsieur l'Orateur, ce à quoi nous nous engageons et telle est la façon de faire les choses au lieu de se contenter d'en parler.

Le très honorable représentant m'a demandé cet après-midi si, maintenant que nous étions au pouvoir, nous allions changer notre politique à propos des crédits à l'exportation des produits agricoles. Je lui rappelerai, s'il en a besoin, car il n'était certes pas sans le savoir, que les crédits à l'exportation des produits agricoles, y compris les crédits à l'exportation concernant les ventes aux pays qui sont derrière le rideau de fer, ont été réalisés grâce à des mesures mises de l'avant par le gouvernement libéral précédent, qui a également, par son comité du Sénat pour l'utilisation des terres, proposé le programme qui allait être incorporé dans la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) en vue d'une meilleure utilisation des terres. Vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que le gouvernement libéral qui est présentement au pouvoir utilisera et améliorera les

programmes qu'il a institués au début des années 50.

J'aimerais dire quelques mots au sujet d'une question qu'a soulevée cet après-midi le chef de l'opposition, question qui nous tient à cœur, qui est grave et qui offre de grandes possibilités. Je veux parler de l'orientation qu'il faut donner à la Confédération à l'heure présente, de la question du biculturalisme et du projet du gouvernement de créer une commission royale d'enquête pour étudier ce problème, commission dont le mandat proposé aux chefs de gouvernement des différentes provinces, a été déposé cet après-midi.

A l'heure actuelle, je ne vois rien de plus essentiel au progrès, voire à la survie de notre pays comme confédération que la solution de ce problème. Le gouvernement est bien décidé à établir l'association entre la population canadienne d'expression anglaise et canadienne d'expression française sur un véritable pied d'égalité. Je le déclare nettement et très sincèrement, et je suis convaincu que pas un seul député dans cette enceinte, à quelque parti qu'il appartienne, ne se formalise de cette résolution. A titre de Canadien-Anglais, je veux faire comprendre à mes concitoyens des régions anglophones que ce projet doit être mis à exécution. L'association doit être véritable et, ce qui est tout aussi important, tous les intéressés doivent la trouver telle.

A cette fin, il convient de donner une nouvelle orientation à la Confédération, ou les malaises qui s'y font sentir et dont nous nous rendons tous compte actuellement pourraient avoir—mais je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi—des effets funestes.

Mais je veux dire autre chose, monsieur l'Orateur, et avec tout autant de sérieux, à mes concitoyens des autres parties du Canada qui parlent français, bien que tous, j'en suis sûr, n'aient pas besoin de ce conseil, peut-être qu'un très petit nombre d'entre eux en ont besoin tout comme peut-être seulement quelques Canadiens de langue anglaise ont besoin qu'on leur rappelle, comme je l'ai fait il y a un instant, qu'il leur faut collaborer et se décider résolument à faire régner l'égalité dans notre association. En affirmant cette nécessité, il ne faut pas oublier de mentionner l'objet de cette association. Les Canadiens de langue anglaise et de langue française ont collaboré à la fondation, à l'édification et à l'expansion de notre pays, un pays caractérisé par sa diversité autant que par la collaboration et l'unité, différent des autres pays de notre hémisphère et de bien d'autres pays du reste du monde, surtout par sa diversité et son biculturalisme.

Mais on ne peut avoir un pays bilingue si l'on n'a pas de pays. Donc le Québec, pour être le Québec, doit l'être au sein du Canada. Par conséquent, en collaborant tous ensemble maintenant nous devons avoir pour objectif de sauvegarder et d'accroître notre nationalité, de faire progresser le fait canadien, car c'est assurément là l'essence de notre association et ce doit en être son but.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit qu'il est difficile de sauvegarder notre nationalité canadienne. Il a été difficile de le faire dans le passé et il en sera de même dans l'avenir. Les influences qui peuvent l'engloutir sont universelles et puissantes, et nous les connaissons très bien. La géographie et l'histoire ont toujours exigé du gouvernement du Canada, pour le maintien de notre nationalité canadienne, une direction positive et des mesures concrètes. La technologie et l'industrie modernes renforcent ce besoin, surtout dans le secteur économique. La province de Québec, différente des autres parce que, tout en étant une province du Canada, elle est la patrie de populations qui vivent dans d'autres provinces, a besoin des moyens de rester elle-même. Le gouvernement du Québec doit avoir les moyens d'agir, de faire face aux besoins actuels et de satisfaire également des aspirations qui remontent à plusieurs siècles.

De même, monsieur l'Orateur, le Canada, a besoin des moyens d'être lui-même. Le gouvernement du Canada doit avoir les moyens d'agir pour le Canada, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, surtout dans ses efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Le Canada a joué, et peut continuer de jouer, un rôle important et utile dans ce domaine, mais seulement s'il est fort et uni. Il ne sera pas fort s'il n'est pas uni. Il n'existe pas de conflit ici, monsieur l'Orateur. Il nous faut être associés. Les aspirations du Québec, l'identité culturelle qu'il veut conserver et intensifier, être maître chez soi, autant de choses qu'affirment les citoyens du Québec et qui seraient irréalisables au sein d'un État faible. On ne saurait y parvenir en limitant l'action du gouvernement central, nécessaire pour répondre aux besoins communs à tous et qui relèvent de la compétence fédérale.

Nous devons éviter tout équivoque à ce sujet. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger va s'efforcer d'atteindre au biculturalisme et à l'égalité entre les deux partenaires. Il cherchera également à gouverner efficacement et à prendre les moyens qui s'imposent, à notre époque, pour bien administrer un pays. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que la commission d'enquête qui sera créée bientôt, je l'espère, nous aidera à réaliser un biculturalisme diversifié. Rien ne s'oppose à ce que nous y arrivions.

Cet après-midi le chef de l'opposition m'a demandé mon avis et celui du gouvernement sur certaines questions internationales. Je n'en dirai que quelques mots, car mes collègues, notamment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), auront l'occasion plus tard au cours du débat de traiter en détail certaines de ces questions. Le chef de l'opposition m'a demandé quelle est notre attitude à l'égard des Nations Unies. Notre attitude envers les Nations Unies, l'attitude du gouvernement canadien, ne déviera pas de celle que nous avions adoptée depuis la conférence de fondation à San Francisco, jusqu'en 1957, époque à laquelle le gouvernement libéral a quitté les commandes du pouvoir. Il était alors clairement établi, monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Canada soutenait fermement et de la façon la plus concrète les Nations Unies. Je suis persuadé que nous jouissions alors d'une excellente réputation et d'un haut prestige au sein de l'ONU, tout comme aujourd'hui. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous efforçons de notre mieux de participer totalement aux activités des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales grâce au désarmement; je songe, au premier chef, au désarmement nucléaire, et surtout à l'abolition des essais.

Si nous voyons sous cet angle le rôle des Nations Unies, il nous faut nécessairement adopter une position sans équivoque en ce qui a trait aux contributions sans lesquelles les Nations Unies ne sauraient survivre, à un moment où elles sont menacées d'être affaiblies ou même détruites par des pressions et des influences diverses. Parmi ces périls se range le refus d'un appui financier, minime à tout prendre par rapport aux montants que nous consacrons à des projets visant à détruire l'humanité, plutôt qu'à encourager les efforts créateurs d'hommes destinés à vivre ensemble.

Nous sommes tous au courant du fait mentionné cet après-midi par l'honorable député, à savoir que le Conseil de l'OTAN se réunit cette semaine à Ottawa. Depuis le moment où on en a jeté les bases en 1949, l'OTAN a été le fondement de la politique étrangère des gouvernements canadiens, et il continuera d'en être ainsi. Cette semaine, nous aurons l'honneur d'accueillir les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense des pays de l'OTAN, qui viendront à Ottawa à l'occasion de la réunion ministérielle du Conseil qui se tient au printemps de chaque année. C'est en 1951 que la ville d'Ottawa avait l'honneur, la dernière fois, d'accueillir le Conseil de l'OTAN, et d'importantes décisions avaient été prises à cette occasion. Je crois que nous pouvons nous estimer heureux de l'efficacité militaire que l'organisation a acquise depuis lors, efficacité qui s'est manifestée avec de très heureux résultats, du moins sous la forme de moyen de dissuasion puisque, depuis la fondation de l'OTAN, et à l'époque où l'OTAN fut fondée, il semblait que l'armée rouge, après avoir pénétré en Tchécoslovaquie, allait envahir toute l'Europe occidentale, depuis cette époque où régnaient la tension et le danger en Europe, à la suite de la seconde guerre mondiale, il n'est pas une seule parcelle du territoire de l'Europe occidentale qui soit devenue la proie de l'expansion communiste ou totalitaire.

Je crois que le crédit en revient en partie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Je suis aussi d'avis que nous pouvons éprouver une certaine satisfaction à la pensée que depuis que l'OTAN s'est réunie ici pour la dernière fois, elle est devenue l'un des principaux forums de coordination des politiques extérieures des pays de l'Atlantique. Sur le plan de la collaboration non militaire, elle n'est pas allée tout à fait aussi loin que nous l'avions tous espéré lorsque l'article 2 a été introduit au traité, et même dans le domaine des consultations sur la politique étrangère, par opposition aux simples échanges de renseignements, l'OTAN n'est pas allée aussi loin que certains d'entre nous l'avaient escompté. Pourtant, en ce qui concerne la coopération économique, on a vu d'autres institutions, qui se sont développées dans ces années-là, manifester plus d'efficacité que l'OTAN dans l'instauration de la collaboration économique, sur une base plus large qu'elle. Pour ce qui est des consultations politiques, je crois que l'OTAN a agi beaucoup plus efficacement qu'elle ne le faisait en 1951.

La réunion de trois jours que doit tenir le Conseil aura lieu dans l'immeuble de l'Ouest. A la cérémonie d'ouverture qui se déroulera dans cette enceinte, mercredi matin, des allocutions seront prononcées par le président actuel de l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grandes-Bretagne, Lord Hume, par le secrétaire général de l'OTAN, un distingué fonctionnaire des Pays-Bas, M. Dirk Stikker, et par moi-même. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) représenteront le Canada à cette réunion.

Règle générale, la réunion que tient l'OTAN au printemps fournit aux ministres des Affaires étrangères l'occasion de se rendre compte de la situation internationale. On les a invités, de même que leurs collègues de la Défense qui les accompagnent, à étudier certains projets que le conseil permanent a discutés et qui visent l'organisation des forces de défense de l'Alliance atlantique. Ainsi, lors de la prochaine réunion, les délégués

devront étudier, comme d'habitude, la conjoncture internationale et, en plus, devront passer en revue les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'opportunité d'augmenter la force défensive de l'Alliance.

Évidemment, on a déjà annoncé publiquement certaines questions qui seront discutées lors de la prochaine réunion. Toutefois, les honorables députés savent certainement que les rencontres ministérielles de l'OTAN seront tenues à huis clos et je serais mal venu, avant la réunion, de rendre publique l'attitude que la délégation canadienne adoptera vis-à-vis des différentes questions qui seront à l'étude. Cependant, je ne crois pas enfreindre les conventions de l'OTAN en disant que le Canada souscrira aux recommandations qui y seront étudiées et qui, nous en sommes sûrs, affermiront la puissance défensive et l'unité des pays atlantiques. C'est à titre de porte-parole du peuple canadien que nous sommes prêts à travailler à cette fin.

C'est un secret de polichinelle, si secret il y a, qu'en vue d'accroître la puissance défensive de l'Alliance atlantique, on proposera entre autres la formation d'une force nucléaire interalliée qu'on appelle aussi force nucléaire multilatérale, projet entièrement nouveau portant sur la formation d'une flotte multinationale composée de sous-marins ou peut-être de bâtiments de surface munis d'engins nucléaires.

On oublie à tort parfois que l'OTAN a accepté les armes nucléaires pour fins de défense et de dissuasion dès décembre 1957; lors d'une réunion du conseil de l'Alliance tenue à cette époque, le gouvernement canadien s'est déclaré en faveur de l'acceptation des armes nucléaires au sein de l'OTAN pour les fins précitées. De fait, par l'intermédiaire de sa délégation, le gouvernement canadien a souscrit au communiqué que le conseil a émis le 19 décembre 1957 et dont les alinéas 20 et 21 se lisent ainsi qu'il suit:

> A cette fin, l'OTAN a décidé de constituer des réserves d'ogives nucléaires qui pourront servir au besoin à la défense de l'Alliance. En raison des programmes actuels des Soviétiques dans le domaine des armes nouvelles, le conseil a aussi décidé qu'il va falloir mettre des projectiles balistiques de portée moyenne à la disposition du commandant suprême des forces alliées en Europe. En conséquence, le déploiement de ces réserves et de ces projectiles et les dispositions relatives à leur utilisation seront déterminés en conformité des plans de défense de l'OTAN et d'accord avec les États directement en cause. Les autorités militaires de l'OTAN ont été priées de présenter sous peu au conseil leurs recommandations concernant l'adoption de ces armes pour la défense commune...

Par conséquent, monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement canadien a souscrit à cette résolution, il a accepté l'idée que l'OTAN elle-même doit constituer, sous sa propre surveillance, une force nucléaire et un dispositif de dissuasion pour se protéger.

Le chef de l'opposition a dit cet après-midi que la déclaration que j'ai faite à la Chambre hier—et que j'ai répétée ce soir—à savoir que la délégation canadienne fera connaître une décision définitive à la réunion du conseil de l'OTAN, laquelle aura vraisemblablement lieu à huis clos, et que la résolution de ne pas prendre notre ligne de conduite publique en ce moment justifie l'attitude de l'honorable député, selon laquelle nous ne devrions pas nous soucier des engagements déjà pris au sujet des armes nucléaires, ni nous occuper de les remplir, jusqu'à ce que le conseil de l'OTAN se réunisse à Ottawa. Toutefois, monsieur l'Orateur, il ressort nettement du caractère de la réunion que le rôle entrepris par tout membre de l'Alliance ne fera l'objet d'aucun débat, et sûrement d'aucune recommandation.

Par conséquent, à la réunion du conseil, il ne sera nullement question d'un changement de la ligne de conduite suivie par le Canada —et les membres de l'ancien gouvernement doivent bien le savoir—à moins que le délégué du gouvernement à cette réunion de l'OTAN ne renverse immédiatement les décisions que le gouvernement du Canada a arrêtées il y a quelques années et que le Canada n'abandonne sans tarder le rôle qu'il a assumé pour l'ARC. Je puis assurer à la Chambre que nous n'avons pas l'intention d'agir en ce sens. Nous comptons adopter des mesures, comme nous le faisons d'ailleurs à l'heure actuelle, en vue de remplir ce rôle jusqu'à ce qu'on en change les modalités.

Il se peut fort bien qu'on recommande, à la réunion du conseil de l'OTAN, de reviser la politique de défense commune. J'espère, en effet, qu'on le recommandera, tout comme j'espère que la politique de défense du Canada sera revisée dans cette enceinte et aux séances d'un comité spécial de la Chambre mais, à moins que notre programme ne soit modifié par suite de cette revision, nous comptons donner suite à nos engagements et il n'y a absolument aucun rapport entre cette décision et la prochaine réunion du conseil.

La décision qui peut émerger de la réunion du conseil—et j'ignore si elle sera arrêtée—portera sur la réorganisation des forces nucléaires de l'OTAN ou des forces de l'OTAN qui, à l'heure actuelle, sont munies d'engins nucléaires. La seule question qui se posera, en l'occurrence, c'est celle de savoir si ces forces relèveront du commandement nucléaire de l'OTAN—ce qui veut dire que l'ARC, si elle remplit la fonction nucléaire qu'on a acceptée en son nom, continuera à jouer le rôle qu'on

lui assigne présentement au sein du commandement de l'OTAN—ou si une organisation nucléaire et distincte de l'OTAN doit exercer le contrôle. Voilà la question dont est saisi le Conseil de l'Atlantique Nord. Cette question ne touche pas en elle-même le rôle auquel le gouvernement précédent s'était engagé au nom du Canada.

Le très honorable vis-à-vis a confirmé, cet après-midi, ce qu'il avait déjà dit auparavant, je crois, et ce qu'avaient également affirmé d'autres—et certainement mes honorables amis du Nouveau parti démocratique—c'est-à-dire que nous devrions déclarer à la Chambre dès maintenant, avant que se réunisse le conseil de l'OTAN et avant de prendre aucune décision, ce que nous nous proposons de faire, pour la mettre au courant de nos intentions et lui donner une chance de se prononcer sur la ligne de conduite que nous entendons suivre. Le 20 septembre 1961, le très honorable vis-à-vis, alors qu'il était premier ministre, a eu, là-dessus, des propos très nets. Ainsi qu'en fait foi la page 8918 du hansard, le chef actuel de l'opposition déclarait alors à la Chambre:

> Les décisions du gouvernement sur cette importante question...

Il s'agit du problème des armes nucléaires.

> ...seront communiquées à la Chambre. J'ajouterai qu'en soumettant de pareilles décisions à la Chambre, le gouvernement lui donnera toujours l'occasion d'en discuter. Toutefois, je tiens à faire ressortir que, avec les instruments que nous avons, les Bomarc et les Voodoo, des armes nucléaires pourraient être utilisées. Les exigences qu'imposent la défense du Canada et la nécessité de préserver la sécurité seront pour nous la considération dominante de sa sécurité.

Il a ensuite ajouté:

> Nous n'avons rien décidé. Ainsi que je l'ai déclaré tout à l'heure, dès que nous aurons pris une décision, la Chambre en sera avisée de façon précise. Toutes les conjectures de ces dernières semaines se fondent uniquement sur l'opinion de ceux qui, voulant être mis en face d'une position arrêtée, ne tiennent pas entièrement compte de la situation internationale ni, si cette dernière empirait, du bien commun, de l'avenir et de la sécurité de nos concitoyens.

Vient ensuite le passage suivant:

> Le gouvernement doit prendre sa décision en tenant compte en tout premier lieu du bien commun de la population. J'ajouterai que toute décision du gouvernement doit être appuyée par la Chambre. Cela ne veut pas dire, toutefois, que la Chambre serait préalablement saisie d'une décision de principe car, en agissant ainsi, nous nierions la responsabilité du gouvernement et ferions fi des principes que le député en personne a si longtemps affirmés.

Le «député en personne» c'était moi, monsieur l'Orateur, et je préconise toujours les principes qu'a si nettement énoncés le très honorable vis-à-vis.

Le très honorable représentant a parlé cet après-midi de l'intégrité du Canada en tant que nation. Même si je ne me souviens pas de ses paroles exactes, je crois comprendre que, d'après lui, les États-Unis avaient, en intervenant au cours de la dernière campagne électorale au Canada, porté atteinte à cette intégrité. Il a ajouté que lui-même et son parti étaient déterminés à veiller à ce que la ligne de conduite du Canada se trace sans être dictée par aucune source extérieure. Eh bien! monsieur l'Orateur, voilà encore un de ces fantoches, un de ces épouvantails, que le très honorable représentant aime créer, dresser et revêtir d'oripeaux de diverses couleurs en les enjolivant de données statistiques, pour les abattre ensuite, afin de protéger notre pays de la menace que constituent, selon lui, les principes adoptés par notre parti.

Je lui signale que la Chambre est unanimement d'accord au moins sur un point, c'est que le Canada fixe sa politique lui-même, sans se plier aux caprices de l'étranger, autant qu'il est possible de le faire dans le monde d'aujourd'hui. Pour démontrer que nous n'étions peut-être pas aussi fermes dans notre désir de protéger l'autonomie du Canada, notamment contre l'influence des États-Unis, le premier ministre a mentionné les entretiens qui se déroulent actuellement au sujet du traité du fleuve Columbia et il a signalé la déclaration dans laquelle je disais que nous devions nous entendre avec Washington avant d'apporter les modifications nécessaires à ce traité. Évidemment, ma déclaration était un truisme, car le traité a été signé avec les États-Unis par le très honorable représentant lui-même qui l'a rapporté au Canada après que les États-Unis l'eurent signé.

Il y a trois avenues qui s'offrent à nous à ce sujet. Nous pouvons le laisser expirer, c'est-à-dire ne pas demander au Parlement de le ratifier et refuser de le ratifier. Nous pouvons en discuter ou aller à Washington—car Washington est le cosignataire du traité—tout comme nous nous attendrions que Washington vienne nous consulter si c'étaient les États-Unis qui voulaient apporter des modifications au traité. Il nous faut, en d'autres termes, dire aux États-Unis que le traité dont nous avons hérité du gouvernement précédent n'est pas satisfaisant, qu'il ne constitue pas un juste marché pour le Canada, que nous voulons y faire apporter certaines modifications et que nous voudrions en discuter avec eux.

C'est ce que nous avons fait, monsieur l'Orateur, et nous avons obtenu une expression d'opinion du cosignataire. Il a, de fait, déclaré qu'il serait disposé à entamer des entretiens, à étudier des amendements, des éclaircissements et des modifications. Comme les Américains nous ont dit qu'ils étaient disposés à reprendre l'étude du traité pour voir s'il n'y

aurait pas moyen de le rendre plus satisfaisant, nous avons demandé au gouvernement de la Colombie-Britannique d'entamer des discussions avec nous, afin que nous puissions nous concerter avant d'aller à Washington pour faire adopter les modifications . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Asseyez-vous.

Le très hon. M. Pearson: . . . et de connaître les vues du gouvernement de la Colombie-Britannique à propos de ce traité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire quelles sont les modifications qu'il voudrait faire apporter au traité ou cherche-t-il à embrouiller la question par les paroles qu'il vient de prononcer et qui n'ont aucune signification?

Des voix: Honte!

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ferais un curieux négociateur si je révélais dès maintenant à la Chambre, avant même d'avoir débattu la question avec la Colombie-Britannique, sans parler de Washington, si ce n'est pour dire qu'en principe nous allons remettre le traité à l'étude, comment nous voulons que le traité soit modifié avant de pouvoir l'accepter dans sa forme définitive. Je serais alors bien plus mauvais négociateur que je ne l'étais déjà.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mauvaise excuse!

Le très hon. M. Pearson: Lorsque le chef de l'opposition parle de la déloyauté excessive que nous manifestons en laissant entendre que nous devons nous adresser en premier lieu à Washington pour obtenir l'approbation des modifications que nous prions les Américains d'apporter, je rappellerai à l'honorable député que, cet après-midi même, il nous a avertis d'être fort prudents quand il s'agirait de la limite de 12 milles, car Washington pourrait être mécontent. Je crois saisir l'importance de cet avertissement car, comme il l'a signalé, 80 p. 100 de nos exportations de poisson vont aux États-Unis. Toutefois, j'ai bien confiance que nous pourrons établir notre propre zone de juridiction de 12 milles comme l'ont fait une cinquantaine d'autres pays, y compris le Royaume-Uni, sans susciter, de la part des États-Unis, des ennuis comme ceux que mon honorable ami avait le talent particulier de susciter quand il était premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: On peut toujours s'entendre en capitulant.

Des voix: Silence!

Le très hon. M. Pearson: Je puis aussi ajouter qu'en ce qui a trait à notre obligation d'honorer certains engagements en matière de défense commune contractés par l'ancien gouvernement, les engagements de jouer certains rôles que nous ne saurions jouer efficacement, ainsi que le très honorable représentant l'a signalé si souvent, sans nous servir d'armes nucléaires pour les ogives et les armes nécessaires à ce rôle; en vue d'honorer ces engagements, dis-je, nous avons entamé des négociations avec les États-Unis en prenant la relève du très honorable représentant et de ses collègues exactement où ils avaient laissé les choses en plan, il y a quelque temps. Nous avons entamé ces négociations en vue d'en arriver à un accord bilatéral entre nos deux pays, accord sans lequel il serait impossible de conclure une entente technique sur le contrôle conjoint des ogives nucléaires. Les négociations politiques bilatérales poursuivies si longtemps à cette fin par le gouvernement précédent ont repris. Elles vont porter sur le système d'armement nucléaire défensif du Canada, ainsi que sur d'autres questions déjà discutées avec les États-Unis, y compris, bien entendu, le rôle de la division aérienne et l'utilisation de l'*Honest John* par nos troupes attachées à l'OTAN en Europe.

Le très honorable représentant m'a demandé cet après-midi de me prononcer une fois pour toutes, de façon définitive et irrévocable, pour ou contre notre adhésion à l'Organisation des États américains. Après avoir lui-même évité pendant six ans de faire semblable déclaration, le voilà qui, fort de la nouvelle liberté que lui confère son rôle d'opposition—et c'est là une attitude que je comprends fort bien—qui se prononce courageusement contre l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains. Si j'ai bien saisi ce qu'il a dit cet après-midi, quant à lui et à son parti, le doute est dissipé. Il ne serait pas question d'adhérer à l'Organisation. Nous, de ce côté-ci, nous allons énoncer en temps et lieu la politique du gouvernement à cet égard. Les honorable vis-à-vis ont mis six ans à se décider; ils pourraient bien nous accorder encore quelques semaines.

Je pourrais signaler au chef de l'opposition que l'Organisation des États américains se préoccupe un peu elle-même du grand nombre de membres qui demandent à faire partie de cet organisme, depuis l'apparition de plusieurs nouveaux États dans les Caraïbes, lesquels ne possèdent pas tous, semble-t-il, les titres d'éligibilité. Nous devrions peut-être attendre pour savoir quels sont les critères d'adhésion qu'il faudra retenir, avant de nous décider à accepter l'invitation à se joindre à cette organisation, si on nous l'offre.

Je dois dire que l'argument que le très honorable député a invoqué cet après-midi contre l'adhésion du Canada à cet organisme ne

m'a pas beaucoup impressionné; il a dit que c'était le président des États-Unis qui nous incitait à y entrer. Je puis l'assurer qu'aucune influence ne s'est exercée sur moi à ce propos ou à tous autres égards quand j'ai rendu visite au président il y a environ une semaine; affirmer que le président des États-Unis, comme l'a laissé entendre le très honorable député —je crois qu'il citait en l'approuvant un journal—désire que nous adhérions à cet organisme pour que nous votions comme la Bulgarie vote au sein du bloc communiste, est indigne de l'OEA, du président des États-Unis et du chef de l'opposition lui-même.

Le très honorable député nous accuse ensuite de déprécier le Commonwealth des nations. Nous n'avons pas avili le Commonwealth. Nous n'avons jamais fait cela. En vérité, l'une des réalisations dont s'enorgueillit le plus mon parti c'est d'avoir tant contribué, par le nombre successif de ses chefs et de ses représentants, à transformer l'ancien empire britannique en un Commonwealth des nations auquel s'ouvrent des valeurs et une utilité nouvelles et multipliées par suite de l'entrée des membres africains et asiatiques; et pourtant c'est un Commonwealth qui diffère énormément de l'ancien qui semblait être le sujet de prédilection de tout orateur à la fin d'un banquet. Il ne va pas être aussi facile d'en faire l'organisme international utile et efficace qu'il devrait l'être. Il ne sera pas aussi facile que par le passé d'y parvenir alors que la représentation était en quelque sorte différente de la représentation actuelle où l'on constate une augmentation considérable du nombre des États représentés, lesquels n'envisagent pas sous le même angle économique les questions internationales et dont l'attitude, sur le plan international, diffère de celle qu'avaient l'habitude d'adopter les membres de plus longue date. Cet état de choses sera pour le Commonwealth une source de problèmes nouveaux mais également d'avantages nouveaux.

Le très honorable représentant a dit que le ministre du Commerce (M. Sharp), qui est en ce moment à Genève, avait enterré le Commonwealth en tant qu'union commerciale, lors des entretiens qui ont eu lieu dernièrement à Londres à la conférence du Commonwealth. Il n'existe pas la moindre preuve pour appuyer cette affirmation. J'ai ici un compte rendu textuel de ce que le ministre du Commerce a dit à Londres à ce sujet, bien que je n'aie pas l'intention de retarder la Chambre en le consignant au compte rendu. Il a adopté une attitude positive dans toutes ses déclarations, et pas seulement quand il a dit que les pays du Commonwealth devraient augmenter leurs échanges commerciaux; au lieu de proposer un chiffre radical comme 15 p. 100, il s'est contenté de dire qu'il fallait abaisser certaines barrières qui restreignent le commerce entre les pays membres du Commonwealth, et cela dans le cadre d'un programme général visant à faire disparaître les obstacles qui nuisent au commerce dans le monde entier. Il a déclaré, avec raison, qu'il ne serait ni satisfaisant ni sage d'ériger les pays du Commonwealth en un bloc commercial exclusif. Je crois que personne ne veut cela.

Il s'est rendu de Londres à Genève. Il sera de retour demain parce qu'il s'est produit à Genève des événements qui retarderont malheureusement le succès que nous espérions obtenir. Il était chargé de faire tout son possible au nom du gouvernement canadien afin de mettre en œuvre les principes du programme Kennedy, audacieux et d'une grande portée pratique, qui vise à réduire les barrières et les obstacles qui nuisent au commerce. Mais ce programme, qui préconise une réduction uniforme de 50 p. 100 de tous les tarifs douaniers, s'appliquerait différemment dans tous les pays, comme nous l'avons expliqué clairement à M. Herter quand il est venu à Ottawa.

Il ne s'agit pas, dans l'application de ce principe, d'assujétir chaque pays aux mêmes termes mathématiques. Ce serait impossible de toute évidence. Mais la réciprocité d'avantages ou de concessions était prévue et demandée. Si un membre du GATT ne pouvait accorder, en termes mathématiques, la concession de 50 p. 100, il lui faudrait accorder une concession proportionnée au bénéfice reçu. C'est là le genre de négociation prévu et qu'on espérait pouvoir mener à la réunion ministérielle du GATT.

Quand le chef de l'opposition a déclaré cet après-midi que nous avions dédaigné la réunion et que nous nous y étions opposés, il s'éloignait des faits. C'est lui qui aurait jeté les bases de la réunion ministérielle, il y a quelques mois. Je tiens à préciser que cette réunion ministérielle du GATT qui se tient présentement à Genève a été amorcée lors d'une réunion des ministres des pays membres du GATT qui a eu lieu à Genève du 27 au 30 novembre 1961, longtemps avant que le chef de l'opposition l'eût proposée à Londres, alors qu'il avait espéré qu'on la considérât comme une nouvelle proposition devant servir de solution de rechange au cas où le Royaume-Uni ne pourrait adhérer au Marché commun européen. Nous espérons tous en la réussite de ces propositions américaines et autres propositions semblables qui seront formulées à la réunion du GATT car, en faisant abstraction de ses imperfections, le GATT reste l'organisme général international qui peut le mieux servir cet objectif et le gouvernement canadien fera son possible pour qu'il soit atteint.

S'il se produit un échec temporaire en raison de l'incapacité des membres du Marché commun européen à discuter même cette réduction uniforme de 50 p. 100, nous devons trouver un autre moyen de parvenir à cette même fin et cet échec ne doit être que temporaire, j'en suis certain.

Je n'ai pas traité de tous les points soulevés par l'honorable député cet après-midi, mais je puis lui donner l'assurance qu'il en sera question au cours du débat. Quant à son amendement, il est évident que nous ne pouvons l'accepter. Nous croyons que le discours du trône comporte d'importants projets et des propositions constructives qui, s'ils sont acceptés par la Chambre, amèneront l'expansion industrielle, la création de nouveaux emplois et le relèvement économique du pays. Par conséquent, c'est avec confiance que nous soumettons les propositions que renferme le discours du trône à l'examen de la Chambre. Lorsqu'elles feront l'objet de mesures législatives proprement dites—et je compte que ce sera sous peu—nous espérons que la Chambre en sera satisfaite. Ainsi, le gouvernement aura bien lancé la première étape, car ce n'est qu'une première étape de son programme d'action.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, dès le début de mon discours, j'aimerais vous féliciter de votre élection au poste que vous occupez en ce moment. Nous sommes persuadés que vous assumerez comme il se doit les responsabilités qui vous ont été confiées. Vu que nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire de notre monarque, la Reine Élisabeth II, je fais miens les vœux qui ont été exprimés au sujet de la santé de son représentant au Canada, le Gouverneur général. Les membres de notre groupe lui souhaitent un prompt rétablissement.

Je tiens aussi à féliciter le député de Northumberland (M^lle^ Jewett) du discours aussi plaisant qu'éloquent qu'elle a prononcé pour proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis sûr qu'elle sera d'un précieux concours à la Chambre au cours des débats à venir. Elle a fait l'éloge de son chef dans les termes les plus flatteurs. Peut-être était-ce pour masquer les contradictions fondamentales que l'on peut déceler dans la philosophie, les programmes et les politiques de son parti. Comme en font foi les pages 23 et 24 du compte rendu, voici ce qu'elle a dit:

> C'est grâce à ces institutions gouvernementales... qu'on peut espérer réaliser les fins ultimes...ouvrir davantage l'esprit humain, assurer encore plus la dignité de tous les êtres et leur égalité.

Cette déclaration diffère étrangement des paroles que son chef, le très honorable premier ministre, a prononcées l'année dernière, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, savoir que le gouvernement ne peut pas tout accomplir et que cette croyance constitue aujourd'hui une des plus grandes menaces à notre liberté. Le fait d'être passé de l'opposition au pouvoir peut amener le parti libéral à changer d'avis sur les pouvoirs et la sagesse du gouvernement lui-même; ce ne serait pas sans danger. Nous, qui devons assurer la pérennité de l'opposition, ne partageons pas cette foi touchante en cette transformation du parti qui a pris les rênes du pouvoir.

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter le premier ministre (M. Pearson) et son parti du succès qu'ils ont remporté lors du scrutin. Malgré l'appui de presque tous les journaux importants du pays et une caisse électorale aux ressources, semble-t-il, illimitées, ils ne sont cependant parvenus à faire élire qu'un gouvernement minoritaire. Toutefois, je dois avouer que son plan d'action de 60 jours m'a intrigué. J'ai l'impression que ce précédent sera reconnu dans l'histoire du Canada comme un grand pas en avant. Espérons, pour l'avancement du Canada, que ce programme aura plus de succès que celui du gouvernement auquel certains nous demandent maintenant d'accorder la reconnaissance diplomatique. Il était rassurant d'entendre le premier ministre parler d'un second plan quadriennal qui suivra. Peut-être l'appellera-t-on le second grand pas en avant.

Après avoir écouté cet après-midi l'ancien premier ministre, maintenant de l'opposition, ainsi que la réplique du premier ministre actuel, il me semble que ni l'un ni l'autre n'a tiré une leçon salutaire des dernières élections. Il est grand temps que nous cessions de faire de la Chambre des communes une arène politique. Les élections sont passées et il n'est pas un seul d'entre nous qui pourrait franchement prétendre qu'il serait à l'avantage du pays ou à notre propre avantage de tenir d'autres élections à présent.

M. Woolliams: La même vieille rengaine!

M. Grafftey: Il lit le même discours.

M. Thompson: Minute! La mémoire de certains députés a besoin de quelque rafraîchissement. Je dirais, comme je l'ai fait au début de la dernière législature, qu'il est grand temps pour nous, les 265 membres élus à cette Chambre afin d'y représenter la population canadienne, de reconnaître qu'il est de notre devoir de nous mettre à la tâche et de faire preuve d'initiative en votant les mesures législatives dont le pays a besoin et qu'il attend de nous. Presque tout le monde aime les débats et les luttes en temps et lieu. Mais la population du pays est sûrement en droit d'attendre davantage de nous—étant donné les énormes sommes d'argent et d'énergie dépensées aux dernières élections qui nous ont

amenés ici—que de voir cette salle convertie en carrousel particulier pour permettre à deux de leurs concitoyens de vider leurs querelles. Parlant au nom de mes collègues et en mon nom, je dis que nous sommes ici pour travailler, pour régler les questions de politique intérieure du Canada de façon que notre voix soit plus écoutée au sein d'un monde agité. Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas ici pour perdre notre temps à des banalités. Ce qu'il nous faut, c'est plus que deux chiens de garde qui semblent s'intéresser davantage à se battre entre eux pour savoir qui est chargé de surveiller la maison, alors que pendant ce temps-là la maison est la proie des flammes. Évidemment ce que je dis n'a rien de neuf. On l'a déjà dit avant moi à la Chambre et j'avais déjà moi-même parlé en ce sens. Je pense cependant qu'il est encore plus important d'examiner cette question attentivement et avec un sens aigu des responsabilités. C'est pourquoi je dis que le premier devoir de la Chambre est de se mettre au travail.

Monsieur l'Orateur, nous avons encore une fois une Chambre minoritaire, mais le parti qui a le plus grand nombre de députés élus est chargé de former le gouvernement et de présenter son programme législatif. Nous avons le devoir d'essayer d'obtenir les meilleurs résultats possible de ce programme. Le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) a répété plusieurs fois que le discours du trône n'est que la reprise du programme politique de son dernier gouvernement. Puis il propose un vote de défiance à l'endroit de ces mesures politiques. La motion est rédigée en ces termes:

> ...déplore que les programmes annoncés n'offrent pas aux Canadiens l'entière possibilité de continuer le progrès social et l'expansion économique vigoureuse que le pays a connus l'an passé.

Cela me semble plutôt un gâchis que du réchauffé. Le parti du Crédit social a l'intention de ne pas critiquer pour le seul plaisir de la chose.

Quelle va être notre attitude à la Chambre des communes? Tout d'abord, n'oublions pas qu'une fois encore, malgré les élections qui ont eu lieu, il s'agit d'une assemblée composée de minorités. Il en a été très peu question au cours des semaines qui ont suivi les élections mais c'est un fait. Nous n'avons pas réussi à faire fonctionner la législature antérieure. Y parviendrons-nous maintenant?

Une voix: Demandez à Réal.

M. Thompson: Une chose est bien certaine, c'est que si certains d'entre nous ne modifient pas leur attitude, nous n'y parviendrons pas. Qu'on me permette de rappeler au premier ministre qu'au cours de la vingt-cinquième législature il avait pour seul objectif de s'opposer au gouvernement. Il a répété maintes fois que son dessein c'était de renverser le gouvernement minoritaire le plus tôt possible. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et d'autres représentants du parti libéral qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles ont exprimé la même opinion. Dans le compte rendu de la session antérieure, à la page 1426, l'honorable représentant d'Essex-Est déclarait que les membres de son parti avaient été élus pour s'opposer au gouvernement. Qu'il me soit permis de demander au premier ministre combien de temps durerait son gouvernement si les membres de l'opposition agissaient comme lui en adoptant l'attitude qu'il préconisait l'année dernière?

Je rappelle également au chef de l'opposition que les dernières élections n'auraient jamais eu lieu s'il avait cessé de rechercher des avantages politiques, s'il s'était acquitté de ses responsabilités et s'il avait pris les décisions importantes qui s'imposaient.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous avez changé d'avis après les élections.

M. Thompson: Si l'honorable représentant n'a pas mieux compris ce qui s'est passé à la Chambre le 5 février dernier, je ne suis pas surpris que nous ayons eu des élections. On a répété autant comme autant au cours de la campagne électorale qu'on ne pouvait avoir un gouvernement stable sans avoir un gouvernement majoritaire. Cette affirmation vaut ce qu'elle vaut, mais il est certain qu'un gouvernement majoritaire n'est pas toujours synonyme de gouvernement stable et efficace. Il n'en a pas été ainsi de 1958 à 1962. Abstraction faite des années de guerre, il n'en a pas été ainsi non plus de 1945 à 1957.

Un gouvernement minoritaire peut être un gouvernement fort. Il peut être efficace et stable si les membres qui composent le Parlement font passer leurs responsabilités avant la politique de parti et si l'homme à qui a été confiée la direction du gouvernement s'acquitte de sa tâche comme l'exige une assemblée minoritaire. Il n'en a pas été ainsi en 1962. Nous espérons qu'il en sera ainsi en 1963. Non seulement nous, mais la nation toute entière le souhaite. On a répété à maintes reprises durant la campagne électorale que ce sont les créditistes qui ont fait tomber le gouvernement et ont abrégé l'existence de la 25e législature. L'ancien premier ministre a répété à maintes et maintes reprises aux Canadiens que c'est l'obstruction exercée par l'opposition qui a renversé le dernier gouvernement minoritaire.

Une voix: C'est juste.

M. Thompson: C'est faux. La cause véritable du renversement de la 25e législature, c'est l'indécision et l'absence de direction du

gouvernement dans cette Chambre de minorités. Je n'ai pas l'intention de ressasser les vieux griefs, mais que ce qui est arrivé devrait servir de leçon, pour l'avenir, au gouvernement actuel. Si l'ancien gouvernement avait élaboré un programme positif, s'il avait organisé les travaux de la Chambre de façon à nous donner un horaire et nous permettre de savoir ce qu'on attendait de nous, s'il avait ordonné les travaux de façon à nous soumettre un budget, s'il avait simplement fait la lumière sur une politique de défense que nous ne pouvions comprendre, nous n'aurions pas été en butte à la crise qui a fait tomber la dernière législature. Je me dois de dire que personne, pas plus l'opposition officielle que les deux autres partis, n'aurait pu mettre un terme à un programme bien agencé et présenté avec dynamisme.

C'est là la responsabilité du gouvernement actuel et ce que la population attend de lui. Le 25e Parlement est tombé simplement parce qu'il n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités envers le peuple qui l'avait élu, parce que nous, ici présents, n'avons pas été à la hauteur de ces responsabilités.

Une voix: Vous ne savez pas ce dont vous parlez.

M. Thompson: Oui, voilà pourquoi l'ancien gouvernement a perdu les dernières élections.

Une voix: Comment avez-vous fait?

M. Thompson: Le Canada assiste actuellement à une multiplication des options politiques. Cela nécessite la présence de partis secondaires, et c'est pourquoi ils ont tous deux vu augmenter le nombre des suffrages exprimés en leur faveur.

Une voix: Comment avez-vous fait?

M. Thompson: Ils ont tous deux recueilli plus de votes. Il est donc de notre devoir, grands et petits partis (puisqu'il faut les désigner ainsi), de mettre l'épaule à la roue, dans la présente conjoncture. Nous espérons sincèrement que la session actuelle ne sera pas une réédition de la précédente. Une telle conduite est en désaccord avec le sentiment du public. Notre devoir dans les présents débats, dans la conduite des affaires publiques de la nation—et je crois que ce devoir incombe à chacun d'entre nous—c'est de tenir fermement aux principes auxquels nous croyons et, sur cette base, d'examiner d'une façon utile et avec un esprit critique le programme que nous soumet le gouvernement.

Plusieurs des mesures prévues dans le discours du trône sont fort bonnes, et nous les appuierons sans réserve au fur et à mesure qu'elles nous seront soumises sous forme de dispositions législatives. Je songe surtout au comité de la défense dont, durant les dernières semaines de sa campagne électorale, le chef du parti libéral, devenu depuis premier ministre, a bien voulu prévoir la formation. Je suis heureux qu'aujourd'hui il adopte les mesures qui s'imposent. Certains des problèmes nationaux l'emportent sur le sectarisme politique, et le problème de la défense se range certainement parmi ceux-là.

Je veux également féliciter le premier ministre au sujet de ses propos de ce soir sur notre dualité culturelle. Ses observations étaient frappées au coin d'un esprit d'objectivité. Je suis convaincu qu'il s'agit ici d'une question fondamentale et si nous pouvons la résoudre à la lumière des observations du premier ministre, tous les espoirs nous seront permis. D'autre part, j'ai entendu avec plaisir ce que le premier ministre avait à dire sur les responsabilités qui nous reviendraient aux Antilles. Depuis longtemps nous avons proclamé que nous incombaient des devoirs plus lourds en ce qui concerne les rapports de nos amis et voisins dans notre hémisphère et cela implique en définitive l'entrée dans l'Organisation des États américains. Mais à l'heure actuelle, à la suite des changements qui se produisent aux Antilles, je suis persuadé que tous ceux d'entre nous qui connaissent cette région seront d'avis que nous devons assumer là-bas une plus grande part de responsabilité et apporter un appui plus considérable à ces îles, pour lesquelles se pose aujourd'hui le problème angoissant de l'indépendance et de l'autonomie

Il y a certaines autres parties du discours du trône que je n'examinerai pas ce soir, certaines idées qui, si elles manifestent des intentions louables, n'atteindront pas leur but, semble-t-il, sans avoir été modifiées. Nous attendons avec impatience les propositions relatives à la caisse de développement municipal dont on envisage l'institution. Nous songeons en particulier à la source des sommes qui seront mises à la disposition des municipalités et à ce qu'il en coûtera aux contribuables. Nous sommes d'avis que certaines autres mesures préconisées dans le discours du trône sont mal conçues: nous devrons nous y opposer. Mais nous ne ferons pas opposition aux propositions pour le plaisir d'y faire opposition. Notre comportement se fondera sur la valeur de ces propositions considérée du point de vue des principes dont nous croyons qu'un gouvernement démocratique devrait s'inspirer à l'heure actuelle.

Comme le faisait remarquer l'honorable représentante de Northumberland (Mme Jewett), le besoin s'impose de nous engager sur une voie nouvelle. Peut-être ne sera-t-elle pas tellement nouvelle, et ne s'agira-t-il que d'une réorganisation de politique dictée par

les exigences de notre époque. Toutefois, j'estime que le but ne sera pas atteint si cette évolution n'amène qu'un empiétement accru de l'État sur la liberté de l'individu. Oui, il est bon de tendre ses efforts vers l'action, si c'est à cela que vise le programme du gouvernement.

Il est réconfortant de penser que l'on s'est attaqué aux trois points qui ont été soulevés lors de la chute de l'ancien gouvernement, le 5 février. Je veux parler de la création d'un comité qui devra prévoir les travaux de la Chambre; l'engagement d'entamer immédiatement un programme ou calendrier de travail, avec l'assurance que nous aurons un budget. Le programme de développement national est nécessaire. Le discours du trône ne renferme aucune proposition concrète sur un point en particulier. La question que nous désirons soulever en ce moment est celle-ci; est-ce que la façon dont on abordera le sujet nous conduira à une conclusion satisfaisante?

Dans notre société hautement complexe, les particuliers dépendent de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Toutefois, au fur et à mesure que l'individu se spécialise, multiplie ses connaissances et approfondit sa formation, la collectivité en devient toujours plus tributaire. Ne perdons pas cela de vue. Nous avons été les fiers témoins de la réussite de l'astronaute Cooper. En étudiant les préparatifs de son vol spatial, nous avons constaté que ce n'est que grâce aux efforts conjugués de milliers de personnes travaillant en équipe, que Cooper a pu encercler 22 fois la terre. Par ailleurs, cette équipe n'aurait pas rempli son rôle de la même façon si ce n'avait été de l'homme aux commandes de la capsule spatiale. Nous en avons pris conscience en apprenant que les commandes automatiques s'étaient détraquées et que le cosmonaute avait dû se charger de la manœuvre. J'y vois le symbole de notre société. Il est bon que tout progrès économique procède de la division du travail, de la spécialisation et du dialogue.

J'envisage sans pessimisme l'avenir du Canada. Il me semble que les hommes libres sauront résoudre les problèmes pour assurer la liberté future de tous les êtres humains. Néanmoins, je suis d'accord avec le philosophe contemporain qui, il n'y a pas si longtemps, affirmait:

> Les bureaucraties des corps organisés sont réduites à l'impuissance et stériles—partis, bureaux, ministères, cabinets, commissions—stériles par suite des contre-ordres réciproques qui se produisent à l'intérieur de chacune d'elles. Le programme combiné et poli avec soin a toutes les qualités mais il lui manque la vie.

Ces paroles, de William Ernest Hocking, sont d'une absolue vérité. Il est bon que nous nous les remémorions dans l'étude des problèmes auxquels nous faisons face.

[M. Thompson.]

Il est bon de nous rappeler que notre régime monétaire a été la clef de voûte de l'organisation de notre société. Nous avons vécu des époques d'esclavage, de féodalisme, oui, et de contrainte. Mais qu'est-ce donc qui nous a délivrés du féodalisme?

Une voix: L'argent libre de dettes.

M. Thompson: Certains parmi ceux qui font des remarques feraient preuve de plus d'intelligence en s'en abstenant.

L'argent a été la clef de voûte de l'organisation de la société; l'argent est la pierre angulaire de la démocratie économique, car il fait du consommateur l'arbitre de la direction économique. Remontons, si nous le voulons bien, à l'an 1500 en Grande-Bretagne, à l'époque du début de la Renaissance, alors que la révolution industrielle était encore à l'état embryonnaire. Là encore, cet essor fut précédé d'un progrès dans les moyens d'échanges du régime monétaire, lequel a donné lieu au régime monétaire actuel.

Dans notre recherche d'un régime de gouvernement démocratique, n'oublions pas que l'égalité démocratique repose sur l'égalité économique. Aucun de ces deux éléments n'est complet en soi; ni l'un ni l'autre ne saurait exister seul. Je me préoccupe de cette tendance vers un contrôle plus étroit de la part de l'État, vers une imposition plus forte. Cela équivaut à l'abandon de notre régime monétaire, à une tentative de suppression de la démocratie économique. Loin d'ennoblir l'esprit humain, elle l'avilit. Elle n'ajoute rien à la dignité de l'homme. Elle impose aux citoyens une condition indigne, la sujétion à une autorité bureaucratique. Si elle favorise l'égalité, c'est aux dépens de l'individualisme, flamme précieuse qui a attisé le foyer de la civilisation occidentale. Comme le disait l'écrivain autrichien Heimito von Doderer en méditant sur la différence entre l'Orient et l'Occident, dans les pays de l'Est, il n'y a aucune place pour les sursauts d'individualisme. Il y a trop peu d'individualisme pour que l'homme se révolte. Les esprits se compénètrent comme la fumée. Par contre, dans les pays occidentaux, chaque personne a son individualité propre bien que rien n'y paraisse. L'individualité est un château-fort d'où rien ni personne, pas même la loi, ne saurait chasser l'âme humaine. C'est la seule existence que connaisse l'âme. C'est seulement ainsi qu'elle peut être bonne ou mauvaise, qu'elle peut se sauver ou se damner.

Au seuil de cette ère nouvelle, il est bon de se rappeler les principes fondamentaux sur lesquels se fonde le mode de vie que nous sommes convenus d'adopter. Demandons-nous si cette nouvelle orientation est vraiment nouvelle? Est-ce l'écroulement de la démocratie

économique qui nous force à adopter des mesures contraires aux principes de base qui règlent notre vie? Mes propos semblent peut-être trop forts, mais jetons un coup d'œil sur les gouvernements socialistes derrière le rideau de fer. On n'y trouve que confusion, suite logique de gouvernements de plus en plus gigantesques. Les idées nouvelles n'ont jamais surgi de groupes mais d'individus. Aucun comité n'a jamais réalisé une toile de maître. Aucun conseil d'administration n'a su composer de symphonie. Aucune commission n'a inventé d'appareil scientifique. Éblouis par la puissance des organismes par rapport à celle de la personne, n'oublions pas que les organismes, quelque puissants qu'ils soient, doivent compter sur les aspirations, aptitudes et talents de la personne humaine. C'est en communiant avec son créateur que l'âme humaine peut transmettre à d'autres un aperçu d'infini et d'éternité qui échappe aux hommes ordinaires. En supprimant cet esprit créateur, tout état socialiste entraîne automatiquement sa propre décadence.

La question qui se pose à ce Parlement est simple. Réussirons-nous à maîtriser les rouages économiques et sociaux que nous avons institués ou nous subjugueront-ils? Il y a environ 40 ans, le fondateur du Crédit social, qui a évolué vers le parti politique que j'ai l'honneur de diriger, affirmait que la réponse à cette question se trouve dans la différence qui existe entre une régression marquée dans l'âge des ténèbres et une renaissance dans une ère d'une telle prospérité que nous ne pouvons la concevoir qu'avec peine actuellement.

Je suis convaincu que, si nous voulons maintenir notre régime d'entreprise privée, nous ne pouvons régler ce problème en dirigeant la production, comme le gouvernement en manifeste l'intention dans le discours du trône. Nous devons faire en sorte que les consommateurs disposent de revenus suffisants pour créer un vaste marché capable d'absorber l'immense production que nous pouvons réaliser. Commençons par le commencement. Commençons par satisfaire les besoins fondamentaux des gens au chapitre de l'alimentation, du vêtement, du logement et de l'enseignement. Si les gens gagnaient assez d'argent pour se procurer les choses qu'ils désirent déjà, et que nous pouvons leur donner, les problèmes de chômage et de pauvreté, au milieu de l'abondance, ne se poseraient plus chez nous.

Nous sommes encore aux prises avec les problèmes qui sévissaient au Canada il y a 40 ans. La raison de cet état de choses, c'est que les vieux partis ont refusé et refusent encore de régler ces problèmes par des méthodes qui datent déjà de plus de 40 ans. Le discours du trône promet qu'on s'occupera de questions de détail; mais nos grands problèmes économiques, nos problèmes fondamentaux, resteront inchangés.

En dépit de ce qu'a déclaré le chef de l'opposition au sujet de la prospérité de l'an dernier, nous ne pouvons plus tolérer la stagnation des six dernières années. Nous sommes donc face à une alternative: ou nous allons faire fonctionner notre régime financier—et s'il ne fonctionne pas à l'heure actuelle, les raisons en sont parfaitement simples...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le représentant, mais son temps de parole est épuisé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, tous les députés consentent, j'en suis sûr, à laisser l'honorable représentant terminer son discours.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que l'honorable représentant continue son discours?

Des voix: Entendu!

M. Thompson: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Il ne me reste que quelques observations à formuler. Ou nous allons faire fonctionner notre régime financier—et s'il fonctionne mal à l'heure actuelle, les raisons en sont parfaitement simples—afin que nous puissions donner aux pauvres et aux nécessiteux les choses dont nous jouissons en abondance, ou nous devrons abandonner tout à fait l'usage de l'argent et, parallèlement, le socle économique de notre démocratie, au profit d'un dirigisme économique intégral. Tout ce qui augmente les impôts réduit notre possibilité de choix, nous éloigne du marché libre et de la démocratie économique, que nous devons avoir, à mon avis.

Au lieu de profiter des mesures législatives dont nous serons saisis pour nous houspiller les uns les autres, pour des considérations d'ordre politique, il importe bien plus que nous nous attaquions aux éléments fondamentaux, que nous collaborions entre nous. N'oublions pas que dans notre société, si complexe soit-elle, il faut que soient préservés les droits qui donnent à chaque personne la liberté de se servir de l'initiative et des talents reçus du Créateur.

Voici, à mon avis, ce que le Parlement doit faire. Nous devons assumer par l'intermédiaire de la Banque du Canada la direction des facilités de crédit de notre nation. Nous maîtrisons déjà les instruments juridiques qui régissent notre système monétaire. Serait-il donc si absurde de maîtriser aussi notre crédit? Je ne le crois pas. Il a été question ce soir de l'argent libre de dette. Le fait est que parce que nous n'avons pas la maîtrise de notre

crédit—non le gouvernement, mais le Parlement lui-même—nous n'avons pas réussi à fournir à notre économie les transfusions de sang monétaire dont elle a besoin.

J'ai lu avec intérêt, dans la *Tribune* de Winnipeg du 12 avril, un article où il était écrit que le professeur G. L. Barber, de l'Université du Manitoba, aurait déclaré:

> L'économie canadienne, depuis cinq ans, a essayé de vivre avec une masse monétaire insuffisante et, pour bien fonctionner, elle a maintenant besoin que l'on crée un milliard de dollars.
>
> Vu qu'il en coûte très peu pour créer de l'argent, nous serions bien bêtes d'essayer de nous en tirer avec le peu que nous avons.
>
> Une économie en plein essor a besoin d'une masse monétaire croissante...la masse croît tout simplement au même rythme que le produit national brut. On ne fait rien pour combler le déficit d'un milliard de dollars.
>
> Cet argent supplémentaire injecté dans l'économie ferait monter les prix des obligations et des actions, réduirait les taux d'intérêt et pourrait stimuler la cadence des dépenses d'immobilisation. Cet argent supplémentaire serait probablement investi dans les entreprises canadiennes au lieu d'être affecté à l'achat de nouvelles voitures ou de biens de consommation.
>
> L'insuffisance de la masse monétaire a engendré les taux d'intérêt les plus élevés depuis la dernière guerre mondiale.
>
> Aujourd'hui, les Canadiens attendent énormément du gouvernement...
>
> On s'attend à ce que les gouvernements acceptent la responsabilité fondamentale du bon fonctionnement de notre économie, et on a bien raison.
>
> Pourtant, j'imagine que bien peu comprennent à quel point nos exigences, de la part du gouvernement, se sont accentuées depuis dix ans ou plus.

Il a ensuite expliqué comment cela pourrait fonctionner. Donc, ces choses que bien trop de membres de notre Chambre ont tendance à ridiculiser sont des questions qui portent à réfléchir les personnes qui sont le mieux en mesure de comprendre le fonctionnement de notre économie. Vu que ces projets coûtent très peu et que les réformes fondamentales nécessaires ne sont pas des réformes de grande envergure, avant longtemps, notre économie pourrait produire les choses que nous considérons tous comme des objectifs souhaitables.

La France, l'Allemagne et le Japon, depuis la guerre, ont constamment augmenté leur masse monétaire et leur produit national brut. Leur économie a pris de l'essor. Ils ne connaissent pas de chômage aujourd'hui. Est-il immoral de faire la même chose ici? La solution ne réside pas dans une dette plus élevée et des charges fiscales plus lourdes.

Le gouvernement peut avoir l'assurance, à la lumière de cette attitude, de notre collaboration au Parlement, étant donné que nous admettons que des mesures s'imposent, mais nous tenons à lui dire qu'il s'engage dans une voie essentiellement fausse, craignons-nous, en préférant le contrôle d'ordre matériel à la réforme financière pour faire en sorte que notre régime économique rende tout le monde prospère. Je m'inquiète vivement de ce qui pourrait en résulter pour les droits et la liberté de l'individu inhérents à une économie d'entreprise privée.

Il ne s'agit pas d'un appui aveugle, mais d'un pressant appel lancé à chacun de nous afin que, tous ensemble, nous nous efforcions pour que la présente session se révèle fructueuse aux yeux de ceux qui nous ont élus. La seule façon pour nous de démontrer à la population canadienne que nous sommes des représentants sérieux, c'est en nous conduisant comme tels. Assis au premier rang ou au dernier, membres du cabinet ou de l'opposition, peu importe. Voilà le défi qui nous est lancé. J'ose espérer que chaque député saisira l'occasion de participer au débat en cours, car je ne crois pas qu'une seule et même personne ait toutes les réponses aux questions qui se posent. Quoi qu'il en soit, c'est dans la mesure où nous collaborerons et où nous nous partagerons les responsabilités que nous réaliserons ce que le pays attend de nous et ce dont il a besoin pour continuer à se développer et à aller de l'avant.

Il n'y a plus que quatre ans à peine avant le centenaire de notre Confédération. Ce sont là quatre années d'importance vitale. Il reste à voir si nous serons ou non en mesure de maintenir la cohésion du Canada en tant que nation, et j'estime que nous trouverons une réponse avant 1967. A mon avis, notre pays n'a jamais traversé, au cours de son histoire, depuis qu'il existe en tant que nation, de période aussi importante, ou aussi critique, que celle au seuil de laquelle nous nous trouvons en ce moment. J'espère donc—et je suis même convaincu que nous le ferons—que chacun d'entre nous examinera soigneusement les tâches qui nous incombent dans ce tableau d'ensemble, et que chacun contribuera à faire du Canada la nation que je voudrais qu'il devienne, que nous tous voudrions qu'il devienne, et qu'il doit devenir, s'il doit continuer à jouer le rôle qui lui incombe parmi les nations du monde.

Nous sommes en réalité, au Canada, un monde en miniature. Il est vrai que nous ne comptons que 19 millions d'habitants. Deux nations fondatrices ont constitué notre pays il y a 200 ans, et nous comptons parmi nous une multitude d'autres éléments ethniques, originaires des diverses parties du monde. Nous nous sommes constitués, pour ainsi dire, malgré les lois de l'économie politique et le raisonnement de ceux d'après lesquels pareille nation ne pourrait survivre. En effet, c'est un miracle que le Canada ait survécu jusqu'ici. Mais quel peut être notre espoir de coexister en un monde pacifique et

y exploiter nos ressources humaines et matérielles, si nous ne pouvons même pas résoudre nos propres problèmes au Canada? C'est pourquoi j'estime que notre tâche dépasse de beaucoup la Chambre ou même notre nation. Elle englobe le monde entier. Mais, si nous ne pouvons l'accomplir, quel espoir peuvent avoir les hommes, à titre individuel, d'être assurés de toutes ces choses dont ils ont besoin pour vivre, et d'obtenir du même coup la liberté qu'ils attendent et qui les aidra à atteindre leur objectif dans le monde.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été élu par vos pairs à votre haut poste. Je vois que le sergent d'armes a été placé à côté du député de Kootenay-Ouest et de moi-même. J'espère que cela ne signifie pas que Votre Honneur s'attend à ce que nous lui causions des ennuis. Je vais vous assurer que nous serons sages comme des images.

M. Herridge: Nous sommes des gens pacifiques.

M. Douglas: J'aimerais aussi offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône: la charmante représentante de Northumberland (M[lle] Jewett) et le très compétent député de Lotbinière (M. Choquette). Ces deux députés, lors de leur premier discours à la Chambre, s'en sont tirés de façon tout à fait magnifique.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Ils auront sûrement fait honneur à leurs commettants, à leur parti, tout en se couvrant eux-mêmes de gloire. De fait, quand j'ai entendu le député de Northumberland dépeindre la beauté et le charme de sa circonscription, je me suis dit que ses commettants auraient autant d'éloquence pour vanter le charme et la beauté de leur député.

J'aimerais également féliciter le premier ministre (le très honorable M. Pearson) et ses collègues qui ont été appelés à former le gouvernement. Quand je regarde le cabinet, il me semble voir, à quelques exceptions près, un portrait de l'amicale du parti libéral. Presque tout le cabinet se compose de membres de l'ancien gouvernement libéral, d'anciens fonctionnaires et d'anciens conseillers économiques du gouvernement St-Laurent. Mais je veux les féliciter pour l'efficacité dont ils ont fait preuve jusqu'ici et j'exprime l'espoir que leur compétence s'accompagnera de compassion et que leur efficacité ne sera pas sans imagination, sans l'imagination dont le Canada a besoin pour traverser une période aussi difficile que la nôtre.

Monsieur l'Orateur, ce qui importe pardessus tout, c'est que la population du Canada tient à ce que le Parlement accomplisse quelque chose.

Notre pays fait face à des difficultés profondément ancrées, et on n'a rien à gagner à discuter sur la question de savoir qui en sont les responsables. Les reproches adressés de part et d'autre de la Chambre ne feront pas avancer la question. L'enfant est déposé sur le pas de la porte; rien ne sert de se disputer pour savoir qui en est le père. A l'heure actuelle, nous avons tous le devoir de faire face à la situation qui se présente à nous. Selon moi, les partis de l'opposition ont le devoir de s'abstenir de toutes formes d'obstruction inutile et de donner au gouvernement l'occasion de présenter son programme de reprise économique.

Je soutiens, d'autre part, que le gouvernement doit s'attaquer sans hésitation aux problèmes qui se posent à lui et qu'il ne doit pas prendre de décisions sur des questions de principe importantes sans en saisir le Parlement. Je crois que l'ensemble de la population canadienne ne veut pas d'élections pour l'instant; mais cela dépend des deux côtés de la Chambre. Les représentants du Nouveau parti démocratique à la Chambre sont prêts à donner au gouvernement l'occasion de réaliser son programme de politique intérieure destiné à assurer la reprise économique, mais ils s'attendent, en contre-partie, à ce que le gouvernement consulte le Parlement et ne le traite point avec mépris. Notre pays connaîtra une période de stabilité gouvernementale seulement si tous les partis représentés à la Chambre collaborent au maximum.

Qu'on me permette maintenant de dire quelques mots du discours du trône. C'est un document composé de lumières et d'ombres. Certaines des propositions qu'il renferme pourraient se révéler fort avantageuses. Je veux parler de l'Office de développement et de prêts municipaux, du ministère de l'Industrie, de l'Agence de développement régional qui fonctionnera au sein de ce ministère, de la Société canadienne de développement, du Conseil économique du Canada et du programme de pensions à participation, qui figurent tous dans le discours du trône. La valeur de ces mesures dépendra du libellé des textes législatifs et de la question de savoir si ces propositions font partie d'une attaque bien préparée contre nos problèmes d'ordre économique ou s'il s'agit simplement d'un ensemble de propositions à la manque, d'un rapetassage d'une économie branlante.

Nous, du Nouveau parti démocratique, ne croyons pas que le gouvernement actuel, pas plus que son prédécesseur, soit prêt à appor-

ter les changements fondamentaux ou à adopter les programmes de longue portée qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre économie. En voici deux exemples. On a parlé aujourd'hui du rythme de la croissance économique. On ne saurait comparer le rythme de la croissance économique au résultat d'une partie de hockey; ce n'est pas une fin en soi. L'accroissement de ce rythme n'a de sens que s'il permet d'atteindre les deux objectifs d'importance vitale, soit le plein emploi et un niveau de vie plus élevé pour tous les Canadiens. L'année 1962 a prouvé que le produit national brut peut augmenter sans que l'embauche augmente de façon correspondante. L'augmentation de 1962 s'est produite surtout dans les industries de l'extraction, où les emplois ne sont pas très nombreux. Par conséquent, nous avons vu le produit national brut augmenter sans que le chômage diminue d'autant.

Qu'on me permette de donner un autre exemple. Il s'agit des fonds d'investissement que visent certains projets de loi. Se contenter d'augmenter les fonds d'investissement ne règle pas le problème. Au cours de la période où les investissements diminuaient, les épargnes commerciales au Canada ont en fait augmenté de 4 p. 100. Si le problème avait été attribuable à un manque de capitaux, les entreprises auraient certainement puisé dans leurs réserves. L'an dernier, en dollars constants, les investissements commerciaux ont augmenté de 4.8 p. 100 tandis qu'au cours de la même période les épargnes commerciales brutes ont augmenté de 7.1 p. 100. Il est donc évident que les entreprises commerciales étaient d'avis que les usines et les machines actuelles suffisaient à la demande de biens et de services.

Le grand problème, non seulement en matière de croissance économique ou de fonds à placer—quoique ce soit là des éléments importants dans notre économie—c'est l'impossibilité pour de grands secteurs de notre population d'acheter des biens et des services que notre économie est en mesure de produire. On estime qu'il y a une différence de 2 milliards et demi de dollars entre notre production possible et le pouvoir d'achat de la population. C'est pourquoi notre groupe ne cesse de préconiser deux mesures. La première, que notre économie soit enrichie d'apports massifs de capitaux destinés à des besoins d'ordre social. A mon sens, c'est par là que pèche le discours du trône. L'Office de développement et de prêts municipaux sera utile, en ce sens qu'il octroiera des capitaux d'ordre social aux municipalités, mais il faut aussi que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent sur pied de vastes entreprises de travaux publics. Il faut entreprendre la construction de logements sur une large échelle. Il ne faut pas demander aux chômeurs d'attendre jusqu'à ce que, par suite de mesures à long terme, on ait trouvé des emplois pour eux. Il y a des choses qui peuvent se faire dès maintenant et qu'il faut faire si l'on veut donner du travail aux chômeurs.

Deuxièmement, nous préconisons une augmentation des mesures de sécurité sociale comme moyen de répartir le pouvoir d'achat. Ces mesures ne sont pas un luxe dont il n'est permis de jouir qu'après un regain économique. Elles sont parties intégrantes et indispensables de la reprise économique. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit que les mesures de bien-être et de santé passeraient après la relance économique. A notre avis, il ne peut y avoir de reprise économique efficace ni de stabilité économique tant que le pouvoir d'achat ne sera pas rendu aux couches de la population dont la capacité de consommation est limitée. Une plus grande demande réelle des groupes à revenu faible ou moyen est indispensable à la croissance économique et à l'instauration d'une économie complètement épanouie. Si le gouvernement persiste dans son idée de s'en tenir toujours davantage à l'équilibre budgétaire et en fait la charnière de sa politique économique, il ne pourra réaliser aucun de ces deux objectifs. Le gouvernement est placé devant un dilemme: s'il s'en tient à l'équilibre budgétaire dont il parlait avant les élections, il ne pourra fournir le capital social ni les mesures de bien-être qui sont nécessaires à la relance de l'économie. Au cours de la présente session du Parlement et des suivantes, il lui faudra opter soit pour une politique économique à la page, soit pour le sacro-saint budget équilibré. De nos jours, l'équilibre du budget n'est pas essentiel. L'essentiel, c'est d'équilibrer consommation et production.

Puis-je mentionner en passant certaines omissions dans le discours du trône. J'ai déjà fait observer qu'on n'y trouve pas un mot au sujet d'un programme à court terme visant à l'emploi de la main-d'œuvre. Le Canada compte actuellement près d'un demi-million de chômeurs qui espèrent que le Parlement saura créer des emplois. Rien cependant dans le discours du trône ne permet d'espérer dans l'immédiat que ces emplois seront disponibles au cours des mois qui vont suivre.

Le discours du trône ne prévoit pas de programme global d'assurance-santé. Je me souviens que dans ma propre circonscription de Burnaby-Coquitlam, le candidat libéral, M. Tom Kent, avait affirmé que le Nouveau parti démocratique promettait de verser 60 p. 100 des frais aux provinces qui adopteraient un programme général d'assurance-santé, mais qu'un gouvernement libéral, sans attendre

l'initiative provinciale, lancerait un programme fédéral. Au cours d'un débat télévisé auquel nous participions tous deux, M. Kent a déclaré que la chose serait faite dans les 60 jours suivant l'arrivée au pouvoir des libéraux. Sans doute, par suite d'un lapsus, a-t-il dit d'abord «dans les 60 ans», mais il s'est repris aussitôt. Certains esprits se demandèrent si cette erreur, vue dans l'optique freudienne, n'était pas révélatrice d'une vérité cachée. La population du Canada voudra toutefois savoir, au cours du présent débat, si le gouvernement canadien prend au sérieux le programme d'assurance-santé promis au cours de la campagne électorale.

Le discours du trône ne fait nullement mention d'un régime du double prix pour le blé, lequel garantirait aux fermiers la somme de $2 le boisseau sur la quantité de blé livrée. Lorsque j'ai posé la question aujourd'hui, le premier ministre a répondu qu'il s'agissait d'une question de politique gouvernementale qui serait annoncée en temps voulu. Il n'en demeure pas moins que le premier ministre a effectivement fait cette promesse à la population de l'Ouest du Canada. Dans son numéro du 7 mars, le *Star Phoenix* de Saskatoon déclarait, dans une manchette sur toute la page, que le parti libéral s'était engagé à établir le régime du double prix et à garantir $2 le boisseau. J'ose croire que le ministre de l'Agriculture (M. Hays) ou le ministre du Commerce (M. Sharp) fera une déclaration à ce sujet au cours du présent débat.

Il n'est pas question des 10,000 bourses d'études de $1,000 chacune dont le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) a parlé dans un article publié dans le *Star* de Toronto le 1er mai. Il n'est pas question non plus du problème pressant de l'abandon des lignes de chemins de fer qui cause tant d'inquiétude à la population des Prairies. Je tiens à rappeler qu'il y a à peine quelques mois, les députés libéraux, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, réclamaient des initiatives à grands cris. Mais le discours du trône garde un silence de mort au sujet des intentions du gouvernement dans l'abandon si important de lignes de chemins de fer qu'envisagent les deux principales compagnies au Canada, ce qui signifiera l'enlèvement de trois ou quatre mille milles de voies ferrées avec toutes ses conséquences pour ceux qui vivent dans les localités touchées et les fermes exploitées dans les régions en cause.

J'ai l'intention de proposer un sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais je ne voudrais pas aborder la question avant demain, si cela convient à la Chambre. Du consentement de la Chambre, j'aimerais renvoyer la suite du débat à une séance ultérieure et déclarer qu'il est dix heures.

M. l'Orateur: L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Dans les circonstances, je me demande si Votre Honneur voudrait dire qu'il est dix heures.

M. l'Orateur: Il est dix heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre aimerait-il, pour fins d'identité, voir figurer son nom encore une fois au compte rendu et nous annoncer quels travaux sont prévus pour demain et le reste de la semaine?

L'hon. M. Pickersgill: Je sais bien gré au député de Winnipeg-Sud-Centre du soin qu'il prend de ma publicité. J'espère qu'il continuera d'être mon agent publicitaire, car je sais que j'en aurai besoin.

Plaisanterie à part, monsieur l'Orateur, le gouvernement souhaite que le présent débat se poursuive sans interruption jusqu'à ce qu'il soit terminé. Après ce qu'a dit l'honorable député de Red-Deer ce soir, le gouvernement serait très reconnaissant, bien sûr, si nous pouvions terminer le débat un jour ou deux avant le délai prévu par le Règlement. Nous ne voulons pas, cependant, restreindre le droit de parole de tout député qui a quelque chose à dire.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

LETTRE ET ORDRE DE RENVOI AU SUJET D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

(Lettre adressée aux premiers ministres des provinces)

PREMIER MINISTRE
DU CANADA

Ottawa, le 15 mai 1963

Monsieur le premier ministre,

Dans un discours que je prononçais le 17 décembre 1962 à la Chambre des communes sur les difficultés et les avantages que présente dans notre pays la dualité de langue et de culture établie par la Confédération, je proposais la tenue d'une vaste enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en consultation avec les gouvernements provinciaux. Cette proposition a été accueillie très favorablement au Parlement et aussi, je crois, dans le pays.

Je vous écris maintenant afin de savoir si votre gouvernement se montrerait favorable à une telle enquête, confiée à une commission royale dont le mandat pourrait être celui que je vous transmets sous ce pli.

Évidemment, aucune des recommandations de ladite commission ne lierait les gouvernements; plus précisément, l'approbation par votre gouvernment de cette commission et de son mandat n'entraînerait aucun engagement à accepter les recommandations qu'elle pourrait présenter.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir étudier cette proposition le plus tôt possible.

Je vous prie de croire toujours à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Lester B. Pearson

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Enquêter et faire rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures propres à sauvegarder cet apport; en particulier,

1. faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale,—y compris les sociétés de la Couronne,—ainsi que dans leurs contacts avec le public, et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale;

2. faire rapport sur le rôle dévolu aux institutions culturelles tant publiques que privées, y compris les moyens de communication, en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles, ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures; présenter des recommandations en vue d'intensifier ce rôle; et

3. compte tenu de ce que la compétence constitutionnelle en matière d'éducation est conférée aux provinces, discuter avec les gouvernements provinciaux les occasions qui sont données aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais et présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

LES FINANCES

ANNONCE D'UNE MESURE CONCERNANT LES SURTAXES DOUANIÈRES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration concernant le décret sur les surtaxes douanières que le gouvernement précédent a émis le 24 juin 1962. Comme les députés le savent, la légalité du décret a été mise en doute et les tribunaux sont saisis de la question.

Voilà qui pose un problème difficile car, dans bien des cas, ceux qui ont acquitté les surtaxes et qui pourraient en réclamer le remboursement si le décret allait être invalidé, ont fait payer le montant des surtaxes par leurs clients. Ces derniers, à leur tour, l'ont peut-être fait payer par leurs propres clients, et ainsi de suite. C'est dire l'impossibilité de démêler semblable situation.

Par conséquent, je voudrais que la Chambre sache que le gouvernement va proposer une mesure législative concernant le décret sur les surtaxes, mesure qui, entre autres, aurait pour effet d'empêcher toute tentative en masse d'obtenir le remboursement des sommes versées, en réalité, par des Canadiens dont on ne saurait établir l'identité, une telle tentative ne pouvant qu'être contraire à l'intérêt public.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada et délimitant ses attributions, prévoyant la nomination du président, des directeurs et des autres membres du Conseil ainsi que le paiement de la rémunération du président et des directeurs et de certains autres frais d'administration du Conseil, décrétant de plus que le Conseil peut retenir les services des conseillers et employés qui peuvent être nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et statuant en outre sur d'autres questions connexes ou accessoires.

(La motion est adoptée).

L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

MESURE VISANT À AIDER FINANCIÈREMENT LES MUNICIPALITÉS

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités, dont l'objet consiste à permettre à ces dernières d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'équipement, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause; ladite mesure, à cette fin, prévoit la création, au Fonds du revenu consolidé, d'une caisse spéciale d'au plus quatre cents millions de dollars affectés aux prêts qui seront consentis aux municipalités et à certaines autres autorités municipales pour des projets de travaux d'équipement entrepris par les municipalités; elle prévoit l'établissement d'un Office de développement et de prêts municipaux, chargé de la gestion de la caisse ainsi créée, autorise l'acceptation d'obligations municipales en garantie de ces prêts, permet la remise de certains prêts ainsi consentis, à condition que les travaux pour lesquels ils ont été avancés soient complétés à une certaine date, et statue sur d'autres questions connexes et accessoires.

(La motion est adoptée.)

L'INDUSTRIE

MESURE CRÉANT UN MINISTÈRE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier la résolution suivante, que Son Excellence a recommandée à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure *a*) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie qui sera nommé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail; *b*) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et *c*) en vue de modifier, par voie de conséquence, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

(La motion est adoptée.)

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE DEUX MINISTRES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier la résolution suivante, que Son Excellence a recommandée à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant le ministère de l'Agriculture afin de placer ce ministère sous la présidence d'un ministre de l'Agriculture pour l'Est et d'un ministre de l'Agriculture pour l'Ouest, nommés sous le Grand Sceau du Canada, et de modifier, par voie de conséquence, la loi sur les traitements en vue de pourvoir aux traitements des deux ministres.

(La motion est adoptée.)

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

MODIFICATIONS CONCERNANT LE NOMBRE DE MEMBRES, LE FONDS, L'ADMINISTRATION, ETC.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier la résolution suivante, que Son Excellence a recommandée à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure modifiant la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en vue de porter de cinq à onze le nombre des membres de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, de constituer au Fonds du revenu consolidé, à titre de compte distinct, un Fonds destiné à l'expansion économique de la région atlantique, auquel sera créditée la somme de cent millions de dollars à titre de financement des programmes ou des projets propres à contribuer à l'expansion et au développement de l'économie de cette région et pour lesquels il n'existe par ailleurs aucune possibilité de financement, ou à titre d'aide à un tel financement, de décréter que ladite loi cessera d'avoir effet le 24 janvier 1969 et, enfin, d'apporter certains autres changements relatifs à l'application de ladite loi.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. l'Orateur: Conformément à l'alinéa 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance.

[Le très hon. M. Pearson.]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATIONS VISANT LA COMPOSITION DU CONSEIL, LE NOM DES TERRITOIRES, ETC.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi sur les territoires du Nord-Ouest, attribuer une nouvelle désignation auxdits territoires et apporter des changements corrélatifs aux lois connexes, en vue, notamment, de porter de quatre à cinq le nombre des membres élus du Conseil du territoire, d'établir un Fonds du revenu territorial distinct et de prévoir le transfert à ce fonds d'une partie du montant qui se trouve au crédit du compte de revenus des territoires du Nord-Ouest dans le Fonds du revenu consolidé, lors de l'entrée en vigueur de ladite mesure.

(La motion est adoptée.)

LE TERRITOIRE DE NUNASSIAQ

ÉTABLISSEMENT, ADMINISTRATION ET COURS DE JUSTICE

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure créant un nouveau territoire connu sous la désignation de Territoire de Nunassiaq et statuant sur le mode de gouvernement de ce territoire et sur l'administration de la justice dans cette nouvelle juridiction, prévoyant, entre autres choses, la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire du Territoire, l'établissement d'un Conseil du Territoire, la nomination, l'élection et le mandat de ses membres, les indemnités de session à payer aux membres élus et à un des membres nommés de ce Conseil, les frais de voyage et de subsistance des membres du Conseil, ainsi que les attributions législatives du commissaire en conseil, prévoyant en outre le versement de revenus territoriaux au Fonds du revenu consolidé et la création, dans ce fonds, d'un compte connu sous le nom de compte de revenus de Nunassiaq, auquel doivent être crédités des montants égaux aux revenus territoriaux versés de temps à autre au Fonds du revenu consolidé de même que tous les crédits que le Parlement a destinés audit compte, statuant de plus sur le paiement, prélevé sur le Fonds du revenu consolidé, de montants requis à des fins territoriales spécifiées dans les ordonnances du commissaire en conseil ou, d'ici la formation du premier Conseil du territoire, dans les ordonnances du commissaire, tous ces paiements devant être imputés au compte de revenus de Nunassiaq, pourvoyant encore à l'établissement d'une Cour territoriale et à la nomination à cette cour d'un juge et d'un juge adjoint, de même qu'à la nomination de magistrats de police dans et pour le Territoire et à la détermination de

leurs traitements et indemnités, décrétant également que le gouverneur en conseil peut nommer des juges de paix dans et pour le Territoire et autorisant le paiement de leurs traitements et leurs frais de déplacement et autres dépenses, et portant en outre que le gouverneur en conseil peut nommer un greffier de la Cour, un shérif et les autres fonctionnaires jugés nécessaires pour l'administration de la justice dans le Territoire et fixer leurs traitements et indemnités.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—TROUPES CANADIENNES ET ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Nous dirait-il si, à la suite de sa récente tournée auprès de la brigade stationnée en Europe, il a décidé de remplacer les ogives non explosives des fusées Honest John par des ogives nucléaires et s'il a autorisé les équipes des batteries de fusées de faire du tir d'exercice avec des armes chargées pour parachever leur entraînement?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Le gouvernement étudie très sérieusement à l'heure actuelle la question de l'armement des fusées Honest John et je suis persuadé que la décision que nous prendrons sera fonction, dans une large mesure, du résultat des pourparlers entamés par mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

QUÉBEC—PROTECTION DES INSTALLATIONS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense. A-t-on pris des mesures de sécurité en vue de protéger les installations militaires de la province de Québec, et, le cas échéant, quelle est la nature de ces mesures de protection supplémentaires?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): On a pris des mesures de protection supplémentaires, mais je ne puis en révéler le caractère exact à la Chambre, car en le faisant, je pourrais nuire à l'efficacité de ces mesures. J'espère qu'elles permettront de prévenir les incidents que nous avons eus. Nous faisons l'impossible et nous accordons toute collaboration au gouvernement et au premier ministre du Québec en vue de maîtriser la situation.

LES ARMES NUCLÉAIRES—AMÉNAGEMENT D'ENTREPÔTS DE MUNITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si, par suite de sa récente visite aux camps militaires canadiens en Allemagne, il est en mesure de dire à la Chambre si les entrepôts de munitions destinés à recevoir les ogives nucléaires qu'on s'était proposé de construire à l'automne de 1961 sont maintenant terminés. Où en sont les travaux de construction à chaque endroit?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant le sait probablement, l'un des entrepôts de munitions que la brigade canadienne utilisera, si l'accord bilatéral est conclu avec les États-Unis, est situé à Hemer et cet entrepôt est déjà terminé. Ces entrepôts étant construits dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ils ne tombent pas sous notre juridiction. Les plans des entrepôts de la Division de l'air sont approuvés et, dans un ou deux cas, les travaux de construction viennent de commencer.

(Texte)

LE CABINET

QUESTION AU SUJET DE L'ABANDON POSSIBLE DES DIRECTORATS PAR LES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire si les ministres de son cabinet, qui étaient directeurs de compagnies ou de banques à charte, ont abandonné les directorats de ces entreprises à la suite de leur accession aux fonctions de ministres de la Couronne?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il y a une question d'inscrite au *Feuilleton* à ce sujet.

LES RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

EFFETS ÉVENTUELS DES AIGUILLES AMÉRICAINES DANS L'ESPACE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'abord, le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque communication du gouvernement britannique au sujet de la possibilité que les «aiguilles spatiales» lancées par les États-Unis nuisent aux

recherches scientifiques des autres pays? Deuxièmement, le ministre a-t-il reçu quelque renseignement ou avis de ses conseillers en matière scientifique à ce sujet?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, j'en ai discuté avec les fonctionnaires de mon ministère. Quant à la première partie, rien ne m'a été communiqué à ce sujet.

LE COMMERCE

L'URANIUM—À PROPOS DES NOUVEAUX CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): J'ai une question à poser au ministre des Mines et des Relevés techniques. Les journaux ont rapporté récemment que le ministre s'était rendu à Elliot-Lake afin d'étudier avec les autorités municipales les moyens de relever l'économie de cette région productrice d'uranium et qui est aujourd'hui dans le marasme. Le ministre voudrait-il nous dire si ses efforts en vue de stimuler la vente d'uranium ont porté fruit et si de nouveaux contrats ont été négociés par suite de sa visite?

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je remercie l'honorable député de m'avoir signifié son intention de me poser cette question il y a quelques minutes. Peu après ma nomination, je me suis effectivement rendu à Elliot-Lake en compagnie du ministre de l'Industrie et des Ressources de l'Ontario, M. Robert Macaulay, ainsi que de fonctionnaires des deux gouvernements. Nous examinons cette question très sérieusement à l'heure actuelle.

RETOUR AU CANADA DU MINISTRE DU COMMERCE

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au très honorable premier ministre si la nouvelle publiée dans les journaux du matin est exacte, et si le ministre du Commerce, quittant Genève où se déroulent les négociations du GATT, siégera à la Chambre jeudi prochain?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): En effet, monsieur l'Orateur, nous nous attendons à ce que le ministre du Commerce soit aux Communes jeudi.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

NOUVEAU PARTAGE DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il eu une communication, dernièrement, avec le premier ministre de la province de Québec au sujet du nouveau partage des impôts?

M. l'Orateur: L'honorable député a posé exactement la même question hier. On ne peut pas poser deux, trois et quatre fois la même question.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé cette question au ministre de la Justice, mais depuis ce temps, des déclarations ont été faites en vertu desquelles le premier ministre du Canada et le premier ministre de la province de Québec auraient communiqué par téléphone à ce sujet; c'est sur ce point que je voulais des renseignements du premier ministre lui-même.

M. l'Orateur: Le premier ministre peut répondre à cette question s'il le désire, mais rien ne l'oblige à le faire ce matin.

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Vendredi soir dernier, je crois, j'ai eu avec le premier ministre du Québec un entretien téléphonique au cours duquel nous avons abordé des questions qui intéressent nos deux gouvernements.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Est-ce que, parmi ces choses d'intérêt mutuel, il était question du nouveau partage des impôts?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. E. M. Woolliams (Bow-River): Je voudrais poser une question au premier ministre. J'ai vu dans le *Globe and Mail* de Toronto de ce matin une nouvelle voulant que le premier ministre s'entretienne avec le premier ministre M. Lesage au sujet d'exonérations fiscales. Ces entretiens auront-ils lieu avec ce dernier en particulier pour la province qu'il représente, avant que l'on en tienne avec les autres premiers ministres provinciaux?

Le très hon. M. Pearson: Je suis toujours heureux de rencontrer les premiers ministres provinciaux au sujet de questions d'intérêt commun. Bien entendu, il faut que la question des rapports fiscaux avec les provinces soit discutée avec tous les chefs des gouvernements provinciaux lors d'une conférence.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MESURES VISANT LES SALAIRES ET LES HEURES OUVRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention, au cours de la présente session, de présenter une mesure visant à obliger les entreprises fédérales à verser un salaire minimum de $1.25 l'heure, et à établir les heures de travail comme le premier ministre l'a promis à Hamilton, en mars dernier.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail qui, normalement, devrait répondre à cette question, n'est pas à la Chambre, car il est en voyage pour des raisons d'État. Je répondrai tout de même que le gouvernement a l'intention de s'occuper de cette question le plus tôt possible.

LES TRAVAUX PUBLICS

VANCOUVER (C.-B.)—SUBVENTION FÉDÉRALE À L'AMÉNAGEMENT DE LA DIGUE

A l'appel de l'ordre du jour

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Par suite du changement de gouvernement, certaines personnes se demandent si on a l'intention de poursuivre les travaux de la digue du parc Stanley, à l'entrée du port de Vancouver. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous faire connaître les intentions du gouvernement au sujet de la subvention qu'accordera cette année le gouvernement fédéral?

L'hon. Jean-Paul Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Un crédit a été inscrit dans les prévisions budgétaires de 1963-1964, pour la construction de la digue du parc Stanley. Sous réserve, bien entendu de l'approbation du Parlement, le montant prévu sera accordé dès cette année.

(Texte)

LES TRANSPORTS

POURPARLERS RELATIFS À L'OPPORTUNITÉ DE CREUSER LA RIVIÈRE RICHELIEU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que je félicite de sa nomination. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont rendus les pourparlers de la Commission conjointe internationale sur l'opportunité de creuser la rivière Richelieu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir qu'il allait poser cette question. La Chambre est déjà au courant que le 5 juillet 1962, les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique ont confié l'étude de ce projet à la Commission mixte internationale, aux termes de l'Article IX du Traité sur les eaux limitrophes (1909). La Commission poursuit son étude avec diligence. Dans le cadre de ses travaux, elle compte tenir des audiences publiques dans la région au cours de la semaine du 16 septembre. Ces audiences, qui auront lieu à Saint-Jean, Sorel, Montréal, Plattsburg, Burlington et Albany ont pour but de permettre aux personnes et organismes privés et publics de faire valoir leurs points de vue. La Commission publiera, en juillet, des avis fournissant tous les détails nécessaires sur ces audiences.

(Traduction)

CAP-TOURMENTIN (N.-B.) ET BORDEN (Î. P.-É.)—CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU NAVIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il approuvé la construction d'un nouveau navire qui fera la navette entre le Cap-Tourmentin (Nouveau-Brunswick) et Borden (Île du Prince-Édouard)?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois considérer la question comme un préavis.

M. Crouse: Demandez au solliciteur général. Il le sait, lui.

L'hon. M. MacLean: Pourrais-je poser une autre question sur le même sujet? Comment se peut-il que le ministre n'ait pas la réponse toute prête, alors qu'un de ses collègues a déjà annoncé la nouvelle?

LES PUBLICATIONS

MISE À EXÉCUTION DES VŒUX DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de prendre des mesures en vue de la mise en vigueur de certaines recommandations du rapport de la commission O'Leary sur les publications?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est présentement à l'étude, mais je puis dire

à mon honorable ami que, selon toute probabilité, rien ne sera fait dans la première partie de la présente session.

L'AGRICULTURE

LE BLÉ—EFFET POSSIBLE DU RÉFÉRENDUM DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'il se tient aujourd'hui un référendum sur le blé dans 21 États américains et qu'on ne risque pas d'être accusé d'ingérence dans les affaires d'un pays ami, le ministre pourrait-il exposer à la Chambre l'attitude du gouvernement canadien en cette matière et, par la même occasion, donner aux agriculteurs de l'Est et de l'Ouest une idée des mesures qu'on entend prendre pour faire face aux conséquences de la décision américaine, affirmative ou non?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous considérer cette question comme un préavis?

(Plus tard)

L'hon. M. Hamilton: J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le référendum sur le blé qui a lieu aux États-Unis aujourd'hui rend inutile l'intervention de tout pays ami, le premier ministre peut-il nous dire s'il a examiné ce problème, et ses répercussions éventuelles sur l'agriculture du Canada, avec le président Kennedy ou l'un de ses représentants à Hyannisport?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je puis fournir à l'honorable représentant l'assurance que j'ai examiné avec le président, à Hyannisport, les problèmes agricoles intéressant nos deux pays, et ainsi que les autres problèmes analogues.

(Texte)

LA SANTÉ ET LES SPORTS AMATEURS

QUESTION RELATIVE À UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il nous dire si une entente a été signée entre l'État du Québec et son ministère en ce qui concerne le programme de la santé et des sports amateurs?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je désire remercier l'honorable député de Chapleau de m'avoir donné préavis de cette question. La réponse est la suivante: pas encore.

(Traduction)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SAINT-JEAN (T.-N.)—AMÉNAGEMENT D'UNE STATION DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre qui est le porte-parole de Radio-Canada une question touchant certains événements qui auraient lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve. Je suis sûr que le ministre s'y intéresse. Peut-il nous dire si Radio-Canada a l'intention de construire sa nouvelle station de télévision à Saint-Jean, et quand commenceraient les travaux?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a formulé des recommandations dans la première semaine d'avril et, selon l'usage, le ministère des Transports, saisi ensuite du problème, a chargé ses agents techniques de l'étudier. Je ne puis fournir d'autres renseignements avant que cette étude soit menée à bien.

M. Fisher: Une question supplémentaire: à titre de représentant de Terre-Neuve, le ministre peut-il indiquer si le gouvernement et lui-même sont en faveur du projet en cause?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, la question de mon honorable ami soulève un problème constitutionnel important. Votre Honneur estime-t-il qu'on puisse interroger les ministres sur des points étrangers à leurs responsabilités au Parlement en se fondant sur la seule situation géographique de leurs circonscriptions? Ce problème peut surtout être important dans d'autres cas. Si je ne me trompe, vos prédécesseurs ont toujours décrété que les seules questions qu'on puisse adresser aux ministres dans l'enceinte des Communes doivent avoir trait à des problèmes se rattachant aux obligations ministérielles.

Pour répondre sur le fond, je dirai à mon honorable ami que le gouvernement n'a pas encore examiné l'affaire, et que je dois donc éviter de me prononcer en son nom.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que pour les cultivateurs de

l'Ouest, c'est maintenant le temps des semences, et qu'on se fondera peut-être sur la réponse du ministre pour décider quelle quantité de blé ensemencer, pourrait-il dire à la Chambre si, au cours de la présente session du Parlement, le gouvernement entend présenter un projet de loi visant à établir un prix minimum de $2 le boisseau de blé entrant en vigueur immédiatement; ou bien trouve-t-il la question pas assez importante pour qu'on la tranche pendant les soixante jours de décision?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Il me semble qu'on a déjà posé cette question. Il s'agit là d'un article du programme ministériel et nous y verrons plus tard.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DISTRIBUTION RAPIDE DU HANSARD AUX DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je demander au secrétaire d'État et leader de la Chambre si, en vue d'assurer une organisation méthodique et efficace des travaux de la Chambre, il pourrait s'assurer qu'un exemplaire du hansard soit remis à tous les députés avant l'ouverture des séances quotidiennes et non seulement à quelques-uns, comme aujourd'hui?

M. l'Orateur: Si le ministre veut bien me le permettre, je dirai qu'on m'a avisé ce matin que le hansard nous arriverait en retard. Il sera déposé sur le pupitre de chaque député pour midi, aujourd'hui. On m'a aussi demandé d'inviter chaque député à laisser son exemplaire du hansard ici à la Chambre afin qu'on puisse les mettre en liasses chaque jour et qu'eux-mêmes puissent les consulter.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

QUESTION RELATIVE AU PRÉSUMÉ SUCCESSEUR DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Peut-il nous dire s'il est vrai que le président des chemins de fer Nationaux serait bientôt remplacé par le présent ministre de la Justice?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je signale dès maintenant qu'il ne convient pas de poser à un ministre une question ainsi formulée si une déclaration qu'il a faite est vraie. Si je répondais en toute franchise à une question ainsi posée, je dérogerais aussitôt au Règlement en faisant des observations à propos de l'honorable député.

(Texte)

M. Grégoire: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand doit se terminer le terme d'office du président actuel des chemins de fer Nationaux?

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: J'aimerais vérifier la date, après quoi je répondrai à l'honorable député, s'il inscrit sa question au *Feuilleton* selon l'usage.

(Texte)

LES AFFAIRES INDIENNES

QUESTION RELATIVE À L'ÉDUCATION ET À L'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, de qui relève l'administration des affaires indiennes. Le ministre a-t-il l'intention de recommander au gouvernement fédéral de se rendre au désir du gouvernement de la province de Québec afin que, le plus tôt possible, l'administration et l'éducation des Indiens du Nouveau-Québec relèvent uniquement et entièrement du gouvernement de la province de Québec?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, je dois dire que le problème de l'éducation des enfants indiens est présentement à l'étude, ainsi que les autres questions de politique administrative en matière d'affaires indiennes.

(Traduction)

L'INDUSTRIE

CHIGNECTOU—INTERPELLATION RELATIVE À UNE ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Le présent gouvernement a-t-il entrepris une enquête approfondie concernant les possibilités du réseau fluvial de Chignectou?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je regrette mais je n'ai pas entendu le député. Étant donné mon infirmité, je lui demanderais de parler un peu plus haut afin que je puisse le comprendre.

Une voix: Laquelle de vos infirmités?

M. Coates: Monsieur l'Orateur, si l'on me désignait un meilleur fauteuil cela arrangerait peut-être les choses. J'ai demandé au

ministre si le gouvernement en place a entrepris une enquête approfondie sur les possibilités du réseau fluvial de Chignectou?

L'hon. M. Pickersgill: Le présent gouvernement n'a entrepris aucune enquête mais, si j'ai bon souvenir, son prédécesseur a proclamé, au cours des six années qu'il a été au pouvoir, que la question était à l'étude.

M. Coates: Vu que l'Office d'expansion atlantique est dans la confusion par suite des modifications que le gouvernement du jour se propose d'apporter, je me demande si ce dernier pourrait demander à ce qui reste de l'Office de mener une enquête.

L'hon. M. Pickersgill: J'étudierai volontiers la proposition du député.

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE RELATIVE AU RELÈVEMENT DES TRAITEMENTS DE CERTAINES CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, à propos du relèvement des traitements des fonctionnaires, qui a été annoncé le 10 décembre par l'ancien ministre des Finances. Les fonctionnaires des catégories qui n'ont pas bénéficié d'un relèvement de traitement à ce moment-là en ont-ils obtenu un depuis lors? Dans le cas contraire, s'occupera-t-on de combler les écarts?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): L'Association du service civil du Canada a demandé que la question du relèvement des traitements des fonctionnaires fasse l'objet d'entretiens. Des négociations ont eu lieu la semaine dernière et un autre entretien a été prévu pour cet après-midi. J'espère que nous pourrons bientôt régler la question.

M. Knowles: Me permettra-t-on de poser une autre question? Quelle est la situation en ce qui concerne les diverses catégories d'employés de la Chambre des communes? Les salaires ont-ils été relevés dans tous les cas?

L'hon. M. Gordon: Cette question est également à l'étude.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je pense que ma question devrait s'adresser surtout au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, on a livré dans mon bureau un pupitre dans lequel j'ai trouvé un objet assez précieux et peut-être le ministre pourrait-il me dire qui en est le propriétaire.

Des voix: La question.

M. MacInnis: On n'a qu'à jeter un coup d'œil à l'objet en question pour savoir de quoi il s'agit car on y voit: «Paul Martin, comme premier ministre».

(Texte)

LES FINANCES

QUESTION RELATIVE À UNE POUSSÉE INFLATIONNISTE POSSIBLE

M. Réal Caouette (Villeneuve): Je désire poser une question au très honorable premier ministre. Le premier ministre craint-il une poussée inflationniste au Canada, par suite des dividendes plantureux que son parti a distribués pendant la dernière campagne électorale?

(Traduction)

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Puis-je poser une question au premier ministre? Ma question est connexe à celle qu'on lui a posée au sujet des rencontres avec les premiers ministres des autres provinces. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a-t-il répondu à la lettre du premier ministre où il est question d'une rencontre au sujet du Columbia?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le premier ministre de la province n'a reçu ma lettre qu'hier ou avant-hier. Je n'ai pas encore reçu sa réponse.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 20 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, quand la Chambre s'est ajournée hier soir, je parlais de certaines des omissions les plus flagrantes du discours du trône. J'ai dit que, à la lumière de ces omissions ainsi que du nombre de questions

auxquelles le gouvernement, ces deux ou trois derniers jours, a répondu, qu'il annoncerait sa politique en temps et lieu, j'espérais que les soixante jours de décision n'allaient pas se transformer en soixante semaines d'indécision.

Il ne saurait être permis au gouvernement de tergiverser. Dans la position où il se trouve, il lui faut agir ou périr. Au début de mon discours, j'ai dit qu'il était du devoir des groupes d'opposition de ne pas se complaire dans de l'obstruction frivole et que, d'autre part, il incombait au gouvernement de s'attaquer vigoureusement aux problèmes qu'affronte le pays et de consulter le Parlement sur les questions politiques d'importance primordiale.

Monsieur l'Orateur, je tiens à affirmer à la Chambre que le gouvernement a déjà fait preuve d'un manque de considération sans vergogne à l'égard du Parlement et des institutions parlementaires. Quel est donc le rôle de l'exécutif envers le Parlement, et surtout le rôle d'un gouvernement minoritaire envers celui-ci? Je ne puis mieux exposer le sujet qu'en citant le discours prononcé par le chef du parti libéral, qui s'adressait, le 18 septembre 1962, à une assemblée de libéraux et leurs tenants dans la région métropolitaine de Toronto. Ce passage n'est pas tiré d'un compte rendu de journal, mais du communiqué publié par le bureau du chef du parti libéral. A ce moment-là, le premier ministre actuel disait:

> L'autre aspect des élections sur lequel je voudrais attirer plus spécialement l'attention, c'est le mépris absolu du Parlement dont a fait preuve le premier ministre depuis qu'il est resté à la tête d'un gouvernement minoritaire. Il s'agit de l'homme qui ne peut prononcer de discours sans se vanter d'avoir restauré les droits du Parlement.
>
> Le gouvernement responsable, que le Canada n'a pas obtenu sans verser de sang, est la pierre angulaire de notre indépendance et de notre démocratie.
>
> Et qu'entendons-nous par gouvernement responsable? Nous entendons que les ministres de la reine sont comptables aux membres élus du Parlement. Ils n'ont le droit de rester en fonctions que tant qu'ils ont la confiance et l'appui d'une majorité des représentants élus du peuple. Dans un Parlement où aucun parti politique ne possède de majorité nette, le gouvernement ne peut évidemment considérer cette confiance comme un fait admis.
>
> De nos jours, le premier Parlement ainsi constitué fut celui qui a été élu en octobre 1925. A ce moment-là, M. Mackenzie King a décidé de rester à la tête d'un gouvernement minoritaire jusqu'à ce que le Parlement se réunisse pour décider si son gouvernement devait rester au pouvoir ou non. C'est tout le contraire de la conduite du premier ministre actuel. Le gouvernement de M. King n'a fait aucune nomination, n'a pris aucune disposition au delà de celles que requéraient la routine et les affaires courantes du gouvernement, jusqu'à ce que le gouvernement se soit réuni et ait décidé de la question de confiance.

Et le chef du parti libéral ajoutait:

> Dès que le Parlement s'est réuni, le premier ministre suppléant, en tant que leader du gouvernement à la Chambre, a immédiatement cherché à obtenir un vote de confiance, sans même attendre que l'opposition agisse. Après un très long débat, le gouvernement a été maintenu par 123 voix contre 120. Le point principal, c'est que le gouvernement libéral d'alors n'a pas prétendu agir autrement qu'à titre intérimaire, jusqu'à ce que les ministres soient assurés d'avoir une majorité au Parlement, et ils ont pris les mesures nécessaires pour obtenir une décision rapide.

L'exposé dit encore:

> Je soutiens que rien ne doit être fait au Parlement, ou par le Parlement, jusqu'à ce que la question de confiance ait été réglée de la façon constitutionnelle qui s'impose.
>
> A moins de la régler d'abord, le droit de regard du Parlement sur l'exécutif ne signifiera plus rien. Les représentants élus du peuple ne devraient accepter aucune excuse prétextant l'urgence, pour prolonger le délai dans lequel doit être tranchée la question de savoir si le gouvernement Diefenbaker possède ou non la confiance et l'appui de la majorité de la nouvelle Chambre des communes.

Je souscris à cette déclaration. Si le chef du parti libéral était sincère, c'est alors une ferme déclaration de foi dans le régime parlementaire. Sinon, il ne s'agit que de bavardage hypocrite, et seul le temps nous fera voir cette affirmation dans sa véritable perspective.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que le premier ministre et ses collègues n'ont pas fait là un début très brillant. Je pense en ce moment à deux questions: d'abord, la déclaration du ministre des Pêcheries et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous apprenant qu'ils ont décidé d'accepter deux recommandations formulées par la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord, tendant à permettre au Japon de pêcher le flétan dans la partie est de la mer de Béring et le hareng au large des îles de la reine Charlotte. Faisant abstraction de la valeur intrinsèque de la décision, il aurait été convenable de permettre à la Chambre, ainsi qu'au comité parlementaire des pêcheries, d'examiner la question et d'exprimer son avis. La requête des pêcheurs en cause, qui demandaient qu'on leur permette de faire des observations au comité de la marine et des pêcheries n'était pas extravagante. Pourquoi cette hâte? Il me semble que nous avons le droit de l'apprendre.

Le gouvernement a-t-il l'intention de traiter la question par décret du conseil, par mémoire de cabinet ou par un ordre de l'exécutif, ou se propose-t-il de soumettre l'affaire au Parlement? S'il a l'intention d'en référer au Parlement, pourquoi a-t-on alors pris une décision avant de donner à celui-ci l'occasion d'exprimer son avis?

Pour citer un exemple encore plus flagrant de ce mépris du Parlement, je mentionnerai la décision qu'a annoncée le gouvernement

d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes postées au Canada et celles qui sont au service de l'OTAN. A cet égard, je mentionnerai le passage suivant du discours du trône:

A cette fin, il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance.

Dans ce contexte, les armes modernes ne peuvent signifier que les armes nucléaires. Je souhaite donc présenter un sous-amendement.

Nous ne pouvons appuyer l'amendement proposé par le chef du parti conservateur. Cet amendement renferme notamment deux déclarations: la première prétend que la croissance économique du Canada, en 1962, a dépassé celle de tout autre pays du monde occidental. Je conteste cette assertion en me fondant sur la croissance en termes de dollars constants, et en tenant compte des fluctuations des prix. On peut difficilement prétendre que les pays de l'Europe de l'Ouest, qui ont joui d'une expansion économique prononcée et où le chômage représente moins de 2 p. 100, ont une croissance et une stabilité économiques moindres que le Canada.

Et voici la dernière partie de l'amendement: «...n'offrent pas aux Canadiens l'entière possibilité de continuer le progrès social et l'expansion économique vigoureuse que le pays a connus l'an passé». Je tiens à signaler que ce progrès social et cette expansion économique ont néanmoins laissé plus d'un demi-million de Canadiens en chômage et de vastes segments de notre population défavorisés par un niveau de vie très peu élevé. Je propose donc, avec l'appui du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Que l'amendement soit modifié en en retranchant tous les mots qui viennent après «Adresse», et en y substituant ce qui suit:

«Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté l'intention d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes, diminuant ainsi les possibilités d'un désarmement nucléaire et accroissant le danger d'une guerre nucléaire».

Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement la manière dont le gouvernement a envisagé cette question depuis qu'il a assumé le pouvoir, le 22 avril. Quelques heures à peine avant d'être assermenté, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a annoncé à la télévision qu'en moins de six semaines, on ferait l'acquisition d'armes nucléaires pour les forces canadiennes cantonnées au pays et qu'on en pourvoirait les forces de l'OTAN en Europe en moins de six mois.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Si l'honorable représentant tient à citer mes paroles, qu'il le fasse au moins sans les déformer.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant aura tout le temps voulu, au cours du débat, pour préciser ce qu'il a dit. Mais j'ai certes suivi la télémission, de même qu'un grand nombre des tenants du ministre. Ils m'ont téléphoné, par la suite, pour me faire part de leur étonnement: le chef du parti libéral leur avait fait savoir que l'acquisition d'armes nucléaires n'était pas un problème en cause, et l'une des premières choses annoncées par le ministre, c'est l'intention du ministère de la Défense nationale d'acquérir des armes nucléaires.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: L'avant-dernière fin de semaine, le premier ministre a eu des entretiens avec le président des États-Unis, et il aurait annoncé qu'on avait arrêté la décision d'acquérir des armes nucléaires. Voici ce qu'on relève dans le *Star*, de Toronto, en date du 13 mai:

Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré aujourd'hui que le Canada pourrait acquérir des armes nucléaires sans que cette initiative soit officiellement ratifiée par le Parlement.

L'article enchaîne en ces termes:

M. Pearson a ajouté que la ratification officielle du Parlement ne s'imposait pas à moins que l'acquisition d'armements nucléaires, pour les forces canadiennes, n'exige un traité formel.

De la part d'une personne qui se faisait le défenseur des droits du Parlement, qui déclarait qu'il importe de préserver la démocratie parlementaire et de rendre le cabinet comptable aux représentants élus du peuple, voilà qui est pour le moins étrange. Le Nouveau parti démocratique a protesté parce que cette décision avait été prise sans que le Parlement soit consulté, et le premier ministre s'en est dit étonné: Il a prétendu qu'il ne faisait que donner suite à un engagement déjà contracté. Quand donc avons-nous contracté cet engagement, monsieur l'Orateur? Le côté étrange de l'affaire, c'est que ni le chef de l'opposition ni aucun de ses tenants ne semblaient être au courant de cet engagement avant le 12 janvier dernier, alors que le chef du parti libéral a modifié la ligne de conduite de son parti à cet égard. J'ai en main le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 29 novembre 1962. Le très honorable M. Pearson parlait aux étudiants de l'Université de la Saskatchewan. Voici ce que dit le reportage:

M. Pearson a été accueilli par un tonnerre d'applaudissement de la part des étudiants quand il leur a déclaré qu'il était «décidément opposé à l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada».

Le reportage cite encore les paroles suivantes du premier ministre:

«Je m'oppose aux armes nucléaires parce que si l'on permettait l'accumulation d'un tel arsenal sur le sol canadien, le Canada ne saurait aux Nations Unies prendre l'initiative de persuader les nations non nucléaires de refuser d'adopter les armes nucléaires.»

M. Woolliams: Pourquoi a-t-il changé d'avis?

Une voix: Adlai le lui a ordonné.

M. Douglas: Six semaines plus tard le chef du parti libéral a fait volte-face. Que s'est-il passé pendant ces six semaines pour le convaincre tout à coup que le Canada avait un engagement...

Une voix: Un sondage Gallup.

M. Douglas: ...qu'il fallait respecter?

Une voix: Paul est allé à Paris.

M. Douglas: Quand le chef du parti libéral a changé de voie, il a insinué que ceux d'entre nous qui s'opposaient à l'acquisition d'armes nucléaires cherchaient à servir les fins de la politique soviétique. Cette déclaration était des plus basses.

M. Woolliams: Terrible!

M. Douglas: Il ne m'appartient pas de refuser au premier ministre le droit de changer d'avis, mais je lui refuse le droit d'imputer de sombres motifs à ceux qui adoptent l'attitude qu'il a abandonnée lui-même il y a à peine quelques semaines. S'il y a eu engagement, qui l'a pris? Ce n'est certes pas le gouvernement alors au pouvoir. Ce gouvernement nous a assuré qu'il n'existait pas de pareil engagement. Le Parlement n'a certes pas pris de tel engagement. Il est entendu qu'il y a eu certains accords entre le ministère de la Défense nationale de notre pays et le Secrétariat à la défense des États-Unis. Monsieur l'Orateur, il me semble que seul le Parlement a le droit de prendre des engagements au nom de notre pays, car c'est bien là la fonction des représentants élus du peuple.

Je me souviens comment, il y a seulement quelques mois, les députés libéraux ont crucifié le gouvernement précédent parce qu'il avait imposé pour 250 millions de dollars de surtaxes sans l'approbation du Parlement. J'étais d'accord avec eux. Mais il me semble qu'imposer les armes nucléaires c'est beaucoup plus grave que d'imposer des surtaxes et je pense que si la taxation sans représentation est antidémocratique, l'annihilation sans représentation est pure tyrannie.

Le gouvernement de notre pays n'a reçu aucun mandat défini d'imposer les armes nucléaires à la nation. Seul le Parlement peut lui accorder ce mandat. Le Nouveau parti démocratique croit que l'acquisition des armes nucléaires par le Canada augmentera les dangers d'une guerre nucléaire et diminuera les perspectives de désarmement. Nous affirmons qu'on a pris une décision des plus graves et que cette décision doit absolument être sanctionnée par le Parlement. Nous croyons que les députés devraient avoir l'occasion de déclarer en termes clairs et sans ambages si le Canada doit ou non, à leur avis, acquérir des armes nucléaires pour ses forces au Canada et à l'étranger.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai proposé le présent sous-amendement, afin que la Chambre ait l'occasion de dire au gouvernement exactement quelle est son attitude au sujet des armes nucléaires. L'attitude de notre parti, pour sa part, demeure toujours identique. Nous sommes d'avis que l'acquisition d'armes nucléaires n'ajoutera rien à la sécurité militaire du Canada. Elle n'ajoutera rien à l'efficacité de l'alliance de l'OTAN. Nous croyons, au contraire, que cela représente un recul et que lorsqu'on songe que le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni a demandé à l'Union soviétique de ne pas étendre l'usage des armes nucléaires aux pays qui n'en possèdent pas, il semble que le Canada pourrait donner l'exemple en cette matière en déclarant qu'il entend rester, pour sa part, en dehors du club nucléaire.

M. Lloyd Francis (Carleton): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter mes félicitations à toutes celles que vous avez sans doute reçues à l'occasion de votre nomination à votre nouveau poste. Permettez-moi également de féliciter les motionnaires de l'Adresse. J'éprouve dans le moment la nervosité qu'ils ont dû ressentir en prononçant leur premier discours à la Chambre.

Nombre de représentants de ce côté-ci de la Chambre—je veux parler en particulier des nouveaux venus—ont fait carrière à l'université ou dans la fonction publique, et nous sommes fiers de pouvoir collaborer avec eux. Ils contribueront certes beaucoup aux débats de la présente législature et à la vie publique au Canada.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est l'une des dix circonscriptions les plus importantes au Canada et, pendant 96 ans, elle est restée fidèle au même parti politique. Je ne crois pas qu'on puisse accuser la population de Carleton d'avoir contribué à l'existence des partis fragmentaires dans une assemblée de minorités, pour reprendre une phrase que, sauf erreur, l'honorable représentant de Red-Deer (M. Thompson) a employée hier. Cette circonscription ne change pas d'allégeance à la légère, mais elle a subi des changements profonds, surtout au cours de la période d'après-guerre. Elle

comprend maintenant une partie importante de la région de la capitale nationale et de la ville d'Ottawa, en plus d'une vaste région rurale et agricole. Dans Carleton, les intérêts ruraux ne sont pas rigoureusement distincts des intérêts urbains; les uns se confondent avec les autres; nous sommes tributaires les uns des autres. Ce sera un honneur pour moi que de servir tous les résidents de ma circonscription, les nouveaux comme les anciens. Cette circonscription a été représentée à la Chambre par bon nombre d'éminents personnages qui ont occupé des postes élevés, entre autres sir John A. Macdonald et sir Robert Borden. C'est pour moi un honneur insigne que de leur succéder.

La Chambre sera saisie de mesures législatives, comme l'indique l'exposé de l'Administrateur, concernant le remaniement de la carte électorale. J'espère que l'on s'entendra sur les initiatives à prendre dans ce domaine, au début de la session. On peut dire, d'une façon générale, que la population de nos villes et des banlieues nouvelles a été désavantageusement représentée à la Chambre. Deux ans se sont presque écoulés depuis le dernier recensement et il est temps d'agir. Étant donné qu'une commission indépendante sera chargée de cette tâche, il faudra attendre de longs mois avant que la redistribution des sièges puisse être effectivement appliquée, c'est pourquoi j'espère sincèrement qu'on pourra présenter sans retard une mesure à cette fin.

Dans son discours, l'Administrateur ajoute que le comité permanent des privilèges et élections examinera la loi électorale du Canada. Fait digne de mention, le chef de l'opposition aussi bien que le premier ministre ont convenu que les campagnes devraient être abrégées. C'est également mon avis. On s'accorde aussi sur l'opportunité de restreindre les dépenses électorales. J'estime également qu'il y aurait lieu d'examiner attentivement la loi récemment adoptée dans la province de Québec. Dans les circonscriptions urbaines, le principe du double dénombrement s'est avéré très utile. Nous devrions, il me semble, aviser à amplifier l'application de ce principe de façon que le président du scrutin soit nommé par un parti et le commis du bureau du scrutin par un autre. Cela diminuerait le nombre d'employés requis le jour des élections. Il y aurait lieu de prendre des dispositions visant à autoriser un grand nombre de personnes, y compris les fonctionnaires et leurs familles de même que les personnes hospitalisées, qui sont absents pour raison majeure du lieu où ils doivent voter le jour des élections, à expédier leur bulletin de vote par la poste. A mon avis, il faudrait aussi accorder gratuitement des périodes à la radio et à la télévision pour des débats contradictoires entre les candidats des divers partis dans chacune des circonscriptions et entre les chefs des partis nationaux. Ceux d'entre nous qui connaissent un tant soit peu ces organes d'information s'inquiètent des effets résultant de la tendance que l'on a à les confier à des spécialistes des relations avec le public, qui sont portés à en donner une image soigneusement mise au point. Je crois que le retour à des débats plus spontanés serait bien accueilli, parce qu'il y va de l'intérêt général.

Je suis sûr que toutes les municipalités du pays verront d'un bon œil le projet de créer un Office de développement et de prêts municipaux. Ceux d'entre nous qui ont siégé dans des conseils municipaux sont au courant de leurs immenses besoins en travaux publics de toute sorte, comme les usines d'épuration d'eaux-vannes, les égouts, les canalisations pour l'adduction d'eau, les rues, les ponts, les installations récréatives, et mille et une autre choses. Certaines mesures, notamment les prêts fédéraux aux municipalités, avec clauses de rémission, en vue de l'aménagement d'installations pour le traitement des eaux-vannes, ont créé un exemple qui a donné satisfaction. A mon sens, il y a tout lieu d'envisager l'extension de ce précédent à d'autres catégories de prêts publics. Que l'on étudie avec soin, en collaboration avec les provinces, les demandes émanant des collectivités en pleine expansion dont le crédit a été soumis à de fortes pressions pour fournir les services municipaux tenus aujourd'hui pour essentiels, et le succès est assuré. De nouveaux emplois seront créés, et le poids de l'impôt foncier allégé. On devra prendre les précautions nécessaires pour ne pas perturber les marchés d'obligations locaux, et ne pas rendre le crédit facile au point de troubler la saine gestion des finances municipales.

En corollaire au programme de l'Office de développement et de prêts municipaux, on devrait élargir l'aide fédérale au réaménagement urbain. Les plus anciennes zones de taudis devraient être réaménagées, mais cela exige de si forts capitaux que nombre de municipalités ne peuvent les obtenir.

J'ai le grand avantage depuis des années de faire partie du conseil de la ville d'Ottawa et la ville tirerait certes parti du nouvel Office de développement et de prêts municipaux. La ville d'Ottawa a cependant des rapports particuliers avec le gouvernement fédéral, étant donné qu'elle s'intègre dans la région de la capitale nationale. Les membres du conseil municipal croient que les députés blâment d'ordinaire le gouvernement municipal, notamment pour les ornières

dans les rues d'Ottawa. Les députés ne semblent pas se rendre compte que la ville emprunte le maximum qui lui soit permis par la commission municipale de l'Ontario et qu'elle souffre sérieusement de l'insuffisance des octrois que lui verse le plus important employeur de la région, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, en remplacement des impôts fonciers. Or, cet employeur exige des services comme, par exemple, de nouveaux ponts, ce qu'un employeur particulier aurait le droit d'exiger, puisqu'il acquitte le plein montant des impôts prélevés. Mais le gouvernement fédéral ne paie pas à la ville autant qu'un propriétaire particulier et les députés ne semblent pas toujours s'en rendre compte.

Ce soir j'offre ma démission au conseil de ville d'Ottawa afin de consacrer tout mon temps au service de la ville et de la circonscription de Carleton à titre de député. L'une des questions que le gouvernement réétudiera je l'espère au cours des prochains mois, c'est le fondement sur lequel se basent les octrois que le gouvernement verse en remplacement des taxes pour le développement de la capitale nationale. Le gouvernement fédéral élabore ses plans pour la capitale nationale par l'entremise de la commission de la capitale nationale qui existe en vertu d'un statut fédéral. Comme l'Administrateur l'a noté dans son discours, nous traversons une grande époque d'évolution et de telles époques mettent à l'épreuve les vertus traditionnelles. Nous constatons de grands changements dans la région métropolitaine de la capitale nationale, dont le rythme de croissance, entre les recensements de 1956 et de 1961, n'a été dépassé que dans deux autres régions métropolitaines du Canada. Il est temps aujourd'hui de reviser les relations entre la Commission de la capitale nationale et les élus du gouvernement municipal, ainsi d'ailleurs qu'entre les divers gouvernements municipaux. Il faudra nécessairement établir des liaisons étroites avec les représentants des gouvernements provinciaux et des municipaltés.

Le gouvernement fédéral devrait choisir les membres de la Commission de la capitale nationale en fonction de la compétence qu'ils mettront au service de l'essor de cette capitale. Il convient d'écarter ici des critères mesquins de loyauté politique, ainsi que toute idée de récompense à des partisans. Je suis convaincu que désormais le gouvernement voudra se fonder dans ce domaine uniquement sur des normes d'aptitudes. Si l'on songe au développement à long terme d'une capitale dont tous, d'un océan à l'autre, nous pourrons être fiers, on voit sans aucun doute que les membres de la Commission devront éviter une participation active sur les tréteaux en période électorale et, une fois nommés, renoncer à toute attitude partisane.

Monsieur l'Orateur, notre parti, dirigé par un homme d'une haute compétence, le premier ministre du Canada, est conscient des besoins d'une époque en pleine évolution. Cette Chambre est saisie d'un programme qui vise à raviver la confiance envers le Canada, à réduire le chômage et à encourager la mise en valeur de nos ressources nationales. Nous sommes aux prises avec une tâche considérable, et nulle génération n'a encore connu de plus grand défi; je suis persuadé que le gouvernement et le Parlement sauront le relever.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à ceux qui m'ont déjà précédé dans ce débat sur l'Adresse et vous féliciter de votre nomination à ce haut poste. Ce n'est pas une tâche facile à remplir avec impartialité et considération. Étant donné votre longue expérience et votre formation, je suis certain qu'on vous a appris à regarder droit devant vous. Mais s'il vous était possible d'avoir un troisième œil de ce côté-ci, nous qui siégeons dans ce coin de la Chambre pourrions peut-être obtenir le droit de prendre la parole aussi souvent que les autres députés. Cependant, cela est peu pratique et, quelle que soit la solution que vous apportiez à ce problème, monsieur l'Orateur, nous qui siégeons de ce côté-ci vous en serons très reconnaissants. Vous pourriez peut-être consulter certaines de ces dames et vous faire installer un rétroviseur, afin de voir dans toutes les parties de la Chambre à la fois. Néanmoins, quelle que soit votre décision, nous, de ce côté-ci, vous en saurons gré.

Je voudrais également féliciter l'honorable député de Northumberland, la motionnaire de l'Adresse. Je le fais pour deux raisons: d'abord, elle a prononcé un admirable discours que j'ai écouté très attentivement. Elle était bien renseignée et son discours était bref et concis. En deuxième lieu, elle a fait des études poussées en économie politique et en économie. Elle est une d'entre nous qui s'est spécialisée dans ce domaine et j'espère qu'au cours des années à venir elle pourra mettre ses connaissances au service du parti au pouvoir.

Avant de parler du discours du trône, j'aimerais relever certaines des observations qu'a faites le chef du Crédit social dans le discours qu'il a prononcé hier à la Chambre. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 72 du hansard:

> La cause véritable du renversement de la 25e législature, c'est l'indécision et l'absence de direction du gouvernement dans cette Chambre de minorités. Je n'ai pas l'intention de ressasser les vieux

griefs, mais ce qui est arrivé devrait servir de leçon pour l'avenir au gouvernement actuel. Si l'ancien gouvernement avait élaboré un programme positif...

Et ainsi de suite. Nous étions tous à la Chambre le 5 février et nous savons ce qui est arrivé. Nous savons que le 5 février, entre six et huit heures du soir, le chef adjoint et les députés créditistes du Québec ont pris une décision qui n'était pas tout à fait conforme à celle du chef du Crédit social. Le chef adjoint du parti pour le Québec et ses partisans ont décidé qu'il valait mieux tenir des élections à ce moment-là et revenir à la Chambre avec 65 députés, que de maintenir le gouvernement au pouvoir. C'était la principale raison de voter contre le gouvernement et non ce qu'a dit hier le chef du Crédit social.

Si le chef du Crédit social a parlé ainsi à la Chambre hier, c'était uniquement pour donner l'impression que les dernières élections ont été provoquées, non pas pour une raison politique impliquant son parti, comme c'est le cas, mais à cause des choses qu'il a dites. Il a parcouru le pays en tous sens, et je l'ai maintes fois entendu à la télévision, où il a si souvent rabâché la même histoire qu'il en est venu à y croire lui-même. Il est temps que le public sache à quoi s'en tenir.

Qui est chef dans le parti créditiste? Est-ce M. Manning? L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette)? Ou bien l'honorable représentant de Red-Deer (M. Thompson)? Tout le long de la dernière campagne électorale, le député de Red-Deer a dirigé quelque trois membres du parti créditiste.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas qu'il soit permis à l'honorable député, en cette Chambre, de jeter le blâme sur un membre du Parlement ou sur toute autre personne.

M. Kindt: Je m'occuperai de l'honorable député un peu plus tard. Au cours de la dernière campagne électorale, le chef du Crédit social a prédit dans ses discours, une semaine avant les élections, qu'il allait être premier ministre. C'est devant un auditoire réuni à High-River qu'il a fait de telles déclarations. Quelque 400 personnes s'y étaient rendues un samedi soir pour l'entendre, mais, comme 250 d'entre elles étaient du parti conservateur, il a quitté la réunion avant que l'une d'elles puisse l'interroger sur ce qu'il avait dit.

Eh bien! cette vieille manie de prêcher la doctrine de l'argent libre de dette, d'un bout à l'autre du pays...

[M. Kindt.]

Une voix: Vous dites?

M. Kindt: ...ce qui, en définitive, n'est rien de plus que la promesse d'Aberhart de verser $25 par mois et qui prend une nouvelle tournure.

Une voix: Quelle tournure?

M. Kindt: Comme l'a dit un cultivateur albertain, «si l'on se reporte à l'époque où Aberhart nous avait promis pour la première fois les $25 par mois, nous aurions présentement $9,600 et, en comptant l'intérêt, le montant s'élèverait à $14,000». Puis il a ajouté: «Si l'on nous donne ces $14,000, qu'on nous avait promis, je crierai bien haut: alléluia.»

Il y a autre chose. Si vous voulez savoir ce qu'est le Crédit social, et si vous ne l'avez pas connu comme nous de l'Alberta, lisez le rapport de la commission royale d'enquête de la Nouvelle-Zélande qui a été rédigé il y a plusieurs années et vous vous rendrez compte de la fausseté des doctrines du Crédit social. Procurez-vous le livre de F. J. Docker «Douglas Delusions». Permettez-moi de lire à l'intention de mes amis du Crédit social la conclusion suivante:

Mais on a fait la preuve qui, nous l'espérons, est bien nette que les banquiers, lorsqu'ils émettent du crédit, agissent ainsi en se fondant sur le crédit des particuliers à qui on accorde le crédit et selon les indications données par la nature des garanties offertes.

Ce n'est pas sur l'ensemble du crédit que se fonde le prêt. M. Douglas, par conséquent, se trouve sans ressources, lorsque vient le moment de répartir les dividendes ou d'émettre les «certificats d'escompte». Une seule chose peut résulter de la mise en pratique de ses théories dans une société quelconque: le chaos et la ruine irrévocable pour le malheureux pays qui aurait tenté l'expérience.

Une voix: Avez-vous perdu la tête?

M. Kindt: Je pourrais vous lire d'autres passages du livre. Si ces messieurs dans le coin de la Chambre voulaient bien se donner la peine de se renseigner dans le domaine de l'économie, au lieu de prêcher de fausses théories, les Canadiens connaîtraient la vérité.

Une voix: Pourquoi pas étudier les finances au lieu de l'économie?

M. Kindt: C'est un sujet que j'ai déjà étudié, mon cher ami. En dépit de tous les bobards que le chef du Crédit social a servis à la population, c'est tout juste s'il a pu se faire élire dans la circonscription de Red-Deer; quant à son parti, au lieu d'enlever soixante-cinq sièges dans le Québec, qu'a-t-il récolté? Dix-huit ou dix-neuf sièges...

M. Caouette: Combien en avez-vous pris dans le Québec?

M. Kindt: Au lieu d'un seul parti, ils en ont trois et j'aimerais bien savoir qui est le chef du parti et qui sont les subalternes. Pour en revenir au discours du trône, monsieur l'Orateur...

M. Leboe: Vous vous en tirez bien, pourquoi parler du discours du trône?

M. Kindt: Je pourrais en dire bien plus long mais je réduirais pour autant mon temps de parole. Je déborde d'arguments et je n'ai pas le temps de disserter sur le Crédit social. Je veux aborder la question du tronçonnement du ministère de l'Agriculture. D'un seul coup de hachette la vente des céréales est retombée sous la coupe du ministère du Commerce, ce qui fait que le ministre actuel de l'Agriculture se voit chargé de la production et d'autres phases relativement peu importantes de l'écoulement des céréales.

Je poursuis. Le gouvernement a ensuite fractionné en deux la moitié qui restait puisque nous allons avoir deux ministres de l'Agriculture, un pour l'Est et un pour l'Ouest, qui seront sur un pied d'égalité. Autrement dit, nous allons avoir une sorte de partie est-ouest, genre trophée Grey, où l'on trouvera quantité de partisans pour les deux côtés et je puis vous assurer qu'ils se chargeront de faire la claque pour le côté qu'ils appuient. Voilà une initiative qui, au lieu d'unir les Canadiens et faire du Canada un pays uni, va semer la zizanie et la division; il ne saurait en être autrement.

Des cultivateurs m'ont posé certaines questions. L'un d'eux m'a demandé: «S'ils réduisent le ministère au quart, pourquoi le font-ils? Veulent-ils le ramener à la stature de l'homme appelé à en assumer la direction et, dans ce cas, vont-ils également réduire le traitement au quart?» Que je sache, un seul pays au monde songe à avoir deux ministres de l'Agriculture, et c'est bien ce que le gouvernement du Canada entend faire. Pareille mesure ne manquera pas de créer rien d'autre que de la confusion chez les cultivateurs et l'ensemble de la population. Quand nos cultivateurs voudront se renseigner sur la commercialisation de leurs produits, où vont-ils s'adresser? S'ils veulent quelque renseignement sur la production, où iront-ils?

Autrement dit, le ministère a été taillé en pièces. Consultez la liste de préséance qui figure en page 3 des *Débats* du Sénat (16 mai 1963) et vous verrez que l'Agriculture est au vingt-sixième rang. Tout à fait au bout de la queue. C'est le restant des écus. C'est dire que le gouvernement considère l'Agriculture comme le moins important de tous les ministères, dans l'ordre de préséance. Voilà ce que le présent gouvernement pense du ministère de l'Agriculture et des problèmes agricoles. Nous, de l'Ouest canadien, n'avons pas oublié les trois périodes que nous avons traversées. D'abord la période de C. D. Howe, dont le sous-ministre d'alors est devenu le présent ministre du Commerce. Nous nous souvenons tous de la célèbre déclaration de M. Howe:

> Nous avons le meilleur blé au monde et, si les pays étrangers en veulent, qu'ils viennent en chercher.

On ne faisait aucun effort pour vendre le blé. On se contentait de prendre les commandes et d'essayer de les remplir. Les contingents avaient baissé à quatre boisseaux. Beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest canadien étaient oubliés. L'étau des prix les obligeait à abandonner leur exploitation. J'ai connu cette époque et je peux vous dire qu'une grande misère sévissait parmi les agriculteurs de l'Ouest. Les compartiments étaient pleins de blé et, si vous leur en parlez, ils vous diront ce qui s'est passé sous le régime C. D. Howe. Ils comptaient sur le gouvernement, mais celui-ci n'a rien fait.

Quand le gouvernement progressiste conservateur est arrivé au pouvoir, il a été question de redonner au ministère de l'Agriculture sa structure d'autrefois. On a donc ramené la Commission du blé et la question de l'octroi du crédit sous la juridiction du ministre de l'Agriculture, l'un des plus grands chefs que l'agriculture ait connu, l'honorable Alvin Hamilton.

Je ne saurais rien vous apprendre, monsieur l'Orateur, sur ce qui s'est passé, ni sur les ventes de blé à la Chine ou au Japon, ni sur la façon dont s'est écoulé le blé de l'Ouest, ni sur ce qui mit la machine en branle. J'ai néanmoins le temps de dire ceci: guidés par un seul homme, les cultivateurs savaient où ils allaient. Les divers services étaient coordonnés. Le ministre de l'Agriculture a pu indiquer aux cultivateurs les quantités de blé nécessaires, leur garantir des débouchés, et les cultivateurs étaient ravis. On leur disait combien ils devaient produire d'orge ou d'avoine. Un seul homme orientait les marchés ainsi que la production. Si vous divisez ces fonctions, où aboutirez-vous, sinon au chaos? Nous aurons de faux départs, des arrêts, et la jalousie régnera entre des services rivaux et l'inaction sera générale.

Vous savez que depuis l'accession du nouveau gouvernement au pouvoir, nous avons entamé une troisième étape. Le ministère est divisé une fois de plus. La commercialisation relève de nouveau du ministère du Commerce, tandis que la production est du ressort du ministre actuel. Tout est en ordre et on est revenu au point de départ de 1957. Il ne reste

plus qu'à nous endormir sur nos lauriers. Mais c'est ce qui effraie les cultivateurs de l'Ouest canadien, et les effraie à juste titre.

Si le gouvernement retombe dans sa léthargie, s'il perd les ventes de blé à la Chine, qui s'élèvent à 75 millions de boisseaux par année, les contingents des cultivateurs de l'Ouest pourront diminuer jusqu'à cinq boisseaux l'acre. Ces agriculteurs qui jouissent actuellement de contingents presque illimités, mettons dix boisseaux l'acre, seront obligés de recommencer à nourrir leurs porcs avec du blé afin de se débarrasser de celui-ci. Une des premières déclarations du nouveau ministre du Commerce (M. Sharp) portait qu'il ne se rendrait pas derrière le rideau de fer pour vendre du blé. Il a été très net sur ce point, deux jours seulement après avoir pris en mains son portefeuille. Par ailleurs, il a trouvé le temps d'aller à Genève. Il a accordé plus d'importance à d'autres questions. A l'instar du gouvernement, il estime que l'agriculture est à la fin de la liste de priorité. Le ministre a trouvé qu'il était beaucoup plus urgent d'aller à Genève que de se consacrer entièrement à conserver la Chine comme débouché du blé.

Le gouvernement divise maintenant ses efforts en ce qui a trait aux ventes de blé. Ce qu'il faut au ministère de l'Agriculture, ce dont tout organisme a besoin pour fonctionner d'une manière efficace, comme n'importe quel homme d'affaires le sait fort bien, c'est de relever d'une seule autorité. Une seule personne doit assumer le commandement et chercher des marchés. Il n'en va pas ainsi sous le gouvernement en place. Il a divisé les responsabilités afin de pouvoir retomber dans sa léthargie.

J'aimerais parler brièvement de l'industrie. D'après le discours du trône, un ministère de l'Industrie sera institué, et au sein de ce nouveau ministère, on établira une Agence de développement régional, qui devra collaborer avec les gouvernements provinciaux et autres organismes à la coordination de programmes destinés à des parties du pays qui, à cause du chômage chronique dont elles souffrent, ont besoin d'une impulsion particulière pour se développer. Le gouvernement se propose de se servir des régions frappées par le chômage chronique comme d'un critère qui lui permettra de choisir l'emplacement de nouvelles industries.

Le discours du trône parle ensuite de la nécessité de créer de nouvelles industries. Dans ses politiques fiscales et monétaires, le gouvernement cherchera d'abord à encourager et à favoriser l'expansion de l'industrie. Cependant, le discours du trône envisage la question de l'emplacement des industries sous deux aspects. L'un vise les régions frappées de chômage chronique, et c'est là la méthode qu'entend suivre le gouvernement. L'autre, qui est une méthode employée couramment dans les régimes de libre entreprise, consiste à établir des industries non dans les régions d'extrême chômage mais dans celles qui offrent le plus d'avantages du point de vue économique.

Comme tout le monde le sait, c'est dans le Québec et l'Ontario qu'on trouve les régions les plus durement frappées par le chômage. Dix membres du cabinet viennent de l'Ontario et huit, du Québec. Ces ministres ont «façonné» le discours du trône et j'y reconnais la griffe du ministre des Finances (M. Gordon). Au lieu d'installer des industries dans les régions du Canada où elles auraient les meilleures chances de réussir, ils ont décidé de les aménager dans des régions de main-d'œuvre excédentaire. Au lieu d'établir des industries en Alberta, le gouvernement se propose de les installer dans l'Ontario et le Québec. Si l'on suit ce critère, la majorité des industries seront concentrées dans l'Ontario et le Québec et quelques-unes seront éparpillées ailleurs dans le pays.

Si l'on examine comment la libre entreprise décide de l'emplacement des industries, on constate que les hommes d'affaires essaient de les établir près des matières premières. Où trouve-t-on ces matières premières dans le pays? On les trouve dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Il y a abondance d'hydrocarbure à bon marché dans les Prairies. En fait, on doit en brûler de grandes quantités, à l'heure actuelle, parce qu'il n'y a pas d'industries pour les utiliser. Le pays et la population de l'Ouest réclament à grands cris de nouvelles industries. Mais ils n'en obtiendront pas sous l'égide du nouveau ministère de l'Industrie qu'on envisage d'instituer. Voici, en effet, ce que dit le discours du trône:

> On vous proposera d'établir, au sein du nouveau ministère, une Agence de développement régional qui collaborera avec les gouvernements provinciaux et autres organismes à la coordination de programmes destinés à des parties du pays qui, à cause du chômage chronique dont elles souffrent, ont besoin d'une impulsion particulière pour se développer.

Ces industries ne seront pas situées au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique puisque, dans la plupart de ces provinces, il n'existe pas de régions de chômage chronique qui suffiraient à motiver la dépense de fonds publics pour de nouvelles industries. Cette façon de situer ces industries dans les régions de chômage chronique est un truc, ou plutôt une méthode que le gouvernement entend suivre afin d'établir des industries dans l'Est du pays. Au lieu de décentraliser les industries et de permettre à celles-ci de s'étendre dans tout l'Est et

l'Ouest du Canada on les établira en Ontario et dans la province de Québec.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Kindt: Puis-je formuler une dernière observation? Voici: Je vois que le discours du trône ne mentionne pas la mise en valeur du Nord canadien. C'est là, à mon sens, une des plus graves erreurs que le gouvernement ait commise jusqu'ici.

M. M.-J. Moreau (York-Scarborough): J'aimerais vous offrir mes félicitations, Monsieur l'Orateur suppléant, pour avoir été élu à la haute fonction que vous occupez présentement, et je tiens aussi à féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme eux, je suis novice en cette enceinte, et j'espère que le premier discours que je prononce ici se conformera aux normes du débat qu'ils ont établies par leur participation.

La dernière campagne électorale a vraiment commencé dans la circonscription de York-Scarborough où le premier ministre a fait connaître sa thèse, qui est maintenant historique, en matière de défense. Il a prononcé «le discours de Scarborough», comme on l'appelle à présent, lors de ma propre mise en nomination, le 12 janvier, et ce discours a fortement contribué à précipiter la défaite de l'ancien gouvernement. J'ai l'impression que la plupart des Canadiens lui en seront toujours reconnaissants, et je tiens à remercier le premier ministre qui a bien voulu prononcer ce discours dans la région que j'habite.

La plupart des députés savent sans doute que ma circonscription est la plus populeuse du Canada. C'est pourquoi j'estime que j'assume une responsabilité plus lourde que presque tous les représentants, puisque je dois représenter, ou tenter de représenter, près de 300,000 personnes. En réalité, un bon nombre de députés qui siègent en cette enceinte, à l'heure actuelle, sont des électeurs dans ma propre circonscription.

Bien que beaucoup considèrent la circonscription d'York-Scarborough comme un dortoir, elle possède aussi de nombreuses industries, des fermes et diverses autres entreprises. Les électeurs au nombre de 163,000 représentent les diverses catégories de la population de notre pays. La plupart d'entre eux, comme moi-même, viennent d'arriver dans cette région; c'est au cours des 10 dernières années, en effet, que la majorité de la population s'est installée dans la circonscription. Cette population vient de toutes les régions du Canada et de plusieurs pays du monde; nous faisons cependant tous face à la même difficulté, même si notre passé est différent et si nous avons plusieurs problèmes distincts.

York-Scarborough étant une circonscription de banlieue en expansion rapide, il nous est très difficile de construire les écoles et les hôpitaux et d'assurer les autres services municipaux dont nous avons un besoin si pressant. Nous savons que les taxes municipales ne peuvent fournir assez rapidement les fonds nécessaires. En particulier, le coût des emprunts municipaux et les difficultés que nous avons à emprunter freinent depuis 1956 l'expansion de nos collectivités. En effet, la dette en devises étrangères est répartie d'une façon très inégale parmi les municipalités du Canada; les trois quarts de la dette actuellement échue ont été encourus par sept centres urbains du Canada, dont Toronto. Le gros de notre dette à l'étranger a été contracté depuis 1956 et a énormément accru nos difficultés de change ces dernières années. J'en parle pour montrer qu'il est grand temps d'instituer un Office de développement et de prêts municipaux et c'est avec infiniment de plaisir que j'en ai appris le projet dans le discours du trône.

J'ai aussi été heureux d'apprendre qu'une commission allait être chargée d'examiner la question du remaniement de la carte électorale. C'est un sujet de préoccupation pour nombre de représentants des circonscriptions urbaines, et il revêt une importance particulière pour les électeurs de ma circonscription. Ce sujet est débattu en période de campagne électorale dans la circonscription d'York-Scarborough depuis 1957. De fait, mon prédécesseur en avait fait son sujet de prédilection lors des quatre campagnes électorales depuis 1957. Par malheur il n'a pu obtenir que son gouvernement y accorde la priorité puisque aucune mesure concrète n'a été prise. Pendant ce temps la circonscription continue à s'accroître et la représentation de ce nombre énorme d'électeurs devient de plus en plus ardue, sans parler des difficultés et des dépenses supplémentaires qu'entraîne une campagne électorale.

Je pourrais établir des comparaisons avec les circonscriptions où existent des garanties d'ordre constitutionnel auxquelles je ne trouve rien à redire; mais le système de représentation dans l'Ontario est entaché de graves injustices. La circonscription de Bruce, de 30,000 âmes, a la même représentation numérique aux Communes que ma propre circonscription dont la population est d'environ 300,000 âmes. Si ce chiffre de 30,000 nous servait de critère, mes électeurs auraient dû pouvoir choisir, au bas mot, neuf députés, ce qui aurait suffi à redresser la situation minoritaire dans cette enceinte. Cela nous permettra peut-être de mieux comprendre les difficultés auxquelles s'est heurté mon prédécesseur en essayant d'obtenir de son gouvernement des résultats concrets.

Puis-je me permettre d'ajouter que le vote total de ma circonscription a été le plus important dans toute l'histoire du Canada; cela tient, en réalité, aux dimensions de cette circonscription et c'est un succès que je redouterais de solliciter une nouvelle fois. Je parle, j'en suis sûr, au nom de nombreux députés, en exprimant l'espoir que le gouvernement voudra bien, sans tarder, soumettre à la Chambre un projet de loi ayant trait à la nomination d'une commission chargée de refaire notre carte électorale. C'est avec joie que j'ai entendu le premier ministre nous affirmer, une fois de plus hier, que le gouvernement entend agir promptement dans ce domaine.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, il m'a aussi fait plaisir d'apprendre par le discours de Son Excellence que le gouvernement a l'intention d'instituer une commission royale pour étudier nos problèmes sur le bilinguisme et le biculturalisme. Je voudrais faire remarquer que c'est un problème qui requiert une solution parce que, sans cela, rien d'important pour notre pays n'est possible. L'unité nationale est essentielle pour rendre possible la solution des autres problèmes domestiques qui nous troublent en ce moment.

Je crois que les remarques qu'a faites le très honorable premier ministre (M. Pearson) ici, hier, démontrent qu'il reconnaît que ce sont des problèmes que trop peu de Canadiens de langue anglaise comprennent.

Je voudrais en outre signaler que je suis en faveur de l'adoption d'un drapeau distinctif. Dans l'exécution de mon travail et au cours de mes voyages dans presque toutes les parties de notre grand pays, j'ai constaté que la majorité de nos citoyens sont en faveur d'un drapeau distinctif.

(Traduction)

Bien qu'aucun programme précis au sujet de la mise en valeur de nos ressources nationales n'ait été énoncé dans le discours du trône, le seul fait que la question ait été abordée m'a réjoui. Comme je me rends compte, en tant qu'ingénieur minier, de l'importance de nos ressources pour notre expansion et notre prospérité futures, j'ai trouvé fort intéressant les projets du gouvernement dans ce domaine. J'ai remarqué aussi le grand nombre de questions au sujet de la production d'or inscrites au *Feuilleton*, la plupart par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette). Je sais que le gouvernement songe à remanier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Le nom même de la loi a perdu toute signification, puisqu'il se rapporte à un état de circonstances exceptionnelles qui existe depuis 1948. A mon avis, il faudrait officiellement donner à cette aide un caractère permanent, afin que les localités en cause puissent établir des programmes à long terme en vue de leur expansion.

Je suis également d'avis qu'il faudrait penser à changer la façon dont l'aide est accordée. A l'heure actuelle, nous versons des subventions qui se fondent sur les frais de production, ce qui désavantage nos meilleurs producteurs. D'après moi, on pourrait aider bien plus cette industrie en majorant le prix de base de l'or nouvellement extrait au Canada. Ce serait un moyen d'améliorer le rendement et de favoriser une production d'or accrue. Nous pouvons, j'en suis sûr, justifier une hausse du prix de base en augmentant l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, sans que le Trésor en subisse de perte, sans parler des nouveaux emplois que créerait une production accrue et de l'amélioration de la situation du change, du fait que la production pourrait être transformée facilement en dollars des États-Unis.

Il y a également, monsieur l'Orateur, la question des règlements concernant la mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes. Bien qu'ils aient été conçus dans le but de protéger les intérêts des Indiens, ces règlements ont tellement limité les explorations dans les réserves que, selon moi, ils ont eu l'effet contraire. Le gouvernement ne manquera pas, j'en suis sûr, d'étudier ces questions et d'autres encore qui ont trait à la mise en valeur des ressources. J'ai bien hâte d'avoir l'occasion de discuter ces questions plus à fond.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer la satisfaction que me procure le contenu du discours du Trône. Il renferme presque tout ce que promettaient les imprimés que j'ai distribués au cours de la campagne électorale. J'éprouve beaucoup de plaisir également, en tant que membre nouvellement élu, à prendre place à la Chambre si peu de temps après les élections. C'est un contraste frappant avec ce qui s'est produit à la dernière législature.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Des voix: Il est une heure.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je déclarer qu'il est une heure?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, vu qu'il n'est pas une heure...

M. l'Orateur suppléant: Je quitte maintenant le fauteuil.

L'hon. M. Pickersgill: En l'occurrence, monsieur l'Orateur, il me semble que vous devriez annoncer qu'il est une heure, mais

j'espère que les députés dont les noms figurent sur la liste des orateurs seront présents lorsque leur tour viendra.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Je voudrais d'abord remercier le secrétaire d'État (M. Pickersgill) de son intervention juste avant une heure.

Monsieur l'Orateur, je vous félicite d'avoir été choisi au poste éminent que vous occupez maintenant à la Chambre. Au cours des dernières années, nous avons tous eu l'occasion de nous rendre compte de votre compétence, de votre savoir et de votre intégrité. Nous savons également que le poste d'Orateur comporte de très importantes responsabilités. Nous, qui formons l'opposition officielle, comptons sur vous pour être notre protecteur et notre guide. Étant bilingue, vous ne permettrez pas que les débats outrepassent les limites permises par le Règlement ou nécessaires à une discussion franche et honnête.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, également, d'adresser mes sincères félicitations à l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux), qui occupe présentement la fonction d'Orateur suppléant. Je lui offre mes meilleurs vœux et mes sincères félicitations.

Nous savons, monsieur l'Orateur, que vous serez à la hauteur de la situation, et nous sommes heureux de vous féliciter de votre élection à cette haute fonction.

(Traduction)

Nous ne devons pas nous laisser absorber par les problèmes au point d'en oublier les événements d'un passé encore récent. Notre parti, qui se trouve sur les banquettes de l'opposition, institution conforme aux usages parlementaires britanniques, s'estime très heureux que son illustre chef ait été réélu. Il ne fait pas de doute que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a accompli un travail remarquable, même si, en qualité de premier ministre, il a dû affronter les années les plus difficiles de l'histoire de notre pays. On lui doit plusieurs réformes d'importance, et la lutte acharnée qu'il a menée au cours des campagnes électorales nous a incités à combattre pour la bonne cause. Mon honorable ami a dû lutter contre trois puissants partis et contre les capitaux étrangers. Il nous a presque conduits à la victoire encore une fois, et il ne fait pas de doute que, si la campagne s'était prolongée d'une semaine, il serait de nouveau premier ministre du Canada. C'est un chef de grande classe, et nous sommes heureux et fiers de travailler sous sa direction.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, le chef du gouvernement actuel (M. Pearson) a fait bien piètre figure au cours de la dernière campagne électorale; en ce qui a trait à la question des armes nucléaires, ce fut une contradiction continuelle. D'ailleurs, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville, d'après le journal *La Presse* en date du 20 mars, 1963, disait, à Gatineau—où le distingué député de Hull (M. Caron), était présent:

Que le premier ministre du Québec serait sous peu le premier ministre du Canada.

M. Caron: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Pigeon: C'est ce que tous les journaux ont rapporté: le journal *Le Devoir, La Presse.* Je ne voudrais pas que l'honorable député de Hull blesse ou insulte les journalistes; je sais que c'est un homme très poli envers les journalistes.

Monsieur l'Orateur, qu'on me permette maintenant d'énumérer les raisons de notre défaite:

1) La finance américaine a coulé à flot afin que le Canada devienne un satellite américain.

2) Des promesses nombreuses.

3) L'appui du Québec.

La finance américaine, après l'élection, a servi à essayer de soudoyer nombre de députés.

L'honorable député de Sherbrooke (M. Chapdelaine), si on se réfère au journal *Le Devoir* du 14 mai 1963, aurait dit lui-même, lors d'un caucus à Ottawa, qu'on lui avait offert $50,000 en argent américan pour appuyer ouvertement les libéraux. Et que dire des six députés créditistes!

Monsieur l'Orateur, le premier ministre de Terre-Neuve (M. Smallwood) et l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui ont fait un séjour à Nassau après les élections, pourraient nous éclairer sur cette affaire.

Je recommande donc au gouvernement de convoquer, sans délai, le comité des privilèges et élections pour élucider cette affaire qui sent la corruption, afin que soient punis ceux qui ont voulu soudoyer les députés du gouvernement canadien.

Monsieur l'Orateur, on a fait grand état du nombre de ministres de la province de Québec qui ont été nommés par le gouvernement.

Quantité ne veut pas dire qualité.

J'ai ici un extrait du Journal *Le Devoir* du 23 avril 1963, et je le cite:

M. Pearson a-t-il choisi les éléments les plus dynamiques de sa députation québécoise? On sent qu'il a abouti à un compromis. D'un côté, la vieille équipe: MM. Lionel Chevrier (dont le choix s'imposait), Azellus Denis et Jean-Paul Deschatelets (dont le moins qu'on puisse dire, c'est que leur choix ne s'imposait pas), ainsi que M. Lucien Cardin, qui remplace M. Sévigny.

De l'autre, les nouveaux venus: MM. Maurice Lamontagne à un poste—sans doute provisoire—d'honneur mais non d'influence; Guy Favreau à l'Immigration, et René Tremblay, sans porte-feuille.

Ceux dont l'absence est décevante et trop explicable: MM. Maurice Sauvé et Jean-Luc Pépin—le premier, parce qu'il était devenu le symbole de la «nouvelle vague» et qu'on l'a sacrifié aux «back-benchers», le second parce qu'il vient d'arriver.

En résumé, la «jeune» équipe est reléguée aux plus bas échelons. Place aux bons vieux politiciens libéraux.

Pour l'instant donc, nous gagnons en nombre, mais guère en qualité et en influence.

Et je cite le journal *La Presse* du 27 avril 1963:

Mais ses actes?

Voilà la question. S'il fallait juger M. Pearson aujourd'hui même, sur la foi des nominations qu'il vient de faire au Conseil des ministres, il faudrait conclure qu'il n'a pas compris grand chose aux aspirations canadiennes-françaises de 1963. Il s'est comporté comme une espèce de Mackenzie King à peine évolué, qui aurait fait quelques progrès en arithmétique mais très peu en sociologie.

Et l'on continue.

Qui détient les ministères des Finances, de la Défense, du Commerce et de l'Industrie, de la Production pour la Défense? MM. Gordon, Hellyer, Sharp, Drury.

En excluant ses collaborateurs canadiens-français des ministères «économiques», M. Pearson accrédite une fois de plus la légende de notre incompétence en pareilles matières, alors que les électeurs québécois avaient donné à son parti trois députés économistes: MM. Maurice Lamontagne, René Tremblay et Maurice Sauvé. Mais M. Lamontagne s'occupera de dualité culturelle, M. Tremblay d'agriculture, et M. Sauvé...de rien du tout puisqu'on lui a préféré la haute compétence et la souveraine intelligence de MM. Azellus Denis et Jean-Paul Deschatelets. Évidemment, un tel choix des hommes rendait automatique le choix des ministères à leur confier; on sait que les Postes et les Travaux publics relèvent plutôt du patronage que de toute autre branche du savoir humain...

Il faut donc se rendre à l'évidence: M. Pearson n'a pas compris que, depuis Mackenzie King, le Canada français avait subi une évolution.

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de lire un extrait du discours prononcé en cette enceinte par l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé), à la fin de la dernière session, dans lequel on relève des observations qui donnaient bien raison aux journalistes. Au fait, voici ce que déclarait l'honorable député le 18 décembre 1962, comme en fait foi la page 2913 du compte rendu officiel des débats:

Nous avons souvent voté en bloc pour l'un ou l'autre des partis qui ont formé les gouvernements, mais nous avons assuré à nos partenaires, à la majorité anglo-saxonne, le droit de gouverner. Nous avons presque toujours obtenu des ministères sans importance.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait aux nominations des secrétaires parlementaires d'expression française, nous constatons que leur nombre est très minime, car ils sont seulement trois. Par ailleurs, on retrouve chez eux très peu de compétence, si ce n'est l'exception qu'est l'honorable député de Hull (M. Caron), que j'ai bien connu et qui était continuellement sur la brèche, alors qu'il siégeait du côté de l'opposition. Je tiens à lui dire que je suis heureux de sa nomination comme «whip» de son parti et secrétaire parlementaire du très honorable premier ministre, quoique je sois d'avis que la population de Hull aurait certainement préféré le voir accéder au poste de ministre du Travail, car lorsqu'il siégeait sur les banquettes de l'opposition, il était critique officiel de son parti pour ce qui concernait les affaires du ministère du Travail. Je lui offre mes meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions et dans l'accomplissement de ses grandes responsabilités.

Au cours de la dernière campagne électorale, M. Lesage en a profité pour faire élire M. Pearson à Ottawa, afin que Québec puisse obtenir une partie de ses pouvoirs de taxation, de façon à être en état de répondre à ses besoins culturels, économiques et éducatifs. Je crains fort que les douze mois de l'ultimatum de M. Lesage ne vaillent pas plus que les soixante jours de décision du très honorable premier ministre.

L'honorable député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne) aurait apparemment refusé le ministère des Finances. Et, à ce sujet, je me reporte à un article publié dans le journal *La Presse* du 20 mai 1963, dans lequel on retrouve ceci:

On se rappelle qu'à la venue de l'élection, le premier ministre québécois a réclamé d'Ottawa une redistribution de l'assiette fiscale (et notamment 25 p. 100 du revenu des particuliers) comme condition de son appui à M. Pearson.

Vainqueur, sans aucun doute, grâce à cet appui, ce dernier éprouverait des difficultés à remplir ses promesses.

C'est ainsi, tenons-nous de source absolument digne de foi, que M. Maurice Lamontagne aurait refusé le portefeuille des Finances, que M. Pearson aurait souhaité lui confier.

Autant le député d'Outremont-Saint-Jean s'estimait qualifié pour un tel poste, autant il se trouvait peu disposé à jouer le rôle de bouc émissaire vis-à-vis de Québec.

Rejoint par téléphone hier soir à son domicile, M. Lamontagne a refusé de démentir ou de confirmer les paragraphes qui précèdent, se contentant de déclarer qu'il n'avait pas de commentaires à formuler à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean a refusé de prendre ses responsabilités pour ne pas redonner aux

provinces, et plus particulièrement au Québec, ses sources de revenu.

L'honorable député d'Outremont-Saint-Jean devrait démissionner immédiatement.

Le discours du trône prône le néo-fédéralisme. Il ne fait aucune mention de la décentralisation des pouvoirs de taxation. Le très honorable premier ministre n'est même pas au courant de l'ultimatum de M. Lesage. C'est, à mon avis, un discours essentiellement centralisateur.

Mes appréhensions sont justifiées, lorsqu'on songe que l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean, l'auteur du *Fédéralisme canadien,* publié en 1954, est, à titre de président du Conseil privé, précisément chargé des relations fédérales-provinciales, des questions de l'administration publique et du conseil économique canadien.

Or, dans son livre, voici ce qu'écrivait M. Lamontagne:

> En somme, le droit que la Constitution reconnaît aux provinces d'utiliser les impôts directs est, dans une très large mesure, illusoire, surtout si l'on demande au gouvernement fédéral de remplir sa fonction dans le domaine de la stabilité économique.

Et si l'on se reporte à la page 264 du même volume, on y retrouve ce qui suit:

> Les subventions du gouvernement central aux provinces semblent donc inévitables à l'heure actuelle et fortement établies dans la tradition politique canadienne. La méthode des ententes fiscales destinées à résoudre le problème des finances provinciales constitue une première solution reposant sur les octrois fédéraux.

Ces citations sont extrêmement instructives pour connaître les véritables intentions du gouvernement actuel sur la ré-orientation de la Confédération et sur ses fréquentes consultations avec les provinces. Nulle part, dans le discours du trône, n'est-il question de réformes constitutionnelles, encore moins dans le sens d'une plus grande décentralisation.

Monsieur l'Orateur, la centralisation des sources de revenu par Ottawa est la cause principale du mouvement séparatiste que nous connaissons actuellement.

M. Lesage et le chef actuel du gouvernement fédéral ont été, il y a quelques années, les ingénieurs, les grands responsables de la centralisation, sur les conseils de l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean. Aujourd'hui, à Québec, M. Lesage renverse la vapeur et devient autonomiste. Je ne lui en fais pas reproche, mais je douterai de sa sincérité à l'égard de la province de Québec tant qu'il ne posera pas des actes pour forcer Ottawa à battre en retraite, comme l'a déjà fait le premier ministre de la province de Québec. M. Lesage n'a même pas signifié par écrit à Ottawa son ultimatum. Où est sa sincérité, monsieur l'Orateur?

Le premier ministre du Québec a été faible dans ses revendications, c'est-à-dire en ne redonnant que le retour de 25 p. 100 des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, et de 100 p. 100 des impôts sur les successions.

Il devrait exiger 100 p. 100 des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Et si Ottawa refuse de céder, que M. Lesage pose des actes. Nous jugerons alors de sa sincérité.

De plus, M. Lesage doit exiger d'Ottawa:

1. Que le gouvernement fédéral se retire des plans conjoints;

2. Que la censure à Radio-Canada relève du gouvernement de la province de Québec;

3. Que le gouvernement fédéral se retire du domaine de l'éducation;

4. Que les affaires indiennes et des Esquimaux du Nouveau Québec relèvent entièrement de l'administration de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, la Confédération est présentement en péril.

Voici, par exemple, les montants qui ont été perçus au Québec par le gouvernement fédéral, en 1961-1962, en impôts directs seulement.

Impôt sur le revenu des particuliers	$469,827,176
Impôt sur le revenu des sociétés	405,352,708
Impôts de non-résidents	35,540,690
Droits de successions	14,991,904
Total	$925,722,478

Par comparaison, notons que, durant la même période, le revenu total, en impôts directs et indirects, du gouvernement du Québec a été seulement de $754,107,000. Le montant que nous versons chaque année en impôts à Ottawa est donc supérieur à la somme de tous les revenus du gouvernement du Québec.

Monsieur l'Orateur, actuellement la province de Québec retire 17 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et moins de 11 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés; quant à l'impôt sur les successions, le Québec en touche environ 50 p. 100.

Non seulement la province de Québec mais toutes les provinces de la Confédération s'enlisent dans les dettes.

Par exemple, la province de Québec a imposé, depuis quelques années, 12 taxes nouvelles pour répondre à ses exigences. Premièrement, les contribuables du Québec ont sur le dos une dette totale de près de six milliards de dollars, si l'on tient compte, à la fois, des passifs de la province, des municipalités et des commissions scolaires. Deuxièmement, la dette directe et indirecte de l'État québécois atteindra alors 3 milliards 700 millions, soit près de quatre milliards de

dollars. La dette moyenne *per capita*, dans le Québec, est de $675.

Pour l'exercice 1963-1964, le gouvernement de Québec prévoit un déficit de 146 millions.

Voici, monsieur l'Orateur, la progression des déficits:

1957-1958: aucun, plutôt un surplus de $273,014;
1958-1959: aucun déficit, un surplus de $373,738;
1959-1960: déficit de $303,147;
1960-1961: déficit de 108 millions de dollars;
1961-1962: déficit de 111 millions de dollars;
1962-1963: déficit de 183 millions de dollars.

Et puis la progression des emprunts va également en s'accentuant:

1957-1958: aucun;
1958-1959: aucun;
1959-1960: 25 millions d'emprunt;
1960-1961: 110 millions de dollars;
1961-1962: 150 millions d'emprunt;
1962-1963: 225 millions d'emprunt.

Monsieur l'Orateur, à titre d'exemple, la Commission des écoles catholiques de Montréal a coûté aux contribuables environ 54 millions de dollars pour 1961-1962.

La dette augmente à un rythme de 10 millions de dollars par année.

Seulement pour la Commission scolaire de la ville de Montréal—et cela existe pour toutes les commissions scolaires de la province de Québec qui sont menacées par la faillite—l'augmentation de la dette obligatoire des municipalités et des commissions scolaires, pour 1962-1963, se chiffre, pour la province de Québec, à la somme colossale d'un demi-milliard de dollars.

Monsieur l'Orateur, ai-je besoin de vous dire que la Caisse du crédit agricole provinciale est vide? Dans certains cas, les employés de la Voirie ne sont pas payés. Plusieurs collèges classiques de la province de Québec veulent avoir des chartes universitaires, dont le collège Loyola, le séminaire de Trois-Rivières et le collège Sainte-Marie.

Tout le monde est aux abois dans la province de Québec, car le gouvernement de la province a une responsabilité et un mandat à remplir en regard des exigences culturelles et éducationnelles de la province de Québec. Mais le gouvernement fédéral a centralisé tous les pouvoirs de taxation. Et cela est dû à l'ingéniosité de l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean.

Monsieur l'Orateur, sous le régime conservateur, nous avions commencé cette décentralisation. Au cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1963, le Québec reçut sous forme de subventions la somme de 517 millions de dollars environ, alors qu'en 1957, avec un gouvernement dont lui-même, M. Lesage, faisait partie, le Québec n'a reçu que 177 millions.

Notre gouvernement a porté de 10 p. 100 à 20 p. 100 la partie déductible de l'impôt fédéral sur le revenu pour fins provinciales; présentement, la province de Québec reçoit jusqu'à 16 p. 100. Nous voulions continuer dans le même sens, soit la décentralisation, mais avec le concours des créditistes, monsieur l'Orateur, les libéraux nous ont défaits et nous ont empêchés d'aller de l'avant pour donner aux provinces les pouvoirs de taxation. Monsieur l'Orateur, le gouvernement de la province de Québec veut s'épanouir et répondre à ses besoins économiques, éducationnels et culturels. Le Québec veut devenir un colosse dans la Confédération, pour sauver le Canada de l'annexion américaine.

Je ne suis pas en faveur, pour le moment, de la convocation des États généraux pour refaire la constitution canadienne.

Qu'Ottawa prouve d'abord sa bonne foi et se retire des champs de taxation qui reviennent de fait aux provinces; après cela, convoquons les États généraux pour adapter la constitution à notre vie contemporaine et étendre le fait français d'un océan à l'autre. Revenons d'abord aux principes fondamentaux de sir John A. Macdonald et de sir Georges-Étienne Cartier; sinon, le Québec se séparera de la Confédération et nous assisterons, en 1967, au démembrement de la Confédération canadienne.

Je termine, monsieur l'Orateur, par un article qui a été publié, dans les journaux locaux de la ville de Joliette et de la région, par la Société Saint-Jean-Baptiste du Diocèse de Joliette Inc. Il me fait plaisir de lire cet article qui a paru le 27 février 1963 et qui s'intitule:

La Confédération—Les courants d'opinion qui traversent actuellement le Québec montrent à l'évidence le mécontentement généralisé qui existe au sein de la population. Les différentes prises de position montrent toute la nécessité d'une réforme du régime établi en 1867.

Nous croyons qu'il est absolument nécessaire que les responsables de la politique canadienne entreprennent immédiatement une étude de la constitution actuelle et y apportent une nouvelle orientation.

Il est évident que l'état présent des choses ne satisfait plus personne. Les déclarations des chefs politiques canadiens-français et la poussée de nombreux mouvements «indépendantistes» au milieu de notre population sont un signe indiscutable du mécontentement qui existe actuellement.

Nous invitons donc la population à user de son influence pour convaincre les chefs politiques de la nécessité d'entreprendre une étude complète des problèmes actuels et de travailler à leur apporter une solution qui, tout en respectant les droits fondamentaux des collectivités, pourra satisfaire leurs aspirations propres et leur permettre de se développer dans l'harmonie et la bonne entente.

Et c'est signé:

La Société St-Jean-Baptiste du Diocèse de Joliette Inc., René Charette, chef du secrétariat.

Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations, je souhaite que l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean écrive un autre volume, et cette fois-ci de façon à rendre justice

aux provinces, pour réparer le tort qu'il a fait à la Confédération. Et je dis, monsieur l'Orateur, que les gens qui siègent de l'autre côté de la Chambre, à la suite des conseils qu'ils ont obtenus de l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean, sont responsables du conflit et du tourbillon d'idées qui existent actuellement au Canada, surtout au Canada français. C'est pour cela que j'invite le gouvernement à renverser la vapeur et à continuer la décentralisation pour sauver la Confédération canadienne.

Monsieur l'Orateur, c'est dommage que l'honorable député qui vient de reprendre son siège n'ait pas prononcé le même discours il y a trois mois, lorsqu'il était bel et bien assis du côté du gouvernement.

M. Pigeon: Vous lirez les *Débats!*

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'en profite pour féliciter l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton) de sa nomination au haut poste de président de la Chambre, ainsi que vous-même à celui d'assistant de l'Orateur.

Il me fait aussi plaisir de féliciter bien chaleureusement l'honorable député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Elle l'a fait d'une façon élégante, charmante et convaincante.

Je félicite également celui qui a appuyé le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette), qui n'est pas à son siège cet après-midi mais qui, lorsqu'il prit la parole la semaine dernière, a remercié publiquement en cette Chambre le député de Villeneuve ainsi que celui de Lapointe (M. Grégoire) pour l'avoir aidé d'une façon aussi claire pendant les dernières élections fédérales. L'honorable député voulait en ce faisant lancer une boutade, j'en suis convaincu, parce qu'il savait bien que ce qui a le plus contribué à son élection dans le comté de Lotbinière—un comté où peut-être nous voyons le plus de gens aux prises avec la misère dans la province de Québec—c'est qu'on a distribué à profusion dans ce comté la finance qui venait je ne sais d'où, mais qui ne venait pas apparemment de la province de Québec parce que celle-ci n'est pas tellement avancée au point de vue financier, et surtout des allocations sociales du Québec. Bref, toute la machine électorale de la province de Québec était en œuvre, et les députés libéraux du Québec sont au courant que des allocations de toutes sortes, surtout les allocations sociales, furent distribuées très largement pendant la période électorale, puisqu'on utilisait pour ce faire les inspecteurs de la colonisation, les inspecteurs du gouvernement à tous les paliers de l'administration pour aller verser des montants de $50, $60 et de $75 à des familles pauvres de ces comtés.

Des exemples nous sont venus de la Gaspésie, de la circonscription de Lotbinière, justement celle qui est représentée par l'honorable député qui a appuyé le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, toutes ces manigances et machinations politiques portent les gens à raisonner—comme l'a fait ce matin, juste avant l'heure du repas, le député de Macleod (M. Kindt), de l'Alberta, en s'attaquant aux créditistes tout comme s'ils détenaient le pouvoir. Selon lui, ce sont les créditistes qui dirigent les affaires de l'État. Il nous rappelait, entre autres, que l'honorable William Aberhart, le seul premier ministre provincial créditiste au Canada, promettait, durant les années 1933 à 1935, un dividende de $25 par mois. L'honorable député de McLeod était tout à fait bouleversé que cette distribution n'ait pas été faite en 1936 ou en 1938, sous le régime de M. Aberhart non plus que de nos jours.

Il a dit aussi quelques mots au sujet de mensonges créditistes, affirmant que nous mentions effrontément, que nous ne connaissions pas ce que nous prêchions ou prêchions quelque chose que nous ne comprenions pas.

J'ai ici le rapport qu'a soumis le comité parlementaire de la Banque et du Commerce, en 1939. Je le cite en anglais:

(Traduction)

M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada, étant à la barre des témoins, les membres du comité l'ont interrogé comme il suit:

D. Sauf erreur, vous dites qu'elles...

En parlant des banques.

...ne peuvent prêter ce qui ne leur appartient pas.

M. Towers: Naturellement, les banques ne peuvent prêter l'argent de leurs déposants... ce que les déposants font de leurs épargnes échappent à l'autorité des banques. (page 455)

Le député de Macleod (M. Kindt) devrait aller consulter ce livre et essayer d'y comprendre quelque chose, s'il le peut.

D. De sorte que si elles sont arrivées au point où elles ont des dépôts bancaires à prêter?

M. Towers: Eh bien, elles ne prêtent pas leurs dépôts, naturellement. (page 398)

D. Mais il n'y a aucun doute que les banques créent ce moyen d'échange?

M. Towers: C'est juste. C'est pour cela qu'elles ont été créées. C'est là le rôle des banques, tout comme c'est le rôle d'une aciérie de fabriquer de l'acier. (page 287) Cette fabrication consiste à faire une inscription à l'encre, au crayon ou à la machine sur une carte ou dans un livre. C'est tout. (pages 76 et 138)

Cette réponse ne sort pas de la bouche d'un créditiste, mais de celle de M. Graham Towers, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada.

D. Quatre-vingt-quinze p. 100 de nos affaires se transigent au moyen d'échanges de dépôts bancaires, c'est-à-dire de simples écritures dans les livres des banques et les déposants tirent des chèques sur ces écritures?

M. Towers: Je crois que c'est juste.

(page 233)

D. ...Quand le gouvernement livre une obligation de $1,000 à la banque, avec quoi la banque l'achète-t-elle?

S'agit-il d'une augmentation de la masse monétaire?

M. Towers: Il s'agit d'une augmentation de la masse monétaire.

(page 113)

D. ...autrement dit, quand on présente pour un million de dollars d'obligations à la banque, on augmente la masse monétaire d'un million de dollars?

M. Towers: A condition, encore une fois, qu'il n'y ait pas de diminution des autres investissements ou prêts.

D. Au moment même où l'on fait le dépôt?

M. Towers: Oui.

D. A-t-on raison de dire qu'on crée pour un million de dollars d'argent qui n'existait pas auparavant?

M. Towers: C'est juste.

D. Est-ce que la même chose se produit quand une municipalité ou une province emprunte d'une banque?

M. Towers: On a le même résultat quand un particulier fait un emprunt.

Et voici peut-être la déclaration la plus importante de toutes:

D. Admettriez-vous que tout ce qui est physiquement possible et désirable peut être rendu financièrement possible?

M. Towers: Certainement. (page 771)

D. Pouvez-vous me dire pourquoi un gouvernement qui a le pouvoir de créer de l'argent abandonne ce pouvoir à un monopole privé puis ensuite emprunte ce que le Parlement peut créer lui-même, en payant des intérêts, au point de plonger la nation dans la faillite?

M. Towers: ...Si le Parlement veut modifier le mode d'application du régime bancaire, il a certes le pouvoir de le faire. (page 394)

Voilà les réponses de M. Graham Towers.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, ce sont là des réponses aux questions que plusieurs orateurs et candidats posaient à la population au cours de la campagne électorale. Elles furent répétées à la télévision, par exemple, ou à la radio, comme l'a fait le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), faisant ainsi croire que le Crédit social allait imprimer de l'argent sans considération et sans limite et en noierait le Canada, comme ce fut le cas en 1923 et 1924, en Allemagne.

Monsieur l'Orateur, le Crédit social n'existait pas en Allemagne. Si l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville veut être honnête, il admettra que le Crédit social n'a jamais existé dans le monde. C'est un fait. Cependant cela ne veut pas dire qu'il n'existera jamais.

[M. Caouette.]

Ainsi, nous sommes aux prises, à l'heure actuelle, comme il en est fait mention dans le discours du trône—et j'y reviendrai tout à l'heure—avec une situation et des problèmes impossibles à résoudre et qui sont dus à un régime financier qui, à l'âge de mourir, est plus «volumineux» que lorsqu'il a été créé.

Monsieur l'Orateur, on a inventé toutes sortes de choses dans la province de Québec. Mes amis libéraux de cette province ont réservé de grandes pages dans *La Presse*, dans *Le Devoir* et autres grands journaux de la province de Québec pour insinuer, par exemple, que le Crédit social créerait la misère et l'inflation au Canada, alors que l'inflation est la résultante d'un régime comme celui qui existe à l'heure actuelle.

Lorsqu'un conseil de ville emprunte un montant de $300,000 ou de trois millions pour la construction d'un hôtel de ville, à un taux d'intérêt de 5 p. 100 par an pour une période de 20 ans, les contribuables se verront obligés de rembourser une somme de $600,000 pour un emprunt de trois cent mille et de 6 millions pour un emprunt de 3 millions. L'hôtel de ville de $300,000 ne vaudra jamais $600,000, au contraire, la valeur de cet hôtel de ville sera dépréciée d'année en année. Il faudra quand même rembourser $600,000. C'est ça l'inflation véritable. Voilà le genre d'administration que nous ont donné à tour de rôle les conservateurs et les libéraux.

Monsieur l'Orateur, j'arrive maintenant au discours du trône qui fait grand état du biculturalisme ou du «biculturisme», de la coexistence des deux grandes races au Canada, la race française et la race anglo-saxonne.

L'autre jour, avec nos collègues de tous les coins de la Chambre, nous assistions à la belle réception offerte au représentant de Sa Majesté à l'occasion de l'ouverture du Parlement.

Face au Parlement, il y avait la garde d'honneur et sa fanfare, je présume. Son Excellence le Gouverneur général était représenté—je lui souhaite, entre parenthèses, un prompt rétablissement—par un administrateur, en la personne du juge en chef de la Cour suprême. C'était une impressionnante démonstration d'apparat; c'était beau, c'était bien, c'était grandiose. Nous avons accueilli le représentant de Sa Majesté pendant que l'on jouait l'hymne «Dieu sauve la Reine», ce qui était—remarquez-le bien—très bien à mon point de vue.

Mais, pour quelle raison n'avons-nous pas entendu également l'hymne «Ô Canada»?

Si, comme nous le prétendons, nous sommes si intéressés à la coexistence des deux cultures au Canada, nous, du Québec, ne voyons pas d'objection à ce que l'on chante «Dieu sauve la Reine»; mais, précisément

dans une telle occasion, pourquoi ne pas faire entendre l'hymne cher à tous les Canadiens, l'«Ô Canada!», notre hymne national.

Monsieur l'Orateur, je vois l'honorable député de Montréal-Mercier (M. Boulanger), qui est toujours un peu énervé dans des circonstances semblables, et qui l'a tellement été d'entendre chanter «Ô Canada», qu'il ne peut se dispenser d'un sourire.

Pour quel motif, à ce moment-là, n'avions-nous pas un drapeau national distinctif? Je me souviens des années 1956-1957, alors que les conservateurs étaient portés au pouvoir, que nous nous attendions d'avoir un drapeau national distinctif. J'espérais que les libéraux, durant toutes ces années passées dans l'opposition, avaient eu le temps d'étudier la plausibilité de doter notre pays d'un drapeau national distinctif et d'un hymne national.

Il m'a été donné au mois de février, dès le début de la campagne électorale, de me rendre dans un pays qui fait partie du Commonwealth des nations britanniques. Je suis allé à la Jamaïque. Or, le premier geste que le gouvernement de la Jamaïque posait, alors que ce pays est devenu indépendant, en août 1962, fut l'adoption d'un hymne national authentique à la Jamaïque et d'un drapeau national distinctif. Pour un petit pays, pratiquement relégué au dernier rang de toutes les nations du Commonwealth, le premier geste fut l'adoption d'un drapeau et d'un hymne, sans aucun signe, ni anglais, ni français, ni espagnol, aucun signe d'assimilation quel qu'il soit.

C'est la même chose que nous réclamons au Canada. Nous ne demandons pas un drapeau avec le signe de la France. Nous avons du respect pour la France au même titre que nous respectons l'Angleterre. Mais nous sommes avant tout des Canadiens. Ce que nous voulons, c'est qu'au Canada nous nous comprenions. Nous ne sommes pas des séparatistes. Nous voulons un Canada, oui, un Canada où l'on puisse se comprendre, où les Canadiens peuvent se parler—chose que l'on ne rencontre pas trop souvent à travers les manigances qui se font dans le pays en temps d'élections et auxquelles nous avons assisté le 8 avril dernier.

Monsieur l'Orateur, un autre point sur lequel je tiens à attirer l'attention de tous les députés, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, c'est que, lorsque nous utilisons le téléphone du Parlement pour faire un appel interurbain, neuf fois sur dix, on nous répond: «I am sorry, I do not speak French. Would you like a French operator?» Cela se produit neuf fois sur dix. Cela ne me fait absolument rien que l'opératrice s'appelle Bradshaw, MacDonald, Choquette ou Dupuis, en tant qu'elle puisse s'adresser à moi dans ma propre langue.

Il me semble que nous devrions commencer par établir le respect du biculturalisme ou le «biculturisme» chez nous dans le cadre du Parlement fédéral, et ce, non pas parce que nous en voulons à celles qui ne savent pas le français, mais en essayant d'être à la page dans nos réclamations pour le respect des deux éléments qui doivent être traités en égaux, au Canada.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône mentionne de belles choses qu'on a élaborées et que nous avons mentionnées, ici même à la Chambre, à plusieurs reprises. Je vois, par exemple, dans le discours du trône, ceci:

Nous vivons à une époque où les vieux critères sont mis à l'épreuve, une époque qui nous ouvre de nouveaux horizons. Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs.

Les modes traditionnels de pensée, ce sont les économistes du parti libéral qui les incarnent.

Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent des guides moins sûrs.

Nous ne sommes plus sûrs!

Beaucoup de sentiers nous sont fermés. Notre première tâche consistera à rechercher, avec sagesse et imagination.

Où prendront-ils l'imagination alors qu'ils n'en ont pas eu depuis 50 ou 75 ans? Est-ce avec l'imagination dont ils ont fait preuve dans la province de Québec lors des dernières élections que ces gens nous feront croire qu'ils sont sérieux et sincères, lorsqu'ils disent qu'il faudra rechercher avec sagesse et imagination de nouvelles voies où nous pourrons avancer d'un pas sûr?

Quelles sont ces nouvelles voies? Est-ce la lune, la planète Mars ou quelque système astronomique? Je ne le sais pas. Rien de précis, rien de concret.

On nous parle de nouvelles voies, alors que nous disons nous-mêmes depuis 20 ans, dans la province de Québec ainsi que dans le Canada, que le vieux système financier actuel ne peut conduire qu'à un échec complet. Cet échec-là, l'ancien gouvernement n'a pas voulu y faire face, et si le présent gouvernement y fait face et ne prend pas des mesures draconiennes pour mettre la finance à la raison, il en sera vite fait de notre démocratie chancelante. Tant et aussi longtemps qu'il continuera dans la même voie, ce sera un échec total, une faillite monumentale.

Plus loin on dit:

Mais il nous faut d'abord triompher de graves difficultés. Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et pour nos enfants.

Quels sont les Canadiens qui manquent de courage, de persévérance? Quels sont les Canadiens qui ont refusé de travailler à l'agrandissement et au développement du patrimoine national? Je crois, avec raison, que ceux qui ont manqué de courage, ce sont les représentants du peuple dans le gouvernement fédéral, ce sont aussi les représentants du peuple au Parlement fédéral qui ont manqué de persévérance. Et je crois que ce sont les gouvernements qui se sont succédé depuis la Confédération qui ont manqué d'ardeur au travail.

Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens.

Enfin; cela est très vrai.

Mes ministres entendent que le gouvernement, par son programme, fasse preuve de l'initiative, de la détermination et de l'esprit de décision que la population est en droit d'attendre de lui.

Ça fait longtemps que la population attend et elle attend de plus en plus. Ça fait longtemps qu'on ne s'occupe des électeurs qu'en temps d'élections et que, dans le but d'escamoter le vote populaire, on essaie de leur faire croire que le gouvernement au pouvoir est celui qui a reçu l'assentiment de la nation, alors que, pourtant, on obtient le vote des gens par la peur, sous le coup de la menace, sous la menace de leur faire perdre leur emploi ou leur pension, ce qui s'est produit le 8 avril dernier au Canada; voilà un joli contraste avec la belle phraséologie du discours du trône.

Monsieur l'Orateur, beaucoup de points sont mentionnés dans le discours du trône, mais aucune précision. Lorsque le gouvernement déclare, par exemple:

Que le gouvernement favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération, respectant pleinement les droits des provinces, mais assurant toujours et partout dans le pays, et à tous les Canadiens, les chances égales auxquelles ils ont légitimement droit. Dans ce but, comme en d'autres, mes ministres chercheront à consulter fréquemment les gouvernements des provinces.

Nous en sommes, lorsqu'il s'agit de respecter les droits des provinces, mais à ce moment-là, que le gouvernement fédéral ne vienne pas seul s'arroger le droit de décider des besoins des provinces sans les consulter. Et quand j'écoutais tantôt l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) je songeais qu'ils auraient dû eux-mêmes commencer par ces consultations avec les provinces puisqu'ils étaient au pouvoir depuis 1957.

Mes ministres s'efforceront, en particulier, d'atténuer les tensions internationales et d'enrayer la course aux armements par la mise en œuvre de mesures de désarmement contrôlé, y compris un traité pour mettre fin aux essais nucléaires.

A cette fin, il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance.

[M. Caouette.]

Monsieur l'Orateur, c'est fort!

Une voix: Elle est bonne!

M. Caouette: Certainement, qu'elle est bonne!

D'un côté, il faut atténuer les conditions et, d'un autre côté, il faut s'armer.

Monsieur l'Orateur, l'amendement qui a été proposé par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) touche à la question des armes nucléaires. Nous, de la province de Québec, avec d'autres citoyens du Canada, avons adopté l'attitude suivante à ce sujet: nous sommes contre les armements et contre la guerre, et je vais vous dire pourquoi.

Nous ne croyons pas plus à l'éventualité d'une guerre nucléaire qu'à l'emploi des gaz bactériologiques comme ceux qui furent utilisés pendant les années de 1914-1918. Dès que les Russes, les Anglais et les Allemands se sont rendu compte que les vents, en changeant de direction, pouvaient leur renvoyer ces gaz en pleine figure, ils se sont réunis et ils se sont dit: N'utilisons pas ces gaz de la guerre, c'est trop dangereux. Les gaz que nous lançons peuvent nous revenir dans la figure, et à ce moment-là, nous pourrions subir la défaite.

La même situation se produira si l'on utilise les armes nucléaires.

Mais, voyez-vous, les vendeurs d'armements nucléaires sont intéressés à fabriquer de tels engins. A mon avis, au lieu de s'orienter sur la voie de la destruction, le gouvernement canadien devrait jouer le rôle de conciliateur et inviter toutes les nations du monde, y compris la Russie, à promouvoir des œuvres de paix afin de garantir la sécurité et la liberté à la personne humaine en mettant l'énergie nucléaire au service des hommes, au lieu de la destiner à la destruction de l'humanité. Voilà l'attitude, pure et simple, que nous avons adoptée dans l'organisation de nos buts et de notre idéal au Canada et au Québec.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il m'a été donné de visiter la Jamaïque, un petit pays pauvre où règne la misère, j'ai constaté que sa population ne réclame pas du tout des armes nucléaires ou des bombes atomiques, mais que, bien au contraire, ils ont besoin des sommes d'argent que nous affectons actuellement à la construction d'armes atomiques, car cela leur permettrait de se procurer du pain, du beurre, des vêtements et un logement, puisqu'ils ont, eux aussi, le droit de vivre comme des hommes, comme des créatures de Dieu. Si l'on agissait ainsi, notre pays deviendrait un exemple de paix véritable et d'unité à travers les nations. Et cela est possible à condition que nous y mettions de la bonne volonté.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône traite aussi de l'essor industriel. Or, j'habite

une région industrielle, soit la région minière du Québec, où l'on exploite des mines d'or, de cuivre et de zinc. Nous y trouvons aussi des forêts grandioses, des fermes imposantes. Mais les mines constituent la base de l'économie de notre région, et plus particulièrement des comtés de Villeneuve, de Chapleau et d'une partie du Témiscamingue.

Notre région compte des «prospects» miniers en abondance, qu'on ne demande pas mieux que d'exploiter davantage. Les «prospecteurs» pourraient faire d'autres découvertes, et les industriels pourraient établir d'autres usines d'extraction, de sorte que si le gouvernement décidait immédiatement de relever le prix de l'or canadien de $10 l'once, nous verrions surgir de nombreuses nouvelles sociétés minières dans notre région et partant, des milliers de personnes y trouveraient un emploi rémunérateur, pendant que des milliers d'autres personnes continueraient à fabriquer d'autres produits dans cette région qui a été à peu près inexploitée dans le passé.

Je suggérerais aussi que le gouvernement consente une augmentation de 3 p. 100 par année à la nouvelle production d'or. Semblable mesure permettrait de faire renaître la vie économique de notre région, et plus particulièrement dans la circonscription de Villeneuve, sans nuire à personne. De plus, l'établissement de ces nouvelles sociétés minières, dans notre région, apporterait des revenus supplémentaires au gouvernement et aiderait à créer des emplois nouveaux pour des gens qui végètent actuellement dans certaines villes de la région du nord-ouest québécois et de la province de Québec. Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'un tel programme ferait surgir des opportunités d'emplois, et nous aurions, par le fait même, collaboré à la reprise économique de notre région et, par ricochet, à améliorer l'ensemble de l'économie canadienne.

La même suggestion pourrait s'appliquer au district d'Elliot Lake, où des centaines de maisons, actuellement inhabitées, ont dû être reprises par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les gens qui avaient acheté ces maisons, il y a cinq, six ou sept ans, y ont perdu toutes leurs économies d'une vie durant. Les citoyens végètent dans une région où il y a des possibilités d'établir de nouvelles industries ou de favoriser la réouverture de mines qui ont déjà fermé leurs portes, en concluant des ententes ou des contrats avec les États-Unis, l'Angleterre ou d'autres pays qui pourraient se servir de l'uranium comme on utilise actuellement le cuivre et le zinc pour procéder à la création de nouvelles productions dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône ne mentionne rien de précis relativement à l'institution d'un ministère de l'Industrie. Quelles seront ses fonctions? Que favorisera-t-il? Établira-t-il un organisme où l'industrie pourra y puiser des conseils? L'industrie est prête, actuellement, à faire de son mieux pour produire davantage.

Comme le mentionnait hier soir l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), notre leader, un économiste, qui est professeur à l'université de Manitoba, M. G. L. Barber a déclaré carrément que l'infusion d'un milliard de dollars dans l'économie canadienne contribuerait à repartir notre économie et à lui permettre de prendre une progression continuelle. Cette théorie n'est pas tellement éloignée de la politique que les créditistes prêchent et préconisent depuis longtemps.

Au lieu de regarder la production nationale sous son angle productif ou en regard de la possibilité que nous avons de produire, nous devrions regarder l'ensemble de l'économie du Canada du point de vue du consommateur, car c'est le consommateur, en définitive, qui mettra en action toute l'industrie canadienne. Le consommateur qui aura un pouvoir d'achat suffisant pour acheter les produits qui sont fabriqués pour le servir, commandera à l'industrie; l'industrie fonctionnera et des milliers de chômeurs actuellement sans emploi deviendront des employés qui contribueront à l'agrandissement de notre patrimoine et à établir chez nous, en définitive, la paix, la justice, la sécurité et l'abondance pour tous et chacun.

(Traduction)

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ce sera peut-être une répétition, mais j'aimerais vous transmettre mes félicitations à l'occasion de votre nomination à l'unanimité à titre de président des comités pléniers et d'Orateur suppléant de la Chambre des communes. Je suis certain que l'exercice de cette fonction vous procurera intérêt et plaisir. Par votre intermédiaire, monsieur, je désire offrir mes félicitations à l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton) à l'occasion de sa nomination à titre d'Orateur de la Chambre. Mes félicitations s'accompagnent de beaucoup de sincérité, parce que j'ai collaboré avec notre Orateur actuel quand il était président du comité des comptes publics. Ce fut pour l'honorable député une expérience exceptionnelle que d'avoir été, sauf erreur, le premier député de l'opposition à devenir président d'un comité de cette importance. Je puis dire, monsieur, sans aucune hésitation, que le sens de l'autorité qu'il nous imposa et l'impartialité dont il fit preuve a fait du comité des comptes publics un des plus intéressants, des plus influents et des plus puissants comités qu'ait connus la Chambre. Je sais qu'à titre d'Orateur de la Chambre, il saura faire preuve de la même impartialité,

de la même compréhension et du même esprit de charité que dans la direction des affaires de ce comité.

Au risque de me voir accuser d'impertinence ou d'impudence, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire maintenant, anticipant l'excellente besogne que vous accomplirez, qu'il vous faudra, pour y parvenir, comme on l'a déjà constaté à la Chambre, être ferme tout en restant impartial et bienveillant, sans quoi certains pourraient chercher peut-être à abuser de votre bienveillance et de votre indulgence.

Voilà qui m'amène au sujet suivant dont je veux parler brièvement. J'espère bien que toutes les paroles prononcées au cours du présent débat s'accompagneront d'actes et qu'on instituera un comité de la Chambre des communes chargé d'effectuer sous peu une étude —suivie je l'espère de décisions—sur le Règlement et la procédure de la Chambre. J'ai acquis une certaine expérience de la chose parlementaire, ayant toujours siégé dans l'opposition, sans perdre l'espoir d'un revirement. C'est fort de cette expérience que je dis que nous sommes les 265 administrateurs de la plus importante entreprise de notre pays. Il est assez difficile évidemment de tout prévoir dans le Règlement et la procédure. Mais je n'hésite pas à dire, au risque de me faire traiter d'indépendant dans ma façon de voir et de renégat, que nous pouvons faciliter, bien plus qu'auparavant, la marche des affaires de l'État si nous apportons des réformes à notre Règlement et à la procédure de la Chambre. Bien que ceci puisse sembler presque de l'insubordination, j'espère que le comité qui sera nommé bientôt étudiera à fond les moyens à adopter en vue d'accélérer les travaux de la Chambre et d'assurer à tous les députés leurs pleins droits de parole. En mon propre nom, car je n'ai pas consulté les autres membres de mon parti, j'espère aussi que ce comité parviendra à faire cesser ces répétitions inutiles qui retardent les travaux de la Chambre, des jours durant. J'espère qu'on trouvera moyen d'exposer en détail ce qui constitue au juste une question pressante à l'appel de l'ordre du jour. J'espère également qu'on saura décider quelles sont les questions qui doivent être inscrites au *Feuilleton* et qu'elles le seront et combien de questions complémentaires peuvent être ajoutées à une question posée à l'appel de l'ordre du jour.

J'espère également qu'on prendra les dispositions nécessaires pour constituer des comités spéciaux et permanents de la Chambre. Pour m'exprimer sans ménagements, je dirais qu'il m'a toujours semblé stupide et insignifiant qu'un article comme l'article 65 du Règlement exige que les comités de la Chambre soient composés de 50 ou 60 députés, et que 10, 15 ou 20 suffisent à constituer le quorum. J'ai la ferme conviction qu'on devrait songer sérieusement à apporter à l'article 65 du Règlement les modifications nécessaires pour que le travail des comités soit efficace et pour que les députés y soient plus assidus, au lieu de n'être présents qu'une fois de temps à autre lorsque arrive le temps de prendre des décisions, comme la chose s'est produite dans le passé: certains députés, qui sont absents lorsque les renseignements et les faits importants sur une question sont soumis au comité, ne se présentent qu'au moment du vote. A mon avis, il s'agit là de questions qui devraient faire l'objet d'une étude. Si, après avoir étudié consciencieusement la question, les députés en arrivaient à une décision éclairée, nous pourrions accélérer considérablement le travail de la Chambre et obtenir un rendement bien meilleur.

Depuis l'ouverture de la présente session, monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un vif intérêt le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce serait presque amusant, si ce n'était tragique, de prendre acte de ce qui s'est dit jusqu'ici. Pourquoi serait-ce amusant, si ce n'était tragique? Eh bien, je me suis absenté de la Chambre pour très peu de temps depuis le début de la session. J'ai vu les membres de la très loyale opposition officielle du gouvernement de Sa Majesté prendre la parole pour sommer le gouvernement d'examiner certains problèmes et de prendre les mesures qui s'imposent concernant des politiques dont ils avaient, par inertie, refusé de s'occuper durant leurs six années au pouvoir, alors qu'ils étaient habilités à s'y attaquer.

Puis nous avons, de l'autre côté, le gouvernement de Sa Majesté, qui, depuis six ans, siégeait de ce côté-ci de la Chambre, tempêtant et se répandant en reproches contre les conservateurs qui formaient alors le gouvernement sur leur façon de répondre aux questions. Ils maintenaient que ceux-là n'agissaient pas de façon démocratique, frustrant les députés de leurs droits parlementaires. Chaque jour, le hansard était rempli de telles accusations. En cette vingt-sixième législature, nous venons à peine de passer à l'appel de l'ordre du jour alors qu'il nous est loisible de poser des questions—et voilà que nous constatons que le gouvernement actuel donne exactement les mêmes réponses que le gouvernement conservateur a fournies au cours des six années précédentes.

M. Robichaud: Expliquez-vous.

M. Winch: Cela ne fait pas de doute; on n'a qu'à consulter le hansard. Sérieusement et sincèrement, et sans témérité, je dirai que c'est là le genre d'hypocrisie politique qui

fait de la démocratie parlementaire une comédie. Ce qu'il nous faut, que nous soyons dans l'opposition ou dans le gouvernement, c'est le sens des responsabilités et des principes. Je reconnais depuis longtemps que l'une des conditions les plus importantes pour établir la valeur de la démocratie parlementaire, c'est que nous ne préconisions pas dans l'opposition des mesures que nous ne serions pas prêts à adopter si nous étions au pouvoir.

Une voix: Avez-vous essayé de mettre cela en pratique?

M. Winch: Non, je n'en ai pas encore eu l'occasion, mais on sera peut-être étonné de voir combien tôt celle-ci pourra nous être offerte.

M. Robichaud: Vous en seriez étonné, en effet.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, la responsabilité des 265 députés à la Chambre est peut-être plus grande qu'elle ne l'a jamais été, étant donné que les travaux du Parlement ont été interrompus pendant 18 mois. Durant ces 18 mois, on a trop ressassé l'élection précédente et fait campagne en prévision de la suivante.

On doit faire face à un trop grand nombre de difficultés. Il y a trop de décisions à prendre. Je crois donc sincèrement, et je sais que les membres de notre groupe sont du même avis, que nous devrons accepter nos responsabilités à titre de Canadiens élus avant tout pour faire leur travail, sans faire preuve d'esprit de parti. J'ai déjà dit que j'estimais qu'on perdait beaucoup de temps au cours des législatures précédentes à cause de répétitions inutiles. Je ne voudrais pas m'en rendre coupable moi-même. Je n'ai donc pas l'intention de commenter longuement le discours du trône. Notre chef, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a indiqué les principaux aspects de la position de notre parti. Tout ce que je désire ajouter c'est que je suis d'accord avec sa déclaration générale, à savoir que le discours du trône renferme plusieurs propositions qui pourront sans doute profiter, à longue échéance, à l'économie canadienne et à la population du Canada; toutefois, quand on déposera le programme législatif, celui-ci devra mettre en application les principes contenus dans le programme du gouvernement. Nous devrons donc attendre que les mesures législatives soient présentées avant de pouvoir faire des observations précises et détaillées.

Cependant, pour tant que je sois en faveur de la planification à longue portée dont le besoin se fait sentir depuis nombre d'années, je suis amèrement déçu que rien n'indique que le gouvernement se propose d'adopter les mesures immédiates qui s'imposent pour résoudre certains problèmes avec lesquels le Canada est aux prises. Il est bien beau de voir les libéraux faire campagne en vue de créer un million d'emplois dans cinq ans. Il est excellent sans doute que le discours du trône prévoie une planification à long terme, dont les instruments seront des conseils ou des offices divers. J'espère que les effets de ce programme se feront sentir dans les années qui vont suivre. Cependant, monsieur l'Orateur, tout cela ne donnera ni vêtements ni logements à nos 500,000 chômeurs.

J'ai eu le privilège de siéger 20 ans au Parlement de la Colombie-Britannique, et voilà 10 ans que je suis aux Communes, à Ottawa. J'affirme, en pesant bien mes mots, que durant les deux mois qui ont précédé la présente session, j'ai reçu, chez moi, des visiteurs et des coups de téléphone en quantité absolument inouïe. Tous ces chômeurs me suppliaient de leur trouver un emploi. Jamais, jusqu'à cette époque, n'avais-je rencontré tant de gens dont les versements d'assurance-chômage tiraient à leur fin, et qui avaient perdu ou étaient sur le point de perdre les bénéfices de cette assurance. Simple député, que pouvais-je donc faire pour aider ces chefs de famille en détresse? Les libéraux nous ont affirmé qu'ils détenaient la solution, mais au cours de la campagne électorale ils n'ont pas précisé que cette solution serait remise à trois, quatre ou cinq ans d'ici. Ils ont déclaré au contraire qu'une fois au pouvoir, ils régleraient le problème. Monsieur l'Orateur, rien dans le discours du trône n'indique des mesures immédiates visant à venir en aide à ce demi-million de chômeurs et à toutes les personnes dans le besoin.

J'en viens ainsi à autre chose. J'ignore ce que les libéraux ont dit par tout le Canada au cours de la campagne électorale, mais je sais bien que dans la Colombie-Britannique, et surtout à Vancouver, ils ont appuyé sur la formation de nos jeunes gens, sur la fréquentation des écoles supérieures par nos jeunes. Ils proclamaient que nos jeunes gens devaient pouvoir poursuivre leurs études, indépendamment de la situation financière de leur famille. Et pourtant je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'est pas passé un seul jour, avant mon retour à la Chambre, que des jeunes garçons et jeunes filles ne soient venus me voir chez moi pour me dire qu'ils voulaient entreprendre leur dernière année à l'université mais que leurs parents étaient incapables d'en assumer les frais. En outre, ces jeunes gens ne pouvaient trouver d'emplois. Allons-nous leur opposer un refus? Le parti libéral a déclaré qu'il pouvait résoudre immédiatement le problème en Colombie-Britannique et le ministre des Affaires

du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) a dit que son parti pouvait faire de même à Vancouver, qu'il accorderait 10,000 bourses d'études et qu'il s'occuperait de ces jeunes, qu'il verrait au paiement de leurs frais d'instruction et de leur entretien, et pourtant il n'y a pas un mot de tout cela dans le discours du trône. Aucun des membres du gouvernement n'a encore rien dit au sujet de l'aide qui sera accordée à ces jeunes gens qui en sont à leur dernière ou à leur avant-dernière année à l'université.

Ce n'est pas se livrer à de la critique malveillante, monsieur l'Orateur, ni faire preuve d'irresponsabilité que d'attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet et de lui demander quand il se décidera à agir. C'est aujourd'hui que le besoin se fait sentir, ce ne sera pas dans trois, quatre ou cinq ans. Nous voulons bien que l'on fasse de la planification à long terme, mais nous nous refusons à ce qu'on laisse les gens mourir de faim et à ce qu'on les prive des avantages d'une planification qui, nous osons l'espérer, ne se fera pas trop attendre. Au cours des quelques jours que durera encore le présent débat, nous osons croire que le gouvernement nous fera part des programmes d'urgence institués pour venir en aide à ceux qui sont actuellement dans le besoin, qu'il s'agisse d'aide aux chômeurs ou d'aide aux universitaires.

Maintenant, pendant le temps qu'il me reste je voudrais dire quelques mots du sous-amendement que notre chef a proposé. Qu'il me soit permis d'en rappeler le libellé:

> Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté l'intention d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes, diminuant ainsi les possibilités d'un désarmement nucléaire et accroissant le danger d'une guerre nucléaire.

Voilà une question, monsieur l'Orateur, qui préoccupe énormément non seulement tous les membres du Nouveau parti démocratique mais aussi les Canadiens, et indirectement, par l'intermédiaire de notre Chambre des communes, la population du globe. J'ai eu l'honneur d'être envoyé aux Nations Unies en 1960 en qualité d'observateur représentant le Canada. J'ai suivi les discours qui y ont été prononcés depuis lors par les délégués du Canada. J'ai été très fier d'entendre les instances présentées aux Nations Unies par les porte-paroles officiels du gouvernement canadien. Je les ai entendus en session plénière et dans les commissions politiques commenter des sujets comme la cessation des essais nucléaires, le non-élargissement du club nucléaire et un désarmement complet et général, faisant ainsi écho au programme exposé par M. Wadsworth alors qu'il était ambassadeur des États-Unis, programme qui, avait-on dit, pourrait être réalisé d'ici cinq ou six ans. Étant très fier de l'attitude du Canada, je me promenais dans les salons ou les couloirs où j'entendais les délégués afro-asiatiques me dire que les Canadiens parlaient avec une langue fourchue. «Vous parlez ainsi aux Nations Unies, vous agissez ainsi au comité sur le désarmement à Genève, mais chez vous, ajoutaient-ils, vous achetez des armes qui ne peuvent être utilisées qu'avec des ogives nucléaires». Monsieur l'Orateur, j'ai éprouvé alors une vive déception et je soutiens que la population du Canada a été doublement trompée, car on ne peut dire une chose à l'extérieur du Canada et agir autrement au Canada même. Et je ne vois aucune différence entre le gouvernement précédent et le gouvernement actuel quand il s'agit de parler avec une langue fourchue.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je refuse d'admettre les déclarations faites jusqu'ici et selon lesquelles il faut prendre des décisions pour remplir des obligations antérieures. Je trouve que ce que j'ai entendu en tant que délégué auprès de l'OTAN en 1961 et ce que j'ai entendu dire du NORAD ne coïncide nullement avec la position prise par le premier ministre (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). Qu'on me permette de rappeler brièvement qu'à l'égard de NORAD j'avais cru comprendre, en lisant les journaux, que le ministre de la Défense nationale avait dit que nous aurions des ogives nucléaires pour nos Bomarcs au Canada parce que le gouvernement précédent avait pris des engagements à cet égard. Si le présent gouvernement dit qu'il existe un engagement, je ne comprends pas pourquoi, le 9 janvier, le général John K. Gerhart, commandant du NORAD, a déclaré que le Canada ne s'était nullement engagé auprès du NORAD à accepter des armes ou des ogives nucléaires.

Ce matin, j'ai tenu à m'assurer que mes renseignements étaient exacts. Selon le *Journal* d'Ottawa du 9 janvier, le général Gerhart aurait dit ceci:

> ...l'absence d'armes nucléaires au Canada n'a pas modifié les projets d'ensemble du NORAD. Le général Gerhart a exprimé son opinion alors qu'il était de passage ici pour inspecter le contrôle terrestre automatique des opérations et le Bomarc qui font partie du dispositf du NORAD. Selon l'officier de l'armée américaine, le Canada n'avait souscrit aucun engagement concernant les armes nucléaires aux termes du NORAD et cette attitude était bien connue lors de la création du NORAD.

Le général Gerhart, chef du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, sait sûrement de quoi il parle, du moins, je le suppose. Il a dit également:

> Que nous les ayons ici à North Bay ou non, cela n'entre pas en ligne de compte dans nos projets.

En l'occurrence, j'ai peine à comprendre pourquoi notre premier ministre, gagnant d'un prix Nobel de la paix, déclare qu'aux termes du NORAD, nous nous sommes engagés à munir nos armes d'ogives nucléaires. En outre, le Bomarc constitue une défense contre le bombardier piloté. J'ai par-devers moi le *Vancouver Province* du 31 janvier dernier qui renferme une dépêche de l'agence de nouvelles de Washington, selon laquelle le secrétaire à la Défense des États-Unis, M. MacNamara, déclare sans équivoque que ce n'est pas le bombardier piloté qui constituera le grand problème dans une guerre éventuelle, mais bien le missile. Je ne lirai pas cet article, mais je l'ai ici devant moi. Je tiens à signaler aux députés que M. MacNamara s'est exprimé ainsi le 31 janvier dernier. Le premier ministre pourrait-il éclairer notre lanterne à cet égard?

Les honorables députés ont-ils lu le *Globe and Mail* de ce matin? Voici ce que le secrétaire à la Défense, M. MacNamara, a déclaré à un comité du Congrès:

«Le grand problème, c'est qu'au siècle des missiles, nous devons supposer que les Soviétiques attaqueront d'abord avec des fusées avant de lancer leurs bombardiers contre nous, et que nos centres SAGE seraient presque certainement parmi les cibles de leurs fusées. En ce cas, ceux-ci seraient mis hors d'état avant l'arrivée des bombardiers. L'alerte d'une attaque par missiles intercontinentaux est donnée par de gigantesques et puissants écrans de radar installés dans le grand Nord, en Alaska et au Groenland. L'Ouest ne possède pas encore de moyen sûr de descendre ces missiles balistiques intercontinentaux.»

Donc, selon le *Globe and Mail* de ce matin, M. MacNamara a déclaré que toute attaque débutera par une offensive au moyen de missiles, et qu'elle sera dirigée contre nos installations SAGE, dont une seule se trouve au Canada, soit à North Bay où sont nos Bomarcs, et que ces installations vont être détruites avant l'arrivée des bombardiers pilotés contre lesquels le dispositif de Bomarcs est censé nous protéger.

Nous demandons simplement, ce qui nous paraît tout à fait raisonnable, que le gouvernement fasse un peu plus confiance à la Chambre à ce sujet, et qu'il nous donne un peu plus de renseignements.

Ce que j'ai dit du NORAD s'applique également à l'OTAN. Malheureusement, je n'ai plus que quatre minutes. Il est malaisé de tout dire en quatre minutes, mais j'essayerai d'exposer mes idées sur l'OTAN. On sait qu'il s'agissait, au début, d'une alliance purement militaire, sans doute nécessaire, voire même indispensable à l'époque. J'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation des Communes auprès de l'Association parlementaire de l'OTAN, réunie à Paris en novembre 1961. Les représentants qui m'y accompagnèrent voudront bien confirmer mon exposé; ils ne sauraient faire autrement car j'ai devant moi le compte rendu de tout ce qui s'y est dit.

En 1961, le général Norstad, alors commandant suprême de l'OTAN, et divers porte-parole éminents des pays membres, nous avaient déclaré qu'on avait peut-être accordé trop d'importance à la force de dissuasion nucléaire, et qu'il s'agissait surtout de renforcer les forces conventionnelles. Les délégués entendirent affirmer au cours de la conférence que c'était sans doute le Canada qui était le mieux placé pour créer une armée conventionnelle, bien entraînée et mobile. Les procès-verbaux en témoignent.

Depuis quelques semaines, certains membres de l'OTAN et le président des États-Unis lui-même ont insisté sur le besoin d'une force classique, étant donné que si nous écartons l'hypothèse d'un conflit généralisé, il ne saurait s'agir en Europe que d'attaque exploratoire, ne pouvant se faire qu'avec des armes conventionnelles. Lors de la conférence de l'OTAN en 1961, nous avons entendu dire qu'une attaque lancée à titre d'essai serait repoussée par des armes classiques car l'emploi d'armes nucléaires tactiques déclencherait un conflt nucléaire stratégique. Tout cela se trouve au compte rendu. Pourquoi n'y donnons-nous pas suite ?

M. l'Orateur suppléant: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. Winch: Je le regrette aussi.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette de prendre de nouveau la parole au cours du présent débat, mais par suite du sous-amendement proposé par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et des termes qu'il y a employés et qui comportaient certaines allusions de défi à mon égard, je me vois dans l'obligation d'exposer à la Chambre la position du gouvernement à l'égard du sous-amendement, dont les termes sont sans doute sans équivoque, monsieur l'Orateur, mais dont les implications le sont beaucoup moins.

Je regrette que l'honorable député qui a repris son siège, n'ait pu terminer ses remarques, car ce qu'il a à dire est toujours intéressant et on l'écoute avec attention de tous les côtés de la Chambre. Il a insisté sur ce que j'appellerai—j'espère qu'il me le pardonnera—la vertueuse logique de son parti dans ce domaine et dans d'autres. Je trouve intéressant de rappeler, bien que je n'aie pas pu faire toutes les recherches que j'aurais voulu à l'occasion de ce rappel, de rappeler la position du Nouveau parti démocratique et de son prédécesseur, la C.C.F., au sujet de la défense nucléaire.

Je l'ai déjà dit au cours du présent débat, l'OTAN s'est engagée à adopter les armes nucléaires dès le 19 décembre 1957; en effet il était dit dans le communiqué publié lors de la réunion du Conseil qui s'était tenue cette année-là, et je le répète, que l'OTAN, et non pas un pays en particulier, mais que l'OTAN «a décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité». Le P.S.D., comme on l'appelait à ce moment-là, a-t-il manifesté violemment à la Chambre lors de la parution du communiqué qui a été publié à la suite de la réunion que le Conseil de l'OTAN a tenue à l'époque et dont le premier ministre a donné lecture à la Chambre quatre jours plus tard, soit le 21 décembre 1957. Voici un extrait seulement de sa déclaration qui figure à la page 2721 du hansard:

Il nous a fallu nous assurer que le régime de défense de l'OTAN, établi en premier lieu pour répondre aux besoins qui existaient en 1949, répondait aux besoins de 1957 et qu'il pouvait assurer à la collectivité de l'Atlantique, comme je le disais il y a un instant, une situation défensive inexpugnable en cette ère nucléaire.

Le premier ministre du temps a fait cette déclaration après que le gouvernement eut décidé de consentir à ce que les forces de l'OTAN soient munies d'armes nucléaires. J'aurais cru que si mes honorables amis avaient été aussi logiques avec eux-mêmes qu'ils le prétendent avec fierté, ils se seraient opposés à ce premier engagement du Canada à l'égard de la défense nucléaire de l'OTAN aussi violemment qu'ils l'ont fait récemment à la suite de déclarations provenant de certains membres de notre groupe. Toutefois, aucune réaction n'a été enregistrée à ce moment-là. Il n'était nullement question dans le débat dont je viens de citer un passage que le gouvernement de l'époque ait manqué de sérieux ni qu'il ait méprisé les droits du Parlement en ne consultant pas ce dernier et en n'obtenant pas son approbation avant de prendre l'engagement en question. Le gouvernement d'alors avait le droit, en tant que membre d'une coalition, de prendre cet engagement, et de venir ensuite annoncer au Parlement sa décision. Le Parlement avait alors le droit d'accepter ou de refuser l'engagement pris. C'est cela la responsabilité du gouvernement, comme j'ai tâché de l'expliquer hier soir en citant le premier ministre de l'époque à l'appui de mon affirmation.

Personne ne s'est plaint de la méthode suivie à l'époque. De fait, les observations du chef du parti cécéfiste d'alors quant à l'essence de la décision qui avait été prise, étaient vraiment très tempérées, bien que cette décision ait déclenché la transformation de l'OTAN en une force nucléaire défensive afin de parer à la nouvelle menace qui pesait sur les pays membres de l'OTAN à l'époque. Une couple d'années ont passé. Les représentants de la C.C.F. ont à peine fait allusion au manque d'équité de cette décision et des décisions que le gouvernement du jour a prises par la suite à propos du rôle que l'on ne pouvait vraiment remplir qu'en dotant de munitions nucléaires l'armement que l'on avait acquis.

Je ne citerai pas d'observations faites pendant ces années-là. Toutefois, ce n'est pas avant 1960 que j'ai pu percevoir un changement d'opinion chez les membres du PSD, prédécesseur du Nouveau parti démocratique. La première déclaration où ils ont laissé entendre qu'ils envisageaient de modifier leur attitude remonte au 14 juillet 1960, page 6581 du hansard. Voici ce que l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a déclaré; et c'était sans doute avant, mais peu avant la création du Nouveau parti démocratique. Je cite le compte rendu des délibérations de ce jour-là. L'honorable représentant a déclaré:

La politique de l'Ouest...

C'était un exposé de leur programme à ce moment-là, c'est-à-dire du programme de son parti.

La politique de l'Ouest consiste à compenser la faiblesse des effectifs classiques de l'OTAN par l'emploi des armes nucléaires dites tactiques. Cette idée repose sur deux prémisses fausses: d'abord, qu'un faible effectif armé d'engins nucléaires peut tenir tête à un effectif considérable équipé d'armes nucléaires et, en second lieu, qu'une guerre nucléaire en Europe pourrait demeurer restreinte.

Loin de moi l'idée de mettre en doute la validité de ce raisonnement. Il est peut-être valable. Ensuite, l'honorable représentant a poursuivi:

Le Canada doit réclamer avec insistance que l'OTAN repense sa stratégie, sa tactique et son organisation de sorte que ses forces de défense soient en mesure de repousser une agression soviétique par les armes classiques, assez longtemps...

Je suis tout à fait d'accord.

...pour permettre à la diplomatie de chercher un règlement avant que l'on utilise petit à petit les armes tactiques nucléaires et les armes thermonucléaires.

Autrement dit, selon l'honorable représentant qui était alors porte-parole de son parti, l'OTAN devait disposer d'une force classique suffisante pour soutenir une attaque jusqu'à ce que les forces de négociation politique et la diplomatie se mettent à l'œuvre. Si le travail diplomatique n'était pas couronné de succès et si l'attaque devait se poursuivre et même s'accentuer, comme ce serait probablement le cas, alors, d'après cette déclaration, l'OTAN devrait être autorisée à utiliser progressivement des armes nucléaires et des armes thermonucléaires.

Ensuite, l'honorable député de Kootenay-Ouest a ajouté:

A notre avis, nous devrions indiquer clairement à nos alliés de l'OTAN que nous nous retirerons de l'alliance...

A quelle condition?

...à moins qu'en toute sincérité elle s'efforce de réaliser le désarmement et le dégagement. Au fond il s'agit de travailler à la création d'une zone tampon en Europe et par la même occasion de faire une zone tampon du Canada. Voilà notre façon d'aborder le problème.

Je pense, monsieur l'Orateur, que cette déclaration traduisait un changement d'opinion sensible de la part du PSD à cette époque. C'était un pas vers la politique qui fut adoptée à la conférence de fondation du Nouveau parti démocratique. Notre parti s'est opposé à un programme semblable vis-à-vis de l'OTAN et nous continuerons à nous y opposer. Pour notre part, nous ne voulons rien faire qui puisse affaiblir et encore moins détruire l'OTAN.

Mon honorable ami, le chef du Nouveau parti démocratique, se souviendra qu'à la conférence de fondation—je n'ai pas ici le texte de la résolution mais il voudra bien rectifier si mon interprétation n'est pas juste—il a été établi très clairement que si l'OTAN devenait elle-même une puissance nucléaire—et l'OTAN avait déjà annoncé en 1957 qu'elle avait besoin d'une protection nucléaire—alors, le Canada se retirerait comme membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ils sont allés plus loin. Ils ont affirmé que le Canada devrait œuvrer...—je n'ai pas le texte exact sous les yeux, mais je crois respecter la vérité en disant qu'ils ont préconisé d'abandonner le pacte de l'OTAN et le pacte de Varsovie. Nous devrions, disaient-ils, nous débarrasser des deux. Je crois que c'est la résolution adoptée lors du congrès de fondation de son parti. A cela, nous de ce côté-ci, nous nous opposons fortement et nous interprétons ce sous-amendement à la lumière de la résolution du congrès de fondation de son parti.

Monsieur l'Orateur, il ne saurait y avoir de plus grandes victoires pour les forces du communisme impérialiste que le rejet de l'alliance de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Quand je parle ainsi, je ne songe pas un instant, comme il l'a prétendu, à laisser croire que le député et ses collègues cherchent à atteindre de propos délibéré et de quelque façon un objectif communiste. Sa façon d'interpréter mes paroles de la campagne électorale, comme je veux le souligner, est tout à fait fausse. L'abandon du pacte de l'OTAN signifierait le rejet des mesures de sécurité collective de l'Occident, le rejet de la coalition des États libres liés dans la liberté pour défendre leur sécurité et, par là, maintenir la paix en montrant qu'ils sont résolus à se défendre. Mais l'abandon du pacte de Varsovie ne signifierait rien du tout, parce que le pacte de Varsovie n'est qu'une illusion. Qui pourrait soutenir que, si le pacte de Varsovie n'existait pas, l'emprise soviétique sur les satellites communistes de l'Europe serait affaiblie de quelque façon. Nous nous opposons fortement à ce chapitre du programme du Nouveau parti démocratique et nous rattachons ce programme au sous-amendement qui nous est présenté.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), sans fournir de précisions, a déclaré ce matin qu'à mes yeux le problème des armes nucléaires ne prêtait pas à contestation. Je l'ai écouté sans comprendre ce qu'il voulait dire. Il est évident que lors de la campagne électorale, l'acquisition de munitions nucléaires pour le système nucléaire de défense adopté antérieurement constituait bel et bien un point contesté. C'est ainsi que nous avons envisagé la question. Nous avons établi notre position sans équivoque et l'avons intégrée dans notre programme électoral. D'ailleurs, mon honorable ami et ses disciples ont adopté là-dessus une position non moins tranchée.

J'ai pris en note ce qu'a dit ensuite mon honorable ami, afin d'en garantir l'exactitude, il a affirmé que, d'après le chef du parti libéral, ceux d'entre nous qui s'opposent aux armes nucléaires servent le dessein primordial de la politique soviétique. Je lui demande de fournir la preuve de cette affirmation qui, dit-il, serait méprisable. En effet, l'affirmation aurait été méprisable, eût-elle été faite; mais elle ne l'a pas été.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai ici le compte rendu d'un discours prononcé par le premier ministre au cours de la campagne électorale. Il a été publié dans le *Star Phoenix* de Saskatoon, le 7 mars dernier, et je serai heureux de le consigner au hansard si le premier ministre le désire.

Le très hon. M. Pearson. Je sais de quelle déclaration il s'agit, monsieur l'Orateur. Je l'ai niée à ce moment-là. Je ne l'ai pas faite dans la forme qu'on lui a prêtée, et je l'ai dit alors. J'avais cru que le chef du Nouveau parti démocratique se reportait à des déclarations que j'avais faites à ce propos à Cooksville et à Kingston. Bien entendu, si l'honorable représentant veut verser cette déclaration au compte rendu, libre à lui, mais je persisterai à la dire inexacte, tout comme lorsqu'on l'a rapportée.

M. Douglas: Je ne vois guère d'avantage à la verser au compte rendu si le très honorable représentant la rejette, mais j'ai certainement suivi de très près ses déclarations sans jamais tomber sur un démenti officiel. Que je sache, la déclaration a été faite en

deux occasions distinctes, une fois à Cooksville et une autre fois à Saskatoon et, le 7 mars, le *Star Phoenix* de Saskatoon la citait ainsi:

Il a cité des vœux adoptés au congrès de fondation du N.P.D., en 1961.

M. Pearson a dit que la rupture de l'Alliance de l'Atlantique Nord était le premier objectif de l'Union soviétique et que la politique adoptée par le N.P.D. «contribuait à cette rupture».

Par conséquent, sa politique en matière de défense non seulement s'oppose à toute arme nucléaire au Canada, au sein de l'Alliance, quel qu'en soit le caractère défensif, mais elle cherche à détruire l'Alliance elle-même et à affaiblir les dispositions qui, à l'heure actuelle, sont indispensables à la paix.

Le très hon. M. Pearson: C'est justement ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, et l'honorable député n'a pas rapporté fidèlement mes paroles ce matin, à savoir que le premier objectif de l'Union soviétique est de démembrer l'alliance du traité de l'Atlantique-Nord.

M. Douglas: Je signale à l'honorable député la phrase suivante:

...et l'attitude adoptée par le Nouveau parti démocratique favorise ce démembrement.

Le très hon. M. Pearson: D'après les résolutions adoptées par le NPD lors de son congrès de fondation, si l'OTAN devient un organisme nucléaire, nous devrions nous en retirer et tâcher de nous soustraire aux obligations de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Si ce n'est pas là une attitude tendant à disloquer l'OTAN, je me demande bien ce qu'il faut de plus.

M. Douglas: Le premier ministre veut-il dire par là qu'il ne désavoue pas la déclaration?

Le très hon. M. Pearson: Je ne disconviens aucunement que la politique du Nouveau parti démocratique, aux termes de ses résolutions de fondation, contribuerait à démolir l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est à cela qu'elle aboutirait. Aussi, j'espère que le chef de ce parti, qui peut ne pas être de cet avis ou qui peut avoir changé d'idée depuis le congrès de fondation, voudra bien préciser que son parti n'a pas pour politique de démolir l'OTAN en refusant d'en rester membre si cette organisation accepte les armes nucléaires, ce qu'elle a fait, du reste, dès 1957. J'espère aussi que mon honorable ami désavouera la proposition selon laquelle nous devrions chercher à faire répudier le pacte de Varsovie et celui de l'OTAN, comme si les deux offraient le même intérêt pour le Canada dans sa détermination de sauvegarder la paix et la sécurité. Si mon honorable ami ou l'un de ses collègues pouvait le faire, il contribuerait grandement à dissiper toute équivoque.

L'honorable représentant s'en est pris durement au gouvernement ce matin, lorsqu'il a dit que nous nous étions moqués de la responsabilité parlementaire en ne donnant pas au Parlement l'occasion de décider en cette matière avant d'agir. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'attitude constitutionnelle appropriée en la matière, que j'ai déjà reprise cet après-midi, je l'ai moi-même consignée au compte rendu hier soir, dans les termes mêmes dont s'était servi l'ancien premier ministre il y a quelques années, et que je ne répéterai pas cet après-midi.

Je l'ai dit, notre attitude à cet égard a été clairement précisée durant la campagne électorale. Le NPD a aussi exposé la sienne sans équivoque au cours de cette même campagne. Le parti conservateur a également fait connaître avec exactitude la sienne, qui est de ne rien faire et d'attendre les événements. Notre attitude aujourd'hui dans ce Parlement est que nous faisons face au sous-amendement y afférent, ce qui est sûrement la bonne attitude à prendre, constitutionnellement parlant, pour un gouvernement.

Comme je le disais hier, nous négocions actuellement un accord bilatéral. S'il n'est pas satisfaisant, nous ne l'accepterons pas. Nous espérons arriver à un accord bilatéral satisfaisant avec les États-Unis, ce qui constitue une condition préalable à l'adoption de toute mesure en vue d'acquérir des armes nucléaires pour en doter le dispositif de défense du Canada.

Comme dans tous les accords intervenus entre les États-Unis et d'autres membres de l'OTAN, nos voisins du Sud conserveront la garde des ogives nucléaires mises à la disposition des troupes canadiennes, mais il y aura un contrôle conjoint, de sorte que ces ogives, qui seraient prêtes à servir immédiatement advenant l'affreuse éventualité d'une guerre, ne pourraient être utilisées, après avoir été cédées par les États-Unis, que sur l'ordre de notre pays. Cette sauvegarde, dite «des deux clés», figure dans toutes les ententes relatives au contrôle conjoint des armes nucléaires que les États-Unis contractent avec les membres de l'OTAN.

Cet accord politique bilatéral, qui n'est en somme qu'une étape, ne saurait être conclu avant que le Parlement ait pu faire connaître son opinion sur la question des ogives nucléaires dont on se propose de doter les armes canadiennes. J'ai été l'objet des critiques de l'honorable député pour avoir déclaré, l'autre jour, qu'une approbation parlementaire officielle ne s'imposait pas. Cette affirmation est parfaitement exacte en ce sens qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'approbation officielle du Parlement lorsqu'il s'agit d'un accord de ce genre entre deux pays, à moins que l'accord

ne se fasse de façon officielle, sous la forme de traité ou d'accord exigeant ratification et approbation du Parlement avant ratification.

Ce n'est pas d'un accord de ce genre qu'il s'agit ici; il s'agit de donner au Parlement l'occasion de faire connaître son opinion sur la question et c'est la raison pour laquelle on a inséré un alinéa à cette fin dans le discours du trône, et l'honorable député s'est servi, tout à fait à propos, de cet alinéa pour justifier son sous-amendement; et si le sous-amendement n'était pas conçu dans les termes qu'on y trouve, nous présenterions bientôt une résolution relative à la formation d'un comité de la défense chargé d'étudier la politique de défense. La question des armes nucléaires pourra être discutée à ce moment-là et si le verdict du Parlement va à l'encontre de l'opinion du gouvernement sur ce point ou qu'il est en faveur d'un sous-amendement, le Parlement en aura alors décidé et le gouvernement sera défait. Si ce n'est pas là la bonne façon de procéder, ce doit être que j'ai mal interprété la constitution. Si, en ce faisant, je méprise le Parlement, je ne sais plus quoi ajouter.

Je signalerais aussi à mon honorable ami que le Parlement a été convoqué le plus tôt possible afin qu'il puisse discuter cette question, entre autres, et qu'il ait l'occasion de la trancher. Nous n'avons pas perdu une seule journée pour convoquer le Parlement. Je voudrais indiquer à mon honorable ami que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement sur cette question correspond en tout point aux exigences énoncées dans le discours que j'ai prononcé à Toronto le 18 janvier et dont il a cité des extraits ce matin.

Puis l'honorable député a déclaré, et ses paroles ont été reprises par lui-même et par d'autres, que si nous concluons une entente de ce genre avec les États-Unis et que cette entente est suivie d'accords techniques qui devront être négociés afin que des ogives nucléaires, sous la garde des États-Unis, puissent être fournies aux réseaux canadiens de défense dans une situation critique, alors le Canada deviendra membre du club nucléaire.

Je tiens à signaler que mon prédécesseur a fait une déclaration à ce sujet le 14 juillet 1960, et ses paroles me semblent empreintes de sagesse. Comme en fait foi la page 6539 du compte rendu, voici ce qu'il a dit à ce temps-là:

> Monsieur l'Orateur, la loi des États-Unis exige, et c'est un fait bien connu, que la propriété des armes nucléaires demeure aux États-Unis, et l'on sait aussi que l'utilisation de ces armes exige l'autorisation du président. C'est la loi, telle qu'elle est présentement, et qui est en vigueur depuis 1945 ou 1946.
>
> D'autre part, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, si les forces canadiennes acquièrent jamais des armes nucléaires, ces armes ne seront utilisées que si le gouvernement canadien en décide ainsi, et de la façon qui sera approuvée par le gouvernement canadien. Ces deux éléments constituent ensemble le contrôle conjoint, et le contrôle conjoint est conforme à l'opinion que j'ai exprimée à la Chambre le 20 février 1959, soit qu'il importe de limiter la mise à la disposition des gouvernements nationaux des armes nucléaires dont ils feraient indépendamment usage.

S'il importe d'établir un contrôle conjoint pour éviter qu'un plus grand nombre de pays ne disposent des armes nucléaires—de fait, le club atomique s'élargirait sûrement du fait qu'un autre pays aurait le contrôle de ces engins—certes, il est encore plus souhaitable que le contrôle soit aussi vaste qu'il le serait au sein de l'OTAN, car on ajouterait ainsi de nouvelles sauvegardes contre l'utilisation de ces armes et l'on poserait des entraves supplémentaires à leur mise à la disposition des gouvernements nationaux, dans le cadre de l'Alliance atlantique. L'ancien ministre de la Défense nationale s'est prononcé sur ce point le 5 août 1960. On peut constater en consultant le hansard de cette date, à la page 7977, qu'il avait déclaré en effet:

> ...Que ces ogives soient placées au Canada, ou sur des bases louées au Canada ou au Royaume-Uni, elles restent la propriété des États-Unis jusqu'à ce que le président de ce pays autorise le pays intéressé à s'en servir.

Il est donc évident qu'aux yeux du gouvernement d'hier, comme à ceux du gouvernement actuel, et aussi longtemps que ces armes sont confiées aux forces canadiennes, les dispositions visant à placer ce contrôle sous l'autorité élargie de l'OTAN n'aboutiront pas automatiquement à faire entrer le Canada dans le club nucléaire. C'est bien ainsi que les autres pays intéressés verront la chose. Si l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) en doutait, je lui demanderais si d'après lui les membres de l'OTAN qui ont signé une entente nucléaire avec les États-Unis sont membres du club nucléaire? Je songe à la Turquie, à la Grèce, à l'Italie, aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à quelques autres. L'Allemagne fait-elle partie du club nucléaire? Si ces négociations se terminent de façon satisfaisante, le Canada se trouvera exactement dans la même position que les autres pays de l'OTAN qui ont conclu des accords et qui y ont donné suite. Il est donc parfaitement logique de garder cette position tout en faisant tout notre possible, et nous le ferons, pour prévenir l'expansion de la fabrication nationale et de la garde ou du contrôle national des armes nucléaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le très honorable député me permettra-t-il de poser une question? N'a-t-il pas déclaré, le 9 janvier 1961, que par suite de l'acceptation des

armes nucléaires sous contrôle mixte, le Canada deviendrait effectivement membre du club nucléaire?

Le très hon. M. Pearson: Je ne me souviens pas d'avoir fait cette déclaration dans les termes que vous citez. J'expose la position actuelle telle que je la connais, à la lumière des renseignemenst que j'ai obtenus, y compris certains renseignements dont nous ne disposions pas alors que nous étions dans l'opposition, et qui servent à renforcer notre position en cette matière.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) dit que le Canada n'est lié par aucun engagement ou qu'il ne voit pas d'engagement qui exige une décision du genre de celle que nous avons prise pour le mettre à exécution. Au cours de ses observations fort intéressantes, le député a cité le général Gerhart à l'appui du fait que le Canada n'a pris aucun engagement nucléaire au sein du NORAD. Bien sûr que nous n'avions aucun engagement semblable lorsque l'ancien gouvernement a consenti à l'établissement du NORAD puisque, à cette époque, le Canada devait fournir des Arrow au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Ce n'est qu'après l'anéantissement de l'Arrow et l'acceptation subséquente du Bomarc par nos prédécesseurs que le Canada s'est vu lié par un engagement nucléaire car, ainsi que l'ancien premier ministre l'a signalé à maintes reprises, ce projectile est inutile sans ogives nucléaires.

Une voix: Que diriez-vous de l'Arrow alors?

Le très hon. M. Pearson: L'Arrow aurait joué un rôle pratique bien que, lors de sa construction, ceux qui en étaient responsables n'aient jamais préconisé qu'il soit muni d'engins nucléaires. Comme en fait foi la page 1282 du hansard du 20 février 1959, le premier ministre du temps a déclaré que les armes défensives—le Bomarc, le F-104, l'Honest John et le Voodoo—n'étaient entièrement efficaces que lorsqu'elles étaient munies d'ogives nucléaires. Puis il a poursuivi en ces termes—et je demande à la Chambre s'il ne s'agit pas là d'un engagement:

> Nous avons l'intention de fournir aux forces canadiennes des armes modernes et efficaces pour leur permettre de remplir leurs divers rôles.

Et, le premier ministre l'a déclaré à ce moment-là, ces rôles ne peuvent être remplis efficacement sans engins nucléaires. Dans le même discours, afin de souligner ce point, le premier ministre de l'époque a déclaré ce qui suit:

> Nous devons admettre avec regret la nécessité, dans les circonstances actuelles, des armes nucléaires d'un caractère défensif.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je demande donc à l'honorable député si le fait d'avoir accepté ce rôle n'entraîne pas automatiquement certaines conséquences. Lorsqu'on accepte une tâche, on s'engage à la mener à bien. En acceptant ce rôle, le gouvernement précédent ne s'est-il pas engagé à acquérir les armes sans lesquelles le dispositif de défense n'aurait aucune valeur?

Il ne s'agit pas d'un engagement rédigé sous forme de traité. Il ne s'agit pas non plus d'une entente officielle ratifiée par des gouvernements. Il s'agit plutôt d'un engagement d'ordre moral et politique, si jamais un gouvernement a pris un tel engagement envers un autre gouvernement.

M. Douglas: Pourrais-je poser une question au très honorable représentant? Le premier ministre pensait-il que le Canada avait contracté un engagement lorsque, dans un discours prononcé devant les étudiants de l'université de la Saskatchewan, le 28 novembre, il s'est dit opposé à l'acceptation des armes nucléaires par le Canada?

Le très hon. M. Pearson: J'ai ici cette coupure de journal qui comporte un compte rendu de la période des questions et réponses à l'université. C'est de cet article que parle l'honorable représentant et dont il a aussi parlé ce matin. Il n'a pas lu l'article au complet et, bien entendu, ce qu'il nous a lu n'était pas entre guillemets. Oh! pardon, je vois que c'est entre guillemets. Voici ce que j'ai déclaré, aussi entre guillemets:

> Les engagements relatifs à la défense que le Canada a contractés dans le cadre de l'OTAN sont tels que nous ne pourrions nous en acquitter sans armes nucléaires.

Voilà ce que j'ai dit aux étudiants. Je vais poursuivre la lecture de l'article. Le passage suivant est aussi entre guillemets:

> Quand la Chambre a été saisie de ces engagements, le parti libéral s'y est opposé, non en raison d'un désaccord sur la théorie de la défense collective, mais parce qu'à notre avis, ce n'était pas le rôle qu'il fallait confier au Canada. A présent, nous devons ou bien nous acquitter de nos engagements ou bien les modifier.

Monsieur l'Orateur, telle est notre attitude. Les systèmes d'armement existent. Nous avons appris l'automne dernier que la livraison des F-104 était en voie et qu'avant quelques mois, nos escadrilles en Europe auraient reçu les avions. Les régiments avaient déjà des engins Honest John. Les Bomarcs étaient installés sur leurs rampes, à North Bay. A ce moment-là, il était impossible de modifier ce rôle sans mettre au rebut un équipement d'une valeur d'un milliard de dollars. Le Canada devait continuer à jouer ce rôle tant qu'il ne serait pas modifié et c'est exactement ce qu'entend faire notre gouvernement.

A ce moment-là, c'est-à-dire l'automne dernier, nous avons appris ce qui peut arriver quand on accepte certaines responsabilités. La crise de Cuba nous a enseigné comment le fait d'avoir contracté certains engagements et accepté certaines responsabilités peut influer sur nos relations avec notre voisin et notre ami, et nous avons également appris l'automne dernier, à la réunion de l'OTAN, ce que le refus du gouvernement d'alors de modifier le rôle qu'il avait accepté ou de s'en acquitter avait fait pour notre réputation dans l'alliance de l'OTAN. Si, à la lumière de toutes ces preuves, l'honorable représentant refuse de croire que le Canada a contracté quelque engagement, peut-il nous expliquer pourquoi l'ancien ministre de la Défense nationale et d'autres ministres du gouvernement précédent ont offert leur démission? N'est-ce pas précisément parce qu'on ne donnait pas suite à l'engagement contracté?

Maintenant, les honorables vis-à-vis peuvent prétendre qu'on n'a assumé aucun engagement, mais au moins un honorable vis-à-vis siégeant dans la première rangée infirmera cette assertion. Il est donc manifeste que le gouvernement ne saurait appuyer le sous-amendement de l'honorable représentant. Voici la teneur de ce sous-amendement:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté leur intention d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes...

Ce que nous avons manifesté, c'est l'intention de négocier, si la chose est possible, une entente bilatérale satisfaisante, comme celles que les États-Unis ont négociées avec d'autres membres de l'OTAN et, si l'on peut aboutir à un accord satisfaisant prévoyant le contrôle conjoint, d'arrêter alors les dispositions techniques qui permettront, non pas d'acquérir des armements nucléaires, mais d'acquérir plutôt les ogives nucléaires pour les dispositifs que nous avons déjà et qui ne peuvent être efficaces sans ces ogives. Et nous comptons le faire d'une manière qui n'entravera aucunement la lutte en vue du désarmement: notre gouvernement compte d'ailleurs y consacrer tous les efforts dont il est capable. La première forme de désarmement que nous devons obtenir, c'est le désarmement nucléaire, et la première phase de ce processus, c'est l'abolition de tous les essais. Le gouvernement peut fort bien adopter cette ligne de conduite, jusqu'à ce que notre rôle et nos engagements soient modifiés par suite de revisions éventuelles en matière de défense, sans amoindrir aucunement les efforts que nous déployons en vue de réaliser le désarmement et l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde. J'estime donc que les termes qu'emploie le sous-amendement, notamment l'expression «acquérir des armes nucléaires» ne sont pas exacts.

Le sous-amendement ajoute:

...diminuant ainsi les possibilités d'un désarmement nucléaire et accroissant le danger d'une guerre nucléaire.

Si le gouvernement, en décidant de procéder en ce sens, à la suite d'autres membres de l'Alliance atlantique, réduit les possibilités d'un désarmement nucléaire et intensifie le danger de conflit nucléaire, alors les critiques de l'honorable représentant et de son groupe sous-entendent que nous devrions nous retirer de l'OTAN, car l'Alliance est maintenant engagée à remplir un rôle de dissuasion tactique nucléaire. Je ne crois pas le moins du monde que la force de dissuasion tactique nucléaire que possède l'OTAN puisse diminuer la possibilité d'un désarmement nucléaire ni augmenter l'imminence d'une guerre nucléaire. Je crois qu'en attendant de pouvoir conclure un accord général sur le désarmement ou diminuer un peu la tension—ce qui permettrait de réduire l'arsenal qu'entreposent les nations qui possèdent des armes nucléaires—l'Alliance n'a pas le choix, elle doit être dotée de puissantes forces classiques afin de pouvoir soutenir la première vague d'une attaque, puis lancer une force tactique collective si la puissance traditionnelle ne réussit pas à faire échec à la première vague. Cela me semble une politique de défense tout à fait intelligente qui ne réduirait en rien la possibilité d'un désarmement nucléaire et n'augmenterait aucunement le danger d'une guerre nucléaire. C'est pourquoi nous ne pourrons pas appuyer le sous-amendement.

L'hon. M. Nowlan: J'aimerais que le premier ministre renseigne quelque peu le pauvre profane que je suis sur une question aussi compliquée que celle-là. Le très honorable représentant a parlé d'un engagement. Il a aussi parlé de négociations. Il a dit: «Si nous pouvons négocier un accord». Est-ce avant ou après les négociations que nous sommes liés? Si nous ne pouvons pas conclure un accord à la suite des négociations, quels sont alors nos engagements?

Le très hon. M. Pearson: J'aimerais faire tout en mon pouvoir pour remettre un peu d'ordre dans les idées gravement confuses de mon pauvre ami. Certes, il doit savoir que lorsqu'un gouvernement accepte tel ou tel rôle dans un système de défense collective au nom de son pays, il s'engage à prendre les moyens nécessaires pour remplir ce rôle. Sinon, à quoi lui servirait-il de l'accepter? Autrement il trompe sa propre population et ses alliés qui s'attendent à voir le rôle bien rempli. Je parle d'aviation. Quand nous

avons accepté de jouer le rôle d'une force de reconnaissance et d'attaque avec nos appareils F-104, nous nous sommes engagés à remplir de façon efficace nos fonctions. La chose est impossible sans l'acquisition d'ogives nucléaires. Le gouvernement, en acceptant cette tâche, a du même coup accepté de négocier avec les États-Unis pour conclure un accord à ce sujet et il s'y est engagé. Il avait de fait entamé les négociations, ce qui indique qu'il avait accepté son engagement. Mais il n'a pas poursuivi les négociations jusqu'au bout. Nous avons l'intention, nous, de le faire.

M. Douglas: Pourrais-je poser une courte question? Étant donné que le Danemark et la Norvège n'ont pas accepté d'armes nucléaires en vertu du traité de l'OTAN, le premier ministre estime-t-il qu'ils devraient, eux aussi, se retirer de cet organisme?

Le très hon. M. Pearson: Pas le moins du monde. Le Danemark et la Norvège ont, dès le début, établi très nettement leur point de vue. Ils ne voulaient participer à aucune forme de défense nucléaire collective sous le régime de l'OTAN. Ils ne voulaient acquérir d'ogives nucléaires pour aucune de leurs armes, et ne souhaitaient pas voir sur leur sol d'armes nucléaires appartenant à d'autres membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Ils l'ont bien précisé. Ils ont aussi accepté la résolution du 17 décembre 1957, concernant la nécessité pour l'OTAN de se constituer une force de dissuasion nucléaire. Toutefois, ils ont affirmé qu'ils ne voulaient être aucunement mêlés à l'exécution de ce projet, et cela dès le début. Leur décision était nette et nous la respectons. C'est là une situation très différente de celle dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canada.

M. Grégoire: En ce qui concerne les engagements du Canada, le premier ministre peut-il nous dire à quel niveau ils ont été pris? Au niveau ministériel ou à celui de l'état-major?

Le très hon. M. Pearson: C'est le gouvernement du jour qui devrait répondre à cette question. L'ancien premier ministre a parlé à la Chambre à son retour d'une réunion du Conseil de l'OTAN. Le ministre de la Défense nationale a également pris plus tard la parole à la Chambre à ce sujet, et a fait connaître le nouveau rôle de reconnaissance tactique que le Canada avait entrepris. Par conséquent, les engagements ont été pris au niveau approprié, c'est-à-dire à celui du gouvernement du jour.

M. Grégoire: Mais ces engagements n'ont pas été entérinés par le Parlement.

Le très hon. M. Pearson: La Chambre des communes en a été saisie et le gouvernement n'a pas été défait au cours du débat qui a suivi la prise de ces engagements. Par conséquent, la Chambre les a approuvés.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, vu que je prends part au débat pour la première fois, j'aimerais féliciter l'Orateur, par l'intermédiaire de son suppléant, d'avoir été nommé à un poste auquel il était éminemment destiné tant par sa formation que par son caractère et ses dispositions personnelles. Je tiens à lui offrir mes meilleurs vœux.

J'en profite pour féliciter aussi les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône qui se sont fort bien acquittés d'une tâche qui n'est pas sans difficulté, comme le savent bien ceux qui ont rempli ce rôle avant eux. Je leur souhaite d'aller de succès en succès à la Chambre.

Je n'avais pas l'intention d'aborder cette question dans mon discours, mais elle ne manque pas d'intérêt et j'aimerais revenir sur certaines des observations qui ont été formulées. J'ai constaté que, dans le réquisitoire qu'il a dressé contre le gouvernement, ce matin, le chef du Nouveau parti démocratique a manifesté le courage d'un lion, contrairement à la timidité qu'il a affichée hier soir. Faisant siens les sentiments du chef créditiste qui a demandé au Parlement de se mettre au travail sur-le-champ, d'oublier les querelles politiques et d'apporter un esprit ouvert aux questions qui lui seront soumises, il a soutenu qu'il n'y a pas lieu de tenir de nouvelles élections. Je ne comprends pas comment un député peut faire preuve d'impartialité lorsque les partis politiques sont en désaccord sur un si grand nombre de sujets. Le chef du Nouveau parti démocratique avait perdu de son élan lorsque le temps est venu de présenter son amendement dont je parlerai plus tard.

Nous venons d'écouter avec un certain intérêt mais sans trop de profit les propos du premier ministre (M. Pearson). Hier, il parlait d'arguments imaginaires qu'il prenait plaisir à réfuter. Il s'entend bien à ce jeu. Aujourd'hui, il s'en est lui-même fabriqué un. Il a dit que le mécontentement que suscite l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique tenait à l'attitude que ce parti avait prise à quelque congrès ou à une autre occasion à l'égard de l'OTAN. L'amendement n'a rien à voir, à mes yeux, avec l'OTAN. Il a trait au programme énoncé par le présent gouvernement. Néanmoins, le premier ministre s'est longuement étendu sur le Nouveau parti démocratique et son attitude en général. C'est pourquoi, a-t-il précisé, il ne pouvait accepter l'amendement.

Nous estimons que le gouvernement devrait au contraire accepter l'amendement parce que, dans le passé, à maintes reprises, le parti libéral s'est énergiquement déclaré

contre tout élargissement du club nucléaire, contre l'emploi plus répandu des armes atomiques, et a nettement indiqué qu'il ne devrait pas se trouver d'engins nucléaires en terre canadienne. Je pense donc que le parti libéral, étant donné son attitude dans le passé, devrait voir l'amendement d'un œil favorable.

Évidemment, un changement très important s'est produit pendant la dernière intersession, en décembre et janvier. Le chef du Nouveau parti démocratique a demandé au premier ministre actuel où il était pendant cette intersession, qui il avait rencontré, à qui il avait parlé, auprès de qui il avait pris ses directives. Je repose aujourd'hui ces questions auxquelles on n'a pas répandu. Quelque chose s'est produit entre-temps et, au début de janvier, on a assisté au renversement de la position adoptée plus tôt.

En plus de donner une fausse idée de la politique du Nouveau parti démocratique, le premier ministre a aussi parlé assez longuement de la décision du Conseil de l'Atlantique-Nord en décembre 1957. Il a déclaré que le Parlement de cette époque n'avait soulevé aucune objection. Je lui rappelle que cette décision n'implique pas que les forces armées canadiennes utiliseraient des armes nucléaires ou que des armes nucléaires seraient entreposées en territoire canadien. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a pris la décision suivante: (je lis un communiqué paru à l'époque)

L'OTAN doit constituer des stocks de têtes nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité.

Le Conseil de l'OTAN a décidé alors d'accepter une offre faite par le gouvernement américain aux termes de laquelle ledit gouvernement

...distribuerait des ogives nucléaires sous la surveillance des États-Unis en conformité du programme de défense de l'OTAN, aux termes d'une entente conclue avec les pays directement en cause. Advenant des hostilités, les ogives nucléaires seraient envoyées au commandant suprême des forces alliées de l'OTAN afin d'être employées par des forces à capacité nucléaire.

Le Canada a adhéré à cette politique générale de l'OTAN afin de renforcer la débilité des armes classiques d'alors; mais il n'y avait aucune obligation, intention ni désir de la part du Canada de prendre une part quelconque à la force nucléaire de dissuasion et, de toute manière, les États-Unis gardaient en leur possession toutes les armes. Je n'arrive donc pas à voir le rapport entre la situation actuelle et celle qui existait en 1957, lorsque le premier ministre essaie de prouver que le Parlement de l'époque n'a soulevé aucune objection devant la ligne de conduite adoptée par l'OTAN et annoncée cette année-là.

Le chef du Nouveau parti démocratique s'est surtout attaché à montrer ce matin la raillerie dont a fait l'objet le Parlement, le dédain et le mépris que le présent gouvernement a eu pour le Parlement. Il a fondé ses arguments sur l'annonce faite par le premier ministre, selon laquelle le Canada allait se procurer des armes nucléaires pour en doter ses forces armées et entreposer des armes nucléaires en territoire canadien. C'est contre cela que s'est élevé le chef du Nouveau parti démocratique. Il a protesté. Il a déclaré: «Le gouvernement n'a pas reçu du peuple le mandat nécessaire à une initiative de ce genre, et le Parlement ne le lui a pas conféré non plus. Vous ne savez pas si, aux yeux du Parlement, vous représentez un gouvernement acceptable. Vous avez outrepassé vos pouvoirs». C'est de ce point de vue que s'est inspiré l'amendement.

Je m'attendais à ce que lors de la lecture de l'amendement, le mot «intention» soit suivi des termes: «sans consulter le Parlement». L'amendement aurait alors été exprimé de la façon suivante:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté leur intention, sans consulter le Parlement, d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes...

Et ainsi de suite. Telle est l'essence du discours prononcé par le chef du Nouveau parti démocratique: le manque d'autorité du présent gouvernement qui n'a pas reçu du peuple un mandat d'agir et qui n'a pas l'autorisation du Parlement actuel de prendre quelque mesure que ce soit.

Il m'est très difficile de suivre les circonlocutions, les ramifications et les digressions que renferment les déclarations du premier ministre (M. Pearson) sur cette question en particulier. Même dans le discours du trône, où il avait l'occasion de s'exprimer avec clarté après une campagne électorale où il a été question des armes nucléaires partout au Canada, tout ce que son gouvernement a pu trouver c'est la phrase suivante:

...il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance.

Pourquoi le premier ministre et ses collègues n'ont-ils pas expliqué clairement ce qu'ils entendent par «armes modernes»?

Le très hon. M. Pearson: Le F-104.

L'hon. M. Churchill: Veulent-ils parler d'armes avec des têtes nucléaires? Veulent-ils dire des ogives nucléaires? Ils nous donnent des réponses évasives. Ils ont peur de nous renseigner en termes clairs et précis à la portée de tout le monde. Je crois qu'on peut dire que nos forces ont actuellement des armes modernes qui leur permettent de s'acquitter efficacement de leurs tâches défensives. Cela dépend de ce qu'est le rôle de défense et, jusqu'ici, nos forces armées

sont prêtes à le remplir. Tout cela était loin d'être clair.

Dans le discours qu'il a prononcé hier, le très honorable représentant s'est servi d'une foule de «si», de «mais» et d'autres expressions semblables. Parlant de la réunion du Conseil de l'OTAN, il a dit, comme en fait foi la page 67 du compte rendu:

...il ressort nettement du caractère de la réunion que le rôle entrepris par tout membre de l'Alliance ne fera l'objet d'aucun débat, et sûrement d'aucune recommandation.

Deux paragraphes plus loin, il déclare:

Il se peut fort bien qu'on recommande, à la réunion du Conseil de l'OTAN, de reviser la politique de défense commune. J'espère, en effet, qu'on le recommandera.

D'abord, il dit qu'il ressort nettement du caractère de la réunion que le rôle entrepris par tout membre de l'Alliance ne fera l'objet d'aucun débat, et sûrement d'aucune recommandation; puis il enchaîne en disant qu'il se peut fort bien qu'on recommande de reviser la politique de défense commune. Ensuite il exprime l'espoir qu'elle le sera. Je présume qu'il a donné à la délégation canadienne à la réunion de l'OTAN des directives visant à soulever la question. Puis il poursuit en ces termes, qu'il vient de répéter cet après-midi:

...tout comme j'espère que la politique de défense du Canada sera revisée dans cette enceinte et aux séances d'un comité spécial de la Chambre.

Je me demande ce qui en sortira. C'est un grand coup porté au Parlement. Un comité de la défense chargé de la politique à suivre—je ne suis pas sûr s'ils ont dit que ce serait la politique à suivre—sera nommé. Si c'est un comité de la défense chargé de la politique à suivre, le but est de permettre au gouvernement d'échapper à ses responsabilités. Les honorables vis-à-vis nous ont répété cent fois l'an dernier que le gouvernement a le devoir de prendre une décision et de se mettre à l'œuvre. Voici que nous sommes devant un gouvernement incompétent, incertain, médiocrement organisé, hésitant sur son attitude, et qui semble dire: comme nous ne savons que faire au sujet de la défense, nous allons former un comité parlementaire pour qu'il nous donne son avis.

Pourquoi ne pas créer un comité qui élaborerait le budget à l'intention du Parlement? Ce serait un beau comité impartial et interparti, qui déterminerait l'avenir économique du Canada. Le gouvernement n'est-il pas disposé à faire une déclaration de politique précise à l'égard de notre situation économique, de l'impôt et d'autres questions de cet ordre? Je crois qu'il l'est probablement, mais pour ce qui est de la défense, ah non! C'est un sujet très délicat; aussi devons-nous nous mettre ensemble et dépanner le gouvernement.

[L'hon. M. Churchill.]

Je demande au gouvernement de nous exposer clairement sa politique, de façon nette et franche, car on ne l'a pas fait connaître dans le discours qui a été prononcé hier par le premier ministre ni dans ce qu'il a dit cet après-midi. Il a déclaré hier, au sujet de la réunion de l'OTAN:

La seule question qui se posera, en l'occurrence, c'est celle de savoir si ces forces relèveront du commandement nucléaire de l'OTAN—si l'ARC, ...

Puis il enchaîne avec une autre proposition conditionnelle:

...pourvu qu'elle remplisse la fonction nucléaire qu'on a acceptée en son nom, continuera à jouer le rôle qu'on lui assigne présentement au sein du commandement de l'OTAN—ou si une organisation nucléaire et distincte de l'OTAN doit exercer le contrôle.

Pourquoi y a-t-il des doutes au sujet du rôle nucléaire de l'ARC qu'on a accepté en son nom? Il y a un «si». C'est une échappatoire, une porte de sortie dont fait usage une personne qui a passé une bonne partie de sa vie à se dérober aux questions et à contourner les problèmes.

Le premier ministre a mis un soin infini à signaler que le problème se posait clairement l'automne dernier, que les membres du parti libéral avaient découvert que le Canada ne faisait pas honneur, comme il a dit, à ses engagements. Il n'a pas précisé quels étaient ces engagements. Il cherche encore quels étaient ces engagements, s'il en est, bien qu'il ait déclaré l'automne dernier que son parti avait découvert que l'on était en train de livrer des Starfighters en Europe. Le premier ministre pourrait-il me dire combien de ces appareils ont été livrés en Europe l'automne dernier? Pourrait-il donner un chiffre? Combien de ces avions sont maintenant prêts pour le combat? Combien y en avait-il à la mi-avril de cette année?

Une voix: Il n'en sait rien.

Le très hon. M. Pearson: Aucun, car ils ne sont pas armés.

L'hon. M. Churchill: Le ministre actuel de la Défense nationale (M. Hellyer) l'ignorait l'hiver dernier et il ne le sait peut-être pas davantage maintenant. A la mi-avril, seulement une escadrille de dix-huit avions était prête, mais cela n'a pas empêché les libéraux de soutenir depuis plusieurs mois que la division stationnée en Europe était dépourvue d'armes. Or, cette division ne comprend, pour le moment, aucun Starfighter. On est à la réorganiser en vue de la munir de Starfighters. A la mi-avril, seulement une escadrille de dix-huit avions était prête et elle n'aura complété son entraînement pour le service actif qu'au mois de juin. Voilà les faits.

Pourquoi ceux qui ont fait ces grandes découvertes à l'automne ne nous en ont-ils pas fait part de même qu'au peuple canadien? Ils se sont aperçus à ce temps-là qu'on ne faisait que commencer la livraison des Starfighters en Europe, que ces derniers devaient être modifiés sensiblement une fois rendus à destination et qu'une escadrille seulement serait prête à la mi-avril.

Une voix: Politique que tout cela.

L'hon. M. Churchill: Au cours d'une interruption, le premier ministre a dit que ces appareils n'étaient pas armés. Les libéraux ont laissé croire que nous avions en Europe 144 avions entièrement dépourvus d'armes. Il n'en est rien. Seulement dix-huit de ces appareils étaient prêts à la mi-avril. Lorsqu'on les armera, sera-ce avec des bombes nucléaires? Vont-ils transporter ces bombes partout où ils iront? Feront-ils des exercices de tir avec ces armes nucléaires? Ce matin, j'ai posé une question au ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) au sujet de la batterie de fusée Honest John. Le parti libéral a répandu durant plusieurs mois de faux bruits selon lesquels la batterie d'artillerie Honest John demeurait non armée en Europe et qu'elle ne pouvait servir. On a prétendu qu'il y avait du sable dans l'ogive du missile monté sur la plate-forme de lancement. Eh bien, ce n'est pas du sable, mais du béton qui doit servir à quelque chose. (*Exclamations*). Le secrétaire d'État (M. Pickersgill) rit, mais il rit parce qu'il n'en sait rien. Ce béton sert à une fin. Pour obtenir le poids correspondant de l'ogive chargée sur le missile qui sera utilisé en temps de guerre, on a posé une ogive remplie de béton. Les troupes peuvent ainsi être entraînées sans décharger d'arme nucléaire. Elles ont un missile de la même longueur, de la même dimension et du même poids que ceux qu'elles utiliseraient en temps de guerre. Permettriez-vous qu'on déplace en Europe cette batterie d'artillerie munie d'ogives nucléaires? Qu'arriverait-il si quelqu'un appuyait par erreur sur la détente? Naturellement, ce sont des absurdités. Ces armes ne seront pas munies d'ogives nucléaires à moins que l'alerte n'ait été donnée et que la guerre soit imminente.

Le très hon. M. Pearson: Il n'y a pas d'entente avec les États-Unis qui rende la chose possible.

L'hon. M. Churchill: La batterie d'Honest John n'est qu'à vingt minutes de distance de l'entrepôt des missiles et, l'alerte sonnée, elle pourrait se déployer en moins de deux heures.

Le très hon. M. Pearson: Les missiles ne peuvent être libérés.

L'hon. M. Churchill: Ils relèvent de la division britannique qui est chargée de l'entrepôt. Si la guerre éclatait, les missiles seraient fournis à la batterie d'Honest John. Ici, on nous a faussement indiqué que la batterie, là-bas, était inutile et ainsi de suite. Ce n'est pas vrai. La batterie est bien entraînée. Je l'ai vue et j'ai vu l'entrepôt de missiles. La batterie pourrait entrer en action, complètement armée d'ogives nucléaires, en moins de deux heures. Il serait tout simplement ridicule de la munir dès maintenant d'ogives et d'en mettre entre les mains de troupes qui participeraient à des manœuvres. On ne s'exerce tout de même pas à tirer avec des ogives nucléaires.

J'ai demandé ce matin au ministre de la Défense nationale s'il allait faire armer l'Honest John d'ogives nucléaires. Il a répondu que le gouvernement examinait la question et que la décision dépendrait dans une grande mesure du résultat des négociations que poursuivait actuellement son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Eh bien, ce dernier ne saurait lui être d'un bien grand secours. Pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a-t-il pas participé à ces consultations?

Telle est la situation. De plus, monsieur l'Orateur, pour ce qui est du Starfighter, on a commencé à construire au cours de l'hiver l'entrepôt de fusées destinées au Starfighter à Zweibrücken, et quand j'y suis allé, les travaux n'étaient pas terminés. Ils ne le seront pas avant juin. Pouvez-vous munir les avions Starfighter d'engins atomiques, alors que nous n'avons pas encore d'entrepôt? Mes amis du parti libéral ont trompé le peuple canadien en leur donnant de faux renseignements sur notre division aérienne en Europe et sur la disponibilité des fusées atomiques destinées à cette division aérienne.

Le premier ministre (M. Pearson) parle de faire honneur à nos engagements. Nous avons déclaré, et nous répétons, que nous avons respecté tous nos engagements. Qu'il nous montre un engagement que nous n'avons pas tenu. Le 22 mai 1959, à une réunion du Conseil de l'OTAN, M. Dillon représentant des États-Unis et M. Heeney du Canada ont signé un accord de collaboration relatif à l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de défense mutuelle. On a déposé ce document au Congrès, avant de le faire imprimer, le 14 juillet 1959; il est inscrit sous le titre de rapport n° 513 du Sénat des États-Unis, première session du 86e congrès. Le premier ministre pourra, j'en suis sûr, se procurer ce renseignement de cette source particulière. Il la connaît fort bien. A l'époque du gouvernement Eisenhower, il n'y avait aucune difficulté. Le président Eisenhower, dans une

lettre accompagnant ce document adressé au Congrès, s'exprimait ainsi:

Ces ententes permettront aux États-Unis de collaborer efficacement au programme de défense conjointe avec ces pays et à l'instruction de leurs forces respectives au sein de l'OTAN, de sorte que, advenant une attaque contre l'OTAN, ces forces puissent, sous la direction du commandant suprême des forces alliées en Europe, se servir efficacement des armes nucléaires pour se défendre.

On trouve à l'article I l'essentiel de cette entente entre les deux gouvernements. Voici cet article:

Chaque partie à l'entente communiquera à l'autre et échangera avec elle des renseignements, et cédera du matériel à l'autre partie.

Article II—Échange de renseignements—Chaque partie communiquera à l'autre et échangera avec elle les renseignements secrets qui seront nécessaires, d'après une entente fixée en commun, à:

(B) L'instruction du personnel pour lui permettre de se servir des armes atomiques et autres applications militaires de l'énergie atomique et de se défendre.

Puis on trouve à l'article VI:

Aux termes de l'accord il n'y aura aucune cession par aucune des parties d'armes atomiques ni de pièces non nucléaires d'armes atomiques.

On définit les armes atomiques comme étant n'importe quel dispositif utilisant l'énergie atomique et devant surtout servir comme arme. Voilà l'étendue de l'accord qui remonte à 1959. Nous pourrions obtenir les renseignements, nos troupes pourraient apprendre à se servir de ces armes mais les États-Unis ne seraient jamais tenus de permettre que ces armes nucléaires soient cédées à un autre pays.

Voici le problème qui se pose pour le premier ministre. Il se soucie peu que les États-Unis aient le doigt sur la gâchette tandis que le Canada retient le cran d'arrêt. Il parle à la légère de contrôle conjoint, du régime de la «double clé». Voyons ce qu'il obtiendra au cours de ses négociations. Il s'apercevra que les États-Unis garderont un contrôle rigoureux. Comme le *Tribune* de Winnipeg titrait la nouvelle le 16 mai, «Les États-Unis monteront la garde auprès des ogives nucléaires en territoire canadien». Le premier ministre a dit que les points d'entreposage d'armes nucléaires seraient protégés par ce qu'il a appelé une garde de sécurité extérieure composée de soldats canadiens. Ceux-ci n'auront pas le droit d'entrer dans l'entrepôt; ils devront rester à l'extérieur. Aucune arme nucléaire, si jamais on en obtient, ne sera lancée sans le consentement des États-Unis. Les Canadiens en seraient simplement les détenteurs ou les usagers sous l'autorité ou la surveillance des États-Unis, comme le *Tribune* de Winnipeg l'a affirmé. Voici un extrait de l'éditorial du 16 mai:

Ce qu'il a toujours voulu dire...

[L'hon. M. Churchill.]

C'est-à-dire le premier ministre actuel.

...par «acceptation» d'armes nucléaires, c'était d'établir sur le sol canadien des entrepôts d'armes nucléaires américaines, sous la surveillance et la garde des États-Unis.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est épuisé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député est l'ancien ministre de la Défense nationale, tous les députés, j'en suis sûr, tiennent à entendre ce qu'il a à dire sur cette question très importante.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive ses observations?

Des voix: Entendu!

L'hon. M. Churchill: Je sais gré à la Chambre de m'avoir donné son consentement, mais comme je n'aime pas moi-même permettre aux autres de prolonger leur temps de parole, je me contenterai, pour terminer, de lire un deuxième alinéa de l'éditorial. Voici:

Il faut dire que le gouvernement a enfin établi clairement que «l'acceptation» des armes nucléaires signifie l'établissement sur notre territoire d'enclaves militaires des États-Unis. L'entente qui a été proposée aujourd'hui laisse nettement entendre qu'on permettra l'entreposage d'engins nucléaires aux rampes de lancement des Bomarcs et peut-être même aux bases de chasseurs Voodoo.

Dans cette question, c'est là le point qui doit faire l'objet d'une étude minutieuse et il se peut que je prenne de nouveau part aux discussions que nous aurons sur le problème de la défense.

Je voudrais terminer en disant que l'amendement que le chef du Nouveau parti démocratique a proposé est logique si l'on se réfère aux paroles très énergiques qu'il a eues ce matin à l'endroit du premier ministre et si nous lisons:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté leur intention...

et si, d'après son discours, nous entendons:

...sans consulter le Parlement...

et voici le nœud du problème

...d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes, diminuant ainsi les possibilités d'un désarmement nucléaire et accroissant le danger d'une guerre nucléaire.

alors le sous-amendement n'est pas inacceptable, car nous croyons que le Parlement a subi un affront et que la mesure annoncée par le premier ministre porte atteinte à ses droits.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Churchill: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà: si le gouvernement ne consulte pas actuellement le Parlement, de l'avis de l'honorable député que fait donc le gouvernement?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, nous savons gré au leader de la Chambre et aux membres du gouvernement de permettre aux députés de l'opposition de proposer des amendements et de les discuter. S'ils estiment que c'est là une forme de consultation, eh bien, nous devons accepter temporairement leur interprétation, mais s'ils s'obstinent à trouver que c'est une consultation, ils ne feront pas long feu.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord vous féliciter de votre accession au poste de président des comités de la Chambre, ainsi qu'à celui d'Orateur suppléant de la Chambre. Mes hommages également à M. l'Orateur lui-même.

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi que le président du Conseil privé (M. Lamontagne) qui, en se faisant élire député d'Outremont-Saint-Jean, a accompli l'exploit le plus éminent de sa carrière.

Je saisis cette occasion pour parler de ma circonscription de Québec-Montmorency. Permettez-moi de signaler qu'aux élections de 1962, douze candidats en lice résidaient dans mon comté alors qu'en 1963 il y en avait au moins neuf. C'est dire que le comté de Québec-Montmorency peut faire un peu toutes sortes de choses dans le domaine de la politique.

Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet de certaines industries de ma circonscription qui sont présentement en difficulté. Par exemple, le chantier maritime de Saint-Laurent, à l'Île d'Orléans, où différentes sortes de bateaux peuvent être construits, est sur le point de fermer ses portes parce qu'on n'y a pas encore reçu certains contrats qu'il peut exécuter.

Il y a également le cas des employés de l'arsenal de Valcartier et du CARDE qui se demandent s'ils conserveront longtemps leur emploi, étant donné les circonstances actuelles.

Certains employés des postes me font en outre des représentations, fréquemment, au sujet de leurs heures de travail, du barème de leurs salaires ainsi que d'autres difficultés qu'ils éprouvent.

Enfin, je voudrais dire un mot au sujet des anciens combattants dont plusieurs m'ont demandé s'il ne leur serait pas possible de recevoir la pension de vieillesse à 65 ans, sans évaluation des ressources, et un relèvement de leur pension normale d'ancien combattant.

On a parlé, tout à l'heure, de la dernière campagne électorale. On a laissé entendre que le parti actuellement au pouvoir avait bénéficié de certaines sommes d'argent. On a dit qu'il avait fait une propagande, sinon mensongère, du moins plutôt éloignée de la vérité.

J'ai ici certaines coupures de journaux, dont une de l'*Action* du 4 avril rapportant une dépêche de la Presse canadienne, que je cite:

> Les budgets de publicité des partis ont été réduits sauf celui des libéraux.

On a utilisé certaines méthodes de propagande qui ont suscité des commentaires désobligeants de la part des personnes mêmes que l'on citait. J'ai ici un article qui a paru dans la *Tribune*, de Sherbrooke, du mercredi 3 avril 1963, où le révérend père Bouvier dénonce l'emploi de son nom et des opinions qu'on lui prêtait.

Voilà pourquoi j'ai été moi-même fort déçu de voir certains de mes collègues se lancer à bras ouverts parmi ceux-là mêmes qui avaient utilisé de telles méthodes.

Je voudrais maintenant commenter la situation internationale qui semble occuper le premier plan à l'heure actuelle.

Il ne faut pas oublier que nous vivons actuellement, nous assistons actuellement à une épreuve de force entre le groupe de l'Est et le groupe de l'Ouest. Il ne faut pas oublier non plus que le groupe de l'Est, idéologiquement parlant, est rivé à sa doctrine de matérialisme athée, alors qu'il n'en n'est pas ainsi pour les forces de l'Ouest. Alors, je pense que nous devrions nous identifier un peu plus avec cette doctrine anti-matérialiste athée en acceptant la reconnaissance de Dieu, comme étant le but pour lequel nous travaillons. Il ne faut pas oublier, en outre, que les puissances de l'Est utilisent leur système économique pour faire accepter leur idéologie aux pays sous-développés.

Nous, nous avons toujours fondé notre politique idéologique en fonction des restrictions imposées par notre système économique. Voilà pourquoi le Crédit social a toujours préconisé une politique économique à la hauteur du régime démocratique que nous voulons étendre à toute la population du monde.

On parle beaucoup d'armes nucléaires, à tel point que la population canadienne, dont la population du Québec, parce que j'en suis un représentant, se rend enfin compte, encore une fois, que les vieux partis se font fi d'elle, la plupart du temps, et peuvent changer d'idée. On se demande si ce n'est pas simplement la question de prendre le pouvoir et d'avoir des arguments pour gagner les élections.

La plupart des gens aujourd'hui sont portés à croire que la question des armes nucléaires

ne se discute même pas. Il y en a qui sont contre, 100 p. 100, d'autres, pour 100 p. 100. On dit que cela ne se discute pas. Cependant, il me semble qu'il s'agit là d'un problème complexe, dont les solutions ne «rencontrent» pas l'unanimité.

Aussi j'aimerais faire un bref rappel historique afin de mieux nous situer nous-mêmes dans ce contexte, tel que je peux le comprendre moi-même.

A la fin de ce qu'on a appelé «la guerre du Japon», les méfaits de la bombe atomique ont été révélés au grand public. Les États-Unis d'Amérique étaient les seuls détenteurs des secrets nucléaires. La Russie ne devait pas rester loin en arrière. Avec la complicité d'agents de renseignements (comme le révéla l'affaire Gouzenko), elle devait bientôt rattraper le temps perdu et mettre au point, à son tour, une arme de puissance équivalente à celle qui explosa à Hiroshima. Un deuxième géant venait de naître qui formait un partenaire de taille.

Dans les années qui suivirent, le premier ministre actuel usa de son influence pour jouer un rôle qui fut qualifié plus tard de pacificateur. La théorie qu'il tentait de faire alors admettre était la suivante: les États-Unis demeuraient les grands défenseurs de la démocratie, leur aide envers les pays sous-développés allait s'intensifier et, par conséquent, la politique américaine était la seule qui pouvait soustraire le reste du monde à la domination soviétique. Ce qui reste encore vrai de nos jours.

Puis, en 1957, le Canada donnait une nouvelle orientation à sa politique étrangère. Notre pays n'ayant jamais manifesté beaucoup d'enthousiasme à l'endroit des pays colonialistes, et ne s'étant pas identifié jusque-là comme puissance capitaliste, il s'agissait alors de tirer avantage de ces données et de mettre en valeur sa démographie, à savoir sa faible population et le prestige dont elle jouissait auprès d'autres pays, pour promouvoir une politique de neutralité. On s'attacha alors à convertir les nations non engagées pour qu'elles forment un groupe de pays neutres, opposés à l'adoption d'armes nucléaires.

Alors que Castro plaçait Cuba dans le giron de l'URSS, le Canada réussissait à contenir le mouvement de ces nations non engagées en leur faisant accepter l'idée d'une association.

Ainsi, par son action directe au sein des communautés des nouvelles nations, quand il s'agissait d'abord de promouvoir la politique américaine et plus tard d'unir les nations non engagées, pour le maintien d'une paix en dehors de l'influence des deux géants

[M. Marcoux.]

nucléaires, le Canada acquit une notoriété certaine.

C'est alors qu'au moment même où notre pays poursuivait sa politique de médiateur, il décida de se porter acquéreur d'engins de défense, munis d'ogives nucléaires. Vis-à-vis de NORAD et de l'OTAN, le Canada devait remplir ses engagements. Face à la réalité, le gouvernement canadien devait rendre publiques ses décisions, mais de la façon la plus rentable possible au point de vue électoral. Avec ses hésitations habituelles, le gouvernement conservateur choisit de rester dans le vague. Le premier ministre actuel se montra catégorique. Il ne fallait pas que le Canada devienne un jour puissance nucléaire.

Par ailleurs, j'ai ici le programme libéral de 1962, dont je cite un extrait:

Par exemple, les fusées Bomarc sont inutiles sans ogives nucléaires; leur efficacité est par ailleurs si douteuse que le gouvernement sortant a refusé de les munir de telles ogives. Un nouveau gouvernement libéral évitera une indécision et un gaspillage aussi coûteux. Il ne s'aventurera pas dans des projets qui engagent des dépenses considérables pour ensuite les laisser en plan en refusant d'acquérir les armes qu'ils nécessitent.

C'était là le programme libéral de 1962. Et plus loin on relève ceci:

A la lumière des données actuelles, la politique de défense d'un nouveau gouvernement libéral n'obligera pas le Canada à devenir une puissance atomique par la fabrication, l'acquisition ou l'utilisation d'armes nucléaires, qu'elles soient sous contrôle canadien ou américain.

Ça c'est encore le programme libéral de 1962, avec la photo du premier ministre actuel.

Les socialistes ont, eux aussi, fait une mise au point de leur position. Je ne parle pas nécessairement du parti, je parle du socialisme en général. Ils déclarent formellement: «Pas d'armes nucléaires». Ils recommandent même aux États-Unis de se désarmer complètement; et on suggérera un peu plus tard, paraît-il, le même traitement à l'Union soviétique. Il n'existe donc aucun compromis possible en ce qui les concerne. Évidemment, on a dit tout à l'heure, à la suite de la déclaration du premier ministre, qu'il ne fallait pas trop identifier les deux groupes.

J'ai ici un extrait du *Moncton Transcript* du 20 mars 1963, dans lequel je cite, en anglais, ce qui suit:

(Traduction)

Leslie Morris, chef du parti communiste au Canada, a déclaré mardi soir que les membres de son parti au pays sont priés instamment d'appuyer les candidats du Nouveau parti démocratique lors de la campagne électorale fédérale, de travailler pour leur compte et d'aider à assurer les fonds nécessaires à leur campagne.

(Texte)

Un peu plus loin on dit ceci:

(Traduction)

M. Morris a ajouté qu'un grand nombre de députés du NPD au Parlement serait la meilleure assurance que des armes nucléaires ne seront pas introduites au Canada.

(Texte)

J'ai en main une déclaration de M. Leslie Morris, secrétaire général du parti communiste canadien, où il dit ceci:

Nous vous prions, dans l'intérêt de la Paix et de notre pays, de voter à la Chambre des communes contre l'acceptation des armes nucléaires.

Quand on sait que le parti communiste canadien travaille beaucoup plus pour d'autres pays que pour la nation! En plus, dans cette déclaration, on demande le rejet des armes nucléaires.

La majorité des électeurs rejeta la plate-forme libérale d'acceptation des armes nucléaires, de soumission obséquieuse à Kennedy.

Et l'on dit enfin, dans cette lettre circulaire:

La paix, la sécurité nationale, la vie à nous tous sera mise en péril si nous acceptons les plans nucléaires de Kennedy.

C'est dire, monsieur l'Orateur, que la situation n'est pas aussi simple qu'on veut le laisser voir.

Les élections passent, la session fédérale se déroule, et le gouvernement ne peut préciser sa politique de défense. Mais le premier ministre actuel se rend aux États-Unis. On ne sait ce qui s'y est passé. On sait qu'il y a rencontré, paraît-il, le général Norstad. Après cette entrevue, le premier ministre semble faire une volte-face soudaine. Il faut, paraît-il, armer le Canada d'ogives nucléaires. Il est prêt à reprendre, semble-t-il, son rôle d'émissaire des États-Unis, celui qui consistait justement à prôner la politique de nos alliés du sud et à devenir ainsi le porte-parole officieux du département d'État, qui envisageait lui-même avec intérêt le ralliement du bloc neutraliste à sa politique.

Puis vint la dissolution des Chambres à la suite de l'amendement que tout le monde connaît. Le premier ministre actuel condamne à nouveau l'adoption d'armements nucléaires, tout en maintenant l'idée selon laquelle nos engagements avec les États-Unis doivent être respectés. Évidemment, c'est un aveu que malgré son opposition aux armes nucléaires, il désire que le Canada s'en porte acquéreur.

Et parlant d'engagements, cela me fait penser, par exemple, à des parents qui auraient eu la maladresse de donner des fusils à leurs enfants et qui en commettraient une autre, à mon sens, s'ils allaient leur donner en plus des balles pour mettre dedans.

L'attitude que j'adopte, ainsi que plusieurs milliers de Québécois, est un peu difficile à préciser, parce que les faits impliqués dans cette question sont tellement nombreux.

Il faut, plus que jamais, être décidés à combattre le communisme, que ce soit sur le plan militaire ou sur le plan idéologique. Et, à ce stade, je suis heureux de constater que les États-Unis forment une puissance en mesure de défier l'URSS dans le domaine des armes atomiques. Nous soutiendrons donc moralement cette nation dans sa détermination à enrayer l'expansion de la dictature communiste dans le monde.

Mais—car il y a un mais—alors que l'ancien gouvernement, après avoir rejeté le programme de l'Avro-105, décidait de se porter acquéreur de fusées Bomarc, le président des États-Unis a annoncé que les fusées Bomarc étaient désuètes, qu'elles ne constituaient, en aucune façon, une arme efficace pour arrêter ou détruire des missiles ennemis porteurs de bombes de plusieurs mégatonnes. Bref, les moyens de défense que nous possédons actuellement n'en sont pas et la seule «alternative» possible reste l'offensive pure et simple, ce que les États-Unis sont capables de faire, j'imagine.

A la lumière de ces révélations, et lorsqu'on considère surtout les sommes d'argent fantastiques engagées inutilement dans un système de défense aussi inefficace que désuet, on peut se déclarer contre les armes nucléaires, et l'on se déclare même prêts à combattre l'acquisition de telles armes.

Évidemment, nos faibles réserves d'argent ne peuvent être gaspillées; on doit plutôt les utiliser à bon escient pour aider d'abord le Canada à combattre le chômage, investir des sommes d'argent en vue de combattre le chômage et aider aux pays en voie de développement qui n'attendent que notre aide pour se jeter dans nos bras au lieu d'aller dans ceux de nos ennemis.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur la question des armes nucléaires. C'est tout de même ce qui explique, je pense, les diverses attitudes qui sont prises par différents groupes. De plus, je pense qu'il faut faire la part des choses avant de prendre une décision, quelle qu'elle soit. On ne peut, à mon sens, trancher cette question par un oui ou par un non, comme l'ont déjà fait certaines personnes irresponsables. Il faut absolument être à point sur tous les faits qui touchent la question.

Dans le discours du trône, on parle aussi de bilinguisme et peut-être, si l'on peut saisir ce qui en est de la question, de «biculturisme». Je suis d'avis qu'avant d'instituer une commission, le gouvernement pourrait peut-être commencer par donner à la Chambre des

communes—et ce de façon absolument complète—la papeterie bilingue, que ce soit pour un député de langue française ou un député de langue anglaise. Je suis d'avis que si toute la papeterie de la Chambre des communes était imprimée dans les deux langues, ceci constituerait au moins une reconnaissance passablement officielle du fait que l'on veut donner le droit à la langue française de se faire reconnaître officiellement.

Et quand on sait que l'honorable président du Conseil privé est celui qui doit veiller à l'application de ces mesures, on peut se demander, compte tenu du passé et de tout le respect qu'on lui doit, s'il a encore ses idées centralisatrices et s'il est toujours en faveur du système de péréquation qu'il a lui-même inventé avec l'aide de quelques collaborateurs. Il faut à tout prix que l'autonomie de toutes les provinces soit reconnue et qu'on leur rende les moyens de taxation dont elles ont besoin.

Le discours du trône mentionne aussi l'établissement d'une banque d'expansion municipale d'une façon plus ou moins mitigée. Évidemment, il faut que cette loi, si elle doit s'appliquer, respecte, encore une fois, les prérogatives des provinces. Et qu'il me soit permis de signaler à la Chambre que ce qui embête les municipalités aujourd'hui, ce n'est pas tellement l'argent dont elles ont besoin que l'intérêt qu'elles sont obligées de verser pour utiliser cet argent. Au fait, j'ai en main un article publié dans *L'Événement* de Québec du 19 mars 1963, dans lequel on dit que la dette obligataire des municipalités, dans la province de Québec seulement, s'élève à un milliard de dollars.

Je pense que si l'on veut réellement aider les municipalités, il faut en venir à l'argent libre de dette, auquel les libéraux ont semblé croire il n'y a pas si longtemps.

Quant à la question du chômage, on ne donne pas trop de détails sur les mesures qui seront prises pour l'enrayer.

Je me souviens qu'en 1958, le président actuel du Conseil privé, qui tentait désespérément de redonner le pouvoir au parti libéral, avait préconisé une méthode qui est fort acceptable par le Crédit social, soit d'accorder un dégrèvement d'impôts pendant une période de six mois, c'est-à-dire, en ne déduisant pas l'impôt à la source pendant une période de six mois afin, disait-il à l'époque, de donner à la population un pouvoir d'achat immédiat, alors que les travaux publics ne peuvent représenter qu'une solution à long terme.

Je suis d'avis, soit dit en passant, que les libéraux ont démontré, au cours de la dernière campagne électorale, qu'ils avaient trouvé une solution au problème du chômage, soit de faire des élections douze mois par année, car pendant les campagnes électorales ils ont toujours eu de l'argent à leur disposition et un nombreux personnel à leur emploi.

Une autre mesure qui serait fort bien appréciée dans certaines régions serait la suppression des reçus de charité qui suscitent des difficultés dans la préparation de la déclaration d'impôt sur le revenu.

Le discours du trône mentionne aussi le remaniement de la carte électorale. J'espère que cette nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sera faite avec justice, en tenant compte des différents groupes et des différentes couches sociales qui sont représentés en cette enceinte.

Maintenant, pour ne dire qu'un mot au sujet du Labrador, je suis d'avis que ce territoire devrait être remis à la province de Québec. Je sais que cette question constitue le centre d'un litige difficile à régler. Mais, pour un gouvernement qui prétend en accomplir tellement en 60 jours de décisions, il serait facile de redonner au Québec le territoire du Labrador qui lui appartient.

J'aimerais aussi appeler l'attention du gouvernement sur le fait qu'un certain socialisme s'est infiltré au sein du Service civil, et ce à l'insu, sans doute, de ce dernier. J'ai reçu des lettres d'employés des Postes me disant que, même en Russie, on n'accepterait pas le traitement que subissent les employés des Postes. J'imagine qu'on pourrait certainement faire pression auprès de qui de droit afin de rendre un peu plus facile la vie des employés des Postes. On me fit même remarquer, dernièrement, que certains employés des Postes avaient bénéficié d'un congé à l'occasion de la Fête de la Reine, alors que d'autres n'y avaient pas eu droit. Il y a donc sûrement quelque chose qui ne tourne pas rond dans ce ministère.

Je voudrais maintenant faire une suggestion à l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier). On nous dit qu'on construira un nouveau pénitencier. Évidemment, dans la province de Québec comme ailleurs, on a besoin de pénitenciers, parce qu'on a des lois et qu'il y a des gens qui les transgressent. Je suggérerais toutefois qu'au lieu de construire un gros pénitencier, on en bâtisse un dans la région de Montréal et un autre dans la région de Québec. Je ne veux pas dire uniquement dans les villes de Montréal et de Québec, mais tout simplement dans les régions avoisinant ces deux villes, afin que les gens qui sont obligés de s'y rendre puissent, géographiquement, avoir moins de difficultés.

J'espère que le gouvernement minoritaire sera disposé à accepter les suggestions des partis de l'opposition qui, même s'ils sont

dans l'opposition, peuvent faire certaines suggestions raisonnables. La population canadienne entière souhaite un gouvernement qui sera vraiment actif.

(Traduction)

M. Gerald A. Regan (Halifax): Monsieur l'Orateur, à l'occasion du premier discours que je prononce à la Chambre, je voudrais vous féliciter de votre nomination au haut poste que vous occupez. Je suis certain que les paroles d'approbation exprimées par un si grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre manifestent comme il convient l'assentiment général à l'égard de votre nomination. Je veux également saisir cette occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Je représente la circonscription historique d'Halifax en Nouvelle-Écosse qui est dotée de quelques-unes des meilleures institutions de haut savoir au pays, fait qu'atteste le nombre disproportionné de citoyens de la Nouvelle-Écosse qui, depuis longtemps, occupent des postes importants dans la fonction publique, le commerce et l'enseignement, non seulement au pays mais aussi aux États-Unis. Ma circonscription comprend les villes de Dartmouth et d'Halifax, dans le comté d'Halifax, qui comptent une population globale d'environ 225,000 âmes. Monsieur l'Orateur, je suis fier de représenter, de concert avec mon collègue, les braves gens de l'une des deux circonscriptions doubles qui subsistent au Canada. Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que je m'enorgueillis de représenter cette circonscription avec le maire d'Halifax, qui a travaillé sans relâche et avec talent au bien de cette ville.

En tant que nouveau député siégeant de ce côté-ci de la Chambre, j'ai été fort encouragé par le contenu du discours du trône. Venant d'une région qui a contribué pour beaucoup à la Confédération, mais qui n'en a jamais obtenu la part de prospérité qui lui revenait, j'ai trouvé extrêmement encourageant d'apprendre que le gouvernement a l'intention de confier à l'Office d'expansion économique de la région atlantique des tâches de toute première importance. Les fonds affectés à cet Office lui donnent les moyens matériels de relever l'économie de la région atlantique. Voilà qui est beaucoup mieux que le rôle dévolu à cet organisme sous l'ancien régime. Le gouvernement précédent n'en avait fait qu'une commission consultative privée de fonds, dont le rôle se bornait à formuler des vœux au gouvernement, rôle que le Conseil économique des provinces atlantiques remplissait déjà, du moins officieusement, en même temps que ses autres fonctions et s'en acquittait avec un personnel tout autant compétent. Je me suis réjoui de constater que le discours du trône considère le chômage comme un problème qu'il faut envisager. L'ancien gouvernement était peu disposé à admettre l'existence du chômage. J'ai été heureux d'apprendre aussi qu'on avait l'intention d'instituer un ministère de l'Industrie de qui relèvera une agence de développement régional, car ceci revêt une grande importance pour la Nouvelle-Écosse. J'ai bon espoir que le gouvernement va se servir de ces instruments pour relever le niveau économique des provinces Maritimes.

Il semble aujourd'hui que, partout au Canada, l'on reconnaisse le besoin d'adopter des mesures spéciales afin d'aider au développement des régions dont la croissance industrielle a été retardée pour une ou plusieurs raisons. La Nouvelle-Écosse figure parmi ces régions. Comme les autres habitants de cette province, je suis fier de faire partie de la Confédération, mais il ne faudrait jamais oublier que nous avons beaucoup souffert à cause d'elle. L'orientation de nos débouchés commerciaux a été modifiée et même anéantie par les politiques douanières qu'a dû suivre le Canada central pour faire progresser son industrie. En dépit de ces inconvénients, ma circonscription a réalisé beaucoup de progrès. Notre population et le nombre de nos entreprises se sont accrus à tel point que la Nouvelle-Écosse est devenue un marché attrayant qui a déjà convaincu plusieurs sociétés de venir y établir des usines.

L'une des raisons majeures qui expliquent notre progrès est le port d'Halifax qui constitue une partie vitale de notre économie. Les expéditions de marchandises au cours des mois d'hiver représentent l'industrie la plus importante que notre circonscription aie réalisée depuis la construction du chemin de fer qui la relie au Québec et à l'Ontario depuis l'époque de la Confédération. En réalité, le fait qu'Halifax soit devenu un port national ouvert toute l'année a été l'un des principaux motifs qui ont poussé la Nouvelle-Écosse à entrer dans la Confédération. Ce rôle historique du port d'Halifax a été reconnu il y a plusieurs années par le gouvernement fédéral lorsqu'il a entrepris d'en accroître sensiblement les installations portuaires.

Toutefois, monsieur l'Orateur, les augmentations consécutives accusées par les tarifs-marchandises depuis la deuxième guerre mondiale, l'usage des ports américains pour l'expédition des denrées canadiennes et le nombre sans cesse croissant des navires dans le Saint-Laurent ont eu des effets défavorables sur l'activité de notre port, ce qui fait qu'en dépit de l'expansion naturelle du Canada, le volume de nos importations et de nos exportations dans le port d'Halifax est

demeuré stationnaire, quand il n'a pas diminué, au cours des six dernières années. La position concurrentielle du port d'Halifax a subi le contre-coup des subventions nouvelles et considérables qu'on a accordées, ces dernières années, aux régions qui lui font la concurrence. Il est vrai que ces subventions se faisaient de façon indirecte. Ainsi en a-t-il été de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, dans le cas des ports des Grands lacs. L'usage de brise-glace dans le Saint-Laurent, au coût de $13,000 par jour dans chaque cas, à seule fin de prolonger la saison de la navigation sur la partie du fleuve qui aboutit à Montréal, représente une nouvelle subvention pour le port de Montréal. Le dragage qui se pratique dans le fleuve Saint-Laurent, aux frais du gouvernement fédéral, est une autre de ces subventions qu'on accorde à la voie maritime.

(Texte)

Monsieur le président, en Nouvelle-Écosse nous suivons avec intérêt, admirons et approuvons le désir des habitants de la province de Québec d'améliorer leur situation dans la Confédération. Nous «supporterons» toujours les mouvements en ce sens.

Toutefois je suis sûr que les représentants de cette grande province, qui se trouvent sur les deux côtés de la Chambre, reconnaîtront que la Nouvelle-Écosse a été moins favorisée par cette même Confédération.

Comme tous les Canadiens, monsieur le président, ils reconnaissent la nécessité du développement régional et ils savent que la Nouvelle-Écosse a besoin d'être aidée dans son développement à cause des désavantages de sa situation géographique.

C'est pourquoi je suis sûr qu'ils vont «supporter» une revision des taux de transport ferroviaire afin de permettre au port d'Halifax de demeurer dans la «compétition» vu le développement de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent.

Je suis confiant que l'expansion du commerce du Canada pourra augmenter le volume du transport maritime de façon à utiliser toutes les facilités portuaires des Maritimes et du Saint-Laurent.

C'est pourquoi, monsieur le président, je leur demande de réaliser comment est vital, pour Halifax, le transport maritime d'hiver.

(Traduction)

Ayant entendu du français d'Halifax, monsieur l'Orateur, nos collègues francophones en sont peut-être à se demander s'il est souhaitable que leurs concitoyens des autres parties du Canada s'efforcent de parler leur langue.

[M. Regan.]

A cette époque où les déficits d'État sont gigantesques, notre pays devrait peut-être utiliser à plein les installations portuaires qui existent déjà pour le transport d'hiver au lieu de dépenser de fortes sommes pour ouvrir des ports obstrués par la glace. Ces sommes que notre pays affecte à l'entretien de nos installations portuaires en hiver sont peut-être des frais inutiles.

Nous avons à Halifax le meilleur port naturel du monde, ouvert toute l'année; son bassin est profond et libre de glaces. Des installations portuaires de premier ordre y ont été aménagées. En vérité, c'est faire preuve d'un faux esprit d'économie que d'abandonner ce port, car le gouvernement fédéral devra apporter, sous une forme quelconque, une forte assistance à notre région, alors que nous pourrions contribuer nous-mêmes à assurer notre propre prospérité si notre port était utilisé à plein.

Mais, monsieur l'Orateur, nous savons que nous ne pouvons arrêter le progrès, et s'il doit y avoir navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il faudrait reviser les taux de transport de marchandises par chemin de fer, applicables aux marchandises importées ou exportées par l'intermédiaire des ports maritimes. J'aimerais exhorter le ministre des Transports (M. McIlraith) à instituer une commission qui sera chargée d'enquêter sur les conséquences qu'auront sur l'économie des provinces Maritimes la voie maritime et la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. J'imagine qu'une commission de ce genre reviserait les tarifs-marchandises de façon à rendre à notre port sa position concurrentielle. Si notre position concurrentielle nous est rendue, nous autres, gens d'Halifax, avec notre port libre de glaces, ne craindrons pas la concurrence extérieure. Nous aimerions que pour chaque dollar versé sous forme de nouveaux subsides à nos rivaux, le long du Saint-Laurent, on verse un dollar au titre de subventions de transport pour les marchandises qui entrent à Halifax ou qui en sortent.

Puis-je dire quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet des relèvements de solde et autres améliorations qu'on vient d'annoncer en faveur des membres de nos forces armées. Le Canada a réussi dans le passé à mettre sur pied une armée, une marine et une aviation efficaces, formées de volontaires, qu'attiraient d'intéressantes carrières dans les cadres de l'organisation militaire. Si ces hommes sont demeurés sous l'uniforme, c'est que les conditions offertes leur plaisaient. Leur moral était haut. Cela ne valait-il pas mieux qu'un système de conscription en temps de paix? Mais si nous voulons conserver nos méthodes, il faudra y mettre le prix et rendre le service militaire attirant pour les jeunes.

Pour ces motifs, et aussi parce qu'il y a longtemps que nos militaires auraient dû bénéficier d'un relèvement de solde et d'autres améliorations, j'estime que ces mesures gouvernementales s'inscrivent parmi les réalisations les plus intéressantes des premiers soixante jours. On aurait dû y songer depuis longtemps. Le gouvernement antérieur a négligé les hommes de nos forces armées et miné ainsi le moral de nombre d'entre eux.

Vu que je représente la circonscription où se trouve la base la plus importante de la Marine royale du Canada, je tiens à dire au nom des marins que cette mesure constitue un pas dans la bonne direction. Je suis sûr que sous la conduite éclairée du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), la marine sera munie des armes les plus modernes et les plus efficaces et que le gouvernement ne perdra jamais de vue le bien-être des marins. Tant que je serai député ici, je ne perdrai jamais une occasion de me faire le porte-parole des marins lorsque la Chambre étudiera une question intéressant la marine.

Dans l'exercice de ma profession, je me suis vivement intéressé aux relations entre patrons et ouvriers et j'ai eu le privilège de représenter nombre de grands syndicats canadiens devant les tribunaux ou de m'occuper de questions de conciliation, d'arbitrage et de reconnaissance syndicale. Le bien-être des ouvriers me tient à cœur et je suis très reconnaissant de l'appui que les syndiqués m'ont accordé lors des dernières élections. Ils ne manqueront pas, eux aussi, de trouver dans le discours du trône nombre de motifs d'appuyer encore plus fermement le nouveau gouvernement. Après six années où plusieurs de leurs problèmes ont été négligés et où le gouvernement du temps refusait de voir le problème du chômage, j'ai l'impression que nous allons assister à un changement complet et qui sera bien reçu. J'ai déjà dit que le nouveau gouvernement a signalé dans le discours du trône le problème du chômage et je tiens à mentionner que, dans ma région, ce problème est grave, puisque pour chaque chômeur de l'Ontario il y en a deux, toute proportion gardée, en Nouvelle-Écosse.

En ce qui regarde le travail en général, je veux aussi louer le gouvernement de s'être engagé, pendant la campagne électorale, à instituer un régime de négociation collective pour les fonctionnaires. J'ai bon espoir que les employés à taux régnants en bénéficieront aussi car, par le passé, ils ont souvent été lésés dans leurs droits, tout comme les fonctionnaires, d'ailleurs.

Il me tarde de connaître les modalités de ces négociations collectives, qui seront exposées dans un projet de loi à venir, de même que le genre d'arbitrage auquel on aura recours si les parties n'arrivent pas à s'entendre.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Regan: Monsieur l'Orateur, avant le dîner, je parlais de l'aide à accorder grâce à la revision des tarifs-marchandises applicables aux marchandises expédiées par le port d'Halifax et par les autres ports des provinces maritimes afin de compenser les nouvelles subventions indirectes accordées à la région du Saint-Laurent par la construction de la voie maritime et l'utilisation des brise-glace pendant l'hiver. J'ai aussi félicité le gouvernement à propos des augmentations et autres avantages accordés aux forces armées. J'ai traité de la question des négociations collectives des fonctionnaires de l'État.

Il y a un autre aspect du discours du trône que j'aimerais traiter avant de revenir à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je veux parler de l'intention exprimée par le gouvernement de mettre en vigueur les droits relatifs aux limites de pêche de 12 milles le long des côtes de notre pays. La fixation de ces limites mettra fin à la situation déplorable qui permet aux pêcheurs étrangers d'exploiter nos riches pêcheries côtières, alors que les pêcheurs canadiens doivent observer la limite de 12 milles. Voilà, monsieur l'Orateur, une mesure qui sera grandement appréciée par les pêcheurs de ma région et qui constitue une importante mesure de conservation des pêcheries de l'Atlantique-Nord, à une époque où l'activité des chalutiers se fait de plus en plus grande.

Je dois dire qu'au cours de la dernière campagne électorale, un certain nombre de députés de l'autre côté de la Chambre et représentant la région de la Nouvelle-Écosse, ont déclaré qu'il était impossible de fixer la limite de 12 milles de façon unilatérale sans que nos relations avec les États-Unis s'en trouvent gravement compromises. Tout ce que je puis dire, c'est que ces déclarations des honorables députés se fondaient sur la facilité avec laquelle le gouvernement d'alors engendrait des désaccords dans le domaine des relations extérieures. Je suis d'avis que ces honorables députés sousestiment aussi le savoir-faire de la nouvelle administration, lorsqu'il s'agit de négocier une question de ce genre par voies diplomatiques.

On voudra bien me permettre d'exprimer l'espoir que le ministre des Pêcheries (M. Robichaud), que je félicite de sa nomination,

aura bientôt l'occasion d'étudier l'opportunité d'amplifier le service actuel des stations de boëtte et de réfrigération exploitées par le gouvernement fédéral. Ce service se restreint actuellement à Terre-Neuve et c'est l'un des services que le Canada a pris en charge lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération. L'extension de ce programme à la Nouvelle-Écosse et à d'autres régions serait extrêmement avantageuse et favoriserait nos pêcheurs. Elle créérait également des emplois dans nos villages de pêcheurs et encouragerait ceux qui seraient disposés à s'adonner à la pêche, mais qui ont hésité à le faire jusqu'ici en raison du manque de possibilité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais citer un passage du numéro de ce matin du *Chronicle Herald* d'Halifax. J'estime que l'article de fond de ce journal est particulièrement révélateur et intéressant. Je n'aborderai brièvement qu'un aspect qui porte sur l'usage accru des comités de la Chambre. Le premier ministre (M. Pearson) a déjà laissé entendre que nous pouvons nous y attendre pour bientôt. Je cite:

> On devrait faire meilleur usage des comités permanents.
>
> Trop souvent on ne s'occupe pas du tout de ces comités; on se contente de prononcer de longs discours décousus lorsque la Chambre siège en comité plénier. Le comité des affaires extérieures, par exemple, n'a pas siégé une fois durant la dernière législature.
>
> Si le gouvernement soumettait un plus grand nombre d'importantes mesures législatives au comité permanent et empêchait les débats prolongés au moment où le comité présente son rapport, on éviterait nombre de répétitions inutiles.

Je m'en réjouis, monsieur l'Orateur, et je constate avec satisfaction que le premier ministre manifeste son intention de procéder en ce sens.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, question qui intéresse au plus haut point les provinces Maritimes. Ainsi que je l'ai fait savoir au début de mes observations, la création de l'Office d'expansion économique de la région atlantique n'a pas été sans susciter des déceptions. L'ancien gouvernement avait réduit le nouvel organisme au rôle de conseil consultatif qui, dans une large mesure, aurait fait double emploi avec le CEPA. Hier, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a fait observer qu'il s'oppose à ce qu'on porte de cinq à onze membres la composition de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. J'estime, pour ma part, qu'il fait fausse route et que cette augmentation du nombre de membres de l'Office ne peut qu'être utile, surtout si l'on considère que la composition initiale de cinq membres ne comprenait aucun représentant du salariat.

L'Office constitué par l'ancien gouvernement ne comprenait aucun représentant acadien. Oh! il y a bien un monsieur du nom de Lalonde qui habite Moncton à l'heure actuelle, mais je crois qu'il est provisoirement en poste dans les provinces Maritimes et qu'il est originaire de Sherbrooke, dans le Québec. L'Office devrait sûrement représenter d'autres secteurs et d'autres aspects de l'économie des provinces Maritimes, d'autant plus que le président actuel de l'organisme habite les provinces Maritimes et le Canada depuis assez peu longtemps. C'est peut-être une autre raison pour donner plus d'ampleur à la représentation au sein de cet organisme.

A titre de nouveau député, je tiens à signaler que j'appuie le discours du trône et que je suis fort sensible aux passages de ce discours qui touchent directement ma circonscription. Je considère comme un privilège de siéger dans cette enceinte en compagnie des députés des quatre partis qui y sont représentés.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Hier, monsieur l'Orateur, je croyais avoir épuisé toutes les observations que j'aurais à faire dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai déclaré dans mon discours que le problème de la défense, j'avais l'intention de l'examiner au moment voulu et, ce moment, j'estimais que ce serait lorsque nous serions saisis d'une motion tendant à instituer un comité de la défense. Devant la tournure des événements, par suite du sous-amendement que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a proposé, je trouve que je dois prendre de nouveau la parole.

Étant donné certaines déclarations du premier ministre (M. Pearson), je compte aborder les aspects du problème de la défense qui ont trait à la question des armes nucléaires et analyser aussi le sous-amendement pour donner une idée générale des raisons qui motivent l'attitude que l'opposition officielle entend prendre au sujet de ce sous-amendement. Nous sommes réunis ici au moment même où le Conseil ministériel des pays membres de l'OTAN est lui-même réuni pour étudier l'état actuel et l'avenir de cette organisation, qui constitue le rempart de notre défense et la seule garantie de notre survivance. Voilà une question dont j'ai traité en long et en large avant le renversement de mon gouvernement au début de février et j'entreprendrai maintenant de traiter de certains événements survenus par la suite, de certaines modifications d'attitude de la part du gouvernement d'aujourd'hui, maintenant que lui incombe la responsabilité de gouverner.

Je suis sûr que ceux qui ont entendu le discours de l'ancien ministre de la Défense

cet après-midi ont été impressionnés par la force de ses arguments et la manière avec laquelle il a exposé les faits dans toute leur vérité à la Chambre. J'ai l'intention d'examiner en détail les revirements d'opinion des ministres, de revenir sur certains propos du premier ministre et sur le changement de doctrine du parti libéral. Bien que les libéraux essaient de faire croire à la Chambre qu'ils ont agi avec décision et détermination, je doute que l'on retrouve dans l'histoire de n'importe quel Parlement un revirement aussi radical d'opinion de la part des membres de la Chambre des communes, des membres du parti libéral, qui se sont laissé emporter par le vent de la politique, qui ont cédé à certaines pressions ou qui se sont laissé influencer quand ils sont allés outre-frontière.

En ce qui concerne cette dernière affirmation, je me propose de citer comme témoin le ministre de la Défense nationale, qui a exposé ses raisons du revirement soudain du parti libéral qui a fait, le 12 janvier dernier, à Scarborough, lui qui avait toujours été contre les armes nucléaires, un revirement aussi complet que soudain. En effet, la conversion de Saül sur la route de Damas ne soutiendrait pas la comparaison avec le volte-face du parti libéral en l'occurrence.

Les changements de point de vue sont compréhensibles quand ils s'inspirent de circonstances qui en exigent. Mais, quand j'ai parlé la dernière fois à la Chambre de la défense, en disant que ses techniques étaient en train de changer, cette opinion a été tournée en ridicule par les premiers bancs de l'opposition. Cependant, on trouve aujourd'hui dans le *Globe and Mail* le compte rendu suivant:

Tenant compte des missiles, le NORAD émonde le SAGE—Les yeux et les oreilles électroniques de la défense aérienne nord-américaine contre les avions sont peu à peu réduits, à mesure que la principale menace d'attaque ennemie passe des avions de bombardement aux missiles intercontinentaux.

J'ai déjà défendu cette idée à la Chambre et ailleurs à plus d'une occasion; elle est reprise avec plus de force encore dans le communiqué qui se poursuit en ces termes:

Le Pentagone estime que les bombardiers constitueront une menace pour plusieurs années encore. Mais, vu que les Soviétiques ont sensiblement accru leur réserve de missiles sans toutefois augmenter le nombre de leurs bombardiers, les planificateurs du Pentagone ont dû accélérer la production de projectiles de défense.

C'est pourquoi le dispositif SAGE est appelé à jouer un rôle de plus en plus restreint. Conçu au début des années 50 et réalisé au coût d'environ 3,700 millions de dollars, ce réseau de géantes calculatrices électroniques reliées à d'immenses postes de radar avait pour but de déceler l'approche de bombardiers ennemis, de mettre en état d'alerte les avions de chasse et les contingents locaux chargés des missiles, y compris les Bomarcs, et d'orienter ces armes de façon à détruire les bombardiers ennemis.

La situation a donc changé et la question des armes nucléaires, comme je l'ai mentionné en janvier dernier, doit être tranchée au Parlement par tous les députés et non par un groupe de ministres dont les opinions sur le sujet ont été des plus changeantes.

Monsieur l'Orateur, vous vous rappelez sans doute le mépris que l'on nous a manifesté en 1959, 1960, 1961 et 1962 pour avoir songé à conclure une entente avec les États-Unis qui nous auraient fourni des engins nucléaires en cas de menace.

Dans mon discours du 5 février dernier, j'ai résumé la ligne de conduite que nous devrions suivre, à mon avis, comme il est mentionné à la page 3600 du hansard de cette date, et je cite:

C'est pourquoi le Canada devra étudier cette question lors de la réunion qui aura lieu en mai...

Je parlais de la réunion ministérielle de l'OTAN,

...De concert avec nos alliés de l'OTAN, nous essaierons de faire la lumière sur le rôle que notre pays est appelé à jouer dans le programme de défense de l'Alliance atlantique.

Cet après-midi, au moment où le premier ministre parlait longuement de l'OTAN, je ne pouvais qu'être d'accord avec lui, mais je me propose de comparer ses paroles avec les opinions qu'il défendait à ce sujet durant les jours sombres de 1958 et 1959. Il ne se faisait pas faute alors de s'attaquer à l'OTAN.

Monsieur l'Orateur, tous les députés qui siègent en cette enceinte croient en l'efficacité de l'OTAN. Mais tel n'est pas le cas d'un ancien député qui s'est converti au libéralisme vers 1962, un député de ma propre province qui n'a pas été réélu. Ce qu'il a dit de l'OTAN devra rester au hansard, mais je n'ai pas l'intention de l'y verser de nouveau.

M. Woolliams: Mais cela avait amusé le premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je continuais ainsi:

L'unité règne au sein de l'OTAN. Nous n'avons jamais consenti à ce que le Canada manque à ses engagements et nous n'avons pas l'intention de commencer à le faire.

Cette déclaration demeure aujourd'hui comme chaque jour où nous étions au pouvoir. Puis j'ai parlé de la réunion:

Lors de cette réunion où l'on passera en revue l'ensemble de la politique collective en matière de défense, nous obtiendrons les vues des autres pays membres. C'est en nous fondant sur ces opinions que nous pourrons prendre une décision logique concernant le maintien de nos obligations et, au besoin, de notre régime de défense collective. Dans l'intervalle, nos forces armées pourront continuer à s'entraîner avec ces armes.

Ils ont soutenu que c'étaient là des tergiversations, mais aujourd'hui ils s'engagent dans la voie même qu'ils avaient condamnée.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai également dit ceci:

Je déclare à la Chambre qu'après cette réunion, nous soumettrons la question au Parlement de façon claire, nette et définitive. Qu'on me comprenne bien. Il n'est pas question de conclure des accords secrets.

Voilà donc ma déclaration. A la lumière des événements ultérieurs, mon attitude était la bonne. Le gouvernement actuel, après avoir retourné sa veste et suivi des sentiers tortueux, en arrive enfin à une ligne de conduite, mais refuse à la Chambre le droit d'accepter ou de rejeter cette ligne de conduite au nom de la nation.

Une voix: Ils compromettent le Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: On commence à comprendre l'utilité du sous-amendement, auquel j'aurais aimé ajouter quelques mots. En voici le texte:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté leur intention d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes, diminuant ainsi les possibilités d'un désarmement nucléaire et accroissant le danger d'une guerre nucléaire.

Cependant, maintes et maintes fois au cours des années que j'ai passées en cette Chambre, les membres des partis politiques ont décidé dans quelle voie s'engager sur la foi, non pas du texte même, mais de l'interprétation qu'en donnait le motionnaire. L'accent que le chef du Nouveau parti démocratique a mis sur l'autorité du Parlement indique bien que le sous-amendement signifie: «Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté leur intention, sans consulter le Parlement», et ainsi de suite. Tel est le sens que je donne au sous-amendement, qui représente, augmenté de ces mots sous-entendus, la position que notre parti a prise. Parlant en son nom, j'ai déclaré, le 5 février, que le Parlement serait directement saisi de la question. Mais vous voyez ce que le gouvernement tente maintenant de faire. Il va conclure des ententes et acquérir des armes nucléaires. Telle n'était pas sa première idée, mais c'est ainsi que j'interprète ce qu'a dit aujourd'hui le premier ministre.

D'un autre côté, en toute justice, je devrais citer les paroles du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), qui malheureusement n'est pas des nôtres ce soir. Je m'explique parfaitement son absence: il s'occupe d'affaires importantes, là où se décident des questions de défense. Quelle opinion a-t-il exprimée quant à la voie sur laquelle le gouvernement devait s'engager? Le 24 avril, une nouvelle de la *Presse canadienne* s'intitulait: «Hellyer ne veut engager le Canada en rien». C'était là, monsieur l'Orateur, le deuxième jour de décision. Il suffit de relire l'histoire de la création du monde pour apprendre ce qui fut fait le deuxième jour. Mais le deuxième jour, le ministre de la Défense nationale, selon son habitude, s'est livré à l'une de ses déclarations personnelles semblable à toutes ses déclarations qui sont ou bien pleines ou bien vides de sens. Connaissant sa compétence, je n'hésite pas à reconnaître la profondeur de ses déclarations. Or, qu'a-t-il déclaré? Ceci:

Le ministre de la Défense, M. Hellyer, a déclaré mardi soir qu'une entente nucléaire avec les États-Unis serait une «entente facultative» qui n'engagerait «en rien» le Canada.

Le premier ministre n'a tout de même pas affiché la même attitude aujourd'hui. Nous voulons savoir à quoi tout cela va nous conduire. Il a déclaré, à l'émission télévisée *Inquiry*, que par une entente facultative «nous ne voulons nous engager à aucune action précise». Qu'est-ce que tout cela veut dire, monsieur l'Orateur? Est-ce qu'on se paie de mots? Nous ne voulons nous engager à rien, a-t-il déclaré. Tout de suite après, il s'est entretenu avec les journalistes. C'est une bonne idée de rencontrer les journalistes tout de suite après pour leur faire comprendre ce que vous vouliez dire, si vous avez dit autre chose. Voici ce que dit cette nouvelle:

Tout de suite après son assermentation comme membre du nouveau cabinet libéral, M. Hellyer a déclaré lundi aux journalistes qu'au sujet de la garde et du contrôle des armes nucléaires, une entente serait conclue entre le Canada et les États-Unis dans à peu près un mois, et que les ogives nucléaires seraient fournies aux forces canadiennes six mois plus tard tout au plus.

Payez et faites votre choix. Vous les reconnaîtrez à leurs paroles. Qu'a-t-il dit le 12 septembre 1961, comme en fait foi la page 8532 du compte rendu:

C'est pourquoi,...

Il parlait des Bomarcs.

...nous persistons à croire qu'il ne vaut pas la peine de faire entrer le Canada dans le club atomique,...

(*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, aujourd'hui le premier ministre a joué sur les mots en prétendant que, lorsqu'il parlait de clubs nucléaires et de clubs atomiques, il voulait dire la production dans un pays ou l'usage et le contrôle exclusifs dans un pays des armes nucléaires. Il ne s'agit de rien de tel. La définition est claire:

...il ne vaut pas la peine de faire entrer le Canada dans le club atomique, celui des nations atomiques, quand l'avantage d'avoir des armes nucléaires sur le territoire du Canada est si minime.

Il a dit ensuite:

Nous nous réservons le droit de revenir sur cette position si, à l'avenir, l'Ouest réussit à mettre au point un missile anti-missile vraiment efficace. Cela modifierait du tout au tout la situation. A l'heure présente, cependant, nous ne possédons pas un tel engin et nous élaborons notre politique en fonction de l'état de choses actuel.

Eh bien, nous n'avons pas avancé dans cette voie. Nous avons essayé, mais en vain, malheureusement. Monsieur l'Orateur, à cet égard, les faits n'ont pas changé depuis le 12 septembre 1961.

Je me propose maintenant d'exposer notre position dans ses grandes lignes. Tout de suite je dirai qu'il n'existe ni n'existait aucun engagement de la part du Canada à accepter les armes nucléaires. Et, monsieur l'Orateur, je n'ai pas le moindre doute que, depuis qu'ils sont au pouvoir, les honorables vis-à-vis, si absorbés soient-ils en ces jours de décision, ont tout examiné à la loupe. Ils ont cherché, mais n'ont pas trouvé. Les voilà qui ne tiennent plus le même discours. En fait, disent-ils, même s'il n'existait pas d'entente, il y en avait une qui était sous-entendue dans l'acceptation de deux Bomarcs en terre canadienne.

Une voix: Et que dire du Voodoo?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'y arrive dans un instant. Je veux maintenant revenir un peu en arrière, car n'oublions pas que l'argumentation du premier ministre repose tout entière sur l'assertion qu'en 1959, le 20 février plus précisément, j'ai contracté un engagement au nom du Canada. Il était donc au courant. Il ne peut jouer sur les deux côtés du tableau. S'il a raison, il devait savoir que, depuis 1959, nous avions contracté un engagement. Néanmoins, sachant que nous avions assumé un engagement—et il fonde son assertion sur les observations que j'ai alors formulées à la Chambre—lui et ses tenants ont fait tout en leur pouvoir pour empêcher le Canada d'acquérir des armes nucléaires. Ils n'ont pas découvert cela en 1963. Ils ne l'ont pas tout bonnement découvert lorsque la lumière éclairait le premier ministre actuel, à Scarborough, en janvier. Ils le savaient à partir du moment où j'ai prononcé ces observations, soit, d'après ce qu'ils prétendent, le 20 février 1959. J'ai alors exposé l'attitude que nous avions adoptée. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit, on m'a déjà cité. J'ai maintenu cette attitude pendant des années, alors que les honorables vis-à-vis multipliaient leurs questions. Le 18 janvier 1960, j'ai déclaré:

On peut résumer de la façon suivante la ligne de conduite du Canada: c'est possible qu'un jour les forces canadiennes aient besoin de certaines armes nucléaires si elles veulent garder leur efficacité. Nous ne pouvons pas changer le principe de la propriété américaine—car les États-Unis ont une idée bien arrêtée à cet égard—mais c'est le Canada qui décidera de leur utilisation au Canada. Je tiens à préciser clairement que les armes nucléaires ne seront utilisées par les forces canadiennes que si le gouvernement le décidait et elles le seraient de la manière approuvée par le gouvernement canadien. Le Canada conserve son entière liberté de choisir et de décider.

Et par la suite, soit le 9 février de cette même année, j'ai déclaré:

J'ajouterai que lorsque le Canada fera l'acquisition d'armements nucléaires, s'il en fait jamais l'acquisition, cette initiative sera conforme à sa propre ligne de conduite nationale et à nos obligations en vertu du traité de l'Atlantique Nord.

Puis, le 4 juillet 1960—je n'entends pas multiplier les citations; je veux tout simplement montrer la logique de notre attitude—j'ai énoncé ce qui suit:

D'une part, nous souhaitons assurer le désarmement; d'autre part, nous devons nous acquitter de la responsabilité qui nous incombe d'assurer au plus haut point la sécurité de la population canadienne. En ce qui concerne les entretiens, la responsabilité en incombe forcément au ministre de la Défense nationale dont les fonctionnaires confèrent avec leurs homologues aux États-Unis et leur font connaître l'attitude adoptée par le gouvernement canadien, attitude essentielle à toute entente qui serait conclue à l'avenir, à savoir que si jamais...

Je suis revenu là-dessus à maintes reprises.

...le gouvernement canadien décidait d'équiper ses forces d'armes nucléaires, le Canada aurait la haute main sur ces armes et elles ne seraient utilisées au Canada que par suite d'une décision du gouvernement canadien.

Par la suite, la même question a été soulevée à quelques reprises. Elle l'a été le 30 novembre 1960 et voici quelle fut ma réponse:

Tout ce que je peux dire c'est que l'attitude du Canada n'a pas du tout changé. Nous avons bien précisé que si jamais nous obtenions des armes nucléaires, nous ne les admettrons pas à moins de participer à leur maîtrise; nous n'avons jamais laissé entendre que nous reviendrions sur cette décision.

Et ensuite, le 20 septembre 1961, alors que j'ai déclaré:

Ainsi qu'on l'a dit clairement au cours du débat sur les prévisions de dépenses de la défense, nous avons aussi de l'équipement qui nous permettra d'employer les armes nucléaires de défense si le gouvernement décide que la sécurité nationale l'exige... Le gouvernement veut qu'aucune de ses décisions ne nuise en quoi que ce soit à tout progrès sensible qu'on pourrait réaliser dans le désarmement ou en vue d'empêcher que les pays qui n'ont pas encore d'armes atomiques n'en obtiennent séparément.

Et, de nouveau le 20 février 1962, j'ai déclaré:

Mais si, compte tenu des besoins d'armements et des tâches découlant de la défense qui s'imposent au Canada, on jugeait nécessaire d'avoir, à un moment donné, des armes nucléaires, le principe dont s'inspirerait notre point de vue serait le contrôle conjoint.

C'est ce qui a toujours été notre avis. En 1963, le 25 janvier, j'ai dit ceci:

Nous négocierons avec les États-Unis pour nous assurer que des ogives nucléaires nous seront fournies sans tarder en cas de besoin.

Il n'y a jamais eu, à aucun moment, un engagement d'accepter des armes nucléaires de la part du gouvernement du Canada, ce

que l'ancien secrétaire d'État aux affaires extérieures a bien nettement établi.

L'argument qu'on avance est celui-ci: Quand on a des Bomarcs, il faut aussi avoir des ogives nucléaires. En février, le Département d'État a publié au mois de janvier ce document qui, à la lumière des événements, doit maintenant être considéré par ceux qui l'ont fourni comme constituant une initiative extrêmement inopportune. Le communiqué déclarait que le Bomarc B n'était pas destiné à utiliser des ogives classiques. Monsieur l'Orateur, le *Pentagon* ne renseigne apparemment pas le département d'État sur tous les faits. En effet, ce que l'on déclare ici, dans ce document, est contraire à l'édition de 1961 du manuel d'entraînement aérien universitaire de l'aviation américaine (ROTC) où l'on relève, à la page 397, que le Bomarc peut être doté soit d'une ogive classique très explosive, soit d'une ogive nucléaire. En outre, alors que le département d'État a déclaré que le Bomarc B ne peut employer d'ogives non-nucléaires, le quartier général du commandement de défense aérienne de l'Amérique du Nord a fourni, au printemps 1961, certains renseignements, en publiant toute l'histoire du NORAD à l'intention des journaux. Voici ce qu'on trouve à la page 12:

Des engins sol-air qu'emploie le NORAD, c'est le Bomarc qui a la plus longue portée. Le premier modèle, qui est devenu opérationnel en 1959, peut descendre à 200 milles un appareil ennemi. Le modèle amélioré, le Bomarc B, a une portée de plus de 400 milles et doit servir tant aux États-Unis qu'au Canada. Les Bomarcs peuvent être dotés d'ogives nucléaires ou d'explosifs puissants.

Voilà ce qu'était l'avis du NORAD sur les Bomarcs B au printemps de 1961.

En septembre 1961, John Laurence Kuter, commandant en chef du commandement nord-américain de la défense aérienne, a dit ce qui suit à l'exposition internationale canadienne de l'Air à Toronto. Au sujet du Bomarc, il a dit qu'il s'agissait d'un engin supersonique qui avait un rayon d'action de 400 milles, depuis une très basse altitude jusqu'à 70,000 pieds. Voilà à propos du Bomarc B. Il a dit qu'on pouvait le lancer dans les deux minutes qui suivraient l'alerte et qu'on pouvait l'armer d'une tête nucléaire ou d'une tête classique.

Où retrouve-t-on l'engagement implicite d'accepter les ogives nucléaires? Nous avons toujours pris pour ligne de conduite de négocier et d'essayer de conclure une entente qui sauvegarderait la souveraineté du Canada, de telle sorte que, si la situation internationale s'aggravait ou devenait explosive, nous pourrions utiliser des armes nucléaires pour la défense de l'Amérique du Nord.

Quant aux membres du gouvernement actuel, quelle a été leur attitude? Ils ont fait une pirouette. Ils ont adopté une attitude

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

une année et ont soudainement changé d'avis plus tard. Nous savons maintenant pourquoi ils ont changé d'avis. Encore une fois, le ministre de la Défense nationale, parlant à Vancouver, a déclaré que le premier ministre actuel avait rencontré certains représentants des forces armées des États-Unis et que ceux-ci l'avaient convaincu ou lui avaient fait croire qu'il faudrait faire quelque chose. J'y reviendrai en temps et lieu.

J'ai maintenant l'intention de citer le premier ministre et de suivre ses pirouettes alors qu'il était chef de l'opposition. En août 1958 il a dit, comme en fait foi le hansard, que le Bomarc devrait être doté d'une ogive nucléaire. Voilà quelle était son attitude en août 1958. En juillet 1959, il était en faveur des armes nucléaires tactiques pour les forces canadiennes en Europe. Il a déclaré que le ministre de la Défense nationale devrait savoir que les armes nucléaires tactiques avaient maintenant été réduites au point que de petites unités pourraient s'en servir contre des cibles purement militaires, qu'elles étaient des armes traditionnelles en ce sens qu'il s'agissait d'armes classiques dotées de munitions nucléaires. Puis il a dit ensuite que si l'on n'employait pas de pareilles armes, les forces de l'OTAN en Europe feraient face à des armées dotées d'un pareil arsenal, à des armées qui n'hésiteraient pas à s'en servir. Alors en 1958 il estimait qu'il fallait doter les forces de l'OTAN d'armes nucléaires.

Cependant, pour une raison que je n'ai jamais pu comprendre, il a dit, le 18 janvier 1960 (et je ne fais que résumer ses paroles), qu'il faisait, à cet égard, certaines réserves. Il a affirmé que nous ne devrions pas accepter de toutes petites bombes nucléaires pour les avions de l'Aviation royale du Canada. Il parlait alors du rôle du CF-104 qui se limitait à la reconnaissance tactique. En août 1960, mentionnant encore une fois le Bomarc, il a déclaré qu'à son avis, en adoptant ce système qu'il considérait inutile pour le Canada—je parle en ce moment du système Bomarc—nous rejetterions l'emploi par notre pays de toute forme d'armes nucléaires pour ce que l'on appelle erronément la défense de notre territoire.

Monsieur l'Orateur, pourquoi ces changements d'attitude? Pourquoi ces renversements sinueux? Pourquoi ces modifications de point de vue? Puis, le même jour, il a admis qu'il avait changé d'avis par rapport à ce qu'il avait exposé au mois de juillet 1959. Il a ensuite résumé sa façon de voir en disant que, non seulement il était contre l'adoption des ogives nucléaires pour le Bomarc, mais qu'il s'opposait aussi à l'emploi d'ogives nucléaires par nos forces en Europe. Et voilà

qu'il nous parle maintenant de journées décisives, sous l'égide d'un gouvernement fort, audacieux, doué d'esprit d'initiative. Est-ce là un exemple de ce que signifie l'esprit de décision? Il a ajouté que le Canada devrait catégoriquement rejeter la proposition d'après laquelle nos effectifs de l'OTAN devraient être équipés d'armes nucléaires d'un modèle ou d'un autre. Quand je l'ai écouté, aujourd'hui, en se drapant dans la toge de la perfection, il disait à ceux qui siègent à ma gauche que leur opinion au sujet de l'OTAN était dangereuse et que, si les forces canadiennes de l'OTAN n'avaient pas d'armes nucléaires, ce serait la fin de cet organisme. C'était ce qu'il disait en 1959.

Un an et demi s'était écoulé depuis lors: le 9 janvier 1961, le ralliement national des libéraux s'est déroulé à Ottawa. J'ai fait erreur aujourd'hui en demandant au premier ministre s'il avait, le 9 janvier de cette année-là, déclaré à la Chambre des communes que le Canada allait devenir une puissance nucléaire. Cette affirmation n'a pas été formulée à la Chambre des communes, mais à Ottawa, au moment du ralliement. Il a été alors encore plus catégorique en disant que nous ne devrions ni acquérir ni employer d'armes nucléaires, sous quelque contrôle que ce soit, national ou conjoint.

Monsieur l'Orateur, si l'on se perd un peu en suivant le fil de ses idées, c'est fort compréhensible. Le premier ministre a dit—et je parle maintenant du Nouveau parti démocratique, qui n'a pas besoin d'être défendu par moi et que je ne défends pas d'ailleurs—que ses opinions détruiraient l'OTAN. Or, je lui demanderai quand il a eu cette révélation? Ce n'était pas son avis en 1961. Il a, en effet, alors poursuivi en disant—et je l'entends encore y mettre toute la vigueur dont il disposait—qu'une politique de force, d'indépendance et de collaboration entre alliés n'exigeait pas du Canada qu'il devienne lui-même une puissance nucléaire. C'est alors qu'il a défini une puissance nucléaire (*Exclamations*) ... non pas la version revisée du 21 mai 1963, mais la définition. Ce qu'il voulait dire en parlant des puissances nucléaires, c'était que le Canada se joindrait au cercle nucléaire s'il acceptait des armes nucléaires soit sous contrôle national ou mixte. Il a déclaré que la politique adoptée n'exige pas que le Canada se joigne au club nucléaire et ensuite:

Il n'est pas nécessaire non plus que le Canada continue à jouer son rôle actuel dans le NORAD, ce qui, entre autres, signifierait que les forces canadiennes se serviraient des armes nucléaires sous contrôle unique ou double.

Voilà ce qu'il préconise aujourd'hui, le double contrôle, et à la façon dont il a parlé aujourd'hui, on dirait qu'il n'a jamais eu d'autre opinion. A la réunion de janvier 1961, la résolution suivante a été adoptée:

Le nouveau gouvernement libéral ne devrait pas acquérir, fabriquer ni employer de telles armes...

Il s'agit d'armes nucléaires.

...sous contrôle canadien unique ou sous contrôle mixte Canada-États-Unis.

Il parle d'esprit de décision. Il dit qu'il faut agir de façon positive et directe. Je suis sûr que la Chambre aimerait savoir quand il a soudainement eu la révélation et quand il s'est aperçu que les arguments qu'il proférait à la Chambre en 1959-1960 et en 1961 étaient vides. Puis il a déclaré ceci, ou plutôt la résolution l'a dit:

Sous un nouveau gouvernement libéral, le Canada se retirera du NORAD, en ce qui a trait à son rôle d'interception.

Qu'est-ce qui a changé l'opinion du premier ministre depuis ce moment-là? Il sera intéressant de savoir pourquoi il veut faire croire à la Chambre et au pays aujourd'hui qu'il a toujours été entièrement dévoué au NORAD et à la défense mixte.

Le Canada se retira du NORAD en ce qui a trait à son rôle d'interception. La politique libérale prévoirait un apport canadien approprié à la défense continentale en collaboration avec les États-Unis. Le rôle du Canada dans ce système de défense serait la détection, l'identification et l'alerte.

Une voix: Regarder les oiseaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet, le faucon est devenu amateur d'oiseaux. Nous devrions savoir, monsieur l'Orateur, le motif de ces revirements. Voilà ce dont le Parlement veut s'entretenir. Nous voulons savoir pourquoi la pensée politique de ces messieurs a suivi de tels méandres. La résolution se poursuit ainsi:

Nous cesserions d'affecter nos moyens de défense à des escadrilles de combat d'interception ou à des fusées Bomarc. Rien ne justifie le Canada de jouer un rôle qui ne lui convient pas vu les circonstances.

Monsieur, je suis certain que la Chambre reconnaît qu'il importe que le Parlement étudie et règle cette question. Comment pouvons-nous savoir que le point de vue actuel ne sera pas rejeté demain? Nous voulons savoir. S'adressant aux convives du banquet annuel de la Fédération des instituteurs des écoles secondaires de l'Ontario à Toronto le 21 janvier 1961, le premier ministre actuel exposait la politique de défense libérale; il a déclaré ce que voici:

Il est ridicule de dire que les engins nucléaires sont nécessaires à cette fin.

Cette fin étant la collaboration en matière de défense avec les États-Unis.

Alors ne nous engageons pas en ce domaine.

Vous savez, monsieur l'Orateur, il parle souvent de baseball. Il était certainement dans le champ extérieur, à ce moment-là:

La fonction de surveillance de l'ARC pour la défense continentale n'avait pas seulement une grande importance, mais elle impliquait aussi une étroite collaboration avec les États-Unis. Cependant, cela n'exigera pas l'utilisation d'engins atomiques avec les Bomarcs ou les appareils canadiens placés sous commandement national ou même conjoint.

Puis il a dit ensuite:

Selon moi, cela n'est pas nécessaire ou souhaitable pour le Canada en ce qui concerne notre participation à la défense aérienne du continent.

Il savait alors, monsieur l'Orateur, de quel présumé engagement il s'agissait, parce qu'il nous a déclaré aujourd'hui que j'avais pris cet engagement en 1959. Comme il savait qu'il existait un engagement, puisqu'il nous le dit maintenant, je lui demande pourquoi il nous incitait à éluder nos responsabilités?

J'en viens maintenant à 1962. Avant les élections générales de 1962, le parti libéral avait publié une brochure intitulée: «Le programme libéral». A propos des questions de défense, on pouvait lire dans cette brochure:

Par sa politique de défense, le nouveau gouvernement libéral ne demandera pas au Canada de devenir une puissance nucléaire en fabriquant, achetant ou utilisant des armes atomiques placées sous commandement canadien ou américain.

Une voix: 1962!

Le très hon. M. Diefenbaker: 1962, monsieur l'Orateur! Aujourd'hui, il nous sert une leçon sur les responsabilités du gouvernement. Mais jusqu'en 1962, avant les élections de cette année-là, étant au courant de l'engagement, parce qu'il déclare que c'est moi qui ai pris l'engagement en 1959 lors d'un discours prononcé à la Chambre des communes, lui-même et le parti libéral avaient décidé qu'ils ne demanderaient pas au Canada de devenir une puissance nucléaire, en utilisant des engins nucléaires placés sous le commandement canadien ou américain.

L'hon. M. Monteith: Jusqu'où peut aller la duplicité?

Une voix: Où était donc alors l'escouade de la vérité de Judy?

L'hon. Mlle LaMarsh: Elle est ici dans le moment.

Le très hon. M. Pearson: Tandis que, vous, vous êtes là-bas.

M. Woolliams: Mais où se trouvait alors l'escouade de la vérité?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'adore un auditoire qui participe, mais je n'ai vraiment pas besoin d'aide. Tout ce que j'ai à faire, c'est de donner lecture des propos qu'on a formulés. Voilà qui établit une fois pour toutes, d'abord, qu'ils n'ont pu trouver aucune entente conclue à cet égard entre le Canada et les États-Unis.

Le très hon. M. Pearson: Comment se fait-il que vous avez perdu la moitié de votre cabinet?

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout ce qu'ils ont pu faire, c'est citer une déclaration faite en 1959 et qui n'allait pas au-delà de celles qui devaient suivre, à savoir que nous serions en mesure, moyennant un accord qui pût sauvegarder la souveraineté canadienne, d'avoir à notre disposition des armes nucléaires.

L'hon. Mlle LaMarsh: Où est le député de Calgary-Nord (M. Harkness)?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux parler maintenant du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) et je n'aime pas le faire en son absence. C'est bien compréhensible, car je voulais attendre qu'une occasion se présente plus tard. Je n'ai pu réunir que quelques articles, mais si j'avais eu plus de temps à ma disposition, j'aurais exposé tout un dossier d'hypocrisie insidieuse de la part du parti libéral, qui remonte à 1959.

Je vais parler du ministre de la Défense nationale sans commenter les propos qu'il a tenus. Ceux-ci figurent à la page 7888 du compte rendu du 4 août 1960. Qu'il me soit permis de donner un résumé de ses propos avant de les citer. Il a dit qu'il ne fallait pas entreposer d'armes nucléaires au Canada, ni sur le sol ni dans les airs, et qu'il fallait mettre au rancart les plans destinés à se procurer le Starfighter pour les forces de l'OTAN. Voilà les propos que tenait l'homme qui aujourd'hui occupe le poste de ministre de la Défense nationale. Je vais vous expliquer la transformation extraordinaire et la métamorphose qui se sont produites dans le raisonnement des honorables vis-à-vis et vous donner aussi l'explication fournie par le ministre de la Défense nationale. Je vais maintenant citer un passage du hansard dans lequel le ministre de la Défense nationale traite de la défense du continent nord-américain.

Croyant qu'à partir de 1965, environ, il ne sera plus possible d'assurer une défense aérienne efficace au-dessus du continent nord-américain, nous ne voyons aucune raison de maintenir des installations exclusivement destinées à cette fin. Nous prétendons, par conséquent, que le gouvernement devrait cesser immédiatement de participer au dispositif SAGE-BOMARC et ne devrait pas procéder à l'installation des réseaux de radar auxiliaires. Ces réseaux auxiliaires ne sont utiles que contre une attaque par des bombardiers pilotés. Nous soutenons que la possibilité d'une attaque, au cours des deux ou trois prochaines années, n'est pas très grande, et ce n'est qu'au cours de cette période que ces installations seraient utiles. Fait intéressant à noter, ce serait également la période au cours de laquelle ces installations continueraient d'être en voie de

construction, et non pas en service. Une fois qu'elles seraient en place, elles seraient déjà désuètes, car à ce moment-là une offensive à fond comporterait l'emploi écrasant de missiles, contre lesquels il n'y a aucune défense.

N'oubliez pas que ce sont là les paroles d'un homme qui a sérieusement réfléchi à ce problème. Il l'a dit lui-même. Je continue:

L'élimination du dispositif SAGE-BOMARC nous dispenserait d'emmagasiner ou de nous servir des ogives nucléaires en territoire canadien. Les intercepteurs supersoniques que nous pourrions acquérir au titre de ce programme pourraient être armés de projectiles téléguidés classiques, comme le Sidewinder, par exemple. Il ne serait donc pas question tout de suite d'étendre le contrôle des armes atomiques à une autre puissance. Je sais que c'est là un sujet de grave inquiétude, non seulement pour les députés de ce côté-ci, mais aussi pour le gouvernement, le premier ministre et d'autres.

Là, en quelques mots, il réfute sans équivoque l'argument si souvent avancé, savoir que l'intercepteur que nous avions acquis devrait être muni d'armes nucléaires. Il n'a rien dit de la sorte. Ce qu'il nous faut c'est un projectile téléguidé classique comme le Sidewinder.

Ensuite, il a parlé de l'OTAN et je vais lire un extrait de son discours, page 7888 du hansard de cette date:

J'en arrive maintenant à l'OTAN. Lorsqu'on a conclu l'accord instituant l'OTAN, on se proposait de réaliser en Europe un rempart comprenant un nombre considérable de divisions munies d'armes classiques. Par la suite, cependant, lorsque les États-Unis détenaient encore une supériorité marquée dans le domaine de la puissance atomique, on a réorganisé les forces de l'OTAN selon les remaniements dictés, ou du moins systématisés, par la théorie de la riposte massive.

Puis, plus loin à la page suivante, nous trouvons ces mots:

Quant à la division aérienne, nous déplorons que le gouvernement ait décidé de la rééquiper en vue d'un rôle d'attaque. Le Canada n'a participé, dans le passé, à aucune puissance offensive virtuelle, surtout à une puissance nucléaire virtuelle. Nous estimons qu'il est inutile et peu sage de modifier cette politique de base. Cette transformation de la division aérienne crée un bon nombre de problèmes.

Ensuite, il adopte une attitude énergique et bien précise que le parti libéral a soutenue pendant plus de deux ans.

Pour réfuter l'allégation d'anti-américanisme répandue si largement, j'aimerais aussi relever une déclaration du premier ministre:

Ce n'est pas un moyen de défense et ce ne peut être, à mon avis, de par la nature des choses, un moyen de défense de notre territoire dans le sens traditionnel du mot, et ce ne sera bientôt plus une défense de quoi que ce soit...

Il parlait de la défense continentale de l'Amérique du Nord par le Bomarc et les avions d'interception.

Somme toute, ce genre de défense incombe en premier lieu aux États-Unis. C'est une défense dans le cadre de l'effort de dissuasion et nous savons combien cela est important, mais cette dissuasion ressortit uniquement aux États-Unis.

Comment peut-on suivre, monsieur l'Orateur, un esprit qui se prête à des circonvolutions comme celles-là, dans l'espoir de nous attribuer une attitude d'indécision, d'incertitude et d'hésitation. Écoutez ces paroles:

Il me semble, monsieur le président, que l'expérience que nous avons acquise les trois dernières années a démontré qu'en essayant de participer à la défense du continent de la façon dont nous l'avons fait, nous devenons simplement les deux derniers nœuds de la queue—représentés par le Bomarc—du cerf-volant de la défense.

Je comprends facilement, monsieur l'Orateur, le silence par lequel les ministériels accueillent de telles révélations. Le premier ministre a du front de prendre la parole pour essayer de nous couvrir de mépris. Voilà ce qu'on trouve tout au long du discours. Je pense en avoir assez relevé, même en cette occasion, pour montrer que les arguments actuels ne se fondent pas sur les faits ou que la volte-face survenue le 12 janvier ne peut être que le résultat d'un événement qui s'est produit outre-frontière. Nul ne sait ce qui s'est passé, quoique le ministre de la Défense nationale ait soulevé un coin du voile.

Voici ce que le premier ministre déclarait en novembre 1961:

Si nous entrons dans le club nucléaire,...

Il s'agit encore d'entreposer des armes nucléaires sur notre sol, sous un contrôle mixte ou séparé.

...notre pays renoncera à un atout politique majeur, celui d'être un chef de file des partisans de la paix mondiale, tout cela pour un dispositif d'une valeur fort douteuse. Son prestige au sein des Nations Unies pour lutter en faveur du bannissement des armes nucléaires serait perdu. Voilà la prochaine étape.

Aussi difficile que ce soit, monsieur l'Orateur, je vous demanderais de suivre le récit de ces événements. Pourquoi y a-t-il eu changement, pourquoi ces modifications? Le 30 mars 1962, le *Star* de Toronto publiait ce compte rendu:

Base atomique américaine non nécessaire ici: Mike—Le chef de l'opposition a déclaré hier qu'à son avis rien ne justifie, dans les circonstances actuelles, l'établissement en territoire canadien de bases nucléaires sous contrôle américain.

Je prie le premier ministre de dire à la Chambre et au pays si, au cours des entretiens qu'il a eus avec le président des États-Unis, il a consenti ou non à envisager d'un œil favorable l'entreposage pour le compte des États-Unis d'armes nucléaires dans des bases américaines au Canada. Il y en a deux et je sais que la Chambre et le pays aimeraient savoir les dispositions prises à cet égard.

Du temps où j'occupais le poste de premier ministre, nous avons toujours considéré que le Canada devait en tout temps maintenir sa

souveraineté, tout en acceptant de collaborer et de participer à la défense collective, mais en affirmant toujours qu'il nous revenait—et je souligne ces mots—de décider la ligne de conduite que nous adopterions.

A quel moment a fléchi la résistance du parti libéral? Ils se sont opposés à l'idée d'introduire des armes atomiques au Canada. Ici encore, je dois citer le ministre de la Défense comme témoin. Le 12 septembre 1961, comme en fait foi la page 8531 du hansard, il a déclaré:

On nous prépare à l'introduction d'armements atomiques au Canada.

Je croyais qu'à la lumière de nos propos de 1959 on avait contracté des engagements précis. Mais il n'en était rien selon le ministre de la Défense, qui affirma en outre:

A la Chambre et dans tout le pays on a déjà entamé une campagne pour venir à bout de la résistance. Les discours que font le premier ministre et le ministre de la Défense nationale nous amènent à croire que l'introduction de ces armes est inévitable. On a fait venir le commandant en chef du NORAD à Toronto pour lui faire prononcer un discours en vue d'assujettir le peuple canadien par la crainte.

L'assujettir à qui?

A ce sujet, monsieur le président, je crois qu'il convient de mettre en doute le procédé du gouvernement canadien, celui dont il a usé en invitant le général Kuter à venir prononcer un discours devant favoriser les visées politiques du gouvernement.

J'évite d'évoquer certaines autres visites qui ont eu lieu depuis. Le ministre actuel dit encore, à l'époque:

A mon avis, si le gouvernement s'est tracé une ligne de conduite et s'il y croit fermement, il devrait l'exposer et en assumer la responsabilité au lieu de refiler cette responsabilité à des officiers militaires.

Nous n'avons jamais essayé de refiler quoi que ce soit à des officiers, et nous ne voulions pas nous faire refiler quoi que ce soit nous-mêmes.

A la page 8532 du hansard du 12 septembre 1961, nous trouvons consignés d'autres propos du ministre actuel:

Dans ces conditions, notre Bomarc, s'il avait quelque utilité, et nos autres moyens de défense, exclusion faite des postes d'alerte et de reconnaissance, n'offrent réellement aucune protection pour le «dispositif de dissuasion». Ils peuvent servir à autre chose, mais pas à cela.

C'est pourquoi nous persistons à croire qu'il ne vaut pas la peine de faire entrer le Canada dans le club atomique...

C'est cela qu'ils qualifiaient de club atomique et qu'ils honnissaient. Le ministre a poursuivi en disant:

...quand l'avantage d'avoir des armes nucléaires sur le territoire du Canada est si minime. Nous nous réservons le droit de revenir sur cette position si, à l'avenir, l'Ouest réussit à mettre au point un engin antimissile vraiment efficace.

Vous voudrez bien m'excuser, monsieur l'Orateur, si je m'en rapporte de nouveau au ministre de la Défense. Qu'a-t-il dit au sujet du Bomarc? Selon le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, il a prononcé à Saint-Jean, le 31 octobre 1960, les paroles suivantes:

Le député de Toronto-Trinity a déclaré avec le franc-parler qu'on lui connaît: «Le Bomarc représente à peu près la dépense d'argent la plus inutile que l'on puisse imaginer. Le gouvernement ferait tout aussi bien de déverser les recettes des taxes dans le détroit de Northumberland».

Monsieur l'Orateur, l'engin qui devait faire du Canada la dernière roue du carrosse, ou plutôt la valeur de cet engin, ne méritait pas d'être jetée dans le détroit de Northumberland, s'il faut en croire le ministre de la Défense nationale, et maintenant on va le doter d'ogives nucléaires. Oh, comme on nous a tournés en ridicule! Pourquoi ce changement d'attitude? Je suppose que nous ne le saurons jamais, mais le ministre de la Défense nationale a une opinion bien arrêtée sur le sujet. Quand on lui a demandé, à Vancouver, comment il avait pu en arriver à un tel changement, à une telle métamorphose, il a répondu:

C'est à cause des renseignements nouveaux d'importance vitale qu'il a reçus durant la crise cubaine que Lester Pearson a préconisé l'acceptation d'armes nucléaires. M. Paul Hellyer a refusé de communiquer ces renseignements mais, selon lui, M. Pearson s'est rendu compte qu'il devait agir sur-le-champ pour sauvegarder la réputation du Canada tant au sein de l'OTAN qu'aux Nations Unies.

Que dire du prestige de notre pays en 1959, 1960 et 1961? N'est-ce pas durant ces années-là que le premier ministre actuel, à qui on a conféré le plus grand honneur international qu'un Canadien puisse recevoir, le prix Nobel, et qui a occupé des postes éminents sur la scène internationale, critiquait sans relâche le gouvernement parce que ce dernier songeait à signer une entente aux termes de laquelle le Canada aurait des armes atomiques à sa disposition? La dépêche en provenance de Vancouver continue en ces termes:

Au dire de M. Hellyer, le chef libéral a appris de sources confidentielles, soit de militaires américains et de représentants de l'OTAN, que l'intégrité du Canada n'avait jamais été aussi compromise.

Que serait-il advenu de notre intégrité nationale si nous avions suivi les recommandations de l'opposition en 1959, 1960 et 1961?

«A Washington, on était en furie», a déclaré M. Hellyer.

On sent la pression. Pourquoi était-on dans une telle furie à Washington? Était-ce parce que nous avons osé dire que nous entendions sauvegarder notre souveraineté, même si nous étions prêts à collaborer? Voici ce que dit la dépêche au sujet du premier ministre:

M. Hellyer a ajouté qu'on lui demandait sans cesse: «Qu'est-ce qui ne va pas au Canada?» Vu la gravité de la situation, M. Pearson était d'avis qu'il fallait prendre position afin de sauver le prestige du Canada.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Passons. Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant donner lecture d'une déclaration du ministre de la Défense nationale. J'ai en mains un article qui a paru dans le *Telegram*, de Toronto, le 20 septembre. Pas d'erreur, lorsqu'ils se font écrivains et qu'ils se mettent à rédiger des articles, ils en font de belles. Si je dis cela, c'est surtout à l'intention du ministre des Finances (M. Gordon).

M. Woolliams: Il est en train de lire le journal.

Une voix: Il prépare le budget.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'article qui est signé par Paul Hellyer, est intitulé: «Le débat sur les Bomarcs». On lit en sous-titre: «Il ne faudrait pas se berner». Je suis bien de son avis mais voyons ce qu'il écrit:

Le Canada ne devrait pas accepter d'armes atomiques défensives, pour le moment, car aucune d'entre elles n'offre de protection réelle.

Quant à l'avenir, personne ne saurait prédire d'une manière certaine ce qui va se passer, mais l'attitude que nous devrions adopter présentement ne fait aucun doute dans les circonstances.

Octobre, novembre, décembre, janvier... Moins de quatre mois plus tard, les circonstances étaient devenues d'une limpidité cristalline. Il a continué en disant ce qui suit:

Après avoir mis au point une bombe atomique, les Russes ont entrepris—du moins selon toute apparence—la réalisation d'escadrilles de bombardiers à longue portée capables d'atteindre des cibles du continent nord-américain. Conscients de notre vulnérabilité, nous nous sommes hâtés de mettre sur pied un réseau de stations de radar et de construire des avions de chasse.

Ces mesures avaient pour but de protéger le commandement stratégique aérien des États-Unis. On n'a jamais songé à les faire servir à d'autres fins.

Lorsque j'ai déclaré que ces dispositifs n'assureraient pas la défense du Canada, ils ont dit que je me trompais. Je vais citer de nouveau les paroles du ministre de la Défense nationale pour justifier l'attitude que nous avons adoptée. Monsieur l'Orateur, je donnais lecture de l'approbation du ministre de la Défense nationale. Je sais que des fonctions très importantes l'ont retenu ailleurs, et je lui sais gré d'être revenu à la Chambre, parce que le moment de la mise aux voix approche. Je relevais des passages d'un article qu'il a rédigé et qui lui donnerait droit de faire partie d'une société d'auteurs de livres d'imagination. Voici ce qu'il a dit aussi:

Tout bombardier abattu avant d'atteindre sa cible laisserait intacte une plus grande partie du Commandement stratégique aérien et donnerait à un plus grand nombre de pilotes la chance de regagner leurs bases, d'où ils pourraient frapper à leur tour.

C'est à ce moment-là, au début des années 50, que l'idée du Bomarc a été acceptée. On a projeté d'établir un réseau d'avions non pilotés (missiles Bomarc) qui s'étendrait d'un littoral à l'autre et assurerait un surcroît de protection au dispositif atomique de dissuasion, la force de frappe de l'Aviation américaine.

L'idée semblait bonne au début. Mais elle est devenue désuète depuis longtemps déjà, par suite des progrès accomplis en technologie.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ce sont là des opinions exprimées en septembre dernier et maintenant le gouvernement nous demande d'adopter ce nouveau programme en vertu duquel, selon les paroles du premier ministre à Scarborough, il obtiendra des ogives nucléaires qui seront installées sur les Bomarcs et ensuite il négociera avec les États-Unis, en vue de résilier l'entente. Voyons, monsieur l'Orateur, quelle absurdité!

Le ministre de la Défense nationale déclare ensuite dans cet article révélateur:

On se souviendra d'octobre 1957 comme d'un point tournant de la science militaire moderne. Lorsque les Russes ont placé leur premier spoutnik en orbite et ont prouvé qu'ils pouvaient construire facilement des missiles capables d'atteindre l'Amérique du Nord, nous nous sommes engagés d'une manière spectaculaire dans l'ère des missiles. Les cinq années subséquentes ont été marquées de recherches et de progrès étonnants.

Il ajoute ensuite:

Des missiles à courte portée peuvent être lancés de navires ou de sous-marins au large. Des missiles air-sol, désignés également sous le nom de bombes planantes peuvent être transportés sous les ailes d'un avion géant.

Contre ces trois genres de missiles, il n'existe actuellement aucun moyen de défense.

Je voudrais bien savoir ce qui a entraîné ce revirement d'opinions. Tout ce que j'ai essayé de faire ce soir, c'est tout simplement d'examiner ce qui s'est passé. J'ai encore beaucoup de documentation, tout aussi intéressante et révélatrice, dont je me servirai une autre fois. Personne ne sait encore pourquoi, le 12 janvier, le premier ministre a annoncé une nouvelle politique. Ma foi, cette annonce est venue avec une soudaineté tellement révoltante que l'Association libérale du Manitoba réunie en congrès venait tout juste de se prononcer contre les armes nucléaires et qu'elle a dû faire volte-face. Ses membres ne parvenaient pas à le croire. Peut-être allons-nous savoir avant bien longtemps ce qui s'est passé. Nous allons connaître certaines des paroles de parfait assentiment adressées au premier ministre pour avoir accompli ce remarquable exploit d'acrobatie.

Monsieur l'Orateur, en quoi consiste aujourd'hui la politique? Elle tourne en rond, mais personne ne sait à quoi s'en tenir. Je le demande encore une fois, quelle est la politique aujourd'hui? Eh bien, le 25 janvier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que son parti accepterait un rôle nucléaire à ce moment-là. Il a laissé entendre que ce rôle serait changé si un gouvernement libéral prenait le pouvoir. Ne pouvons-nous pas avoir quelques renseignements? Y a-t-il eu

quelque entente avec le président au moment de la sieste d'Hyannisport?

Le très hon. M. Pearson: Ou de Nassau?

Le très hon. M. Diefenbaker: Y a-t-il eu quelque entente prévoyant que, si nous acceptions des armes nucléaires, ou un accord comme celui qu'on a exposé aujourd'hui dans ses grandes lignes, on entamerait de nouvelles négociations, de façon que le Canada puisse, par cette voie, se libérer de l'accord antérieur? Nous avons certainement le droit de le savoir. Il est tout à fait évident que l'on ne nous en donnera pas l'occasion. Aujourd'hui, le secrétaire d'État (M. Pickersgill), l'une de nos principales autorités sur le progrès constitutionnel par nomination, a déclaré ceci: «C'est maintenant que vous avez l'occasion de le débattre. Nous ne vous avons pas refusé cette occasion. Un des partis d'opposition a proposé un sous-amendement, et nous allons en permettre l'étude». Voilà ce qu'il a dit en substance. Il a affirmé: «Nous ne vous avons pas refusé ce droit. Vous pouvez maintenant débattre ce point». Cela ne suffit pas, monsieur l'Orateur. Nous devons connaître les raisons du changement qui s'est produit dans la façon de voir du gouvernement actuel par rapport au point de vue qu'il avait adopté trois longues années de suite. Ont-ils adopté ce point de vue pour des raisons de conscience, ou pour des raisons politiques? Ce changement, ce piétinement, se fondait-il sur ce qu'il fallait pour assurer la sécurité du Canada, sans considération politique, ou était-il inspiré par des observations faites, à l'époque, au premier ministre (M. Pearson) ou au ministre de la Défense (M. Hellyer) par quelqu'un d'autre? Voilà des questions auxquelles nous avons le droit d'obtenir réponse.

J'ai eu de la difficulté à comprendre pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique était incapable d'appuyer l'amendement que j'ai proposé. J'ai estimé que cet amendement méritait son appui, mais sa décision se fonde toujours sur ce qui est préférable pour le Canada et, en conséquence, je ne puis le blâmer de son attitude. Je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit qui puisse nuire au Canada, mais on ne me privera pas du droit de discuter de cette importante question au Parlement et de la faire trancher par le Parlement. La question des armes nucléaires est une question à propos de laquelle on peut changer d'opinion ou du moins modifier son opinion pour des motifs sentimentaux, mais à titre de chef de l'opposition je ne puis permettre au gouvernement de faire croire à l'opposition que maintenant que la Chambre a eu l'occasion de discuter de la question, tout est dit. Loin de là, nous voulons davantage. Quel que soit notre avis quant à la nécessité ou à l'à-propos de créer la meilleure défense possible, c'est au Parlement qu'appartient la décision. Or on ne nous la laissera pas prendre cette décision, on nous l'a dit clairement aujourd'hui.

J'ai écouté le discours bien étoffé que le premier ministre a consacré à cette question. Comme il m'aurait impressionné, ce discours, si j'avais ignoré les faits que nous révèlent ces citations et bien d'autres que j'aurais pu présenter à la Chambre. Nous voulons connaître la vérité. Nous voulons des faits. Nous ne pouvons accorder notre confiance aux membres d'un gouvernement qui, en trois ans, ont exposé tant d'opinions diverses. Que sera leur politique? Je crois qu'ils ont changé huit fois d'avis entre le 12 janvier et la fin de la campagne. Laquelle représente la pensée des membres du gouvernement aujourd'hui? Nous voulons avoir l'occasion, en comité—non au comité de la défense, mais ici en comité de la Chambre des communes—d'obtenir une réponse à cette question. Si les honorables vis-à-vis ne veulent pas nous fournir cette occasion, il faudrait qu'en vertu d'une résolution proposée par le gouvernement, un jour soit réservé à un débat franc et complet qui exposerait toute la situation au Parlement et au pays. Je ne pourrais accepter moins que cela mais, pour le moment, je n'en demande pas plus.

Hier, le premier ministre nous a dit que la population canadienne avait tranché toute cette question. Or, 42 p. 100, je pense, tout au plus 43 p. 100 de la population, ont appuyé le gouvernement. Environ 57 ou 58 p. 100 ont voté autrement. Il a dit aujourd'hui que cette question était l'un des principaux sujets de débat. La population canadienne n'a pris aucune décision et n'a confié aucun mandat à cet égard. Toutefois, avec ou sans mandat, les membres du Parlement ont une responsabilité. Nous voulons tous qu'on nous expose la situation actuelle, non en la peignant en rose, mais en analysant les faits. Sans doute n'avez-vous pas oublié, monsieur, que ceux qui appuient maintenant le gouvernement m'ont honoré de leur dédain lorsque j'ai déclaré: «Attendons la réunion de l'OTAN, où sera revisée toute la question de la défense». Ils ont rétorqué: «Il n'en sera rien». Demain et après-demain, les pays membres de l'OTAN détermineront l'une des plus graves questions qui se pose au monde occidental: celle de savoir si l'on va établir ou non une force nucléaire multinationale, et les modalités de cette organisation. Ces derniers mois, les théories stratégiques ont beaucoup évolué. La Grande-Bretagne a conclu un accord avec les États-Unis pour faire l'acquisition du Skybolt. Même si la Grande-Bretagne y comptait, cet accord a été modifié en raison de l'attitude adoptée par les États-Unis. L'Italie et la Turquie misaient sur des

bases de fusée Jupiter. Ces bases sont démantelées en raison de l'évolution des théories de défense. Le nouveau plan met d'abord l'accent sur les sous-marins et les bâtiments capables de lancer des projectiles Polaris. Toute la question de la défense, ainsi que l'a si bien dit le ministre de la Défense en septembre dernier, est changeante et variable. Par conséquent, comme le motionnaire de l'amendement a déclaré que le problème, c'est qu'on n'a pas consulté le Parlement, on peut donc conclure que les termes «sans consulter le Parlement» pourraient être incorporés dans la résolution qui, d'après notre interprétation, se lirait alors ainsi qu'il suit:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient manifesté l'intention, sans consulter le Parlement, d'acquérir des armes nucléaires pour les forces canadiennes...

Nous avons l'intention d'appuyer le sous-amendement.

(Texte)

M. Gérard Girouard (Labelle): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de fournir l'occasion à un député de chaque parti de faire valoir son opinion sur ce qui se passe en cette enceinte.

Je remarque que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) m'est venu en aide en décidant de limiter ma verbosité en réduisant mon discours à quelque quatre minutes.

Alors, je vais passer outre aux félicitations que j'avais à offrir et aux suggestions que je me proposais de faire à la Chambre au nom des électeurs de la circonscription de Labelle qui, comme vous le savez, ont toujours été fiers et se sont longtemps glorifiés d'avoir élu Henri Bourassa dès 1900.

L'autre jour, lorsque j'écoutais parler le jeune député de Lotbinière (M. Choquette), je me demandais s'il aurait le courage d'Henri Bourassa qui, jeune encore, quittait les rangs du parti libéral pour siéger comme indépendant à la Chambre.

Monsieur le président, le programme du parti libéral a semblé assez intéressant aux électeurs, lors des dernières élections, sauf sur un chapitre, où il y a beaucoup de contestation, et il m'échoit ce soir de définir la politique de mon parti eu égard aux armes nucléaires.

Je crois que le parti libéral n'a pas tiré profit des dernières élections. Tout le monde a remarqué que l'Ouest, qui désirait un peu les armes nucléaires, a quand même appuyé un parti qui n'en voulait pas, alors que la province de Québec, elle, qui était opposée aux armes nucléaires, a quand même été généreuse à l'égard du parti ministériel.

Mais je dois vous avouer que quelques jours seulement après les élections, j'ai tressailli lorsque j'ai constaté avec quelle hâte le premier ministre actuel (M. Pearson) et le ministre de la Défense (M. Hellyer) s'étaient lancés sur la voie de l'acquisition d'armes nucléaires. A tel point que les représentants de la Chambre, aujourd'hui, sont à se demander s'ils accorderont leur appui à un gouvernement qui s'est précipité si rapidement vers des engagements sans consulter la Chambre.

Pour ma part, je dois vous dire, en tant que représentant de La Macaza, où se trouve une base de fusées Bomarc—ce qui est significatif —que même les travailleurs de cet endroit, qui m'ont donné la chance d'être élu, m'ont donné le mandat très précis de m'opposer à toute politique d'acquisition d'armes nucléaires.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 9 heures et 45, il est de mon devoir, en conformité de l'alinéa 3 de l'article 36 du Règlement, d'interrompre ces délibérations et de mettre aux voix tout amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

(Le sous-amendement de M. Douglas, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alkenbrack	Gundlock
Balcer	Hales
Baldwin	Hamilton
Barnett	Herridge
Beaulé	Horner (Acadia)
Bélanger	Howe (Hamilton-Sud)
Bell	Howe (Wellington-Huron)
Bigg	Irvine
Boutin	Jorgenson
Brewin	Kennedy
Cadieu (Meadow-Lake)	Kindt
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Knowles
Cantelon	Korchinski
Caouette	Lamb
Casselman (Mme)	Lambert
Chatterton	Langlois
Churchill	Laprise
Clancy	Latulippe
Coates	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Cooper	Loney
Côté (Chicoutimi)	MacEwan
Crouse	MacInnis
Danforth	MacLean (Queens)
Diefenbaker	MacRae
Dinsdale	McBain
Dionne	McCutcheon
Doucett	Madill
Douglas	Marcoux
Enns	Martin (Timmins)
Fairweather	Martineau
Fane	Mather
Fisher	Millar
Fleming	Monteith
Flemming	Moore
Forbes	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Frenette	Muir (Lisgar)
Gauthier	Nesbitt
Girouard	Noble
Grafftey	Nowlan
Grégoire	

Nugent
Orlikow
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Paul
Peters
Pigeon
Plourde
Prittie
Pugh
Rapp
Ricard
Rondeau
Rynard
Scott
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Vincent
Watson (Assiniboïa)
Webb
Webster
Weichel
Willoughby
Winch
Winkler
Woolliams—113.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Addison
Armstrong
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce)
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benidickson
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Brown
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Chevrier
Chrétien
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Cyr
Davis
Deachman
Denis
Deschatelets
Drury
MM.
Dubé
Dupuis
Émard
Éthier
Favreau
Forest
Forgie
Foy
Francis
Garland
Gelber
Gendron
Godin
Gordon
Granger
Gray
Greene
Groos
Guay
Habel
Haidasz
Hahn
Harkness
Harley
Hays
Hellyer
Honey
Jewett (Mlle)
Kelly
Klein
Konantz (Mme)
Lachance
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Lamoureux
Laniel
Leboe
Leduc
Lessard (Saint-Henri)
Lloyd
Loiselle
Macaluso
Macdonald
MacEachen
Mackasey
MacNaught
McIlraith
McIntosh
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Mitchell
Moreau
Mullally
Munro
Nicholson
O'Keefe
Olson
Otto
Patterson
Pearson
Pennell
Pépin
Pickersgill
Pilon
Regan
Richard
Rideout
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Rouleau
Ryan
Sauvé
Stewart
Tardif
Teillet
Temple
Thompson
Tremblay
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan—124.

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Huron (M. Cardiff). Si j'avais participé à la mise aux voix, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. K. H. More (Regina City): Monsieur l'Orateur, j'avais pairé avec le député d'York-Humber (M. Cowan). Eussé-je voté, je me serais prononcé contre l'amendement.

M. James Allen Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, ayant pairé avec le député de Rosthern (M. Nasserden), je n'ai pas voté. Si je l'avais fait, mon vote aurait été défavorable à l'amendement.

(A dix heures et dix-sept minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DES FORCES CANADIENNES DE L'AIR SERAIENT PLACÉES SOUS UN COMMANDEMENT NUCLÉAIRE DE L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est vrai, comme l'annonce une dépêche de la Presse canadienne, que «le Canada s'est engagé aujourd'hui à placer sa division aérienne de huit escadrilles, en Europe, sous un commandement nucléaire de l'OTAN». Selon la nouvelle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) auraient consacré des discours au projet d'une force nucléaire interalliée et on aurait consenti à placer les unités aériennes du Canada sous l'autorité de l'OTAN.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné que la force nucléaire interalliée à laquelle songe l'OTAN n'a pas encore été établie, la question ne se pose donc pas d'y affecter l'escadrille canadienne. La chose se discute à la réunion du Conseil qui est en cours. C'est l'un des articles qui figurent à l'ordre du jour. On saura à quoi s'en tenir quant à la politique du Canada à cet égard une fois la réunion terminée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, qu'il y ait ou non engagement véritable en attendant qu'une décision définitive soit prise, les représentants canadiens se sont-ils engagés à mettre des troupes canadiennes d'outre-mer à la disposition de ce corps advenant sa formation?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'est pas sans savoir qu'il serait tout à fait inopportun de rendre publiques les directives données à notre délégation à la réunion du Conseil de l'OTAN pendant que se poursuit cette réunion. C'est ainsi qu'il a lui-même agi à l'occasion de réunions précédentes du Conseil, lorsque les questions relatives aux armes nucléaires et d'autres questions étaient à l'étude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette dernière déclaration est absolument fausse.

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne saurais tolérer, sachant qu'elle est inexacte, une déclaration du premier ministre sur notre façon d'agir. Veut-il dire que la population canadienne serait liée par la position prise par le gouvernement actuel sans que le Parlement soit mis au courant? C'est tout ce que je veux savoir.

Le très hon. M. Pearson: Lorsque le très honorable représentant était chef du gouvernement, il avait déjà assigné à ces huit escadrilles une fonction spéciale au sein de l'OTAN et il en avait informé la Chambre des communes à son retour du Conseil de l'OTAN.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas du tout.

PROPOSITION RUSSE PORTANT QUE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE SOIT DÉCLARÉE ZONE LIBRE D'ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Malheureusement, il est absent; peut-être pourrais-je la poser au premier ministre?

Vu que les Soviets ont proposé que la région méditerranéenne soit déclarée zone libre d'armes nucléaires, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle attitude la délégation canadienne à la conférence de l'OTAN adoptera à l'égard de cette proposition? Pourrait-il nous dire si elle sera examinée à la lumière du plan Eden, du plan Rapacki et d'autres propositions dont l'objectif est le dégagement et le désarmement bilatéral en Europe centrale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'honorable représentant comprendra sans doute qu'il s'agit là d'une proposition très importante. Si elle est vraiment formulée dans les termes qu'on vient de rendre publics, il faudra sans aucun doute que non seulement notre gouvernement mais aussi tous les autres membres de l'OTAN l'examinent avec soin. En l'examinant, il faudra tenir compte des propositions déjà faites visant au dégagement

dans d'autres régions et que l'honorable député a mentionnées. Il sera également intéressant de savoir si la région méditerranéenne dont parle la proposition soviétique comprend, par exemple, la mer Noire. Tant que ces détails n'auront pas été examinés et que toute la question n'aura pas été débattue avec nos amis au sein de l'OTAN, peut-être pendant la conférence en cours, toute déclaration de ma part serait prématurée.

M. Douglas: Puis-je demander au premier ministre s'il fera une déclaration dès que possible, une fois qu'on aura pris une décision?

Le très hon. M. Pearson: Oui, je serai heureux de faire une déclaration sur cette affaire, au moment opportun.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—RÈGLEMENT PROGRESSIF DU CONFLIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je voudrais demander au ministre du Travail si, au cours des entretiens de Washington, on en est venu à une décision visant à mettre fin au conflit des Grands lacs?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Le secrétaire au Travail américain. M. Wirtz, et moi-même, nous avons rencontré hier M. George Meany, président de la F.A.T./C.O.I. et M. Claude Jodoin du Congrès du travail du Canada. Cette réunion a suivi une entente entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada à Hyannisport; ils y ont établi que les bâtiments canadiens et leurs équipages doivent être en mesure de remplir leurs tâches normales sans entraves ni vexations.

Ce principe directeur a inspiré nos travaux d'hier et je puis affirmer que notre réunion préliminaire a été aussi amicale que fructueuse. Je suis persuadé que l'élan imprimé à nos pourparlers nous a suffisamment rapprochés d'une solution pour motiver des entretiens ultérieurs. Nous espérons qu'ils se dérouleront à la lumière du rapport de la commission Norris ou, du moins, à un moment judicieusement choisi. Il est hors de doute que nous sommes dans la bonne voie.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—A PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Pourrait-il nous dire quand la Commission de conciliation fédérale, qui, depuis plusieurs mois déjà, étudie le différend entre la *Shipping Federation of British Columbia* et le Syndicat national des débardeurs et travailleurs d'entrepôts, présentera son rapport?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. On m'informe que la Commission de conciliation qui s'occupe de l'affaire en question remettra vraisemblablement son rapport entre le 25 et le 31 mai.

MISES À PIED ATTRIBUÉES À L'ACCUMULATION DES STOCKS D'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) m'a demandé de me renseigner pour voir s'il existait quelque rapport entre les mises à pied dans l'industrie de la construction navale et la pénurie de stocks d'acier.

J'ai appris qu'il n'y aurait que très peu des dernières mises à pied à la société en cause, qui seraient attribuables au manque d'acier. Nous croyons comprendre que la société compte recevoir en juin ses dernières commandes d'acier.

LE COMMERCE

LA CHINE ROUGE—ON PROPOSE L'ENVOI D'UNE MISSION COMMERCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant du Commerce. Étant donné la déclaration du président de la Commission canadienne du blé, parue dans la *Gazette* de Montréal de ce matin, et d'après laquelle les ventes de blé à la Chine seraient réduites à l'avenir; vu aussi l'urgence de la question à un moment où les cultivateurs des États-Unis ont rejeté le référendum du blé dans ce pays, le ministre suppléant voudrait-il nous faire savoir si le gouvernement a l'intention d'envoyer une délégation générale du commerce qui se rencontrerait avec les représentants de la Chine continentale, afin que les échanges entre ce pays et le Canada puissent, dans l'ensemble, augmenter et nous assurer ainsi la vente d'un volume constant de céréales sur ce marché?

L'hon. René Tremblay (ministre suppléant du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce reviendra demain matin, et je me permettrai de considérer cette question comme préavis.

(Texte)

LES TRANSPORTS

ABANDON DU SERVICE FERROVIAIRE ENTRE ROUYN-NORANDA ET TASCHEREAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): J'aimerais poser une question au ministre des Transports.

Pourrait-il nous dire si son ministère a l'intention d'abandonner le service ferroviaire du National-Canadien entre les villes de Rouyn-Noranda et Taschereau, dans le nord-ouest québecois?

(Traduction)

L'hon. J. G. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je devrais peut-être lui signaler que le ministère n'abandonne pas de lignes de chemin de fer, mais j'ai vérifié et je constate qu'aucune demande n'a été déposée auprès de la Commission des transports en vue de l'abandon de cette ligne. J'ai aussi renvoyé la question à la Direction des chemins de fer Nationaux du Canada pour en obtenir tous les renseignements complémentaires qu'elle pourrait avoir à ce sujet.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si ses services ont fait certaines instances auprès de la Commission des transports en vue de la suspension des demandes d'abandon de lignes de chemin de fer dont elle est saisie jusqu'à ce que le gouvernement ait procédé à l'examen complet de la question et pris certaines mesures tendant à la mise en vigueur des recommandations de la commission MacPherson?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, la question qu'a posée le chef du Nouveau parti démocratique a trait à un sujet aussi étendu qu'important. Si je répondais à sa question dans sa forme actuelle, comme il l'a posée, la Chambre pourrait peut-être être induite en erreur car des instances sous cette forme ne constituent pas la méthode de traiter la question de l'abandon de voies ferrées dont l'importance est si grande, surtout pour les provinces de l'Ouest. Je puis l'assurer qu'on aura suffisamment l'occasion de faire au gouvernement les observations auxquelles il songe, à mon avis, avant que la politique actuelle se poursuive, ou qu'on en annonce une en temps voulu. Entretemps, on n'entreprendra aucune mesure dans le sens de l'abandon de voies ferrées.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ARRÊT DE PARTICIPATION AUX PLANS CONJOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Le premier ministre peut-il informer la Chambre si le gouvernement fédéral, à la demande de certaines provinces, a l'intention de cesser de participer à tous les plans conjoints fédéraux-provinciaux?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voilà une question relative à une politique importante du gouvernement qui sera annoncée en temps opportun.

(Texte)

M. Pigeon: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Est-ce que le premier ministre du Canada a reçu des demandes, dans ce sens, des gouvernements de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

DÉCLARATION SUR L'AUTONOMIE FISCALE, ATTRIBUÉE À UN MINISTRE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. A-t-on signalé au ministre la publication, dans la *Gazette* de Montréal, ce matin, de la déclaration du ministre des Affaires municipales du Québec, M. Laporte, selon laquelle cette province pourrait se retirer de la Confédération si elle n'obtient pas une autonomie fiscale complète et, dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il des commentaires à formuler là-dessus, ou estime-t-il qu'une telle proposition est compatible avec la Confédération?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Ma réponse à la première partie de la question est négative, monsieur l'Orateur.

(Texte)

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DES ENTREPÔTS POUR LES GRAINS DE PROVENDE DANS L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question

au ministre de l'Agriculture. Est-ce que le présent gouvernement a l'intention de pourvoir les provinces de l'Est d'entrepôts pour les grains de provende?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie ces questions dans le moment et avisera la Chambre plus tard.

L'ARDA—APPROBATION DES PROJETS APRÈS CONSULTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que tous les projets ARDA qui ont été ou qui seront approuvés par son gouvernement l'ont été ou le seront seulement après que les gouvernements provinciaux auront consulté les autorités locales avant de les présenter à l'approbation définitive du Parlement?

Une voix: Préavis!

Le très hon. M. Pearson: Inscrivez-la au *Feuilleton*!

L'hon. M. Chevrier: *Feuilleton*!

LE LAIT—PROGRAMME VISANT À ENCOURAGER L'AFFECTATION À LA PRODUCTION DU FROMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Afin de donner suite au programme de l'État visant à encourager les producteurs à affecter plus de lait à la production fromagère, le ministre s'occupera-t-il sans tarder d'ajouter des spécialités de fromage au fromage cheddar qui figure dans le décret promulgué?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des catégories de fromage mou, le gouvernement est d'avis qu'en raison du prix élevé du fromage au Canada, la question se règlera d'elle-même. Toute augmentation des prix de vente, en fait négligeable—2c environ par livre de fromage mou—pourrait sans crainte être transmise à l'acheteur.

(Texte)

QUESTION RELATIVE À LA SUPPRESSION D'UNE SUBVENTION SUR LE LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Est-il vrai que son ministère a supprimé la subvention de 25c. les cent livres sur le lait?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'abolition de la subvention de 25c. sur le lait sucré et le lait nature s'est soldée par des économies de quelque 6 millions de dollars pour les contribuables. Nous estimons que le lait nature n'a pas besoin d'une telle subvention.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre de l'Agriculture peut-il nous dire pourquoi il a abrogé cette excellente mesure adoptée par le gouvernement précédent?

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse encore au ministre de l'Agriculture. Est-ce encore pour la même raison, soit économiser l'argent des contribuables, que le ministre de l'Agriculture a supprimé la subvention sur l'achat de la chaux?

(Traduction)

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, j'aimerais considérer cette question comme préavis.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre des Transports a-t-il l'intention de suivre la même ligne de conduite que le ministère de l'Agriculture, en enlevant les subsides aux chemins de fer Nationaux pour épargner de l'argent aux contribuables?

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture.

Peut-il nous dire si les économies réalisées par l'abolition des subsides aux producteurs de lait serviront à défrayer le coût des ogives nucléaires ou bien seront employées à d'autres fins?

(Traduction)

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PLAN D'ASSURANCE-RÉCOLTE

M. L.-J. Pigeon (Joliette-l'Assomption-Montcalm): J'aimerais poser une question en français au ministre de l'Agriculture.

(Texte)

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu une demande offcielle des gouvernements de Québec et du Nouveau-Brunswick pour participer au plan d'assurance-récolte?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pas que je sache.

(Texte)

M. Pigeon: Je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre est-il certain de sa réponse? (*Exclamations*)

(Traduction)

LES PARCS NATIONAUX

NOUVELLE-ÉCOSSE—INTERPELLATION À PROPOS DE L'EMPLACEMENT D'UN DEUXIÈME PARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, mais je tiens d'abord à le féliciter de sa nomination comme membre du cabinet. Le ministre dirait-il à la Chambre si une décision a été prise au sujet de l'emplacement d'un deuxième parc national en Nouvelle-Écosse et, dans le cas de l'affirmative, nous donnerait-il les noms des comtés où ce parc sera situé?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur aucune décision n'a été prise, mais il y a eu correspondance avec un certain nombre de personnes, notamment le premier ministre Stanfield. Je lui ai fait savoir, par écrit, que nous serions prêts à faire une recommandation dès qu'il nous aurait fait tenir la délimitation de la propriété en question. Les choses en sont rendues là. Sauf erreur, le projet vise les comtés de Queens, Shelburne et Annapolis. Nous avons constaté que le parc national actuel est d'un précieux apport à l'industrie du tourisme et nous étudierons le projet avec le plus grand soin lorsque nous en serons saisis.

BANFF—ON AURAIT ANNULÉ DES OFFRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Si je comprends bien, d'après des renseignements dont je dispose sur le parc national de Banff, on aurait fait en février des appels d'offres pour la construction de motels destinés aux touristes qui se rendront là cet été; les offres auraient été faites, puis annulées après le 8 avril. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi ces offres ont été annulées après le 8 avril?

Des voix: Question irrecevable.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre va refuser de répondre à cette question; c'est une question d'importance en ce qui concerne le parc national de Banff et je voudrais bien recevoir une réponse.

M. l'Orateur: Je reconnais tout aussi bien que l'honorable député, et il le sait bien, l'importance de la question, mais le ministre n'est pas obligé d'y répondre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

A PROPOS DE LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je l'ai prévenu. Le gouvernement songe-t-il à suivre l'exemple de la Suède et de la Nouvelle-Zélande en nommant un commissaire parlementaire ou *ombudsman* pour conseiller le Parlement dans les cas d'ingérence des institutions gouvernementales dans les droits politiques et civils et les droits de l'homme?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): L'honorable député a eu l'obligeance de me signifier son intention de me poser cette question il y a plusieurs jours. Il n'ignore pas qu'un certain nombre d'articles figurent au *Feuilleton* à ce sujet. Sauf erreur, il y a d'abord une proposition de résolution à ce propos, de même qu'une question. D'après moi, c'est le Parlement et non le ministre de la Justice qui doit trancher cette question. Il conviendrait peut-être que la question soit déférée au comité de la procédure dont monsieur l'Orateur est président. Avec l'assentiment des députés, ce serait peut-être une excellente façon de porter l'affaire à l'attention de la Chambre.

REPRÉSENTATION D'UNE CIRCONSCRIPTION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État quelles mesures seront prises afin que la circonscription des Territoires du Nord-Ouest ait sans tarder son représentant à la Chambre des communes. Quarante-quatre jours sont déjà écoulés depuis les élections et nous en sommes à la trente et unième journée de la période de décision.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre sait très bien, comme moi-même et tous les autres députés, que ce n'est pas le gouvernement qui dirige les élections mais bien un fonctionnaire de la Chambre, le directeur général des élections. Je porterai donc la question de l'honorable député à l'attention du directeur général des élections et je crois que l'on trouvera comme explication que le bref n'a pas encore été déposé.

ÉDIFICE DE L'OUEST—ON DEMANDE LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Pauline Jewett (Northumberland): Monsieur l'Orateur, ayant été fort impressionnée par la salle de conférence aménagée à l'édifice de l'Ouest, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics si son ministère songe à maintenir ces installations afin que les députés puissent s'en servir pour leurs réunions.

L'hon. Jean-Paul Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier l'honorable représentante de m'avoir prévenu de sa question. Comme la réponse est nécessairement longue, je prie la Chambre de bien vouloir m'accorder son indulgence. J'ai l'impression que les renseignements que j'ai en main intéresseront tous les députés.

J'ai visité la salle de conférence et les services auxiliaires, et j'ai été très impressionné par l'ampleur et l'excellence des installations. Je dois dire que, lorsqu'on a élaboré les plans de rénovation de l'édifice de l'Ouest, on a songé à faire de la grande pièce, qui sert maintenant à la réunion de l'OTAN, une salle de conférence, et elle continuera à servir à cette fin. Le fini du mur et du parquet qu'on y trouve présentement n'est que provisoire.

Lorsque la réunion de l'OTAN sera terminée, on y installera le mobilier permanent. Mais la salle, qui conservera les mêmes dimensions, paraîtra beaucoup plus luxueuse, conformément à l'utilisation qu'on en fera: conférences, réceptions parlementaires, et toute activité parlementaire qui exige ce genre de local. Les tables qui s'y trouvent à l'heure actuelle, ainsi que les installations pour les communications et l'interprétation, peuvent être enlevées et réinstallées lorsqu'on en aura besoin pour une conférence. Nous sommes en train d'étudier la question pour voir s'il est opportun et possible d'y laisser en permanence les services d'interprétation et de communication pour les journaux.

En plus de cette salle de conférence, l'édifice de l'Ouest comprendra deux grandes salles de comité, pouvant accommoder à peu près 125 personnes, cinq petites salles de comité, des locaux pour les cours de divorces ainsi qu'un salon pour les députés. On compte aussi aménager des installations pour les loisirs à l'étage au-dessus de celui de la grande salle de conférence.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre nous a donné une très bonne description des lieux, mais il n'a pas parlé des dimensions des pièces. Je me demande s'il peut aussi nous fournir ces renseignements.

M. George L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics nous dirait-il s'il y aura plus d'espace de libre pour les bureaux quand la réunion du Conseil de l'OTAN sera terminée?

L'hon. M. Deschatelets: Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que cette réunion ne dérangera en rien les dispositions que nous avons prises au sujet des bureaux destinés aux honorables représentants. J'aimerais ajouter que ces bureaux pourront être occupés vers la fin du mois et que tous les travaux à l'édifice de l'Ouest seront terminés d'ici le 1er septembre.

PORTRAITS D'ANCIENS PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics, mais je tiens tout d'abord à le féliciter de sa nomination.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si les portraits de sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper, sir John Thompson et d'autres anciens premiers ministres qui ornaient naguère l'entrée ouest de l'édifice central ont aussi été envoyés à l'édifice de l'Ouest et s'ils reviendront à la place d'honneur qui leur revient?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Je vais aller aux renseignements et donnerai une réponse à l'honorable député très bientôt. Quand je dis très bientôt, j'exprime exactement ma pensée.

LES CÉRÉALES

L'AVOINE ET L'ORGE—INTERPELLATION RELATIVE AU PRIX INITIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, vu que le parti libéral a promis, dans une brochure publiée pendant la campagne électorale, que le prix initial de l'avoine et de l'orge serait annoncé au temps des semailles, le ministre de l'Agriculture pourrait-il dire à la Chambre quels sont, cette année, les prix plus élevés de l'avoine et de l'orge, puisque nous sommes en plein temps des semailles?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je considère également cette question comme préavis.

PRIX DES CÉRÉALES DE PROVENDE DANS L'EST ET APPROVISIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le

grain de provende est l'élément principal du prix de revient pour les cultivateurs de l'Est, le gouvernement va-t-il, au cours de la session, instituer une mesure législative en vue de stabiliser le prix et l'approvisionnement de ce grain dans l'Est du pays?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie toutes ces questions.

LE BLÉ—QUESTION AU SUJET DU PRIX DE DEUX DOLLARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle - River-Camrose): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Pendant la récente campagne électorale dans l'Ouest canadien, il a promis aux cultivateurs $2 le boisseau pour le blé. Pouvons-nous espérer que le gouvernement tiendra cette promesse au cours des 60 jours de décision?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de cette importante question de politique ministérielle sera annoncé en temps opportun.

LES PENSIONS

CONSULTATION AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES PENSIONS TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le premier ministre Lesage a annoncé qu'une mesure sur les pensions transférables sera présentée à l'assemblée législative du Québec, et qu'une mesure analogue a été présentée en Ontario, l'honorable représentante peut-elle nous dire si le gouvernement fédéral consulte les provinces là-dessus afin d'éviter tout conflit éventuel, ou si le gouvernement saisira sous peu le Parlement de son projet de loi afin que les provinces sachent à quoi s'en tenir?

Mlle Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'annonce qu'ont faite hier les autorités provinciales du Québec laisse entendre que cette province songe peut-être à présenter une mesure législative semblable à celle qu'a adoptée l'Ontario. Il n'est pas sans intérêt de constater, et le gouvernement s'en réjouit tout le premier, que le manque de communication et de collaboration qui sévissait ces dernières années entre les paliers fédéral et provincial est maintenant disparu. (*Exclamations*) J'aimerais faire savoir à mon honorable ami que le gouvernement fédéral aura des entretiens là-dessus avec chaque gouvernement provincial.

M. Knowles: Le ministre voudrait-il tenir compte de la deuxième partie de ma question? J'ai demandé si le gouvernement présenterait une mesure législative sous peu afin que toutes les provinces et tous les Canadiens sachent ce qui les attend?

L'hon. Mlle LaMarsh: De toute évidence, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question qui intéresse grandement toutes les provinces. Aussi, après les avoir toutes consultées, nous proposerons des mesures législatives le plus tôt possible.

LES FORÊTS

RÉUNION À OTTAWA DE LA COMMISSION NORD-AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Forêts. Étant donné l'importance des travaux de la Commission nord-américaine des forêts en matière d'expansion et de conservation de nos forêts et de notre faune, et vu que la Commission nord-américaine des forêts se propose de tenir ses assises à Ottawa du 17 au 22 juin, le ministre peut-il donner à la Chambre des renseignements quant à l'organisation de la réunion, aux noms des personnes qui y participeront et au programme?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Il a parfaitement raison: la deuxième session de la commission se tiendra à Ottawa du 17 au 22 juin. La commission est une agence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies et sa deuxième réunion aura lieu à Ottawa aux dates que je viens de mentionner.

Les seuls membres de l'organisation sont les États-Unis, le Mexique et le Canada. Les gouvernements de ces trois pays seront représentés de même que la plupart des provinces du Canada. Toutes les provinces ont été invitées. On invitera également des observateurs; on a envoyé des invitations à l'Institut canadien des forêts, à l'Association canadienne de la pâte et du papier et à certains autres organismes. Je fournirai volontiers, sur demande, de plus amples renseignements au député ou aux autres intéressés.

LES NATIONS UNIES

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA SESSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aurais aimé poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais comme il est

absent, peut-être que son savant secrétaire parlementaire prendra ma question comme un préavis. Le ministre pourrait-il nous faire rapport sur les délibérations de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies et nous donner des renseignements sur l'initiative de la délégation canadienne en ce qui a trait à la très importante question du financement des Nations Unies, question à propos de laquelle le Canada a fait un exposé des plus significatifs lors de la session régulière?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suivrai le conseil du député et je porterai la question à l'attention du ministre.

(Texte)

LA DÉFENSE NATIONALE

QUESTION RELATIVE À UN PRÉSUMÉ TRANSPORT D'ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire s'il est au courant que, depuis deux semaines déjà, des soumissions ont été demandées à des sociétés canadiennes de camionnage, par le gouvernement des États-Unis, pour le transport au Canada d'armes nucléaires en provenance des États-Unis?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne possède pas de tels renseignements et je doute fortement que les renseignements de l'honorable député soient exacts.

(Texte)

QUESTION RELATIVE AU COURS DONNÉ AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale. Le ministre a-t-il l'intention de recommander au cabinet que le Collège militaire royal de Saint-Jean donne un cours complet, comme on le fait à Kingston?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires supérieurs des ministères ont l'intention de recommander que l'on puisse donner au Collège militaire royal de Saint-Jean le cours le plus complet possible.

[M. Macquarrie.]

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre va-t-il faire une déclaration à la Chambre avant l'expiration des 60 jours?

(Traduction)

AIR-CANADA

ENTRETIENS AU SUJET D'ACHAT D'AVIONS À RÉACTION DE PORTÉE MOYENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il me dire s'il espère être bientôt en mesure de faire rapport à la Chambre sur les entretiens intervenus entre Air-Canada et divers fabricants d'avions à réaction de portée moyenne et particulièrement quant à la possibilité qu'Air-Canada adopte la Caravelle, construite à Montréal par la Canadair?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avant de répondre, je voudrais profiter de l'occasion, puisque c'est la première qui m'est offerte, pour exprimer ma reconnaissance au député de Trois-Rivières (M. Balcer), pour la courtoisie qu'il m'a manifestée quand j'ai été nommé à mon poste actuel, en m'attendant dans le cabinet ministériel pour m'y accueillir et m'offrir ces civilités qui ont tant d'importance dans la vie des hommes publics.

Quant à sa question, il m'est tout à fait impossible pour l'instant de dire si je serai en mesure de faire à la Chambre une déclaration sur l'achat éventuel d'avions par Air-Canada

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Rivière-la-Paix): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances et je m'adresse à lui, non seulement à cause de ses fonctions à ce titre mais parce qu'il est bien connu comme défenseur du principe de l'argent libre de dettes. Le ministre a-t-il quelque chose à dire au sujet de l'éditorial du *Bay Street Journal* du 13 mai 1963, où il est dit que la Bourse marque le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint, en prévision de la collaboration du Crédit social et de l'influence de ce parti sur le nouveau gouvernement libéral et qu'il sera facile pour M. Pearson de trouver un terrain d'entente avec M. Thompson?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cette question est absolument contraire au Règlement.

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Je me demande s'il

s'est aperçu que son ami le député de Port-Arthur (M. Fisher) avait, par suite de certaines pressions, changé de siège.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il me semble que cette question ne devrait pas s'adresser au secrétaire d'État mais Votre Honneur me permettra peut-être de lui faire remarquer humblement que certains avertissements donnés par ses prédécesseurs sur la nature et le caractère des questions posées à l'appel de l'ordre du jour s'appliqueraient à bien des questions qui ont été posées aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je attirer l'attention de Votre Honneur à la page 46 du hansard du 1er octobre 1962 où l'on trouve les paroles suivantes prononcées par le ministre actuel des Transports (l'honorable M. McIlraith):

S'il faut rappeler à l'ordre les députés qui posent des questions, il y a assurément lieu aussi de prier les ministres d'observer le Règlement en répondant aux questions et de donner des réponses convenables.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ELLE AURAIT ÉCHOUÉ DEVANT LE F.L.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a commencé à reviser les moyens d'action du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, vu que, de toute évidence, ce service n'a pas réussi à démasquer les réseaux d'opération du F.L.Q.?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): A cette question, monsieur l'Orateur, il me suffira de répondre que le premier ministre de la province de Québec est en contact avec moi depuis vendredi dernier au sujet de l'aide additionnelle à obtenir des forces fédérales, c'est-à-dire des forces de la Gendarmerie royale du Canada, et j'ai assuré au premier ministre du Québec que les forces fédérales, pour leur part, fourniront toute l'aide immédiate possible dans les circonstances.

M. Fisher: Comme question complémentaire, pourrais-je demander au ministre si, aux yeux du service de sécurité, cette opération particulière, celle du F.L.Q., est considérée comme une action subversive ou comme une menace à la sécurité du pays?

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député comprendra facilement, monsieur l'Orateur, que s'il devenait nécessaire de porter des accusations et d'intenter des poursuites dans la province de Québec, ce sont les forces policières municipales et provinciales qui devraient s'en charger. J'ai bien peur de ne pouvoir m'aventurer plus loin sur ce terrain pour le moment.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre de la Justice vient de déclarer qu'il a eu une conversation téléphonique avec le premier ministre de la province de Québec, ces jours derniers, peut-il nous dire si le premier ministre du Québec en a profité pour lui parler de son ultimatum sur le nouveau partage fiscal?

(Traduction)

LA HOUILLE

ABOLITION DU DROIT DE DOUANE FRAPPANT LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques mais, vu qu'il est absent, je l'adresserai au ministre suppléant. Le gouvernement songe-t-il à abolir le droit de douane qui frappe le charbon américain importé au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'accepte cette question comme préavis et je la porterai à l'attention du ministre.

LE SUCRE

ON DEMANDE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES AUGMENTATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice qui a déclaré, la semaine dernière, qu'il suivait de près la hausse vertigineuse du prix du sucre. Vu que cette majoration a des répercussions néfastes sur le prix des fruits et des marchandises en boîte, je me demande s'il est en mesure de faire part à la Chambre du résultat de son enquête.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir saisi la première partie de la question, mais je crois savoir ce à quoi pense le député. Sa question a sans doute trait à celle qu'il a déjà posée au sujet du sucre et je ne puis malheureusement rien ajouter aux précisions que j'ai apportées la dernière fois. Je le ferai dès que je le pourrai.

L'INDUSTRIE

TRENTON (N.-É.)—COMMANDE DE WAGONS DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Je ne lui en ai pas donné préavis, mais peut-être voudra-t-il la considérer comme tel. Étant donné le chômage qui sévit à l'usine de l'*Eastern Car,* à Trenton, en Nouvelle-Écosse, établissement qui est le gros employeur de la région, et que les prestations d'assurance-chômage s'épuisent, le ministre pourrait-il songer à passer à l'usine une commande immédiate de wagons de chemin de fer?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne demande pas mieux que de considérer la question comme un préavis.

LES COALITIONS

WINNIPEG—PLAINTES DANS LE DOMAINE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il reçu une plainte de la ville de Winnipeg concernant une coalition possible dans le domaine du matériel électrique? Si tel est le cas, quelles mesures le gouvernement prend-il à ce sujet?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la dernière partie de la question. De quoi s'agit-il?

M. Orlikow: D'une coalition possible dans le domaine des fournitures électriques.

L'hon. M. Chevrier: Je crois que oui, en effet; la question est à l'étude.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

PART DE L'ALBERTA DANS L'ENQUÊTE SUR LA CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la décision prise récemment par l'Alberta de ne pas participer à l'enquête sur le bassin hydrographique demandée par l'Office de conservation de l'eau des Prairies, le ministre ne voudrait-il tenter de persuader le gouvernement de l'Alberta et peut-être aussi son homologue dans ce gouvernement, que c'est là une question d'une importance vitale pour l'industrie de l'élevage dans notre province et qu'ils devraient prendre part à cette enquête?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Nous aviserons volontiers.

(Texte)

LES FINANCES

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Peut-il dire à la Chambre s'il est vrai que le gouvernement actuel a l'intention de lancer bientôt une nouvelle émission d'obligations du gouvernement fédéral?

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Il est d'usage, et je crois que l'honorable député est au courant, d'annoncer de temps à autre lorsque les émissions d'obligations sont envisagées. C'est ce que nous avons fait l'autre jour avant d'annoncer la dernière émission. Je crois que l'annonce a été faite aux négociants en obligations et non à la Chambre. C'est l'usage établi depuis de nombreuses années et c'est probablement le meilleur.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 21 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai le très vif plaisir de vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Je m'associe à mon chef, ainsi qu'à tous les membres de notre groupe et, à vrai dire, à tous les partis représentés à la Chambre, pour formuler mes meilleurs vœux à l'endroit des autres députés, qui doivent bien savoir, à l'heure qu'il est, que nous leur offrons tous nos chaleureuses félicitations.

Dans les deux ou trois derniers discours que j'ai eu l'occasion de prononcer au cours de la dernière campagne électorale, j'ai fait une affirmation qui, selon moi, était indéniable et j'ai fait une prédiction à laquelle je crois encore. J'ai affirmé que le dernier Parlement

était sans doute le pire que nous ayons eu et j'ai prédit que le Parlement que nous allions élire le 8 avril pourrait être l'un des meilleurs que nous ayons connus. C'est ce que je croyais au moment où j'ai fait ma prédiction et c'est ce que je crois maintenant. En fait, j'en suis encore plus convaincu actuellement; je crois que ce qui s'est passé à la Chambre hier soir contribuera à la réalisation de ma prophétie.

Lorsque j'ai prédit que le Parlement actuel pourrait bien être l'un des meilleurs de toute l'histoire de notre pays, j'ai dit que je croyais que nous aurions un autre gouvernement minoritaire. J'ai donc essayé de répondre à la question suivante: pourquoi espérer qu'un Parlement dirigé par un gouvernement minoritaire serait bon, alors que le Parlement précédent, dirigé lui aussi par un gouvernement minoritaire, était si minable? Je répondais ainsi à la question: quel que soit le parti politique qui serait appelé à former le gouvernement dans la présente législature, il comprendrait qu'il devrait éviter des élections à tout prix et qu'à cette fin il devrait se soucier un peu des vues de tous les membres de la Chambre. J'ai dit également qu'à mon avis il lui faudrait tenir compte des vues de ceux qui représentent à la Chambre le Nouveau parti démocratique.

Le gouvernement a appris hier que c'est vrai: même si nous croyons, comme tous les membres de la Chambre, que la population du Canada veut que nous demeurions ici pour voir aux affaires du pays, nous n'hésiterons pas à faire ce qui est clairement notre devoir, quand il s'agira de questions capitales. Je suis sûr que nous espérons tous qu'après ce qui s'est passé hier le présent gouvernement se départira de son arrogance et comprendra qu'il doit se soucier un peu des désirs du Parlement dans son ensemble.

Quand j'ai dit que le présent Parlement pourrait être l'un des meilleurs, je ne pensais pas que cela arriverait simplement parce que quelqu'un l'aurait prédit ou parce qu'un certain parti formerait le gouvernement, mais plutôt parce qu'il aurait des choses que nous, en tant que membres de la Chambre, aurions à faire. Si nous voulons que le présent Parlement soit efficace, et qu'il serve bien les intérêts de la population du Canada, nous devons nous imposer certains efforts. Je me propose d'analyser ces efforts que nous devons nous imposer, en les divisant en trois grandes catégories.

Premièrement, il me semble que tous les membres de cette Chambre sans exception devraient prendre la ferme résolution de respecter rigoureusement les droits, les privilèges et les règles du Parlement. J'insiste sur le fait que cela dépasse la stricte observance de la lettre des règles ou du Règlement. Il est assez facile de respecter les règles qui déterminent la durée de chaque allocution, qui prévoient quand la Chambre doit siéger, lever les séances, et ainsi de suite. La plupart des règles écrites sont faciles à observer. Toutefois, le Parlement n'a pas seulement des règles écrites; il a aussi certains droits, usages et traditions qui se sont imposés avec les années, avec les siècles. Si nous voulons voir notre Parlement très vivant, si nous voulons qu'il devienne l'institution démocratique précieuse qu'il peut être, nous devrons respecter ces règles, ces usages et ces traditions. Afin de bien préciser certaines choses que le présent Parlement doit éviter, je devrai rappeler certaines fautes commises dans le passé. Je souhaite vivement qu'on ne les répète pas au cours de cette 26e législature.

L'an dernier, il s'est passé une pleine année financière sans que les représentants du peuple adoptent les crédits. On a dépensé les fonds prévus pour une pleine année financière au moyen de crédits provisoires pendant dix mois, et au moyen de mandats du Gouverneur général pendant les deux autres mois. Sauf erreur, c'est la première fois qu'une telle chose se produit dans notre histoire. Il y a là de quoi porter atteinte au régime parlementaire. Je demande instamment au gouvernement qui vient d'accéder au pouvoir de ne pas tarder à déposer les prévisions budgétaires. Une fois qu'elles auront été déposées, je demande au gouvernement de voir à ce qu'elles soient mises en discussion le plus tôt possible au cours de l'année financière, afin que les députés puissent les examiner et que les crédits soient adoptés avant d'être entièrement dépensés. La question du contrôle du Parlement sur les finances de l'État est un des aspects les plus importants de la démocratie parlementaire, et peu importe si nous suivons à la lettre les règles établies si nous négligeons d'assurer le principe du contrôle du Parlement sur le Trésor.

Dans la même veine, j'aimerais aborder la question du budget. Un budget peut se définir de bien des façons différentes. On peut croire parfois qu'il ne s'agit tout simplement que des changements fiscaux annoncés à la Chambre par le ministre des Finances. C'est cela, mais bien plus aussi: c'est un exposé que fait le gouvernement aux représentants du peuple sur l'état des finances du pays. Près de deux ans se sont écoulés depuis qu'il y a eu à la Chambre un débat en règle sur le budget de l'État et je prie instamment le gouvernement de s'assurer que cette erreur, cette négligence ne se répétera pas au cours de la présente législature.

Je rappelle au gouvernement également la situation dans laquelle il se trouve quant au décret du conseil imposant les surtaxes adopté en juin dernier. Le gouvernement se sent maintenant, d'après l'annonce faite hier, obligé de présenter une mesure législative pour valider un décret du conseil qu'à un moment donné les membres du gouvernement jugeaient, et nous aussi, non valide. Le gouvernement actuel n'a peut-être pas d'autre parti à prendre que celui dont il a été question hier, mais je suis certes fort mécontent de la ligne de conduite proposée, car elle semble permettre aux gouvernements futurs qui voudraient adopter des mesures par décret du conseil, ce qui est d'une validité douteuse, de prétendre: «Eh bien! un autre Parlement prendra les mesures législatives voulues s'il s'y est glissé quelque irrégularité.» Monsieur l'Orateur, cet état de choses est contraire aux règles établies qui sont d'importance capitale si nous voulons maintenir les droits, les privilèges et le prestige du Parlement.

Une autre des erreurs du dernier Parlement et une autre raison de son inefficacité, ce fut la grande difficulté que nous éprouvions à faire étudier par le Parlement les questions cruciales qui inquiétaient alors les Canadiens. Inutile de les énumérer aujourd'hui, car nous l'avons fait pendant la dernière session. Le même problème s'est déjà posé au Parlement actuel, mais heureusement, en mettant en pratique le droit du chef de notre groupe de proposer un sous-amendement hier, nous avons eu un débat sur la question importante des armes nucléaires. Mais ce débat tenu hier était en quelque sorte rétroactif, car le gouvernement avait déjà annoncé à la population canadienne quelle serait sa décision.

Hier, le premier ministre nous a dit de ne pas nous inquiéter, qu'après tout, nous aurions l'occasion de juger le gouvernement par un vote de confiance ou de censure pour montrer que nous approuvons ou désapprouvons sa décision. J'aimerais cependant rappeler au secrétaire d'État (M. Pickersgill) qui me fait l'honneur d'écouter mes propos, que dans le dernier Parlement, les libéraux ont nié que les votes de confiance accordés au gouvernement pendant la dernière session aient validé le décret du conseil relatif aux surtaxes. Du point de vue constitutionnel, il est vrai que si un gouvernement est maintenu au pouvoir par un vote de confiance, ses décisions de chaque jour sont en quelque sorte approuvées. Mais il ne faudrait quand même pas forcer le sens de cette théorie constitutionnelle jusqu'à croire qu'on fait approuver ainsi les décisions du gouvernement sur les articles

[M. Knowles.]

importants de son programme. Le décret relatif aux importations émis l'année dernière était un de ces articles importants.

Il comportait l'imposition de centaines de millions de dollars en nouvelles taxes au peuple canadien. Il a été mis en vigueur par un décret du conseil sans être jamais soumis au Parlement et sans même que le gouvernement d'alors consente à le soumettre à la Cour suprême. Ce n'était pas la bonne façon de procéder. La question des armes nucléaires en est une qui trouble profondément les Canadiens. C'est peut-être le problème le plus grave qui se pose au genre humain à l'heure actuelle. Comme tous les membres de notre groupe, j'estime qu'il était déplacé, que c'était violer les droits et les traditions de l'usage et de la pratique parlementaire, que le gouvernement prenne une décision sur cette affaire sans en avoir saisi la Chambre des communes. J'exhorte le gouvernement à se rappeler comment ses propres membres, lorsqu'ils siégeaient de l'autre côté de la Chambre l'année dernière, étaient contrariés et vexés par ce qui s'est passé au cours de cette saison. J'espère qu'ils n'oublieront pas trop vite ce qui les ennuyait, mais comprendront plutôt que pour assurer le bon fonctionnement du Parlement, ils doivent s'occuper de tout ce qui rend agréables les rapports entre l'exécutif et le Parlement du Canada.

C'est le caractère le plus important du gouvernement responsable. Je le répète, il ne suffit pas de pouvoir observer les règles écrites qui établissent toutes sortes de détails techniques. Il faut que le gouvernement se souvienne toujours, le jour comme la nuit, semaine après semaine, qu'il est responsable au Parlement et qu'il doit toujours maintenir de bonnes relations avec lui.

Dans la même veine, si l'on veut que le Parlement soit considéré comme un lieu où l'on pratique vraiment la démocratie et où les représentants du peuple sont les porte-parole de ce dernier, j'estime qu'il faut consacrer beaucoup de réflexion à l'organisation des travaux de la Chambre. Je tiens à rendre hommage au secrétaire d'État, qui a déjà convoqué une réunion des représentants des quatre partis; j'ai eu le privilège d'y représenter le mien. Je crois comprendre qu'il songe à tenir d'autres réunions de ce genre; je m'en réjouis et je l'exhorte à le faire. Je prie instamment le gouvernement d'accorder une attention toute particulière à l'organisation des travaux de la Chambre, afin que la population ait vraiment l'impression que nous abattons de la bonne besogne et que nous, les députés, le faisons de façon ordonnée.

Je dois mentionner encore certaines choses qu'il conviendrait d'éviter. J'estime qu'on a

tort d'entamer l'examen d'une mesure législative pour ensuite renvoyer le débat à une séance ultérieure, parce que le gouvernement se heurte à quelque difficulté, et passer à autre chose. J'estime qu'on a tort de passer sans fin d'un article à un autre sans rien terminer. Je suis d'avis qu'on a tort de laisser la Chambre deviner quel sera le programme du lendemain ou de la semaine suivante. Je pense que le gouvernement se conformerait bien davantage aux bons usages démocratiques et parlementaires s'il tenait des réunions groupant les représentants des quatre partis, comme le secrétaire d'État l'a déjà fait, s'il accordait sa confiance à la Chambre et la mettait au courant de ce qu'il compte présenter. Ainsi, lorsque nous aborderons une mesure législative, nous en poursuivrons l'examen jusqu'à la fin, accomplissant ainsi notre tâche d'une manière ordonnée.

On parle souvent de l'organisation des travaux de la Chambre comme si ce qui compte surtout, c'est de faire adopter des bills et d'épargner du temps. Nous ne voulons pas gaspiller du temps, mais le principal objectif de la réforme parlementaire ne se réduit certes pas à une économie de temps. C'est plutôt d'assurer que nos travaux soient accomplis avec compétence et diligence, et que tous les députés aient le sentiment d'y participer. Je reconnais que notre assemblée n'est pas un conseil de ville ou un conseil de comté, mais bien le Parlement du Canada. Le gouvernement est le gouvernement, et il assume certaines responsabilités, puisqu'il remplit les fonctions de l'exécutif. Il est aussi comptable au Parlement. Mais il n'en reste pas moins vrai que les gens de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre ne sont pas représentés, dans cette enceinte, par le gouvernement, mais bien par leur député. La population de Burnaby-Coquitlam est représentée par son député, et celle des autres comtés par leur député, et il y a des choses auxquelles le peuple canadien ne participe réellement que si les députés en question prennent part aux décisions. Voilà l'erreur qu'on a commise en ce qui concerne les dépenses, l'année dernière. Ces dépenses ont été faites sans l'approbation des 265 députés qui représentent les 18 millions d'habitants du Canada. On a dépensé cet argent à la suite d'une décision prise par le cabinet. Je dirais, par conséquent, que tout le travail d'organisation relatif aux mesures législatives, les discussions et les débats à la Chambre sont des choses importantes qui ne sont pas faites seulement parce que cela convient aux députés. Il importe, en effet, de bien démontrer que c'est tout le Parlement du Canada, tous les députés de la nation canadienne, qui participent aux débats et qui légifèrent à la Chambre.

Il faudrait aussi, à mon avis, monsieur l'Orateur, qu'on prête plus d'attention à la façon de répondre aux questions. Je comprends et j'affirme que, du côté de l'opposition, nous ne devrions pas nous servir de la période de temps réservée aux questions d'une façon frivole. On relèvera au hansard d'aujourd'hui un certain nombre de questions qui, à mon sens, n'auraient pas dû être posées. Toutefois, quand on pose des questions sérieuses, il me semble que le gouvernement a le devoir d'y répondre aussi rapidement que possible. Il me semble qu'on a répondu trop souvent qu'on fera connaître le programme du gouvernement en temps voulu, ou bien qu'on prendra note de la question. Nous devrions peut-être pardonner aux membres du gouvernement quelques jours encore, jusqu'à ce que les ministres se familiarisent avec leurs services. Cependant, nous devrions, à mon avis, considérer la période réservée aux questions non pas comme une période de lutte politique, mais comme un des aspects les plus importants de cette démocratie politique qui est la nôtre dans ce pays.

Une des choses qui rend le régime parlementaire supérieur aux autres régimes législatifs c'est précisément que nous, les députés, représentons notre population dans 265 circonscriptions et que nous sommes en mesure ici, à la Chambre, où nous siégeons avec les membres du gouvernement, de leur poser les questions voulues, au nom de ceux que nous représentons. Cela signifie que ces questions doivent être sérieuses et qu'elles doivent recevoir des réponses du même genre. On ne peut exagérer l'importance de poser des questions vraiment sérieuses et de recevoir des réponses qui nous renseignent.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le député me permettrait de lui poser dès maintenant une question?

M. Knowles: Oui, si elle est brève.

L'hon. M. Pickersgill: Le député estime-t-il qu'il serait bon, pour nous, de suivre la coutume britannique, et de donner préavis des questions, afin de permettre au ministre d'être bien renseigné quand il prend la parole pour y répondre?

M. Knowles: Il est toujours délicat de citer les usages britanniques en exemple en vue d'assimiler nos usages à ceux de Westminster, parce qu'il y a d'autres différences. J'accepterais volontiers l'usage britannique concernant les questions si nous adoptions également l'usage britannique relatif aux débats sur les questions d'ajournement. On ne saurait adopter un usage britannique qui est avantageux aux ministres et laisser de côté autre chose. J'espère pouvoir siéger au comité du Règlement qui pourrait étudier

la question. Je prendrais part volontiers aux discussions à cet égard. Je signale ici les choses que le gouvernement devrait accomplir, mais j'ai déjà dit un mot des responsabilités de l'opposition, qui ne devrait pas se moquer du Parlement et poser des questions futiles. L'opposition doit reconnaître l'importance capitale de cet endroit dans notre régime parlementaire. Certes, il faut laisser aux débats tout leur dynamisme et toute leur vigueur mais ne jamais oublier que nous sommes les représentants du peuple canadien et que nous sommes ici pour accomplir une tâche.

Nous devrions aussi nous efforcer, si nous voulons que le présent Parlement soit un des meilleurs de notre histoire, et je ne doute pas qu'il puisse l'être, de donner confiance au public en l'intégrité de ses représentants. Monsieur l'Orateur, je crois que le simple citoyen veut croire en nous et avoir confiance en ses représentants au Parlement. Le peuple ne nous considère pas comme des gens ordinaires mais comme des membres de cette auguste institution qu'est le Parlement. Cela devient parfois difficile. A l'occasion on verse dans le cynisme. A mon sens, l'une des raisons de ce cynisme, c'est la tendance des partis à changer d'attitude lorsqu'ils passent d'un côté à l'autre de la Chambre. J'ai noté certaines mesures que les libéraux ont appuyées au cours de la dernière législature, et je m'adresse ici d'une façon particulière au gouvernement. Les libéraux ont appuyé ma proposition de loi prévoyant de porter à huit le nombre des fêtes légales marquées d'un congé payé. Ils se sont dits en faveur de mon bill tendant à porter le salaire minimum à $1.25 l'heure. Lorsqu'ils formaient le gouvernement, avant 1957, ils étaient opposés à ces mesures. J'espère qu'ils ne vont pas changer encore d'opinion maintenant qu'ils sont retournés aux banquettes ministérielles.

La dernière fois qu'ils étaient au pouvoir, les libéraux avaient présenté un projet de loi sur l'assurance-hospitalisation, mais ils avaient refusé d'y inclure une disposition en faveur des malades mentaux et des tuberculeux. Lorsque l'ancien ministre de la Santé est passé de ce côté-ci de la Chambre, il a demandé au gouvernement conservateur de réaliser ce qu'il avait refusé de faire lui-même. Quelle est maintenant son attitude? Je pourrais continuer ainsi avec différentes questions. Il y a celle de l'attitude que les libéraux ont prise à l'égard des armes nucléaires. J'ai ici de la matière dont j'aurais fait un plus ample usage si j'avais eu l'occasion de prendre alors part au débat hier soir. Cet ouvrage, publié par la *McLelland and Stewart Limited,* maison d'édition avisée, est intitulé «Le parti libéral» par J. W. Pickersgill. A la page 133 de ce livre, je relève une déclaration très retentissante dans ce sens:

[M. Knowles.]

> Le parti libéral est d'avis que le Canada peut contribuer plus utilement et plus efficacement à la défense commune de notre continent et à l'alliance militaire du monde libre en renforçant les armes classiques des forces canadiennes qu'en cherchant à devenir une très petite puissance nucléaire dotée d'une réserve limitée d'armes nucléaires qui, dans l'état actuel des choses, ne pourraient être sous la garde du Canada.

(*Exclamations*) L'ouvrage a évidemment reçu l'imprimatur du premier ministre du Canada, car il en a rédigé l'avant-propos où il déclare ceci:

> Je suis heureux d'écrire l'avant-propos de l'ouvrage de M. Pickersgill où il expose les réalisations et les objectifs du parti libéral au Canada d'une façon claire et convaincante.

Voilà un bel exemple de ce que les hommes politiques et les députés devraient éviter: adopter une attitude lorsqu'ils font partie du gouvernement et en adopter une autre lorsqu'ils siègent dans l'opposition, puis changer de nouveau d'opinion lorsqu'ils reprennent le pouvoir. Cela nuit à la démocratie parlementaire. Cela n'inspire pas à la population canadienne la confiance qu'elle voudrait avoir envers ses représentants. J'adresse les mêmes remarques à mes amis du parti conservateur-progressiste. A présent qu'ils siègent de ce côté-ci de la Chambre, on entend certains d'entre eux demander au gouvernement actuel d'adopter les mesures que les conservateurs refusaient de prendre lorsqu'ils détenaient le pouvoir.

Monsieur l'Orateur, cela est-il vraiment nécessaire? Devons-nous nécessairement céder à cette faiblesse humaine, changer d'attitude chaque fois que nous nous déplaçons? Si nous persistons dans cette voie, ne soyons pas surpris que le cynisme se glisse dans l'esprit du public au sujet des hommes politiques. A mon sens, ce cynisme est fort déplorable. Qu'on attache parfois à l'expression «homme politique» un sens péjoratif, voilà qui me semble fort déplorable. A mon avis, l'expression «homme politique» évoque des choses très nobles, mais il appartient aux divers partis qui siègent en cette enceinte d'agir de telle façon que la population canadienne partage cette opinion.

La troisième rubrique qui figure sur la liste des choses que nous devons accomplir pour que notre législature soit l'une des meilleures de notre histoire, s'énonce ainsi qu'il suit: nous devons nous efforcer d'élaborer des mesures législatives judicieuses qui favoriseront le peuple canadien. Tout d'abord, nous devons sans tarder incorporer à nos recueils législatifs des mesures—et le gouvernement doit nous présenter ses programmes—qui feront

progresser notre économie et qui la maintiendront en expansion. Nous devons fournir de l'emploi. Je me réjouis des déclarations formulées par l'honorable représentante qui a appuyé l'Adresse, et de celles qu'a énoncées à ce sujet l'autre jour le premier ministre. Mais les déclarations ne suffisent pas. Nous devons œuvrer sans cesse. On ne saurait faire disparaître le chômage par quelque solution magique. Il faut plutôt de la planification économique, des politiques fiscales et financières qui stimuleront l'économie, des programmes de formation, et toutes ces choses qui, de l'avis de nos économistes, doivent être accomplies. C'est au cours de cette session-ci que nous devons prendre toutes ces initiatives en vue de créer de l'emploi et de faire bénéficier notre population d'une économie florissante.

Nous devons aussi élaborer une mesure législative judicieuse dans un autre domaine, celui des pensions. Le discours du trône annonce une initiative éventuelle en ce sens, et je m'en réjouis. Je me réjouis d'avoir entendu à deux reprises le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh) m'assurer que si je voulais bien patienter encore un peu, ces questions seraient réglées. Mais j'insiste, monsieur l'Orateur, pour que l'on ne tarde pas et pour que ces mesures législatives soient au moins aussi bonnes, sinon meilleures, que l'affirment les libéraux. Même si les indices sont favorables jusqu'à maintenant, en ce sens que le montant de la pension sera, semble-t-il, relevé, que nous aurons un régime de pensions à participation et ainsi de suite, je déplore que les libéraux ne semblent pas vouloir supprimer l'évaluation des ressources à l'âge de 65 ans. Cette abolition devrait, à mon avis, être au nombre des réalisations sérieuses que cette session de la présente législature se doit d'inscrire à son actif.

Je déplore aussi qu'il ne soit nullement question, dans le discours du trône, de l'assurance-santé. C'est en 1919 que les libéraux ont commencé à exprimer des opinions dans ce domaine. Il leur a fallu presque 40 ans pour inclure l'assurance-hospitalisation dans nos lois. Pourtant, monsieur l'Orateur, l'assurance-santé est d'une nécessité primordiale pour les gens à notre époque. C'est une question qui revêt énormément d'intérêt, comme l'attestent les programmes de tous les partis de notre pays à l'heure actuelle. C'est une mesure qui doit émaner de la présente session.

L'habitation est un autre domaine dans lequel il reste beaucoup à faire. Avant que mon temps de parole soit expiré, je tiens à dire que nous devrions, au cours de la présente session, majorer sensiblement l'aide que nous accordons à l'étranger. Les membres de notre groupe n'aiment guère la seule décision qui ait été prise au cours de la présente législature en ce qui a trait aux relations extérieures, savoir celle qui a été arrêtée hier soir. Quelles que soient les dispositions qu'il nous faille prendre sur le plan de la défense ou de la diplomatie, pour réaliser et maintenir la paix dans le monde, il faut s'ingénier à relever le niveau de vie de tous les habitants du globe. Or, la contribution du Canada dans ce domaine équivaut à rien de plus qu'une goutte d'eau dans l'océan. Vu le chômage qui sévit chez nous, vu nos possibilités et nos ressources qui demeurent inexploitées, il me semble que le temps est venu pour le gouvernement d'exposer au Parlement et au peuple canadien ce que nous pouvons faire collectivement pour améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains.

Il y a d'autres domaines, mais j'insiste sur les cinq suivants: l'embauchage intégral, incluant l'ensemble de l'économie et la planification économique, l'amélioration des pensions, et, à mon avis, il faudrait au moins porter dès maintenant la pension à $75 par mois et cette pension devrait être versée dès l'âge de 65 ans et sans les autres mesures que le gouvernement a annoncées; l'habitation; les soins médicaux et, enfin, l'apport du Canada à la paix mondiale. Je vois que vous êtes nerveux, monsieur l'Orateur; j'ai presque fini. J'ajouterai seulement que nous pouvons contribuer à la réalisation de la prédiction que j'ai faite avant les élections, savoir que la présente législature peut être l'une des meilleures que le Canada ait jamais connues. Nous y parviendrons si nous respectons scrupuleusement les traditions et les usages parlementaires, si nous faisons de notre mieux pour justifier la confiance que le public nous a manifestée en nous choisissant comme ses représentants et si nous contribuons tous à l'adoption de lois vraiment valables, pour le plus grand bien du Canada.

(Texte)

M. Maurice Sauvé (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire vous féliciter de votre élection au poste que vous occupez maintenant et je m'associe aux nombreux témoignages d'estime que nos collègues vous ont rendus à l'occasion de cette nomination.

Je désire aussi signaler à madame le député de Northumberland (M[lle] Jewett) combien j'ai apprécié son discours de vendredi dernier et combien je souscris aux principes qu'elle a énoncés à cette occasion.

L'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) a prouvé que la valeur n'attend pas le nombre des années, et il s'est très bien acquitté de sa tâche.

Monsieur le président, j'ai assisté, ce matin, à l'ouverture de la conférence de l'OTAN. Il

m'a fait bien plaisir d'entendre le président et le secrétaire du conseil de l'OTAN dire qu'ils étaient particulièrement heureux de participer à la conférence de l'OTAN, à Ottawa. De plus, j'ai été extrêmement content d'entendre ces deux diplomates, lord Home et M. Stikker, rendre un hommage particulier au très honorable premier ministre (M. Pearson). Ils ont déclaré qu'il avait été non seulement à l'origine de l'OTAN mais un des principaux dirigeants qui avaient soutenu cet organisme aux moments les plus difficiles de son existence, qu'il avait fait partie du conseil des trois sages, bref, ils ont tenu, dans cette enceinte même, à lui rendre un hommage particulier, et je suis fier d'être membre d'un parti dirigé par un homme d'État qui jouit non seulement de la confiance de ses concitoyens, mais également de celle du monde et particulièrement des diplomates des autres pays avec qui nous entretenons des relations diplomatiques.

Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas signaler que je regrette l'absence de certains de nos collègues du dernier Parlement; par ailleurs, je suis heureux d'accueillir les nouveaux élus qui partageront avec nous les difficultés de la vie parlementaire. Au fait, les campagnes électorales sont beaucoup plus faciles, dans l'ensemble, que le travail que nous avons à exécuter pendant les sessions.

(Traduction)

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte ici pour parler quelques minutes de la campagne électorale aux Îles-de-la-Madeleine. Je n'ai pas l'intention de prendre trop de temps pour cela, car j'entends traiter des aspects économiques du discours du trône et des conséquences qu'il aura sur l'embauche et ainsi de suite. Mais, monsieur l'Orateur, vous serez peut-être intéressé d'apprendre qu'il s'est passé des choses très bizarres pendant la campagne. Un candidat conservateur du nom de Gérard Mecteau s'est amené aux Îles-de-la-Madeleine quatre ou cinq jours avant la mise en candidature. Il était accompagné de M. Snyder, l'ancien organisateur des campagnes du candidat de l'Union nationale, Hormidas Langlais, qui a été défait en novembre dernier après avoir siégé à l'Assemblée législative du Québec pendant 26 ans. M. Mecteau était un employé de M. Snyder. Il est venu aux Îles-de-la-Madeleine, a déposé les formules de mise en candidature et est disparu. On ne l'a jamais revu de toute la campagne. Nous ne le connaissions pas. Nous ne l'avions jamais vu.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'une semaine avant le jour des élections, le même M. Snyder, organisateur du candidat conservateur et organisateur de la campagne de l'ancien député de l'Union nationale, est venu aux Îles-de-la-Madeleine et a participé à la campagne en faveur du candidat créditiste, M. Fernand Turbide. Mais ce n'est pas tout. Non seulement l'Union nationale s'était-elle acoquinée au candidat conservateur et celui-ci au candidat créditiste, et non seulement l'organisateur de l'Union nationale et l'organisation du parti conservateur appuyaient-ils le candidat créditiste, mais ils appuyaient un candidat qui n'avait pas le droit d'être sur les rangs. C'est peut-être la première fois depuis la Confédération qu'un candidat, à des élections nationales, se présente avant d'avoir atteint l'âge de 21 ans. J'ai ici son certificat de naissance que j'enverrai à mes amis du Crédit social afin qu'ils puissent le lire; je le verse maintenant au compte rendu.

(Texte)

M. Grégoire: Puis-je poser une question à l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine? Était-il au courant de ces faits avant le jour du scrutin?

(Traduction)

M. Sauvé: Je vais donner lecture . . .

(Texte)

M. Grégoire: Est-ce que je peux poser une question au député des Îles-de-la-Madeleine?

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je rappeler à l'honorable député qu'il doit s'adresser au président?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, est-ce que je peux poser une question au député des Îles-de-la-Madeleine? Le député est-il au courant du fait qu'un candidat n'avait pas l'âge requis le jour du vote?

M. Sauvé: Oui, monsieur l'Orateur, nous le savions, mais il ne nous a pas été possible de nous rendre sur les lieux à temps auprès du président des élections, avec les documents requis pour faire valoir cet argument.

(Traduction)

Je vais donner lecture de ce document, car je le trouve fascinant. Il prouve que le Crédit social n'a pas pris les élections au sérieux dans les Îles-de-la-Madeleine, ni ailleurs probablement. Comment un parti national sérieux oserait-il présenter un candidat qui n'a pas 21 ans?

(Texte)

Paroisse Ste-Thérèse d'Arvida

Joseph Ovide Fernand Turbide, né le cinq décembre mil neuf cent quarante-deux, fils légitime d'Edmond Turbide et de Marie-Louise Lafrance. Parrain Jean-Paul Lafrance. Marraine Fédia Lafrance Martin. Baptisé le six décembre 1942 par l'abbé Maurice Girard. Vraie copie, le 13 mars 1963. Normand Deneault, ptre.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

Il a donc reçu cette copie le 13 mars 1963, c'est-à-dire près d'un mois avant les dernières élections, puisque, d'après la date indiquée sur le document, c'est le 13 mars 1963 qu'il a demandé la copie de ce certificat de baptême.

Alors, est-ce que le député des Îles-de-la-Madeleine peut nous expliquer comment lui, un bon citoyen, si respectueux des lois, n'a pas vu à faire rectifier ce cas avant les élections plutôt qu'après?

M. Sauvé: Monsieur le président, il est exact que ce document a été signé le 13 mars, mais il ne m'est parvenu que vers le 17 ou le 18 mars, et la mise en nomination a eu lieu le 25. Il a donc été impossible à cause des circonstances de présenter ce document...

Des voix: Honte, honte!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur...

(Traduction)

M. Sauvé: De toutes manières, c'est une affaire qui incombe au Crédit social et non à moi. Ce n'est pas moi qui ai choisi mon adversaire, et lorsqu'on voit ce qui s'est passé là-bas on comprend pourquoi la population des Îles-de-la-Madeleine n'est pas près de voter pour un candidat créditiste, conservateur ou de l'Union nationale, quand ces gens-là vont sur place se moquer d'elle au cours des élections.

(Texte)

Monsieur le président, de toute façon, je ne suis pas ici, cet après-midi, pour discuter de cette affaire qui s'est passée aux Îles-de-la-Madeleine.

Une voix: Il n'y a que le député des Îles-de-la-Madeleine qui en est au courant.

M. Sauvé: Je n'ai qu'une seule chose à dire: le discours du trône contient le programme législatif du gouvernement pour la première partie de la session. Il est bien clair qu'on ne trouve pas dans le discours du trône tout le programme et la réalisation de tous les engagements qu'a pu prendre le parti libéral au cours de la dernière campagne électorale. Nous avons un programme pour quatre années de gouvernement. Or, comment les honorables membres de la Chambre peuvent-ils s'attendre que dès la première partie de la session, le gouvernement propose de régler tous les problèmes? C'est pratiquement impossible.

Une voix: Vous avez 60 jours.

M. Sauvé: Dans ces 60 jours, précisément, le gouvernement a décidé de remplir certaines promesses, de la plus urgente nécessité.

Une voix: Comme l'adoption des armes nucléaires?

M. Sauvé: Et quand je compare...

M. Pigeon: Ou le retour aux provinces des pouvoirs de taxation?

M. Sauvé: Quand je compare le programme de 60 jours à l'inaction des 2,140 jours du gouvernement qui nous a précédés, je suis fier d'être membre du parti libéral.

Une voix: Ça ne vous en prend pas beaucoup pour être fier.

M. Sauvé: Dans le programme législatif qui nous a été présenté dans le discours du trône, je voudrais insister particulièrement sur les mesures à caractère économique qui ont principalement pour but de remédier au problème du chômage.

Je n'ai pas besoin de rappeler que le gouvernement se propose de fonder un ministère de l'industrie et du commerce, qu'il augmentera de 100 millions le fonds mis à la disposition de l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique. Le gouvernement se propose en outre de créer un Office de développement et de prêts municipaux. Il a de plus l'intention de créer une société canadienne de développement, et d'établir un Conseil économique du Canada.

Je pense bien que ce n'est que lorsque nous aurons lu les bills que nous pourrons comprendre exactement ce qu'est l'intention du gouvernement.

C'est, en effet, beaucoup plus le texte de la législation et l'application de ces lois qui nous permettront de juger plus facilement si le gouvernement est sérieux ou s'il veut tout simplement remplir certaines promesses.

En effet, à moins que nous ne nous décidions à appliquer la planification indicative dont nous avons parlé au cours de la dernière session, planification qui est à l'origine de la prospérité d'un grand nombre de pays d'Europe, je pense que nous aurons peu de chance de régler le problème sérieux du chômage et les grands problèmes économiques du pays.

J'espère que dans toutes ces commissions que le gouvernement entend créer, il y aura une représentation juste et équitable, tant du monde du travail que du monde agricole. Il faut que tous les secteurs de notre vie économique soient représentés sur ces organismes fédéraux.

J'ai l'impression que le climat de confiance qui existe à l'égard du nouveau gouvernement, climat de confiance dont on peut se rendre compte d'ailleurs en lisant les journaux et en écoutant les commentateurs, favorisera l'arrivée de nouveaux capitaux au Canada, ainsi que des investissements dans les secteurs les plus importants de notre vie économique.

Si je vous ai parlé des problèmes économiques et des solutions aux problèmes économiques que le gouvernement se propose d'y apporter, c'est surtout parce que dans notre province, la province de Québec, le chômage est une plaie—il a toujours été une plaie—et je vais m'appliquer à le démontrer. Je crois que tous les membres de la Chambre se rendent compte que la situation économique de la province de Québec est difficile, qu'il y a dans la province de Québec 37 p. 100 de tous les chômeurs du pays...

Une voix: Sous le gouvernement libéral!

M. Sauvé: ...alors que nous n'avons que 27 p. 100 de la main-d'œuvre, et deux fois plus de chômeurs qu'en Ontario.

M. Grégoire: Sous un gouvernement libéral!

M. Sauvé: Cela dure depuis longtemps. Si le député de Lapointe veut bien m'écouter, il comprendra, aussi bien que les députés des autres provinces du pays, qu'il y a à l'origine du malaise que l'on ressent dans la province de Québec des causes économiques profondes, et que c'est en réglant ces problèmes de nature économique que nous ferons peut-être plus pour maintenir l'unité du Canada que par tous les grands discours qui se font actuellement au sujet de ce problème.

C'est une situation qui existe depuis longtemps.

J'ai en main une publication du Bureau fédéral de la Statistique, intitulée «Le chômage au Canada», numéro de catalogue 71-503F. A la page 12 de ce document, on lit «Répartition du chômage, suivant la région». De 1951 à 1955, période où l'on avait un gouvernement libéral, il faut bien l'admettre, 36 p. 100 de tous les chômeurs du Canada se trouvaient dans la province de Québec. De 1956 à 1960, alors qu'on avait un gouvernement conservateur pour la plus grande partie du temps, 36 p. 100 des chômeurs habitaient la province de Québec. En 1961, encore 35 p. 100, alors que nous n'avions que 27 p. 100 de la main-d'œuvre.

Évidemment, le chômage a une répercussion particulière sur les revenus des particuliers, et j'ai en main un document qui révèle qu'il y avait, dans la province de Québec, en 1961, une différence de $497 entre le revenu d'un habitant de l'Ontario et celui d'un contribuable de la province de Québec; c'est-à-dire qu'en Ontario, le revenu per capita s'élevait à $1,829, tandis que, dans la province de Québec, il n'était que de $1,382, soit une différence de 37 p. 100.

Alors, monsieur le président, comment les citoyens de la province de Québec, qui se considèrent comme des citoyens à part entière, qui veulent être considérés comme des égaux dans le Canada, peuvent-ils accepter une situation où ils se retrouvent financièrement défavorisés par rapport à leurs voisins de l'Ontario?

Je pense que les mesures énoncées dans le discours du trône aideront probablement à trouver la solution au problème du chômage. Mais quelle chance ont-elles d'avoir du succès dans la province de Québec? Je suis d'avis que toute mesure législative émanant du gouvernement d'Ottawa doit obtenir l'approbation et de la population québécoise et du gouvernement provincial. Les mesures législatives sur lesquelles nous aurons à nous prononcer ici doivent faciliter le travail déjà entrepris par le gouvernement du Québec.

Dans le Québec, nous avons institué une Société générale de financement; nous avons un plan économique, nous projetons d'établir une industrie sidérurgique et, à moins que le gouvernement central, qui a des responsabilités considérables sur le plan économique, ne vienne faciliter l'œuvre de rénovation entreprise par le gouvernement libéral du Québec, je crains que nous, du Québec, ne puissions, à ce moment-là, réaliser les objectifs que nous nous sommes tracés et que, par conséquent, nous continuions à avoir des griefs contre le reste du Canada.

Lorsqu'il nous faudra recruter le personnel chargé de l'application de ces nouvelles lois, il importera de choisir des fonctionnaires québécois qui connaissent bien la mentalité québécoise, qui entretiennent de bonnes relations avec le gouvernement, aussi bien qu'avec les fonctionnaires du Québec. Comment penser autrement obtenir un succès dans l'application de ces nouvelles lois?

Quant aux situations que je viens de signaler, soit celles du chômage et du revenu inférieur,—même si cette dernière constitue, à mon avis, la principale cause du malaise—il n'en reste pas moins que, comme groupe, notre situation n'est pas brillante.

Si l'on examine la situation des Canadiens français dans les cent plus grandes entreprises au Canada, on constate qu'il n'y en a que deux qui sont dirigées par les nôtres; pas de vice-présidents administratifs aux chemins de fer Nationaux et au Pacifique-Canadien. Au fait, jusqu'à présent, la direction administrative des chemins de fer Nationaux ne comptait aucun Canadian français. Comment se fait-il qu'il ait fallu que nous lancions les hauts cris à la Chambre pour qu'enfin on nomme M. Maurice Archer? Que doit-on en conclure?

On a eu, remarquez-le bien, deux Canadiens français comme premier ministre du Canada; trois comme juge en chef de la Cour suprême et un comme Gouverneur général. Mais comment se fait-il qu'on ne trouve aucun Canadien français pour diriger un plus

grand nombre des sociétés de la Couronne et les grandes banques canadiennes?

Il faut tout de même comprendre que nous attendons depuis 1867. Nous avons été patients. Il est difficile de demander à tout un peuple de continuer à attendre, alors que depuis le mois de septembre 1959, ce peuple connaît un climat de liberté.

Ce peuple qui veut se développer se donne les instruments nécessaires à sa propre libération et continue son émancipation, comme on peut s'en rendre compte à l'heure actuelle.

Il se produit trop souvent des choses qui semblent anormales. Ainsi, sur les trains effectuant le trajet entre Montréal et Ottawa, tant du National-Canadien que du Pacifique-Canadien, les chefs de convoi sont presque tous unilingues et les annonces verbales, sur les trains, sont faites exclusivement en anglais. Et pendant que cela se produit à Ottawa et sur les trains, les bombes explosent à Montréal. Même dans les édifices du gouvernement, les préposés aux ascenseurs ne comprennent pas toujours le français! La plupart du temps, si nous voulons nous rendre au quatrième étage, ils nous conduisent jusqu'au sixième.

Voilà l'état de choses qui existe à l'heure actuelle. Il faut tout de même se rendre compte du climat créé par cette situation. On n'a pratiquement pas le droit de vivre en français dans certaines provinces.

Sur le plan économique, où en sommes-nous? Nous ne possédons presque rien. Nous n'avons presque rien, en dehors de la province de Québec.

Quant au fonctionnarisme, à Ottawa, on a beau dire aux fonctionnaires: «Venez, les Canadiens français, vous serez les bienvenus», il n'en reste pas moins qu'ils doivent écrire et discuter en anglais. Dans les grandes réunions internationales, combien de fonctionnaires canadiens-français nous représentent? J'ai d'ailleurs l'intention d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

Il doit y avoir une solution possible à ce problème. On ne peut plus attendre!

L'enquête sur le biculturalisme commencera bientôt. Elle ne réglera pas tous nos problèmes. Elle nous rendra probablement plus conscients de la situation, et elle éclairera surtout nos amis de langue anglaise. Pour la plupart des Canadiens français, c'est devenu un problème psychologique. Si nous ne sommes pas heureux en dehors de la province de Québec, si nous avons des difficultés à faire instruire nos enfants dans les autres provinces du Canada, s'il faut se battre continuellement pour arracher des miettes aux autres gouvernements provinciaux, comment pouvons-nous alors être fiers du Canada et nous sentir partout chez nous? Il faut tout de même que tous se rendent compte de cette situation!

Cette commission d'enquête sur le biculturalisme pourra avoir du succès seulement si elle reçoit la collaboration des provinces. Mais si les provinces lui refusent leur collaboration, que pourra-t-elle faire, puisqu'une grande partie des problèmes repose sur l'éducation, qui est strictement de compétence provinciale? Le résultat de cette enquête dépend aussi en grande partie du choix des commissaires. J'espère que les provinces et le gouvernement fédéral s'entendront pour choisir les meilleurs commissaires possibles, sans tenir compte de considérations partisanes.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Le succès de l'enquête sur le biculturalisme dépendra en grande partie de la qualité des mémoires qui seront présentés à la Commission. Si les deux principaux groupes ethniques du pays se servent de cette enquête pour manifester leur animosité réciproque, le résultat sera presque nul. Il faut des mémoires objectifs.

Je souhaite que la Commission soit munie de tous les instruments nécessaires à la recherche, recherche objective et scientifique pour découvrir ce qui se passe, ce qu'est exactement la situation à l'heure actuelle. Connaissant la situation, nous serons en meilleure posture pour apporter les solutions qui s'imposent à nos problèmes.

Il ne faut cependant pas croire que nous trouverons ces solutions du jour au lendemain, car même si le gouvernement fédéral acceptait les propositions de M. Lesage, le problème ne serait pas encore totalement réglé, car il dépasse le problème posé par les relations fiscales.

Quant à moi, je crois que le gouvernement fédéral peut accepter les termes du gouvernement de la province de Québec, et proposer aux autres provinces canadiennes les mêmes arrangements, en leur remettant la quote-part des dépenses fédérales dans les domaines de compétence provinciale, et je m'explique.

En supposant que les demandes fiscales faites par la province de Québec représentent 125 millions de dollars par année, le gouvernement fédéral peut très bien remettre ces 125 millions de dollars au gouvernement de la province de Québec et, en même temps, lui faire assumer la quote-part fédérale de l'assurance-hospitalisation, qui s'élève à 75 millions de dollars par année, et faire de même dans d'autres secteurs.

Ce que le Québec veut, c'est s'administrer lui-même, à sa façon. Il veut diriger ses propres affaires, ne pas prendre la part des autres, mais il veut diriger ses propres affaires dans tous les domaines relevant de sa compétence.

Remarquez bien, monsieur le président, que si nous voulons être maîtres chez nous, cela

ne signifie pas que nous voulions nous séparer, bien que de plus en plus—et je pèse ici mes mots—bien que, de plus en plus, nous rencontrions dans la province de Québec des personnes qui n'attendent plus rien d'Ottawa ni du reste du Canada.

Ces personnes ne sont pas nécessairement séparatistes; elles ont décidé de résoudre leurs problèmes elles-mêmes, par l'entremise d'un gouvernement qui est plus près d'elles, le gouvernement de la province de Québec.

J'espère—le temps mis à ma disposition tire à sa fin—que tous nos collègues se rendront compte de l'importance des mesures législatives proposées par le gouvernement libéral d'Ottawa. J'espère que l'on ne tardera pas à approuver ces mesures économiques qui pourront aider à régler une partie de nos difficultés, car dans la province de Québec, ce que nous voulons, c'est vivre comme les autres. Nous voulons vivre comme les autres, comme les gens de l'Ontario, être aussi prospères qu'eux. Nous voulons être chez nous partout au Canada. Lorsque nous sortons de la province de Québec, nous voulons nous retrouver chez nous, que ce soit à Vancouver, Winnipeg, ou à Saint-Jean, Terre-Neuve. C'est notre pays, c'est le pays de tous les Canadiens. Ce qui est peut-être plus important encore, c'est que nous voudrions nous sentir désirés par les citoyens des autres provinces. Nous voulons nous sentir nécessaires à l'essor du Canada. Nous voulons être aimés par le reste du Canada. Si les Canadiens de toutes les provinces s'unissent à nous, nous ferons alors du Canada, qui est nôtre aussi bien que vôtre, un pays où il est agréable de vivre dans un esprit de bonne entente et d'égalité parfaite. Nous voulons être des partenaires égaux.

C'est probablement l'heure de la dernière chance dans la province de Québec pour les partis politiques fédéraux traditionnels. Nous ne pouvons plus admettre les promesses des partis politiques dans ce domaine; il nous faut des actes. Nous sommes devenus conscients, politiquement. Nous savons tous ce qui s'est passé en juin dernier, lorsque la population du Québec a donné un avertissement à tous les partis traditionnels en votant, comme elle l'a fait, pour le Crédit social. La province de Québec a donné un avertissement et elle pourra fort bien donner plus qu'un avertissement lors des prochaines élections, à moins que nous, qui sommes responsables du gouvernement, ne prenions les mesures courageuses qui s'imposent. Mais je pense que ces mesures sont annoncées dans le discours du trône, et je suis fier d'être membre de ce parti qui a à sa tête un chef tel que le très honorable Lester B. Pearson.

[M. Sauvé.]

M. Marcoux: Est-ce que je peux poser une question à l'honorable député?

Une voix: Son temps de parole est terminé!

M. Marcoux: Je voudrais demander à l'honorable député quel est l'article de la loi électorale qui exige qu'un candidat à une élection fédérale soit âgé d'au moins 21 ans?

M. Sauvé: Monsieur le président, il y a un article précis à ce sujet, mais j'ignore lequel. A mon avis, c'est l'article 19, lequel stipule qu'il faut être Canadien, avoir 21 ans, et...il y a trois conditions.

M. Marcoux: Ceci s'applique dans le cas d'un électeur seulement.

M. Sauvé: A tout événement, je vous apporterai le document.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps de parole de l'honorable député est expiré; on ne peut donc plus lui poser de questions.

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, il m'est très agréable d'offrir mes plus sincères félicitations à l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton), qui a été élevé à la présidence de la Chambre. Je suis très heureux de le faire car c'est le parti conservateur qui, le premier, a reconnu la haute compétence de l'honorable député de Mont-Royal, puisque le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) l'a invité, en 1958, à présider le comité des comptes publics. Heureusement, son parti a aujourd'hui reconnu ses qualités exceptionnelles et sa remarquable compétence. Nous n'avons aucun doute qu'il s'acquittera de ses fonctions avec tact, diplomatie et justice.

Mes hommages et félicitations vous sont également offerts à vous, monsieur le président. Je suis assuré que vous dirigerez nos débats avec tout le doigté nécessaire, afin que le travail accompli par les députés à la Chambre ait toujours pour objet le bien-être du peuple canadien.

Il est également d'usage de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est avec grand plaisir que j'offre à l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett) mes plus sincères félicitations. Elle s'est acquittée de sa tâche avec gentillesse, courtoisie et élégance, mais avec un peu trop d'optimisme, car lorsqu'elle aura vu le gouvernement à l'œuvre, elle reviendra vite à la réalité.

Pour ce qui est de l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette), l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) mentionnait qu'il avait démontré que la valeur n'attendait pas le nombre des années.

Il est vrai que l'honorable député de Lotbinière nous a servi un discours électoral caractérisé par l'enthousiasme et une certaine assurance qui laisse prévoir chez lui, sans doute, un brillant avenir politique. Il lui faudra cependant abandonner le parti auquel il adhère actuellement, car autrement, et dans un avenir rapproché, on pourra dire de lui comme pour bien d'autres honorables amis qui siègent en face: «Il a été de passage au Parlement d'Ottawa.»

C'est avec fierté que je remercie les électeurs du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière de la confiance qu'ils m'ont témoignée en renouvelant mon mandat, le troisième. Je puis les assurer que je continuerai à mettre mon humble talent à leur service, dans le but d'accomplir intégralement la fonction de député, laquelle ne doit pas se limiter au patronage, mais encore à se pencher sur tous les besoins, tous les problèmes, afin d'aider ceux-là qui ont besoin de l'être.

Le comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière a déjà été décrit, topographiquement, dans un discours que j'ai prononcé précédemment, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que sa population est très intelligente, et comme preuve, je n'en veux citer que les résultats du scrutin du 8 avril dernier. (*Exclamations*). Cela ne semble pas plaire à mes amis créditistes. Qu'ils ne s'en fassent pas, car j'aurai quelques mots à leur endroit tantôt.

Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône nous permet de toucher à à peu près tous les sujets à la seule condition que la discussion soit constructive, car il ne faut pas oublier que le gouvernement actuel est un gouvernement minoritaire.

Tous se souviendront de l'enthousiasme avec lequel le très honorable premier ministre (M. Pearson), (que je félicite pour sa récente nomination comme membre du Conseil privé de Sa Majesté la Reine), au lendemain des élections du 18 juin dernier, déclarait: «Il nous faut des élections.»

La soif du pouvoir le guidait. D'ailleurs, il est intéressant de lire les commentaires que faisait le chef de l'opposition de l'époque, le 1er octobre 1962, en cette enceinte, lesquels sont fort à propos aujourd'hui même. Voici ce que l'on retrouve à la page 54 du compte rendu officiel des débats:

> La première tâche du Parlement, une fois terminées les formalités, c'est de décider, en conformité de nos droits constitutionnels et démocratiques, si le gouvernement minoritaire actuellement au pouvoir a la confiance de cette Chambre des communes.

Or, monsieur l'Orateur, 44 p. 100 des électeurs ont voté pour le parti libéral. Donc, le gouvernement qui nous dirige actuellement ne jouit pas de la confiance du peuple. Au fait, le très honorable premier ministre actuel citait, en 1962, des paroles qui s'appliquent merveilleusement à la situation présente. Voici:

> Dans la conjoncture actuelle, une telle motion doit passer avant toute autre question,...

Le très honorable premier ministre actuel parlait alors d'une motion de défiance.

> ...comme cela s'est fait dans le passé dans des circonstances analogues. A cette fin, c'est le devoir et le privilège de l'opposition officielle de proposer une motion en vue de permettre que cette décision se prenne. C'est un devoir auquel nous ne pouvons nous soustraire, quand on pense que presque 63 p. 100 des électeurs canadiens ont déclaré, lors des récentes élections, qu'ils n'ont pas confiance au présent gouvernement, à ses programmes, à sa direction.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y aurait rien à changer dans cette déclaration si ce n'est de substituer le chiffre 61 p. 100 à celui de 63 p. 100.

L'honorable chef de l'opposition de l'époque continuait:

> Le Canada serait-il plus avancé si, en accordant un vote de confiance au gouvernement minoritaire, nous rejetons le verdict de la population, nous faisons fi des faits, et nions la validité des positions énoncées auparavant comme favorables à l'intérêt national par ceux qui les ont prises? Aucun gouvernement ne peut, pendant longtemps, jouir de stabilité lorsque le parti au pouvoir est habituellement incapable de commander une majorité à la Chambre des communes.

Et, monsieur l'Orateur, il était intéressant, hier soir, de noter l'inquiétude de nos honorables amis d'en face. Au fait, ils avaient le teint pâle, et à ce moment-là, je me suis rappelé ces paroles de Louis Veuillot: «Craignons les visages pâles». Ils étaient tous nerveux, parce qu'ils se rappelaient sans doute cette déclaration que leur chef avait faite le 1er octobre 1962. Mais la situation actuelle est un peu plus complexe et confuse.

Monsieur l'Orateur, jusqu'au Vendredi Saint de cette année, le peuple canadien était dans l'incertitude et se demandait encore lequel des deux grands partis formerait le prochain gouvernement. Mais, il est arrivé un transfuge, une espèce d'osmose politique, une adhésion soudaine de six créditistes qui ont été attirés au parti libéral, soit par intérêt, soit par conviction, soit par sécurité, soit par appât pécuniaire ou que sais-je. Mais le très honorable premier ministre actuel était tellement assoiffé de pouvoir qu'il s'est empressé d'exprimer, le jour même de l'adhésion de ce groupe des six—qui, par la suite, a dû faire marche arrière—il s'est empressé, dis-je, d'exprimer sa satisfaction à la vue de cet appui que lui apportaient six députés créditistes.

Or, si l'on a reproché à l'ancien gouvernement conservateur de se maintenir au pouvoir grâce à l'appui du Crédit social, je suis d'avis, messieurs les libéraux, que vous n'avez rien

à craindre, parce que vous avez été chanceux hier soir.

Nous espérons que les créditistes seront fidèles à la déclaration qu'ils ont faite durant la campagne électorale, soit de ne pas être les serviteurs d'un autre parti politique, mais de rester fidèles à leur mandat en travaillant d'abord pour le bien-être de la population, comme c'est le devoir de tous les députés qui siègent en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, nous avons constaté un grand contraste entre les sorties intempestives du premier ministre actuel, alors qu'il était chef de l'opposition en juin dernier, et le calme, le sérieux qu'a démontrés le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker), quand il saluait la population canadienne, le 21 avril dernier, et souhaitait bonne chance au nouveau gouvernement libéral, tout en assurant à la population que le rôle de l'opposition n'en serait pas un exclusivement d'obstruction, comme celui qu'ont joué nos honorables amis d'en face durant le dernier Parlement. Voilà pourquoi, dès hier soir, considérant qu'une question nationale était en jeu, non pas dans le dessein de faire de l'opposition systématique, mais parce que nous avions, à ce moment-là, à nous prononcer sur une question conforme au programme politique du parti conservateur, nous n'avons pas craint de voter en faveur du sous-amendement.

Et, monsieur l'Orateur, un autre fait remarquable à noter, c'est le désintéressement avec lequel les honorables membres du cabinet semblent écouter les discours relatifs à la solution des problèmes qui sont discutés depuis le début du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Au fait, il n'y a qu'un seul ministre à la Chambre cet après-midi, pendant que les députés soulèvent des questions susceptibles d'intéresser différents ministères. Mais souhaitons que l'honorable ministre des Postes (M. Denis), qui est présentement à son siège, informe ses collègues du cabinet des différentes recommandations, suggestions et critiques qui sont formulées par les députés.

Monsieur l'Orateur, je désire signaler à la Chambre certains événements, non pas extraordinaires, mais assez curieux, qui se sont déroulés dans ma circonscription au cours de la dernière campagne électorale. Je veux vous dire qu'à l'occasion de certaines visites que j'ai faites dans mon comté depuis le 8 avril dernier, j'ai constaté que certains de mes électeurs avaient l'impression d'avoir perdu un peu de leur indépendance.

Je ne sais quel sentiment nourrit le peuple canadien en dehors des limites territoriales de mon comté, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que chez nous, dans mon comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière—et l'honorable ministre des Postes (M. Denis) connaît très bien cette mentalité particulière, puisqu'il est natif de mon comté—les gens sont à se demander lequel, du président des États-Unis ou du premier ministre du Canada, gouverne actuellement le Canada.

Plusieurs voix: Oh! oh! oh!

M. Paul: Je sais que cela ne fait pas plaisir à certains de mes amis. Mais, si je pose cette question, monsieur l'Orateur, c'est parce que dans mon comté, au cours de la dernière campagne électorale, on a pris tous les moyens possibles pour faire triompher le parti libéral, et ce à tel point que, le jour même du scrutin, la caisse libérale si généreuse a distribué des billets américains de $5 et $10 plutôt que des billets canadiens.

Plusieurs voix: Oh! oh! oh!

M. Paul: Cela surprend mes amis.

M. Grégoire: C'est vrai.

M. Paul: C'est bien la seule fois que j'approuverai l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) au cours de la présente session.

Monsieur l'Orateur, on a exercé un patronage scandaleux dans la province de Québec. On a tout mis en œuvre pour faire triompher le parti libéral. On a fait du chantage, on a menacé les individus de leur faire perdre leur pension de sécurité sociale, les mères de famille leur pension de mère nécessiteuse, les invalides leur pension d'invalide, les cultivateurs les bénéfices du crédit agricole si le père et la mère allaient voter ou si les grands garçons et les grandes filles allaient voter.

Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est avec beaucoup de fierté que je dois rendre hommage à la population de Berthier-Maskinongé-Delanaudière qui est restée immuable devant de telles promesses, qui est restée au-dessus de l'intérêt pécuniaire et immédiat, qui est restée attachée au parti conservateur, non pas à l'endroit de celui qui vous parle, mais parce que le parti conservateur prêche et continue de prêcher la véritable indépendance politique.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, voici ce que déclarait le très honorable chef de l'opposition actuel le 31 janvier 1963, comme en fait foi la page 3445 du compte rendu officiel des débats. Je cite:

> Il fera, comme toujours, honneur à ses obligations, mais, il ne se laissera jamais intimider, et repoussera toute tentative de domination extérieure ou d'immixtion dans les décisions qui dépendent uniquement de lui. Le Canada est résolu à demeurer un allié constant, mais sans pour autant devenir un satellite.

Il est intéressant de noter l'évolution qui s'est produite dans mon comté depuis l'arrivée au pouvoir de messieurs les libéraux.

Il y a d'abord le problème de la compagnie *Associated Textile of Canada Limited.* On se rappelle la misère et le marasme dans lesquels était plongée l'industrie textile lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir en juin 1957. Les employés de cette industrie étaient aux prises avec un chômage chronique: les heures de travail se limitaient à trente ou trente-cinq par semaine; il y avait surproduction. Les ministres des Finances et du Commerce de l'époque ont travaillé de concert pour améliorer cette production nationale et trouver des débouchés avec un résultat tel que le président de la division de la fabrication de la compagnie *The Associated Textile of Canada Limited* a envoyé une lettre à tous les employés de cette usine en date du 18 décembre 1962, dans laquelle il disait:

> Au cours de l'année qui s'achève, l'activité dans l'industrie du textile au Canada a considérablement augmenté, cela dû principalement aux changements apportés à la valeur du dollar canadien, des barrières tarifaires plus élevées dans le but de protéger les produits manufacturés au Canada, ce qui a eu pour effet de diminuer les importations et un grand nombre d'ouvriers canadiens travaillant dans l'industrie du textile bénéficiant de cette augmentation de production.

C'était le 18 décembre 1962. Et j'espère que mes honorables amis d'en face ne prêteront pas un caractère politique à ce document, puisqu'il précède de près de quatre mois la tenue des dernières élections fédérales. Mais, coïncidence curieuse, la situation périclite à un tel point que le 3 mai dernier, la compagnie a dû remercier 75 employés de son industrie textile à Louiseville, et la même chose se produit à Saint-Gabriel-de-Brandon et à Berthierville. Nous avons raison de demander quel essor le gouvernement actuel a donné à l'industrie textile et quelles mesures ont été prises dès l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, pour paralyser cette industrie très importante dans la province de Québec.

Et, ce n'est pas tout. A Louiseville, dans ma ville natale, il y a une autre industrie, soit la *Laminated Structures Company Limited*; tous les ans, au printemps, cette compagnie embauchait un personnel plus nombreux, et durant le mois de mai le personnel s'élevait à environ 150 à 175 employés. Cette année, soit le 3 mai dernier, la compagnie a dû congédier 29 employés. Comment exliquer cette situation? Comment expliquer que de nombreux journaliers, des individus spécialisés, des briqueteurs, des plâtriers, des menuisiers, des électriciens, ne trouvent plus d'emploi à Montréal, situation qui ne s'est pas produite depuis cinq ans. Et tout cela, depuis environ quinze jours, trois semaines, un mois!

Quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour stimuler la production et l'économie canadienne? Nous le verrons dans quelques instants. Mais il est une autre question beaucoup plus sérieuse encore, c'est la situation impossible qui est faite aux cultivateurs de l'est de la province de Québec, à ceux du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière par le nouveau gouvernement libéral. Cet après-midi nous avons entendu le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Hays), avec une candeur inexplicable, déclarer que la subvention de 25c. les cent livres pour le lait ne serait plus versée et que cela constituait une épargne de six millions de dollars pour les citoyens «payeurs de taxes». Vous irez, messieurs les libéraux, expliquer cette déclaration du ministre de l'Agriculture dans la province de Québec, où vous vous êtes promenés, durant la dernière campagne électorale, en laissant croire que le parti libéral stimulerait l'agriculture. Et que dire de l'importation des porcs américains qui arrivent à pleins camions et à pleins wagons à Montréal, et ce à tel point que le cultivateur aujourd'hui ne touche plus le prix qu'il touchait à l'époque du régime conservateur! Est-ce cela la stabilité du parti libéral?

A mon avis, certaines mesures s'imposent pour remédier à la situation qui commence à être alarmante non seulement pour les journaliers mais également pour les ouvriers du textile et les cultivateurs. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur cette question de l'agriculture. Je sais que l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) traitera de ce sujet d'une façon plus experte que je puis le faire moi-même.

Maintenant, si nous analysions le discours du trône, qui est censé être la pierre angulaire sur laquelle repose la législation qu'entend proposer le gouvernement. Le présent discours du trône énonce certaines mesures qui sont excellentes mais il y en a d'autres qui sont dangereuses.

Il y a d'abord cette mesure qui vise à la création d'une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et sur le biculturalisme. C'est là une excellente mesure. Elle s'impose depuis longtemps, et je dois féliciter le gouvernement d'avoir su comprendre ce problème qui dépasse les intérêts des partis politiques parce qu'il met en jeu non seulement l'avenir de la Confédération mais même cette existence pacifique qui doit régner entre les Canadiens d'expression anglaise et ceux d'expression française dans le Canada tout entier.

L'ancien gouvernement, dirigé par le chef de l'opposition actuel, avait également proposé une mesure excellente, soit la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. A mon avis, monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas écarter cette mesure, car si nous voulons que le Canada soit un pays bilingue, nous devons

nous attaquer à la source même du problème qui résulte de l'éducation. Et comme, en vertu de la Constitution, l'éducation relève des provinces, il faut que les provinces adhèrent à ce principe de l'éducation bilingue à travers le pays, afin que nos jeunes grandissent dans cette mentalité, dans cette culture, afin que, devenus hommes, ils puissent continuer à vivre ce bilinguisme et ce biculturalisme si nécessaires à la grandeur et à la prospérité du Canada, et surtout à la survie de la Confédération canadienne. Cette question est au-dessus des intérêts politiques, comme l'a mentionné tantôt le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé). On ne doit pas faire table rase de tout ce qui a été fait dans le passé, parce que les gouvernements ont pris conscience de ce fait, mais à demi. Les libéraux ont adopté des mesures qui ont pu satisfaire les Canadiens français comme les conservateurs ont adopté des mesures qu'on n'a qualifiées «que de concessions» et je pèse bien mes paroles en disant «que de concessions». Nous ne sommes pas des citoyens canadiens qui désirent plus que les autres. Nous voulons seulement être traités sur le même pied que les citoyens canado-anglais.

Et il ne faut pas oublier, messieurs mes compatriotes d'expression anglaise, messieurs les Canadiens anglais, que les Canadiens français n'ont jamais été vaincus sur les plaines d'Abraham à Québec, ils ont tout simplement été défaits. Il y a une différence, oui. Nous avons gardé notre droit civil, nos institutions judiciaires. Nous avions, à ce moment-là, des aspirations et des droits qui nous ont été consacrés par différentes mesures constitutionnelles et autres. Mais ces mesures ont été arrêtées, consacrées par une loi qu'on appelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, après qu'on eût siégé à Charlottetown et à Québec, afin de traiter avec justice et équité ces deux grandes races qui avaient été les pionnières du Canada. Eh bien, nous n'avons pas le droit de rester indifférents, aujourd'hui, devant ce grave problème de biculturalisme et de bilinguisme. Nous devons nous pencher sur une situation qui est devenue alarmante et qui, malheureusement, peut être lourde de conséquences pour l'avenir de la Confédération canadienne.

Personnellement, je suis en faveur d'une réunion des États généraux canadiens-français. J'appuie la mesure adoptée à l'Assemblée législative du Québec la semaine dernière, tant par le parti libéral que par le parti de l'Union nationale, afin qu'à cette réunion, les Canadiens français puissent prendre conscience d'une situation de faits, étudier les mesures et les moyens à prendre pour corriger cette situation, participer à la rédaction de mémoires qui pourront subséquemment être présentés à la Commission d'enquête instituée par le présent gouvernement. Il est à souhaiter que l'on puisse, par la suite, convoquer une conférence fédérale-provinciale pour faciliter la solution de ce problème, comme je le disais tantôt, non pas pour donner aux Canadiens français un traitement de faveur, mais pour qu'ils soient traités en partenaires égaux qui ont lutté, qui ont travaillé, qui ont peiné pour la grandeur et la prospérité du Canada tout entier.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

(Traduction)

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, j'unis ma voix à celle des nombreux députés qui vous ont offert leurs félicitations et leurs bons vœux à l'occasion de votre élection à ce fauteuil historique qui a servi pour la première fois à M. l'Orateur James Cockburn dans l'ancienne Chambre des communes, lors de l'ouverture de la session de 1867, il y a 96 ans. Je m'associe également aux autres députés pour féliciter le premier ministre (M. Pearson) et les membres de son cabinet. Je leur souhaite tout le succès possible dans les grandes tâches qu'ils se sont données.

J'ai été ému en écoutant la motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett) décrire si éloquemment les beaux villages et les fertiles vallées de sa circonscription. En l'écoutant, je me demandais quel accueil on me ferait quand je me mettrais à décrire ma circonscription de Vancouver-Quadra qui se trouve entre la 16[e] et la 37[e] avenue. J'ai admiré aussi la concision et la force qui ont marqué le discours de celui qui a appuyé la motion (M. Choquette). Je le félicite d'avoir donné un exemple que les nouveaux députés pourraient suivre.

Je voudrais dire quelques mots à l'adresse de celui qui fut mon distingué adversaire au cours des dernières élections. Peu de Canadiens voués à la cause publique ont su faire preuve de cette loyauté et de cette probité inébranlables que nous lui connaissons. Il est arrivé à la Chambre en 1935, soit la même année que feu mon père et en même temps que le député libéral de la circonscription d'Huron-Nord. Il m'a rappelé ce fait le soir des élections lorsque, une fois la lutte électorale terminée, il est venu nous rendre visite à notre local et il nous a dit que, tout compte fait, il préférait avoir été battu par le fils d'un homme qu'il avait connu personnellement à la Chambre et qu'il avait estimé. Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre voudront bien m'accorder quelques instants pour rendre hommage à cet illustre

Canadien, soldat et homme politique, qui, toute sa vie, a servi son pays, en temps de paix comme en temps de guerre, comme il est donné à peu d'hommes de le faire.

Je tiens pour un grand honneur de lui succéder à titre de deuxième député de Vancouver-Quadra et d'être en même temps le premier député du parti libéral. Je reviens dans cette magnifique ville d'Ottawa après une vingtaine d'années, au cours desquelles je n'y ai fait que de brefs séjours. J'y ai constaté peu de changements. La bise de mai faisait frissonner les tulipes le jour de mon arrivée, mais le lendemain, le soleil brillait de tout son éclat et en quelques heures la ville était redevenue verte. La vieille chaussée de la rue Rideau est toujours la même. Les secousses, toujours vigoureuses, ont éveillé en moi de vieux souvenirs. Mais à la vue des nouveaux édifices officiels, des grands immeubles d'appartements, des banlieues grandissantes, je me suis rendu compte que la capitale s'était développée au même rythme que le reste du pays.

Je suis un peu étonné de voir la nouvelle Galerie des Arts qui ressemble à notre bureau de poste à Vancouver. Je me souviens qu'un distingué visiteur d'Ottawa, de passage à Vancouver, nous avait recommandé de recouvrir notre bureau de poste d'une housse. Le vieil édifice de l'Est, avec son air paisible, ses vieux ouvrages de pierre, ses persiennes et ses rideaux, la patine de ses toits de cuivre, sa toiture en forme de pain d'épice, nous rappelle le passé et nous relie encore à la ville de Laurier.

Sur la côte—et je sais que les gens de l'Est qui viennent de l'île ou de la baie me comprendront quand je dis simplement la côte—nous n'avons pas une longue histoire. En 1842, Henry Goulburn, chancelier de l'Échiquier britannique, déclarait:

> Ces territoires ont comme frontière le gel et comme atmosphère la brume, et malheur à l'infortuné qui se laisserait entraîner si loin du sentier de la prudence qu'il s'établirait dans ces régions.

Toutefois, en 1908, Rudyard Kipling est passé chez nous et en a eu une opinion un peu meilleure.

> Un tel pays est bon pour un homme énergique. Il n'est quand même pas trop mal pour un flâneur.

Il y a quelque temps, Greg Clark m'a dit, à Victoria:

> Celui qui pourrait s'établir sur la côte et ne le fait pas est un imbécile.

Nous faisons donc du progrès.

La circonscription que j'ai l'honneur de servir tient son nom de deux galants marins: le capitaine Vancouver, qui a fait le premier relevé hydrographique des eaux intérieures de la côte et dont les excellentes cartes marines servent encore en bonne partie aujourd'hui; puis l'amiral espagnol Quadra, qui connaissait bien ces eaux, du temps où la côte faisait l'objet des revendications de l'Espagne.

Il n'y a, dans ma circonscription, aucune grande fabrique, aucun immeuble de rapport de conséquence; il n'y a ni forêts ni entreprises agricoles. Ma circonscription se situe au cœur même de la partie résidentielle de Vancouver, et bon nombre de ses habitants gagnent leur vie dans la ville.

L'Université de Colombie-Britannique, où 13,000 étudiants suivent les cours menant au diplôme, en instruit un nombre presque égal dans ses cours pour ceux qui possèdent déjà des titres universitaires et ses cours d'été. Elle est située dans Vancouver-Quadra. Sur un promontoire spacieux qui surplombe la mer, elle fait face, à l'ouest, au détroit de Georgia et aux eaux du Pacifique et, au nord et à l'est, aux montagnes de la côte, qui émergent de l'océan d'une façon aussi abrupte que spectaculaire pour atteindre une hauteur de 5,000 pieds. Nous ne nous vantons pas quand nous disons qu'aucune autre université au monde n'est plus magnifiquement située.

Des millions de dollars d'argent provincial et de dons privés iront à la réalisation du programme de construction de l'université, qui est déjà en cours. Des fonds du Conseil des arts du Canada ont également contribué à l'extension de la bibliothèque, à la construction de dortoirs et à celle du splendide nouveau centre d'art et de théâtre, qui est maintenant presque achevé et qui fera de cette université une des plus belles de l'Amérique du Nord. La construction des dortoirs est également facilitée par des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de sorte que le gouvernement fédéral joue un rôle considérable dans l'amélioration de cette université.

C'est dans le domaine des frais de fonctionnement que les universités rencontrent leurs plus grandes difficultés. Il semble y avoir un grand désir de construire, de se procurer l'équipement nécessaire, d'attribuer des bourses et de financer des programmes de recherche. Mais personne, pas plus les gouvernements provinciaux ou fédéral que le secteur privé, ne montre d'enthousiasme quand il s'agit de payer les frais de fonctionnement. Comment faire les frais quotidiens des universités? C'est là un problème qui se pose aux provinces, de façon toujours plus âpre, un problème dans la solution duquel le gouvernement fédéral doit trouver les moyens de jouer un rôle toujours plus important, si nos universités doivent prendre une expansion en rapport avec celle de notre pays.

C'est dans Vancouver-Quadra que se trouve également le quartier général militaire de

la région. Le ministère de la Défense nationale y maintient un établissement sans reproche et le personnel militaire est de bon voisinage. Mais ce quartier général est situé sur une propriété côtière de choix, qui empêche la mise en valeur de la promenade pittoresque qui longe la mer à Vancouver, ainsi que des plages publiques. Bien que nous soyons fiers de cet établissement et des excellents militaires qui y travaillent, nous, citoyens de Vancouver, envisageons le jour, pas trop éloigné j'espère, où cette propriété sera cédée, afin que puisse s'achever l'aménagement des parcs, des promenades et des plages qui feront du littoral de la baie English un des plus beaux au monde.

J'ai cru me rendre compte hier qu'il y avait des questions plus importantes qui retiennent l'attention du ministre de la Défense nationale. Mais je puis lui assurer qu'il n'y a pas de problème qu'il pourrait régler plus facilement et dont la solution lui procurerait plus d'agrément.

Il y a aussi une autre institution fédérale importante dans la circonscription de Vancouver-Quadra. Il s'agit de l'hôpital militaire Shaughnessy de mille lits, l'un des hôpitaux généraux les plus importants construits au Canada pour soigner nos anciens combattants. A un moment donné, tous les lits de l'hôpital étaient occupés par d'anciens combattants blessés ou frappés d'infirmité en activité de service. Les malades étaient des jeunes gens. Les cas étaient graves. Les médecins qui y pratiquaient étaient les meilleurs spécialistes civils de la ville de Vancouver. Nulle part au Canada on ne pouvait obtenir des traitements et des soins meilleurs qu'à Shaughnessy.

Les circonstances ont maintenant changé. Les cas de blessure et d'infirmité de guerre ne constituent aujourd'hui qu'une infime partie des cas d'hospitalisation. Un grand nombre de lits sont occupés par des anciens combattants âgés. Ces derniers requièrent des soins continus et il n'est pas rare de voir le même malade occuper un lit pendant des semaines et même des mois. Les spécialistes qui ont acquis à l'hôpital Shaughnessy sa réputation enviable ont eu tendance à s'en aller ailleurs. Il en a été ainsi de plusieurs malades civils atteints de maladie grave et qui recevaient auparavant les soins de cet hôpital.

Un magnifique hôpital général de 1,000 lits, dont la construction coûterait de nos jours entre $20,000 et $25,000 par lit, est devenu peu à peu une institution où l'on soigne, dans la majorité des cas, des personnes âgées qui attendent la mort. Nous devons bien ce traitement à nos anciens combattants âgés, mais est-il nécessaire, monsieur l'Orateur, que ces soins continus soient donnés dans l'hôpital général le plus moderne, le mieux outillé et le plus coûteux du pays?

[M. Deachman.]

Avec l'avènement des programmes d'assurance-santé, le nombre des cas graves qui sont soignés dans les hôpitaux augmentera, tout simplement parce que certaines personnes pourront pour la première fois obtenir le traitement qu'elles attendaient depuis longtemps. Il est fort probable que les lits dont disposent actuellement nos hôpitaux généraux ne pourront accommoder tous les nouveaux malades qui se présenteront en grand nombre.

Dans un avenir assez rapproché, nous devrons trouver le moyen de loger nos anciens combattants âgés dans des locaux convenables mais moins coûteux, afin de réserver ces lits à des malades dont les soins relèvent de la médecine générale et de la chirurgie.

Voilà les établissements de ma circonscription qui sont le plus directement visés par la ligne de conduite du gouvernement fédéral. Toutefois, mes commettants, dont un grand nombre sont des sommités du monde des affaires, de l'industrie, des arts et de la scène publique du littoral, s'intéressent à tout ce qui concerne l'économie et le bien-être de la Colombie-Britannique et de tout le Canada. Ils s'occupent surtout du commerce car ce sont des commerçants dans l'âme.

En 1961, la valeur des exportations qui sont passées par les postes douaniers de la Colombie-Britannique s'est élevée à près d'un milliard de dollars comparativement à 6 milliards pour l'ensemble des exportations du pays. Cette année-là, ma province comptait 1,630,000 habitants contre 18,240,000 âmes dans tout le Canada. C'est donc dire qu'avec une population équivalant à moins de 9 p. 100 de l'ensemble, la Colombie-Britannique a expédié plus de 17 p. 100 des exportations du Canada.

Par ailleurs, on prévoit que le volume des importations en provenance des pays du Commonwealth, des États-Unis et des pays étrangers qui passeront par ma province, équivaudra cette année à environ la moitié du volume des exportations. Autrement dit, la Colombie-Britannique exporte, de nos jours, une valeur nette d'à peu près un demi-milliard de dollars par année, pour le compte du Canada. De 1956 à 1960, le chiffre des exportations expédiées de ma province a dépassé le montant des importations pour consommation locale, d'environ 1.4 million de dollars. Si les exportations de céréales à la Chine communiste ont représenté une tranche importante de ce total au cours des dernières années, il ne faut pas oublier que la Colombie-Britannique produit 70 p. 100 du bois de sciage du Canada, 12 p. 100 de son bois à pâte et environ 80 p. 100 de son contre-plaqué, production qui est presque entièrement destinée au commerce d'exportation. En outre, le Canada est, bien entendu, l'un des principaux exportateurs de minerais,

de métaux, de gaz naturel, de poisson, de produits agricoles et ainsi de suite. La navigation, tout le long du littoral de la Colombie-Britannique et dans les eaux côtières, entre le Canada et les États-Unis, est une industrie de première importance. L'aviation nous relie à l'Extrême-Orient, à l'Australie, à l'Asie, à l'Europe, et à l'Amérique du Sud. L'aviation est la deuxième industrie de toute la Colombie-Britannique. Elle revêt pour nous sur le littoral, une importance capitale assurant les communications entre des points relativement rapprochés du littoral dentelé de la Colombie-Britannique.

J'espère donc pouvoir, au fur et à mesure que mes connaissances et mon expérience augmenteront, participer davantage aux débats de la Chambre et aux travaux des comités et ainsi m'acquitter dignement de mon mandat de représentant au Parlement.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat. Tout d'abord, je veux féliciter le représentant de Vancouver-Quadra (M. Deachman) de son premier discours à la Chambre des communes. Je tiens à l'assurer que cela devient plus facile avec l'habitude. Avec tout le talent qu'il vient de manifester, nul doute que son tour de prendre la parole reviendra et qu'il le fera avec grand succès. Je veux aussi le féliciter des chaleureuses paroles qu'il a eues à l'égard de l'ancien représentant de Vancouver-Quadra, l'honorable Howard Green, qui était un homme admirable et un ami remarquable pour tous les députés, de quelque parti qu'ils fussent. Il a été un apport considérable pour le Canada. Tous les Canadiens devraient être fiers de ce qu'il a accompli.

Monsieur l'Orateur, je veux vous féliciter de votre nomination, de même que le président des comités pléniers et le président suppléant, qui vient des provinces atlantiques. Je suis sûr que vous agirez toujours en toute impartialité. J'ose espérer que, travaillant tous la main dans la main, nous formerons un Parlement efficace et compétent. Je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, mes premières remarques doivent se rapporter à la première partie du discours du trône, qui a trait à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Cette partie est conçue dans les termes suivants:

«Vous serez priés d'apporter à la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique des modifications en vue de renforcer l'Office et de constituer un fonds d'aide à l'investissement qui lui permettra de favoriser la réalisation de projets de base dans la région atlantique.

Monsieur l'Orateur, si je dis que mes remarques doivent d'abord porter sur ce passage en particulier, c'est que c'est la seule partie du discours du trône qui s'applique tout spécialement aux provinces atlantiques.

L'hon. M. Pickersgill: Et la route transcanadienne?

M. Coates: La route transcanadienne? Vous ne faites rien à l'égard des provinces de l'Atlantique; vous ne vous occupez pas de tout le monde au Canada. Monsieur l'Orateur, si j'en juge d'après les résolutions destinées à modifier l'Office d'expansion économique de la région atlantique que j'ai vues inscrites au *Feuilleton*, il apparaît que le gouvernement libéral a fait savoir à la population de la région atlantique qu'il allait lui accorder les funérailles les plus somptueuses qu'il lui a été donné de voir jusqu'ici. Le gouvernement libéral nous a même fait savoir qu'il allait fournir six porteurs pour l'enterrement. Que pouvons-nous attendre de ce gouvernement? Il se propose de nous verser 100 millions de dollars. N'est-ce pas admirable? Cette somme sera d'ailleurs répartie sur six années. On va remanier l'Office d'expansion économique de façon à y introduire six libéraux, qui rendront inoffensifs les cinq membres actuels de cet organisme. Ainsi la nomination des nouveaux membres s'explique facilement en bonne logique. Eh oui, on va changer l'Office, c'est-à-dire qu'on va l'immoler, et nous trouvons dans la proposition en cause la date même du sacrifice. Les libéraux ont rédigé de leur main la notice nécrologique. Voilà donc la promesse qu'a faite le gouvernement de l'heure à notre population. Monsieur l'Orateur, avec le recul du temps les habitants des provinces de l'Atlantique distingueront mieux les élus libéraux, et jugeront l'œuvre accomplie. Ayant compris que le gouvernement d'aujourd'hui les a dupés, ils voudront nécessairement modifier le cours des choses.

En somme, monsieur l'Orateur, que signifient ces amendements? J'ai pris une part active à la mise sur pied de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et, à mes yeux, ces textes constituent une espèce de récompense accordée aux provinces de l'Atlantique, afin de les faire taire aussi longtemps que le parti libéral demeurera au pouvoir.

Une voix: Encore une fois pendant 22 ans!

M. Coates: Ce ne sera pas 22 ans cette fois-ci. S'ils durent 2 ans, ils auront de la chance. A ce compte-là, la récompense n'aurait pas été négligeable.

M. Fisher: Que dire de Terre-Neuve?

M. Coates: Le secrétaire d'État (M. Pickersgill) dit que M. Smallwood nous a donné tout ce qu'il pouvait, mais en retour le ministre n'a pas donné grand chose. Il devra faire mieux ou probablement il devra chercher à se faire élire ailleurs au Canada.

M. Winkler: Cela ne surprendrait personne.

L'hon. M. Churchill: Ne le renvoyez pas au Manitoba.

L'hon. M. Pickersgill: Avez-vous peur?

L'hon. M. Churchill: Non, du tout. Venez vous présenter contre moi.

M. Coates: Je crois que personne n'en veut non plus. Considérons avec réalisme cette caisse d'expansion. Examinons ce qu'elle nous donne précisément. La résolution mentionne que nous recevrons 100 millions répartis sur une période de six ans. Eh bien, il y a quatre provinces dans cette région, au cas où le secrétaire d'État ne serait pas au courant. Il y a quatre provinces qui devront se partager cette somme de 100 millions répartie sur une période de six ans. Ce montant n'approche même pas les subventions de redressement des provinces de l'Atlantique. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons pris conscience des problèmes qui concernaient la région atlantique et nous avons adopté des mesures pour y faire face. Nous avons immédiatement établi des subventions spéciales au montant de 100 millions de dollars, sans aucune condition, sans l'institution d'aucune commission spéciale ni de programme, comme le fera le présent gouvernement, qui chargera six membres du parti libéral de surveiller le travail des cinq personnes qui sont déjà désignées à cette fin. Rien de semblable durant notre règne. Nous n'avons pas dit au gouvernement libéral de Terre-Neuve: «Vous ne pouvez pas recevoir de subventions parce que vous constituez un gouvernement libéral.» Nous avons versé les sommes voulues et nous avons laissé les provinces libres d'en disposer.

Bien sûr, on nous donnera 100 millions de dollars au cours d'une période de six ans, mais on nous dit: «Nous anéantirons la commission. Il n'y en aura plus après le 24 janvier 1969.» De quel droit le présent gouvernement peut-il dire qu'il abolira la commission en 1969? Croit-il qu'il sera encore au pouvoir à ce moment-là? Si tel est le cas, ce ne seront pas les provinces de l'Atlantique qui l'auront reporté au pouvoir. En vertu de quel droit constitutionnel le gouvernement peut-il déclarer que l'Office cessera d'exister en 1969? C'est bien au delà de la durée de la présente législature, même si elle devait se prolonger cinq ans. Il y a vraiment peu d'espoir pour les provinces atlantiques dans les modifications mentionnées dans le discours du trône et le *Feuilleton.*

Je voudrais citer un passage d'un article de fond dans lequel il est question d'une caisse pour l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Cet article qui a paru dans le *Daily Gleaner* du 25 janvier 1963 s'intitule *On to Prosperity* et il s'agit des provinces atlantiques. Voici le passage en question:

> Il serait peu réaliste et inutile d'établir une caisse fixe de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Une telle caisse se révélerait immédiatement insuffisante. Nous avons besoin de vastes entreprises dans cette région et les vastes entreprises exigent d'énormes mises de fonds. La mise à exécution d'un seul programme pourrait dégarnir la caisse.

Je pourrais signaler en passant que la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard à elle seule coûterait plus de 100 millions.

Une voix: Que lui est-il arrivé?

M. Coates: Je ne sais pas ce qui lui arrivera maintenant avec vous qui siégez l'autre côté. Je sais bien ce qui serait arrivé si nous y avions été. Nous l'aurions construite. Il est évident que l'Office d'expansion économique de la région atlantique ne la construira pas. En fait, il ne fera sans doute rien non plus au sujet de l'entreprise de Chignectou, car les barrages seuls coûteraient 350 millions.

Et plus loin:

> La mise à exécution d'un seul programme pourrait dégarnir la caisse en laissant nos autres besoins dans l'état où ils sont actuellement—au rancart ou à l'état de projet.

C'est ainsi que la plupart sont demeurés, sous l'ancien régime libéral.

> En outre, entravé par une caisse d'un montant fixe, l'Office d'expansion de la région atlantique serait incapable de déterminer les besoins pressants des différentes provinces. Il se trouverait dans la situation intolérable d'avoir à décider, par exemple, si un projet déterminé pour le Nouveau-Brunswick est plus pressant qu'un autre pour la Nouvelle-Écosse.
>
> L'Office d'expansion de la région atlantique n'est pas plus que son nom l'indique. C'est une agence qui s'occupe uniquement de l'expansion des provinces de l'Atlantique. Il n'a pas de fonds à dépenser. Il ne s'agit pas d'un gouvernement supérieur, d'un intercesseur entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ni d'un tampon entre Ottawa et les justes revendications de la région. Il a pour objectif de relever le niveau de vie dans les provinces atlantiques et de leur apporter la même prospérité dont jouit le reste du pays. Et, à ce titre, il reçoit l'encouragement et l'appui du gouvernement canadien qui l'a créé et qui lui confie maintenant des tâches à accomplir.

Eh bien! si la Chambre adopte les modifications proposées, il ne restera pas beaucoup d'argent pour accomplir ce travail. Espérons que le gouvernement se ressaisira et qu'il retirera la modification concernant la date

de l'abolition de la Commission et qu'il portera à un milliard le montant actuel de 100 millions. Cette somme tiendrait compte des besoins de notre région.

Permettez-moi de citer un autre éditorial, qui a paru le 17 mai 1963 dans le *Daily Gleaner* et qui porte également sur cette question. Il est coiffé du titre: «Le cri de guerre», une allusion à la 26e législature, et se lit ainsi qu'il suit:

Des emplois pour les habitants des provinces Maritimes, tel devrait être le cri de guerre de la 26e législature. Aucun parlementaire consciencieux ne peut lire les dernières statistiques sur le chômage sans être étonné de constater le petit nombre d'emplois disponibles dans cette région par rapport au reste du Canada.

Il est vrai que le chômage a baissé ici de 15.3 p. 100 qu'il était à la mi-mars à 14.1 p. 100 à la mi-avril. Mais c'était une tendance nationale. Il reste que ce 14.1 p. 100, comparé au 6.4 p. 100 qui représente les six autres provinces est un blâme indirect contre le pays qui permet aux régions du centre et de l'Ouest de jouir d'une prospérité relative, pendant que l'Est est frappé d'une véritable dépression.

Mais la statistique ne nous offre que de froides données. La dure réalité, c'est que 82,000 personnes des provinces atlantiques qui sont sans travail, doivent s'humilier pour demander la charité, alors que leur immense possibilité de production est perdue pour la région et pour le Canada et que l'assistance qu'on leur accorde est un fardeau pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi. Dans l'intérêt de la nation, le nouveau gouvernement d'Ottawa ne devrait pas tarder à relever le défi que pose ce problème effrayant.

Qu'a-t-on dit à nos gens pendant la campagne électorale, quand on leur demandait de voter pour le parti libéral, pour ce gouvernement libéral actuel qui a réponse à tout? Du moins, il le prétendait. Que répond-il à ces 82,000 chômeurs? Une coûteuse révocation de l'Office d'expansion économique des régions atlantiques, est-ce là sa réponse?

J'ai à la main une annonce publiée par celui qui s'est présenté contre moi à titre de candidat libéral au cours de la campagne électorale. Voici ce qu'il disait:

Le programme libéral de cent jours.

Voici un programme destiné à créer de nouveaux emplois rapidement.

Une voix: Ne s'en tenait-il pas à la période de 60 jours?

M. Coates: J'imagine qu'il l'avait allongée de 40 jours. De toutes manières, il disait qu'un gouvernement libéral mettrait ce programme éclair en vigueur immédiatement après le 5 mai. C'est loin, le 5 mai, maintenant. Je n'ai rien su au sujet de ce programme éclair de 100 jours. Il s'est peut-être perdu dans les 60 jours de décision. J'ignore ce qui lui est arrivé; je n'ai rien su. Le gouvernement a pris quelques décisions, c'est juste, tendant surtout à remédier au chômage en nommant ses amis aux diverses commissions qu'il institue. C'est peut-être ainsi qu'il se propose de supprimer le chômage—en instituant des commissions fédérales, en faisant régner le népotisme, et en nommant à ces commissions assez de monde pour régler la question du chômage. On lisait plus loin sur le prospectus:

Dans les régions où sévit le chômage, comme à Cumberland, des mesures spéciales seront adoptées.

Que je sache, aucune mesure spéciale n'a été prise jusqu'ici.

Il y aura

1. Des subventions à l'établissement de nouvelles industries.

Personne dans le comté de Cumberland, il me semble, n'en a encore reçu, et 17 jours se sont écoulés depuis le 5 mai.

2. Des concessions fiscales spéciales pour agrandir des industries existantes et en établir de nouvelles.

Je ne sache pas qu'on ait fait quelque chose à ce sujet.

3. Des prêts industriels spéciaux à bas intérêts.

Je n'ai rien appris à ce sujet non plus.

Une voix: Ça s'en vient!

M. Coates: Ça s'en vient? Combien de temps faudra-t-il attendre? Nous sommes en retard de 17 jours. Le 5 mai est la date donnée ici. C'est vrai qu'il était très adroit. Il n'a pas précisé si c'était en 1963 ou 1983. C'est une échappatoire, j'imagine. Il faut qu'il y en ait une.

Non, monsieur l'Orateur. Les habitants des provinces de l'Atlantique ont vécu de tristes jours, alors que le gouvernement libéral prenait ses décisions. Si le discours du trône indique vraiment ce qui nous attend, nous connaîtrons bien d'autres jours semblables.

Qu'en est-il de l'agriculture? Car voilà une question essentielle pour la région atlantique. Le discours du trône contient des dispositions importantes dans ce domaine. Le parti de l'autre côté de la Chambre rend à mon honorable ami de Qu'Appelle (M. Hamilton) le plus grand hommage qui puisse émaner d'un groupement politique à l'endroit d'un homme. Les libéraux laissent entendre, en effet, qu'il faut trois libéraux pour remplacer un seul conservateur. Dans leur nouveau ministère bicéphale, c'est au ministre du Commerce (M. Sharp) que reviendra l'office du blé. Peut-être n'osent-ils pas en confier la direction aux ministres actuels, ou estiment-ils que ceux-ci n'ont pas la compétence voulue pour s'occuper de la commercialisation du blé. Je ne sais pourquoi ils ont décidé de soustraire cette tâche à l'autorité qui semble la détenir tout naturellement et qui a su obtenir de bons résultats. Où vont-ils faire descendre ce rideau de fer? Quelles sont les régions du Canada qui relèveront respectivement des deux ministres? Y a-t-il un lieu d'élection, dans la circonscription de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), où sera dressé ce

rideau, barrière que ne pourront franchir ni dans un sens ni dans l'autre le ministre des régions de l'Est et son collègue pour l'Ouest?

Est-ce là ce qu'on se propose de faire? Va-t-on dire aux propriétaires d'exploitations laitières de l'Est du pays: «Vous dirigez une exploitation laitière dans l'Est du Canada. Peu importe ce qu'on fera pour les propriétaires d'exploitations laitières de l'Ouest, mais les choses vont changer dans le cas des exploitants de l'Est». Ou est-ce que l'absence complète de projets concernant la politique agricole, dans le discours du trône, signifie que le gouvernement n'a aucune politique agricole?

Une voix: C'est bien cela.

M. Coates: J'ai peur que ce ne soit vrai. Qu'en est-il de l'agriculture dans notre pays? J'ai lu dans la revue *Maclean* que l'épouse du premier ministre avait été renversée par l'attitude des fermiers de l'Ouest canadien. Elle a dit qu'ils étaient de répugnants personnages parce qu'ils n'avaient pas voté pour les libéraux. Je suppose que c'est là une façon comme une autre de punir les fermiers de l'Ouest parce qu'ils n'ont pas accordé leurs suffrages aux libéraux. Le gouvernement a-t-il l'intention de les rayer de son programme? Ces gens doivent-ils s'attendre à ne recevoir aucune assistance en matière agricole parce qu'ils voient les choses différemment des libéraux en ce qui concerne la vente ou la mévente du blé? Je ne vois plus très clair dans ce programme agricole depuis que les libéraux ont pris le pouvoir et j'ai bien peur qu'il n'en soit de même des cultivateurs du pays. J'aimerais bien avoir des précisions de la part du gouvernement. Chaque jour, nous harcelons le ministre de l'Agriculture (M. Hays) de questions à la Chambre, mais il semble que cela n'avance pas beaucoup les choses. Il est plus mêlé que nous le sommes. Qu'est-ce qui se passe? Ce doit être fort ennuyeux de voir ce qui arrive à l'agriculture après les cinq années de stabilité que cette industrie vient de traverser. Durant les derniers jours de décision, le parti qui a réponse à tout devra nous renseigner sur bien des questions. Il faudra aussi que le public canadien soit beaucoup plus au fait de la situation avant d'être rassuré concernant la situation actuelle. J'ai posé une question au ministre de l'Agriculture aujourd'hui. Je lui ai demandé ce qu'il entendait faire au sujet du prix que les cultivateurs de l'Est doivent payer pour le grain de provende. Il m'a répondu que la question était à l'étude. C'est très réconfortant puisque nous traversons actuellement une période de décision et que ces messieurs connaissent toutes les solutions. A les entendre, ce sont des hommes résolus alors que nous n'étions rien d'autre que des indécis. Je le répète, cela ne manque pas d'intérêt car ce qu'ils ont décidé de faire, nous y avons déjà pourvu en adoptant une loi.

J'ai en mains un article qui a paru dans le *Daily News*, d'Amherst, le 24 janvier 1963. Le premier ministre a prononcé un discours dans cette collectivité mais, monsieur l'Orateur, vous auriez une meilleur idée de ce qui s'y passe si les libéraux n'y avaient jamais mis les pieds.

L'hon. M. Churchill: Le premier ministre y est-il retourné depuis?

M. Coates: Non, jamais. Sans doute a-t-il jugé que c'était une perte de temps que d'aller à Amherst. Il s'y était rendu en 1961, et certains de ses partisans ont parcouru ma circonscription pendant huit ou neuf mois, mais ce ne semble pas leur avoir servi à grand-chose.

Quand l'ancien ministre de l'Agriculture a fait une visite à Windsor, en Ontario, le 24 janvier dernier, la *Presse canadienne*, en manchette, lui a fait dire que les cultivateurs des provinces Maritimes et du Québec seraient les premiers à recevoir de l'aide fédérale. Voici, entre autres, ce qu'il a dit:

> La politique fédérale allait en partie être annoncée au cours de la présente session du Parlement, a-t-il dit, quand serait présenté un projet de loi sur les céréales de provende en vue de stabiliser l'approvisionnement de ces céréales aux cultivateurs de l'Est, d'en arriver à la péréquation et à la stabilité des prix et de «protéger les intérêts des producteurs de céréales de provende de l'Est».

Eh bien, souhaitons qu'avant la fin des 60 jours le gouvernement libéral se sera rendu aussi loin que nous étions le 24 janvier dernier. Il lui reste encore beaucoup de chemin à faire, même s'il possède toutes les réponses. Les seules réponses que nous semblons pouvoir obtenir aujourd'hui, c'est qu'on songe à la question, qu'on l'examine ou bien qu'on la considère comme préavis. En matière d'indécision, ces gens-là sont passés maîtres.

Je voudrais maintenant aborder une autre question qui a une très grande importance pour tous les Canadiens; je veux parler des projets du gouvernement en vue de réaliser le plus tôt possible la ségrégation des prisonniers dans les pénitenciers. Les Canadiens ont été troublés par les dernières émeutes qui ont eu lieu dans plusieurs institutions. Le ministre de la Justice (M. Chevrier) a déclaré qu'il allait accélérer la mise en œuvre du programme. J'aimerais simplement faire remarquer que, si l'ancien gouvernement conservateur n'avait pas été élu en 1957, il n'y aurait même pas de programme à accélérer. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous citer certains chiffres pour appuyer cette déclaration. En 1951-1952, les crédits indiquaient que 1.8 million de dollars étaient dépensés par la direction des pénitenciers du ministère de la Justice pour les

constructions, les améliorations et les fournitures concernant nos pénitenciers. En 1952-1953, on a dépensé 1.5 million de dollars. En 1953-1954, 1.4 million; en 1954-1959, 1.6 million; en 1955-1956, 1.7 million; en 1956-1957, 1.7 million. Donc, rien n'indique que le ministère ait pris des mesures importantes concernant les prisonniers et les pénitenciers, qu'on ait apporté beaucoup d'amélioration aux vieux bâtiments ou construit de nouveaux établissements pour recevoir le monbre croissant de prisonniers.

En 1957, l'honorable E. Davie Fulton est devenu ministre de la Justice, et, à compter de ce jour, nous avons eu, à mon avis, un des programmes les plus progressistes en matière d'administration pénitentiaire au monde. Pour vous montrer comme on a procédé de façon différente à partir de 1957 et jusqu'à l'expiration de notre mandat, je vous dirai que les prévisions budgétaires de 1957-1958 montrent des dépenses de 1.3 million de dollars, ce qui évidemment n'indique pas une différence sensible. Mais en 1958-1959, on a dépensé 4.3 millions; en 1959-1960, 6.6 millions; en 1960-1961, 3.3 millions; en 1961-1962, 6.7 millions et pour l'année 1962-1963, les prévisions s'établissent à $11,813,000. Grâce à ces dépenses, deux grandes institutions ont été construites au Canada. En 1959, on faisait l'inauguration de Joyceville et, en 1961, s'ouvrait à Québec l'institution Leclerc. Depuis 1959, quinze institutions de sécurité minimum ont été construites au pays, dont l'une dans ma circonscription. Nous avons là un exemple du programme positif d'institutions pénitentiaires institué par l'ancien gouvernement. Si le gouvernement actuel veut bien, dans ses jours décisifs, aller de l'avant, faire même construire de nouvelles institutions, élargir les anciennes et faire une distinction entre les détenus, le problème que posent actuellement les institutions pénitentiaires au pays perdra de son ampleur. Mais il faudra que le gouvernement aille de l'avant.

J'ai noté avec beaucoup de plaisir que le ministre du Travail avait annoncé dernièrement que l'on construirait l'institution qui était prévue pour Springhill. C'est probablement une initiative louable, non seulement pour l'économie de Cumberland, mais pour la solution du problème qui se pose dans les pénitenciers des provinces de l'Atlantique. Celui de Dorchester est surpeuplé depuis déjà quelque temps. Trois institutions à sûreté minimum ont été aménagées dans les provinces de l'Atlantique, une à Springhill, une à Dorchester et une à Blue-Mountain. Il nous faut encore une institution destinée aux jeunes délinquants qui permettra de retirer des prisons à sûreté maximum de Dorchester les jeunes délinquants qui ont une chance de se réadapter socialement, pour les placer dans une institution distincte où il sera possible de les aider à devenir de meilleurs citoyens.

Le ministre du Travail a déclaré que l'on commencerait à l'automne les travaux d'aménagement de l'institution des jeunes délinquants à Springhill. Étant donné l'état de choses qui règne visiblement à Saint-Vincent-de-Paul, à New-Westminster et à d'autres endroits, je le prie instamment d'activer la mise en marche de ce programme. On devrait certes pouvoir entreprendre immédiatement un programme de déblaiement du terrain.

Le terrain est acheté et la portion qui n'en a pas été achetée doit être expropriée, de sorte qu'il n'y a aucune raison de ne pas commencer immédiatement les travaux de déblaiement. Peut-être pourrions-nous faire préparer l'emplacement en vue de la construction dès que les architectes auront tracé les plans.

J'espère que le gouvernement réexaminera ce programme pour déterminer s'il ne pourrait pas entreprendre plus tôt l'édification de cette institution pour jeunes délinquants à Springhill.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, les chefs des partis ont exprimé la haute estime qu'ils ont pour vous; je suis sûr que tous ceux qui vous connaissent partagent leurs sentiments. A toutes les chaleureuses félicitations qui vous ont déjà été adressées à l'occasion de votre nomination, j'aimerais ajouter les miennes. Je félicite également l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux) de sa nomination au poste d'Orateur suppléant. Je suis certain que la Chambre n'aura qu'à se féliciter de vous avoir choisi, ainsi que votre adjoint bilingue à la voix claire. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils font honneur à leurs circonscriptions et à notre parti. Partout au Canada, hommes et femmes se plaisent à rappeler de quelle façon admirable la charmante représentante de Northumberland (M^lle^ Jewett) s'est acquittée de sa tâche.

En tant que représentant de Spadina, la circonscription la plus cosmopolite du Canada, je rends d'abord hommage brièvement à l'ancien député de Spadina, M. Charles Ted Rea, qui n'est encore que partiellement remis d'une grave maladie. Je sais, pour avoir rencontré beaucoup de gens de ma circonscription, de même que des députés qui l'ont connu à la Chambre, en particulier des membres de l'autre côté, qu'il jouissait de l'amitié

et de l'estime de tous. Il accomplissait du bon travail en tant que président suppléant des comités de la 24e Législature quand il a été frappé d'apoplexie. Oubliant ses propres intérêts, il a estimé qu'il ne pouvait, en toute justice, se porter de nouveau candidat aux dernières élections. En votre nom et au mien, je lui offre nos meilleurs vœux.

M. Rea a été élu pour la première fois dans la circonscription de Spadina lors d'une élection complémentaire tenue en 1955 à la suite de la démission du colonel David Croll. Comme vous le savez, le sénateur Croll est aussi actif au Sénat qu'il l'était à la Chambre. A titre de sénateur libéral de Spadina, il continue à faire honneur à ma circonscription. Orateur très en demande au cours de la dernière campagne électorale, il a été le point de mire de notre parti et le fléau des partis adverses. Je suis flatté de marcher sur les traces d'hommes aussi éminents et je m'efforcerai d'imiter leur exemple.

Ma circonscription, qui est située au cœur de Toronto, compte des personnes de toutes les nationalités, de toutes les races, de toutes les croyances et de toutes les couches de la société. Depuis la fin de la dernière guerre surtout, la partie méridionale est devenue le centre d'accueil d'immigrants qui nous arrivent d'un peu partout. L'un après l'autre, des groupes serrés s'établissent dans des quartiers surpeuplés, mais après une période d'adaptation, ils se répandent dans toute la région métropolitaine. Cependant, il semble toujours qu'un certain nombre d'entre eux y prennent racine, ce qui explique que les rues commerciales de Spadina, notamment le célèbre marché Kensington, ont un caractère nettement cosmopolite. J'en veux pour preuve l'usage répandu du percolateur à café *espresso*.

Il y a un nombre exceptionnel de magasins de gros et de détail, le mieux connu étant le merveilleux établissement du roi du rabais «Honest Ed». Dans le quartier industriel du sud de la circonscription, il y a de nombreuses fabriques à plusieurs étages, de grandes cours de triage et une nouvelle autoroute. L'avenue Spadina elle-même demeure toujours le centre de l'industrie du vêtement de l'Ontario. Un grand nombre de gens de la circonscription et d'ailleurs sont employés dans les maisons de couture et payés d'habitude à la pièce.

Même si la confection de manteaux de drap et de fourrure et d'autres articles de vêtement procure une grande satisfaction, bon nombre de travailleurs sont mis à la retraite assez tôt, car les doigts vieillissants sont de moins en moins agiles. Il faut donc songer à former à de nouveaux genres de travail non seulement les chômeurs, mais aussi ceux qui pourraient perdre leur emploi.

La circonscription de Spadina est bornée au nord par la limite sud du village de Forest Hill, au sud par le lac Ontario, et elle englobe l'île de Toronto. Même si la carte de Spadina ressemble à un bas de Noël, tout ce qu'elle renferme n'est pas réjouissant.

Le principal problème est le manque d'emplois continus pour les immigrants ambitieux et pour les Canadiens qui viennent des zones de marasme se chercher du travail à Toronto.

Pour les gens de Spadina, les prêts et subventions que l'Office de développement et de prêts municipaux accordera à la ville de Toronto, avec le consentement de la province, seront un don du ciel. Certes, nous avons dans notre recueil de lois nombre de mesures visant l'aide aux municipalités mais, en général, elles prévoient que les frais seront partagés entre les trois paliers de gouvernement, n'intéressent qu'un genre de travaux ou comportent un taux d'intérêt plus élevé. Elles ne sont pas aussi utiles qu'elles pourraient l'être car les municipalités n'aiment pas prendre l'initiative lorsque c'est le gouvernement central qui décide dans quel domaine il accordera de l'aide. Dans l'ensemble, elles se sont aperçues que la mise en œuvre de programmes de construction, grâce aux deniers fédéraux, comporte souvent des problèmes. Aux termes de la mesure projetée, les municipalités choisiront elles-mêmes les entreprises qu'elles désirent réaliser, elles recevront un prêt ou une subvention et elles iront de l'avant selon leur propre programme. Elles pourront obtenir des prêts à faible intérêt pour des entreprises aussi variées que l'aménagement de métros, l'abolition de taudis, la rénovation urbaine, la construction domiciliaire et l'installation d'égouts et de services d'eau de même que pour d'autres projets de rénovation tant en ville qu'en banlieue.

La partie centrale de ma circonscription est densément peuplée. Un grand nombre de mes commettants n'ont pas encore la citoyenneté canadienne. Certains sont des réfugiés politiques qui cachent de cuisants ressentiments, qui luttent et qui réussissent dans cette étrange et merveilleuse terre d'adoption. Ceux qui apprennent rapidement la langue du milieu sont les plus heureux; habituellement, ce sont ceux qui réussissent le mieux. Certains ont apporté ici de nouveaux métiers et ont fait fortune en très peu de temps.

A moins de travailler hors de son domicile, l'épouse d'un immigrant a beaucoup de peine à apprendre l'anglais. Elle a la nostalgie de son pays natal et parfois le mal du pays est si fort qu'elle veut s'en retourner

chez elle avec sa famille. La plupart cependant veulent rester pour donner à leurs enfants les chances de succès qu'ils peuvent prévoir.

Ma circonscription compte un nombre exceptionnel d'églises et de synagogues bien fréquentées. On y trouve aussi la fameuse *Scott Mission* où l'on peut voir des hommes affamés faisant tristement la queue le long des trottoirs de l'avenue Spadina. Un autre bâtiment bien connu des chômeurs, c'est l'ancien bureau de la Commission d'assurance-chômage, avenue Spadina, où hommes et femmes montent et descendent dans des ascenseurs branlants, faisant la queue pendant des heures. Ils espèrent obtenir, tout comme je leur souhaite, des prestations plus élevées, attendre moins longtemps et en avoir moins besoin.

Il y a d'autres bâtiments intéressants: la Casa Loma, juchée à l'extrémité nord de la rive de l'ancien lac glaciaire Iroquois, le club Primrose, dans l'avenue St. Clair ouest, l'édifice des Medical Arts dans la rue Bloor ouest, la bibliothèque de consultation rue College, l'hôpital Western de Toronto, rue Bathurst, et la belle imprimerie nouvelle du *Telegram*, journal du soir, rue Front ouest, dont le système indépendant de chauffage est le symbole, sans doute, de sa nouvelle indépendance politique. Puisque j'évoque le *Telegram*, qu'on me permette de féliciter l'esprit sportif dont son rédacteur en chef a fait preuve après la bataille rangée de juin 1962.

L'hon. M. Pickersgill: Il faut aussi rendre hommage à son bon sens.

M. Aiken: Si on ne peut gagner, il vaut mieux rejoindre les rangs des vainqueurs...

M. Ryan: De toute façon, il a démontré son intelligence. Dans la circonscription, de nouveaux gratte-ciel de luxe remplacent peu à peu de belles vieilles maisons, trop onéreuses à maintenir, même comme pensions de famille. L'Université de Toronto a exproprié de nombreux pâtés de maisons et de magasins dans le tronçon ouest de la rue St. George (je sais que nombre d'entre vous connaissent bien Toronto), les a démolis et a érigé sur leur emplacement de magnifiques bâtiments universitaires.

Les îles de Toronto s'enorgueillissent des yacht-clubs Royal Canadian et Island, d'un aérodrome, d'un splendide parc public et de demeures où les propriétaires habitent toute l'année; celles-ci sont bâties dans les îles Ward, Algonquin et Centre, sur des terrains loués par la ville.

A l'heure actuelle, les îles sont desservies par des bacs qui partent du bas de la rue Bay. Ce sont d'agréables moyens de transport en été, mais à notre époque, ils constituent un anachronisme. Ils sont lents et coûtent cher d'entretien. Un tunnel ou un autre moyen d'accès moderne et satisfaisant s'impose, surtout pour faciliter aux travailleurs et à leur famille l'accès à cet agréable endroit de repos où ils peuvent passer leurs moments de loisirs à un coût modique. De fait, un ancien gouvernement fédéral avait déjà projeté l'aménagement d'un tunnel à ses propres frais, mais il n'a pu mettre son projet à exécution lorsqu'il a subi le même sort que le dernier gouvernement il y a quelques semaines.

Il faudrait à nouveau admettre que l'accès à ces îles relève avant tout du gouvernement fédéral, car le dragage des chenaux est et ouest qui seraient comblés par le sable charrié des falaises de Scarborough empêche les îles de devenir naturellement accessibles. Les lits des deux chenaux aboutissent au port de Toronto. Et comme la plupart des députés le savent sans doute, les lits de ces chenaux et du port appartiennent au gouvernement fédéral.

Depuis l'ouverture de la voie maritime, des bateaux de toutes couleurs et de tous les pays du monde entrent au port de Toronto, habituellement par le chenal de l'Ouest ou la brèche de l'Ouest, comme on l'appelle. Les navires chargés légèrement ou à faible tirant d'eau repartent d'habitude par la brèche de l'Est où un problème de dragage se pose le plus souvent. A cause de la forte augmentation du trafic dans le port, un pont levant au-dessus de l'un ou l'autre des chenaux ne serait pas très pratique. On me dit que la Commission du port de Toronto a tracé le plan d'un tunnel qui partirait du bout de la rue Bathurst, passerait sous la brèche de l'Ouest et aboutirait à l'île de l'aéroport, et j'espère que le présent gouvernement, en collaboration avec la Commission et la ville de Toronto, passera bientôt à l'action à cet égard. C'est important, non seulement pour Spadina, mais aussi pour toute la région métropolitaine.

J'imagine que les deux groupes ethniques les plus importants de ma circonscription sont les Italiens et les Hongrois. On appelle, joliment, petite Italie le secteur de la rue College entre les rues Bathurst et Grace, et dans les petites rues attenantes, des deux côtés de la rue College, bien des immigrants font leur propre «vino» comme dans leur pays. A cette fin, ils importent des pleins wagons de raisins de la Californie. Quand on a visité un bon nombre de ces foyers hospitaliers, on est impressionné par tout l'argent et le travail que ces gens ont consacrés à l'amélioration de l'intérieur et du mobilier. Dans bien des maisons et dans les arrière-cours, on trouve des plantes et des jardins qui nous font penser, en plus petit, aux grandes propriétés italiennes entourées d'enceintes.

Depuis 1956, Spadina est probablement la région du Canada qui a accueilli le plus d'immigrants hongrois, serbes et croates. Les soldats de la liberté, et ceux qui les ont suivis, se sont établis dans leur pays d'adoption avec enthousiasme et l'on voit qu'ils tiennent beaucoup à en acquérir la citoyenneté. Pour eux, l'homme qui, dans notre pays, jouit de la plus grande popularité est l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, maintenant secrétaire d'État, du Canada (M. Pickersgill). Ils sont extrêmement reconnaissants des efforts qu'il a faits pour les aider, quand il s'est rendu en Autriche en 1956 afin de faciliter leur entrée au Canada. Je constate, d'ailleurs, que si je veux susciter des hourras dans certaines réunions, je n'ai qu'à mentionner le nom de l'honorable J. W. Pickersgill. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. Aiken: Avez-vous dit «hourras» ou «huées?»

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

SA MAJESTÉ LA REINE

RÉPONSE À LA DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que pour répondre au désir exprimé par les honorables députés il y a quelques jours, j'ai transmis un message à Sa Majesté en vue de Lui exprimer les sentiments de fidélité et d'attachement des députés de cette Chambre à l'occasion de la célébration, au Canada, de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté.

J'ai reçu la réponse suivante:

Palais de Buckingham
23 mai 1963

L'Orateur
Chambre des communes
Ottawa

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre message. Je vous prie de transmettre mes remerciements sincères aux députés de la Chambre des communes assemblés en Parlement pour leur témoignage de bienveillance et de fidélité à l'occasion de la célébration de mon anniversaire.

ELIZABETH R.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

OCTROI DE CERTIFICATS DANS DES CAS SPÉCIAUX

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest) demande à déposer le bill n° C-66, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne (Octroi de certificat).

Des voix: Des explications, s'il vous plaît.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, le bill que je me propose de déposer est intitulé «loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (octroi de certificat).» Voici quel en est l'objet. Actuellement, les cours de citoyenneté canadienne ne peuvent accorder des certificats de citoyenneté aux épouses de citoyens canadiens qui ne connaissent pas suffisamment l'anglais ou le français. Certaines de ces épouses vivent dans des régions et des lieux isolés, même dans des agglomérations urbaines, et ne peuvent apprendre suffisamment l'anglais ou le français pour obtenir leur certificat de citoyenneté. Ce bill autorisera dans certains cas spéciaux où l'épouse vit au Canada depuis dix ou quinze ans, mais ne connaît pas encore suffisamment le français ou l'anglais—parfois même les enfants de cette personne sont devenus citoyens canadiens en même temps que leur père—l'octroi d'un certificat de citoyenneté en sa faveur.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

SASKATCHEWAN—ON INSTITUERAIT UN COMITÉ DE LIAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si nous serons saisis d'une mesure législative conforme à ce que M. Thatcher, chef du parti libéral de Saskatchewan, a donné à entendre lors d'une interview où il a dit que le premier ministre allait instituer un comité de liaison de cinq membres chargé de travailler de concert avec un ministre à qui seraient confiées les affaires de la Saskatchewan. Je serais curieux de savoir si ce comité dont M. Thatcher a parlé en termes si éloquents va être créé par voie législative et quelle en sera la nature.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'explique l'intérêt que le très honorable représentant porte à la question et je m'empresse de lui assurer qu'il ne s'agit là que d'une affaire de parti qui n'exige aucune mesure législative.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il m'est rassurant d'apprendre que nous serons dispensés d'une monstruosité constitutionnelle.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il songe à nommer le monsieur dont on vient de parler, M. Thatcher, à l'autre endroit et ministre d'État chargé de veiller aux affaires de la Saskatchewan?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je comprends l'intérêt que porte l'honorable représentant à l'organisation de notre parti, mais je n'estime pas qu'il faille que je l'encourage en lui disant avec précision comment nous nous proposons de réaliser cette organisation.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—POUR LA PROTECTION DES PRODUCTEURS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question, j'aimerais signaler à la Chambre que les membres de notre parti ont changé de place et que notre caucus a élu le député de Port-Arthur (M. Fisher) chef adjoint de notre parti. Je le félicite de sa nomination.

J'aimerais poser une question au ministre du Commerce et lui souhaiter la bienvenue à son retour de la conférence du GATT, dont il revient meurtri mais fier. Vu que les cultivateurs des États-Unis se sont opposés aux restrictions à la production de blé, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour protéger les intérêts des producteurs de blé canadiens et s'il entamera des entretiens avec le gouvernement des États-Unis pour élaborer un programme commun pour assurer l'écoulement rationnel des excédents de blé?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis revenu il y a à peine quelques heures, mais je ferai quand même de mon mieux pour répondre à cette question. Comme les députés le savent, les cultivateurs américains ont rejeté hier la proposition du gouvernement des États-Unis qui portait sur un nouveau programme de soutien des prix devant entrer en vigueur le 1er juillet 1964. Je crois qu'il est un peu tôt pour prévoir les conséquences de cet événement; il faudra en effet que la situation se précise, car il est encore possible que le Congrès des États-Unis agisse.

Pour répondre plus précisément à la question posée par le député, je dirai que le gouvernement du Canada est en consultation permanente avec le gouvernement des États-Unis quant à l'écoulement rationnel des excédents de blé. Pendant mon séjour à Genève, j'ai eu des entretiens avec les représentants du gouvernement des États-Unis et le dialogue va se continuer.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Cela veut-il dire que le gouvernement pourra quand même rester fidèle à l'engagement qu'il a pris envers les cultivateurs et leur verser un prix garanti de $2 le boisseau pour leur blé?

L'hon. M. Sharp: J'ai été absent, mais je crois comprendre que le premier ministre a dit clairement qu'il s'agissait d'une question de politique gouvernementale qui serait annoncée en temps opportun.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, pour faire suite à la question posée par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), poser une question au premier ministre. Étant donné que le président des États-Unis a déclaré en public que la défaite du référendum sur le blé porterait un dur coup à l'ensemble de l'économie des États-Unis, le premier ministre demandera-t-il au président Kennedy, comme le gouvernement précédent l'a fait auprès du président Eisenhower, l'assurance qu'il n'y aura pas de prolongation de la loi nº 480 qui porte en particulier sur les dons, en vue d'écouler plus de blé commercial sur les marchés du monde?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de maintenir mes contacts étroits et amicaux avec le président afin de protéger les intérêts du Canada à ce sujet et à d'autres sujets également.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on réponde avec précision à la question que je viens de poser. Le premier ministre obtiendra-t-il du président des États-Unis l'assurance que son pays ne fera plus de dons sur les marchés commerciaux du monde?

Le très hon. M. Pearson: J'espère, monsieur l'Orateur, avoir plus de succès avec mes représentations à ce sujet et à d'autres sujets que l'ancien gouvernement.

AVOINE ET ORGE—PRIX INITIAUX ET CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question au ministre de l'Agriculture à propos des brochures qui indiquent qu'un prix initial plus élevé de l'avoine et de l'orge serait annoncé avant les semailles. Selon la page 148 du hansard, j'aurais dit:

> ...le parti libéral a promis, dans une brochure publiée pendant la campagne électorale, que le prix initial de l'avoine et de l'orge serait annoncé au temps des semailles.

En fait, j'ai dit «avant les semailles». Cela aura des répercussions sur la réponse du ministre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. A titre d'indication pour les cultivateurs de l'Ouest, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y aura un contingentement libre sur les livraisons de céréales pour la campagne agricole actuelle, tout comme l'an dernier?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je dois considérer cette question comme préavis et j'y répondrai demain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est des annonces faites avant l'ensemencement, un des plus importants facteurs, comme le ministre le sait sans doute, c'est la question des prix. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il se rend compte que l'orge, dont les approvisionnements sont insuffisants, a diminué de 6 cents le boisseau depuis les élections, alors que le maïs américain, grain de provende concurrent, a subi une hausse de 4 cents le boisseau?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE EN COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné les nouvelles publiées dans les journaux voulant que le gouvernement ait pris certains engagements lors de la conférence de l'OTAN relativement à la participation canadienne aux opérations de cette organisation, et comme la Chambre n'a pu obtenir de renseignements auparavant, le premier ministre s'occupera-t-il de fournir sans retard à la Chambre des communes un rapport circonstancié ainsi qu'une occasion de discuter à fond cette question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, aucun nouvel engagement n'a été pris à la réunion du Conseil actuellement en cours, au sujet de l'utilisation des forces canadiennes au service de l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rendra compte à la Chambre de cette affaire lundi, une fois la réunion terminée. Entre-temps je tiens à bien préciser qu'à la présente réunion du Conseil, l'on n'étudie pas le rôle des forces canadiennes au service de l'OTAN. Ce rôle sera celui que le gouvernement précédent s'était engagé à tenir, au nom du Canada, et que la réunion actuelle n'a pas modifié.

(Texte)

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU VATICAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Le premier ministre a-t-il l'intention de nommer sous peu un représentant canadien auprès du Vatican, comme l'ont fait presque toutes les nations du monde, y compris l'Angleterre.

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il s'agit évidemment d'une ligne de conduite ministérielle. La question est à l'étude présentement, comme elle l'a sans doute été au cours des six années qu'a duré le mandat de l'ancien gouvernement.

LES TRANSPORTS

PETITES EMBARCATIONS—POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'ACCIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que la police provinciale de l'Ontario augmente le nombre d'agents chargés de combattre les risques d'accidents mortels causés par les bateaux à moteur et que, comme l'a déclaré l'inspecteur en chef, les délinquants, dans les centres de villégiature, sont le plus souvent des jeunes de moins de 16 ans, le ministre se propose-t-il de faire sa part en interdisant aux jeunes qui n'ont pas atteint cet âge de manœuvrer de telles embarcations, diminuant ainsi le risque d'accidents mortels dans nos endroits de villégiature? Il se peut que le ministre ne sache pas ce qu'on en pense dans son ministère car je l'ai averti très tard que j'allais poser cette question. Par conséquent, s'il le désire, j'attendrai sa réponse jusqu'à demain.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je comprends l'honorable député et je le remercie de se dire prêt à attendre la réponse jusqu'à demain. Si j'ai bien saisi, il veut parler du danger que représente la manœuvre des petites embarcations qu'on appelle ordinairement des hors-bords, et sa question lui serait inspirée par une nouvelle parue dans les journaux de ce matin qui nous apprend que la police provinciale de l'Ontario achète une petite embarcation à moteur d'un autre type pour s'en servir dans les endroits de villégiature ontariens, surtout dans la région des lacs Muskoka et dans le parc Algonquin.

Je peux dire à l'honorable député que toute cette question de la surveillance et de la réglementation des petites embarcations à moteur est déjà à l'étude et que j'espère, avant longtemps, présenter à la Chambre certaines déclarations qui lui donneront satisfaction. Le ministère se préoccupe beaucoup de cette question. Le problème se pose parce qu'un grand nombre de petits lacs et de cours d'eau, et d'autres plus importants, où circulent ces embarcations, tombent sous la juridiction immédiate des autorités provinciales et il est très difficile pour les autorités fédérales d'organiser un régime d'inspection complet.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de cette réponse. Je ne voulais pas rater cette occasion de lui faire prendre une autre décision en ces jours glorieux.

CAP TOURMENTIN (N.-B.) ET BORDEN (Î P.-É.)— CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais demander au ministre des Transports s'il est en mesure de répondre à une question que je lui ai posée il y a une couple de jours et qu'il a considérée comme préavis.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Il me fait plaisir d'informer l'honorable député que le programme en question progresse en conformité des décisions qui ont été prises à ce sujet. Les pourparlers d'ordre général que nous avons entrepris avec les chemins de fer Nationaux du Canada sont prêts d'aboutir et un montant sera inscrit dans les prévisions budgétaires de cette année pour terminer la préparation des devis assez tôt pour qu'on puisse envisager la possibilité de faire un appel d'offres à la fin de l'année financière. Je ne puis, cependant, fournir de plus amples renseignements sur les plans du projet tant que les discussions susmentionnées ne seront pas terminées.

(Texte)

L'AGRICULTURE

AIDE DEMANDÉE DEPUIS LA DIMINUTION DES SUBVENTIONS SUR LA CHAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. L'honorable ministre peut-il informer la Chambre si le gouvernement a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux cultivateurs du Québec depuis que les subventions sur la chaux sont baissées de 50c. la tonne?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vu que je suis nouveau à la Chambre, je ne connais pas très bien le Règlement, mais je crois savoir que les questions posées à l'appel de l'ordre du jour doivent porter sur des faits urgents et importants qui se sont produits depuis la dernière séance, les autres questions devant être inscrites au *Feuilleton*.

Vu qu'il ne m'a donné aucun préavis, je recommanderais au député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

[L'hon. M. McIlraith.]

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question que l'honorable député de Shefford m'a posée hier au sujet de la subvention pour l'achat de chaux.

Conformément à son programme d'aide au titre de la chaux, le gouvernement fédéral partage avec les provinces le coût de l'assistance directe aux agriculteurs pour l'achat de chaux destinée à des fins agricoles. L'an dernier, le gouvernement a imposé une limite à sa participation d'après le montant versé en moyenne à chaque province au cours des quatre années précédentes. Le gouvernement actuel n'a apporté aucune modification à cette ligne de conduite.

SUPPRESSION ÉVENTUELLE DE LA SUBVENTION SUR LE LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, hier le député de Shefford a posé une question sur la subvention de 25c. les cent livres pour le lait. J'aimerais préciser la réponse que j'ai donnée à ce moment-là.

Aux termes du programme de soutien de l'industrie laitière qui a été mis en vigueur en 1962-1963, un versement supplémentaire de 25c. les cent livres a été effectué à l'égard du lait servant à des fins de fabrication. Cependant, les producteurs qui vendent du lait nature sur le marché n'y auraient pas droit.

Pour l'année en cours, le prix de soutien de 25 c. les cent livres a été porté à 30c. pour le lait des expéditeurs autorisés qui sert à la production de fromage cheddar. Cette mesure a été prise afin d'encourager tant soit peu l'affectation du lait à la production de cheddar, étant donné que la demande intérieure et les possibilités d'exportation de ce produit ont augmenté.

Quant au lait qui sert à la production de beurre et de poudre de lait écrémé, le versement supplémentaire de 25c. a été remplacé par un programme d'achat de la poudre de lait écrémé afin de dédommager les producteurs de lait utilisé à cette fin. En même temps, le versement supplémentaire de 25c. a été supprimé pour les produits de fabrication dont la production peut être réglée de façon à répondre à la demande du marché canadien. Cette mesure a été prise parce qu'on estime que ces produits ne devraient pas avoir besoin d'une subvention fédérale.

(Plus tard)

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question au ministre de l'Agriculture, je tiens tout d'abord à le féliciter, en tant que compatriote de

l'Alberta, d'avoir été nommé au cabinet. Comment pense-t-il que le lait nature expédié aux fabriques de condensation du lait, surtout dans l'Ouest, puisse être transformé en fromage, alors que la plupart des fromageries des régions de l'Ouest ont dû fermer leurs portes pendant la période où les problèmes agricoles de l'Ouest étaient méconnus? Cela n'aura-t-il pas pour résultat d'augmenter la production du beurre?

(Texte)

L'ASSURANCE-RÉCOLTE DANS L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention d'établir l'assurance-récolte dans l'Est du Canada?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Je sais gré au député de m'avoir prévenu de la question qu'il allait me poser. La loi sur l'assurance-récolte est à la base de la participation fédérale aux programmes d'assurance-récolte de toute province. Dans l'Est du Canada, un tel programme est présentement en vigueur dans l'Île du Prince-Édouard. La Nouvelle-Écosse a également une loi sur l'assurance-récolte qui s'inspire de la loi fédérale.

(Texte)

M. Vincent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette assurance-récolte, qu'on offre présentement aux provinces de l'Est, est-elle la résultante de la loi qui a été promulguée au mois de juillet 1959?

(Traduction)

L'hon. M. Hays: Il me faudrait considérer la question comme préavis, car je ne saurais dans le moment renseigner le député.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION SUR LA FAÇON DE POSER DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Je suis sûr que les députés, surtout les nouveaux élus, ne se méprendront pas sur le sens de mes paroles si j'expose brièvement la façon de procéder en ce qui concerne les questions. L'article 39 du Règlement de la Chambre des communes traite de ce sujet et se lit en partie ainsi qu'il suit:

> Les députés peuvent faire inscrire au *Feuilleton* des questions adressées à des ministres de la Couronne en vue de renseignements...

Cet article du Règlement énonce ensuite les principes fondamentaux dans les termes suivants:

> Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. Il y est répondu sans discussion du sujet ainsi visé.

A l'intention des nouveaux députés et surtout pour ma propre gouverne, il conviendrait peut-être de nous reporter aux commentaires 171 et suivants de la 4e édition de Beauchesne. Je crois que nous en tirerions tous profit.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Étant donné que vous venez d'invoquer Beauchesne, je profite de l'occasion pour demander au premier ministre si nous aurons l'édition française bientôt?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je veux l'espérer, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE

LE GATT—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Étant donné les nouvelles contradictoires que publient les journaux au sujet des résultats de la conférence à laquelle le ministre vient de participer, serait-il disposé à nous présenter aussitôt que possible, peut-être demain à l'appel des motions, une explication brève mais, je l'espère, complète sur cette situation apparemment très confuse?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Je remercie l'honorable député de sa suggestion. J'avais l'intention de faire une déclaration aujourd'hui, mais je n'avais pas pensé que la séance commençait à onze heures. Sans cela, j'aurais été prêt. J'ai donc l'intention de faire cette déclaration demain. Je crois pouvoir prouver aux membres de la Chambre que les intérêts du Canada ont été entièrement protégés et que la cause du commerce mondial a gagné du terrain.

LA CHINE COMMUNISTE—DÉCLARATION SUR L'ENVOI D'UNE MISSION COMMERCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Je voudrais également, monsieur l'Orateur, répondre à une question que le député de Qu'Appelle a posée hier en mon absence. Il a demandé si le gouvernement avait l'intention d'envoyer en Chine continentale une délégation commerciale qui rencontrerait les représentants de ce pays afin de favoriser les échanges commerciaux en général entre les deux pays et de conserver nos ventes de céréales à la Chine communiste. Je désire informer le député de Qu'Appelle que des pourparlers sont en cours sur cette question depuis déjà quelque temps et qu'il a été décidé, il y a quelques jours, d'envoyer une mission à Hong-kong au début de juin.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous indiquer comment cette délégation sera composée? Quels ministères y seront représentés?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, notre intention est actuellement que la délégation soit formée de représentants de la Commission du blé, bien sûr, et elle comprendra probablement des représentants de deux ou trois ministères: le Commerce, les Finances et le Revenu national. Ce sont les ministères qui ont le plus de chance d'en faire partie.

L'hon. M. Hamilton: J'aurais une autre question complémentaire à ajouter, monsieur l'Orateur. Le but de la mission sera-t-il la question du blé en particulier, ou le commerce en général?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le but de la mission sera de vendre du blé à la Chine.

ON SONGERAIT À RÉGLEMENTER LES EXPORTATIONS DESTINÉES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné les nouvelles selon lesquelles le gouvernement aurait amorcé des pourparlers visant à persuader le Portugal, Israël, Hong-Kong et Formose à accepter le contingentement de certains de leurs produits exportés au Canada, et vu le vif intérêt que soulèvent, dans le monde des affaires, les répercussions que peuvent entraîner pareils pourparlers, le ministre peut-il nous faire savoir si ces négociations se poursuivent et, le cas échéant, peut-il nous en donner un compte rendu de dernière heure?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que des discussions sont en cours à cet égard, mais je regrette de ne pouvoir fournir plus de précisions pour le moment.

M. Scott: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand il compte pouvoir nous fournir des renseignements à jour sur ces pourparlers?

L'hon. M. Sharp: Chose certaine, je ne pourrai le faire tant que les négociations ne seront pas terminées.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

POUR CONTRECARRER LES EFFETS DES RETOMBÉES RADIOACTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné l'anxiété causée dans bien des milieux par certaines déclarations publiques suivant lesquelles la plus grande partie des débris radio-actifs en provenance des essais atomiques auxquels ont procédé les Russes en décembre 1962, y compris du strontium 90, du cæsium 137 et du carbone 14, commencent à descendre sur le Canada, et vu que, d'après les mêmes nouvelles, cette retombée se déposera plus lourdement sur le Canada que sur n'importe quel autre pays du monde, le ministre pourrait-il exposer à la Chambre les mesures qu'entreprend le gouvernement pour protéger le bétail et les réserves de vivres du Canada de la menace de contamination et du danger qui en résulte pour la santé du peuple canadien?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir donné, ce matin, préavis de sa question. Même si j'estime que les mesures prises par le gouvernement afin de protéger le bétail et les réserves de vivres au Canada ne relèvent pas précisément de l'ordre du jour—et si le député le veut bien, je me ferai un plaisir de répondre à une question inscrite au *Feuilleton*—le sujet intéresse tant de Canadiens, que je ferai à ce sujet les observations suivantes. Nous procédons à l'analyse de l'air, de la précipitation, du sol, du lait, du blé et des tissus humains. Nous recevons à Ottawa des échantillons qui sont examinés et nous poursuivrons cette méthode d'une façon encore plus intense.

Toutefois, il n'est pas exact de dire qu'en ce moment il y a des quantités considérables de cæsium 137. Si l'on ne procède pas à d'autres essais dans l'atmosphère, la teneur n'en est, même si nous continuons à l'observer, pas de nature à créer beaucoup d'inquiétude; c'est-à-dire qu'elle n'est pas dangereuse. Le niveau

de strontium 90 et de cæsium 137 résulte des importants essais atomiques auxquels on a procédé l'automne dernier. En ce moment, le ministère estime que ces teneurs ne sont pas assez élevées pour motiver une intervention de la part de l'État. On continue, cependant, à observer attentivement cet aspect, et des projets sont en train d'être mis au point pour être appliqués si on le juge nécessaire.

Je tiens à assurer au député ainsi qu'à tous les autres honorables représentants à la Chambre et, par leur intermédiaire, à tout le pays, que nous prêtons la plus grande attention à ce problème.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre de combien d'endroits différents du pays ces échantillons ont été prélevés dans tout le Canada?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je ne possède pas ce renseignement en ce moment, monsieur l'Orateur, mais je proposerais au chef du Nouveau parti démocratique de faire inscrire —s'il est prêt à le faire—la question au *Feuilleton*, et je veillerai à ce qu'il obtienne une réponse.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question que m'inspire la réponse qu'il a fournie à mon collègue de Danforth.

Son ministère a-t-il entrepris des recherches afin de déterminer à quel moment deviennent dangereuses les substances radioactives dont ont parlé mon collègue et madame le ministre elle-même. Sinon, sur quoi son ministère se base-t-il pour affirmer que la situation actuelle n'est pas encore alarmante?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas absolument certaine des expériences que mon ministère effectue en ce moment ou qu'il a déjà effectuées. Je sais, cependant, qu'on a utilisé un certain critère pour affirmer que la situation n'a pas atteint le point critique, mais ce critère n'est pas d'origine canadienne. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il serait assez long de répondre à cette question et qu'il me faudra certainement me renseigner auparavant. Si mon ami désire toujours une réponse à sa question, il voudra bien me voir personnellement ou bien inscrire sa question au *Feuilleton*.

PROTECTION DES FUMEURS CONTRE LES EFFETS NOCIFS DU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je m'excuse de ne pas l'avoir prévenue. A-t-on pris une décision visant à réprimer l'habitude de la cigarette, à la lumière d'un jugement porté par l'Association médicale britannique qui établit un lien certain entre l'habitude de fumer la cigarette et le cancer du poumon, et à la lumière de la déclaration plus récente de l'Association médicale canadienne sur le même sujet? Quelles mesures le ministère prend-il pour faire comprendre aux adolescents et aux autres le rapport entre la cigarette et le cancer du poumon, maladie qui se répand de plus en plus et qui exerce tant de ravages?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si je me souviens bien, la réponse à la première partie de la question est non. Pour ce qui est du reste, puis-je recommander au député de la faire inscrire au *Feuilleton*?

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—CENTRE DE TRAITEMENT POUR TOXICOMANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que, selon certaines nouvelles, les plans sont presque terminés en vue de la construction, au coût de plusieurs millions de dollars, d'une institution destinée à l'incarcération et au traitement des toxicomanes en Colombie-Britannique, et qu'un appel d'offres sera bientôt lancé aux fins de cette construction, l'honorable représentante pourrait-elle dire à la Chambre si le gouvernement entend adopter une ligne de conduite qui pourrait exiger des modifications dans la mise en vigueur de ce qu'on appelle parfois la méthode anglaise de traitement des toxicomanes comme malades plutôt que comme criminels?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de remercier l'honorable député de m'avoir prévenue de sa question juste avant que j'entre à la Chambre; je veux en même temps signaler son intérêt constant pour cette question qui préoccupe au plus haut point mon ministère. Dans les quelques minutes dont je disposais après son préavis, je me suis renseignée auprès de mon ministère où l'on m'a informée qu'en vertu de la loi existante, aucune modification ne serait nécessaire pour permettre à des médecins de traiter les toxicomanes. Tout médecin ou toute institution qui veut traiter un toxicomane selon la méthode dite anglaise, est bien libre de le faire.

Pour ce qui est de la question plus vaste concernant la ligne de conduite du gouvernement, je dirai à mon honorable ami et à la Chambre que je n'ai pas encore eu le temps d'approfondir la question autant que je le voudrais, avant de donner une réponse définitive.

M. Winch: Une question complémentaire. Puis-je demander si le gouvernement a l'intention maintenant d'entreprendre la construction, en Colombie-Britannique, d'une institention de donner suite au proje de construction?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, il me semble que cette question concernant la construction d'une institution devrait plutôt s'adresser à mon honorable ami le ministre des Travaux publics.

M. Winch: Dans ce cas, puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il a l'intention de donner suite au projet de construction?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on le saura très bientôt lorsque les prévisions budgétaires seront déposées.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES «PACIFIC WESTERN AIR LINES»—INTERVENTIONS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS AÉRIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail. Je suis désolé de n'avoir pu lui en donner préavis et je serais heureux d'en discuter avec lui s'il le désire.

Voici ma question. Étant donné que les *Pacific Western Air Lines* s'obstinent à refuser de régler leur différend avec l'association canadienne du personnel de service des avions d'une manière conforme aux pratiques équitables du travail, le ministre voudrait-il, après enquête, faire part à la Chambre des mesures prises par la Commission des transports aériens, qui semble aider et encourager la compagnie dans les efforts qu'elle fait pour éviter d'en venir à une solution juste?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère du Travail se penchent sur cette situation depuis quelque temps déjà et, tout dernièrement, notre agent de la côte ouest a été chargé de faire tout son possible pour qu'intervienne un règlement satisfaisant de la situation. Quant à l'autre partie de la question de mon honorable ami, je m'empresserai d'y voir et peut-être d'en discuter avec le ministre des Transports.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

(Texte)

DÉMISSIONS POSSIBLES AU SYNDICAT DES MARINS DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre du Travail.

Est-ce que l'honorable ministre du Travail peut confirmer le départ prochain de M. Hal Banks et de ses lieutenants de la direction du syndicat des marins des Grands lacs (SIU)?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à ce propos, je crains de ne pouvoir être d'aucun secours à l'honorable représentant.

M. l'Orateur: On me permettra de dire que je ne crois pas que la question revêt une telle urgence.

(Texte)

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ON DEMANDE DE NOUVEAUX CONTRATS POUR L'ARSENAL DE VALCARTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Production de défense. Peut-il nous dire si des pourparlers ont été entamés afin d'obtenir de nouveaux contrats pour l'arsenal de Valcartier, près de Québec, en vue de réembaucher les employés qui ont été mis à pied, et dont plusieurs demeurent dans la ville de Québec?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suggère à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

(Traduction)

LES TRAVAUX PUBLICS

MODE D'ADJUDICATION DES CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Depuis qu'il est entré en fonctions, a-t-on modifié le mode d'adjudication des contrats de travaux publics?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur.

AMÉNAGEMENT DE VOIES DE LANCEMENT POUR PETITES EMBARCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question qui revêt une portée nationale et concerne l'intérêt public.

Le gouvernement envisage-t-il de modifier la ligne de conduite du gouvernement antérieur relativement à l'aménagement sur les eaux navigables de voies de lancement pour les petites embarcations? De plus, y a-t-il eu des entretiens à ce sujet avec des représentants d'un gouvernement provincial quelconque?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Je remercie l'honorable représentant de m'avoir prévenu de sa question. La réponse est non. La ligne de conduite antérieure n'a pas été modifiée et il n'y a eu ni réunion ni entretiens avec des représentants provinciaux. Toutefois, comme le sait l'honorable député, nous sommes toujours prêts à discuter, avec n'importe quel gouvernement provincial, l'aménagement d'installations touristiques.

LE SUCRE

ENQUÊTE PLUS ACTIVE SUR LES COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre de la Justice. Étant donné que les augmentations presque quotidiennes du prix du sucre menacent d'entraîner la faillite des petits boulangers, le ministre pourrait-il faire quelque chose pour hâter l'enquête que son ministère est en train de faire, selon ce qu'il a déclaré en répondant à une question du député de New-Westminster (M. Mather).

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on m'a déjà posé deux questions à ce sujet et peut-être davantage. Une m'a été posée par le député de New-Westminster, l'autre par le député de Comox-Alberni (M. Barnett) et la dernière par le député qui vient de prendre la parole. Ce dernier m'avait donné préavis de sa question quelques minutes avant le début de la séance. J'ai une réponse à lui donner à ce sujet. Cette réponse est un peu plus longue que les réponses ordinaires et j'espère que la Chambre sera indulgente, car j'estime qu'il s'agit d'une question d'importance.

J'aimerais verser les renseignements suivants au compte rendu. Ces renseignements m'ont été transmis par le directeur des enquêtes et des recherches aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le matin du 21 mai 1963, le prix aux raffineries pour le sucre à Montréal était de $16.19 net les 100 livres, en sac de papier. Le 21 mai 1962, le prix comparable était de $7.03. L'augmentation est donc de $9.16. Le 15 mai 1962, le prix du sucre brut dans le monde était de $2.68 (É.-U.) et le 20 mai 1963, il était de $12.30 (É.-U.). La différence est donc de $9.62 (É.-U.) et, compte tenu du fait qu'il faut ordinairement 107 livres de sucre brut pour faire 100 livres de sucre raffiné, les raffineries canadiennes, qui doivent acheter leur sucre brut à des prix qui sont directement fixés par les prix sur les marchés mondiaux, sont forcées d'absorber une augmentation de prix de $11.11 (en argent canadien) les 100 livres de sucre raffiné.

Entre le 8 avril et le 20 mai 1963, le prix mondial en argent comptant du sucre brut a augmenté de $4.47 en dollars des États-Unis ou d'environ $4.83 en argent canadien. Au cours de la même période, le prix net à la raffinerie, à Montréal, est passé de $11.98 à $16.19, soit une augmentation de $4.21.

Il est évident, d'après ces deux exemples, que les prix aux raffineries canadiennes ont accusé une augmentation inférieure à celle du prix du sucre brut. On ne saurait se fonder entièrement, toutefois, sur les chiffres donnés, car ils n'indiquent pas les prix que les directeurs de raffineries, qui achètent constamment du sucre brut en prévision des besoins, ont payés au moment de l'achat; ce sont néanmoins les chiffres les plus exacts dont nous disposions à l'heure actuelle pour établir une comparaison et qui nous indiquent la raison pour laquelle les raffineries ont haussé leurs prix. Ces chiffres montrent également que la hausse des prix ne s'écarte pas de l'augmentation du coût des matières premières essentielles.

Les deux principales raisons pour lesquelles le sucre raffiné est moins cher actuellement aux États-Unis, les voici: tout d'abord, il n'existe pas de tarif douanier sur l'importation du sucre brut aux États-Unis; deuxièmement, si les prix aux États-Unis sont plus bas que les prix canadiens, c'est sans doute en raison de l'écart dans la valeur du dollar américain et du dollar canadien.

On soutient qu'une demande plus forte, de mauvaises récoltes de betteraves sucrières en Europe, depuis deux ans, et des récoltes également pauvres de canne à sucre à Cuba ont entraîné une majoration des prix du sucre non raffiné. Il se peut que la spéculation sur les marchés mondiaux y soit aussi pour quelque chose. Les raffineries canadiennes n'ont aucun contrôle sur ces éléments.

Certes, la production de la betterave sucrière est substantielle au Canada, mais elle ne répond qu'à un cinquième de nos besoins. Dans l'état actuel des choses, les producteurs de betteraves sucrières et ceux qui raffinent leur produit ne sont pas en mesure d'influer sensiblement sur le prix du sucre dans les régions où l'on consomme du sucre provenant de la canne à sucre.

La Direction des enquêtes sur les coalitions étudie toute fluctuation marquée du prix des denrées afin d'établir s'il y a lieu d'effectuer

une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. De l'avis du directeur, le prix du sucre peut fluctuer, comme c'est le cas présentement, sans qu'il y ait infraction à la loi. Cependant, il continuera à suivre de près la situation.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—ENTENTE POSSIBLE DÈS LA PROCHAINE RÉUNION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): J'aimerais demander au premier ministre si les négociations avec les États-Unis au sujet du fleuve Columbia sont parvenues à un point où il partage l'optimisme du premier ministre Bennett, selon qui une entente sera conclue à la réunion du 3 juin.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le premier ministre Bennett abordera l'examen de ces questions avec les autres membres du cabinet et moi-même le 3 juin. Ce serait se montrer un peu trop optimiste d'en conclure que la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en viendront à une entente complète lors de cette réunion, sans parler d'un accord entre le Canada et les États-Unis.

M. Olson: Une autre question. Des représentants des États-Unis prendront-ils part à cette réunion du 3 juin?

Le très hon. M. Pearson: Non. Les entretiens auront lieu entre les représentants de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral, afin que nous puissions tirer la question au clair avant de conclure un accord définitif avec les États-Unis.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

SITUATION DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il renseigner la Chambre sur l'état de la Caisse d'assurance-chômage et ses perspectives pour l'avenir?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): En réponse à la question de l'honorable député d'Hamilton-Sud, j'aimerais signaler que l'un de mes premiers gestes, après ma nomination au ministère du Travail, a été de m'enquérir de l'état de la caisse d'assurance-chômage. D'après les chiffres qu'on m'a montrés, à la fin du mois d'avril de cette année, il manquait environ 23 millions de dollars dans la caisse. Elle a été renflouée au moyen de prêts pour le mois d'avril, prêts autorisés par mandats au montant de 25 millions de dollars.

(Texte)

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Finances.

A la suite de l'économie réalisée par le ministre de l'Agriculture, soit 6 millions de dollars, par les subventions sur le lait qu'il a supprimées, le ministre des Finances pourrait-il nous dire quels impôts il a songé à enlever afin de permettre aux Canadiens de bénéficier de cette économie de 6 millions de dollars?

M. l'Orateur: Je regrette, je ne puis permettre cette question.

(Traduction)

LES FINANCES

VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES JUSQU'À 18 ANS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure législative visant à élargir l'application des allocations familiales de façon à inclure les jeunes gens de dix-huit ans et moins qui poursuivent leurs études, mesure que le ministre avait promise, s'il faut en croire certains rapports, au moment de sa nomination?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question, mais il se rendra compte, j'en suis sûre, que sa question relève de la politique du gouvernement laquelle, selon l'usage, sera annoncée lorsque le premier ministre en aura décidé.

M. Patterson. A titre de question suplémentaire, le ministre pourrait-il demander qu'une mesure soit prise dans ce sens?

L'IMMIGRATION

VANCOUVER (C.-B.)—SURVEILLANCE PRÉSUMÉE DES IMMIGRANTS CHINOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des groupements de Chinois de Vancouver ont fait part à son ministère de leurs griefs relativement à la surveillance exercée par le gouvernement ou à son intervention, dans le cas de certains immigrants chinois qui seraient

entrés au pays de façon illégale? En outre, le ministre pourrait-il nous faire un bref exposé de la ligne de conduite de son ministère en ce qui concerne les immigrants chinois?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. En ce qui a trait à la première partie de la question, je dois dire que je ne suis pas au courant des griefs qui auraient été formulés auprès de mon ministère. Je vais faire en sorte de me renseigner afin de pouvoir répondre à la première partie de la question.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

ON REFUSERAIT DES PERMIS À LA «B.C. AIRLINES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre si la Commission des transports aériens a refusé d'accorder un permis à la *B.C. Airlines* en vue de mettre en service un avion de louage de Vancouver à la baie Sullivan pour transporter des bûcherons au nom du syndicat international des bûcherons? A-t-on fait cela pour protéger les intérêts de la compagnie *Pacific Western Airlines* dont les employés sont actuellement en grève?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ne vous en déplaise, je crois que la question est tout à fait irrecevable. Elle donne à entendre que la Commission des transports aériens est censée avait fait quelque chose. Si l'honorable député désire savoir ce qu'a fait la Commission des transports aériens à ce propos et pourquoi elle a agi de la sorte, je serai heureux de lui fournir tous les renseignements possibles. Mais je ne crois pas pouvoir répondre à la question dans son libellé actuel, parce qu'on se rendra compte tout de suite que les réponses à ces questions impliquent une reconnaissance de faits qui ne correspondent pas à la réalité.

M. Douglas: Puisque le ministre a pris l'initiative de diriger les affaires de la Chambre en décidant quelles sont les questions admissibles, puis-je lui poser cette question supplémentaire? La Commission des transports aériens a-t-elle refusé à la *B.C. Airlines* l'autorisation de mettre en service un avion de louage de Vancouver à la baie Sullivan?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je désire remercier l'honorable député d'avoir posé sa question d'une façon admissible. Je vais me renseigner et je lui donnerai la réponse.

(Texte)

LES PONTS

SUPPRESSION DU PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si la Commission des ports nationaux, qui relève de son ministère, a l'intention de supprimer le péage sur le pont Champlain à Montréal?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je considère également cette question comme préavis.

LE NORD-CANADIEN

À PROPOS DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DES RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et profiter également de l'occasion pour le féliciter d'avoir eu la bonne fortune de recevoir un portefeuille qui englobe une région dont Lord Home a dit hier dans cette salle qu'elle avait réalisé des merveilles au cours des dernières années.

Je lui demande maintenant si le secrétaire général du conseil des ministres des ressources a été choisi et, dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il donner à la Chambre le nom du candidat désigné et un bref résumé de ses titres?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, cette première question de mon prédécesseur immédiat me procure l'occasion de dire à la Chambre que j'ai fort apprécié les amabilités et les égards qu'il a eus pour moi en me transmettant ses fonctions.

Pour ce qui est de la question qu'il m'a posée je peux lui dire que l'exécutif du conseil des ministres des ressources devait se réunir à Montréal le samedi 25 mai afin de désigner un secrétaire. Cependant, hier, le président du conseil, M. Lévesque, de Québec, nous a demandé de retarder la réunion jusqu'au 10 juin. A ce moment-là, je serai fort heureux de faire connaître à mon honorable ami l'issue de la réunion.

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—PRÉTENDUE ANNULATION D'OFFRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur,

j'aimerais répondre à une question que l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) m'a posée hier au sujet de certains emplacements pour des motels dans la localité de Banff.

En octobre dernier, des mesures ont été prises en vue de permettre la construction de motels sur deux groupes de terrains de Banff où les règlements de zonage des parcs ne vont pas à l'encontre des recommandations du plan Oberlander pour l'aménagement urbain. Le ministère a publié le 26 décembre des avis où il énonçait les conditions d'adjudication des emplacements et fixait au 18 février la date limite pour la soumission des offres. Plus tard, à la demande du ministre, le délai a été prolongé jusqu'au 18 mars.

L'examen de demandes concernant des aménagements qui affectent la nature et l'ambiance générale d'un parc national exige du temps et du travail. Le ministre d'alors voulait en arriver à une décision après le 16 avril. Comme il n'avait pas tous les renseignements voulus, il a chargé le ministère vers le 22 avril de poursuivre son travail. L'examen des 20 offres est maintenant terminé et d'ici quelques jours tous les intéressés seront informés des décisions prises.

(Texte)

AIR-CANADA

L'INSCRIPTION SUR TOUS LES AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté: (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Transports. Étant donné les bonnes dispositions du présent gouvernement au point de vue de la double culture, l'honorable ministre des Transports a-t-il prévu pour bientôt l'inscription des mots «Air-Canada» sur tous les avions de cette société de la Couronne? L'an dernier, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait proposé un bill à ce sujet.

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir posé ainsi sa question. Le gouvernement s'est appliqué sans tarder à améliorer le bilinguisme et les relations biculturelles au Canada, et je suis heureux de signaler que de grands progrès ont été accomplis dans le ministère que j'ai l'honneur de diriger.

M. Woolliams: Toujours des paroles, rien de concret.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi l'interpellation du député de Bow-River, et c'est peut-être aussi bien. Quant à la question du député de Chicoutimi (M. Côté), je ne suis pas en mesure d'y répondre en ce moment.

M. l'Orateur: Les députés voudront bien se rendre compte qu'il est midi sonné, et à moins qu'il n'y ait des questions extrêmement pressantes, je serais d'avis qu'elles soient renvoyées à un autre jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 22 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre mes observations là où je les ai laissées à six heures hier soir. Je tiens à signaler à tous les députés, et notamment à ceux qui sont d'expression française, à quel point la teneur du discours du trône, surtout celle des alinéas 6 et 7, m'a fait plaisir. Je suis convaincu que notre nation ne pourra s'épanouir pleinement que si l'on raffermit les liens traditionnels qui nous unissent, tout en reconnaissant l'apport stimulant des autres cultures. Si l'on ne prend pas des mesures en ce sens, notre unité risque de se désintégrer. La direction du parti conservateur n'a jamais accordé à ce problème l'attention qu'il méritait, et je doute fort qu'elle en ait jusqu'ici pris conscience. C'est la principale raison pour laquelle les conservateurs ont dû réintégrer les banquettes de l'opposition après une si courte période de libération conditionnelle.

Il convient de féliciter chaleureusement le premier ministre, non seulement de la célérité avec laquelle il a correspondu avec les premiers ministres des provinces, énonçant dans chaque lettre les attributions de la Commission royale d'enquête envisagée sur le bilinguisme, mais aussi d'avoir incorporé ce qui suit dans le libellé de la disposition:

> ...compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures propres à sauvegarder cet apport.

Il importe de féliciter le premier ministre et son cabinet de toute la teneur du discours du trône. On n'a pas essayé d'y entasser le programme intégral des libéraux: la tâche eût été quasi impossible. Au lieu de quoi, contrairement aux tendances du chef de l'op-

position et à son grand désespoir, on a élaboré un programme clair et concis. C'est une façon de procéder qui subodore la décision et préfigure des résultats avantageux pour le pays. Il faut commencer par le commencement et un nouveau vent de confiance souffle d'un bout à l'autre du Canada à la suite du verdict rendu par la population le 8 avril, et de l'esprit de prévoyance et d'initiative dont le premier ministre n'a cessé de faire preuve depuis ce jour-là.

Mes commettants de Spadina seront surtout intéressés par les mesures destinées à favoriser un niveau continu d'emploi, le régime des pensions transférables à participation, l'aide spéciale à la formation technique, les modifications qui seront apportées à la loi sur la citoyenneté afin d'assurer la pleine égalité des droits pour tous les citoyens canadiens indépendamment de leur lieu de naissance, et le remaniement promis de la politique d'immigration. Les modifications qu'on promet d'apporter à la loi nationale sur l'habitation, quelles qu'elles soient, soulèvent aussi un intérêt considérable.

Pour ce qui est des programmes d'emploi, je suis d'avis que, lorsque la chose est possible, on devrait faire faire les travaux par les ouvriers, sur place ou dans les environs immédiats, sans que ces derniers aient à se déplacer. De cette façon, les perspectives d'avenir seront plus brillantes pour bien des personnes qui ne seront pas contraintes de se déraciner de leur milieu et d'établir domicile ailleurs, ce qui entraîne presque toujours les inconvénients d'une séparation et une difficile période de réadaptation et d'intégration sociale. Cela joue surtout pour les immigrants reçus, qui devraient pouvoir profiter des conseils et de l'amitié de leurs compatriotes.

Je me réjouis vivement de constater que le discours du trône prévoit un régime étendu de pensions à participation et transférables. J'imagine toutefois qu'il faudra un certain temps pour mettre au point un système aussi complexe. Il convient de féliciter le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh) et ses adjoints du ministère, qui ont accompli une besogne ardue dans ce domaine, besogne qui sans doute n'est pas encore terminée. On me consulte souvent sur cette mesure, et ce sont surtout des personnes âgées qui aspirent à toucher ces $10 supplémentaires dont elles ont un pressant besoin.

On trouve dans Spadina deux institutions provinciales chargées de la réorientation, et financées en grande partie par des subventions fédérales. Mais cela ne suffit pas, particulièrement dans une région qui constitue une sorte de pôle d'attraction pour beaucoup de travailleurs dont l'avenir semble incertain. Il convient d'accorder la première urgence à la formation technique plus poussée de nos jeunes gens. Dans ces deux domaines, il faudrait une planification concertée grâce à laquelle les artisans seraient préparés à exécuter des travaux d'intérieur pendant l'hiver, et des travaux de plein air durant la belle saison. Autant que possible les programmes seraient établis suivant ce principe que la rigueur de nos hivers rend essentiel. Il va sans dire que cette planification se fonderait sur les besoins et les problèmes du Canada, au lieu de suivre aveuglément les modèles de l'étranger.

Je songe avec plaisir que les nouveaux citoyens canadiens ne pourront plus être déportés dans leur pays d'origine pour des actes délictueux définis par la loi ni pour toute autre infraction, et que dorénavant ils jouiront donc chez nous d'une citoyenneté à part entière. Ainsi nous pourrons entamer des pourparlers avec les États-Unis, afin d'en arriver à une entente grâce à laquelle les personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne échapperont au contingentement s'appliquant à leur pays d'origine lorsqu'elles voudront être admises aux États-Unis.

Je m'attends naturellement à ce que la refonte de la loi sur l'immigration et de ses règlements prenne quelque temps; mais cela n'empêchera certes pas le nouveau gouvernement libéral, soucieux de réformes, d'adoucir un peu les dispositions actuelles, trop dures et même inhumaines. Cette réforme-là s'impose, et elle correspond à l'esprit qui anime le parti libéral et à ses traditions. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, avons toujours vu les immigrants d'un œil bienveillant, car nous comprenons fort bien que notre pays et son économie ont besoin d'une population nombreuse. Notre marché de consommation intérieure est toujours beaucoup trop restreint pour absorber tous les produits de notre agriculture et de notre industrie. Dans les circonstances actuelles, il devrait être possible de relâcher les règlements concernant les proches parents, surtout les frères et sœurs, les enfants âgés de plus de 21 ans et les enfants officiellement adoptés ainsi que leur famille. Bon nombre d'immigrants ont des économies suffisantes pour se porter garants d'un frère et lui procurer du travail, mais le texte trop rigide d'un autre règlement constitue souvent un nouvel obstacle. Les formalités administratives et les retards constatés, sous le dernier gouvernement, par ceux qui demandaient le permis d'entrée pour des parents jouissant de priorité, comme les épouses, les pères et mères, et les enfants de moins de 21 ans, devraient également être simplifiées.

Je félicite le nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Favreau) de sa nomination. Je lui rappellerai qu'en vertu de la loi pertinente, il a le pouvoir d'admettre certains cas particuliers. J'en suis d'autant plus sûr qu'il s'agit d'un libéral et qu'il ne sera pas nécessaire de lui rappeler de faire un usage généreux de l'autorité qu'il possède.

Je crois, monsieur l'Orateur, que, en ce qui concerne les armes destinées à nos forces de défense, nous devrions avoir ce qu'il y a de mieux et tout ce que nous pouvons nous permettre, afin de pouvoir répondre aux menaces que l'on sait, car l'histoire ne prouve que trop que seuls ceux qui sont capables de se défendre et qui en ont la volonté, peuvent survivre. J'estime que, du point de vue de la collaboration avec l'OTAN et le NORAD, nous devrions faire de notre mieux à cet égard, car ce n'est que dans l'union que réside la force. Quant aux pourparlers de désarmement, nous devrions, avec toutes les réserves qu'il convient, chercher énergiquement à conclure un accord dans ce sens. D'autre part, quand il s'agit du communisme, je suis convaincu qu'il y a lieu de continuer à observer l'activité toujours croissante dans le centre de Toronto, où l'on paraît vouloir abandonner la tribune des caisses de savon pour des moyens d'infiltration plus respectables.

Au Canada et aux États-Unis, monsieur l'Orateur, la moitié de la population possède 20 p. 100 de la richesse entière de la nation, et 20 p. 100 en possède la moitié. Je crois donc que lorsqu'il s'agit de planification et d'automatisation par rapport à l'emploi, notre industrie et notre gouvernement devraient s'imprégner d'un nouveau sens de justice sociale, même quand il s'agit d'un bon gouvernement libéral, comme celui-ci promet tant de le devenir.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, après les observations que vient de faire le député de Spadina (M. Ryan) au sujet de l'immigration, je suis tenté de rouvrir tous les cas d'immigrants qui m'intéressent et d'en saisir le nouveau ministre avec l'espoir qu'il en disposera promptement à ma satisfaction.

Mais avant d'aller plus loin, je voudrais vous féliciter de votre nomination au poste éminent que vous occupez en ce moment. J'estime que c'est un heureux choix; de fait, tous les députés l'ont approuvé. Tous, j'en suis sûr, n'ont que de bons vœux à votre endroit. Dans l'exercice de vos fonctions, vous vous inspirerez sans doute des principes de justice et d'impartialité qui ont été caractéristiques de tous vos prédécesseurs.

Je tiens aussi à féliciter le député de Stormont (M. Lamoureux) qui a été nommé Orateur suppléant. Il n'aura pas la tâche facile comme président du comité plénier, mais il sera lui aussi, à n'en pas douter, juste et impartial.

Je m'associe aux préopinants pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône qui ont très bien fait les choses, surtout la représentante de Northumberland, circonscription voisine de la mienne.

Le gouvernement actuel peut compter sur la collaboration étroite de l'opposition officielle. Nous verrons d'un bon œil toutes les mesures qui tiendront compte de la situation actuelle et qui auront pour but d'apporter des solutions pratiques aux problèmes de l'heure. Tous les membres de la Chambre ont le droit, je crois, de compter là-dessus, tout comme la population du Canada. Le premier ministre actuel (M. Pearson) a une tâche difficile à remplir, mais il peut être assuré que contrairement à ce qui s'est produit en ces cinq dernières années, l'opposition officielle respectera le poste qu'il occupe. Lorsque les grits formaient l'opposition, et particulièrement lors de la dernière législature, ils ont méprisé et avili le poste de premier ministre, ce qu'ils ont continué de faire durant la dernière campagne électorale. Nous comprenons, monsieur l'Orateur, que de lourdes responsabilités sont dévolues au premier ministre et nous en tiendrons compte. Nous ne nous permettrons pas, pour de simples questions ou motifs de partialité politique, d'oublier que, comme premier ministre du Canada, il a droit aux égards et au respect de tous les membres de la Chambre.

Je voulais simplement signaler à l'honorable député qu'après tout, il n'a pas obtenu un mandat de toute la population canadienne. Il n'a eu un mandat que de 43 p. 100 de la population du pays, même s'il a obtenu l'appui de tous les journaux et autres organes d'information des agglomérations urbaines du pays. En dépit de cela, il n'a réussi qu'à former un gouvernement minoritaire alors que 43 p. 100 de la population a voté en faveur de son parti. Je crois qu'il ne devrait pas l'oublier en dirigeant les affaires de l'État.

Monsieur l'Orateur, le Canada traverse une phase critique. En ces moments difficiles, tous les députés de la Chambre sont appelés à jouer un rôle important et positif dans la conduite des affaires nationales. Il est temps de prendre des décisions de grande importance et d'une portée étendue. Un simple changement de gouvernement ne modifie pas les graves problèmes qui se posent au pays. Ces problèmes demeurent et doivent être résolus.

Cependant, je dois souligner que des problèmes confrontent le Canada depuis la Confédération et qu'il continuera désormais à

en être ainsi. Tout jeune pays en pleine évolution a des problèmes qui doivent être envisagés et résolus. Il importe de trouver des solutions afin que l'initiative et l'énergie du patronat et du salariat puissent continuer de stimuler l'économie et que, par-dessus tout, les Canadiens eux-mêmes puissent bénéficier le plus possible des produits de la main-d'œuvre et de la mise en valeur de nos ressources. Voilà la tâche qui s'impose au gouvernement en ce moment, et il en a toujours été ainsi, peu importe le gouvernement au pouvoir.

On ne saurait venir à bout de ces problèmes en présentant des banalités, et le gouvernement ne peut pas non plus les éluder par de belles paroles. Je pense surtout aux lieux communs retentissants au sujet des décisions à prendre en 60 jours. Des décisions et des actes s'imposent maintenant, mais ces actes doivent être courageux et résolus, car l'erreur la plus grande, et peut-être funeste, qu'un gouvernement puisse commettre en ce moment, c'est de recourir à des expressions ronflantes qui ont pour effet de rassurer et de leurrer tout le monde, y compris le gouvernement, et de faire croire que tout va pour le mieux, en négligeant de s'attaquer aux problèmes. J'ai bien peur que cela se produise en ce moment au Canada. On pourrait nous faire croire que tout va bien en disant que nous avons maintenant un gouvernement qui a promis de prendre des décisions d'ici 60 jours.

Le gouvernement dont j'ai eu l'honneur de faire partie, sous la direction du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), s'est attaqué d'une manière constructive et pratique, en dépit des critiques qu'on formulait, aux tâches, à mesure qu'elles se présentaient. Les mesures que vous avons adoptées ont eu pour effet un essor inégalé de l'économie, un accroissement des exportations à un chiffre sans précédent, une réduction des importations et une augmentation générale de l'emploi au pays. Au cours de la campagne électorale, d'aucuns prétendaient, par leur propagande, qu'ils voulaient mettre l'économie en marche. Je soutiens que nous l'avons mise en marche, monsieur l'Orateur, et qu'il appartient au gouvernement de la maintenir ainsi.

Le gouvernement actuel nous a beaucoup parlé de 60 jours d'action. Certains journaux des régions métropolitaines y ont fait écho. En réalité, après l'accession au pouvoir du gouvernement, certains journaux ont suivi de près la situation d'un jour à l'autre. Je sais qu'un journal de la région de Toronto s'est rendu jusqu'à la quatorzième journée. Ce jour-là, il a publié une nouvelle du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing), d'après qui on accorderait 10,000 bourses d'étude. Nous n'en avons plus entendu parler jusqu'ici, et le journal en cause a cessé de publier «les résultats» le quatorzième jour, parce qu'on ne prenait aucune mesure et qu'on n'arrêtait aucune décision.

De fait, j'ai l'impression que l'une des plus importantes décisions du premier ministre a été le choix de certains ministres. La situation n'est pas sans rappeler les 100 jours du premier mandat de Roosevelt. Ce dernier n'a pas annoncé 100 jours d'action, mais il est véritablement passé à l'action pendant 100 jours et puis, il en a parlé. Au Canada, nous avons la situation inverse. On a parlé de 60 jours d'action, mais on est resté totalement inactif. Je signale aux honorables vis-à-vis l'exemple des 100 jours d'action de M. Roosevelt.

Membre de l'ancien gouvernement, j'ai été intimement mêlé au problème du chômage. Je tiens à féliciter le nouveau ministre du Travail (M. MacEachen) et à lui assurer qu'il pourra être sûr que je comprendrai parfaitement les problèmes auxquels il devra faire face. Ces dernières années, les honorables vis-à-vis, siégeant alors dans l'opposition officielle, nous ont beaucoup parlé des problèmes qui sévissent au Canada. Je le répète, monsieur l'Orateur, une jeune nation en pleine croissance comme le Canada aura toujours des problèmes. Ces problèmes, il faut que celui qui en est chargé les règle au mieux. Au cours du présent débat, il a été question de chômage. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus pour le moment. Le premier ministre, dans son discours, a fait la moyenne du chômage pour les années antérieures à 1957. Il a fait de même pour celles qui se sont écoulées depuis et signalé les grands écarts qui ont marqué ces années.

Au cours de la campagne électorale, nos honorables vis-à-vis ont promis à la population canadienne le plein emploi. Après leur avoir accordé un délai raisonnable, nous jugerons aux résultats s'ils étaient sérieux ou tout simplement farceurs. Je me rappelle que certains d'entre eux, et j'en aperçois quelques-uns dans le moment, entre autres, le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets)—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), lui, est absent—que certains d'entre eux, dis-je se sont vivement inquiétés de ce problème et qu'ils n'ont certes pas manqué d'y attirer notre attention avec insistance. Le chômage dont souffraient leurs provinces et leurs villes les préoccupait. Il sera intéressant de voir ce que ces messieurs qui occupent maintenant les banquettes ministérielles et qui ont l'autorité pour agir ainsi que les moyens, vont faire pour régler ces problèmes dans

leurs provinces et leurs circonscriptions. Nous suivrons les événements, l'état des choses et les résultats obtenus.

En raison des mesures appliquées au cours des deux dernières années par l'ancien gouvernement nous avons réussi à réduire mois après mois le chômage et à accroître l'embauche au même rythme. Il sera intéressant de voir si le présent gouvernement, par ses programmes, sera capable de maintenir cette courbe décroissante du chômage. S'il ne parvient pas à augmenter ce rythme ou à le suivre, nous ne manquerons pas de le lui rappeler et nous serons en droit de lui signaler la gravité du problème. J'espère que les honorables vis-à-vis continueront à s'en préoccuper même au pouvoir. Mais il importe encore plus qu'ils remédient à la situation et qu'ils poursuivent les efforts que nous avons entrepris au cours des deux dernières années et qui portent maintenant des fruits de mois en mois et d'année en année.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'ils n'iront pas s'imaginer, par exemple, que grâce aux deux voyages du premier ministre en dehors du Canada, tous nos problèmes, nationaux et internationaux, sont désormais résolus. Tout compte fait, nous n'avons pas encore ressenti les effets des voyages que fera indubitablement le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Je le surveille depuis quelques jours et je lui trouve un regard vague. Il est sans doute en train de se représenter quelques voyages qu'il se propose de faire à l'étranger. S'il était ici, je lui dirais qu'il importe surtout de ne pas oublier qu'il est d'abord et avant tout député d'Essex-Est à Windsor. Mais il pourra le lire dans le hansard. Il était si préoccupé, non sans raison, d'ailleurs, de la situation économique à Windsor qu'il doit s'appliquer à redresser la situation dans cette ville avant de partir à l'étranger.

L'hon. M. Churchill: Nous l'empêcherons de partir.

L'hon. M. Starr: Nous surveillerons de près ce qui se passe à Windsor et la façon dont il pourra persuader ses collègues du cabinet qu'ils doivent redresser la situation qui le préoccupe tellement depuis cinq ans et demi.

L'un des problèmes dont les honorables vis-à-vis disent se préoccuper vivement, c'est celui de la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne. Parmi ceux qui ont exprimé leur inquiétude, on compte le ministre des Finances (M. Gordon) qui vient de publier, ce qui lui arrive assez souvent d'ailleurs, un article intitulé «Il nous faut racheter le Canada aux étrangers». Je dois dire que je suis entièrement d'accord avec l'analyse qu'il fait du problème. La sécurité de l'embauche n'existera jamais au Canada tant que nous resterons un pays de succursales et de filiales, tant que les décisions administratives qui touchent la production et, par conséquent, l'emploi, continueront d'être prises à l'extérieur du Canada. Il faut espérer que le présent gouvernement s'attaquera à ce problème. Une façon de le faire c'est d'encourager la production au Canada.

Il est intéressant de lire le discours du trône et de constater que le gouvernement s'engage à créer un ministère de l'Industrie et à nommer un ministre dont la principale tâche sera d'avoir des consultations avec les industriels afin de multiplier les industries et de créer ainsi plus d'emplois. D'autre part, toutefois, nous voyons le ministre du Commerce (M. Sharp) participer à des entretiens en vue d'abaisser les tarifs douaniers. Le ministre du Commerce s'affaire on ne peut mieux pour abaisser les tarifs douaniers et détruire l'industrie canadienne. On n'a pas encore nommé le nouveau ministre de l'Industrie; il se trouvera d'ailleurs dans une situation défavorable, car il ne pourra jamais rattraper son collègue du Commerce. En effet, si ce dernier parvient à appliquer son programme, il éliminera en deux ans plus d'industries canadiennes que le nouveau ministre pourrait en implanter au cours des cinq années qui vont suivre.

L'hon. M. Churchill: Il ne disposera pas de cinq années.

L'hon. M. Starr: Il s'agit de savoir qui va gagner. Je mise sur le ministre du Commerce. Est-ce donc là comment il faut s'y prendre pour relever le niveau de l'emploi? Je me permets de conseiller à ceux qui occupent les banquettes ministérielles d'étudier la question de très près, et de songer que nombre de nos industries ont été créées en vue d'une embauche d'un bout de l'année à l'autre.

Nous avons obtenu naguère un résultat tangible en faisant fabriquer par les industries canadiennes des organes de transmission automatique et des pièces détachées pour les autos. Il est hors de doute que cela a puissamment stimulé notre industrie automobile. On parle d'économie normale au Canada. L'industrie de l'automobile vend plus de voitures et occupe plus d'employés que jamais auparavant, et elle intéresse chaque ville et chaque village du pays. Pourquoi leur expansion et leur prospérité connaissent-elles un tel essor? Parce qu'ils vendent des voitures. Est-ce qu'ils les exportent? Non, ils les vendent à des Canadiens, qui les achètent parce que, après les cinq ans et demi du régime conservateur, ils peuvent maintenant se les payer.

L'hon. M. Pickersgill: C'est la confiance nouvellement rendue. (*Exclamations*)

M. Grafftey: Ingénieux, mais inexact.

L'hon. M. Starr: Le secrétaire d'État (M. Pickersgill) n'a pas à se morfondre en giratations, car il doit se rappeler que le ministre de l'Agriculture (M. Hays) a aboli le subside sur le lait de beurre.

M. Pigeon: Pour économiser 6 millions de dollars.

L'hon. M. Starr: Une des choses fondamentales dont notre pays a besoin depuis un certain temps, c'est la formation professionnelle. Nous nous sommes occupés de façon très efficace de cette question quand nous étions au pouvoir. Par suite des progrès énormes accomplis dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons sur le marché du travail des jeunes gens formés qui possèdent les qualités de base requises pour remplir des emplois dans l'industrie. Voilà ce que nous avons fait en l'espace de deux ans et demi. Je crois qu'il incombe au gouvernement de s'assurer que lorsque ces jeunes gens sortiront des écoles de formation professionnelle, des emplois les attendront. Nous signalerons d'ailleurs la chose au gouvernement de temps à autre. Voilà pourquoi il importe au plus haut point de ne pas laisser rouiller et tomber en désuétude les rouages de collaboration entre patrons et travailleurs que nous avons créés grâce à des organismes comme, par exemple, le Conseil de la productivité. Le Canada a besoin d'un plus grand nombre d'emplois. La meilleure façon de fournir ces emplois, c'est d'assurer la collaboration du salariat et du patronat. Les deux groupes ont un rôle des plus importants à jouer. J'espère donc que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour permettre la plus grande collaboration possible du patronat et du salariat.

Un autre problème qui se pose est celui des conséquences de l'automatisation sur la population active du pays. Elle a des conséquences absolument terribles pour le travailleur âgé. Nous avons présenté un bill destiné à résoudre ce problème de façon très précise. Le bill a rallié tous ceux qui l'ont compris et tous ceux qui s'y intéressaient. Nous espérons que le nouveau ministre du Travail (l'honorable M. MacEachen) et le gouvernement saisiront de nouveau le Parlement de cette mesure.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais pendant quelques instants parler de notre programme de construction d'écoles qui avait pour but de permettre aux Canadiens d'apprendre de nouveaux métiers et d'acquérir une plus grande compétence. A mon sens, c'est un des problèmes fondamentaux auxquels notre pays doit faire face. Je n'entrerai pas dans le détail des dépenses qui ont été faites pour la construction des écoles, mais je tiens à signaler que le programme fournit actuellement à 135,000 Canadiens l'occasion d'apprendre un nouveau métier. Il doit expirer en octobre prochain. J'espère que le gouvernement du jour, après avoir étudié la question soigneusement, verra les choses telles qu'elles sont et qu'il construira un plus grand nombre d'écoles, au besoin, afin de donner une formation de ce genre aux Canadiens. Le discours du trône est muet là-dessus. Pourtant, j'estime que c'est la solution fondamentale au problème du chômage.

Le programme de travaux d'hiver effectués dans les municipalités s'est révélé un moyen très utile pour combattre le chômage saisonnier. Je compte que le nouveau ministre du Travail verra la chose d'un œil sympathique, bien que son collègue des Affaires extérieures puisse y être défavorable. Lorsque le programme a été présenté à la Chambre, je me souviens qu'il en a parlé comme d'une «bagatelle». Pour ma part, j'estime que nous avons réussi, grâce au programme, à fournir chaque hiver du travail temporaire à des Canadiens.

Si j'ai parlé de collaboration entre patrons et ouvriers, c'est que les intéressés se doivent d'apporter une attention particulière à la question à l'heure actuelle. C'est un domaine où des efforts concertés pourraient produire des résultats fort étonnants. La direction a tout intérêt à ce que le rythme de l'essor industriel s'accélère et les syndicats n'auront qu'à se féliciter de la création de nouveaux emplois. Voilà une tâche à laquelle doit s'appliquer tout gouvernement qui désire corriger les vices inhérents qui ont contribué au chômage. On n'y parviendra qu'en s'assurant le concours étroit des patrons et des ouvriers. Je dois mentionner que la bonne volonté ne manque pas de part et d'autre; il faudrait que l'économie et les Canadiens en général en profitent. Le nouveau ministre a bien de la chance d'avoir à son service, au ministère du Travail ainsi qu'à la Commission d'assurance-chômage, des gens qui seront, comme dans le passé, prêts à appliquer les mesures qu'il adoptera.

J'ai parlé longuement de ces questions parce que, d'après moi, ce sont les véritables problèmes qu'il ne faut pas perdre de vue en examinant le programme ministériel énoncé dans le discours du trône. Je n'ai pas l'intention d'éplucher ce document. Il y a cependant certaines observations générales que je me dois de faire. Même si je donne au gouvernement le bénéfice du doute, comme nous sommes tous portés à le faire, je suis forcé de signaler que le discours du trône renferme très peu de choses pour l'ouvrier. Certaines des promesses qu'ont faites ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles, y compris le premier ministre, nous viennent à l'esprit. Je pense à l'établissement d'un salaire minimum de $1.25 l'heure, à la réglementation des heures de travail et à nombre d'autres questions. J'ai eu beau examiner

minutieusement le discours du trône, je n'y ai rien trouvé qui soit au profit de nos ouvriers. J'y relève une phrase au sujet de l'automatisation et des adaptations de la main-d'œuvre, mais j'avoue ne pas trop savoir ce qu'elle signifie. Je suppose qu'on veut parler d'un projet de loi semblable à celui que nous avons présenté au cours de la dernière législature et énonçant la même ligne de conduite que notre propre mesure, qui n'a pas été adoptée par le Parlement.

Que faut-il penser du projet concernant l'établissement d'un nouveau ministère de l'Industrie? Le nouveau ministre sera-t-il en mesure de donner une direction à l'industrie? Est-ce là ce qu'on se propose de faire? Si tel est le cas, où peut-on tirer la ligne entre la direction et l'enrégimentation? Nous aimerions obtenir de plus amples détails à ce sujet lorsque sera présentée la mesure législative visant à établir le nouveau ministère. Si le ministère ne va pas donner une direction, quelle sera sa fonction? Nous attendons avec intérêt les réponses à ces questions.

Le discours mentionne également la formation d'un Conseil économique en vue de créer un plus grand nombre d'emplois et d'accroître la production. J'ose affirmer que si ce conseil est établi, le Canada n'en sentira pas les répercussions avant au moins quatre ou cinq ans. De fait, il n'y a aucune mesure dans le discours du trône qui aurait un effet immédiat. Le Conseil économique ne semble être qu'un fac-similé de l'Office national de développement économique que nous avions proposé, mais dont l'établissement a été retardé par la dernière législature de même que la mesure visant à instituer un conseil de la productivité. Les honorables vis-à-vis ont mis tout cela ensemble et ils annoncent maintenant l'institution d'un Conseil économique.

Je ne m'y oppose pas, car les mesures que nous avons présentées étaient excellentes et auraient continué à assurer l'expansion économique que nos autres programmes avaient déjà mise en branle. Mais faire passer de telles mesure pour éléments du programme audacieux et vigoureux du gouvernement libéral, c'est...dépasser la mesure! J'ai l'impression que les honorables vis-à-vis ont voulu jouer un tour à la population canadienne.

Ils annoncent qu'ils vont instituer un Office de prêts municipaux. Quels fonds comptent-ils mettre à la disposition de cet office pour les prêts municipaux? Est-ce 400 millions de dollars? Combien d'emplois cela assurera-t-il? En vertu du programme des travaux d'hiver municipaux, on a dépensé 900 millions de dollars en l'espace de cinq ans, fournissant du travail à 35,000 Canadiens pendant 45 jours, chaque hiver. Néanmoins, les honorables vis-à-vis pensent qu'ils vont résoudre le problème du chômage avec 400 millions de dollars. Comment va-t-on distribuer cet argent? Quel critère appliquera-t-on pour accorder ces prêts à certaines municipalités et pour les refuser à d'autres? Toutes les municipalités peuvent-elles les obtenir? Y a-t-il des limitations, ou alors Toronto, Montréal ou d'autres grandes villes auront-elles tout l'argent, ne laissant rien aux autres?

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

(Texte)

M. Jean Chrétien (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, comme député, de vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste de président de la Chambre. Je suis assuré que vous remplirez avec dignité et justice les lourdes fonctions que les groupes des deux côtés de la Chambre vous ont confiées.

Permettez-moi aussi de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Northumberland (M[lle] Jewett), et de Lotbinière (M. Choquette), d'avoir si magnifiquement accompli leur tâche devant la Chambre.

(Traduction)

Je suis très heureux d'appartenir à un parti dont le chef, le premier ministre (M. Pearson), a une si grande envergure. Jamais un premier ministre de langue anglaise n'a mieux compris la question de la dualité de culture et le fait que le Canada est un pays différent des États-Unis. Ceci tient à ce que le tiers de la population canadienne est de langue française et qu'elle le restera toujours dans les siècles à venir.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter le comté de Saint-Maurice-Laflèche, qui a été fondé en 1935, et qui, dès ce moment-là, vu la clairvoyance de ses électeurs, permettait au gouvernement libéral de remplacer un gouvernement conservateur. En 1963, les électeurs de la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche ont décidé à nouveau d'aider le parti libéral à arrêter la marche du Crédit social et sonner le commencement de la fin de ce parti dans la province de Québec, ainsi qu'à porter au pouvoir le gouvernement libéral pour remplacer, encore une fois, le gouvernement conservateur.

Monsieur l'Orateur, je succède à un député libéral, M. J.-A. Richard, qui a été ici pendant de nombreuses années et a rendu de nombreux services à sa circonscription aussi bien qu'à la Chambre. Je tiens donc, au nom des électeurs

du comté de Saint-Maurice-Laflèche, à rendre hommage à cet homme qui, malgré son âge, a voulu pendant de nombreuses années représenter bien dignement la circonscription électorale qui m'a fait l'honneur de m'élire.

Monsieur l'Orateur, depuis mon élection comme député, plusieurs de mes collègues de langue anglaise m'ont posé un grand nombre de questions sur un problème d'actualité, me demandant mon opinion au sujet du séparatisme dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à cet état de choses, mais je voudrais quand même essayer, en quelques lignes, d'éclaircir la situation pour la gouverne de mes honorables amis de langue anglaise, qui représentent des circonscriptions en d'autres provinces.

Au cours du siècle dernier, nous avons eu dans la province de Québec une population agricole et artisane. C'est seulement depuis une génération que la province de Québec est en train de devenir industrielle. Cette profonde transformation engendre donc nombre de problèmes. A l'heure actuelle, avec la transformation que le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Jean Lesage est en train d'accomplir, principalement dans le domaine de l'éducation, des milliers de jeunes Canadiens français viendront bientôt sur le marché du travail, alors que des milliers d'universitaires diplômés de ces institutions entreront dans la vie et demanderont des emplois adéquats.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ces jeunes gens compétents veulent avoir la place qui leur convient dans une société canadienne-française et dans la société de la province de Québec en général.

Je reconnais qu'à titre de Canadiens français, nous avons tous notre place en cette enceinte. Nous pouvons y parler français ou anglais et nous jouissons d'une entière liberté. Mais malheureusement, je constate que par les années passées, trop souvent les Canadiens français de la province de Québec ont été relégués au second plan, principalement dans les domaines industriel et commercial.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de remplir des fonctions avec compétence, et trop souvent encore, certains industriels et commerçants de la province de Québec n'ont pas été assez francs ou étaient pleins de préjugés à l'égard des Canadiens français, et ce au point de limiter leur avancement à un certain niveau. Toutefois, à l'heure actuelle, je dois rendre hommage à de nombreuses institutions financières, commerciales et industrielles de la province de Québec qui, de plus en plus, offrent aux Canadiens français l'avancement qu'ils sont en droit d'obtenir.

Au fait, *La Presse* du samedi 11 mai 1963 reproduisait un article du *Financial Post*, dans lequel on déclarait que présentement la mode était au français à Montréal, et que si les industriels de la province de Québec commençaient à offrir de l'avancement aux Canadiens français, c'était parce qu'ils constataient que leur compétence s'était accrue, qu'il fallait reconnaître l'existence d'une face économique canadienne-française et qu'il fallait négocier avec ces gens-là. Voilà pourquoi de nombreuses sociétés de la province de Québec offrent actuellement un certain avancement aux Canadiens français. J'espère que cette tendance va continuer à s'accentuer dans les années à venir, afin qu'on vive en paix au sein de la Confédération canadienne, car nous y avons confiance.

Monsieur le président, il est vrai que nous pouvons adopter des lois, ici. Toutefois, il faut que la population canadienne en général, et particulièrement la population canadienne d'expression anglaise, accorde, tant dans la province de Québec que dans les autres, le même avancement aux Canadiens français, afin que ceux-ci ne soient pas l'objet de cette «discrimination» dont nous avons été témoins par les années passées.

Monsieur le président, je crois bien que le mouvement actuel de séparatisme n'est pas sérieux. Par ailleurs, je suis d'avis qu'aux dernières élections fédérales, la population de la province de Québec a fait confiance au parti qui a toujours reconnu l'importance des Canadiens français, et c'est pour cette raison que de nombreuses circonscriptions de la province de Québec sont actuellement représentées par des libéraux, alors qu'aucun expert ne pouvait prédire que le parti libéral y serait victorieux. Il faut reconnaître que la province de Québec, en ces heures troublées, a eu confiance au parti libéral, et c'est le parti libéral qui va rétablir ce climat de confiance dans la province de Québec.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. l'Orateur: Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Chrétien: Monsieur le président, permettez-moi de retourner un peu en arrière pour situer le débat.

Ce matin, je disais que dans la province de Québec, à l'heure actuelle, le nouveau gouvernement mène une révolution pacifique. A mon avis, elle se poursuit à la satisfaction des habitants de la province

de Québec. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des événements que les journaux rapportent ces jours-ci, parce que le 8 avril dernier, notre population s'est donné une représentation adéquate au sein du gouvernement fédéral, soit une représentation libérale. Toutefois, pour donner de l'espoir aux milliers de jeunes Canadiens français qui poursuivent leurs études dans les universités et qui demain seront sur le marché du travail, je crois que le gouvernement fédéral devra adopter des lois adéquates. Il devra reconnaître l'existence de la province de Québec qui veut être, peut-être, plus indépendante de la Confédération qu'elle ne l'a été autrefois. Pour ce faire, il faudra donner au gouvernement de notre province les moyens de résoudre ses propres problèmes. Le gouvernement fédéral devra adopter des lois sur le biculturalisme, qui soient adéquates et qui reconnaissent, à l'échelle nationale, que le Canada, pour le siècle à venir, sera un pays différent des États-Unis, un pays à deux langues et deux cultures.

Je crois que c'est dans cette voie-là que le gouvernement du premier ministre actuel s'est engagé, et je l'encourage à continuer en ce sens.

Il faudra aussi reviser le partage de l'assiette fiscale. Il faudra que l'on fournisse au gouvernement de la province de Québec, comme à ceux des autres provinces, des ressources financières suffisantes pour leur permettre de régler les nombreux problèmes économiques et éducatifs qui se posent, et ce particulièrement dans le cas de la province de Québec.

Monsieur le président, à mon avis il incombe à la Chambre d'offrir à la nation une législation progressive. C'est dans le programme du parti libéral que la population du Canada puisera la solution à ses problèmes.

Il faudra appliquer rapidement les solutions que nous avons proposées et, pour y parvenir, j'aurais une suggestion à faire. Je crois qu'on devrait fournir à la députation l'occasion de prendre une part plus active à ce travail en revisant la procédure des comités, de façon à pouvoir donner aux députés le pouvoir de s'enquérir sur la source des problèmes et d'y offrir des solutions. On devrait diversifier les comités et y choisir à l'intérieur de cette enceinte les gens les plus compétents pour travailler sur chacun des problèmes, de façon à offrir au gouvernement des solutions qui pourront ensuite être mises en pratique grâce à l'adoption d'une loi adéquate.

Monsieur le président, certains journaux ont rapporté que le député de Saint-Maurice-Laflèche était allé peut-être contre son idée en appuyant le gouvernement lors du vote sur la motion de censure proposée par le Nouveau parti. Monsieur le président, au cours de la campagne, j'ai pris position en disant que j'étais opposé aux armes nucléaires, mais que si le Canada y avait été engagé par le gouvernement conservateur, je ne voulais pas que le gouvernement libéral ne respecte pas ces engagements, je ne voulais pas que le gouvernement libéral fasse dans sa vie publique ce que nous ne faisons pas dans notre vie privée.

Monsieur le président, le premier ministre nous a dit que cette question ferait l'objet d'un débat à la Chambre en temps opportun, et il nous a promis que nous pourrions en discuter. Nous n'avons eu qu'une demi-journée pour discuter ce problème et nous avons été appelés à voter le soir même sans avoir eu tous les renseignements auxquels nous avions droit.

Je crois que ce problème-là est important, et le premier ministre s'est engagé à nous donner l'occasion de le débattre à fond, et non pas en un seul après-midi. C'est pour cela, monsieur le président, que j'ai voté avec le gouvernement.

Il était prématuré, à ce moment-là, d'entreprendre le débat sans pouvoir alors discuter des ententes de l'OTAN. Il était impossible de prendre position sans savoir quelle serait la solution qui serait offerte à ce moment-là. C'est pour cela que j'ai voté avec le gouvernement, et lorsque le débat sera réellement engagé sur le problème, je donnerai mon opinion et j'analyserai le problème avec conscience, selon le mandat que j'ai reçu de mes électeurs.

Monsieur le président, évidemment, certains députés peuvent déplorer ma nervosité et mon manque de compréhension de l'anglais. De toute façon, je crois que ma position est tout à fait défendable, et comme le Canada a toujours eu la réputation, dans le monde international, de tenir ses engagements, si des engagements ont été pris, le député de Saint-Maurice-Laflèche les respectera certainement. Toutefois, je réserve ma décision finale pour le moment où l'on aura pu étudier le problème dans son entier et non pas dans un seul après-midi. C'est pourquoi, à mon avis, il convient de dire que cette question a été soumise un peu trop tôt et d'une façon inopportune à la Chambre

A ce point de vue, monsieur le président, le député de Saint-Maurice-Laflèche ainsi que tous les membres de la Chambre se feront un devoir, lorsque le gouvernement soumettra à la Chambre la question des armes nucléaires, d'analyser chacune des deux versions d'une façon plus approfondie.

Sur ce, je termine mon discours. C'était ma première expérience, et je remercie les nombreux membres de cette assemblée de m'avoir écouté avec attention. Je crois que, même si nous sommes sur les banquettes ministérielles, nous devons assurer les membres de cette assemblée que nous allons exposer notre point de vue sur chacune des questions qui nous seront soumises.

De toute façon, il sera clair pour chacun que la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche veut une représentation progressive. La circonscription de Saint-Maurice-Laflèche s'est fait un point d'honneur de déloger un créditiste afin de reporter au pouvoir un député libéral. Je crois que mes électeurs m'ont donné un mandat extrêmement clair.

Hier, j'entendais l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) dire que l'économie canadienne était sous le «contrôle» des Américains. Monsieur le président, je me demande comment il se fait que le député de Villeneuve, qui se plaint de cet état de choses, soit un vendeur de la compagnie Chrysler Corporation, qui est détenue par les Américains. J'espère que le député de Villeneuve pourra nous fournir une explication à cet état de choses. S'il était si convaincu de son point de vue, il chercherait évidemment à vendre des automobiles appartenant à d'autres compagnies que les sociétés américaines.

(Traduction)

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, c'est la troisième fois que j'ai l'honneur d'être député de la grande région d'Athabasca, où poussent les roseaux, mais je vous assure que les roseaux ne plient pas au vent, sauf au vent de la fausse propagande qui, dernièrement, a quelque peu éclairci nos rangs. J'ose croire que cette situation se modifiera bientôt. Toutefois, je n'ai pas l'intention d'accaparer le temps de la Chambre en récriminations. Jai toujours eu pour règle de formuler des propositions concrètes et constructives.

En septembre dernier, j'ai mis en demeure le premier ministre actuel de présenter des programmes supérieurs à ceux du gouvernement que j'appuyais, et aujourd'hui, le discours du trône ne promet aux Canadiens aucun changement du genre. J'exige de tout membre du Parlement, à titre de contribuable et de citoyen canadien, plus que des promesses et des paroles creuses. Je recherche en lui des qualités morales et l'une des plus importantes c'est certes la stabilité. Il ne suffit pas de tonitruer des formules sur la liberté, la démocratie, l'indépendance et la souveraineté; il faut y donner suite et garantir aux Canadiens l'indépendance, le progrès et la souveraineté.

On nous demande de croire que le nouveau gouvernement va nous procurer cette stabilité, mais j'aimerais examiner les faits. Il y a à peine 18 mois, le ministre actuel de la Défense nationale (M. Hellyer) a dit qu'il n'y avait rien à gagner à entreposer des armes atomiques en territoire canadien. Je me suis alors élevé carrément contre cette attitude. J'ai pris la parole le même jour, soit le 12 septembre 1961, mais ce que j'ai dit, les journaux l'ont passé sous silence, naturellement, car ils ne publient que ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas publié mes propos. Parfois, ils refusent de publier ce qu'ils savent être pure vérité.

A ce moment-là, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale de revenir sur sa décision. Il voulait se dissocier de l'OTAN. La chose est consignée à la page 8533 du hansard de 1961. Il soutenait que nous ne gagnerions rien en acquérant des armes atomiques ou en entrant dans le club atomique. Pourquoi cette volte-face? Il y a dix-huit mois, les libéraux se contentaient d'observer les oiseaux, mais il me semble que maintenant, ils regardent l'aigle trop attentivement. Ne me faites pas la réputation d'être un lâche. J'ai servi mon pays. J'ai fait bonne figure.

Une voix: Vous n'êtes pas le seul.

M. Bigg: Je le sais. Que ceux qui ont servi le pays comme moi se rappellent ce temps-là et demandent mieux qu'une augmentation de $4 par mois accordée récemment aux militaires. Je suppose que ces jeunes gens suivront l'exemple de leurs ancêtres et de leurs frères d'armes. Ce versement généreux est semblable à l'augmentation de $6 des pensions de vieillesse accordée par les libéraux, ces amis des petits. Je vous somme donc sur-le-champ...

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Épargnez-nous les applaudissements, car vous pourriez les regretter plus tard. Je vous avais mis au défi à l'époque, et je renouvelle ce défi: que ne devenez-vous le parti des petits et des humbles? Si vous l'étiez, vous verriez sans doute grossir vos rangs. Depuis un quart de siècle, le seul homme qui ait vraiment dirigé un parti favorable aux petites gens est le leader de l'opposition (le très honorable M. Diefenbaker). Il a défendu les petits à tel point qu'il a été abandonné par les gros capitalistes, la grande presse et les grands parleurs. Certains membres de son propre parti n'ont pas eu l'imagination et la sagesse qui auraient dû être les attributs de conservateurs bon teint sous John Diefenbaker.

Oui, je lance à nouveau mon défi. Je me flatte d'avoir de la suite dans les idées. La preuve c'est qu'il y a 18 mois, je me suis définitivement décidé et j'ai fait publier 22,000 exemplaires de cette brochure que j'ai en

main. Je serais heureux d'en donner un exemplaire à tous les membres de l'opposition. Ils verront ainsi quelles sont mes convictions, qui ont toujours été les mêmes.

Une voix: Vous êtes dans l'opposition.

M. Bigg: Si vous cherchez un esprit de décision, lisez ma brochure. Oui, il est vrai qu'à certains moments je me suis opposé au programme de mon propre parti et je l'ai proclamé sans crainte. Ainsi, j'ai exigé des paiements à l'acre, alors que mes camarades réclamaient des paiements d'appoint, et ce sont des paiements à l'acre que nous avons obtenus. J'ai dit que le prix du porc était terriblement bas et que si l'on ne fait rien pour remédier à la situation, la petite ferme familiale disparaîtra. J'ai préconisé ces mesures, tant aux réunions intimes du parti qu'à la Chambre des communes, mais les journaux n'ont pas fait écho à mes propos; d'ailleurs, je ne m'attends à aucune publicité aujourd'hui non plus. Je n'accuse pas les journaux d'être à la solde de personne, mais je les accuse de ne publier que les vérités qui font leur affaire.

Si l'on veut savoir clairement quelle est mon attitude à l'égard des armes nucléaires, voici ce que j'en pense personnellement. Nous devons toujours et en tout lieu faire cause commune avec les Américains, nos alliés. C'était mon attitude, il y a dix-huit mois, quand le ministre actuel de la Défense nationale a déclaré qu'au contraire, accepter des armes nucléaires sur notre sol serait une trahison. Telle était la pensée du parti libéral jusqu'à janvier 1963. A présent, je puis en toute conscience me prononcer sur la question du contrôle mixte—je répète le mot mixte—des moyens de défense nucléaire de l'Amérique du Nord. J'irais jusqu'à m'enrôler dans l'armée américaine comme simple soldat et abandonner ma nationalité et peut-être donner ma vie pour défendre la démocratie occidentale contre tout agresseur.

Combien, en cette Chambre, sont prêts à prendre la même attitude et depuis combien de temps l'ont-il adoptée? Cela ne fait pas dix-huit mois, car le principal porte-parole de votre parti en matière de défense a déclaré carrément—lisez le hansard si vous en avez le temps et votre travail personnel, faites-le avant de venir à la Chambre—comme en fait foi la page 8532 du hansard, que permettre à des généraux américains de venir nous bourrer le crâne pour nous entraîner dans cette folle aventure équivaudrait à renoncer à notre souveraineté nationale. Si vous ne le savez pas, c'est que dans votre parti, on néglige le travail personnel. Pour ma part, mes opinions sont bien nettes. Les vôtres le sont-elles? Je ne serai jamais en faveur du contrôle unilatéral des armes nucléaires sur le sol canadien. J'exige la souveraineté du Canada dans chacun des domaines de notre vie nationale et politique. Avez-vous assez de cran pour vous ranger à mes côtés? Devrons-nous créer un nouveau parti? Voilà notre position. Il y a un mot pour qualifier ceux qui sont d'un autre avis et vous le connaissez aussi bien que moi.

Vous avez promis de nous donner un drapeau national, tant mieux. Si vous décidez de garder celui que nous avons, vous m'en verrez très heureux. Je l'ai déjà dit en 1961. Quels sont ceux d'entre vous qui sont assez courageux pour dire la même chose? J'estime que le drapeau pour lequel nos pères se sont battus et pour lequel nous étions prêts à mourir ne fait pas honte au Canada. J'ai entendu un peu partout sur les tribunes électorales du pays, ces derniers mois, des propos blessants à ce sujet; on a dit, entre autres choses, que le drapeau actuel ne représentait pas tous les Canadiens. Sur quel drapeau se portera notre choix? Vous avez promis de nous en donner un, aurez-vous le courage de tenir votre promesse? Je n'ai pas peur de dire ce que je pense, mais je crois qu'un bon nombre d'entre vous ne pourraient en dire autant.

Je crois que nous devrions non seulement nous ranger du côté de nos alliés des États-Unis, sur le plan de la défense du monde occidental au moyen des armes atomiques, mais que nous devrions également songer à un apport en argent et en hommes. Il est grand temps, je crois, que l'on institue le service militaire au pays. Nos jeunes gens auraient ainsi l'occasion de bomber le thorax et d'apprendre la discipline. Combien m'appuieraient sur ce point? Je suis prêt à jouer ma carrière politique sur la question. Je ne préconise pas que l'on s'ingère dans le domaine de la formation mais j'estime que l'entraînement militaire serait un élément des plus utiles dans l'instruction de nos jeunes.

A mon avis, la loi sur l'assurance-chômage devrait être refaite. Je n'entends pas critiquer ceux qui s'en sont faits les parrains car, au début, la mesure a été adoptée à titre d'essai, mais elle a raté son but dans bien des cas. Aux termes de la loi, l'État subventionne fourbes et paresseux. Souvent, la loi favorise le chômage. Changeons cet état de choses. Encourageons ceux qui veulent vraiment travailler. Prêtons main-forte aux ouvriers agricoles afin que les cultivateurs aient l'aide dont ils ont besoin. Voyons à ce qu'il n'y ait plus de ces citoyens de second ordre dont les libéraux se plaisent à parler.

On a beaucoup parlé de la cession du Canada aux États-Unis. Lorsque les conservateurs sont au pouvoir, ils en parlent et maintenant c'est vous qui reprenez le sujet.

Qu'allons-nous faire dans ce domaine? Nous pourrions inciter les Canadiens à investir dans leur pays, notamment en établissant des stimulants d'ordre fiscal. On a accusé les conservateurs de céder une trop grande part de nos industries aux Américains. Il n'en demeure pas moins que nous avons acheté plus d'actions de sociétés américaines qu'ils n'en ont acheté de compagnies canadiennes. Donnons aux Canadiens la chance de participer à la mise en valeur de leur pays.

Arrêtons de dire que le problème est trop épineux pour qu'on s'y attaque. Que dire maintenant des conditions ouvrières au Canada? Il faut lire à ce sujet le dernier numéro de la revue *Maclean*. Il est honteux de constater que 2,000 jeunes marins canadiens sont maltraités par des chefs syndicaux et par des criminels d'outre-frontière. Vous parlez de souveraineté canadienne. Eh bien, comptez-vous vous battre pour cette souveraineté dans le domaine du syndicalisme? La solution du problème actuel consisterait à tenir un scrutin secret auprès de tous les travailleurs canadiens, sous la surveillance du gouvernement. Les travailleurs pourraient ainsi élire des chefs de leur choix plutôt que de s'en faire imposer par des syndicats américains. Vous reconnaissez-vous ce courage? J'attends votre réponse. Estimez-vous au contraire que la situation est trop difficile pour vous y attaquer?

De toute évidence, vous admettez qu'aucun membre de votre parti ne peut administrer le ministère de l'Agriculture de la même façon que l'a fait l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton). Vous allez diviser ce ministère. De grâce, choisissez deux hommes qui pourront, à deux, obtenir dans le domaine de l'agriculture les mêmes résultats qu'a obtenus l'ancien ministre. Nous avons vendu du blé à crédit à la Chine communiste. Pourquoi ne pourrait-on pas en faire autant au Pakistan, en Inde et dans tous les autres pays sous-alimentés? Je n'ai pas besoin d'aller à Formose chercher des directives; mon cœur me dit d'aider les peuples affamés du monde. Si le présent gouvernement a le courage d'appliquer ces mesures, je voterai pour lui. Vous pouvez éprouver ma sincérité, mais des actes d'abord.

Je dis qu'à l'heure actuelle, le cultivateur n'est traité équitablement à aucun point de vue. Vous avez déclaré dans vos discours électoraux que le cultivateur de l'Ouest avait reçu un traitement égal. On s'est occupé du cultivateur de l'Ouest pour la permière fois en 25 ans. Les paiements à l'acre constituent une tentative manifeste en vue de lui accorder la parité. Tant que je siégerai à la Chambre, j'insisterai pour que ces paiements à l'acre soient maintenus jusqu'à ce que le cultivateur reçoive vraiment un traitement paritaire, jusqu'à ce qu'il soit sur le même pied que les sociétés de machinerie qui sont concentrées en bonne partie dans votre grande ville de Toronto. Ces dernières vous ont appuyés, mais il faudra quelque temps avant que vous puissiez compter sur l'appui des agriculteurs de l'Ouest. Vous ne l'obtiendrez pas avant d'essayer de les traiter équitablement, comme nous avons tenté de le faire. Vous prétendez que le cultivateur de l'Ouest est traité avec justice et vous supprimez cette prime. Je ne suis pas d'accord là-dessus non plus. Je veux parler de la prime de $2 au prix du porc. Le cultivateur devrait obtenir une prime uniforme de 25c. la livre, et si trop de manufacturiers et de dentistes se lancent dans l'élevage du porc, vous pourriez réduire le contingent, mais au moins laissez-en un peu au cultivateur pour qu'il puisse faire vivre ses enfants. N'essayez pas de venir m'en montrer, car j'ai toujours gagné ma vie à la sueur de mon front et sans ménager mes efforts.

Les députés qui occupent les premières banquettes ont-ils une idée de ce qu'est le service dans les forces armées quand ils autorisent une augmentation de $4 par mois? Voyons un peu ce qu'ils donnent aux généraux, ceux qui ont bourré le crâne des simples soldats en leur faisant croire que le gouvernement leur enlevait leurs armes. Qui a voulu couper les ailes de la division aérienne pour faire de ses hommes une équipe de guetteurs d'oiseaux? Les membres du parti libéral. Qui a insisté sur la création de l'escadrille des 104? Moi, en tout cas, je l'ai fait. Je me suis rendu à Cold-Lake pour dire à nos aviateurs que nous pourrions leur fournir des avions. On allait réduire la plus belle force aérienne au monde à un rôle de guetteurs d'oiseaux. Peu m'importe que ce soient des guetteurs d'aigles. Si j'avais pu me rendre à Cold-Lake et parler à ces hommes comme je vous parle en ce moment, je pense qu'ils n'auraient pas voté pour vous. Vous les aviez convaincus que nous allions les laisser tomber.

C'est là le parti qui a refusé d'aménager des aérodromes en 1938 pour former des aviateurs dans le cadre du programme de l'Empire. Dans le temps, je voulais être aviateur, mais on m'a refusé ce privilège. Certains de mes amis sont allés en Angleterre et ont accepté un brevet provisoire d'officier. Ils étaient justement là lors de la bataille d'Angleterre et ils sont au nombre des quelques héros qui se sont couverts de gloire. Pour un ancien combattant comme moi qui compte sept ans de service, il est difficile de rester ici à son siège et d'écouter les sottes

déclarations de ceux qui prétendent que nous refusons de défendre la liberté, alors qu'il y a dix-huit mois, vous, messieurs, vouliez faire de nos aviateurs une équipe de guetteurs d'oiseaux. Il m'est pénible, monsieur l'Orateur, de respecter le décorum parlementaire, quand je me lance sur ce terrain.

M. l'Orateur: Je dirai à l'honorable député que tant qu'il adresse ses propos à un parti et non à une personne en particulier, il respecte le Règlement.

M. Bigg: Je trouve que nous devrions élaborer un programme national du transport en vue de coordonner nos routes, nos chemins de fer et nos lignes aériennes. J'ai déjà abordé ce sujet. Je crois en outre que nous devrions repenser notre régime de parcs nationaux. J'en ai assez d'entendre des gens me dire que ce serait une erreur de ne pas conserver pour la grue blanche 17,500 milles carrés de parcs. Il n'en reste plus que 28. Oui, et le parc de Wood-Buffalo regorge de richesses naturelles. Pour parler seulement du gypse, il y en aurait assez pour replâtrer tous les édifices du monde et pourtant, nous n'avons pas accès à cette richesse, à cause des grues blanches.

Ne pensez-vous pas qu'il est temps que tous les éléments de la nation, que toutes les provinces conjuguent leurs efforts pour faire progresser le Canada de façon à avantager les petites gens, que le parti libéral se vante tant de représenter? Les libéraux vont maintenant prétendre qu'ils ont inventé les pensions transférables à participation. Je suppose qu'ils vont évoquer cette excuse pour s'abstenir d'accorder $10 de plus aux vieillards, promesse qui s'est répercutée dans tous les discours libéraux prononcés d'un bout à l'autre du pays au cours de la campagne électorale. Ils allaient leur donner, disaient-ils. Je me demande s'ils vont vraiment leur accorder la somme supplémentaire de $10. Comme ils n'ont donné que $4 aux forces armées, peut-être le feront-ils.

Je crois que j'ai bien exposé mon attitude. Chaque fois que le parti libéral nous présentera une mesure constructive visant le bien-être des petites gens du Canada, j'y souscrirai. J'en ai assez d'entendre des gens souffler le froid et le chaud en même temps, se perdre en paroles vaines; j'en ai assez de ces terribles hypocrites qui, il y a 18 mois, nous auraient laissés totalement sans défense. Aujourd'hui, le moindre murmure émanant de Washington a plus de poids que la volonté du peuple. Je tiens à mettre le gouvernement en garde: qu'il surveille attentivement chacun de ses pas.

M. J. B. Morison (Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de parler pour la première fois à la Chambre. Je tiens à faire miennes les félicitations qu'on vous a adressées à l'occasion de votre élection aux lourdes fonctions d'Orateur. Les talents et les capacités que l'on vous connaît sont telles qu'à la fin de votre mandat, nous vous adresserons des félicitations tout aussi chaleureuses, j'en suis sûr. Je tiens aussi à offrir mes félicitations au très honorable premier ministre pour s'être mérité le droit de former le gouvernement de la vingt-sixième législature. D'après ce que j'ai constaté depuis trois ou quatre jours, je ne doute pas que son enthousiasme et son esprit de décision nous valent une excellente législature. Si l'on me permet de reprendre les propos que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a tenus lundi dernier—à supposer que son interprétation freudienne de la pensée de M. Kent soit juste—le premier ministre sera encore en fonction à la quarante et unième législature. Je ne veux pas faire montre d'arrogance, monsieur l'Orateur, en insinuant que les libéraux sont indestructibles, mais c'est le député de Burnaby-Coquitlam qui m'a inspiré cette idée.

J'aimerais aussi féliciter le chef de l'opposition et lui souhaiter une longue et brillante carrière—si ladite carrière dure jusqu'à la quarante et unième législature. Il convient aussi de féliciter les préopinants de leurs discours, lesquels m'ont incité à participer au débat aujourd'hui.

Je représente Wentworth, circonscription qui entoure la ville ambitieuse de Hamilton, en Ontario. Nos centres les plus populeux sont des secteurs de Hamilton, de Dundas, ma ville natale, d'Ancaster et de Stoney-Creek. On appelle parfois la région de Burlington-Aldershot le «district fédéral» d'Hamilton, et je suis heureux de déclarer que nous y avons fait du beau travail. La population y a triplé au cours des 15 dernières années.

La circonscription a évolué depuis sa formation en 1904. C'était alors une région à prédominance rurale, très peu peuplée; les cultivateurs y étaient de rudes travailleurs. A l'heure actuelle, la circonscription se compose ainsi qu'il suit: à peu près 70 p. 100 de résidences urbaines—ce sont pour la plupart des maisons unifamiliales—30 p. 100 de fermes et un petit nombre d'établissements commerciaux et de petites entreprises de fabrication secondaire. Nos fermes ont encore bon nombre d'excellents vergers, où l'on produit des fruits tendres. On fait aussi de l'élevage et on s'y occupe de production laitière.

Je le répète, la région a sensiblement changé. Au cours de la campagne électorale, mon prédécesseur, M. Sams, n'a cessé de répéter qu'il marcherait dans les traces de celui qu'il avait remplacé et qui avait été élu à la Chambre en 1935. Je me réjouis du

fait que mes commettants aient constaté qu'il était temps de changer de parti et qu'ils m'aient fait l'honneur de me choisir comme leur représentant ici. Je semble être dans une situation exceptionnelle en ce sens que mes commettants me causent peu de problèmes. J'ignore si c'est parce qu'on les a habitués depuis longtemps à ne pas se plaindre ou si c'est parce qu'ils ne savent pas encore que nous désirons leur être utiles.

Une voix: Attendez que les soixante jours soient révolus.

M. Morison: J'espère que je n'aurai pas à attendre jusqu'à ce temps-là. Quoi qu'il en soit, le plus tôt ils constateront que nous sommes ici pour les aider à résoudre leurs problèmes—car il y a des problèmes dans la circonscription de Wentworth—et que nous ne demandons pas mieux, j'en serai très heureux.

A l'encontre des agriculteurs de l'Ouest que je trouve bien chanceux, nos cultivateurs sont coincés dans l'étau que constituent, d'une part, le coût de leurs produits et d'autre part, les prix de vente. Le petit homme d'affaires de Wentworth a vraiment besoin d'aide. Il faut l'encourager à grossir son entreprise afin de porter sa part du fardeau des taxes municipales. En outre, les villes, à cause de leur expansion formidable, ont besoin d'une caisse de prêts municipaux. Voilà donc les problèmes qui se posent dans Wentworth.

L'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a déclaré que le discours du trône était une déception nationale pour toutes les régions du Canada. Je ne suis pas d'accord. Après avoir écouté le discours enflammé de l'honorable représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) au nom des Canadiens français, je suis obligé de penser que tous les Canadiens, ceux de l'Est comme ceux de l'Ouest, du Québec ou d'ailleurs, ont grand hâte que soit créé le comité du biculturalisme. J'ai idée qu'ils ne seront pas du tout déçus.

Le discours du trône déclare que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se dépensera sans compter pour améliorer le bien-être de toutes les nations du monde. Maintenant que nous avons accepté d'honorer nos engagements aux Nations Unies et à l'OTAN, je crois que nous sommes prêts à aller de l'avant et à travailler afin de redonner du prestige au Canada. On a dit bien des choses contre notre politique commerciale. On l'a comparée au marché national des automobiles, c'est-à-dire aux automobiles qu'achètent les Canadiens. J'aimerais rappeler aux honorables représentants que l'emploi d'un Canadien sur cinq dépend de nos exportations. Nous avons besoin d'emplois; nous avons besoin de commercer. Je leur rappelle aussi que malgré un taux minimum de croissance, depuis cinq ans, notre balance des paiements commerciaux nous a causé du souci. De plus, notre monnaie a connu des moments très difficiles. C'est aujourd'hui le moment ou jamais de raffermir la confiance des autres nations du monde dans notre monnaie. Nous devons, comme libéraux, jouer un rôle constructif, un rôle de premier plan dans le commerce mondial.

Il est sûr que nous allons nous heurter à des problèmes. Seuls les morts n'ont pas de problèmes. En matière de commerce, nous sommes au seuil d'une ère nouvelle où il faudra faire preuve de collaboration, d'imagination et d'initiative. Ce seront certainement les caractéristiques de notre programme d'échanges commerciaux. Les autres pays du monde auront, eux aussi, leur part de problèmes. L'Allemagne a ses problèmes du pétrole. Le Japon éprouve des difficultés en raison de son taux rapide d'expansion. Le Marché commun a le problème de la France tandis que la Grande-Bretagne celui du Canada et du Commonwealth. Quant au Canada, il vient de perdre cinq années. Il faut résoudre ces difficultés qui ne s'aplaniront pas d'elles-mêmes.

Les tendances commerciales évoluent et nous devons nous y adapter. Les préférences du Commonwealth se détériorent. Le monde commercial se montre moins tolérant à l'égard de nos lois contre le dumping. Les entraves au commerce sont atténuées, que cela nous plaise ou non. Si nous voulons que nos affaires soient prospères, nous devons envahir ces marchés et négocier avec une attitude positive. Nous subirons forcément des pertes dans certains secteurs, mais si ces faibles pertes sont suivies de profits importants, la chose en aura valu la peine.

Je voudrais féliciter le ministre du Commerce de son travail au GATT. Il a accompli sa mission et le Canada a pris les mesures initiales pour établir une base en vue d'entamer des négociations avec le gouvernement Kennedy en 1964, si elles ont lieu. C'est là une étape de notre programme et elle est excellente. Nous devons être prêts à négocier et à faire des échanges. Les débouchés existent. Il y a deux cent millions d'Européens prospères qui sont prêts à acheter. Les représentants des Barbades se sont adressés à nous. Ils sont prêts à faire commerce avec nous. Les Antilles nous sont ouvertes. Les Amériques nous sont accessibles. Ce sont des marchés que nous devons développer d'une façon positive. Nous devons être prêts à aller faire de la vente sur place.

Je propose que les honorables députés de l'opposition cessent d'adopter une attitude négative. Qu'ils se rappellent qu'ils sont Canadiens et qu'ils doivent faire face à ces problèmes avec l'esprit d'initiative et de confiance que nous avons manifesté au cours des 96 dernières années; ils seront fiers un jour

d'avoir été membres de l'opposition de cette excellente 26e Législature.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir à tous les députés qui m'ont précédé pour vous exprimer mes meilleurs vœux à l'occasion de votre élévation au poste d'Orateur. Je désire aussi féliciter l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux) de sa nomination au poste de président des comités pléniers, ainsi que le vice-président des comités (M. Batten). Nous sommes assurés que tous trois, vous remplirez votre rôle avec dignité.

De plus, je veux féliciter bien sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (Mlle Jewett et M. Choquette). Ayant eu cet honneur l'an dernier, je suis convaincu qu'ils se sont acquittés honorablement de leur tâche, et je leur souhaite d'avoir autant de plaisir à siéger en cette enceinte que j'en ai eu moi-même.

Monsieur l'Orateur, à ceux qui croient que seul le gouvernement peut, par des politiques arbitraires, régler les grands problèmes auxquels nous aurons à faire face dans l'avenir, il faut faire comprendre qu'à titre de députés et de représentants du peuple canadien d'un bout à l'autre du pays, il nous incombe de dire que nous voulons que le gouvernement fasse de la planification pour l'avenir de ce pays, mais que cette planification ne doit pas être une planification impérative.

Le mandat du gouvernement élu par le peuple est d'orienter, par une impulsion énergique, l'économie de la nation, en laissant à l'entreprise privée et aux individus le plus de latitude possible pour jouer leur rôle propre. Ce mandat ne consiste pas à imposer un régime de bureaucrates qui, à son tour, imposera à toute la population des politiques arbitraires que la population devra accepter sans mot dire.

De plus, il faut comprendre que la solution aux problèmes actuels dépend encore plus de chacun de nous. En effet, nous avons reçu comme mission, non pas de défendre une couleur politique en particulier, comme nous avons vu nos amis d'en face le faire trop souvent, mais bien de travailler de toutes nos forces à faire de nos Canadiens des personnes conscientes de leurs responsabilités, et ce dans tous les domaines.

Les Canadiens, en général, ne doivent pas se fier seulement sur le gouvernement pour régler leurs problèmes de tous les jours.

A mon avis, l'État doit jouer un rôle complémentaire, c'est-à-dire ajouter ce qui peut manquer à nos organisations, et non remplacer nos institutions qui, malgré certaines affirmations contraires, ont joué un rôle très utile et très important dans l'économie et seront encore appelées, dans l'avenir, à jouer un rôle très important pour rehausser notre standard de vie.

Étant moi-même cultivateur—donc un des rares représentants de cette profession venant de la province de Québec—je voudrais, à ce stade de mes observations, parler d'agriculture. Dans d'autres circonstances, j'aurai l'occasion de traiter d'autres sujet qui intéressent aussi la circonscription de Nicolet-Yamaska.

Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de parler du cultivateur du Québec, un cultivateur qui va de l'avant et qui sait fort bien s'occuper de son affaire.

Autrefois, on parlait de son caractère individualiste. Aujourd'hui, on constate qu'il a ajouté à cette caractéristique d'individualisme un sens très vif de la valeur de la coopération comme moyen de résoudre les problèmes et d'améliorer le sort de la communauté rurale.

Depuis la dernière guerre, par exemple, nous sommes témoins d'une véritable révolution technique et économique. Cette révolution ne peut se faire sans le cultivateur. Dans certains cas, il en a déjà bénéficié et en d'autres, malheureusement, il en a plutôt souffert.

Dans toutes nos régions agricoles où les revenus ne suffisent pas à assurer un niveau de vie convenable, ce manque de revenu, par ricochet, empêche les cultivateurs de faire des investissements qui les aideraient à moderniser leurs fermes et à tirer parti du progrès économique et technique.

Ces cultivateurs, de même que ceux qui vivent dans les régions plus favorisées, n'ont guère l'intention de ployer sous l'envergure du problème agricole. Ils savent que les problèmes nouveaux requièrent des solutions nouvelles et que, pour trouver ces solutions, il faut parfois viser un plus vaste rayon d'action.

Ils se sont gagné la confiance du gouvernement du Canada de 1957 à 1963. C'est pourquoi ce gouvernement, à la suggestion de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), dont on connaît le doigté, a institué une loi intitulée «Loi sur la mise en valeur et l'aménagement des terres agricoles». Le gouvernement conservateur a alors investi à cette fin la somme de 59 millions de dollars.

Vous connaissez le but de cette loi. Les cultivateurs ont trouvé dans la loi dite ARDA, ce programme institué en 1961, des principes et méthodes de coordination qui leur permettraient de mettre en branle une véritable campagne de développement rural. Il s'agit d'une campagne où tous doivent mettre la main à la roue, c'est-à-dire le cultivateur,

la paroisse, la région, les provinces et aussi les organisations agricoles.

Le gouvernement du Canada d'alors n'a jamais eu l'intention d'empiéter d'aucune façon sur la liberté d'action des cultivateurs. Cette loi ne visait qu'à leur procurer l'aide technique et financière qui leur permettrait de mettre leur bonne volonté, leur savoir-faire et leurs organisations sociales et professionnelles au service d'une idée, au service de la survivance de notre agriculture.

Le 15 octobre de l'année dernière, comme tous le savent, le gouvernement fédéral a signé une entente avec le gouvernement de la province de Québec.

Quand nous avons laissé le pouvoir, le 22 avril dernier, tout allait d'un pas rapide au pays du Québec. Plusieurs programmes étaient déjà en voie d'exécution et l'on en prévoyait plusieurs autres pour l'été qui s'en vient.

Ce que je demande aujourd'hui au gouvernement qui préside aux destinées du Canada, c'est de se rappeler qu'un tel programme d'action mobilise toutes les ressources de la communauté, soit humaines, naturelles, industrielles et institutionnelles. Le gouvernement devra donc agir en laissant à l'individu, à l'entreprise privée et à la coopérative sa responsabilité. Il devra de plus l'aider en lui faisant confiance et non soumettre ces ressources de la communauté à une réglementation rigide qui tuerait l'ambition légitime de nos cultivateurs et pourrait, si des changements trop brusques survenaient, l'empêcher d'atteindre les buts désirés.

Monsieur l'Orateur, durant la dernière campagne électorale fédérale, nous avons vu les candidats libéraux faire des promesses. Je vois, ici, par exemple, que dans le comté de Nicolet-Yamaska, le candidat libéral a fait, comme l'atteste un des dépliants électoraux de son parti, la promesse suivante:

Établir le principe suivant: que le producteur puisse vendre la livre de lait au même prix qu'il achète la livre de moulée.

Plusieurs cultivateurs ont cru à cette promesse. Mais aujourd'hui, malheureusement, ils s'aperçoivent que ce n'étaient que des paroles en l'air. Au fait, nous avons constaté que, durant les premiers 60 jours d'action, le gouvernement libéral a supprimé, pour économiser six millions de dollars aux contribuables du Canada, la subvention de 25c. les 100 livres sur le lait que les cultivateurs expédient aux usines de transformation pour le beurre et le lait en poudre.

Une voix: C'est de la destruction!

M. Vincent: De plus, on a changé complètement cette politique.

Je recevais dernièrement d'une coopérative du comté de Nicolet-Yamaska, d'une paroisse du comté de Nicolet-Yamaska—j'en ai 36 paroisses—des renseignements concernant cette nouvelle politique et la façon dont les cultivateurs de cette paroisse allaient s'en ressentir.

L'an dernier, dans cette coopérative, on avait fabriqué un demi-million de livres de beurre, 500,000 livres de beurre, et cette année, avec la nouvelle politique laitière du nouveau gouvernement libéral, on a tout d'abord changé la manière de verser la subvention de 12c. la livre sur le beurre.

Les gens profanes en la matière diront: «Le gouvernement, au lieu de verser 12c. la livre sur le beurre, versera dorénavant 14½c. sur la livre de gras», et l'on croit que ça fait deux sous et demi de plus.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là la situation. Ainsi, tous ceux qui connaissent l'agriculture savent qu'avec 100 livres de gras on peut faire 122½ livres de beurre. Ceci veut donc dire que dans une coopérative, dans une seule paroisse de mon comté, on a fabriqué 500,000 livres de beurre au moyen de 408,163 livres de gras; alors, si on calcule 500,000 livres de beurre à 12c. la livre, on arrive à un total de $60,000; et si on compte 408,163 livres de gras à 14½c., on a un total de $59,183, soit une différence de $817, à cause de la nouvelle politique libérale. C'est-à-dire qu'une seule petite beurrerie dans mon comté subit de ce fait une perte de $817.

Vous direz peut-être que ce n'est pas beaucoup, mais si on considère que dans mon comté, il y a 36 paroisses et si l'on multiplie, par exemple, 817 par 36 paroisses, on en arrivera à une perte totale possible de $30,000 pour le comté de Nicolet-Yamaska, par suite de la nouvelle politique du parti libéral sur le beurre.

De plus, on sait qu'en 1962, cette coopérative agricole a reçu du gouvernement fédéral la somme de $72,987.96 en une seule année, grâce aux subventions de 25c. les 100 livres sur le lait et de 12c. la livre sur le beurre.

La subvention de 25c. les 100 livres sur le lait, qu'on a enlevée, leur avait procuré un montant de $19,884.15. Ah! le ministre de l'Agriculture (M. Hays) dira qu'on a relevé de deux cents et demi la livre le prix de la poudre de lait. Eh bien, ceux qui sont au courant savent, par exemple, que de 7,953,662 livres de lait entier, on obtient seulement 7,058,296 de lait écrémé, et qu'alors, à deux cents et demi de plus la livre pour la poudre de lait à raison de huit livres de poudre de lait par 100 livres de lait écrémé, ceci équivaut à seulement 20c. les 100 livres de lait écrémé, ce qui entraîne une perte de $5,767.54.

Nous pouvons donc constater que le prix moyen, pour l'année 1962, dans cette beurrerie, a été de $2.65, plus une subvention de

25c. les 100 livres dont je parlais tantôt, plus 10c. les 100 livres pour le lait refroidi, soit un total de $3. Cependant, étant donné que les payes sont toujours trois semaines en retard, le prix sera, pour le lait expédié depuis le 1er mai, de $2.80 plus 10c., soit un total de $2.90, c'est-à-dire une perte de 10c. les 100 livres, ou de huit mille dollars sur huit millions de livres de lait, et ce pour une seule beurrerie coopérative de ma circonscription.

Comme je le disais tout à l'heure, on estime que dans une circonscription comme celle de Nicolet-Yamaska, qui compte 36 paroisses, cela veut dire une perte totale variant entre $250,000 et $300,000, à cause de la nouvelle politique du parti libéral, qui avait promis, durant la campagne électorale de 1962, d'appliquer le principe en vertu duquel le producteur de lait pourrait vendre une livre de lait au même prix qu'il paierait une livre de moulée.

Monsieur l'Orateur, en jetant un coup d'œil sur les journaux, j'ai constaté qu'un député libéral avait déclaré que le principal problème de la province de Québec était le problème agricole. Voici ce qu'il disait:

> Soyez certains qu'immédiatement après qu'un ministre de l'Agriculture pour l'Est du Canada aura été nommé, je serai assis à la porte de son bureau.

Eh bien! je demande tout de suite au ministre d'État d'installer des chaises à la porte de son bureau et de ne pas oublier de demander à cet honorable député d'y entrer de temps à autre, parce qu'il importe que l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin) aille non seulement s'asseoir à la porte du bureau du ministre, mais qu'il y entre aussi et y traite des problèmes agricoles particuliers à l'Est du Canada.

Grâce à la politique laitière établie par le gouvernement conservateur, le prix moyen du lait dans la province de Québec, pour un lait dosant 3.5 a augmenté. En 1954, sous le régime libéral, son prix était de $2.51 en moyenne. Ces chiffres m'ont été fournis par le ministère de l'Agriculture. En 1955, il était de $2.51; en 1956, $2.58; en 1957, $2.70. Voilà pour les quatre dernières années de l'administration libérale.

Par ailleurs, au cours des quatre dernières années de l'administration conservatrice, les prix étaient les suivants: $2.75 plus 25c. les 100 livres, en 1959. A ce stade, je dois dire que la subvention de 25c. les 100 livres n'est pas incluse dans les données statistiques du ministère de l'Agriculture. Cette subvention de 25c. les 100 livres était versée directement dans les payes des fromageries et beurreries des cultivateurs de la province de Québec. En 1960, $2.74 plus 25c. les 100 livres; en 1961, $2.69 plus 25c. les 100 livres; en 1962, $2.75 plus 25c. les 100 livres. Ces chiffres indiquent donc une différence, entre les quatre dernières années d'administration du parti libéral et les quatre dernières années de l'administration conservatrice, de quelque 40c les 100 livres de lait.

Cela veut dire qu'un cultivateur qui expédie 150,000 livres de lait par année, accuse une différence de $660 par année durant les cinq ans d'administration d'un gouvernement conservateur, donc une différence de $3,300, monsieur le président.

Il y a là un problème très important relativement au prix du lait payé aux agriculteurs de l'Est du Canada. C'est pourquoi, aujourd'hui, je demande au ministre de l'Agriculture d'étudier sérieusement la possibilité d'apporter une amélioration et de corriger cette anomalie dont souffre l'Est du Canada. Étant donné que l'industrie laitière est très importante pour nous et vu que nos cultivateurs comptent sur cette source de revenus, je demande cette amélioration afin que nos cultivateurs touchent un revenu raisonnable.

Il y a aussi un autre problème qui nous touche, nous de l'Est du Canada, il a trait aux grains de provende. Durant la dernière campagne électorale, j'ai eu l'occasion, par exemple, de lire dans les journaux qu'un certain M. Hazen Argue—qui était autrefois député d'une province de l'Ouest—avait promis aux producteurs de blé de l'Ouest, un prix minimum de $2 le boisseau de blé.

Je demande donc au ministre de l'Agriculture de faire bien attention avant d'accorder ce prix minimum de $2 le boisseau aux producteurs de blé de l'Ouest; je lui demande de bien étudier ce qui arriverait advenant la mise en vigueur d'une telle mesure.

Premièrement, ceci ferait perdre les marchés de l'Est aux producteurs de l'Ouest; deuxièmement, ceci détruirait l'agriculture de l'Est, parce que nous ne serions plus capables avec de tels prix, dus à cette politique, d'élever de bétail ni de nous adonner à la production du porc et des œufs, non plus que de la volaille.

Nous avions inscrit au *Feuilleton* de la Chambre des communes, à la dernière session, un projet de loi visant à permettre la construction d'entrepôts à grains dans l'Est du Canada. Ce projet de loi, je crois, contenait les mesures nécessaires pour trouver une solution permanente à cette question du prix des grains de provende, car elle permettait à l'Ouest de fournir à l'Est du Canada les grains de provende à des prix raisonnables. Je voudrais qu'on adopte un projet de loi tendant à «organiser» les cultivateurs, les meuniers de même que les coopératives de l'Est du Canada, en un Office d'achat qui, dès le moment de la récolte, pourrait acheter tous les grains requis. Ce projet de loi contiendrait en outre des mesures visant à entreposer ces grains dans l'Est du pays, dans les

entrepôts qu'il faudrait évidemment construire.

Le gouvernement fédéral pourrait payer le transport de ces grains qui se ferait par voie maritime, puisque déjà, à l'heure actuelle, on doit débourser presque 20 millions de dollars en subventions pour le transport de ces grains venant de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, le parti conservateur est un parti progressiste. Avec sa politique de 1957 à 1963, il a voulu trouver d'autres moyens d'accroître l'expansion économique du pays, et le gouvernement actuel se doit de continuer dans le même sens.

Il avait aussi présenté un autre projet de loi, lequel intéresserait ma circonscription: l'Office national de développement économique. Lorsqu'il avait proposé ce projet de loi à la Chambre, le gouvernement conservateur voulait grouper les meilleurs cerveaux, qui, dans un esprit de foi profonde dans l'avenir économique du Canada, auraient travaillé à cet idéal. Ceux-ci auraient conseillé le gouvernement sur les mesures que les élus du peuple devaient prendre pour établir des politiques à longue portée, tant au point de vue agricole qu'industriel.

Monsieur l'Orateur, je répète ceci: l'avenir du pays réside plus dans chaque Canadien que dans la couleur politique de tous les ministres.

Si les libéraux avaient coopéré avec le gouvernement, durant la dernière session, au lieu de se faire des prophètes de malheur, de semer la crainte sans raison à travers le pays, nous aurions pu unir nos talents, non pas pour assurer la victoire à une équipe d'hommes, mais pour assurer au peuple canadien la prospérité de chaque citoyen. C'était là le désir de notre parti. Le peuple doit le comprendre et nous devons le lui rappeler.

Monsieur l'Orateur, je voudrais que tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, se rendent compte que tout le travail accompli par notre parti depuis 1957 à aujourd'hui, tendait à assurer au Canada une grandeur accrue, tout en laissant à l'individu et à l'entreprise privée son rôle propre.

Je voudrais aussi que tous les Canadiens, et plus spécialement mes compatriotes du Québec, puissent lire dans nos esprits le but que nous visions et que nous visons encore. Ils verraient qu'il ne s'agissait pas, pour nous, uniquement d'être au pouvoir mais bien de faire de notre pays, et donc de toutes les provinces, des membres économiquement forts et maîtres de leur destinée, en plus de rendre les Canadiens heureux dans le cadre des institutions du Canada.

Contrairement à ce que nous avons connu à la Chambre durant le dernier Parlement, avec certain parti de l'opposition, notre parti avait l'intention de prendre ses responsabilités en pensant au bien du pays avant celui du parti.

M. Gérard Girouard (Labelle): Monsieur le président, je voudrais d'abord remercier le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de s'être abstenu de prononcer un discours avant moi, de façon que, aujourd'hui j'aie quelques minutes pour m'expliquer devant la Chambre. D'autre part, je sais que sous l'ancien régime j'aurais eu l'occasion d'exprimer ma pensée depuis quelques jours déjà puisque à cette époque les minoritaires avaient un traitement du tiers à la Chambre. Aujourd'hui, nous sommes en cinquième lieu. Je ne sais pas si je dois cette attention à mon honorable ami, le député de Hull (M. Caron) qui, soit dit en passant, n'a remporté qu'une demi-victoire, puisqu'il a fait la campagne électorale dans son comté et dans le mien.

Je ne crois pas apprendre aujourd'hui quelque chose de nouveau à la Chambre, mais je cède à cet instinct qui pousse tous les parlementaires à le faire après une campagne à essayer d'écraser quelques microbes nocifs qui se répandent au cours de cette nécessité démocratique que l'on appelle une campagne électorale.

Durant toute cette période, j'ai entendu des propos exagérés dépassant tout ce qu'on peut imaginer de plus bas et de plus malsain à l'égard du parti dans lequel je milite, le Crédit social.

Il me plaît aujourd'hui de lire à la Chambre un extrait d'un discours qu'a prononcé, en cette enceinte, l'honorable Henri Bourassa, à l'époque où il était libéral:

> En politique surtout, je ne vois aucun avantage, ni pour nous, ni pour la véritable opinion publique à douter nous-mêmes ou à apprendre au peuple à douter de la sincérité de nos hommes publics. On doit trouver assez de sujets à critiquer et à blâmer dans les actions de tous les partis politiques sans attribuer des motifs inavouables à aucuns d'entre eux.

Évidemment, M. Henri Bourassa était un libéral, qui a plus tard abandonné son parti pour devenir indépendant.

Monsieur le président, je pourrais pardonner à des politiciens d'avoir employé certains moyens pour se gagner des votes. Mais ce qui m'a le plus épouvanté, le plus abasourdi, ç'a été de voir que des journalistes de la province de Québec, à qui on attribue le titre d'«intellectuels», des journalistes qui se vantent de faire partie de l'élite, ont su durant la période s'étendant du mois de février à avril, perdre beaucoup de mémoire. Je veux parler des quelques chefs de file de la presse québécoise qui, l'année dernière, applaudissaient de grand cœur le fait que l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) et certains

autres faisaient de la misère noire au parti conservateur et défendaient le fait français dans cette Chambre. A ce moment-là, les journalistes applaudissaient fort, tout en avouant avec candeur qu'ils ne connaissaient rien du Crédit social, mais qu'ils admiraient les créditistes. Je n'ai pas à vous donner leurs noms. Tous savent qu'ils ont appuyé la politique préconisée par le Bloc populaire et milité dans l'action nationale.

Au point de vue politique, ils n'ont jamais rendu de grands services, mais aujourd'hui ces hommes se font passer pour les protecteurs de la nation et les sauveurs du peuple. De toute façon, à partir du mois de février jusqu'au mois d'avril, ils ont tout oublié. Ils ne trouvaient plus rien qui vaille ni dans le Crédit social ni chez les créditistes, qu'ils admiraient pourtant depuis un an.

Moi, dans mon comté de Labelle, à tous les matins je lisais des journaux remplis d'éditoriaux malsains, de reportages malicieux, de déclarations tronquées. Je ne sais pas pourquoi, mais ces messieurs de la presse, à un moment donné, ont décidé de se lancer dans la nouvelle vague de socialisme qui était à la mode dans leur milieu. Ces messieurs de la presse, à un moment donné, ont galvanisé des groupes d'étudiants dans la province de Québec, des étudiants avec lesquels je militais il n'y a pas plus d'un an; des étudiants qui se sont rassemblés au Forum, quelques jours avant les élections et qui, au nom de la liberté de parole, ont tenté de réduire au silence les candidats du Crédit social. Les gens responsables de cet état de choses, ce sont ces messieurs, les prétendus sauveurs du peuple, qui, on ne sait trop pourquoi, ont décidé pendant la campagne électorale qu'ils avaient perdu la mémoire.

Monsieur le président, MM. André Laurendeau, Pelletier et Gagnon ont décidé, eux, de renforcer la nouvelle vague socialiste. Les propriétaires de journaux, plus matérialistes, ont ouvert leur bourse pour y entasser les deniers de la trahison.

Je veux dire à cette presse, à ces hommes de la presse, qu'on admirait, qui ont un rôle à jouer dans la province de Québec, qui réclamaient des chefs de file québécois au sein du parti conservateur, que le Crédit social avait des chefs, mais je veux également dire à ces messieurs de la presse que ce sont eux qui se sont chargés de les abattre dans la province de Québec. Cela, je tiens à le dire à la Chambre.

Ces messieurs de la presse nous parlent d'unité, d'amitié et de respect entre les deux nations. Commençons donc par nous respecter nous-mêmes dans la province de Québec. Ils ne respectent même pas les Québécois eux-mêmes. Je dis à ces messieurs de la presse: cessez de nous salir.

Je dis à ces personnes que j'en ai assez des manchettes qui parlent de petites bombes dans les boîtes aux lettres, de démissions dégueulasses, de compromissions imaginaires et de contradictions exagérées. Je leur dis: assez d'agir de la sorte!

J'écoutais hier l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) réclamer encore une fois l'égalité au nom de la province de Québec. Je l'admire et je l'approuve, comme d'ailleurs tous les créditistes. Mais je dois dire aux directeurs de l'opinion publique de cesser de nous salir dans leurs manchettes.

Monsieur le président, je parle souvent de M. Henri Bourassa et je peux vous dire que cet homme qui a fondé le journal *Le Devoir*, à Montréal, fut l'initiateur de tous les mouvements journalistiques et que son désir le plus ardent était que la presse québécoise fût au service de la vérité, et je tiens à dire que si Henri Bourassa était revenu sur terre durant la deuxième campagne électorale, il se serait emparé du «fouet à Caouette» pour chasser les vendeurs du Temple.

Monsieur le président, nous sommes 265 députés en cette enceinte. Je sais que les politiciens font, parmi ce nombre, des distinctions partagées entre le parti libéral, qui est aujourd'hui au pouvoir—et, d'ailleurs, je l'en félicite—et le parti conservateur, qui est aujourd'hui dans l'opposition et qui a joué un grand rôle à l'époque où il était au pouvoir. J'admets encore que l'on fait une distinction entre le Nouveau parti démocratique, dont la qualité de l'effectif fait oublier la quantité, et le Crédit social, dont je suis fier d'être membre. Mais pour les électeurs d'un bout à l'autre du Canada, nous ne formons ici qu'un seul groupe que l'on appelle des députés. Pour eux, nous avons tous ici des pouvoirs égaux et des tâches énormes à remplir, et nous serons blâmés ou félicités pour les actions que nous aurons posées et aussi pour celles que nous aurons laissé faire.

Monsieur le président—et je suis prêt à admettre ici qu'il s'agit d'une déformation partisane—je soutiens que le peuple canadien, en élisant des députés de quelque affiliation politique que ce soit, a voté pour la philosophie du Crédit social. D'ailleurs, si tous les députés ont fait le tour de leur circonscription au moins une fois, ils ont compris jusqu'à quel point, actuellement, le peuple canadien croule sous le poids du chômage et combien il est écrasé par les impôts et les taxes. Ils ont pu aussi constater jusqu'à quel point quelques financiers sans cœur exploitent encore les moins chanceux dans la société.

Monsieur le président, je suis convaincu que même si l'on a élu ici un parti libéral,

on lui a quand même donné le mandat de venir en aide à cette pauvre classe.

Monsieur le président, j'ai été heureux de noter que le parti ministériel comptait dans ses rangs des hommes que je salue bien bas, et que l'on appelle des économistes. Oh! je sais très bien que les économistes sont très utiles à un gouvernement. Au fait, l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin) devrait savoir cela. De plus, je sais que ces économistes pourront nous aider à réorienter l'économie canadienne. Ces éminents messieurs se servent de cette théorie économique classique que l'on enseigne dans les universités, c'est très bien, cela fait déjà effet; mais je voudrais qu'avec tous les talents que je leur connais, ils dépassent un peu ce stade et se servent de leur formation pour essayer de monter un peu plus haut et trouver des solutions modernes aux problèmes modernes du monde moderne.

Et là-dessus, monsieur le président, je leur dis que même s'ils devaient en venir à mettre l'action sur la consommation au lieu de la production, ils n'iraient pas beaucoup plus loin que Keynes et les autres néo-économistes qui prêchent dans ce sens depuis quelque temps.

Monsieur le président, lors des dernières élections, le peuple canadien a voulu mettre un terme au chômage. De plus, il désire un nouvel essor industriel et une politique agricole plus significative. Il souhaite également une propansion illimitée de notre commerce extérieur et, dans ce dernier domaine, je dois adresser un bon mot au parti ministériel, car il semble avoir réalisé quelque chose dans le domaine économique, avant même d'être élu.

Monsieur le président, notre balance commerciale actuelle avec les États-Unis, doit enfin être plus favorable, s'il faut en juger par les dollars américains qui ont circulé d'une façon extraordinaire dans nos circonscriptions quelques semaines avant les dernières élections.

Monsieur le président, je désire rappeler à ces éminents économistes ce que M. Henri Bourassa disait en 1900:

> Lorsqu'il s'agit de la chose publique, de politique, de gouvernement, de finances, je ne crois guère à la logique.

Et il ajoutait ceci:

> Les bons gouvernements sont ceux qui revêtent le peuple de la robe qui convient à sa taille ainsi qu'à sa vie et à son travail du moment.

Il incombe donc au gouvernement d'adopter une politique active et efficace pour tout le pays.

Le parti ministériel a obtenu plusieurs mandats, dont un ayant trait au biculturalisme. Je sais qu'il est prêt à faire un pas dans ce sens, mais à la suite de centaines de québécois, je voudrais répéter au parti ministériel ce qu'il sait déjà, c'est que la province de Québec n'aime pas les lâcheurs. Je suis prêt à aller jusqu'au bout. Certains députés ministériels doivent également se battre et, s'ils devaient donner leur démission, comme le fit M. Henri Bourassa en 1900, je leur dirais: Allez-y, messieurs, la province vous respectera.

Comme je le disais l'autre jour, je me demande si les députés de Lotbinière, Saint-Jean-Iberville-Napierville, Drummond-Arthabaska ou des Îles-de-la-Madeleine (MM. Choquette, Dupuis, Pépin, Sauvé) seraient prêts à faire ce sacrifice pour leurs compatriotes?

Monsieur le président, je désire maintenant traiter des relations fédérales-provinciales. Je sais que le ministre sans portefeuille (M. Lamontagne) aura une lourde tâche, lui aussi. Il devra d'abord laver une réputation qu'il s'est lui-même méritée. Il lui incombera également d'écrire de nouvelles lois, mais surtout d'essayer de comprendre ce qu'il y a actuellement dans la constitution, et non seulement dans la loi écrite, mais aussi dans l'esprit de la constitution.

Monsieur le président, on pourrait se battre, en cette enceinte, pendant des années pour réformer la constitution, pour obtenir d'autres privilèges et la reconnaissance d'égalité, mais tant que les députés ministériels ne seront pas convaincus qu'il y a autre chose dans l'esprit de la Confédération que ce que nous avons actuellement, nous n'aboutirons à rien et les enquêtes ne nous mèneront nulle part.

Il est très bien de commencer par les enquêtes, mais ce que j'exige de mes honorables amis, c'est d'être d'abord prêts, dans leur esprit, à accorder à notre petite nation canadienne-française le tout petit peu qu'elle réclame dans le grand Canada.

A ce stade de mes observations, monsieur le président, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un article de fond que M. Claude Ryan écrivait dans *Le Devoir* de ce matin.

Je veux vous citer quelques extraits de cet article pour vous prouver jusqu'à quel point on peut être bas, lorsqu'on décide d'écrire des choses intelligentes, en en étant dépourvu. Cet article a trait à la mise aux voix qui a eu lieu mardi soir sur les armes nucléaires. En parlant du parti ministériel, M. Ryan dit:

> Nous voyons d'abord à quelles conséquences déplorables un parti peut être conduit par la soumission servile de ses membres aux décisions solitaires d'un chef.

Autrement dit, il blâmait les députés ministériels d'être des moutons. Et il continue:

Par suite des méthodes aristocratiques qui prévalent encore au sein du plus important des quatre partis actuels, on est ainsi plongé dans une situation paradoxale. On n'est plus sûr que l'opinion légalement donnée au Parlement soit l'écho fidèle de la conscience de la nation.

Et M. Ryan continue:

Les libéraux fédéraux—surtout ceux du Québec—mesurent-ils la tragique ambiguïté dans laquelle leur conformisme engage tout le pays?

Eh bien, jusqu'ici, je suis d'accord avec M. Ryan. Il est vrai que lorsque tous les députés d'un parti votent parce que leur chef en a décidé ainsi, cela fait bien conformiste et mouton, mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que quelques lignes plus bas, ce même éditorialiste déclare:

Fidèles à leurs promesses, les créditistes québécois ont voté, sur cette question, comme de bons nationalistes. Ceux de l'Ouest ont suivi M. Thompson.

Et il conclut en disant:

Il ne faut pas tirer de cet événement plus de sens qu'il n'en comporte. Mais il est de plus en plus clair que ce semblant de parti ne pourra pas résister à l'émiettement idéologique de ses effectifs.

(*Applaudissements*) Applaudissez, messieurs; vous ne semblez pas avoir compris le sens du texte de l'éditorialiste. Il blâme les députés du parti ministériel d'avoir tous voté comme des moutons, à la suite de leur chef.

Et ensuite il blâme les députés créditistes parce qu'ils ont décidé de voter selon leur conscience.

Voilà le genre d'opinion publique que nous créent aujourd'hui nos bons journalistes de la presse. Je tiens encore une fois à préciser que tous les journalistes ne sont pas semblables, mais je blâme les chefs de file comme ceux que j'ai nommés tantôt, les Laurendeau, les Pelletier, les Jean-Louis Gagnon, ainsi que quelques petits suiveux qui ont décidé que la nouvelle vague valait mieux que la création qu'ils pouvaient imaginer.

Monsieur le président, il est une autre question dont je voudrais traiter brièvement. Nous avons pris un vote, il n'y a pas très longtemps, sur la question des armes nucléaires.

J'avais reçu le mandat précis de voter en faveur de la motion que présentait à ce moment-là le Nouveau parti démocratique. Mais, par exemple, je tiens à dire aujourd'hui que j'ai regretté et regrette encore que mes convictions personnelles, celles des électeurs de mon comté et de ma province m'aient forcé à appuyer le sous-amendement du Nouveau parti démocratique, que je trouvais inopportun, détestable et ridicule.

Une voix: Très bien.

[M. Girouard.]

M. Girouard: Inopportun, monsieur le président, je dis bien inopportun, parce que le sous-amendement a été proposé à la veille d'une importante conférence de laquelle nous espérions obtenir plus d'éclaircissement sur un sujet que l'ancien gouvernement se plaisait à cacher et que le nouveau parti ministériel ne semble pas plus pressé d'éclairer.

Je le trouvais détestable, parce que nous avons réclamé un comité de la défense et que nous croyions que le parti ministériel nous l'accorderait, ce qui nous donnerait une plus grande connaissance avant de décider quoi que ce soit sur ce sujet. Je le trouvais ridicule puisque nous avions renversé le parti conservateur parce qu'il n'avait pas de politique définie en matière d'armes nucléaires, et que nous aurions pu renverser le parti libéral parce qu'il en avait une. Voilà pourquoi je trouvais l'amendement du Nouveau parti démocratique des plus détestable. J'ai quand même voté en faveur parce que j'avais reçu un mandat précis de mes commettants et que, dans mon comté, on ne veut pas tolérer l'acquisition d'armes nucléaires.

Par honnêteté intellectuelle, j'ai poussé une petite reconnaissance chez les députés qui ont voté contre ce sous-amendement. Et là, j'ai constaté qu'à toute question importante, il y a toujours deux côtés à la médaille. Certains m'ont déclaré qu'ils ne voulaient pas mettre un veto prématuré à une question que le parti ministériel promettait de soumettre tôt ou tard à l'approbation de la Chambre.

D'autres m'ont dit qu'ils craignaient une influence communiste possible derrière les démonstrations qu'affichaient le CIND et «La Voix des Femmes». Je voudrais, monsieur le président, en passant, vous parler de «La Voix des Femmes», pas que je doute que ces femmes ne soient sincères, mais elles m'intriguent, ces gardiennes du foyer qui, dernièrement, ont enfanté la paix. Je me demande si ces mêmes femmes, qu'elles soient au Canada ou à Rome, savent exactement pourquoi elles marchent et où elles vont? Je suis d'avis qu'il serait facile d'élucider cette question si le premier ministre se décidait à trahir les secrets d'alcove.

La seule exigence que je formule au sujet des armes nucléaires, c'est que je veux absolument—et je pense que toute la Chambre le réclame aussi—que toute décision finale concernant les armes nucléaires soit prise par la Chambre. Et, je suis d'avis que si, à ce moment-là, le vote était libre ou, pour aller plus loin, nous voulions mettre de côté certaine procédure parlementaire et prendre un vote secret, il n'y aurait pas, dans toute cette enceinte, plus de 40 ou 50 députés qui voteraient en faveur des armes nucléaires pour le Canada.

Monsieur le président, si un jour, malgré ma voix faible et dissidente, le parti ministériel signait un tel engagement avec les États-Unis, je le prie de ne pas oublier d'un seul coup, toutes les années de combat dans notre pays où il n'y a pas deux siècles, les Canadiens versaient encore leur sang pour conserver cette liberté que cherchaient à lui arracher nos estimés mais trop puissants voisins.

Monsieur le président, j'en viens maintenant à l'amendement proposé au discours du trône.

Lorsque l'ancien premier ministre a proposé son amendement j'ai éprouvé beaucoup d'indignation, car je ne pouvais pas faire autrement que de me dire, selon le proverbe, «l'occasion fait le larron».

Au fait, le chef de l'opposition était d'avis que le gouvernement n'agissait pas assez vite. A un moment donné, il disait: «Je trouve que la déclaration d'intention du gouvernement n'a pas suffisamment de corps pour continuer l'essor imprimé par notre gouvernement en 1962». A ce sujet, monsieur le président—et je ne sais pas si j'engage mon parti—je dis que l'on peut donner au parti ministériel la même chance que nous du parti créditiste avons donnée dans le passé au parti conservateur. D'ailleurs, et pour calmer le chef de l'opposition, je dirais que s'il n'y a pas grand-chose de prometteur dans le discours du trône qu'après les six années que le pays vient de passer sous le régime conservateur, le Canada ne saurait être trop exigeant.

Monsieur le président, je termine ici ma petite allocution à la Chambre. Il m'a fait plaisir d'avoir eu l'occasion d'exprimer ma pensée. Je voudrais dire, en terminant, que le parti libéral, il y a quelques jours, a fait des promesses qui semblent intéressantes au point de vue du peuple canadien. S'il met en vigueur ce que le peuple réclame, il mettra en vigueur ce que le Crédit social a toujours réclamé pour le peuple. Et, tout en renforcissant notre économie, il promet de nous donner ce que nous réclamons sur la question du biculturalisme. Je termine en affirmant que si le gouvernement met en application ses promesses électorales, il sera des plus majoritaire, puisque les 265 députés à la Chambre, en appliquant de telles mesures ne feront qu'exécuter leur mandat: donner au peuple canadien le bonheur que procure la sécurité politique, économique et sociale d'un peuple.

(Traduction)

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter de votre élection au poste honorable que vous occupez. On m'a dit que le premier discours constitue pour un député le baptême du feu. Je ne sais si c'est parce que cela ressemble à la mise d'un astronaute sur orbite, ou bien parce que l'on éprouve le trac de sa vie. Un nouveau député qui vient de faire l'expérience m'a confié que c'est comme d'être lancé en orbite, et je me vois obligé de partager son avis. Néanmoins, quand je songe au petit nombre des députés qui resteront dans cette enceinte lorsque j'aurai terminé mon discours, je suis sûr que le trac aura presque disparu. Quant à la place que j'occupe ici, elle ne peut que s'améliorer, car je ne crois pas qu'il soit possible d'être plus loin, mais au moins j'ai franchi la porte. La distance qui sépare mon siège de certains autres est assez courte; ce qui m'en sépare, c'est le prestige plutôt que l'espace.

La grande circonscription que je représente a été créée en 1952. Elle a compté par le passé des députés compétents des deux grands partis, mais au dernier scrutin le peuple a jugé bon d'essayer un parti qui peut représenter vraiment les intérêts des travailleurs.

Quant à Bobby McDonald, mon prédécesseur immédiat, je l'ai connu personnellement et je ne saurais dire mieux qu'en exprimant l'espoir de représenter notre circonscription avec autant de compétence que lui.

Des voix: Bravo!

M. Howe (Hamilton-Sud): A mes yeux il a toujours été d'un réel esprit de justice et c'est une lourde responsabilité que de lui succéder.

Hamilton, cinquième ville canadienne par ordre d'importance et premier centre industriel du pays, jouit d'un emplacement privilégié, à la pointe occidentale du lac Ontario. Elle forme un havre naturel dans la région des Grands lacs, et de là s'écoulent facilement les nombreux produits fabriqués dans la ville même. Je me garderai bien de réciter par le menu les avantages d'Hamilton, car je suis persuadé qu'ils sont bien connus de tous. Le secteur industriel est si actif dans cette région qu'il exige naturellement une main-d'œuvre considérable, dont les droits aux services sociaux n'ont pas même été évoqués dans le discours du trône. Nous avons été stupéfiés par le silence officiel sur le programme d'assurance-santé. Au cours de la campagne électorale, nous avons constaté avec plaisir que les libéraux en avaient fait l'un des articles de leur programme, tout en prenant bien soin de ne pas inquiéter les entreprises privées et en déviant quelque peu des projets d'ordre social pour s'assurer de leur appui. Les libéraux se rendent-ils compte que, pour conserver leur position actuelle, ils doivent compter sur d'autres que sur eux-mêmes? L'efficacité d'un gouvernement n'a rien à voir avec la majorité du parti qui le

compose. Je suis d'avis que la stabilité se juge au calibre des hommes qui forment le gouvernement, ainsi qu'à leur sincérité, et que l'affiliation à un parti n'est pas le seul critère en la matière. La sincérité, à mes yeux, est plus importante que la majorité numérique. On a connu bien des gouvernements minoritaires qui ont réussi.

Le Nouveau parti démocratique s'est engagé à appuyer un gouvernement minoritaire tant que ce gouvernement votera des mesures qui rendront service à la population canadienne. Y a-t-il un meilleur moyen, pour un parti minoritaire, de faire preuve constamment d'efficacité et de droiture qu'en étant contraint de remplir ses promesses électorales grâce à la vigilance d'un parti qui s'intéresse au bien-être de la population? Le gouvernement minoritaire actuel pourrait, comme cela s'est vu dans le passé, être le meilleur de tous ceux qui l'ont précédé. Un parti qui monopoliserait le pouvoir, sans se soucier de recourir aux lumières du parti de l'opposition, ne saurait administrer avec compétence. Je soutiens que c'est une erreur de voter pour un gouvernement majoritaire, uniquement pour conserver la majorité. Ce n'est jamais faire œuvre utile que de voter pour l'incompétence et pour la médiocrité dans le domaine de la politique.

Notre parti à proposé un programme, en vertu duquel tout le monde pourrait bénéficier de soins médicaux. Selon nous, la qualité des soins médicaux ne devrait pas être subordonnée aux moyens financiers de l'intéressé; la maladie seule devrait servir de critère. Nous croyons que tout programme d'assurance-santé doit comprendre tous les frais médicaux. Il doit comprendre les honoraires du médecin, les frais d'hospitalisation, les soins dentaires, les médicaments, les lunettes et autres appareils requis. Ce programme devrait être conçu en fonction de la population et non contre les médecins, car après tout j'en suis un moi-même. Il devrait être conçu en vue de répondre aux besoins sans nuire aux relations des malades avec leur médecin. On devrait rémunérer les médecins selon les honoraires normaux exigés pour les soins professionnels et non pas leur verser un traitement. Cela devrait stimuler les médecins. Ils auraient entière liberté d'exercer leur profession dans le cadre du programme ou en dehors de celui-ci et ils pourraient choisir librement leurs clients. Cette solution serait tout à fait démocratique et permettrait de garder à la médecine la dignité et l'honneur qu'elle mérite à si juste titre du fait des sacrifices qu'elle impose et de la fidélité inébranlable des médecins à leurs malades depuis les débuts de cette profession.

[M. Howe (Hamilton-Sud).]

Nous estimons d'autre part que la population mérite également qu'on lui assure les meilleurs soins disponibles. L'expérience de la médecine m'a montré qu'il y a un grand nombre de gens qui sont trop pauvres pour se faire soigner. Un certain pourcentage de ceux-ci ont suffisamment de ressources pour ne pas être admis à l'assistance médicale publique, mais ils n'ont cependant pas assez d'argent pour obtenir des soins médicaux appropriés. On a découvert de nouveaux moyens de soigner les malades, par de nouveaux médicaments qui ne peuvent être administrés à un aussi grand nombre de malades qu'il le faudrait. Comme ces médicaments sont extrêmement coûteux, les médecins se voient souvent dans l'obligation de leur substituer des médicaments à plus bas prix, et de sacrifier ainsi les meilleurs remèdes. Les Canadiens se verront-ils forcés, pour des raisons d'ordre financier, de se faire administrer des succédanés de deuxième ou de troisième ordre?

Lorsqu'un malade vient me consulter, je me trouve obligé de faire deux diagnostics: le premier est d'ordre médical; quant au second, il a trait aux moyens financiers dont dispose le patient pour se procurer le traitement que je dois lui prescrire, médicaments, intervention chirurgicale ou même une période de congé. Un bon nombre de mes patients peuvent difficilement se payer ces soins. Et les programmes de soins destinés aux particuliers? Les exceptions, les exclusions et les notes en petits caractères y abondent, à tel point qu'il faut avoir les connaissances d'un avocat pour s'y retrouver. Pas un de ces programmes ne s'applique aux soins dentaires et aux prothèses. Un certain nombre d'entre eux défraient en partie le prix des médicaments selon un certain pourcentage. Fait intéressant à noter, le *Globe and Mail* d'hier arborait un éditorial sous le titre «En face de l'inévitable», et j'aimerais vous le lire.

Le collège des dentistes fait preuve de sagesse par l'attitude constructive et bienveillante qu'il adopte au sujet de l'assurance pour frais dentaires. Au congrès annuel mixte de l'Association dentaire du Canada et de l'Association dentaire de l'Ontario, durant la fin de semaine, on a révélé que des organismes commanditaires avaient déjà été organisés par la profession en Colombie-Britannique et au Québec pour administrer les plans d'assurance, et que des organismes semblables étaient en voie de formation en Alberta et en Ontario. L'organisme ontarien est censé être prêt vers la fin de l'année à offrir des plans d'assurance à un certain nombre de groupes.

Le docteur W. G. McIntosh, ex-président de l'Association dentaire du Canada, a donné des conseils à ses collègues. Il les a avertis de ne pas résister à l'évolution sociale:

«Notre profession n'existe que pour servir l'humanité. Si nous ne mettons pas nos services à la disposition de la société ou si nous les plaçons hors de la portée du public, nous perdrons rapidement notre statut professionnel et le pouvoir juridique

de faire nos propres règlements... Le temps où l'on pouvait rejeter à grands cris l'intervention de l'État est passé. Il s'agit maintenant de savoir jusqu'à quel point l'État interviendra et comment il pourra le faire le plus efficacement dans l'intérêt de tous les intéressés.»

En acceptant volontairement de lancer un plan d'assurance dentaire, les dentistes font contre mauvaise fortune bon cœur. Les honoraires des dentistes causent à certaines familles des embarras financiers plus graves que les notes de médecins et il y a de nombreuses familles qui n'ont pas les moyens de faire appel au dentiste ou qui n'ont pas de dentiste à leur portée. Il existe une double nécessité: il doit y avoir des plans d'assurance qui répartiront les frais et permettront aux gens de se protéger contre les factures soudaines et énormes grâce à une prime mensuelle raisonnable; et d'autre part il faut absolument que les services dentaires soient beaucoup plus répandus.

On ne peut combler ces besoins du jour au lendemain. Les premiers plans mis en vigueur en Ontario seront des expériences. Avant qu'ils n'aient fonctionné pendant un certain temps il sera impossible de voir jusqu'à quel point on a besoin de services dentaires supplémentaires ou de fixer les primes de façon permanente. Il est probable, également, que les premiers plans seront offerts seulement dans les zones urbaines; la pénurie de dentistes dans bien des localités rurales à l'heure actuelle rendrait impossible le succès d'un plan intégral. Avant d'offrir à l'ensemble de sa population des services dentaires assurés, le Canada doit former beaucoup plus de dentistes.

Les dentistes sont sages, toutefois, de lancer dès maintenant leur programme témoin. Cela indique qu'ils reconnaissent l'existence d'une lacune et qu'ils veulent contribuer à la combler.

Il est intéressant de noter que même le *Globe and Mail* ne s'insurge pas contre la possibilité d'un plan gouvernemental. N'est-ce pas le principal devoir de tout gouvernement consciencieux de veiller à la santé de la population?

La Grande-Bretagne possède un plan d'assurance-santé depuis 1948 et bien que le parti travailliste qui a eu la sagesse de mettre ce plan en vigueur ait été défait en 1951, le plan n'a pas été supprimé pour autant. Au contraire, les tories viennent tout récemment d'offrir des prestations accrues. Les médecins s'accommodent du plan, la population y tient et le gouvernement lui-même veut le conserver. Si les travaillistes en Grande-Bretagne ont réussi à faire adopter un programme de ce genre au cours d'une période d'austérité et si ce programme est resté en vigueur sous les gouvernements qui ont suivi, le Canada se trouve, lui, en bien meilleure posture que ne l'était la Grande-Bretagne après la guerre pour établir un programme de cette envergure en faveur des Canadiens.

Le grief dont on fait état, à savoir que la quantité se substituerait à la qualité, est sans fondement. Le programme d'assurance-santé institué en Norvège en fournit la preuve. Deux des normes qui servent à juger de la qualité des soins médicaux sont le taux de mortalité infantile et la longévité moyenne. Or la statistique, dans les deux cas, dénote une situation beaucoup plus favorable en Norvège qu'au Canada ou aux États-Unis. En Norvège, l'enseignement de la médecine est gratuit, mais le nombre des médecins y est proportionnellement moindre. Par conséquent, les données plus favorables de la statistique ne s'expliquent pas par le fait que les médecins de la Norvège soignent moins de malades.

Seulement deux pays du monde occidental n'ont pas encore un programme d'assurance-santé administré par l'État: les États-Unis et le Canada. La population a besoin de cette mesure et elle la désire. Il me semble qu'un discours du trône qui ne mentionne même pas cette question manque à son devoir qui est de s'occuper des besoins de la population. N'est-ce pas vraiment le devoir d'un gouvernement élu? Les gens ne veulent pas être marqués de la stigmate de celui qui reçoit la charité du gouvernement ou de ses concitoyens. A mon avis, celui qui s'acquitte de son travail au meilleur de ses talents devrait avoir les mêmes droits et jouir des mêmes avantages que tout le monde. Il ne devrait pas être considéré comme un quémandeur, mais plutôt comme une personne humaine, non comme un indigent, mais comme un citoyen à droits égaux. Si un droit tombe dans cette catégorie, c'est bien le droit à la santé.

Un programme d'assurance-santé bien organisé et vraiment complet ferait progresser la science médicale, car non seulement il prendrait soin des gens, mais serait un stimulant pour les médecins et servirait la cause de la recherche scientifique en évitant le double emploi qui engourdit le travail des sociétés privées. Les dernières découvertes scientifiques seraient à la portée de toute personne qui en a besoin en raison d'une santé chancelante. Le besoin serait le seul critère de leur utilisation car l'obstacle financier aurait disparu. En outre, l'enseignement de la médecine serait à la disposition de ceux qui ont le talent nécessaire. De nos jours, il faut avoir le talent et avoir aussi la chance. Grâce à ce programme, la chance serait offerte à tous ceux qui ont le talent.

Le réalisme de l'amélioration ne s'accomplit que par l'idéalisme. Un objectif élevé demeure un objectif éternel même s'il n'est jamais atteint. La perfection n'est pas de ce monde mais plus nous nous en approcherons meilleure sera la vie de notre population. Travaillons donc tous ensemble à construire un Canada nouveau où le sort de notre population fera l'envie du monde entier.

(Texte)

M. James E. Brown (Brantford): C'est avec plaisir que je formule mes premières observations dans la langue maternelle de mes compatriotes francophones, parmi lesquels je compte nombre d'amis intimes.

Qu'il me soit permis tout d'abord, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur suppléant des Communes. Dans cette enceinte, les membres de tous les partis ont pour vous et pour M. l'Orateur la plus grande estime. Je suis convaincu que vous vous acquitterez tous les deux de votre tâche avec autant d'excellence que d'impartialité.

Monsieur l'Orateur, l'un des projets importants dont il est question dans le discours du trône est l'établissement d'une commission «chargée d'étudier, à fond mais rapidement, comment on peut le mieux réaliser le caractère essentiellement biculturel du Canada».

Représentant ici l'une des grandes régions canadiennes d'expression anglaise, je me réjouis de voir le gouvernement s'efforcer de susciter un véritable dialogue biculturel au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aime profondément les traditions et l'histoire de l'Ontario d'expression anglaise, mais je suis également très attaché aux traditions et à l'histoire du Québec, cette province-sœur.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, le discours du trône prévoit des mesures décisives de la part du gouvernement pour résoudre le grave problème que le chômage pose au pays à l'heure actuelle. Ma circonscription de Brantford se ressent de ce problème depuis bien longtemps. Beaucoup de gens ont fort souffert, et leur sort m'a vivement préoccupé. D'un bout à l'autre du pays, je crois, on semble heureux et confiant à l'idée que le nouveau gouvernement libéral s'efforce de redonner au Canada une plus grande mesure de stabilité et de prospérité, prospérité qui est plus largement partagée par toute la population que dans le passé. Je félicite le premier ministre (M. Pearson) et ses collègues pour l'initiative dont ils font preuve devant les nombreux problèmes difficiles qui se posent à la nation.

J'ose espérer qu'on me pardonnera de croire mordicus que le libéralisme n'est pas mort dans le Canada d'aujourd'hui. Je suis convaincu qu'il lui appartient encore de conduire notre pays vers une liberté plus grande pour l'individu et une vie enrichie et intensifiée pour la majorité des Canadiens. Je n'ai jamais manqué de constater que le libéralisme parlementaire moderne offrait quelque solution efficace à nos problèmes nationaux, et je félicite le gouvernement de l'impulsion qu'il donne en ce sens, comme en fait foi le discours du trône.

L'annonce d'un nouveau programme national de pensions transférables à participation suscite un intérêt particulier. Je ne fais que le mentionner à l'heure actuelle, car il est fort probable que j'y revienne plus tard. On en a souvent parlé au cours de la campagne électorale et, maintenant, j'attends avec impatience qu'on mette le programme en branle au cours de la présente session. J'y crois, car j'estime que ce sera un énorme progrès dans le domaine de nos mesures sociales. Ce ne sera pas un cadeau, mais un plan à participation. Tous les Canadiens et les Canadiennes qui travaillent savent fort bien qu'il faut, de quelque façon, que nous acquittions tous la note pour bénéficier de cet avantage et des nombreux autres avantages découlant de semblables mesures législatives de bien-être social. Je crois que tous les employés sans exception s'attendent à participer à un plan dont ils bénéficieront dans les années à venir, au moment de la retraite. Lorsque le nouveau ministre nous présentera le projet de loi pertinent, ce sera l'une des plus importantes mesures sociales dont le Parlement ait été saisi depuis une génération.

J'aimerais surtout féliciter le premier ministre des discours qu'il a prononcés au cours du débat. Son ferme esprit de direction promet beaucoup pour l'avenir et, en cette «période de décision» que nous traversons, il fait remonter singulièrement le prestige de la Chambre et du pays.

J'aimerais signaler à la Chambre et au gouvernement une question qu'on jugera peut-être d'intérêt local, mais qui, en réalité, dépasse de beaucoup ma propre circonscription. C'est un projet qui avantagerait toute la région ontarienne que je représente et à propos duquel, je le sais, on présentera sous peu des instances au gouvernement. Je veux parler du creusage et de la mise en valeur de la Grande rivière aux fins de la navigation. La question peut sembler d'intérêt secondaire de prime abord, monsieur l'Orateur, mais j'estime qu'elle est au contraire très importante. Sachez que la réalisation de cette entreprise serait d'une valeur inestimable pour l'une des régions les plus peuplées du Canada.

La Grande rivière est un cours d'eau navigable—elle l'est, au moins, depuis bien des années—jusqu'à Brantford, ville qui unit le pittoresque à l'historique et que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes. Dans son édition de 1948, l'encyclopédie Britannica désigne Brantford, ville ontarienne, comme un port d'entrée au Canada par la voie des eaux, particularité que l'on

reconnaît à la ville de Brantford depuis les temps les plus reculés. C'était un centre de civilisation qui a été—c'est un fait avéré—une capitale indienne avant l'arrivée de l'homme blanc. Il y a très longtemps que des Indiens comme des Blancs, imbus de l'esprit de prévoyance, ont reconnu les possibilités de la Grande rivière. Cette rivière suit un parcours majestueux, à partir de sa source, dans le centre de l'Ontario, jusqu'à son embouchure, au lac Érié. C'est à l'endroit le plus bas de la rivière, qui en constitue aussi le gué, que sont venus tout d'abord les premiers colons blancs dans la région. Les Indiens des Six Nations ont choisi cette vallée lorsqu'ils se sont établis au Canada, à la suite de la révolution américaine, guidés par leur redoutable chef, Joseph Brant, illustre meneur d'hommes, tant d'Indiens que de Blancs, et vaillant défenseur de la Couronne britannique. Je le répète, les premiers colons blancs ont suivi Joseph Brant et se sont établis au gué de la rivière, au gué Brant, où la province de l'Ontario a pris naissance.

Monsieur l'Orateur, saviez-vous que, lorsque Brantford était un port, des familles entières venaient d'aussi loin que la Virginie, avec leurs esclaves, passer l'été dans le merveilleux climat qui baigne cette partie de l'Ontario? L'hôtel Kerby, hôtel désormais historique de Brantford, était rempli à craquer tous les étés vers les années 1850, et on avait dû aménager une annexe de l'autre côté de la rivière pour accommoder tous les visiteurs.

Je disais donc qu'il faudrait rendre cette grande rivière de nouveau navigable et je vais en exposer les raisons. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que ces dernières années, toutes les municipalités le long de la rivière Grand ont dépensé des montants considérables, allant jusqu'à des millions, pour établir des usines de traitement des eaux-vannes avec l'aide, et sous la direction, du gouvernement provincial, afin de mettre fin à la pollution de la rivière en question. Il en est résulté que la Grand reprend rapidement sa beauté première—ainsi que la place qui lui revient dans la vie de toutes les localités importantes qui longent ses rives. Elle va être bientôt rendue à la navigation. Et le gouvernement fédéral, c'est à dire le gouvernement actuel, sera, je le sais, appelé à faire preuve d'un peu d'initiative pour rétablir cette navigation.

Peut-être la navigation commerciale ne reprendra-t-elle jamais plus sur cette rivière, qui sait? Mais celle des bateaux de plaisance changera toute la vie économique de la région. Les possibilités récréatives de la vallée de la Grand, qui servent à toute la région entre ce qu'on appelle le «fer à cheval d'or» autour du lac Ontario, jusque, plus bas, au secteur du lac Érié, sont sans limites.

Les députés n'ignorent certainement pas l'intérêt accru pour les sports aquatiques et nautiques qui s'est fait jour ces dernières années. Les grands-routes de notre secteur de l'Ontario sont pleines de gens qui transportent des bateaux, soit à la baie Georgienne soit au lac Érié. Pareille chose ne devrait pas être nécessaire, quand on pourrait n'avoir qu'à s'embarquer à Brantford. En aval, le long de la rivière, après la réserve des Indiens des Six Nations et Chiefswood, demeure nouvellement restorée de la poétesse indienne Pauline Johnson, se trouve Caledonia, où, en amont du barrage, l'activité nautique et aquatique présente un beau spectacle.

Avec un peu de dragage et l'érection de quelques barrages peu élevés, toute la rivière Grand ainsi que les terres basses qu'elle baigne pourraient devenir, à mon avis, une région récréative qui ne le céderait à aucun autre secteur de l'Amérique du Nord et qu'utiliseraient un grand nombre de localités le long de ce cours d'eau, dans une des parties les plus densément peuplées du Canada.

Si l'on met fin à la pollution de la rivière, si le gouvernement fédéral favorise la navigation, et si l'on érige plusieurs barrages de petites dimensions, les terres de culture attenantes, qui ont toujours fait honneur à notre province, acquerront encore plus de valeur par la possibilité d'irrigation ainsi créée, de sorte que l'agriculture pourra se maintenir à son niveau accoutumé en tant que pierre angulaire de l'économie, dans la vallée de la Grand.

La remise en valeur de la Grand est encore une des entreprises que le gouvernement fédéral pourrait favoriser en ce moment, ou dans le proche avenir, pour améliorer la situation du chômage dans la région. Il s'agit là d'une entreprise publique d'un bon rapport. Il en découlerait une prospérité qui ne le céderait à celle d'aucune autre région du Canada.

On a dépensé des millions de dollars l'année dernière pour le réseau de canaux de la vallée de la Trent et pour le réseau de canaux de la Rideau et je crois fermement que les grands travaux que le gouvernement entreprendra ensuite seront destinés à remettre en valeur la rivière Grand aux fins de la navigation. La civilisation urbaine actuelle exige un grand nombre de parcs et de terrains de récréation et, à cet égard, la vallée de la Grand offre d'immenses possibilités.

Comme je l'ai dit au début, les grands hommes de l'histoire en ont reconnu la beauté et les possibilités en s'y installant. Joseph Brant et les chefs indiens de la confédération des Six Nations, après avoir fait une reconnaissance minutieuse de la région, ont

choisi ce lieu sauvage pour y créer un paradis où la justice britannique sous l'autorité de la couronne d'Angleterre pourrait s'épanouir et régner.

L'homme blanc, après la venue des chemins de fer, a plutôt négligé un certain nombre de nos magnifiques cours d'eau, dont la rivière Grand. De nos jours, ses descendants reviennent à ces rivières pour y pratiquer le sport et je suis convaincu que la Grand deviendra, de l'embouchure à la source, un lieu de repos pour des milliers de personnes qui pourront ainsi échapper à l'agitation de nos villes modernes.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur suppléant, je tiens tout d'abord, à l'exemple de bien d'autres, à vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Ceux d'entre nous qui ont déjà prononcé leur premier discours à la Chambre savent combien c'est pénible alors que tous les yeux semblent braqués sur celui qui a la parole. Pourtant, les nouveaux députés que j'ai entendus n'ont pas manifesté la nervosité que j'avais moi-même sentie, et ils ont toute mon admiration.

J'admire notamment certains députés libéraux qui peuvent parler du discours du trône comme s'il y avait lieu d'en être extrêmement fiers. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons cru que les actes énergiques ne se feraient pas attendre si les libéraux étaient reportés au pouvoir. Nous avons entendu ceci: «Il est temps d'agir; il est temps que nous ayons un nouveau gouvernement», mais que trouvons-nous dans le discours du trône? Nous constatons que le nouveau gouvernement s'est contenté de prendre les mesures législatives annoncées dans le discours du trône de la dernière session, d'en changer quelque peu le libellé et de les présenter au pays comme si elles étaient de son cru. Les libéraux ont repris l'ancien discours du trône et je les admire de l'avoir fait. Je me réjouis de ce qu'ils aient su discerner la valeur des mesures que nous avions présentées.

Nous laissons le pays dans un meilleur état que messieurs les journalistes, les porte-parole libéraux et les commentateurs de la télévision ne l'ont laissé entendre. De fait, monsieur l'Orateur, la population canadienne a été victime d'une énorme supercherie. J'ai devant moi une coupure du *Journal* d'Ottawa du 1er mai; sous la rubrique «A house left in good order», on peut lire:

Les Canadiens devraient prendre bonne note des chiffres officiels qui ont paru la semaine dernière.

Ils démontrent sans contredit que lorsque M. Diefenbaker a remis les rênes du gouvernement du Canada à M. Pearson la semaine dernière, tout était en règle.

[M. Brown.]

Une voix: Et le chômage? Qu'est-ce que vous en faites?

M. Korchinski: J'en parlerai tout à l'heure! L'article ajoute:

Il laissait à M. Pearson un pays dont la production nationale en 1962 avait monté de 8 p. 100 pour atteindre un sommet de 40.4 milliards...

Il laissait un pays qui, après des années de déficits commerciaux, avait enfin atteint une balance commerciale favorable.

L'article continue en disant ceci:

Il lui a laissé un pays dont les réserves d'or et de devises américaines atteignaient 2,700 millions, le plus haut montant depuis nombre d'années.

Il lui laissait un pays dont le commerce avait atteint en 1962 un sommet sans précédent; un pays dont la production manufacturière avait augmenté de 8 p. 100, la construction de 8.2 p. 100 et les immobilisations commerciales de 4.8 p. 100...

En somme, M. Diefenbaker laissait à M. Pearson un pays dont la population produisait, vendait, gagnait et économisait plus qu'à toute autre époque de son histoire.

Est-ce étonnant qu'ils aient continué en maintenant une mesure législative aussi utile? Est-ce étonnant qu'ils aient poursuivi le programme d'assistance technique? L'ancien ministre du Travail a déjà traité la question aujourd'hui. Doit-on s'étonner qu'ils veuillent avoir un Office d'expansion économique de la région atlantique? Ils le modifieront bien un peu. Peut-être veulent-ils y nommer certains des leurs, mais ils ne prétendent pas que la mesure était mauvaise. Je me souviens qu'ils ont passé des jours et des jours, à la Chambre, à faire de l'obstruction—car voilà ce que c'était—pour essayer de faire croire au pays qu'il s'agissait d'une mesure malencontreuse.

Que vont-ils faire maintenant à propos de cette mesure? Ils vont l'améliorer. Ils vont y affecter 100 millions de dollars, ce qui est censé résoudre le problème. Le gouvernement va procéder à quelques autres nominations. En ce qui concerne la solution du problème du chômage, ils nommeront sans doute certains de leurs tenants à l'Office, ce qui créera quelques emplois. Il me semble qu'ils devraient tirer profit de l'expérience du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), qui était premier ministre de la province d'où je viens moi-même. Il a fait l'essai de toutes ces choses. Il est étonnant qu'on n'ait pas discuté de la question avec lui, parce qu'il a tout essayé ce que les libéraux vont faire maintenant. Il a affecté certains fonds. Il a dit, une fois, qu'il allait créer toutes sortes d'industries, que c'était là la réponse au problème qui se posait dans sa région. Et quel en a été le résultat? Une filature de laine qui a échoué, une fabrique de chaussures, une fabrique de cartonnage.

M. Douglas: C'est-à-dire plus d'industries que la province n'en a jamais eues! Cependant, il n'y avait pas un seul tory à l'assemblée législative.

M. Korchinski: On pourrait en citer bien d'autres. Et ainsi de suite. Vous constaterez que la seule catégorie d'industrie qui ait jamais réussi était un monopole, c'est-à-dire celle où l'on pouvait prendre les prix qu'on voulait, où il n'y avait aucune concurrence. C'est le seul genre d'industrie qui ait pu survivre. Voilà ce qui est censé être la réponse au problème du chômage. Voilà l'initiative audacieuse d'un gouvernement qui a prétendu que le Canada allait à la dérive!

M. Gundlock: Quarante jours de passés!

M. Korchinski: Quelqu'un vient de dire que quarante jours sont déjà passés. Et que se passe-t-il maintenant? La répétition des erreurs qu'a fait la Saskatchewan il y a vingt ans. Le gouvernement nommera les membres de l'Office, et quelle sera leur autorité? Est-ce qu'on fournira des capitaux à quelque industrie, pour découvrir ensuite qu'elle ne marche pas? Est-ce qu'on en fournira encore comme on l'a fait en Saskatchewan?

Que fera maintenant le chef actuel du parti provincial en Saskatchewan, M. Thatcher? Il a signalé avec éclat au gouvernement néo-démocrate qu'il s'y prenait mal. De son côté, le parti libéral à Ottawa se propose d'instaurer le même régime qui s'est révélé inefficace en Saskatchewan sous un gouvernement CCF et il croit régler ainsi le problème du chômage.

Passons. Répéterons-nous les mêmes erreurs pour en arriver aux mêmes résultats? Un programme est déjà en œuvre pour le développement des provinces de l'Atlantique, des mesures sont prévues pour le Canada central, mais que fera-t-on pour la Saskatchewan? L'honorable député de Burnaby-Coquitlam doit très bien connaître les possibilités qui existent dans ma circonscription. Il a mentionné des industries. Je pourrais y ajouter les dépôts de silice, les richesses forestières, les ressources hydrauliques et le poisson qui existent dans cette région. Mais il n'a rien fait dans ces domaines.

M. Douglas: Avez-vous déjà entendu parler des rapides Squaw et de l'office des ressources forestières?

M. Korchinski: J'ai bien entendu parler de cet office. Il n'a su que mettre à pied des employés de cette région pendant que le Nouveau parti démocratique jetait les hauts cris au sujet du chômage. On m'en a parlé. Est-il surprenant que les personnes qui connaissent cet office refusent d'appuyer leur parti?

M. Douglas: Elles l'appuient.

M. Korchinski: Tout le monde connaît bien la situation qui existe en Saskatchewan et le député de Burnaby-Coquitlam devrait le savoir, car le peuple a clairement indiqué, il y a un an environ, ce qu'il pensait de ce genre de planification.

Je veux maintenant parler de l'Office de développement des municipalités. Il s'agit tout simplement d'un élargissement des mesures déjà en vigueur à l'égard des programmes d'aménagement d'égout et de services d'eau. Il y aura une disposition de remise mais personne ne sait pour combien de temps. Je n'ai rien à redire contre une mesure de ce genre, mais on a tout simplement copié le passé. Que sont donc devenues toutes ces nouvelles mesures radicales que nous avait fait entrevoir le parti libéral? Il n'en reste plus rien.

Quant au Conseil économique du Canada, ce n'est qu'une autre façon de désigner le Conseil national de la productivité. Je répète que les libéraux ne sauront que créer des postes nouveaux et y nommer des figures nouvelles. Il se peut que certains candidats libéraux qui n'ont pu se faire élire fassent partie de ce conseil. Ils ont failli dans un domaine, on les installera dans un autre pour qu'ils réussissent.

Nous avions aussi pensé aux pensions à participation. Les libéraux nous ont dit au cours de la dernière session que leur seul objectif c'était de renverser un gouvernement qui n'avait rien à offrir et, pourtant, ils offrent maintenant les mêmes choses que nous. Où sont ces nouvelles mesures énergiques? Elles se font attendre et ne viendront certes pas d'eux.

Ils nous disent que nous aurons un nouveau drapeau dans quelques années. Je me demande si, au cours de son récent voyage aux États-Unis, le premier ministre en a parlé au président et a décidé que la solution serait peut-être d'ajouter une étoile de plus au drapeau américain. Est-on d'accord sur ce point? Après tout, on semble s'accorder sur tout le reste. On pourrait croire, d'après tous les journalistes et les commentateurs de la radio, que nous sommes parvenus à une merveilleuse utopie. Un seul petit voyage chez nos voisins du Sud et tout est réglé.

A vrai dire, je suis passé par les États-Unis en venant en voiture à Ottawa. Il n'y a rien de mal à aller là-bas, mais ce serait pécher par excès d'imagination que de croire que nous trouverons toutes les solutions, du fait que nous avons un nouveau premier ministre qui ne sait rien refuser à personne. On a dit que le discours du trône était dynamique, mais il faut faire un effort d'imagination pour y trouver quoi que ce soit de nouveau. Il n'y

a rien, d'après moi. En fin de compte, le drapeau américain a flotté sur nos installations militaires dans le passé. Il n'y a rien de mal à ce que des fonds américains soient parvenus au siège du parti libéral pendant la campagne. C'était magnifique.

Ils ont reçu le plein appui de la télévision et de la presse dans tout le Canada. A quoi bon? Ils n'ont pas réussi à convaincre la population, même avec tout cet argent. C'est aux États-Unis de décider ce qu'ils veulent faire, mais je crois comprendre qu'ils veulent avoir un membre de la Chambre qui serait leur porte-parole. Apparemment les ambassadeurs se tiendront cois. Je crois comprendre que M. Hays, membre du Congrès, a présenté un bill en ce sens qui assurerait également une représentation canadienne au sein de leurs corps législatifs. Pouvez-vous imaginer le Canada ayant voix au Congrès et au Sénat américains? Leur porte-parole serait pleinement autorisé à venir siéger à la Chambre des communes du Canada, nous transmettre les opinions américaines et peut-être nous donner des directives sur ce qu'il faudrait faire au Canada. Merveilleux!

Parlons maintenant des innovations du discours du trône. L'une d'entre elles serait d'avoir deux ministres de l'Agriculture. Je crois que ce serait une bonne idée d'avoir un grand nombre de ministres de l'Agriculture. La chose s'impose d'après certaines de nos expériences au cours des quelques derniers jours. Je crois que le premier ministre devrait poser une question au nouveau ministre de l'Agriculture (M. Hays). Avez-vous pris connaissance du programme électoral du parti libéral en matière d'agriculture? De cette façon, il pourrait se préparer aux genres de questions qui pourront lui être posées. Je suis convaincu qu'il n'a aucune idée, comme il l'a prouvé, de ce que renferme ce programme électoral ou même qu'il existe, mais si les libéraux publiaient de la documentation, il serait intéressant d'en prendre connaissance.

J'ai demandé l'autre jour quel est le prix initial majoré de l'avoine et de l'orge. On a tenu ma question pour un préavis. Je viens de recevoir un appel téléphonique; les semailles sont presque terminées et je voudrais savoir quel est le prix majoré de l'avoine et de l'orge. L'ancien ministre de l'Agriculture a pris la parole aujourd'hui et nous a dit que le prix de l'orge avait baissé. Que signifiait leur programme électoral? N'est-ce pas une fumisterie? Qu'essayaient-ils de faire croire aux habitants de l'Ouest? Il n'est pas étonnant qu'ils aient si peu de députés de cette région. J'ai ici une brochure publiée par le parti libéral: savez-vous ce qu'on y lit? «Assurer un rendement minimum du blé». J'insiste sur le mot «minimum», parce que c'est exactement ce vers quoi nous nous acheminons. Le programme dit «minimum».

[M. Korchinski.]

Pourquoi avons-nous besoin de deux ministres de l'Agriculture? Est-ce parce qu'ils cherchent quelqu'un à qui refiler l'affaire? Quand on ne veut pas arrêter une décision, on en laisse le soin à son voisin.

Il y a quelques instants, deux députés devisaient derrière le rideau au sujet des betteraves à sucre. L'un est de l'Ontario, l'autre de l'Alberta. Qui s'occupera de ce problème? Comment va-t-on le régler? Et que dire du porc? Et que dire des œufs? Et que dire du bétail? Et les céréales, par exemple, qui sont cultivées dans l'Ouest et écoulées dans l'Est? Qui est censé prendre une décision à cet égard? Où allons-nous? Au fond, les libéraux avouent-ils qu'avec un seul ministre ils ne peuvent s'occuper de ces problèmes? Ils ont déjà soustrait de ce ministère la Commission du blé. Auparavant, nous avions un ministre qui faisait un travail remarquable. Nous avions l'un des grands ministres de l'Agriculture que le Canada ait connu. Les libéraux avouent qu'ils ne peuvent s'occuper de ces problèmes et ils enlèvent la Commission du blé au ministre de l'Agriculture. Ils partageront ensuite en deux parts le reste des responsabilités. Je crois qu'ils songent aussi à nommer un autre ministre chargé des affaires de la Saskatchewan. Puis, il doit y avoir un autre comité. Et qu'aurons-nous, monsieur l'Orateur, qui sera responsable de ces fonctions? A qui devrais-je m'adresser s'il se présente des problèmes, et les problèmes agricoles ne manquent pas, d'après les preuves qu'on a déjà exposées?

Une des premières initiatives du ministre de l'Agriculture (M. Hays) a été de réduire le prix de soutien du lait entier. J'ai relevé dans le *Citizen* d'Ottawa, en date du 22 mai, un article intitulé «Le prix du pain monterait après celui du lait». En voici la teneur:

> Au dire des porte-parole de l'industrie laitière, il se peut que la hausse de prix du lait en poudre à travers le Canada fasse monter le prix du pain...
>
> Les augmentations de prix du lait en poudre font suite à l'abolition d'une subvention de 25 cents les cent livres de lait entier que le gouvernement fédéral accordait aux cultivateurs.

A qui dois-je m'adresser pour discuter d'un problème de ce genre? Il est déjà manifeste que nous ne pouvons obtenir de réponse. Il est évident qu'il y aura des problèmes, et à qui allons-nous les présenter? Nous allons voir apparaître un animal étrange et bicéphale. L'autre jour, le député de Shefford (M. Rondeau) a posé une question au ministre. Et quelle réponse lui a-t-on faite? On lui a dit que le nouveau programme intéressant le ministère de l'Agriculture ferait économiser au Trésor six millions de dollars. Voilà ce qui compte: économiser des deniers publics.

Qu'importent les cultivateurs! Les libéraux veulent oublier les cultivateurs, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest. C'est peut-être ce que le premier ministre voulait dire quand il a déclaré au Nouveau-Brunswick que le gouvernement ne dépenserait pas un seul centime. Voulait-il précisément dire que le gouvernement va abolir toutes les subventions?

Pour ce qui est du versement à l'acre, qu'obtenons-nous? On avait promis d'accorder $2 le boisseau de blé. Apparemment, cette promesse n'aura pas la priorité dans les soixante jours de décision. Quand lui donnera-t-on suite, monsieur l'Orateur? Aux calendes grecques? Que devons-nous faire? Allons-nous attendre jusqu'à la veille d'une autre élection, pour constater encore une fois qu'on se contente de recourir aux mêmes vieilles promesses? Je n'ai pas oublié l'époque où les libéraux dressaient l'Est contre l'Ouest. Au cours des cinq ou six dernières années, nous avons pu aplanir les dissensions. Autrement dit, nous avons fait en sorte que les cultivateurs reçoivent enfin la juste part qui leur revenait. Mais les libéraux font renaître l'ancienne situation. Ils le font parce qu'ils n'ont qu'un objectif en tête: s'accrocher au pouvoir. Comme la Saskatchewan ne leur a pas donné de représentant, ils vont prendre toutes sortes de moyens détournés pour essayer d'obtenir quelques députés de cette région. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que les libéraux ont encore beaucoup de choses à apprendre.

L'autre jour, ils ont envoyé une invitation à l'un de nos collègues les mieux connus, l'honorable député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp), lui demandant de siéger de leur côté. Je peux leur assurer qu'il leur en montrera beaucoup. Il a abattu une besogne colossale pour faire connaître les besoins de sa circonscription au gouvernement. Je puis assurer aux libéraux que s'ils prenaient le temps de lire certaines publications, comme le mémoire du syndicat des cultivateurs, ils auraient quelque chose à apprendre. Tout ce qu'ils nous offrent, c'est une agriculture à deux têtes. Les cultivateurs font mieux de s'en contenter.

On nous dit que le gouvernement établira un ministère de l'Industrie qui doit résoudre les problèmes de l'industrie. Que fera-t-il pour ma circonscription? J'ai déjà signalé les possibilités qui existent dans ma région. Nous avons des mines, des forêts, de l'eau, une bonne terre arable et nous avons la main-d'œuvre. Si le gouvernement s'occupe seulement des régions de chômage chronique, il s'occupera uniquement de Toronto. Il s'occupera des villes parce que c'est dans ces régions que le chômage chronique existe de toute évidence. Va-t-il aussi s'occuper des autres régions? Essaiera-t-il de stimuler l'économie des autres régions? Non, parce que ce n'est pas un besoin prioritaire. Le premier ministre a déclaré que la meilleure manière d'assurer la prospérité aux cultivateurs dans tout le pays, c'est d'étendre les marchés tant au pays qu'à l'étranger. Est-il étonnant qu'il ait besoin de deux ministres de l'Agriculture? Pour moi, il en gardera un au pays et enverra l'autre en tournée. S'il veut faire voyager un ministre de l'Agriculture, je lui suggère d'envoyer le ministre actuel, car il n'a encore rien dit qui nous porte à croire que nous aurons un prix de $2 pour le blé ou une augmentation du prix de base de l'avoine et de l'orge. Tout ce qu'on nous a laissé entrevoir, c'est qu'il y aurait une expansion du ministère de l'Agriculture. Nous aurons plus de ministres, plus de secrétaires et ainsi de suite. Voilà qui est censé régler le problème du chômage.

Chose bien évidente, du temps de l'ancien gouvernement, les cultivateurs de l'Ouest obtenaient leur juste part d'attention. Autre chose évidente, le nombre de machines que les cultivateurs commençaient à acheter. Depuis une couple d'années, j'ai constaté que les cultivateurs avaient cessé de se plaindre comme ils le faisaient sous les gouvernements libéraux. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour qu'ils obtiennent leur part d'attention. Ils n'étaient pas mécontents de voir qu'on se préoccupait des provinces Maritimes et de l'Est du Canada. Ils se réjouissaient de ce que, pour une fois, ils obtenaient leur juste part.

La *Tribune* de Winnipeg publiait un article le 22 février 1963 sous le titre «Prospérité de l'Ouest», le voici:

> Les données statistiques sur les ventes d'instruments aratoires sont un indice de la prospérité relative des fermes. Quand le revenu agricole augmente, il s'ensuit immédiatement une hausse de la consommation des biens de tous genres, et surtout de la machinerie agricole.
>
> Selon les données communiquées par le Bureau fédéral de la statistique, les ventes d'instruments et de matériel aratoires pour 1962 ont été évaluées au prix du gros à $279,019,000, soit une augmentation de 15.6 p. 100 comparativement à 1961...
>
> On ne pourrait démontrer d'une façon plus concrète que le programme agricole du gouvernement a profité à l'Ouest canadien.

J'aimerais que le nouveau gouvernement prenne note de ceci, parce que chaque fois que le cultivateur de l'Ouest reçoit sa juste part, ce qui lui permet d'être prospère, cet argent retourne dans l'Est du pays. Nous avons essayé de rappeler cela aux libéraux. Chaque fois que la récolte s'annonce bonne pour les agriculteurs, les agents sont à sa porte pour voir ce qu'ils pourraient lui vendre. Le cultivateur achètera, tout comme il l'a fait par le passé. Le gouvernement actuel devrait en prendre bonne note. Au lieu de s'employer à multiplier les ministères, il devrait s'atteler au problème fondamental qui

consiste à améliorer le revenu des agriculteurs. Il devrait oublier les jeux de la politique et leur verser les subventions à l'acre, même si c'est nous qui les avons instituées.

C'est curieux, monsieur l'Orateur, mais quand nous posons des questions au ministre, nous n'obtenons pas de réponse. Je ne saurais lui tenir rigueur de ne pas connaître toutes les réponses, car il a un ministère difficile à diriger, et il est sans doute malaisé pour lui de savoir toutes les réponses. Il est difficile de tout savoir et nous ne lui en tiendrons pas rigueur. Mais voici l'une des brochures publiées par le parti libéral. Cette brochure s'intéresse-t-elle au problème de l'heure? Où trouve-t-on la solution à ces problèmes? Où trouve-t-on la réponse? Devons-nous attendre un autre discours du trône pour obtenir ces réponses? Nous ne les obtiendrons jamais du présent gouvernement.

Que se produira-t-il si une décision prise par un ministre quant à telle ou telle ligne de conduite est diamétralement opposée à la décision prise par un autre ministre? Que vont-ils faire? Vont-ils s'interroger pour voir lequel obtient le plus de votes, ou quelle ligne de conduite a le plus de chance de succès dans l'Ouest ou l'Est? Que feront-ils des Maritimes? Que feront-ils de la Colombie-Britannique, le verger du Canada? Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste depuis combien de temps je parle.

Des voix: Trop longtemps!

M. Korchinski: Au goût des libéraux je parle depuis trop longtemps.

Une voix: Au goût de la tribune aussi.

M. Korchinski: Je crois que l'on se souviendra du discours du trône surtout par ses lacunes. J'ai recueilli pas mal de brochures. Les libéraux avaient des candidats partout, et ont surtout concentré leurs efforts dans l'Ouest, notamment dans ma circonscription. Ils ont offert à peu près de tout. On retrouve dans leurs promesses notre programme pour le Nord du Canada, que le premier ministre a appelé un programme de construction de routes d'iglou en iglou. Le discours du trône est muet là-dessus. Le gouvernement ne se préoccupera pas de cette partie du pays parce qu'on ne peut en tirer trop de votes. Le gouvernement ne s'inquiète pas trop de cette partie du Canada. S'imagine-t-il pouvoir résoudre ainsi le problème du chômage? Un candidat libéral a dit qu'il aurait un programme de construction de routes d'accès aux ressources et de routes septentrionales. Où cela place-t-il les candidats de ces secteurs? Je suis sûr qu'il serait quelque peu honteux de la façon dont le parti libéral se comporte aujourd'hui.

[M. Korchinski.]

J'ai les brochures devant moi. Comment ces candidats peuvent-ils accepter qu'on leur refuse ce qu'ils attendaient du chef de leur parti? Comment peuvent-ils répondre aux accusations? Leur tâche est impossible. Le parti libéral ne fait absolument rien. Il s'est acquis dans le passé la réputation de ne rien faire. Il rebrasse les mêmes sophismes depuis des années. Les libéraux offriront un hochet ici ou là et peut-être iront-ils jusqu'à faire des discours. Le biculturalisme est une bien belle chose. Je pense que dans ma circonscription, autant que dans toute autre, on trouve un grand nombre de personnes de toutes les nationalités et venant de différents pays. Ces gens ne sont pas intéressés à vivre ensemble parce qu'ils ont déjà prouvé qu'ils peuvent le faire. Mais en temps d'élection, le parti libéral éparpille simplement des petites faveurs pour obtenir des votes.

Et les bourses d'études qu'ils avaient promises? Si cette mesure est censée résoudre en partie le problème du chômage, pourquoi n'est-il pas fait mention des bourses d'études? Ils n'en tiennent aucun compte. Peut-être entendrons-nous parler de bourses d'études avant les prochaines élections. D'après le discours du trône, l'un des principaux problèmes, au Canada, aujourd'hui, c'est le chômage. Si le chômage est l'un des principaux problèmes—et j'assure à la Chambre que c'en est un—pourquoi pas deux ministres du Travail? Pourquoi avoir laissé le Travail de côté à cet égard? S'ils pensent que l'agriculture a besoin de l'attention de deux ministres, pourquoi ne pas nommer deux ministres qui s'occuperaient des problèmes du travail? Pour moi, ils essaient d'accorder à l'agriculture cette sorte d'attention simplement parce qu'ils ont terriblement besoin de votes dans les régions agricoles. Si tant de gens souffrent du chômage, je suggère au premier ministre, au lieu de remplir son cabinet de membres inutiles, de nommer deux ministres du Travail, l'un pour l'emploi et l'autre pour le chômage, s'il le désire.

M. Macdonald: Ce serait pour le chômage tory.

M. Korchinski: Il pourrait sans doute améliorer ce ministère, s'il le désire, et je pense qu'il pourrait y mettre plus de gens à l'œuvre pour voir s'il n'y a pas moyen de résoudre le problème. C'est un problème, j'en suis certain. Tous les membres de cette Chambre, j'en suis sûr, voudraient voir le jour où nous n'aurons plus de chômage. Peu importe notre parti, peu importe que nous soyons membres de l'opposition officielle, d'un autre parti d'opposition ou du gouvernement, je suis certain que cette idée occupe le tout premier plan dans notre esprit. Toutefois, que

font-ils? Ils font croire au pays que l'agriculture a grandement besoin de solutions. Ils font croire que nous avons besoin de deux ministres de l'Agriculture et en même temps, ils admettent qu'ils ne connaissent pas la solution de ces problèmes. Ils n'ont plus aucune de ces mesures audacieuses dont ils nous ont parlé. Où est l'audace maintenant? Ils nous jettent de la poudre aux yeux; voilà ce qu'ils nous font. Ils marchent à tâtons, ils ne savent pas où ils vont. Ils avaient pour eux la télévision et les journaux, ils avaient l'argent et ils ont répandu des idées qui ne corespondaient pas exactement à la réalité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député pour l'avertir qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur suppléant, j'aimerais, à l'instar des préopinants, vous féciliter d'avoir été élu à la haute fonction que vous détenez présentement, et vous prier de transmettre mes congratulations à l'Orateur. Je sais que vous saurez montrer tous deux l'habileté, l'intégrité et l'impartialité que vos fonctions élevées exigent pour l'administration des affaires de la Chambre.

Le chef du parti créditiste a trouvé à redire au fait que nous parlions politique à la Chambre des communes. Voilà bien l'endroit où en parler. Mais nous devrions au moins être d'accord, non seulement sur l'impartialité de notre Orateur, mais aussi sur bien des faits qui soulèvent souvent des dissensions. Au nombre de ces faits, je compte ceux qui se rattachent aux réalités économiques. Un passage du discours du trône propose que le Parlement adopte une mesure législative pour instituer un Conseil économique national. Nous avons besoin, au Canada, d'un Conseil économique national qui puisse déterminer quelles sont les tendances actuelles. Le Conseil pourra faire des prévisions de toutes sortes, mais ces prévisions ne feront que refléter les tendances et les forces fondamentales qui jouent à l'heure actuelle dans notre économie.

Le Conseil économique du Canada ne doit pas être un organisme secret. Il doit travailler avec d'autres organismes, notamment avec des groupes de recherche économique, et avec les représentants du patronat et des syndicats. Il doit communiquer avec eux librement et fréquemment. Je suis d'avis que le Conseil devrait être composé, en grande partie, d'hommes délégués pour des périodes relativement courtes par le patronat, l'industrie et le salariat. De cette façon, le gouvernement serait certes mieux éclairé et le patronat et le salariat sauraient beaucoup mieux où ils vont. Si la voie dans laquelle nous nous sommes engagés ne satisfait pas le patronat et le salariat, nous devrons alors manifestement en changer le cours. Mais ces tendances seront tout au moins tracées clairement. Ne nous perdons pas en paroles inutiles sur ce qui est arrivé dans le passé éloigné ou sur ce qui survient actuellement, mais mettons plutôt l'accent sur la direction que nous devrions suivre et les mesures que nous devrions adopter pour réorienter notre économie de la façon qui nous semble la plus souhaitable.

Autrement dit, nous devrions parler davantage d'objectifs à long terme, de lignes de conduite à adopter, de politique envisagée au point de vue de la structure fondamentale de l'économie canadienne et de notre population, pour les années à venir.

M. Woolliams: Le tableau est assez encourageant à l'heure actuelle.

M. Davis: Nous avons besoin de prévoir longtemps à l'avance et d'élaborer des programmes à longue échéance, car pour le moment, nous nous contentons surtout de prévoir pour une année à la fois. Les prévisions budgétaires ne portent que sur une année, tandis qu'une bonne part des placements faits par les particuliers et l'industrie intéressent des biens, des immeubles et du matériel qui dureront, non pas cinq ou dix ans, mais 25, 50, ou même 100 ans.

Des décisions intelligentes exigent des prévisions non pas d'une année mais de plusieurs années, et l'Office national de développement économique va précisément nous aider. Ainsi, bien des aléas seront écartés. Le gouvernement ne soumettra plus au Parlement des programmes et des dispositions législatives contradictoires. Dans l'ensemble du Canada, industries et particuliers y verront plus clair et sauront quelles options s'offrent à eux. Ainsi, décisions et placements se fonderont sur des renseignements précis.

Le discours du trône prévoit également la création d'un nouveau ministère de l'Industrie. Jusqu'ici, le Canada a eu un ministère du Commerce qui s'occupait, du moins en théorie, du commerce avec l'étranger. A une date plus récente, nous avons créé un ministère de la Production de défense chargé, au premier chef, de l'achat de munitions pour nos forces armées. Mais nombre de décisions de ces ministères se sont répercutées sur le secteur industriel. Le nouveau ministère de l'Industrie nous permettra d'aborder de façon plus directe et plus ferme les problèmes que pose notre expansion.

La Commission Glassco a recommandé la création d'un service d'achat, qui engloberait le ministère de la Production de défense. Le

nouveau ministère de l'Industrie ira au delà de cette formule. Ses initiatives, ses contrats et ses offres auront, sur le secteur industriel, des répercussions marquantes, mais dans le cadre global d'objectifs souples et à long terme.

La recherche économique est excellente sans doute, mais elle devrait en outre nous permettre de nous engager dans les voies de la recherche scientifique et fondamentale que nous avons jusqu'ici plutôt négligées. Le nouveau ministère de l'Industrie contribuera à stimuler la recherche scientifique et industrielle, par divers moyens stimulants fiscaux et autres. A mon sens, nous serions sages de faire du Canada un havre de grâce dans le domaine fiscal, en ce qui a trait à la recherche et au progrès dans divers domaines. Donnons au concept de recherche un sens élargi, et libérons de toute fiscalité les fruits de cette recherche, surtout les droits d'auteur et les revenus provenant de la vente d'idées. Ainsi non seulement stimulerons-nous l'essor de nouvelles industries dans notre pays, mais encore donnerons-nous à certaines grandes entreprises internationales, qui hésitaient jusqu'à présent à se livrer à des recherches chez nous, l'occasion de venir s'installer sur notre sol.

Pensez aux possibilités d'embauche que cela créerait pour ceux qui ont une formation scientifique, surtout pour les jeunes. Voilà un domaine où nous n'avons pas grand-chose à perdre parce que nous n'en retirons presque rien dans le moment. C'est là le genre d'activité que, je l'espère sincèrement, le nouveau ministère encouragera dans le cadre d'un vaste programme visant à redonner de la vigueur à notre pays et à multiplier les possibilités de participer à la possession de notre industrie. Or on devient généralement propriétaire en exploitant des idées et ceux qui lancent des idées nouvelles sont le plus souvent au cœur même des entreprises. C'est là que se fait la recherche, où la direction se rend compte des possibilités de la recherche scientifique, où on trouve les moyens de garder la maîtrise des entreprises. J'estime que cela est important pour l'avenir du Canada, étant donné que depuis plusieurs années surtout la mainmise étrangère s'accroît dans ce domaine. Voilà l'une des façons les plus concrètes et les plus démocratiques de prendre possession d'une partie de plus en plus importante de notre industrie.

Du nouveau ministère de l'Industrie relèvera la Société canadienne de développement. Celle-ci fournira des fonds pour l'établissement de nouvelles industries quand l'entreprise privée ne se juge pas en mesure, du moins pour le moment, de créer des industries sans l'aide d'importantes subventions. Je pense en ce moment à diverses entreprises que j'aimerais voir lancées et je ne doute pas que tous les députés ont à l'esprit une foule d'entreprises qui leur semblent bientôt rentables. Si le gouvernement s'y intéressait dès les débuts, elles pourraient aller de l'avant. Un projet que je préconise depuis nombre d'années, c'est la transformation de l'uranium ici-même en matière utilisable outre-mer sous diverses formes—sous-marins, cargos, et quoi encore. Nous ne produisons, à l'heure actuelle, que de l'uranium naturel brut. Nous devrions pouvoir le transformer en une matière plus facilement vendable. Actuellement, nous ne pouvons vendre une grande partie de notre production d'uranium à l'état naturel. Nous devrions pouvoir le vendre à la commission d'énergie atomique des États-Unis, mais cette commission poursuit une politique visant à amener les États-Unis à satisfaire eux-mêmes à leurs propres besoins en uranium. Autrement dit, nous ne pouvons vendre notre produit aux États-Unis et nous ne pouvons le transformer ici.

Je ne préconise pas la création en chaîne de sociétés de la Couronne. Il est bon qu'on en crée de temps en temps. Chose certaine, le coût relativement bas est un avantage suffisant. Il ne faut pas oublier que la plupart des sociétés fonctionnent sans avoir à verser d'impôt à différents égards, notamment l'impôt sur le revenu. Elles ont donc un grand avantage sur le secteur privé de l'économie.

Si nous continuons ainsi, si nous continuons d'accorder cet immense avantage financier aux sociétés de la Couronne, nous arriverons éventuellement à créer un État socialiste au nord de la frontière internationale. A mon avis, nous devrions chercher à vendre ces sociétés de la Couronne. C'est ce qu'on a fait ailleurs dans le monde. L'Allemagne de l'Ouest, par exemple, a vendu l'usine de Volkswagen de façon à permettre aux citoyens d'en demeurer les propriétaires. On a réparti des actions dans diverses régions de l'Allemagne et on a continué à accorder des concessions fiscales, de sorte que la société appartient, dans une large mesure, à des citoyens de l'Allemagne occidentale. Nous devrions chercher ici les moyens de faire sortir le gouvernement du domaine des affaires ou de l'y faire entrer, et d'augmenter la participation des Canadiens dans les industries, de manière qu'ils en gardent la possession. C'est là une chose essentielle et il nous faut prendre des dispositions efficaces si nous voulons racheter une partie appréciable de notre industrie.

Je dois insister sur ceci: si nous voulons croître, nous devons évoluer et, par suite de cette évolution, certaines industries devront

forcément péricliter et faire place à des industries plus jeunes et plus actives. Dans les discours prononcés devant les membres de nos Chambres de commerce, on met toujours l'accent sur la croissance, sur les industries en plein essor, et non sur les industries périclitantes, celles qui doivent obtenir l'appui du gouvernement sous forme de subventions. Par exemple, d'énormes subventions ont été versées à l'industrie houillère. A l'autre extrême, nous subventionnons une puissance nucléaire qui n'est pas encore une entreprise rentable. D'autre part, nous accablons d'impôts les industries du pétrole et du gaz qui sont vraiment rentables et, dans une moindre mesure, celle de l'énergie hydro-électrique. Ce n'est pas là la façon d'améliorer l'économie du pays, à moins que, envisageant les choses de loin, nous ne permettions sciemment que les industries plus anciennes et moins rentables disparaissent. La meilleure façon de les faire disparaître, c'est de les laisser dans le secteur privé.

Il nous faut, je crois, plus de renseignements d'ordre économique, particulièrement une information économique à longue portée, qui est du genre fondamental. Mais nous devons laisser le soin d'établir une ligne de conduite aux hommes politiques, c'est-à-dire aux membres de la Chambre, et faire débattre ces lignes de conduite en cette enceinte. Il nous faut planifier en effet, mais il n'est pas nécessaire que nous nous engagions inévitablement sur la voie de l'État collectiviste. Je reconnais que je ne suis pas un libéral à tous crins. Mais je suis un vrai libéral en ce sens que je crois que notre parti offre, à l'heure actuelle, l'équipe la plus compétente pour former une nation véritable ayant une identité réelle et assurer dans notre pays le maximum de liberté à l'individu. Je ne suis pas partisan de l'achat des électeurs avec leurs propres impôts. Je ne suis pas en faveur de la multiplication des budgets déficitaires, car cela ne fait que remettre à plus tard l'échéance d'un lourd fardeau financier. Pis encore, je crois que nous ne faisons que semer la confusion dans l'esprit des citoyens quant au cours des événements, si nous ne leur exposons pas de politique à long terme et si nous nous contentons d'hypothéquer l'avenir et de leur verser des subsides sous une forme ou sous une autre. Ainsi, nous nous acheminons inévitablement vers une sorte d'État collectiviste, et c'est la principale raison pour laquelle je n'avais pas confiance dans le parti conservateur, l'an dernier, pendant la 25e Législature.

Notre balance des paiements est aussi lourdement déficitaire, situation qui dure depuis plusieurs années. Notre déficit, qui était considérable au début des années 50, s'est maintenu au cours des six dernières années. Sommairement, cela veut dire que nous vivons au-dessus de nos moyens, que nous empruntons aux autres. Or, nous n'avons pu le faire qu'en hypothéquant les ressources et les industries du pays. Il faut cesser de semer la confusion dans les esprits. Nous devons indiquer, d'abord par des prévisions économiques à long terme, puis par une politique impopulaire, quels sont les termes de l'alternative, et quelle voie nous devons emprunter si nous voulons non seulement équilibrer notre budget national, mais aussi nos comptes avec les autres pays, de façon à racheter notre patrimoine, à être indépendants et à créer un pays fort et libre au nord du 49e parallèle.

Mes observations se résument à ceci: il faut prévoir. Nous devons aller de l'avant en sachant davantage ce qui se passe, quelles sont les forces fondamentales à l'œuvre actuellement, et où nous aboutirons si nous ne nous réorientons pas et ne tendons pas nos esprits vers la fin que nous considérons tous comme souhaitable. Il nous faut de bonnes communications, ce qui suppose au moins un Conseil économique national et un ministère de l'Industrie qui exécuteront un certain nombre de travaux que l'industrie doit réaliser, y compris la recherche et le développement industriels. Le discours du trône n'était que le commencement, mais je crois que nous sommes en bonne voie. Nous ouvrons les yeux et envisageons l'avenir, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi j'ai bon espoir qu'il se trouvera ce soir une majorité de voix pour appuyer le gouvernement.

(Texte)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je m'empresse de vous féliciter de votre nomination au poste de président des comités pléniers de la Chambre. Je suis certain que tous vos collègues sont confiants que vous exercerez ces hautes fonctions à la satisfaction de tous.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mes félicitations et peut-être mes condoléances, par votre intermédiaire, à mon estimable successeur dont vous êtes le suppléant. C'est un honneur et une responsabilité bien lourde qui reposent sur les épaules de celui que ses pairs ont élu Orateur des Communes, et qui devient ainsi *primus inter pares*. Je suis convaincu que vous communiquerez à l'honorable député de Mont-Royal, notre Orateur actuel, mes félicitations et mes souhaits les plus sincères. Je ne doute pas un instant que ce poste lui paraîtra intéressant, stimulant, et parfois même passionnant.

Qu'il me soit permis au début de mes observations de féliciter également l'honorable représentante de Northumberland (M^lle^ Jewett), motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai été impressionné par le calme, la mesure et l'éloquence coulant de source qui ont marqué son premier discours aux Communes. Il arrive parfois, M. l'Orateur, que dans leurs discours de début, les députés intimidés se bornent à lire un texte préparé d'avance; bien entendu, l'Orateur feint alors de ne rien remarquer. Mais avec l'honorable représentante de Northumberland, ce fut tout autre chose; elle s'est superbement acquittée de sa tâche, en proposant l'Adresse en réponse. Toutefois, si le discours du trône avait été plus fourni, elle aurait sans doute fait mieux encore.

(Texte)

Je désire également féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu le plaisir de parcourir son comté comme invité de son illustre prédécesseur, l'honorable Raymond O'Hurley, qui est l'un de mes très bons amis. Je sais donc qu'il représente un beau comté, dont la population est des plus bienveillante.

(Traduction)

Puis-je aborder une question à laquelle le secrétaire d'État (l'honorable M. Pickersgill) trouvera peut-être un certain intérêt? Dans le dernier discours, n'avons-nous pas écouté des observations du secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Davis)? Il me souvient que jadis un ancien secrétaire parlementaire du premier ministre d'alors exprima quelques idées qui lui étaient propres, mais on l'accusa d'essayer de déterminer d'où venait le vent. C'est une lourde responsabilité pour un secrétaire parlementaire que de formuler un programme politique. C'est une chose importante et j'imagine que le secrétaire d'État se souviendra du cas auquel je songe. Nous avons appris que l'honorable député de Coast-Capilano est en faveur (je me demande si le gouvernement l'est aussi) de la liquidation ou de la vente des sociétés de la Couronne. Sur ce point essentiel, énonce-t-il une politique officielle, ou prend-il le vent lui aussi? Il a parlé de bien d'autres problèmes, à mon sens, de son propre fonds; mais maintenant que le voilà titulaire d'un poste important, il sentira peut-être le besoin d'aller faire un tour dans les coulisses et de demander conseil au secrétaire d'État.

Loin de moi la pensée de sermonner un honorable député qui fut autrefois mon collègue à Oxford. C'est un Canadien dont notre pays peut s'enorgueillir. A mes yeux, il représente les jeunes de l'après-guerre, boursiers de Rhodes (bien que je fasse partie de cette phalange, ce que je vais dire ne s'applique pas à moi), qui ont fait un apport précieux à notre vie publique. Je lui rends hommage ainsi qu'à tous ceux qui, dans cette enceinte, sont de cette belle fraternité, si c'est là le mot juste.

Avant d'en venir au discours du trône, je voudrais faire état de l'appui que m'ont accordé mes commettants d'Edmonton-Ouest.

Les députés ne s'en rendent peut-être pas compte. Les journaux ont souvent laissé entendre, et non seulement les journaux, mais aussi des gens qui sont mal renseignés sur l'Ouest canadien, que cette région n'est formée que de circonscriptions rurales et que les députés conservateurs de ce côté-ci de la Chambre ne représentent que des circonscriptions agraires. C'est loin d'être vrai.

La Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que la circonscription que je représente est au 7^e^ ou 8^e^ rang de tout le pays quant à la population, et qu'elle est suivie de près par deux circonscriptions de Calgary et d'une autre d'Edmonton-Strathcona. A vrai dire, les trois circonscriptions d'Edmonton sont tout aussi urbaines que presque toutes les autres du pays. Par conséquent, que les trois circonscriptions d'Edmonton soient représentées par des membres du parti conservateur, de même que deux circonscriptions de Calgary—nous avons été bien près de les remporter toutes les trois à Calgary—prouve bien que ce ne sont pas seulement les cultivateurs de l'Ouest qui ont appuyé le parti conservateur. C'est l'ensemble de l'Ouest canadien qui l'a appuyé.

Il se peut, comme quelqu'un l'a dit, que certains des quotidiens de l'Est ne soient pas allés dans l'Ouest. Certes, ils n'ont pas envoyé beaucoup d'observateurs pour se rendre compte de la situation et, si je puis ajouter un détail qui me concerne personnellement, ceux qui sont venus ont dit en 1963, tout comme en 1962, que je serais sûrement défait par quelque candidat hors-ligne du parti libéral. D'après moi, ces commentateurs avaient l'habitude de se rendre à Calgary, lorsqu'ils venaient dans l'Ouest. Je ne sais pas quel genre de planchette ils ont consultée, mais tous ont prédit que je serais défait. Le peuple d'Edmonton-Ouest n'a pas partagé cette opinion.

Cette fois-ci, non seulement les libéraux ont délégué dans ma circonscription les membres éminents de leur parti—je crois que nous avons eu la visite du secrétaire d'État (M. Pickersgill), du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), du ministre du Commerce (M. Sharp) et de quelques autres —mais la caisse électorale des libéraux de

l'Est y a investi le plus fort montant qu'on n'ait jamais vu dans une circonscription de l'Ouest. Nous savons tous que cet argent venait d'ailleurs, car les libéraux n'ont rien recueilli dans la région. Comme résultat, ma majorité a été doublée et celle de mes collègues de la région d'Edmonton a aussi augmenté. Je puis donc dire aux libéraux: continuez à envoyer dans l'Ouest tout l'argent que vous voudrez, accordez-nous la visite des mêmes personnages, et nous serons de nouveau réélus.

Le député de Northumberland aurait eu beaucoup plus de succès si le discours du trône avait été donné aux sons des clairons et des trompettes avant l'ouverture du Parlement, comme on pouvait s'y attendre. On nous avait laissé croire que ce discours serait le plus fameux jamais entendu et qu'il énoncerait le meilleur des programmes. On devait ranimer l'économie du Canada. Eh bien, monsieur l'Orateur, que peut-on ranimer sinon quelque chose d'inerte? Aucun de mes vis-à-vis, je l'affirme, n'osera soutenir que l'économie canadienne ait ralenti tellement qu'elle en soit presque rendu au point mort. Les statistiques seront toujours là pour démentir de tels propos.

Je crois me souvenir qu'en 1962, les membres de l'opposition et les journalistes qui les appuyaient prévoyaient des années désastreuses pour le pays. En mai et en juin 1962, ils disaient que nous allions à la ruine, que notre commerce serait anéanti et que nous acheminions le pays vers une dépression: je dis bien dépression et non récession. Ils avaient également dit que le coût de la vie monterait en flèche. Par contre, en 1963, ils n'ont pas parlé de tous ces points.

Notre commerce a atteint un sommet. Je ne mentionnerai pas de chiffres car ils ont tous été relevés il y a quelques jours. Qu'il me soit permis toutefois d'y jeter un bref coup d'œil. Le parti libéral semble avoir soudainement découvert que la balance des paiements internationaux était déficitaire, mais je me demande s'il en a déjà été autrement? Ils semblent croire que c'est là une découverte récente. Je tiens à signaler que de grands progrès ont été accomplis en ce qui a trait à l'échange des produits. Ces progrès se sont effectués sous la conduite du gouvernement mais sans intervention directe. Ils ont été réalisés grâce à des hommes d'affaires canadiens qui ont fait sourde oreille aux prédictions pessimistes que l'opposition a faites l'an dernier. De fait, ils ont si bien œuvré que les affaires ont atteint un chiffre sans précédent. On pourrait en dire autant de l'industrie lourde qui a manifesté une activité incomparable. Les responsables de ce secteur n'ont pas cru les libéraux, les néo-démocrates ou les créditistes. En soi, c'est un hommage aux hommes d'affaires et aux industriels canadiens.

Notre programme industriel a tenu le coup jusqu'en 1963 et, s'il devait y avoir une régression en 1962, elle ne s'est jamais concrétisée. La production d'acier et celle d'automobiles se sont accrues. Que les honorables vis-à-vis ne s'y trompent pas, l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire n'a rien eu à voir à la vente des automobiles en janvier, février et mars derniers. Il n'y a pas qu'en mai 1963 que ces ventes aient atteint un sommet.

En outre, l'indice du coût de la vie a été stable; il a même accusé une légère baisse, prouvant encore une fois que les prédictions, prévisions et devinettes des soi-disant spécialistes étaient des plus erronées.

Que veulent-ils dire lorsqu'ils annoncent qu'ils vont relancer l'économie? Pour ma part, j'estime que ce n'est rien d'autre qu'un slogan, quelque chose qu'ils ont emprunté à un ouvrage quelconque. Cette expression ayant déjà servi en d'autres circonstances, qu'ils cessent donc de dire qu'ils vont ranimer l'économie. Qu'ils maintiennent le rythme actuel et alors nous leur prêterons attention. Mais qu'ils se taisent avec ces balivernes au sujet du relancement de l'économie. Qu'ils maintiennent le rythme actuel et l'économie progressera d'elle-même.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lambert: Je vous en prie.

L'hon. M. Pickersgill: Ne croit-il pas que ce serait une bonne chose que de trouver du travail au demi-million de chômeurs que nous avons hérités des honorables vis-à-vis?

L'hon. M. Lambert: Le ministre doit être télépathe car j'allais justement aborder la question du chômage et des remèdes que le gouvernement préconise à ce sujet. Dans ce domaine, il est toujours bon de se reporter aux années 1956 et 1957 alors qu'un ralentissement s'annonçait dans l'industrie. Tous les symptômes y étaient et personne n'a été surpris lorsqu'une régression a éclaté en juillet 1957. Elle se préparait depuis longtemps déjà. Quoi qu'il en soit, il est bien malheureux que le Canada compte présentement 462,000 sans-travail. Cela ne veut pas dire qu'il y ait chômage chronique dans toutes les régions. Le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) l'a rappelé fort à propos hier. On oublie malheureusement trop souvent que le chômage afflige certaines régions du pays plus que d'autres. A certains endroits, il a tendance à devenir chronique. J'ai ici un

extrait du *Devoir* de l'autre jour qui commente le plus récent communiqué du Bureau fédéral de la statistique. L'article s'intitule:

(Texte)

Le Québec compte 40 p. 100 des chômeurs.

L'hon. M. Pickersgill: Du pays?

L'hon. M. Lambert: Du pays.

(Traduction)

Voilà qui ne figure pas dans le titre. En revanche, on y trouve ce que le député a indiqué. Même en 1956 le Québec comptait malheureusement de 35 à 40 p. 100 des chômeurs. Il en a sans cesse été de même. Dans les provinces Maritimes, il y a beaucoup plus de chômage. Certes, il y en a aussi dans ma région, mais le pourcentage est tombé à 4.4 et, d'après l'article cité, cela équivaut au plein emploi aux yeux de certains économistes. Mais il faut se rappeler que, lorsqu'on parle du total du chômage ou de certaines régions de chômage, on ne parle pas de l'ensemble du pays. Ces dernières années en particulier, nous avons eu le bonheur de connaître un essor économique très vif.

Des voix: Grâce au Crédit social!

L'hon. M. Lambert: Grâce au Crédit social, dit-on. Je n'en crois rien. Grâce au pétrole, plutôt, placé là par la divine Providence, sans compter une foule d'autres choses. Le Manitoba est également en bonne posture. Quant à la Saskatchewan, elle tire de l'arrière par rapport à l'Alberta et au Manitoba. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le chômage n'est pas fatalement un problème d'une acuité constante d'un bout à l'autre du pays. C'est dire que certaines mesures s'imposent.

Je remarque dans le discours du trône que le gouvernement va s'intéresser davantage à la formation professionnelle et technique. C'est à la vérité la seule mesure qu'il envisage pour l'instant. Il ne fait en somme que prolonger le programme établi par le gouvernement conservateur il y a environ deux ans. Je dirai (sans en expliquer les raisons) à l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) et à ses collègues de la province de Québec qu'il est malheureux que, dans cette province, on n'ait pas jugé bon ou qu'on n'ait pas pu tirer parti de ces avantages au même titre que les autres régions du Canada.

(Texte)

Certaines subventions ont été accordées à la province d'Ontario. En comparant leur situation à celle de la province d'Ontario, l'autre jour un des ministres de la province de Québec déclarait qu'il revenait au Québec tant de millions en vertu du programme d'assistance à l'entraînement technique.

Savez-vous que dans mon propre comté d'Edmonton-Ouest, nous avons reçu plus de 16 millions de dollars en subventions pendant une période où la province de Québec n'a retiré que 13 millions de dollars? Dans ce seul comté, nous avons facilité la réception de ces subventions, et dès le mois de septembre nos étudiants pourront s'inscrire à ces écoles.

Je ne partage pas le point de vue de mon collègue. Je ne suis pas d'avis que l'on doive toujours donner à qui que ce soit. A eux de venir chercher ces subventions s'ils désirent aller de l'avant.

Alors, pourquoi se plaindre? Pourquoi ces récriminations contre l'Ontario et l'Ouest canadien? Nous ne voulons pas qu'il y ait un différend entre régions. Le programme d'assistance était disponible; il leur revenait de chercher à y participer; ils auraient dû y participer davantage.

(Traduction)

Nous en sommes maintenant à un autre sujet, l'Office de développement et de prêts municipaux. Tout comme les autres honorables députés, je m'interroge sur la nature exacte des consultations qu'on a eues avec les provinces en ce qui concerne ce programme.

M. Grafftey: Il n'y en a eu aucune.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas anticiper sur l'article 2 de l'ordre du jour inscrit au nom du gouvernement dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, mais la résolution qui y figure traite en détail de cette question dans les termes suivants:

...à permettre aux municipalités d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'envergure, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause.

Quelles consultations a-t-on eues avec les provinces à ce propos? Il y a toujours eu accord entre le gouvernement fédéral et les provinces à cet égard. Il faudra toujours qu'il y ait un programme et il faut qu'il ait une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral avant qu'un secteur du programme entre en vigueur. Si les honorables députés consultent la loi, ils verront, je pense, que les municipalités doivent se présenter devant l'Office avant d'emprunter. Cet emprunt devra-t-il se conformer aux limites fixées par l'Office provincial des affaires municipales ou tout organisme équivalent? Quel contrôle cette autorité provinciale va-t-elle exercer? Car, enfin, ce sont les provinces qui créent les municipalités. A quel contrôle seront soumis les emprunts si une municipalité peut s'adresser au gouvernement fédéral et se voir accorder des subventions ou des prêts pour de telles entreprises? C'est ce que nous voudrions savoir. Il sera intéressant d'apprendre ce que le ministre des Finances va nous révéler à ce propos.

M'ont également laissé perplexe les autres programmes conjoints qu'on prévoit, vu que le parti libéral s'est solennellement engagé à délaisser ce genre d'initiative. La collaboration de la province de Québec a son prix, et telle fut la rançon exigée. Et n'oublions pas l'ultimatum du premier ministre de la province de Québec. On peut voir à la page 10 du hansard du 17 mai que le premier ministre (M. Pearson), répondant à une question que lui posait le député de Lapointe (M. Grégoire), a nié la chose:

...à ma connaissance, la province de Québec n'a signifié aucun ultimatum sur quoi que ce soit.

Mais nous avons pu lire dans *La Presse* d'aujourd'hui le compte rendu d'une conférence de presse du premier ministre M. Lesage, pour qui son discours représente bel et bien un ultimatum au gouvernement fédéral. Qu'est-ce que les libéraux entendent faire dans ce domaine?

M. Woolliams: Je me demande quelle opinion nourrissent les députés des autres régions du Canada?

L'hon. M. Lambert: Comme le dit l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams), que pensent là-dessus les autres provinces? De quelle façon les autres députés réagissent-ils à des procédés de ce genre?

J'en viens maintenant à la Société de développement dont il est question dans le discours du trône, et qui visera à faire passer sous contrôle canadien un nombre plus grand de nos industries. Mais comment y arriver? Comme l'a indiqué l'autre jour un chroniqueur financier, ce transfert de propriété ne peut se faire que du consentement des intéressés. Si à l'heure actuelle les actionnaires de certaines industries du Canada sont des étrangers, on ne pourra rien faire sans leur adhésion, à moins d'expropriations ou de confiscations.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je puis me permettre d'interrompre l'honorable député, afin d'apporter quelques éclaircissements, faute desquels nous risquerions de créer un état d'esprit dangereux. Les mesures projetées n'impliquent absolument aucun droit d'expropriation.

L'hon. M. Lambert: Eh bien, je suis heureux que le secrétaire d'État (M. Pickersgill) ait apporté des éclaircissements au sujet de la mesure législative avant sa présentation. Toutefois, j'ai encore un point à soulever. C'est une question qui préoccupe bien des gens.

L'hon. M. Pickersgill: C'est pourquoi j'ai voulu donner des explications.

L'hon. M. Lambert: Très bien alors, le secrétaire d'État va nous divulguer les détails d'un certain bill avant qu'il nous soit présenté.

Il y a bien d'autres choses dont je voudrais parler.

(Texte)

Monsieur le président, j'aimerais parler un peu de biculturalisme et de la Commission que le gouvernement se propose d'instituer pour étudier ce problème. J'espère bien, comme l'a indiqué l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) et comme l'ont signalé certains journaux, que cette Commission ne deviendra pas un refuge pour les favoris du parti libéral.

Je souhaite que la représentation française au sein de cette Commission ne soit pas recrutée uniquement dans la province de Québec, car je dois dire à la Chambre que le fait français, au Canada, ne réside pas uniquement dans la province de Québec.

Au fait, la question du bilinguisme n'intéresse pas seulement la province de Québec ni uniquement les citoyens de langue française ou de langue anglaise. Je suis un peu étonné que l'on semble limiter ce problème du bilinguisme à l'Est du Canada. Mais, messieurs, qu'allez-vous faire des citoyens d'extraction ukrainienne ou allemande qui demeurent dans l'Ouest canadien et qui sont bien plus nombreux que leurs concitoyens d'expression française? On ne peut les ignorer. Ils demeurent au Canada, et ce sont des citoyens canadiens; conséquemment, on ne peut les écarter. Je suis d'avis que l'on fait erreur en parlant simplement d'une enquête visant à régler certains problèmes entre l'élément français et l'élément anglais.

Il y a plus que cela. Certes, c'est un problème qu'il nous faut régler, mais il n'existe pas seulement entre les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, car les citoyens canadiens d'extraction ukrainienne ou allemande ont aussi une culture.

J'invite donc les députés de la province de Québec à visiter l'Ouest canadien et à y rencontrer nos citoyens allemands ou ukrainiens, au lieu d'aller visiter la Floride ou les villes d'Atlantic City et de New-York, comme ils le font actuellement. Qu'ils viennent visiter notre belle région en utilisant la route transcanadienne ou en voyageant par le National-Canadien, le Pacifique-Canadien, ou encore Air-Canada. Messieurs les députés de la province de Québec, venez donc nous visiter! On vous recevra à bras ouverts et, indirectement, vous aiderez à soulager le fardeau du ministre des Finances (M. Gordon), parce que vous contribuerez à réduire le bilan déficitaire du tourisme. Dépensez votre argent au Canada. Rendez-vous dans l'Ouest canadien et venez y découvrir ce que veut dire le Canada et le peuple canadien.

D'ailleurs, vous ne pouvez faire ces découvertes par l'intermédiaire des journaux, car il y a une carence totale de communication ou de collaboration entre eux. Au fait, on a beau lire les journaux de Montréal ou de Québec, on n'y voit aucun reportage sur l'Ouest canadien, sauf peut-être lorsqu'il s'agit d'un scandale, d'un meurtre ou encore d'un grave accident de la route. A part ces nouvelles spectaculaires, on ne publie absolument rien au sujet de l'Ouest canadien.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! C'est avec regret que je dois informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

(Traduction)

M. D. G. Hahn (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord suivre les us et coutumes de la Chambre et vous féliciter de votre nomination au poste important que vous occupez. L'approbation unanime de votre nomination par la Chambre est, je crois, un témoignage approprié de votre compétence. Je voudrais également féliciter l'honorable député de Northumberland (M^lle^ Jewett) et l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) de la façon dont ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. La haute qualité de leurs discours rend la tâche difficile à ceux d'entre nous qui parlons après eux.

Me voici en cette enceinte prononçant mon premier discours et je dois avouer que je ressens la même nervosité que la plupart des nouveaux députés. Cependant, j'avoue également que je suis fier. Comme tous les autres députés ici, je suis fier d'être Canadien. Et en tant que Canadien, je suis particulièrement fier d'être dans cette enceinte, la plus noble de nos institutions canadiennes, et d'y représenter la population de mon comté. A titre de membre de cette institution, je suis fier de me trouver de ce côté-ci de la Chambre et d'appuyer le nouveau gouvernement libéral, car je suis fermement convaincu qu'il sera un grand gouvernement.

A titre de nouveau député, monsieur l'Orateur, j'arrive à la Chambre imbu d'un certain idéalisme et j'éprouve un certain respect à l'égard de cette institution. Je sais que beaucoup ont critiqué les travaux de la dernière session, estimant qu'ils étaient peu satisfaisants. Depuis que je suis ici, j'ai entendu des observations, notamment de la part des membres de l'opposition, au sujet des échecs de la dernière Législature et de leurs causes. J'ai entendu leurs recommandations qui s'adressaient particulièrement à nous, députés ministériels au sujet de ce qu'il faudrait faire pour rectifier la situation. Il ne convient peut-être pas qu'un nouveau député discute de ces choses, mais après avoir entendu les paroles qui ont été prononcées, j'estime avant tout que je ne peux faire autrement que d'être d'accord sur bien des points soulevés par l'opposition.

Cependant, à mon avis, bien des sujets n'ont pas été abordés. Comme je l'ai déjà dit, nous devons reconnaître les droits des partis minoritaires ainsi que l'importance du Parlement. Cependant, les honorables vis-à-vis doivent se rendre compte que toute médaille a son revers. Il y a deux côtés en cette enceinte. L'opposition a aussi sa responsabilité. Il lui incombe de s'acquitter vigoureusement et de son mieux des fonctions qui relèvent de l'opposition, mais j'estime qu'aucun d'entre nous ne doit oublier qu'il est ici non pour continuer la dernière campagne électorale, mais pour s'occuper des affaires de l'État. Si tous les membres de la Chambre, où qu'ils siègent, veulent bien l'admettre, je crois qu'à la fin de notre première session, nous les nouveaux députés aurons conservé notre idéalisme et le respect que nous inspire le Parlement.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, avant de nous séparer pour le dîner, j'avais terminé mes observations préliminaires et je voudrais maintenant aborder les sujets principaux dont j'aimerais parler. Je représente la circonscription de Broadview, dans le centre de Toronto. La majorité de mes commettants dépendent, directement ou indirectement, de l'industrie pour assurer leur subsistance. Pour eux le chômage est un problème bien réel et critique. Pendant toute la campagne et depuis, bien des gens sont venus me voir pour me demander de l'emploi. A quoi bon parler à ces gens-là de l'état florissant de notre économie? Cela ne signifie pas grand-chose à leurs yeux. Même si les chiffres qui ont été cités à la Chambre révèlent en fait des progrès par rapport à l'année dernière, le plus critique de tous les problèmes n'a pas encore été résolu. Donc si je parle à mes commettants de prospérité, ils me parlent d'emplois.

Tout le monde sait que le chômage est probablement la pire plaie de notre société. Nous connaissons les répercussions qu'il a sur l'amour-propre d'un homme qui cherche inlassablement et sans succès du travail. On ne peut tolérer plus longtemps cet état de choses. On sait également que tant que dure le chômage, nous ne pouvons guère nous occuper des autres choses que nous souhaitons réaliser pour le pays. Il n'existe pas de

baguette magique. Notre économie ne peut supporter des mesures sociales avancées pendant qu'elle fait vivre un grand nombre de personnes qui devraient travailler. Il est impérieux de reconnaître ce problème et de s'y attaquer avec méthode. A en juger par les mesures annoncées dans le discours du trône, je crois que c'est exactement ce que va faire le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je voudrais cerner le problème tel que je l'envisage, puis indiquer les remèdes que je préconise. D'abord, d'où proviennent les emplois? Il faudra trouver de nombreux emplois au cours de chacune des prochaines années. Où les prendrons-nous? Nous savons aussi que c'est l'industrie qui fournit la plupart des emplois. Donc, si nous voulons créer de nouveaux emplois, c'est de ce côté-là qu'il faut nous tourner. Nous savons que pour développer notre industrie, nous devons produire certains des articles que nous consommons actuellement mais que nous importons. Nous n'ignorons pas non plus qu'un cinquième environ de nos emplois dépendent des exportations. Ainsi, puisqu'il nous faut plus d'emplois, à nous d'augmenter nos exportations.

Avons-nous ce qu'il faut pour mener à bien cette tâche? En quel état est notre industrie? Tout le monde sait que ce qui fait vendre un produit, c'est son prix bas ou concurrentiel, ou bien son originalité. Voilà les deux critères qui régissent la vente. Au Canada, nos fabricants alimentent généralement le marché canadien, qui a 18 millions de consommateurs. C'est bien peu. Néanmoins le niveau de nos salaires est élevé par rapport à celui de nos concurrents européens, et se rapproche du niveau de nos voisins du Sud. On trouve donc chez nous une masse salariale relativement élevée, associée à un volume restreint de production. Évidemment cela relève nos coûts de production.

Pouvons-nous créer nos propres produits et trouver des formules originales? En général, nous ne le faisons pas. La plupart de nos entreprises sont des filiales de compagnies étrangères et emploient les modèles de la maison mère située en dehors de nos frontières; ou bien des sociétés canadiennes contractent des ententes de licence avec des firmes de l'extérieur, qui leur vendent des méthodes de recherches et de mise en valeur. C'est pourquoi les Canadiens n'inventent rien d'original, se privant à la fois d'une productivité bon marché et de modèles bien à eux. Si l'on me permettait d'évoquer ma propre expérience, je parlerais du matériel de blanchissage à domicile; les appareils avaient été conçus aux États-Unis et nous les produisions aux termes d'une patente; il nous fallait un an pour sortir ce que nos voisins fabriquaient en cinq jours. Comment pouvions-nous espérer copier leur matériel et les concurrencer sur les marchés extérieurs? C'était absolument impossible.

Mon prédécesseur de Broadview, l'ancien ministre du Commerce, s'occupait très activement de stimuler les exportations. Je crois que les principes sur lesquels étaient fondées ses campagnes commerciales étaient justes, mais j'estime aussi que d'une façon quelconque la charrue a été mise devant les bœufs. Nous avions mis au point des méthodes de vente et nous avons cherché à vendre avant d'avoir des produits à lancer sur le marché et de négocier les ententes commerciales nécessaires, afin d'avoir un marché. Ce sont là des problèmes ardus à résoudre et quiconque prétend les régler du jour au lendemain ou dans 60 jours ne se fonde pas sur la réalité.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Vous avez raison!

M. Hahn: Il y a une grande différence entre régler un problème et reconnaître qu'il existe puis prendre les moyens de le résoudre. Et c'est ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

M. Hahn: Je crois, monsieur l'Orateur, que les mesures envisagées dans le discours du trône donneront l'impulsion nécessaire pour remédier à la situation. Je voudrais examiner brièvement certaines de ces mesures. Tout d'abord, on a prétendu en cette enceinte que nous n'avions formulé aucune proposition susceptible de créer immédiatement de l'emploi. Je conteste cette assertion. La caisse de prêts municipaux constitue, à mon sens, l'injection dont nous avions besoin. Cette initiative peut mettre les gens au travail en peu de temps, et elle aura cet effet. C'est l'un de ses objectifs. Les entreprises qu'on réalisera en vertu de ce programme pourront être mises en œuvre en très peu de temps. Ainsi, grâce à la caisse de prêts municipaux, nous devrions être en mesure de combler la brèche, de caser les gens, de leur trouver rapidement de l'emploi.

Nous savons aussi que cette initiative n'est pas un remède à long terme. Nous savons qu'elle ne réglera pas le problème, car nous devons aussi accroître notre activité industrielle. C'est pourquoi nous proposons la création d'un ministère de l'Industrie. Ce ministère sera chargé de régler nos problèmes techniques, si l'on me permet cette expression. Il devra s'attaquer aux problèmes que constituent nos prix de revient élevés, s'occuper de recherches et d'expansion. Il doit aussi réunir le patronat et le salariat afin que ces deux groupes, au lieu d'être à couteaux tirés

et de s'envisager sous la lorgnette du soupçon, comme ils l'ont fait dans le passé, conjuguent leurs efforts, sachant qu'ils ne sont pas ennemis, mais qu'ils doivent lutter ensemble contre l'ennemi commun: la concurrence à l'échelle mondiale.

Nous avons ici, au Canada, les talents, les connaissances techniques et la compétence nécessaires pour réussir dans ce domaine de recherche. Il suffit de mentionner le nombre de «Beavers», d'«Otters» et de «Caribous» qui sillonnent le ciel du monde entier comme preuve de ce qui se fait dans notre pays. Les incitations fiscales sont peut-être un moyen de favoriser les travaux de recherches, mais elles ne vaudraient pas grand chose, dans le cas d'une compagnie qui ne réaliserait pas de profits de ses travaux de recherche pendant un certain nombre d'années ou qui n'aurait pas le capital voulu pour lancer un programme de recherche. Je suis d'avis que certaines idées émises par mon honorable ami de Coast-Capilano (M. Davis) pourraient nous aider à résoudre le problème.

Le nouveau ministère de l'Industrie devra étudier la situation au fur et à mesure que nos tarifs baisseront et trouver des moyens qui permettront à notre industrie de se préparer à prendre d'assaut les marchés mondiaux. Ce ministère pourrait assurer des bénéfices à court terme. Au cours de la campagne électorale, le ministre des Finances (M. Gordon) a parlé des mesures qu'il y aurait lieu de prendre dans l'industrie de l'automobile. Les idées qu'il a émises alors pourraient s'appliquer à maintes autres industries.

Prenons un exemple qui m'est familer, l'industrie des lessiveuses domestiques. Nous avions mis au point 15 modèles de ces appareils qui pouvaient être munis de cinq dessus différents. Si nous avions reçu une directive du gouvernement et appris que nos concurrents songeaient à se lancer dans le même domaine, nous aurions peut-être pu diminuer considérablement le nombre de pièces importées en réduisant le nombre de nos modèles à sept ou huit, peut-être, et le nombre de dessus différents pour chaque modède à probablement deux. De cette façon, la quantité des pièces semblables nous aurait justifiés de nous outiller pour les fabriquer au Canada. Nous aurions ainsi fourni du travail aux ateliers d'usinage de nos fabriques et, peut-être aussi, un volume de travail suffisant pour établir une fabrique de porcelaine et de fer émaillé. Si le gouvernement encourageait l'industrie de cette façon, les résultats ne tarderaient pas à se faire sentir.

La création d'un ministère de l'Indutrie ne solutionnera pas nos problèmes, mais il constituera l'outil qui nous permettra de les résoudre.

[M. Hahn.]

Nous savons que nous devons élargir nos marchés. Nous reconnaissons tous, je crois, le travail qu'accomplit le ministre actuel du Commerce (M. Sharp) qui tente d'établir, avec les pays du monde occidental, des débouchés commerciaux qui nous conviennent. Il est inutile que nous Canadiens résistions aux tendances qui se manifestent dans le monde. Nous devons nous associer à ces tendances et en tirer le plus grand profit possible. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Nous aurons besoin d'argent pour prendre les mesures qui s'imposent.

Nous nous attendrions normalement que l'industrie assure ses propres fonds. Toutefois, grâce à la Société canadienne de développement, nous avons également un moyen d'obtenir les fonds voulus, lorsque les méthodes conventionnelles font défaut. J'espère que cette Société mettra fin à la vente de nos industries aux pays étrangers. J'espère qu'elle pourra commencer à racheter les industries qui sont déjà vendues. J'espère que, grâce à ce moyen, des fonds plus élevés seront consacrés à des entreprises hasardeuses. Je connais des gens qui auraient voulu fabriquer d'excellents produits, mais ils n'avaient pas les capitaux pour les mettre au point; ils ont dû aller exposer leurs idées aux États-Unis et y faire mettre au point leurs produits. Je crois que nous devrions être en mesure de fournir les placements spéculatifs nécessaires aux projets de ce genre.

Si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, nous devons accepter la technologie la plus perfectionnée. Nous ne devons pas nous laisser influencer par les difficultés que suscite l'automatisation. Nous devons les envisager et jouir des avantages que l'automatisation peut nous procurer. Pour y arriver, nous devons évaluer les problèmes qui naîtront probablement de l'automatisation et nous devons nous préparer, comme nous le faisons maintenant, à réadapter les travailleurs mis en chômage par l'automatisation. Il ne serait pas très utile, bien sûr, de réadapter des gens à moins de nous assurer qu'on leur enseigne un métier dont on aura vraisemblablement besoin. A quoi bon enseigner le métier de boucher à un briqueteur, quand, en réalité, on a besoin d'électriciens? Donc, quand nous parlons de réadaptation, nous devons aussi nous assurer qu'on enseigne les bons métiers.

Nos problèmes actuels, je pense, se sont posés parce que nous ne nous sommes pas adaptés assez vite aux conditions nouvelles du monde en évolution. La création d'un Conseil économique servira à éviter une erreur semblable à l'avenir. Ce sera un moyen de prévoir les transformations techniques au lieu de les subir après coup. Le programme

que nous entreprenons, je le trouve pratique. Dans ces soixante jours, nous ne réglerons pas tous les problèmes qui se posent: nous allons commencer à les résoudre. Pendant la campagne électorale, nous n'avons pas promis un remède instantané à tous les malaises de l'économie. Ce que nous avons promis, c'est que nous allions prendre les décisions nécessaires à sa guérison. Nous avons promis, en fait, de présenter des programmes pratiques. Nous avons bel et bien promis de nous engager sur la route menant à un avenir meilleur. Je crois que les mesures énoncées dans le discours du trône démontrent que nous nous sommes engagés dans cette voie.

M. Stuart A. Fleming (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente session. J'en profite pour vous féliciter de votre élection au poste éminent que vous occupez à la Chambre et je vous prie de transmettre mes meilleurs vœux aux autres dignitaires de la Chambre qui vous aideront à vous acquitter de vos fonctions.

Je tiens également à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette). Ils s'en sont tirés d'une façon magnifique et je n'ai aucun doute que la Chambre aura le plaisir de les entendre de nouveau. Je n'admets pas tout ce qu'ils ont dit, mais je les admire d'avoir fait de si beaux discours à leur entrée à la Chambre et de ne pas s'être laissé écraser par la nervosité qui semble nous saisir tous lorsque nous ouvrons pour la première fois la bouche dans cette enceinte qui est tout de même impressionnante.

Pour ce qui est du discours du trône, nous savons tous, je suppose, qu'avant l'ouverture de la session, les députés, où qu'ils siègent, ont hâte de lire le discours du trône parce qu'ils espèrent y trouver une indication de l'ordre des événements qui suivront l'ouverture de la session. Nous cherchons à y trouver de nouvelles idées, et une attitude dynamique devant les événements. Or, si l'on examine celui de cette année, on s'aperçoit qu'il renferme des idées empruntées ailleurs plutôt que des idées originales. Il nous annonce que nous serons saisis de nouveau des projets de lois qui nous avaient été présentés avant la dissolution en février. Il nous annonce la continuation de certains programmes qui auraient dû déjà donner leurs fruits à la population mais qui ne sont pas entrés en vigueur parce que le parti libéral a décidé de ne pas les adopter.

Beaucoup de ces choses sont de nature constructive et seront bien accueillies, de ce côté-ci de la Chambre, par les membres de mon parti. Mais nous cherchons des idées nouvelles. Nous cherchons cette fraîche vigueur dynamique, alors que nous trouvons des mesures législatives qui devraient susciter chez nous plus d'appréhension et de doute que de confiance. C'est parce que les choses qu'ont louées et proposées les porte-parole du gouvernement représentent sinon des réponses, du moins un début de réponse, que la population du Canada devrait, à mon avis, les examiner très soigneusement, en se demandant sur quelle voie le parti libéral entend nous mener. On devrait se demander si celui-ci décidera bientôt—comme il a omis de le faire pendant la dernière campagne électorale—mais pourrait bien le faire au cours de la prochaine, de se déclarer le parti socialiste libéral du Canada.

Pour commencer, je parlerai du ministère de l'Industrie. Nous avions déjà plusieurs services qui s'occupaient de l'industrie. Nous avons le ministère des Forêts, le ministère des Pêcheries, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Mines et des Relevés techniques et le ministère du Commerce lui-même, dont chacun se spécialise dans les problèmes particuliers à certaines industries et à certaines régions industrielles du Canada. Chacun de ces ministères est capable, en recourant aux connaissances spécialisées des fonctionnaires qui sont à sa disposition quand il s'agit d'aide et de conseils, de fournir à l'industrie du Canada toute la stimulation et l'encouragement que ce nouveau ministère de l'Industrie, tout-puissant et omniscient, est censé leur donner un jour. Le gouvernement doit continuer à se servir de façon efficace des ministères qui veillent à l'activité de nos industries principales, de nos ressources et de nos industries secondaires. Son devoir n'est pas de créer de plus en plus de postes au cabinet. Nous avons une bureaucratie assez nombreuse sans y ajouter encore. Nous devons exiger du gouvernement qu'il se serve de façon efficace des outils qu'il a présentement à sa disposition. Au cours des cinq dernières années, on a pris des mesures des plus utiles et on s'est servi d'une façon tout à fait rationnelle de la spécialisation de certains services. Nous exigeons que le gouvernement continue l'œuvre lancée, non pas en créant quelque autre superministère ou quelque autre superorganisme destiné à servir de conseiller, mais incapable de faire un usage efficace des connaissances diverses acquises par les différents ministères et de combler de façon satisfaisante les besoins si divers pour permettre à l'industrie de notre pays de continuer son développement. Voilà un domaine où, en essayant de remédier au chômage, on donne tout simplement plus de travail à un nombre accru d'administrateurs qui

mêleront les cartes peut-être plus qu'elles ne le sont actuellement.

Je passe maintenant au principe progressiste en vertu duquel on diviserait le ministère de l'Agriculture en deux sections, l'une pour l'Est, l'autre pour l'Ouest. Pour une raison ou pour une autre, cette mesure est censée apporter des solutions aux problèmes permanents ou aux problèmes nouveaux qui pourraient se poser dans le domaine de l'agriculture alors qu'en réalité, on remplit tout simplement une promesse faite sous le coup d'une impulsion. Le projet de diviser le ministère de l'Agriculture en deux secteurs doit être né d'une impulsion; il est impossible qu'on y ait bien réfléchi. En réalité, le ministère a besoin de services spécialisés rattachés à l'ensemble de l'industrie agricole au Canada. Si l'on pense que la création d'un ministère de l'Est et d'un ministère de l'Ouest peut aplanir certaines difficultés existantes, le gouvernement devrait songer à ce qui va se produire quand on voudra examiner, par exemple, l'industrie des fruits de vergers au Canada. J'imagine que l'industrie des fruits de vergers de l'Okanagan devrait relever du ministre de l'Ouest, dont la première préoccupation portera sans doute sur les céréales et l'élevage. Sur tous les points importants, les problèmes de l'industrie fruitière de l'Okanagan devraient être exactement les mêmes que ceux des problèmes de la même industrie dans la péninsule du Niagara ou la vallée d'Annapolis. Ainsi, le ministre de l'Est essaiera d'élaborer un programme national en fonction des problèmes qui se posent à lui dans la vallée d'Annapolis et dans la péninsule du Niagara, tandis que le ministre de l'Ouest cherchera, lui, à établir un programme national en fonction des mêmes problèmes qui se posent dans la région d'Okanagan, ce qui veut dire qu'on créera un autre motif de consultations, de retards et de chinoiseries administratives. On peut répéter cet exemple dans une foule de domaines. Cela ne règle pas le problème; c'est un truc d'opportunisme politique, mais qui ne donnera pas de résultats pour une raison toute simple: il créera tant de problèmes qu'au temps opportun, j'en suis sûr, le gouvernement souhaitera n'avoir jamais cédé à cette impulsion.

J'en reviens au ministère de l'Industrie et à l'Office de développement municipal. Si l'on me permet cette petite impertinence, je vais citer un passage d'un discours que j'ai prononcé en cette enceinte le 30 juillet 1960. J'y déclarais notamment:

> Le noyau irréductible de chômage et le chômage saisonnier peuvent être la conséquence d'un manque à utiliser le plus efficacement possible les réserves de ressources, de talents et de connaissances qui existent déjà. On peut démontrer, je crois, que dans bien des régions, le chômage est d'autant plus grave qu'il existe un déséquilibre dans la mise en valeur des ressources, par exemple où l'industrie primaire n'est pas complétée par l'industrie secondaire; ou encore, là où une industrie, qu'elle soit primaire ou secondaire, fait vivre toute une région. C'est très souvent dans ces endroits que le chômage d'hiver est le plus aigu, et c'est là aussi, d'après des constatations de plus en plus nombreuses, que se produisent surtout les crises de chômage de longue durée. Dans une large mesure, on trouve à l'origine des problèmes une utilisation incomplète des ressources, des talents et des connaissances disponibles, et il faut donc chercher la solution, du moins en partie, dans une meilleure utilisation de ces éléments.
>
> [M. Fleming.]

Puis, j'ai donné à entendre que la création d'un conseil de développement régional pourrait régler la difficulté.

A lire le discours du trône et ce qu'on y dit sur la création d'un ministère de l'Industrie, il y aurait lieu de croire que de tels conseils n'ont jamais existé. Le fait est que, le 15 décembre 1960, quand la Chambre a adopté la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, de tels conseils ont bel et bien été créés. Pour ma part, j'ai toujours regretté que le titre de la loi parle de terres agricoles. A mon avis, il eût été préférable de recourir à l'expression «régions rurales». La loi prévoit l'utilisation accrue des ressources, aptitudes et connaissances existantes, ainsi que des conseils locaux, et la collaboration des gouvernements provinciaux et municipaux relativement à certaines régions aux ressources particulières, notamment les régions rurales où le chômage chronique et le chômage saisonnier sont le plus manifestes. C'est dire qu'on a absolument tort de penser qu'un programme de développement régional ou qu'une agence de développement régional sont choses nouvelles et originales et que là se trouve la solution du problème. Ces conseils, qui existent déjà ou peuvent voir le jour dans le cadre de l'ARDA, sont aujourd'hui à l'œuvre et peuvent servir davantage à mesure que les gens des différentes parties du pays qui ont besoin d'une aide semblable apprennent à utiliser les ressources disponibles.

Donc, en relevant dans le discours, à presque chaque passage, les prétendues idées nouvelles, on constate qu'en fait il ne s'agit pas d'innovations ou qu'il ne s'agit que d'une répétition de services existant déjà et, dans le cas de la Société canadienne de développement, il pourrait s'agir d'une énorme société. On me dit qu'elle sera conçue pour encourager les placements de Canadiens dans leurs propres industries mais ce sera une société de l'État et il ne faut pas oublier qu'il existe des organismes privés capables d'en faire autant. Un, en particulier, a été créé au cours des derniers mois et tous les députés en ont reçu une brochure qui se trouve peut-être encore maintenant sur leurs étagères.

Ce ne sont que quelques-uns des points que je tiens à signaler pour montrer que ce programme ne répond pas aux besoins de l'époque dans laquelle nous vivons. Il ne vient pas ajouter cette nouvelle dimension sur laquelle le parti libéral nous avait fait compter dans toutes ces promesses d'un monde meilleur pour notre pays, au cours des élections et avant la rentrée du Parlement.

Il y a un autre point à propos duquel je ne veux certes pas critiquer le gouvernement. J'espère simplement qu'il sera en mesure de tenir ses promesses c'est-à-dire qu'il parviendra à résoudre un problème que l'on ne parvient pas à régler, soit la conclusion d'ententes avec la Colombie-Britannique relativement à la mise en valeur du Columbia. Aucun membre de la Chambre ne peut éprouver autre chose que de la satisfaction en apprenant que le premier ministre de la Colombie-Britannique est disposé à rencontrer le premier ministre du Canada en juin pour entreprendre des discussions sur cette question. Qu'on me permette de rappeler, si cela est nécessaire, aux membres du parti libéral et aux membres du gouvernement que même si le premier ministre de la Colombie-Britannique consent à discuter de la question avec eux, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'entreprise se poursuivra.

D'après ce que j'ai entendu au cours de la campagne électorale, je suis porté à croire que le parti libéral désire renégocier certaines modalités du présent traité, et d'après ce que dit le premier ministre de la Colombie-Britannique, je suis porté à croire qu'il veut obtenir certaines concessions du gouvernement du Canada.

Je n'ai aucun moyen de savoir exactement où les nouvelles négociations qui doivent avoir lieu mèneront le gouvernement, mais je redoute un peu les concessions que le premier ministre de la Colombie-Britannique exigera du gouvernement fédéral. J'aimerais soumettre au gouvernement, pour qu'il les examine, trois propositions. Je ne prétends pas qu'elles constituent la solution complète du problème, car l'aménagement du Columbia est une question complexe. En fait, il est très difficile pour un profane d'aborder ce domaine sans se créer des ennuis. J'aimerais quand même suggérer au gouvernement de revoir l'évaluation des frais d'aménagement faite après la négociation du traité et qui semblait indiquer que le barrage de Mica Creek pourrait être environ quinze pieds plus haut qu'on n'avait d'abord prévu sans augmenter le coût du projet tout entier. S'il est possible d'élever le sommet du barrage du Mica Creek sans dépasser les frais prévus, il serait peut-être possible ensuite de transporter une partie des réserves d'eau des lacs Arrow au réservoir à l'arrière de Mica, ce qui éliminerait l'inondation prévue à l'heure actuelle. Cela réduira ensuite la pression sur les régions bâties des lacs Arrow et protégera des terres arables productives. Je ne sais si cette idée est pratique mais il serait bon, à mon sens, d'aviser à son exécution à la lumière des connaissances du gouvernement. Cela permettra peut-être de mettre en vigueur la proposition formulée il y a trois ans par le général McNaughton devant le comité des Affaires extérieures de la Chambre. Il avait alors parlé de la possibilité d'un programme intermédiaire à la place des High Arrows, si un programme n'était pas possible pour le Low Arrow dans l'ensemble de l'entreprise.

Je suis d'avis également que le gouvernement devrait chercher à persuader la Colombie-Britannique que dans une entreprise de l'envergure du Columbia, avec l'autorité qui la régit, qu'elle soit tout simplement provinciale ou conjointe, répartie entre les gouvernements fédéral et provincial, il devrait y avoir contrôle général pour s'occuper non seulement de la construction des barrages en vue de la génération d'énergie et de l'emmagasinage d'eau, mais aussi du réaménagement et du déplacement des collectivités dans toute la vallée. Il aurait aussi à s'occuper de la construction des digues et de la protection des terres, au besoin, et à aider à établir les services d'utilité publique dans ces collectivités qui accueilleront un grand nombre d'ouvriers et leurs familles comme c'est d'usage lorsqu'un programme de cette envergure est mis en œuvre.

Si c'est bien vrai que 3,000 personnes seront employées pendant trois années à Mica Creek, la ville de Revelstoke devra alors présumément fournir les services supplémentaires d'eau, d'égouts et autres pour un grand nombre de personnes. Pour autant que je sache, la Colombie-Britannique n'envisage pas ce problème à l'heure actuelle, et le gouvernement fédéral devrait s'assurer qu'on en tienne compte.

Le gouvernement fédéral devrait prendre une autre disposition: offrir à la Colombie-Britannique une subvention sans conditions représentant la moitié des frais d'aménagement des lignes de transmission à Mica Creek: ce serait la première étape de l'aménagement d'un réseau national d'électricité au Canada. Si le gouvernement souhaite autant l'expansion économique du Canada qu'il le professe, je puis lui assurer que toute l'initiative d'envergure de ce genre susciterait un essor économique considérable en Colombie-Britannique et même au delà des frontières de cette province, dans le reste

du Canada, si l'on trouve moyen de transmettre ailleurs l'électricité provenant de ces immenses ressources hydrauliques. En faisant cette proposition, je suppose que le gouvernement s'intéresse à toute mesure pouvant conduire à l'aménagement d'un réseau national d'électricité.

Je tiens à signaler que les précédents ne manquent pas pour justifier une subvention directe de ce genre: les subventions accordées aux provinces Maritimes et celles qui constituent la participation du gouvernement fédéral au coût du projet d'aménagement d'une usine d'énergie atomique dans la province d'Ontario, subventions que le gouvernement fédéral versera au gouvernement de l'Ontario lorsqu'il prendra en main l'usine atomique. On trouve encore d'autres précédents: les subventions versées au Manitoba pour réprimer les inondations de la rivière Rouge, et celle qui a été accordée à la Saskatchewan pour l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Une subvention comme celle-là aiderait à stimuler l'activité sur le Columbia.

J'ose espérer qu'à l'issue de la réunion du premier ministre du Canada et du premier ministre de la Colombie-Britannique, un ministre pourra nous annoncer à la Chambre que les divergences de vues ont été aplanies. Je sais que certains porte-parole du parti libéral ont donné l'impression que la question était très simple. J'espère bien pour eux et pour les gens de la Colombie-Britannique qu'elle l'est. Cependant, je me contenterai pour le moment de réserver mon jugement jusqu'à ce que la rencontre ait eu lieu.

Monsieur l'Orateur, j'ai exposé d'une façon schématique certaines des idées qui me sont venues à l'esprit après avoir lu le discours du trône et suivi le débat auquel il a donné lieu. Je regrette de ne pouvoir manifester le même enthousiasme que certains préopinants, mais j'estime qu'on peut nourrir de graves doutes sur la compétence et les intention du gouvernement puisqu'il nous présente un document qui ne fait que reprendre certains articles d'un programme dont la Chambre a déjà été saisie, y ajoutant des mesures qui pourraient, en définitive, causer beaucoup plus de tort que de bien au Canada.

(Texte)

M. Gérard Ouellet (Rimouski): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de me lever en cette Chambre, je m'empresse de vous féliciter de votre nomination à un poste aussi important. Je suis persuadé que vous serez toujours au niveau de vos grandes responsabilités.

Je tiens en outre à féliciter le député de Northumberland, (M[lle] Jewett), pour le discours agréable qu'elle a daigné offrir à la conscience des membres du Parlement. J'ose espérer qu'elle sera toujours heureuse et fière des services rendus à son équipe sociale et politique.

La campagne électorale est terminée et maintenant, je ne vois aucun avantage à la poursuivre ici. Chacun de nous a reçu un mandat de ses électeurs. Tous et chacun, nous avons un devoir strict et précis à accomplir. Chaque membre de la Chambre, quelle que soit son allégeance politique, a pris un engagement formel envers ses concitoyens et le pays tout entier.

Je veux prouver, dans la mesure du possible, ma fidélité à ce devoir, car le goût des responsabiiltés n'est-il pas d'abord le respect de sa personne et l'amour de la collectivité dont nous faisons partie.

Monsieur l'Orateur, c'est un honneur redoutable que de venir porter la parole devant cette honorable assemblée; aussi, j'espère qu'en m'écoutant, vous ne perdrez pas de vue que je suis un cultivateur désireux d'apporter sa modeste contribution dans la poursuite des travaux requis en ce lieu, pour obtenir une amélioration sensible et rapide pour les hommes de ma profession.

Je ne saurais tarder à venir remercier et féliciter le très honorable premier ministre (M. Pearson), pour la nomination probable, prochaine, d'un ministre de l'Agriculture qui sera chargé de faire adopter les mesures appropriées pour soulager les cultivateurs de l'Est canadien, dans la position très pénible où ils se trouvent depuis déjà trop longtemps.

Cette décision «rencontre», à nulle autre comparable, toute mon admiration, et vous me permettrez d'indiquer que depuis ma participation active dans notre groupe politique, ce projet d'avoir deux membres du cabinet national, dont l'un sera assigné à la sollicitude des cultivateurs de l'Est canadien et l'autre aux fermiers de l'Ouest canadien, est une condition requise par les besoins de l'heure.

Et combien plus encore suis-je fier de la nomination au ministère canadien, de l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), ce beau comté voisin de celui de Rimouski, que j'ai l'insigne honneur et le privilège de représenter dans ce Parlement. J'ajouterai encore des félicitations particulières à l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne). Ces deux honorables ministres, originaires de mon comté, sauront, je l'espère, contribuer au progrès de notre région. Félicitations à l'honorable premier ministre pour le choix de ces deux hommes distingués.

Le cultivateur, que vous écoutez en ce moment, a été durant 25 ans, secrétaire-trésorier du Syndicat local de l'Union des cultivateurs; durant trois ans, il fut conseiller général de

l'UCC et membre actif de cette union durant 31 ans. Devenu cultivateur à plein temps en mai 1955, à ce moment-là, je quittais mon village et les fonctions de gérant de ma Caisse populaire après 18 ans de service et ma Coopérative agricole après 17 ans de service également.

De plus, j'ai été de nombreuses années secrétaire au bureau du conseil municipal et de la commission scolaire. A mon départ du village pour la vie de l'homme des champs, je ne croyais pas revenir dans la vie publique. Le Crédit social m'a mobilisé et voici qu'aujourd'hui, il me faut m'acquitter d'un rôle difficile et noble à la fois, vous en conviendrez.

J'insiste aujourd'hui auprès de l'honorable ministre de ma région, afin que se poursuive le projet de doter les cultivateurs de l'Est de prix d'achat sensiblement réduits des grains de provende, soit d'un peu plus de $20 la tonne pour les grains destinés au bétail des éleveurs de l'Est, et cela sans pour autant réduire les revenus équitables des producteurs de l'Ouest canadien.

Voilà, à mon humble avis, une suggestion d'importance capitale pour favoriser le maintien de nos effectifs agricoles, effectifs dont la réduction devient inquiétante aujourd'hui pour ceux qui sont désireux de rester fidèles à la profession de leurs ancêtres.

D'ailleurs, chacun de nous reconnaît à l'agriculture un rôle indispensable dans une civilisation chrétienne. Nos fermes familiales sont aujourd'hui en face de problèmes qui méritent la sollicitude de tous les hommes de bonne volonté, et je crois que tous et chacun de nous devons être comptés parmi ceux-ci.

Lorsque nous aurons pris les dispositions requises pour adopter des mesures législatives en faveur du cultivateur de l'Est canadien, nous serons assurés que tous les membres de ma profession sauront s'acquitter de leur rôle envers la communauté nationale. Ce ne sera pas facile, bien que je reconnaisse ici que de louables efforts ont été faits dans le passé.

Toutefois, nous les cultivateurs, après avoir mis sur pied tout un cortège d'œuvres destinées à promouvoir et sauvegarder les intérêts généraux de notre profession, nous croyons venue l'heure de faire instance auprès de notre gouvernement pour l'inviter, le presser à faire au plus tôt ce qui doit être fait dans le sens indiqué précédemment.

Ici, nous devons être pénétrés d'un esprit qui unit tous les groupes; ce doit être le but poursuivi par chacun de nous, afin de nous orienter vers le respect de Dieu d'abord, et de tous les hommes dans les domaines civil et religieux.

C'est à ce prix que nous, les Canadiens, vivrons en paix, parce que nous aurons décidé de vivre sur un plan d'unité véritable.

Le comté de Rimouski m'a délégué au Parlement. Ce comté de plus de 30,000 électeurs désire que je fasse entendre en ce lieu ses besoins les plus urgents.

Il y a là de nombreuses associations qui se proposent le progrès et le succès des entreprises locales et régionales. En particulier, vous me permettrez d'indiquer que la piste de l'aéroport de Rimouski-Est est dans un état déplorable. A cette fin, je suis fortement prié d'intervenir afin que des travaux de réfection soient effectués immédiatement, car il importe que le trafic aérien ne soit pas ralenti par suite de défectuosités dangereuses à la piste. Par ailleurs, il s'impose que la piste principale de l'aéroport soit recouverte d'asphalte à son extrémité sur une distance de plus de 1,000 pieds non encore asphaltée.

A Trois-Pistoles, cette ville maritime de mon comté, il est un besoin urgent d'amélioration au quai; cette ville est un centre maritime naturel d'avenir; sa population réclame une étude qui permettrait de déterminer les voies et moyens d'améliorer le service de traverse nord-sud. Nul doute qu'à la suite d'un examen attentif par des hommes compétents, appuyés par des chefs d'État équitables, notre région maritime, industrielle et agricole connaîtrait un essor prodigieux. La chose en vaut la peine. L'heure est à l'action, parce que nous sommes en face de besoins plus qu'urgents.

Que dire maintenant de notre classe ouvrière? Bien qu'il y ait des progrès notables, au point de vue professionnel, dans les divers métiers, grâce à des institutions spécialisées, à partir de l'école de la marine à l'école d'agriculture, le marché du travail est encombré. Aussi conviendrait-il de prendre des mesures appropriées pour entreprendre des travaux publics importants qui augmenteraient notre actif national, notre patrimoine commun.

En collaboration avec les honorables députés de notre région, joints à ceux des Maritimes, les provinces de l'Atlantique connaîtront des jours de sécurité augmentée et d'équité nationale. C'est le prix de la Confédération.

Qu'il me soit aussi permis de féliciter l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé) pour son discours remarquable en faveur de notre région; à certains égards, il est plus admirable qu'imitable, et je crois que ses désirs, ses demandes inciteront les dirigeants à apporter des résultats positifs. A l'avance, je remercie tous les hommes qui vaqueront aux tâches nécessaires pour réaliser nos projets.

La lumière, n'est-il pas vrai, vient de l'est, le soleil se lève de ce côté.

En ce moment, je l'espère, vous me permettrez de soumettre à votre bienveillante attention des paroles prononcées en cette enceinte, par l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), notre chef national:

L'argent a été la clef de voûte de l'organisation de la société; l'argent est la pierre angulaire de la démocratie économique, car il fait du consommateur l'arbitre de la direction économique. Remontons, si nous le voulons bien, à l'an 1500 en Grande-Bretagne, à l'époque du début de la Renaissance, alors que la révolution industrielle était encore à l'état embryonnaire. Là encore, cet essor fut précédé d'un progrès dans les moyens d'échanges du régime monétaire, lequel a donné lieu au régime monétaire actuel.

Dans notre recherche d'un régime de gouvernement démocratique, n'oublions pas que l'égalité démocratique repose sur l'égalité économique. Aucun de ces deux éléments n'est complet en soi; ni l'un ni l'autre ne saurait exister seul. Je me préoccupe de cette tendance vers un contrôle plus étroit de la part de l'État, vers une imposition plus forte. Cela équivaut à l'abandon de notre régime monétaire, à une tentative de suppression de la démocratie économique. Loin d'ennoblir l'esprit humain, elle l'avilit. Elle n'ajoute rien à la dignité de l'homme. Elle impose aux citoyens une condition indigne, la sujétion à une autorité bureaucratique. Si elle favorise l'égalité, c'est aux dépens de l'individualisme, flamme précieuse qui a attisé le foyer de la civilisation occidentale. Comme le disait l'écrivain autrichien Heimito von Doderer en méditant sur la différence entre l'Orient et l'Occident, dans les pays de l'Est, il n'y a aucune place pour les sursauts d'individualisme. Il y a trop peu d'individualisme pour que l'homme se révolte. Les esprits se compénètrent comme la fumée. Par contre, dans les pays occidentaux, chaque personne a son individualité propre bien que rien n'y paraisse. L'individualité est un château fort d'où rien ni personne, pas même la loi, ne saurait chasser l'âme humaine. C'est la seule existence que connaisse l'âme. C'est seulement ainsi qu'elle peut être bonne ou mauvaise, qu'elle peut se sauver ou se damner.

Au seuil de cette ère nouvelle, il est bon de se rappeler les principes fondamentaux sur lesquels se fonde le mode de vie que nous sommes convenus d'adopter. Demandons-nous si cette nouvelle orientation est vraiment nouvelle? Est-ce l'écroulement de la démocratie économique qui nous force à adopter des mesures contraires aux principes de base qui règlent notre vie? Mes propos semblent peut-être trop forts, mais jetons un coup d'œil sur les gouvernements socialistes derrière le rideau de fer. On n'y trouve que confusion, suite logique de gouvernements de plus en plus gigantesques. Les idées nouvelles n'ont jamais surgi de groupes mais d'individus. Aucun conseil d'administration n'a su composer de symphonie. Aucune commission n'a inventé d'appareil scientifique. Éblouis par la puissance des organismes par rapport à celle de la personne, n'oublions pas que les organismes, quelque puissants qu'ils soient, doivent compter sur les aspirations, aptitudes et talents de la personne humaine. C'est en communiant avec son Créateur que l'âme humaine peut transmettre à d'autres un aperçu d'infini et d'éternité qui échappe aux hommes ordinaires. En supprimant cet esprit créateur, tout État socialiste entraîne automatiquement sa propre décadence.

Il est un autre honorable député qui mérite, à mon avis, les hommages de la Chambre, c'est le représentant de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Lorsque je l'écoutais hier, j'étais en admiration devant cet homme qui se faisait l'impérieux devoir de venir en ce lieu rendre témoignage à son adversaire, l'honorable M. Howard Green, ce Canadien admirable qui a si bien servi son pays. L'honorable M. Green passera à l'histoire comme ayant été un valeureux artisan de la paix dans l'honneur.

Me permettrez-vous, pour une fois, d'offrir des remerciements et des félicitations à l'honorable chef de l'opposition pour la nomination de l'honorable M. Earl Rowe au poste de lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Ce gentilhomme de la politique canadienne mérite notre respect et notre amitié.

Il est un homme remarqué et remarquable qui siège parmi nous, c'est l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), serviteur intrépide de la démocratie, de la liberté et conséquemment de la civilisation.

Pour terminer, je tiens à faire remarquer à la Chambre, monsieur le président, qu'à mon arrivée ici, au Parlement, partout je me suis senti à l'aise, tous ceux que j'y ai rencontrés se sont montrés d'une gentillesse inoubliable, et je me souviendrai toujours du bienveillant accueil qui m'a été prodigué par monsieur le greffier. C'est bien agréable pour un cultivateur d'éprouver de tels sentiments, croyez-moi.

Dans l'exercice de mon mandat, j'aurai besoin de la collaboration de ceux qui sont au pouvoir. J'espère recevoir de chacun d'eux une pleine mesure de coopération pour le bien-être de tous les électeurs de mon comté, et je les en remercie à l'avance.

Le Crédit social, c'est la réponse, le remède de la démocratie ou de la civilisation chrétienne aux pressions communistes athées, de la gauche, en même temps qu'il est le remède à la dictature capitaliste de la droite.

(Traduction)

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste que vous remplissez présentement. Peu après le 8 avril, quand il nous est apparu que nous allions être affligé d'un autre gouvernement libéral, plusieurs d'entre nous se sont demandés qui allait être nommé aux différentes fonctions du nouveau gouvernement. Pour l'ensemble, je dois dire que je me suis pas mal trompé. J'ajouterai cependant qu'en ce qui concerne le choix de l'Orateur, je suis heureux de révéler que je favorisais cette nomination bien avant qu'elle soit faite.

(Texte)

En deuxième lieu, je tiens à dire que nous qui avons eu le privilège, au cours de la dernière session, d'observer l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux), ne sommes pas surpris de l'honneur qui lui échoit,

et les nouveaux députés sont heureux de constater qu'on avait raison de lui faire confiance en le nommant Orateur suppléant des comités de la Chambre.

(Traduction)

Je désire féliciter aussi le très honorable premier ministre (M. Pearson) et les autres membres du cabinet qui ont accepté de remplir de hautes fonctions dans cette Chambre. Je veux présenter mes félicitations à mes collègues du Nord de l'Ontario. Il y a longtemps qu'un aussi grand nombre de députés de la grande région septentrionale de notre province n'avait pas siégé sur les banquettes ministérielles.

(Texte)

Maintenant, monsieur l'Orateur, après avoir payé tribut à qui il est dû et quand il est dû, je demanderais l'indulgence de la Chambre pour un moment, pour dire quelques mots d'un sujet qui me cause une certaine inquiétude.

Il n'y a pas très longtemps, quand le système de traduction simultanée fut installé à la Chambre, j'ai éprouvé certains doutes du fait qu'à mon sens il est plus facile de se plaquer un récepteur à l'oreille pour comprendre ce qui est prononcé dans une autre langue que de l'apprendre. L'installation de ces appareils pourrait tendre à ralentir au lieu de hâter le jour où les honorables députés en viendraient à maîtriser nos deux langues officielles.

(Traduction)

Cependant, monsieur l'Orateur, malgré les doutes que j'ai pu nourrir alors, je dois dire, qu'après un certain temps, la nouvelle méthode a bien marché. Une des choses que j'ai remarquée et que je trouve très bonne, est la suivante: autrefois, quand un député parlait dans une langue que d'autres représentants ne pouvaient comprendre, nous voyions tout un exode de la Chambre. Mais maintenant, nous remarquons que les députés se servent de leur appareil pour écouter l'interprétation simultanée. Je voudrais, toutefois, faire une légère protestation au sujet de ce qui me semble une nouvelle pratique qui se fait jour à la Chambre. Je pense à celle de répéter tout dans les deux langues. Ce n'est pas nécessaire, puisque nous avons ce système d'interprétation simultanée. A mon avis, le bilinguisme signifie qu'on peut parler l'une ou l'autre de nos langues officielles, et si on veut leur donner une importance égale, je ne vois pas pourquoi on répéterait tout dans les deux langues. Somme toute, quand je dis «monsieur l'Orateur» et que l'interprète dit «Mr. Speaker», je ne vois pas pourquoi je dirais aussi «Mr. Speaker», de façon à ce que l'interprète puisse dire «monsieur l'Orateur». A mon avis, c'est presque se moquer du bilinguisme et ne faire aucun usage du système d'interprétation simultanée que nous possédons. Il me semble que le discours du trône au début de la présente session est un exemple excellent que nous devrions tous suivre, c'est-à-dire parler d'abord dans une langue, puis dans l'autre. Il me semble qu'on met ainsi les deux langues sur un pied d'égalité, comme cela se doit à mon avis. C'est un des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui dans notre pays, c'est-à-dire le problème du bilinguisme et du biculturalisme. On y a déjà prêté beaucoup d'attention. Si l'on réfléchit un instant à la question, on admettra, je crois, que la situation jette plutôt le discrédit sur les gouvernements libéraux et conservateurs que nous avons eus jusqu'ici. En effet, en consultant le guide parlementaire, nous constatons que, pendant cinquante ans, nous avons été gouvernés, dans notre pays, par un gouvernement libéral...

Des voix: Bravo!

M. Martin (Timmins): ...et pendant quelque 46 ans par un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Martin (Timmins): Après tous ces compliments mutuels, monsieur l'Orateur, je dirais qu'à mon avis, l'agitation que nous constatons aujourd'hui dans notre pays est, en quelque sorte, la condamnation de ces deux gouvernements. (*Exclamations*) Nous avons pu voir, surtout au cours de la dernière campagne électorale, que les anciens partis essayaient de jeter le blâme des problèmes de notre pays sur les nouveaux partis qui se développent aujourd'hui au Canada. Ils me semblent ne tenir aucun compte de ce que la seule raison d'être des nouveaux partis, c'est l'échec des anciens. Les problèmes que nous devons affronter aujourd'hui découlent d'une longue série de petits griefs. Ces griefs ont été dissimulés trop longtemps, et il ne sert à rien de cacher les choses. Sans doute, si la dissimulation était une solution, tous ces problèmes auraient été résolus ces 96 dernières années. Le plus grand danger que nous courons aujourd'hui, c'est de passer d'un extrême à l'autre.

(Texte)

Permettez-moi de dire ici, monsieur l'Orateur, que lorsque j'entends des personnes irresponsables parler de la séparation du Québec du reste du Canada, je frissonne. Je naquis et fus élevé au Québec. J'ai servi dans des régiments québécois, français et anglais. Quant à moi, le Québec n'est pas seulement ma place natale, mais aussi le berceau de notre nation. Le Québec, c'est le Canada; comment peut-on l'en séparer?

(Traduction)

Ce qui m'inquiète le plus, monsieur l'Orateur, c'est que les actes de terrorisme actuels pourraient bien compromettre les chances d'une solution juste de ces problèmes qui se posent à nous depuis des années. Je fais appel aux citoyens de langue anglaise et de langue française de mon pays et je leur demande de se montrer patients à l'heure présente. Aux Canadiens anglais, je demande de comprendre qu'il existe des griefs à corriger et aux Canadiens français, je demande de comprendre que ce ne sont pas des actes de terrorisme qui vont résoudre les problèmes.

J'aborde maintenant un sujet très important pour la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Avant la fin de la session, ou du moins avant la fin de l'année, le Parlement devra se pencher sur le problème, car il s'agit d'une mesure dont nous serons saisis. Je veux parler, bien sûr, de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or qui est en vigueur depuis trois ans et qui doit être renouvelée cette année au moyen d'une modification ou autrement, selon les désirs du Parlement. Je sais très bien que nous aurons une autre occasion d'examiner cette affaire plus en détail, peut-être lorsque le projet de loi sera présenté à la Chambre. Pour l'instant, je veux tout simplement signaler au gouvernement l'importance de cette affaire.

La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or fut d'abord adoptée par un gouvernement libéral. Deux fois, un gouvernement conservateur en a prolongé l'application. En fait, la dernière fois que nous avons modifié la loi, nous avons augmenté de quelque 25 p. 100 l'aide qu'elle prévoyait. Bien des années ont passé depuis la mise en vigueur de cette mesure et je crois que nous devons maintenant comprendre qu'en plus de son objectif initial—qui était de stimuler et de maintenir l'exploitation—cette loi revêt aujourd'hui une grande importance pour notre pays. L'un des principaux problèmes de notre pays, depuis bien des années, découle du fait que nos importations dépassent nos exportations. Chaque année, ce problème se pose à nous. Nous devrions nous rendre compte que l'or est un produit que le Canada possède en grande quantité. En fait, le Canada se classe au deuxième rang parmi les producteurs d'or du monde. Nous n'aurons jamais plus d'or que nous pouvons en exporter. Nous avons une surabondance de cuivre, de fer, de bois, de papier—oui, même de blé—mais l'or est un produit dont nous n'accumulerons jamais d'excédents dans notre pays. Par conséquent, si nous comprenons la véritable importance de ce produit et sa valeur pour notre pays, nous aurons compris que le problème engage en vérité la responsabilité du pays et qu'il faudrait, dans la conjoncture actuelle, que l'extraction de l'or soit subventionnée par l'ensemble du pays. Elle ne devrait pas être subventionnée, comme c'est le cas depuis trop longtemps, par l'industrie elle-même, par les travailleurs de cette industrie et par les marchands et les citoyens des villes que font vivre les mines d'or. Cependant, je suis toujours d'avis que cette loi ne réalisera la fin à laquelle elle avait été adoptée à l'origine que si l'on opère certains changements pour s'assurer que le bénéfice de la subvention payée par la population du Canada reviendra aux municipalités, aux gens qui y travaillent et à ceux qui les servent.

Je consacrerai le reste de mon temps de parole à une question qui constitue, à ce que j'ai constaté, le premier problème de ma circonscription. Certains pourront penser que je m'aventure ici dans un domaine relevant des provinces, mais il n'en est rien. La question intéresse directement l'État fédéral, plus particulièrement le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je regrette seulement que le ministre ne puisse être ici pendant que nous traitons de cette affaire. Je veux parler du grand nombre de personnes qui, dans ma circonscription et probablement aussi dans d'autres, sont victimes d'accidents du travail. Du fait du règlement et des usages actuels de la Commission ontarienne des accidents du travail, ces personnes passent à la charge des services de bien-être municipaux, que l'État fédéral aide par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'entends énumérer seulement quelques-uns de ces cas. J'assure aux députés que j'en ai des centaines dans mes dossiers. Au cours de la dernière campagne électorale, on m'en a signalé entre 300 et 400. Je pense en particulier au cas d'un homme qui s'était cassé la cheville. Après le traitement, on lui a enlevé son plâtre et le médecin lui a ordonné de faire des exercices. Alors qu'il traversait son jardin, sa cheville a cédé, il est tombé, s'est donné un tour de rein et a dû, en conséquence, retourner pendant deux ou trois semaines à l'hôpital. La Commission des accidents de travail a refusé de reconnaître qu'il y avait rapport entre les deux accidents. La femme et les sept enfants de ce travailleur sont maintenant à la charge de la municipalité et le gouvernement fédéral défraie 40 p. 100 des prestations qui leur sont versées.

Dans plusieurs cas, il se passe de six à dix semaines, voire trois, quatre et cinq mois avant qu'une prestation soit versée aux travailleurs blessés. Encore une fois, ils sont parfois obligés de demander des prestations de

bien-être à la municipalité et une partie des frais sort alors du Trésor fédéral. Je me demande combien de temps encore nous continuerons à être dupes au point de croire que nous n'avons pas de responsabiiltés directes dans ces cas, sous prétexte que les fonds ne semblent pas venir directement du Trésor fédéral. Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (l'honorable M^lle^ LaMarsh) et le ministre du Travail (l'honorable M. MacEachen) pourraient s'intéresser à cette question. Je leur assure que je puis leur donner des centaines de cas pour étayer les déclarations que je fais ce soir. Je me demande parfois pourquoi il est à peu près impossible de signaler l'affaire à l'attention du public et des intéressés. J'ai écrit aux journaux, aux journaux de Toronto, et j'ai énuméré jusqu'à 15 de ces cas. J'ai même donné les numéros des demandes, les dates et ainsi de suite, mais la presse s'est bien gardée de publier quoi que ce soit. Cela me porte parfois à me demander s'il n'y a pas un complot du silence. Ce qui ne va pas, à mon sens, c'est que la Commission est en fonction depuis trop longtemps. La Commission regarde avec complaisance ce qu'elle a accompli il y a dix ou quinze ans et ne se rend même pas compte de la situation actuelle. Voilà certes l'un des problèmes les plus urgents dans ma circonscription et je me demande parfois si une telle situation n'existe pas dans toutes les autres circonscriptions de la province et du Canada.

Il faudrait revoir et reviser complètement tout le régime de bien-être public. J'ai eu connaissance d'un cas qui me semble absolument inconcevable de nos jours. Il s'agit d'un homme qui avait une famille extrêmement nombreuse, du moins pour notre région. Il avait dix-sept enfants. Parce qu'il avait de la difficulté à subvenir aux besoins de sa grosse famille, il faisait souvent défaut dans le paiement de ses comptes—nous en sommes là pour la plupart. Évidemment les saisies de salaire ont commencé à pleuvoir et, du même coup, le père de famille a perdu son emploi et a dû solliciter des prestations de bien-être municipal. Vu qu'il avait une si grosse famille, il touchait la prestation maximum, ce qui en Ontario représente $180 par mois. Enfin, il a réussi à trouver un emploi au ministère de la Voirie de l'Ontario où il était à l'abri des saisies de salaires. Il y avait toutefois un problème, il devait accepter une diminution de $20 pour obtenir son poste. Son salaire s'établissait à $160. S'il n'était pas retourné au travail on l'aurait accusé de ne pas subvenir aux besoins de sa famille et on l'aurait condamné à la prison. Je crois qu'il s'agit là d'une situation qu'il vaut la peine d'étudier. C'est un aspect des problèmes les plus urgent auxquels doit faire face le nouveau ministre en assumant ses fonctions.

Parallèlement à la tendance générale qui se manifeste en ce 31^e^ jour de décision, je crois qu'il serait à propos que je termine ici mes remarques, car nous aurons amplement le temps de traiter ces sujets dans les jours qui viendront.

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est): C'est un vif plaisir pour moi, monsieur l'Orateur, de commencer mon discours de début en vous offrant mes félicitations à l'occasion de votre élection. Je suis persuadé que vous saurez exercer vos fonctions de façon remarquable et dans les meilleures traditions parlementaires. Je me rends pleinement compte de l'honneur que représente pour moi le fait de prendre la parole pour la première fois à la Chambre. Je me sens d'autant plus honoré que je parle à titre de représentant de Saint-Jean-Est. Dans la perspective historique, Saint-Jean-Est est revenu joyeusement et, je l'espère, de façon permanente, au bercail des libéraux.

Pour nous tous j'imagine, c'est une expérience étonnante que de nous trouver dans l'enceinte de ce Parlement, car en somme nous ne sommes plus les représentants élus de nos propres circonscriptions, mais bien de l'ensemble du pays. Comme nombre de mes collègues, j'ai franchi cette enceinte pour la première fois. Peut-être, eux, ne sont-ils pas intimidés par les complexités de la procédure constitutionnelle ni par l'ordre des travaux et délibérations, aussi varié qu'enchevêtré; pour ma part, je le suis. Mais au fond de nos cœurs nous éprouvons le ferme propos de servir aussi bien et aussi dignement que possible nos commettants, qui nous ont fait les dépositaires de leurs espoirs et de leurs aspirations. Je suis très fier de représenter Saint-Jean-Est, et je sais que ce qui sera utile à cette circonscription le sera également à toute la province de Terre-Neuve.

La benjamine des provinces canadiennes a bénéficié de mesures précises et bien définies; une fois entièrement mises en œuvre, elles aboliront la plupart des désavantages qui nous ont accablés dès l'aube de la Confédération. La plus franche de ces mesures a été l'offre du gouvernement fédéral, qui s'engage à défrayer 90 p. 100 des frais qu'exigera l'achèvement de la route transcanadienne. La même promesse a été faite à toutes les provinces de l'Atlantique, mais Terre-Neuve est seule à avoir encore un grand tronçon inachevé. Que cette entreprise dépasse les moyens du gouvernement provincial, cela saute aux yeux. N'oublions pas non plus que la commission MacPherson a recommandé que la route soit

parachevée aux frais du gouvernement fédéral, à titre d'obligation nationale. Ce n'est rien d'autre, à mon avis.

Une des choses dont Terre-Neuve a le plus besoin, c'est de moyens de communication. Certes, il lui faut des moyens de communication matériels, des routes comme la *Marine Drive* aux splendeurs maritimes incomparables, ainsi que de transbordeurs comme celui que l'on nous promet depuis si longtemps pour relier notre province au littoral est. Mais il lui faut aussi des moyens de communication sur le plan des esprits et des idées afin que les Terre-Neuviens puissent se faire entendre à Ottawa. Il n'en a pas toujours été ainsi.

La limite de douze milles au profit de nos pêcheurs est une autre entreprise d'importance. Les succès que le gouvernement remportera à ce sujet dépendent naturellement de la volonté de nos voisins, les Américains. J'ai bien l'impression que la limite de douze milles sera bientôt reconnue, car les États-Unis ont souscrit à la formule six-plus-six qui a été rejetée par quelques voix seulement lors de la dernière conférence sur le droit maritime où une majorité des deux tiers est nécessaire.

On ne saurait exagérer l'importance que revêt pour nous la mise en valeur des pêcheries sur une base nationale. Toute réalisation dans ce domaine dépendra naturellement de l'issue de la conférence que le premier ministre (M. Pearson) a offert de convoquer. Une telle entreprise exigera l'établissement d'un programme économique reposant sur des bases saines et pouvant produire les meilleurs résultats, grâce à une gestion, une surveillance et un mode de financement appropriés.

Le régime de location fiscale qui existait à Terre-Neuve doit d'être rétabli. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ce programme permettait aux provinces pauvres de bénéficier de la prospérité du Canada. Si ce système était rétabli, notre province profiterait de l'essor prévu de l'économie canadienne et recevrait une contribution importante qui lui permettrait de faire face à l'augmentation annuelle du coût d'entretien de nos services publics essentiels. Ce qui compte le plus cependant, c'est que la nouvelle politique nationale tienne compte de tous ces éléments et de bien d'autres encore et qu'elle vise à l'éradication des faiblesses fondamentales dans toutes les provinces.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à aucun besoin de Terre-Neuve. L'ancien gouvernement a fait certaines bonnes choses pour Saint-Jean-Est, d'autres régions et d'autres provinces. Comment aurait-il pu en être autrement, vu qu'il a été au pouvoir pendant six ans. Mais la tâche est à peine entreprise. Il m'arrive de croire que les sept représentants de Terre-Neuve finiront par faire prévaloir les intérêts du plus ancien secteur de notre jeune pays.

Les conditions de vie à Terre-Neuve me semblent attribuables pour une bonne part aux dépenses effectuées par les gouvernements fédéral et provincial à l'égard de divers services publics et au chapitre de la sécurité sociale et du bien-être. A des endroits comme l'île Bell, où il y a excédent de main-d'œuvre, la situation est encore plus lamentable. Je me préoccupe fort de l'amélioration des conditions de vie dans cette vaste région.

J'aimerais consacrer le reste de mon discours à vous parler de ma province natale de Terre-Neuve et de sa grandeur naturelle, tout comme d'autres ont parlé de leurs provinces. Mes commettants m'ont envoyé ici pour les représenter et leur servir de porte-parole. C'est mon devoir et j'ai l'intention de faire de mon mieux. C'est pourquoi je vais prendre les quelques minutes à ma disposition pour vous mettre au courant d'un état de choses que je tiens absolument à faire connaître à la Chambre et au pays, et au sujet duquel je ne puis plus garder le silence.

Monsieur l'Orateur, mon district comprend la grande île de la baie Conception que nous appelons île Bell, où se trouve la ville de Wabana, qui est un beau nom indien béothique signifiant «pays du soleil levant». Environ 14,000 personnes vivent dans cette île. J'aimerais pouvoir vous dire aussi qu'elles y gagnent leur vie, mais il n'en est rien. Ces 14,000 personnes sont incapables de gagner leur vie dans l'île. Ces hommes et ces femmes, tous d'excellents Terre-Neuviens et Canadiens, sont condamnés, par une influence contre laquelle ils ne peuvent rien, à vivre dans un état voisin du dénument absolu. Ne vous méprenez pas, monsieur l'Orateur. Je ne dis pas que tous et chacun de ces bonnes gens sont incapables de gagner leur pain, car tel n'est pas le cas. Mais ce qui est vrai, malheureusement, c'est que sur ces 14,000 personnes, un nombre effarant de 5,500 reçoivent l'assistance publique et vivent de charité, à leur grande honte.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 9 heures et demie, il est de mon devoir, en conformité de l'alinéa 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre ces délibérations et de mettre aux voix tout amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

(L'amendement du très honorable M. Diefenbaker, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Baldwin
Bigg
Cadieu (Meadow-Lake)
Cantelon
Churchill
Clancy
Cooper
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Doucett
Enns
Fairweather
Fane
Fleming
Flemming
Forbes
Grafftey
Gundlock
Hales
Hamilton
Horner (Acadia)
Howe (Wellington-Huron)
Irvine
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Korchinski
Lambert
Loney
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McBain
McIntosh
Madill
Mandziuk
Martineau
Millar
Monteith
Moore
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
Ormiston
Pascoe
Paul
Pigeon
Rapp
Ricard
Rynard
Simpson
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Valade
Vincent
Watson (Assiniboïa)
Webb
Weichel
Willoughby
Winkler
Woolliams—76.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Armstrong
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce)
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Barnett
Basford
Batten
Beaulé
Béchard
Beer
Benidickson
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Boutin
Brewin
Brown
Cadieux
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Caouette
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Chapdelaine
Choquette
Chrétien
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Cyr
Davis
Deachman
Denis
Deschatelets
Douglas
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Émard
Éthier
Favreau
Fisher
Forest
Forgie
Francis
Frenette
Garland
Gauthier
Gelber
Gendron
Godin
Gordon
Granger
Gray
Greene
Grégoire
Guay
Habel
Hahn
Haidasz
Harley
Hays
Hellyer
Herridge
Honey
Howe (Hamilton-Sud)
Jewett (Mlle)
Kelly
Klein
Knowles
Konantz (Mme)
Lachance
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Lamoureux
Langlois
Laniel
Laprise
Latulippe
Leduc
Lessard (Saint-Henri)
Lloyd
Loiselle
Macaluso
Macdonald
MacEachen
Mackasey
MacNaught
McIlraith
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Mather
Matheson
Matte
Mitchell
Moreau
Morison
Mullally
Munro
O'Keefe
Olson
Orlikow
Otto
Ouellet
Patterson
Pearson
Pennell
Pépin
Perron
Peters
Pickersgill
Pilon
Plourde
Richard
Rideout
Rinfret
Rochon
Rock
Rondeau
Rouleau
Ryan
Sauvé
Scott
Sharp
Stewart
Tardif
Temple
Thompson
Tremblay
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webster
Whelan
Winch—147.

M. Byrne: J'ai pairé; si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

(Traduction)

M. Cardiff: J'ai pairé avec l'honorable député d'Algoma-Ouest. Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. Chatterton: J'ai pairé avec l'honorable député de Victoria. Eussé-je voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Regan: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député d'Oxford. Sinon j'aurais voté contre l'amendement.

M. More: J'ai pairé avec l'honorable député de Norfolk; autrement j'aurais appuyé l'amendement.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HONORABLE M. DIEFENBAKER—LE PARLEMENT MANQUE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'OTAN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Elle intéresse les privilèges de la Chambre des communes. Le Conseil de l'OTAN est réuni depuis deux jours, mais le Parlement n'a encore reçu aucun renseignement au sujet de la position officielle du Canada, alors que la presse quotidienne publie des dépêches. Ainsi la *Presse canadienne* a communiqué ceci hier soir:

> On a frayé la voie à la formation d'une Alliance atlantique, dotée de forces de frappe nucléaires, et dont le Canada serait membre. Aujourd'hui, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont étudié les points névralgiques de l'univers. On est parvenu à un accord d'ensemble sur le principe d'une force reposant au début sur les sous-marins lanceurs de Polaris et des bombardiers britanniques à long rayon d'action.

Monsieur l'Orateur, on m'affirme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense renseignent régulièrement les journalistes, tandis que le Parlement ne sait toujours rien. Je me bornerai à dire pour le moment que c'est une dérogation aux droits du Parlement, qui devrait jouir d'une complète liberté d'accès aux nouvelles.

LE COMMERCE

LE GATT—RAPPORT DU MINISTRE SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé, hier, si je pouvais faire rapport sur les pourparlers qui ont eu lieu à Londres et à Genève relativement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. J'aimerais faire quelques observations à cet égard maintenant.

Comme le savent les honorables députés, la commission consultative économique s'est réunie à Londres les 13 et 14 mai juste avant les entretiens auxquels les ministres du commerce ont participé à Genève, sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du 16 au 21 mai. Je demande l'autorisation de déposer les exemplaires du communiqué émis à la fin de la réunion du Commonwealth, de même que les résolutions et autres conclusions adoptées par les ministres du commerce à Genève.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer ces documents?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Sharp: Aux réunions de Londres, monsieur l'Orateur, j'ai été très impressionné par la diversité du Commonwealth moderne, qui me semble refléter la diversité même du monde moderne, du moins le monde libre. On voit dans le Commonwealth tout l'arc-en-ciel des besoins et des idéaux. La Grande-Bretagne est un pays hautement industrialisé, le Canada et l'Australie sont d'importants exportateurs de produits agricoles et de produits primaires et sont également des fabricants quoique moins importants, et la Nouvelle-Zélande est presque exclusivement un pays agricole. Il est remarquable—cela m'a d'ailleurs impressionné—que la majorité des membres du Commonwealth moderne sont des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui amorcent à peine leur expansion.

J'ai été fortement intéressé de rencontrer les ministres du Commerce des anciens comme des nouveaux pays du Commonwealth. Nous avons pu, à Londres, discuter, dans le climat de compréhension mutuelle des réunions du Commonwealth, climat que tant d'entre nous connaissent, des intérêts et des opinions des états-membres au sujet des principaux problèmes de l'heure, dans le domaine du commerce et de l'expansion.

Trois questions principales figuraient à l'ordre du jour. Premièrement, l'expansion du commerce dans les pays émergents, deuxièmement le commerce mondial des denrées agricoles, et troisièmement les négociations en vue d'abaisser les tarifs et les autres obstacles au commerce mondial. Lors des délibérations, nous avons pu également étudier la situation en Europe et recevoir des ministres britanniques un exposé des événements survenus depuis la fin des entretiens de Bruxelles.

Tous les ministres admettent que le commerce du Commonwealth revêt toujours une grande importance. Nous avons tous également convenu qu'il fallait élargir l'ensemble du commerce mondial et que cela avait une

importance primordiale pour tous les pays du Commonwealth.

Comme les députés le verront en lisant le communiqué que je viens de déposer, on a étudié à fond les besoins des pays moins évolués du Commonwealth et le Canada s'est joint aux nations-sœurs pour offrir son appui afin de combler ces lacunes, tant aux réunions ministérielles du GATT qu'à la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique dont le comité préparatoire se réunit présentement à Genève.

La réunion du GATT, à Genève, avait pour but de résoudre sur le plan mondial les trois principaux problèmes commerciaux qui avaient fait l'objet des discussions de Londres. Ces problèmes sont difficiles et complexes et il faudra concilier de nombreux intérêts divergents au cours des longues séances de négociation à venir. Néanmoins les pays intéressés sont convenus de négocier et on pourra ainsi lancer le mouvement. Cette réussite était énorme et réconfortante.

On a pris, pour aider les pays emergents, des décisions qui faciliteront l'expansion de leur commerce et des rouages existaient pour garder leurs problèmes à l'avant-scène lors des négociations et des entretiens du GATT. Mais les avis différaient sur bien des points quant à la meilleure façon de procéder, et ces divergences opposaient notamment la communauté économique européenne et les pays d'outre-mer associés à la communauté d'une part et les nations émergentes du Commonwealth et des autres parties du monde d'autre part.

Ces divergences sont exposées dans les documents que je viens de déposer. Mais il n'y a eu aucun désaccord quant à l'urgence et à l'importance fondamentale d'une aide immédiate à ces pays pour leur permettre de vaincre les difficultés de développement et d'améliorer le sort de leurs populations. L'aide ne suffit certes pas. L'aide technique et financière doit s'accompagner de perspectives de commerce meilleures et d'autres mesures capables de contribuer à l'expansion et à la stabilité des revenus d'exportation pour ces pays.

La conférence de Genève du GATT constituait la cinquième réunion des ministres de l'organisme depuis la signature, en 1947, de l'accord général. Le but premier de la réunion était de lancer des négociations d'envergure en vue d'abaisser les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce. L'autorité nouvellement acquise par les États-Unis afin de diminuer la protection qui entoure le marché américain rendait possibles de telles négociations. Le pouvoir accordé par la loi sur l'expansion du commerce

[L'hon. M. Sharp.]

de réduire de moitié la plupart des tarifs américains et de supprimer les droits de 5 p. 100 ou moins est à la fois d'une inspiration fertile et d'une vaste portée. Cela fournira plus d'occasions d'atténuer la protection américaine que depuis bien des années.

La proposition d'après laquelle il y aurait lieu d'entamer de nouvelles négociations d'envergure, le projet dit Kennedy, a reçu un appui énergique de la part du Canada, de la Grande-Bretagne et de maints autres pays qui ont tout intérêt à voir s'accroître le commerce mondial. L'assemblée était convenue que les négociations devaient être entamées et qu'elles devaient porter sur les entraves de tous genres au commerce, ainsi que sur tous les secteurs d'échanges.

On a également décidé que le plan des négociations devait reposer, en principe, sur la réduction uniforme de l'ensemble des tarifs, sous réserve de certaines exceptions et de l'élaboration de méthodes en vue de rétrécir les écarts de tarif, d'une grande puissance industrielle à l'autre, et qui influent de façon notable sur les échanges.

Les honorables députés savent d'après les nouvelles des journaux parvenues de Genève qu'il a fallu plusieurs jours de négociations, entre les États-Unis et la Communauté économique européenne, pour arriver à s'entendre sur la formule finale du principe de négociation.

J'ai bien précisé que, pour le Canada, une telle formule de réduction tarifaire ne procurerait pas en échange les avantages économiques et commerciaux nécessaires. J'ai signalé que, pour un pays comme le Canada, avec un marché intérieur limité, des méthodes de production et d'échanges à lui et un éventail d'exportations relativement peu étendu, il serait difficile de trouver une formule unique qui établirait l'équilibre souhaitable des avantages. J'ai toutefois assuré aux délégués que le Canada jouerait son rôle en accordant des concessions tarifaires proportionnées aux avantages qu'il en retirerait.

Les conclusions de la réunion s'appliquent à la position du Canada et à celle, quelque peu analogue, prise par certains autres pays. J'aimerais donner lecture de ces dispositions afin que les honorables représentants sachent comment se sont terminés les entretiens. Les conclusions prévoient que le comité des négociations tarifaires qui a été institué au cours de la réunion, réglera, entre autres choses:

> Le problème qui se pose à certains pays ayant une moyenne très basse de tarifs douaniers ou une structure économique ou commerciale particulière telle que les réductions tarifaires uniformes n'arrivent pas à équilibrer suffisamment les avantages.

Dans sa communication, qui fait partie intégrante des décisions prises à la réunion, le

président de la réunion ministérielle du GATT déclare que conformément à ce paragraphe:

Le comité s'occupera du cas de certains pays où il est établi que le niveau moyen des tarifs douaniers est très bas ou leur structure économique ou commerciale est telle que l'application générale de réductions égales et uniformes des tarifs douaniers ne serait pas souhaitable. Pour ces pays, il faudra chercher à équilibrer les avantages en les fondant sur des concessions commerciales de valeur équivalente que ces pays accorderaient, sans toutefois exclure les réductions uniformes quand ce sera possible.

En outre, on a demandé au président, lors de la réunion de clôture, si les mots «structure économique ou commerciale particulière» qui figurent dans la résolution s'appliquaient à la situation particulière d'un pays dont il est reconnu qu'il est largement tributaire de ses exportations de produits agricoles ou autres matières premières. Le président a répondu dans l'affirmative.

Je suis convaincu que les États-Unis et nos autres grands partenaires commerciaux comprennent parfaitement notre situation.

L'échange de produits agricoles dans le monde présente des problèmes particulièrement épineux. Les règles normales des échanges n'ont pas été appliquées ici et les grands exportateurs de produits agricoles comme le Canada s'estiment frustrés. L'accord intervenu à Genève, y compris l'assentiment de la Communauté économique européenne, selon lequel l'agriculture entre en ligne de compte dans les négociations, a donc une grande importance. Il ne fait pas de doute qu'il sera difficile d'en arriver à un compromis, mais les intérêts en jeu étant si grands, surtout dans le domaine du blé et des autres céréales, je puis certifier aux députés qu'au prochain entretien les représentants du Canada ne s'épargneront aucun effort pour assurer le succès des négociations. Des réunions auront lieu tôt pour discuter des céréales et des viandes, et un groupe spécial a été formé pour s'occuper des produits laitiers.

Il est possible que ces discussions aboutissent à des accords internationaux sur les denrées.

A ce propos, je signale à la Chambre la déclaration que le ministre de l'Agriculture de Grande-Bretagne, M. Christopher Soames, a faite mercredi de cette semaine à la Chambre des communes de Londres. J'attire également l'attention des honorables députés sur le discours prononcé par lord Amory sur le même sujet, et dont le compte rendu a été publié dans le *Globe and Mail* de ce matin. M. Soames prédit d'importants changements dans la politique de soutien et d'importation agricoles de la Grande-Bretagne, et fait part du consentement de son pays à participer à de nouvelles négociations d'accords internationaux relatifs aux denrées de la zone tempérée. J'ai eu l'occasion de discuter de ces questions avec M. Soames, et nous prévoyons travailler en étroite liaison avec la Grande-Bretagne, d'autres importateurs et d'autres exportateurs de céréales et d'autres produits, au cours des négociation qui doivent s'ouvrir immédiatement.

L'entente survenue à Genève à l'égard des principaux points et dont je viens de parler n'a pas été facile à réaliser, il s'en faut. Il reste encore beaucoup à faire et bien des difficultés à aplanir avant que nous soyons assurés d'un résultat appréciable et positif des négociations. On a pourtant prévu l'étape de nouveaux progrès, si vraiment on est décidé à mener à bien les pourparlers. Nous avons l'intention, et je parle ici au nom du Canada, de jouer là un rôle des plus actif.

On est tombé d'accord sur un programme de négociations assez chargé. En sus des groupes agricoles dont j'ai fait mention, une commission de négociations sur les tarifs se réunira en vue d'établir les règles de négociations de façon précise pour le 1er août. Ces préparatifs doivent aboutir à une grande conférence sur le commerce, qui s'ouvrira le 4 mai de l'année suivante; les divers groupes pourront alors s'y rencontrer et mener les négociations à bien.

En vue de ces négociations, le gouvernement se propose d'analyser à fond la situation de concert avec les groupes canadiens mis en cause. Les moyens qu'on prendra à cette fin seront annoncés en temps opportun.

Comme le Canada est au nombre des grandes nations commerçantes du monde et que son économie dépend dans une large mesure du commerce, il pourra retirer de grands avantages de ces négociations, si elles sont menées à bien, et des nouveaux débouchés qui lui seront offerts. Cela s'applique à nos produits de fabrication tout aussi bien qu'à nos denrées agricoles et à nos produits primaires. La réduction des tarifs douaniers favorisera grandement la saine expansion de l'industrie canadienne en lui ouvrant des marchés plus nombreux. Si les négociations aboutissent nous pourrons donner une meilleure orientation à la production et au commerce, ce qui stimulera l'expansion et l'emploi au Canada, nous permettra d'affronter la concurrence et favorisera, en fin de compte, l'essor du Canada et la prospérité des Canadiens.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, le rapport dont le ministre du Commerce vient de nous donner lecture au sujet de deux réunions, l'une à Londres et l'autre à Genève, ne manque certes pas d'intérêt pour la Chambre. A mon avis, dans certains rapports sur des conférences internationales, on est porté à exagérer les résultats accomplis et à minimiser

les difficultés qui restent à aplanir. Comme l'a signalé le ministre, certains problèmes ont à peine été effleurés dans ce domaine. Les comptes rendus parus dans les journaux s'entendent à dire que les pourparlers de Genève se sont presque soldés par un échec. Ce n'est qu'à la toute dernière minute que l'on a réalisé un certain accord et qu'on en est arrivé à un certain compromis, ce qui a permis à d'autres personnes de continuer à chercher un terrain d'entente.

D'après moi, c'est bien ce qui s'est produit. On s'entendra sur certaines règles fondamentales qui régiront les négociations futures. Cela semble être l'objectif que la conférence s'est fixée pour le moment.

Le ministre a déclaré avoir constaté à Londres combien complexes deviennent les relations au sein d'un commonwealth en pleine évolution. Tous se rendent compte de la situation, à n'en pas douter. Cela explique peut-être pourquoi les choses semblent si simples vues de l'extérieur mais combien difficiles lorsqu'on est engagé dans la mêlée.

Dans le communiqué aux journaux que j'ai évidemment lu ce matin, on rapporte que trois des pays du Commonwealth ont presque refusé de souscrire à cette entente provisoire et qu'on a réussi à les convaincre de l'accepter à contre-cœur. Il s'agit d'une nouvelle parue dans le *Wall Street Journal* qui n'est pas toujours une source d'information digne de foi et objective, mais qui est assez sûre tout de même. Si tel est le cas, je suppose que les pays du Commonwealth en question sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, et on peut se demander quels arguments ont finalement réussi à les convaincre d'accepter.

D'après M. MacEwan, premier ministre suppléant d'Australie, dont les paroles sont rapportées dans le *Chronicle Herald* d'Halifax d'hier par M. Eric Dennis qui était à Genève, cela sonnait le glas du régime de préférence du Commonwealth britannique. Si cette nouvelle est exacte—et personne n'ignore que les États-Unis cherchent depuis des années à détruire le régime de préférence—les problèmes agricoles dont mon ami l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a parlé hier, vont sûrement s'aggraver. Non seulement les problèmes relatifs à la vente du blé vont s'accentuer mais aussi ceux qui ont trait à la vente des pommes auxquelles je porte un intérêt plus que théorique à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de Genève, comme le ministre l'a déclaré, il a apparemment prétendu que nous ne pouvions accepter une réduction tarifaire générale et uniforme de 50 p. 100. Les motifs de ce refus sont, me semble-t-il, assez évidents. Il faut se rappeler que depuis l'établissement du GATT, le Canada, comme l'a déclaré le premier ministre actuel il y a peu de temps à la Chambre des communes, a collaboré entièrement par l'intermédiaire de tous ses gouvernements à établir le principe du GATT et il s'ensuit que nos droits de douane sont peu élevés. Si, par exemple, nous avons un régime douanier s'établissant en moyenne à 20 p. 100, qu'un autre pays possède un régime douanier de 40 p. 100 et que nous consentions à une réduction de 50 p. 100, nous aurions en fin de compte un tarif douanier qui s'établirait en moyenne à 10 p. 100, tandis que l'autre pays aurait encore un tarif douanier aussi élevé que le nôtre au début. Il est évident qu'il y a certaines objections à soulever à ce sujet et, apparemment, le ministre les a soulevées.

Il est intéressant de noter, lorsqu'on relit le compte rendu des débats qui ont eu lieu au cours des derniers mois et des dernières années au sujet de ces négociations, qu'alors le premier ministre actuel acceptait presque avec enthousiasme une réduction uniforme de 50 p. 100. Cela prouve une fois de plus ce que nous savons tous: une fois au pouvoir, on trouve fort malaisé de traduire dans les faits, promesses et affirmations faites jadis à la légère.

Le ministère a cité la fin de la déclaration du président prévoyant une solution de compromis. Il va sans dire que la citation est objective et rigoureusement exacte; mais le ministre n'a pas fait mention de l'entrevue dans laquelle M. Christian Herter, lui aussi à Genève, a déclaré—je ne me souviens pas des termes précis—que ces ajustements ne porteraient que sur les déséquilibres des tarifs et des échanges commerciaux. On ne se doute pas de la difficulté qu'il y a à établir la preuve dans des cas de ce genre. Cela peut durer des années, et nous espérons vivement que la déclaration du président ne verra pas sa portée restreinte par les affirmations de M. Herter à la fin de la conférence.

Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons naturellement sans réserves tout programme visant à élargir les échanges commerciaux du monde entier, mais nous mettons cependant au premier plan les intérêts du Canada. Il y a quelque temps, le chef de l'opposition a adopté la même attitude, et proposé au président Kennedy de réunir en conférence des pays qui partagent les mêmes idées, afin d'aboutir à une expansion du commerce international.

Nous apprécions la déclaration faite ce matin par le ministre. C'est avec intérêt que nous suivrons les événements et le déroulement des pourparlers, et nous appuyerons les mesures qui logiquement s'imposent en vue d'une expansion du commerce canadien.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Notre groupe a écouté avec un vif intérêt le rapport que vient de nous présenter le ministre sur les deux réunions tenues à Londres et à Genève. Nous pensons, comme lui, que dans ces négociations tarifaires, il faut rechercher un équilibre des avantages plutôt qu'une réduction uniforme de 50 p. 100 ou tout autre pourcentage de réduction.

Nous espérons que l'intérêt manifesté passera dans les actes et qu'on ne se contentera pas de se prononcer en faveur des réductions tarifaires pour ensuite abandonner bien vite cette idée, comme l'a fait l'ancien gouvernement en 1957, lorsque l'Angleterre l'a invité à donner suite à certaines déclarations favorables aux réductions tarifaires. Nous sommes heureux de constater qu'on met l'accent sur l'expansion du commerce avec les pays dits sous-développés, surtout ceux qui sont membres du Commonwealth. A notre avis, c'est là que se présentent les meilleures occasions d'accroître les échanges. Nous savons maintenant que, par suite des événements de ces derniers jours au sujet du blé aux États-Unis, il faudra absolument porter une attention encore plus grande à ce secteur de notre commerce agricole.

Nous souhaitons au ministre et à son ministère un franc succès lors de ces négociations et nous espérons qu'ils auront le courage de ne pas s'arrêter lorsqu'on en viendra à discuter des points qui devront faire l'objet de mesures précises.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, il convient de remercier le ministre du Commerce du rapport qu'il vient de faire au Parlement, si tôt après son retour, sur les deux réunions auxquelles il a assisté à Londres et à Genève. J'ai été quelque peu déçu de constater qu'il s'en tenait à des généralités sur la conférence du Commonwealth tenue à Londres. J'espère que nous aurons sous peu l'occasion de débattre la question plus à fond. Les comptes rendus des journaux émanant de Londres nous ont certes donné l'impression que le ministre, porte-parole du Canada, avait dissuadé tout projet d'entente commerciale du Commonwealth. Mais il se peut que cette nouvelle soit inexacte.

Nous reconnaissons tous qu'une entente commerciale au sein du Commonwealth ne pourrait remplacer un programme mondial d'échanges commerciaux. Mais il n'en reste pas moins vrai que nous disposons de marchés très importants au sein du Commonwealth, notamment en Grande-Bretagne, qui nous donnent une balance nettement favorable au titre de nos échanges et qui nous aident à contre-balancer le déséquilibre de notre commerce avec les États-Unis. Il importe de retenir ces marchés et, si la chose est possible, de les accroître. En attendant qu'on mette au point un programme d'échanges à l'échelle mondiale, ce qui prendra sans aucun doute un certain temps, les membres de notre groupe sont d'avis qu'il convient de ne sacrifier aucune possibilité de consolider et d'élargir la position commerciale que nous occupons présentement au sein du Commonwealth. Tout bien considéré, on ne saurait maintenir l'unité du Commonwealth avec des déclarations vagues sur un attachement commun à la Couronne ou une confiance commune dans les institutions démocratiques. Pour maintenir l'association, il faudra avoir recours à des moyens pratiques qui importeront surtout pour les pays nouvellement indépendants qui ont adhéré au Commonwealth et qui font face à de graves problèmes d'échanges à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de la conférence de Genève, il ne fait pas de doute que les premières séances ont suscité de graves déceptions. Les États-Unis insistaient pour qu'on consente des réductions linéaires ou générales, plutôt que des réductions portant sur un nombre déterminé d'articles, ce qui a provisoirement menacé les négociations d'une rupture complète. J'ai l'impression que les États-Unis finiront peut-être par assouplir leur attitude. Sinon, je crains que les perspectives d'avenir du GATT ne soient considérablement assombries. J'espère que le gouvernement verra à ce que la question fasse l'objet d'un débat général sous peu, afin que nous puissions avoir de plus amples renseignements.

J'espérais que le ministre, dans l'exposé qu'il nous a présenté, laisserait entrevoir si le gouvernement songe à présenter une mesure de redressement commercial qui établirait l'indemnisation à prévoir pour les divers secteurs de notre économie qui risquent de subir les contre-coups des modifications tarifaires. J'estime qu'on dissiperait bien des inquiétudes si les vastes secteurs de notre économie qui risquent d'être lésés par les modifications tarifaires et les changements qu'il faudra apporter, de l'avis de tous, savaient quels rouages législatifs et administratifs on compte établir pour leur accorder un certain dédommagement. Il y aurait moins d'anxiété si ces milieux savaient que les modifications seraient imposées et mises en vigueur d'une manière ordonnée, au cours d'une certaine période, et que leurs entreprises ne risqueraient pas d'être disloquées par des décisions trop subites.

J'estime que l'exposé du ministre a été fort utile, mais j'ose croire qu'on nous permettra sous peu d'entamer un débat général afin que l'honorable représentant puisse répondre aux

questions et nous fournir de plus amples renseignements.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): A la suite de la déclaration du ministre du Commerce dans laquelle il a dit avoir eu certains entretiens avec M. Soames, on a également mentionné que des débats de nature générale avaient eu lieu les derniers jours, à la Chambre des communes britannique, sur la question des échanges.

L'honorable représentant a-t-il eu ou non des entretiens avec M. Soames sur la question des importations britanniques de produits agricoles et, surtout, quelles exportations canadiennes de produits agricoles au Royaume-Uni le gouvernement britannique envisagerait de contingenter le cas échéant?

L'hon. M. Sharp: Je suis reconnaissant au chef de l'opposition de m'avoir donné l'occasion d'ajouter certaines observations à mes propos antérieurs.

Je regarde la déclaration de M. Soames comme un des événements les plus constructifs des derniers temps. Le gouvernement du Royaume-Uni est en train de remanier sa politique agricole intérieure, et M. Soames m'a parlé des conséquences que cette revision pourrait avoir pour l'importation du Canada de denrées comme les céréales. A son avis, ce serait un moyen d'agrandir les débouchés que trouvent les céréales canadiennes au Royaume-Uni et de donner à ce marché une stabilité qui n'existait pas jusqu'ici. C'est pourquoi j'ai mentionné, dans mon exposé, ce qu'avait dit M. Soames, ainsi que les propos qu'a tenus hier lord Amory. A mon avis, il s'agit là d'une tournure très constructive des événements et j'espère que le chef de l'opposition ne s'inquiétera pas indûment de ce qu'il relève dans les journaux.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne m'inquiète pas indûment de ce que je relève dans les journaux. Ce qui me préoccupe, c'est ce qu'on a dit avant-hier au Parlement britannique, soit que «nous avons constaté, dans ces entretiens, beaucoup de compréhension pour notre thèse générale voulant que s'ils» —c'est-à-dire les pays du Commonwealth entre autres—«doivent tirer un bénéfice raisonnable de nos débouchés, il faudra régler les conditions auxquelles il sera ravitaillé.».

Voici ce que je lui demanderai: Quelles étaient, plus particulièrement, les céréales, et quelle est la nature des contrôles, parmi d'autres mentionnés dans les pourparlers, que le ministre s'est apparemment déclaré prêt à appuyer?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que j'expose la politique intérieure britannique en réponse à cette question. Je tiens à assurer le chef de l'opposition que la raison pour laquelle M. Soames m'a parlé—il m'a même donné à l'avance le texte des observations citées par le chef de l'opposition—était de me garantir que les événements qui allaient se dérouler étaient de nature très constructive du point de vue du Canada et destinés à nous octroyer une meilleure participation aux débouchés britannique pour certains produits, plus particulièrement pour les céréales, qui nous intéressent plus directement.

LES NATIONS UNIES

REFUS DE LA RUSSIE DE PAYER SA PART DES FRAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question d'importance urgente au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Il s'agit d'un problème qui me semble empirer de jour en jour. En l'absence du ministre, je pourrais peut-être adresser ma question au premier ministre. Le premier ministre voudrait-il donc dire à la Chambre ce que le Canada proposera, ou ce qu'il est prêt à faire pour tâcher de résoudre les problèmes financiers critiques des Nations Unies, maintenant que l'Union soviétique a encore une fois fait savoir à l'Organisation qu'elle n'a pas l'intention de payer le moindre montant sur le prêt de 200 millions de dollars, ni d'assumer une part d'un grand nombre d'engagements des Nations Unies?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est, évidemment, très regrettable que l'Union soviétique, ou tout autre pays membre des Nations Unies, refuse d'accepter et de tenir ses engagements financiers à l'égard de l'Organisation. Nonobstant cet état de choses, le gouvernement canadien, tout comme par le passé, jouera entièrement son rôle, sur le plan financier comme sur les autres plans, pour que les Nations Unies puissent poursuivre leur œuvre. La délégation canadienne à la récente réunion de l'assemblée a, d'ailleurs, fait certaines propositions au sujet de ces questions financières. Mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui prendra la parole au cours du débat lundi prochain, exposera alors la question en détail.

(Texte)

LES MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE LABRADOR-NOUVEAU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire

poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu une demande officielle du gouvernement de Québec ou de Terre-Neuve pour délimiter la frontière Labrador-Nouveau Québec?

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir informé qu'il poserait aujourd'hui une question en français. Il me permettra certes de répondre à sa question en anglais.

(Traduction)

Depuis que j'ai accepté mon portefeuille, je n'ai reçu aucune communication portant sur le sujet mentionné par l'honorable député.

(Texte)

M. Pigeon: Est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre ses responsabilités et de convoquer les deux parties en cause pour délimiter cette frontière?

(Traduction)

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de convoquer, d'ici peu, une réunion sur le sujet.

L'ÉNERGIE

TRAITÉ DU COLUMBIA—AIDE APPORTÉE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR DES FONCTIONNAIRES AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que le premier ministre de la Colombie-Britannique a révélé que, depuis la fin de l'an dernier, il a bénéficié gratuitement des services de M. Robert B. Anderson, ancien secrétaire au Trésor des États-Unis dans le gouvernement Eisenhower, pour le seconder dans ses pourparlers avec les fonctionnaires américains, le premier ministre voudra-t-il nous dire si le gouvernement canadien a jugé nécessaire de s'assurer les services d'un fonctionnaire américain pour l'aider dans ses propres négociations au sujet du traité du Columbia?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Autant que je sache, monsieur l'Orateur, non; assurément pas depuis la venue au pouvoir de notre gouvernement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—MESURE À LA SUITE DE LA DÉCLARATION DU CHEF DU SYNDICAT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le très honorable représentant pourrait-il dire à la Chambre quelle sorte d'assurance il a reçue de M. Rusk, secrétaire d'État américain, au sujet du différend de la région des Grands lacs?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Hier, monsieur l'Orateur, en lisant dans les journaux la déclaration publiée par le chef du syndicat international des gens de mer des États-Unis, j'ai pensé, pour parler par euphémisme, que ce ne serait pas de nature à servir la cause. J'ai donc tout de suite demandé un rendez-vous à M. Rusk, qui se trouvait à Ottawa, et nous avons discuté cette affaire. Il m'a donné, hier soir, la seule assurance qu'il pouvait me donner, c'est-à-dire qu'il en saisirait immédiatement un palier supérieur de son propre gouvernement. C'est ce qu'il a fait et il m'a confirmé ce matin que le gouvernement américain examinait la question en toute urgence—la question, c'est-à-dire la déclaration publiée hier—et avant la fin de la journée, je pense, une déclaration sera émise à Washington au nom du gouvernement et j'espère qu'elle sera tout au moins plus utile que la déclaration publiée hier par le chef du syndicat international des gens de mer.

(Texte)

GRÈVE À LA «SOLBEC COPPER MINES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. L'honorable ministre a-t-il reçu un rapport concernant la grève de 200 mineurs, depuis le 1er mars, de la *Solbec Copper Mines* de Québec?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

(Texte)

PROTESTATION CONTRE LA «NORANDA MINES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques. Pourrait-il intervenir afin de faire cesser la féodalité minière qui existe dans

la province de Québec, sous le contrôle de la *Noranda Mines Incorporated,* en ce qui a trait aux métaux non ferreux?

(Traduction)

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question de l'honorable député et me renseignerai sur le différend dont il parle.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—QUESTION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si nous pouvons compter obtenir bientôt le rapport de la Commission de conciliation fédérale établie pour régler le différend entre le syndicat des débardeurs et la *Shipping Federation of British Columbia?*

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on prévoit que le rapport sera remis d'ici la fin de mai. On devrait donc l'obtenir sous peu.

LES MÉDICAMENTS

MOYEN DE DIFFUSER LES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAIS EFFETS DE CERTAINS REMÈDES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mais, avec votre permission, je voudrais, auparavant, la féliciter publiquement d'avoir été nommée à la tête du meilleur ministère du gouvernement, du ministère qui s'occupe du plus grand nombre de foyers canadiens. Je suis certain qu'elle y vivra une expérience fructueuse.

Voici ma question. Vu que l'Organisation mondiale de la santé a adopté la proposition que lui a faite le Canada il y a environ un an, en vue de la mise au point d'un système visant à diffuser rapidement les renseignements sur les mauvais effets de certains médicaments, le ministre pourrait-elle nous dire dans combien de temps fonctionnera l'organisme qui doit donner suite à cette proposition?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de remercier l'honorable député des bonnes paroles qu'il a eues à mon endroit. J'admets ce qu'il a dit au sujet de l'efficacité de mon ministère et de la très grande compétence de toutes les personnes qui en font partie ou qui y ont été affiliées par le passé. Cependant, je dois demander à mon honorable ami la permission de tenir sa question pour un préavis écrit.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

PROGRAMME DE LIQUIDATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, le secrétaire parlementaire du premier ministre a déclaré, dans son discours, qu'à son avis, il y aurait lieu de prendre certaines dispositions en vue de liquider les sociétés de la Couronne. Le premier ministre pourrait-il me dire si c'est là une question de principe du gouvernement et, si tel est le cas, quelles sont les sociétés de la Couronne qui seront probablement liquidées?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une question de principe du gouvernement.

LES FINANCES

QUÉBEC—CONSULTATIONS AU SUJET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si un membre de son gouvernement est entré en communication avec le premier ministre du Québec, M. Lesage, ou tout autre membre du gouvernement de la province de Québec, avant que la proposition relative aux prêts aux municipalités soit annoncée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le programme dont parle l'honorable député n'a pas encore été annoncé en Chambre. Lorsque nous serons rendus à l'étude de cette question, et j'espère que ce sera bientôt, la Chambre obtiendra des renseignements détaillés au sujet des entretiens qui auront précédé la présentation de ce projet de résolution.

LES PÊCHERIES

LA COMMISSION DU PACIFIQUE-NORD—DROITS DE PÊCHE RECONNUS AUX JAPONAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le ministre précisera-t-il quelle mesure le gouvernement a prise par suite de la constatation de la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord, selon

laquelle certaines espèces de poisson n'échappent plus aux dispositions de la loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique-Nord?

L'hon. C. M. Drury (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de prendre note de la question.

(Traduction)

LA HOUILLE

ABOLITION DU DROIT DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, le ministre des Mines est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée mercredi?

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, mercredi, le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a demandé si le gouvernement songeait à abolir le droit de douane qui frappe le charbon américain importé au Canada. En ce qui me concerne, je n'ai pris connaissance que des interventions d'importateurs comme l'Hydro-Ontario. Il s'agit là, j'en suis persuadé, d'une question à laquelle il appartiendrait normalement au ministre des Finances de répondre dans ses propositions budgétaires.

(Plus tard)

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai attendu patiemment le moment où le ministre des Finances reprendrait ma question au point où l'a laissée son collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques. Me sera-t-il permis de poser maintenant la même question au ministre des Finances? Le gouvernement songe-t-il à supprimer le tarif sur l'importation du charbon des États-Unis au Canada?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des instances ont été faites sur ce sujet et sur bon nombre de questions touchant le tarif; les unes et les autres ont été mises à l'étude et les décisions que prendra le gouvernement seront annoncées lors de l'exposé budgétaire.

(Texte)

LES POSTES

TRANSPORT ILLÉGAL DE BILLETS DE LOTERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Postes.

Puisque les loteries sont illégales au Canada et qu'il est de notoriété publique que des quantités considérables de billets de loteries étrangères sont expédiées par la poste au Canada, le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures appropriées pour corriger cette situation?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Je dois tout d'abord dire que je n'ai pas à remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question, puisqu'il ne l'a pas fait.

Cependant je dois dire que chaque fois que nous découvrons des coupables nous saisissons la correspondance, et souvent, l'honorable député, et bien d'autres, viennent nous voir pour demander que la loi ne s'applique pas dans certains cas.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le ministre des Postes vient de faire allusion à une supposée intervention de ma part pour empêcher la justice de suivre son cours dans le domaine des loteries. Je pense que le ministre devrait retirer cette déclaration, car je ne suis jamais intervenu auprès du député de Saint-Denis ni de n'importe quel autre ministre pour entraver l'observance de la loi. La réponse du ministre est évasive et causée, sans doute, par son ignorance de ce qui se passe dans son propre ministère. Je trouve que le ministre devrait retirer son affirmation.

M. l'Orateur: Je vais examiner le compte rendu plus tard aujourd'hui.

(Traduction)

M. Valade: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Le ministre vient de faire une observation bien malhonnête à mon sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai compris ce qu'a dit l'honorable député et j'examinerai le compte rendu plus tard aujourd'hui.

(Plus tard)

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège. Il est regrettable que le ministre des Postes soit absent. Ce matin, j'ai posé la question de privilège à Votre Honneur, qui, après l'avoir examinée, devait la trancher cet après-midi. Ai-je raison de poser la question de privilège en vertu de l'article 17, qui, en page 10 du Règlement, prescrit que la question de privilège doit être prise en considération et discutée aussitôt qu'elle se pose? J'ai convenu que Votre Honneur n'était peut-être pas prêt à étudier la question. Elle n'en reste pas moins très urgente à mes yeux, étant donné ce qu'elle suppose, et j'estime qu'il me faudrait l'autorisation d'en discuter sur-le-champ.

L'hon. J. W. Pickersgill (Secrétaire d'État): Je me demande, Votre Honneur, si le député me permettrait de faire un rappel au Règlement.

M. Valade: Ah ...

L'hon. M. Pickersgill: Je crois qu'on peut toujours invoquer le Règlement. C'est très simple. Le député, à juste titre, a posé la question de privilège immédiatement et Son Honneur l'Orateur a dit qu'il y songerait et qu'il rendrait une décision plus tard dans la journée. A ce moment-là, le député ne s'est pas opposé à la ligne de conduite adoptée par l'Orateur, qui consistait seulement à remettre la chose à plus tard. Il est arrivé très souvent qu'une décision sur la question de privilège ait été remise à plus tard.

Je suis certain que lorsque Son Honneur l'Orateur reviendra au fauteuil, il se fera un plaisir d'entendre le député, mais il me semble que Son Honneur devrait être présent en personne pour cela. Le député aura seulement à répéter ses arguments en la présence de Son Honneur et je me demande s'il accepterait, sans qu'il soit nécessaire de liquider de façon officielle le rappel au Règlement, d'attendre que Son Honneur soit revenu au fauteuil.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): A propos du rappel au Règlement, la Chambre devra savoir si l'Orateur reviendra et quand il reviendra. Deuxièmement, quand la question de privilège comporte des sous-entendus comme ceux-ci, il se peut que l'Orateur juge que certaines paroles doivent être retirées et la rétraction doit paraître au compte rendu le plus près possible de l'expression offensante. Si le retard se poursuit jusqu'à cinq heures et quarante-cinq cet après-midi, il sera trop tard pour que la rétraction soit efficace. Je crois donc que le député devrait avoir le droit de faire connaître immédiatement ses arguments et d'obtenir une décision sur-le-champ.

L'hon. M. Pickergill: Je me demande si je pourrais ajouter un mot à ce sujet. Je suis bien sûr que nous pourrons demander à Son Honneur l'Orateur d'ordonner que les délibérations à ce sujet soient insérées au bon endroit dans le compte rendu. Monsieur l'Orateur, avant que Votre Honneur revienne présider l'assemblée, le député de Sainte-Marie a posé de nouveau la question de privilège qu'il avait soulevée plus tôt aujourd'hui, et que Votre Honneur a demandé de tenir en suspens jusqu'à cet après-midi. J'ai invoqué le Règlement, avec le consentement du député, pour proposer que la question soit gardée en suspens jusqu'au retour de Votre Honneur. J'ai déclaré que nous devrions attendre le retour de Votre Honneur avant de prendre quelque disposition que ce soit au sujet du rappel au Règlement. Votre Honneur est maintenant revenu.

Entre temps, le député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé un point qui semblait fort valable, soit que le député de Sainte-Marie souhaiterait voir les délibérations que nous entamons à l'heure actuelle paraître au hansard au même point où il a, pour la première fois, posé sa question de privilège. Il me semble que Votre Honneur avait la compétence de proposer à l'éditeur du hansard que les débats, même s'ils ont lieu maintenant, figurent dans le hansard immédiatement à la suite de la question de privilège du député. Je ne suis pas sûr qu'on puisse le faire, mais, dans le cas de l'affirmative, il me semblerait que la Chambre aurait la compétence d'en donner l'ordre. Il serait, d'après moi, juste et équitable d'agir ainsi pour donner suite au point qu'a soulevé le député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. M. Churchill: Je tiens simplement à ajouter qu'il se pose parfois, à pareil égard, des questions de privilège et que le débat qui s'ensuit est assez long. Ce serait peut-être déranger l'ordre du hansard que d'imprimer tout ce qui se dit sur ce point à l'endroit que propose le secrétaire d'État. Ce qui serait possible, par contre, ce serait d'insérer au bon endroit du hansard la mention de ce qui se déroule en ce moment, ce qui orienterait l'attention de tous les lecteurs vers le compte rendu complet.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que c'est là une admirable proposition. Je me demande si la Chambre pourrait donner un ordre dans le sens que propose le député.

M. l'Orateur: La Chambre l'accepte-t-elle?

M. Valade: En ce qui concerne le rappel au Règlement, je me permettrai d'ajouter qu'afin de compléter l'affaire, il sera peut-être nécessaire de faire un ajustement en ce qui concerne la réponse du ministre des Postes. La rectification qu'a demandée l'Orateur, ou plutôt la rectification effective qu'a faite le ministre en cause, devrait également figurer à cet endroit.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que nous n'observons pas du tout les formalités à ce sujet, monsieur l'Orateur. J'ai demandé qu'on envoie un message au ministre des Postes afin de lui demander de venir à la Chambre s'il est disponible. Je me demande si le député de Saint-Jean-Est pourrait être autorisé à terminer son discours. La parole pourrait ensuite être donnée au député de Sainte-Marie pour lui permettre d'invoquer le Règlement. Nous espérons qu'à ce moment-là le ministre des Postes sera également ici.

M. l'Orateur: La Chambre l'accepte-t-elle?

Des voix: D'accord!

(Plus tard)

M. l'Orateur: La parole est au représentant de Royal.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes est de retour à la Chambre. Pourrions-nous revenir à la question de privilège?

(Texte)

M. Valade: Monsieur l'Orateur, ce matin, à la suite d'une question que j'ai posée à l'honorable ministre des Postes (M. Denis), alors que je lui demandais l'attitude que son ministère entendait adopter pour corriger la situation qui existe, lorsque les personnes s'occupant de loteries étrangères utilisent la poste comme moyen d'expédition des billets de loterie au Canada, le ministre des Postes a fait la déclaration suivante, et je cite de la copie du hansard telle qu'elle a été rapportée à 11h.55, sur les feuillets des débats d'aujourd'hui.

Cependant, je dois dire que chaque fois que nous découvrons des coupables, nous saisissons la correspondance et souvent l'honorable député, et bien d'autres, viennent nous voir pour demander que la loi ne s'applique pas dans certains cas.

Ces remarques, je soumets qu'elles sont antiparlementaires, à l'encontre du Règlement de la Chambre, et qu'elles devraient être retirées par l'honorable ministre des Postes.

Ce matin, lorsque j'ai posé la question de privilège, ainsi que me le permettait le Règlement de la Chambre à l'article XVII, page 10, lequel stipule qu'une question de privilège peut-être immédiatement soulevée lorsqu'un incident irrégulier s'est produit à la Chambre et que l'on doit en disposer immédiatement, j'ai consenti, à la suggestion que m'a faite Votre Honneur, de laisser le temps de voir le rapport.

Je suis d'opinion que l'honorable ministre actuel des Postes a enfreint le Règlement de la Chambre, comme l'indique particulièrement le commentaire de Bourinot que l'on retrouve dans Beauchesne, à la page 96, article 105, paragraphe 2, et que je tiens à signaler à votre attention.

(Traduction)

Je cite un passage de Beauchesne, à la page 96:

Bourinot, à la page 303, cite les propos d'une autorité ancienne: «Que la Chambre soit ou non saisie d'une question et même au milieu d'une autre discussion, si un député prend la parole pour se plaindre d'une violation des privilèges de la Chambre, on l'a toujours entendu sur-le-champ.»

Je voudrais maintenant vous signaler, monsieur l'Orateur, un autre commentaire de Beauchesne, le n° 128, page 115, où il est dit que toute expression irrespectueuse envers la Chambre ou blessante à l'égard des députés pourra entraîner des explications, des excuses ou une rétractation.

(Texte)

L'implication que l'honorable député de Saint-Denis, l'actuel ministre des Postes, a faite ce matin à l'effet que moi, ou d'autres députés de la Chambre, seraient intervenus auprès de son ministère pour entraver le cours de la justice en ce qui a trait au respect de la loi du ministère des Postes est erronée, non conforme à la vérité, bref absolument fausse.

Je vous demande donc, monsieur l'Orateur, d'exiger que le ministre des Postes retire ses paroles de façon non équivoque quant aux propos qu'il a tenus ce matin, en ce qui me concerne.

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de répondre à cette grave accusation au sujet d'une chose qui, à mon sens, ne porte à aucune conséquence. Si l'honorable député de Sainte-Marie avait bien voulu comprendre le sens de la phrase que j'ai dite: «souvent des députés viennent me voir», il aurait bien vu qu'elle ne comporte rien d'insultant. Souvent on demande que la loi ne s'applique pas dans certains cas.

Quelquefois, il s'agit d'erreurs de la part du ministère des Postes, ou encore de la bonne foi d'une personne qui adresse une lettre qu'elle ne devrait pas adresser, parce qu'elle contient certains billets de loterie.

Je n'avais nullement l'intention de laisser entendre que l'honorable député de Sainte-Marie enfreignait la loi. Je lui ai tout simplement dit que souvent, des députés faisaient des représentations afin que l'on permette à certaines personnes de recevoir leur courrier alors que par erreur, mais de bonne foi, elles avaient utilisé le service des postes pour expédier certaine littérature non permise. Si l'honorable député de Sainte-Marie s'est senti visé personnellement, je m'en excuse. Cela ne s'adressait pas à lui personnellement, mais à tous les députés en général. Si jamais l'honorable député constate que le courrier d'un de ses amis ou de ses électeurs a été saisi, soit par erreur, ou soit par maladresse, soit alors qu'il était de bonne foi, je puis l'assurer que je serai disposé à faire l'impossible pour lui être agréable.

(Traduction)

M. Valade: Monsieur l'Orateur, il semble que le ministre a tourné la question encore une fois. Les mots mêmes qui figurent au hansard d'aujourd'hui sont ceux-ci, et je cite encore le compte rendu français...

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande, monsieur l'Orateur, si je peux invoquer le Règlement.

M. Valade: Je parle de la question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député cherche à citer le texte de ce qu'il dit être des épreuves. Sauf erreur, le Règlement de la Chambre ne permet à aucun député d'obtenir des épreuves. Le seul compte rendu autorisé est le hansard imprimé. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises à la Chambre. Si le député se souvient de ce qui a été dit, il peut s'en servir dans son réquisitoire. Cependant, le député ne devrait pas bénéficier d'un privilège, qui n'est pas accordé aux autres, de voir le hansard avant qu'il ait été distribué aux autres députés. Étant donné qu'il s'agit d'une très importante question de Règlement qui peut se poser très souvent, je crois qu'il faudrait la trancher. Je sais que l'ancien premier ministre l'a soulevée lui-même une fois au cours de l'avant-dernière Législature.

M. Pigeon: A quel moment?

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que l'honorable député s'en souvient, tout comme bien d'autres députés. La question s'est posée maintes et maintes fois. Il me semble que cette question de Règlement devrait être tranchée, car elle se posera sûrement de nouveau.

M. Valade: Au sujet de l'objection formulée par le secrétaire d'État, je suis d'avis qu'il se trompe en prétendant que ces bleus ne peuvent nous être fournis.

S'il avait lu la documentation qui lui a été envoyée au début de la session, il aurait vu que nous avons tous reçu une brochure relative au Règlement de la Chambre. Elle indiquait que nous pouvons lire la transcription du compte rendu une heure après que les sténographes l'ont pris en note. Ce qui suppose que le député de Bonavista-Twisting Gates... (*Exclamations*)

L'hon. M. Pickersgill: Je crois qu'ici je puis poser la question de privilège.

M. Valade: ...le député de Bonavista déforme encore la vérité en cette affaire.

M. l'Orateur: Puis-je interrompre l'honorable député? Je crois qu'il a parfaitement raison de poser la question de privilège. Il est certain que les questions de privilège sont une chose très importante; je crois qu'il a tout à fait raison. En ce qui concerne ces notes ou ces épreuves, ce ne sont que des épreuves de ce que l'honorable député a dit. Nous savons que les députés peuvent lire le compte rendu de leurs discours et les corriger au besoin, mais ces textes ne sont pas probants. La seule preuve dont nous disposions est le hansard qui nous sera peut-être livré demain.

C'est pourquoi je tiens à signaler que, sur le point qui nous intéresse, l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'a pas en main de preuve véritable, mais seulement le compte rendu sténographique des débats qu'on vient de me remettre. J'ai déclaré ce matin que lorsque j'aurais sous les yeux le compte rendu, je pourrais me consacrer au problème. Sans doute, l'honorable député de Sainte-Marie a-t-il raison de s'expliquer immédiatement sur un fait personnel, mais le ministre des Postes s'est efforcé, avec peut-être moins d'humour cependant que de coutume, de faire réparation sans avoir recours aux armes si je puis m'exprimer ainsi.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Les droits de tous les honorable députés sont en cause, car le ministre des Postes, dans sa réponse à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), a impliqué tous les membres de la Chambre. Il a dit que l'honorable député n'avait peut-être pas fait ceci ou cela lui-même, mais il a ajouté: «cela s'adressait à tous les députés en général. Des députés l'ont fait.» Puisqu'il parle de députés, qu'il nomme ceux qui ont transgressé la loi, comme il l'a affirmé ce matin. Les mots qu'il n'a pas refusé de reconnaître semblent être: «l'honorable député, et bien d'autres, ont demandé que la loi ne s'applique pas dans certains cas.» Pour ma part, je n'ai jamais ennuyé aucun ministre des Postes avec mes problèmes et voici que le titulaire actuel fait des observations désobligeantes à l'égard de tous les députés. A mon avis, il n'a qu'une seule chose à faire: retirer sans réserves les paroles qu'il a prononcées.

M. l'Orateur: Avant que le ministre des Postes prenne la parole, j'aimerais lui signaler que c'est à ce moment-ci qu'il devrait faire une déclaration complète, si le cœur lui en dit. Je suis sûr qu'il comprend tout ce que cette question soulève.

(Texte)

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je me rends à la demande de l'ancien ministre de la Défense nationale, afin que nous puissions reprendre les travaux de la Chambre. Je retire tout ce que j'ai pu dire qui aurait pu blesser qui que ce soit. Je ne l'ai pas fait dans le dessein d'insulter personne, mais tout simplement pour dire que, parfois, les fonctionnaires du ministère des Postes se trompent et que les députés interviennent afin que les dispositions de la loi ne s'appliquent pas, puisque la loi a été mal interprétée par la division des Postes.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège. L'honorable ministre des Postes n'a pas dit qu'il retirait les paroles qui me visaient personnellement, à l'effet que je serais intervenu auprès de son ministère.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je tiens à répéter mes paroles en anglais afin que nos honorables vis-à-vis en saisissent mieux le sens. J'ai dit que le ministre des Postes n'a pas retiré l'observation directe qu'il avait faite à mon égard, savoir qu'à titre de membre de la Chambre, je me suis immiscé dans l'application de la loi de son ministère. Voilà la phrase que je lui demande de retirer.

M. l'Orateur: Je ne veux pas donner tort à l'honorable représentant de Sainte-Marie mais je n'ai pas saisi cette insinuation et je suis certain qu'elle n'était pas voulue.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—A PROPOS D'AIDE MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au ministre de la Défense nationale. En son absence, je pourrais peut-être l'adresser au premier ministre.

Comme le gouvernement de l'Inde demande, paraît-il, une aide accrue en armement classique aux États-Unis et au Canada afin de se défendre contre la Chine communiste, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement indien a demandé au gouvernement du Canada de lui fournir des armes classique et, le cas échéant, le premier ministre peut-il faire connaître à la Chambre la réponse rendue par le gouvernement canadien?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, il est vrai que le ministre de la Défense de l'Inde, accompagné de hauts fonctionnaires indiens, sont venus à Ottawa il y a quelques jours et qu'ils ont demandé au gouvernement d'étudier la possibilité d'accorder de l'aide militaire au gouvernement de leur pays en vue d'assurer la défense de ses frontières contre la menace d'invasion de la Chine communiste.

Cette affaire est à l'étude et j'espère que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, pourra en temps et lieu faire rapport à la Chambre à ce sujet. J'ajouterai qu'on n'a pas présenté une demande détaillée; on s'est tout simplement enquis si le gouvernement verrait d'un œil sympathique la possibilité d'aider l'Inde en ce domaine.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. L'annonce qui a été faite relativement à la nomination de M. Jack Macbeth au poste de directeur du cabinet du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, signifie-t-elle qu'on est à mobiliser l'équipe de vérité?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien l'intérêt que portent mes honorables amis à la vérité.

LA PRODUCTION POUR LA DÉFENSE

LES ÉTATS-UNIS SONGERAIENT À RÉDUIRE LEURS COMMANDES PLACÉES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Production de défense. Étant donné que le *Financial Post* du 25 mai rapporte que les pressions exercées sur le dollar par le gouvernement américain vont entraver les commandes pour la défense passées au Canada, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il compte prendre à cet égard? Se propose-t-il de conférer avec ses homologues américains au sujet des commandes conjointes en matière de défense qui revêtent une telle importance pour un grand nombre de sociétés et de travailleurs canadiens?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette importante question. Le gouvernement se rend parfaitement compte qu'il importe de maintenir le programme conjoint en matière de défense, institué il y a quelques années et qui a donné de si bons résultats, mais qui est en mauvaise passe actuellement par suite des dispositions prises par les États-Unis au sujet des devises. Il s'est peut-être produit un malentendu à ce sujet entre le Canada et les États-Unis au cours de l'année écoulée. J'ai bon espoir que nous pourrons reprendre la semaine prochaine les entretiens déjà amorcés avec M. McNamara, à Ottawa, de façon à trouver une solution satisfaisante à ce problème.

LE SUCRE

IMPORTATIONS ÉVENTUELLES EN PROVENANCE DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné

la pénurie constante de sucre au Canada et vu les déclarations faites récemment à Cuba au sujet de la quantité de sucre dont on dispose dans ce pays, le ministre pourrait-il nous dire si la situation nous permettrait d'importer du sucre de Cuba tout en nous conformant à notre politique commerciale concernant les matières non stratégiques?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais il m'est impossible de répondre à cette question pour l'instant. Il se peut que j'obtienne des renseignements là-dessus, dont je pourrai ensuite vous faire part.

LES TRANSPORTS

CAP-TOURMENTIN (N.-B.)—ET BORDEN (Î. DU P.-É.)—CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU NAVIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Hier, en réponse à une question que je lui ai posée, le ministre a déclaré au cours de sa réponse qu'un montant serait inscrit dans les prévisions budgétaires de cette année. Il voulait parler, j'imagine, des prévisions budgétaires déposées à la Chambre par le gouvernement antérieur, ou bien voulait-il parler des prévisions budgétaires qui n'ont pas encore été déposées?

Une voix: Ont-elles été déposées?

L'hon. M. MacLean: Assurément.

L'hon. M. Benidickson: Non, c'est de l'atermoiement d'un gouvernement antérieur.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si je me suis rendu coupable d'une trop grande célérité à révéler des renseignements à la Chambre, je dois lui présenter mes excuses. Je puis assurer à l'honorable représentant que je ne parlais pas des œuvres de l'ancien gouvernement.

L'hon. M. MacLean: Le ministre parlait-il de celles du présent gouvernement? J'imagine, monsieur l'Orateur, que le ministre a révélé un renseignement qu'il compte voir figurer dans les prévisions budgétaires, une fois qu'elles seront déposées.

L'hon. M. McIlraith: Les prévisions budgétaires, une fois déposées, rendront fort heureux l'honorable représentant, je pense.

LES LIGNES SECONDAIRES—MORATOIRE RELATIF À L'ABANDON

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu qu'on s'inquiète beaucoup dans les provinces des Prairies de l'abandon de certains services ferroviaires, pourrais-je demander au ministre si les chemins de fer poursuivent leur moratoire volontaire à la présentation de demandes d'abandon de services ferroviaires jusqu'à ce que le gouvernement soumette un projet de loi offrant une solution à cette question? Sinon, le ministre demandera-t-il aux chemins de fer de s'imposer volontairement un tel moratoire?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au député qu'un comité du cabinet étudie cette question à l'heure actuelle sous tous ses aspects. Quant aux demandes présentées à la Commission des transports, j'ai remarqué que le député a parlé de «présentation». Je ne veux pas lui donner une réponse technique, mais j'aimerais lui signaler qu'on a demandé aux chemins de fer de donner des renseignements quant au programme intégral qu'ils envisagent afin qu'on puisse régler l'ensemble de la question d'une façon raisonnable. Nous étudions l'affaire très activement dans le moment et j'assure au député qu'aucun service ferroviaire ne sera discontinué sans qu'on étudie avec le plus grand soin toute la ligne de conduite. On ne prendra aucune décision sans donner aux intéressés des provinces de l'Ouest l'occasion de se faire entendre.

M. Douglas: Une question complémentaire. Je remercie le ministre des renseignements qu'il m'a fournis mais j'aimerais tout de même qu'il réponde à la première partie de ma question. Les chemins de fer poursuivent-ils leur moratoire volontaire sur la présentation des demandes d'abandon ou ont-ils recommencé à présenter des demandes?

L'hon. M. McIlraith: Non, ils s'abstiennent volontairement. Je voulais mettre le député en garde contre l'emploi du mot «présentation». J'ai demandé aux chemins de fer de nous aviser de toutes les demandes qu'ils pourraient présenter. Voilà l'éclaircissement que je voulais donner au député.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

REPRÉSENTATION DE LA CIRCONSCRIPTION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État. Nous dirait-il s'il a enfin reçu du directeur général des élections une réponse quant à la représentation à la Chambre des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, je constate que j'avais deviné juste: le bref n'a pas encore été

reçu, le comptage officiel venant à peine de se terminer, mais il sera retourné dès qu'il sera humainement possible de le faire.

L'hon. M. Churchill: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dit que le bref sera retourné dès qu'il sera humainement possible de le faire. Étant donné la rapidité des communications aériennes, cela pourrait sûrement se faire beaucoup plus rapidement que le ministre ne le laisse prévoir.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant a une longue expérience de la chose parlementaire; il sait donc parfaitement que le gouvernement n'a aucune juridiction sur les activités du directeur général des élections et qu'il ne doit pas en être autrement dans un pays libre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État, à titre de question complémentaire, s'il va accorder toute l'aide voulue au directeur général des élections, comme devrait le faire le gouvernement, pour hâter l'élection d'un député à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Je le ferai très volontiers, monsieur l'Orateur. L'honorable député va constater, je pense, que lorsqu'il se produira des vacances à la Chambre, le gouvernement actuel va hâter le travail du directeur général des élections, ce que ne faisait pas l'ancien gouvernement.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. (*Exclamations*)

Une voix: Le dérèglement.

L'hon. M. Churchill: La réponse que nous venons de recevoir du ministre dépasse de beaucoup ce qu'il devait dire (*Exclamations*), et j'aimerais que Votre Honneur rappelle au secrétaire d'État la règle qu'elle a lue hier dans le Règlement et dans Beauchesne.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de l'honorable député et j'essaierai dorénavant de ne pas trop discourir.

SORT RÉSERVÉ AUX PORTRAITS D'ANCIENS PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il y a deux jours, le député junior de Queens m'a posé une question au sujet de plusieurs portraits d'anciens premiers ministres qui ont été retirés de l'immeuble central. Je désire l'informer qu'on est à nettoyer et restaurer ces peintures, qui seront remises en place dès que ce travail sera terminé.

(Texte)

ARTS, LETTRES ET SCIENCES

NOMINATION RELATIVE À LA COMMISSION SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable premier ministre (M. Pearson). Peut-il informer la Chambre s'il a eu, dernièrement, une communication, écrite ou verbale, avec M. Jean-Louis Gagnon, de la province de Québec, à l'effet de le nommer président de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Grégoire: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Est-ce que le premier ministre peut assurer à la Chambre que les nominations à cette occasion n'auront pas un caractère politique ni de récompense à d'anciens sympathisants?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est là une question tout à fait hypothétique qui ne saurait être admise.

L'AGRICULTURE

LE SOYA—ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture et seul le fait que les semailles ont déjà été faites m'empêche d'inscrire la question au *Feuilleton*. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand nous pouvons compter que le gouvernement annonce les prix de soutien pour le soya en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles? Le ministre étudierait-il la possibilité d'accorder un prix de soutien de $2.50 le boisseau, conformément à la demande des producteurs de soya, plutôt que de $2.40 le boisseau, comme l'a laissé entendre l'honorable député d'Essex-Est lors d'une réunion tenue à Tilbury (Ontario) le 25 mars dernier?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question peut être remise à lundi. Je n'en ai pas reçu préavis et j'aimerais bien que l'honorable député inscrive cette question au *Feuilleton*.

L'IMMIGRATION

WELDON CHAN—INTERPELLATION RELATIVE À L'ADMISSION À TITRE D'IMMIGRANT REÇU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il étudie la possibilité d'admettre au Canada M. Weldon Chan à titre d'immigrant reçu?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, bien que l'honorable député ne m'ait pas signifié son intention de poser cette question, je puis lui assurer que j'étudie actuellement cette question à fond et que je serai en mesure de faire rapport à la Chambre vers le milieu de la semaine prochaine.

LE LOGEMENT

LES HYPOTHÈQUES DE LA SCHL ET LES AMÉLIORATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Comme le public s'intéresse beaucoup à cette question, le ministre pourrait-il nous dire s'il a eu des entretiens avec l'association des détaillants de bois de l'Ontario en vue d'adopter un programme pour refinancer les hypothèques consenties en vertu de la loi nationale sur l'habitation afin d'englober les améliorations aux habitations? Si le ministre a reçu une telle requête, peut-il faire connaître à la Chambre la réponse qu'il a donnée?

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je proposer à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*. Je ne crois pas que ce soit urgent. Puis-je également rappeler aux honorables députés qu'il est midi sonné depuis longtemps et je me demande si, à moins qu'il n'y ait des questions urgentes, nous ne pourrions pas passer à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 23 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session.

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Avant d'aborder mes observations, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, ainsi que M. l'Orateur suppléant, d'avoir été désignés à des postes aussi importants. Qu'il me soit permis aussi de féliciter les motionnaires de l'Adresse de leurs excellents discours.

J'ai appris avec plaisir, à la lecture du discours du trône, que le gouvernement se propose de continuer à lutter contre le chômage et à ne point relâcher les efforts entrepris pour intensifier la production et pour collaborer étroitement avec l'industrie. Tous les Canadiens accueilleront avec joie, j'en suis sûr, la création d'un ministère de l'Industrie et d'un Conseil économique, initiatives nouvelles destinées à poursuivre la lutte que nous n'arrêtons pas d'engager pour accroître l'embauche au maximum et pour aider le Canada à faire concurrence aux autres pays dans le domaine des échanges

Personne n'ignore que le produit national brut du Canada a augmenté de 7 p. 100 l'an dernier, record inégalé dans tout le monde occidental, et nous avons connu une meilleure stabilité économique que tout autre pays libre. On sait aussi que l'emploi a augmenté et que le commerce extérieur du Canada a atteint le chiffre record de 12.5 milliards de dollars.

Cependant, ces magnifiques réalisations, rendues possibles seulement par la collaboration entre le gouvernement et l'industrie, ne devraient pas nous inciter à nous relâcher dans nos efforts. Les pays situés derrière le rideau de fer, qui ont juré de nous ruiner grâce à une guerre économique, nous livreront une concurrence de plus en plus serrée. Les pays du Marché commun, qui commencent à peine à prendre conscience de leur puissance, abaisseront progressivement leurs droits tarifaires et il nous sera plus difficile d'y vendre nos marchandises. D'ici trois ou quatre ans, en conséquence du projet de loi de M. Kennedy sur le commerce, les États-Unis vont couper les droits de douane afin de soutenir la concurrence.

Ce que je tiens à faire ressortir, c'est qu'avec la disparition progressive de la protection tarifaire dans un monde qui se livrera une rude concurrence d'ici quelques années, les producteurs canadiens devront être prêts à soutenir la lutte. Impossible pour nous de nous reposer sur nos lauriers. Nous devrons plutôt tout mettre en œuvre pour trouver de nouveaux moyens, de nouvelles idées en vue de relever ce défi de plus en plus aigu dans le domaine des échanges commerciaux.

Dans cet ordre d'idée, monsieur l'Orateur, j'aimerais m'arrêter pendant quelques instants sur une initiative qui est en voie de réalisation dans ma circonscription de Waterloo-Nord, dont chaque localité canadienne pourrait peut-être s'inspirer et qui mérite,

en tout cas, l'appui de notre nouveau gouvernement. Je suis certain que vous en aurez presque tous entendu parler parce qu'au tout début, les journaux, la radio et la télévision ont fait beaucoup de publicité à ce sujet. Je veux parler de l'initiative qu'on a lancée visant à la formation d'un institut patrons-ouvriers afin d'assurer entre les deux une meilleure compréhension et, par la suite, de stimuler la production et la vente.

Le projet vise à grouper les efforts de tout le monde dans la zone industrielle trépidante de Kitchener-Waterloo où l'institut fonctionnera, afin d'en assurer le succès. MM. Hymen et Bauer, maires des deux villes, ont immédiatement consenti, après la première réunion publique où l'idée fut acceptée, de former un comité d'orientation avec des représentants des ouvriers et des patrons. MM. George Goebel, président du Conseil ouvrier de Kitchener-Waterloo et du district, et R. V. Yohe, président de la *B. F. Goodrich Canada Limited,* sont deux des personnes directement engagées. Ces hommes ont travaillé sans bruit mais avec application. On se propose maintenant de tenir de nouvelles réunions publiques, l'automne et l'hiver prochains, afin de mettre en pratique les principes de l'organisme.

Des représentants de tous les secteurs de la collectivité, soit des Églises, des sociétés de bienfaisance et autres, se joindront à des délégués du salariat et du patronat pour discuter de leurs problèmes communs et essayer d'y apporter des solutions. On espère créer ainsi entre les deux groupes une atmosphère de compréhension qui se répandra dans toute la collectivité. On espère qu'il en découlera une confiance mutuelle accrue et un esprit de collaboration semblable à celui qu'on trouve dans les pays d'Europe.

La réunion de fondation de ce forum, qu'on croit être le premier du genre en Amérique du Nord, a attiré quelque 700 personnes à Kitchener. Il est la conséquence directe d'une mission qui s'est rendue en Europe l'été dernier à la demande du gouvernement conservateur. M. Yohe, qui en faisait partie, a été tellement impressionné par les résultats de projets semblables en Europe qu'il s'est mis à l'œuvre, dès son retour au Canada, afin de jeter les bases d'un forum qui réunirait des membres du salariat et du patronat dans sa propre collectivité. En fait, M. Yohe est d'avis qu'une telle initiative s'impose presque si on veut que le Canada réussisse à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Je ne crois pas qu'on puisse trop insister sur le fait que c'est la collaboration entre le salariat, le patronat et le gouvernement qui a été le facteur principal de l'étonnante reprise économique de l'Europe après la guerre.

On peut signaler, naturellement, que la situation en Europe après la guerre n'était pas exactement la même que celle qui existe au Canada aujourd'hui. Son économie était au point mort, sur le bord de la faillite, tandis que la nôtre est florissante. On peut dire aussi que le désespoir général qui sévissait en Europe après la guerre a été un stimulant énergique au travail d'équipe et a contribué à déraciner les préjugés. Ici, nous n'avons pas ressenti un tel désespoir. Cependant, j'estime que la concurrence dont nous menacent les autres pays commerçants devrait suffire à nous faire oublier nos anciens griefs et à travailler la main dans la main. M. Yohe n'exagère pas en se servant du mot «survie». En sa qualité de membre de cette mission du Conseil national de la productivité, il a visité l'Europe et a vu de ses propres yeux ce qui a été accompli et quelle concurrence nos produits devront soutenir dans les années à venir.

L'année qui vient de s'achever a été exceptionnelle en ce qui concerne le commerce; cependant, une partie trop minime de notre succès est attribuable à la collaboration entre patrons et ouvriers. C'est ce manque d'esprit de collaboration qui, jusqu'ici, est la cause des difficultés qu'éprouvent nos produits à soutenir la concurrence avec les pays européens quant à la qualité, à l'originalité de conception, au prix et au service d'entretien. Je dois reconnaître, toutefois, qu'un grand nombre de nos sociétés sont fières des excellentes relations qui existent entre employeurs et employés. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que dans un grand nombre d'autres, les conflits et les sentiments d'amertume entre les deux éléments sont forts et profondément ancrés. C'était ainsi en Europe, mais les résultats prouvent que la collaboration est possible quand la survie est en jeu.

Si nous ne pouvons enrayer ces frictions, qui dans la plupart des cas ont empêché le salariat et le patronat de travailler ensemble à réduire les prix de revient et à améliorer la qualité, c'est désavantagés par un grave inconvénient que nous devrons lutter pour nous assurer des marchés. Je crois qu'il faut féliciter M. Yohe et Goebel, ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à faciliter cette session d'étude à Kitchener. J'estime qu'il faut également louer de leur intérêt et de leur prévoyance les 700 personnes présentes à la réunion qui a donné naissance à cette session d'étude.

Au risque de me voir taxer de vantardises à propos de ma circonscription, j'estime qu'on aurait pu s'attendre à ce que Waterloo-Nord proposât le premier une telle entreprise. L'industrie et les affaires de la région ont une réputation de stabilité. Les commettants de la circonscription offrent un heureux mélange de plusieurs nationalités, et ce sont des gens

imbus de progrès, laborieux, qui ont atteint à un développement industriel élevé. Même pendant la récession d'il y a quelques années, la région de Kitchener-Waterloo, dont les industries sont diversifiées, n'a pas été durement touchée, et elle se distingue aujourd'hui par l'un des niveaux de chômage les plus bas du pays.

J'estime, monsieur l'Orateur, que l'institut patrons-ouvriers de Kitchener portera fruit. Je crois qu'il s'engage dans la bonne voie en reconnaissant que la collaboration, au sein de l'industrie, n'incombe pas au gouvernement. Cette collaboration doit être l'œuvre du patron et du travailleur. Si je ne m'abuse, d'autres villes suivent de près l'initiative de Waterloo-Nord. Il se peut fort bien qu'elles suivent l'exemple de Kitchener-Waterloo, en commençant par le commencement et en constituant des groupes semblables chargés de déterminer comment l'on peut en venir à une forme de collaboration efficace. Au début, ces groupes n'auront rien à voir avec le gouvernement: personne ne pourra prétendre que ces initiatives recèlent des dessous politiques. Mais à la longue, il faudra miser sur la collaboration du gouvernement, car j'estime que toutes les ressources dont nous disposons doivent être mises en commun dans cette lutte que nous livrons pour la survivance économique.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que des groupes de ce genre, aidés en dernier ressort par le gouvernement, peuvent jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de faire face à la concurrence commerciale des autres pays. Si nous cherchons vraiment à poursuivre les objectifs exposés par l'Institut Kitchener-Waterloo, non seulement réussirons-nous à vaincre la menace qui plane sur notre commerce, mais nous pouvons aussi anticiper un niveau plus élevé d'emploi et de vie à travers tout le Canada.

M. Robert Temple (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la haute fonction que vous occupez. A la façon dont vous vous êtes comporté jusqu'ici, nous sommes tous certains qu'on n'a pas commis d'erreur. La justice et l'impartialité dont vous avez fait preuve en témoignent.

Je viens de Hastings-Sud, ancienne et historique circonscription de l'Ontario. C'est une circonscription mixte, à la fois rurale et urbaine, où se trouvent Belleville et Trenton, les villages de Tweed, Deseronto et Frankford, ainsi que quatre townships ruraux et deux bases importantes de l'A.R.C. C'est une région superbe; comment pourrait-il en être autrement, étant donné que Hastings-Sud est contigu à la circonscription de Northumberland, qui est de toute beauté.

[M. Weichel.]

Né à Belleville, j'y ai été élevé. Je suis extrêmement fier et de ma ville et de ma circonscription, et j'aspire à les représenter dignement aux Communes. Je suis profondément honoré de siéger dans cette enceinte. Voilà bien longtemps que je songeais—je puis même dire que je rêvais—de participer aux débats de la Chambre, et aujourd'hui j'ai pleinement conscience de l'honneur que m'ont conféré mes commettants.

Puis-je féliciter le premier ministre, le gouvernement et le ministre du Commerce de leurs efforts dans le domaine des échanges commerciaux. C'est un problème essentiel pour toutes les circonscriptions et, sans aucun doute, pour Hastings-Sud, où les produits et articles fabriqués sont de qualité si élevée qu'ils peuvent être offerts sans crainte sur les marchés intérieurs et extérieurs.

A Belleville, nous avons ce que nous considérons comme une grande usine, celle de la *Northern Electric Company,* qui emploie quelque mille personnes. On y a récemment conçu un dispositif de commutation pour réseau de télévision. Il est unique dans son genre, et a déjà été mis en production. La première commande est déjà reçue. La *Bata Shoe Company,* à Batawa, fabrique des machines de cordonnerie qu'on exporte aux États-Unis, en Australie, en Iraq et dans beaucoup d'autres pays libres du monde. La *Central Bridge Company,* à Trenton, fabrique de l'acier de construction et la *Stevens-Adamson Company,* à Belleville, qui se spécialise dans la production d'appareils transporteurs, reçoit des commandes de beaucoup de régions du Canada et des États-Unis, ainsi que d'autres parties du monde.

Sur les 115 millions de livres de fromage produit au Canada l'année dernière, presque la moitié provenait de l'Est et du Centre de l'Ontario. Ce fromage est un produit de qualité. En réalité, le fromage canadien peut soutenir la concurrence n'importe où au monde.

Je tiens donc à féliciter le gouvernement des efforts qu'il fait pour donner plus d'envergure à nos échanges, car, je le répète, nous possédons des produits de qualité qu'il faut exporter. La raison pour laquelle je mets l'accent sur le commerce extérieur, c'est que la tendance à n'avoir au Canada qu'une seule classe économique s'est de plus en plus accentuée au cours des ans. Nous ne connaissons pas, chez nous, la division en grande richesse d'une part et grande misère de l'autre. Mais, si nous ne donnons pas plus d'ampleur à notre commerce extérieur, dans notre monde aux fluctuations rapides, nous allons de nouveau faire face à une division de la population entre certains qui possèdent la plus grande partie des richesses et le reste de la population qui n'a que très peu de moyens. Si

pareille chose se produisait, l'état de nos institutions démocratiques pourrait en souffrir et en souffrirait.

Comme bon nombre d'autres députés je suis un «sang-mêlé», c'est-à-dire que mes ascendants sont de races diverses.

(Texte)

Une de mes grands-mères était d'expression française, car elle portait le nom de Gariépy. Elle demeurait dans la belle et grande ville de Montréal. D'ailleurs, moi aussi, je demeure dans une belle ville.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, le gouvernement du jour prend des mesures pratiques et concrètes en vue d'améliorer la situation économique du Canada. J'espère que dans un avenir rapproché les Canadiens en viendront à avoir sur la formation universitaire les mêmes vues qu'ils entretiennent présentement à l'égard de la formation secondaire, c'est-à-dire que les études universitaires seront accessibles à toute personne qui a les talents et les dispositions requises, peu importe ses moyens financiers. Le monde progresse si rapidement que nous ne pouvons nous permettre d'accuser du retard et si nous nous contentons des normes de connaissance qui étaient en vigueur dans le passé, nous perdrons vite contact avec la réalité.

En terminant, je tiens à dire que le présent gouvernement encouragera certes l'initiative personnelle. Une question me préoccupe plus que toute autre, cependant. A mesure que l'on présentera des mesures législatives, il faudra les étudier soigneusement une à une, comme la Chambre l'a fait depuis quelque temps, afin d'assurer qu'aucune d'entre elles ne lèse les libertés individuelles; car si nous consentons à la perte d'une partie de nos droits, nous aurons tôt fait de les perdre tous. C'est la pire chose qui pourrait nous arriver.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord vous offrir mes plus sincères félicitations à l'égard de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. La manière dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions jusqu'à maintenant ne mérite que des éloges. Vous ne semblez pas encore avoir eu à faire face aux difficultés qui ont assailli votre prédécesseur au tout début de la dernière Législature. J'espère bien que les choses continueront ainsi toute la session.

(Texte)

Mes félicitations s'adressent aussi au président des comités pléniers et au vice-président de la Chambre, qui a déjà prouvé qu'il connaissait à fond le Règlement.

Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône se sont acquittés de leur tâche avec grande habileté et je les félicite très chaleureusement, tous les deux, pour leur excellente contribution.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots plus tard au sujet du contenu de l'un de ces discours, mais je veux auparavant féliciter les honorables députés de la concision et de la facilité dont ils ont fait preuve.

Le discours du trône qui est prononcé à l'ouverture de chaque session du Parlement est un des meilleurs indices de la politique qu'entend suivre le gouvernement. Mais lorsque l'ouverture d'un nouveau Parlement coïncide avec l'avènement d'un nouveau gouvernement, il devient doublement intéressant de scruter attentivement le discours du trône afin de découvrir l'orientation générale que le gouvernement entend prendre. Nous étudions le document au regard des discours et des mesures qui l'accompagnent pour voir où il nous mènera.

Le discours du trône est assez court. Cela n'en diminuerait en rien l'importance s'il était précis. Mais après quinze paragraphes de généralités, la partie utile du discours porte à mon avis sur la création d'offices, de commissions et de conseils sans indiquer quelle sera la fonction ou la tâche de ces organismes. Il est possible évidemment que les bills dont nous serons saisis plus tard renferment des instructions, mais ma principale critique du discours, c'est qu'il se contente d'indiquer que le gouvernement a l'intention d'instituer un grand nombre d'organismes sans dire quelle fonction ces organismes rempliront. On ne leur accorde aucune autorité et le Parlement ne sait aucunement quel rôle ces offices joueront.

Je remarque qu'on entend créer un nouveau ministère de l'industrie, qui comportera un office de développement régional, ou peut-être même un certain nombre d'offices de développement. On créera une nouvelle caisse de développement et de prêts municipaux. On créera une nouvelle Société canadienne de développement. On créera un nouveau Conseil économique du Canada. On séparera le ministère de l'Agriculture en deux et l'on nommera un nouveau ministre. Imaginez le réseau complexe de nouveaux organismes, de nouveaux conseils et de nouvelles commissions qui verront le jour à l'intérieur des services de l'État lorsqu'on créera ces organismes. Tâchez de vous représenter la masse de fonctionnaires qu'il faudra pour diriger ce nouveau complexe bureaucratique. Peut-être est-ce la solution que le gouvernement compte apporter au problème du chômage: intégrer

les chômeurs au service de l'État jusqu'à ce que la statistique du chômage soit considérablement réduite. Le discours du trône ne contient certes aucune autre proposition qui puisse contribuer directement à faire baisser le chômage.

J'aimerais commenter brièvement les observations qu'a formulées l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett), qui a proposé l'adoption de l'Adresse. Je suis content de constater que l'honorable représentante est présente. Bien entendu, je n'entends pas avoir des paroles désobligeantes à son égard; je veux tout bonnement commenter son discours. J'ai constaté que certaines déclarations qu'elle a formulées se rattachaient à des passages du discours du trône. L'honorable représentante s'est exprimée admirablement, d'une manière concise et directe. J'ai l'impression que ses observations trahissent encore plus la théorie du parti qui siège en face que le discours du trône lui-même: elles révèlent, du moins chez leur auteur, le désir de donner tête baissée dans le paternalisme d'État. L'honorable représentante prétend, en fait, que les gens ne sont plus capables de prendre des décisions par eux-mêmes et que le gouvernement doit les prendre à leur place. Pour être sûr de ne pas rapporter ses paroles de travers, j'aimerais donner lecture d'un seul alinéa de son discours qui me semble fort intéressant et qui confirme mes dires. Le passage en question se trouve à la page 23 du compte rendu du 17 mai dernier:

> On entend encore des gens parler de la bonne vieille époque de l'individualisme où chacun n'avait qu'à s'occuper de sa propre affaire. Il est toujours agréable de rêver à cette belle époque, d'espérer qu'elle pourrait revenir, mais la réalité est tout autre; et nous pourrions nous en rendre compte si nous n'étions pas aveugles parfois. Nous sommes passés de la société individualiste à la société collectiviste, dans laquelle il est très difficile pour plusieurs d'entre nous de prendre nous-mêmes toutes les décisions qui nous intéressent. Ces décisions, d'autres personnes et surtout de grands organismes les prennent de plus en plus pour nous. Ces décisions nous échappent véritablement.

En tant que député conservateur à la Chambre, j'estime évidemment que de priver une personne des droits que la société lui a constitués et que les lois ont établis au cours des années, est une initiative dans le mauvais sens. A mon avis, il faut tracer une ligne de démarcation au point où une personne est privée de son droit de décision. C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de l'Adresse.

Il y a, cependant, encore une autre question qui s'y rapporte. Il s'agit de la décision sans éclat prise par le gouvernement de faire émarger à la feuille de paye de l'État des milliers de nouveaux fonctionnaires. Certains de ces employés seront sans doute nécessaires. Mais j'estime que l'État est mieux servi par un personnel choisi, bien rémunéré et bien protégé que par une fonction publique surpeuplée et insuffisamment payée. Tout indique déjà une grande dilatation de la fonction publique, même abstraction faite de toutes les commissions et offices que j'ai mentionnés. Cette tendance, à laquelle vient s'ajouter le grand nombre de commissions et de conseils dont l'institution est envisagée, comme le fait entrevoir le discours du trône, ainsi que les observations du député de Northumberland qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, indique, à mon avis, le sens dans lequel nous nous dirigeons: créer des chefs-d'œuvre de bureaucratie comme les libéraux aiment tant en créer, mais sans donner à toute cette bureaucratie quelque chose de nouveau à faire.

J'aimerais maintenant aborder un autre sujet, celui de nos rapports avec les autres pays. J'ai eu l'impression que le gouvernement s'empressait de délaisser le Royaume-Uni et la situation européenne pour se mettre à la remorque des États-Unis. J'ai eu le bonheur, peu après les élections, de séjourner une dizaine de jours aux États-Unis. J'avais alors besoin d'un congé, comme la plupart des autres députés sans doute. J'ai eu l'occasion de causer avec bon nombre de citoyens américains, y compris des fonctionnaires. A tort ou à raison, l'Américain croit que c'est lui qui est sorti victorieux des élections canadiennes de 1963. Il attend maintenant que notre pays lui soit livré. La visite que notre nouveau premier ministre n'a pas tardé de faire à Washington et les avances aimables, même empressées, qu'a reçues le président des États-Unis n'ont pas manqué de renforcer cette conviction.

Je crois que c'est un état d'esprit qui conditionne dans une large mesure les relations internationales et commerciales; à mon avis, le peuple américain est persuadé que l'actuel chef de l'opposition n'a pas accordé aux Américains ce qu'ils voulaient et que, par contre, le premier ministre le leur donnera. Ils croient que c'est cela qui l'a porté au pouvoir. J'estime donc que le premier ministre et tous les membres du gouvernement doivent être extrêmement prudents dans leurs relations avec les États-Unis, afin que cette impression n'atteigne pas le point d'où l'on ne revient pas. Car c'est une impression qui se répand petit à petit, et nous en avons été témoins. Nous avons vu le premier ministre, répondant de temps à autre à des questions, s'empresser de dire qu'il était allé discuter telle ou telle question avec le président des

États-Unis, que notre gouvernement en parlerait aux États-Unis et qu'il faisait l'impossible. Une collaboration amicale et une attitude sympathique sont deux choses différentes, et il y a très souvent malentendu là-dessus.

Même si, en tant que pays, nous sommes au mieux avec les États-Unis et même si les Américains, pris individuellement, sont les meilleurs amis que nous ayons—tout le monde est d'accord sur ce point—nous nous faisons certes concurrence dans le domaine des affaires, du commerce et sur la scène internationale. Lorsqu'un concurrent se met à vous faire des grâces, vous commencez à vous demander quelles sont vos erreurs, et si nos concurrents américains dans le domaine des échanges continuent à nous flatter pendant assez longtemps, je commencerai à me demander quels avantages ils en retirent du Canada. Quand nos voisins commenceront à se plaindre, je me sentirai un peu rassuré au sujet de nos rapports avec ce pays. Je recommande au gouvernement d'être vigilant; il a pris un mauvais départ et je me demande s'il pourra jamais reprendre le terrain perdu; il lui faudra avoir l'œil ouvert.

On a encouragé la population du Canada, ainsi que les électeurs tout au long de la dernière campagne électorale, à croire que l'estime et le respect mutuels, tant sur le plan personnel qu'international, exigent qu'on soit aimable envers autrui. Cette attitude ne nuit certainement pas mais la situation exige plus que cela. L'amabilité et l'amitié ne protègent pas les intérêts de ceux sur qui vous comptez, soit, dans la conjoncture, la population du Canada. Il faut en outre déclarer fermement que les intérêts de votre pays doivent être protégés et prendre ensuite des mesures pour arriver à cette fin. On nous a dit que le premier ministre, en plus d'être aimable et amical, avait également fait preuve de fermeté au sujet des droits du Canada. Je n'en crois rien. A mon sens, il n'a été rien d'autre qu'aimable et bienveillant, et je crois que c'est ce qui est ressorti des diverses réunions. Il n'y a rien de répréhensible à une amitié et à des relations amicales avec un autre pays. Mais, monsieur l'Orateur, les Canadiens, en choisissant un gouvernement, n'entendent pas qu'il abandonne un patrimoine édifié au prix de tant d'années de sacrifices.

Tout en se tournant vers les États-Unis, on semble vouloir se détourner du Commonwealth. Au début de la visite du ministre du Commerce à la conférence du Commonwealth tenue à Londres, les journaux ont publié des articles assez violents. D'après une coupure de journal que j'ai ici, le ministre aurait prononcé un discours capable de faire éclater le Commonwealth. Il a déclaré que le commerce entre les pays du Commonwealth ne l'intéressait pas du tout, qu'il s'intéressait à l'ensemble des échanges commerciaux et que, à cette fin, le Commonwealth ne pouvait servir à grand chose.

Comme on peut le voir aujourd'hui par la déclaration du ministre et les commentaires sans ambages de l'ancien ministre des Finances, le représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), il n'est pas difficile de faire de telles déclarations générales sur le commerce. Il est aisé d'annoncer que l'on va couper de moitié tous les droits de douane; mais ce n'est plus aussi facile quand on s'arrête à examiner les intérêts particuliers de la population. Avec les années, nous avons doté notre pays d'un impressionnant ensemble d'industries et d'exploitations agricoles. Cela n'est pas facile à vendre. Nous jouissons d'un haut niveau de vie et de revenus élevés, ou du moins raisonnablement élevés. Nous avons de la difficulté à soutenir la concurrence avec les autres pays, surtout ceux où les salaires sont très bas. Avec les années, nous avons édifié une infrastructure commerciale. Nous avons négocié maintes fois dans les réunions du GATT et dans d'autres forums internationaux, pour protéger nos industries et les denrées que nous produisons et exportons.

Il est impossible de décider un bon matin que tout cela va changer; cela ne se fait tout simplement pas, monsieur l'Orateur. Tout gouvernement a de grandes idées et des opinions claires lorsqu'il prend le pouvoir, mais j'espère que le présent gouvernement va revenir bien vite aux vérités premières qui se sont imposées aux régimes précédents, et qu'il connaissait avant 1957. Nous trouvons sur nos premières banquettes plusieurs membres de l'ancien régime. Ils étaient parfaitement au courant de nos problèmes. Ils savaient fort bien que l'ancien gouvernement s'en occupait comme il convient. Pour se faire élire, les honorables vis-à-vis ont dû critiquer, soit! Mais à moins qu'ils ne consentent à regarder la réalité bien en face et ne cessent de vouloir plaire à tout le monde en accordant tout ce qu'on leur demande, le Canada va se trouver dans une situation extrêmement difficile dans l'avenir.

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, il n'est pas donné à tous les nouveaux députés de se faire entendre deux fois au cours du débat sur le discours du trône. Je suis heureux que les subtilités de la procédure parlementaire me permettent de nouvelles déclarations. Je veux exprimer ma profonde reconnaissance à ceux de mes collègues qui m'ont cédé leur tour, et m'ont ainsi donné l'occasion de faire connaître aux Communes et au pays tout entier une question qui me tient fort à cœur. Il s'agit du

sort de l'île Bell, dans ma circonscription de Saint-Jean-Est.

L'île Bell est une collectivité de 14,000 âmes, sur lesquelles, chose tragique, il y en a 5,500 qui dépendent de l'assistance publique. Ce nombre incroyable de personnes subsistent tout juste, mais ne vivent pas au sens plein du terme. Leurs pères et leurs aïeux gagnaient leur vie et ont connu une existence frugale peut-être, mais acceptable; ce n'est pas le cas de mes commettants. Wabana n'a qu'une seule industrie, et en dehors des grandes mines de fer, les habitants ne peuvent trouver de gagne-pain. Depuis 1896, ces mines ont produit des millions de tonnes d'hématite rouge. Leurs couloirs se prolongent trois ou quatre milles sous la magnifique baie de la Conception. La poussière rouge qui couvre toute l'île Bell est bien connue à Terre-Neuve; le minerai dont elle provient est le gagne-pain de nos gens depuis soixante-dix ans. Toutefois, les affaires vont mal à la mine Wabana depuis quelque temps. Vu que je ne suis pas spécialiste en la matière, je ne saurais dire à quoi cela tient mais il ne fait aucun doute qu'avec la perte des marchés d'outre-mer, des hommes ont dû être mis à pied. Je crains que nous ayons perdu ces débouchés pour toujours mais les mineurs sont restés sur place. Encore cette semaine, on a annoncé que 150 autres hommes seraient congédiés. Sur un total de 14,000, 5,500 reçoivent des prestations et ce chiffre augmentera encore d'ici la fin du siècle.

La compagnie qui embauche ces employés considère que sa situation économique ne lui permet plus de leur offrir du travail. Ces hommes doivent donc se débrouiller. Eux et leurs ancêtres travaillent à cette mine depuis 70 ans. A mon avis, les diverses compagnies qui ont fourni de l'emploi à ces personnes n'ont fait pratiquement rien pour améliorer leurs conditions de logement. Leur seule préoccupation, me semble-t-il, a été d'extraire le minerai au plus bas prix possible. Elles n'ont presque rien dépensé pour les mineurs, leurs familles et la ville en générale. Je n'aimerais pas avoir à rédiger l'épitaphe des compagnies qui ont exploité ces mines. Elles ne se sont vraiment jamais reconnu de responsabilités à l'endroit de la collectivité qui leur a permis de réaliser des profits intéressants pendant de nombreuses années. Il en est résulté que le citoyen de Wabana est devenu un type férocement indépendant. Orgueilleux, ces gens sont humiliés à la pensée de l'avenir qui leur est réservé.

Aucune autre localité de Terre-Neuve ne mérite davantage de bénéficier des mesures constructives que pourra présenter le présent gouvernement. C'est leur seul refuge, et ils

[M. O'Keefe.]

demandent notre aide. Dans le passé, lorsque ces personnes avaient du travail, elles ont contribué largement à l'économie de la province qui n'a jamais été trop prospère. En temps de guerre comme en temps de paix, cette région a fourni les meilleurs hommes de notre pays. Elle m'a maintenant confié la lourde tâche d'être son porte-parole à la Chambre des communes dont elle espère, grâce à ma collaboration, plus que des paroles de consolation.

Le gouvernement a présenté un programme constructif et progressif qui aidera tout le Canada. Je n'en doute point. Toutefois, monsieur l'Orateur, qu'en retireront les gens de l'île Bell que je représente? Comment faire pour que ces lignes de conduite aient des résultats concrets à Wabana, mot indien qui signifie «terre du soleil levant»? Je ne critique personne, je ne blâme personne; peut-être personne ne mérite-t-il de blâme. Mais je répète, monsieur l'Orateur, que cette situation constitue un scandale national, lequel devrait bouleverser le cœur de tous les Canadiens. Oh, monsieur l'Orateur, peut-être arguerez-vous: «Pourquoi diable ces gens habitent-ils l'île Bell? Pourquoi ne s'établissent-ils pas ailleurs?» Mais où peuvent-ils aller? Doivent-ils s'arracher à la terre de leurs ancêtres, quitter leurs foyers pour aller s'établir ailleurs? Le vingtième siècle, qui est le siècle du Canada, doit réserver un meilleur sort à nos gens.

Qu'y peut-on? Je n'en sais rien, et j'aimerais connaître quelque solution. Mais je puis déclarer, monsieur l'Orateur, et je le proclame de toutes mes forces, tant physiques que spirituelles, en y mettant toute la ferveur dont je suis capable: il faut faire quelque chose, et j'espère qu'on y verra.

Que les dépenses engagées par le gouvernement aient sauvé des gens de la nécessité, qu'elles aient même galvanisé certains secteurs de notre économie, cela ne doit pas nous empêcher de voir le chômage généralisé qui sévit. L'effet de cet état de choses est double: en premier lieu, il fait perdre à l'économie provinciale, au titre de la production, des millions de dollars en raison de l'immobilisme forcé de milliers d'ouvriers et, en second lieu, tous ceux qui bénéficient d'une aide quelconque du gouvernement alourdissent le fardeau des employés rémunérés. On ne peut s'attendre que notre province règle sans peine tous les problèmes qui se posent puisqu'elle compte moins d'un demi-million d'habitants, que le revenu par tête y est le plus bas au Canada, et qu'elle doit administrer un très vaste territoire.

Je suis d'avis que toutes les régions du Canada qui souffrent d'un niveau élevé de chômage à l'heure actuelle devraient s'unir

à un organisme ou une association de planification pour tout le pays, qu'on devrait mettre sur pied pour venir en aide aux provinces. J'estime que cette formule de collaboration fédérale-provinciale est essentielle si l'on veut réaliser un progrès national et régional. S'il est vrai que les besoins de Terre-Neuve sont nombreux, il n'en est pas moins vrai que les perspectives d'avenir y sont encourageantes. La liste d'entreprises que notre dynamique premier ministre espère faire réaliser, comme d'ailleurs tous les habitants de Terre-Neuve et du Canada, constitue vraiment une tâche d'envergure.

Si je me contentais de mentionner un projet, je devrais arrêter mon choix sur l'entreprise spectaculaire de l'aménagement hydro-électrique de la ligne de partage des eaux de Hamilton, au Labrador. On estime l'énergie hydro-électrique en puissance entre 4 et 7 millions de chevaux-vapeur. Même le chiffre le plus bas représente une entreprise immense, une entreprise gigantesque. De toute évidence, il serait avantageux pour le Québec, pour Terre-Neuve et même pour tout le Canada que cette énergie alimente le réseau de distribution du Québec, afin que l'énergie utilisée aujourd'hui dans le Québec puisse servir à des livraisons en Ontario ou à des exportations aux États-Unis.

Ce qui est certain, c'est que les ressources de Terre-Neuve sont mieux connues que jamais. Les espoirs de naguère sont devenus des réalisations colossales ou des projets qui, avec le temps, devront se transformer en une source féconde de production et d'emploi, chose absolument nécessaire dans notre province où la population, comme le coût de la vie, augmente rapidement.

Je ne voudrais pas passer pour un insulaire ni pour un partisan de l'esprit de clocher, car nous sommes aujourd'hui membres d'une grande nation appelée à un avenir prestigieux. Le destin de cette grande nation nous a été confié. Il nous appartient, à nous—je parle surtout des nouveaux députés comme moi-même—de bien nous convaincre que la croissance économique et l'expansion du Canada dépendent de l'essor de toutes les régions qui en font partie. A cet égard, puis-je souhaiter que, dans nos débats, nous apprenions à voir les choses en grand et à aborder nos problèmes nationaux dans l'optique de l'importance qu'ils revêtent pour tout le pays.

Plus que jamais, le premier besoin du Canada est l'unité: unité de pensée, d'action et d'efforts. Peut-être parce que je suis nouveau à la Chambre, j'ai trouvé très difficile d'accepter ou même de comprendre les dissensions et les divisions dont on parle tant.

Des voix: Une heure.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais vu qu'il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures et demie.

(La séance, suspendue à 1 heure, est reprise à 2 heures et demie.)

Reprise de la séance

M. O'Keefe: Monsieur l'Orateur, je disais, à une heure, que Terre-Neuve faisait maintenant partie de la grande nation canadienne, que nous ne sommes plus, si nous l'avons déjà été, des insulaires avec leur petit esprit de clocher et qu'à mon avis, ce dont le Canada a besoin plus que jamais, à l'heure actuelle, c'est d'unité. Je disais que ma province était unie présentement, unie sous l'égide de notre premier ministre, que nous partagions les mêmes espoirs, la même confiance et à certains moments les mêmes inquiétudes en entrevoyant un avenir brillant et prospère pour le Canada. Nous possédons maintenant les structures et les hommes. Puissent tous les Canadiens bâtir un Canada plus grand en faisant preuve de courage, d'imagination et d'intelligence.

Bref, travaillons dans toute la mesure de nos aptitudes à subvenir aux besoins de nos électeurs comme nous l'imposent notre conscience et notre devoir en pensant sans cesse à l'avenir du Canada, notre pays.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, maintenant que nous pouvons poursuivre le débat, sachant que notre honneur a été vengé, puis-je dire que votre élection a rallié l'approbation générale, et je voudrais ajouter mon nom à la liste de ceux qui estiment que votre élévation au poste d'Orateur est des plus satisfaisantes.

Il serait présomptueux pour un député d'essayer au cours du présent débat de traiter de toute la gamme des questions auxquelles il doit s'intéresser. Puis-je, en débutant, protester contre ceux qui voudraient faire de la politique une profession dans le sens étroit du terme et qui voudraient faire passer tous les hommes politiques par le même moule. La force de notre assemblée provient, du moins en partie, de la diversité de ses membres, tant du point de vue intellectuel et professionnel que national.

Dans notre empressement à sacrifier à l'autel de planification, nous devrions nous rappeler ce que le peintre Kokoschka a déclaré: «la nationalisation, la normalisation et l'anonymat statistique, voilà les ennemis mortels de l'homme qui croit passionnément aux droits et à la dignité de la personne humaine.» On ne peut nier le bien-fondé de ces paroles en disant qu'il s'agit de pédantes fadaises d'un

autre siècle. A mon sens, il s'agit d'un concept moderne qu'il faut chercher à appliquer dans notre monde contemporain.

Nous ne devons pas abdiquer servilement notre rôle en faveur de guides anonymes et ne devons pas, comme on l'a dit, laisser s'effriter nos responsabilités parlementaires. Qu'on n'aille pas prendre mes propos pour le cri de détresse d'un homme d'un autre siècle. Ainsi que l'a dit Toynbee en parlant de notre société, j'ai peur que les guides de la nation ne deviennent des prolétaires qui n'appartiennent plus à la société qu'ils dominent et dans laquelle ils vivent. La planification est évidemment essentielle au progrès mais, sans la participation des membres de cette Chambre, il se peut qu'on en vienne à faire de la planification pour le simple plaisir d'en faire.

J'espère que l'OTAN, impatiente de trouver une formule acceptable pour son projet de se constituer en force nucléaire, ne se laissera pas entraîner dans un programme de cataplasme bâclé à la hâte par pur opportunisme. On peut bien affirmer que malgré les déluges de statistiques techniques et militaires qui cherchent à démontrer que la dissémination des armes nucléaires est nécessaire, les propositions présentées aux réunions de l'OTAN cette semaine sont politiques et ne se fondent sur aucun besoin militaire établi.

Certains pays jouent encore à ne pas se laisser éclipser par leurs voisins. Le mot cataplasme n'est pas trop fort pour parler d'un plan qui a passé par toutes sortes de voies tortueuses depuis un an. Un commentateur a qualifié de «multiple dédale multinucléaire» la transformation qu'a subie la politique. Il y a quelque temps à peine, le 6 mars, le président Kennedy a déclaré que si l'Europe allait juger la force multilatérale trop coûteuse, Washington se contenterait du *statu quo*, c'est-à-dire d'un monopole nucléaire américain au sein de l'OTAN. En novembre 1962, le sous-secrétaire d'État des États-Unis, M. George Ball, avait dit:

> Nous n'estimons pas que l'Alliance, en matière nucléaire, ait un urgent besoin d'un apport européen.

Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, que le public envisage avec un certain cynisme les efforts confus qui s'accomplissent en vue de doter l'OTAN d'une politique nucléaire, quand il sait parfaitement bien qu'au point de vue militaire une telle force n'a pas sa raison d'être. Walter Lippmann, dans une récente chronique intitulée «Le marché de dupe nucléaire» et paru le 15 mai dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, écrivait:

> Il y a du louche dans le vif empressement dont les autorités américaines ont fait preuve en poussant les Britanniques, les Italiens et les Allemands —en particulier les Allemands—à approuver le projet d'une force nucléaire européenne. Le gouvernement a beau répéter avec insistance que la puissance nucléaire américaine suffit amplement à la défense de l'Occident, il n'en persiste pas moins à exhorter les Européens à s'intéresser eux-mêmes à la chose nucléaire.
>
> Pourquoi? Le gouvernement n'aime pas l'entreprise nucléaire du général de Gaulle. Il n'a pas une très haute opinion des initiatives britanniques en ce domaine. Et cependant, il essaie péniblement de mettre sur pied un projet multilatéral qui permettrait aux Allemands de s'intéresser aux armes nucléaires et, incidemment, de les pousser à payer une part plus importante du coût.

[M. Fairweather.]

Dans une autre partie de l'article, l'auteur critique le programme en ces termes:

> C'est, à mon avis, une entreprise d'amateurs, qui manifeste de la naïveté et qui manque de sagesse.

Puis-je ajouter que la théorie selon laquelle un pays qui veut être une grande puissance doit posséder des armes atomiques, me bouleverse. A mes yeux, c'est un classement cynique au dernier degré. La Norvège et le Danemark sont-ils des puissances inférieures du fait de leur refus de participer «à cette entreprise d'amateurs, qui manifeste de la naïveté et qui manque de sagesse»?

Les dieux doivent sûrement se gausser du plus récent critère humain. Le nouveau barème qui sert à mesurer la valeur des peuples doit certes inspirer de la répulsion aux victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, ainsi qu'aux hommes de tous les pays de la terre.

Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont pu lire la dernière encyclique du Pape Jean XXIII, «Pacem in Terris». Je ne suis pas catholique, mais j'ai l'impression que tous les hommes partageront les sentiments d'inquiétude que ressentent les catholiques au sujet de la maladie de cette personnalité très remarquable qu'est le Pape. Le *Guardian*, de Manchester, numéro du 18 avril 1963, fait savoir que l'encyclique «Pacem in Terris» donne au monde «une directive, sur la coexistence, émise par le Pape» et que l'encyclique «est l'une des tentatives les plus satisfaisantes qu'on ait jamais faites pour élaborer les règles fondamentales de la coexistence idéologique entre l'Est et l'Ouest, selon une formule qui pourrait bien être jugée acceptable par les deux camps dans un avenir rapproché.»

Voici comment M. Walter Lippmann commente l'encyclique:

> En s'adressant, non pas seulement au clergé et aux ouailles de sa propre Église, mais à tous les hommes de bonne volonté, y compris les ennemis déclarés de son Église, le Pape fonde l'argumentation de son message, non sur la révélation et l'enseignement inspiré de l'Église, mais sur un principe philosophique, savoir que tout homme a au moins en lui une conscience rudimentaire, une certaine capacité de raisonnement, une certaine inclination à s'y conformer... Que ce Pape aimable et aux sentiments élevés montre aux hommes le chemin qui mène à la réalisation de la paix entre eux

et entre tous les pays, voilà l'un des événements les plus touchants de l'histoire contemporaine.

Dans l'excellent discours qu'elle a prononcé pour proposer l'adoption de l'Adresse, l'honorable représentante de Northumberland (M^lle^ Jewett) s'est dite d'avis que nous devrions «favoriser nos échanges commerciaux, culturels et autres avec certains des pays du monde communiste». Si j'ai quelque reproche à adresser à l'honorable représentante, c'est qu'elle aurait bien pu déclarer sans ambages qu'elle entendait par là la reconnaissance diplomatique de la République populaire de la Chine. J'espère que les libéraux ne prendront pas le pli de parler en demi-teintes: le discours du trône offre un autre exemple de cette tendance déplorable. Dans ce discours, l'acquisition d'armements nucléaires pour les forces canadiennes s'énonce ainsi:

> Il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance.

Voilà un exemple typique de cette manie qui consiste à dissimuler des choses simples sous un fatras de mots.

Après cette petite mise au point, j'aimerais dire que, moi aussi, je suis d'avis que le Canada devrait reconnaître la Chine rouge, comme on l'appelle familièrement, et qu'on devrait admettre ce pays au sein des Nations Unies. Le D^r^ Wilder Penfield, lors d'un discours qu'il prononçait à l'université du Nouveau-Brunswick la semaine dernière—par hasard le jour même où l'honorable représentante prenait la parole à la Chambre—a déclaré que nous sommes en face d'une situation critique et dangereuse parce que des gouvernements comme ceux du Canada et des États-Unis ne communiquent pas directement avec la République populaire de Chine. Il n'est pas nécessaire que j'ennuie la Chambre en lui rappelant longuement que le fait d'accorder la reconnaissance diplomatique à un État ne veut pas nécessairement dire qu'on en approuve les actes d'agression flagrants. Mais il est sûrement illogique de priver 700 millions d'hommes de tous rapports diplomatiques avec le reste du monde.

J'aurai d'autres occasions de rappeler combien l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) s'est dévoué pour la cause du désarmement. En tant que principal délégué du Canada à la conférence sur le désarmement à Genève, il a joué un rôle de tout premier ordre. Il serait tragique, non seulement pour cette décennie, mais pour notre ère, si les États-Unis et la Russie n'en arrivaient pas à une entente en vue de mettre fin aux essais nucléaires. Il faut que les négociations se poursuivent. L'écart entre trois inspections comme l'a proposé la Russie et sept selon la proposition des États-Unis n'est pas si grand qu'il ne puisse permettre de nouvelles concessions de part et d'autre. Plusieurs savants versés dans le mécanisme de l'ère nucléaire nous disent qu'un traité visant à interdire les essais nucléaires serait dans le plus grand intérêt des États-Unis et aiderait la cause de la paix dans le monde. D'après leur déclaration parue dans le *Post* de Washington d'avril dernier, un traité «ralentirait la course aux armements, empêcherait la propagation des armes nucléaires aux puissances non nucléaires, réduirait l'éventualité d'une guerre nucléaire et empêcherait l'extension des risques de retombée.» Ceux qui s'opposent à ce que des concessions soient faites à la conférence de Genève soutiennent que des modifications à la ligne de conduite équivalent à une politique d'apaisement. En fait, disent les savants, les techniques de détection se sont améliorées depuis le début des pourparlers, en 1958. On peut maintenant détecter les explosions, dans un pays donné, à l'aide de stations situées en dehors du pays. Le Canada devrait maintenir son objectif qui est, selon l'expression du président Kennedy, «d'empêcher le mauvais génie de sortir de la bouteille».

Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière campagne électorale, on a dit bien des sottises sur l'anti-américanisme. J'imagine qu'aucune région du Canada n'a de liens plus étroits avec les États-Unis que les provinces Maritimes. Il y a quelques générations, nos avocats étaient formés à Harvard et nos ingénieurs au *Massachusetts Institute of Technology*. Il n'y a guère de familles des provinces Maritimes qui n'aient point de parents dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Il me semble superflu de nier l'existence de l'anti-américanisme. Un pays qui assume des responsabilités mondiales aussi astreignantes que celles des États-Unis ne devrait faire l'objet que de commentaires et de critiques sérieux. Ce n'est pas à dire que nous aidons les États-Unis en acceptant servilement et sans discussion toutes leurs déclarations sur les affaires internationales. Le Canada a des problèmes politiques, militaires et économiques qui lui sont propres, et les hommes politiques américains devraient le comprendre. A présent que les élections sont passées, je suppose que les journaux et périodiques américains vont recommencer à faire comme si le Canada n'existait pas, bien que la réunion de l'OTAN aura peut-être pour effet secondaire d'amener certains journalistes à s'intéresser à nous et à juger que nos affaires valent la peine d'être commentées. Le Canada, c'est plus que le F.L.Q.

Bien des Canadiens ont été déçus de voir que le discours du trône ne faisait même

pas mention des problèmes avec lesquels nos universités sont aux prises. En ce qui concerne l'aide aux universités, le gouvernement précédent a des états de service enviables; d'abord, il a augmenté les subventions par étudiant inscrit, puis il a permis l'octroi de prêts à long terme par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour la construction de dortoirs.

Toute discussion sur les problèmes de nos universités abonde en adjectifs et en superlatifs qui, dans la plupart des cas, sont justifiés. En 1961 on parlait de «crise», et la Fondation des universités canadiennes qualifiait d'«atterrants», après analyse, ce que seront les besoins financiers dans un avenir prévisible en ce qui concerne le compte de capital et le compte d'exploitation. En 1960-1961, les dépenses totales des universités ont été de 282 millions de dollars, et les prévisions pour 1965-1966, de 692 millions. Le programme des bourses d'études universitaires est fort louable, mais il ne touche qu'à la moitié du problème; on l'a comparé à un avion qui n'aurait qu'une aile. En réalité, un programme de bourses que n'accompagnerait pas une aide fédérale généreuse en ce qui a trait tant aux frais de premier établissement qu'aux dépenses courantes, présenterait plus de périls que d'avantages. Je propose que pour chaque dollar consacré aux bourses, on verse un dollar aux universités, pour acquitter les frais généraux. Les obligations du gouvernement d'Ottawa ne s'arrêteront pas là, et il faut de toute urgence relever le montant des subventions fédérales. Il y a lieu de prévenir nos universités au moins 60 jours à l'avance qu'une aide financière complémentaire et appréciable leur sera accordée.

Monsieur l'Orateur, en Grande-Bretagne comme au Canada, le parlement et les parlementaires tendent à devenir un centre d'intérêt sur la scène politique. M. J. Grimond, chef du parti libéral au Royaume-Uni, affirme que la Chambre des communes n'est pas une institution descendue toute faite du ciel et qu'il est donc permis d'y apporter des réformes.

M. James A. Gibson, doyen de Carleton University, a prononcé une allocution devant le chapitre d'Ottawa de la Société canadienne des relations extérieures. Il a proposé plusieurs modifications possibles, que je me borne à énumérer: l'une d'elles a été mentionnée par notre chef l'autre jour. Tout d'abord, il s'agirait de dresser une liste permanente des votants, mesure sans contredit très utile et qui s'impose depuis longtemps. En second lieu, les commissions parlementaires devraient comprendre moins de membres et se composer d'un personnel spécialisé. Le doyen Gibson l'a fait remarquer, on ne donne pas suffisamment d'occasions aux députés de l'arrière-plan de se renseigner sur les sujets d'intérêt national; il y a négligence de ce côté-là. Troisièmement, les partis devraient se mettre d'accord sur la période de temps qui doit être consacrée aux débats portant sur des sujets d'ordre particulier. Quatrièmement—et l'idée suggérée ici est du plus haut intérêt, en particulier pour les gens qui occupent les banquettes ministérielles—les débats sur les questions d'ordre public et qui sont d'un intérêt spécial pour le Parlement devraient se dérouler à la Chambre des communes et non pas à la télévision ni à la radio. Enfin, les délégations officielles envoyées à l'étranger devraient donner aux Canadiens un compte rendu complet, circonstancié et authentique de leur activité à l'étranger, y compris un rapport sur les visites qui ne font pas partie de leur programme officiel. J'ai appris, à ce sujet, que tous ceux qui ont fait un séjour à Paris l'an dernier, en dehors de leur programme officiel, nous sont revenus, ce qui prouve bien la maturité des électeurs canadiens.

Une voix: Ils ne sont pas seulement «revenus», ils ont été réélus.

L'hon. M. Pickersgill: Où l'honorable député dit-il qu'ils sont «revenus»?

M. Fairweather: A la Chambre, monsieur. Je crois que le mot «réélu» serait plus juste ici et je remercie mon honorable ami de sa rectification. Si nous devons revaloriser notre réputation et notre autorité, il nous faut nous réformer nous-mêmes. Même si nous avons un gouvernement minoritaire, nous devrions cesser de considérer chaque vote comme un vote de confiance. J'aime penser parfois que cette Chambre, dans sa sagesse collective, devrait pouvoir amener un ministre à concéder un point ou à modifier une politique sans défaire le gouvernement.

Dans le *Guardian* du 14 mars 1963, Mark Bonham Carter a écrit que trois questions—et je pense que ces questions s'appliquent à nous—exigent une réponse. Le Parlement est-il efficace? Dirige-t-il nos gouvernants? Est-il représentatif du pays tout entier? Nous devrons, je le crains bien, prendre pour nous la réponse donnée en Angleterre et dire que la réponse est certainement non. Je pense qu'un député doit avoir accès aux renseignements et, à cette fin, il doit pouvoir compter sur un personnel compétent et des comités spécialisés.

Enfin, monsieur l'Orateur, on nous bombarde depuis quelques jours d'interprétations nouvelles et commodes de la constitution, la plupart du temps sous prétexte de chercher

une formule pour faire fonctionner la Confédération. Certaines de ces déclarations témoignent d'une singulière ignorance des objectifs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il serait bon de nous rappeler que sir John A. Macdonald et ses collègues ont conçu l'Acte de la Confédération expressément en vue d'éviter l'étroitesse des dispositions concernant les droits des États dans la constitution des États-Unis. Les hommes d'État contemporains de sir John n'ignoraient rien du document américain, et il suffit d'étudier les discussions qui ont abouti à la Confédération pour comprendre tout le mal que les Pères de la Confédération se sont donné pour éviter le manque de souplesse caractéristique de la constitution américaine dont nous avons un bel exemple de nos jours en Alabama. Depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on a mal servi le Canada en donnant des interprétations étroites et restrictives de cette loi. En essayant d'établir les moyens d'aider le Québec et de faire occuper à sa culture la place qui lui revient sans doute dans la Confédération, nous devons nous reporter cent ans en arrière. Ce sera peut-être notre contribution à la célébration de notre centenaire. Il ne faut pas s'en prendre au document lui-même, mais plutôt à l'esprit dans lequel on l'a interprété depuis sa mise en vigueur. Chose certaine, le Canada ne peut vivre sans le Québec, comme le Québec ne peut vivre sans le Canada.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir prendre la parole cet après-midi sur des questions qui intéressent vivement l'ensemble de l'économie nationale. Je ne voudrais pas manquer d'égards aux députés qui ont reçu de nombreuses félicitations de part et d'autre, depuis quelques jours, mais j'aimerais me borner à dire que je souscris à tous ces hommages.

Il est fort intéressant de comparer les divers discours qui ont été prononcés, surtout ceux des membres de l'opposition officielle, avec les déclarations qui ont été faites et les mesures qui ont été prises dans le passé. L'allocution que le député de Macleod (M. Kindt) a prononcée, il y a quelques jours seulement, a tout particulièrement retenu mon attention. Il a prétendu rétablir les faits en ce qui a trait aux causes de la défaite de l'ancien gouvernement. Il a vertement critiqué le député de Red-Deer (M. Thompson) au sujet de certaines déclarations que le chef de notre groupe a faites pour expliquer les raisons qui ont entraîné la chute du gouvernement conservateur. Par la suite, il a donné son interprétation des faits mais j'estime que celle du député de Red-Deer se rapproche davantage de la vérité.

J'ai écouté religieusement certains porte-parole de l'opposition officielle lorsqu'ils ont parlé du discours du trône. On a signalé à maintes reprises qu'il s'agit plus ou moins d'une recuite de projets de loi qui avaient déjà été présentés par le parti progressiste conservateur quand il était au pouvoir. On a ensuite entrepris, comme l'a fait l'ancien premier ministre d'ailleurs, de démontrer que c'était loin de ce que la population avait le droit d'attendre du gouvernement actuel. Il semble donc, si l'on met ces déclarations en parallèle, que les conservateurs étaient loin d'être satisfaits du programme qu'ils avaient essayé de mettre en vigueur quand ils étaient au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, si nous étudions certaines des questions importantes soulevées dans le discours du trône, nous nous apercevons qu'il y en a beaucoup qui auront la plus grande importance et les conséquences les plus profondes, pourvu que l'on mette ces programmes en vigueur jusqu'au bout. Toutefois, si l'on se contente de les inscrire au *Feuilleton* et d'en discuter quelques instants pour les oublier ensuite, on ne tirera pas grand chose des mesures qui nous ont été offertes.

D'abord j'aimerais traiter pendant quelques instants de la défense nationale. Le discours du trône signale que nous serons appelés à approuver la formation d'un comité de la défense. J'aimerais dire que le chef de notre parti a soulevé cette question à plusieurs reprises et que le premier ministre (M. Pearson) a, par la suite, fait écho à ses paroles et l'a ajoutée à son programme. Le débat sur cette importante question, lors des sessions antérieures et au cours de la présente session, indique de façon indubitable, à mon sens, qu'il faut vraiment créer ce comité. Les renseignements que nous avons réussi à obtenir sont bien élémentaires. Nous avons obtenu très peu de renseignements en réponse à nos questions et il me semble qu'on s'efforce de dissimuler toute l'affaire aux yeux des députés. Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il faudrait immédiatement former le comité afin que l'importante question de la défense nationale puisse être retirée de l'arène politique et étudiée par les représentants du peuple qui feront partie du comité. D'une part, le gouvernement s'empresse beaucoup trop de prendre des décisions avant même de pouvoir consulter le comité qui doit être établi. D'autre part, nous avons tendance à paralyser ce comité avant même qu'il ne soit constitué et qu'il ait eu l'occasion d'étudier le problème de la défense à la lumière de tous les renseignements disponibles et en tenant compte des exigences militaires et de la conjoncture internationale. Je demande donc, monsieur l'Orateur, que ce

comité soit créé le plus tôt possible et qu'il ne tarde pas à se mettre à l'œuvre.

Dans le discours du trône, on a effleuré le problème de l'agriculture. On a mentionné que nous aurons dorénavant deux ministres de l'Agriculture, l'un pour l'Est du pays et l'autre pour l'Ouest. Je me demande s'il s'agit là de la meilleure façon de procéder. Ce qu'il y a d'ennuyeux, c'est que dans le passé, sous l'administration libérale et sous l'administration conservatrice, on a procédé par bribes dans le domaine de l'agriculture. Nous n'avons pas eu seulement deux politiques mais nous en avons eu une multitude. Alors que je représentais Fraser-Valley, il y a un certain nombre d'années, j'ai signalé au gouvernement qu'il faudrait éliminer le dédoublement de certaines politiques en ce qui a trait à l'agriculture. Certes, chacune de ces régions a des problèmes particuliers qui requièrent une attention spéciale, mais j'estime qu'il nous faut aussi des lignes de conduite qui s'appliquent à l'ensemble du pays. Autrement, nous ne parviendrons jamais à réaliser l'unité dont on parle tant à la Chambre depuis quelque temps.

J'ai écouté avec intérêt l'honorable député de Wentworth (M. Morison), alors qu'il participait au débat hier. Il a mentionné les heureux cultivateurs de l'Ouest. Il a ajouté que, contrairement aux fortunés cultivateurs de l'Ouest, ceux de sa région étaient pris dans l'étau des prix. Monsieur l'Orateur, ce problème se pose dans tout le Canada. Ceux qui s'adonnent à cette grande industrie de produits de base qu'est l'agriculture sont aux prises d'un bout à l'autre du pays avec le même problème. Il a été signalé en maintes occasions que le revenu des cultivateurs avait augmenté. Cependant, lorsqu'on tient compte des frais de production qui s'accroissent constamment, il n'y a pas de quoi se vanter. Il en est ainsi non seulement dans l'Est mais aussi dans l'Ouest du Canada. Par conséquent, je propose que cette question soit étudiée à fond, et je crois qu'elle le sera, afin que l'agriculture progresse et occupe dans notre économie la place qui lui revient. J'insiste afin qu'elle reçoive une part équitable du revenu de notre grand pays.

Il est question dans le discours du trône de la mise au point d'un programme national d'expansion des pêcheries. Il s'agit également d'une question très importante. Les pêcheries, de même que l'agriculture, revêtent beaucoup d'importance pour ma propre circonscription. Certes, la pêche est une des grandes industries en Colombie-Britannique. Ceux qui s'adonnent à la pêche et les représentants des associations de pêche se préoccupent beaucoup des nouvelles tendances qui se manifestent dans cette industrie. J'ai

[M. Patterson.]

reçu un certain nombre de lettres à ce sujet et à propos de la modification apportée au traité international des pêches du Pacifique Nord. D'après moi, ces associations étaient pleinement justifiées à demander que ces questions soient déférées au comité parlementaire de la marine et des pêcheries avant d'être approuvées par le cabinet. Au lieu de quoi, le cabinet a apparemment jugé bon d'approuver ce traité sans le faire étudier par le comité et sans fournir à ces associations l'occasion de formuler des instances.

A ce propos, j'aimerais signaler une lettre de l'honorable Earle C. Westwood, ministre de la Récréation, de la Conservation et des Pêcheries de la Colombie-Britannique. Cette lettre était adressée à l'honorable J. Angus MacLean, qui était ministre des Pêcheries à l'époque. On y dit ceci:

> A titre de ministre des Pêcheries de la province de Colombie-Britannique, je demande que la mise en vigueur des recommandations et des décisions de la section canadienne de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord concernant les décisions relatives aux zones d'abstention, prises à l'assemblée annuelle de 1962 de la Commission, qui a eu lieu à Seattle, le 17 novembre 1962, soit soumise à un examen par le comité fédéral permanent de la marine et des pêcheries.
>
> Des études et les audiences devant le comité permanent de la marine et des pêcheries fourniront aux intéressés l'occasion de soumettre des mémoires sur les recommandations et décisions de la section canadienne de la commission avant qu'on en saisisse la Chambre des communes.

Apparemment, il était assez optimiste en pensant que les choses iraient aussi loin. Il expose ensuite les raisons de cette demande. Avant la dissolution du dernier Parlement, nous avons reçu une délégation plénière du syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs des métiers connexes (*United Fishermen and Allied Workers' Union*), qui a soumis l'affaire pour étude aux divers groupes de la Chambre. Ils ont demandé qu'on fasse preuve d'autant d'égards envers eux. Malgré cela, le ministre des Pêcheries a apparemment jugé bon d'aller de l'avant, sans permettre qu'on lui fasse la moindre instance, et il a approuvé les recommandations et les amendements du traité. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une très bonne façon de favoriser les relations avec le public. Ce n'est pas non plus une très bonne façon d'encourager la compréhension entre les divers groupes qui forment notre économie et les corps législatifs. J'espère beaucoup que le comité sera institué dans les plus brefs délais et qu'il aura l'occasion d'examiner non seulement les amendements dont il s'agit—car il serait peut-être maintenant trop tard pour le faire—mais aussi toute autre proposition et recommandation que ceux qui s'intéressent à cette industrie pourraient lui soumettre.

Le discours du trône mentionnait les problèmes que pose le financement des municipalités. C'est une question à laquelle les membres de notre groupe, en particulier, ont prêté grande attention. Nous avons bien fait ressortir que si nous voulons résoudre nos problèmes, il faudra d'abord régler celui des finances municipales. Nous avons recommandé la création d'une banque d'expansion municipale, sous forme d'une succursale de la Banque du Canada, qui ferait des prêts aux municipalités en ne prélevant que les frais d'administration. Certains membres des autres groupes en ont repris l'idée. Ils ne suivront évidemment pas la formule que nous proposons. Néanmoins, nous sommes déjà reconnaissants qu'on veuille bien reconnaître le problème et que les intéressés soient prêts à examiner la question.

Je me demande si tout cela partagera le triste sort de la loi sur l'aide aux améliorations municipales, il y a quelques années. En vertu de la loi de 1938, concernant les subventions aux municipalités, il était possible de consentir des prêts aux municipalités au taux de 2 p. 100 d'intérêt. Dans le hansard du 24 octobre 1957, on trouvera, à la page 410, les questions soulevées par feu M. Tom Irwin, qui appartenait à notre groupe. On l'a informé que tous les prêts avaient cessé après le 31 décembre 1940 et qu'aucune demande n'avait été acceptée depuis. Jusqu'à ce moment-là, 143 demandes de prêts avaient été formulées, et 110 approuvées. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que cette loi a été adoptée en 1938, mais qu'après 1940, aucune demande n'a été approuvée.

Je me demande pourquoi le parti libéral a mis fin à ce programme. Pourquoi les libéraux ont-ils cessé d'autoriser des prêts aux termes de cette loi? Plusieurs années se sont écoulées depuis et maintenant ils nous arrivent avec une proposition visant à instituer un Office de développement et de prêts municipaux. Je ne sais si l'intérêt sera de 2 p. 100. J'espère que ce programe ne subira pas le même sort que son prédécesseur établi en 1938.

Certains députés ont également parlé de l'aménagement du Columbia. Nous envisageons avec impatience la perspective que les négociations qui se poursuivent actuellement à ce sujet seront menées à bonne fin bientôt. Les gouvernements libéraux n'ont pas agi avec beaucoup d'empressement dans le passé à l'égard de l'aménagement de cette vaste source énergétique. La chose a été à l'étude pendant plusieurs années mais sans jamais aller plus loin. C'est un gouvernement libéral qui a fait échouer, il y a quelques années, le projet en vue d'aménager ce réseau et il est douteux que tout projet envisagé depuis lors soit plus avantageux que celui qui avait été proposé à l'époque.

Le premier ministre promet maintenant de renégocier le traité, mais nous espérons qu'il ne s'écoulera pas encore des décennies de retards et de frustrations. Je ne prétendrai pas qu'il n'y aurait pas lieu d'apporter des modifications. L'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. Fleming) a déclaré aujourd'hui même, je crois, qu'il est difficile pour un profane de comprendre les divers aspects de cet important problème. J'espère simplement que les négociations puissent aboutir rapidement et que nous serons en mesure d'entreprendre ce vaste projet qui a une si grande importance non seulement pour la Colombie-Britannique, mais aussi pour le pays en général.

Il y a aussi de nombreuses autres questions que je voudrais aborder, y compris certains problèmes qui ont trait à mon propre comté, mais j'aurai probablement d'autres occasions d'en parler et je réserve mes observations jusque-là.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant du paradis du Canada, je suis très heureux que l'occasion me soit fournie d'adresser la parole au cours de ce débat très important qui nous permet d'aborder des sujets qui intéressent directement les députés et leurs commettants. Je me fais d'abord un devoir et un plaisir de vous féliciter d'avoir été appelé à diriger les débats de la Chambre. Je sais que vous pouvez compter sur la bonne volonté de tous. Les siècles n'ont rien changé aux principes de justice et d'équité et j'espère, monsieur l'Orateur, qu'au terme de votre mandat, vous pourrez reprendre les paroles que Solon, père de la démocratie athénienne, prononçait sept siècles avant l'ère chrétienne:

> I gave the commons their sufficient need
> Of strength, nor let them lack, nor yet exceed
> Those who were mighty and magnificent,
> I bade them have their due and be content.
> My strong shield guarded both sides equally
> And gave to neither unjust victory.

Je saisis également l'occasion de féliciter l'Orateur suppléant et le président des comités de leur nomination. Je ne saurais manquer non plus de féliciter la motionnaire (M[lle] Jewett) et le comotionnaire (M. Choquette) du rôle qu'ils ont joué dans l'Adresse en réponse au discours du trône. On a dit que l'éloquence consistait dans la transmission de la pensée et de l'émotion. Je dois dire que le député du beau sexe qui a présenté la motion a rempli magnifiquement ces conditions. Elle a été brillante dans son premier discours. J'ajoute que celui du comotionnaire m'a plu également par sa véhémente simplicité et par sa vigueur d'expression.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais aborder un ou deux points qui me

concernent. Les députés se rendent compte de plus en plus de la nécessité d'améliorer les rouages du Parlement afin de répondre aux circonstances dues à l'évolution actuelle. Je ne doute pas que cette question fasse l'objet d'une longue étude de la part des députés de notre groupe et des autres députés de la Chambre, mais je saisis ici l'occasion d'y aller de quelques remarques, glanées au cours de mes méditations.

En ce qui concerne le Sénat, je n'ai pas l'intention d'aborder la question de l'abolir ou de le réformer. J'estime, cependant, qu'au cours des dernières années, les comités du Sénat ont accompli de l'excellente besogne. Je songe notamment au comité de la main-d'œuvre et au comité de l'utilisation des terres. Cela indique à mon sens que le gouvernement pourrait profiter davantage de ce que ces organismes ont à offrir. J'aimerais qu'il étudie la possibilité de leur confier certaines études ou certaines enquêtes, dont se sont chargées jusqu'à présent les commissions royales. Ainsi, le gouvernement s'assurerait-il les services de personnalités compétentes, et économiserait les fonds publics.

Un mot sur la Chambre des communes. Je me réjouis en constatant que le discours du trône prévoit l'institution d'un comité de la procédure, dont la présidence sera confiée à l'Orateur et qui aura pour but de raffermir le Parlement et de le rendre plus efficace. Il me semble que le comité devrait songer à raccourcir le temps de parole, afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de participer à un débat comme celui-ci, surtout en comité plénier. Certains discours sont interminables; nous pourrions gagner du temps et offrir à plus de membres des comités la chance de se faire entendre.

J'aimerais d'autre part qu'on essaie d'améliorer l'organisation et l'efficacité des comités, qu'on modifie leurs heures de séance, et ainsi de suite.

Le gouvernement devrait, à mon avis, envisager la possibilité de mettre à la disposition des députés du personnel de recherche. Le travail de la Chambre, celui des comités et le volume croissant de la correspondance rendent presque impossible à un député qui s'acquitte consciencieusement de ses fonctions, de consacrer beaucoup de temps à la recherche. Il doit se contenter de découper des articles de journaux et ainsi de suite, afin de trouver des questions qui conviennent à l'appel de l'ordre du jour.

Je veux aussi signaler un détail, sous forme de récrimination de la part des députés siégeant dans ce coin-ci de la Chambre. Des députés des banquettes ministérielles se sont plaints à moi qu'ils ne nous voient pas bien dans cette position. Je propose que l'on envisage de déplacer le pupitre du sergent d'Armes pour le mettre au milieu de la salle afin que tout le monde puisse l'admirer dans toute sa magnificence et sa gloire. Pour le moment, les honorables représentants de Vancouver-Est (M. Winch) et de Kootenay-Ouest ayant devant eux, d'un côté le représentant de Port-Arthur (M. Fisher) et de l'autre, le sergent d'Armes, doivent vous apercevoir, monsieur l'Orateur, pour ainsi dire à travers une clôture. Nous espérons que l'on étudiera cette question afin que les autres députés puissent voir les représentants qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre, surtout ceux qui se sont plaints de cet état de choses et qui me l'ont signalé. J'espère bien qu'on le fera. Puis, il y a une autre raison de placer le sergent d'Armes au centre, ce qui conviendrait davantage. Je constate que, parfois, les gens qui se trouvent dans les tribunes le prennent pour quelque haut secrétaire du Nouveau parti démocratique. Il ne faudrait pas que pareille méprise se répète. Je souhaite vivement qu'on accorde toute l'attention voulue à la plainte d'un caractère quelque peu particulier qui provient de ce coin très important de la Chambre.

Notre chef a fort bien exprimé notre réaction aux articles du discours du trône, ainsi que notre attitude à l'égard des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui. Je vais maintenant consacrer le reste de mon discours à une seule question, mais qui est grave et importante, c'est-à-dire l'aménagement du fleuve Columbia. Le traité du Columbia a été signé par les représentants des gouvernements du Canada et des États-Unis le 17 janvier 1961, à Washington. Il a été ratifié par le Sénat américain, après quelques minutes de discussion seulement et avec une seule voix dissidente, le 2 mars 1961. En revanche, le Parlement canadien n'en a pas encore été saisi.

Cependant, monsieur l'Orateur, la population canadienne a pu prendre connaissance du texte de ce document depuis plus de deux ans et, en conséquence, on comprend de mieux en mieux la teneur du traité, de même que ses conséquences désastreuses concernant les droits et les intérêts vitaux de notre pays. Plusieurs ingénieurs compétents et d'autres personnes ont étudié ce traité très attentivement et avec objectivité; après quoi, plusieurs organismes et particuliers ont exprimé leur opposition aux clauses du traité. J'aimerais citer quelques noms pour montrer à la Chambre l'importance de l'opposition à ce traité et la qualité des personnes qui s'y sont opposées.

Je dois d'abord mentionner le nom du général McNaughton. J'aimerais renvoyer les honorables députés aux articles de journaux

reproduisant les allocutions qu'il a prononcées à l'Institut canadien du génie, l'Institut de génie de l'Alberta et à ses articles parus dans les revues et journaux. Puis, il y a M. F. J. Bartholomew, ingénieur électricien, de Vancouver, qui est un ingénieur conseil bien connu; M. Richard Deane, ingénieur électricien, à l'emploi de la *Consolidated Mining and Smelting Company,* de Rossland (C.-B.); M. Larrett Higgins, de Toronto, à l'emploi de la commission hydro-électrique de l'Ontario; M. J. M. Southin, conservateur très bien connu de la Colombie-Britannique et ingénieur électricien.

Il a dit que c'était un traité dont nous pourrions très facilement nous passer. Puis je voudrais également mentionner le congrès du Nouveau parti démocratique tenu en Colombie-Britannique, tous les syndicats ouvriers de la Colombie-Britannique et d'autres syndicats des autres régions du Canada ainsi que les chambres de commerce du sud-est de la Colombie-Britannique.

A cet égard, j'aimerais relater un incident récent. Un monsieur très connu, M. Keenleyside, s'est rendu à Nelson juste avant les élections. Il avait été invité pour prononcer une allocution à une assemblée publique. Ensuite il y a eu en son honneur une réception à laquelle assistaient certains de mes amis. Il a profité de l'occasion pour parler du traité du Columbia et pour faire remarquer que, s'il n'était pas signé cette année, il ne le serait pas, car les États-Unis commençaient à s'impatienter. Il a dit être un peu déçu de l'appui que le représentant de Kootenay-Ouest obtenait. Il a insisté pour que l'on fasse ratifier le traité au plus tôt. Voilà qui explique pourquoi la chambre de commerce de Nelson, à la réunion annuelle de l'association des chambres de commerce du sud-est de la Colombie-Britannique, les 5 et 6 avril, a présenté une résolution demandant la ratification immédiate du traité du fleuve Colombia. Voilà sur quoi a porté la discussion et des ingénieurs très compétents et d'autres étaient présents. A la suite de cette discussion, la résolution recommandant la ratification immédiate du présent traité du fleuve Columbia a été rejetée par 33 voix contre 15, ce qui indique l'attitude des chambres de commerce de notre région à l'égard du traité.

Le conseil consultatif de l'Institut des agriculteurs de la Colombie-Britannique s'y est opposé. Le comité des ressources hydrauliques des lacs Arrow, qui représente des syndicats ouvriers, des associations de cultivateurs et des chambres de commerce de même que des clubs de chasse et de pêche de Castlegar à Revelstoke, s'y oppose également. Les clubs de chasse et de pêche de la Colombie-Britannique s'inquiètent des dangers que pourraient courir les poissons et les animaux sauvages par suite de ce traité si les bassins n'étaient pas entièrement vidés de toute végétation. Il va sans dire que ces associations ont exprimé leurs vues aux gouvernements et aux membres des partis de l'opposition qui se sont ainsi rendu compte de la résistance qu'on oppose au présent traité et à ses répercussions générales.

Le premier ministre actuel (M. Pearson) n'ignore rien de tout cela. Il a reçu nombre de communications à cet égard et il a laissé voir qu'il était au courant de cette opposition. J'aimerais donner lecture d'un extrait d'une lettre qu'il a adressée à M. Donald C. Waterfield, du comité des ressources hydrauliques de la chambre de commerce de Nakusp, en Colombie-Britannique.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 12 avril. Je tiens à vous assurer que, à mon avis également, la nécessité s'impose de négocier à nouveau le traité du Columbia.

Je tiens à vous assurer aussi que le nouveau gouvernement libéral consultera tous les milieux intéressés de la Colombie-Britannique, surtout ceux qui sont représentés au sein du comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp, avant qu'une décision soit arrêtée.

Je sais gré au premier ministre d'avoir répondu à une question que je lui ai posée l'autre jour à ce sujet. Je tiens à consigner encore une fois au compte rendu que le député de Coast-Capilano (M. Davis) a critiqué vivement le traité. Ses propos ont été consignés au compte rendu le 12 décembre 1962. Il a aussi écrit un article fort intéressant dans le *Sun* de Vancouver, numéro du 28 février 1963, qui, soit dit en passant, est le jour de mon anniversaire; je considère la chose comme de bon augure.

Au cours de la campagne électorale dans Kootenay-Ouest, les candidats du Nouveau parti démocratique et du parti libéral se sont montrés fort hostiles au traité, et le candidat conservateur l'a dénoncé. Seul y souscrivait le candidat créditiste, qui est arrivé au dernier rang aux élections. Vous pouvez donc voir quelle est l'attitude des citoyens que j'ai l'honneur de représenter.

Que dire des négociations qui ont précédé le traité actuel? Je fais une revue rapide de cette question à l'intention des nouveaux députés et pour rafraîchir la mémoire des autres afin de mettre la question au point avant de donner le dernier coup.

1. Au début des négociations, on avait posé des conditions favorables relatives aux principes destinés à déterminer et à répartir les profits provenant de l'utilisation en collaboration, de l'emmagasinage des eaux et des inter-raccordements à l'intérieur du réseau

du fleuve Columbia acceptés par les représentants américains et canadiens de la Commission conjointe internationale. Ces négociations sont trop longues pour qu'on puisse en traiter ici.

2. Nous avions un bon projet pour le Canada au chapitre neuf du rapport du conseil mixte des ingénieurs.

3. Au début des négociations, les représentants des États-Unis n'ont pas trop opposé d'avis contraires.

4. Puis, brusquement, le premier ministre Bennett, afin d'atténuer l'importance du Columbia, semble-t-il, s'est opposé à l'aménagement de la rivière Kootenay-Est, comme cela est proposé au chapitre 9A.

Je me souviens d'avoir abordé cette question avec un sénateur quand j'étais en tournée officielle. Il m'a dit: «Vous savez, Herridge, nous avons été stupéfaits quand ils se sont débarrassés des atouts du général McNaughton d'un seul coup».

5. Puis, le premier ministre Bennett a demandé à la *Sir Alexander Gibb Company* de faire rapport sur la mise en valeur du fleuve Columbia et de la rivière de la Paix. Ce rapport indiquait que l'énergie produite par la rivière de la Paix pourrait coûter 4.5 millièmes et que celle du fleuve Columbia coûterait 2.9 millièmes. Il n'est pas hors de propos de signaler, monsieur l'Orateur, que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne retient plus les services de cette société de réputation internationale.

6. Par suite des revendications du premier ministre Bennett, les droits du Canada reconnus par la loi sur le traité relatif aux eaux limitrophes de 1909 ont été abandonnés par le traité actuel.

7. Peu après la signature du traité, le premier ministre Bennett a voulu modifier la teneur du traité pour prévoir la vente ferme et à longue échéance des avantages en aval du fleuve. Nous avons assisté à d'intéressants changements de politique en haut lieu en ce qui concerne le projet d'aménagement du fleuve Columbia.

8. Pendant la discussion du bill sur les cours d'eau internationaux, en 1955, le procureur général, M. Bonner, et le conservateur des eaux, M. Paget, se sont dits fortement opposés à la submersion des lacs Arrow. Ils ont changé leur fusil d'épaule lorsqu'il s'est agi du traité actuel du Columbia.

9. Au cours des années passées, le chef actuel de l'opposition s'est opposé au principe de l'exportation à long terme de la puissance primaire, puis il a changé d'avis, selon le discours du trône de septembre dernier. Pour montrer combien son changement d'opinion est radical, je cite la page 3 du texte d'une déclaration qu'il a faite lorsqu'il était premier ministre, après la signature du traité du Columbia, à Washington.

> En ce qui concerne le Canada, la disposition la plus importante du traité est celle dont j'ai déjà parlé, qui reconnaît le principe de la division des avantages d'aval. C'est de ce principe que découlent tous les grands avantages rendus possibles pour le Canada par suite de la mise en valeur coopérative du débit du bassin du Columbia. Sans ce principe, toute l'entente serait infructueuse pour notre pays.

C'est ce qui forme la base du traité, mais plus tard, on a jeté cette excellente disposition par-dessus bord.

10. M. Fulton, principal négociateur pour le Canada, s'est opposé à la vente à long terme des avantages d'aval dans les termes les plus véhéments, puis a eu un revirement complet d'opinion.

11. Il est évident, quand on considère ces volte-face de la part de ceux dont on attend, en connaissance de cause, que le traité actuel a été conclu trop hâtivement, sans qu'on comprenne bien toutes ses conditions et leurs conséquences, et dans l'ignorance des problèmes posés par les frais de construction, de réadaptation, de compensation ou la destruction inutile de certaines richesses naturelles.

Toutefois, tels que les faits se sont révélés à mesure au cours des mois, nous pouvons regarder ce retard comme un bienfait déguisé.

Je citerai maintenant un passage du discours que M. Marts, professeur de géographie de l'Université de Washington, a prononcé à la conférence sur les ressources naturelles de Kelowna en août 1962:

> Le Canada devrait résister à toute pression dans le sens d'une décision hâtive de la part de n'importe quel groupe, y compris les États-Unis, et s'assurer que la décision définitive sera juste et ne prêtera pas à regret plus tard. Le Canada ferait bien de se «hâter lentement» au sujet de la mise en valeur du Columbia.

Le retard actuel donne au gouvernement l'occasion de dresser, pour la première fois, des plans utiles au sujet de l'exploitation des quatre sources d'eau du Columbia, pour le plus grand avantage du Canada, tout en faisant preuve d'équité envers les États-Unis. Par conséquent, au nom de mon parti, je dirai ceci, en essayant de me laisser entraîner le moins possible par l'esprit de parti. J'admets avoir, à l'égard de cette question, un intérêt tout sentimental parce que je vis dans ce pays-là, que j'en connais la beauté, les lacs et les grèves et que j'aime toute la contrée. Voici donc mes propositions:

1. Que le gouvernement canadien fasse savoir au gouvernement des États-Unis et au gouvernement de la Colombie-Britannique que le traité envisagé n'est pas satisfaisant.

2. Qu'on entame d'autres négociations en s'inspirant des principes de mise en valeur adoptés par la commission mixte internationale.

3. Que le gouvernement se fonde sur la séquence 9a) comme étant le programme le plus acceptable pour le Canada.

4. Que nous proposions des modalités souples, de façon que les étapes successives soient en rapport avec la courbe de charge. Qu'on s'attaque en premier lieu à la construction du barrage de Mica-Creek, afin d'assurer au Canada et aux États-Unis une protection contre les crues.

5. Nous préconisons l'aménagement du barrage de la Dorr pour assurer la régularisation essentielle du débit de l'eau aux États-Unis.

6. Nous demandons avec insistance la nomination du général McNaughton comme principal conseiller de l'équipe de négociation du gouvernement canadien.

7. Nous insistons pour que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, conformément aux pouvoirs que lui confère la loi sur les cours d'eau internationaux, tienne des audiences publiques dans Kootenay-Est et dans Kootenay-Ouest avant que soit prise une décision finale. Rien ne saurait être aussi utile que des discussions, et des explications franches de ces questions aux personnes intéressées. Les audiences ne devraient pas se tenir dans une ambiance de tribunal où le citoyen ordinaire se sent mal à l'aise et est souvent tourné en ridicule. Elles devraient se tenir un peu comme toutes les audiences semblables organisées par le gouvernement fédéral dans le passé.

8. Ensuite, le résultat des discussions et des témoignages présentés aux audiences publiques dans Kootenay-Est et Kootenay-Ouest devrait être déposé au comité des Affaires extérieures au moment où il étudiera le projet de traité.

Voici ce que, selon nous, donnera cette méthode:

1. Elle fournira une occasion d'obtenir les conseils et les avis de personnes compétentes.

Elle donnera aux organisations et aux personnes des régions en cause la chance de se renseigner et de faire valoir leurs vues, peu importe qu'elles soient cultivateurs, villageois, travailleurs industriels, exploitants d'installations pour touristes, et le reste.

Elle fournira au gouvernement et aux membres du comité des Affaires extérieures des renseignements essentiels dont devra s'inspirer toute décision.

Je viens d'exposer en vitesse ce sujet compliqué et très complexe, mais je l'ai présenté de façon à le rendre facile à digérer pour ceux qui n'habitent pas la région et qui n'en connaissent pas tous les aspects. Avant de conclure, je recommande à tous les députés qui veulent connaître tous les renseignements disponibles avant d'examiner cette question à la Chambre, de se procurer le texte d'une déclaration sur le projet de traité du Columbia présenté aux sénateurs et aux membres du Parlement à la Chambre des communes le mercredi 12 décembre 1962, lors d'une réunion présidée conjointement par les deux députés de Kootenay-Est et de Kootenay-Ouest. Cette déclaration a été faite par le général McNaughton. Je leur recommande aussi de se procurer le texte d'un discours prononcé par le général McNaughton à une réunion de l'Association des ingénieurs professionnels de l'Alberta tenue à Calgary le 23 mars 1963.

Je leur recommande en outre de se procurer le dernier numéro de l'*International Journal*, printemps 1963, qui coûte 75c. Je constate que mon honorable ami de Toronto s'en est déjà procuré un exemplaire et que d'autres l'ont imité. Ce numéro contient un long article du général A. G. L. McNaughton à propos du traité sur le Columbia, où l'auteur étudie en grand détail les aspects juridiques, technogéniques et économiques. Je conseille aussi aux honorables députés d'acheter la livraison de septembre 1962 de l'*Engineering and Contract Record*, où ils trouveront également un article sur le traité. Ils feraient bien, d'autre part de demander au ministère des Affaires extérieures le rapport de la commission mixte internationale (Canada-États-Unis) qui examine les principes suivant lesquels il convient de définir et de répartir les bénéfices communs dérivant de la retenue des eaux et du réseau d'interconnexions électriques dans le bassin hydrographique du Columbia. Ainsi, les honorables députés comprendront-ils clairement les principes établis par la commission mixte en vue de l'aménagement de ce vaste réseau fluvial.

Pour finir, j'exhorte les représentants de tous les partis à profiter du délai offert pour revoir à fond les questions à l'étude. Quand sonnera l'heure des décisions sur tout traité qui nous sera soumis, nous pourrons alors nous prononcer en pleine connaissance de cause.

Ils disposeront de tous les faits.

J'ai confiance que, après avoir pris connaissance de ces faits, ils s'écrieront, avec plusieurs d'entre nous: «Remercions le général McNaughton pour les services qu'il a rendus et les bons conseils qu'il a donnés à la nation.»

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott): Monsieur l'Orateur, c'est un très grand honneur pour moi que de représenter la circonscription de Glengarry-Prescott, puisque c'est la dernière circonscription que l'un de nos grands chefs, le très honorable William Mackenzie King, a représentée avant de prendre sa retraite en 1948.

Je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre accession au poste important que vous occupez maintenant. J'offre également des félicitations à l'Orateur suppléant, que je connais très bien, puisque je partageais son bureau lors de la dernière session. Je suis certain, connaissant la sûreté de votre jugement, que vous vous acquitterez avec impartialité de vos fonctions.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^lle^ Jewett), une nouvelle venue à la Chambre qui représente elle aussi une circonscription rurale comparable à la mienne. J'offre également des félicitations au motionnaire en second (M. Choquette), un jeune homme qui annonce d'heureuses dispositions et qui a représenté avec fierté l'élément canadien-français à la Chambre. Je voudrais aussi féliciter notre premier ministre (le très hon. M. Pearson) qui a si bien réussi à ramener au pouvoir le grand parti libéral. Des félicitations encore au premier ministre pour avoir choisi des hommes aussi compétents pour l'aider à faire un succès de la vingt-sixième législature. Je félicite également tous les membres du cabinet et tous les secrétaires parlementaires.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, à titre de représentant d'un grand comté agricole qui occupe le deuxième rang au point de vue production de fromage au Canada, je désire féliciter le gouvernement actuel qui a l'intention de doter le pays de deux ministères de l'Agriculture. Je crois sincèrement qu'un ministère de l'Agriculture pour l'Est aidera beaucoup à améliorer le sort des cultivateurs de l'Est du pays. Au fait, les cultivateurs de ma circonscription commencent déjà à noter une certaine amélioration.

Je tiens à féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hays) d'avoir jugé bon, dans le court délai de 4 ou 5 jours qu'il avait à sa disposition, d'augmenter la subvention sur le lait transformé en fromage «Cheddar». Contrairement à ce qui s'est produit par le passé, cette disposition aidera à équilibrer la production du fromage et du beurre au Canada. Tout en reconnaissant que semblable mesure ne règle pas tous les problèmes de nos producteurs de lait, elle constitue sûrement un pas dans la bonne voie.

Monsieur l'Orateur, à titre de représentant d'une circonscription agricole comme celle de Glengarry-Prescott, je puis assurer la Chambre que je ne cesserai d'intervenir auprès du gouvernement tant que les producteurs de lait ne toucheront pas au moins $3.50 les cent livres pour leur lait.

Monsieur l'Orateur, ce qui manque le plus à nos cultivateurs de l'Est du Canada, c'est un plus grand pouvoir d'emprunt.

Je suggère donc que la loi sur le crédit agricole soit amendée, comme je l'ai réclamé d'ailleurs au cours de la dernière session du 25^e^ Parlement, afin qu'un plus grand nombre de cultivateurs puissent bénéficier des prêts agricoles.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) a manqué de clairvoyance dans son programme au cours du dernier Parlement. Ces jours derniers, nous avons été critiqués par l'opposition officielle parce qu'on avait nommé trois hommes pour remplacer l'ancien ministre de l'Agriculture. Je crois sincèrement que si ce dernier ne s'était pas tant fié à son jugement personnel et avait demandé des conseils à d'autres députés, on ne retrouverait pas autant d'erreurs graves dans les projets de loi qu'il a fait accepter par le ministère de l'Agriculture.

Je veux tout d'abord traiter de la loi sur le crédit agricole. L'an dernier, nous avons étudié ce projet de loi et avons suggéré quelques amendements. Après avoir débattu les amendements proposés par le ministre de l'Agriculture, nous avons réclamé que le projet de loi soit renvoyé au comité de l'agriculture pour faire l'objet d'une étude plus approfondie, ce qui nous a été refusé. Et je suis convaincu que je ne mentirais pas en déclarant que c'est la première fois, dans les annales politiques canadiennes, qu'un Parlement siège sans qu'un comité de l'agriculture ne soit appelé à étudier certaines mesures. Or, les députés qui faisaient partie du dernier Parlement savent fort bien que c'est là ce qui s'est produit.

La loi sur le crédit agricole, comme elle existe actuellement, rend service à un très petit nombre de cultivateurs de l'Est du Canada. Par ailleurs, il se peut que dans l'Ouest canadien, là où les fermes sont plus étendues, les cultivateurs bénéficient davantage des dispositions de la loi. Cependant aux termes de la loi actuelle, pour être admissible à un prêt agricole, il ne faut pas être âgé de plus de 45 ans, et même à cela, si le gouvernement consentait un prêt d'une durée de 29 ans, en vertu des dispositions actuelles de la loi, ceci signifierait qu'à l'âge de 65 ans, un cultivateur aurait encore $\frac{1}{3}$ de son prêt à rembourser au gouvernement.

Je crois que c'était une loi qui avait été préparée sans y avoir mûrement réfléchi.

Il en est de même, pour ce qui concerne la loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries; elle a été également instituée sans trop avoir réfléchi, car au lieu d'aider les cultivateurs, elle aidait au contraire certains individus à exploiter les cultivateurs. Avant que le régime conservateur soit porté au pouvoir et institue cette loi, plusieurs petites fromageries de mon comté fonctionnaient sur un plan coopératif. Maintenant, tous ceux qui sont familiers avec nos comtés agricoles savent très bien que nos petites fromageries n'existent à peu près plus. Les cultivateurs sont obligés d'accepter ce que les grosses entreprises leur offrent pour leur marchandise.

De plus, même si depuis deux ou trois ans, le fromage s'est vendu plus cher que jamais au Canada, la majorité de nos cultivateurs, l'an dernier, ont retiré moins de $2.50 les 100 livres pour leur lait, et ce même avec le boni accru.

L'hon. M. Benidickson: C'est vrai.

M. Éthier: Par exemple, en vertu de la loi relative à l'amélioration des fromageries, un individu qui pouvait fusionner une deuxième fromagerie à la sienne pouvait obtenir du gouvernement une subvention équivalant à 50 p. 100 du coût de son entreprise, jusqu'à un montant maximum de $60,000.

Alors, voici ce qui s'est produit, dans mon comté. Il y a à peu près cinq ans, un fromager ayant réussi à acheter une autre petite fromagerie s'est «qualifié» pour obtenir une subvention de $60,000; or, cette année, sa fromagerie a brûlé, et il se voit sans fromagerie, il ne veut plus rebâtir et il met l'argent de l'assurance dans sa poche. C'est tout comme si le gouvernement avait fait à cet individu un cadeau de $60,000.

Alors, si le ministre de l'Agriculture du gouvernement conservateur d'alors avait eu l'intention, comme c'est le cas pour le gouvernement d'aujourd'hui, de nommer deux ministres de l'Agriculture, peut-être aurions-nous pu sauver quelque chose.

Les honorables députés de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) et de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) ont fait très peu, l'an dernier, pour venir en aide à leur ministre de l'Agriculture.

M. Pigeon: Prouvez-le!

M. Grégoire: On l'a vu dans nos comtés!

Une voix: C'est vrai.

M. Éthier: L'honorable député de Nicolet-Yamaska aurait dû venir au secours de son ministre de l'Agriculture et...

M. Grégoire: Ça, c'est vrai.

M. Éthier: Je crois que ces députés représentent comme moi un comté agricole. J'étais presque toujours ici, j'ai manqué rarement. Et quand j'entends quelques créditistes dire: «C'est vrai»...

M. Grégoire: C'est vrai.

M. Éthier: ...cela me rappelle que la majorité des députés créditistes de l'an dernier représentaient des comtés agricoles; et quelles solutions ont-ils offertes au ministre de l'Agriculture quand ils parlaient sur ce sujet?

M. Grégoire: Vous, vous n'étiez pas ici.

M. Éthier: J'étais de l'autre côté de la Chambre. Vous critiquiez l'opposition libérale, chose qu'on a rarement vue en cette Chambre. Je crois...

M. Grégoire: Critiquer l'opposition?

M. Éthier: Cette année, vous pourrez le faire comme ça se doit; vous pourrez critiquer le parti libéral autant que le cœur vous en dira.

M. Grégoire: Ça ne sera pas difficile de le faire.

M. Éthier: Du moins, vous ferez ce que vous êtes censés faire.

M. Grégoire: C'est vrai.

M. Pigeon: Est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. Éthier: Après que j'aurai fini mes observations.

M. Grégoire: L'honorable député a peur!

M. Éthier: Non, je n'ai pas peur, mais l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm pourra me poser sa question après que j'aurai terminé mes remarques.

Une voix: Il a peur!

M. Éthier: Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir inclus dans le discours du trône le plan des pensions contributoires.

M. Grégoire: Encore des taxes!

M. Éthier: Le gouvernement libéral mérite beaucoup de félicitations pour ce projet et bien d'autres projets encore. Je crois que cela ne serait pas mentir que de dire...

M. Grégoire: Ça, ce n'est pas sûr.

M. Éthier: ...que toutes les mesures de sécurité sociale au Canada ont été présentées à la Chambre par un gouvernement libéral.

L'hon. M. Benidickson: C'est vrai!

M. Grégoire: Les taxes aussi!

M. Pigeon: Y compris la bombe atomique!

M. Grégoire: Et les armes nucléaires.

M. Éthier: J'aimerais demander au gouvernement que, dans ce projet de loi sur les

pensions contributoires, on insère un article où l'on tiendrait compte des personnes ayant atteint l'âge de 60 ans et qui ne peuvent plus remplir les exigences de leur employeur, car tous savent qu'une personne ayant un emploi qui demande beaucoup de force physique, se voit incapable, rendu à l'âge de 60 ans, de faire une journée d'ouvrage complète.

M. Grégoire: Ça fait longtemps qu'on dit ça.

M. Éthier: De plus, il est à peu près impossible pour une personne de 60 ans de se trouver un emploi.

Une voix: Même à 50 ans!

M. Éthier: Ces personnes sont laissées au crochet de l'assistance publique. Or, en insérant un article spécial dans la loi, en vue d'aider ces personnes-là, on enlèverait ainsi un lourd fardeau aux municipalités qui sont obligées de pourvoir aux besoins de ces gens.

Monsieur l'Orateur, considérant toujours l'augmentation du coût de la vie, j'aimerais aussi demander au gouvernement d'apporter une attention toute spéciale aux allocations familiales.

M. Grégoire: Là, on parle!

M. Éthier: Les allocations familiales ont été présentées à la Chambre encore par un gouvernement libéral, mais elles avaient été beaucoup critiquées par l'opposition conservatrice qui, encore l'autre jour, se prétendait le défenseur des petits au Canada. Eh bien, je ne crois pas que les conservateurs l'étaient à l'époque, parce qu'ils avaient fortement critiqué cette loi et ont même fait tout en leur pouvoir pour en empêcher l'adoption. Les allocations familiales étaient peut-être proportionnelles au coût de la vie il y a quelques années...

M. Grégoire: Il y a 20 ans!

M. Éthier: ...mais je crois que, sincèrement, une légère augmentation serait appropriée.

M. Grégoire: Une grosse plutôt.

M. Éthier: Monsieur l'Orateur, je crois que si les allocations familiales étaient accordées aux étudiants des écoles secondaires et universitaires, cela encouragerait les parents à garder leurs enfants aux études.

M. Grégoire: C'est vrai, ça!

M. Éthier: Nous aurions par le fait même plus de personnes compétentes dans la classe ouvrière...

M. Grégoire: C'est vrai.

M. Éthier: ...et cela atténuerait le danger de chômage.

[M. Éthier.]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des fêtes du centenaire de la Confédération.

M. Grégoire: Vous étiez bien parti, là!

M. Éthier: Je crois sincèrement que pour célébrer ces fêtes, il serait préférable de rétablir l'atmosphère qui existait en 1867. En outre, je soumets qu'en canalisant les rapides de la rivière Ottawa, à Hawkesbury, cela rendrait la rivière Ottawa navigable jusqu'à la capitale, ce qui offrirait le plus beau parcours touristique possible pour les fêtes de la Confédération.

Il en coûterait très peu au Trésor fédéral pour creuser un canal dans les rapides de Hawkesbury et reconstruire les quais dans tous les villages où il en existait déjà avant que le barrage de Carillon ne soit construit, et cela aiderait beaucoup l'industrie du tourisme dans les années à venir.

M. Grégoire: Il ne faudrait pas oublier de creuser également le Saguenay.

M. Éthier: Monsieur l'Orateur, pour revenir aux fêtes de la Confédération, je dois rappeler que dans mon comté de Glengarry qui est un vieux comté de la province de l'Ontario, on retrouve à Williamstown la plus vieille maison de la province d'Ontario: le vieux manoir de sir John Johnston. Ce manoir étant situé à 25 milles seulement du village Upper Canada, je crois que si le gouvernement fédéral, en coopération avec la province d'Ontario, faisait l'acquisition de cette vieille bâtisse, il pourrait en faire un très intéressant site historique pour les fêtes de la Confédération.

Ce projet coûterait très peu au gouvernement et accroîtrait le revenu de l'industrie touristique, au Canada.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je veux féliciter les électeurs de ma belle circonscription de Glengarry-Prescott, qui m'ont témoigné une si grande confiance, et je suis certain que le gouvernement que nous avons saura faire justice aux cultivateurs ainsi qu'aux autres classes de la société.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a autorisé à lui poser une question à la fin de ses observations.

L'honorable député pourrait-il nous dire pourquoi le nouveau ministre de l'Agriculture a supprimé complètement le subside de 25c. les 100 livres de lait, réduisant ainsi, par le fait même, le revenu des producteurs de lait de six millions de dollars?

M. Éthier: Je n'ai pas compris; voulez-vous répéter s'il vous plaît?

M. Pigeon: L'honorable député pourrait-il nous dire pourquoi le nouveau ministre de

l'Agriculture a aboli le subside de 25c. les 100 livres de lait, privant ainsi, par le fait même, les producteurs de lait d'un revenu de six millions de dollars? Trouve-t-il que ce geste est avantageux pour les cultivateurs?

M. Éthier: Je crois que l'honorable député, s'il s'en donnait la peine, pourrait trouver la réponse dans le compte rendu officiel des débats d'hier. Cependant, je suis d'avis que le subside de 25c. qui a été enlevé ne prive nullement les fermiers mais plutôt les capitalistes et les industries laitières du pays, car je ne crois pas que les cultivateurs aient jamais touché les 25c. qui devaient être donnés depuis trois ou quatre ans; bien qu'on leur ait accordé 25c. de boni, ils recevaient, cette année encore, moins que par le passé.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Quant à sa suggestion à propos des allocations familiales, l'honorable député a-t-il fait des représentations auprès de son parti et peut-il dire que son parti augmentera bientôt les allocations familiales? ... Pas de réponse?

M. Éthier: J'ai bien spécifié, au cours de mes observations, que de telles représentations seront faites auprès du gouvernement.

M. Grégoire: Puisque le temps de parole de l'honorable député n'est pas épuisé, peut-il nous dire s'il fera de très fortes pressions auprès du gouvernement afin de faire augmenter les allocations familiales?

M. Éthier: Vous le saurez en temps et lieu.

(Traduction)

M. Heath Macquarrie (Queens): C'est pour moi, monsieur l'Orateur, un privilège et un honneur que de prendre part à l'important débat sur le discours du trône. Il y a tendance de nos jours, dans les journaux et ailleurs, à dénigrer cet aspect particulier de nos délibérations parlementaires. J'entends parfois dire que le débat sur le discours du trône sombre dans la monotonie et que l'intérêt s'amoindrit. A vrai dire, le Parlement canadien n'a pas été institué pour amuser ces messieurs de la tribune des journalistes. Il importe avant tout que notre chambre législative demeure un organe de représentation et que les députés qui ont été élus dans les diverses régions du pays puissent en tout temps faire connaître leur opinion. C'est là, à mon sens, un aspect vital et absolument essentiel de nos délibérations.

Je voudrais tout d'abord, à l'exemple de ceux qui m'ont précédé, féliciter l'Orateur et l'Orateur suppléant. Je voudrais dire quelques mots à l'adresse du président suppléant des comités. Il y avait déjà quelque temps qu'on n'avait pas vu un représentant des provinces de l'Atlantique exercer les fonctions d'un de nos présidents et j'exprime à l'honorable député d'Humber-St. George's (M. Batten) mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de son mandat.

D'aucuns, ici au pays, parlent de permanence en ce qui concerne les fonctions de l'Orateur; ce serait, à mon avis, une mesure audacieuse. Mais après avoir lu l'histoire de notre pays, je reste persuadé que ce poste honorable n'a pas été avili par les honorables députés qui l'ont occupé au cours des ans.

Je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce n'est pas par pure formalité que je le fais; mais avec un réel plaisir. Mes hommages s'adressent en particulier à la représentante de Northumberland qui s'est spécialisée comme moi en sciences politiques et qui enseigne même cette matière. Il serait probablement disgracieux de ma part de qualifier «d'intellectuelle» une personne aussi charmante, bien qu'on m'aie plusieurs fois accolé cette épithète ici même. Le terme n'est peut-être pas à rejeter. Je crois qu'il est bon que quelques spécialistes viennent s'ajouter aux vieux routiers de la politique qui forment la majorité des membres de la Chambre. J'aimerais signaler que l'honorable député de Kootenay-Ouest s'est quelque peu laissé gagner par la poésie aujourd'hui lorsqu'il a dit qu'il représentait le paradis du Canada. De mon côté, j'ai raison de prétendre être le représentant du jardin du Canada qui donne sur le golfe. Par déférence pour le solliciteur général (M. MacNaught), je devrais dire que je représente peut-être la région la plus prospère et la plus éveillée, politiquement, de ce jardin.

Le discours du député de Glengarry-Prescott (M. Éthier) m'a également fort impressionné et je veux le féliciter de l'élégance et de la facilité avec lesquelles il peut s'exprimer dans les deux langues, chose que j'aurais voulu faire depuis longtemps. Si j'avais des conseils à lui donner, ce ne serait certes pas en matière de langues. Mais si jamais il veut goûter aux meilleurs fromages, il peut se rendre à Tyne-Valley, dans l'Île du Prince-Édouard. Je crois que le discours de la motionnaire était très intéressant et que les vues de mon bon ami et collègue, l'honorable député de Royal (M. Fairweather), l'ont été également, car à l'instar de la motionnaire, il a examiné certains des principes fondamentaux sur lesquels repose notre régime politique et traité de certains organismes et institutions de notre vie politique canadienne. Elle a, je crois, signalé qu'après avoir étudié les principes du parti libéral, elle avait décidé d'adhérer à ce parti. Je ne voudrais pas me laisser aller à de trop grandes confidences, mais j'ai connu une expérience analogue et fait un tout autre choix. J'étais

convaincu depuis longtemps du précieux apport du parti politique fondé par John A. MacDonald il y a plus de cent ans. Je savais combien son attitude en faveur d'un vigoureux programme national avait été impressionnante, qu'il s'était montré modéré à une époque d'extrémisme, et qu'il avait abordé d'une manière concrète et judicieuse les problèmes avec lesquels notre merveilleux et redoutable pays était aux prises. Tandis que j'étudiais notre histoire politique je me suis rendu compte qu'un grand citoyen de la Nouvelle-Écosse et un grand Canadien, Robert Borden, avait également insisté sur un nationalisme sain et vigoureux. C'est lui qui devait devenir le principal artisan de notre autonomie nationale, l'homme qui a déclaré: «Si vous voulez notre aide, convoquez-nous à vos délibérations» et qui était disposé à accepter toutes les responsabilités dévolues à notre pays. J'ai pensé ensuite à l'un des grands conservateurs qui ont illustré la longue histoire de notre parti, à Arthur Meighen, exemple vivant de droiture, qui savait aborder sans détour les problèmes les plus épineux. Ennemi de tout atermoiement, il n'a jamais été le miroir de l'opinion, car c'est là une formule qui peut porter au pinacle l'homme politique habile, mais qui nuit à l'homme d'État.

Cependant, j'ai eu mon «heure de vérité» lorsque, des tribunes de la Chambre, j'ai suivi le tragique débat sur le pipe-line. Sous mes yeux, la clôture, brutalement appliquée, ébranla nos institutions parlementaires jusqu'aux fondements. C'est à ce moment-là que je décidai d'écarter tout autre dessein et de consacrer l'énergie et la compétence dont je disposais au parti qui faisait front à cette terrible menace contre notre démocratie. Je ne crois pas qu'un seul parti détienne toutes les vertus, mais je dis avec fierté que durant les six années où j'ai combattu aux côtés du gouvernement, jamais je ne l'ai vu recourir à des mesures de coercition, même aux prises avec une opposition persévérante et rétive. Je remarque qu'on retrouve aux commandes nombre de ceux qui détenaient naguère les postes-clés.

Mais ne parlons plus du passé. Espérons qu'il est bien mort, et que nos nouveaux gouvernements répudieront les anciens procédés. N'est-ce pas cet espoir que nous retrouvons dans le discours du trône, où nous lisons ce passage: «Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs»? Si nous ne sommes pas encore engagés dans la Nouvelle Époque, nous avons du moins un nouveau Parlement, et un gouvernement qui administre sans vraiment détenir le pouvoir. Nous avons également une opposition nombreuse, énergique, vigoureuse. Tout cela nous offre quelques consolations. Je crois très sincèrement que les élections du 8 avril n'ont pas été inutiles, car elles ont exprimé concrètement la préférence des Canadiens pour un système biparti. Je suis convaincu que bientôt les deux autres groupements disparaîtront de notre scène politique. Le Nouveau parti démocratique était pour ainsi dire une des merveilles de notre époque. Jamais parti n'a mis tant de temps à voir le jour, n'a vu sa naissance célébrée de façon aussi recherchée. Et pourtant il semble avoir commencé à péricliter avant d'avoir atteint son adolescence.

M. Douglas: La belle surprise qui vous attend!

M. Macquarrie: A propos du Crédit social, je garderai le silence. Ses difficultés intestines lui suffisent. Mais que dire du nouveau gouvernement, toujours en lune de miel, et qui continue de se chauffer sous les feux éclatants d'une publicité favorable? Quand donc, je me le demande, les fissures de sa belle façade vont-elles se révéler. Quand donc allons-nous voir sa kyrielle de promesses formidables et d'engagements magnifiques rencontrer des obstacles, des obstacles infranchissables et terrifiants, j'ai bien peur?

On vante beaucoup les talents du nouveau gouvernement, et j'espère pour mon pays que les hommes qui le composent sont aussi compétents que leurs amis le prétendent. Pourtant, je ne puis m'empêcher de croire que, au sein de ce nouveau gouvernement, ce sont les qualités d'administrateur qui ont la plus haute cote. Sans doute, une bureaucratie efficace est-elle indispensable à un État moderne, mais ce n'est qu'un outil dont dispose le gouvernement. Jamais elle ne doit devenir elle-même le gouvernement. Avoir un bon jugement, se rendre compte des besoins qu'éprouvent toutes les parties du pays et, surtout, demeurer toujours sensible aux exigences du régime parlementaire et aux principes fondamentaux de la démocratie, voilà qui est tellement plus important. J'espère bien que le premier ministre (M. Pearson) ne permettra jamais qu'on perde de vue ces priorités. Comme le disait un de mes vieux professeurs, les experts doivent être prêts à servir, mais jamais à commander. Cet homme était aussi un bon libéral et il y a beaucoup de bons libéraux dans les universités.

Cependant, monsieur l'Orateur, je ne suis pas enclin à la critique. Je crois que les Canadiens dans l'ensemble désirent qu'on donne une chance au gouvernement actuel, car ils pensent peut-être que son mandat ne sera pas très long. Mais j'ai déjà une déception. J'avais cru que mon vieil ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) aurait fait meilleure figure dans la

phase décisive du début de son mandat. Il n'est allé ni à Londres, ni à Hyannisport. Et au cours de ces premiers jours de décision, il n'a pas pu davantage réaliser son désir très cher de faire entrer le Canada au sein de l'Organisation des États américains. J'aurais cru qu'il aurait fait certains voyages en Amérique du Sud pendant que son premier ministre se rendait au Massachusetts et à Londres, mais je n'ai pas entendu dire que nous allions devenir membre de l'Organisation des États américains.

Mais je me souviens de ce que j'ai entendu en janvier dernier. L'honorable député, qui est maintenant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait déclaré:

> Il est plus urgent que jamais pour nous d'accepter l'invitation que chacun des membres de l'O.E.A. nous ont faite depuis longtemps à devenir membre de cette organisation.

J'attendais cette mesure depuis nombre d'années et croyais qu'il était l'homme désigné qui nous amènerait à accepter certaines de nos responsabilités qui s'imposent à nous dans notre hémisphère. Mais je n'ai pu découvrir dans le discours du trône la moindre allusion à l'adoption prochaine de cette mesure. Cependant, je souhaite bon succès au nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne l'accuserais jamais d'amoindrir le prestige ou la réputation du Canada à l'étranger, ni au sein de la communauté internationale. Je suis également convaincu que tout Canadien impartial en dirait de même de deux grands hommes d'État qui l'ont précédé, feu Sidney Smith et l'honorable Howard Green.

S'il y a quelque chose, au sujet de la dernière campagne électorale, dont il faudrait effacer le souvenir et tenter d'oublier comme étant inadmissible durant une campagne, ce sont les insinuations des porte-parole du présent gouvernement qui ont prétendu que la réputation du Canada à l'étranger était amoindrie. Tel n'est certainement pas le cas et le rôle qu'a joué le Canada au cours des six dernières années constitue un éloquent démenti.

Celà m'a impressionné et réjoui, et je félicite le nouveau député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) de ce qu'il a dit de l'honorable Howard Green. C'était un peu différent de certaines déclarations qu'ont faites ses associés politiques au cours de la récente campagne électorale.

Mais ce n'est pas le temps, d'après moi, de s'attarder sur des éléments négatifs, monsieur l'Orateur. Tous les députés voudront, je pense, seconder le nouveau gouvernement dans sa tâche difficile, et s'ils ne s'attendent pas à éprouver des difficultés, ils seront vite détrompés. Nous avons hâte de voir ce que les libéraux vont faire, comment ils vont traduire en mesures utiles et judicieuses les promesses si nombreuses qu'ils ont faites aux Canadiens. J'ose espérer que je pourrai venir en aide aux nouveaux ministres, surtout en ce qui concerne l'Île du Prince-Édouard.

J'estime que l'Île du Prince-Édouard constitue un bon cas type. La question des relations fédérales-provinciales ne revêt autant d'importance dans aucune autre province, et je crois qu'un gouvernement fédéral qui réussit à satisfaire l'Île du Prince-Édouard saura s'acquitter de ses fonctions comme il convient envers le reste du Canada. Le problème fondamental de l'Île du Prince-Édouard c'est celui qui a fait l'objet des pourparlers de 1873 au sujet de la Confédération, soit les transports. Historiquement, nous avons hésité à faire partie de la Confédération et nous avons insisté, à ce moment-là, pour que le gouvernement central garantisse à notre île un réseau de communications efficace et continu avec la terre ferme.

Si vous consultez l'histoire, vous constaterez que les députés libéraux et conservateurs de l'Île du Prince-Édouard—nous n'avons jamais eu d'autres partis—ont toujours demandé que cet engagement concernant les facilités de transport soit respecté et même amélioré. Cette question est vitale pour nous. Des touristes avisés viennent de plus en plus nombreux visiter notre province. Chaque année, nous en recevons des milliers et ils sont les bienvenus, car l'espace ne manque pas. Il est particulièrement intéressant de constater que les mêmes visiteurs nous reviennent plusieurs fois.

Comme vous le savez, nous avons déjà abordé la question des transbordeurs. A l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1935, il y avait deux transbordeurs à Borden; l'un existait depuis 4 ans et l'autre depuis 18 ans. Lorsque les libéraux abandonnèrent le pouvoir après 22 ans, Borden comptait toujours deux transbordeurs; l'un était en service depuis 10 ans, l'autre depuis 40 ans. Lorsque le dernier gouvernement a quitté le pouvoir, il y a quelques semaines, quatre transbordeurs pouvaient desservir Borden et on était même à établir les plans d'un cinquième. Je dirai, par conséquent, au nouveau ministre des Transports (M. McIlraith), qui n'est pas dans cette enceinte comme la plupart des députés de son parti, qu'il s'agit là d'une chose fondamentale qui s'impose à sa réflexion et qu'il a fort à faire s'il veut rivaliser avec l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), ancien ministre des Transports.

J'ai écouté avec un vif intérêt la réponse que le ministre a faite l'autre jour à mon collègue, député sénior de Queens (M. MacLean), au sujet de la construction d'un transbordeur qui ferait la navette entre Borden et Tormentine et je l'ai entendu dire que les

plans étaient en bonne voie. J'ose croire qu'on accélérera le travail dans ce sens. Je souhaite ardemment que la décision relative à la construction de ce transbordeur, ainsi que l'absence de mention de la chaussée dans les communiqués officiels du gouvernement, ne signifient pas que le gouvernement actuel a l'intention de répudier l'engagement du gouvernement qui l'a précédé, en ce qui concerne la construction de la chaussée qui doit éventuellement relier le Canada à l'Île du Prince-Édouard. Je tiens à préciser qu'à notre avis, ce n'est pas à l'Office d'expansion de la région atlantique—peu importe le nombre de membres qu'il comportera—qu'il appartient de prendre une décision concernant la chaussée. Tout d'abord, on ne réussira jamais à réaliser cette entreprise avec 100 millions de dollars seulement. Il s'agit de travaux de grande envergure qui ont déjà été approuvés et qu'on nous a promis. Je compte que nous ne serons pas déçus.

Je passe maintenant aux besoins d'ordre financier. Si le ministre des Finances (M. Gordon) était ici, je lui dirais que l'ancien gouvernement s'est fort bien tiré d'affaires dans notre petite province. Durant l'année financière 1956-1957, l'Île du Prince-Édouard a reçu $4,870,000 d'Ottawa. En 1961-1962, ces versements étaient montés à $12,242,000. Au cours de ces années, le gouvernement fédéral a dépensé chez nous $30,569,000 et $47,394,000 respectivement. Si le ministre ne suit pas cet exemple, il plongera l'Île du Prince-Édouard dans de grandes difficultés.

L'ancien gouvernement s'est acquis notre gratitude lorsqu'il a adopté sans tarder la loi sur les subventions de redressement des provinces de l'Atlantique. Cela a mis de grandes sources de revenus à la disposition de notre province et de ses sœurs maritimes pour étendre davantage les services requis par notre population.

Si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) était présent, je lui ferais part de notre espoir qu'il rivalise d'énergie et d'intérêt avec ses trois prédécesseurs, dans la mise en valeur de l'un des plus beaux parcs nationaux du pays. A une seule exception près, ce parc a reçu, l'an dernier et l'année précédente, plus de visiteurs qu'aucun autre au Canada. Après des années de négligence, de crédits votés mais non dépensés, nous avons constaté en 1957 qu'il fallait mettre en œuvre un programme d'aménagement massif et énergique, qui a amené au parc une affluence extraordinaire de visiteurs venant de toute l'Amérique du Nord.

Je dirais au même ministre que le programme de routes d'accès aux ressources a apporté beaucoup à notre population, et a

[M. Macquarrie.]

fait du piètre réseau routier de la province l'un des meilleurs du pays.

Si le ministre de l'Agriculture (M. Hays) était ici, j'ajouterais que le programme ARDA a été accueilli avec reconnaissance dans l'Île du Prince-Édouard. Notre gouvernement provincial, dirigé par l'honorable Walter Shaw, un grand patriote, avait déjà inauguré un programme semblable qui rejoint heureusement le programme ARDA. J'espère que l'actuel ministre de l'Agriculture ou l'autre qui vient de l'Est—je suppose qu'il relèvera de lui—encourageront et faciliteront la mise en œuvre de ce magnifique programme qui rend de si grands services aux agriculteurs canadiens.

Je ne sais pas au juste à qui adresser les observations que je vais maintenant formuler, peut-être au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh). Si elle était parmi nous, je lui dirais que nous espérons que tous nos citoyens de plus de 65 ans toucheront un paiement de $75 par mois. Ce serait fort apprécié, comme l'a été l'augmentation de $19 accordée par le gouvernement précédent. Elle ne serait que de $10 mais n'en serait pas moins appréciée. Le discours prononcé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'autre jour m'a fort impressionné. Il semblait critiquer quelque peu les libéraux parce que, à son avis, ils avaient trop tardé à remplir leur promesse concernant l'hospitalisation. On pourrait dire en quelque sorte que c'est notre parti qui a rempli cette promesse à leur place. Mais je ne veux pas jouer sur les mots. L'année 1919 qu'il a mentionnée est l'année de ma naissance; je ne puis donc dire qu'il y a longtemps de cela.

Je ne suis pas prêt à l'admettre non plus étant donné que je me souviens d'une autre promesse faite lors d'un autre congrès libéral en 1893. Les libéraux avaient alors pris un engagement important envers la population du Canada. Ils avaient déclaré que...

> ...la structure du Sénat allait à l'encontre des principes fédératifs de notre système de gouvernement et qu'elle laissait également à désirer à d'autres égards, car le Sénat n'avait pas à rendre compte au peuple et n'était pas assujéti à l'opinion publique; il fallait donc y apporter des réformes afin de le rendre plus conforme aux principes d'un gouvernement démocratique.

Cette promesse figurait au programme libéral de 1893, 1896, et je n'ai pas besoin de demander si on y a donné suite. Quand on y songe, la non mise en œuvre de l'article de 1919 sur l'assurance-hospitalisation peut passer pour un oubli. Si l'on apporte des réformes au Sénat, je suis porté à croire qu'elles ressembleront à celles qui ont été effectuées par le passé quand le parti libéral était au pouvoir.

Je ne veux pas laisser croire aux membres du nouveau gouvernement que nous ne voulons pas qu'ils réussissent, que nous leur refuserons notre aide pour mettre en œuvre les mesures visant à servir la population. J'aimerais ici féliciter le premier ministre d'avoir choisi un de mes collègues de l'Île du Prince-Édouard pour prendre place au sein de son cabinet. Je n'établirai aucune comparaison entre l'importance du poste détenu auparavant par mon collègue, l'honorable représentant de Queens (M. MacLean) et celui de solliciteur général. Je me bornerai à dire que je suis ravi de voir que le parti libéral, après un quart de siècle, a fait l'honneur à l'un des représentants de l'Île du Prince-Édouard d'être nommé au cabinet. J'offre au solliciteur général (M. MacNaught) mes meilleurs vœux à l'occasion de sa nomination. Je m'engage à lui assurer mon entière collaboration lorsqu'il s'agira de favoriser les intérêts de l'Île du Prince-Édouard.

J'aimerais dire également que j'éprouve des sentiments analogues à l'égard du nouveau représentant de King (M. Mullally.) Je ne puis bien entendu le féliciter d'avoir défait mon ancienne collègue, M^me^ MacDonald. Cependant, je lui offre mes vœux et lui affirme que, comme toujours, je place les intérêts de ma province au-dessus de ceux du parti. Si le nouveau gouvernement, pendant son mandat, peut faire autant que l'ancien ou même la moitié pour l'Île du Prince-Édouard et pour les provinces Maritimes en général, ce sera plus que j'en attends et j'en serais énormément satisfait.

Il n'y a plus rien que je puisse faire pour le moment. J'espère avoir plus tard l'occasion de participer au débat. Sous certains rapports, monsieur l'Orateur, j'ai pu ne pas sembler actif, mais je crois qu'il n'y a aucun honorable député venu siéger à la Chambre qui se soit déplacé autant que moi. J'ai commencé par siéger à l'extrême droite de l'Orateur et maintenant je me trouve immédiatement à sa gauche. Je me demande où j'aboutirai. Dans les parlements d'Europe, il était d'usage de rattacher la place qu'on occupait en Chambre à ses opinions politiques. Jusqu'ici j'ai été de l'extrême droite et de l'extrême gauche. Le siège que j'occupe indique peut-être que le whip de mon parti voulait m'éloigner de lui autant que possible ou ce n'est peut-être qu'un hasard dans l'attribution des sièges.

Nous célébrerons un événement important dans l'Île du Prince-Édouard en 1964, lieu où le Canada a pris naissance et berceau de la Confédération. Je voudrais dès maintenant inviter tous les honorables députés à se joindre aux milliers d'autres qui viendront chez nous célébrer cet événement. Je crois que nous vous offrirons de quoi vous ouvrir les yeux et que ce sera un digne prélude aux fêtes nationales qui se dérouleront en 1967.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur suppléant, j'ai pris plaisir à entendre les dernières observations du député de Queens (M. Macquarrie), surtout en ce qui a trait à la clôture. Je les trouve assez étonnantes venant d'un tenant de l'ancien premier ministre, qui s'était engagé à supprimer la clôture, mais qui a imposé immédiatement sa propre clôture en gouvernant le pays, ou en tentant de le faire, sans laisser le Parlement débattre un budget pendant deux ans et en imposant des taxes et des surtaxes par décret du conseil, encore sans fournir au Parlement l'occasion d'en discuter.

Je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre nomination en tant que président des comités pléniers et d'Orateur suppléant, et je vous prie de transmettre à l'honorable député de Mont-Royal, à l'occasion de son élection au poste d'Orateur, mes bons vœux qui viennent s'ajouter à tous ceux qui lui ont déjà été offerts. Monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, saura s'acquitter de ses hautes fonctions de telle sorte qu'on réclamera de plus en plus que sa nomination soit permanente.

Je tiens également à féliciter le premier ministre (M. Pearson) d'avoir été élevé à ce poste, et ses collègues d'avoir accédé au cabinet. Je suis sûr que la confiance que lui ont témoignée des millions de Canadiens sera pleinement justifiée. Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la manière admirable dont ils se sont acquittés de leurs tâches. L'honneur en rejaillit sur leurs circonscriptions.

Je remercie bien spécialement mes commettants, surtout ceux qui m'ont accordé leur voix et ceux qui, par leur travail ardu, m'ont permis de siéger à la Chambre, en dépit de mon jeune âge, et de collaborer avec les autres députés à l'édification d'un Canada meilleur. Je sais gré à mes collègues de la Colombie-Britannique qui m'ont fait l'honneur de me choisir comme président de leur caucus.

Je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous les nouveaux élus en disant aux anciens députés, qui ont été réélus lors des dernières élections, que nous avons bien apprécié la générosité et l'empressement avec lesquels ils nous ont accueillis à la Chambre et le dévouement dont ils ont fait preuve pour nous initier à nos devoirs parlementaires.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de converser avec le représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), mais lorsque j'en aurai le plaisir, son accueil sera sans doute

tinté d'un certain chagrin puisque j'appartiens à un groupe très distingué de libéraux qui ont défait d'anciens députés néo-démocrates lors des dernières élections. Pour ma part, je considère que c'est un honneur. Le groupement du Nouveau parti démocratique à la Chambre est le moins important depuis les élections du 8 avril et je prédis qu'il le sera encore moins après d'autres élections.

Si les honorables députés de l'opposition permettent au gouvernement de gouverner le pays et de mettre en œuvre son programme, dont le discours du trône ne donne que les grandes lignes, nous pourrons montrer que le parti et le gouvernement actuel sont vraiment les éléments agissants de la réforme au Canada et que le Nouveau parti démocratique, en menant constamment la lutte des classes d'il y a 50 ans, est très démodé et qu'il n'a plus prise sur les problèmes canadiens du vingtième siècle. Je dirai en passant à l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), parce que je connais bien le NPD, que j'estime qu'on doit laisser le sergent d'armes où il est, plutôt que de le placer au centre de l'allée.

Il est de tradition, lors des premiers discours, de parler assez longuement des beautés de sa circonscription. Je veux bien décrire les beautés de mon comté et de la côte ouest du Canada, mais la côte ouest est d'une beauté indescriptible. Plutôt que de le faire, j'aimerais inviter tous les honorables députés à venir sur la côte ouest pour y voir notre belle région.

Aux députés qui ne connaîtraient pas ma circonscription, je dirais qu'elle est tout à fait urbaine, qu'elle est située dans le centre de Vancouver et qu'elle compte des quartiers d'habitation et des quartiers industriels. Si, de temps à autre, j'espère saisir la Chambre de problèmes qui préoccupent particulièrement ma circonscription, tels que l'aménagement de la partie qui fait face à la mer, l'aménagement portuaire de False Creek et les conditions qui existent à la base de l'ARC de Kitsilano, aujourd'hui je me bornerai à en parler comme d'une circonscription située au cœur d'une grande ville.

Justement parce qu'elle est située au cœur de la ville de Vancouver, afin que les gens qui l'habitent, comme d'ailleurs les autres citoyens de Vancouver, connaissent la prospérité et le bien-être, il faut dans une large mesure que Vancouver réussisse à devenir le grand port commerçant qu'il pourrait être. A l'heure actuelle, pour s'occuper des personnes et des produits qui arrivent à son aéroport international et dans son port de mer, 24 consulats, 5 délégués commerciaux, 21 courtiers en douane, 15 agents d'expédition, 47 agences maritimes et 26 expéditeurs de marchandises par chemin de fer font de Vancouver leur siège. Vu l'importance du commerce pour Vancouver, et comme il importe que Vancouver devienne une ville commerçante de premier plan, je suis heureux de voir dans le discours du trône que le gouvernement entend poursuivre une politique énergique d'expansion commerciale. Le bien-être de la côte ouest est généralement fonction du degré de liberté d'échanges. A ce sujet, je désire attirer l'attention du premier ministre et de ses collègues sur la demande faite par la ville de Vancouver, relativement à l'érection d'un centre de commerce du Pacifique à l'occasion du centenaire. Je vais citer quelques passages de la demande faite par la ville de Vancouver relativement à ce centre:

> Il y a lieu de croire que les exportations du Canada en direction du nord-est et du sud-est asiatique, de l'Australasie et de la côte ouest des Amériques, qui passeront par les ports de la Colombie-Britannique, atteindront dans dix ans plus de 2 milliards de dollars annuellement.
>
> Si l'on veut assurer ce chiffre trois fois plus grand et même le dépasser, de manière à permettre au Canada de rectifier sa balance défavorable de commerce international, il faudra recourir à des formules audacieuses et nouvelles qui nous permettront de soutenir la concurrence des pays de la nouvelle Europe et des États-Unis.
>
> Le centre de commerce du Pacifique pour le centenaire représente à nos yeux l'une de ces formules.
>
> La ville de Vancouver estime que le Centre de commerce du Pacifique pour le centenaire, qui réunira sous un même toit tous les commerçants qui ont des intérêts dans la région du Pacifique, non seulement répondra aux besoins prévus mais créera de nouveaux marchés.
>
> Ce projet demande l'appui vigoureux du gouvernement central.

La ville de Vancouver désire donc construire un vaste centre commercial. Je demanderais au premier ministre d'accorder à ce projet, en temps opportun, toute l'importance qu'il mérite afin que nous puissions réaliser à Vancouver un monument qui consacrera non seulement ce qui a été accompli dans le passé au port de Vancouver mais aussi les réalisations à venir.

Ma circonscription de Vancouver-Burrard est entièrement urbaine. Comme toutes les villes importantes du Canada, Vancouver compte ses secteurs sales et délabrés et ses quartiers de taudis. On trouve dans ma circonscription de fort jolies maisons, mais on y rencontre également des logis où ne devraient pas vivre des êtres humains. Je suis même certain que les vis-à-vis qui s'occupent d'agriculture refuseraient d'y loger leurs animaux. Je me réjouis donc de constater que le discours du trône laisse prévoir l'institution d'un Office de développement et de prêts municipaux et certaines modifications de la loi nationale sur l'habitation. Ces mesures

permettront sûrement aux villes et aux municipalités de recevoir une aide financière accrue pour l'élimination des taudis et la rénovation urbaine. J'espère que le maire et les échevins de ma ville, ainsi que ceux de toutes les autres villes canadiennes, seront assez clairvoyants et dynamiques pour tirer pleinement profit du programme municipal qui sera établi.

Il y en a dans nos villes qui considèrent la suppression des taudis et le réaménagement urbain comme un luxe que les contribuables municipaux ne peuvent se payer. Au contraire, la suppression des taudis est une entreprise rentable. En plus des valeurs humaines et sociales en jeu—et il ne faudrait pas les sous-estimer—il est véritablement avantageux pour les contribuables municipaux de réaménager leurs bas quartiers minables et leurs taudis. Un quartier délabré ne procure peu ou point de revenus à une ville et, cependant, la majeure partie des dépenses à l'égard des services de police, d'incendie, de bien-être et autres dans une ville sont attribuables à ces quartiers qui ne produisent aucun revenu. Le plus grand fardeau qu'imposent les services à donner dans ces bas quartiers retombe non pas sur ces quartiers, mais sur les autres. Il est donc sensé que les villes réaménagent ces quartiers afin qu'ils puissent servir à nouveau à des fins utiles et rapporter des recettes fiscales à leur municipalité.

Je n'avais pas l'intention d'aborder la question des pêcheries, mais le député de Fraser-Valley (M. Patterson) en a parlé cet après-midi. Je dirai seulement que je me réjouis de la déclaration que renferme le discours du trône au sujet de l'établissement d'une limite territoriale de douze milles, tout en reconnaissant les droits consacrés par l'histoire et les traités. Grâce à l'atmosphère qui prévaut sous le présent gouvernement qui traite nos alliés en amis et non en ennemis, nous pourrons bientôt, j'en suis sûr, porter la limite territoriale de nos eaux à douze milles et donner ainsi à nos pêcheurs, sur les deux littoraux, la protection dont ils ont besoin.

Je félicite le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) de s'être rendu en Colombie-Britannique quelques jours seulement après sa nomination et de s'y être entretenu avec des représentants de l'industrie de la pêche, des armateurs, du syndicat et de la fraternité locale. En plus de discuter avec eux des problèmes de cette industrie, il a reçu leurs instances au sujet des modifications à apporter à la Convention internationale des pêcheries du Pacifique-Nord. Je félicite l'honorable député d'avoir su prendre des mesures rapides et décisives en ce sens et d'avoir assuré le salut du traité du Pacifique-Nord qui menaçait de s'effondrer. Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de Fraser-Valley et je félicite le ministre des Pêcheries de son attitude.

C'est avec plaisir que je vois dans le discours du trône que le gouvernement se propose d'instituer une commission chargée d'étudier le biculturalisme. D'aucuns se demandent comment les gens de la Colombie-Britannique peuvent s'intéresser à cette question puisqu'ils sont si éloignés du centre névralgique, mais je puis vous affirmer, monsieur l'Orateur, qu'à titre de Canadiens, nous nous inquiétons tout autant que quiconque des tensions et des contraintes qui se font sentir au sein de la Confédération. J'ose croire que cette Commission royale apportera au moins quelques-unes des solutions que requiert le problème. J'espère que tous les Canadiens, de langue anglaise comme de langue française, feront preuve de bonne entente et de maturité d'esprit car, de cette façon, nous pourrons sûrement instituer un régime où les droits et privilèges de tous les Canadiens seront protégés et reconnus au sein de la Confédération.

Il ne faudrait pas oublier, toutefois, au cours de ce débat sur le biculturalisme, ceux qui sont venus de pays éloignés pour édifier leur foyer au Canada. Je fais appel à l'indulgence de la Chambre, car je voudrais lire le passage d'une lettre qui m'a été remise le jour des élections. Je dois dire que cette lettre a contribué à me rendre encore plus agréable l'après-midi de ce jour-là.

Quelques douzaines de Néo-Canadiens m'ont autorisé à me faire devant vous leur porte-parole.

Après avoir délibéré soigneusement aujourd'hui sur les élections, nous avons décidé de voter le 8 avril 1963 pour le parti libéral.

Prise à l'unanimité, cette décision s'inspirait des motifs suivants:

Membres de la classe ouvrière et appartenant à un groupe ethnique donné, nous sommes persuadés que le parti libéral nous procurera plus d'emplois. Nous croyons que le nouveau gouvernement libéral saura mieux comprendre les besoins et les aspirations culturels, sociaux et politiques de notre propre groupe ethnique et des autres ethnies du Canada.

Veuillez transmettre personnellement à l'honorable Lester B. Pearson les sentiments de confiance qui nous animent, ainsi que l'assurance de notre haute considération à son endroit.

Lorsqu'elle songera à notre enquête sur la dualité de culture au Canada, la Chambre devrait à tout prix se souvenir de ces milliers d'hommes et de femmes dont mon honorable ami de Spadina (M. Ryan) a parlé avec tant d'éloquence. Ils sont venus au Canada pour y édifier de nouveaux foyers et une nouvelle existence. Nombre d'entre eux ont vu leur pays d'origine détruit ou disparu. Ils veulent jouer un rôle, et un rôle important, dans l'édification du Canada, et contribuer à en faire la grande nation qu'il peut un jour devenir.

M. J. H. Horner (Acadia): Je veux tout d'abord féliciter M. l'Orateur, M. l'Orateur

suppléant et vous, monsieur le président suppléant des comités de la Chambre. Je tiens aussi à offrir les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse (M^lle^ Jewett et M. Choquette).

Je crois en outre qu'il serait de mise, de rendre hommage à mon honorable ami, le représentant d'Assiniboïa (M. Watson) qui a défait un député autrefois illustre qui représentait cette circonscription à la Chambre, nul autre que M. Argue.

Une voix: Un bon homme.

M. Horner (Acadia): Oui, à vos yeux. Étant tous deux socialistes, vous pouviez vous entendre. J'estime que l'honorable député qui représente aujourd'hui cette circonscription a rendu un grand service aux cultivateurs et à tous les Canadiens en défaisant cet ancien député socialiste qui représentait la même circonscription d'Assiniboïa.

Une voix: Honte!

M. Horner (Acadia): Car s'il avait été élu, il aurait été ministre de l'Agriculture au sein du gouvernement libéral actuel.

Une voix: C'est exact!

M. Horner (Acadia): Quelqu'un dit que c'est exact. Les honorables vis-à-vis ont eu un choix très difficile à faire. Ils avaient un ministre de l'Agriculture de gauche en puissance, mais il a été battu; ils ont donc choisi le contraire, un ministre de l'Agriculture de droite, et ils disent qu'ils avaient raison avec l'un ou l'autre. Ils connaissent peu leurs semblables. Je crois que toute la Chambre devrait se réjouir du résultat de l'élection dans Assiniboïa, et j'espère que nous allons en retirer des avantages pendant de nombreuses années.

Étant agriculteur, il se peut que je m'étende passablement sur les questions agricoles. J'ai lu avec soin le discours du trône pour savoir ce qu'il apporte à tous les agriculteurs de l'Ouest. Je voulais savoir s'il ne s'y trouve rien dont nous pourrions faire notre pâture. Ne s'y trouvait-il rien pour nos vis-à-vis? Ils semblent vouloir se mettre quelque chose sous la dent. Moi je dis, servez-vous, puis dites-moi ce qu'il y a pour les cultivateurs. J'ai suivi de près le vote pris aux États-Unis au sujet des problèmes agricoles de ce pays, par lequel un prix de soutien garanti pour le blé a été rejeté par les agriculteurs d'outre-quarante-cinquième. Que nos honorables vis-à-vis nous disent ce que cela signifie pour notre agriculture. Où cela place-t-il leur prix de soutien garanti de $2 le boisseau dont ils ont fait si grand état? Quelle assurance peuvent-ils me donner, en ma qualité de représentant des agriculteurs da ma circonscription, que les prix du blé ne s'effondront pas? J'ai cherché une confirmation dans le discours du trône, mais en vain.

Monsieur l'Orateur, j'y ai trouvé un paragraphe pompeux au sujet d'un programme agricole, mais il était vide de sens. Un peu plus loin, j'ai vu qu'on mentionnait la nomination d'un second ministre. Je ne peux résister à l'envie de dire qu'il faudra deux ministres pour accomplir la tâche aussi bien que l'ancien ministre de l'Agriculture.

Une voix: Peut être trois.

M. Horner (Acadia): Peut-être même trois, comme on vient de le dire. Essaient-ils de rabaisser la fonction à la taille de l'homme? Sans doute pas. A mon avis, ils agissent ainsi pour des raisons politiques, et encore très médiocres. Vont-ils instituer deux ministères distincts et deux sous-ministres qui régiront chacun une partie de l'Office de stabilisation des prix agricoles? Lequel régira l'Office de stabilisation et d'autres services comme le programme de l'ARDA qui sera en vigueur pour un grand nombre d'années par tout le Canada?

M. Olson: Il n'a pas encore démarré.

M. Horner (Acadia): Un voisin de l'Alberta me dit qu'il n'a pas encore démarré. C'est malin. Je tiens à lui dire que le ministre de cette province a demandé 6 millions de dollars pour la mise en valeur de l'Alberta au titre de l'ARDA.

M. Olson: Oui, si nous les obtenons.

M. Horner (Acadia): J'ose croire que vous les obtiendrez avec l'aide du secrétaire d'État (M. Pickersgill) qui suit attentivement la présente discussion. Vous auriez eu cette somme il y a un an si le gouvernement de l'Alberta avait voulu agir. J'aurai d'autres observations à faire à ce sujet plus tard. J'espère que l'honorable député ne quittera pas son fauteuil d'ici là.

Monsieur l'Orateur, je traite actuellement la question de savoir si les agriculteurs de l'Ouest canadien peuvent s'adresser au ministère de l'Agriculture afin d'obtenir des conseils et des directives au sujet de leurs produits. Le discours du trône parle de nommer un ministre pour l'Est du Canada et un autre pour l'Ouest. Dans ces deux régions l'élevage du bétail et des bovins est une industrie florissante. A mon avis, toute mesure législative concernant l'agriculture doit être conçue de façon à s'appliquer au Canada tout entier et à traiter également toutes les régions du pays. L'ARDA en est un très bon exemple, de même que l'Office de stabilisation des prix, la Société du crédit agricole et plusieurs autres qu'on pourrait nommer rapidement. Je doute fort qu'il soit nécessaire de nommer deux ministres de l'Agriculture pour accroître l'efficacité

du ministère. Je tiens à signaler que cette initiative n'est utile à aucune région en particulier du Canada, mais elle est peut-être profitable à un parti politique qui a recherché son avantage aux dépens de tout le Canada, au cours des cinq dernières années.

Nous, de l'Ouest, avons entendu énormément parler de ce blé à $2 le boisseau et vous aurez peut-être l'obligeance de m'écouter, monsieur l'Orateur, si je reviens sur le sujet pendant un instant. Je puis dire que le blé des catégories numéros 1, 2 et 3 est censé ne pas atteindre $2 le boisseau. Et l'orge et l'avoine? Et le blé Durum? Ne doit-il pas y avoir un rapport entre les récoltes dans les superficies réservées? Nous ne voulons pas que l'Ouest fasse pousser uniquement du blé sans aucune orge ni avoine. Au cours de l'année dernière ou des deux dernières années, il y a eu pénurie d'avoine dans l'Ouest. L'année d'avant on en avait importé des États-Unis. Si le prix du blé est fixé à $2 le boisseau et l'avoine à 50c. le boisseau, quelle céréale le cultivateur va-t-il faire pousser? Bien entendu du blé et bien plus qu'avant. Il ensemencera en blé des champs d'avoine et il nous faudra importer à nouveau des céréales de provende, ce qui va vraisemblablement se produire avec un gouvernement libéral, et nous aurons encore des excédents de céréales.

Nous, de l'Ouest, remarquons avec un intérêt particulier que la Commission canadienne du blé et la Commission des grains ne relèvent plus du ministère de l'Agriculture mais, une fois de plus, du ministère du Commerce. Bien des cultivateurs m'en ont demandé la raison. Dans bien des cas, moi, j'ai des opinions dénuées de tout esprit de parti. Quelques libéraux et un très grand nombre de sympathisants du NPD m'ont appuyé et ont voté pour moi; pourtant la seule vraie raison que j'ai trouvée, c'est que le gouvernement prenait cette mesure pour un motif politique. Il a pris cette décision un jour ou deux après son arrivée en fonction. Je vous le demande un peu, pourquoi un ministre venant de Toronto vendrait-il plus de blé et se sentirait-il plus obligé de vendre du blé que celui qui avait vécu et grandi dans les régions productrices de blé de l'Ouest canadien? Ce n'est pas logique et je doute que le régime soit aussi efficace que l'ancien.

Il est intéressant de constater qu'on enlève la Commission du blé et la Commission des grains au ministère de l'Agriculture pour les confier à la responsabilité de nul autre que l'ancien sous-ministre du Commerce. Quand, il y a quelques années, on a demandé des avances en espèces parce que les cultivateurs avaient un surplus de céréales et voulaient ces avances à l'égard des céréales emmagasinées dans leurs fermes, le ministère a dit non. Des syndicats et des représentants agricoles sont venus à Ottawa à plusieurs reprises demander des avances en espèces. C'est une histoire que le ministre du Commerce (M. Sharp) connaît bien. Il a répondu carrément «Non» dans le temps et je suppose que les cultivateurs de l'Ouest surtout peuvent s'attendre qu'on leur réponde encore «Non» à l'avenir.

Une voix: C'est la réponse des libéraux.

M. Horner (Acadia): Comme dit mon collègue, c'est la réponse des libéraux.

Les cultivateurs de l'Ouest ont eu une assez bonne année en 1962, mais la sécheresse a fait des siennes dans bien des régions. Ailleurs, ce sont les sauterelles qui ont créé un problème. L'industrie de l'élevage a connu une assez bonne année. Les revenus agricoles étaient élevés. Les cultivateurs se demandent maintenant ce que le changement de gouvernement à Ottawa changera à leurs revenus. Ils se demandent s'ils feront plus d'argent ou s'ils en auront moins. En somme, les cultivateurs n'ont pas d'autre façon de juger les gouvernements. Je crois qu'ils s'inquiètent aujourd'hui des renversements de politique au ministère de l'Agriculture quand un nouveau gouvernement arrive au pouvoir. Ils ont immédiatement lu le discours du trône pour voir s'ils pouvaient y trouver quelque assurance, mais en vain. Nous surveillerons de très près au cours des prochaines semaines les projets de lois sur l'agriculture. Nous espérons y trouver de quoi nous rassurer.

On nous parle de missions commerciales et d'exportation de blé. Je sais que nos exportations ont baissé quelque peu, mais nous voulons obtenir une garantie. A titre de représentant d'une circonscription agricole, je vais travailler de mon mieux pour obtenir des garanties pour les cultivateurs que je représente et l'ensemble de la classe agricole dans l'Ouest du Canada.

A titre de député albertain, je croyais qu'un collège de médecine vétérinaire serait établi dans ma province. Mais l'Alberta s'est récusée. Notre premier ministre a déclaré autrefois qu'un tel collège serait un «éléphant blanc». Il a quelque peu changé d'idée: il ne dit plus que ce serait inutile et encombrant, mais il n'a prévu aucune dépense en vue de le construire. J'espère que le ministre actuel de l'Agriculture (M. Hays) qui est, pourrait-on dire, un collègue de l'Alberta, fera de son mieux pour stimuler le ministère albertain à créer un collège provincial de médecine vétérinaire, car c'est dans notre province que se pratique l'élevage de presque tout le bétail de l'Ouest.

Il y a une autre chose que j'aimerais signaler. La circonscription que je représente

est souvent affligée par la sécheresse, on l'appelle en général le «pays de l'herbe courte». Nombre d'offices locaux ont été institués pour commanditer des études de conservation des eaux et des ressources de provende dans la partie sud de ma circonscription. J'ai été très intéressé l'autre jour de lire un rapport portant que l'Office de conservation des eaux des Prairies voulait lancer une étude très approfondie de ce qu'on peut appeler le bassin oriental des Rocheuses. Cette idée a pris naissance à la conférence des ressources il y a une couple d'années. L'Alberta a, encore là, refusé d'accepter le projet.

M. Olson: Nous avons déjà eu une étude.

M. Horner (Acadia): L'Alberta a de nouveau refusé sa collaboration et ne veut pas s'occuper d'une étude sur les ressources hydrauliques de la province. L'Alberta a refusé sa collaboration parce que le Manitoba et la Saskatchewan ont laissé entendre qu'ils offraient la leur. Je demanderais au ministre de l'Agriculture d'exhorter l'Alberta, la riche province d'Alberta dont nous entendons tant parler, à appliquer cette proposition parce que, dans bien des parties de notre province, nous avons très peu de pluie. De nombreuses parties de l'Alberta pourraient absorber de plus grandes ressources de provende pour assurer l'expansion de l'élevage.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question.

M. Horner (Acadia): Avec plaisir.

M. Olson: Je me demande si le député a lu l'étude très approfondie qui a été entreprise, vers 1952, de tous les secteurs dont il parle maintenant, avant les mesures prises pour l'aménagement du barrage du bras sud de la Saskatchewan.

M. Horner (Acadia): Je ne crois pas avoir lu le rapport dont le député parle. Il a oublié d'en donner le titre. Je l'ai peut-être lu, mais peut-être aussi ne l'ai-je pas vu. Je ne voudrais pas répondre ici à sa question. J'ai lu des tas d'études sur les bassins et les ressources hydrauliques dont nous avons une telle abondance dans les provinces des Prairies, notamment en Alberta. Je m'intéresse au plus haut point à cette question et j'exhorte encore une fois le député, que mon discours intéresse particulièrement, à signaler cette question à son parti dans la province d'Alberta. Peut-être pourra-t-il, au moment d'une campagne électorale là-bas, les inviter instamment à faire quelques promesses qui feraient luire un rayon d'espoir dans cette région qui a tellement besoin d'eau pour pouvoir produire le fourrage nécessaire à la population et à l'industrie du bétail.

[M. Horner (Acadia).]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant abandonner le sujet de l'agriculture pour traiter d'une autre question. Bon nombre de mes mandants s'attendaient de trouver dans le discours du trône une pointe d'espoir ou l'assurance qu'ils auraient peut-être demain, ou après-demain, un emploi. Je pense, à cet égard, plus particulièrement aux chemins de fer Nationaux, au transport par rail en général. J'ai pris connaissance du discours du trône et je n'y ai trouvé presque rien au sujet du transport par rail, de l'abandon de lignes de chemin de fer, et ainsi de suite. Je n'y ai trouvé aucune garantie de ce qu'on allait présenter des mesures législatives dans ce sens. L'autre jour, on a posé à la Chambre des questions au sujet de l'abandon de certains services ferroviaires de Winnipeg à Calgary. Si ces questions ont été posées, c'est que la population des secteurs en cause s'en inquiète. C'est surtout le cas de ceux qui bénéficient de ces services et qui font marcher les trains. Ce n'est qu'une autre étape dans l'exploitation du National-Canadien. Le programme de cette compagnie consiste à supprimer continuellement des services pour abandonner, en fin de compte, toute la ligne. La politique du président du National-Canadien, c'est de faire de cette compagnie de chemin de fer un transporteur de marchandises en vrac, et de supprimer toute autre catégorie de transport. Je trouve curieux, monsieur l'Orateur, qu'un autobus puisse transporter des voyageurs par route, alors que les frais d'entretien y sont si élevés, comme, d'ailleurs, le carburant etc. est plus cher que pour beaucoup de lignes de chemins de fer. En ce qui concerne les chemins de fer, les déclivités sont moins abruptes, et les routes ne sont pas endommagées de façon à user les pneus, ou autre chose de ce genre. L'autre jour, on a posé une question au sujet des trains numéro 9 et 10 dont on allait abandonner le service. Aucun trajet d'autobus ne remplacera ces trains. Aucun autre service de transport de voyageurs ne sera, ni pourra être institué. Depuis le changement de gouvernement, la compagnie de chemin de fer ne s'est pas encore souciée des besoins de la région qu'on pourrait appeler la partie sud du centre des Prairies.

Nous savons que l'exploitation des chemins de fer sera examinée au comité sessionnel qu'on instituera bientôt, j'espère. Ce comité examinera les opérations des chemins de fer Nationaux. La Chambre sait bien ce que je pense de la direction du National-Canadien. Un homme du nom de Coyne a sauvé la tête de M. Gordon il y a quelques années. En tout cas, j'espère que ce comité sessionnel étudiera de très près les dépenses et le fonctionnement du National-Canadien. Cette compagnie

a supprimé les chauffeurs de chaudière. Elle essaie maintenant d'allonger les parcours. Elle tâche de faire passer les trains sans arrêt à certains points divisionnaires et de prolonger la durée des parcours des trajets, de sorte qu'ils peuvent, surtout en hiver, durer de six à seize heures. Or, personne ne peut travailler seize heures de suite tous les jours sans que sa santé ou l'exécution de sa tâche en souffre. Nous avons déjà augmenté les tâches des cantonniers, tout en retranchant la main-d'œuvre. Cela nous paraît, à moi et à mes commettants, comme une façon d'augmenter les risques du voyage par rail. Tout ce qu'on peut relever, c'est que l'incidence des accidents de chemins de fer a augmenté et augmente toujours, ce qui souligne que la façon d'agir de la direction des chemins de fer ne peut aboutir qu'à l'accroissement du nombre des accidents.

Je ne veux pas rentrer dans le détail des déficits ferroviaires. Nous savons tous que le National-Canadien a dû reprendre beaucoup de lignes de chemins de fer non rentables. Nous n'ignorons pas non plus que, dans certains cas, des lignes doivent être abandonnées dans toutes les régions du pays. Mais j'estime—et je crois que nous sommes tous du même avis—que dans la plupart des cas, le National-Canadien a le devoir de fournir un service et des moyens de transport pour les marchandises et denrées que produit notre population.

Ma circonscription, comme d'ailleurs plusieurs autres, sera très atteinte par tout changement de la politique de transport qui pourrait résulter du rapport MacPherson. La mesure législative proposée par le gouvernement précédent m'a fort intéressé, et j'ai cherché, dans le discours du trône, quelque assurance du maintien des emplois dans le domaine des transports. Or, nous n'en trouvons guère de garantie. Nous allons donc à nouveau suivre de près toute mesure législative par laquelle le gouvernement pourrait assurer aux cheminots de tout le Canada la stabilité d'emploi et leur garantir que les trains et la voie ferrée constitueront toujours un aspect important du Canada et du mouvement des marchandises de notre pays.

(Texte)

M. Jean-Pierre Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, permettez que je joigne mes sincères félicitations à toutes celles que vous avez reçues à l'occasion de votre nomination à la haute fonction de président de la Chambre. Ces hommages s'adressent aussi à M. l'Orateur suppléant. Je veux, par la même circonstance, féliciter les nouveaux ministres qui forment le cabinet et les encourager dans l'énorme travail qui les attend dans leur entreprise de remettre sur pied l'économie du pays, mais je sympathise avec eux lorsque je vois l'héritage que leur a légué le gouvernement qui les a précédés.

C'est pour moi un grand honneur que de représenter en cette Chambre le magnifique comté de Longueuil. J'en profite pour remercier mes électeurs qui avaient à choisir entre l'ancien ministre associé de la Défense nationale, un créditiste, un membre du Nouveau parti et moi-même. Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que je n'ai que des félicitations à adresser à mes adversaires qui ont fait une lutte loyale et sans personnalités. Je voudrais particulièrement rendre hommage à l'honorable Pierre Sévigny, un ancien combattant honorable, un colonel, un homme très sociable, qui a de nombreux amis et qui a représenté le comté de Longueuil depuis 1958.

Monsieur l'Orateur, l'emporter sur un ministre à une élection procure une grande joie à un nouveau venu en politique, même si certains tentent d'atténuer l'éclat de cette victoire en disant que le fait que mon adversaire ait démissionné du cabinet avant l'élection, a certainement contribué à sa défaite. Mais je tiens à vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, que de mon siège, je vois un de ces ministres qui a démissionné avant le 8 avril dernier, et pourtant il siège encore en cette Chambre et vote même avec le gouvernement. Le comté de Longueuil est une agglomération de sept municipalités situées en bordure de la voie maritime du Saint-Laurent, endroit où aura lieu la prochaine exposition universelle.

Depuis la fin de la guerre, le comté de Longueuil, qui est situé à la sortie des ponts Jacques-Cartier et Victoria, a subi une immigration massive de Montréal, principalement de gens qui voulaient se créer un chez soi, se bâtir une maison entourée de pelouse et jardiner un peu. Le genre des propriétés est très varié et l'on peut dire que les évaluations peuvent varier entre $5,000 et $150,000. Certaines municipalités ont créé des parcs industriels très avantageux, où viendront s'intaller plusieurs industries auxquelles nous souhaitons la bienvenue. Au fait, nous verrons à former un comité industriel qui invitera les industries à s'installer chez nous et leur montrera les avantages que cela comporterait.

Le discours du trône m'impressionne par les grandes décisions que veut prendre le gouvernement, et cela même en convoquant les Chambres si tôt après les élections.

Ma première expérience en cette Chambre me procure la joie de constater le tact, la riposte facile, la vigueur et la grande combativité du premier ministre du Canada (M. Pearson).

Monsieur l'Orateur, j'ai été surpris d'entendre les propos de certains créditistes au sujet

des demandes qu'a formulées le premier ministre du Québec durant la dernière campagne électorale au gouvernement qui devait être élu.

Je trouve étrange l'attitude de ces députés, surtout lorsqu'on sait que pendant la campagne électorale, ils adressaient au premier ministre du Québec—dans un langage que certains ont qualifié de vulgaire—cet ultimatum: «Mêlez-vous de vos affaires, sinon on vous combattra aux prochaines élection provinciales».

Une autre chose que j'ai découverte depuis mon court séjour ici, c'est que l'Union nationale a, ici même en cette Chambre, son représentant qui vient répéter le discours du chef de l'opposition du Québec. Il serait regrettable que les interpellations de ces honorables députés, par leur arrogance et leur «partisanerie», nuisent à des négociations harmonieuses possibles.

Je me dois de dire aussi, monsieur l'Orateur, toute l'admiration que je ressens pour le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui, d'après moi, a toutes les qualités d'un chef d'opposition-né. Comme ce rôle est très important dans un gouvernement efficace, je lui souhaite, pour le bien du pays, de demeurer dans cette fonction pendant encore de nombreuses années.

La province de Québec a élu plus de députés libéraux que n'importe quel autre parti, car elle a confiance que le gouvernement du Canada, dirigé par le parti libéral, saura relever l'économie du pays, enrayer le fléau du chômage qui sévit actuellement en prenant les mesures susceptibles de créer de nouveaux emplois, donner un drapeau et un hymne national au pays, instituer une enquête sur le biculturalisme et rétablir l'ordre dans le fonctionnarisme, de sorte que certains fonctionnaires ou représentants des compagnies de la Couronne soient obligatoirement bilingues, que les fonctionnaires bilingues soient mieux rémunérés et que les Canadiens français puissent subir des examens dans leur propre langue, en tenant compte de leur culture et de leur éducation.

La province de Québec a voté libéral, car elle sait que le parti libéral comprend ses problèmes financiers ainsi que ses revendications dans ce domaine et saura lui donner sa juste part.

Étant président de la Commission scolaire de Longueuil, il m'est facile de comprendre les problèmes financiers auxquels ont à faire face en ce moment les commissions scolaires.

Le gouvernement de la province de Québec se doit, pour rattraper le retard dans le domaine de l'éducation, d'adopter des mesures hâtives. Et ces mesures, naturellement, coûtent très cher. Sous l'ancien régime le traitement des instituteurs et des journaliers étaient au même niveau, ce qui a été la cause de la pénurie de professeurs. Mais depuis quelques années, les mêmes salaires ont plus que doublé en certains cas, et l'on s'aperçoit maintenant que nous manquons d'écoles normales pour éduquer les futurs professeurs. Il est essentiel que, le plus tôt possible, la province de Québec ait un système d'éducation comparable aux meilleurs systèmes dans le monde.

La population du Québec a pris conscience de sa faiblesse en matière d'éducation. Mais les réformes qu'elle a déjà commencé de faire sont très onéreuses et deviennent un trop lourd fardeau pour le contribuable, et c'est pour cette raison que le gouvernement de la province revendique du gouvernement central des droits de taxation et une loterie nationale, ce qui me semble très justifié.

Les programmes conjoints n'ont pas toujours été favorables à la province de Québec. Un exemple frappant est celui de la construction des écoles techniques et professionnelles. Ce programme institué en 1957, pour une durée de 5 ans, devait faire bénéficier les provinces de 75 p. 100 du coût de construction de ces écoles. Eh bien! on ne construit pas des écoles seulement pour le plaisir de jouir d'un octroi, il fallait que les endroits soient choisis, que les écoles soient bâties selon le besoin des régions et adéquatement au nouveau programme d'enseignement technique.

Lorsqu'en 1962, ce plan conjoint prenait fin, la province de Québec ne faisait que commencer à réaliser la construction de certaines écoles techniques et professionnelles; et lorsque le ministre de la Jeunesse demandait au ministère d'Ottawa de prolonger la durée de ce plan conjoint afin que la province de Québec puisse en bénéficier, la réponse que l'on a faite à l'époque, c'est que ce plan pourrait être continué sur une période de six mois. Combien d'écoles pouvons-nous bâtir en six mois? Pouvez-vous vous imaginer les millions de dollars que la province de Québec perdra à cause de cette attitude? Je suis positif que le nouveau ministre verra à donner justice à la province de Québec sur cette question.

Monsieur l'Orateur, la force du Québec réside dans son indépendance financière au sein de la Confédération. L'obligation de quémander est une atteinte à sa fierté. Plus nous rendrons la province de Québec autonome, plus nous ferons reculer les mouvements séparatistes.

Je vous prie, monsieur l'Orateur, d'excuser mon insistance, mais je suis convaincu qu'une répartition juste et équilibrée de la taxation constituera le ciment le plus solide pour faire tenir ensemble, dans un seul État confédératif, toutes les provinces du Canada.

Si je suis ici, dans cette Chambre, c'est que je crois en la Confédération, mais vous admettrez avec moi que le Québec a un très grand rôle à jouer au sein de la Confédération, soit de répandre le fait français à travers le pays. Et les autres provinces devraient comprendre que le français au pays ne doit pas être limité aux frontières du Québec, pas plus que les Canadiens français ne doivent penser que l'anglais doit arrêter à ses frontières. Lorsqu'un Canadien d'une autre province vient dans le Québec, il a raison de s'attendre qu'on lui parle en anglais, mais lorsqu'un Canadien français sort de sa province, n'a-t-il pas le droit d'exiger qu'on lui réponde dans sa langue? C'est le même pays, monsieur l'Orateur, et dans un pays bilingue, faut-il que seuls les Canadiens français soient bilingues?

Dans la province de Québec, il n'y a pas de problème entre les groupes ethniques. N'allez pas vous imaginer que des barricades s'élèvent entre voisins de races différentes. Une forte proportion de la population du Québec est de langue anglaise, nous sommes fiers de les compter parmi nous, et je suis certain qu'ils sont également fiers d'être québécois.

Si nous pouvons, sur le plan provincial, nous entendre à merveille, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire sur le plan fédéral? La province de Québec veut être reconnue, comme faisant partie intégrale de la Confédération. Le Canadien français veut se sentir chez lui de Halifax à Vancouver. Mais, pour ce faire, il faudrait que les autres provinces nous ouvrent leurs portes, que l'on puisse voir du français chez eux dans les annonces, sur les indications, dans les places publiques. Mais hélas! en dehors du Québec, le français n'existe plus.

J'invite tous les Canadiens de toutes races à venir visiter le Québec afin que l'on puisse leur montrer ce qu'est la bonne hospitalité québécoise et jusqu'à quel point nous sommes bilingues chez nous.

Monsieur l'Orateur, on ne peut s'attendre à ce que le problème du biculturalisme et du bilinguisme se règle en quelques mois, mais si tous les Canadiens font leur part, cette question s'effacera avec les années et tous les Canadiens bénéficieront de l'avantage de se mieux connaître et se mieux aimer.

(Traduction)

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour avoir accédé à la haute fonction que vous détenez présentement. Je sais que vous vous acquitterez de votre tâche avec dignité, faisant montre de justice envers les députés de tous les partis représentés à la Chambre. J'aimerais aussi féliciter le représentant de Stormont (M. Lamoureux) qui a été nommé Orateur suppléant, et mon collègue des provinces Maritimes, le nouveau président suppléant des comités. J'offre aussi mes congratulations à l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett) et au député de Lotbinière (M. Choquette), qui ont proposé et appuyé si brillamment l'adoption de l'Adresse. Je félicite en outre le premier ministre (M. Pearson), et ses collègues du cabinet. La Chambre des communes et le pays dont ils ont hérité sont en bon état.

C'est ce qui ressort d'un article publié le 19 avril dans le *Chronicle Herald* de Halifax, et dont voici la teneur:

> Au titre de la valeur de sa production totale, l'économie du Canada a accusé une augmentation de 8 p. 100 l'an dernier. Le produit national brut, soit la valeur de tous les biens et services produits, est passée de 37,421 millions de dollars, chiffre revisé en 1961, à 48,401 millions. La production s'est accrue de 6.2 p. 100 en volume. C'était le progrès économique le plus considérable enregistré depuis 1956.

Au mois d'avril l'an dernier, nos réserves étrangères d'or, en devises américaines, atteignaient $2,671,400,000. Pour notre nouveau ministre des Finances, ce n'est pas un mince héritage qu'une réserve de cette ampleur. Cet état de choses est la résultante des lignes de conduite judicieuses qu'a adoptées l'ancien gouvernement conservateur.

Dans le domaine du commerce, le Canada a enregistré un sommet sans précédent en 1962. Notre excédent d'échanges commerciaux s'est chiffré par 80 millions de dollars; il avait été de 124 millions de dollars en 1961. Ce sont les deux seules années de la dernière décennie où nous ayons réalisé des excédents, et elles réflètent l'amélioration considérable qui a marqué la position commerciale du Canada depuis 1960, alors que notre balance commerciale défavorable dépassait 700 millions de dollars. Les journaux financiers du pays indiquent qu'en 1962, la fabrication, la construction et les décaissements au titre de l'achat de machines et de matériaux ont augmenté de huit pour cent. Les Canadiens produisaient plus, vendaient plus, gagnaient plus et épargnaient plus que jamais auparavant.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre actuel a déclaré, plus précisément à Milford, en Nouvelle-Écosse, que nous, les habitants des provinces atlantiques, traînions le pas derrière les autres provinces en ce qui concerne l'économie nationale. Il a demandé qu'on l'appuie afin qu'il puisse remettre l'économie en marche et rétablir la confiance. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'était là supposer que l'économie avait cessé d'avancer. Quand on veut remettre quelque chose en mouvement, c'est donc que la chose s'est arrêtée. Si le gouvernement actuel peut relancer l'économie au point d'accroître de plus de 8 p. 100 en une seule année le produit national brut, tout le Canada lui

en sera reconnaissant et nous ne serons pas trop sévères à l'égard du bilan de leurs 60 premiers jours de décision.

Le discours du trône est un document fascinant non seulement à cause des programmes qu'il énonce, mais encore par ceux qu'il omet. Quand il a adressé la parole à Milford, le premier ministre actuel a dit, en parlant du chômage, qu'un gouvernement devait fournir 250,000 nouveaux emplois pendant ses quatre années de mandat. Il a dit qu'il existait aussi un problème concernant les travailleurs que l'automatisation privait d'un emploi et que le programme du parti libéral verrait à assurer une formation supplémentaire en vue d'aider les chômeurs qui sont sans travail depuis longtemps. Ces avantages sont-ils mentionnés dans le discours du trône? Il a aussi réclamé une reprise du commerce avec les Antilles et un programme politique visant à faire des provinces atlantiques des membres à part entière de la Confédération. En ce qui concerne les échanges commerciaux avec les Antilles, il a dit...

...les libéraux voulaient les rétablir. Il faudra peut-être que le Canada accorde une aide spéciale aux pays de cette région, étant donné que le programme actuel d'assistance, de 10 millions de dollars, expire le 31 mars.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement conservateur a aidé les Antilles. Au début de janvier 1963, la première cargaison de fruits de la Jamaïque que nous ayons reçue en 25 ans est arrivée dans le port d'Halifax. Elle était destinée aux provinces Maritimes. D'après le *Chronicle Herald* d'Halifax, il s'agissait de 13,000 caisses d'agrumes, valant 100,000 dollars. Nous vendons à la Jamaïque des pommes de terre, de la semence de pommes de terre, des pommes de la Nouvelle-Écosse, des œufs, ainsi que des sapins baumiers comme arbres de Noël. Toutefois je ne vois aucune mesure, dans le discours, susceptible d'aider à favoriser le développement de ce nouveau secteur commercial.

En Nouvelle-Écosse, nous nous souvenons des avantages économiques qui nous sont échus du temps où le commerce entre les Maritimes et les Antilles était florissant, et nous prions avec insistance le gouvernement actuel de tenir sa promesse et de faire tout son possible pour accroître les échanges commerciaux avec les Antilles, suivant ainsi une initiative déjà prise par le gouvernement conservateur. Nos économies agricoles se complètent et l'on peut installer des industries dans nos provinces en bordure du littoral en faisant appel à la compétence technique des Canadiens et aux matériaux de notre pays pour fournir les services nécessaires au marché des Antilles.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre actuel a esquissé un plan

destiné à accorder 10,000 bourses annuelles de $1,000 chacune pour envoyer des étudiants nécessiteux à l'université. A propos du partage des impôts, il a réclamé le rétablissement du principe des versements de péréquation pour assurer aux provinces moins bien partagées des revenus par habitant, provenant des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, égaux à ceux des provinces plus fortunées. Qu'est-il advenu de ces promesses énumérées au titre des nécessités? Il n'en est nullement question dans le discours du trône.

Peut-être qu'on fera tout cela plus tard, quand on remplira les promesses qui avaient trait aux questions suivantes: création de commissions de vente pour les agriculteurs, versement d'allocations familiales pour les enfants de plus de 16 ans qui continuent à fréquenter l'école, comité spécial chargé d'étudier les problèmes qui découlent de l'abandon de services ferroviaires, modifications au code fédéral du travail à l'égard du salaire minimum de $1.25 l'heure et de la semaine de 40 heures, drapeau national distinctif, distribution gratuite de lait aux écoliers, amélioration de la classification du bétail et maintien de la subvention au transport des céréales de provende à destination des cultivateurs de l'Est du Canada. Qu'est-il arrivé à toutes ces promesses, monsieur l'Orateur? Elles ne figurent pas dans le discours du trône.

Au cours de la campagne électorale, nombre de promesses ont été faites. Mais sous le gouvernement conservateur les Canadiens ont pris l'habitude de voir les choses se réaliser; ils en attendront autant du gouvernement libéral et ne se contenteront pas de vagues promesses.

Voici un passage du discours du trône qui me plaît particulièrement:

Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et pour nos enfants.

Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens. Dans une société libre, les responsabilités retombent sur nous tous.

Tel est l'idéal d'un véritable esprit de libre entreprise qui est à la base de la grandeur de notre pays et pour lequel ma circonscription de Queens-Lunenburg est bien connue. Mes commettants, qui sont des gens fort indépendants, croient au régime du capitalisme et de la libre entreprise. Agriculteurs, bûcherons et pêcheurs pour la plupart, ils gagnent leur vie à des industries primaires et doivent travailler de longues heures pour suffire aux besoins de leurs familles. On peut constater le fruit de leurs labeurs en faisant une tournée de la circonscription; en effet, Queens-Lunenburg est un des coins les plus

beaux et les plus prospères de la Nouvelle-Écosse.

Il est intéressant de parler à ces gens. Ils sont d'avis qu'on a trop fait valoir l'importance du gouvernement à tous les paliers. C'est ainsi que les gouvernements ont grandi, et leurs dépenses, à tous les échelons, de même que les impôts dont ils ont besoin, ont pris une telle proportion qu'ils tendent à ralentir notre économie. L'impéritie administrative accroît les frais et oblige à importer davantage de l'étranger, ce qui contribue au déséquilibre de nos paiements internationaux.

Selon mes commettants, l'impôt, surtout direct, a pour effet de ralentir la reprise des affaires et d'empêcher l'expansion. On ne peut en douter si l'on constate que les dépenses de nos gouvernements représentent à peu près 33 p. 100 du produit national brut. Aux États-Unis, les dépenses du gouvernement représentent environ 29 p. 100 du produit national brut, et le Canada se trouve dans la situation inconfortable d'un État qui offre de moins bonnes perspectives aux hommes d'initiative que notre voisin et ami du Sud, tandis que ce devrait être le contraire, étant donné les désavantages avec lesquels il nous faut compter.

La concurrence que se livrent le pouvoir central d'une part, les provinces et les municipalités d'autre part, dans le domaine de l'impôt, donne lieu ici à des difficultés plus grandes qu'ailleurs. On estime que les dépenses des provinces et des municipalités s'élèvent actuellement à 16 p. 100 du produit national brut, contre 9 p. 100 il y a dix ans. Le chiffre actuel est proche des exigences de l'État fédéral. On presse constamment les provinces et les municipalités d'accroître leurs dépenses, et on élabore bien des projets en se disant: «Le Canada a les moyens de se payer ces améliorations». Il semble qu'on n'a aucun sens des responsabilités quand il s'agit de l'intérêt national, que l'on tient du domaine de l'État fédéral. Cette lutte pour des impôts entre les trois paliers de gouvernement est une des raisons qui avaient motivé la création de la commission d'enquête Rowell-Sirois, il y a 26 ans.

Étant donné qu'un certain nombre de provinces demandent une plus grande part des recettes fédérales, j'exhorte le gouvernement à étudier attentivement le problème qui se pose actuellement dans le domaine fiscal. Il nous faudra trouver un moyen de permettre aux particuliers et aux sociétés de conserver une plus grande partie de leurs recettes pour les placer dans des compagnies canadiennes, car ce n'est que grâce à l'expansion de notre industrie secondaire dans le secteur de l'entreprise privée que nous parviendrons à résoudre, en partie, le problème du chômage.

C'est une excellente intention qu'a exprimée le gouvernement d'établir un ministère de l'Industrie, qui pourra travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et assurer un stimulant à l'expansion industrielle dans les régions où sévit le chômage. Je veux toutefois demander au gouvernement si ce projet devra être étudié et approuvé par les autorités provinciales. Il y aura une sorte de chevauchement dans le cas des ministères provinciaux, mais je suppose qu'on pourra surmonter la difficulté. Je crois néanmoins qu'on devrait s'attaquer tout d'abord au problème d'ordre fiscal, afin que les Canadiens puissent participer plus pleinement à l'expansion de leur pays.

Je note avec un vif intérêt que le gouvernement se propose de modifier l'Office d'expansion économique de la région atlantique et qu'il projette d'accorder la somme de 100 millions de dollars pour certains projets et pour relever l'économie de la région. Les habitants des provinces atlantiques ne manqueront pas de s'en réjouir, car les autres Canadiens ne peuvent s'attendre à ce que notre secteur demeure à jamais économiquement faible. Notre passé historique et l'apport que nous avons fait à l'édification du Canada nous donnent droit à un avenir aussi brillant que l'ensemble du pays. Il est bien clair, cependant, que le ministre actuel des Finances (M. Gordon) n'a rien eu à voir avec la mesure en question puisque la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques, qu'il a présidée, s'est déclarée contre les entreprises spéciales et les dons de charité, ainsi qu'en fait foi son rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une intervention?

M. Crouse: Sans doute, si l'on prolonge mon temps de parole.

L'hon. M. Pickersgill: Je lui demanderais de lire un peu plus loin dans le rapport. Il y trouvera l'ébauche de l'Office d'expansion des provinces atlantiques.

M. Crouse: J'ai lu le rapport du commencement à la fin. Ce n'est pas très gai. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'il a fallu un gouvernement conservateur pour montrer beaucoup plus de générosité et pour donner suite aux résolutions intéressant les provinces atlantiques qui avaient été adoptées par les candidats conservateurs lors de l'historique conférence tenue à Moncton, au printemps de 1957.

Le samedi 25 janvier 1958, le gouvernement conservateur a donné suite à ces

résolutions en annonçant qu'il verserait aux provinces de l'Atlantique des subventions spéciales de redressement atteignant presque 100 millions de dollars et échelonnées sur une période de quatre ans. A l'expiration de cette période, le montant des subventions a été porté à 175 millions, répartis sur les cinq années suivantes. Je signale, monsieur l'Orateur, que ces subventions étaient inconditionnelles. Les gouvernements provinciaux étaient libres d'affecter cet argent aux entreprises qu'ils jugeaient les plus utiles.

On pourrait dire que ces subventions annonçaient déjà l'Office d'expansion économique de la région atlantique, car elles ont permis aux gouvernements de ces provinces d'établir de grandes industries, d'élargir les cadres des offices de prêts aux pêcheurs et d'encourager la création des industries dont nos citoyens avaient tant besoin. Aux termes de la résolution, la loi expirera le 24 janvier 1969. D'ici là, cependant, nous recevrons un montant de 100 millions de dollars que 11 personnes choisies répartiront entre les quatre provinces atlantiques. C'est donc dire que nous toucherons 20 millions par année, pendant cinq ans. On n'a pas encore arrêté le mode de répartition qui sera utilisé.

Monsieur l'Orateur, devrais-je terminer mon discours ou remettre la suite de mes observations à lundi?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): L'honorable député a-t-il le consentement unanime lui permettant de poursuivre?

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais y consentir, mais plusieurs d'entre nous ont des engagements urgents et, si l'honorable député veut bien accepter qu'on déclare qu'il est six heures, cela ferait notre affaire.

M. Crouse: Merci, monsieur l'Orateur, je déclare qu'il est six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quel sera l'ordre des travaux la semaine prochaine?

L'hon. M. Pickersgill: Avec plaisir. Nous savons que le présent débat peut se poursuivre toute la journée mercredi, dernier jour de délai prévu par le Règlement. Cependant, s'il se terminait un peu plus tôt, le gouvernement en serait heureux. Nos honorables vis-à-vis ont signalé eux-mêmes l'utilité d'aborder les affaires courantes. Loin de moi la pensée de porter atteinte à la liberté de parole des députés, mais nous aurons maintes occasions de nous livrer à des débats; du reste le gouvernement présentera volontiers une motion de subsides le plus tôt possible. Mais si c'est impossible, l'examen des projets d'initiative gouvernementale sera abordé jeudi. Si le débat se terminait avant la date prévue, le programme que je vais proposer pourrait être entrepris d'autant plus tôt.

Le gouvernement se propose de demander à la Chambre d'examiner, en premier lieu, le projet de résolution inscrit au nom du premier ministre et visant à constituer un comité de la défense, aussitôt que le présent débat sera terminé, à quelque date que ce soit. De toute façon, ce sera jeudi, si le débat ne prend pas fin plus tôt. Si l'étude de ce projet de résolution ne prend pas toute la journée de jeudi, nous passerons alors à l'étape du projet de résolution de la mesure concernant le Conseil économique du Canada. Je suppose que l'examen de ces deux mesures nous occupera toute la journée. S'il nous reste du temps, cependant, nous aimerions passer à l'étude de la mesure relative au ministère de l'Industrie et à l'examen des modifications à la loi sur le ministère de l'Agriculture.

De toute façon, comme le mois de mai tire à sa fin, le ministre des Finances entend demander à la Chambre, le vendredi 31 mai, de voter des crédits provisoires pour les mois de juin et juillet. Nous reviendrions à la charge un certain jour de juillet afin de demander d'autres crédits provisoires, car on ne saurait réellement s'attendre que toutes les prévisions budgétaires auront été adoptées à temps pour nous dispenser d'une seconde série de crédits provisoires.

J'imagine que cela va nous tenir occupés toute la semaine prochaine. Sinon, d'autres mesures du gouvernement figurent au *Feuilleton* et je m'empresserai d'informer la Chambre aussi vite que possible de l'ordre où elles seront abordées.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉSUMÉE MODIFICATION DU TEXTE DU HANSARD

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé), le 22 mai dernier, a prononcé un discours à la Chambre, et par la suite, il a rayé un passage important de son discours.

Et pour attester ce que je viens d'énoncer, je me réfère à l'*Ottawa Citizen* du 25 mai 1963, où il est dit:

(Traduction)

Il a aussi parlé de «dernière chance». Au plus fort de son discours, après avoir énuméré les griefs de la province de Québec, il a déclaré que l'on s'étonne à Ottawa lorsque les bombes explosent à Montréal. (Par la suite, il a fait retrancher ce passage du compte rendu en disant que c'était tout à fait contraire à sa pensée d'indiquer qu'il y a là, selon lui, un rapport de cause à effet.)

(Texte)

Monsieur l'Orateur, l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine, contrairement au Règlement de la Chambre, a rayé un passage de son discours qui a été cité dans l'*Ottawa Citizen*.

Le Règlement de la Chambre exige que l'honorable député et vous-même décidiez de l'opportunité d'insérer ce passage dans le compte rendu officiel des *Débats*.

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Étant donné que l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine est absent, je voudrais dire un mot sur la prétendue question de privilège soulevée par l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. L'honorable député a, en effet, proféré une accusation assez grave contre l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine, et il l'a fait non pas dès la parution du hansard, mais quelque temps après. Il me semble que, dans ces circonstances, il conviendrait que Votre Honneur considère la chose comme un préavis et qu'il en reporte l'étude jusqu'au moment où l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine sera présent dans cette enceinte et pourra se faire entendre personnellement.

M. Pigeon: L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine n'est pas ici, mais ce n'est pas la faute des députés de ce côté-ci de la Chambre. Pourriez-vous, monsieur l'Orateur, nous informer de votre opinion sur ce point?

M. l'Orateur: Mon opinion est très simple. Tout comme les honorables députés, je suis pris un peu de court ce matin, et je voudrais pouvoir comparer l'original et la version imprimée avant de me prononcer. Je ne peux juger sans connaître les faits. J'estime donc que la proposition du secrétaire d'État est excellente et je demande permission à la Chambre de suspendre ma décision jusqu'à ce que nous ayons recueilli les faits.

LE CABINET

INITIATIVES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le ministre de l'Agriculture étant absent, le premier ministre préférera peut-être, pour répondre, attendre son retour, mais j'aimerais savoir s'il trouve correct que le ministre de l'Agriculture se mêle de la vente du bétail aux enchères. Ne convient-il pas avec moi qu'une telle manière d'agir manque de dignité?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu préavis de la question et le ministre de l'Agriculture n'est pas ici. J'en discuterai avec lui et, dans un jour ou deux, je me ferai un plaisir de répondre à la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—PUBLICATION ANTICIPÉE DU COMMUNIQUÉ FINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait-il qu'un communiqué final relatant les résultats enregistrés lors de la dernière conférence de l'OTAN avait été publié bien avant que la réunion ait lieu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant fait erreur. Le communiqué qui a été publié vendredi dernier

n'était pas celui qui avait été initialement proposé par certains États membres participant à la conférence des ministres. Le communiqué final représente les projets d'initiatives qui ont été prises au cours de la réunion et, dans une très grande mesure, il renferme un bon nombre des propositions faites par les délégués canadiens.

L'OTAN—DEMANDE DU COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le jeudi 23 mai dernier, je posais une question au premier ministre au sujet des nouvelles publiées dans les journaux concernant les engagements du Canada à l'endroit de l'OTAN. Voici ce que le premier ministre a répondu en partie comme en fait foi la page 179 du hansard de cette date:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rendra compte à la Chambre de cette affaire lundi, une fois la réunion terminée.

Pourrais-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'il doit faire rapport, comme le premier ministre l'a promis la semaine dernière?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, cet engagement aussi sera respecté lorsque j'adresserai la parole au cours du débat cet après-midi.

PRÉTENDUES INITIATIVES D'UN GROUPE D'INDUSTRIELS D'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon les nouvelles parues dans divers journaux américains l'année dernière et récemment dans d'autres périodiques, voulant qu'un groupe d'industriels allemands financent une campagne publicitaire mondiale en vue de favoriser un durcissement de l'attitude dans la guerre froide, et vu qu'aux États-Unis le département d'État, celui de la Justice et le comité sénatorial des relations extérieures cherchent maintenant à se renseigner sur ce groupe et ses activités, je voudrais savoir si le ministre détient à ce sujet des renseignements qu'il pourrait communiquer à la Chambre.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, jusqu'au moment où j'ai reçu avis de la question de l'honorable représentant avant que nous nous réunissions ce matin, j'ignorais tout du problème. Je ne pense pas que mon ministère ait reçu des renseignements, mais je me renseignerai.

[L'hon. M. Martin.]

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE RELATIVE À L'ULTIMATUM DE M. LESAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice, à qui j'ai fait parvenir, il y a quelques jours, le texte de l'ultimatum du premier ministre de la province de Québec, relativement à un nouveau partage fiscal. L'honorable ministre de la Justice peut-il dire à la Chambre s'il a pris connaissance de cet ultimatum et s'il le juge assez important pour en faire part aux autres membres du Cabinet?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu les communiqués de presse que l'honorable député m'a envoyés. J'ai même écouté l'honorable premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, à la télévision, au moment où il a déclaré qu'il considérait les réclamations ou les propositions de la province de Québec comme étant un ultimatum.

A mon avis, dans une telle situation, il n'y a qu'une attitude à adopter, c'est que dans nos discussions, comme à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, les propositions de la province de Québec soient étudiées comme telles.

M. L. J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre de la province de Québec a lancé un ultimatum, l'honorable ministre de la Justice ne trouve-t-il pas que ce serait perdre son temps que de convoquer une conférence à ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la réponse que je viens de donner.

(Traduction)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DISCUSSION DES DROITS CÔTIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerai poser une question au premier ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre des Mines de la Colombie-Britannique a-t-il demandé la tenue de pourparlers prochains afin de discuter des droits côtiers et des droits relatifs au seuil continental en Colombie-Britannique et, dans

le cas de l'affirmative, quelles mesures envisage-t-on de prendre pour éviter que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne soumette la question au jugement de la Cour suprême comme il en avait tout d'abord l'intention?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question.

Le procureur général de la Colombie-Britannique avait en effet laissé entendre qu'il se préparait à soumettre une cause au tribunal d'appel de la Colombie-Britannique en vertu, je pense, d'une loi provinciale qui s'intitule: loi relative aux sentences sur les différends constitutionnels. Plus tard, il a déclaré qu'on avait renoncé à ce recours. Nous avons reçu une lettre de l'honorable M. Kiernan, ministre des Mines, qui demande la tenue d'une réunion à Ottawa pour discuter de cette question. Il a dit qu'une date après le 15 juin lui conviendrait et nous prendrons évidemment les dispositions nécessaires.

LES NATIONS UNIES

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SESSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux questions qu'ont posées les honorables représentants de Queens et de Medicine-Hat, la semaine dernière, au sujet de la situation financière des Nations Unies découlant du problème que posent les principales opérations qu'entreprend l'Organisation afin de maintenir la paix. Ces questions ont été examinées dernièrement d'une façon approfondie par un groupe de 21 États membres dont le Canada.

Ce groupe de travail n'a malheureusement pas pu tomber d'accord sur une formule de financement à long terme. Il proposait dans son rapport des éléments de solution qui permettraient de répondre au problème urgent que pose le financement, pour le reste de l'année 1963, des modes d'activité destinés à sauvegarder la paix.

Bien que certaines autres questions, comme le paiement des arriérés et l'amélioration de la procédure budgétaire à suivre dans l'immédiat, doivent être mises à l'étude, l'assemblée spéciale des Nations Unies doit d'abord et avant tout trouver un moyen qui permettrait de partager les frais de la sauvegarde de la paix selon un principe de responsabilité collective et de tenir compte du fait que les pays peu évolués devraient bénéficier d'une réduction de leurs cotisations d'après une échelle budgétaire régulière.

Des négociations se poursuivent activement à cette fin aux Nations Unies. La délégation doit se rencontrer aujourd'hui, sous son égide, avec un groupe de pays membres, pour chercher à établir une formule en ce sens. La situation est grave. L'intégrité des Nations Unies est en jeu et le Canada fera tout en son pouvoir pour trouver une solution.

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

INTERPELLATION AU SUJET DE SUBVENTIONS AUX VILLES POUR L'ÉTUDE DES PROGRAMMES D'HYGIÈNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le *Chronicle-Herald* d'Halifax, du samedi 25 mai, nous a appris qu'on avait approuvé une subvention du gouvernement fédéral au montant de $27,000 pour défrayer une étude du programme d'administration et d'hygiène de la ville d'Halifax, l'honorable représentante voudrait-elle dire à la Chambre si des subventions calculées d'après la population seront versées à Lunenburg, Bridgewater et Liverpool (N.-É.), et si des subventions semblables seront versées à toutes les villes du Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je serais très heureuse que l'honorable représentant fasse inscrire sa question au *Feuilleton* car elle demande une foule de détails qui, j'en suis certaine, n'intéressent pas également tous les députés.

MODIFICATION POSSIBLE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'UTILISATION DES INSECTICIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère envisage-t-il la possibilité de modifier le règlement concernant l'utilisation des insecticides en se guidant sur le rapport que le président Kennedy a reçu de ses conseillers scientifiques et à la suite duquel le gouvernement américain a défendu la vaporisation de DDT dans les forêts de l'ouest des États-Unis pour y substituer un autre insecticide?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je veux d'abord, monsieur l'Orateur, remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question la semaine dernière. Je désire l'informer que le règlement portant sur la distribution et l'usage d'insecticides relève

de mon collègue du ministère de l'Agriculture qui voit à l'application de la loi sur les produits antiparasitaires.

En ce qui concerne mon ministère, nous avons un règlement, édicté en vertu de la loi sur les aliments et drogues, que nous considérons à point et satisfaisant pour le moment. Je voudrais, cependant, signaler au député et à la Chambre que des modifications rapides et efficaces peuvent être apportées à ce règlement si nous découvrons que de tels changements s'imposent.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES OGIVES NUCLÉAIRES—DISPOSITIONS PRISES POUR EN FAIRE LA LIVRAISON À L'AUTOMNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais poser une question au premier ministre. Je vois dans la Gazette de ce matin une nouvelle qui s'intitule: «Des ogives nucléaires, cet automne, pour le Bomarc». Est-ce que le gouvernement prendra cette décision sans avoir consulté de nouveau le Parlement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cette question ne mérite aucune réponse parce que des consultations, il y en a eu et il y en aura encore au comité de la défense que nous proposons d'établir immédiatement.

M. Woolliams: J'aurais ici une question complémentaire à poser. D'après une nouvelle publiée dans le même journal, le président de la cour de l'Échiquier aurait déclaré que le présent gouvernement n'a pas reçu de la population un mandat qui lui permette d'accepter les armes nucléaires. Je me demande si le premier ministre voudrait nous dire ce qu'il pense de cette déclaration, étant donné surtout que le président de ce tribunal est un ami du présent gouvernement.

DEMANDE D'ASSISTANCE POUR FORMER L'ARMÉE CONGOLAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il nous dire si des démarches ont été faites auprès du Canada, afin que celui-ci fournisse une assistance sous forme d'entraînement militaire à l'armée congolaise et quelle réponse le gouvernement congolais peut-il compter recevoir à cette demande?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a reçu du gouvernement congolais une demande en ce sens et les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale étudient actuellement la question.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUPRÈS DE LA FORCE CHARGÉE DES PLANS RELATIFS À LA DÉFENSE AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu que le secrétaire à la Défense des États-Unis, M. McNamara, a recommandé que neuf représentants soient nommés auprès de la force chargée de l'élaboration des plans relatifs aux cibles du groupe stratégique de la défense aérienne, est-ce que des Canadiens feront partie de ce groupe?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut parler du groupe de liaison que le commandant suprême des alliés en Europe affecte auprès du bureau central du Commandement stratégique aérien, à Omaha, Nebraska, je désire l'informer que nous n'avons pas encore déterminé si le Canada y sera représenté.

LES PIPE-LINES

LA «TRANS-CANADA» SONGERAIT À ACHETER LE SECTEUR «NORTHERN ONTARIO»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans le rapport que la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* présente au ministre du Commerce, il est dit que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* cherche à acheter la section nord-ontarienne de ce pipe-line cette année. Ainsi, le gouvernement envisage-t-il de renégocier le contrat conclu avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* afin que ce pipe-line reste la propriété de la population du Canada qui l'a payé?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce est absent de la Chambre. Il est à Washington pour affaires d'État. J'aimerais donc considérer cette question comme un préavis et, de lui ou de moi, une réponse viendra prochainement.

LE COMMERCE

BOIS DE CONSTRUCTION—AUGMENTATION DES EXPORTATIONS ATTRIBUABLE À LA REVALORISATION DU DOLLAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on appelé son attention sur une dépêche de la *Presse canadienne* qui a été publiée samedi à Vancouver, selon laquelle son collègue, le mi-

nistre des forêts, aurait déclaré, au cours d'une conférence de presse, que notre industrie forestière, qui vaut des millions de dollars, a accusé des bénéfices et un volume d'exportations plus élevées pendant les quinze derniers mois et que la stabilisation du dollar est une des causes principales de cette amélioration? Est-ce là la nouvelle politique du gouvernement?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre à la question. Je n'ai pas lu la dépêche qui a paru dans les journaux de Vancouver, mais le député se souvient peut-être que j'ai été l'un des premiers à préconiser publiquement la réduction de la valeur du dollar tôt en 1960, alors qu'il faisait prime. J'estime qu'il eût été opportun de le faire à ce temps-là.

L'hon. M. Lambert: Une question complémentaire. Le ministre des Finances a-t-il réussi à convertir ses collègues à cette sage ligne de conduite?

(Texte)

LES PÉNITENCIERS

QUESTIONS RELATIVES À DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Le 18 septembre 1961, son prédécesseur, l'honorable Davie Fulton, annonçait la construction d'une institution pénale à sécurité moyenne à Saint-Pie de Bagot. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre quand débuteront ces travaux?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, plusieurs institutions à sécurité moyenne et supermaximum doivent être construites dans diverses parties du Canada. Malheureusement, je n'ai pas tous les renseignements en ma possession en ce moment; alors je suggère à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton,* après quoi on pourra y répondre.

(Traduction)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais je ne doute pas qu'il puisse néanmoins me fournir une réponse détaillée.

D'après un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, il semble qu'on n'a pas choisi l'emplacement où sera construit un pénitencier fédéral en Ontario. Le ministre sait-il qu'on a annoncé, en date du 17 mai 1962, que l'institution serait érigée dans la région de Markdale-Dundalk, dans la circonscription de Grey-Bruce, et que des deniers publics ont été dépensés en conséquence?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question du député, je sais qu'on n'a pas choisi d'emplacement. Cependant, vu la réponse que j'ai fournie à mon honorable ami de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), je crois qu'il serait injuste de ne pas faire savoir au député qu'on construit un certain nombre de pénitenciers fédéraux à travers le Canada et que je ne saurais donner tous les détails à brûle-pourpoint. Mais je l'invite à inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur, mais je devrai peut-être l'inscrire au *Feuilleton* comme le ministre de la Justice l'a suggéré au préopinant. L'article du *Globe and Mail* annonce qu'on construira quatre pénitenciers au Canada cette année. Je me demande si l'on songe à ériger l'une de ces institutions à Drumheller, en Alberta.

L'hon. M. Chevrier: Si j'ai bonne mémoire, monsieur l'Orateur, les plans ne prévoient pas que l'institution sera construite à Drumheller cette année.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SUDBURY (ONT.)— LES CHÔMEURS S'EN IRAIENT À THOMPSON (MAN.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail, mais en son absence je pourrais peut-être m'adresser au ministre suppléant. Ma question a trait à une rumeur qui voudrait que des chômeurs mariés et leur famille soient forcés de quitter Sudbury (Ontario) pour se rendre à Thompson (Manitoba), sous peine de perdre leur droit à l'assurance-chômage. Quelle mesure le gouvernement prend-il à ce sujet?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis et je demanderai au ministre de répondre ou de faire préparer une réponse en son nom le plus tôt possible.

(Texte)

LES POSTES

QUESTION RELATIVE À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE LE SAMEDI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes. A-t-il l'intention de modifier la loi sur les postes, s'il y a lieu, afin que les bureaux de poste ferment leurs portes le samedi, comme cela se fait actuellement dans le cas de plusieurs institutions, et plus particulièrement les banques?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il s'agit d'une question qui relève de la politique du gouvernement, une déclaration à ce sujet sera faite à la Chambre en temps opportun.

(Traduction)

LE SUCRE

INTERPELLATION À PROPOS DE LA DÉCLARATION SUR L'ENQUÊTE SUR LES AUGMENTATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, mais il semble être absent. Il est probablement en train de vendre des bêtes à cornes, alors son secrétaire parlementaire répondra peut-être à ma question. Je veux m'informer des augmentations du prix du sucre, mais ma question diffère un peu de celles qui ont déjà été posées à ce sujet.

L'augmentation du prix du sucre a affecté le prix de la mélasse, qui sert à la préparation des moulées concentrées, ce qui augmente en conséquence le coût d'alimentation du bétail. Le ministre a-t-il étudié la question et est-il en train de préparer des recommandations à présenter au gouvernement en vue de l'établissement éventuel d'une régie des prix du sucre, comme un journal de Winnipeg l'a préconisé?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'on s'inquiète beaucoup de l'augmentation du prix du sucre et de denrées analogues; étant donné les rapports divergents inspirés par certains journaux, dans les uns l'attribuant à la spéculation, et certains autres à la pénurie des approvisionnements, le ministre pourrait-il obtenir tous les renseignements possibles à ce sujet et présenter à la Chambre un rapport complet qui donne satisfaction à la population du Canada?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, j'ai fait une déclaration longue et assez générale jeudi dernier. J'ai déclaré à la Chambre que le directeur des recherches et des enquêtes de la Direction des enquêtes sur les coalitions surveillait l'affaire de près. Je prendrai de nouveau la question de mon honorable ami comme un préavis et je m'assurerai qu'on continue l'enquête sur cette très importante question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire. J'ai obtenu des données statistiques sur la quantité de sucre entreposée au Canada et je constate qu'au 31 mars on avait des stocks de 470 millions de livres. Le ministre estime-t-il que par suite de l'énorme augmentation du prix depuis le 31 mars, il ne devrait pas seulement se contenter de s'intéresser de façon générale à la question, puisque certaines personnes font des profits absolument désordonnés au détriment du consommateur canadien?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le très honorable député sait que la loi s'applique à des questions comme celles-là et j'estime que la loi définit très clairement les fonctions et responsabilités du directeur des recherches et des enquêtes. Évidemment je me ferai un plaisir de lui transmettre ces renseignements immédiatement. Mais d'après la déclaration que j'ai faite jeudi dernier, il semble qu'aucune raffinerie de sucre n'a profité de la situation. (*Exclamations*) J'ajoute seulement ceci: je demanderai au directeur d'examiner de nouveau la question à la lumière des renseignements que le très honorable député vient de donner à la Chambre.

LA FONCTION PUBLIQUE

EXTENSION DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS AUX FONCTIONNAIRES RÉCEMMENT RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il trouvé un moyen d'assurer le relèvement rétroactif des traitements aux anciens fonctionnaires qui ont pris leur retraite après la date de la mise en vigueur des augmentations mais avant qu'on en fasse l'annonce

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question a été mise à l'étude et je compte pouvoir donner bientôt des renseignements à ce sujet. L'honorable député n'est pas sans savoir que cette question relève d'un statut et c'est un statut qui en prévoit les modalités. Le personnel de

mon ministère l'a mise à l'étude et c'est tout ce que je puis dire à l'heure actuelle.

INTERPELLATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, vu les nombreux anciens fonctionnaires supérieurs qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles, je voudrais demander au secrétaire d'État s'il prévoit que des modifications seront bientôt apportées à la loi et aux règlements sur le service civil?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je ne puis voir aucune relation, monsieur l'Orateur, entre le préambule et la question même.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'existe pas non plus de rapport entre la réponse et la question.

LE NORD CANADIEN

MAINTIEN DU PROGRAMME DE ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Nord canadien s'il songe à entamer des pourparlers avec ses homologues provinciaux en vue de poursuivre et d'amplifier le programme en cours concernant les routes d'accès aux ressources, qui a tellement contribué jusqu'ici à la mise en valeur du Nord?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, diverses provinces nous ont déjà formulé des demandes à ce sujet. En fait, nous appliquons le programme selon les besoins particuliers. Selon que le propose le député, une conférence avec un groupe provincial pourrait être fort utile; c'est également mon avis. Cependant, les demandes qui nous sont parvenues de diverses provinces sont à l'étude.

M. Korchinski: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Ces demandes sont-elles étudiées séparément, ou bien songe-t-on à les étudier collectivement?

L'hon. M. Laing: A l'heure actuelle, nous les étudions séparément par provinces. Sauf erreur, le député propose qu'un comité d'études national soit formé et je trouve que sa proposition est bien fondée.

(Texte)

LES ARTS, LES SCIENCES ET LES LETTRES

NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre, relativement à la commission royale d'enquête sur le biculturalisme. Le premier ministre a-t-il l'intention de nommer, au sein de cette commission, MM. André Laurendeau et Gérard Pelletier, journalistes?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Naturellement, monsieur l'Orateur, il est inadmissible de demander au gouvernement de divulguer les noms de ceux qui seront nommés à telle ou telle commission. La commission dont il s'agit n'a pas encore été établie, mais elle le sera sous peu.

L'AVIATION ROYALE DU CANADA

ENVOI PRÉMATURÉ D'AVIONS CF-104 EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question dont je lui ai donné préavis la semaine dernière. Mais, comme il assistait alors à la conférence de l'OTAN, je ne l'ai pas encore posée. A-t-on déjà appelé l'attention du ministre sur un article de la *Presse canadienne*, paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 21 mai dernier, d'après lequel l'Aviation royale du Canada a expédié les premiers bombardiers à réaction CF-104 pour basses altitudes en Europe avant que ces appareils soient prêts au combat, pour essayer de forcer la main de l'ancien premier ministre au sujet des ogives nucléaires? Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette déclaration est exacte et s'il est vrai ou non que les avions demandaient encore 40 modifications après leur arrivée en Allemagne occidentale?

M. l'Orateur: Puis-je interrompre le député pour lui dire que c'est là une question qui devrait figurer au *Feuilleton*.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je dirais que la dernière partie de la question, ayant trait aux 40 modifications nécessaires ou non, devrait peut-être figurer au *Feuilleton*. Mais celle de savoir s'il

est exact que ces avions ont été expédiés aux forces canadiennes en Allemagne avant d'être en état de combat me semble avoir une importance assez urgente.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais, tout d'abord, remercier le député de m'avoir donné préavis de son intention de poser la question. Je lui dirai en réponse que j'ai pris connaissance de l'article mentionné, paru dans le *Citizen* d'Ottawa, et qu'il n'y a rien de vrai dans l'affirmation que contient la première partie de la question. Les avions ont été livrés aux dates fixées d'avance pour la formation des escadrilles et on n'a reçu à aucun moment, au service de l'Aviation, des instructions tendant à différer cette livraison. A cet égard, je signale au député la question posée, le 15 septembre 1961, à l'ancien ministre de la Défense nationale, député de Calgary-Nord, sur la date à laquelle les premières escadrilles de CF-104 seraient envoyées outre-mer. La réponse donnée alors était: «En novembre 1962».

En ce qui concerne la seconde partie de la question, le programme de livraison convenu prévoyait que les premières escadrilles seraient expédiées outre-mer même si certaines modifications devaient encore y être apportées. Le personnel de l'ARC à Zweibrücken a exécuté celles-ci avec l'aide d'une escouade mobile de réparation envoyée par la *Scottish Aviation Limited.* Comme on l'a déjà signalé, il y a quelque temps, à l'auteur de l'article, ces modifications n'étaient pas de nature à empêcher les exercices de vol que l'escadrille devait faire pour se préparer au rôle qu'elle aurait à remplir au cours des opérations. J'ajouterai qu'il n'y a rien d'extraordinaire à que des avions exigent encore certaines modifications après avoir été acceptés du fournisseur.

L'INDUSTRIE

TRENTON (N.-É.)—COMMANDE DE WAGONS DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports est-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée mercredi dernier?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. J'espérais répondre à cette question vendredi dernier, mais à la fin de la période des questions, les choses se sont passées assez vite et je n'ai pas voulu interrompre les délibérations.

J'ai communiqué avec le National-Canadien dont les dirigeants m'informent que les soumissions demandées pour la construction de 100 wagons à trémie couverts et pour lesquels cette compagnie a présenté sa soumission sont maintenant à l'étude. Les dirigeants ajoutent que, pour le moment, ils n'ont pas besoin d'autres wagons mais que chaque fois qu'on demandera d'autres soumissions, l'*Eastern Car* sera invitée à soumissionner en même temps que les autres fabricants.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

PRÉSUMÉ REFUS DE PERMIS À LA «B.C. AIRLINES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'ai posé la semaine dernière une question au ministre des Transports, qui m'avait promis de me donner une réponse. Il s'agissait de savoir si la Commission des transports aériens avait refusé à la *B.C. Airlines* l'autorisation de mettre en service un avion de louage pour transporter un groupe de bûcherons de Vancouver à la baie Sullivan par suite de la grève des employés de la *Pacific Western Airlines.*

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la première partie de la question est juste, mais la seconde est tout à fait erronée. Voici les faits. La Commission des transports aériens me fait savoir qu'elle avait accordé à la *B.C. Airlines* un permis en vue de l'exploitation d'un service nolisé ayant sa base à Vancouver. La Commission a opposé un refus à la demande faite par la *B.C. Airlines* concernant l'exploitation d'un service nolisé entre Vancouver et la baie Sullivan parce que, de l'avis de la Commission, le service en question se trouve à circonvenir un règlement qu'elle a établi depuis longtemps, assurant la protection des routes aériennes aux compagnies de transport aérien qui exploitent des services à horaires fixes. Il s'agit, dans le cas actuel, de la *Pacific Western Airlines.*

M. Douglas: Puis-je demander au ministre si cette décision n'a pas, effectivement, empêché des entreprises internationales d'exploitation forestière de faire transporter leurs bûcherons à la baie Sullivan sans traverser les piquets de grève établis par la *Pacific Western Airlines*? La décision de la Commission des transports aériens ne se trouvait-elle pas à aider, de fait, à briser la grève?

M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ADMINISTRATION DE LA CAFETERIA DE L'ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État,

en sa qualité de leader de la Chambre. L'affaire n'est pas d'urgence nationale, mais, à compter d'aujourd'hui, elle touche chacun des députés. Comme, à mon sens, mieux vaut ne pas attendre qu'un problème ne devienne une scie pour le faire disparaître, je demanderais à l'honorable représentant si, vu qu'on n'a pas encore désigné les membres du comité mixte du restaurant, il pourrait déterminer qui a émis le règlement entré en vigueur aujourd'hui concernant la cafeteria de l'immeuble central. Selon le nouveau régime, si vous voulez un verre de lait, vous pouvez vous le procurer, mais si c'est un «milkshake» que vous désirez, il vous faut aller au restaurant de l'immeuble de l'Ouest. Le sandwich, on peut l'obtenir entre midi et deux heures de l'après-midi, mais non entre six et huit heures, nos deux heures de pause, ni en aucun autre temps. Je crois avoir raison de signaler pareil état de choses né de quelque règlement stupide, et je demanderais au leader de la Chambre d'y voir.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Ma chère collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est l'un des commissaires de la régie intérieure. Je vais donc lui demander de s'occuper de la chose.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le vendredi 24 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenberg): Je n'avais pas l'intention de faire de mon discours un roman-feuilleton ou un «suspense» mais j'ai dû m'arrêter vendredi dernier, faute de temps. Je passe donc maintenant à la deuxième partie de mes observations.

Quand la séance a été levée vendredi, je parlais de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de l'intention du gouvernement, conformément à la résolution, de mettre à la disposition de celui-ci 100 millions de dollars que 11 personnes choisies devaient répartir entre les quatre provinces de l'Atlantique. Cela veut dire 20 millions de dollars par année en 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968 et je me demande quelle mode de répartition sera utilisé. Quels projets auront la priorité? Les considérations politiques passeront-elles avant les besoins économiques? Il ne faut pas oublier que deux des provinces de l'Atlantique sont dirigées par des premiers ministres libéraux et que les deux autres ont à leur tête des chefs conservateurs. Or l'Office, avec ses six membres supplémentaires, comptera plus de libéraux que de conservateurs. J'ose espérer que l'Office examinera favorablement les projets qui profiteront à la région dans son ensemble. Il faut employer cet argent à des fins utiles, même s'il n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de cette vaste région.

A mon avis, la première question à envisager serait de partager entre nos universités la partie de ces fonds destinée à l'expansion. En ma qualité de membre du conseil de l'Université luthérienne de Waterloo, je me rends compte de l'expansion extraordinaire que connaît cette institution de l'Ontario. Nos universités des provinces Maritimes doivent faire face à un besoin analogue d'expansion. Par exemple, on estime que le nombre d'étudiants inscrits aux universités de Dalhousie, St. Francis Xavier et d'Acadie doublera durant les dix prochaines années. Il faut trouver des fonds, afin de fournir les installations et les professeurs nécessaires.

Nous, des provinces de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse en particulier, sommes très désavantagés en ce qui concerne le programme fédéral de subventions aux universités. Étant donné le nombre élevé de nos étudiants inscrits dans nos écoles secondaires, par rapport à nos populations provinciales, nous recevons des subventions bien inférieures à la moyenne nationale. De fait, la Nouvelle-Écosse se classe dernière puisqu'elle n'a reçu que $214 par étudiant l'an dernier, comparativement à $495 accordés à Terre-Neuve et $360 en Ontario. A une époque où les hommes projettent de se rendre dans la lune, il nous incombe de fournir les installations universitaires nécessaires à nos professionnels, à nos hommes d'affaires et à nos chefs politiques de demain.

J'aimerais d'autre part que l'Office d'expansion économique de la région atlantique étudie la possibilité d'une aide tendant à l'organisation d'un service supplémentaire de bacs-traversiers entre la Nouvelle-Écose et Gloucester, dans le Massachusetts. Ainsi créerions-nous un vaste marché touristique en puissance, car près de 20 millions d'âmes peuplent la région Gloucester-Boston. Le transbordeur *Bluenose,* qui assure actuellement le service, ne peut suffire à la tâche, surtout en pleine saison, entre le 1^er^ juin et le 30 septembre. Une fois en Nouvelle-Écosse, les touristes pousseront sans doute une pointe dans les autres provinces de l'Atlantique, et il est inutile de faire ressortir les avantages économiques qu'apporte au secteur des affaires une industrie touristique en expansion.

Il est même possible que les vacanciers veuillent aller à Terre-Neuve, dans l'Île du Prince-Édouard ou dans cette province du Nouveau-Brunswick que représente si bien à la Chambre l'ancien ministre des Forêts (M. Flemming). J'exhorte donc le gouvernement à faire tout son possible pour traduire dans les faits ce projet intéressant, et à songer qu'un service supplémentaire ouvrirait de nouveaux débouchés à notre industrie de la pêche, et assurerait des livraisons plus rapides.

A ce propos, j'ai remarqué dans le discours du trône que le gouvernement a entamé des consultations avec les provinces en vue de mettre au point un programme d'expansion nationale des pêcheries. Il semblerait que les membres et les sympathisants du gouvernement actuel n'aient pas conscience du fait que, durant leurs six années dans l'opposition, nous avons mis en œuvre un programme de construction navale qui offre de nouvelles chances à nos pêcheurs. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils avaient instauré un programme aux termes duquel on supprima les subventions aux navires de plus de 65 pieds, tandis que nous autres, nous avons accordé des subventions fédérales à tous les bâtiments de plus de 45 pieds. C'est pourquoi, de Cap-Breton à Yarmouth, nos chantiers maritimes sont en plein essor. Dans ma circonscription, les chantiers de la baie Mahone, de Lunenburg et de Dayspring ont un carnet de commandes rempli pour un an d'avance, tandis qu'à Liverpool en Nouvelle-Écosse, on construit, pour la première fois dans notre histoire, un navire à coque d'acier. Voilà les fruits d'un programme concret et à long terme, conçu et appliqué par un gouvernement conservateur. Les dimensions de ces navires offriront à nos pêcheurs une sécurité accrue, et leur permettront d'augmenter leurs revenus. Je souhaiterais que l'ancien premier ministre, leader actuel de l'opposition, visite la Nouvelle-Écosse pour se rendre compte des bons résultats de son programme de construction maritime. Cependant d'où que viennent des programmes avantageux à notre industrie de la pêche, nous applaudirons, et c'est avec intérêt que je vais suivre les projets du gouvernement actuel.

Le discours du trône indique que le gouvernement a l'intention de faire établir une limite de douze milles au large des côtes au bénéfice de nos pêcheries. Dans les provinces Maritimes, nous avons tous, d'une façon ou d'une autre, beaucoup d'intérêt pour l'industrie de la pêche et j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une proposition de résolution demandant au gouvernement actuel de prendre des mesures immédiates pour conserver nos pêcheries maritimes en déclarant «eaux canadiennes» certaines étendues d'eau qui baigne notre côte. J'ai proposé qu'on adopte la méthode de la ligne droite de base pour mesurer l'étendue des eaux territoriales, et que le Canada reconnaisse les droits de pêche traditionnels de la France et des États-Unis dans les eaux du Canada.

[M. Crouse.]

Cette façon de procéder est conforme à l'opinion que j'ai déjà exprimée à la Chambre en parlant, le 30 janvier 1962, de la loi sur la protection des pêcheries côtières. Une ligne de base allant de Grand-Manan au cap Fourchu fermerait la baie de Fundy, alors qu'une autre ligne reliant le cap Sable à l'île Scatari intégrerait la baie St. Margaret et la baie Chedabucto aux eaux canadiennes. Une autre ligne, allant du cap Nord à Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, désignerait comme eaux territoriales le golfe Saint-Laurent où il serait alors possible d'appliquer des mesures de conservation sur les vastes bancs de Bradelle et d'Orphan.

Pareille façon de procéder ne résoudra pas tous nos problèmes, mais l'augmentation rapide de l'activité et de l'efficacité de la pêche, ainsi que la terrible concentration des chalutiers étrangers au large de nos côtes, ont attiré l'attention sur ce que, à moins de prendre certaines mesures de protection, nos ressources maritimes, qui ont joué un rôle si important dans l'expansion de l'économie canadienne, seront récoltées par des flottes étrangères. Toutefois, la France et les États-Unis devraient, à mon avis, jouir de leurs droits historiques dans les eaux nationales du Canada. La France possède les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, et tout comme les États-Unis, possède des droits que lui a conférés le traité d'Utrecht de 1713, modifié par le traité de Londres de 1818 et la convention de 1904. Quant aux États qui n'ont pas traditionnellement droit de pêche, il faudrait leur interdire l'accès à nos ressources maritimes à l'intérieur des étendues délimitées par la ligne de base proposée.

Je m'inquiète, cependant, d'une déclaration faite par le secrétaire d'État actuel (M. Pickersgill). En prenant la parole au cours de la récente campagne électorale à Sydney, en Nouvelle-Écosse, il a en effet dit ceci:

> Sous un gouvernement libéral, les bateaux de pêche étrangers ne seraient pas admis en deçà de la limite de 12 milles.

Voici ce qu'a publié, à ce sujet, le *Chronicle-Herald*, d'Halifax.

> M. Pickersgill, au cours d'une rapide tournée du Cap-Breton, a déclaré que les libéraux convoqueraient une conférence fédérale-provinciale au sujet des pêcheries. «Nous n'allons pas tergiverser au sujet de la limite de 12 milles.» Il a affirmé que si d'autres pays n'acceptaient pas l'idée nous agirions seuls.

Prenant aussi la parole à Sydney, le premier ministre actuel a déclaré ceci:

Étant donné qu'on n'a pu s'entendre sur une limite de 12 milles, je crois que le temps est venu de prendre une telle mesure unilatéralement. Si la Norvège et l'Islande peuvent agir de la sorte, je suis sûr que nous pouvons faire de même, mais de façon à ne pas nous créer d'ennuis avec nos amis.

C'est justement ce que nous espérons éviter, monsieur l'Orateur, des ennuis avec nos amis. Nous ne voulons pas, dans les provinces de l'Atlantique, d'une ligne de conduite en matière de pêcheries qui serait imposée par des canonnières, comme ce fut le cas en Islande en septembre 1958. En 1962, l'exportation des produits de la pêche du Canada a atteint un sommet sans précédent de $156,615,000, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1961. Nous nous classons au troisième rang des pays exportateurs de poisson et au septième rang des pays producteurs de poisson. Plus de 79,000 Canadiens s'adonnent à la pêche commerciale et j'ajoute qu'environ 70 p. 100 de nos exportations globales de poissons sont dirigées vers les États-Unis. La Chambre comprendra sans peine les ravages économiques que la perte de ce marché entraînerait dans les provinces atlantiques, par suite de toute mesure précipitée de la part du gouvernement.

D'après les journaux, le président Kennedy est toujours en faveur de la zone territoriale et de pêche de trois milles. Nous, des provinces atlantiques, nous tenons à savoir s'il en est bien ainsi. Nous avons le droit d'être mis au courant, car les négociations du pouvoir avec les États-Unis à propos de la limite de pêche de 12 milles mettent en jeu notre gagne-pain même. A mon sens, cette limite de 12 milles ne peut être établie que par entente internationale, et en donnant aux pêcheurs américains les mêmes droits qu'aux pêcheurs canadiens, ce qui sauvegarderait les relations amicales entre nos deux pays et permettrait au marché de nos produits de la pêche de continuer à croître.

L'industrie américaine de la pêche est solidement organisée. Elle possède un Institut des pêcheries, à Washington, ainsi qu'un organisme appelé le *New Bedford Seafood Council.* Vu l'expansion rapide de notre industrie du poisson de fond, notamment notre industrie de la pétoncle, il faut que nous ayons toujours libre accès au marché américain, sous peine de voir les provinces Maritimes aux prises avec un grave problème de débouchés. Il faut que nous mettions en œuvre certaines mesures de conservation, comme je l'ai indiqué, mais nous devons aussi maintenir nos marchés, et je ne saurais trop insister auprès du gouvernement sur la nécessité d'atteindre ces deux objectifs.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de mes premiers mots pour vous adresser les félicitations d'usage, à l'occasion de votre nomination au poste de président de la Chambre. Je voudrais toutefois y ajouter un motif: c'est qu'il règne maintenant à la Chambre une atmosphère de liberté que nous n'avions pas connue depuis un an. Je dois cependant vous assurer de notre collaboration, car la liberté d'expression ne signifie pas nécessairement libertinage.

Monsieur l'Orateur, depuis la dernière session, des élections générales ont été tenues et le peuple s'est de nouveau prononcé sur le choix de ses représentants à la Chambre. Peu de changements ont été apportés. Deux partis politiques ont changé de côté à la Chambre, et depuis, je suis d'avis que les discours, qu'ils soient prononcés d'un côté où de l'autre, se ressemblent étrangement. Les membres de l'opposition actuelle prétendent que tout allait bien lorsqu'ils étaient au pouvoir et ceux qui sont actuellement au pouvoir disent qu'ils forment le meilleur gouvernement que l'on ait jamais eu au Canada. Soit exactement le contraire de ce dont nous avons été témoins l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, le dernier scrutin nous a donné une leçon. Au cours des dernières élections on a dépensé une quantité d'argent et l'on a pratiqué, sur une haute échelle, à travers le pays, un genre de lessivage de cerveau. Mais malgré tout, on a pu se rendre compte que, au cours de cette dernière élection, le peuple ne s'est pas laissé prendre, comme il l'a déjà fait dans le passé, par ces lessivages de cerveau, à grands coups de publicité, ainsi que par la dépense de fortes sommes d'argents. Le peuple québécois a eu assez de jugement pour accorder plus de 600,000 votes, soit 30 p. 100 du total, à un troisième parti, en l'occurrence le Crédit social qui, lui, a fait une élection avec très peu d'argent, comptant surtout sur le dévouement d'organisateurs bénévoles. A mon avis, il ne manquait pas plus de 10 ou 12 p. 100 du vote de cette élection pour que la province de Québec délègue à la Chambre une forte majorité de députés créditistes.

Monsieur l'Orateur, je profite de la circonstance pour rendre un hommage mérité à deux personnes qui, d'un bout à l'autre du Canada, ont répandu des idées saines et ont fait un travail d'éducation politique, sociale et économique. Il s'agit d'abord de notre chef national, l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), qui n'a pas fait de fausses promesses mais s'est contenté d'émettre des idées au peuple canadien, et de lui expliquer les problèmes auquels il

devait faire face. Il ne s'est pas promené en dénigrant ou en cherchant à détruire des réputations ou à répandre des faussetés à travers le pays. Il a plutôt cherché à expliquer une solution, un système monétaire qui saurait redonner au Canada l'expansion économique dont un tel pays pourrait bénéficier et à laquelle il a droit, à l'heure actuelle.

En second lieu, j'adresse des félicitations à notre chef national adjoint, le député de Villeneuve (M. Caouette), pour la façon dont il a mené la campagne électorale dans la province de Québec. Ce fut également une campagne propre, au cours de laquelle il a exposé des idées et s'est appliqué à faire appel au bon sens du peuple plutôt qu'à ses instincts les plus bas.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône que nous avons en main est peut-être un peu vague, mais je crois qu'il est comme tous les autres discours du trône. Il laisse entrevoir qu'il y aura peut-être des réalisations dans les lois que le gouvernement nous soumettra par la suite. Il est à souhaiter que l'attitude du gouvernement, dans ce domaine, soit différente de celle qu'il semble avoir adoptée relativement aux questions que nous posons depuis le début de la session. Nous recevons des réponses vagues, ou plutôt pas de réponse du tout. Lorsque nous posons une question au premier ministre (M. Pearson), les réponses qu'il semble favoriser, à l'heure actuelle sont: «Nous vous donnerons une réponse en temps et lieu», «Nous y verrons un peu plus tard», «Nous ne pouvons pas nous prononcer actuellement».

Les réponses sont des plus vagues, et j'espère bien que les membres du cabinet sauront être plus précis à l'avenir et nous donner les réponses auxquelles nous nous attendons.

Monsieur l'Orateur, le problème le plus important aujourd'hui demeure encore le problème économique. Notre peuple vit dans une situation où la stagnation économique prédomine. Au fait, le chômage se développe à un rythme un peu trop prononcé dans un pays comme le Canada. Nous constatons que l'industrie a beaucoup de misère à se développer, qu'elle ne peut progresser. Par ailleurs, le commerce est en régression.

Il faut donner un nouvel essor à notre économie et voir à lui faire prendre de l'expansion.

Je constate que le discours du trône énonce des mesures qui voudraient redonner à l'économie canadienne une expansion, mais il ne contient pas ce paragraphe que nous retrouvons dans le programme du parti libéral pour les élections générales de 1963. Au fait, j'ai en main le programme du parti libéral pour les élections générales de 1963 et, à la page 11, on y retrouve un paragraphe qui

n'apparaît pas dans le discours du trône, lequel aurait permis d'appliquer toutes les solutions que le discours du trône voudrait nous faire appliquer. A mon sens, ce paragraphe est plus important que tout le reste du programme du parti libéral, et même plus important que le discours du trône lui-même. Voici:

> Un nouveau gouvernement libéral se chargera pleinement de voir à ce que la masse monétaire soit suffisante et que la rareté du crédit ne vienne pas paralyser les affaires...
>
> Un nouveau gouvernement libéral se chargera pleinement de voir à ce que la masse monétaire soit suffisante...

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est là le problème principal auquel le pays a à faire face: celui de la masse monétaire. Les crédits en circulation dans le pays à l'heure actuelle ne sont pas en rapport avec les possibilités de développement de notre pays.

On veut aider la création de nouvelles industries mais, par contre, on constate que nos industries actuelles végètent et que plusieurs d'entre elles sont obligées de fermer leurs portes ou de diminuer leur production. Pourquoi? Justement parce que la masse monétaire en circulation à l'heure actuelle ne permet pas au consommateur canadien d'acheter toute la production que l'industrie existante est capable de produire.

Et, quand je parle de consommateur, il peut s'agir aussi bien du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, municipaux ou encore des commissions scolaires ou des individus.

Ce matin, on a posé des questions au ministre de la Justice (M. Chevrier) relativement à la construction de pénitenciers. Tous, dans cette enceinte, reconnaissent qu'il existe une pénurie de pénitenciers, mais le ministre de la Justice déclare: On ne peut en construire, le budget ne nous le permet pas. Il s'agit donc de budget et non pas de possibilité de production dans notre pays.

On réclame la construction de bureaux de poste. On reconnaît que la construction de ces édifices s'impose, mais le budget ne le permet pas.

Depuis plusieurs années, les électeurs de ma circonscription réclament la construction d'un manège militaire. On ne le construira pas parce que le budget ne le permet pas.

Et pourtant, la capacité de construire tous ces édifices est là. Mais la masse monétaire, les crédits qui permettraient de les construire et partant de réduire le chômage, ne sont pas là. Pourquoi? Justement parce que le gouvernement n'a pas le «contrôle» de la masse monétaire, des crédits qui permettraient au pays de prendre de l'expansion.

Le gouvernement libéral actuel le sait fort bien, puisque dans son programme il a déclaré:

Un nouveau gouvernement libéral se chargera pleinement de voir à ce que la masse monétaire soit suffisante et que la rareté du crédit ne vienne pas paralyser les affaires...

C'est justement la rareté du crédit qui vient aujourd'hui paralyser les affaires.

Quand on regarde, par exemple, l'administration du gouvernement de la province de Québec qui est aux prises avec toutes sortes de difficultés, et ce parce qu'elle n'a pas les crédits nécessaires pour permettre une pleine expansion de ses industries, de ses services d'éducation, de santé et de voirie. Et n'ayant pas les crédits nécessaires, le gouvernement de la province de Québec, à ce moment-là, lance un ultimatum—c'est là le terme employé par le premier ministre de la province de Québec lui-même—réclamant du gouvernement fédéral un meilleur partage fiscal, afin que les provinces puissent se développer d'elles-mêmes, et cet ultimatum de la province de Québec est fondé sur le besoin de crédits nouveaux pour pouvoir parachever ce qu'elle pourrait faire, car elle a des routes à construire mais n'a pas les fonds requis pour le faire.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral est dans une situation désastreuse. Il est, pour ainsi dire, dans l'eau bouillante puisque la demande vient d'un des principaux «supporteurs» du parti libéral fédéral lors des dernières élections générales, soit le premier ministre de la province de Québec lui-même.

Par contre, le gouvernement actuel sait fort bien qu'il ne peut remettre à la province ses sources de revenu, parce qu'il est lui-même dans une situation financière désastreuse à l'heure actuelle et doit faire face à des budgets déséquilibrés, à des déficits accumulés. Il lui faut voir aux problèmes de l'assurance-santé et à renflouer la Caisse d'assurance-chômage qui est à sec. Comment veut-on que le gouvernement fédéral se départisse de ses sources de revenu, alors qu'il en a besoin lui-même?

On sent qu'il y a une chicane à l'heure actuelle entre les deux gouvernements, et c'est non seulement parce que les crédits ne sont pas là pour ceux qui en ont besoin, mais parce que les gouvernements cherchent à s'approprier le peu qui existe. Au fait, on peut dire qu'il y a un morceau de tarte dans une assiette et seulement un morceau, et les deux gouvernements, soit le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, veulent se procurer ce seul morceau de tarte.

La meilleure suggestion que nous puissions faire au gouvernement à l'heure actuelle, c'est de relire attentivement ce paragraphe de la page 11 du programme du parti libéral pour les élections générales de 1963. Si le gouvernement mettait ce paragraphe en pratique, il comprendrait que toutes les autres promesses qu'il a faites ou qui sont contenues dans ce petit fascicule sont facilement réalisables.

Au fait, cette petite brochure contient des énoncés au sujet de pension de vieillesse et d'aide à la construction de maisons. Mais on ne peut rien faire aujourd'hui, précisément parce qu'on n'a pas l'argent nécessaire.

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur plusieurs problèmes qui sont négligés à l'heure actuelle dans notre pays, entre autres le rôle que doit jouer la banque d'expansion industrielle. Cette institution a été établie pour aider la petite industrie canadienne déjà existante, mais à l'heure actuelle elle refuse près de 90 p. 100 des demandes d'emprunt qui sont faites, justement parce qu'elle n'a pas les fonds nécessaires pour aider la petite industrie à se développer. Il n'y a pas de coordination entre les différents départements qui pourraient permettre d'aider à régler le problème de l'industrie et, à ce sujet, je voudrais donner un exemple frappant de ce qui s'est produit dans mon comté.

Il y a quelque temps, soit immédiatement après la période des fêtes, un industriel de ma circonscription, propriétaire d'une petite industrie de matelas, qui embauchait à ce moment-là dix employés mais qui avait des demandes excédant dix fois le nombre de matelas qu'il pouvait fabriquer, soit de 800 à 900 matelas par année. Or, j'ai accompagné cet industriel qui voulait obtenir un prêt de la banque d'expansion industrielle. Après avoir soumis sa demande, on lui a répondu: «Mais, on ne peut pas vous consentir de prêt, votre industrie n'est pas assez grosse.» Et remarquez, monsieur l'Orateur, que le type en question veut justement grossir son industrie, et c'est pour lui faire prendre de l'expansion qu'il demande un prêt de $40,000, ce qui lui permettrait d'embaucher 50 nouveaux employés, réduisant ainsi d'autant le nombre des chômeurs au Canada, et plus particulièrement dans la région de ma circonscription.

Une fois tous les arguments épuisés, je dis au gérant: mais si vous consentez un prêt de $40,000, ceci veut dire qu'il y aura cinquante chômeurs de moins dans le comté de Jonquière, qui ne toucheront plus d'allocations sociales ou d'assurance-chômage, car chacun reçoit, en moyenne, $100 par mois de l'assurance-chômage. Ceci constituerait donc une économie de $60,000 par année pour la Caisse d'assurance-chômage, car c'est la somme des prestations qui sont versées aux cinquante chômeurs qui seraient embauchés. Si le gouvernement consentait un prêt de $40,000 à ce petit industriel, au bout d'un an, il aurait

épargné $60,000 à la Caisse d'assurance-chômage, et de plus, le gouvernement fédéral recevrait des impôts de ces chômeurs qui travailleraient à ce moment-là, et alors, même s'il n'était pas remboursé immédiatement de son prêt, il réaliserait quand même des profits. Et le gérant de répondre: «Je comprends bien les besoins, mais cela ne nous regarde pas, cela concerne la division de l'assurance-chômage.»

Et si vous essayez de faire comprendre ce problème aux fonctionnaires de l'assurance-chômage, ils ne le comprendront pas plus.

C'est donc dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de coordination entre les différents départements du gouvernement. La division de l'assurance-chômage n'est intéressée qu'à verser des prestations aux chômeurs, sans que ces dernier soient obligés de travailler. Par ailleurs, la banque d'expansion industrielle ne s'intéresse pas du tout à ce que peut être son rôle de contribuer aussi à atténuer le chômage au pays.

Plutôt que de continuer à créer un grand nombre de commissions, de conseils économiques, et le reste, il faudrait coordonner les services de tous les ministères du gouvernement, de telle sorte que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier, la Chambre a apporté certains amendements à la loi sur la Société du crédit agricole, afin que les cultivateurs de la province de Québec, comme ceux de l'Est du Canada, puissent en bénéficier davantage. Nous espérions que ce serait une bonne loi.

Or, dans mon comté, des centaines de demandes ont été faites, mais à peine 2 p. 100 ont été acceptées.

On adopte une loi pour aider le cultivateur, mais lorsque le cultivateur fait une demande, on lui refuse toute aide, et ainsi la loi devient presque «inopérante». A quoi sert-il d'adopter une loi en cette Chambre des communes si elle ne sert pas et si les inspecteurs ou gérants des différents ministères sont là pour voir à ce qu'elle ne serve pas?

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler d'un autre problème. Il est fortement question depuis quelque temps en cette Chambre du problème que pose la coexistence des deux grandes nations qui forment le pays. On parle de la création d'une commission royale d'enquête sur le biculturalisme, dont la tâche serait d'étudier ce problème.

Je vois dans un journal de ce matin qu'un député ministériel a émis une idée que je qualifie de fort juste. Au fait, il a dit:

«Il faudrait, durant les journées et les mois qui suivront, se concentrer sur l'obtention immédiate du bilinguisme dans le fonctionnarisme fédéral.»

[M. Grégoire.]

Et, le député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin) continuait en exprimant la crainte que la tenue de cette enquête royale nous fasse encore une fois, manquer le bateau, nous au Canada français.

C'est un fait, monsieur l'Orateur, que l'enquête apportera des délais susceptibles de nous faire perdre de vue l'objectif que nous poursuivons. Dans notre propre maison, comme l'a mentionné l'autre jour le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé), il y a un grand ménage à faire, dans les structures et dans les cadres du gouvernement fédéral; au fait, au Parlement même, dans les édifices parlementaires, ici à Ottawa, on y signale de graves lacunes en ce qui a trait au bilinguisme.

Je ne crois pas que le gouvernement actuel doive attendre le rapport de la commission royale d'enquête sur le biculturalisme pour faire le ménage qui s'impose dans les cadres mêmes du gouvernement fédéral. Il devrait plutôt voir à ce que le bilinguisme soit reconnu dans toute son intégrité, dans tous les domaines qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, avant même la tenue d'une enquête royale sur le problème, et ce à la grandeur du pays et même au niveau des législatures provinciales. J'ai reçu tout dernièrement deux brochures, une des chemins de fer Nationaux du Canada, intitulée *C. N. Keep Track,* où l'on parle de promotions qui ont été accordées; c'est une revue en anglais, édition de mai 1963. Sur 24 promotions aux chemins de fer Nationaux, on n'y relève que trois Canadiens français. Et cela en plein mois de mai 1963, alors que le président des chemins de fer Nationaux, encore repentant, nous disait, il y a à peine cinq ou six mois, qu'il verrait à ce que ces choses ne se répètent plus.

J'ai également ici la revue *Canadian Travel News,* en anglais:

«T.C.A. holds staff instructional courses for personnel.»

Air-Canada donne des cours à son personnel en vue de promotions. On y lit que 29 membres d'Air-Canada suivent ces cours, et l'on voit qu'aucun Canadien français ne fait partie de la dernière série de ces cours. Aucun sur 29.

Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement fédéral devrait, tout de même, voir de plus près à ces choses-là et ne pas attendre la tenue d'une enquête pour faire des réformes dans ces domaines, mais bien en faire immédiatement.

Mais je crois qu'un problème encore plus grave se présente. La difficulté qui existe présentement au Canada n'en est pas une uniquement de langue. Mon grand-père et mon père parlaient français dans la province de Québec, et moi je parle français, et mon

petit garçon de sept ans parle très bien le français. Je suis convaincu que nous allons continuer à parler notre langue, et nous l'avons prouvé depuis 200 ans.

Or, ce n'est pas là le cœur du problème, c'est plutôt ceci: à l'heure actuelle, chez les Canadiens de langue française, surtout dans la province de Québec, l'idée de «décolonialisation» se répand, comme cela se produit partout dans le monde, mais chez nous c'est surtout une idée de «décolonialisation» économique.

Nous sentons que dans le domaine économique, les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ne sont ni plus ni moins que des «colonisés économiques» des pays étrangers. Nous ne sommes pas maîtres de notre propre économie. Nous ne sommes pas maîtres de notre propre industrie. Et les Canadiens français, sentant cela beaucoup plus que les Canadiens anglais à l'heure actuelle—j'en suis convaincu—voudraient briser ces chaînes, ces liens économiques, qui nous attachent trop profondément à d'autres pays.

Or, les Canadiens français, précisement dans cet effort de «décolonialisation» économique, n'ont pas l'appui des Canadiens anglais pour marcher de front avec eux. Ils sentent que pour faire cet effort de «décolonialisation», ils sont obligés de traîner de force les Canadiens de langue anglaise, ce qui fait que le poids qu'ils ont à porter est trop lourd. Ils se disent: aussi bien y aller seuls et laisser les autres provinces s'ancrer dans la domination étrangère au point de vue économique, si c'est là leur désir.

On en voit des preuves partout. Je recevais, il y a quelques jours—et vous avez tous dû le recevoir—un rapport du surintendant des assurances pour le Canada, sur les petites compagnies de finance; je lis toujours ces rapports, je les trouve intéressants. Par exemple, voyez les deux plus grosses de ces petites compagnies de finance au Canada. La plus importante, *Beneficial Finance Company of Canada*: capital autorisé et souscrit, 10 millions. De ces 10 millions, il y a $9,980,000 qui sont souscrits par la *Beneficial Finance Company* de Wilmington, Delaware, U.S.A., et seulement $20,000 de ces 10 millions sont souscrits par des Canadiens. Vingt mille dollars sur 10 millions souscrits par des Canadiens, et $9,980,000 par une compagnie américaine! L'an dernier, cette compagnie a réalisé un surplus, avec ce capital de 10 millions souscrit et autorisé, de l'ordre de $9,188,738.01. C'est payant cela, mes amis, réaliser $9,188,000 avec 10 millions de dollars de capital autorisé! Ce ne sont pas nos Canadiens qui récoltent ces bénéfices-là, c'est une compagnie des États-Unis qui vient chercher notre argent. C'est à cela que j'attache de l'importance; ils viennent chez nous chercher notre argent.

La deuxième compagnie de finance dont il est question, *Household Finance Corporation of Canada*: capital autorisé de cinq millions de dollars, mais avec $3,075,000 de souscrits et versés, dont le président F. A. McDonald, de Chicago, Illinois, a souscrit $3,052,000 sur les $3,075,000, ce qui laisse à peu près $17,000 souscrits par des Canadiens. Voilà un peu la situation, monsieur l'Orateur.

Qu'on examine également tous les autres domaines de l'économie. Il n'y a pas encore si longtemps, on voyait deux importantes banques à charte du Canada, la Banque Impériale du Canada et la Banque canadienne de Commerce, se fusionner pour former la *Canadian Imperial Bank of Commerce*. Et dans la *Gazette du Canada*, on voyait que le détenteur majoritaire des parts est une banque anglaise.

Notre économie est entre les mains des capitaux étrangers, dans les domaines des compagnies de finance, de l'industrie, des banques et plusieurs autres. Le Canada est un pays économiquement colonisé par des pays étrangers, par des compagnies étrangères et il sert de champ de chasse pour ces compagnies qui viennent s'enrichir aux dépens des Canadiens.

Dans le domaine de l'assurance, combien y a-t-il de compagnies canadiennes qui vendent de l'assurance en France, en Angleterre, aux États-Unis ou en Belgique? Par ailleurs, voyez toutes ces compagnies d'assurance des pays étrangers qui viennent au Canada, ramassent l'argent des Canadiens et s'en retournent avec des bénéfices. C'est la même situation dans tous les domaines.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je dis que nous nous rendons compte que nous ne sommes pas les maîtres chez nous. Ce ne sont pas les Canadiens anglais qui sont les propriétaires des industries dans la province de Québec. Non. Ce ne sont pas les citoyens de la province d'Ontario qui sont responsables du fait que nous ne soyons pas maîtres de nos industries, chez nous, dans la province de Québec. C'est plutôt l'ensemble des circonstances qui fait qu'aujourd'hui nos industries sont la propriété, non pas de Canadiens, mais d'étrangers.

A l'instar de citoyens d'autres pays qui avaient senti le même besoin, au cours des dernières années, le Canadien français veut se libérer du joug étranger. S'il ne peut obtenir la coopération et la collaboration des Canadiens de langue anglaise pour participer à cette lutte pour sa libération économique et celle de sa province, eh bien! le Canadien français est prêt à le faire seul, puisque les

Canadiens des autres parties du pays ne semblent pas disposés à fournir le même effort afin de se libérer eux-mêmes de l'emprise économique étrangère qui «contrôle» notre économie, aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que c'est là un sentiment très juste.

Comment se fait-il que chaque année notre ministre des Finances nous dise: «Nous accusons une balance déficitaire formidable». Si nous nous reportons à l'an dernier, nous constatons que le ministre des Finances de l'époque, qui siège aujourd'hui du côté de l'opposition, déclarait, en réponse à une question:

> Un milliard cent millions de dollars, en argent canadien, sont sortis du pays, l'an dernier, pour aller vers des pays étrangers, en paiements de dividendes d'intérêts, et de profits à des sociétés étrangères qui exploitent nos industries canadiennes.

C'est flagrant, monsieur l'Orateur, car alors que les unions ouvrières canadiennes dans les neuf autres provinces du Canada sont toutes des filiales d'unions internationales, dans la province de Québec, nous avons un syndicat canadien, soit la Confédération des syndicats nationaux, la CSN, qui est la seule union importante et indépendante dans la province de Québec et tout le Canada.

Quant aux autres provinces, même les dirigeants des syndicats ouvriers acceptent cet état de choses, c'est-à-dire d'être sous le «contrôle» d'unions internationales. Il est tout de même étonnant de constater que l'argent sorte du Canada, sous forme de cotisations aux unions ouvrières, pour aller à des organisations ouvrières internationales. Il est également aussi étonnant de constater que même des ouvriers canadiens de langue anglaise ne se rendent pas compte qu'ils sont eux-mêmes des «colonisés économiques» de puissances étrangères.

Je suis convaincu que nos ouvriers du Québec sont suffisamment intelligents pour s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. Ils ont institué leurs propres unions ouvrières, comme la CSN, par exemple, qui, aujourd'hui, fait beaucoup mieux que celles qui sont plus ou moins victimes des décisions d'organismes internationaux.

Je n'ai évoqué que quelques points relatifs aux sociétés de finances, aux unions ouvrières et aux industries canadiennes. Cependant, je pourrais citer encore de nombreux cas.

J'affirme que si l'on cherche réellement à s'entendre au pays, il faut que tous nous nous donnions la main pour commencer à devenir maîtres chez nous.

Nous n'avons même pas de drapeau national distinctif, ce qui, à mon sens, constitue une preuve que nous ne sommes pas mûrs pour nous libérer des derniers vestiges de la domination politique. Voilà notre mentalité aujourd'hui!

Au fait, quelques électeurs me posent parfois la question suivante: «Nous avons le portrait de la Reine sur nos dollars, est-ce que cela veut dire que si nos dollars sont rares, c'est parce que la Reine d'Angleterre ne veut pas nous en donner plus?»

Monsieur l'Orateur, les Canadiens français veulent se libérer de tout vestige de domination étrangère. Je crois que c'est une exigence juste et raisonnable. Je suis aussi d'avis que si tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, se donnaient la main en vue de libérer notre économie des «contrôles» étrangers, ils pourraient alors se sentir chez eux dans leur pays, et non plus dominés par des sociétés étrangères.

Un drapeau national distinctif, c'est très important; mais ce qui l'est plus encore, c'est d'être maître chez soi. Si les Canadiens d'expression anglaise ne tiennent pas à être maîtres chez eux, les Canadiens français y tiennent, eux, et ils sont prêts à délimiter le cadre de leur province, si les autres provinces ne jugent pas à propos de s'aider à se libérer, à tous les points de vue.

On nous promet un drapeau d'ici deux ans. Je me souviens que les Canadiens français ont dû lutter pendant 20 ans pour enfin obtenir des chèques bilingues et le droit de faire des transactions bancaires dans les deux langues!! L'ancien ministre des Finances a pourtant réglé la question en l'espace de cinq secondes. Il a simplement demandé à l'imprimeur:

> Imprimez les chèques dans les deux langues.

Il devrait en être de même pour le choix d'un drapeau. La question pourrait être réglée aussi rapidement si le premier ministre ordonnait à l'employé préposé au «hissage» du drapeau sur l'édifice du Parlement, de hisser tel drapeau national distinctif, quel qu'en soit le dessin. Inutile de choisir des dessins pendant deux ans, car il y en aura toujours qui ne seront pas contents. Dans le moment il y a 4,000 modèles de drapeaux dans les tiroirs du secrétaire d'État (M. Pickersgill). Toutefois, il serait possible de choisir un drapeau distinctif dans l'espace de dix secondes.

Vous trouverez peut-être que je simplifie le problème? Oui. Il faut le simplifier pour le régler. L'important, c'est de se libérer de tout vestige d'attache ou de domination comme nous en avons eu dans le passé.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que les problèmes auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui, dans le domaine économique, peuvent être réglés.

Je n'ai mentionné tantôt qu'un point pris dans un court paragraphe du programme libéral. Je ne veux pas critiquer inutilement le nouveau gouvernement, car je veux bien qu'il

fasse ses preuves, surtout en ce qui a trait aux questions que j'ai soulevées tout à l'heure.

Sur ce, je termine mes observations, puisque mon temps de parole est épuisé. Que l'on mette en pratique ce que suggère ce court paragraphe et l'on résoudra plusieurs proplèmes; c'est d'ailleurs le désir de tous les Canadiens. Nous en arriverons, de ce fait, à une entente durable dans notre pays.

(Traduction)

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, les compliments qui vous ont été offerts, ainsi qu'à M. l'Orateur suppléant, par les députés qui ont pris la parole avant moi, ont été si bien exprimés que je n'estime pas nécessaire d'accaparer le temps de la Chambre à les répéter. Toutefois j'aimerais ajouter que si le gouvernement montre au cours de la session le même excellent jugement à propos d'autres questions que celui dont il a fait preuve en vous nommant tous les deux, la tâche et la responsabilité de l'opposition seront, à mon avis, énormément réduites.

Je représente la circonscription de New-Westminster qui se trouve à l'extrémité sud-ouest du Canada. Elle compte plus de gens que la province de l'Île du Prince-Édouard. C'est la circonscription la plus importante, du point de vue démographique, à l'ouest de Toronto, et pourtant même si, je le répète, elle est plus peuplée que la province de l'Île du Prince-Édouard, cette dernière, on le sait, est toujours représentée par quatre députés, et quatre représentants à l'autre endroit, alors que ma petite circonscription de New-Westminster, malgré sa population plus dense, n'a que le sénateur Reid et moi-même pour la représenter à tous égards. Il est donc facile de comprendre combien nous avons à faire.

A maints égards, New-Westminster représente, je crois, une tranche typique de nombreuses autres circonscriptions de notre pays. On y trouve un grand nombre d'importantes exploitations agricoles, laitières, fruitières et maraîchères; une flotte importante de bateaux de pêche y a son port d'attache, nombre de compagnies d'exploitation forestière et des scieries, sans compter un nombre croissant d'usines d'industries secondaires. En outre, bien des gens qui travaillent à Vancouver habitent dans les trois municipalités et les trois villes sises dans la circonscription de New-Westminster.

A mon avis, les gens de notre circonscription ressemblent beaucoup à ceux des autres régions du pays. Ils ont les mêmes besoins fondamentaux. Ils veulent la santé, l'instruction, du travail et la paix. Ils m'ont délégué de nouveau ici, monsieur l'Orateur, pour que je fasse ce qui est en mon pouvoir afin de leur obtenir ces biens élémentaires pour eux et pour leurs enfants. A mon sens, je ne réussirai que dans la mesure où le pays, voire le monde entier, procédera dans un esprit de planification et de collaboration, en vue d'assurer le bien-être du plus grand nombre.

Nous, du Nouveau parti démocratique, craignons fort que les réalisations du gouvernement actuel dans ce domaine ne soient très minces. Comme l'a dit l'ancien premier ministre lors de la dernière session, je crois, il y a très peu d'espoirs. Nous savons, à l'instar de l'opposition officielle dont la majorité des membres favorisent encore les idées démodées d'une politique de laisser-faire, que le présent gouvernement possède les mêmes idées générales et que ce n'est qu'à regret et poussé par la nécessité économique qu'il a maintenant commencé à parler de planification économique et de collaboration collective. Nous savons que le discours du trône ne fait aucune mention de certaines questions importantes et que plusieurs points n'y ont pas été traités. A mon avis, par exemple, un problème très sérieux que notre pays doit affronter est le fait que, sur chaque dollar d'impôt fédéral, nous en affectons 40c. à la défense et au service de la dette, deux domaines qui ne produisent rien. Pouvons-nous nous permettre une telle libéralité?

D'autre part, nous constatons qu'on a enfin reconnu dans le discours du trône certains points que notre parti, la C.C.F. avant nous et le parti conservateur avant l'arrivée au pouvoir des libéraux avaient préconisés. Nous constatons que le gouvernement promet dans le discours du trône de prendre des mesures économiques et de recourir à la planification afin d'améliorer la production et la distribution des biens et des services. Nous voyons aussi d'un bon œil que le discours du trône laisse prévoir l'établissement de régimes de pension à participation ainsi qu'une augmentation du montant actuel de la pension. Nous espérons que ces mesures seront adoptées très bientôt et qu'elles ne se révéleront pas insuffisantes. Il ne faut pas oublier que durant les 15 ou 20 dernières années, environ 25 p. 100 de la valeur des pensions au pays a été engloutie par l'inflation qui s'est fait sentir constamment au cours de cette période.

Le discours du trône fait mention de la nouvelle répartition des sièges électoraux; nous sommes tous en faveur de cette mesure. Il est indispensable, au Canada, de redresser cette injustice dans la répartition des sièges au Parlement qui remet une si grande partie des pouvoirs législatifs aux minorités rurales. Comme vous le savez sans doute, aux États-Unis, les citoyens des agglomérations urbaines et des banlieues se sont adressés aux tribunaux en vue d'être représentés plus

équitablement au sein de leurs conseils nationaux. Au Canada, monsieur l'Orateur, nous du Nouveau parti démocratique, avons obtenu régulièrement plus d'un million de votes, ce qui sur une base numérique nous donnerait droit à environ 35 ou 40 sièges à la Chambre. Cependant, en raison de notre mode de représentation, que je qualifierais d'injuste, nous n'avons qu'environ la moitié de ce nombre de sièges. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement se propose de répartir à nouveau nos circonscriptions électorales. Je serai également en faveur de l'adoption de mesures qui permettraient aux absents d'exercer leur droit de suffrage. A l'heure actuelle, des milliers de travailleurs industriels sont privés de leur droit de suffrage à chaque élection.

On fait également mention dans le discours du trône de la limite de pêche de douze milles au large des côtes, et c'est là une question que ceux d'entre nous qui se trouvent dans cette partie-ci de la Chambre ont défendue pendant nombre d'années. J'ai en effet un bill qui se trouve inscrit actuellement au *Feuilleton* de la Chambre, en vue de l'obtention de la limite de douze milles et je l'avais également déposé au cours de la dernière session. Bien que je ne sois pas incrédule, comme tous ceux qui viennent de la Colombie-Britannique je connais depuis longtemps la différence entre les promesses et les réalisations, aussi ai-je l'intention de laisser mon bill au *Feuilleton* jusqu'à ce qu'on présente la mesure dont parle le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, nous sommes d'avis, de ce côté-ci de la Chambre, que nos fonctions ne consistent pas à obstruer la voie mais à donner l'élan, qu'elles ne consistent pas à traîner en longueur, mais à activer et qu'elles ne consistent pas non plus à ralentir mais à accélérer. Les membres de notre parti s'opposent aux atermoiements. Nous ne sommes pas ici pour renverser le gouvernement actuel, mais pour obtenir le plus rapidement possible les résultats qui contribueront le mieux au bien-être des Canadiens. Mais nous n'arriverons pas, monsieur l'Orateur, ou si peu, à améliorer la situation au Canada tant que la situation dans le monde sera ce qu'elle est. Notre monde présente actuellement de terribles contrastes et défauts d'adaptation. C'est un monde bien restreint que celui où nous vivons aujourd'hui; nous pouvons en faire le tour en quelques minutes, et les messages en font le tour en quelques secondes. Nous tentons maintenant d'atteindre les autres planètes et nous y parviendrons sans aucun doute, si nous ne faisons pas sauter la nôtre. En même temps, on dit que la moitié de la population du globe dort sur sa faim. Des millions d'hommes souffrent de diverses maladies. Des centaines de millions ne peuvent communiquer entre eux et ne savent ni lire ni écrire.

D'autre part, dans la partie du monde où nous vivons, il n'est pas question de disette mais d'excédent. Il me semble que la moitié des problèmes dont nous sommes saisis à la Chambre découlent d'excédents et ont leurs racines dans la production ou l'expansion de notre main-d'œuvre. Notre problème consiste à répartir la grande richesse que nous avons produite et cela ne peut se faire par l'entreprise privée seulement. Voilà quelques-uns des problèmes et des différences qui existent.

En outre, l'humanité est divisée par les croyances politiques. Nous demandons qu'on aide davantage les organismes des Nations Unies et nous avons l'intention de n'épargner aucun effort afin qu'il en soit ainsi. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faut d'abord travailler à assurer la paix. Autrement, ce sera peine perdue. A cet égard, j'aimerais féliciter l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett) car elle a su voir les changements qui se produisent sur la scène internationale et exprimer l'opinion, personnelle sans doute, que le Canada devrait bientôt reconnaître la Chine.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une recommandation au gouvernement à cette fin. Si nous devons avoir deux ministres de l'Agriculture, pourquoi pas deux ministres des Affaires extérieures? Il me semble que le gouvernement serait bien avisé de nommer l'honorable représentante de Northumberland ministre des Affaires extérieures pour la région du Pacifique. Elle pourrait compter sur la plus entière collaboration des membres de notre groupe.

Monsieur l'Orateur, il est bon à l'heure actuelle de ne pas perdre de vue le fait historique, que les divergences qui existent entre le monde occidental et le monde oriental, compte tenu de toutes les divisions et amertumes que cela comporte, sont pourtant moindres que celles qui, il y a quelques siècles, ont abouti aux guerres de religion, comme ce fut le cas en Europe pendant des siècles. Ainsi que l'a écrit quelqu'un, si ceux qui ont été mêlés aux guerres de religion des 16[e] et 17[e] siècles revenaient sur terre aujourd'hui, ils seraient étonnés de voir disparues les vieilles haines et de constater que les anciens adversaires, au lieu de se brûler les uns les autres sur les bûchers, peuvent cohabiter en paix et discuter leurs problèmes de façon sensée.

J'aimerais exhorter le gouvernement, notamment le premier ministre, à ne pas isoler le Canada et à ne pas restreindre sa puissance dans le domaine de la paix en faisant toujours et automatiquement la sourde oreille,

comme certains, aux offres ou aux gestes de conciliation de nos adversaires. Ce n'est pas toujours notre côté qui a raison et l'autre qui a tort. Sauf erreur, c'est l'ancien président des États-Unis, M. Eisenhower, qui a dit que tous les peuples du monde veulent la paix, à tel point que si leurs chefs ne réussissent pas à la leur donner, ils chercheront d'une façon ou d'une autre à les chasser du pouvoir et s'uniront d'eux-mêmes pour l'obtenir.

Monsieur l'Orateur, notre premier ministre a récemment fait une visite à Washington. Je crois qu'il a l'intention de s'y rendre à nouveau. Encore plus récemment, nous avons eu ici, la conférence de l'OTAN. Je tiens à proposer au premier ministre de réfléchir—peut-être l'a-t-il, d'ailleurs, déjà fait—à la possibilité de se rendre en Russie afin de voir s'il ne peut y appliquer certains de ses pouvoirs qui lui ont un jour valu le prix mondial de la paix pour assurer, du moins, de meilleurs sentiments ainsi que le relâchement des tensions existantes entre notre pays et notre voisin du sud. Nous n'avons rien à perdre sur ce point. En fin de compte, nous devrons vivre les uns à côté des autres ou mourir. Il n'y a pas de choix.

Pour en revenir à nos affaires intérieures, je tiens à avancer certaines propositions de mon propre cru. Un des services qui prend rapidement de l'expansion dans notre nation est celui des transports. La question nous intéresse tous. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait prêter une bien plus grande attention au domaine des transports. En effet, qu'ils soient aériens, maritimes, ferroviaires ou routiers, les transports sont maintenant subventionnés par le contribuable. Dans bien des cas, un secteur subventionné de l'industrie concurrence, grâce à la subvention, un autre secteur qui l'est également. J'estime que le moment est venu d'établir une autorité unique et générale pour les transports au Canada, qui aura le pouvoir d'établir les programmes nécessaires et de réglementer la dépense des fonds publics dans ce domaine, de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles pour tout le monde, et surtout pour le public.

Un autre point que je tiens à signaler, c'est qu'il nous faudra accélérer et rendre beaucoup plus imaginatif notre programme pour la célébration de notre centenaire dont la date approche rapidement. Ce centenaire, monsieur l'Orateur, aura lieu en 1967 et, pour parler en homme qui a eu quelque chose à faire avec l'initiative et l'organisation du centenaire de 1958 en Colombie-Britannique, il faut, je crois, signaler que nous sommes en retard dans nos préparatifs pour célébrer cet événement national.

Ces manifestations doivent se dérouler en 1967, et le programme doit en être entièrement arrêté avant la fin de 1966. Nous sommes presque au milieu de 1963, en sorte qu'il nous reste environ 43 mois pour préparer les solennités et leur assurer l'ampleur qui sied à un grand pays comme le nôtre.

On dirait que nous marquons le pas. Est-ce l'organisation qui fait défaut? Fournissons-nous l'effort financier qui s'impose? Ou serait-ce que, par manque d'imagination, nous n'avons pas compris ce que l'événement peut représenter pour notre pays, ici comme à l'étranger? Entre autres choses, j'aime à croire que le matin du 1er janvier 1967, le nouveau drapeau national que le gouvernement nous a promis claquera au vent, ici et partout dans le monde.

Autre proposition, cette fois au sujet de l'impôt. Aux États-Unis, les taxes municipales et les intérêts d'hypothèques sur les habitations sont déductibles de l'impôt fédéral. Ils devraient l'être ici également. Cela favoriserait la construction de maisons, l'accès à la propriété et la stabilité des familles, sans parler du stimulant que cela apporterait à l'industrie du bâtiment et aux nombreuses entreprises connexes.

En second lieu, je préconise le prélèvement d'un impôt sur les plus-values à l'égard des bénéfices réalisés à la bourse. Le Canada est l'un des rares pays qui ne perçoivent pas un tel impôt. Les millions que l'État en retirerait pourraient servir à l'amortissement de la dette publique ou à la réduction d'autres impôts.

Dans le domaine de la citoyenneté et de l'unité, que nous soyons Canadiens de langue anglaise, Canadiens de langue française ou que nous appartenions au groupe des néo-Canadiens, j'estime que la chose importante est d'être Canadiens. A ce sujet, j'aurais une simple recommandation à faire. Nous utilisons les écouteurs du service d'interprétation, mais les personnes qui viennent assister à nos délibérations dans les tribunes n'ont pas d'écouteurs à leur disposition. S'ils sont Canadiens de langue anglaise et qu'ils ne connaissent pas le français, ils doivent écouter durant 20 minutes un discours auquel ils ne comprendront rien. S'ils sont Canadiens de langue française et qu'ils ne connaissent pas l'anglais, ils devront écouter un discours comme le mien sans y rien comprendre. Je crois qu'il serait approprié d'installer des écouteurs du service d'interprétation dans les tribunes, ce qui permettrait à nos visiteurs de comprendre tout ce qui se dit. Et écoutant, ils se rendraient compte, j'en suis certain, que nous tenons tous le même langage, même si nous nous exprimons différemment. Je recommande très sérieusement que des écouteurs du service

d'interprétation soient installés dans les tribunes.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, il y a les questions et les problèmes propres à ma circonscription. J'espère que le nouveau gouvernement abordera immédiatement l'étude des questions qui sont en suspens depuis nombre d'années, notamment la réorganisation de l'administration portuaire de New-Westminster en une administration portuaire plus étendue du fleuve Fraser au sein de laquelle seraient représentées les municipalités situées sur les rives de ce grand cours d'eau. J'en aurai plus long à dire sur ces questions et diverses autres au cours de la session. Je reprends donc mon siège pour permettre à d'autres députés de se faire entendre.

M. J. E. Lloyd (Halifax): Monsieur l'Orateur, le 16 mai, j'ai pris mon siège pour la première fois à la Chambre des communes en tant que député de la double circonscription d'Halifax, qui compte 225,000 citoyens de la Nouvelle-Écosse.

La circonscription comprend deux villes, Halifax, capitale historique de la Nouvelle-Écosse, et Dartmouth, une des villes canadiennes qui connaissent l'essor le plus rapide. En dehors de son agglomération urbaine, la circonscription englobe la magnifique région agricole de la vallée de la Musquadaboit. Le long du littoral de l'Atlantique on trouve de pittoresques villages de pêcheurs, comme Peggy's Cove, Little Harbour et bien d'autres, où demeurent d'intrépides pêcheurs côtiers. Le charme de ces endroits attirent beaucoup d'artistes et de villégiateurs qui savent apprécier le littoral accidenté de la Nouvelle-Écosse.

Ma circonscription comprend le port de la côte est, célèbre dans le monde entier, d'où partaient des convois pendant les guerres mondiales pour aller ravitailler les forces alliées outre-mer. Le port d'Halifax, un des ports de l'Atlantique qui sont libres de glaces l'année durant, est une base importante des forces armées du Canada. Sur ses rives, on trouve des universités et des collèges de réputation nationale, comme Dalhousie, St. Mary's, Kings et Pine Hill, ainsi que les bureaux de ministères de l'État et de sociétés de la Couronne, par exemple des installations de l'armée, le Conseil des ports nationaux, l'Institut d'océanographie Bedford, le National-Canadien, Air-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministère du Revenu national et la Banque du Canada.

Les nombreuses installations du chantier maritime d'Halifax, y compris les bassins flottants et les bassins de radoub destinés à la construction et à la réparation des navires, constituent une industrie clef. Des raffineries de pétrole en plein essor et des industries secondaires sont établies dans le port, du côté de Dartmouth. Bref, ma circonscription constitue une région métropolitaine qui progresse. En plus de posséder le siège de la capitale provinciale, elle constitue un centre financier et commercial. D'après des études d'ordre économique et autres, la population d'Halifax pourrait atteindre 300,000 habitants dans dix ou quinze ans.

Pendant plusieurs années, j'ai eu le privilège de faire partie du conseil de ville d'Halifax et j'étais le maire de la ville au moment de mon élection comme député. Je suis très heureux que l'autre représentant libéral de notre double circonscription soit un jeune et actif membre du barreau de la Nouvelle-Écosse Il s'est distingué plus d'une fois dans le domaine des relations entre patrons et ouvriers.

Mon collègue a déjà signalé à la Chambre les dangers sérieux que font peser sur le trafic du port d'Halifax, durant l'hiver, les vastes opérations des brise-glace dans le Saint-Laurent supérieur. Nous demandons la collaboration du gouvernement et de la Chambre afin que soient adoptées des mesures constructives qui mettront un frein à la disparition graduelle de notre trafic portuaire durant l'hiver, qui constitue un élément important et essentiel de l'économie de la région qui entoure le port d'Halifax.

Nous allons d'autre part solliciter la coopération du Gouvernement et du Parlement pour redresser l'injustice grave commise dans le domaine des subventions accordées en remplacement des impôts municipaux sur les propriétés de la Couronne. Ainsi, à Montréal —et j'appelle sur ceci l'attention de mes collègues du Québec—le National-Canadien est imposé à 100 p. 100 quant à l'impôt municipal sur les biens immobiliers, la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe d'eau. A Halifax, un décret du Conseil privé limite ces subventions à 50 p. 100 de l'impôt immobilier. L'hôtel Nova Scotian bénéficie d'un accord fiscal de dix années, grâce auquel il ne verse annuellement que $60,000 d'impôts. A Montréal, l'hôtel *Reine Élisabeth* est assujetti à la totalité des impôts municipaux, et en 1963 il a déboursé près d'un million de dollars à ce titre.

Les subventions en remplacement d'impôts que verse le Conseil des ports nationaux pour ses biens au Canada ne peuvent dépasser le montant des frais de police et de protection contre l'incendie. Selon le Conseil, ses déficits d'exploitation l'empêchent de verser des subventions équivalant au montant de l'impôt immobilier. Par contre, tout comme le Canadien-National, le Conseil accumule toujours les charges d'intérêts sur les prêts et les avances du Trésor public, sa seule source de capitaux. Il ne paie qu'une partie de ces intérêts accumulés. Son bilan de 1962 indique

$71,290,474 en arrérages d'intérêts. En outre il continue à créer des provisions pour la dépréciation de ses immobilisations. Au 31 décembre 1962, on y trouvait pour environ 60 millions de bons du Trésor et d'obligations de l'État, destinés au remplacement des immobilisations.

Le Conseil des ports nationaux n'a pu se tracer de programme solide et définitif en ce qui a trait à l'emploi des réserves de remplacement. En réalité, il les a employées comme fonds de roulement. Bref, c'est à tort que le Conseil prétend ne pouvoir s'acquitter des impôts municipaux. Les subventions tenant lieu d'impôts sur les propriétés de la Couronne font plus qu'alléger le fardeau du contribuable sur le plan local. Elles fournissent à notre région portuaire un contingent de dollars d'importation qui a de bienfaisants effets multiplicateurs sur notre économie marginale.

Jusqu'à ce qu'on améliore l'arrangement actuel des bureaux, mon collègue et moi risquons de nous distinguer dans cette enceinte comme la voix de l'édifice central et voix de l'édifice de l'ouest. Cet inconvénient temporaire surmonté, nous prévoyons un travail d'équipe plus efficace à la Chambre. En dépit de nos antécédents professionnels, nous admettons volontiers le besoin de nous familiariser avec les règles de la procédure que nous ne connaissons pas et le fonctionnement général du Parlement. En étudiant mes fonctions, j'ai passé par la période initiale de désappointement et de désorientation que connaissent tous les novices. S'intaller dans une pièce où il faut faire bureau commun en est un exemple. Je partage avec le député de Kings (M. Mullally) une vue imprenable sur la muraille postérieure de la tour de la Paix. En revanche, la compréhension, la serviabilité et l'expérience des collègues et des fonctionnaires m'ont valu d'agréables moments de formation. Malgré toute cette serviabilité, pour laquelle j'ai beaucoup de gratitude, je suis resté en orbite autour d'Ottawa, tellement que je rivalise presque avec l'astronaute Cooper. Avec mon premier discours, je commence ma rentrée et je vous laisse les commandes du Règlement, monsieur l'Orateur. Je compte bien retomber sur mes deux pieds sans arrêts imprévus. Et maintenant, je vais allumer mes rétrofusées.

Comme tous les autres députés, monsieur l'Orateur, je suis profondément sensible à votre acceptation, quoique à votre corps défendant, comme il est d'usage, des lourdes fonctions d'Orateur. Avec votre vaste expérience et vos antécédents dignes du plus grand respect comme membre de législatures précédentes, vous saurez sûrement vous acquitter le plus honorablement possible de votre tâche.

Je vais maintenant traiter de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) a dénigré les décisions prises par le nouveau cabinet libéral. J'entends bien démontrer que les allégations de l'honorable représentant au sujet du discours du trône ne sont confirmées par aucune preuve. En vérité, si le très honorable ex-premier ministre se trouve maintenant de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'il n'a pas su prendre les décisions qui s'imposaient et que le peuple souhaitait, décisions qui appartiennent au nouveau cabinet libéral et qui sont annoncées dans le discours du trône.

Qu'on me permette d'abord de féliciter le gouvernement d'avoir décidé de saisir la Chambre d'une mesure législative visant à créer un Office de prêts municipaux. Voilà une bonne nouvelle pour la Fédération des maires du Canada qui n'a pu obtenir que l'ancien gouvernement en fasse autant. Cette dernière s'est adressée en 1961 au comité sénatorial sur la main-d'œuvre et l'emploi. On trouve dans le rapport nº 10 des travaux du comité sénatorial, en date du 15 février 1961, des preuves détaillées à l'appui des conclusions éclairées de la Fédération.

Par la suite, la Fédération a supplié le ministre des Finances de l'époque, l'ancien député d'Eglinton, d'admettre qu'il était urgent que le gouvernement prenne des mesures à l'échelle nationale afin de créer l'office projeté. Aucune décision n'a été prise à ce moment-là. Après les élections du 18 juin 1962, rien n'a été fait au sujet de cette question d'une importance vitale pour la mise sur pied d'un vaste programme visant à augmenter les possibilités d'embauche au pays tout en fournissant des services municipaux requis depuis longtemps et en mettant en œuvre des programmes de rénovation urbaine. L'Office pourrait remplacer éventuellement les capitaux étrangers et améliorer en même temps l'état des paiements extérieurs du Canada.

Le gouvernement du très honorable représentant qui dirige maintenant l'opposition officielle a retardé davantage de prendre une décision à l'égard de cette politique si pressante en déférant la question à la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances. Le 29 octobre 1962, la Fédération des maires a de nouveau présenté un long mémoire à la Commission qui exposait pleinement les nombreux avantages économiques qu'apporterait une caisse fédérale de prêts aux municipalités.

Le chef de l'opposition s'est appesanti sur le discours du trône. D'après le hansard du 20 mai, en page 46, il a dit:

> Si je me propose d'analyser ce discours du trône, c'est qu'il a causé des déceptions dans toutes les

régions du Canada. Il est rempli de platitudes, farci de généralités économiques, indiquant que ceux qui l'ont conçu et les bureaucrates en savent plus long que les autres.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que les maires du Canada qui ont présenté à la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances leur mémoire sur le besoin d'une caisse fédérale de prêts aux municipalités ne sont pas déçus de voir que le gouvernement libéral a décidé de demander à la Chambre d'instituer une telle caisse. Je suis également convaincu que le mémoire de la Fédération des maires à ce sujet n'est ni rempli de platitudes ni l'œuvre de bureaucrates.

Peut-être serait-il intéressant de mettre en regard les tergiversations du gouvernement précédent sur ce point aussi urgent qu'essentiel, et les réussites du nouveau ministère libéral. Le 22 avril, l'honorable député d'Algoma-Est, qui dirige avec compétence le parti libéral, est devenu premier ministre (M. Pearson). Il a nommé les membres de son cabinet, puis s'est attelé à la tâche. Le 16 mai, le jour de l'ouverture du Parlement, le discours du trône a fait part des décisions prises au cours des 24 premiers jours du nouveau ministère. Le chef de l'opposition a baptisé de «période d'indécision» les 60 jours de décision. Mais en étudiant les travaux de la Chambre, fondés sur les recommandations précises du nouveau ministère libéral, on verra bien auquel des députés et à quel parti doit en réalité s'appliquer le terme «indécision» dans le contexte évoqué par le chef de l'opposition.

Je le répète, le discours du trône reflète l'intention du nouveau ministère, de créer un office de prêts municipaux, décision prise en 24 jours, alors que le précédent gouvernement s'était complu pendant deux ans dans l'équivoque, et avait fini par se croiser les bras, en attendant le rapport de la commission royale sur les affaires de banque et les finances.

Un autre passage du discours du trône démontre clairement la fermeté et l'esprit de décision des libéraux au cours des 24 jours allant du 22 avril au 16 mai. En effet, le gouvernement a pris la décision de soumettre à la vingt-sixième législature des mesures visant à la création d'un nouveau ministère de l'Industrie qui encouragera l'essor industriel d'un bout à l'autre du pays.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[M. Lloyd.]

Reprise de la séance

M. Lloyd: Monsieur l'Orateur, quand la séance du matin a pris fin à une heure, je parlais des événements des 24 jours de décisions sous le nouveau cabinet libéral, c'est-à-dire à compter du moment où le gouvernement a pris le pouvoir le 22 avril jusqu'à l'ouverture de la session le 16 mai. Je répète ce que je disais à la fin de mon intervention à une heure, à savoir que le discours du trône fournit des preuves supplémentaires que le gouvernement a pris des décisions pendant cette période de 24 jours. Par exemple, le discours du trône traduit la décision du nouveau cabinet d'instituer un office de prêts municipaux, décision prise en 24 jours que l'on peut comparer au manque de franchise dont le gouvernement précédent a fait preuve pendant deux ans à ce sujet, après quoi il s'est esquivé en attendant le rapport de la commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône fournit d'autres preuves concluantes concernant les mesures décisives prises par le nouveau gouvernement libéral au cours de la période de 24 jours s'étendant du 22 avril au 16 mai. Pendant cette période, on a pris des décisions en vue de présenter des mesures au cours de la vingt-sixième législature; il s'agit d'instituer un nouveau ministère de l'Industrie pour favoriser l'essor industriel du Canada tout entier, d'instituer une agence de développement régional au sein du nouveau ministère de l'Industrie qui devra collaborer avec les gouvernements provinciaux dans les régions où le chômage existe à l'état chronique, comme nous en avons dans plusieurs régions de la Nouvelle-Écosse, surtout dans la région du Cap-Breton et de Pictou et dans d'autres régions où l'on a fermé les mines de charbon.

Pendant ces 24 jours, monsieur l'Orateur, le nouveau gouvernement libéral a décidé d'améliorer les points faibles de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de fournir à cet Office un fonds national d'aide en vue de réaliser des projets essentiels dans le cadre d'une économique revivifiée des provinces atlantiques. Pendant ces 24 jours, le nouveau cabinet libéral a décidé de recommander à la Chambre des modifications à la loi nationale sur l'habitation destinées, à mon avis, à favoriser la construction d'habitations, à aider la population à devenir propriétaire et à donner une impulsion aux programmes de rénovation urbaine. Pendant ces 24 jours, le nouveau cabinet libéral a pris la

décision d'instituer un Conseil économique national afin d'aider le gouvernement, l'industrie et les travailleurs à obtenir une utilisation maximum des ressources humaines et matérielles du pays, grâce à un effort de collaboration. Selon moi, cela signifie non pas une planification de plus en plus poussée mais une planification économique plus efficace et mieux organisée sous l'égide du gouvernement, en collaboration avec l'entreprise privée, les travailleurs, les gouvernements provinciaux et les municipalités.

Le discours du trône, monsieur l'Orateur, fournit d'autres preuves que le gouvernement a pris des décisions pendant la période de 24 jours. Par exemple, la proposition tendant à instituer une commission royale d'enquête sur le biculturalisme, les mesures prises en vue de répondre à notre engagement au sein de l'Alliance de l'OTAN, la création d'une division de l'Est et de l'Ouest au sein du ministère de l'Agriculture, l'institution d'un programme de pensions à participation, le remaniement de la carte électorale, la nomination d'un comité spécial sur la défense en vue d'étudier les problèmes de défense.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'aucun gouvernement fédéral depuis la Confédération a agi avec autant de célérité, en tenant compte d'une façon aussi aiguë de l'urgence des besoins et avec habileté aussi éprouvée, en vue de régler les affaires du pays. Le programme du gouvernement nous est présenté. C'est à nous dans cette Chambre minoritaire, c'est à nous qu'incombe le devoir de collaborer avec ce gouvernement qui s'engage à prendre des décisions; à nous de voir à ce que la présente législature reste pour la postérité celle qui s'est signalée par ses décisions.

M. Charles J. M. Willoughby (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais joindre mes félicitations à celles qu'ont adressées les honorables préopinants à vous-même ainsi qu'à monsieur l'Orateur suppléant à l'occasion de vos nominations à ces hautes fonctions. Ceux qui siègent ici depuis plusieurs années estiment qu'on a fait un excellent choix. Je voudrais aussi féliciter le premier ministre et les membres de son cabinet de leur nomination à ces postes pleins de responsabilités. J'espère qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions en tenant compte du bien de notre pays en général. Je voudrais féliciter également l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett) et l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) de l'excellente manière dont ils se sont acquittés de leur tâche lorsqu'ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je sais monsieur l'Orateur, qu'il est inusité pour un homme de mon âge de prononcer son premier discours. Je suis un des quelques médecins qui siègent dans cette salle et je suis plus habitué de mettre un enfant au monde que d'accoucher d'un discours. Cependant, j'estime qu'une entreprise de ce genre ne conviendrait guère à la Chambre en ce moment. Je tiens toutefois, à rappeler aux honorables représentants que de grands hommes comme Pitt, Churchill, Burke, Gladstone, Macdonald et Laurier, et même notre premier ministre actuel, ont connu des débuts obscurs. Si mon discours cet après-midi manque un peu de fermeté, j'aurai au moins la consolation et la satisfaction de savoir qu'il n'est pas le seul, car des banquettes ministérielles ont émané maints faibles discours. Ce n'est pas le moment de se soucier du triste sort des honorables vis-à-vis, mais plutôt d'assurer à notre pays un bon gouvernement permanent.

Monsieur l'Orateur, je représente ici la circonscription de Kamloops. Je sais que pendant les 18 dernières années le représentant de Kamloops a occupé, dans la députation, une place particulière et honorable. «Kamloops» c'était toujours Davie Fulton. Je viens ici faire son éloge et non point écrire son épitaphe. Tous les députés, j'en suis sûr, lui souhaitent de réussir dans sa nouvelle voie. D'aucuns soutiennent qu'il va se battre contre des moulins à vent, mais ce n'est pas vrai. Nos amis, MM. Bennett et Gaglardi de la Colombie-Britannique ne sont pas des moulins à vent. Ce sont des moulins à parole. Si le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique ne change pas d'attitude à propos du traité du fleuve Columbia, la possibilité de voir s'élever des usines d'énergie s'amenuisera de plus en plus et, le cas échéant, il n'y aura plus rien, ni énergie ni usines.

M. Patterson: Ce gouvernement sera au pouvoir pendant très longtemps.

M. Willoughby: On verra bien. Je suis à la Chambre, tout comme Davie Fulton avant moi, pour représenter la population de Kamloops avec la vigueur et l'honnêteté dont il a toujours fait preuve. Les honorables députés n'ont pas oublié les nombreux services qu'il a rendus à son pays, tant dans l'opposition que comme ministre de la Couronne. Je tiens à signaler le rôle qu'il a joué lors de l'adoption de la Déclaration canadienne des droits, sous le très honorable chef de l'opposition; en outre, il a apporté des modifications importantes au Code pénal, à l'égard de la peine capitale. Il s'est intéressé à la réforme pénale en général et à une mesure législative concernant les publications obscènes. Il a été également président de la délégation canadienne qui a négocié le traité du fleuve Columbia.

C'est un grand honneur pour moi, monsieur l'Orateur, de suivre les traces de Davie Fulton et d'être membre de la 26e législature. J'ai eu le privilège, il y a 18 ans, de le faire nommer candidat dans la circonscription de Kamloops et j'ai été très touché qu'il en fasse autant pour moi, il y a trois mois. Inutile de dire que je suis très heureux qu'il ait pris place dans la tribune aujourd'hui sur mon invitation.

Des voix: Bravo!

M. Willoughby: Monsieur l'Orateur, quoique triste à l'idée de quitter Kamloops à la plus belle époque de l'année, je dois reconnaître que j'ai fait un voyage fort agréable par le National-Canadien. Je n'ai passé par aucune circonscription libérale avant d'arriver dans le Nord de l'Ontario.

En voyant le magnifique panorama qui s'offre à notre vue d'ici même, je regrette de ne pouvoir partager l'opinion de la charmante représentante de Northumberland (Mlle Jewett) qui, en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, a dit que nous devions mettre l'expansion économique en branle. Nous devons plutôt continuer au même rythme car tout va bien. J'invite quiconque en doute à visiter ma circonscription de Kamloops. Il n'y a jamais eu autant d'activité et de bien-être que depuis quelques années.

M. Grégoire: Parce que vous avez un gouvernement créditiste.

M. Willoughby: Ce n'est pas lui qui nous a donné le dollar à 92c. L'exploitation agricole, minière et forestière, les industries de la construction et du tourisme se portent à merveille, et je ne doute pas qu'il en soit ainsi partout au Canada. Je refuse donc de croire que notre économie n'a pas déjà pris un bon départ. Mais je maintiens qu'il faut continuer sur la bonne voie en travaillant la main dans la main en cette Chambre de minorités.

En écoutant le discours du trône, j'ai remarqué avec plaisir que le gouvernement libéral avait beaucoup de respect pour les principes et la politique du parti conservateur. L'imitation est la forme la plus sincère de la flatterie, et pratiquée à une telle échelle, elle frise l'adulation. J'ai été ravi de découvrir combien le gouvernement avait appris pendant son séjour dans l'opposition. Par conséquent, en ce qui nous concerne, et moi-même en particulier, nous pourrons, dans les prochains jours, appuyer nombre des mesures annoncées dans le discours du trône, parce qu'elles découlent de la politique du gouvernement précédent.

Cependant, le discours du trône pêche par omission; par exemple, il n'y est pas question d'instituer un régime national d'assurance-santé. En tant que médecin, la chose me tient beaucoup à cœur. Bien des dispositions brillaient par leur absence, mais j'espère que cette situation sera corrigée en cours de session. Je suis venu à la Chambre pour critiquer sérieusement les actes et les projets de loi du gouvernement auxquels je pourrais trouver à redire, mais j'y apporte aussi un esprit de collaboration qui faisait terriblement défaut dans le dernier Parlement. J'appuyerai les mesures solides que présentera le gouvernement. C'est là notre responsabilité mais, en retour, nous comptons que le gouvernement acceptera les critiques constructives et indulgentes que nous lui ferons et qu'il verra à ce que les mesures proposées soient respectées dans tous leurs détails. Il n'est pas besoin de rappeler au gouvernement que tous les députés sont des législateurs et qu'à ce titre, le gouvernement devrait accorder une attention juste et raisonnable à leurs observations.

Je voudrais maintenant parler de quatre questions qui m'intéressent tout particulièrement et que le discours du trône n'a traité que superficiellement ou pas du tout. Dans ce discours, on a fait brièvement allusion à l'aide prévue pour l'achèvement de la route transcanadienne. Dans ce domaine, il s'agit évidemment de poursuivre la politique des gouvernements précédents, mais le discours du trône ne laisse aucunement prévoir l'établissement d'un réseau routier national ni la mise au point d'une politique nationale dans le domaine des routes. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le gouvernement conservateur avait inscrit ce point dans son programme législatif et j'insisterais pour que le gouvernement actuel n'hésite pas à suivre les traces de son prédécesseur, comme il l'a fait dans tellement d'autres domaines.

C'est un gouvernement conservateur qui a complété le premier chemin de fer transcanadien, comme c'est un gouvernement conservateur qui a assuré au Canada l'aménagement de la route transcanadienne qui relie l'Atlantique au Pacifique. J'espère que le nouveau gouvernement saura s'inspirer de tels exemples et entreprendre d'élaborer un programme routier national, tout en reconnaissant que l'aménagement routier relève au premier chef des provinces. Il devient de plus en plus nécessaire de trouver une formule de coordination entre les divers programmes routiers, afin d'en faire, le plus tôt possible, un ensemble fonctionnel. Le Canada grandit et les provinces continuent à aménager de plus en plus de routes. Il importe donc de trouver bientôt une façon de coordonner les programmes routiers provinciaux et d'envisager la construction d'une deuxième route transcanadienne.

Les routes ne sont pas seulement le cœur, les artères et l'armature essentielle du transport moderne; elles ressemblent en même temps à de magnifiques rubans qui se déroulent pour susciter la naissance de nouvelles villes, de nouvelles industries, de nouveaux emplois et d'une prospérité nouvelle. On n'en avait jamais eu de preuve plus éclatante que depuis l'ouverture de la route de la passe Rogers, l'année dernière. Pour formuler une proposition concrète, j'exhorte le gouvernement à inclure la route de la passe de la Tête-Jaune dans le programme que j'ai recommandé comme ensemble routier national. Les avantages seraient comparables à ceux que nous connaissons déjà, grâce au parachèvement de la route de la passe Rogers. Je ne propose pas, évidemment, que le gouvernement fédéral cherche à réaliser ce projet à lui seul, mais j'affirme que dès que possible, le gouvernement fédéral devrait convoquer une conférence des ministres provinciaux de la Voirie, sous la présidence du ministre fédéral des Travaux publics (M. Deschatelets), pour examiner cette question très importante.

On a parlé du traité du Columbia. J'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), sur ce sujet important, le 24 mai. Il semble soutenir que des modifications radicales s'imposent pour rendre cet accord acceptable. Sans être ingénieur, monsieur l'Orateur, je suis disposé à accepter les rapports et les ententes élaborés par les meilleurs ingénieurs du Canada et des États-Unis qui, après 17 ans de négociations, ont proposé la solution la plus acceptable pour tous les intéressés. Dans de telles négociations, une seule des deux parties intéressées ne peut imposer ses vues, mais la formule actuelle du traité semble la plus acceptable pour tous les intéressés. Pour moi, il est essentiel que le Parlement ratifie le texte actuel du traité le plus tôt possible.

Je constate que le premier ministre doit avoir des entretiens avec le premier ministre de la Colombie-Britannique sur cette question. Je lui souhaite beaucoup de succès lors de cette réunion et j'espère sincèrement qu'elle aura lieu. Le premier ministre provincial a déjà démontré qu'il avait la mauvaise habitude d'oublier ses rendez-vous. A cette réunion, il ne faudrait pas plier devant les connivences de M. Bennett, car des connivences, il y en aura. Le premier devoir du gouvernement, c'est de protéger les ressources canadiennes et l'idée même de céder aux pressions exercées par M. Bennett serait un accroc à ce devoir.

J'exhorte donc le gouvernement fédéral à rester ferme au sujet du traité du Columbia déjà signé, car il est essentiel à l'expansion future de la Colombie-Britannique. D'après une nouvelle entendue à la radio, l'autre soir, le ministre des Forêts (M. Nicholson), dont je respecte les opinions, aurait déclaré à Vancouver, vendredi dernier, qu'aucune modification radicale, dans le traité, n'était prévue ni nécessaire. Voilà, pour le moins, des paroles encourageantes.

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au gouvernement qu'il n'est fait aucune allusion à un programme d'aide en ce qui concerne les graines fourragères dont a besoin la Colombie-Britannique. Nous savons qu'une disposition de ce genre était prévue par l'ancien ministre de l'Agriculture, car elle est essentielle pour les éleveurs et les cultivateurs de la Colombie. A l'heure actuelle, dans notre région, les éleveurs de bétail sont contraints d'expédier leurs bêtes dans les centres des Prairies, où elles sont engraissées en vue de la boucherie, au lieu de faire venir de là-bas les graines nécessaires qui leur coûteraient trop cher si elles passaient par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Je voudrais convaincre la Chambre de l'urgence d'un programme concret dans ce domaine.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je fais remarquer au gouvernement que le discours du trône n'indique en rien que le Canada s'attachera à des mesures éclairées à l'endroit de nos citoyens d'origine indienne. J'espère que la Commission de réclamations des Indiens, dont le gouvernement conservateur envisageait la formation, sera finalement créée, bien que le discours du trône n'en souffle mot. Nos citoyens d'origine indienne ont besoin que nous les aidions à participer pleinement à l'essor de notre pays.

Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que j'apprécie comme il convient l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole. J'espère que mes propositions présentes et futures ne seront pas considérées comme frivoles ou sans fondement, mais qu'elles aideront quelque peu le gouvernement à servir la chose publique. Marchant de mon mieux sur les traces de mon prédécesseur, j'estime que j'ai pour devoir de défendre avec intrépidité les intérêts de la circonscription de Kamloops, et du Canada tout entier. J'ose espérer en retour que tous les membres de cette auguste assemblée voudront bien m'écouter avec courtoisie, et dans un esprit de justice.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction que vous exercez dans le moment. Nous étions tous convaincus que, grâce à votre longue expérience et à l'imperturbabilité qui vous est naturelle, vous alliez vous en acquitter judicieusement, de façon équitable et impartiale.

Les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Northumberland (M^lle^ Jewett) et le député de Lotbinière (M. Choquette), ont tous deux prononcé d'excellents discours. A ceux qu'ils ont reçus déjà, j'ajoute mes éloges et mes félicitations. En outre, je suis sûr que nous avons tous prisé le discours que nous venons d'écouter, surtout l'esprit dont l'honorable représentant a fait preuve en faisant valoir son point de vue. Il a signalé la présence à la tribune de l'ancien ministre de la Justice, chef actuel du parti conservateur de Colombie-Britannique. Je m'associe à l'hommage qu'il a rendu et à la bienvenue qu'il a souhaitée à cet ancien membre de notre Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Sans doute me sera-t-il permis de signaler que, dans la tribune opposée, se trouve un autre ancien ministre de la Couronne, homme vaillant et distingué, j'ai nommé l'honorable Milton Gregg, ancien ministre du Travail.

Monsieur l'Orateur, je désire présenter un rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue la semaine dernière à Ottawa. Le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) et moi-même étions chargés d'y représenter le gouvernement du Canada. En raison de l'importance du sujet et conformément à l'usage pour une déclaration de cette importance par un ministre de la Couronne, j'ai l'intention de m'en tenir au texte que j'ai préparé à cette occasion.

Qu'on me permette de dire, tout d'abord, que c'était une excellente idée, à mon avis, de tenir cette réunion au Canada. Grâce aux magnifiques dispositions d'ordre matériel qui ont été prises, avec la collaboration des divers ministères du gouvernement et sous l'habile direction du général Fin Clark, président de la Commission de la capitale nationale, nos distingués visiteurs ont été, je n'en doute pas, très favorablement impressionnés par leur séjour ici. Je ne saurais trop féliciter ceux qui, depuis plus de quatre mois, se sont occupés de ce travail préparatoire.

En outre, le ministre de la Défense nationale et moi-même avons eu, bien sûr, l'occasion de conférer avec nos homologues durant et avant la réunion ministérielle même. J'ai eu des entretiens très fructueux, dans les quatre jours qui ont précédé la réunion, avec M. Rusk, secrétaire d'État, lord Home, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, et avec M. Schroeder, d'Allemagne, c'est-à-dire avec les principaux participants et représentants à cette conférence des pays avec lesquels nous entretenons des relations très étroites. J'ajouterai, afin de ne pas faire de distinctions injustes, que j'ai eu aussi des entretiens importants et utiles avec les ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas, de Belgique, du Portugal, de Turquie, de Grèce et du Danemark. Nous avons pu passer en revue non seulement les questions qui devaient être étudiées lors de la conférence, mais aussi les questions d'intérêt commun pour nos pays. En temps ordinaire, il aurait fallu des mois peut-être pour établir des contacts personnels directs avec ces ministres des Affaires étrangères ou, dans le cas du ministre de la Défense, avec ses homologues des 14 pays qui ont participé à la réunion ministérielle en même temps que le Canada. Je dois dire que c'est grâce à la prévoyance du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui a demandé, en décembre dernier, que la conférence se tienne à Ottawa.

(Texte)

Tout au cours des entretiens privés que j'ai eus avec nos distingués visiteurs s'est manifestée une conscience profonde de ce que le succès de l'alliance dépend en dernière analyse de notre capacité d'atteindre à une association réelle des peuples de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

Cette association dépendait surtout, naguère, de l'entente anglo-américaine à laquelle il est arrivé au Canada de contribuer à l'occasion. L'intimité qui règne maintenant entre Washington et Londres en est l'encourageant résultat.

Aujourd'hui que l'Europe s'est complètement relevée des ruines de la guerre, la communauté atlantique doit reposer sur des bases plus larges.

Le Canada, en sa qualité de pays nord-américain, doté d'un précieux héritage et de deux cultures reçues de deux mères-patrie, peut encore avoir l'occasion d'être utile en exerçant une influence discrète en vue d'une entente atlantique encore plus parfaite.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, la réunion a été opportune à un autre point de vue encore. Elle a permis au gouvernement de dissiper les doutes qui subsistaient dans l'esprit de nos alliés quant à l'attitude du Canada pour ce qui est des engagements assumés, au nom de nos forces armées, par le gouvernement précédent. A cette fin, le ministre de la Défense nationale a pris l'initiative, dès la première journée de la conférence, de dissiper tout malentendu, en répétant à ceux qui assistaient à la séance ministérielle du Conseil les renseignements que le premier ministre avait transmis au Parlement deux jours plus tôt,

à savoir qu'on avait repris, avec les États-Unis, les négociations portant sur les systèmes d'armements nucléaires de défense, qui avaient déjà fait l'objet d'entretiens avec les États-Unis.

Je veux que l'on sache bien que le Canada n'a accepté aucun engagement nouveau au cours de la réunion qui vient de se terminer. Cependant, le gouvernement actuel a pour principe de prendre les mesures requises pour que les forces canadiennes puissent remplir le rôle que le gouvernement précédent a accepté en leur nom. Il l'a fait en 1959. Cette fonction ne disparaîtrait pas tout bonnement si le Canada n'y donnait pas suite. Il ne se produirait qu'une chose: un autre membre de l'Alliance ou même plusieurs devraient assumer, à notre place, les obligations qui sont nôtres.

Le genre d'effectifs que le Canada a consenti à contribuer s'intégrait à un programme déterminé d'exigences militaires de l'OTAN, et je suis sûr qu'aucun député ne voudrait que le Canada impose à d'autres une tâche volontairement assumée par notre pays, par l'entremise du gouvernement précédent, dans le cadre du programme commun de défense de l'Alliance. Je souligne le mot «volontairement», car on a accepté de fournir la participation militaire requise pour satisfaire aux exigences convenues, à la suite de négociations bilatérales tenues entre les autorités militaires de l'OTAN et les divers États membres de l'Alliance, et ces derniers n'ont pas tous jugé opportun de jouer un rôle nucléaire. Je reviendrai, un peu plus tard, sur cet aspect de la réunion de l'OTAN.

La réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN qui se tient au printemps groupe d'ordinaire les ministres des Affaires étrangères, qui examinent les événements internationaux et analysent l'état de l'Alliance. Cette fois-ci, les ministres de la Défense ont aussi participé à la réunion, puisque l'ordre du jour comprenait des articles afférents à l'organisation des forces de dissuasion dont dispose l'Alliance. Sans doute, les députés ont-ils pris connaissance du communiqué publié à l'issue de la réunion, vers midi vendredi dernier, mais, aux fins du compte rendu, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à la Chambre de faire imprimer dans le hansard le texte du communiqué, dans les deux langues où il a été publié, soit en français et en anglais.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de souscrire à cette proposition?

Des voix: Entendu!

[*Note de l'éditeur: Le communiqué en question figure en appendice.*]

L'hon. M. Martin: Les décisions prises au sujet de la défense, à cette réunion, ont été très remarquées par le public, presque à l'exclusion de toute autre chose. Je ne veux pas minimiser l'importance de ces décisions, parce qu'elles marquent un autre pas vers l'intégration des divers éléments des forces de dissuasion qui devraient, dans une certaine mesure, améliorer leur coordination et leur contrôle. Mais je voudrais aussi signaler aux députés que l'accent, dans le communiqué, était sur la paix. Il commençait et se terminait sur cette note. C'est d'ailleurs ce qu'il faut, car notre Alliance est défensive, et toute activité militaire n'est maintenue que dans l'intérêt de l'intégrité des États membres et, par conséquent, de la paix internationale. Tout le concept sur lequel l'OTAN se fonde est la prévention de la guerre. On se rend donc compte dans le cadre de cette Alliance qu'il est impossible d'assurer la paix par la seule puissance militaire. Ainsi, le Conseil a affirmé de nouveau son désir de rechercher, par la voie des négociations, des solutions équitables, et il est à espérer que le monde communiste arrivera à comprendre que, lui aussi, a un intérêt non moins grand à chercher un pareil règlement.

Certaines des causes d'inquiétude—soit Berlin, Cuba et le Laos—sont citées dans le communiqué et ont fait, d'ailleurs, l'objet de délibérations dans les séances privées du Conseil. J'ai fait rapport au Conseil de la situation peu satisfaisante qui régnait au Laos, du point de vue de l'un des trois pays membres de la Commission internationale de surveillance. J'ai dit que nous étions déterminés à toujours insister sur une plus grande liberté d'action et de mouvement pour cette Commission, et je vois avec plaisir que les trois pays membres ont rédigé conjointement leur plus récent mémoire.

Trop souvent jusqu'ici le Conseil s'est réuni sous la menace d'une crise. En décembre dernier, sa réunion a eu lieu immédiatement après les événements de Cuba. L'année précédente, il s'agissait du mur de Berlin. Cette année-ci, nous ne devons faire face à aucune menace immédiate d'agression armée qui atteindrait directement la région du traité. Le fait a été relevé dans notre exposé de la situation internationale. D'autre part, l'absence de guerre ou de danger de guerre est bien loin d'être le genre de paix que nous recherchons. Nous avons aussi été obligés d'admettre qu'il reste des problèmes à plus long terme à régler, comme ceux que cite le communiqué, ce qui est une source continuelle de grave inquiétude. Les causes de la présente accalmie se trouvent peut-être dans le bloc sino-soviétique lui-même, bien que personne ne puisse prédire combien de temps cet état d'immobilité dans les rapports entre l'Orient et l'Occident pourra continuer.

Il y a eu entente complète sur l'importance qu'il y avait à maintenir des rapports continuels avec l'Union soviétique, afin de résoudre si c'est possible certains aspects de la situation qui pourraient aboutir à la guerre et assurer, du moins, qu'aucun des deux côtés ne comprenne mal les intentions de l'autre. A cet égard, la décision de principe que les États-Unis et l'Union soviétique ont prises à Genève afin d'établir des communications directes entre Washington et Moscou, a été bien reçue par la délégation du Canada, comme une initiative qui diminuerait les risques de guerre par faux calcul.

Cette entente a été l'un des résultats accessoires les plus utiles de la conférence des 18 puissances sur le désarmement, qui est actuellement en cours à Genève. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans une de mes interventions au Conseil, les perspectives de la conférence de Genève sur le désarmement, ainsi que des pourparlers sur l'interdiction des essais nucléaires, sont si loin d'être encourageantes que ce serait manquer de sens pratique que de relâcher notre effort de défense. Mais j'ai remarqué, en même temps, que les conséquences d'une course effrénée aux armements, du point de vue tant militaire que financier, sont telles que nous ne pourrions tout simplement pas relâcher nos tentatives de négocier la réduction équilibrée des armements et des forces armées, à condition de pouvoir également nous assurer des mesures appropriées de protection. Abandonner cet effort serait le fait du désespoir, même si je ne me fais aucune illusion au sujet de la facilité ou de la rapidité avec lesquelles il sera possible d'atteindre certains résultats.

On a appuyé à l'unanimité la poursuite, à Genève, des tentatives devant aboutir au désarmement général et absolu, par étapes, sous un contrôle international efficace et en prenant les mesures de protection qui s'imposent sur le plan international. Même si un véritable progrès dans le sens de la diminution des armements peut sembler encore assez lointain—je crois que c'est en effet le cas—il y a des domaines connexes, comme les communications constantes, qui peuvent diminuer de façon sensible le risque de guerre par accident ou faux calcul et contribuer de ce fait au maintien de la paix et de la sécurité. De même, en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, j'ai exprimé, au nom de la délégation canadienne et du gouvernement du Canada, notre satisfaction de voir la démarche anglo-américaine faite à Moscou pour essayer de nous sortir de l'impasse où nous nous trouvons à l'heure actuelle. J'ai bien précisé le point de vue canadien, soit qu'il ne faut pas relâcher l'effort en vue de combler le fossé étroit qui sépare l'Orient de l'Occident dans cette question. Comme souvent déjà, ce qui cause toutes les difficultés, c'est la question de la vérification.

En évaluant, à la réunion du Conseil, l'état de l'Alliance, l'attention s'est surtout concentrée sur l'amélioration et l'intensification des consultations opportunes portant sur les événements politiques. C'est là un sujet sur lequel les membres du gouvernement actuel ont déjà acquis une certaine expérience. En effet, dès 1955, le premier ministre (M. Pearson) a étroitement collaboré avec le groupe constitué à cette fin et qui a établi, à l'origine, les méthodes et les règles fondamentales observées depuis lors par l'Alliance. Depuis que j'ai assumé ma tâche, j'ai constaté qu'on avait fait, pendant les années qui se sont écoulées entre-temps, des progrès impressionnants dans ce domaine. Mais, dans la même période, les problèmes que doivent régler les membres de l'Alliance ont augmenté en proportion, et il y a lieu d'intensifier les efforts dans ce sens. J'ai profité de l'occasion, en examinant à nouveau la question du point de vue canadien, pour bien préciser que toute insuffisance qu'il aurait pu y avoir du côté canadien, disparaîtrait.

Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre, comme je l'ai d'ailleurs fait à l'intention de nos collègues de l'OTAN, que le gouvernement canadien considère son apport à cet organisme et, d'ailleurs, le rôle militaire de l'Alliance elle-même, comme une partie du vaste réseau d'activité internationale tendant au maintien de la paix. Ainsi que l'a déjà signalé le premier ministre dans les observations qu'il a faites à la cérémonie d'ouverture, l'interdépendance de toutes les nations est un trait caractéristique de notre temps. On a fini par reconnaître qu'une guerre régionale, qu'elle se déroule en Indochine ou en Afrique, peut, si on ne la réprime pas, avoir des conséquences tout aussi graves que des hostilités éclatant à un point névralgique que nous connaissons mieux et qui inquiète directement l'OTAN. Cependant, par consentement tacite, les grandes puissances se sont vu refuser toute participation à plusieurs de ces responsabilités pacificatrices en dehors du territoire de l'OTAN, puisque l'un des premiers objectifs c'est de prévenir les combats tout en évitant le risque plus grave encore d'une guerre entre grandes puissances. C'est pour cette raison que le Canada a toujours eu pour principe d'assumer ses obligations internationales de pacification tant au sein des Nations Unies, comme à Gaza et au Congo, qu'à l'extérieur, comme il l'a fait pour la Commission en Indo-Chine. Ces diverses activités nous rappellent sans cesse qu'il faut voir l'Alliance atlantique dans une optique universelle.

Tout en plaçant l'OTAN dans ce contexte, nous n'oublions pas que le grand défi porté

au monde à l'heure actuelle se situe entre les régimes totalitaires et hermétiques du bloc communiste et les sociétés libres du monde occidental, et que nous comptons sur l'OTAN pour relever ce défi. Une des questions qui nous a le plus préoccupés lors de cette réunion c'était la nature de ce défi et de quelle façon il fallait équiper les forces de l'OTAN pour pouvoir répliquer, advenant une offensive dirigée contre un pays de l'OTAN. A ce propos, deux décisions de grande importance pour le Canada et l'Alliance ont été prises, toutes deux mentionnées dans le communiqué.

La première visait la possibilité pour l'Alliance de faire face à la menace manifeste posée par l'Union soviétique qui accroît son arsenal d'armes nucléaires. Le paragraphe 8 du communiqué fait part de certaines décisions prises par le Conseil pour regrouper et organiser certains éléments des forces de dissuasion nucléaire sous le commandement du commandant suprême allié en Europe. Ces forces comprendront désormais tout le groupe de bombardiers V du Royaume-Uni ainsi que trois sous-marins américains équipés de Polaris. Cette puissance formidable mise à la disposition du SACEUR s'ajoutera à certaines forces nucléaires tactiques déjà existantes ou prévues et dont il dispose à l'heure actuelle. Cette décision avait une conséquence directe pour les forces canadiennes en Europe car, en manifestant notre intention de fournir à notre division aérienne les armes grâce auxquelles elle pourrait jouer son rôle de force de frappe, conformément aux engagements pris par l'ancien gouvernement, nous avons ouvert la voie qui permettra au Canada de faire sa part dans les nouvelles ententes.

Je tiens à bien préciser que, par suite de cette décision, le gouvernement ne devient aucunement membre du club nucléaire, en tant que pays qui possède et fabrique des ogives nucléaires. En fait, les décisions prises à cette réunion à l'égard de l'organisation des forces nucléaires de l'Alliance sont en tout point conformes aux résolutions adoptées unanimement par les Nations Unies visant à empêcher la dissémination d'armes nucléaires sous contrôle national exclusif. Les États-Unis auront, tout comme auparavant, la garde de l'armement nucléaire de toutes les forces en cause, à l'exception des bombardiers du Royaume-Uni. Je tiens aussi à préciser qu'aucune nouvelle tâche n'est confiée aux forces canadiennes, car l'ancien gouvernement les avait déjà affectées au commandement du SACEUR. La délégation canadienne a accueilli ces dispositions comme des mesures qui, parce que la connaissance et la responsabilité en matière de défense nucléaire seront davantage partagées, resserreront les liens qui unissent les membres de l'Alliance et, pour emprunter le texte même du communiqué, «vont améliorer la coordination et le contrôle de ces forces nucléaires de dissuasion».

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait-il de lui poser ici une question? Sans admettre le moins du monde cette question d'engagement contracté, je demande à l'honorable représentant si M. le juge Thorson avait raison de déclarer, il y a deux jours, que le gouvernement actuel a pris des dispositions ou donné son consentement en vue d'armer les F-104 de bombes d'une mégatonne, autrement dit, de bombes d'une puissance équivalant à un million de tonnes de t.n.t. chacune?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition dit que le juge Thorson a bel et bien fait cette déclaration, dont je n'ai pas pris connaissance. Sans doute a-t-il droit à son opinion. Nous sommes en pays libre.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est un ancien collègue à vous.

L'hon. M. Martin: Tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne sied pas qu'on donne au club nucléaire le sens que lui prêtent les critiques de la politique du nouveau gouvernement. Tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement actuel n'a fait qu'agir en fonction d'un engagement contracté par le gouvernement que dirigeait le très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'admets rien de tel. Ce n'est pas à répéter de semblables choses, d'ailleurs niées plus d'une fois, qu'elles finiront par être vraies. Très simple est la question que je pose: le gouvernement entend-il—et, si telle est son intention, l'a-t-il nettement manifestée à ses alliés de l'OTAN à la récente conférence—faire en sorte que les deux cents F-104 canadiens soient armés de bombes d'une mégatonne? Voilà tout ce que je demande.

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant a écouté ma déclaration. Après avoir prêté l'oreille à ce que je vais dire, il lui faudra tirer sa propre conclusion. Tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement se propose de faire honneur à un engagement que le Canada a pris...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas le moins du monde!

L'hon. M. Martin: ...engagement contracté par un gouvernement dont mon honorable ami était la figure dominante. Le fait est là. Nous reconnaissons qu'il est souhaitable de faire de l'OTAN un instrument efficace et, à ce propos, nous nous proposons en ce moment de voir à ce que cet engagement soit respecté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas eu de tel engagement.

L'hon. M. Martin: Les mesures en question doivent être prises dans le cadre du processus de démocratisation de l'Alliance en ce qui concerne l'exercice de ses lourdes responsabilités dans le domaine nucléaire.

La deuxième décision d'importance est consignée au paragraphe 9 du communiqué, où l'on reconnaît la nécessité de réaliser un équilibre satisfaisant entre les forces nucléaires et les forces classiques. A cette fin, le Conseil permanent a reçu l'ordre d'entreprendre, avec les conseils des autorités militaires de l'OTAN, une revue complète des questions, liées entre elles, de stratégie, de besoins en fait de forces et de ressources pour y répondre. J'ai mentionné que l'OTAN doit pouvoir relever un défi de bien des façons; c'est dire que si le défi est traditionnel, on doit disposer des moyens classiques d'y répondre, sans recours prématuré aux armes nucléaires. En même temps, la force nucléaire doit être là pour décourager toute possibilité d'une attaque directe avec des armes atomiques.

Les membres de l'Alliance doivent partager équitablement le coût du maintien de l'équilibre recherché, qui doit être adapté aux possibilités de chacun, compte tenu de ses ressources et de ses autres obligations sur le plan militaire. Le Canada a de lourdes responsabilités en ce qui concerne la défense du continent nord-américain, ainsi qu'au sein de l'OTAN et des Nations Unies, et dans les divers domaines où s'exercent des initiatives visant à sauvegarder la paix. Nous devons calculer notre contribution en fonction de ces responsabilités ainsi que des ressources dont nous disposons. Nos perspectives de planification doivent être à aussi long terme que possible, faute de quoi nous ne pourrons contribuer utilement à la paix mondiale.

Comme le savent les membres de la Chambre, le premier ministre a annoncé aux Communes, et le ministre de la Défense nationale au Conseil que le gouvernement entend revoir son programme de défense nationale et former immédiatement un comité parlementaire qui sera l'un des rouages essentiels. Nous serons bientôt saisis d'une motion à cet effet. Ainsi la revision de notre propre politique sera-t-elle parallèle à la revision qu'entreprend l'OTAN, chose fort utile, compte tenu de l'étendue de nos obligations dans le domaine de la défense. Ces deux mises au point permettront probablement au gouvernement de se faire une idée claire sur la continuation et les remaniements de notre programme de défense et de la répartition de nos forces.

On s'est perdu en conjectures, monsieur l'Orateur, sur la raison pour laquelle il n'est pas fait mention, dans le communiqué, de l'autre projet relatif aux armes nucléaires qui, nous le savons, a été étudié attentivement au sein de l'Alliance. Je veux parler de ce qu'on appelle la force multilatérale et, en particulier, de cette partie qui consisterait en une flotte de bâtiments à équipages internationaux et munis de fusées Polaris. Cette question ne figurait pas à l'ordre du jour, car la mission spéciale dirigée par l'ambassadeur des États-Unis, M. Livingston Merchant, n'a pas encore terminé ses visites dans les diverses capitales des pays de l'Alliance. Je n'en dirai donc pas plus long pour l'instant, sauf que le gouvernement canadien espère pouvoir accueillir l'ambassadeur et sa suite à Ottawa, au cours de la première semaine de juin, afin de se renseigner davantage sur les ramifications de cette proposition.

A tout prendre, monsieur l'Orateur, la réunion qui s'est tenue à Ottawa a été l'une des plus fructueuses que l'Alliance ait eues à ce jour.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'en dit le *Citizen* d'Ottawa.

L'hon. M. Martin: J'ai bien lu ce que dit le *Citizen* d'Ottawa, mais le distingué journaliste qui a écrit l'article en question n'assistait malheureusement pas à la réunion. Il n'est que trop facile, j'ai le regret de le dire, de suivre la mode et de mettre en relief les tendances centrifuges de l'OTAN, tendances qui se font nécessairement jour dans une association d'États libres et souverains, dont la collaboration a si bien réussi à amortir, dans une certaine mesure, les pressions extérieures. C'est précisément parce que l'OTAN a réussi à protéger ses membres contre toute agression que ces derniers peuvent se permettre d'être en désaccord sur certains points. Cela s'explique du fait que l'Alliance atlantique ne compte parmi ses membres que des pays avides de liberté.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Martin: J'ai presque fini, mais je remercie la Chambre. Le désaccord qui peut exister au sein de l'Alliance ne vise aucunement les buts fondamentaux qu'elle s'est fixés pas plus qu'il n'amoindrit la détermination de chaque membre de sauvegarder l'héritage collectif.

Lors de sa réunion, le Conseil a été appelé à prendre certaines décisions propres à renforcer les liens qui unissent l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, ce qu'il a fait à l'unanimité et dans une atmosphère d'harmonie. Il est faux de dire que le désarroi règne au sein de l'OTAN. Les ministres ont donné

suite au discours d'ouverture qui a été prononcé par l'un de ceux qui ont toujours soutenu l'Alliance, le premier ministre du Canada. Les sages conseils qu'il a prodigués, le bilan qu'il a dressé des réalisations de l'OTAN, les avertissements qu'il a donnés au sujet des menaces que réserve l'avenir et le plaidoyer qu'il a fait en faveur de l'unité ont créé une telle atmosphère au cours de la réunion que cette dernière passera à l'histoire comme un des points tournants des relations entre les pays de la région atlantique.

M. Olson: J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Maintenant qu'il dirige son ministère depuis plusieurs semaines et qu'il a pu prendre connaissance de certains renseignements auxquels, je suis persuadé, il n'avait pas accès auparavant, puis-je demander au ministre s'il croit que les sommes consacrées aux appareils Starfighter, Voodoo, Bomarc et Honest John seront gaspillées ou inutiles sans les engins nucléaires?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami a certainement répondu à sa propre question. En cas de guerre, et nous espérons que cette éventualité ne se produira jamais, quelle serait l'utilité d'un avion qui ne serait pas armé?

M. Muir (Lisgar): Je voudrais demander au ministre, maintenant qu'il a fait son exposé sur la réunion, s'il voudrait bien nous dire ce qui s'est passé à la conférence de l'OTAN.

L'hon. M. Martin: J'en serai ravi. La réunion de l'OTAN représente le seul moyen dont notre pays, et les autres pays du monde épris de liberté, mis en demeure par le plus grand péril de l'histoire humaine, disposent pour se défendre. A mon avis il ne convient pas d'utiliser le genre d'interrogation dont s'est servi l'honorable représentant, dans le dessein de rabaisser un organisme destiné à assurer la liberté de notre pays et du monde.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous offrir mes félicitations, ainsi qu'à l'Orateur suppléant et au président des comités, pour avoir été nommés aux hautes fonctions que vous détenez. Je suis sûr que vous accomplirez tous la tâche qui vous est dévolue avec sincérité et en faisant montre de justice envers tous les députés à la Chambre. Je tiens aussi à féliciter les motionnaires, (M^lle^ Jewett et M. Choquette) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je n'entends pas me lancer dans un débat avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Cependant, après avoir écouté, au cours de la dernière demi-heure, les propos vétilleux qu'il nous a tenus sur les armes nucléaires, après l'avoir vu refuser de répondre aux questions du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), j'ai souvenance d'une citation dont j'aimerais faire état. Je pourrais donner lecture de bon nombre de citations mais, plus que toute autre, celle que j'ai en main montrera à la population canadienne comment les libéraux ont changé d'attitude au sujet des armes nucléaires. La citation en cause est attribué au récipiendaire du prix Nobel pour la paix, le très honorable L. B. Pearson, et elle a paru dans le *United Church Observer,* livraison d'octobre 1960. En voici la teneur:

> Nous ne devrions pas adhérer au club nucléaire en acceptant des armes nucléaires assujetties à une réglementation nationale ou mixte. Cela ne donnerait pas tellement plus de sécurité au Canada ou à l'Alliance, et ce serait désavouer la prise de position que nous avons énoncée aux Nations Unies et ailleurs, savoir qu'il importe de restreindre plutôt que de multiplier le nombre d'États qui possèdent des armements nucléaires. Si notre pays devient une puissance nucléaire, il exercera beaucoup moins d'influence et d'autorité aux Nations Unies qu'il ne l'a fait dans le passé...

Telle était l'attitude adoptée en 1961. Et maintenant, les grands pions du parti ont changé d'idée. Ils changent d'idée si souvent que nous ne savons où nous en sommes, et eux non plus d'ailleurs, j'en ai bien l'impression.

Monsieur l'Orateur, les dernières élections ont porté au pouvoir un nouveau gouvernement. Je ne crois pas que cette élection s'imposait, car nous jouissions d'un bon gouvernement. Il n'est que de considérer les faits pour constater, comme le publie le *Journal* d'Ottawa, que la production nationale a augmenté de 8 p. 100 en 1962, atteignant le sommet inégalé de 40,400 millions de dollars, soit la hausse la plus considérable réalisée par un pays de l'hémisphère occidental. Après des années de déficits commerciaux, nous avons réalisé une balance commerciale favorable. Les réserves de change étranger, en devises américaines, ont atteint un total de 2,700 millions de dollars, soit le plus élevé depuis des années. Nos échanges commerciaux ont atteint un sommet sans précédent. La fabrication s'est accrue de 8 p. 100, la construction de 8.2 p. 100, et les immobilisations, de 4.8 p. 100. L'article de fonde tire la conclusion suivante:

> Nous devons tous souhaiter du succès à M. Pearson car, en fait, c'est souhaiter du succès au Canada. Mais pour l'amour de la vérité, si ce n'est pour autre chose, que M. Pearson et ses amis cessent de créer l'impression qu'ils ont pris en main une économie décadente.

Il n'en est rien. Ils voulaient obtenir le pouvoir. Je pourrais citer un éditorial qui a été publié dans le *Globe and Mail* de Toronto où on lit:

> Les libéraux sont passés dans l'opposition en 1957 après avoir été au pouvoir pendant 22 ans. Ils

comptaient dans leurs rangs un certain nombre d'anciens ministres qui auraient pu formuler des critiques avisées et éclairées et qui, au cours des quatre dernières années, auraient pu mettre au point des programmes pour remplacer ceux que présentait le gouvernement.

Les chefs libéraux n'ont pas jugé bon de saisir ces occasions d'une façon sérieuse: Au contraire, ils ont formulé des critiques négatives et funestes, prédisant la catastrophe pour notre pays, et passant le reste de leur temps à dresser de nouveaux supports pour consolider la structure branlante de l'État tutélaire libéral.

Les libéraux sont venus ici après les élections de 1962 avec un seul objectif en tête, celui de forcer à tout prix le gouvernement à décréter des élections. Ils ne pouvaient y parvenir seuls, il leur fallait l'appui des deux autres groupes qui siègent dans le coin de la salle. Au cours de la campagne électorale, les membres du Crédit social ont déclaré que le Canada est dominé par les libéraux et les conservateurs. L'autre jour à la Chambre, j'ai entendu un membre du Nouveau parti démocratique répéter la même vieille rengaine voulant que, depuis 90 ans, le Canada soit gouverné par les libéraux et les conservateurs.

Une voix: C'est exact!

M. Smallwood: Je n'en ai pas honte, parce que le Canada est le meilleur pays au monde et je suis fier d'être Canadien. Je suis ici parce que j'en ai assez d'entendre ces absurdités. Ces idéalistes ne savent pas de quoi ils parlent. Il n'y a pas de place dans notre pays aujourd'hui pour des groupes minoritaires. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement stable.

Une voix: Vous voulez dire comme celui de la Colombie-Britannique.

M. Smallwood: Vous aurez l'occasion de vous faire entendre. Si vous n'avez rien à ajouter à ce que vous venez de dire, c'est peu. Les créditistes interrompent nos discours. Ils n'aiment pas qu'on leur dise la vérité, mais c'est ce qu'ils entendront dans quelques minutes.

Une voix: Tant mieux!

M. Smallwood: Parlons maintenant de ce gouvernement créditiste. Si les membres du Crédit social veulent bien m'écouter, j'ai quelque chose à leur dire. Ils ne savent pas qui est leur chef. Ils ne savent où ils vont.

M. Grégoire: Nous savons où nous allons.

M. Smallwood: Oui, vous rétrogradez.

Je me souviens que le 4 février, à six heures, le député de Red-Deer (M. Thompson) a déclaré à la Chambre que le pays ne pouvait pas se permettre une autre élection, après quoi il est allé souper. Je ne sais trop ce qu'il a mangé ou ce qui est arrivé dans l'intervalle mais, à son retour, il s'est mis à réclamer des élections. Voici ce qui s'est passé, à mon avis. Son adjoint, le chef du groupe québécois, lui a promis de remporter soixante sièges, ce à quoi le chef national a rétorqué: «Quant à moi, je ferai élire 40 députés.» Ils s'imaginaient qu'ils remporteraient un si grand nombre de sièges, qu'ils accompliraient du progrès, mais ils ont rétrogradé. Ils ont perdu des sièges dans la province de Québec et ils ont à peine réussi à conserver ceux qu'ils détenaient dans l'Ouest.

M. Patterson: Ne siégez-vous pas vous-même sur les banquettes de l'opposition?

M. Smallwood: Au cours de la campagne, ils ont relevé le fait que nous n'avions pas de budget et que la situation ne pouvait durer. Ils ont aussi parlé de la dette nationale. Tout à l'heure, un député a mentionné l'Alberta et la Colombie-Britannique. S'ils tiennent à connaître les faits, les voici. En Alberta, la découverte de pétrole a rapporté plus d'un milliard et demi au trésor provincial. N'importe qui peut diriger un pays—je regrette de voir le député de Red-Deer quitter la Chambre, car je n'ai pas fini—quand ce pays peut compter sur des puits de pétrole aussi prolifiques.

M. Grégoire: Vous parlez trop vite.

M. Smallwood: Vous ressemblez à un caneton. Quand vous n'êtes pas en train de nasiller, vous vous mettez les pieds dans les plats.

Passons maintenant à la Colombie-Britannique. Sous le régime créditiste, la dette de la Colombie-Britannique est passée de 218 millions en 1952 à 1,260 millions aujourd'hui. C'est ce qu'accomplit le Crédit social en Colombie-Britannique.

M. Leboe: Examinez leur budget. On y dit, pas de dette, pas d'intérêt.

M. Smallwood: Ma foi, vous, créditistes, pouvez interpréter les chiffres comme bon vous semble. Au cours de la campagne électorale, l'honorable député de Red-Deed (M. Thompson) est venu dans la ville où j'habite. Entre 400 et 500 personnes ont assisté à la réunion, puis de retour à Red-Deer, il a dit à ses commettants qu'il était sûr de remporter la circonscription de Battle-River-Camrose. J'ai demandé à un de mes amis qui avait assisté à la réunion ce que le chef du Crédit social avait à dire. Il m'a répondu: «Je suis parti au bout de 40 minutes sans l'avoir entendu dire quoique ce soit». Pas plus tard que la semaine dernière, l'honorable député de Red-Deer a servi à la Chambre certaines de ses vieilles rengaines.

Pendant la campagne électorale, l'honorable député de Red-Deer a prétendu à Vancouver

que le premier ministre Manning ferait partie du cabinet fédéral si le Crédit social remportait les élections. Mais voici ce qu'a publié le *Journal* d'Edmonton le 26 mars 1963:

La déclaration de Thompson serait non fondée—Le premier ministre E. C. Manning a qualifié une déclaration du chef national du Crédit social, M. Robert Thompson, de «parfaitement injustifiée et sans fondement».

M. Thompson a déclaré dimanche à une conférence de presse donnée à Vancouver que le premier ministre Manning ferait probablement partie de son cabinet si le Crédit social était porté au pouvoir lors des élections fédérales du 8 avril.

M. Manning a déclaré au *Journal* lundi: «Je suis certain que M. Thompson n'avait pas l'intention de donner cette impression lorsqu'il a adressé la parole à Vancouver, car nous ne nous sommes jamais entretenus de cette question.»

Telle est l'étourderie des gens qui font des observations du genre, mais cette fois-ci la population canadienne a démontré qu'il n'y avait pas de place pour les partis fragmentaires au sein de la politique canadienne. Que ceux qui siègent à la gauche se joignent aux libéraux et ceux de la droite aux conservateurs et cherchons à accélérer les travaux.

Une voix: Regardez donc votre propre parti et les dissidences qui s'y manifestent.

M. Smallwood: Ne vous cassez pas la tête. Monsieur l'Orateur, le discours du trône n'est qu'une édition ressassée des mesures proposées par le gouvernement conservateur. On nous a parlé assez souvent de la dévaluation du dollar et je me souviens des hauts cris lancés en 1962 par les chefs libéraux quand nous avons dévalué notre monnaie. Ils ont dit qu'il s'agissait d'une mesure terrible mais, si je regarde en arrière, je m'aperçois que le 16 septembre 1939 et le 5 juillet 1946, sous le régime libéral, le dollar canadien était dévalué à 90.5 cents. La valeur de notre monnaie est demeurée la même en 1949 et en 1950.

La dévaluation du dollar canadien a donné une impulsion à l'économie du pays, mais il est intéressant de noter que le journal canadien *Liberal Challenge*, publié par le parti libéral en décembre 1962, reproduisait la citation suivante du magazine *Times* de New-York:

L'humiliation ultime s'est produite cet été quand le gouvernement a été forcé de dévaluer le dollar canadien. On en a fixé la valeur à 92½ cents (É.-U.).

Je remarque cependant que le ministre des Finances se rend maintenant compte que la mesure avait du bon et je suis heureux de le voir satisfait de laisser le dollar à la valeur à laquelle il a été fixé. La citation du magazine *Times* de New York disait également:

Avec l'hiver, la saison la plus dure dans ce pays, les Canadiens attendent maintenant pour voir quelle sera la gravité de la crise économique et jusqu'à quel point ira l'austérité. Les Canadiens sont résignés à voir augmenter les prix à cause de l'imposition d'une surtaxe sur les importations.

Que s'est-il produit monsieur l'Orateur? Le coût de la vie au Canada s'est élevé légèrement, soit de 1.6 p. 100 depuis l'automne dernier, ce qui constitue l'augmentation la plus faible de tout le monde occidental. On parle des conditions économiques du pays mais, le 13 février dernier, le *Journal* d'Ottawa disait ce qui suit:

M. Pearson et son génie économique, M. Walter Gordon, parlaient autrefois de la diminution de notre produit national brut. Ils ne tiennent plus les mêmes propos maintenant. Le produit national brut monte: en 1962 on s'attend qu'il augmentera de 8.2 p. 100 par rapport à 1961.

Plus loin dans l'article on retrouve:

Il y a à peine quelques jours le président Kennedy a cité des faits qui prouvent que du point de vue de la stabilité économique, la situation du Canada en 1962 était meilleure que celle de n'importe quel autre pays industriel occidental, y compris les pays du Marché commun.

Quand ces gens jouaient les prophètes de malheur, leur seul désir était de reprendre le pouvoir, sans se soucier de la vérité et de ce qu'ils faisaient avaler à la population canadienne.

Ils ont parlé de chômage. Eh bien, monsieur l'Orateur, du chômage, il y en a eu sous le régime libéral précédent. Je peux même citer le *Western Canadian Lumber Worker* de novembre 1951, où un partisan du Crédit social dit que «du chômage à 5 p. 100 c'est bon pour le Canada».

Il serait bon pour l'économie canadienne que 5 p. 100 de la main-d'œuvre soit en chômage, a déclaré M. E. W. Hinman, trésorier provincial de l'Alberta.

Ce n'est là qu'un autre exemple du peu de sérieux de ces gens-là. Nous avons amélioré la situation du chômage, et j'ose espérer que le gouvernement libéral va modifier la loi sur l'assurance-chômage, car il est tout à fait injuste que des personnes qui ne tiennent pas à travailler puissent toucher des prestations. Néanmoins, le gouvernement ne saurait enrayer le chômage sans l'appui des villes et des municipalités. A ce propos, je ne puis songer à un meilleur exemple que celui de la ville d'Ottawa, qui embauche des femmes pour s'occuper de la circulation. Elles pétaradent dans les rues sur leurs scooters, vérifiant les compteurs et dirigent la circulation aux carrefours. Ce n'est certes pas un emploi pour les femmes. Cela ne confère pas de dignité à la ville d'Ottawa et, en plus, cette pratique enlève de l'emploi aux hommes. Il y a plusieurs pères de famille qui pourraient faire ce travail et je suis sûr que ces femmes pourraient trouver un emploi qui leur conviendrait mieux que de diriger la circulation.

Je déplore que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) ait quitté la Chambre, parce que je désirais lui dire que je m'inquiète un peu du fait que plusieurs employés de l'État ont été déplacés. Je parle du favoritisme libéral, car ce parti s'y connaît bien en ce domaine. Souvenons-nous que dernièrement on a enlevé de son poste le seul membre de la Commission des pensions des anciens combattants qui venait de l'Ouest, mais peu après notre arrivée au pouvoir, comme on savait que l'inspecteur des navires à Montréal possédait des spiritueux et du tabac de contrebande, je me souviens de la bataille que nous avaient livrée les membres de l'opposition d'alors.

L'année dernière, l'ancien député d'Assiniboïa s'est levé en Chambre pour faire un grand discours à propos de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui était, disait-il, la machine électorale du ministre conservateur de l'Agriculture. L'honorable député n'avait sans doute pas une grande expérience en ce domaine. Il aurait dû connaître la machine électorale que les libéraux possédaient avant que nous prenions le pouvoir. Je connais un homme qui a suivi les cours, sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans une ville de l'Alberta. Il a dit qu'environ 90 personnes y assistaient et que le préposé aux cours leur avait dit: «Vous êtes tous de bons libéraux, sans quoi vous ne seriez pas ici aujourd'hui». Puis il leur dit d'aller s'emparer des concessions en vertu de ladite loi sans en prendre plus de huit, et en même temps de prêcher la doctrine libérale aux cultivateurs de l'endroit. J'espère que le gouvernement actuel n'usera pas à nouveau de procédés aussi peu recommandables. Il devrait être en mesure de diffuser la propagande libérale dans l'Ouest sans recourir à ces méthodes ni se servir des fonds du Trésor. Dans ma circonscription, il y a des libéraux, des créditistes et... Pardon, je ne pense pas qu'il y ait de créditistes.

Une voix: Ne commettez pas d'injustices!

M. Smallwood: Je ne commets pas d'injustices; je favorise la compétence. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies profite aux libéraux et aux conservateurs, et si les libéraux se mettent en tête de congédier tous ces gens, ils débaucheront tous ceux qui avaient l'habitude d'appuyer leur parti.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est restreint, et j'en arrive maintenant à l'agriculture. Le ministre n'est pas à la Chambre aujourd'hui, et c'est fort déplorable. J'ai par devers mois deux brochures publiées par la Fédération libérale nationale, et qui s'intitulent «La prospérité dans la ferme» et «Il est temps de passer à l'action». Ce sont de petites brochures qui se trimbalent fort bien. La première brochure déclare que, en ce qui concerne le blé, l'orge et l'avoine, le gouvernement libéral établira dare-dare un prix de $2 le boisseau pour la catégorie du Nord numéro 1. Les libéraux ont tenu ces propos à travers tout le pays, et le premier ministre (M. Pearson) a promis aux cultivateurs $2 le boisseau de blé. Voici que les 60 jours de décision sont presque écoulés, et je n'ai rien vu de fait jusqu'ici pour donner suite à cette promesse. Les libéraux ont promis d'instaurer un régime de dualité des prix d'après le contingent unitaire. J'espère qu'ils réfléchiront un peu avant de se lancer dans ce programme, car s'ils accordent des versements aux termes du contingent unitaire, le quart des cultivateurs obtiendront 75 p. 100 des versements, et ils négligeront le petit cultivateur qu'ils sont censés favoriser. J'espère donc qu'ils réfléchiront quelque peu à ces questions avant d'aller trop loin dans l'application de certaines de leurs nouvelles idées. La brochure fait savoir, en outre, qu'un nouveau gouvernement libéral établirait un prix de base plus élevé pour l'orge et l'avoine, prix qui sera annoncé longtemps avant l'ensemencement. Les libéraux comptent peu de représentants de l'Ouest du Canada, mais je peux leur apprendre qu'on est en train d'ensemencer baucoup d'orge et d'avoine à l'heure actuelle. Quand va-t-on donner suite à cette initiative? Probablement dans cinq ans. Les libéraux ne détiendront plus le pouvoir à cette date.

On nous apprend aussi la nomination éventuelle du ministre associé de l'Agriculture. Je veux bien qu'on nomme un ministre associé de l'Agriculture, mais qu'on désigne un ministre pour l'Ouest du Canada et un autre pour l'Est, cela revient tout bonnement à diviser le pays en deux. Ce régime ne fonctionnera pas. Qu'on ait un ministre de l'Agriculture pour tout le Canada, et un ministre associé qui lui serve de collaborateur, fort bien! Mais les libéraux vont essayer de diviser le Canada en deux en nommant un ministre de l'Agriculture pour l'Ouest et un autre pour l'Est, et cela ne marchera pas.

Je sais que les libéraux ont négligé l'Ouest du pays pendant 22 ans. Je les blâme parfois, mais pas toujours, parce que, en regardant en arrière, je m'aperçois que l'Ouest canadien a élu des représentants du PSD et du Crédit social pendant 22 ans. Je me demande alors si j'ai le droit de les blâmer. L'Ouest a maintenant élu des agriculteurs avec mission de mettre sur pied une bonne politique agricole. C'est ce que veulent nos concitoyens. Il faut revenir au gouvernement stable. Nous sommes allés à la recherche de marchés et avons vendu notre blé pendant

que les libéraux avaient le pouvoir. L'attitude du ministre du Commerce dans le gouvernement libéral pouvait s'exprimer ainsi: «Nous avons du blé. Si vous le voulez, venez le chercher.» Telle était l'attitude des libéraux; la nôtre, c'était d'aller vendre le blé. Nous avons adopté la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation qui a fourni de l'argent au ministère de façon à lui permettre de vendre le blé. Nous sommes allés vendre du blé à la Chine. Certains députés nous ont blâmés, alléguant que c'était immoral de vendre du blé à la Chine. Il n'est pas immoral de vendre des vivres à un pays affamé, quel qu'il soit.

Que le ministre du Commerce (M. Sharp) envoie ses délégations à l'étranger pour qu'elles vendent notre blé. Si le secteur agricole continue de prospérer, la prospérité s'étendra aux collectivités industrielles de l'Est, car les agriculteurs de l'Ouest achèteront les machines chères dont ils ont besoin pour exploiter leurs fermes. Cela créera d'autres emplois dans l'Est. J'espère donc que, d'ici quelques semaines, nous verrons la présentation en cette Chambre de saines lois visant l'agriculture. Si elles sont favorables au bien-être des agriculteurs, je serai le premier à y souscrire.

M. B. S. Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, la tradition veut, naturellement, que je joigne mes félicitations à celles des autres députés qui ont déjà pris la parole au cours du présent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je le fais en pensant à l'aide et aux conseils que vous m'avez si aimablement prodigués lorsque j'ai fait mes débuts, en juin dernier. Je profite de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis heureux de voir qu'ils continuent la belle tradition dans laquelle s'inscrivait le discours de celui qui a proposé l'Adresse à la dernière session, le député de Waterloo-Sud (M. Chaplin).

Si l'on veut bien m'excuser, monsieur l'Orateur, je franchirai un moment la barrière de la politique de parti pour regretter l'absence en cette enceinte de plusieurs des excellents orateurs qui ont contribué avec tant de compétence aux débats de l'an dernier. Je crois avoir écouté plus de discours que la moyenne des députés. Je regrette les aimables répliques de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, par-dessus tout, la logique limpide et les interventions pleines d'à-propos du député d'York-Sud. Si je ne puis adopter la philosophie politique de l'honorable député qui ne siège plus parmi nous, je n'en admire pas moins son apport aux Communes durant son bref séjour dans cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à tous les membres de la Chambre les observations formulées l'autre soir par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au sujet de la protection des droits et des privilèges que nous avons acquis ici même, au long de nombreuses années d'épreuves et de tribulations. J'espère que notre désir de réformer le Parlement ne nous fera pas embrasser la célérité aux dépens de l'efficacité.

A mon sens, le Parlement pourrait sans dommage renoncer à la haineuse campagne anti-américaine, lancée par les conservateurs lors des dernières élections. Nombre de discours qui nous sont venus de l'autre côté de la Chambre semblent malheureusement indiquer que cette campagne de proscription risque de se poursuivre à l'intérieur de cette enceinte. Elle met en doute l'intégrité du premier ministre (M. Pearson), et les allusions fréquentes à son voyage à Hyannisport, ainsi qu'à la presse, à la radio et à la télévision des États-Unis, font injure aux Canadiens, car ceux-ci ont établi sans équivoque, en allant aux urnes, qu'ils n'entendent pas faire de la Chambre une tribune d'anti-américanisme.

Monsieur l'Orateur, on ne s'en est pas tenu à mentionner les 60 jours de décision. Je crois que c'est sans doute le rôle de l'opposition. Mais je pense qu'on doit considérer comme une preuve de la bonne foi du premier ministre que le Parlement se soit réuni si tôt après les élections. Certes, si le ministre des Finances (M. Gordon) réussit à présenter son budget pendant la période des 60 jours, comme il en a déjà fait la promesse, il aura fait plus que le ministre des Finances précédent a pu accomplir en deux ans.

Monsieur l'Orateur, avant de passer au discours du trône, je pourrais peut-être dire quelques mots au nom de la collectivité que je représente. On pourrait dire de ma ville, comme de bien d'autres représentées en cette Chambre, qu'elle est bilingue. Nous n'avons chez nous ni agriculture, ni complexe industriel, mais pour la population, notre ville serait la troisième de la province de Québec. Nous avons acquis la réputation d'être la ville canadienne où règne peut-être le meilleur esprit civique. Notre succursale de la Légion a certainement respecté cette tradition et, comme je l'ai mentionné dans le débat sur l'Adresse l'année dernière, nous sommes très fiers du fait que la ville de Verdun a eu un taux d'enrôlement volontaire dans l'armée canadienne plus haut que toute autre ville d'importance comparable pendant la dernière guerre. Il y a à peine quelques semaines, nous avons été l'une des rares villes du Canada à bien commémorer les batailles d'Ypres.

Je me joins à d'autres députés qui ont déjà participé au débat pour dire que j'aimerais qu'on nous présente le projet d'assurance-santé très bientôt. J'aimerais que les libéraux donnent suite à leur promesse de verser des subventions universitaires aux étudiants les plus brillants. Je sais très bien, cependant, que tout ne peut se faire dès la première session, mais je suis certain qu'on va constamment nous rappeler cette mesure sociale essentielle dont nous avons bien besoin.

Dans ma ville, monsieur l'Orateur, nous avons particulièrement besoin d'une mesure législative et je veux parler ici du programme fédéral de construction d'habitations pour nos citoyens âgés. J'aime bien utiliser l'expression «citoyens âgés» pour parler de nos vieillards, car c'est exactement ce qu'ils sont. Ces gens ont fait leur part pour notre pays. Ils ne demandent pas la charité mais simplement le moyen d'exister tout en conservant leur fierté et leur dignité. Dans ma ville, en tout cas, les initiatives privées ont fait défaut à l'égard de la construction d'habitations pour nos citoyens âgés.

Un autre passage du discours du trône m'intéresse beaucoup. Je veux parler évidemment de l'institution d'une commission du biculturalisme et du bilinguisme. L'honorable représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé), que j'admire et estime beaucoup, a prononcé un excellent et émouvant discours sur ce sujet la semaine dernière. J'invite tous les députés qui n'étaient pas à la Chambre à lire le hansard pour connaître son interprétation des problèmes qui se posent dans la province de Québec. Il n'a cherché à jeter le blâme sur personne pour ce malheureux état de choses. Il a plutôt cherché à mettre en lumière les faits purs et simples. Il a signalé, et avec raison, je pense, que la fâcheuse situation économique du citoyen moyen du Québec comparativement, par exemple, à celle d'une personne de l'Ontario, est l'un des motifs fondamentaux du malaise qui règne aujourd'hui dans le Québec. Loin de moi l'idée de blâmer un parti ou l'autre pour ce malaise; je crois que nous sommes tous à blâmer.

J'étais donc très heureux, monsieur l'Orateur, de voir le premier ministre (M. Pearson) donner suite à sa promesse de l'automne dernier d'établir une telle commission royale d'enquête. Je crois que c'était là la première démarche, et la plus logique, qu'on ait proposée à la Chambre, en vue de reconnaître le problème du Canada français. J'espérais, monsieur l'Orateur, qu'une commission de cette nature pourrait faire ressortir certaines différences subtiles qui ont causé des frictions dans la province, et je parle de la question en connaissance de cause et avec une certaine inquiétude, car je suis l'un des centaines de milliers de Canadiens anglophones qui habitent la province de Québec. Je suis même né dans le berceau du pays, c'est-à-dire la ville de Québec, pour me rendre ensuite, encore en bas âge, dans le village de Sillery, dont le célèbre Chubby Power, qui s'est distingué à la Chambre des communes pendant de longues années, est originaire.

Monsieur l'Orateur, il y a bon nombre de différences qui séparent le Québec du reste du pays, et je ne puis, avec le peu de temps dont je dispose, en mentionner que quelques-unes. Mais je voudrais que les députés se souviennent de ce que les droits que les Canadiens français revendiquent pour eux-mêmes dans tout le pays, sont ceux dont j'ai toujours joui moi-même dans la province de Québec en tant que représentant de la minorité anglaise. Je me souviens, monsieur l'Orateur, d'avoir été pour la première fois à l'école il y a 35 ans. J'avais le droit de suivre les cours d'une école de langue anglaise, où les instituteurs étaient également anglophones, et dont le programme d'études pouvait être accepté par l'Église à laquelle appartenaient mes parents. La province de Québec a toujours reconnu ce privilège à tout le monde. Il ne fait aucun doute que les Canadiens français, quand ils demandent ce même privilège dans d'autres régions du Canada, revendiquent simplement ce qu'ils ont toujours accordé à la minorité dans notre province. L'emploi de l'anglais dans les immeubles provinciaux, dans l'administration municipale, et même sur les placards routiers, ainsi que dans les rapports périodiques et annuels, a toujours été encouragé et pleinement reconnu. Le maintien des droits et privilèges de la minorité dans notre province, même aux sombres jours de M. Duplessis, a toujours été protégé. Personnellement, en tant qu'homme que l'on considère à peu près bilingue, je ne puis m'imaginer le jour où chaque Canadien le serait complètement. Mais je crois qu'il est temps que chacun, au Canada, s'intéresse plus que d'une façon passagère au français ou à l'anglais, et je dirais, d'ailleurs, en passant, monsieur l'Orateur, que mes observations s'appliquent également à mes amis franco-canadiens.

Au lieu d'attendre qu'on donne suite à toutes les recommandations du rapport de la commission royale, il me semble possible de prendre certaines mesures pour favoriser la cause du bilinguisme, au moins dans les rangs de nos fonctionnaires supérieurs des divers ministères. Je ne souscris pas à la théorie selon laquelle tout doit être redressé d'ici 1967. Il n'y a certainement pas de délai magique dans lequel toute différence d'opinion doive disparaître. Mais j'estime que l'anniversaire de la Confédération devrait en tout

cas marquer la date d'une révision, que nous pourrions nous rappeler avec fierté comme ayant apporté certaines améliorations du point de vue du bilinguisme et du biculturalisme. J'estime, monsieur l'Orateur, que chaque Canadien a le devoir d'en apprendre un peu plus long au sujet du Canada français. Des Canadiens éminents ont découvert à leur grande joie, il y a plusieurs années, combien il est enrichissant et passionnant d'acquérir une profonde connaissance du Canada français, de sa culture, de sa langue et de ses traditions. La province de Québec est notre patrie d'origine et c'est de là que sont partis les courageux pionniers qui ont bravé les intempéries et ont poursuivi leur route pour faire connaître le Canada, et même les États-Unis, à nos amis d'Europe.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'attarder quelques instants sur les événements qui ont donné lieu à la renaissance de la province de Québec. Personne n'ignore qu'en 1960 notre province a finalement été libérée du joug d'un gouvernement très corrompu et si, économiquement parlant, elle n'a pas connu l'expansion qu'elle aurait dû connaître, il ne faut pas en rejeter toute la faute sur les épaules des Canadiens anglais. Les Canadiens français doivent examiner de plus près le joug tyrannique que des hommes comme Duplessis leur ont imposé. Aujourd'hui, notre province va de l'avant. L'établissement d'un régime d'assurance-hospitalisation, par exemple, l'a mis sur le même pied que le reste du pays. Nos universités sont prospères grâce aux subventions statutaires. L'instruction au niveau secondaire est maintenant gratuite jusqu'à la 11e année et la province met en œuvre un vaste programme de construction d'écoles secondaires et techniques. Les procureurs de la Couronne sont nommés de façon permanente.

Les antiques lois électorales ont été modernisées et, pour la première fois dans leur histoire, les habitants de la province de Québec mettent leurs épargnes au service de leur province, par l'entremise de leur Société générale de financement. Dans l'intervalle, le conseil d'orientation économique s'efforce d'étendre l'industrie au delà des bornes de la vallée du haut Saint-Laurent.

Bref, j'estime que la province de Québec est en train de combler, et de façon rapide, le fossé qui la sépare des autres provinces sur le plan économique. La culture y est en plein essor. La littérature et les arts qui s'y épanouissent se font connaître non seulement aux États-Unis, mais aussi dans le Canada de langue anglaise. Les programmes du réseau français de télévision débordent de vigueur et d'entrain et c'est à des techniciens de langue française que l'on doit les meilleurs films documentaires qui ont été réalisés par l'Office national du film.

Je reste optimiste en ce qui concerne l'avenir de la Confédération. J'estime, néanmoins, que les statuts constitutionnels devraient être révisés et mieux définis. Nous ne devons pas oublier que les lois de la Confédération ne seront guère utiles si le désir de les mettre à exécution ne s'inspire pas du respect et de la compréhension mutuels. Tous les Canadiens doivent souhaiter ardemment que l'égalité de chances comme l'égalité de langue soient le partage de tous les habitants du pays. Nous devons nous rendre compte que l'esprit qui animait les auteurs de la Confédération ne s'est jamais pleinement traduit sur le plan concret.

Le moment est venu de nous rendre compte que ce qui vaut pour le Québec vaut pour l'ensemble du Canada. Du même coup, les Canadiens français et la population du Québec doivent se rendre compte que ce qui vaut pour le Canada vaut également pour le Québec. Ce n'est pas en s'isolant que le Québec jouera son rôle. Ce n'est pas en se retirant de la Confédération que les Québécois réussiront à réaliser leur rêve économique. Le développement logique de la province de Québec jusqu'à la richesse la plus entière dont la province soit capable doit s'opérer au sein de la Confédération. Le moment est venu de le faire.

Le Canada est disposé à replacer la situation des Canadiens français dans sa juste perspective. Ce n'est pas en tenant des propos oiseux sur les dix fédérations, sur le séparatisme ou sur la réduction à néant du rôle du gouvernement fédéral que le Québec se développera. Le Québec se développera quand les Canadiens d'un bout à l'autre de notre grand pays se rendront compte que la grandeur ultime du Canada dépend d'un Québec vigoureux et fort et que notre plus grande protection contre les empiétements culturels de nos amis, c'est de répandre la culture canadienne-française dans tout le pays. Je crois que l'on admet cela d'un bout à l'autre du Canada. Partout au Canada, des Canadiens responsables estiment que le Canada français a souvent été traité comme quantité négligeable. Je crois que ces deux dernières années le Québec a démontré qu'il était capable de s'occuper de ses propres affaires. Si la province doit atteindre à la grandeur dont elle est capable, ses chefs doivent se préparer maintenant à permettre au reste du Canada de l'aider à remettre les choses en ordre.

En terminant, je me permets de dire que si certains chefs politiques et certains chefs du monde des lettres soutiennent qu'il n'y a rien à faire, que le Québec n'a aucun rôle à jouer dans la Confédération, alors, la longue lutte pour l'égalité aurait été vaine. Si, d'autre part, la Commission d'enquête sur le biculturalisme

peut fonctionner, si son rapport peut être analysé avec un esprit ouvert, si les divergences entre Canadiens français et Canadiens anglais s'aplanissent, alors le Canada sera un jour aussi grand que l'a prédit sir Wilfrid Laurier.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir le temps d'examiner en détail le discours qu'a prononcé cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), mais j'ai d'autres questions à aborder. Aussi, je me bornerai à formuler de brèves observations sur ce qu'il a dit.

Le ministre aurait pu brosser un tableau complet de ce qui s'est passé à la conférence de l'OTAN, mais il s'est contenté d'en faire l'ébauche. Il a donné lecture d'un résumé, mais il a oublié de nous dire que, dans l'ensemble, le communiqué a été rédigé par les membres les plus éminents de l'OTAN bien avant la fin de la conférence. Le ministre n'a pas manqué de signaler, toutefois, qu'il s'est entretenu au préalable avec divers ministres des Affaires étrangères, à commencer par M. Rusk, renversant ainsi l'ordre que le premier ministre (M. Pearson) a suivi lui-même lorsqu'il a rencontré tout d'abord le premier ministre du Royaume-Uni. Peut-être était-ce voulu. Le ministre s'est abouché d'abord avec le secrétaire d'État américain, puis il a rencontré lord Home, du Royaume-Uni.

Le ministre des Affaires extérieures a déclaré que le débat sur les armes nucléaires est loin d'être fini et il a relevé certains aspects qui pourraient retenir notre attention. Il a répété ce que le premier ministre a dit plus tôt, savoir que la question de la politique canadienne en matière de défense reviendra sur le tapis lorsqu'un comité sera chargé de l'étudier. Le premier ministre a dit que ce comité serait chargé d'étudier la politique de défense et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a repris à peu près les mêmes paroles cet après-midi. Nous aurons donc, pour reprendre ses paroles, l'occasion d'examiner la politique de défense dès que nous pourrons constituer le comité. C'est essentiel, car la question est très ambiguë, notamment dans l'esprit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est même allé jusqu'à dire que, au cours des discussions qui ont précédé la réunion, il avait pris l'initiative de dissiper ce qu'il a appelé les doutes que nos alliés pouvaient entretenir à l'égard du rôle que le Canada entend jouer au sein de l'OTAN. Aucun pays, monsieur l'Orateur, n'a jamais eu de doute quant au rôle du Canada lors d'une crise quelconque. Aucun pays n'a fourni plus d'efforts que le Canada en période de crise internationale. Personne, sauf certains de nos politiciens, n'a jamais douté que le Canada se soit acquitté de ses obligations à ces moments pénibles. Cependant, nous entendons encore le ministre des Affaires extérieures qui tente de diminuer le Canada et de convaincre ses auditeurs que le gouvernement précédent, il va sans dire, avait semé le doute dans l'esprit de nos alliés. Rien de tout cela n'est arrivé sous le régime Eisenhower, et je m'étonne que le ministre des Affaires extérieures emploie une expression pareille à la Chambre.

Le ministre a déclaré aussi que le Canada s'apprêtait à prendre des mesures pour s'acquitter du rôle qui sera confié à nos forces armées. Personne ne s'est jamais mépris au point de prétendre que le Canada ne s'acquitterait pas de son rôle comme il convient. Le ministre a ajouté que la réunion de l'OTAN intéressait directement—ce sont ses propres paroles, car je les ai notées—les troupes canadiennes en Europe. Pourtant, les honorables vis-à-vis déclaraient d'un bout à l'autre du pays il y a quelques mois que le Conseil de l'OTAN qui se réunirait à Ottawa n'aurait absolument rien à voir au rôle du Canada en matière de défense. Ils nous avaient dit déjà que seuls les ministres des Affaires étrangères assisteraient à la conférence. Nous avons découvert—et les Canadiens s'en rendent compte maintenant—que les ministres de la Défense sont venus aussi, car la principale question débattue lors de cette réunion a été celle de la défense. Par conséquent, le ministre a dû admettre que la réunion de l'OTAN la semaine dernière intéressait directement le rôle des troupes canadiennes en Europe, comme nous l'avons prétendu dès le début. Puis il a ajouté—et les journaux en ont parlé—que le gouvernement avait engagé nos troupes envers SACEUR et que ce commandement ferait désormais partie de son dispositif de dissuasion. Je signale que ce nouveau dispositif est un dispositif de dissuasion composé des bombardiers du Royaume-Uni, de trois sous-marins Polaris et d'une force nucléaire tactique stationnée en Europe dont le contingent canadien fait partie. Le gouvernement a pris des mesures de ce genre sans consulter le Parlement et s'est engagé à confier à notre force d'Europe un rôle de dissuasion. Il ne s'agit pas d'une force défensive. La portée des avions n'est pas très étendue, mais elle est suffisante pour leur permettre de survoler les pays du rideau de fer. La bombe transportée est d'un calibre tel qu'il ne s'agit pas simplement d'une bombe défensive qu'on utilisera pour appuyer une armée sur le champ de bataille. C'est une bombe d'un mégatonne et 144 avions seront munis chacun d'une bombe d'un mégatonne qui, paraît-il, a la force d'un million de tonnes d'explosif. Le Canada aura

une puissance explosive suffisante pour détruire à lui tout seul toute civilisation.

Ainsi, le présent gouvernement, sans avoir revu sur le plan national la politique de défense du Canada, sans avoir soumis la question au Parlement, a pris au nom du Canada l'engagement de faire partie de la force de dissuasion de l'OTAN. J'aurais cru que cette question aurait dû être examinée attentivement par le Parlement et par la population du Canada avant qu'un décision hâtive soit prise. L'occasion vient de se présenter. On aurait pu faire à la réunion de l'OTAN des propositions dont on aurait ensuite saisi la Chambre pour une discussion complète du rôle que le Canada devrait jouer à l'avenir. Mais on ne l'a pas fait. On nous donnera l'occasion de discuter cette affaire plus tard au sein d'un comité de défense qui, comme le premier ministre l'aurait déclaré, selon une nouvelle de presse, pourrait prendre un an avant de terminer son travail. Mais la décision a déjà été prise par le gouvernement et, chose étrange, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) ne nous a encore rien dit à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Il en parlera.

L'hon. M. Churchill: Il voyage dans le sillage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais que le ministre de la Défense nationale s'affirme. Il est chargé de rendre compte à la Chambre des activités des forces armées du Canada. Son ministre associé revendique une autorité égale. Pourquoi alors le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin) se tait-il? Par contre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui n'a aucune connaissance spéciale des questions de défense, nous dit quoi faire et dit aux deux ministres de la Défense quel sera leur rôle, un rôle subalterne, c'est évident. Ils sont à la remorque de la comète Martin.

L'hon. M. Martin: Je puis assurer à mon honorable ami que le ministre de la Défense prendra la parole.

L'hon. M. Churchill: Je contiens à peine mon impatience. J'espère que ses propos seront plus intéressants, plus objectifs et mieux renseignés que ceux que nous avons entendus cet après-midi du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Martin: Vous n'êtes pas très bienveillant aujourd'hui, Gordon.

L'hon. M. Churchill: Je ne fais que commencer et j'ai déjà gaspillé dix minutes à parler du bien piètre discours du ministre. Je comptais signaler certains des engagements que le gouvernement n'a pas remplis et j'en ai maintenant l'occasion. Au cours de la campagne électorale, le gouvernement et les candidats libéraux parlaient de l'importance qu'il y a de tenir ses engagements. Voyons ce que les libéraux ont fait à cet égard.

Moins de 30 jours après avoir assumé le pouvoir, ils refusaient déjà de tenir un engagement contracté au cours de la campagne électorale. La semaine dernière, dans cette salle même, j'ai posé la question suivante au ministre des Transports (M. McIlraith), ainsi qu'en font foi les pages 35 et 36 du hansard:

> Le ministre des Transports peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de faire honneur à l'engagement pris par le premier ministre, lors de la campagne électorale en vue de maintenir à Winnipeg et à St. James la base d'entretien et de réparation d'Air-Canada?

Voici une partie de la réponse du ministre des Transports:

> J'ai constaté qu'aucun engagement de ce genre n'avait été pris.

Un peu plus tard, répondant à une question complémentaire du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, j'en suis sûr, ne laissera pas les choses là, le premier ministre s'est exprimé dans les termes suivants:

> ...la déclaration ne renfermait aucun engagement dans les termes employés par l'honorable député qui a posé la première question.

Je tiens à signaler à la Chambre un article publié dans la *Free Press* de Winnipeg, numéro du samedi 30 mars, en plein milieu de la campagne électorale. On y relève ce qui suit:

> M. Fred Douglas, candidat libéral dans Winnipeg-Sud-Centre, a déclaré, samedi, que la base d'entretien et de réparation d'Air-Canada sera maintenue dans la région métropolitaine de Winnipeg, si un gouvernement libéral assume le pouvoir. Lors d'une conférence aux journalistes, M. Douglas a divulgué une déclaration de principe que renfermait un télégramme du chef libéral, M. Lester Pearson. M. Douglas a fait savoir que la déclaration de M. Pearson «assure qu'on maintiendra à Winnipeg la base d'entretien et de réparation d'Air-Canada».

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais sans doute d'autres députés de Winnipeg reviendront-ils là-dessus. Je cite un autre passage de l'article de la *Free Press*:

> Si l'on déplace la base, cela éliminera 1,000 employés et fera perdre entre 8 à 13 millions de dollars, en salaires.

Cette question est d'importance vitale pour la ville de Winnipeg et ses habitants.

La *Tribune* de Winnipeg, dans son numéro du 21 mai, a commenté cette question et la réponse qui lui a été donnée à la Chambre, en ces termes:

> Interrogé à la Chambre des communes lundi, le premier ministre, M. Pearson, a nié qu'il se serait engagé à maintenir ici la base de révision. S'il veut s'en tenir à la lettre, M. Pearson peut soutenir qu'il n'a pris aucun engagement formel au sujet de la base de révision, mais son message d'élection laissait clairement entendre qu'il était prêt à lutter pour maintenir la base. C'est ce qu'avait conclu son propre candidat et rien n'a été fait pour convaincre les électeurs du contraire.

En vérité, il est regrettable que le gouvernement actuel ait ainsi induit en erreur les citoyens de Winnipeg et de Saint-Jacques au cours de la campagne électorale. Je les somme de faire honneur aux promesses exprimées ou sous-entendues, qu'ils ont faites durant la campagne pour influencer les électeurs du district métropolitain de Winnipeg et y modifier le vote. Le public a compris qu'il y avait engagement.

Les libéraux ont commis une erreur tout aussi grave moins de quatre jours avant d'assumer le pouvoir. Je pense à la façon impitoyable dont ils ont traité un fantassin de la guerre de 1914 qui a combattu dans les tranchées et à Passchendaele. J'épargnerai au ministre des Affaires des anciens combattants toute observation à ce propos aujourd'hui, mais j'y reviendrai pour rappeler la totale indifférence du premier ministre quand on l'a saisi de la question, ce que j'ai fait moi-même par télégramme. Il a eu toutes les occasions d'agir sans délai au nom des anciens combattants du pays et de protéger la Commission des pensions, mais il n'en a pas profité. Il s'en est lavé les mains. Il a même approuvé sans restriction le geste du ministre des Affaires des anciens combattants. C'est une histoire dont on reparlera à la Chambre des communes.

L'autre jour, monsieur l'Orateur, en prenant part au débat en cours, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) nous a dit que, les élections terminées, il avait fait un séjour aux États-Unis. Une phrase de son discours qu'on trouve à la page 260 du hansard m'a frappé. Il a dit:

> J'ai eu l'occasion de causer avec bon nombre de citoyens américains, y compris des fonctionnaires. A tort ou à raison, l'Américain croit que c'est lui qui est sorti victorieux des élections canadiennes de 1963. Il attend maintenant que notre pays lui soit livré.

C'est une chose extraordinaire, mais je crois que la campagne électorale qui s'est terminée il y a quelques semaines passera à l'histoire comme l'une de celles où les milieux intéressés des États-Unis auront joué le plus grand rôle au cours du dernier demi-siècle. Il est important de consigner au compte rendu, à l'intention de la génération actuelle et des historiens de demain, quelques-uns des éléments qui ont occupé une si large place durant les élections de 1963. C'est sur la question des armes nucléaires que s'est portée pour une bonne part l'attention manifestée par le gouvernement américain pour les affaires de notre pays. La controverse s'est ouverte par une visite du général Norstad au Canada, lorsqu'il eut quitté son poste de commandant suprême des forces alliées en Europe. Le général venait manifestement faire ses adieux à ses amis canadiens. On ne sait s'il a fait de même pour les autres pays de l'OTAN. Ses derniers mots à l'endroit de ses amis d'ici ont été, en fait, une violente attaque contre notre pays et une immixtion inattendue et injustifiée dans ses affaires. Cela se passait le 3 janvier.

Le 12, lors d'une assemblée tenue par une association libérale à Toronto, le chef de l'opposition du temps, qui est maintenant premier ministre, a exécuté l'exploit d'acrobatie qui consiste à se retourner en se tenant en équilibre sur une corde raide. Des années durant, il s'était publiquement opposé à l'élargissement du club nucléaire ainsi qu'aux armes nucléaires pour le Canada.

Le 12 janvier, néanmoins, il a expliqué son changement d'attitude, et voici ses propres paroles:

> L'expérience et les renseignements acquis ces derniers mois, voire ces dernières semaines, ont influé sur cette prise de position.

Il lui reste encore à nous dire quelle fut cette expérience de ces «dernières semaines», qui se sont écoulées durant la relâche parlementaire de décembre et de janvier. Où était-il alors? Qui a-t-il consulté? Qui lui a fait changer d'idée? Il a fondé son discours du 12 janvier à la Chambre sur la déclaration faite par le général Norstad le 3 janvier. Il s'est exprimé en ces termes:

> Tels sont les faits à propos de la situation de notre défense nucléaire aujourd'hui. S'il subsistait des doutes quant à ces faits, ils ont été dissipés l'autre jour par un homme qui fait certes autorité, le général Norstad, celui même qui fut pendant des années commandant suprême de l'OTAN.

M. Pierre Elliott-Trudeau, dans la livraison de mai de *Cité Libre*, pose maintes questions qui habitent l'esprit de bien des gens. En voici deux:

> Croyez-vous que c'est en tant que touriste que le général Norstad est venu à Ottawa, le 3 janvier, sommer publiquement le gouvernement canadien de tenir promesse? Pensez-vous que c'était par pur hasard que M. Pearson, dans son discours du 12 janvier, s'est appuyé sur l'autorité du général Norstad?

Afin de poursuivre le résumé chronologique, je dirai que l'incident suivant fut créé par le communiqué de presse retentissant émis par le département d'État à Washington, le 30 janvier. Puis, le 6 février, le *Globe and Mail* a publié une dépêche provenant de Washington qui renvoyait à ce communiqué. L'article se lit comme suit:

> Dans un article paru dans le *Star* de Washington, Doris Fleison dit ceci: «Il est possible que ce ne soit que quelques amis bien intentionnés qui aient décidé d'aider M. Pearson. Le nom d'un personnage important se rattache justement à cette supposition.

Voici le commentaire paru dans le *Sun Times* de Chicago le 3 février:

> La question revêt un caractère politique au Canada. Le communiqué de presse américain semblait correspondre à la position de celui qui s'oppose

à la politique de M. Diefenbaker, le chef du parti libéral, M. Pearson... En ce qui nous concerne, nous espérons que Washington ne s'est pas rendu coupable, dans le domaine diplomatique, d'une gaffe identique à celle de la baie des Cochons, à l'endroit de nos amis canadiens.

Dans le *Post* de Washington, M. Walter Lippmann a écrit:

Le comportement américain envers le gouvernement canadien est identique à celui qui a brisé les relations américaines avec la France, ébranlé toute l'alliance occidentale et éloigné les États-Unis du général de Gaulle.

Ce fut une décision irréfléchie que de mêler Ottawa aux problèmes américains à propos d'un aspect relativement peu important de la grande question qui se pose à Paris.

Voici un extrait d'un article repris par l'*Albertan* de Calgary le 12 février 1963. M. Pierre Elliott-Trudeau y pose les questions suivantes:

Pensez-vous que ce soit par erreur que le département d'État ait envoyé aux journaux, le 30 janvier, un communiqué consolidant la position de M. Pearson et qualifiant sans ambages M. Diefenbaker de menteur? Croyez-vous que ce soit par pur hasard que ce communiqué ait fourni au chef de l'opposition l'argument dont il a littéralement truffé son discours au Parlement le 31 janvier? Croyez-vous qu'il s'agissait d'une simple coïncidence que cette suite d'événements ait abouti au renversement du gouvernement le 5 février?

Puis il y a eu, au cours de la campagne électorale, divers autres incidents; je n'en signalerai que deux. L'article paru dans le *Newsweek* en février et que le *Star* de Toronto a qualifié d'attaque honteuse contre le premier ministre de l'époque, et l'éditorial diffusé au poste de radio WYSL de Buffalo, exhortant les auditeurs canadiens à voter libéral, comme le révélait le *Telegram* de Toronto du 4 avril.

Après la campagne, Washington a savouré sa victoire, comme le signalent un éditorial du *Globe and Mail* en date du 2 mai, et une nouvelle parue dans le *Telegram* de Toronto, le 24 avril. M. Richard Starnes, de la chaîne Scripps-Howard, a écrit ce qui suit:

Par sa finasserie politique, le département d'État américain a eu raison du gouvernement maladroit et à tendance anti-américaine du premier ministre John Diefenbaker, le remplaçant par un régime qui promet de rester fidèle au concept d'interdépendance canado-américaine... L'intervention américaine, froidement calculée à cette fin précise, a remporté un brillant succès.

Y a-t-il vraiment eu tout ce calcul du département d'État? Le bref sommaire chronologique que j'ai donné devrait renfermer une lettre en date du 14 janvier, dont j'ai reçu copie par la poste. Elle se lit ainsi:

Veuillez agréer mes sincères félicitations pour le discours excellent et logique que vous avez prononcé à la conférence du parti libéral sur les armes nucléaires, le 12 janvier.

Nous vous savons gré de votre déclaration qui indiquait que les points de vue exprimés par le parti libéral et mon gouvernement étaient identiques. Par suite de votre discours...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Churchill:

...nul homme politique canadien ne s'est encore acquis autant d'amis dévoués dans mon pays.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député donne lecture d'une lettre. Pourrait-il l'identifier en conformité du Règlement de la Chambre?

L'hon. M. Churchill: J'identifie toujours les documents auxquels je me réfère à la Chambre et je puis donner au ministre l'assurance que je le ferai dans ce cas-ci. Je continue:

J'admire le moment absolument opportun, à mon sens, que le parti a choisi pour définir son attitude. Les conservateurs devront répéter ce que vous avez déjà déclaré. L'électorat se rendra bien compte que la politique du parti conservateur fait preuve d'étroitesse d'esprit et que ce parti ne peut plus continuer à gouverner le pays.

Dès que la chose sera possible, je voudrais m'entretenir avec vous sur la façon dont nous pourrions vous être utile dans l'avenir. Vous pouvez toujours compter sur notre appui.

La lettre porte en vedette...

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, l'honorable député sait très bien que l'usage demande d'identifier l'auteur lorsqu'on cite une lettre. On indique le nom du destinataire et celui de l'auteur. Je soupçonne l'honorable député de donner lecture d'une lettre qu'il sait très bien être un faux.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Churchill: Cette interruption du ministre des Affaires extérieures sort tout à fait de l'ordinaire et l'accusation qu'il porte contre moi devra être examinée très sérieusement par le Parlement. Il se repentira de m'avoir ainsi accusé. Je continue, monsieur l'Orateur, et je donnerai le nom, comme je disais...

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, que l'honorable député observe les règles de la Chambre et nous indique les noms et du destinataire et de l'auteur de la lettre. J'ai de bonnes raisons de croire que le document qu'il va lire est un faux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Sans doute l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a-t-il l'intention d'établir l'identité de la lettre dont il nous donne lecture.

L'hon. M. Churchill: Je suis étonné de l'intervention du ministre des Affaires extérieures. J'ai dit à la Chambre que j'établirai l'identité de ce document, comme je le fais pour tous les textes que je soumets aux Communes. J'étais justement sur le point de le faire, quand le ministre m'a interrompu

de façon fort injuste, et a porté une accusation dont il lui sera difficile d'établir le bien-fondé.

La lettre débute par «Cher monsieur Pearson» et se termine par les mots: «Bien sincèrement vôtre, W. W. Butterworth». Dans le coin du bas, à gauche, elle est adressée à l'honorable L. B. Pearson, 541, avenue Acacia, Parc de Rockcliffe. En haut, à gauche, elle porte les armoiries des États-Unis, et en haut à droite, on lit en lettres gravées «Ambassade des États-Unis d'Amérique».

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député ignore-t-il qu'un journal de sa propre ville (et je ne songe pas ici à la *Free Press* de Winnipeg) a estimé que cette lettre était d'une authenticité douteuse et frisait le faux de si près, qu'il a refusé d'employer des procédés aussi méprisables que l'honorable député cet après-midi aux Communes.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Churchill: Le ministre des Affaires extérieures usurpe une autorité qui ne lui appartient pas. Il porte des accusations qui dérogent au statut d'un ministre de la Couronne, et constituent un affront aux députés. Je fais appel, monsieur l'Orateur, au droit à la liberté de parole dont nous jouissons dans notre Parlement depuis des générations, voire des siècles, et j'ai le droit d'attirer l'attention de la Chambre sur les documents que je reçois, comme celui dont il est question ici, et aucun droit, aucune autorité ni aucune raison ne sauraient justifier les déclarations qu'a faites le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Martin: C'est ce que nous verrons.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Sud-Centre me permettrait-il de lui poser une question? L'honorable député nous dira-t-il où il s'est procuré cette lettre, qui en est l'auteur et s'il a essayé de savoir si cette lettre avait été vraiment écrite par le présumé auteur?

Une voix: Pas de réponse.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une honte!

L'hon. M. Hellyer: Je soulève la question du Règlement, monsieur l'Orateur; n'est-il pas d'usage, lorsqu'un député s'en reporte à un document et qu'il consigne ce dernier au compte rendu, qu'il dépose par le fait même le document?

M. Baldwin: Non; il en est ainsi seulement dans le cas des documents d'ordre public.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, il ne s'agit pas d'un document d'ordre public et l'honorable député n'est pas obligé de le déposer.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En consultant le Règlement, Votre Honneur constatera qu'un député n'est pas obligé de déposer un document à titre privé et que ce devoir n'incombe qu'aux membres du gouvernement, uniquement d'ailleurs pour les documents officiels. Néanmoins, tous les députés qui citent un document doivent répondre de son authenticité. Le Règlement de la Chambre les y oblige, et je demande donc à Votre Honneur de bien vouloir appliquer cette règle dans le cas de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).

Celui-ci a cité un passage de ce qui serait une lettre adressée, par l'Ambassadeur des États-Unis au Canada, au premier ministre actuel. D'après le Règlement, l'honorable député doit porter responsabilité pleine et entière en ce qui concerne l'authenticité de ce texte. Mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, croit que c'est un faux, dont l'honorable député aurait connu le caractère truqué. Je suis d'ailleurs du même avis.

L'hon. M. Churchill: Ma foi, monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé à Votre Honneur les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, appuyées maintenant par le secrétaire d'État. Le secrétaire d'État aux affaires extérieures vient de formuler une déclaration que je demande à Votre Honneur de faire retirer.

M. l'Orateur suppléant: Si j'ai bien compris, le ministre a dit tout simplement que, d'après lui, le document est un faux. Je ne lui ai pas entendu dire qu'à son avis, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre avait cette impression, ou qu'il savait qu'il s'agissait là d'un faux.

L'hon. M. Churchill. En effet, c'est ce qu'il a dit.

M. l'Orateur suppléant: Ce n'est pas ce que j'ai compris, et je suis sûr que ce n'est pas ce que le ministre a voulu dire.

M. Woolliams: Au sujet du rappel au Règlement, si j'ai bien saisi la pensée du ministre . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je crois que le député de Burnaby-Coquitlam a invoqué le Règlement le premier.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à soulever. La première, c'est que le Règlement n'oblige pas un député d'attester l'authenticité d'un document, mais d'en assumer la responsabilité. Il y a là une légère différence. En deuxième lieu, je soutiens que

le Règlement interdit sûrement à un député de prétendre qu'un document produit par un autre député est un faux et que ce dernier en donne lecture tout en sachant qu'il s'agit d'un faux. A mon avis, une telle imputation devrait être retirée.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur suppléant, sauf votre respect, j'ai cru comprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait dit que l'opinant savait qu'il s'agissait d'un faux. Il y a là matière à question de privilège et c'est pourquoi les déclarations des deux ministres devraient être retirées.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'ai formulé une objection et je crois que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a bien répondu à cette objection. J'ai dit que, lorsque l'honorable député citait un document, il était censé en attester l'authenticité, mais je suis certain que l'honorable député a raison lorsqu'il dit que l'honorable député doit en assumer la responsabilité. Pour moi, ces deux choses n'en font qu'une. Je crois qu'aucun honorable député ne citerait un passage d'un document sans croire et avoir toutes les raisons de croire que le document est authentique, de sorte que, même si j'ai paraphrasé le Règlement, je ne dois pas en avoir faussé le sens.

L'honorable député est vraisemblablement prêt à attester l'authenticité de cette lettre que mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons affirmé être un faux et nous avons dit qu'à notre avis l'honorable député savait que c'était un faux. Si l'honorable député a fait si peu d'efforts pour découvrir l'authenticité du document que, à son dire, l'ambassadeur des États-Unis aurait écrit au premier ministre actuel; s'il ne s'est pas donné la peine de le faire en s'adressant à l'une ou l'autre des parties en cause; s'il a fait état de ce document sans en contrôler l'authenticité; s'il a agi de la sorte et si c'est de cette façon qu'il comprend ses responsabilités, tout ce que je puis dire c'est que ce n'est pas l'idée que je me fais de la conduite d'un membre de la Chambre.

Je crois qu'avant de trancher toute question étrangère au débat, comme celle qu'a soulevée le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), vous devriez, monsieur l'Orateur, vous prononcer sur le rappel au Règlement que j'ai fait. Je veux dire que si le député de Winnipeg-Sud-Centre est disposé à assumer la responsabilité du document en question et qu'il nous en donne l'assurance, je suis prêt à retirer toutes les paroles qui auraient pu offenser l'honorable député.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la question dont vous êtes saisi intéresse les prérogatives de la Chambre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une insinuation irrecevable que le secrétaire d'État a repris par la suite. Une telle conduite est inadmissible, c'est bien clair. On ne saurait s'en tirer avec des faux-fuyants. Les deux ministres ont prétendu que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) savait que le document en question était faux. Ils devront retirer leur accusation sans quoi les jours des débats ordonnés sont comptés à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Si les deux ministres ont vraiment déclaré que le député de Winnipeg-Sud-Centre savait que la lettre dont il a donné lecture n'était qu'un faux, j'estime qu'ils devront retirer leurs paroles. Autrement, ils devront s'expliquer.

L'hon. M. Martin: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris ce que vous venez de dire car j'étais en train de parler avec un autre député.

M. l'Orateur suppléant: J'ai tout simplement dit que si les ministres ont accusé le député de Winnipeg-Sud-Centre d'avoir donné lecture d'une lettre qu'il savait fausse, ils devront retirer leurs paroles.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect qui s'impose, je dirais que la règle dont il s'agit a trait à une initiative que le député n'a pas encore prise. Quand l'honoroble représentant affirme que mes propos ne dépeignent pas la véritable situation, je n'ai d'autre choix, en vertu du Règlement, que de l'accepter. Mais le député n'a pas encore nié ce que j'ai dit, et s'il le fait, en disant que ce n'est pas le cas, notre Règlement ne laisse d'autre choix que de me rétracter.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État vient de dire que nous devrions régler une question d'abord et ne pas introduire d'autres sujets mais, toujours avec le même respect, je dirais que c'est justement ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État essaient de faire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit *a*) que la lettre en question était fausse, ou des propos dans ce sens—et *b*) il a prétendu que mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) le savait quand il l'a citée. C'est là une accusation directe contre l'intégrité et l'honneur de mon collègue. C'est absolument contraire au Règlement, et comme vous avez déjà rendu une décision, il devrait retirer ses propos sans condition avant de soulever d'autres points.

L'hon. M. Pickersgill: Votre Honneur, je crois...

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Pickersgill: ... que vous n'avez pas rendu de décision aussi catégorique.

Des voix: Au contraire!

L'hon. M. Pickersgill: Ce que Votre Honneur a dit, c'est que le ministre, s'il a dit ce qu'on prétendait, devrait soit retirer ses paroles soit les expliquer. Mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a signalé à juste titre que le député de Winnipeg-Sud-Centre n'a pas nié qu'il savait qu'il s'agissait d'un faux. Si le député nie cela, alors comme mon honorable ami l'a déclaré, il n'aura qu'à accepter la parole du député et je suis sûr qu'il le fera sans retard.

M. l'Orateur suppléant: Je ne crois pas que le député de Winnipeg-Sud-Centre ait à nier quoi que ce soit. Cette déclaration a été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois que s'il a prononcé ces paroles et qu'il voulait dire que le député de Winnipeg-Sud-Centre a fait une déclaration et lu des paroles qu'il savait être fausses, il faudrait qu'il les retire.

L'hon. M. Martin: Puis-je dire d'abord, monsieur l'Orateur, que c'est la première fois que je vous vois au fauteuil et que je tiens à vous féliciter, à vous dire que nous vous admirons tous de la façon avec laquelle vous vous comportez en situation difficile. Si c'est là votre décision, je dois l'accepter et y obtempérer immédiatement.

Une voix: Allez-y!

M. Aiken: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Retirez!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Puis-je dire que le ministre a eu la courtoisie de retirer ses paroles.

Des voix: Pas du tout!

M. l'Orateur suppléant: J'ai cru comprendre qu'il avait retiré ses paroles. Il a dit que si telle était ma décision il s'y conformait. C'est la décision de la présidence. Les paroles ont été retirées et je demanderai à la Chambre de considérer l'affaire close.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce dont on a parlé—je regrette de ne pas avoir été à la Chambre au bon moment—c'est d'une lettre, ai-je compris, qui m'aurait été adressée par l'ambassadeur des États-Unis. Quand cette lettre m'a été signalée, ou qu'on m'en a parlé durant la campagne électorale, j'ai déclaré alors que je n'avais reçu aucune lettre semblable et l'ambassadeur des États-Unis a fait savoir qu'il ne m'avait pas écrit cette lettre. Mon honorable ami d'en face devait être au courant de cela et il doit donc savoir que la lettre était un faux. C'est évidemment un faux.

Des voix: Bravo!

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tout de même, c'est une lettre qui contient des faits importants; alors, j'aimerais demander au premier ministre (M. Pearson) si, depuis qu'il est premier ministre, il a eu l'occasion de faire des enquêtes afin de savoir qui s'était servi de son nom et du nom de l'ambassadeur des États-Unis pour écrire une telle lettre?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je considère l'affaire close et terminée.

Le Règlement a été invoqué et l'explication a été donnée par le ministre de qui cette question relève. J'ai déclaré la question close et je reconnais maintenant l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe).

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Mes premiers mots s'adressent tout d'abord à monsieur l'Orateur pour le féliciter de la fonction distinguée qui lui a été assignée, ainsi qu'à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités. Mes félicitations s'adressent également aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^lle^ Jewett et M. Choquette).

C'est avec fierté que je remercie mes électeurs du comté de Compton-Frontenac de la confiance qu'ils m'ont témoignée en renouvelant mon mandat une seconde fois.

Je puis les assurer que je continuerai à mettre mon humble savoir à leur service, dans le but d'accomplir intégralement ma fonction de député, laquelle ne doit pas se limiter au patronage, mais encore me permettre de me pencher sur tous les besoins, tous les problèmes de mes commettants afin d'aider ceux qui en ont besoin.

J'ai écouté avec anxiété la lecture du discours du représentant de Son Excellence le Gouverneur général.

On y trouve de belles paroles, beaucoup de tournures d'esprit, mais je constate que c'est presque toujours un discours identique depuis la Confédération, c'est-à-dire qu'on y trouve beaucoup de mots qui ne veulent rien dire, et très peu de suggestions pratiques pour le relèvement de l'économie déséquilibrée à laquelle les Canadiens ont à faire face et contre laquelle ils se débattent d'un bout à l'autre du Canada.

Je m'attendais à voir les libéraux, pour une fois dans l'histoire, faire face à la situation en s'attaquant de front à l'économie

canadienne, en y apportant des solutions salvatrices et véritables, des remèdes appropriés et nécessaires aux malaises économiques qui crèvent les yeux, par exemple, à la foule des Canadiens déshérités, sans foyer, nombreuses victimes involontaires de l'exploitation du grand nombre par le petit nombre.

Les libéraux en ont bel et bien fait accroire à ce pauvre peuple, l'ont berné en se présentant comme des hommes tout neufs, durant la dernière campagne électorale du 8 avril dernier, en prétendant qu'ils avaient un parti rajeuni, insufflé d'un esprit nouveau, raffermi par des idées nouvelles aux formules neuves, et que le peuple canadien sous sa tutelle, verrait s'édifier une économie toute neuve, verrait s'instaurer une stabilité sans précédent dans les annales de la politique canadienne.

Je constate que le discours du trône est vide de sens et, je le répète, il est presque identique depuis la Confédération, sauf que cette fois-ci, il y a du nouveau dans le domaine des armes nucléaires. Les libéraux sont sur orbite. Ils pensent à la lune. Ils s'éloignent de la terre et des préoccupations terrestres, ils ignorent tout des problèmes des familles dans la misère, ils ne pensent plus aux chômeurs. Ils veulent nous faire avaler la question des armes nucléaires, ils veulent la paix mais ils préparent la guerre.

Hugh MacLennan, dans un article du quotidien montréalais *Le Devoir* du vendredi 16 novembre 1962, à la page 7, disait:

> Au sein des universités, partout dans le monde actuel et même, je crois, dans les universités situées de l'autre côté du rideau de fer, on est d'accord pour penser qu'une politique internationale fondée sur la terreur nucléaire doit normalement conduire à un désastre inconcevable.

Nous tous de la génération actuelle, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, qu'est-ce que nous voulons? La guerre ou la paix? La vie ou la mort? Si nous voulons vivre, il est sûr que nous voulons la paix.

Voilà bien la question; quelle sorte de paix? La paix dans le désordre, croupissant dans la misère, avec un avenir sans espoir pour nos jeunes gens, des foyers trop pauvres pour avoir et y élever décemment des enfants?

Ce genre de paix que le désordre gouvernemental actuel nous présente, n'administrant qu'en privant le pauvre pour payer des dettes de guerre, des dettes de chômage contractées envers des «faiseurs» d'argent, de canons, d'avions et d'armes nucléaires?

Non, ce n'est pas de cette paix-là que nous voulons. C'est la paix dans l'ordre, la paix avec les autres pays, mais surtout, la paix entre nous, dans notre propre pays, la paix entre le capital et le travail, entre le patron et l'ouvrier, entre le chômeur et le progrès, entre la richesse du pays et le niveau de vie de nos gens. Voilà la paix que nous voulons. Il est clair que nous savons ce que nous voulons: autant d'argent que de produits, un équilibre constant entre le pouvoir d'achat et les marchandises offertes à la consommation.

Mettons les cartes sur la table: le peuple n'est pas satisfait du présent régime. Dans notre pays, le Canada, ainsi qu'à travers le monde, le mécontentement général gronde, mécontentement provoqué par la crainte constante, l'insécurité chronique, et les privations non nécessaires. Une crise en engendre une autre, si bien que d'un côté, de grandes quantités de biens essentiels se perdent, et de l'autre, la moitié de la population du globe souffre de la faim. Ici, les Canadiens se débattent dans le chômage et s'entassent dans les taudis.

L'agriculture est dans le marasme. Gérard Filion, éditorialiste du journal *Le Devoir*, écrivait le 7 novembre dernier:

> Le cri d'alarme des cultivateurs est grave. Les partis politiques ont l'obligation de faire repenser par des experts tout le problème de l'économie agricole, afin d'offrir autre chose que des panacées. C'est grave, parce que la classe agricole a droit à un niveau de vie décent.

Un fait demeure que personne ne peut nier: le présent régime économique tant vanté par les deux vieux partis fonctionne mal, il conduit aux restrictions du crédit, au chômage, à la misère et à l'illogisme de la privation devant l'abondance.

C'est justement parce que les économistes des deux vieux partis n'ont pas voulu constater les faits que pendant longtemps ils crièrent à l'utopie en parlant du Crédit social. Mais le régime actuel que nos économistes s'acharnent à défendre est-il si conforme à la réalité? S'avère-t-il un si grand succès? Apporte-t-il les solutions nécessaires? Seront-ils donc les derniers et seuls à s'en faire les champions?

Qu'y a-t-il de si utopique dans le Crédit social? Est-ce vouloir transporter la richesse du pays chez les familles du pays? Est-ce vouloir mettre à la portée de tous ce que tous aident à produire? Serait-ce celà de l'utopie?

On ne mange pas d'après la nourriture produite au pays, on ne s'habille pas d'après la production manufacturière du pays, on n'est pas logés en relation avec la production de bois et de matériaux de construction du pays. Le critère de base demeure la quantité d'argent que le système nous permet d'avoir.

Les papes dénoncent cet état de choses, mais ça continue quand même. Tout homme a droit aux nécessités de la vie. L'argent doit aller d'après la production et non la production selon l'argent. Les systèmes sont faits pour les hommes et non les hommes pour les systèmes. L'argent ne doit pas limiter la liberté et l'épanouissement de la personne humaine.

Voici un extrait de la chronique économique de *La Patrie*, sous la signature de Marcel Ouimet, le 21 novembre 1962. Il se lit comme il suit:

N'importe quel système économique est sujet à des modifications continuelles et le capitalisme, lui aussi, est soumis à cette règle. En ce moment, la contribution apportée par l'économie d'entreprise sera donc appréciée dans la mesure où cette contribution saura enrôler l'appui de tous, de dire M. Kierans et s'accorder aux besoins de la société et se présenter aux pays encore non engagés sous la forme d'un système acceptable d'organisation sociale qui peut combiner au mieux le progrès matériel et le respect total des valeurs humaines.

Le système économique d'aujourd'hui est fondé sur l'argent; aussi commence-t-il par le mauvais bout. La finance régit et gouverne la production, la production gouverne la consommation, l'homme doit s'accommoder de ce qu'on lui offre et de ce qu'on lui permet d'obtenir.

Pourquoi donc notre province de Québec, à elle seule, doit-elle englober près de la moitié des chômeurs du Canada, soit plus exactement 36 p. 100? Veut-on pousser à bout la vertu de patience qui nous caractérise?

En effet, un fascicule du Bureau fédéral de la statistique, nommément «Le chômage au Canada», catalogué au numéro 71-503F, révèle que de 1951 à 1955, période où nous vivions sous la tutelle libérale, la répartition du chômage suivant la région, relègue au Québec 36 p. 100 de tous les chômeurs canadiens. Même tableau d'honneur au crédit des conservateurs de 1956 à 1960.

Notre main-d'œuvre n'étant que de 27 p. 100, une différence marquée dans le revenu per capita, dans des proportions de 35 à 40 p. 100 entre les habitants du Québec et de l'Ontario afflige notre population québécoise.

N'y aurait-il pas là conspiration pour soulever ces pauvres gens, réduits à vivre dans des taudis parce qu'ils n'ont pas de pouvoir d'achat, parce qu'ils ne peuvent obtenir l'argent qui coûte si peu à mettre au monde, parce qu'ils ne peuvent vendre la force et le produit de leurs bras malgré toute leur bonne volonté.

Et l'injustice ne frappe pas que le chômeur et les petits salariés des villes. Parce que les gens en grand nombre manquent de pouvoir d'achat, les cultivateurs en sont rendus à vendre leurs produits au-dessous du prix coûtant, même en n'évaluant leur travail qu'à un salaire de 50c. par jour.

Personnellement, j'en suis venu à la conclusion qu'il y a une cinquième colonne à l'œuvre pour dégoûter les Canadiens du régime qui mène le Canada, pour tuer tout idéal dans le cœur et nuire ainsi à notre économie.

Pour défendre un régime, il faut l'aimer. Vraiment, je crois qu'il est temps d'appeler

[M. Latulippe.]

l'attention des autorités sur cette cinquième colonne.

Les banquiers ne veulent pas d'une économie équilibrée, ils en retardent l'avènement. Ils sont beaucoup plus intéressés à tenir les poches vides, à maintenir leur emprise sur les hypothèques, à continuer d'endetter le pays qu'à fournir à l'État le moyen d'avoir à la fois une population hygiéniquement et décemment nourrie et logée, capable d'entretenir l'armée des travailleurs comme celle des combattants.

On admet aussi que la famille est la véritable cellule constituante de la nation, et si on ne nous donne pas des lois d'inspiration patriotique, des lois qui tiennent compte des besoins élémentaires des familles nombreuses, nous assisterons, sur le front intérieur beaucoup plus que sous le feu des bombes ennemies, au démembrement de nos familles, au sabotage de la natalité, à l'anémie de notre population. Et tout ceci, pourquoi? Pour respecter des chiffres et des règlements qui placent le capital-argent au-dessus du capital humain.

On a reproché à Hitler de ne pas faire cas des vies humaines. Quels cas en fait-il notre système d'argent raréfié? N'est-il pas temps de redresser et de corriger un désordre qui affaiblit notre cause?

Pour appuyer mes revendications, je cite un article en blanc et en noir, paru en 1954, lors de la revision décennale de la loi sur les banques, à la page 878:

Les banques à charte ont accumulé à l'heure présente un portefeuille de tout genre, qui se chiffre au total d'une dizaine de milliards de dollars. Si étrange que cela puisse paraître, elles ont acquis tous ces biens de la population et du gouvernement du Canada pour absolument rien. Cet état de choses a pu se produire parce que d'abord les banques ont amassé leurs valeurs en portefeuille sans mettre un sou de leur argent; elles ont tout obtenu par supercherie. Il est temps qu'elles restituent le bien mal acquis ou qu'elles en versent le prix.

La prétention des banques visant à faire croire qu'elles ont payé ou prêté dix fois le montant qu'elles détiennent ou qu'elles ont perçu, et qu'elles ont émis de la monnaie pour acquérir leur portefeuille, ou qu'elles l'ont acquis avec des deniers perçus de leurs clients, est une fausseté de la pire espèce: une tromperie méprisable des hommes. Voici ce qu'elles ont fait réellement: au lieu d'engager leurs propres capitaux dans l'acquisition de leur portefeuille, elles ont simplement porté au crédit des comptes de leurs clients les sommes dues. Si ces dettes à leurs clients avaient été honorées par les banques, il n'y aurait pas lieu de se plaindre, mais, si étrange que ce soit, elles ont toutes été par la suite annulées, rescindées ou répudiées, de sorte que les valeurs en portefeuille sont restées entre les mains des banques sans aucun paiement.

Pour débuter, pourquoi ne pas verser à toutes les familles des allocations familiales proportionnées au coût de la vie? Oh! non pas une fortune à chacun, mais au moins ce que la société protectrice exigerait pour un moyen chien de race. Cela coûterait moins

cher et rapporterait plus à la nation que les intérêts payés aux banquiers.

Sous le coup des grandes menaces qu'on nous décrit, n'est-il pas opportun de placer toutes les forces au service de la nation, même les forces bancaires? Les banquiers pourraient faire beaucoup mieux, puisque environ une semaine après leur émission, tous les chèques sont entrés sains et saufs.

Espérons que bientôt nos chefs ouvriront les yeux et mettront à la raison les cinquièmes colonnes qui servent le crédit au compte-gouttes, paralysant ainsi l'organisation familiale traditionnelle, inspirant les taxes élevées, à un tel point que Baptiste commence à s'écrier: Bonhomme, qui donc est maître dans ta maison?

Considérez les citoyens qui choisissent des candidats déjà choisis; les politiciens qui leurrent les électeurs, «développent» les préjugés politiques, tronquent et déforment la vérité à pleins discours, travaillent à payer de retour les bailleurs de fonds électoraux et servent fidèlement les maîtres de l'argent. Je pourrais en nommer plusieurs ici en cette Chambre.

Considérez aussi le système de patronage politique qui dispense le droit de vivre au prix d'avilissement, de goujateries et de délations; considérez le pouvoir civil, lui qui devrait gouverner de haut comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité, et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice. Il est tombé au rang d'esclave et est devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt privé.

L'impuissance qu'ont démontrée les hommes d'État, à travers le monde, pour résoudre les questions qui leur ont été soumises, est la cause fondamentale des crises et des guerres qui se succèdent depuis plusieurs décennies.

Pourquoi donc notre province de Québec, à elle seule, doit-elle englober près de la moitié des chômeurs du Canada, soit plus exactement 36 p. 100 ?Veut-on pousser à bout la vertu de patience qui nous caractérise?

Si les pays démocratiques avaient réussi à distribuer les produits de l'industrie parmi les masses, ils n'auraient jamais eu à envisager l'effroyable menace des États totalitaires.

Nous, d'Amérique, subissons présentement cette grande crise, forcés de dépenser des billions, d'abandonner nos occupations ordinaires, de supporter l'écrasant fardeau des taxes et des dettes, simplement parce que les démocraties n'ont pas eu, dans le passé, assez d'esprit social pour apporter à tous les choses essentielles et nécessaires.

Il se sont fermé les yeux sur le fait qu'en négligeant de faire fonctionner le système équitablement pour tous, ils ouvraient ainsi la porte à la destruction du capitalisme démocratique.

Il ne nous reste plus qu'à prendre les moyens, les créditistes le crient depuis des années: le dividende national à tous les membres de la société, complété par l'escompte compensé.

Si après de tels témoignages, on s'acharne encore à fermer les yeux, nous répétons et nous soutenons, après tant d'autres, que les véritables ennemis de la démocratie sont à l'intérieur du pays, dans nos murs mêmes, et un jour viendra sûrement où l'opinion publique les traduira les uns après les autres devant son impitoyable tribunal.

L'erreur ne peut ainsi triompher indéfiniment de la vérité.

Mais il n'est pas un esprit au monde, après avoir étudié ou examiné tant soit peu la question, qui n'admette la véracité des assertions que je répète. C'est peut-être la raison pour laquelle Henry Ford disait:

> Si le public américain connaissait la corruption de notre système monétaire, il y aurait une révolution demain matin.

Le mal fondamental, c'est que les chefs de toutes nos démocraties refusent de saisir les réalités actuelles. Ou ils ne peuvent ou ils ne veulent pas se rendre compte que l'humanité est arrivée à un stade de son développement où la capacité de production est tellement énorme que les vieilles méthodes du salariat et autres formes analogues de rémunération ou de distribution sont devenues complètement usées, désuètes et doivent faire place à un système qui prenne les faits réels en considération.

Le Crédit social bien compris est assez vrai pour n'être pas contre quoi que ce soit de façon négative, mais pour être simplement pour la vérité complète, pour s'intégrer à sa place dans une société bien équilibrée.

Nous nous demandons ce que les vieux gouvernements ont fait pour bâtir un système libre de dette, un système monétaire fondé sur la production existante et sur la capacité de production. Qu'ont-ils fait nos deux vieux gouvernements pour assurer à tous un minimum vital à même notre production gigantesque? Quelle législation nous avez-vous donnée pour protéger les familles nombreuses? Quelle législation avez-vous donnée pour protéger les cultivateurs et les colons, à part du régime d'endettement que nous avons?

Il y a 35 ans que les créditistes crient: Puisque les greniers sont pleins, il y a moyen de garnir les tables; puisque les entrepôts débordent, il y a moyen de remplir les maisons; puisque les marchandises se pressent

dans les magasins, il y a moyen d'en mettre dans les maisons pour que tous et chacun reçoivent la part qui leur est due, par le progrès, par la science transmise de génération en génération.

(Traduction)

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je désire que mes félicitations se joignent à celles qui ont été présentées, au cours du débat, à tous ceux qui exercent une présidence à la Chambre. Quiconque tient en haute estime nos institutions parlementaires, doit reconnaître qu'il est nécessaire que les débats se déroulent dans l'ordre fondé sur la discipline et le respect de l'autorité de l'Orateur. Autrement, ce serait l'anarchie.

Depuis l'ouverture de la 26e législature, j'ai souvent pensé à deux anciens députés de Vancouver qui ont siégé longtemps en cette enceinte. L'un de ceux-ci est M. Angus MacInnis qui a été député de Vancouver-Est et plus tard de Vancouver-Kingsway sans interruption de 1930 à 1957; l'autre est M. Howard Green qui a représenté Vancouver-Quadra de 1935 à 1963. M. MacInnis est un socialiste de l'Île du Prince-Édouard et M. Green, un conservateur de la Colombie-Britannique, mais ces deux messieurs ont en commun des qualités de modestie, d'intégrité, de courage et de dévouement à la chose publique. Je suis sûr que tous les députés qui les ont connus se joindront à moi pour leur souhaiter bonne santé et plusieurs années d'heureuse retraite sur la côte du Pacifique.

Le discours du trône nous rappelle notre association au Commonwealth, la réunion des premiers ministres qui a eu lieu l'année dernière et le court voyage de notre premier ministre (M. Pearson) aux Îles britanniques au début du mois.

Il y a eu plusieurs réunions à Londres depuis la première conférence de 1887. Au début, elles s'appelaient conférences coloniales, puis conférences impériales et, plus tard, elles sont devenues les conférences du Commonwealth. Il importe également de se rappeler que ceux qui assistaient à la Conférence de 1887 n'étaient même pas des députés du Parlement, mais des fonctionnaires du gouvernement qui se réunissaient sous la présidence du secrétaire britannique aux colonies. Maintenant, les premiers ministres des États autonomes se réunissent sur un pied d'égalité.

De 1897 à 1911, sir Wilfrid Laurier s'est constamment opposé à la politique prônée par Chamberlain d'une fédération politique avec un Parlement central établi à Londres, et de 1915 à 1919, sir Robert Borden a appuyé sur le fait qu'elle était révolue l'époque où les premiers ministres britanniques pouvaient parler au nom de l'Empire tout entier, et il a rallié les opinions à l'idée que chacun des dominions ne pouvait être lié que par les engagements de ses propres ministres, dans le cabinet de guerre impérial comme à la Conférence de Versailles et comme, plus tard, à la Société des nations. Les Canadiens doivent se souvenir avec gratitude de la direction que Laurier et Borden ont su donner au pays à un moment critique de notre vie nationale. Ils ont su élever la voix en faveur de notre jeune nation. Ce que sir Wilfrid Laurier appelait une «galaxie de nations sous l'égide de la Couronne britannique», sir Robert en faisait «des nations autonomes d'un Commonwealth impérial». N'eussent été leur claire prévoyance et leur intrépide courage, l'avenir de notre pays et du Commonwealth ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Le Commonwealth n'a pas son pareil dans l'histoire. On sait qu'il y a eu des empires centralisés, des colonies qui sont devenues des États indépendants, mais on ne connaît pas d'autre exemple de colonies qui soient devenues libres et qui se soient orientées vers une association de collaboration entre elles ainsi qu'avec la mère-patrie. Cette évolution politique n'a pas été amenée par une rupture avec le passé, ni par un état de passivité qui laisse l'initiative aux événements, mais plutôt par le progrès et l'expansion d'institutions reconnues qui se sont adaptées aux nouvelles circonstances.

On a pu constater, une fois de plus, le génie britannique dans l'art de gouverner comme dans celui de l'adaptation et du compromis lorsque la Grande-Bretagne a tenté d'établir de nouvelles relations avec ses voisins du continent européen. Partout à travers le monde, les attitudes des hommes changent. Qui aurait prévu, il y a quelques années, que l'Europe occidentale serait devenue un bloc économique et politique puissant, où chaque pays a su oublier ses rivalités traditionnelles et renoncer à sa souveraineté pour faire place à un régime administratif nouveau et, disons le mot, révolutionnaire. L'Angleterre elle-même a accepté et même favorisé la dissolution d'un empire qui date de plusieurs siècles. Dans tous les pays du monde apparaît cette conception nouvelle qui embrasse tous les peuples comme membres de la même communauté humaine. Cette nouvelle conception brise avec l'idée d'un monde statique et exige un élargissement de l'esprit humain.

Au Canada, seules les personnes timorées ou étroites d'esprit craignent cette orientation de l'histoire. La Grande-Bretagne doit prendre elle-même ses décisions, mais le Canada doit les accepter de bonne grâce, et de façon énergique. Il doit faire preuve d'initiative en sachant tirer profit des nouveaux débouchés commerciaux qui peuvent surgir.

Je ne doute aucunement que le Commonwealth continuera à s'affermir en tant qu'organe sans égal qui favorise la paix et le progrès dans le monde entier. A cette fin, le gouvernement canadien doit jouer un rôle important en cherchant à améliorer les divers moyens de communication entre les parties constituantes du Commonwealth et en appuyant l'adoption de mesures concertées lors de la conférence mondiale sur le commerce qui sera tenue sous l'égide des Nations Unies en 1964. J'ai été heureux de prendre connaissance de l'observation suivante faite par lord Home, ministre britannique des Affaires extérieures, dans un numéro du *Citizen* d'Ottawa, la semaine dernière:

C'est une excellente chose de voir le Canada jouer un rôle actif au sein des conseils politiques et dans l'activité économique du Commonwealth au moment où il s'achemine vers son centenaire.

Le discours du trône donne à entendre avec raison que la question la plus importante avec laquelle l'humanité est aux prises actuellement est d'apprendre à vivre ensemble sans comploter en vue de s'anéantir mutuellement, bref à éviter une guerre nucléaire. A cette fin, les Canadiens doivent s'associer à d'autres afin de créer un climat favorable à la paix partout dans le monde. Les hommes de science et les artistes le font dans leur propre sphère d'intérêt et d'activité, comme en témoigne le festival de l'UNESCO qui a eu lieu à Ottawa la semaine dernière. Pourquoi les hommes politiques ne feraient-ils pas de même? Nous devons être assez humbles pour adapter nos attitudes à celles d'autres peuples, peut-être des gens de couleur qui parlent des langues exotiques et adorent des dieux étranges. Nous devons apprendre à comprendre les gens, tous les gens, et à leur faire confiance, si nous voulons survivre au vingtième siècle.

Si une personne réclamait pour elle-même les valeurs morales pharisaïques que les hommes publics et les écrivains attribuent à notre nation, elle serait jugée méprisable. Pourtant, on trouve que parler de notre politique extérieure et des attitudes de notre pays autrement qu'avec des paroles ronflantes qui rendent hommage à notre noblesse et à notre haute valeur morale, c'est manquer de patriotisme. Pour tout dire, d'après nos normes actuelles, humilité et patriotisme sont incompatibles.

Oliver Wendell Holmes avait quatre-vingts ans quand il a déclaré, un jour, qu'il avait passé les soixante-dix premières années de sa vie à apprendre qu'il n'était pas Dieu.

Aux Nations Unies, les délégués parlent de leurs voisins avec respect, même pour traiter les sujets les plus controversables. Par contre, dans nos Parlements nationaux comme dans notre Chambre des communes, nous sommes portés à parler en termes de mépris des pays qui ne sont pas nos alliés dans la guerre froide. Nous devrions cesser de penser que tout est absolument noir ou blanc, bon ou mauvais, esclave ou libre.

Je voudrais maintenant vous présenter quatre témoignages qui nous rappellent notre devoir de faire un examen de conscience au sujet de nos rapports avec les autres. Sydney Harris, dans un article paru la semaine dernière dans un journal d'Ottawa, a écrit:

Avant d'écouter celui qui fait une conférence ou un sermon sur sa façon de concevoir la vie, il faudrait savoir comment il traite sa femme, ses enfants, ses voisins, ses inférieurs et ses ennemis.

Raymond B. Fosdick, dans un récent article du *Times* de NewYork, a commenté en ces termes la déclaration de l'amiral Radford selon qui nous ne pouvons faire confiance aux Russes:

C'est peut-être vrai, mais c'est aussi ce que les Russes disent penser de nous. C'est ce que les Athéniens, sous Périclès, disaient des Spartes. C'est ce que les Romains disaient des Carthaginois. C'est encore ce que les catholiques et les protestants disaient les uns des autres au 16e siècle quand ils ont commencé un siècle de boucherie réciproque. C'est ce que bien des nations contemporaines ont dit les unes des autres au cours de deux récentes guerres mondiales. C'est exactement ce que pensaient les Nordistes et les Sudistes, ici même aux États-Unis, en se plongeant dans cette folie fratricide dont nous ne sommes pas encore complètement guéris de nos jours.

Mon troisième témoin est le premier ministre Harold Macmillan qui, le 6 novembre 1962, a dit à la Chambre des communes britannique, et je cite:

Il ne faut pas être cynique et ne penser que du mal de certaines catégories de nos frères humains, quelque aversion que nous inspirent leurs doctrines. On ne saurait vivre dans un monde où tout n'est que crainte et méfiance; la vie y devient intolérable.

J'appelle maintenant à la barre U Thant, secrétaire général des Nations Unies. Le 30 novembre 1962, il terminait son discours d'acceptation en adressant à l'Assemblée ces paroles pleines de conviction:

Seuls la bonne volonté, la compréhension mutuelle et l'esprit de concession réciproque peuvent régler ces problèmes.

Quand c'est l'avenir de l'humanité même qui entre en jeu, nul pays ou groupe d'intérêts ne peut se permettre d'adopter une position inflexible ou de prétendre que son attitude est la seule bonne et qu'elle est à prendre ou à laisser. Aucun problème difficile ne peut se résoudre à l'entière satisfaction de toutes les parties. Nous vivons dans un monde imparfait et devons accepter des solutions imparfaites, qui se font plus acceptables à mesure que nous apprenons à nous en accommoder et que le temps passe.

Le discours du trône nous rappelle que l'unité du Canada est menacée au moment même où nous nous apprêtons à fêter le centenaire de la Confédération et où nous devons être forts pour jouer un grand rôle à l'échelon international en notre qualité de

pays démocratique jeune et vigoureux. Dans le Québec, les séparatistes rejettent deux cents ans d'histoire consacrés à la création du pays, dont les époques glorieuses de Papineau et de Mackenzie, de Laurier et de Borden et, plus près de nous, de King et de St-Laurent.

N'oublions pas non plus que chaque province a reçu l'apport enrichissant de milliers de familles canadiennes-françaises industrieuses et douées qui se sont établies dans toutes les régions de notre pays, des provinces Maritimes à la Colombie-Britannique. Tout projet destiné à raffermir la Confédération devra tenir compte de l'apport que ces familles ont fourni au Canada et de leurs propres intérêts. Notre grand danger, c'est l'ignorance de part et d'autre, ignorance qui est une source d'incompréhension et d'irritation entre Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française. Malgré les moyens de communication modernes et bien qu'il soit maintenant plus facile de voyager, les Canadiens de l'Ouest et de l'Est demeurent étrangers à bien des égards. Un journaliste du *Globe and Mail* nous a dit, il y a quelques jours, que chacun organise soi-même ses propres fêtes du centenaire de 1967. C'est une excellente proposition. Cependant, je vous suggérerais de reprendre cette idée et de profiter de ces fêtes pour nous connaître.

A cette fin, je recommande que l'on cesse d'imaginer le Canada comme un creuset. C'est une conception démodée, contraire à la réalité, dépourvue d'imagination et nuisible à des valeurs importantes. Il faut rechercher l'unité par la diversité et non la similitude; par une appréciation mutuelle et non point par un conformisme insipide; par la justice et non par l'inégalité. Évitons à tout prix de devenir un pays de moutons de Panurge. Le Mahatma Gandhi a dit: «J'aime à songer que les vents du temps soufflent sur mon seuil la culture de toutes les contrées.»

C'est dans les domaines de l'instruction, de la culture et des sports, ainsi que dans ceux du commerce et de l'industrie, qu'il nous faut acquérir un respect et une compréhension plus poussés. On devrait encourager, au niveau secondaire et universitaire, des échanges de professeurs et d'étudiants entre le Québec et les provinces de l'Ouest. En outre on devrait accélérer sur-le-champ les programmes visant à enseigner le français dans un nombre de plus en plus important d'écoles élémentaires à travers le pays. Je recommande, à cet égard, à tous les députés, de lire l'article critique de Pierre Berton dans le dernier numéro de la revue *MacLean*.

Une société démocratique exige que chaque individu s'affirme au maximum dans son travail et dans la société. Aucun Canadien, aussi pauvre ou isolée que soit sa demeure, ne devrait être négligé. Pour assurer l'enseignement et la formation à tous ceux qui peuvent en bénéficier, les gouvernements doivent accorder la préséance aux budgets scolaires et universitaires. Ce n'est pas aux contribuables qu'incombe la grande part de cette responsabilité. Le gouvernement fédéral devrait subventionner, d'une façon plus créatrice, l'enseignement supérieur et les recherches, comme le recommandent une foule de rapports récents en la matière. J'ose espérer que l'omission de cette question dans le discours du trône ne signifie pas que le gouvernement a l'intention de faire marche arrière à cet égard.

Le Canada deviendra une nation de second ordre si nous ne reconnaissons pas que l'enseignement est une entreprise sociale et nationale de la plus haute importance. Si nous reculons, nous nous tournerons en ridicule en nous vantant de donner des chances égales à notre jeunesse.

L'étude sur le biculturalisme est fort louable. Cependant, des chefs dévoués au bien public dans chaque collectivité peuvent faire beaucoup à cet égard. Encourageons nos citoyens à faire un plus grand usage de nos moyens de communication et de voyage. Rappelons à nos concitoyens que nous avons un réseau national de radio et de télédiffusion en anglais et en français, un service national de chemins de fer et de télégraphe, une société aérienne et une route transcanadienne qui nous permet de voyager en auto au maximum de vitesse, d'un littoral à l'autre. Encourageons les Canadiens à utiliser davantage les moyens qui sont à leur disposition pour voyager à l'intérieur de leur pays, au lieu d'aller chez nos voisins du sud. Nous y gagnerions tous.

Chaque été, des milliers de nos concitoyens, esclaves de l'habitude, se rendent aux États-Unis. On peut en dire autant des gens de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Dans l'intérêt du pays, modifions les habitudes de voyage des villégiateurs canadiens. Le Comité du centenaire devrait se fixer comme un de ses principaux objectifs de faire connaître le Canada aux Canadiens. Toutefois, pour que nous soyons un pays fort et uni, il faudra que le Parlement réalise l'embauchage intégral bien avant 1967. Rien n'est plus décevant, rien ne crée plus d'amertume et ne suscite plus de méfiance chez le citoyen, à l'égard de son pays et de son régime social, que de longues périodes de chômage. Dans la province de Québec, les conditions de vie relativement mauvaises favorisent le mécontentement au sein des classes agricole et ouvrière. La même situation se répète à un degré moindre dans toutes les autres provinces.

Il faut prendre des mesures audacieuses pour accroître la production et distribuer nos produits plus largement tant sur le marché intérieur que sur le marché étranger. Voilà le défi que doivent relever ceux à qui il incombe de présenter les diverses mesures de planification énoncées dans le discours du trône et ceux qui devront assumer la direction des organismes qui en découleront. Le chômage est la plus grande faiblesse de l'économie canadienne aujourd'hui. Les secteurs public et privé doivent collaborer avec le gouvernement, le patronat et le salariat afin de trouver des moyens de travailler de concert afin d'atteindre le plein emploi.

Voici ce que le *Sun* de Vancouver, journal libéral à toute épreuve, a dit dans un éditorial des manifestations organisées par les chômeurs en Grande-Bretagne:

> Ici au Canada, peu ou point de délégations harcèlent nos députés dans les couloirs de la Chambre. Ici, même en plein milieu d'une campagne électorale, il est peu question du chômage comme d'un important problème d'envergure nationale.
>
> Les Anglais s'agitent, s'indignent et deviennent quelque peu violents alors que moins de 5 p. 100 de leur effectif ouvrier est en chômage. Même si 8 p. 100 de la main-d'œuvre est inactive au pays, les Canadiens ne montrent pas la même trépidation.
>
> Cela prouve-t-il que nous pourrions en remontrer aux Anglais émotionnables en fait de retenue et de savoir-vivre politique? Ou bien nous sommes-nous tout simplement endurcis au chômage?

Il y aura trente ans en juillet, j'ai entendu à Londres un mineur écossais, du nom de David Kirkwood, s'écrier de son siège à la Chambre des communes: «Monsieur l'Orateur, le travail est achevé.» C'était une exagération, bien sûr. Toutefois, son interpellation renfermait une grande vérité dont nous commençons seulement à nous rendre compte à notre époque d'automatisation, comme en font foi, par exemple, nombre de recommandations de la commission Glassco.

Est-il vrai que nous devenons insensibles à l'endroit du chômage? Lundi dernier, après avoir parlé durant près de deux heures, le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) a fait une observation désinvolte au sujet du chômage. Il a déclaré qu'un de ses principaux adjoints traiterait sans doute de la question plus tard durant le débat. Apparemment, cette question n'était pas d'une grande importance. Il serait intéressant de savoir si le ministre actuel du Commerce (M. Sharp) est toujours d'avis que la proportion de deux ou trois p. 100 de chômeurs peut-être considérée au pays comme normale. Lors d'un débat public que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a eu l'hiver dernier avec le ministre, celui-ci, qui n'était alors que M. Sharp, a déclaré:

> Je croirais que c'est à peu près le genre de niveau minimum de chômage qui est compatible avec le libre jeu du régime.

En réponse à cette déclaration, M. Knowles a fait la remarque suivante:

> A mon avis, M. Sharp a laissé le chat des libéraux sortir du sac. Il a dit que le niveau du chômage devrait être aussi bas que le régime le permet. Voilà la façon dont les libéraux envisagent la chose: garder le régime que nous avons. C'est un dieu plus important que la résorption du chômage. Nous, nous affirmons que si c'est nécessaire, on doit modifier le régime pour se débarrasser complètement du chômage.

Si les experts médicaux avaient accepté la diphtérie, la tuberculose, la rougeole ou le diabète, comme des maladies incurables, aurait-on jamais trouvé le moyen de préserver la santé d'innombrables milliers de personnes au cours du dernier demi-siècle?

Si la maladie actuelle de notre économie exige de nouveles méthodes, de nouveaux contrôles, une «direction humaine», pour employer l'expression de Lewis Mumford, il faudrait y recourir, dans l'intérêt d'un Canada fort, sain et heureux. Il y a quelques semaines, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a fait le nécessaire en quelques heures lorsque des inondations ont mis en danger la vie de nos concitoyens dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons raison, sans doute, d'applaudir à son initiative, à son énergie et à sa compassion. Mais pourquoi ne portons-nous pas le même intérêt aux familles des cinq cent mille chômeurs du Canada? Les gens éclairés savent que notre indifférence nous coûtera très cher.

Si nous voulons que le Canada fête son centenaire en nation unie et forte, le gouvernement doit, grâce à des initiatives hardies et fermes, nous soumettre, au cours de la présente session, des dispositions législatives qui sauront soulager nos drames humains.

Qu'on me permette, pour finir, de citer feu l'archevêque de Cantorbery, M. William Temple:

> L'Église peut sans doute rappeler à un ingénieur qu'il doit construire des ponts vraiment solides, mais n'a pas le droit de juger si les plans répondent à cette exigence. Parallèlement, si on lui demande de trouver un remède chrétien pour ce mal qu'est le chômage, l'Église répondra: «Je ne puis vous indiquer de remède, mais je sais qu'une société affligée d'un chômage structurel est malade, et que si vous ne faites pas l'impossible pour la guérir, vous êtes coupables devant l'Éternel».

Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle a bien voulu me témoigner.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre, selon la tradition établie à la Chambre, de vous féliciter de votre nomination au haut poste que vous occupez et de féliciter également l'Orateur suppléant. Suivant l'exemple de mes collègues de deux côtés de la Chambre, je saisis l'occasion qui m'est offerte de féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, soit l'honorable

député de Northumberland (M^lle^ Jewett) et l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette). Qu'on me permette de dire que je suis fier d'être membre du parti qui compose le gouvernement actuel et, en particulier, d'être sous la direction du très honorable premier ministre (M. Pearson).

Je suis heureux et fier d'avoir été élu à la Chambre à titre de représentant de la circonscription d'Hamilton-Ouest. Mes prédécesseurs ont représenté cette circonscription de façon honorable et mon plus grand désir c'est de me montrer leur digne successeur. La population d'Hamilton-Ouest se compose de gens de tous métiers et de toutes professions: ouvriers, employés d'aciéries, petits commerçants, administrateurs, industriels et financiers. C'est dans ma circonscription fort industrialisée que se trouvent l'Université McMaster et son réacteur nucléaire; c'est le cœur du commerce et de la finance de la ville d'Hamilton. On y trouve le nouvel hôtel de ville dont les contribuables sont si fiers et le nouveau palais de justice du comté de Wentworht, l'un des plus beaux du Canada. Elle renferme aussi le port d'Hamilton, l'un des plus importants des Grands lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que de magnifiques quartiers résidentiels, anciens et nouveaux.

Le discours du trône annonce des mesures qui seront très utiles non seulement à mes commettants mais à tous les Canadiens dès qu'elles auront été adoptées par le Parlement. Je ne les relèverai pas toutes: d'autres députés en ont parlé comme il se doit. Je m'en tiendrai plutôt aux mesures qui revêtent le plus d'importance pour ma circonscription et les gens d'Hamilton en général.

La ville d'Hamilton est connue à juste titre pour son ambition. C'est le centre industriel et sidérurgique du Canada. L'industrie est l'âme du Canada; à Hamilton, c'est l'industrie sidérurgique qui fait vivre non seulement les ouvriers de l'acier mais tous les secteurs de la société. La population de ma circonscription attendra donc avec impatience la création prochaine d'un ministère de l'Industrie qui stimulera l'expansion industrielle et créera plusieurs nouveaux emplois qui aideront grandement à éliminer le chômage considérable qui a sévi au cours des dernières années.

A titre de représentant du quartier n° 2 au conseil de ville d'Hamilton, quartier qui fait entièrement partie de la circonscription d'Hamilton-Ouest—j'abandonnerai ce poste bientôt—je puis affirmer que le projet du gouvernement d'établir un Office de développement et de prêts municipaux constituera pour nos municipalités aux budgets écrasants une aide supplémentaire qu'elles attendent depuis longtemps du gouvernement fédéral.

[M. Macaluso.]

Grâce à cette mesure, des entreprises d'immobilisation pourront être réalisées, ce qui permettra non seulement d'assurer et d'améliorer certains services mais aussi de procurer de l'emploi.

Mes commettants d'Hamilton-Ouest s'intéresseront tout particulièrement aux modifications que l'on projette d'apporter à la loi nationale sur l'habitation. Comme je l'ai déjà mentionné, la ville d'Hamilton est reconnue pour son ambition, mais c'est aussi une ville agréable. Tous ceux qui veulent venir la visiter ou s'y installer sont les bienvenus.

La circonscription d'Hamilton-Ouest possède d'excellentes possibilités commerciales, des boutiques de toutes sortes, d'agréables quartiers résidentiels et un excellent régime scolaire, depuis le jardin d'enfants jusqu'aux institutions de niveau universitaire. Cependant, certaines parties de notre ville sont bien vieilles; certaines ont plus de cent ans d'existence. Il y a encore de nombreux édifices anciens et la disposition des rues n'a presque pas changé depuis qu'elles ont été tracées.

Le réaménagement urbain y est un fait concret chez nous. Déjà, on a acheté et déblayé dans la région de Van Wagner Crescent Beach plus de 72 acres situées en bordure du lac Ontario où se trouvaient des taudis et des maisons délabrées. Cette zone a été déblayée et on y aménage actuellement un parc public et des terrains de jeu. En outre, la ville d'Hamilton a préparé un programme d'assainissement urbain du secteur nord-est de ma circonscription qui englobe une superficie d'environ six pâtés de maisons. Ce programme a reçu l'approbation du conseil municipal mais doit encore recevoir celle de la Commission municipale de l'Ontario.

On a beaucoup parlé et on a beaucoup écrit, mais on n'a pas fait grand-chose dans le domaine du réaménagement urbain au Canada. Un programme de réaménagement urbain s'applique à l'ensemble d'une ville. Il exige que toutes les ressources disponibles, fédérales, provinciales, municipales et privées soient mises à contribution en vue d'éliminer les quartiers délabrés et les taudis et d'empêcher que d'autres se forment. En notre pays, l'assainissement urbain poursuit quatre objectifs: le déblaiement, le réaménagement proprement dit, la réadaptation et la conservation.

Le principe du réaménagement urbain est plus généralement admis par le public américain que par le public canadien. C'est surtout vrai en ce qui concerne l'aide accordée par le gouvernement fédéral. Le programme actuel de rénovation urbaine au Canada n'a pas l'ampleur voulue pour s'attaquer de façon efficace aux problèmes de base qui se

posent dans nos villes. Si nos villes veulent recouvrer une saine économie, il faudra qu'elles offrent de meilleures occasions aux entreprises commerciales et industrielles ainsi qu'aux promoteurs de constructions résidentielles et qu'elles trouvent de nouvelles possibilités dans le domaine de la culture et de la récréation.

La mesure dans laquelle le gouvernement fédéral devrait participer directement au financement de la rénovation urbaine est un sujet qui prête à diverses opinions. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral peut conclure un accord direct avec la municipalité en cause. Aux termes de l'article 5 de la loi nationale sur l'habitation du Canada, des ententes peuvent maintenant être conclues avec une province ou une municipalité, moyennant l'approbation de la province, aux fins d'étudier la situation du logement et les conditions qui règnent dans les régions urbaines. La quote-part fédérale peut atteindre 75 p. 100 du coût des études. Il existe en outre une disposition relative aux subventions de déblaiement, dont le montant représente la moitié de la différence entre le coût du déblaiement et la valeur économique du terrain, une fois que ce dernier a été déblayé. L'autre moitié de la subvention est assurée par la province ou par la municipalité selon qu'en décide la province. L'important, c'est qu'on ait décidé de subventionner l'élimination des taudis afin de raser les quartiers qui sont surtout résidentiels, de les reconstruire et de les affecter surtout à des fins résidentielles. Il fut un temps où la même situation prévalait aux États-Unis, mais on a progressivement élargi la portée des mesures en question de manière que les fonds réservés pour la rénovation urbaine peuvent maintenant servir à l'exécution d'entreprises de rénovation qui ne concernent pas l'habitation mais qui sont utiles à l'expansion d'une collectivité.

Monsieur l'Orateur, c'est dans cet esprit que nous devrions songer à modifier la loi nationale sur l'habitation. Nous devrions étudier la possibilité de fournir des fonds pour des entreprises de rénovation non résidentielle, c'est-à-dire pour la rénovation et la remise en valeur du secteur commercial de nos villes, sujet qui n'est malheureusement pas visé par la loi actuelle. Somme toute, la ville d'Hamilton n'est pas demeurée oisive dans ce domaine; à Hamilton-Ouest, en particulier, on voit surgir, à tous les mois, des maisons de rapport à plusieurs étages. Grâce à ces entreprises, le secteur sud de ma circonscription se transforme en quartier commercial, de quartier résidentiel qu'il était auparavant. Toutefois, ce sont des particuliers surtout qui fournissent actuellement les fonds. Ceux qui s'intéressent à la rénovation urbaine à Hamilton visent beaucoup plus haut.

Le réaménagement du cœur d'Hamilton qui est situé entièrement dans ma circonscription serait, à mon avis, divisé en trois parties, soit le réaménagement des immeubles commerciaux, des immeubles publics et des habitations. En ce qui concerne le réaménagement des immeubles commerciaux et publics, monsieur l'Orateur, il ne manque pas de terrains vacants dans les secteurs qui s'y prêteraient dans Hamilton-Ouest. Tout le long des rues du cœur de la ville, nous trouvons des terrains vagues par suite de la démolition d'immeubles délabrés dont les loyers étaient insuffisants pour acquitter les taxes imposées et dont les frais d'exploitation étaient trop élevés. Les terrains vacants utilisés à des fins de stationnement donnent un meilleur rendement. Notre régime fiscal constitue un moyen efficace de déblayer nos quartiers commerciaux mais non pas nos quartiers résidentiels. La ville d'Hamilton se préoccupe, à l'instar d'un grand nombre d'autres municipalités, du centre de la ville, car elle estime que le réaménagement doit se poursuivre dans ce secteur, mais elle ne possède pas les fonds nécessaires pour réaliser elle-même ce projet. L'administration municipale est donc obligée d'assurer les fonds voulus en vue des services publics à une population disséminée dans des zones d'utilisation maximum et de chercher en même temps à doter de services publics la population disséminée dans les nouvelles régions périphériques éloignées. Le manque de logements dans la ville a provoqué une ruée vers ses limites et au delà jusqu'à ses régions périphériques et ses banlieues.

La vie à la ville peut être aussi agréable et fructueuse que la vie dans la banlieue. Pour cela, il faut cependant plus que le nettoyage des cours et le peinturage des maisons ou des campagnes de nettoyage, de repeinturage et de remise en état. Le problème est complexe et il s'ensuit que la solution, elle aussi, est assez complexe. Le réaménagement urbain est une activité permanente et, en dernière analyse, il appartiendra au gouvernement fédéral de s'assurer qu'un programme pratique sera adopté et mis en pratique dans le domaine du réaménagement commercial.

J'aimerais citer quelques extraits du *Spectator* d'Hamilton, en date du samedi 25 mai 1963, qui indiquent jusqu'à un certain point l'importance du problème de réaménagement des zones commerciales à Hamilton et à Hamilton-Ouest. Je cite un éditorial signé par Tom F. Mills:

Avant que le complexe d'infériorité devienne trop ancré, il y a lieu de dire qu'on a préparé un bon

plan pour le réaménagement urbain de l'extrémité nord et que les urbanistes ont fait beaucoup de travail à ce sujet. Mais les gens qui viennent d'en dehors voient ce qu'ils voient et pensent ce qu'ils pensent. Il y a environ un an, William Zeckendorf fils, président de Webb and Knapp Inc., importante société de réaménagement, a fait une évaluation assez controversable: «Hamilton a besoin d'une ressuscitation entière de toute sa zone centrale.» Si l'on n'agit pas immédiatement, a-t-il dit, il y aura délabrement complet. Il a préconisé des efforts en vue d'inciter les industries d'Hamilton à édifier des immeubles à bureaux dans le centre de la ville.

Monsieur l'Orateur, jusqu'ici le projet n'a pas été couronné de succès. Il poursuit:

...nous croyons que l'observation peut-être la plus significative au sujet d'Hamilton a été faite ici en mars dernier par M. John James, urbaniste en chef du ministère britannique de l'habitation et du développement municipal.

M. James a déclaré, d'après l'article que je cite:

Il existe à Hamilton une trame bizarrement lâche... J'aimerais voir vibrer une vie plus fébrile dans la zone centrale de la ville.

M. Mills continue:

On peut voir un signe favorable dans le fait qu'on recommence à parler de la construction d'un auditorium et que l'on parle d'autres programmes destinés à stimuler la zone du bas de la ville. Tout indique que la courbe de la fierté municipale est à la hausse. Évidemment, l'urbanisme ne se résume pas à la création de zones ni au tracé de plan d'utilisation des terres, bien que ces éléments soient fondamentaux. Mais nous devons également avoir l'impulsion qu'impriment les plans optimistes des architectes pour l'aménagement de promenades pour les piétons, de parcs publics et d'édifices au centre de la ville, sur les collines et le long des rivages. La trame lâche aperçue par M. James doit être resserrée, la vitalité doit s'amplifier afin qu'Hamilton puisse reprendre fièrement sa place parmi les grandes villes avides de progrès du Canada.

Je n'ai pas l'intention d'indiquer par ces observations, monsieur l'Orateur, que la ville d'Hamilton n'est pas avide de progrès et qu'elle n'est pas évoluée, je veux seulement donner cet exemple pour exposer le problème qui existe également à l'heure actuelle dans nombre de nos municipalités et villes, notamment la zone métropolitaine de Toronto. Pour redonner de la vie au centre de nos villes, le gouvernement fédéral doit prendre les mesures qui s'imposent et proposer des amendements à la loi nationale sur l'habitation pour augmenter les octrois destinés au réaménagement urbain, non seulement pour le réaménagement des zones résidentielles mais aussi pour celui des zones commerciales. Le réaménagement urbain comporte une autre facette, c'est qu'il a pour objet de stimuler notre reprise économique, de créer plus de travail et d'offrir plus d'emplois à notre main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, puis-je annoncer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Macaluso.]

Reprise de la séance

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée à six heures, je venais de parler des amendements projetés à la loi nationale sur l'habitation d'après le discours du trône et j'avais juste fini d'expliquer ma propre façon de voir, soit que le gouvernement devrait réfléchir à toutes les modifications de la loi nationale sur l'habitation concernant les subventions destinées à la rénovation urbaine, pour les étendre au déblaiement des régions résidentielles et à leur mise en valeur, et les subventions en vue du rétablissement des quartiers commerciaux de nos municipalités.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, dès maintenant, mentionner les mots suivants qu'on relève dans le discours du trône:

Le programme d'immigration fera l'objet d'une revision.

Le programme d'immigration fera l'objet d'une revision.

Dans un passage antérieur, on trouve ceci:

Le caractère et la force de notre peuple procèdent de la diversité culturelle de ceux qui, venus de bien des pays, ont créé le Canada que nous connaissons aujourd'hui.

Je voudrais, dès maintenant, citer un passage tiré d'un article de fond du *Globe and Mail* paru le 9 mai 1963:

L'immigration a augmenté de 1,648 au cours du premier trimestre de 1963, par rapport au premier trimestre de 1962, mais le Canada ne peut s'attribuer le mérite de cette minuscule avance. Parmi les nouveaux arrivés dont le flot s'était ainsi accru, la plupart étaient originaires du Royaume-Uni—et les Anglais ne venaient pas tant pour s'établir au Canada que pour échapper aux rigueurs du pire hiver que la Grande-Bretagne ait connu en un siècle.

Le remaniement de la loi sur l'immigration, monsieur l'Orateur, aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Le programme d'immigration du Canada se trouve, en substance, à l'article 31 du règlement de l'immigration. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), lorsqu'il était premier ministre, a consacré une grande partie de ses talents oratoires à la cause des droits civils pour tous. Mais, lui et son gouvernement ont recouru à des atermoiments lorsqu'il s'est agi de modifier la loi sur l'immigration. Ce n'est pas difficile à comprendre, parce que le programme d'immigration révèle les convictions d'un gouvernement. La loi sur l'immigration de 1952 est—et restera toujours—un anachronisme. L'ancien gouvernement a procédé à certaines réformes en changeant le règlement. Mais certains règlements souples qui paraissent libéraux peuvent prêter à soupçon, parce que leurs conséquences dépendent de l'interprétation et de l'application des textes, et l'on est amené à se demander s'ils seront appliqués

d'une façon libérale ou s'ils ne serviront qu'à marquer la sélection raciale.

Il y a, au Canada, de la place pour les ouvriers qualifiés. Nous le savons tous. Toutefois, la prospérité en Europe rend plus difficile la tâche de trouver des immigrants ayant une certaine formation et de les encourager à venir au Canada. Je citerai de nouveau le même éditorial:

Le Canada est un grand pays, riche et encore vide, qui a besoin d'immigrants autant, sinon plus, que tout autre pays au monde. Il lui faut des aptitudes pour créer de nouvelles industries et de nouveaux emplois. Nous avons besoin de consommateurs pour augmenter nos débouchés intérieurs, pour réduire le coût de production par tête et nous permettre de mieux soutenir la concurrence chez nous et à l'étranger. Nous avons besoin d'eux pour remplir toutes les lacunes et les vacances et nous permettre de devenir une nation.

Au delà de nos propres besoins, nous avons un devoir envers toute la race humaine, alors que plus de la moitié de la population du monde vit dans des conditions indicibles de surpeuplement. Nous ne pouvons, du point de vue moral, les empêcher de venir s'établir sur les dernières propriétés foncières du globe encore insuffisamment peuplées...

Malgré nos besoins et malgré nos devoirs, le Canada a rarement recherché les immigrants. Nos gouvernements ont, pour la plupart, jugé que nous étions bien aimables de les laisser entrer, geste de bonté que nous nous arrangions pour ne pas faire trop souvent, ni trop généreusement, surtout lorsqu'il s'agissait de non-blancs, et que nous hésitions à faire en général quand il y avait du chômage chez nous.

Je dirai que tout cela est, évidemment, très naturel, compte tenu de la vie économique actuelle. En ce qui concerne la situation du chômage chez nous, il faut avoir un programme bien conçu d'immigration. Et l'éditorial ajoute:

Voilà la politique, ou l'absence de politique, en conséquence de laquelle nous sommes restés pauvres, car aucune nation ne peut prendre un véritable essor ni exploiter ses autres ressources quand son effectif humain est insuffisant.

Le Canada est aujourd'hui un pays d'une grande richesse potentielle, aux ressources presque illimitées. La politique d'immigration du Canada doit donc être conçue dans un esprit plus large. Je n'ai pas l'intention de m'attarder plus longuement sur cet aspect de notre politique d'immigration, monsieur l'Orateur. Je ne doute pas que le gouvernement actuel, quand il examinera à nouveau la loi sur l'immigration, se rendra compte que ce n'est pas seulement le règlement qu'il faut modifier, mais la loi elle-même.

(Texte)

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le président, il me fait plaisir, après tous ceux qui m'ont précédé en cette enceinte, d'ajouter mes félicitations à l'adresse de l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton), à l'occasion de son élévation au poste d'Orateur de la Chambre. Nous savons que, grâce à son impartialité et son désir de la justice, il s'acquittera avec beaucoup de doigté et à la satisfaction générale de la haute fonction qui lui échoit.

Pour ce qui est de votre propre nomination à la Chambre comme Orateur suppléant, il me fait plaisir de vous dire que vous avez, vous aussi, toutes les qualités requises pour bien remplir cette fonction. Je sais que vous ferez en sorte que tout le monde ait pleine justice en toute occasion.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour présenter mes félicitations à la digne représentante de la circonscription de Northumberland (M[lle] Jewett) et au député de la circonscription de Lotbinière (M. Choquette) pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Franchement, quand on prend en considération le peu que contient le discours du trône, il nous faut avouer que ces deux personnes, nouvellement arrivées à la Chambre des communes, ont accompli une tâche de géant en essayant de l'analyser.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter, en même temps que leur souhaiter bonne santé et la réussite la plus complète, les ministres et tous ceux à qui on a attribué des charges ou donné des promotions quelconques, que ce soit comme ministres ou secrétaires parlementaires. Je leur offre toute la coopération dont je suis capable et je souhaite que leur passage au service de la Reine soit un «actif» pour la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, suivant l'exemple de mon honorable ami, le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Sauvé), je voudrais, avant de passer aux quelques remarques que j'ai à faire relativement au discours du trône, faire la revue des événements qui ont marqué la dernière et même les deux dernières campagnes électorales.

S'il est vrai que dans la circonscription de mon ami des Îles-de-la-Madeleine, il se serait passé des choses curieuses, il ne devrait certainement pas laisser porter ses observations seulement sur ce qui s'est passé chez lui, il aurait dû venir un peu partout dans la province de Québec, il y aurait certes vu des choses à faire dresser les cheveux sur la tête.

Non seulement y a-t-il eu dans notre partie du pays des gens qui se sont présentés sans avoir l'âge requis pour voter, mais il s'est produit des choses beaucoup plus surprenantes et ce chez des gens qui se sont toujours fait passer pour des symboles d'honnêteté électorale.

Eh bien, cela porte à réfléchir. Comme cela s'est fait dans d'autres circonscriptions, on a vu chez nous, dans la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot, beaucoup d'argent

provenant d'au delà du 45e parallèle, dit-on, beaucoup d'argent qui a été versé dans la caisse électorale libérale afin d'aider mon adversaire à triompher. Mais même si l'argent a coulé à flot, même si l'argent a fait aussi couler à flot les spiritueux, il est resté que, pour la quatrième fois consécutive, les électeurs de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot m'ont chargé de venir ici surveiller leur intérêt. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion que j'ai d'adresser la parole à la Chambre sans les remercier de la confiance qu'ils m'ont témoignée pour le quatrième fois et les féliciter de ne pas s'être laissé tromper par la propagande—c'est bien le mot à employer—la propagande mensongère qu'on a employée contre celui qui vous parle.

Il n'y a rien, monsieur le député des Îles-de-la-Madeleine, qu'on n'a pas fait chez nous pour essayer d'éliminer le représentant de Saint-Hyacinthe-Bagot dans cette circonscription. Mais grâce au bon jugement des gens de chez nous, je suis de retour ici, et j'anticipe y revenir lorsque l'occasion me sera de nouveau fournie de solliciter un autre mandat.

Monsieur l'Orateur, je vais limiter mes observations relatives à la dernière campagne électorale à quelques mots seulement, car je veux retourner un peu en arrière et demander à mes collègues de revivre avec moi les quelques semaines qui ont procédé le jour de scrutin du 18 juin 1962 et du 8 avril dernier.

Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez qu'au cours de la campagne électorale de 1962, il n'y a rien que nos adversaires n'ont pas dit contre nous; ils accusaient même le parti conservateur de mener le pays à la faillite. Au fait, s'il avait fallu croire ceux qui faisaient la campagne contre nous, c'en était fini, et nos enfants auraient même eu beaucoup de difficulté à manger trois repas par jour. Aussi, j'aimerais consigner au hansard certains chiffres pour établir une comparaison entre ce qu'était la situation en 1962 par rapport à celle de 1956.

Mais avant de ce faire, étant donné que je représente une circonscription mi-rurale mi-urbaine, où l'agriculture est à l'honneur, puisque ses agriculteurs se classent parmi les plus progressifs et les plus travailleurs de la province de Québec, je désire faire quelques observations ayant trait à l'agriculture. Je puis vous assurer que je ne traiterai pas de ce sujet trop longtemps pour le moment, puisque mon collègue de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) a brossé un tableau succinct mais bien vivant de l'agriculture de chez nous, où il a comparé la situation actuelle à celle qui existait sous le régime conservateur précédent.

[L'hon. M. Ricard.]

Monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de déplorer que la première mesure prise par le ministre actuel de l'Agriculture (M. Hays) en fut une au détriment de l'agriculture de chez nous. J'emprunte les paroles mêmes de l'honorable ministre pour dire que la première mesure qu'il a fait adopter par ses collègues du cabinet en fut une qui privera les cultivateurs de chez nous d'une somme annuelle de six millions de dollars.

Au fait, en vertu de la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, le gouvernement conservateur avait décrété un paiement de 25c. les cent livres de lait. Eh bien, afin d'aider l'agriculteur, le ministre actuel de l'Agriculture n'a su rien faire de mieux que de recommander la suppression de cette prime et, du même coup, il a privé les cultivateurs d'un revenu annuel de six millions de dollars.

Eh bien, monsieur l'Orateur, si c'est là le redressement que les cultivateurs sont en droit d'attendre et qu'on leur avait promis à grands cris au cours de la dernière campagne électorale, bref, si c'est tout ce que le gouvernement libéral peut donner à l'agriculture, je suis d'avis que les cultivateurs vont se rappeler longtemps de l'avènement au pouvoir du gouvernement libéral du député d'Algoma-Est (M. Pearson).

Peut-être faut-il voir dans cette mesure le châtiment que l'on veut donner à la classe agricole pour avoir témoigné, de façon presque générale à travers le pays, son attachement au parti conservateur, car de mémoire d'homme, il n'est pas de gouvernement qui en ait fait autant, dans le court espace de six ans, pour la classe agricole que celui qui était dirigé par le très honorable chef de l'opposition actuel (M. Diefenbaker).

Monsieur l'Orateur, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, l'agriculture canadienne était dans le marasme. Les cultivateurs avaient peine à écouler leurs produits. Et si tel état de choses existait, c'est que nos prédécesseurs n'avaient pas vu ou n'avaient pas voulu reconnaître la nécessité qui s'imposait, une fois le conflit mondial terminé et l'équilibre restauré en Europe, d'adopter des mesures visant à assurer des marchés à l'étranger. Cependant, ce fut là la préoccupation quotidienne de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui a rempli avec brio et à la satisfaction de tous les cultivateurs le rôle de ministre de l'Agriculture. Au fait, le député de Qu'Appelle est reconnu chez nous comme étant le plus grand ministre canadien de l'Agriculture.

C'est lui qui, à plusieurs reprises, a déclaré que le revenu du cultivateur, et plus spécialement celui de l'Est, n'était pas suffisant. C'est d'ailleurs lui qui déclarait qu'il fallait

attacher une importance primordiale à l'agriculture de l'Est, et c'est ce qu'il a fait pendant les années qu'il dirigeait le ministère de l'Agriculture. A ce sujet, je pourrais citer maints articles publiés dans les journaux canadiens, établissant hors de tout doute que le premier souci du dernier ministre de l'Agriculture du parti conservateur était de donner satisfaction à tous les cultivateurs, y compris ceux du Québec, et de leur accorder une part raisonnable du revenu national.

Et pour continuer dans la même veine, le parti libéral qui avait promis de tout donner, de tout rénover au bénéfice des agriculteurs de l'Est, est celui qui a fait le plus pour amoindrir ou rabaisser, si vous voulez, le rôle du cultivateur, et plus particulièrement celui du cultivateur québécois.

J'ai en main une circulaire qui a été publiée par un journal local de Saint-Hyacinthe, dans laquelle on représentait à l'époque M. J.-B. Lemoyne comme le génie agricole qui devait dépenser son savoir et ses talents à l'avantage de l'agriculteur de l'Est. Or, aux élections générales de 1962, celui-là même qu'on désignait comme le futur ministre de l'Agriculture dans le cabinet Pearson après le 18 juin 1962 a été battu par une majorité de plus de 3,600 voix, et je suis d'avis que l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay) doit être content du sort qu'on lui a réservé cette année, au congrès libéral, puisqu'on lui a «paqueté» une «convention» pour l'éliminer complètement... (*Exclamations*)

Monsieur le président, je constate que mon honorable ami d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) hoche la tête de droite à gauche. Monsieur l'Orateur, je puis vous dire que je sais ce dont je parle, car contrairement à ce qu'a fait l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes l'an dernier—et l'on y reviendra probablement plus tard—je n'ai pas l'habitude de parler à travers mon chapeau.

M. Lemoyne, dont on parle ici cette année, a été éliminé par les libéraux, tout comme on a déjà éliminé, lors d'un certain congrès, une quinzaine de candidats cultivateurs libéraux qui cherchaient à se faire choisir comme candidats officiels du parti libéral, à travers la province.

Mais comme chez les libéraux on ne veut pas donner plus d'importance qu'il n'en faut à la classe agricole, eh bien! on a pris les moyens pour les éliminer tous, les uns après les autres.

Monsieur l'Orateur, au cours des deux dernières campagnes électorales, nous, du parti conservateur, avons été accusés de n'avoir rien fait et d'avoir conduit l'économie du pays vers le marasme. Eh bien! pendant le peu de temps à ma disposition, je désire établir une comparaison entre ce que nous avons accompli et ce qui s'est fait à l'époque de nos prédécesseurs libéraux.

Nous avons adopté différentes mesures qui ont eu comme résultat immédiat d'aider tout particulièrement la classe ouvrière; je veux parler de la formation professionnelle, des cours d'entraînement aux sans-travail, du programme des travaux d'hiver, des prêts aux municipalités.

Et pour le bénéfice des petits épargnants, nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et relevé les exemptions personnelles.

Voilà des mesures qui ont été avantageuses pour l'employé d'usine, l'employé moyen, bref pour le grand et le petit, ou celui qui est obligé de vivre du fruit de sa journée de travail.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant comparer, par exemple, la situation actuelle à celle de 1956. Les ventes du Canada aux autres pays ont connu entre les années 1956 et 1962, une augmentation de 31.3 p. 100. Pour ce qui est du revenu des particuliers, le Canada a même dépassé les États-Unis de 7 p. 100 entre 1956 et 1962. Au fait, l'augmentation de revenu des particuliers de 1956 à 1962, a été de 39 p. 100, alors que l'augmentation des bénéfices des corporations s'accroissait, entre les années 1956 à 1962, de 32 p. 100.

Durant la même période, la production industrielle s'est accrue de 19 p. 100, pendant que l'emploi dans les manufactures affichait une augmentation de 15.7 p. 100.

Au cours des deux dernières sessions, particulièrement, nos amis d'en face qui, dans le temps, étaient dans l'opposition, nous ont entretenus du chômage, jour après jour. Ils ont alors dit et répété qu'ils avaient en leur possession les solutions au problème du chômage, du jour au lendemain. Pourtant, après environ 40 jours de décision, si je ne me trompe, il y a encore du chômage et ces messieurs d'en face n'ont pas encore réussi à mettre leur formule magique à exécution. Non seulement ont-ils de la difficulté à se mettre d'accord sur les mesures à prendre, mais les uns contredisent les autres.

N'est-ce pas le ministre des Finances (M. Gordon) qui disait, ainsi que l'atteste l'*Ottawa Citizen* du 15 avril 1961:

> Le plein emploi sera le but principal d'un nouveau gouvernement libéral.

Pendant que le ministre du Commerce (M. Sharp) disait, lui, le 27 février 1963, ainsi qu'en fait foi l'*Ottawa Citizen*:

> Vu nos hivers rigoureux et notre organisation économique générale, nous aurons toujours un groupe considérable de chômeurs.

Et, il disait le 28 février, comme le révèle le *Vancouver Province*:

Les gens qui disent que nous allons supprimer le chômage ne connaissent rien à notre pays.

Il me semble que le ministre du Commerce devrait essayer de faire comprendre à son collègue des Finances qu'il ne se rend pas compte de la situation qui existe actuellement.

On a dit également que tout périclitait, que tout, sous le gouvernement conservateur, s'effondrait. Alors, si vous le voulez bien, nous allons comparer les gains réalisés par l'industrie textile, l'industrie de la construction et l'industrie manufacturière en général. En 1956, les employés de l'industrie textile avaient un salaire hebdomadaire moyen de $45.20, alors qu'en novembre 1962 il atteignait $68.70. L'employé de la construction, lui, touchait un salaire moyen de $72.10 en 1956, comparativement à $87.60 en novembre 1962. Et dans l'industrie manufacturière en général, en novembre 1956, l'ouvrier canadien gagnait $68.50, alors qu'en novembre 1962 son salaire hebdomadaire s'élevait à $84.50.

Pourtant, pendant ce temps-là, nos amis d'en face ne manquaient aucune occasion de dire et de répéter à la Chambre, et même à l'extérieur, que le pays était voué à la ruine, qu'il s'acheminait vers la faillite.

Parlons maintenant pendant quelques instants, si vous le voulez bien, de la justice sociale. Ici encore, nous avons été accusés de n'avoir rien fait ou à peu près rien; mais lorsque nous analysons les chiffres, nous constatons que le contraire est vrai. Mais, avant de passer à la statistique que je voudrais citer, je tiens à consigner au compte rendu officiel des débats, d'abord les paroles attribuées à l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), relativement aux pensions de vieillesse, ainsi qu'en fait foi *La Presse* du 31 janvier 1962, où on lit ce qui suit:

Dans le domaine des mesures de sécurité sociale, les libéraux ont promis hier, par la bouche de M. Paul Martin, de porter la pension de vieillesse à $75 par mois dès leur accession au pouvoir.

Eh bien, je ne vois aucune mention dans le discours du trône ayant trait à l'augmentation des pensions de vieillesse. Mais ce qui est plus intéressant, c'est cet autre article, paru dans l'*Ottawa Journal* du 8 mai 1956, et qui est attribué au même député, c'est-à-dire l'honorable député d'Essex-Est. Voici:

(Traduction)

Le ministre de la Santé nationale (M. Martin) a déclaré au Conseil municipal que le gouvernement fédéral n'a pas les moyens d'augmenter la pension de vieillesse de $40 à $50 par mois.

Dans une lettre rendue publique hier où il répondait au Conseil qui avait demandé des pensions plus élevées, M. Martin a dit que l'augmentation coûterait cent millions de plus par année. Cette année, les pensions coûteraient 400 millions de dollars.

(Texte)

Eh bien, monsieur l'Orateur, ce sont ces gens qui dans très peu de temps seulement ont tellement changé d'opinion dans des circonstances tellement différentes qu'il est permis de se demander s'ils sont sincères. Je n'hésite pas à dire, comme l'ont prétendu d'autres députés à la Chambre, que la seule préoccupation de ces messieurs, puisqu'ils ont la soif du pouvoir, c'est de prendre tous les moyens nécessaires à leur disposition pour accaparer le pouvoir. Ils ont la hantise du pouvoir, et ils ne reculent devant rien lorsqu'il s'agit de gagner des votes.

Toujours selon un article qui a paru dans *La Presse*—et vous serez à même de le constater vous-même, monsieur l'Orateur—il y a certainement un manque de sincérité. Voici ce que rapporte *La Presse* du 1er février 1962:

Ottawa n'a pas les moyens de payer une pension de vieillesse plus élevée.

Et cela à l'époque où l'on promettait, ici, à la Chambre, un relèvement de la pension de vieillesse. Et dans l'autre endroit, un honorable sénateur déclarait qu'il était opposé à ce que cette pension soit relevée de $55 à $65 par mois. Je dis ceci afin de démontrer que nous sommes bien justifiés de douter de la sincérité de ceux qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles.

Comparons maintenant les montants payés au nom de la justice sociale par le gouvernement qui nous a précédés, durant l'année financière de 1956-1957, avec ceux payés sous le régime conservateur pendant l'année financière 1961-1962.

Au chapitre des versements effectués par le gouvernement fédéral aux provinces pour la santé et le bien-être social, on voit qu'en 1956-1957, une somme de 75 millions de dollars a été versée aux provinces alors que sous le gouvernement conservateur cette somme est de l'ordre de 527 millions de dollars, soit une augmentation de 603 p. 100.

En regard du relèvement des allocations aux invalides, en 1956-1957, le gouvernement libéral a payé sept millions de dollars, alors que sous le gouvernement conservateur c'est 20 millions de dollars pour l'année fiscale 1962-1963, c'est-à-dire d'une façon estimative...

L'hon. M. Denis: Vous parlez de deux siècles différents.

L'hon. M. Ricard: L'honorable ministre des Postes vient de faire sa contribution annuelle.

Les sommes affectées aux allocations familiales, à l'époque du régime libéral, atteignaient 398 millions de dollars, alors qu'en

1962-1963, sous le régime conservateur, elles étaient de l'ordre de 536 millions de dollars, soit une augmentation de 35 p. 100.

Que dire maintenant, monsieur l'Orateur, des augmentations...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette devoir interrompre l'honorable député mais son temps de parole est épuisé.

(Traduction)

M. Steven Otto (York-Est): Depuis quelque 40 ans, la circonscription de York-Est n'a guère eu l'occasion de faire entendre sa voix en cette Chambre. Je suis très honoré, comme ma circonscription tout entière, de vous présenter sa première allocution, si, après une période de 40 ans, on peut encore parler de discours. Je suis certain que les honorables représentants me permettront de prendre quelques minutes pour faire certaines observations au sujet de la circonscription. Ainsi, au moins la génération présente de députés saura qu'elle existe.

Nous avons une population d'environ 80,000. Nous sommes coïncés entre la sage et vieille cité de Toronto que représente ici l'honoroble député de Broadview (M. Hahn) et l'exubérante banlieue de Scarborough. Nous avons des caractéristiques des deux, de la ville et de la banlieue. Nous avons peu de grandes industries dans notre circonscription et très peu d'hommes bien riches. Nous avons surtout de petites industries et de petits commerces. La plupart de nos gens doivent gagner leur pain quotidien à la sueur de leur front et reçoivent, mettons, un peu moins de $60 par semaine pour se nourrir, se loger et se vêtir ainsi que leur famille dont la moyenne s'établit presque à trois enfants. La tâche n'est pas facile comme en conviendront la plupart des honorables représentants. Nous espérons connaître des jours meilleurs. Nous espérons, un jour, participer, avec les autres Canadiens, à la richesse de ce pays et nous ne sommes pas d'accord quand on vient nous dire que les temps n'ont jamais été meilleurs. Il faut que les choses s'améliorent, et elles s'amélioreront sous peu.

Je reconnais tout à fait, avec le gouvernement, que le chômage est notre problème national le plus pressant, et je me réjouis de constater que le gouvernement compte adopter toutes les mesures possibles pour favoriser l'expansion industrielle. La crainte du chômage et des autres problèmes qui sévissent au Canada ne nous laisse aucun répit, mais le problème qui revient constamment à la surface, c'est bien celui du chômage. J'ai confiance que le gouvernement n'épargnera aucun effort pour remettre les choses en place.

M. Winkler: Suivez les traces du gouvernement conservateur.

M. Otto: Je regrette, monsieur l'Orateur, de n'avoir pas saisi l'honorable représentant, n'ayant pas mon écouteur.

Une voix: Vous n'avez rien manqué.

M. Otto: Monsieur l'Orateur, je tiens à m'associer à tous les préopinants pour vous féliciter d'avoir été élu à la fonction que vous détenez. Le respect de tous les députés à la Chambre vous sera acquis de droit, mais vous aurez, en sus, une occasion dont peu de vos prédécesseurs ont bénéficié, car vous présiderez un comité qui étudiera la réforme de la procédure de la Chambre. Si vous vous acquittez de ces fonctions comme il convient, vous pourrez vous mériter la haute estime de tous les députés et de tous les Canadiens.

Lorsque vous accomplirez votre tâche de président du comité, vous reconnaîtrez, je le sais, que la Chambre, selon sa composition actuelle, est des plus compétente. Si l'on a considéré la 25e législature comme l'une des meilleures de notre histoire, vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, que le groupe qui siège dans cette enceinte à l'heure actuelle accomplira même davantage. Aucun d'entre nous n'a tenté d'être élu pour le simple prestige, à supposer qu'on attache encore du prestige au titre de député. La plupart des députés qui siègent ici ont remporté de brillants succès dans leurs carrières respectives et ont reçu les plus hauts égards de leurs concitoyens, dans leurs diverses régions. J'estime sincèrement que nous sommes venus ici pour faire profiter le gouvernement canadien de nos idées, de notre imagination et de notre expérience. Mais soupçonnez-vous monsieur, qu'un sentiment de frustration nous étreint parfois?

Il est tout probable que bon nombre de députés, s'ils avaient poursuivi leur carrière chez eux au lieu de se porter candidats, auraient été désignés aux nombreuses commissions qui sont instituées de temps à autre. Mais quand ils sont membres de la Chambre des communes, il semble que, dans une large mesure, leur tâche consiste tout bonnement à voter par un oui ou par un non.

Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que le comité que vous aurez l'honneur de présider devrait se demander si certains des honorables représentants ne pourraient pas être nommés membres des offices ou des comités si l'on doit conférer à ces organismes les pouvoirs du Parlement. Je suis sûr que les honorables vis-à-vis admettront que lorsqu'ils occupaient les banquettes que nous occupons aujourd'hui ils trouvaient que la distance qui les séparait des fauteuils des tout-puissants n'était pas plus longue depuis ce côté-ci de la Chambre

qu'à partir de n'importe quel coin de la Chambre et qu'il est parfois difficile pour un député de faire montre du talent qu'il apporte à la Chambre des communes. Je crois que s'il est vrai que le gouvernement du Canada doit se fier de plus en plus aux fonctionnaires senior tant pour l'administration que pour la préparation des projets de loi, alors le comité que vous présiderez devrait se demander s'il ne serait pas bon pour le pays de fusionner les deux pouvoirs.

Certes, monsieur, on devrait étudier un peu la question de l'expansion du régime des comités du Parlement de façon que les honorables députés puissent mieux connaître les problèmes et participer davantage à la chose publique. J'affirme très sérieusement qu'en accordant une importance accrue au régime des comités à la Chambre, nous avantagerons tous les Canadiens et nous permettrons à la plupart des députés de mettre leurs talents et leurs idées au service du gouvernement, de façon que la valeur d'un homme ne se mesure pas à son sens du conformisme, mais qu'elle se fonde sur ses idées, son travail, son talent, sa réputation et le courage qu'il a de ses convictions.

Au cours de la plus grande partie de la dernière session de la 25e législature, les députés ont consacré beaucoup de temps à la préparation et la présentation de leurs propres bills, mais qu'en ressort-il? Quand vient l'heure de débattre les bills présentés par les simples députés, chaque orateur affirme avec beaucoup de sérieux qu'il n'a pas l'intention d'étouffer le bill à l'étude, mais il n'en est pas moins invariablement étouffé. Je ne soutiens pas qu'on doit tout modifier, monsieur, mais comme vous êtes le président de ce comité, je propose que vous étudiiez cette question des bills émanant de simples députés.

Il existe au Canada plusieurs questions importantes qui ne relèvent pas nécessairement de la politique d'un parti ou d'un autre, et le gouvernement n'a pas à assumer de responsabilités concernant certaines questions soulevées. Cependant, on pourrait certainement trouver certaines méthodes pour que les bills d'initiative parlementaire, avec l'approbation du gouvernement, soient débattus librement en Chambre et adoptés à titre de loi avec l'approbation du gouvernement. Je suis convaincu qu'à cette époque et qu'en notre siècle, nous aurions mieux à faire que de jacasser de cinq à six heures chaque jour.

Je partage les idées énoncées dans le discours du trône et je crois que nous devons trouver une nouvelle orientation et aider à affermir le Parlement. Sous ce rapport, je voudrais citer l'avertissement donné à un prince par l'auteur d'un ouvrage il y a quelque 500 ans. Il n'y aurait probablement, disait-il, rien de plus difficile, de plus périlleux et de plus incertain que d'instaurer un ordre nouveau, car le novateur compterait parmi ses ennemis ceux qui auraient tiré parti de l'ancien régime et n'obtiendrait qu'un appui mitigé de ceux qui seraient favorisés par le nouveau. Mais, monsieur, à titre de directeur de ce comité, si vous êtes l'instrument de réformes profondes et valables, vous aurez bien mérité de la Chambre des communes et de la nation.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord faire miens les félicitations et les bons vœux qui vous ont été présentés ainsi qu'à l'Orateur suppléant par les députés au cours du débat. Même si l'on a souvent répété ces souhaits, j'espère que vous ne les trouverez pas moins sincères. Nous entrevoyons que sous votre présidence, la session sera bien ordonnée et que vous saurez faire appliquer le Règlement. Vous avez prouvé cet après-midi, monsieur, que vous verrez à la bonne observance du Règlement. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône à l'occasion de leur première iniative à la Chambre. Je désire remercier la bonne population de Mose-Jaw-Lake-Centre de m'avoir réélu le 8 avril et de m'avoir ainsi accordé l'honneur et le privilège de prendre part au débat en cours.

Dans mon premier discours en 1958, j'avais indiqué clairement les qualités et la puissance économique de ma circonscription. Cette fois, je ne me répéterai pas, mais j'aimerais souligner fortement le lien étroit qui existe entre ma circonscription et notre chef et j'aimerais dire qu'elle a appuyé énergiquement les mesures d'expansion nationale qu'il a adoptées quand il était premier ministre. La circonscription comprend la ville de Moose-Jaw, une grande partie de la ville de Regina, 48 villes et villages et une belle région agricole composée de grandes et de petites fermes familiales. Les gens de la ville et ceux de la campagne, les travailleurs et les hommes d'affaires y sont presque également représentés. C'est dire que toute mesure ou toute absence de mesure de la part du gouvernement actuel touchera directement un secteur au moins de l'économie de la circonscription. Je puis donc donner aux principales figures du gouvernement, notamment aux planificateurs qui forment ce qu'on appelle le cabinet au sein du cabinet, l'assurance que leurs décisions et leurs programmes vont être scrutés à la loupe et minutieusement comparés aux réalisations de l'ancien gouvernement depuis 1957. Ceux que je représente sont parfaitement au courant du développement national qui s'est accompli ces six dernières années. Contrairement à l'Est du pays, ils n'ont pas été embrouillés ni induits en erreur par la propagande libérale et des journaux pleins de préjugés.

En 1957, à peine plus de 23 p. 100 des électeurs de la Saskatchewan ont voté pour les conservateurs-progressistes; en 1958, 50.7 p. 100; en 1962, 51.6 p. 100; enfin, le 8 avril, 53.9 p. 100. C'est dire, monsieur l'Orateur, que près de 54 p. 100 des votants de la Saskatchewan ont appuyé le programme d'expansion nationale du gouvernement Diefenbaker et ne se contenteront certainement pas de quoi que ce soit de moins. Pourtant, à en juger par le discours du trône, c'est beaucoup moins qu'ils vont obtenir du nouveau gouvernement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dois m'opposer vigoureusement aux mots qu'ont employés certains dirigeants du parti libéral le soir des élections parce que la Saskatchewan avait réélu en bloc tous ses représentants conservateurs-progressistes. Les électeurs de la Saskatchewan se sont vus traiter de chameaux parce qu'ils n'avaient pas voté libéral. Ce ne sont pas des chameaux, et je puis assurer au gouvernement qu'ils auront l'œil ouvert; ils observeront attentivement, au cours des deux prochaines années, les actes du gouvernement, surtout les programmes appliqués par ce que le représentant de Mackenzie (M. Korchinski) appelle le ministère bicéphale de l'Agriculture. Je dis deux ans, monsieur l'Orateur, car il est presque inévitable qu'il y ait d'autres élections dans deux ans lorsque l'opposition sera convaincue que les belles promesses électorales du parti libéral, promesses qui n'étaient pas reprises dans le discours du trône, seront aussi absentes du programme de réalisation du gouvernement. Dans deux ans, les gens auront le temps de comparer l'économie d'alors avec le record de 1962.

D'autres orateurs ont signalé les progrès réalisés par le Canada dans le domaine économique, mais nous allons les rappeler sans cesse, car les faits infirment, de façon cuisante, les prédictions des apôtres de la catastrophe qui siègent maintenant du côté du gouvernement. On l'a dit, le produit national brut, en 1962, a augmenté de 8 p. 100 pour dépasser 40 milliards. Pour la deuxième année de suite, dans la balance commerciale, nos exportations ont dépassé nos importations. D'un mois à l'autre, nous avons enregistré une augmentation de l'embauche totale, par comparaison au mois correspondant de 1961. Le nombre total des travailleurs canadiens s'établit maintenant à 6,660,000, soit une augmentation de 878,000 par rapport aux 5,782,000 travailleurs en 1956, dernière année du mandat de l'ancien gouvernement libéral. Je le répète, monsieur l'Orateur, nous comptons maintenant 878,000 travailleurs de plus que sous le régime libéral en 1956.

La production de l'acier est un excellent baromètre de la puissance économique. En 1962, la production de l'acier a augmenté de 10 p. 100 pour atteindre presque 8 millions de tonnes, et chaque mois, la production des aciéries canadiennes brisait le record du mois précédent. On a dit que c'était la meilleure année dans l'histoire de l'acier au Canada. Ces succès économiques posent un défi au nouveau gouvernement. Ils sont maintenant inscrits au dossier et on s'en servira comme barème pour mesurer cette année les réalisations du régime libéral. Mais il existe tout de même d'autres barèmes. L'ancien gouvernement a maintenu les prix au consommateurs à un niveau dont J. F. Kennedy, président des États-Unis, a dit que c'était le plus stable dans l'hémisphère occidental. Par suite de l'augmentation du prix du sucre depuis trois semaines, où en sera rendu le niveau des prix aux consommateurs dans le prochain rapport du Bureau fédéral de la statistique, étant donné que ces augmentations du prix du sucre font grimper d'autres prix?

Samedi dernier j'ai visité à Wakefield, dans la province de Québec, un vieux moulin qui est encore actionné à l'eau. C'est un endroit intéressant et j'ai été heureux d'apprendre que l'État l'avait acheté afin de le restaurer. Le meunier y moulait des concentrés de provende pour le bétail. Il m'a dit que le prix de la mélasse était plus élevé par suite de l'augmentation des prix du sucre, surtout de cane, d'où une hausse du prix des concentrés de provende. Comme je l'ai signalé au seul ministre de l'Agriculture que nous avons (M. Hays), l'alimentation du bétail va coûter plus cher et j'estime qu'il devrait presser le gouvernement de prendre des mesures à cet égard. Je lui signale également la nouvelle parue dans un journal de Winnipeg voulant qu'on ait demandé au gouvernement de réglementer les prix pendant que la question est à l'étude.

On parle également d'une hausse du prix du pain parce qu'on a supprimé la subvention à l'égard du lait entier afin de permettre au Trésorier fédéral d'économiser 6 millions de dollars. On va bientôt payer 15c pour une tasse de café. Et les loyers augmentent. J'ai repris l'appartement que j'habitais lors de la dissolution de la Chambre en février dernier, mais depuis le loyer a augmenté de $22 par mois. Une telle augmentation des prix en l'espace de quatre semaines laisse prévoir que le coût de la vie sera élevé sous le présent gouvernement.

Une autre mesure nous permettra de juger le gouvernement dans un an d'ici. Elle intéresse particulièrement les agriculteurs des Prairies que je représente. Il s'agit du rapport de la Commission canadienne du blé sur les contingents de livraison de blé jusqu'au 21 mai. Il y a maintenant 232 points sur un

contingent de 7 boisseaux, 259 points sur un contingent de 8 boisseaux et 929 points sur 10 boisseaux. Les ventes de blé des agriculteurs pour la campagne agricole 1962-1963 ont atteint un sommet sans précédent de 300 millions de boisseaux à la fin de mars. Le rapport officiel du Bureau fédéral de la statistique que j'ai en main le confirme; en effet, il y est dit que 300 millions de boisseaux avaient été livrés par les agriculteurs de l'Ouest à la fin de mars, quatre mois avant la fin de la campagne agricole en cours. Le nouveau gouvernement devra travailler ferme pour obtenir un aussi beau résultat. Il aurait eu plus de chance de réussir si la Commission canadienne du blé était restée sous le ministère de l'Agriculture, même avec deux ministres. A mon avis, le ministre du Commerce (M. Sharp) est parti sur un mauvais pied lors d'une émission télévisée, peu de temps après avoir assumé la direction de la Commission canadienne du blé, quand il a dit qu'il n'avait besoin ou qu'il ne voulait recevoir de l'ex-ministre de l'Agriculture, qui siège maintenant au premier rang de l'opposition officielle, aucune aide ni conseil sur les ventes de blé à la Chine.

Je conseille au ministre du Commerce de modifier son attitude à l'égard de l'ancien ministre de l'Agriculture et d'accepter toute l'aide et tous les conseils possibles. Nous sommes ici pour jouer un rôle positif comme membres de l'opposition, mais il faudra que les choses changent si nos critiques et nos conseils sont rejetés d'emblée.

Les agriculteurs des Prairies sont inquiets de la perte éventuelle du marché de la Chine continentale. Les observations qui m'ont été faites sur cette situation présentent deux opinions. Une, c'est que le président Kennedy a pu amener le gouvernement canadien à diminuer ses échanges commerciaux avec la Chine, pour s'aligner avec la politique américaine. L'autre, c'est que la Chine pourrait réduire ses achats parce que notre pays accepte les armes nucléaires. Je transmets au gouvernement ce sentiment des milieux agricoles, pour la gouverne du ministre du Commerce en particulier. Au risque de recevoir une réponse sèche comme celle qu'il avait faite à l'ancien ministre de l'Agriculture, je lui demande de faire le plus tôt possible une déclaration publique sur le commerce du blé avec la Chine.

Il y a autre chose qui tracasse la Saskatchewan, monsieur l'Orateur, cette fois à propos de l'opinion éventuelle du ministre des Finances (M. Gordon). Dans son rapport de la commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, le rapport Gordon, comme on l'appelle, l'actuel ministre des Finances écrit à la page 175:

> On aurait grand-peine à nous convaincre que l'agriculture canadienne soit susceptible de bénéficier dans l'ensemble de l'affectation de vastes sommes à des entreprises d'irrigation monumentales.

Si cette déclaration laisse prévoir un ralentissement des travaux du barrage de la Saskatchewan-Sud, le nouveau gouvernement peut s'attendre à une réaction terrible et immédiate.

Ce barrage, commencé en 1958 par le gouvernement Diefenbaker, est la clé de la mise en valeur de tout le potentiel industriel de la Saskatchewan. La signature de l'accord a été l'une des premières réussites de l'ancien premier ministre. Une fois achevé, le barrage sera très avantageux pour la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre, car il maintiendra le niveau hydrographique voulu dans les lacs, et fournira des quantités d'eau suffisantes pour la consommation courante et industrielle. J'espère donc que le ministre des Finances modifiera son opinion sur des projets de ce genre et qu'il ne remettra pas à plus tard la signature des contrats grâce auxquels le barrage serait terminé en 1966, date limite fixée par l'actuel chef de l'opposition, lorsqu'il a signé l'accord en sa qualité de premier ministre.

Monsieur l'Orateur, dans l'Ouest du pays et, j'en suis persuadé, dans bien d'autres régions agricoles du Canada, on constate une certaine inquiétude quant au remaniement de la carte électorale. Le discours du trône se borne à prédire un remaniement des circonscriptions électorales par une commission spéciale. Cet organisme comprendra, je l'espère, que cette nouvelle délimitation n'implique pas uniquement un découpage fondé sur la population. Chaque secteur économique devra avoir au Parlement une représentation équitable. Nous savons qu'aujourd'hui les campagnes se dépeuplent au profit des villes. Les problèmes urbains se multiplient, comme ceux des régions agricoles. Lorsque la commission de délimitation étudiera les chiffres démographiques, elle devra, grâce à un barème pondéré d'indexation, réaliser une péréquation des représentations urbaines et rurales. J'espère pouvoir, le moment voulu, exposer mon opinion plus en détail.

A l'instar de certains de mes collègues de la Saskatchewan, je m'élève contre la déclaration publiée par le chef libéral de cette province. Il a soutenu, en effet, qu'on a demandé à un ministre de travailler de concert avec une sorte de cabinet fantôme de libéraux dans la province de Saskatchewan. Comme je l'ai déjà dit, les 17 membres du parti conservateur-progressiste ont tous été élus à majorité de près de 54 p. 100. C'est

pour représenter nos circonscriptions respectives que nous avons été élus et nous avons bien l'intention d'exprimer ici leurs opinions et de faire connaître leurs intérêts. Nous osons croire que le gouvernement prêtera l'oreille à nos instances. Je suis d'avis que nous comprenons mieux leurs intérêts que n'importe quel cabinet libéral fantôme de la Saskatchewan, surtout si ce dernier comprend l'organisateur du parti libéral, qui a déclaré que les entreprises familiales d'exploitation agricole ne pouvaient survivre dans l'agriculture moderne. Nous sommes d'avis qu'elles le peuvent. J'ai toujours prêché en faveur des entreprises familiales d'exploitation agricole et je suis persuadé que d'autres honorables députés ont fait de même. Je crois que la loi agricole que fera adopter le gouvernement actuel devra, quelle qu'elle soit, tenir compte de la nécessité de conserver les entreprises familiales.

Il y a un autre point du discours du trône sur lequel je voudrais m'arrêter un instant. Il s'agit de la commission qu'on se propose d'instituer au sujet du biculturalisme. J'estime qu'il est exact de dire qu'on doit reconnaître le principe de la dualité de culture au Canada. Je reconnais la nécessité d'une association fondamentale entre les Canadiens de langue anglaise et de langue française. Je suis d'avis qu'on doive consulter les gouvernements provinciaux et que toutes les études des commissions doivent se fonder sur les opinions exprimées par ces derniers. De fait, j'estime qu'on trouverait une meilleure réponse au problème en le soumettant à une conférence fédérale-provinciale, comme l'a proposé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) quand il était premier ministre, plutôt qu'en le présentant à la commission dont on envisage l'institution, car cette dernière pourrait tout au plus émettre des vœux qui seraient en définitive acceptés ou refusés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Voici ce que je veux dire. J'appelle l'attention de la Chambre sur les résultats d'un sondage Gallup qui ont été publiés dans la *Free Press*, de Winnipeg, le 22 mai 1963 sous la rubrique «Le Québec ne s'inquiète pas de ses rapports avec le Canada». Voici ce qu'on trouve dans l'article:

> Bien que la province de Québec compte un petit nombre de mécontents qui désirent se séparer du reste du pays, elle ne s'inquiète pas outre-mesure de ses rapports avec le Canada de langue anglaise. D'après 37 p. 100 des gens du Québec, les relations entre Canadiens de langue française et de langue anglaise sont meilleures qu'il y a cinq ans.

Je voulais tout simplement consigner cette citation au compte rendu.

En terminant, je tiens à m'associer aux membres de notre groupe qui ont pris la parole avant moi et décrit le discours du trône comme une esquisse décevante des mesures que le gouvernement entend faire adopter dans l'intérêt du Canada. Comme notre chef l'a signalé, il n'est pas question de ranimer l'économie comme les honorables vis-à-vis l'ont prétendu pendant la campagne électorale. Bien au contraire, ce que le gouvernement doit faire, c'est de maintenir le rythme d'expansion qu'a connu notre pays en 1962. D'autres préopinants ont rappelé cette responsabilité du gouvernement en citant un éditorial qui a paru dans le *Journal*, d'Ottawa. Je voudrais reprendre les derniers mots de ce même éditorial:

> Que M. Pearson et ses amis cessent de faire croire au peuple que l'économie canadienne était en panne à leur arrivée au pouvoir. Les affaires de l'État étaient en bon ordre et l'économie était prospère.

Le numéro du 29 avril de la *Letter-Review* comportait une autre déclaration qui, à mon sens, mérite d'être relevée. Cette revue présentait les commentaires suivants au sujet de la situation économique du pays en 1962:

> La production s'est accrue à un rythme constant et presque spectaculaire et, bien que de nouvelles augmentations dans ce domaine soient souhaitables, il n'est guère trop optimiste de prétendre que «l'économie canadienne doit être ranimée». Il n'y a pas eu de ralentissement économique depuis des années.

Bref, monsieur l'Orateur, les réalisations de l'ancien gouvernement en 1962 en ce qui concerne le développement du pays sont bien connues. Nous défions le présent gouvernement d'en faire autant. Autrement, il aura à répondre au peuple dans une couple d'années d'ici.

(Texte)

M. J. J. Greene (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter d'avoir été choisi comme président de la Chambre. Je suis assuré que vous remplirez avec dignité ce poste que tant d'hommes distingués ont déjà occupé.

Monsieur l'Orateur, je trouve amusant que l'on félicite l'Orateur, surtout après avoir vu les efforts qu'il a fallu déployer afin de forcer l'élu à occuper le fauteuil présidentiel. On a dit ici qu'autrefois on exécutait l'Orateur s'il ne rendait pas la décision désirée. C'est un peu comme féliciter un partisan de Louis XIV, que l'on conduirait à la guillotine. Mais comme c'est la coutume en cette enceinte, je vous félicite, monsieur l'Orateur.

Qu'il me soit également permis de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette). Je leur souhaite à tous deux que leur carrière, tant à la Chambre qu'au service du public, soit à la hauteur d'un début si brillant et si prometteur.

J'appuie également, comme tout le monde, l'article du discours du trône qui a trait à la création d'une commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme en général. Il n'y a qu'un aspect de cet appui général et catégorique du biculturalisme qui me préoccupe. Tous les politiciens semblent aujourd'hui se prononcer avec véhémence en faveur du biculturalisme. Toutefois, les déclarations des politiciens sur le biculturalisme ont à peu près le même poids et la même valeur que les exhortations de ceux qui tonnent contre le péché. C'est la bonne attitude à prendre, mais elle ne donne guère de résultats. Au lieu de proclamer longuement notre adhésion au biculturalisme, j'estime que nous devrions, à la Chambre, nous attaquer à la tâche, sans doute difficile, que représente l'établissement d'un biculturalisme pratique et réalisable. Ceci ne sera pas l'œuvre d'une heure, ni d'un jour ni même d'une seule législature. Cependant, une législature qui se consacrerait sincèrement à cette tâche pourrait sans doute jeter les bases sur lesquelles le biculturalisme sera fondé.

Je trouve très réconfortant le passage du discours du trône et les propos du très honorable premier ministre (M. Pearson) où il est dit que les Canadiens pourront mieux réaliser le biculturalisme envisagé dans la Confédération si, de façon générale ou dans l'ensemble, ils arrivent à manier avec aisance l'une et l'autre des deux langues officielles de notre État fédéral.

Des questions de détail, comme les chèques bilingues, les formules publicitaires bilingues et les revendications au sujet du partage égal des emplois fédéraux ne font qu'accentuer les lacunes de notre Confédération. Si tous les citoyens canadiens étaient bilingues, ces détails seraient sans importance.

Si, comme je le crois, nos chefs sont sincères lorsqu'ils souhaitent ouvertement le biculturalisme, comment arriverons-nous à former le citoyen canadien qui parle couramment l'une et l'autre de nos deux langues maternelles? C'est là un objectif que ne peuvent atteindre ni envisager pour eux-mêmes les hommes fatigués de notre génération, ni même les dames beaucoup plus jeunes et mieux douées qui siègent en cette honorable Chambre. Notre but doit donc être d'aider à tracer la voie dans laquelle pourront marcher, demain, les citoyens et chefs de file qui seront vraiment bilingues.

Monsieur l'Orateur, j'estime que, malgré tous nos propos, nous n'avons pas encore fait le premier pas dans cette voie. Le Dr Wilder Penfield, qui a bien analysé le cerveau des Canadiens, nous dit que l'aptitude à apprendre une langue diminue très rapidement après l'âge de treize ans. Il semble donc que nous devrions nous appliquer à fournir à nos jeunes de moins de treize ans les moyens et les encouragements nécessaires pour qu'ils acquièrent une langue seconde.

Les méthodes à employer à cette fin, s'il y en a, sont aujourd'hui très rares. La méthode directe, qui permet aux garçons et aux filles, à l'âge où ils y sont le plus aptes, d'acquérir non seulement l'autre langue mais aussi certains éléments de l'autre culture, est l'échange d'élèves ou d'écoliers pour un an ou deux, suivant les besoins. On s'est timidement engagé dans cette voie, mais ordinairement dans le cas d'élèves d'un âge beaucoup plus avancé, où l'acquisition de la langue seconde est devenue plus difficile.

Quant à moi, j'aurais aimé envoyer mon plus vieux dans la province de Québec pour lui faciliter l'acquisition d'une seconde culture. Mais ce m'était alors impossible de l'envoyer dans une école privée, car à cette époque, je n'avais pas d'argent. Maintenant que je suis en cette Chambre et que mon revenu est plus élevé, ce serait plus facile. Mais la plupart des Canadiens n'ont pas assez d'argent pour envoyer leurs garçons et leurs filles aux écoles privées.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes sincères dans les propos que nous tenons à cet égard, nous pouvons, à mon avis, jouer un grand rôle ici même dans le domaine du biculturalisme, sans violer aucunement la constitution, et ce simplement en affectant des deniers fédéraux à cette fin si importante et même essentielle. C'est manifestement le seul moyen par lequel notre nation peut réaliser le véritable biculturalisme.

(Traduction)

Je représente la célèbre et historique circonscription de Renfrew-Sud qui s'étend, à l'est, à partir d'Arnprior, au confluent de la majestueuse rivière Ottawa et de la mugissante rivière Madawaska, et à l'ouest, jusqu'à Whitney, récemment constitué en municipalité, à l'orée du parc Algonquin. La circonscription comprend divers groupes ethniques, d'ascendance britannique, écossaise, irlandaise, polonaise et allemande, constituant, par conséquent, un assez bon échantillonnage de tout le pays, à tel point qu'il arrive à des journalistes de déclarer, au cours d'une campagne électorale, que Renfrew-Sud peut servir de baromètre pour tout le Canada. Veuillez croire, monsieur l'Orateur, que c'est tout un fardeau d'avoir à représenter la circonscription de Renfrew-Sud.

Conscient de ce fait, je suis resté quelque peu déconcerté lorsque j'ai constaté que j'avais remporté la victoire d'arrache-pied pour mon parti et encore plus déconcerté d'entendre les honorables vis-à-vis déclarer que des milliers, voire des millions de dollars

ont été mis à la disposition du parti libéral pour l'aider à remporter les élections. Comme mes honorables amis de l'opposition excellent à jauger l'état des finances du parti libéral, je leur serais fort reconnaissant de trouver qui s'est emparé de ma part. Vu les grandes responsabilités que j'assume, je vous assure qu'il m'aurait été beaucoup plus facile d'acheter ma victoire, au lieu d'arpenter dans tous les sens, comme j'ai dû le faire, la circonscription de Renfrew-Sud qui s'étend sur 130 milles. Qui pis est, monsieur l'Orateur, ayant obtenu une victoire libérale grâce à Renfrew-Sud, j'ai été quelque peu étonné, à mon arrivée ici, de constater qu'avec un peu plus de recul, je serais installé en plein milieu de la rivière Ottawa.

Ma belle ville natale, Arnprior, a été l'un des premiers endroits de l'Ontario à être colonisé. Au cœur de ma circonscription se trouve la ville de Renfrew, qui porte le nom du comité représenté à la Chambre par les circonscriptions de Renfrew-Sud et de Renfrew-Nord. Nous, habitants d'Arnprior, avons sans doute eu notre part des fruits de l'économie de l'Ontario en raison de l'organisation municipale, active et énergique, dirigée par l'ancien maire de la ville, M. Robert M. Simpson, qui a attiré l'industrie secondaire dans notre ville.

Le chômage fait des siennes à l'heure actuelle à Renfrew. Quand on a résilié les contrats de la compagnie Avro, les avionneries ont été placées en très mauvaise posture et on n'a rien fait jusqu'ici pour remédier à cet état de choses. Si l'on va plus à l'ouest, on arrive à la ville légendaire d'Eganville, colonie irlandaise politiquement connue comme le foyer des Maloneys. Étaient originaires d'Eganville l'honorable M. Maloney, qui a siégé de l'autre côté de la Chambre, accomplissant ses fonctions avec distinction et honneur, son fils, M. Arthur Maloney, qui a aussi siégé de l'autre côté de la Chambre, je regrette de le dire, et feu James Maloney qui a été ministre des Mines à l'assemblée législative de Toronto et que j'ai combattu sur les tréteaux politiques pendant bien des années dans Renfrew-Sud. Il n'est plus, et je tiens à lui rendre mes hommages en cette enceinte: c'était un guerrier vaillant dans la belliqueuse arène politique de ma circonscription.

Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, qu'en plus des groupes anglais, écossais et irlandais que j'ai mentionnés plus haut, on trouve dans le canton de McNabb les descendants du premier laird McNabb, qui portent encore ce nom avec fierté. Dans les cantons d'Algoma-Sud et de Gratton, nous avons des descendants allemands qui sont maintenant des citoyens de première classe, en temps de guerre comme en temps de paix. On y trouve des familles qui portent des noms comme «Verch» et qui prononcent encore ce nom à l'allemande, «Ferch». On aurait peine à trouver au Canada de meilleurs citoyens que ces descendants allemands.

Si l'on poursuit encore plus loin à l'ouest, on arrive au pittoresque village de Killaloe, et à la belle localité de Brudenell à prédominance irlandaise, où les gens, là aussi, ont besoin d'assistance économique, puisque l'industrie forestière en est disparue et que rien ne l'a remplacée. Allant encore plus à l'ouest, nous arrivons à la magnifique terre de Wilno, à la munificente baie de Barry et à l'éden estival de Combermere. Il y a à cet endroit une belle population d'origine polonaise. Ces gens d'origine polonaise étaient les grands amis de mon prédécesseur qui siégeait de ce côté-ci de la Chambre, feu le docteur J. J. McCann, qui les aimait beaucoup. Ce fut l'une des choses agréables de ma vie publique que de faire la connaissance de ces Polonais souriants et heureux qui vivent dans ma circonscription de Renfrew-Sud. Je ferais remarquer, monsieur l'Orateur, qu'ici nous nous préoccupons parfois de deux langues et de deux groupes ethniques au Canada. N'allons pas oublier la population polonaise, la population écossaise, la population irlandaise et les nombreux autres groupes ethniques qui composent aussi ce grand pays qui est le nôtre et qui, avec l'Anglais et le Français, font du Canada quelque chose d'unique au monde.

Maintenant, monsieur l'Orateur, après ce survol de la géographie de ma circonscription, j'aimerais signaler que les conditions économiques de cette belle région ne sont pas ce qu'elles devraient être. J'ai entendu certains de nos amis du Québec parler des lacunes dont souffre l'économie de leur province. Ils disent que le Québec n'a pas profité des bienfaits économiques du pays au même titre que l'Ontario. Tel est leur principal souci. Je vous assure que le Québec n'est pas seul à se trouver dans une aussi piètre situation. Un député a déclaré que le revenu moyen en Ontario s'élevait à $1,800, tandis qu'au Québec il n'était que de $1,300. Je vous jure, monsieur l'Orateur, que dans ma circonscription et, notamment, à l'extrémité ouest, où jamais il ne s'est trouvé d'industrie secondaire, le revenu moyen est bien inférieur à $1,300. L'Ontario, par conséquent, ce n'est pas l'Utopie au point de vue économique. Dans les régions métropolitaines, on plane parfois dans les hauteurs, mais l'Ontario, tout comme d'autres parties du Canada, compte aussi ses vallées, et ses marécages où l'on s'enlise.

Je ne demande pas que l'on abaisse les cimes de prospérité économique qui existent dans les régions métropolitaines et l'Ouest

ontarien. Nous ne voulons faire descendre personne de ses hauteurs. Cependant, nous estimons que les bas-fonds économiques que l'on trouve dans des régions comme la partie ouest de Renfrew-Sud devraient être un peu relevés. On devrait un peu combler les dénivellations afin que mes commettants participent aux libéralités de cette très riche province. Je vous assure que même si nous répétons si souvent et si fort que les possibilités offertes sont égales dans notre pays, un garçon ou une fille de la partie sud de Renfrew n'a pas les mêmes occasions d'aller de l'avant, de s'instruire et de vivre plus tard dans la prospérité qu'un garçon ou une fille de l'une des régions métropolitaines. Je connais bien des cas où ces jeunes n'ont pas pu fréquenter l'école secondaire parce qu'il n'y en avait pas, l'économie de l'endroit ne permettant pas qu'on en construise une. La seule façon dont ils pouvaient s'y rendre, c'était par taxi à quelque 10 ou 15 milles de chez eux, si leurs parents pouvaient le leur offrir, et c'est une région où il n'y a pas d'industrie pour employer le père ou la mère et lui permettre d'assumer de tels frais.

J'estime, monsieur l'Orateur, que l'une des nobles tâches qui s'imposent à la Chambre, c'est d'assurer qu'il y aura une répartition plus égale des richesses de notre pays. D'après moi, l'esprit du programme Pearson, tel que l'exprime le discours du trône, c'est que nous n'ajoutions pas à ces villes en pleine croissance, à ces nouvelles habitations des hommes des cavernes qui vivent de plus en plus dans des maisons d'appartements des grandes agglomérations urbaines. Certes, il est clair, selon le discours du trône, que les pouvoirs économiques du gouvernement doivent servir à des fins sociales. Y a-t-il un objectif social plus louable que de diversifier l'industrie afin de permettre aux gens de vivre en pleine nature, de respirer de l'air pur et de jouir des lacs, des beaux paysages et du soleil? Ceci empêcherait les villes de se développer sans cesse comme c'est le cas depuis quelques années.

Si j'ai raison d'interpréter ainsi le discours du trône, alors je ne connais pas d'endroit où il serait plus nécessaire de diversifier l'industrie, je ne connais pas de région où des industries auraient plus d'avantages à s'installer afin de permettre aux gens de vivre mieux, que ma propre circonscription de Renfrew-Sud, surtout le secteur ouest de cette région.

Le whip de ce côté-ci de la Chambre a bien voulu accorder la priorité aux nouveaux députés de notre groupe pour le présent débat. Il s'ensuit que mon collègue de Renfrew-Nord (M. Forgie) pourrait bien ne pas avoir l'occasion de parler. Voilà pourquoi, je m'empresserai en toute occasion de l'appuyer dans ses revendications en faveur de la ville de Pembroke et des environs dont les problèmes sont analogues à ceux qui se posent dans ma circonscription, puisqu'elle forme l'autre moitié du comté de Renfrew. Je suis fier et serai également très heureux d'appuyer ses efforts soutenus et signalés en faveur des forces armées du camp de Petawawa. Je partage également l'avis de l'honorable député de Renfrew-Nord qui, à maintes reprises, a affirmé que les hommes et les femmes qui servent dans nos forces armées devraient recevoir un salaire équivalent à celui qui est versé aux civils qui remplissent un emploi analogue. Sans ces hommes et ces femmes, notre pays s'affaiblirait rapidement, et les seules choses auxquelles nous disons tenir deviendraient dérisoires.

Il y a un autre groupe de la population auquel je voudrais accorder mon appui, de concert avec mon honorable ami de Renfrew-Nord. Il s'agit des employés de Deep River qui s'occupent de la recherche et de la production atomique au Canada. Nous avons perdu un trop grand nombre de nos hommes particulièrement compétents et de nos techniciens les mieux formés, car apparemment nous ne nous rendons pas compte combien ces personnes peuvent contribuer à l'essor du Canada. A mon sens, nous devrions dorénavant veiller au plus grand intérêt de ces personnes afin que l'ère scientifique, l'ère atomique, soit celle du Canada.

Je dirai quelques mots sur l'aspect national des mesures annoncées dans le discours du trône. D'autres orateurs de ce côté-ci, bien mieux renseignés et possédant une plus grande expérience que moi, ont parlé de divers aspects de ce document. Je souscris sans réserve à leur opinion. Cependant, nos honorables vis-à-vis ont soulevé un point dont je veux traiter brièvement, notamment la crainte que, en raison des mesures préconisées dans le discours du trône et qui comportent un nouvel usage du pouvoir exécutif à des fins sociales, ne soit perdue cette liberté individuelle qui est l'essentiel de notre régime, contrairement à d'autres régimes qui usent de ce contrôle et suppriment la liberté individuelle. Je me suis donc réjoui, monsieur l'Orateur, de lire ce passage du discours du trône où il est question du comité du Règlement. C'est un indice net que de ce côté-ci de la Chambre on se préocupe des droits de l'individu inhérents à la souveraineté du Parlement, autant que nos amis de l'autre côté. Ils ont essayé de perpétuer et de promouvoir la notion voulant qu'à leur façon ils soient les défenseurs du Parlement et de la supériorité parlementaire, mais je n'en crois rien. Le fait qu'un comité de la

procédure sera établi prouve que les membres de ce côté-ci de la Chambre se préoccupent tout autant de la question que les autres.

J'ose déclarer très humblement, monsieur l'Orateur, en tant que nouveau député, que la Chambre sera forte dans la mesure où chacun de ses membres le sera. J'ai constaté depuis le peu de temps que je suis ici que les moyens mis à la disposition du député ordinaire ne lui facilitent guère la tâche. On nous donne des outils d'un autre âge à l'époque de l'avion à réaction. Si un homme assume la tâche importante de représenter de 30,000 à 60,000 personnes, et s'il s'en acquitte consciencieusement, il lui faut des moyens meilleurs que ceux dont il dispose ici.

Je ne veux pas avoir l'air de tout savoir, monsieur l'Orateur, car je sais que j'ai encore beaucoup à apprendre. J'estime que chaque député devrait avoir son propre bureau de même qu'un autre local pour son personnel. Chaque député devrait avoir une sténographe non seulement durant la session mais pendant toute la durée de son mandat, tant à Ottawa que dans sa circonscription, s'il le juge à propos. La population du Canada serait choquée d'apprendre combien sont limités les moyens mis à la disposition des députés chargés de la représenter à Ottawa. J'espère que la Chambre va prendre la chose en considération et que les députés qui occupent les premières banquettes de ce côté-ci aviseront à la possibilité de fournir un meilleur équipement et de meilleurs instruments de travail.

J'ai constaté que même le dictaphone est un appareil inconnu dans le bureau d'un simple député; au vingtième siècle, c'est sûrement déplorable. On nous a dit et répété qu'être député aux Communes est un emploi à plein temps. Pour le peu que j'en connais, c'est plus qu'un emploi à plein temps, et pour le bien remplir, il nous faut les installations et l'aide voulues. Si nous devons discuter de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, assurons-nous que nous sommes en mesure de remplir parfaitement notre devoir envers nos commettants, c'est-à-dire d'être équipés comme il se doit.

Pour conclure, je suis sûr que les mesures qui seront présentées au comité du Règlement assureront le maintien de la souveraineté du Parlement sur le pouvoir exécutif et administratif du gouvernement. A mon sens, la question à l'ordre du jour est celle-ci: les peuples libres peuvent-ils se servir des pouvoirs, des règlements et de la direction nécessaires pour assurer le plein emploi tout en maintenant la liberté et la souveraineté de l'individu, que nous considérons comme essentielles?

Je crois qu'il est juste de dire que dans toute collectivité ou dans tout pays où on a asservi le Parlement, la suprématie du citoyen a été perdue, de l'époque de la Chambre étoilée à celle du Bundestag et du Kremlin. Le fondement le meilleur et le plus sûr du caractère sacré de l'individu repose sur le maintien de la suprématie de la Chambre sur tous les principes constitutifs de gouvernement.

J'ignore combien de temps je serai député à la Chambre, car dans ma circonscription il est très difficile de se faire réélire. Mais je n'aspire pas uniquement à une longue carrière politique. J'espère faire quelque chose pour le bien de ma population et du pays alors que je siège ici, que ce soit pour deux ans, comme mon honorable ami de l'opposition l'a dit, ou pour 22 ans; puis-je ajouter que c'est mon espoir le plus cher que mon épitaphe politique, si jamais on l'écrit, soit rédigée comme suit: «Il a bien rempli son mandat à la Chambre des communes», parce que je crois que c'est le plus grand défi de notre temps.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, il est sans doute juste et bon que je succède à l'honorable préopinant qui a parlé avec tant d'éloquence au nom de la circonscription de Renfrew-Sud. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, mais j'apprécie son bonheur d'expression. Mes aïeux sont venus de la vallée de l'Outaouais, et je sais reconnaître le talent naturel et l'art oratoire que mon honorable ami tient sans doute de ses ancêtres irlandais établis dans cette vallée.

Non, une fois encore, je ne puis approuver toutes ses déclarations, et je me demande s'il n'a pas vanté le discours du trône en souriant *in petto*. Car, de fait, ce discours n'était que du vent. Nous avons entendu toutes les promesses du parti libéral; où sont les réalisations? J'examinerai ces promesses une à une. Mais auparavant, monsieur l'Orateur, je veux vous féliciter de votre accession à vos hautes fonctions. Je tiens également à féliciter M. l'Orateur suppléant, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'en viens au problème crucial du Canada, tel que je crois le distinguer. Les Canadiens sont aux prises aujourd'hui avec des problèmes nombreux, mais il s'agit au premier chef de savoir si oui ou non nous demeurerons une nation. Je ne souscris pas aux aspirations brouillonnes du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), ni à celles du premier ministre (M. Pearson). Je veux dire pourquoi, et le dire de façon claire.

En ce qui concerne tout d'abord le biculturalisme, je tiens à m'exprimer en toute franchise et à mettre les choses au clair. Je représente deux mille Canadiens français qui, un beau jour, ont pris leur courage à deux mains et ont émigré en Alberta pour y fonder leur foyer. Je représente ces gens non seulement de fait, mais parce qu'ils m'ont élu. Qu'entendent-ils faire connaître à la Chambre, au Québec et au Canada tout entier? Tout simplement qu'il faut songer au Canada d'abord; que nous voulons sauvegarder nos deux cultures mais que le Canada doit demeurer.

Et que dire de notre culture? Que faut-il penser de cette prétendue culture que la Société Radio-Canada, à l'occasion, tente de nous imposer? On ne fait pas surgir une culture parce qu'un ministre a dit ceci ou cela. On assure l'expansion d'une culture dans sa vie, dans la vie de sa famille, en suscitant et en accomplissant des choses sur un plan différent d'ailleurs dans notre pays, grâce au patrimoine que nous ont légué nos aïeux. On dit bien des sottises à ce sujet et j'aborderai dans un instant le problème de la presse dans ce domaine. Nous assurons le développement d'une culture tout comme nous bâtissons, édifions et développons un pays. Ce n'est pas à cause de l'influence américaine que nous avons une culture. S'il en est ainsi, nous n'avons aucune entité nationale propre. Si, dans nos efforts pour établir une culture et pour développer notre pays, nous ne tenons pas compte de ce fait, nous n'avons aucun caractère national propre. Si les libéraux continuent à accepter des dollars américains pour financer leurs campagnes... (*Exclamations*) ...et pour s'assurer de la maîtrise de notre industrie...

Une voix: Balivernes!

M. Horner (Jasper-Edson): Vous dites que ce sont des balivernes? Permettez-moi de vous dire qu'il y a, dans ma circonscription, des industries qui sont régies par des sociétés américaines. Savez-vous ce qu'elles ont fait? Elles ont financé la campagne électorale du candidat libéral, qui n'en a pas moins perdu son dépôt. Elles lui ont fourni sans frais les services d'un gérant de campagne. Pourquoi? Lorsque je l'ai demandé au gérant, il m'a répondu: «Nous n'avons pas prisé le fait que vous ayez écrit à l'administration centrale de notre société, à New York, afin de recommander que la compagnie trouve des débouchés en dehors des États-Unis» pour la seule usine de pâte à papier qui se trouve en Alberta. La société n'a pas aimé cela; je n'aurais pas dû agir ainsi en ma qualité de député fédéral de Jasper-Edson.

Est-ce la seule raison pour laquelle les libéraux ont mis un candidat sur les rangs? Certes, puisqu'ils n'avaient pas de politique en matière d'agriculture. Ils n'ont pas recueilli un grand nombre de voix, non plus. Je suis heureux de constater que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) est présent ce soir. Au cours des années où ils ont occupé le pouvoir, les libéraux n'ont eu aucune politique au sujet des parcs nationaux; aussi, n'ont-ils pas recueilli beaucoup de voix. Ils font beaucoup de promesses quant à leurs réalisations futures mais j'espère qu'ils ne reprendront pas la ligne de conduite qu'ils ont déjà suivie dans le domaine des parcs nationaux et qui consistait à offrir les emplois aux meilleurs libéraux. Au chapitre du favoritisme, je mets le ministre au défi de relever un seul acte de favoritisme politique qui aurait pu se produire à Jasper depuis 1958. Je le somme de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine et de s'occuper des fonctionnaires de son ministère. Je lui demande d'avoir un entretien avec son directeur, car je n'admets pas du tout les vues de ce dernier. Je lui demande d'adopter, au sujet des parcs nationaux, une politique qui permettra non seulement de conserver à nos parcs leur beauté naturelle mais aussi de les rendre accessibles à tous les Canadiens. Voilà le défi que je lance à ce ministère.

Je sais, monsieur l'Orateur, que les minutes dont je dispose sont comptées, mais je voudrais dire quelques mots à certains de mes amis qui sont courriéristes parlementaires. Je n'ai rien à cacher et rien à craindre d'eux. Cependant je désire leur dire ceci en toute sincérité: si vous désirez conserver la liberté de la presse au Canada, vous feriez mieux de vous ressaisir et de faire preuve de plus d'impartialité. Nous, du Nord de l'Alberta, nous préoccupons surtout de cela. Nous avons là un journal qui n'a pas rapporté les faits véritables, et je n'hésiterais pas à le répéter en dehors de la Chambre devant n'importe quel tribunal. Ils n'ont pas rapporté les faits. J'aimerais que mes amis du gouvernement nous disent quelle sorte de marché ils ont conclu avec la *Southam Press*. Vont-ils nommer sénateur ce type qui s'appelle Basil Dean? Je l'ai mis au défi de se présenter contre moi, et il n'a même pas pris la peine de me répondre.

Si ces gens ont des convictions, s'ils peuvent faire un autre genre de travail, ce dont je doute—et je parle surtout de ceux qui tiennent la rubrique politique dans le *Journal* d'Edmonton—je leur dis que s'ils sont journalistes au *Journal* d'Edmonton, c'est parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver un autre gagne-pain. Je les défie de se mettre sur les rangs. Dans le Nord de l'Alberta, nous avons été en butte aux attaques les plus virulentes,

les plus injustes et les plus irréfléchies de la part des journaux. Nous voulons que la liberté de la presse soit respectée. Nous voulons que la presse soit forte et énergique au Canada. Mais nous voulons que la vérité soit proclamée. Je me bornerai à leur dire ceci: s'ils veulent voir comment un journal doit être dirigé, qu'ils regardent autour d'eux; qu'ils examinent certains des hebdomadaires publiés en Alberta et ils sauront ce que je veux dire et qu'ils cessent de publier ces absurdités de Basil Dean et de ses pareils qui—je le sais de bonne source—font exactement ce que leur ordonnent les dirigeants de la *Southam Press*. Je demande aux membres du gouvernement: Avez-vous conclu une entente avec la *Southam Press*? Ces gens sont-ils soumis à l'autorité des États-Unis? Obtiendront-ils de gros avantages de votre gouvernement? Nous de l'Alberta le croyons.

Des voix: Honte!

M. Horner (Jasper-Edson): Ce sont les faits que nous voulons connaître. Je regrette que le ministre des Anciens combattants (M. Teillet) ait quitté la Chambre, car j'aurais voulu lui parler de la destitution de M. McKay. Je lui dirais que nous comptons dans le Nord de l'Alberta un certain nombre de Canadiens français et que M. McKay était un de leurs bons amis. Il leur rendait service comme à tout autre citoyen de l'Alberta. Il est probable que le ministre a été atterré lorsque les chefs du parti libéral lui ont ordonné de destituer cet homme. Telle a été évidemment la situation.

Une voix: Quelle chose terrible.

M. Horner (Jasper-Edson): Je suis heureux de voir que le ministre du Commerce (M. Sharp) est ici. En effet, j'ai quelque chose à lui dire également. Le discours du trône comporte un assez long passage au sujet duquel je voudrais faire quelques observations. Je pourrais également dire quelques mots au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh). Mais le peu de temps de parole dont je dispose m'en empêche. J'aimerais toutefois dire au ministre du Commerce qu'il nous inquiète, dans l'Ouest canadien. Nous le connaissons comme celui qui a affirmé ne rien vouloir faire pour nous. Nous l'observerons avec beaucoup d'intérêt, parce qu'en Alberta, nous nous intéressons surtout à nos débouchés d'Extrême-Orient, non seulement pour nos céréales, mais aussi pour nos minéraux. Il s'agit non seulement de la Chine, mais du Japon. Nous souhaitons entretenir des échanges avec ces deux pays. Nous voudrions étendre nos marchés dans ces régions. Nous ne voulons plus entendre de ces bêtises qu'il a propagées, lorsqu'il était encore haut fonctionnaire, et qu'il disait: «Nous avons des céréales. Si vous en voulez, venez les chercher». Nous ne voulons plus entendre dire pareille chose à propos de nos céréales. Cela vaut aussi pour notre coke et notre charbon. Nous ne voulons plus de ces façons quand il s'agit de notre cuivre et de notre minerai de fer. Ce que nous voulons, c'est qu'au lieu d'user son fond de culotte sur son fauteuil, il se mette au travail.

Voilà ce qu'il nous faut dans l'Ouest. On a parlé de la session et de toutes sortes de choses. Autour de Fort-William on dit qu'on est décidé à faire comprendre à la population du Canada que l'on croit en la Confédération et que l'on veut faire plus que la moitié du chemin pour s'assurer qu'elle fonctionnera. Nous voulons que les ministres fassent cela, le ministre du Commerce et les autres. Le ministre des Transports (l'honorable M. McIlraith) est absent pour le moment, mais je veux dire quelque chose qui l'intéressera.

L'hon. M. McIlraith: Il n'est pas absent, il est ici.

M. Horner (Jasper-Edson): Je veux dire quelque chose à propos de la politique du National-Canadien.

Une voix: Le ministre n'est pas à sa place.

M. Horner (Jasper-Edson): Je suis heureux de voir qu'il est ici parce qu'une délégation lui rendra visite demain. Elle veut voir si vous pouvez convaincre le président du National-Canadien qu'il devrait se préoccuper davantage de vendre ses services que de se débarrasser de ses hommes. Nous voulons que vous fassiez quelque chose à ce sujet. Pensez-y.

L'hon. Mlle LaMarsh: Après six ans!

M. Horner (Jasper-Edson): «Après six ans», dit l'aimable représentante. Je le répète, je pourrais dire certaines choses au sujet de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je réserve cela pour plus tard.

L'hon. Mlle LaMarsh: Allez-y!

M. Horner (Jasper-Edson): Je voudrais revenir...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Dix heures.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Ottawa du 22 au 24 mai 1963.

2. Au cours de leur examen de la situation internationale, les ministres ont souligné que dans le monde d'aujourd'hui, la paix est indivisible. La permanence de l'Alliance Atlantique, fondée sur les principes de l'interdépendance et de la défense commune, constitue une garantie essentielle du maintien de la paix.

3. Le Conseil a constaté avec regret que l'Union Soviétique s'était montrée jusqu'ici peu désireuse de rechercher une solution équitable des problèmes en suspens.

4. En ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, la menace n'a pas disparu. Toutefois, grâce à la ferme attitude de l'Ouest, il a été possible d'empêcher toute nouvelle atteinte aux intérêts de Berlin et de l'Alliance. A cet égard, l'Alliance s'en tient aux termes de sa déclaration du 16 décembre 1958 relative à Berlin.

5. Des tensions et des difficultés persistent également en dehors de la zone couverte par le Traité, et ont d'importantes conséquences pour l'Alliance. Des forces soviétiques restent à Cuba. La situation dans l'île, avec ses répercussions dans l'ensemble de la région, est toujours un sujet de préoccupation. Les ministres ont aussi exprimé les inquiétudes que leur inspirent les récents événements survenus au Laos et ont souligné l'importance que revêt la poursuite des efforts tendant à assurer le respect des Accords de Genève.

6. Les ministres ont réaffirmé l'importance que présente, pour l'édification d'un monde pacifique, le progrès dans la voie du désarmement général et complet à réaliser par étapes et sous un contrôle international efficace. A cet égard, ils ont pris note de l'accord de principe réalisé entre les États-Unis et l'URSS sur les mesures visant à améliorer les communications, dans le dessein de réduire le risque de guerre par accident ou erreur de calcul. Ils ont exprimé l'espoir que l'attitude de l'URSS évolue suffisamment pour permettre de véritables progrès sur les questions fondamentales du désarmement.

7. L'ampleur et la complexité croissantes des problèmes qui se posent à l'Alliance ne peuvent qu'inciter le Conseil à rendre la consultation politique aussi rapide et efficace que possible. Les Ministres ont noté les progrès déjà accomplis à cet égard et ont exprimé leur volonté d'aboutir à de nouvelles améliorations.

8. Les Ministres ont discuté la politique de défense de l'OTAN et approuvé les mesures prises pour organiser les forces nucléaires qui sont ou seront affectées au Commandant Suprême Allié en Europe.

Ces mesures comprennent notamment:

(a) l'affectation au Commandant Suprême Allié en Europe de la force de bombardiers britanniques du type «V» et de 3 sous-marins américains armés de Polaris;

(b) la désignation par le Commandant Suprême Allié en Europe dans son État-major d'un adjoint responsable devant lui pour les questions nucléaires;

(c) des arrangements destinés à assurer une participation plus large d'officiers des pays membres de l'OTAN, tant pour les activités nucléaires au sein du Commandement Allié en Europe qu'à Omaha pour la coordination des plans opérationnels;

(d) la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales politiques et militaires.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction ces mesures qui doivent accoître l'efficacité de la capacité nucléaire à la disposition de l'Alliance et améliorer la coordination et le contrôle de ses forces nucléaires de dissuasion.

9. Les Ministres ont reconnu la nécessité de réaliser un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes classiques. Ils ont invité le Conseil Permanent à poursuivre, avec le concours des autorités militaires de l'OTAN, l'étude des problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire.

10. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses résolutions précédentes concernant les problèmes de défense de la Grèce et a réaffirmé son souci de voir appliquer ces résolutions d'une manière efficace.

11. L'Alliance nord-atlantique veut la paix. Elle déplore que soient détournées à des fins militaires des resources qui pourraient servir à améliorer le sort de l'humanité et en particulier à accroître les efforts tendant à élever le niveau de vie dans les pays en voie de développement. Mais le monde libre continue à être en butte à une menace permanente et les pays membres de l'Organisation ont non seulement le droit mais le devoir de défendre leur liberté et leur indépendence.

12. La prochaine session ministérielle se tiendra à Paris en décembre 1963.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

RECTIFICATION AU SUJET DE CORRECTIONS APPORTÉES À UN DISCOURS

M. Maurice Sauvé (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je voudrais soulever une question de privilège.

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a soulevé hier à la Chambre une question de privilège au sujet du compte rendu du discours que j'ai prononcé mercredi le 22 mai et qui est rapporté au hansard français, à partir de la page 157.

Il a expliqué à la Chambre qu'une phrase de mon discours aurait été rayée à ma demande. Je confesse, monsieur le président, que la chose est exacte et voici ce qui s'est passé.

Une heure après le prononcé d'un discours, on nous remet un «bleu» de notre texte en nous demandant de le revoir. J'ai fait, comme c'est l'usage, quelques corrections de style et de terminologie qui ne changeaient en rien la signification du texte. Et là je me suis buté à une difficulté majeure. En effet, il manquait, à mon avis, une phrase importante dans le texte. Puisqu'il ne m'était pas permis d'ajouter cette phrase, j'ai décidé de rayer quelques mots. Je considérais que sans cette phrase, il y avait un contresens dans le texte, ou tout au moins que la phrase avait une portée autre que celle que j'avais voulu lui donner. Je remercie donc l'honorable député de me donner l'occasion d'apporter à mon texte cette correction et quatre autres qui me semblent importantes, aussi.

A la page 160, après les mots

alors que nous n'avons que 27 p. 100 de la main-d'œuvre, et deux fois plus de chômeurs,

il faut ajouter

qu'en Ontario.

A la même page, il faut substituer le mot...

Canada

au mot...

Québec

pour que la phrase se lise ainsi:

c'est en réglant ces problèmes de nature économique que nous ferons peut-être plus pour maintenir l'unité du Canada que par tous les grands discours, etc...

Dans la même page, après les mots...

une différence de $497 entre,

il faut ajouter...

le revenu d'un habitant de l'Ontario et d'un habitant de la province de Québec.

Et pour satisfaire à la demande de l'honorable député, à la page 161, après la phrase...

sur les trains sont faites exclusivement en anglais.

il faut ajouter...

Et pendant que cela se produit à Ottawa et sur les trains, les bombes explosent à Montréal.

Enfin, au bas de la deuxième colonne de la page 161, il faut lire...

et en même temps lui faire assumer la quote-part fédérale de l'assurance-hospitalisation...

et non pas...

lui remettre la quote-part fédérale...

J'espère, monsieur le président, qu'avec le consentement de la Chambre, ces différentes corrections seront apportées à la version définitive du hansard. Qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur le président, que si involontairement j'ai pu transgresser le Règlement de la Chambre, je m'en excuse.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Sur la même question de privilège, monsieur l'Orateur, vous venez de constater que l'honorable député vient de prononcer un autre discours à la Chambre.

L'honorable député a admis qu'il a enlevé cette phrase. Ceci va à l'encontre du Règlement de la Chambre. Je demande donc que le Règlement soit appliqué et que ces mots soient réintégrés aux *Débats* de la Chambre. D'ailleurs, si vous vous référez aux feuillets bleus, qui ne mentent jamais, vous verrez que l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine, à la page 161, aurait fait d'autres corrections lui-même, quand il a dit:

Sur le plan économique, où en sommes-nous? Nous ne possédons presque rien.

Alors qu'en réalité, il avait dit:

Nous n'avons absolument rien.

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Qu'il me soit permis d'invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. Le représentant des Îles-de-la-Madeleine a déjà demandé à la Chambre la permission de remplacer la phrase dont le représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm a parlé hier. A mon avis, l'affaire devrait maintenant être classée. L'honorable

représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm n'est nullement autorisé, aux termes du Règlement, à entreprendre la discussion maintenant, soit plusieurs jours après la parution du hansard, d'autres modifications qu'il voudrait que l'honorable député apporte à son discours. L'honorable représentant a lui-même apporté un certain nombre de rectifications et j'estime que l'incident devrait être clos.

M. l'Orateur: J'ai étudié cette question et je suis arrivé à une conclusion. Que les honorables députés m'autorisent à leur rappeler le texte du paragraphe 5 du commentaire 104 de Beauchesne, à la page 95, où on lit:

> Étant donné qu'une motion présentée alors pour régler des questions de privilèges se voit, de ce fait, accorder la priorité sur le programme prévu des affaires de l'État, il faut que l'Orateur soit convaincu qu'il y a preuve suffisante à première vue qu'un abus de privilège a été commis, et aussi que l'on soulève la question à la première occasion.

On a accordé une certaine latitude dans cette affaire. Il s'agit, en l'occurrence, d'un nouveau député qui a pris la parole pour participer au débat sur l'Adresse. Il n'a rien ajouté à ses observations; il s'est contenté simplement de retirer une phrase, ce qui ne change en rien le contexte de son discours. Je considère qu'il n'y a pas preuve suffisante, à première vue, qu'un abus de privilège a été commis. Selon moi, il s'agit d'une erreur commise par un député, dont il s'est excusé et qu'il a voulu rectifier.

(Texte)

Après avoir entendu les explications de l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine, je suis d'opinion que la question est maintenant réglée.

La Chambre me permettra d'ajouter que les changements proposés concernant les discours prononcés à la Chambre doivent porter uniquement sur les erreurs et ne comporter que de petites modifications absolument indispensables.

En d'autres mots, si les honorables députés se reportent à la toute dernière page du compte rendu de vendredi, ils verront une annotation de l'éditeur qui signale que les changements proposés doivent porter uniquement sur les erreurs et ne comporter que les petites modifications absolument indispensables.

(Traduction)

Dans les circonstances, comme des excuses ont été faites et qu'une explication a été donnée à la Chambre, je crois que la chose devrait en rester là.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je respecte votre opinion, mais je suis d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la Chambre que l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois qu'on a suffisamment traité de cette question.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉDIFICE DE L'OUEST—DISPOSITIONS PRISES AFIN QUE LES DÉPUTÉS PUISSENT VOIR LES SALLES UTILISÉES PAR L'OTAN

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire part des dispositions qui ont été prises afin de faire visiter à un groupe de députés intéressés les salles utilisées lors des réunions de l'OTAN dans l'édifice de l'ouest. Tous les députés qui voudraient visiter ces salles sont priés de se rendre à 2 heures cet après-midi à l'entrée principale de l'édifice central. Des fonctionnaires des Travaux publics accompagneront le groupe à cette occasion.

A PROPOS DU DIAGRAMME DES SIÈGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): J'ai une question à poser au secrétaire d'État. Le ministre peut-il nous dire quand l'Imprimeur de la Reine pourra mettre à notre disposition le diagramme des sièges, qui permettra aux honorables députés d'établir l'identité de leurs nouveaux collègues et de savoir quelle circonscription ils représentent?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je crois que le diagramme est en voie d'impression. Je compte que nous l'aurons aujourd'hui ou demain.

EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA DE L'ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, hier le député de Vancouver-Est a posé une question au leader de la Chambre, laquelle m'a été transmise, étant donné que je m'y connais en économie domestique.

Je tiens à informer les députés et les employés de la Chambre que la chose intéresse que, selon l'avis que m'a donné le leader de la Chambre, des dispositions ont été prises en vue d'instituer plus tard aujourd'hui un comité de la Chambre pour étudier la question. Mais en attendant, je suis fort aise de vous informer que, pour hâter les choses, à compter d'aujourd'hui, la cafétéria de l'immeuble central servira des sandwiches préparés d'avance, de la soupe, des jus, du lait, du café et des tablettes de chocolat entre 10 heures du matin et 10 heures du soir. Je tiens à rappeler aux députés que la cafétéria de

l'immeuble de l'ouest offre un menu plus varié.

REPRÉSENTATION DE LA CIRCONSCRIPTION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'autre jour le député de Winnipeg-Sud-Centre s'est informé de l'élection du député des Territoires du Nord-Ouest. Je dois dire maintenant au député que le délai de quatre jours exigé par la loi pour déposer une demande de recomptage expirera à minuit. Au meilleur de ma connaissance et d'après les renseignements que j'ai pu obtenir du bureau du directeur général des élections, aucune demande de recomptage n'a été présentée et l'on ne s'attend pas d'en recevoir. Si aucune demande n'est présentée avant minuit, l'imprimeur de la Reine fera en sorte de publier un supplément à la *Gazette du Canada* demain matin afin que le député puisse venir siéger demain après-midi. J'ajoute qu'il n'y a eu aucun retard à ce sujet, si ce n'est le délai exigé par la loi, laquelle a d'ailleurs été adoptée par le Parlement.

(Plus tard)

LE RESTAURANT DU PARLEMENT—COMPOSITION DU COMITÉ CONJOINT

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la Chambre consentiraitelle à l'unanimité à ce que nous revenions à l'appel des motions pour me permettre de proposer une motion concernant le comité du restaurant? J'en ai parlé aux whips des partis.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre permet-elle à l'unanimité au ministre de revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Pickersgill: Je propose, appuyé par l'honorable représentante de Niagara-Falls (M^lle^ LaMarsh):

Que Madame Konantz, Messieurs Boulanger, Cowan, Cyr, Doucett, Éthier, Forgie, Gelber, Grégoire, Gundlock, Hales, Horner (The Battlefords), Irvine, Laprise, MacRae, Martin (Timmins), Matheson, McNulty, Muir (Lisgar), Noble, Pugh, Rinfret, Tucker, Webster et Whelan soient désignés pour faire partie du comité chargé d'assister l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres administrant le restaurant; et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

RENCONTRE DU MINISTRE AVEC LE GÉNÉRAL NORSTAD

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale au sujet d'un article publié, me dit-on, dans le *Telegram* de Toronto aujourd'hui. Selon l'article, lorsqu'on a demandé au ministre s'il avait eu un entretien secret avec le général Norstad l'automne dernier, il aurait admis avec une certaine hésitation qu'il en avait eu un. Voudrait-il révéler à la Chambre la nature de cet entretien confidentiel?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à mon retour l'automne dernier, j'ai dit aux honorables députés à la Chambre même, ainsi qu'à d'autres personnes, qu'au cours de mon séjour là-bas, j'avais reçu des renseignements circonstanciés des autorités militaires et politiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et j'ajoute que le premier ministre d'alors était parfaitement au courant de la chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je prie l'honorable député de dire s'il a eu un entretien secret avec le général Norstad et s'il a obtenu du général des renseignements propres à satisfaire sa curiosité.

(Texte)

VALCARTIER—TRANSPORT DES EMPLOYÉS AU CENTRE DE RECHERCHES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre associé de la Défense nationale.

Le ministère de la Défense nationale considère-t-il que le gouvernement devra continuer à payer les frais de transport des employés du centre de recherches de Valcartier?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question.

Je puis lui dire que nous sommes en train de faire une enquête approfondie à ce sujet, et je communiquerai avec lui le plus tôt possible.

(Traduction)

LES DROITS DE L'HOMME

STEPHENVILLE (T.-N.)—MILITAIRES NOIRS DES ÉTATS-UNIS DONT L'ADMISSION EST REFUSÉE À UN CLUB

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Quelqu'un a-t-il signalé au ministre qu'on aurait refusé d'admettre au club Clover de Stephenville (Terre-Neuve) vingt militaires noirs des États-Unis cantonnés à la base aérienne d'Harmon? Étant donné les répercussions internationales d'un tel geste, quelles mesures le ministre entend-il prendre, de concert avec les autorités provinciales, pour empêcher que ne se répète ce malheureux incident?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on vient de me montrer l'article en question, au moment où j'entrais à la Chambre; si je suis bien renseigné, ce club est exploité par un citoyen américain...

M. Douglas: Au Canada.

L'hon. M. Hellyer: ...au Canada, à l'extérieur de la base aérienne. Dans un tel cas, j'imagine qu'en vertu de la constitution, l'affaire relève du gouvernement provincial et si ces faits sont exacts, je demande à mon ami, le secrétaire d'État, de les signaler au procureur général de la province.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ENVOI D'UN TÉLÉGRAMME AU VATICAN À L'OCCASION DE LA MALADIE DU SOUVERAIN PONTIFE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question en français.

(Texte)

Le premier ministre a-t-il l'intention d'adresser au nom du peuple canadien un télégramme à Sa Sainteté le pape Jean XXIII pour lui offrir des vœux de prompt rétablissement?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est déjà à l'étude et nous sommes à rédiger un télégramme à ce sujet.

[L'hon. M. Cardin.]

AIR-CANADA

WINNIPEG—DÉPLACEMENT DU CENTRE D'ENTRETIEN ET DE RÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Le gouvernement du Manitoba a-t-il pressenti le gouvernement central et demandé à lui envoyer une délégation à propos du maintien du centre d'entretien et de révision d'Air-Canada, à Winnipeg, et dans le cas de l'affirmative, cette délégation sera-t-elle reçue?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est oui. Aucune date n'a été fixée pour recevoir la délégation, parce que le ministre manitobain de l'Industrie et du Commerce a indiqué dans son télégramme qu'il communiquerait de nouveau avec le gouvernement central dans les prochains jours, pour prendre rendez-vous.

CONSTRUCTION AU CANADA DES AVIONS DONT LA NÉCESSITÉ S'IMPOSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aurais une question à poser au ministre des Transports. S'il est exact qu'Air-Canada aura besoin en 1966 de nouveaux aérobus à réaction d'une valeur globale de 200 millions de dollars, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on cherchera par tous les moyens à faire fabriquer ces appareils au Canada?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

L'URANIUM—ON FERMERAIT LA MINE D'ELLIOT-LAKE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail, mais comme elle concerne les commettants du très honorable premier ministre, peut-être lui plaira-t-il d'y répondre. Comme l'ancien ministre du gouvernement libéral, l'honorable Robert Winters, a mentionné qu'on fermera bientôt une autre mine d'uranium à Elliot-Lake, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre en vue d'aider ces pauvres mineurs?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le gouvernement se propose de prendre toutes les mesures possibles concernant la fermeture de cette mine, dont mon honorable

ami a parlé, mais cette fermeture est la conséquence des dispositions d'un contrat conclu par le gouvernement précédent avec la compagnie en cause.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on ne peut invoquer ce prétexte (*Exclamations*), mais je demanderais au premier ministre si M. Winters l'a prévenu de ce qui allait arriver (*Exclamations*).

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il était évident d'après les clauses du contrat conclu par mon très honorable ami qu'il fallait en arriver là; et il était lui-même au courant de cela bien à l'avance.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas le cas. Question de privilège, monsieur l'Orateur, cette insinuation est fausse.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas une question de privilège.

Le très hon. M. Pearson: A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition a raison de poser une question de privilège, il est malheureux qu'il ne connaisse pas les clauses du contrat conclu par son propre gouvernement.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre, étant donné la réponse qu'il a donnée à la première question. Les mesures qu'il entend prendre entraîneront-elles une diminution quelconque de l'approvisionnement des marchés par les mines d'Uranium City, en Saskatchewan?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, toutes les régions productrices d'uranium doivent recevoir le même traitement et aucune d'entre elles ne bénéficiera d'un traitement de faveur par rapport aux autres.

LE BÉTAIL

DANGER D'UNE ÉPIDÉMIE DU CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je vois qu'il n'est pas à sa place, peut-être est-il encore en train de vendre du bétail à l'encan. Toutefois, son secrétaire parlementaire ou le ministre associé pourrait peut-être considérer ma question comme préavis. Elle s'inspire d'un article paru dans le *Financial Post* du 23 mai sous le titre «L'Ouest menacé par le charbon». L'article déclare que la maladie se répand facilement dans la faune, qu'elle atteint le caribou, le renard, le bison et ainsi de suite.

Le ministère de l'Agriculture prend-il des mesures de protection ou de prévention pour empêcher cette maladie de se répandre davantage, car une épizootie causerait des dommages indicibles à l'élevage et menacerait la santé publique, sans parler de ses effets économiques et sociaux?

L'hon. René Tremblay (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministère a étudié cette question et nous avons pris des mesures à ce sujet.

Des voix: Quelles mesures?

M. Horner (Acadia): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il faire part à la Chambre le plus tôt possible des mesures que le ministère prendra afin de prévenir la propagation de cette maladie?

L'hon. M. Tremblay: Oui, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. D'après les données publiées par le Bureau fédéral de la statistique, il y a eu une rentrée sans précédent de capitaux américains au Canada durant le premier trimestre de 1963 par suite des emprunts lancés par les gouvernements fédéral et provinciaux. J'aimerais demander au ministre de nous dire clairement s'il envisage de continuer la politique du gouvernement précédent, c'est-à-dire d'encourager l'influx de capitaux américains au Canada par la vente d'obligations aux États-Unis.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de cette question. J'aurai quelque chose à dire en temps opportun au sujet de la nécessité de capitaux étrangers pour le Canada et du rôle que ces capitaux doivent jouer en notre pays. Tout ce que j'ai à dire maintenant pour répondre à la question du député c'est que le gouvernement accueillera avec plaisir l'apport constant de capitaux étrangers. Les décisions relatives aux emprunts du gouvernement sur le marché américain se prendront à la lumière des circonstances.

LES AFFAIRES INDIENNES

À PROPOS DE L'INSTITUTION D'UN TRIBUNAL POUR RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou au premier ministre. Étant donné

qu'il n'est nullement mention dans le discours du trône de l'institution d'un tribunal pour juger les réclamations des Indiens, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que le gouvernement entend décider à ce sujet au cours de la présente session du Parlement?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question est actuellement à l'étude.

L'IMMIGRATION

VANCOUVER (C.-B.)—PRÉSUMÉE INGÉRENCE DANS L'IMMIGRATION CHINOISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai demandé la semaine dernière au ministre si des groupements de Chinois de Vancouver avaient fait part à son ministère de leurs griefs relativement à une intervention que le gouvernement aurait faite dans le cas de certains immigrants chinois qui seraient entrés au pays de façon illégale. Le ministre m'a répondu, si j'ai bien compris, qu'il se renseignerait afin de pouvoir me répondre. Est-il en mesure de le faire à présent?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je puis maintenant répondre à la question de l'honorable député, bien qu'à mon sens elle devrait en réalité être inscrite au *Feuilleton*.

Comme le savent les honorables représentants, ce problème est à l'étude depuis 1960. De temps à autre, des groupements de Chinois se sont plaints des enquêtes officielles. Nous suivons actuellement la ligne de conduite tracée par nos prédécesseurs: les personnes entrées illégalement au Canada avant le 6 juillet 1960, date à laquelle on a proclamé l'amnistie, sont ni déportées ni poursuivies pour des délits antérieurs à ladite date.

Nous avons invité les intéressés à fournir des déclarations spontanées et véridiques sur les circonstances de leur entrée illégale au Canada. Le statut de ceux qui répondront à cette invitation est actuellement en voie de révision. L'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, au Canada, ont organisé un réseau illégal d'entrées dans un dessein de profit personnel.

Nous examinons avec soin les dispositions actuelles et, le cas échéant, nous ferons connaître les modifications qui auront pu intervenir.

[M. Barnett.]

LA PRODUCTION POUR LA DÉFENSE

CONSTRUCTION AU CANADA DE SOUS-MARINS POUR LA MARINE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. Pourrait-il nous dire si les trois sous-marins que la Marine royale du Canada a demandés seront construits dans des chantiers maritimes canadiens?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Les trois sous-marins dont il parle ont été inclus à titre d'essai dans le programme établi par le gouvernement précédent. Comme les députés le savent, mon ami, le ministre de la Défense nationale, et ses collègues étudient actuellement ce programme. En conséquence, aucune décision n'a encore été prise quant à la nécessité de l'achat de ces trois sous-marins.

Advenant que l'on décide de faire l'acquisition de ces bâtiments, je rappelle que le gouvernement précédent avait déjà annoncé que le Canada commanderait ces sous-marins en Grande-Bretagne s'il pouvait obtenir en retour un nombre suffisant de contrats intéressant la défense. Le présent gouvernement a l'intention de poursuivre la ligne de conduite visant à établir un programme d'échange de commandes avec le Royaume-Uni dans le domaine de la défense.

ADJUDICATION DES CONTRATS DE RADOUB

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense et je regrette de ne pas lui en avoir donné préavis. Ma question porte sur les contrats de radoub accordés avant le 8 avril. Est-ce que l'on permettra l'exécution de ces travaux maintenant, et je pense notamment aux travaux de réparation au transbordeur ferroviaire de North-Sydney qui devait entrer en cale sèche à la fin de mai ou au début de juin?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier l'affaire et de répondre à la question demain.

(Texte)

LE NORD CANADIEN

QUESTION RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire

poser une question à l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. A-t-il l'intention d'imposer l'enseignement du français comme langue seconde dans les écoles esquimaudes du Nouveau Québec?

(Traduction)

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Permettez que je considère cette question comme préavis.

LES PÊCHERIES

LA COMMISSION DU PACIFIQUE-NORD—DROITS DE PÊCHE RECONNUS AUX JAPONAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est maintenant en mesure de répondre à la question dont le ministre suppléant a pris note vendredi dernier?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Vu que la question posée à mon collègue par l'honorable représentant de Queens a trait au règlement concernant le ministère des Pêcheries, me serait-il permis d'y répondre maintenant? Voici comment était formulée la question de l'honorable député:

> Le ministre précisera-t-il quelle mesure le gouvernement a prise par suite de la constatation de la Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord, selon laquelle certaines espèces de poisson n'échappent plus aux dispositions de la loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique-Nord?

Voici la réponse. Le gouvernement a accepté les recommandations de la Commission et l'en a informée. Par un décret du conseil, le gouvernement a également approuvé la modification que la Commission a recommandé d'apporter aux règlements relatifs à la pêche du flétan dans le Pacifique Nord. La décision a été prise le 7 mai et le décret du conseil a été adopté le 23 mai.

(Plus tard)

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre des Pêcheries de sa réponse et j'aimerais maintenant poser une question connexe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre voudrait-il déposer le décret ou le document de ratification dont nous a parlé le ministre des Pêcheries? Par la même occasion, pourrais-je lui demander s'il a jugé inutile ou non souhaitable de se conformer à la demande maintes fois inscrite au hansard par l'actuel ministre du Nord canadien qui voulait que cette question soit déférée au comité permanent de la marine et des pêcheries ou à celui des affaires extérieures?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me ferai un plaisir d'examiner cette question, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

AVOINE ET ORGE—INTERPELLATION À PROPOS DES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre du Commerce. Jeudi dernier, je lui ai demandé s'il pouvait nous annoncer les contingents qui seront éventuellement établis dans l'Ouest. Est-il maintenant en mesure de fournir une réponse?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député m'a demandé de faire savoir à la Chambre s'il y aura un contingentement libre sur les livraisons de céréales pour la campagne agricole actuelle, tout comme l'an dernier. Je tiens à lui signaler tout d'abord qu'en date du 15 mai dernier, les cultivateurs avaient écoulé, en ce qui concerne toutes les céréales, 451 millions de boisseaux, au regard de 277 millions de boisseaux seulement à la même date l'an dernier.

La Commission canadienne du blé m'a fait savoir que, même si un grand nombre de cultivateurs devraient être en mesure de livrer toutes les quantités de céréales dont ils disposent, à la fin de la campagne agricole, il est fort peu probable qu'un contingentement libre soit en vigueur dans toutes les régions de l'Ouest du Canada au 31 juillet prochain.

(Plus tard)

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné la réponse faite par le ministre du Commerce, le premier ministre dirait-il à la Chambre si le comité de l'agriculture sera formé et s'il convoquera la Commission canadienne du blé avant la vacance d'été du Parlement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aime à croire que la Chambre accepterait que ce comité soit formé le plus tôt possible.

LES NATIONS UNIES

PRÉSENCE DE MINISTRES DU CANADA À LA SESSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné les graves problèmes financiers qui compromettent l'existence même des Nations Unies, le premier ministre, qui, sauf erreur l'a promis

au cours de la récente campagne électorale, ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont-ils l'intention d'assister immédiatement à la présente session spéciale des Nations Unies pour assumer la direction de la délégation canadienne et mettre leur expérience au service de toute initiative visant à régler les difficultés actuelles?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais promis, au cours de la campagne électorale, que j'assisterais à cette session spéciale. J'ai dit que je me rendrais à la session ordinaire en septembre avec mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et j'ai bien l'intention de le faire.

(Plus tard)

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la très grave crise financière que traversent les Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se propose-t-il de se rendre à New-York aussitôt que possible et de prendre la direction de la délégation canadienne pour lui prêter main forte dans ses efforts visant à régler la situation?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sera heureux d'apprendre que je verrai le Secrétaire général des Nations Unies à 4 heures cet après-midi.

LES TRANSPORTS

PICTOU (N.-É.)—VOIES FERROVIAIRES AU NOUVEAU DÉBARCADÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-il reçu un télégramme auquel était annexée une résolution adoptée par le conseil municipal de Pictou, en Nouvelle-Écosse, lors d'une réunion spéciale, portant sur l'urgence d'aménager des voies ferroviaires satisfaisantes sur le débarcadère qui a été parachevé dernièrement et de restreindre le remplissage fait dans la région avec du sable et de l'asphalte? Quelles mesures va-t-il prendre à cet égard?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de la question. Malheureusement, je l'ai reçu il y a à peine quelques minutes. J'irai aux sources et je fournirai une réponse demain.

[M. Nesbitt.]

LE CANAL DE WELLAND—JUMELAGE DES ÉCLUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il me dire si le gouvernement étudie la possibilité de jumeler bientôt les écluses simples du canal maritime de Welland?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Oui monsieur l'Orateur. Cette question est l'objet d'une étude approfondie à l'heure actuelle. Je dois signaler qu'il y a des questions de grande envergure qui s'y rattachent et qu'il faudra un certain temps avant de les résoudre.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

VACANCE DE L'ONTARIO À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il comblé le poste vacant qui existe à la Cour suprême du Canada et qui doit être occupé par un juriste de l'Ontario?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

LE NATIONAL-CANADIEN

HANNA (ALB.)—DÉPLACEMENT DE L'ATELIER DE RÉPARATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu un télégramme de la ville de Hanna au sujet du National-Canadien qui se propose, en juin, de réduire l'importance de son atelier de réparations de voitures et de wagons ou de le supprimer tout simplement? Serait-il prêt à user de ses bons offices afin de chercher à maintenir cette petite industrie dans cette ville qui n'est plus desservie par le National-Canadien?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois avoir reçu ce télégramme hier. La question est à l'étude.

(Texte)

LES TEXTILES

QUESTION RELATIVE À L'INSTITUTION D'UN CONSEIL CANADIEN DU TEXTILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre a-t-il l'intention de recommander au cabinet la création d'un conseil canadien du textile?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette question ne relève pas du ministre de la Justice. D'ailleurs, je crois que l'honorable député reconnaîtra immédiatement que c'est une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre se souvient-il que le 22 mars 1961, à la Chambre des communes, il a fait une telle suggestion au gouvernement?

(Traduction)

LE CABINET

QUESTION AU SUJET DU CHANGEMENT À APPORTER AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur le président, je voudrais poser une question au premier ministre en français.

(Texte)

Quand les journaux, en général, se réfèrent à l'intention de votre gouvernement d'apporter des changements au ministère de l'Agriculture, ils mentionnent presque toujours deux ministères de l'Agriculture.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'établir deux ministères de l'Agriculture, un pour l'Ouest et un pour l'Est du Canada, ou s'il a seulement l'intention de nommer un deuxième ministre de l'Agriculture qui représentera l'Est du Canada?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, une résolution traitant de cette question figure, je crois, au *Feuilleton*. Elle sera présentée à la Chambre en temps opportun; ainsi la curiosité légitime de mon honorable ami sera satisfaite.

LES PIPE-LINES

LA «TRANS-CANADA» SONGERAIT À ACHETER LA SECTION «NORTHERN ONTARIO»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fondé hier une question sur la nouvelle d'après laquelle la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* cherche à acheter, cette année, la section nord-ontarienne du *Northern Ontario Pipe Line*. En attendant mon retour à la Chambre, le premier ministre a bien voulu tenir la question pour un préavis.

Je tiens à faire savoir au député que le gouvernement du Canada a ratifié la décision de l'Office national de l'énergie, qui a acquiescé à la requête de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, lui permettant ainsi d'acheter la section nord-ontarienne du pipe-line de gaz naturel, entièrement canadien, qui appartient à la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*. On s'attend que la transaction aura lieu avant la fin du mois en cours.

Lorsque l'aménagement du secteur en cause a été terminé, on l'a loué à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* en vertu d'un bail de 25 ans qui portait, entre autres dispositions, que cette compagnie serait obligée d'en faire l'acquisition dès qu'elle serait en mesure de procéder financièrement à cette transaction. On est en train de donner suite à cette obligation. On compte que la compagnie *Trans-Canada* versera à peu près 108 millions de dollars à la société de la Couronne. On s'attend que les versements accumulés pour la location, en vertu du bail, représentent environ 41 millions de dollars. Lorsque la transaction sera terminée, le gouvernement canadien, par l'entremise de la société de la Couronne, aura récupéré une somme excédant tout l'investissement qu'il avait consacré à l'aménagement du secteur nord-ontarien, en plus de l'intérêt.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question complémentaire que je fonde sur la déclaration qu'il vient de formuler en réponse à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre. Au cours d'entretiens, a-t-on fait savoir à la *Trans-Canada Pipe Lines* que le gouvernement aimerait voir les ressortissants canadiens acquérir une partie des valeurs à revenu variable et des obligations qui seront nécessaires pour racheter au gouvernement ce pipe-line du Nord de l'Ontario.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député se méprend sur la nature de cette transaction. En réalité, la *Trans-Canada Pipe Lines* s'était tout simplement engagée à acquérir dans les meilleurs délais la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*. C'est à cet engagement qu'elle veut faire honneur. Je ne pense pas que la question puisse soulever les points auxquels songe l'honorable député.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question supplémentaire? Le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont-ils essayé de reviser les termes du contrat, afin que le pipe-line demeure propriété de l'État?

L'hon. M. Sharp: Je ne puis parler au nom du gouvernement précédent. L'affaire était presque conclue quand nous avons pris le

pouvoir, et le gouvernement actuel n'a rien fait pour conserver la propriété du tronçon appartenant à la Couronne. De toute façon, j'estime que le gouvernement ne doit pas conserver pour une période indéfinie la propriété d'une partie du pipe-line transcanadien.

M. Peters: Avez-vous songé à acheter la *Trans-Canada*?

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

ON RÉCLAME DES SUBVENTIONS PLUS ÉLEVÉES POUR LES UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Son gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter les subventions aux universités, afin d'accéder à la demande qui aurait été présentée par l'Ontario?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, l'Ontario n'a formulé aucune demande en ce sens. Des représentants des universités m'ont rendu visite hier afin d'obtenir une assistance financière accrue du gouvernement. Cette question sera examinée à la lumière de toutes les autres obligations financières que doit assumer le gouvernement à l'heure actuelle.

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—PRÉTENDUE ANNULATION D'OFFRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, puis-je faire apporter une petite rectification au compte rendu du 23 mai, page 188, première colonne, lignes 27 et 28, qui est ainsi conçu:

L'examen des 20 offres n'est pas maintenant terminé...

Il faudrait lire plutôt:

...est maintenant terminé...

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, par suite de la rectification apportée par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, j'aimerais lui poser une question. Si j'ai bien compris, après un délai d'une semaine, le ministre a fait supprimer une négation. Cela doit vouloir dire qu'on avait demandé des soumissions. A qui ces contrats ont-ils été adjugés à l'égard des motels dans le parc national de Banff?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, j'imagine que, d'ici quelques jours ou une semaine tout au plus, nous pourrons publier les noms

des soumissionnaires heureux. Mon honorable ami sait sans doute que les règlements nous obligent à obtenir l'approbation du Conseil du Trésor et, une fois cette autorisation reçue, nous annoncerons les noms des soumissionnaires qui ont obtenu les contrats.

LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

ACCORD EN VUE DE SAUVER DE LA RUINE LE «SAINT-ROC»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a conclu un accord avec la ville de Vancouver en vue d'aider à sauver de la ruine l'excellent navire qu'est le *Saint-Roc*? Vu que ce célèbre bateau se détériore rapidement, l'affaire me semble assez urgente.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Non, monsieur l'Orateur, pas encore.

LES PÉNITENCIERS

CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION DANS LA CIRCONSCRIPTION DE GREY-BRUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre de la Justice est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai proposé à l'honorable représentant d'inscrire sa question au *Feuilleton*. J'ignore ce que je pourrais dire de plus si ce n'est qu'à propos de l'affaire dont il a parlé, le gouvernement précédent n'avait certes pas choisi l'emplacement réservé à l'aménagement d'une institution pénale dans la circonscription de Grey-Bruce. Si l'honorable député désire avoir d'autres renseignements, je m'emploierai à les lui faire obtenir, s'il veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ABANDON DES PLANS CONJOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre a-t-il l'intention d'abandonner les plans conjoints, ainsi que l'a exigé le parti libéral durant la dernière campagne électorale fédérale?

(Traduction)

LA FONCTION PUBLIQUE

FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX À LA RETRAITE—ON DEMANDE UN RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Étant donné les nombreuses demandes adressées au gouvernement par les associations de fonctionnaires retraités, le gouvernement envisage-t-il de présenter une mesure législative en vue d'améliorer le sort des fonctionnaires à la retraite, comme celle dont le Parlement a été saisi il y a quatre ans?

L'hon Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce qui s'est fait il y a quatre ans, mais le gouvernement étudie l'ensemble de la question, et j'espère avoir une déclaration à faire là-dessus dans un avenir assez rapproché.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le lundi 27 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée à 10 heures hier soir, nous examinions certains des problèmes qui se posent au Canada et les solutions peu nombreuses qu'offre le discours du trône. Au début de mes observations, ce matin, je tiens à prévenir de nouveau le ministre du Commerce (M. Sharp) que nous, de l'Ouest du Canada, allons le tenir à l'œil.

J'aimerais aborder le problème de la Confédération et m'arrêter à certaines des mesures qu'il faudra songer à prendre pour en assurer le bon fonctionnement. Je pense qu'il convient tout d'abord de signaler que certains des problèmes qui se posent à l'heure actuelle découlent du vieux principe libéral: divisons pour mieux régner. Nous subissons maintenant les conséquences de deux décennies de régime libéral, alors que les libéraux ont de propos délibéré divisé le pays. J'espère qu'ils ne récidiveront pas, mais il appert qu'ils s'engagent dans la même voie. Nous, de l'Ouest du Canada, nous préoccupons certes de cet état de choses. Je l'ai signalé hier soir: nous sommes des partisans convaincus de la Confédération. Nous voulons que le Canada ne soit pas divisé, qu'il soit uni, et nous voulons aussi qu'il soit administré par des Canadiens sans que nos voisins s'immiscent dans nos problèmes financiers et politiques.

J'estime que l'une des principales responsabilités qui incombent aux journaux canadiens, c'est de repenser leurs fonctions. Je suis d'avis qu'ils sont responsables, dans une certaine mesure, des dissensions qui divisent maintenant le Canada. J'invite certains journalistes à s'astreindre à rapporter les faits plus fidèlement au lieu de vouloir bâtir leur propre réputation, de poser en étoiles de Hollywood, ou d'interpréter les nouvelles. La plupart d'entre eux n'ont pas la documentation nécessaire pour bien interpréter les nouvelles, comme ils prétendent constamment le faire. Ils ont des devoirs s'ils veulent maintenir la liberté de la presse au Canada et concourir à favoriser l'unité au sein de notre pays. Cette unité est nécessaire si l'on veut que le Canada poursuive son essor. Pour que cette unité devienne un fait accompli, les journalistes doivent adopter une attitude plus positive au lieu de continuer à poser aux sapeurs, comme certains membres de la tribune des journalistes et certains journalistes des diverses régions du pays le font depuis deux ans.

A mon avis, la Confédération ne peut bien fonctionner que si tous les Canadiens cherchent à réaliser un Canada uni. Les journalistes, étant, au premier chef, chargés des communications entre les divers groupes ethniques, entre les diverses régions du Canada, ont failli à la tâche. Je les exhorte à se mettre à l'œuvre afin de nous aider à édifier le Canada au lieu de le détruire.

Quelques mots aussi au sujet de la place que nous occupons dans le monde. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons entendu beaucoup de sottises: certaines émanaient de nos amis les journalistes, mais c'est le parti libéral qu'on trouve à l'origine de toutes ces histoires: ils déclaraient que le prestige du Canada à l'étranger avait diminué. C'est tellement ridicule qu'il convient de s'y arrêter un instant. Je ferai remarquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) que si le prestige du Canada ne décline pas à présent que nous sommes devenus un satellite des États-Unis, pour ce qui est des armes nucléaires, j'en serais fort étonné. Une des choses qui m'ont frappé lorsque nous avons participé à la conférence du Commonwealth l'automne dernier, c'est que le Canada pouvait jouer un rôle auprès des nations émergentes d'Afrique et d'Asie. Je me souviendrai toujours de ce qu'a dit le délégué de Malaisie. «Vous ne faites pas réellement partie du Commonwealth, a-t-il dit, vous n'êtes qu'une annexe des États-Unis». Si l'on nous considérait ainsi alors, que doit-on penser de nous maintenant?

Les libéraux ont beaucoup parlé de notre perte de prestige. Or, notre prestige n'a jamais été plus grand que sous la direction de l'ancien premier ministre, maintenant chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Peut-on parler d'une perte de prestige parce que quelques journalistes, dans certains pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni, ont pensé que nous n'agissions pas selon leur gré? N'est-ce pas absurde? Ces gens ne sont-ils pas absolument irresponsables? Je dirai que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devra marcher tête basse quand il retournera aux Nations Unies. En effet, le Canada ne sera plus en mesure de s'affirmer et d'adopter la même attitude qu'auparavant. Cette situation sera la conséquence de la décision que pour ma part je ne considère pas comme définitive au sujet des armes nucléaires et de notre situation dans le cadre du NORAD.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner encore une fois l'importance qu'il y a pour le Canada de veiller à la bonne marche de la Confédération, l'importance de faire une entité de nos deux langues et de nos deux nations. Il y a aussi la question de la division entre la population urbaine et rurale, que n'ont fait que favoriser les quotidiens du Canada. Je dirai que les membres de la presse quotidienne devraient bien examiner certaines choses que les rédacteurs des hebdomadaires dans tout le pays ont affirmées, et qu'ils devraient suivre les conseils de certains d'entre eux. Nous avons besoin d'un plus grand appui de la part des journalistes si nous voulons avoir un Canada uni et une Confédération qui fonctionne bien.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): En prenant la parole pour participer au débat, monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont déjà, ainsi qu'à monsieur l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités, exprimé leurs plus sincères félicitations. Il me semble que, si la façon dont les travaux de la Chambre ont été dirigés jusqu'ici peut fournir un indice de ce que nous pouvons attendre à l'avenir, tous les députés seront satisfaits. Je voudrais aussi féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je n'ai pas l'intention de répéter les propos des préopinants. En ce qui concerne le discours du trône, je dirai, tout d'abord, que le préambule reconnaît, sans aucun doute, le caractère biculturel du Canada. Il y a cependant, une ou deux idées couramment exprimées que fait ressortir le discours du trône, et qui sont à mon avis erronées. La première, c'est qu'on sépare le Québec de tout le reste du Canada. On y mentionne le secteur français, et les neuf autres provinces semblent être considérées comme le secteur anglais.

Or, monsieur l'Orateur, on a fait, jusqu'ici, la même séparation entre l'Est et l'Ouest canadien. A ce moment-là, la ligne de démarcation se situait un peu à l'ouest du lac Supérieur. On a souvent mentionné que cette ligne marquait une certaine séparation. J'estime qu'il serait bien malheureux si nous continuions maintenant à penser dans ce sens en déplaçant cette frontière pour lui faire suivre le cours de la rivière Outaouais. Nous avons des collectivités françaises en Alberta. Nous en avons dans beaucoup d'autres régions dans l'Ouest canadien. En outre, il y a beaucoup de gens, même dans ma propre circonscription, dont les ancêtres sont français. Je dirai aussi, monsieur l'Orateur, que nous, dans l'Ouest canadien, avons tout autant en commun avec Montréal qu'avec Toronto. Par conséquent, dans le commerce du vêtement et de la confection, il serait équitable de dire que l'Ouest canadien achète une plus grande quantité de cette marchandise à Montréal qu'à Toronto. C'est-à-dire qu'il en acquiert davantage dans le Québec que dans l'Ontario. Je n'insisterai pas sur ce point, sauf pour signaler que je ne voudrais pas voir de division séparant le Québec du reste du Canada pour faire droit à ce qu'on appelle le caractère de notre pays.

Les habitants du Québec qui se rendent dans l'Ouest canadien, tout comme certains jeunes de l'Alberta qui s'en vont dans l'Est, doivent dans l'un et l'autre cas subir certaines adaptations du point de vue social. Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps encore, trois jeunes gens de la province de Québec sont venus me voir dans ma ferme. Ils parlaient juste assez d'anglais pour qu'on puisse se comprendre et se communiquer des idées, mais ils n'étaient certainement pas très calés dans cette langue. C'était à un moment de l'année où nous avions besoin d'aide supplémentaire, et nous les avons engagés tous les trois. Il y a plusieurs années de cela, et un de ces jeunes gens a montré qu'il était capable et qu'il s'intéressait aux travaux et aux possibilités qui s'offraient là-bas, et il a extrêmement bien réussi. Il s'est adopté aux conditions de travail dans le secteur agricole et détient maintenant un des meilleurs emplois de la région.

Je n'ai pas suivi le progrès du second jeune homme, mais le troisième n'a pu s'adapter, et je crois qu'il est rentré au Québec tristement déçu, si je peux m'exprimer ainsi, de ce qu'il avait vu et vécu dans l'Ouest canadien. De même, certains jeunes gens de l'Ouest se sont rendus à Toronto ou à Montréal, attirés par les brillantes lumières de

ces métropoles et les occasions qu'ils croyaient les attendre là-bas. Toutefois, ils étaient étrangers dans ces grandes villes et certains d'entre eux sont revenus dans l'Ouest tout désillusionnés au sujet de régions qu'ils avaient cru être plus prospères.

Je n'en dirai pas plus long en ce moment, sauf pour affirmer qu'à mon avis, le bilinguisme ne peut résoudre tous les problèmes qui se posent au Canada anglais ou français. On n'apprendra l'autre langue que si le besoin économique s'en fait sentir. Ces différences de langue ne se limitent pas au Canada. Il y a quelques jours, j'ai relevé dans les journaux que 1,500 personnes avaient fait une démonstration en Belgique, dans l'idée de diviser ce pays en deux parties, l'une réservée aux Belges de langue française et l'autre aux Belges de langue flamande. Il se pose des difficultés linguistiques dans beaucoup de pays importants. En Inde et en Chine, il y a une multiplicité de langues qui séparent la population au point de rendre les communications entre divers secteurs presque impossibles.

Même dans un tout petit pays comme le Nigéria, où nous avons été l'automne dernier, nous avons constaté qu'il y avait trois langues distinctes, parlées par trois groupes importants, à part l'anglais. L'Ouest, l'Est et le Nord, avaient chacun sa propre langue, et ceux qui n'avaient pas l'occasion d'apprendre les trois ne pouvaient tout simplement pas entrer en communication avec un autre secteur, sauf en employant la langue commune que, seuls, quelques-uns maîtrisaient, c'est-à-dire l'anglais. Je ne puis donc admettre que la suppression de la barrière linguistique pourrait, en elle-même, résoudre le problème. D'ailleurs, je ne crois pas que ceux qui parlent l'une ou l'autre des deux langues feront un effort particulier pour apprendre la seconde, à moins que le besoin économique ne s'en fasse sentir.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les engagements du Canada à l'égard de la défense internationale et son apport à l'Alliance occidentale, ils ont fréquemment fait l'objet du débat. Je vois avec plaisir que le gouvernement propose une résolution tendant à instituer un comité de 18 membres chargés d'examiner le problème. Ce comité fournira des renseignements peut-être même confidentiels ou secrets aux membres de tous les partis, afin de nous donner une assez bonne idée des obligations du Canada, et nous pourrons alors peut-être arriver à créer l'unanimité sur ce que nous devrions faire pour tenir nos engagements.

L'autre jour j'ai demandé au premier ministre s'il avait pris des mesures pour renégocier nos engagements auprès de l'Alliance occidentale. Sa réponse n'était pas très claire, mais je n'ai certes pas posé cette question pour l'embarrasser ni lui rappeler une déclaration qu'il regrette peut-être avoir faite, car je crois qu'il est assez valable de proposer que nous commencions par respecter les engagements que nous avons pris quitte à les renégocier ensuite afin d'adopter un rôle qui soit plus conforme à la position du Canada à titre de puissance intermédiaire dans le monde.

Si je m'exprime ainsi c'est que l'un des plus grands dangers que court le monde aujourd'hui est celui d'une affrontation directe des deux grandes puissances. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a parlé brièvement hier, et si l'on regarde deux ou trois ans en arrière on admettra, j'en suis sûr, que les périodes de tension les plus graves ont été les deux fois où il y a eu affrontement direct des deux puissances principales.

En septembre 1961, à Berlin, les chars russes et américains se faisaient face de part et d'autre de la frontière. Il me semblait alors, comme d'ailleurs à la plupart des gens de la collectivité d'où je viens, que la situation était des plus tendue. Je crois franchement qu'il y aurait eu beaucoup moins de danger si les troupes des deux côtés de cette frontière avaient été des troupes de nations intermédiaires. Cela aurait donné aux puissances principales la chance de réfléchir et peut-être même de servir de conciliateur pour régler le problème et permettre aux esprits de se refoidir, au cas où l'on aurait fait feu accidentellement ou si l'on s'était mépris sur un commandement ou s'il était survenu quelque incident de la sorte. Même aujourd'hui je tremble à la pensée de ce qui se serait produit à cette occasion si les troupes américaines ou russes avaient ouvert le feu.

Évidemment, la tension la plus forte que nous ayons connue récemment a été l'affrontement des Américains et des Russes au large de Cuba. Je ne veux pas dire que les puissances intermédiaires auraient pu éviter cet affrontement, mais néanmoins nous admettons tous que si les puissances moyennes ont un rôle à jouer ce sera dans des incidents comme ceux-là, pour empêcher les grandes puissances d'être placées dans une position telle qu'elles pourraient perdre la face si elles reculaient le moindrement.

Il y a dans le discours du trône un certain nombre d'autres propositions qui pourraient être des plus utiles si on les mettait en vigueur de la bonne façon. La caisse de développement municipal dont on préconise la création est l'une des propositions qui auraient le plus de conséquences si on l'établissait convenablement et si on lui donnait une activité qui lui permettrait de faire face

à toutes les obligations qui lui incomberont. Évidemment notre parti, depuis des années et surtout depuis la dernière campagne électorale, préconise l'octroi de capital social ou de crédit social pour permettre aux municipalités de faire face aux exigences de leur expansion, et nous disons que ce crédit ou ce capital devrait être offert par une filiale de la Banque du Canada plutôt que par les organismes du marché privé des capitaux, où les municipalités doivent faire concurrence à l'industrie privée, ce qui fait monter les taux d'intérêt.

Il nous faudra donc attendre des précisions quant à la portée de la mesure. Bien conçue, elle ne manquera pas d'être extrêmement utile. Nous avons en Alberta un modèle dont on pourrait peut-être s'inspirer. Bien entendu, la société de financement municipal ne s'y appuie pas sur les ressources de la Banque du Canada, mais elle offre à toutes les municipalités de la province l'occasion d'obtenir le capital social qu'il leur faut à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'elles se verraient accorder si chacune d'elles s'adressait au marché ordinaire de l'argent.

Nous laisserons donc la chose de côté pour le moment, monsieur l'Orateur. Je crois que notre parti prendra une part très active au débat que va soulever la création d'une telle caisse, dont nous ne mésestimons certes pas l'utilité possible. En revanche, nous ne voudrions pas la voir subir le même sort que le programme d'aide aux municipalités institué avant 1940 et dont on n'allait plus entendre parler.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône renferme une ou deux autres propositions au sujet desquelles j'aurais un mot à dire. Il y a celle où l'on envisage de saisir le Parlement d'une loi sur le ministère de l'Agriculture afin d'y prévoir la nomination d'un second ministre. L'idée ne laisse pas de m'inquiéter. Les problèmes qui assaillent l'agriculture dans l'Est du pays diffèrent quelque peu de ceux de l'Ouest, j'en conviens, mais seulement à certains égards, car certains produits de la terre sont communs aux deux régions. Il pourrait bien arriver que l'application de cette proposition divise par trop le ministère. A mon sens, on créerait peut-être plus de problèmes qu'on n'en résoudrait. En revanche, le projet de nommer un ministre associé de l'Agriculture qui apporterait une attention spéciale aux problèmes des agriculteurs d'une région me semble bon; l'idée pourrait se révéler excellente. On sait qu'il s'agit d'un très gros ministère, et il serait peut-être opportun qu'une attention spéciale soit accordée à certaines de ses sections.

Monsieur l'Orateur, je reviens à ma circonscription pour quelques instants. Son plus grand problème est actuellement celui de la sécheresse. C'est un problème périodique, qui se fait gravement sentir depuis quatre ans. Loin de moi la pensée d'en rejeter le blâme sur l'ancien gouvernement conservateur ou sur le présent gouvernement libéral. Certains députés ont évoqué les difficultés financières qu'éprouvent les agriculteurs de leurs circonscriptions dont le revenu moyen s'élève à $1,800, $1,300 ou moins. Je tiens à leur signaler qu'en ces quatre dernières années, des centaines d'agriculteurs de ma circonscription n'ont eu aucun revenu à cause de la sécheresse. En fait, ils ont subi des pertes importantes. Ils vivent actuellement sur leur capital accumulé; je ne parle pas de capital en espèces mais d'allocations d'amortissement et autres choses. Certes cela ne peut continuer ainsi encore longtemps.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'essaie pas d'en rejeter la faute sur personne, mais j'espère que ces agriculteurs obtiendront du présent gouvernement une aide qui leur permettra de sortir de cette période difficile. Quand on étudie le tableau des conditions atmosphériques de cette région dans le passé, on est convaincu que tout va changer. Bien que la dernière sécheresse ait été plus grave et ait duré plus longtemps que toutes les précédentes, nous espérons quand même voir la situation s'améliorer. Nous espérons que tout ira mieux cette année. Mais s'il n'en est rien, il faudra que les gouvernements fédéral et provincial fournissent de l'aide aux éleveurs afin qu'ils puissent au moins garder leurs bovins de reproduction, de sorte que tout ne sera pas perdu quand le beau temps reviendra après la sécheresse.

Un autre problème grave auquel est en butte ma circonscription, c'est la production décroissante de l'industrie meunière. En examinant les rapports sur nos exportations de farine, nous constatons que, d'une année à l'autre depuis cinq ou six ans, nos exportations n'ont cessé de diminuer, surtout à quelques pays d'Extrême-Orient. Il est juste de dire, je crois, que l'industrie meunière a été établie à Medicine-Hat pour pourvoir aux besoins de l'Orient et de quelques pays du Pacifique-Sud. Certains de ces pays ont établi leurs propres meuneries ces dernières années et c'est là une des principales raisons du fléchissement de nos exportations.

Cependant j'estime que nous produisons en abondance au Canada la matière première qui entre dans cette industrie et j'exhorte le ministre du Commerce (M. Sharp) et aussi le ministre de l'Agriculture, quand ils se rendront aux débouchés internationaux pour vendre le blé ou les vivres que nous avons en excédent, de tenir compte du fait que nous avons déjà ici une grande industrie meunière

qui produit de la farine de première qualité. Les marchés que nous concluons pour la vente du blé pourraient peut-être comprendre en partie le produit transformé.

La question de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) ayant été soulevée à maintes reprises au cours du présent débat, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Dans la région située à l'extrémité sud-est de l'Alberta, nous avons institué un comité, soit le comité consultatif de l'ARDA, qui doit s'occuper des courts herbages. Ce comité se compose de nombreux organismes. J'estime que les représentants de ces organismes auprès du comité sont très compétents; ils ont déjà soumis des propositions très utiles, très pratiques et tout a fait réalisables, en vue de l'application des mesures que prévoit la loi. Dans la première de leurs propositions, ils font état de la nécessité d'obtenir des renseignements plus précis sur les nappes d'eau souterraines de la région sud-est de l'Alberta. L'approvisionnement en eau pour le bétail passe par un des moments les plus difficiles de l'histoire de notre province, situation attribuable naturellement à la sécheresse prolongée. Mais il est évident que le meilleur réseau de digues et de réservoirs est tout à fait inutile s'il n'y a pas d'eau de ruissellement pour les remplir. D'après le comité, le plus simple serait de creuser des puits, mais les cultivateurs se méfient, car des puits secs et l'insuffisance de nappes d'eau souterraine leur ont déjà coûté cher.

Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement d'abreuver le bétail; nombre de petites villes, de villages et de hameaux souffrent d'une pénurie d'eau potable. Ils recommandent, avec raison à mon sens, un levé méthodique des nappes souterraines, qui indiquerait les réserves aquifères importantes, les rivières et canaux souterrains, et même les veines assez grandes pour permettre l'irrigation par pompage. Je signale, monsieur l'Orateur, que la division des eaux souterraines attachée au Conseil de recherches de l'Alberta a démontré ce que des efforts, même limités, ont pu accomplir dans la région. Le comité recommande d'autre part qu'on encourage financièrement, par des crédits à long terme peut-être, des travaux rationnels de nivellement dans les secteurs irrigués de cette partie du Canada. Tous ceux qui ont étudié les problèmes de l'irrigation agricole sont généralement d'avis que nombre de difficultés seraient supprimées par un bon nivellement du terrain permettant la meilleure utilisation possible des terres submergées.

Je crois qu'il vaudrait la peine de repenser aujourd'hui le projet d'irrigation Redcliff-Ronolane. La possibilité de pratiquer certaines cultures spécialisées suscite un nouvel intérêt et en outre, on attache de plus en plus d'importance à l'élevage du bétail dans la circonscription. Il vaudrait la peine de repenser ce programme en raison de la baisse considérable des réserves d'eau dans la région par suite de la grande sécheresse qui persiste depuis quatre ans.

Ce sont là les mesures que je veux recommander comme moyens de venir en aide au plus grand nombre possible de cultivateurs de cette région. J'espère que le ministère de l'Agriculture ou, en tout cas, les préposés au programme de l'ARDA, prendront mes propos en considération.

J'aurais une autre question à soulever; elle a trait à l'institution d'un collège de médecine vétérinaire en Alberta. En toute sincérité, j'exhorte le ministre de l'Agriculture à offrir dans le moindre délai une contribution financière à la réalisation de ce projet. La province d'Alberta est prête à faire sa large part pour instituer ce collège à Edmonton et pour faire commencer les travaux dès que possible. J'espère donc qu'il n'y aura aucun retard. Il est intéressant de signaler ici un article publié dans le *Globe and Mail*, il y a quelques jours et dont voici un passage:

> L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies déclare que, dans le monde entier, on manque de vétérinaires, mais que le besoin se fait le plus sentir dans les pays en voie d'expansion.

Nous manquons nous-mêmes de vétérinaires au Canada et nous savons que nos moyens de formation ne correspondent pas du tout aux besoins de notre population. Voilà une importante considération. Nos exportations de bétail vers les États-Unis pourraient un de ces jours dépendre exclusivement de nos moyens de combattre la maladie. Il nous faut donc avoir assez de vétérinaires pour faire échec aux maladies du bétail.

Le premier ministre a déclaré, au début du présent débat, que dans quelques années, espérait-il, nous pourrions tous nous rappeler avec fierté le travail accompli par le 26e Parlement. J'espère que son espoir se réalisera. J'espère aussi que nous pourrons dire que nous avons fait quelque chose pour le Canada en général, quand nous nous souviendrons de la première session de la 26e Législature. Pour conclure, j'ajouterai qu'il y a plusieurs questions de détail dans les projets du discours du trône que nous examinerons au fur et à mesure qu'on présentera ces propositions à la Chambre. J'espère que le programme législatif sera présenté aussitôt que possible, pour que nous puissions mettre en œuvre certaines mesures pour le bien-être de la population que nous représentons.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, mes premières observations seront empreintes de sincérité sinon d'originalité. Je

tiens à vous féliciter chaleureusement de votre nomination au poste que vous occupez actuellement.

Le chef du Nouveau parti démocratique a déjà dit clairement à la Chambre que les membres de notre groupe sont prêts à donner au gouvernement la chance de mettre en œuvre le programme énoncé dans le discours du trône. A cette fin, nous offrons aux honorables vis-à-vis de collaborer étroitement avec eux, mais non aveuglément. Nous tenterons de nous associer au gouvernement et aux autres partis à la Chambre afin de faire de la vingt-sixième législature du Canada un outil efficace qui travaillera à assurer le bien-être de la population canadienne.

Il serait peut-être bon, toutefois, de mettre en garde les membres du gouvernement et leurs soutiens qui sont à la Chambre dans le moment. Notre offre de collaboration ne veut pas dire que nous avons capitulé. Nous croyons que la politique de parti existe toujours à la Chambre. En fait, si le gouvernement fait quelque chose de bien, nous dirons que c'est grâce à nous; mais s'il fait quelque chose de mal, nous ne manquerons pas de le signaler du mieux que nous le pourrons. Je dois dire que l'agneau—je crois que les honorables députés savent de qui je parle—n'est pas encore prêt à se coucher près du lion. Nous n'aimons guère l'idée de servir de pâture à cet animal.

Plaisanterie à part, le Parlement devrait se fixer quelques objectifs. Je reconnais que je ressasse certaines idées déjà exprimées, mais j'estime, tout comme l'a donné à entendre le discours du trône, que la première et la plus urgente tâche à laquelle il faut s'attaquer c'est la résorption du chômage.

Aucun pays moderne ne peut tolérer le chômage dans des proportions qui sont devenues chroniques au Canada. Le gaspillage économique est manifeste et renversant; le gaspillage humain pire encore. Il n'y a guère de députés qui n'ont dû envisager le pénible devoir de dire à certains de leurs commettants, impatients et désireux de trouver du travail, qu'ils ne pouvaient rien faire pour les aider tout de suite. La chose est plus tragique encore quand ceux qui cherchent un emploi ont dépassé 40 ans et qu'on leur dit qu'à cause de leur âge, il n'y a pas de place pour eux dans notre régime économique. Si quelqu'un se présentait ici pour dire à chaque député de plus de 40 ans qu'il doit prendre sa retraite pour de bon, il y aurait certes des pleurs et des grincements de dents, et non sans raison, car très peu resteraient; il n'y aurait pas plus qu'une poignée d'entre nous. Et pourtant, voilà par quelles tribulations doivent passer des centaines de milliers de nos commettants chaque jour. Il faut faire quelque chose pour eux.

Le discours du trône promet certaines mesures économiques visant à régler ce problème primordial du chômage. J'espère que ces instruments seront employés énergiquement et sans crainte aux fins de la planification économique qui est essentielle. Il faut non seulement vouloir la résorption du chômage, mais aussi être disposé à prendre les moyens nécessaires pour y arriver. Ces moyens doivent comprendre, comme le reconnaissent les économistes à la page, l'infusion à une grande échelle de capital social dans l'appareil économique. A ce propos, je suis d'avis que la fourniture de logements convenables a un rôle important à jouer.

J'ai bon espoir que l'Office de développement et de prêts municipaux s'assurera que les entreprises à financer comprendront de vastes programmes d'urbanisme, des logements publics à prix modique et la rénovation des habitations qui s'en vont à la ruine. L'agglomération métropolitaine de Toronto est fière, à juste titre, de l'ensemble domiciliaire de Regent Park. Un appartement de trois pièces s'y loue $50.50 par mois. Ailleurs, le loyer d'un tel appartement est de $150 par mois. On estime que dans le district de Toronto, au moins 30,000 personnes n'ont pas de logis convenable. Ils appartiennent à des familles dont le revenu est bas et qui ne peuvent se payer un logis convenable. Le Canada devrait avoir un grand nombre de lotissements comme celui de Regent Park.

On affirme souvent qu'un coût de vie élevé est l'un de nos problèmes essentiels. Mais ici, ce qui compte, pour les locataires c'est le montant du loyer, et pour les propriétaires, l'importance des versements hypothécaires. Nous nous préoccupons, à juste titre d'ailleurs, de légères augmentations des prix du lait, du pain, ou de toute autre denrée de première nécessité; l'un de mes honorables amis a même évoqué le sucre. Cependant, c'est surtout dans le secteur du logement que nous éprouvons aujourd'hui la poussée la plus marquante.

Dans ma circonscription, les logements sont menacés d'une dépréciation et d'un délabrement progressifs, car la plupart ont été bâtis il y a 50 ou 60 ans. Tout programme de logement devrait viser à stimuler une modernisation dans ce domaine, devrait inclure des encouragements à améliorer les installations desservant les bâtiments existants, et à aménager le voisinage. La loi actuelle sur l'habitation a aidé les contribuables du palier moyen à se procurer des logements en banlieue, mais a été presque impuissante à rajeunir et à moderniser les bâtiments dans les endroits bénéficiant déjà d'un réseau de

services publics, d'écoles et d'autres installations de grands centres. Il faut songer aux centres urbains.

Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'ai relevé, dans le discours du trône, la mention de changements qu'on apporterait à la loi nationale sur l'habitation. Quelle que soit leur utilité, ces modifications ne suffiront pas. Nous avons besoin d'une impulsion énergique de la part du gouvernement fédéral, si nous voulons vraiment résoudre le problème du logement. La loi nationale sur l'habitation comporte déjà certaines dispositions relatives à l'habitation à bon marché. En revenant sur la région métropolitaine de Toronto, on adopte un modeste programme prévoyant la construction, en cinq ans, de 5,000 unités à loyer modique. Jusqu'ici on n'en a construit que 550. Je me suis déjà occupé, en 1953, d'un programme du gouvernement fédéral, qui prévoyait une entreprise conjointe avec le gouvernement ontarien sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. On a fait l'acquisition de 1,800 acres d'excellentes terres arables aux environs de Toronto. On a exproprié les cultivateurs qui ont dû quitter leurs fermes. Il en a déjà coûté presque 2 millions de dollars, et des intérêts se sont certainement accumulés depuis, puisque l'événement date de 10 ans. Or, aucune maison n'a encore été érigée, aucun terrain vendu, et aucun service n'a été installé dans la région. Il faudra une planification bien meilleure que celle-là dans le domaine de l'habitation.

A notre avis, en prenant une initiative compétente dans le domaine du logement, le gouvernement fédéral pourrait faire d'une pierre deux coups. Il fournirait de l'emploi et réduirait en même temps le coût de la vie en ce qui concerne une des premières nécessités, tout en améliorant, à titre accessoire, le milieu et le niveau de vie de bon nombre de Canadiens. Nous avons donc hâte de savoir comment le Parlement se propose de donner corps à la simple mention qui figure dans le discours du trône concernant le changement envisagé de la loi nationale sur l'habitation. En effet, nous estimons qu'on peut trouver dans ce domaine, une arme importante contre le chômage.

Monsieur l'Orateur, une autre tâche plus urgente se présente, à mon avis, au Parlement, celle de lui rendre son rôle d'institution essentielle. Ceux d'entre nous qui veulent être francs doivent reconnaître que le Parlement a perdu sa bonne renommée. Très peu de Canadiens le considèrent avec le respect qu'ils devraient éprouver à son égard. Ils ne le regardent pas comme l'instrument chargé d'exécuter des programmes constructifs et de poursuivre des objectifs essentiels. Il me semble que ce peu d'estime pour le Parlement est, en quelque sorte, la conséquence d'une façon de procéder peu satisfaisante à la Chambre. C'est la raison pour laquelle moi-même—et, je crois, tous les membres de mon parti—ont entendu avec plaisir proposer, dans le discours du trône, l'institution d'un comité de la procédure qui serait chargé de donner une nouvelle vigueur au Parlement, de le rendre plus utile et compétent. J'insiste pour que ce comité soit considéré avec tout le sérieux qui s'impose par les députés et que ses membres ainsi que tous les députés n'hésitent pas à procéder à des modifications radicales si on le juge nécessaire. Pareilles modifications peuvent, à mon avis, se produire sans empiéter sur les droits fondamentaux des députés.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* un projet de résolution tendant à examiner la question; je n'ai donc pas l'intention de l'analyser par le détail dès maintenant. Cette proposition vient malheureusement à la suite de plusieurs autres au *Feuilleton* et je doute fort qu'on puisse l'étudier bientôt. Je propose, toutefois, que l'on s'occupe en tout premier lieu de faire des comités un meilleur usage qu'à l'heure actuelle. Sans le bon fonctionnement des comités, les députés de la Chambre qui ne font pas partie du gouvernement ne peuvent faire l'apport dont ils sont capables. Je remarque, non sans un vif intérêt, qu'un débat sur le même sujet se poursuit actuellement à la Chambre des communes britanniques. Là aussi, on se rend compte qu'il y aurait lieu de rénover le Parlement en instituant un régime de comités efficace, qui permettrait à tous les députés de ce Parlement de jouer le rôle qui leur revient, de se procurer les renseignements de spécialistes, de collaborer à l'étude du sujet qui relève de leur compétence et ainsi de mener à bien les travaux de la Chambre.

Je propose également qu'on fasse en sorte de supprimer les débats où l'on répète les mêmes choses. Mon bref séjour dans le dernier Parlement m'en a laissé un assez piètre souvenir. On pourrait ainsi abréger la période des discours. Je songe ici, non pas tellement aux discours des simples députés, mais aux exposés de trois heures d'horloge dont nous gratifient à l'occasion les chefs de partis. Je suis d'avis que nous devrions instituer des méthodes du genre de celles qui ont cours en Suède et en Nouvelle-Zélande, où l'on peut passer en revue et indiquer à la Chambre les empiètements auxquels s'est livré le gouvernement ou la bureaucratie sur les droits des particuliers. Il m'a été très agréable d'entendre l'autre jour le ministre de la Justice déclarer, en réponse à une question, que le comité de la procédure de la Chambre étudierait la possibilité de nommer un commissaire parlementaire comme celui

que l'on désigne en Suède sous le nom d'*ombudsman*.

Mes commettants—tous les Canadiens d'ailleurs—se préoccupent vivement, entre autres choses, du régime de pensions transférables à participation, dont fait mention le discours du trône, et des mesures fédérales intéressant la santé, en particulier le programme d'assurance-santé qui n'a pas été mentionné dans le discours. A mon avis, la présente législature sera jugée par les Canadiens selon qu'elle suivra l'exemple des autres pays modernes civilisés et qu'elle adoptera des mesures à cet égard. Je ne m'arrêterai pas sur la question de l'assurance-santé, puisque mon collègue, le député d'Hamilton-Sud (M. Howe), en a parlé par le détail, jeudi dernier.

Il est un autre sujet que j'aimerais aborder, monsieur l'Orateur, celui de la politique extérieure du Canada. Je me réjouis du fait que le discours du trône reconnaît que le progrès économique de notre pays est lié d'une façon vitale à une vigoureuse expansion économique dans le monde entier. Je souligne aussi l'importance d'appliquer des politiques qui favorisent le développement économique des nouvelles nations. Il est bien clair qu'il y a un déséquilibre sérieux entre les efforts que l'on a consacrés aux aspects traditionnels de la défense et ceux que l'on a effectués en vue de stimuler l'expansion économique de par le monde. J'estime que cet aspect de la question intéresse la sécurité du Canada tout autant que la sécurité mondiale. On ne saurait faire mieux ressortir ce déséquilibre qu'en citant les montants affectés à ces deux domaines. Ainsi, le Canada affecte quelque 70 millions de dollars par année à ce qu'on appelle l'aide économique, alors que ses déboursés au chapitre de la défense classique s'élèvent à 1,650 millions par année. Le rapport entre les deux montants est donc d'un à vingt-trois. A mon avis, il est tout à fait impossible de faire face à la menace du communisme international uniquement par les méthodes traditionnelles de défense. Ces moyens sont peut-être nécessaires, mais en ce qui a trait à l'aide économique, le monde occidental et le Canada en particulier se laissent devancer.

Examinons un moment le monde dans lequel nous vivons. D'un côté, le monde occidental a su développer une économie vraiment dynamique qui a réussi à enrayer la pauvreté dans une large mesure; on peut dire à juste titre qu'il a réalisé une société prospère. On y rencontre encore plusieurs injustices sociales et plusieurs lacunes qui demandent à être rectifiées, mais le contraste est frappant entre cette société prospère et les deux tiers de l'humanité qui est dans un état abject de pauvreté; l'écart entre ces deux parties du monde s'est même élargi. Les besoins strictement matériels de la majorité des êtres humains demeurent réels, immenses et pressants. Beaucoup a été fait pour combler ces besoins, mais la tâche qui reste à faire est encore plus considérable.

Grâce à une infusion abondante de capitaux et à la générosité incomparable des États-Unis, le plan Marshall a réussi à créer en Europe une économie viable et sans cesse croissante, laquelle a contribué autant, sinon plus, à contenir la marche du communisme que les dispositifs militaires de défense. L'économie des pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud n'a pas souffert de la guerre, mais ils ont besoin eux aussi d'un afflux considérable de capitaux, sur la même échelle que l'aide fournie par le plan Marshall et dans le même esprit qui l'inspirait.

Le discours du trône le reconnaît, car on y dit que la politique extérieure du Canada s'inspire des principes fondamentaux de la charte des Nations Unies. Il promet de favoriser le bien-être de tous les peuples par la collaboration internationale. J'espère que ce ne sont pas là des paroles en l'air, comme c'est arrivé trop souvent par le passé. Lors de sa 50e session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution où l'on exprimait l'espoir, notamment, que l'aide internationale et l'afflux de capitaux augmenteraient sensiblement de façon à atteindre le plus tôt possible environ 1 p. 100 du revenu national global des pays évolués au point de vue économique. Jusqu'ici, l'apport du Canada s'est élevé à environ $\frac{1}{5}$ p. 100 de notre produit national brut. C'est dire que nous nous acquittons de $\frac{1}{5}$ de nos obligations que, d'après le discours du trône, nous acceptons comme étant les principes sur lesquels repose la politique extérieure du Canada.

J'espère que le nouveau gouvernement va accomplir beaucoup plus dans ce domaine et nous allons surveiller de près ses réalisations. Nous allons surveiller les choses de très près afin de voir si le gouvernement actuel entend s'en tenir aux normes prévues en ce domaine important par les Nations Unies et dont le discours du trône a fait mention.

Je n'ai pas l'intention ici de rouvrir le débat suscité par le sous-amendement que la Chambre a rejeté de justesse l'autre jour. N'empêche qu'il est tragique, à mes yeux, de ne pas voir le Canada entraîner les autres nations du globe à l'écart de la voie d'expansion nucléaire qui peut aboutir à la destruction de l'humanité, tragique surtout parce que la décision du gouvernement semble s'appuyer sur une conception des engagements du Canada que je trouve difficile, voire impossible, à partager. Il ne me fait aucun doute que si le Canada a pris quelque engagement, c'était un engagement à repenser à la lumière des circonstances changeantes.

Quoi qu'il en soit, je puise un certain réconfort dans les paroles que voici, prononcées par le premier ministre dans son fameux discours de Scarborough, le 11 janvier:

Quelle est la meilleure contribution que le Canada puisse faire à la sécurité collective en vue d'éviter la guerre?

Il s'agissait simplement, disait-il, du problème fondamental de défense qui se pose pour le Canada. Puis il a exprimé ses propres opinions très clairement, à mon avis. Il a déclaré ceci:

Le gouvernement devrait réexaminer immédiatement tout le principe de la politique canadienne de défense. Il devrait surtout discuter avec les États-Unis et l'OTAN le rôle du Canada en matière de défense continentale et collective, rôle qui serait plus réaliste et efficace pour le Canada que celui qu'il joue présentement.

Le rôle actuel est celui que le gouvernement prétend remplir. Le premier ministre a dit d'une façon très claire que nous devrions immédiatement, et j'emploie ses propres mots, «reconsidérer immédiatement tout notre rôle». Sur ce, le premier ministre a fait la déclaration suivante dans son discours de Scarborough:

Il est paradoxal de constater que la puissance et la portée grandement accrues des fusées nucléaires ont également augmenté l'importance des engins classiques non nucléaires. L'exemple de Cuba l'a démontré, l'OTAN le démontre...chez les militaires occidentaux, on insiste davantage sur le renforcement de l'armement classique. Pour les puissances de moindre importance...

Je suppose qu'il s'agit de nous.

...c'est la forme de défense la plus réalisable du point de vue économique.

Je prends à témoin le premier ministre que même dans son discours de Scarborough, le 11 janvier, il a déclaré que le rôle le plus pratique que le Canada et les autres petits pays comme le nôtre pourraient remplir, en matière de défense, consisterait à renforcer les forces classiques. Je suis également heureux que le ministre de la Défense nationale ait déclaré clairement que le Canada devrait pouvoir remplir un rôle non nucléaire dans l'avenir, après s'être acquitté de l'engagement qu'aurait pris l'ancien gouvernement. Dans un article paru dans *The Varsity*, organe de l'Université de Toronto, il déclarait:

Voici une des questions qui préoccupe de nombreuses personnes de bonne foi. Le fait de nous acquitter de nos engagements nous obligerait-il à ne remplir désormais qu'un rôle nucléaire? A mon avis, la réponse à cette question est un non catégorique.

C'est le ministre actuel de la Défense nationale qui parle.

Nous serons en mesure d'adopter dans l'avenir une ligne de conduite qui, croyons-nous, sera conforme aux objectifs nationaux que nous nous proposons.

Il a bien précisé qu'à son avis la ligne de conduite la plus conforme à nos objectifs nationaux consistait à abandonner notre rôle nucléaire pour nous concentrer sur les armes classiques. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de l'institution d'un comité chargé d'examiner les problèmes de défense et nous espérons qu'il entreprendra ses travaux sur-le-champ, comme le premier ministre l'a laissé entendre, évaluant à nouveau le rôle du Canada à la lumière de données stratégiques à jour et en fonction des besoins de l'alliance occidentale. S'il agit ainsi, nous sommes convaincus que, dans ses conclusions, il recommandera pour le Canada un rôle non-nucléaire ainsi qu'une modification fondamentale de la politique stratégique de l'OTAN.

Qu'il me soit permis de résumer le contenu de mes observations à la Chambre. On remarquera la présente législature pour les mesures efficaces qu'elle prendra en vue de moderniser les dispositions prévoyant un régime de sécurité sociale, au moyen d'une assurance-santé et d'un programme de pensions à participation transférables. Elle est en mesure de prendre les initiatives nécessaires pour combattre un chômage massif. Elle saura s'écarter du sentier l'entraînant vers les nations nucléaires. Elle est capable de faire des efforts réels et féconds afin d'édifier une communauté mondiale au moyen d'un plan mondial généreux d'aide économique et d'augmentation des échanges.

Enfin, la présente législature saura redonner au Parlement son prestige perdu en améliorant la procédure. J'estime, monsieur l'Orateur, que nous vivons une époque propice aux grandes réalisations et les membres de mon parti ainsi que tous les autres députés de la Chambre, j'en suis sûr, voudront faire tout leur possible pour rendre la présente législature active dans ce sens.

(Texte)

M. Ian Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je voudrais vous féliciter d'avoir été choisi à l'unanimité pour exercer les hautes fonctions de président de la Chambre.

J'ose espérer qu'en ce 26e Parlement, notre conduite, comme membres du Parlement, ne rendra pas votre tâche, déjà lourde, encore plus difficile.

Monsieur l'Orateur, il m'a fait plaisir d'apprendre la latitude qui est permise dans le cadre d'une motion tendant à voter une Adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône prononcé par Son Excellence l'Administrateur, motion qui, je crois—nous sommes tous d'accord—a été extrêmement bien présentée et appuyée par les députés de Northumberland et de Lotbinière (Mlle Jewett et M. Choquette). Etant donnée cette

latitude, vous devrez subir durant les quelques minutes qui vont suivre un menu quelque peu varié.

Ma place natale, ainsi que ma résidence actuelle sont situées dans le comté historique de Châteauguay, un des trois comtés qui constituent la circonscription fédérale de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie. Je dis historique, parce qu'il y a 150 ans, cette année même, un petit groupe de soldats canadiens, sous les ordres du colonel de Salaberry, se sont distingués au cours d'une opération militaire considérée aujourd'hui par nos historiens militaires comme étant la plus importante de la guerre de 1812-1814, une manœuvre militaire au cours de laquelle furent anéantis d'une façon décisive, les efforts des Américains qui tentaient de s'emparer de ce qui était alors le cœur du Canada, la ville de Montréal. Si leurs efforts avaient réussi, la ville de Montréal étant prise, le Canada tout entier aurait sûrement et très rapidement passé aux mains des Américains. Le colonel de Salaberry, à la tête d'un contingent militaire formé en grande partie de Canadiens français, repoussa une force américaine de beaucoup supérieure dans l'engagement majeur de la bataille de Châteauguay. Il me fait plaisir de signaler ici que plusieurs ministères gouvernementaux ont offert leur coopération, afin d'assurer une commémoration digne de cet important événement historique.

A l'instar du Canada français qui aida l'Angleterre à repousser l'armée de Benedict Arnold plusieurs années auparavant, le Canada français de l'époque de la guerre de 1812-1814, sut reconnaître encore l'intérêt mutuel qu'il y avait à aider l'Angleterre à défendre le Canada contre les forces du sud. Sans aucun doute, ce fut la loyauté du Canada français qui, le 26 octobre 1813, empêcha le Canada de tomber aux mains des Américains. Cent cinquante ans plus tard, je suis convaincu que ce sera justement ce caractère biculturel qui empêchera le Canada de perdre son identité et de devenir simplement un autre État de nos voisins du sud.

Il fut en effet réconfortant d'apprendre, lors de la lecture du discours du trône, que des mesures nouvelles et précises seront étudiées et mises de l'avant en vue de sauvegarder cette alliance. Les principes de liberté et d'égalité auxquels, je crois, la plupart des Canadiens souscrivent, ne doivent pas être appliqués d'une manière superficielle ou simplement ignorés, mais doivent plutôt former la base sur laquelle nos deux éléments principaux, français et anglais, trouveront refuge, réconfort et justice. Si nous voulons que cet état de partenaires égaux entre les deux races fondatrices de notre nation soit partout reconnu et pratiqué, il faudra que des modalités à notre régime constitutionnel soient apportées.

Mais nous, du Québec, d'autre part, devons réaliser que l'idée d'un bilinguisme et d'un biculturalisme actifs à la grandeur du pays est une idée totalement nouvelle pour la plupart des gens de l'Ouest. Je suis convaincu que le Canada anglais saura accepter les changements nécessaires à la sauvegarde de notre nation comme telle, mais ces changements seront appliqués avec difficulté, à moins qu'ils ne soient présentés avec une persuasion raisonnée, sage et exempte de rancune et d'ultimatum!

Il fait également plaisir de constater que notre premier ministre (M. Pearson) a annoncé que le projet d'un drapeau distinctif pour le Canada sera soumis à l'approbation de la Chambre, d'ici deux ans. J'ose espérer qu'en adoptant un tel drapeau pour notre pays, nous accepterons par la même occasion, l'«O Canada» comme hymne national.

Quoique le comté de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie soit renommé pour ses vergers de pommes, ses troupeaux de vaches laitières de race qui sont les principaux fournisseurs de lait à la région métropolitaine de Montréal, cette région, par rapport à sa position géographique favorable entre la voie Maritime et la frontière américaine, est appelée à un essor industriel majeur. Il me fait plaisir de noter dans le discours du trône que le gouvernement actuel est à préparer une législation de planification et de développement régional. Je souligne avec emphase que le secteur, comprenant les comtés de St-Jean-Iberville-Napierville, Chambly-Rouville, Châteauguay-Huntingdon-Laprairie et Beauharnois, offre une possibilité de développement industriel insurpassée n'importe où ailleurs au Canada. Le secteur américain, au sud de notre région, comprenant le nord de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York, est une région relativement non-exploitée et sous-développée, au contraire du secteur américain s'étendant juste au sud de l'Ontario industrialisée. Je crois qu'il serait possible, grâce à une planification adéquate, à un usage habile de nos atouts, comme notre surplus d'électricité, que le triangle comprenant la partie sud-ouest de la province de Québec devienne, dans un avenir plus ou moins éloigné, un centre industriel important desservant une large section du nord de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York avec l'aide, peut-être, de certains accords tarifaires.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, puisque le triangle sud-ouest du Québec, où se trouve ma circonscription, est appelé à connaître une expansion industrielle et démographique du fait de sa situation en un point stratégique, il est particulièrement important pour nous qu'il y ait une planification régionale à longue échéance. Nous sommes heureux que le discours du trône donne à entendre qu'une mesure législative sera présentée en vue de favoriser la planification régionale à long terme aux fins d'expansion industrielle par la création de secteur de développement régional. J'espère qu'éventuellement le gouvernement instituera une division spéciale au sein du Conseil national de recherches, qui préparerait des plans à long terme aux fins de développement culturel, récréatif et industriel au Canada pour une période de 25 ou 50 ans.

Puis-je annoncer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie): Monsieur l'Orateur, avant le déjeuner, j'exprimais l'espoir que le gouvernement établisse un jour, au sein du Conseil national de recherches, une division spéciale formée de scientifiques qui serait chargée de prévoir nos besoins d'ici 25 à 50 ans.

Certes, cette planification viserait surtout des domaines relevant des provinces, mais il me semble que la division projetée devrait compter au moins un ou deux urbanistes et architectes de réputation mondiale qui fourniraient, sur demande, aux municipalités et aux organismes régionaux, des programmes à longue échéance concernant l'aménagement d'une région déterminée, surtout en ce qui a trait aux industries, aux établissements culturels et récréatifs, aux services d'hygiène et à l'habitation. Nous devrons avoir recours à la planification si nous voulons éviter les erreurs que nous avons commises dans le passé faute de programmes régionaux.

Environ les deux tiers de la circonscription de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie sont consacrés à l'agriculture et les cultivateurs s'y adonnent surtout à l'industrie laitière. Cette industrie est aux prises avec deux graves problèmes. Le premier, c'est la campagne lancée par les laiteries de Montréal et l'industrie du froid pour forcer tous les producteurs laitiers qui ravitaillent Montréal à adopter des réservoirs frigorifiques au coût d'au moins $2,000 par ferme. Comme j'ai entendu dire que certaines régions qui ont adopté ces appareils ne sont pas satisfaites des résultats, j'estime que le ministère de l'Agriculture devrait instituer sans tarder une enquête impartiale sur les avantages économiques qu'offrirait l'adoption de ces réservoirs. J'ai donc écrit au ministre de l'Agriculture pour le lui demander.

Le deuxième problème consiste dans la suppression de la prime de 25c. les cent livres sur le lait nature expédié aux beurreries. Cette décision a désavantagé bien des cultivateurs de ma circonscription. Même si la subvention accordée pour le lait livré aux fromageries a été augmentée de 30c. les cent livres, il existe peu de fromageries, et bien que l'idée dont s'inspire cette décision soit bonne, c'est-à-dire diriger vers la production de fromage, qui se vend bien, le lait qui aurait été transformé en beurre, que nous ne réussissons pas à vendre, des ennuis sont causés inutilement aux producteurs.

J'estime que le ministère de l'Agriculture devrait aider les beurreries qui veulent passer à la fabrication de fromage, en leur assurant par l'entremise d'autres organismes officiels le crédit nécessaire à une telle transformation. Pareille assistance contribuerait énormément à soulager la misère, d'abord, puis à atteindre l'ultime objectif, soit diminuer la production de beurre et augmenter celle de fromage.

Monsieur l'Orateur, ma circonscription compte une dizaine de milliers de Mohawks qui vivent dans deux réserves, celles de Caughnawaga et celle de Saint-Régis. Ces gens sont extrêmement mécontents de la loi actuelle sur les Indiens, à tel point que moins d'une douzaine d'entre eux ont consenti à voter aux dernières élections. Appliquer les mêmes règles aux Indiens qui habitent la banlieue de Montréal et à ceux qui vivent dans les terres marécageuses de la baie d'Hudson, voilà qui est absurde et anachronique. Je m'étendrai plus longuement là-dessus un autre jour. Pour l'instant, je me bornerai à exprimer l'espoir que le gouvernement entreprendra une refonte complète et à jour de la loi sur les Indiens.

Le problème des armes nucléaires a une portée particulière pour la population des comtés de Châteauguay, d'Huntingdon et de Laprairie. A Champlain, dans l'État de New-York, soit à mille pieds de ma circonscription, à Mooers Forks et à Ellenburg Depot, à un mille et demi, et à Châteauguay, New-York, soit à deux milles de mon comté, se trouvent quatre emplacements permanents de fusées offensives Atlas. L'emplacement de ces bases enfouies à 300 pieds sous terre et situées à 35 milles de la région de Montréal où vivent 2 millions de Canadiens rend certaine la destruction totale de ces comtés et de la population de la région montréalaise, quelques minutes après le début d'un conflit nucléaire, que le Canada y prenne part ou non.

Aux yeux des gens de ma circonscription, il semble futile de se plaindre de la présence des missiles défensifs Bomarc qui sont à 300 ou 400 milles des centres habités, alors que des fusées offensives se trouvant tout près d'eux rendent certaine leur destruction pendant les premières minutes de guerre. Parce que nous vivons à l'ombre de ces engins nucléaires, je crois que, mieux que bien des Canadiens, nous nous rendons compte des raisons pour lesquelles le Canada doit apporter une collaboration intégrale à toutes les mesures défensives destinées à rendre la guerre plus improbable.

Les membres du Nouveau parti démocratique ont prétendu que le Canada n'exercera une influence efficace dans le monde, surtout auprès des pays dits non engagés, que s'il refuse de prendre des engagements, quels qu'ils soient, à l'égard des armes nucléaires. Or n'est-ce pas plutôt notre voisinage particulier avec les États-Unis qui donne au Canada une grande influence sur la scène mondiale? Si ces rapports particuliers se gâtent parce que le Canada refuse de participer à la défense du continent, qu'il partage avec les États-Unis, l'influence du Canada diminuera sûrement, que ce soit dans les réunions sur le désarmement ou qu'il s'agisse d'exprimer les vues des pays non engagés sur un sujet particulier.

Le présent Parlement fait face à nombre de problèmes épineux. Le très honorable premier ministre a déjà montré qu'il s'y attaque de façon énergique et décisive. J'ose espérer qu'en réglant ces problèmes nous n'hésiterons pas à écouter les conseils de nos adversaires et que nous admettrons qu'à chaque problème il existe une solution meilleure que toute autre. Cette solution se trouve si on sait se renseigner suffisamment et examiner tous les aspects de la question.

J'ose espérer enfin qu'une fois la meilleure solution trouvée on l'appliquera sans avoir peur—même si elle exige une intervention accrue ou une plus grande planification de la part du gouvernement—du mythe voulant que toute réglementation ou planification de l'État est à craindre. Et si cette solution exige que le gouvernement fasse la part plus grande aux capitaux privés, j'espère qu'on y donnera suite même si cela doit offenser nos amis socialistes.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, je voudrais vous féliciter personnellement, vous et les autres députés qui avez le privilège de présider à nos délibérations. Je sais que les jugements que vous porterez seront équitables. Je désire également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Bien que je n'accepte pas toutes les paroles qu'ils ont prononcées, je dois reconnaître qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche.

[M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie).]

J'ai bien hâte d'entendre l'honorable représentante de Winnipeg-Sud (M^me^ Konantz) qui doit prendre la parole aujourd'hui. Elle ne s'en est peut-être pas aperçue, mais j'ai constaté qu'elle a beaucoup de distinction et qu'elle s'est fort bien débrouillée depuis son arrivée à la Chambre. Elle me rappelle un peu une dame qui compte parmi mes prédécesseurs, mais dont l'avenir était moins brillant, ce qui ne veut pas dire que ses réalisations furent négligeables. Je parle de l'honorable Agnes Macphail, dont le nom a été d'un trait de plume rayé à jamais de la liste des députés, au moment du remaniement de la carte électorale, lorsque le parti libéral a décidé qu'elle siégeait à la Chambre depuis trop longtemps.

A l'instar des députés qui l'ont déclaré dans leur premier discours, après ma quatrième élection à la Chambre, je suis sensible à l'honneur qui m'est accordé, à moi qui n'ai aucune prétention, de représenter ma circonscription et le Canada en cette enceinte. J'espère que les députés qui ont prononcé des discours si éloquents ne seront pas désillusionnés, au cours des années à venir, dans leur participation aux travaux de la Chambre. Tel n'a pas été mon cas et j'espère que je ne changerai pas d'attitude. Je suis venu ici, en 1957, représenter la population de ma circonscription et, à vrai dire, de tout le Canada. Je suis venu représenter les commettants de ma circonscription, quelle que soit leur allégeance politique. J'ai cherché à le faire en toute équité et judicieusement, dans la mesure de mes moyens. J'espère que les députés qui viennent de prononcer leur premier discours n'oublieront pas ces paroles.

Je constate cependant avec regret que les anciens indices de favoritisme politique se manifestent déjà. La chose est regrettable lorsque nous nous rendons compte qu'il s'agit de la même organisation qui dirigeait le pays avant 1957. De fait, l'autre jour, et je regrette que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne soit pas ici, nous avons remarqué qu'une des premières mesures en ce sens a été de destituer le brigadier John H. Price. Le brigadier Price fut relevé de ses fonctions aux Nations Unies, où il avait servi le Canada avec dévouement et compétence. Je voudrais demander aux membres du gouvernement d'éviter toute initiative dont souffrirait notre prestige au sein de cette institution internationale. Je regrette cet incident. Je dis sans hésiter que ce genre d'action devient évident dans les limites de ma circonscription. Depuis mon entrée aux Communes, j'ai toujours appuyé tous les serviteurs de la chose publique qui viennent de ma circonscription. Cela s'étend à toutes les institutions et à tous les postes gouvernementaux à l'intérieur des limites de Grey-Bruce.

Néanmoins, et bien que le gouvernement ait à peine entamé sa carrière, il est déjà évident que les vieux rouages, rouillés dans l'inaction, marchent mieux, car ils ont été huilés. Je le déplore, car la chose est claire non seulement dans ma circonscription, mais encore dans d'autres régions. Que nos honorables vis-à-vis, et singulièrement les députés de l'arrière-plan, veillent à ce que ces procédés d'avant 1957 ne soient pas remis en honneur.

La nouvelle période de contrôle libéral est peut-être en passe de devenir une réalité, comme le laisse entendre le *Globe and Mail* du 23 mai. L'article du journal en question s'intitule «On tient la bride serrée aux libéraux». Je suis d'avis qu'on a déjà tenu la bride haute pendant la période antérieure à l'année 1957 et, je le répète, il est évident que la même situation est en train de se reproduire. Je ne crois pas qu'il faille en tenir le premier ministre (M. Pearson) responsable, mais je pense que c'est sous la direction de son principal lieutenant, le secrétaire d'État (M. Pickersgill), que toutes ces mesures seront mises en vigueur. Je pense également que le programme et la stratégie qui ont servi à porter le premier ministre au haut poste qu'il occupe étaient sous la direction et la gouverne du secrétaire d'État. Je me propose d'en donner des preuves dans un instant.

Avant d'aborder le sujet, monsieur l'Orateur, je rappelle que la circonscription que je représente est sans doute le pivot de l'industrie du meuble au Canada. Je me souviens qu'avant l'année 1957, en dépit du tarif de protection de 22½ p. 100, nos gens devaient se donner beaucoup de mal pour faire concurrence à l'énorme appareil industriel de nos voisins du Sud. La protection de 22½ p. 100 n'était même pas suffisante pour freiner les importations et la situation de cette industrie a tourné au marasme. Ce n'est que grâce aux décisions du gouvernement conservateur que ces gens ont retrouvé le plein emploi et la prospérité. Ils n'avaient jamais connu une telle prospérité. Quand j'entends parler de l'éclosion probable d'un programme de libre-échange, de l'abaissement des droits de douane, tout ce que je puis dire à mes commettants, c'est «attention». C'est l'avertissement que j'ai claironné durant la campagne électorale. Pour une industrie qui, avec le tarif actuel, ne soutient qu'avec grand-peine la concurrence, même après avoir dépensé des millions de dollars pour relever le défi de l'automatisation et s'adapter aux méthodes modernes de production, il sera difficile de rester en vie, comme c'était le cas avant 1957, si l'on touche à ces droits de douane. Il reste quand même un rayon d'espoir que je voudrais montrer aux gens de ma circonscription et des autres circonscriptions dotées de cette industrie. C'est que le premier ministre a fait une déclaration—j'en ai le texte ici—où il affirme que nous voulons bel et bien certaines exceptions. Je me raccroche à cette faible lueur, avec l'espoir qu'au moment de lancer leur nouveau programme, le premier ministre et son gouvernement verront à ce que cette industrie ne tombe pas dans l'oubli comme ce sera sans doute le cas pour d'autres petites industries secondaires.

En outre, ma circonscription est en partie rurale, ce qui m'amène à examiner l'activité du gouvernement dans le domaine de la petite industrie agricole. Ses membres se réjouissent fort d'épargner six millions de dollars en supprimant la subvention aux producteurs de lait. Nous nous rendions tous compte qu'il fallait faire quelque chose mais je crois qu'on a agi au détriment des petits cultivateurs, que nous avions décidé d'aider. Ces gens-là appartiennent à la même classe que les ouvriers du meuble dont j'ai parlé. Depuis que je suis ici, mon travail a consisté à appuyer les personnes à faible revenu et je continuerai à me battre pour eux jusqu'à ce qu'ils me disent qu'ils ne veulent plus de moi. Mais au train où vont les choses, ils ne sont pas prêts de le faire.

Comme je l'ai laissé entendre plus tôt, on semble revenir à l'époque du favoritisme. D'après ce qu'on a dit avant et pendant la campagne électorale, je crois que le gouvernement devra peut-être s'occuper de cette question, mais s'il revient à ses vieilles habitudes, il sera bouté dehors rapidement, car je ne crois pas que la population canadienne endure cela longtemps. Je suis sûr d'une chose: les gens de Grey-Bruce m'appuieront en ce qui touche la position que j'ai adoptée envers les organismes publics et les efforts que j'ai faits au nom des gagne-petit. C'est ainsi que j'ai l'intention de continuer à agir et je dis que ma réélection est assurée si les choses qu'on sent venir se réalisent. Je ne puis être plus précis; les ministres en cause sauront de quoi je parle.

Il faut que je dise ces choses tout d'abord au sujet de la situation de l'économie du pays avant le changement de gouvernement. Personne, au Canada, même un membre du parti libéral, ne saurait affirmer que notre pays connaissait autre chose que la prospérité et la réussite. Cela n'a pas empêché l'honorable représentante de Northumberland de nous déclarer qu'il fallait trouver des moyens de stimuler l'économie. Tout cela est bien beau, comme de raison. Je me souviens que, l'an dernier encore, sauf erreur, le premier ministre actuel nous a déclaré que s'il était reporté au pouvoir, l'une de ses résolutions

du nouvel an serait de nous débarrasser du chômage. Les Canadiens, a-t-il dit, pourraient espérer recevoir davantage de l'économie. Peut-être a-t-il raison, mais il devrait accorder ses violons avec ceux du ministre du Commerce qui a déclaré, à Vancouver le 20 février, que le Canada ne pourrait jamais éliminer le chômage. Nous connaissons certaines autres déclarations contradictoires que le très honorable représentant devra nous expliquer.

Quant au premier ministre lui-même, il s'est concerté avec tous les membres de son parti pour étouffer le dernier Parlement. Ils ont fait le nécessaire pour le détruire et faire cesser toute la collaboration qui existait dans le 25e Parlement. Pour le prouver, il suffit de relire ce qu'il a déclaré à la Chambre le 1er octobre 1962, comme en fait foi la page 79 du hansard. Écoutons ce passage:

> Nous avons beaucoup entendu dire, ces dernières semaines—et plus encore ces derniers jours—qu'il fallait considérer l'intérêt national avant les avantages politiques.

Tout le monde sait ce qui est arrivé. On se souvient de toutes les circonstances. Les honorables vis-à-vis disent aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'obstruction, mais nous savons, nous, quoi penser. Tous ceux qui siégeaient alors à la Chambre savent que nous avons raison. Le très honorable représentant a ajouté:

> Ce langage n'est pas très convaincant, du moins en ce qui me concerne, de la part de ceux dont le souci d'éviter l'appel au peuple risquerait de maintenir l'état de faiblesse et d'incertitude politiques que nous constatons aujourd'hui au Parlement.

Autrement dit, il nous a reproché, au cours de la brève législature de 1962, de ne pas faire appel au peuple. Je vais vous dire, monsieur l'Orateur, pourquoi il voulait faire déclencher les élections. C'était pour permettre au présent secrétaire d'État et à ses petits amis de parfaire leur triste complot ourdi contre le premier ministre d'alors, de discréditer le Parlement et de faire appel à la population sur des accusations échevelées. Pendant la campagne électorale, on a clamé un peu partout dans le pays que le gouvernement conservateur dépensait trop et entraînait le Canada à la faillite. Cette affirmation, on l'a chantée sur tous les tons. Voici une déclaration qui a paru dans le *Globe and Mail* du 18 avril 1961, peu de temps après la tenue du congrès du parti libéral au Château Laurier. Elle commence ainsi:

> En promettant une panacée pour tous les maux économiques dont souffre le Canada, le parti libéral semble avoir fondé son programme en sept points constitué d'appâts électoraux sur l'hypothèse que non seulement la population peut mais veut véritablement être bernée.

[M. Winkler.]

Eh bien, si le parti libéral évoquait jamais les promesses faites au congrès, elle se rendrait compte de la différence qui existe entre un pays dans la dèche et un pays en règle et prospère comme était le nôtre lorsque le gouvernement précédent s'est démis de ses fonctions.

Certes, l'ancien gouvernement était disposé à dépenser de l'argent. Quel gouvernement pour le moins intelligent n'aurait pas dépensé de l'argent en accédant au pouvoir en 1957? Personne n'était plus heureux, à l'époque, de se décharger des responsabilités du pouvoir que le chef du parti libéral et ses associés, et personne n'a été plus à même de rétablir la prospérité que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre.

Examinons donc la situation qui existe aux États-Unis. Dans ce pays qui compte 5 millions de chômeurs, le président Kennedy a proposé d'établir un budget déficitaire de 10.3 milliards. Les honorables vis-à-vis seraient bien avisés d'en prendre note, car après les promesses qu'ils ont faites, des mesures précises s'imposent. Les Canadiens s'attendent sans doute qu'un budget équilibré soit présenté. Nous allons attendre les actes des honorables vis-à-vis et nous allons bien voir quelles merveilles ils vont accomplir à mesure que ce programme sera mis à exécution.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pas l'intention de retarder l'adoption des mesures dont nous serons saisis. Je trouve que nous nous sommes très bien comportés jusqu'à maintenant. Certes, les membres du gouvernement peuvent compter sur ma collaboration, même s'ils ont du mal à se rendre compte, après ce qu'ils ont fait l'an dernier, que quelqu'un ici peut avoir le sens des responsabilités. Je voudrais rappeler aux Canadiens ce qui s'est passé exactement. A propos d'un discours prononcé par celui qui est maintenant le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin), un journal de Toronto a déclaré, le 24 février 1962, que les délibérations de la Chambre avaient atteint leur plus bas niveau. Je n'ai pas besoin de répéter, à l'intention des députés, ce qui s'est dit cette fois-là, mais ce fut un des discours les plus exécrables que j'aie jamais entendus. Je me souviens aussi qu'en une autre occasion, nous avons lu le compte rendu d'un discours que le ministre actuel de la Défense (M. Hellyer) a prononcé à Toronto et dans lequel il accusait le premier ministre de malhonnêteté. Je pense également au 19 décembre dernier, lorsque le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) a hué le premier ministre du temps.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous révéler quelles étaient les intentions de ces messieurs. Ces manifestations faisaient partie

d'un plan concerté, arrêté bien avant le 8 avril, et qui avait pour but de détruire le Canada et son centre nerveux, le Parlement, pour que le parti libéral pût ensuite prendre le pouvoir à bon marché. C'est là le programme que s'étaient fixé les honorables députés qui appuient maintenant le gouvernement. Je devrai attendre la mise en œuvre de ce régime de favoritisme politique pour obtenir la preuve de l'exactitude de mes avancés. La population de ma circonscription recevra le texte de mon discours et je suis le premier à affirmer que je prouverai tout ce que j'ai dit. Le gouvernement et ses soutiens pourront me contredire, mais nous savons tous très bien ce qui s'est passé.

Pour revenir à l'actualité, je désire signaler que le parti libéral est vraiment chanceux d'occuper aujourd'hui les banquettes ministérielles, car si je me fie aux articles qui ont paru dans les journaux, la prochaine accélération des affaires sera plus considérable que la dernière, peu importe le gouvernement au pouvoir à Ottawa. Tous les économistes qui ont fait des prédictions au cours des dernières semaines s'entendent sur ce point. Mais quelqu'un est responsable de la conjoncture actuelle et c'est au gouvernement conservateur qu'en revient le mérite. Il a certes pris en main la situation qui existait en 1957 et nous a fait sortir d'une régression économique dont les grits ont été contents de se débarrasser.

Je songe aussi, monsieur l'Orateur, aux accusations d'obstructionnisme qui ont été formulées à l'égard de la dernière législature, et comment on a répété ces accusations sur les tréteaux politiques. J'aimerais que les députés prennent connaissance d'un article de fond paru dans le *Globe and Mail*, numéro du 15 avril 1963. Cet article est donc postérieur à la campagne électorale et je répète qu'il est tiré du *Globe and Mail*:

Mais l'opposition...

On veut parler du parti libéral.

...a fait perdre du temps et a entravé la marche ordonnée des travaux du Parlement. La population ne saurait tolérer une récidive au cours de la prochaine législature.

Nous partageons cet avis et nous n'offrirons certes pas le spectacle que ces gens ont donné au cours de la dernière législature. Si le Parlement est tombé si bas, monsieur l'Orateur, nous savons tous à qui cet état de choses est imputable et il ne saurait y avoir le moindre doute à ce sujet.

Je songe aussi à certaines déclarations formulées au cours de la campagne électorale. Je me rappelle celle qu'a émise le premier ministre actuel, en date du 6 février, savoir qu'il ne prévoyait pas qu'un parti remporte une majorité bien définie à la Chambre, et que si cela se produisait, tous les chefs de partis devraient faire appel à leur conscience et venir en aide au Canada. Voilà ce qu'il a répondu à une question que lui posait un journaliste.

Monsieur l'Orateur, après tous les exemples dont j'ai fait état, je crois que l'article de M. Lubor Zink, du *Telegram* de Toronto, présente le compte rendu le plus fidèle à ce propos. M. Zink aurait écrit que si le premier ministre d'alors ne remportait pas une majorité bien définie, il devrait, ainsi que le chef actuel du gouvernement, soit le premier ministre actuel...

...offrir sa démission pour que les deux partis conjuguent leurs efforts en vue du bien-être du pays.

J'ignore si cela est exact, mais je sais que le premier ministre actuel a démenti cette déclaration par la suite. Dans son article, M. Zink, qui n'est pas particulièrement sympathique à notre parti, ajoute qu'un ou deux mensonges de plus ne changeront pas grand-chose. J'ignore de quels mensonges il voulait parler, mais je sais que ses commentaires portaient précisément sur cette question.

Monsieur l'Orateur, il est maintenant évident que nous ne nous inquiéterons pas outre mesure du niveau atteint par l'économie de notre pays, à moins d'essayer de résoudre ce problème. Par conséquent, si les secteurs peu souhaitables dont nous devons nous occuper à la Chambre tendent à augmenter, nous pourrons en rejeter la responsabilité sur le gouvernement actuel, mais, je le répète, il aura mon appui, en tout cas au cours de la présente législature.

Étant donné que le discours du trône ne renferme d'habitude que des généralités, il n'est guère possible de relever beaucoup de points particuliers. C'est justement le sens d'un débat comme celui-ci que de traiter une très grande variété de sujets. La question qui m'intéresse surtout c'est celle de la caisse de prêts municipaux qu'a mentionnée le discours du trône. J'approuve beaucoup la création d'une caisse de cette nature, qui aura mon appui. Mais la façon dont le parti libéral la conçoit diffère, je crois, quelque peu de ce qu'attend le pays. Je ne puis m'imaginer que celui-ci pense que le gouvernement libéral continuera à approuver l'argent libre de tout intérêt préconisé par le Crédit social, comme l'a proposé, l'année dernière, le ministre des Finances. J'en doute fort. Mais jusqu'à ce que je puisse consulter le texte même du projet de loi, je prendrai mon mal en patience et j'attendrai que le bill nous soit soumis.

Je vous dirai pourquoi, monsieur l'Orateur. Le programme de travaux d'hiver, projet conçu par l'ancien ministre du Travail, était, à mon avis, plus intéresant que celui de la caisse

de prêts municipaux qu'on a l'intention de présenter. En effet, le taux de l'intérêt devrait être très bas, sinon les municipalités ne verront pas leur situation différer beaucoup de ce qu'elle est aujourd'hui. Voyons un peu, monsieur l'Orateur, ce qu'était le programme de travaux d'hiver appliqué sous les auspices de l'ancien ministre du Travail. Il constituait un apport financier direct aux diverses collectivités par l'aide offerte aux municipalités quand leurs projets étaient acceptables.

En dernière analyse, monsieur l'Orateur, nous attendrons de voir ce que sera le programme législatif. Je sais que notre parti, de ce côté-ci de la Chambre, réglera son comportement selon les événements et qu'il s'acquittera ainsi de sa tâche. Nous attendons donc le programme législatif et nous ferons de notre mieux, dans l'intérêt du pays, pour veiller à ce que, dans la présente législature, l'opposition accomplisse sa tâche, beaucoup mieux qu'au cours de la vingt-cinquième.

(Texte)

M. Jean-Luc Pépin (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, j'ai été, la semaine dernière, l'objet de remarques assez astucieuses de la part du député de Labelle (M. Girouard), ainsi que de la part du député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent). Ce sont ces remarques qui m'incitent aujourd'hui à prendre la parole. Je le ferai d'ailleurs avec brièveté, concision et calme, autant de qualités qui, il me semble, caractérisent les interventions qui sont venues de ce côté-ci de la Chambre au cours des jours qui viennent de s'écouler.

Je ne voudrais pas pour autant manquer l'occasion de respecter ici certaines traditions bien établies, et je veux d'abord, évidemment, féliciter toutes les personnes que la Chambre a honorées au cours des semaines qui viennent de s'écouler.

Je désire également souligner que ma circonscription de Drummond-Arthabaska est une des plus typiques, en plus d'être une des plus belles, de la province de Québec et du Canada tout entier. Comme tout le monde le sait d'ailleurs, c'est une circonscription mi-urbaine, mi-rurale, qui s'industrialise, qui s'urbanise sans cesse et, à ce titre-là, elle est typique du Canada tout entier.

Un sociologue américain, M. Hughes, cherchant la ville la plus représentative du Québec, choisit pour son volume intitulé *French Canada in Transition* la ville de Drummondville.

Drummond-Arthabaska est un comté où l'industrie secondaire, axée sur le textile et le meuble, passe par toutes les vicissitudes de l'industrie secondaire au Canada tout entier, un comté aussi où l'agriculture, très dépendante de la production du lait, est en situation de difficulté quasi permanente.

Finalement, monsieur l'Orateur, c'est un comté où la population essentiellement canadienne-française est saupoudrée d'éléments anglo-saxons. Dès lors, les problèmes des relations entre le Canada français et le Canada anglais et des relations entre le gouvernement central et les gouvernements des provinces provoquent, dans cette circonscription, un intérêt remarquable.

Au cours de la campagne électorale qui vient de s'achever, on a même dit: Comme va Drummond-Arthabaska, ainsi va l'ensemble de la province de Québec. Vous admettrez, monsieur l'Orateur, que pour un comté aussi typique, aussi représentatif, il faut une excellente représentation, et c'est ce que j'ai l'intention de lui assurer durant les années qui s'en viennent.

Monsieur l'Orateur, durant les 25 prochaines années, j'ai bien l'intention de vous parler fréquemment de problèmes qui me tiennent à cœur, de problèmes qui me passionnent, de problèmes de relations internationales, de droit constitutionnel, de problèmes économiques, sociaux et d'agriculture.

A ce stade de mes observations, si vous le permettez, je vais ouvrir une petite parenthèse pour préciser que je ne suis pas économiste. J'éprouve beaucoup d'estime et de respect pour les économistes, mais je ne le suis pas. Non. J'appartiens à une nouvelle classe de sociologues que l'on appelle les «politologues». Voilà peut-être un mot à ajouter au vocabulaire de cette enceinte, où l'avenir des «politologues» est prometteur, car ils y sont déjà représentés par l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett), à qui je rends hommage pour son excellent discours, et par l'honorable député de Queens (M. Macquarrie).

Les «politologues» sont intéressés à tout. Ce sont des gens d'une curiosité peu ordinaire, et j'ai bien l'intention de vous en donner la preuve au cours des années à venir.

En Angleterre, on lit dans les lettres aux rédacteurs des journaux l'expression «Student of Politics». Eh bien, monsieur l'Orateur, je serai ici «A Student of Politics».

J'ai l'intention de parler aujourd'hui de ce que je connais peut-être le moins bien, ce qui fournira l'occasion à l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) de dire, après tant d'autres, que je parle à travers mon chapeau.

Il est dangereux pour moi d'agir ainsi, mais il peut être aussi prudent de le faire en ce moment, parce que la qualité de mes discours ne peut faire autrement que de s'améliorer après

celui d'aujourd'hui, et la presse pourra dire: Le jeune député de Drummond-Arthabaska fait des progrès quotidiennement.

Je parlerai donc d'une question d'agriculture, de la question laitière en particulier, parce que c'est un problème important pour l'ensemble du Canada, de la province de Québec, et de mon comté particulièrement, un problème important pour mon parti également. Il faudra absolument que le parti libéral, dans les mois et les années qui viennent, améliore la situation de l'agriculture dans l'Est. Il le faudra absolument pour établir cette égalité que nous souhaitons, que nous voulons, entre les cultivateurs de l'Est et les agriculteurs de l'Ouest, cette égalité qui n'a pas existé dans les années passées—chose facile à prouver—situation à laquelle nous tenterons d'apporter un remède. Voilà pourquoi, dans le discours du trône, une importance considérable est attachée à la nomination d'un ministre de l'Agriculture de l'Est. C'est pourtant là une idée dont se sont moqués certains membres de l'opposition.

Il n'est pas question d'appauvrir les fermiers de l'Ouest, mais tout simplement d'enrichir les cultivateurs de l'Est. Nous pouvons ici employer une formule que le ministre du Commerce (M. Sharp) employait récemment au sujet du GATT: «Un équilibre des avantages s'impose.»

Voilà une tâche pour les honorables représentants de Saint-Hyacinthe-Bagot et de Nicolet-Yamaska, celle de convaincre leurs propres collègues de l'importance de cette mesure, au lieu de passer leur temps à ridiculiser ceux qui, comme moi, y attachent une grande importance.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Drummond-Arthabaska m'impute des paroles que je n'ai pas prononcées. Je n'ai pas fait mention de cette question du ministre de l'Agriculture lors de mon allocution sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Pour être juste, l'honorable député devrait retirer ses paroles.

Une voix: Prouvez vos avancés!

M. Pépin: Le concept de ridicule que je soulignais était celui que l'honorable député de Nicolet-Yamaska m'avait adressé en tant que quémandeur.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je ne crois pas que la question de privilège de l'honorable député soit conforme au Règlement. J'aimerais donc que le député qui a la parole poursuive son exposé.

(Texte)

M. Pépin: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Vincent: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Drummond-Arthabaska a dit que le député de Nicolet-Yamaska tentait de ridiculiser les membres du gouvernement.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je ne pense pas que l'honorable député pose une véritable question de privilège.

(Texte)

M. Pépin: L'honorable député de Nicolet-Yamaska a tenté de me ridiculiser parce qu'au cours de la dernière campagne électorale, j'ai affirmé vouloir être le premier à frapper à la porte du nouveau ministre de l'Agriculture de l'Est. Je l'ai fait, d'ailleurs, avant la nomination de ce ministre, et je dois ajouter que non seulement j'étais à la porte, mais dans le bureau même.

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit que l'honorable député de Drummond-Arthabaska avait dit ces choses durant la dernière campagne électorale. C'est plutôt après la campagne électorale, lorsqu'il a été élu député, qu'il a déclaré qu'il irait s'asseoir à la porte du nouveau ministère de l'Agriculture pour l'Est. Ces paroles ont d'ailleurs été rapportées dans *La Parole* 15 jours après les élections du 8 avril dernier.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A propos du rappel au Règlement, on dirait que certains vis-à-vis croient qu'ils ont le droit d'interrompre un nouveau député simplement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec une chose qu'il a dite dans son discours. Votre Honneur n'ignore pas que c'est contraire au Règlement. Si un député estime que certaines allégations contenues dans un discours ne sont pas conformes aux faits qui le concernent, il a le privilège de prendre la parole à la fin du discours pour faire une rectification, mais il ne saurait interrompre le député qui parle sans le consentement de celui-ci. J'espère que tous vont s'en rappeler et que Votre Honneur n'aura pas à se lever continuellement pour le leur répéter.

(Texte)

M. Pépin: C'est ce qu'on appelle, en français, une tempête dans un verre d'eau.

J'ai donc l'intention de parler de la décision qu'a prise le gouvernement, le 29 avril dernier, d'abolir l'octroi de 25c. les 100 livres sur le lait allant aux usine de transformation. Pourquoi cette décision? Pourquoi l'abolition de cette subvention? Pour combattre les détestables effets de la politique de subventions du précédent gouvernement, qui a conduit à une accumulation de 200 millions de livres

de beurre dans les entrepôts. Ceci alors que le gouvernement fédéral avait la possibilité de vendre du fromage, de la poudre de lait, de la caséine, alors que le gouvernement aurait pu vendre à l'extérieur 5 à 6 millions de livres de fromage, alors que la moitié de notre consommation de fromages de fantaisie était importée. Il nous a donc fallu donner à cette politique une orientation nouvelle.

L'honorable député—vous m'excuserez de me référer à lui, l'honorable député de Nicolet-Yamaska—se dit en faveur de la planification, mais dès qu'il est question d'adopter une mesure de planification, il la condamne, et ceci sans doute parce qu'elle est impérieuse, un mot dont je n'ai pas encore découvert le sens.

Notre but était donc d'orienter la production, de décourager la production du beurre sans pour autant l'infirmer, de stimuler la production du fromage et de la caséine, parce qu'il y avait des débouchés pour ces produits.

Pourquoi a-t-on agi si rapidement? Pourquoi une décision prise en quatre jours? Je me suis posé la question moi-même. La réponse est que la loi sur la stabilisation des prix agricoles requiert une remise à jour annuelle, sans quoi on aurait continué à produire du beurre et à en accumuler par-dessus les 200 millions de livres de beurre dont je parlais tantôt.

Eussions-nous continué la politique du précédent gouvernement qu'à la fin de l'année, les députés de l'opposition auraient pu nous dire: Où est la planification dont le parti libéral a parlé? Et alors, ils nous auraient condamnés pour ne pas avoir pris une décision, à ce moment-là.

Il est important, monsieur l'Orateur, de souligner également que cette décision a été prise de concert avec les organismes représentatifs des producteurs de lait, de l'Union catholique des cultivateurs, de la Fédération canadienne de l'Agriculture, du Conseil national du lait, de l'Association des producteurs de lait du Canada. Tous ces organismes se sont prononcés en faveur de la mesure. A mon avis, c'est là attacher une importance louable aux sociétés intermédiaires, aux organismes de représentation, en ce qui a trait à leurs intérêts.

Maintenant, qu'a-t-on fait le 29 avril pour favoriser la production du fromage? On a maintenu le prix de soutien du fromage à 32½c. et l'on a porté le paiement de stabilisation de 25c. à 30c. les cent livres de lait allant à la fabrication du fromage cheddar. Alors, en ce qui concerne la production du fromage, on a cru que les fromages de fantaisie pouvaient marcher seuls, d'eux-mêmes, vers les marchés extérieurs et intérieurs.

[M. Pépin.]

Cependant, pour ne pas heurter trop violemment la production du beurre, le gouvernement a pensé qu'il était convenable de porter la subvention de 12c. la livre de beurre, qui existait autrefois, à 14½c. la livre de gras.

Voilà un point sur lequel l'honorable député de Nicolet-Yamaska n'est pas d'accord avec les spécialistes, les autres que lui-même, évidemment. Il a prétendu que cette mesure allait entraîner une perte de $817 pour chacune des paroisses de son comté. Et tout le monde sait maintenant qu'il y en a 32.

Le calcul que le député de Nicolet-Yamaska a fait de façon si minutieuse, semble-t-il, est erroné. Il prend comme base que 100 livres de gras équivalent à 122½ livres de beurre. Or, d'après les experts du ministère de l'Agriculture, tel n'est pas le cas. Il faut 100 livres de gras pour 121 livres de beurre, en moyenne; dans mon comté, on dit même 117.

Il ne me semble pas nécessaire de faire une enquête royale pour savoir quels experts ont raison. Mais si vous multipliez 100 livres de gras par 14½c., cela donne $14.50, tandis que 121 livres de beurre à 12c. donne $14.52. Par conséquent, il y a égalité.

Pour ce qui est du lait en poudre, le versement de stabilisation de 25c. est évidemment terminé, mais le gouvernement achètera des quantités de lait en poudre dont le résultat sera de faire hausser le prix de cette matière. Or, il achètera ce lait en poudre à raison de 11c. la livre au lieu de 8c. ou 8½c. comme c'est le cas présentement.

Cette mesure devrait provoquer une montée des prix, et le journal *La Presse* du 24 mai 1963 l'affirme d'ailleurs en ces termes:

> Il en résulte par ailleurs que, si les producteurs ne reçoivent plus de subsides pour le lait industriel, ils profiteront de la hausse du prix du lait en poudre, les compagnies et les coopératives haussant en conséquence leur prix pour le lait industriel. Les experts sont d'avis que cette hausse compensera pour la perte du subside.

En ce qui concerne la caséine, utilisée dans la fabrication des matières plastiques, elle est exportée dans une proportion de 90 p. 100. Une subvention de 10c. la livre favorise donc les producteurs.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il faudra évidemment que les manufacturiers de beurre, de fromage et de lait fassent bénéficier leurs fournisseurs des avantages qu'ils reçoivent. A ce sujet, je suis heureux de porter au dossier une lettre que je recevais ce matin de la Coopérative agricole de Granby, qui déclare:

> Si vous comparez le prix payé durant la dernière quinzaine d'avril avec celui que recevront les membres pour la première quinzaine de mai, vous constaterez que pour ces périodes, il n'y a pas de différence dans notre cas. Le prix du lait demeure le même...

Eh bien, monsieur l'Orateur, est-ce là une bonne politique? Les spécialistes, les organismes intéressés le pensent. Elle est sans doute meilleure que la précédente, c'est le moins que l'on puisse dire, car elle consistait à regarder grossir le tas de beurre!

Il est trop tôt, me semble-t-il honnêtement, pour juger. On verra dans les jours à venir quels seront les effets de cette politique. Sans doute n'est-elle pas parfaite, nous sommes les premiers à regretter que cette première mesure que le ministère de l'Agriculture ait dû prendre, concernant l'Est du pays, ne puisse plaire à tout le monde. Ce qui prouve quoi? Ce qui prouve justement la nécessité d'un ministre de l'Agriculture pour l'Est du Canada, pour prendre soin des intérêts des agriculteurs de l'Est.

Cela prouve également la nécessité d'une politique globale, une politique d'ensemble pour l'Agriculture de l'Est.

Cela prouve la nécessité également de trouver de nouvelles utilisations pour le lait, que ce soit l'engraissement des enfants des écoles ou que ce soit l'engraissement des animaux de boucherie.—Je m'excuse de placer les deux dans la même catégorie.

Cela prouve, en outre, comme l'a dit l'honorable député de Glengarry-Prescott (M. Éthier), la nécessité d'améliorer le crédit agricole.

Cela prouve la nécessité d'une politique agricole d'ensemble, raisonnée, et particulièrement d'une politique concernant les grains de provende.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, il ne suffit pas d'avoir de la vision, il ne suffit pas d'avoir des visions, il faut parfois avoir de la prévision. Il faut faire parfois de la planification, et nous héritons justement, en ce moment, de la situation qu'a entraîné le manque de planification du gouvernement précédent en matière agricole.

Monsieur l'Orateur, j'aurais beaucoup aimé parler d'autres questions dont on a déjà traité en cette Chambre. J'aurais aimé exprimer mes idées personnelles sur les problèmes contitutionnels et sur l'importance d'une commission biculturelle, sur l'importance, surtout, du bilinguisme dans l'administration fédérale.

J'aurais aimé traiter également de cette école d'administration dont nous avons parlé, nous libéraux, durant la campagne électorale. J'aurais voulu dire que cette école devrait être une école universitaire, et non gouvernementale, une école fédérale-provinciale, qu'elle devrait être une école non seulement mixte mais également bilingue; j'aurais voulu dire des choses également au sujet des armes nucléaires.

Mais je crois qu'il est plus important, à l'occasion de ce premier effort de ma part de contribuer à la réforme de la procédure parlementaire en étant bref.

M. Pigeon: Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député?

M. Pépin: Je n'y vois pas d'objection.

M. Pigeon: Au sujet de cette décision de canceller le subside de 25c. les 100 livres de lait, est-ce que l'honorable député pense que cela nuira aux cultivateurs, surtout des régions comme chez nous, où il y a très peu de fromageries?

M. Pépin: D'après mes renseignements, la Coopérative agricole de Granby va chercher son lait également dans la région de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

M. Pigeon: Pas tout le lait, pas tout le lait.

M. Pépin: L'information que j'ai portée au dossier, je pense, s'applique également au comté de l'honorable député.

M. Pigeon: Pas en très grande quantité.

M. Pépin: Je n'ai pas fait enquête auprès de toutes les coopératives.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable député de Drummond-Arthabaska. L'honorable député nous a parlé tout à l'heure d'un excédent de 200 millions de livres de beurre. Pourrait-il nous dire si, dans son comté, ses électeurs ont trop de beurre ou s'ils en manquent des fois?

(Traduction)

L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous assurer que ce n'est pas seulement pour être courtois et aimable que je vous félicite d'avoir été choisi pour remplir les hautes fonctions que vous occupez présentement. Je vous souhaite d'y trouver de nombreux motifs de contentement; ce sont là aussi, je n'en doute pas, les sentiments de vos nombreux amis en cette enceinte. Mes paroles s'appliquent également à monsieur l'Orateur suppléant et au président des comités.

En cette première occasion qui m'est donnée de prendre la parole, je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'excellence avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche rejaillit aussi bien sur leurs commettants que sur la Chambre.

J'aimerais maintenant déclarer que le discours prononcé par Son Excellence l'Administrateur renferme bien des propositions qui paraissent provocantes à tous les députés. Mais, monsieur l'Orateur, je suis de ceux qui croient qu'un pays n'est jamais plus grand que la population qui l'habite. Je suis de ceux qui croient au développement de la

personne. Je crois qu'il faut encourager les dons créateurs des citoyens et leur désir de réalisation. Je crois qu'il faut encourager l'amour du travail et cette ambition de se tailler une place dans son pays, sa patrie, à force d'efforts, de longues heures de travail, et d'acharnement.

La talentueuse représentante qui a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône a déclaré sans ambages que notre société individualiste s'est transformée en société collectiviste, et elle a ensuite déclaré que le parti libéral est pleinement disposé à accepter cet état de choses. Je cite les paroles mêmes de l'honorable représentante:

> Je crois que le parti, du moins la plupart de ses membres, sont prêts à accepter cette transformation progressive de notre société en une société collectiviste, ce dont nous sommes témoins; en outre—et cela est encore plus important—ils sont prêts à admettre qu'une telle société ne peut se diriger elle-même, qu'elle a besoin d'être guidée par les principales institutions qui sont au service de la population, soit les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

Il me semble que l'on peut vraiment se demander où cela mène le parti libéral? Jusqu'à quel point oscille-t-il vers la gauche? A mon sens cela le rapproche des socialistes, car je présume que l'opinion exprimée par le député de Northumberland (M[lle] Jewett) est fidèle à la politique du parti libéral.

J'estime que les particuliers devraient donner des ordres et une impulsion au gouvernement, non pas le contraire. Nous ne pouvons admettre que nous nous sommes complètement transformés en une société collectiviste, mais je suis disposé à admettre que le discours du trône renferme l'indice de certaines mesures que le gouvernement pourra prendre pour nous amener à l'état de choses que l'honorable représentante croit déjà réalisé. La personne humaine est la cellule de la société mais l'État peut, eu égard aux mesures qu'il adopte, aider ou nuire à l'épanouissement de la personne.

Ce n'est pas au gouvernement qu'il incombe de rendre les gens heureux, mais il doit susciter les occasions grâce auxquelles les citoyens peuvent créer leur bonheur. Les mots «nouveaux horizons» et «nouvelles perspectives» reviennent souvent au début du discours du trône. Ces expressions me plaisent. Il est bon que le public se rende compte que ces perspectives sont ouvertes à tous les membres de notre société, aux jeunes comme à tous les Canadiens. Permettez-moi de citer deux extraits du discours. Le premier se lit ainsi qu'il suit:

> Vos délibérations vont déterminer la voie où s'engagera notre pays dans un monde en pleine transformation. Nous vivons à une époque où les vieux critères sont mis à l'épreuve, une époque qui nous ouvre de nouveaux horizons. Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs. Beaucoup de sentiers battus nous sont maintenant fermés. Notre tâche consistera à rechercher, avec sagesse et imagination, de nouvelles voies où nous pourrons avancer d'un pas sûr.

[L'hon. M. Flemming.]

Aucun député ne saurait trouver à redire à cela. Le second alinéa dit ce qui suit:

> A titre de Canadiens, nous pouvons nous mettre à l'œuvre avec espoir. Notre pays peut être fier de son histoire. De plus vastes perspectives s'ouvrent aujourd'hui devant nous. Mais il nous faut d'abord triompher de graves difficultés. Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et nos enfants.
>
> Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens. Dans une société libre, les responsabilités retombent sur nous tous.

Monsieur l'Orateur, tout en cherchant les nouvelles voies qui, selon le discours du trône, nous feront progresser, il ne faut pas rejeter les anciennes vertus et qualités qui ont assuré notre croissance tant sur un plan personnel que sur le plan national au cours des ans.

Il y aurait de nombreuses innovations qui s'imposeraient. C'est là, de fait, l'idéologie du parti conservateur: soit la conservation de tout ce qui a été utile dans le passé et l'élaboration de nouvelles idées qui nous permettent de réaliser des progrès. Tels ont été les principes directeurs du gouvernement conservateur à compter de juin 1957 jusqu'en avril 1963, une période de près de six ans. Considérons ce qui s'est passé durant cette période.

J'ai devant mes yeux un sommaire des événements qui se sont produits dans les divers domaines.

Au sujet du produit national brut d'abord, il a augmenté sous le gouvernement conservateur de 30.5 milliards de dollars à 40.4 milliards, soit de 32.74 p. 100 en six ans. Le revenu des ouvriers est passé de 14.8 milliards à 20.3 milliards, soit une augmentation de 36.72 p. 100. Le revenu des particuliers était de 21.8 milliards en 1956; en 1962, il avait monté à 30.7 milliards, soit 40.70 p. 100 de plus. Le commerce de détail se totalisait à 1,192 millions en 1956 et, en 1962, il était de 1,455 millions, soit 22.06 p. 100 de plus. La production d'acier, qui sert parfois de norme pour mesurer l'expansion d'un pays, s'est élevée de 5,301,000 tonnes à 7,-174,000 tonnes au cours de la même période, soit une augmentation de 35.33 p. 100. Les dépenses des touristes américains au Canada ont monté de 309 millions qu'elles étaient en 1956 à 510 millions en 1962, soit une augmentation de 65.04 p. 100, tandis que les touristes d'outre-mer ont dépensé 28 millions en 1956 contre 50 millions en 1962, soit 78.57 p. 100 de plus. Le nombre de touristes américains venus au Canada est passé de 27,700,000 à

31,700,000 ce qui représente une augmentation de 14.44 p. 100.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, les réalisations d'un gouvernement qui a œuvré selon la philosophie que je viens de mentionner, philosophie qui nous a fait maintenir ce qui était bon et pouvait servir le progrès éventuel. Les résultats que je viens de lire sont fort impressionants; et, comme je l'ai dit, ils sont l'œuvre du gouvernement conservateur.

On dit également dans le discours du trône que les ministres vont accroître le commerce d'exportation du Canada. Je pourrais leur dire comment s'y prendre. Il leur suffirait pour cela de consulter le très honorable chef de l'opposition puisque, sous son gouvernement, l'excédent des importations sur les exportations qui régnait au moment où les libéraux ont abandonné le pouvoir a complètement disparu. La balance défavorable de 713 millions de dollars, inscrite au chapitre des denrées en 1957, s'est changée en une balance favorable de 173 millions en 1961; en 1962, elle atteignait 155 millions. On se rend compte, en additionnant ces deux montants, qu'il y a une différence nette de près d'un milliard pour cette période.

Je fais remarquer au gouvernement que ses projets concernant l'établissement de nouveaux ministères, l'institution de nouvelles commissions et la création de nouveaux conseils sont des mesures inopportunes pour les Canadiens qui doivent en faire les frais. A mon avis, il faut répugner à la prolifération bureaucratique plutôt que la favoriser. L'argent qui sert à financer des tas de chevauchements inutiles doit venir des impôts et de celui qu'on semble oublier, le contribuable. On estime qu'au Canada à l'heure actuelle nous avons plus de bureaucratie qu'il n'en faut. Le ministre des Finances (M. Gordon) pourrait bien nous dire ce qu'il en coûtera chaque année pour les divers ministères, conseils, offices, et autres organismes qu'annonce le discours du trône. Dans son exposé budgétaire, il devra bien nous dire où il compte prendre l'argent pour acquitter la note.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder le chômage pendant quelques minutes. Je suis sûr que tous les députés souscrivent au passage du discours du trône d'après lequel le chômage est notre problème national le plus urgent. C'est un problème qui nous préoccupe tous, et on en a beaucoup parlé au cours du débat. Je suis convaincu qu'en dernier ressort, une seule méthode de solution comporte des chances de succès: que le gouvernement et l'industrie s'attaquent tous deux au problème en conjuguant leurs efforts. On ne fera pas disparaître le chômage en multipliant les ministères. On l'enrayera peut-être en incitant l'industrie à créer de l'emploi. Celui qui travaille au service de l'industrie est un producteur. A cet égard, monsieur l'Orateur, j'estime fort impressionnants les progrès réalisés entre les années 1961 et 1962. Je constate qu'entre ces deux années, l'effectif ouvrier au Canada est passé de 6.5 à 6.7 millions, soit une augmentation de 2.8 p. 100. Je constate aussi que, pour tous les mois de cette période, la moyenne de l'emploi s'est accrue de 4.1 p. 100. Voici ce qu'en dit le *Canadian Business Service Limited*:

> Parallèlement à la hausse prononcée de la production nationale, l'emploi s'est accru de 4.1 p. 100, atteignant 6.3 millions, ce qui dépasse de beaucoup l'augmentation de la main-d'œuvre, soit 2.8 p. 100. En conséquence, le nombre des sans-travail a considérablement fléchi. La moyenne du nombre de chômeurs, qui correspondait à 7.2 p. 100 de l'effectif ouvrier en 1961, n'était plus que 6.4 p. 100 en 1962.

Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail du gouvernement précédent est parmi nous aujourd'hui et, à mon avis, c'est surtout à lui que revient le mérite de cette amélioration. Le gouvernement a annoncé qu'il entendait élargir et augmenter les cadres de sa bureaucratie. Il me semble qu'il devrait faire un meilleur usage des hommes et des femmes magnifiques qui forment présentement le service public, au lieu d'élargir les cadres de la fonction publique. Les gouvernements ont trop tendance à créer des entités qui livrent concurrence à l'entreprise privée. On applique trop la loi de Parkinson, et l'on ne fait pas assez appel aux services de l'industrie privée; on a trop tendance à livrer concurrence à l'industrie, et l'on n'est pas assez porté à collaborer avec elle.

Je constate que certains fonctionnaires influents semblent parfois s'impatienter au point d'avoir du mépris pour l'entreprise libre et l'industrie privée. Alors qu'on devrait encourager, on semble parfois vouloir nuire. Alors qu'on devrait être porté à la conciliation, il me semble qu'on tend parfois à se montrer intransigeant. Alors qu'on devrait tendre à collaborer, il me semble parfois qu'on tend plutôt à faire concurrence. J'estime que l'entreprise privée mérite le respect du gouvernement, qui est son partenaire et qui, dans bien des cas, lui soutire environ 50 p. 100 de ses bénéfices. Puisque nous en sommes aux bénéfices, monsieur l'Orateur, je tiens à déclarer qu'à mon avis, ce sont les bénéfices qui paient la note des nombreuses choses que nous jugeons importantes. Aucun d'entre nous ne recevrait son chèque si on ne prélevait aucun impôt sur les bénéfices. Je crois que le mot «bénéfice» devrait être l'une des expressions les plus respectées de la langue. En outre le bénéfice est le critère de l'efficacité. On n'a guère besoin de compétence pour dépenser les deniers publics. On n'a besoin d'aucune compétence pour dépenser de l'ar-

gent, d'où qu'il vienne. N'importe qui peut faire cela, j'en suis moi-même capable. Mais il faut une certaine compétence pour mener avec succès ses affaires, réaliser des bénéfices et en verser un fort pourcentage pour contribuer au paiement des dépenses publiques, des frais de bien-être social et du reste de l'activité gouvernementale. En conséquence, monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai déjà dit au sujet du chômage, que c'est en collaborant avec l'industrie privée que les gouvernements réussiront à résoudre le problème actuel, et non pas en la traitant en ennemi.

Mais que propose le gouvernement actuel dans le discours du trône? Nous constatons qu'il entend nommer deux ministres de l'Agriculture et transférer l'administration de la commission du blé au ministère du Commerce. Est-ce à dire que le personnel va augmenter énormément, de même que les dépenses que cela va entraîner? On se propose d'ajouter six membres à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui compte déjà un représentant de chacune des provinces en cause. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est là qu'une manigance politique en vue de rogner les ailes à ceux qui sont déjà en place, le moment venu de voter. Je me demande comment les députés libéraux des provinces atlantiques peuvent être en faveur d'une chose pareille, car, s'ils le sont, c'est qu'ils acceptent le principe de diviser pour régner, qui a été en vigueur aussi longtemps que je me souvienne, jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Diefenbaker, en 1957. J'en aurai un peu plus à dire là-dessus quand le projet de résolution sera présenté à la Chambre.

Je m'en prends à l'emploi du mot «renforcer» dans le discours du trône, à propos de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. C'est «grossir» qu'il aurait fallu dire, parce qu'on n'y fait rien d'autre: on va tout simplement grossir le nombre des membres en le portant à onze. Quant au fonds d'aide à l'investissement, j'estime qu'il ne soutient pas la comparaison avec le programme prévu dans la loi originale. Je maintiens que le gouvernement n'a pas le droit de confier à d'autres, sans l'autorisation du Parlement, la charge de dépenser 100 millions de dollars ou toute autre somme. Telle qu'elle fut rédigée et adoptée à l'origine, la loi prévoyait que toutes les ressources du Canada seraient mises à la disposition de l'Office, sous réserve de sa recommandation après approbation du ministre et du gouvernement. Le facteur déterminant devait être le suivant: les projets recommandés devaient présenter certaines garanties du point de vue économique. L'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) se demandait hier qui allait décider où on dépenserait 100 millions de dollars au cours d'une période de six ans dans quatre provinces et il a dit qu'il allait chercher à savoir qui allait recevoir la meilleure part de ce montant. Je crois qu'il est bon de se poser cette question. Je pourrais rappeler aux honorables députés de la Chambre la mesure législative destinée au financement de Beechwood, qui a reçu l'approbation de la Chambre en 1958. C'était une mesure conservatrice, qui était impossible sous le régime libéral, mais que le gouvernement de M. Diefenbaker a rendue possible. Elle assurait le financement de cette entreprise pendant une période de huit ans à un taux d'intérêt de $3\frac{3}{4}$ p. 100 plus $\frac{1}{8}$ p. 100, soit un total de $3\frac{7}{8}$ p. 100. On a fait cinq des huit paiements et on versera les autres quand ils seront échus; c'est l'entreprise elle-même qui fournit une partie des revenus servant à la financer. Ceci nous rappelle ce que la première loi était destinée à réaliser.

Je rappellerai aussi à la Chambre la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques, adoptée par le gouvernement précédent. Cette loi assurait le financement de la construction d'usines thermiques et de lignes de transmission dans les provinces atlantiques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La loi est présentement en vigueur, le gouvernement fédéral finance les dépenses en immobilisations, les paiements annuels et les avantages financiers qui proviennent des revenus disponibles à partir de ces paiements annuels. Les subventions à la production du charbon, si nécessaires au maintien des exploitations de charbonnages, se présentent de la même façon.

Le gouvernement se propose ensuite d'instituer un ministère de l'Industrie, avec tout ce que cela suppose en fait de personnel technique et de dépenses qu'entraîne la création d'un nouveau ministère. Et quel en sera le montant? Les députés vis-à-vis proposent d'instituer une Société canadienne de développement pour aiguiller plus facilement l'économie vers la constitution de nouvelles entreprises. Voilà une autre institution bureaucratique, qui absorbera encore plus d'employés, d'espace et de dépenses. Ils ont aussi l'intention d'établir un Office de développement municipal afin de prêter de l'argent aux municipalités, de les subventionner, leur facilitant ainsi l'exécution d'entreprises qui auraient l'approbation des gouvernements provinciaux. Encore un organisme bureaucratique, une autre créature des provinces. Combien en coûtera-t-il? Je me le demande. A quel point faut-il encourager les municipalités à augmenter leurs dettes?

Le gouvernement a l'intention d'établir un conseil économique, qui se composera probablement d'encore plus de personnes. Mais au moins cet organisme doit faire partie du Conseil de la productivité. Dans ce cas, il n'y aurait pas double emploi.

J'ai déjà posé bon nombre de questions au sujet de la prolifération bureaucratique que le gouvernement se propose de mettre en voie. Je suppose qu'on nous l'expliquera en temps voulu. Toutefois, le double emploi, le chevauchement, semblent être la devise du gouvernement. Peut-être, monsieur l'Orateur, vous demandez-vous ce que je proposerais au gouvernement de faire à cet égard. Voici:

Laissons l'Office d'expansion économique de la région atlantique fonctionner comme à présent, et voyons alors, pendant quelque temps du moins, au lieu de lui couper les ailes, comme la résolution le laisserait prévoir, ce qu'il est capable d'accomplir.

Que le ministère du Commerce ait une division pour s'occuper de l'industrie.

Que la Société canadienne de développement fonctionne sous les auspices de la Banque du Canada.

Que l'Office de développement et de prêts municipaux relève de la Banque d'expansion industrielle.

Le discours mentionne, en des termes assez vagues, des consultations avec les provinces au sujet des divers aspects qui présentent un intérêt commun ou même une inquiétude commune. C'est au premier ministre du Nouveau-Brunswick que nous devons une déclaration précise au sujet d'une conférence fédérale-provinciale sur le partage des impôts, si l'on en croit le *Telegraph* de Saint-Jean du 18 mai 1963. Le discours du trône déclare qu'on accordera de l'aide spéciale pour la formation technique—je tiens à souligner les mots «qu'on accordera»—en collaboration avec les provinces. Mais le premier ministre du Nouveau-Brunswick est plus précis. Il a déclaré, en effet:

> Le gouvernement fédéral accordera une aide énormément accrue aux institutions d'enseignement technique et aux écoles de métiers.

Il semble donc désirable que la Chambre sache jusqu'à quel point l'aide fédérale pour l'aménagement d'écoles techniques dépassera les 75 p. 100 versés par l'ancien gouvernement tant pour l'aménagement de locaux que pour leur fonctionnement et l'administration des écoles, puisque le premier ministre du Nouveau-Brunswick déclare que le premier ministre du Canada (le très honorable M. Pearson) lui a assuré qu'il y aurait une augmentation très sensible.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a aussi déclaré que 90 p. 100 du coût de l'aménagement de la route transcanadienne seraient fournis par le gouvernement fédéral. Il a dit en outre que le premier ministre avait promis la péréquation aussi bien que des subventions de redressement. Il espérait que l'Office d'expansion économique de la région atlantique assumerait une partie des frais de l'entreprise Macnaquac qui coûtera, estime-t-on, 100 millions de dollars. (Il semble qu'il ne restera rien pour les autres.) Le premier ministre a aussi dit que le premier ministre et le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Deschatelets) avaient confirmé qu'on accorderait une aide fédérale pour l'aménagement de grandes routes.

Voici ce que j'en dis: il semble bizarre que des communications aussi importantes que celles-là, qui ont une telle portée financière, soient faites dans le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean plutôt qu'à la Chambre des communes, même si le *Telegraph-Journal* est un excellent quotidien. Peut-être le premier ministre voudrait-il nous donner des explications.

Le discours déclare que les ministres se sont engagés à instituer un régime complet de pensions à participation. Cela revient tout simplement à mettre en pratique le projet annoncé par le gouvernement précédent et je n'hésite aucunement à dire que je suis en faveur d'une telle mesure, comme je l'ai fait quand notre gouvernement étudiait la chose. J'étais absolument en faveur de cette mesure sociale alors. Je suis très satisfait et très heureux de voir que le gouvernement actuel conserve certaines de nos idées comme celles-là. Le plan préconise le versement de cotisations dès le jeune âge, jusqu'au moment de la retraite. Je signale que cela encouragera la pratique de l'épargne et de l'économie, deux vertus traditionnelles mentionnées dans le discours du trône. Nous attendons avec grande impatience qu'on nous soumette les détails du régime.

Pour terminer, puis-je dire au gouvernement qu'il pourra être très satisfait s'il conserve l'élan vers le progrès amorcé par ses prédécesseurs. Le gouvernement pourrait bien adopter le slogan suivant: «Encore de l'avant», car nous allions de l'avant jusqu'au 8 avril.

L'hon. M. Pickersgill: L'aimable et honorable représentant de Victoria-Carleton me permettrait-il de lui poser une question? L'honorable représentant vient de nous rappeler qu'un nouveau ministère sera peut-être créé. A-t-il oublié que l'ancien gouvernement avait demandé au Parlement d'instituer un nouveau ministère expressément pour qu'il en soit le ministre et qu'en fait, il a été nommé chef de ce ministère avant même d'avoir été élu membre de cette Chambre?

L'hon. M. Flemming: Il est facile de répondre à cette question. D'habitude, le secrétaire d'État s'en tient à peu près à la vérité, mais cette fois, il n'y est pas du tout. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Je n'ai fait aucune demande et, comme le sait mon chef, cette histoire est absolument sans fondement. Je le répète, absolument sans fondement.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant voudrait-il dire que l'existence du ministère des Forêts est encore sans fondement?

L'hon. M. Flemming: Je ne me donnerai pas la peine de répondre à des questions aussi sottes, mais je suis étonné d'entendre un ministre de la Couronne les poser. Il est bien évident que l'existence du ministère des Forêts est motivée. En revanche, si l'honorable représentant a voulu laisser entendre que j'avais demandé au premier ministre d'alors de créer un ministère, c'est absolument faux.

L'hon. M. Pickersgill: Je connais très bien l'honorable représentant et je suis certain qu'il ne veut pas fausser le sens de mes paroles. Je n'ai pas du tout donné à entendre qu'il aurait fait une demande. D'ailleurs, je suis sûr qu'il n'en a rien fait. Je lui ai demandé s'il avait oublié que l'ancien gouvernement avait institué un ministère expressément pour lui et l'avait désigné comme le chef de ce ministère avant même qu'il soit élu membre du Parlement. Je sais que l'honorable représentant, comme moi-même, est bien trop modeste pour avoir fait une telle demande.

M. Marvin Gelber (York-Sud): En prononçant mon premier discours en cette enceinte, je ne me sens pas dépaysé, car depuis plusieurs années, je fréquente de nombreux honorables députés. Le rôle historique de la Chambre doit faire impression à tous ceux qui siègent ici, et les nouveaux venus particulièrement doivent prendre la résolution d'utiliser leurs privilèges et de s'acquitter de leurs fonctions avec compétence. Permettez-moi de vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre nomination à ce poste ainsi que M. l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités. Je voudrais également féliciter l'honorable député de Northumberland (M^lle^ Jewett) du discours bien senti qu'elle a prononcé et de la façon habile dont elle a proposé l'adoption de l'Adresse. Je veux aussi féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) de l'excellent discours qu'il a prononcé pour appuyer l'adoption de l'Adresse.

[L'hon. M. Pickersgill.]

La circonscription d'York-Sud se distingue à bien des égards, mais un des points les plus curieux est le nombre de candidats qui y ont été défaits. Je le sais par expérience. Un d'entre eux, qui avait été à deux reprises premier ministre du Canada et chef de son parti, a brigué pour la dernière fois les suffrages dans cette circonscription. Un brillant parlementaire, qui a déclenché de nombreuses controverses nationales, M. Arthur Meighen, n'a pas réussi à franchir l'obstacle que constitue la circonscription d'York-Sud. Le candidat élu ce jour-là fut défait lorsque le très cher M. Joseph Noseworthy fut élu à son tour, puis défait et réélu. M. William Beech, qui a de longs états de service, a connu deux fois la victoire et deux fois la défaite. Mon prédécesseur immédiat et mon ami, M. David Lewis, éminent avocat des syndicats ouvriers, s'est fait une réputation d'excellent orateur à la Chambre; il doit maintenant ajouter York-Sud au nombre de ses défaites. L'honorable J. Earl Lawson, qui a été ministre du Revenu national, est une exception dans notre régime de partis; il n'a jamais connu la défaite.

Maintenant que le sous-amendement et l'amendement à cette motion ont été rejetés, le remaniement de la carte électorale, comme le mentionne le discours du trône, modifiera probablement les limites de cette circonscription qui va de la promenade Oriole dans son extrémité est jusqu'à la rue Jane à l'ouest. Ses 63,000 électeurs présentent une importante section transversale de réalisations, non seulement dans les deux municipalités mais dans l'agglomération torontoise, dans le domaine des affaires de la province d'Ontario et dans bien d'autres domaines intéressant notre grand pays. La population d'York-Sud est bien représentée dans le gouvernement, l'industrie, le commerce, les syndicats, la banque, les professions libérales, les arts et l'enseignement. Le district électoral comprend le village de Forest Hill et la majeure partie du township d'York. A une certaine époque, celui-ci englobait la région qui s'étend entre Scarborough et la rivière Humber. Il fallait voyager presque toute une journée pour assister à une réunion du conseil. La fragmentation de cette région en de multiples municipalités a contribué à la création des problèmes que pose l'administration des agglomérations. Le township actuel, sis dans les limites d'York-Sud, est surtout résidentiel mais les artères principales comptent de nombreux établissements commerciaux. Quelques industries importantes se situent le long de cette bordure au nord.

Le village de Forest Hill représente environ un cinquième de la circonscription et il a été agencé avec soin pour conserver son atmosphère résidentielle. Il est bien connu pour le niveau élevé de son enseignement public.

Le présent gouvernement a annoncé qu'il présenterait un certain nombre de mesures importantes afin d'accélérer le rythme de la croissance économique. Pour y parvenir, il nous faut tracer des plans conçus spécialement pour obtenir une courbe ascendante de plateaux économiques. C'est au gouvernement seul qu'il incombe d'entreprendre à l'avance une planification économique d'une telle envergure.

Par le passé, nous vivions sous l'emprise de certaines illusions nationales. Par exemple, nous supposions que le pays serait bien administré, n'importe quel parti étant au pouvoir. On faisait la part des choses et on se disait que les chances étaient égales d'un côté ou de l'autre. L'avenir du Canada était assuré, peu importait la qualité de nos efforts. Or cet optimisme illusoire est mort maintenant. Il nous faut travailler avec sagesse, patience, courage et imagination et nous attaquer aux problèmes qui se posent à nous afin d'assurer au Canada un avenir plus prospère grâce à des réalisations plus importantes. Les mythes économiques sont plus ou moins ancrés dans notre vie nationale. Nous parviendrons toujours de quelque façon à acquérir ce rythme d'expansion qui résoudra un grand nombre de nos problèmes. Une controverse animée au sujet de la responsabilité en matière de programmes financiers et monétaires a anéanti, ces dernières années, une illusion qui avait fasciné ceux qui occupaient des postes élevés.

Au cœur de notre problème économique surgit la question du taux des investissements, et le discours du trône énumère des mesures qui révèlent que le gouvernement veillera, comme il le doit, à assurer un apport suffisant d'investissements pour maintenir un taux satisfaisant d'expansion.

Mais le secteur privé reste le plus vaste et le plus important champ de placements. Les critères exposés par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) l'autre jour m'ont fort intéressé. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit, mais n'a-t-il pas trop simplifié le problème? Certes nous devons viser à atteindre le plein emploi et un plus haut niveau de vie pour nos concitoyens. Mais ces deux choses ne vont pas nécessairement de pair. Pour atteindre les deux, nous devons améliorer et mettre en valeur le potentiel de production de notre pays en augmentant le rendement efficace de nos usines et nous devons accroître la capacité de notre main-d'œuvre en développant les spécialités essentielles dans une économie en voie d'expansion. Ces points devraient nous préoccuper d'autant plus que nous avons plus que les autres une économie libre. Le rythme de croissance est intimement et directement lié à nos relations commerciales internationales. Il me semble que nous devons compléter le critère formulé par l'honorable représentant en élaborant un programme économique pour notre pays.

Pour assurer un rythme suffisant de croissance, nous devons maintenir pour nos placements un climat sympathique à ceux dont les capitaux nous sont nécessaires. Il ne faut pas que nous nous fondions sur des fantaisies ou des objectifs à courte vue. Le capitaliste est libre de placer son argent où il veut et nous devons assurer un ensemble d'avantages et un climat de confiance qui attireront une rentrée suffisante de capitaux. Mais ce qui nous inquiète beaucoup, c'est la qualité des investissements tout autant que la quantité. Il faut que nous établissions de plus forts stimulants à une plus grande productivité. Nous voulons un taux de croissance suffisant, mais équilibré. Le problème de l'inflation ne doit pas non plus nous laisser indifférents.

Dans la planification générale de l'expansion économique du pays, le budget du ministre des Finances (M. Gordon) va faire l'objet d'une attention spéciale. Le remarquable relèvement de l'Europe occidentale montre l'importance de la planification et la facilité avec laquelle le secteur de l'investissement privé accepte des objectifs raisonnables prévus dans un programme national. Le succès de la Communauté économique européenne a suscité au Canada des problèmes particuliers. Une Europe occidentale forte et prospère ne peut qu'intéresser notre pays. J'ai été particulièrement frappé par la déclaration que le ministre du Commerce (M. Sharp) a faite en cette enceinte à son retour des réunions du Commonwealth et du GATT. La polarisation éventuelle du commerce de la communauté atlantique autour d'axes américain et européen distincts constituerait une menace à la direction que l'Ouest doit imprimer au reste du monde libre. Nous nous inquiétons beaucoup des propositions du président Kennedy en vue d'ouvrir le Marché commun sur l'extérieur.

Nous avons toujours compté sur les marchés d'Europe, notamment celui de la Grande-Bretagne, pour nous assurer un excédent de paiements suffisants pour couvrir notre déficit avec les États-Unis. Ce qui arrive aux deux autres côtés de ce triangle est vital pour nous. Nous devons nous insérer dans une conjoncture renouvelée. Certes, notre déséquilibre actuel ne saurait se prolonger. Notre main-d'œuvre souffre de discrimination, étant donné que chaque étape successive de transformation industrielle correspond à des tarifs douaniers plus élevés de la part des États-Unis. Les nouvelles modalités des échanges commerciaux correspondront-elles à nos

besoins? Fourniront-elles des issues aux nations montantes d'Asie et d'Afrique? Le combat des structures commerciales de la région atlantique est, aussi, une lutte politique, et il nous faudra procéder à une revision des relations interalliées qui semblaient fermement établies. Nous sommes devant de nouveaux défis, de nombreux problèmes, de nouvelles occasions de faire de la grande politique, et le gouvernement actuel possède une équipe d'hommes ayant la compétence et les talents voulus.

Engagé dans une lutte persévérante pour la paix, le Canada doit maintenir des rapports amicaux avec ses alliés, ainsi qu'avec toutes les nations qui croient à la valeur du droit international. Les choses étaient différentes autrefois. Nous sommes tout particulièrement heureux de pouvoir, par le truchement du Commonwealth, nous associer aux nouveaux États asiatiques et africains qui nous indiquent des formules inédites. La pierre de touche de notre politique extérieure est notre participation à l'ONU, et nous nous efforçons toujours de proposer des solutions de compromis aux différends internationaux. Nos diplômés sont à l'avant-garde de la phalange qui combat pour la paix et la compréhension universelles.

Dans un monde où la famine est une réalité de tous les jours pour plus de la moitié du genre humain, nous ne saurions nous désintéresser des besoins des pays sous-développés. Nous pouvons les aider à résoudre leurs problèmes. Ainsi nous avons collaboré à tous les programmes multilatéraux établis par les Nations Unies. Notre contribution la plus importante s'est faite par le truchement du plan de Colombo et c'est, à mon avis, au moyen de programmes bilatéraux de ce genre que les programmes d'assistance économique du Canada sur le plan international pourront être le plus facilement élargis. On prétend souvent que les sommes consacrées à la défense diminuent d'autant l'aide étrangère. On en parle un peu trop à la légère sans y regarder d'assez près. Bien des initiatives nous sont possibles dans la conjoncture économique actuelle, en particulier en ce qui concerne l'exportation de connaissances techniques. Les nouvelles nations manquent surtout de techniciens, et ce mode d'assistance pourra prendre de l'ampleur si nous savons encourager suffisamment ceux des nôtres qui voudraient faire carrière dans ce nouveau domaine de l'aide aux pays étrangers.

Au cours d'une allocution prononcée il y a quelques années devant l'association du droit international, à l'Université McGill, M. Dag Hammarskjöld disait que les Nations Unies devraient établir un corps de fonctionnaires internationaux. Les hommes et les femmes qui seraient prêts à se mettre au service de pays peu évolués bénéficieraient de la sécurité et des avantages d'une carrière intéressante que pourrait leur offrir un organisme de ce genre, avec l'appui des États participants.

Les carrières internationales ne se multiplient pas; elles deviennent de plus en plus fermées aux Canadiens. Par suite de l'augmentation du nombre des pays membres aux Nations Unies, ce dont nous nous réjouissons, les emplois que pouvaient obtenir les Canadiens se raréfient. Mais en ouvrant cette voie supplémentaire, l'Organisation des Nations Unies peut elle-même créer une carrière aux fonctionnaires internationaux.

Au lieu d'attendre une pareille initiative audacieuse de la part des Nations Unies, le Canada devrait envisager de doter sa fonction publique de gens recrutés et formés spécialement pour pouvoir être envoyés à l'étranger à titre d'attachés auprès des gouvernements ayant besoin de leur aide et qui l'auraient sollicitée de façon particulière. Une tranche des frais devrait être acquittée par les pays hôtes en devises équivalentes. Les résultats magnifiques obtenus par la fonction publique de l'Inde et autres organismes administratifs analogues incitent à penser que des Canadiens pourraient remplir un rôle, que recherchent maintenant les gouvernements qui viennent d'accéder à l'indépendance, semblable à celui dont d'autres se sont acquittés d'une façon remarquables envers des peuples fiers de leurs traditions mais disposant d'un nombre modeste d'administrateurs et de techniciens.

Notre engagement à l'égard de l'OTAN est celui qui nous assujétit le plus, du point de vue international. En tant que pays signataire du pacte de l'OTAN, nous nous sommes engagés à jouer un rôle dans les affaires de l'Europe en temps de paix, lequel au cours des deux guerres mondiales s'était révélé dans notre intérêt national. Mais l'Europe aussi a évolué. L'entente entre la France et l'Allemagne de l'Ouest, qui aurait été considérée comme impossible il y a quelque temps, assurera une nouvelle collaboration. La communauté du charbon et de l'acier fait pressentir le succès d'une association commerciale entre l'Italie, la France, l'Allemagne de l'Ouest et les pays du Benelux. Cet état de choses pose un problème pour la Grande-Bretagne et pour les pays qui, à l'instar du Canada, ont d'importants intérêts dans les perspectives commerciales de l'Angleterre.

La portée de la rebuffade administrée par la France à la Grande-Bretagne dépasse les considérations d'ordre commercial. Elle touche la politique dans le sens le plus sérieux du terme. Le nœud en est la puissance nucléaire, et non l'agriculture.

Les événements se suivent de près et nous devons sans cesse examiner et réexaminer nos rapports. La souveraineté nucléaire des Américains est une explication trop facile au renforcement militaire de l'OTAN. Les rapports spéciaux de la Grande-Bretagne avec les États-Unis, surtout en matière de politique nucléaire, la rend suspecte aux yeux du général de Gaulle. Quand ce dernier déclare que la Grande-Bretagne n'a pas la maturité voulue, il entend qu'elle est trop favorisée.

L'OTAN est mise à l'épreuve par la lutte sur l'établissement de trois centres de puissance et de technique nucléaires au sein de l'Alliance. La décentralisation du contrôle entre certains éléments ne règle pas les exigences que posent les problèmes de commandement de l'Alliance. La participation allemande donne lieu à des inquiétudes particulières.

Tout comme l'OTAN a lié le Canada intimement à la défense de l'Europe, la nouvelle lutte nous engage dans une alliance politique beaucoup plus étroite avec l'Europe occidentale. Une Europe nouvelle est née. Nous devons nous assurer qu'elle nous rapproche au lieu de nous éloigner. Cherchons, au sein d'une communauté atlantique plus vaste, la solution aux problèmes que suscite en partie le succès qui a couronné nos efforts. Dans cette collectivité atlantique en plein essor, nous pourrons résoudre certains des problèmes auxquels nous faisons face actuellement dans le domaine du commerce et celui de la défense. Cela ne diminue aucunement l'intérêt que nous portons à l'élargissement des marchés, pas plus que cela n'atténue l'appui que nous accordons aux Nations Unies. Nous devons œuvrer avec persévérance pour réaliser le désarmement; à cet égard, nous devons faire preuve de sagesse, de ténacité et de patience exemplaire. Le jeu en vaut la chandelle et nous devons nous y dépenser sans compter.

Le Canada va de l'avant parce que nous voulons qu'il en soit ainsi, mais nos voisins progressent plus vite que nous. L'optimisme, les progrès inévitables et la vie facile étaient illusoires de toute façon; nous avons joui d'une bonne fortune. Mais il nous faut maintenant faire le point d'une manière judicieuse et impartiale. Nous devons conserver nos forces, dont l'unité nationale et la prospérité économique ne sont pas les moindres. De concert avec nos amis et nos alliés, nous devons travailler sans relâche à la solution de ces problèmes fort complexes, dans l'intérêt du Canada et de l'humanité tout entière.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter l'Orateur, son suppléant et le président suppléant des comités d'avoir été désignés à ces postes distingués. Au sujet de monsieur l'Orateur, je me réjouis sincèrement de son choix. Lorsqu'il avait assumé la présidence du comité des comptes publics, dont j'avais l'honneur de faire partie, j'avais pu me rendre compte de la façon admirable et impartiale dont il s'acquittait de ses fonctions. Je voudrais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette). Je leur souhaite beaucoup de bien, mais seulement pour la durée de la présente législature.

Participant au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je voudrais d'abord signaler que je n'ai pas tellement l'intention d'aborder les points qui ont été mentionnés dans le discours du trône mais plutôt ceux qui n'y ont pas été traités, et en particulier une question qui a fait couler beaucoup d'encre au cours de la campagne électorale. Je veux parler de l'adoption d'un drapeau canadien distinctif.

En guise d'introduction, je voudrais dire que, parfois, je me demande si je ne devrais pas être le dernier, dans cette Chambre, à parler d'un drapeau canadien ou, pour être plus précis, du pavillon rouge du Canada. Pour moi, un drapeau n'est pas seulement une pièce d'étoffe que l'on fixe à un mât. C'est un symbole national.

Je suis peut-être le seul député qui a eu le malheur de vivre sous plus d'un drapeau et je me rends compte aussi que je suis peut-être le seul ici à avoir été forcé de vivre sous l'emblème de la faucille et du marteau. Je me souviens d'une journée ensoleillée de novembre 1929 où j'ai regardé ce drapeau pour la dernière fois et, comme c'est toujours le cas lorsqu'on atteint le bout de la route ou un tournant de la vie, tout mon passé a surgi devant moi. Tous les événements qui s'étaient passés sous ce drapeau, la révolution, une des plus sanglantes de l'histoire, se sont déroulés sous mes yeux. Sous ce drapeau, on devait créer une collectivité où la démocratie était censée être rétablie, où toute la population pourrait jouir de la liberté et, par-dessus tout, de l'égalité.

J'ai vécu à cette époque-là, mais plus tard, j'ai vu des millions de gens qui cherchaient à fuir cette prétendue démocratie. Je me souviens aussi du temps où, sous ce drapeau, la révolution s'est apaisée et où le peuple a été privé encore plus qu'auparavant des prétendues liberté et égalité nouvellement rétablies. J'ai aussi vu le jour où, sous ce drapeau, la dictature a atteint le pire despotisme jamais imposé nulle part ailleurs dans le monde.

Les droits de l'homme et la liberté sont disparus, alors que, d'autre part, des millions

de vies étaient sacrifiées pour maintenir le drapeau et tout ce qu'il représentait. Par suite de cette révolution, des millions de personnes cherchèrent à s'abriter sous d'autres drapeaux, dans des pays comme le Canada et d'autres qui sont épris de liberté.

Je me suis trouvé parmi les plus fortunés qui ont réussi à émigrer dans un autre pays, dans mon cas au Canada, et je me souviens fort bien en mettant pied sur le sol canadien d'avoir vu pour la première fois le drapeau canadien qui est le symbole de principes tout à fait opposés à ceux que représente l'emblème du marteau et de la faucille. Je me suis également rendu compte que sous ce drapeau canadien, des milliers de Canadiens avaient combattu et étaient morts pour défendre la liberté et la démocratie dont nous jouissons actuellement et dont le drapeau canadien est un symbole.

Je me posais cette question: En qualité de nouveaux citoyens, pourrons-nous réaliser notre désir de liberté et de droits démocratiques auquel nous tenons tant? Serons-nous autorisés à devenir citoyens canadiens? Après 34 années passées au Canada, je dois dire, monsieur l'Orateur, que le Canada a répondu à toutes nos espérances. Je garderai une reconnaissance éternelle au Canada pour tout ce qu'il a fait pour moi et pour ma famille. Le Canada s'est acquis le respect et l'estime du monde entier sous les couleurs du drapeau canadien actuel. Le Canada est un pays où bien des gens aimeraient venir s'établir si on le leur permettait.

Un événement que je ne suis pas près d'oublier s'est produit une couple d'années après notre arrivée au Canada. C'était l'époque où notre premier enfant devait fréquenter l'école. Comme je venais d'un pays où l'école sert non seulement à instruire les enfants, mais à leur inculquer les idées communistes, ce fut pour moi une grande joie de voir l'Union Jack flotter au-dessus de notre école rurale. Je savais dès lors qu'il ne s'agissait pas d'une école où l'on gaverait nos enfants d'idéologie communiste, fasciste ou nazie. J'éprouve une admiration sans réserve pour le régime d'enseignement canadien. Cet enseignement est à la portée de tous ceux qui font preuve de talent, de bonne volonté et qui disposent de certains moyens financiers. Ma famille en a largement bénéficié.

Quand on nous vante tant la gratuité scolaire des pays communistes, je me demande si l'on se rend compte de ce que cache le revers de la médaille. J'entends par là que les gens n'y sont que des instruments entre les mains de l'État. Une fois que l'État leur a prodigué l'enseignement, il s'empare d'eux. Il n'en va pas de même au Canada, tout le monde le sait. Quand il s'agira d'un nouveau drapeau distinctif pour le Canada, je me souviendrai de la première fois que j'ai regardé l'Union Jack en me rendant compte de tout ce qu'il signifiait. Depuis un certain temps, c'est le pavillon rouge du Canada, adopté le 5 septembre 1945, qui en est le symbole.

Je ne suis pas le seul qui s'inquiète du problème que pose le drapeau. Bon nombre de Néo-Canadiens s'intéressent à la question d'un nouveau drapeau distinctif pour le Canada, étant donné qu'ils ont tous, à un moment donné, vécu sous un autre drapeau. Ils se demanderont sans doute si ce nouveau drapeau sera le symbole des mêmes principes élevés, des mêmes droits et privilèges que ceux qui ont été accordés aux Canadiens, quelles que soient leur race, leur religion ou leur couleur. Sous l'ancien drapeau, sous lequel le Canada a atteint sa position actuelle de nation qui a l'estime de tous les pays du monde. Ce problème national dont nous sommes saisis, amènera tous les Canadiens à examiner leur conscience et leur cœur afin de pouvoir trouver la bonne réponse à la question de savoir si le Canada devrait avoir un drapeau distinctif ou garder le pavillon rouge. Il faudra trouver une réponse et prendre une décision.

Je répète ce que j'ai déjà dit au début de mes observations; je devrais peut-être être le dernier à parler du drapeau canadien. La seule fin que je me propose en le faisant, c'est de rappeler les principes élevés que défend le Canada à l'heure actuelle et qu'il a défendus jusqu'ici, et que notre drapeau canadien symbolise. Toutefois, le jour où la Chambre décidera d'adopter un nouveau drapeau pour le Canada, comme je crois au principe de la majorité démocratique, j'accepterai cette décision et je prêterai serment de loyauté au Canada sous ce nouveau symbole distinctif, quelles qu'en soient les couleurs. Cependant, je tiendrai à être présent quand l'ancien drapeau, le pavillon rouge, qui est pour moi celui de la liberté, sera ramené pour la dernière fois. Je tiendrai alors à lui rendre un dernier hommage, à le toucher encore une fois, en essuyant quelques larmes, parce que j'aurai aimé le vieux drapeau canadien, seul insigne de liberté que j'aie connu ma vie durant et qui, aux yeux du monde entier, représente le Canada.

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur suppléant, permettez-moi de vous féliciter de votre élection et de prononcer mon boniment comme si je m'adressais au président lui-même, parce que mon texte a été préparé dans ce sens.

Il m'est agréable de m'associer à tous ceux qui m'ont précédé dans ce débat pour vous offrir les félicitations d'usage à l'occasion de

votre élection au poste de président de la Chambre des communes. Je le fais avec d'autant plus de plaisir et de sincérité qu'il m'a été donné de vous connaître en dehors de la Chambre et d'apprécier vos qualités de cœur et d'esprit.

Je n'ai pas l'intention de m'engager dans une envolée oratoire à la Démosthène, parce que j'en serais d'abord incapable et ensuite parce que je n'en vois pas l'utilité.

Le débat sur le discours du trône aura bientôt duré huit jours, et je ne crois pas que l'administration de la chose publique, qui nous a été confiée, ait beaucoup plus progressé qu'au deuxième jour. Je m'abstiendrai donc d'accorder ma collaboration à cet immobilisme chronique qui ankylose les législateurs que nous sommes. Je sais que les grandes idées naissent dans la douleur, mais il ne faut pas pousser l'héroïsme jusqu'au point de cajoler cette douleur.

Je pourrais m'attarder à disséquer le discours du trône pour en dénoncer les faiblesses au grand plaisir de l'opposition et au désarroi des ministériels, mais d'autres s'en sont chargés avant moi durant les premiers jours, et je crois que jusqu'à maintenant, le gouvernement a assez souffert et que l'opposition a assez bouffé.

Je pourrais aussi faire l'éloge de mon comté et de mes idoles politiques, mais le comté de Sherbrooke ne se dépeint pas; il faut y goûter pour l'apprécier, et je vous y invite cordialement tous, honorables membres de la Chambre, avec vos amis; l'industrie touristique de ma région vous en sera toujours reconnaissante.

Quant à mes idoles, je ne veux pas vous les nommer, parce que vous ne les adopterez pas et je risquerais de provoquer certains rires.

Pour que cette courte intervention de ma part ne sombre pas dans le négativisme, je voudrais réitérer une suggestion que j'ai déjà faite lors du dernier Parlement, à l'effet de raccourcir ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ma première réaction serait de supprimer tout débat consécutif à ce discours, puisqu'il faut reprendre les mêmes thèmes lors de la discussion des bills. Mais je comprends que ce changement serait trop radical, puisqu'il faut quand même laisser aux politiciens l'occasion de faire valoir leurs talents à certaines occasions.

Mais pour ne pas couper trop abruptement avec la tradition, je suis assuré que nous pourrions limiter le nombre des orateurs à trois ou quatre par parti représenté à la Chambre et personne n'en souffrirait, surtout pas nos électeurs. Ces discours pourraient prendre la forme d'un débat juridique, où les orateurs subséquents aux premiers se limiteraient à ne relever que les faits nouveaux dans les discours plutôt qu'à ressasser toujours les mêmes thèmes.

De cette façon, monsieur l'Orateur, je suis assuré que le présent débat aurait pris fin depuis plusieurs jours et que nous serions actuellement en train de légiférer plutôt que d'ergoter.

Je vous remercie pour la patience que vous avez mise à m'écouter et je m'excuse auprès des honorables députés pour leur avoir subtilisé un temps aussi précieux.

(Traduction)

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je joindre ma voix à celles des autres députés qui ont pris part au débat et qui vous ont félicité de même que votre suppléant à l'occasion de votre accession tous les deux aux hautes fonctions que vous occupez. Je félicite aussi les députés de la Colombie-Britannique qui sont devenus membres du cabinet, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Nicholson) et l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Laing). Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales représente la circonscription voisine de la mienne et il est originaire de Richmond. Je le félicite de sa nomination.

Je tiens aussi à féliciter l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Le fond de son discours m'a vivement intéressé, et je dirais que le groupe minuscule de libéraux, au vrai sens du mot, qu'on trouve au sein du parti libéral s'est acquis une nouvelle recrue. Je serais très curieux de connaître sa réaction au discours prononcé jeudi dernier par le député de Coast-Capilano (M. Davis), alors qu'il a préconisé la vente de sociétés de la Couronne et s'est inquiété des progrès de la société collectiviste. J'aimerais aussi savoir ce qu'a pensé de ce discours le ministre des Forêts (M. Nicholson) en se souvenant, avec une légitime fierté, du rôle qu'il a joué dans la fondation et l'exploitation de la Polymer.

Je puis rappeler à l'honorable représentante de Northumberland, en prévision du jour où elle se désenchantera du rôle qu'un tenant du libéralisme est appelé à jouer dans les rangs du parti libéral, qu'il y a de la place, même beaucoup de place, dans le Nouveau parti démocratique pour les personnes d'esprit vraiment libéral. Qu'elle ne l'oublie pas.

L'hon. M. Pickersgill: Beaucoup de place. Un point, c'est tout.

M. Prittie: Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques centaines de mots à tous les milliers qu'on a déversés sur le bilinguisme et le biculturalisme. Je ne crois

pas qu'on ait clairement défini le mot «biculturalisme» en ce qu'il a trait au Canada aujourd'hui, mais il veut dire, je crois, que les Canadiens de langue française demandent que le fait français soit reconnu au Canada et dans la province de Québec comme il l'est actuellement, jusqu'à un certain point, au Parlement fédéral, dans les cours de justice fédérales et dans la fonction publique fédérale.

On lit dans le discours du trône que le gouvernement favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération. Sauf erreur, les mots «fédéralisme reposant sur la coopération» ont été prononcés pour la première fois en public lors de la réunion de fondation du Nouveau parti démocratique en 1961. Le programme et la constitution de notre parti reconnaissent le caractère biculturel et bilingue de tout le Canada, mais je doute fort que cela soit attribuable à la sagesse et à la prévoyance des délégués de langue anglaise qui assistaient à cette réunion de fondation. Si je m'en souviens bien, c'est plutôt la délégation du Québec qui a insisté sur ce point et je me rappelle qu'un délégué de l'Ontario a déclaré, quand la question a été mise aux voix: Que diable! Votons en faveur si cela peut les rendre heureux. A mon avis, cette remarque donne une juste idée de la façon de penser de nombre de Canadiens de langue anglaise. Ils n'éprouvent aucune animosité à l'égard des Canadiens français. Au contraire, mais ils se demandent pourquoi tout ce bruit. Ils ne comprennent tout simplement pas pourquoi les Canadiens français sont mécontents à l'heure actuelle, mais le dialogue qui se poursuit depuis un an a contribué à leur ouvrir les yeux sur cette question.

Je dis que c'est une erreur de jeter le blâme sur tous les Canadiens de langue anglaise pour le mécontentement du Québec et des francophones des autres provinces. D'une façon générale, le Canadien de langue anglaise qui vit à Halifax, Toronto, Brandon, Calgary ou Vancouver ne peut être tenu responsable de quelque exploitation économique des Québécois sur le plan économique. Ce n'est pas lui qui a rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il n'est pas chargé des nominations au sein de la fonction publique fédérale; aussi ne lui jetez pas la pierre pour tout cela.

Peut-être la population du Québec a-t-elle dû élever la voix pour se faire entendre, mais je pense qu'elle a obtenu un certain succès: le reste du pays lui prête l'oreille. D'une façon générale, le Canadien de langue anglaise est disposé à écouter, et il prêtera une oreille plus attentive à ceux qui s'expriment avec modération qu'à ceux qui tiennent des propos outranciers à ce sujet. Il ne sert à rien de lancer des ultimatums, de parler de dernière chance de la Confédération ou, même, comme l'a fait le premier ministre du Québec, de parler de l'État du Québec.

Sans particulière sympathie pour les journaux, je dois dire bien sincèrement que leurs reportages sur la question sont assez bien réussis depuis quelques mois. Dans ma propre région, le *Sun* de Vancouver a envoyé un de ses rédacteurs à Québec; celui-ci a écrit une série d'articles intéressants à ce sujet, essayant d'expliquer à ses lecteurs de la côte du Pacifique quel est exactement le fond de la controverse. Cela dit, je puis affirmer que le Nouveau parti démocratique souscrit à l'institution d'une commission royale d'enquête sur le biculturalisme.

Bien plus, nous convenons qu'il faut repenser les accords relatifs au partage des impôts intervenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Toutefois, avant d'aller plus loin, j'aimerais faire une mise au point: nous estimons, il est vrai, que les provinces ont besoin de revenus suffisants pour bien s'acquitter de leur tâche propre, mais nous ne voudrions pas que cela soit poussé au point d'affaiblir gravement le gouvernement fédéral, car il a, lui aussi, d'importantes et lourdes responsabilités à assumer. Nous voudrions que soit prolongée la formule de péréquation qui existe depuis nombre d'années.

Si nous voulons demeurer un pays uni et non un assemblage de provinces quasi autonomes, il est essentiel qu'une partie des recettes provenant des provinces riches soient distribuées aux provinces dont le revenu est inférieur à la moyenne. Il faut être prêt à faire beaucoup de concessions dans cette question du partage des revenus.

Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons le bien-fondé et l'utilité de la commission d'enquête qui est proposée, mais nous croyons que le gouvernement fédéral ne devrait pas attendre le rapport de la commission pour prendre un certain nombre de mesures urgentes, en particulier en ce qui a trait au bilinguisme. J'aimerais faire quelques observations personnelles sur ce point. Aucun d'entre nous ne s'attend à ce que tous les Canadiens soient un jour bilingues, loin de là. Mais nous voulons qu'un plus grand nombre le soient. Pour en arriver là, l'enseignement pratique du français doit être encouragé et nous croyons que l'on devrait avoir plus souvent recours aux moyens que nous possédons déjà à cet égard.

Par exemple, la société Radio-Canada a beaucoup fait en peu de temps dans un secteur restreint et je pense que ses réalisations auraient été encore plus importantes si ses fonds n'avaient pas été limités. Je veux surtout parler des émissions que dirige depuis

quelques années M. Vinay, professeur à l'Université de Montréal, dans le cadre de la série intitulée «Speaking French». La méthode adoptée est excellente et j'aimerais que cet exemple soit repris par Radio-Canada, à la télévision et à la radio.

J'aimerais aussi que Radio-Canada établisse quelques stations-relais de langue française dans les parties du pays que le réseau français ne dessert pas encore. L'an dernier, j'ai plaidé en faveur de l'installation d'une station-relais dans le sud de la Colombie-Britannique. Je recommandais une station à basse puissance, installation d'un genre relativement peu coûteux. Dans le sud de la Colombie-Britannique, il y a environ 50,000 personnes de langue française: Canadiens ou immigrés de France, de Belgique et de Suisse; à l'heure actuelle, elles n'ont pas de service radiophonique dans leur langue. L'installation de relais à basse puissance dans plusieurs parties du pays pourrait prolonger le réseau français jusqu'à des endroits non desservis, et cela pourrait se faire sans attendre la création d'une commission d'enquête. Il suffirait d'attribuer les crédits nécessaires à Radio-Canada, qui pourrait alors s'occuper de l'affaire.

En tant qu'ancien étudiant et ancien professeur de langues dans les écoles du pays, je sais combien leur enseignement peut être médiocre et ennuyeux. Naguère, les élèves des provinces anglophones devaient subir de nombreuses leçons de français, qui étaient mornes et indûment livresques; on dispose aujourd'hui de techniques modernes qui peuvent rendre l'étude des langues beaucoup plus efficace et intéressante. Je songe en particulier aux laboratoires de langues dans les écoles. Aujourd'hui, ce genre d'expérience peut être mené incomparablement mieux qu'autrefois, et c'est ici un domaine où l'aide fédérale à l'éducation serait fort acceptable. Les divers ministères de l'éducation toucheraient des fonds spéciaux, qu'ils alloueraient aux commissions scolaires en vue de l'installation de laboratoires, non seulement pour l'enseignement du français là où il s'impose, mais encore pour celui de l'anglais dans certaines régions du Québec. C'est une mesure intéressante, et je sais que nombre de commissions scolaires aimeraient pouvoir l'adopter, mais elles hésitent devant le coût élevé de ces laboratoires.

Le gouvernement fédéral peut donc prendre des mesures visant à encourager le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, mais d'autres initiatives relèvent uniquement des provinces, notamment dans le domaine de l'éducation. Je crois savoir que les Canadiens français aspirent à ce qu'un enseignement en français soit dispensé en dehors du Québec. Pour ma part, j'estime que la chose serait excellente chaque fois qu'il y aurait un groupe suffisant d'étudiants. Mais je demande aux intéressés d'être patients et de consentir à n'avancer que pas à pas, car il faudra d'abord orienter l'opinion publique des autres provinces. Même dans l'Ontario, l'automne dernier, j'ai observé une réaction assez violente quand on a présenté des demandes d'enseignement bilingue à la commission des écoles séparées de Scarborough, qu'on se serait pourtant attendu à voir bien disposée. Je pense donc que nous aurons un jour un enseignement bilingue, mais que ses défenseurs doivent se résigner à attendre. Enfin, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le bilinguisme et le biculturalisme, je crois qu'on a fait le point et que les Canadiens de langue anglaise prennent conscience du problème. Ils souhaitent que la situation s'améliore, mais ceux qui pensent comme moi, et je crois qu'ils sont nombreux au sein de la population canadienne de langue anglaise, désirent que le Canada demeure uni. Nous ne voulons pas d'une série, je le répète, d'États à peu près autonomes, au sein d'une vague Confédération. Je pense qu'il y a moyen d'en arriver à une nation biculturelle tout en faisant du Canada un pays unifié.

J'ai été assez déçu de voir que le discours du trône ne faisait nulle mention d'aide en matière d'instruction, en particulier en ce qui a trait aux universités du pays. Ce sujet a été porté à la connaissance de tous dernièrement lorsque la fédération des universités canadiennes est venue à Ottawa présenter un mémoire au premier ministre. La fédération a demandé des subventions fédérales de 300 millions de dollars pour les trois prochaines années. C'est une somme considérable. Je sais que les honorables députés des banquettes ministérielles sont assiégés de demandes de toutes sortes, qui se traduisent dans tous les cas par des dépenses, mais certaines demandes l'emportent sur d'autres et le financement de l'enseignement universitaire est sûrement un des thèmes les plus importants de l'heure. Les fonds que le Conseil des arts répartit entre les universités sous forme de subventions de premier établissement ne sont pas suffisants. Ils ne s'élevaient qu'à cinquante millions pour commencer et ils n'ont cessé de diminuer depuis. J'estime que le gouvernement fédéral devra bientôt prendre une décision à ce sujet. Les subventions servent à défrayer certains frais d'exploitation, mais ce qu'il faut ce sont des subventions pour la construction de nouveaux collèges et de nouvelles universités.

Je m'intéresse d'une matière spéciale à la question du fait que l'on a annoncé dernièrement la fondation dans Burnaby, plus précisément dans Burnaby-Coquitlam, d'une nouvelle université qui commémorera le nom de Simon Fraser. Elle sera construite sur un emplacement splendide mais l'entreprise sera coûteuse. La province, qui compte deux autres universités, devra faire sa quote-part; j'estime que le présent gouvernement provincial est loin de faire son devoir en ce qui a trait au financement des universités. J'espère qu'il se montrera plus généreux dans les circonstances. Certes, ce sont les étudiants qui acquitteront la plus grande part des frais, malheureusement, mais le gouvernement central devra y aller de sa part. Nous ne demandons pas un traitement de faveur; nous espérons tout simplement qu'Ottawa majorera son aide, que le gouvernement accordera des subventions d'immobilisations aux universités et que nous pourrons en profiter.

J'ai été heureux de constater, monsieur l'Orateur, qu'il est question dans le discours du trône d'établir un Office de développement et de prêts municipaux. On réclame une telle mesure depuis longtemps. Les membres de notre groupe la préconisent depuis le début des années 50, et peut-être depuis plus longtemps. Il ne s'agit pas de savoir cependant qui en a eu l'idée, mais nous nous réjouissons de voir qu'on va s'en occuper. Ayant fait partie pendant plusieurs années de conseils municipaux, je suis au courant des problèmes qui se posent pour les municipalités qui tentent d'assumer les frais de l'expansion urbaine. Je vais donc étudier avec grand intérêt les mesures détaillées qui seront présentées à ce sujet. Le discours du trône annonce d'autres projets pleins de promesses, mais il faudra attendre d'examiner les mesures mêmes avant de se prononcer d'une façon définitive.

Mme Margaret Konantz (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, en tant que nouvelle représentante, j'écoute depuis huit jours d'autres députés nous parler de leur circonscription. La plupart d'entre elles sont situées soit en Ontario, au Québec, dans les Maritimes ou en Colombie-Britannique. J'ai donc cru qu'il était de mon devoir de parler de la région d'où je viens, soit Winnipeg-Sud, au Manitoba.

Je tiens tout d'abord à féliciter, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur de sa nomination. D'après ce que j'ai entendu depuis huit jours, je sais qu'il fera toujours preuve d'une grande impartialité et d'un jugement sûr dans toutes nos délibérations. Nous sommes vraiment chanceux de vous avoir comme Orateur suppléant et nous nous réjouissons aussi du choix du président suppléant des comités pléniers. Les nominations ont été excellentes. Je profite de l'occasion pour remercier l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler) des paroles bienveillantes qu'il a dites à mon sujet cet après-midi. Tout ce que j'espère, c'est que je saurai répondre à son attente. Je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. En écoutant l'honorable député de Northumberland (M^lle^ Jewett), j'ai pensé que moi aussi j'avais des liens avec sa circonscription, car c'est là que mon arrière-grand-mère s'est établie en arrivant d'Écosse. Elle et son mari avaient reçu une belle ferme de son père. Et j'ai pensé aussi à ma grand-mère qui tout de suite après son mariage quittait une région pittoresque de l'Ontario, traversait lacs et rivières en canot avec son mari, un facteur de la baie d'Hudson, pour se rendre à Norway House située à l'extrême nord du lac Winnipeg. J'ai son joural dans lequel elle décrit la dextérité avec laquelle les Indiens maniaient leurs embarcations dans les rapides et faisaient les portages dans cette contrée accidentée. C'était vraiment une époque de colonisation.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes que deux députés du Manitoba à appuyer le gouvernement. Je dois avouer qu'au cours de la campagne électorale, notre parti espérait faire élire plus de candidats, et je puis vous assurer que nous serons plus nombreux après les prochaines élections. Cependant, je puis fournir l'assurance que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) et moi-même n'épargnerons aucun effort pour défendre la forteresse, si l'on me permet d'employer cette expression. Et j'estime que nous en serons capables, car je me permettrai de vous rappeler, monsieur, que le ministre descend d'un grand homme qui a conservé pour le Canada, au cours des années 1869-1870, le territoire qui constitue le Manitoba, tandis que je compte parmi mes ancêtres le premier gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, celui qui a colonisé la vaste région de Rupert's Land. J'ai donc l'impression que mes racines sont profondes. Notre fierté ancestrale nous a inculqué à tous deux l'esprit de détermination, et nous combattrons toujours jusqu'au bout. Forts d'une telle ascendance, n'est-il pas extraordinaire que nous représentions tous deux le territoire où Français et Anglais combattaient autrefois côte à côte pour défendre le Fort Garry et la petite localité située de l'autre côté de la rivière Rouge, contre les commerçants de fourrure venant du sud. Aujourd'hui encore, nos deux races, française et anglaise, travaillent ensemble pour le bien-être de notre population. Mon honorable ami et moi-même, j'en suis sûr, prouverons aux autres

députés que Français et Anglais peuvent conjuger leurs efforts dans une atmosphère de compréhension mutuelle et d'harmonie.

Winnipeg-Sud, que je représente, est une circonscription étendue dont la population atteint 114,000 âmes. C'est une région à prédominance urbaine. Les députés apprendront peut-être avec intérêt que cette circonscription fédérale correspond à cinq circonscriptions provinciales. Toutes ces circonscriptions provinciales sont représentées par des conservateurs, membres du gouvernement manitobain; trois font partie du cabinet: le Procureur général, le ministre du Commerce et le ministre du Travail. Je puis vous assurer, messieurs, qu'il a fallu rassembler tout mon courage de femme pour parcourir ce territoire et tenter de remporter la victoire au nom du parti libéral. Si j'ai réussi, je le dois uniquement au magnifique travail accompli par plus de 2,000 travailleurs, dirigés par un comité électoral des plus compétents. Je me dois de rendre hommage à mon adversaire, M. Gordon Chown, qui a représenté la circonscription de Winnipeg-Sud au cours des deux dernières sessions et qui a rempli l'an dernier les fonctions d'Orateur suppléant de la Chambre. Nos deux familles sont unies par des liens de sympathie depuis de nombreuses années. Que nous ayons été tous deux candidats dans la circonscription de Winnipeg-Sud, c'était certes un fait déplorable, mais je tentais, avec les miens, de redonner ce siège aux libéraux. On m'a dit que M. Gordon Chown avait toujours rendu d'excellents services à son parti. Je sais qu'on l'aimait beaucoup à la Chambre et que ses nombreux amis déploreront son absence.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations, non pas tellement sur ma circonscription que sur les gens que je représente. Leurs ancêtres sont venus des bateaux qui parcouraient la baie d'Hudson. Ils ont suivi le long parcours des rivières qu'empruntaient les commerçants de fourrure et sont venus coloniser Selkirk. Ces gens connaissaient les misères inhérentes à la vie frontalière: les guerres entre les commerçants de fourrure, les inondations de la rivière Rouge, les massacres, le froid, la faim et la solitude. Ils ont été tellement isolés qu'ils ont acquis, avec l'esprit d'indépendance, une façon de vivre et de penser qui leur est propre.

Lorsque le chemin de fer du Pacifique-Canadien a atteint la ville frontalière de Winnipeg en 1881, ce fut l'âge d'or de la colonisation. Des immigrants de tous les pays d'Europe sont venus s'établir dans la région, l'enrichissant de leurs connaissances, de leur culture et de leur expérience. Ces gens étaient si éloignés de tout autre centre canadien qu'ils étaient obligés d'organiser eux-mêmes leurs loisirs, de faire de la musique, du théâtre, de se livrer aux arts.

La culture des céréales a commencé à enrichir cette partie du Canada, et je crois que cela a fait réfléchir sérieusement tous les Canadiens au commerce d'exportation. On s'est intéressé de plus en plus à ce qui se passait dans le monde, si bien qu'aujourd'hui on trouve chez les gens de ma circonscription l'énergie farouche du pionnier, un esprit à la bonne franquette qui a pris racine dans nos premiers forts, une joie de vivre qui s'est transmise de génération en génération, des vues orientées vers l'avenir et le sentiment d'appartenir à l'univers entier. Je suis fière de représenter ces gens-là. Tout en n'étant pas bilingue, j'ai découvert, en faisant la tournée de ma circonscription durant la dernière campagne électorale, qu'il m'était possible de faire de nouvelles connaissances en trois langues (mais avec quel accent!): «Bonjour», «Au revoir», «Bonjiorno», «Arrivederci», «Slava Esusu Khristu».

Je puis assurer aux députés que la population de Winnipeg-Sud verra d'un bon œil les projets exposés dans le discours du trône. Elle s'intéressera particulièrement à l'Office de développement et de prêts municipaux, qui doit financer des travaux entrepris par les municipalités; à la Société canadienne de développement, qui fera servir les épargnes à l'expansion industrielle; au Conseil économique appelé à créer de l'emploi et à améliorer la production. En outre, elle va s'intéresser à l'établissement du ministère de l'Industrie, car, comme tant d'autres parties du Canada, nous avons aussi souffert du chômage.

La population de Winnipeg-Sud se réjouira des modifications qu'on se propose d'apporter à la loi nationale sur l'habitation et de l'institution d'un régime national de pensions à participation. La création d'une commission chargée de remanier la carte électorale fédérale aura certainement des répercussions sur Winnipeg-Sud, car ici trois ou quatre voix urbaines valent un vote rural. Comme je me suis lancée dans une campagne électorale sans expérience politique, je me réjouis de la revision de la loi électorale du Canada qu'on laisse prévoir. Les gens de l'Ouest sont pratiques et j'ai la conviction que nos élections nous coûtent trop cher et que les campagnes sont trop longues. Elles mettent à l'épreuve la patience des électeurs et, à mon avis, on pourrait moderniser notre appareil électoral.

L'établissement d'un nouveau comité sur les pratiques parlementaires est une excellente mesure. Ce comité, évidemment, pourra n'être qu'un comité de plus, comme il y en a eu bien d'autres dans le passé, mais j'aime à croire que les membres actuels auront assez de personnalité pour s'assurer que les conclusions

seront mises en vigueur. Le temps est venu de moderniser la procédure parlementaire.

Il est clair que nous avons besoin d'une étude du biculturalisme entreprise par une commission fédérale-provinciale instituée à cette fin. Tous les Canadiens français devraient se sentir chez eux partout au Canada.

Les projets en vue de célébrer le centenaire du Canada donneront à tous les Canadiens une occasion de travailler ensemble à la réalisation de projets qui auront une valeur authentique et durable. Je recommande à notre gouvernement de nous donner cette direction qui a tant fait défaut à l'échelon fédéral au cours des deux dernières années.

Il y a un problème qui préoccupe non seulement mes propres commettants, mais tous les citoyens du Manitoba et j'estime devoir le signaler à tous les honorables députés.

La société Air-Canada se propose de transférer à Dorval ses installations d'entretien et de révision qui sont actuellement établies à Winnipeg. Ce projet remonte loin en arrière et il me semble qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement et Air-Canada sont allés à l'encontre de leurs déclarations. Je n'entends pas aujourd'hui entrer dans tous les détails mais je demande au ministre des Transports (M. McIlraith) et à son ministère de bien étudier tous les aspects de cette question avant de prendre une décision. Ce transfert affecterait un millier de nos ouvriers et mécaniciens les plus spécialisés et leurs familles. Le gouvernement précédent a-t-il pensé au dérangement que ce projet pourrait causer à ces personnes? Elles seraient forcées d'abandonner leurs demeures, des parents et des amis de longue date, d'amener leurs enfants, au beau milieu de leur formation scolaire, dans une nouvelle région tellement différente à tous points de vue. De toute évidence, nous devons tenir compte de ces personnes. Air-Canada est reconnue comme une bonne société aérienne, mais son fonctionnement diffère de celui d'une entreprise privée. Étant la propriété de l'État, elle doit compter sur les deniers publics. Le gouvernement fédéral se doit d'établir clairement sa ligne de conduite. Le ministre des Transports sait bien qu'une délégation s'organise pour protester encore une fois et que cette délégation comptera des représentants du gouvernement provincial, des municipalités, du secteur industriel et commercial, des syndicats et des ouvriers, bref de toute la collectivité. Je suis sûre que le premier ministre (M. Pearson) sera fidèle à la promesse qu'il a faite au candidat libéral de la circonscription de Winnipeg-Sud-Centre au cours de la dernière campagne électorale, soit que le nouveau gouvernement libéral tirerait au clair la position d'Air-Canada, à la lumière des faits que l'ancien gouvernement a faussés ou cachés.

Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre du Commerce (M. Sharp) de la déclaration qu'il a faite à la Chambre vendredi dernier au sujet des deux réunions auxquelles il avait assisté à Londres et à Genève. Ce qu'il a dit de l'augmentation de nos échanges commerciaux avec les pays en pleine croissance m'a tout particulièrement intéressée. Vous l'ignorez peut-être, mais je collabore étroitement avec l'Association des Nations Unies au Canada depuis sept ans. Afin d'en savoir plus long sur le travail que l'ONU accomplit en dehors de l'Assemblée générale, j'ai eu le privilège de me rendre en Asie où l'UNICEF s'occupe de l'aide à l'enfance. A cette occasion, j'ai visité le Japon, Formose, Hong-Kong, les Philippines, la Thaïlande, le Cambodge, l'Inde et le Pakistan. Par la suite, j'ai fait un bref séjour en Irak, au Liban, en Jordanie et dans l'État d'Israël. Quelques années plus tard, grâce aux bons soins de mes amis des Nations Unies, j'ai passé trois mois dans neuf pays africains, savoir le Ghana, le Nigéria, l'Union sud-africaine, la Rhodésie, le Tanganyika, le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie et la République arabe unie. A vrai dire, c'est à la suite de ces deux voyages que j'ai décidé de me consacrer à la politique. Je m'étais rendu compte, entre les années 1956 et 1961, que l'idée que l'on se faisait de nous à l'étranger avait perdu de son éclat, à tel point que mon plus grand désir était de faire tout en mon pouvoir pour servir mon pays. C'était l'époque où s'imposait la direction de notre grand Canadien, qui s'est tant dévoué pour notre pays, qui s'est rendu célèbre dans tant de capitales par son savoir-faire remarquable en politique internationale. J'ai nommé, il va sans dire, le premier ministre, cet homme qu'on tient en si grande estime aux Nations Unies, que dis-je, dans le monde entier; un homme voué aux intérêts de la paix et de la bonne entente, un homme qui déjà, depuis son entrée en fonction à titre de premier ministre, a rehaussé le prestige de notre pays par ses voyages en Grande-Bretagne et aux États-Unis, qui ont servi à cimenter une amitié de vieille date. Je suis fière d'être associée à un ami que je connais depuis longtemps déjà.

Je n'ai guère le temps, aujourd'hui, d'aborder les nombreuses questions relatives à l'aide aux pays étrangers. Je tiens toutefois à affirmer que, comme bien des Canadiens, j'estime que le Canada n'apporte pas une aide assez considérable en argent, en moyens techniques et qu'il n'imprime pas une direction suffisante. Je suis de ceux qui croient cependant que l'aide aux pays étrangers doit être préparée avec soin, coordonnée à celle des autres nations et patiemment dirigée de façon à

amener la réalisation des principaux objectifs. J'ai constaté l'excellence des formules toutes simples de développement communautaire dans les villages d'Afrique centrale. On m'avait affirmé qu'on ne pouvait rien enseigner aux femmes de la tribu des Massaïs, mais je ne puis oublier le jour où je les vis organiser l'alimentation des enfants de leurs pires ennemis, les Kikouyus, qui mouraient de faim par suite de la sécheresse. Je songe aussi à l'inauguration de l'usine d'aluminium de Lagos, au Nigéria, financée par la Grande-Bretagne, le Canada et le Nigéria lui-même. Je vis les pirogues à balanciers décharger les marchandises amenées au large du littoral ghanéen par de grands bâtiments, et je sentis qu'il était urgent d'aménager à Tema un nouveau port à grand tirant d'eau. L'aide de l'étranger ne relève pas de la philantropie, ni même d'un sens exercé des affaires. Elle permet de transformer en partenaires les pays moins fortunés, dont il convient de relever les normes de vie pour permettre à tout le monde libre de relever les siennes. Je rends hommage, monsieur l'Orateur, aux étudiants canadiens qui se sont rendus en Afrique et en Asie, sous l'égide des Services des universités canadiennes outre-mer. Ces jeunes gens servent notre pays, tout en acquérant des connaissances; le parrain de ce programme a dit avec raison qu'en revenant chez eux après un an ou deux d'expérience à l'étranger, ils offriraient ici même une contribution incomparablement plus précieuse qu'auparavant.

Il semble bien que jamais encore il n'y a eu d'époque, dans l'histoire, où s'impose davantage le besoin d'une véritable compréhension entre jeunes et vieux, entre gens de tout bord, entre les collectivités et les provinces et, au-delà même de nos frontières, l'urgence d'une compréhension réciproque entre les nations. J'espère de tout mon cœur que je ne tromperai pas la confiance qu'ont placée en moi les électeurs de Winnipeg-Sud.

(Texte)

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre nouvelle nomination. Je voudrais également féliciter le nouvel Orateur par votre entremise.

Le nouvel Orateur est arrivé ici en même temps que moi, en 1949. Nous avons toujours eu une grande amitié l'un pour l'autre. J'ai particulièrement remarqué ses prénoms: Alan Aylesworth. Je me souviens qu'étant enfant, j'avais l'occasion, à la Pointe-du-Lac, dans mon comté de Trois-Rivières, de revoir chaque été ce grand homme politique très influent qu'était sir Alan Aylesworth, bras droit de sir Wilfrid Laurier. Je me souviens que sir Alan Aylesworth nous racontait ses souvenirs politiques. Je suis convaincu que s'il vivait encore il serait fier du nouvel Orateur.

Monsieur le président, je voudrais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, (M[lle] Jewett et M. Choquette).

(Traduction)

Je voudrais féliciter la motionnaire non pas de ce qu'elle a dit, mais de la manière dont elle l'a dit.

(Texte)

Quant à celui qui a appuyé la motion, je tiens à le féliciter d'avoir rempli sa tâche avec beaucoup de dignité.

Monsieur le président, il n'est pas facile, ces jours-ci, de parler du Québec, des Canadiens français, et dire ce qui se passe dans la province de Québec.

Je sais que les attentats à la bombe, par des fous furieux appartenant au FLQ, ont brouillé la situation, mais je tiens à assurer à la Chambre et à tous ceux qui peuvent m'entendre, que ces attentats à la bombe ne sont le fait que de quelques-uns qui sont condamnés par toutes les associations, par tous les gens bien pensants de la province de Québec, même par les séparatistes les plus enflammés.

A l'heure actuelle, la province de Québec connaît certes une révolution dans plusieurs domaines, mais il s'agit d'une révolution absolument pacifique, qui s'explique de la façon suivante:

Les Canadiens français veulent jouer un plus grand rôle dans l'économie de la province de Québec. Personne ne peut s'en plaindre, c'est une aspiration absolument naturelle. On doit même l'encourager par tous les moyens. Il n'y a pas de doute qu'il y a dans la province de Québec un mouvement, surtout au sein de la jeunesse, qui veut que nos jeunes Canadiens français prennent une part plus active dans la vie économique, sociale et politique de la province.

D'abord, il y a eu des changements dans l'éducation. Sous l'honorable Paul Sauvé, on a fait de grands pas dans ce domaine. Sous le régime Barrette, neuf lois ont été adoptées qui ont fait époque, alors que, depuis l'avènement de M. Lesage, il y a eu des commissions d'enquête et un effort réel dans ce sens.

On peut le constater sur la rue, partout, quand on parle aux jeunes dans la province de Québec, à l'heure actuelle, leur désir est de s'instruire, de se «qualifier», et ce désir s'exprime parfois par des mouvements d'impatience.

Je tiens à signaler à la Chambre que c'est une atmosphère vivifiante que nous ne pourrons pas dissiper.

D'importants changements se sont opérés dans l'Église du Québec, car elle était peut-être trop traditionaliste. Mais, aujourd'hui, il existe un libéralisme fantastique dans cette même Église du Québec. Il y existe un modernisme auquel nous n'étions pas habitués. En outre, on assiste, à l'heure actuelle, à la laïcisation de la religion catholique dans la province de Québec.

Tout cela a contribué à créer un nouvel état d'esprit chez mes compatriotes.

Malheureusement, ce mouvement que traduit ce grand désir des Canadiens français de jouer un rôle encore plus important dans la province de Québec entraîne parallèlement une vague de séparatisme, une vague que je considère assez forte pour qu'on doive s'en occuper.

Il y a deux ou trois ans, on ne prenait pas au sérieux ce mouvement de séparatisme et, pour ma part, je croyais qu'il ne s'agissait là que d'un mouvement passager, comme il en surgit à peu près à tous les vingt ans. Je croyais que c'était un mouvement politiquement faible, c'est-à-dire faible au point de vue numérique, et qui manquait d'homogénéité. Mais aujourd'hui, ce mouvement a plus d'homogénéité et est même devenu un parti politique.

Je tiens à vous dire qu'il est fort, chez les jeunes de la province de Québec. J'en ai été surpris moi-même. J'ai fait une enquête chez les jeunes de ma belle ville de Trois-Rivières et j'ai pu constater que non seulement chez les étudiants d'université, mais aussi chez les étudiants dans nos couvents et nos collèges, ce sentiment de séparatisme est réel.

Si l'on veut un exemple de cette force, nous n'avons qu'à constater la surenchère qui se fait sur le plan provincial à l'endroit des séparatistes. Je puis citer une autre preuve du sérieux de la situation. Nous n'avons qu'à lire cet article qui a paru dans le *MacLean's* de la semaine dernière sous la signature de Peter Newman, dans lequel on se demande si M. Lesage, premier ministre de la province de Québec, ne deviendrait pas éventuellement le premier ministre du Canada, ou le président de la république du Québec. Je sais qu'il y a là une certaine boutade, mais quand on lit l'article de Peter Newman, on y constate qu'il y a pas mal de sérieux.

A tout événement, il est évident que le Québec va s'enfoncer encore plus profondément dans le séparatisme.

Pour ma part, monsieur le président, je crois que le seul moyen de parer à une telle éventualité, c'est de s'assurer que les jeunes Canadiens français, qui ont un grand désir de jouer un rôle dans l'économie et la vie politique de la province de Québec, puissent aussi bien jouer un rôle dans la vie économique, politique et sociale du Canada tout entier.

Et, pour cela, mesdames et messieurs... excusez-moi, c'est un reliquat de la dernière campagne électorale—cela va demander des sacrifices de part et d'autre. D'ailleurs nous y sommes un peu habitués car on ne doit pas oublier que depuis cent ans, au Canada, nous qui vivons en face du géant américain, avons été obligés de faire des sacrifices afin de conserver notre indépendance et notre souveraineté. Nous avons même dû accepter un standard de vie inférieur à celui de nos voisins du sud, tout simplement pour faire partie de ce Canada souverain.

Si l'on veut conserver notre pays intégral et uni, il va falloir consentir d'autres sacrifices. Sans doute, il faudra que nos amis de langue anglaise des autres provinces, comme ceux de la province de Québec, consentent eux aussi, des sacrifices. Pourquoi? Parce qu'ils dominent dans les affaires au pays, et surtout au sein de l'État central.

Sans doute la commission sur le biculturalisme, ou sur le bilinguisme, a du bon, étant donné qu'elle est acceptée. Toutefois, cela va prendre deux ans. Mais c'est beaucoup trop long quand on pense au «bouillon» qui lève à l'heure actuelle dans la province de Québec.

Il faut dès maintenant que les Canadiens se rendent compte que nous, les Canadiens français, voulons un changement et que cela bouge le plus vite possible. D'abord, il faut que le Canada ait son drapeau distinctif dès maintenant. Même si nous disons aux Canadiens français de la province de Québec qu'ils doivent croire en un grand Canada uni, qu'ils doivent être avant tout des Canadiens et des Québécois ensuite, ils nous répondent toujours la même chose: «Comment peut-on croire à cet état de choses, comment éprouver un sentiment national assez fort pour croire en un Canada uni quand nous n'avons même pas de drapeau ou d'hymne national, comme l'«Ô Canada»? Alors, je demande à tous les Canadiens de peser bien sincèrement les arguments que je viens d'énoncer en face du problème qui nous concerne à l'heure actuelle.

Maintenant, il conviendrait de faire un effort dans le domaine des services du gouvernement fédéral. Comme vous le savez, il s'agit toujours de la même question. Ce qui est le plus insultant pour les Canadiens français c'est de voir qu'ils n'ont pas la proportion qui leur revient dans les postes administratifs de l'État central.

Les Canadiens français n'ont pas le nombre d'employés qu'ils devraient avoir dans les postes supérieurs. Je crois que le meilleur

[L'hon. M. Balcer.]

moyen d'y remédier immédiatement est d'accorder à toute personne bilingue, c'est-à-dire qui s'est donné la peine d'apprendre les deux langues du pays, un supplément de 5 p. 100 dans les examens du Service civil.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur un point particulier. Je voudrais que les villes d'Ottawa et de Hull deviennent un district fédéral essentiellement bilingue qui représenterait réellement l'union des deux cultures et des deux groupes ethniques du pays. D'abord, la population y est suffisante. Il suffirait simplement de créer un district fédéral avec Hull et Ottawa, qui serait dirigé par une commission où les deux groupes ethniques seraient représentés à nombre égal. Ainsi, les Canadiens français de la province de Québec verraient dans la capitale du pays leur capitale véritable et s'y sentiraient réellement chez eux. Sans doute une telle proposition exigerait certains sacrifices et beaucoup de réflexion de la part de nos amis de langue anglaise.

Cependant, j'espère qu'ils se rendent compte de la situation telle qu'elle est dans la province de Québec à l'heure actuelle, car c'est une situation réellement difficile.

Par ailleurs, nos amis anglo-saxons, ceux de la province de Québec surtout, peuvent réellement se faire des amis chez les Canadiens français, en contribuant à créer l'impression que les Canadiens français peuvent vivre avec autant de succès que les Canadiens anglais dans notre système confédératif.

Maintenant, j'en viens au domaine industriel. Je sais que des efforts louables ont été faits dans ce sens. Toutefois, si nous regardons autour de nous, par exemple dans la belle ville de Trois-Rivières qui, tout en étant la plus belle ville du Canada, ce dont on ne peut douter, le plus grand centre de fabrication du papier au monde, où l'on peut le fabriquer grâce au bois de pulpe que nous prenons sur les terres de la Couronne dans la région de la Mauricie, et où il y a cinq ou six grandes papeteries depuis plus de quarante ans, nous constatons que, malheureusement, dans ces papeteries les Canadiens français qui connaissent le métier, puisqu'ils y sont depuis quarante ans, n'atteignent pratiquement jamais un poste plus élevé que celui de contremaître.

Depuis quelques années il s'est fait un effort dans ce sens-là, mais l'effort devrait être plus grand. Sans doute, il y en a qui disent: Peut-être que ces gens-là n'avaient pas l'éducation et la préparation technique nécessaires! Pourtant, dans cette même période, à Saint-Jérôme et à Mont-Rolland, une compagnie canadienne-française établissait une papeterie qui a obtenu un succès aussi intéressant que celui des papeteries de Trois-Rivières. Alors, je crois que dans ce domaine-là, il va y avoir des sacrifices à faire de la part des grandes industries.

Sans doute, il y en a qui disent que ces grandes industries avaient le capital nécessaire à cette fin, mais je crois que cet argument est un peu exagéré. Au fait, je peux vous citer l'exemple d'une compagnie qui est arrivée au Canada avec un capital de 1,500,000 dollars au tout début de la dernière guerre et, aujourd'hui, elle a une capitalisation de plus de 350 millions de dollars, parce qu'elle a été aidée financièrement par les gouvernements.

Au fait, je suis d'avis que l'argument avancé par les Canadiens français: «Eh bien, nous n'avons pas de capital», comporte des faiblesses lui aussi.

D'un autre côté, il faut que les Canadiens français soient prêts à faire des sacrifices et à fournir un effort sérieux pour sauver et renforcer la Confédération. Il ne faudrait pas oublier que la Confédération, qui existe depuis 100 ans, constitue une formule qui a rendu service aux Canadiens français, qui a permis à notre groupe ethnique de se développer, peut-être pas toujours aussi rapidement qu'il l'aurait voulu, mais elle a tout de même rendu un service immense. Je ne suis pas de ceux qui prétendent que l'on doive détruire la Confédération, parce qu'elle a perdu toute son utilité. La Confédération a fait du Canada un grand pays moderne.

Si les Canadiens français réclament des changements, ils se doivent de ne pas oublier que si nous avons conservé notre entité ethnique, c'est grâce à la Confédération.

Souvenons-nous que si nous croyons avoir aujourd'hui des problèmes sérieux pour sauver la Confédération, ils sont minimes en comparaison de ceux auxquels Cartier et MacDonald avaient à faire face en 1867.

C'est pourquoi j'exprime l'opinion que l'ultimatum lancé par le premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, était déplacé. A mon avis, il incombait à M. Lesage d'y mettre un peu de ce gros bon sens auquel on s'attendait de la part du chef actuel de la province de Québec. Sans doute, la province de Québec avait besoin de revenus peut-être plus élevés, sans doute y avait-il des améliorations à apporter au point de vue fiscalité, mais notre gouvernement n'avait-il pas augmenté les paiements de péréquation de 10 à 16 p. 100 au cours des quelques années où il était au pouvoir? Il y avait moyen de discuter ces problèmes autour d'une table, et c'est pourquoi je demande au gouvernement fédéral de réunir les représentants de différentes provinces afin de discuter le problème de la fiscalité.

Je crois que tout le monde peut s'attendre à ce que M. Lesage vienne discuter à la table ronde, en tant que représentant de la province de Québec, pour obtenir un meilleur partage dans le domaine de la fiscalité. Cet ultimatum de M. Lesage, à l'effet que la province de Québec se retirerait de la Confédération si elle n'obtenait pas 25 p. 100 des impôts, n'aurait pas dû être lancé.

Les Canadiens français ont le droit de faire des réclamations, mais elles doivent être pondérées. Il ne faut pas oublier que la Confédération nous a rendu de grands services et qu'elle nous en rend encore aujourd'hui.

Je ne suis pas d'avis que la déclaration qu'à faite le ministre des Affaires municipales, M. Laporte, à l'effet qu'il fallait que les provinces soient des états souverains, unis dans une Confédération, en soit une qui tende à améliorer les relations entre les différentes provinces au Canada, entre les deux groupes ethniques.

Nous voyons aujourd'hui les pays d'Europe, ennemis séculaires, se serrer les coudes et former le Marché commun.

Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que si nous le désirons, le Canada va continuer encore d'être un grand pays pour les cent prochaines années. Ceci exigera des sacrifices de part et d'autre et demandera beaucoup de ce que l'on appelle «Statesmanship» des représentants du peuple, tant fédéraux que provinciaux. Nous désirons tous que le Canada soit un grand pays. Nous voulons que les deux groupes ethniques puissent se développer selon leurs aspirations. Il y a moyen d'atteindre ce but en se donnant la main, en se serrant les coudes. Je suis convaincu que le Canada sera un pays fort, un pays grand et que nous aurons un bel avenir.

(Traduction)

M. Leonard P. (Red) Kelly (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ignore si c'est parce que je ne suis pas sur mes patins, mais ça me semble beaucoup plus glissant ici que sur la glace. Je désire vous présenter mes félicitations, à vous, monsieur l'Orateur, et à l'Orateur suppléant qui avez été choisis à ces hautes fonctions. J'ai eu l'occasion de connaître un peu l'Orateur suppléant pendant sa première campagne électorale, alors que je faisais une tournée de sa circonscription pour l'aider de mon mieux. Je me réjouis beaucoup de l'honneur qui lui échoit.

Je voudrais aussi féliciter les motionnaires (M[lle] Jewett et M. Choquette) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont certes donné un bon exemple de ce qu'il fallait faire et je sais que je ne pourrai pas les imiter, mais je m'y essaierai. La fonction d'Orateur à la Chambre me fait songer au rôle de l'arbitre d'une partie de hockey. Il doit connaître le Règlement de la Chambre et il doit être en mesure de l'appliquer. Certains Orateurs sont un peu plus stricts que d'autres et il y en a de plus indulgents. Il leur faut parfois imposer une punition de mauvaise conduite comme la chose s'est produite lors de la précédente législature à l'égard d'un des membres du Crédit social. De fait, l'Orateur a dû faire appel au sergent d'Armes pour s'assurer que le député prendrait place au banc des punitions; je crois que la conduite sera meilleure pendant cette législature-ci.

Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas empressé de prononcer mon premier discours, j'ignorais si je devais prendre la parole parmi les premiers ou attendre, mais on m'a fait tant de réclame, au cours de la dernière législature, pour n'avoir pas pris la parole que je ne pouvais pas en espérer autant cette fois-ci.

Lorsqu'un nouveau député parle pour la première fois à la Chambre des communes il éprouve un sentiment de terreur. Ce n'est pas comme lorsque l'on s'adresse à une foule ordinaire. Certains députés lisent leurs journaux, d'autres font leur correspondance et d'autres s'en vont dès qu'on ouvre la bouche. Puis, il y en un par ci par là qui rattrape son sommeil, mais pour parler sérieusement je tiens à remercier tous les députés de cette législature et de la précédente et tous les membres du personnel qui m'ont offert leur aide avec tant d'amabilité. En fait de recrue aux Communes, il n'y eut jamais plus bleu que moi. Je le suis encore, mais tous ceux que j'ai mentionnés ont été pleins de bonté à mon endroit, et je tiens à les en remercier.

J'ai le sentiment que la Chambre s'apparente à un amphithéâtre romain où, une fois le combat fini, on levait les yeux vers les gradins pour voir si les pouces pointaient vers le ciel.

J'ai d'abord connu ma circonscription d'York-Ouest alors que je faisais mes classes au collège Saint Michael. J'allais inviter les jeunes filles élèves de Saint-Joseph et les emmener en tram jusqu'au bout de la ligne, où nous attendait le hall de dance du Old Mill. De fait, il nous fallait couvrir à pied les dernières 500 verges, car notre bourse n'était pas très bien garnie à cette époque lointaine. Mais depuis, les choses ont changé, et la circonscription est devenue l'une des régions du Canada où le taux d'expansion est le plus élevé.

Elle est limitée à l'est par l'Humber, rivière historique, au sud par le lac Ontario, à l'ouest par le nouvel aéroport international, et au nord par Thistletown et le chemin Albion. C'est véritablement un creuset, où

se fondent des gens venant de presque tous les pays du monde. Elle possède des industries importantes ou modestes, près de huit cents en tout. Certaines appartiennent à des Canadiens, d'autres sont filiales de sociétés américaines.

Une entreprise d'York-Ouest, qui consacre 6 millions et demi de dollars à son programme publicitaire, vient de s'établir aux États-Unis, ouvrant une succursale à Manhattan, New-York, en plein cœur de la concurrence américaine, certaine de réussir. J'estime que cela est remarquable au moment où nous nous inquiétons de la domination accrue des sociétés américaines sur les entreprises canadiennes et des répercussions au Canada de la baisse des tarifs douaniers sur les exportations et les importations. A mon avis, cette entreprise mérite des félicitations. Toujours dans York-Ouest, nous pouvons nous vanter d'avoir la télévision payante, la première initiative du genre au Canada. J'en suis très heureux, monsieur l'Orateur, parce que cela me donne l'occasion de parler à mes commettants tous les dimanches soirs.

Comme je l'ai dit, la région d'York-Ouest est l'une de celles qui se développent le plus rapidement au pays. Entre les deux dernières élections, le nombre des votants a augmenté d'environ 6,000. Ma circonscription a une superficie d'environ 116 milles carrés et compte 100,000 électeurs. J'avoue que représenter tant de gens exige beaucoup de travail.

Parce que cette localité prend une expansion rapide, nombre de familles ayant beaucoup de jeunes enfants viennent s'y établir. Il faut bien que ces enfants aillent à l'école. Nous sommes très fiers de nos écoles à York-Ouest, tant sur le plan académique que sportif.

L'enseignement relève des provinces, mais la culture physique est du domaine national et relève du gouvernement fédéral comme des gouvernements provinciaux. Il me semble que nous avons passablement négligé le domaine des aptitudes physiques ces dernières années, sans doute à cause des perfectionnements qu'offre la civilisation moderne et dont nous ne disposions pas il y a une cinquantaine ou une soixantaine d'années. Il s'ensuit que nous ne faisons pas suffisamment d'exercices physiques et je suis d'avis qu'il faudrait réaliser un programme très poussé dans ce domaine. Je me permets de signaler que les exercices physiques font défaut à la Chambre. Le seul exercice que se permettent certains honorables députés consiste à se lever souvent pour pendre la parole, mais on ne saurait dire que c'est un programme bien équilibré.

J'ai des observations à faire au sujet du drapeau canadien et de l'hymne national. Mes parents m'ont inculqué le respect de la Reine et du drapeau, mais j'appartiens à la jeune génération et c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer les sentiments que j'éprouve. J'ai eu l'occasion, au cours de ma carrière, de voyager un peu dans le monde et d'évoluer devant des foules à l'étranger. Lorsque mon équipe apparaissait devant le public avant une partie, on jouait habituellement le «God Save the Queen» pendant que nous étions sous le feu des projecteurs. Évidemment, nous nous tenions au garde à vous et nous étions fiers de le faire, mais depuis quelques années, on a commencé à jouer «O Canada» à l'occasion. Le fait de nous trouver dans un pays étranger et d'entendre chanter: «O Canada, terre de nos aïeux» nous remplissait d'une immense fierté et nous faisait bomber le torse: nous entendions le chant de notre patrie.

Alors j'ai senti que le Canada devrait avoir son drapeau et son hymne national. Notre pays est jeune et ses habitants sont venus s'y établir d'un peu partout dans le monde afin de devenir des Canadiens. Nous devrions donc avoir notre hymne national et un drapeau vraiment représentatif de l'ensemble du Canada.

Une voix: La feuille d'érable?

M. Kelly: Certains se sont plaints de la brièveté du discours du trône mais, à mon avis, ce n'est pas tant la forme que le contenu qui compte. Si toutes les mesures législatives qui ont été annoncées dans le discours du trône sont mises en vigueur, le pays en bénéficiera. En outre, le discours mentionnait que d'autres projets de loi viendraient s'ajouter plus tard. On ne saurait en demander davantage, à mon avis. Si ces mesures sont adoptées, le Canada s'en portera mieux et il occupera la place qui lui revient.

Le discours du trône mentionne l'institution d'un Office de développement et de prêts municipaux qui prêtera de l'argent aux municipalités afin qu'elles puissent mettre en œuvre des entreprises propres à accroître l'embauche et à améliorer les services. Je me suis entretenu avec les dirigeants de la municipalité qui se trouve dans ma circonscription et ceux des régions avoisinantes. Ces gens s'intéressent vivement à l'organisme projeté et ils attendent avec impatience l'aide qu'on leur accordera lorsque la mesure appropriée sera adoptée par la Chambre.

Au cours de la campagne électorale, et même après, on m'a demandé pourquoi je désirais être député. Je suppose que tous mes collègues ont connu cette expérience. Tous, j'en suis sûr, partagent mon amour du Canada et ma confiance en son avenir; tous veulent participer à cet avenir et contribuer à l'expansion de notre pays. Tous les députés nourrissent des sentiments semblables, mais j'avais une raison spéciale de chercher à me

faire élire au Parlement. J'avais eu l'occasion de rencontrer le premier ministre actuel (M. Pearson) à plusieurs reprises et je n'avais que de l'admiration et du respect pour lui. Plus je lui parlais, plus j'en apprenais sur sa carrière politique, plus je devenais convaincu qu'il pourrait être le stimulant dont le Canada avait besoin. Je me suis rendu compte qu'il pourrait accomplir une tâche formidable pour assurer l'avenir du Canada. C'est là une autre raison pour laquelle je me suis présenté comme député. Après avoir siégé à la Chambre une brève période, avoir eu des contacts plus étroits avec lui et l'avoir vu à l'œuvre, mon respect et mon admiration à son égard se sont encore accrus. Je crois que le présent gouvernement avec le programme législatif qu'il a présenté, sous la direction de notre premier ministre, donnera au Canada le rang qui lui revient.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord unir ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre nomination. Je veux aussi féliciter les autres députés qui ont été nommés pour vous seconder dans votre tâche. J'offre également mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône; leurs discours étaient d'excellente tenue. Enfin, monsieur l'Orateur, je veux féliciter l'honorable représentant d'York-Ouest (M. Kelly) dont le discours prononcé cet après-midi m'a fort intéressé. Si l'on peut juger les discours qu'il prononcera à l'avenir par celui-là, qu'il avait assaisonné d'un peu d'humour, nous lui saurons gré de prendre la parole.

A titre de représentant de Simcoe-Est et de député à la législature précédente, je voudrais exprimer ici toute ma fierté d'être Canadien. Je m'enorgueillis aussi d'avoir participé à des législatures antérieures sous le régime conservateur dont les réalisations sont si grandes.

Il est réconfortant de savoir que nous habitons un grand pays qui a accompli de grandes choses. Je ne saurais mieux faire que de citer le *Journal* d'Ottawa, en date du 1er mai, où paraissait un article intitulé: «Il laisse la maison en bon ordre». Je crois que nous devrions tous être fiers de notre titre de Canadiens. L'article du *Journal* est ainsi conçu:

Il a laissé...

On parle de M. Diefenbaker:

...la direction d'un pays dont la production nationale a grimpé de 8 p. 100 en 1962, pour atteindre un sommet de 40.4 milliards de dollars.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois dans l'histoire du monde occidental qu'un pays de 20 millions d'habitants connaît une aussi forte augmentation de son produit national brut. L'auteur de l'article poursuit:

Il l'a quittée alors que le pays, après des années de déficits commerciaux, avait enfin atteint une balance commerciale favorable.

Je crois que chacun d'entre nous, quelles que soient ses opinions politiques, peut être fier des réalisations du Canada dans ce domains. L'éditorialiste ajoute:

Il l'a quittée quand le pays, au témoignage du président Kennedy, était arrivé à une stabilité de prix plus grande que n'importe quelle autre nation industrielle de l'Occident.

Il lui a légué un pays dont les réserves en or et en devises américaines avaient atteint 2,700 millions, soit le plus haut sommet depuis des années.

Il lui a légué un pays où, au cours de 1962, les échanges commerciaux ont atteint un niveau sans précédent; où la production manufacturière a augmenté de 8 p. 100; la construction, de 8.2 p. 100; les immobilisations commerciales, de 4.8 p. 100; les dépenses pour l'achat de nouvel outillage et de nouveau matériel, de 8.6 p. 100; et les achats à la consommation, de 5 p. 100.

Bref, M. Diefenbaker a légué à M. Pearson un pays dont la population produit davantage, vend davantage, gagne plus et épargne plus que jamais auparavant.

Monsieur l'Orateur, je ne parle pas ainsi par étroite partialité politique, mais je suis fier, en tant que Canadien, de ce qui a été accompli. L'article dit encore ceci:

M. Pearson a dit qu'il va «relancer l'économie» et «redonner confiance» à la population.

Si M. Pearson réussit à «relancer l'économie» en augmentant le produit national brut de plus de 8 p. 100 en une seule année, nous lui en serons tous reconnaissants...

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je souhaite qu'il y réussise. L'article se poursuit ainsi:

Mais bien des gens doivent se demander, à la lumière des faits que nous avons rappelés, ce que M. Pearson peut bien vouloir dire lorsqu'il parle de «redonner confiance» à la population. Y a-t-il vraiment un manque de confiance, ou une raison de manquer de confiance, dans un pays où les échanges commerciaux, les revenus et la stabilité des prix ont dépassé les réalisations de tout autre pays occidental en 1962?

Je le répète, monsieur l'Orateur, je suis fier d'être Canadien et de faire partie de ce Parlement.

Nous devons tous souhaiter à M. Pearson de réussir, car formuler de bons vœux à son endroit équivaut à vouloir du bien au Canada. Mais, pour l'amour de la vérité, si ce n'est pour rien d'autre, que M. Pearson et ses amis cessent de chercher à donner l'impression qu'ils ont pris en main une économie canadienne dans le marasme.

Monsieur l'Orateur, il y a quelques points que j'aimerais faire ressortir. Durant la dernière campagne électorale, dans ses promesses et ses déclarations, le parti libéral a parlé de réformes fiscales, d'équilibre budgétaire, d'aide municipale et de bien d'autres choses encore. Je voudrais d'abord traiter de la promesse d'instituer une caisse municipale avec

évidemment l'approbation des provinces, ce qui permettrait aux municipalités d'emprunter à des taux favorables suivant les conseils des provinces intéressées. De fait, monsieur l'Orateur, le gouvernement précédent aidait les municipalités par son programme de travaux d'hiver et aussi en accordant des prêts à faibles intérêts pour la construction d'installations d'épuration des eaux-vannes, des services d'aqueduc, et le reste. Les municipalités étaient encouragées en outre du fait que si les travaux étaient terminés en deça d'un certain délai une partie de la dette était automatiquement effacée.

Le contribuable municipal est opprimé présentement par les taxes qu'il doit payer pour subvenir aux besoins de la localité et je m'étonne de la façon absolument archaïque dont nous percevons les impôts au palier municipal pour les remettre ensuite aux provinces qui les rendent aux municipalités sous forme d'octrois. Je demanderais aux députés de songer aux frais des rouages de perception des impôts au palier fédéral, de remboursement aux provinces, qui à leur tour mettent en branle tout un autre rouage et tout un personnel pour s'occuper de la gestion de ces sommes pour ensuite les remettre aux municipalités après en avoir déduit les frais généraux.

Aujourd'hui, dans la plupart des municipalités, la moitié des recettes fiscales, ou même davantage, sont consacrées à l'éducation. Cela s'impose au plus haut point, mais il me semble que le gouvernement fédéral devrait accorder des subventions plus considérables aux provinces à cet égard. Personne n'ignore qu'il est chargé et de l'application de la loi sur l'assurance-chômage et des effets du chômage. Nous savons aussi qu'on a constaté, à la suite de relevés, qu'une bonne partie des chômeurs n'ont pas d'instruction. J'estime donc que nous devrions faire de notre mieux pour donner aux sans-travail un plus haut degré d'instruction, d'autant plus que cette initiative atténuera le chômage, comme il ressort des études qui ont été faites. J'estime que le gouvernement fédéral devrait assumer une plus large part de responsabilité, qu'il devrait aider davantage les municipalités à acquitter les frais de l'éducation. Il me semble que le gouvernement fédéral a effectivement souscrit à ce principe lorsqu'il a fait ériger des centaines d'écoles techniques et professionnelles à travers le Canada, acquittant 75 p. 100 du coût de ces immeubles. Nous devrions continuer dans ce sens et aider les municipalités à faire face à leurs besoins au chapitre de l'éducation.

La *Canadian Tax Foundation* a publié un ouvrage intitulé «Le fardeau de l'imposition au Canada», dû à la plume de I. J. Goffman. Cet ouvrage répartit les gens en trois catégories d'après leur revenu: ceux qui gagnent moins de $4,000, ceux qui gagnent entre $4,000 et $7,000, et ceux qui gagnent plus de $7,000. On estime que les trois paliers de gouvernement perçoivent en impôts plus de 6 milliards de dollars par année. Soit dit en passant, le relevé a été fait en 1957. Le gouvernement fédéral reçoit plus de 4 milliards de dollars, tandis que les gouvernements provinciaux et les municipalités perçoivent respectivement un peu moins d'un milliard de dollars. Environ 57 p. 100 des cinq millions de contribuables qui ont fait l'objet du relevé ont versé le quart de l'ensemble des taxes perçues. Ce groupe est celui de l'échelle de salaire de $4,000 ou moins. Je crois que nous ne devrions pas oublier cela. Fait intéressant à relever, ces gens ont versé environ 23 p. 100 des recettes fédérales et 26 p. 100 des recettes provinciales, mais ils ont versé pas moins de 34 p. 100 à l'échelon municipal. Cela montre que les petits salariés, les petites gens, versent plus d'argent aux autorités municipales qu'aux deux autres paliers de gouvernement. Autre fait intéressant à signaler, d'après le relevé, les salariés de $7,000 et plus versent 40 p. 100 du montant total des impôts. Mais cette fois, le rapport est renversé. Ils versent presque 43 p. 100 au gouvernement fédéral, 40 p. 100 au gouvernement provincial et 30 p. 100 aux municipalités.

Examinons la même question sous un aspect différent. Une proportion de 70 p. 100 de toutes les taxes municipales perçues au Canada vient de personnes dont le revenu est de $4,000 ou moins. Ainsi, toute diminution des taxes municipales aide les personnes à faible revenu—journaliers, agriculteurs, travailleurs et chefs de famille à faible revenu—qui ont besoin d'aide plus que tous les autres. C'est à ces gens que nous devons nous intéresser. Nous devons voir à ce que leur famille, leurs enfants, ne manquent de rien.

Je trouve un peu archaïque que notre régime n'accorde aucune exemption fiscale à l'égard des taxes municipales. Je crois qu'un changement aurait dû se faire il y a longtemps. Nous n'accordons pas, non plus, de déduction fiscale pour les intérêts payés sur une hypothèque par un propriétaire. Voilà, à mon sens, une question à examiner sans délai. Aux États-Unis, des déductions fiscales sont accordées pour les taxes municipales et pour les intérêts hypothécaires. Une décision en ce sens aiderait beaucoup le gagne-petit à devenir propriétaire d'une maison et à détenir un intérêt matériel dans son pays.

Sur le même sujet, j'irai plus loin. Il me semble que même sans l'aide d'une banque municipale, les banques à charte pourraient,

sur un prêt bien garanti—garanti, par exemple, par des impôts à payer ou des subventions gouvernementales à recevoir—prêter à un taux d'intérêt de préférence, parce que de tels prêts sont en fait des prêts garantis.

J'aimerais aborder brièvement une ou deux autres questions. La première est la suppression, par les autorités fédérales, des examens gratuits pour la brucellose. Il s'agit pourtant bien là d'une campagne d'hygiène fédérale et, dans tout programme de cette nature, le gouvernement fédéral, tout comme les gouvernements provinciaux, devrait faire sa part. Ces initiatives concernant la santé des animaux ont toujours été du ressort du gouvernement fédéral. Inutile donc de rappeler que nous exportons du bétail à presque tous les pays du monde et que notre bétail est partout considéré comme un produit de la meilleure qualité. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Hays) pourra bientôt étudier cette question afin que les cultivateurs puissent faire examiner leurs animaux gratuitement.

Puis-je dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, pour me résumer au sujet des examens contre la brucellose dont je parlais avant la suspension de la séance, j'estime qu'il s'agit d'une mesure d'hygiène publique, destinée à l'origine à protéger la population et à empêcher les épizooties. En effet, une fois le bétail contaminé, les programmes d'élevage s'en trouvèrent sérieusement entravés et les humains, atteints par la contagion, subirent une longue période de maladie et de convalescence. La mort de jeunes animaux infligea à nombre de cultivateurs des pertes financières écrasantes. Le gouvernement fédéral a poursuivi ces épreuves avec succès pendant des années, et aujourd'hui que nous en recueillons les fruits, il semble sur le point d'y renoncer. A mon sens, du point de vue hygiène publique, ce serait désastreux; il faut protéger la population. Il est donc nécessaire de continuer à examiner les troupeaux. Autant que possible, faisons appel à des vétérinaires locaux pour réduire les frais de déplacement et autres. Le Canada a accompli de grands progrès en ce qui concerne le cheptel officiellement enregistré et certifié. Notre bétail a été vendu dans bien des régions du monde et il est connu pour sa qualité. De fait, le Canada occupe dans ce secteur une position privilégiée, comme peut en témoigner le ministre de l'Agriculture (M. Hays). J'espère qu'il voudra bien revoir le problème sans trop attendre.

[M. Rynard.]

Je voudrais maintenant aborder un autre sujet et évoquer brièvement les effets de la cigarette sur le cancer du poumon. J'ai déjà parlé de cela il y a quelques années dans cette enceinte; depuis lors, le dossier des preuves a grossi, et on commence à croire que la fumée des cigarettes et le cancer pulmonaire sont liés par un rapport de cause à effet. L'an dernier, de la façon la plus catégorique, le *British college of physicians and surgeons* a reconnu l'existence d'un tel rapport. Cette année, l'Association des médecins du Canada et son comité du cancer ont lancé une campagne contre la cigarette et le cancer du poumon. Notre ministère fédéral de la Santé aura sans doute à cœur de renseigner sans tarder nos enfants d'âge scolaire et leurs parents sur les dangers de la cigarette. Sauf erreur, M. Bertin, du *Star Weekly* de Toronto, a signalé dans un excellent article qu'il n'est pas de maladie qui tue plus de gens que le cancer du poumon. Il tue plus de gens chaque année au Canada que les accidents de la route et les noyades. Une fois atteint, les chances de guérison du malade sont très minces.

Le président de l'Association médicale du Canada a déclaré que cette maladie avait pris l'ampleur d'une épidémie. On nous dit qu'on compte chaque jour dans les écoles 500 garçons et filles qui se verront condamnés à la souffrance et à une mort prématurée, si l'on ne tente pas d'enrayer cette maladie du cancer du poumon.

Monsieur l'Orateur, voilà une maladie à laquelle nous pouvons appliquer un remède. C'est un mal dont le point de départ se situe en grande partie dans nos écoles. Je crois que les chiffres cités dans l'un de nos journaux signifient qu'à chacun des jours de l'année scolaire, cinq cents nouveaux garçons et filles au Canada s'initient à la cigarette,. Environ 100,000 de ces enfants mourront de cette maladie. Maints auteurs consacrent des articles à ce sujet. Un excellent article a paru dans le *Star Weekly* et un autre dans le *Consumers' Digest,* signalant les dangers auxquels s'expose la personne qui s'initie à l'usage de la cigarette. Je crois que le moment est venu pour le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social de se joindre à des associations et à des groupes pour dire aux Canadiens non seulement ce qu'ils ont le droit de savoir mais ce qui les arrachera à la maladie et sans doute à la mort.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire exprimer sincèrement l'espoir et celui, je n'en doute pas, de tous les Canadiens, que le premier ministre pourra, à l'expiration de son mandat, laisser le pays dans une situation aussi florissante que celle où il se trouvait quand le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lui a cédé le pouvoir.

(Texte)

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le président, il me fait plaisir de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre nomination et je vous prierais de transmettre mes chaleureuses félicitations à l'Orateur de la Chambre pour l'honneur qui lui échoit.

Tous les membres de la Chambre des communes sont heureux de la façon dont vous avez présidé les débats jusqu'ici. Votre esprit de justice et votre intégrité sont à l'honneur de la haute fonction que vous remplissez ainsi qu'à la circonscription de Stormont.

Mes hommages s'adressent aussi aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette), qui se sont acquittés de leur tâche avec facilité et brio.

Monsieur le président, si j'ai voulu prendre part à ces délibérations, c'est que je désirais, moi aussi, exprimer en cette enceinte le sentiment de confiance que je ressens depuis le changement de gouvernement. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par toute la population canadienne, laquelle désirait depuis plusieurs mois sortir de cette période d'insécurité et d'indécision que nous a value le régime conservateur.

Il y a deux façon d'examiner la situation présente et partant le programme législatif du gouvernement, tel que nous l'entrevoyons dans le discours du trône. Nous pouvons énumérer les mesures législatives annoncées, les commenter et montrer jusqu'à quel point elles peuvent représenter les aspirations du peuple canadien, ou bien nous pouvons le faire sous forme de comparaison entre l'ambiance qui existait l'an dernier et celle qui prévalait lors de l'ouverture du 25[e] parlement. J'opterai donc pour cette deuxième formule, pour retourner jusqu'à la campagne électorale de 1962, où l'on retrouvait le parti ministériel d'alors sur la défensive, cherchant à se justifier et ne désirant qu'une demi-victoire, en souhaitant conserver suffisamment de sièges pour former un gouvernement, même minoritaire. Il fallait à tout prix s'agripper au pouvoir, en oubliant que la population avait droit d'être éclairée sur notre situation économique et nos relations avec le reste du monde. Je ne veux pas ressasser tous les événements, mais les faits démontrent que nos dirigeants n'ont pas pris leurs responsabilités.

Un deuxième parti, le Crédit social, qui s'était fait vendeur de savon à la télévision pendant deux ans, avait certainement recruté une clientèle dans une partie de la province de Québec. On continua, pendant la campagne, à être toujours aussi constructif, en martellant dans l'esprit des gens qu'ils n'avaient rien à perdre, pas plus qu'il ne leur fallait comprendre la doctrine et, surprise, certains s'y sont laissés prendre! Mais on avait oublié une chose, on ne peut toujours pas demeurer dans le négativisme, et la dernière élection l'a prouvé.

Le mythe des anti s'est passablement effrité depuis le résultat du dernier scrutin.

Monsieur le président, il est très agréable d'aller au cirque, mais y vivre, c'est une toute autre affaire.

Quant au Nouveau parti démocratique, le petit-fils du CCF et le dernier-né du PSD, il était et il est conscient de sa mission de sentinelle. Il groupe de bons éléments; mais espère-t-il un jour réussir à pouvoir former un gouvernement, ici, au pays?

Pour ce qui est de notre parti, et ici je me reporte toujours à la campagne électorale de 1962, après une lutte acharnée aux conservateurs, mettant en évidence leurs erreurs et leur indécision, comparativement au programme que nous leur présentions, le chef du parti libéral a exigé de l'action immédiate et a demandé la convocation rapide des Chambres.

Nous défendions le droit du Parlement d'étudier les problèmes pressants, et nous contestions certaines actions des ministériels.

Tout ce monde, monsieur le président, est donc arrivé à l'ouverture du Parlement le 27 septembre, pour écouter un discours du trône qui n'offrait rien de nouveau et un premier ministre très souvent arrogant. Devant cette intransigeance conservatrice, nous, les libéraux, avons considéré qu'il était de notre devoir de défendre le peuple et nous en sommes venus à la conclusion qu'à ce moment-là, la seule arme à notre disposition était de renverser ce gouvernement qui ne pensait qu'à ses propres intérêts politiques.

Les trois autres partis nous ont accusés de faire de la petite politique, de refuser de donner une chance aux conservateurs, eux qui n'avaient pu faire avec plus de 200 députés (la plus forte majorité à la Chambre depuis la Confédération) ce qu'ils prétendaient pouvoir réussir dans un gouvernement minoritaire, sans toutefois vouloir dialoguer avec l'opposition.

Tandis que les membres du NPD cherchaient à faire élire leur chef lors d'une élection complémentaire et dans une autre province que la sienne, les créditistes, eux les sauveurs de la race canadienne-française, se découvraient une mission nationaliste parmi toutes leurs contradictions et leurs sermons répétés sur le système de l'argent de singe. Ils essayaient de toujours tourner en ridicule nos institutions et nos compétences. Tous les discours du député de Villeneuve (M. Caouette), durant la dernière campagne électorale,

avaient déjà été prononcés à la Chambre durant cette courte session. Un journaliste du journal *La Presse* écrivait en effet dans un article du 30 janvier 1963:

C'est payer trop cher ce que nous gagnons en bilinguisme que d'avoir en Chambre les créditistes.

Nous, les libéraux, nous n'avons peut-être pas fait la manchette autant que ceux qui criaient fort; on nous a critiqués peut-être un peu plus souvent qu'à notre tour, mais ceci ne veut pas dire que nous n'avons rien fait, bien au contraire.

Nous avions pris une décision devant l'incompétence du gouvernement conservateur, et nous avons su, pendant cette période, nous préparer à le remplacer. Notre action était beaucoup plus positive que certains l'ont jugée, et aujourd'hui les faits sont là pour démontrer que nous avons cherché à trouver des solutions, à longue portée, à nos problèmes. Notre programme, durant la dernière campagne électorale, de même que le discours du trône le démontrent. Se réclamer d'un menu unilingue à la cafétéria, c'est très bien; vouloir la traduction de Beauchesne, c'est encore mieux, si la chose est possible; demander la tête de Donald Gordon, ça donne quoi? Surtout si on ne change pas le système... ou si on le remplace par un semblable.

Doit-on pour cela dire qu'une action concertée, action des libéraux, qui peut même paraître silencieuse, n'a pas sa valeur?

Certains ont dit que le Crédit social c'était du nationalisme positif; ça peut sembler l'être pour les Québecois, avec un total de 30 députés dont 26 du Québec. Mais n'est-ce pas de l'action réellement positive que le discours que prononçait le très honorable premier ministre (M. Pearson) sur le biculturalisme en date du 17 décembre? Et qui a pu amener une telle largeur d'esprit chez les dirigeants du parti libéral si ce n'est l'équipe de nos députés, des gens qui savent dialoguer, qui cherchent à se comprendre et à agir dans cette compréhension?

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de servir mon pays dans une telle équipe, sous la direction d'un chef aussi compétent et compréhensif que le premier ministre actuel. D'ailleurs, plusieurs conservateurs nous envient, ou nous ont enviés dans le passé.

Nous avons tous pris connaissance du discours du trône et nous y trouvons des projets de législation qui nous laissent espérer pour l'avenir. Les conservateurs ont beau ridiculiser les «60 jours d'action» de notre parti; ils ne comprennent pas cela, c'est du nouveau pour eux. Ils sont surpris de voir que la meilleure façon de régler un problème, c'est de l'affronter immédiatement, et c'est ce que le parti libéral veut faire et ceci durant les quatre années qui vont suivre. Bien plus, le premier ministre a bien dit et répété que ces 60 jours sont les premiers 60 jours d'action, indiquant par là que ce n'est que le commencement. Déjà, nous ressentons une atmosphère de confiance, nous traitons nos amis en amis, nous appelons les choses par leur nom, le mot «chômage» est revenu au dictionnaire et nous n'avons pas peur de l'employer, en cherchant les moyens de l'enrayer, il y a réellement du changement surtout si l'on considère que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a finalement réussi à se prononcer sur la question des armes nucléaires.

Ce que nous avons prêché durant la campagne électorale, nous le répétons en cette enceinte, et une partie en est même mentionnée dans le discours du trône. Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités, bien qu'il soit évident que nos problèmes sont nombreux et qu'il faudra du doigté sur plusieurs questions.

Monsieur l'Orateur, je suis le premier à admettre qu'il n'y a pas de solution magique sur la question du biculturalisme, mais le gouvernement actuel est bien décidé à établir l'association entre les populations canadiennes d'expressions anglaise et française sur un véritable pied d'égalité.

Le très honorable premier ministre, dans son discours du 20 mai, a fait part à la Chambre de son intention bien arrêtée sur cette question et il a bien dit que c'est en collaborant tous ensemble, maintenant, que nous ferons progresser le fait canadien.

Il est impossible d'avoir un pays bilingue si l'on divise le pays et le Québec; pour demeurer, le Québec doit l'être au sein de la Confédération.

Voilà ce que disait alors le premier ministre actuel.

Personnellement, je suis prêt à dialoguer; la majorité est comme moi. J'ai foi dans notre pays, je crois en la possibilité d'un pays réellement bilingue, avec des institutions qui donnent chance égale aux deux principaux groupes ethniques, tout en protégeant les autres minorités. Parlant de ces minorités, plusieurs députés de la Chambre en ont fait mention au cours de ce débat et j'en suis heureux; mais il faut quand même admettre que ces groupements ethniques ont tendance à se laisser plus facilement assimiler que les Canadiens français, ce qui rend le problème quelque peu différent; la province de Québec est le berceau du Canada et les Canadiens français n'ont jamais cessé de revendiquer leurs droits depuis deux siècles. Il est temps que nous soyons des Canadiens à part entière.

Monsieur l'Orateur, je me permets d'appeler ici à votre attention le fait qu'il existe

dans ma circonscription de Beauharnois-Salaberry une société de la Couronne, où le fait français est loin d'être reconnu à l'échelle de l'administration. Plus de 80 p. 100 des employés sont de langue française et jamais, depuis sa longue existence, un chef de département n'a été de langue française. Apparemment, il n'y en a jamais eu d'assez «qualifiés», à ce qu'on nous dit, comme le faisait remarquer M. Donald Gordon l'an passé à propos du National-Canadien.

Il faut que tous les Canadiens français sentent que les chances sont égales pour eux, car il est souvent difficile de prouver qu'il y a réellement «discrimination». Je presse donc cette commission d'enquête de commencer son travail le plus tôt possible, avant que d'autres éléments ne se servent de ces questions pour poser des gestes regrettables.

Je n'admets pas plus l'entêtement de certains Canadiens de langue française que celui de concitoyens de langue anglaise; il faut que tous les Canadiens s'ouvrent l'esprit et recherchent réellement une meilleure compréhension. C'est notre devoir à nous, comme représentants du peuple à la Chambre, de donner l'exemple et de développer un esprit de fraternité entre les deux groupes ethniques. Nous avons à chercher les solutions, mais nous nous devons de communiquer cet état d'esprit à la population de chacune de nos circonscriptions. Soyons les ambassadeurs de la nouvelle Confédération canadienne, un Canada uni pour en faire un Canada fort.

Il faut condamner ceux qui sèment la haine, et le meilleur moyen d'action contre eux n'est-il pas cette fraternité prêchée par le parti libéral dans le discours du trône, ainsi que par la bouche de ses chefs et de ses députés.

La législation que nous préconisons, pour redresser notre économie, aidera certainement à redonner confiance au peuple canadien. L'institution de la Société canadienne de développement offrira à la population elle-même l'opportunité d'y participer, et elle pourra ainsi devenir plus consciente de ses responsabilités sur le plan national.

Il faut que le peuple se sente plus près de ses dirigeants et que toutes les autres mesures législatives, plus particulièrement celles qui ont trait à l'institution d'un ministère de l'Industrie, d'un office de développement et de prêts municipaux, d'un conseil économique, d'un régime de pensions contributoires et à la nomination d'un ministre de l'Agriculture de l'Est, tendent toutes à créer ce rapprochement parmi les Canadiens.

Nous voulons donner le plus de sécurité économique et sociale possible au peuple canadien, tout comme nous désirons prendre nos responsabilités sur le plan international. D'ailleurs, le très honorable premier ministre s'est déjà affirmé dans ces domaines au cours des quelques semaines d'existence du gouvernement.

Il faut regagner l'admiration des pays libres, et nous le ferons, sans hésitation et sans dissimulation, pour ceux dont nous sommes les représentants élus.

(Traduction)

M. Jack A. Irvine (London): Monsieur l'Orateur, j'aimerais saisir cette occasion de vous féliciter à l'occasion de votre nomination à la haute et digne fonction à laquelle vous avez accédé. Je désire également présenter mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette), non seulement pour la façon brillante avec laquelle ils se sont acquittés de leurs tâches, mais encore pour la sincérité de leurs propos.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que le nouveau député que je suis saisit cette occasion d'adresser la parole avec une certaine appréhension. J'ai le privilège de remplacer à la Chambre l'honorable monsieur Halpenny, et je considère ceci comme un grand privilège. Les commettants de London m'ont fait un grand honneur et m'ont chargé de lourdes responsabilités.

J'aimerais ajouter que la ville de London est devenue un grand centre de fabrication en Ontario. Nous pouvons nous vanter à l'heure actuelle de posséder 200 usines dont la plupart sont en pleine expansion et jouissent d'une grande prospérité, surtout depuis six ans. Si l'on prend la peine de vérifier, on se rend compte que le pourcentage des sans-travail à London est parmi les plus bas pour les villes canadiennes. Nous espérons et nous avons confiance que le nouveau gouvernement fera tout en son pouvoir pour que cet état de choses se maintienne. London a une population d'environ 175,000 âmes. En étendue, c'est la deuxième ville de l'Ontario. Son université de Western Ontario est parmi les meilleures au Canada. Nous avons des moyens d'expédition peu ordinaires. La ville peut se vanter aussi d'avoir un nombre de citoyens propriétaires de leurs propres maisons plus considérable que toute autre ville d'importance semblable au pays. La ville est entourée d'une des plus fertiles régions agricoles du pays. Vous voyez donc, monsieur l'Orateur, que les citoyens de London estiment qu'ils ont beaucoup d'intérêts en jeu.

Nous avons beaucoup entendu parler de chômage ici. Les chiffres semblent parfois faussés pour s'adapter aux besoins de l'individu. Selon un vieux dicton, les chiffres ne mentent pas mais les menteurs jouent parfois avec les chiffres. J'ai été quelque peu déçu

de constater que la Commission d'assurance-chômage n'est pas mentionnée dans le discours du trône. Il me semble que ce programme d'assurance renferme trop d'échappatoires et qu'on en abuse au détriment du contribuable. Comme bien d'autres je connais des gens qui travaillent juste assez longtemps pour avoir droit aux prestations, puis ils se reposent en attendant l'épuisement de leurs crédits; ensuite ils retournent travailler. Voilà un domaine où l'on pourrait faire beaucoup. J'espère que pendant cette période des 60 jours de décision qui a fait tant de bruit, des mesures seront prises au sujet de ce régime d'assurance coûteux mais indispensable.

Je regrette également que nos amis d'en face n'aient point fait mention d'un relèvement de la pension de vieillesse. On avait promis, je crois, peut-être pas d'une façon directe au cours de la dernière campagne électorale, une augmentation d'environ $10 par mois. Même si je vois d'un bon œil cette initiative, je tiens aussi à ce que le Parlement examine à fond toute la loi. Bien des gens qui touchent, à 70 ans, la pension de vieillesse n'en ont vraiment pas besoin. Imaginez donc un peu un homme riche à millions recevant chaque mois un chèque de $65! Il n'est pas impensable que l'on puisse commencer à verser cette pension à ceux qui en ont besoin à partir de 65 ans. Bien des gens ont dû s'arrêter de travailler à 65 ans et ont été sans revenus jusqu'à 70. Même si $65 ou $75 ne représentent pas un bien gros montant, ce serait, comme on dit, mieux que rien. Bien des gens se trouvent dans une situation précaire sans en être responsables.

Étant donné que j'ai acquis une certaine expérience des affaires municipales, monsieur l'Orateur, on me pardonnera peut-être une curiosité naturelle à l'égard de trois passages connexes du discours du trône. Il s'agit de l'Office de prêts municipaux, l'Office national de développement ou de placements, quel que soit son nom, et le Conseil économique du Canada. Le discours du trône a tout juste fait allusion à ces organismes, mais ils pourraient bien nous décevoir cruellement et constituer une supercherie ou une trahison nationale.

Je suis nouveau à la Chambre mais on m'a laissé entendre que les discours du trône sont toujours rédigés en termes vagues et généraux. Dans ce cas, le discours du trône n'a certes pas fait exception à la règle quant à ces trois organismes, mais je me demande si le gouvernement a fait preuve de sagesse à cet égard, vu les engagements qu'il a déjà pris. La campagne du parti libéral était centrée sur des mots d'ordre dont le principal portait sur le plein emploi. On n'a pas parlé de l'emploi maximum, mais bien du plein emploi.

[M. Irvine.]

Les économistes ne s'entendent pas tous sur le pourcentage souhaitable et le pourcentage maximum de l'emploi, ni sur celui du plein emploi. De son côté, le ministre actuel des Finances a révélé à la Chambre ce qu'il entend par emploi maximum, et sa définition est loin de concorder avec ce que l'on pouvait lire dans les feuillets publicitaires et avec les résolutions du parti libéral national. Elle est aussi fort éloignée des promesses des libéraux au cours de la campagne électorale, qui nous assuraient le plein emploi. Pour le Canadien moyen, le plein emploi ne sera réalisé que lorsque tous les Canadiens qui sont prêts à travailler et en mesure de le faire pourront obtenir un emploi.

Le discours du trône ne mentionne aucunement le plein emploi. En fait, il élude le sujet. Il y est question du plus haut niveau d'emploi possible, ce qui voudrait dire n'importe quoi ou rien du tout. Ce n'est pas suffisant pour le chef d'un parti qui s'est engagé à accélérer l'expansion de l'économie, à réaliser et à obtenir le plein emploi. Il se peut qu'après avoir assumé ses fonctions et avoir accepté de relancer l'économie à un rythme plus prononcé qu'en 1962, le premier ministre et le ministre des Finances aient décidé qu'il était plus sage et plus avisé d'esquiver la question.

Comme je l'ai déjà dit, les trois organismes interdépendants proposés par le gouvernement pourraient avoir une certaine importance ou n'en avoir aucune. Commençons d'abord par le Conseil économique. Il pourrait s'agir de l'organisme économique proposé par le gouvernement Diefenbaker, un conseil consultatif travaillant de concert avec le Conseil national de la productivité et le gouvernement; un organisme qui évaluerait, proposerait et favoriserait la réalisation de certains projets particuliers.

Le Conseil économique proposé dans le discours du trône pourrait être aussi tout autre chose. Selon les pouvoirs qui lui seraient conférés, il pourrait devenir une nouvelle bureaucratie qui non seulement recommanderait, mais contrôlerait, dirigerait et ordonnerait. Si c'est là ce que le gouvernement libéral se propose, il aura à compter non seulement avec l'opposition conservatrice, mais aussi avec la population canadienne, de même que le patronat et le salariat.

La main-d'œuvre et le patronat doivent avoir des relations plus étroites et plus harmonieuses. Mais je ne puis croire que, soit les patrons, soit les travailleurs admettent jamais que le premier ministre et le ministre des Finances, ou tous autres ministres ici à Ottawa aient les connaissances ou les aptitudes nécessaires (sans parler du droit) soit pour régir les affaires économiques, soit pour diriger la

main-d'œuvre, en lui donnant l'ordre d'accepter certains emplois dans les localités déterminées, à des salaires précis.

Voilà, cependant, ce que signifie la planification économique poussée à l'extrême, et c'est ce que peut signifier le Conseil économique envisagé par les libéraux. Aucun gouvernement ne peut faire de plans pour obtenir le plein emploi en espérant vraiment les appliquer, à moins d'avoir les pouvoirs nécessaires pour donner des ordres et en assumer la direction. On pourrait, en outre, affirmer que même cette forme ultime de planification et de dirigisme peut se révéler peu efficace, par la simple raison que le Canada ne peut vivre isolé. Dans quelque sens que le gouvernement puisse vouloir diriger son économie, notre pays restera, en effet, toujours vulnérable en face des influences économiques qui s'exercent par delà ses frontières.

Je ne suis pas seul à penser ainsi: les milieux financiers s'inquiètent des renseignements vagues que nous donne le discours du trône. Quant aux travailleurs ils montrent également certains signes d'anxiété. Tout comme aucun homme d'affaires ne veut abdiquer en faveur de la bureaucratie, aucun ouvrier, aucun travailleur qui a fait un placement dans sa maison et sa vie de famille, dans une localité quelconque, n'est prêt à tout vendre pour déménager et recommencer ailleurs, dans une autre région du pays, comme le lui dicterait le gouvernement actuel ou un autre.

Le discours du trône indique que le gouvernement se propose d'établir une caisse de développement national. Là encore, cette déclaration d'intention assez vague et de nature générale a semé l'inquiétude dans les milieux commerçants et les institutions financières. Pour un gouvernement qui s'est vanté, au cours de la campagne électorale, de vouloir restaurer la stabilité nationale, l'administration actuelle semble faire de son mieux pour obtenir le résultat opposé.

Que sera donc cette caisse, ou cette société de développement? S'agit-il, d'une gigantesque caisse mutuelle d'État, qui tirerait ses ressources des principales institutions financières et des petits placements du public? Cette institution placée sous les auspices du gouvernement orientera-t-elle les capitaux par des moyens coercitifs ou bien fera-t-elle, en offrant certains avantages aux capitalistes petits et grands, concurrence à ses propres émissions d'obligations? Fera-t-elle concurrence aux gouvernements provinciaux et municipaux lorsqu'il s'agira de placements? Ce sont là des questions que nous devons nous poser et auxquelles il faut réfléchir avant de prendre des dispositions qui pourraient être fatales.

Le troisième élément du programme économique du gouvernement est l'établissement d'un office de prêts municipaux. Les municipalités accueilleraient naturellement avec plaisir une source toujours prête et toujours disponible de capitaux, qui leur coûteraient peu, pour financer les entreprises locales, et je tiens à ajouter ici qu'à mon avis, le conseil municipal de London serait enchanté de voir instituer quelque chose dans ce genre. J'ai déjà pu m'en assurer lorsqu'on a parlé de la question.

Je suppose que le gouvernement pense à une caisse renouvelable d'environ 400 millions de dollars, en prévoyant des réductions pour les municipalités qui achèveraient leurs travaux dans des délais déterminés. Pareille chose peut sembler attrayante à première vue. Les gouvernements municipaux préconisent, d'ailleurs, depuis longtemps un programme fédéral de cette nature. Toutefois, il y aurait lieu de remarquer que le plan qu'on nous propose paraît n'être qu'une prolongation du régime de prêts institué par le gouvernement précédent, le seul aspect nouveau étant la création d'un office devant centraliser toutes les demandes.

Il serait intéressant de savoir si cette mesure législative accorde aux municipalités plus d'avantages que le programme de travaux d'hiver institué par l'ancien gouvernement. Ce programme était des plus vastes et il faut se rappeler qu'il permettait aux municipalités de percevoir du gouvernement fédéral une part substantielle des frais de main-d'œuvre encourus. Il reste à voir si les municipalités seront plus heureuses d'obtenir des emprunts à intérêt que de partager les frais comme elles le faisaient sous l'ancien régime.

Monsieur l'Orateur, le slogan emprunté par le parti au pouvoir: «60 jours de décision» donne de fait 60 jours de lune de miel au nouveau gouvernement, mais cette lune de miel achèvera bientôt. Le gouvernement devra avant longtemps faire face aux réalités de la vie et remplir les promesses inconsidérées qu'il a faites dans le feu d'une campagne électorale tout à fait extravagante. On a déjà vu dans le discours du trône jusqu'à quel point le gouvernement était extravagant, car son programme prévoit une multitude d'offices, de caisses et de bureaucrates. Nous apprendrons probablement dans le budget le mois prochain combien tout cela nous coûtera.

Le gouvernement s'est engagé à mieux équilibrer les recettes et les dépenses, et à équilibrer en définitive le budget.

Le premier ministre (le très honorable M. Pearson) dans sa campagne de 1962 a promis l'équilibre budgétaire dans les deux ans qui

suivraient son accession au pouvoir. Cela signifie probablement que le ministre des Finances (M. Gordon) fera la moitié du chemin en ce sens dans son budget de 1963-1964. Le rythme actuel de l'économie le porte comme une marée favorable. La Chambre verra dans le budget le degré de responsabilité non seulement du gouvernement au pouvoir, mais des libéraux quand ils sont dans l'opposition.

Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes étant composée comme elle l'est présentement nous permet, à condition que nous nous mettions résolument à la tâche, d'avoir un gouvernement sain et efficace. Les députés de l'opposition verront à ce que cela se produise. Ces six dernières années, nous avons eu une croissance économique comme le Canada n'en avait jamais connue en temps de paix. Nous remettons le pays au nouveau gouvernement en très bon état, et je tiens à dire qu'il nous appartient maintenant, que nous siégions du côté est ou du côté ouest de la Chambre, de placer l'intérêt de la nation au-dessus de celui de nos partis. Unissons-nous dans un esprit de collaboration et de progrès et occupons-nous d'administrer le pays.

(Texte)

M. Gérard Perron (Beauce): Monsieur l'Orateur, comme il se doit et selon la tradition, je dois d'abord adresser mes félicitations à l'Orateur, à l'Orateur suppléant et aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette), qui ont su si bien s'acquitter de leur tâche.

Nous entreprenons ici une besogne des plus sérieuse, étant donné que cette première session du 26e Parlement s'ouvre sur de nouveaux horizons pour l'économie de notre pays.

On a parlé, au cours de la dernière campagne électorale, d'une foule de projets pour favoriser les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le fait d'avoir remis la responsabilité d'administrer les affaires de l'État à ceux qui affichaient tant de pessimisme, comme nous nous en sommes rendu compte lors de la dernière session qui n'a duré que 71 jours et qui s'est terminée en février dernier, semble tellement les avoir stimulés qu'ils sont devenus aussi optimistes que faire se peut.

Nous devons envisager l'avenir du pays et des Canadiens en ayant en vue un tel idéal que, même si le discours du trône est plutôt vague, les énoncés et les sujets que nous aurons à discuter durant cette courte session nous permettent d'espérer beaucoup pour le Canada et tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Évidemment, il y a des choses qui sont peut-être plus pressantes les unes que les autres. Je comprends qu'à la suite d'élections comme celles que nous venons de subir, pendant lesquelles les attaques ont été passablement rapides, où des flèches de toutes sortes ont été lancées surtout contre nous, du Québec, qui en avons eu plus que nous pouvions en absorber, on peut être portés à les relever. Je ne m'amuserai pas ici à relever toutes les attaques qui ont pu être faites contre nous; cependant, je relèverai quelques allusions qu'a faites l'honorable représentant de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), il y a quelques instants, alors qu'il faisait allusion à la monnaie de singe, au «free money» des créditistes.

Je crois, monsieur l'Orateur, que si l'on a, à l'occasion de la dernière campagne électorale, employé des moyens plus ou moins sérieux pour essayer de discréditer ce que les créditistes prônent à la grandeur du pays depuis nombre d'années, soit la nécessité expresse de reviser notre loi bancaire au pays, de façon que l'argent devienne un instrument de service entre les mains des sociétaires, de la société tout entière, on n'a plus le droit, en cette Chambre, de tenter de nous discréditer et de parler de «free money», quand on sait que parmi les nombreux économistes qui siègent aujourd'hui du côté ministériel, on n'a pas su encore trouver de formule capable de relancer notre économie. J'espère qu'on nous présentera autre chose que des formules magiques pour amuser les Canadiens en général, et le Canada tout entier, à la grandeur du pays, autour de formules qui font perdre un temps indéfini pour résoudre les problèmes du pays, lesquels sont grands et nombreux.

C'est à titre de représentant de la Beauce, que j'ai encore une fois l'honneur de représenter, que je puis parler au nom des Canadiens français, surtout, de ma province. Je parle en mon nom personnel. Je ne veux pas engager le groupement dans lequel je milite, mais je crois, après les événements malheureux qui se sont déroulés récemment dans notre province, qu'il est temps que nous envisagions sous tous les angles possibles les différents problèmes qui confrontent notre société canadienne.

C'est à titre de Canadien aimant son pays que j'aimerais, ce soir, être compris de tous, messieurs.

On a beau, au cours d'une campagne électorale, tenter de discréditer un adversaire, je crois que le jour est venu où l'on doit prendre ses responsabilités, et c'est à titre de Canadiens bien pensants que nous devons envisager l'avenir de notre pays.

On a fait grand état de l'État du Québec. On en a beaucoup parlé. On a également parlé, dans certains milieux québecois, de la formule magique des créditistes.

Mais les économistes sauront-ils nous trouver autre chose, du moins ceux qui sont présentement militants du parti ministériel, que les formules d'endettement que nous avons connues.

Le discours du trône nous parle de la création d'un office de développements municipaux. Est-ce que ce sera fait selon la conception des économistes orthodoxes, soit en empruntant à 5 p. 100 pour le prêter aux municipalités à 1 p. 100? Cela ne ferait que changer le malaise de place, puisque l'on devrait taxer indirectement pour payer le lourd fardeau d'intérêts que nous avons déjà à acquitter sur l'énorme masse de dettes que nous avons à la grandeur du Canada: dettes fédérales, provinciales, municipales, scolaires et autres.

A titre de Québecois, je connais quelque chose des problèmes de notre province, de notre belle province de Québec. L'endettement est à n'en plus finir. Le marasme économique dans lequel on se débat, à tous les paliers de l'administration de la chose publique, est inimaginable.

En ce qui concerne nos commissions scolaires, la Commission Parent, dans la province de Québec, prétend qu'un montant de quatre à cinq cents millions devrait être consacré, d'ici quelques années, pour l'élaboration de plans qui permettront de développer les talents de chez nous tant dans le domaine intellectuel que dans le domaine technique ou des connaissances scientifiques.

On parle également d'usines de sidérurgie, depuis plus de dix ou quinze ans, dans la province de Québec. Qu'est-ce qui empêche l'établissement de ces industries secondaires qui transformeraient, chez nous, nos matières premières et permettraient également d'absorber une très grande partie de la main-d'œuvre, contribuant, de ce fait, à enrayer la plaie du chômage qui sévit à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, cette belle province de Québec, depuis trois ou quatre ans, détient le record dans le domaine du chômage. On comptait, au mois de janvier seulement, 200,000 chômeurs dans la belle province de Québec, alors que pour ce même mois, plusieurs centaines de personnes ne trouvaient pas de quoi occuper leurs bras par tout le pays. Il était impossible de construire des usines, chez nous, afin d'enrichir toute la collectivité canadienne. Par ailleurs, pendant ce temps-là, sous le prétexte de la sécurité sociale, qu'est-ce qu'on faisait? On consacrait plus de 132 millions de dollars, pour le bien-être social, tout en faisant de multiples enquêtes pour essayer, non pas de découvrir la façon d'enrayer la misère, mais afin de refuser à des milliers de personnes les bénéfices de lois qui auraient fourni à ces gens l'occasion de procurer à leur famille le beurre et le pain qui leur manquaient.

Que nous offre-t-on? Un office de développement et de prêts municipaux et une agence de développement régional. De telles commissions existent déjà à l'échelle provinciale, et nous en avons une multiplicité. On a également institué une société de financement pour d'énormes travaux qui doivent être entrepris dans la province de Québec, comme nous avons eu l'automne dernier à l'occasion de l'étude de la commission du développement des provinces Atlantique, dont on a discuté pendant de nombreuses journées, ici même.

Qu'est-ce qui empêche de réaliser toutes ces choses, même si on a dit qu'à l'avenir ça prendrait beaucoup d'imagination pour essayer de relancer l'économie canadienne?

Je crois que nous avons des hommes d'affaires à la grandeur du pays, dans notre propre province comme dans les autres, qui ont suffisamment d'imagination pour connaître les besoins du peuple et les possibilités que nous avons de transformer et usiner chez nous selon les aspirations et les besoins de notre peuple. Les choses essentielles pour le consommateur, aujourd'hui, est-ce que cela manque au pays?

Je parle de la nourriture et du vêtement. Évidemment, je ne mentionne pas le logement, car je crois qu'il est temps de trouver des solutions pour sortir des taudis des villes de Montréal, Québec et autres endroits du Canada, où des familles doivent vivre présentement avec de nombreux enfants.

Combien de familles s'inquiètent du lendemain, non pas à cause du manque de biens disponibles, mais plutôt parce que le consommateur n'a pas les moyens de se payer ce que nous pourrions produire.

Combien de choses ne pourrions-nous produire nous-mêmes pour suffire à la demande si les consommateurs avaient la capacité de payer ce dont ils ont besoin?

Nous avons des Chambres de commerce, des mouvements d'étude, et toutes sortes de commissions qui cherchent des solutions aux problèmes économiques, et une politique susceptible de créer de l'emploi. Mais pendant ce temps-là, tout en parlant d'industrialisation, on laisse une partie de la population sous-alimentée parce qu'il lui est impossible de se trouver de l'emploi dans son propre pays.

Cet état de choses existe dans ma propre circonscription, parce que nous n'avons pas la possibilité d'installer des usines secondaires qui pourraient employer la plus grande partie de la main-d'œuvre de la population de la Beauce. Cette circonscription, qui existe depuis 250 ans, ces pionniers de l'Amérique du

Nord, ont même dû s'exiler dans d'autres provinces et même en dehors du Canada afin de trouver de quoi occuper leurs bras.

On parlait ici, l'automne dernier, et on en reparlera encore, de la protection que nous devons accorder à nos travailleurs qui doivent aller gagner leur vie dans l'État du Maine, chez nos voisins du sud.

Pourquoi n'y a-t-il pas moyen de faire preuve d'imagination et de relancer notre économie dans la mesure où, financièrement, l'argent ne viendra pas contrecarrer les plans de nos administrateurs tant aux paliers municipal ou scolaire, qu'à l'échelon provincial?

On a beau rire de la «Free money» créditiste, mais je crois que le peuple est plutôt en droit de rire du manque de sérieux des solutions de nos économistes aux problèmes nombreux qui existent à l'heure actuelle dans notre société. Il n'est pas facile de trouver des formules pour résoudre ces problèmes. Ce n'est pas en déblatérant contre les formules qu'on règle des problèmes.

L'État du Québec est présentement en marche. Il n'est pas plus exigeant qu'il le faut, mais il demande que la Confédération canadienne donne l'occasion aux Canadiens français de se sentir chez eux en cette terre d'Amérique qu'est le Canada, afin que l'on puisse aller de l'avant, à titre de partenaires égaux, en ce XX[e] siècle.

Ainsi que l'a déjà dit un grand chef du parti libéral, le XX[e] siècle serait le siècle du Canada. Monsieur l'Orateur, si nous voulons réellement que le XX[e] siècle le soit, je crois que nos propres institutions financières, qui ont toujours joué contre les intérêts du peuple canadien tout entier devront, à l'avenir, coopérer pour le bénéfice des Canadiens.

A l'heure actuelle, des étrangers viennent chercher chez nous les matières premières, ce qui procure du travail à des étrangers, et ensuite leur donne l'occasion de faire des bénéfices en nous revendant ces matières premières sous forme de différentes marchandises dont nous avons besoin. On s'est plu a dire, lors de la campagne électorale du parti libéral, ainsi que l'atteste la page 11 du fascicule, ce qui suit:

> Un nouveau gouvernement libéral se chargera pleinement de voir à ce que la masse monétaire soit suffisante et que la rareté du crédit ne vienne pas paralyser les affaires...

Alors, qu'est-ce qui empêche donc notre province, comme les neuf autres provinces du Canada, d'entreprendre immédiatement une foule de travaux, étant donné que déjà, à l'échelon provincial ou municipal, on a fait des plans pour développer l'économie de notre pays?

[M. Perron.]

Qu'est-ce qui empêche la réalisation de ces nombreux projets, sinon l'argent ou les crédits à la disposition de ces organismes qui sont prêts à entreprendre chez nous ces travaux afin de relancer l'économie au Canada?

On nous parle également, dans le discours du trône, de la question du biculturalisme et on en a fait grand état à l'occasion de la campagne électorale. On a confié au digne représentant de la circonscription d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne) la responsabilité de voir à la préparation de la commission qui doit étudier cette question à fond.

Je me demande si la population du Québec aura confiance en cette commission quand elle verra qui en a la responsabilité? En lisant ses écrits, on constate que les gouvernements provinciaux deviennent des succursales du pouvoir central, et cela en s'appuyant sur le rapport de la Commission Rowell-Sirois, de toutes, peut-être la plus centralisatrice des commissions d'enquête.

A la suite du rapport de cette Commission, nous avons vu la centralisation avec les libéraux de l'époque qui, entre 1940 et 1945, ont enlevé miette par miette, morceau par morceau, à la province de Québec la possibilité de prendre ses responsabilités dans le domaine de la sécurité sociale.

Malheureusement, nous rencontrons encore des Canadiens qui prétendent que c'est la faute des Canadiens français si nous n'occupons pas, dans la Confédération, la place que nous aurions dû avoir, mais que nous avons été obligés d'abandonner dans certains domaines. Pourquoi? Qu'est-ce qui a empêché les provinces de ce prévaloir de certains avantages dans le domaine de la sécurité sociale, sinon l'impossibilité financière de rencontrer des objectifs que le XX[e] siècle a créés dans le monde entier?

A titre de Canadien français du Québec, je souhaite de tout cœur que cette commission sur le biculturalisme soit autre chose qu'un objet d'amusement, pendant une couple d'années, soit jusqu'à ce que l'on fête la Confédération canadienne en 1967, à l'occasion de l'Exposition universelle dans la province de Québec.

Comme le disait hier le député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin), j'espère bien que ce ne sera pas là une autre occasion pour nous faire manquer le bateau à nous, Canadiens. Nous ne voudrions pas encore une fois manquer le bateau. Nous sommes actuellement en pleine «évolution» et remarquez bien que je ne dis pas «révolution». Nous voulons que le Québec ait sa part dans la Confédération. Nous voulons y avoir notre mot à dire, économiquement et politiquement, à la grandeur

du pays, et même à la grandeur du monde entier. Nous désirons un Canada où nous pourrons vivre en conformité des aspirations légitimes de la personne humaine, qui manque de sécurité mais qui a quand même énormément de respect pour la liberté.

Sécurité et liberté, je crois que c'est un exemple que l'on doit porter bien haut aujourd'hui, car sous le prétexte de la liberté et de la sécurité, des peuples entiers ont passé sous les bottes des dictateurs. La dictature économique que nous subissons présentement n'est peut-être pas pour nos concitoyens canadiens, aussi écrasante que la dictature politique que des peuples ont eu à souffrir. Si, au nom de l'autorité, des dictateurs ont pu asservir des peuples, je crois que nous n'avons pas plus le droit, au nom de la liberté, de permettre à la démocratie d'exploiter des masses entières, comme nous le voyons dans notre Canada.

Nombreux sont les pères de famille tant de la classe agricole que de la classe ouvrière, employés d'usine, citoyens de petites et grandes villes, qui ont mis leur confiance dans l'avenir du pays! Combien d'hommes d'affaires se rendent compte que tout ne tourne pas rond dans leur pays?

Et maintenant, parlons de contradictions. Le discours du trône mentionne la nomination d'un deuxième ministre de l'Agriculture, un Canadien français représentant les provinces atlantiques et connaissant davantage les problèmes des cultivateurs de l'Est et, en même temps, le ministre de l'Agriculture actuel annonce l'abandon de la subvention sur le lait. Je me demande, monsieur l'Orateur, si c'est là une politique de nature à redonner confiance au peuple canadien-français du Québec, et je me demande si vraiment la Confédération canadienne ne continue pas de jouer contre nous, car je représente une population composée de grandes familles canadiennes-françaises qui ont dû s'expatrier, ici et là, faute de possibilités d'emploi dans leur propre patelin, dans leur propre comté.

Nous avons eu des hommes d'imagination qui ont su construire des usines reconnues tant sur le plan national qu'international. A titre d'exemple, je pourrais citer les gâteaux «Vachon» de Sainte-Marie de Beauce. Notre pays compte encore des hommes d'affaires qui ont de l'imagination au XX^{e} siècle. Si les crédits étaient mis à leur portée, par l'intermédiaire d'une banque de financement industriel!—Nous avons actuellement une Banque d'expansion industrielle qui refuse 75 p. 100 des prêts demandés. Si les crédits étaient plus faciles à obtenir, s'ils étaient accessibles à ces hommes d'affaires, nous verrions la situation industrielle se transformer chez nous de façon à employer une main-d'œuvre supplémentaire. Je souhaiterais que la province de Québec ne détienne plus ce fameux record du chômage au Canada.

On a fait grand état, au cours de la dernière campagne électorale et en général, du fait que la province de Québec avait lancé un ultimatum. Et on le répète encore. Il ne reste plus que dix mois selon cet ultimatum, pour redonner à la province de Québec une partie de ses droits sur la fiscalité, c'est-à-dire 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations, et 100 p. 100 des droits successoraux. Combien d'entre nous ont réalisé que deux mois sont déjà écoulés depuis que cet ultimatum a été lancé? On semble vouloir faire oublier cet ultimatum.

On a dit, au cours de la dernière campagne électorale, que nos formules magiques n'avaient aucune valeur. On préfère peut-être continuer aller s'agenouiller à l'autel des financiers du pays, de ceux qui «contrôlent» la monnaie et le crédit partout, en vertu du système bancaire que nous avons au Canada. On nous paralyse dans nos activités possibles, nous Canadiens, nous empêchant ainsi de faire de notre pays un pays où les Canadiens auraient plus souvent le sourire aux lèvres au lieu de rides sur le front, causées par les inquiétudes du lendemain.

Nous avons constaté un changement radical dans la teneur des discours prononcés à la Chambre. L'an dernier, le parti libéral se plaisait à blâmer le parti conservateur dans une note des plus pessimistes, au point même d'empêcher parfois les hommes d'affaires de se lancer favorablement dans nos industries, parce qu'ils craignaient pour l'avenir financier du pays. Ce même parti est aujourd'hui des plus optimistes. Est-ce là la justification de ce que nous avions préconisé pendant plusieurs années déjà? Les bons partis sont-ils bons uniquement lorsqu'ils sont assis sur les banquettes de l'opposition?

Monsieur l'Orateur, j'espère que nous connaîtrons la valeur de certains qui ont, aujourd'hui, une responsabilité administrative dans les affaires du Canada. Que ce parti ministériel ne continue pas à faire comme le représentant de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), qui essaie de nous ridiculiser. Ce dernier ne devrait pas oublier qu'à titre de député d'une circonscription, au sein d'un gouvernement minoritaire, il doit, comme moi, représenter les intérêts de tous les Canadiens, et c'est avec la sincérité d'un homme politique que l'on doit tendre vers cet objectif, et non pas en dénigrant les tiers partis ni en essayant de prédire qu'ils n'ont aucun avenir.

Le Crédit social a contribué à porter des coups d'épingles et d'aiguilles. Aujourd'hui, dans le Québec, on trouve que «ça bouge depuis le 18 juin» et ce, même si l'on ne veut pas

nous donner le crédit d'avoir déclenché ce réveil d'un sentiment nationaliste au Canada français.

Je ne me crois pas obligé de dire que ce n'est pas simplement en réclamant un menu bilingue à la cafeteria que nous atteindrons notre objectif, car nous avons vu derrière cela autre chose que le simple fait du bilinguisme. Nous y avons vu autre chose, et par ailleurs, l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), déclarait lui-même quelques mois avant la campagne électorale que les Canadiens français du Québec ne se contenteraient plus, désormais, de simples chèques bilingues. Nous y avons vu également autre chose que le simple bilinguisme. Nous y avons vu deux grandes races formant la base même de cette Confédération, qui veulent aller ensemble de l'avant. On s'est plu à dire que le meilleur sentiment était de faire du Canada, «from coast to coast», un pays où il fait bon vivre, un pays capable de donner la sécurité et la liberté à tous et chacun de ses citoyens.

Ce que nous voulons, ce ne sont pas des formules miraculeuses pour nous libérer du joug économique, mais l'institution d'un système monétaire, fondé sur la logique et des faits mathématiques, qui nous permettrait d'établir un équilibre constant entre la production et la consommation, qui empêcherait l'argent de venir contrecarrer les plans de ceux qui sont capables de rendre notre pays plus riche et plus producteur et qui veulent donner au monde entier la preuve qu'il est possible aux gens de diverses nationalités de vivre dans un pays que la constitution elle-même a reconnu comme étant bilingue.

Monsieur l'Orateur, j'interprète peut-être le problème du fait français d'une façon différente de celle de votre prédécesseur qui, lui, n'y voit rien d'autre que l'égalité avec les néo-Canadiens arrivés récemment dans notre pays. A mon sens, il y a une marge entre le droit de parler et de s'éduquer dans sa langue maternelle et celui d'un fait reconnu par acte constitutionnel, soit celui de partenaires égaux en cette terre d'Amérique, dans ce beau et grand pays qu'est le Canada.

Alors, c'est au nom de tous les Canadiens que je réclame, ici, de ceux qui ont la responsabilité administrative du pays d'offrir, sinon les formules magiques qu'ils prétendent avoir, du moins des moyens ordinaires de régler le problème, en tenant compte des nombreux économistes qui sont dans leurs rangs et qui doivent trouver les formules nécessaires pour redonner confiance au peuple, dans un climat politique où tous nous pourrons être en droit de nous attendre que le 20e siècle est véritablement le siècle du Canada.

[M. Perron.]

(Traduction)

M. Fred T. Armstrong (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, comme c'est mon premier discours à la Chambre, je tiens à m'associer aux préopinants pour vous féliciter de votre nomination à ce haut poste que vous saurez très bien remplir, je n'en doute pas. Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant, qui est aussi président des comités et, à l'instar des autres députés, offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce sont deux des meilleurs discours que j'aie entendus jusqu'à présent.

Ma circonscription de Shelburne-Yarmouth-Clare, une des plus belles du Canada, est située dans la plus belle province, la Nouvelle-Écosse. Elle englobe trois circonscriptions provinciales: Shelburne, qui est une circonscription simple; Yarmouth, une circonscription double, et Clare, une circonscription simple. Le comté de Shelburne comprend presque uniquement des Canadiens de langue anglaise. La population de Yarmouth est moitié de langue anglaise, moitié de langue française, tandis que celle de Clare est à peu près entièrement d'expression française. Les gens du comté de Shelburne sont pour la plupart des pêcheurs qui vivent surtout du produit de leur pêche. La ville de Lockeport, dans le comté de Shelburne, compte trois conserveries de poisson qui emploient environ 350 travailleurs, hommes et femmes, pour dépecer le poisson et le mettre en conserve. De petits chalutiers et des palangriers amènent le poisson à cet endroit où travaillent des gens de la région avoisinante. Il en est de même à Shelburne, sauf que les conserveries ne sont pas aussi grandes. On trouve aussi à Shelburne la *Ven-Rez Products Company*, qui fabrique des meubles de bureau et des meubles pour les écoles en contre-plaqué moulé. Shelburne est également célèbre pour son beau granit qui est transformé en pierres tombales et en revêtements qui servent à la construction d'immeubles.

Les gens de l'autre partie du comté de Shelburne s'adonnent à la pêche ou travaillent dans les conserveries de poisson, à l'exception de ceux qui habitent aux environs des rivières Clyde, Upper Clyde et Ohio qui sont employés dans l'industrie forestière. Il y a aussi des chantiers de construction de bateaux dans les régions de Shelburne, de Shag Harbour et de Woods Harbour, où l'on construit des homardiers qui sont vendus sur place ou aux États-Unis.

(Texte)

La population du comté de Clare dépend largement de la pêche, d'un peu de l'agriculture, de la forêt et de la construction navale pour vivre, mais c'est surtout de la pêche qui

assure la plus grande partie du revenu des familles de cette partie de mon comté. Il y a plusieurs petites entreprises qui construisent des bateaux de 35 à 50 pieds de long, dont un grand nombre sont exportés aux États-Unis. Mais il y a cependant deux grands chantiers maritimes qui emploient approximativement 100 personnes chacun. Ces chantiers construisent des bateaux allant jusqu'à 125 pieds de long et qui servent surtout à la pêche aux pétoncles et à d'autres genres de pêche en eau profonde. Ces entreprises ont été organisées pendant la guerre par des Acadiens de langue française, que l'on trouve en grand nombre dans cette partie de mon comté.

Me permettriez-vous, monsieur le président, de vous dire que la population de langue française des comtés de Yarmouth et de Clare compte bien un jour bénéficier des émissions télévisées du réseau français de la société Radio-Canada. Vous connaissez l'histoire de cette population acadienne et je n'ai pas besoin de vous la rappeler ce soir. Vous pouvez alors juger aussi bien que moi de l'importance de la culture française et des moyens de communication en cette langue pour mes électeurs acadiens. J'ai appris récemment, par la voix des journaux, que la société Radio-Canada allait bientôt construire un poste satellite à Cheticamp au Cap-Breton et aux Îles-de-la-Madeleine. Je ne m'y connais pas en problèmes techniques, mais j'ose espérer qu'il serait probablement tout aussi facile d'ériger un poste satellite à Digby Neck pour satisfaire aux demandes bien légitimes de notre population de langue française.

J'espère que mes collègues de la province de Québec m'aideront auprès des autorités du ministère pour obtenir ce poste satellite.

Il y a aussi dans mon comté le collège de Sainte-Anne à la Pointe de l'Église. C'est un collège qui est connu de toute la population acadienne et qui a certainement permis aux Acadiens de conserver et de développer leur culture française.

Les révérends pères Eudistes le dirigent, et il y a un peu plus de 300 étudiants qui le fréquentent. Il y a deux mois, on a commencé des travaux au coût de $300,000 pour accueillir 150 étudiants de plus. C'est donc dire que mes électeurs de langue française sont actifs et que la population française de mon comté cherche à se développer avec tous les moyens modernes dont on peut bénéficier.

(Traduction)

La population du comté de Yarmouth compte énormément sur les pêcheries et aussi sur l'exploitation forestière et l'agriculture. La principale industrie de la ville de Yarmouth est la fabrique de coutil de la *Cosmos Imperial Mills Limited* qui emploie environ 400 personnes. Une autre industrie est exploitée par la *Thistle Knitwear Company Limited* qui fabrique des chandails et des plaids écossais. La ville compte également la *Yarmouth Ice Cream and Dairy Company Limited*, de gros fournisseurs de lait et producteurs de beurre, de fromage, de crème glacée et de divers produits congelés.

Les localités de Wedgeport et de West Pubnico sont bien connues pour leurs pêcheries et possèdent toutes deux leurs propres usines de transformation. On y construit également des embarcations de 35 à 50 pieds de longueur pour la pêche aux homards et pour l'agrément; ces bateaux sont vendus aux États-Unis. West Pubnico compte également une fabrique d'autobus scolaires. Dans ces deux régions, la population est en majorité d'expression française.

Yarmouth doit aussi faire face à des problèmes particuliers, dont celui du service de télévision qui est assuré par une station satellite qui transmet les émissions d'une station d'Halifax. Nos gens sont heureux de pouvoir bénéficier de ce service, mais ils voudraient que la zone de desserte soit agrandie et ils m'ont demandé d'essayer d'obtenir un autre canal.

Il y a également la question de notre aéroport local qui est désuet et qui n'est plus assez grand pour recevoir les gros avions. On avait dit, avant l'élection de 1962, qu'une somme de 1.6 million avait été réservée pour agrandir l'aéroport, mais depuis ce temps-là, rien n'a été fait à ce sujet. Il s'agit apparemment d'un autre projet touché par le programme d'austérité. Si l'aéroport de Yarmouth n'est pas agrandi ou amélioré, nous aurons un service auxiliaire d'Halifax ou de Saint-Jean (N.-B.), peut-être deux ou trois fois la semaine, ce qui serait la pire déconvenue que la partie ouest de la Nouvelle-Écosse aurait jamais connue.

Par exemple, les acheteurs de homards cherchent à activer les ventes avec d'autres pays, en vue d'expédier des homards vivants et de la chair fraîche de homard dans d'autres parties du Canada et partout aux États-Unis. Notre industrie touristique s'en ressentira vivement si le projet n'aboutit pas. Après que le gouvernement aura examiné la question, des mesures seront prises, je crois, pour améliorer la situation.

Nous avons également un transbordeur à moteur, le *Bluenose*, qui fait la navette entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine). Il fait chaque jour le trajet aller-retour durant l'été et la saison touristique. Ce service a débuté en 1956. Nous sommes très heureux que le *Bluenose* fasse la navette entre ces deux ports, mais les propriétaires d'hôtels et de motels ainsi que les marchands de Yarmouth

estiment que le navire, étant une propriété canadienne exploitée par les chemins de fer Nationaux et ayant un équipage canadien, devrait jeter l'ancre la nuit à Yarmouth et non à Bar Harbour (Maine). En ce cas, les touristes arriveraient dans notre ville à la fin de l'après-midi pour faire leurs courses et passeraient la nuit dans nos hôtels et motels. Je me propose d'attirer l'attention du gouvernement sur cette question.

Comme je le disais plus tôt, monsieur l'Orateur, ma circonscription est essentiellement une région d'industries primaires. En ce qui concerne les industries primaires que sont la pêche et la récolte de la mousse d'Irlande, je me rends compte qu'elles ont été négligées au cours des trois dernières années dans notre région. On a besoin d'installations meilleures et plus nombreuses, parce que, chaque année, on construit plus de bateaux et qu'il y a de plus en plus de pêcheurs. Dans la plupart des localités de notre région, on n'a apporté aucune amélioration aux quais et aux brise-lames qui répondaient à peine aux besoins il y a dix ans; en conséquence, ces installations sont tout à fait insuffisantes, compte tenu du nombre croissant de bateaux utilisés chaque année. Nos pêcheurs ne veulent pas de cadeaux, mais ils désirent qu'on leur fournisse des installations raisonnables pour abriter leurs bateaux et leur matériel.

Il est réconfortant, monsieur l'Orateur, de savoir que notre premier ministre, qui dirige le pays depuis si peu de temps, a déjà rendu visite au premier ministre du Royaume-Uni et au président des États-Unis et qu'il a eu des entretiens fructueux avec ceux-ci. Selon moi, on ne saurait trouver de meilleure façon de vivre et de prospérer qu'en entretenant des relations de bon voisinage.

Je suis heureux de voir qu'un passage du discours du trône parle d'abaisser les barrières qui entravent les échanges commerciaux. C'est un pas dans la bonne voie, surtout à l'égard de nos échanges avec les États-Unis, car c'est presque exclusivement dans ce pays que nos gens de la circonscription de Shelburne-Yarmouth-Clare peuvent trouver des débouchés pour leur poisson, leur mousse d'Irlande et d'autres produits.

Depuis des années, on parle d'établir une limite de douze milles sans jamais rien faire. Je suis heureux de voir que le présent gouvernement cherche à la réaliser. S'il réussit, les pêcheurs canadiens en retireront de grands avantages.

Je suis certain que la création d'un programme complet de pensions à participation plaira aux Canadiens et j'espère que le gouvernement, aussitôt que possible, portera les pensions de vieillesse, les prestations d'assistance-vieillesse ainsi que les pensions aux aveugles et aux invalides à $75 par mois et qu'il en étendra les avantages aux femmes célibataires et aux veuves dès l'âge de 60 ans.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire combien je suis fier d'être député à la Chambre des communes et de travailler avec des hommes aussi remarquables que vous tous de tous les partis. J'aimerais féliciter le premier ministre d'avoir su s'entourer de ministres aussi compétents. Mon seul objectif maintenant, c'est de m'acquitter de la tâche pour laquelle mes commettants de Shelbourne-Yarmouth-Clare m'ont élu.

M. Joseph Slogan (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord ajouter mes félicitations aux nombreuses autres que vous avez reçues à la suite de votre élection à votre poste important. Je suis certain que vous conserverez la confiance des membres de tous les partis pendant de nombreuses années encore. J'aimerais également offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M[lle] Jewett et M. Choquette).

J'aimerais féliciter tous les députés qui ont été réélus. On dit que le choc des idées constitue le véritable dialogue en régime démocratique. Tous ici nous croyons fermement à la démocratie. Je crois que nous nous lions tous d'amitié avec des membres de tous les partis. C'est un grand plaisir d'avoir été réélu et de pouvoir renouer ces relations amicales.

J'aimerais pendant un moment faire certaines observations au sujet de la composition de la Chambre. J'ai été très amusé ces derniers jours de voir les simples députés libéraux faire leur premier discours à la Chambre les uns après les autres. Je crois que c'est très bien. De fait, on n'obtient pas facilement ce privilège, car dans la dernière législature, l'un des députés de l'arrière-ban s'est plaint amèrement du fait qu'un petit groupe de dirigeants l'empêchait de prendre la parole, lui demandait de faire censurer ses discours et le reste. Je me demande parfois jusqu'à quel point cette liberté accordée aux tenants du parti libéral est inspirée par des sentiments altruistes. Je m'attendais à entendre certains de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles. Je croyais qu'après toutes leurs déclarations sur l'action et l'esprit de décision, les ministres nous diraient un après l'autre quelle est la politique d'action qu'ils préconisent pour le Canada. Ils se sont renfrognés dans le plus complet mutisme. Il me semble qu'ils se servent tout simplement de leurs tenants pour masquer l'inexistence de leur politique. De fait, leur politique semble très éphémère, car on dirait qu'elle se désintègre de jour en jour à mesure que s'écoule la fameuse période de 60 jours.

J'aimerais faire un bref commentaire sur la formation du cabinet. Il y a quelques jours

j'ai participé à Toronto au congrès de l'Association dentaire du Canada. J'ai profité de l'occasion pour rendre visite à certains de mes amis qui appartiennent à des groupes ethniques différents. Je dois dire qu'ils semblent de nos jours être tous libéraux. Ils se sont montrés très vivement désappointés du fait que le gouvernement avait oublié d'appeler au cabinet le très compétent député de Parkdale (M. Haidasz) qui, du point de vue de l'ancienneté, l'aurait mérité. Je crois qu'on avait d'ailleurs demandé au premier ministre de le nommer. Il aurait fait un excellent ministre de la Santé, mais au lieu de cela le premier ministre l'a relégué au rang de «caddy» du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh). Il y a d'autres bons députés de l'autre côté de la Chambre. Il y a, par exemple, le député de Fort-William (M. Badanai) et le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso). Ils représentent le tiers élément de la vie canadienne dont nos honorables vis-à-vis ne se sont pas tellement souciés de parler. Je parle du quart de la population canadienne qui n'est ni d'origine anglo-saxonne ni d'origine française. Pendant 22 ans, les libéraux ne se sont pas préoccupés de ce groupe. Le très compétent député de Vègreville a siégé ici pendant huit années sans qu'on lui accorde la moindre reconnaissance.

Les choses ont été tout autres quand le parti conservateur a pris le pouvoir. L'ancien ministre du Travail a été nommé immédiatement et il a été l'un des meilleurs ministres du Travail que le pays ait jamais eu. Nous avons maintenant un sénateur indien, deux sénateurs ukrainiens, chacun représentant l'une des religions. Nous attendons tous pour voir ce que le gouvernement fera au sujet de ce tiers élément qu'il a tellement loué du bout des lèvres. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le premier ministre (le très honorable M. Pearson) ont clamé leur indignation. Ils ont dit que les conservateurs parlaient continuellement de ce tiers bloc de la vie canadienne. Ils ont prétendu être les véritables représentants de ces gens. Or, ces gens attendent. Je regrette d'être obligé de parler au nom de ces Torontois, mais de toute évidence, les députés actuels de leur région de Toronto ne s'occupent pas d'eux.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés libéraux des premières banquettes seront pleins de prévenance pour les députés de l'arrière-ban et aussi l'opposition, comme cela se doit. On sait aujourd'hui que les députés de l'arrière-ban sont indispensables et qu'il faut parfois les payer assez cher, ainsi que les libéraux l'ont appris. Ils ne s'achètent pas facilement. Un fait est certain: l'opposition représente l'opinion de 57 p. 100 de la population canadienne. Le gouvernement devrait donc se préoccuper plus de l'opposition que de son propre programme qui a été rejeté par la majorité de la population canadienne, tout comme la plupart des candidats libéraux.

Je ne veux pas être toujours aussi négatif. Je tiens à dire quelques mots du grand parti conservateur et de la ligne de conduite qu'il a suivie. Nos amis ont trop souvent mal compris cette ligne de conduite et nos adversaires en ont trop souvent faussé le sens. Le parti conservateur a vu le jour longtemps avant le Canada. En 1854, un jeune avocat du nom de John A. Macdonald a recruté un groupe de jeunes audacieux qui ont emboîté le pas derrière son dynamisme. Parmi eux, on trouvait des hommes de toutes tendances, mais ils avaient comme objectif commun d'unir les colonies existantes menacées de l'extérieur et désorganisées. Il a entrepris de réaliser la Confédération et de créer la nation canadienne. Treize ans plus tard, cette nation a vu le jour, en grande partie grâce à l'initiative du parti conservateur. Sir John A. Macdonald, le premier des premiers ministres du Canada, ne s'est pas ensuite reposé sur ses lauriers. Il s'était donné une autre mission, celle d'étendre et d'unir ce Canada d'une mer à l'autre. Pour y arriver, il a entrepris d'aménager le chemin de fer du Pacifique-Canadien.

Ce fut la première grande réalisation dans l'histoire du Canada. En comparaison, la voie maritime du Saint-Laurent n'est rien. Presque un siècle plus tard, nous venons d'inaugurer la route transcanadienne. L'opposition disait, dans le temps, que nous construisions des chemins de fer de wigwam en wigwam. J'ai rappelé ce petit fait d'histoire pour démontrer que le programme du parti conservateur a toujours été avant tout canadien, conçu pour servir le pays et l'unité nationale. Je ne vous donnerai pas une leçon d'histoire ce soir, mais je voudrais parler de l'année 1957. Après 22 ans d'un règne libéral, la Confédération commençait à se désagréger. Le chef du parti conservateur a déclaré à la population canadienne que son parti voulait donner les mêmes occasions à toutes les régions du pays, à toutes les classes de la société et à tous les secteurs de l'économie. Il a déclaré que certaines parties du pays avaient subi un recul, par exemple les provinces Maritimes, l'Ouest et le Nord. Il déclara qu'il y avait certaines classes de la société qui tiraient de l'arrière; c'était les petits salariés. Ce sont ces gens-là qui étaient assujettis à un revenu fixe. Ils étaient de plus en plus défavorisés parce que l'indice du coût de la vie augmentait chaque année au rythme de 3.7 p. 100, au cours de la dernière décennie du régime libéral, et leur

maigre pension était dévorée par les besoins. Ce groupe comprenait les vieillards pensionnés, les aveugles, les infirmes, les anciens combattants, les Indiens, etc. Il a déclaré qu'un certain secteur de l'économie traînait la patte, et il a mentionné les petits hommes d'affaires et les cultivateurs.

Nous avons annoncé ce que nous ferions pour remédier à la situation, et nous nous sommes attelés illico à la tâche après notre élection de 1957. Nous avons immédiatement augmenté de $9 par mois les pensions de vieillesse. Monsieur l'Orateur, on a parlé des partisans de la hausse de $6. Les honorables vis-à-vis feraient bien de se rappeler que le gouvernement libéral a été défait au mois de juin de cette année-là, et que l'augmentation de $6 n'est pas entrée en vigueur avant le 1er juillet, de sorte que c'est nous qui avons dû verser l'augmentation de $6; immédiatement après, nous avons encore accru les pensions de vieillesse de $9 par mois et par la suite, d'un montant supplémentaire de $10. Cela a apporté plus d'un million de dollars aux vieillards pensionnés de ma seule circonscription.

Nous avons aussi augmenté les pensions aux vieillards nécessiteux, aux aveugles, aux infirmes, aux anciens combattants, et nous n'avons pas négligé les Indiens. Nous avons nommé un sénateur d'origine indienne et nos Indiens ont le droit de vote. Autrefois, ils le détenaient dans l'Est du Canada, mais en 1898 le gouvernement libéral de l'époque le leur enleva.

Nous avons amélioré leurs conditions de logement, et si vous doutez de mes dires, il vous suffira de traverser la réserve indienne de ma circonscription et de constater les progrès dont jouissent là 3,500 Indiens en ce qui concerne l'instruction, les nouveaux bâtiments scolaires, les nouvelles habitations, les nouvelles routes. On voit des entreprises grâce auxquelles les Indiens assurent leur indépendance économique, comme des coopératives de pâte de bois. Nous avons encouragé des gens qui s'étaient laissé distancer. On parle souvent du rapport Glassco et de l'intégration des écoles et des hôpitaux indiens, et la chose est en train de se réaliser dans ma circonscription. Je voulais le signaler en passant.

Nous nous en sommes pris ensuite aux secteurs économiques qui accusaient du retard, notamment les petites entreprises. Pour la première fois, le gouvernement a consenti des prêts aux petits hommes d'affaires, et leur accorde jusqu'à 25,000 dollars pour améliorer leurs locaux commerciaux et accroître leur capacité de concurrence dans la société contemporaine.

[M. Slogan.]

Quant à l'agriculture, nous l'avons étudiée selon les normes qui nous ont servi à analyser les autres problèmes du Canada. Car, en somme, quels sont les principaux problèmes agricoles? Vous les connaissez, monsieur l'Orateur. La température qui est difficile à prévoir en est un. Aussi avons-nous permis à un plus grand nombre d'agriculteurs de bénéficier de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et avons-nous accru les subventions. Nous avons institué des régimes d'assurance-récolte et, afin d'éliminer le problème des surplus, nous avons établi un programme de vente accéléré. Le crédit se faisant rare, nous avons aboli l'ancienne commission du prêt agricole pour la remplacer par la Société du crédit agricole. Sous le régime libéral, l'ancien organisme ne prêtait en moyenne que 4 millions de dollars par année alors que, seulement pour l'année dernière, la Société du crédit agricole a prêté 90 millions de plus. Ces mesures fournissent un indice de ce que nous avons fait pour faciliter le crédit aux agriculteurs, mais de son côté le parti libéral prétend qu'il le rendra encore plus facile.

Pour stabiliser les prix, nous avons institué l'ARDA et la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Je pourrais vous raconter l'histoire du blé, la plus fameuse jamais entendue. Lorsque nous avons conclu avec la Chine un accord sur la vente de blé, le député qui représentait Assiniboïa à ce moment-là a dit: «Il ne s'agit pas d'un marché car aucun prix n'a été fixé.» Les députés ne se souviennent-ils pas du marché que le gouvernement libéral avait conclu avec la Grande-Bretagne et qui a privé les cultivateurs de l'Ouest de 600 millions de dollars? Nous ne voulions pas répéter la même erreur en établissant un prix fixe.

Le prix du blé était de $1.67 le boisseau lors de la signature de l'accord avec la Chine. Plus tard, il est monté à plus de $2 le boisseau, ce qui signifie des millions de dollars de plus pour les cultivateurs de l'Ouest, sans qu'il n'en coûte un cent aux contribuables. Quand les cultivateurs ont marché sur Ottawa, ils demandaient une subvention de 30c. le boisseau. En fin de compte, ils ont obtenu davantage sans que cela coûte rien aux contribuables.

Des porte-parole libéraux ont parlé d'un prix minimum de $2 le boisseau. M. Argue, quand il est venu à Springfield, a fait encore mieux. Il a parlé de $3 le boisseau pour le blé, en vertu du régime des deux prix, pour les premiers 300 boisseaux, ainsi qu'un minimum garanti de $2 le boisseau pour le reste. Monsieur l'Orateur, je l'approuve pleinement, et j'attends simplement qu'on en applique le principe.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis du lait gratuit aux écoliers. Nous avions des excédents importants de lait. Il nous a donc dit que nous aurions du lait gratuit pour tous les écoliers. Nous l'attendons encore. On a fait toutes sortes de promesses aux cultivateurs. Une de ces promesses, c'était un premier versement plus élevé sur l'avoine et l'orge, qu'on annoncerait avant les semailles. Or, le temps des semailles est venu, mais il n'y a pas eu de déclaration dans ce sens. Cela prouve simplement que le gouvernement manque de décision et d'énergie. C'est le gouvernement de l'immobilisme, un gouvernement qui voudrait nous faire oublier ses promesses.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de l'agriculture, car de nombreux porte-parole qui s'y entendent très bien en la matière l'ont déjà fait, mais il est vraiment regrettable que nous soyons obligés d'avoir deux ministres de l'agriculture. De fait, celui que nous avons à l'heure actuelle n'a plus rien à faire dans ce domaine puisqu'il s'occupera désormais de ventes aux enchères. Le gouvernement n'a pas assez de travail pour un ministre et les fermiers de l'Ouest comme de l'Est du Canada n'envisagent pas avec joie le morcellement des politiques d'agriculture nationales établies par le précédent gouvernement.

Nous avons dit que certaines régions du pays avaient marqué un recul et que nous remédierions à la situation. Je ne parlerai pas des provinces Maritimes puisqu'elles ont un bon nombre de représentants remarquables qui peuvent plaider en leur faveur, mais je tiens à signaler ce qui se passe dans ma province, le Manitoba. Des années durant, les libéraux ont promis de construire une digue dans le sud de la Saskatchewan, mais c'est un gouvernement conservateur qui a réalisé ce projet. L'aménagement du Columbia serait déjà lancé si ce n'était de l'indécision d'un certain gouvernement provincial.

Et le Manitoba? Je vois un sourire s'ébaucher sur les lèvres de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). J'ai cru pendant longtemps qu'il était le porte-parole du Manitoba et c'était un jour de malheur quand le gouvernement prit le pouvoir. Comme c'est un bon Manitobain rempli de qualités, je m'attendais que le premier ministre reconnaisse tout de suite la valeur de cet homme et qu'il place à ses côtés l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Monsieur l'Orateur, cet homme devait devenir premier ministre un jour. Il est vraiment malheureux qu'un homme de cette valeur n'ait eu que le poste de leader de la Chambre et de secrétaire d'État. J'estime que je dois prendre sa défense, car il mérite mieux que ce qu'il a reçu.

Au Manitoba, nous avons le chenal évacuateur des crues de Winnipeg. Nous possédons un réseau intégré de barrages et de réservoirs et ce que nous aurons de plus important, ce sera l'Institut de recherches nucléaires de White Shell dans ma propre circonscription de Springfield. Qu'en retirerons-nous? J'ai fait mes premières armes en politique comme jeune étudiant en 1953, parce que 90 p. 100 des jeunes gens quittaient Springfield qui était sans avenir. Qu'est devenu Springfield aujourd'hui? On a dit que c'était la perle du Manitoba et l'Institut de recherches nucléaires de White Shell est l'une des plus grandes entreprises qui sont venues s'y installer. Elle y a été établie grâce au programme d'expansion nationale de l'ancien gouvernement qui visait à favoriser l'expansion de ces régions du pays qui tiraient de l'arrière. J'espère que tous les députés auront l'occasion de venir la visiter.

Quelque six cents hommes y travaillent à l'heure actuelle et, dans quelques mois, environ 500 personnes habiteront la nouvelle ville qui y sera établie. Plus de 20 millions de dollars y ont été dépensés et, éventuellement, les frais dépasseront largement les 200 millions. Et qu'est-ce que cela signifie? Il ne s'agit pas tellement d'emplois dans le domaine de la construction pour la population du Manitoba et d'ailleurs, mais d'en donner à ces jeunes gens brillants des universités, dans le cadre du programme de recherches tendant à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces jeunes, qui ont dû quitter la province, et même le pays, pour tenter leur chance ailleurs, peuvent maintenant trouver les mêmes possibilités au pas de leur porte.

Pendant la dernière campagne électorale, les libéraux avaient organisé au Manitoba un programme télévisé ou téléthon, ou quelque chose dans ce genre, où il fallait poser des questions par téléphone. Un de mes mandants en a posé une, et il a reçu du parti libéral du Manitoba une lettre dans laquelle on lui disait:

> Le programme nucléaire Whiteshell n'a jamais fait l'objet de la campagne électorale. Jusqu'ici, le parti libéral a favorisé l'établissement de toutes les installations de cette nature dans la province du Manitoba et il continuera à le faire.

J'ai écouté avec intérêt l'honorable représentante de Winnipeg-Sud (M^me^ Konantz) nous dire qu'elle-même et le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) allaient faire beaucoup pour le Manitoba. Or, où étaient-ils quand le premier ministre actuel (M. Pearson), qui prétend considérer les affaires nationales avec une telle largeur d'esprit, essayait d'enlever toutes ces belles choses au

Manitoba, pour les apporter à sa propre circonscription? Où étaient-ils alors? Le ministre des Affaires des anciens combattants siégeait à l'Assemblée législative du Manitoba. Et où est-il à présent? La seule chose qu'il a faite pour l'Ouest canadien, c'est de renvoyer un des hommes les plus capables de la Commission des pensions aux ex-militaires. Si c'est là le magnifique apport qu'il allait faire à l'Ouest canadien, il pourrait tout aussi bien faire ses valises et venir à Ottawa, parce que ce n'est pas à cette fin que la population du Manitoba l'a élu.

Les libéraux ont vanté hypocritement les mérites de cette installation. Regardons les manchettes d'il y a quelques temps. Voici une manchette du *Beaver* de Beauséjour en date du 3 février 1960: «Pearson en faveur d'un déménagement du centre nucléaire». Et celle-ci «Les libéraux exercent de plus en plus de pressions contre le centre de recherche». Voilà le genre de pressions exercées par le parti libéral pour essayer de priver le Manitoba de cette installation pour l'implanter dans la circonscription du premier ministre. On a marché sur la capitale. Les députés se rappellent-ils la manifestation des femmes d'Elliott Lake? On dit que 500 d'entre elle étaient venues à Ottawa. Je les ai comptées, elles n'étaient que 150. Elles ont fait tout ce qu'elles pouvaient et le premier ministre actuel était au premier rang de ceux qui voulaient priver le Manitoba de cette installation pour l'implanter dans sa circonscription. Est-ce là attitude digne d'un chef national? Est-ce là l'attitude digne du parti libéral? Dans ce cas, on ne doit pas être surpris que l'Ouest du Canada l'ait jugé comme il l'a fait. On continuera à le juger de la sorte.

J'ai parlé du Nord. Nous avions des ambitions pour le Nord. Les députés savent-ils ce que le premier ministre actuel, ce grand chef aux vues nationales, a dit quand nous avons présenté notre programme de routes d'accès aux ressources naturelles: «Vous construisez des chemins d'igloo en igloo». Est-ce que cela ne rappelle pas l'époque où nous essayions d'édifier le Canada et de le lier ensemble au moyen du Pacifique-Canadien. A cette époque, les libéraux disaient que nous construisions un chemin de fer de wigwam en wigwam. La doctrine du parti libéral n'a pas changé, pas plus que celle du parti conservateur, car nous avons la même attitude fondamentale au sujet des problèmes nationaux et de l'édification de la nation qu'à cette époque. Il n'y a pas à se surprendre qu'Harry Boulette—qui a été candidat libéral aux élections provinciales au Manitoba en 1958 ou 1959, je crois—m'ait appuyé au cours de la dernière campagne électorale. Il a déclaré que la politique de l'ancien gouvernement libéral avait mené le Nord à la faillite. Boulette est reconnu comme le roi du Nord. Il a déclaré que la politique du gouvernement conservateur insufflait une vie nouvelle à nos régions septentrionales. Il n'est pas étonnant que les libéraux aient reçu une si faible proportion des votes dans le Nord, quand leurs propres sympathisants et leurs candidats lâchent le parti. Ils doivent vraiment manquer d'idées. M. Harry Boulette n'a pas été le seul. Le candidat dans Brandon-Souris a abandonné le parti à cause de son attitude sur la question des armes nucléaires. Pendant la campagne, il a organisé une démonstration anti-nucléaire à Winnipeg. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du jugement porté par la population dans l'Ouest canadien sur le présent gouvernement.

Je pense qu'il est grand temps de remplacer les programmes de bouts de chandelle par des programmes visant à unifier le pays et pour ma part, j'ai hâte de voir les ministres qui siègent de l'autre côté de la Chambre se lever l'un après l'autre pour nous exposer quels programmes ils entendent nous présenter en vue d'édifier la nation. Je serais heureux qu'on nous les présente et nous les appuierons certainement s'ils sont pour le bien du Canada.

Je tiens à féliciter les députés de l'arrière-ban du présent Parlement, parce qu'ils se conduisent certainement mieux que ceux du dernier Parlement. Pour notre part, nous ne suivrons pas les exemples que les libéraux ont donnés ici le 19 décembre dernier. Les députés se souviennent-ils de ce jour-là . . .

M. Matheson: Après six heures.

Des voix: Silence!

M. Slogan: . . . quand on a empêché le premier ministre de parler. Un ami, qui avait eu connaissance de cet incident, m'a déclaré par la suite: «La Chambre des communes, vous savez, fut naguère un cercle de gentilshommes dont les membres passaient leur temps à la chasse et au jeu. Après cette manifestation, elle ressemble plutôt à une fraternité de cheminots dont les membres passent le plus clair de leur temps à manœuvrer leurs locomotives et à les faire siffler.»

Au cours des quelques minutes dont je dispose, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire connaître ma circonscription aux deputés. Elle s'étend de Winnipeg à la frontière ontarienne, parcourt 300 milles en direction nord, comprend une superficie d'à peu près 30,000 milles carrés, et 50,000 habitants qui représentent tous les groupes ethniques et toutes les croyances. C'est un Canada en miniature. On y trouve des banlieues et de vastes régions où l'on peut franchir une centaine de milles sans rencontrer âme qui vive. Nous avons des Indiens, des Métis, des Ukrainiens, des

Polonais, des Allemands et des gens de toutes les nationalités qui sont venus chez nous au cours de la grande vague de l'immigration sous le gouvernement libéral—et je lui en reconnais le mérite—plutôt comme colonisateurs que comme immigrants. Ils se sont établis chez nous et ont travaillé d'arrache-pied à édifier le Canada. Comme moi, les fils et les filles de ces colonisateurs prennent place dans les tout premiers rangs des professions libérales, du monde des affaires, et de tous les secteurs de la vie. Je le répète, je regrette que le gouvernement actuel n'ait pas jugé bon de reconnaître ceux qui représentent un quart de la population canadienne.

J'espère que le premier ministre corrigera cette anomalie et qu'il le fera sous peu, car j'estime que ces gens sont très méritants. Je n'entends nullement par là ravaler quelque autre groupe. J'ai passé un certain temps dans la province de Québec. La première institution que j'ai fréquentée était une école française où l'on n'enseignait pas l'anglais. J'ai le plus vif respect pour toutes les nationalités et pour le Canada tout entier. Mon seul souhait, c'est que nous accordions la préséance au Canada, que nous ne divisions pas notre nation, que nous ne fragmentions pas nos programmes. J'estime que le gouvernement peut compter sur l'appui de tous les deputés s'il présente des lignes de conduite qui viseront surtout à édifier un Canada puissant et uni, pour le bien-être des générations futures. Le gouvernement n'aura pas à craindre d'être défait à la Chambre s'il nous présente des programmes de ce genre. Mais aussi longtemps qu'on morcellera notre nation, aussi longtemps qu'on épousera des opinions étroites et sectaires, aussi longtemps qu'on accordera plus d'importance à l'arbre qu'à la forêt, le Canada sera sûrement dans un état déplorable et la population du Canada ne mettra pas longtemps à rendre un autre verdict et à réélire un gouvernement conservateur qui a pour objectif d'unifier le Canada.

(Texte)

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à ceux qui m'ont précédé dans ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, pour vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre.

Je félicite aussi l'Orateur suppléant pour son élection à ce poste ainsi que les motionnaires (M[lle] Jewett et M. Choquette) qui ont fait honneur à la nouvelle et jeune équipe du parti libéral.

En tant que représentant de Gaspé, je suis heureux que le discours du trône contienne des projets qui touchent tout particulièrement les régions sous-développées. C'est la première fois qu'un discours du trône en promet autant pour les régions sous-développées et celles qui souffrent d'un surplus de main-d'œuvre, comme c'est le cas en Gaspésie.

Dans mon comté touristique, monsieur l'Orateur, il y a une population de 65,300 habitants, dont 29,800 peuvent exercer leur droit de vote.

Durant les premiers mois de 1963, il y avait plus de 6,000 chômeurs, dont 4,500 touchaient des prestations d'assurance-chômage et 1,500 de l'assistance-chômage du Service social.

Monsieur l'Orateur, on s'alarme parce que le chômage au Canada représente parfois six, sept ou huit pour cent de l'effectif de la main-d'œuvre, lorsque dans mon comté, cela dépasse 50 p. 100 et plus durant les mois d'hiver—et l'hiver dure six mois.

Les lois que le gouvernement fédéral a adoptées au cours des dernières années pour combattre le chômage n'ont pas favorisé tellement les régions sous-développées du Québec et des Maritimes, tout spécialement la Gaspésie.

Monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire-trésorier de la ville de Chandler pour les sept dernières années, je vous cite les faits suivants en connaissance de cause, surtout en ce qui a trait au programme des travaux d'hiver.

Cette loi favorise plus les municipalités de l'Ouest et du centre du Canada que celles des Maritimes et du Québec.

En Gaspésie, nous avons deux saisons, l'hiver et l'été. La période des travaux d'hiver, cette année, a débuté le 15 octobre pour se terminer le 31 mai, et cela à Halifax, à Chandler, à Montréal, comme à Toronto et à Vancouver.

Mon collègue à la Chambre des communes, le député de Vancouver-Quadra (E. Deachman) est arrivé à Ottawa vers le 10 mai pour l'ouverture de la session et il m'a déclaré qu'avant son départ de la côte du Pacifique, le temps des tulipes était chose du passé à Vancouver et que les fleurs d'été étaient écloses.

Le 10 mai, le même jour, je dînais avec les élèves du collège classique du Séminaire de Gaspé, et le même matin, mon automobile était immobilisée par une tempête de neige à Murdochville.

Les municipalités de mon comté ne peuvent presque pas bénéficier du programme des travaux d'hiver parce qu'il y a trop de neige et que la température est trop froide.

Le ministère du Travail devra former un comité pour la revision de la loi et des règlements régissant le programme des travaux d'hiver. Lorsqu'il faudra choisir des

représentants pour cette étude, que des personnes des régions sous-développées en fassent partie.

Monsieur l'Orateur, l'adoption d'une autre mesure pour aider les régions où le chômage était chronique ne favorisait pas la Gaspésie. Il s'agit d'un décret du Conseil portant le numéro CP-1961/326 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu pour aider les industries dans une zone d'excédent de main-d'œuvre.

Les autorités de la ville de Chandler et celles de douze municipalités de la région ont présenté, en avril 1961, un mémoire pour que notre région soit déclarée zone d'excédent de main-d'œuvre.

Le 24 avril 1961, le sous-ministre du Travail donnait la réponse suivante:

Comme vous le savez, une enquête a été menée le printemps dernier pour voir si le village de Chandler pouvait être reconnu comme zone d'excédent de main-d'œuvre pour les fins du programme d'allocations spéciales du coût en capital. On a constaté que la région ne satisfaisait pas aux conditions requises pour être ainsi désignée en vertu du programme.

Pour être désignée comme zone d'excédent de main-d'œuvre, 1) une région doit avoir été classée par le ministère du Travail dans la catégorie des zones d'excédent de main-d'œuvre pour au moins 50 p. 100 des mois d'été de la période allant de 1953 à 1960 et 2) l'emploi doit avoir diminué au cours de cette période. Notre étude de la situation révèle que le village de Chandler a été classé dans cette catégorie pour moins de 50 p. 100 du temps requis et que l'emploi à Chandler a augmenté au cours de la période. Comme vous pouvez le constater, Chandler ne répond à ni l'une ni l'autre de ces deux conditions nécessaires.

Étant donné que la désignation est fondée sur la tendance de l'emploi et du chômage au cours de la période 1953-1960 et vu que, d'après les rapports, votre région ne satisfait pas aux conditions, je me plais à croire que vous comprendrez qu'il ne serait guère utile de tenir une nouvelle enquête.

Votre bien dévoué,
George V. Haythorne.

Monsieur l'Orateur, au cours des années '50, j'étais officier de placement au bureau d'assurance-chômage à Chandler, et j'affirme que les données statistiques indiquant le nombre de personnes en chômage étaient conformes aux demandes déposées au bureau, mais ne représentaient pas la situation réelle de la région.

Les Gaspésiens étaient au courant que nous n'avions pas d'emplois à leur offrir dans l'industrie forestière, dans le domaine de la construction, ou ailleurs. Ils se disaient donc qu'il leur était inutile de se rapporter pour un emploi à un bureau de la région, où on ne pouvait leur trouver d'emploi.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

(Traduction)

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DESCHATELETS—DÉNÉGATION RELATIVE À UN ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL»

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Dans le journal *Globe and Mail,* édition d'aujourd'hui, je constate que mon nom est mentionné, en première page, en rapport avec le paragraphe suivant, que je cite:

(Traduction)

Peu de temps après la victoire libérale, un dîner que l'on a désigné depuis sous le nom de «partie du Ruby Foo's» eut lieu à Montréal. M. Banks et des députés libéraux y assistaient. On remarquait entre autres la présence du ministre des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets, M. Edmund Asselin, député de Notre-Dame-de-Grâce, et M. Georges Lachance, député de Lafontaine, qui a représenté M. Bernard Boulanger, directeur du programme de bien-être de l'Union internationale des marins, lors de l'enquête Norris.

(Texte)

Je suis des plus étonné que mon nom soit mentionné dans cette nouvelle, car je n'ai jamais rencontré ni même parlé au téléphone à M. Harold C. Banks, que je ne connais pas et que je ne pourrais même pas décrire. Je dois ajouter que je n'ai jamais mis les pieds dans le restaurant «Ruby Foo's» et, au surplus—et ceci je le regrette—je n'ai jamais eu le plaisir de luncher ni de dîner avec mes collègues de Notre-Dame-de-Grâce et de Lafontaine (MM. Asselin et Lachance).

Dans les circonstances, j'espère bien qu'après avoir vérifié les faits, l'auteur de cette nouvelle confirmera ma déclaration. Je dois ajouter que mes deux collègues, les députés de Notre-Dame-de-Grâce et de Lafontaine nient également le bien-fondé de cet article.

(Plus tard)

M. Georges Lachance (Lafontaine): Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion, il y a quelques instants, de faire suite à la déclaration de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Deschatelets). Je désire ajouter que j'appuie sans réserve la déclaration qu'il a faite à l'effet que ni lui ni l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce, ni moi-même n'avons été invités ou n'avons participé à un dîner, en la présence de M. Banks, avec qui je n'ai jamais dîné auparavant. De plus, je dois ajouter que je n'ai pas mis les pieds dans le restaurant où a eu lieu ce dîner, depuis deux ou trois ans.

(Traduction)

M. Edmund Asselin (Notre-Dame-de-Grâce): Je pose la question de privilège. Je croyais que le ministre des Travaux publics avait tiré les choses au clair. Cependant, je tiens à ajouter que je n'étais pas présent et que je n'ai pas été invité non plus à la réunion dont il est question dans le *Globe and Mail* de ce matin.

M. Frank Howard (Skeena): Pourrais-je signaler moi aussi à ce sujet que je ne connais pas Hal Banks et que je n'ai aucun désir de le rencontrer.

(Plus tard)

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier). Étant donné la façon presque scandaleuse dont le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) s'est tout à l'heure désolidarisé du rapport paru dans le *Globe and Mail,* et vu que le même rapport publie qu'il y a eu des rencontres entre le ministre de la Justice et un organisateur libéral . . .

M. l'Orateur: Quelle est votre question, exactement?

M. Grégoire: Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre de la Justice se désolidarise du rapport publié aujourd'hui à l'effet qu'il a eu des entretiens avec un des directeurs de la *S.I.U.*?

(Traduction)

M. l'Orateur: La question est tout à fait inadmissible, mais afin de compléter la nouvelle, je dirai que le restaurant en question est situé dans ma circonscription. Je n'étais pas au courant de cette réunion et je n'ai rien eu à y voir.

LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE 1963-1964

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet

le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1964, lequel message est lu par M. l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, j'aimerais faire une déclaration au sujet du budget des dépenses. Le budget principal des dépenses déposé aujourd'hui est celui qui a été préparé l'automne dernier et qui a servi de base aux oprations effectuées sous l'autorité de mandats spéciaux du Gouverneur général en avril et mai de l'année courante.

Le budget supplémentaire des dépenses (A) est également déposé aujourd'hui; il renferme les modifications d'usage au budget principal. Le total des dépenses budgétaires qui figurent dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses pour 1963-1964, y compris les montants déjà approuvés au titre de lois en vigueur et les sommes qu'on demande au Parlement d'approuver, s'élève à $6,545,504,515.

Étant donné qu'il a fallu poursuivre le financement des opérations du gouvernement par mandat spécial pour les deux derniers mois de 1962-1963, il faudra attendre que les chiffres définitifs des dépenses de cette année-là soient disponibles avant de faire des comparaisons détaillées. Le gouvernement a l'intention de faire rapport au Parlement de toutes les dépenses et de tous les crédits pour 1962-1963, après avoir effectué une étude minutieuse afin de déterminer les postes et les montants qui doivent être imputés aux comptes de cette année-là.

La Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, soit la Commission Glassco, a proposé des moyens d'améliorer la façon de présenter les prévisions budgétaires à la Chambre. Ces moyens sont à l'étude mais aucun changement n'a été apporté à la façon dont les prévisions de l'année financière en cours seront présentées.

Avec l'assentiment de la Chambre, je vais maintenant déposer deux tableaux relatifs à ces prévisions pour qu'ils soient insérés dans le hansard. Le premier est une comparaison des prévisions de 1963-1964 avec les prévisions budgétaires de quelques années précédentes. Le second est une ventilation du budget principal de 1962-1963 et de celui de 1963-1964, comprenant les frais d'administration et d'exploitation, les frais d'équipement et autres.

Monsieur l'Orateur, il y a deux façons de réaliser des économies dans les dépenses du gouvernement. La première, c'est de faire un examen minutieux de chaque poste de dépenses et des détails de l'effectif. La seconde, c'est de faire une réévaluation réaliste des politiques et des programmes approuvés dans le passé et reportés plus ou moins automatiquement d'une année à l'autre. Pareille réévaluation vise à établir s'il y a lieu de laisser tomber ou, du moins, de réduire la portée de certains programmes qui pouvaient être tout à fait fondés et utiles lors de leur mise en vigueur pour en adopter d'autres dont l'importance se fait sentir davantage par suite des conditions économiques et sociales qui règnent à l'heure actuelle. Ces deux formules sont indispensables à une vérification approfondie des dépenses de l'État. Il se peut néanmoins que la deuxième méthode, qui permet de réexaminer les programmes existants, offrira plus de chances d'éliminer, ou du moins de réduire, les dépenses publiques d'ordre secondaire, alors qu'un examen trop méticuleux des détails risque d'aboutir à des économies de bouts de chandelles.

Le Conseil du Trésor étudie actuellement les programmes de chaque ministère, avec l'aide et la collaboration des ministres intéressés. Cet examen durera nécessairement plusieurs mois. Toute réduction des prévisions de 1963-1964 qui résulterait de cette analyse se reflétera sur les crédits qu'on demandera ensuite à la Chambre de voter.

D'autre part, le gouvernement poursuit l'étude des recommandations de la Commission Glassco; on mettra en œuvre dans les meilleurs délais celles qui visent à accroître l'efficacité des rouages de l'État ou à réduire utilement les dépenses.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre des Finances à faire publier au hansard les notes explicatives et les tableaux connexes ayant trait aux prévisions budgétaires de 1963-1964?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voir les notes explicatives et les tableaux dont il est question ci-dessus à l'appendice, page 463.*]

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de nous faire le ministre des Finances au sujet du dépôt de ce budget des dépenses intéresse évidemment tous les honorables députés. Je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance de la déclaration dont on remet parfois le texte aux critiques financiers avant de déposer les prévisions. Pour le moment, tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons écouté avec intérêt la déclaration du ministre et que nous accorderons à ses explications l'attention qu'elles méritent. Si j'ai bien compris, le Conseil du Trésor serait encore en train de reviser ces prévisions budgétaires, mais je suppose que celles qu'il nous a présentées constituent le budget définitif de son gouvernement pour l'année financière

et qu'elles ne devraient pas être modifiées sauf si de nouvelles dépenses s'imposent.

Je suis heureux de voir qu'enfin, il est question du rapport de la commission Glassco... (*Applaudissements*)...et du fait que le présent gouvernement songe à étudier certaines des économies recommandées par cette commission. Pour le moment, monsieur l'Orateur, il n'y a rien à dire à ce sujet sauf que nous sommes heureux qu'on nous présente aujourd'hui le budget des dépenses de la prochaine année. Je ne sais pas au juste comment les honorables vis-à-vis vont s'y prendre pour nous présenter les dépenses budgetées de l'année dernière qui, à cause de leur propre obstruction, n'ont jamais été approuvées par le Parlement.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Nowlan: Je suppose qu'il faudra un projet de loi tendant à valider ces dépenses, sans quoi notre groupe devra s'interroger sérieusement sur la ligne de conduite à adopter. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux qu'on nous présente ces prévisions aujourd'hui. J'espère que le présent gouvernement pratiquera les économies que ses prédécesseurs ont cherché à réaliser. Nous approfondirons cette question et y reviendrons quand les circonstances le permettront.

(Plus tard)

L'hon. M. Gordon propose:

Que les messages de Son Excellence ainsi que le budget des dépenses déposé aujourd'hui soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

ENTRETIENS AU SUJET DU CANTONNEMENT AU CANADA D'UNITÉS DE L'ARMÉE AMÉRICAINE DE L'AIR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. A-t-il eu ou se propose-t-il d'avoir des entretiens ou de tenir des réunions avec son homologue des États-Unis, le secrétaire à la Défense; ou les fonctionnaires civils ou militaires de son ministère ont-ils eu des entretiens avec leurs homologues sur la possibilité de stationner des unités de l'aviation des États-Unis au Canada?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Je crois que certains avis officieux ont été reçus au sujet de la possibilité que des propositions soient faites au Canada visant la dispersion des escadrilles de défense aérienne des États-Unis. Nous n'avons reçu aucune communication officielle à ce sujet.

Comme les honorables députés le savent, le gouvernement a l'intention d'examiner à fond notre politique de défense. Dans cet examen, on accordera une place importante à la question de la collaboration du Canada avec les États-Unis en vue de la défense de l'Amérique du Nord. Les diverses propositions qui pourront être faites au sujet de la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de défense seront étudiées minutieusement.

LES PÊCHERIES

LA CONVENTION DU PACIFIQUE-NORD—ENTRETIENS AU SUJET DU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-on ajouter foi aux communiqués provenant du département d'État des États-Unis disant que des délégués américains, canadiens et japonais se réuniront à Washington à compter du 6 juin pour s'entretenir de la convention internationale visant à réglementer la pêche en haute mer dans le Pacifique? Si tel est le cas, le ministre nous fera-t-il connaître la nature de ces pourparlers et nous dira-t-il s'il a l'intention de soumettre la question de ce traité au comité de la marine et des pêcheries de la Chambre avant la date que j'ai mentionnée?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La dernière partie de la question touche à un problème que le ministre des Pêcheries étudiera en temps et lieu. Pour ce qui est de la première partie, comme j'en ai informé la Chambre en réponse à une question de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam le 20 mai, je puis dire que le renouvellement de la convention internationale sur les pêches du Pacifique Nord sera discuté à la réunion de la semaine prochaine où le gouvernement canadien sera représenté. On fera une étude préliminaire du maintien du principe d'abstention.

M. Frank Howard (Skeena): Question supplémentaire: puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si l'on procède à des ententes ou si l'on étudie la possibilité de permettre à une délégation d'observateurs parlementaires d'assister à cette réunion de Washington, comme en 1952 ou 1953, au moment de la signature du traité à Tokyo?

L'hon. M. Martin: On n'a pas étudié cette question.

(Plus tard)

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, vu le temps qui s'est écoulé, je me demande si je pourrais

rappeler au ministre des Pêcheries la question que j'ai posée plus tôt au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui poser une question connexe.

Voici. Étant donné le profond mécontentement qui règne par suite de la mesure prise récemment par le gouvernement à l'égard de la Commission des pêches du Pacifique Nord, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement canadien n'entamera pas d'autres négociations ni ne prendra des mesures relatives au traité jusqu'à ce que le Parlement, par l'intermédiaire du comité de la marine et des pêcheries, ait eu l'occasion d'examiner la question à fond?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député je dirai tout d'abord que le profond mécontentement qu'aurait entraîné la décision déjà prise par le gouvernement est loin d'être général. En réponse à sa deuxième question, je voudrais dire que lorsque le gouvernement décidera de convoquer le comité permanent de la marine et des pêcheries, la Chambre en sera avisée.

LES NATIONS UNIES

LE YÉMEN—PARTICIPATION DU CANADA À LA MISSION PROPOSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la suite de la dépêche publié aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, où il est dit que le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a proposé hier l'établissement d'une mission de deux cents observateurs des Nations Unies au Yémen, le ministre peut-il affirmer à la Chambre qu'un contingent canadien sera mis à la disposition des Nations Unies pour faire partie de la mission envisagée?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai eu l'occasion de m'entretenir là-dessus hier après-midi avec le secrétaire général. Je puis assurer au député de Burnaby-Coquitlam que le gouvernement canadien examinera sérieusement toute requête que pourrait lui faire parvenir le secrétaire général au sujet de l'institution d'une mission d'observateurs des Naions Unies au Yemen.

Je crois comprendre que le secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité, songe à puiser dans le personnel de l'Organisation de surveillance de la trève, qui se trouve déjà sur place, et de la Force d'urgence des Nations-Unies. Les députés n'ignorent pas que le Canada est l'un des principaux participants de ces deux organismes des Nations Unies institués en vue du maintien de la paix. Le secrétaire général a fondé le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité sur les communiqués que lui avait transmis le distingué militaire suédois, ancien directeur de l'Organisation de surveillance de la trève, qui a analysé ce problème du Yemen. Je suis heureux de signaler que le major Sharpe, officier canadien qui fait partie de l'organisme de Surveillance de la trève pour le compte des Nations Unies, lui a prêté main forte dans cette tâche.

TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA SESSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, en réponse à une question que lui avait posée le député d'Oxford, le ministre a dit qu'il comptait voir le secrétaire général des Nations Unies à 4 heures le même jour afin de discuter de la crise financière que traverse cette organisation. Étant donné les nouvelles parues ce matin selon lesquelles le ministre a effectivement rencontré le Secrétaire général pour lui faire part de l'attitude du gouvernement canadien à l'égard de ce problème, et surtout du rôle de premier plan que joue notre délégation, le ministre pourrait-il nous mettre au courant de l'attitude du gouvernement à ce sujet, et notamment nous donner les grandes lignes du rôle prépondérant que jouent les délégués de notre pays pour contribuer à régler cette crise?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je sais gré à mon honorable ami de l'hommage qu'il vient de rendre au travail de notre délégation à la session spéciale des Nations Unies. Il est vrai que j'ai vu hier le secrétaire général et que j'ai discuté avec lui des difficultés qu'éprouvent les Nations Unies à faire face aux frais d'exploitation de son activité pacificatrice.

De fait, la délégation canadienne est, aujourd'hui même, en pourparlers avec un groupe d'étude afin de pouvoir trouver une solution à ce problème, du moins pour l'année en cours.

AIR-CANADA

TRANSFERT DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN ET DE RÉVISION ÉTABLIES À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle s'ajoute à celles

qu'ont déjà posées les représentants des circonscriptions de Winnipeg-Sud-Centre et de Winnipeg-Nord-Centre. Il s'agit de l'anxiété qu'éprouvent les habitants de Kirkfield Park, région qui fait partie du Winnipeg métropolitain, et les Manitobains en général qui se demandent si Air-Canada conservera sa base à Winnipeg. Je demande donc au ministre quelles mesures le gouvernement entend prendre afin que les installations de révision d'Air-Canada demeurent à Winnipeg?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu préavis de cette question qu'une fois entré à la Chambre. Il est malheureux que je ne l'aie pas reçu plus tôt, car j'aurais aimé préparer une réponse plus exhaustive sur le sujet.

La question elle-même se borne aux mesures que le gouvernement prendra afin que les installations de révision d'Air-Canada demeurent à Winnipeg. Nous n'avons pas encore décidé de renverser la décision prise par le gouvernement précédent qui voulait que cette base soit enlevée de Winnipeg. Mais le déménagement de la base, qui doit durer jusqu'à la fin de 1965, cause un problème vraiment sérieux pour la population de Winnipeg. Le gouvernement actuel étudie très attentivement la situation et il essaie de trouver pour les intéressés du travail semblable à celui qu'ils ont fait jusqu'ici à la base de Winnipeg et qui répondrait entièrement aux besoins.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas mésinterpréter les paroles du ministre mais a-t-il bien dit que le gouvernement précédent avait décidé de retirer de Winnipeg les installations de révision? Si c'est bien ce qu'il a dit, j'affirme que ce n'est pas exact.

L'hon. M. McIlraith: Ce que le député a dit m'avoir entendu dire est correct.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre s'il sait que cette décision a été prise par Air-Canada et que l'application en a été retardée à la demande expresse du gouvernement antérieur?

L'hon. M. McIlraith: Je sais que le ministre de l'époque a fait certaines déclarations lors des élections de 1962 et de 1963 et que l'on a permis qu'une étude soit entreprise sur le sujet. Toutefois, le rapport de cette étude n'est pas encore disponible. Cependant, j'ai raison d'affirmer que cette décision n'a pas été renversée par le gouvernement précédent ni par le gouvernement actuel.

L'hon. M. Balcer: Une autre question supplémentaire. Est-ce exact que cette étude a été ordonnée par le gouvernement précédent?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. George Muir (Lisgar): J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que tant de députés du Manitoba se préoccupent vivement du projet de transférer ailleurs les ateliers de réparations et d'entretien d'Air-Canada à Winnipeg, je voudrais demander au premier ministre à quel moment il se propose de faire une déclaration pour donner aux ouvriers et à leurs familles l'assurance que l'engagement qu'il a pris pendant la campagne électorale sera respecté?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore de quel engagement l'honorable député veut parler, mais je tiens à lui assurer... *(Exclamations)* ...que nous apportons actuellement à la question beaucoup plus d'attention qu'elle n'en a reçue au cours des deux années qui ont précédé les élections.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une question complémentaire? Le 30 mars, le premier ministre a télégraphié au candidat de son parti qu'un gouvernement libéral éclaircirait immédiatement l'attitude d'Air-Canada. Je me demande quand nous sera donné cet éclaircissement?

Le très hon. M. Pearson: Très bientôt.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que tous les députés de Winnipeg et des circonscriptions environnantes ont demandé que les ateliers de réparations et d'entretien d'Air-Canada restent à Winnipeg, le ministre, en tant que député de Saint-Boniface, va-t-il s'associer aux autres afin que ces instances soient formulées à l'unanimité?

(Texte)

LA JUSTICE

QUESTION AU SUJET D'UNE RÉFORME POSSIBLE DE LA COUR SUPÉRIEURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Ainsi que l'a exprimé l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean, le 1er octobre 1961, le ministre a-t-il l'intention de recommander au cabinet une réforme de la Cour supérieure avec des juges nommés par les provinces?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il faudrait d'abord que je sois certain du préambule de la question de l'honorable député. Je doute fort que l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean ait fait cette déclaration-là. A tout événement, si l'honorable député veut bien m'envoyer une copie de sa question, je la prendrai en considération.

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il me fera plaisir d'envoyer une photocopie du journal *La Presse* du 2 octobre 1961 à l'honorable ministre de la Justice.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la question soit urgente, mais tout de même j'accepterai la photocopie dont parle l'honorable député.

(Traduction)

LE SUCRE

MESURES RELATIVES À LA HAUSSE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question s'inspirant d'une déclaration faite à Washington par le sous-secrétaire à l'Agriculture et ayant trait à la hausse des prix du sucre. Il affirme que le ballon de la spéculation finira par crever sous le poids d'une offre abondante.

Depuis ma question de l'autre jour, le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier le problème et peut-il aujourd'hui expliquer à la Chambre comment il se fait que les réserves de sucre étaient bien plus grandes au Canada, le 31 mars dernier, qu'il y a un an? D'autre part, que se propose-t-on de faire en ce qui concerne le prix élevé du sucre dont souffrent nos concitoyens à faible revenu?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il semble bien qu'il s'agisse non pas d'une question, mais d'une déclaration de mon honorable ami, inspirée par un communiqué de presse de Washington.

Comme j'ai déjà tenté de le faire plus tôt, je voudrais lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions établit nettement les responsabilités du directeur des enquêtes et recherches. Elle vise au premier chef à empêcher les coalitions pouvant restreindre les échanges commerciaux, et reposant sur une complicité qu'il faut établir; elle vise ensuite à prévenir les abus que peut entraîner la formation de monopoles. Rien dans la loi ne se rapporte au niveau des prix, mais uniquement à la façon dont ils s'établissent. Or, les prix du sucre ont grimpé à la suite de circonstances qui ne contreviennent en rien aux dispositions de la loi.

Néanmoins, mon honorable ami a soulevé l'autre jour une question que j'ai soumise au directeur, et j'aimerais maintenant communiquer à la Chambre les renseignements qu'il a bien voulu me fournir. En effet, d'après le directeur des enquêtes et recherches, la situation au Canada découle directement de celle des marchés mondiaux, qui échappent à l'intervention de notre pays. En conséquence, ce déséquilibre ne saurait être redressé en ayant recours à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

C'est pourquoi j'étudie à l'heure actuelle avec mes collègues des mesures qui relèveraient des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral, et grâce auxquelles on pourrait remédier à la situation existante.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Quels contacts lui, ou le ministère, a-t-il eus avec les grossistes ou les établissements de transformation du sucre en vue d'empêcher ou du moins de mitiger cette montée en flèche des prix qui, je l'ai déjà dit, pèse lourdement sur nos citoyens à faible revenu mais touche aussi tous les Canadiens? N'est-il pas vrai que la quantité de sucre en stock au 31 mars était de beaucoup supérieure à celle de l'année précédente?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les contacts, il est d'usage, et mon honorable ami le sait ou du moins devrait le savoir, lorsqu'un rapport est prêt à paraître, que le ministre le dépose à la Chambre après une période de temps réglementaire. Je n'ai reçu aucun rapport du directeur, mais la chose est à l'étude.

Pour ce qui est de la dernière partie de la question du très honorable député, il ne fait pas de doute que la situation actuelle pèse sur la maîtresse de maison et sur le citoyen moyen. Mais faut-il déduire de ce qu'a dit mon très honorable ami que la régie des prix règlerait la situation? Si c'est là son avis, je crois qu'il devrait le dire carrément à la Chambre, car la Chambre sait bien que nous avons déjà eu recours à une telle réglementation dans d'autres circonstances. Je suis sûr que ce n'est pas ce qu'il propose à la Chambre à l'heure actuelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre m'a posé une question. Je sais évidemment quelle est la situation du point de vue constitutionnel, mais je demande au ministre ce que le gouvernement fait à propos de ces sociétés qui vont réaliser des bénéfices extraordinaires en vendant 400 millions de livres de sucre en stock à des prix qui ont été majorés de 9, 10 et 11 cents la

livre. Quelles démarches ont été faites par le ministre ou son ministère pour rappeler à ces compagnies qu'elles toucheraient un surcroît de bénéfices très sensible, quelles que soient les conditions?

L'hon. M. Chevrier: Le très honorable député change d'attitude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas du tout.

L'hon. M. Chevrier: Ah! oui. L'autre jour, il a demandé ce que le ministre faisait et il a carrément fait retomber cette responsabilité sur les épaules du ministre. J'ai répondu qu'en vertu de la loi, il existait des moyens de s'opposer aux coalitions et aux ententes relatives à la fixation des prix, mais qu'en ce qui concernait le mercantilisme et le niveau des prix, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne pouvait pas s'appliquer. J'ai ajouté qu'en ce qui avait trait à l'ensemble de la question, j'avais l'intention avec mes collègues de voir s'il n'existait pas de moyens de régler ce cas conformément à la constitution; je crois avoir donné à la Chambre une explication satisfaisante en pareil cas.

J'espère que l'honorable député l'acceptera car, je le répète, il s'agit d'un problème de portée mondiale que je ne puis, comme ministre, régler par l'application des lois. Cependant, en ce qui concerne les prix, il y a quelque chose à faire, du moins je l'espère, en tenant compte de la position constitutionnelle; c'est cet aspect de la question que je suis disposé à étudier avec mes collègues.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand?

L'AGRICULTURE

PROGRAMME DE CONTRÔLE DU RENDEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il l'intention de discontinuer ou encore de limiter ou de restreindre le programme actuel de contrôle du rendement ou de diminuer le nombre des inspecteurs chargés de ce contrôle?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention d'appliquer les programmes de contrôle du rendement comme ils doivent l'être. Nous sommes d'avis que toute réduction ou mesure de restriction, en ce qui a trait au contrôle laitier, n'est pas de «l'austérité» de bon aloi. Dans le cas du bétail, ces programmes sont d'une grande efficacité et nous devons les appliquer. Nous tâcherons de les mettre à jour aussitôt que possible.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE CANCER DU POUMON—JOURNÉE D'ABSTENTION DE TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison des preuves croissantes qui permettent d'associer l'habitude de fumer un nombre excessif de cigarettes au cancer du poumon, et vu les mesures prises par certains ministères provinciaux de la Santé afin de mettre en garde contre la nocivité de la cigarette, le ministre serait-il disposé à demander aux honorables députés de donner l'exemple le vendredi 31 mai et à leur proposer d'observer la journée annuelle d'abstention de la cigarette établie par le gouvernement de la Colombie-Britannique?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, sans vouloir vous offenser, je voudrais bien attirer l'attention de Votre Honneur sur la question qui vient d'être posée. Elle n'a pas trait, semble-t-il, à une question urgente qui se soit posée depuis l'appel de l'ordre du jour hier, mais à un fait de longue date et, par conséquent, ne se classe pas parmi les affaires urgentes.

C'est aujourd'hui le dernier jour du débat sur l'Adresse et toutes les infractions faites au Règlement aujourd'hui priveront les honorables députés de leur droit de parole.

M. l'Orateur: J'ai écouté avec un vif intérêt l'honorable député de New-Westminster, mais j'estime que la question n'est pas urgente. Elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LA POLLUTION DE L'AIR—DEMANDE D'UN NOUVEAU CODE DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On m'a demandé de poser cette question à cause de l'inquiétude qui règne en plusieurs endroits au Canada. Étant donné cette vive inquiétude et le fait que la pollution de l'air augmente par suite d'une activité industrielle accrue, le gouvernement envisage-t-il d'élaborer un nouveau code de contrôle de la pollution de l'air?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable représentant de m'avoir prévenue de sa question, même si je n'ai reçu sa note qu'au moment où j'entrais à la Chambre. En réponse, je dirai en très peu de mots que si nous n'avions pas envisagé cette possibilité, nous le ferons maintenant par suite de l'intérêt que mon honorable ami porte à la question.

L'ÉNERGIE

EXPORTATION DE GAZ ET DE PÉTROLE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Étant donné que, selon une dépêche de la *Presse canadienne* venue de Washington et parue dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui, le gouvernement américain pousse le Canada à ralentir le rythme d'accroissement de ses exportations de gaz et de pétrole aux États-Unis, le gouvernement est-il disposé à appuyer le projet d'un pipe-line Alberta-Montréal?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu que la question de l'honorable représentant commence par une inexactitude, on ne saurait y répondre.

M. Reid Scott (Danforth): Puis-je poser une question complémentaire? Celle de l'honorable représentant laissait supposer que nos expéditions de gaz naturel et de pétrole causaient des soucis aux États-Unis. A-t-on demandé au gouvernement d'accepter le contingentement de ces expéditions ou d'autres restrictions et le ministre peut-il renseigner la Chambre sur l'accueil fait par le gouvernement à de telles requêtes?

Le très hon. M. Pearson: Le ministre du Commerce était à Washington lundi et mardi. Il a discuté de la question avec les autorités américaines, et je crois que le danger dont mon ami et, avant lui, l'honorable représentant ont parlé sera écarté.

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Commerce, je vais poser ma question au premier ministre. Selon une nouvelle publiée dans la *Free Press* de Winnipeg, le ministre du Commerce a participé lundi, à Washington, à des entretiens portant sur une étude de toute la question de l'énergie sur le continent. Le premier ministre nous dirait-il qui a participé à ces entretiens ou si une déclaration détaillée sera faite à la Chambre sous peu à cet égard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce fera sous peu une déclaration sur cette question.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): J'aurais une question à poser au premier ministre. Voudrait-il prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour rétablir le comité parlementaire canado-américain, vu qu'il faudra trouver un moyen d'échanger des opinions au sujet de questions importantes qui pourraient compliquer nos relations avec les États-Unis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de voir que l'honorable représentant s'intéresse à cette affaire. Il ne s'agit pas de rétablir cet organisme, car il existe toujours. Il n'a pas été très actif depuis à peu près un an, mais on a l'intention de convoquer très bientôt une réunion de ce comité composé de membres du Congrès et du Parlement; les pourparlers sont déjà commencés.

L'OTAN—PACTE DE NON-AGRESSION PROPOSÉ AVEC LES PAYS SIGNATAIRES DU PACTE DE VARSOVIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aurait-il l'obligeance d'éclaircir la position du Canada au sujet d'une proposition de pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie, faite par M. Paul-Henri Spaak, ancien secrétaire général de l'OTAN et premier ministre de la Belgique? Sauf erreur, le présent secrétaire général, M. Dirk Stikker, a aussi relevé cette proposition récemment.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie l'honorable représentant de m'avoir informé au préalable qu'il avait l'intention de poser cette question. En réponse, je lui signale qu'il faut comprendre que tous les pays occidentaux, et en fait tous les membres des Nations Unies, se sont engagés solennellement à prévenir toute agression et à favoriser les rapports amicaux entre les pays. Notre gouvernement est d'avis qu'il pourrait être utile, dans des circonstances appropriées, de souligner davantage cet engagement au moyen d'un pacte de non-agression, semblable à celui dont l'honorable représentant vient de parler. Par contre, nous estimons que cette question est intimement liée à des problèmes politiques épineux en Europe, de même qu'entre l'Est et l'Ouest en général, et qu'on ne devrait pas l'étudier hors de ce contexte. Nous sommes en pour-

parlers avec nos alliés à cet égard et je puis assurer à l'honorable député qu'on étudie sans cesse toutes les possibilités de diminuer la tension internationale par ce moyen ou par d'autres.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE FORMATION DU COMITÉ SESSIONNEL DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): J'aimerais poser au ministre des Transports une question que m'inspirent certaines choses urgentes survenues ces jours derniers dans l'exploitation du National-Canadien. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand sera institué le comité sessionnel chargé d'examiner l'exploitation du National-Canadien?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je ne crois pas que ce soit possible avant la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'imagine cependant que le rapport annuel sera tout de suite envoyé au comité.

LES DROITS DE L'HOMME

STEPHENVILLE (T.-N.)—CLUB FERMÉ À DES MILITAIRES NOIRS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Hier, j'ai signalé au ministre que vingt Noirs de la base aérienne d'Harmon s'étaient vu refuser l'entrée au club Clover de Stephenville, à Terre-Neuve. Le ministre a déclaré qu'il allait saisir le secrétaire d'État de la question et le prier de communiquer avec les autorités provinciales. J'aimerais donc demander au secrétaire d'État s'il est entré en communication avec les autorités provinciales et quelles mesures on compte prendre pour que ce malheureux incident ne se répète plus.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): L'honorable représentant n'est certes pas sans savoir que l'affaire est du ressort exclusif de la province. Le gouvernement ne s'en est pas moins abouché avec le procureur général, qui nous a répondu que, avant même d'avoir reçu toute communication, il avait appris la nouvelle et prié la Gendarmerie royale d'instituer une enquête. Cette enquête est en cours.

(Texte)

LE NORD CANADIEN

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a posé, hier, une question relative à l'enseignement du français dans les écoles esquimaudes dans le Nouveau-Québec.

Mon ministre m'a demandé de répondre à cette question. Après consultation avec les Églises qui desservent le Nord, le ministère a établi, il y a plusieurs années, une politique à l'effet que le professeur serait de la même religion que la majorité des élèves dans chaque classe.

Dans le Nord du Québec, plus de 90 p. 100 des enfants d'âge scolaire sont des anglicans qui sont desservis par des professeurs et des missionnaires de langue anglaise.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention d'engager des professeurs bilingues pour enseigner aux Esquimaux les deux langues, soit le français et l'anglais?

M. Turner: Monsieur l'Orateur, je me rends compte que l'honoroble député s'intéresse vivement à cette question. Aussi, suis-je d'opinion que c'est là un sujet que les deux gouvernements concernés devraient étudier.

(Traduction)

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SERAIT LENT À AMORCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Son ministère a-t-il reçu dernièrement, du maire de Vancouver, des instances au sujet du retard apporté par le gouvernement fédéral, et dont le maire se serait plaint, dans la construction de l'aéroport international de Vancouver?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de ces instances; toutefois, je vais considérer la question comme préavis et j'irai aux renseignements avant d'y répondre.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

BAS NIVEAU DES EAUX SUR LES GRAND LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Travaux publics quelles mesures a prises le gouvernement pour remédier au problème urgent des basses eaux dans les Grands lacs? Cet état de choses a suscité, de la part de divers ports, des demandes en vue d'un dragage immédiat.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas été prévenu de cette question, il faudra que je me renseigne; j'y répondrai demain.

L'IMMIGRATION

WELDON CHAN—INTERPELLATION RELATIVE À L'ADMISSION À TITRE D'IMMIGRANT REÇU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais je tiens auparavant à le complimenter d'être la première personne d'origine et d'ascendance française à occuper ce poste au sein du cabinet. Vendredi dernier on a posé au ministre une question à propos de M. Weldon Chan. Le ministre a alors répondu que vers le milieu de cette semaine il serait peut-être en mesure d'y répondre. Le peut-il maintenant?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable représentant de ses paroles fort aimables. Je voudrais lui demander si j'aurais le droit de considérer demain comme étant le milieu de la semaine?

M. Howard: Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES INDIENNES

MANITOBA—DÉPLACEMENT D'INDIENS PAR DES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Lorsque les bandes d'Indiens des lacs Cedar et Moose, au Manitoba, ont eu des entretiens avec des techniciens représentant le gouvernement de la province, pour étudier les conditions de l'entente en vertu de laquelle les Idiens de ces deux réserves iront s'établir ailleurs en vue de laisser libre l'emplacement du projet d'aménagement énergétique de Grand-Rapids, y avait-il aussi des représentants du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration? Dans le cas de l'affirmative, qui étaient les représentants du gouvernement fédéral et à quelles dates les réunions ont-elles eu lieu?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. La réponse est oui. Les représentants du gouvernement fédéral étaient les suivants: M. R. F. Battle, directeur adjoint de l'organisation de la Direction des affaires indiennes; M. A. G. Leslie, surveillant régional des agences indiennes du Manitoba; et un troisième représentant, dont mes très bons amis de l'opposition entendront comme moi le nom avec plaisir, et qui s'occupe de l'administration des Affaires indiennes: M. Richard Bell, surintendant de l'agence de Le Pas.

[L'hon. M. Deschatelets.]

Monsieur l'Orateur, puisque j'ai mentionné le nom de M. Bell, j'aimerais signaler à la Chambre combien je lui suis reconnaissant des marques de bienveillance dont il m'a comblé le jour où j'ai assumé mes fonctions actuelles. Il mérite d'autant plus ma reconnaissance qu'à ce moment-là, il était fort occupé par les préparatifs de son mariage avec celle qui partage maintenant sa vie. Je leur offre à tous deux mes meilleurs vœux de bonheur.

Pour répondre à la dernière partie de la question, les réunions ont eu lieu au Lac Moose avec la bande de cet endroit, le 12 juin 1962, et au lac Cedar, avec la bande Chemawawin, les 13 et 14 juin 1962.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. RAYMOND RODGERS—PRIVILÈGE DE LA TRIBUNE DES JOURNALISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au leader de la Chambre une question à laquelle vous pourriez peut-être l'aider à répondre ou qu'il peut considérer comme préavis. J'aimerais demander au leader de la Chambre s'il est au courant, pour employer un euphémisme, que malgré les démentis, il existe encore des difficultés entre Ronald Spencer Rogers et la tribune des journalistes? En pareil cas, peut-il nous dire quels privilèges on a accordés ou refusés à M. Rogers?

M. l'Orateur: C'est évidemment une question qu'il faut inscrire au *Feuilleton*.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, à ce propos, la question se rapporte certainement aux privilèges de la Chambre et, l'année dernière, la Chambre l'a étudiée très sérieusement. On a présenté une pétition et cette question a été déférée à un comité parlementaire. Ainsi, s'il faut inscrire ma question au *Feuilleton*, pouvez-vous me dire quel ministre est chargé d'y répondre? Ce n'est pas une question qui s'adresse à un ministre de la Couronne.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois que le rappel au Règlement de l'honorable député lui fournit la réponse à sa question. Si ce n'est pas une question qui s'adresse à un ministre de la Couronne, c'est qu'elle ne doit pas être inscrite au *Feuilleton*.

M. Fisher: Je ne vois aucun autre moyen de soulever cette question et de recevoir une réponse. C'est pourquoi j'ai posé la question au leader de la Chambre. Les usages de la Chambre ne nous permettent pas de poser une question directement à l'Orateur.

A vrai dire, dans ce cas-ci, l'Orateur assure la continuité entre deux législatures. Si j'interprète bien le cas qui nous occupe, il a été laissé en suspens par suite de la dissolution de l'ancien Parlement. Si j'ai soulevé la question, c'est que je la considère comme assez urgente, car j'estime que cet homme a le droit de faire réexaminer son cas, c'est-à-dire la suppression ou la réduction de ses prérogatives.

L'hon. M. Pickersgill: Je vais m'empresser de signaler la question de l'honorable député à monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je pourrais ajouter que la question fait l'objet d'une examen très approfondi.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

DÉCLARATION SUR L'ADJUDICATION DES CONTRATS DE RADOUB

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria a posé une question hier au sujet des travaux de radoub au slip de carénage de North-Sydney. Conformément à la recommandation faite par la Commission maritime canadienne au sujet du radoub du *Thunder* devant se faire au slip du carénage de Sydney-Nord, un contrat a été signé à cette fin le 27 mai.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 28 mai, sur la motion de M^lle^ Pauline Jewett, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours que Son Excellence l'Administrateur a prononcé à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, les bureaux de placement de la Gaspésie peuvent nous fournir des données statistiques assez exactes de la situation, parce que, comme première condition pour toucher les bénéfices d'assistance-chômage, les chefs de famille et les adultes doivent se rapporter pour obtenir un emploi au bureau du service national de placement, afin de «se qualifier» pour le secours du service social. Et dans ma circonscription, plus de 1,500 chefs de famille ou d'adultes bénéficiaient du service social l'hiver dernier.

Si des lois furent adoptées, dans le passé, favorisant moins une région ou une province que les autres, il ne faut s'en prendre ni au parti conservateur ni au parti libéral, mais bien aux représentants de ces régions.

Le 8 avril dernier, le peuple québécois a fait confiance aux députés ministériels, après leur avoir donné un avertissement formel en juin 1962. L'ère des grands discours des hommes d'État, avec de belles promesses comme il s'en est fait depuis les vingt dernières années, ne sera plus acceptée dans le Québec, et tout particulièrement dans ma circonscription.

Il faut offrir des réalisations, et ce, le plus tôt possible.

Monsieur l'Orateur, si l'industrie ne s'est pas installée en Gaspésie, c'est parce que nos gouvernements ne se sont pas préoccupés de la planification.

Grâce au gouvernement libéral du Québec, la Gaspésie, d'un bout à l'autre, aura cet automne de l'électricité en abondance.

Il incombe maintenant au gouvernement fédéral d'accorder des avantages fiscaux aux industries qui voudront s'y établir et, conjointement avec les autorités provinciales, leur fournir les moyens de transport et de communication adéquats.

Monsieur l'Orateur, le 21 mai dernier, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) déclarait, comme l'atteste la page 103 du compte rendu officiel des *Débats*:

> Bref, toute la machine électorale de la province de Québec était en œuvre, et les députés libéraux du Québec sont au courant que des allocations de toutes sortes, surtout les allocations sociales, furent distribuées très largement pendant la période électorale, puisqu'on utilisait pour ce faire les inspecteurs de la colonisation, les inspecteurs du gouvernement à tous les paliers de l'administration pour aller verser des montants de $50, $60 et $75 à des familles pauvres de ces comtés.
>
> Des exemples nous sont venus de la Gaspésie...

Monsieur l'Orateur, dans ma circonscription, j'ai perdu des votes au profit du Crédit social, parce que je me suis prononcé contre le système actuel d'assistance-chômage, distribué par nos services sociaux.

A titre d'ancien directeur du service du bien-être de la ville de Chandler, j'affirme que c'est un drame pour notre société que de verser un secours à des hommes de 20 à 50 ans en parfaite santé, parce qu'ils ne peuvent se trouver un emploi.

Nous rencontrons, de nos jours, des rentiers de l'État âgés de 25 ans.

De plus, presque tous les réclamants d'assistance sociale de ma circonscription ont subi une diminution de 10 p. 100 sur leurs secours quelques mois avant la campagne électorale et même durant la campagne, et ce par suite d'un décret du conseil adopté par le ministère de la Famille et du Bien-être du Québec, relativement à l'assistance-chômage. On blâmait le gouvernement libéral du Québec et le candidat libéral fédéral en subissait les coups.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier, des organisateurs du Crédit social ont fait croire à certains électeurs de ma circonscription que le Crédit social et le service social étaient la même chose, et ce pour s'attirer des votes. J'ai dû combattre cette mauvaise propagande durant ma campagne électorale. Je n'ai toutefois jamais douté du succès de ma campagne depuis le jour du congrès, le 4 mars, et j'étais assuré de la victoire libérale après la tournée du chef-adjoint du Crédit social dans ma circonscription. Je lui en suis très reconnaissant.

Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré que j'étais contre l'assistance-chômage pour remplacer le travail, mais je ne suis pas opposé aux bonnes lois sociales. Je veux que mes paroles soient bien interprétées.

Pour avoir visité 4,000 personnes à domicile dans ma circonscription au cours de la campagne électorale, je puis déclarer en cette enceinte qu'il est temps que l'on change ce système ou cette distribution des fonds publics, car notre génération sera formée de gens qui dépendront involontairement et, dans certains cas volontairement, des gouvernements.

Monsieur l'Orateur, dans mon comté, il faut encourager de plus en plus les Gaspésiens à s'adonner à l'industrie de la pêche, et pour cela nous devons leur procurer de bons havres de pêche et même des subsides ou prix de soutien pour le poisson, comme il s'en distribue pour certains produits agricoles.

Depuis des années, nous vivons avec l'espoir que notre sol gaspésien renferme de l'huile et beaucoup de minerai. Jusqu'à maintenant, une seule compagnie y exploite une mine de cuivre, et il est temps que les compagnies minières qui détiennent des franchises pour la prospection accélèrent leurs recherches. En outre, les gouvernements devront, au besoin, subventionner ces prospecteurs pour que, dans un avenir rapproché, on connaisse les possibilités de développement de nos richesses naturelles dans cette péninsule.

Monsieur l'Orateur, en 1967, on fêtera au Canada le centenaire de la Confédération et il en coûtera des millions au gouvernement pour ces fêtes et l'exposition universelle qui sera tenue à Montréal.

A Charlottetown, on construira un édifice commémoratif de plusieurs milliers de dollars.

En 1934, pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte du Canada, le Parlement n'a voté qu'une somme de $100,000, et ce avec une disposition à l'effet que la distribution de l'argent se ferait par le Conseil du Trésor, avec portions attribuées à Gaspé, Trois-Rivières, Ottawa et Niagara. Le sénateur L'Espérance était alors président du comité des célébrations.

[M. Cyr.]

A l'endroit même où Jacques Cartier avait pris possession du Canada au nom du roi de France, on n'a employé que quelques milliers de dollars pour l'érection d'une croix, commémorant le début d'un grand pays.

Monsieur l'Orateur, nous devrions profiter du centième anniversaire de la Confédération pour réparer cette insulte et voir à aménager un parc historique à Gaspé.

Nous, Canadiens français, avons appris dans notre histoire du Canada que Jacques Cartier avait pris possession du Canada en érigeant une croix à Gaspé, en 1534, et je crains que certains groupements ou organisations ne veulent nous enlever ce passage de notre histoire.

Dans la revue de l'OTAN, *Nato Letter*, de mai 1963, distribuée à tous les membres du Parlement, on parle des 400 ans d'histoire du Canada et de ses origines; pourtant, il n'est pas fait mention que Cartier a pris possession du Canada au nom du roi de France, à Gaspé, en 1534. Toutefois, monsieur l'Orateur, à la page 5 de cette revue, on voit une gravure montrant sept navigateurs français et un missionnaire plantant une croix et, comme légende au bas de la gravure, on peut lire ceci:

(Traduction)

Cartier mit pied à terre pour la première fois dans l'Île du Prince-Édouard en 1534.

Je ne veux rien enlever à l'histoire de l'Île du Prince-Édouard, que j'aime bien. J'ai même étudié un an à l'Université St. Dunstan de Charlottetown, où j'ai obtenu un diplôme en commerce. Mais rendons à Gaspé ce qui appartient à Gaspé, et à l'Île du Prince-Édouard ce qui appartient à l'Île du Prince-Édouard.

(Texte)

Le responsable de cet article dans la revue de l'OTAN nous a prouvé que l'histoire du Canada est incomplète, partiale et préjudiciable à la réalisation de la bonne entente au pays.

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est le moment d'inviter le très honorable premier ministre (M. Pearson) et les membres de la Chambre à prévoir dans la loi sur l'adoption d'un drapeau national, que ce drapeau devra être hissé pour la première fois à l'endroit même où Jacques Cartier a mis pied au Canada, et à inviter, en cette occasion, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard à enlever la première pelletée de terre pour l'aménagement d'un parc historique à Gaspé, tout comme l'honorable Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec, a enlevé la première pelletée de terre à Charlottetown, pour inaugurer la construction de l'édifice commémoratif au centenaire de la Confédération.

Monsieur l'Orateur, je suis des plus heureux d'avoir adressé la parole pour la première

fois en cette Chambre. Comme il doit y avoir un vote aujourd'hui, je suis encore plus touché d'être le dernier Canadien français du côté ministériel à parler sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'aurais aimé vous parler des beautés de la Gaspésie, d'un coucher de soleil dans les montagnes ou d'un clair de lune sur la mer, des falaises de Gaspé-Nord, aussi bien que des plages sablonneuses de Gaspé-Sud, du Rocher Percé et des milliers d'oiseaux sur l'île Bonaventure, de l'hospitalité des Gaspésiens et des mêts délicieux de poisson frais, du climat idéal pour combattre la fièvre des foins, comme des possibilités du Mont Albert pour les sports d'hiver. Mais j'ai d'abord voulu vous renseigner sur le problème du chômage en Gaspésie, deuxièmement sur les possibilités de développement industriel et, finalement, vous relater une page de l'histoire de notre cher Canada, terre de nos aïeux.

(Traduction)

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Je me dois d'abord d'adresser les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse (M^lle^ Jewett et M. Choquette). Je m'unis également aux préopinants pour rendre hommage à l'Orateur et à l'Orateur suppléant, à l'occasion de leur nomination au poste élevé qu'ils occupent.

En commentant le discours du trône, je veux être rangé parmi les députés qui estiment qu'aucun parti ne peut toujours élaborer seul de bonnes mesures législatives. Les bonnes lois, cela va de soi, ont été instituées par les divers gouvernements qui se sont succédé au cours des années. Je crois plutôt que chaque député a le devoir de se faire l'interprète de la volonté des électeurs qui l'ont envoyé ici. Nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre ont une vaste expérience des questions internationales, des affaires et des relations humaines. Quelques-uns se vouent à des buts qui dépassent de beaucoup les objectifs limités du pouvoir des partis. Nous devons vivre dans le monde tel qu'il est aujourd'hui et voir à ce que tout marche bien, que ce soit en imposant des mesures d'austérité ou en augmentant les services de bien-être, en redressant les échanges commerciaux ou en adoptant des mesures de défense coûteuses. Nous devons nous occuper de toutes ces questions non seulement en toute bonne foi mais aussi en nous appuyant sur les connaissances et l'expérience.

Ceci dit, je dois reconnaître que je trouve fort louables certaines des mesures préconisées dans le discours du trône. Bien appliquées, un grand nombre d'entre elles pourraient avoir des résultats de grande portée. Cependant, je déplore l'absence manifeste de certaines mesures sur lesquelles notre population comptait par suite des promesses maintes fois réitérées par les libéraux. Une omission flagrante, que bien des sympathisants libéraux auront peine à s'expliquer, concerne la hausse des pensions de vieillesse. On nous avait dit que la chose se ferait immédiatement, mais il semble qu'elle n'entre pas en ligne de compte dans les 60 jours de décision. Nous sommes nombreux à nous demander ce qu'il est advenu de la promesse visant l'assurance-santé. Cette question était parmi les plus importantes de la campagne électorale. Le discours du trône ne parle pas non plus du programme de bourses d'études.

Une autre lacune du discours, c'est le peu de cas qui y est fait de l'agriculture. Comme je viens des provinces des Prairies, je ne puis m'empêcher de faire observer que les résultats des élections ont démontré que cette partie du pays, qu'on a appelée le grenier du Canada, est très perspicace au point de vue politique. En plus d'être un hommage bien mérité à l'endroit de l'ancien premier ministre, c'est aussi un indice sûr que l'ancien ministre de l'Agriculture, l'honorable Alvin Hamilton, a rendu des services inestimables au pays dans l'accomplissement de ses importantes fonctions. Il ne fait aucun doute que le Manitoba a voté de façon à reporter au pouvoir deux membres du cabinet, l'honorable Walter Dinsdale, ancien ministre du Nord canadien, qui a beaucoup voyagé, ainsi que le leader de la Chambre et ministre des Affaires des anciens combattants et de la Défense nationale dans l'ancien gouvernement, l'honorable Gordon Churchill. Tous les anciens ministres des provinces des Prairies ont été réélus; nous comptions bien les voir reprendre leur place du côté ministériel. Je ne doute pas que c'est ce qui se produira dans quelques années, après les prochaines élections.

Toutes les provinces des Prairies, et plus particulièrement le Manitoba, auraient aimé voir inclure certaines modifications de la loi sur l'assurance-récolte, afin de donner à ces provinces la possibilité d'en étendre la portée. Un des problèmes isolés les plus importants auquel les cultivateurs doivent faire face aujourd'hui, c'est la façon imprévisible et déconcertante dont le revenu agricole varie d'une année à l'autre. Il y a peu d'occupations, à part l'agriculture, où l'instabilité et l'incertitude sont si grandes—et je ne parle pas ici des politiciens. Il y a peu d'affaires et de professions où le revenu peut diminuer de moitié et même disparaître tout à fait, d'une année à l'autre. Les fluctuations du revenu agricole ont eu des conséquences graves qui touchent bien d'autres milieux que les cultivateurs eux-mêmes. Elles atteignent,

en effet, les villes et les industries qui dépendent de l'agriculture pour la bonne marche de leurs affaires.

Afin de rectifier cette omission du discours du trône, vous le remarquerez, monsieur l'Orateur, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion d'initiative parlementaire tendant à certains changements de la loi sur l'assurance-récolte, qui permettraient aux provinces de se réassurer auprès du gouvernement fédéral pour une partie du risque, ou pour le risque résiduel, dans les premières phases d'un programme provincial d'assurance-récolte. J'espère beaucoup que le gouvernement, malgré la brève mention de l'agriculture dans le discours du trône, continuera à réaliser les progrès extraordinaires que l'agriculture a faits sous notre régime.

Monsieur l'Orateur, il y a deux questions assez urgentes qu'on a déjà exposées de manière différente à la Chambre. Je les mentionnerai encore une fois en passant. La première est la question—qui prête à controverse—des ateliers de mise au point d'Air-Canada. Je déplore que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) ne se soit pas joint à tous les autres représentants du Manitoba pour exprimer son inquiétude à ce sujet et souhaiter qu'on fasse l'impossible pour garder cette importante industrie à Winnipeg. La deuxième question urgente a trait à la route transcanadienne. Je puis, sans doute, compter, à l'égard de ce que je vais dire, sur l'appui du seul ministre originaire du Manitoba au sein du cabinet actuel, étant donné qu'une partie de sa circonscription, qui touche celle de Portage-Neepawa, est traversée par un tronçon de la route transcanadienne auquel on peut imputer l'incidence de mortalité la plus élevée du Manitoba. La circulation, toujours plus intense sur cette grand route à deux voies, constitue une menace grandissante pour tout voyageur qui utilise ce secteur du réseau routier de Sa Majesté. Je demanderai au gouvernement fédéral de prolonger, sans tarder inutilement, la grand route à quatre pistes en partant d'Headingley jusqu'à la jonction n° 4 juste à l'ouest de Portage-la-Prairie.

Monsieur l'Orateur, mardi il y a une semaine, après que la sonnerie eut annoncé la mise aux voix, on a procédé à un vote très important. Abstraction faite de la façon dont était, en réalité, rédigé le sous-amendement du chef du Nouveau parti démocratique, cette mise aux voix avait trait au problème nucléaire. L'opinion du nouveau gouvernement au sujet des armes nucléaires a été approuvée, dans l'ensemble, par une marge étroite et peu confortable de 11 voix seulement. Ce qui m'atterre c'est que les honorables vis-à-vis ne semblent aucunement inquiets de ce qui, jusqu'à janvier dernier, leur avait inspiré des questions pénétrantes lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, au sujet de l'efficacité des mesures d'urgence, des effets redoutables des retombées, de la futilité de la course aux armements, et le reste. Le premier ministre actuel (le très honorable M. Pearson) a changé d'idée le 12 janvier à ce sujet et, par la suite, le parti libéral ne s'est aucunement montré inquiet de l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada. Nous faisons de fait parti du club nucléaire.

[M. Enns.]

Dans sa déclaration sur les ondes de Radio-Canada, le 3 mai 1963, le professeur Arthur L. Phelps, de Kingston, disait ce qui suit au sujet des armes nucléaires:

> Si le Canada avait adopté...

—au cours de la campagne électorale dont il parle—

> ...une politique efficace contre l'armement nucléaire, il aurait amorcé une réaction en chaîne dans le monde. Je crois que cela aurait porté les États-Unis et la Russie à repenser leur position. Cela aurait mis fin à l'impasse. Tout aurait été remis en question avec bruit aux Nations Unies. Il en serait résulté un dégagement des attitudes. On aurait une nouvelle manière de voir. De fait un vent nouveau aurait soufflé sur le monde. Cela aurait souligné la vérité que les esprits bien informés commencent à apercevoir, c'est-à-dire qu'il n'existe plus nulle part aucune défense pour qui que ce soit contre la guerre nucléaire.

Le peuple canadien a eu l'occasion de donner une impulsion à la pensée politique par sa manière de réagir devant le problème des armes nucléaires. Un geste décisif dans la bonne direction aurait pu changer le cours de l'histoire. Les Canadiens l'ont presque fait. Éventuellement, la question dépassera les bornes de la philosophie des partis, car je suis persuadé qu'il existe au Canada un solide noyau qui s'oppose à l'acquisition des armes nucléaires. Je signale les représentations répétées des particuliers, des organismes, des universités, et d'autres, et certaines de ces représentations émanent de personnages fort renseignés qui ont pour premier but d'assurer la paix dans le monde.

Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune intention d'épuiser la période qui m'est accordée, car je suis certain que mes commettants ont hâte de voir adopter certaines lois qui nous ont été promises. Je terminerai donc ici en exhortant les tenants du gouvernement à nous présenter de bons projets de lois car de ce côté-ci, comme tous les Canadiens d'ailleurs, nous serons très exigeants à l'égard du gouvernement actuel.

M. John Mullally (Kings): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord me joindre à tous les préopinants pour vous féliciter de votre nomination au poste de président des

comités pléniers. Puis-je, par votre intermédiaire, féliciter monsieur l'Orateur de sa nomination à ce poste honorable. C'est le vœu de tous, j'en suis certain, que son mandat soit long et fructueux. Je désire également féliciter l'honorable député de Humber-St. George's (M. Batten) de sa nomination à titre de président suppléant des comités pléniers.

Il m'est particulièrement agréable de féliciter mes collègues les honorables députés de Northumberland (M[lle] Jewett) et de Lotbinière (M. Choquette) de la brillante façon dont ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à mes collègues qui, par leurs nombreux égards, ont fait de mon initiation à la vie parlementaire un événement mémorable dont j'ai pu tirer grand profit.

(Texte)

Maintenant, monsieur le président, à cause de ma prononciation difficile du français, je m'empresse de solliciter la patience et l'indulgence de mes collègues de langue française.

Bien que l'étude du français que j'ai poursuivie à l'école primaire et au collège me permette de lire le français, mon emploi limité de la langue parlée m'a été péniblement insuffisant.

J'espère pouvoir corriger cette lacune sans tarder et j'en prends la ferme résolution. Pour cela, j'invite mes collègues canadiens-français à me venir en aide.

Vivant dans une région de l'île où l'on entend rarement le français, je n'ai jamais eu l'occasion d'habituer mes cordes vocales aux doux et souples accents de la belle langue française.

Je regrette devoir si tôt, à cause de mon incapacité, cesser de châtier cette belle langue et chercher refuge dans ma langue maternelle.

(Traduction)

C'est un très grand honneur, monsieur l'Orateur, que de représenter en cette Chambre la circonscription de Kings, située en Île du Prince-Édouard. Sa physionomie, le charme de sa campagne se comparent, me dit-on, aux paysages les plus splendides qu'on puisse trouver au Canada. Ancrée dans les flots bleus du golfe Saint-Laurent, l'île du Prince-Édouard, avec ses terres rouges si fertiles, ses champs verdoyants qui ondulent, ses plages magnifiques, offre à ses habitants et à sès visiteurs un panorama d'une exquise beauté, une ambiance de repos. Si c'est à juste titre qu'on peut s'enorgueillir des grands attraits naturels de l'île, ce sont surtout ceux qui y vivent qu'il faut admirer. Je crois que la population que j'ai l'honneur de représenter compte parmi les plus franches, les plus généreuses, les plus hospitalières et les plus indépendantes qui soient au Canada.

Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je veux les remercier du fond du cœur de l'insigne honneur qu'ils ont bien voulu me faire; je les félicite également d'avoir eu la sagesse et la prévoyance d'élire un libéral, car ainsi ils contribuent à asseoir solidement un gouvernement libéral, promis à de grandes choses pour le Canada et les Canadiens, et capable d'améliorer la conjoncture internationale. Je tiens à dire à mes commettants que je ne perdrai jamais conscience de mes obligations à leur égard, et que je m'efforcerai de faire adopter les mesures dont ils pourraient bénéficier. Puis-je aussi affirmer à mes amis insulaires qui nous font face, que les intérêts de ma circonscription seront entre bonnes mains pour nombre d'années à venir.

Le Règlement nous autorise, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, à faire un vaste tour d'horizon, mais il me semble cependant que je serai plus fidèle à l'esprit sinon à la lettre de l'Adresse elle-même, en me limitant aux questions évoquées dans le discours par Son Excellence l'Administrateur. En effet, il s'agit ici de l'aperçu général des mesures législatives que le gouvernement envisage de nous soumettre au cours de la présente session. Je vais donc, très brièvement, examiner divers aspects du discours se rapportant aux échanges commerciaux, à l'agriculture et aux pêcheries, surtout en ce qui concerne leur mise en pratique dans ma circonscription et dans toute la région de l'Atlantique. Sans doute, monsieur l'Orateur, ne devons-nous jamais perdre de vue que, membres du parlement, nous nous préoccupons forcément de problèmes nationaux, sans oublier toutefois les régions que nous représentons. En effet, comment par exemple l'économie des provinces de l'Atlantique serait-elle saine, si le reste du pays souffrait de régression? Au fur et à mesure que le Parlement sera saisi de dispositions législatives, nous aurons l'occasion de les analyser sous l'angle national et régional.

Les échanges commerciaux des provinces atlantiques avec le reste du continent se font naturellement dans le sens nord-sud, tandis que les liens politiques traditionnels qui relient l'Île du Prince-Édouard au reste du Canada vont de l'est à l'ouest. Cette situation constitue depuis toujours un obstacle grave à l'essor économique de la région. C'est pourquoi, plus que nombre de nos compatriotes, nous nous préoccupons beaucoup de tout ce qui influe sur le commerce. Nous nous réjouissons donc de voir, dans le discours du trône, que notre gouvernement libéral, doué d'une belle prévoyance, estime que tout progrès économique dépend surtout d'un abaissement constant des barrières commerciales, et s'apprête à adopter les mesures qui encourageraient nos exportations.

Sur le plan géographique, les voies commerciales naturelles des provinces de l'Atlantique aboutissent au littoral est des États-Unis, aux Antilles et, il va sans dire, dans le sens large du mot, à la communauté européenne de l'Atlantique tout entière. Je crois, par conséquent, que l'on devrait s'efforcer, avant tout, d'établir un commerce plus considérable entre les provinces de l'Atlantique et les Antilles anglaises et les autres régions des Antilles. Une initiative de ce genre, tout en ouvrant de nouveaux marchés pour nos produits, nous permettrait de faire usage du transport par eau, solution d'importance à l'heure actuelle, si l'on songe au prix élevé du transport par chemin de fer et aux restrictions d'ordre général imposées au service ferroviaire dans l'Est du Canada.

Le transport représente un véritable problème pour nous de l'Île-du-Prince-Édouard, en raison de la distance considérable qui sépare les producteurs de l'île des marchés établis dans le reste du pays. S'il y avait moyen de sonder les possibilités de ces nouveaux débouchés et d'alléger les restrictions tarifaires, nous disposerions, à proximité de l'île, d'un marché pour nos produits agricoles comme pour nos produits de la pêche. Nous trouverions par voie d'eau, aux Antilles et sur le littoral est des États-Unis, des débouchés à la fois économiques et profitables. Il nous faut sans cesse chercher par toutes sortes de moyens à contourner les difficultés qui se dressent devant nous, habitants des provinces de l'Atlantique et nous surtout, insulaires, en raison des exigences géographiques et politiques.

J'ai bon espoir que le programme agricole du gouvernement, exposé dans le discours du trône, plaira aux agriculteurs de ma circonscription, car il témoigne de l'attention que le pouvoir porte aux cultivateurs de partout. La nomination d'un ministre associé de l'Agriculture devrait profiter aux fermiers de toutes les régions, puisque, comme l'indique clairement le discours du trône, l'agriculture des provinces atlantiques et celle des provinces des Prairies feront l'objet d'une attention plus suivie et de soins plus compétents. Cela se comprend facilement, vu que les charges du portefeuille seront partagées avec beaucoup de prévoyance. On a aussi grand plaisir à lire dans le discours du trône, à la page 7 du hansard, le passage suivant:

> Mes ministres lanceront de nouveaux programmes, afin d'accroître la stabilité et la prospérité de l'agriculture.

Ma circonscription est aux prises avec de graves problèmes agricoles qui, j'en suis sûr, ne sont pas propres à notre région. Les dimensions relativement petites des exploitations, le coût extrêmement élevé du matériel, le manque de capitaux d'investissement, les difficultés de transport et l'absence d'un programme général et bien géré de mise sur le marché, voilà seulement quelques-unes des difficultés auxquelles nos paysans doivent faire face quotidiennement. Près de 70 p. 100 des fermes de l'île ont moins de 100 acres de superficie. Comme il en coûte très cher aujourd'hui pour se procurer les machines agricoles, le coût de production est devenu beaucoup trop élevé par rapport au prix de vente des produits de la ferme pour que les cultivateurs de l'île puissent affronter la concurrence. Au cours des dix dernières années, par exemple, le nombre des tracteurs sur les fermes de l'île a augmenté de 75 p. 100, mais pendant la même période, le nombre des fermes exploitées a diminué de 30 p. 100 alors que la superficie moyenne des fermes est demeurée à peu près la même. Par cet exemple, l'on peut se rendre compte que les frais généraux ont tellement augmenté qu'il faudra bientôt adopter certaines mesures afin de remédier à la situation si l'on veut éviter une catastrophe aux agriculteurs de l'île.

A titre de représentant d'une circonscription rurale de l'Île du Prince-Édouard, je demande que nous adoptions le plus tôt possible des mesures qui permettront aux cultivateurs de l'île d'avoir les ressources financières nécessaires pour pouvoir accroître la grandeur de leurs fermes. La terre ne manque pas dans l'île mais les capitaux nécessaires pour en exploiter les ressources au maximum font défaut. La Société du crédit agricole n'accorde pas aux cultivateurs de l'île toute l'aide qu'ils croyaient et espéraient recevoir. La majorité des cultivateurs de la province partagent la même opinion au sujet de la Société du crédit agricole et je crois la résumer en vous rapportant les paroles que j'ai plusieurs fois entendues: «La Société nous avance juste assez d'argent pour nous donner vraiment des ennuis». Nous, insulaires, sommes d'avis qu'il faudrait faire quelque chose pour que cette société fédérale puisse contribuer à la prospérité des agriculteurs de l'île.

Par ailleurs, le prix du matériel pour les petites fermes est un grand obstacle au progrès. Pour résoudre cette difficulté, les administrateurs devraient aviser sans tarder à faire instituer par le gouvernement fédéral des banques d'outillage où les agriculteurs pourraient louer à des prix raisonnables les machines qu'il leur faut. De cette façon, une machine pourrait servir à plusieurs agriculteurs et son utilisation pourrait réduire de beaucoup les frais de premier établissement de même que les frais d'entretien.

Ensuite, nous demandons que des recherches bien plus approfondies soient faites sur presque tous les aspects du problème agricole, surtout en ce qui concerne les nouvelles récoltes, l'utilisation des terres, les méthodes de

production et de transformation, ainsi que des méthodes plus économiques et plus efficaces de mise sur le marché. On a beaucoup parlé du programme de l'ARDA, mais on n'a pas fait grand chose à cet égard dans l'île, et son application, surtout en ce qui concerne l'agriculture, n'a pas été nettement définie, selon les agriculteurs. Il serait sûrement possible que des recherches, notamment en ce qui concerne les aspects que je viens de mentionner, soient menées dans le cadre de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

L'agriculture a subi de notables changements dans notre province et, pour assurer la survivance et la prospérité de cette industrie, il nous faudra proposer et adopter de nouvelles mesures d'une inspiration originale, car il s'agit là de l'industrie fondamentale et de l'industrie la plus importante de l'île.

Je suis né et j'ai grandi dans une ferme de l'île. Je connais les problèmes du cultivateur et les difficultés contre lesquelles il lui faut lutter en ce moment. C'est donc en connaissance de cause que je parle en son nom.

En résumé, monsieur l'Orateur, je propose trois mesures qui, me semble-t-il, vont beaucoup aider à atténuer les graves difficultés auxquelles font face nos fermiers. La première, c'est que le gouvernement fédéral mette à la disposition de nos cultivateurs, pour leur permettre d'accroître leurs propriétés et leurs exploitations agricoles, de meilleures facilités de crédit et une aide plus généreuse à l'investissement. En second lieu, je propose au gouvernement fédéral d'instituer des banques de machinerie, afin d'obvier aux difficultés quasi-insurmontables qui se présentent en ce domaine. Troisièmement, je propose que le gouvernement fédéral défraie un programme de recherches sur tous les aspects de l'agriculture de l'île.

J'aimerais maintenant parler de notre deuxième industrie de base qui préoccupe tous ceux de la région atlantique, l'industrie de la pêche. Depuis plusieurs années, nous avons accompli très peu de progrès en matière de pêcheries. On s'en rend surtout compte si l'on compare l'expansion de nos pêcheries aux rapides progrès accomplis récemment dans d'autres pays. C'est donc plus qu'encourageant de savoir que notre gouvernement libéral a signifié son intention de mettre sur pied, de concert avec les provinces, un programme d'expansion de nos pêcheries. Tous mes commettants de l'Île-du-Prince-Édouard et tous les gens des provinces de l'Atlantique, en général, espèrent que ce programme sera vraiment d'envergure nationale et aura une vaste portée, de façon à redonner à cette industrie canadienne, jadis florissante, la place qui lui revient dans notre économie. Voilà une magnifique occasion pour notre gouvernement libéral de prendre les mesures avisées et utiles qui s'imposent pour accroître et développer cette seconde industrie de base de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je suis fier à juste titre de signaler à la Chambre que nous, du comté de Kings dans l'Île-du-Prince-Édouard, qui sommes pêcheurs et associés à l'industrie de la pêche, appuyons entièrement les efforts soutenus du très honorable premier ministre (M. Pearson) en vue d'établir une limite de 12 milles pour nos pêcheries côtières. L'intention de garantir une limite de 12 milles aux pêcheurs canadiens, qu'a mentionnée le discours du trône, a été reçue avec enthousiasme par mes commettants. Ils l'ont accueillie comme une de ces mesures audacieuses et imaginatives par lesquelles un gouvernement libéral veut protéger les droits qui leur sont chers. Si le Canada doit protéger ses grandes ressources marines pour nos générations présentes et futures, il faut absolument que notre gouvernement prenne, aussi rapidement que possible, les dispositions nécessaires pour mettre fin à l'épuisement de nos pêcheries productives, causé par l'incursion des bateaux de pêche modernes des autres pays. Quand notre gouvernement aura négocié des ententes satisfaisantes au sujet de nos droits de pêche traditionnels et reconnus avec les États-Unis et la France, il pourra faire une déclaration unilatérale pour empêcher les flottilles étrangères de pêche d'exploiter nos pêcheries canadiennes.

J'ai eu affaire de très près, pendant plusieurs années, avec l'industrie de la pêche. Je me rends parfaitement compte des problèmes qui s'y posent et de la façon de penser de nos pêcheurs. Je puis déclarer catégoriquement que c'est là une mesure qu'ils cherchent à obtenir depuis de nombreuses années, et dont ils seront à l'avenir reconnaissants au gouvernement libéral actuel.

J'aurais voulu parler d'un bon nombre d'autres mesures législatives. Toutefois, étant donné que c'est mon premier discours devant cette éminente assemblée, j'ai pensé devoir d'abord traiter les questions qui intéressent immédiatement la population de chez nous, c'est-à-dire les cultivateurs et les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous aurons, je n'en doute pas, à mesure que la session avancera, l'occasion d'examiner d'autres questions qui nous tiennent à cœur.

J'ai quelque idée de notre façon de procéder, de nos méthodes, du Règlement et, en général, des questions qui touchent à nos fonctions de représentants de nos circonscriptions et de membres de la Chambre. Cependant, après avoir passé moins de deux semaines à la Chambre, j'estime qu'il serait prématuré de ma part d'adopter une attitude dogmatique au sujet de la meilleure manière d'expédier les affaires de la nation d'une façon satisfaisante.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Dans cette ambiance stimulante, entouré d'un océan de visages, et songeant aux milliers de hansards que feuilletteront tant de mains impatientes, comment ne pas sentir que nous jouons un rôle de premier plan dans la chose publique? Mais trêve d'ironie! Je tiens à féliciter l'honorable député de Fort-William (M. Badanai), au nom de toute la région de la tête des Lacs, de sa nomination au poste de secrétaire parlementaire. Sur lui, et sur les trois membres du cabinet qui représentent le Nord de l'Ontario, reposent nos espoirs. Je ne puis me rappeler d'époque dans notre histoire où, en termes démographiques ou géographiques, une région ait joui d'une représentation aussi puissante. L'Ontario septentrional a délégué ici le premier ministre (M. Pearson), le ministre du Revenu national (M. Garland) et le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Benidickson).

De fait, monsieur l'Orateur, la lumière qui émane de ces trois phares, éclaire pour le Nord de l'Ontario des horizons surprenants. Espérons donc que tout cet éclat illuminera certains de nos problèmes, singulièrement dans les domaines de l'exploitation minière, de la sylviculture, des transports, de l'industrie secondaire, et ainsi de suite.

Dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre a prétendu que son prédécesseur avait la passion des personnalités. C'est une des choses que je n'ai pas manqué de relever. Certes, il ne l'a pas dit carrément, mais il a laissé entendre que l'ancien premier ministre avait tort d'agir ainsi et qu'il n'avait pas appris sa leçon. Je me propose de parler surtout des élections et de la période qui les a suivies. Je vais me permettre de faire des personnalités, car j'estime qu'en le faisant, je ne dénature pas les faits mais que je les fais plutôt ressortir. Je n'ai donc aucune excuse à présenter pour la manière dont je vais procéder. Je ferai seulement remarquer que c'est, pour une bonne part, en étudiant la conduite des intéressés, que l'on parvient à comprendre la politique de nos jours.

On pourrait résumer brièvement les résultats des dernières élections en disant que ni l'un ni l'autre des quatre partis ne s'en est tellement bien tiré. Les libéraux sont très fiers de former le gouvernement, je ne suis pas sans le savoir, mais une étude impartiale de la situation révèle que ce sont eux qui ont fait la plus mauvaise figure. Quelques semaines à peine avant les élections, j'ai rencontré un membre du cabinet dont je tairai le nom. Il a mentionné que les libéraux obtiendraient entre 160 et 170 sièges et il en semblait quelque peu grisé. Les résultats du 8 avril font certainement ressortir de façon différente l'optimisme de cette prédiction.

Certes, nous tous qui avons été élus pouvons prétendre avoir remporté un succès, grand bien nous en fasse. Mais il faut bien le dire, tous les partis, même le nôtre, ont failli à la tâche. Aucun des partis ne peut se réjouir tellement des résultats du dernier scrutin.

J'aimerais relever certaines des raisons qui expliquent pourquoi les partis se trouvent présentement dans une situation peu enviable. Je dirai d'abord un mot des personnages de premier plan, des institutions comme le Parlement, ainsi que de l'organisation et du programme de chacun des partis. Mon analyse de la situation politique fera ressortir certains points saillants qui frappent sans doute les autres députés autant qu'ils ont attiré mon attention.

Il ne devrait pas y avoir d'élections fédérales au Canada avant dix-huit mois, voire même d'ici quelques années. Si je dis cela, c'est pour des raisons bien simples. Il y a des raisons d'équité comme, par exemple, le problème que pose la nouvelle répartition des sièges à la Chambre. Il ne faudrait pas qu'il y ait un nouvel appel au peuple fondé sur une répartition des sièges qui date de treize ou quatorze ans. Un tel délai devrait aussi assurer la stabilité en ce qui a trait au budget et aux impôts, aux rapports entre le cabinet et les véritables administrateurs, enfin, aux relations entre le cabinet, les administrateurs et la Chambre des communes.

Nous devons nous passer d'élections pour une période de dix-huit à vingt-quatre mois pour permettre aux partis de reviser leurs positions et leurs programmes, buts qu'ils poursuivent sans doute à la Chambre mais qui requièrent beaucoup de travail en dehors de cette enceinte, du moins en ce qui a trait à mon parti. Je ne parle pas particulièrement du point de vue de l'organisation des partis, mais du fait que nous devrons dorénavant offrir à la population une politique plus dynamique et mieux définie, appuyée par des études en profondeur et aussi des raisons de croire que nos concitoyens accepteront.

La deuxième raison qui me semble militer contre des élections, c'est que la direction des partis est très indécise. Je parlerai tantôt des sondages d'opinion qui ont été effectués à ce sujet, mais je ne crois pas qu'il faille insister là-dessus. Le fait est évident pour quiconque examine la situation des partis, surtout des plus grands. Leurs problèmes de direction sont considérables, et ces partis ont certes besoin de temps pour les régler.

Le dernier motif pour lequel nous devons contribuer à ce qu'il n'y ait pas d'élections est peut-être machiavélique et mystérieux,

mais c'est simplement la présente manifestation d'un scepticisme, et même d'une intolérance générale, de la part de la population, à l'endroit des hommes et des partis politiques. Je m'exagère peut-être cet aspect de la question, mais je le sens sûrement et je m'y heurte dans ma correspondance en tant qu'homme politique et journaliste à mes heures. En dépit des relations de notre parti, qui tendent à nous supporter bon gré mal gré, le pays a généralement le sentiment que nous avons laissé tomber les gens et que nous réagissons de la même façon que le dernier Parlement. Par conséquent, le mieux à faire pour nous en tant que politiciens, c'est de leur accorder un certain délai, non pas pour oublier, mais, si l'on tient à recourir au vocabulaire sociologique, pour nous réorienter.

Si l'on considère les élections au point de vue de l'appui accordé à tel ou tel parti, on constate des choses vraiment étonnantes. Je suis de ceux qui n'ont jamais cru à la parfaite exactitude des sondages Gallup pour prédire le résultat final, mais je sais, pour avoir observé l'usage qu'on en fait aux États-Unis et particulièrement en Angleterre, qu'ils se mêlent d'opinions qui sont bien nettement partagées au sein de la population canadienne.

J'ai leur communiqué du 4 mai, qui s'intitule: «Influence marquée de la religion et de l'importance de la collectivité sur le vote». On y lit ensuite que les catholiques ont fortement appuyé les libéraux, soit dans une proportion de 59 p. 100, dans le Canada anglophone. A ce propos, on m'en a raconté une bonne qui s'est passée dans une ville de ma circonscription. Une personne qui m'appuyait se rendait à la messe. Sur le seuil de l'église, elle croise l'organisateur libéral. «Écoute, Éva, cette fois tu es la seule de la paroisse à ne pas voter pour les libéraux», lui lança-t-il, «tu ne changerais pas d'idée?» Je présente cela comme un exemple de choses que ceux qui s'intéressent à la politique au Canada anglais connaissent bien; les enquêtes Gallup confirment cet accroissement de faveur et les études de Meisel faites plus tôt ont révélé cela à l'occasion d'élections précédentes. Disons, si vous voulez, que c'est grâce à l'appui des catholiques que les libéraux sont devenus plus puissants.

Je veux analyser un autre aspect que cette enquête fait ressortir. A la vérité, je ne veux pas l'analyser. Je vais le présenter comme un fait: dans les grandes villes de plus 100,000 habitants, les libéraux étaient plus forts et ils ont obtenu plus de voix que les conservateurs, alors que dans les petites villes de campagne, les conservateurs ont augmenté le nombre de leurs voix et les libéraux en ont perdu.

L'enquête Gallup a publié un autre rapport qui porte le titre suivant: «C'est le parti libéral et non le parti conservateur, qui est le parti des gens à revenu élevé». Il m'a d'abord semblé qu'il y avait une contradiction ici. Si le parti libéral est le parti des classes à revenu élevé, si le parti libéral a recueilli les voix de la population catholique et si, comme le démontrent tous ces documents, la population la plus instruite du pays avait tendance à voter pour les libéraux, on arrive en effet à un bien curieux mélange.

Toute réflexion faite, j'en suis venu à la conclusion que le sondage d'opinion était juste. Voilà les trois secteurs qui ont appuyé le parti libéral lors des dernières élections. C'était là leur grande force, fondée sur la tendance dans les milieux anglophones, et c'est là tout le point que cette analyse me permet d'établir. Les libéraux étaient surtout forts des votes catholiques, plus de la moitié des votes des diplômés d'universités et, finalement, des votes des citoyens des grandes villes.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si l'on admet ce principe à la base de la force du parti qui dirige actuellement le gouvernement, c'est du moins mon opinion, on en vient tout de suite à penser à ce que cet appui signifie pour le parti et ce qui en résultera. De par mon expérience, je partage les opinions exprimées par M. Robert Fulford dont l'article biographique sur le premier ministre, qui a paru récemment dans le magazine *Maclean's*, désigne le premier ministre comme pratiquant l'éclectisme en politique, n'ayant pas de préjugés et prenant les choses comme elles viennent. Si cette analyse de la personnalité du premier ministre est juste, il est donc de la plus haute importance que nous soyons au courant de la tendance que prendra la politique libérale, vu l'appui que ce parti a reçu.

On a dit (le sondage ne l'indique pas) que le secteur des moyens de communications était, de façon écrasante, en faveur du parti libéral et du premier ministre. J'ai l'impression que la plupart des gens que je connais dans le domaine du journalisme portaient Pearson dans leur cœur, et je peux en dire autant de la radio et de la télévision. J'aurais bien aimé trouver un non-libéral parmi les employés des services des nouvelles et des affaires de l'État, à Radio-Canada. Cela peut paraître injuste, mais je tiens à dire que c'était une injustice à l'égard de tous les autres partis. A ceux qui voudraient obtenir des renseignements d'ordre socio-scientifique à ce sujet, je dirai que selon des études qu'a faites l'Institut de technologie du Massachusetts, en dépit de toute l'objectivité dont un reporter puisse faire preuve, son application est conditionnée par ses préventions.

Il était évident que les préventions des journalistes et des commentateurs, dans les journaux surtout, ont été d'abord tout à fait défavorables à l'ancien premier ministre, puis favorables au parti libéral.

Si des libéraux qui m'écoutent pensent que c'est là une position à maintenir à tout prix, je leur rappellerai que ces mêmes gens sont quelque peu inconstants. S'ils remontent à 1958, ils se souviendront peut-être que les cœurs ouverts, à cette époque, n'étaient pas rouges mais bleus et étaient offerts au premier ministre d'alors, M. Diefenbaker.

L'autre source d'appui du parti libéral qui est très manifeste—un des députés de l'Alberta en a parlé et je m'en suis bien rendu compte dans ma circonscription—c'est celle des grandes sociétés, qui ont appuyé entièrement le parti libéral, non seulement avec leur argent, mais aussi avec leur organisation. En disant cela, je ne me plains pas. Au fait, quand on sait s'y prendre, on peut en tirer son profit. Il y a des gens qui deviennent méfiants lorsqu'ils découvrent qu'un parti politique reçoit l'appui des grandes sociétés de notre pays. Mais je crois que cela est important, car c'est ce groupe industriel, d'après l'expérience que j'ai acquise en tant que député, qui exerce l'influence la plus efficace sur la politique qu'un gouvernement va élaborer. Je tiens à féliciter le parti libéral de ne pas avoir adressé un appel spécial à un autre groupement. J'ai toujours regretté—et je sais que d'autres personnes qui partagent mes opinions ont eu le même regret—qu'on mette l'accent sur le prétendu vote ethnique. J'estime que les deux dernières élections ont eu cela de bon: nous allons vraiment cesser de nous orienter vers le prétendu groupe ethnique.

Le dernier groupe, et celui que j'estime être le groupe d'influence le plus important au Canada, est appelé le groupe universitaire; il ne compte pas nécessairement que des étudiants; ce sont les intellectuels. Je ne sais pas s'il faut dire que nous en avons trop, parce que les données statistiques sur l'immigration montrent clairement que beaucoup émigrent et ont émigré vers les États-Unis au cours des années. Il n'en reste pas moins que, grâce à mes contacts avec les universitaires, je me suis rendu compte que la grande majorité de ceux-ci, de ceux qui occupent des domaines connexes, disons les gens de haute culture, appuyaient les libéraux par vive réaction bien souvent, et non parce qu'ils avaient adopté la politique libérale et ce qu'elle avait à présenter, mais parce qu'ils s'opposaient très fortement à l'ancien premier ministre et à son côté petit peuple. Si l'on veut envisager ces questions et ensuite examiner attentivement le parti libéral, sa direction, les personnages qu'il compte, on peut en conclure, il me semble, qu'ainsi étayé il fait naître de grands espoirs en même temps que des craintes quant aux réalisations éventuelles du présent gouvernement.

Quiconque a lu le compte rendu sait qu'il suffit de lire un paragraphe du discours qu'a prononcé l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett) et de le comparer avec un des passages du discours de l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Davies) pour se rendre compte que ces deux jeunes éléments du parti ont des idées bien opposées. Nous nous demandons quel sentier ou quelle direction le parti libéral va prendre? A notre point de vue, c'est une question capitale. J'espère que le parti libéral —il n'en a pas été question auparavant mais c'est un trait qui découle assurément de son attitude pendant la campagne électorale—va cesser d'imiter et de singer les démocrates, et surtout de reproduire l'image Kennedy. Il me semble qu'en lisant quelques-uns des périodiques américaines les plus perspicaces, les libéraux s'apercevront qu'ils se sont engagés sur une voie dangereuse et que beaucoup d'Américains commencent à s'apercevoir que l'administration Kennedy n'est pas vraiment la réponse, que Kennedy n'est pas Truman—j'allais dire Roosevelt—pour ce qui est d'audace véritable. A cet égard, sur la scène américaine on se préoccupe beaucoup plus de créer une image que des rapports. J'estime que l'image que le parti libéral s'est créée au cours de la dernière campagne électorale devrait les convaincre d'abandonner le jeu.

Nous croyons que notre parti peut se rendre utile de plusieurs façons dans le Parlement actuel et nous espérons que le gouvernement libéral accomplira certaines choses. Mes collègues ne sont pas d'accord avec moi sur ce point, mais j'ai noté trois positions que j'appellerais la position Gordon, la position Sharp et la position Pickersgill. Si je peux me servir de personnages américains, je comparerais la position Pickersgill à celle du sénateur Harry Bird, la position Gordon à celle de M. Hubert Humphrie et la position Sharp à celle de M. McNamara, secrétaire à la Défense des États-Unis. Je pense plutôt aux personnes qu'à leurs réalisations. Prenons le comportement Bird, ou si vous voulez Pickersgill. C'est bien là la mentalité du parti libéral qui entend mener les choses comme par droit divin. Dans leur idée, ils sont capables de relancer le pays et de le garder sur la bonne voie. J'en parle tout d'abord car c'est l'aspect du parti libéral qui me laisse le moins d'espoir vu qu'il est le plus contestable. Nous surveillerons les choses de près pour voir qui sortira vainqueur dans cette lutte pour la direction divine du

parti. Nous avons très peu d'espoir de ce côté et, selon nous, cette mentalité sera englobée dans celle que je dénomme Sharp, ou paradoxalement, McNamara.

Il s'agit maintenant de l'administrateur doué et modéré. Cela peut fort bien aller dans l'immédiat mais si nous devons faire face aux problèmes économiques que notre parti prévoit, le parti libéral devra se choisir une direction plus dynamique. Notez bien, j'ai dit que je ne croyais pas que le premier ministre —je ne veux pas dire qu'il n'a pas d'idées, car ce n'est pas vraiment cela, mais il est de ces personnes qui feront leurs les idées qu'elles devraient avoir et lui donneront du dynamisme. Ce que j'entends par là, c'est que nous voulons que le parti libéral se donne une orientation ouverte aux idées radicales et progressistes, selon lesquelles il est de plus en plus urgent que le gouvernement montre la voie dans le domaine économique, orientation qui déterminera notre appui, notre appréciation et probablement notre antagonisme, si cela devenait nécessaire, envers ce parti. Je veux ouvrir l'œil et déceler l'influence qu'exercent sur le parti les divers groupements d'intérêts dont j'ai parlé.

L'un des faits qui me réjouissent le plus, c'est que les milieux anglophones catholiques où le parti libéral trouve le centre de ses appuis est influencé par les idées et les courants extérieurs qui traversent l'Église de Rome, dont le chef a publié deux grandes encycliques traitant de questions politiques, de modes de gouvernement et des rapports avec le peuple, d'une manière très avancée et fort radicale. Pendant la campagne électorale, je lisais solennellement des passages de l'encyclique *Mater et Magistra,* puis je demandais à l'auditoire de me dire d'où je les avais tirés. C'est étonnant de constater combien de fois on a cru que ces extraits étaient empruntés au programme électoral du Nouveau parti démocratique.

Nous nous attendons à beaucoup de choses de la part du parti libéral, et les personnalités qui se feront jour comme les résultats qui se révéleront seront pour nous du plus vif intérêt. C'est en quelque sorte à la façon d'exégètes que nous allons examiner toutes les déclarations de ses membres. Par exemple, nous tenons à savoir dans quelle mesure jouera l'influence de M. Lamontagne. Si je cite ainsi son nom sans préambule, c'est que ce nom a de l'importance, eu égard à tout ce que M. Lamontagne représentait avant de faire partie du cabinet. Sans vouloir tourner en plaisanterie le rôle du grand Tom Kent, je suis d'avis que nous allons observer attentivement les événements. Certains d'entre nous, du moins, vont espérer que les promesses du genre de celles que M. Kent pouvait faire à titre d'homme politique vont apparaître dans le programme qui nous sera présenté.

Une des choses qui m'ont le plus réjoui le jour de la présentation du discours du trône, ce fut de voir apparaître l'ancien ministre de l'Agriculture à la télévision et de l'entendre dire, à trois reprises, que ce discours n'était que duperie. Cela valait son pesant d'or. Je me demande où il croyait que commençait la duperie. Peut-être songeait-il à «perpétrée»? Mais s'il voulait bien dire qu'une fraude avait été «perpétuée», que ne l'a-t-il située et définie avec précision? Ce n'est sans doute pas par pur hasard qu'un ancien ministre, membre du cabinet, se trouvait hier à la Chambre. S'ils ont perpétué un acte frauduleux, lui du moins a perpétué une sorte de métamorphose. On eût dit une vieille perruque, un fantôme de politicien du début du XIX[e] siècle. Comme membre de l'opposition, il faisait un contraste si marquant avec l'attitude pleine d'imagination, parfois même de chimères (je le dis sans aucune acrimonie) du gouvernement Diefenbaker, que j'en ai été ébahi. Si c'est là le genre de philosophes politiques que le parti conservateur va dépêcher en éclaireurs de l'opposition, nous le saluons en tant que parti, mais nous nous demandons où il va.

On dira peut-être: et l'attitude de votre propre parti? Je le répète une fois de plus: nous pouvons nous permettre des conceptions plus claires. Il nous faut réfléchir à fond à l'élaboration de notre programme, et ne pas nous obstiner à parler en termes généraux de l'excellence d'une planification économique.

Je veux évoquer certains plaidoyers en faveur d'une réforme parlementaire, car cela s'inscrit dans l'avenir. Je suis heureux de constater que, dans nos débats actuels, les membres du cabinet se sont effacés pour permettre aux recrues de se faire entendre. Cela est de bonne tactique et témoigne en outre d'une véritable générosité. Je me rappelle que, lorsque nos amis étaient dans l'opposition, ils parlaient des quatre cavaliers de l'Apocalypse. Maintenant, dans le corral, ils ont toute sorte de cavaliers. Certains d'entre nous se demandent s'ils reverront jamais les chevaux de tête, absents jusqu'ici du débat.

J'en viens ainsi à l'un des problèmes propres à la Chambre: la distinction entre un député de l'arrière-ban qui appartient à l'équipe au pouvoir, et les autres; ou encore à la distance qui sépare tous les députés de l'arrière-plan des vedettes de la Chambre, car ici règne incontestablement une hiérarchie des vedettes. Si tous les projets de réforme avortent dans cette enceinte, c'est que depuis

toujours ce Parlement est dirigé par une pléiade d'étoiles. C'est avec amusement que j'ai entendu l'un des jeunes premiers du parti libéral me communiquer l'opinion d'un de ses chefs et m'affirmer qu'il s'agissait, à la Chambre, de prendre son temps. Pourquoi se presser? Le mécanisme est complexe, il faut s'y accoutumer peu à peu. Ma foi, j'espère que cet homme politique saura attendre éternellement.

Ce régime ne donne réellement aucune raison d'être au député de l'arrière-ban. Tout ce qui lui reste à faire c'est de se faire élire le soir des élections et on compte sur lui encore aux élections suivantes. Entre-temps, il végète et s'occupe de sa chère circonscription. Si nous étions sérieux quand nous parlons de réformes parlementaires, nous prendrions des décisions quant aux normes d'activité qu'on doit exiger des simples députés. Devrions-nous faire un appel nominal afin que les députés assistent aux séances? N'exigeons pas simplement un nombre plus grand de comités parlementaires ou de meilleurs comités. Comment aurons-nous de meilleurs comités si nous ne donnons pas plus d'importance aux simples députés et si nous ne leur accordons pas plus d'outils de recherche? J'entends des gens parler de l'importance de la recherche, mais l'une des choses qui n'a jamais réellement été réglée c'est de savoir si la recherche devrait être concentrée dans l'organisation centrale du parti ou de la bibliothèque parlementaire ou si on ne devrait pas en transmettre les résultats directement au député lui-même. Nous n'avons aucune norme et la tradition semble exiger que l'on élise à la Chambre des amateurs comme le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui nous a démontré il y a quelques années qu'il était véritablement un amateur quand de sa voix mielleuse il nous a dit qu'il espérait que la fonction de député ne deviendrait jamais une fonction à plein temps. Voilà ce qu'on peut appeler la définition d'un député amateur. Alors que certains vont dire que le travail de député est un travail à plein temps qui exige toute l'énergie et toutes les ressources monétaires et toutes les recherches ainsi que tous les outils nécessaires à la Chambre.

Il est possible pour quelqu'un qui a de l'ambition et énormément d'audace—pour ma part j'ai de l'ambition et je ne nierai certes pas que j'ai de l'audace—d'évoluer dans notre institution et d'arriver à obtenir ce que je me suis engagé à obtenir pour ma circonscription et mon parti. Mais si nous voulons réformer le régime il faut adopter des réformes qui affecteront tous les députés y compris les plus humbles ou ceux qui ont besoin de plus d'encouragement que moi par exemple.

[M. Fisher.]

Nos chefs, surtout les chefs de nos principaux partis, ont peur de voir s'implanter ici le concept américain, c'est-à-dire qu'un sénateur ou un membre du congrès peut se conduire comme un proconsul romain, parcourir le monde avec des ressources inépuisables à sa disposition, et se révolter contre le parti chaque fois qu'il le désire. Les chefs de nos partis ne veulent pas nous donner une telle envergure. Quand l'ancien gouvernement était au pouvoir ce que j'avais notamment coutume de remarquer c'est qu'on craignait qu'en accordant trop de latitude, quelqu'un commettrait une gaffe. Je me souviens de ce jeune homme qui est allé à Paris et qui a prononcé des paroles qui n'avaient pas été approuvées d'avance; il s'est vraiment fait laver les oreilles. Cela démontre jusqu'à quel point les chefs des partis au Canada évitent d'accorder aux députés l'appui et la liberté dont leurs homologues jouissent dans d'autres pays.

Je vois que vous êtes prêt à vous lever, monsieur l'Orateur, et j'aimerais tout simplement remercier la Chambre de m'avoir prêté une oreille aussi attentive. J'espère avoir plus tard l'occasion de donner plus de détails sur mes idées en matière de réforme parlementaire.

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Fisher: Volontiers.

M. l'Orateur suppléant: La période du député est écoulée et à moins que nous ayons le consentement unanime de la Chambre on ne peut lui poser aucune question au sujet de son discours. La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de répondre à une question?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Churchill: Merci. Je voulais simplement demander au député si, malgré ce qu'il a dit dans son intéressant discours, il ne croit pas courir le danger d'assumer un rôle de simple observateur sur la scène politique? Ne pense-t-il pas qu'au cours de ses randonnées oratoires, il s'éloigne rapidement et fort loin de l'ancien parti CCF, qui était, à la Chambre, une force stimulante, et que son groupe, s'il le représente vraiment, finira probablement par être insignifiant et de peu d'importance, dans notre assemblée?

M. Fisher: On ne peut réellement donner de réponse à une question tournée de cette façon. Mais je signalerais à l'honorable représentant que, si c'est l'esprit de parti dont il déplore l'absence, ou l'étalage de notre programme, j'espère qu'il ne me croit pas incapable de lui donner satisfaction.

Le député ne doute pas, je l'espère, qu'étant donné la nature du débat que nous venons d'entendre, auquel n'ont pas tant participé les vedettes du système des partis, mais certains représentants plus humbles, ceux-ci s'intéresseront à ces propos quelque peu philosophiques.

M. Reg. Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur suppléant, puis-je tout d'abord me joindre aux nombreux autres députés qui vous ont félicité, ainsi que monsieur l'Orateur suppléant, d'avoir été nommés aux postes importants que vous occupez maintenant.

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires (M[lle] Jewett et M. Choquette) de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi que tous les autres députés qui, en prenant part à ce débat, ont, comme je le fais maintenant, prononcé leur premier discours dans ce qui est encore pour nous l'atmosphère un peu étrange de la Chambre des communes. Je puis leur assurer que, s'ils n'étaient pas nerveux, moi je le suis.

Je suis heureux, et je considère comme un grand honneur, de représenter la circonscription de Kindersley, l'une des plus belles régions agricoles de la Saskatchewan. Non seulement offre-t-elle la terre la plus propice à la culture des céréales de notre pays mais on y trouve aussi d'excellents pâturages. Ces deux avantages réunis nous permettent de nous adonner à une agriculture très diversifiée. Ma circonscription, comblée sous ce rapport, l'est aussi sous bien d'autres, car on y trouve du pétrole, du gaz naturel et du sel, ce qui nous permettra d'industrialiser notre région; ce n'est là qu'une question de temps.

Je suis heureux de représenter cette circonscription depuis qu'elle a eu l'honneur insigne de l'être précédemment par M. R. L. Hanbidge qui a depuis été nommé lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, poste qu'il remplira, vous en conviendrez—vos applaudissements le prouvent d'ailleurs—avec beaucoup de distinction et de charme.

Ayant non seulement une terre idéale pour la culture du blé et excellente pour les pâturages, ma circonscription de Kindersley, en outre du fait de son assise industrielle, prend une expansion rapide. On trouve dans ma circonscription deux des villes de la Saskatchewan qui ont le rythme de croissance le plus intense. Mais, comme la majeure partie de cette région, Kindersley se ressent des habituelles douleurs de croissance.

Il y a 50 ans la circonscription de Kindersley n'était qu'un territoire inculte traversé de quelques lignes de chemin de fer. Des gens sont ensuite venus s'établir le long de celles-ci, et c'est pourquoi elles forment une partie intégrante de la vie de mes commettants. Par conséquent, nous nous inquiétons beaucoup d'entendre parler d'abandon de services ferroviaires. J'ai été heureux d'entendre le ministre des Transports (M. McIlraith) déclarer qu'on étudiait attentivement la question. Je me permets toutefois de lui signaler que, si l'on met fin à ces services ferroviaires, son gouvernement devra trouver une façon satisfaisante de permettre aux agriculteurs de faire parvenir leur récolte sur le marché. Non seulement faut-il que cela se fasse, mais il faut que les moyens de transport qui devront être fournis ne coûtent pas trop cher.

Nous comptons également sur le gouvernement pour nous aider à régler un autre problème. Bien qu'on n'ait donné qu'un aperçu du genre de projets que visera l'Office de développement municipal, j'espère qu'il fournira des fonds afin de régler le problème que pose la disette d'eau dans un certain nombre de collectivités de ma circonscription et qui les préoccupe grandement. Malgré le pétrole, le gaz naturel et le sel qu'on y trouve, sans eau ma circonscription atteindra difficilement au niveau industriel qui lui serait accessible.

En général, le fondement philosophique du discours du trône est facile à admettre. Le fait qu'il est bref ne veut pas nécessairement dire qu'il soit faible. Toutefois, je suis forcé d'admettre que mon collègue, le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), avait raison quand il a dit que les tentatives esquissées dans l'Adresse pour énoncer les solutions se résument à une multiplication des agences bureaucratiques dont nous avons une pléthore aujourd'hui, j'en suis persuadé. Je suis persuadé aussi que le peuple du Canada n'a pas beaucoup foi en l'aptitude d'une bureaucratie pour résoudre ses problèmes. Il veut au contraire que leur gouvernement, avec l'aide du Parlement, prennent des mesures efficaces et précises à cette fin. Il ne semble y avoir aucun indice de ces mesures dans le discours du trône, et ce qu'on retrouve dans ce document démontre qu'il faut y regarder de plus près dans bien des cas.

Je parle en particulier de la décision de nommer deux ministres de l'Agriculture. C'est sans aucun doute une mesure qui est loin d'être populaire dans l'Ouest. Les syndicats agricoles l'ont déjà déclaré sans ambages. Je n'ai besoin de répéter qu'un seul argument qui semble irréfutable. La nomination de deux ministres sera un autre élément qui servira à diviser le pays en deux blocs régionaux. Hier matin, le premier ministre (le très honorable M. Pearson) a refusé de dire s'il y aurait deux ministères dont chacun serait dirigé par un ministre. Si l'on crée deux ministères, on aura une prolifération de la bureaucratie, ce qui, à mon sens, n'améliorera en rien l'efficacité. S'il doit y avoir un seul ministère, il y aura sûrement des conflits entre les deux chefs, entre les deux ministres

de l'Agriculture. Toutefois, nous serions tous disposés à accepter avec plaisir la nomination de deux ministres de l'Agriculture si, à eux deux, ils pouvaient faire aussi bien pour les cultivateurs que l'ancien ministre au cours des cinq dernières années. Ils feront face au problème extrêmement difficile d'écouler nos céréales. Chaque producteur de blé espère que les ministres réussiront à continuer à vendre du blé à la Chine. Toutefois, s'ils ne réussissent pas mieux que le gouvernement l'a fait avec le nouveau règlement régissant la vente du lait et des produits laitiers, je crains fort que les producteurs de blé connaîtront un sombre avenir. Le député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) a fait un exposé formidable des faiblesses de ces règlements et il mérite des félicitations. Même si le gouvernement n'aime pas recevoir des conseils, il ferait bien de suivre ceux qu'on lui donne.

Si le gouvernement veut vendre nos céréales il devra se rendre compte—ce que le gouvernement libéral de 1956 n'a pas fait et ce que l'ancien gouvernement conservateur a pu faire—que le marché d'aujourd'hui n'est plus aussi favorable, du point de vue des vendeurs, qu'il était autrefois. Les vendeurs doivent prendre tous les moyens possibles pour écouler leurs produits. Le dernier gouvernement a réussi à le faire. Le gouvernement actuel a déjà démontré par son arrogance idiote, quand il a rejeté les conseils de l'ancien ministre de l'Agriculture lors d'une interview télévisée, en disant qu'il n'avait pas besoin de conseils de l'ancien ministre de l'Agriculture, bien que personne ne soit mieux placé pour donner de pareils conseils. Un seul homme n'a jamais eu besoin des conseils de ses semblables. Cette attitude pédante du gouvernement ne nous laisse entrevoir aucun espoir de succès.

Avant l'ouverture de la session, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'accorder 10 millions de dollars en bourses à 10,000 étudiants d'universités. Tous les éducateurs du Canada doivent vraiment se réjouir de cette déclaration. Du moins, ce sont les sentiments que j'éprouve à cet égard. Mais là s'arrêtent les intentions du gouvernement. En effet, il n'envisage pas de résoudre les deux principaux problèmes auxquels nos universités doivent faire face à l'heure actuelle, soit le manque de locaux convenables et le manque de professeurs. Ces deux problèmes ne sont pas insolubles et les universités pourront les résoudre si elles obtiennent l'aide nécessaire. Mais où pourront-elles se procurer cet argent sinon du gouvernement fédéral? Hier matin, le premier ministre a déclaré que la question de l'aide aux universités serait étudiée à la lumière des autres besoins d'ordre financier du pays. Cette affirmation ne laisse pas trop d'espoir aux universités.

Monsieur l'Orateur, je voudrais consigner au compte rendu certaines prévisions concernant les besoins de nos universités au cours des prochaines années, prévisions qui ont été faites par la Fédération canadienne des instituteurs. Au cours de l'année académique 1962-1963, 137,000 étudiants réguliers se sont inscrits dans nos universités, estime-t-on, tandis que 182,900 s'inscriront en 1965-1966. Le dépenses d'exploitation par étudiant augmenteront également. En 1962-1963, on prévoit que ces dépenses seront de $1,797 et que ce chiffre augmentera régulièrement chaque année pour atteindre $2,094 en 1965-1966. Les dépenses courantes seront de l'ordre de millions de dollars, 246 millions en 1962-1963 et 383 millions en 1965-1966. Chaque année, les dépenses augmenteront donc de 15 à 17 p. 100 par rapport aux dépenses de l'année précédente.

Une évaluation du nombre d'enseignants dont on aura besoin révèle une situation tout aussi grave. On n'a qu'à se reporter quelques années en arrière pour constater qu'en 1955-1956, on comptait 6,000 professeurs d'université, tandis qu'en 1960-1961, leur nombre atteignait 9,000, soit une augmentation de 50 p. 100 en cinq ans. D'après les prévisions, il nous en faudra 14,000 en 1965-1966 et 25,000 en 1970-1971.

Je répète que les universités peuvent résoudre elles-mêmes ces problèmes, pourvu qu'on leur donne les fonds. Vu que le capital humain est la plus grande richesse d'un pays, j'affirme que cette assemblée est moralement tenue de fournir aux institutions universitaires les fonds dont elles ont besoin. La méthode suivie par l'ancien gouvernement pour verser des subventions aux universités ne transgresse en rien les droits des provinces, vu que le Parlement fédéral n'exerce aucun contrôle sur la façon dont les universités utilisent ces fonds. On pourrait aisément augmenter ces subventions.

Nos écoles secondaires, tout comme nos universités, éprouvent des difficultés et ont besoin d'une aide semblable. Il sera peut-être plus difficile de voir à ce que les provinces reçoivent cette aide sans violer le principe de la non-ingérence dans leurs droits en matière d'éducation. Mais le vieil axiome qui dit que quand on veut on peut, s'applique aussi bien aujourd'hui que jamais. Il nous faudrait vouloir. Comme moyen de fournir l'aide nécessaire, l'ancien gouvernement avait eu recours à l'aide à la formation professionnelle. En 1960, nous avons ainsi versé aux provinces environ $10,694,000. Nous ne connaissons pas

encore les chiffres de l'année 1961, mais j'imagine qu'il serait juste de les évaluer à un peu plus de 25 millions. En revanche, d'avril 1961 au 28 janvier 1963, la part fédérale des entreprises conjointes, dans ce domaine, a atteint 292.8 millions de dollars. Il s'agit là d'une aide précieuse que le gouvernement actuel devrait maintenir. L'enfant le plus pauvre de la région la plus pauvre du Canada a droit à la meilleure instruction que notre pays peut lui donner. Nous n'avons pas les moyens de gaspiller notre capital humain. Je n'ai fait qu'effleurer ce sujet et j'espère pouvoir l'approfondir un de ces jours.

Certains autres députés ont affirmé leur foi en leur parti et en ce qu'ils croient être les principes qu'ils défendent. Je voudrais conclure en vous disant quelles sont, à mon avis, les causes que le parti progressiste-conservateur nous a prouvé qu'il veut servir aujourd'hui. Premièrement, il lutte pour l'unité du Canada. Deuxièmement, il veut donner des chances égales à toutes les régions du Canada et des droits égaux à tous les gens, peu importe leur race et leur religion au Canada. Troisièmement, il est en faveur du principe du Canada aux Canadiens. Tant qu'il continuera à défendre ces principes, je serai fier de représenter la circonscription de Kindersley comme membre du parti progressiste-conservateur.

M. M. L. Klein (Cartier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire miennes les félicitations que vous ont adressées, ainsi qu'à l'Orateur suppléant, ceux qui m'ont précédé au cours du débat. Ma circonscription est voisine de celle de l'Orateur, et je tiens à signaler à la Chambre que ce dernier jouit de la confiance de ses commettants depuis bien des années, et qu'ils sont heureux de constater que la Chambre partage les sentiments et la haute estime qu'ils lui vouent. Je tiens aussi à féliciter l'honorable représentant de Northumberland (M^lle^ Jewett) et le député de Lotbinière (M. Choquette), qui ont établi une norme de débat très élevée à la Chambre.

J'aimerais rendre hommage à mon prédécesseur, M. Léon Crestohl, qui a trépassé trois jours avant les délais fixés pour la présentation des candidats. Ayant fait campagne dans la circonscription de Cartier, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'il était tenu en haute estime par ses commettants. Son départ est une perte, non seulement pour la circonscription de Cartier, mais aussi pour tout le Canada.

(Texte)

J'ai l'honneur de représenter en cette Chambre la circonscription électorale de Cartier, laquelle est située en plein centre de la ville de Montréal, puisque le boulevard Saint-Laurent, qui est la ligne de démarcation entre l'est et l'ouest, la traverse du nord au sud.

Cartier est probablement la circonscription la plus cosmopolite du Canada, car plusieurs langues y sont parlées. Près de 50 p. 100 de la population de cette circonscription est de langue française, et l'autre 50 p. 100 est composé de personnes de presque tous les groupes ethniques.

C'est le désir de tous les groupes ethniques que la grande culture française et la grande culture anglaise, dans notre pays, puissent aller de l'avant sur un pied d'égalité, le plus tôt possible.

(Traduction)

Les divers groupes ethniques du Canada, qui reconnaissent la place qu'occupent les cultures française et anglaise dans notre pays, tiennent à rappeler qu'il existe maintenant une troisième culture, une sorte de multiculture formée de tous les autres groupes qui représentent le quart de la population canadienne. Lorsque nous recevons des immigrants, nous bénéficions, la plupart du temps, de l'élite des pays d'où ces immigrants sont originaires, car il faut une forte dose de courage pour se déraciner et émigrer vers un pays étranger. L'immigrant ne comprend pas la langue de son pays d'adoption, et il doit faire face à la concurrence de ses nouveaux compatriotes. Voilà le genre d'hommes qu'il nous faut au Canada: les efforts individuels qu'ils déploient nous aident à édifier notre pays.

Si l'immigrant est bel et bien privilégié d'être reçu au Canada, il n'est pas le seul à en bénéficier, car l'immigrant, ou le nouveau Canadien, mettons, fournit un apport au pays. Je suis d'avis que les États-Unis d'Amérique ont commencé à être un grand pays lorsqu'ils ont ouvert leurs portes à des flots d'immigrants. La sécurité nationale de chaque pays est largement tributaire des succès des services de laboratoires et de recherches comme ceux qu'on trouve à l'heure actuelle aux États-Unis. J'oserai dire que, n'eût été les spécialistes en recherches sur les groupes ethniques, l'entreprise Manhattan n'aurait pas vu le jour.

En 1933, Hitler a assumé le pouvoir en Allemagne et, par un concours de circonstances fortuites, Franklin Delano Roosevelt est devenu président des États-Unis. C'est à cette époque, monsieur l'Orateur, que les États-Unis d'Amérique ont accueilli le grand savant allemand, Albert Einstein qui, sous le toit protecteur de l'université Princeton, a découvert la formule qui a donné naissance à l'ère atomique. Un autre réfugié célèbre, le grand savant italien Enrico Fermi, récipiendaire d'un prix Nobel en 1939, qui avait fuit le régime fasciste, s'est établi aux États-Unis d'Amérique et a réalisé la première réaction nucléaire, en 1945, à l'université de Chicago. Ces deux

grands réfugiés, ces deux Néo-Américains venaient de pays où la persécution n'est pas un vain mot.

Que ces deux savants aient pu émigrer aux États-Unis, monsieur l'Orateur, c'est fort heureux! S'ils étaient restés dans leur pays d'origine, la puissance atomique aurait tout probablement été entre les mains d'Hitler ou peut-être de Staline. Au lieu de Nagasaki ou d'Hiroshima, nous parlerions peut-être, au passé, de Londres, de Paris, de New York ou de Montréal.

J'ai été quelque peu étonné d'entendre certains orateurs s'en prendre, pour ainsi dire, à l'existence même des États-Unis d'Amérique. Si nous devions remercier la Providence de tous les bienfaits dont elle nous a comblés, nous devrions certes lui être reconnaissants de nous avoir placés au nord des États-Unis d'Amérique plutôt qu'au nord de l'Union soviétique. Il y avait autrefois, au nord de l'Union soviétique, la Latvie, l'Estonie et la Lithuanie, mais ces pays sont disparus. Il y a plus d'un siècle que nous déclarons aux Européens: «Pourquoi ne pouvez-vous pas vivre, en Europe, comme nous en Amérique? Nous sommes les voisins des États-Unis d'Amérique. Nous partageons une frontière commune de 3,000 milles, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Et aucune troupe, aucun canon, aucun avion ne surveille cette frontière.» Le mérite en revient-il à nos 18 millions de compatriotes ou à nos voisins qui sont au nombre de 180 millions? Si les Lithuaniens, les Estoniens et les Latviens pouvaient exprimer leur opinion aujourd'hui, ils nous diraient combien nous sommes chanceux d'avoir pour voisin le plus grand, le plus magnifique et le plus puissant peuple démocratique de la terre.

En effet, certains Canadiens se sont prononcés contre les Yankees. Allant même plus loin que les populations sud-américaines, ils ont déclaré: «Nous ne voulons ni de vous ni de vos dollars. Nous ne voulons pas de vos revues, nous ne voulons pas de vos ogives nucléaires, nous ne voulons rien qui subodore votre culture. Nous voulons avoir très peu affaire à vous, mais pour l'amour du ciel, si l'on nous attaque, venez à notre rescousse». Avant le 8 avril, nous n'étions populaires ni en Angleterre ni aux États-Unis. J'ai l'impression que nous n'aurions pu remporter un concours de popularité qu'à Cuba ou qu'en la République populaire de la Chine.

Que nous puissions faire n'importe quelle déclaration contre les États-Unis sans craindre des représailles, voilà à mon sens, monsieur l'Orateur, un éloquent témoignage en faveur de la grandeur de la démocratie qui a cours au sud de notre frontière. La Hongrie n'a joui de la liberté que pendant trois jours. Les Hongrois ont critiqué l'Union soviétique, et les chars d'assaut des communistes ont foncé sur Budapest. En 1945, à la fin de la guerre, les États-Unis possédaient l'arme la plus destructrice que l'humanité ait connue. Ils avaient ce qu'il faut pour s'emparer de n'importe quel pays. Ils auraient pu menacer la souveraineté de tout pays. Ils n'ont pas pris un seul mètre de territoire appartenant à un autre pays et n'ont lésé la souveraineté d'aucune nation. Voilà le peuple que constituent nos voisins du sud.

Je dis, monsieur l'Orateur, que c'est un fait indiscutable: s'il y a des puissances souveraines aujourd'hui dans le monde occidental, si l'Angleterre, si la France sont des puissances souveraines, si le Canada même est un pays souverain, nous le devons à la gigantesque force de dissuasion nucléaire des États-Unis d'Amérique.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'affirme que le Canada devrait aller de l'avant de concert avec les États-Unis, et jouer le rôle non pas d'un satellite, mais d'un associé dans la grande aventure nord-américaine. Dieu bénisse le Canada et Dieu bénisse aussi l'Amérique!

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le présent débat sera bientôt terminé et je ne tiens pas à être celui qui mettra fin à un débat qui a embrassé un si vaste champ d'intérêts, relevant de la politique intérieure comme de la politique extérieure. Il est dit dans l'Évangile que les derniers seront les premiers et que les premiers seront les derniers. Je tiens à féliciter, et pour une raison spéciale, la motionnaire (M^lle^ Jewett) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Elle représente une profession libérale, qui a fait tout récemment son apparition dans les cercles gouvernementaux, sur le plan national. Je veux parler ici des enseignants et, en particulier, de l'enseignement des sciences politiques. Je tiens à féliciter l'honorable représentante de son brillant exposé et je la félicite aussi d'avoir fait mentir le vieux dicton que l'on applique parfois aux enseignants: «Ceux qui ont du talent savent en faire preuve et ceux qui n'en ont pas se consacrent à l'enseignement.» Je suis d'avis que sa venue à la Chambre est un heureux événement.

Je tiens à vous féciliter, monsieur l'Orateur, et je saisis l'occasion de vous adresser un compliment en retour de celui que vous m'avez déjà adressé vous-même et dont vous avez perdu le souvenir. Lorsque je suis venu siéger à la Chambre la première fois en 1951, vous avez été un des premiers députés à m'inviter au restaurant du Parlement pour me donner des conseils paternels sur les devoirs et les responsabilités des députés. Ces petites marques de politesse qu'on n'oublie

pas dans le brouhaha de la vie parlementaire. Je dois admettre que je n'ai pas suivi à la lettre votre conseil, mais vu que vous occupez aujourd'hui le fauteuil et présidez les délibérations de cette Chambre en assurant le respect des privilèges et des droits des députés, je puis affirmer, avec tous ceux qui l'ont déjà fait, que vous saurez vous acquitter de votre fonction avec la même distinction que vous avez toujours manifestée dans l'accomplissement de toutes les tâches qu'on vous a confiées en cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, il est devenu évident, au cours du présent débat, que le nouveau gouvernement a été mal avisé de choisir comme l'un de ses principaux mots d'ordre, une devise importée de l'étranger par-dessus le marché: «Remettons l'économie en marche.» Les nombreux discours prononcés ici nous ont démontré que l'économie marchait beaucoup mieux et que plus de programmes étaient en cours que ne l'avaient pensé ou voulu l'admettre les membres du nouveau gouvernement.

Pour moi, ils ont choisi ce mot d'ordre parce qu'ils s'étaient laissé mystifier par leur propagande qui chantait sur tous les tons «L'économie du Canada est malade», «L'inflation galopante nous menace» et qui disait que l'ancien gouvernement pataugeait ou autres choses du même genre. D'ici quelques semaines, ce n'est pas du gouvernement qui vient de se retirer mais bien du nouveau régime qui vient d'entrer en fonction qu'on dira qu'il patauge. Je le dis en toute modestie, parce que je comprends les problèmes très graves qui se posent aujourd'hui au Canada et tout député, peu importe qu'il soit membre du gouvernement ou non, doit admettre qu'il est exposé à toutes les faiblesses humaines, qu'il n'existe aucun élixir de vie ni aucune panacée pour résoudre tous les problèmes actuels du Canada.

Je suis certain que bien souvent, dans leurs moments de recueillement, les nouveaux ministres, pour paraphraser le titre d'un spectacle à l'affiche sur Broadway depuis quelque temps se sont dit: «Arrêtez le monde, je veux débarquer». Je suis sûr que certains d'entre eux ont eu cette même réaction devant les événements rapides et devant les programmes dont ils ont assumé la direction et pour lesquels ils sont maintenant responsables.

D'après ce que je puis voir, les programmes énoncés par le gouvernement dans le discours du trône sont ou bien une continuation ou une expansion des programmes déjà en cours. Si l'on veut parler de chiffres, on constate que jusqu'ici, le gouvernement a fait inscrire huit projets de loi au *Feuilleton* tandis qu'à la période correspondante de la dernière session du Parlement, le gouvernement en avait présenté 21 à la Chambre des communes. Cela n'a pas empêché les distingués députés qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles de faire le tour du pays en disant à la population du Canada, soit de propos délibéré, soit sous l'influence de leur propre propagande, que l'ancien régime était un gouvernement enlisé dans l'inaction, ennemi du progrès, dépourvu de programme et d'objectif.

Je me suis demandé ce qui avait pu pousser les membres du nouveau gouvernement à adopter ce mot d'ordre «Remettons l'économie en marche» qui a abouti à son inévitable corollaire, les fameux 60 jours de décision. Pour moi, de tels mots d'ordre traduisent un sens profond de culpabilité qui subsiste depuis la dernière fois que les membres du parti libéral avaient occupé les banquettes ministérielles et, pour soutenir ce que j'avance, j'invoquerai le témoignage de nul autre que le chef de ce parti, le premier ministre actuel, dans la conclusion fameuse où il a résumé les motifs de la défaite du gouvernement en 1957 en déclarant, à sa façon bien à lui, que les dirigeants avaient perdu tout contact avec les dirigés. L'ancienne administration a dû expier ses années de négligence, d'indifférence et de suffisance. Ramené au pouvoir grâce à la propagande sur laquelle a reposé en grande partie la dernière campagne électorale, et maintenant déchiré de remords à cause de son inaction au cours de son mandat précédent de 22 ans, le gouvernement décide de chercher à regagner le temps perdu, mais il y a un vieux dicton qui dit: qui va lentement, va sûrement. Je suis convaincu qu'il en a déjà constaté la véracité.

Nous parlons de la nécessité de s'adapter à l'évolution considérable qui se poursuit actuellement au Canada et dans le monde, mais je prétends que le Canada aurait dû s'adapter à cette évolution immédiatement après la deuxième Grande Guerre. Une activité forcenée, irréfléchie et désorganisée ne compensera pas les années gaspillées.

Je dois me borner à traiter de trois secteurs où l'on peut constater que dans le prétendu programme en vue de relancer l'économie, ces 60 jours de décision, une absence de perspicacité prudente et de planification est déjà évidente. J'aborderai en premier lieu le domaine de l'agriculture. Il était manifeste qu'à la fin des années 40 et au début des années 50, notre agriculture était aux prises avec de graves problèmes, mais la seule réponse que nous obtenions du gouvernement du temps, c'était que les cultivateurs n'avaient jamais été aussi bien traités, que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais il était évident alors que l'exode rural se poursuivait, ce que tout le monde reconnaît maintenant. Les cultivateurs quittaient leurs fermes

pour venir s'établir dans les villes modernes. C'est aujourd'hui un de nos plus grands problèmes sociaux, mais on n'a rien fait pour s'adapter à ce processus fondamental de l'évolution sociale. La mécanisation avait fait son apparition. L'exode rural était surtout attribuable à l'étau des prix, mais on n'a rien fait pour y mettre fin. L'enseignement demeurait stationnaire et insuffisant, surtout dans les régions rurales.

Le parti libéral parle des maladresses et des gaucheries d'un gouvernement, mais pendant les six années qu'il a occupé le pouvoir, le gouvernement conservateur s'est attaqué aux graves problèmes qui assaillent les agriculteurs, dont la prospérité est reliée étroitement à celle du pays, et les résultats se manifestent déjà. Je n'ai pas besoin de passer en revue les programmes et les politiques. L'appui apporté par les collectivités rurales démontre bien qu'elles souscrivaient aux programmes qui ont été mis rapidement à exécution. Les oracles et les politiciens se plaisent à dire que, sur le plan politique, il y a, au Canada, division entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines. La question n'est pas aussi simple que cela. Il serait plus exact de dire que certaines régions, plus perméables que d'autres à la propagande des libéraux, se sont laissé entraîner en assez grand nombre pour que le parti ministériel obtienne une certaine majorité des voix. Cependant, dans les régions où les programmes de développement national comptent vraiment et où il y avait de véritables problèmes d'adaptation particulière, les électeurs ont fermement appuyé les politiques de l'ancien gouvernement.

Je ne ferai que mentionner, en passant, la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, mieux connue sous le nom d'ARDA. Il s'agit d'une mesure de la plus haute importance qui a fait suite à la conférence sur les ressources et notre avenir et qui transformera les régions rurales et les collectivités urbaines du Canada d'ici quelques années. Elle aurait dû être adoptée dix ans plus tôt mais, je le répète, les années d'après-guerre ont été caractérisées par la négligence, l'indifférence et la suffisance du gouvernement. L'ARDA n'a de limites que celles que les Canadiens lui imposeront. L'aspect le plus important de ce programme, c'est qu'il respecte l'esprit d'initiative des collectivités. Aucune bureaucratie au sommet ne peut diriger les opérations de l'ARDA, mais le programme assure le cadre législatif dans lequel l'initiative locale pourra s'occuper des problèmes locaux, de l'utilisation de rechange des terres, de la nouvelle activité industrielle au sein de la transformation que subissent les collectivités rurales, de la formation nouvelle à donner au grand nombre de personnes qui ont dû délaisser la campagne pour la ville ces dernières années.

Par quoi avons-nous remplacé ce programme vigoureux, tourné vers l'avenir? Nous allons avoir deux ministres de l'Agriculture pour le Canada. Monsieur l'Orateur, je dirais que ce n'est là qu'une manigance politique qui ne résoudra rien. En fait, le problème ne s'en trouvera qu'aggravé et intensifié, car les questions agricoles au Canada, comme c'est le cas en d'autres sphères économiques, sont indivisibles. A cet égard, on ne saurait partager le Canada entre l'Est et l'Ouest.

Puis, je voudrais citer certaines des déclarations qui ont été faites au sujet des solutions à apporter au problème du blé, comme le blé à $2 le boisseau, par exemple. Je tiens à signaler qu'au fur et à mesure que le nouveau gouvernement va se mettre à appliquer ce programme—et il se doit de le faire car il en a fait la promesse solennelle pendant la campagne électorale—il va faire de grands dégâts dans l'un des principaux domaines critiques de la collectivité agricole du Canada, soit la préservation de la ferme familiale. Ce programme aboutira à un tel résultat, du fait que le blé à $2 le boisseau va aider énormément le gros cultivateur et très peu le petit qui ressent, lui, la pression exercée par l'étau des prix. Je déclare, monsieur l'Orateur, qu'une industrie agricole prospère et une collectivité agricole florissante sont toujours indispensables au bien-être du Canada. En omettant totalement du discours du trône cet important secteur de l'économie, le nouveau gouvernement a fait preuve de négligence. Je suis assuré qu'une bonne part de la reprise économique actuelle peut s'expliquer par l'augmentation du pouvoir d'achat rendue possible grâce au programme agricole à succès du gouvernement conservateur.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône ne fait aucunement mention de l'éducation. Je ferai remarquer que nous connaissons une crise dans le domaine de l'éducation depuis les années 30, et certainement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Tout le monde en parle, mais personne n'agit. Quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1951, il était impossible de discuter de ce sujet intelligemment, parce que l'ancien gouvernement libéral s'en remettait toujours à autrui, en invoquant les autorités constitutionnelles d'Ottawa et celles des provinces. On disait qu'il s'agissait d'une question à juridiction provinciale et qu'Ottawa n'avait pas de responsabilité en ce domaine. L'ancien gouvernement a fait un effort sérieux en ce domaine. Nous avons institué le programme de formation professionnelle et technique, nous avons doublé les octrois aux universités, nous avons accordé une aide pour

la construction d'institutions abritant les importantes facultés des humanités et des sciences sociales. Cela a constitué un grand pas en avant. Devant le mémoire présenté par le représentant de la fondation des universités canadiennes l'autre jour, je citerai un passage du rapport de la Commission Gordon pour rappeler au nouveau gouvernement que s'il veut avoir une action vigoureuse et visionnaire, il doit faire œuvre constructive et positive dans le domaine de l'éducation. Autrement dit, il doit continuer l'application des programmes mis en vigueur par l'ancien gouvernement conservateur. Je cite le rapport de la Commission Gordon:

> Nous avons le devoir...de signaler avec la plus grande insistance qu'il est vital pour l'avenir du Canada d'améliorer et de renforcir nos universités et de leur donner des locaux améliorés... A ce sujet, il suffit d'exprimer l'opinion bien arrêtée qu'aucun gouvernement qui assume sa part de responsabilité dans le développement économique du pays ne pourra s'abstenir de résoudre le problème financier urgent des universités.

Je rappellerai au nouveau gouvernement, et surtout à son ministre des Finances, leur devoir en l'occurrence. Au cours de la récente campagne électorale, le premier ministre (M. Pearson) s'est rendu dans ma circonscription. Je regrette de dire qu'on ne lui a pas offert l'hospitalité qui fait la renommée de l'Ouest canadien.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Dinsdale: Je n'y étais toutefois, pour rien. Afin de bien entrer dans l'atmosphère, je portais une belle jaquette rouge de trappeur, pour bien montrer que tout était impartial et se passait à un niveau très élevé. Mais le premier ministre a malheureusement fait l'erreur de tenir sa réception dans le nouvel immeuble du collège Brandon dont les programmes éclairés d'assistance à l'instruction publique du gouvernement conservateur avaient permis la construction. Il y a fait des promesses concernant l'aide fédérale à l'instruction publique, les bourses universitaires, ainsi que beaucoup d'autres choses magnifiques qui allaient se passer dans ce domaine. J'aurais voulu en entendre mentionner dans le discours du trône. Monsieur l'Orateur, le collège de Brandon, comme d'autres institutions d'instruction supérieure, a langui pendant de nombreuses années à la suite de la seconde guerre mondiale. Ce grand immeuble, situé au milieu de la ville de Brandon, dans lequel le premier ministre a pris la parole, était le premier qu'on ait érigé en vertu du programme de subventions que l'ancien gouvernement avait rendu possible.

Le très hon. M. Pearson: Ce n'est pas ce qu'on m'a dit au Collège.

L'hon. M. Dinsdale: J'ai eu personnellement l'honneur, monsieur l'Orateur, d'y tourner la première motte de terre. Mais il faut que je termine mes observations. Dans toute l'activité relative à l'instruction publique au Manitoba, on constate une transformation magnifique. La chose a été rendue possible par une augmentation du montant des subventions fédérales versées au Manitoba, qui sont passées de 8 millions de dollars à 45 millions, de sorte que l'économie de la province s'est enrichie de plusieurs millions de dollars. Je parle du Manitoba parce que c'est ma province natale. Des programmes dynamiques et clairvoyants de ce genre expliquent pourquoi l'actuel premier ministre du Manitoba a parlé comme il l'a fait lors de la dernière campagne électorale, à savoir que l'ancien gouvernement conservateur avait fait davantage pour le Manitoba que tout autre gouvernement.

Pour conclure, je rappellerai au gouvernement que les partis sont jugés par leurs actes, non par des paroles ou des slogans. Sous ce rapport, notre parti a d'excellents états de service à faire valoir devant la population. Voici, cependant, un dernier avertissement. Le pays passe avant le parti, et j'assure aux honorables vis-à-vis que, durant toutes les délibérations de la présente législature, qu'elles soient longues ou courtes, nous mettrons toujours l'intérêt du pays au-dessus de celui du parti. C'est pour cela que le parti conservateur a toujours été reconnu comme le parti qui a le plus favorisé l'essor national et le sens de l'unité nationale.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

L'hon. M. Churchill: Sur division.

(La motion de M^lle^ Jewett est adoptée sur division.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

> Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

> Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme, à la prochaine séance, en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: J'espère que personne ne pensera que je cherche à porter atteinte aux droits des députés si je propose qu'à 6 heures moins 10, au terme du présent débat, nous n'abordions pas l'examen des avis de motion émanant des députés, soit le prochain article de l'ordre du jour, mais que Votre Honneur déclare qu'il est six heures.

Avant que Votre Honneur consulte l'horloge, je devrais peut-être signaler que, comme je l'ai annoncé jeudi dernier, le gouvernement aimerait commencer demain par étudier le projet de résolution inscrit au nom de mon très honorable ami le premier ministre, et visant à établir un comité de la défense. Vu que tous les partis sont d'accord sur ce point, nous pourrions peut-être convenir que le projet de résolution pourra être modifié sans qu'il soit nécessaire que le premier ministre présente une motion réglementaire portant que le comité se composera de «24 membres» au lieu de «18 membres» lorsque la Chambre sera saisie du projet de résolution demain.

Si la Chambre dispose de cet article avant la fin de la séance, le gouvernement aimerait aborder l'étude du projet de résolution qui précédera la présentation du bill visant l'établissement du Conseil économique du Canada. Si la Chambre épuise ces deux sujets, elle abordera l'examen du prochain article, savoir le projet de résolution qui précédera la présentation d'un projet de loi en vue d'établir un ministère de l'Industrie. L'article suivant sera le projet de résolution concernant le ministère de l'Agriculture.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin. Comme je l'ai annoncé la semaine dernière, vendredi prochain, le ministre des Finances demandera à la Chambre d'accorder des crédits à Sa Majesté pour deux mois à l'égard des prévisions ordinaires et des prévisions supplémentaires qui ont été déposées aujourd'hui. Certes, étant donné l'opinion émise par le député de Digby-Annapolis-Kings au cours de la dernière législature, cela ne devrait prendre que quelques minutes. Ensuite, la Chambre pourrait suivre l'ordre des travaux que j'ai proposé pour demain.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre nous a donné un résumé des travaux mais je crois que la Chambre a du pain sur la planche pour très peu de temps. Nous en sommes au dixième jour de la session et seulement huit travaux demeurent au *Feuilleton*. L'année dernière, il y en avait vingt et un à la même période.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il m'est permis d'exprimer l'opinion du gouvernement en cette matière, mais j'espère sincèrement que nous effectuerons ces travaux très rapidement, et je demande la collaboration des membres de l'opposition à cet égard. Je puis donner au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) l'assurance que le travail ne manquera pas après cela.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le représentant de Digby-Annapolis-Kings aurait peut-être pu tirer une leçon des paroles qu'a prononcées vendredi le secrétaire d'État actuel. Serait-il prêt à répéter certaines des déclarations qu'il a faites, alors qu'il était question des crédits provisoires?

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(Voir page 434)

NOTES EXPLICATIVES AU SUJET DU BUDGET DES DÉPENSES DE 1963-1964 ET DES TABLEAUX

Le tableau I s'explique par lui-même.

Le tableau II renferme une analyse, par ministère, du Budget principal des dépenses, selon trois catégories principales:

a) Administration et fonctionnement,

b) Bâtiments, ouvrages et matériel, c'est-à-dire crédits ayant trait à l'équipement, et

c) Octrois, subventions et autres crédits.

Il est aussi demandé au Parlement d'autoriser des dépenses d'argent à l'égard de prêts, de placements et d'avances (qui s'ajoutent à l'actif productif de l'État) au montant global de $218,197,663, en plus des avances qui sont faites en vertu d'une autorisation permanente.

Le montant estimatif des prestations de pension au titre de la sécurité de la vieillesse, qui s'élève à 755 millions de dollars, n'est pas compris dans les totaux indiqués ci-dessus, mais il figure à la page 5 du Livre bleu des prévisions budgétaires, à titre de renseignement. Ces pensions ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires, étant donné qu'elles sont imputées sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse, où sont versés les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que les taxes de vente, perçus à cette fin.

TABLEAU I

Prévisions budgétaires globales

(en millions de dollars)

	Budget principal	Budget supplémentaire	Dernier budget supplémentaire	Total
1963-64	6,314.7	230.8		
1962-63	6,048.2*	181.0	**	—
1961-62	6,123.8	355.8	122.8	6,602.4
1960-61	5,732.2	169.9	178.2	6,080.3
1959-60	5,595.9	86.1	116.8	5,798.8
1958-59	5,178.8	144.8	282.8	5,606.4
1957-58	4,827.6	145.3	187.6	5,088.8***
1956-57	4,526.1	153.5	89.8	4,769.4
1955-56	4,360.2	114.1	22.3	4,496.6
1954-55	4,491.8	22.0	50.8	4,564.6

*Il s'agit du montant global du Budget revisé des dépenses, 1962-1963, déposé le 18 octobre 1962. Le Budget principal 1962-1963, qu'il remplaçait, s'élevait au montant global de 6,276.2 millions.

**Le dernier Budget supplémentaire pour 1962-1963 n'a pas été déposé avant la dissolution du Parlement. Il a été subvenu à certaines dépenses additionnelles au moyen de mandats du Gouverneur général en février et en mars.

***Ce total représente les crédits votés pour 1957-1958. Il est inférieur de 71.7 millions aux montants des prévisions budgétaires déposées par suite d'un financement de fin d'année par mandats du Gouverneur général.

TABLEAU II

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR 1963-1964 PAR RAPPORT AU BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES POUR 1962-1963

(en millions de dollars)

	Administration et fonctionnement		Bâtiments, ouvrages et matériel		Octrois, subventions et autres crédits		Total des prévisions	
	1963-1964	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964	1962-1963
Agriculture	64.5	64.1	27.4	28.8	79.8	62.4	171.8	155.4
Énergie atomique	31.6	28.8	13.5	8.4	0.9	0.8	46.0	38.0
Auditeur général	1.3	1.3	—	—	—	—	1.3	1.3
Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion	0.3	0.3	—	—	—	—	0.3	0.3
Société Radio-Canada	1.9	1.8	—	—	85.8	80.6	87.6	82.4
Directeur général des élections	0.1	0.1	—	—	—	—	0.1	0.1
Citoyenneté et Immigration	58.2	55.8	9.3	9.3	—	—	67.5	65.2
Commission du service civil	5.0	4.5	—	—	—	—	5.0	4.5
Affaires extérieures—								
Ministère	22.4	21.2	2.5	1.7	65.9	62.6	90.8	85.4
Commission mixte internationale	0.2	0.1	—	—	—	—	0.2	0.1
Finances	146.7	129.5	0.2	0.1	1,156.1	1,079.1	1,303.0	1,208.6
Pêcheries	20.3	19.1	2.1	3.9	1.2	1.4	23.6	24.5
Forêts	7.6	7.5	1.1	0.9	7.9	8.1	16.7	16.6
Gouverneur général	0.5	0.5	—	—	—	—	0.5	0.5
Assurance	0.8	0.8	—	—	—	—	0.8	0.8
Justice—								
Ministère	10.1	9.9	—	—	—	—	10.1	9.9
Pénitenciers	20.8	19.4	10.0	7.7	—	—	30.7	27.2
Travail—								
Ministère	7.9	7.8	—	—	109.5	105.0	117.4	112.8
Commission d'assurance-chômage	45.4	47.3	—	—	58.0	57.5	103.4	104.8
Service législatif	8.9	8.5	—	—	—	—	8.9	8.5
Mines et Relevés techniques—								
Ministère	29.1	28.4	4.8	7.4	12.1	12.1	46.0	48.0
Office fédéral du charbon	0.1	0.1	—	—	16.6	17.6	16.7	17.7
Office national du film	5.3	5.2	0.2	0.2	—	—	5.5	5.4
Galerie nationale	1.1	1.1	—	—	—	—	1.1	1.1
Santé nationale et Bien-être social	45.1	44.7	2.3	1.9	1,157.5	1,053.1	1,204.9	1,099.7

Conseil national des recherches	40.7	36.5	3.2	2.6	1.9	1.0	45.9	40.1
Revenu national	78.3	77.1	0.3	0.3	—	—	78.6	77.5
Nord canadien et Ressources nationales	33.0	32.4	28.8	30.6	22.1	17.7	83.9	80.7
Postes	191.5	190.2	—	—	—	—	191.5	190.2
Conseil privé	4.0	3.4	4.9	2.6	7.3	1.0	16.2	7.0
Archives publiques et Bibliothèque nationale—								
Archives publiques	0.7	0.7	—	—	—	—	0.7	0.7
Bibliothèque nationale	0.4	0.4	—	—	—	—	0.4	0.4
Impressions et papeterie publiques	4.1	3.7	0.1	0.1	—	—	4.2	3.8
Travaux publics	80.4	80.9	58.3	60.9	40.0	50.0	178.7	191.8
Gendarmerie royale du Canada	60.4	59.2	3.1	3.3	—	—	63.4	62.5
Secrétariat d'État	4.9	5.0	—	—	—	—	4.9	5.0
Commerce—								
Ministère	31.9	28.3	0.1	0.1	—	—	32.0	28.4
Généralités	0.8	0.6	—	—	—	—	0.8	0.6
Transports—								
Ministère	124.5	116.9	76.9	97.5	50.2	38.9	251.6	253.4
Commission des transports aériens	0.6	0.6	—	—	—	—	0.6	0.6
Commission des transports du Canada	1.3	1.3	—	—	12.1	12.8	13.4	14.1
Commission maritime canadienne	0.3	0.3	—	—	26.4	17.1	26.7	17.4
Conseil des ports nationaux	—	—	3.1	5.2	—	—	3.1	5.2
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	2.8	2.1	—	—	—	—	2.8	2.1
Affaires des anciens combattants	63.6	63.6	2.6	2.5	269.6	265.2	335.9	331.4
TOTAL DES MINISTÈRES CIVILS	1,259.4	1,211.3	254.8	276.4	3,181.0	2,944.1	4,695.2	4,431.8
Production de défense—								
Ministère	22.8	18.4	—	—	—	—	22.8	18.4
Sociétés de la Couronne	6.3	6.8	0.4	0.4	—	—	6.7	7.2
Défense nationale	1,227.5	1,209.3	328.4	347.2	34.1	34.3	1,590.0	1,590.8
TOTAL DES MINISTÈRES DE DÉFENSE	1,256.6	1,234.5	328.8	347.6	34.1	34.3	1,619.5	1,616.4
TOTAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	2,516.0	2,445.8	583.6	624.0	3,215.1	2,978.4	6,314.7	6,048.2

(L'addition des chiffres de la ventilation ne donne pas nécessairement le total inscrit au bas des colonnes, car on a arrondi tous les chiffres.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DÉPÔT DU RÉSUMÉ D'UN RAPPORT SUR LA PLANIFICATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES PROGRAMMES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de déposer des exemplaires, en anglais et en français, d'un document intitulé: «Le Canada à l'ère de la propulsion par réaction.» Il s'agit d'un rapport qui a été préparé par la Direction des services de l'Air du ministère des Transports sur la croissance et les besoins des directions de l'aviation civile, des télécommunications et de la météorologie au cours des dix prochaines années.

Ce document est le résumé d'un rapport de planification que la Direction des services de l'Air a préparé de façon très détaillée et très poussée. Comme je crois que tous les députés seront fort intéressés à ce document, je prendrai les mesures nécessaires pour leur en faire distribuer des exemplaires. J'ajouterais qu'il ne s'agit pas, évidemment, d'un énoncé des programmes approuvés par le gouvernement; c'est plutôt un document de planification qui nous aidera à orienter notre pensée pour les années à venir.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document?

Des voix: Entendu.

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre voudrait-il informer la Chambre du résultat de ses entretiens avec des fonctionnaires des États-Unis concernant les ressources en énergie et nous dire en particulier si l'administration américaine s'est montrée soucieuse devant l'importance de nos expéditions de gaz et de pétrole à son pays?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, lundi, je me suis rendu à Washington pour y faire une visite qui s'inscrit dans un programme de contacts réguliers à maintenir entre nous et ceux avec qui nous commerçons. J'y ai rencontré divers fonctionnaires des États-Unis, dont le secrétaire Harriman, le secrétaire Udall, le sous-secrétaire George Ball ainsi que les secrétaires adjoints Kelly et Johnson et d'autres fonctionnaires des départements d'État et de l'Intérieur. Nous avons discuté de nos problèmes réciproques de commerce et d'expansion qui découlent des récents pourparlers du GATT, à Genève, où nous avons appuyé l'initiative prise par les États-Unis en vue de libéraliser les échanges. Nous avons aussi examiné des questions relatives à l'énergie sous toutes ses formes, au point de vue de notre intérêt et de notre développement mutuel. Je tiens à préciser cependant qu'aucune de nos conversations n'a porté sur le traité du Columbia.

J'ai proposé aux Américains que nos deux pays entament et entreprennent des études conjointes concernant la mise en valeur de toutes les formes d'énergie—le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'électricité et l'énergie nucléaire—où nos intérêts se mêlent de plus en plus. J'ai trouvé nos amis américains intéressés à la proposition et réceptifs, et j'espère que les discussions préliminaires commenceront sous peu.

Quant au pétrole, nous avons également abordé la question de l'expansion éventuelle des exportations canadiennes, à la lumière de la politique américaine de réglementation des importations. Tous les députés savent, j'en suis sûr, que de temps à autre, les dirigeants américains, depuis l'entrée en vigueur de la ligne de conduite nationale à l'égard du pétrole, ont montré qu'ils s'inquiétaient de voir nos exportations de pétrole aux États-Unis augmenter à un rythme trop rapide. Ils en ont reparlé à la réunion de lundi.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère amicale et je crois que les deux pays seront également satisfaits de leur issue.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a fait sa déclaration à l'appel de l'ordre du jour, les observations que peut faire l'opposition sur le sujet s'en trouvent limitées. Par conséquent je vais devoir poser une ou deux questions, si on m'y autorise, afin de préciser un peu la déclaration que le ministre vient de faire.

Ma première question est celle-ci. Au cours de ces pourparlers avec les États-Unis, a-t-on envisagé les importations américaines de

gaz canadien par rapport aux importations de pétrole?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, nous avons discuté de tout ce qui regarde l'énergie, y compris le gaz, bien entendu. Il a été question de pétrole, d'énergie nucléaire, de tout ce qui concerne l'énergie.

M. Douglas: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Prévoit-on une disposition spéciale destinée à protéger les envois canadiens de pétrole à gravité moyenne à destination de la région de Minneapolis-St-Paul, pétrole qui ne se vend pas facilement au Canada, vu qu'il contient du soufre?

L'hon. M. Sharp: Nous n'avons pas discuté de ce problème en particulier, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

VOLS AU-DESSUS DU CANADA DES AÉRONEFS AMÉRICAINS MUNIS D'ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu les nouvelles parues dans les journaux d'aujourd'hui, le premier ministre peut-il nous dire si l'aviation stratégique des États-Unis est maintenant autorisée à faire voler ses avions porteurs d'armes nucléaires au-dessus du territoire canadien sans avoir d'abord consulté notre gouvernement.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu les nouvelles dont parle mon honorable ami; sauf erreur je ne crois pas que la situation soit changée à ce sujet depuis que nous avons pris le pouvoir. Avant notre arrivée au pouvoir, chaque vol de ce genre devait être autorisé par le gouvernement canadien.

M. Knowles: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. De tels vols ont-ils eu lieu, après consultation préalable, depuis l'avènement du gouvernement actuel?

Le très hon. M. Pearson: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale devrait pouvoir répondre à cette question.

(Plus tard)

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question relative aux questions et aux réponses que nous avons eues plus tôt cet après-midi au sujet de vols effectués par des avions du commandement stratégique aérien au-dessus du territoire canadien. Je voudrais demander au ministre s'il a signé, ces derniers mois, l'autorisation habituelle à l'égard de ces vols. S'il ne l'a pas fait, pourrais-je savoir pour quelle raison?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait très bien, il existe actuellement une entente entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis en vertu de laquelle le ministre de la Défense nationale doit autoriser, chaque mois, les accords conclus entre l'aviation américaine et le ministère. L'autorisation a été accordée de la façon habituelle.

(Plus tard)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ma question s'ajoute à celle que le député de Calgary-Nord a posée au ministre de la Défense nationale il y a quelques minutes. Depuis les 38 jours que le ministre exerce ses fonctions, combien de vols effectués au-dessus du territoire canadien par des appareils du SAC porteurs d'engins nucléaires a-t-il autorisés?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, on n'avait pas l'habitude, dans le passé, de révéler le nombre exact de tels vols. Du reste, à mon sens, il serait contraire à l'intérêt public de le faire.

CONSTRUCTION DE FRÉGATES POUR LA MARINE ROYALE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose toujours de faire construire trois nouvelles frégates pour la Marine royale du Canada?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Mes collègues et moi avons répété à maintes reprises que ces questions sont présentement à l'étude.

NORAD—COMMENTAIRES ÉLECTORAUX ATTRIBUÉS À UN OFFICIER DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il faire connaître à la Chambre le nom de l'officier de l'ARC qui, à Colorado Springs, a fait des commentaires sur la récente campagne électorale que rapporte M. Jean-Paul Charbonneau dans *Le Droit* du mercredi 29 mai? Le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour que les officiers cessent de faire de pareils commentaires sur la politique?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Malheureusement, je n'ai pas encore eu l'occasion d'étudier cette affaire et je vais prendre note de la question.

(Texte)

PRÉSUMÉE REQUÊTE DE WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a reçu, de la part des autorités de Washington, une demande d'augmentation des effectifs de NORAD, en hommes ou en équipement?

(Traduction)

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas entendu le début de la question. L'honorable représentant a-t-il dit «quand une décision»?

L'hon. M. Martineau: J'ai interrogé le ministre pour savoir si Washington avait demandé au gouvernement canadien d'augmenter sa participation au NORAD, soit en hommes soit en équipement?

L'hon. M. Hellyer: Comme je l'ai dit hier, aucune demande semblable ne nous est parvenue.

LA FONCTION PUBLIQUE

EXTENSION DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT AUX FONCTIONNAIRES MIS RÉCEMMENT À LA RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il s'agit de la réponse que le ministre a donnée au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lundi dernier, au sujet de l'effet rétroactif des augmentations accordées aux anciens fonctionnaires ayant pris leur retraite après l'entrée en vigueur de ces augmentations, mais avant que l'annonce ait été faite.

Voici ma question: envisagera-t-on la possibilité d'accorder des augmentations avec effet rétroactif aux fonctionnaires qui sont entrés dans le service public durant cette période et dans les circonstances que je viens d'indiquer?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Nous allons envisager toute la question, monsieur l'Orateur.

LE SUCRE

STIMULATION DE LA PRODUCTION NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Cette question touche également l'agriculture, mais je crois qu'elle se rapporte plus particulièrement au ministre du Commerce.

Compte tenu de la pénurie de sucre dans le monde, du besoin d'emplois au Canada et de la nécessité de conserver les réserves de change, le gouvernement songe-t-il à accroître la production de sucre au pays en assurant l'avenir de l'industrie de la betterave à sucre au moyen d'un redressement du mécanisme de soutien des prix, comme le demandent l'Association des producteurs de betteraves à sucre et la fédération canadienne de l'agriculture?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question, comme l'a fait remarquer l'honorable député, relève en partie du ministère de l'Agriculture. Toutefois, la Chambre apprendra sans doute avec intérêt que grâce, du moins en partie, à la hausse des prix qui s'est produite dernièrement, la superficie moyenne des cultures de betterave à sucre, qui s'établissait à une moyenne d'environ 85,000 acres, atteindra vraisemblablement cette année 110,000 ou 115,000 acres. L'autre partie de la question, qui a trait au soutien des prix, relève, bien entendu, du ministre de l'Agriculture.

M. Jim McNulty (Lincoln): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Compte tenu du préjudice que le relèvement du prix du sucre cause à l'industrie des conserves et, en dernier ressort, aux consommateurs; compte tenu par ailleurs du besoin d'augmenter d'urgence nos sources actuelles d'approvisionnement, le ministre est-il disposé à informer la Chambre si son ministère étudie actuellement ce problème crucial d'intérêt national et, le cas échéant, quelles mesures on prendra pour pallier ou redresser la situation?

L'hon. M. Sharp: J'ai examiné le problème de nos ressources en sucre, et si mes renseignements sont exacts, notre approvisionnement actuel se fait normalement. Du moins nos réserves ne sont pas tombées au-dessous du seuil critique, mais ont au contraire légèrement augmenté. Les recettes d'importations s'établissent à peu près au même niveau que l'an dernier, et je ne prévois aucune difficulté prochaine due à la rareté.

Quant aux prix, c'est évidemment une autre histoire. Mais, sauf erreur, nos approvisionnements proprement dits sont normaux, et rien ne menace ce secteur au Canada.

(Plus tard)

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre du Commerce. Le ministre peut-il nous apporter des précisions sur la question du sucre et nous dire s'il s'est renseigné auprès de son ministère et d'autres que le sien au sujet de l'augmentation que les hausses récentes du sucre vont faire subir à l'indice du coût de la vie?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis allé aux renseignements de ce genre, mais ceux que j'ai reçus ne me permettent pas de répondre précisément à cette question. Toutefois, si l'honorable député y tient, je me ferai un plaisir d'obtenir, exprimé en pourcentage, le résultat des prix du sucre sur l'indice du coût de la vie.

LES FINANCES

MESURES ÉVENTUELLES VISANT À AIDER LES PETITES ENTREPRISES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice: lui et le gouvernement ont-ils l'intention de déposer des modifications des lois qui relèvent de son autorité, dans le dessein de consolider la capacité de concurrence du petit homme d'affaires au Canada?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne sais si des textes législatifs de cette nature sont du ressort du ministre de la Justice, mais je vais étudier la question. En tout cas, si des dispositions législatives étaient déposées, elles seraient annoncées suivant la procédure ordinaire.

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE SUR L'OFFICE DES PRÊTS MUNICIPAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): J'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de passages apparemment contradictoires d'un discours qu'il a prononcé, hier soir, à une réunion de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. D'après les nouvelles, le très honorable représentant aurait déclaré qu'il ne pouvait révéler le détail des projets du gouvernement à l'égard de l'Office de développement et de prêts municipaux ou de la caisse de prêts, mais par la suite, il a exposé maints détails, sinon tous les détails relatifs à ces projets...

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, je n'ai pas donné, au sujet de ce projet de loi, les détails qui doivent être révélés à la Chambre. J'ai mentionné que le

montant envisagé était de 400 millions et ce détail-là, on peut le voir dans le projet de résolution déjà inscrit au *Feuilleton*.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Après cette déclaration du premier ministre, j'aimerais rappeler certains de ses propos et lui demander pourquoi le Parlement...

Des voix: La question.

Des voix: La clôture.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je lirai un résumé de ce que le premier ministre a déclaré hier soir. Ce sont des renseignements qu'on a refusé de donner au Parlement. (*Exclamations*)

Une voix: Respectez le Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le chef de l'opposition a le droit de poser sa question.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais résumer ses propos. Premièrement, il a dit que, pour leurs travaux, les municipalités pourront compter sur une caisse au montant total de 400 millions de dollars. Deuxièmement, que si les travaux sont complétés dans un délai prévu, le gouvernement fédéral fera remise d'une proportion importante du montant prêté. Troisièmement, que pour financer d'autres investissements municipaux importants et utiles...

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): J'invoque le Règlement.

Des voix: La clôture!

L'hon. M. Pickersgill: Mon rappel au Règlement est très simple. Au cours de l'étape présente de nos travaux, on a le droit de poser des questions. Ce n'est pas ce que fait le très honorable représentant. Il donne lecture d'un discours que le premier ministre a prononcé hier soir. S'il désire en lire un bref passage comme préambule à une question, il me semble que ce serait acceptable. Toutefois, je trouve que le très honorable représentant devrait être obligé de suivre le même règlement que les autres membres de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous sommes toujours heureux d'entendre les observations de l'honorable député, qui est un expert en matière de clôture et de refus de la liberté de parole. Je pose maintenant la question de privilège. Les droits de la Chambre des communes sont en cause. Hier soir, le premier ministre a parlé des deux questions que j'ai soulevées et a poursuivi comme il suit:

Nous offrons de financer les mises de fonds supplémentaires des municipalités pour des projets

importants et utiles qui ne pourraient autrement être entrepris au cours des deux ou trois prochaines années à cause du fardeau financier des municipalités...

Pourvu qu'on accélère les programmes, les prêts seront offerts pour un vaste éventail de projets municipaux, l'accent étant mis sur les servcies importants et les routes.

Puis il a finalement dit:

L'application du nouveau programme sera menée avec la collaboration de la Société centrale d'hypothèques et de logement...

Et ainsi de suite. Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre pourquoi les renseignements qu'on a refusés à la Chambre ont été offerts à l'extérieur de la Chambre; et je signale que c'est un nouvel exemple du mépris du gouvernement actuel pour la Chambre.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a commencé par se lever. (*Exclamations*) L'ancien premier ministre, devrais-je dire, qui devrait être plus futé, a commencé par poser la question de privilège, laquelle n'était pas une question de privilège du tout, puis a terminé en me posant une question. Je lui demanderais de se décider sur ce qu'il voulait faire: voulait-il poser la question de privilège ou poser une question tout court. L'honorable représentant a posé sa question; je le remercie de donner cette publicité supplémentaire au discours que j'ai prononcé hier soir à Toronto et je suis heureux de voir qu'il a cité mon discours, non pas un document forgé.

Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant prétend que j'ai, de façon irrégulière, exposé une question qui figure au *Feuilleton;* en conséquence, pour liquider l'affaire, je devrai, je crois, verser au compte rendu la résolution à ce sujet, en montrer les détails et expliquer l'exposé que j'en ai fait hier. Je m'excuse d'abuser ainsi de l'indulgence de la Chambre, mais la chose est nécessaire dans les circonstances. La résolution se lit comme il suit:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités, dont l'objet consiste à permettre à ces dernières d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'équipement, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause; ladite mesure, à cette fin, prévoit la création, au Fonds du revenu consolidé, d'une caisse spéciale d'au plus quatre cents millions de dollars affectés aux prêts qui seront consentis aux municipalités et à certaines autres autorités municipales pour des projets de travaux d'équipement entrepris par les municipalités; elle prévoit l'établissement d'un Office de développement et de prêts municipaux, chargé de la gestion de la caisse ainsi créée, autorise l'acceptation d'obligations municipales en garantie de ces prêts, permet la remise de certains prêts ainsi consentis, à condition que les travaux pour lesquels ils ont été avancés soient complétés à une certaine date, et statue sur d'autres questions connexes et accessoires.

Monsieur l'Orateur, ce projet de résolution était inscrit au *Feuilleton* et c'est là-dessus que mes observations ont surtout porté hier soir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, aucune réponse n'a été donnée au sujet des renseignements divulgués en dehors de la Chambre, ce à quoi je m'oppose, et je répète que la réponse donnée est une preuve flagrante du mépris qui selon moi serait manifesté envers le Parlement.

QUÉBEC—DEMANDE D'UNE PLUS LARGE PART DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre estime-t-il que les réclamations fiscales présentées par le premier ministre M. Lesage hier soir à Québec sont des exigences minimums pour le moment ou juge-t-il que ces réclamations pourront faire l'objet de négociations? Si le ministre est de cet avis, peut-il me dire si les pourparlers ont été entamés et quels progrès ont été accomplis.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre des Finances aura une déclaration à faire au sujet des ententes fiscales fédérales-provinciales, il le fera en temps et lieu. (*Exclamations*)

Une voix: Quelle arrogance!

TRANSFERT D'UN COMPTE DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances, vu qu'il s'intéresse manifestement à effectuer certaines économies. Pourrait-il me dire si le transfert d'un compte important de publicité du gouvernement chez *McKim Advertising Associates* à la *MacLaren Advertising Company Limited* permettra de réaliser des économies considérables?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je l'espère bien.

FUSION POSSIBLE DE BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lui ou son ministère a-t-il reçu un rapport concernant la fusion possible de la banque de Nova-Scotia et de la banque Toronto-Dominion?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

(Texte)

MAINTIEN DE LA DÉVALUATION DU DOLLAR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Le ministre a-t-il l'intention de recommander à son collègue, le ministre des Finances, le maintien de la dévaluation du dollar canadien en vue de maintenir le commerce extérieur dans sa situation avantageuse actuelle?

(Traduction)

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre des Finances peut se passer de mes conseils à propos de telles questions.

(Texte)

LES LOTERIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Peut-il nous dire s'il a commencé l'étude du dossier sur les loteries, afin de donner suite à la demande de M. Lesage, et ce au plus tôt?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée à cette question il y a quelque temps.

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il est fortement intéressé à la demande de M. Lesage?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suis fortement intéressé à toutes les demandes émanant de la province de Québec, et en particulier à celle du premier ministre de cette province.

(Traduction)

LES CÉRÉALES

L'AVOINE ET L'ORGE—INTERPELLATION AU SUJET DES PRIX INITIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le mercredi 22 mai, je lui ai posé une question au sujet des prix de l'avoine et de l'orge et il a répondu qu'il voulait considérer la question comme un préavis. Le ministre pourrait-il me donner maintenant sa réponse?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député devra me poser de nouveau sa question. Mon appareil ne fonctionne pas. *(Exclamations)*

Une voix: Quel appareil?

M. Korchinski: Le mercredi 22 mai, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture ce qui en était des prix plus élevés de l'avoine et de l'orge qui, selon ce qu'on nous avait fait croire, devaient être annoncés à la Chambre des communes. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il me donner une réponse aujourd'hui?

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir jamais dit que le présent gouvernement élèverait les prix de l'avoine et de l'orge. Je ne vois pas du tout le rapport entre la question et le prix de l'avoine et de l'orge, maintenant, l'automne prochain, ou à un autre moment.

M. Korchinski: Je m'étais inspiré d'un feuillet publicitaire distribué par le parti libéral au cours de la campagne. Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Quelle est la question du député? Voudrait-il la poser, s'il vous plaît?

M. Korchinski: Le ministre de l'Agriculture a déclaré l'autre jour qu'il considérait ma question comme un préavis et qu'il me fournirait une réponse. Puis-je maintenant poser une question supplémentaire? Vu que sa réponse aura des conséquences pour des centaines de milliers de producteurs ainsi que des milliers d'éleveurs, le ministre de l'Agriculture pourrait-il prendre quelques instants, sur son programme chargé de vendeur aux enchères, pour examiner ce problème?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

ACCORD DU CANADA À LA MAJORATION DU TARIF RELATIF À LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Étant donné que la Commission des transports aériens du Canada s'était opposée à l'augmentation des tarifs aériens sur le parcours de l'Atlantique, le ministre nous dirait-il pourquoi celle-ci a maintenant accepté ou négocié une telle augmentation, comme on l'a annoncé hier soir?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission n'a pas négocié une telle augmentation. Voici

ce qui est arrivé. Les compagnies aériennes internationales ont tenu en Arizona l'automne dernier une réunion où elles ont conclu une entente en vue d'augmenter les tarifs. Notre Commission des transports a refusé d'y souscrire. D'autres réunions ont suivi par suite du refus de notre Commission des transports aériens—qui représente le gouvernement du Canada dans ce domaine—et des autorités des États-Unis d'accepter cette augmentation.

Cette autre conférence des compagnies d'aviation a eu lieu aux Bermudes, et s'est poursuivie à Montréal vendredi dernier, où l'on est arrivé à un compromis. J'espère pouvoir consigner dans un instant, au compte rendu, les détails de ce compromis qui entrera en vigueur le 1er juin. Le nouveau tarif qu'il comporte a été approuvé par la Commission des transports aériens.

Je devrais peut-être préciser, pour le compte rendu, les détails de l'augmentation prévue. Les prix de transport plus élevés que les compagnies ont acceptés l'automne dernier et qu'on a appelés le tarif Chandler, entrent en vigueur le 1er juin et resteront valables jusqu'au 15 juillet 1963. A partir du 16 juillet 1963, le tarif dans un seul sens de la classe économique sera réduit de $7 et toute l'entente expirera le 31 mars 1964. La meilleure façon d'en illustrer les conséquences serait de citer quelques chiffres. L'augmentation du tarif Chandler pour la traversée aller et retour de l'Atlantique nord serait d'environ $27. Le nouveau tarif qui a été convenu et maintenant approuvé, comporte une augmentation d'environ $13.

M. Fisher: Puis-je poser une question supplémentaire? Étant donné que plusieurs députés, tout comme moi-même, ont cru comprendre que les autorités canadiennes allaient maintenir leur point de vue, je me demande si le ministre pourrait nous exposer les raisons et les faits qui les ont amenés à négocier un compromis au lieu de maintenir leur point de vue qui, comme le ministre l'a dit, était tout à fait légal et aurait eu pour résultat que nos avions de transport aérien auraient bénéficié de prix réduits sur le trajet atlantique?

L'hon. M. McIlraith: Il ne serait peut-être pas satisfaisant de donner une réponse complète à l'appel de l'ordre du jour. Il aurait peut-être lieu de l'élaborer un peu plus soigneusement. Toutefois, je pense devoir signaler très nettement qu'il aurait été fort difficile pour le Canada de maintenir son point de vue au sujet des anciens tarifs, alors que toutes les autres compagnies aériennes s'étaient entendues sur un compromis et que tous les autres pays l'avaient également accepté. Il en serait résulté des conditions chaotiques dans le fonctionnement des lignes aériennes internationales. En outre, le nouvel accord expire le 31 mars 1964, ce qui semble avoir échappé au député. On aura ainsi l'occasion de perfectionner les rouages de l'établissement de ces tarifs aériens internationaux avant qu'expire l'entente. Le député admettra, j'imagine, que c'est fort heureux.

M. Fisher: Puis-je poser une question supplémentaire? Le Canada pourra-t-il revenir à son point de vue primitif à la fin du délai mentionné par le ministre?

L'hon. M. McIlraith: Nous espérons obtenir un tarif moins élevé.

L'IMMIGRATION

WELDON CHAN—DÉCLARATION SUR SON ADMISSION COMME IMMIGRANT REÇU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant répondre à la question qu'a formulée hier le député de Skeena, la même d'ailleurs qu'avait posée la semaine dernière le député de Vancouver-Burrard au sujet d'un certain Weldon Chan.

Les députés se rappellent sans doute que M. Weldon Chan, ressortissant chinois, est arrivé au Canada en 1958 à titre de visiteur. Il était accompagné de sa femme et de sa fille de 3 ans. Tous trois devaient demeurer pendant quelques mois chez le père de Mme Chan, à Vancouver. Par la suite, M. Chan a demandé à être admis comme immigrant reçu. Une commission d'enquête de l'immigration a rejeté sa requête et, le 8 mai 1959, on a ordonné l'expulsion de M. Chan et de sa famille. Une requête présentée à la Commission d'appel de l'immigration a été refusée et le ministre de l'Immigration d'alors a, par la suite, examiné l'affaire sans consentir à annuler l'ordre d'expulsion.

Afin de ne pas être expulsé, M. Chan s'est caché. Sa femme et sa fille sont restées chez le père de Mme Chan, à Vancouver, et il semble qu'on n'ait pas tenté depuis lors de les expulser.

J'ai eu l'occasion d'étudier la question à fond et d'arrêter une décision fondée sur tous les éléments en jeu et les circonstances actuelles. Comme il s'agit d'une décision purement ministérielle, j'ose espérer qu'on n'y verra pas de critique sous-entendue à l'égard des décisions prises dans le passé par mes deux prédécesseurs.

J'ai décidé d'émettre un permis, en vertu de l'article 8 de la loi sur l'immigration, si Weldon Chan consent à se rendre aux autorités, pour l'autoriser à rester au Canada,

avec sa famille, pendant douze mois, période maximum prévue par la loi pour un permis de ce genre. Cela permettrait à la famille Chan de se réunir immédiatement et de prendre, au cours de cette période, les dispositions nécessaires pour régulariser définitivement leur statut d'immigrants.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre une question complémentaire. Vu la décision, l'heureuse décision, que le ministre a prise dans cette affaire, voudrait-il remettre à l'étude la cause de M^lle^ Irène Rebrin, chargée de cours à l'université de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Favreau: Je dois dire que, lorsque j'ai consenti à répondre à la question qu'ont formulée les deux députés à propos de M. Chan, j'y ai été incité parce qu'on voulait réunir la famille et que la situation me paraissait assez pressante. Cependant, je ne pense pas que la cause dont fait état le député revête le même caractère d'urgence. Monsieur l'Orateur, j'estime que je devrais invoquer la décision rendue par vos prédécesseurs sur des questions d'immigration, savoir qu'il n'y a rien de pressant lorsqu'une seule personne est en cause. La question n'est pas normalement recevable, mais je me ferai néanmoins un plaisir d'aller aux renseignements.

LES TRANSPORTS

À PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aimerais poser une question à celui qui fut jadis mon voisin à l'immeuble de l'Ouest, le ministre des Travaux publics. Vu que le gouvernement n'a, jusqu'à maintenant, fait aucune annonce au sujet de l'aménagement d'une chaussée jusqu'à l'Île du Prince-Édouard, vu aussi que le ministre des Transports a laissé entendre qu'un nouveau transbordeur serait construit, le ministre pourrait-il dire si le présent gouvernement entend répudier ou confirmer l'engagement pris par son prédécesseur à l'égard de cette entreprise?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): La question est à l'étude. Lorsqu'une décision sera arrêtée, elle sera annoncée à l'endroit approprié, c'est-à-dire à la Chambre.

LE COMMERCE

RÉDUCTION ÉVENTUELLE DES CONTINGENTS D'IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Je voudrais poser au premier ministre une question qui a trait à un article paru dans la livraison de ce matin du *Globe and Mail* de Toronto. L'article mentionne que l'Association des manufacturiers canadiens a demandé au gouvernement de réduire les contingents d'importations du Japon. Le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que son gouvernement ne diminuera pas ces contingents, étant donné que cette activité commerciale est très importante pour l'Ouest du Canada et que son parti favorise le libre échange?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question revêt tellement d'importance, non seulement pour l'Ouest canadien mais pour l'ensemble du pays, qu'il ne convient pas d'y répondre à l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

QUESTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA POLITIQUE VISANT LES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce. Elle fait suite à la réponse que le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) a donnée à la Chambre, tantôt. Ma question se réfère à un article paru dans le journal *La Presse,* intitulé:

Le commerce canadien s'est soldé par un surplus de 40.5 millions de dollars, de janvier à avril 1963.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'attribuer cette situation avantageuse à son gouvernement et s'il a l'intention de discontinuer cette politique progressive initiée par les conservateurs, en matière d'exportation?

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il fini de poser sa question?

(Traduction)

M. Valade: Voici la question que j'ai posée: le ministre entend-il poursuivre le programme d'expansion des exportations dont il s'agit?

L'AGRICULTURE

DÉGÂTS INFLIGÉS AUX RÉCOLTES DE RAISINS DANS LA PÉNINSULE DE NIAGARA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jim McNulty (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Vu les lourds dégâts que la gelée a infligés aux récoltes de raisins dans la péninsule de Niagara, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures immédiates qu'il se propose de prendre relativement au grave revers financier dont ont été victimes les viniculteurs de la péninsule de Niagara?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai un rendez-vous avec les représentants des viniculteurs de l'Ontario demain matin et, à la suite de cette réunion, nous envisagerons la ligne de conduite à adopter.

BLÉ—EFFET POSSIBLE DU RÉFÉRENDUM DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de l'Agriculture a eu l'amabilité de répondre à une question de l'honorable député de Lincoln, je me demande s'il a eu le temps de préparer sa réponse à une question que je lui avais posée le 21 mai, il y a 9 jours, et qu'il avait considérée comme préavis?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Quelle était la question de l'honorable député?

L'hon. M. Hamilton: Je crois que le ministre peut la trouver à la page 86 du hansard du 21 mai.

RADIO-CANADA

LE «MAX FERGUSON SHOW»—INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je désire poser au secrétaire d'État une question qui comprend deux parties. Le ministre a-t-il entendu ce matin l'émission radiophonique «The Max Ferguson Show», diffusée sur le réseau d'État? Afin d'expliquer la seconde partie de ma question, j'aimerais ajouter que l'une des parodies avait trait à un entretien entre le président Kennedy et un haut fonctionnaire canadien au cours duquel le président insistait auprès du Canadien afin que le Canada accepte d'autres escadrilles nucléaires; l'autre se rapportait à l'anniversaire de Stoney Creek, sorte de réplique de la grande bataille de 1812 ou 1813, à laquelle assistaient l'ambassadeur des États-Unis, M. Butterworth, et le premier ministre. Si le ministre sait ce qui s'est passé, a-t-il l'intention de prendre des mesures à cet égard?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir envoyé le texte de l'émission car, à cette heure-là, comme tous les jours d'ailleurs, je m'en allais vers mon bureau. Par conséquent, je n'ai pas eu l'occasion d'entendre cette émission que j'écoute, chaque fois que la chose est possible, avec un vif intérêt et qui m'ouvre parfois les yeux. Je ne crois pas qu'il en aurait été ainsi ce matin et j'estime qu'il vaut mieux nous en remettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion dans cette affaire.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—À PROPOS DU DIFFÉREND SYNDICAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail afin de savoir s'il va faire rapport maintenant sur le différend syndical dans les Grands lacs?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que vendredi dernier j'ai discuté cette question une fois de plus avec le secrétaire au Travail des États-Unis. On a proposé de convoquer une nouvelle réunion pour faire suite à celle qui s'était tenue à Washington la semaine dernière; on étudie présentement cette proposition. Il a été convenu de tenir une autre réunion, mais la date n'en a pas été fixée.

SUDBURY (ONT.)—LES EMPLOYÉS MIGRERAIENT VERS THOMPSON (MAN.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) a posé en mon absence une question au sujet de l'application de la loi sur l'assurance-chômage à Sudbury. Maintenant que je suis allé aux renseignements, j'aimerais faire la déclaration suivante.

Aux termes de la loi, un réclamant qui refuse un emploi satisfaisant peut être privé de ses prestations pour une période d'au plus six semaines. On a offert à un certain nombre de réclamants de Sudbury, qui se trouvaient sans travail depuis plus de six mois et pour lesquels il n'y avait pas de travail approprié dans la région, d'aller travailler à Thompson, au Manitoba. Certains d'entre eux ont accepté mais ceux qui ont refusé ont perdu provisoirement leur droit aux prestations. A date, quatre de ces derniers ont interjeté appel auprès du conseil arbitral de Sudbury, qui a maintenu la décision de la Commission dans trois cas.

MISES À PIED À LA BASE NAVALE DE POINT EDWARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre associé de la Défense nationale si lui ou son ministère a réussi à trouver un emploi aux neuf hommes qui ont été mis à pied dernièrement à la base navale de Point Edward?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de m'avoir donné préavis de son intention de revenir sur une question qu'il a posée, il y a quelque temps. Peut-être serait-il bon de rappeler que les neuf personnes qui ont été mises à pied à la base navale de Point Edward sont des employés intermittents. Comme le député le sait, ces employés sont appelés à venir en aide à l'effectif permanent et ils sont mis au courant de l'instabilité de leur emploi. Lorsqu'un de ces employés est mis à pied, toutes les mesures sont prises pour lui trouver un autre emploi, soit par l'entremise de la Commission d'assurance-chômage ou d'un des établissements de l'armée ou de l'aviation.

Je suis heureux de pouvoir informer le député qu'il est prévu que le volume de travail augmentera à la base navale de Point Edward et que les personnes qui ont été récemment mises à pied seront de nouveau employées dans un avenir rapproché. Ce surplus de travail devrait durer jusqu'à l'automne.

(Texte)

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

RÉPONSE DES PROVINCES AU SUJET DE LA COMMISSION SUR LE BICULTURALISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les provinces qui, jusqu'à maintenant, ont répondu à sa lettre au sujet de la commission sur le biculturalisme?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, je crois que toutes les provinces ont répondu, à l'exception de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'en suis pas absolument sûr, mais j'espère recevoir toutes les réponses d'ici vingt-quatre heures et, si la Chambre le désire, on pourra déposer ces lettres quand elles nous seront toutes parvenues.

LES TRAVAUX PUBLICS

FIN EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend persuader ses collègues de mettre fin au programme d'«austérité» instauré par le gouvernement précédent, et qui se reflète dans les prévisions budgétaires de son ministère, déposées hier par son collègue le ministre des Finances?

[M. MacInnis.]

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis étonné de cette question, car tous les Canadiens savent que l'«austérité» a disparu dès notre arrivée au pouvoir.

M. Barnett: A titre de question complémentaire, puis-je demander au ministre pourquoi cela ne ressort guère de la lecture des prévisions budgétaires de son ministère?

L'hon. M. Deschatelets: Je rapelle à l'honorable député que les prévisions du ministère des Travaux publics pour l'année en cours ont été élaborées par le gouvernement antérieur. Attendons plutôt de voir les prévisions de l'an prochain.

(Plus tard)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, ma question s'inspire de la réponse étonnante qu'a donnée le ministre des Travaux publics. Le secrétaire d'État peut-il nous dire si en fait la Commission du service civil et les ministères ont abandonné la pratique, suivie pendant quelque temps et qui consistait à bloquer l'inscription de nouveaux employés?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a prononcé un assez long discours. Je vais y jeter un coup d'œil afin de pouvoir répondre à cette question.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION RELATIVE À LA PENSION DU SERGENT LEJA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. La loi sur les pensions donne-t-elle droit à une pension à l'héroïque sergent Leja, grièvement blessé par l'éclatement récent d'une bombe à Montréal?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question au pied levé, mais je vais examiner l'affaire et informer l'honorable député dans les plus brefs délais.

(Texte)

LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX

ARNPRIOR—LA PENDULE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE FONCTIONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. Greene (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics.

Le 8 avril dernier, le bureau de poste de ma propre ville, Arnprior, est déménagé dans un nouvel édifice, et depuis ce jour la pendule du vieux bureau de poste ne fonctionne plus. Les journaux prétendent que c'est peut-être dû à une catastrophe qui se serait produite le 8 avril.

Je demande donc au ministre s'il pourrait aller à Arnprior remonter la pendule du vieux bureau de poste.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Il est possible que cette pendule ait cessé de fonctionner à la suite de récents événements. Toutefois, depuis que l'honorable député m'a parlé de la chose ce matin, nous avons donné des instructions à cet effet et la pendule fonctionne actuellement comme autrefois.

(Traduction)

LE NATIONAL-CANADIEN

ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SORT DES CHEMINOTS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports ou au premier ministre. En raison des instances formulées à l'ancien gouvernement et au gouvernement actuel par les employés à la retraite du National-Canadien, va-t-on s'occuper d'augmenter les pensions de ces cheminots qui ont pris leur retraite avant le 1er avril 1962?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question devrait sans doute être inscrite au *Feuilleton*. Mais, de toute façon, elle va être étudiée.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

BAS NIVEAU DES EAUX SUR LES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Grey-Nord (M. Noble) m'a posé une question. Étant donné que la réponse est longue et comporte des détails très techniques, j'aimerais obtenir le consentement de la Chambre pour déposer la réponse chez le greffier, comme si la question avait été inscrite au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que ces renseignements soient transformés en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PLANS DE LA DISTRIBUTION DES SIÈGES SONT DISPONIBLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, avant-hier, l'honorable député de Moose-Mountain m'a questionné au sujet du diagramme de répartition des sièges à la Chambre. Je viens de recevoir un exemplaire du diagramme et je crois qu'il y en aura pour tous les honorables députés. Un des honorables députés de ce côté-ci de la Chambre m'a proposé hier de faire imprimer une reproduction en petit du diagramme qui pourrait être placée sur les pupitres des députés. Cela me semble une excellente idée. J'ai déjà reçu une épreuve d'un diagramme de ce genre, et j'espère que les exemplaires seront également prêts à être distribués bientôt.

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Monsieur l'Orateur, le projet de résolution dont on vient de donner lecture vise à donner suite à un engagement que nous de ce côté-ci de la Chambre avons pris. Si la Chambre l'adopte, la mesure donnera suite à une proposition que nous avons formulée en cette enceinte à l'époque où nous étions dans l'opposition.

Le projet de résolution a trait à un comité qui serait chargé d'étudier les questions relatives à la défense. Le projet de résolution ne contient aucune restriction à l'égard de la discussion de ces questions mais, bien entendu, il y a toujours celle qu'imposent les considérations relatives à la sécurité lorsque la Chambre ou un comité de la Chambre discute des questions de défense. Le projet de résolution prévoit que le comité fera connaître à la Chambre ses observations, sur les questions relatives à la défense, dans des rapports remis de temps à autre; qu'il sera autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; qu'il sera autorisé à siéger à divers endroits, ce qui veut dire que les membres du comité pourront voyager pour se rendre à des installations de défense ou

à d'autres endroits qu'il importerait qu'ils visitent dans l'accomplissement de leurs travaux.

Selon le libellé du projet de résolution, le comité se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure. Sauf erreur, des entretiens ont eu lieu—mon collègue le leader de la Chambre en a parlé hier soir—entre les représentants des divers partis, et il a été proposé que si l'on augmentait à 24 le nombre des membres du comité, la représentation de tous les partis en serait améliorée. On m'apprend que cette proposition a reçu un accueil favorable de la part de tous ceux qui envisageaient la question. Par conséquent, même si un pareil changement exige le consentement unanime de la Chambre, je propose que, lors de l'étude du projet de résolution, on modifie le chiffre 18 pour le remplacer par 24. Si la Chambre y consent, on considérera que le comité compte 24 au lieu de 18 membres.

Je n'ai pas l'intention de parler très longtemps de ce projet de résolution aux honorables représentants. J'aurai l'occasion à la fin du débat de traiter tous les points qui auront été soulevés sur la nature du comité ou sur son travail. Je tiens à préciser dès maintenant que même si la Chambre approuve la création d'un tel comité parlementaire chargé d'étudier les questions de défense, cela ne veut pas dire que la responsabilité qui incombe à la Chambre d'étudier ces questions en sera diminuée de quelque façon que ce soit. Ce comité ne dégagerait sûrement pas le gouvernement de la responsabilité qui est sienne de prendre des décisions à l'égard de la politique de défense—de même qu'à l'égard d'autres questions de politique.

Par conséquent, je tiens à préciser au début qu'en recommandant la création de ce comité le gouvernement ne se propose en aucune façon d'échapper à ses responsabilités, comme le laissait entendre l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) le 21 mai, à la page 120 du compte rendu. Aucun gouvernement ne peut se soustraire à ses responsabilités en matière de défense ou dans quelque autre domaine en instituant un comité. Les comités de cette Chambre ont pour objet d'aider le gouvernement en place à s'acquitter de ses obligations, de lui transmettre des renseignements, de le conseiller et de lui faire les recommandations qui s'imposent. Cependant, en dernière analyse, c'est au gouvernement, dans notre régime parlementaire de gouvernement responsable, qu'incombe la responsabilité de toute décision prise.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre me permet-il de lui poser une question? D'abord, pour ce qui est de son affirmation relative à la constitution, personne n'en disconvient. Mais est-il prévu, ou le gouvernement envisage-t-il la possibilité que ce comité soit autorisé à formuler des recommandations concernant la politique à suivre?

Le très hon. M. Pearson: J'arrive à ce point. Mais j'estime qu'aucune restriction ne devrait être apportée au droit de ce comité de formuler des recommandations sur quelque question que ce soit dans les limites de son mandat, et par ces mots «quelque question que ce soit», je n'exclus pas la politique à suivre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre l'englobe-t-il?

Le très hon. M. Pearson: Je traiterai de ce point, si le très honorable représentant veut bien se montrer patient. Autrefois, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), et les membres de son parti alors qu'ils étaient au pouvoir, s'étaient élevés contre la formation d'un comité de la Chambre chargé d'étudier le programme de défense. En effet, d'après eux, un comité s'occupant des problèmes de défense aurait pu entraver le gouvernement ou réduire ses responsabilités en ce qui a trait aux questions dont je viens de parler. Le chef de l'opposition soutenait, quand il était au pouvoir et même sur les bancs de l'opposition précédemment, qu'on ne saurait autoriser un comité à examiner les programmes de défense qui sont uniquement du ressort du gouvernement dont les pouvoirs ne peuvent être délégués en cette matière.

J'ai devant les yeux certaines déclarations de mon honorable ami. Étant donné qu'il a soulevé lui-même la question, j'ajouterai qu'une déclaration semblable, du moins dans les grandes lignes, avait été faite jadis par le très honorable M. St-Laurent, en 1951, alors qu'il était premier ministre. Néanmoins, en 1958, au cours d'un débat à la Chambre sur la formation d'un comité de la défense, mon très honorable ami, présentement chef de l'opposition, avait affirmé, comme en témoigne la page 714 du hansard du 30 mai:

> Le seul domaine qui reste interdit, et qui doit le rester, c'est celui de la politique gouvernementale.

En ce qui concernait le travail du comité sur la défense, ce domaine devait être interdit. On pouvait parler de dépenses qui avaient été faites, mais on ne pouvait pas parler de politique de défense. Assez récemment, le très honoraple député a répété qu'il s'opposait à ce qu'on discute la politique de défense en comité; voici ses paroles reproduites à la page 1987 du hansard en date du 22 novembre 1962:

> En ce qui a trait à la politique de défense, tout comme par le passé, alors que l'honorable représentant faisait partie de l'ancien gouvernement, aujourd'hui, et, en règle générale, partout dans le

monde libre, les questions de politique ne sont pas soumises à des comités.

Je dois dire que la déclaration «partout dans le monde libre, les questions de politique (de défense) ne sont pas soumises à des comités» est une déclaration de portée générale qui n'est pas exacte, parce qu'aux États-Unis, qui font encore partie du monde libre, non seulement soumet-on les programmes de défense aux comités du Congrès, mais encore c'est dans ces comités qu'on décide l'adoption de ces proprammes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je songeais aux régimes parlementaires du monde libre.

Le très hon. M. Pearson: Le très honorable député dit qu'il parlait du monde libre où existe des régimes parlementaires de gouvernement. En ce qui nous concerne de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas accepté cette position, quand nous formions l'opposition. Nous avons refusé d'admettre qu'un comité de la défense soit limité de cette façon-là. Maintenant que nous sommes au pouvoir, nous ne l'acceptons plus. Nous instituons ce comité dans les mêmes conditions et dans la même intention que lorsque nous préconisions, il y a trois, quatre et cinq ans, la création d'un comité de la politique de défense.

M. Pugh: Puis-je demander au premier ministre (M. Pearson) si l'on a déjà institué un comité de cette nature au Canada, et surtout du temps de M. St-Laurent?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on ait jamais institué un comité du genre de celui qu'envisage le projet de résolution, même si mes propos sont susceptibles de rectification. On n'en a certainement pas institué depuis que je suis député. Mais je propose maintenant d'en créer un, avec l'approbation de la Chambre des communes. En formulant cette proposition, je m'en tiens simplement et logiquement à ce que j'ai déjà dit à la Chambre quand je siégeais dans l'opposition. A l'occasion du discours du trône, si l'on remonte au mois de janvier 1960, le premier ministre d'alors m'a posé la question suivante, qui figure à la page 51 du hansard:

L'honorable député veut-il dire que, d'après notre régime, n'importe quel comité pourrait aborder des questions de principe?

Et j'ai répondu:

Il le pourrait certainement, monsieur l'Orateur, s'il est institué à cette fin. Il pourrait faire des recommandations, consulter et se renseigner auprès du ministre au sujet des questions de principe. Il pourrait certainement étudier les questions de principe.

Et je suis du même avis aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Puis, le 1er octobre 1962, j'ai dit à la Chambre, comme l'atteste la page 78 du hansard:

Ce que nous aurions dû avoir depuis bon nombre d'années, et ce pourquoi nous avons combattu dans cette Chambre, c'est un comité sur le programme de défense, chargé de chercher les principes qui inspirent le gouvernement dans le domaine de la défense. Nous n'y avons jamais réussi, mais un tel comité sera institué dès que le gouvernement libéral prendra le pouvoir.

Je pourrais dire, entre parenthèses, monsieur l'Orateur, que nous proposons maintenant que ce comité agisse ainsi. J'ai ajouté alors:

La politique de défense fera l'objet d'une étude par un comité de la Chambre des communes, comme il se doit...

C'est-à-dire, si nous avions été chargés de créer ce comité...

...mais le présent gouvernement...

C'est-à-dire le gouvernement conservateur...

...a refusé de prendre cette initiative.

Voilà ce que nous proposons en présentant ce projet de résolution.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je, dès maintenant, interrompre le premier ministre. Il a décrit la portée du comité. Verrait-il quelque objection à ce qu'on le modifie de façon à bien préciser que le comité spécial sera créé pour étudier les questions relatives à la défense et faire, de temps à autre, rapport de ses observations et opinions à ce sujet, en formulant certaines recommandations sur la ligne de conduite à suivre? Étant donné que, d'après lui, les mots et l'idée sont sous-entendus dans la définition—à mon avis, ce n'est pas le cas—voudrait-il, afin de le bien préciser, accepter un amendement à cette fin?

Le très hon. M. Pearson: J'ai déjà dit que les termes du projet de résolution ne limitent aucunement les travaux du comité au sujet de tout ce qui a trait à la défense. J'ai toujours signalé au très honorable représentant que, parmi toutes les questions qui se rapportent à la défense, nous incluons, dans ce projet de résolution, la politique de défense. J'ai aussi mentionné que cela rendra peut-être le projet de résolution peu acceptable à mon honorable ami, s'il suit le même cours que par le passé, alors qu'il estimait, au nom de son parti et au nom du gouvernement précédent, qu'il était peu convenable à un comité chargé d'étudier la défense de parler de la politique suivie à cet égard, et encore moins de faire des recommandations à ce sujet. Nous supposons qu'aucune restriction ne sera imposée cette fois-ci au comité dont nous proposons l'établissement. Et si, au cours du débat, un amendement est présenté sur cette question ou tout autre sujet, le gouvernement

l'étudiera, bien entendu, après en avoir pris connaissance.

Monsieur l'Orateur, je voudrais souligner à nouveau un point dont j'ai parlé au début de mes observations. L'établissement d'un comité de ce genre qui examinera, s'il le juge bon, les questions relatives à la politique de défense et qui fera, s'il le juge à propos, des recommandations au gouvernement actuel au sujet de ces questions n'empêchera pas le gouvernement de prendre des décisions au sujet de ces recommandations ou de toute autre question relative à la politique de défense. En outre, l'établissement de ce comité n'empiétera pas sur le droit du Parlement, en comité plénier ou lors du débat sur les prévisions budgétaires de la défense, de rejeter les décisions ou toute autre question en matière de défense dont il pourrait être saisi.

Le gouvernement précédent ne permettait que l'examen des dépenses au sein des comités de défense. Le comité principal et le plus important établi en 1960 n'était autorisé qu'à étudier les dépenses qui avaient déjà été faites et c'est seulement plus tard que les attributions du comité ont été modifiées, afin de lui permettre d'examiner les dépenses proposées. Si les honorables députés ont lu le compte rendu des délibérations du comité de 1960 sur les dépenses de la défense, comme bon nombre de ceux qui en ont fait partie ont dû le faire, j'en suis sûr, ils se rendront compte combien ce fut difficile pour un ministre de la défense, un ministre de la Couronne, de s'abstenir de discuter de la politique de défense lorsqu'il a comparu devant ce comité. A vrai dire, en répondant aux questions relatives aux dépenses pour la défense, il ne s'est pas refusé, parce que c'était impossible, à exposer l'attitude du gouvernement en matière de défense. Par conséquent, en précisant que la ligne de conduite peut être débattue à ce comité, nous ne nous écartons pas beaucoup, en fait, de l'attitude qu'a adoptée l'ex-ministre de la Défense lui-même en 1960 lorsqu'il a comparu devant le comité.

Mon honorable ami a prétendu—et j'ai repris certaines de ses déclarations aujourd'hui—qu'il ne convient pas à un comité de la défense de débattre la politique de défense, car cela va à l'encontre de notre régime parlementaire de gouvernement constitutionnel par le peuple. Je signale, comme je l'ai déjà fait à la Chambre, que le comité de défense proposé ressemble beaucoup au comité des affaires extérieures. Le comité des affaires extérieures existe depuis bon nombre d'années. Le droit qu'a ce comité de débattre des questions de politique extérieure n'a jamais été restreint. Les membres de ce comité ont toujours pu exercer pleinement leur droit d'interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur des questions ayant trait à la politique extérieure. Je ne crois non plus que l'on ait envisagé le comité comme un organisme qui ait exercé une influence néfaste sur notre régime de gouvernement parlementaire, où le gouvernement doit assumer la responsabilité des décisions et les annoncer à la Chambre des communes.

Lorsque je parle d'un comité de la défense, je ne veux pas dire—et il ne faudrait pas se méprendre sur le libellé de la résolution—que les droits des membres du comité de citer des témoins s'étendent aux officiers dans les forces armées. Je crois qu'il ne serait pas régulier de demander aux officiers des services armés de comparaître, mais si le comité les convoquait, le droit de convoquer qui que ce soit qu'exercerait le comité n'obligerait pas un officier à donner des renseignements sur des questions de politique. On peut, au sein de ce comité, comme au sein du comité des Affaires extérieures, discuter des questions de politique. On peut interroger le gouvernement sur sa politique, mais les porte-parole du gouvernement en matière de politique doivent être des représentants politiques du gouvernement. Dans le cas du comité des Affaires extérieures, le porte-parole officiel du gouvernement est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Si l'on me pardonne de me citer en exemple, monsieur l'Orateur, je rappellerai à la Chambre que, lorsque j'étais sous-ministre des Affaires extérieures, j'ai témoigné devant le comité, mais qu'on ne m'a posé aucune question de politique. Il se peut qu'on m'ait interrogé sur la politique, mais j'ai toujours répondu alors qu'il s'agissait d'une question dont le ministre traiterait lors de sa déposition. Ensuite, je notais la question et je la transmettais au ministre. Plus tard, quand j'ai comparu devant le comité des Affaires extérieures à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mon très honorable ami, le chef de l'opposition, qui était membre du comité, se rappellera que le comité a scruté tous les recoins de la politique extérieure et que le ministre, je crois que j'ai raison de le dire, a discuté sans la moindre hésitation avec le comité de tous les aspects de la politique extérieure du gouvernement.

Toujours sous réserve, bien entendu, des considérations de sécurité militaire, j'estime que c'est ainsi qu'un comité de la défense devrait fonctionner. Les ministres de la défense se présenteraient devant le comité et, si les députés avaient des questions à poser ou des vues à échanger sur la politique du gouvernement, il incomberait aux ministres de fournir au comité tous les renseignements possibles et de prendre note des vues exposées par ses membres. Puis, en temps et lieu, le

gouvernement tiendrait compte de toute recommandation que le comité aurait jugé à propos de lui faire.

Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas, au sein d'un pareil comité, échange de vues sur les principes de la politique de défense, sur les motifs à l'appui des dépenses qui en découlent, sur les apports du Canada à l'OTAN, par exemple, sur les changements que le gouvernement canadien ferait bien d'apporter, à tel ou tel moment, à sa politique de défense continentale, sur nos rapports avec les États-Unis à l'égard de la défense continentale et conjointe. Il me semble qu'il serait non seulement possible mais utile de discuter de telles questions au sein d'un tel comité. Bien entendu, dans de semblables discussions, le seul porte-parole du gouvernement serait un ministre de la Couronne.

Cela ne signifie pas que, dans un pareil comité de défense, le sous-ministre et peut-être même le président du comité des chefs d'état-major ne pourraient comparaître s'il était jugé nécessaire de leur poser des questions relatives à certains faits, ainsi que d'autres, tendant à obtenir des renseignements nécessaires qui n'empièteraient pas sur la politique de défense elle-même. J'estimerais, toutefois, qu'il serait erroné de demander à des officiers en service actif—exception faite du président du comité des chefs d'état-major—de comparaître devant le comité afin de les interroger d'une façon qui pourrait les embarrasser à titre d'officier de l'active. Il me semble que le comité pourrait faire un travail fort utile en ce qui concerne le programme de défense, sans qu'on procède à cette sorte d'enquête qu'adoptent communément les comités du Congrès à Washington, dont la façon de procéder est extrêmement différente de la nôtre, et où, je crois—je ne devrais peut-être pas le dire—il peut être fort nuisible de demander, à certains officiers de l'active, leur opinion qui risque d'être contraire à celle de leurs chefs civils, lesquels sont responsables—comme il se doit, d'ailleurs—de toute déclaration portant sur la politique à suivre.

Le projet de résolution prévoit aussi que le comité, s'il le souhaite, fera comparaître des témoins de l'extérieur, soit des témoins qui ne seraient pas des officiers de l'active ou des fonctionnaires du gouvernement canadien. Ceux-ci comparaîtraient, naturellement, devant le comité dans l'unique but de le renseigner sur des faits précis. Il s'agirait de témoins de l'extérieur, que le comité estimerait, en raison de leurs connaissances et de leur expérience, pouvoir faire un certain apport à son travail et qui seraient, à mon avis, d'excellents témoins si l'on jugeait bon de les faire comparaître.

Voilà ce que propose le gouvernement en saisissant la Chambre du projet de résolution à l'étude. Si la Chambre juge bon de l'accepter et que le comité de 24 membres représentant tous les partis de la Chambre soit mis sur pied, il me semble qu'il pourra servir une fin très utile, en clarifiant les concepts de ses propres membres et, par leur intermédiaire, les idées du pays sur les questions si difficiles, complexes, et parfois même dangereuses, qui ont trait à la défense. Il pourra aussi se révéler utile en formulant, à son gré, des recommandations, de même que les autres comités en font à d'autres sujets au gouvernement.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de soumettre ce projet de résolution à la Chambre pour qu'elle puisse l'étudier.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre qu'avec l'assentiment unanime de la Chambre et sans recourir à une motion spéciale, le projet de résolution doit être modifié de façon à ce que le comité se composera de 24 membres au lieu de 18?

Des voix: Adopté!

M. Mandziuk: Puis-je poser au premier ministre une qestion que j'avais l'intention de formuler avant qu'il se rasseye? Dans quelle mesure les recommandations de ce comité lieraient-elles le gouvernement, ou est-ce qu'elles ne l'engageraient pas du tout? Le point m'a peut-être échappé dans son allocution et, dans ce cas, je m'en excuse.

Le très hon. M. Pearson: Du point de vue juridique et constitutionnel, elles ne l'engageraient d'aucune façon. En effet, pareille chose serait contraire à notre régime de gouvernement parlementaire et responsable, où le gouvernement est comptable de ses décisions, mais il me semble qu'elles devraient présenter un grand intérêt pour le gouvernement et même l'influencer dans les décisions qu'il devra prendre au sujet de sa politique de défense.

M. Mandziuk: Le premier ministre a-t-il dit que les comités du Sénat aux États-Unis formulent, au sujet de la politique, des recommandations qui engagent le gouvernement? Je voudrais bien qu'on précise le point.

Le très hon. M. Pearson: Le régime du Congrès est entièrement différent et les pouvoirs des comités y sont beaucoup plus étendus, c'est-à-dire que leurs recommandations engagent le gouvernement bien davantage que celles de n'importe lequel de nos comités parlementaires. Je ne veux pas dire, et le gouvernement non plus, qu'en recommandant le projet de résolution à l'étude, nous devrions adopter les usages américains.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. M. Churchill: Je voudrais, tout d'abord, poser une question. Le ministre de la Défense nationale ne va-t-il pas nous exposer dès maintenant, dans ses grandes lignes, le programme du gouvernement pour que le débat puisse se dérouler de façon ordonnée?

L'hon. M. Hellyer: Je n'exposerai pas dès à présent la politique du gouvernement au sujet de la défense. Je pourrais, je crois—si le comité le souhaitait—faire au début des délibérations du comité une déclaration qui servirait plus ou moins de préambule à ses travaux.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais vu personne aborder un problème avec aussi peu d'entrain que le gouvernement dans ce cas précis. Au cours de la campagne électorale et de la dernière session du Parlement, on nous a rebattu les oreilles au sujet de la nécessité de constituer un comité pour discuter et établir—c'était la conclusion à tirer—une politique de défense, et avant la présente étape de nos travaux, on a déjà fait des déclarations à la Chambre sur les mesures à venir.

Voici que nous abordons maintenant cet article du *Feuilleton* et que le premier ministre nous parle en termes timides et sans enthousiasme de son comité très vanté de la défense, tandis que ni le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) ni le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin) n'est disposé à nous présenter une déclaration sur la politique du gouvernement.

Le très hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Serait-il dans l'ordre qu'un porte-parole du gouvernement fasse un exposé de la politique de défense à l'occasion de l'examen de ce projet de résolution?

M. l'Orateur: Le présent débat a pour unique objet la création d'un comité, et les discours doivent porter justement là-dessus. Les députés peuvent, en passant, mentionner certains sujets que le comité devrait étudier, mais je ne crois pas que ce soit le moment de tenir un débat général. Je n'en dirai pas plus, mais j'aurais beaucoup de sources à invoquer à l'appui de ce que j'affirme.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un mot au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que vous n'avez pas encore rendu de décision et j'aimerais dire quelque chose. Quelles que soient les circonstances, et étant donné surtout les propos très étendus déjà tenus par le premier ministre, il me semble qu'on ne devrait pas restreindre la discussion sur un sujet aussi important que la défense, au cours d'un débat qui a pour objet, comme vous l'avez dit avec raison, d'instituer un comité.

Mais j'estime que si on n'accorde pas une certaine liberté aux députés pour l'étude du problème dans son ensemble, le débat ne sera alors qu'un moyen de déférer à un comité une importante question de défense et, par contrecoup, de priver la Chambre des communes de l'occasion de discuter de la question. J'espère qu'on fera des concessions des deux côtés dans cette affaire et que Votre Honneur n'aura pas à rendre une décision qui priverait les membres de la Chambre du droit d'étudier une question qui a beaucoup retenu l'attention et qui mérite un examen minutieux de la part de tous les députés.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je prendre la parole au sujet du rappel au Règlement? Je trouve, comme l'honorable représentant, que si on limitait le débat à la question de savoir s'il faut créer ou non un comité, on imposerait à la discussion des restrictions déraisonnables. Le gouvernement n'a nullement l'intention d'agir ainsi. D'autre part, monsieur l'Orateur, votre prédécesseur, M. Michener, a rendu plusieurs décisions—une fois sa décision m'a été défavorable, c'est pourquoi je m'en souviens très bien—selon lesquelles on ne devrait pas discuter à la Chambre de tous les aspects de la question déférée à un comité parce que celui-ci était créé expressément dans ce but. Je parle de mémoire mais en l'occurrence ma mémoire est assez fidèle, la décision ayant été à mon désavantage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'était pas inhabituel dans votre cas.

L'hon. M. Pickersgill: Non, en fait je crois que j'ai marqué autant de mauvais points que le très honorable représentant.

Comme je le disais avant l'intervention bienveillante du très honorable représentant, il a toujours été d'usage de permettre aux honorables députés de proposer des sujets de discussion et d'exposer les raisons motivant la priorité à accorder à la discussion de certains sujets par un comité. Cependant, comme les comités sont créés dans le but d'examiner une question—et les prédécesseurs de Votre Honneur en ont je crois ainsi décidé—il a toujours été nettement entendu qu'on aurait bien tort d'entreprendre à la Chambre un débat sur le sujet que l'on demande au comité d'étudier et cela avant qu'il l'ait fait. Lorsque le comité a étudié la question et qu'il a soumis son rapport, les honorables représentants ont alors ce rapport entre les mains et, à ce moment-là, il y a lieu de discuter du

rapport du comité et de traiter de toutes les décisions qu'il a prises.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je ajouter un mot? J'estime que l'honorable représentant vient d'exposer la situation avec assez de justesse. Je crois que c'est là couper les cheveux en quatre. A mon avis, si nous procédons de la façon que, dit-il, souhaite le gouvernement, pour ne pas empêcher l'opposition d'exposer son point de vue, je suis sûr que les échanges de vues de part et d'autre permettront une discussion générale.

M. Douglas: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'estime que nous commettrions une bévue en interprétant trop strictement le libellé de cette résolution. A mon avis, la Chambre ne doit pas oublier qu'avant la convocation du Parlement, le gouvernement a précisé que nous aurions l'occasion, sans tarder, de discuter des questions générales de défense. Une fois le comité institué, il nous sera interdit de débattre à la Chambre les questions générales de défense, étant donné qu'elles seront étudiées en comité.

Il me semble que c'est la seule occasion pour ainsi dire qui nous sera donnée d'ici quelque temps d'avoir la discussion générale sur la politique de défense que nous a promise le gouvernement avant la convocation du Parlement. Je sais que personne ne voudra discuter trop longuement, mais j'estime que nous ferions erreur en restreignant le cadre du débat sur cette motion à la simple question de savoir si un comité devrait être institué ou non.

Le très hon. M. Pearson: A propos du rappel au Règlement, qu'il me soit permis de dire que le très honorable représentant, aux fins d'une discussion générale, a tiré argument du fait que j'avais parcouru, comme il dit, tout le domaine de la politique de défense. Je n'ai pas du tout parlé de politique de défense durant mes courtes observations. Je me suis limité à la résolution en cause, à la nature du comité et à son mandat, à ce que je pensais qu'il pourrait ou ne pourrait pas faire. Évidemment, je ne m'oppose aucunement, monsieur l'Orateur, aux avis qui ont été exprimés, quant à laisser une certaine latitude dans un débat de cette sorte touchant la proposition de former un comité, mais je répondrai au député de Burnaby-Coquitlam que, loin d'avoir restreint le débat sur cette question, nous avons déjà eu une ample discussion sur un point décidé plus tôt. Il y aura bientôt une motion de subsides, qui permettra de soulever toute la question de la défense et, avant longtemps, vous serez saisis des prévisions budgétaires de la défense. Par conséquent, le gouvernement n'incline aucunement à limiter une discussion générale de la politique de défense en toute occasion appropriée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans l'ensemble, je suis d'accord avec le député de Burnaby-Coquitlam. Toutefois, qu'on ne s'imagine pas que, d'après moi, le fait d'avoir soumis les problèmes de défense générale à un comité enlève à la Chambre le droit de discuter de cette question n'importe quand.

Néanmoins, je crois que nous sommes d'accord maintenant et je n'insisterai pas davantage sur ce point.

M. l'Orateur: On voudra bien me permettre de citer, en conclusion, les excellentes remarques faites par un Orateur, le 23 mars 1960, et qu'on peut trouver à la page 2484 des *Débats* de ce jour-là:

> Pour clore la question, je demande la collaboration de la Chambre pour maintenir ces débats sur les motions visant l'institution de comités dans les limites qu'il convient. Je ne veux pas être trop rigoriste, mais je propose que nous nous en tenions au Règlement, à moins que la Chambre n'en décide autrement. Si la Chambre veut un débat général, il faut le consentement unanime des députés, et ce n'est plus alors la même chose. Autrement, nous nous efforcerons de respecter le Règlement.

Il me semble que nous avons une bonne idée de la question.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, il est heureux que le secrétaire d'État soit parmi nous cet après-midi, puisqu'il a prévenu une erreur du premier ministre au moment où celui-ci allait nous empêcher de débattre la question qu'il entend justement que nous débattions.

Le très hon. M. Pearson: Je pose la question de privilège. L'honorable représentant donne, encore une fois, dans son revers habituel qui consiste à mal interpréter et à déformer les observations émanant de notre groupe.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur...

Le très hon. M. Pearson: A mon avis, il a débité, encore une fois, de pures faussetés, bien qu'il n'ait pas de document, cette fois-ci, pour étayer ses dires.

L'hon. M. Churchill: Vous voilà dans le pétrin!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je crois que le terme «déformer» ne déroge pas aux usages parlementaires et, si c'est bien le cas, je l'attribue aux paroles du très honorable représentant.

L'hon. M. Churchill: Les propos que le premier ministre a tenus portent atteinte à ma réputation et devront être retirés. (*Exclamations*) Il a dit que j'avais «donné dans mon revers habituel qui consiste à déformer»... Quel autre terme a-t-il employé? (*Exclamations*)... «à déformer des déclarations et à mal renseigner la Chambre».

M. l'Orateur: Je pense que je puis résoudre la difficulté. Si l'on suppose qu'il y a restriction, c'est moi qui en suis responsable. A titre d'Orateur, je me dois d'expliciter le Règlement de la Chambre. Si la plupart des députés estiment que le débat devrait être un peu plus libre, je n'y vois pas d'objection, pourvu qu'on s'en tienne à des limites raisonnables

L'hon. M. Churchill: Avant d'en venir à un débat plus libre, je dois signaler que je m'explique en ce moment sur un fait personnel: le premier ministre m'a accusé d'avoir déformé des déclarations, autrement dit d'avoir fourvoyé la Chambre. Le premier ministre ne peut formuler et étayer pareille accusation; les termes qu'il a utilisés sont antiparlementaires, et il devra se rétracter.

Le très hon. M. Pearson: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, j'ai dit que le député a dénaturé mes paroles. Si j'avais déclaré qu'il l'a fait de propos délibéré, ce serait une autre histoire, mais je sais bien qu'il n'en est rien, naturellement. Il ne savait même pas ce qu'il faisait.

L'hon. M. Churchill: Les libéraux n'ont pas changé; leur arrogance sera leur perte une fois de plus. J'espérais que le ministre de la Défense nationale se rendrait à mon invitation et ferait une déclaration pour la gouverne du comité. Le gouvernement propose l'établissement d'un comité, mais il nous faudrait savoir quelles questions il sera chargé d'examiner. Que le ministre de la Défense nationale nous éclaire là-dessus. Il y a déjà quelque temps qu'il occupe son portefeuille et, pourtant, ce sont le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui parlent en son nom pendant que lui garde le silence. Le ministre associé de la Défense nationale a virtuellement disparu de la Chambre.

Le très hon. M. Pearson: Il est absent pour des raisons d'État.

L'hon. M. Churchill: C'est vraiment malheureux, vu l'importance du ministère de la Défense nationale.

J'ai commencé à signaler tout à l'heure que le premier ministre nous avait présenté sans grand enthousiasme ce projet de résolution visant à instituer un comité, et il me semble, monsieur l'Orateur, que les députés, comme la population en général, s'étaient fait une tout autre idée du mandat qu'on voulait confier au comité.

Au mois de janvier déjà, le premier ministre, alors chef de l'opposition, dans le célèbre discours où il a changé son fusil d'épaule, a déclaré:

> Nous devrions établir un petit comité spécial chargé d'étudier la politique de défense. Grâce à ce comité, nous devrions essayer d'élaborer une politique de défense inspirée par des principes nationaux aussi étendus que possible.

[L'hon. M. Churchill.]

Dans ce projet de résolution visant à instituer ce comité, pas un mot de la politique de défense. C'est une de ces résolutions qui cherche à esquiver une question. Au lieu de se servir des mots «politique de défense» dont on a tant parlé à la dernière session, durant la campagne électorale et dans le discours volte-face de Scarborough, on nous sert les mots «questions relatives à la défense» qui se prêtent à toute sorte d'interprétations. Le comité pourrait passer tout son temps à étudier les dépenses de défense qu'il serait utile, pour la population, de connaître. Il pourrait passer tout son temps à se promener d'un camp militaire à l'autre. C'est le morceau de pain que l'on nous tend. Ce comité spécial doit visiter telle ou telle base militaire, mais pas un mot, dans la résolution, au sujet de la politique de défense.

Établissons très clairement l'impression donnée à la population. Comme on peut le voir à la page 115 du hansard, le premier ministre a déclaré, le 21 mai:

> ...nous présenterions bientôt une résolution relative à la formation d'un comité de la défense chargé d'étudier la politique de défense.

C'est le renseignement que la radio, la télévision et les journeaux ont publié. On avait parlé d'un comité chargé d'étudier la politique de défense, alors qu'aujourd'hui, on nous dit qu'il devra «étudier les questions relatives à la défense».

Le 17 mai, comme en fait foi la page 13 du hansard, l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) a posé au ministre de la Défense la question suivante:

> Pour la gouverne de la Chambre, je lui demande de bien vouloir nous dire ce qu'il faut entendre par «les armes modernes» qui doivent être mises à la disposition des forces armées du Canada.

Dans sa réponse, le ministre nous a dit:

> ...comme une résolution sera présentée sous peu, en vue de l'établissement d'un comité spécialement choisi pour étudier les problèmes de défense, je crois qu'il serait préférable de traiter la question sous tous ses aspects à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, nous sommes justement rendus à cette étape des travaux. En fait, le ministre nous dit: «Attendez le moment où nous étudierons l'établissement d'un comité chargé d'étudier les problèmes de défense et, à ce moment-là, posez-nous vos questions, car ce sera le meilleur moment d'étudier le problème sous tous ses aspects.» C'est pourquoi j'ai demandé au ministre de la Défense nationale de nous donner son avis sur ces questions.

J'affirme à la Chambre que l'impression laissée ces derniers mois, c'est que nous devions instituer un comité chargé d'étudier la politique de défense et, comme en fait foi

la page 322 du hansard du 27 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a déclaré:

> Comme le savent les membres de la Chambre, le premier ministre a annoncé aux Communes... que le gouvernement entend revoir son programme de défense nationale et former immédiatement un comité parlementaire qui sera l'un des rouages essentiels.

Le travail du comité devait consister à examiner à nouveau la politique de défense. C'est l'impression qu'on avait laissée. Certaines gens, dans notre pays, estimeront qu'on les a induits en erreur, avec toute cette réclame, et quand des députés des autres partis prendront la parole, je suis sûr qu'ils déclareront s'être attendus à l'institution d'un comité devant étudier la politique de défense.

Le très hon. M. Pearson: Le député voudrait-il me permettre de poser une question? Puis-je lui demander s'il est prêt à proposer un amendement tendant à insérer, après les mots «questions relatives à la défense» les mots «y compris la politique de défense».

L'hon. M. Churchill: Ces questions seront examinées. (*Exclamations*)

Je dirais que le premier ministre, qui a déjà proposé un projet de résolution mal préparé, devrait maintenant le rectifier en y faisant figurer les paroles qu'il vient de prononcer au sujet de la politique de défense. Quand on a posé la question au premier ministre pendant qu'il faisait son exposé, il s'est esquivé. Il a donné lecture de l'expression «questions relatives à la défense» en disant qu'elle serait aussi large qu'on voudrait, mais en faisant, évidemment, certaines réserves, comme on sait, au sujet des questions relatives à la sécurité. Il a ajouté ensuite «on comprendra que c'est le gouvernement qui est comptable des décisions».

Le chef de l'opposition lui a demandé si l'expression comprendrait la politique de défense, et nous n'avons pas reçu de réponse sur ce point.

Le très hon. M. Pearson: La réponse était oui.

L'hon. M. Churchill: On lui a demandé si elle était comprise ainsi, et il a répondu que, d'une façon générale, le comité pouvait débattre tout ce qu'il voulait. Puis, monsieur l'Orateur, il s'est moqué des comités institués jusqu'ici à des fins particulières. Il y a eu, par exemple, le comité des dépenses pour la défense. Une fois que l'on se lance dans des dépenses à cette fin, on n'a, évidemment, plus guère de temps pour étudier la ligne de conduite générale. Ce comité s'est réuni en 1951 et 1952, ainsi qu'en 1960, lorsque nous examinions le coût de la défense. On avait limité les travaux du comité de façon à ce qu'il ne perde pas tout son temps à étudier des questions connexes. Maintenant, le premier ministre déclare: «Mais oui, on peut discuter tout ce qu'on voudra au sujet de la défense.»

Il me semble que nous devrions être tout à fait certains qu'on ne nous empêchera pas de délibérer à la Chambre sur les question relatives à la défense, une fois que le comité aura été institué. Voilà le danger que je vois poindre à cet égard, si je m'en tiens au texte du projet de résolution. Eh bien, où en sommes-nous dans cette question de politique de défense? Quelle est la ligne de conduite du présent gouvernement? Qu'adviendra-t-il si, au cours des discussions du comité sur une question touchant la politique de défense, le comité se rend compte que le gouvernement a déjà pris une décision à ce sujet? Le comité poursuivra-t-il sa discussion afin de se prononcer sur la qualité de la décision prise? Qu'arrivera-t-il si, pendant les séances du comité, le gouvernement doit faire face à un problème de défense au sujet duquel il doit prendre une décision? Cette question sera-t-elle soumise à l'étude du comité avant que le gouvernement prenne sa décision ou tairat-on ce problème au comité pour des raisons de sécurité? J'ai bien peur que c'est ce qui se produira. Le comité ne sera pas renseigné au sujet des décisions que le gouvernement, comme tout autre gouvernement d'ailleurs, devra prendre au chapitre de la défense. Au dire du premier ministre lui-même, le comité aura plus tard le loisir d'étudier ces questions. Il a émis l'opinion que la Chambre n'aurait pas l'occasion de discuter ces problèmes sans l'institution de ce comité mais, une fois acculé au mur, il a dû admettre que la Chambre pourrait aborder le sujet lors de la présentation des prévisions budgétaires, des motions de subsides ou en d'autres occasions semblables.

Nous insisterons pour qu'on nous reconnaisse le droit de discuter de la défense à la Chambre des communes à chaque moment qui s'y prêtera. Nous continuerons à harceler de questions le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), et j'espère qu'il n'essaiera pas de déférer ces questions au comité spécial de la défense. Je l'avertis d'avance que la Chambre des communes ne l'acceptera pas. J'ai déclaré, monsieur l'Orateur, que la Chambre des communes et la population en général ne seraient pas satisfaites du comité dont le premier ministre propose la création, d'un comité que le ministre de la Défense nationale n'a même pas lancé convenablement.

Je suis disposé à admettre que la question de la défense, celle de la guerre ou de la paix, pose le problème le plus grave à tous les pays à l'heure actuelle. Je suis disposé

à admettre que le Canada fait face à un grave problème de défense. Il faut examiner cette question. La Chambre des communes peut l'examiner, un comité le peut également; nous pouvons avoir deux ou trois comités. Néanmoins, le gouvernement doit, lui aussi, s'intéresser à ces problèmes. Le gouvernement doit prendre des décisions et les faire connaître. Le gouvernement doit nous révéler ces décisions et dire au grand public ce qui se passe. Le problème de la défense est l'un des principaux problèmes de la nation et il continuera de l'être pour notre pays comme pour d'autres pendant encore longtemps. C'est un fardeau très lourd pour notre pays. Une portion importante de notre budget annuel est consacrée aux dépenses aux fins de la défense. Naturellement, nous voulons voir si l'on dépense sagement ces sommes. Nous voulons voir quels changements il faut apporter avec le temps. Si le comité avait été établi pour étudier des questions de principe, il aurait pu proposer au gouvernement les changements à apporter à notre régime de défense avant qu'une décision soit prise. Mais je doute qu'on lui fournisse pareille occasion.

Malgré les fortes dépenses que nous faisons depuis des années pour la défense, la paix se maintient dans le monde depuis la deuxième guerre mondiale, ou du moins il n'y a pas de guerre totale. Bien que tous les contribuables regardent d'un œil assez inquiet les énormes dépenses de défense, je crois néanmoins que nous devons les considérer comme une prime d'assurance. Il n'y a pas eu de guerre mondiale depuis la seconde Grande Guerre, et nous espérons que les travaux de l'alliance à laquelle nous sommes associés, les bons offices des Nations Unies, et les autres organismes semblables réussiront à préserver encore la paix. Tel est notre espoir, car un conflit mondial sèmerait plus de destruction que n'importe quelle guerre dans le passé. Par conséquent, bien que les dépenses relatives à la défense grèvent le contribuable canadien, elles ont valeur d'assurance contre un conflit mondial.

Mais la controverse éclate lorsqu'il est question de la meilleure utilisation possible de ces crédits. Le comité de la défense ne pourra étudier à fond les problèmes qui se poseront, à moins qu'on ne nous explique avant, du moins dans les grandes lignes, certains de ces problèmes. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement nous présentera un exposé de ce genre avant la fin du présent débat. Qu'on trace les grandes lignes des problèmes auxquels nous faisons face, et le comité sera ensuite en mesure de s'atteler à la tâche, d'examiner ces problèmes et de nous présenter ses constatations.

[L'hon. M. Churchill.]

Ce qui me frappe, entre autres choses, lorsque je me documente sur les questions de défense et que j'étudie les faits, c'est la transformation marquée qui se produit presque chaque année dans ce domaine. La rapidité de l'évolution technologique en matière de défense excède presque les pouvoirs d'assimilation de l'esprit humain. Nous constatons que les formules qui avaient cours il y a 15, 10 ou 5 ans tombent rapidement en désuétude. On a l'impression d'être au seuil d'une ère nouvelle, et certaines des armes qu'on met au point à l'heure actuelle dépassent la plupart d'entre nous. Je suis particulièrement frappé par les changements que le temps a apportés.

A l'occasion, la publication *U.S. News and World Report* a rendu de précieux services à la population en faisant connaître le fardeau qu'assument les membres de l'Alliance de l'OTAN, les exigences en matière d'effectifs et autres éléments de ce genre. Dans un article de la livraison du 21 janvier 1963, qui compare le fardeau des États-Unis à celui de leurs alliés, je constate que le Canada a malheureusement été omis de la liste des alliés de l'OTAN. Si notre participation financière avait été inscrite dans la rubrique pertinente, on aurait vu que nous occupons la cinquième place, parmi les alliés de l'OTAN, pour ce qui est de l'importance des capitaux que nous consacrons à la défense nationale. Cette somme, d'après les prévisions budgétaires qu'on a déposées récemment, atteint 1.6 milliard de dollars. Si le Canada avait figuré à la liste des divers pays qui fournissent des effectifs, il aurait occupé la septième place dans le groupe des 14 pays qui fournissent un apport considérable à l'Alliance de l'OTAN. Le Canada a fourni sa part d'armes et d'argent et, en ce qui concerne les efforts qu'il a fournis, il ne le cède à aucun autre allié de l'OTAN.

Il importe, en cet âge atomique que nous traversons, de repenser nos besoins. C'est encore la revue *U.S. News and World Report* qui nous montre l'évolution de la conception de la défense aux États-Unis et à l'OTAN. Cette évolution s'opère à une cadence vraiment rapide. La livraison du 25 mars 1963 contient un article qui semble être semi-officiel et qui explique les quatre phases actuelles du système de défense des États-Unis. La première phase comporte le démantèlement des bases qui ont été aménagées autour de la Russie à l'issue de la seconde Grande Guerre; c'est le retrait des bombardiers nucléaires et des missiles à rayon d'action moyen, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Turquie, du Maroc et d'autres pays. La deuxième phase prévoit le retrait des petites armes nucléaires de l'Europe et des tentatives en

vue de dissuader les membres de l'OTAN d'édifier des forces atomiques autonomes. La troisième phase prévoit, entre autres choses, que les forces terrestres et les unités de l'aviation tactique américaines seront graduellement ramenées en territoire américain. A l'avenir, les États-Unis acquitteront les engagements contractés aux termes de traités en utilisant, de préférence, des «corps de pompiers» postés dans ce pays.

Voilà certains des changements qui ont eu lieu ou qu'on songe à apporter. Voici, en résumé, la quatrième phase: à l'avenir, le système de défense des États-Unis reposera surtout sur les engins nucléaires, notamment les Minuteman et les Polaris, qui se trouveront en territoire américain ou dans des sous-marins américains, dont le président aura le contrôle absolu, libre de toute ingérence politique ou autre émanant d'un pays étranger.

Ce sont là des exemples qui illustrent un aspect de l'évolution en cours. L'autre élément nouveau qu'on a pu constater ces dernières années, c'est l'accumulation des projectiles nucléaires à un rythme qui est tout simplement fantastique. Je me fonde encore une fois sur la revue *U.S. News and World Report* et j'aimerais donner lecture d'un bref passage de la livraison du 18 mars 1963:

> Près de 60,000 missiles viendront enrichir l'armement des États-Unis cette année. La production annuelle de missiles, aux États-Unis, représente une valeur de 3.9 milliards de dollars.

L'article comporte ensuite le sous-titre «Un engin pour chaque tâche», et donne des graphiques des engins énumérés. Point n'est besoin, semble-t-il, de faire le secret là-dessus. Les gros engins sont les projectiles balistiques intercontinentaux dont le rayon d'action atteint 9,000 milles. Les États-Unis ont aussi en réserve et prêts à fonctionner 129 missiles Atlas présentement répartis entre onze bases sur le territoire des États-Unis. Il existe également un type appelé Titan I et Titan II qui a un rayon d'action de 9,000 milles. Les 54 missiles Titan I prévus sont maintenant en place dans cinq bases. Cinquante-quatre Titan II sont en voie de production. Soixante Minutemen sont en place dans des bases du Montana. Cinq autres bases sont en voie d'aménagement et l'on projette de produire 950 de ces missiles au cours des quatre prochaines années. Il y a également le Polaris qui a un rayon d'action de 1,200 à 2,500 milles. Cent-quarante-quatre missiles de ce genre sont répartis entre neuf sous-marins. On projette de placer 656 de ces missiles à bord de 41 sous-marins. Tous ces engins, monsieur l'Orateur, sont très gros.

Si l'on continue la liste, on note l'appareil Thor—rayon d'action de 1,500 milles. Soixante de ces engins avaient été installés dans des bases de Grande-Bretagne et on les en a retirés. Un autre missile à rayon d'action moyen, le Jupiter, est en service en Italie et en Turquie. On est en train de retirer ces missiles pour les remplacer par des Polaris. Le suivant sur la liste est le Mace qui avait été mis en place en Allemagne occidentale. Je suppose que celui-là aussi on le retirera. Il s'agit là de gros missiles. Puis venons-en aux missiles destinés à la défense contre les avions ennemis. La liste de la revue en compte neuf, donne leur rayon d'action et le reste. Tous sont en état de fonctionnement. Outre ces engins, il y a les missiles nucléaires à l'usage des troupes de campagne, ils sont au nombre de huit—Pershing, Redstone, Honest John, Little John, Sergeant, Lacross, Shillelagh et Davy Crockett. Puis, nouvel indice que nous sommes bel et bien entrés dans l'ère des missiles, nous voyons de ces engins qu'on peut lancer d'un avion contre les avions ennemis: Sidewinder, Genie, Falcon et Sparrow III.

En outre, on essaie de mettre au point un missile antimissile, le Nike-Zeus. La liste n'est pas encore terminée. Il y a les missiles anti-sous-marins: Subroc, Asroc et Alpha. Le magazine donne une courte description du missile Skybolt destiné à être lancé à une distance considérable de la cible. La production du Skybolt vient d'être discontinuée. Dans la même catégorie, cependant, on retrouve le Hound Dog qui peut être lancé à 600 milles de sa cible par l'avion porteur. On trouve ensuite le Bullpup, missile à rayon d'action plus court, qui peut être lancé contre des cibles de surface.

Voilà une rapide énumération des missiles actuellement disponibles en notre ère et le nombre de ces engins se multiplie à un rythme frénétique. La capacité de destruction de ces engins dépasse l'imagination. Voilà des questions que le comité spécial devra étudier avant de tirer des conclusions sur la défense présente et future du Canada, ou avant de conseiller le gouvernement en matière de politique.

Comme je l'ai dit, la puissance destructive de ces missiles est tout simplement fantastique. Il faut apprendre le jargon nucléaire pour pouvoir s'en rendre compte. Le *Tribune* de Winnipeg a publié une série d'articles pour renseigner le public. On vient de publier le recueil de ces articles sous le titre: «The Nuclear Primer». Je crois que le recueil renferme 24 articles qui, pris ensemble, donnent une foule de renseignements que le grand public peut facilement comprendre. Ces articles traitent de la dimension des différentes bombes dont on peut se servir à l'heure actuelle et les comparent avec celle qui a détruit Hiroshima. La bombe d'Hiroshima équivalait à 20,000 tonnes de T.N.T. Lorsque

cette bombe a été lancée, le monde a été étonné et Hiroshima a disparu. Or, l'ogive de la fusée Honest John qui est en service dans les batteries européennes et qui est l'un des plus petits missiles de notre ère des missiles, est l'équivalent de la bombe d'Hiroshima, autrement dit il a la même puissance que 20,000 tonnes de T.N.T. Les plus faibles ogives stratégiques des États-Unis, c'est-à-dire les gros missiles dont j'ai parlé, ont une force de destruction égale à 500,000 tonnes de T.N.T., soit 25 fois la bombe lancée sur Hiroshima.

L'imagination arrive mal à concevoir ce que cela représente. Les auteurs donnent ensuite des chiffres terrifiants sur le nombre de personnes qui pourraient être tuées ou blessées si l'holocauste devait se produire. Le président Kennedy estime qu'il y aurait 175 millions de pertes à la première attaque, s'il y avait un échange d'attaques nucléaires entre l'Est et l'Ouest. Le premier ministre Khrouchtchev dit que le nombre des morts et des blessés s'élèverait à 800 millions les 18 premières heures.

Suivant ces expressions, qui peuvent se présenter, la kilotonne a la force explosive de 1,000 tonnes de T.N.T. La bombe d'Hiroshima était de 20 kilotonnes. La bombe d'une mégatonne, elle, a la force explosive de 1 million de tonnes de T.N.T. Les bombardiers du SAC portent deux bombes de 24 mégatonnes. L'autre jour, ici même, on a parlé de la bombe que pourrait transporter le Starfighter de la division aérienne du Canada en Europe. Il s'agissait, a-t-on dit, d'une bombe d'une mégatonne.

L'hon. M. Hellyer: L'honorable représentant sait-il que le journaliste qui a cité le chiffre de 1 mégatonne dans un de ses comptes rendus s'est servi depuis de celui de 60 kilotonnes, ce qui équivaut à 5 p. 100 environ de l'autre?

L'hon. M. Churchill: Si je ne m'abuse, il y a plusieurs formats de bombe dont pourrait se servir le Starfighter. Peut-être le ministre pourrait-il éclairer notre lanterne plus tard, si la question de sécurité n'entre pas en jeu. La puissance de destruction de ces bombes est tout simplement formidable.

Voici pourquoi j'appelle l'attention de la Chambre là-dessus. Je crois que nous devons nous demander si nous n'avons pas atteint la limite en ce qui touche la production d'armes aussi destructrices. Est-il bon d'affecter d'autre argent à la production de centaines de milliers d'engins semblables? Combien puissante doit être la force de dissuasion? A mon avis, c'est grâce à elle si la guerre mondiale n'a pas éclaté. Loin de moi l'intention de jouer ici les pacifistes, mais j'aimerais savoir combien grande devrait être cette force de dissuasion. Il faudrait fixer un plafond quelque part, car on en vient à la destruction, puis à la surdestruction. Combien de fois faut-il donc détruire un pays? S'il est possible de le détruire du premier coup, on n'a que faire de la surdestruction. Je ne m'oppose pas à des moyens considérables de dissuasion, mais je pose la question (que le comité aura peut-être à envisager à la Chambre): combien grands doivent-ils être? Puis, je la rattache à l'apport du Canada aux forces armées de l'OTAN.

Voici des questions que les gens sérieux se posent: est-il nécessaire que le Canada contribue davantage à la force nucléaire de dissuasion ou cette force est-elle maintenant assez puissante? Si les États-Unis continuent de produire des missiles par milliers et de les placer dans des bases souterraines consolidées, l'idée que l'on se fait du rôle de l'aviation canadienne peut s'en trouver changée. Sommes-nous entrés dans l'ère du missile, où l'on peut se passer de l'avion pour transporter les bombes? Certains prétendent que l'avion est une garantie de souplesse, du fait qu'on peut rappeler l'homme installé dans l'avion porteur de bombe, tandis qu'une fois le missile lancé, il l'est pour tout de bon: il n'y a plus moyen de le rappeler. Voilà certains des problèmes qu'il faut étudier.

Même si j'ai besoin comme tout autre de renseignements supplémentaires, j'en suis venu à une conclusion, la voici: au cours de ces quelques dernières années, les progrès technologiques en matière de puissance de destruction scientifique ont été si rapides qu'il est nécessaire de procéder à une étude complète des besoins dans le domaine de la défense. Même si cela entraîne des modifications et la mise au rancart de telle ou telle arme, l'histoire de la guerre à travers les siècles nous montre que cette situation s'est toujours présentée. On peut donner plusieurs exemples d'armes qui ont été fabriquées et remplacées par d'autres plus efficaces. Si l'on remonte dans l'histoire du Canada à la première grande guerre, on apprend que la carabine Lee-Enfield a remplacé la carabine Ross; il y a toute une histoire à ce propos. Au cours de la seconde guerre mondiale, le char de combat américain Grant a été remplacé par le Sherman, qui était beaucoup plus efficace. Je pourrais vous citer une douzaine d'exemples d'engins nouveaux qui en ont remplacé de vieux qu'il a fallu éliminer parce qu'ils étaient démodés. Je dis donc que nous devrons peut-être nous demander s'il faut faire des modifications, s'il faut diminuer nos pertes. Nous devrons peut-être diminuer nos pertes et orienter notre effort de défense dans le sens que j'ai indiqué.

Je ne suis pas prêt à régler ce problème en particulier, mais je crois que nous devons,

comme des gens intelligents, étudier ce problème sans nous laisser émouvoir. L'exaltation des passions à ce sujet est un danger qui s'est présenté depuis deux ou trois ans. Je ne puis approuver tout cela, bien que je ne m'oppose pas à de petites escarmouches politiques, et je ne m'y opposerai jamais. Mais, face à un problème de ce genre, nous devons nous préparer à accepter certains changements.

Ceci nous permettra alors de quitter un domaine où nous pourrions connaître de grandes difficultés en matière de politique de guerre et de nous concentrer sur un problème précis. La tâche du comité serait d'étudier le rôle actuel et futur de la marine canadienne. Ici, encore, se pose la question de la destruction et de la surdestruction. La marine a-t-elle besoin d'engins nucléaires pour détruire les sous-marins ennemis? En ce qui a trait à l'armée, nous devons nous demander s'il lui faut des armes nucléaires sur le champ de bataille, et je ne crois pas que nous aurons à y consentir sans étudier et examiner attentivement les demandes que certains secteurs peuvent faire tenir. Je crois que nous pouvons prendre cette décision nous-mêmes.

Je pense que nous devons nous demander s'il n'est pas préférable pour un pays comme le nôtre de s'en tenir à l'armement classique. Je me demande sérieusement si, en cas d'attaque du continent nord-américain par des bombardiers—je doute fort de cette possibilité, car la menace d'attaque par bombardiers est à peu près disparue, mais en supposant qu'elle existe encore—ce devrait être des chasseurs armés d'engins nucléaires qui intercepteraient les premiers un bombardier offensif. Une erreur peut arriver et je soutiens qu'il vaut mieux commettre cette erreur en lançant une bombe de type classique, de façon à ne pas déclencher une guerre nucléaire. A mon avis, le plus grand danger que nous courons à l'heure actuelle, c'est de commettre une erreur humaine ou de subir un échec. Quelqu'un pourrait par erreur faire partir une de ces bombes nucléaires. Je me demande s'il ne serait pas mieux de ne pas munir notre armée en Europe d'armes nucléaires jusqu'à ce que la méthode classique soit arrivée au point où elle ne serait plus efficace. Mais dans le domaine nucléaire, impossible de circonscrire la guerre; c'est la destruction du monde. C'est pourquoi je pose cette question au sujet de notre armée, de notre marine et de notre aviation: la position du Canada et l'aide que nous offrons dans ce domaine particulièrement difficile ne pourraient-elles être mieux servies avec des troupes équipées d'armes classiques? Nous jouerions un rôle, à la demande de divers peuples qui disent que les forces de l'OTAN sont déséquilibrées, c'est-à-dire trop puissantes en armes nucléaires et pas assez en armes classiques.

Quel est le rôle d'un petit pays? Cela m'agace beaucoup quand des gens laissent entendre que le Canada ne respecte pas ses engagements ou ne joue pas son rôle à l'extérieur. J'ai souvent soutenu et je soutiens de nouveau que les états de service de notre pays dans les crises mondiales sont égaux à ceux d'autres nations, mais surpassés par aucune. Durant la première grande guerre, nous n'étions qu'un petit pays de 8 millions d'habitants, et le nombre de nos morts s'est élevé à 60,000. Lors de la seconde guerre mondiale, nous ne comptions que 12 millions d'âmes, et nous avons eu 40,000 victimes. C'est dire que cent mille de nos jeunes compatriotes sont morts au champ d'honneur au cours de mon existence. Quel pays a consenti de plus grands sacrifices? Les pertes de vie ont peut-être été plus nombreuses en France et au Royaume-Uni durant la première guerre mondiale, mais en tant que peuple, nous avons fait notre part.

Entre les guerres, nous avons aussi joué notre rôle; nous le jouons encore maintenant et nous sommes fidèles à nos engagements. Mes amis d'en face n'ont pas encore trouvé un seul engagement que nous n'ayons respecté. Nous avons proposé la revision de ces engagements, exprimés ou sous-entendus, si l'on veut parler ainsi, il est possible que cette revue montre la nécessité de consacrer nos énergies à autre chose.

M. Matheson: Pourrais-je demander au député si le gouvernement dont il faisait partie a jamais, à sa connaissance, recommandé que le Canada joue un rôle non nucléaire et que ses effectifs militaires soient armés d'armes classiques au sein du NORAD ou de l'OTAN?

L'hon. M. Churchill: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à la question. Je ne dispose pas de tous les faits intéressant la défense. Mon prédécesseur était un homme fort compétent, mais je m'intéresse de près à la défense depuis que je siège à la Chambre. Quoi qu'il en soit, le Canada jouit d'une excellente réputation à cet égard et il devrait essayer de la conserver. J'estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau le rôle que nous jouons et j'ai exprimé ma déception à ce sujet l'autre jour. A mon sens, le rôle de l'OTAN aurait dû faire l'objet d'une étude plus soignée lors de la conférence qui a eu lieu à Ottawa dernièrement. Avant d'en arriver à une décision, on aurait dû étudier, tant à la conférence de l'OTAN qu'à la Chambre des communes, les fonctions qui sont confiées à notre pays. Naturellement, il ne saurait être question que le Canada se retire de l'OTAN. Nous en avons fait partie

dès le début et j'espère que nous y resterons jusqu'à la fin. Mais cela ne veut pas dire qu'il soit inutile de reviser le rôle que nous sommes appelés à y jouer.

Je ne prétends pas régler ici la question; si j'en parle, c'est uniquement pour que le comité en prenne connaissance. Notre division aérienne en Europe sera bientôt au grand complet. A l'heure qu'il est, nous n'avons qu'une seule escadrille outre-mer, mais lorsque la seconde y aura été mise sur pied dans dix ou douze mois, notre division aérienne ne comptera pas moins de 144 Starfighters en Europe.

Je me demande seulement si c'est le meilleur rôle qui puisse revenir au Canada. Ces avions seront intégrés dans la force de dissuasion. Ils demeureront au sol, sauf pour des vols d'entraînement; en effet, on ne peut et on ne doit surtout pas munir un avion d'une bombe nucléaire, et lui faire survoler le pays. La division aérienne sera donc pratiquement clouée au sol, et en réserve, jusqu'à ce qu'éclate un conflit nucléaire. Va pour une force de dissuasion; je n'y vois pas d'inconvénient, mais à mon sens une telle méthode réduira à l'impuissance une superbe aviation militaire.

Oui, je l'avoue, j'aimerais que nos aviateurs soient en service plus actif. Sans doute, devront-ils se livrer à des vols d'entraînement constants, mais on s'apprête à transformer leur arme en arme de soutien de l'armée, en simple élément de la force de dissuasion. Cela fait songer aux bombardiers SAC de la flotte de bombardement des États-Unis.

Je ne prétends pas résoudre le problème, et me borne à le poser. Nos aviateurs sont les meilleurs du monde depuis la première Grande Guerre; est-ce donc là le rôle que nous leur réservons? La question à l'étude est vaste et complexe. J'aurais bien des choses à dire, mais je ne veux pas enlever à d'autres l'occasion de se faire entendre.

L'hon. M. Hellyer: Avant que l'honorable député reprenne son siège, peut-il dire à la Chambre s'il se propose d'appuyer la résolution?

Une voix: Est-ce là votre apport?

L'hon. M. Churchill: Nous allons examiner l'avis tendant à décrire la proposition que j'ai soumise au premier ministre, afin d'insérer dans le texte les termes «programme de défense». Faut-il ou non appuyer la proposition? Je ne le saurai qu'après avoir appris la position du ministre de la Défense nationale, et avoir entendu le ministre associé de la Défense.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est 5 heures, la Chambre va étudier maintenant les affaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom des députés, soit les bills publics.

[L'hon. M. Churchill.]

RELATIONS INDUSTRIELLES

JOURS DE FÊTE STATUTAIRES PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la deuxième lecture du Bill C-2, visant à accorder des jours de fête statutaires payés ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli lesdits jours aux personnes employées sur les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

—Monsieur l'Orateur, je ne consacrerai que quelques minutes à l'objet du présent bill car, lors même que le titre n'en serait pas tout à fait clair, tout le monde sait ce dont il s'agit. J'ai l'intention de parler surtout de ce qui fait à mes yeux l'importance de cette mesure, étant donné que c'est la première fois que la 26e législature est saisie d'un bill privé. C'est sans doute grâce à ma bonne étoile que ce bill se trouve en tête de la liste et qu'il sera le premier à être étudié au cours de l'heure que nous allons consacrer aux bills privés.

Aux termes du bill en question, huit congés statutaires payés seront accordés chaque année aux travailleurs qui se trouvent sous la juridiction fédérale. Ces huit jours désignent le jour de l'an, le vendredi saint, le 24 mai ou le jour le plus proche de cette date qui aura été désigné, le 1er juillet, la fête du travail, le jour d'action de grâces, le jour du souvenir et le jour de Noël.

Sans doute avons-nous au Canada un certain nombre de lois, dans le domaine fédéral comme dans le domaine provincial, qui statuent sur les jours de congés, mais nous n'en avons pas beaucoup qui accordent des congés payés et, somme toute, ce n'est pas très intéressant que de se voir accorder un congé sans traitement.

On trouve les principales exceptions à cette règle dans les lois de deux provinces et dans un texte législatif du gouvernement fédéral. Les deux provinces en question sont la Saskatchewan et le Manitoba. Dans chacune de ces provinces, la loi prévoit un certain nombre de jours de fête statutaires chaque année, ce qui permet aux travailleurs de bénéficier de ces congés tout en étant rémunérés. Dans le cas de la Saskatchewan, huit jours de congé sont prévus, tandis qu'au Manitoba il y en a sept. L'autre texte législatif qui accorde les deux choses qui doivent être accordées, à mon avis, c'est-à-dire prévoir des jours de fête ainsi qu'une rémunération ces jours-là, c'est la loi fédérale sur le service

civil, aux termes de laquelle tous les fonctionnaires fédéraux bénéficient de neuf jours de congé payés par année.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le présent bill a pour but de faire en sorte que tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail, et nous savons tous que certains travailleurs canadiens relèvent de la compétence fédérale, tandis que d'autres relèvent de la compétence provinciale en matière de travail, obtiennent huit jours de congé payés par année. La mesure prescrit également que si un employé est tenu de travailler un jour de fête statutaire, il touchera non seulement le salaire régulier applicable à ce congé, mais aussi un supplément de salaire, du fait d'avoir été obligé de travailler.

Cette mesure a reçu, en principe, l'appui des députés de tous les partis qui siègent en ce moment à la Chambre. On admet généralement qu'il est temps qu'une mesure législative de cet ordre figure dans nos lois. On pourrait avancer, bien entendu, que la majorité des travailleurs qui relèvent de la juridiction fédérale ont déjà des congés payés en vertu de la loi sur le service civil ou d'ententes collectives. Cependant, il y a des employés qui relèvent de la juridiction fédérale qui ne sont pas protégés. Il est vrai aussi que la législature actuelle se doit de montrer la voie dans des questions de cet ordre. J'espère que le moment est enfin venu où nous pourrons montrer cette voie à toutes les provinces en approuvant le principe sur lequel repose ce bill et en adoptant les mesures qui s'imposent pour l'insérer dans nos lois.

J'ai dit que j'allais passer rapidement sur les modalités du bill et je l'ai fait, je pense. Je tiens à dire un mot de la signification que revêt ce bill, vu que c'est la première mesure d'initiative parlementaire à être étudiée par cette 26e législature. Il a beaucoup été question, ici et dans les journaux, de l'à-propos de faire durer cette législature. Nous avons dit que nous étions prêts à donner au présent gouvernement l'occasion de présenter ses mesures législatives, de les faire étudier, et que, si elles sont bonnes, nous allions les appuyer. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il doit y avoir là échange de bons procédés. Si le gouvernement demande à tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, de l'aider à faire en sorte que les projets de loi qu'il propose soient examinés et, s'ils en sont dignes, adoptés, il va sans dire qu'il est temps que le gouvernement collabore avec les simples députés en permettant à leurs propositions de recevoir l'attention voulue.

Il y a au *Feuilleton* en ce moment, 65 bills d'inscrits au nom de simples députés. J'estime que ces bills, qui portent sur une grande variété de sujets, ont exigé beaucoup d'efforts de la part de ceux que les différentes circonscriptions ont délégués ici. Outre les bills qui émanent de simples députés, on trouve, bien entendu, un grand nombre de résolutions. Quant à mon propre bill, dont la Chambre a déjà été saisie dans le passé, il a subi le même sort que les bills et les résolutions d'une foule d'autres députés: on l'a étouffé. Je supplie le gouvernement de ne pas agir de la sorte. Mon bill le met au défi de prouver qu'il est sérieux quand il prétend tenir à ce que le Parlement fasse du bon travail et à ce que la procédure et les pratiques parlementaires soient mises à jour afin de rendre la Chambre plus efficace. Je dis que si on étouffe ce bill, surtout si c'est un député du parti au pouvoir qui l'étouffe, cela signifie que l'attitude du gouvernement à l'endroit de l'ensemble du Parlement n'a pas changé.

La plupart des propositions qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui y ont été inscrites par les députés. Ils y ont beaucoup réfléchi, ils ont de nombreuses idées et je soutiens qu'on doit étudier leurs projets. En ce qui concerne le présent bill qui a pour but l'institution de huit congés statutaires payés par an, je dirai qu'il a été débattu le 30 octobre dernier. Le bill avait exactement la forme qu'il a maintenant. Deux députés du parti libéral ont parlé au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture; tous les deux en ont approuvé le principe; et ils ont dit tous les deux qu'ils parlaient au nom de leur parti. Je leur ai rappelé qu'il y avait quelques autres bills connexes et d'autres libéraux en ont parlé. En fait, l'actuel ministre du Travail (M. MacEachen) a parlé d'un de ces bills et a laissé entendre que les libéraux étaient prêts à appuyer ce genre de mesure sociale progressiste.

Eh! bien, monsieur l'Orateur, dans les deux cas, j'en appelle à la Chambre et particulièrement au gouvernement. Le gouvernement désire que le Parlement accomplisse un travail, le gouvernement veut de la collaboration; voici l'occasion pour lui de collaborer avec les simples députés. Je prétends en outre que les libéraux, qui, lorsqu'ils siégaient dans l'opposition, ont déclaré que cette mesure législative était excellente, devraient être du même avis aujourd'hui et ne pas chercher à la faire échouer en prolongeant la discussion, mais donner à la Chambre des communes l'occasion de l'étudier.

Il y aurait au moins deux façons de s'y prendre. L'une, celle que je préférerais, serait de mettre aux voix cette motion tendant à la deuxième lecture avant six heures. Je suis certain que si la motion était mise aux voix, elle serait adoptée, car tous les partis de la Chambre se sont déclarés en faveur du principe à la base du bill. Si la motion était adoptée, le bill serait immédiatement renvoyé au comité

permanent des relations industrielles. Au cours des débats antérieurs, des députés ont trouvé à redire au sujet de certains détails du bill. Ils ont ergoté sur le montant de la paie de surtemps exigée lorsque les employés doivent travailler un jour de congé statutaire. C'est un point sur lequel nous pourrions nous entendre et que nous pourrions modifier au comité permanent des relations industrielles. Cela ne change rien à la valeur du bill ni au principe dont il s'inspire et qui a recueilli l'appui des députés. Le parti logique que les libéraux devraient adopter et qui démontrerait qu'ils ne changent pas d'avis en passant de l'opposition au pouvoir et qui montrerait qu'ils veulent obtenir la collaboration du Parlement, serait de faire subir au bill la deuxième lecture aujourd'hui et de le déférer ensuite au comité permanent des relations industrielles.

S'il n'en est pas ainsi, je signale, comme je l'ai déjà fait, qu'il y a 65 bills d'initiative parlementaire qui attendent au *Feuilleton* la deuxième lecture et que, par conséquent, il est bien douteux que ce bill revienne en haut de la liste.

Maintenant, s'il y a des députés, du côté du gouvernement en particulier, qui s'opposent si vigoureusement à certains des détails de mon bill qu'ils ne veulent même pas en approuver le principe, on pourra y apporter un amendement—cela ne me plairait pas mais je l'accepterai—disant que le bill est lu maintenant pour la deuxième fois à la condition que l'affaire soit déférée au comité permanent des relations industrielles. Ainsi du moins un comité de la Chambre étudierait la question, au lieu de tout laisser aller.

La requête que je formule en faveur de mon bill, je la présente pour chacun des 65 bills d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton*. Je la fais pour chacune des propositions de résolutions présentées par de simples députés. Il ne suffit pas que le Parlement continue à agir ainsi, simplement parce qu'il le fait depuis 95 ans, c'est-à-dire qu'il étouffe systématiquement sous un flot de paroles toutes les propositions présentées par les députés. Je tiens à répéter qu'un gouvernement, qui a réclamé la collaboration des autres partis pour faire adopter ses mesures législatives et qui se l'est vu promettre par mon parti et les autres, a une responsabilité à assumer au cours de cette période de cinq à six, le 30e jour de ce mois de mai et le 38e jour de décision dans l'existence du présent gouvernement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, afin de donner à d'autres représentants le temps de participer au débat, je termine ici mes observations. Je ne crois pas qu'il faille ajouter grand chose. On en a parlé maintes et maintes fois. Tous les partis sont du même avis et ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la question de savoir si les deux côtés feront preuve de collaboration et si les bills présentés par les simples députés seront étudiés sérieusement.

Je ne propose pas que tous les 65 bills soient adoptés. Il y en a certains auxquels je m'oppose et j'aimerais avoir l'occasion d'exposer mes objections, mais je trouve qu'il est honteux de la part de la Chambre d'étouffer des bills, car même si les députés ne veulent pas s'y opposer, le gouvernement ne leur permet pas de les approuver. La substance du bill n'a rien de nouveau. Pour répondre aux désirs des Canadiens, il propose une mesure législative visant à accorder des jours de fête statutaires payés. Il met la Chambre des communes en demeure de reconnaître l'importance des propositions faites par les simples députés.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots sur ce projet de loi qui est excellent, et j'espère que le gouvernement fera ses preuves et donnera suite à ce projet, qui intéresse tous les Canadiens et surtout ceux qui ont des employés civils dans leur comté, comme, par exemple l'honorable député de Hull (M. Caron), qui compte une très forte proportion de fonctionnaires dans sa circonscription.

J'espère qu'il convaincra son parti d'accepter cette loi dès aujourd'hui, afin d'améliorer et de corriger cette lacune qui est contraire à l'intérêt des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement a grand intérêt à accepter cette mesure législative afin de corriger cette situation.

D'ailleurs, l'État fédéral doit donner l'exemple. De plus, il est à noter que si le gouvernement fédéral acceptait cette mesure, par le fait même les provinces en viendraient également à adopter la même loi, ainsi que l'industrie et le commerce.

J'espère que ce projet de loi inclut également les sociétés de la Couronne, car il y a, à Saint-Paul-l'Ermite, dans le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm, un «plant» qui relève des arsenaux canadiens, où il y a un grand nombre d'employés, et ils ont droit d'avoir leurs congés payés, comme on le mentionne dans le présent bill. Ce bill touche un grand nombre d'employés, soit des sociétés de la Couronne, soit des Postes.

En parlant des Postes, je trouve anormal que, présentement, les employés des postes ne soient pas payés temps double lorsqu'ils travaillent les jours de fêtes. J'espère que le ministre des Postes (M. Denis), qui se levait si souvent à la Chambre des communes dans le passé pour demander au gouvernement

d'améliorer la situation des employés des Postes, appuiera ce bill, et demandera à ses amis de ne pas le noyer, de ne pas l'enterrer sous les fleurs.

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à mon honorable ami? Pourquoi le gouvernement de mon honorable ami n'y a-t-il pas pensé durant les cinq années qu'il était au pouvoir?

M. Pigeon: La réponse est facile. A la dernière session, nous avions un excellent programme législatif et de nombreux projets de lois étaient annoncés dans le discours du trône, mais le gouvernement actuel, de concert avec les créditistes, nous a défaits et empêchés d'apporter ces mesures constructives.

Ce sont les seuls mots que j'ai à ajouter, monsieur l'Orateur. Je souhaite que le gouvernement prenne une décision aujourd'hui même et donne suite à ce projet de loi pour montrer qu'il est logique avec lui-même, d'autant plus que les employés civils, en grande majorité, ont appuyé le gouvernement lors des dernières élections, surtout si l'on regarde les comtés dans les environs d'Ottawa. Espérons que le gouvernement sera logique avec lui-même et donnera justice aux employés fédéraux en adoptant ce projet de loi au lieu de l'enterrer sous les fleurs.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations en regard du bill C-2, présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je le félicite d'être le parrain de cette mesure et je le félicite particulièrement de l'acharnement qu'il met à présenter ce bill, chaque année, malgré le peu de succès qu'il a obtenu jusqu'à maintenant.

J'ai été particulièrement étonné, il y a à peine quelques minutes, d'entendre l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm demander au parti au pouvoir de se presser d'accepter le principe du bill, alors qu'il sait très bien que ce bill a été présenté à plusieurs reprises pendant que son gouvernement siégeait du côté où est le parti libéral actuellement.

Bref, ce sont les vieilles rengaines et les vieilles méthodes du passé qui se répètent et, avec ces mêmes hommes, c'est de moins en moins surprenant.

Monsieur le président, les dispositions du projet de loi à l'étude prévoient l'établissement de huit jours de fête ou de congé statutaires payés, et même celui qui doit travailler ces jours-là devrait avoir droit à un salaire plus élevé. Au fait, si mon interprétation du paragraphe 2 de l'article 4 du bill est exacte, ce salaire serait même triplé.

Je suis d'avis que le but d'instituer des congés payés a été d'assurer à l'ouvrier qu'il ne subirait aucune perte de salaire si un congé statutaire tombait sur une journée de travail ordinaire, au cours de la semaine. Tel est, à mon sens, le but des congés payés. Ainsi, s'il arrivait qu'un compagnon de travail refuse de travailler une journée de congé statutaire et que j'acceptais de travailler moi-même, il me semble que j'aurais droit, à ce moment-là, à une rémunération plus élevée, par suite du fait que je me priverais du droit de participer à certaines fêtes.

En conséquence, je suis d'avis que l'esprit de la mesure législative proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mérite toute notre attention, car elle vient à point; au fait, elle aurait dû être présentée par les partis au pouvoir depuis déjà assez longtemps. De plus, comme l'a signalé l'honorable député tantôt, il est temps que la «législation» devienne plus efficace, car je constate que les députés devront étudier 65 bills, en plus de plusieurs avis de motion et propositions de résolution; or, on sait presque d'avance que l'on étudie ces projets de loi pratiquement pour rien car, dans le passé, ils ont toujours été noyés de belle façon.

Monsieur le président, il est à souhaiter que ce bill reçoive l'attention du gouvernement afin qu'il puisse être étudié plus attentivement par un comité des relations industrielles ou un comité privé, quoi, qui pourrait peut-être y apporter des amendements.

Quant à moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée que l'on doive payer triple salaire à l'occasion du travail accompli au cours des jours de congé payés, mais j'accepterais une proposition visant à payer deux fois et demie au lieu de trois fois la rémunération régulière.

Monsieur le président, je termine mes observations en souhaitant que cette mesure soit adoptée ce soir plutôt que d'être l'objet d'un enterrement de première classe, comme on en a vu dans le passé.

(Traduction)

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis l'ouverture de la 26e législature, je veux tout d'abord vous féliciter d'avoir été nommé au poste que vous occupez. Je suis convaincu que vous saurez vous acquitter de votre tâche avec la dignité et la compétence que vous donnent à la fois votre personnalité et votre formation.

Le motionnaire du bill a formulé des observations extrêmement intéressantes sur le rôle des bills d'intérêt privé à la Chambre. Étant donné qu'il s'est longuement étendu sur la question, peut-être me permettra-t-on à mon tour quelques digressions. J'ai cru comprendre—du moins l'ai-je déduit de ses

remarques—que mon honorable ami craint que si le présent bill et tous les autres bills privés ne sont pas mis aux voix à la Chambre, ils n'auront pas été étudiés. Il est fort possible qu'en une heure les bills privés ne puissent être examinés à fond, mais on ne saurait dire sans injustice que, même aux termes des règles et des coutumes existantes, les bills privés qui ne sont pas mis aux voix n'ont pas été sérieusement analysés.

L'honorable député qui a proposé le bill voudrait le voir étudier de deux façons spéciales, en témoignage d'un revirement d'attitude à l'endroit du Parlement. Il me semble, monsieur l'Orateur, que si, d'un côté, il convient en effet de se pencher sur le statut des bills privés, et de songer à renouveler la procédure en ce qui les concerne, par contre, le moment est mal choisi pour le faire. En effet, je crois comprendre que sous peu un comité de la procédure étudiera l'ensemble du problème, ainsi que la façon dont les Communes s'acquittent de leur tâche. Jusqu'à ce que cet organisme aborde la question, nous ne devrions pas nous jeter tête basse dans la voie indiquée par mon honorable ami, le motionnaire du bill.

Certains membres des Communes, et particulièrement de ce côté-ci de la Chambre, ont affirmé naguère qu'ils appuyaient le principe dont le bill s'inspire; mais il n'en découle pas automatiquement et de façon définitive qu'ils se soient engagés à appuyer jusqu'au bout le bill même. D'autres députés...

Une voix: Allez-vous discourir jusqu'à ce que le temps qui nous est alloué soit épuisé?

M. Gray: J'affirme aux membres du Nouveau parti démocratique qui m'interrompent que, même si telle était mon intention, je ne pourrais la mettre en pratique, car aujourd'hui mon temps de parole n'est que de 20 minutes. Ainsi que l'ont donné à entendre d'autres députés qui ont exprimé leurs opinions au sujet du bill, je disais donc que certains de ses éléments méritent plus ample examen. J'ai écouté avec le plus vif intérêt le député conservateur qui semblait croire que tout dans ce bill était simplement merveilleux. Je me demande s'il a pu consulter le secrétaire parlementaire du ministre du Travail de l'ancien gouvernement qui, lorsque la version antérieure du bill à l'étude a été présentée à la Chambre au cours de l'heure réservée aux simples députés, s'est mis à le critiquer à fond et a conclu, non pas en proposant qu'il soit déféré à un comité pour étude, mais en demandant qu'il n'en soit tenu aucun compte à ce moment-là.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant?

[M. Gray.]

M. Gray: Je vous en prie.

M. Knowles: Se souvient-il qu'il a pris la parole immédiatement après et proposé qu'on approuve le bill en principe et qu'on charge le comité de l'étudier sans délai, comme en fait foi la page 1170 du hansard du 30 octobre 1962.

M. Gray: En effet, je m'en souviens très bien.

Une voix: Vous avez donc changé d'attitude.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'allais parler de la position que j'ai adoptée alors. Compte tenu des remarques que j'ai faites à ce moment-là; je crois que les membres de l'opposition seront intéressés d'apprendre ce que je vais dire à ce sujet. Il est tout à fait vrai que j'ai eu le privilège de parler au cours du débat l'an dernier à propos du bill qui a précédé celui-ci et j'ai alors dit que j'approuvais le principe consacré par ce bill. Je dois dire que je l'appuie encore. Je ne suis pas en mesure de dire que j'approuve toutes les parties du bill de l'honorable député, mot pour mot, jusqu'à la moindre virgule. De plus, je ne crois pas qu'il serait bon pour l'honorable député ou pour les autres membres de son parti, ou tout autre député de la Chambre, de soutenir que, parce que moi-même ou tout autre député ne jugeons pas bon d'accepter telle ou telle formule ou expression d'un bill, cela signifie que nous n'approuvons pas le principe à la base du bill. Cependant, je rappellerais aux honorables députés de la Chambre que nous, du parti libéral, avons déclaré qu'il devait y avoir un code fédéral du travail s'appliquant aux industries qui sont sous la juridiction du Parlement du Canada. Il comprendrait des mesures législatives portant sur le salaire minimum, les heures de travail et les jours de fête rémunérés. Je préférerais que des mesures de ce genre soient présentées par le gouvernement libéral dans le cadre d'un programme qui engloberait toutes ces questions.

M. Knowles: Quand?

M. Gray: J'ai bon espoir que nous serons saisis de ces mesures très bientôt, même si je n'ai pas encore l'honneur d'annoncer le programme législatif du gouvernement. Pour ma part, j'ai confiance, cependant, que dans un avenir pas trop éloigné, nous allons être saisis de mesures de ce genre par le gouvernement.

Si j'ai adopté une telle attitude l'an dernier, c'était parce que j'étais convaincu que des mesures comme celles que nous débattons en ce moment ne seraient jamais adoptées par l'ancien gouvernement conservateur. Les vues que j'ai exprimées alors, les propositions que j'ai faites au cours de mes observations, nous offraient le seul moyen, à défaut d'élections

qui amèneraient un changement de gouvernement, comme ce fut le cas, de présenter des mesures législatives auxquelles je souscrivais alors et dont j'appuie encore aujourd'hui le principe qui les inspire. Mais, à mon avis, il conviendrait mieux et il serait plus à propos que des mesures du genre de celle que nous étudions présentement et dont j'appuie l'idée essentielle, soient présentées à la Chambre par le gouvernement actuel.

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un nouveau bill, loin de là. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a régulièrement présenté cette mesure à la Chambre. Mais le député a négligé de dire que, bien que ses propositions ne soient pas devenues lois, durant les années où le parti libéral dirigeait le gouvernement, il n'en reste pas moins que ce sont des gouvernements libéraux, aussi bien fédéral que provinciaux, qui, au cours des ans, nous ont donné 90 à 95 p. 100 de toutes les bonnes lois concernant le travail qui aient été adoptées. Cela est incontestable.

Nous félicitons tous le député d'avoir présenté le bill encore une fois en cette première session de la nouvelle législature sous régime libéral. Cependant, le député qui parraine ce bill ne doit pas oublier le lourd programme qui nous attend. Nous, libéraux, ne nous attendons pas à faire adopter toutes les mesures que nous envisagerons durant nos 60 jours «de décision» comme se plaisent à les appeler nos honorables vis-à-vis. Cependant, nous projetons de présenter un grand nombre de bills concernant le bien-être des travailleurs dans plusieurs domaines. Le député se souviendra que nous avons proposé d'accorder le droit de négocier à tous les fonctionnaires fédéraux. Il est exact que les conservateurs ont laissé entendre qu'ils sont disposés eux aussi à accorder des droits de négociation semblables, mais ce n'était pas leur opinion lorsqu'il leur était loisible de présenter une mesure à cette fin. C'est ce que le premier ministre (M. Pearson) a dit dans une de nos propositions.

En outre, le premier ministre, répondant à une question qui lui a été posée récemment à l'appel de l'ordre du jour, a déclaré que nous sommes prêts à présenter une mesure établissant un salaire minimum dans toutes les entreprises fédérales. Au cours de la campagne électorale, nous avons dit que nous étions disposés à reviser en entier le code du travail. Évidemment, ce sera une tâche de longue haleine. Nous avions également fait connaître notre intention de modifier la loi concernant les vacances payées. Cette loi impose actuellement une semaine de vacances aux frais de l'employeur, ce qui semble bien être un minimum. Donc, nous nous proposons d'aller de l'avant dans ce domaine. De plus, dans notre revision du code du travail, nous avons l'intention de prévoir une période de travail hebdomadaire maximum.

Je me rends compte que le député de Winnipeg-Nord-Centre serait bien aise que nous adoptions son bill en toute hâte à ce moment-ci, mais à la réflexion, il conviendra, j'en suis sûr, qu'il est sage de procéder à une revision complète des questions ouvrières, en ce qui concerne la compétence fédérale.

L'honorable député prétend que ce serait assez simple de faire adopter cette mesure par le Parlement. D'après lui, cela ne prendrait pas beaucoup de temps. Mais je dis aux honorables députés que même si lui-même et ses collègues ne donnent pas leur plein rendement en ce moment, une étude plus poussée de cette mesure ajouterait certes à la tâche qui nous reste à faire. Ce qui importe le plus à l'heure actuelle, c'est de fournir du travail aux gens, c'est d'adopter des mesures propres à créer des emplois. C'est la première tâche que nous devrions accomplir au lieu de chercher des moyens d'accorder des congés. Il y a encore des centaines de milliers de chômeurs.

Le discours très concis du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) m'a intéressé. Il est curieux de constater—et je l'ai noté avec plaisir, car je suis certain que nous attendrons son appui au moment où le gouvernement nous proposera une revision générale des lois relatives au travail—que son parti semble avoir changé radicalement d'attitude depuis la dernière session. Le député d'Essex-Ouest (M. Gray) a signalé qu'on semblait s'être nettement opposé à l'adoption de ce projet de loi. En examinant certaines dispositions du bill, le député admettra, je pense, qu'il faudra de longues études pour établir avec précision quelles en seront les répercussions économiques pour la navigation sur les Grands lacs, et le personnel exploitant des chemins de fer qui entreront bientôt en négociations ou qui les ont même déjà entamées, sauf erreur. Il y a aussi des conséquences pour les hôpitaux et les autres institutions qui doivent assurer un service continu. Même dans la loi en vigueur dans la province de la Saskatchewan et dont a parlé l'honorable député, je crois, on trouve certaines dispositions qui exemptent le gouvernement de l'obligation de payer deux fois et demie le salaire de base.

Si on me le permet, je voudrais lire un passage d'un document publié par le ministère du Travail en décembre 1962 sous l'ancien ministre, l'honorable représentant d'Ontario (M. Starr). Ce document s'intitule «Normes provinciales de travail» et deux paragraphes

me semblent particulièrement pertinents. Il s'agit de la loi provinciale de la Saskatchewan:

S'ils sont obligés de travailler un jour de congé, tous les employés, sauf les employés d'hôtels, de restaurants, d'hôpitaux, de cliniques et d'institutions d'enseignement, doivent recevoir, en plus de leur traitement régulier pour le jour de congé en question, une fois et demie le taux régulier, pour chaque heure ou partie d'heure de travail soit, en fait, deux fois et demie leur paie régulière.

Le mot-clé ici est «sauf», évidemment. On excepte les hôpitaux, les restaurants, les hôtels, les cliniques et les maisons d'enseignement.

Il faut aussi remarquer que la loi, dans cette province, cette grande utopie socialiste, ne va pas aussi loin que le demande le bill nº C-2. Deux fois et demie le traitement de base n'est pas vraiment conforme aux objectifs du projet de loi. Sauf tout le respect que je dois à l'honorable député, je dirai qu'il a adopté une attitude plus réaliste et a prévu en fait trois fois le taux ordinaire. Voilà, à mon avis, qui est plus logique, car après tout, l'objet d'un taux de traitement punitif est d'empêcher autant que possible les employeurs de faire travailler leurs employés un jour de congé. Je me souviens d'avoir négocié ce qui fut, peut-être, dans l'industrie minière, la première entente prévoyant un traitement les jours de congé. Je me souviens qu'à ce moment-là, les membres du comité semblaient très heureux d'accepter une fois et demie le traitement ordinaire pour les jours de congé. La mesure est rétrograde. Elle ne donne rien. Elle prévoit simplement qu'un employeur peut continuer à faire travailler ses employés et à leur verser pas plus d'une demi-journée de paie punitive, comme s'il s'agissait simplement d'une fin de semaine. Ayant établi le fait qu'on doit verser un traitement sans qu'il y ait travail, accepter le taux double serait, je le répète, simplement rétrograde. Cela veut dire qu'un homme pourrait travailler un jour de congé sans que cela coûte rien du tout. Le projet de loi ne comporte aucune punition ni rien de punitif. Donc, pour être logique, il faudrait en arriver à un taux triple. Comme je l'ai déjà dit, la Saskatchewan a fait adopter cette loi en 1947 mais, depuis, elle n'a rien fait à ce sujet. On continue à verser une fois et demie son traitement régulier à celui qui travaille un jour de congé, de sorte qu'en fait il ne s'agit pas d'une mesure punitive.

Je suis certain que l'honorable député, en y réfléchissant...

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il une question avant d'avoir épuisé son temps de parole?

M. Byrne: ...comprendra et admettra...

Une voix: Il est sourd.

[M. Byrne.]

M. Byrne: ...qu'en principe, il s'agit d'un bon projet de loi, mais qu'il devrait être compris dans notre mesure visant à améliorer dans son ensemble le code du travail.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? En y réfléchissant, croit-il que les travailleurs ou les votants de sa circonscription l'ont envoyé ici pour s'opposer ou faire échec à ce projet de loi?

M. Byrne: J'ai déjà dit à l'honorable député que j'étais venu ici pour faire adopter de bonnes mesures législatives. Je n'y suis pas venu pour m'opposer à aucune bonne mesure, mais je le répète...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole a expiré.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longtemps...

M. Pugh: Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés voudraient entendre la fin de la réponse de l'honorable député de Kootenay-Est qui allait nous dire pourquoi il est venu à Ottawa. Peut-être pourrait-on lui permettre de finir sa phrase?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député avait épuisé son temps de parole et, pour continuer, il aurait besoin du consentement unanime de la Chambre. A-t-il ce consentement unanime?

Des voix: D'accord!

M. Byrne: J'en suis très heureux et je remercie la Chambre de son obligeance. Je suis vraiment très heureux d'accepter. Si j'ai bien compris la question, on m'a demandé si j'avais été envoyé ici pour m'opposer à ce projet de loi.

M. Knowles: L'honorable député de Kootenay-Est.

M. Byrne: L'honorable député de Kootenay-Est. Je puis répondre catégoriquement que je n'ai pas été envoyé ici pour m'opposer à aucune bonne mesure législative et que le député de Kootenay-Est ne fera pas échec à de bons projets de loi. Je veux simplement signaler à l'honorable représentant quelle serait la meilleure manière d'élaborer son projet de loi et de le présenter. L'important, croyons-nous, à l'heure actuelle, c'est de créer de l'emploi. Il y a sans doute bien d'autres questions qui mériteraient d'être étudiées, mais que nous pourrons peut-être aborder plus tard.

M. C. Lloyd Francis (Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que le principe dont s'inspire le bill est excellent, selon moi, et je ne crois pas qu'il se trouve un seul député à la Chambre pour mettre en doute

les buts qui y sont exposés. Il y a un ou deux aspects de l'application du bill qui me préoccupent et qui devraient, à mon avis, être approfondis, en particulier le genre d'emploi que vise le bill. Par exemple, on n'y fait nulle mention des emplois dans les hôpitaux et le gouvernement fédéral compte dans ces institutions, j'en suis sûr, un grand nombre d'employés que la question du travail sans interruption intéresse au plus haut point et qui se voient contraints de travailler les jours fériés.

Il me semble qu'en ce qui concerne certaines catégories d'emplois, la réglementation des heures, et non seulement des heures mais des jours de fête statutaires, devrait, dans certains cas, être soumise à l'arbitrage. A titre de représentant à la Chambre, j'espère avoir l'occasion d'appuyer une mesure assurant le droit à l'arbitrage obligatoire lorsque s'élèvera un différend entre le gouvernement, ou l'employeur, et les associations qui représentent les employés des sociétés de la Couronne et des ministères de l'État.

Sauf erreur, le problème qui se pose ici, c'est que l'application de l'article 4, par exemple, dans le cas des hôpitaux, où l'on exige un travail permanent, engendrerait l'inégalité de traitement pour des périodes particulières de travail, dans le cas de personnes accomplissant le même travail. Une personne qui travaillerait un jour de congé statutaire serait payée à raison d'un taux particulier. Si, par suite de la formation d'équipes, il lui fallait travailler un jour de congé, elle toucherait cette semaine-là un supplément de traitement. Il s'ensuit que les divers employés qui ont le même genre d'occupation et qui observent les mêmes heures de travail ne toucheraient pas le même traitement à la fin de la semaine.

Pour remédier à la situation, il faudrait normalement avoir recours à des négociations par l'intermédiaire d'associations reconnues d'employés ainsi qu'à l'arbitrage. J'espère qu'il sera possible d'adopter une mesure pour accorder ce droit aux employés. Les membres de notre groupe se sont déjà prononcés en faveur d'une telle mesure. Je suis convaincu que l'adoption de modifications aux lois intéressant les employés de l'État en général, en vue de leur accorder ce droit, constituerait une manière plus juste et plus pratique de résoudre le problème de la rémunération des employés qui font partie d'équipes et qui sont appelés à travailler les jours de congé statutaire alors que leurs compagnons ne sont pas tenus de le faire et dont le traitement est différent à la fin de la semaine, en dépit du fait qu'ils ont tous accompli à peu près le même travail et qu'ils sont chargés de responsabilités équivalentes.

Se pourrait-il que, de nos jours, il se trouve des gens retardataires pour refuser aux employés de la fonction publique le droit aux congés statutaires? Le problème provient de l'interprétation qu'en donnent les administrateurs et du manque d'uniformité dans l'interprétation et il se peut fort bien qu'on doive avoir recours à une mesure législative pour trancher ce point.

Comme je suis nouveau à la Chambre, c'est la première mesure sur laquelle j'ai le privilège de me prononcer. Sous le régime que j'ai connu, il est possible d'étudier une situation de ce genre en vue de la rectifier au besoin. Je suis d'avis que nous devrions procéder de cette façon, dans le cas présent, si nous voulons que justice soit rendue à tous les intéressés. Je crois qu'il est essentiel que nous procédions ainsi avant d'adopter une mesure législative à ce sujet, car une fois adoptée, il est difficile de la modifier.

M. Knowles: Mise aux voix!

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je voudrais établir très clairement qu'à mon avis la manière la plus efficace de résoudre la question des heures de travail, du travail supplémentaire et du surtemps effectué les jours de congé statutaire c'est d'instituer des cadres qui assureront aux employés le droit aux négociations collectives et le droit à l'arbitrage après ces négociations. J'espère qu'un jour viendra où ce droit sera accordé aux fonctionnaires et aux employés des sociétés de la Couronne et des autres services gouvernementaux.

Des voix: Mise aux voix!

(Texte)

M. Francis: Monsieur l'Orateur, il m'a fait grand plaisir d'entendre l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) dire, tout à l'heure, qu'il était tout à fait en faveur de cette loi.

(Traduction)

Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant expirée, la Chambre va maintenant revenir aux affaires interrompues à cinq heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA DÉFENSE NATIONALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur la création d'un comité spécial de défense. C'est une initiative que j'ai réclamée à maintes reprises pendant la dernière législature; à mon avis, c'est le seul moyen de mettre fin à la confusion qui règne actuellement non seulement à la Chambre, mais encore dans le pays, en ce qui a trait aux besoins réels qu'exige la défense de notre pays. J'aimerais un instant vous renvoyer aux propos que j'ai tenus le 24 janvier au milieu du débat sur la défense. Je rappelais au premier ministre du temps qu'il pourrait sortir du dilemme dans lequel il se trouvait en instituant un comité sur la défense. Je cite le hansard de ce jour à la page 3238:

Jusqu'à maintenant, le premier ministre a refusé de constituer un comité sur la défense qui comprendrait des représentants de tous les partis de la Chambre. Selon nous, il a tort. Il ferait bien de se rappeler qu'aucun parti n'est majoritaire à la Chambre actuellement et que pas un seul d'entre nous ne sait quel parti détiendra le pouvoir au Canada et formulera la politique de défense, d'ici trois mois. Ce que nous demandons, c'est que tous les partis disposent des renseignements requis et qu'ils élaborent ensemble et à la satisfaction de tous les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques, des lignes de conduite positives en ce qui a trait à nos relations extérieurees ainsi qu'au gouvernement de notre pays.

Je crois que cela était vrai à l'époque et que cela l'est tout autant aujourd'hui. C'est dire que nous appuyons de tout cœur l'institution d'un comité de la défense, avec l'espoir, fondé sur les paroles que le très honorable premier ministre (M. Pearson) a prononcées cet après-midi au sujet des attributions du comité, que l'occasion se présentera d'en réaliser les véritables objectifs. Le comité doit être le moyen d'aider le gouvernement et de nous aider tous à bien saisir ce que doit être notre politique de défense.

L'autre jour, le député de Battle-River-Camrose a exprimé l'avis qu'on pourrait se passer des partis minoritaires. Il doit être gênant, néanmoins, de constater que 25 p. 100 à peu près des électeurs, soit quelque deux millions de votants, se sont détournés des vieux partis, aux dernières élections, parce que les vieux partis n'avaient pas su assumer leurs responsabilités, une fois arrivés au pouvoir.

[L'Orateur suppléant.]

Quant au comité de la défense à créer, il a été démontré, je crois, que notre parti avait fait une recommandation précieuse, car la défense est un sujet trop important pour le reléguer aux oubliettes ou en faire un pion sur l'échiquier politique. Il y va de la vie de notre population et de l'avenir du pays. Même aujourd'hui, cette question de la défense est embrouillée, c'est évident. Les deux principaux partis ont changé leur fusil d'épaule au sujet des armes nucléaires ces dernières années. Les membres de l'opposition officielle nous ont beaucoup parlé de la volte-face que le très honorable premier ministre a jugé bon de faire depuis un an. Tout le monde est au courant de ce fait qui fut clairement établi à maintes reprises au cours de la dernière campagne électorale.

Le parti libéral n'est, cependant, pas le seul à avoir changé d'attitude depuis une couple d'années. Les accusations portées contre le premier ministre ont plus ou moins rejeté un autre fait dans l'ombre. J'aimerais maintenant vous lire un passage que je trouve à la page 1281 du hansard du 20 février 1959:

A cause des impératifs inéluctables de la géographie, la défense de l'Amérique du Nord est devenue une entreprise conjointe du Canada et des États-Unis. Dans cette association, chacun des pays contribue sa part de talent et de ressources, et la mise en commun de ces ressources en vue de la défense efficace de nos intérêts communs est à la base du partage de la production. Croyant que le Parlement et la population du Canada tiennent à ce que notre pays fasse toute sa part, tant au point de vue de la quantité que de la qualité, pour décourager l'agression et pour y résister, le gouvernement entend bien équiper et bien entraîner les forces canadiennes qui représentent la part du Canada dans un système de défense collective bien équilibrée.

En raison de cette détermination, nous étudions de près les principes qui, à notre avis, doivent s'appliquer à l'acquisition et au contrôle des armes nucléaires. Quand il a décidé l'automne dernier de se procurer des projectiles Bomarc pour la défense aérienne et des projectiles Lacrosse pour l'armée canadienne, le gouvernement s'est fondé sur les conseils des meilleurs spécialistes, sur la nécessité de renforcer la défense aérienne du Canada contre la menace qui pèse sur notre continent, et sur sa détermination de continuer à contribuer efficacement au dispositif de protection de l'OTAN.

Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada, et à l'emmagasinage des ogives au Canada. Les problèmes que pose l'affectation

d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

Nous avons confiance d'être en mesure de conclure un accord formel avec les États-Unis sur des moyens appropriés pour atteindre l'objectif.

Ce sont là les paroles du chef de l'opposition officielle. Il est donc bien évident que non seulement le parti qui a aujourd'hui la responsabilité de former le gouvernement, mais également le parti conservateur, ont complètement changé d'attitude au sujet de la défense.

Il n'est pas nécessaire de retourner plus loin en arrière pour revoir les événements qui ont abouti à l'abandon de l'Arrow. Ce n'était pas seulement l'annulation d'une entreprise, mais, en fait, l'anéantissement d'une industrie. Les bases de Bomarc, une fois installées, coûtent quelque 700 millions de dollars. Nous venons d'apprendre que, sans ogives nucléaires, elles sont à peu près inefficaces. En somme, on a décidé de dépenser 700 millions, ce qui constituait un engagement moral non seulement envers les contribuables canadiens, mais aussi envers le gouvernement et la population des États-Unis. Dire qu'un engagement n'a pas été pris c'est ne pas envisager la réalité en face, car certes le fait que l'on a construit ces bases et que l'on a acheté ces appareils indiquait une intention mais, étant donné l'évolution de la science et de la technique, y compris le matériel militaire, il n'y a aucun mal à déclarer qu'une arme est désuète si l'on estime qu'elle a été remplacée par une autre plus efficace. Cependant, il faut être honnête envers le public et envers soi-même.

A mon avis, la confusion qui s'est produite au sujet de la défense a été suscitée par le fait que nos dirigeants au pouvoir n'ont pas su et n'ont pas réussi à admettre qu'une certaine évolution se produit. Je ne m'oppose pas à ce que les mesures que l'on prend soient prises pour servir au mieux les intérêts de la nation à la lumière de la conjoncture mais, en l'occurrence, surtout ici au Parlement, personne dans l'opposition ne peut évaluer en fait quelle devrait être la politique de défense, à moins que l'on ne détienne tous les renseignements essentiels et tous les éléments qui entrent en jeu.

C'est pourquoi j'estime que c'est au gouvernement qu'il incombe, lui qui est chargé d'élaborer et d'appliquer cette politique, de s'assurer que l'opposition est au moins au courant des faits et qu'elle possède les renseignements qu'il lui faut pour juger des choses avec un minimum d'intelligence.

Toute politique de défense qu'adoptera le présent Parlement devrait obtenir l'approbation de tous les partis à la Chambre. Tout en admettant que c'est au gouvernement qu'il incombe de formuler la politique, il ne faut pas oublier que l'opposition loyale de Sa Majesté a le droit de savoir d'abord quelle est cette politique et, ensuite, pourquoi elle a été adoptée. C'est pourquoi, quand il s'agit d'une question comme la défense, qui est essentielle à notre bien-être et à la survie de notre pays, j'estime que le gouvernement doit non seulement faire en sorte que ses membres soient tenus au courant dans la mesure du possible, mais également que l'opposition soit saisie des faits qui ont permis de formuler cette politique en premier lieu et soit ensuite informée de celle-ci.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes heureux que le gouvernement ait jugé bon de présenter ce projet de résolution visant à créer sans délai un comité qui sera chargé d'étudier les problèmes épineux que pose la défense. Je soutiens, toutefois, que ces problèmes intéressent tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre; c'est donc en oubliant la politique de parti qu'on parviendra le mieux à les régler. On agit ainsi dans d'autres pays. Cela peut nous paraître étrange, mais nous devrions pouvoir tirer profit de l'expérience d'autrui afin d'être mieux en mesure d'aborder les problèmes qu'il nous faut affronter.

Je suis heureux de voir que les partis secondaires seront équitablement représentés dans ce comité; nous avons donc souscrit d'emblée à la proposition visant à en porter le nombre des membres de 18 à 24. Je tiens à rappeller encore une fois au gouvernement que les deux partis secondaires représentent à peu près 25 pour 100 de l'opinion des électeurs canadiens. La représentation qu'on vient de nous donner s'imposait donc. Cela a permis aux tiers partis d'avoir au moins deux membres au comité, ce qui s'imposait.

Il était aussi encourageant d'entendre le premier ministre dire cet après-midi que ce comité de la défense aura l'occasion de discuter de la politique à suivre. Cela m'amène à dire que, selon moi, nous devrons examiner minutieusement le mandat sur lequel le comité appuiera ses travaux. Si, comme l'a dit quelqu'un, il ne s'agit que d'un comité de plus qui permettra au gouvernement de se départir de ses responsabilités, c'est qu'alors il ne sera pas à la hauteur de ce que nous attendons de lui; par contre, s'il veut se mettre vraiment à l'œuvre pour aider à faire comprendre non seulement au gouvernement mais à nous tous ce que doit être la politique de défense de notre pays, nous devrons alors en élaborer le mandat très soigneusement.

Je vois que le comité aura la possibilité de convoquer des témoins au sujet des événements passés, présents et futurs qui peuvent influer sur notre politique d'aujourd'hui et de demain. Je répète que ce mandat est

essentiel, simplement parce que le Parlement a une responsabilité envers lui-même à l'égard des questions de défense.

Le premier ministre m'a semblé, dans ses observations de cet après-midi, faire beaucoup de cas du fait que le comité aura l'occasion de discuter la politique, mais d'autre part, si son mandat ne va pas plus loin, le comité ne pourra pas accomplir au moins ce que j'en attends et ce qu'il devrait réaliser. Aussi je propose que les points suivants soient examinés par le gouvernement et aussi par le comité avant qu'il se mette à l'œuvre. Il se peut qu'il y ait d'autres questions en jeu, mais quand je considère l'idée confuse qu'on se fait de nos besoins et de notre politique en matière de défense, ce sont les points qui me paraissent les plus importants.

L'un est la forme prévue d'une agression éventuelle contre notre pays. La guère offensive, voire les armes offensives, ne nous intéressent aucunement, tout le monde est d'accord là-dessus. Tout ce qui nous préoccupe, c'est de nous défendre et en même temps d'assumer notre pleine part de responsabilité dans la lutte pour la paix que souhaite chacun de nos concitoyens et qu'il nous incombe, nous en convenons tous, d'essayer d'instaurer.

Deuxièmement, quel est le degré de subversion envers le Canada et, question connexe, où en sommes-nous en ce qui a trait à notre dispositif de sécurité? Voilà des problèmes qui me préoccupent. En février dernier, le *Citizen* avait signalé la consigne de silence que le gouvernement avait promulguée en 1960 quant aux nouvelles. Je crois savoir que ses auteurs étaient l'ancien premier ministre, M. Green, l'ancien ministre des Affaires extérieures, et le ministre des Travaux publics, M. Fulton. Les comités doivent pouvoir étudier le plus de dossiers secrets possibles. Sans doute, faudra-t-il souvent tenir ces renseignements pour confidentiels, mais c'est le seul moyen d'éclairer de façon suffisante les partis sur l'état de nos moyens de défense.

Autre chose: les mouvements en faveur de la paix et du désarmement reflètent-ils véritablement l'opinion publique? Nous avons, au Canada, bon nombre de ces mouvements, qui s'égosillent à protester bruyamment contre l'acquisition de toute arme de défense nucléaire. Mais je me demande, rejoignant en cela je pense l'opinion publique, si l'existence de certains de ces groupements est admissible, sous l'angle de la sécurité nationale?

Je me demande, en outre, quels dispositifs de défense sont vraiment pratiques pour notre pays, compte tenu de nos possibilités matérielles et de nos ressources. Nous voulons protéger le Canada et nous acquitter de notre mieux de nos obligations envers nos voisins et nos alliés, non seulement sur le continent américain, mais encore dans tout l'univers occidental. Néanmoins, monsieur l'Orateur, il y a certaines choses que nous pouvons faire avec compétence, et d'autres que nous trouvons plus malaisées. Nous savons que nous ne pouvons adopter un programme isolé de défense, et que pour le rendre efficace il nous faudra collaborer avec nos voisins et amis. Le comité devrait, à mon avis, être en mesure d'étudier cette question à fond. Je pense que notre rôle en matière de défense devrait être établi de telle sorte que nous puissions contribuer aux projets d'ensemble plutôt que de jouer un rôle infime dans des projets dont l'envergure nous dépasse. La sécurité de notre ciel et de nos eaux et la surveillance de notre grand Nord au moyen du radar sont des moyens que nous pouvons assurer puisqu'ils sont dans les limites de nos capacités. Mais le Canada n'a pas les ressources voulues pour devenir une nation militariste et c'est une ambition qu'il n'est pas du tout obligé de réaliser. Si nous en arrivons à décider avec nos amis et nos voisins du meilleur genre de contribution que nous pouvons apporter, je pense que nous retirerons le plus grand profit des sommes allouées pour la défense.

Une autre question maintenant. Dans quelle mesure la politique étrangère et la politique commerciale se rattachent-elles et se conforment-elles aux exigences de notre défense? Je ne crois pas qu'il soit possible désormais, compte tenu de la guerre froide et de l'ennemi qui nous fait face, de tracer une ligne de démarcation précise entre notre politique commerciale et notre politique étrangère d'une part, et notre politique de défense d'autre part. Ce n'est pas de cette façon que l'entend notre adversaire. Cette doctrine, qui fait partie de notre patrimoine, ne correspond plus à nos besoins actuels car l'ennemi qui se dresse devant nous suit une tout autre méthode. Je crois donc que ce comité devrait être chargé d'étudier ces questions et de recommander ensuite à la Chambre et au gouvernement dans quelle mesure on devrait coordonner le commerce avec l'étranger, les affaires extérieures et la défense.

Nous entendons beaucoup parler de défense et du ministère qui en est responsable, soit celui de la défense nationale. Et durant tout ce temps, nous établissons clairement à nos yeux et à ceux du monde entier, que le Canada est un pays pacifique. Certes, le Canada a beaucoup fait pour la cause de la paix, mais je crois que nous ne devrions jamais admettre que notre part dans ce domaine est suffisante. A mon avis, le mandat du comité de défense devrait lui donner

l'autorisation d'étudier et d'examiner tous les moyens possibles de favoriser la paix et d'en arriver non seulement au désarmement nucléaire multilatéral mais à un désarmement encore beaucoup plus vaste. Un comité peut s'acquitter d'un tel travail.

L'occasion nous est fournie, dans la constitution de ce comité, de prouver que les comités ont vraiment un rôle à jouer. Pour qu'il puisse effectuer les études dont j'ai fait mention, le comité devrait probablement être divisé en deux sections qui feraient rapport au comité général sur certaines questions qui demandent du temps et le concours de spécialistes. Cette division a du bon en elle-même, mais si nous voulons ajouter aux connaissances générales qui nous sont nécessaires pour porter un jugement sur ce grave problème du maintien de la paix tout en conservant un dispositif de défense satisfaisant pour notre pays, nous devons élargir autant que possible les bases sur lesquelles se fonde notre étude. Par conséquent, j'estime qu'il serait illogique de s'opposer à la constitution d'un tel comité; ce serait refuser d'examiner les faits et les méthodes dont le Parlement devrait prendre connaissance à ce moment-ci. Il ne faudrait pas maintenir le *statu quo* uniquement pour le plaisir de le faire, pas plus qu'il ne faudrait critiquer parce que le cœur nous en dit.

On a soutenu que le Conseil de l'OTAN avait accompli fort peu de choses lors de la réunion qu'il a tenue à Ottawa dernièrement. Pour ma part, je dirais que l'atmosphère de calme qui y a régné est un indice du fait qu'il n'y a aucune crise actuellement. Il ne faudrait pas se méprendre sur l'efficacité de l'Alliance uniquement parce que nous n'étions aux prises avec aucune crise mondiale à ce temps-là. Par ailleurs, n'allons pas prendre la guerre froide pour la paix et nous imaginer que la situation s'améliore. La guerre froide demeure une réalité à laquelle nous devons faire face parce que l'ennemi a juré de ne mettre bas les armes que le jour où il aura détruit le mode de vie que nous considérons comme étant le seul qui puisse sauvegarder la civilisation dans le monde. Il importe donc de nous assurer que nos moyens de défense sont efficaces et que nous suivons la meilleure politique qui soit.

Ce n'est pas nous qui avons déclaré la guerre froide. Les Canadiens ne demandent pas mieux que de vivre en paix avec eux-mêmes et avec leurs voisins afin de mettre en valeur les ressources humaines et matérielles du monde. Si nous sommes en guerre avec le communisme, c'est parce qu'il nous a déclaré la guerre. Nous devons nous rendre compte des dangers et nous préparer en conséquence avant qu'ils soient devenus une réalité, non pas après.

La population canadienne, j'en suis sûr, désire qu'on lui fasse tenir tous les renseignements qui ne sont ni trop techniques ni secrets. Quelque humble que soit notre condition, nous voulons tous faire notre part en vue du maintien de la paix. Il incombe donc au Parlement de voir à ce que le comité de la défense dissipe la confusion dont cette question fait l'objet à l'heure actuelle. Cette confusion n'obsède pas seulement les députés, ou le grand public. Les techniciens eux-mêmes semblent embrouillés: il arrive souvent que deux d'entre eux fournissent une réponse différente à une même question. Les comptes rendus que nous avons vus dans les journaux en font foi.

Depuis la fin de la deuxième grande guerre, nous avons adhéré au principe selon lequel la seule façon d'obtenir la paix et de remporter la guerre froide, c'est de réprimer la menace du communisme. Et ce principe était juste. Ceux qui ne voient pas la nécessité de dépenser de l'argent pour la défense, pour assurer que nous ayons les moyens de défense qui s'imposent, devraient songer que l'Europe, voire l'Amérique du Nord, serait sous la férule communiste à l'heure qu'il est si nous n'avions pas eu ces programmes de défense depuis la fin de la deuxième grande guerre. Le jeu de saute-mouton auquel les vieux partis se livrent à propos de notre politique de défense a ébranlé la confiance du public. Il ne retrouvera cette confiance que lorsqu'il saura que des représentants de tous les partis ont eu l'occasion de se renseigner et de comprendre les graves et difficiles problèmes sous-jacents aux décisions qu'il convient d'arrêter en matière de défense. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'institution du comité et nous anticipons avec grand-hâte le travail constructif, axé sur le problème général de la défense, qu'il accomplira.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je tiens à souscrire à la motion qui vise à instituer un comité spécial chargé d'examiner les questions de défense. J'espérais toutefois que la mise en délibération de la motion donnerait lieu à un débat général sur les grandes lignes du programme de défense du Canada. J'ai été déçu que ni le premier ministre (M. Pearson) ni le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) ne fassent une déclaration à la Chambre et n'exposent en termes généraux la ligne de conduite que le gouvernement se propose de suivre. Bien entendu, nous ne comptons pas qu'ils nous donnent un programme détaillé à ce sujet; ce sera là une des tâches du comité.

Mais avant la session, les ministres de la Couronne ont souvent déclaré qu'on aurait bientôt l'occasion de discuter à fond des questions relatives à la défense. Il est vrai que durant le débat sur l'Adresse, nous avons débattu un aspect précis de la défense, celui des armes nucléaires relativement à l'amendement que j'ai proposé. Cependant, la question de la défense nationale a beaucoup plus d'ampleur que celle des armes nucléaires. J'espère encore que le ministre de la Défense nationale fera une déclaration au cours du présent débat, afin que le pays et la Chambre des communes sachent clairement quelle attitude le gouvernement adopte à l'endroit des questions de défense. Le ministre de la Défense nationale n'a jamais été un timoré lorsqu'il s'agit de parler de défense en dehors de la Chambre et on ne s'attendrait pas qu'il soit timide dans cette enceinte publique.

Nous appuyons ce projet de loi, car nous sommes d'avis qu'un comité de la défense peut se révéler utile. A notre avis, il serait encore plus utile s'il avait été institué avant que le gouvernement s'engage à adopter une politique nucléaire et non maintenant qu'il s'est engagé publiquement envers d'autres pays et, de toute évidence, envers le Conseil ministériel de l'OTAN. C'est difficile d'élaborer une politique de défense dénuée d'esprit de parti alors qu'une politique de défense sectaire a déjà été adoptée, même si la Chambre était divisée sur la question.

Ce comité pourra accomplir du bon travail dans la mesure où on lui permettra de traiter des questions générales de politique de défense et des affaires internationales, car ces domaines se touchent de si près qu'on ne saurait les séparer. Il vaudrait bien mieux que le comité étudie la question sous ces aspects plus vastes plutôt que de se plonger dans les détails techniques de l'équipement militaire et des dépenses. Je me suis réjoui d'entendre le premier ministre dire cet après-midi que l'expression «questions relatives à la défense» dans le projet de résolution englobait les questions de politique. Comme j'en conclus que le projet de résolution constitue le mandat du comité, j'espère que celui qui en sera président interprétera ce mandat d'une façon aussi large que l'a fait le premier ministre cet après-midi. En ce qui concerne les membres du comité qui appartiennent au Nouveau parti démocratique, ils insisteront certainement pour que le comité s'occupe plus particulièrement du programme et du rôle du Canada dans le cadre de la défense mondiale.

Je crois que tout le monde au Canada admettra que le pays a besoin d'un programme de défense bien défini, conforme à ses besoins et à ses ressources économiques. Les Romains avaient une maxime: «Si tu veux la paix prépare la guerre». Dans son livre *Defence or Deterrent*, le capitaine Lydell Hart démolit cet argument en disant: «Si tu veux la paix, comprends la guerre». Quand les Romains ont formulé leur maxime bien connue, ils voulaient dire, en réalité, qu'il fallait, en temps de paix, se préparer à la victoire. La situation mondiale a changé énormément depuis 1945, moment où a commencé l'ère nucléaire. A l'heure actuelle, aucun pays ne peut se préparer à la victoire, parce que, dans une guerre nucléaire, il n'y a pas de victoire, il n'y a que l'annihilation, il n'y a pas de vainqueur, il n'y a qu'une nation qui, en détruisant son adversaire se livre elle-même à la désolation.

Le Canada n'a jamais eu de politique de défense bien définie. Tout au long de notre histoire, nous l'avons envisagée du point de vue fonctionnel. Cette attitude est due à ce que, pendant de longues années, notre état était semi-colonial et notre politique de défense se rattachait à celle de la Grande-Bretagne. Dans la guerre sud-africaine, nos forces militaires sont devenues une partie du corps expéditionnaire britannique. Dans la première grande guerre, ce n'est qu'à grand-peine que sir Robert Borden et sir Samuel Hughes ont réussi à maintenir l'identité du Corps expéditionnaire canadien. Même pendant la deuxième guerre mondiale, bon nombre d'entre nous se souviendront que le ministre de la Défense pour l'aviation, M. Chubby Powers, a longtemps lutté pour empêcher le CARC d'être absorbé par l'Aviation royale. La raison pour laquelle notre façon d'envisager la guerre était purement fonctionnelle pendant cette longue période de notre histoire, c'est que, la Grande-Bretagne étant une des grandes puissances militaires du monde, sinon la plus grande, nous nous abritions derrière la marine britannique qui nous protégeait. Mais, ces quelques dernières années, ont surgi deux grandes puissances militaires, et le monde tourne autour d'elles. Le Canada doit donc maintenant énoncer sa propre politique de défense à la lumière de cette polarisation. Pour employer les paroles de James Minifee, nous n'avons maintenant le choix qu'entre le rôle de pacificateur et celui de gargoussier. Nous devons décider si nous voulons jouer un véritable rôle dans la collectivité mondiale ou devenir le satellite militaire d'une des grandes puissances.

Nous croyons que le rôle de défense du Canada doit nécessairement évoluer autour de trois centres, parce que nous sommes liés à trois institutions dans le domaine de la défense, les Nations Unies, l'OTAN et le NORAD. Je pense que l'objet des délibérations de ce comité sera de déterminer à laquelle de ces institutions il faudra donner le plus d'importance. Une politique de défense, si

elle doit être utile dans un monde en évolution, doit être souple, de façon à ce que l'orientation même puisse changer d'une année à l'autre, de décennie en décennie.

J'ai parlé d'abord des Nations Unies. Dans un monde où la guerre nucléaire signifie le désastre pour tous les participants, la sécurité collective à l'échelle mondiale est la seule réponse. Les pactes régionaux et les alliances militaires ne doivent pas être acceptés comme autre chose que des expédients. Le danger, c'est que nous nous fiions trop aux pactes de défense régionaux et que nous résistions au transfert de l'autorité à un organisme international. Si nous voulons réussir à édifier une collectivité mondiale qui s'inspire du règne du droit, il faudra procéder, au cours des années, à ce transfert progressif du pouvoir en le faisant passer des pactes régionaux à une force de police mondiale.

Clemenceau a dit un jour que la guerre était une chose trop importante pour la confier à des généraux. Je dis que c'est bien plus vrai pour ce qui est de la paix. Le grand danger, c'est que, après avoir édifié des alliances militaires, nous ne pensions plus qu'en fonction des alliances militaires, à cause de ceux qui sont personnellement intéressés à les sauvegarder. C'est un grand soldat de la dernière guerre, le président Eisenhower, qui a résumé tout cela dans le discours d'adieu qu'il a fait au peuple américain en 1961. Voici ses paroles:

> Nous avons été contraints d'établir en permanence une vaste industrie d'armement, à laquelle s'ajoutent trois millions et demi d'hommes et de femmes directement engagés dans la force de défense. Chaque année, nous affectons à nos seuls effectifs militaires en vue de notre sécurité une somme qui dépasse le revenu net de toutes les sociétés américaines.

Et il continue:

> Dans les conseils du gouvernement, il faut nous mettre en garde contre l'influence indue que peut acquérir, consciemment ou inconsciemment, le complexe industriel-militaire. Il y a un risque, qui va persister, d'une puissance mal placée qui peut prendre des proportions désastreuses. Nous ne devons jamais laisser le poids de ce pouvoir conjugué menacer nos libertés et notre régime démocratique. Seul un peuple toujours en éveil et bien renseigné peut exiger du vaste appareil industriel et militaire de défense qu'il se conforme à nos usages et à nos buts pacifiques afin que la sécurité et la liberté puissent grandir ensemble.

C'est là, à mon sens, une mise en garde dont toute nation doit faire cas.

Dans son livre *Juggernaut: The Warfare State*, Fred J. Cook a souligné qu'en 1961, aux États-Unis, cent grandes sociétés commerciales recevaient à elles seules des commandes d'approvisionnement de l'armée valant 21 milliards de dollars, que la *General Dynamics* avait la plus grosse part, soit 1,260 millions, et que 86.4 p. 100 de tous les achats de l'armée étaient faits sans soumissions. Le comité d'enquête Herbert institué aux États-Unis en 1959-1960 a découvert que plus de 1,400 officiers à la retraite qui avaient le grade de major ou des grades supérieurs étaient à l'emploi des cent grandes sociétés, y compris 261 généraux ou amiraux. La General Dynamics à elle seule comptait sur ses listes de paie 27 généraux et amiraux à la retraite.

Nous soutenons que si notre pays et les autres nations du monde évoluent sans cesse vers l'idée de la sécurité collective mondiale, nous ne devons pas permettre à ceux qui ont des intérêts dans la place de maintenir des alliances militaires pour empêcher que ne soit créé un corps de police mondial. C'est aux Nations Unies que le Canada peut fournir son apport à la paix du monde. Nous pouvons le faire de diverses façons. Nous pouvons y arriver en fournissant des forces armées de type classique aux fins de surveillance, comme nous l'avons déjà fait sur une petite échelle. Le Canada possède la confiance des pays afro-asiatiques que n'ont pas toujours d'autres nations de race blanche. Nous n'avons pas de territoires à conquérir, nous ne poursuivons pas de visées impérialistes. Souvent, on peut utiliser nos forces armées là où celles d'autres pays ne seraient pas acceptées. Le fait que nous allons devenir une puissance nucléaire rendra peut-être les nôtres moins acceptables, mais elles l'ont certes été dans le passé et pourraient l'être encore à l'avenir.

L'une des meilleures façons de participer à une force de police mondiale serait que le Canada fournisse des forces dotées d'armes classiques, très mobiles et mécanisées. Nous pourrions contribuer, par l'entremise des Nations Unies, à augmenter les approvisionnements en vivres, en matières brutes et en personnel technique afin de venir en aide aux pays sous-développés. Monsieur l'Orateur, tout députés que nous sommes nous connaissons très peu le programme économique du Canada. Si l'on compare tout cela avec les États-Unis où un comité du Congrès examine chaque détail, dans certains cas visite les pays pour voir les divers projets qui sont entrepris par cette nation très généreuse, on constatera à quel point nous savons peu des activités du Canada et le peu d'intérêt, dans l'ensemble, que les Canadiens manifestent à l'égard de cette question. Nous commencerions alors à nous rendre compte que nous pourrions faire bien davantage.

Le monde a rendu hommage aux dons généreux grâce auxquels le Plan Marshall a participé au relèvement de l'Europe. Pourquoi ne pas avoir un plan Martin pour le Canada? Pourquoi le Canada ne proposerait-il pas un plan audacieux et ingénieux? Nous

dépensons, à l'heure actuelle, 60 ou 70 millions de dollars au chapitre de l'aide économique. Nous pourrions en dépenser cinq ou dix fois plus. De tels efforts, à la longue, contribueraient à assurer la paix bien mieux que la plupart des fins auxquelles nous avons dépensé des sommes au chapitre de la défense au cours des quinze dernières années.

Le second organisme dont un programme de défense doit tenir compte c'est l'OTAN, qui a été créé d'abord afin d'arrêter la marche des armées russes à travers l'Europe de l'Ouest. Ce but a été atteint. On a proposé de doter l'OTAN d'armes nucléaires tactiques surtout à cause de la prétendue supériorité des Russes en matière d'armes classiques et d'effectifs et parce que l'arme de dissuasion stratégique, le projectile balistique intercontinental, n'était pas encore tout à fait prêt.

L'emploi d'armes nucléaires tactiques s'appuyait sur la théorie militaire de la guerre nucléaire limitée. Fait intéressant à noter, c'est qu'aujourd'hui la plupart des stratèges qui avaient adopté cette attitude ont maintenant changé d'avis. L'un des plus éminants stratèges des États-Unis, Henry A. Kissinger, qui, le premier, a proposé l'idée de la guerre nucléaire limitée, fait maintenant une mise en garde. Voici comment il résume un long article sur cette question:

> Envisagé sous cet angle, l'établissement nucléaire du continent est à la fois dangereux et inutile. Il est dangereux parce qu'il peut rendre inévitable une guerre nucléaire limitée qui, selon M. McNamara et M. Gilpatric, ne manquerait pas de s'étendre. Et il est inutile parce qu'il fera double emploi en attaquant des cibles déjà protégées par nos forces stratégiques.

M. Gilpatric, le sous-secrétaire d'État à la défense des États-Unis, a exprimé la chose très clairement en disant:

> Personnellement, je n'ai jamais cru en une prétendue guerre nucléaire limitée. J'ignore comment on peut limiter les dégâts quand on commence à employer des armes nucléaires, quelles qu'elles soient.

Le fait est que l'arme de dissuasion nucléaire stratégique, sous forme de projectiles balistiques intercontinentaux, constitue aujourd'hui la véritable défense de l'Ouest. Rien ne permet de douter que cette force de dissuasion ait atteint des proportions terrifiantes à l'heure actuelle. Dans son livre intitulé *Kill and Overkill*, M. Lapp dit que les États-Unis ont actuellement une force nucléaire suffisante pour détruire dix fois la population de l'Union soviétique et que cette dernière pourrait détruire cinq fois la population des États-Unis. Il est fort possible que nous soyons arrivés au point où nous avons assez d'armes pour exterminer plusieurs fois l'univers, où nous devrions commencer à chercher à faire marche arrière plutôt qu'à continuer d'amonceler des armes nucléaires.

[M. Douglas.]

Le secrétaire américain à la Défense, M. McNamara, a dit devant un comité du Congrès:

> Nul doute qu'à l'heure actuelle nos forces stratégiques de représailles comprenant des bombardiers, des missiles et des Polaris sont capables de détruire les cibles soviétiques même après avoir subi une attaque nucléaire surprise.

Il me semble donc déplorable que notre pays contribue à la force nucléaire au moment même où l'opinion militaire a tendance à se tourner vers les armes classiques, car les armes que nous fournissons à l'OTAN ne peuvent être qualifiées de défensive, loin de là. L'engin d'artillerie Honest John a une capacité explosive de 60 kilotonnes; il est trois fois plus puissant que la bombe qui a exterminé Hiroshima. Ce n'est sûrement pas une arme défensive. Le juge Thorson a dit l'autre jour que les Starfighters CF-104 porteront une bombe d'une capacité explosive d'une mégatonne. Lorsqu'on a demandé lundi dernier au gouvernement si c'était exact, il ne l'a pas nié ni confirmé.

Ces Starfighters ont un rayon d'action de 1,000 milles, ce qui n'en fait pas un moyen de dissuasion pour l'Union soviétique. Il permet simplement de semer la ruine dans les villes de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie. Cela ne peut guère contribuer à aviver les espoirs de paix en Europe centrale, alors que nous parlons d'équiper le Starfighter d'une arme capable d'exterminer n'importe quelle grande ville du Canada. En outre, n'oublions pas que si nous munissons nos Starfighters d'armes nucléaires, il va falloir que nous les retirions du territoire français, car le gouvernement de la France n'accepte de telles armes sur son sol qu'à condition qu'elles soient sous son unique contrôle.

En dépit du désir de paix exprimé la semaine dernière par le conseil des ministres de l'OTAN, les déclarations qui ont émané de la conférence m'ont assez peu rassuré, et je pense que bien des gens partagent mon sentiment. L'expression «notre adversaire» revenait sans cesse, comme si nous étions déjà en guerre. Nous pensons que fatalement un jour l'OTAN s'intégrera à la force de police des Nations Unies. Si nous n'œuvrons pas dans cette direction, nous risquons de transformer l'OTAN en l'embryon d'une alliance militaire visant à faire triompher les ambitions belliqueuses et territoriales d'une Allemagne qui aurait retrouvé sa vigueur et son esprit guerrier.

D'autre part, monsieur l'Orateur, je maintiens que nous ne pouvons espérer une détente si nous opérons un clivage entre nos programmes de défense et notre activité diplomatique. Il ne suffit pas de remplir notre

arsenal contre un adversaire présumé. Parallèlement à nos programmes de défense, il faut prendre des initiatives d'ordre diplomatique grâce auxquelles nous créerons un climat détendu et éviterons les causes de conflit armé. Jusqu'à présent, nous avons piétiné, et les parties en présence ont témoigné de peu de bonne volonté dans leur recherche d'une solution à la crise de Berlin et d'un désengagement en Europe.

Puis-je dire quelques mots sur la troisième formule de collaboration internationale, le NORAD, aux termes de laquelle le Canada participerait, de concert avec les États-Unis, à la défense du continent américain. Nous devions accepter sur notre sol des bases de lancement de Bomarc et fournir des avions CF-101 ou Voodoo, afin de repousser toute attaque de bombardiers pilotés par des aviateurs ennemis. Mais aujourd'hui, M. McNamara lui-même, secrétaire de la Défense des États-Unis, affirme que le Bomarc est dévalué du point de vue militaire. Il a déclaré devant un comité du Congrès que le Bomarc ne coûtait environ que 20 millions de dollars par an et qu'autrement il aurait conseillé de le mettre au rancart.

La situation a changé du tout au tout depuis la naissance du NORAD, car la menace qui désormais plane sur nous est celle des engins balistiques intercontinentaux. Le seul moyen de défense est une contre-attaque par des engins du même genre, dirigée contre les bases de lancement ennemies. Je me demande, monsieur l'Orateur, si ce n'est pas justement pourquoi on nous pousse si énergiquement à accepter des armes nucléaires en territoire canadien? Cette opinion semble bien être celle du général Simonds, ancien chef d'état-major de l'Armée canadienne en 1941, et qui s'est distingué lors de la dernière guerre. Je cite un extrait du *Star* de Toronto, en date du 20 février:

> Le général Guy Simonds, ancien chef d'état-major de l'Armée canadienne, pense que si les États-Unis font pression sur le Canada pour qu'il accepte les ogives nucléaires destinées au Bomarc, c'est que cette acceptation établirait le droit des États-Unis d'avoir des bases nucléaires sur le sol canadien.
>
> «C'est la seule explication qui tienne» a déclaré le général au cours d'une entrevue. «En 1959, alors que le Canada avait décidé d'accepter le Bomarc, les militaires américains affirmaient qu'il n'avait aucune utilité stratégique. Notre pauvre petite base de Bomarc ne pourrait, au mieux, qu'abattre un dix-millième p. 100 d'une force ennemie. Le Bomarc ne peut défendre ni le Canada, ni l'Amérique, et il ne fera pencher en rien de notre côté l'équilibre des forces».

Et le général poursuit en indiquant ce qui représente, à son avis, la véritable raison de cette pression. Voici ce qu'il dit:

> «Je suis persuadé que dans les six mois qui suivront l'acceptation par le Canada des ogives nucléaires devant s'adapter aux Bomarcs, les États-Unis déclareront cet engin désuet et prôneront l'usage d'une autre arme nucléaire. Et en acceptant des ogives nucléaires pour le Bomarc, nous aurons consacré un principe suivant lequel il nous sera virtuellement impossible de rejeter ensuite des propositions de même nature, quelque préjudiciables qu'elles puissent être à nos intérêts nationaux.»

J'espère que le présent comité voudra bien prier le général Simonds et d'autres spécialistes militaires du pays d'apporter leur témoignage, car j'ai l'impression assez nette que les Bomarcs ne représentent pas la solution qui s'impose, qu'éventuellement, on nous demandera d'installer des missiles balistiques intercontinentaux au Canada, en se fondant sur la théorie que la seule façon pour nous de défendre notre continent, c'est de pouvoir réduire à néant les bases de missiles établies dans l'Union soviétique, en Sibérie ou dans quelque autre partie du monde.

Les Canadiens se demandent de plus en plus pourquoi notre pays a décidé d'accepter des armes nucléaires au sein du NORAD et de l'OTAN, alors que tout le monde, depuis le Président des États-Unis jusqu'au citoyen le plus modeste, parle de l'importance croissante des armes classiques, à une époque où la puissance nucléaire des pays occidentaux ne le cède en rien à celle du monde communiste. On ne nous a donné aucune explication de ce revirement de politique de la part du gouvernement. Pas plus tard que le 14 novembre 1961, le premier ministre écrivait une lettre à l'organisme connu sous le nom de «La Voix des femmes». Cette lettre, qui a été publiée et que tout le monde a lue, se lit ainsi qu'il suit:

> Il m'a fait plaisir d'accueillir les représentantes de «La Voix des femmes» et les porte-parole de la Campagne canadienne pour le désarmement nucléaire lorsqu'ils sont venus à Ottawa, la semaine dernière. J'en ai profité pour répéter ce que j'ai toujours soutenu, savoir qu'il n'y a pas lieu d'accroître le nombre des puissances nucléaires et que le Canada ne devrait pas accepter d'armes atomiques, que ce soit sous le contrôle exclusif de notre pays ou sous le contrôle conjoint du Canada et des États-Unis.

La lettre, qui porte la signature de L. B. Pearson, date de moins de six mois. C'est pour cela qu'on a l'impression désagréable de ne pas connaître tous les faits, qu'il y a une raison cachée qui explique ce revirement de la part du gouvernement. Un de mes collègues a déjà fait allusion à un livre publié l'année dernière et qui s'intitule: «Le parti libéral». Ce livre a été écrit par un certain J. W. Pickersgill qui a eu l'amabilité de me dédicacer cet exemplaire. J'ajouterais que je l'ai acheté à un kiosque à journaux et que ce fut l'un des meilleurs placements que j'aie fait. Je crois que sa valeur s'accroîtra avec les années, à mesure que les promesses non réalisées viendront s'ajouter. A la page 133 du livre, l'auteur dit ce qui suit:

> Nous ne croyons pas, cependant, que nous renforcirions la force de frappe nucléaire en dotant

nos forces canadiennes d'engins nucléaires sous un contrôle national. Cette opinion n'est pas fondée sur des critères moraux, mais nous avons la conviction que le Canada ne devrait pas devenir une puissance nucléaire afin de ne pas donner aux autres pays une excuse pour doter leur pays ou leurs satellites d'engins nucléaires, ce qui aurait pour effet d'accroître le nombre des puissances nucléaires.

J'attire votre attention sur la dernière incise: «...ce qui aurait pour effet d'accroître le nombre des puissances nucléaires». A ce moment-là, l'auteur croyait que le fait pour un pays d'acquérir des engins nucléaires en faisait une puissance nucléaire. Il n'était pas question alors de trancher les cheveux en quatre et de prétendre que vous n'étiez pas une puissance nucléaire et que vous ne faisiez pas partie du club nucléaire tant que vous n'étiez pas un pays nucléaire indépendant. Il n'était pas question de cela à ce moment-là.

L'auteur poursuit en ces termes:

Il est tout à fait manifeste, en outre, que les forces canadiennes n'auront jamais d'armes nucléaires sous la surveillance exclusive du Canada, à moins que notre pays ne fabrique ses propres armes, ce que nous ne voulons pas et ne pouvons nous permettre. Le parti libéral est d'avis que le Canada peut contribuer plus utilement et plus efficacement à la défense commune de notre continent et à l'alliance militaire du monde libre en renforçant les armes classiques des forces canadiennes qu'en cherchant à devenir une très petite puissance nucléaire dotée d'une réserve limitée d'armes nucléaires qui, dans l'état actuel des choses, ne pourraient être sous la garde du Canada.

La seule raison qu'on nous ait donnée pour cette volte-face politique survenue en moins de quelques semaines, c'est que l'ancien gouvernement avait pris un engagement. Je ne connais pas de meilleure réponse à cela que celle qu'a publiée l'autre jour le *Daily Star* de Toronto, journal libéral reconnu, non pas un des nouveaux sympathisants du parti libéral, mais un de ses amis de vieille date. Cet éditorial est daté du mardi 28 mai 1963 et est ainsi conçu:

Le gouvernement Pearson induit le public en erreur en prétendant que s'il accepte des ogives nucléaires, c'est uniquement à cause d'un «engagement» pris par l'ancien gouvernement Diefenbaker.

Les libéraux ont répandu ce mythe au cours de la campagne électorale, en dépit des démentis répétés de l'ancien premier ministre, M. Diefenbaker. Et pourtant, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, laisse encore entendre que ce sont bien les conservateurs, et non les libéraux, qui ont fait du Canada une puissance nucléaire.

«Le gouvernement actuel n'a fait que donner suite à un engagement contracté par le gouvernement de M. Diefenbaker», a-t-il déclaré hier soir à la Chambre des communes.

L'explication narquoise de M. Martin ne convainc pas. Si le Canada doit maintenant accepter des armes nucléaires, cela est imputable à l'engagement assumé par le premier ministre M. Pearson, et personne d'autre.

A de multiples reprises depuis leur accession au pouvoir, le 22 avril, les libéraux ont été mis en demeure de prouver que l'ancien gouvernement conservateur a promis d'accepter des ogives nucléaires au nom du Canada. De preuve, aucune.

Et même si les conservateurs avaient assumé cet engagement, la prise de position libérale soulève une question encore plus fondamentale.

Lorsqu'il accède au pouvoir, un nouveau gouvernement devrait-il se sentir contraint de maintenir les lignes de conduite ou les «engagements» de son prédécesseur?

Nous ne le croyons pas. Car quels progrès réels pourrions-nous attendre d'Ottawa si les gouvernements qui se succèdent se sentent liés par les programmes de leurs prédécesseurs? Un nouveau gouvernement ne peut s'assujettir à des politiques qui ne sont plus valides ou qui ont peut-être été rejetées par les électeurs lors de la consultation nationale.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, la population est préoccupée et les membres de mon parti le sont également. Nous espérons que le comité qui sera établi par suite de l'adoption de cette motion sera chargé d'étudier les politiques de défense du Canada, soit que le Canada remplisse un rôle nucléaire et par conséquent s'expose à devenir un satellite militaire, soit qu'il remplisse le rôle de médiateur parmi les pays du monde et participe à l'institution du règne du droit.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. Douglas: Oui.

L'hon. M. Martin: J'ai suivi avec un vif intérêt ce qu'il a dit comme tous les autres honorables députés, j'en suis certain. L'honorable député pourrait-il me dire s'il croit que nous devrions demeurer au sein de l'OTAN? J'espère qu'il ne trouve pas ma question déloyale. Je ne m'adresse pas seulement à lui, mais aussi à son parti, étant donné la déclaration qu'il a faite ce soir. Croit-il que nous devrions encore faire partie de l'OTAN?

M. Douglas: Dans mon propre parti, j'ai toujours fortement préconisé que le Canada demeure dans l'OTAN, afin d'empêcher toute autre agression militaire en Europe. Mais lorsque le ministre me demande si je crois que nous devrions demeurer dans l'OTAN, je voudrais en savoir bien davantage au sujet des engagements qui sont pris relativement à une alliance nucléaire interalliée ou multinationale. En effet, je suis convaincu que la force nucléaire et que les moyens de déclencher une guerre nucléaire ne devraient être laissés qu'aux deux grandes puissances, les États-Unis et l'Union soviétique. Je m'oppose à ce que les autres pays de l'OTAN soient dotés de la force nucléaire, car je suis certain que cet état de choses augmentera les dangers d'une guerre nucléaire et atténuera les possibilités d'un désarmement nucléaire.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques observations, je crois m'apercevoir que le ministre de la Défense nationale

voudrait parler et, s'il juge le moment opportun d'adresser la parole, il me fera plaisir de remettre à plus tard mes observations.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir, mais si l'honorable député y tient, je dirai quelques mots. Je le remercie de m'avoir cédé la parole.

Je tiens à dire tout d'abord, au nom de mon collègue, le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin) et en mon propre nom, que nous nous réjouissons de l'institution de ce comité. A notre avis, il pourra se révéler d'une très grande utilité. Il permettra aux honorables députés de se renseigner sur les forces de défense de notre pays et sur le rôle qu'elles jouent au sein de l'OTAN et du NORAD, ainsi que sur toutes les autres fonctions qu'elles ont assumées.

En ce qui concerne la politique de défense, le premier ministre a déjà dit que les délibérations ne seraient soumises à aucune restriction. Nous pourrons discuter de la politique de défense à fond et en toute liberté. Il pourra y avoir un échange complet d'opinions et d'idées. D'après moi, c'est une excellente chose. Ce qui importe le plus, cependant, et j'en ai été convaincu ce soir, c'est qu'avant d'aborder les questions de politique, nous allions aux renseignements afin de pouvoir en discuter à bon escient.

Après avoir suivi le débat ce soir, je suis entièrement convaincu qu'il aurait pu être remis jusqu'à ce que le comité se réunisse et jusqu'à ce que ses membres aient eu l'occasion d'obtenir certains des renseignements fondamentaux dont ils ont besoin pour traiter d'un sujet aussi épineux et complexe. C'est ce que nous entendons faire lorsque le comité aura été constitué. Ce sera même une des plus importantes fonctions de ce comité.

J'aborde cette question avec conviction, car je sais que d'anciens ministres de la Défense nationale se sont opposés à la formation d'un tel comité. Malgré cette opposition, j'en suis venu à la conclusion, il y a deux ou trois ans, qu'en raison des changements qui sont survenus dans le domaine de la technologie, surtout en ces dix dernières années, la question de la défense nationale était devenue beaucoup trop complexe pour qu'on puisse l'aborder superficiellement. Je crois que si nous voulons en discuter de façon intelligente à la Chambre et si nous voulons que les journaux renseignent bien la population sur ce sujet, nous devons disposer de renseignements beaucoup plus nombreux et un comité doit être spécialement formé afin de consacrer tout son temps et toute son énergie à un examen détaillé des faits soumis.

C'est pour cette raison que j'ai appuyé l'opinion émise par mon chef, savoir que nous devrions instituer sans tarder un comité relativement petit qui se mettrait immédiatement à l'œuvre.

Certes, c'est au comité lui-même qu'il appartient d'en décider mais il me semble qu'il devrait chercher dès le début à se renseigner sur les faits les plus fondamentaux et à obtenir toutes les données qui lui permettront d'examiner la question à fond, y compris les lignes de conduite.

J'ai été étonné d'apprendre (la chose n'aurait pourtant pas dû m'étonner), au cours de la campagne électorale, que, selon une enquête effectuée par l'Institut canadien des recherches sur la paix, un grand nombre de Canadiens, 30 p. 100 peut-être, voyaient dans le Bomarc un missile balistique intercontinental. Certains chiffres et certaines données que nous avons entendus au cours du présent débat sont tout aussi absurdes. Je ne veux critiquer personne, mais cela indique bien jusqu'à quel point les Canadiens et leur Parlement ont été, depuis trois ou quatre ans, privés des renseignements utiles sur lesquels ils auraient pu se fonder pour se former une opinion intelligente.

Lorsque je siégeais dans l'opposition et que j'étais chargé de critiquer les politiques de défense, il m'était impossible d'obtenir des renseignements concrets du gouvernement. Ce dernier a publié une brochure sur le rôle de nos forces armées, il a rendu publiques certaines données statistiques et il a fourni de brefs renseignements, mais il n'a rien divulgué de ce qui comptait vraiment. J'ai dû, par conséquent, aller chercher ces renseignements à l'étranger. Il m'a fallu me procurer les rapports des comités du Congrès des États-Unis et les lire en entier; j'y ai trouvé non seulement des renseignements sur les forces de défense des États-Unis, mais beaucoup plus de détails sur les forces canadiennes que je n'avais pu m'en procurer en m'adressant au gouvernement de mon propre pays.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) est sans doute l'un des membres de la Chambre qui devraient se renseigner sur ce sujet.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est pas vous qui m'apprendrez quoi que ce soit.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je lui ai offert d'engager le débat avec lui au cours de la campagne électorale et il a refusé. Maintenant que je l'ai entendu aujourd'hui, je comprends très bien la raison de ce refus. Il faisait partie d'un gouvernement qui, non seulement ne renseignait pas la population et le Parlement du Canada, mais qui les renseignait mal. Je vois que mon honorable ami hoche la tête; je vais donc donner un exemple.

Il est allé outre-mer juste avant la fin de l'année et il en est revenu en disant que les forces canadiennes pouvaient être équipées d'armes atomiques en l'espace de quelques heures, en cas d'urgence, et sans qu'un accord général ait été conclu. Ce ne sont que des absurdités, et c'est faire injure à la population que de revenir et de faire une déclaration publique comme celle-là, en dépit du fait que ses conseillers du temps lui avaient bien dit qu'il n'en était rien.

L'hon. M. Churchill: Puis-je demander au ministre quel accord il faut signer?

L'hon. M. Hellyer: Si l'honorable député avait creusé la question comme il se doit, il saurait que ces ogives ne peuvent être mises à la disposition d'un pays ami qu'après signature d'un accord général entre ce pays et les États-Unis. Son gouvernement a passé environ quatre années à essayer de mettre au point pareil accord et, à la vitesse à laquelle il travaillait, il n'avait pas encore terminé.

M. Winkler: Et il avait aussi conservé notre souveraineté.

L'hon. M. Hellyer: J'ai été sidéré de l'entendre dire, cet après-midi, que nos divisions aériennes d'outre-mer ne remplissaient peut-être pas le bon rôle, qu'il faudrait leur trouver une autre tâche. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que mon parti disait il y a quatre ans, lorsque le gouvernement dont l'honorable député faisait partie avait la responsabilité de la défense nationale et de la politique étrangère. Nous disions que ce n'était pas un rôle à assumer, mais le gouvernement du temps, faisant fi de nos conseils, alla de l'avant et s'engagea. Que nos honorables vis-à-vis ne viennent pas dire qu'ils n'ont pas engagé les forces militaires du Canada. Le gouvernement d'alors s'est engagé à jouer un rôle nucléaire dans l'OTAN...

L'hon M. Churchill: Comment?

L'hon. M. Hellyer: ... et après s'être engagé, il est allé de l'avant et a dépensé un demi-milliard de dollars de l'argent des contribuables canadiens pour faire honneur à son engagement et pour du matériel qui ne pouvait vraiment pas servir à d'autres fins.

L'hon. M. Churchill: C'est faux.

L'hon. M. Hellyer: Sûrement pas. Et c'est dans cette position que nous nous trouvons à l'heure actuelle.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il répondre à une question?

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. M. Hellyer: J'y répondrai quand j'aurai terminé. Attendez que j'aie terminé.

Des voix: Quelle arrogance!

L'hon. M. Hellyer: Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Il n'y avait pas de doute qu'une révision de notre politique de défense s'imposait, et cela depuis longtemps. Il est temps que nous examinions minutieusement dans quelle direction nous allons. Il est temps que nous examinions les rapports qui existent entre nos forces et celles des alliances dont nous faisons partie. Nous avons insisté sur la nécessité de passer à l'action et nous avons maintenant confiance que nous pourrons aller de l'avant.

Nous sommes également très satisfaits de la réunion de l'OTAN, en dépit de certaines observations malveillantes qui ont été faites à cet égard ce soir. Comme mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) l'a dit, cette réunion a donné de très bons résultats en ce qui concerne l'objectif qu'on visait à atteindre. On y a décidé de procéder à un examen complet de la stratégie de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord à l'égard de toute sa façon d'envisager les rapports entre l'Est et l'Ouest, sous tous leurs aspects, tant militaires que politiques; quand cet examen aura eu lieu, les effectifs requis pour appuyer la stratégie qui sera approuvée pourront être établis par des experts en la matière. Après quoi on cherchera à remplir ces exigences relatives aux effectifs en utilisant d'une façon logique les ressources disponibles.

Je crois qu'il est très heureux pour notre gouvernement que l'examen de l'OTAN soit effectué en même temps que celui qui aura lieu dans notre pays, de sorte qu'ils se compléteront l'un l'autre. Quand on dressera un plan d'action, il existera un rapport bien établi et très compréhensible entre la politique de défense et la politique extérieure du Canada et celles de nos alliés. Mes amis... (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pas d'électeurs ici.

L'hon. M. Hellyer: On ne sait jamais; vous déménagerez peut-être un jour dans ma circonscription. A mon avis, l'institution du comité est une heureuse idée. Le gouvernement est décidé à mettre à la disposition de celui-ci tous les renseignements qu'il lui sera possible de fournir sans violer les règlements de sécurité. Si le comité décide de suspendre ses séances afin de se rendre sur des lieux de défense, on lui facilitera ses visites. Les membres du comité trouveront chez le personnel du ministère de la Défense et chez les ministres le désir, la volonté même de les

renseigner suffisamment pour qu'ils puissent véritablement peser le pour et le contre de la politique de défense. Les honorables représentants conviendront ensuite, je pense, que la majorité des décisions qui doivent être prises à l'heure actuelle relèvent surtout du jugement. Dans la plupart des cas, il faut évaluer les éléments de preuve, il n'y a pas de décision qui se prenne d'une façon radicale; on ne peut être catégorique qu'à l'égard de bien peu de choses; il faut soupeser bien des éléments. Une fois que le comité aura étudié tous les éléments de preuve et pesé tous les facteurs, non seulement il se rendra compte, j'en suis sûr, de la complexité et des problèmes qui se posent à quiconque est chargé de cette responsabilité, mais il sera impressionné par l'examen entrepris par le gouvernement, les conséquences ultimes de cet examen et la voie qui sera tracée pour les années à venir.

A titre de ministre responsable, j'accueille cette mesure avec plaisir. Je crois que c'est une occasion unique pour le gouvernement de faire quelque chose qui n'a jamais été réalisé auparavant.

Une voix: Repasser la responsabilité à d'autres.

L'hon. M. Hellyer: Je pense que nous pouvons compter sur la collaboration de tous les honorables députés parce que, malgré ce que nous avons dit pendant la campagne, malgré l'effroyable confusion qui a brouillé bien des aspects de cette question pendant la campagne électorale et qui n'est pas encore disparue, malgré la grande quantité de renseignements inexacts et incomplets, nous croyons que tous les honorables députés veulent vraiment s'attaquer à ce problème. Ainsi, quand nous présenterons une solution, on l'acceptera en général comme la solution qui tient le mieux compte des intérêts du pays et de notre Alliance.

Je crois que nous poursuivons tous le même objectif. Je suis convaincu que nous ne nous entendrons pas tous sur les questions de détail, mais je suis certain qu'au moment où nous présenterons, comme nous nous proposerons de le faire, les renseignements et qu'ils auront été bien pesés, quand le comité aura terminé ses délibérations, aucun député ne pourra dire qu'il n'y a pas eu un essai réel, un effort réel à la fois pour informer les parlementaires de la question et pour rechercher le degré maximum d'uniformité possible, dans les circonstances, entre tous les députés et représentants de tous les groupes de notre pays à l'égard de la ligne de conduite à suivre dans les années à venir.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit qu'il serait disposé à répondre à une question après avoir terminé ses observations. Je voudrais demander au ministre s'il est au courant que la plate-forme de lancement du missile Honest John peut être pourvue soit d'une ogive classique, soit d'une ogive nucléaire et s'il est au courant que l'avion Starfighter, après avoir subi les modifications appropriées, pourrait utiliser une bombe classique plutôt qu'une bombe nucléaire?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami vient de faire deux assertions qui démontrent tout simplement ce que je viens de dire.

Une voix: Il ne s'agit pas d'une assertion; il a posé une question.

L'hon. M. Churchill: Répondez à ma question. Je connais la réponse. Donnez-là cette réponse.

L'hon. M. Hellyer: Je ne crois pas que vous soyez aussi renseigné, car les deux visites que vous avez faites au ministère alors que vous occupiez ce portefeuille ne vous ont pas permis d'obtenir tous les renseignements. Vous vous intéressiez à bien autre chose. J'espère que vous ne me forcerez pas à révéler ces autres intérêts que vous aviez. (*Exclamations*). Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami se rend compte que se servir d'un engin aussi compliqué et aussi coûteux que l'Honest John avec un explosif violent n'aurait aucun sens, que ce serait le cas le plus manifeste d'illogisme, compte tenu de l'investissement par rapport au rendement. Pour ce qui est du F-104,—c'est-à-dire la version de cet appareil que nous avons à notre disposition—je suis sûr que mon honorable ami se rend compte—mes collègues et moi-même l'en avons d'ailleurs averti lorsque cet appareil a été choisi—qu'il s'agit d'un appareil des plus capricieux. Ce n'est pas un avion à toutes fins, capable de transporter un armement normal, et le type acheté par le gouvernement a été conçu de telle sorte qu'il est à peu près inutile si on ne lui donne le rôle que l'ancien gouvernement s'était engagé à lui donner, et les modifications qu'il faudrait y apporter pour lui donner un autre emploi sont si considérables et l'efficacité qu'il aurait en de telles circonstances...

Une voix: Comme l'Arrow.

L'hon. M. Hellyer: ... serait si faible qu'aucun conseiller militaire ne recommanderait à aucun gouvernement de le modifier, je vous l'assure.

L'hon. M. Churchill: Réponse absolument insatisfaisante.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre répondrait à une autre question? Croit-il que le Starfighter sera efficace si on lui donne l'emploi qu'il envisage?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, bien que ce soit un appareil des plus compliqués, je crois qu'il serait assez efficace si on l'employait aux fins auxquelles le gouvernement précédent voulait l'employer.

M. Winkler: Une autre question supplémentaire: je me demande si le député se souvient du jour où, prétextant la politique de défense des libéraux, il a dit que le gouvernement devrait abandonner le projet d'acquérir le Starfighter et qu'il ne faudrait employer d'armes nucléaires ni dans cet appareil ni sur le territoire canadien.

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur. Je crois que le gouvernement aurait été bien avisé d'avoir suivi ce conseil à ce moment-là.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Je suis heureux que le ministre ait jugé bon de formuler quelques observations, même si je déplore qu'il n'ait pas fait ce qu'il aurait dû, à mon avis, c'est-à-dire une première déclaration au sujet des intentions et de la politique que compte suivre le gouvernement. A mes yeux—sur ce point je suis d'accord avec le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas)—nous n'obtiendrons le maximum d'utilité de ce comité qu'après une confrontation entre le gouvernement et l'opposition—après avoir déterminé les problèmes au sujet desquels il pourrait y avoir, du point de vue pratique, une divergence d'opinions. Si l'on agissait ainsi, je crois que le comité aurait, en se mettant au travail, l'orientation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter utilement de sa tâche.

Après avoir écouté le député de Red-Deer (M. Thompson), je crains qu'il ne soit beaucoup trop facile de voir que le comité pourrait bien s'enliser dans une foule d'études plus ou moins pertinentes à la tâche qu'on lui confie. Le député a mentionné toute une série de questions qu'on pourrait bien examiner au cours des délibérations en comité. Un certain nombre de ces questions étaient, en effet, pertinentes au mandat de celui-ci, mais, compte tenu de la façon très générale dont a été conçu ce mandat et les différentes interprétations qu'en ont données les députés, je trouve difficile de voir comment le comité pourra accomplir quoi que ce soit d'utile sauf, peut-être, en y mettant beaucoup de temps. Peut-être le premier ministre (M. Pearson) a-t-il même envisagé qu'un jour, les membres de ce comité pourraient être nommés à l'autre endroit où, dans une ambiance plus détendue, ils pourraient prendre plusieurs années pour se prononcer sur la question. Le comité pourrait quand même faire œuvre utile pourvu qu'avant la conclusion du présent débat, un porte-parole du gouvernement juge à propos de nous présenter un exposé, comme je l'ai recommandé au début de mon propos.

J'aimerais aborder maintenant un aspect qui a déjà soulevé une certaine controverse ce soir et qui pourrait bien engendrer un débat considérable au comité. Je veux parler de la question de savoir si l'ancien gouvernement avait, oui ou non, contracté un engagement au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires. Le premier ministre et d'autres membres du gouvernement ont cité ce qu'ils considèrent comme des preuves suffisantes à l'appui de leur thèse. Je ne partage pas leur avis. On a dit que le général Norstad, de passage au Canada vers le début de l'année, a fait certaines déclarations dont il faut tirer des conclusions. Il est intéressant de lire, dans un récent article de journal, que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) avait eu des pourparlers avec le général Norstad quelque temps avant sa venue au Canada. Nous serions curieux de savoir—et peut-être le comité pourra-t-il obtenir ces renseignements au cours de ses séances—si le général Norstad est venu au Canada sur l'invitation du minisrte de la Défense nationale, ou si ce dernier a tenté de quelque façon de lui dicter les déclarations qu'il devait formuler à l'occasion de sa visite.

Le premier ministre est d'avis que la présumée obligation contractuelle d'accepter des armes nucléaires, assumée par le gouvernement canadien, repose sur le communiqué de l'OTAN publié par les 15 pays membres à l'issue de leurs délibérations en 1957. A mon avis, il serait à propos de jeter un coup d'œil sur ce document. Le premier ministre en a fait état, il en a lu un passage, qui est consigné à la page 67 du hansard de cette année. Je tiens à attirer surtout l'attention des députés sur la fin du premier alinéa du communiqué, cité par le ministre:

> En conséquence, le déploiement de ces réserves et de ces projectiles...

Il s'agit des réserves d'armements et de projectiles nucléaires.

> ...et les dispositions relatives à leur utilisation seront déterminées en conformité des plans de défense de l'OTAN, et d'accord avec les États directement en cause.

Voici mon opinion: une obligation ou un engagement contractuel comporte deux éléments indispensables. En soi, la signature du communiqué ne constitue pas un accord de ce genre. A mon avis, le député de Burnaby-Coquitlam a présenté un solide argument: il a signalé que la Norvège et le Danemark, deux pays membres de l'Organisation de

l'OTAN, ont souscrit au communiqué, mais qu'ils n'ont pas pour autant jugé à propos d'acquérir des armes nucléaires. La raison en est simple, je pense. Aucun des 15 pays signataires du communiqué n'est tenu à une obligation, à moins de conclure l'entente dont fait état la fin du premier alinéa. Le ministre en a parlé ce soir. J'ignore combien de temps il faudrait pour aboutir à un accord de ce genre, mais les conditions qu'énonce la loi de l'énergie atomique des États-Unis sont explicites. Et, bien entendu, nous devrons considérer notre situation en fonction des États-Unis, où nous obtiendrions les projectiles nucléaires. Nous ne sommes pas liés à moins de conclure une entente. Les États-Unis non plus, d'ailleurs. Dans la conjoncture actuelle, rien n'oblige les États-Unis à nous pourvoir d'armements nucléaires. Non seulement n'y sont-ils pas tenus, mais le transfert de ces armements constituerait une infraction à la loi McMahon.

Si je comprends bien la loi des contrats, toute entente doit être signée par deux parties, et le gouvernement du Canada n'est astreint à aucune obligation, à aucun engagement, à moins de conclure pareil accord. En réalité, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont eu en main, depuis quelque temps, ce qu'ils considèrent comme des renseignements suffisants au sujet du présumé engagement, et je souligne le mot «présumé».

En 1960, le premier ministre actuel, prenant la parole au cours d'un débat sur les affaires extérieures, a fait cette déclaration catégorique, comme en fait foi la page 1039 du compte rendu:

> Nous étions fondés à conclure, je pense, à la suite de cette observation...

et «cette observation» avait trait à une déclaration portant que le gouvernement avait accepté des armes qui pouvaient être munies de missiles nucléaires;

> ...que le gouvernement avait décidé d'utiliser des ogives nucléaires sur des armes canadiennes. Voilà la seule signification que cette déclaration pouvait avoir.

Voici dans quelle situation se trouvent le premier ministre et son parti. Ils ont déclaré que depuis le 11 février 1960, à leur avis, le gouvernement canadien était obligé d'accepter des armes nucléaires et que c'était là un engagement ferme.

Nous n'avons pas entendu parler alors de la nécessité sacrée de tenir nos engagements. Nous n'avons pas entendu dire que le prestige du Canada en souffrirait gravement et que notre position serait amoindrie si nous ne nous acquittions pas de ces obligations. Le prétendu engagement ne préoccupait pas outre mesure le premier ministre et les membres de son parti qui s'intéressaient à la question. Je ne fais que signaler la chose et, à l'appui de ma thèse, j'aimerais consigner au compte rendu certains passages des discours prononcés par le premier ministre et par le ministre actuel de la Défense nationale. Le premier ministre a dit le 5 août 1960, comme en fait foi la page 7928 du hansard:

> En ce qui concerne la défense du continent—je commence par ce point—je réitère ce qu'a affirmé mon honorable ami. A mon avis, nous devrions nous dégager de toute l'opération SAGE-Bomarc, et ne plus dépenser d'argent pour des appareils de radar destinés à combler les brèches. Notre objection au Bomarc, ce n'est pas tant que nous ne le considérons pas une arme efficace. J'admets que les derniers essais ont sans le moindre doute beaucoup mieux réussi que les premiers. Cet engin deviendra peut-être à certaines fins une arme utile—je n'en sais rien—mais ce n'est pas là notre principale objection. Notre objection se rapporte à la stratégie de défense qu'il suppose et dont nous pensons qu'elle ne sera pas efficace, si utile que puisse être, d'autre part, l'arme en question.

Puis il poursuit:

> Si les États-Unis veulent continuer à prévoir ce genre de protection, qu'ils le fassent. Mais retirons-nous de cette forme directe de défense continentale.

Il n'est aucunement question de tenir des engagements, monsieur l'Orateur.

Puis, au cours du même débat, le premier ministre a dit ce qui suit, comme en fait foi la page 7928 du hansard:

> C'est en m'appuyant sur ces principes—j'aime à les qualifier ainsi—que j'ai cherché à me faire une idée de ce que devrait être, à l'heure actuelle, notre politique de défense. Je reconnais immédiatement que ce n'est pas facile et qu'il m'a fallu deux ou trois ans de ce qu'on a appelé, dans un autre contexte, une réévaluation angoissante...

Je devrais peut-être dire, monsieur l'Orateur, que le parti libéral doit être à l'agonie depuis ce temps, étant donné les nombreux changements qu'il a apportés à sa politique. Le premier ministre a poursuivi en ces termes:

> ...avant que je puisse formuler mes opinions, et je ne dis pas qu'elles sont définitives, fixes, et qu'elles ne pourraient pas être modifiées. Il serait peut-être même nécessaire de les modifier...

Et un peu plus loin:

> Somme toute, ce genre de défense incombe en premier lieu aux États-Unis. C'est une défense dans le cadre de l'effort de dissuasion, et nous savons combien cela est important, mais cette dissuasion ressortit uniquement aux États-Unis. Ce n'est pas un moyen de défense et ce ne peut être, à mon avis, de par la nature des choses, un moyen de défense de notre territoire dans le sens traditionnel du mot, et ce ne sera bientôt plus une défense pour quoi que ce soit. Ainsi que l'a signalé le ministre lui-même, une attaque par missile réduira, d'ici quelques années, ce genre de défense à l'insignifiance, c'est-à-dire une fois que

les missiles auront remplacé les bombes aéroportées, et ce moment n'est pas très éloigné.

Ensuite, ainsi qu'en fait foi la page 8531 du hansard, le ministre de la Défense nationale a déclaré ce qui suit à la Chambre le 12 septembre 1961:

Fait intéressant à signaler, la longue liste des appareils prioritaires que le Président Kennedy a présentée au Congrès en date du 28 mars dernier ne renferme aucun des principaux appareils sur lesquels mise le gouvernement canadien. Les Américains ne consacrent pas un seul sou au Voodoo, au F-104, au Bomarc ni à l'Honest John. Le ministère de la Défense du Canada est devenu un musée pour la ferronnerie désuète des Américains.

A cet égard, notre attitude est la même que celle que nous avons annoncée l'an dernier. Nous sommes toujours d'avis que le Canada n'a que faire d'armes atomiques à l'heure qu'il est, car nous les jugeons superflues. Nous ne croyons pas qu'elles ajoutent quoi que ce soit à la sécurité du Canada et nous estimons qu'elles n'assurent aucune protection au Commandement stratégique aérien.

Les Russes ne déclencheront pas de guerre...

Ce discours date de 1961, monsieur l'Orateur.

...ne passeront pas à l'attaque directe, à moins d'avoir assez de missiles pour atteindre chaque base du Commandement stratégique aérien des États-Unis sur le continent américain. C'est élémentaire.

Le ministre n'a pas soufflé mot des engagements, à ce moment-là.

M. Matheson: L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

M. Baldwin: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aurais des remarques plus intéressantes à faire. L'honorable député pourra peut-être parler une fois que j'aurai terminé.

Ainsi qu'on peut le voir à la page 8655 du hansard du 14 septembre 1961, le premier ministre disait:

Advenant le cas où le Bomarc aurait quelque valeur—chose que nous ne croyons pas, car il est désuet et les États-Unis l'abandonneront bientôt...

Une telle défense, monsieur le président, ne nous sauvera pas et la participation du Canada à une telle défense ne sera pas la meilleure façon de nous acquitter de nos obligations.

Monsieur l'Orateur, il y a quelques autres remarques qui ont été faites par le ministre de la Défense nationale, avec qui j'ai eu le plaisir de témoigner à titre de membre du comité spécial sur les dépenses au chapitre de la défense en 1960, sur lesquelles je voudrais attirer l'attention des députés. D'après le procès-verbal de la réunion de ce comité il a dit ceci:

Le Bomarc est sans aucune valeur, même équipé d'ogives nucléaires.

Ultérieurement, mais avec assez peu d'empressement, l'honorable député a appuyé une proposition de son collègue de Vancouver-Est (M. Winch), visant à supprimer, dans les dépenses publiques de l'année, les fonds inscrits au poste Bomarc.

L'hon. M. Hellyer: Puis-je poser une question? Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement dont l'honorable député était le partisan a-t-il décidé d'acquérir malgré tout le Bomarc?

M. Baldwin: Puisqu'il en est ainsi, je demande à mon tour, pourquoi le ministre a-t-il poursuivi son programme et acquis des ogives pour le Bomarc?

Défendant la proposition dont il était comotionnaire, il a déclaré:

C'est précisément la raison invoquée par le parti libéral contre les installations de Bomarc.

Si nous subissions une attaque massive, il semble bien que, voulant déclencher une attaque aérienne avec des missiles, les Russes viseraient d'abord les bases fixes du Bomarc. Il est plus que probable que ces bases fixes seraient détruites du premier coup. Leur potentiel de défense ou de contre-attaque est donc inexistant.

Il a poursuivi en disant:

Dans le cas d'une attaque massive évoquée par le secrétaire parlementaire, le Bomarc ne permettrait aucune action défensive en ce qui concerne la défense aérienne du Canada, et ne contribuerait en rien à celle des États-Unis.

Il y a au moins un ou deux exemples, plutôt positifs que négatifs, de cette controverse sur les engagements qui furent ou ne furent pas pris.

Je crois qu'il est juste de dire que tout au long des audiences tenues par le comité des dépenses relatives à la défense, du moins celles auxquelles j'ai assisté—et j'ai lu les procès-verbaux avec assez d'attention—le ministre de la Défense du temps a clairement expliqué que le Bomarc pouvait être équipé d'une ogive nucléaire ou classique. Jamais il ne s'est écarté de cette attitude qu'avait établie sa première déclaration.

Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, je voudrais aussi parler d'une déclaration que le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) et premier ministre de ce temps-là a faite lorsqu'il a traité de l'accord en vertu duquel les autorités canadiennes ont accepté le Voodoo comme une partie de leurs obligations. Il a fait cette déclaration qui figure à la page 6399 du hansard du 12 juin 1961:

Le Canada assumera désormais des charges qui... étaient jusqu'ici assumées par les États-Unis relativement au personnel, à l'exploitation, à l'entretien et au financement des 16 stations qui forment ce réseau.

Il s'agit de la ligne DEW.

...le Canada recevra 66 intercepteurs F-101B, ainsi que le matériel d'appui nécessaire. Ces avions,...seront munis d'armes classiques...

Ce sont les avions Voodoo. Voilà comment le premier ministre d'alors a informé la Chambre et le pays des conditions d'acquisition de ces armes et du matériel qui les accompagnait.

M. Matheson: Puis-je poser une question?

M. Baldwin: Je me rassois dans un instant et j'aurai alors tout le temps voulu pour répondre à la question du député. Tout ce que je veux dire, c'est que les discussions et les délibérations de ce comité pourraient fort bien s'orienter uniquement vers ce point, qu'un engagement ait été pris ou non par le gouvernement précédent ou que le gouvernement actuel y ait recours ou non afin de pouvoir appliquer ce que moi-même et des millions d'autres Canadiens considérons comme partie intégrante des conditions de la cession négociée dans le traité d'Hyannisport.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, le député...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Sauf erreur, l'honorable député de Leeds a une question à poser.

M. Matheson: Oui. L'honorable représentant vient de terminer ses observations en reprenant une déclaration de l'ancien premier ministre, selon laquelle il n'y avait pas d'engagement nucléaire. J'aimerais lui donner lecture d'un extrait du compte rendu officiel du 25 janvier 1963, à la page 3288.

Après les recommandations du SACEUR et compte tenu de la situation en 1959, ainsi que je l'ai dit un peu plus tôt, nous avons entrepris d'équiper nos escadrilles affectées à l'OTAN pour leur rôle de reconnaissance tactique, ce qui comprendrait entre autres la livraison d'armes nucléaires. Il n'y a eu équivoque pour personne à ce propos. Le Parlement a approuvé ce programme et adopté les crédits requis.

L'honorable représentant n'est-il pas d'avis que cette déclaration de l'ex-premier ministre, le 25 janvier 1963, laisse prévoir que les CF-104 assumeront un rôle nucléaire au sein de l'OTAN?

M. Baldwin: Cette déclaration n'est pas plus un engagement que les observations de l'honorable député ne constituent une question.

M. l'Orateur suppléant: La parole est à l'honorable député de Sherbrooke.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député m'accorderait une minute afin que je m'assure si la Chambre désire prolonger la séance afin de terminer ce débat... (*Exclamations*) pour qu'on puisse instituer le comité et passer à d'autres questions urgentes.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre a fait une proposition. La Chambre l'accepte-t-elle à l'unanimité?

Des voix: Non!

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un sujet fort important et d'autres députés voudraient prendre la parole. J'espère que le leader de la Chambre n'essaie pas de limiter la discussion de cette question.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je puis assurer aux honorables députés que cette idée ne m'a point effleuré. (*Exclamations*) Je songeais à la proposition que son chef a faite au début de la session à savoir que l'on pourrait peut-être siéger un petit peu plus longtemps ce soir afin que les députés qui veulent prendre la parole le puissent alors que les autres discours sont encore tout frais à l'esprit.

M. l'Orateur suppléant: On a fait une proposition qui exige le consentement unanime de la Chambre. Elle ne l'a pas donné. Par conséquent j'accorde la parole au représentant de Sherbrooke.

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est dix deures?

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Sommes-nous convenus qu'il est dix heures?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois vraiment, Votre Honneur, que nous devrions siéger au moins jusqu'à dix heures.

(Texte)

M. Chapdelaine: Monsieur l'Orateur, il m'a été agréable de constater que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a eu la condescendance de nous adresser la parole. Nous en étions presque venus à la conclusion que ses nouvelles fonctions ne cadraient pas avec celles d'un individu qui doit, de temps à autres, rendre compte de ses actions à la Chambre.

On aurait même pu croire que le baillon venait de l'extérieur.

Ce fut agréable d'entendre sa voix, mais j'aurais cru que dans des circonstances aussi importantes, il ne se serait pas attardé au thème de sa dernière campagne électorale et qu'il nous aurait plutôt exposé le programme ou les mesures qu'il entend mettre en vigueur pour que le comité de la défense fonctionne dans le cadre prévu.

J'ai été aussi désagréablement surpris d'entendre d'autres orateurs, dont le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), nous parler de tout autre chose que ce dont ils devaient nous entretenir. Nous nous attendions à des suggestions relatives au comité de la défense, mais il a tout simplement exposé la politique nucléaire de son parti.

Il y a eu aussi un député du parti conservateur qui, lui, s'est appliqué à excuser les fautes de l'administration précédente.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est dix heures.

M. Chapdelaine: Je vous rappelle qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il est dix heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: J'imagine que nous allons étudier demain les crédits provisoires?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, monsieur l'Orateur. Demain, nous passerons aux crédits provisoires, puis nous reprendrons le débat actuel. Si on termine ce débat, nous étudierons la première étape de la mesure législative concernant le Conseil économique. J'imagine que c'est à peu près tout ce que nous pourrons faire demain.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 mai 1963

La séance est ouverte à onze heures.

LES AFFAIRES INDIENNES

MESURE CRÉANT UNE COUR DES RÉCLAMATIONS

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-67, concernant la Cour des réclamations des Indiens au Canada.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Howard: Monsieur l'Orateur, ce bill traduit un vœu que le comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier les affaires indiennes a exprimé d'abord en 1948, alors qu'on ne lui a pas donné suite, puis en 1961. Il comble une lacune flagrante et outrageante du discours du trône, qui a passé sous silence la nécessité d'un organisme qui s'occuperait des griefs que font depuis longtemps nos indigènes à propos de leurs terres et d'autres questions. Il vise à créer à cette fin une Cour des réclamations des Indiens.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA DÉFENSE NATIONALE

AU SUJET D'UNE DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE AU COURS D'UN DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, mais je m'aperçois qu'il n'est pas à la Chambre. Toutefois, je poserai ma question quand même et il pourra peut-être me répondre plus tard. Ma question se fonde sur une déclaration qu'il a faite hier, comme en fait foi la page 508 du hansard, où il a dit à mon sujet:

—en dépit du fait que ses conseillers du temps lui avaient bien dit qu'il n'en était rien—

Je voudrais poser la question suivante au ministre...

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais invoquer le Règlement. Le député cite un débat qui se déroule présentement à la Chambre. Je crois qu'il est absolument contraire au Règlement de la Chambre de poser, à l'appel de l'ordre du jour, des questions relatives à un débat en cours, ou de chercher à relancer une discussion si ce n'est au moment prévu par le Règlement. J'estime donc que le député devrait attendre jusqu'à ce que la question revienne sur le tapis au cours du débat.

L'hon. M. Churchill: Je suppose qu'on nous imposera ainsi le baillon tout au long de la session.

M. l'Orateur: Si le député a une question à poser, je lui demanderais de le faire.

L'hon. M. Churchill: Avec plaisir. J'avais d'ailleurs commencé. Ma question au ministre de la Défense nationale est celle-ci: A-t-il l'intention de mêler au débat, à la Chambre ou ailleurs, les conseillers du ministre de la Défense nationale, c'est-à-dire les chefs de l'État-major, à qui j'ai assuré que je ne les impliquerais pas dans la campagne électorale ni dans les débats de la Chambre des communes. Il se pourrait que je sois maintenant forcé de retirer cette assurance.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble qu'étant donné ce que le député a déclaré, on aurait d'autant plus raison de rendre une décision sur le rappel au Règlement.

M. Knowles: C'est un peu tard.

M. l'Orateur: J'ai le regret de déclarer que la question est irrégulière parce qu'elle est de nature à permettre la poursuite du débat, et que l'honorable député aura amplement d'occasions, lors de la reprise de la discussion, de soulever la question de nouveau.

(Texte)

L'AGRICULTURE

POURPARLERS RELATIFS À LA DISTRIBUTION GRATUITE DU LAIT DANS LES ÉCOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il l'intention d'entamer des pourparlers avec les provinces au sujet de la distribution gratuite du lait dans les écoles?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

(Texte)

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre a-t-il l'intention d'adresser une lettre aux provinces à cet effet?

Une voix: Demain matin.

(Traduction)

L'hon. M. Hays: Il s'agit d'une question administrative. Nous allons y voir aussitôt que nous aurons terminé cette folle session du Parlement.

(Texte)

M. Pigeon: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur: Est-ce que le ministre a l'intention d'adresser cette lettre avant l'expiration des 60 jours d'action?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande si les honorables députés à ma gauche, au centre de la Chambre, pourraient faire un peu plus attention lorsque je crie à tue-tête pour les rappeler à l'ordre?

PRIX DE SOUTIEN—SOJA, AGNEAU ET LAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est souhaitable de favoriser l'expansion industrielle au Canada et nécessaire de conserver les devises étrangères, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je regrette de ne pas lui avoir donné un plus long préavis. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre quand il s'attend de pouvoir annoncer le prix de soutien pour la récolte de soja de 1963, et si le gouvernement sera en mesure de répondre à la demande de l'Office de vente des producteurs de soja qui voudraient voir le prix de soutien fixé à $2.55 le boisseau?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à la Chambre la permission d'en revenir aux motions, afin de pouvoir faire cette déclaration? J'ai ici le programme de soutien.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Hays: Le document est assez long. Le prix de soutien sera donc de $2.15 le boisseau pour la graine de la qualité Canada n° 2, ou meilleure. Je puis donner lecture de toute la déclaration, si l'on veut, ou je puis la déposer sur le bureau de la Chambre.

Des voix: Donnez-en lecture.

L'hon. M. Hays: L'office de vente des producteurs de soja de l'Ontario a présenté un mémoire à l'Office de stabilisation des prix agricoles dans lequel il recommandait un prix de soutien de $2.50 le boisseau pour la récolte 1963. En faisant cette recommandation, l'Office des ventes a exprimé le souhait de voir établir le prix de soutien à un niveau encourageant, signalant que ce prix faciliterait une diversion de la production du blé et de l'avoine d'automne, qu'il fallait davantage de protéines à l'industrie de l'élevage en expansion, et qu'il serait avantageux de réduire les importations de graine de soja. Ils ont indiqué que si l'on établissait pareil prix de soutien à titre d'encouragement, l'office des ventes lancerait une plus grande campagne pour stimuler la production.

Les données relatives aux ventes des producteurs canadiens de soja en 1960 et 1961 ont dépassé le niveau de soutien. Les prix plus élevés en 1960-1961 résultaient d'une certaine faiblesse des réserves mondiales de graines oléagineuses. En 1961-1962, le niveau a été surtout maintenu par des mesures de soutien des prix que le gouvernement des États-Unis avait entrepris sur une large échelle. Pendant l'année en cours, ce dernier élément a également eu une certaine importance, ayant pour résultat d'encourager les producteurs à ne pas lancer leurs réserves sur le marché. La demande portant sur les quantités limitées de farine de graines oléagineuses qu'on pouvait se procurer, ainsi que la montée des prix de l'huile de soja, ont eu, toutefois, pour résultat de faire monter les prix du soja malgré les abondantes réserves qu'indiquaient les données statistiques.

Les prix pour la graine de soja de la qualité Canada n° 1, ou meilleure, franco à bord, au point d'expédition, ont augmenté de $2.40 environ, au mois d'août 1962, à $2.57 pendant la plus grande partie du mois de décembre. Jusqu'à la fin de décembre, on avait vendu 3.6 millions de boisseaux de soja sur une récolte d'environ 6.6 millions de boisseaux. Les prix ont monté en flèche aux mois de janvier et février où ils se situaient aux environs de $2.75 le boisseau. Si la quantité non vendue de ces graines, comme nous l'avons signalé plus haut, est réellement retenue par les producteurs, ceux-ci seront en mesure d'accroître considérablement leurs recettes en l'écoulant pendant le reste de la campagne agricole. Les prix se situent à environ 25c. le boisseau de plus qu'au même moment un an plus tôt. Les recettes des producteurs pour la récolte de 1962 devraient atteindre en moyenne entre $2.40 et $2.50 le boisseau à la livraison.

En prenant pour point de départ les dernières révisions du Bureau fédéral de la statistique au sujet de la superficie ensemencée, celle-ci est considérablement inférieure à celle d'il y a quelques années. Le relèvement des prix de soja n'a pas duré assez longtemps pour améliorer sensiblement la superficie ensemencée. Il ne serait toutefois pas étonnant si une autre augmentation de la superficie cultivée se produisait en 1963.

L'Office estime que le relèvement des prix assurera probablement un accroissement normal de la production, tandis qu'au prix de $2.50 il risquerait d'y avoir un excès d'optimisme. Étant donné que les variétés de soja dont on dispose à l'heure actuelle sont d'une adaptabilité assez restreinte, on a l'impression que si l'on encourageait par trop l'expansion et l'augmentation des superficies ensemencées, le procédé finirait par jouer au détriment des particuliers qui s'y intéressent.

L'Office recommande donc le maintien du prix de soutien pour le soja à 100 p. 100 du prix de base de la récolte de 1963, c'est-à-dire à $2.15 le boisseau pour la qualité Canada n° 2 ou meilleure, d'une teneur en humidité de 14 p. 100, livrée à l'élévateur en Ontario. Voilà la réponse à la question qu'on m'a posée l'autre jour!

Monsieur l'Orateur, au sujet d'une question qui a été posée l'autre jour, je voudrais informer la Chambre que le prix de l'agneau et de la laine sera maintenu à 60c. la livre et que le prix de soutien sera le même que l'année dernière.

M. George Muir (Lisgar): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant que le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer l'établissement d'un prix de soutien pour les fèves soya, j'aimerais savoir à quelle date il fera la même chose à l'égard de la graine de tournesol.

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, vu que nous sommes en train d'étudier la question des prix de soutien, je devrai considérer la question comme un préavis.

LE BLÉ—EFFET POSSIBLE DU RÉFÉRENDUM AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Hier, monsieur l'Orateur, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a demandé si j'avais la réponse à sa question qui figure à la page 86 du hansard du 21 mai. L'attitude adoptée à cet égard, le premier ministre l'a exposée en réponse à la question de l'honorable député et le ministre du Commerce l'a fait, lui aussi, en réponse à une question posée par le député de Burnaby-Coquitlam. Les deux réponses figurent à la page 178 du hansard.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la lumière des réponses données par le ministre du Commerce et le premier ministre sur ce sujet très important, le ministre voudrait-il songer à faire mener une étude spéciale par le ministère de l'Agriculture sur les conséquences possibles pour les acheteurs de céréales de provende de l'Est qui achètent des céréales de provende de l'Ouest?

L'hon. M. Hays: Notre gouvernement examinera toutes ces questions, monsieur l'Orateur.

EXTENSION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il l'intention d'élargir l'application de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

Une voix: Dites-nous de quoi il s'agit.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Puis-je considérer cette question comme préavis?

L'ONTARIO—QUESTION AU SUJET DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McBain (Elgin): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu les dégâts considérables causés par la gelée dans les régions de culture des fruits, des légumes et du tabac de l'Ouest ontarien, le ministre s'est-il adressé d'une façon quelconque au gouvernement de l'Ontario pour offrir aux cultivateurs de ces régions un programme d'assurance-récole comme le permet à l'heure actuelle la loi fédérale sur l'assurance-récolte?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): En réponse à la question du député, je dirai que j'ai rencontré ce matin les cultivateurs de fruits. Le député n'ignore pas qu'une partie des dégâts s'est produite dans la péninsule du Niagara où elle a plus particulièrement atteint les viticulteurs. Il est exact que le gouvernement a prévu un programme d'assurance-récolte. Mais, si je comprends bien, ce programme doit être institué par les gouvernements provinciaux. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Île du Prince-Édouard ont toutes des programmes d'assurance-récolte, adoptés, en premier lieu, par les gouvernements provinciaux intéressés. Le gouvernement fédéral y a ensuite participé à raison de 20 p. 100. En ce moment-ci, l'Ontario n'a pas de programme d'assurance-récolte. Nous avons proposé aux producteurs que nous avons vus ce matin de faire certaines observations au gouvernement ontarien, étant donné que notre parti trouve l'idée de l'assurance-récolte excellente.

M. McBain: Une question supplémentaire: le ministre a-t-il recommandé à son collègue

le ministre des Transports d'instituer un service météorologique pour avertir les agriculteurs des changements climatiques qui pourraient nuire aux récoltes, tout comme le ministère des Transports avertit les aviateurs des changements de temps?

L'hon. M. Hays: Il faudrait probablement adresser cette question au ministre des Transports. Mais il n'y a aucun doute que pareil avertissement serait probablement un bienfait pour l'agriculture, et le gouvernement enquêtera certainement pour vérifier s'il y a quelque possibilité de transmettre des renseignements de cette nature, comme on le fait en Californie et dans d'autres régions où l'on avertit les cultivateurs intéressés de la possibilité de dégâts par la gelée pour leur permettre d'allumer des brasiers, et ainsi de suite. Nous allons en tout cas examiner la proposition du député.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture. Pour faire suite à la réponse qu'il m'a donnée, en disant que le gouvernement de la province de Québec devrait se prévaloir de l'excellente loi fédérale sur l'assurance-récolte, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire s'il a l'intention de communiquer avec la province de Québec à ce sujet?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant pose en ce moment une question de principe ayant une portée étendue qui n'est pas recevable, je le déclare à Votre Honneur, à l'appel de l'ordre du jour. Les questions qu'il est loisible de poser en ce moment doivent traiter de problèmes urgents qui ont surgi depuis la séance de la veille et non point de questions d'exposé de principe ayant une vaste portée.

L'hon. M. Martineau: A propos du rappel au Règlement, qu'il me soit permis de dire que la question complémentaire découle directement de la réponse donnée plus tôt par le ministre de l'Agriculture.

(Plus tard)

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, est-ce que le ministre de l'Agriculture souhaite que les autres provinces, comme le Québec, se prévalent de la loi sur l'assurance-récolte?

[M. McBain.]

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Sauf erreur, la province de Québec a son propre programme, mais nul doute que notre gouvernement estime qu'elle devrait participer à celui-ci.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, en regard de la même question, je suis d'opinion que le secrétaire d'État devrait laisser répondre le ministre de l'Agriculture, car en agissant de la sorte, il met en doute ses capacités de donner une réponse.

(Traduction)

L'hon. M. Hays: Je voudrais répondre à cette question. Ce sont les provinces elles-mêmes, et non le gouvernement fédéral, qui doivent adopter cette mesure. Le gouvernement fédéral ne peut qu'aider à la mise en œuvre du programme. Les provinces jouissent d'une grande autonomie et nous ne voulons pas la restreindre. Il revient aux provinces d'instituer un tel programme en premier lieu.

SUPPRESSION DU CONTINGENT DE DINDES IMPORTÉES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Howe (Wellington-Huron): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-ce que le contingent de dindes importées des États-Unis sera supprimé à la suite des négociations commerciales de Genève?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Je crois qu'il est trop tôt pour répondre à cette question.

LE SUCRE

QUESTION AU SUJET DE MESURES VISANT À PRÉVENIR LES BÉNÉFICES NON JUSTIFIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite par le ministre du Commerce hier, selon laquelle nos approvisionnements de sucre sont normaux et qu'on ne prévoit aucune rareté dans un avenir prochain, le premier ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures le gouvernement a l'intention de prendre afin d'empêcher que certaines personnes ne s'enrichissent aux dépens des consommateurs canadiens par suite de l'augmentation du prix de cette denrée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je remercie l'honorable représentant de m'avoir informé au préalable qu'il me poserait cette question. Comme mes collègues

l'ont déjà mentionné, le gouvernement fédéral s'intéresse à cette question dans la mesure où elle relève de sa juridiction: coalitions, monopoles et autres pratiques restrictives du commerce. Dans le moment, comme on l'a déclaré, rien n'indique que le prix élevé du sucre depuis quelques semaines soit attribuable à des monopoles ou à des coalitions. Comme on l'a signalé, le prix du sucre au Canada est élevé parce que les cours mondiaux ont augmenté au cours des derniers mois. Toutefois, le prix a baissé au cours des derniers jours, ce qui ne manquera pas de réjouir les consommateurs canadiens. Il ne faut pas oublier que le prix est élevé à cause d'une rareté générale du sucre dans le monde. Comme l'a déclaré hier mon honorable ami, il n'existe pas de rareté de ce produit au Canada. Nos réserves sont au niveau normal. Il n'y a pas lieu de s'attendre à une pénurie dans notre pays. Nos prix sont élevés parce qu'ils sont liés à ceux des marchés mondiaux, et si ces derniers continuent maintenant à descendre des sommets qu'ils ont atteints récemment, on peut s'attendre que les prix canadiens déclinent eux aussi.

Monsieur l'Orateur, certains ont allégué que les prix sont trop élevés, que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures pour les limiter. La question présente un aspect constitutionnel. Je ferai remarquer que c'est des provinces, et non du Parlement fédéral, que relèvent les prix en temps de paix, et s'il faut une loi ou un règlement pour plafonner les prix, c'est aux provinces de les instituer. Si mes honorables amis de cette Chambre estiment qu'une mesure semblable est nécessaire dans les circonstances actuelles pour protéger les consommateurs, ils devraient adresser leurs plaidoyers, leurs observations et leurs demandes aux gouvernements provinciaux, qui seuls ont le pouvoir de limiter les prix.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. Étant donné la réponse qu'il a faite, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a entamé des pourparlers avec les provinces à ce sujet?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les gouvernements procinciaux sont bien conscients de la situation et n'ont pas besoin de conseils du gouvernement fédéral dans ce domaine.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Une autre question, monsieur l'Orateur. Je me demande si je pourrais poser au premier ministre une question sur le même sujet mais dans un esprit quelque peu différent. Maintenant que le Sénat américain a ratifié l'accord international sur le café, le gouvernement canadien va-t-il prendre l'initiative de souligner la nécessité de conclure l'accord international à l'égard du sucre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le ministre du Commerce, qui a eu beaucoup à voir à cet accord international, pourrait peut-être répondre à cette question.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pour règle de favoriser les accords internationaux sur les produits et nous espérons qu'ils vont prendre encore plus d'ampleur. Il se trouve que j'ai pris part à la négociation de l'accord international sur le café, de même que de l'accord international sur le sucre. A mon sens, une des lacunes de l'accord international sur le sucre, c'est qu'il n'offrait pas aux consommateurs le genre de protection qui se serait révélée utile en l'occurrence. Je pense, tout comme mon honorable ami, que le moment est venu de rouvrir la question; le gouvernement canadien s'y intéressera de très près.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Elle a trait à la conjoncture sucrière, et je voudrais la poser au ministre de la Justice. Conformément à la loi relative à la tenue d'enquêtes sur les coalitions, le directeur des enquêtes et recherches a-t-il essayé d'établir l'existence de liens entre les raffineries canadiennes de sucre et les compagnies qui sont leurs fournisseurs?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir fait tenir préavis de sa question. La Commission sur les pratiques restrictives du commerce a établi un rapport sur l'industrie sucrière dans l'Ouest du Canada et sur une fusion éventuelle des compagnies sucrières, en date du 7 janvier 1957; un autre rapport de la Commission, en date du 3 février 1960 avait trait à l'industrie du sucre dans l'Est du pays. Ces documents n'examinent pas l'existence ou la nature d'une collusion entre les raffineries canadiennes et les compagnies qui sont leurs fournisseurs. Toutefois, le rapport sur l'industrie du sucre dans l'Est du Canada mentionne à la page 8 que la *Tate and Lyle Limited,* grande raffinerie britannique, avait acquis, en novembre 1959, des intérêts majoritaires dans la *Canada and Dominion Sugar Company Limited.*

LES PÊCHERIES

LAC ÉRIÉ—ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. T. Pennell (Brant-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Pêcheries une question qui fait

suite aux nombreuses instances qui m'ont été adressées et qui ont également été faites auprès du gouvernement de la province d'Ontario. A-t-on reçu une demande du gouvernement de l'Ontario visant à contingenter les prises de poisson dans le lac Érié, en vue de l'établissement d'un office de commercialisation?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je signale que nous n'avons reçu aucune demande de ce genre du gouvernement de l'Ontario. Au surplus, l'honorable député n'est pas sans savoir que, depuis 1898, les pêcheries commerciales de l'Ontario relèvent de l'autorité du gouvernement de cette province.

(Plus tard)

M. H. W. Danforth (Kent, Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question qui s'inspire de la réponse faite par le ministre des Pêcheries au sujet des restrictions dans la production de poisson. Comme les prises de poisson d'eau douce sont passées sous l'autorité du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, en vue de l'établissement d'un programme de commercialisation, le ministre pourrait-il nous dire s'il existe une mesure de réglementation relevant de son ministère qui rendrait illégale l'imposition d'un contingentement de la production?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je vais être obligé de considérer cette question comme préavis.

LES NATIONS UNIES

COTISATION DU CANADA AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle sera la quote-part du Canada sur les 120 millions de dollars que les opérations de maintien de la paix coûteront aux Nations Unies jusqu'au 1er janvier 1964? Le ministre pourrait-il, d'autre part, dire à la Chambre si on se propose de former sous peu un comité des affaires extérieures?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la proposition du premier ministre, visant à ce qu'un comité... *(Exclamations)* Je suis coupable de n'avoir pas dit à la Chambre que j'ai consulté le premier ministre. Je parle de la proposition de mon honorable ami, reconnu par les Canadiens comme étant premier ministre du Canada. Comme j'entrais à la Chambre, le premier ministre a eu la bonté d'indiquer qu'il se proposait de poser la question... *(Exclamations)* Monsieur l'Orateur, j'estime qu'un vendredi matin il convient de rendre son dû à un parti politique cantonné dans l'opposition et qui a connu une dure adversité.

En ce qui a trait à la question posée par le chef de l'opposition, je suis en mesure sans doute de le renseigner plus abondamment qu'il ne s'y attend. Tout d'abord, notre quote-part du déficit de l'ONU, au chapitre de ses opérations pour assurer la paix, s'établira entre $300,000 et $500,000; cela dépendra des arrérages que pourront verser les États membres dont les paiements sont en souffrance.

Quant à notre quote-part des frais normaux de la Force d'urgence des Nations Unies et de l'opération au Congo, elle s'établit à environ 4 millions par an, et se fonde sur un barème régulier de cotisations. L'ensemble des opérations coûte plus de 120 millions, peut-être 140 millions, pour l'année en cours.

Quant à la formation du comité des affaires extérieures, c'est là une question à débattre entre le leader de la Chambre et les divers partis. On nous avisera en temps utile. Je remercie le chef de l'opposition d'avoir bien voulu me donner préavis de la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie mon honorable ami de mentionner mon nom. Les observations des ministres de la Couronne nous font déjà distinguer le profil sombre de l'avenir.

(Texte)

LES FINANCES

L'OFFICE DES PRÊTS MUNICIPAUX ET L'AUTORITÉ DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Pour faire suite à la déclaration qu'il a faite à Toronto mercredi soir à l'effet que l'Office des prêts municipaux n'empièterait pas sur la compétence des provinces dans ce domaine, peut-il dire à la Chambre quels pourparlers ont eu lieu avec les autorités provinciales à ce sujet?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'a pas été nécessaire d'ouvrir des débats en bonne et due forme, étant donné que le gouvernement veillera à ce que ces dispositions législatives n'entravent en rien les droits des provinces.

(Texte)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

RÉSULTAT DES POURPARLERS ENTRE LES AUTORITÉS DU CANADA ET DU MAINE, AU SUJET DES BÛCHERONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Boutin (Dorchester): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels résultats ont apportés les pourparlers entrepris entre le Canada et l'État du Maine pour en venir à un accord réciproque en vue d'accorder l'assurance-chômage aux bûcherons canadiens allant travailler dans cet État?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question ce matin mais, en raison d'autres occupations, je n'ai pas eu l'occasion de discuter de ce problème avec les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage. Je me renseignerai sur le sujet et je lui donnerai une réponse le plus tôt possible.

RADIO-CANADA

LE «MAX FERGUSON SHOW»—INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné que le public ne cesse de protester contre le *Max Ferguson Show* d'hier et d'autres émissions de même acabit, qui cherchent à créer de l'animosité entre le Canada et les États-Unis, ridiculisent la politique du gouvernement et sapent dans leur fondement nos bonnes mœurs nationales, le ministre fera-t-il part à la Chambre des mesures qu'il prend ou qu'il envisage afin que Radio-Canada ne diffuse plus d'émissions si manifestement nuisibles à la sécurité et au bien-être de la nation.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable représentant de Red-Deer de m'avoir signifié son intention de me poser cette question. Comme c'est la première question sérieuse que l'on me pose sur les émissions de Radio-Canada, j'ose croire que la Chambre m'excusera de m'étendre un peu plus longuement que j'ai l'habitude de le faire à ce moment-ci de nos délibérations.

M. Bigg: Allons, aboutissez!

L'hon. M. Pickersgill: Et si l'honorable représentant d'Athabasca (M. Bigg) parvient à modérer ses transports, ce qui, je le sais, est loin de lui être facile, je serai heureux de poursuivre mon propos, qui est fort grave. Le député de Red-Deer (M. Thompson) ainsi que tous les membres de la Chambre conviendront, j'en suis sûr, que rien dans toute société libre ne pourrait être moins souhaitable que de voir le gouvernement ou l'un quelconque de ses membres tenter de diriger la radio, la télévision, la presse ou tout autre grand moyen de diffusion.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Pour ma part, tous les députés peuvent me croire, je n'en ai pas la moindre intention, et je suis persuadé qu'il en va de même pour mon très honorable ami le premier ministre et tous mes collègues. Néanmoins, on le sait, la Société Radio-Canada relève du Parlement, non pas du gouvernement mais du Parlement tout entier. L'exercice d'une telle autorité ne laisse pas de soulever un problème épineux.

Nul d'entre nous, n'est-ce pas, n'en est arrivé à une conclusion définitive sur la façon de s'y prendre. Cependant, la meilleure à mon avis, en ce qui a trait à la programmation, c'est de nommer les plus grandes compétences possibles au conseil d'administration et à la direction de la Société et de s'en remettre à eux, quitte à les rendre comptables de leurs actes.

Il ne me fait aucun doute que Radio-Canada va prendre bonne note des opinions exprimées par l'honorable représentant de Red-Deer et par tout autre député, même s'il est membre du gouvernement, car je ne crois pas que les membres du gouvernement doivent être privés du droit qu'ils ont, comme n'importe quel autre citoyen, d'exprimer leurs opinions sur les émissions. En revanche, je suis d'avis que Radio-Canada ne doit pas accorder plus d'attention aux vues des membres du gouvernement qu'à celles des autres citoyens.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous dire quand il a l'intention de convoquer le comité sessionnel sur la radiodiffusion pour y analyser le rapport de la société Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, c'est peut-être regrettable mais il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de comité permanent de la radiodiffusion à l'heure actuelle. J'espère que le comité de la procédure, que nous aimerions voir constitué

le plus tôt possible, étudiera la question. Je ne suis pas sûr qu'il soit possible d'établir un tel comité dès le début de la session, vu les autres questions qui retiennent notre attention, mais j'en discuterai avec mes collègues.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant que le secrétaire d'État a écouté l'émission de Max Ferguson, s'efforcera-t-il de l'écouter chaque matin, comme certains d'entre nous le faisons, afin de profiter de cet humour?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, si le député qui ne manque pas d'ingéniosité pour présenter des mesures à la Chambre, parrainait un bill tendant à faire prolonger les journées de deux heures, j'essaierais de suivre son conseil.

LE MINISTÈRE DES POSTES

ON DEMANDE D'AMÉLIORER L'APPARENCE DES TIMBRES-POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au sympathique ministre des Postes. Vu que les timbres-poste canadiens continuent à susciter des critiques et que le ministre s'intéresse depuis longtemps à l'art philatélique, pourrait-il dire à la Chambre s'il songe à améliorer l'apparence des timbres-poste émis par le Canada?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur, mais les émissions prévues pour 1963 ont été approuvées avant notre arrivée au pouvoir. Nous sommes en train d'étudier le programme pour 1964 qui, je l'espère, rehaussera la valeur artistique de nos timbres-poste.

LE PAIN

ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR L'AUGMENTATION DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre est-il au courant des majorations du prix du pain annoncées simultanément hier par les principales boulangeries de Montréal et attribuées en partie au coût accru du sucre; dans le cas de l'affirmative, son ministère étudiera-t-il la question?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai fort mal compris la question de l'honorable député, mais je pourrais peut-être la tenir pour préavis et lui répondre lundi.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Une voix: Votre écouteur ne fonctionne-t-il pas?

L'hon. M. Chevrier: Oui, il est en parfait état, mais vous êtes tellement bruyants de l'autre côté que je ne peux entendre.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

COMMISSION SUR LE BICULTURALISME—INVITATION AU YUKON ET AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question se rapportant à la lettre qu'il a envoyée aux gouvernements provinciaux et dont une copie figure en appendice au compte rendu du 20 mai. L'invitation qu'elle contenait s'adressait-elle aussi aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant que ladite lettre contenait une invitation, mais j'examinerai l'affaire pour m'assurer si la lettre a été adressée aux territoires en question.

M. Nielsen: Une question complémentaire. Si la lettre n'a pas été envoyée aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que les gouvernements de ces territoires seront invités à participer à ces entretiens?

Le très hon. M. Pearson: C'est avec plaisir que j'assure à l'honorable député que l'on donnera aux gouvernements de ces territoires toutes les chances de participer aux travaux dont il a parlé.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Vu que l'on a parlé des Territoires du Nord-Ouest, puis-je remercier Votre Honneur et le greffier de la Chambre, ce matin, d'avoir installé aujourd'hui dans la section conservatrice le représentant des Territoires du Nord-Ouest?

Des voix: Bravo!

LE COMMERCE

LE CUIVRE ET LE ZINC—LES ÉTATS-UNIS VOUDRAIENT QUE LE CANADA LIMITE SES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Les

États-Unis lui ont-ils fait des doléances pour qu'il limite nos exportations de cuivre et de zinc?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis préalable de son intervention. Les membres de la Chambre n'ignorent pas que les États-Unis eux-mêmes contingentent l'importation du zinc. J'ai cru bon de le rappeler, pour dissiper tout malentendu au sujet de ma réponse, qui est négative: aucune doléance ne nous a été faite pour que nous limitions nos exportations de cuivre et de zinc vers les États-Unis.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

LES ÉTATS-UNIS AURAIENT L'INTENTION DE PLACER MOINS DE COMMANDES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine je posais une question au ministre de la Production de défense et j'avais alors attiré son attention sur la rumeur voulant que le gouvernement des États-Unis ait l'intention de passer au Canada moins de commandes relatives à la défense. Puis-je lui demander aujourd'hui si les espoirs qu'il formulait il y a une semaine se sont réalisés et s'il a pu avoir des entretiens avec les hauts fonctionnaires des États-Unis au sujet de cette affaire importante? Aurait-il trouvé une solution satisfaisante au problème qu'il a exposé à la Chambre à ce moment-là?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je dois répondre à l'honorable député que j'ai encore pleinement confiance. Malheureusement, je n'aurai pas avant la semaine prochaine l'occasion de discuter explicitement des faits et problèmes en cause.

LES COALITIONS

LE POISSON—QUESTION AU SUJET DE L'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre voudrait peut-être la tenir pour préavis. Le ministre pourrait-il exposer à la Chambre l'état de la question au sujet de l'enquête entreprise par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce au sujet de la production, de la vente et de la distribution du poisson cru, qui est en suspens depuis un si grand nombre d'années par suite d'injonctions et d'autres procédures judiciaires?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crains que je dois également tenir cette question pour préavis et y répondre lundi.

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que la question que le député de Skeena a posée, il y a un moment, avait trait à la cause du poisson de la Colombie-Britannique. Si tel est le cas, j'ai la réponse sous la main.

Les procédures judiciaires ont été assez longues, mais elles sont maintenant terminées. On est à examiner les témoignages verbaux et la preuve écrite, en conformité du jugement rendu par la Cour suprême du Canada. La plupart des allégations figurent dans l'exposé de la preuve qui sera fourni aux parties en cause. Une fois que cela sera fait, la Commission entendra les arguments présentés sur la valeur de l'exposé de la preuve avant de présenter son rapport. Il s'écoulera donc un certain laps de temps avant que la Commission puisse établir ce rapport.

LE BÉTAIL

MENACE D'ÉPIZOOTIE DE CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée par l'honorable représentant d'Acadia (M. Horner) le 28 mai. Il avait alors demandé quelles mesures prenait le ministère de l'Agriculture pour enrayer une épizootie de charbon. Sa question s'inspirait d'un article paru dans le *Financial Post* du 25 mai courant au sujet des premières manifestations d'une épizootie dans les Territoires du Nord-Ouest.

En juillet 1962, on a relevé des signes d'une épizootie parmi les bisons de la région de la rivière de l'Esclave. Le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, a pris les mesures nécessaires pour enrayer la maladie et la circonscrire. Des vétérinaires du ministère de l'Agriculture furent envoyés sur les lieux pour mener une enquête et surveiller les méthodes suivies pour faire disparaître toutes les carcasses de bison. Le ministère de l'Agriculture a établi une zone de quarantaine; il était interdit d'y laisser entrer du bison ou d'en laisser sortir. La quarantaine restera en vigueur au moins pour la prochaine saison. Aucun nouveau cas n'a été repéré, mais on maintiendra quand même une surveillance étroite sur la région.

Le 4 mai 1963, on a découvert un cas de charbon dans une ferme de Richmond, vallée du Fraser, Colombie-Britannique. Le diagnostic de la maladie a été confirmé. Deux animaux en ont été victimes. On a mis en

vigueur les mesures ordinaires pour se débarrasser des carcasses, instauré les précautions voulues et imposé la quarantaine nécessaire; aucun nouveau cas n'a été signalé.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

QUESTION À PROPOS DE L'ANALYSE D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

Maintenant que nous avons reçu le rapport annuel des chemins de fer Nationaux, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de convoquer bientôt le comité sessionnel des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'appartient pas à un ministre de convoquer un comité de la Chambre, mais j'ai bien l'intention de soumettre le rapport annuel des chemins de fer au comité dès que ce dernier aura été constitué.

(Plus tard)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Transports donne plus de précisions. A-t-il l'intention de déférer le rapport annuel du National-Canadien au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques? Ou bien le gouvernement se propose-t-il de procéder comme d'habitude et d'instituer un comité sessionnel spécial? Si tel est le cas, j'aimerais demander au ministre s'il n'est pas exact que la motion visant à instituer le comité est inscrite au *Feuilleton* sur l'initiative du gouvernement.

L'hon. M. McIlraith: Nous pourrions peut-être mettre un peu d'ordre dans ces questions. La plus importante cherche à savoir si le gouvernement a l'intention de déférer le rapport annuel à un comité spécial ou au comité permanent. Si la Chambre y consent, j'aimerais que le leader de la Chambre nous donne une réponse.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je me suis entretenu avec certains honorables vis-à-vis de la possibilité de renvoyer toutes les questions ayant trait aux transports à un seul comité au lieu de deux, car nous aurons forcément un grand nombre de comités de toute façon. Nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur ce point jusqu'ici, mais j'espérais que nous pourrions conférer de nouveau demain. Je ne saurais dire, avant l'issue de ces pourparlers, ce que le gouvernement a l'intention de proposer, mais je puis assurer à la Chambre que nous chercherons à nous conformer aux désirs des honorables députés à ce sujet.

[L'hon. M. Hays.]

LES PÉNITENCIERS

DRUMHELLER (ALB.)—ON DEMANDE L'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTITUTION PÉNITENCIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui s'adresse au ministre des Travaux publics ou peut-être au ministre du Travail. Comme plusieurs centaines de mineurs de charbon sont sans travail dans la vallée de la Drumheller, notamment à Coulee-Est, à Macmine, à Midlandvale et à Newcastle, et qu'ils subsistent grâce à l'assistance sociale, le gouvernement consentirait-il à revenir sur sa décision et à procéder à l'érection du pénitencier à Drumheller, afin que ces chômeurs puissent trouver un autre emploi et gagner, avec dignité, la vie de leurs familles.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense que je puis répondre à cette question. D'après le programme mis au point par le gouvernement précédent, le pénitencier de Drumheller ne doit pas être construit avant 1966 ou 1967, si je ne m'abuse; de toute façon, les travaux de construction ne doivent pas être entrepris en 1963, et certainement pas en 1964. Mais, vu les faits que vient de nous signaler le député, mes fonctionnaires, mes collègues et moi-même nous ferons certes un plaisir d'étudier de nouveau la situation. Cependant, je ne voudrais pas que mon honorable ami ait l'impression que le gouvernement précédent avait décidé de faire entreprendre sous peu la construction de cet immeuble.

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, au sujet de la question que m'a posée l'honorable représentant de Bow-River, j'apprends maintenant que les projets de construction d'un pénitencier à Drumheller, élaborés par l'ancien gouvernement, ne prévoyaient pas que les travaux commenceraient avant 1964-1965.

M. Woolliams: Une question complémentaire qui fait suite à la réponse donnée. Le ministre est-il au courant des travaux relatifs à cette institution qui ont déjà été entrepris sous le gouvernement précédent? Sait-il que les tuyaux d'adduction de l'eau ont déjà été posés entre la ville de Drumheller et l'emplacement du pénitencier?

LA HOUILLE

CONTINUATION DE LA SUBVENTION AUX EXPORTATIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler une question complémentaire que j'adresse au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le gouvernement actuel va-t-il continuer à verser des subventions pour l'anthracite extrait à Canmore, afin que les mineurs de cette région de l'Alberta puissent continuer à jouir du plein emploi? Le ministre n'est pas sans savoir qu'on achemine cette houille au Japon, en vertu d'une entente commerciale conclue par le gouvernement précédent.

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami trouvera dans le budget des dépenses de cette année, qui a été déposé, un poste afférent au programme régulier de subventions pour une année à l'avance. Je dois signaler que je ne suis pas bien au courant du problème de Canmore, mais, cette réserve faite, je ne crois pas que la ligne de conduite soit modifiée: les subventions sont inclues dans les prévisions budgétaires.

LES PARCS NATIONAUX

HAUTES-TERRES DU CAP-BRETON—À PROPOS DE SALAIRES ET D'HEURES DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je poser une question à mon bon ami et concitoyen du Cap-Breton, le ministre du Travail? Mais auparavant, je tiens à lui souhaiter tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions et également le mandat le plus court possible. Le ministre a-t-il reçu une communication de M. Paul-Émile Maillet, secrétaire trésorier du conseil régional des employés au taux régnant de la Fédération du service civil au parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, demandant une augmentation de salaire et la semaine de 40 heures avec le même salaire net? S'il en est ainsi, quelle réponse a-t-il donnée?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je me rappelle avoir reçu une lettre de cette personne, et je suis certain qu'on lui a répondu. Mais je signalerai au député que sa question ne porte pas sur un domaine qui relève uniquement du ministère du Travail.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE VERSEMENT DE PAIEMENTS FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Dans ma circonscription, on fait beaucoup de construction dans le cadre du magnifique programme des travaux d'hiver de l'ancien gouvernement. Aux termes de ce programme, le gouvernement fédéral paie la moitié du coût de la main-d'œuvre. Dans les cas où il y a eu des retards par suite de problèmes de construction, est-il possible de prolonger au delà du 31 mai le délai pour le versement des paiements fédéraux?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Cette question m'a été signalée par d'autres qui s'intéressent à des problèmes analogues dans leurs municipalités et je crois que le décret du conseil fixe le délai au 31 mai. On n'a pas pour le moment l'intention de prolonger cette période.

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE DES DÉCISIONS AU SUJET DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS, DES PENSIONS, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme le gouvernement nous a plus d'une fois donné l'assurance que l'on étudiait sérieusement les questions relatives aux fonctionnaires, comme les augmentations et les rajustements de traitement et le droit aux négociations collectives, sommes-nous en droit d'espérer que le gouvernement prendra des décisions sur ces questions avant l'expiration des soixante premiers jours de son règne?

Une voix: Il reste encore vingt et un jours.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme un député vient de le dire, il reste encore vingt et un jours. Nous étudions actuellement tous ces problèmes et je donnerai une réponse sur le sujet dès que je le pourrai, mais je ne puis toutefois en préciser la date.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il s'informer pourquoi des augmentations n'ont pas encore été accordées aux fonctionnaires qui n'avaient pas été augmentés le 10 décembre dernier?

L'hon. M. Gordon: Les parties intéressées étudient actuellement cette question.

AU SUJET DES RESTRICTIONS SUR L'EMBAUCHAGE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'hésite à poser ma question maintenant que je sais que la journée de vingt-quatre heures suffit à peine au secrétaire d'État. Hier, je lui ai posé une question au

sujet des postes au sein de la fonction publique et de la fin du programme d'austérité qui a été annoncée par un de ses collègues, et il a déclaré qu'il préparerait une réponse. Je me demande s'il a eu le temps de le faire.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il est vrai que j'ai demandé un peu de temps hier. J'ai exprimé le même vœu aujourd'hui mais le ministre des Finances, de qui relève vraiment la question, est prêt à y répondre dès maintenant.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier les restrictions sur l'embauchage au sein de la fonction publique. Toutefois, ce n'est qu'une des nombreuses questions dont le gouvernement doit tenir compte lors de la préparation du budget. Je tiens à assurer au député que je n'en suis pas rendu à travailler vingt-quatre heures, ni même dix-huit heures par jour, mais je ferai de mon mieux pour hâter l'étude de ce problème.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AU SUJET DES NOMINATIONS À LA COMMISSION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Affaires des anciens combattants si des nominations permanentes ou *ad hoc* ont été faites à la Commission canadienne des pensions depuis le 21 avril dernier?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, certaines nominations sont pendantes, mais peut-être devrais-je répondre à cette question lundi.

DÉCLARATION AU SUJET DES DROITS À LA PENSION DU SERGENT LEJA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Kootenay-Ouest m'a posé la question suivante:

La loi sur les pensions donne-t-elle droit à une pension à l'héroïque sergent Leja, grièvement blessé par l'éclatement récent d'une bombe à Montréal?

Monsieur l'Orateur, bien entendu, ma réponse à cette question est affirmative. Puis-je ajouter qu'il est maintenant soigné par des médecins du ministère de la Défense nationale. Plus tard, lorsqu'il aura été licencié de l'armée canadienne, il aura droit, à titre d'ancien combattant de la seconde guerre mondiale, à toutes les allocations et indemnités accordées aux termes de la charte des anciens combattants. Il sera alors possible de déterminer la gravité de ses blessures permanentes et la Commission canadienne des pensions examinera alors son dossier médical et décidera quel sera le montant de la pension à lui verser.

(Texte)

AIR-CANADA

INSCRIPTION EN FRANÇAIS SUR TOUS LES AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Est-il en mesure de nous déclarer, en ce moment, si les mots «Air-Canada» seront inscrits bientôt sur les avions de cette société de la Couronne, afin de montrer partout que le Canada est un pays bilingue?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député m'a posé une question à ce sujet l'autre jour et je crains que ce qui a été versé au compte rendu ne diffère quelque peu de ce que j'ai entendu au dispositif d'interprétation. J'obtiendrai la réponse à cette question et je la verserai au compte rendu.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DE CHASSE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle se rapporte à un certain nombre de ministères et s'inspire d'une décision qu'a rendue hier le juge en chef de l'Ontario, M. McRuer, selon laquelle les anciens droits de chasse des Indiens du Canada, que George III avait garantis par sa proclamation de 1763, sont maintenus. Puis-je demander au premier ministre si l'on prendra les mesures nécessaires pour faire part de cette décision aux ministères du gouvernement fédéral et peut-être aussi aux gouvernements provinciaux, afin de prévenir les infractions du genre de celles qui ont été commises ces dernières années?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de me rendre à cette demande et de faire tout en mon pouvoir pour assurer le respect des engagements contractés par le roi George III.

M. Howard: Une question complémentaire. Le premier ministre fera-t-il preuve de la même célérité à l'égard de la mise à exécution des engagements qu'il a pris lui-même?

LES PENSIONS

QUESTION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE PENSIONS À PARTICIPATION TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Lui ayant fait le plaisir de patienter un instant, comme on m'avait prié de le faire, me serait-il maintenant permis de lui demander si le projet de loi du gouvernement relatif aux pensions à participation transférables sera inscrit à notre *Feuilleton* au cours des 60 premiers jours du gouvernement?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'honorable et charmant représentant me ferait-il le plaisir de patienter encore un peu plus longtemps?

LES SUBSIDES

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

L'hon. M. Gordon propose:

Il est résolu: Qu'une somme n'excédant pas $1,430,259,968.45, soit l'ensemble

a) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $1,282,100,522.00;

b) de cinq autres douzièmes du poste L20 des Prêts, Placements et Avances, $416,666.67;

c) de quatre autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 45 des Pêcheries, poste 10 du Nord canadien et des Ressources nationales, poste 190 des Travaux publics, $737,333.34;

d) de trois autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 5 de l'Énergie atomique, poste 45 des Mines et Relevés techniques, poste 5 du Nord canadien et des Ressources nationales, $307,025.00;

e) de deux autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 100 de l'Agriculture, poste 78 des Affaires extérieures, poste 80 des Mines et des Relevés techniques, postes 20, 135 et 195 des Travaux publics, $2,376,416.67;

f) d'un autre douzième des montants suivants dudit budget: postes 60 et 65 des Affaires extérieures, postes 30 et 85 des Pêcheries, postes 15, 25 et 35 des Forêts, postes 40 et 45 du Service législatif, postes 30, 35, 40, 50, 70, 100, 105, 125 et 130 des Mines et des Relevés techniques, poste 1 du Conseil national de Recherches, poste 25 du Revenu national, postes 125 et 185 des Travaux publics, postes 15, 20 et 28 du Commerce, poste 222 des Transports, $11,626,316.77;

g) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $110,163,277.67;

h) de sept autres douzièmes des montants suivants: poste *96a* des Affaires extérieures, poste *L63a* des Prêts, Placements et Avances, $15,665,416.67;

i) de cinq autres douzièmes des montants suivants: poste 110a du Nord canadien et des Ressources nationales, poste *L13a* des Prêts, Placements et Avances, $5,841,005.42;

j) d'un autre douzième des montants suivants: poste 30a des Pêcheries, postes 20a et 135a des Travaux publics, poste 222a des Transports, $1,025,958.34;

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.

Toutefois, les montants dont le paiement et l'affectation sont par les présentes autorisés à l'égard de ces articles sont censés comprendre, sans s'y ajouter, les montants autorisés pour ces articles par les mandats spéciaux que le Gouverneur général a émis selon les décrets du gouverneur en conseil du 1er avril 1963 (C.P. 1963-546) et du 2 mai 1963 (C.P. 1963-702).

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Chaque parti politique en cette Chambre a reçu une copie de ce que vous venez de lire. Nous ne l'avons reçue qu'en anglais et non pas dans les deux langues, comme il devrait se faire normalement.

De plus, je remarque qu'à plusieurs reprises, déjà, depuis le début de la session, celui qui occupe le siège de l'Orateur ou le siège du président des comités commence par lire une déclaration en anglais et dès que vient le temps de la lire en français, on demande: «Dispense»? Et quand vient le temps de relire sa déclaration en français, on en exempte l'Orateur ou le président.

Eh bien, monsieur le président, je soumets que si on continue comme cela, avant longtemps, on ne fera que la lecture en anglais, et il ne sera plus question de la langue française lorsque l'Orateur ou le président aura quelque chose à lire en cette Chambre. Je soulève en conséquence la question de privilège à ce propos.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si vous voulez me permettre quelques mots au sujet de la question de privilège que vient de poser l'honorable député de Lapointe.

Je crois que le fait de lire cette déclaration en anglais comme l'a fait tantôt le vice-président de la Chambre, et le fait de la relire en français prendrait un peu trop de temps.

Pour que les droits du français soient respectés, je suggère que, alternativement, dans des circonstances semblables, tantôt on lise la déclaration en français et tantôt en anglais, et vice-versa, afin qu'il ne puisse pas être dit que l'une des deux langues a la préférence sur l'autre.

Je crois que, même dans d'autres circonstances, il sera possible d'agir ainsi sans que les droits de l'une ou l'autre langue ne soient lésés. Il me semble que c'est une suggestion qui devrait recevoir l'approbation de la Chambre.

M. Grégoire: Monsieur le président, encore sur la question de privilège que j'ai posée, je crois que la suggestion de l'honorable ministre de la Justice est très bonne, de même que la suggestion implicite faite par le gouvernement fédéral, lors de la lecture du discours du trône, alors qu'un paragraphe était lu en anglais et un autre en français, et ainsi de suite.

Je crois que cette suggestion-là peut être acceptée par les membres de la Chambre. Cependant, lorsqu'on nous envoie des copies du ministère des Finances, on devrait nous les envoyer dans les deux langues.

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, tout d'abord je m'excuse auprès du député de Lapointe s'il n'a pas reçu des exemplaires de la résolution dans les deux langues. Je verrai à ce que cela soit fait à l'avenir.

Le montant des sommes requises dans la présente résolution vise à combler les montants autorisés par mandats du Gouverneur général pour les mois d'avril et de mai et les sommes requises pour faire face aux dépenses prévues pour juin et juillet. D'une façon générale, le gouvernement demande à peu près quatre douzièmes des dépenses estimatives de l'année. Dans certains cas, l'autorisation vise moins de quatre douzièmes; dans d'autres, un peu plus. Cela dépend de l'époque de l'année où les dépenses projetées sont normalement effectuées.

Le projet de loi qui sera présenté revêtira essentiellement la même forme que les autres lois de finances provisoires qui ont été présentées à la Chambre par le passé. Il y aura quelques changements que je signalerai naturellement à la Chambre lorsqu'elle étudiera les modalités de la mesure. Pour la plupart, ces changements s'imposent du fait que les dépenses d'avril et de mai ont été autorisées par mandats du Gouverneur général.

Bien entendu, monsieur le président, je tiens à assurer aux députés que l'adoption de la loi de finance provisoire n'affectera en rien les droits et privilèges des députés de discuter ou de critiquer n'importe quel poste de prévisions budgétaires lorsque le comité des subsides en sera saisi. J'aimerais ajouter que le gouvernement a l'intention de présenter ses motions de subsides le plus tôt possible, afin qu'on puisse avoir la discussion la plus complète des prévisions ministérielles.

J'aimerais mentionner également, monsieur le président, que la mesure comportera l'autorisation d'emprunter une somme additionnelle de 1,500 millions de dollars si le besoin s'en fait sentir, pour les travaux publics et l'administration. Je me ferai un plaisir de répondre de mon mieux aux questions que pourront poser les députés au sujet de la présente résolution ou, plus tard, lorsque nous serons saisis du bill.

Tout ce que je désire ajouter, c'est que la demande de crédits provisoires, au stade où nous en sommes de la session, est tout à fait normale. J'avais pensé demander seulement les crédits provisoires d'un mois, plus les deux mois autorisés par mandats du Gouverneur général. Mais cela signifierait que je devrais en juin redemander à la Chambre les crédits d'un autre mois. Il m'a semblé que ce serait une façon inefficace d'agir et que ce serait abuser de façon absolument indue de l'indulgence des députés. Je devrais peut-être déclarer sans ambages que s'il est possible—comme certains députés l'espèrent—pour la Chambre de s'ajourner pendant quelques semaines cet été avant que tous les crédits aient été adoptés, il me faudra présenter une autre loi de finance provisoire en juillet. Il y a beaucoup de pain sur la planche d'ici là et nous traiterons de cette question le moment venu.

Je le répète, monsieur le président, je répondrai de mon mieux aux questions que les députés désireront me poser au sujet de la résolution.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, voici la première occasion qui m'est offerte de féliciter officiellement le ministre des Finances de sa nomination au poste important qu'il occupe maintenant en sa qualité de ministre responsable de l'administration financière du pays. J'ai été fort aise de lui entendre dire ce matin que ce n'était pas lui qui était au supplice. C'est exact mais il le sera avant d'avoir fini de financer tous les programmes dont ses collègues ont saisi la Chambre des communes dans le discours du trône. Quoi qu'il en soit, je tiens à le féliciter de sa nomination et à lui offrir mes meilleurs vœux de succès dans la tâche très ardue dont il doit s'acquitter.

Il a de la chance d'avoir un ministère qui compte un excellent personnel, comme j'ai pu le constater moi-même. J'ai été peiné de lire dans le journal l'autre jour que l'un des hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada, le sous-ministre, abandonnera les lourdes responsabilités qu'il assumait depuis nombre d'années. Je ne saurais dire si le poste qu'il occupera désormais est moins onéreux mais je crois qu'il sera difficile, étant donné qu'il agira à titre de conseiller du premier ministre en ce qui concerne les subventions aux universités.

En tout cas, je sais que le ministre manquera les services du sous-ministre actuel. Mais il n'a qu'à se féliciter qu'un fonctionnaire très compétent, actuellement secrétaire

du cabinet, devienne le nouveau sous-ministre. Je suppose que les autres fonctionnaires du ministère des Finances accueilleront chaleureusement cet étranger qui vient occuper le poste de sous-ministre.

Comme le ministre l'a déclaré l'autre jour, ces prévisions budgétaires ont été établies par l'ex-ministre des Finances, approuvées par le Conseil du Trésor et déposées sans avoir été modifiées. J'ai été intrigué l'autre soir d'entendre un commentateur à la télévision—un de ces brillants garçons qui ont réponse à tout—parler de ces prévisions. Au sujet des prévisions budgétaires, il signala que Radio-Canada avait obtenu un montant supplémentaire de 5 millions comparativement à celui qui lui avait été versé l'année précédente. Il était donc manifeste, d'après lui, que ces prévisions avaient été établies par le gouvernement actuel et non pas par les tories qui n'auraient jamais accordé de fonds supplémentaires à Radio-Canada. Cela démontre bien combien on doit faire peu de cas des déclarations de ce genre faites par des commentateurs et parfois même par des hommes politiques. Ces prévisions budgétaires, on le sait, sont calculées sur celles fort réduites que nous avions revisées l'été dernier. Elles avaient été énormément abaissées à la suite de la crise du change l'année dernière et le budget revisé que nous avions préparé reduisait, je crois, les prévisions initiales de plus de 200 millions de dollars. Le budget des dépenses déposé hier, qui est celui que nous avions préparé, accuse une augmentation de 85 millions seulement par rapport au budget réduit que nous avions déposé en juillet ou août. Lorsque l'on examine ces prévisions budgétaires et que l'on constate que les augmentations statutaires, sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social par exemple, s'élèvent à environ 100 millions de dollars, on comprend alors pourquoi je voulais exprimer mes remerciements, que je réitère maintenant, à mes collègues d'alors et aux hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor pour la manière dont ils ont collaboré à effectuer une réduction de ces prévisions. D'aucuns, je le sais, estimaient qu'il était impossible d'abaisser le budget au point où nous l'avions réduit, mais je ne crois pas que nous ayons en aucune manière nui à l'efficacité de la fonction publique en effectuant la réduction énorme dont nous sommes saisis en ce moment. Bien entendu, un budget supplémentaire de dépenses est déjà prêt et il y en aura sans doute d'autres que nous examinerons de temps à autre.

Nous avions agi de la sorte, monsieur le président, pour tâcher, comme nous l'avions dit dans le discours du trône, d'équilibrer le budget. On se souviendra probablement que le présent gouvernement, lors de déclarations antérieures aux élections, a dit que lui aussi s'efforcerait d'équilibrer le budget. Je n'en trouve pas mention dans le discours du trône, et j'imagine que c'est une décision qui ne sera pas prise au cours des fameux 60 jours. En fait, si le programme exposé dans le discours du trône est mis en œuvre—et je suppose que l'on va faire des efforts en ce sens—le budget sera loin d'être équilibré, à moins que le ministre des Finances n'adopte une politique d'augmentation considérable des impôts.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'économie du pays. Je sais que le ministre anticipe probablement une augmentation des recettes fiscales, bien qu'il n'y aura peut-être pas de majoration des taux, vu l'expansion que prend l'économie. Évidemment, la principale raison pour laquelle l'économie est en pleine croissance, c'est que le dollar, depuis un an, est évalué de façon réaliste. La dévaluation au taux actuel a rendu un immense service à l'économie du pays.

J'en dirai davantage là-dessus dans un moment. Le Fonds des changes est actuellement plus solide que jamais. Les dollars y affluent et notre position à cet égard est des plus confortables. Mais, comme le font ressortir le discours du trône et certainement les programmes de l'entreprise privée à travers le pays, si l'État central n'aura pas à faire de gros emprunts sur le marché américain au cours de la prochaine année, il n'en sera pas de même des Canadiens en général et probablement des pouvoirs provinciaux et municipaux, ce qui augmentera encore l'affluence d'argent dans notre pays.

A cet égard, il se passe des choses très intéressantes. Le taux américain monte tandis que le nôtre baisse et, à l'heure actuelle, il y a un écart très net, sinon très large, entre le taux en vigueur aux États-Unis et le taux en vigueur au Canada. Si cette tendance devait se poursuivre, il deviendrait peut-être très difficile d'attirer de nouveaux capitaux au Canada parce que l'encouragement que le taux représentait jusqu'ici ne sera peut-être pas aussi fort que par le passé.

Il appartient donc au gouvernement de surveiller très étroitement ses dépenses et de chercher à équilibrer son budget. Je sais que c'est impossible à réaliser en un jour. Je sais que cela ne peut se faire en un an ou deux, mais nous devrons attirer des capitaux au Canada et maintenir notre dollar ferme et stable à son taux actuel. Ce ne sera pas facile si nous continuons à accuser des déficits importants. Au lieu d'avoir des déficits réduits, comme c'était notre intention, il se peut fort bien que nous en ayons de plus considérables et pourtant, comme tout le monde le sait, et

personne mieux que le ministre, il est absolument essentiel de maintenir le taux actuel du change et de maintenir aussi un solide équilibre des échanges commerciaux.

Je crois que certains problèmes se poseront peut-être au ministre à cet égard. Je le répète, des emprunts extravagants et excessifs pourraient rendre la tâche du ministre très difficile, étant donné la situation intéressante qui règne aujourd'hui en ce qui a trait au taux, tant au Canada qu'aux États-Unis. A mon avis, il est nécessaire de réduire l'écart entre les deux. Je suis porté à croire que de fortes pressions s'exercent aussi sur d'autres devises comme on le constate en prenant connaissance des chiffres publiés, et si cet écart n'est pas réduit, il pourrait devenir très difficile d'obtenir la collaboration de notre voisin du Sud parce que les Américains ont eux aussi leurs problèmes dans ce domaine.

Le ministre a dit, l'autre jour, qu'à son avis il y a deux moyens de contenir les dépenses. L'un de ces moyens serait d'examiner chaque dépense séparément mais, a-t-il ajouté, ce n'est peut-être pas la meilleure façon. L'autre moyen serait de reviser l'ensemble des programmes du gouvernement et leur corrélation. Je conviens avec lui qu'il est très difficile de faire plus, pour examiner chaque dépense et chaque ministère séparément, que ce qu'il a fait en nous présentant les prévisions budgétaires dont nous sommes maintenant saisis.

Je le répète, nous avons examiné les ministères très minutieusement. J'ai pu compter sur la collaboration de tous mes collègues du cabinet, du Conseil du Trésor et du premier ministre du temps, et je ne crois pas que ce serait possible de faire plus. J'ai lu dans un éditorial de ce matin qu'un effort timide avait été fait pour réduire les dépenses. J'aimerais que l'auteur de cet éditorial soit chargé de s'occuper de ces crédits, car les augmentations statutaires dans un seul ministère sont supérieures à l'accroissement global des crédits cette année. Voilà qui donne une idée du problème.

Comme le dit le ministre, la façon de procéder la meilleure et la plus facile, c'est sans doute d'examiner chaque ministère par rapport aux autres dans l'ensemble du gouvernement. Je lui signale que la commission Glassco a étudié ce problème très à fond. La Commission a présenté bon nombre de rapports, qui sans doute donnent au gouvernement actuel un tableau d'ensemble quant aux relations interdépartementales et propose des formules visant à l'économie. Mais quand nous étions assis là où se trouvent aujourd'hui nos honorables vis-à-vis, sur les banquettes ministérielles, le gouvernement aurait rejeté sans doute certaines parties du rapport Glassco. Je suis persuadé d'ailleurs que le gouvernement actuel ne l'acceptera pas en entier. Néanmoins j'estime que, par les principes généraux qu'il dégage, par le plan d'ensemble, et les grandes lignes des rapports entre les ministères, ce document constitue un programme détaillé dont pourraient bénéficier le ministre et ses collègues.

Le ministre affirme que le Conseil du Trésor procède actuellement à une étude, et je sais que les fonctionnaires de cet organisme vont se pencher sur les problèmes en cause; mais je doute que cette analyse isolée donne des résultats fructueux, bien qu'elle puisse souligner et mettre en pratique les recommandations du rapport Glassco. Le ministre en a parlé l'autre jour; c'était la première fois qu'il en était question depuis l'ouverture du Parlement. J'ai été heureux d'entendre le ministre et j'aimerais qu'il veuille bien accorder au problème toute son attention.

Dans l'exposé très bref et pour ainsi dire officiel qu'il a fait ce matin, c'est-à-dire la déclaration conventionnelle qu'on prononce en ces occasions, le ministre n'a pas mentionné les crédits présentés pour l'année 1962-1963, qui sont maintenant expirés. Nous avons entendu dire, de temps à autre, qu'aucun de ces crédits n'avait été adopté. Monsieur le président, je me rends compte de ce que nous sommes maintenant sous le régime des subsides provisoires. Je n'ai pas l'intention de m'étendre beaucoup sur la question en ce moment, mais je dirais simplement à mes amis vis-à-vis un mot pour les avertir que si j'entends encore trop parler de la lenteur avec laquelle l'ancien gouvernement a traité les crédits, ou prétendre qu'il ne les a pas présentés du tout, ou encore mentionner le manque d'initiative à la Chambre des communes, nous pourrions peut-être reprendre le rôle que l'opposition d'alors a joué lorsqu'on a discuté les subsides provisoires que nous avions présentés, et il pourrait aussi s'ensuivre fort peu de progrès.

Nous nous souviendrons tous de ce qui s'est passé l'année dernière, lors de la présentation des crédits provisoires. Je ne m'attarderai pas sur ce point, mais je tiens à dire au ministre qu'il faudrait prendre des dispositions pour valider les crédits qui ont déjà été déposés et dépensés, en partie sur ordre du Gouverneur général, et dans une plus large mesure encore, en utilisant les crédits provisoires. Je sais que la même chose s'est déjà produite à la Chambre, et le ministre des Finances nous soumettra une motion, exposant ce que l'on a dépensé, puis nous présentera un projet de résolution nous demandant d'entériner ces dépenses. En ce qui nous concerne, nous attendrons qu'on prenne, aussi vite que

possible, des dispositions à cette fin, soit une forme quelconque de résolution ou de mesure législative, qui validerait les dépenses faites selon les crédits dont la Chambre a été saisie par mon prédécesseur, l'ancien député d'Eglinton. C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de ces anciens crédits.

Monsieur le président, nous avons beaucoup entendu parler de l'expansion de notre économie et aussi des bienfaits qui découlent du dollar réévalué en s'inspirant des besoins pratiques. Il me semble que tout le monde se rend compte que notre économie est en expansion rapide. Les données pertinentes en ont déjà été consignées au compte rendu. Je ne reviendrai pas en détail sur ces données en ce moment, mais ce résultat est dû, en grande partie, à la réévaluation du dollar d'il y a à peu près un an.

Le ministre dit qu'il a été l'un des premiers à préconiser cette nouvelle évaluation. Je crois qu'il l'a mentionné dans le livre qu'il a écrit autrefois, mais il a été étrangement silencieux à ce sujet quand tous ses associés et collègues prédisaient, l'année dernière, que le Canada allait droit à la faillite à la suite de notre initiative. On a pu constater presque une vague d'hystérie chez ces messieurs vis-à-vis qui étaient alors dans l'opposition, et si le ministre des Finances n'a pas joint sa voix à ce chœur, comme je l'ai déjà dit, il a été, du moins, singulièrement silencieux, quand les autres parlaient haut.

Il est très consolant maintenant de l'entendre déclarer que chaque député a la responsabilité d'appuyer la dévaluation du dollar. Je suis bien d'accord avec lui. C'est une chose essentielle et je lui assure qu'il aura l'appui des membres de l'opposition officielle pour maintenir la valeur du dollar au niveau ou elle se trouve aujourd'hui, mais je tiens à rappeler à la Chambre que mon très honorable ami l'ancien premier ministre a presque été défait en juin dernier par suite d'attaques malicieuses, fausses et hystériques relativement au dollar dévalué. C'est vraiment un exemple du lavage de cerveau que Staline a inventé en Russie, et cet exemple sera cité par les historiens comme le cas le plus insigne que le monde ait connu.

Monsieur le président, on nous parle beaucoup de relancer l'économie. Nos honorables vis-à-vis disent que l'économie était stagnante, mais mon honorable ami le ministre des Finances aime citer l'*Economist* de Londres; je lui conseillerai donc de lire le dernier numéro de cette bible qu'il cite si souvent. On y trouve un article disant que le gouvernement actuel n'a pas à s'inquiéter de relancer l'économie car elle marchait d'un pas accéléré lorsqu'il a pris le pouvoir.

On nous a également beaucoup parlé des relations du gouvernement actuel avec l'étranger. De fait, j'ai entendu un commentateur dire l'autre soir que nos rapports avec le gouvernement des États-Unis avaient été les pires depuis les incursions des «Fenians». Je lui ai demandé quand ces incursions avaient eu lieu et il n'a pas su me répondre. Je lui ai demandé ensuite d'épeler le mot «Fenian» et il en a été incapable, il croyait qu'il s'agissait des ressortissants de quelque pays du Pacifique. Voilà un autre exemple de valeur de certains commentateurs de la télévision.

De toute façon, comme le très honorable premier ministre l'a déclaré dans un discours qu'il a prononcé il y a quelques temps, il y a belle lurette que les relations entre notre pays et les États-Unis ont cessé d'être faciles et automatiques. Je suis sûr que c'est vrai. Il est impossible d'avoir de telles relations avec un pays aujourd'hui, surtout quand les relations commerciales sont aussi confuses et entremêlées. J'espère tout simplement que le gouvernement actuel pourra maintenir les mêmes relations amicales à l'avenir, pour ce qui est du zinc, du plomb, du contreplaqué, du gaz et des millions de dollars d'exportation que nous déversons aux États-Unis. Nous avons une économie qui dépend énormément de celle de nos voisins et nous devons en conséquence garder de bons rapports avec eux. Nous avons réussi à le faire et nous avons réussi à permettre à notre économie de progresser au rythme le plus accéléré depuis la deuxième guerre mondiale. J'espère seulement que le ministre actuel et le gouvernement actuel seront capables de réussir au cours des prochaines années aussi bien que nous au cours des quelques dernières.

Je le répète, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps, mais j'aimerais rappeler que le député de Burnaby-Coquitlam a félicité la motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et vanté son charme et sa grâce. Parfois, vous savez, quand mes yeux errent sur le tableau qui s'offre à ma vue, je suis assez déçu et ennuyé, mais, monsieur le président, je lève les yeux jusqu'au dernier rang et je vois là la grâce même. Cela me rappelle la citation suivante: «Je lève les yeux vers la colline d'où vient le salut.»

Le très hon. M. Pearson: Je puis faire cela moi aussi.

L'hon. M. Nowlan: Mais malgré la grâce le charme et l'efficacité avec lesquels on a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, je crois y avoir décelé la recommandation d'une ingérence de plus en plus marquée dans l'économie.

C'est une attitude que notre groupe surveillera de très près. Ce matin, j'ai entendu un

commentateur de la radio—en fait, c'était le rédacteur du *Citizen* d'Ottawa—parler de mesures législatives que le gouvernement songe à présenter cette semaine. Il a dit—évidemment, je ne fais que traduire sa pensée—qu'on se soucierait bien peu de la libre entreprise classique. C'est ce qu'il a dit. Le commentateur en question semble très souvent parler avec une certaine autorité au nom du présent gouvernement. J'espère que dans le cas présent, il n'a pas raison. Il est certain, qui ne le sait, que notre pays n'a jamais connu une économie entièrement libre. Même en 1867 et par la suite, lors de la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, cette entreprise ne pouvait se réaliser sans l'aide du gouvernement. Nous étions des colonies qui cherchaient à percer. Nous nous sommes groupés et le Canada a grandi.

Je crois que nous avons ici un magnifique agencement d'entreprises d'État et d'entreprises privées. Nous sommes peut-être le seul pays du monde à avoir un grand réseau de chemin de fer transcontinental étatisé et, en même temps, comme concurrent de ce chemin de fer, un autre grand réseau transcontinental qui est de propriété privée. Nous avons un grand réseau d'État de radio et de télévision qui couvre tout le pays.

Nous avons également un groupe, et maintenant un réseau de stations appartenant à des intérêts privés. Nous avons fusionné d'une façon exceptionnelle les avantages des entreprises d'État et des entreprises particulières. Mais, essentiellement et fondamentalement, notre économie a toujours été fondée sur l'entreprise privée et continue de l'être. Je veux qu'elle reste ainsi et je ne doute pas que la plupart des Canadiens abondent dans mon sens. Ce n'est pas le moment maintenant de discuter des mesures qui seront présentées d'ici quelques jours, mais il s'agit là simplement d'un aspect de la question.

Nous allons avoir l'œil fixé sur les projets de loi, car nous ne voulons pas de contrôle de la sorte, qu'il s'agisse de l'Office national de développement économique, que nous avons nous-mêmes proposé et dont le projet de loi était soumis à l'étude en comité lors de la dissolution de la Chambre, ou de toute autre mesure. L'Office national de développement économique n'était pas appelé à nous doter d'une économie dirigée. Il en aurait plutôt orienté la planification. Notre régime de libre entreprise doit être sauvegardé dans notre pays. Il doit être soumis aux garanties que nous avons maintenant et à la modification des deux régimes qui ont dominé toute notre histoire et font partie intégrante des traditions canadiennes et du patrimoine national dont nous sommes si fiers.

C'est tout ce que j'ai l'intention de dire en ce moment, monsieur le président. Je sais que des questions et des discussions vont surgir plus tard dans la journée. Nous nous occuperons de chacune en particulier au moment voulu.

[L'hon. M. Nowlan.]

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais profiter de mes premiers mots pour féliciter le ministre des Finances (M. Gordon), de sa nomination à ce si haut poste dans le gouvernement canadien.

Je viens d'entendre, comme bien d'autres parmi nous, une description un peu rapide de ce qui s'est produit au cours des dernières années sous l'ancien régime. Peut-être est-ce l'idée qui règne à la Chambre que l'économie, l'an dernier et il y a deux ans, était très bonne, qu'on avait réussi à renflouer les finances publiques et à sortir le pays du marasme.

Mais lorsqu'on étudie la situation, comme elle existe actuellement, non pas dans cette enceinte mais dans les différents coins du pays, dans les différentes circonscriptions que nous représentons ici, dans les maisons d'affaires, les familles, les foyers, à ce moment-là on se dit que l'économie n'était pas en si bon état de santé.

Au fait, je crois que certaines personnes qui s'occupent de finance, souffrent d'une espèce de maladie, c'est de s'imaginer, parce qu'elles ont des chiffres en main, que tout va bien, alors que tout ne va pas si bien, en réalité.

Monsieur le président, si l'on étudie le budget des dépenses qu'on nous présente à l'heure actuelle, on ne peut s'empêcher de constater une chose, c'est qu'aux points de vue financier, économique et budgétaire, le pays affiche actuellement un recul, alors qu'il devrait connaître une expansion. Au fait, en regard des crédits qui nous sont soumis, nous constatons que nous sommes nettement en régression, en recul, et je m'explique.

Monsieur le président, si l'on additionne le budget des dépenses et les crédits supplémentaires, on constate que le total des dépenses budgétaires prévues pour l'exercice financier 1963-1964 est de l'ordre de 6 milliards 314 millions, alors que pour l'année précédente il était de 6 milliards 229 millions, soit une augmentation de 85 millions de dollars.

Les dépenses à voter sont donc supérieures de 85 millions, mais par contre, lorsqu'on regarde un seul crédit de ceux qui sont soumis actuellement, on constate une augmentation d'un peu plus de 92 millions de dollars pour l'année financière 1963-1964 par rapport à celle de 1962-1963. Or cette augmentation de 92 millions de dollars a trait aux intérêts à payer sur la dette publique, ce qui veut

dire que si l'on paie 92 millions de dollars d'intérêt de plus et qu'on nous demande d'approuver des dépenses supplémentaires de l'ordre de 85 millions de dollars, en définitive, on va affecter sept millions de dollars de moins à l'administration du pays, au cours de l'année qui vient.

Ceci constitue donc, à mon sens, un recul dans ce que le gouvernement a l'intention de faire au cours de la prochaine année par rapport à l'année passée.

Si l'on examine l'ensemble des dépenses que le gouvernement veut effectuer, on constate que si l'on augmente les intérêts payés pour l'année en cours, soit un peu plus de 92 millions de dollars, nous devrons payer, cette année, 881 millions de dollars, alors que l'an dernier, l'intérêt de la dette s'élevait à 788 millions.

Voilà où nous a conduits le régime que nous avons présentement, c'est-à-dire que nous endettons notre pays d'année en année et que, d'année en année, nous sommes également obligés d'augmenter le montant que nous allons puiser dans les poches des contribuables pour payer les intérêts sur notre dette.

Monsieur le président, l'autre jour, j'entendais l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hays) déclarer: Nous avons supprimé la subvention de 25c. les cent livres de poudre de lait pour économiser six millions de dollars aux contribuables canadiens.

Mais aujourd'hui, monsieur le président, on voit qu'on augmente de 92 millions le fardeau du contribuable, dans le seul but de payer les intérêts sur la dette et non pas pour lui donner quelque chose. Cela n'ajoutera rien au progrès ni à la richesse du pays, mais au contraire le pays et les contribuables n'en deviendront que plus pauvres.

Voilà, je crois, ce qui constitue le fait le plus remarquable du présent budget, une augmentation totale des dépenses mais, dû à l'augmentation de l'intérêt sur la dette nationale de l'ordre de 92 millions, le montant total du budget affecté aux affaires du pays est diminué de sept millions. C'est pourquoi je dis que nous sommes à l'heure actuelle dans une période de recul.

Monsieur le président, je vois un peu d'où tout cela vient. D'abord, je remarque que dans l'ensemble, comparativement à l'an dernier, les dépenses restent sensiblement les mêmes dans tous les ministères, sauf que nous remarquons certaines augmentations.

Nous notons que le gouvernement devient de plus en plus un gouvernement de bureaucrates, où il y aura une grande quantité de paperasses, téléphones et télégrammes. Je remarque que la plus importante augmentation a trait aux appels téléphoniques et télégrammes; on dépensera 45 millions au lieu de 36 millions, à ce chapitre.

Par contre, la plus importante diminution que je remarque dans toutes ces prévisions se trouve dans le domaine de la construction ou l'acquisition de bâtiments et ouvrages, y compris les terrains, postes où l'on puise les sommes requises pour la construction, peut-être, de bâtiments, bureau de poste et autres. Au fait, je remarque que l'an dernier, on y a affecté 325 millions, alors qu'à l'heure actuelle on projette de ne dépenser que 269 millions, pour l'année qui s'en vient, ce qui veut dire une diminution de 56 millions en ce qui concerne la construction d'édifices publics. C'est là la plus importante diminution, alors que l'augmentation la plus forte existe, sans compter l'intérêt sur la dette comme de raison, au poste des appels téléphoniques et télégrammes.

Je remarque aussi des augmentations aux postes concernant la papeterie, fournitures, accessoires et mobilier de bureau. Je remarque une autre augmentation au poste «fournitures et approvisionnements».

Mais il y a également une autre diminution, monsieur le président,—et j'allais faire la formidable erreur de l'oublier—laquelle est en fait une des principales, outre celles mentionnées au poste «construction, acquisition et bâtiments», je veux parler du poste ayant trait aux «contributions, allocations et subventions», que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou autres, alors que l'an dernier on a versé des allocations, des subventions et des contributions, afin d'aider la société à ses différents niveaux, lesquelles ont atteint, au total, 664 millions. Cette année, on se propose de n'affecter que 582 millions en vertu de ce poste, soit une diminution de 82 millions.

Dans le cas des allocations, subventions, contributions et le reste, je note une diminution de 82 millions; dans celui de l'acquisition des bâtiments, une diminution de 56 millions. Par ailleurs, les dépenses pour la papeterie, appels téléphoniques, télégrammes, et les ameublements de bureau, sont plus fortes.

Monsieur le président, ceci ne prouve qu'une chose, c'est que le gouvernement actuel a l'intention d'engager le pays dans la voie de la bureaucratie et de la paperasserie, et et non pas dans celle du «développement», c'est-à-dire du progrès.

Monsieur le président, en déposant le budget des dépenses à la Chambre, l'autre jour, le ministre des Finances a déclaré: «Ce sont les dépenses qui avaient été prévues par le gouvernement précédent, puisque nous n'avons pas eu le temps de les transformer

toutes ni de les renouveler. Toutefois, au fur et à mesure que les budgets des divers ministères seront présentés à la Chambre, il y aura moyen d'apporter les changements qui s'imposent.»

Si j'ai porté ces chiffres et ces exemples à l'attention du ministre des Finances ce matin, c'était dans le dessein de rappeler au ministre qu'il nous a bien précisé que ces prévisions avaient été préparées, dans l'ensemble par le gouvernement précédent. Voici où je veux maintenant en venir. Lorsque les prévisions budgétaires de chaque ministère seront étudiées, il y aura moyen, alors, de faire des ajustements. Le ministre des Finances nous l'a dit lui-même. Nous sommes en faveur de faire certains ajustements. Nous souhaitons que le ministre des Finances ait le temps de porter à l'attention des membres de la Chambre, au moment où les prévisions budgétaires de chaque ministère seront étudiées, les changements qui s'imposent afin que nous puissions les étudier.

Monsieur le président, étant donné que le budget des dépenses du ministère des Finances s'élève à un milliard 302 millions, et que cette somme comprend le paiement d'intérêts qui atteignent 881 millions—et c'est d'ailleurs l'un des plus gros budgets, à part celui de la Défense nationale—je désire faire au ministre une suggestion que je lui demande d'étudier avec soin. J'ai assez confiance dans ses talents de comptable pour savoir qu'il pourra trouver le «joint» afin de mettre en pratique la suggestion que je veux lui faire.

Voici ma suggestion: Il s'agit de financer à nouveau l'administration fédérale actuelle, c'est-à-dire que toute la dette devrait être financée à nouveau par la Banque du Canada. S'il trouve le moyen de faire financer à nouveau cette dette par la Banque du Canada, chaque année, ainsi qu'il le fait cette année, le ministre des Finances pourra s'exempter une dépense de 881 millions de dollars.

Que la Banque du Canada finance de nouveau la dette pour le ministre des Finances et nous verrons un large sourire sur sa figure lorsqu'il nous annoncera: «Mes amis, nous avons équilibré le budget, nous l'avions promis, nous en avions parlé depuis plusieurs années d'ailleurs, et nous l'avons équilibré; alors, nous avons réussi à épargner la somme de 881 millions de dollars.» Et on ne lui demandera même pas de dire que c'était grâce à la suggestion d'un créditiste!

Monsieur le président, on peut se demander comment arriver à financer à nouveau la dette du gouvernement canadien de façon à lui exempter un paiement d'intérêts de l'ordre de 881 millions de dollars. Nous savons combien cela est souhaitable, surtout quand on sait que la plus grande part de ces 881 millions de dollars d'intérêt va aux banques à charte, qui ont prêté cet argent, alors qu'elles ne l'avaient même pas en main.

Maintenant, on entend beaucoup parler d'agriculture depuis le déput de la session, et l'on dit que les cultivateurs de l'Est sont négligés, alors que ceux de l'Ouest n'ont pas encore tout ce qu'il leur faut.

Je me rends compte qu'en ce qui a trait aux subventions à l'agriculture, le total accordé par le ministère de l'Agriculture atteint les 171 millions de dollars. C'est dire que l'on dépense pour les cultivateurs du pays quelque 171 millions de dollars, alors que pour la dette du pays, le montant total est de 881 millions de dollars en intérêts seulement.

Quand on songe au montant accordé à la société Radio-Canada,—et je veux en parler pendant que le secrétaire d'État (M. Pickersgill) est ici,—montant de 87 millions de dollars, soit un peu plus que la moitié de celui que l'on affecte au ministère de l'Agriculture, on se rend compte que les cultivateurs du pays ne reçoivent même pas le double de ce qui est accordé à la société Radio-Canada!

Le secrétaire d'État disait tout à l'heure que pour la bonne administration d'une entreprise, comme la société Radio-Canada, il faut nommer de bons directeurs et ensuite faire confiance au président. Eh bien, si les personnes qui ont la responsabilité de certains programmes n'ont pas assez de jugement pour faire les changements qui s'imposent parfois, c'est dire que le président même de cette Société n'a pas plus de jugement que celui qu'il a nommé à ce poste.

Le ministre a voulu en prendre la responsabilité; alors, qu'il sache qu'à l'heure actuelle nous lui en attribuons toute la responsabilité.

Monsieur le président, puis-je vous faire remarquer qu'il est une heure.

(Traduction)

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, ce matin, j'ai eu l'occasion en me servant des chiffres du budget des dépenses présenté cette semaine, par le ministre des Finances (M. Gordon), de montrer qu'il y a un poste qui grève le budget des dépenses d'une façon toute particulière, c'est-à-dire le service de la dette, les sommes que le ministre des Finances (M. Gordon) est obligé de débourser chaque année pour payer, non pas la dette, mais les intérêts sur la dette du pays, soit 881 millions de

dollars. Remarquez bien, nous ne voulons pas uniquement critiquer, mais surtout faire des suggestions au ministre des Finances. Eh bien, ce matin je disais qu'à mon avis, le ministre des Finances pourrait s'épargner ce déficit budgétaire en faisant refinancer la dette canadienne par la Banque du Canada.

Il est évident que si la dette est de 14 milliards de dollars environ et qu'à chaque année, il faut payer 881 millions de dollars d'intérêt il faut que cela se paye. Par ailleurs, si un individu a acheté des obligations du gouvernement, par l'intermédiaire d'une banque à charte, des obligations d'épargne, des «bons» du gouvernement, il s'attend d'être payé en retour, et je trouve ceci parfaitement normal. Alors, à mon avis, il incombe à la Banque du Canada de refinancer la dette, et voici comment.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que pour chaque $100 de crédit en circulation au Canada, il n'y a que $8 qui soit un «fondement» réel. Alors si on mettait un «fondement» réel des autres 92 p. 100 de la masse monétaire en circulation, il faudrait que la Banque du Canada crée un crédit nouveau équivalant à 92 p. 100 de la masse monétaire, de sorte que la masse monétaire ait un «fondement» réel de 100 p. 100.

On me répondra peut-être qu'en mettant 92 p. 100 de plus en circulation, cela créerait une inflation. Il ne s'agit pas d'en mettre de plus, mais simplement de donner un fondement, ou une base au crédit qui circule déjà. En d'autres termes, lorsqu'une banque à charte a $100 de prêts consentis, il n'y a que $8 de réserve légale ou d'argent en dépôt, en réserve. Si la Banque du Canada créait un crédit nouveau pour 92 p. 100 en prêts, c'est avec ce nouveau crédit qu'elle rachèterait ces obligations et qu'on refinancerait la dette canadienne. Ce crédit nouveau n'irait pas en circulation, ne retournerait pas entre les mains du public, mais irait tout simplement servir de couverture, de réserve légale à 100 p. 100; il irait rejoindre dans les coffres-forts, les voûtes des banques, les autres 8 p. 100 que les banques gardent présentement. Cet argent-là ne serait pas en circulation, il servirait de couverture, puisqu'aujourd'hui la loi permet une couverture légale de 8 p. 100.

Qu'on change la loi de façon à exiger une couverture légale de 100 p. 100, et les 92 p. 100 de crédits nouveaux affectés au paiement de la dette ne serviront qu'à être retournés dans les voûtes des banques à charte pour donner à tout l'argent présentement en circulation une couverture légale de 100 p. 100; 100 p. 100 de sa valeur.

C'est tout simplement une opération monétaire, comme celles qu'on exécute présentement alors que le gouvernement va emprunter à une banque à charte; quand le gouvernement fait un emprunt, il ne se fait qu'une opération de chiffres, une opération scripturaire, une entrée de comptabilité. La reconversion de la dette canadienne, qui se joindrait à une opération où la loi serait changée pour obliger les banques d'avoir une couverture légale de 100 p. 100, constituerait simplement une opération monétaire, une opération de comptabilité, et elle n'augmenterait pas la somme d'argent présentement en circulation.

A ce moment-là, on pourra dire que les banques ne prêtent plus ce qu'elles n'ont pas, mais ne prêtent que ce qu'elles ont. C'est simple, monsieur le président, et je suis convaincu que si l'honorable ministre des Finances veut bien se donner la peine d'analyser tout ce que peut impliquer une suggestion semblable, il comprendra alors qu'il est possible et qu'il serait même avantageux pour lui de se libérer de ce fardeau de l'intérêt qu'il paie présentement, et ce en faisant refinancer l'assiette de l'administration fédérale par la Banque du Canada, selon la suggestion que nous lui faisons aujourd'hui.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, il est un sujet que je voudrais toucher et que je trouve fort à propos, alors qu'on étudie le budget des dépenses. Un peu plus tard, on nous présentera un budget dans lequel on nous indiquera comment nous allons percevoir cet argent-là. Il est bon que le ministre des Finances tienne immédiatement compte du fait qu'à partir du 1er avril 1964, l'ultimatum lancé par la province de Québec exige—un ultimatum exige toujours—le retour à la province de 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations et 100 p. 100 des droits successoraux. Si la province de Québec reçoit ces sources de revenu, il faut s'attendre à ce que les autres provinces exigent et réclament la même chose, ce qui est d'ailleurs parfaitement normal. C'est donc dire qu'à compter du 1er avril 1964, le ministre actuel des Finances devrait tenir compte du fait qu'il y aura plusieurs centaines de millions de dollars sur lesquels il ne pourra plus compter pour équilibrer son budget.

Qu'il y songe donc dès maintenant, car il ne lui reste plus que 10 mois, la date ayant été fixée au 31 mars 1964. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les conditions de cet ultimatum-là peuvent être satisfaites, et très facilement, car il ne faut pas oublier que tout en réclamant ces sources de revenu, la province de Québec désire en même temps que le gouvernement fédéral se retire des plans conjoints dans les domaines qui relèvent exclusivement de la compétence provinciale.

Au cours des élections générales, le parti actuellement au pouvoir parlait de 10,000

bourses d'étude pour les étudiants. Je suis très heureux de constater que ce programme n'a pas été inclus dans le discours du trône, parce que les bourses d'étude, comme d'ailleurs tout ce qui a trait au domaine de l'éducation, ne relèvent pas du gouvernement fédéral, mais bien des gouvernements provinciaux.

Le discours du trône annonce un plan pour prêter de l'argent aux municipalités. On y parle également de subventions. Je suis d'avis qu'il n'appartient pas au gouvernement fédéral de verser des subventions, mais, par exemple, que le gouvernement s'organise pour que la Banque du Canada, elle, consente des prêts aux municipalités. Cela, c'est facilement acceptable et réalisable, étant donné que la Banque du Canada n'est pas la banque du gouvernement central seulement, mais bien celle des gouvernements provinciaux, aussi bien que du gouvernement central.

Il est des domaines comme la voirie, l'hospitalisation et l'éducation, desquels la province veut que le gouvernement fédéral se retire. Or, en lançant son ultimatum et en réclamant ses sources de revenu, le gouvernement provincial donne en même temps au gouvernement fédéral la chance de se retirer des domaines où il effectue des dépenses.

Monsieur le président, cet ultimatum-là a été lancé d'une façon sérieuse. Au début de la session, je me demandais si l'on était sérieux, surtout lorsque dès la première journée de la session, j'ai demandé au très honorable premier ministre (M. Pearson) et au ministre de la Justice (M. Chevrier) s'ils étaient au courant de l'ultimatum, et, à ce moment-là, on avait l'impression qu'ils n'en avaient jamais eu connaissance.

De plus, je me suis demandé si le premier ministre de la province de Québec avait été sérieux en lançant son ultimatum et qu'il aurait oublié de le faire parvenir à ceux qui devaient le recevoir. Par ailleurs, il n'y a pas que le premier ministre du Québec qui ait lancé un ultimatum, il y a également plusieurs membres du cabinet qui l'ont fait, de même que plusieurs députés des deux partis de l'Assemblée législative du Québec, et je crois que la province de Québec, aujourd'hui, s'attend et exigera que le gouvernement fédéral lui redonne ses sources de revenu dans une mesure de 25 p. 100 pour le 1er avril 1964, et plus pour les années à venir, jusqu'au retour complet de ses sources de revenu.

Monsieur le président, si je signale ces faits à l'occasion de l'étude des crédits, c'est que je suis d'avis qu'il est impérieux que le ministre des Finances se dise que lorsqu'il soumettra ses crédits l'an prochain, il ne pourra plus compter sur ces sources de revenu, car les provinces veulent les ravoir, et ce dès maintenant, alors qu'il n'a que dix mois pour étudier la question et trouver des moyens de redonner aux provinces leurs sources de revenu. C'est donc le temps d'en parler présentement.

Monsieur le président, que l'on oublie pas qu'à l'heure actuelle, il y a un remous dans la province de Québec, et ce remous est justifié jusqu'à un certain point, même dans une large mesure. La première exigence des Canadiens français, c'est le retour à leur province de ses sources de revenu, parce qu'ils veulent être capables, dans le cadre de l'administration gouvernementale, de diriger leurs destinées eux-mêmes, de décider par eux-mêmes où ils vont aller et quels sont les objectifs qu'ils veulent atteindre, selon leur culture et leur ambition propre.

Une voix: Ça, c'est pour le Québec.

M. Grégoire: C'est pour le Québec, mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que la Confédération est formée de 10 provinces, et lorsqu'une province a accepté de s'allier aux autres pour former la Confédération, à ce moment-là il était entendu que les taxes directes appartenaient aux provinces. Et si le gouvernement central est venu voler aux provinces leurs taxes directes, nous comprenons qu'elles ne puissent accepter cela et exigent ce qui leur appartient de droit, en vertu de la Confédération. Et ce n'est que lorsque toutes les provinces auront récupéré leurs droits qu'on pourra dire qu'on est revenu à l'esprit de la Confédération.

Monsieur le président, nous prenons cet ultimatum au sérieux et nous demandons à l'administration actuelle d'en faire autant, parce que c'est la première exigence des Canadiens français dans la Confédération.

Quant à nous, nous ne pouvons faire autrement que d'accepter le budget intérimaire. On ne nous en présentera pas d'autres avant la fin de juillet, puisque celui-là va servir d'ici la fin de juillet. Nous espérons que le gouvernement étudiera certaines des observations que nous avons faites afin que, lors de l'étude détaillée des crédits de chaque ministère, il puisse apporter des changements comme, par exemple, dans la division des travaux publics, dans l'aide aux cultivateurs ou dans les domaines où on en a le plus besoin, c'est-à-dire dans la plus petite cellule sociale de notre pays, l'individu et la famille, de sorte que l'on puisse constater dans le budget une augmentation des allocations familiales, des pensions de vieillesse et de l'aide aux cultivateurs, ainsi qu'un plus vaste programme de travaux publics afin de remettre nos chômeurs au travail.

(Traduction)

M. Orlikow: Monsieur le président, notre groupe estime que les principaux problèmes

qui se posent au Canada à l'heure actuelle sont d'ordre économique. Les Canadiens ont besoin d'emplois, et il faut que l'économie du pays s'accroisse à une cadence soutenue. Nous estimons que le gouvernement doit jouer un rôle de plus en plus actif en vue d'assurer la réalisation de ces objectifs. Les ministres ont fait savoir qu'ils comptent s'occuper beaucoup plus de planification que les gouvernements l'ont fait dans le passé, et nous nous en réjouissons.

Cependant, je dois signaler que les gens de Winnipeg ont été fort déçus d'apprendre, par les déclarations du ministre des Transports et du premier ministre, qu'on compte déplacer les ateliers de réparation d'Air-Canada, de Winnipeg à Montréal. Au cours de la campagne électorale, nous avons eu pas mal d'enchères politiques à Winnipeg là-dessus, si l'on me permet d'employer cette expression. Le représentant de Winnipeg-Sud-Centre, qui occupait alors les fonctions de ministre des Affaires des anciens combattants, avait reçu l'assurance du cabinet qu'un comité ministériel serait institué pour examiner toute cette affaire.

Le candidat libéral n'a certes pas manqué de protester contre le transfert éventuel à Montréal. Le représentant de Saint-Boniface, qui dirige maintenant le ministère des Affaires des anciens combattants, a bien fait savoir qu'il s'opposait à ce déplacement. Le candidat de Winnipeg-Sud, qui représente maintenant cette circonscription à la Chambre, a promis de faire des efforts en vue de maintenir les ateliers d'Air-Canada à Winnipeg. Mais c'est le candidat de Winnipeg-Sud-Centre, M. Douglas, qui est allé le plus loin. En date du 30 mars, il a obtenu un télégramme du chef du parti libéral, le premier ministre actuel, qui y déclare notamment, et je cite:

> Le parti libéral a promis de mettre en train un programme de décentralisation, de mise en valeur industrielle et économique à l'échelon régional. Ce programme exige qu'il y ait d'importants centres aériens régionaux au Canada. Le parti libéral estime que, dans l'intérêt national, Winnipeg devrait être un centre de ce genre, et que la base d'Air-Canada devrait concourir à cette fin. Il est temps de formuler un énoncé de principe bien défini pour mettre fin à des années de subterfuges et d'indécision là-dessus de la part du gouvernement. Il ne suffit pas de proposer qu'on mette la question à l'étude à la veille d'une consultation nationale. Un nouveau gouvernement libéral explicitera sans tarder la position d'Air-Canada à la lumière de tous les éléments qui entrent en ligne de compte, éléments que le gouvernement s'est plu à supprimer ou à obscurcir jusqu'ici. L'emplacement des services et des aménagements d'Air-Canada sera déterminé d'une manière juste et équitable pour la ville de Winnipeg.
>
> L. B. Pearson

Puis le candidat libéral a ajouté:

> Le nouveau gouvernement libéral respectera cet engagement et il promet que la base d'Air-Canada restera à Winnipeg.

La déclaration se poursuit *ad nauseam*. La *Free Press* de Winnipeg qui n'a pas son égal en fait de partialité pour le parti libéral, tout en étant aussi conservatrice aux deux sens du mot, déclarait dans un éditorial du 4 mars 1963 intitulé «Engagement»:

> L'engagement pris la semaine dernière par M. Pearson quant aux mesures qu'un gouvernement libéral à Ottawa prendrait au sujet de la base d'entretien et de révision d'Air-Canada à Winnipeg, est la meilleure nouvelle que les employés d'Air-Canada aient apprise depuis quelque temps.

Je me demande ce que la *Free Press* va écrire cette semaine, maintenant que le ministre des Transports a déclaré que le présent gouvernement adhérerait à la décision de déplacer la base. C'est une mauvaise nouvelle pour la population de Winnipeg. Le premier ministre a dit, bien entendu, que l'on ferait bientôt une déclaration. Quelle est la différence entre «bientôt» et «immédiatement»? Je laisse au premier ministre et à la population de Winnipeg le soin d'en décider.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour soulever une question qui prend de plus en plus d'importance selon notre groupe. Je veux parler du danger qui menace les droits démocratiques des Canadiens, le droit de s'exprimer, que ce soit à la radio, à la télévision, ou dans les journaux, par l'entremise d'organismes et de sociétés bénévoles, pour préconiser des idées qui leur semblent légitimes. Nous nous inquiétons vivement, pour ne pas dire plus, de l'intervention croissante et injustifiée dans le droit qu'ont les personnes qui font partie d'organisations d'exprimer leur opinion, sans que ces organisations et ces personnes soient surveillées par la Gendarmerie royale.

Nous nous rendons compte du travail exceptionnel accompli par la Gendarmerie royale en qualité de force de police dans tout le Canada, mais nous croyons que dans le domaine de la sécurité, la Gendarmerie a été inefficace et, de fait, a violé les droits démocratiques de nombreux Canadiens. Je ne crois pas que la Gendarmerie soit entièrement à blâmer de cet état de choses. Je crois que le Parlement est aussi à blâmer, car il a négligé dans le passé d'établir les principes généraux sur lesquels doit se fonder le travail de la Gendarmerie dans le domaine de la sécurité. A ce point de vue-là, la responsabilité en incombe au gouvernement.

Les plaintes fréquemment portées et émanant de diverses sources ont été rejetées par la Gendarmerie, leurs défenseurs et les divers ministres de la Justice. On constate en lisant d'anciens hansards que plus les ministres de la Justice changent, plus ils sont semblables, car lorsqu'ils sont nommés ministres, ils semblent être bien endoctrinés par la Gendarmerie et tout ce que la Gendarmerie accomplit est bien et convenable. Les membres de notre

parti et de nombreuses gens qui n'appuyent pas notre parti sont entièrement en désaccord avec des vues de ce genre.

Les plaintes n'ont pas été portées par des cerveaux fêlés ou des communistes. Elles émanent de journaux tels que le *Sun*, journal libéral de Vancouver, et le *Star*, journal libéral de Toronto, ainsi que des syndicats ouvriers et des cercles universitaires. Lorsque le chef de notre groupe a proposé le 17 mai qu'un comité de la Chambre soit constitué pour enquêter sur l'activité de la Gendarmerie royale, nous avons été amèrement déçus d'apprendre que le gouvernement, s'il faut en croire le ministre de la Justice qui n'est pas à son siège malheureusement, ne songeait pas à établir un tel comité. Nous avons été bien désappointés de ce que le gouvernement actuel, qui compte un si grand nombre d'anciens professeurs, se soit désintéressé aussi rapidement des demandes et propositions formulées par les associations de professeurs d'université du Canada pour qu'une telle enquête soit instituée.

Si l'on relève dans le compte rendu les cas qui ont été signalés par le passé, si l'on examine les instances qui ont été présentées au gouvernement actuel et à l'ancien gouvernement, si on lit les articles publiés dans les journaux et les revues, on se rend compte facilement pourquoi les gens sont tellement inquiets. Le professeur Lower, un des meilleurs historiens du Canada qui, en plus d'avoir des idées libérales, serait aussi, à ce qu'on me dit, un tenant du parti libéral, a déclaré ceci dès juillet 1957 dans un article paru dans la revue *Maclean's* et intitulé «La Gendarmerie royale constitue-t-elle un danger pour la liberté»:

> Voici donc un service autorisé qui recueille toutes sortes de rumeurs et de ouï-dire de sources douteuses et non identifiées, autrement dit, toutes sortes de potins qui circulent chez les bavards irréfléchis, et qui les transmet à la police secrète des États-Unis. Ces racontars sont ensuite répétés aux séances des comités du Congrès qui, on ne sait trop pourquoi, les publient à travers le monde.

C'est un fait connu et avéré que la Gendarmerie royale du Canada a présenté un rapport à Washington, en 1950, pour informer les services de sécurité des États-Unis qu'on lui avait fait savoir que M. Herbert Norman appartenait au parti communiste du Canada. Par la suite, c'est bien vrai, la Gendarmerie royale a notifié les services américains qu'il y avait eu erreur d'identité. Je n'ai pas à faire remarquer aux députés qu'il était alors trop tard. Un comité du Congrès a eu vent de l'accusation, car ces fuites sont fréquentes aux États-Unis, et l'affaire s'est close par une tragédie: le suicide de M. Norman.

Le professeur Morton, doyen de la faculté d'histoire à l'université du Manitoba et sympathisant conservateur, a eu des remarques très acerbes l'an dernier au sujet de la Gendarmerie royale du Canada et de l'activité qu'elle poursuit. En février 1962, l'Association canadienne des professeurs d'université a demandé au ministre de la Justice d'examiner, et je reprends les termes de la lettre qu'on lui a fait parvenir, «la question de l'activité qui serait menée par la Gendarmerie royale du Canada aux universités et aux collèges du Canada». Le 17 avril 1962, elle a fait parvenir au ministre une autre lettre dont je cite un extrait:

> Nous nous intéressons tout particulièrement (1) à la politique générale que suit votre ministère en ce qui a trait à la sécurité dans les universités, et (2) aux méthodes qu'utilise la Gendarmerie royale du Canada lorsqu'elle fait enquête sur des personnes qui font partie des universités canadiennes.

L'Association a posé une série de questions au ministre mais, comme d'habitude, ce dernier a déclaré qu'il ne pouvait y répondre pour des raisons de sécurité. La question demeure entourée de secret. Les députés savent qu'aucune réunion n'a eu lieu. Sauf erreur, on a demandé au ministre actuel de la Justice de convoquer une réunion de ce genre; j'espère qu'il n'y mettra pas autant de temps que ses deux prédécesseurs.

L'inquiétude et le désarroi qui règnent parmi les membres de l'Association canadienne des professeurs d'université est telle qu'ils étudieront à leur réunion de juin, je crois, une résolution qui se lit ainsi qu'il suit:

> L'Association canadienne des professeurs d'université condamne la pratique qui consiste à poser des questions sur les croyances politiques ou religieuses et sur l'activité des étudiants et des professeurs ainsi que sur les sociétés dont ils font partie. L'Association recommande à ses membres de ne pas répondre à des questions semblables même lorsqu'elles s'insèrent dans le cadre des mesures de sécurité prises à l'égard des personnes qui postulent un emploi de l'État.

Si la résolution était adoptée, monsieur le président, et si les membres de l'Association des professeurs d'université du Canada suivaient l'intention de cette mesure, nous obtiendrions, au Canada, une situation où les facultés de diverses universités refuseraient de collaborer avec la police dans ce qui pourrait être des enquêtes fort importantes. On ne pourra en rejeter le blâme sur le personnel des universités. Le blâme en retombera sur le gouvernement parce qu'il aura refusé d'examiner, au Parlement, l'activité de la division de la sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, ou de l'étudier d'une façon aussi libre que démocratique, de concert avec des citoyens responsables.

Le 21 janvier 1963, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice de l'époque a répondu à une question que lui avait posée l'ancien député de Vancouver-Burrard. Le

texte des questions et de la réponse figure à la page 3059 du hansard. Le voici:

1. Des membres de la Gendarmerie royale du Canada sont-ils chargés d'interroger des étudiants et des professeurs, dans les universités canadiennes, sur les convictions et l'activité politiques des autres étudiants et des autres professeurs?
2. Quels ministères et fonctionnaires du gouvernement ont accès aux rapports de la Gendarmerie royale du Canada à ce sujet?
3. Communique-t-on des renseignements obtenus par la Gendarmerie à des particuliers ou à des organismes, ou ceux-ci peuvent-ils prendre connaissance des renseignements de la Gendarmerie au sujet de ces enquêtes? Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

Et voici la réponse:

1. Aucun agent de la Gendarmerie royale du Canada n'est chargé d'interroger des étudiants et des professeurs, dans les universités canadiennes, sur les convictions et l'activité politiques des autres étudiants et des autres professeurs.

M. Douglas: C'est une farce!

M. Orlikow: Cette réponse ne coïncidait certainement pas, monsieur le président, avec les renseignements que la Chambre avait débattus les années précédentes, sur l'affaire de l'université Laval, par exemple, où les étudiants qui étaient membres actifs du club pour le désarmement nucléaire ont été interrogés et où les agents de la Gendarmerie royale ont essayé de recruter d'autres étudiants pour espionner leurs camarades. Le fait a figuré dans les journaux de langue française à l'époque, et je peux fournir cette documentation. Je suis sûr que certains députés se souviennent très bien de l'affaire Lamb de Winnipeg, qui met en cause un étudiant. Celui-ci, qui avait écrit une lettre satirique aux journaux, fut soumis à un long interrogatoire par des agents de la Gendarmerie royale, au point qu'après avoir été mis au courant de l'affaire, le ministre de la Justice s'est excusé auprès de la famille du jeune homme de l'attitude de la Gendarmerie royale.

Certains d'entre nous ont cru que les choses s'amélioreraient, vu les réponses données aux questions que j'ai citées. Or le commissaire Harvison a ensuite accordé à M. Roger McAfee, président de la *Canadian University Press*, une entrevue qui a paru dans le numéro du 27 mars 1963 de *Gateway*, publication de l'Université de l'Alberta, sous le titre «Harvison défend le bien-fondé de l'enquête». Il aurait déclaré ce qui suit:

Les étudiants sont naturellement curieux. A cet âge on est empreint d'idéalisme et d'un sens très fort de moralité sociale. Il existe dans notre système certains abus que le communisme pourrait corriger, se dit alors l'étudiant si on ne lui a montré qu'un côté de la médaille.

Où croyait-il qu'on ne leur donnait qu'une version des faits? Était-ce à l'Université de l'Alberta? Je ne savais pas qu'il y avait tant de communistes en Alberta ou parmi le personnel de l'Université. Plus loin au cours de l'entrevue, le commissaire a ajouté:

Nous nous arrêtons à toutes les sortes de comportement personnel, politique ou non, qui indiquerait qu'il est ou n'est pas une personne qu'un gouvernement peut dûment embaucher dans des circonstances délicates.

Une fois effectuées toutes les enquêtes possibles, la question est déférée à l'administration centrale, à Ottawa. Les renseignements fournis sur l'intéressé sont analysés par des hommes pouvant avoir jusqu'à 30 années ou plus d'expérience dans ce domaine.

Comme résultat, on envoie au ministère qui est concerné un rapport donnant les faits et une évaluation. C'est à ce ministère qu'il appartient de décider si, d'après les faits signalés, la personne convient au genre d'emploi en cause.

Je me permets de faire remarquer ce que dit le commissaire. Le ministère ne reçoit de la Gendarmerie que les renseignements que celle-ci veut bien lui fournir et, sur ces données, il doit porter un jugement raisonnable sur l'aptitude du candidat. A-t-on jamais ouï d'un tribunal plus irrégulier que celui dont parle le commissaire Harvison? Voici d'autres perles de cet interview:

Le Canada fait partie de pactes de défense collective, tels l'OTAN. En vertu de ces accords, les secrets touchant la défense de tous les pays sont mis en commun et chaque membre y a indifféremment accès. Par conséquent, si des renseignements transpiraient au Canada, les plans secrets de défense de chacun des pays de l'Alliance seraient divulgués.

Monsieur le président, le commissaire veut-il dire que le Canada, ou tout autre membre de l'OTAN, connaît tous les secrets militaires des États-Unis? Quelle absurdité, quelle bêtise! Au cours de l'entrevue, le commissaire a aussi déclaré ceci:

Il incombe à la Gendarmerie royale de savoir où il y a de la subversion et de s'attaquer à l'espionnage où qu'il se trouve. Si nous pensons qu'on s'y livre dans les universités, nous devons faire enquête.

Certaines des critiques sont formulées par des gens qui tiennent beaucoup à la liberté politique et qui estiment que les enquêtes de la Gendarmerie portent atteinte à cette liberté.

Certaines des critiques proviennent du fait que le parti communiste lui-même s'efforce de susciter des sentiments anticommunistes.

A vrai dire, un des faits saillants de la Conférence internationale du communisme tenue à Prague l'été dernier a été un discours sur la façon de combattre l'anticommunisme prononcé par M. William Kashtan, communiste canadien de marque, qui fait partie du comité national.

Ce fut seulement un peu de temps après son retour que les critiques à l'endroit de la Gendarmerie ont augmenté.

Tout ce que j'en conclus, c'est que les critiques formulées par notre groupe et, je suppose, les critiques de l'Association canadienne des professeurs d'université, ainsi que celles que renferme cet article ont été inspirées par les communistes. Je tiens à réfuter cette allégation et à dire qu'elle est indigne de

qui que ce soit et, certes, du commissaire de la Gendarmerie royale.

Un autre alinéa de l'entrevue se lit ainsi:

Je crois que seules les personnes qui ont étudié attentivement ce problème, comme les membres des divers services de sécurité, sont en mesure de distinguer le radical ou le dissident du conspirateur.

Monsieur le président, on m'a déjà qualifié de radical et je suis assurément un dissident, mais je ne reconnais aucunement au commissaire Harvison ou à tout autre membre de la Gendarmerie royale du Canada le droit de déterminer si je suis un dissident, un radical ou bien un conspirateur. Il n'appartient pas au tribunal irrégulier de la Gendarmerie royale de prouver qu'une personne est un conspirateur, mais bien aux tribunaux du Canada.

Il est temps que le gouvernement assume ses responsabilités dans ce domaine. L'entrevue dont je vous ai cité des extraits établit clairement que la Gendarmerie royale effectue des enquêtes, qu'elle étudie les renseignements qui lui sont fournis, qu'elle rend des jugements et qu'elle communique ces renseignements aux autres ministères et même à certains organismes gouvernementaux des États-Unis, qui s'en tiennent uniquement aux renseignements que leur fournit la Gendarmerie royale.

Le Parlement a certainement le droit de demander qui prend les décisions en ces matières. Est-ce que ce sont les représentants élus de la population, dont le porte-parole semble avoir été le secrétaire parlementaire, dans le dernier Parlement, quand il a déclaré que les enquêtes ne se faisaient pas, ou bien est-ce la Gendarmerie royale? Nous touchons ici à l'essence même de notre régime démocratique.

On me permettra de dire en passant que cette entrevue du commissaire Harvison a suscité une très violente réaction de la part de 26 professeurs de l'Université d'Alberta. On trouve en annexe à l'article une liste de ceux qui se sont opposés violemment au rôle de la police dans cette affaire. Je n'ai pas le temps de vous citer leurs noms aujourd'hui, mais la liste saura intéresser au plus haut point les députés.

Le magazine *Maclean* est une publication respectable, influente et consciencieuse qui mérite d'être prise au sérieux, même si elle a appuyé le parti libéral aux dernières élections. Ce magazine a publié un long article de Sidney Katz intitulé «Inside Canada's Secret Police» ainsi qu'un éditorial dans son numéro du 20 avril 1963. La réputation du magazine Maclean est bien établie et les articles qu'il publie méritent de retenir l'attention de la population canadienne, du Parlement et du

[M. Orlikow.]

commissaire de la Gendarmerie royale. Pourtant, après avoir lu l'article, voici ce que le commissaire a écrit dans une lettre à M. Katz, lettre qu'il a du reste envoyée aux journaux avant de l'envoyer à M. Katz. Une autre fois, avant de faire un geste semblable, le commissaire devrait relire ses règles de politesse et ses principes des relations extérieures:

Je regrette infiniment que mon acceptation de votre proposition ait abouti à la publication d'un article comme celui que vous avez intitulé "Inside Canada's Secret Police". Cet article renferme tellement d'erreurs, de mensonges et de demi-vérités qu'il me semblee nécessaire de le commenter.

Dans sa lettre, il laisse ensuite de côté presque toutes les accusations portées dans l'article et j'aimerais vous lire quelques-unes de ces accusations que l'auteur avait portées. Après avoir cité la déclaration du secrétaire parlementaire dont je vous ai donné lecture et où il était dit que des enquêtes n'étaient pas en cours, M. Katz a écrit:

La plus récente a été menée au collège Huntington, à Sudbury, le 22 février 1963, trente-deux jours après le démenti sans équivoque de M. Bell.

Permettez-moi maintenant de citer la déclaration de M. Newbery du collège en question. L'officier de la Gendarmerie royale a interrogé M. Newbery au sujet de l'Institut canadien de recherches pour la paix, surtout au sujet de toute tendance communiste possible de cette organisation. L'article ajoute:

Il a interrogé M. Newbery au sujet de toutes les tendances communistes possibles parmi les professeurs ou les étudiants du collège Huntington.

Monsieur le président, si je puis me permettre une courte digression, je crois que si la Gendarmerie estime que l'institut des recherches pour la paix est communiste de quelque façon, elle ne connaît alors absolument rien de la vie politique canadienne ni de la sécurité. Comment une personne—encore moins le genre de gens qui font partie de la la Gendarmerie, avec une éducation de 10e année,—peut-elle apprécier les tendances communistes? J'en suis, pour ma part, incapable et je crois que la Gendarmerie n'a pas plus de compétence que moi dans ce domaine. Je cite encore:

La Voix des femmes, un organisme national qui s'oppose aux armements nucléaires, qui comptait parmi ses membres honoraires Mme John Labatt et le sénateur Muriel Fergusson, s'est plainte que la surveillance et les accusations de subversion, de la part de la Gendarmerie, ont découragé bien des gens de se joindre au mouvement. Les dirigeants de la campagne conjointe des universités pour le désarmement nucléaire, un mouvement étudiant, s'inquiètent également.

Je ne sais pas si c'est à cause de cela que Mme Pearson s'est retirée de cet organisme. Peut-être.

En avril dernier, les membres étudiants de la campagne conjointe ont fait une manifestation pacifique en face de l'hôtel du Parlement à Regina.

Les agents de la sécurité et du renseignement ont obtenu les noms de certains des manifestants. L'un d'eux était un jeune homme de Yorkton. Deux jours plus tard, deux agents de la Gendarmerie en civil ont rendu visite au père du jeune homme et lui ont recommandé d'exiger que son fils se retire du mouvement, en lui disant que cela lui causerait des embarras.

De quel droit les officiers de la Gendarmerie peuvent-ils ordonner à qui que ce soit de s'inscrire à une organisation ou de s'en retirer? L'article reprend:

Le ministre de la Justice d'alors, l'honorable M. Fulton, a ensuite présenté des excuses pour ces interventions non motivées. La Gendarmerie a outrepassé ses pouvoirs, a-t-il dit.

J'ai déjà cité le cas de Lamb à Winnipeg. Je continue la lecture de cet article:

M. Knowles: Je me demande s'il a déjà lu le livre de Pickersgill.

M. Orlikow: Je me demande si Pickersgill l'a jamais lu lui-même. Je cite la suite de l'article:

En avril 1962, à l'université Laval, deux étudiants —M^lle^ Hélène Sénécal, la fille d'un avocat montréalais, et Edward Smith, un étudiant en service social de Lynn, Mass.,—ont publié une section spéciale du journal universitaire *Le Carabin*, à l'appui de la IVCND, le mouvement antinucléaire étudiant. M^lle^ Jacqueline Cyr, une autre étudiante amie des deux rédacteurs, a été interrogée par un nommé Plourde qui s'est donné pour un agent de la sécurité et du renseignement et qui faisait une enquête sur l'infiltration communiste à l'université. Il a demandé à M^lle^ Cyr si elle lui donnerait des renseignements à propos de M^lle^ Sénécal et de Smith et si elle le tiendrait au courant de l'activité de la IVCND. M^lle^ Cyr a refusé avec indignation et a fait part de cette démarche à ses deux amis. Ceux-ci se sont immédiatement rendus au bureau local de la Gendarmerie pour confirmer qu'on faisait enquête à leur sujet. Parlant de l'entrevue avec M^lle^ Cyr, l'officier de la Gendarmerie a déclaré: «La prochaine fois, nous essayerons de trouver quelqu'un de plus sûr que M^lle^ Cyr.»

C'est une attitude des plus louables de la part, non pas de la police du Canada, mais de la police qu'on avait en Allemagne nazie ou qu'on a en Russie soviétique aujourd'hui. J'aimerais citer un autre passage de cet article:

Il y a lieu de citer également le cas d'une veuve douce et affable, âgée de 74 ans, qui vit maintenant à Regina. Chaque année depuis vingt ans, elle reçoit la visite d'un agent de sécurité de la Gendarmerie. Cette veuve appartient sur le plan politique et moral au mouvement *Christian Pacifist*. On n'a jamais laissé entendre qu'elle soit communiste ni qu'elle soit dangereuse. «A chaque visite, le représentant de la Gendarmerie me demandait mon opinion politique et quels livres je lisais,» dit-elle. «Il semblait plutôt embarrassé.» L'an dernier l'interrogatoire a pris un tour plus sinistre. L'agent lui a demandé des renseignements sur l'affiliation communiste possible d'un membre du cabinet de la Saskatchewan qui avait été pendant longtemps l'ami de l'époux de cette veuve.

Le commissaire a nié l'existence d'un tel cas, bien que le chef du Nouveau parti démocratique ait déclaré publiquement qu'il était au courant de cette affaire et qu'il était disposé à faire comparaître cette femme devant un comité, si jamais un tel comité était établi. Je cite un autre cas tiré de la revue *Maclean*.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui faire savoir que son temps de parole est expiré.

M. Orlikow: Monsieur le président, je me demande si je pourrais avoir deux minutes supplémentaires pour terminer.

M. le président: La Chambre veut-elle permettre à l'honorable député de finir son discours?

Des voix: D'accord!

M. Pigeon: Deux minutes.

M. Orlikow: Je pourrais vous citer nombre de cas, monsieur l'Orateur, mais je veux simplement résumer mes observations. Nous croyons que la Gendarmerie royale ne devrait pas faire enquête dans les universités ou auprès des associations dont certains membres seraient communistes à son avis. Elle devrait se borner à faire enquête lorsqu'elle possède des preuves raisonnables qu'un acte de subversion a été commis. Elle ne devrait pas s'instituer censeur, comme la chose s'est produite dans le cas Lamb. Les enquêtes de la Gendarmerie royale font du tort aux gens. Lorsque les renseignements obtenus...

M. Bigg: On ne fait pas de tort aux gens.

M. Orlikow: Quelqu'un prétend «qu'on ne fait pas de tort aux gens». Je lui demande de se rappeler le cas de Norman. Peut-il dire que l'enquête de la Gendarmerie royale, qui a été transmise au F.B.I., n'a pas fait tort à M. Norman? Lorsque la Gendarmerie royale obtient des renseignements et les transmet à une agence d'État, à un organisme particulier ou à toute autre association, la personne en cause a le droit, je crois, dans le cadre de la justice britannique, d'avoir d'abord l'occasion de se justifier avant que ces renseignements ne soient transmis à des tiers. Certes, il s'agit d'un droit élémentaire de notre système judiciaire et nous croyons que la Gendarmerie royale ne peut pas s'acquitter de cette tâche. Nous devrions probablement instituer un autre organisme distinct.

Les questions que j'ai soulevées sont importantes et nous devons les étudier. Pour que ces problèmes soient discutés de façon satisfaisante, nous devrions former un comité parlementaire qui entendrait des représentants de la Gendarmerie royale, de l'Association canadienne des professeurs d'université, des divers groupements pour la défense des

libertés civiles ainsi que de certaines associations comme la Voix des femmes. Ce comité pourrait entendre le témoignage des éditeurs de la revue *Maclean* qui ont effectué une enquête poussée sur l'ensemble du problème et qui se sont offerts à comparaître devant un tel comité. Nous espérons que le gouvernement constituera ce comité, chose qui aurait dû être faite depuis longtemps déjà.

En terminant mes observations, monsieur le président, je tiens à faire savoir au ministre de la Justice—même s'il n'est pas à sa place en ce moment—qu'à moins qu'on institue un comité de ce genre, il devra s'attendre à essuyer une longue période de questions serrées de la part de notre groupe lorsque le crédit pertinent sera mis en délibération. Nos questions se poursuivront pendant très, très longtemps.

M. Woolliams: Monsieur le président, comme je n'ai pas pris part au débat précédent, je profite de l'occasion qui m'est donnée en ce moment pour vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur suppléant. Auriez-vous l'amabilité de transmettre aussi mes félicitations au nouvel Orateur de la Chambre.

Avant d'amorcer mes observations, je dois dire que le discours du préopinant a piqué mon intérêt et que j'aimerais y relever certaines choses. J'ai eu souvent à faire avec la Gendarmerie royale du Canada; aussi je puis dire, en connaissance de cause, je pense—et je suis sûr que la plupart des Canadiens partagent mon avis—que la Gendarmerie royale est l'une des meilleures polices qui se puisse trouver. L'attaque qu'elle a subie cet après-midi m'amène à faire ces remarques.

Nous avons la chance de compter parmi nous, en cette enceinte, un ancien membre de cette police, le représentant d'Athabasca. S'il faut que la Gendarmerie royale du Canada ou n'importe quel agent de surveillance tente de repérer les communistes qui se trouvent dans notre pays, pourvu qu'ils agissent conformément à nos lois—car nous sommes régis par la règle du droit—

Une voix: Voilà le hic!

M. Woolliams: ...j'espère qu'ils trouveront ceux qu'ils recherchent, et qu'ils iront les dépister partout où ils se trouvent, que ce soit dans nos universités, dans nos entreprises commerciales, ou dans nos écoles. Je suis d'avis que le pire danger qui puisse menacer un régime démocratique, c'est l'existence d'une cellule communiste en son sein; les communistes sont nos ennemis les plus dangereux. Nous savons qu'il y a des communistes de l'autre côté du rideau de fer, mais s'il y en a aussi dans nos institutions, et dans des institutions aussi importantes que nos universités ou nos écoles, nous devons alors avoir un service d'agents qui puissent se lancer à leurs trousses et les repérer où qu'ils se trouvent.

Une voix: Y en a-t-il dans ces institutions?

M. Woolliams: Je n'en sais rien. L'honorable député me demande s'il y en a là. Je ne suis pas chargé de l'administration de la police. Mais il dispose d'une quantité de données et s'il a des renseignements, je suis d'avis qu'il devrait les communiquer, comme c'est son devoir de le faire à titre de Canadien, car, il n'y a pas si longtemps, il y avait un communiste ici à la Chambre, qui était député à la Chambre et qui est disparu derrière le rideau de fer.

Je voudrais également féliciter le nouveau ministre des Finances d'avoir été nommé au poste qui lui permettra de diriger l'économie du pays. Nous avons entendu parler du travail qu'il a accompli à titre de membre de diverses commissions et, si je ne me trompe, le ministre est en outre un auteur distingué. L'autre jour, je l'ai entendu répondre à une question en disant qu'il était dangereux de poser des questions au ministre des Finances ou à un autre député des banquettes ministérielles, au sujet de la valeur du dollar car, selon lui, des questions de ce genre peuvent ébranler la confiance des gens, non seulement au Canada mais également à l'étranger, à l'égard du dollar. J'ai trouvé amusant d'entendre le ministre recommander que le cours du dollar soit fixé à un niveau à peu près égal à celui auquel le gouvernement précédent l'avait fixé. Dans le livre qu'a écrit l'honorable député, et qui s'intitule *Troubled Canada,* on peut lire à la page 103—mais avant de lire ce passage, on me permettra de dire qu'un grand nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord avec l'honorable député sur bon nombre de ces sujets. J'aurais voulu que l'ancien ministre des Finances, M. Donald Fleming, ait été à sa place lorsque le ministre des Finances a dit que nous ne devrions pas critiquer le dollar ou discuter de sa valeur, car cela ferait perdre confiance dans le dollar. Voici ce que l'honorable représentant a dit dans son livre:

> Puisque la politique du gouvernement dans les affaires intérieures doit tendre d'abord à accroître l'économie et à augmenter le niveau de l'emploi, les politiques financières, monétaires et fiscales devraient viser à réduire l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et ailleurs, surtout aux États-Unis, à réduire l'entrée de capitaux étrangers et à maintenir le cours du dollar canadien à un juste niveau au-dessous du pair.

J'aimerais relire de nouveau la dernière phrase car c'est sur elle que je veux fonder mon raisonnement.

> ...à maintenir le cours du dollar canadien à un juste niveau au-dessous du pair.

Le gouvernement conservateur a été renversé, mais pas aux dernières élections, à

mon avis. Il a été renversé aux élections de juin 1962, car le refrain des libéraux à ce moment-là—je ne dis pas que l'actuel ministre des Finances chantait avec les autres—c'était que la dévaluation du dollar à 92c. c'était la catastrophe pour le Canada. C'est ce qu'on a répété à la télévision dans tous les centres métropolitains. Celui qui était alors chef de l'opposition a parcouru le pays en disant que cette mesure du gouvernement ferait monter le coût de la vie et baisser les bénéfices de tous les producteurs primaires au Canada. C'est la rengaine que les libéraux ont servie au public non pas au cours de la dernière campagne électorale mais pendant celle qui l'a précédée et à la suite de laquelle le parti conservateur a dû former un gouvernement minoritaire. Parlant à titre de chef de l'opposition, le premier ministre actuel a repris le même thème lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, au cours de la dernière législature. Il l'a répété d'un littoral à l'autre. Ce fut le thème de la campagne de juin 1961 qui a entraîné éventuellement la chute du gouvernement conservateur.

Avant ces élections, il y avait 208 députés conservateurs à la Chambre mais les vis-à-vis et leurs partisans ont changé tout cela en faisant croire aux Canadiens que la stabilisation du dollar à 92½c.—que recommande maintenant le ministre des Finances dans son ouvrage intitulé *Troubled Canada*—nuirait sensiblement tant aux consommateurs qu'aux fabricants. C'est avec ce refrain qu'on a ébranlé la confiance des Canadiens en leur gouvernement au cours des jours et des semaines qui ont précédé les dernières élections, à tel point que cela a abouti à un gouvernement minoritaire. J'affirme que ce sont ces élections qui ont amené la chute du précédent gouvernement. Et je déclare que c'est la plus grande supercherie dont un parti politique se soit jamais rendu coupable à l'égard des Canadiens.

Une voix: Est-ce que ce fut pire que le scandale du Pacifique?

M. Woolliams: L'honorable député vient de mentionner le scandale du Pacifique. Il en connaît plus long que moi sur les scandales. Je sais qu'il tient au *Telegram* de Toronto; je lui laisse le soin de lire certaines pages du *Telegram*.

Maintenant, si les honorables députés veulent bien le permettre, je voudrais parler, sur le plan régional, d'un problème qui touche l'Alberta, en particulier du pénitencier dont on a promis l'érection et du centre de formation dont on envisageait la construction à proximité de la ville de Drumheller. Je voudrais étudier cette question en me fondant, tout d'abord, sur les répercussions que ces projets pourraient avoir sur le chômage et, en second lieu, sur leur efficacité en ce qui a trait au traitement accordé aux jeunes détenus. Il fut un temps, soit en 1950, où l'on comptait vingt-six mines en voie d'exploitation dans la vallée de Drumheller. En 1962, on en comptait six. En 1960, après la guerre, les mines employaient au moins 1,860 personnes. En 1963, ce nombre était tombé à 187. Qu'est-il arrivé dans cette localité? pourraient demander les honorables députés. Eh bien, il s'agit d'une vallée charbonnière où l'on extrait du combustible domestique qui sert à chauffer les maisons dans les centres ruraux et urbains des Prairies. Lorsque cette industrie a essuyé la concurrence du pétrole et du gaz naturel, elle s'est trouvée dans de grandes difficultés. On se souvient que la Commission Gordon, après avoir enquêté sur l'approvisionnement de gaz naturel en Alberta, a constaté qu'il y avait environ 27.3 trillions de pieds cubes de gaz dans des réserves connues, et quelque 30 trillions de pieds cubes qui seraient disponibles dans un avenir prévisible. Elle estimait la consommation à dix milliards de pieds cubes par an. Telle est l'industrie qui fait concurrence aux charbonnages en Alberta, et voilà pourquoi l'embauche dans ceux-ci est tombée de 1,860 à 187 personnes.

Je signale ce problème à la Chambre depuis cinq ans, soit depuis que je suis député. J'en ai parlé à ce comité à plusieurs reprises; j'ai demandé que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet, parce que ces hommes de la vallée Drumheller ont été laissés là après la guerre. Au cours de la guerre, comme on avait besoin de houille, l'ancien régime libéral a fait venir ces hommes dans la vallée. Comme je l'ai expliqué, le marché s'est détérioré à cause de la concurrence imputable au gaz naturel et ces hommes sont demeurés dans la vallée. En 1957-1958, lorsque j'ai fait ma première campagne dans la circonscription de Bow-River, je suis allé les voir. D'aucuns prétendent que l'Alberta est la plus riche province du Canada. Eh bien, j'invite le chef du Crédit social à se rendre à East-Coulee et dans les autres villes des environs. Il y trouvera la pire misère qui puisse exister au Canada. Cependant, l'honorable député a peut-être d'autres fonctions qui le tiendront occupé.

Lorsque le problème a été signalé à l'attention du gouvernement conservateur, celui-ci l'a examiné avec sympathie. Deux projets ont été mis sur pied pour cette région: une école technique au coût de 1.7 million de dollars et un pénitencier pour les jeunes délinquants au coût d'environ 4 millions. De telles entreprises procureraient du travail à ceux qui

en sont privés depuis si longtemps. L'institution est en voie de construction. Une fois achevée, elle aura besoin de quelque 170 employés pour fonctionner.

J'ai été heureux aujourd'hui d'entendre le ministre de la Justice dire qu'il envisagerait volontiers la construction du pénitencier. Il a commencé par rectifier ses chiffres. Il a déclaré que l'ancien gouvernement avait annoncé que le pénitencier ne serait pas construit avant 1964 ou même 1966, puis il a dit 1964. Alors je lui ai rappelé que les travaux étaient déjà commencés, que l'emplacement était acheté, que les canalisations d'eau depuis Drumheller étaient posées et qu'on était en train de niveler le terrain où construire l'établissement. J'espère qu'il verra l'entreprise d'un bon œil afin que le projet se réalise en 1964, comme on l'avait prévu. Ainsi pourront trouver du travail et vivre convenablement avec leurs familles des gens que la perte du marché du charbon et la fermeture des houillères ont laissés sans emploi. Ces gens ont cessé de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Ils ont travaillé si peu longtemps que leurs timbres sont épuisés et qu'ils vivent de l'assistance publique. Ils sont dans le grand besoin, et leur détresse s'étend à toute la région.

Je tiens à dire en outre que ce pénitencier n'en était pas un au sens où on l'entend. Ce devait être une institution destinée aux jeunes délinquants. Les jeunes, tout le monde en conviendra, je pense, constituent la principale ressource de notre pays. Ils se trouvent parfois aux prises avec la police et on les envoie dans des institutions. Mais celles-ci devraient être des maisons de réforme pour leur permettre de se réadapter à la vie en société. Je déclare sans réserves que l'ancien ministre de la Justice—et si le ministre actuel était présent je suis sûr qu'il partagerait mon avis —a plus fait—je parle de l'honorable Davie Fulton bien entendu—pour réformer notre système pénal qu'aucun autre ministre de la Justice au cours du dernier quart de siècle. Il a institué un comité spécial dont M. Allen J. MacLeod était membre.

Monsieur le président, je veux simplement parler d'un article de M. Allen J. MacLeod qui était chargé de l'enquête. Il s'intitule *Canada Still Sends Children to Penitentiary* et il a été publié dans le *Weekend Magazine* du 23 février 1963. Voilà un autre exemple que je pourrais citer pour plaider ma cause auprès du gouvernement actuel quant à la nécessité d'aménager sur-le-champ cette institution. Je le répète, nos jeunes délinquants devraient être envoyés dans des institutions qui tenteraient de les rééduquer afin qu'ils puissent prendre leur place dans la société, au lieu d'être incarcérés avec des criminels endurcis.

[M. Woolliams.]

J'aimerais donner lecture de certains passages de cet article, car ce comité a interrogé des enfants dans différents pénitenciers, d'un bout à l'autre du pays, pour se rendre compte des conditions de vie et de ce qu'on faisait pour les aider à se réadapter. Certains des témoignages sont révoltants. C'est sûrement la chose la plus affreuse que j'aie jamais signalée à la Chambre et le document le plus abominable dont je donnerai jamais lecture à la Chambre. Voici ce qu'on y dit:

> Je ne pouvais guère trouver à redire à cette salle de classe accueillante à Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Elle était claire, bien aérée, et possédait une bonne collection de livres et d'instruments d'enseignement pour les cours primaires et secondaires. Elle était dirigée par un homme que quiconque aurait été fier d'avoir comme professeur.
>
> La seule chose qui clochait, c'était que les écoliers, dont certains n'avaient pas plus de 14 ans, étaient des détenus du pénitencier.
>
> Le centre de formation fédéral, institution pour les délinquants de moins de 25 ans qui fait partie du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, compte parfois parmi ses détenus des jeunes de 14 et 15 ans.
>
> La plupart ont été condamnés pour vol, cambriolage et vol d'automobiles. Tous ont été condamnés à des peines de 2 ans ou plus. Vous voyez des enfants en uniforme de prisonnier qui portent sous le bras des livres d'histoire, de géographie et d'arithmétique et vous vous rendez compte qu'ils vont peut-être terminer leurs devoirs dans leurs cellules.

C'est dans cette Chambre que l'honorable Davie Fulton, membre de l'ancien gouvernement, a entrepris la réforme du système judiciaire de notre pays et a révélé les conditions qui existaient dans nos pénitenciers.

> Aujourd'hui, nous emprisonnons plus d'enfants qu'il y a dix ans. L'année dernière, nous en avons incarcérés presque trois fois plus qu'en 1952.
>
> Ce sont des chiffres comme ceux-là et des statistiques indiquant une augmentation générale du nombre des prisonniers qui ont amené le ministère de la Justice, l'année dernière, à charger cinq membres de son ministère de visiter l'ensemble du pays afin de se renseigner sur la délinquance au Canada.
>
> Le comité de la délinquance juvénile, qui a été institué par l'ancien ministre de la Justice, M. Donald M. Fleming, a mis un an pour terminer ses voyages.
>
> Il a visité toutes les parties du pays dans le but unique de relever des faits permettant d'établir l'ampleur de la délinquance et de recueillir des opinions de spécialistes et de profanes sur les moyens qui sont utilisés et sur ceux qui pourraient l'être pour enrayer le mal.

Monsieur le président, voici un des faits que ce comité a relevé. Ici, l'article parle d'un enfant qui était dans un pénitencier.

> Henri, qui a été relâché par la suite et qui, apparemment, s'en tire assez bien, était un garçon poli et plein de bonne volonté. Il savait apprécier la sympathie des gardiens.
>
> Ces derniers l'aimaient tellement qu'ils ont constitué une caisse pour lui acheter une trottinette, un jeu de construction et une flotte de camions jouets.

«C'était tout un spectacle, m'a dit l'un des gardiens, de voir l'enfant se balader dans la cour de la prison sur sa trottinette.»

Mais M. St-Pierre estime que l'incident le plus triste s'est produit le jour où il a amené Henri dans son bureau.

«Le garçonnet a sollicité une permission que je n'ai pu lui accorder, dit-il. Il m'a demandé s'il pouvait aller jouer dans la rue jusqu'à l'heure du souper.»

Comme le signale l'article, le directeur n'avait pas le choix : il lui fallait refuser.

Il y a d'autres exemples.

«La nuit, ils pleurent et ça me fend le cœur. De quel droit envoie-t-on des enfants au pénitencier?»

Naturellement, on se fonde sur le Code criminel qui prescrit qu'un enfant de sept ans peut être condamné au pénitencier s'il est trouvé coupable d'un crime.

Il suffit que l'enfant soit en mesure de connaître la portée de ses actes et de pouvoir distinguer entre le bien et le mal.

En 1959, soit la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, il y avait au Canada 11,686 délinquants, de sept à quinze ans, déclarés coupables.

L'article continue en disant qu'un des détenus était si petit que le directeur du pénitencier où il était emprisonné craignait qu'il se sauve en passant entre les barreaux. Je répète donc qu'à l'instigation de Davie Fulton, l'ancien gouvernement a fait plus que n'importe qui pour réformer le régime correctionnel et étaler de telles situations au grand jour. Les ouvrages sur l'histoire nous parlent de John Howard et de la réforme des pénitenciers. Si John Howard était encore de ce monde, et qu'il puisse constater les conditions régnant aujourd'hui chez nous, il serait probablement plus épouvanté encore qu'à l'époque où il réunissait les éléments du mémoire qui pava la voie aux réformes en Grande-Bretagne.

Monsieur le président, je le dis encore une fois, deux points me tiennent à cœur. Tout d'abord, je songe aux chômeurs de la vallée de Drumheller. En proie à la misère, ils sont prêts à bâtir cet établissement, à s'en voir confier ensuite l'entretien, en conjonction avec la nouvelle école de formation professionnelle. Nous pouvons aider ceux de nos enfants qui enfreignent la loi; bâtissons un établissement qui ne sera pas une de ces prisons décrites dans les livres, mais un endroit où les jeunes seront instruits, rééduqués et rendus à la société. Je constate que le ministre de la Justice est actuellement dans cette enceinte. Je lui demande de bien vouloir étudier sérieusement le problème. Le budget a exigé un travail considérable. Les mineurs sont inscrits au syndicat des Mineurs unis d'Amérique, qui a recueilli une pétition de près de 2,000 signatures et l'a soumise au gouvernement qui nous a précédés. La Chambre de commerce a tenu plusieurs réunions et a collaboré avec les intéressés afin de saisir le gouvernement antérieur des données requises. Je pourrais citer quelques noms, par exemple celui de M. Joe Shearlaw, de la Chambre de commerce de Drumheller, ou celui du président des Mineurs unis d'Amérique. Tous ont rendu d'éminents services et je voudrais que l'on bâtisse cet établissement sans plus tarder.

Quant à la question de savoir s'il avait, à l'égard de cette institution, des projets réalisables cette année, j'aimerais consigner au compte rendu le texte d'un éditorial. Il a été écrit après que l'ancien gouvernement, en juin 1962, eut annoncé des réductions du programme des travaux publics. Cet article a paru dans le *Herald* de Calgary en juillet 1962:

Les établissements pénitenciers ne se ressentiront pas des réductions.

Les réductions des dépenses de l'État annoncées la semaine dernière ne modifieront pas la décision d'aménager, au coût de 4 millions, le pénitencier de Drumheller, apprend le *Herald* aujourd'hui.

A Ottawa, une source proche du ministre de la Justice, M. Davie Fulton, a déclaré que l'aménagement du pénitencier de Drumheller et d'autres institutions nouvelles était considéré comme «assez urgent» par suite du surpeuplement des autres prises au Canada.

«Nous ne prévoyons aucune réduction importante dans la construction des pénitenciers», a-t-on déclaré.

D'après les prévisions budgétaires, 30 millions de dollars seront dépensés pour l'aménagement de pénitenciers. Sauf erreur, on va aménager des pénitenciers du même genre que ceux qui existent déjà dans d'autres villes du Canada. J'exhorte le gouvernement, en toute sincérité, à aménager des institutions destinées aux jeunes délinquants et qui leur procureront les soins, l'enseignement et le confort nécessaires afin de leur permettre de se faire une place dans la société comme les autres jeunes. En visitant ces pénitenciers, on constate qu'un grand nombre de ces jeunes gens viennent de foyers désunis. Leur milieu a été tel qu'ils n'ont jamais eu la chance de tenir une place dans la société comme les autres jeunes gens qui fréquentent les écoles secondaires ou l'université.

Ce matin, le ministre de la Justice m'a dit, lorsqu'on lui a posé une question à l'appel de l'ordre du jour, qu'il étudierait la question à fond. J'ai demandé que la construction de cette institution soit entreprise immédiatement pour deux raisons: en premier lieu, afin que les hommes et les femmes de la vallée puissent vivre et travailler auprès de leur famille et, en second lieu, afin que les jeunes délinquants ne soient pas placés dans des institutions qui, loin d'être convenables pour des enfants, ne le sont même pas pour des adultes. C'est le vœu pressant que je formule cet après-midi que le gouvernement étudie attentivement la question.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, j'ai de nombreuses questions à poser concernant le site de l'exposition universelle du Canada qui sera tenue à Montréal en 1967.

J'avais prévenu le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) de mon intention de poser ces questions. De plus, je vois que le ministre de la Justice (M. Chevrier) vient de quitter la Chambre. J'aurais bien désiré leur présence, mais en leur absence, je demande au ministre des Finances (M. Gordon) s'il ne peut me répondre de demander au ministre des Travaux publics de le faire dans les jours qui vont suivre.

Afin de dissiper un certain malentendu dans le public au sujet de la décision et des mesures prises par le gouvernement relativement à l'emplacement de l'exposition universelle au Canada en 1967, je demande de plus amples renseignements sur les points suivants, qui ont une grande importance en ce moment, vu que la renommée du Canada comme nation est en jeu dans cette vaste entreprise: Est-il vrai que le jeudi 9 mai, le ministre a annoncé que le gouvernement différerait la confirmation officielle de l'emplacement tant qu'il n'aurait pas reçu les rapports techniques assez tard en juin, et que le samedi 11 mai il a déclaré que l'approbation officielle du gouvernement avait été donnée. Si tel est le cas, quels rapports a-t-il reçus dans l'intervalle?

A-t-on reçu les rapports techniques capables de rassurer le peuple canadien au sujet des problèmes suivants qui pourraient surgir, si l'on adoptait l'emplacement proposé de l'Île Sainte-Hélène:

Dangers accrus pour les navires qui entreront dans la voie maritime du Saint-Laurent, causés par de nouveaux contre-courants à l'entrée de la voie maritime;

Possibilité de pression accrue sur le mur de la digue de la voie maritime du Saint-Laurent, causée par la mise en valeur de 12 millions de pieds carrés de terrain et la construction subséquente de hauts édifices à appartements à cet endroit, causant des pressions additionnelles sur le mur de la voie maritime.

Les dangers résultant du remblayage possible d'une profondeur allant jusqu'à 25 pieds, à l'emplacement projeté. Par quels moyens la population canadienne sera-t-elle protégée du danger d'écroulement et de tassement possibles de ce remplissage.

Le danger encouru par l'augmentation de vitesse du courant Sainte-Marie, qui est déjà dangereux, et les problèmes accrus pour les navires étrangers amarrant à Montréal.

Les études techniques et les mesures de sécurité qui s'imposent relativement à la construction de ponts, depuis le pont Jacques Cartier, qui est la propriété de l'État, et le pont Victoria des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à l'Île Notre-Dame qui figure dans le projet.

Les études et les rapports techniques nécessaires à la construction d'un pont à bas niveau, depuis la Pointe-Saint-Charles jusqu'à l'Île Sainte-Hélène comme il est proposé dans le plan.

Le danger accru d'embâcle dans le bassin de l'Île Sainte-Hélène.

Le danger accru pour la ville de Verdun de l'inondation possible du bassin de La Prairie, inondation qu'un gel capricieux et une embâcle à l'emplacement pourraient entraîner.

Le fait que, selon des employés du gouvernement, notamment M. Glen Bannerman, la préparation de l'emplacement coûtera jusqu'à 80 millions de dollars et que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à en payer une partie.

A-t-on réalisé toutes les conditions et les exigences de la Commission internationale des eaux limitrophes et de la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs?

Le gouvernement fédéral a-t-il reçu l'approbation officielle de l'Hydro-Québec, en ce qui concerne l'effet du projet sur les ressources hydrauliques?

En vertu de la loi adoptée par la Chambre des communes, l'exposition universelle du Canada, en 1967, doit avoir lieu sur l'Île de Montréal et toute approbation subséquente et officieuse donnée par le gouvernement précédent était assujétie à une loi revisée et à l'approbation d'ingénieurs et de techniciens experts; pour ces raisons, n'est-ce pas s'arroger les droits de la Chambre des communes que d'approuver officiellement et définitivement un emplacement qui ne répond pas actuellement aux conditions énoncées dans la loi adoptée par la Chambre des communes et qui n'a pas encore satisfait aux conditions techniques tenues pour obligatoires par le gouvernement précédent avant que tout changement soit apporté à la loi spécifiant que l'exposition doit être tenue sur l'Île de Montréal.

Vu l'importance capitale que revêt le choix de l'emplacement et les répercussions possibles d'une erreur de jugement sur le prestige du Canada, sans oublier les dommages possibles à la propriété et les pertes de vie en cas de calamité, pourrait-on déposer à la Chambre la correspondance et les rapports qui ont été échangés entre le gouvernement relativement à cet emplacement et les autorités suivantes qui auront un intérêt ou un enjeu dans la situation:

Commission internationale des eaux limitrophes; administration de la voie maritime du Saint-Laurent (É.-U. et Canada); l'Association des pilotes du fleuve Saint-Laurent;

le Conseil des ports nationaux; les chemins de fer Nationaux du Canada; l'Hydro-Québec; la ville de Verdun; l'Association canadienne pour la protection des oiseaux; le ministère des Transports; la ville de Saint-Laurent; le gouvernement de la province de Québec et l'exposition universelle du Canada, 1967.

Le ministre responsable de l'exposition universelle peut-il déclarer qu'il a reçu l'autorisation de la Chambre des communes pour confirmer le choix de cet emplacement, considérant que celui-ci est contraire aux conditions stipulées dans la loi adoptée par la Chambre des communes sous ce chapitre et peut-il affirmer qu'il n'existe aucun danger d'inondation, d'embâcle ou autre, ni de danger pour l'amarrage des navires ou l'utilisation du fleuve ou de la voie maritime, ou des dommages possibles à la voie maritime, et que toutes les études et les rapports techniques ont été reçus et approuvés à l'égard de cinq nouveaux ponts ou rampes qui seront partiellement ou complètement construits au-dessus du fleuve Saint-Laurent afin d'utiliser l'emplacement que l'on nous présente actuellement?

Et je tiens à ajouter que bien que l'emplacement puisse être techniquement acceptable et sûr, l'essentiel est qu'il devrait se conformer à la loi adoptée par la Chambre des communes, que toutes les garanties relatives à la sécurité du point de vue technique devraient être obtenues par le gouvernement avant que l'autorisation officielle de l'emplacement soit donnée, vu que jusqu'ici cet emplacement est interdit par la loi.

Monsieur le président, je tenais à appeler l'attention de la Chambre sur ces questions très importantes, pour la bonne renommée de notre pays, et si l'honorable ministre des Finances n'est pas en mesure, dans le moment, de répondre à toutes ces questions spécifiques, je demande à un des responsables de l'exposition universelle de nous donner des précisions afin d'éclairer le peuple canadien et de donner suite aux demandes officielles qui ont été faites dans ce sens. Ces questions ont trait au prestige national et international de notre pays et je souhaite que dans un avenir rapproché l'honorable ministre des Travaux publics (M. Deschatelets), le responsable de l'exposition universelle, ou un autre ministre puisse nous éclairer sur ce sujet.

Monsieur le président, je désire, pendant quelques minutes, traiter d'un autre sujet. Il s'agit du rapport de la commission Glassco, et plus particulièrement du rapport minoritaire Therrien. Je souhaite que le gouvernement applique, le plus tôt possible, la grande partie des recommandations du rapport Glassco et la totalité des recommandations du rapport Therrien. Il est bien beau de parler d'enquête royale sur le biculturalisme. J'en suis en principe, mais en pratique nous connaissons les faits.

La commission Glassco, par l'intermédiaire du rapport minoritaire Therrien, nous a montré les lacunes qui existent depuis longtemps dans l'administration fédérale, et si le gouvernement est logique avec lui-même, il se rendra compte de la nécessité impérieuse d'appliquer ces recommandations.

Le gouvernement a les faits devant lui. Il est bien beau de vouloir faire des enquêtes qui vont durer quatre, cinq ou six ans, mais si l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne) et les autres sont logiques avec eux-mêmes, qu'ils appliquent, dans le plus bref délai possible, le rapport minoritaire Therrien.

A ce sujet, je veux citer un exemple de ce qui se produit depuis que le gouvernement actuel est en fonction. Dans son numéro du mercredi 29 mai 1963, *La Presse* de Montréal publiait un article intitulé:

> Ça, le bilinguisme?
> Le ministère des Affaires extérieures faisait tout récemment parvenir un compte à un Montréalais d'origine française, qui avait dû recourir aux services de ce ministère pour pouvoir rentrer de France. On notera que le compte, daté du 17 mai 1963 porte la signature d'un fonctionnaire de langue française, un M. Brisson, mais que ce sont les seuls mots français du document. On sait que ce ministère est dirigé, depuis les élections du 8 avril, par M. Paul Martin, un ministre «bilingue».

Monsieur le président, j'ai en main une photocopie de ce compte qui est adressé à un Canadien d'expression française, de Montréal. Ce compte est rédigé uniquement en anglais et il est expédié par un employé de langue française. Je ne puis m'expliquer ni l'attitude du gouvernement ni celle de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On parle de commission royale d'enquête sur le biculturalisme, et de fait on néglige de respecter les droits d'un citoyen, bref d'un contribuable de langue française qui a droit, à juste titre, de recevoir un compte rédigé dans sa langue. Et je me reporte au rapport de la commission Glassco, dans lequel on faisait des reproches au ministère des Affaires extérieures. Je comprends que le ministre actuel a peut-être hérité cette attitude de son chef qui, alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'a peut-être pas contribué à améliorer la situation. En effet, les commissaires-enquêteurs de la commission Glassco ont fait remarquer que la langue de travail est l'anglais et que le milieu dans lequel le fonctionnaire d'expression française doit travailler et vivre est un milieu anglais.

Monsieur le président, il est impérieux que les fonctionnaires qui sont à l'emploi du ministère des Affaires extérieures, et ceux qui y seront employés à l'avenir, aient au moins une connaissance du français ainsi que de

l'anglais, afin d'affirmer, non seulement à l'échelon national, mais également à l'échelon international, le caractère bilingue et biethnique de notre pays.

Monsieur le président, si l'on veut réellement affirmer l'unité nationale, et si le gouvernement est réellement conscient de ses responsabilités, sans vouloir minimiser l'importance d'une enquête royale sur le biculturalisme, quand on sait que la responsabilité majeure sera entre les mains des provinces, puisque l'éducation relève des provinces, je somme le gouvernement de donner suite aux promesses qu'il a faites lors des dernières élections générales et de mettre en vigueur le rapport minoritaire Therrien, afin de corriger les lacunes qui existent depuis toujours et qui sont contraires à l'unité nationale. C'est dans ce sens-là que l'on jugera de la sincérité du gouvernement, s'il est logique avec lui-même et s'il est réellement en faveur de l'unité nationale.

(Traduction)

M. Olson: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet de ce qui s'est passé au comité jusqu'ici. Je prie tous les députés de bien réfléchir à ce qui est arrivé. A mon avis, nous avons discuté de ces résolutions de crédits supplémentaires comme en véritable période de griefs. Je me dois de dire que les libéraux sont aussi coupables que les autres partis de ce qui est arrivé au cours de la dernière session. Je ne fais même pas abstraction de mon propre parti. Mais, à mon avis, il serait bon que les députés réexaminent la tendance, repensent la situation et se rendent compte que nous faisons fausse route.

Nous aurons des motions de subsides et chaque ministère pourra être examiné. On pourra soulever des griefs, que ce soit des griefs intéressant une simple circonscription ou des griefs de portée plus générale comme ceux qui ont été discutés aujourd'hui. Il me semble, monsieur le président, qu'en prenant trop de temps pour les griefs à cette étape-ci, nous retardons les résolutions et les bills que, de toute évidence, le gouvernement est prêt à présenter. Si ces mesures pouvaient être présentées, nous irions de l'avant en ce qui concerne les avantages qu'elles prévoient et qu'un grand nombre de députés de l'opposition souhaitent voir adopter sans plus tarder.

Bien que je n'aie aucune objection à ce qu'on expose des griefs, en fait je crois qu'il est bon de le faire en temps opportun, j'estime que c'est une erreur de le faire maintenant quand nous devrions consacrer ce temps à l'étude de nouvelles mesures législatives ou de modifications à des lois existantes, ce qui donnerait sûrement certains résultats que les députés réclament. A mon avis, c'est une erreur de perdre du temps à exposer maintenant nos griefs simplement pour que nos observations figurent au compte rendu et puissent ainsi être portées à la connaissance de nos commettants. Après tout, si on a des problèmes, on peut toujours écrire aux journaux ou directement aux ministres.

Par exemple, j'ai à faire part au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'un sérieux grief. Je le vois à la Chambre mais je ne lui en parlerai pas parce qu'à mon avis, le moment serait mal choisi. Je le répète, il se présentera d'autres occasions et je tiens à poursuivre la discussion et l'étude des mesures inscrites au nom du gouvernement au *Feuilleton*.

Enfin, qu'on me permette de signaler que je serais le dernier à vouloir priver les honorables représentants de leurs droits et privilèges, mais les membres de l'opposition doivent faire preuve de collaboration, exercer leurs droits et adopter les mesures législatives et les crédits qu'exige l'administration du pays.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je voudrais ajouter quelques mots à ce que vient de dire mon collègue de Winnipeg au sujet de certains modes d'activité de la Gendarmerie royale du Canada. C'est que deux cas m'ont été signalés dans ma circonscription, qui devraient, à mon avis, être portés à l'attention du public.

Le lendemain des dernières élections, j'ai reçu un appel téléphonique d'une dame de ma circonscription qui m'a dit qu'elle et son mari voulaient me voir au sujet d'un incident dont ils n'avaient pas voulu parler au cours de la campagne électorale, mais qu'ils voulaient me signaler une fois les élections terminées. J'ai vu la dame en question et elle m'a raconté un fait vraiment extraordinaire. Cette dame et son mari sont—je suis sûr qu'ils ne verront pas d'inconvénient au qualificatif—d'humbles gens. Le mari est bûcheron; il est né au Canada, mais il porte un nom qui vient de l'Europe centrale, et ce fait a son importance dans l'événement dont je vais vous faire part.

La dame en question a eu une entrevue, sans aucun avertissement préalable, avec un officier du service des enquêtes spéciales de la Gendarmerie royale du Canada. Cet officier s'est présenté chez elle après s'être assuré, par appel téléphonique, qu'elle était seule à la maison. Il lui a proposé d'épier ses voisins et il lui a dit que son mari devrait faire de même à l'égard de ses compagnons de travail employés au même camp de bûcherons que lui.

Ce sergent de la Gendarmerie lui expliqua que si on les avait choisis tous les deux, c'était, entre autres raisons, à cause de leur nom, parce qu'on avait cru que des gens qui portaient un tel nom pouvaient être plus ou moins au courant d'activités subversives dans la région. Je le répète, il s'agit de deux personnes très simples, ordinaires, et elles étaient vraiment terrifiées. Elles craignaient de refuser net de se prêter à des agissements qui leur répugnaient, de peur de passer pour des communistes. Le mari était particulièrement mal à son aise parce que le sergent lui avait appris que la police avait ses agents dans chaque camp de bûcherons de la Colombie-Britannique. On lui avait aussi bien fait comprendre que, si sa femme et lui ne voulaient pas collaborer, il pourrait difficilement garder son emploi.

Monsieur le président, personne ne conteste le fait qu'il est du devoir de la Gendarmerie royale d'avoir l'œil sur les véritables éléments subversifs au sein de la collectivité. Disons, en passant, que leurs récents efforts, dans une province voisine, n'ont guère connu de succès. Mais voici à quoi je m'en prends: si la Gendarmerie royale est pour se livrer à une telle besogne, eh bien! qu'elle ait recours à des gens qui sont un tant soit peu au fait de la chose politique. A ce propos, force m'est de conclure que cet agent ignorait tout de la politique, car il est allé jusqu'à dire à ce couple qu'il avait appris qu'ils appuyaient le Nouveau parti démocratique, qu'ils étaient donc très proches du parti communiste, pourraient facilement y glisser et être reçus à bras ouverts. (*Exclamations*) J'entends quelqu'un applaudir. Je suis content qu'on ait applaudi, car selon moi, seul un parfait ignorant des choses politiques peut avoir cette opinion, et il me paraît ignoble de confier à des ignares la tâche dangereuse et censément très délicate de combattre la subversion dans notre pays.

Je signale aussi le cas d'un jeune homme de ma circonscription, dont la Chambre va sûrement entendre parler encore si je ne parviens pas à l'exonérer. Entré dans la marine, ce jeune homme s'est rendu à la station navale de l'Est. Il était très bien noté pour son adresse et son caractère quand, après deux mois, on l'a convoqué *ex abrupto* pour lui dire qu'il était licencié de la marine et renvoyé chez lui, sans explication aucune. On lui a assuré qu'on ne lui reprochait rien du point de vue de sa réputation ou de ses aptitudes mais que la marine en avait assez de lui et qu'elle le renvoyait dans ses foyers.

Le jeune homme est rentré chez lui sans en savoir davantage et lorsqu'on lui demandait pour quelle raison il avait quitté la marine il ne savait que répondre. Son père m'a écrit pour me raconter l'affaire et, dès que j'ai reconnu l'auteur de la lettre, je me suis douté de quels ennuis il s'agissait. J'ai alors écrit à Ottawa au ministre associé de la Défense nationale pour lui signaler l'affaire en lui disant qu'après enquête, s'il y consentait, il s'apercevrait qu'il s'agissait d'une erreur d'identité. Le ministre associé m'a répondu en disant qu'il y avait eu une enquête complète et qu'il ne s'agissait pas d'une erreur d'identité.

Je suis revenu à Ottawa l'automne dernier et j'ai reparlé de l'affaire avec le personnel du ministère. La réponse est restée une fois encore insatisfaisante, puis finalement j'ai réussi à voir le dossier de ce jeune homme. Le premier document montrait que ma supposition avait été juste, qu'il s'agissait bien d'une erreur d'identité.

Ce jeune homme portait le même nom qu'un homme qui avait été mon adversaire en 1953, à titre de candidat communiste, et qui habite à peu près dans la même région de la circonscription de Vancouver mais il se trouvait, ce qui est regrettable pour le personnel de ce brillant service de renseignements, que j'étais mieux renseigné qu'eux au sujet de ce candidat communiste car son père avait servi dans le même peloton que moi pendant la première guerre; je me rappelle fort bien son mariage avec une personne du Luxemburg et la naissance de leur fils unique. Il n'y avait aucun rapport entre ces deux familles portant le même nom, et c'est là-dessus que se sont fondés nos très intelligents services de renseignements pour renvoyer ce jeune homme de la marine; les soupçons qui pesaient sur lui ont encore des répercussions.

On peut s'imaginer ce qui lui arrivera quand il se portera candidat à un emploi et qu'on lui demandera pourquoi il a quitté la marine. Il devra alors répondre qu'on ne lui a pas donné les motifs de son renvoi et qu'il ne les connaît pas. On en conclura tout de suite que sa conduite n'a pas été bonne et il ne pourra réfuter la chose.

C'est là encore un cas de parfaite incompétence de la part de ceux qui, au Canada, sont censés veiller sur les secrets que nous pouvons avoir. Le gouvernement ferait bien de réviser complètement l'administration de la Gendarmerie royale à cet égard et, si cette dernière doit être chargée d'un tel travail, elle doit alors recruter des personnes d'intelligence moyenne suffisante et possédant une instruction supérieure, dont les opinions pourraient avoir quelque valeur quand elles seront présentées aux autres.

La situation actuelle n'est rien moins que honteuse et, personnellement, j'ai bien l'intention de ne pas permettre que ce jeune homme reste dans l'incertitude le reste de sa

vie, ou pour une longue période du moins, si je suis en mesure de faire quoi que ce soit pour mettre à jour l'incompétence totale, je dirais même le manque complet de sérieux de ce service de renseignements qui se veut brillant.

M. Chatterton: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de contribuer sciemment à retarder l'adoption des crédits supplémentaires, comme le parti libéral l'a fait lors de la 25e Législature. Toutefois pour diverses raisons, j'ai renoncé à participer au débat sur le discours du trône. J'ai donc l'intention de profiter de cette occasion pour faire quelque brèves observations. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours de la 26e Législature, j'aimerais vous féliciter, ainsi que le président suppléant des comités et l'Orateur, de votre nomination à vos postes respectifs.

J'ai l'intention de soulever trois questions. La première n'a rien de litigieux: elle a trait aux conditions dans lesquelles les membres du Parlement doivent travailler. Je suis certain que si nos commettants connaissaient les difficultés que nous éprouvons dans l'exercice de nos fonctions, ils s'appitoyeraient sur notre sort. Je suis convaincu, d'après mes propres constatations au service du gouvernement que, dans la plupart des cas, même des employés subalternes dans certains ministères sont bien mieux traités que les députés. Nos commettants seraient surpris d'apprendre, par exemple, qu'un député n'a pas droit à un bureau particulier, qu'il le partage avec sa sténographe et, dans bien des cas, avec un autre député ayant lui aussi sa sténographe. Il semble presque que l'on s'imagine que les députés ne représentent leurs commettants que pendant la session. Par exemple, nous n'avons pas de sténographe pour nous aider pendant l'intersession. Pour ma part—et la majorité des députés j'en suis sûr partagent mon avis—ma correspondance est plus volumineuse entre les sessions. Personne n'ignore les longues heures pendant lesquelles il nous faut parfois siéger, surtout dès que les réunions des comités commencent, et souvent nous n'avons que le samedi et le dimanche pour mettre notre correspondance à jour. Si nous avions par exemple un dictaphone, cela nous aiderait et nos sténographes aussi.

Je voudrais maintenant parler, monsieur le président, de nos commettants. Tout le monde est d'accord que rien ne remplace les rapports directs avec les commettants afin d'être au courant des problèmes qui se posent dans la circonscription. Dans plusieurs cas, cela ne constitue pas, il est vrai, un problème, mais je dois parcourir 3,000 milles pour me rendre dans ma circonscription et traverser le détroit de Georgie pour y arriver. Mon permis de chemins de fer ne m'est d'aucune utilité; il me faut huit jours par train, aller et retour. Je suis censé visiter ma circonscription deux fois et je reçois deux billets pour me permettre de le faire. Ce n'est pas juste. J'ai été très heureux de constater qu'il est question dans le discours du trône d'un comité de la procédure. J'espère que le gouvernement s'occupera de toutes ces questions afin que les membres du Parlement soient mieux en mesure de représenter leurs commettants et de servir les intérêts du Parlement du Canada.

La deuxième question que je veux soulever, monsieur le président, a trait à l'impression générale qui m'est restée du discours du trône. Il me semble qu'il vise surtout à la centralisation du pouvoir et de l'autorité. Ayant une certaine expérience de la fonction publique et d'autres niveaux de gouvernement, j'ai constaté une tendance très nette, inhérente à tout gouvernement, à la centralisation et à la concentration de l'autorité au plus haut palier. A mon avis, les intérêts de la population du Canada sont ainsi moins bien servis. Je sais par expérience que la plupart des fonctionnaires sont, non seulement capables d'assumer de plus grandes responsabilités, mais le souhaitent vivement. Je sais qu'un grand nombre de fonctionnaires ont démissionné, dégoûtés d'avoir à obtenir l'approbation d'Ottawa pour la moindre chose qu'ils avaient à faire. Cette tendance naturelle existe ailleurs et je pense que le gouvernement devra agir d'une façon positive et concrète pour la renverser.

Cependant, il me semble que le gouvernement actuel favorise cette tendance en agissant comme il le fait. Il me semble que le gouvernement l'accroît en créant davantage de ministères, d'offices, de commissions, et même en scindant des ministères. Le fait que ni le discours du trône ni un seul membre du cabinet n'a parlé de la Commission Glassco sur l'organisation du gouvernement n'est pas sans importance. J'espérais que ce gouvernement, comme le précédent, nommerait un ministre chargé de l'application de certaines recommandations de cette commission. C'est la seule observation que je voulais faire, monsieur le président, et maintenant je surveillerai de près la tournure que prendront les choses. A mon avis, le gouvernement devra faire quelque chose pour la renverser.

La troisième observation que je veux faire, monsieur le président, concerne la situation économique du pays. Les honorables députés peuvent se détendre, car je ne vais pas citer de statistiques; on l'a suffisamment fait ici jusqu'à présent. Je veux surtout parler de la tactique que semble adopter le gouvernement pour tromper la population sur la situation

économique qui régnait lorsqu'il a pris le pouvoir. Je crois bon de faire remarquer qu'au moment où les conservateurs ont pris la direction des affaires, en 1957 et 1958, l'activité économique amorçait un fléchissement, alors qu'à l'avènement des libéraux, l'économie passait par un cycle de croissance. Et pourtant le gouvernement libéral a adopté, apparemment de propos délibéré, la devise de remettre l'économie canadienne en marche. Cela m'amuse de voir que les journaux écrivent souvent que les Communes devraient cesser de revivre les dernières élections. Je ne vais pas revivre les élections, mais je tiens à préciser ces points, pour montrer que certaines des tactiques adoptées par les libéraux durant la dernière campagne les rendent suspects. Il en est certainement ainsi de leur dernier slogan à propos du redressement économique. Je pense d'abord aux élections de 1962. Certains de mes honorables amis ont évoqué la dévaluation du dollar et la fixation de son cours. J'ai écouté avec plaisir et intérêt le ministre des Finances qui, en réponse à une question, a déclaré il y a un jour ou deux qu'il avait toujours préconisé la revalorisation du dollar et la fixation de son cours. L'an dernier, la propagande libérale sur la dévaluation du dollar a sans doute été l'élément déterminant de la réduction du nombre de conservateurs. L'honorable représentant de Victoria (Colombie-Britannique) a publié une brochure où il déplore la dévaluation de notre monnaie, naguère solide. Si je le cite, c'est pour rappeler aux Canadiens que tous les slogans libéraux de l'heure ne sont pas forcément de bon aloi.

J'en viens aux élections de l'an dernier. Les libéraux ont fait certaines promesses qu'ils ne se hâtent guère, semble-t-il, de mettre à exécution. Je pense notamment à une annonce sur huit colonnes dans le *Daily Colonist* de Victoria, en date du 31 mars; elle s'intitulait: «Le programme du parti libéral». C'est apparemment l'exposé complet de ce que le gouvernement se propose de faire. Un des principaux passages de cette annonce, qui prend toute une page, a trait à la santé publique. Je ne vais pas abuser de la patience du comité en lui donnant lecture de tout le passage pertinent. Mais quiconque en a pris connaissance doit, automatiquement et logiquement, assumer que les libéraux, dès qu'ils auraient été élus, institueraient un programme d'assurance-santé. Jusqu'ici, je n'ai entendu aucune proposition dans ce sens de la part des vis-à-vis. Je le mentionne, parce qu'à mon avis, la population du Canada devrait se rendre compte que la devise actuelle des libéraux, c'est-à-dire la remise en marche de l'économie, est absolument fausse.

Je ne citerai aucune donnée statistique, parce qu'elles peuvent semer la confusion chez beaucoup de gens, comme cela a d'ailleurs été le cas pour moi. Mais je tiens à soulever deux points afin de prouver que, dans ma circonscription en tout cas, la situation économique est très bonne. A titre d'exemple, je dirai que la principale industrie y est celle des petits fruits et des fruits en conserve. L'année dernière, toute la récolte de baies a été vendue sur pied, surtout grâce au programme adopté par le gouvernement conservateur. Cette année, les cultivateurs de ronces-framboises—nous en avons près de 300—s'inquiètent de ne pouvoir répondre à la demande.

Je citerai un autre facteur qui se présente dans ma circonscription, c'est le niveau de la construction. Dans une circonscription comme la mienne, où il n'y a pas beaucoup d'industries et qui est plus ou moins une région-dortoir, le niveau de la construction est un bon critère de la situation économique. L'année 1962 a, je crois, été presque sans précédent dans ma région, dans le domaine de la construction. Jusqu'ici, cette année, en tout cas les quatre premiers mois de l'année civile 1963, la construction dans la municipalité de Saanich, qui constitue la plus grande partie de ma circonscription, a augmenté de près de 70 p. 100 par rapport à ce qu'elle était en 1962. Il faudrait, sans doute, avertir la population des tactiques actuelles du gouvernement libéral; leur devise, qui est de «remettre l'économie en marche», devrait en réalité être de «garder l'économie à marcher».

L'hon. M. MacLean (Queens): Comme c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette législature, je veux tout d'abord vous féciliter, monsieur, d'avoir été élu à l'important poste de président suppléant des comités. Je vous saurais gré de transmettre mes félicitations au président des comités et à l'Orateur. Je veux également féciliter le ministre des Finances de sa nomination à l'importante charge qui lui a été confiée. Je regrette que l'honorable député ne soit pas à la Chambre en ce moment, mais c'est compréhensible; je sais qu'il sera bientôt de retour. J'espère qu'il prendra connaissance des félicitations que je lui adresse dans le hansard, s'il n'est pas à portée de la voix en ce moment.

Je veux maintenant attirer l'attention du comité, et je crois que le temps s'y prête, sur le fait qu'au début d'une nouvelle session, et d'une nouvelle législature, nous nous préoccupions vivement de l'efficacité de notre organisation. Il ne suffit pas que les fonctionnaires de la Chambre soient excellents. Il ne suffit pas que le gouvernement inscrive

des mesures législatives au *Feuilleton*. Il ne suffit même pas de prolonger les heures de séance et d'adopter des mesures de toutes sortes, si nous négligeons certains points fondamentaux. Je voudrais parler en passant d'un choix qu'aurait fait apparemment le premier ministre, choix que j'estime extrêmement déplorable.

Je tiens à bien préciser que j'aborde cette question sans amertume ni malice et sans vouloir déprécier la compétence du ministre en cause, d'autant plus que je le compte parmi mes amis. Je le tiens pour un ami, compte tenu, du moins, des restrictions qu'imposent les particularités de son caractère. Je veux parler, bien sûr, du poste qu'occupe le secrétaire d'État en tant que leader de la Chambre. D'après moi, c'est là un poste très important, un poste-clef en ce qui concerne le progrès des travaux de la Chambre. Je ne veux aucunement jeter du discrédit sur l'honorable député. Je le répète, c'est un de mes amis et je sais reconnaître sa grande compétence. Mais surtout à cause du rôle qu'il a joué au nom de son parti au cours de la dernière législature, à titre officieux, sans doute, j'estime qu'il ne convient pas du tout au poste de leader de la Chambre qu'on lui a confié. Je dis qu'il n'est pas à sa place. Il a peut-être d'excellentes qualités, mais il n'est pas taillé pour remplir ces fonctions dans l'état actuel des choses.

Au cours de la dernière législature, il est arrivé parfois que la tension soit très élevée. Il se peut que la chose se produise de nouveau. Au cours des cinq dernières années, le député a consacré une bonne part de ses grands talents à chercher des moyens de retarder le progrès des travaux de la Chambre. Certes, je le reconnais, il l'a fait sans enfreindre le Règlement. C'est malheureux vu les responsabilités et devoirs qui incombent au leader de la Chambre. Ces fonctions ne sont pas délimitées clairement mais j'aimerais consigner au compte rendu un commentaire de Beauchesne où il est question de certaines des responsabilités du leader de la Chambre. Je cite:

> C'est à lui qu'il incombe, au nom du gouvernement et du parti au pouvoir, d'établir l'ordre selon lequel les mesures annoncées dans le discours du trône seront présentées à la Chambre au cours de la session. Il doit présenter les motions intéressant les travaux de la Chambre, que le gouvernement croit pertinentes, et il se fait le porte-parole du gouvernement au cours du débat sur de telles motions. Le leader a le dernier mot en ce qui a trait au progrès des travaux, au temps qui doit être réservé pour chaque étape d'une mesure, à l'application de la règle de la clôture ou à l'utilisation d'autres moyens qui sont susceptibles d'écourter le débat et de mener une question à bonne fin.

Le commentaire continue, mais je m'arrête là afin de ne pas faire perdre de temps au comité.

[L'hon. M. MacLean.]

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il une question au sujet de ce commentaire? Cela ne se passait-il pas à l'époque où le leader de la Chambre, le véritable leader de la Chambre, était en même temps le premier ministre? Je crois, en effet, que le commentaire s'appliquait avant que la Chambre crée l'humble poste que j'occupe.

L'hon. M. MacLean (Queens): Je constate que le ministre s'est déjà amélioré quelque peu. Il s'exprime avec humilité, ce qui n'a pas toujours été le cas en d'autres occasions. Si je comprends bien, le leader de la Chambre n'assume pas toutes les responsabilités du premier ministre, mais seulement certaines responsabilités spéciales que le premier ministre lui délègue.

Mes observations ne sont qu'un avertissement au premier ministre et je reconnais dès maintenant qu'il n'en tiendra probablement pas compte. Je doute même qu'il s'en occupe le moindrement. Mais j'estime que j'accomplis mon devoir en signalant cette situation au premier ministre, je m'y sens tenu moralement.

Nombreux sont ceux qui, dans l'opposition, peut-être même dans tous les partis, regardent le nouveau rôle de leader de la Chambre, dévolu au secrétaire d'État, comme un affront, pour ainsi dire, à l'opposition. A maintes reprises, dans la dernière législature, il a employé diverses méthodes pour retarder ou prolonger certaines étapes des mesures législatives, etc., de façon que ces mesures ne puissent aboutir avant, mettons, un certain jour et que le gouvernement se trouve dans l'embarras par suite du temps considérable que mettait la Chambre à adopter les crédits provisoires ou autres choses du genre. Or l'honorable député est maintenant celui qui doit demander à l'opposition de collaborer avec le gouvernement. Pareille initiative s'inspire, à mon sens, d'une prétention sans bornes de la part du parti qui est maintenant au pouvoir. Le Parlement se trouve ainsi dans une situation vraiment regrettable au début d'une nouvelle session. Certains partis de la Chambre sont peut-être, sous ce rapport, dans une situation désavantageuse. Je ne dis pas cela pour critiquer, mais il y a deux partis actuellement à la Chambre qui n'ont jamais exercé de mandat. Aussi, ils ne sont peut-être pas tout à fait au courant des pressions auxquelles un parti au pouvoir est soumis et des responsabilités et obligations qu'il doit assumer au nom de tous les Canadiens. Ce n'est pas pour critiquer que je parle ainsi, mais il s'agit de quelque chose dont peuvent seuls se rendre compte ceux qui se sont trouvés dans une telle situation.

D'autre part, je suis membre d'un parti qui, je pense, ne s'imagine pas avoir le droit venu

de Dieu de garder éternellement le pouvoir. Il suppose honorable le rôle de l'opposition et croit qu'il est bon pour un parti, non seulement d'exercer le pouvoir de temps à autre, mais aussi de faire ses armes dans l'opposition. Bien entendu, il est mauvais pour un parti d'y rester à demeure, mais plus mauvais encore d'être au pouvoir indéfiniment.

Un autre problème se pose, ou du moins se posait dans le dernier Parlement, et voici de quoi il s'agit. Pour moi, ce n'est pas caractéristique de tout le parti libéral, mais plutôt d'un petit groupe, une sorte de syndicat dont les membres se considèrent nantis du droit divin de gouverner, et dès qu'ils se trouvent dans l'opposition, ils sont tellement étonnés devant la tournure des événements qu'ils commencent à se dire que Dieu n'est plus au ciel, qu'il y a quelque chose qui cloche. Ils ne pensent plus qu'à reprendre le pouvoir par tous les moyens possibles.

Un parti d'opposition a des responsabilités. Il a le devoir de ne pas créer de précédents qui nuiraient au Parlement pour des années à venir. Un certain nombre de malheureux précédents ont été créés dans le dernier Parlement. Nous avons eu, par exemple, le cas d'un comité qui a passé, si ma mémoire est fidèle, sept jours à étudier une motion tendant à faire adopter des crédits provisoires de 30 jours. Aujourd'hui, le gouvernement, avec raison, demande des crédits de quatre mois: deux mois rétroactifs afin de régulariser les dépenses faites par mandats du Gouverneur général, et les avances de deux mois. Pour être logique, le présent débat devrait donc durer au strict minimum 14 jours. Si le ministre des Finances avait l'audace de laisser entendre, mettons, le treizième jour, que nous avons assez palabré, ce serait le rôle du leader de la Chambre de se lever et crier: «La clôture! Vous ne pouvez faire cela. Vous violez le droit de parole de l'opposition», et le reste et le reste.

Bien des choses m'inquiètent, monsieur le président, mais ce qui m'étonne le plus, c'est la raison qui a pu pousser le premier ministre à choisir ce collègue en particulier pour remplir cette fonction-là. Il aurait pu, à mon sens, choisir d'autres collègues que l'opposition et la Chambre en général auraient pu écouter bien plus facilement quand il leur demande de collaborer et d'économiser du temps, d'expédier les travaux de la Chambre, comme le leader doit le faire de temps à autre. Le leader de la Chambre était le premier à se révolter quand son prédécesseur à ce poste avait le malheur de dire qu'on avait débattu assez longtemps un aspect particulier de telle ou telle mesure.

Pour moi, l'unique motif qui a poussé le premier ministre à faire cette nomination, c'est qu'à cause de leur longue amitié, il ne voit plus ces difficultés qui sont pourtant très réelles. Si on remonte quelques années en arrière, on se souvient que le présent secrétaire d'État a déjà travaillé au bureau du premier ministre. On a trouvé une circonscription où son élection était assurée et le premier ministre actuel est entré au Parlement comme membre du gouvernement. A ce titre, il s'est créé une excellente réputation comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ensuite, le contraire est arrivé lorsque le secrétaire d'État, qui était secrétaire du Conseil privé, s'est trouvé lui aussi une circonscription où son élection était assurée dans une autre région du pays et est entré au Parlement comme membre du cabinet.

L'activité de ce syndicat s'est maintenue et se maintient encore car nous avons d'autres exemples semblables. Je pourrais parler du cas du président du Conseil privé, par exemple, qui est sorti du bureau du chef de l'opposition, car il importe peu que ce fût ce bureau-là ou celui du premier ministre. La situation du ministre du Travail est un peu différente, car il représentait déjà une circonscription à la Chambre, s'y est de nouveau porté candidat et a remporté la victoire, ce qui est tout à son honneur. Toutefois, il a passé quelque temps au bureau de son chef, ce qui lui donnait la clef de l'avancement et du succès et presque la garantie dêtre membre du cabinet. A un moment donné, il est devenu mystérieusement membre du syndicat.

L'hon. M. Nowlan: De la coterie.

L'hon. M. MacLean (Queens): On me dit qu'il est devenu membre de la coterie. J'avais jusqu'ici intentionnellement évité d'employer ce mot, de peur que l'on pense que je m'amusais aux dépens de mon bon ami le secrétaire d'État en le comparant à l'un des personnages d'une satire célèbre, ce qui n'était pas le cas.

L'hon. M. Pickersgill: C'est très bien! Je n'ai pas vu la pièce.

L'hon. M. MacLean (Queens): Les députés nouveaux à la Chambre s'imaginent peut-être que je suis très susceptible ou que ce genre de situation me répugne tout particulièrement, mais ce n'est nullement le cas. J'ai lu quelque part qu'un prisonnier écroué dans un cachot, au Moyen Âge, ne s'apercevait bientôt plus que l'air était vicié autour de lui, qu'il était tout à fait inconscient de l'atmosphère dans laquelle on le condamnait à vivre, et qu'il n'arrivait pas à comprendre pourquoi ceux qui approchaient du cachot avaient la nausée. C'est peut-être la situation déplorable dans laquelle le premier ministre

se trouve en ce moment: il ne se rend nullement compte de l'atmosphère dans laquelle il est en train de se mouvoir.

Monsieur le président, bien que le débat actuel soit tout à fait conforme au Règlement, j'estime, à l'instar du député de Lethbridge, que le mode initial de mise en délibération des crédits provisoires n'a pas favorisé la bonne marche des travaux du Parlement. Je suis d'avis que le comité du Règlement, si on l'institue, devrait examiner cette question. La plupart des comités du Règlement s'efforcent d'accomplir du bon travail, mais il arrive souvent que ces comités ne puissent pas percer un esprit fonctionnant comme celui du secrétaire d'État, qui peut dépister dans un règlement parfait, et très bien motivé, des échappatoires tels qu'on puisse prostituer ce règlement pour des considérations de parti; on a donné dans ce revers d'une façon criante au cours de la dernière législature, alors que les crédits provisoires ont donné lieu à plusieurs longs débats.

Je propose que le comité du Règlement songe à élaborer des règlements prévoyant que la loi des subsides soit adoptée, sans être débattue davantage, le dernier jour de l'année financière, moyennant les conditions suivantes: que le gouvernement dépose les crédits assez tôt, qu'on garantisse un nombre minimum de jours, trente-cinq, mettons—il y aurait lieu de négocier cette période—qu'on s'entende sur les périodes accordées à chaque ministère et que le tout soit terminé avant le début de l'année financière. Cela éliminerait complètement la nécessité d'examiner les crédits provisoires.

L'étude des crédits provisoires est en quelque sorte inutile, puisqu'il nous faut aborder de nouveau tous les sujets lorsque le comité est saisi du budget principal des dépenses. Nous ne faisons aucun progrès, nous n'avançons pas; nous assurons tout bonnement par là que le service public, les forces armées et nous-mêmes serons rémunérés. C'est le principal objectif des crédits provisoires. Or, je crois que les membres des trois partis de l'opposition ont au moins un dénominateur commun. C'est celui-ci. Si nous appliquons la philosophie de Kant, un acte est intrinsèquement bon ou intrinsèquement mauvais, que ses résultats soient bons ou mauvais pour son auteur. Nous, dans notre parti, estimons qu'il est mauvais de faire un abus du Règlement, même si, du point de vue le plus strict, on le respecte. Nous estimons qu'il est mauvais pour un député de tromper, quels que soient les avantages politiques qu'il tire de sa tromperie. Nous estimons donc qu'il y a certains actes que doivent éviter les députés responsables, même si ces actes leur donneraient un avantage politique. Je ne crois pas qu'en exigeant cela de ses représentants le peuple canadien exige d'eux la vertu héroïque.

Toutefois, je vois à regret que certains éléments du parti libéral ont une conscience absolument élastique à ce sujet. Cela provient je crois de leur forfanterie fantastique, et du fait qu'ils croient gouverner de droit divin, que la Providence fait erreur quand elle les rejette dans l'opposition, et qu'ils doivent voir à remettre les choses en place par tous les moyens possibles, bons ou mauvais. Comme exemple, je rappelle que l'hiver dernier, je crois que c'était le 5 décembre, au cours du débat sur l'office de développement des provinces atlantiques, le secrétaire d'État a parlé de l'assurance-chômage des pêcheurs. Je siégeais ici à l'époque et j'ai entendu ses observations. Il a dit que certains craignaient que des membres du gouvernement désirent faire disparaître cette protection.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au député?

L'hon. M. MacLean (Queens): Oui.

L'hon. M. Pickersgill: N'est-il pas vrai qu'un comité nommé par le gouvernement, comité auquel le député appartenait, a recommandé cela et en conséquence n'avais-je pas raison de faire ma déclaration?

L'hon. M. MacLean (Queens): Non, et pour deux raisons. D'abord il s'agissait d'une commission chargée de faire des recommandations, et deuxièmement, ce que la commission a recommandé c'était que nous accordions aux pêcheurs une assurance-chômage administrée par le ministère des Pêcheries.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que le député lui-même ne voudrait pas rapporter les faits de façon erronée. Le comité Gill, dont il peut lire le rapport, a recommandé que l'on retire l'assurance-chômage aux pêcheurs et que l'on institue un autre programme, pour la remplacer. C'est exactement ce à quoi je m'opposais et ce à quoi je continue à m'opposer. Si c'est là ce qu'on appelle de la tromperie, on en a une curieuse définition.

L'hon. M. MacLean (Queens): Eh bien, il me semble que c'est nettement un faux-semblant, et cela pour deux raisons: d'abord, il n'y a pas eu de définition, on n'a même pas tâché de comprendre ce que cet autre programme était censé faire. Deuxièmement, la recommandation d'une commission quelconque n'est pas la politique du gouvernement. Le gouvernement actuel ne va sûrement pas jeter les recommandations de la commission au panier. Ce serait tout aussi logique que de dire maintenant que le gouvernement actuel allait supprimer l'assurance-chômage pour les pêcheurs.

Je me suis demandé pourquoi on a fait cette remarque à la Chambre, monsieur l'Orateur. C'est une chose curieuse, mais dans certaines parties du pays, on peut faire croire aux gens que tout ce qu'on dit à la Chambre des communes correspond aux faits, que c'est bien ce qui va se passer. On semble considérer les députés comme des oracles. Quand un député prédit quelque chose, on est sûr qu'elle se produira. La population croit que le hansard sanctifie tout et que le programme annoncé ainsi est définitif.

J'ai pu constater que, dans presque chaque région de pêche des provinces atlantiques, on disait que, si le gouvernement conservateur revenait au pouvoir, il n'y aurait pas d'assurance-chômage pour les pêcheurs. J'ai découvert que c'était là un stratagème organisé. J'ai constaté que quelqu'un, probablement au siège du parti, avait relevé cette déclaration dans le hansard et la citait comme faisant autorité, comme le chien qui retourne à son vomissement. C'est méprisable, monsieur le président. J'ai la plus haute considération pour les citoyens canadiens, et pour le Parlement. Il me semble que quiconque, ou quelque parti que ce soit, qui ne peut trouver de meilleures raisons que celle-là pour essayer de persuader le public de voter pour lui est plutôt dépourvu de programmes éclairés.

J'ai quelques questions à poser au ministre des Finances. Je m'en dispenserai pour le moment, mais j'y reviendrai plus tard, car je désire retourner à mon premier sujet. Si le premier ministre veut vraiment que la Chambre des communes accélère ses travaux, il devra reconnaître les exigences raisonnables de l'opposition, et se rendre compte du sentiment assez naturel des députés qui ont servi dans le gouvernement et dans l'opposition pendant la dernière législature. Je dirais que certains députés qui siègent sur les bancs ministériels devraient mieux s'adapter à leur rôle. Je le dis tout à fait sérieusement au premier ministre. En effet, nous pourrions tous très facilement, si l'on nous agace, être tentés d'en revenir à l'attitude adoptée par l'opposition officielle dans la dernière législature. Nous pourrions mettre sept jours à examiner un bill prévoyant les crédits provisoires d'un mois. Je ne crois pas que pareille chose soit avantageuse pour le pays. Je ne crois pas qu'elle l'ait été alors. J'estime que tout observateur compétent à la tribune des journalistes l'admettra, même si certains journaux, au Canada, ont déclaré que c'était maintenant l'heure magique à laquelle le Parlement devait se réformer. Le Parlement ne devrait plus se permettre pareille tactique. Pour des raisons mystérieuses, certaines choses étaient bonnes l'année dernière, mais elles ne le sont plus cette année. Je suis incapable de suivre pareille logique. Si certains abus du Règlement ne sont pas mauvais pour le pays une certaine année, ils ne peuvent l'être l'année suivante.

Je tiens à vous signaler, monsieur le président, qu'une des choses qui tirent le pays de cette sorte de situation à la Chambre des communes, où certains groupes veulent retarder les travaux du Parlement et faire de l'obstruction, c'est le sens des responsabilités de l'opposition actuelle.

M. Douglas: Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder l'adoption des crédits provisoires, mais je pense que le comité a droit à quelque déclaration du ministre de la Justice sur certaines questions soulevées par deux de mes collègues, le député de Winnipeg-Nord et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, à propos de l'activité de la Direction de la sécurité et des renseignements de la Gendarmerie royale du Canada. C'est à regret que nous consacrons un certain temps du comité à ces choses, bien que nous soyons tout à fait autorisés à le faire. Mais je rappelle que le 17 mai, le lendemain de l'ouverture de la session, j'ai demandé au ministre de la Justice si, étant donné les discussions qui avaient eu lieu au cours de la législature précédente, étant donné l'article paru dans le magazine *Maclean's* et étant donné les déclarations par trop absolues du commissaire Harvison, de la Gendarmerie royale du Canada, il ne faciliterait pas la création d'un comité spécial chargé d'examiner l'activité de la Direction de la sécurité et des renseignements, à la Gendarmerie royale. Sa réponse a été des plus courtes. Il a dit:

> Pour ma part, à l'heure actuelle, je ne serais pas disposé à recommander à la Chambre la formation d'un organisme de ce genre, auquel on demanderait de se pencher sur les fonctions du service évoqué par l'honorable député.

Le ministre, qui n'est pas disposé à recommander l'institution d'un pareil comité, a certes le devoir de rendre, au présent comité et au Parlement, des comptes sur les activités de la Division de la sécurité et des renseignements de la Gendarmerie royale. Personne ne conteste les propos de l'honorable représentant de Bow-River lorsqu'il dit que la Gendarmerie royale est un service de police excellent. Bien sûr qu'il l'est. La Gendarmerie royale s'est gagnée une réputation de compétence et d'intégrité dont tous les Canadiens sont fiers.

Mais il y a des moments où, à leur corps défendant, les gendarmes ont été employés pour disperser les cordons de grévistes et il y a eu d'autres cas pas très éloignés dont personne ne veut se souvenir. Mais ce n'est par la faute de la Gendarmerie; c'est la faute des autorités civiles qui s'en servent ainsi.

Je ne blâme pas la Gendarmerie mais une division qui a été instituée et dont l'activité, dans bien des cas, a menacé la liberté des citoyens de notre pays.

L'honorable représentant de Bow-River a dit que la police avait le devoir de dénicher les communistes dans les organisations politiques ou autres organismes, dans les universités, les écoles ou ailleurs. Je ne suis pas certain que ce soit là le rôle de la Gendarmerie. Le parti communiste n'est pas interdit par la loi au pays. J'ai consacré presque toute ma vie d'adulte à combattre le parti communiste et sa doctrine car je n'admets ni ses idées politiques ni sa philosophie de base. Mais au Canada il n'existe aucune loi interdisant de prêcher la doctrine communiste ou d'appartenir au parti communiste, pas plus qu'à aucun autre parti politique. Il incombe à la police de rechercher ceux qui se rendent coupables de subversion, ceux qui conspirent en vue de renverser le gouvernement par la violence ou la force, ceux qui sont coupables de trahison et ceux qui tentent de dévoiler des secrets qui mettront en danger la sécurité de notre pays. Personne ne met en doute son droit d'agir ainsi.

Mais nous nous opposons à ce qu'on effectue des enquêtes sur des associations légitimes qui protestent au mieux de leur connaissance contre certaines politiques de l'État. En faisant des enquêtes sur la Voix des femmes, la campagne sur le désarmement nucléaire, l'Institut des recherches pour la paix du Canada, la Gendarmerie royale dépasse sûrement les limites de ses attributions. Dans plusieurs cas, on prétend qu'elle a plutôt manqué de discernement, mais on la laisse faire. J'aimerais parler de quelques-uns de ces cas mais...

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam me permettrait de l'interrompre. Il est presque cinq heures et nous espérions pouvoir faire adopter la résolution. Je ne demanderai pas d'aller de l'avant au sujet du bill. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a dit quelque chose au sujet de décembre dernier. En octobre dernier, l'opposition combinée à la Chambre a accordé au gouvernement le huitième mois de crédits supplémentaires en un jour sans approbation d'un seul poste du budget principal. Nous avons accordé au gouvernement le neuvième mois après deux jours de débat. Ce n'est que le dixième mois, alors qu'il était manifeste que le gouvernement ne présenterait jamais le budget principal à la Chambre, que le débat s'est prolongé. Je ne mentionne ces choses que...

[M. Douglas.]

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas que le comité ait quelque intérêt à écouter les ministériels et les membres de l'opposition se lancer des accusations. Il me semble que le secrétaire d'État devrait continuer ce qu'il était en train de dire.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis tout à fait d'accord avec le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et je m'excuse auprès du chef du NPD d'avoir été distrait par les interruptions. J'allais dire que j'étais d'accord avec lui. Malheureusement, le ministre de la Justice a été retenu ailleurs et n'a pu venir entendre les discours de cet après-midi, mais je vais attirer son attention là-dessus et lui demander s'il pourrait faire une déclaration à ce propos. Dans ces conditions, je me demande s'il ne serait pas possible d'obtenir que le comité consente à l'unanimité à continuer de siéger assez longtemps pour terminer l'étape de la résolution et faire présenter le bill, qui pourrait alors être étudié lundi.

M. Barnett: Monsieur le président, je sais que le secrétaire d'État peut être très persuasif, mais je me rappelle une ou deux circonstances où la Chambre avait accepté de collaborer pour permettre d'adopter des résolutions et j'avais constaté qu'on avait indûment limité mon temps de parole quand nous étions passés à l'examen du bill. J'ai justement quelques observations à faire qui devraient intéresser particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêcheries, et j'estime ne pouvoir le faire convenablement qu'à l'étape de la résolution.

L'hon. M. Pickersgill: Je proposais que nous poursuivions l'étape de la résolution durant une heure ou la fraction d'heure nécessaire pour la terminer. Je ne proposais pas que nous y mettions fin. Évidemment, ce ne serait possible que si le comité y consentait à l'unanimité.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le comité consent-il à l'unanimité à continuer le débat sur la résolution?

Des voix: Non!

M. le président suppléant: Il n'y a pas consentement unanime. Je déclare qu'il est cinq heures. La Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des questions d'initiative parlementaire qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt public.

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

ÉMISSION DE PERMIS CONFORMÉMENT À LA DÉCLARATION DES DROITS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) propose la 2e lecture du bill nº C-4, visant à modifier la loi sur la radiodiffusion (Recours contre les violateurs des droits de l'homme).

—Monsieur l'Orateur, en présentant cette mesure encore une fois, j'estime que je me porte de nouveau à la défense de la liberté. Même si les membres de notre groupe ont des idées précises en matière d'économie et de philosophie, nous croyons qu'il importe de protéger les droits de l'individu dans tous les domaines et sous toutes les formes de son activité. C'est pourquoi je présente ce bill de nouveau.

Je ne parlerai pas longuement, car lorsque j'ai traité du sujet le 16 mars 1962, j'ai exposé en entier les circonstances qui ont entouré la présentation de ce bill. Quiconque s'intéresse aux antécédents de la mesure trouvera ce que j'ai dit à la page 1994 du compte rendu de ce jour-là.

C'est le 18 novembre 1960 que j'ai soulevé cette question à la Chambre pour la première fois. Je l'ai fait à la suite d'un entretien que j'avais eu avec le rédacteur d'un hebdomadaire de ma région, où j'avais appris qu'il s'était vu refuser par la station de radio de l'endroit le droit de faire de la réclame à la radio. Puis je me suis entretenu de cette question avec d'autres hommes d'affaires de Nelson qui étaient vivement indignés de ce qu'ils considéraient comme une violation de la Déclaration canadienne des droits ainsi que des droits de tout particulier.

Par suite de cet entretien, j'ai consenti à discuter de la question avec divers avocats et, finalement, je me suis adressé au savant légiste qui conseille les députés relativement aux bills privés, à d'autres questions, etc. En outre, monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question avec le président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, avec les fonctionnaires de Radio-Canada et avec le ministre de la Justice qui a fait faire enquête à ce sujet et m'a fait savoir par la suite qu'il ne songeait pas à prendre aucune initiative aux termes de la loi qui permet de porter une plainte de ce genre.

Or, monsieur l'Orateur, le rédacteur de l'hebdomadaire avait annoncé la date de la parution de son hebdomadaire et donné certains détails au sujet des articles de fond et ainsi de suite sur les ondes de CKLM qui est détenteur d'une licence en vertu de la loi sur la radiodiffusion. Tout à coup, le directeur de la station lui refuse ce droit et je vous lirai la lettre en question:

Monsieur M. Carlton
490, rue Baker
Nelson (C.-B.)
Monsieur,

Nous semblons être enfermés dans un dilemme, ce dont tout le monde peut se rendre compte. Maintenant que votre journal est devenu un moyen habituel de réclame qui recherche les mêmes clients que nous, il n'est pas raisonnable que nous nous fassions du tort en contribuant de quelque façon au succès d'un rival. Nous nous prévalons donc du droit que nous accorde l'article 7 de notre contrat. Nous vous donnons un avis de dix jours, à compter d'aujourd'hui, que votre contrat de publicité nº 726 est annulé. J'appelle votre attention en particulier sur les articles 4 et 6 du contrat.

Bien à vous,
Le directeur,
A. R. Ramsden.

Cet hebdomadaire obtenait des annonces qui, en certains cas, auraient pu être transmises par la station radio de l'endroit, mais il en enlevait encore davantage au *Daily News* de Nelson. On a donc refusé à l'éditeur de cet hebdomadaire le droit d'annoncer sur les ondes de la station parce qu'il était un concurrent. Ce principe me semble faux et des gens de l'endroit, comme d'ailleurs, étaient de mon avis sur ce point. C'est précisément pour cela que je présente encore une fois une mesure à ce sujet.

Je pourrais ajouter que l'hebdomadaire en question a cessé de paraître. Il publiait des articles qui ne m'intéressaient guère et soutenait souvent des thèses entièrement contraires aux miennes, mais cela ne me regarde pas. C'est au public qu'il appartient de refuser d'acheter ce qui ne lui plaît pas mais c'est mon devoir de protester à titre de député et surtout en ma qualité de membre d'un parti qui ne voudrait jamais refuser à qui que ce soit le droit de parole ou tout autre droit du même genre.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant citer brièvement les notes explicatives qui figurent dans le bill car il s'agit d'une mesure aussi extraordinaire que la situation qu'elle vise à rectifier. Si j'ai présenté le présent projet de loi, c'est pour assurer qu'une station radiophonique qui détient une licence doit respecter la Déclaration canadienne des droits. Les notes explicatives se lisent ainsi qu'il suit:

Le *common law* anglais et le droit civil français reconnaissent tous deux la doctrine selon laquelle

le droit, pour le commerçant ou l'industriel, de ne faire des affaires qu'avec des personnes de son choix est assujetti à des restrictions fondées sur des raisons de bonne moralité et d'ordre public; c'est ce qui se produit lorsque l'État s'attribue l'autorité exclusive sur un secteur commercial et accorde à un commerçant ou un industriel un privilège ou une licence spéciale lui permettant d'exercer auprès du public un commerce qui équivaut à un monopole ou un quasi-monopole; le titulaire doit alors accepter certaines obligations bien définies, y compris celle de faire des affaires avec quiconque consent à verser le prix régulier.

Voici des citations tirées de diverses autorités, et des décisions rendues par la Cour suprême:

Pour des raisons de commodité, d'intérêt et de nécessité publique, le Parlement canadien a, par la loi sur la radio, permis à la Couronne de délivrer des licences à des particuliers et à des sociétés pour l'exploitation de stations de radiodiffusion en vue d'un gain personnel, et de créer ainsi des monopoles. Selon le *common law* et le droit civil français, ces stations doivent donc vendre sans discrimination des périodes publicitaires. En 1960, le Parlement a confirmé cette loi par un statut. L'article 2 de la Déclaration canadienne des droits prévoit que la loi sur la radio et la loi sur la radiodiffusion ne doivent pas être appliquées de façon à violer les droits ou les libertés des citoyens, comme, par exemple, la liberté de parole ou la liberté de presse. Le gouverneur en conseil peut sans doute édicter des règlements pour restreindre ces abus, ou le ministre des Transports peut de façon arbitraire y mettre fin par la révocation ou la suspension de la licence. Cependant, pour maintenir une apparence d'impartialité, le Parlement devrait statuer sur les moyens à prendre et la façon de procéder en matière d'application. C'est ce à quoi vise ce bill.

Article 1er du bill: Pour rendre cette loi plus claire et y attirer l'attention des titulaires de licence, cet article énonce de façon générale que toute licence est assujettie au respect de la Déclaration canadienne des droits, et, de façon particulière, qu'un titulaire ne doit faire preuve d'aucune discrimination dans les services commerciaux qu'il met à la disposition de ceux qui en font la demande; la liberté de presse entraîne la liberté en matière de tirage, de distribution et de publication ...et la liberté en matière de tirage et de distribution comporte le droit à la libre concurrence pour l'obtention d'espace ou de temps publicitaire dans un organe de publicité muni d'une licence du gouvernement, sans discrimination fondée sur le fait que le requérant livre, dans les journaux, une concurrence à une station de radiodiffusion qui jouit d'un monopole.

A mon avis, ce principe est fort judicieux. Je poursuis:

Le paragraphe 6 *a*) (i) est une adaptation d'une loi provinciale sur la non-discrimination dans les services publics. Le paragraphe (6) *b*) s'inspire de la procédure prévue à l'article 3 de la Déclaration canadienne des droits, qui charge le ministre de la Justice de décider, pour le compte du Parlement, si un titulaire de licence a enfreint la Déclaration canadienne des droits. En cas d'infraction, le ministre des Transports doit révoquer la licence. Le titulaire peut interjeter appel à la Cour de l'Échiquier sur toute question de droit; et cette Cour peut suspendre la révocation jusqu'à ce qu'on ait statué sur l'appel.

[M. Herridge.]

Monsieur l'Orateur, j'ai exposé la raison qui m'a poussé à présenter le projet de loi et l'objectif de la mesure. C'est après de longs entretiens avec des personnes bien versées en droit qu'il a été décidé que je présenterais le bill tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion, qui a pour sous-titre «Recours contre les violateurs des droits de l'homme». En toute justice, je dois dire que le directeur du poste m'a semblé agir d'une façon impulsive mais, par ailleurs, c'est une personne fort aimable, de même que le rédacteur du journal de l'endroit. Je suis sûr qu'ils ont regretté d'avoir à recourir à cette méthode. Le journal en cause qui livrait concurrence a cessé d'exister, mais le principe est encore suivi. C'est afin qu'on ne viole les droits de personne de cette façon, à l'avenir, que je présente le bill, et j'exhorte les députés à m'accorder leur appui.

Venons-en maintenant au principe dont s'inspire la mesure. Si quelque député estime qu'il peut proposer une mesure plus efficace ou des amendements susceptibles d'améliorer le bill que j'ai présenté, j'accueillerai très volontiers ses suggestions. J'estime que nous sommes bien fondés à protéger les droits de l'individu dans ce domaine en présentant le bill dont la Chambre est saisie en ce moment.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet du bill qui a été présenté par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je voudrais féliciter le représentant de l'intérêt qu'il porte à cet homme qui exploitait un journal qui a, depuis, été acculé à la faillite. De temps à autre, on préconise à la Chambre la création d'un poste d'*ombudsman*. J'estime que ce ne serait pas nécessaire si les députés étaient fidèles à leurs devoirs. En effet, lorsque les droits des petites gens sont lésés par l'État ou par des règlements, c'est aux députés qu'il incombe d'y voir et de rectifier la situation.

Comme l'a dit le député et ainsi qu'en fait foi le hansard des sessions précédentes, le *Graphic News*, de Kootenay, était un petit hebdomadaire de sa circonscription. Il ne manquait pas de vigueur au début, mais la station radiophonique CKLN de Nelson lui a refusé le droit de faire de l'annonce sur ses ondes. Pour la gouverne des nouveaux députés, j'ajouterai que la station appartient à la *News Publishing Co. Ltd.* qui est également propriétaire du *Daily News*, de Nelson, comme le représentant l'a signalé. La station radio CKLN et le *Daily News* de Nelson appartiennent, en effet, à la même compagnie et sont administrés par les mêmes personnes. Ils n'aimaient pas voir un concurrent, le

Graphic News de Kootenay, annoncer sur les ondes de leur station radio et, comme l'a mentionné le député, ils ont annulé le contrat de publicité que détenait l'hebdomadaire. J'aurais cru que le *Graphic News* de Kootenay aurait profité davantage de la publicité que lui a donnée la déclaration du député que de celle qu'il obtenait de la station radio, mais je suis très désolé d'apprendre aujourd'hui que le journal ne paraît plus. C'est vraiment dommage. Je croyais que les interventions du député, tant à la Chambre que dans sa circonscription, auraient eu pour effet d'améliorer la situation du journal.

Au sujet du bill, monsieur l'Orateur, j'aurais trois points à signaler. Cette mesure ressemble tellement aux autres moyens que préconisent les membres du parti auquel appartient le député. Ce parti constate une injustice, un mal social ou un tort et, pour rectifier la situation, il propose un remède qui souvent est pire que le mal lui-même. Le présent bill peut être classé dans cette catégorie, à plusieurs égards. L'honorable député de Kootenay-Ouest pense, j'en suis sûr, qu'il prend la défense des petits contre les puissants. J'admire toujours celui qui agit de la sorte. D'après moi, nous devons faire bien attention, en protégeant les droits des humbles contre les puissants, de ne priver personne de ses droits légitimes, du droit de recourir à la loi, et que tous peuvent faire valoir, qu'ils soient grands ou petits.

J'aimerais donner lecture à la Chambre et consigner au compte rendu le sous-alinéa (i), alinéa *a*), de l'article 6 de ce bill:

devra...

C'est-à-dire le titulaire, celui qui détient la licence du gouvernement, la station de radio:

devra, dès qu'un avis raisonnable aura été donné, éviter les discriminations ou les retards en fournissant un service commercial approprié, du genre que fournit le titulaire, à toute personne qui, y ayant raisonnablement droit, en fait la demande, et à qui le titulaire peut raisonnablement fournir un tel service, uniquement parce que l'auteur de cette demande exploite une entreprise qui fait concurrence à une affaire où le titulaire a un intérêt;

En ce qui concerne la dernière partie de l'alinéa en question, disant que: ... «Uniquement parce que l'auteur de cette demande exploite une entreprise qui fait concurrence à une affaire où le titulaire a un intérêt», le député de Kootenay-Ouest s'inquiète d'un journal qui essaie de faire de la publicité par le truchement d'un poste de radio. Le texte de cet alinéa s'appliquerait aussi à un poste de radiodiffusion qui essaie de faire de la publicité dans un poste concurrent. Il me semble que, selon la lettre du projet de loi, la station aurait le droit d'exiger de sa concurrente une période de temps pour sa propre publicité. Je ne suis pas convaincu que cette situation serait particulièrement bonne pour les affaires de la radiodiffusion. Je ne suis pas du tout convaincu non plus qu'on contribuerait ainsi à la santé de cette industrie. Je ne crois pas du tout que ce serait là un apport qui relèverait le niveau de la radiodiffusion dans tout le pays.

Je suis d'accord avec le député pour dire qu'un journal, quel que soit son propriétaire, devrait pouvoir faire de la publicité dans un poste de radio et, vice versa, qu'un poste de radio devrait avoir le droit de faire de la publicité dans un journal. Mais je ne suis pas encore convaincu—et le député de Kootenay-Ouest devra encore me convaincre—qu'il serait bon, du point de vue du public, pour l'industrie de la radiodiffusion, de permettre à une station de faire de la publicité dans une autre. Mais le ministre de la Justice devrait, plus particulièrement, examiner la situation que créent les dispositions du projet de loi, et faire rapport au ministre des Transports, parce que celui-ci a l'autorité de révoquer le permis.

A moins de rédiger le projet de loi un peu plus soigneusement, nous pourrions arriver au point où le poste de radiodiffusion concurrent, dans une région, demanderait à faire de la publicité dans un autre poste dans le même secteur du pays, et que, si on le lui refusait, il pourrait essayer de faire révoquer le permis de son concurrent.

Dans ma ville, nous avons une station de radio très concurrentielle et j'ai bien peur qu'à moins de repenser avec soin le libellé de cette loi, certaines de ces stations qui se tirent à peine d'affaires à l'heure actuelle feront tout en leur pouvoir pour faire révoquer les licences de leurs concurrents, non en vue de protéger des droits humains qu'on aurait spoliés, mais simplement pour supprimer un concurrent. C'est là un danger réel que pose ce bill et qu'il faudrait supprimer par un nouveau libellé.

Deuxièmement, et pour moi, c'est très grave, je trouve que le plus difficile, dans les solutions recommandées par le Nouveau parti démocratique, c'est qu'elles sont souvent pires que les problèmes qu'elles veulent résoudre. Le présent projet de loi ne prévoit aucune méthode d'appel pour un titulaire. Il me semble pourtant que le titulaire d'une licence de radio, qu'il soit gros ou petit, devrait avoir droit à un avis, à un appel et à une audience. La justice élémentaire exige que cet homme ait le droit, avant de perdre sa licence, de présenter des instances au ministre de la Justice ou au ministre des Transports ou à celui qui a le pouvoir de la lui enlever. Il me semble qu'il a le droit de savoir d'avance qu'on lui enlèvera peut-être sa licence et d'expliquer, s'il le désire, pourquoi

il a posé certains gestes, dans l'espoir de garder sa licence. C'est un droit élémentaire qui revient à tout Canadien. Voici quels sont les seuls droits prévus dans l'alinéa b) de l'article 6, et en fait, ils n'assurent aucun droit:

> Sur toute plainte à cet égard, le ministre de la Justice doit s'assurer que le titulaire n'a pas de quelque façon enfreint la condition énoncée à l'alinéa *a*) et présenter un rapport à ce sujet au ministre des Transports immédiatement et à la Chambre des communes dès que les circonstances le permettent.

Pour le titulaire qui risque de perdre sa licence, cette méthode ne prévoit nulle part le droit à une audience. A mon sens, c'est la faiblesse véritable de ce bill. Plus loin, dans la mesure, il est prévu que le titulaire dont on a révoqué la licence peut se présenter devant la cour de l'Échiquier et faire examiner sa cause. Il n'est quand même pas juste de ne lui donner des droits qu'une fois sa licence révoquée. Nous ne devrions pas adopter une mesure qui ne permet pas à un titulaire de se faire entendre avant la révocation de sa licence. Si un motif quelconque l'autorise à refuser des annonces, nous n'allons sûrement pas l'obliger à engager des avocats et à suivre tous les dédales qui aboutissent à une audience devant la cour de l'Échiquier pour exposer sa cause. Tous les députés admettront, je pense, qu'il serait bien préférable de lui permettre de présenter des instances au ministre de la Justice ou au ministre des Transports avant d'avoir perdu sa licence.

En troisième lieu, il s'agit des termes mêmes du bill. J'estime que les ministres intéressés détiennent des pouvoirs trop étendus. Les ministres actuels m'inspirent pleine confiance, et c'est avec raison, à mon sens, que nous avons foi en la compétence de la plupart de nos dirigeants; mais je pense que la Chambre ne devrait leur accorder qu'avec beaucoup de circonspection des pouvoirs étendus. Sans doute, dans certains cas, seule une autorité très vaste permet de résoudre des problèmes d'ordre gouvernemental ou administratif, mais les députés doivent toujours veiller à ce qu'elle soit limitée, ou du moins définie avec précision quant à son étendue et à son champ d'action.

On trouve dans le bill à l'étude les termes suivants: «...le titulaire, devra dès qu'un avis raisonnable aura été donné, éviter les discriminations ou les retards...». Il faudrait préciser ce qu'on entend par «avis raisonnable»; s'agit-il de deux jours, de huit jours ou de huit semaines? Le bill parle ensuite de «service commercial approprié», et ainsi de suite. Je ne conçois pas ce qu'un «service commercial approprié» peut bien être. Et plus loin, nous trouvons la phrase: «...toute personne qui, y ayant raisonnablement droit, en fait la demande». Un texte législatif devrait établir clairement qui a droit à des annonces, car comment juger en dernier ressort du terme «raisonnablement»? Le bill devrait stipuler en termes clairs à qui revient le droit de faire passer des annonces à la radio. Et que penser de la phrase suivante: «...à qui le titulaire peut raisonnablement fournir un tel service». Ici encore des termes trop vagues rendent toute interprétation difficile.

Nous risquons de nous embarquer ainsi dans une situation périlleuse, car cet article pourrait accorder à un ministre le droit de supprimer des licences pour lesquelles les intéressés ou les actionnaires d'une entreprise ont sans doute payé très cher. En principe, toute station de radio est utile à la collectivité; s'il en est autrement, on peut toujours remédier à la situation. Mais nous accordons au ministre le droit de retirer cette licence en vertu d'une loi rédigée en des termes vagues et nous donnons lieu à une situation en vertu de laquelle il serait difficile de savoir si un ministre a agi à bon escient, justement à cause de l'imprécision du texte. L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) mérite des félicitations pour la vigueur avec laquelle il a soulevé cette question et entrepris de sauvegarder les droits du propriétaire et rédacteur du *Graphic News* de Kootenay; mais, en voulant remédier à la situation dans laquelle se trouve le rédacteur de ce journal, il nous demande de supprimer, par le truchement de la mesure législative dont il est question ici, des droits dont jouissent d'autres personnes, en créant une situation en vertu de laquelle la latitude ministérielle pourrait s'exercer en raison de l'imprécision de la loi, et en refusant au titulaire le droit d'en appeler.

Je suppose que l'honorable député ne s'est pas rendu compte de ce qui s'ensuivrait, mais son bill pourrait également engendrer des difficultés dans le monde de la radio, en ce qu'un poste radiophonique pourrait faire ses annonces au moyen d'un autre poste. Je sais que ce qui intéresse l'honorable député, c'est la question des annonces faites par un journal sur les ondes d'un poste radiophonique mais, à mon avis, on devrait songer à la situation dont j'ai fait mention. Je répète ce que j'ai dit au début, un journal devrait sûrement, à mon sens, avoir le droit d'annoncer à la radio s'il ne l'a pas déjà acquis. Il me semble que refuser le droit de faire de la publicité est une mesure qui entrave le commerce et qu'il faudrait le déclarer ouvertement.

Je crois qu'au lieu de chercher à modifier la loi sur la radiodiffusion qui porte seulement sur la radio, il vaudrait mieux que

l'honorable député cherche à faire modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, afin que les journaux puissent faire de la publicité à la radio et que les stations de radio puissent faire de la publicité dans les journaux, quels que soient les propriétaires, qu'ils soient ou non les mêmes, afin qu'ils puissent faire de la publicité par l'intermédiaire d'un de ces organes.

M. J. J. Greene (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais appuyer mon honorable ami le préopinant lorsqu'il dit que, même s'il paraît y avoir des torts particuliers à redresser, plutôt que des torts collectifs, le bill en son essence partage en réalité les droits privés de deux personnes, une société ou un particulier. Il n'est pas grand-chose ici qui soit de caractère public. C'est un effort que font peut-être nos amis du Nouveau parti démocratique—personne n'est sans défaut, et peut-être est-ce là le leur—en vue d'intervenir dans la ligne de conduite des êtres humains, de surréglementer, de légiférer à outrance et de décider du comportement de chacun à un moment donné. Tel est vraisemblablement le grand danger du socialisme sous tous ses aspects et dans toute sa pensée: la réglementation excessive et la perte concomitante des libertés individuelles. Ici, nous avons essentiellement à discuter d'une relation d'affaires entre deux parties.

Monsieur l'Orateur, nos amis du Nouveau parti démocratique aiment poser en champions et en défenseurs des petites gens. Il est permis de dire, je pense, que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons constaté qu'il n'y avait pas de petites gens, mais que tous les citoyens canadiens sont placés haut et sur le même pied, que leurs droits doivent être établis par la loi et que la loi est la même pour tout le monde, petit et grand. Toute personne est capable de mieux faire qu'une autre certaines choses mais le Tout-Puissant égalise les choses dans une certaine manière en nous permettant à chacun d'exceller dans un domaine. Par exemple, ma femme est bien plus habile que moi en menuiserie et c'est ainsi que les talents s'égalisent. Comme nous ne sommes pas riches, lorsqu'il faut réparer les contre-fenêtres ou nos placards de cuisine, c'est elle qui s'en charge, car je ne suis pas très habile de mes mains. Voilà pourquoi je dis qu'il n'y a pas ni puissants ni faibles et chacun d'entre nous excelle dans son domaine, quelque limités que soient ses moyens. L'important, dans une mesure législative, ce n'est pas d'établir de distinction entre les puissants et les faibles ou de prendre fait et cause pour l'un ou pour l'autre, mais de s'assurer que tous sont égaux devant la loi et que la justice est également rendue, sans tenir compte de nos opinions sur la personne.

Le bill tente d'accomplir deux choses, à mon avis. En lisant les notes explicatives on constate qu'on s'efforce de s'immiscer dans la vie privée des individus, soit en tant que citoyen ou en tant que société. Il s'agit d'une question de commerce. Afin de présenter ce problème commercial particulier qui existe entre deux de ses commettants, mon honorable ami de Kootenay-Ouest (M. Herridge), en essayant de corriger ce qu'il considère comme un tort économique—je ne critique pas ses intentions; je sais qu'il cherche à rectifier ce qui est à ses yeux une erreur, il s'efforce bien de rédiger le bill afin qu'il remporte la faveur populaire—a revêtu son bill du grand manteau de la déclaration des droits. Sans vouloir aller trop loin, je soutiens que si on habille, d'une robe de Schiaparelli, une femme prise au hasard dans la rue, cette robe ne change en rien celle qui la porte. Afin de revêtir d'une façon attrayante ce problème économique qui oppose deux commettants, l'honorable représentant a eu recours à la Déclaration des droits. En toute déférence, je ne vois pas ce que la Déclaration des droits vient faire ici de toute façon. Pour une raison ou une autre, l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, dans ses notes explicatives, cite un extrait du Bill of Rights de 1688, de William et Mary. Il refuse peut-être de reconnaître une Déclaration des droits plus récente, celle qui a été énoncée par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker); je n'en sais rien. Il semble retourner 300 ans en arrière plutôt que d'accepter quoi que ce soit qui vient du chef de l'opposition et, à cet égard, il trouverait sans doute un appui solide de ce côté-ci de la Chambre.

Il est possible que la Déclaration des droits, telle qu'elle figure dans les Statuts du Canada de 1960, s'applique aux aspects les plus élevés de cette question. Je doute fort qu'aucun député s'oppose à un bill visant à faire disparaître toute injustice dans l'usage d'un permis public, que ce soit à l'égard de la race, de la religion, de la couleur ou de toute autre liberté essentielle inhérente à la Déclaration des droits. Mais cet autre aspect économique est une autre paire de manches. A mon avis, la question de distinction sur des points reconnus, comme la race, la couleur ou la religion, est déjà traitée dans la Déclaration canadienne des droits. Je vais lire un extrait de l'article 2.

Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement du Canada ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la *Déclaration canadienne des droits*, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un quelconque des droits ou des libertés reconnus

et déclarés aux présentes, ni à en autoriser la suppression, la diminution ou la transgression, et en particulier, nulle loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer comme

a) autorisant ou prononçant la détention...

Et ainsi de suite. Je ne veux pas prendre indûment le temps de la Chambre pour lire l'article au long.

Monsieur l'Orateur, je me reporte maintenant à la définition donnée à l'article 5(2) de la partie II:

L'expression «loi du Canada», à la Partie I, désigne une loi du Parlement du Canada, édictée avant ou après la mise en vigueur de la présente loi, ou toute ordonnance, règle ou règlement établi sous son régime, et toute loi exécutoire au Canada ou dans une partie du Canada lors de l'entrée en application de la présente loi, qui est susceptible d'abrogation, d'abolition ou de modification par le Parlement du Canada.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si l'on prend comme un tout les articles 2 et 5 de la Déclaration des droits, une licence accordée en vertu d'une loi adoptée par la Chambre, ou d'une réglementation découlant de cette loi, reste dans les strictes limites de la Déclaration des droits, de sorte que si, par exemple, on refuse à une personne le droit de faire une émission radiophonique pour des raisons de couleur ou sous prétexte que le propriétaire du poste de radio n'approuve pas sa religion, des procédures judiciaires peuvent être intentées en vertu d'une ordonnance d'un tribunal supérieur ou par une pétition de droit en vue d'obliger ledit propriétaire à accorder l'usage du poste radiophonique, en vertu de la Déclaration des droits actuelle. On n'a pas besoin d'adopter de loi, nous en avons déjà une. Nous avons ce qu'il faut pour faire respecter les droits garantis par la Déclaration des droits. Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je déclare donc que l'application de la Déclaration des droits à ce problème économique n'est que du trompe-l'œil et que cela ne saurait remédier au véritable mal que le député veut corriger. Il s'agit d'un tort économique.

Ayant éliminé une partie du trompe-l'œil concernant la Déclaration des droits, monsieur l'Orateur, nous avons abordé le droit d'un journal de faire de la réclame radiophonique par l'entremise d'une station appartenant à un journal rival. Voilà en réalité ce à quoi le bill s'intéresse. Je suis parfaitement de l'avis du député de Kootenay-Ouest et j'affirme qu'il a raison de s'indigner qu'un détenteur de licence puisse en profiter pour protéger ses affaires et refuser à autrui les services d'une station qu'il exploite en vertu d'un permis accordé par le peuple du Canada. A l'instar du préopinant, je puis dire que certaines des dispositions du bill m'inquiètent jusqu'à un certain point. Ne voulant pas abuser indûment du temps de la Chambre en lisant les articles, je dis que le bill, de façon générale, accorde la permission à toute personne qui peut raisonnablement y avoir droit de faire appel aux services d'une station. Autrement, la licence peut être arbitrairement annulée par le ministre de la Justice.

Je crois que les mots-clé de ce bill sont les mots «y ayant raisonnablement droit», et pourtant je suis sûr qu'ils dépassent les intentions du député. Qui doit décider si cette personne a le droit d'utiliser les services de la station? En fait, c'est le ministre de la Justice (M. Chevrier) qui a le pouvoir de révoquer la licence. Il doit établir si la personne qui veut la faire annuler avait raisonnablement droit d'utiliser les services de la station. Ce sont des mots très arbitraires, monsieur l'Orateur. Je voudrais vous rappeler brièvement l'interprétation juridique de la très grande latitude contenue dans le mot «raisonnable», pour démontrer à la Chambre que cette mesure pourrait donner au ministre de la Justice des pouvoirs absolus, arbitraires, illimités et sans restriction sur toutes les licences.

A l'heure actuelle, nous savons qu'on n'abuserait pas de ce pouvoir, mais il se peut qu'à l'avenir, certaines personnes en abusent. Je crois que la Chambre ne devrait jamais accorder à personne des pouvoirs arbitraires comme ceux que mon honorable ami cherche à créer par cette mesure. A cet égard, je demande aux honorables députés de se reporter au dictionnaire juridique de Stroud, troisième édition, page 2462, où l'on trouve diverses interprétations juridiques du mot «raisonnable». Ils auront alors une idée des pouvoirs très étendus que l'utilisation de ce mot peut créer.

En termes juridiques, «raisonnable» signifie d'abord raisonnable à l'endroit des circonstances que connaît ou doit connaître l'intéressé, appelé à agir de façon raisonnable. Toutefois, il serait déraisonnable...

Et c'est là le fin fond de l'affaire.

...de s'attendre à une définition rigoureuse du terme «raisonnable». La raison modifie ses conclusions suivant les idiosyncrasies de chacun...

Car, en somme, il est possible qu'un futur ministre de la Justice ait des idiosyncrasies étranges. La chose s'est déjà vue et elle pourrait se reproduire.

...ainsi que suivant les époques, et les circonstances qui conditionnent le jugement. La raison d'autrefois, férue de logique classique, nous paraît aujourd'hui aussi fragile qu'un jouet. L'humanité doit donc se contenter du genre de raison qui lui est accessible. Quand la chose ne relève pas d'une autorité établie, c'est le verdict des jurés qui dégage les normes de la raison dans chaque cas d'espèce.

Bref, en vertu du bill dont il s'agit ici, le ministre de la Justice pourrait, dans chaque

cas, décider de ce qui est raisonnable. Je crois que je peux dire à mon honorable ami le nom de celui qui fait autorité en ce qui concerne l'interprétation du mot «raisonnable»; je pense qu'il en sera si offusqué qu'il ne voudra jamais ensuite accorder cette autorité à qui que ce soit. Le cas type, en ce qui concerne l'interprétation du mot «raisonnable», est celui de Liveridge contre sir John Anderson, dont il est fait mention dans les cas d'appels de 1942. Il s'agit d'une décision de la Chambre des lords. La Chambre me permettra peut-être de lui exposer brièvement le fait en question. Il s'agissait d'une réglementation du temps de guerre, en vertu de laquelle le ministre de l'Intérieur pouvait faire incarcérer n'importe qui, s'il avait de bonnes raisons d'agir de la sorte. Le point important du cas en question, c'est que le ministre de l'Intérieur avait fait jeter une certaine personne en prison et l'y avait laissée pendant un certain temps. Aucun tribunal, aucun organe judiciaire n'avait le droit d'examiner l'intervention du ministre pour voir si elle était légitime. Ce qui importait en la circonstance, c'était que le ministre de l'Intérieur fût d'avis que son intervention était raisonnable.

Or, le bill vise à accorder quelque droit d'appel rétroactif. On pourrait en appeler, une fois sa licence supprimée. Je crois que mon honorable ami a traité de cet aspect de la question. Toutefois, on ne pourrait aller au delà de la décision du ministre de la Justice. S'il jugeait les motifs raisonnables, le tout finirait là. Il aurait le pouvoir arbitraire de retirer la licence. J'estime, monsieur l'Orateur, que cela montre bien le grave danger qu'il y a à vouloir rendre les humains parfaits par le truchement de la loi. Je pense que la force de notre parti réside dans le fait que nous ne nous attendons pas que l'homme atteigne la perfection. Nous ne nous attendons pas que tout soit parfait en ce monde qui est le plus parfait de tous les mondes possibles. Nous tâchons de laisser l'individu aussi libre que nous le pouvons de décider de son sort. En même temps, nous nous efforçons, par nos lois, de faire en sorte que la lutte se livre à armes égales, c'est-à-dire qu'une personne, un groupe, voir le gouvernement lui-même, ne bénéficie pas d'un avantage marqué sur quelque citoyen que ce soit. Quand on cherche, par des mesures législatives, à faire pénétrer la moralité et les convenances dans tous les domaines du comportement humain, dans tous les recoins des affaires, on crée parfois un mal beaucoup plus grand que celui qu'on tente de redresser. Dans ce cas, en accordant un pouvoir de ce genre à un particulier qui pourrait commettre de graves injustices au point de vue économique et autres s'il en abusait, le tort que nous causerions serait plus grand que le bien que nous ferions si nous cherchions à remédier à une situation particulière. Je crois qu'on pourrait se rendre au désir de mon ami, qui voudrait remédier à cette injustice, autrement qu'en permettant cette nouvelle injustice subtile et plus grave dont nous serions responsables si nous accordions un tel pouvoir à un ministre.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je ne veux dire qu'un ou deux mots au sujet du bill à l'étude et, pour commencer, je dois dire au parrain que c'est vraiment une situation regrettable qui l'a poussé à le présenter. D'autre part, j'estime qu'il faudrait signaler que ce n'est pas un fait courant dans tout le Canada. En fait, on m'a dit qu'il s'agissait du seul cas dont le ministère de la Justice ait eu connaissance où les droits de la personne, comme nous l'entendons tous, se trouvent aussi gravement lésés.

Je tiens simplement à dire que la plupart des postes de radio et de télévision et autres moyens commerciaux de publicité avec lesquels j'ai traité de temps à autre ont fait tout leur possible pour se montrer équitables envers tous leurs commanditaires. Ils le font d'abord dans l'intérêt de leurs propres relations extérieures, j'en suis sûr, et aussi pour que leurs commanditaires demeurent satisfaits.

En l'occurrence, je sais que la situation différait parce que la personne en cause traitait avec l'un de ses concurrents. L'honorable député a soulevé un problème mais je vois dans le bill certaines faiblesses pour ce qui est d'y apporter une solution. Comme le préopinant l'a signalé, il y a les mots «ayant raisonnablement droit» et le sens qu'on leur donnera. Je sais, par exemple, qu'une personne peut avoir raisonnablement droit à quelque chose, mais on se demande ensuite dans quelle mesure.

Si on appliquait les dispositions du bill et que le poste de radio acceptait une quantité très limitée de publicité à une heure où il y a peu d'auditeurs aux écoutes, le poste de radio se conformerait en fait aux règlements prévus dans le bill, tout en refusant presque au commanditaire les résultats que celui-ci veut obtenir par cette publicité.

Je veux simplement dire qu'à mon avis cela se produit rarement. Ce n'est certainement pas courant dans les régions où j'ai eu des rapports avec des postes de radio. Comme le préopinant l'a signalé, en adoptant cette mesure nous imposerions d'autres règlements pour régler un problème isolé, même s'il revêt une certaine gravité pour l'intéressé. A mon avis, une telle mesure ne sera motivée que lorsque nous serons au courant d'un plus grande nombre de violations des droits de la

personne. Je comprends la situation décrite par le député qui a présenté le bill, et comme ce n'est pas une situation ordinaire, nous pourrions peut-être l'examiner plus attentivement.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, quand ce bill a été présenté lors d'une législation antérieure, le 16 mars 1962, M. Brassard, qui représentait alors la circonscription de Lapointe, a dit ce qui suit, comme en fait foi la page 1999 du compte rendu:

> Je crois bien que tous les députés reconnaissent le sens de la justice et le sens social dont fait preuve l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), et je ne suis pas étonné de le voir prendre la défense de celui qui semble être victime d'un mauvais traitement.

Nous n'étouffons pas cette mesure pour le seul plaisir de le faire. Même si, d'après les faits, il semble qu'un titulaire qui avait obtenu sa licence d'une autorité fédérale paraît limiter l'usage de ce droit, nous croyons sincèrement que le bill a des lacunes réelles et nous demandons au bon et sincère député de Kootenay-Ouest de les examiner.

Tout d'abord, le bill, d'après son libellé, vise à supprimer, selon le bon vouloir du ministre, sans audition des intéressés, un droit acquis en vertu d'une licence. Aux termes du bill, aucune audition des faits n'est prévue. Chemin faisant, nous constatons qu'un appel à la cour de l'Échiquier est prévu, non à propos des faits mais seulement à propos d'une question de droit. C'est dire qu'il n'y a qu'une sorte d'appel. Par conséquent, les faits pertinents ne seront jamais examinés convenablement, du point de vue du détenteur de licence.

Lorsqu'on s'arrête aux nombreux facteurs limitatifs et prohibitifs qui tendent actuellement à restreindre le genre de radiodiffusion que nous avons au Canada, on constate que cette mesure créerait une situation très difficile pour ces organes de diffusion. Au premier abord, il semble qu'une grande injustice ait été commise dans une circonscription. J'ai essayé moi aussi de me rendre compte si la chose se produisait souvent et on m'assure que c'est le seul cas qui se soit rencontré.

L'infatigable député de Kootenay-Ouest, qui défend si vaillamment sa circonscription et qui l'a fait en tant d'occasions, a signalé la chose à l'attention de la Chambre le 18 novembre 1960, au moyen d'une question à laquelle a répondu le ministre du Revenu national de ce temps-là. Ensuite, il a fait des recherches afin de voir s'il ne serait pas possible, en l'occurrence, d'invoquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il a trouvé, je crois, que c'était impossible. Toutefois, le député ne devrait pas oublier qu'en exigeant, aux termes de la présente mesure, qu'une station radiophonique accepte des annonces de concurrents qui pourraient nuire à ses affaires, on se trouverait à forcer la société Radio-Canada à annoncer les émissions de stations privées. Voulons-nous vraiment aller aussi loin? Est-ce vraiment ce que prévoit la mesure? Nous savons qu'il y a à juste titre, des restrictions aux droits des particuliers. L'analogie qui a été faite par le député de Kootenay-Ouest...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Vu qu'il est six heures, je crois avertir la Chambre que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Le leader de la Chambre voudrait-il indiquer à une Chambre qui ne demande qu'à faire preuve de collaboration quels seront les travaux de la semaine prochaine?

L'hon. M. Pickersgill: Rien ne me ferait plus plaisir que de croire, ce que je fais, bien sûr, à la suggestion de l'honorable vis-à-vis, laissant entendre que la Chambre fera preuve de collaboration la semaine prochaine. J'exprime donc l'espoir que nous serons en mesure d'étudier les crédits supplémentaires avec autant de célérité qu'ils l'ont été à la fin de septembre ou au début d'octobre l'an dernier. Dès que nous aurons terminé sur ce point, nous poursuivrons le débat sur le comité de la défense. J'ose espérer que cela se terminera lundi. Nous aborderons ensuite le projet de résolution qui précédera le bill visant à établir le Conseil économique.

Nous espérons aussi étudier, la semaine prochaine, la mesure relative au ministère de l'Industrie, le bill concernant le ministère de l'Agriculture et les projets de résolution qui les précéderont. Si c'est possible, nous aimerions examiner également le projet de résolution et le bill concernant l'Office de développement et de prêts municipaux. J'aimerais bien pouvoir dire au juste dans quel ordre ces mesures seront étudiées, mais un ou deux de mes collègues ont pris des engagements qui les obligeront à se trouver hors d'Ottawa pour affaires publiques un jour ou deux la semaine prochaine, et je dois admettre, à regret, qu'il faudra arranger la chose pendant la semaine. Cependant, j'espère autant que possible aviser la Chambre de l'ordre dans lequel ces trois dernières mesures seront abordées. En tout cas, les trois premiers articles, sauf le cas de force majeure, seront les crédits supplémentaires jusqu'à ce que l'étude en soit terminée, puis le comité de la défense, jusqu'à ce qu'on ait fini d'en discuter, l'étape de la résolution

du Conseil économique, et nous espérons présenter le bill le lendemain.

L'hon. M. Nowlan: Nous étudierons ce bill avant de passer à l'étape de la résolution du prochain article?

L'hon. M. Pickersgill: Cela dépendra de l'heure qu'il sera. Si nous franchissons l'étape de la résolution sur le Conseil économique au milieu de la journée, nous ne pourrons aborder le bill tout de suite, d'après le Règlement, auquel nous ne saurions déroger parce que les députés doivent avoir le temps de lire le texte. Si l'étape de la résolution concernant le Conseil économique s'achève au milieu de la journée, nous aborderons l'une des autres résolutions ce jour-là, et reviendrons au bill plus tard. C'est un peu compliqué, mais j'espère que tous les honorable députés comprendront.

(A six heures et quatre minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION CONCERNANT LES SANCTIONS EN CAS D'INFRACTIONS, ETC.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à présenter le bill nº C-68, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle et parts égales).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Orlikow: Ce bill a pour but de renforcer les sanctions prévues pour les crimes commis en contravention des dispositions législatives contre les coalitions et les monopoles. Les dispositions actuelles prévoient des amendes ou des peines d'emprisonnement, mais depuis 75 ans, à ma connaissance, les tribunaux n'ont jamais eu recours à la disposition de la loi qui permet d'imposer des peines d'emprisonnement.

La mesure que je présente tend à modifier la loi de façon qu'une peine d'emprisonnement d'un an soit obligatoire pour une récidive. Le bill prévoit également que les administrateurs d'une société reconnue coupable d'avoir enfreint la loi sont tenus responsables de l'infraction. Il permet aussi de poursuivre en dommages-intérêts une société qui enfreint les dispositions des lois contre les trusts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, ÉMISSION DE TITRES, ETC.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant dont l'examen a été recommandé à la Chambre par son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure autorisant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement et à subvenir aux besoins financiers d'Air-Canada et d'autres sociétés affiliées (i) dans l'année 1962, jusqu'à concurrence de $156,500,000, et (ii) dans l'année 1963, jusqu'à concurrence de $157,000,000, et à faire certaines dépenses d'établissements ainsi qu'à conclure certains contrats avant le 1er juillet 1964; pourvoyant aux exigences financières d'Air-Canada dont le montant ne doit pas excéder $31,800,000, soit sous forme de prêts consentis par Sa Majesté à la Compagnie du National ou sous forme d'émissions de valeurs de la Compagnie du National, autorisées et garanties par Sa Majesté quant à l'intérêt et au principal, le revenu comptant fourni par l'une ou l'autre des deux méthodes ne devant être affecté qu'aux exigences financières d'Air-Canada, les besoins en capital de la Compagnie du National elle-même devant être satisfaits entièrement par la vente d'actions privilégiées à Sa Majesté et au moyen des réserves pour amortissement et perte d'emprunt, autorisant Sa Majesté à continuer d'acheter jusqu'au 31 décembre 1964 les actions privilégiées (4%) de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 3 pour cent des revenus bruts de la Compagnie; reportant jusqu'au 31 décembre 1964 le maintien en vigueur du moratoire applicable à l'intérêt sur le prêt de $100,000,000, consenti à la Compagnie aux termes de la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada; autorisant Sa Majesté à consentir des prêts à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et à la Société Air-Canada pour lui permettre de combler le déficit du revenu d'exploitation jusqu'au 30 juin 1964, le remboursement de ces prêts devant être prélevé sur les revenus de la compagnie ferroviaire et d'Air-Canada ou, si ces revenus sont insuffisants, effectués au moyen d'un crédit subséquent du Parlement à cette fin; et autorisant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à porter de $230,000,000, limite présentement permise, à $480,000,000 le montant maximum des valeurs échues ou à échoir, ou des valeurs remboursables par anticipation, qu'il lui est loisible de racheter.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA PROCÉDURE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement.

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier de concert avec M. l'Orateur la procédure et l'organisation de cette Chambre, en vue de proposer des modifications propres à accélérer l'expédition des affaires publiques et à rendre le Parlement plus puissant et plus efficace, qu'ils soit autorisé à assigner des témoins, à exiger la production de documents et à présenter à la Chambre de temps à autre des rapports sur ses conclusions et recommandations, et qu'il se compose, outre M. l'Orateur, de 14 membres qui seront désignés à une date ultérieure.

M. l'Orateur: Conformément à l'alinéa 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est réservé et l'examen, au titre des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement, en est ordonné et remis à la prochaine séance.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

TENEUR DE STRONTIUM 90 DANS LE LAIT

Question nº 1—**M. Fairweather:**

1. Fait-on des essais en vue de déterminer la teneur en strontium 90 du lait ou des produits laitiers provenant des laiteries de la région de Sussex, au Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, quel est, d'après le rapport le plus récent, le niveau de la teneur en strontium 90 de ce lait?

2. Est-il vrai que le lait que l'on consomme dans la région de Sussex, au Nouveau-Brunswick, contient cent fois plus de strontium 90 que le lait qui se consomme dans la région d'Ottawa? Dans le cas de l'affirmative, ce niveau dépasse-t-il le niveau minimum acceptable?

3. Songe-t-on à accroître les fonds destinés à la recherche sur les dangers pour la santé inhérents aux retombées?

M. Haidasz: Jusqu'au mois de décembre 1962 inclusivement, on a analysé des échantillons de poudre de lait recueillis dans la région de Sussex pour en déterminer la teneur en strontium 90. Le niveau observé en décembre était de 59.8 micromicrocuries de strontium 90 par gramme de calcium; pour les six mois de juillet à décembre, la moyenne était de 48.1. A compter du mois de janvier de cette année, on a remplacé le programme d'échantillonnage du lait en poudre par un programme d'échantillonnage du lait liquide. Les échantillons sont maintenant recueillis à Fredericton (N.-B.) et le résultat le plus récent, pour le mois de mars, s'établit à 22.2 micromicrocuries par gramme de calcium; pour les trois mois, de janvier à mars, la moyenne a été de 25.7.

2. Non. Pour Ottawa, les chiffres qui correspondent aux données fournies dans la réponse nº 1 sont les suivants: pour décembre, 22.0; pour la période de six mois, juillet à décembre 1962, en moyenne, 16.0; pour mars 1963, 10.7; pour la période de trois mois, janvier à mars, une moyenne de 12.4. Les teneurs observées dans le Sussex et à Fredericton sont plus élevées que celles de la région d'Ottawa mais elles sont encore considérées comme acceptables.

3. Depuis la mise en œuvre du programme d'étude sur les retombées radio-actives en 1955, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a continuellement élargi le programme en couvrant des régions de plus en plus vastes et en analysant des échantillons de plus en plus nombreux à mesure que son personnel, son matériel et ses besoins grandissaient.

[M. l'Orateur.]

Le programme, qui ne comprenait au début qu'un petit réseau de points d'échantillonnage du lait, s'est élargi et comprend maintenant des mesurages des retombées dans des échantillons quotidiens d'air et dans des échantillons mensuels de pluie recueillis dans 24 stations d'observation météorologique; le mesurage du strontium 90 dans des échantillons annuels de sol recueilli à 23 endroits, et dans des échantillons de blé provenant des neuf principales régions productrices de blé du Canada; le mesurage du strontium 89, du strontium 90, du caesium 137 et de l'iode 131 dans des échantillons de lait liquide recueillis trois fois par semaine dans 16 villes au Canada; ainsi que le mesurage du strontium 90 dans des échantillons d'os humains fournis par des pathologistes de divers hôpitaux du Canada.

En outre, on fait actuellement les premiers essais d'un équipement spécial servant à mesurer directement dans l'homme la teneur en caesium 137. Le ministère fait construire un nouveau laboratoire à Ottawa et on augmente le personnel du Service de protection contre les radiations pour répondre aux exigences de ce vaste programme. Les prévisions budgétaires de l'année courante prévoient l'achat du nouvel équipement qui servira à ces études.

OUVERTURE DES ÉCLUSES DU CANAL RIDEAU

Question nº 2—**M. Fairweather:**

Le ministre des Travaux publics prendra-t-il des dispositions en vue de faire ouvrir les écluses à la digue LaSalle du canal Rideau à toutes les demi-heures au lieu de toutes les heures comme c'est le cas présentement?

M. Badanai: Il n'y a pas d'écluse à la digue LaSalle. Cependant, il y a un pont-levis qui est levé à toutes les heures. Un examen de cette affaire est en cours.

PENSIONS DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 4—**M. Knowles:**

1. Combien d'employés retraités des chemins de fer Nationaux du Canada reçoivent une pension mensuelle inférieure à $25?

2. Combien reçoivent une pension mensuelle de $25?

3. Combien reçoivent une pension mensuelle *a*) de $25.01 à $29.99, *b*) de $30 à $39.99, *c*) de $40 à $49.99, *d*) de $50 à $59.99, *e*) de $60 à $69.99, *f*) de $70 à 79.99, *g*) de $80 à $89.99, *h*) de $90 à $99.99, *i*) de $100 à $124.99, *j*) de $125 à 149.99, *k*) de $150 à $199.99, *l*) de $200 et plus?

M. Cantin: Les chemins de fer Nationaux nous communiquent les renseignements suivants:

1. 377
2. 2,559

3. Montant de la pension:	Nombre:
$ 25.01 à $ 29.99	982
30.00 à 39.99	1,795
40.00 à 49.99	1,435
50.00 à 59.99	1,075
60.00 à 69.99	998
70.00 à 79.99	1,013
80.00 à 89.99	1,055
90.00 à 99.99	1,068
100.00 à 124.99	2,733
125.00 à 149.99	2,365
150.00 à 199.99	3,180
200.00 et plus	3,198

Dans un certain nombre de cas, le montant des pensions versé par les chemins de fer Nationaux ne représente pas le total des pensions payable aux cheminots. Les pensions que les chemins de fer Nationaux versent aux employés internationaux (service au Canada et aux États-Unis) n'ont trait qu'à leur service au Canada. Ces employés reçoivent également des rentes payables en vertu de la *U.S. Railroad Retirement Act* ou de la *Social Security Act* à l'égard des services rendus aux États-Unis. Par exemple, dans la catégorie de ceux qui touchent des pensions de $25 ou moins des chemins de fer Nationaux, plus de 65 p. 100 sont d'anciens employés internationaux qui sont bénéficiaires de rentes en vertu de la *U.S. Railroad Retirement* ou de la *Social Security* à l'égard de leur service au National-Canadien effectué aux États-Unis. Le reste du groupe comprend des employés qui ont choisi une mise à la retraite anticipée (avant 65 ans) avec pension réduite ($25) ainsi que les employés dont le service a été bref et les cotisations peu élevées.

PENSIONS DU SERVICE CIVIL

Question nº 5—**M. Knowles:**

1. Combien de fonctionnaires retraités reçoivent une pension mensuelle dont le montant est compris dans chacune des catégories suivantes: *a*) inférieure à $20, *b*) de $20 à $29.99, *c*) de $30 à $39.99, *d*) de $40 à $49.99, *e*) de $50 à $59.99, *f*) de $60 à $69.99, *g*) de $70 à $79.99, *h*) de $80 à $89.99, *i*) de $90 à $99.99, *j*) de $100 à $149.99, *k*) de $150 à $199.99, *l*) de $200 à $249.99, *m*) de $250 à $299.99, *n*) de $300 et plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent une pension dont le montant est compris dans chacune des catégories indiquées ci-dessus?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires fédéraux retraités et le nombre de veuves de fonctionnaires fédéraux retraités résidant actuellement dans chaque province?

M. Benson: 1 et 2. Voici le nombre des fonctionnaires retraités et des veuves de fonctionnaires retraités qui reçoivent une pension dont le montant est compris dans chacune des catégories suivantes:

	Fonctionnaires retraités	Veuves
a) inférieure à $20	465	1,496
b) de $20 à $29.99	1,205	1,583
c) de $30 à 39.99	1,649	1,521
d) de $40 à $49.99	1,557	1,304
e) de $50 à $59.99	1,469	1,195
f) de $60 à $69.99	1,347	1,045
g) de $70 à $79.99	1,248	976
h) de $80 à $89.99	1,209	643
i) de $90 à $99.99	1,135	503
j) de $100 à $149.99	5,124	1,270
k) de $150 à $199.99	3,511	267
l) de $200 à $249.99	2,251	78
m) de $250 à $299.99	1,112	24
n) de $300 et plus	1,381	16
	24,663	11,921

3. Voici le nombre de fonctionnaires retraités et le nombre de veuves de fonctionnaires retraités résidant actuellement dans chaque province:

	Fonctionnaires retraités	Veuves
Terre-Neuve	249	93
Île du Prince-Édouard	139	73
Nouvelle-Écosse	1,075	568
Nouveau-Brunswick	683	381
Québec	4,277	2,193
Ontario	10,850	5,303
Manitoba	1,248	508
Saskatchewan	794	312
Alberta	1,287	537
Colombie-Britannique	3,487	1,679
Territoires	24	3
A l'étranger	550	271
	24,663	11,921

COÛT DU SERVICE DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

Question nº 6—**M. Mather:**

Quel a été le coût approximatif du service de télévision de la Société Radio-Canada prélevé en impôt, par jour et par tête de population, pour 1961 et 1962?

L'hon. M. Pickersgill: La société Radio-Canada m'a fait savoir que d'après les subventions d'exploitation, plus la dépréciation, et d'après les données démographiques fournies par le Bureau fédéral de la statistique, le coût fiscal, par jour et par habitant, du service de télévision de Radio-Canada est inférieur à 1c. pour chacune de ces deux années. Il s'est élevé à 82/100 de 1c. en 1961-1962 et à 84/100 de 1c. en 1962-1963.

IMPÔT SUR LE REVENU PERÇU EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 7—**M. Mather:**

1. Quel montant le gouvernement fédéral a-t-il prélevé en impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 1961 dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Quel montant le gouvernement fédéral a-t-il prélevé en impôt sur le revenu des sociétés pour l'année 1961 dans la province de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Garland: 1. Le montant prélevé en impôt sur le revenu des particuliers (et au titre de la sécurité de la vieillesse) par le gouvernement fédéral en Colombie-Britannique s'établissait ainsi qu'il suit: Année financière 1961-1962, $209,310,175; année financière 1960-1961, $197,567,154.

2. Le montant perçu en impôt sur le revenu des sociétés (et au titre de la sécurité de la vieillesse) par le gouvernement fédéral en Colombie-Britannique s'établissait ainsi qu'il suit: année financière 1961-1962, $113,026,047; année financière 1960-1961, 117,744,172.

Les chiffres donnés ci-dessus ont trait à la perception des impôts pour les années financières 1961-1962 et 1960-1961, car l'année 1961 mentionnée dans la question ne correspond à aucune année financière.

COÛT DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PROVINCES

Question nº 8—**M. Mather:**

Quelle somme globale a été dépensée sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies dans chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique de 1935 à décembre 1962?

M. Beer: Les dépenses globales effectuées par province en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies entre 1935 et décembre 1962 s'établissaient ainsi qu'il suit:

Manitoba, $18,139,878; Saskatchewan, $134,009,082; Alberta, $76,254,439; Colombie-Britannique, $3,599,525.

DÉDUCTION DES FRAIS FUNÉRAIRES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 9—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il songé à permettre la déduction des frais funéraires de l'impôt sur le revenu des survivants?

M. Benson: Les demandes de déduction aux fins de l'impôt sur le revenu sont étudiées au cours de l'établissement du budget annuel et les décisions sont annoncées lorsque le budget est présenté.

MIGRATION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Question nº 10—**M. Mather:**

1. Combien de personnes ont quitté le Canada en 1962 pour élire domicile en permanence aux États-Unis?

[L'hon. M. Pickersgill.]

2. Combien de personnes ont quitté les États-Unis en 1962 pour élire domicile en permanence au Canada?

M. Dupuis: 1. Entre le 1er juillet 1961 et le 30 juin 1962, le nombre global d'immigrants étrangers admis aux États-Unis et dont le dernier domicile permanent était le Canada s'est élevé à 44,272.

Source de renseignement: Département de la Justice des États-Unis, Service d'immigration et de naturalisation.

2. Le nombre de personnes inscrites en 1962 comme immigrants en provenance des États-Unis est de 11,643. Ce chiffre n'englobe pas tous les anciens résidents des États-Unis qui ont élu domicile en permanence au Canada au cours de l'année, car un nombre inconnu était des citoyens canadiens et d'anciens citoyens canadiens légitimes qui n'ont pas été inscrits à leur retour.

TRAITEMENT PSYCHIATRIQUE DES DÉTENUS DES PÉNITENCIERS

Question nº 13—**M. Orlikow:**

1. Parmi les détenus qui, dans les pénitenciers du Canada, ont reçu des traitements psychiatriques en 1962, combien ont vu le psychiatre ou le psychologue, ou les deux, une seule fois, deux fois, trois fois ou davantage?

2. Dans chaque cas, l'entrevue a duré combien de temps?

M. Macdonald: 1. Le nombre suivant de détenus ont reçus des traitements psychiatriques en 1962: une fois: 697; deux fois: 312; trois fois: 180; plus de trois fois: 184; total: 1,373.

Le nombre suivant de détenus qui ont reçu des traitements psychiatriques en 1962 ont vu le psychologue: une fois: 491; deux fois: 128; trois fois: 83; plus de trois fois: 93; total: 795.

2. La longueur des entrevues varie dans chaque cas, mais en moyenne elles durent une heure ou une heure et demie, bien que certaines entrevues se soient prolongées pendant deux heures.

Nota: Le rapport provenant du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul est incomplet, à cause de la destruction des documents par l'incendie.

PSYCHIATRES AU SERVICE DES PÉNITENCIERS

Question nº 14—**M. Orlikow:**

1. Des huit psychiatres travaillant dans les vingt-cinq pénitenciers fédéraux, combien y en a-t-il qui sont des employés à plein temps?

2. Des huit psychiatres, combien ont pratiqué la psychiatrie, en dehors des fonctions purement administratives, avant d'entrer au service des pénitenciers?

3. Quelle est le groupe d'âges des huit psychiatres?

4. Des huit psychiatres, combien avaient dû quitter d'autres situations avant d'assumer leurs fonctions au pénitencier?

M. Macdonald: 1. Aucun.

2. Six avaient pratiqué uniquement la psychiatrie, les deux autres avaient rempli les deux fonctions.

3. 76—70—60—47—43—38—37—36.

4. Deux.

PSYCHIATRES ET PSYCHOLOGUES AU SERVICE DES PÉNITENCIERS

Question nº 15—**M. Orlikow:**

1. En 1952, 1957 et 1962, combien de psychiatres et de psychologues étaient employés dans les pénitenciers?

2. Au cours des deux dernières années combien ont démissionné, dans chaque institution?

3. Combien de postes de psychiatre et de psychologue sont prévus pour les institutions pénitentaires et combien y a-t-il de postes vacants actuellement?

M. Macdonald:

		Psychiatres	Psychologues
1.	Avril 1952:	2	1
	Avril 1957:	4	5
	Avril 1962:	6	10
2.	Kingston:	—	2
	Saint-Vincent-de-Paul:	1	3
	Dorchester:	—	1
	Colombie-Britannique:	—	1
	Saskatchewan:	1	—
	Total:	2	7
3.	Effectif:	8	19
	Postes vacants:	2	9

*DIRECTEUR DE LA DIVISION DES COMPAGNIES, AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 16—**M. Fisher:**

1. Quand le directeur actuel de la Division des compagnies du Secrétariat d'État est-il entré au service du gouvernement fédéral?

2. Quel était son traitement initial?

3. Quels étaient ses titres et qualités en matière d'instruction et d'expérience?

4. Quel est son traitement actuel?

5. Quand a-t-il été nommé directeur de la Division des compagnies?

6. Cette nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours? Dans le cas de l'affirmative, quel était le numéro du concours et combien de candidats ont été convoqués à l'étape des entrevues?

7. A combien de concours le directeur actuel de la Division des compagnies a-t-il pris part durant les années qui ont précédé sa promotion?

L'hon. M. Pickersgill: 1. *a*) D'abord, le 15 décembre 1943 auprès de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, où il est resté jusqu'en 1951; et *b*) le 26 avril 1954 jusqu'à maintenant, à la Division des compagnies du secrétariat d'État.

2. *a*) $2160 par année, y compris les bonis; et *b*) lors de sa nomination au secrétariat d'État, son traitement initial était de $4,620 par année.

3. *a*) B.A. Laval, 1939; LL.L. Laval, 1947; admis au barreau de la province de Québec en 1947; diplôme d'études supérieures en droit, *cum laude*, université d'Ottawa, 1958; C.R., en 1962; 1940-1943: capitaine dans l'Armée canadienne; 1943-1951: Commission des prix et du commerce en temps de guerre—commis, conseiller juridique, conseiller juridique régional; 1951-1954: Pratique privée du droit; 1954 jusqu'à aujourd'hui—secrétariat d'État.

4. $15,800.

5. Sur une base intérimaire en septembre 1959 et sur une base permanente le 17 mai 1963.

6. En août 1959, le secrétariat d'État a demandé à la Commission du service civil de remplir le poste de directeur de la Division des compagnies devenu vacant par suite de la promotion de M. A. Alex Cattanach au poste de sous-secrétaire d'État. La Commission a ensuite annoncé un concours d'avancement interministériel sous le nº 59-P-ID-121. Le jury d'examen établi par la Commission accorda une entrevue à 7 des 11 candidats et conclut que le présent directeur de la Division des compagnies était le mieux qualifié pour remplir le poste annoncé. Toutefois, avant que le concours ne se termine, le secrétariat d'État informa la Commission qu'il ne voulait pas remplir le poste à ce moment-là et lui demanda d'autoriser le versement d'un traitement intérimaire à la personne qui remplirait les fonctions.

7. 14.

(Texte)

VAL-D'OR ET ROUYN—POURPARLERS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'AÉROPORTS

Question nº 17—**M. Caouette:**

Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec les villes de Val-d'Or et de Rouyn en vue de la construction de deux aéroports?

M. Cantin: Le gouvernement et les villes de Val-d'Or et de Rouyn avaient entamé des pourparlers, peu après la seconde guerre mondiale, aux termes desquels le gouvernement accorderait de l'aide financière aux municipalités en vue de la construction d'aéroports. Ces pourparlers ont abouti à des ententes datant du 14 et du 4 octobre 1949, conclues avec les villes de Val-d'Or et de Rouyn respectivement, en vertu desquelles on a accordé de l'aide financière à cette fin.

(Traduction)

AIDE À L'EXTRACTION DE L'OR, CIRCONSCRIPTION DE VILLENEUVE (P.Q.)

Question nº 18—**M. Caouette:**

1. Quelle aide pécuniaire a-t-on accordée à chacune des mines d'or de la circonscription de Villeneuve au cours de l'année financière écoulée?

2. Quels bénéfices chacune des sociétés minières en cause a-t-elle déclarés au cours de l'année financière écoulée ou de la présente année financière?

L'hon. M. Benidickson: 1. La somme payable, pour l'année civile 1962, à chaque mine d'or du comté de Villeneuve admissible à l'aide accordée en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or est la suivante:

	$
(1) Akasaba Gold Mines Ltd.	125,367
(2) Barnat Mines Ltd.	171,368
(3) Bevcon Mines Ltd.	254,979
(4) Canadian Malartic Gold Mines Ltd.	310,126
(5) East Malartic Mines Ltd.	827,226
(6) Elder Peel Ltd.	121,398
(7) Eldrich Mines Ltd.	131,578
(8) Lamaque Mining Co. Ltd.	290,469
(9) Malartic Gold Fields Ltd.	114,743
(10) Marban Gold Mines Ltd.	127,627
(11) Norlartic Mines Ltd.	206,643
(12) Sigma Mines (Quebec) Ltd.	465,218
(13) Sullivan Consolidated Mines Ltd.	404,405

2. Le gouvernement du Canada ne publie pas officiellement les bénéfices déclarés par chacune de ces sociétés minières. Il se peut qu'on puisse obtenir le renseignement directement des rapports annuels des entreprises en question ou bien de périodiques spécialisés qui en publient de semblables de temps à autre.

*AIDE PÉCUNIAIRE AUX NOUVELLES SOCIÉTÉS MINIÈRES

Question nº 19—**M. Caouette:**

Le gouvernement accorde-t-il une aide pécuniaire quelconque aux nouvelles sociétés minières productrices d'or en vue de les favoriser au stade de l'organisation?

L'hon. M. Benidickson: Le gouvernement fédéral n'accorde pas directement une aide pécuniaire aux nouvelles sociétés d'exploitation aurifère au stade de l'organisation.

Les principaux encouragements aux nouvelles exploitations minières sont accordés sous forme d'indemnités aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire, une exemption fiscale qui s'étend sur une période de trois ans, une allocation procentuelle d'épuisement, la défalcation des frais d'exploration et de mise en valeur, ainsi que des taux de dépréciation.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques vient en aide à toutes les mines en leur fournissant des cartes et des rapports de relevés géologiques et topographiques et en mettant au point les méthodes de traitement des minerais.

REVENU NATIONAL NET ET PRODUCTION NATIONALE BRUTE

Question nº 20—**M. Caouette:**

1. Quel a été le chiffre du revenu national net pour l'exercice financier écoulé?
2. Quel a été le chiffre du produit national brut pour la même période?

M. Pépin: 1. Le Bureau fédéral de la statistique n'utilise pas le terme «revenu national net».

Le terme «revenu national net selon le coût des éléments de la production» est utilisé dans les comptes nationaux. Ce revenu a atteint 30,606 millions au cours de l'année civile 1962.

2. Le produit national brut s'est élevé à 40,401 millions durant l'année civile 1962.

AIDE FINANCIÈRE À D'AUTRES PAYS

Question nº 21—**M. Caouette:**

Quelle a été la quote-part du Canada à l'aide accordée au Congo, à l'Inde, au Pakistan, à la France et à la Grande-Bretagne au cours de l'exercice financier écoulé?

L'hon. M. Martin: 1. Le Canada n'a pas fourni d'aide financière directe au Congo au cours du dernier exercice financier. Cependant, le Congo peut recevoir de l'aide en vertu de plusieurs programmes de l'ONU, y compris le fonds *ad hoc* de l'ONU pour le Congo institué conformément à la résolution nº 1474(ES) IV du 20 septembre 1960; le Canada a contribué à ce fonds.

2. L'affectation à l'Inde en vertu du plan de Colombo pour la fourniture de biens et services: 19.5 millions de dollars. Engagement sous forme de crédits à longue échéance au consortium indien réuni par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 25 millions de dollars pour les deux premières années (1961-1963) du programme quinquennal actuel de l'Inde, c'est-à-dire au taux de 12.5 millions pour chacune des deux dernières années.

3. Affectation au Pakistan en vertu du plan de Colombo pour la fourniture de biens et de services: 12.1 millions de dollars. Engagement sous forme de crédits à longue échéance au consortium pakistanais réuni par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 15 millions de dollars pour les deuxième et troisième années du programme actuel de cinq ans, c'est-à-dire, au taux de 7.5 millions de dollars pour chacune des deux dernières années.

4. Aucune aide.

5. Aucune aide.

SUBVENTIONS À LA PRODUCTION D'OR NOUVEAU

Question n° 23—**M. Caouette:**

Le gouvernement subventionne-t-il la production d'or nouveau au Canada?

L'hon. M. Benidickson: En vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, le gouvernement fédéral accorde à une nouvelle mine qui se lance dans la production la même aide qu'aux mines d'or établies et aux mêmes conditions.

Aucune aide n'est versée à l'égard de l'or tiré, sous forme de sous-produit, de mines de métaux communs ou de mines d'or qui ne sont pas admissibles aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, en raison des frais peu élevés de production.

AIDE FINANCIÈRE AUX COLLÈGES CLASSIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Question n° 24—**M. Caouette:**

Le gouvernement a-t-il accordé une aide pécuniaire quelconque à des collèges classiques de la province de Québec et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les collèges qui ont reçu une telle aide et combien ont-ils reçu?

M. Pépin: Voici la première partie de la réponse fournie par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Des prêts accordés en vertu de la Partie VIA de la loi nationale sur l'habitation de 1954, pour aider à la construction de projets d'habitations universitaires, ont été approuvés à l'intention des collèges classiques suivants de la province de Québec:

Collèges	Montant du prêt
L'Académie de Québec	$810,000
Séminaire Saint-Pie X	221,706
Séminaire de Nicolet	483,300
Collège de Matane	630,900
Collège de Victoriaville	810,565
Collège de Rouyn	550,000
Collège Bourget	148,500
Séminaire Marie-Reine du Clergé	385,000
Collège Notre-Dame	622,212
Collège Marguerite D'Youville	482,400

Voici maintenant la seconde partie de la réponse fournie par le ministère.

Des subventions fédérales aux universités pour des fins d'exploitation courante ont été versées depuis cinq ans par l'entremise de la Fondation canadienne des universités. C'est la Fondation qui a décidé quelles institutions étaient admissibles.

Le nombre des élèves des collèges classiques admissibles et des autres institutions affiliées a été ajouté, en 1958-1959 et en 1959-1960, au total des étudiants admissibles des universités-mères (Laval, Montréal, Sherbrooke). Ces trois universités ont reçu des versements à l'égard du total de leurs étudiants admissibles.

Deux collèges classiques, le collège Marie-de-France (considéré comme indépendant) et le collège de Rouyn (alors affilié à l'Université d'Ottawa) furent considérés comme institutions distinctes et ont, en conséquence, reçu des versements en 1958-1959 et en 1959-1960. Des versements distincts furent aussi accordés au collège Loyola et au collège Jean-de-Brébeuf pour l'année 1959-1960 seulement.

Les subventions fédérales à certains collèges classiques de la province de Québec et aux universités-mères qui comptent des étudiants de collèges classiques admissibles dans la province de Québec s'établissent ainsi qu'il suit: (1) (5)

	Subventions fédérales aux universités pour fins d'exploitation courante versées par la Fondation canadienne des universités (2)	Subventions d'immobilisations provenant de la Caisse des subventions d'immobilisations du Conseil canadien des universités	Subventions à la recherche versées par le gouvernement fédéral et autorisées par les universités canadiennes
Collège Marie-de-France	$		
1958-1959	25,236	Total	—
1959-1960	23,788	versé jusqu'au	—
1960-1961	(3)	31 mars 1963,	—
1961-1962	(3)	44,600	Sans objet
1962-1963	(3)		Sans objet

	Subventions fédérales aux universités pour fins d'exploitation courante versées par la Fondation canadienne des universités (2)	Subventions d'immobilisations provenant de la Caisse des subventions d'immobilisations du Conseil canadien des universités	Subventions à la recherche versées par le gouvernement fédéral et autorisées par les universités canadiennes
Collège de Rouyn			
1958-1959	31,233	Total	—
1959-1960	30,318	versé jusqu'au	—
1960-1961	(3)	31 mars 1963,	—
1961-1962	(3)	58,340	Sans objet
1962-1963	(3)		Sans objet
Collège Loyola			
1958-1959	—	—	6,676
1959-1960	182,373	—	3,647
1960-1961	(3)	—	3,344
1961-1962	(3)	—	Sans objet
1962-1963	(3)	—	Sans objet
Collège Jean-de-Brébeuf			
1958-1959	—	Total	—
1959-1960	50,840	versé jusqu'au	—
1960-1961	(3)	31 mars 1963,	—
1961-1962	(3)	97,832	Sans objet
1962-1963	(3)		Sans objet
Université Laval (Total des versements, y compris les collèges classiques)			
1958-1959	2,062,874	Total	476,038
1959-1960	2,041,314	versé jusqu'au	626,603
1960-1961	(3)	31 mars 1963,	486,915
1961-1962	(3)	725,000	Sans objet
1962-1963	(3)		Sans objet
Université de Montréal (total des versements, y compris les collèges classiques)			
1958-1959	2,777,733	Total	770,577
1959-1960(4)	2,732,791	versé jusqu'au	857,325
1960-1961	(3)	31 mars 1963,	971,486
1961-1962	(3)	1,954,331	Sans objet
1962-1963	(3)		Sans objet
Université de Sherbrooke (total des versements, y compris les collèges classiques)			—
1958-1959	345,561		—
1959-1960	376,173	Total	—
1960-1961	(3)	versé jusqu'au	Sans objet
1961-1962	(3)	31 mars 1963,	Sans objet
1962-1963	(3)	723,867	

(1) A l'époque, la plupart des institutions du Québec n'avaient pas accepté les subventions fédérales de 1958-1959 et de 1959-1960. Les sommes furent gardées en fiducie par la Fondation des universités canadiennes et versées plus tard aux institutions en cause.

(2) Les subventions d'exploitation furent établies à $1.50 par étudiant, de 1958-1959 à 1961-1962, et augmentées à $2, pour l'année 1962-1963.

(3) A compter de l'année 1960-1961, et en vertu d'un accord conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a accordé une aide aux universités du Québec à un taux par étudiant au moins équivalant à celui des autres provinces et a reçu en retour un abattement d'environ 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés.

(4) Ne comprend pas les montants payés au collège Loyola et au collège Jean-de-Brébeuf.

(5) Les montants des prêts versés en vertu de la Partie VIA de la loi nationale sur l'habitation de 1954 pour aider à la construction de projets d'habitations universitaires relèvent de la Société centrale d'hypothèques et de logement et sont fournis séparément.

NOMBRE DES COMMIS CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Question n° 25—**M. Caouette:**

Quel est le nombre total des fonctionnaires fédéraux inscrits aux catégories *a*) commis classe 1 ou l'équivalent, *b*) commis classe 2 ou l'équivalent et *c*) commis classe 3 ou l'équivalent?

M. Dupuis: En septembre 1962, le nombre total de fonctionnaires fédéraux, inscrits aux catégories suivantes, s'élevait à:

Commis classe 1 ou l'équivalent—8,043.

Commis classe 2 ou l'équivalent—7,310.

Commis classe 3 ou l'équivalent—8,881.

EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

Question n° 26—**M. Caouette:**

Quel est le nombre total des fonctionnaires fédéraux *a*) dans la circonscription de Villeneuve, *b*) dans la province de Québec et *c*) au Canada?

M. Dupuis: *a*) Villeneuve est un district électoral comprenant des parties des comtés d'Abitibi et de Témiscamingue sis dans la province de Québec. On ne dispose d'aucune donnée statistique indiquant le nombre de personnes employées, par districts électoraux ou comtés. Toutefois, la région économique de l'Est québécois qui comprend les comtés de Témiscamingue et d'Abitibi ainsi que les districts d'Abitibi et de Mistassini comptait 294 fonctionnaires fédéraux le 30 septembre 1962. A la même date, 22,279 personnes relevaient de la loi sur le service civil dans la province de Québec et 137,298 au Canada (et à l'étranger).

	Ministères et sociétés ministérielles	Sociétés de la Couronne indépendantes et autres sociétés	Total
b) Province de Québec (28 fév. 1963)	32,359	32,556	64,915
c) Canada (y compris l'étranger) (28 fév. 1963)	198,155	129,635	327,790

(Texte)

SITE DU POSTE DE RADAR DE SENNETERRE

Question n° 28—**M. Caouette:**

1. Qui possède les terrains miniers sur lesquels on a construit le poste de radar de Senneterre?
2. Le gouvernement a-t-il acheté ces terrains?
3. Si ces terrains n'ont pas été expropriés, quelle compensation le gouvernement a-t-il accordée à leur propriétaire et de quel droit y a-t-il construit un poste de radar?
4. Le gouvernement se propose-t-il de payer les frais de l'expropriation de ces terrains?

L'hon. M. Hellyer: 1. Les terrains où se trouve la station de radar de Senneterre appartiennent à la Couronne du chef de la province de Québec.

2. Non.

3. Le gouvernement fédéral occupe ces terrains en vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec, et aucun montant n'a été versé en contrepartie de ce privilège.

4. Par suite de la réponse à la question 3 ci-dessous, la question de l'expropriation ne se pose pas.

RÉSERVE D'OR CANADIENNE

Question n° 29—**M. Caouette:**

Quelle est la garantie-or actuelle de la devise canadienne?

M. Benson: A l'heure actuelle, il n'existe aucune réserve d'or servant de garantie aux

billets de la Banque du Canada en circulation. Jusqu'en 1940, la banque centrale devait, en vertu du paragraphe 1 de l'article 23 de la loi sur la Banque du Canada, garder une réserve d'or au moins égale au quart de ses billets en circulation et de ses exigibilités au titre des dépôts. Le 1er mai 1940, le Parlement a suspendu l'application de cette disposition. L'encaisse or du Fonds des changes est publié mensuellement dans le Sommaire statistique de la Banque du Canada. Le 30 avril 1963, l'encaisse or du Fonds des changes se chiffrait par 738.7 millions en dollars des États-Unis.

(Traduction)

LA DETTE NATIONALE

Question n° 30—**M. Caouette:**

1. Quel est le chiffre actuel de la dette nationale détenue *a*) à l'étranger et *b*) au Canada?
2. Quel est le taux d'intérêt moyen versé à l'égard de cette dette?

M. Pépin: 1. La dette non échue et garantie par des obligations du gouvernement du Canada atteignait au 31 mars 1961 le total de $14,132,915,000. Sur ce montant, les non-résidents détenaient la somme estimative de 611 millions de dollars.

2. Le taux d'intérêt moyen versé sur la dette mentionnée ci-haut est de 3.98 p. 100 par année.

CHIFFRE DES CHÔMEURS

Question n° 31—**M. Caouette:**

Quel est le chiffre global des chômeurs *a*) dans la circonscription de Villeneuve, *b*) au Québec et *c*) au Canada?

M. Byrne: *a*) Chiffres non établis; *b*) 182,000 le 20 avril 1963; *c*) 462,000 pour la même période.

CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AU FONDS DES ALLOCATIONS SOCIALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Question n° 32—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement contribue-t-il au fonds des allocations sociales de la province de Québec et, dans le cas de l'affirmative, quel est le chiffre de sa quote-part annuelle?
2. Quelle a été la quote-part du gouvernement à ce fonds *a*) au cours de l'exercice financier écoulé et *b*) au cours des cinq dernières années?

M. Haidasz: 1. Le gouvernement fédéral ne verse aucune contribution à une caisse d'allocations sociales. Toutefois, le coût de l'assistance sociale versée aux termes de la loi de la charité publique du Québec est partagé par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur l'assistance-chômage. Le gouvernement fédéral verse également sa quote-part des prestations aux personnes âgées, aux aveugles et aux invalides en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, de la loi sur les aveugles et de la loi sur les invalides.

2. *a*) Les versements fédéraux à la province de Québec en 1962-1963 s'établissaient comme il suit: $33,579,397 aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, $13,793,745 aux termes de la loi sur l'assistance-vieillesse, $1,662,937 aux termes de la loi sur les aveugles, et $8,577,890 aux termes de la loi sur les invalides.

b) L'accord intervenu avec le Québec aux termes de la loi sur l'assistance-chômage a été signé en juillet 1959. La quote-part fédérale pour chaque année financière depuis cette date est indiquée dans la première colonne du tableau ci-après. Les contributions fédérales aux termes des autres programmes fédéraux-provinciaux, de 1958-1959 à 1962-1963 inclusivement, sont indiquées dans les deuxième, troisième et quatrième colonnes.

	Assistance-chômage	Assistance-vieillesse	Prestations aux aveugles	Prestations aux invalides	Total
1958-1959	$ —	$10,592,641	$1,501,106	$8,362,889	$20,456,636
1959-1960	7,790,530	10,688,586	1,493,120	8,307,354	28,279,590
1960-1961	14,164,527	10,977,319	1,456,779	7,995,958	34,594,583
1961-1962	38,222,198	10,896,302	1,412,002	7,460,933	57,991,435
1962-1963	33,579,397	13,793,745	1,662,937	8,577,890	57,613,969

SERVICE DE LA DETTE NATIONALE

Question n° 33—**M. Caouette:**

Combien le service de la dette nationale du Canada a-t-il coûté au cours de l'exercice financier écoulé?

M. Pépin: Le dernier exercice financier pour lequel on peut obtenir le chiffre réel des dépenses est celui de 1961-1962. Selon les Comptes publics du Canada, «l'intérêt et les autres frais relatifs à la dette» se sont élevés à 839 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1962.

(Texte)

MASSE MONÉTAIRE CANADIENNE

Question n° 34—**M. Caouette:**

Quel est le chiffre actuel de la masse monétaire au Canada?

M. Benson: Les chiffres relatifs à la masse monétaire, pour chaque mercredi et chaque

fin du mois, sont publiés par la Banque du Canada dans sa Statistique financière hebdomadaire et son «Sommaire statistique mensuel». Le 8 mai 1963, le chiffre total des devises en dehors des banques et des dépôts dans les banques à charte s'établissait à 15,681 millions de dollars.

VAL-D'OR ET ROUYN—CONSTRUCTION D'AÉROPORTS

Question n° 35—**M. Caouette:**

A-t-on reçu des exposés de faits relativement à la construction des aéroports des villes de Val-d'Or et de Rouyn et, dans le cas de l'affirmative, quelle était leur nature et quels sont les organismes qui les ont présentés?

M. Cantin: Aucun exposé n'a été reçu dernièrement.

(Traduction)

ALLOCATIONS FAMILIALES

Question n° 37—**M. Caouette:**

1. Combien d'enfants canadiens touchent les allocations familiales?
2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le montant des allocations familiales et de les accorder aussi aux étudiants?

M. Haidasz: 1. En mars 1963, 6,659,880 enfants canadiens touchaient les allocations familiales.

2. Comme cette question relève de la politique du gouvernement, toute mesure qui serait proposée à cette fin serait annoncée en temps et lieu par le gouvernement.

(Texte)

PRÊTS DE LA BANQUE DU CANADA AUX BANQUES À CHARTE

Question n° 38—**M. Caouette**

1. En quelles occasions et à quelles dates la Banque du Canada a-t-elle prêté des fonds aux banques à charte?
2. Quelles sont les banques auxquelles la Banque du Canada est venue en aide et combien cette dernière leur a-t-elle prêté?

M. Benson: 1. Le montant total des avances (s'il y a lieu) consenties par la Banque du Canada aux banques d'épargne figure dans les rapports que publie la Banque du Canada chaque semaine et à la fin de chaque mois. Ces chiffres sont établis chaque mercredi et à la fin de chaque mois. Au cours des six derniers mois, deux rapports indiquaient que les avances suivantes étaient à recouvrer: $500,000 le 19 décembre 1962 et $650,000 le 16 janvier 1963.

2. Les avances consenties à telle ou telle banque ne sont pas dévoilées au public.

(Traduction)

*STATIONS DE TÉLÉVISION ÉTABLIES DEPUIS JANVIER 1960

Question n° 39—**M. Fisher:**

1. Combien de stations de télévision ou de stations satellites de télévision la Société Radio-Canada a-t-elle installées depuis le 1er janvier 1960 ou est-elle en voie d'installer actuellement?
2. Quel a été le coût par tête entrant dans les sommes que Radio-Canada a prévues à l'égard de chacune de ces stations (la somme par tête se rapporte ici au nombre de gens qui, selon l'estimation de Radio-Canada, se trouvent dans les zones A et B de ces stations ou stations satellites)?
3. Dans l'extension du service de télévision aux régions du pays qui ne l'ont pas encore, quel est le coût actuel par tête, c'est-à-dire quel est le coût par tête des stations établies le plus récemment ou qui sont en voie d'installation?

M. Dupuis: Voici les renseignements que m'a transmis la Société Radio-Canada.

Pour ce qui est de son programme d'extension du rayonnement, la priorité accordée à l'élaboration des diverses entreprises est établie d'après le coût estimatif par tête.

1. Trente et une.

2. Les coûts par tête qui ont servi à l'élaboration des entreprises suivantes s'établissent ainsi:

Mont-Tremblant/Mont-Laurier (P.Q.)	1.00
Castlegar (C.B.)	1.00
Trail/Nelson (C.-B.)	1.21
Port Rexton (Terre-Neuve)	1.35
Courteney (C.-B.)	1.54
Sturgeon Falls/Sudbury	1.57
St. Paul/Cold Lake (Alberta)	2.40
Sheet Harbour (N-É)	2.65
Timmins/Kapuskasing (Ontario)	3.14
Dryden/Sioux Lookout (Ontario)	3.49
Fort Frances (Ontario)	3.49
Atikokan (Ontario)	3.49
Red Lake (Ontario)	3.49
Témiscaming (P.Q.)	4.03
Grande Prairie/Peace River (Alberta)	4.14
Flin Flon/The Pas (Manitoba)	4.83
Cranbrook (C.-B.)	4.93
Chéticamp (N.É.)	
Iles-de-la-Madeleine (P.Q.)	6.75

3. Pour les stations établies le plus récemment ou qui sont en voie d'installation, les coûts par tête qui ont servi à l'élaboration s'établissent ainsi:

Castlegar (C.B.)	1.00
Sheet Harbour (N-É)	2.65
Timmins/Kapuskasing (Ontario)	3.14
Dryden/Sioux Lookout (Ontario)	3.49
Fort Frances (Ontario)	3.49
Témiscaming (P.Q.)	4.03

RÔLE DU CANADA À L'OTAN

Question n° 40—**M. Fisher:**

1. Avant de choisir la pièce d'artillerie «Honest John», le gouvernement a-t-il offert au quartier général de l'OTAN de contribuer à la défense militaire de l'Europe au moyen d'armes classiques, et non d'armes nucléaires?
2. Le gouvernement fédéral a-t-il jamais proposé à ses alliés de l'OTAN que le Canada joue un rôle où les armes nucléaires n'entreraient pas en jeu?
3. Est-ce que l'un ou l'autre des alliés de l'OTAN a accepté de remplir un rôle exclusivement non nucléaire sous le commandement de l'OTAN?

L'hon. M. Hellyer: 1. Non.

2. Non.

3. Tous les pays membres de l'OTAN souscrivent à la stratégie nucléaire de l'Alliance. Chaque pays membre de l'OTAN est libre de décider du rôle précis qu'il remplira.

LE CANAL WELLAND ET LE JUMELAGE DES ÉCLUSES

Question n° 42—**M. Fisher:**

1. Quel montant a été dépensé pour le jumelage des écluses simples du canal maritime de Welland?
2. Des travaux à pied d'œuvre sont-ils présentement en cours pour le jumelage projeté; dans le cas de l'affirmative, quelle en est la nature?

M. Cantin: L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent nous communique les renseignements suivants:

1. Au 31 mars 1963, un montant de $967,766 avait été dépensé, lequel comprenait les paiements relatifs à l'expropriation de terrains.

2. Oui, des études et des levés souterrains.

RETOMBÉES RADIO-ACTIVES

Question n° 43—**M. Fisher:**

1. Quelle est la statistique la plus récente au sujet des retombées radio-actives dans chacune des provinces du Canada?
2. Le lait représente-t-il le seul indice dont se sert le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour analyser les retombées radio-actives?

M. Haidasz: 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Non. Les retombées radio-actives sont également analysées dans l'air, la précipitation, le sol, le blé et les tissus humains.

DERNIERS CHIFFRES CONCERNANT LES RETOMBÉES POUR DIVERS ENDROITS DES PROVINCES

Endroit	Données relatives à l'air micro-microcuries par mètre cube mars 1963	Données relatives à la précipitation millicuries par kilomètre carré février 1963	Données relatives au lait			
			Strontium-89 micro-microcuries février 1963	Strontium-90 par litre février 1963	Cæsium-137 février 1963	Iode-131 mars 1963
Calgary	9.0	10.4	12	20.8	77	9
Coral Harbour	8.1	63.9	—	—	—	—
Edmonton	6.4	72.0	10	18.2	63	—
Fort-Churchill	7.0	42.1	—	—	—	—
Fort-William	10.4	24.2	6	25.2	76	—
Foedericton	12.6	37.1	0	31.1	152	—
Groose Bay	8.4	16.8	—	—	—	—
Inuvik	10.7	27.3	—	—	—	—
Montréal	11.6	144.4	10	16.5	54	—
Moosonee	12.2	21.5	—	—	—	—
Ottawa	11.8	93.2	0	18.7	59	4
Québec	13.2	92.5	0	23.9	97	2
Regina	8.4	30.5	3	16.1	26	—
Resolute	7.9	199.0	—	—	—	—
Saskatoon	8.2	38.4	9	16.2	20	15
Sault-Ste-Marie	10.8	68.0	0	14.0	43	3
Shearwater (Halifax)	12.2	*	5	27.0	59	3
Torbay (St-Jean)	8.1	88.5	6	20.9	70	—
Toronto	9.9	59.1	2	7.3	57	—
Vancouver	6.5	331.0	2	19.9	86	1
Whitehorse	9.4	24.5	—	—	—	—
Windsor	10.5	65.7	0	12.3	32	0
Winnipeg	8.6	51.2	9	17.1	43	0
Yellowknife	9.9	35.4	—	—	—	—
Moyenne	9.6	71.2	5	19.1	63	4

* Aucun prélèvement.

22 mai 1963

PRÊTS APPROUVÉS AUX TERMES DE LA L.N.H., AU BUREAU DE FORT-WILLIAM DE LA S.C.H.L.

Question n° 44—**M. Fisher:**

1. Combien de prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation ont été étudiés par le bureau de Fort-William de la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1962 et 1963?
2. Quelle en est la valeur totale?
3. Combien de prêts ont été étudiés en 1961, 1960 et 1959?
4. Quels sont les avocats qui se sont occupés de ces prêts pour le compte de la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1961, 1962 et 1963?

M. Carter: 1 et 2.

Prêts approuvés aux termes de la L.N.H.*—Bureau de la S.C.H.L. de Fort William

Année	Prêteurs approuvés		S.C.H.L.		Total	
	Prêts	Montant	Prêts	Montant	Prêts	Montant
1962	159	$2,099,738.	105	$1,250,515.	264	$3,350,253.
1963 (Janv.-Mars.)	44	611,848.	9	105,563.	53	717,411.
TOTAL	203	$2,711,586.	114	$1,356,078.	317	$4,067,664.

3.

Prêts approuvés aux termes de la L.N.H.*—Bureau de la S.C.H.L. de Fort-William

Année	Prêteurs approuvés	S.C.H.L.	Total
	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
1959	164	209	373
1960	142	59	201
1961	243	115	358

*Les données ne tiennent pas compte des prêts annulés après approbation.

4. Les avocats énumérés ci-dessous ont été chargés de faire les recherches relatives aux titres de propriété et de préparer les hypothèques concernant les prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

La Société n'a pas tenu de registre des noms des avocats embauchés relativement aux prêts consentis par des prêteurs approuvés aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

Nom de l'avocat	Juil.—Déc. 1959* Nombre de prêts	1960 Nombre de prêts	1961 Nombre de prêts	1962 Nombre de prêts	Janv.Mars 1963 Nombre de prêts
Murray W. Babe, Fort-William	1	—	5	7	—
Harold G. Blanchard, Port-Arthur	3	7	7	6	—
Benedict C. Devlin, Fort-William	33	8	21	15	4
A. A. Kajander, Port-Arthur	42	8	18	14	—
J. F. W. Ross, Port-Arthur	1	3	21	11	—
R. L. Seaman, Port-Arthur	38	6	17	12	1
J. C. Smith, Fort-Frances	3	—	1	—	—
Weiler, Weiler & Maloney, Fort-William	47	21	18	37	4
Nota: Prêts L.N.H. consentis à des anciens combattants aux termes de la partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Services juridiques prévus par le ministère des Affaires des anciens combattants	5	6	7	3	—
TOTAL	173	59	115	105	9

*Les renseignements concernant les avocats qui se sont occupés des prêts directs consentis par la S.C.H.L. de janvier à juin 1959 ne sont pas disponibles. La société a commencé de tenir des registres donnant ces renseignements en juillet 1959.

LE CANAL WELLAND—JUMELAGE DES ÉCLUSES

Question n° 46—**M. Fisher:**

Y a-t-il eu quelque modification dans la ligne de conduite du gouvernement au sujet du jumelage des écluses du canal Welland et de l'expropriation de terrains à cette fin?

M. Cantin: L'affaire fait l'objet d'une étude poussée, mais des questions importantes entrent en jeu qui ne seront peut-être pas résolues avant quelque temps.

LES ANTÉCÉDENTS DES FONCTIONNAIRES

Question n° 47—**M. Knowles:**

1. A-t-on terminé la revision du questionnaire sur les antécédents des fonctionnaires dont il a été fait mention dans la réponse à la question n° 206 (Hansard, 15 octobre 1962, page 547)?

2. A-t-on préparé une nouvelle formule? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on cessé d'utiliser l'ancienne formule; sinon, qui en autorise l'utilisation?

Le très hon. M. Pearson: 1. Non.

2. Le texte d'un nouveau questionnaire est à l'étude, mais il n'a pas encore été accepté comme substitut de l'ancien.

PRÊTS AGRICOLES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHAPLEAU (P.Q.)

Question n° 48—**M. Laprise:**

1. Combien de demandes de prêts agricoles a-t-on reçues du comté de Chapleau durant les années 1961 et 1962 et, sur ce nombre, combien en a-t-on approuvées?
2. Quel est le montant de chacun des prêts approuvés pour ce comté au cours de ces années?

M. Beer: La Société du crédit agricole n'établit pas de données statistiques réparties selon les circonscriptions. Toutefois, dans les comtés municipaux d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest qui correspondent à peu près au comté de Chapleau, voici les renseignements ayant trait aux prêts agricoles, pour les années 1961 et 1962:

1. Demandes reçues: 1—Rejetée.
2. Néant.

MISES À PIED DE PILOTES D'AIR-CANADA

Question n° 49—**M. Fisher:**

1. Combien de pilotes Air-Canada a-t-elle mis en congé depuis le 1er janvier 1962?
2. Quels sont le nombre et la date de ces mises en congé?
3. Existe-t-il à Air-Canada des dossiers ou des indices qui permettraient de connaître l'emploi ultérieur de ces pilotes?
4. Quel avis, s'il en est, Air-Canada a-t-elle donné à ces pilotes quant à leur emploi éventuel dans cette société?
5. Quels droits possèdent-ils quant aux occasions d'emploi éventuelles comme pilotes ou dans d'autres divisions de cette société?
6. A l'heure actuelle, quelles sont les perspectives, pour 1963 ou 1964, en ce qui concerne les mises à pied éventuelles de pilotes d'Air-Canada?

M. Cantin: La direction de la Société Air-Canada me communique ce qui suit:

1. Au total 26 pilotes ont été mis en congé depuis le 1er janvier 1962.

2. Seize ont été mis en congé le 1er avril 1962 et 10 le 1er mai 1963.

3. Des 26 pilotes en cause: 8 occupent présentement d'autres fonctions au sein d'Air-Canada; 9 sont passés au service d'autres lignes aériennes; 1 a donné sa démission; 5 ont avisé la compagnie qu'ils avaient trouvé du travail mais la compagnie ne connaît pas le nom de leurs nouveaux employeurs; 3 ne sont pas demeurés en contact avec la compagnie et on ne sait rien de leurs allées et venues.

4. Les pilotes mis en congé ont le droit d'être rappelés aux termes de l'entente collective avec l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes. Au début, on a dit à ceux qui avaient été mis en congé en avril 1962 qu'ils pourraient être rappelés en 1963; cependant, on les a avertis ensuite que le rappel n'aurait pas lieu et qu'il n'était pas possible de fixer une date. Pour ce qui est du groupe mis en congé en 1963, aucune date de rappel précise n'a été mentionnée, bien qu'on prévoie avoir peut-être des membres de ce groupe en 1964.

5. Comme l'indique la réponse à la question précédente, tous les pilotes mis en congé aux termes de l'entente collective ont le droit d'être rappelés selon l'ordre d'ancienneté. Ces droits sont limités au poste de pilote, mais on a déployé des efforts considérables pour donner aux intéressés des emplois dans le personnel non navigant à mesure qu'il se produit des vacances.

6. On ne prévoit débaucher personne en 1963 ou en 1964.

[Le très hon. M. Pearson.]

COÛT POUR OTTAWA DE LA CONFÉRENCE DE L'OTAN

Question n° 50—**M. Mather:**

Quelle est la quote-part du Canada en ce qui concerne les dépenses de la conférence de l'OTAN qui se tient actuellement à Ottawa?

L'hon. M. Martin: Les dépenses estimatives du Canada en qualité d'hôte à la présente réunion ministérielle de l'OTAN à Ottawa et à l'égard de laquelle des fonds ont été demandés dans le budget supplémentaire du ministère des Affaires extérieures s'établissent ainsi qu'il suit:

a) Année financière 1962-1963	$15,000
b) Année financière 1963-1964	$380,000
Total du coût estimatif	$395,000

Ces crédits comprennent des montants élevés pour des rubriques telles que les meubles et le matériel spécial de diffusion et de communication qui sera utilisé par d'autres ministères du gouvernement une fois qu'ils auront servi à la conférence. Le montant global que devra défrayer le gouvernement canadien sera moins élevé que le chiffre estimatif donné ci-dessus, déduction faite des crédits accumulés lorsque certains articles seront remis à l'usage des ministères. Il est impossible de donner un chiffre précis des crédits en cause à l'heure actuelle.

FORMATION D'OFFICIERS DE LANGUE FRANÇAISE

Question n° 51—**M. Fisher:**

1. Le ministère de la Défense nationale dispose-t-il d'un collège militaire destiné spécifiquement à encourager les Canadiens dont la langue maternelle est le français à se former en vue de devenir officiers des forces canadiennes?
2. S'il existe un tel collège, où est-il situé, depuis quand est-il établi et quel en a été le corps étudiant, par année, d'après le nombre des élèves dont la langue maternelle est le français et le nombre de ceux dont la langue maternelle est l'anglais?
3. Combien d'étudiants de chaque catégorie ont passé au Collège militaire royal de Kingston en vue d'y achever leur formation militaire, pendant chaque année, depuis l'établissement du collège de langue française?

4. Au cours de chacune de ces années, combien d'étudiants de langue française, au Collège de Kingston, ont abandonné les études avant de terminer la première année, ont échoué à la fin de leurs études, les ont terminées avec succès et combien possèdent actuellement un brevet permanent des forces armées?

5. Quel pourcentage du total forment ceux qui sont entrés au collège militaire de langue française et qui font actuellement partie d'une des armes à titre d'officiers brevetés?

L'hon. M. Hellyer: 1. En effet, le Collège militaire royal de Saint-Jean, qui est bilingue.

2. Le Collège s'est ouvert en septembre 1952, à Saint-Jean et voici, par année, la répartition des étudiants:

Année scolaire	De langue française	De langue anglaise
1952-1953	81	48
1953-1954	120	94
1954-1955	153	127
1955-1956	197	168
1956-1957	181	187
1957-1958	178	179
1958-1959	193	170
1959-1960	200	167
1960-1961	202	187
1961-1962	222	192
1962-1963	229	164

3.

Année	De langue française	De langue anglaise
1955	14	16
1956	24	23
1957	26	22
1958	27	34
1959	27	33
1960	27	33
1961	24	34
1962	38	45

4.

Année d'entrée au Collège	Défections	Échecs	Diplômés	Enrôlés
1955	1	6	7	2
1956	1	3	20	12
1957	1	9	16	11
1958	2	3	22	22
1959	—	5	22	22
1960	4	44	12	12

5. Étant donné que le cours destiné aux cadets qui s'inscrivent au Collège militaire royal de Saint-Jean dure cinq ans, seuls ceux qui sont entrés au Collège en 1957 ou avant peuvent en être diplômés aujourd'hui et détenir un brevet permanent d'officier. Le pourcentage de ceux qui sont entrés au Collège en 1957 ou plus tôt et qui détiennent maintenant un brevet permanent d'officier dans l'un ou l'autre des services armés est de 23.2.

*STATION DE TÉLÉVISION À SAINT-JEAN (T.-N.)

Question n° 52—**M. Fisher:**

1. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il autorisé une demande de la Société Radio-Canada relative à un nouveau poste de télévision à Saint-Jean; dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-elle fait?

2. S'il existe une telle autorisation, le Bureau y a-t-il mis un certain nombre de conditions, dont celle-ci: «La Société Radio-Canada collaborera avec le poste CJON-TV en vue d'assurer un service de télévision de rechange à Terre-Neuve, en général»; et dans le cas de l'affirmative, que signifie cette condition, selon le Bureau?

L'hon. M. Pickersgill: 1. A la suite de son audience publique de mars 1963, le Bureau a recommandé l'approbation d'une demande faite par Radio-Canada en vue d'établir une nouvelle station de télévision à Saint-Jean (Terre-Neuve).

2. Le Bureau a ajouté à ses recommandations plusieurs conditions dont celle-ci: «La Société Radio-Canada collaborera avec le poste CJON-TV en vue d'assurer un service de télévision de rechange à Terre-Neuve, en général.» Après avoir pris connaissance de cette recommandation, le ministère des Transports a demandé au Bureau quel serait, à son avis, le degré de participation de Radio-Canada en matière de financement, de conseils techniques, d'utilisation de son matériel, etc. Le Bureau étudie présentement la préparation d'une réponse à donner à cette demande.

STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DE LA CLASSE I

Question n° 53—**M. Fisher:**

Le Bureau fédéral de la statistique sait-il que le président du National-Canadien a déclaré que les données du Bureau relatives à la statistique d'exploitation des chemins de fer de la classe I, dans la mesure où elle a trait au classement des emplois, ne peuvent pas servir à des fins de comparaison entre le Pacifique-Canadien et le National-Canadien; et dans le cas de l'affirmative, le Bureau a-t-il entrepris de rendre cette statistique comparable, notamment en ce qui concerne les directeurs, les contremaîtres et les chefs des services?

M. Pépin: Depuis un an, un comité spécial d'exécution de l'Association des chemins de fer du Canada, composé de représentants du National-Canadien, du Pacifique-Canadien, de la Commission des transports et du Bureau fédéral de la statistique, sous la présidence du chef de la Section des transports au Bureau de la statistique, se livre à une refonte d'envergure de la «Classification des employés de chemins de fer et de leur rémunération».

Cette refonte, qui facilitera la collecte de données plus comparables est en voie d'achèvement et l'on s'attend que la classification soit imprimée cet automne et mise en vigueur en janvier 1964.

RENCONTRE ENTRE REPRÉSENTANTS DU CAMIONNAGE ET LE GOUVERNEMENT

Question n° 54—**M. Fisher:**

1. Quand les représentants nationaux de l'industrie du camionnage ont-ils tenu la dernière fois

une réunion officielle avec le gouvernement, plus précisément avec les membres du cabinet, y compris le ministre des Transports?

2. Quels étaient les délégués de l'industrie du camionnage lors de cette rencontre?

3. Le nouveau ministère a-t-il reçu des demandes de rencontre et, dans le cas de l'affirmative, de la part de qui, à quelles fins et qu'en est-il résulté?

M. Cantin: 1 et 2. Les renseignements concernant les entretiens qui ont eu lieu avec le gouvernement précédent ou l'un de ses ministres ne font pas partie des documents officiels du ministère.

3. Oui. Le ministre des Transports a reçu, de la part de M. John Magee, secrétaire exécutif de la *Canadian Trucking Associations Inc.*, une lettre le priant d'accorder une entrevue à un comité de dirigeants de cet organisme en vue de discuter de questions relatives à l'industrie du camionnage. La réunion a été fixée au 10 juin.

SALLE D'EXERCICES DE FORT-WILLIAM (ONT.)

Question n° 55—**M. Fisher:**

1. Quels sont les projets actuels du gouvernement au sujet d'une salle d'exercices à Fort-William (Ont.)?

2. Ces projets diffèrent-ils de ceux qui avaient été élaborés par le gouvernement antérieur?

L'hon. M. Hellyer: 1. Il n'y a pas de plans en cours pour la construction d'une caserne à Fort-William, en Ontario.

2. Le gouvernement n'a pas de renseignements sur les plans du gouvernement précédent à cet égard.

ÉDIFICE FÉDÉRAL DE FORT-WILLIAM (ONT.)

Question n° 56—**M. Fisher:**

1. Quels sont les projets actuels du gouvernement relativement à la construction d'un nouvel édifice public et(ou) d'un nouveau bureau de poste à Fort-William (Ont.)?

2. Ces projets diffèrent-ils de ceux qui avaient été élaborés par le gouvernement précédent?

M. Badanai: 1. Un appel d'offres en vue de la construction d'un nouvel immeuble fédéral sera lancé prochainement et on prévoit que les travaux vont commencer cette année.

2. Non.

STATION EXPÉRIMENTALE DE FORT-WILLIAM (ONT.)

Question n° 57—**M. Fisher:**

1. Quels sont les projets actuels du gouvernement relativement à l'aménagement d'une station expérimentale agricole dans la circonscription de Fort-William?

2. Ces projets diffèrent-ils de ceux que le gouvernement antérieur avait élaborés?

M. Beer: 1. Une étendue de terre de soixante-dix acres, située à douze milles au sud-est de Fort-William, sur la route 130, a été achetée en 1962 en vue de l'établissement d'une ferme expérimentale. Cette ferme doit desservir les régions de Thunder-Bay-Rainy-River-Kenora; on y fera surtout des travaux concernant les récoltes de céréales et de plantes fourragères ainsi que les pommes de terre. On se propose d'y construire, le plus tôt possible, un bâtiment de service pour les travaux relatifs aux récoltes de plantes fourragères et d'y aménager plus tard un entrepôt de machines, une construction pour amener les légumes à terme et une serre de coût relativement modeste. Outre le poste du surintendant, on créera environ cinq postes subalternes suivant les besoins.

2. Les plans susmentionnés ont été établis au moment de l'établissement de la ferme expérimentale. On n'y a apporté aucune modification d'importance depuis lors.

AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE FORT-WILLIAM (ONT.)

Question n° 58—**M. Fisher:**

1. Quels sont les projets actuels du gouvernement quant à l'agrandissement de l'aéroport à Fort-William?

2. Ces projets diffèrent-ils de ceux qui avaient été élaborés par le gouvernement antérieur?

M. Cantin: 1. On projette d'agrandir l'aérogare et de reconstruire la piste d'envol 07-25 et les pistes de circulation adjacentes.

2. Le gouvernement actuel n'est pas en mesure de donner de réponse en ce qui a trait aux projets du gouvernement précédent.

ÉCHANTILLONNAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE À PORT-ARTHUR ET FORT-WILLIAM

Question n° 60—**M. Fisher:**

1. Quels sont les résidents de Fort-William et de Port-Arthur à qui a été confié l'échantillonnage requis pour les enquêtes au sujet de la main-d'œuvre?

2. Quels changements y a-t-il eus dans le personnel durant les trois dernières années?

M. Pépin: 1. Voici les noms des résidents de Fort-William et de Port-Arthur qui ont été chargés de l'échantillonnage requis pour les enquêtes au sujet de la main-d'œuvre: M^me^ Stella Gresh, 564, avenue Piper, Fort-William (Ont.); M^me^ Ruth McCall, 219 rue Balmoral, Fort-William (Ont.); M^me^ A. Henderson, 189, avenue Summit, Port-Arthur (Ont.); M^me^ Lorraine McWilliam, Jumbo Garden P.O., Port-Arthur (Ont.).

2. Les changements suivants se sont produits dans le personnel des postes susmentionnés au cours des trois dernières années: M^me^ Eunice Sutherland, du 608 de l'avenue Hyde Park, à Fort-William (Ont.), a résigné ses fonctions en juillet 1960 et a été remplacée par M^me^ Stella Gresh, du 564 de l'avenue Piper, à Fort-William (Ont.). M^me^ Ruth McCall, du 219 rue Balmoral, à Fort-William (Ont.), a été nommée en février 1962 pour

remplir un nouveau poste. Mme Verna Maxwell, du 65 Marlborough Road, à Port-Arthur (Ont.), a résigné ses fonctions en août 1962 et a été remplacée par Mme Lorraine McWilliam, à l'adresse Jumbo Garden P. O., à Port-Arthur (Ont.).

RÉPONDANTS DES IMMIGRANTS

Question nº 61—**M. Prittie:**

1. Dans quelles conditions le futur immigrant est-il tenu d'obtenir un répondant avant son admission au Canada?

2. Qui peut répondre pour un immigrant d'une telle catégorie?

3. Combien d'immigrants parrainés de plus de cinquante ans sont entrés au Canada au cours de chacune des années de la période 1956-1961?

4. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne l'approbation de demandes de cette nature?

5. L'approbation est-elle fonction de la possibilité qu'a le répondant de subvenir aux besoins du candidat à l'immigration et, s'il en est ainsi, quelles garanties exige-t-on du répondant quant au sérieux de ses intentions?

6. Dans le cas où il n'y a aucune assurance que l'immigrant pourra jamais subvenir à ses propres besoins, le parrainage est-il prévu pour une période indéfinie?

7. Combien d'immigrants parrainés reçoivent à l'heure actuelle des prestations de la sécurité de la vieillesse, des allocations aux invalides et des allocations aux aveugles; combien de ces immigrants auront droit à ces prestations et allocations en 1970; quel est le coût de ces dernières à l'heure actuelle et quel en est le coût prévu en 1970?

8. Dans des cas où le répondant refuse de pourvoir aux besoins de son protégé, quelles mesures prend le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et de quels moyens dispose-t-il pour faire respecter les conditions des contrats primitifs?

M. Munro: 1. Une personne incapable de se conformer aux exigences de l'admission à titre d'immigrant sans répondant, peut se trouver parrain si elle tombe dans la catégorie des immigrants capables de se trouver un répondant, décrite à l'article 31 du règlement sur l'immigration qui se lit comme il suit:

L'entrée au Canada n'est accordée qu'aux personnes qui se conforment à toutes les exigences exposées dans la loi et le règlement et qui tombent sous l'une des catégories suivantes:

a) Une personne qui, par suite de son instruction, de sa formation, de son aptitude ou de ses autres qualités spéciales, est susceptible de s'établir avec succès au Canada et qui: (i) a les moyens de se subvenir à elle-même au Canada jusqu'à ce qu'elle ait réussi à s'établir; (ii) est entrée au Canada aux termes d'arrangements faits ou approuvés par le directeur, pour remplir un emploi; (iii) est venue au Canada aux termes d'un arrangement fait ou approuvé par le directeur pour s'établir en affaires, pratiquer un métier ou une profession, ou s'adonner à l'agriculture, ou (iv) est le fils, gendre, la fille ou la fiancée d'un citoyen canadien qui (A) demeure au Canada, et (B) a présenté une demande et est consentant et capable de fournir les soins et la subsistance à ladite personne jusqu'à ce qu'elle soit établie au Canada;

b) une personne qui est l'époux, l'épouse, le fils ou la fille non mariés de moins de 21 ans d'une personne qui: (i) répond aux exigences du paragraphe *a*), (ii) accompagne la personne intéressée au Canada, et (iii) est capable et désireuse de fournir les soins et la subsistance à la personne intéressée jusqu'à ce qu'elle se soit établie au Canada; ou

c) une personne qui est le père ou la mère, le grand-père ou la grand-mère, l'époux, l'épouse ou la fiancée, ou la fille ou le fils non mariés de moins de 21 ans d'un citoyen canadien ou d'une personne légalement admise au Canada pour y élire un domicile permanent, et qui, (i) demeure au Canada et (ii) a demandé et est désireuse et capable de fournir les soins et la subsistance de la personne intéressée jusqu'à ce qu'elle se soit établie au Canada.

d) Une personne qui est citoyen d'un pays d'Europe, y compris la Turquie, ou de tout pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud ou des îles qui y sont adjacentes, ou de l'Égypte, d'Israël ou du Liban, pourvu que cette personne soit: (i) le fils, la fille, le frère ou la sœur, ainsi que l'époux ou l'épouse et le fils ou la fille non mariés de moins de 21 ans de tel fils, de telle fille, frère ou sœur, selon le cas; ou (ii) le neveu ou la nièce orphelins, non mariés, de moins de 21 ans, ou la fiancée

d'un citoyen canadien ou d'une personne légalement admise au Canada pour y élire un domicile permanent, qui demeure au Canada et qui a présenté la demande au nom de cette personne, et qui est consentante et capable de fournir les soins et la subsistance de cette personne jusqu'à ce qu'elle se soit établie au Canada.

2. Les citoyens canadiens et les personnes qui résident de façon permanente et légale au Canada en vertu des termes exposés à l'article 31 du règlement sur l'immigration.

3. On ne possède aucune statistique sur l'immigration par groupe d'âge.

4. La politique du gouvernement en ce qui concerne l'approbation des demandes de cette nature est de suivre à la lettre le règlement, c'est-à-dire que le parrain doit être un citoyen canadien ou une personne légalement admise au Canada pour y élire un domicile permanent, qui demeure au Canada, qui consent et est capable de fournir les soins et l'entretien à une personne parrainée jusqu'à ce qu'elle soit établie au Canada. Aux termes du sous-alinéa (iv) du paragraphe *a*) de l'article 31, quand l'admissibilité de la personne parrainée dépend de son instruction, de ses qualités, de son métier ou de ses autres aptitudes spéciales, on a pour ligne de conduite d'évaluer les qualités du futur immigrant d'après les mêmes critères qui s'appliqueraient dans le cas d'un immigrant non parrainé et de peser les lacunes en fonction de l'aide offerte par le parrain pour l'établissement de l'immigrant. L'approbation dépend, toutefois, du fait que l'immigrant a ou non suffisamment d'instruction, de formation ou d'aptitudes, de sorte qu'il soit capable avec l'aide initiale de son parrain, dans un délai raisonnable à la suite de son admission, de s'établir au Canada pour y vivre de ses propres moyens.

5. Oui, bien des facteurs entrent en ligne de compte pour l'étude des demandes d'admission des candidats sujet à l'immigration; par exemple, les ressources et les capacités du parrain et la nature et l'étendue des obligations, en fonction des obligations qu'il assume, ainsi que le nombre et le genre de personnes qu'il parraine, leurs besoins probables, et la durée probable de la période durant laquelle elles auront besoin d'une aide. Pour étayer sa demande, on peut demander au parrain de donner des preuves de sa situation financière ou économique. Avant qu'on n'accepte d'approuver une demande, et comme preuve de son acceptation de responsabilités de bonne foi, le parrain doit s'engager à subvenir aux besoins et à l'entretien de la personne qu'il a parrainée. L'engagement comporte une garantie que cette personne ne sera pas une charge publique au Canada.

6. Oui.

7. Renseignement non disponible.

8. Quand un parrain retire son appui à une personne qui est entrée au Canada à sa demande, et si cela force le nouveau venu à demander l'assistance publique, le ministère fait une enquête complète. Quand le parrain, sans qu'il y ait de sa faute, c'est-à-dire par suite de chômage, a été forcé de cesser son aide, le ministère fera ce qu'il doit pour trouver un emploi au néo-Canadien afin de lui permettre de se subvenir à lui-même. Quand le parrain manque à ses engagements pour des raisons autres que son incapacité de continuer à accorder son aide, le ministère prendra tous les moyens possibles pour le persuader de respecter les termes de son engagement. Quand un parrain fait délibérément défaut à ses responsabilités de subvenir aux besoins raisonnables d'un immigrant qui est venu au Canada avec son parrainage, et que ce fait est révélé au ministère, il s'ensuit que toute demande subséquente de la part de ce parrain pour l'admission d'autres immigrants ne sera probablement pas acceptée.

ALLOCATIONS FAMILIALES ET PENSIONS DE VIEILLESSE

Question nº 63—**M. Mather:**

Durant 1962, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées, à l'égard de chaque province du Canada, aux titres *a*) des allocations familiales, *b*) de la pension de vieillesse?

M. Haidasz: On trouvera, ci-dessous la liste, par province, des versements nets effectués pendant l'année 1961-1962 au titre des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse.

	a) Allocations familiales	*b*) Sécurité de de la vieillesse
Terre-Neuve	$ 16,336,849	$ 11,947,626
Île-du-Prince-Édouard	3,204,881	5,151,999
Nouvelle-Écosse	21,623,655	28,895,584
Nouveau-Brunswick	19,222,615	21,291,111
Québec	157,712,911	131,711,372
Ontario	168,442,100	226,065,413
Manitoba	25,065,334	38,085,361
Saskatchewan	26,313,109	39,621,029
Alberta	38,928,125	42,276,129
Colombie-Britannique	42,687,279	79,622,315
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1,244,335	439,865
Montant national	$520,781,193	$625,107,804

COÛT D'IMPORTATION DES PÉRIODIQUES AMÉRICAINS

Question nº 64—**M. Mather:**

Quelle somme globale les Canadiens ont-ils dépensée pour l'importation de périodiques américains durant l'année 1962?

M. Pépin: On ne dispose pas de données statistiques concernant le montant total d'argent dépensé par les Canadiens pour l'importation de périodiques américains, au cours de l'année 1962.

(Texte)

QUÉBEC—SOMME AFFECTÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

Question nº 65—**M. Beaulé:**

Quelle somme le ministère des Travaux publics a-t-il affectée aux travaux publics dans la ville de Québec l'an dernier?

M. Badanai: $2,443,841.

(Traduction)

CONTAMINATION DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES À QUÉBEC

Question nº 66—**M. Beaulé:**

Le gouvernement se propose-t-il de résoudre le problème de la pollution des eaux de la rivière Saint-Charles à Québec, mesure que les citoyens de cette ville réclament depuis longtemps?

M. Haidasz: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a reçu, de la part du ministère de la Santé ou de la Commission de purification des eaux de la province de Québec, aucune demande d'aide en vue de résoudre le problème de la pollution des eaux de la rivière Saint-Charles à Québec.

La juridiction fédérale est limitée en ce qui a trait aux cours d'eau provinciaux et le gouvernement central ne peut prendre part à des programmes visant à diminuer la pollution de ces cours d'eau qu'à la demande des autorités provinciales.

(Texte)

*QUÉBEC—ON DEMANDE LA SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU

Question nº 67—**M. Beaulé:**

Le gouvernement abordera-t-il, dans ses pourparlers avec les représentants du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, la question du détournement des convois de la ville de Québec en vue d'éliminer les passages à niveau?

M. Cantin: L'ancien ministre des Transports a donné, le 30 janvier 1963, comme en fait foi la page 3409 du hansard de cette date, une réponse détaillée à une question relative aux passages à niveau dans la ville de Québec. La situation d'alors demeure inchangée.

(Traduction)

*RÉCLAMATION D'ASSURANCE-CHÔMAGE, MONTRÉAL ET QUÉBEC

Question nº 68—**M. Beaulé:**

1. Les décisions relatives aux divers problèmes présentés au bureau de Québec de la Commission d'assurance-chômage sont-elles prises par le bureau de Montréal et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi en est-il ainsi?

2. Quel est le nombre des cas qui n'ont pas encore été classés entre Montréal et Québec depuis le 1er janvier 1963?

M. Byrne: 1. Toutes les réclamations non litigieuses en provenance de Québec sont examinées dans cette ville. Les réclamations litigieuses sont soumises au bureau régional de Montréal. Cette procédure s'inspire de plusieurs motifs, dont voici les principaux:

(1) La formation d'un personnel qualifié, qui se fait de façon constante afin de maintenir des normes élevées en matière de décisions, est rendue malaisée par une dispersion du personnel en petits groupes.

(2) Un recours utile à des arbitres experts n'est possible qu'aux endroits où la quantité des réclamations litigieuses motive l'installation d'un personnel de ce genre.

(3) Dans nombre de centres, il a été difficile de recruter le personnel possédant les connaissances techniques indispensables; ailleurs, ce recrutement a été impossible.

(4) Là où n'existaient que de petites unités, il était impossible de consulter des agents ayant assez de connaissances et d'expérience pour étudier les réclamations litigieuses.

(5) Il est essentiel, en ce qui concerne les réclamations litigieuses, de normaliser les décisions, et cela exige une certaine centralisation.

2. Aucun. Plus de 90 p. 100 des réclamations envoyées par Québec à Montréal sont renvoyées à Québec trois ou quatre jours plus tard. Dans moins de 3 p. 100 des cas, le délai peut être de trois à quatre semaines, pendant les périodes de pointe. Ces délais s'expliquent par des enquêtes approfondies; ils se produiraient donc même si les décisions étaient prises à Québec.

(Texte)

*QUÉBEC—ON DEMANDE CE QU'IL ADVIENDRA D'UN VIEIL ÉDIFICE DES POSTES

Question nº 69—**M. Beaulé:**

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire du vieil édifice des postes situé sur la rue Henderson à Québec?

M. Badanai: Cet édifice sera occupé par la division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social plus tard cette année, lorsque les modifications nécessaires seront terminées.

(Traduction)

MAÎTRE DE POSTE DE FOX-RIVER (N.-É.)

Question nº 70—**M. Coates**

1. Quand a-t-on nommé le nouveau maître de poste à Fox-River, dans le comté de Cumberland (Nouvelle-Écosse)?

2. Quel est son nom?

3. Quel est le nom des autres candidats à ce poste?

L'hon. M. Denis: 1. Aucune nomination permanente n'a été faite.

2. Mme Lois P. Yorke remplit en ce moment les fonctions de maître de poste.

3. M. et Mme Seldon Benjamin ont été recommandés comme candidats permanents.

MAÎTRE DE POSTE DE MACCAN (N.-É.)

Question nº 72—**M. Coates:**

1. A-t-on nommé un nouveau maître de poste à Maccan (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, quel est son nom?

2. Quels sont les noms des autres candidats à ce poste?

L'hon. M. Denis: 1. Oui, M. Logan H. Dwyer.

2. Mme Mary E. (Henry) Harrison.

MAÎTRE DE POSTE DE JOGGINS (N.-É.)

Question nº 73—**M. Coates:**

1. A-t-on nommé un nouveau maître de poste à Joggins (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, quel est son nom?

2. Quels sont les noms des autres candidats à ce poste?

L'hon. M. Denis: 1. Oui, M. Cornélius Dujay.

2. M. James Daniel Hill, M. Abel McGraw, Mme Shirley McGraw, M. Daniel Wall Adams,

M. Adam James Gray, M. Harvey Leon Burke.

*DEMANDES DE PRÊTS DU CRÉDIT AGRICOLE AU QUÉBEC

Question nº 74—**M. Côté (Chicoutimi):**

Depuis la dernière modification apportée à la loi sur le crédit agricole, *a*) combien de prêts la Société a-t-elle approuvés pour les circonscriptions (i) de Chicoutimi (ii) de Lapointe (iii) de Lac-Saint-Jean (iv) de Roberval; *b*) quelles sommes totales représentent ces prêts agricoles; *c*) combien de demandes ont présentées les cultivateurs de ces circonscriptions; *d*) combien de demandes ont été rejetées; *e*) combien de demandes sont à l'étude?

M. Beer: La Société du crédit agricole m'informe que des dossiers statistiques ne sont pas tenus pour les différentes circonscriptions. Cependant, dans les comtés municipaux de Lac-Saint-Jean-Ouest, de Lac-Saint-Jean-Est et de Chicoutimi, qui correspondent à peu près au territoire des circonscriptions électorales de Chicoutimi, de Lapointe, de Lac-Saint-Jean et de Roberval, les chiffres sont les suivants:

a)	Lac-Saint-Jean-Ouest	37
	Lac-Saint-Jean-Est	6
	Chicoutimi	12
	Total	55
b)	Lac-Saint-Jean-Ouest	$521,600
	Lac-Saint-Jean-Est	92,200
	Chicoutimi	156,200
	Total	$870,000
c)	Lac-Saint-Jean-Ouest	74
	Lac-Saint-Jean-Est	34
	Chicoutimi	21
	Total	129
d)	Lac-Saint-Jean-Ouest	4
	Lac-Saint-Jean-Est	3
	Chicoutimi	néant
	Total	7
e)	Lac-Saint-Jean-Ouest	72
	Lac-Saint-Jean-Est	31
	Chicoutimi	20
	Total	123

(Texte)

RAWDON (P.Q.)—BUREAU DE POSTE

Question nº 75—**M. Pigeon:**

1. Qui a présenté la plus basse soumission en vue de la construction du bureau de poste de Rawdon (P.Q.)?

2. Les travaux de construction ont-ils été suspendus et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi et selon quelle autorité les a-t-on suspendus?

[L'hon. M. Denis.]

3. Quelles décisions le ministère des Travaux publics a-t-il prises en vue d'achever ces travaux?

M. Badanai: 1. Jean-Jacques Lane Enrg., de Rawdon (P.Q.).

2. Le Ministère a suspendu les travaux de construction le 15 mai 1963, afin de faire enquête sur des observations faites par des citoyens de l'endroit.

3. On a ordonné la reprise des travaux le 22 mai 1963.

*ON DEMANDE SI LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA A INTERVIEWÉ LES MEMBRES CANADIENS-FRANÇAIS DU CABINET AU PROGRAMME «AUJOURD'HUI»

Question nº 76—**M. Pigeon:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle interviewé successivement les membres du cabinet de langue française au programme intitulé «Aujourd'hui»?

2. La Société a-t-elle adopté cette façon de procéder en 1957, 1958 et 1962? Sinon, pour quels motifs ne l'a-t-elle pas fait?

L'hon. M. Pickersgill: La société Radio-Canada m'a donné le renseignement suivant:

1. Oui.

2. L'émission télévisée «Aujourd'hui» n'existait pas à cette époque.

Mais, monsieur le président, la réponse à la première question ne me paraît pas complète, car je n'ai pas reçu d'invitation.

EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE DOMICILIÉE DANS LA LOCALITÉ OÙ LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS

Question nº 77—**M. Boutin:**

Le ministre des Postes a-t-il l'intention de s'assurer que la main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée affectée à la construction de bureaux de poste vit dans les paroisses où s'effectuent ces travaux?

M. Badanai: Oui, les conditions générales des articles de convention de tout contrat stipulent que:

(1) L'entrepreneur emploiera, en exécutant les travaux, de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens, dans toute la mesure où ils sont disponibles et en tant que la chose sera compatible avec une économie raisonnable et une prompte exécution des travaux, et que:

(2) Sous réserve du paragraphe (1), l'entrepreneur emploiera, dans la mesure où elle sera disponible, de la main-d'œuvre domiciliée dans la localité où les travaux sont exécutés.

SAINT-ZACHARIE-DE-DORCHESTER, P.Q.—BUREAU DE POSTE

Question nº 78—**M. Boutin:**

1. A-t-on adjugé un contrat en vue de la construction d'un bureau de poste dans la paroisse de Saint-Zacharie-de-Dorchester?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle somme représente le contrat; *b*) à qui a-t-il été adjugé; *c*) combien a-t-on payé le terrain sur lequel le bureau

de poste sera construit; *d*) de qui a-t-on acheté ce terrain?

M. Badanai: 1. Oui. 2. (a) $15,980; (b) Romain Drouin Entreprise Générale de Saint-Zacharie; (c) $4,500; (d) Des curé et marquilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Zacharie (P.Q.)

SAINT-ISIDORE-DE-DORCHESTER, P.Q.—BUREAU DE POSTE

Question n° 79—**M. Boutin:**

Le ministre des Postes sait-il que le bureau de poste actuel de Saint-Isidore-de-Dorchester n'existe que depuis quinze ans et qu'il suffit amplement à donner un excellent service à la population de cette paroisse?

L'hon. M. Denis: Oui. Toutefois, dans les localités comme celles-là, c'est au ministère des Travaux publics qu'il incombe de fournir les locaux pour la poste. De plus, il appartient à ce ministère de décider s'il y a lieu de le faire par voie de location, comme c'est le cas actuellement à Saint-Isidore-de-Dorchester, ou bien par la construction d'un immeuble de la Couronne.

VALEUR DES OBLIGATIONS DU CANADA

Question n° 80—**M. Pigeon:**

Quelle est la valeur des obligations émises par le gouvernement du Canada de 1914 à nos jours?

M. Benson: La valeur au pair des obligations du gouvernement du Canada relatives aux emprunts émis sur le marché national depuis le 1er décembre 1915, date du premier emprunt de guerre, jusqu'au 31 mars 1963 s'élève à $73,675,221,000.

(Traduction)

ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

Question n° 83—**M. Caouette:**

Quelle a été l'augmentation annuelle de la productivité depuis 1949 et, en comparaison de 1949, quelle a été l'augmentation en 1960, 1961 et 1962?

M. Pépin: Il n'existe aucun renseignement officiel au sujet de la productivité au Canada à l'heure actuelle.

AIDE AUX PROVINCES POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Question n° 84—**M. Caouette:**

Quelles sommes a-t-on accordées à chacune des provinces relativement à l'aide aux écoles techniques spécialisées depuis l'instauration d'un tel programme d'aide?

M. Byrne: Voici les montants que le gouvernement fédéral a versés à chacune des provinces à l'égard du coût de construction et du coût d'exploitation des établissements de formation technique et professionnelle au cours de chaque année depuis le 1er avril 1961, au moment de l'entrée en vigueur des ententes conclues avec les provinces en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle:

Province	Coût des établissements de formation technique et professionnelle		Frais d'exploitation des établissements de formation technique et professionnelle	
	1961–1962	1962–1963	1961–1962	1962–1963
	$	$	$	$
Terre-Neuve	2,681,397.44	12,932,085.22	52,060.83	67,662.32
Île du Prince-Édouard	80,077.99	825,666.07	83,499.39	51,667.36
Nouvelle-Écosse	433,112.34	2,607,735.95	245,435.09	340,777.13
Nouveau-Brunswick	818,978.50	1,853,129.98	334,038.26	378,276.32
Québec	1,508,969.37	7,391,229.10	6,201,293.29	10,824,865.75
Ontario	8,624,665.63	119,357,138.34	1,374,544.28	2,333,130.69
Manitoba	475,113.34	3,122,768.08	239,700.98	209,954.00
Saskatchewan	598,105.55	4,362,570.61	416,441.13	478,834.57
Alberta	1,778.410.69	22,166,978.95	1,088,439.83	1,438,781.37
Colombie-Britannique	876,792.82	4,421,087.55	676,609.90	727,583.00
Territoires du N.-O.	—	60,892.97	23,820.77	27,279.61
Territoire du Yukon	25,841.63	525,693.60	10,244.26	18,090.24

RÉORGANISATION DE LA COMMISSION DU HAVRE DE NEW-WESTMINSTER

Question n° 85—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de réorganiser, au cours de la présente session, la Commission du havre de New-Westminster et de la transformer en l'Administration du port du fleuve Fraser?

M. Cantin: On espère que le programme législatif présenté au Parlement permettra d'étudier, au cours de la session, des mesures concernant les havres municipaux qui rendraient possible la réorganisation mentionnée.

TRIFURCATION DU FLEUVE FRASER

Question n° 86—**M. Mather:**

Le gouvernement se propose-t-il d'entreprendre cette année la trifurcation du fleuve Fraser?

M. Badanai: Non, c'est impossible, car on ne s'attend pas que les études d'hydraulique

soient terminées à temps pour permettre de commencer les travaux cette année.

*ROUTES D'ACCÈS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 88—**M. Fairweather:**

1. Quels sont les travaux qui sont prévus, pour 1963, dans le cadre de l'aménagement en commun, par le Canada et le Nouveau-Brunswick, des chemins d'accès aux ressources?
2. A-t-on l'intention de terminer les travaux en voie d'exécution avant d'en entreprendre d'autres?
3. Plus précisément, quels sont les travaux qui sont prévus en ce qui concerne *a*) le chemin de ceinture de la péninsule de Kingston; *b*) le chemin de Doaktown à Chipman; *c*) le chemin du lac Grand?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je dois signaler à l'honorable député que c'est vraiment un tour de force pour moi que de prononcer ces noms peu communs du Nouveau-Brunswick. Je vais faire de mon mieux.

1, 2 et 3. Les routes suivantes vont être construites dans le cadre de l'aménagement en commun par le Canada et le Nouveau-Brunswick des chemins d'accès aux ressources, autorisé par le décret du conseil C.P. 1959-1577, en date du 10 décembre 1959:

Juniper, route Napadogan.

Plaster Rock, route Renowse.

Doaktown, route Chipman, route Blue River, Maces Bay, Saint John, route Mispec, route Boiestown ou Doaktown à Plaster Rock, Kingston Peninsula Loop, route Westmorland Shore, route Grand Lake, pont de Salmon River, Cape Bald Loop, Shediac Bay Loop, Buctouche Bay Loop, Richibucto Loop, route de la rivière Ste-Croix, route Bathurst, Westerly, route Heath Steel.

Route de l'île Miscou, île Shippegan.

Route Lower Escuminac-Kouchibouguac.

Le gouvernement provincial nous informe que la route entre St-Jean et Mispec est achevée. En vertu de l'entente, la province doit terminer la construction des autres routes avant le 31 mars 1969, mais la planification et l'horaire des travaux sont de la compétence provinciale.

COULEURS ET EMBLÈMES DU CANADA

Question nº 89—**M. Matheson:**

1. Le Canada possède-t-il des couleurs nationales et quelles sont-elles?
2. Le Canada possède-t-il un emblème national et quel est-il?
3. Si les réponses aux paragraphes 1 et 2 sont affirmatives, quel est l'acte par lequel ils ont été accordés et quand l'ont-ils été?

M. Dupuis: 1. Oui; blanc et rouge.

2. Oui; trois feuilles d'érable sur une tige.

3. Ils ont été accordés par proclamation royale le 21 novembre 1921, aux termes de laquelle, sur recommandation du gouvernement canadien par le décret du conseil C.P. 1496 en date du 30 avril 1921, Sa Majesté le roi George V a désigné et déclaré ces armes et emblèmes comme armoiries du Canada.

OUVRAGES PUBLICS, CIRCONSCRIPTION DE PARRY-SOUND-MUSKOKA

Question nº 90—**M. Aiken:**

Le gouvernement songe-t-il à donner suite aux travaux publics proposés pour la circonscription de Parry-Sound-Muskoka en ce qui concerne *a*) le quai du lac Doe (Katrine, Ont.); *b*) le quai du lac Isabella; *c*) l'amélioration du quai de Magnetawan; *d*) le quai du lac Restoule; *e*) le quai du lac Riley; *f*) le quai du lac Wood?

M. Badanai: *a*): Oui; on prévoit la construction d'une rampe de lancement. *b*) Non. *c*) Oui. *d*) Non. *e*) Non. *f*) Non.

*BUREAU DE LA MARINE À PARRY-SOUND (ONT.)

Question nº 91—**M. Aiken:**

Le gouvernement se propose-t-il de déménager le bureau principal de l'agence de la marine Parry Sound de la ville de Parry-Sound (Ont.)?

M. Cantin: Le problème n'a pas été examiné.

INTÉRÊT BANCAIRE SUR LES PRÊTS PERSONNELS

Question nº 93—**M. Thompson:**

1. Le gouvernement sait-il que des banques à charte du Canada englobent dans les prêts personnels des frais qui ont pour effet d'élever le taux d'intérêt bien au delà du maximum statutaire de 6 p. 100 par année?
2. Le gouvernement entend-il prendre des mesures en vue de limiter la faculté d'exiger de tels frais?

M. Benson: 1. Dans le cas des prêts personnels remboursables par versements, certaines banques à charte exigent un taux d'intérêt ou un taux d'escompte n'excédant pas six pour cent l'an, comme le permet le paragraphe (1) de l'article 91 de la loi sur les banques; elles reçoivent aussi une certaine somme pour la tenue du compte de prêt, conformément à une entente expresse avec le client, comme le permet le paragraphe (2) de l'article 93 de la loi.

2. Cette question sera étudiée lors de la prochaine revision de la loi sur les banques, lorsque nous aurons reçu le rapport de la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances.

PREMIÈRE DIVISION AÉRIENNE EN EUROPE

Question nº 95—**L'hon. M. Harkness:**

1. De combien d'avions CF-104 dispose la 1re Division aérienne du Canada en Europe?
2. Combien d'escadrilles d'avions CF-104 ont été organisées au sein de la 1re Division aérienne du Canada?
3. A quelle date prévoit-on que ces escadrilles seront prêtes à exécuter des opérations?
4. A quelle date prévoit-on la formation des escadrilles d'avions CF-104 à venir?

L'hon. M. Hellyer: 1) 60.

2. 2.

3. Ces escadrilles seront prêtes à exécuter des opérations quand seront terminées les négociations avec les États-Unis concernant les armes nécessaires.

4. Les projets actuels prévoient que la formation des escadrilles d'avions CF-104 sera terminée à la fin de janvier 1964.

PROTECTION DES INSTALLATIONS MILITAIRES

Question nº 96—**L'hon. M. Harkness:**

1. Quel est le coût estimatif des dégâts causés aux installations militaires dans la province de Québec par la détonation de bombes et les autres actes de terrorisme imputés au FLQ?

2. Quel est le coût estimatif mensuel des mesures de sécurité supplémentaires que le ministère de la Défense nationale prend en vue d'empêcher le FLQ de faire des dégâts?

L'hon. M. Hellyer: 1. $10,600.00

2. $2,142.80.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Question nº 97—**M. Mather:**

1. Combien de personnes *a*) ont perdu la vie, *b*) ont été blessées, par suite d'accidents de la route, au Canada, en 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962?

2. Quel est le montant estimatif des dégâts causés à la propriété par suite de ces accidents?

M. Pépin: 1. Le nombre de personnes qui ont perdu la vie ou qui ont été blessées par suite d'accidents de la route au Canada, de 1957 à 1962, a été de:

	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
1957	3260	78,426
1958	3,118	80,061
1959	3,231	84,751
1960	3,283	90,186
1961	3,426	99,263
1962	3,883	111,115

2. Le montant des dégâts causés à la propriété par suite de ces accidents n'est pas établi pour chaque catégorie d'accidents. Les dégâts causés à la propriété de 1957 à 1962 par tous les accidents au Canada, à l'exclusion de la province de Québec dont on ne connaît pas les chiffres, s'établissaient à:

	Dégâts causés à la propriété (en milliers de de dollars)
1957	73,123
1958	72,825
1959	78,706
1960	81,684
1961	84,696
1962	93,699

COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DES PRAIRIES

Question nº 98—**M. Douglas:**

1. A-t-on songé à établir un Collège vétérinaire pour les provinces des Prairies?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle décision a-t-on prise, *b*) le gouvernement a-t-il consenti à acquitter une partie quelconque des frais, *c*) le gouvernement de la Saskatchewan ou le gouvernement de l'Alberta ont-ils pris des engagements définitifs ou présenté des demandes au sujet de cette question et, dans le cas de l'affirmative, quelle en est la teneur?

M. Beer: 1. Nous croyons comprendre que la Saskatchewan et l'Alberta étudient la possibilité d'établir un collège vétérinaire.

2 *a*) Le gouvernement ne sait pas si une décision a été prise à ce sujet.

b) La question est à l'étude.

c) Les ministres de l'Agriculture de la Saskatchewan et de l'Alberta ont demandé une aide financière fédérale en vue d'établir un collège vétérinaire.

«TRANSAIR LIMITED»—CONTRAT POSTAL

Question nº 99—**M. Fisher:**

A-t-on adjugé à la *Transair Limited* un contrat relatif au transport aérien du courrier en 1963 sur l'itinéraire du sud des Prairies et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions d'ordre financier du contrat?

M. McWilliam: Oui. Le contrat est en vigueur depuis le 15 avril 1963 et le taux est de $1.50 par tonne-mille.

CHIROPRACTIE CONSIDÉRÉE COMME PROFESSION MÉDICALE

Question nº 100—**M. Fisher:**

1. En étudiant l'opportunité d'établir au Canada un régime d'assurance relative aux soins médicaux, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère-t-il la chiropractie comme l'une des professions de la médecine?

2. Sinon, pourquoi le ministère exclut-il la chiropractie de cette catégorie de professions?

M. Haidasz: 1 et 2. Comme cette question a trait à une question de politique ministérielle, toute décision prise par le gouvernement sera annoncée en temps opportun.

VENTE DU «TIMES-JOURNAL» DE FORT-WILLIAM

Question nº 101—**M. Fisher:**

Quelque organisme du ministère de la Justice a-t-il suivi de près l'achat du *Times-Journal*, de Fort-William, par la chaîne de journaux Thomson? Dans le cas de l'affirmative, quel est cet organisme, de quelle façon s'est-il occupé de cette affaire et à quelles conclusions en est-il venu?

M. Stewart: Lorsque l'acquisition du journal a été rendue publique dans la deuxième moitié de septembre 1962, le directeur du Bureau des enquêtes et recherches a immédiatement examiné la question pour déterminer si une enquête était justifiée. L'usage général, cependant, est de ne pas révéler si une enquête est en cours tant qu'un rapport n'a pas été publié.

«TRANSAIR LIMITED»—SERVICE DES PRAIRIES

Question nº 102—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il adjugé à la *Transair Limited* le service du trajet du sud des Prairies pour 1963? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement était-il au courant de déclarations faites préalablement par le président de la *Transair*, selon lesquelles la société assumerait le service du parcours du sud des Prairies pendant une période de quatre ans moyennant une subvention annuelle de $325,000?

2. A-t-on accordé une subvention à la *Transair*? Sinon, en l'absence de subvention, quels arrangements sont intervenus quant à l'acquisition et à l'entretien des avions, quelle est la valeur estimative de ce matériel et de ces services, et par qui sont-ils fournis?

3. La *Transair* est-elle devenue propriétaire d'avions et, dans le cas de l'affirmative, quelle somme a-t-elle officiellement versée pour devenir propriétaire de ces avions?

M. Cantin: 1. *a*) La Commission des transports aériens en vertu d'une ordonnance nº 3490 du 11 mars 1963 a accordé un permis à la *Transair Ltd* pour desservir ce trajet.

b) Le ministre des Transports n'est aucunement au courant des déclarations faites par le président de la *Transair Ltd* au sujet de cette affaire.

2. Non. Cependant, Air-Canada et *Transair* ont conclu une entente relativement à l'achat de certains appareils et au service d'entretien des appareils. Cette entente est censée être de nature commerciale comme toute autre conclue entre deux sociétés et il est entendu, comme il est d'usage, de ne pas révéler les détails d'opérations de ce genre.

3. Oui: voir la réponse au nº 2.

(Texte)

*ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROJETS DE L'ADMINISTRATION DU CENTENAIRE

Question nº 103—**M. Lessard (Saint-Henri):**

A l'occasion du centenaire de la Confédération, l'Administration du centenaire de la nation *a*) se propose-t-elle de construire des édifices rentables dans Montréal, *b*) est-elle au courant d'une requête présentée en vue de tenir le championnat de la coupe Grey de 1967 à Montréal, pourvu qu'on y construise un stade approprié, *c*) a-t-elle reçu une demande officielle de la part de la ville de Montréal en vue de la construction de tels édifices et ouvrages?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, l'Administration nationale du centenaire m'informe que la réponse aux trois questions posées par l'honorable député de Saint-Henri est négative. J'ajoute toutefois, au sujet de la première question, que les projets de l'Administration du centenaire ne sont pas encore développés au point de permettre une réponse définitive.

[M. Stewart.]

(Traduction)

PENSIONS DE RETRAITE DES OFFICIERS

Question nº 104—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le relèvement de la solde des officiers supérieurs des forces armées, qui vient d'être annoncé, entraînera-t-il une augmentation de leur pension de retraite?

2. Combien d'officiers touchent une pension de retraite annuelle *a*) de $4,000 à $5,000, *b*) de $5,000 à $6,000, *c*) de $6,000 à $7,000, *d*) de $7,000 à $8,000, *e*) de plus de $8,000?

L'hon. M. Hellyer: 1. Oui, pour les membres du personnel qui prendront leur retraite après le 13 mai 1963, vu que les pensions sont basées sur la solde moyenne et les indemnités des six dernières années de service.

2. *a*)—408, *b*)—198, *c*)—79, *d*)—33, *e*)—54.

(Texte)

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—REMBOURSEMENT DE SALAIRES À CERTAINS EMPLOYÉS

Question nº 105—**M. Lachance:**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent rembourse-t-elle au Pacifique-Canadien le salaire de chacun des préposés à la tour de la voie maritime (ponts 4 et 5 de Caughnawaga) et, dans le cas de l'affirmative, de quelle somme s'agit-il dans chaque cas?

M. Cantin: L'administration de la voie maritime du Saint-Laurent donne les renseignements suivants:

Oui. Les remboursements effectués en 1962 sont les suivants: dans le cas de quatre préposés réguliers: $4,355.96, $4,865.38, $4,643.72, $4,470.87, et dans le cas de deux préposés de relève $560.55 et $357.96.

(Traduction)

PROGRAMMES PROVINCIAUX D'HYGIÈNE MENTALE

Question nº 106—**M. Orlikow:**

1. Combien y a-t-il de programmes qui, en 1960-1961, n'ont pas été autorisés ou dont les fonds ont été réduits du fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne disposait pas des sommes nécessaires pour aider les provinces à réaliser d'une façon ordonnée leurs programmes relatifs à l'hygiène mentale?

2. Combien y a-t-il de programmes relatifs à la construction d'hôpitaux qui, en 1960-1961, n'ont pas été autorisés ou dont les fonds ont été réduits du fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne disposait pas des sommes nécessaires pour aider les provinces à réaliser d'une façon ordonnée leurs programmes relatifs aux services hospitaliers?

M. Haidasz: 1. La subvention à l'hygiène mentale, portée au cours de 1960-1961 à $8,765,391 en comparaison du montant précédent qui était de $7,234,868, a été versée aux provinces pour cette année en vertu d'un décret du conseil du 3 mars 1960. (C.P. 1960 18/257). Les provinces ont soumis des projets visant à la réalisation de leurs programmes

d'hygiène mentale dans les limites des montants de l'affectation. Seuls dans une province qui a présenté des projets dont la réalisation dépassait l'affectation de la subvention, 20 projets ont été rejetés ou diminués.

2. On n'a refusé ou diminué aucun projet de construction hospitalière pendant l'année 1960-1961.

Remarque: Les réponses ci-dessus sont identiques à celles qui ont été déposées à la Chambre des communes le 15 octobre 1962 en réponse à des questions tout à fait identiques posées par un autre honorable député.

SUBVENTIONS À L'HYGIÈNE MENTALE

Question nº 107—**M. Orlikow:**

1. Le ministre ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont-ils pris des mesures en vue de mettre à exécution les propositions de la résolution relative à l'hygiène mentale, émanant d'un député, que la Chambre a adoptée à l'unanimité le 5 décembre 1960?

2. Le ministre a-t-il pris connaissance du rapport intitulé «Les services d'hygiène mentale au Canada» publié en janvier 1962 par l'Association canadienne d'hygiène mentale et de l'étude des services psychiatriques au Canada intitulée *More for the Mind*, et a-t-on pris des mesures en vue de donner suite aux propositions énoncées dans ces rapports?

3. Le ministre a-t-il reçu de la part de médecins, de conseils ou d'associations des observations au sujet de l'affectation et du montant de la subvention relative à l'hygiène mentale? Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la teneur?

4. Le gouvernement a-t-il songé à augmenter la subvention de manière à faire face aux besoins actuels à cet égard?

5. Depuis 1958, combien de gouvernements provinciaux ont demandé d'appliquer aux hôpitaux pour maladies mentales les dispositions du programme fédéral d'assurance-hospitalisation (loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques)?

M. Haidasz: 1. Le comité consultatif de l'hygiène mentale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a étudié la résolution du député et a décidé, en mars 1961, et de nouveau en mars 1962:

Que le comité consultatif de l'hygiène mentale approuve la résolution adoptée à la Chambre des communes, le 5 décembre 1960 demandant au gouvernement «d'étudier l'opportunité de collaborer avec les autorités provinciales et tous groupements professionnels et autres pouvant s'intéresser à la question en vue de procéder à une enquête nationale sur l'étendue de la maladie mentale, ses causes, ses problèmes et les méthodes de traitements», et qu'il est favorable à une telle enquête nationale.

Que le comité consultatif de l'hygiène mentale appuie les résolutions de l'Association canadienne de psychiatrie et de l'Association canadienne d'hygiène mentale, et recommande que ces résolutions soient portées à l'attention de la Commission royale d'enquête sur les besoins en matière de santé, de la façon la plus appropriée.

Que, à supposer que les objectifs généraux de la résolution Macnaughton ne soient pas mis en œuvre par la Commission royale d'enquête sur les besoins en matière de santé, la question soit de nouveau portée à l'attention du comité consultatif d'hygiène mentale.

Sauf erreur, plusieurs mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur les services de santé ont porté cette question à l'attention de la Commission.

Le rapport de la Commission royale sera sans doute publié dans quelques mois. L'étude en sera entamée dès réception, dans le dessein de mettre en pratique les propositions que la Commission soumettrait à la lumière de l'enquête.

2. Le rapport préliminaire intitulé *Les services d'hygiène mentale au Canada*, publié par l'Association canadienne d'hygiène mentale, a été analysé par les représentants de diverses provinces et de plusieurs organisations au cours d'un colloque organisé par le ministère et réuni à Ottawa en janvier 1962. Le rapport définitif, intitulé *More for the Mind*, a été soumis le 2 mai 1963 au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et se trouve actuellement à l'étude.

3. Le ministère a reçu des observations demandant que la subvention à l'hygiène mentale soit augmentée et que cette augmentation soit annelle, conformément à l'augmentation de la population.

4. Toutes les subventions au titre de la santé nationale, y compris les subventions à l'hygiène mentale, font l'objet d'une étude constante, afin que le gouvernement fédéral puisse être en mesure d'accorder une aide convenable, au titre des programmes provinciaux de santé.

5. A la suite des entretiens qui ont eu lieu à propos de l'intégration des hôpitaux psychiatriques au programme d'assurance-hospitalisation, lors de la conférence fédérale-provinciale tenue en novembre 1957, la question de l'intégration de ces hôpitaux a été soulevée par l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, et la Colombie-Britannique, lors de la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960.

NOTA: Les réponses numéros 1, 3, 4 et 5 sont identiques aux réponses déposées aux Communes le 15 octobre 1962, à la suite de questions identiques posées par M. Alan Macnaughton.

POURCENTAGE DE CHÔMAGE

Question nº 108—**M. Howe (Wellington-Huron):**

Quel pourcentage de la main-d'œuvre totale représentaient les chômeurs le 1er mai 1963 dans tout le Canada et dans chacune des provinces?

M. Byrne: Le pourcentage de la main-d'œuvre totale que représentaient les chômeurs durant la semaine terminée le 20 avril 1963 (les plus récentes données disponibles) était: Canada 7.0, Atlantique 14.1, Québec 9.9, Ontario 4.5, Prairies 4.4, Pacifique 6.7.

Il n'existe pas de données distinctes pour chacune des provinces atlantiques et des provinces des Prairies.

BUREAU DE POSTE À HUNTER-RIVER (Î. P.-É.)

Question nº 110—**M. Macquarrie:**

A-t-on acquis un terrain approprié en vue de la construction d'un bureau de poste à Hunter-River (Î. P.-É.)? Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on l'intention de procéder à la construction?

M. Badanai: Non.

SALLE D'EXERCICE À CHARLOTTETOWN (Î. P.-É.)

Question nº 111—**M. Macquarrie:**

Quelles sont actuellement les intentions du gouvernement en ce qui concerne la construction d'une nouvelle salle d'exercices à Charlottetown?

L'hon. M. Hellyer: Le gouvernement ne projette aucunement à l'heure actuelle la construction d'une nouvelle salle d'exercices à Charlottetown.

PONT DU HAVRE RUSTICO (Î. P.-É.)

Question nº 112—**M. Macquarrie:**

Quand a-t-on l'intention de commencer la construction du pont qui franchira le havre Rustico en vue de permettre l'achèvement de la Route *Gulf Shore* dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard?

M. Turner: On est en train d'étudier à l'heure qu'il est les questions relatives à la construction du pont qui franchira le havre Rustico en vue de permettre l'achèvement de la route *Gulf Shore* dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard et des progrès notables ont été accomplis à cet égard. Lorsque ces études seront terminées, on pourra alors prendre une décision au sujet des plans et de la construction du pont.

HÔPITAL DE BEAUCEVILLE (P.Q.)

Question nº 113—**M. Perron:**

Le gouvernement a-t-il contribué sous forme de prêts, d'allocations ou de subventions à la construction de l'hôpital de Beauceville et, dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de la contribution fédérale?

M. Haidasz: Non. La province a été priée de soumettre des chiffres supplémentaires indispensables au calcul de l'aide fédérale aux termes des subventions à la construction d'hôpitaux.

(Texte)

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE—LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

Question nº 114—**M. Perron:**

A-t-on pris des mesures ou des décisions afin de permettre la livraison du courrier à domicile par les facteurs dans la ville de Saint-Georges-de-Beauce?

L'hon. M. Denis: Non. Un récent relevé indique que le nombre de points virtuels de remise à Saint-Georges-de-Beauce n'est pas suffisant pour y justifier l'établissement d'un service de livraison à domicile.

(Traduction)

PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LA CHAUDIÈRE

Question nº 116—**M. Perron:**

Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement de Québec une demande d'entreprendre des travaux de prévention des inondations sur la rivière Chaudière?

L'hon. M. Hellyer: En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, la province de Québec n'a pas demandé d'aide en vue de lutter contre les inondations dans la vallée de la rivière Chaudière depuis l'inondation de mars 1962.

POSTE DE PROTECTION CIVILE À SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE

Question nº 117—**M. Perron:**

A-t-on fait des représentations au gouvernement fédéral et le ministère de la Défense nationale a-t-il pris des mesures pour établir un poste de protection civile à Sainte-Marie-de-Beauce?

L'hon. M. Hellyer: Rien ne figure dans les dossiers à ce sujet.

PRÊTS AGRICOLES DANS LA BEAUCE

Question nº 118—**M. Perron:**

Depuis la dernière modification de la loi sur le crédit agricole, *a*) combien de cultivateurs du comté de Beauce ont fait des demandes de prêts, *b*) combien de prêts ont été approuvés par la Société, *c*) quel est le montant total des prêts accordés dans le comté de Beauce?

M. Beer: *a*) 8. *b*) 2. *c*) $17,800.

*FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Question nº 120—**M. Olson:**

1. Des démarches ont-elles été faites par quelqu'une des provinces pour que soit prolongée l'application du taux de 75 p. 100 de remboursement aux provinces en ce qui concerne les immobilisations pour immeubles et équipement effectuées aux termes de l'accord relatif aux écoles de formation technique et professionnelle fédérales-provinciales?
2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prolonger au delà du 31 mars 1963 ce programme au taux de 75 p. 100 de remboursement aux provinces?
3. Le gouvernement songe-t-il à augmenter la part fédérale du coût de fonctionnement de la section de formation professionnelle de ces écoles?

M. Byrne: 1. Oui. 2. Cette question est actuellement à l'étude. 3. Non.

DESTROYERS, CANONS ET FRÉGATES

Question nº 121—**M. Fisher:**

1. Le coût estimatif initial de chaque destroyer de la classe Mackenzie était-il de 23 millions de

dollars environ et, dans le cas de l'affirmative, à combien estime-t-on, à l'heure actuelle, le coût total de ces navires?

2. Les plans visant l'installation d'un sonar de profondeur variable et de plates-formes pour hélicoptères ont-ils subi de nombreux changements et, si tel est le cas, pourquoi ces dispositifs n'étaient-ils pas compris dans les plans primitifs?

3. Quelle est l'efficacité des nouveaux canons de pont soixante-dix à calibre de trois pouces que la Marine royale du Canada se propose d'utiliser ou utilise?

4. Le gouvernement sait-il si la Marine royale a utilisé ces armes et les a abandonnées par la suite? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi les a-t-elle abandonnées?

5. Le ministère de la Défense nationale étudie-t-il le besoin de frégates d'usage général et porteuses de missiles?

6. Quel est le coût estimatif de ces frégates et comment se compare-t-il à celui de l'achat d'un nouveau sous-marin de la classe Oberon, de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. Hellyer: 1. Le coût estimatif initial était de 23 millions de dollars. L'estimation à l'heure actuelle après achèvement est de 26 millions de dollars.

2. On a jugé possible d'installer un sonar de profondeur variable et des plates-formes pour hélicoptères sur les deux derniers navires de la classe Mackenzie (HMCS Nipigon et Annapolis) avec les délais minimums pour la planification normale et les programmes de travail. La construction des quatre premiers navires de la classe Mackenzie était beaucoup trop avancée pour qu'on puisse y incorporer un sonar de profondeur variable et des plates-formes d'hélicoptères pendant la construction.

3. Ces canons ont été installés sur les navires de la classe Restigouche et sur trois des navires de la classe Mackenzie. On ne projette aucune commande additionnelle. On juge ces canons efficaces contre les cibles pour lesquelles ils sont destinés.

4. La Marine royale n'a pas abandonné les canons de 3″70. On croit comprendre que la politique de la Marine royale est de remplacer tous les canons anti-avions par des missiles. Il y a cependant beaucoup de vaisseaux de la Marine royale qui sont encore en opération et qui se servent des canons 3″70.

5. Oui.

6. Le coût de construction de la frégate d'usage général est estimé à environ 37 millions de dollars. La dernière estimation disponible pour le sous-marin de la classe Oberon construit dans des chantiers britanniques est de 11 millions de dollars.

PROGRAMME ARDA EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 122—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles en vigueur en Colombie-Britannique au cours de 1963 et, s'il en est ainsi, l'écoulement des eaux de la vallée des rivières Serpentine et Nicomekl, dans la partie sud de la Colombie-Britannique, aura-t-il la priorité sur les autres projets?

M. Beer: La loi dite ARDA est entrée en vigueur en Colombie-Britannique lors de la signature de l'accord général sur l'ARDA par le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique, le 15 octobre 1962.

Des accords relatifs aux projets ont été signés avec la Colombie-Britannique. Ces accords intéressent des entreprises bien précises, comme l'aménagement de pâturages communautaires, l'acquisition de terres agricoles peu productives pouvant servir à d'autres usages et l'exécution de projets de recherche. Un accord destiné à approuver des projets spéciaux de l'ARDA relatifs à la conservation du sol et des eaux en Colombie-Britannique est en voie de négociation. Des programmes d'assèchement des eaux dans le sud de la province ont fait l'objet d'entretiens officieux, mais aucune proposition officielle n'a encore été reçue de la province.

ACHAT D'ACCESSOIRES

Question nº 123—**M. Mather:**

A-t-on fait enquête, au cours des trois dernières années, en vertu des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour vérifier si les fabricants d'automobiles, les compagnies de pétrole, etc., exercent une pression sur leurs marchands en les forçant à acheter d'eux seuls ou de leurs grossistes les pièces et accessoires et, dans le cas de l'affirmative, quel est le résultat de l'enquête?

M. Macdonald: Il est d'usage de ne pas répondre aux questions posées afin de savoir si une enquête a été faite dans une industrie quelconque avant que le rapport sur ladite enquête, si elle a eu lieu, ait été publié. Aucun rapport n'a été publié en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au cours des trois dernières années, au sujet de l'activité susmentionnée à laquelle se seraient livrés des fabricants d'automobiles ou des compagnies. Toutefois, en avril 1962, on a publié le rapport fait par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, à la suite d'une enquête menée en vertu de l'article 42 de la loi, au sujet de la distribution et de la vente des huiles de graissage pour automobiles, des graisses, de l'antigel, des additifs, des pneus, des accumulateurs, des accessoires et des produits connexes. Les lignes de conduite suivies par les compagnies pétrolières dans leurs rapports avec les postes

de vente au détail d'essence et leurs méthodes relatives à l'imposition d'une série complète de produits et à l'achat dirigé étaient au nombre des sujets étudiés au cours de l'enquête.

(Texte)

SAINT-IRÉNÉE-LES-BAINS (P.Q.)—RÉPARATIONS URGENTES AU QUAI

Question n° 126—**M. Bélanger:**

Le gouvernement entend-il faire faire dans un avenir rapproché les réparations urgentes qui s'imposent au quai de Saint-Irénée-les-Bains, dans le comté de Charlevoix?

M. Badanai: Oui, on effectuera au début de l'été certains travaux d'entretien et de réparation.

BAIE-SAINT-PAUL (P.Q.)—DEMANDE DE CONSTRUCTION PROCHAINE D'UN QUAI

Question n° 127—**M. Bélanger:**

Le gouvernement se propose-t-il de faire construire dans un avenir rapproché un quai en eau profonde à Baie-Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix?

M. Badanai: Non, pas à l'heure actuelle.

(Traduction)

PAIEMENTS AU DR. NOËL DROUIN

Question n° 129—**M. Bélanger:**

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1962, le gouvernement fédéral a-t-il versé des sommes d'argent au Dr Noël Drouin, de Saint-Tite-des-Caps, comté de Montmorency? Dans le cas de l'affirmative, quels en étaient les montants et pourquoi ont-elles été versées?

M. Dupuis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a versé au Dr Noël Drouin, au cours de l'année financière 1961-1962, une somme de $6,552 en rémunération de ses services, comme l'un des quatre représentants du gouvernement fédéral au sein du Conseil médical de révision, conformément au programme des allocations aux invalides de la province de Québec. Le Dr Drouin a touché en outre $20 versés par le ministère des Affaires des anciens combattants pour soins médicaux donnés à un ancien combattant ayant droit à ces soins aux termes du plan de ce ministère, permettant aux intéressés de choisir leur médecin.

PENSIONS AUX INVALIDES

Question n° 132—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il songé à l'opportunité de collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue d'accorder une pension égale à la pension de vieillesse aux personnes invalides qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, quel que soit leur âge?

M. Haidasz: Vu qu'il s'agit ici d'une question de politique ministérielle, le gouvernement fera une déclaration à ce sujet en temps opportun.

[M. Macdonald.]

*STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SURVEILLANCE

Question n° 133—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. A-t-on terminé le déblayage de l'emplacement de la station météorologique de surveillance de Nimbus, dans le comté de Victoria, en Nouvelle-Écosse?

2. Quand mettra-t-on les travaux de construction en adjudication en ce qui concerne cette station?

M. Cantin: 1. Le déblayage de l'emplacement et de la voie d'accès est achevé dans une proportion de 90 p. 100. Les travaux ont été suspendus en raison des restrictions relatives aux incendies de broussailles dans la région.

2. L'accord entre le ministère des Transports et l'Administration pour l'aéronautique et l'espace n'a pas encore été signé; par conséquent, la date des appels d'offres n'est pas encore fixée. Néanmoins, si l'accord est signé d'ici un mois, le cahier des charges sera complété au cours de l'été et l'appel d'offres et l'adjudication auront lieu au cours de l'automne prochain. On prévoit que les travaux préliminaires et la construction de la voie d'accès seront terminés avant l'hiver et que le reste des travaux de construction se fera en 1964. D'après ce programme, la station pourra être mise en exploitation au cours du printemps de l'année 1965.

RÉARMEMENT D'UN NAVIRE CONFIÉ À LA «FERGUSON INDUSTRIES LTD.»

Question n° 135—**M. MacEwan:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de confier, en juin, le réarmement d'un navire à la *Ferguson Industries Ltd.*, de Pictou? Dans le cas de l'affirmative, de quel navire s'agit-il et quel est le montant estimatif du contrat?

L'hon. M. Drury: Oui. Un contrat a été adjugé à la *Ferguson Industries Ltd.*, de Pictou, en Nouvelle-Écosse, pour le radoubage et le réarmement du *Chaleur*. Les travaux sont censés commencer le 3 juin et s'achever le 26 juillet. Le prix estimatif du contrat est de $75,000.

CONTRATS POUR L'ARSENAL DE VALCARTIER

Question n° 137—**M. Beaulé:**

A-t-on entamé des pourparlers en vue d'obtenir de nouveaux contrats pour l'arsenal de Valcartier, afin que les employés mis à pied, dont bon nombre demeurent à Québec, puissent retourner au travail?

L'hon. M. Drury: Certains contrats importants à long terme, tant canadiens qu'américains, portant sur des munitions pour armes portatives de calibres divers, à l'usage militaire et remontant aux besoins de la guerre de Corée, étant maintenant terminés, l'usine de Valcartier de la *Canadian Asernals Limited* a dû remanier son activité de façon à répondre aux besoins prévisibles des forces armées. Le

niveau nouvellement établi, qui comporte une moindre production et de l'emploi réduit, doit, selon toute attente, se poursuivre les prochaines années, ou jusqu'à ce que les besoins de nos forces armées, ou ceux de nos alliés exigent des fournitures en plus grande quantité.

La société de la Couronne est actuellement en voie d'adapter son personnel au nouveau rythme de production, et tout réemploi de personnel licencié au cours de ce processus dépendra, évidemment, de l'envergure des besoins futurs en munitions.

Les dirigeants de la compagnie et le ministère de la Production de défense continuent à chercher le moyen de mettre à profit la capacité unique de cette usine, ainsi que d'autres établissements appartenant à la même compagnie.

RECHERCHES RELATIVES AUX MATIÈRES RADIO-ACTIVES

Question nº 139—**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il établi un programme de recherches en vue de déterminer la quantité de matières radio-actives qui retombent sur le Canada par suite des essais nucléaires?

2. Le ministère a-t-il entrepris des recherches sur la mesure dans laquelle ces matières radio-actives constituent un danger pour la santé et la vie des êtres humains?

3. Sinon, par quels moyens de recherches compte-t-il obtenir ses renseignements?

M. Haidasz: 1. Oui, le ministère a établi un programme complet en vue de déterminer la quantité de matières radio-actives qui retombent sur le Canada par suite des essais nucléaires. Il comprend:

1. Le prélèvement d'échantillons dans l'air (analyse des observations quotidiennes faites à 24 stations); l'échantillonnage des précipitations (analyse des observations mensuelles faites à 24 stations); l'échantillonnage du sol (analyse des observations annuelles effectuées à 23 stations); l'échantillonnage du lait (observations effectuées trois fois par semaine auprès de grandes laiteries dans 16 villes, analyse des observations hebdomadaires en vue de déceler la présence d'iode 131 et analyse des observations mensuelles afin de déterminer la teneur en strontium 90 et en césium 137); le prélèvement d'échantillons de blé (analyse des échantillons prélevés chaque année dans neuf grandes régions productrices de blé); et le prélèvement d'échantillons d'os humains (fournis à l'occasion par des hôpitaux d'un bout à l'autre du Canada).

2. Le ministère a entrepris des études qui permettront d'établir plus précisément le degré d'irradiation qui résulte des retombées radio-actives.

3. Pendant nombre d'années, le ministère s'est fondé sur les recommandations de la Commission internationale pour la protection radiologique pour déterminer le degré d'irradiation. A l'occasion, il tient compte des recommandations faites par d'autres organismes reconnus comme le Conseil fédéral de l'irradiation des États-Unis lorsqu'elles s'appliquent. Les fonctionnaires du ministère entretiennent aussi des rapports très étroits avec des scientifiques de grande réputation tant au Canada qu'à l'étranger.

REFINANCEMENT D'HYPOTHÈQUES

Question nº 140—**M. Scott:**

1. L'*Ontario Retail Lumber Dealers Association* a-t-elle pris contact avec le ministre du Revenu national à propos de l'introduction d'un plan de refinancement des hypothèques accordées par la loi nationale sur l'habitation, en vue d'inclure les améliorations aux maisons familiales et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du ministre?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter, au cours de la présente session, une loi visant à donner suite à cette proposition?

L'hon. M. Garland: 1. Non.

2. Comme on l'a vu dans le discours du trône, divers aspects de la loi nationale sur l'habitation font l'objet d'une étude et toute modification sera annoncée en temps et lieu.

DRAPEAUX ARBORÉS PAR LES FORCES ARMÉES

Question nº 142—**M. Matheson:**

Quel a été ou quels ont été le ou les drapeaux arborés par les forces armées canadiennes durant la première et la seconde guerre mondiale, et en vertu de quelle autorisation a-t-on arboré ce ou ces drapeaux?

L'hon. M. Hellyer: Pendant la première et la seconde guerre mondiale, les navires de la Marine royale du Canada arboraient, en vertu du décret du conseil C.P. 2843, en date du 16 décembre 1911, le pavillon blanc et le pavillon bleu; l'adoption de ces pavillons ayant été ratifiée à la conférence impériale de 1911.

Au cours de la première guerre mondiale, l'Armée canadienne avait l'Union Jack.

Le pavillon rouge du Canada, avec l'écusson représentant les armes du Canada, agréé en 1921, a été, par la suite, approuvé par le C.P. 134, en 1924, pour servir hors du Canada, sur les immeubles du gouvernement canadien.

Pendant la seconde guerre mondiale, l'Armée canadienne battait les drapeaux suivants:

a) L'Union Jack a été le drapeau officiellement prescrit par le Règlement et les Ordres du roi à l'intention de l'Armée canadienne de 1939, jusqu'à son remplacement par le pavillon rouge du Canada;

b) Le pavillon rouge du Canada a été autorisé par l'ordre de service courant de l'Armée

canadienne nº 4021, en date du 22 janvier 1944, comme devant battre dans toutes les unités de l'Armée canadienne servant avec les forces d'autres pays.

c) Le pavillon rouge du Canada a été autorisé par l'ordre de service courant de l'Armée canadienne outre-mer nº 4582, en date du 10 mai 1944. Il devait battre outre-mer, à toutes les occasions appropriées, dans les formations et unités canadiennes servant sous le même commandement, dans la même région militaire, dans la même formation, que des forces britanniques, celles des dominions, ou des alliés;

d) Le conseil de cabinet de la milice a autorisé, le 7 décembre 1939, un drapeau de combat distinctif pour l'Armée canadienne à l'usage du commandant de la formation principale canadienne outre-mer. Il était assigné au commandement de la première division d'infanterie canadienne qui se rendait outre-mer. Ce drapeau a été, comme on le sait, utilisé à une ou deux reprises en 1940, en Grande-Bretagne. C'était un drapeau blanc ayant l'Union Jack dans le coin supérieur touchant la hampe; au centre figurait une grande branche composée de trois feuilles d'érables rouges, et dans le coin supérieur flottant se trouvaient trois fleurs-de-lis d'or sur disque bleu.

L'Aviation royale du Canada n'existait pas dans la première guerre mondiale. En 1923, l'Aviation canadienne a été autorisée à utiliser le pavillon adopté par l'Aviation britannique. L'agrément lui a été donné par la dépêche numéro 578 envoyée au Gouverneur général par le secrétaire d'État aux colonies en date du 22 octobre 1923. Le 5 juillet 1940, une légère modification du drapeau utilisé par l'Aviation royale du Canada a reçu la sanction royale. Il s'agissait de substituer au disque central rouge une petite feuille d'érable rouge. L'Aviation canadienne avait ce drapeau dans la seconde guerre mondiale.

*MODIFICATIONS APPORTÉES AUX AVIONS CF-104

Question nº 145—**M. Rynard:**

1. A-t-il fallu apporter des modifications, pendant la seconde moitié de 1962, aux avions CF-104 expédiés aux bases aériennes du Canada à Zweibrücken (Allemagne)?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) pourquoi n'a-t-on pas fait ces modifications au Canada avant l'expédition de ces avions outre-mer, *b*) quel sera le coût total de ces modifications, *c*) les avions seront-ils prêts au combat avant juin 1963, *d*) quelle est la nationalité des spécialistes qui ont effectué ces modifications, *e*) quel sera le total des salaires, s'il en est, qui seront versés aux travailleurs qui ne sont pas citoyens canadiens?

L'hon. M. Hellyer: 1. Il a fallu apporter des modifications aux avions CF-104 expédiés à la fin de 1962 à la base aérienne nº 1 de l'ARC à Zweibrücken, en Allemagne.

2. *a*) Si les modifications avaient été faites au Canada, la date de livraison prévue de ces avions aurait été retardée. Ces modifications étaient nécessaires afin d'améliorer les possibilités d'opération militaire des avions qui avaient été soumis à des vols d'essai au Canada avant d'être expédiés en Europe. *b*) $258,000, y compris $150,000 pour la fabrication des pièces au Canada.

c) Les avions ont subi les modifications requises et sont parfaitement capables de remplir leur rôle.

d) Canadienne et britannique.

e) $72,000.

[L'hon. M. Hellyer.]

REVENU PAR HABITANT

Question nº 146—**M. Caouette:**

Quel a été, par province, le revenu moyen par personne en 1960, 1961 et 1962?

M. Pépin: Voici, par province, le revenu par personne en 1960, 1961 et 1962:

	1960	1961	1962
	$	$	$
Terre-Neuve	879	921	972
Île du Prince-Édouard	990	971	1,009
Nouvelle-Écosse	1,166	1,205	1,245
Nouveau-Brunswick	1,046	1,062	1,107
Québec	1,308	1,361	1,417
Ontario	1,800	1,851	1,938
Manitoba	1,549	1,522	1,696
Saskatchewan	1,475	1,241	1,690
Alberta	1,555	1,608	1,687
Colombie-Britannique	1,783	1,817	1,896
Yukon et Territoire du Nord-Ouest	1,333	1,243	1,205
Canada	1,534	1,563	1,658

SALLE D'EXERCICE À BURNABY (C.-B.)

Question nº 147—**M. Douglas:**

Songe-t-on à construire un arsenal à Burnaby (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand, *b*) sur quel emplacement sera-t-il construit, *c*) quel sera le coût total et *d*) à quelle date demandera-t-on des soumissions?

L'hon. M. Hellyer: On a étudié la possibilité de construire un arsenal à Burnaby (C.-B.). On a établi certains plans préliminaires mais aucun plan définitif n'a été arrêté à l'égard de cette construction.

SUBVENTION RELATIVE AU LAIT

Question nº 149—**M. Pigeon:**

1. En quelle année le gouvernement a-t-il commencé à verser la subvention de 25c. par quintal de lait?

2. Quel a été le montant de la subvention payée, par provinces, chaque année?

M. Beer: 1. La subvention de 25c. par quintal de lait servant à la fabrication de pro-

duits laitiers versée aux producteurs admissibles qui ne participaient pas au marché du lait liquide, a été instituée en mai 1959.

2. Le montant de la subvention, par province, pour chaque année financière, s'établissait ainsi:

Province	1959-1960	1960-1961	1961-1962	*1962-1963
Île du Prince-Édouard	76,090	84,129	75,799	70,034
Nouvelle-Écosse	12,141	14,846	13,358	14,867
Nouveau-Brunswick	31,436	37,294	41,203	32,316
Québec	4,731,191	5,016,757	5,852,139	5,408,045
Ontario	5,825,966	5,898,214	6,313,786	5,800,794
Manitoba	38,887	46,576	52,690	49,429
Saskatchewan	15,513	11,561	3,046	2,092
Alberta	186,835	243,767	244,611	295,642
Colombie-Britannique	33,258	36,427	32,277	249,800
Total	$10,951,317	$11,389,571	$12,628,909	$11,923,019

*Incomplète.

PASSAGE SUR LA RIVIÈRE SHUBENACADIE (N.-É.)

Question n° 150—**M. Kennedy:**

Des particuliers ou des organismes ont-ils demandé que le gouvernement fédéral prenne à sa charge la totalité ou le plus clair du coût d'un passage de la grande route sur la rivière Shubenacadie, dans le voisinage de Maitland, en Nouvelle-Écosse?

M. Badanai: Oui, l'honorable Robert Winters a reçu une demande à cet effet de l'honorable G. I. Smith, le 23 avril 1957, et l'honorable H. C. Green en a reçu une du député Cyril F. Kennedy, le 5 décembre 1957.

SHUBENACADIE (N.-É.)—BUREAU DE POSTE

Question n° 151—**M. Kennedy:**

Le gouvernement étudie-t-il la question d'agrandir le bureau de poste de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, ou d'en construire un nouveau?

M. Badanai: Un appel d'offres a été fait en vue de construire, à l'arrière de l'immeuble fédéral actuel, un modeste rajout qui servira de salle de dépêches.

DÉPENSES EN VUE D'ENCOURAGER LES SPORTS

Question n° 157—**M. Langlois:**

1. Au cours des années financières terminées en 1961, 1962 et 1963, quelles sommes le gouvernement a-t-il affectées, au total et par province, à l'encouragement des sports?

2. Quelles provinces ont signé, de concert avec le gouvernement, les accords requis en vue de bénéficier des dispositions de ce programme?

M. Haidasz: 1. Les dépenses aux termes de la loi sur la santé et la pratique du sport amateur qui est entrée en vigueur le 15 décembre 1961, se sont élevées à: 1961-1962, $229,641; 1962-1963, $981,270.

Les accords conclus avec les provinces et visant le versement à ces dernières de subventions fédérales aux termes de la loi, ont été signés pour la première fois en 1962-1963. Les sommes versées aux provinces, cette année-là, s'établissaient à:

Terre-Neuve	$30,671.08
Île du Prince-Édouard	30,585.59
Nouvelle-Écosse	31,526.64
Nouveau-Brunswick	27,328.36
Québec	Nil
Ontario	51,405.50
Manitoba	36,946.63
Saskatchewan	34,680.58
Alberta	34,612.19
Colombie-Britannique	34,685.69
Territoires du Nord-Ouest	22,381.10
Yukon	20,957.05

2. Toutes les provinces du Canada, à l'exception de la province de Québec, ont signé des accords pour l'année 1962-1963.

(Texte)

SOMMES VERSÉES À CKLD DE THETFORD-MINES, P.Q.

Question n° 159—**M. Langlois:**

Quelles sommes le gouvernement a-t-il versées au poste de radio CKLD de Thetford-Mines, qui est relié en direct avec Radio-Canada depuis sa construction?

L'hon. M. Pickersgill: La Société Radio-Canada m'a laissé savoir que, si la question se réfère à des sommes versées à cette station pour la diffusion d'émissions non commanditées de Radio-Canada, la réponse est: aucune.

(Traduction)

PRÊTS AGRICOLES DANS MÉGANTIC

Question n° 160—**M. Langlois:**

1. Combien de prêts agricoles a-t-on autorisés pour la circonscription de Mégantic en 1962 et combien de demandes de prêts avait-on reçues?

2. Quel est le montant total des prêts autorisés?

M. Beer: La Société du crédit agricole mentionne que la statistique n'est pas établie d'après les circonscriptions électorales. Cependant, les données suivantes ont été établies pour le comté municipal de Mégantic, qui correspond approximativement à la circonscription électorale de Mégantic:

1. 10 prêts agricoles ont été accordés sur 22 demandes reçues.

2. $126,700.

(Texte)

PROPORTION DU POUVOIR D'ACHAT GLOBAL AU CANADA

Question n° 162—**M. Langlois:**

1. Quelle est la valeur totale des obligations du gouvernement détenues par des particuliers au Canada?

2. Quels intérêts a-t-on acquittés à l'égard de ces obligations en 1962?

3. Quelle proportion du pouvoir d'achat global au Canada ces obligations forment-elles?

M. Benson: 1. Les particuliers détiennent des titres de l'État sous forme d'obligations d'épargne du Canada et de valeurs qui passent par le marché. Les particuliers ont aussi des avoirs dans divers établissements financiers et dans des fonds de pension qui, à leur tour, détiennent des valeurs de l'État.

Chaque semaine, la Banque du Canada publie le montant que seuls des particuliers qui résident au Canada peuvent détenir en obligations d'épargne du Canada non échues; le 22 mai 1963, ce montant s'établissait à 4,491 millions de dollars. On ne dispose d'aucun moyen d'évaluer directement les avoirs des particuliers en valeurs mises sur le marché, que n'importe quels portefeuillistes peuvent détenir et qui peuvent s'échanger librement. Les estimations détaillées les plus récentes, au sujet de la répartition des valeurs du gouvernement canadien, à l'égard des groupes de portefeuillistes au sujet desquels on dispose de renseignements et à l'égard des valeurs résiduelles, ont été publiées dans le numéro de septembre 1962 du Sommaire statistique de la Banque du Canada, à la page 545.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.

(Traduction)

ÉTUDE DU RAPPORT GILL

Question n° 163—**M. Langlois:**

Les modifications de la loi sur l'assurance-chômage proposées par le rapport Gill seront-elles déférées à un comité de la Chambre en vue de leur étude?

M. Byrne: Comme il a déjà été déclaré à Chambre, le gouvernement n'a pas l'intention de recommander que le rapport Gill soit étudié par un comité. Cependant, le gouvernement a l'intention de recommander, en temps opportun, qu'un comité étudie toute modification qu'il sera proposé d'apporter à la loi actuelle sur l'assurance-chômage.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

Question n° 164—**M. Langlois:**

1. Quelle somme a-t-on versée, pendant la saison de 1962-1963, à la ville de Thetford-Mines (P.Q.) selon les dispositions du programme des travaux d'hiver?

2. Quelle partie de cette somme a été affectée au Centre communal à Thetford-Mines (P.Q.)?

M. Byrne: 1. Les projets soumis par la ville de Thedford-Mines (P.Q.), en vertu des dispositions du programme des travaux d'hiver, exigent du gouvernement fédéral des versements s'élevant à $114,429.

2. Aucune partie de ce montant n'a trait à la construction d'un centre municipal.

SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

Question n° 165—**M. Langlois:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1962, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée aux universités canadiennes et, sur ce total, combien a-t-il versé aux universités du Québec?

M. Pépin:

	Canada	Québec
Subventions versées par l'entremise de la Fondation des universités canadiennes	$19,360,080	Aucune (1)
Subventions de capitaux d'immobilisation de la caisse du Conseil des arts	6,237,504	2,186,148
Subventions de recherche déclarées par les institutions faisant rapport	Données non disponibles	
Prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement	20,251,000	10,702,000

(1) La loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts porte que tout gouvernement provincial peut accorder de l'aide aux universités à un taux calculé selon le nombre d'habitants, aide au moins équivalente à l'aide reçue par les autres provinces, et en retour, il peut jouir d'un dégrèvement de 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés. Au cours de cette année, le Québec a profité de nouveau des dispositions de cette loi et a profité du dégrèvement de $7,888,816 qui équivaut à $1.50 par habitant de la province.

CONSTRUCTION D'UN PÉNITENCIER À SAINT-PIE-DE-BAGOT (P.Q.)

Question n° 166—**L'hon. M. Ricard:**

A quelle date le ministère des Travaux publics s'attend-il de commencer les travaux de construction, pour le compte du ministère de la Justice, du pénitencier à sécurité moyenne de Saint-Pie-de-Bagot, annoncé par le ministre de la Justice, le 18 septembre 1961?

M. Macdonald: A la suite des troubles au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, on a

décidé de remplacer par une maison à sécurité maximum l'institution à sécurité moyenne que l'on se proposait d'établir à Saint-Pie-de-Bagot. Cette maison doit se trouver au nord du Saint-Laurent pour faciliter l'accès avec Saint-Vincent-de-Paul. L'emplacement de Saint-Pie-de-Bagot est retenu et sera utilisé plus tard par le gouvernement fédéral.

INTÉRÊT SUR LA DETTE FÉDÉRALE

Question n° 168—**M. Mather:**

1. Quels intérêts a-t-on versés en dollars sur la dette fédérale pendant l'année financière 1957?
2. Quels intérêts a-t-on versés en dollars sur la dette fédérale pendant l'année financière 1962?

M. Benson: 1. 520.2 millions de dollars.

2. 802.9 millions de dollars.

BEURRE ENTREPOSÉ

Question n° 169—**M. Mather:**

1. Quelle quantité de beurre le gouvernement avait-il dans ses entrepôts en mai 1960, 1961, 1962 et 1963?
2. Combien a coûté annuellement l'entreposage de ce beurre?
3. Envisage-t-on de réduire cet excédent de beurre et ce coût de l'entreposage en offrant ce beurre aux personnes âgées à des prix minimums?

M. Beer: 1. Réserves en livres détenues par l'Office de stabilisation des prix agricoles, au 1er mai:

	Beurre	*Huile de beurre*
1960	69,377,544	—
1961	72,253,957	24,620,382
1962	64,365,558	81,390,798
1963	88,383,736	81,702,162

2. Coût annuel d'entreposage du beurre et de l'huile de beurre détenu par l'Office de stabilisation des prix agricoles—années financières.

1960-61	$2,863,277.79
1961-62	$3,960,325.50
1962-63	$4,422,361.24

3. On a étudié et l'on continue à étudier divers programmes en vue de l'utilisation et de la vente de ces produits, mais aucune décision finale n'a encore été prise.

FRAIS DE DÉPLACEMENT—MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 175—**M. Smith:**

Les fonctionnaires du ministère des Transports qui travaillent à l'aéroport international de Toronto bénéficient-ils d'une indemnité journalière de frais de déplacement? Dans le cas de l'affirmative, sur quelle base cette indemnité est-elle versée et à quelle catégorie de fonctionnaires?

M. Cantin: *a*) Une indemnité journalière de frais de déplacement de 65c par jour ouvrable ou par équipe est versée à chaque employé. *b*) Cette indemnité couvre le tarif hors-zone exigé en plus du billet régulier pour les tramways ou les autobus de la ville et que doivent verser les employés lorsqu'ils voyagent de leur domicile à Toronto et dans les environs, au lieu de leur emploi à l'aéroport international de Toronto, à condition que la distance soit d'au moins cinq milles du domicile au lieu de l'emploi. *c*) Cette indemnité est versée à tous les employés du ministère des Transports, aussi bien les intermittents que les réguliers, pourvu qu'ils remplissent les conditions indiquées à l'alinéa *b*).

INSIGNE DE L'ARMÉE CANADIENNE

Question n° 179—**M. Matheson:**

L'Armée canadienne a-t-elle un insigne distinctif et, dans le cas de l'affirmative, quel est cet insigne et quand et comment a-t-il été autorisé et approuvé?

L'hon. M. Hellyer: Oui. L'insigne comprend la Couronne, les épées en croix des croisés et trois feuilles d'érable rouge sur une tige. Le ministre de la Défense nationale a approuvé cet insigne, sanctionné par le Gouverneur général et Sa Majesté le roi Georges VI, en février 1947. Par la suite, il a été inscrit au *College of Arms* de Londres, en Angleterre, comme emblème de l'Armée canadienne.

ÉPOUSE DE DROIT COUTUMIER

Question n° 181—**M. Fisher:**

1. Considère-t-on l'épouse selon le droit coutumier comme une personne à charge aux fins de l'acquittement de l'impôt sur le revenu?
2. Considère-t-on l'épouse selon le droit coutumier comme une personne à charge aux fins des versements effectués par la Commission d'assurance-chômage? Sinon, le gouvernement a-t-il songé à adopter des dispositions quelconques à cet égard?

M. Dupuis: 1. Non.

2. Non.

MUSÉE DE LOUISBOURG—JOSÉPHINE POPE

Question n° 183—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Mlle Joséphine Pope a-t-elle travaillé au musée de Louisbourg pendant une vingtaine de saisons ou plus et, dans le cas de l'affirmative, y travaillera-t-elle pendant la prochaine saison?
2. Si l'on a pris la décision de ne pas réembaucher Mlle Pope, quels sont les mobiles de cette décision?

M. Turner: 1. D'après les dossiers du ministère, Mlle Joséphine Pope a été employée de façon saisonnière (de mai à octobre) depuis le 15 mai 1950 au moins. Le ministère n'a pas de dossiers avant cette date. Mlle Pope ne sera pas employée de nouveau cette année.

2. Mlle Pope a atteint l'âge normal de la retraite au service public.

GARDIEN DU PHARE DE WEST-ARICHAT (N.-É.)

Question n° 184—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Le ministère des Transports a-t-il démis de ses fonctions ou se propose-t-il de démettre de ses fonctions le gardien de phare de West-Arichat, dans le comté de Richmond (Nouvelle-Écosse)? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les mobiles d'une telle décision?

M. Cantin: Le phare de West-Arichat comporte deux feux placés côte à côte, et le dispositif fonctionne automatiquement. Par conséquent, il ne s'y trouve pas de vrai gardien de phare, mais un concierge qui remplace les ampoules au besoin et peut voir fonctionner les feux la nuit, de sa maison.

La tour du phare est trop vieille pour être réparée; on se propose donc de la démolir et de ne pas la reconstruire, puisque les feux ne sont plus nécessaires au trafic pour lequel ils ont été installés, en 1904. En améliorant le feu de Chrichton Head, à trois quarts de mille de là, on peut répondre convenablement aux besoins de la navigation actuelle.

LAIT NATURE DIRIGÉ VERS LA PRODUCTION DE BEURRE ET DE FROMAGE

Question n° 185—**M. Pigeon:**

Au cours des trois dernières années, quelles sont, par province, les quantités de lait nature qui ont été dirigées vers la production *a*) de fromages, *b*) de beurre?

M. Pépin: Pour la réponse, voir le tableau ci-joint.

QUANTITÉS DE LAIT NATURE UTILISÉES POUR LA FABRICATION DE FROMAGE ET DE BEURRE, PAR PROVINCE, EN 1960, 1961 ET 1962

Province	Équivalent de lait en fromage[1]			Équivalent de lait en beurre[2]		
	1960	1961	1962	1960	1961	1962
	(en millions de livres)					
Île-du-Prince-Édouard	11,308	9,636	9,801	122,546	135,907	138,692
Nouvelle-Écosse	—	—	—	84,544	91,868	88,288
Nouveau-Brunswick	7,755	6,182	5,533	169,369	177,161	163,355
Québec	462,075	551,351	548,311	2,895,306	3,260,322	3,381,932
Ontario	824,221	833,419	826,104	1,998,266	2,223,843	2,370,093
Manitoba	7,788	8,203	9,145	579,805	591,505	599,157
Saskatchewan	3,212	330	—	655,481	664,256	637,790
Alberta	19,888	20,141	19,085	873,709	957,458	910,915
Colombie-Britannique	11,077	13,398	11,033	118,404	137,592	168,831
Total	1,347,324	1,442,660	1,429,012	7,497,430	8,239,912	8,459,053

[1] Y compris toutes sortes de fromages, sauf l'équivalent de lait en crème utilisé pour la fabrication de fromage blanc à la crème.

[2] Calculé à raison de 23.4 livres de lait par livre de beurre. Tant le lait entier que la crème sont achetés pour être transformés en beurre, mais on ne possède pas de données quant à la quantité exacte de chacun.

*PRIME SUR LE FROMAGE CHEDDAR

Question n° 186—**M. Doucett:**

1. Combien coûtera au gouvernement l'augmentation de 5c. relative au lait destiné à la fabrication de fromage cheddar en ce qui concerne la production de 1962?

2. Le gouvernement a-t-il réduit ou se propose-t-il de réduire la prime relative à l'exportation de fromage cheddar de classe supérieure? Dans le cas de l'affirmative, quand appliquera-t-il la réduction et combien épargnera-t-il relativement aux chiffres des exportations de 1962?

M. Beer: 1. En supposant que la production de fromage cheddar sera la même en 1963 qu'en 1962 et qu'on y emploiera la même proportion de lait admissible, l'augmentation de 5c. à l'égard du lait admissible employé dans la production de fromage cheddar coûtera environ $641,300.

2. Il n'y a pas eu de réduction de la prime relative à l'exportation de fromage cheddar de classe supérieure, mais l'aide au mouvement du fromage cheddar pour exportation a été diminuée d'un cent la livre à l'égard de tout le fromage fabriqué après le 1er mai 1963. En supposant que les exportations seront les mêmes en 1963 qu'en 1962, le montant économisé sera de $260,576.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

(Texte)

ABITIBI—CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION DE ROUTES D'ACCÈS

Question n° 187—**M. Laprise:**

1. Combien le ministère des Forêts a-t-il contribué, sous le régime des dispositions du programme fédéral-provincial approprié, à la construction des routes d'accès en forêt dans les cantons de Vassal, Bourque, Mazarin, et Mégiscane, pendant l'année financière 1962-1963?

2. Au cours de l'hiver de 1962-1963, combien d'hommes a-t-on employés *a*) au défrichement et *b*) à la construction de chacune de ces routes?

L'hon. M. Nicholson:

1. Projets	Contribution fédérale (1962-1963)
Route d'accès Villebois et Bourque	$92,304.30
Route d'accès Desboues—Mazarin	25,914.49
Route Mégiscane	27,816.30
Route Vassal—Abitibi	5,604.32

2. Projets	Employés	(1962-1963) Construction jours-hommes
	Défrichement	
Route d'accès Villebois et Bourque	(Exécuté par des propriétaires de scieries locaux. Aucun droit de coupe exigé)	63-1,491
Route d'accès Desboues-Mazarin		10- 549
Route d'accès Mégiscane		26- 529
Route d'accès Vassal-Abitibi		8- 106

Nous ne possédons pas d'information quant à la répartition entre les travaux d'hiver et les travaux d'été.

Les chiffres de l'emploi se rapportent à l'année fiscale 1962-1963.

(Traduction)

FONDS D'INONDATION DU FRASER

Question n° 193—**M. Howard:**

1. A-t-on entièrement dépensé l'argent du fonds institué à l'occasion de l'inondation du fleuve Fraser en 1948? Sinon, combien est-il resté et qui détient la somme?

2. Quelles sont les dispositions qui conditionnent l'utilisation de cette somme pour parer à d'autres inondations ou aux dégâts ainsi provoqués?

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député n'aurait pas à l'esprit l'inondation de la rivière Rouge plutôt que celle de la vallée du fleuve Fraser. Il pourrait prendre note de cette observation et peut-être modifier sa question. Je crois que je pourrais alors y répondre, si c'est bien cela qu'il veut dire.

M. Knowles: On attirera l'attention de l'honorable député à ce sujet.

(La question est réservée.)

(Plus tard)

M. Knowles: Je me demande si le secrétaire d'État voudrait revenir sur la question n° 193. L'inondation de la rivière Rouge a eu lieu en 1950, tandis que celle du fleuve Fraser s'est produite en 1948.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis d'accord avec l'honorable député. Je me souviens très bien des dates de ces deux inondations, mais je ne crois pas qu'il y ait eu un fonds établi lors de l'inondation du fleuve Fraser: aucun fonds consolidé dont le gouvernement fédéral serait comptable d'une façon quelconque. Je crois que l'honorable député veut probablement parler de l'autre inondation.

ÉDIFICE FÉDÉRAL D'ALERT-BAY (C.-B.)

Question n° 201—**M. Barnett:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acquis une propriété en vue de la construction d'un nouvel immeuble à Alert-Bay (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on fait des appels d'offres pour l'enlèvement des édifices actuels en vue de cette construction?

2. Sinon, quand s'attend-on à faire des appels d'offres?

3. A-t-on tracé les plans de l'édifice proposé pour cet emplacement et, dans le cas de l'affirmative, quelles seront ses dimensions, quel espace y consacrera-t-on au bureau de poste, quelles autres divisions des services de l'État abritera-t-il et de combien d'espace disposera chacune d'elles?

M. Badanai: 1. Oui, le ministère a acquis une propriété et a fait un appel d'offres en vue de l'enlèvement des édifices actuels, mais il n'a pas encore accordé de contrat.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Les plans de l'édifice public à Alert-Bay sont maintenant terminés. L'immeuble aura un étage et un sous-sol; les dimensions seront de 59 pieds sur 62 pieds. L'espace réservé aux bureaux comprendra:

1,250 pi.ca. pour le ministère des Postes;

1,168 pi.ca. pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Affaires indiennes).

774 pi.ca. pour le ministère des Pêcheries.

PERTES DE VIE DANS LES INCENDIES

Question n° 202—**M. Mather:**

Combien de personnes ont perdu la vie lors d'incendies de logements en 1960, 1961 et 1962 et combien de ces incendies ont été provoqués par la cigarette?

M. Badanai: 1960, 442; 1961, 417; 1962—Chiffres non disponibles.

Le nombre d'incendies provoqués par la cigarette n'est pas connu. En 1960, les pertes de vies attribuables à la négligence des fumeurs s'établissaient à 69 et en 1961, à 79.

PROGRAMMES ARDA APPROUVÉS AU MANITOBA

Question n° 203—**M. Stefanson:**

1. Combien de programmes le gouvernement a-t-il autorisés dans le Manitoba sous le régime des dispositions de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles?

2. En quoi consiste chacun de ces programmes, à quelles dates en a-t-on signé les accords et quel en est le coût?

3. Quelle est la quote-part a) du gouvernement fédéral, b) du gouvernement provincial, à l'égard de chacun de ces programmes?

M. Beer: 1. Dix-huit.

2. Quatre programmes (dont les coûts respectifs ont été évalués à $85,000, $95,000, $95,000 et $35,000) ont trait à l'acquisition de terres marginales pour la sylviculture, la faune et des emplacements de loisirs; leur coût global sera de $310,000. Deux programmes (évalués à $43,200 et $38,400) prévoient la reconstruction de réseaux principaux d'assèchement dans des régions agricoles, et reviendront en tout à $81,600. Sept programmes (dont les coûts respectifs ont été établis à $24,800, $62,000, $3,600, $36,000, $2,400, $13,500 et $23,000) sont des programmes de recherches sur l'utilisation et la productivité des terres; leur coût total sera de $165,300. Cinq

programmes (coûtant respectivement $10,700, $9,000, 7,000, $9,900, et $15,000) ont trait à des études sur les collectivités et l'économie de la région d'entre les lacs du Manitoba; ils coûteront en tout $51,600.

Ces programmes ont été approuvés au cours des deux derniers mois, à la suite des accords signés le 15 mars 1963 entre le Canada et le Manitoba, et qui prévoient la mise en œuvre des projets divers individuels.

3. Le gouvernement fédéral participera à parts égales avec le Manitoba aux six programmes se rapportant à l'acquisition des terres agricoles marginales et la reconstruction du réseau d'assèchement. Le gouvernement versera un montant égal à celui du Manitoba pour cinq des programmes de recherche portant sur l'utilisation et la productivité des terres.

Le gouvernement fédéral se chargera entièrement des frais des deux programmes de recherche évalués à $13,500 et à $15,000, ainsi que du coût des cinq études sur les collectivités et l'économie dans la région des lacs.

INSTITUT DE TECHNOLOGIE DU NORD DE L'ALBERTA

Question n° 204—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le ministre du Travail a-t-il assisté récemment à l'ouverture officielle de l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta, à Edmonton, et qui l'y avait invité?

2. Quelle est la quote-part totale du gouvernement en ce qui concerne la construction de cet institut et l'acquisition de son matériel, selon les dernières données disponibles?

3. Prévoit-on faire d'autres versements à l'égard de ces frais et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les montants en cause?

4. Quel est le coût total du programme tel qu'il a été présenté au ministre du Travail pour son autorisation?

M. Byrne: 1. Oui, à l'invitation du ministre de l'Instruction publique de l'Alberta. 2. La quote-part totale payée au 31 mars 1963 s'établissait à $8,955,534. 3. Oui, environ $2,394,098. 4. Le coût total est de $15,132,843. La quote-part fédérale prévue s'établit à $11,349,632.

PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUTORISÉS EN ALBERTA

Question n° 205—**L'hon. M. Lambert:**

1. De décembre 1961 au 31 mars 1963, combien de programmes a-t-on autorisés pour l'Alberta sous le régime de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle?

2. Quels sont les emplacements de chacun de ces programmes, le coût autorisé pour chacun et la quote-part appropriée du gouvernement fédéral?

M. Byrne: 1. 21 projets.

2. Voir le tableau 1 suivant:

RÉSUMÉ DES PROJETS

entrepris aux termes de

L'ACCORD SUR LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Du 1er avril 1961 au 31 mars 1963

PROVINCE D'ALBERTA

Emplacement	Nom de l'école	Nombre de places pour nouveaux élèves	Coût global estimatif	Coût estimatif pour le gouvernement fédéral
			$	$
Bowness	École secondaire mixte de Bowness	500	1,939,000	1,084,500
Calgary	Centre 2A C.V.T. (métiers)		286	214
	École professionnelle et régulière de North-Hill (mixte)	800	2,898,638	2,173,978
	École secondaire professionnelle Saint-François	500	874,564	655,923
	École professionnelle et régulière de Calgary-Sud (mixte)	600	2,295,201	1,721,401
	Institut de Technologie du sud de l'Alberta	450	2,725,354	2,044,015
Camrose	École secondaire mixte de Camrose	280	936,066	702,050
Desmarais	École professionnelle de Desmarais		30,800	23,100
Drumheller	École secondaire professionnelle de Drumheller	400	1,573,121	1,179,841
Edmonton	École secondaire mixte Bonnie Doon		43,000	32,250
	Centre commercial C.V.T.		4,420	3,315
	École secondaire mixte d'Eastglen		42,000	31,500
	Institut de technologie du nord de l'Alberta	2,500	15,132,843	11,349,632
	École secondaire mixte Reine Elisabeth		40,000	30,000
	École secondaire mixte Ross Sheppard	375	893,443	670,083
	École secondaire professionnelle Saint-Joseph (mixte)	540	2,019,580	1,514,685
	École secondaire mixte de Strathcona		34,000	25,500
	École secondaire mixte Victoria	1,000	4,890,850	3,668,137

PROVINCE D'ALBERTA—*Fin*

Emplacement	Nom de l'école	Nombre de places pour nouveaux élèves	Coût global estimatif	Coût estimatif pour le gouvernement fédéral
			$	$
Fairview	École d'Agriculture de Fairview		18,281	13,711
Fort-Chipewyan	École (indienne) de Fort-Chipewyan	75	232,272	174,204
Fort-MacMurray	École (indienne) de Peter Pond	75	198,024	148,518
Grande-Prairie	École secondaire professionnelle de Grande-Prairie	400	1,662,159	1,246,619
Grouard	École secondaire mixte de Grouard	300	1,050,177	787,632
Jasper-Place	École secondaire (mixte) Saint-François-Xavier	150	361,200	270,900
Lethbridge	Institut collégial de Lethbridge		191,600	143,700
	École professionnelle et Collège Jr. de Lethbridge	330	1,191,862	893,896
	Institut collégial Winston Churchill		14,000	10,500
Medicine-Hat	École secondaire mixte de Medicine-Hat	500	2,396,762	1,797,571
Olds	École d'Agriculture d'Olds		350,497	262,873
Red-Deer	École secondaire professionnelle de Red-Deer (mixte)	400	2,118,518	1,588,889
Stettler	École secondaire mixte de Stettler	300	977,906	733,430
Vermilion	École d'Agriculture de Vermilion		21,995	16,497
West-Jasper	West-Jasper-Place (école secondaire mixte)	1,100	2,666,514	1,995,651
Total	Du 1er avril 1961 au 31 mars 1963	11,575	49,824,933	36,994,715

*PRÊT FÉDÉRAL POUR CENTRALE ÉLECTRIQUE À NEWCASTLE-CREEK (N.-B.)

Question nº 210—**M. Fairweather:**

Quel est le montant du prêt autorisé par le Canada sous le régime des dispositions de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique en vue d'aider la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick à construire la nouvelle usine d'énergie thermique utilisant le charbon, qui est actuellement en voie de construction à Newcastle-Creek, dans le comté de Queen's (N.-B.)?

L'hon. M. Laing: La réponse est 10 millions.

SUBVENTIONS SUR LE TRANSPORT DE LA HOUILLE DES MARITIMES

Question nº 211—**M. Fairweather:**

Le gouvernement songe-t-il à augmenter les subventions versées relativement au transport du charbon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse vers les autres régions du pays?

L'hon. M. Benidickson: L'aide accordée relativement au transport du charbon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse vers les autres régions du pays a consisté et consiste toujours à verser la somme nécessaire dans chaque cas pour faire face à la concurrence des importations de charbon ou de pétrole.

On ne songe pas pour le moment à accorder plus qu'il n'est nécessaire pour faire face à cette concurrence.

DÉLAI DANS LE PAIEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS IRRÉGULIERS DU BUREAU DE POSTE DE TORONTO

Question nº 221—**M. Scott:**

Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet du délai allant jusqu'à neuf jours nécessaire pour la préparation des chèques relatifs à la rémunération des employés à temps partiel du bureau de poste de Toronto? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris des mesures en vue d'améliorer les méthodes utilisées pour payer le personnel?

L'hon. M. Denis: *a*) Oui. *b*) Oui.

LE BEURRE

Question nº 222—**M. Thomas:**

1. Quel est le volume global du beurre dont le gouvernement était propriétaire *a*) le 31 mars 1962, *b*) le 31 mars 1963?
2. Combien l'entreposage de ce beurre a-t-il coûté au gouvernement pendant cette période?
3. Combien la subvention relative au beurre a-t-elle coûté au gouvernement pendant cette période?
4. Quelle est la valeur estimative du beurre dont le gouvernement est actuellement propriétaire?

M. Beer: 1. Le volume global de beurre dont le gouvernement était propriétaire s'établissait *a*) au 31 mars 1962, à 62,136,716 livres de beurre et 76,515,840 livres d'huile de beurre et *b*) au 31 mars 1963, à 90,852,683 livres de beurre et 81,702,162 livres d'huile de beurre.

2. L'entreposage du beurre et de l'huile de beurre, au cours de l'année financière 1962-1963, a coûté au gouvernement la somme de $4,442,361.24.

3. La subvention relative au beurre a coûté au gouvernement la somme de $42,272,807 au cours de l'année financière 1962-1963.

4. Comme la Commission de stabilisation des prix agricoles offre ses stocks de beurre à 52c. la livre et l'huile de beurre à 65c. la livre, la valeur estimative de ces stocks s'élevait au 1er mai 1963 à 88,363,736 livres de beurre à 52¢. la livre=$45,949,142; 81,702,162 livres d'huile de beurre à 65¢. la livre=$53,106,405; Total=$99,055,547.

NIVEAU DU LAC SAINT-LOUIS

Question nº 232—**M. Rock:**

1. A-t-on signalé au gouvernement le bas niveau des eaux du lac Saint-Louis?
2. Quelle est la responsabilité, s'il en est, du gouvernement en ce qui concerne le maintien d'un niveau approprié de ces eaux?
3. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue d'assurer le maintien d'un niveau approprié de ces eaux?

M. Turner: Le gouvernement s'inquiète du bas niveau des eaux du bassin hydrographique Grands lacs-rivière Ottawa et du bas niveau des eaux qui en résulte dans les Grands lacs et le lac Saint-Louis; les fonctionnaires suivent donc la situation de près.

2. Il n'est pas du ressort du gouvernement de maintenir un niveau d'eau suffisant dans le lac Saint-Louis. Aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, il lui incombe d'examiner les plans des structures dans les eaux navigables et de s'assurer que les propositions sont acceptables avant de délivrer un permis en vertu de la loi. Il a aussi la responsabilité de s'assurer que la régularisation des eaux du Saint-Laurent en provenance du lac Ontario est faite conformément à un plan approuvé qui est conçu pour améliorer la navigation et la production d'énergie tout en protégeant les intérêts riverains du lac Saint-Louis et des autres régions.

3. Pour ce qui est des eaux de la rivière Ottawa, le gouvernement a obtenu de la Commission hydro-électrique du Québec l'engagement que les ouvrages de Carillon seront maintenus et exploités de façon à protéger entièrement les intérêts primordiaux de la navigation en amont et en aval des ouvrages. Quant aux eaux venant du lac Ontario, le plan de régularisation approuvé par le gouvernement a abouti à une augmentation sensible de l'écoulement du Saint-Laurent dans le lac Saint-Louis et à une augmentation correspondante du niveau de ce lac à partir de minuit le 31 mai.

LE DIFFÉREND OUVRIER DES GRANDS LACS

Question nº 237—**M. Scott:**

Le gouvernement a-t-il reçu des observations soit de la *Seafarers International Union of Canada*, soit de la *Upper Lakes Shipping Limited*? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la teneur de ces observations, *b*) de qui émanaient-elles, *c*) quelle réponse, s'il en est, le gouvernement a-t-il rendue?

M. Byrne: Oui.

a) Le syndicat *Union* aussi bien que l'*Upper Lakes Shipping Limited* ont formulé des observations au gouvernement concernant leur attitude sur les questions soulevées par leur différend.

b) Du président de l'*Upper Lakes Shipping Limited* et du conseil représentant la compagnie, ainsi que de la SIU.

c) Le gouvernement a cherché activement à s'assurer qu'il y aura libre accès aux ports américains, sans entrave ni harcèlement.

CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 242—**M. Macquarrie:**

1. Le gouvernement a-t-il rejeté une demande d'aide de la part du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, en vertu du programme visant les voies d'accès aux ressources, pour la construction d'une chaussée à Victoria (Î. du P.-É.)?
2. Si le projet de la chaussée a été rejeté, quels sont les motifs qui ont inspiré cette décision?

M. Turner: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DE RÉSIDENTS DE LA CIRCONSCRIPTION COMPTON-FRONTENAC

Question nº 247—**M. Latulippe:**

Au cours des dix dernières années, combien de personnes ont quitté la circonscription de Compton-Frontenac pour se rendre aux États-Unis à la faveur d'un visa ou dans l'intention d'y élire domicile en permanence?

M. Dupuis: Il n'y a pas d'archives gouvernementales d'où l'on pourrait tirer ces renseignements.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

POSTES D'ADMINISTRATEURS DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CABINET

Question nº 3—**M. Knowles:**

1. Des membres du cabinet sont-ils administrateurs de sociétés, de compagnies, etc.? Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou compagnies sont-ils administrateurs et à quelle date ces ministres ont-ils été nommés administrateurs?
2. Des membres du cabinet ont-ils résigné leurs fonctions d'administrateurs depuis qu'ils ont été assermentés comme membres du Conseil privé? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministres, à quelles dates ont-ils résigné ces fonctions et quelles sont les sociétés ou compagnies visées?

ACHAT DE TERRAINS PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 12—**M. Fisher:**

1. Du premier jour de mai 1960 au trentième jour d'avril 1963, la Commission de la capitale nationale a-t-elle acquis des terrains ou des immeubles quelconques dans, *a*) la ville d'Ottawa, *b*) le comté de

Carleton, c) le comté de Russell, d) de la ville de Hull, e) le comté de Hull, f) le comté de Gatineau?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) de qui, b) à quelle date, c) dans chaque cas, quelles sont la description cadastrale et l'étendue globale de la propriété, d) quel fut le prix global payé au vendeur ou à toute autre personne relativement à l'acquisition de chacune de ces propriétés, e) à quelle fin, présente ou future, chacune de ces propriétés a-t-elle été acquise et à quel usage est-elle maintenant affectée?

3. A l'heure actuelle, la Commission de la capitale nationale est-elle engagée dans des accords de vente ou dans des options pour l'acquisition d'autres propriétés, ou a-t-elle entamé des procédures d'expropriation pour l'acquisition d'autres propriétés dans les villes ou comtés précités?

4. Dans le cas de l'affirmative, a) quelles sont la description et l'étendue globale de chacune de ces propriétés, b) de qui chacune de ces propriétés doit-elle être achetée, c) quel est le prix global payable au vendeur ou à toute autre personne, aux termes d'un tel accord de vente ou d'une telle option, relativement à l'acquisition de chacune de ces propriétés, d) quel est le prix global qui a été offert au propriétaire de toute propriété semblable à l'égard de laquelle on a pu entamer les procédures d'expropriation, e) pour quelle fin, présente ou future, chacune de ces propriétés doit-elle être acquise, et à quel usage sera-t-elle affectée?

VENTES DE BLÉ

Question n° 155—**M. Olson:**

Pendant chacune des années allant de 1952 à 1962, à combien se sont chiffrées les ventes de blé canadien aux 15 principaux pays importateurs de cette denrée?

BALANCE DES PAIEMENTS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS

Question n° 158—**M. Langlois:**

1. Quelle est la balance des paiements que le Canada doit à des pays étrangers?

2. Quelle est la balance des paiements que les pays étrangers doivent au Canada?

AIDE AUX UNIVERSITÉS

Question n° 27—**M. Caouette:**

1. Au cours des cinq dernières années, quelles sommes a-t-on dépensées en vue d'aider a) les universités au Canada et b) les universités au Québec?

2. Quelles sommes a-t-on versées à chacune de ces universités?

SA SAINTETÉ LE PAPE

ANNONCE DU DÉCÈS ET DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si, d'un commun accord, nous pouvions revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions, je voudrais faire part d'une nouvelle qu'on vient de m'annoncer. C'est, hélas! une nouvelle affligeante: Sa Sainteté le Pape est mort quelques heures avant notre réunion cet après-midi.

Au nom du gouvernement, j'ai fait parvenir un message de condoléances au délégué apostolique, et j'ai rédigé en outre une déclaration dont on me permettra sans doute de donner lecture à la Chambre:

Au nom du gouvernement et du peuple du Canada, me sera-t-il permis d'exprimer mes profondes et sincères condoléances à l'occasion du décès de Sa Sainteté, le Pape Jean XXIII.

Durant son pontificat si court, Sa Sainteté a su gagner l'admiration et la révérence profonde des fidèles de toutes les religions. Son dévouement à la cause de l'unité chrétienne, à la liberté et au bien-être de l'humanité et, par-dessus tout, à la réalisation de l'idéal pacifique qu'il a exprimé tout récemment encore de façon aussi émouvante qu'impressionnante, pourront nous servir de modèle à tous.

Le Canada, comme le monde entier, ressent profondément cette perte. Mais la vie, les paroles et l'œuvre du Souverain Pontife enrichiront notre patrimoine spirituel.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Aux paroles de sympathie que vient d'exprimer le premier ministre, je tiens à ajouter les miennes. Moins d'une semaine après que Jean XXIII fut devenu chef spirituel de son Église, ma femme et moi avons eu l'inoubliable bonheur d'être reçus par Sa Sainteté en audience privée. Je m'en souviendrai toujours comme d'un des privilèges les plus saisissants qui m'aient jamais été accordés. Durant ces trente minutes trop brèves, nous avons pu constater combien le Pape était pieux, bon et, par-dessus tout, humble.

Le dévouement qu'il a manifesté à la cause de la paix dans le monde, comme l'a dit le premier ministre, a fait de lui, en l'espace de quelques années, l'un des papes les plus renommés de l'histoire moderne, une voix qui se faisait entendre dans l'univers entier au service de la paix et de l'amélioration du sort de toute l'humanité. Chacun de nous, quelles que fussent nos convictions religieuses, reconnaissait en lui un chef de la chrétienté.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Au nom du groupe dont je fais partie en cette Chambre, je voudrais m'associer aux autres représentants pour exprimer les mêmes sentiments de sympathie que ceux qu'a formulés le premier ministre dans le message qu'il s'est empressé d'adresser en cette occasion si triste.

Au cours des brèves quatre années et demie qu'il a passées à la tête de son Église, le souverain pontife a généreusement servi la cause de la paix et convaincu les hommes du monde entier et de toutes croyances qu'il était voué corps et âme aux causes qu'il représentait avec tant de fidélité, sans équivoque, jour après jour. Nous nous joignons donc non seulement aux honorables députés de la Chambre, mais à tous les Chrétiens et à tous les gens pacifiques ainsi qu'aux gens de toutes croyances qui, de par le monde entier, pleurent sa disparition.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, nous, membres du Nouveau parti démocratique, nous associons au témoignage de sympathie que le premier ministre (M. Pearson) a proposé à la Chambre à l'occasion de la mort de Sa Sainteté le pape Jean XXIII. Il ne fait pas de doute que Jean XXIII passera à l'histoire comme l'un des grands chefs chrétiens de l'époque actuelle. Ses deux encycliques, *Mater et Magistra* et *Pacem in terris,* sont des sommets dans l'expression du désir de la Chrétienté de voir régner la justice sociale et la paix dans le monde actuel. Bien peu de chefs chrétiens ont réussi à atteindre, comme il l'a fait, l'humanité tout entière et tous les hommes de bonne volonté; je suis persuadé que l'histoire de sa vie pourra se résumer par ces mots: «Bienheureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu».

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—ENTRETIEN ÉVENTUEL AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il est en mesure de faire une déclaration sur les conversations et les discussions qu'il a eues avec le premier ministre de la Colombie-Britannique; de nous dire si un accord tacite est intervenu entre eux au sujet des modifications du traité qui pourraient être demandées et, le cas échéant, si cela nécessiterait une nouvelle approbabtion par le Congrès des États-Unis.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai eu le privilège de rencontrer ce matin le premier ministre de la Colombie-Britannique et deux de ses collègues et conseillers. J'étais accompagné du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de mes collègues et conseillers. Après les entretiens préliminaires que j'ai eus avec M. Bennett, les discussions sur le sujet mentionné par le chef de l'opposition se sont poursuivies sous la présidence de mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces discussions, qui se sont déroulées dans une atmosphère très amicale et, je crois, très sérieuse, monsieur l'Orateur, se continueront pendant au moins le reste de la journée et peut-être demain. J'espère qu'à la fin des pourparlers il me sera possible de faire une déclaration à la Chambre.

[M. Thompson.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE LA RUSSIE TENDANT À LA CRÉATION D'UNE ZONE DÉNUCLÉARISÉE EN MÉDITERRANÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la dépêche qui a paru dans la *Gazette,* de Montréal, en date du 1er juin, portant que «les États-Unis ont déclaré à la conférence sur le désarmement que la demande de l'Union soviétique visant une zone libre d'engins nucléaires dans le secteur méditerranéen équivaut à rien d'autre que de la propagande», le premier ministre est-il toujours de l'avis qu'il a exprimé le 22 mai, savoir que la recommandation de la Russie «est de la plus haute importance»?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, toute proposition venant de l'Union soviétique est importante, la plupart du temps. Pour ma part, j'estime que la recommandation en question est fort importante.

Vu que le député m'a donné préavis de sa question, j'aimerais en traiter par le détail. De fait, j'ai déjà promis de le faire. Certes, il n'est pas possible d'énoncer une politique générale concernant les zones dénucléarisées, mais toute proposition en ce sens devrait répondre à trois conditions. Tout d'abord, elle devrait être acceptable aux pays qui sont situés dans la région géographique intéressée. Cela est évident. Deuxièmement, il faut que les parties en cause s'entendent sur le contrôle des engagements. Troisièmement, la proposition doit être conforme au principe reconnu portant qu'aucune mesure sur le désarmement ne doit comporter d'avantage unilatéral pour un État ou un groupe d'États.

Pour ce qui est de la première condition, monsieur l'Orateur, la proposition formulée par l'Union soviétique ne met pas le Canada directement en cause; cependant, notre pays s'y intéresse comme à toute proposition propre à influer sur le relâchement de la tension. En l'occurrence, il faudra que le Canada attende de voir la réaction des pays intéressés avant de prendre position. D'après les renseignements que nous avons obtenus jusqu'à maintenant, la proposition n'agrée pas à tous les pays en cause.

Pour ce qui est des deuxième et troisième conditions, la Russie n'a proposé aucun mode de contrôle pour vérifier si les intéressés s'acquittent de leurs obligations. En outre, l'Union soviétique ne semble pas s'être souciée de

conserver l'égalité ou l'équilibre au sein des pays visés. Naturellement, cette situation pourrait changer si des négociations avaient lieu. Ainsi, la première fois que j'ai répondu au député, j'ai signalé qu'il serait intéressant de savoir si la zone en question comprendrait la mer Noire. Il n'en est pas question dans la proposition; de fait, celle-ci ne vise aucun territoire dans lequel l'Union soviétique a des intérêts immédiats. Elle aurait donc pour effet d'accorder un avantage à l'Union soviétique uniquement et cela ne contribuerait certes pas au relâchement de la tension. Quoi qu'il en soit, même si la proposition renferme des lacunes, et qu'elle a été faite sur un ton et à un moment dénotant des visées de propagande, je tiens à assurer à la Chambre que nous continuerons à l'étudier, de même que les réactions des pays visés directement. Lorsque nous prendrons position, nous tiendrons compte des possibilités qu'elle offre pour l'adoption de mesures pratiques en vue de réduire le danger de guerre.

LE PAKISTAN—ASSISTANCE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, compte tenu de la tragédie dont est victime le peuple du Pakistan oriental, le gouvernement du Canada est disposé à aider les familles des victimes dans un pays qui est un véritable rempart contre le communisme?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui s'est déjà occupé du problème, pourrait répondre à cette question.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a appris avec un profond regret le nombre des morts et l'étendue des dégâts dus au cyclone et au raz de marée de la semaine dernière au Pakistan. Le 31 mai, le premier ministre a envoyé un message au président du Pakistan; il y exprimait la profonde et sincère sympathie du gouvernement et du peuple du Canada. Le gouvernement étudie à l'heure actuelle la possibilité d'envoyer une somme qui aiderait le Pakistan à soulager l'infortune amenée par un cataclysme naturel dans un pays membre du Commonwealth. Aux dernières nouvelles, il n'y avait pas de Canadiens parmi les morts ou les blessés.

(Texte)

ON DEMANDE QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES AFIN D'INTERDIRE L'ENTRÉE AU PAYS DE SABOTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice ou à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suite d'une nouvelle parue dans *Le Devoir* de ce matin, huit ou neuf terroristes, membres du FLQ, auraient été arrêtés, dont un aurait même reçu sa formation de saboteur à Cuba. Si la nouvelle est fondée, des représentations ont-elles été faites auprès de ce pays afin d'empêcher la rentrée au pays d'autres individus de ce calibre, ou quelles sont les autres mesures qui ont été prises à ce sujet?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je répondrai demain à cette question.

(Traduction)

ADHÉSION DU CANADA À L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a un fondement de vérité à la nouvelle qui a été diffusée à la radio portant que le gouvernement canadien a fait des démarches secrètes en vue de son adhésion à l'Organisation des États américains?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la nouvelle et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit le 20 mai en réponse à une question qu'un autre député m'a posée à ce sujet.

LES CÉRÉALES

TRAITEMENT DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Pourrait-il nous dire quand les autres catégories d'employés de la Commission des grains qui n'ont pas reçu une hausse de traitement recevront leur augmentation?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question?

M. Nasserden: Avec plaisir. Le ministre pourait-il nous dire quand les catégories d'employés de la Commission des grains qui n'ont pas reçu leur hausse de traitement le recevront ou quand il prévoit que ces employés recevront leur augmentation?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, il me fera plaisir de me renseigner sur la question et d'y apporter une réponse demain ou après-demain. J'ai déjà parlé des hausses de traitement en général, mais il me fera plaisir de me renseigner sur ce cas particulier.

PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉCOLTE 1962-1963

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il dire à la Chambre si la Commission canadienne du blé sera en mesure de faire d'autres versements cette année aux cultivateurs à l'égard de la récolte de 1962-1963?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre cette question pour préavis?

QUESTIONS OUVRIÈRES

EMPLOI DE PERSONNES TOUCHANT LES ALLOCATIONS DE BIEN-ÊTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a appuyé le principe selon lequel on devrait exiger que les personnes capables de travailler le fassent afin d'obtenir leurs allocations de bien-être et, étant donné que ces personnes pourraient alors prendre la place de travailleurs réguliers, le ministre nous dira-t-il quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard de cette mesure proposée?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre ayant dû s'absenter pour s'acquitter d'une mission importante, je tiens cette question pour un préavis. Je la lui soumettrai aussitôt que possible afin qu'il puisse y répondre.

(Texte)

LA FONCTION PUBLIQUE

COMMISSION GLASSCO—APPLICATION DES VŒUX DE M. THERRIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Elle fait suite à une question que je posais il y a quelque temps au président du Conseil privé.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a commencé à appliquer les recommandations du rapport qu'a fait M. Therrien?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on étudie sérieusement dans le moment toutes les recommandations du rapport Glassco et du rapport minoritaire qui y était annexé, soit le rapport Therrien.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Quand le premier ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration officielle et d'annoncer que le rapport qu'a fait M. Therrien sera mis en application?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

FORMATION DU COMITÉ DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader de la Chambre. Compte tenu des nombreux et graves problèmes auxquels fait face l'industrie de la pêche, le leader de la Chambre peut-il nous dire quand le comité permanent de la marine et des pêcheries sera formé?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, les députés des quatre partis de la Chambre sont en pourparlers en vue de diminuer, si possible, le nombre des membres de certains comités. J'espère que ces entretiens se termineront aujourd'hui et je crois que mon honorable ami de Hull a l'intention de convoquer le comité de sélection dès que possible afin de nommer les membres de ces comités. Après cela, on présentera une motion à la Chambre pour former ces comités sans plus de délai.

LE COMMERCE

LA CHINE CONTINENTALE—MISSION COMMERCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Étant

donné les nouvelles selon lesquelles l'Australie a fait à la Chine une autre vente considérable de blé, et que les porte-parole australiens se sont dits heureux de ce que cet accord soit intervenu avant l'arrivée en Chine de la mission commerciale canadienne, le ministre avisera-t-il à prendre sur-le-champ des dispositions visant à former notre délégation et à l'envoyer par avion, sans attendre au mois prochain, afin que le Canada puisse maintenir à leur niveau actuel ses exportations de blé à ce pays?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, des discussions se poursuivent depuis quelque temps entre le gouvernement chinois et la Commission canadienne du blé, et notre mission doit rencontrer aujourd'hui à Hong-Kong les représentants de la Chine.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre a-t-il donné des directives visant à tenir secret le nom des membres de notre mission commerciale à Hong-Kong?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur.

(Texte)

LA JUSTICE

QUÉBEC—SURVEILLANCE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM, PAR LA GENDARMERIE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Plourde (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

L'honorable ministre peut-il nous dire si la Gendarmerie royale a été mise sur un pied d'alerte afin de protéger les enfants contre les ravisseurs, par suite des quatre enlèvements qui ont eu lieu sur les Plaines d'Abraham, car la surveillance de ce parc relève de la Gendarmerie royale?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà répondu à une telle question. Même si cette propriété appartient au gouvernement fédéral, il ne s'ensuit pas moins, en vertu de la constitution, que ce sont en premier lieu les autorités municipales et en second lieu les autorités provinciales qui ont «juridiction» pour intenter une poursuite contre quiconque aurait enfreint le code pénal.

(Plus tard)

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Justice.

L'honorable ministre peut-il nous dire si la Gendarmerie royale fait présentement la surveillance du parc des Plaines d'Abraham?

L'hon. M. Chevrier: Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais je me renseignerai à ce sujet.

QUESTION POSÉE AU CABINET

CHÈQUE D'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE BILINGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si le député de Québec-Sud a reçu ce mois-ci, un chèque d'indemnité parlementaire bilingue; sinon, l'a-t-il refusé comme cela a été le cas l'an dernier?

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés qu'il n'est pas d'usage de poser aux ministres des questions concernant d'autres députés.

LA DÉFENSE NATIONALE

FORT-CHURCHILL (MAN.)—MISES À L'ESSAI DE FUSÉES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement des États-Unis a l'intention de donner suite au projet formulé, me dit-on, depuis quelque temps déjà, d'accélérer dans une large mesure son programme de mise à l'essai de fusées dans le voisinage de Fort-Churchill, au Manitoba?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me fais un plaisir de tenir cette question pour préavis afin de pouvoir y répondre plus tard.

DISCUSSIONS PORTANT SUR DES UNITÉS DES FORCES AÉRIENNES DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu le reportage publié le 1er juin dans le *Globe and Mail* de Toronto, selon lequel un personnage militaire important des États-Unis a déclaré que nos voisins demanderaient la permission d'envoyer, selon un régime de rotation, un nombre croissant d'escadrilles d'intercepteurs au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a reçu les avis non officiels dont il a parlé le 29 mai?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit d'utile à ce que j'ai déjà dit à la Chambre.

M. Douglas: Une question supplémentaire. A-t-on demandé au ministre ou à son ministère de collaborer pour assurer la venue de ces escadrilles d'intercepteurs au Canada?

L'hon. M. Hellyer: Comme le député le sait sans doute, la question n'est pas nouvelle. J'aimerais citer à la Chambre un rapport présenté le 2 mars 1959 (page 1587 du hansard), par l'honorable G. R. Pearkes, alors ministre de la Défense nationale, je cite:

Il est dit dans l'accord du NORAD, dont il a été question cet après-midi, que les escadrilles de l'un ou l'autre pays peuvent, pour quelque temps, ou temporairement, traverser la frontière et, à cette fin, certains perfectionnements seront apportés à certains de nos aérodromes, particulièrement dans l'Ouest canadien ou l'ARC ne fournit aucune défense.

Les forces armées des deux pays ont eu des entretiens, mais le gouvernement du Canada n'a reçu aucune proposition jusqu'ici.

NORAD—COMMENTAIRES ÉLECTORAUX ATTRIBUÉS À UN OFFICIER DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, j'ai posé une question au ministre de la Défense nationale au sujet de certaines observations qu'aurait faites un officier de l'aviation canadienne à Colorado-Springs. Je me demande s'il est prêt à y répondre maintenant?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député a mentionné un article paru dans le journal *Le Droit* du mercredi 29 mai, au sujet de prétendues déclarations faites par un officier de l'Aviation royale du Canada à Colorado-Springs. J'ai répondu alors à l'honorable représentant que j'examinerais la question et je suis maintenant en mesure de lui dire ceci.

Dix-sept journalistes canadiens ont visité le quartier général du NORAD à Colorado-Springs le 27 mai pour y recevoir des renseignements sur le NORAD. En réponse à une question au sujet des parlementaires canadiens qui auraient visité le quartier général du NORAD, on a cité certains noms. A part cela, ceux qui devaient donner les renseignements, et officiers supérieurs du NORAD, n'ont ni mentionné ni nommé de parti ou d'homme politique canadien. En réponse aux questions relatives au Bomarc et aux armes nucléaires, les officiers du NORAD ont fourni des renseignements détaillés et concrets sur ces armes.

Étant donné la réponse que je viens de donner, la deuxième partie de la question du député ne s'applique pas.

[M. Douglas.]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, Le ministre a-t-il été saisi de renseignements d'après lesquels les officiers supérieurs canadiens au NORAD auraient déclaré aux journalistes que la ligne de conduite suivie par le gouvernement en ce qui concerne les armes nucléaires était erronée?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur l'Orateur.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Une question supplémentaire. Le ministre sait-il que, d'après ces hommes, seuls deux députés auraient jamais visité Colorado-Springs? Le sait-il?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—À PROPOS DES VŒUX DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Compte tenu des entretiens commerciaux qui se sont déroulés à Genève, le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre le plan Bladen, mis à exécution par l'ancien gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question devrait être posée au ministre des Finances.

M. Hales: Puis-je la lui poser, monsieur l'Orateur?

L'hon. Walter Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dès qu'il le pourra et ce sera peut-être bientôt, le gouvernement fera une déclaration à ce sujet.

LES PUBLICATIONS

DÉMARCHES RELATIVES À LA CONCURRENCE PROVENANT DE MAGAZINES AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Depuis qu'il a assumé ses fonctions, a-t-il reçu la visite d'éditeurs de revues canadiennes au sujet des difficultés que leur fait la concurrence du *Time* et du magazine *Life*. Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il réfléchi à la possibilité d'incorporer dans son budget quelque mesure tendant à aplanir ces difficultés?

L'hon. Walter Gordon (ministre des Finances): On m'a fait certaines instances à cet égard, monsieur l'Orateur, et elles sont en ce moment à l'étude.

LES FINANCES

ON VOUDRAIT PLUS D'OR DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné la sortie de quantités considérables d'or des États-Unis à l'heure actuelle, et le risque de dévaluation du dollar américain par rapport à l'or qui en résulte, le gouvernement étudie-t-il la possibilité de constituer la plus grande partie des réserves en devises étrangères du Canada sous forme d'or métallique et de n'en garder qu'une partie moins importante en devises des États-Unis, comme le font la plupart des pays occidentaux?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir préavisé de cette question. Le gouvernement n'estime pas que la présente sortie d'or des États-Unis entraîne le risque d'une dévaluation du dollar américain.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

COMPOSITION DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au président du Conseil privé une question qui découle d'un article paru dans la revue *Time* du 17 mai et selon lequel il aurait dit que les membres de la commission d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme seraient nommés avant la fin de mai. Voici ma question: la commission a-t-elle été nommée?

(Texte)

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Non, monsieur le président.

(Traduction)

M. Mandziuk: J'aurais une question complémentaire à poser. Le ministre envisage-t-il de nommer à cette commission des représentants de groupes ethniques autres que les deux principaux groupes nationaux du pays?

(Texte)

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, si l'honorable député veut bien attendre, son impatience sera bientôt satisfaite.

(Traduction)

M. Mandziuk: J'ai une autre question complémentaire à poser. Je crois qu'elle est justifiée, car d'après les attributions de la commission que M. Pearson a proposées aux premiers ministres des provinces, l'une des considérations sera l'apport des autres groupes ethniques ou des autres cultures. Il me semble que la Chambre aimerait savoir si l'apport des autres cultures sera reconnu dans la composition de cette commission.

(Texte)

L'hon. M. Lamontagne: Je ne crois pas, monsieur le président, qu'il soit dans la tradition parlementaire d'annoncer la composition des commissions royales, à l'appel de l'ordre du jour.

(Plus tard)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil privé.

L'honorable ministre n'a-t-il pas déclaré à Montréal, il y a quelques semaines, que cette commission ferait également enquête auprès des autres groupes ethniques, tels que les Italiens.

L'hon. M. Lamontagne: J'espère que l'honorable député a lu les termes du mandat qui a été porté à l'attention de la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre fera connaître à la Chambre en temps utile le nom des membres de cette commission. Il ne convient pas de faire des conjectures à ce sujet.

LE SUCRE

IL CONVIENDRAIT D'ABAISSER LE TARIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à réduire les droits de douane sur le sucre importé sous diverses formes, en vue de faire baisser le prix du sucre? Dans le cas de l'affirmative, la politique demeurera-t-elle en vigueur jusqu'à ce que les stocks actuels soient épuisés?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les députés ne sont pas sans savoir que le ministre est en train de préparer l'exposé budgétaire. Vu que j'étudie présentement les droits de douane ainsi que toutes les autres questions intéressant la politique du gouvernement, il ne serait pas opportun que je fasse une déclaration maintenant.

LE BUDGET

DATE PROBABLE DE SA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si c'est le 13 juin qu'il va présenter le budget?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de satisfaire très bientôt la curiosité de l'honorable député.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CENTRAL SUR CE QUI RELÈVE DE LA COMPÉTENCE PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil privé.

Faisant suite à la réponse que le premier ministre a donnée à la question qu'a posée le député de Pontiac-Témiscamingue en ce qui concerne l'Office de développement et de prêts municipaux et l'autorité des provinces, faut-il conclure que c'est la politique du gouvernement fédéral de décider, sans consultation, de ce qui relève de la «juridiction» des provinces?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Non, monsieur le président.

M. Pigeon: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président. L'honorable ministre pourrait-il donner un peu plus de détails au «Non» qu'il vient de donner.

(Traduction)

LE PAIN

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'AUGMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre de la Justice et il l'a considérée comme un préavis. Serait-il prêt à me donner la réponse maintenant? Je lui ai demandé si son ministère, tout en étudiant les augmentations du prix du sucre, voudrait examiner les récentes augmentations du prix du pain comme celles qui étaient survenues à Montréal, la semaine précédente.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, je suis prêt à répondre à la question dont voici le libellé, repris au hansard:

Est-il au courant des majorations du prix du pain annoncées simultanément hier par les principales boulangeries de Montréal et attribuées en partie au coût accru du sucre; dans le cas de l'affirmative, son ministère étudiera-t-il la question?

[M. Knowles.]

Voici la réponse: le directeur du Bureau des enquêtes et recherches chargé de l'exécution de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'informe qu'il a pris connaissance des nouvelles parues dans les journaux au sujet d'une augmentation du prix du pain à Montréal et qu'il étudie la question pour voir si la situation est assez grave pour motiver une enquête officielle en vertu de la loi.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AU SUJET DES NOMINATIONS À LA COMMISSION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre a demandé si des nominations avaient été faites à la Commission canadienne des pensions depuis le 21 avril dernier. Le ministre lui communique aujourd'hui la réponse qu'il lui avait promise pour aujourd'hui. Deux renouvellements de mandat ont été faits à la Commission canadienne des pensions; ils intéressent M. L. A. Mutch, commissaire et président suppléant, et M. René Painchaud, commissaire. On espère pouvoir annoncer bientôt une troisième nomination.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question complémentaire. Le secrétaire parlementaire a parlé de trois nominations; pourrait-il nous dire lesquelles sont permanentes et lesquelles sont spéciales?

M. Carter: Il n'y a eu que deux nominations, monsieur l'Orateur. M. Mutch a été nommé au conseil à titre de membre permanent; pour ce qui est de M. Painchaud, il me faudra aller aux renseignements.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. Le gouvernement se propose-t-il d'apporter aux lois intéressant les anciens combattants les modifications que le député a proposées alors qu'il faisait partie de l'opposition?

L'AGRICULTURE

CONTRIBUTION DU CANADA À LA CAMPAGNE D'ÉLIMINATION DE LA FAIM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture ou, en son absence, au ministre sans portefeuille ou au secrétaire parlementaire. Je me permets de féliciter le gouvernement d'avoir décidé d'envoyer une délégation de 20 membres au congrès mondial de l'alimentation qui aura lieu ce mois-ci

à Washington sous les auspices de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies.

Étant donné que l'objet de la conférence est de pousser la campagne d'élimination de la faim, puis-je demander au ministre de l'Agriculture quel apport le Canada est prêt à faire à cette campagne, et si le gouvernement a l'intention d'augmenter les quantités de produits alimentaires qu'il se propose de mettre à la disposition des régions sous-développées et nécessiteuses du monde?

L'hon. René Tremblay (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à titre de membre de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le gouvernement contribue à la campagne pour l'élimination de la faim, à l'instar de tous les autres États membres, grâce au budget régulier de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. En outre, le Canada a versé une contribution spéciale de $23,000 pour organiser la campagne pendant la première année.

L'un des principaux objectifs de la campagne a été de permettre aux organismes non gouvernementaux et aux particuliers de verser des contributions directes. Le Canada a un comité d'élimination de la faim qui est très actif. Le programme alimentaire mondial, qui prévoit la distribution multilatérale d'aliments aux régions dans le besoin, est un organisme absolument indépendant de la campagne d'élimination de la faim. Le Canada s'est engagé à verser une contribution de 5 millions de dollars au programme alimentaire mondial, dont le tiers sera versé en espèce et le reste en nature, au cours des trois premières années du programme. Cela s'ajoute évidemment à l'aide dans le cadre du plan de Colombo et à l'aide spécial à l'Afrique.

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire? Le gouvernement se propose-t-il d'offrir, à cette conférence, d'augmenter ses dons de denrées alimentaires ou autres?

M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier ce problème.

LES PÊCHERIES

PACIFIQUE-NORD—NOMINATION DE CONSEILLERS À LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je voulais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais il semble être disparu. Si c'est pour s'aboucher avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, je lui pardonne. Son secrétaire parlementaire ou le premier ministre pourraient peut-être répondre à ma question.

J'aimerais savoir si le gouvernement a constitué un comité consultatif auprès de la délégation canadienne à la Commission des pêcheries du Pacifique-Nord. Dans le cas de l'affirmative, les membres du comité assisteront-ils, à titre d'observateurs et de conseillers, à la conférence qui doit avoir lieu à Washington le 6 juin, au dire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je regrette, mais le ministre et son adjoint parlementaire sont tous deux absents pour des raisons d'État de la plus haute importance. Le député devra attendre jusqu'à demain, car je n'ai pas moi-même la réponse à la question.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $1,430,259,968.45, soit l'ensemble

a) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $1,282,100,522.00;

b) de cinq autres douzièmes du poste L20 des Prêts, Placements et Avances, $416,666.67;

c) de quatre autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 45 des Pêcheries, poste 10 du Nord canadien et des Ressources nationales, poste 190 des Travaux publics, $737,333.34;

d) de trois autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 5 de l'Énergie atomique, poste 45 des Mines et Relevés techniques, poste 5 du Nord canadien et des Ressources nationales, $307,025.00;

e) de deux autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 100 de l'Agriculture, poste 78 des Affaires extérieures, poste 80 des Mines et des Relevés techniques, postes 20, 135 et 195 des Travaux publics, $2,376,416.67;

f) d'un autre douzième des montants suivants dudit budget: poste 60 et 65 des Affaires extérieures, postes 30 et 85 des Pêcheries, postes 15, 25 et 35 des Forêts, postes 40 et 45 du Service législatif, postes 30, 35, 40, 50, 70, 100, 105, 125 et 130 des Mines et des Relevés techniques, poste 1 du Conseil national de Recherches, poste 25 du Revenu national, postes 125 et 185 des Travaux publics, postes 15, 20 et 28 du Commerce, poste 222 des Transports, $11,626,316.77;

g) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $110,163,277.67;

h) de sept autres douzièmes des montants suivants: poste *96a* des Affaires extérieures, poste *L63a* des Prêts, Placements et Avances, $15,665,416.67;

i) de cinq autres douzièmes des montants suivants: poste 110a du Nord canadien et des Ressources nationales, poste *L13a* des Prêts, Placements et Avances, $5,841,005.42;

j) d'un autre douzième des montants suivants: poste 30a des Pêcheries, postes 20a et 135a des Travaux publics, poste 222a des Transports, $1,025,958.34;

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.

Toutefois, les montants dont le paiement et l'affectation sont par les présentes autorisés à l'égard de ces articles sont censés comprendre, sans s'y ajouter, les montants autorisés pour ces articles par les mandats spéciaux que le Gouverneur général a émis selon les arrêtés du gouverneur en conseil du 1er avril 1963 (C.P. 1963-546) et du 2 mai 1963 (C.P. 1963-702).

M. Douglas: Quand la séance a été levée vendredi soir, c'est moi qui avais la parole. Je crois comprendre que le ministre de la Justice souhaite faire une déclaration. Je lui céderai volontiers la place, mais je voudrais qu'on m'accorde le privilège de reprendre la parole plus tard au cours du débat, quand le ministre aura terminé ses observations.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je sais gré au député de Burnaby-Coquitlam de me laisser traiter des questions dont je voudrais parler. Elles ont trait à certains points soulevés, vendredi dernier, par des députés, membres du Nouveau parti démocratique, alors que j'étais malheureusement absent, et que je n'ai pu entendre leurs propos. J'assistais, en effet, à une réunion du sous-comité du cabinet; c'est pourquoi j'ai forcément dû m'absenter.

Je puis dire à la Chambre, ainsi qu'aux députés qui ont participé au débat, que, même si je n'étais pas ici, certains de mes collègues m'ont exposé avec précision les observations qu'avaient faites les représentants en cause et j'ai aussi pris soin de consulter le hansard. Je n'ai guère besoin de dire que certaines affirmations n'ont pas laissé de m'inquiéter et je voudrais en parler d'une manière qui permettra sans doute à la Chambre de comprendre que je m'exprime avec beaucoup de circonspection. Je voudrais, si l'on m'y autorise, diviser mes observations en deux parties. Je consignerai, d'abord, au hansard, telle que je la vois, la politique déclarée à la Chambre par les anciens ministres, et par un ancien premier ministre. Puis, si on me le permet, je parlerai, d'une façon aussi détaillée que possible, des plaintes formulées à la Chambre.

Je crois, monsieur le président, qu'il faut remonter à 1946 pour trouver, sinon la première déclaration à cet égard, du moins une déclaration d'importance, et c'est pourquoi je remonterai à cette année-là. Depuis 1946, alors que la commission royale d'enquête sur l'espionnage a souligné le rôle des communistes canadiens dans le réseau d'espionnage soviétique dénoncé par Igor Gouzenko, le gouvernement canadien a manifesté qu'il se rend fort bien compte de la menace communiste à la sécurité intérieure du Canada, plus particulièrement celle de l'espionnage.

Le 3 décembre 1951, M. St-Laurent, alors premier ministre, s'adressant à la Chambre au sujet de la sécurité du personnel employé

[Le très hon. M. Pearson.]

dans l'industrie de défense en général et parlant de l'inopportunité des audiences en vue d'examiner les appels interjetés en matière de sécurité, a déclaré, en se référant tacitement au service de renseignements russe:

Cet organisme agit de façon impitoyable et il est prêt à sacrifier ses propres membres avec une indifférence dont il nous est presque impossible de nous faire une idée. Ce n'est qu'à la suite d'efforts prudents, prolongés et patients que les autorités policières du pays ont réussi à trouver les moyens d'obtenir des renseignements sur le fonctionnement de cet organisme. L'organisme ne demanderait pas mieux qu'une audience eût lieu sur les agissements de ses propres membres, dût-il en résulter la ruine personnelle des intéressés, si seulement l'enquête avait pour effet de révéler les sources de renseignements établies par les autorités policières.

La déclaration suivante du ministre de la Justice de l'époque (M. Garson), faite le 3 juin 1954, indique qu'il était tout aussi conscient de la menace d'espionnage et de la nécessité du secret en ce qui concerne le contre-espionnage:

Nous savons tous que l'espionnage et le contre-espionnage, partie que se livrent les nations ennemies pour obtenir des renseignements et empêcher qu'on en obtienne, se ramène à l'accumulation massive aussi complète que possible de renseignements, et souvent un oui ou un non à l'égard d'un simple fait exposé peut être en quelque sorte le morceau manquant à quelque casse-tête du service de renseignements, et cette dernière simple réponse peut donner la clef définitive de toute la situation.

Puis, on y lit ce paragraphe significatif:

En ce qui concerne le contre-espionnage il n'y a donc qu'une seule méthode prudente à suivre, c'est celle qui consiste à garder entièrement le secret sur l'activité de notre propre service de contre-espionnage et à nous montrer discrets quant à l'espionnage contre lequel nous essayons de protéger le Canada.

Ces deux déclarations démontrent qu'il est essentiel de ne pas révéler au public toutes les activités de notre service de contre-espionnage et qu'il faut les garder secrètes afin qu'elles soient efficaces. Ensuite, sauf erreur, on a dit que lorsqu'un ministère de l'État tente d'obtenir des renseignements de nature secrète, il s'adresse à la Gendarmerie royale afin qu'elle effectue une enquête ou soumette un rapport, et que cette enquête et ce rapport ne sont qu'un exposé de faits. Il incombe alors au ministère intéressé, c'est-à-dire au ministre ou au sous-ministre, de décider quoi faire avec ces renseignements. Je signale ce point, monsieur le président, car jusqu'ici, si je ne me trompe, c'est le ministère intéressé qui décide quoi faire avec le rapport qu'il a reçu de la Gendarmerie royale.

Lors des déclarations initiales à cet égard, on a bien expliqué à la Chambre que la Gendarmerie royale était chargée d'obtenir des renseignements seulement et, en fait, qu'elle avait consenti à le faire à la condition expresse que le ministère demandant qu'on procède à une enquête de sécurité aurait

à décider si le fonctionnaire en question pourrait avoir accès à des renseignements secrets. Telle me semble toujours avoir été la ligne de conduite jusqu'en 1957, année où M. Fulton, ministre de la Justice, a déclaré à la Chambre:

Nous n'avons absolument aucun renseignement qui puisse motiver un relâchement des précautions de sécurité que nous avons adoptées à l'égard de l'activité subversive dans notre pays.

Il a fait connaître alors à la Chambre les renseignements suivants au sujet du rôle que joue cette force dans le criblage entrepris pour des raisons de sécurité, surtout les conditions nécessaires pour «évaluer, si on le demandait, la nature de tout organisme subversif auquel on pourrait prouver que la personne en cause ait appartenu» et pour établir «la fiabilité des renseignements». Tout cela s'inspire du principe que nous admettons tous, soit que ceux qui servent l'État doivent être loyaux. La loyauté du fonctionnaire est une chose à laquelle s'attend le gouvernement. C'est une condition préalable de son emploi et le chef de chaque ministère ou agence est comptable de sa loyauté.

En ce qui concerne les enquêtes dans les universités, monsieur le président, on a, pour la première fois, soulevé ce point en 1961 et, depuis, la Gendarmerie royale et le gouvernement ont été invités à faire cesser cette ingérence, ces tentatives de calomnier les éudiants ou de jeter sur eux le discrédit. Le 24 mai 1961, M. Fulton, qui était alors ministre de la Justice, a dit ceci.

La Gendarmerie royale du Canada, dans les enquêtes qu'elle fait dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité, travaille dans le secret, et les informations concernant ces enquêtes ne sont jamais communiquées qu'à des personnes ayant toute qualité pour les recevoir. Si l'on découvre que de pareilles enquêtes ont lieu et si les journaux l'apprennent, la nouvelle doit en avoir été répandue par ceux qui sont en cause ou qui font l'objet d'interrogatoires au cours des enquêtes. Ceci, par conséquent, infirme toute affirmation voulant que la Gendarmerie royale ait tenté de noircir quelqu'un.

Celui qui était alors ministre de la Justice, c'est-à-dire M. Fulton, a fait encore d'autres déclarations, et je voudrais en consigner au hansard une qu'on a sûrement déjà portée à l'attention des députés.

Je n'ai jamais entendu dire que c'était enfreindre les droits d'une personne que de lui poser une question. C'est un concept qui m'est tout à fait nouveau. J'ai essayé de signaler, dans le bref exposé que j'ai fait au début du débat des crédits de la Gendarmerie royale du Canada, qu'il y a une menace communiste au Canada. Je ne dis rien de nouveau en le déclarant. Nous avons donc le devoir de vérifier constamment l'envergure, l'étendue et l'efficacité des progrès réalisés par les communistes.

Je ne doute pas que certains aspects de l'activité qui se déroule dans les universités ne laisse pas que d'inquiéter les députés et la division de sécurité et de renseignements de la Gendarmerie royale. L'infiltration des universités est, en effet, un objectif avoué des communistes. Ils cherchent à s'infiltrer dans un certain nombre d'autres organismes et associations dont les objectifs, même équitables, peuvent être utilisés à leurs fins. A l'instar de mes prédécesseurs, je puis dire que je ne souhaite pas voir les étudiants, dans les universités, assujettis à des enquêtes de sécurité. Néanmoins, je ne crois pas qu'il soit juste de leur accorder une exemption spéciale à cet égard, étant donné ce que je viens d'exposer.

Quand une enquête au sujet d'activité subversive ou d'espionnage mène à des étudiants d'une université, il me semble qu'aucun député à la Chambre ne prétendra que le gouvernement doivent terminer là l'entente et s'arrêter aux limites du terrain de l'université en cause. Si l'on est de cet avis, chaque association ou organisme aurait également le droit de s'attendre à ce qu'on la traite ainsi, et la sécurité intérieure du pays ne serait plus qu'une farce.

Me voici à la seconde partie de mes observations, où j'aimerais traiter des griefs et des déclarations que les honorables représentants ont versés au compte rendu vendredi. Le député de Winnipeg-Nord a soulevé la question de la surveillance qui s'exerce à l'endroit de certains groupements. Qu'il me soit permis de lui dire que la Gendarmerie royale ne s'intéresse pas aux organismes auxquels le député a semblé faire allusion. Néanmoins, je le répète, elle s'intéresse à l'activité communiste, et quand il y a infiltration, elle ne peut que s'intéresser à l'activité des communistes au sein de ces organismes. Le député apprendra peut-être avec intérêt qu'il n'est pas rare de voir des dirigeants de tels groupements demander conseil à la Gendarmerie à propos des problèmes que crée l'infiltration communiste dans leurs rangs. De fait—et je le dis en toute justice—le groupe auquel le député appartient a quelque expérience de ces choses, si j'en crois les comptes rendus qu'ont donnés des journaux de l'expulsion de membres de la jeune alliance socialiste qui, selon la nouvelle, est «une organisation trotskyiste . . . une succursale hérétique du mouvement communiste». L'honorable représentant de Winnipeg-Nord a parlé en outre des plaintes et critiques parues dans les grands journaux canadiens. C'est exact. D'autre part, les journaux renferment des éloges à l'adresse de la Gendarmerie royale du Canada, et si nous

comparions les éloges et les blâmes, je pense que le député en conclurait que les éloges l'emportent.

En ce qui concerne la question découlant des instances formulées par l'Association canadienne des professeurs d'université, j'ai reçu une lettre de cette association à laquelle je me propose de répondre, et je pense que le comité reconnaîtra avec moi qu'il ne serait pas opportun d'ajouter quoi que ce soit à ce propos, avant d'avoir préparé ma réponse à cette lettre.

M. Peters: Ce ministère est-il toujours aussi lent qu'il l'était?

L'hon. M. Chevrier: Non, monsieur. On a porté cette lettre à mon attention pendant la fin de semaine et il était difficile, étant donné ce que je fais présentement, de préparer le genre de réponse que je crois être nécessaire dans ce cas. Compte tenu de tout ce qu'on a dit à propos des enquêtes sur la sécurité dans les universités, je me propose présentement de faire remarquer aux membres du comité que ce n'est pas la première fois que les dirigeants d'universités font appel à la Gendarmerie royale pour recevoir des conseils à propos de problèmes causés par les activités communistes dans leurs maisons. Bon nombre de membres des facultés de plusieurs universités ont manifesté ouvertement leur crainte de voir des activités communistes se développer au sein des universités. De fait, ce sont souvent des renseignements gratuits qui portent la police à s'intéresser à l'activité communiste dans les universités.

Je voudrais rectifier l'impression créée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord, à savoir que l'entrevue du commissaire Harvison avec la *Canadian University Press* n'avait été rendue publique qu'en Alberta. Presque tous les journaux universitaires du Canada en ont parlé et, par conséquent, l'université d'Alberta n'était pas spécialement mise en cause.

L'honorable représentant a également fait allusion au mot «évalué» employé par le commissaire en parlant des rapports fournis aux autres ministères de l'État. La Gendarmerie reçoit des renseignements de nombreuses sources. Dans l'envoi de rapports aux ministères, il a été jugé prudent, après de nombreuses années d'expérience, de classer les sources en trois groupes selon la foi que l'on peut leur attribuer; il y a celles «d'ordinaire sûres», «réputées sûres» ou «sans garantie de certitude». Il a fallu recourir à cette méthode afin de permettre au ministère en cause d'évaluer comme il convient les renseignements que la Gendarmerie communique. Qu'on me permette de signaler que le commissaire Harvison et ses prédécesseurs se sont constamment opposés à toute tentative visant à obliger la Gendarmerie royale à prendre des décisions au nom des autorités chargées de la sécurité du ministère. Je tiens à préciser que la Gendarmerie royale ne décide jamais à la place d'un ministère si un employé peut assumer telles ou telles responsabilités. L'honorable député avait tort, par conséquent, de dire que la Gendarmerie royale faisait office de tribunal irrégulier en pareils cas.

En citant l'article de l'*University Press*, l'honorable député a relevé les observations du commissaire au sujet des secrets de l'OTAN connus des membres de cette organisation. Le commissaire n'a pas déclaré, ni même laissé entendre, que le Canada connaissait tous les secrets militaires de l'OTAN. Il a dit, avec raison, que le Canada détient certains secrets de l'OTAN et qu'il est de son devoir de les protéger efficacement.

M. Orlikow: Je pose la question de privilège. Le ministre met en doute une observation que j'ai faite. J'ai consigné la déclaration du commissaire au compte rendu. On n'y lit ni «tous» les secrets ni «certains» secrets. J'estime que le ministre devrait s'en tenir aux faits.

L'hon. M. Chevrier: Je ne vois pas qu'il y ait là matière à poser la question de privilège. Il s'agit peut-être bien d'une réplique à ce que je m'apprête à verser au compte rendu, si le député estime que je n'ai pas exposé exactement son attitude. Mais ce n'était certainement pas mon intention. A mon sens, le député devrait avoir le droit de répondre.

J'irai plus loin encore: la réponse que le commissaire a adressée au *Maclean's* a été formulée avec l'autorisation de mon prédécesseur, l'ancien ministre de la Justice. Elle a été livrée par exprès au rédacteur en chef de la revue et à M. Katz, le samedi matin, et n'a été communiquée aux journaux que le lundi suivant. J'ajouterai que l'article de M. Katz a été publié sans que le commissaire ait eu la chance de donner son avis sur le texte, même si la chose devait se faire, si je ne m'abuse. De plus, le rédacteur en chef du *Maclean's* a jugé bon de répondre à la lettre du commissaire, mais il n'a pas cru nécessaire de publier sa réponse. Le commissaire n'a pas laissé de côté, comme le député de Winnipeg-Nord le laisse entendre, la plupart des accusations formulées dans l'article. Il a traité spécifiquement d'un certain nombre d'entre elles. Quant à l'affaire du collège Huntingdon, à Sudbury, dont l'article a parlé, je voudrais verser au hansard la réponse qui a été faite à cette lettre par l'ancien ministre de la Justice, M. Fleming.

Je crois qu'il est utile de verser cette pièce au compte rendu. Voici le texte de la lettre:

Révérend Edward T. Lute, B.A., B.D., M.A.
Secrétaire-archiviste et professeur adjoint
de philosophie,
Collège Huntington
83, rue Larch
Sudbury (Ontario)

Monsieur,

Je réponds à la lettre datée du 28 février 1963 que vous et vos collègues m'avez envoyée au sujet des entretiens que le constable Wiebe, de la Gendarmerie royale, a eus avec le révérend J. W. E. Newbery. Sur les directives du commissaire, une enquête a été faite au poste de la Gendarmerie royale à Sudbury, afin de vérifier les faits.

J'apprends que le constable Wiebe a été voir M. Newbery au sujet de trois jeunes gens qui, selon des articles de journaux, avaient entrepris, à partir de la côte ouest, une sorte de marche pacifiste à destination de Berlin. Les journaux les appelaient, en effet, les pacifistes Vancouver-Berlin, sans préciser s'il s'agissait de Berlin-Est ou de Berlin-Ouest.

D'après les journaux locaux, M. Newbery avait organisé une conférence de presse pour ces jeunes gens; il semble donc qu'il était au courant de leur activité. Or, comme l'un d'entre eux était, à ce qu'il paraît, un ressortissant allemand et un ancien élève-officier des jeunesses hitlériennes, le constable Wiebe s'est entretenu avec M. Newbery, qui n'a vu aucune objection à discuter de la chose et ne s'est aucunement montré contrarié de l'entrevue.

On m'affirme d'autre part que le constable Wiebe s'est efforcé de bien faire comprendre à M. Newbery qu'il ne faisait pas du tout enquête sur tel ou tel membre de la faculté ou du corps estudiantin du collège Huntington ou de l'Université Laurentienne. Le constable affirme qu'il a insisté sur ce fait lors de sa première rencontre avec M. Newbery, et qu'il y est revenu avant de prendre congé. Le constable Wiebe a dit en outre qu'il a discuté en termes généraux du communisme avec M. Newbery, et des possibilités d'infiltrations communistes dans les organisations locales.

Je ne sais ce qui a pu donner à M. Newbery l'impression qu'on faisait enquête sur son compte, car tel n'était certes pas le cas. Les journaux de Sudbury avaient rapporté qu'il avait arrangé une entrevue entre des journalistes et les jeunes gens en cause, et qu'on avait tout naturellement eu recours à lui, homme animé d'esprit civique et enseignant. Il semble bien que le constable Wiebe se soit rendu chez lui ouvertement et en toute bonne foi; il me serait désagréable de penser que, dans l'exercice de leurs fonctions, nos policiers se voient interdire tout contact avec les citoyens qui peuvent les aider dans leur tâche.

Vous avez exprimé une certaine inquiétude quant au rapport qu'a rédigé le constable Wiebe à la suite de sa visite. Je suis en mesure de vous affirmer que l'enquête qu'il a menée était de pure routine, et que, n'ayant recueilli aucun renseignement intéressant la police, il n'a pas établi de rapport. Ce n'est qu'après réception de votre lettre que le détachement de Sudbury a établi un rapport sur demande, afin que nous puissions vous fournir une réponse circonstanciée. Il va sans dire que ce rapport est maintenant dans nos archives.

Comme vous avez parlé d'enquêtes faites par la Gendarmerie royale du Canada au sujet des opinions et modes d'activité politique des étudiants des facultés universitaires et des organismes d'étudiants, je signale que la Gendarmerie ne s'intéresse nullement aux idées politiques des Canadiens, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des universités. La subversion est une tout autre affaire.

J'ose croire que ma lettre vous éclairera sur le sujet; comme vous avez déjà adressé des copies de votre correspondance à diverses personnes et à divers organismes, vous voudrez sans doute envoyer des copies de ma réponse à ces mêmes destinataires.

Je ne sais pas si la revue *Maclean* a reçu une copie de la lettre envoyée par le collège d'Huntingdon ni si le contenu de cette lettre a été publié de quelque façon.

Il a également été fait mention de l'organisme désigné sous le nom de «La voix des femmes». Je dois déclarer ici, comme m'en a fait part le commissaire, que la Gendarmerie royale du Canada n'a jamais publié de déclaration selon laquelle il s'agirait là d'un organisme subversif.

En ce qui concerne le cas de la veuve de soixante-quatorze ans, qui demeure maintenant à Regina, la Gendarmerie royale du Canada n'a encore pu identifier personne au moyen des détails dont on a fait part. Je sais fort bien que le chef du NPD a parlé de cette affaire à la Chambre, mais sans jamais préciser de nom. S'il veut bien me faire connaître le nom de la femme en question et les renseignements qu'il possède à titre confidentiel, je vais demander qu'on enquête à fond sur la question. D'après le chef du NPD, cette affaire dure depuis 20 ans, et pourtant le commissaire m'informe que le quartier-général de la Gendarmerie n'a pu trouver aucun dossier qui pourrait se rapporter à la femme en question. J'ajoute que tous les agents en cause ont été interrogés et même des ex-agents qui auraient pu avoir connaissance d'un tel cas, mais sans succès.

Monsieur le président, je parlerai maintenant des plaintes formulées par l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, notamment celle qui a trait à une de ses commettantes qui aurait été épouvantée parce qu'un agent de la GRC lui a demandé d'espionner ses voisins. Comme l'honorable député n'a pas jugé bon de me donner le nom de cette personne—je ne m'en plains pas, car il n'y était aucunement tenu, d'après moi—on a eu du mal à repérer le dossier, mais on a réussi avec peine à en trouver un qui semble se rapporter au cas qu'il a signalé. Toutefois, les renseignements qu'il renferme ne concordent pas du tout avec les faits rapportés par l'honorable député.

Il a déclaré que, sans avoir reçu d'avertissement préalable, cette dame avait été interrogée par un agent de la direction des enquêtes spéciales de la Gendarmerie Royale qui s'était rendu chez elle après lui avoir téléphoné pour savoir si elle était seule à la maison. Durant l'entrevue, l'agent lui aurait conseillé d'espionner ses voisins et recommandé que son mari en fasse autant parmi ses compagnons de travail au camp de bûcheron où il travaillait.

Voici les faits qui m'ont été rapportés par le commissaire de la Gendarmerie Royale. la plaignante, dont le mari travaille dans un camp de bûcherons où il passe normalement toute la semaine sans revenir à la maison n'a pas reçu la visite de la Gendarmerie sans avis préalable. La Gendarmerie a eu vent d'abord de cette affaire, lorsque la dame est venue se plaindre au détachement local de la police à Nanaïmo (C.-B.). Je dois ajouter que la plainte n'a pas été portée à la direction de la sécurité et des renseignements. Elle a déclaré qu'elle et son mari étaient ennuyés par les appels téléphoniques et les lettres d'un homme de l'endroit qui les priait instamment d'assister aux réunions du parti communiste et qui les harcelait de propagande. Elle demanda alors comment elle devait agir avec cette personne, car elle disait en avoir assez. Cette plainte a été portée en novembre 1962 et elle a été consignée dans les dossiers de la police par l'agent de service à ce moment-là.

C'est à cause de cette plainte qu'elle a été interrogée, par la suite, par un sergent de la direction de la sécurité et des renseignements. Les faits prouveront qu'il est faux de prétendre que le sergent a choisi le couple en question à cause de son nom. La déclaration du député portant que la femme était terrifiée ne concorde guère avec le fait que c'est de son propre chef et sans hésitation qu'elle s'est rendue au poste de police au tout début. Ce n'est pas la police qui est entrée en communication avec cette femme ou avec son mari. C'est plutôt la femme qui a porté plainte à la police. Le député donne à entendre que le sergent désirait, pour quelque raison louche, interroger la femme en l'absence de son mari. D'après les renseignements que j'ai obtenus et qui se fondent sur un rapport reçu avant que le député fasse ses observations à la Chambre, le sergent a engagé la femme à discuter toute la question avec son mari. Je pourrais en dire bien davantage à ce sujet, mais je n'ai pas l'intention de divulguer l'identité de cette femme ni de l'embarrasser plus qu'elle ne l'a déjà été ici. Si le député a encore des doutes au sujet de ce cas, je me ferai un plaisir d'en discuter avec lui en particulier.

Il y a aussi l'autre cas dont il a parlé et qui est très sérieux, à mon sens. Le représentant n'a pas donné le nom du jeune homme qui avait présenté une demande d'admission à la Marine royale du Canada. Naturellement, tout comme dans l'autre cas, j'ai demandé au commissaire de la GRC de faire enquête. Il m'a répondu qu'il ne pourrait trouver un dossier qui coïnciderait avec la plainte formulée à la Chambre, puisqu'il ne disposait pas du nom de l'intéressé. Nombre de députés, j'en suis sûr, ont dû entendre, comme moi, nommer ce jeune homme à la radio. C'est à cette occasion que j'ai appris les circonstances du cas. Je me suis abouché avec le commissaire et lui ai demandé une déclaration complète. Tout ce que je puis dire, c'est que, si les faits sont tels que le soutient le député ici, il y a certes eu injustice et il faudrait que la situation soit rectifiée, peut-être par la réhabilitation du jeune homme. Je ne saurais me prononcer, car la décision ne relève pas de moi seulement. Il faudrait que j'en parle avec mon collègue, le ministre de la Défense nationale. Toutefois, je puis fournir au député l'assurance que je me propose d'aller au fond des choses, car la question est grave, et de voir à ce que justice soit faite.

En terminant...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

M. le président: Le comité permet-il à l'unanimité à l'honorable ministre de continuer?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le comité; d'ailleurs, j'avais presque terminé mes observations. Pour conclure, je veux aborder deux autres questions. Premièrement, au sujet de la Gendarmerie royale du Canada, on me permettra de dire que, depuis bien longtemps, mes prédécesseurs rendent hommage à cet excellent organisme policier et je veux aujourd'hui ajouter mon hommage, en disant qu'à mon avis, aucune force au monde n'est comparable à la Gendarmerie royale du Canada. Si elle n'était pas une force policière remarquable, il est certain que huit des dix provinces ne lui confieraient pas le maintien de l'ordre sur leur territoire. Dans la province de Québec, c'est à un ancien agent de la Gendarmerie royale du Canada que le premier ministre de cette province a fait appel, ainsi que la Chambre le sait, pour diriger la police provinciale, et nombre de municipalités dans notre pays ont conclu des ententes avec la Gendarmerie royale pour le maintien de l'ordre dans leurs villes et villages. Au Canada, nous avons eu la chance, jusqu'ici, de protéger la sécurité de l'État contre l'espionnage.

Si quelqu'un en doute, puis-je rappeler ce qui se passe au Royaume-Uni. Dans ce pays, on s'est vu obligé d'instituer deux commissions royales d'enquête, dans à peu près un an, pour essayer de trouver par quels moyens et dans quelles circonstances les employés de ce gouvernement ont été subornés au point de trahir leur pays. Voilà qui parle en faveur de la Gendarmerie royale dans notre pays. Quand on songe que des centaines de milliers d'enquêtes sont faites chaque année, on ne

peut que s'étonner, je l'affirme, de voir qu'il se commet si peu d'erreurs. Quand on l'a critiquée avec raison, la Gendarmerie a admis ses erreurs. En revanche, dans la grande majorité des cas, on n'a eu rien d'irrégulier à reprocher à la force policière.

Ensuite, monsieur le président, je veux commenter le comité ou l'enquête parlementaire dont a parlé le chef du NPD le premier jour de la session, je crois. Il est revenu sur le sujet vendredi. J'ai répondu que, dans la conjoncture actuelle, une enquête parlementaire ne me semblait pas motivée. Je ne me suis pas expliqué parce qu'il était difficile, à l'appel de l'ordre du jour, d'entrer dans le détail. Cependant, on me permettra de dire maintenant qu'un service de sécurité doit travailler en grande partie dans le secret et sans publicité inutile. Si les méthodes de travail d'un service secret faisaient l'objet d'une discussion publique, nul doute que ce service deviendrait inefficace. Des sources de renseignements se tariraient et des agents étrangers passeraient à des contre-manœuvres pour faire obstacle aux méthodes de sécurité employées.

J'aimerais à signaler à la Chambre et, en particulier, aux honorables représentants qui siègent là-bas, dans le coin, que je suis au ministère de la Justice depuis à peine un peu plus d'un mois. Ils reconnaîtront certainement que le temps ne m'aurait pas permis de faire de cette question l'étude qu'elle mérite. En l'occurrence, j'estime donc qu'on devrait me laisser approfondir cette question pour l'exposer à fond et dans toutes ses ramifications quand nous aurons plus de temps à notre disposition. Je ne ferme pas la porte à la suggestion de l'honorable député mais, pour le moment, je ne la crois pas motivée. Peut-être pourrons-nous trouver une autre méthode qui permettrait d'examiner ces plaintes et je suis bien prêt à étudier soigneusement la question sous cet angle.

En attendant, s'il y a d'autres plaintes, je serais heureux que les personnes en cause me présentent leurs instances ou les fassent présenter par d'autres, et je puis assurer à la Chambre que chacune de ces plaintes fera l'objet d'une enquête approfondie.

M. Douglas: Monsieur le président, je dois dire que je suis déçu des déclarations que vient de faire le ministre de la Justice. Je m'attendais de son gouvernement et de lui-même à autre chose qu'aux arguments qu'on nous a servis cet après-midi. Au cours des dernières années, j'ai écouté plusieurs ministres de la Justice essayer de défendre certaines mesures non défendables de la direction de la sécurité et des renseignements de la Gendarmerie royale du Canada, mais je ne crois pas avoir entendu une défense plus faible que celle qui nous a été donnée cet après-midi. Il ne s'agit pas de nous demander si la GRC est une bonne force policière. Nous admettons tous que c'est l'une des meilleures du monde. On ne fait pas cet après-midi le procès de la GRC. On fait celui du ministre et du ministère de la Justice ainsi que de l'administration de la Justice dans notre pays. Voilà ce qui est sur la sellette et le ministre s'est complètement fourvoyé. Personne ne se plaint des enquêtes anti-subversives, personne ne se plaint qu'on recherche les gens qui sont coupables ou présumés coupables de trahison. Personne ne se plaint de ce qu'on essaie d'empêcher l'espionnage et d'arrêter les espions.

La sécurité de notre démocratie comme de toutes les autres exige une force de sécurité, mais nous nous opposons à ce que, sous le couvert de mesures anti-subversives, on entrave la liberté de parole et l'on essaie d'intimider les gens dans l'exercise de leur droit démocratique. Ce n'est certes pas en détruisant la démocratie dans notre pays qu'on la sauvera. L'essence même de la démocratie c'est l'expression libre des opinions, c'est la liberté pour les hommes et les femmes d'avoir l'opinion qu'ils veulent, pourvu qu'ils ne préconisent pas le renversement du gouvernement par la violence.

Voltaire a écrit à un ami qui avait été poursuivi par l'État pour avoir exprimé ouvertement son opinion:

> Je n'admets pas ce que vous dites mais je lutterai jusqu'au bout pour vous permettre de le dire.

Voilà la véritable démocratie.

Le premier des deux points que le ministre n'a pas vu, c'est que la direction de la sécurité et des renseignements de la GRC a démontré qu'elle est absolument incapable d'établir la différence entre l'activité subversive et le non-conformisme. Permettez-moi de vous donner un exemple. Le 1er avril 1961, eut lieu à Regina un défilé en faveur du désarmement nucléaire et l'on a tenu une réunion. J'ai pris part à la réunion présidée par un professeur de l'université de l'endroit. D'autres professeurs et des ministres du culte étaient sur l'estrade d'honneur, et dans la salle on voyait des étudiants du collège de Regina. Une semaine ou 10 jours plus tard—et je cite seulement cet exemple, il y en a des tas d'autres—un homme de Yorkton était interrogé par un agent de la GRC; il lui a dit que son fils avait pris part à la réunion et que, s'il ne cessait pas de s'associer à des réunions comme celles-là, il aurait des embarras.

Lors d'une réunion publique, j'ai signalé ce malheureux incident. Le ministre de la Justice d'alors déclara publiquement qu'aucune chose du genre ne s'était produite, que l'homme n'avait pas été interrogé et qu'on n'avait aucunement cherché à les intimider, lui et son fils. Je n'ai pas pris la peine de dé-

battre la question dans les journaux, mais j'ai demandé au procureur général de la Saskatchewan de transmettre au ministre un exemplaire du compte rendu sténographié, que j'ai ici, de la conversation entre le procureur général et le père. J'ai alors demandé au ministre d'en prendre connaissance afin de constater s'il soutenait encore que cet homme n'avait pas été interrogé et qu'on n'avait pas cherché à l'intimider.

Le 6 juillet 1961, le ministre de la Justice d'alors écrivait au procureur général ce qui suit:

> Je dois avouer que les faits que vous avez exposés au sujet des démarches faites par un agent de la Gendarmerie royale auprès d'un citoyen de Yorkton sont tout à fait exacts. Je le regrette infiniment, car l'agent de la Gendarmerie royale a outrepassé ses responsabilités, bien qu'il ait sans doute agi de bonne foi en cherchant à conseiller le père au sujet de certaines difficultés qui pourraient survenir, étant donné les relations de son fils avec ce mouvement.

Voici ce que dit le dernier alinéa de la lettre:

> Je déplore encore une fois qu'un agent de la Gendarmerie ait outrepassé ses responsabilités en agissant de la sorte, même s'il l'a fait en toute bonne foi, mais croyez bien qu'une telle façon d'agir n'était pas conforme aux vœux du gouvernement, ni de la Gendarmerie, et qu'on n'avait pas le moindre désir ni la moindre intention de porter atteinte à la liberté politique d'un citoyen canadien.

Cette lettre était adressée au procureur général de la Saskatchewan. Il ne s'agit pas d'une déclaration publique. Elle a été envoyée par le ministre du temps, l'honorable M. Fulton, et en ce qui concerne le public, les déclarations du ministre portant qu'il n'y a eu aucune ingérence, aucune entrevue ni aucune tentative en vue d'intimider cet homme, valent toujours.

Si je signale la chose, c'est parce que j'y ai été mêlé personnellement, mais on a porté à mon attention bien des cas semblables où la Gendarmerie avait de beaucoup outrepassé ses pouvoirs. Je ne blâme pas toute la Gendarmerie. Je dis seulement que la Direction de la sécurité et des renseignements a démontré qu'elle est mal formée et qu'elle est inapte à accomplir ce genre de travail.

La Gendarmerie royale devrait ou bien congédier les membres en question ou bien former des personnes de caractère différent qui verraient à assurer la sécurité de notre pays. Nous ne ferons pas progresser la démocratie au Canada en permettant que des étudiants soient intimidés, par l'intermédiaire de leurs parents, tout simplement parce que, avec d'autres étudiants et professeurs d'université, ils font partie d'une association qui prône le désarmement nucléaire ou tout autre principe admissible qui ne va pas à l'encontre des lois et institutions du pays.

Un deuxième point a échappé complètement au ministre: les personnes qui ont fait l'objet d'une enquête et qui ont été accusées d'être des sujets dangereux, du point de vue de la sécurité, n'ont aucun droit d'appel. Le ministre a dit qu'il n'y avait rien de mal à poser une question à quelqu'un. Personne n'en doute, mais comment la personne soupçonnée peut-elle poser des questions? Elle n'a personne à qui s'adresser. Permettez-moi de revenir sur un cas que je connais très bien.

C'est en janvier 1950 que j'ai commencé à m'intéresser à ce problème, lorsqu'un jeune homme, que j'avais connu enfant et dont j'avais connu la famille pendant mon adolescence, est venu me voir. L'Aviation royale canadienne l'avait licencié parce qu'il était un sujet dangereux du point de vue de la sécurité et il était dans l'Aviation depuis sept ans. Devant me rendre à Ottawa pour assister à une conférence fédérale-provinciale, je suis allé voir le ministre de la Défense nationale de l'époque, M. Brooke Claxton, un de mes très bons amis. Il m'a dit qu'on n'avait rien à reprocher à ce jeune homme, mais que la Gendarmerie royale avait tout simplement mentionné aux autorités de l'Aviation qu'il était un sujet dangereux du point de vue de la sécurité. Le ministre actuel affirme que ce n'est pas la Gendarmerie royale qui décide qu'un tel doit être remercié de ses services. Évidemment, elle n'a qu'à décider que cette personne est un sujet dangereux du point de vue de la sécurité.

M. Chevrier: Ce n'est pas le cas.

M. Douglas: Les seuls renseignements dont dispose le ministère de la Défense nationale sont ceux que renferme le rapport du ministère de la Justice qui provient de la Gendarmerie royale du Canada. J'ai été alarmé de la situation, car je ne voulais pas prendre sur moi de défendre un homme qui était dangereux pour la sécurité du pays. Mais le jeune homme est revenu me voir et il m'a fourni l'assurance qu'il n'avait jamais été en contact avec le parti communiste. J'ai rencontré sa famille. Je me suis entretenu avec son confesseur. J'ai parlé avec le supérieur et les professeurs de l'école catholique qu'il avait fréquentée. J'ai parlé aux officiers avec lesquels il avait été en contact dans l'Aviation. Je n'ai pu obtenir aucune preuve établissant que quelqu'un ait déjà entendu dire que ce jeune homme avait été en rapport avec le parti communiste; c'est pourquoi j'ai demandé à M. Coldwell de soulever la question à la Chambre des communes. J'ai en mains des photocopies des pages 3473 et 3474 du hansard du 8 juin 1950 alors que M. Coldwell a soulevé l'affaire. Lorsque M. Coldwell a demandé à M. Claxton de le renseigner sur les contacts communistes de ce jeune homme,

la vérité a commencé à se faire jour. Le ministre a répondu que le jeune homme avait fréquenté un collège catholique en Saskatchewan et qu'on l'avait renvoyé à cause de son activité communiste.

Alors les faits se sont éclaircis. Je me souvenais personnellement de l'incident alors qu'au cours des années 30 un certain collège catholique avait interdit la formation de tout parti politique sur les terrains de l'université. Trois jeunes étudiants formaient un groupe de jeunes de la CCF ou du C.C.Y.M. et on les avait renvoyés. Lorsque la Gendarmerie a procédé aux examens réguliers de sécurité au sujet de ce jeune homme, elle a appris qu'il avait été renvoyé pour avoir participé à la formation d'un groupe du C.C.Y.M. sur les lieux de l'université. Dès que j'ai eu communiqué au révérend père qui dirigeait l'école, et qui était présent lors du déroulement de toute l'affaire, l'interprétation qui avait été donnée à l'incident, il a adressé une lettre, dont j'ai ici une photocopie, au ministre de la Justice de l'époque, lui disant qu'il s'agissait d'un malentendu et qu'une énorme injustice avait été commise et il laissait au gouvernement le soin de reprendre ce jeune homme dans l'aviation.

La lettre resta sans réponse. Je suis venu à Ottawa et j'y ai vu le ministre de la Justice d'alors et le commissaire de la Gendarmerie. Ce dernier m'a déclaré que la Gendarmerie royale du Canada ne se trompe jamais et a ajouté: «Cet homme représentait et représente encore aujourd'hui un grave danger du point de vue de la sécurité».

L'hon. M. Hellyer: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Douglas: Sûrement.

L'hon. M. Hellyer: A-t-il dit que le mouvement C.C.F., à cette école, était le même que le mouvement des jeunes communistes du Canada?

M. Douglas: Ai-je dit cela?

L'hon. M. Hellyer: Oui. Je n'étais pas sûr d'avoir bien compris les initiales mentionnées par l'honorable député.

M. Douglas: Si l'honorable député ne peut pas suivre les discours de façon intelligente, je me demande pourquoi il siège sur les banquettes ministérielles. J'ai dit que ce jeune homme appartenait à la C.C.F. des jeunes ou au C.C.Y.M., ce qui n'avait et n'aura probablement jamais rien à voir avec le parti communiste.

L'hon. M. Hellyer: Je suis fort heureux de ces précisions.

M. Douglas: J'ajoute que si l'honorable député tente de brouiller la piste et de me faire parler pour rien, il perd son temps, car je n'ai pas l'intention de me laisser intimider par des questions sottes du genre de celle-là.

L'hon. M. Hellyer: Sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Il ne saurait être question ici d'intimidation. J'ai simplement voulu faire préciser les faits pour éviter les risques d'erreurs.

M. Douglas: Mon honorable ami aurait-il la bonté de reprendre son siège et de ne pas laisser refroidir son cerveau en ébullition? Quand l'actuel Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a écrit à M. Sidney Katz, pour attaquer un article publié dans le Maclean's, qu'a-t-il dit? Il a affirmé que l'intéressé était membre actif du parti communiste, et qu'il l'avait été pendant toute la période en cause. L'intéressé l'a nié, sa famille a fait de même, les dirigeants de son église aussi, suivis en cela par le directeur de son école. Mais la Gendarmerie maintient toujours qu'il est membre actif du parti.

Peut-être dispose-t-elle de renseignements que je n'ai pas. Je suis prêt à le croire. Mais j'affirme que l'accusé doit disposer d'un recours. Marié, et père de famille, le voilà expulsé de l'ARC. Il trouve un emploi, mais moins d'un mois après, son nouveau patron est averti qu'il a engagé un suspect, et adieu l'emploi. La chose s'est reproduite trois fois.

Le pauvre homme a attrapé un ulcère causé par l'angoisse et la tension. Une fois sorti de l'hôpital, il déménage avec les siens dans une autre ville, et fait du porte en porte, pour joindre les deux bouts.

Je ne dis pas que la Gendarmerie royale est infaillible. Aucune force de police ou de sécurité ne peut l'être. J'estime, et je le répète depuis des années, qu'au Canada nous devrions suivre l'exemple de la Grande-Bretagne où l'on a établi un comité judiciaire ou quasi judiciaire auprès duquel les gens peuvent interjeter appel et où ils peuvent se faire entendre, accompagnés de leur avocat afin de faire reconnaître leur innocence.

J'ai ici sur mon bureau des documents ayant trait à une vingtaine de cas concernant des personnes qui ont demandé à devenir citoyens et à qui l'on a répondu qu'ils représentaient un mauvais risque du point de vue de la sécurité. Il y a des hommes qui ont voulu travailler pour des compagnies américaines au Canada et qui ont été refusés parce que, leur a-t-on dit, selon le rapport obtenu, ils étaient un mauvais risque du point de vue de la sécurité. Il y a des cas ici à Ottawa de personnes qui ont été engagées par le gouvernement et qui découvrent qu'on les considère comme un mauvais risque du point de vue de la sécurité. Elles le sont peut-être, mais sûrement elles ont le droit d'être entendues. C'est un principe, dans un pays démocratique, qu'elles ont le droit de

faire face à leurs accusateurs, de savoir qui les accuse et de quoi. Ni la Gendarmerie ni qui que ce soit n'a le droit d'être à la fois accusateur, juge et jury, de dire que tel homme ou telle femme ne présente pas de garanties suffisantes au point de vue de la sécurité, un point c'est tout.

Je puis vous citer le cas d'un homme venu de Grande-Bretagne s'établir dans la ville de Regina. Comme il avait demandé à devenir citoyen canadien, il a été interrogé par le caporal Young, de la Gendarmerie royale. On lui a dit: «Nous savons que vous assistez à des réunions communistes, que vous échangez des visites à domicile avec des communistes et que vous recevez des publications communistes.» L'homme a voulu savoir qui étaient ces gens. On lui fait alors grief d'être président du cercle local du Nouveau parti démocratique, d'échanger des visites avec les membres du cercle et de recevoir de la documentation de l'Institut canadien de recherche pour la paix. La suprême injure, c'est lorsqu'on lui a suggéré qu'il lui serait beaucoup plus facile d'obtenir son certificat de citoyenneté s'il consentait à rester membre du cercle et à faire rapport sur ses collègues.

Encore une fois, je suis prêt à admettre que cet homme peut avoir des relations que j'ignore. Mais il devrait avoir le droit de s'adresser à un organisme impartial, de s'y faire représenter par un avocat et d'apprendre pourquoi on ne lui donne pas son certificat de citoyenneté, car il ne l'a pas reçu. Le ministre dit simplement: donnez-moi les noms et j'étudierai l'affaire. Que fait-il quand il a les noms? Il reçoit un rapport de la Gendarmerie royale et, comme me l'a dit le commissaire Wood, «la Gendarmerie ne se trompe pas».

On a donc affaire à quelqu'un d'omniscient et d'omnipotent. A quoi cela sert-il de donner les noms à n'importe qui? Le ministre a cité le cas de la veuve de Regina. J'ai remarqué que le commissaire de la Gendarmerie royale dans la lettre qu'il a adressée à M. Katz a qualifié cette histoire de fabrication, histoire sans aucun fondement. Je suis prêt à confirmer cette histoire. Cette femme, qu'on présente comme une veuve de Regina, n'est veuve que depuis peu. Elle n'était pas veuve pendant tout ce temps. Je la connaissais ainsi que son mari depuis 30 ans. Cette femme est une pacifiste chrétienne qui reçoit périodiquement, je ne dis pas tous les ans, mais périodiquement, probablement tous les deux ans la visite d'un officier de la Gendarmerie qui lui demande ce qu'elle pense, quels livres elle lit, et le reste. On agit ainsi parce que pendant la guerre elle était inscrite comme pacifiste chrétienne. Elle n'a jamais caché son adhésion à cette doctrine.

Je ne partage pas les vues des pacifistes, mais j'admire leur courage, et, en tout cas, je défends leur droit d'être pacifistes. Après que cette dame m'eut parlé de l'affaire, j'ai offert à maintes reprises d'en saisir le ministre de la Justice. Elle m'a répondu qu'elle ne voulait pas d'ennuis, qu'elle aimait autant recevoir les visiteurs, puis, ne plus y penser. J'ai vraiment commencé à me fâcher tout rouge après la dernière visite, alors que l'agent a déclaré: «Votre femme est une très bonne amie de l'épouse du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. Pouvez-vous nous dire s'il est communiste ou non? Je reviendrai demain voir si vous pouvez me donner des renseignements.» Je lui ai dit: «Quand il reviendra, envoyez-le à mon bureau. Je connais le ministre de l'Agriculture bien mieux que vous et je lui donnerai tous les renseignements qu'il désire.» Inutile de dire qu'il ne s'est pas montré.

Le ministre a dit: «Donnez-moi ce nom et je vais m'en occuper.» La Gendarmerie royale est-elle si inefficace ou bien fait-on enquête à Regina sur un si grand nombre de personnes pour qu'on ne puisse mettre le doigt sur ce cas en particulier? Voudrait-il essayer de me faire croire qu'ils n'ont pas questionné cette personne? Je vais faire un marché avec le ministre. Je ne lui donnerai pas le nom de cette dame, car on pourrait aller l'importuner, mais si le ministre veut s'engager à me montrer le dossier, alors je lui donnerai le nom. Je pourrai alors consulter le dossier et ne devrai pas accepter la parole de quelque imperturbable sphinx de la Gendarmerie royale. Je pourrai consulter le dossier et ensuite, discuter de cette question avec le ministre.

La dame dont je parle ne se plaint pas. Elle a plus de 70 ans. On ne pourrait l'ennuyer beaucoup dans les quelques années qu'il lui reste à vivre. Je cite simplement ce cas pour montrer comment une personne paisible, respectable et soumise aux lois a été importunée et tracassée par la Direction de la sécurité et du renseignement ou une autre direction de la Gendarmerie royale du Canada simplement parce que ses opinions ne correspondent pas à celles de la majorité de ses concitoyens.

J'aurais donc trois suggestions à faire. Premièrement, je trouve que le moment est venu d'enlever à la Gendarmerie royale du Canada sa Direction de la sécurité et du renseignement, pour donner à ce service un personnel de très grande compétence composé de spécialistes de la subversion qui connaissent la différence entre le non-conformisme et l'espionnage, qui connaissent la

différence entre une personne prête à commettre un acte de trahison évidente et une personne dont les opinions diffèrent tout simplement de celles de ses voisins.

Deuxièmement, je recommande au gouvernement de songer à instituer un tribunal ou un comité quasi judiciaire où des personnes pourraient se présenter avec un avocat et déclarer: «On m'a refusé un emploi, ou on m'a expulsé des forces armées; on m'a refusé la citoyenneté sous prétexte que je ne présente pas de garanties suffisantes du point de vue de la sécurité: J'ai le droit de voir les témoignages portés contre moi, de voir mes accusateurs en face. J'ai droit à une audience avant qu'on traîne mon nom et celui de mes enfants dans la boue. C'est tout ce que je demande.» Il me semble que c'est une demande raisonnable à faire dans une démocratie.

Ma troisième suggestion, c'est celle que j'ai déjà proposée dans une question posée à l'appel de l'ordre du jour. Un comité spécial de la Chambre devrait avoir la tâche d'examiner de fond en comble la méthode suivie pour faire enquête sur les cas de subversion et maintenir la sécurité de notre nation. Il faudrait probablement que le comité siège parfois à huis clos. Je reconnais que l'administration du régime de sécurité est hérissée de difficultés. J'admets en même temps que dans le monde où nous vivons, la sécurité est importante. J'affirme cependant qu'il est tout aussi important de maintenir les institutions démocratiques qui sont le fondement même de notre pays que de maintenir la sécurité. A quoi servirait-il de détruire le totalitarisme par-delà les mers si nous le laissons s'implanter ici? Je crois qu'en fin de compte, la liberté est indivisible. Si je permets aujourd'hui qu'on porte atteinte aux libertés civiles mon voisin, mes libertés civiles *à moi* seront en danger demain.

M. le président: A l'ordre! J'ai le regret d'avertir le député que sa période est écoulée.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que le député allait terminer ses observations, et nous aimerions entendre sa conclusion.

Des voix: Entendu!

M. Douglas: J'affirme seulement qu'étant membres du Parlement, tous ceux d'entre nous qui sont sincèrement attachés aux institutions démocratiques, devraient se soucier de ce qui semble être une violation de l'objet de la force de sécurité. Le ministre, je l'admets, a raison quand il dit qu'il est en fonction depuis à peine un mois. Je ne le tiens pas responsable, sauf que je l'accuse de ne rien faire à ce sujet. La situation empire continuellement. Il y a de plus en plus de violations. Les représentations faites par l'Association des professeurs d'université du Canada auraient dû attirer l'attention depuis longtemps déjà. Le ministre a maintenant une responsabilité, c'est à lui qu'il appartient d'agir. J'ai suffisamment confiance en lui et en ses collègues pour croire qu'il ne permettra pas à cette plaie de s'envenimer encore longtemps. Ils prendront des mesures pour remédier à la situation. Je puis leur assurer qu'autrement notre groupe continuera à ramener la question sur le tapis parce que je ne permettrai pas que certains des incidents qui se sont produits se répètent, sans faire des protestations que l'on entendra retentir d'un bout à l'autre du pays.

M. Nugent: Comme il est presque cinq heures, et que je ne veux pas abuser de l'indulgence du comité, je me demande si je pourrais signaler qu'il est cinq heures afin de pouvoir faire mes observations d'une traite?

L'hon. M. Pickersgill: J'allais faire une proposition contraire. Comme les députés le savent, juin commence, et je ne crois pas qu'on puisse accuser le gouvernement d'avoir tardé à soumettre les motions de finances à la Chambre. Je me demandais s'il serait possible d'obtenir le consentement unanime, afin que l'on continue le présent débat et que l'on adopte la résolution avant six heures. Dans ce cas, nous serions très heureux de mettre la période de neuf à dix à la disposition des députés, et cela nous permettrait d'assurer la continuité du débat.

M. Douglas: Pour répondre au ministre, je doute fort que cette heure supplémentaire nous permettrait de terminer le débat. Je crois que le député de Comox-Alberni veut soulever une question assez urgente.

L'hon. M. Pickersgill: Le député ne se rend peut-être pas compte que si l'on adoptait ma proposition cela nous donnerait deux heures, soit une heure de cinq à six et une heure de huit à neuf. Si l'on acceptait ma proposition on ne rognerait en rien le temps réservé aux mesures d'initiative parlementaire, mais cela nous permettrait de continuer le débat et de faire adopter la mesure à temps. Toutefois, je m'en remets au comité.

M. Barnett: Si le député a une question à soulever, je ne vois aucune objection à ce que l'on poursuive. Toutefois, je n'estime pas qu'il faudrait s'entendre pour terminer à neuf heures même, si toutes les questions qu'il y a lieu de soulever n'ont pas été étudiées.

L'hon. M. Pickersgill: Dans les circonstances, il vaut peut-être mieux nous en tenir à ce qui est prévu.

M. le président: Comme il est cinq heures, je quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative

parlementaire, en conformité de l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

LA LOI SUR LES INVALIDES

MODIFICATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE SANTÉ ET AUX APTITUDES MENTALES

M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'étendre la définition d'un invalide dans la loi sur les invalides et les règlements y afférents, en vue de tenir compte de certains facteurs comme l'état de santé, les aptitudes mentales et l'âge des requérants, ainsi que les autres facteurs qui peuvent provoquer un état d'inaptitude permanente au travail.

—Monsieur l'Orateur suppléant, en cette première occasion qui m'est donnée de prendre la parole durant cette vingt-sixième Législature, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre nomination à la présidence des comités. Je voudrais aussi, par votre entremise, féliciter monsieur l'Orateur de sa nomination et le président suppléant des comités. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos fonctions.

Dès ma tendre mon enfance, mon père a toujours soutenu que le premier devoir de l'homme, c'est d'aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes. Depuis, rien de ce que j'ai pu apprendre ne m'a détourné de cet enseignement de mes premières années. En vérité, je sais maintenant que c'est une tournure d'esprit tout à fait conservatrice. C'est ainsi que je comprends aussi la responsabilité des gouvernements. Eux aussi devraient d'abord chercher à aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes. Nous oublions parfois ce principe en voyant la clairvoyance et le prestige des vastes programmes de bien-être. Les gens dont je veux parler ne sont pas ceux qui bénéficieront d'un régime de pension à participation, car leurs salaires ne sont pas assez élevés; ce ne sont pas ceux qui bénéficieraient des promesses fantastiques du Nouveau parti démocratique en ce qui concerne le plein emploi, même si ces promesses se réalisaient, car ils ne peuvent être employés.

Qui sont-ils? Je ne doute pas que quiconque s'intéresse à ses commettants en connaît un grande nombre; quand le député est dans son comté, il leur parle presque tous les jours. Je suis certain qu'il y en a des milliers de par le pays. La plupart ont de 45 à 65 ans. Ils sont tous en chômage permanent, ordinairement à la suite d'un concours de circonstances. Leur âge, leur état physique jusqu'à un certain point, leur manque de formation et d'instruction, leur incapacité à se développer ou à se perfectionner davantage, tout cela y est pour quelque chose. Quelques-uns, à cause de leur état mental et psychologique, ne peuvent travailler dans la société industrielle complexe d'aujourd'hui; ils ne peuvent tout simplement pas être intégrés dans une chaîne de montage. Ils sont tous laissés pour compte.

[M. le président.]

Où sont-ils maintenant? Beaucoup reçoivent de l'assistance en permanence. Certains sont maintenus par leurs proches dans une pauvreté qui sauve plus ou moins les apparences. Certains changent sans cesse d'emploi et ne réussissent guère qu'à perturber la statistique du chômage. Pourquoi ne pas les assister à perpétuité, demanderont certains députés? A mon sens, l'assistance n'a pas été institutée pour répondre à un état permanent. Je vois dans l'assistance un moyen d'aider les gens à traverser une mauvaise passe. Je ne crois pas que ces personnes devraient subir l'humiliation de vivre de l'assistance publique, car elles sont absolument incapables de mettre fin aux conditions qui font qu'ils ne peuvent être embauchés.

Il y a plusieurs mesures que nous pourrions prendre et plusieurs lois que nous pourrions modifier. J'ai pensé présenter cette motion relative à la loi sur les invalides parce que les personnes en question sont vraiment invalides. Je voudrais donner lecture de la définition actuelle:

Aux fins de la loi et du présent règlement, une personne est censée être invalide de façon totale et permanente lorsqu'elle souffre d'une altération physiologique, anatomique ou psychologique importante, qui a été constatée par un examen médical sérieux et qui devrait vraisemblablement persister pour la vie sans amélioration sensible, et lorsque, par suite de cette altération, une personne peut difficilement mener une vie normale.

A mon avis, la principale objection à l'endroit de la définition provient de l'expression «vie normale» qui, dans son acception actuelle, signifie la capacité d'accomplir certaines actions comme respecter l'hygiène, manger, se vêtir, marcher, monter un escalier, gesticuler, parler, voir, entendre, écrire et lire. Lorsqu'une décision est prise à cet égard, on ne tient pas compte de l'aptitude de la personne à occuper un emploi. Je crois qu'il est temps que nous ayons une définition plus large qui englobera un plus grand nombre d'actions d'une personne normale. Je pense en particulier à l'aptitude à occuper un emploi. Qu'on se demande si les personnes en cause peuvent avoir une activité professionnelle. Peut-on les employer utilement dans des occupations

rémunérées? C'est pourquoi je dirai que les quatre éléments importants qu'il y aurait lieu d'examiner en vertu de cette nouvelle définition seraient l'état physique de la personne en question, son état mental, son âge, et l'impossibilité permanente de travailler qui découlerait des trois premières raisons.

On signalera évidemment qu'il y aurait lieu de consulter les provinces, qu'il s'agit là d'une mesure législative prise de concert. Je m'en rends parfaitement compte. Toutefois, j'estime qu'on n'aura aucune difficulté à obtenir la collaboration des provinces, parce que c'est le gouvernement conservateur de M. Leslie Frost, premier ministre, qui a pris, en 1954, l'initiative de proposer cette mesure législative. En 1963, un autre gouvernement conservateur de l'Ontario a pris des dispositons répondant au problème auquel devaient faire face bon nombre de personnes rentrant dans les catégories que je viens de mentionner. Je pense aux changements récents que l'honorable Louis Cécile a apportés au règlement concernant l'aide aux veuves et aux femmes non mariées prévu par la loi générale sur le bien-être social, d'après laquelle les veuves et les femmes non mariées de plus de 60 ans qui sont sans moyens, peuvent toucher la pension. Cette disposition comprend un nombre assez considérable des personnes avec lesquelles je me suis mis en rapport.

Il y a encore, au sujet de ce règlement, un point de moindre importance dont je voudrais parler d'une façon générale, même si les termes de la motion que j'ai proposée n'en disent rien. Je pense au cas de couples, dans lesquels une personne, soit le mari, soit la femme, est invalide et, vu son état physique, devrait être admise à bénéficier de la mesure, mais s'en voit exclue à cause du plafond de revenu très bas établi pour ce cas. Un exemple récemment porté à mon attention dans la ville où je demeure est celui d'un invalide permanent. Sa note de médicaments s'élève à $55 par mois. Lui et sa femme ont deux enfants, deux garçons. La femme essaie de faire marcher le ménage, et elle gagne $45 par semaine. Étant donné son revenu, le mari ne peut toucher la pension prévue par la loi sur les pensions aux invalides. Cependant, on exige d'elle l'impossible pour faire marcher le ménage, acheter les médicaments nécessaires, et tout cela avec $45 par semaine. Dans les cas où l'un ou l'autre des époux est invalide ou infirme, le plafond devrait être relevé sensiblement de façon que les $65, ou quel que soit le montant de la pension établi de temps à autre, puissent être employés pour soigner comme il le faut, à la maison, le conjoint invalide.

Un autre cas sur lequel on a appelé mon attention, était celui d'un petit cultivateur de ma circonscription. Il a dix ou onze enfants. Sa femme est incurable et souffre d'un mal comme la sclérose en plaques. Son revenu est maigre. Il doit garder sa fille aînée chez lui pour faire le ménage. Cependant, vu son modeste revenu, la pension accordée à sa femme n'est que de $14 par mois. Cela signifie que, même si la fille aînée doit rester à la maison pour travailler, il n'a pas le moyen de la rémunérer même modestement, pour ses services. Bien que pareilles circonstances ne soient pas prévues aux termes de la motion que je propose, je recommanderai instamment au gouvernement d'y penser, dans l'espoir qu'on pourra procéder, là aussi, à certaines modifications.

M. S. Perry Ryan (Spadina): La résolution dont la Chambre est saisie à la suite de la motion du député de Simcoe-Nord (M. Smith) cherche à élargir la définition de l'invalide aux termes de la loi sur les invalides et du règlement qui en découle. J'aimerais féliciter le député d'avoir conçu une définition des plus larges. Je me demande seulement pourquoi il n'a rien fait à ce sujet au cours des six années où il a siégé de ce côté-ci de la Chambre.

M. Smith: Vous vous trompez.

M. Ryan: C'est un gouvernement libéral qui a présenté la loi sur les invalides. Cette loi a reçu la sanction royale le 26 juin 1954 et est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 1955. C'est un autre fleuron à la couronne des libéraux qui s'ajoutait à toute une série de mesures de bien-être social destinées à la population. La loi prévoit actuellement que 50 p. 100 d'une prestation de $65 par mois, ou 50 p. 100 de la prestation versée par la province, selon le moindre de ces deux montants, seront versés par le gouvernement fédéral pour toute personne admissible de plus de 18 ans. Les paiements mensuels fédéraux aux provinces sont faits à la fin du mois. Ainsi, il s'agit d'un partage des frais par le fédéral et les gouvernements provinciaux en vertu d'un programme mixte, mais il incombe à chaque province d'appliquer la loi sur son territoire.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1961, 16,453 demandes ont été étudiées par les provinces. Sur ce nombre, 6,398 ont été approuvées, 9,331 rejetées et on n'avait pris aucune décision à l'égard des 724 autres. Les versements fédéraux aux provinces et aux territoires se sont montés à $16,385,819.54 cette année-là.

Dans sa résolution, le député cherche à élargir la portée de la loi afin d'admettre bon nombre des 9,331 demandes qui ont été rejetées, mais il faut se rappeler que plusieurs de ces gens avaient droit à des prestations et en ont reçu dans le cadre d'autres programmes mixtes, notamment de la loi sur l'assis-

tance-chômage. Cette dernière est entrée en vigueur six mois seulement après la loi sur les invalides et avait sans aucun doute pour but de la compléter. Elle l'a fait avec beaucoup de succès, sans toutefois réussir complètement, et tant qu'il reste des lacunes à combler, je suis en faveur de mesures remédiatrices, tout comme l'est aussi le député de Simcoe-Nord.

Je ne suis pas certain, cependant, qu'un élargissement de la définition soit la solution. Il pourrait être plus avantageux d'augmenter les prestations offertes à ceux qui y ont vraiment droit selon la définition actuelle, plutôt que de créer un précédent en reculant les limites pour augmenter le nombre des récipiendaires.

Tous les députés se rappelleront qu'à l'heure actuelle le régime de pension pour toutes les classes est examiné dans le cadre de l'application de la politique du parti libéral, en conformité du discours du trône.

Nous savons qu'on nous présentera bientôt un plan de pension transférable à participation.

Si l'on peut s'entendre avec toutes les provinces, il ne semble y avoir aucune raison pour que ce nouveau plan complet ne comprenne pas les prestations d'invalidité. Contrairement à ce qu'a dit l'honorable député, le gouvernement étudie non seulement les prestations aux survivants, mais encore les prestations aux invalides. Alors tout notre régime d'assurance sociale pourrait être incorporé dans un nouveau programme national qui serait juste pour tous les habitants du pays, ce qui entraînerait l'abrogation de la loi dont nous discutons présentement.

Toutefois, que la loi demeure en vigueur ou qu'elle soit abrogée, il faut s'intéresser à la question et j'assure au député de Simcoe-Nord que sa motion qui tend à accorder les prestations en fonction de l'impossibilité de trouver un emploi, fait l'objet d'une étude sérieuse des experts en actuariat, en service social et en médecine du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Monsieur l'Orateur, il existe des programmes de prestations pour invalidité dans différents pays. Il n'y a, cependant, aucune uniformité en ce qui a trait à l'évaluation de l'invalidité dans ces programmes. Au Canada, la règle, soit la définition de l'invalidité, se retrouve dans un sous-article du règlement des pensions pour invalidité adopté aux termes de la loi sur les invalides (codification 1961). Le sous-article 2 de l'article (2) stipule:

> Aux fins de la loi et du règlement, une personne sera réputée totalement invalide de façon permanente lorsqu'elle souffrira d'un malaise physiologique, anatomique ou psychologique important corroboré par un examen médical objectif, pourvu que le malaise se continue indéfiniment sans amélioration substantielle et limite l'activité de vie normale de ces personnes.

[M. Ryan.]

Pour ce qui est de l'administration, l'évaluation de l'invalidité permanente et totale aux termes de la loi sur les invalides est effectuée par des conseils d'examen médical mixtes fédéral-provinciaux dans chaque province, qui se guident sur la première revision du manuel d'évaluation de l'invalidité, septembre 1957, rédigé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Au chapitre 11, Interprétation et définitions, on retrouve l'interprétation officielle des termes de la définition. Aux pages 5, 6 et 7, on retrouve une explication des principales expressions «pourvu que le malaise se continue indéfiniment sans amélioration substantielle et limite l'activité de vie normale de ces personnes». On retrouve également dans le même ouvrage les critères qui servent pour évaluer le malaise par rapport à l'activité normale de la vie. Il est évident que l'invalidité est calculée d'après la perte des capacités normales découlant de l'altération de la santé. La page 8 fait ressortir la responsabilité des commissions de revision médicale, qui doivent soumettre tous les cas réadaptables à une équipe d'évaluation pour faire établir une cote d'évaluation et prescrire les soins nécessaires.

En plus d'une évaluation médicale, on a besoin d'un rapport du service social pour donner aux commissions de revision médicale une idée nette de la valeur normale du demandeur. Ce rapport donne la preuve du degré d'invalidité qui découle de l'altération de la santé et il doit aussi indiquer dans quelle mesure le demandeur a réussi à vaincre les difficultés dans le passé. Ce détail aide à connaître les personnes capables de s'aider elles-mêmes si elles reçoivent une aide spéciale.

La Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont en vigueur divers programmes de prestations aux invalides. Dans chaque pays, on prévoit des prestations pour perte de capacité de travail par suite d'invalidité permanente.

Dans son «Rapport sur l'activité du groupe de travail sur le problème d'harmoniser les critères d'évaluation d'invalidité» publié dans son bulletin d'octobre, novembre et décembre 1962, l'Association internationale de la sécurité sociale identifie plusieurs éléments posées par le problème complexe de l'évaluation de l'invalidité. Les honorables députés intéressés verront dans ce rapport, qui se trouve à la bibliothèque, que comme première étape vers l'harmonisation des critères d'évaluation d'invalidité, le groupe de travail a recommandé certains principes et méthodes. A l'origine, la loi sur les invalides

avait pour objet de répondre aux besoins d'un groupe de très grands invalides qui, pour des raisons physiques ou mentales, ne pouvaient prendre soin d'eux-mêmes et ne pouvaient non plus occuper un emploi. Un relevé des malades, entrepris quelques années avant l'adoption de la loi, a révélé que ce groupe était très important et qu'il avait droit à la prochaine priorité dans la mise au point progressive de mesures de sécurité sociales déjà entreprises par le gouvernement libéral de l'époque.

L'intention était nettement de ne pas faire entrer le concept de la capacité de travailler comme considération fondamentale dans ce programme. Il y avait à cela deux ou trois raisons importantes. L'une était la très grande difficulté de définir la capacité de travailler. Tout le monde connaît des personnes qui viennent à bout de surmonter les plus grandes infirmités et de gagner leur vie en utilisant au maximum les capacités qu'il leur reste. Un autre facteur, c'est qu'à l'époque, le gouvernement voulait maintenir en lumière le concept de la réadaptation et ne pas accorder d'allocation à des personnes qu'il fallait encourager à utiliser au maximum les services de réadaptation alors disponibles et qui étaient orientées dans cette voie par le programme fédéral-provincial de réadaptation. Ce point a été souligné par un grand nombre des meilleurs spécialistes en la matière. Pour bien faire ressortir ce fait, la loi elle-même prévoyait que même les personnes admissibles aux termes de l'article sur l'invalidité totale et permanente pourraient faire l'objet d'une nouvelle évaluation en vue de leur faire suivre des cours de réadaptation ou des mesures thérapeutiques approuvées. Cette disposition avait pour objet d'encourager de façon concrète toutes les personnes en cause à avoir recours à la réadaptation et à la thérapeutique chaque fois qu'il pouvait en découler des avantages.

Dès le début, la loi sur les invalides s'est révélée une mesure précieuse pour les personnes admissibles aux conditions posées. Toutes les provinces en ont tiré parti et, pendant de nombreuses années, le nombre des personnes protégées a constamment augmenté. Cette loi continue encore aujourd'hui à jouer un rôle nécessaire et précieux dans le programme de sécurité sociale du Canada comme en donne une idée le nombre des personnes visées qui s'établissait à 50,600 en mars 1963.

Déjà, dans le temps où l'on élaborait la loi sur les invalides, le gouvernement fédéral et les provinces avaient entamé des discussions au sujet de l'élaboration d'un programme qui permettrait de répondre aux besoins des personnes non admissibles en vertu de la loi sur les invalides. Je veux parler de la loi sur l'assistance-chômage qui, après des pourparlers avec les provinces en 1955, est entrée en vigueur en 1956 avec effet rétroactif jusqu'au mois juillet 1955. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral paie environ la moitié du coût de l'assistance versée à des groupes résiduels de personnes qui ne reçoivent aucune aide de programmes spéciaux comme ceux qui intéressent les vieillards, les aveugles, et la loi que nous étudions de façon particulière dans le moment, la loi sur les invalides.

La population ne connaît pas assez le rôle que cette mesure législative a joué dans l'élaboration de programmes provinciaux d'assistance générale au groupe résiduel de personnes dans le besoin et aussi aux groupes spéciaux comme le genre de personnes que vise la présente résolution. La façon d'élaborer le programme d'assistance générale en vertu de cette mesure législative a varié évidemment d'une province à l'autre. En fait, on a dit que c'était l'un des avantages de la mesure de permettre aux provinces d'adopter les programmes qui convenaient le mieux à leurs besoins particuliers. Bien des provinces aident tous les nécessiteux en vertu de dispositions à peu près identiques, mais dans la majorité des cas, on a porté une attention spéciale à quelques-uns (sinon à tous) des genres de personnes mentionnnées dans la résolution. Il intéressera peut-être les honorables députés de connaître quelques exemples précis des mesures existantes pour le groupe visé.

A Terre-Neuve, on peut accorder une assistance sociale à des personnes incapables de travailler de façon temporaire ou permanente à cause d'une incapacité mentale ou physique. Le programme est administré par la province un peu comme le programme des allocations aux invalides et les prestations peuvent varier pour tenir compte des personnes à charge d'un chef de famille frappé d'invalidité.

En Nouvelle-Écosse, aux termes de la Partie I de la loi sur l'assistance sociale, a droit à de l'aide tout invalide âgé de 18 à 65 ans qui n'est pas apte à recevoir une allocation d'invalidité. Sauf erreur, le nombre de personnes à charge ne modifie aucunement le montant de la pension bien que la loi renferme d'autres dispositions concernant les pères de famille qui sont invalides et qui ont des enfants à leur charge. Dans ces cas, naturellement, l'aide est fournie en fonction des besoins de la famille.

Dans la province de Québec, en plus des dispositions générales intéressant les chômeurs et les personnes qui sont dans le besoin, il existe un programme spécial pour ceux qui sont sans travail depuis plus de douze mois. La plupart d'entre eux feraient partie de la catégorie de personnes dont nous parlons

actuellement. Tout comme à Terre-Neuve, le montant des prestations dépend du nombre de personnes que comprend la famille. Le programme relève de la Commission des allocations sociales du Québec. Je pourrais ajouter que la province a établi un programme spécial intéressant les veuves et les femmes célibataires de 60 à 64 ans. Nombre de celles qui reçoivent de l'aide en vertu du programme souffrent sans doute d'une infirmité quelconque.

L'Ontario a deux programmes auxquels le gouvernement central participe et qui présentent un intérêt dans le présent débat. L'État aide les familles nécessiteuses qui comprennent des enfants à charge, lorsque le père est sans travail y compris lorsqu'il est détenu dans une institution mentale ou autre. Le programme est administré par les bureaux régionaux du ministère du Bien-être social et les prestations ne sont versées qu'après une évaluation des ressources; c'est donc dire que le montant de l'aide est établi d'après les besoins de la famille comparativement à ses revenus. Le 1er mai dernier, un programme de pensions est entré en vigueur en Ontario à l'égard des veuves et des femmes célibataires de 60 à 64 ans, comme l'a mentionné l'hon. représentant de Simcoe-Nord (M. Smith). La pension, qui peut atteindre $65 par mois, savoir le même montant que les allocations aux invalides, est versée après évaluation des ressources.

Je vais traiter de l'Alberta et du Manitoba ensemble car les programmes y sont à peu près semblables. Les deux provinces ont adopté des mesures aux termes desquelles une allocation sociale est versée à toute personne qui est incapable, en raison de son âge, de son état de santé physique ou mentale ou d'une invalidité qui est susceptible de durer plus de 90 jours, de gagner assez pour subvenir à ses propres besoins ainsi qu'à ceux des personnes qui lui sont à charge. Les députés constateront que les conditions d'admissibilité sont semblables à celles dont il est question dans le projet de résolution à l'étude. Comme dans le cas des programmes dont je viens de parler, le coût des allocations est partagé aux termes de la loi sur l'assistance-chômage. Je pourrais ajouter qu'en mars 1963, environ 17,000 personnes, dont les personnes à charge, profitaient du programme d'allocations sociales institué par l'Alberta. Sauf erreur, le programme est entièrement en vigueur maintenant dans cette province mais je crois savoir qu'au Manitoba, le programme sera mis en pratique progressivement à mesure que les moyens financiers et administratifs de la province le permettront.

Il y a deux provinces dont je n'ai pas encore parlé, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. En Colombie-Britannique, les allocations de sécurité sociale sont versées à toute personne en chômage ou dans le besoin, sans faire de distinction entre ceux qu'on peut employer et ceux qui sont inemployables. Le programme est appliqué de concert par la province et les municipalités, et les prestations se rapportent au nombre de personnes à charge du bénéficiaire.

En Saskatchewan, l'aide accordée au groupe dont il s'agit dans le projet de résolution pourrait, je crois, s'attribuer au titre de deux programmes. Dans les cas où la famille compte des enfants à charge et où le besoin découle de l'invalidité du père, on prévoit de l'aide en vertu du programme des personnes à charge. D'autres, dans ce même groupe, pourraient toucher de l'aide en vertu du programme d'assistance sociale des municipalités et, dans les deux cas, le montant de cette assistance est proportionnel aux besoins du bénéficiaire et de sa famille. Je crois comprendre qu'en Saskatchewan les municipalités et la province se consultent fréquemment au sujet de l'assistance sociale accordée, et l'on y fait tout son possible pour que l'aide soit en rapport avec les besoins des bénéficiaires.

Les députés concluront de cet exposé que le cadre dans lequel on prévoit l'assistance varie de province en province et que les programmes existants ont une plus grande portée dans certaines régions que dans d'autres. Il faut, d'ailleurs, s'y attendre, étant donné la capacité fiscale des divers secteurs du pays, et je m'empresse de signaler que le gouvernement fédéral est, en vertu de la loi sur l'assistance-chômage, prêt à participer à tout programme d'envergure que les provinces pourraient juger utile d'adopter en faveur des invalides ou d'autres catégories de nécessiteux.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, je ne consacrerai qu'un instant ou deux à la résolution à l'étude. Tout d'abord, j'aimerais féliciter celui qui l'a présentée à la Chambre. Il serait bon, à mon avis, que nous nous penchions sur la proposition qu'elle renferme. Nous avons quantité de chômeurs, et il ne semble pas juste de forcer les invalides à se chercher du travail quand des gens en parfaite condition physique n'arrivent pas à s'en trouver. Si nous orientions notre ligne de pensée dans ce sens, nous réussirions beaucoup mieux à accomplir ce que nous tentons de faire pous donner de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Je m'empresse d'ajouter que nous ne devrions pas refuser à quiconque est invalide le droit, s'il le désire, de se chercher un emploi et de faire son possible pour subvenir à ses

propres besoins. C'est un droit qu'on ne devrait jamais refuser à personne, et en disant cela je songe à l'un de mes commettants qui, privé de tous ses doigts des deux mains, n'en est pas moins mécanicien de véhicules lourds. Il peut démonter un tracteur D-7, le réparer, y faire toutes les soudures et les coupes qui s'imposent; en réalité, il est parfaitement capable de faire presque tout ce qu'une personne ordinaire peut faire de ses dix doigts. Il peut retirer de sa poche son papier à cigarette, s'en rouler une et l'allumer. Il veut se débrouiller tout seul et ne cherche pas d'aide.

Toutefois, il faut certes étudier le cas des gens qui sont capables de travailler et qui se trouvent sans emploi. Je pourrais citer un autre cas où une personne souffrant d'arthrite et extrêmement handicapée a réussi, après plusieurs opérations, à se déplacer et à marcher sans canne. On lui a alors dit de se mettre en quête de travail. Elle a répondu ne pas en voir la nécessité alors que son fils qui avait 21 ans était en chômage. Voilà ce qu'il faudrait envisager en étudiant cette résolution.

A notre époque, la conséquence logique des progrès techniques et de l'automatisation, c'est la sécurité sociale. J'estime, par conséquent, que nous devrions envisager d'élargir le cadre de la législation adoptée dans cette enceinte afin que les provinces appliquent ces mesures plus libéralement, lorsqu'elles le peuvent, à l'égard des infirmes et des personnes handicapées physiquement. On constaterait ainsi une bien plus juste répartition des avantages qui sont dus à nos concitoyens, ce serait la conséquence naturelle des progrès techniques et de l'automatisation.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous voulons, nous aussi, féliciter l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Smith) d'avoir présenté cette résolution et d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur les difficultés dont, je suis persuadé, tous les honorables députés ont fait l'expérience en ce qui a trait à la définition d'invalidité totale et permanente. Par la même occasion, je veux ajouter que j'ai écouté avec intérêt les remarques de l'honorable député de Spadina (M. Ryan). Il est vraiment malheureux qu'il ne fasse pas partie du cabinet, parce nous avons pu obtenir de lui beaucoup plus de renseignements sur les projets du gouvernement en matière de bien-être social que des ministres du cabinet. Mais, même s'il nous faut avoir recours à un député de l'arrière-ban, il est bon de savoir qu'une refonte de nos lois concernant la sécurité sociale est en voie de préparation et que toutes ces questions seront soulevées.

Je me suis rendu compte pour la première fois que le régime de pension à participation et transférable comprendrait un article à l'intention des personnes invalides de 18 ans, parce qu'en somme c'est ce que prévoit la loi sur les invalides, c'est-à-dire l'aide dont ont besoin les personnes de cet âge.

Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh) a demandé que nous nous maîtrisions. Il sera plus facile de le faire depuis que ce député de l'arrière-ban nous a donné l'assurance que nous aurions pendant la présente session un programme législatif assez important sur la sécurité sociale. Le député de Spadina (M. Ryan) a parlé des origines de la loi sur les invalides. Certains d'entre nous, qui étaient à la Chambre quand on l'a présentée, se souviendront sans doute des circonstances. Des instances se faisaient depuis des années pour obtenir une mesure dans ce domaine. Mais comme pour beaucoup d'autres réclamations de cette nature, on ne s'était pas dépêché d'adopter de mesures législatives, jusque vers 1953, année où le premier ministre d'alors, c'est-à-dire le très honorable M. St-Laurent, a reçu une lettre personnelle d'un invalide, rédigée en des termes qui l'ont touché. On dit qu'il s'est alors tant soucié du triste sort des incurables et des invalides, qu'il a cru devoir faire quelque chose. En conséquence, le travail de recherche auquel s'était livré le ministère a eu son utilité et nous avons obtenu la mesure souhaitée.

C'était fort bien d'avoir cette mesure, et il est bien agréable de savoir que le nombre de personnes cité par le député de Spadina reçoit de l'aide en vertu de cette loi. Nous nous accordons avec lui pour dire que notre politique de sécurité sociale doit avoir de l'envergure. Il faut, en effet, tenir compte des besoins de notre population de toutes les classes et catégories et ne pas trop vouloir simplifier le problème.

Notre politique de sécurité sociale s'est développée trop vite et il est temps de bien l'examiner. L'exposé du député de Spadina (M. Ryan) au sujet des différences qu'on relève dans tout le pays à cet égard a fait ressortir qu'il fallait, de toute évidence, remanier complètement notre politique de bien-être social. Il est d'ailleurs indiscutable que si nous voulons avoir—et je suis d'ailleurs heureux que nous en ayons—des mesures prévoyant des allocations aux invalides en raison de leur invalidité, il faut définir celle-ci de façon que les invalides puissent toucher l'aide prévue.

Je suis sûr que je ne suis pas le seul à l'avoir constaté. Je connais nombre de cas où des personnes, qui me semblaient totalement invalides, n'ont pu obtenir d'allocation parce qu'elles ne pouvaient pas se conformer aux termes de la définition. Elles étaient encore vivantes. Elles pouvaient remuer un peu. Je vais vous lire quelques passages

d'une lettre concernant un tel cas et je suis certain que d'autres députés pourraient en faire autant. Je cite celle-là pour prouver que la définition qui figure dans la loi sur les invalides est beaucoup trop restreinte. La lettre que j'ai dans la main m'est parvenue du président de la Commission de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles du Manitoba. La même commission s'occupe des allocations versées au titre de la loi sur les invalides. Le président m'a écrit au sujet d'un cas dont je lui avais parlé, et il dit en partie:

Il semble assez évident que sa...

Il est question, naturellement, de la personne au sujet de laquelle je lui avais écrit.

...maladie de cœur est telle qu'il lui est impossible de travailler mais elle lui permet quand même de vivre normalement à tous égards s'il prend les choses calmement.

Cette description n'est pas de moi. J'ai vu cet homme et j'avais écrit au président de la commission du Manitoba que, tout profane que j'étais, j'avais constaté en le voyant que cet homme était invalide et incapable de travailler. Et voilà que le président de la commission reconnaît qu'à cause de l'état de son coeur, cet homme ne peut travailler, mais que cela ne devrait pas l'empêcher de vivre une vie normale à condition de ne rien faire précipitamment. Ainsi, on lui a refusé les allocations.

Le président a poursuivi dans cette lettre en me disant que cet homme avait eu un emploi jusqu'à une certaine date. Il faisait fonctionner une machine à laver la vaisselle dans un hôpital de Winnipeg mais avait dû quitter cet emploi à cause d'une opération qu'il devait subir à l'estomac. Cet homme souffrait déjà de troubles dans les jambes, l'état de son cœur l'empêchait de travailler et, en plus, il avait dû subir une opération à l'estomac. Je cite maintenant un extrait de la lettre:

Après son opération, il était trop faible et avait trop de peine à respirer pour reprendre cet emploi. Ce cas me préoccupait...

C'est ce que le président de la commission me dit dans sa lettre.

...et j'en ai discuté les détails assez minutieusement avec les médecins consultants. Je leur ai dit que la perte d'une partie de son estomac lors de sa récente opération...

Cela en plus de son état cardiaque et quoi encore.

...pourrait fort bien le rendre admissible. Ils ont répliqué que le malade pouvait se sentir incommodé et faible après avoir mangé, mais que cela ne le rendait pas invalide.

Voici un homme de plus de 60 ans, atteint d'une maladie de cœur qui l'empêche de travailler, et qui s'est fait enlever la plus grande partie de l'estomac, de sorte qu'il se sent faible et éprouve des malaises après avoir mangé, mais il n'est pas considéré comme invalide aux termes de la loi. Cet homme avait entre 60 et 65 ans au moment où cette correspondance a été échangée. On a appris que sa femme aurait 65 ans avant longtemps et on leur a dit qu'à ce moment-là, la femme demanderait et obtiendrait, sans doute, sa pension de vieillesse de la province du Manitoba. Une fois qu'elle l'aurait obtenue, elle pourrait ensuite demander l'assistance sociale...

M. Smith: Du secours.

M. Knowles: En effet, et son mari serait alors considéré comme personne à sa charge. Certes, l'honorable député de Spadina (M. Ryan) s'accordera avec moi pour reconnaître que même si ces divers programmes sont excellents, la dignité répugne à dire à un homme dans une telle situation que la seule façon dont il puisse avoir droit à quelque assistance, c'est d'attendre que sa femme ait 65 pour qu'elle puisse toucher la pension de vieillesse et recevoir, à ce titre, un prétendu secours pour lui.

Ce n'est là qu'un seul cas. J'avoue que c'est un des plus choquants qui ait été porté à mon attention récemment. Je sais que tous les députés ont eu à s'occuper de cas de ce genre. Mais je dis que même si toutes les mesures relatives à la sécurité sociale vont être remaniées de fond en comble, comme l'a promis l'honorable député de Spadina au nom du gouvernement libéral, il nous incombe toujours d'examiner de plus près la définition d'une incapacité totale et permanente dans la loi sur les invalides. A l'instar de l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Smith), de l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) et d'autres députés, je suis d'avis que la définition devrait être étendue de façon que la loi puisse permettre de verser des indemnités aux personnes qui sont invalides, au sens ordinaire du terme.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) attribuer à un ancien premier ministre, M. St-Laurent, le mérite d'avoir proposé la loi sur les invalides. Je me rappelle que le bill avait été présenté à la Chambre par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), lorsqu'il était ministre de la Santé nationale et du bien-être social. Avant cela, le Conseil canadien du bien-être, en 1954, je crois, avait présenté un mémoire au gouvernement, probablement en prévision de l'adoption d'une telle loi, et il tâchait de classer les chômeurs en trois catégories. Dans la première il rangeait les personnes totalement invalides à perpétuité, à qui il estimait

que l'État devrait dorénavant verser des allocations en vertu de la loi.

Le deuxième groupe comprenait les personnes frappées d'incapacité partielle, mais capables d'effectuer un certain travail et donc de subvenir à une partie de leurs besoins. La troisième catégorie englobait les personnes qui se situent entre les extrêmes des deux autres groupes, et auxquelles nous nous intéressons en ce moment. Ce sont des gens qui ne sauraient être considérés comme totalement invalides en permanence, mais ne peuvent travailler et gagner leur vie. Je suppose que le député de Simcoe-Nord (M. Smith) veut, par la résolution qu'il propose, rendre la loi applicable du moins à une partie des personnes de cette catégorie spéciale.

L'an dernier, la Chambre a été saisie de la mesure en vue de la modifier et les modifications avaient deux objectifs. Il s'agissait d'abord de porter l'indemnité maximum à $65 par mois et, ensuite, d'augmenter le montant du salaire qu'une personne pouvait toucher. Dans le cas d'un célibataire, l'augmentation était de $180, et dans le cas d'une personne mariée, de $360. Je me souviens qu'à ce moment-là, des honorables députés ont exhorté le ministre d'aller un peu plus loin et d'étendre la définition. Il nous a alors donné lecture de la définition et je crois que la définition que deux députés nous ont déjà lue aujourd'hui, vise les cas particuliers que l'honorable député de Simcoe a signalés. Elle engloberait les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une insuffisance physique ou mentale.

En ce qui concerne l'âge, personne n'a droit à une pension à l'heure actuelle, aux termes de la loi, à moins d'avoir 18 ans. Je ne peux concevoir qu'une province veuille partager avec le gouvernement fédéral le versement de paiements à une personne de soixante-dix-neuf ans ou plus parce que le gouvernement fédéral assume la totalité des frais de sécurité de la vieillesse dans cette région.

Ce n'est pas sans inquiétude que je me suis rendu compte, avec les années, des difficultés que nous avions à appliquer la loi à l'égard de ces personnes. Je sais que les médecins ne sont pas au courant de tous les cas qui peuvent faire l'objet de la loi. Nous remplissons d'abord une formule, assez longue, au nom du candidat. Nous l'envoyons à un conseil de révision. Le conseil la renvoie parfois, afin d'obtenir certains renseignements, ou encore soumet le cas à un spécialiste en la matière. S'il y a divergence d'opinion entre le médecin du candidat et le conseil de révision, le cas est alors renvoyé à une commission d'appel, composée d'un médecin nommé par le gouvernement fédéral et d'un médecin nommé par le gouvernement provincial. Quand ces deux médecins ne sont pas d'accord, un autre médecin est désigné par le gouvernement provincial.

Comme il s'agit d'un programme à frais partagés, les versements ne se font qu'après une évaluation des moyens de l'intéressé. Le gouvernement provincial charge un enquêteur d'étudier la situation financière du candidat. Je sais que ces enquêteurs étudient également certains autres sujets.

Il me souvient que l'an dernier, selon un honorable député, un malade de longue date, affligé d'une maladie de cœur, avait été classé parmi ceux qui souffrent d'une invalidité permanente et complète. Néanmoins, l'enquêteur avait d'écouvert que ce malade avait fait un petit tour de jardin, et sa demande a donc été rejetée. Faut-il admettre de pareilles choses?

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à mon honorable ami? Supposons que le médecin eût rangé l'intéressé parmi les invalides complets, et que le conseil eût rejeté ce diagnostic; que fût-il arrivé si un médecin du dehors avait été consulté? Je sais que mon honorable ami a acquis, au long des années, une expérience considérable. Mais j'estime que le médecin de famille, qui est sur place, connaît mieux ses malades qu'un fonctionnaire résidant au loin, et qui peut n'avoir jamais vu les malades. Si le conseil rejette le diagnostic du médecin traitant, qu'il s'adresse à un autre médecin, mais de la même région. Sauf erreur, c'est ainsi que les choses se sont depuis toujours passées dans l'Ontario, conformément aux dispositions de la loi sur l'hygiène mentale de la province. Fort de son expérience, qu'en pense mon honorable ami?

M. McMillan: La formule me semble très bonne. Je crois d'ailleurs qu'on l'applique dans la plupart des cas. Comment en effet un conseil de révision, situé au loin et se bornant à communiquer les rapports, peut-il décider quels cas particuliers tombent sous le coup de la loi? Je sais que, dans certains cas, le conseil demande à autre médecin établi dans la région de faire passer un examen médical au malade.

(Texte)

M. J.-A. Habel (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de me prononcer sur cette question, mais je tiens à féliciter l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Smith) d'avoir bien voulu, par cette motion, appeler l'attention de la Chambre sur la nécessité de reviser les règlements, en ce qui a trait à l'assistance aux personnes infirmes.

Dans ma circonscription, comme ailleurs, il arrive souvent que de ces personnes soient

privées de l'assistance à laquelle elles auraient droit, car après tout, il ne s'agit pas d'être impotent pour avoir recours à l'assistance aux invalides. De fait, cette loi qui a été inscrite dans les statuts du Canada par un gouvernement libéral, ainsi que l'a si bien dit tout à l'heure l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pourrait être amendée de concert avec les gouvernements provinciaux de façon à répondre aux exigences dans certains cas où les invalides, non seulement ne peuvent trouver de l'ouvrage, mais je dirais même trouver un emploi quelconque.

Plusieurs fois dans le passé, j'ai vu des personnes de mon comté qui pouvaient peut-être se déplacer d'elles-mêmes dans la maison, mais ne pouvaient accomplir aucun ouvrage. Ainsi, je pense à ces cas d'épilepsie, où même une personne qui voudrait entreprendre un travail dans quelque endroit que ce soit, dans un hôpital, par exemple, ne pourrait le faire. Ainsi, je me demande si c'est bien l'esprit de la loi que d'exiger que cette personne soit obligée de se trouver un emploi.

Il me semble qu'il y aurait moyen d'amender la loi en conséquence, et je félicite de nouveau l'honorable député de Simcoe-Nord d'avoir appelé l'attention de la Chambre sur cet état de choses.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Étant donné qu'il est six heures, l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée, et la Chambre va reprendre les travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

CRÉDITS PROVISOIRES

Il est résolu: Qu'une somme n'excédant pas $1,430,259,968.45, soit l'ensemble

a) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $1,282,100,522.00;

b) de cinq autres douzièmes du poste L20 des Prêts, placements et Avances, $416,666.67;

c) de quatre autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 45 des Pêcheries, poste 10 du Nord canadien et des Ressources nationales, poste 190 des Travaux publics, $737,333.34;

d) de trois autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 5 de l'Énergie atomique, poste 45 des Mines et Relevés techniques, poste 5 du Nord canadien et des Ressources nationales, $307,025.00;

e) de deux autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 100 de l'Agriculture, poste 78 des Affaires extérieures, poste 80 des Mines et des Relevés techniques, postes 20, 135, et 195 des Travaux publics, $2,376,416.67;

[M. Habel.]

f) d'un autre douzième des montants suivants dudit budget: postes 60 et 65 des Affaires extérieures, postes 30 et 85 des Pêcheries, postes 15, 25 et 35 des Forêts, postes 40 et 45 du Service législatif, postes 30, 35, 40, 50, 70, 100, 105, 125 et 130 des Mines et des Relevés techniques, poste 1 du Conseil national de Recherches, poste 25 du Revenu national, postes 125 et 185 des Travaux publics, postes 15, 20 et 28 du Commerce, poste 222 des Transports, $11,626,316.77;

g) des quatre douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, $110,163,277.67;

h) de sept autres douzièmes des montants suivants: poste *96a* des Affaires extérieures, poste *L63a* des Prêts, Placements et Avances, $15,665,416.67;

i) de cinq autres douzièmes des montants suivants: poste 110a du Nord canadien et des Ressources nationales, poste *L13a* des Prêts, Placements et Avances, $5,841,005.42;

j) d'un autre douzième des montants suivants: poste 30a des Pêcheries, postes 20a et 135a des Travaux publics, poste 222a des Transports, $1,025,958.34; soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.

Toutefois, les montants dont le paiement et l'affectation sont par les présentes autorisés à l'égard de ces articles sont censés comprendre, sans s'y ajouter, les montants autorisés pour ces articles par les mandats spéciaux que le gouverneur général a émis selon les arrêtés du gouverneur en conseil du 1er avril 1963 (C.P. 1963-546) et du 2 mai 1963 (C.P. 1963-702).

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Nugent: Monsieur le président, c'est la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole comme membre de l'opposition. Il va sans dire que je ne me réjouis pas de voir mon parti siéger de ce côté-ci de la Chambre, mais il me semble qu'il y a certaines compensations à être de l'opposition. Étant d'ascendance irlandaise, je fais mien le vieil adage: Peu m'importe qui gouverne, je suis contre. Connaissant bien les députés ministériels, j'aurai, à coup sûr, de nombreuses occasions de les critiquer. Si je dois critiquer le gouvernement, je sens que je le ferai énergiquement et je tiens à assurer à mes honorables amis de l'autre côté que je le ferai avec joie.

Ce soir, pourtant, je veux me montrer indulgent. Je veux parler d'un sujet que j'estime fort important, non seulement parce qu'il intéresse ma circonscription, mais parce qu'il a trait à la politique aérienne et à l'importance qu'aura, dans tout le Canada, l'attitude que prendront la Commission des transports aériens et le gouvernement relativement à l'établissement de nouveaux services aériens. La *Pacific Western Air Lines* vient d'inaugurer un service omnibus entre Edmonton et Calgary. Il y a trois ans environ, on a commencé

à faire usage des pistes d'envol de l'aéroport international de Nisku et alors Air-Canada a déménagé son exploitation de l'aéroport municipal d'Edmonton à l'aéroport de Nisku, et le seul service aérien que nous avons eu entre Nisku et Edmonton a été le service d'Air-Canada qui passe par Calgary.

J'ai déjà signalé dans des discours que j'ai prononcés à la Chambre en 1960, et par la suite au cours de la session de 1960-1961, que cette pratique exige une demi-heure de plus de taxi pour se rendre à Nisku et que si Air-Canada n'était pas prête à exploiter son service à partir de l'aéroport municipal d'Edmonton, on devrait permettre à une autre compagnie de le faire. Je suis d'avis qu'il devrait y avoir des vols de liaison entre Calgary et Nisku, mais qu'en ce qui concerne les vols interurbains sans liaison avec le reste du Canada, la seule façon d'accommoder les hommes d'affaires d'Edmonton et de Calgary serait d'inaugurer un service allant de cet aéroport au nôtre, au centre de la ville. Il y a déjà trois ans que les pistes sont prêtes à Nisku et l'aérogare sera bientôt terminée. Je crois que la somme investie dans l'aéroport de Nisku s'élèvera, une fois les travaux terminés, à environ 25 millions de dollars. Vu l'ampleur des sommes investies, des pressions s'exercent naturellement sur le ministère des Transports, afin que les aménagements servent dans la plus grande mesure possible. Le ministère des Transports est également fort préoccupé de l'opinion de certains groupements et de la population de la ville d'Edmonton qui croient, pour une raison ou pour une autre, que l'exploitation de notre aéroport, qui est situé au cœur de la ville, constitue un danger.

A cause de ces pressions, le ministère des Transports a augmenté récemment les normes de sécurité imposées à l'aéroport municipal d'Edmonton, de telle sorte qu'aucune compagnie aérienne ne peut maintenant utiliser des Viscount à cet aéroport. Comme je l'ai déjà dit, ces compagnies ont dû adopter l'aéroport de Nisku. J'ai cru, à ce moment-là, que cette augmentation des normes de sécurité était inutile, que le facteur de sécurité était déjà satisfaisant, qu'un règlement plus sévère n'était pas nécessaire du point de vue de la sécurité et qu'il nous privait des avantages d'un bon service. On a maintenant laissé prévoir que le ministère des Transports étudie la possibilité de rendre encore plus sévère ce règlement. A mon avis, la seule raison de cette mesure serait de tenter de priver notre aéroport, situé au cœur de la ville, d'un service aérien commercial. Je signalerais au comité que le service commercial assuré à Edmonton consiste, pour une bonne part, du service Edmonton-Calgary et partiellement du service en direction de Grande-Prairie, de Rivière-de-la-Paix, etc.; étant donné le peu de temps qui sépare tous ces endroits par avion, leur nombre pourrait s'accroître sans fin s'ils étaient desservis par un aéroport municipal. Le trajet entre Nisku et Calgary ne prend que 45 minutes. Pour prendre place à bord d'un appareil d'Air-Canada, un passager est censé arriver 20 minutes avant le départ après avoir fait 30 minutes en taxi pour se rendre à l'aéroport. C'est donc 50 minutes avant l'heure du départ. Puis, arrivé à destination, il faut encore attendre ses bagages, de sorte que le trajet prend deux heures en tout.

Il faut ajouter qu'Air-Canada perd un grand nombre de passagers qui voyagent non seulement en voiture, mais aussi par le Dayliner du Pacifique-Canadien qui donne un excellent service entre le cœur des deux villes. Je suis certain que le ministère des Transports qui veut encore améliorer les règlements de sécurité à l'aéroport municipal pourra compter sur l'appui sinon la collaboration d'Air-Canada, ce que je comprends parfaitement. En outre, le service omnibus de la P.W.A. va soustraire à Air-Canada une grande partie de sa clientèle. Je signalerais simplement au ministre des Transports que la P.W.A. avec son service omnibus sera en mesure de maintenir le service et de réaliser des profits grâce à la clientèle qu'Air-Canada n'aurait pu obtenir de toute façon, car il était trop peu commode pour la société de maintenir le service de Nisku. Il n'est pas nécessaire de retenir son fauteuil dans un aérobus. Les passagers se présentent tout simplement à l'aéroport quelques minutes avant le départ, ils montent dans l'avion avec leurs malles en main, ils achètent leur billet au cours de l'envol et n'ont pas à attendre pour leurs malles à l'atterrissage. Ils peuvent économiser au moins une heure de cette façon. La seule manière dont la Société Air-Canada pourrait soutenir ce genre de concurrence, ce serait d'inaugurer elle aussi un service d'aérobus.

Je demanderais au ministre des Transports de revoir les discours que j'ai prononcés à la Chambre à ce sujet. Il en trouvera un à la page 4662 du hansard de 1960. Par ailleurs, ainsi qu'en fait foi la page 5303 du compte rendu de 1960-1961, j'ai préconisé l'établissement d'un tel service par la société Air-Canada. En signalant ces problèmes au ministre des Transports, à l'époque, j'ai déclaré que l'aéroport dispendieux de Nisku avait comme premier effet de nuire au service aérien à Edmonton. Certes, je suis toujours prêt à critiquer vertement le gouvernement lorsque la chose est nécessaire, mais je puis assurer au ministre que le gouvernement sera l'objet de remarques encore plus désagréables à cause des énormes déboursés faits à Nisku

où les aménagements n'ont pas servi autant qu'on l'avait prévu lorsque l'aéroport y a été construit. S'il résiste aux instances de ceux qui voudraient déménager tous les services à Nisku afin d'y améliorer la situation, je ne me plaindrai certes pas des frais d'exploitation de cet aéroport. Les citoyens d'Edmonton se réjouissent du fait qu'ils n'ont pas à endurer le tapage des avions à réaction, comme c'est le cas à Dorval, vu que l'aéroport est situé à quelque distance de la ville. L'éloignement de l'aéroport comporte aussi un facteur de sécurité, car ces avions fort rapides peuvent voler à pleine vitesse au-dessus de la campagne. Toutefois, on peut aller trop loin dans l'établissement de mesures de sécurité. Les règlements aériens sont déjà si rigides et la circulation aérienne est devenue si sûre qu'il serait illogique de rendre les règlements encore plus stricts. Je proposerais au ministre de réfléchir, avant que le gouvernement rende le règlement de sécurité encore plus sévère, à la signification de cette mesure pour la circulation aérienne en comparaison des chemins de fer, des véhicules motorisés, des camions et autobus dans nos villes. Je dirais que, si ces autres formes de transport devaient fonctionner selon les normes de sécurité qui existent maintenant à l'aéroport municipal d'Edmonton, les neuf dixièmes de la circulation actuelle dans nos rues seraient immobilisés. Les camions lourds ne pourraient en général pas entrer dans nos villes et tous les passages à niveau seraient abolis si les trains devaient continuer à marcher.

Je me rends compte que les accidents d'avion sont spectaculaires et qu'on leur fait beaucoup de publicité. Mais je sais aussi que l'incidence des accidents de la route est effrayante et que les collisions entre trains et voitures sont assez nombreuses. Évidemment, dans notre époque de déplacement rapide, la population s'est habituée à assumer certains risques et en acceptera toujours parce qu'ils sont en rapport avec les nécessités pratiques du transport moderne. Une juste comparaison entre les obstacles qu'on met à notre transport aérien au nom de la sécurité et ceux qu'on impose dans d'autres domaines du transport indiquerait que l'aviation est déjà entravée avec une sévérité dix fois plus grande que celle dont on fait preuve à l'égard d'autres moyens de transport. Depuis trois ans, les hommes d'affaires d'Edmonton et de Calgary doivent accepter un service aérien dont l'utilité a beaucoup diminué. Cette utilité a commencé à diminuer même avant les énormes dépenses qu'on a faites pour Nisku. Les arguments avancés en faveur de l'entreprise de Nisku ne seront guère étayés par l'imposition de règlements qui empêchent les avions de partir de l'aéroport municipal.

[M. Nugent.]

J'ai déjà signalé, dans d'autres discours prononcés à ce sujet, que, si l'on en juge par l'emploi actuel qu'on fait de l'avion dans les conditions d'aujourd'hui, l'utilisation de cet aéroport est maintenant pleinement justifiée. L'emplacement est très commode et la ville d'Edmonton est fort heureuse d'en disposer à l'heure actuelle. Je proposerais au ministre de réfléchir un peu au modèle d'avion qu'on est en train de mettre au point. Qu'il fasse preuve d'un peu d'imagination pour se rendre compte des nouvelles tendances dans la façon de concevoir l'avion. Il admettra peut-être que les avions pour courtes pistes et à envol vertical sont en voie d'être réalisés et que, d'ici quelques années, le trajet prétendument dangereux pour aller et venir des aéroports municipaux sera peut-être supprimé à la suite de la modification des modèles d'avions en service. Je ne vois pas comment le gouvernement actuel, ou tout autre gouvernement, motiverait des dispositions pouvant avoir pour résultat d'interdire l'emploi de l'aéroport en question avant de nous donner une chance d'en profiter.

Une des raisons pour lesquelles je tenais beaucoup à faire ces observations ce soir, c'est que je ne voudrais pas entendre dire que le gouvernement se rend vulnérable, en ce qui concerne la sécurité. J'ai essayé de me faire réélire de temps à autre à Edmonton. Je me rends compte de certains sentiments qu'on peut avoir à ce sujet, et je voudrais faire connaître mon opinion à cet égard en la rendant aussi publique que possible. J'estime que l'élément «sécurité» est plus que suffisant. J'irai encore plus loin, si je peux ainsi donner un peu de courage au ministre, en disant que, même s'il y avait eu un accident majeur—et ce n'est pas le cas—je maintiendrais encore mon opinion. Je tiens à assurer au ministre qu'il aura mon appui s'il raidit un peu l'attitude du gouvernement en ce qui concerne cet aspect qui pourrait lui sembler inviter la critique.

Je tiens à souligner l'importance de l'aéroport en cause pour les communications avec les régions septentrionales. Cet équilibre des moyens de transport commodes intéresse la population de Grand-Prairie et de Peace-River tout autant que celles d'Edmonton et de Calgary. Je suis certain que les habitants du Nord de l'Alberta ont hâte d'épargner ce temps-là qui leur permettra de faire une journée d'ouvrage tout en s'en allant à la ville. J'espère que le ministre me fera l'honneur de lire mes anciens discours à ce sujet, qu'il étudiera les raisons qui me justifiaient de faire des critiques et qu'il fera une évaluation réaliste du règlement aérien. Je dis que la ville d'Edmonton a maintenant les plus hautes normes de sécurité aérienne du pays et que toute idée de modifier ces

normes pour les améliorer revient seulement à nous priver du service aérien que nous avons attendu pendant si longtemps. Deuxièmement, je dis qu'Air-Canada doit certainement s'être prononcée à ce sujet et que Air-Canada ne peut vraiment pas affirmer que les lignes aériennes *Pacific Western Airlines* lui font concurrence car, je l'ai signalé, les PWA desservent des clients qu'Air-Canada ne pourrait obtenir de toute façon.

J'espère que le ministre me tiendra au courant des événements au sujet de l'aéroport de Nisku. Il m'arrive parfois d'être assez dur à son égard, mais je dois être juste envers le ministre pour ce qui est de sa ligne conduite à propos du nouvel aéroport international. On a fait les plans de cet aménagement, mais la construction n'avait pas commencé encore quand le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1957. La construction a été achevée comme on se l'était d'abord proposé et l'on peut dire en toute justice, que sage ou non, qu'il ait coûté trop cher ou non, ni l'un ni l'autre des deux partis ne peut blâmer l'autre à ce propos. Si la mise de fonds totale ne semble pas être motivée par le trafic aérien, il me semble qu'il est impossible de juger trop exactement à l'avance de l'augmentation du trafic aérien et de l'utilisation qu'on fera d'un aéroport à l'avenir. L'optimisme qu'on ressentait lorsqu'on préparait les plans de cet aéroport et qu'on le construisait pourra bien un jour être motivé par la demande du public. Je prie donc le ministre de ne pas s'en faire si on laisse entendre que les frais ont été trop élevés et je m'engage à lui accorder mon entier appui à ce sujet. Nous sommes, il me semble, dans la même situation en ce qui a trait aux affaires municipales d'Edmonton. Si le ministre veut que nous nous entendions à ce sujet et que nous collaborions, j'espère qu'il tiendra compte de ma demande. Toutefois, si l'on change de nouveau le règlement, ce qui aurait pour conséquence de nous faire perdre le service aérien dont nous jouissons présentement, le ministre regrettera amèrement le jour où il est né.

(Texte)

M. Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, vendredi dernier, nous du Crédit social, nous sommes abstenus de parler en cette enceinte pendant près de deux heures, afin de hâter l'approbation des crédits provisoires qui s'élèvent à un montant de plus d'un milliard 400 millions de dollars, parce que nous étions d'avis qu'il est d'urgente nécessité de régler les problèmes administratifs du pays.

Cependant, vu que les autres partis ne cessent de présenter des orateurs et qu'ils veulent en présenter d'autres, je me demande pourquoi nous nous priverions de notre droit de parole. Toutefois, je serai le plus bref possible dans mes observations constructives, car le gouvernement a à faire face à bien des questions difficiles, et je souhaite qu'il soit à la hauteur de la tâche, ce dont je doute fort, malheureusement. Par exemple, nous savons que les Canadiens comptent parmi les citoyens les plus taxés au monde, étant au 14e rang, avec un pourcentage de 24.8 de leur revenu. D'autre part, tous savent que le gouvernement est au courant de l'ultimatum lancé par le premier ministre de la province de Québec pour recouvrer une partie des impôts qui ont été accaparés, précisément, par les anciennes administrations libérales.

Dernièrement, soit le 21 mai 1963, nous pouvions lire dans *Le Devoir,* journal fort sympathique au parti libéral:

> Ce premier mois a été, du point de vue de la question fiscale, décevant. Non seulement Ottawa ne semble pas se souvenir de l'ultimatum de M. Jean Lesage, mais le discours du trône comporte en plus un bon nombre de projets qui indiquent que la mentalité foncière des libéraux fédéraux n'a guère changé depuis 1957. Le langage est présentement plus courtois, plus tendre envers les provinces; les libéraux fédéraux rentrent à peine d'un séjour dans l'opposition qui leur a tout juste donné le temps de se défaire de leur ancienne arrogance.

Cette citation est dure, mais elle doit être méditée par nos honorables amis qui sont au pouvoir en ce moment, car ils ne doivent pas oublier que sous le régime stable libéral de 1955, il y avait 600,000 chômeurs au pays, selon les *Débats* de l'époque. Si nos amis d'en face n'ont pu alors régler, durant cette période facile, ce problème si tragique, comment pourront-ils le faire aujourd'hui quand des machines remplacent de plus en plus les hommes dans les grandes entreprises? Voilà la question que se posent les trois millions de Canadiens sous-alimentés à l'heure actuelle.

J'ai beaucoup d'admiration pour le ministre des Finances (M. Gordon), un des plus grands comptables du pays, un homme qui est capable d'administrer un budget à la perfection.

Mais si le gouvernement libéral reste dans les vieux sentiers battus, c'est-à-dire dans les mêmes erreurs de la vieille économie classique, il ne pourra sortir de l'impasse du chômage, qui est la grande plaie des temps modernes, et il ne fera que conserver ce régime inflationniste qui ne nous a apporté que dépréciation, crises, faillites, marasme économique, guerres, endettement, misère et insécurité.

Ce qui m'étonne le plus, monsieur le président, c'est que les libéraux sont des hommes qui se disent modernes parce qu'ils aiment les armes modernes, mais lorsqu'il s'agit d'économie politique, ils préfèrent défendre le vieux régime financier inflationniste qui a causé tant de perturbations dans notre pays,

si l'on en juge par leur récente campagne politique. Précisément, durant cette campagne électorale, un excellent ami du parti libéral, le président de la Bourse de Montréal, est venu à Chicoutimi déclarer «qu'avec le Crédit social, ce serait l'inflation et la dépréciation de toutes nos valeurs mobilières et immobilières». Il est clair qu'il a frappé de grands coups d'épée dans l'eau, parce que j'ai été réélu avec le même pourcentage de gain que le 18 juin 1962. Cet homme n'oubliait pas ses propres affaires, tout en faisant sa propagande libérale, parce qu'en même temps il conseillait à ses auditeurs: «d'épargner, de ne pas consommer davantage et d'investir dans les entreprises pour augmenter la production». Il n'avait pas assez d'expérience pour savoir que ce ne sont pas de produits que nous manquons au Canada, mais d'argent pour acheter la production.

Les 700,000 familles canadiennes qui retirent en moyenne $35.00 par semaine, soit de l'assurance-chômage, soit de l'assistance sociale, savent, elles, par les souffrances inouies qu'elles endurent, que ce n'est pas le mécanisme de production qui fait défaut mais notre système monétaire d'argent-dette, de monnaie dépréciée, dévalorisée qui a fait perdre plus de 60 p. 100 de la valeur de la monnaie canadienne par l'inflation, depuis 1935, sous les régimes libéraux et conservateurs.

C'est pourquoi, lorsque j'ai adressé la parole dans le parlement du Brésil, lors de la 51e conférence interparlementaire qui s'est tenue à Brasilia en octobre 1962, j'ai déclaré devant les parlementaires du monde entier que le plus grand problème dans le monde actuellement, c'est de donner à manger à ceux qui ont faim et d'accorder la sécurité avec la liberté à tous les citoyens, et j'ajoutais que nous devions reviser nos positions dans le domaine financier pour permettre à tous les humains de bénéficier de l'abondance répandue sur la terre des hommes.

Monsieur le président, depuis la crise de 1929, le système bancaire est engagé dans un processus irréversible, et en dépit de toutes les objurgations des adversaires du Crédit social, la réforme bancaire, la socialisation ou la planification du crédit à l'état libre de dette, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, devra se faire bientôt pour mettre fin à ce régime d'anarchie financière moribond. L'émission de la monnaie et du crédit est une prérogative souveraine et doit être sous le «contrôle» exclusif d'un organisme de l'État, tel que la Banque du Canada.

Dans la conjoncture économique actuelle, le gouvernement ne sera pas capable d'administrer le pays selon les besoins des Canadiens s'il n'applique pas une politique financière audacieuse, préconisée par le Crédit social depuis 40 ans et approuvée par les plus grands économistes du monde.

Des voix: Oh! Oh!

M. Côté: Peut-être pas les vôtres, mais les grands.

Dernièrement, on pouvait lire un sévère avertissement dans la revue *Paris-Match*, de la part du grand économiste français, Jacques Rueff, inspecteur général des finances en France, qui déclarait ceci:

Tous les pays du monde libre sont menacés par l'inflation parce que le système monétaire actuel du monde libre est fondé sur une hérésie...

Et il continuait . . .

. . . le monde court à une crise aussi grave que celle de 1929. Il faudrait un grand accord monétaire international pour tout sauver.

C'est là, monsieur le président, une question plus pressante à régler que celle des armes nucléaires.

Je veux affirmer à la Chambre que les créditistes sont les plus grands indépendantistes, car ils le sont non seulement des Québécois, mais de tous les Canadiens, parce qu'ils veulent et désirent la liberté pour tous et chacun, mais cette liberté ne peut s'acquérir sans la libération du côté de la puissance financière. Voilà la première liberté à conquérir, celle sans laquelle les autres seraient un vain mot.

Avant de terminer, je tiens à demander au gouvernement libéral ce qu'il entend faire de concret dans l'immédiat pour les 35,000 personnes qui vivent présentement dans la misère noire dans la région du Saguenay. C'est une tâche qui ne peut être différée, tellement la situation est grave chez nous.

Qu'entend faire le gouvernement libéral dans les compagnies d'État ou sociétés de la Couronne où une politique de ségrégation a été pratiquée systématiquement envers mes compatriotes canadiens-français?

Pour donner quelques exemples: à la Banque d'expansion industrielle, on compte trois Canadiens français sur 16 administrateurs; à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, il y a un Canadien français sur huit administrateurs; à la Société centrale d'hypothèques et de logement, on retrouve 1 Canadien français sur dix administrateurs. Et il en est ainsi à la Banque du Canada et dans toutes les autres sociétés de la Couronne, en ce qui concerne les postes administratifs.

Que dire maintenant des employés de ces entreprises d'État? Le gouvernement doit rétablir la justice dans tous ces secteurs parce que les Canadiens français n'accepteront plus d'être traités en parents pauvres et n'attendront pas cinq ans, selon le ministre libéral René Lévesque de Québec.

Enfin, monsieur le président, je conclus en disant ceci: Entre le capitalisme privé ou libéralisme économique, système appuyé par les vieux partis et qui a abouti au chaos économique actuel, et le capitalisme d'État, régime de concentration au profit d'un État-Providence, préconisé par les socialistes, il ne nous reste plus qu'une voie à suivre, celle du capitalisme populaire, formule médiane qui accorde à tous le droit de propriété avec la liberté et la sécurité par le moyen d'un système financier établi sur une base scientifique, selon les données de la statistique moderne pour l'ère de la mécanisation et de l'automatisation. Le capitalisme populaire, tel qu'il est conçu par le Crédit social, est une combinaison heureuse qui replace la personne humaine au centre de la création afin que chacun puisse s'épanouir pleinement selon ses talents.

Voilà ce que recommande le Crédit social pour que chaque Canadien ait du travail et du pain, avec en outre la nourriture intellectuelle et spirituelle nécessaire à toute personne humaine.

(Traduction)

M. Barnett: Monsieur le président je suis tourjours porté à plaindre le ministre des Finances quand nous nous engageons dans un débat sur une proposition de crédit provisoire. Il doit alors entendre un réquisitoire contre les péchés par action ou par omission de ses collègues. Toutefois, soumis aux responsabilités ministérielles, il lui faut bien porter cette croix.

Je suis heureux de voir à ses côtés, ce soir, le secrétaire d'État, car je crois que sa résolution louable de régler au plus tôt le problème se renforcerait, s'il pouvait obtenir une déclaration motivée quant aux intentions et au programme du gouvernement sur un point que je voudrais soulever. J'aimerais voir ce soir parmi nous le ministre des Pêcheries et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et les entendre nous faire un exposé complet du programme du gouvernement en ce qui a trait aux pêcheries du Pacifique Nord. Leurs sièges sont vides pour le moment, mais même si l'un de ces ministres ne nous renseigne pas, peut-être le secrétaire d'État pourrait-il veiller à ce que quelqu'un d'autre éclaire notre lanterne dans ce domaine. Je voudrais aborder maintenant bien des questions importantes, mais j'ai choisi un sujet qui me semble urgent; en outre, je suis à la fois inquiet et navré de voir ce problème cavalièrement jeté au rancart par notre nouvelle équipe gouvernementale.

Les honorables députés qui siégeaient dans cette enceinte lors de la précédente législature n'ont pas oublié sans doute que la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, et les recommandations dont le gouvernement canadien a été saisi, ont été au premier plan des préoccupations de la Chambre. On avait, en effet, adressé au ministre des Pêcheries de nombreuses questions sur les intentions du gouvernement de l'époque. Sans doute, l'ex-ministre a-t-il été parfois un peu vague dans ses réponses, mais en toute justice, je dois dire que la Chambre a recueilli l'impression que toute décision du Canada sur les recommandations de la Commission serait précédée d'une étude complète du problème par le comité permanent de la marine et des pêcheries.

Nous savons que le Parlement a été dissous avant que ce programme ait pu être mis à exécution; toutefois, quelques-uns de ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles savent très probablement que le premier ministre d'alors a déclaré, quand il se trouvait sur le littoral du Pacifique, et alors que le Parlement était dissous, qu'une décision si essentielle pour la Colombie-Britannique ne serait prise qu'une fois le Parlement réuni, et que cela permettrait une étude approfondie.

Toutefois, comme la Chambre le sait, ou peut-être devrais-je dire comme la Chambre ne le sait pas, le gouvernement a pris une décision à cet égard. Je dis que la Chambre ne le sait peut-être pas, parce qu'à ma connaissance, la seule mention de toute cette affaire et de la décision du gouvernement a été faite à l'extérieur de la Chambre. Le nouveau ministre des Pêcheries n'a même pas eu la courtoisie de prendre la parole à l'appel des motions, depuis le début de la session, pour faire un exposé de la décision du gouvernement, même si, plus tard, en réponse à des questions, il a laissé entendre que le gouvernement avait pris une décision.

Monsieur le président, j'étais membre de la Chambre lorsque, dans le passé, nous avons eu un ministre libéral des Pêcheries, et je dois dire en toute justice que les discussions sur les questions relatives à la pêche pendant cette période étaient en grande partie dénuées d'esprit de parti. Pour moi, cette situation s'explique du fait que la plupart des membres de la Chambre qui s'intéressaient de façon particulière à la pêche, tout en ne partageant pas complètement les idées du ministre, avaient du moins l'impression qu'on leur accordait toute la chance possible d'examiner à fond les questions relatives à la pêche, chaque fois qu'ils prenaient la parole, et de participer à des débats qui aboutissaient à l'adoption d'une ligne de conduite. Je soulève cet aspect de la question parce qu'il serait malheureux, à mon avis, que cette nouvelle législature parte du mauvais pied pour ce qui est des débats sur la pêche.

Je tiens à faire savoir à la Chambre que depuis la première fois que je fus élu député, —et les honorables députés comprennent sans doute que je n'ai pas été élu sans interruption depuis 1953—durant cette période de dix ans, j'ai essayé de consacrer en partie mon attention à des problèmes concernant la pêche sur le littoral du Pacifique et jamais, à ma connaissance, les pêcheurs de la Colombie-Britannique n'ont été aussi inquiets et aussi profondément troublés qu'à l'heure actuelle au sujet de l'activité de cette Commission internationale des pêches du Pacifique Nord. Chaque association de pêcheurs, en Colombie-Britannique, a adopté une attitude opposée à la décision que le gouvernement semble avoir prise le 8 mai. Le Syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs assimilés, l'Association des chalutiers du Pacifique, la Fraternité unie, l'Organisation des pêcheurs natifs indiens et l'Association des propriétaires de vaisseaux de pêche sont tous contre. Je sais très bien que des porte-parole des sociétés de pêche ont approuvé la décision du gouvernement. Toutefois, quand il y a un tel courant d'opinions sur une question aussi fondamentale, je pense que le ministre des Pêcheries et le gouvernement ont mal fait de prendre leur décision du 8 mai, alors que le Parlement devait se réunir sous peu, après quoi il aurait été possible, j'en suis certain, de compter sur l'entière collaboration de tous les partis à la Chambre pour instituer immédiatement le comité de la marine et des pêcheries en vue d'examiner toute cette affaire.

Pour certains membres de la Chambre, cette question peut sembler assez secondaire, mais pour la présenter dans l'optique appropriée, j'aimerais en formuler l'importance en ces termes. Si la Chambre apprenait un jour que l'ensemble des trois provinces des Prairies du Canada courait le danger imminent de devenir un vaste désert, je suis sûr que les membres de la Chambre jugeraient qu'il s'agit là d'une question importante et urgente, peu importe quelle partie du Canada ils représentent. Or, le bassin du Pacifique Nord couvre une région beaucoup plus vaste que les trois provinces des Prairies et ses ressources, que nous partageons, bien sûr, avec d'autres pays, pourraient bien à la longue être plus riches, plus variées et capables de soutenir un niveau de vie plus élevé parmi les peuples du monde que toutes les ressources réunies des trois provinces des Prairies. J'affirme donc que c'est là une question très importante et que les décisions à prendre à ce sujet auront des répercussions, non seulement pour notre génération, mais aussi pour des générations futures de Canadiens.

L'historique de cette question, c'est qu'il y a dix ans, le gouvernement canadien a signé une convention avec les États-Unis d'Amérique et le Japon en vue de conclure un traité qui conserverait et enrichirait, d'après son objectif avoué, les ressources de pêche du Pacifique Nord. Ce traité a défini certains principes de base de l'entente. Il établit aussi certaines ententes provisoires qui devaient s'appliquer durant une certaine période pour donner à nos spécialistes en halieutique le temps de faire un relevé des ressources encore inconnues, en grande partie, de cette vaste zone de pêche.

Selon les clauses de ce traité, n'importe laquelle des parties contractantes peut exiger qu'il soit mis fin au traité un an après en avoir donné avis. Je crois savoir que toute partie peut donner cet avis au plus tôt le 12 juin de cette année. En réponse à une question que j'ai posée l'autre jour au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il m'a dit qu'on avait entrepris des négociations préliminaires presque immédiatement à Washington à l'égard de ce traité. Il n'a pas ajouté si l'une des parties contractantes avait fait connaître son intention de donner un avis visant à mettre fin au traité ou si elle avait donné avis qu'elle désirait ou non une renégociation officielle des clauses du traité. Ce qu'il a dit dans la réponse qu'il m'a donnée, c'est qu'il devait y avoir certains pourparlers préliminaires en vue de maintenir le principe d'abstention que comprend le traité.

Évidemment, cette affaire a été soulevée l'automne dernier à cause de la recommandation de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, lorsque celle-ci a recommandé aux parties contractantes du traité d'adoucir le principe d'abstention original qui figurait à l'annexe du traité. Je sais très bien que, tel que le traité est rédigé et l'annexe établie, le gouvernement a théoriquement le droit de modifier les motifs d'abstention auxquels le Japon s'est rallié sans une ratification officielle du Parlement. Mais je soutiens que la façon d'agir du gouvernement en la matière est contraire à l'esprit qui, selon moi, doit nous animer lorsque nous traitons des pêcheries en cette enceinte.

J'ai peine à comprendre que l'actuel ministre des Pêcheries, même s'il est originaire d'une provinces maritimes de l'Est, ait ignoré comme il l'a fait l'importance de cette question et l'intérêt qu'on lui a témoigné en Colombie-Britannique, surtout par suite des questions que certains de ses collègues libéraux ont posées au cours de la dernière session. Ces questions témoignaient, certes, du désir des libéraux de la Colombie-Britannique de voir porter sans tarder l'affaire devant le comité de la marine et des pêcheries. Le 23 novembre 1962, le député de Vancouver-Sud

posait cette question supplémentaire au ministre des Pêcheries d'alors:

Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que nous aurons l'occasion, avant que le gouvernement accepte la recommandation, de discuter des répercussions tragiques qui pourraient découler de cette mesure?

Je n'ai sans doute pas besoin de rappeler aux honorables députés qui siègent sur les banquettes ministérielles que l'honorable député de Vancouver-Sud est maintenant ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et je trouve assez étonnant qu'il n'ait pas pris la peine d'informer son collègue, le nouveau ministre des Pêcheries, qui vient du Nouveau-Brunswick, qu'il serait tout à fait souhaitable de réunir le comité de la marine et des pêcheries à ce sujet. J'ai tenté de montrer, au moyen d'une comparaison, à quelles conséquences tragiques on risque de s'exposer. Je n'affirme pas que l'épuisement des ressources des pêcheries du Pacifique-Nord soit imminent, mais je connais assez l'histoire de cette partie du monde pour savoir que la première colonie de blancs sur la côte ouest de l'île de Vancouver se fondait sur le commerce de la loutre de mer. Je n'ai jamais vu de loutre de mer et les habitants de la Colombie-Britannique non plus, pour la bonne raison que la race en est disparue. Ensuite, il y eut le commerce du phoque. Les peuplements de phoques étaient à peu près disparus quand on a inauguré les mesures de conservation à leur égard. Un peu plus tard, la question des baleines a surgi. Ou a dû en venir à des ententes internationales pour continuer la chasse à la baleine dans le Pacifique-Nord. Il en a été de même du saumon et du flétan.

Des conséquences tragiques surviennent rapidement parfois; nous en avons eu plus d'une fois la preuve par les événements qui se sont produits dans l'histoire de l'exploitation des ressources du Pacifique.

Je ne répondrai pas à toutes les questions qui ont été posées, mais je voudrais signaler que le député de Coast-Capilano, qui semble maintenant assez intime avec le premier ministre, du moins lorsqu'il ne parle pas de vendre les sociétés de la Couronne, a demandé au ministre des Pêcheries si le comité de la marine et des pêcheries étudierait cette question. Encore le 30 janvier dernier, il demandait au ministre si cette question ne pourrait pas être soumise au comité en cause.

Je voudrais par ailleurs relever la réponse que le ministre des Pêcheries m'a donnée l'autre jour lorsque je lui ai posé une question le 29 mai. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard, à la page 436:

... je voudrais dire que lorsque le gouvernement décidera de convoquer le comité permanent de la marine et des pêcheries, la Chambre en sera avisée.

Si jamais j'ai reçu une douche froide depuis que je siège à la Chambre, c'est bien cette fois-là. Je regrette que le ministre ne soit pas présent ce soir mais j'espère que certains de ses collègues verront à lui faire remarquer la façon hautaine dont il aborde ce problème.

Je n'ai pas à dire grand chose de plus, que je sache. Certes, je ne saurais essayer—et je ne crois pas que ce soit nécessaire—de me lancer dans une dissertation sur les ramifications de ce traité, ce qui devrait ou ne devrait pas y entrer, en ce qui concerne les modifications à y apporter. J'estime, et je crois l'avoir établi clairement, que ces questions devraient faire l'objet d'auditions d'un comité de la marine et des pêcheries, où des savants pourraient comparaître pour répondre à nos questions et où nous connaîtrions l'avis des pêcheurs et des autres personnes intéressées dans l'industrie de la pêche.

J'espère bien qu'avant la fin de ce débat, on va nous indiquer l'attitude que le gouvernement entend adopter à l'égard de cette importante question.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je réponds parce que le ministre des Pêcheries n'est pas ici aujourd'hui. Sa présence est requise à Halifax où se tient une réunion de la Conférence atlantique du Nord-Ouest, qui s'intéresse aussi à la conservation, dont le député de Comox-Alberni a parlé en termes que je ne lui reprocherai certainement pas. Je pense que ceux d'entre nous qui viennent des deux côtes. . .

M. MacInnis: Sur quelle côte êtes-vous?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai été élu cinq fois en dix ans dans Bonavista-Twillingate, sans difficulté aucune, et je tiens à rappeler ce fait au député de Cap-Breton-Sud.

Une voix: Retournez à vos poissons.

L'hon. M. Pickersgill: Quand les députés auront fini de m'interrompre, je poursuivrai mes observations sur la grave question soulevée par le député de Comox-Alberni.

Je suis sûr que le ministre des Pêcheries n'a pas voulu se montrer impoli à l'égard de la Chambre. Je sais qu'il voulait saisir une occasion appropriée de faire une déclaration complète à ce sujet, à un moment où les autres députés auraient pu exprimer leurs vues. A mon avis, c'est uniquement pour cela qu'il n'a pas fait de déclaration à l'appel des motions. C'est injuste à l'égard des députés de faire de telles déclarations à l'appel des motions alors qu'il ne peut y avoir de débat. Cependant, si les députés que la question intéresse d'une façcon particulière estiment que le ministre devrait faire une déclaration à l'appel des motions, il se fera un plaisir de se rendre à leurs désirs à la première occasion. Je lui signalerai la chose dès son retour à Ottawa.

En ce qui concerne la réunion du comité, j'estime que dès que ces comités pourront être institués—nous tentons de le faire le plus rapidement possible—je demanderai au ministre des Pêcheries de consulter les autres députés désignés comme membres du comité afin de se rendre à leurs désirs à ce sujet. Je puis assurer les honorables députés que le gouvernement n'a nullement l'intention de faire des mystères au sujet de ses politiques ni d'empêcher qu'elles soient étudiées dans toute leur ampleur à la Chambre, surtout lorsqu'il s'agit de ce sujet important entre tous, dans toutes les régions du pays.

M. Douglas: Puis-je poser une question au ministre? Sauf erreur, des entretiens débuteront le 6 juin, à Washington, entre les États-Unis, le Japon et le Canada, au sujet du traité qui doit remplacer celui-ci. Je crois que le ministre devrait nous assurer que la réunion sera remise jusqu'à ce que la question ait été étudiée en entier par le comité de la marine et des pêcheries ou qu'aucun engagement ne sera pris au cours de la réunion de Washington tant que les pêcheurs et autres groupements intéressés n'auront pas eu l'occasion de témoigner devant le comité de la marine et des pêcheries.

L'hon. M. Pickersgill: Je ferai en sorte, après avoir consulté mes collègues, et compte tenu des dispositions qui ont déjà été prises avec les autres pays, qu'on puisse discuter ce sujet à fond à la Chambre, le plus tôt possible. Les honorables députés ne sont pas sans savoir qu'aucun engagement définitif ne saurait être pris par aucun gouvernement avant d'avoir été accepté par la Chambre. Nous devrions nous préoccuper surtout, particulièrement dans la conjoncture actuelle, de respecter l'opinion de tous les députés avant de prendre une décision définitive.

M. Douglas: Je suis sûr que le ministre est bien au fait de l'intérêt que nous portons à la question, étant donné qu'un décret du conseil daté du 8 mai a mis en vigueur deux des recommandations de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord, dont l'une permet aux Japonais de pêcher le flétan dans la partie est de la mer de Behring et de pêcher le hareng au large des îles de la Reine-Charlotte. Ce décret a été rendu sans consultation du comité ou de la Chambre. Je crois que le ministre comprendra l'intérêt que portent à cette question tous les membres de notre groupe, tout comme certains membres d'autres partis et les pêcheurs du littoral du Pacifique.

M. Barnett: Vu que le secrétaire d'État semble ce soir être le porte-parole du gouvernement, puis-je lui signaler une déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite, le 29 mai, en réponse à une question? Parlant de la réunion de Washington, il a déclaré ce qui suit, comme en fait foi le *hansard*, à la page 435:

> ...à la réunion de la semaine prochaine où le gouvernement canadien sera représenté, on fera une étude préliminaire du maintien du principe d'abstention.

Je crois avoir assez clairement laissé entendre au cours de mes observations précédentes que le principe d'abstention, bien qu'il en soit question dans les principaux articles, en ce qui concerne le fond, se trouve exposé dans l'annexe. Comme mon chef l'a déjà dit, ce texte a été modifié récemment par le cabinet sans que la Chambre ait été consultée. Je crois que mon chef cherche à obtenir l'assurance que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou celui qui se rendra à Washington ne consentira pas à éliminer d'autres éléments du principe d'abstention sans avoir consulté la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député a utilisé le mot «préliminaire» et c'est bien ce que le mot veut dire.

L'hon. M. Gordon: Je suis peut-être optimiste, car je crois que tous les honorables députés ont suffisamment débattu ce projet de résolution sur ce crédit provisoire.

M. Winch: Pas encore.

L'hon. M. Gordon: Eh bien, je ferai tout de même mes observations, monsieur le président. Je veux remercier l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings ainsi que les honorables députés de l'opposition, y compris l'honorable député de Chicoutimi, de leurs aimables paroles à l'occasion de ma nomination au poste de ministre des Finances. Je veux signaler particulièrement la déclaration de l'honorable député de Queens faite à un moment où j'étais sorti de la Chambre quelques minutes pour régler une question urgente d'intérêt personnel.

J'éprouve une reconnaissance toute particulière à l'égard de l'honorable député d'Annapolis-Kings pour la gracieuseté avec laquelle il m'a accueilli au ministère des Finances, lorsque le nouveau gouvernement est entré en fonction et m'a présenté au personnel du ministère. Je le remercie aussi de ses bonnes paroles à l'endroit du personnel du ministère, qui seront appréciées à leur juste valeur et qui sont tout à fait méritées.

Dans les remarques qu'il a faites, le critique de l'opposition a abordé bien des sujets, notamment le besoin de surveiller les dépenses, l'opportunité d'obtenir des budgets bien équilibrés et l'importance des recommandations de la Commission Glassco. Je crois que la plupart de ces questions pourront être étudiées comme il se doit au cours du

débat sur le budget et j'aurai des remarques à faire à ce sujet, lorsque ce moment sera venu.

L'hon. M. Nowlan: Peut-être pourriez-vous nous dire maintenant à quel moment nous en serons là.

L'hon. M. Gordon: Non, je ne le puis. Je songeais justement, monsieur le président, que si j'avais un peu plus de temps à consacrer à l'exposé budgétaire je pourrais le présenter plus tôt. Au cours de ses remarques, l'honorable député a dit, si je me rappelle bien, que je ne m'étais pas reporté aux prévisions de l'année financière 1962-1963. En parlant au sujet de cette résolution, monsieur le président, je n'ai pas abordé ce sujet, car je l'avais fait le 29 mai, lorsque j'ai déposé les prévisions budgétaires pour 1963-1964. J'avais dit à cette occasion:

> Le gouvernement a l'intention de faire rapport au Parlement de toutes les dépenses et de tous les crédits pour 1962-1963, après avoir effectué une étude minutieuse afin de déterminer les postes et les montants qui doivent être imputés aux comptes de cette année-là.

Le Parlement devra alors accorder une autorisation en bonne et due forme pour les dépenses de l'année financière antérieure. Certains de mes honorable amis ont soulevé des questions aussi intéressantes qu'importantes, dont on a saisi les ministres compétents. Je ne suppose pas que les honorables députés s'attendent à me voir aborder moi-même chacun des points à l'étude; de fait, je ne serais pas en mesure de le faire. En prenant la parole au sujet de la résolution, je me suis engagé à répondre de mon mieux aux questions que mes honorable amis me poseraient. Je songeais surtout aux questions ayant trait aux crédits provisoires.

Je ne crois pas qu'on m'ait interrogé sur des points précis dans ce domaine, si j'excepte les questions dont je viens de faire mention. Mais j'assure aux honorables députés qu'une fois terminé le débat sur la résolution, je répondrai du mieux que je pourrai aux questions qu'ils me poseront peut-être quand le bill sera soumis au comité.

M. Chatterton: Monsieur le président, mes observations seront brèves. Je veux féliciter le député de Comox-Alberni pour certaines de ses remarques au sujet des recommandations de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord. Le député a mentionné que les pêcheurs commerciaux du littoral ouest n'avaient jamais été aussi préoccupés de la situation qui leur est faite. Je voudrais signaler le point suivant. J'espère que le secrétaire d'État, qui semble remplacer le ministre des Pêcheries, m'écoute bien. Les pêcheurs commerciaux ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Je citerai deux phrases seulement d'un certain mémoire et, après ma citation, je donnerai au comité le nom des divers organismes qui appuient cette résolution:

> La recommandation de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord qui permet aux Japonnais de pêcher dans les eaux du littoral nord de la Colombie-Britannique et dans celles du littoral nord de l'Alaska constitue une menace sérieuse à l'avenir de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique ... Par cette mesure la Commission a en quelque sorte apaisé le Japon en lui entrouvrant la porte qui lui permettra de pêcher le saumon au filet au large du littoral ouest de l'île de Vancouver, au moyen de flotte de bateaux de pêche qui seront accompagnés de gros navires munis d'appareils de congélation et de mise en boîtes. Il est de la plus haute importance que notre gouvernement fasse tout en son pouvoir pour mettre un frein à cette menace et pour protéger notre patrimoine.

Il s'agit d'une résolution présentée par la société fusionnée de conservation. Les associations suivantes en font partie et ont signé conjointement ce mémoire: la *Victoria Saanich Inlet Anglers Association*, la *South Vancouver Island Rangers*, l'*Esquimalt Salmon Club*, l'*Oak Bay Anglers*, le *Chinook Club*, la *Royal Canadian Naval Anglers Association*, *le Cowichan Bay Salmon Club*, *la Victoria Fish and Game Protective Association*, la Chambre de commerce de Victoria, la *Saanich Inlet Boatmen's Association*, la *Pacific Trollers Association*, le *Victoria Outboard Club*.

Ce que je veux prouver, c'est que tous les gens du littoral du Pacifique s'inquiètent vivement du fait que le gouvernement accepte les vœux de la Commission, et ils vont suivre de près les pourparlers de Washington lorsque le traité sera renégocié. J'espère que le secrétaire d'État se souviendra de ce qu'il a dit ce soir, si j'ai bien compris, à savoir que le gouvernement ne s'engagera pas définitivement tant que la Chambre n'aura pas eu l'occasion de débattre la renégociation de ce traité.

M. Peters: Monsieur le président, c'est une des premières occasions qui s'offre à moi de signaler au gouvernement certains des problèmes que pose un programme établi en Ontario auquel le gouvernement fédéral a évidemment l'intention de participer. Le 1er juin de cette année, le gouvernement de l'Ontario a institué le premier programme de pensions transférables au Canada. Le gouvernement conservateur comme le gouvernement actuel ont déclaré que le programme de pensions transférables pour les Canadiens doit en premier lieu être transformé en programme national de pensions pour remplacer notre ancien programme de sécurité de la vieillesse et, d'autre part, tenir compte des droits des gouvernements provinciaux dans ces domaines. Je crois qu'il incombe au gouvernement fédéral d'assumer la direction plutôt

que d'attendre qu'un des gouvernements provinciaux prenne l'initiative dans ce domaine. Que serait-il advenu si le gouvernement fédéral avait attendu, avant d'adopter le régime d'assurance-chômage, que toutes les provinces établissent leur propre régime que le gouvernement fédéral aurait pris sous son égide au titre de programme national d'assurance. Il en est de même des allocations familiales. Eussions-nous attendu que les allocations familiales soient adoptées par les provinces, puis entérinées par le gouvernement fédéral, nous aurions sans doute eu un programme fort différent, sorte d'habit d'arlequin. J'estime que, pour les Canadiens, le problème des pensions ne le cède en rien aux autres aspects des mesures sociales. Au cours de la dernière campagne électorale, surtout dans le Nord de l'Ontario, les candidats de tous les partis politiques estimaient me semble-t-il . . .

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre dans un pur esprit de conciliation? Je voudrais savoir si le moment est bien choisi de soulever le problème, étant donné que les pensions transférables et la sécurité de la vieillesse font partie du programme qui sera étudié au cours de la présente session?

Les honorables députés peuvent, en ce moment, faire entendre leurs griefs sur les initiatives du gouvernement. Une occasion s'était présentée pendant le débat sur le discours du trône; une autre va surgir au cours des discussions sur le budget, d'autres encore lors des débats sur les diverses motions de subsides, sans compter le moment où le Parlement sera saisi des dispositions législatives. Je m'adresse instamment au député qui essaye d'invoquer le Règlement. N'estime-t-il pas qu'en ce moment où le gouvernement cherche à obtenir des subsides afin de pouvoir poursuivre l'administration des affaires courantes du pays et afin de pouvoir appliquer le reste de notre programme, il ferait mieux de remettre ce débat jusqu'à ce que se présente l'une ou l'autre des occasions que j'ai mentionnées, sans qu'il faille, pour cela, invoquer le Règlement?

M. Peters: S'il s'agit ici d'un rappel officiel au Règlement, j'estime qu'il ne nous fera pas perdre grand temps. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans tous les détails et ramifications des programmes de pensions, mais il s'agit d'une question mentionnée dans le discours du trône. On nous demande maintenant de nous prononcer sur le tiers de tous les crédits prévus pour cette année. Il me semble, par conséquent, que le gouvernement devrait prêter quelque attention à ce sujet. C'est une question qui m'intéresse très particulièrement parce que j'ai préconisé, pendant un certain temps, le régime de pension transférable qui donnerait satisfaction à la catégorie de gens avec laquelle j'ai travaillé pendant bien des années. Il s'agit de bûcherons et de mineurs qui ne pouvaient jamais toucher une pension demandant 20 ans de travail, même s'ils s'intéressaient becaucoup a toute initiative que le gouvernement fédéral prendrait dans ce sens.

L'hon. M. Pickersgill: J'estime que je n'ai pas le choix, monsieur le président, il faut que j'invoque le Règlement. Il est certes contraire à notre Règlement de formuler un grief contre le gouvernement de l'Ontario dans un débat sur les crédits provisoires à la Chambre. J'estime que si le député acceptait la proposition que j'ai faite auparavant et s'il faisait un discours à ce sujet pendant le débat sur le budget, alors nous pourrions avoir une discussion des plus vastes et il n'enfeindrait pas le Règlement. Pour le moment, discuter des lacunes d'un programme législatif ou administratif du gouvernement de l'Ontario déborde absolument des limites de notre débat.

M. Knowles: Je comprends fort bien le désir du secrétaire d'État de faire approuver la mesure dont nous sommes saisis aussi rapidement que possible, et je puis dire au nom de certains d'entre nous que nous ne voulons pas retarder les choses plus que de raison. Toutefois, je crois que l'honorable représentant ferait bien mieux de jouer le rôle du conciliateur plutôt que d'invoquer le Règlement à ce sujet. Si mon honorable ami formulait un grief contre le gouvernement de l'Ontario, le secrétaire d'État aurait raison, mais si j'ai bien compris l'observation de mon collègue, elle porte qu'une situation des plus alarmantes est en train de prendre naissance dans cette province. Nous sommes plusieurs à partager cet avis. Ceux qui s'intéressent à ce genre de programmes craignent qu'il n'y ait conflit dans le domaine des pensions transférables parce qu'une province s'y intéresse, une autre province également et que gouvernement fédéral nous demande de calmer nos transports. Fondamentallement il y a un grief contre le gouvernement fédéral parce qu'il prend trop de temps à mettre sa politique en pratique.

L'hon. M. Pickersgill: Je répondrai à cela en quelques mots. Si les honorables députés de l'opposition nous accordent nos crédits, nous pourrons appliquer notre programme et faire adopter la loi sur les pensions beaucoup plus tôt.

M. Knowles: Rien ne vous empêche d'inscrire la mesure au *Feuilleton*.

M. Peters: Au sujet du rappel du Règlement, je tiens à dire que la question à laquelle

je m'intéresse n'est pas aussi éloignée de la responsabilité du gouvernement qu'on a bien voulu le laisser entendre. Ce qui importe au plus haut point dans le cas de n'importe quel plan de pension, qu'il s'agisse de l'Ontario ou d'une autre province, c'est l'exonération d'impôt sur le revenu permise en vertu du plan. Cela impose une responsabilité au gouvernement fédéral.

En 1945, le gouvernment a proposé, par l'intermédiaire du ministre des Finances du temps, M. McCann, et pour fins de la loi de l'impôt sur le revenu, des directives visant les régimes de pension qui avaient été établis par la Division de l'impôt du ministère du Revenu national. Si ces directives ont été désavouées, c'est parce que les droits acquis dans ce régime de pension ne pouvaient faire l'objet de négociations entre certaines grandes sociétés canadiennes qui avaient déjà mis sur pied, de concert avec le gouvernement fédéral, leur propre régime de pensions. On se souviendra que le gouvernement conservateur a, lui aussi, proposé en 1959 des règlements concernant les droits acquis dans les régimes de pensions. Toutefois, le gouvernement d'alors avait, pour les mêmes raisons, aboli ces règlements, qui avaient été établis en vertu d'un décret du conseil; autrement dit, la Division de l'impôt avait beaucoup de difficultés avec les droits acquis.

Monsieur le président, vous serez sans doute étonné d'entendre les observations que la Direction des pensions de la *Montreal Trust Company* a faites à l'égard du nouveau programme en Ontario. Je cite:

> Tout semble indiquer que certains employeurs cherchent à échapper aux dispositions de la loi concernant les prestations découlant de programmes de participation ou de programmes déférés de participation aux bénéfices afin de fournir des avantages supplémentaires qui ne relèvent pas de la loi. Toutefois, les concessions d'ordre fiscal, surtout en ce qui concerne l'employé . . .

Je signalerais que le plan de pension de l'Ontario ne répond pas à l'un de nos besoins fondamentaux, dans le Nord de cette province où se produisent des mouvements de main-d'œuvre interprovinciaux sur une très grande échelle. Bon nombre de gens vivent dans l'Ontario et travaillent dans la province de Québec. Le phénomène est courant dans la région de Noranda. D'autre part, beaucoup de monde vit dans le Nord de la province de Québec et se rend en Ontario pour y travailler dans les mines. De cette façon, tout programme dont l'application dépend des provinces sera, de par sa nature même, très restreint. En effet, je le répète, la population se rend d'une province à l'autre pour y travailler, et quand le moment de la retraite arrive on va vivre dans la seconde. Il faut donc envisager les plans de pension du point de vue national. Bon nombre de mineurs dans le Nord de l'Ontario ont été récemment invités à abandonner leurs maisons et le lieu de leur emploi, afin d'aller vivre dans le Nord du Manitoba. Le problème ne se pose donc pas seulement entre le Québec et l'Ontario. Il est d'envergure nationale. Certains des ouvriers que je connais ont, par exemple, travaillé à Belle-Île. Puis ils se sont rendus à Sea Island. Leur prochain emploi sera peut-être en Alaska ou même aux États-Unis. Le gouvernement fédéral a accepté de participer au programme provincial de l'Ontario, mais dès le début ce programme a révélé bien des lacunes aux travailleurs intéressés.

M. le président: Je tiens à signaler au député qu'il ne lui est pas permis de discuter de la loi provinciale sur les pensions transférables. Je ne voudrais pas restreindre le champ de la discussion, mais je lui recommanderais de ne pas s'en tenir à une question qui intéresse exclusivement une loi de l'Ontario, comme il l'a fait, à mon sens, depuis une minute environ.

M. Peters: En toute déférence, monsieur le président, ce n'est pas ce que je faisais. On a déjà parlé maintes fois des droits acquis. Ce que je veux dire, et je ne m'étendrai pas là-dessus, c'est qu'à mon point de vue, le gouvernement fédéral a une responsabilité en cette affaire. Je pourrais citer des feuillets publicitaires distribués dans ma région et dans les circonscriptions d'autres députés, de représentants du parti libéral, où il est dit que ce serait là l'un des premiers problèmes à l'ordre du jour du nouveau gouvernement. La loi adoptée par l'Ontario a une portée restreinte et le gouvernement fédéral a encore le temps d'adopter une mesure pour mettre en vigueur un programme meilleur que celui qu'envisagent les provinces. Le gouvernement pourra certainement compter sur notre appui, mais il ne devrait pas attendre que les plans des provinces soient prêts pour fournir le paravent qui en garantira le fonctionnement. Il faudrait se tracer un programme. Le présent gouvernement a probablement eu tout le temps voulu d'examiner à son aise le rapport de la Commission, qui renferme tous les renseignements nécessaires pour donner au Canada un programme de pension très complet qui couvre les besoins de la population, au lieu de faire du rapiéçage et de permettre aux provinces d'adopter des mesures législatives de cette nature.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, au cours de mon intervention de cet après-midi, j'ai parlé d'un grief présenté par l'honorable représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Je lui ai dit, à ce moment-là, que

je ne pouvais parler de cette affaire parce que je n'avais pas reçu le rapport de la Gendarmerie royale. J'ai maintenant reçu ce rapport et j'aimerais faire une déclaration.

La question posée par l'honorable représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, vendredi dernier, avait trait au renvoi de M. Gordon Harry Knott de la Marine royale du Canada. On n'avait pas mentionné le nom de cette personne, mais les enquêtes menées par la Gendarmerie royale pendant la fin de semaine sur la côte ouest ont révélé que, dans ce cas précis, une erreur grave a été commise.

En 1958, déjà, une personne très respectable du village où avaient vécu les familles Knott, avait informé la Gendarmerie royale du Canada que le père de Gordon Harry Knott, M. Wallace Knott, était le frère d'un certain Ernest Léon Knott. Celui qui donnait ce renseignement occupait un poste qui lui permettait d'être au courant d'une telle parenté. Jusqu'à la dernière fin de semaine, cette même personne croyait encore son renseignement fondé. Après l'enrôlement de Gordon Harry Knott dans la marine royale du Canada en octobre 1961, la Gendarmerie royale du Canada fut chargée de faire l'enquête ordinaire relative à la sécurité. A cette époque et dans un autre village, on demanda à un autre informateur digne de foi ce qu'il connaissait de la famille de Wallace Knott. Cette personne occupait un poste important dans la localité et a déclaré qu'elle connaissait très bien Wallace Knott ainsi que son frère Ernest Léon Knott.

Cela venait confirmer les renseignements que la Gendarmerie royale possédait déjà dans ses dossiers. Nous avions donc, en la matière, deux sources de renseignement réputées, qui se trouvaient dans deux collectivités différentes, dont chacune prétendait bien connaître les familles Knott et déclarait que Wallace et Ernest Leon Knott étaient les deux frères. C'est sur la foi de ces déclarations que la Gendarmerie s'est crue autorisée à faire son rapport à la Marine.

Par suite de la déclaration que l'honorable député a faite à la Chambre vendredi et de la découverte de ce qui semblait être le dossier pertinent, bien que le nom n'eût pas été soumis, une enquête des plus poussées a été entreprise sur la côte ouest au cours de la fin de semaine. Finalement, une source de renseignement absolument digne de foi a été repérée qui a très nettement établi que Ernest Leon Knott et Wallace Knott n'étaient pas les deux frères.

Dans les circonstances, monsieur le président, je ne puis qu'offrir à ce jeune homme et à sa famille mes très profondes excuses, non seulement pour le désagrément mais aussi pour l'embarras qui leur ont été causés. Je vais discuter de l'affaire avec mon collègue le ministre de la Défense nationale pour voir comment ce jeune homme, Gordon Knott, s'il le désire, peut poursuivre sa carrière interrompue.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je tiens à témoigner au ministre mon appréciation la plus vive pour la franche déclaration qu'il vient de faire et qui, j'en suis sûr, sera acceptée de tout cœur par la famille du jeune homme. Merci beaucoup!

M. Douglas: Monsieur le président, nous sommes tous reconnaissants au ministre, j'en suis sûr, d'avoir agi si rapidement, mais si jamais le besoin d'instituer un tribunal d'appel a été démontré, c'est bien ce soir. Voici un homme qui a été renvoyé des forces armées de Sa Majesté sur la foi du témoignage de deux personnes qui étaient censées connaître la famille, mais qui, de fait, ne la connaissaient pas. Condamner un homme sur la foi de rumeurs, d'après des renseignements donnés par des sots, ne suffit certainement pas. On a présenté un rapport basé sur des preuves très faibles qui, je le soutiens, monsieur le président, ne suffiraient pas à faire pendre un chien.

Comme je le disais cet après-midi, nous ne condamnons pas la Gendarmerie royale comme corps de police. Ce que nous disons, c'est que les gens qui se sont occupés de la sécurité et des renseignements manquent à plusieurs égards de qualités essentielles, que ces gens sont mal formés et mal informés et que, dans bien des cas, ils ne conviennent pas du tout à la fonction qu'ils remplissent. Il est sûr que les membres de la Chambre des communes ne devraient pas avoir à soulever des cas comme celui-ci. Si le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles n'avait pas soulevé le cas de ce jeune homme, celui-ci serait probablement comme le jeune homme de l'aviation de Regina, colportant des marchandises de porte en porte en traînant un dossier accablant avec lui.

Les députés ont trop à faire pour s'occuper de cas particuliers comme celui-là, et le ministre de la Justice est trop occupé pour qu'on l'ennuie avec des choses de ce genre. Il est temps certes d'instituer un tribunal approprié ou un comité quasi-judiciaire auquel on pourrait s'adresser dans des cas pareils, se faire représenter par un avocat, faire comparaître ses témoins et plaider sa cause. Si ces gens-là ont la conscience tranquille et qu'ils viennent honnêtement dévoiler la vérité, ils en sortiront certes blanchis. Sinon la division de la sécurité aura fait du bon travail en ce sens qu'elle aura découvert une personne qui constituait une menace

pour la sécurité de la nation. Je demande avec insistance au ministre, étant donné l'exemple qu'il a cité lui-même ce soir, que le gouvernement envisage très sérieusement l'établissement d'une commission d'appel pour s'occuper de ces cas afin que les députés n'aient pas à le faire à la Chambre. Pour ma part, je suis prêt à remettre l'affaire au bon jugement du ministre. Si la question n'a pas été réglée lorsque les crédits de son ministère seront présentés à la Chambre, nous lui demanderons alors d'autres renseignements sur les intentions du gouvernement à l'égard de cas semblables.

M. Winch: Monsieur le président, j'aimerais pendant quelques minutes entretenir la Chambre d'une affaire. Je voudrais savoir, comme tous les autres membres du comité, quelle est la décision prise par le gouvernement au sujet de la remise à l'étude d'une ligne de conduite adoptée par le gouvernement précédent. A-t-il l'intention de donner suite à ce programme et de dépenser au cours des deux prochains mois les crédits que nous étudions en ce moment? Je veux parler de la réalisation de programmes qui entraînerait des dépenses de plusieurs millions de dollars. Je veux parler de cette partie des crédits provisoires que nous étudions, en vue d'assurer les fonds nécessaires au parachèvement des plans et à l'appel de soumissions pour la construction d'un centre de traitement à l'intention des narcomanes, au coût de plusieurs millions de dollars, sur le littoral de la Colombie-Britannique.

La narcomanie est un grave problème, surtout en Colombie-Britannique. Il va falloir dépenser beaucoup d'argent pour guérir les narcomanes, pour veiller à ce qu'ils ne retombent pas dans leurs anciennes habitudes et pour se débarrasser des trafiquants de narcotiques. Il importe au plus haut point de nous assurer, dans l'élaboration définitive des projets pour lesquels nous allons voter des crédits au cours des deux prochains mois, que notre programme en vue de traiter les narcomanes va porter fruit, étant donné surtout que les contribuables vont être appelés à dépenser plusieurs millions de dollars.

Monsieur le président, si je soulève la question ce soir, c'est parce que je ne sais pas au juste si le programme exposé par l'ancien gouvernement, et qui a entraîné l'élaboration du programme actuel, est bien celui qu'il faudrait. Il s'agit de placer les narcomanes de force dans une institution pour les traiter, et ensuite de leur rendre leur liberté. Il a été prouvé dans le reste du monde, notamment aux États-Unis, qu'une telle façon de procéder ne réussit pas à guérir les toxicomanes.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a-t-il examiné cette question? A-t-il étudié sa ligne de conduite pour ce qui est de guérir les narcomanes et de lutter contre le trafic des drogues? A-t-il admis et est-il prêt à reconnaître que la bonne façon de procéder était celle qu'avait adoptée l'ancien gouvernement? Si je soulève la question, c'est parce que nous traitons les toxicomanes en criminels et nous les incarcérons dans des pénitenciers depuis des années. Dans ces institutions, ils se débarrassent de cette habitude parce qu'ils ne peuvent obtenir de stupéfiants, mais lorsqu'ils sont remis en liberté, la plupart d'entre eux redeviennent malheureusmment toxicomanes, soit de leur propre chef, soit à l'instigation des vendeurs de stupéfiants. Cela ne démontre-t-il pas que le détention seule ne suffit pas à régler un problème aussi grave.

Assurément, il est temps que nous reconnaissions que les toxicomanes sont des personnes malades, qu'ils devraient suivre une cure et qu'ils devraient, sur prescription du médecin, recevoir des stupéfiants, mais en doses de moins en moins fortes. Quoi que l'on fasse, il faudrait s'assurer que les toxicomanes ne tombent pas sous l'influence des vendeurs de stupéfiants à leur élargissement. La seule façon d'y parvenir, c'est d'éliminer toute possibilité de faire de l'argent en vendant des drogues.

Malgré les millions de dollars que l'on affecte aux établissements de réadaptation, on ne réussit pas à extirper ce chancre parce les vendeurs de stupéfiants peuvent toujours retirer des bénéfices de leur commerce et entraîner les personnes à la consommation de stupéfiants. Je ne voudrais par retarder la Chambre, mais le problème est de la plus haute importance. Vu que l'on nous demande d'approuver des crédits pour les mois de juin et juillet en vue du parachèvement des plans —j'ai lu dans les journaux qu'un appel d'offres sera fait sous peu—j'estime qu'il est de mon devoir de soulever la question à ce moment-ci afin de voir si le gouvernement a examiné tous les aspects de la question.

Si le gouvernement a étudié la meilleure méthode à suivre pour enrayer la narcomanie au Canada, est-ce qu'il prétend qu'il pourra résoudre le problème en continuant la pratique des traitements dans une institution qui doit coûter des millions de dollars à la Colombie-Britannique? S'il croit pouvoir poursuivre cette politique, je suis d'avis qu'il devrait y avoir un autre débat à la Chambre et qu'on devrait pouvoir étudier le problème sous tous ses aspects.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, me permettra-t-on de répondre en quelques mots à la proposition de l'honorable député?

Je puis lui affirmer que les remarques qu'il a faites ce soir seront sérieusement étudiées. Toutefois, ce n'est pas pour cette raison que je prends la parole. Je voudrais dire un mot au sujet de la proposition faite par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam.

Lorsque j'ai reçu le rapport du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, je l'ai étudié d'abord avec le premier ministre, puis en compagnie de mes collègues que j'ai pu approcher. J'ai signalé au premier ministre et à mes collègues que, lorsque je suis entré en fonction au ministère, et à cause d'autres cas qui m'avaient été soumis par le commissaire lui-même, j'étais d'avis qu'il y aurait lieu d'étudier la proposition faite par l'honorable député.

De fait, quand j'ai adressé la parole cet après-midi, j'ai essayé de me montrer patient envers l'honorable député, mais je ne crois pas qu'il l'ait senti; et j'ai dit qu'il me fallait un certain temps pour étudier et évaluer la situation d'ensemble. Je songeais à quelque chose de semblable, et je dois lui dire que nous avons déjà étudié une proposition de cette nature. Je voudrais ajouter maintenant que nous examinerons avec le plus grand soin cette proposition.

M. Douglas: Puis-je ajouter, monsieur le président, que je lisais au hansard les propos que j'ai tenu cet après-midi et je trouve que je me suis aventuré pas mal loin. J'ai dit que je faisais entièrement confiance au ministre et que j'étais certain qu'il ferait quelque chose à ce sujet. J'espère que ces paroles ne reviendront pas me hanter, mais je suis certain que non.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux.)

L'hon. M. Gordon propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux subsides qui ont été accordés à Sa Majesté à l'égard de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, la somme de $1,430,259,968.45 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, comme l'énonce la résolution qu'a adoptée aujourd'hui le comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Chevrier.]

Rapport est fait du projet de résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Gordon demande alors à présenter le bill n° C-69 visant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1964.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'hon. M. Pickersgill: Avec le consentement de la Chambre, maintenant.

M. l'Orateur suppléant: D'accord?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Gordon propose alors que le bill soit lu pour la 2e fois.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Knowles: Monsieur le président, avant que l'article 1 ne soit adopté, qu'on me permette de dire que le ministre des Finances, après avoir invité tous les députés à lui poser des questions, a semblé un peu malheureux qu'elles soient toutes adressées aux autres ministres. Je n'aime pas voir le ministre des Finances malheureux, surtout 10 jours seulement avant qu'il dépose son budget. Je me rendrai donc à son désir en lui posant quelques questions qui relèvent de sa compétence.

Comme le ministre s'en souviendra, des députés de divers partis se sont enquis, à plusieurs reprises déjà depuis le début de la présente session, de questions intéressant la fonction publique. Le ministre sait répondre d'une façon désarmante à toutes ces questions. Il nous dit qu'elles sont à l'étude, ce qui nous donne l'impression qu'on fera quelque chose, mais j'ai le vague sentiment que ces réponses sont modelées presque aveuglément sur celles que donnait l'ancien ministre des Finances. Lui aussi était désarmant et jovial.

L'hon. M. Nowlan: Vous me flattez.

M. Knowles: Avant de passer du côté des ministériels, le ministre avait son franc-parler au sujet de la promptitude à s'occuper de ces choses. Il avait des tas d'idées. Croit-il qu'il est juste pour le service civil que tant de classes d'employés aient à attendre aussi longtemps pour obtenir les augmentations de traitements qui, pour la plupart, sont entrées en vigueur le 10 décembre dernier? Pourrait-il y voir sans plus tarder?

J'épargnerai au ministre la peine d'avoir à se lever et à se rasseoir sans cesse en posant toutes mes questions maintenant. Il y a aussi le problème des fonctionnaires qui ont pris leur retraite après la date de rétroactivité des augmentations de traitements mais avant qu'elles soient annoncées. Autrement dit, ces fonctionnaires ont travaillé durant la période où des augmentations de traitement ont été accordées, mais à cause de la date à laquelle ils ont pris leur retraite, ils n'ont pu en bénéficier. Le ministre a dit que la question est à l'étude. Combien cela prendra-t-il de temps?

Puis il y a la question des négociations collectives pour les fonctionnaires, en faveur desquelles le gouvernement s'est prononcé. Si j'ai bien compris, cela relève du ministre des Finances. Combien de temps nous faudra-t-il encore attendre?

Une autre question que j'ai soulevée à plusieurs reprises, c'est celle de la majoration des pensions des fonctionnaires à la retraite. Je rappellerai au ministre que pendant des années nous avons demandé à la Chambre que l'on fasse quelque chose pour améliorer la pension de ceux qui ont eu à vivre sur un petit revenu. On nous a répondu pendant des années que ce n'était pas possible, que ces pensions étaient une question de contrat, que le règlement était établi et que l'on ne pouvait rien y faire. Je dois rendre hommage au gouvernement précédent. Il a fait une percée dans ce domaine et a présenté la première loi qui ait en fait augmenté la pension des fonctionnaires déjà retirés. Bien que le gouvernement précédent ait réalisé quelques progrès, j'estime qu'il n'a pas fait tout son possible en ce qui concerne les montants alloués ou le nombre des bénéficiaires. Les fonctionnaires ayant pris leur retraite multiplient leurs réclamations dans ce domaine.

D'autres problèmes sont posés par les employés provisoires, et par les divers décrets du conseil et directives du Conseil du Trésor qui les touchent. En toute franchise, monsieur le président, nous pensons que le ministre ne devrait pas se contenter de nous assurer que ces questions seront étudiées, mais devrait, sans tarder, nous dire quelles mesures il entend adopter.

L'hon. M. Gordon: Puis-je dire à mon honorable ami, qui est un ancien syndicaliste et comprendra donc de quoi il retourne, que si, lors d'une réponse antérieure, j'ai dit que ces problèmes seraient abordés promptement, cela ne signifiait pas que la chose se ferait en vingt-quatre heures, mais que nous avions un calendrier et un programme méthodique d'action. Il y a quelques semaines, répondant à la demande des associations du personnel, j'ai consenti à les recevoir le 14 juin prochain. Nous avons déjà entamé des discussions avec les membres du personnel du ministère des Finances, et j'espère qu'à la date prévue je pourrai discuter moi-même avec les associations intéressées. Bien que je n'aie pas fixé de date pour la décision définitive, j'espère qu'après notre réunion, nous progresserons peut-être plus rapidement que nous l'avons fait jusqu'à présent, de l'avis de l'honorable député. Qu'il me permette de lui rappeler qu'il nous a fallu aborder certains problèmes; à tort ou à raison, j'ai pensé qu'il s'agissait d'inscrire en tête de liste certains points reliés au budget et de faire passer en deuxième place le sujet qui nous retient en ce moment. Ce terme général de «sujet» englobe pour moi toutes les choses dont nous avons parlé.

M. Winch: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre nous parle d'une rencontre, le 14 juin, avec l'Association du service civil. Peut-il nous dire s'il a l'intention de recevoir les délégués de la commission de la régie interne, qui s'occupe des traitements et salaires des employés de l'édifice, et le cas échéant, à quelle date? En effet, ces employés sont eux aussi parmi les moins bien traités. Ils ont droit à l'augmentation.

L'hon. M. Gordon: La commission doit se réunir demain ou après-demain soir.

M. Winch: J'espère qu'on aura quelque chose à nous communiquer.

L'hon. M. Gordon: Toutes les communications seront sans doute faites en même temps. Il me semble essentiel que dans tout l'appareil de l'État les taux et les rémunérations soient coordonnés.

M. Knowles: Espérons que tout cela aura lieu pendant les premiers soixante jours.

L'hon. M. Nowlan: J'espérais qu'en répondant à la question de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, le ministre nous dirait qu'il aborderait ces problèmes en présentant le budget. Dans ce cas, je lui aurais demandé à quelle date il entendait le faire.

L'hon. M. Gordon: Ma foi non, monsieur le président, je ne puis encore fixer de date.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 7—*Autorisation de contracter un emprunt de 1,500 millions pour des travaux publics et des objectifs généraux.*

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, en ce qui concerne l'article 7, le gouverneur en conseil demande, je le crois du moins,—nous venons seulement de recevoir le bill,—le pouvoir d'emprunter un milliard 500 millions de dollars.

Je crois que lorsqu'on adopte tous les articles aussi rapidement, en trois, quatre secondes, et que le gouvernneur en conseil vient demander d'emprunter un milliard 500 millions, il y a lieu de s'arrêter et de se demander quelles sont les conséquences d'une telle conduite. Dans le passé, on a emprunté comme cela, à tout bout de champ, de sorte qu'on en est rendu à payer 881 millions de dollars d'intérêt par année sur la dette.

Monsieur le président, à mon avis, le ministre des Finances (M. Gordon) devrait nous donner des explications au sujet de ce nouvel emprunt qu'il veut contracter, ou du moins du nouveau pouvoir d'emprunt qu'il demande, lequel atteindrait un milliard 500 millions de dollars. Le ministre des Finances peut-il nous fournir des explications sur ce poste-là, afin qu'on puisse en discuter?

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: J'en serais enchanté. Chaque année, les bills de finances redonnent l'autorisation d'emprunter pour des travaux publics et des objectifs généraux prévus par le gouvernement en émettant des obligations d'épargne du Canada, ainsi que d'autres obligations et bons du Trésor. Le Parlement a donné cette même autorisation les années précédentes: En 1955-1956, un milliard de dollars; l'année suivante un milliard et demi; l'année d'après, un milliard; en 1958-1959, deux milliards; en 1959-1960, un milliard et demi; en 1960-1961, un milliard et demi; en 1961-1962, deux milliards; en 1962-1963, deux milliards et demi.

Si je cite ces montants, c'est pour bien faire comprendre aux députés que celui que demande le bill à l'étude n'est pas extraordinaire. Les années précédentes, avant que le Fonds des changes exerce une influence importante sur l'encaisse de l'État, on avait l'habitude de demander l'autorisation d'emprunter une ou deux fois par an, et il s'agissait de montants considérables. Ces dernières années, nonobstant les besoins imprévisibles, et souvent très importants, du Fonds des changes, l'autorisation d'emprunter n'était demandée que pour des montants moindres, mais plus fréquemment. La possibilité, toujours présente, de voir expirer l'autorisation avant de pouvoir présenter le prochain bill de finance a singulièrement compliqué l'administration de la dette. Le gouvernement a l'intention d'en revenir à l'usage antérieur, qui consistait à ne demander l'autorisation d'emprunter qu'une ou deux fois par an.

Étant donné la vente importante d'obligations d'épargne du Canada qui a lieu au début de l'automne, les autres emprunts découlent des besoins courants de liquidités et de ceux que déterminent les fluctuations imprévisibles du Fonds des changes, on estime qu'il y a lieu de demander, à l'heure actuelle. l'autorisation d'emprunter un milliard et demi de dollars.

M. Olson: Je me demande si le ministre voudrait bien assurer au comité que toute augmentation de la dette nationale du Canada qui découlerait de l'autorisation d'emprunter des montants aussi considérables, serait assumée, du moins en partie, par la Banque du Canada? Je sais que, ces derniers mois, la Banque centrale a souscrit des emprunts assez importants, et nous trouverions utile de suivre la même ligne de conduite, si le ministre pouvait nous garantir, dès maintenant, que cette pratique se poursuivra, et que nous lui donnerons peut-être encore plus d'envergure. Nous l'entendrions annoncer avec plaisir.

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, il me semble que ce n'est peut-être guère le moment de m'engager dans un débat prolongé sur les opérations monétaires de la Banque du Canada. La décision au sujet du montant des emprunts qu'assumera la Banque du Canada dépendra nécessairement de la situation du pays au moment même, ainsi que de la capacité et de la volonté des autres emprunteurs de participer à ce marché.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser à propos de l'article 7.

Le ministre des Finances peut-il nous dire combien il compte épargner au gouvernement en contractant un emprunt une fois ou deux fois durant l'année, plutôt que faire des emprunts fréquents à échéance à 30 jours, 60 jours ou 90 jours? Est-ce que cela va affecter le budget des dépenses qu'il a déposé, dans lequel il prévoit un intérêt de 881 millions sur la dette?

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, il ne s'agit pas d'emprunter du public une ou deux fois par année. Il s'agit d'accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter au moment le plus opportun, compte tenu des conditions du marché au jour le jour. Il est juste de dire, je crois, que si nous avons ce pouvoir, nous réaliserons certaines économies, mais je ne suis certes pas en mesure d'en préciser le montant.

(L'article est adopté.)

L'article 8 est adopté.

Les Annexes A à G sont adoptées.

Sur l'Annexe H—

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais juste vous faire remarquer une chose, c'est que nous avons reçu le bill il y a environ sept ou huit minutes, seulement, et la majorité des députés n'en a pas eu . . .

Une voix: Moi je n'en ai pas eu!

M. Grégoire: Et plusieurs ici crient «adopté» pour des choses qu'ils n'ont pas encore reçues et qu'ils n'ont même pas eu le temps de lire.

S'il fallait que le peuple canadien soit au courant que nous sommes en train de voter des millions de dollars, sans même savoir de quoi il s'agit, alors qu'il y en a ici qui crient «adopté», sans même savoir pourquoi, il aurait raison d'être scandalisé et, en agissant ainsi, je crois que l'on indique que le rôle de député n'est pas bien important, puisqu'on nous fait voter un milliard 500 millions à cinq minutes d'avis.

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: On me permettra de dire à l'honorable député qu'il sera heureux d'apprendre que ces montants sont exactement les mêmes que ceux de la résolution que nous avons étudiée au cours des deux derniers jours.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, on dit que le bill est rédigé dans la même forme que le projet de résolution qui a été adopté, mais je dois vous dire que dans le projet de résolution, nous n'avons vu nulle part de mention relative au pouvoir d'emprunter un milliard 500 millions de dollars. Cela nous arrive ce soir.

(Traduction)

(L'annexe H est adoptée.)

Sur le préambule . . .

M. Knowles: Avant que le préambule soit adopté, puis-je poser une question au ministre, au sujet d'une disposition du président bill? Je le fais parce qu'au cours de la soirée il a dit qu'après l'examen complet des dépenses de 1962-1963 la Chambre serait saisie d'un relevé de compte qu'on lui demanderait d'autoriser officiellement. Je me rends bien compte que c'est tout ce que l'on peut demander à un nouveau gouvernement au sujet des dépenses d'un gouvernement précédent.

Je voudrais demander s'il s'agit d'une disposition à prendre ou bien figure-t-elle dans l'article 6 du présent bill?

L'hon. M. Gordon: Non, elle est à prendre, monsieur le président.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous dire qu'elle est la teneur de l'article 6?

L'hon. M. Gordon: Avec plaisir, monsieur le président. L'article 6 est nouveau et s'impose par suite d'une interprétation rigoureuse du paragraphe 4 de l'article 28 de la loi sur l'administration financière qui a été adoptée pour la première fois après la période de financement général par mandats du gouverneur général en 1958.

Cet article avait pour objet de s'assurer que les mandats spéciaux donneraient lieu à une discussion au Parlement à la première occasion où l'on demanderait à celui-ci d'accorder des crédits supplémentaires. Il est bien clair qu'il n'avait pas été rédigé en prévision d'une répétition de la situation extraordinaire qui s'est produite en 1958 mais on me dit que, dans la conjoncture actuelle, l'interprétation rigoureuse que l'on donne de cet article exigerait que les montants autorisés en vertu de mandats spéciaux en 1962-1963 soient indiqués dans le bill. Plutôt que de mêler les données d'ordre financier relatives à ces deux années et vu que le gouvernement se propose de saisir le Parlement d'un état de compte complet à l'égard de 1962-1963, plus tard au cours de la présente session, la mesure à l'étude porte uniquement sur les mandats spéciaux du gouverneur général concernant les dépenses des mois d'avril et mai 1963, savoir les deux premiers mois de l'année financière en cours.

Les mandats spéciaux sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour l'administration du pays au cours des derniers mois de 1962-1963 seront décrits en détail dans un rapport sur les subsides pour 1962-1963 qui sera déposé plus tard et qui sera suivi d'une loi spéciale des subsides qui visera uniquement mais entièrement les dépenses et les comptes de l'année. Je pourrais ajouter à ce sujet que nous avons suivi la ligne de conduite que nos prédécesseurs ont adopté en 1958.

(Le préambule est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'hon. M. Pickersgill: Avec l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

M. l'Orateur suppléant: Les députés y consentent-ils?

Des voix: Entendu!

(Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre annoncera-t-il les travaux pour demain et, tenant compte de ce qui s'est passé aujourd'hui, verra-t-il à ne pas interrompre les travaux à cinq heures ou quelque chose du genre?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je tiens à m'excuser de mon interruption si elle a pu froisser l'honorable député. Comme je n'ai pas eu grand succès, il serait sans doute bon de ne pas récidiver.

Demain nous poursuivrons le débat sur la motion du premier ministre visant à instituer le comité de la défense. Dès que ce sera fini, nous aborderons la résolution visant à présenter une mesure pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique. Si nous terminon l'étude de cette résolution . . .

Une voix: Cela suffit!

L'hon. M. Pickersgill: Il serait peut-être souhaitable que j'indique ce que nous pourrions aborder ensuite. Si nous complétons l'étude de cette résolution, nous aimerions étudier la résolution prévoyant l'adoption d'une mesure en vue d'établir un ministère de l'Industrie.

(A dix heures et huit minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE DE PÊCHE DE DOUZE MILLES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration à la Chambre au sujet du droit maritime, question qui revêt une importance considérable dans les affaires internationales et qui a une importance toute spéciale pour le Canada, septième pays du monde du point de vue des pêcheries, quatrième pays du point de vue de la navigation, et pays qui possède le littoral le plus long.

La zone des eaux territoriales était traditionnellement de trois milles, mais depuis longtemps le Canada est d'avis que cette zone de trois milles ne tient pas compte de toutes les circonstances. C'est le 7 décembre 1956 qu'un représentant du Canada a présenté à une réunion du sixième comité des Nations Unies la proposition qui a ensuite, à Genève, été appelée la proposition canadienne portant sur une zone de pêche contiguë à la zone de trois milles des eaux territoriales, prolongeant cette dernière jusqu'à 12 milles.

Étant donné que le Canada a échoué dans ses efforts pour conclure un accord sur l'étendue des eaux territoriales et de la zone de pêche contiguë, le gouvernement, après mûre réflexion, a décidé que le moment était venu de prendre des mesures énergiques pour protéger l'industrie de la pêche du Canada. On sait fort bien que la pêche pratiquée par les étrangers au large des côtes Est du Canada, qui a augmenté énormément depuis cinq ans, en plus d'épuiser nos pêcheries de haute mer, pose d'autres problèmes. Tout indique également que les pêcheries du littoral ouest du Canada seront bientôt menacées. En pareilles circonstances, un nombre de plus en plus imposant de pays se sont vus forcés d'abandonner la limite de pêche de trois milles. En tout, plus de quarante pays ont déjà prolongé leurs eaux territoriales et plus de cinquante leur limite de pêche au-delà de la zone de trois milles.

Dans cet esprit, le gouvernement du Canada a décidé d'établir une zone de pêche exclusive de douze milles le long de toute la côte maritime du Canada, à compter de la mi-mai 1964, et d'appliquer la règle de la base rectiligne comme point d'où seront mesurées les eaux territoriales du Canada et la zone de pêche exclusive.

Le gouvernement se rend compte que cette mesure affectera d'autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique et la France, qui tous deux ont des droits en vertu du traité de pêche sur certaines des zones en cause, et peuvent prétendre jouir de droits de pêche historiques dans d'autres secteurs. Les États-Unis et le Canada ont une longue tradition de collaboration amicale et fructueuse pour résoudre les problèmes en matière de pêcheries, de sorte que toute mesure prise par le Canada à ce sujet tiendra, comme dans le passé, pleinement compte des intérêts des États-Unis et des autres pays affectés.

On se rappellera que, dans mes entretiens avec le président Kennedy à Hyannisport, je l'ai informé que le gouvernement du Canada déciderait bientôt d'établir une zone de pêche de douze milles. Le président s'en est tenu à l'attitude traditionnelle des Américains en faveur de la limite de trois milles. Il a aussi signalé les droits historiques et les droits garantis par les traités de pêche, et je lui ai assuré que nous tiendrions compte de ces droits. Nous entamerons des entretiens avec les États-Unis afin de déterminer la nature et l'étendue des droits et des intérêts américains qui seront touchés par la mesure que le Canada va prendre. Nous entamerons également des entretiens aussitôt que possible avec les autres pays intéressés et nous espérons pouvoir conclure avec ces pays des accords mutuellement satisfaisants.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre suscite évidemment beaucoup d'intérêt. Durant tout le temps que notre parti a été au pouvoir, nous avons tenté de faire établir, au moyen d'un accord international, la limite de douze milles. Je n'entrerai pas dans le détail de la question, mais je veux parler des six milles ajoutés aux six milles. Deux conférences internationales ont eu lieu à Genève. Au cours de la seconde, on en est presque venu à une entente et nous n'avons perdu que par une demi-voix. Quoi qu'il en soit, je dirais qu'il n'est pas toujours bon de prendre des mesures unilatérales. C'est courir le risque de compromettre gravement l'économie canadienne.

Bien qu'il semble s'être entretenu de ces choses avec M. Kennedy au cours de la sieste

d'Hyannisport, il n'en reste pas moins que le premier ministre n'a pas jugé bon de faire part à la Chambre de l'attitude du président à cet égard. N'ayant pas été prévenu que la question allait être soulevée, je n'ai pas par devers moi la statistique voulue, mais les exportations de produits du poisson ont certes considérablement augmenté, et les États-Unis constituent un des grands marchés pour ces produits.

L'hon. M. Nowlan: Pour les produits canadiens.

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet, pour les produits canadiens.

Une voix: Soixante-dix pour cent.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme on vient de le dire, les États-Unis absorbent 70 p. 100 des exportations canadiennes en ce domaine. Si souhaitable que soit l'objectif, et bien que notre parti approuve les buts qu'envisage le premier ministre, nous aimerions qu'il nous dise sans ambages qu'une telle façon d'agir, soit en faisant une déclaration unilatérale sans avoir conclu d'entente, ne saurait porter atteinte au marché d'exportation du Canada.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, nous avons accueilli avec joie la nouvelle annoncée par le premier ministre cet après-midi en ce qui concerne l'établissement de la limite de 12 milles. Comme on l'a souligné, plusieurs nations du monde ont adopté et suivi cette ligne de conduite. Nous estimions depuis longtemps qu'il nous était nécessaire comme nation de réaffirmer notre position en ce qui a trait à cette importante question.

On tiendra sans doute compte des droits acquis, mais j'oserais dire au premier ministre que, dans toute cette affaire, ce sont les droits et les intérêts du Canada qui doivent nous servir de guide et que, quelles que soient les mesures prises, il faudra toujours avoir en vue les intérêts du Canada.

Je crois que cette affaire devrait être soumise au comité de la marine et des pêcheries. C'est la deuxième fois qu'on parle de la question des pêches et qu'on annonce que le gouvernement a pris certaines mesures. Comme on l'a fait remarquer, nous estimons qu'on devrait soumettre ces questions au comité, de façon que toutes les parties intéressées puissent avoir l'occasion de présenter leurs points de vue. Cependant, monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de l'annonce faite par le premier ministre cet après-midi.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, tout le monde connaît le point de vue de mon parti au sujet de la déclaration faite par le premier ministre aujourd'hui, car nous nous sommes prononcés sur la question il y a longtemps. De fait, il y a 14 ans, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a préconisé à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique l'établissement de limites de pêche plus étendues au Canada. Plus récemment encore, comme la Chambre le sait, mon collègue, l'honorable député de New-Westminster (M. Mather), a inscrit un bill au *Feuilleton* au sujet de cette question. Je puis donc sans m'étendre davantage sur la question affirmer que nous accueillons avec plaisir la déclaration du premier ministre.

Naturellement, nous nous intéressons encore plus aux détails, à la façon dont le gouvernement se propose d'élaborer ce projet et aux résultats définitifs qu'à l'exposé général de principe fait aujourd'hui même par le premier ministre. Cependant, en cette occasion nous sommes heureux de partager l'avis unanime du pays au sujet de ce principe.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre au sujet de l'exposé qu'il a fait, il y a quelques minutes, relativement à la déclaration unilatérale d'une limite de pêche de 12 milles. Lorsque le premier ministre a mentionné l'établissement d'une ligne de base pour calculer cette limite de douze milles, je me suis demandé si cette déclaration engloberait la désignation des eaux du détroit Hecate et de l'entrée Dixon du détroit Reine-Charlotte comme étant exclusivement des eaux canadiennes?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il m'est difficile, en réponse à une telle question posée à l'appel de l'ordre du jour, de donner des détails, mais la modification proposée s'appliquera à toutes les eaux qui sont en deçà de la limite de 12 milles déterminée de cap à cap, conformément à la théorie que j'ai exposée.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question découlant de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, selon laquelle des mesures unilatérales vont être prises pour faire respecter la limite de 12 milles au large des côtes du Canada. Vu le grand nombre de chalutiers étrangers, de tous pays, qui pêchent au large de nos côtes, le premier ministre dirait-il à la Chambre quelles dispositions seront prises pour faire respecter ce règlement, et si cette tâche sera confiée au ministère des

Pêcheries ou à celui de la Défense nationale, ou bien aux deux?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne puis pour le moment donner une réponse détaillée à cette question. Je vais examiner cette affaire, mais l'établissement d'une zone de douze milles, évidemment, nécessite la bonne foi des autres pays pour être respectée, et il va falloir quelque temps pour mettre en œuvre des accords d'exécution. Je mettrai l'honorable député au courant aussitôt que possible.

(Plus tard)

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite cet après-midi au sujet de l'extension à 12 milles des eaux territoriales du Canada, qui entrera en vigueur l'an prochain, cette action aura-t-elle des répercussions sur la situation juridique de grandes étendues d'eau telles que la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent et d'autres; ces dernières seraient-elles considérées maintenant comme eaux territoriales du Canada?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si l'application de la théorie de cap à cap amenait ces étendues d'eau sous la nouvelle autorité, elle engloberait alors ces étendues d'eau, naturellement.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—ENTRETIEN AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Les nouvelles à la radio ce matin annonçaient que lui-même et le premier ministre de la Colombie-Britannique étaient convenus sans réserves de la vente des avantages de l'énergie produite en aval du fleuve Columbia à des sociétés américaines d'énergie. Le premier ministre consentirait-il à confirmer cette nouvelle et à faire une déclaration à la Chambre quant à l'issue de ses entretiens avec le premier ministre de la Colombie-Britannique?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu que les entretiens se poursuivent encore, il serait prématuré de faire une déclaration quelconque au sujet d'un accord. Demain ou après-demain, lorsque les entretiens auront pris fin, mon ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui dirige les pourparlers au nom du gouvernement fédéral, fera une déclaration à ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question complémentaire. Outre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quels sont les autres ministres qui participent aux entretiens? Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales n'est-il pas du nombre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le premier ministre sera heureux d'apprendre que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales... (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, j'éprouve beaucoup de sympathie pour le premier ministre dans sa position actuelle... (*Exclamations*) ...pour le chef de l'opposition dans sa position actuelle. Tout ce que je peux dire pour atténuer cette erreur répétée c'est que j'ai une telle compassion pour le chef de l'opposition que je ne peux m'empêcher de lui donner le titre sinon les responsabilités de premier ministre. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, le ministre des Forêts, tous deux de la Colombie-Britannique...

Une voix: Lequel?

L'hon. M. Martin: ...le secrétaire parlementaire du premier ministre et le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures font partie de la délégation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les bonnes paroles que le ministre vient de m'adresser méritent une réponse. Le nombre de fois que lui et les autres membres du cabinet, y compris le premier ministre, m'ont donné le titre de premier ministre indique un espoir qui, je l'espère, se réalisera avant longtemps.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, en réponse au chef de l'opposition, qu'on me permette de dire qu'il est très difficile de se débarasser des mauvaises habitudes.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OCTROI DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement entend-il confier aux condidats libéraux vaincus aux élections le soin d'annoncer l'octroi de contrats gouvernementaux?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir de quel contrat ou de quelle lettre il s'agit. Je ne suis au courant de rien, et je serais reconnaissant à l'honorable député de me transmettre le document dont il fait état.

Je me ferai alors un plaisir de m'expliquer à ce sujet.

M. Noble: Je voudrais poser une question supplémentaire. Dans ces conditions, pourquoi l'Association libérale de Grey-Nord, par l'intermédiaire du candidat vaincu, a-t-elle annoncé la semaine dernière qu'une entreprise de Toronto avait obtenu un contrat lui confiant des travaux d'amélioration du quai à Owen-Sound?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Deschatelets: C'est sans doute que le candidat défait de Grey-Nord a été plus prompt à prendre la parole que l'honorable député; en effet, la nouvelle avait été officiellement annoncée il y a quelque temps.

M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe): Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement entend-il confier aux libéraux défaits au sein de leur propre congrès le soin d'annoncer des nouvelles en ce qui concerne les travaux publics plutôt que d'en charger le député élu? C'est, en effet, ce qui s'est produit dans le cas de la *Banner* d'Orangeville.

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettra-t-il de jeter un coup d'œil sur le document, sur le contrat en cause, ce qui me permettra de me faire entendre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que ce débat a duré tout le temps voulu. La question n'est pas urgente, bien que les députés s'intéressent de près à l'octroi de contrats.

LES PÊCHERIES

TRAITÉ DU PACIFIQUE NORD—DEMANDE VISANT À SOUMETTRE CETTE QUESTION AU COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. A la suite des réunions qui doivent être tenues à Washington à compter du jeudi 6 juin, entre le Japon, les États-Unis et le Canada, relativement au Traité du Pacifique Nord, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le comité permanent de la marine et des pêcheries aura l'occasion d'étudier cette importante question avant que le gouvernement prenne une décision quant à l'application des recommandations de notre délégation?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre au député de Vancouver-Burrard et de l'informer que le comité permanent de la marine et des pêcheries sera convoqué avant que le gouvernement prenne une décision au sujet de la Convention du Traité du Pacifique Nord. Si des modifications sont recommandées à la suite de la réunion de Washington, les membres de ce comité permanent auront tout le temps voulu pour étudier ces questions; les témoins que le comité jugera à propos de faire comparaître pourront également se prononcer à cet égard.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si sa réponse s'applique également à l'annexe au Traité qui a été modifiée le 8 mai par un décret du conseil?

L'hon. M. Robichaud: Je désire informer le député que lorsque le comité sera convoqué, ses membres pourront étudier toute question portant sur le Traité du Pacifique Nord.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce serait peut-être le moment opportun, monsieur l'Orateur, de répondre à une question qui m'a été posée le 28 mai par l'honorable député de Queens. Sa question avait trait au document utilisé par le ministre des Pêcheries pour accepter certaines des recommandations formulées récemment par la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord. L'honorable député a demandé s'il était nécessaire ou souhaitable de déférer cette question au comité permanent de la Chambre, et c'est le ministre des Pêcheries qui lui a répondu.

Je dois dire que la première partie de la question comporte deux aspects distincts. Tout d'abord, le gouvernement possède tous les pouvoirs exécutifs voulus, en vertu des dispositions de la convention qui a été déposée à la Chambre le 27 mars 1953 et aux termes de la loi que la Chambre a adoptée le 2 avril 1953 en vue de la mettre en œuvre, pour accepter les recommandations de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord. Par conséquent, le Canada a accepté les recommandations de la Commission le 10 mai 1963 au moyen d'un télégramme que j'ai signé, en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et qui a été adressé au directeur administratif de la Commission, en conformité de la convention qui avait été débattue à la Chambre. En deuxième lieu, il y a la question de donner suite, au profit des pêcheurs canadiens, aux recommandations relatives à la conservation du flétan dans l'est de la mer de Béring. Cela a été fait au moyen d'une modification apportée au règlement international concernant la pêche du flétan, en conformité de la loi sur la Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional, qui figure au chapitre 43, 1-2, Élisabeth II.

Le décret du conseil que mon collègue, le ministre des Pêcheries, a mentionné le 28 mai et auquel on vient de se reporter, promulguait cette modification. Je dois préciser que la loi adoptée par la Chambre donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements «en vue de mettre en vigueur et d'exécuter les dispositions de la convention et toutes recommandations de la commission».

(Texte)

ON DEMANDE LES NOMS DE CEUX QUI SERONT DÉLÉGUÉS À WASHINGTON ET QUELLES SERONT LEURS FONCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre peut-il dire à la Chambre le nom et la fonction des membres de la délégation qui se rendront à Washington pour la conférence de jeudi prochain

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, demain j'aurai la liste complète des membres de la délégation et j'aviserai la Chambre en conséquence.

(Traduction)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire. Les membres du comité consultatif accompagneront-ils la délégation canadienne?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, en guise de réponse, je pourrais peut-être en revenir à la question posée hier par mon honorable ami de Comox-Alberni, et que le premier ministre a acceptée à titre de préavis. Le comité consultatif auprès de la Commission de pêcheries du Pacifique Nord a été formé; il comprend six membres, venant respectivement de chacune des associations de pêcheurs suivantes: Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis; l'Association des chalutiers du Pacifique; Fraternité native de C.-B.; Association des propriétaires de bâtiments de pêche de C.-B.; Association des pêcheries de C.-B. et Coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert. Le comité a été consulté au sujet des discussions qui s'ouvriront le 6 juin à Washington, mais le gouvernement ne se propose pas d'envoyer à Washington les membres de cet organisme. Néanmoins le comité sera consulté de nouveau à mesure que les pourparlers progresseront.

Et j'ajoute que notre délégation à Washington comprendra un représentant des Affaires extérieures et des conseillers techniques de mon ministère et du secteur industriel. Le ministère des Pêcheries paiera en outre les frais de deux pêcheurs professionnels de la Colombie-Britannique qui agiront à titre de conseillers techniques pendant les négociations. On connaîtra demain les noms des membres de la délégation.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de compléter les renseignements fournis en nous communiquant les noms des membres de la commission consultative?

L'hon. M. Robichaud: Ces noms seront communiqués demain.

M. Douglas: Puis-je poser une question complémentaire? Les deux pêcheurs professionnels qui accompagneront la délégation seront-ils nommés par les organisations de pêcheurs?

L'hon. M. Robichaud: Non, monsieur l'Orateur. Dans des cas semblables, le gouvernement ne désigne jamais des représentants d'associations professionnelles. Nous allons choisir deux pêcheurs actifs...

L'hon. M. Nowlan: Deux libéraux actifs.

L'hon. M. Robichaud: ...dont la compétence technique est reconnue.

LE LAC ÉRIÉ—ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE COMMERCIALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. René Tremblay (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Kent (Ont.) posait la question suivante:

Comme les prises de poisson d'eau douce sont passées sous l'autorité du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, en vue de l'établissement d'un programme de commercialisation, le ministre pourrait-il nous dire s'il existe une mesure de réglementation relevant de son ministère qui rendrait illégale l'imposition d'un contingentement de la production?

Il n'y a aucune mesure de réglementation relevant du ministère de l'Agriculture qui rendrait illégal le contingentement de la production en vertu de la *Farm Products Marketing Act* de l'Ontario.

(Texte)

LE TRAVAIL

AIDE AUX CHÔMEURS DANS LES PAROISSES NON ÉRIGÉES EN MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné qu'il y a dans mon comté plusieurs paroisses non érigées en municipalités, l'honorable ministre pourrait-il nous

dire quelles sont les intentions du gouvernement pour venir en aide aux nombreux chômeurs de ces localités, durant l'hiver prochain?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le programme du gouvernement relatif aux emplois d'hiver est à l'étude et les instances que renferme la question de mon honorable ami entreront en ligne de compte.

LES GRANDS LACS—DÉLAI DANS LE CHARGEMENT DES NAVIRES, À CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Vu qu'un tribunal des États-Unis vient d'interdire à un syndicat américain de boycotter le cargo à céréales canadien, le *Howard L. Shaw,* ancré actuellement dans un bassin à Chicago, le ministre peut-il dire à la Chambre pour quelle raison ce navire n'a pas été chargé et renvoyé à ses propriétaires canadiens?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je sais que l'on a émis une interdiction temporaire qui permettra à ce navire d'être chargé au port en question. D'après les renseignements que j'ai obtenus, l'injonction n'a pas été respectée et c'est la raison pour laquelle le navire n'a pu être chargé. Nous nous sommes tenus en rapport avec le Département américain du Travail à ce sujet et je me dois de signaler la collaboration dont ont fait preuve le Département du Travail et le Département de la Justice des États-Unis. Des représentants de ces deux départements ont comparu devant des tribunaux à Chicago afin d'appuyer la demande de cette injonction spéciale.

CANADAIR—MESURES CONTRE LES MISES À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Se propose-t-il de rectifier la situation précaire qui existe aux usines de la société Canadair par suite du congédiement d'un grand nombre d'employés?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je regrette monsieur l'Orateur, mais il me faudra considérer la question comme un préavis. Je n'en ai pas très bien compris la dernière partie.

M. Pigeon: Je vais répéter en anglais. Le ministre se propose-t-il de rectifier la situation précaire qui existe à la société Canadair par suite du congédiement d'un grand nombre d'employés?

[M. Laprise.]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment un ministre de la Couronne pourrait rectifier la situation. Quoi qu'il en soit, si le député se préoccupe de la mise à pied des employés de la Canadair et s'il se propose d'aider à trouver du travail aux intéressés, alors je lui répondrai que je m'en préoccupe moi aussi et que j'étudierai la question. De fait, j'en ai discuté avec les parties en cause.

M. Pigeon: Une question complémentaire. Le ministre espère-t-il que la société Canadair obtiendra de nouveaux contrats?

L'hon. M. McIlraith: Je ne connais pas le détail des affaires de la société Canadair. Toutefois, je sais que les employés ne sont pas les seuls à se préoccuper du manque de travail qui pourrait se produire éventuellement. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour calmer les inquiétudes.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Une question complémentaire. Le ministre est-il en mesure de faire rapport à la Chambre des négociations qui ont eu lieu entre la société Air-Canada et des fabricants au sujet de la production d'avions à réaction moyen-courrier au Canada? Je songe en particulier aux Caravelles dont les neuf dixièmes pourraient être construits aux usines de la Canadair.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont les pourparlers entre Air-Canada et les diverses sociétés, car un accord offrirait une excellente solution au problème du chômage à l'usine de la Canadair de Montréal

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien donner quelque espoir à mon prédécesseur en lui disant qu'une décision est imminente, mais la vérité m'oblige à déclarer qu'il faudra encore quelque temps avant qu'une annonce soit faite au sujet de ces pourparlers.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS DE BIEN-ÊTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Webster) a posé une question ayant trait à une recommandation de la Fédération canadienne des maires et des municipalités portant sur les personnes non employables et les allocations de bien-être. J'ai étudié le problème avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car les ententes avec les provinces au sujet de l'assistance-chômage relèvent de son ministère.

Diverses représentations ont préconisé ou condamné le principe selon lequel les personnes employables touchant l'aide aux chômeurs pourraient accomplir un travail donné en échange de cette aide. Le problème est actuellement à l'étude. Néanmoins, je voudrais dire à mon honorable ami qui a posé la question, que le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la politique dans un avenir rapproché.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, au sujet d'une lettre que lui a adressée le premier ministre du Manitoba. Je voudrais lui demander si les attributions de la conférence fédérale-provinciale que l'on se propose de réunir pourront embrasser les sujets proposés par le premier ministre provincial dans sa lettre; dans le cas contraire, le gouvernement songe-t-il à élargir les attributions de façon à y incorporer les sujets dont il est fait mention dans la lettre en question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que les attributions de la commission sont assez étendues pour lui permettre d'étudier toutes les questions concernant le biculturalisme et le bilinguisme; naturellement, le gouvernement étudiera la délimitation des pouvoirs de la commission en tenant compte des réponses adressées par les premiers ministres provinciaux, et ces réponses ne nous sont pas encore toutes parvenues.

M. Olson: Je voudrais poser une question complémentaire. Dans sa lettre, le premier ministre Roblin appuie de façon particulière sur l'aspect fiscal du fédéralisme coopératif. Ce sujet figurera-t-il au programme?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous disposons d'un mécanisme particulier dans le domaine des relations fédérales-provinciales, pour l'étude de cette question, et nous nous proposons d'étudier la chose lors de la prochaine conférence des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Je ne crois pas que ce sujet ait été désigné de façon précise pour être soumis à l'étude de la commission royale, mais certains aspects du biculturalisme et du bilinguisme seront sûrement soulevés au cours des études de la commission, si cette dernière veut bien y accorder son attention.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les provinces qui n'ont pas encore répondu?

Le très hon. M. Pearson: La Colombie-Britannique et la Saskatchewan, je pense.

COMMISSION DU BICULTURALISME—INVITATION AU YUKON ET AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, vendredi, j'ai posé au premier ministre une question qui se rapportait à la lettre qu'il a adressée aux premiers ministres des provinces, le 15 mai, à propos de la Commission d'enquête sur le biculturalisme. Sa réponse m'a donné à entendre qu'il chercherait à savoir si la lettre avait été envoyée aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Peut-il maintenant nous dire si tel a été le cas?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai pu constater que la lettre n'avait pas été envoyée aux gouvernements territoriaux comme aux gouvernements provinciaux. On a pensé qu'approcher ainsi de façon officielle ces deux gouvernements serait contraire à la pratique établie et soulèverait de nouveau la question chaque fois que le gouvernement fédéral aurait à consulter les provinces. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous inviterons les gouvernements des territoires à commenter les travaux de la Commission royale et à lui présenter un mémoire, si bien qu'ils auront l'occasion de comparaître devant elle.

(Texte)

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

NOUVEAU TRACÉ DANS MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics.

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'approuver le nouveau tracé de la route transcanadienne, dans l'île de Montréal, tel que l'a proposé dernièrement le ministre provincial de la Voirie, et nous dire également quels propos il a tenus avec ce dernier lorsqu'il l'a rencontré dernièrement?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Il s'agit, monsieur le président, d'un projet très intéressant qui est à l'étude actuellement, et lorsqu'une décision sera prise, nous en aviserons la Chambre comme d'habitude.

M. Pigeon: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président. Au

sujet de la route transcanadienne, le ministre a-t-il l'intention de débourser l'argent sans condition, comme la province de Québec le désire?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, la loi qui existe à l'heure actuelle sera appliquée pour la province de Québec comme pour toutes les autres.

M. Pigeon: Une autre question supplémentaire, monsieur le président. Le ministre a-t-il l'intention de faire amender cette loi pour laisser plus de choix aux provinces, ainsi que le gouvernement de la province de Québec en a exprimé le désir?

(Traduction)

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais à poser au ministre de la Défense nationale une question qui m'est dictée par la tournure encourageante qu'a prise hier le débat sur les crédits provisoires.

Voici ma question: Quand il s'agit d'enrôler quelqu'un ou de lui donner de l'avancement au sein des divisions des forces armées, tient-on compte des idées politiques des parents?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que cette question soit appropriée, étant donné son caractère tendancieux.

LE COMMERCE

LE JAPON—ENTRETIENS SUR LE CONTINGENTEMENT VOLONTAIRE DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous faire part des progrès des pourparlers au sujet des nouveaux contingentements volontaires sur les importations japonaises?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Quand l'affaire sera réglée, je serai heureux de faire une déclaration à la Chambre.

(Texte)

APPROBATION FINALE DU SITE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Le ministre pourrait-il nous dire si le site de l'Exposition universelle à Montréal, a été approuvé définitivement par son ministère?

[M. Pigeon.]

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, il n'y a rien de changé depuis le jour où j'ai fait parvenir un télégramme au maire de Montréal, qui se trouvait alors à Paris, à l'effet que nous confirmions la décision qui avait été prise par l'ancien premier ministre du Canada, sujet à la loi sur la navigation.

(Plus tard)

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics; elle découle de la réponse qu'il a donnée tout à l'heure relativement à l'Exposition universelle. Je me demande s'il a des commentaires à faire relativement à un article écrit par M. Lazarus et publié dans *The Montreal Star,* hier, dans lequel on déclarait qu'un fonctionnaire supérieur de la Commission des eaux limitrophes qualifiait de «pire site qu'il pouvait imaginer» l'endroit qui avait été recommandé par les autorités de la ville de Montréal.

De plus, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il pourra donner l'approbation finale au site de l'Exposition universelle?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, je n'ai pas lu la déclaration de l'expert dont on a mentionné le nom tout à l'heure, et si je comprends bien, il s'agit d'un expert qui aurait été nommé par le gouvernement dont faisait partie mon honorable ami. A tout événement, je n'ai aucun commentaire à faire, et, n'ayant pas lu l'article, je n'ai rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée antérieurement.

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre a-t-il reçu tous les rapports techniques avant d'accepter le site, comme, par exemple, le rapport de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, celui des autorités de la ville de Verdun?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, les autorités de la ville de Montréal ont accepté l'obligation de créer un site et de le donner à la Compagnie de l'exposition universelle. Ce faisant, elles acceptaient d'obéir aux lois de la navigation dans le fleuve. Avant que l'exécution des travaux majeurs ne commence, les autorités montréalaises demanderont notre consentement, elles nous soumettront des plans en détail, et c'est alors que nous leur donnerons le droit de travailler dans le fleuve.

L'hon. M. Balcer: Une question complémentaire, monsieur le président. L'honorable ministre veut-il nous faire croire qu'il n'a pas reçu de demande des autorités de la ville de Montréal jusqu'à maintenant?

L'hon. M. Deschatelets: Pas pour commencer l'exécution des travaux, monsieur le président, seulement pour entreprendre les travaux de sondage qui sont nécessaires actuellement, mais, encore une fois, non pour commencer les travaux de la création de l'île Notre-Dame.

(Traduction)

LE JAPON—POURPARLERS RELATIFS AU MINERAI DE FER ET AUX MACHINES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le gouvernement participe-t-il aux entretiens dont il a été question ces derniers jours concernant un accord important relatif au minerai de fer canadien et aux machines japonaises?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Non. Le gouvernement n'est pas directement en cause.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Est-ce que la Société d'assurance des crédits à l'exportation ou un autre organisme du gouvernement se trouve impliqué dans les négociations dont on entend parler au sujet d'un accord relatif à d'énormes quantités de minerai de fer canadien et de machines japonaises?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si la chose s'est produite, c'est à mon insu. Je vais aller aux renseignements afin de pouvoir répondre à la question de l'honorable député.

LES CÉRÉALES

SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Puis-je répondre à une question que m'a posée hier l'honorable député de Rosthern? L'honorable député m'a demandé si je pouvais lui dire quand certains fonctionnaires de l'État à l'emploi de la Commission des grains pouvaient s'attendre de toucher une augmentation de traitement.

Comme je l'ai déclaré hier soir en réponse à une question de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, toute la question des traitements au sein de la fonction publique est à l'étude.

PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉCOLTE 1962-1963

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) m'a demandé hier si je pouvais dire à la Chambre si la Commission canadienne du blé serait en mesure de verser des paiements supplémentaires cette année à l'égard de la récolte de 1962-1963.

Les honorables députés n'ignorent pas qu'aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé, des paiements provisoires peuvent être faits aux producteurs, pourvu que ce soit sans perte pour la caisse commune. La Commission canadienne du blé m'informe que les opérations de mise sur le marché à l'égard des comptes de la caisse commune 1962-1963 pour le blé, l'avoine et l'orge ne sont pas rendues au point où elle serait en mesure d'indiquer si un paiement provisoire peut être versé à l'égard de ces comptes.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si cela s'applique aussi au blé? Il n'a mentionné que l'avoine et l'orge.

L'hon. M. Sharp: Je regrette, monsieur l'Orateur; je croyais avoir nommé le blé. Je l'inclus, si je ne l'ai pas fait.

LES AFFAIRES INDIENNES

AIDE FINANCIÈRE À CEUX QUI DÉSIRENT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): J'aurais une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné que le nombre de jeunes Canadiens qui fréquentent des institutions de haut savoir augmente sans cesse, mais que seulement un petit nombre de jeunes Indiens ou Indiennes dépassent l'école secondaire, le ministre voudrait-il nous dire si on a songé à prendre des mesures pour encourager un plus grand nombre de ces jeunes à s'inscrire à l'université l'automne prochain en vue de faire disparaître cette regrettable disparité de traitement?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Sans répondre oui à la dernière partie de sa question, qui parle de disparité de traitement, et sans admettre l'existence d'une telle disparité de traitement, je répondrai que les étudiants indiens recevront une aide financière, calculée selon leurs besoins, pour leur permettre de fréquenter l'université et qu'aucun étudiant qui remplit toutes les conditions d'admission ne se verra obligé d'abandonner ses études simplement à cause d'un manque d'argent. En plus de cette aide

financière dont je viens de parler, nous avons un programme de bourses d'étude visant à encourager les étudiants les plus brillants à poursuivre leurs études.

Je tiens à ajouter que, pour ma part, je me propose fermement et sincèrement de faire tout en mon pouvoir pour convaincre un aussi grand nombre que possible d'étudiants indiens de profiter de cette forme d'aide. Je ferai aussi de mon mieux pour convaincre leurs parents de les encourager en ce sens.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RETARD APPORTÉ À LA LIVRAISON DES «DÉBATS» FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais poser une question ou tout au moins faire une observation à l'honorable secrétaire d'État pour lui faire remarquer que nous n'avons pas encore reçu les copies des *Débats* français d'hier.

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je vais signaler la chose aux employés de la Chambre. A mon avis, le délai qu'a subi la publication du hansard découle de la promptitude exceptionnelle avec laquelle le gouvernement a répondu aux questions inscrites au *Feuilleton* par les députés.

(Texte)

M. Pigeon: Je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.

Je me demande si c'est là sa conception du bilinguisme qu'a préconisé son chef?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Oui. Selon moi le bilinguisme signifie qu'on peut très bien s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles et qu'un autre député ne peut formuler des observations à ce sujet, quelle que soit la langue employée à la Chambre.

(Texte)

M. l'Orateur: J'ajouterai que la version française des *Débats* est maintenant à la disposition des honorables membres de la Chambre.

(Traduction)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

UN COMITÉ DEVRAIT ANALYSER LES DANGERS DES PARASITICIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-on

[L'hon. M. Favreau.]

porté à l'attention de l'honorable représentante le rapport qui a été présenté par les conseillers scientifiques du président des États-Unis le 15 mai au sujet de l'utilisation des parasiticides? Se propose-t-elle d'intervenir auprès du secrétaire d'État—et je suis sûr qu'elle pourrait le faire avec beaucoup de succès—afin de hâter la constitution du comité spécial dont il a été question le 23 mai et qui pourrait être chargé d'étudier cette question en particulier?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme je l'ai dit déjà à la Chambre, le gouvernement se propose de constituer le comité aussitôt que possible.

M. Baldwin: Vu les déclarations qui ont été faites par les directeurs et les membres de l'Association médicale du Canada et vu l'excellent discours qu'a prononcé à la Chambre le député de Simcoe-Est, le ministre est-il prêt à recommander que le mandat du comité soit élargi afin de permettre l'étude des rapports qui peuvent exister entre l'habitude de fumer et le cancer du poumon?

L'hon. Mlle LaMarsh: De la façon dont nous voyons les choses présentement, le comité qui sera constitué aura un mandat quelque peu différent de celui du comité qui a été établi au cours de la dernière session, mais nous ne nous proposons pas de le charger d'étudier les rapports qui peuvent exister entre l'habitude de fumer et le cancer des poumons. La question n'est pas à l'étude présentement non plus.

EXTENSION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable représentante sait-elle qu'au cours de la fin de semaine dernière l'Association canadienne d'hygiène mentale a adopté une résolution pour demander que la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soit modifiée de façon à inclure une disposition concernant les hôpitaux psychiatriques et les institutions qui donnent des soins psychiatriques? Le gouvernement étudie-t-il cette demande?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est oui, et la réponse à la deuxième partie est: pas encore.

LE NORD CANADIEN

FESTIVAL DE DAWSON-CITY—DÉCLARATION DU «GLOBE AND MAIL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre a-t-il des renseignements à communiquer à la Chambre relativement à une déclaration que le *Globe and Mail* d'aujourd'hui attribue à un porte-parole du ministère, portant que le festival de la ruée vers l'or de Dawson-City était de la bouillie pour les chats? Est-ce que cela voudrait dire que certains personnages seraient dans la purée?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je regrette énormément que ces paroles soient attribuées à un fonctionnaire de mon ministère. Le festival de la ruée vers l'or de Dawson-City est l'une des questions que le ministère étudie de très près à l'heure actuelle, compte tenu surtout des engagements financiers que nous pouvons avoir à cet égard. Toutefois, je tiens à assurer au député que je ne connais absolument rien qui puisse le justifier ou justifier d'autres députés de chercher plus loin.

M. Erik Nielsen (Yukon): Le ministre m'assurera-t-il et, par mon entremise, assurera-t-il à la population du Yukon que, pendant que son ministère fait enquête, il n'oubliera pas de tenir compte des millions de dollars des recettes qui ont indirectement résulté du festival de Dawson-City l'an dernier, tant du point de vue du gouvernement fédéral que de l'administration du territoire, ce qui justifie amplement la mise de fonds du gouvernement.

L'hon. M. Laing: Le point soulevé par le député ne se rapporte en rien à l'enquête que nous sommes en train de faire.

(Plus tard)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais elle découle d'un article publié dans le *Globe and Mail* de ce matin. Le ministre peut-il m'assurer ainsi qu'à la population du territoire du Yukon que le gouvernement continuera d'appuyer le festival de Dawson, étant donné que les recettes ont beaucoup augmenté l'an dernier et qu'on espère qu'il aura lieu de nouveau?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le festival ait lieu cette année; toutefois, le gouvernement du territoire a alloué une somme assez peu élevée, soit $6,000, à un groupe local qui donne des spectacles dans l'immeuble qui a été construit dans cette ville.

LE LOGEMENT

FINANCEMENT DES MAISONS DÉJÀ CONSTRUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national, qui représente la Société centrale d'hypothèques et de logement auprès du Parlement. Le gouvernement entend-il réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation et de permettre aux propriétaires de vieilles maisons de bénéficier de tels prêts, comme il l'a laissé entendre à la Chambre? Dans le cas de l'affirmative, prévoit-il faire bientôt une déclaration sur ces questions importantes?

L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député le sait, le discours du trône a annoncé que certaines modifications seraient apportées à la loi nationale sur l'habitation. Toutes les questions dont il a parlé ainsi qu'un certain nombre d'autres sont actuellement à l'étude, mais il s'agit, évidemment, d'une question de décision ministérielle. Cette décision sera annoncée au moment opportun.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA COMMISSION NORRIS—À PROPOS DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. S'attend-il à recevoir bientôt le rapport de la commission Norris et les recommandations de ladite commission? Peut-il nous dire à quel moment il s'attend de les recevoir?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, ce rapport arrivera cette semaine; du moins, je l'espère.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON RÉCLAME UNE RÉPONSE EN FRANÇAIS AUX QUESTIONS POSÉES DANS CETTE LANGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Perron (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Compte tenu du grand discours qu'a prononcé le premier ministre le 17 décembre dernier, de même que de ceux qu'il a faits durant la campagne électorale, alors qu'il attachait une grande importance au biculturalisme, pourrait-il dire à la Chambre comment il se fait que, sept fois sur dix, nous

recevons des réponses en anglais alors que nos questions sont posées en français aux ministres?

M. l'Orateur: A l'ordre! je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je suis d'opinion que sa question n'est pas conforme au Règlement.

(Traduction)

L'IMMIGRATION

QUÉBEC—STATUT D'UN PRÉSUMÉ SABOTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a préparé une réponse à la question relative au statut d'un des hommes capturés à la suite de l'activité du FLQ, comme il a promis de le faire aujourd'hui?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a tout à fait raison, mais en lisant la question j'ai constaté qu'elle relevait du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui l'étudie actuellement.

AIR-CANADA

WINNIPEG—TRANSFERT DE LA BASE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? A-t-on déjà fixé la date à laquelle le gouvernement du Manitoba et sa délégation comparaîtront devant le gouvernement du Canada pour régler la question du maintien de la base d'entretien et de réparation de la Société Air-Canada à Winnipeg?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Une question supplémentaire? Le ministre voudrait-il indiquer cette date et pourrait-il dire qu'on ne prendra aucune décision au sujet du déplacement de cette base jusqu'après le séjour ici de cette délégation?

L'hon. M. McIlraith: Je parle de mémoire, monsieur l'Orateur, mais il me semble qu'il s'agit du 18 juin. J'avais offert une date moins éloignée mais elle ne convenait pas aux autorités provinciales. Sous réserve d'une rectification, je crois que la date définitivement fixée est le 18 juin. En ce qui concerne la décision définitive, je dirai que le gouvernement précédent s'était assuré des services d'une entreprise de conseillers techniques pour examiner la question. J'ai oublié la date, mais c'était peu de temps avant les élections. En tout cas, le rapport des conseillers techniques sera remis au mois de juillet et la décision prise il y a quelque temps sera évidemment examinée à nouveau à la lumière du rapport.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. GORDON KNOTT—ON DEMANDE LA DESTRUCTION DU DOSSIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle fait suite à sa déclaration aussi généreuse qu'honnête d'hier soir, au sujet d'un cas sur lequel j'ai appelé son attention vendredi dernier. Voici ma question: maintenant que des enquêtes ont révélé que les renseignements que renferme le dossier de la Gendarmerie royale du Canada sur ce jeune homme du nom de Gordon Knott sont sans aucun fondement, donnera-t-il les instructions nécessaires pour que ce dossier soit soustrait à la garde de la Gendarmerie, et même détruit?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, quand mon honorable ami a pris la parole, j'ai dû penser à la devise *Timeo Danaos*. Cependant, je ne pourrais répondre à cette question sans consulter le commissaire, ce que je vais faire, d'ailleurs. Je donnerai ensuite volontiers une réponse à la Chambre.

LE NATIONAL-CANADIEN

PROTESTATIONS CONTRE LA FERMETURE DE GARES DANS L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il reçu un télégramme de la Chambre de commerce d'Edgerton au sujet de la fermeture, par le National-Canadien, de plusieurs gares de l'Ouest du Canada? Le cas échéant, quelles mesures le premier ministre a-t-il adoptées?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'ai pas entendu parler de la chose, monsieur l'Orateur, mais je ferai enquête dès que je serai de retour dans mon bureau.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

EXTENSION DES PRESTATIONS AUX OUVRIERS TRAVAILLANT AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question que m'a posée vendredi dernier l'honorable député de Dorchester (M. Boutin), dans laquelle il demandait des renseignements au sujet des négociations qui se poursuivent entre le Canada et l'État du Maine, en vue d'accorder des prestations d'assurance-chômage aux bûcherons canadiens.

Je voudrais dire à mon honorable ami que les négociations à ce sujet ont débuté en 1944. Les dernières réunions se sont tenues au cours des mois de mai et d'août de 1962; des représentants de l'État du Maine, du gouvernement des États-Unis et de la Commission d'asurance-chômage y assistaient. Le dernier échange de vues entre le Maine et la Commission d'assurance-chômage a eu lieu au mois de mars de cette année. Bien qu'on ait étudié la question en vue de déterminer le coût auquel un accord de ce genre donnerait lieu, je dois dire qu'aucun accord n'a été conclu jusqu'à présent.

L'AGRICULTURE

GRAINE DE TOURNESOL—PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. René Tremblay (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, à l'appel de l'ordre du jour, on a posé plusieurs questions au ministre de l'Agriculture, qui en a considéré trois comme préavis. La première de ces questions, qui a été posée par l'honorable député de Lisgar, était ainsi conçue:

...maintenant que le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer l'établissement d'un prix de soutien pour les fèves soya, j'aimerais savoir à quelle date il fera la même chose à l'égard de la graine de tournesol.

Selon l'usage, on prévoit que l'annonce relative au programme des prix de soutien relatif à la graine de tournesol se fera au cours du mois de juillet.

ÉLARGISSEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES

L'hon. René Tremblay (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Cumberland a posé la question suivante:

Le ministre a-t-il l'intention d'élargir l'application de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

Tous les programmes que les provinces avaient soumis, dans le cadre de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, et qui ont été approuvés, sont maintenant terminés. Les travaux qu'on effectue actuellement en conformité de cette loi ont trait à l'entretien. Cependant, l'organisme créé par la loi sera intégré à celui de l'ARDA afin d'aider ce dernier à réaliser les programmes de l'ARDA dans la région de l'Atlantique.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre suppléant de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la présente loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes de façon que les fonctions que le ministre a mentionnées soient mieux remplies?

L'hon. M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, cette question regarde la politique du gouvernement, qui fera une déclaration à ce sujet en temps opportun.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SAINT-JEAN (T.-N.)—CONSTRUCTION D'UNE STATION DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire d'État en tant qu'agent de liaison avec l'industrie de la radiodiffusion que j'aimerais poser ma question. Entrevoit-il quelque moyen auquel pourrait avoir recours le gouvernement en vue d'accélérer la construction de la station de télévision de Radio-Canada que sa province de Terre-Neuve attend avec tellement d'impatience?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne serais que trop heureux de faire tout mon possible pour améliorer la radiodiffusion n'importe où au Canada, mais le Parlement a confié cette charge à certains organismes et je ne crois pas qu'il serait sage de ma part de tenter d'usurper le rôle de ces organismes.

(Texte)

LA JUSTICE

QUÉBEC—SURVEILLANCE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM, PAR LA GENDARMERIE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Chapleau posait une question au sujet de ceux qui faisaient la garde ou la surveillance au parc des Plaines d'Abraham.

J'ai pris des renseignements au sujet de cette question et je dois dire que c'est la Gendarmerie royale du Canada qui est responsable de cette surveillance. Ceci, cependant, ne change en rien ce que j'ai dit pour ce qui est des infractions au code pénal, lesquelles, en vertu de la constitution, relèvent de la police municipale.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En dehors de la saison touristique, est-ce que cette garde par la Gendarmerie royale du Canada sur les Plaines d'Abraham est adéquate?

L'hon. M. Chevrier: D'après les renseignements que j'ai en ce moment, la réponse est affirmative.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le jeudi 30 mai sur la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, dans ma course avec l'horloge jeudi dernier, j'ai perdu, et par conséquent n'ai pu terminer le bref exposé que j'avais commencé à faire concernant la formation d'un comité sur la défense.

Je suis tout de même heureux que l'occasion me soit fournie, aujourd'hui, à la suite du décès de Sa Sainteté Jean XXIII, de rendre un hommage public à ce grand homme pour le rôle si important qu'il a joué en faveur de la paix mondiale.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, répéter ce que j'ai dit l'autre soir, à l'effet que ce débat sur la motion du premier ministre (M. Pearson) visant la formation d'un comité spécial pour la défense n'est pas un débat sur la défense elle-même. Les honorables membres qui m'ont précédé ont, par mégarde, exposé la politique de leur parti, alors qu'ils auraient dû apporter des suggestions constructives pour le bon fonctionnement de ce comité.

Si nous relisons la résolution qui apparaît au *Feuilleton,* nous pouvons voir que le but du comité est de...

faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre.

[L'hon. M. Chevrier.]

A mon avis, monsieur l'Orateur, si le comité de la défense n'a pas de pouvoirs plus étendus, il est inutile de le constituer, puisqu'il ne sera qu'un comité d'apparat, un comité qui n'aura aucun pouvoir effectif ou pratique.

Il devrait être possible à ce comité d'imposer ses décisions au gouvernement, puisque, si on prend la peine de former un comité pour étudier les problèmes de la défense, il faut tout de même, pour être logique, lui donner une certaine autorité.

Actuellement, comme la résolution se lit, il est difficile de concevoir quel sera exactement le rôle du comité, parce qu'on y lit qu'il remettra des rapports de temps à autre. On ne sait pas quand, on ne sait pas comment et on ne sait pas quelles seront ses obligations.

Il est inutile, monsieur l'Orateur, de répéter que nous, du Crédit social, sommes en faveur de ce comité, puisque tous nos membres, durant la dernière campagne électorale, ont préconisé cette forme d'étude de la défense canadienne.

A ce propos, permettez-moi de vous lire, monsieur l'Orateur, le deuxième paragraphe de notre programme électoral sur la défense nationale:

(Traduction)

Il faut maintenir la défense du Canada. Étant donné les changements qui se produisent dans le domaine de la technique et de la stratégie militaires, il faut une fois pour toutes placer la politique de défense du Canada au-dessus de la politique de parti. Le Crédit social s'engage, s'il est porté au pouvoir, à instituer immédiatement un comité de défense parlementaire impartial qui sera chargé de proposer la politique de défense d'après les renseignements secrets, les besoins militaires et l'évolution de la situation internationale.

(Texte)

Nous avons pris cette attitude, monsieur l'Orateur, pour une raison bien précise. Au fait, nous avons constaté, depuis qu'il est question que le Canada acquiert des armes nucléaires, que le Canada subit des influences venant de toute part et que ces influences ont eu pour effet, dans le passé, d'aboutir à la situation baroque que nous avons connue lors du dernier Parlement, alors que personne ne savait exactement où nous allions dans le domaine de la défense.

D'un côté, il y a l'influence qui nous vient des États-Unis—et nos amis les libéraux en savent quelque chose—qui se manifeste de plus en plus ouvertement.

Si vous lisez, monsieur l'Orateur, un article récent qui a été publié dans la revue *International Journal,* écrit par M. Melvin Conant, vous y noterez des choses aussi révélatrices que celles-ci:

(Traduction)

Car il est certain que d'autres armes, actuellement prévues, et du type nucléaire, engageront davantage le Canada.

et plus loin:

Il faut bien comprendre ceci: une nation qui refuse de partager le fardeau de la défense ne peut s'attendre à garder intact—encore moins à augmenter—son rôle politique. Du point de vue américain, une telle abdication serait une grande tragédie.

(Texte)

Dans le même article, monsieur l'Orateur, nous pouvons lire ce qui suit:

(Traduction)

Si tout ce qui précède laisse voir l'importance historique de la décision initiale que le Canada prendra au printemps, peut-être qu'alors la nature de cette décision revêt une nouvelle signification. On ne demande pas au Canada de décider simplement de la façon d'armer plusieurs systèmes de défense existants; on lui a demandé s'il avait l'intention d'être un membre actif de l'alliance. Ses amis ne peuvent qu'espérer qu'il donnera à la question une réponse clairement affirmative.

(Texte)

De ce côté-là, monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que les États-Unis veulent à tout prix doter le Canada d'armes nucléaires afin que nous puissions, d'une certaine façon, participer aux dépenses que cela va entraîner, d'autant plus qu'il importe qu'ils soient assurés de notre participation à leur politique de défense, de façon que nous ne puissions pas, en temps de guerre, nous déclarer soudainement neutres.

Si nous continuons à nous armer, comme nous l'avons déjà fait sous le régime libéral, en armes nucléaires, eh bien, nous jouons le jeu des Américains.

D'autre part, il y a aussi l'influence qui nous vient du bloc de l'Est, c'est-à-dire des communistes, influence qui se manifeste sous toutes les formes, soit par le Congrès canadien pour la paix, la Voix des femmes et autres mouvements analogues qui croient que le Canada n'a pas besoin d'armes nucléaires.

Il ne faut pas non plus tomber dans ce piège, monsieur l'Orateur, je crois qu'il faut distinguer absolument le but des influences qui sont exercées actuellement de part et d'autre.

J'ai en main une publication qui a été émise par le comité national du parti communiste canadien; elle est datée du 16 mai et nous pouvons voir la liaison qui existe actuellement entre le parti communiste canadien, influencé par le parti communiste de Moscou, et un certain organisme tel que le Congrès national pour la paix. Nous pouvons au fait lire dans la déclaration du parti national communiste:

La volonté populaire doit triompher. Le 8 avril, 59 p. 100 de l'électorat répudia les Libéraux.

Il est certain que le parti libéral n'a pas actuellement l'autorité requise pour doter le Canada d'armes nucléaires. Voici, en des termes tout à fait semblables, ce qu'on peut lire dans une publication qui a été envoyée à l'OTAN, réunie ici, à Ottawa, en mai 1963:

(Traduction)

Le gouvernement libéral qui a pris le pouvoir sans avoir la majorité absolue, n'a reçu de la population canadienne aucun mandat pour conclure un accord ou signer un traité qui comporterait l'acceptation des armes nucléaires pour le Canada.

(Texte)

Nous pouvons déceler dans cette même publication l'influence qui vient de l'URSS quand nous lisons ce qui suit:

(Traduction)

La formation d'une alliance militaire entre les pays de l'Ouest en a forcément suscité une entre les pays de l'Est.

(Texte)

On peut lire alors dans ces quelques lettres comment insidieuse est la propagande de ce mouvement qui se dit un mouvement en faveur de la paix, parce qu'on attribue à l'Ouest la faute de l'Est qui, lui, a voulu s'armer ainsi que tous les autres pays le font, d'ailleurs.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un comité où l'on discuterait de la défense est l'organisme le plus logique qu'on puisse rêver pour se prémunir contre ces influences qui nous font adopter des attitudes qui ne sont pas canadiennes, car elles sont plutôt américaines ou soviétiques, selon que l'on désire oui ou non des armes nucléaires.

Je ne suis pas de ceux qui disent automatiquement «non» aux armes nucléaires, et je ne suis pas non plus de ceux qui disent automatiquement «oui» aux armes nucléaires. Je suis de ceux qui, avec un certain M. Tossanyi, ingénieur professionnel et ingénieur géologue, commandant du régiment des «Hungarian Paratroopers», qui a fait une étude de assez sérieuse à ce sujet, en est arrivé à la conclusion que nous ne devrions pas avoir d'armes nucléaires. Toutefois, je n'irai pas jusqu'à dire que je partage entièrement son opinion quand il dit que nous devrions avoir aucune sorte d'arme nucléaire. Il est logique et raisonnable de penser, étant donné notre situation géographique, que nous puissions en venir à la conclusion que les armes défensives sont nécessaires.

Voici d'ailleurs ce que ce monsieur dit au sujet des influences venant de partout et qui altèrent notre jugement:

(Traduction)

Selon la revue *Time*, en 1959, Norstadt, commandant suprême des forces alliées en Europe, a renseigné le cabinet canadien à Ottawa sur l'évolution des besoins de l'OTAN et a laissé entendre que le Canada devrait modifier son rôle en dotant ses escadrilles d'avions de reconnaissance et de frappe au lieu d'intercepteurs et il a proposé le «contrôle à double clé». Par la suite, on s'est procuré le CF-104, avion dit de reconnaissance et de frappe tactique...

Aux dires de nos dirigeants politiques il semble qu'en se procurant ces armes, ils croyaient toujours que nous avions la possibilité de jouer un rôle non nucléaire.

(Texte)

C'est là le comique de la situation, monsieur l'Orateur, de voir nos chefs de gouvernement se chicaner depuis un certain temps pour savoir si, effectivement, il y a eu des engagements ou s'il n'y en a pas eu.

Un journaliste de Toronto, à l'emploi du *Daily Star*, résume bien la situation lorsqu'il dit: «Effectivement, il n'y a pas eu d'engagement formel», mais voici qu'il termine en disant:

(Traduction)

Si le gouvernement Pearson est convaincu que le Canada devrait se procurer des armes nucléaires, qu'il établisse la valeur de ces armes, si c'est possible. Mais qu'il arrête donc de dire aux Canadiens que tout le blâme retombe sur le gouvernement Diefenbaker.

(Texte)

Voilà que le même jeu continue puisque, au sujet des engagements, personne ne sait exactement s'il y en a eu.

D'ailleurs, le gouvernement Diefenbaker s'est fait renverser parce qu'il ne nous disait pas s'il y en avait et parce qu'il n'établissait pas une politique de défense comme nous aurions voulu le voir faire.

Aujourd'hui, nous nous voyons replacés en face de la même situation.

Ce serait donc le rôle du comité parlementaire, monsieur l'Orateur, de déterminer exactement jusqu'à quel point nos engagements moraux nous tiennent, si engagements moraux il y a, et s'il n'y a pas d'engagement du tout, à ce moment-là, nous pourrions prendre une décision bien à nous. C'est-à-dire une décision «Made in Canada» et non pas une décision «Made in Russia» ou «Made in U.S.A.».

Alors, je continue à citer ce que dit M. Tossanyi:

(Traduction)

On ne peut s'empêcher d'être convaincu que le Canada, petit à petit, acceptait des armes nucléaires d'une façon détournée, ce qui convenait parfaitement à la stratégie militaire canadienne et américaine.

(Texte)

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est aussi mauvais pour le Canada de se lancer d'une façon trop catégorique du côté des États-Unis pour établir notre politique de défense, qu'il peut l'être de se ranger du côté de la Russie.

Le Canada est une nation devenue adulte, et je crois bien, qu'en homme adulte, nous pouvons et devons actuellement songer à une politique authentiquement canadienne.

Pour ce faire, je ne crois pas que les interventions du genre de celle du juge Thorson, de la Cour de l'Échiquier, soient acceptables actuellement. Je ne crois pas qu'un individu ou un homme ayant au Canada une situation comme la sienne puisse se permettre, à un moment aussi inopportun, d'influencer la politique du gouvernement et les décisions qui pourront être prises par le comité sur la défense. La politique de défense du Canada appartient au comité parlementaire sur la défense.

Je ne crois pas que des commentaires venant de l'extérieur en un temps aussi inopportun, comme l'a fait le juge Thorson, soient appropriés dans les circonstances.

Donc, monsieur l'Orateur, étant donné la complexité des décisions que nous avons à prendre dans les problèmes de la défense, je crois que le Canada a actuellement une occasion unique de jouer un rôle intelligent pour la paix mondiale.

Nous sommes situés entre deux pôles d'influences qui, chacun de leur lieu respectif, veulent que le Canada accepte une politique fabriquée à l'extérieur.

A mon avis, le but principal du comité spécial pour la défense sera de faire que le Canada joue entre ces deux pôles d'influences et décide à quel endroit il doit se situer, s'établir pour mieux servir le rôle de la paix.

(Traduction)

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): En prenant la parole sur cette motion, monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que je regrette que le gouvernement ait jugé nécessaire de restreindre à 24 le nombre des membres de ce comité. Il me paraît évident que bien d'autres députés s'intéressent beaucoup aux questions de défense et ne sont pas tous du même avis là-dessus, cela ne fait pas de doute.

Ceux d'entre nous qui ne seront pas choisis pour faire partie du comité ne pourront étudier la question comme ils le voudraient. Nous ne pourrons obtenir des réponses aux questions que nous avons le droit de poser en qualité de simples particuliers et de représentants de nos commettants. Lorsque le premier ministre a fait remarquer que c'était là un comité tout nouveau, le premier de son genre au Canada, j'espérais qu'il n'y poserait aucune restriction et qu'il serait ouvert à tous les députés de la Chambre, à tous ceux que la question intéresse. Ainsi, tous les députés auraient été libres de poser toutes les questions qu'ils auraient voulu.

Selon le libellé de la motion, seuls les 24 membres choisis pour faire partie du comité jouiront de ce privilège. Je n'ignore pas que les députés pourront assister aux audiences s'ils le désirent, mais ils ne pourront poser de questions.

J'ai été heureux d'entendre le ministre de la Défense nationale déclarer que l'objet du comité est d'étudier tous les aspects de la défense, y compris celui de la politique à suivre. Il estimait que tous les députés devraient avoir l'occasion d'obtenir des renseignements de première main à propos des faits. J'en suis bien aise. Comme en fait foi la page 509 du hansard du 30 mai, le ministre a dit:

...malgré l'effroyable confusion qui a brouillé bien des aspects de cette question pendant la campagne électorale et qui n'est pas encore disparue, malgré la grande quantité de renseignements inexacts et incomplets, nous croyons que tous les honorables députés veulent vraiment s'attaquer à ce problème...

Il aurait pu ajouter, je crois, que le public désire aussi ardemment que les faits soient portés à sa connaissance, après la confusion qui, comme nous le savons tous, a régné durant la dernière campagne électorale.

Étant donné sa déclaration, je me demande si le ministre serait disposé à permettre au comité de partir du bon pied, en portant maintenant à la connaissance de la Chambre un fait important. Pour commencer, je dirai que tous les Canadiens lui seraient très reconnaissants de répondre par un oui ou par un non à la question qui lui a été posée le 20 mai et qui figure à la page 40 du hansard du même jour, mais à laquelle il n'a pas répondu. Je pose donc la question de nouveau:

Lors d'une entrevue donnée peu de temps après avoir été assermenté, le ministre actuel aurait déclaré qu'il s'attendait qu'une entente canado-américaine sur la garde et le contrôle des ogives nucléaires serait signée dans environ un mois, entente qui exige la ratification du Parlement, l'approbation du Congrès ainsi que les signatures des parties contractantes.

Par suite de cette déclaration, le ministre voudrait-il maintenant réfuter son assertion qui a induit en erreur la population canadienne et selon laquelle le gouvernement conservateur se serait engagé pleinement à munir ses escadrilles et ses missiles Bomarc d'ogives nucléaires...

Et le reste de la question se lit comme il suit:

...et qu'il manquait donc à son devoir en refusant de les accepter.

Vu que le ministre a refusé de répondre à ma question, je lui demanderais comment il peut concilier ce qu'il a dit au public, au cours de la campagne électorale au sujet des engagements du Canada en matière de défense, avec la déclaration qu'il a faite à la Chambre en réponse à la question que lui a posée le chef de l'opposition. Voici le texte de cette question, comme en fait foi le hansard du 30 mai à la page 508:

Puis-je demander au ministre quel accord il faut signer?

Et voici la réponse qu'il a donnée:

Si l'honorable député avait approfondi la question comme il se doit, il saurait que ces ogives ne peuvent être mises à la disposition d'un pays ami qu'après signature d'un accord général entre ces pays et les États-Unis. Son gouvernement a passé environ quatre années à essayer de mettre au point pareil accord et, à la vitesse à laquelle il travaillait, il n'avait pas encore terminé.

Je vais considérer la réponse du ministre, qui figure maintenant au hansard, comme étant l'assurance donnée par un membre sérieux du gouvernement, qu'au moment où les libéraux ont accédé au pouvoir, en avril 1963, il n'existait aucune entente signée et, partant, aucun engagement de la part du Canada de se procurer des armes nucléaires. A mon avis, le gouvernement actuel, et notamment le ministre de la Défense nationale, a maintenant le devoir de faire connaître la vérité aux Canadiens, de leur dire qu'en prenant le pouvoir, ils ont constaté que le Canada ne s'était pas engagé officiellement.

Jusqu'au 8 avril 1963, le Canada n'avait signé aucune entente l'engageant à accepter des armes nucléaires. Par conséquent, personne n'a pris d'engagement.

J'estime, en outre, que les journaux ont le devoir de dire aux Canadiens que le régime conservateur ne s'est aucunement engagé à accepter des ogives nucléaires pour le Canada. Que le comité commence au moins par tirer au clair cette question qui a embrouillé les Canadiens pendant la campagne électorale. Les accusations lancées alors par les libéraux n'étaient pas du tout fondées, et la déclaration du ministre a prouvé, je pense, que le Canada ne s'était aucunement engagé pendant que le gouvernement conservateur était au pouvoir.

L'hon. M. Hellyer: Ce n'est pas vrai.

M. McIntosh: A vrai dire, monsieur l'Orateur, les frais de défense ont toujours représenté une dépense énorme pour tous les contribuables et je crois, comme bien des contribuables, que nous n'en avons pas pour notre argent. Nous admettons tous, à mon avis, qu'on dépense aujourd'hui des fonds pour certain équipement qui pourra être dépassé demain. Mais ce n'est pas de l'équipement que je me propose de parler maintenant. Quand on s'occupe de la défense, j'estime que le public a le droit d'entendre des réponses nettes à certaines questions pertinentes, dont l'une pourrait bien être celle-ci: les trois services qui constituent nos forces nationales sont-elles organisées de façon à pouvoir combattre selon les concepts actuels de la guerre? La réponse que je donnerais à cette question serait: «Non». Je crois que notre organisation militaire ne s'est que peu modifiée depuis 1914 ou 1940, même si le rôle attribué aujourd'hui à nos forces diffère entièrement de ce qu'il était alors. Toute notre organisation se fonde sur l'idée d'opérations effectuées par cinq ou six divisions, y compris les nombreux quartiers généraux

et leur personnel qui servent à maintenir les diverses unités dont se composent ces divisions. Notre organisation militaire est trop touffue au niveau supérieur. Elle devrait être mise au point et élaguée en rapport avec le nouveau rôle dévolu au Canada dans la défense du continent nord-américain. Si la tendance d'augmenter les postes supérieurs dans nos services était arrêtée, et même supprimée, le contribuable verrait, à mon avis, réaliser des économies considérables.

En ce qui concerne l'organisation du personnel supérieur, je me permettrai de dire qu'à mon idée, nous avons délégué, depuis 1950, beaucoup trop de pouvoirs au chef de notre état-major général. Quand la loi sur la défense nationale a été remaniée en 1950, il a été dévolu à titre personnel au commandant de l'état-major général, une autorité qui dépassait de beaucoup les pouvoirs de son homologue en Grande-Bretagne. Les réformes parlementaires britanniques ont, au cours des années, établi le principe qu'aucun commandant en chef ne pourrait avoir la seule responsabilité de la direction et de l'administration de l'armée. Depuis 1904, c'est-à-dire depuis les réformes Esher, l'armée britannique s'est vue administrée par un conseil de l'armée composé de personnalités dirigeantes du monde politique, militaire et administratif. Ce conseil a survécu aux rudes épreuves de deux guerres mondiales et il est resté l'instrument utile et compétent de la politique du gouvernement lorsqu'il s'agit d'administration militaire.

La faiblesse d'une régie absolue du domaine militaire comme celle que nous avons à présent au Canada s'est révélée à diverses reprises dans d'autres pays. L'histoire prouve, en effet, que l'état-major général allemand détenait l'autorité suprême lorsqu'il s'agissait de questions militaires et qu'il était assez puissant pour ne faire aucune attention aux conseils que lui donnaient les autorités civiles. Il en est résulté que les décisions de l'état-major général allemand ont lancé l'Allemagne dans deux guerres inutiles qui ont abouti à des défaites On ne devrait sans doute pas prendre d'initiative semblable au Canada, en déléguant l'autorité aux militaires. Ce devrait être un avertissement pour nous, ici. Nous ne voulons pas suivre l'exemple de l'Allemagne.

L'un des dangers des pouvoirs conférés au chef de l'état-major par le Parlement du Canada, c'est la tendance naturelle des gens en place de s'entourer d'amis qui pensent tous de la même façon. Quelqu'un a dit: «Quand tout le monde pense de la même façon, personne ne pense». Ce genre de contrôle, il me semble, présente de graves dangers. Je crois comprendre que le chef de l'état-major général est également membre du comité mixte des chefs d'état-major, mais qu'il n'est pas lié par les décisions prises par ce comité. Le premier ministre (M. Pearson) nous a dit, l'autre jour, que le président de ce comité serait appelé à témoigner devant le comité que nous avons l'intention de former. Mais, si le chef de l'état-major général n'est pas lié par les décisions du comité mixte des chefs d'état-major, à quoi servirait-il de demander au président de ce comité de venir déposer? Malgré la confiance que nous avons en notre chef actuel de l'état-major ou en ses successeurs, il me semble qu'il est dangereux de conférer de tels pouvoirs à une seule personne, non seulement pour le Canada, mais aussi pour la personne à qui incombe une telle responsabilité. J'espère que le ministre actuel nous proposera un projet de loi pour remédier au système démodé de la structure et de l'administration militaires.

Une autre question que l'on pourrait soulever est celle-ci: nos forces sont-elles équipées pour combattre dans une guerre nucléaire? Voilà une question à laquelle il faudrait répondre de façon à satisfaire les députés. Cette question soulève le sujet litigieux de l'armement nucléaire de nos forces armées. Certains prétendront qu'en adoptant cet armement nous nous joindrions au cercle nucléaire. Ne nous emballons pas. Nous sommes déjà membres de ce cercle. Nous exportons de l'uranium depuis 14 ou 15 ans et à ce titre, que nous le voulions ou non, nous sommes membres de plein droit d'une grande alliance nucléaire. Même si nous désirions maintenant proclamer notre neutralité à cet égard, il serait trop tard. Nous ne pouvons pas nier que le Canada a fourni des matières essentielles pour la fabrication d'explosifs nucléaires; nous ne pouvons pas non plus dire que nous ne savions pas à quel usage notre matière brute servirait. S'il y a culpabilité, soyons réalistes, nous sommes coupables.

Il se passe rarement une semaine sans que les députés reçoivent un mémoire ou des lettres de quelque organisme qui prétend que si nous acquérons des armes nucléaires, nous ferons disparaître toutes les chances d'obtenir la paix dans le monde. D'autres correspondants soutiennent que nous devrions désarmer pour donner la paix au monde. D'autres encore prétendent que si nous refusions d'accepter la bombe, nous donnerions la paix au monde. Dans chaque cas, il me semble, ceux qui souscrivent à ces théories se pensent les seuls à désirer la paix, et présument que tous ceux qui ont des idées ou des opinions contraires sont des bellicistes. Dans certains cas, on a perdu de vue l'objet principal qui est la paix, et on met l'accent

seulement sur la façon d'atteindre cet objectif. Le désir d'obtenir la paix, tous les Canadiens, tous les députés le partagent sincèrement, même si nous ne pouvons nous entendre sur la manière d'obtenir cette paix. Le désir de la paix n'est pas l'apanage exclusif d'une personne ou d'un groupe, et il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un parti ou une personne possède la solution au problème. Comme bien d'autres, je crois que le Canada doit acquérir des armes nucléaires et qu'en ce faisant il s'assurera que ses efforts pour obtenir la paix dans notre monde moderne seront couronnés de succès.

Se demander s'il faudrait acquérir des armes défensives ou des armes offensives, c'est tout simplement couper les cheveux en quatre. N'importe quelle arme peut être défensive ou offensive, selon la façon dont on s'en sert. Cela dépend également du rayon d'action de l'arme.

A ceux qui soutiennent que l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada nuira au désarmement mondial, j'affirme qu'ils ne sont pas réalistes. Il est illogique de supposer que l'URSS souhaite vraiment le désarmement général. Le communisme est né dans la violence et son expansion dans d'autres pays s'est toujours faite, à une étape ou à une autre, par la force ou les menaces. S'il s'est maintenu, c'est grâce aux mêmes moyens. Si la Russie se désarmait, ce serait la fin de ses aspirations reconnues, la domination mondiale, et, à n'en pas douter, la perte de son empire sur les pays satellites. L'Union soviétique ne serait plus une puissance mondiale.

Je suis persuadé que si les communistes se sont abstenus de contraindre le monde libre à accepter leurs principes, c'est parce que le monde libre disposait d'une force de frappe nucléaire capable de causer des dommages irréparables à n'importe quel agresseur. J'estime que la création de l'OTAN a sauvé l'Europe et le monde libre de nouvelles agressions et de la domination soviétique. A mon sens, il nous incombe de persuader l'Union soviétique que sa puissance militaire est contrebalancée par nos propres moyens de défense, savoir ceux dont dispose l'Amérique du Nord au sein du NORAD. Les moyens de représailles qui sont à la portée du monde libre sont le moyen le plus efficace dont nous disposions pour dissuader la Russie de chercher à dominer le monde.

A titre de pays souverain, nous devrions être fiers de participer avec les autres pays du monde libre à une alliance qui a fait échec à l'agresseur. Certains députés ont préconisé ici la neutralité du Canada. Ils n'ont pas manqué de faire ressortir les avantages qui en avaient découlé pour des pays comme la Suisse et la Suède. Cependant, on ne parle pas souvent des désavantages qui ont résulté de la neutralité de la Hollande et de la Belgique. L'histoire a démontré que les pays n'ont rien à gagner par la neutralité si l'agresseur éventuel ne reconnaît pas et ne respecte pas cette neutralité. Dans une guerre classique, c'est la situation géographique d'un pays qui détermine s'il y aurait avantage à assumer un rôle neutraliste. Dans une guerre atomique, l'emplacement géographique n'aura à peu près aucune importance.

En ma qualité de membre du Parlement, je crois—comme nous croyons tous, j'en suis sûr—que nous avons la responsabilité de légiférer pour assurer à notre population les meilleurs moyens de défense possibles. Comment faire servir au maximum chaque dollar consacré à la défense? Je l'ai déjà dit: nous ne sommes pas tous du même avis sur les moyens d'assurer cette défense. Je favorise l'acquisition d'ogives nucléaires pour la défense du Canada parce qu'à mon avis, elles réduiraient les retombées radio-actives de bombes nucléaires larguées sur le territoire canadien par des bombardiers pilotés ou autrement. Je recommande aussi d'obtenir des ogives nucléaires pour tous les engins que nous pouvons lancer. Si mes renseignements sont exacts, les ogives nucléaires sont le seul moyen connu de prévenir les retombées provenant de bombes atomiques. Nous avons donc le devoir de prévenir autant que possible ces retombées sur le sol canadien. Nous devrions insister beaucoup plus sur les retombées provenant des bombes atomiques que sur la bombe elle-même. Ce sont les retombées qui sont le plus dangereuses pour notre population.

La plupart des Canadiens croient que les États-Unis sont fermement décidés à défendre le continent nord-américain et qu'ils sont donc presque obligés de défendre le Canada contre une agression, que les Canadiens veuillent être défendus ou non.

Si tel est le programme de défense actuel des États-Unis, ne s'ensuit-il pas logiquement que le Canada, dans son propre intérêt, ne peut jamais oublier les exigences de la sécurité américaine? Car lorsqu'il s'agit de la défense continentale—nous devons admettre que c'est ce qui s'impose à l'heure actuelle—nous reconnaissons que la sécurité des États-Unis est en même temps la sécurité du Canada. La situation mondiale nouvelle exige une défense conjointe, car nous ne pouvons nous défendre tout seuls.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, comme tous le font ou devraient le faire, je m'intéresse beaucoup à la question de la défense. Je me permettrai d'être un peu sentimental dans mon entrée en matière, en disant que cette question de

la défense m'intéresse surtout à titre humanitaire. Je suis l'un des nombreux millions d'êtres humains dont se compose le monde. J'ai aussi l'honneur d'être un des 265 députés à la Chambre des communes, qui représentent les 18 millions d'êtres de notre pays. J'ajouterai que j'ai également l'honneur de représenter la magnifique circonscription de Vancouver-Est; et aussi, que j'ai une femme, trois enfants, douze petits enfants que m'ont donnés ces derniers. En passant ainsi du particulier à la famille, à la collectivité, à la circonscription, et de là à la province, au pays et au monde entier, nous devons tous nous intéresser à la défense et à ce qu'elle signifie afin d'empêcher à jamais une autre guerre mondiale. En effet, que nous parlions à titre individuel, au nom d'une famille, d'une collectivité ou du monde entier, nous, ainsi que nos familles, nos concitoyens et notre peuple, voudrions vivre une vie normale jusqu'à notre mort naturelle, et non pas périr dans l'holocauste contre nature que serait une guerre thermonucléaire, ce suicide universel. Voilà, monsieur l'Orateur, le préambule que je tenais à faire, parce qu'il exprime bien mon sentiment.

Monsieur l'Orateur, je ne répéterai pas les principes généraux et n'exposerai pas, dans l'ensemble, notre politique de défense ou la politique étrangère, que nous avons adoptée dans le Nouveau parti démocratique, parce que notre chef, c'est-à-dire le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) les a exposées en détail et avec beaucoup de compétence. Je dirai sans la moindre hésitation qu'à mon avis, une des malédictions de notre Parlement, comme de tous les précédents, c'est qu'il y a trop de répétitions inutiles et je ne me propose donc pas de m'en rendre coupable. J'emploierai le temps de parole dont je dispose pour parler du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui a trait à l'institution d'un comité spécial de la Chambre des communes pour les questions de défense. Je suis certainement en faveur de la création de ce comité. J'approuverai sans réserve même le plus vaste mandat qu'on lui confierait. J'espère que ce comité sera en mesure de bien fonctionner. Les comités peuvent, en effet, bien marcher si on leur en fournit l'occasion. On n'a qu'à penser au comité des comptes publics, qui a siégé au cours des dernières sessions, pour constater qu'il a bien fonctionné. Il a fait du bon travail et présenté des recommandations. Si les membres du cabinet et les ministères intéressés ne faisaient aucune attention à ces recommandations, le comité des comptes publics leur demandait de s'expliquer l'année suivante. C'est donc dire que les comités peuvent très bien marcher.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le comité envisagé fonctionnera, mais je regrette de dire que j'en doute. C'est pour cela que j'ai pris la parole cet après-midi. J'ai eu le privilège de faire partie d'un ancien comité de la défense, établi en 1960. J'ai ici la transcription des témoignages de ce comité. C'est tout un livre bleu. Le comité avait été institué par le gouvernement précédent. En ce moment, deux des membres du comité de 1960 m'intéressent, c'est à dire moi-même, seul représentant de notre parti dans cet organisme, et le député de Trinity, qui est maintenant ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), et qui siégeait dans les rangs de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, je pourrais dire que nous constituions tous deux ce qu'on aurait pu appeler la «trinité maudite» au sein de ce comité, parce qu'aucun de nous n'a jamais manqué une séance. Nous étions très près d'en arriver à une coalition, parce que nous siégions toujours l'un à côté de l'autre, et si lui ne pouvait trouver quelqu'un pour appuyer ses motions, c'est moi qui le faisais, et vice versa. J'ai étudié à nouveau, en fin de semaine, les témoignages du comité, et je rappellerai, par votre entremise, au ministre de la Défense nationale, les frustations que nous avons éprouvées quand nous y siégions. Quand on posait une question pertinente—non pas «impertinente», je dis bien «pertinente»—aux témoins militaires, quelle était la réponse qu'on recevait sept fois sur dix?—«Ça, c'est de la politique; posez cette question au ministre». Le député de Trinity et moi-même avons donc confronté le ministre pour lui poser nos questions.

Nous avons posé les mêmes questions pertinentes afin de bien saisir la nature de la politique de défense et des dépenses qui en découlaient. Mais, sept fois sur dix, quelle était la réponse du ministre de la Défense nationale? C'était, accompagnée d'un sourire narquois: «Des motifs de sécurité m'imposent le silence», ou bien: «Rien à dire», ou encore: «Il serait contraire à l'intérêt public de répondre». Je suis sûr de ne pas avoir à avertir l'honorable député de Trinity qui est maintenant ministre de la Défense nationale. Ce fut ainsi du commencement à la fin. Souhaitons que les choses ne vont pas se passer de la sorte au comité qu'on veut créer. Mais je regrette de dire que c'est ce que j'appréhende, à moins que le ministre de la Défense nationale ne change d'attitude.

L'hon. M. Hellyer: Attendez de voir.

M. Winch: Il se demande ce qui me pousse à dire ces choses. C'est sa manière évasive et détournée de répondre aux questions posées à l'appel de l'ordre du jour. Si telle doit être son attitude au comité, l'échec sera aussi

flagrant qu'en 1960. J'espère bien qu'il n'en sera rien.

Au cours de toute ma carrière au Parlement—carrière qui commence à se faire longue—je n'ai jamais usé de menaces. Cependant, je tiens à dire que je m'attends à faire partie du comité et à rappeler que j'ai été membre de celui de 1960 en même temps que le ministre actuel de la Défense nationale, alors qu'il faisait partie de l'opposition. Celui-ci n'aura donc pas à s'étonner—car, au fond, la situation n'a pas changé—si je lui pose exactement les mêmes questions qu'il a posées aux trois ministres conservateurs de la Défense nationale et si je compte recevoir les réponses que lui était furieux de ne pas obtenir. Je ne me fierai pas seulement à ma mémoire. Je vais garder le document sous mes yeux.

Le projet de résolution nous dit que les membres de ce comité seront appelés à se déplacer d'un endroit à l'autre. Voilà qui est intéressant. Il faut le prévoir, d'accord, mais pour ma part, je ne me soucierais pas trop de faire voyager le comité. Les renseignements nécessaires, on peut les obtenir ici même, à Ottawa, du ministre de la Défense nationale et des membres de son ministère s'ils veulent bien les fournir au comité. Je puis assurer à la Chambre que des déplacements d'un endroit à l'autre n'ont guère d'importance. L'autre jour, le ministre a mentionné qu'il avait eu l'occasion de voyager et de visiter des camps militaires. Il n'est pas le seul. D'autres membres de cette Chambre ont eu la chance de voyager dans le passé. Nous sommes même assez nombreux dans ce cas. J'ai eu le bonheur, en 1961, d'être désigné comme membre de la délégation officielle de cette Chambre des communes et, à ce titre, de visiter tous les camps canadiens en France et en Allemagne et la plus grande partie des quartiers généraux officiels des États-Unis.

A maintes reprises, monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a qualifié ces visites de quêtes de renseignements. Ce n'est pas exact. Elles constituent plutôt des essais de bourrage de crâne. J'ai visité la plupart de nos camps militaires et j'ai assisté à tout ce qu'on appelle des demandes de renseignements et une entrevue de ce genre tourne au bourrage de crâne. Bien plus, dans ces quêtes de renseignements, le comité vivra la même expérience que le ministre de la Défense nationale et moi-même, au sein du comité de la Chambre des communes: biaisements et échappatoires. Tout au long de notre visite à Soest, à Zweibrücken et dans toute cette région, au cours des entrevues, nous avons posé une question très pertinente au sujet du rôle du Canada en matière de défense. Invariablement on nous répondait: «Je regrette, monsieur, vous feriez peut-être mieux de poser cette question à l'officier qui occupe l'échelon suivant». Et quand nous posions la question à l'officier occupant l'échelon suivant, sa réponse était: «Je regrette, monsieur, peut-être devriez-vous poser cette question au saceur ou à quelqu'un de l'échelon suivant». J'ai posé la même question à tous les échelons, de Soest à Zweibrücken, jusqu'au moment où nous avons passé cinq jours à Paris, à l'occasion de la conférence parlementaire de l'OTAN, où j'ai eu enfin la chance de poser la question à l'échelon le plus élevé. L'officier m'a répondu: «Je regrette, monsieur, pour des raisons de sécurité nous ne pouvons répondre à cette question.»

Une voix: Qu'est-ce que vous demandiez, Harold?

M. Winch: La difficulté, c'était que je savais quelles questions je voulais poser et sur quels sujets nous voulions nous renseigner, mais ils n'étaient pas prêts à nous fournir les réponses. C'est ce que j'ai constaté pendant les cinq années durant lesquelles j'ai fait partie du comité de la défense, que j'ai voyagé à l'étranger à titre de membre de la délégation canadienne à la Conférence des parlementaires de l'OTAN, à Paris, ainsi qu'au cours de mes visites aux stations canadiennes en Allemagne et en France.

Le premier ministre (M. Pearson), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le ministre de la Défense nationale ont sollicité notre collaboration. Nous la leur accorderons mais tout ce que nous demandons en retour, c'est que le ministre de la Défense nationale collabore avec nous lui aussi. Nous lui demandons de nous faire confiance. Nous espérons obtenir les renseignements que nous cherchons au cours de séances publiques, mais si c'est impossible, qu'on nous les donne lors de séances à huis-clos. Je ferai remarquer au ministre que, lorsque j'étais chef de l'opposition à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, au cours de la dernière guerre, et qu'on demandait des renseignements à l'officier général commandant la région du Pacifique, le premier ministre et moi-même étions informés chaque semaine des secrets les plus confidentiels de la région. Ce doit être la seule fois où mes collègues m'aient manifesté une certaine animosité; il était entendu que je ne devais pas leur communiquer ce que je savais.

Autant que faire se peut, le comité est en droit de connaître la politique de défense et les besoins du Canada afin que nous puissions contribuer aussi efficacement que possible au maintien de la paix et à l'expansion des principes démocratiques dans le monde. Monsieur l'Orateur, nous avons hâte que le comité soit constitué. Nous espérons que le ministre de la Défense nationale fera ce qu'il a dit

jusqu'à maintenant et qu'il prendra le comité dans ses confidences, lorsque c'est possible tant du point de vue administratif et politique que du point de vue de la sécurité. Souhaitons que son ministère et le gouvernement étudieront comme il se doit les recommandations que le comité jugera à propos de formuler.

Je le répète, si je désire faire partie du comité, c'est uniquement pour pouvoir poser des questions au gouvernement en ce qui a trait à la politique de défense de notre pays, mais j'aimerais ajouter une chose à ce sujet. Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, pourquoi cette idée me vient à l'esprit. Hier, le Pape est décédé à Rome. En Italie, on a prévu trois jours de deuil, et les cinq cents millions de catholiques du monde entier en observeront neuf. Hier soir, les dirigeants de tous les pays ont exprimé leurs regrets de la mort de Sa Sainteté Jean XXIII et ils ont dit bien des choses au sujet de son idéologie et de ses principes. Hier soir, à onze heures, je regardais les nouvelles télévisées de Radio-Canada, et j'ai entendu les paroles du premier ministre (M. Pearson), ce qu'il disait de feu le Pape, des buts et des objectifs qu'il se proposait, de ses principes, et des efforts qu'il a faits pour établir la paix. Après avoir entendu ce qu'a dit le premier ministre au sujet de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, j'ai aussi écouté le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) parler de feu le Pape et des tentatives qu'il avait faites pour donner la paix au monde.

Je demanderai au premier ministre et au chef de l'opposition si leurs propos hier soir, à la télévision, n'en font pas des menteurs en ce qui concerne la défense et la politique étrangère, compte tenu des qualités qu'ils ont attribuées à celui qui était décédé hier à Rome. Or, qu'avait déclaré l'homme que le premier ministre et le chef de l'opposition ont comblé hier d'éloges au cours de l'émission télévisée de Radio-Canada à onze heures du soir? Qu'a déclaré celui dont ils parlaient? Dois-je le leur rappeler? Le titre de la dernière encyclique est *Pacem in Terris* série des documents papaux, numéro 7,4,1963, document numéro 63,8. Je donnerai lecture des pages 63 et 64 de cette encyclique publiée à Rome, le 11 avril 1963:

> On a coutume de justifier les armements en répétant que, dans les conjonctures du moment, la paix n'est assurée que moyennant l'équilibre des forces armées. Alors, toute l'augmentation du potentiel militaire en quelque endroit provoque, de la part des autres États, un redoublement d'efforts dans le même sens. Que, si une communauté politique est équipée d'armes atomiques, ce fait détermine les autres à se fournir de moyens similaires, d'une égale puissance de destruction.
>
> Et ainsi, les populations vivent dans une appréhension continuelle et comme sous la menace d'un épouvantable ouragan, capable de se déchaîner à tout instant. Et non sans raison, puisque l'armement est toujours prêt. Qu'il y ait des hommes au monde pour prendre la responsabilité des massacres et des ruines sans nombre d'une guerre, cela peut paraître incroyable; pourtant, on est contraint de l'avouer, une surprise, un accident suffiraient à provoquer la conflagration. Mais, admettons que la monstruosité même des effets promis à l'usage de l'armement moderne détourne tout le monde d'entrer en guerre; si on ne met un terme aux expériences nucléaires tentées à des fins militaires, elles risquent d'avoir, on peut le craindre, des suites fatales pour la vie sur le globe.
>
> La justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament, par conséquent, qu'on arrête la course aux armements; elles réclament la réduction parallèle et simultanée de l'armement existant dans les divers pays, la proscription de l'arme atomique, et enfin le désarmement dûment effectué d'un commun accord et accompagné de contrôles efficaces. Il faut empêcher à tout prix, proclamait Pie XII, que la guerre mondiale, avec ses ruines économiques et sociales, ses aberrations et ses désordres moraux, déferle une troisième fois sur l'humanité.

[M. Winch.]

Étant donné la déclaration qu'a faite le premier ministre hier soir lors de l'émission des nouvelles de Radio-Canada, et la quasi-adoration que laissaient paraître les qualificatifs décernés aux travaux et à l'idéologie du Pape Jean, vu aussi que le chef de l'opposition a, pour ainsi dire, employé les mêmes expressions, je ne puis que dire, en guise de conclusion, que ce comité de la défense aura, j'espère, l'entière possibilité d'examiner toutes les questions dans ce domaine par rapport à tous les pays du monde, pour nous permettre, à nous au Canada, de faire l'apport que nous pouvons faire, je crois, en prenant certaines initiatives, et en orientant ainsi le monde vers le maintien de la paix universelle.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de la première occasion qui se présente pour féliciter monsieur l'Orateur d'avoir accédé à son poste ainsi que vous d'avoir été nommé Orateur suppléant. Les propos tenus au sujet de cette motion visant à instituer un comité de défense ont révélé que les opinions des députés divergeaient énormément quant aux fonctions que doit remplir ce comité, sa manière de s'en acquitter et les résultats à en attendre. Les discours prononcés par les chefs du Nouveau Parti démocratique et du Crédit social ont montré qu'ils envisageaient ce comité comme un organisme chargé de formuler la politique de défense, supposition naturelle de leur part j'imagine, étant donné les demandes formulées par l'ancien chef de l'opposition au cours des deux dernières années et surtout à cause des déclarations qu'il a faites durant la campagne électorale sur ce sujet.

Cependant, l'attitude du premier ministre (M. Pearson), lors de sa déclaration d'ouverture, a révélé, à mon avis, une orientation tout à fait nouvelle par rapport à celle qu'il

avait prise alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il a dit qu'à ses yeux les attributions de ce comité permettraient à ses membres de discuter la politique de défense et aussi de soumettre des recommandations s'ils le désiraient, mais que l'élaboration de la politique de défense incomberait au gouvernement, comme il se doit, à mon avis, sous notre régime de gouvernement responsable. Dans ces conditions, je doute fort que la manière dont le comité poursuivra ses travaux et le genre de discussions qui auront lieu diffèrent sensiblement de ce qui s'est passé dans les comités de 1958 et de 1960, alors qu'il y a eu force discussions sur des questions de principe, bien que le comité fût institué pour examiner les dépenses relatives à la défense. Cependant, quand on discute des dépenses concernant la défense, on entre inévitablement dans le domaine de la politique à suivre car toutes ces dépenses ont trait au genre de matériel acquis, à sa destination et que sais-je.

A mon avis, ce comité pourra être utile en renseignant ses membres, les députés et le grand public sur l'organisation, l'équipement et les possibilités de nos forces de défense, les problèmes de défense et les politiques suivies. J'espère qu'on y donnera beaucoup de renseignements et que toutes ces questions y seront discutées minutieusement.

Je ne crois pas, toutefois, qu'il puisse être un organisme efficace en ce qui concerne l'élaboration de la politique. L'une des principales raisons en a été donnée par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) qui vient juste de prendre la parole. Il s'est plaint qu'on n'avait pas répondu, pour des raisons de sécurité, à un grand nombre de questions qu'il avait posées lors de son voyage en Europe et ailleurs. A l'égard de la défense, les exigences de la sécurité surtout, nos responsabilités envers nos alliés de l'OTAN au titre de la sécurité, nous empêchent de livrer à un comité de ce genre tous les renseignements sur lesquels la politique de défense se fonde et doit se fonder.

J'ai entendu dire à diverses reprises que tous les renseignements, en fait, pourraient être communiqués au comité à huis clos. Toutefois, l'expérience des 18 dernières années m'a prouvé, et ceux qui sont ici depuis longtemps peuvent sans doute en dire autant, que ces renseignements sont publiés dans les journaux 24 heures après avoir été communiqués au comité. Personne ne sait comment cela arrive, mais il reste que ces renseignements sont alors connus du public. C'est pourquoi j'estime qu'il est impossible de donner à un tel comité tous les renseignements relatifs à la sécurité, dont il aurait besoin pour remplir le rôle que certains préopinants voudraient qu'on lui confie, c'est-à-dire celui d'organisme pouvant formuler la politique.

Pour que le comité puisse réussir à faire son travail, il est essentiel que ses membres abordent leur tâche d'un esprit ouvert plutôt que dans une attitude systématiquement partiale, et qu'ils se proposent de faire connaître cette attitude dans toute la mesure du possible. Ce qui caractérise la plupart des comités parlementaires, c'est qu'ils constituent jusqu'à un certain point des forums politiques et que, en ce qui concerne des questions comme la défense et les affaires extérieures, on s'en sert surtout à cette fin et moins pour le travail qu'ils peuvent accomplir. Si les membres du comité abordent leur travail avec des idées préconçues et passent leur temps à tâcher de tirer au clair les faits qui, selon eux, appuient ces idées, et à discréditer les faits qui, à leur avis, sont contraires à ces idées, je doute que le comité puisse accomplir un travail utile en éclairant ses membres et le public en général.

Au cours des observations que le ministre a faites pendant le débat, il s'est glissé une affirmation à laquelle je dois m'opposer. Il s'est plaint de n'avoir pu obtenir de renseignements sur la défense lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Il est facile de démontrer que cette allégation n'est pas véridique. On a répondu à toutes les questions posées par le ministre quand il siégeait sur les bancs de l'opposition et qu'on étudiait des questions écrites, des questions inscrites au *Feuilleton* ou des problèmes se rattachant aux prévisions budgétaires du ministère. Peut-être les réponses ne l'ont-elles pas toujours satisfait; parfois il fallait répondre que les exigences de la sécurité ne permettaient pas d'offrir de réponse. Cependant, il a reçu tous les renseignements qu'on a pu lui fournir. Je m'en porte garant, en ce qui me concerne personnellement, et la chose est exacte aussi pour mon prédécesseur. C'est pourquoi je proteste vigoureusement contre la déclaration faite la semaine dernière par le ministre.

Les comités ont été abondamment renseignés sur les questions de défense en 1958 et en 1960. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les rapports de ces comités. Les débats ont porté sur toutes les armes, tellement discutées, depuis, d'un bout à l'autre du Canada. A mon sens, l'ennui était que, siégeant dans l'opposition, le ministre rejetait les renseignements offerts. En d'autres termes, on ne saurait faire boire quiconque n'a pas soif. Le ministre s'est obstiné dans cette attitude. Dans l'opposition, il dénigrait systématiquement tout le programme de défense. A l'en croire, tout l'équipement que nous avions acquis ne valait rien, et il aurait fallu

nous procurer tout autre chose. Nos projets dans le domaine de la défense, nos principes directeurs, tout était à mettre au rancart. Nous faisions tout de travers. Bref, à cette époque, il ne s'agissait pas pour lui de se renseigner, ni de veiller à ce que le Canada ait le meilleur dispositif possible de défense, mais uniquement de harceler le gouvernement pour des motifs politiques. En somme, membre de l'opposition, il exprimait concrètement ce qui rendrait ce comité futile et sa besogne infructueuse. Il symbolisait à merveille l'attitude qu'il nous faut éviter, je le répète, au sein du comité, qui abordera sa tâche, je l'espère, avec objectivité et examinera les faits dans un esprit impartial.

Je veux croire qu'envers ce comité, le gouvernement renoncera à la tactique dirigée contre les comités de la défense en 1951, 1952 et 1953. J'en ai fait partie. A l'époque, nous avions une quantité énorme de détails à étudier, qui embrouillaient les problèmes essentiels. En conséquence, nous finissions par nous y perdre et les arbres nous empêchaient de voir la forêt. Je crois que les libéraux de l'heure ont cru qu'ils agissaient habilement, mais j'espère qu'ils ne répéteront pas cette erreur. Je mentionne ce fait, car il m'a semblé que le ministre a fait allusion à ces procédés dans son discours lorsqu'il a mentionné que le comité devrait posséder beaucoup de renseignements, que ses membres devraient voyager, etc. Si c'est là la ligne de conduite que le comité adoptera, je puis immédiatement affirmer que le comité prendra une attitude qui a si mal réussi en 1951, 1952 et 1953. J'espère que cela ne se produira pas.

Au cours du présent débat, nous avons consacré beaucoup de temps à discuter de la politique de défense. Les députés et la population du pays connaissent très bien mon opinion à cet égard, et, en particulier, en ce qui a trait aux engins nucléaires, et je crois que je n'ai pas à faire perdre le temps de la Chambre en la résumant. Je voudrais cependant dire ceci: durant le mandat du gouvernement conservateur, nous avons adopté une politique qui consistait à appuyer l'OTAN, le NORAD et les Nations Unies, et à fournir à ces organismes les hommes et le matériel nécessaires pour assumer notre part de la responsabilité collective en ce qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité du monde occidental. Pour cela, nous avons fait l'acquisition de quatre dispositifs de défense qui doivent être munis d'engins nucléaires pour être efficaces. La décision finale qui nous aurait permis d'acquérir ces engins nucléaires est la seule que nous n'ayons pas prises à ce moment-là.

[L'hon. M. Harkness.]

Comme tout le monde peut le constater, les libéraux ont maintenant adopté notre politique dans son entier. Je crois qu'ils devraient faire preuve d'honnêteté en affirmant qu'ils ont adopté la politique de défense que les conservateurs ont suivie au cours des cinq dernières années plutôt que de tenter de justifier leur attitude en prétendant respecter tout simplement les engagements pris par l'ancien gouvernement.

Le gouvernement a accru la confusion en négligeant de dire franchement que la ligne de conduite du gouvernement conservateur était judicieuse et nous nous trouvons dans une situation bouffonne et fantastique alors que les porte-parole libéraux défendent la ligne de conduite adoptée par le parti conservateur des cinq dernières années et que certains porte-parole conservateurs s'y attaquent. J'espère que le comité sera en mesure entre autres choses de dissiper la confusion générale qui règne en matière de politique de défense et de faire connaître la position adoptée par les divers partis au sujet de cette très importante affaire.

L'hon. M. Hellyer: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Harkness: Certainement.

L'hon. M. Hellyer: A son avis, le gouvernement précédent s'était-il engagé à se procurer des ogives nucléaires dont seraient pourvus certains dispositifs de défense qu'il avait achetés?

L'hon. M. Harkness: Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que l'achat de ces quatre dispositifs de défense indiquaient l'intention de ce gouvernement de les munir d'armes qui les rendraient efficaces.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je parle de la défense à la Chambre, mais afin que les journalistes ne soient pas induits en erreur davantage, j'aimerais bien préciser mon attitude là-dessus. On a dit dans la *Gazette* de Montréal du 24 mai que j'avais appuyé la motion du NPD. A première vue, la motion du NPD ne disait pas que le Canada ne devrait pas avoir d'armes nucléaires. Ce n'est pas la raison pour laquelle je l'ai appuyée. Si je l'ai fait, c'est que notre groupe l'a interprétée comme laissant entendre que le parti libéral avait l'intention de conclure une entente avec les États-Unis en vue de doter les forces canadiennes d'ogives nucléaires et d'en accepter sur le sol canadien, sans avoir pleinement consulté le Parlement. C'est pourquoi j'ai voté pour la motion du NPD comme motion de défiance.

Je tiens à m'assurer que la souveraineté du Canada sera respectée dans toute entente que

nous conclurons avec un autre pays. Pour ma part, je suis contre la guerre nucléaire, comme tout le monde ici et partout ailleurs. Mais, monsieur l'Orateur, nous vivons au XX[e] siècle. Nous vivons à l'époque des ogives nucléaires et je suis convaincu que seule la puissance de dissuasion des États-Unis a empêché la Russie d'imposer sa volonté au monde occidental. Je ne veux pas dire par là que j'accepte sans hésiter les armes et les ogives nucléaires sur le sol canadien.

J'ai dit franchement ce que je pensais à ce sujet lorsque j'ai pris la parole au sujet de cette question à la Chambre, le 12 septembre 1961, et je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus. Le 23 mai dernier, j'ai de nouveau exprimé mon opinion à ce sujet; bref, ce que je demande, c'est que nous nous engagions moralement, dans le plein sens du mot, à appuyer notre allié, les États-Unis. Une fois que nous aurons pris cet engagement sur le plan moral, la question de la répartition des armes deviendra secondaire.

Je suis prêt à mettre mon talent et ma vie à la disposition du monde occidental, sous la direction des États-Unis, dans le domaine militaire, mais si je m'engage ainsi moralement, je voudrais qu'en retour nos alliés, les États-Unis, s'engagent à reconnaître au Canada un rôle d'État souverain. Ils peuvent l'emporter sur nous en importance, mais là n'est pas la question. Si nous comptions une population de 185 millions d'habitants, les États-Unis s'attendraient-ils à pouvoir installer des armes atomiques sur notre sol sans qu'il y ait d'engagement réciproque?

Nous devrions aborder comme il se doit le problème qui se pose sur le plan moral et décider de nous ranger du côté des États-Unis pour résister à une agression que pourraient déclencher les communistes. Une fois notre décision prise, les détails auront peu d'importance et nous devrions cesser de faire de la politique, dans cette affaire, des deux côtés de la frontière.

Si le gouvernement, par l'intermédiaire de ce comité, veut faire connaître à la population canadienne sa position concernant la défense conjointe, alors nous allons parvenir à un certain résultat, mais si ce comité n'est qu'un moyen de rejeter les responsabilités sur d'autres, et si on ne peut rien en retirer de valable, je m'opposerai alors à la formation du comité, parce qu'il laissera une mauvaise impression au public et, sur la scène internationale, aux yeux du monde entier. Cependant, si le comité permet de réaliser ce qu'on a dit, j'aimerais en être membre et débattre la question intégralement avec les honorables députés du parti libéral.

L'opposition n'est pas chargée d'établir la politique du gouvernement. Selon moi, la dernière élection a porté sur cette question-là. Nous avons perdu le pouvoir parce que la presse, la radio et la télévision ont dit que nous n'avions pas eu le courage d'adopter une politique et de négocier des accords avec nos alliés. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Je viens d'entendre l'ancien ministre de la Défense nationale déclarer qu'il avait adopté une politique bien définie, mais il n'a jamais dit en public ou privément qu'il marchandait avec les Américains une politique acceptable. Il y a plusieurs raisons à cela, et je pense qu'il en a fait connaître une au *Herald* de Calgary il y a quelque dix-huit mois.

J'ai ici un article publié en dernière page du *Herald* de Calgary qui affirme que l'ancien ministre aurait fait l'éloge d'une série d'articles publiés dans le *Herald* et aurait recommandé que ces articles obtiennent la diffusion la plus large possible. Je crois que l'essentiel de cet article peut se résumer en un bref paragraphe:

> D'un autre côté, toutes les armes nucléaires se trouvent entre les mains des Américains et la loi américaine exige qu'elles ne soient utilisées que sur l'ordre du gouvernement des États-Unis.

Ce n'est pas là une affaire bilatérale; ce n'est que sur l'ordre du gouvernement des États-Unis qu'elles peuvent être utilisées. Le paragraphe dit ensuite:

> Il y a des questions délicates de souveraineté à trancher et elles ne pourront probablement l'être qu'après entente (secrète au besoin) entre le premier ministre du Canada et le président des États-Unis.

Comment un comité peut-il étudier des questions qui peuvent seulement être débattues par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada? Je dois accorder ma confiance à quelqu'un. Je l'accorde pleinement à notre démocratie et, après avoir mis nos ressources et nos opinions en commun, avoir choisi le meilleur homme que nous puissions trouver par la voix du peuple, je suis disposé à confier la responsabilité de conclure une entente secrète—et je crois qu'une entente secrète est indispensable—au premier ministre du pays. Confions-lui la tâche de conclure une entente secrète. Laissons-lui prendre les mesures décisives qu'attend la population canadienne. Ne parlons plus de comités ni d'initiatives conjointes des quatres partis. Franchement, je n'ai pas confiance en l'initiative conjointe des quatre partis.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Étant donné qu'il est 5 heures, la Chambre va maintenant étudier les mesures d'initiative parlementaire.

(Texte)

LOI SUR LA DÉPUTATION

MODIFICATION CHANGEANT LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix) propose la deuxième lecture du bill C-3, visant à modifier la loi sur la députation.

—Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en cette enceinte au cours de la session actuelle, qu'il me soit permis de vous offrir, à la suite de mes nombreux prédécesseurs, mes félicitations les plus sincères pour votre nomination au poste qui vous a été confié et que vous occupez si dignement depuis le début de la session.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce projet de loi, car les quelques mots du texte l'expliquent presque complètement.

Je n'ai pas, à ce stade, à faire l'historique de la circonscription de Charlevoix. Si j'ai pensé présenter cette mesure, c'est que de nombreux électeurs de la circonscription de Montmorency, dont le nom n'apparaît pas dans celui de la circonscription électorale à laquelle ils appartiennent, m'en ont fait la demande.

Au fait, anciennement, cette circonscription électorale fédérale s'appelait Charlevoix-Saguenay. Lors du dernier remaniement de la carte électorale, on a enlevé le comté de Saguenay de la circonscription électorale de Charlevoix, mais on y a laissé celui de Montmorency. Or, le comté géographique de Montmorency appartient, pour les trois quarts, à la circonscription électorale de Charlevoix, et au moins un tiers des électeurs de la circonscription électorale de Charlevoix sont du comté de Montmorency; alors, le fait que le nom de Montmorency n'apparaisse pas dans la circonscription électorale fédérale est parfois de nature à semer un peu de confusion pour les gens de Montmorency qui ne savent pas toujours de quel comté ils font partie. Voilà la raison pour laquelle je présente ce projet de loi visant à faire changer le nom de cette circonscription en celui de Charlevoix-Montmorency, au lieu de Charlevoix.

M. Jean Berger (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait au bill C-3, visant à changer le nom du comté de Charlevoix en celui de Charlevoix-Montmorency, comme on vient de l'entendre dire, qu'il me soit permis de vous exprimer mon opinion personnelle en la matière, opinion qui est également, j'en suis sûr, celle de plusieurs citoyens de mon comté natal de Québec-Montmorency. Toutefois, comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à cette distinguée assemblée, je voudrais tout d'abord vous féliciter, monsieur le président, de la façon à la fois efficace et merveilleuse dont vous vous acquittez de vos importantes fonctions.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, afin de rendre hommage à votre connaissance des deux langues qui se révélera très pratique en cette auguste enceinte et facilitera sûrement notre bonne entente que prisent tellement les chefs du gouvernement actuel et leurs collègues, je tiens à vous offrir mes sincères félicitations, comme l'ont fait bien d'autres députés avant moi, à l'occasion de votre nomination bien accueillie à ce poste très important dans notre régime parlementaire.

Revenant à la deuxième lecture du bill n° C-3 tendant à modifier la loi sur la députation en ce qui concerne la circonscription électorale de Charlevoix, je continuerai en français, ma langue maternelle, que je parle beaucoup plus facilement.

(Texte)

Je vous avoue, monsieur l'Orateur, qu'à première vue, l'idée de ce projet de loi m'a semblé bonne, peut-être même dirais-je souhaitable, mais après mûre réflexion, je me demande maintenant sérieusement si un tel changement—s'il était accepté, évidemment —ne prêterait pas à une certaine confusion, en vertu du fait que nous ayons déjà la dénomination connue du comté de Québec-Montmorency.

Je tiens à vous assurer immédiatement, que le nom de Montmorency m'est toujours très cher, et d'une façon toute particulière, puisque je suis natif de ville Montmorency et que j'y visite toujours régulièrement une nombreuse parenté. De plus, mes ancêtres étant originaires de Baie-Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix, et j'espère bien que l'honorable député de cette circonscription, lui, coïncidence curieuse, étant natif du comté de Montmagny-L'islet, que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte, me comprendra et ne m'en voudra pas trop de m'intéresser un peu plus encore à son bill.

Il faut vous rappeler, monsieur le président, vous le savez sans doute déjà, que ce n'est pas la première fois que Charlevoix voit son appellation modifiée. L'honorable député l'a dit lui-même, tout à l'heure. Ainsi, notre distinguée collègue, le député de Northumberland (M[lle] Jewett), sera peut-être surprise d'apprendre que l'actuel comté de Charlevoix fit, au début, partie du comté de Northumberland, lorsqu'il a été créé en 1792.

En 1829, Northumberland fut divisé en deux comtés, Montmorency et Saguenay, ce dernier comprenant dans ses limites l'actuel

comté de Charlevoix, lequel fait l'objet de la présente discussion.

En 1858, la partie est du comté de Saguenay forma un comté distinct sous le nom de Charlevoix, ainsi nommé d'après Pierre-François-Xavier Charlevoix, un bon père jésuite, qui écrivit une histoire de la Nouvelle-France, laquelle a été éditée à Paris, en 1744 et connaît beaucoup de succès.

Au crédit de mes collègues amateurs de pêche, monsieur le vice-président, même si c'est plutôt du côté social, il me fait plaisir de souligner que ce comté, au site pittoresque et très en relief, d'où trois rivières se jettent dans le Saint-Laurent, est le paradis du pêcheur; mentionnons la rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, La Malbaie, à La Malbaie et la Noire, à Saint-Siméon, où l'on fait des prises merveilleuses.

Mais, poursuivant cette allocution, l'histoire nous le rapporte, un peu semblable à un veuf facilement consolable, Charlevoix ne pouvait vivre esseulé. Ainsi, en 1917, ce fut l'union au comté de Montmorency, et, en 1926, au comté de Saguenay. Je ne sais trop si c'est dû à des troubles de ménage ou autres, mais ces unions ne durèrent pas. Divorce ou séparation dû à une famille sans cesse plus nombreuse—ce serait plus acceptable—voici que Charlevoix depuis déjà quelques années se retrouve tout seul et trouve apparemment le temps long.

Je comprends donc facilement, tout comme vous d'ailleurs, toute la mansuétude du titulaire actuel de ce comté, auprès duquel ses commettants se sont sans doute plaints de ce veuvage que j'appellerais «districo électoral». Car, quoiqu'on en pense, monsieur le président, Charlevoix, vous le savez, possède encore tous ses charmes et constitue un parti toujours bien acceptable à un mariage avec Montmorency, comme le suggère l'honorable député, par exemple. Vous n'avez qu'à vous reporter à l'œuvre littéraire intitulée «Dans nos montagnes», de l'abbé Lionel Boivin, curé de L'Assomption des Éboulements, pour vous en convaincre. Charlevoix possède des paroisses établies sous le régime français, qui sont toutes situées sur la côte nord du Saint-Laurent—on peut mentionner entre autres, Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie-Saint-Paul. Pour ceux qui ont suivi de près les émissions de la radio et de la télévision—celui qui vous parle y a consacré 13 ou 14 ans de sa vie—se rappellent d'un personnage fort populaire à la radio, M. Albert Duquesne, surnommé Alexis, qui venait de Baie-Saint-Paul. Il y a aussi les paroisses de Saint-François, de Petite-Rivière, de Château-Richer, de Sainte-Anne-de-Beaupré, et de Saint-Joachim, fondées en 1722.

C'est là de l'histoire intéressante.

Du côté de Montmorency, il faut peut-être rappeler que depuis la redistribution de 1924, l'ancien Québec-Comté est devenu Québec-Montmorency, comme on le connaît à l'heure actuelle.

Voilà un autre excellent parti au mariage projeté. Il tire son nom des chutes Montmorency, ainsi nommées par Champlain en 1630—ça fait déjà loin à se rappeler—en l'honneur du duc de Montmorency, troisième vice-roi de la Nouvelle-France, des chutes de 240 pieds de hauteur, soit 75 pieds de plus que les chutes Niagara, n'en déplaise à nos collègues de l'Ontario. Voilà ce qui explique, monsieur le président, quand je mentionne la hauteur des chutes Montmorency, pourquoi nous regardons peut-être de haut une telle proposition. Mais nous trouvons quand même de la noblesse dans ce nom de Montmorency, qui nous rappelle Anne de Montmorency, grand connétable de France, Henri 1er, duc de Montmorency et maréchal de France, le non moins illustre François-Xavier de Montmorency-Laval, le premier évêque de Québec qui a d'ailleurs laissé son nom à la maison de haut savoir, l'université Laval de Québec, que je suis fier d'avoir fréquenté durant mon adolescence.

On peut bien aussi mentionner d'autres noms: la rivière Montmorency qui a figuré même sur un plan politique ou en politique extérieure, puisque la rivière Montmorency, comme vous le savez sans doute, prend sa source au Lac des Neiges, endroit formidable également dans le parc national où des personnages célèbres avaient fait un voyage de pêche, lors d'une importante conférence qui avait eu lieu à Québec, si ma mémoire est bonne, au Château Frontenac, et qui avait réuni à l'époque le président des États-Unis, le premier ministre de Grande-Bretagne, un regretté premier ministre du Canada, ainsi que des représentants de la Russie, et ils avaient fait un beau voyage de pêche au Lac des Neiges.

Alors, comme on le voit, on peut discuter longuement sur les mérites et les charmes de Montmorency.

Nous ne craignons pas nécessairement une mésalliance dans le cas qui nous concerne présentement, monsieur le président, mais comme vous le savez sans doute, c'est lors de la publication des bans que ceux qui connaissent des empêchements à tel ou tel mariage sont priés d'en faire part au plus tôt. C'est là la raison de mon intervention.

Je termine donc, de crainte de vous ennuyer, en posant l'objection sérieuse qu'en plus d'une multiplicité de l'appellation Montmorency accolée à d'autres comtés, cette union proposée me paraît être de trop proche parenté, et je m'inquiète des rejetons qui pourraient en résulter.

De plus, pour revenir aux choses sérieuses, comme le gouvernement se propose, m'a-t-on dit, de soumettre bientôt, d'ailleurs, la revision de la carte électorale et de faire étudier la redistribution de nos circonscriptions par un comité spécial qui sera formé à cette fin, je trouve qu'il serait prématuré de donner suite à la demande de l'honorable député de Charlevoix, car, à mon avis, cela n'apporterait aucune solution concrète au problème qui nous confronte présentement, dans ce domaine particulier.

Voilà donc pourquoi je m'oppose à ce bill, car je suis persuadé que l'étude qui en sera faite, en vertu de la redistribution projetée de la carte électorale, servira probablement à mieux placer les points sur les «i» que si nous mettions des virgules qui pourraient nous placer dans une situation fâcheuse.

Il ne me reste plus, monsieur le président, qu'à vous remercier de m'avoir si patiemment écouté, et j'espère que mes prochaines interventions seront de nature à intéresser tous les membres de la Chambre.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, c'est à titre de député de la circonscription électorale qui porte le nom de Montmorency que je voudrais dire quelques mots. Ce n'est pas que je m'oppose au projet de l'honorable député de Charlevoix (M. Bélanger), mais plutôt parce que, apparemment, les électeurs de Québec-Montmorency s'opposeraient à l'union de deux segments de comtés différents. Il est clair qu'au point de vue géographique, il y a sûrement plusieurs paroisses et municipalités qui sont comprises, au provincial, dans le comté de Montmorency et qui font partie du comté de Charlevoix au fédéral.

A mon avis, ce serait créer un précédent dangereux que d'accepter que des municipalités qui font partie d'un comté au provincial portent le même nom au fédéral.

Je vois encore mal, par exemple, le comté de Québec-Sud s'appeler Québec-Sud-Ouest et le comté de Québec-Ouest s'appeler Québec-Ouest-Saint-Sauveur, parce qu'au provincial les paroisses qui font partie d'un comté fédéral sont aussi dans un autre comté au point de vue provincial.

Ce serait sûrement au détriment de certaines gens qui ont pris l'habitude d'abréger le nom des comtés.

Nous avons des gens qui vivent dans le comté de Saint-Maurice-Laflèche et qui vont dire: nous sommes dans le comté de Saint-Maurice. D'autres vont dire: nous sommes dans le comté de Laflèche. S'il fallait que les électeurs de nos comtés limitrophes décident tous les deux de s'appeler le comté de Montmorency, nous apporterions plus de confusion que de clarté dans l'emploi des noms, et ce, pour différentes raisons, comme l'a mentionné l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Berger), les appellations de cités comme la ville de Montmorency qui effectivement est dans le comté de Québec-Montmorency. Or, je me demande ce que ces gens-là penseraient si leur nom était employé aussi dans un autre comté.

Je comprends fort bien aussi que les électeurs du comté de Montmorency, au provincial, se sentent un peu éloignés lorsqu'ils songent qu'ils font partie du comté de Charlevoix.

Cependant, j'imagine fort bien que l'ancien député du comté de Charlevoix, et ancien ministre des Terres et Forêts du gouvernement défait, étant lui-même maire d'une municipalité du comté de Charlevoix, il se serait sûrement opposé au nom Montmorency dans son comté, étant donné que ses propres gens, dans sa propre municipalité, auraient pensé qu'il était député d'un autre comté.

C'est, évidement, une situation un peu difficile, qu'elle soit acceptée ou refusée. C'est un peu comme les armes nucléaires. Cependant, il faut à tout prix se baser sur les expériences passées et surtout sur les raisons qui ont favorisé telle ou telle appellation de telle ou telle circonscription électorale.

Comme l'a dit aussi l'honorable député de Montmagny-L'Islet tout à l'heure, il est fort possible que dans un avenir assez rapproché il y ait une redistribution des circonscriptions fédérales qui permettrait de mieux identifier encore le comté de Charlevoix.

Il est fort probable que des municipalités, qui sont actuelement dans le comté de Charlevoix, réintégreraient le comté de Québec-Montmorency et il est fort probable que certaines municipalités de Québec-Montmorency retourneraient à d'autres comtés de Québec, comme Québec-Sud ou Québec-Ouest. Il est fort possible, en même temps, que le comté de Québec-Montmorency devienne tout simplement le comté de Montmorency.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je pense que malgré les bonnes intentions de l'honorable député de Charlevoix, il ne faudrait pas créer de précédent à la Chambre avant d'avoir eu l'avis de la commission qui sera chargée d'étudier la redistribution des sièges électoraux et aussi, peut-être, l'avis des personnes dont les noms concernés entrent en jeu, si nous faisons la fusion des deux noms.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder plus longtemps ce débat en tant que député de Québec-Montmorency, ayant été élu dans un comté qui porte ces deux noms pour des raisons que j'ignore. A ce propos, je pourrais même dire qu'il serait avantageux pour moi de demander de changer le nom de Québec, puisqu'il n'y a aucune partie de la

ville de Québec dans le comté de Québec-Montmorency. Cependant, étant donné l'historique de notre circonscription électorale et la configuration actuelle du comté—j'imagine aussi que le nom de Québec indique que nous contournons, c'est-à-dire que nous encerclons la cité de Québec—je pense qu'il y a lieu de s'en tenir à l'appellation actuelle et qu'il n'y aurait pas lieu, selon moi, de rajouter le nom de Montmorency au comté de Charlevoix.

Alors, je demande à la Chambre, tout en ayant beaucoup de sympathie pour le maire de la municipalité de Beaupré et pour le député de Charlevoix, de ne pas accepter pour le moment d'ajouter le nom de Montmorency. Je demande, même, que l'honorable député de Charlevoix consente lui-même à retirer son bill, s'il juge à propos que les motifs qui ont été exposés ici, ou qui le seront un peu plus tard, sont suffisants pour l'inciter à reconsidérer le point de vue qu'il a exprimé.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député de Québec-Montmorency. L'honorable député serait-il en faveur, par exemple, de changer les termes de ce bill, c'est-à-dire substituer Beaupré-Charlevoix à Charlevoix-Montmorency afin de mettre en relief le sanctuaire de réputation internationale?

M. Marcoux: Personnellement, je serais en faveur de n'importe quelle appellation nouvelle en autant qu'elle ne comprenne pas le nom de Montmorency. Cela pourrait s'appeler Charlevoix-Sainte-Anne ou Charlevoix-Beaupré, ou Charlevoix-Sainte-Anne-de-Beaupré. Je n'ai aucune objection, et même si l'honorable député le désire, il pourrait appeler cela Charlevoix-Beauport, puisque Beauport en plus d'être ma propre cité est située dans Québec-Montmorency. Alors, cela pourrait donner un peu de relief à la municipalité. Mais en ce qui a trait à l'emploi du nom de Montmorency, je dois m'y opposer.

M. Jean Chrétien (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur le président, évidemment, je dois, moi aussi, m'opposer au changement du nom du comté de Charlevoix en celui de Charlevoix-Montmorency.

Deux députés déjà ont présenté de solides arguments afin de démontrer la confusion qui existerait au sein de la population du comté de Québec-Montmorency si cette mesure était adoptée. Il est clair qu'il s'agit de deux comtés voisins qui ont aussi en commun une circonscription électorale provinciale.

Je suis d'avis que nous devrions attendre avant de nous prononcer sur les noms des comtés. Je veux dire, par là, que nous devrions attendre que la redistribution des comtés soit faite, parce qu'il est possible qu'à partir de ce moment-là, la partie de Montmorency ne soit plus dans le comté de Charlevoix et qu'on aille chercher ailleurs des électeurs pour grossir le comté de Charlevoix.

Au surplus, monsieur le président, je crois que l'argument invoqué par l'honorable député de Charlevoix, à l'effet que le tiers de ses électeurs sont dans le comté de Montmorency, s'applique aussi bien dans mon cas. Au fait, le tiers des électeurs du comté de Saint-Maurice-Laflèche font, en réalité, partie de Laviolette, au provincial, et les deux tiers de Saint-Maurice.

Si l'on remonte à l'origine du nom du comté que je représente, on constate que le nom de Saint-Maurice est dû au fait que le comté est sillonné par la rivière Saint-Maurice et aussi parce qu'il comprend la circonscription électorale provinciale de Saint-Maurice. Quant à la deuxième partie de ce nom, monsieur le président, nous pouvons l'attribuer à la mémoire de M^gr^ Laflèche. Mais étant donné que cette circonscription, qui fut établie en 1935, n'a élu aucun député conservateur, je crois que mes électeurs seraient justifiés de demander la suppression du nom Laflèche, parce que M^gr^ Laflèche, qui a été très célèbre dans la région, avait pour le moins des idées un peu contraires à celles du parti dont je suis sympathisant. Seulement, il serait inopportun de supprimer son nom du comté que je représente à l'heure actuelle.

M. Bélanger: Monsieur l'Orateur, nous parlons du comté de Charlevoix-Montmorency, non pas de la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche. Je demande donc à l'honorable député de se rapprocher du sujet à l'étude.

M. Chrétien: Monsieur le président, en réponse au rappel au Règlement, je suis d'avis que nous pouvons parler là-dessus. Il faut donner des raisons sérieuses pour changer le nom d'un comté. S'il faut se plier aux caprices des électeurs, je demande que le nom de Laflèche soit rayé, parce qu'il ne représente pas les idées de plusieurs des électeurs de ma circonscription. Seulement, ce n'est pas par suite d'un caprice des électeurs, et encore moins de celui d'un député, qu'on peut changer le nom d'un comté.

(Traduction)

Des voix: La question!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je pense que le député établissait simplement une comparaison et j'espère qu'il pourra continuer son discours.

(Texte)

M. Chrétien: Monsieur le président, à mon avis, il faut des raisons sérieuses pour agir

ainsi, et à ce sujet, certains de mes électeurs m'ont fait remarquer qu'entre 1935 et 1963, nous avons élu des libéraux, sauf à deux exceptions, quoique à ce moment-là on n'avait pas choisi de députés conservateurs. Par ailleurs, le nom de Mgr Laflèche, un des personnages les plus sensationnels de notre région, a été lié au nom de la circonscription afin de l'honorer. Et même si le nom de Mgr Laflèche est lié au nom du comté et ne représente pas les idées que je préconise, il s'agit quand même d'un homme qui a laissé sa marque dans l'histoire du Canada, et en dépit du fait qu'il ne partageait pas les idées d'un grand chef comme sir Wilfrid Laurier, nous pouvons avoir son nom dans la circonscription électorale que je représente. Je ne serais pas justifié de demander le retrait de son nom simplement pour satisfaire aux caprices de quelques-uns de mes électeurs. Évidemment, le comté de Saint-Maurice-Laflèche que je représente est un comté libéral qui a un nom historique, et je citerai à la Chambre un texte que j'ai trouvé...

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne sais quel bill est à l'étude actuellement. L'honorable député veut-il changer le nom de sa circonscription, ou étudions-nous présentement le bill proposé par l'honorable député de Charlevoix?

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Le rappel au Règlement est bien fondé. L'honorable représentant de Saint-Maurice-Laflèche (M. Chrétien) a poussé la comparaison assez loin et j'espère qu'il pourra maintenant revenir au bill à l'étude.

(Texte)

M. Chrétien: Je suis d'avis que je n'en suis pas très loin.

J'ai des raisons sérieuses d'expliquer pourquoi je pourrais demander le changement du nom de ma circonscription, seulement on se doit d'attendre que se fasse la redistribution des sièges. On a l'intention de former une commission pour donner justice à tout le monde et je suis d'avis qu'une redistribution s'impose, et lorsque cette commission sur la redistribution des comtés sera formée, il faudra, à ce moment-là, lui donner le mandat de donner des noms adéquats aux comtés que nous représentons.

Souvent, lorsqu'on s'adresse à un député, par exemple l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière etc. etc. (M. Paul), dont la circonscription est formée de trois ou quatre noms, on n'est jamais capable de les trouver. Monsieur le président, si seulement l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, etc. on ne sait jamais s'il est député de Montcalm, l'Assomption ou Joliette...

M. Pigeon: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je ne voudrais pas que l'honorable député veuille amputer un des trois beaux noms du comté que je représente, parce que les gens de ma circonscription seraient fortement blessés. Je demande à l'honorable député de ne pas blesser la population du comté que je représente.

M. Chrétien: C'est simplement une opinion que j'ai émise, et j'ai l'intention de continuer à émettre mes opinions.

Dans le comté de Saint-Maurice-Laflèche, je soumets que nous aurions des raisons d'ordre historique et partisan pour ne pas avoir le nom de Laflèche attaché à celui de Saint-Maurice, mais ce n'est pas encore suffisant, et je suis d'opinion que la commission qui va étudier la question devrait faire en sorte que les noms des comtés ne prennent pas trop de place.

Je parle d'un sujet très sérieux. Je suis d'avis que dans le comté provincial de Montmorency, le nom de Montmorency est attaché au député qui représente Québec-Montmorency. Pourquoi alors mettre le mot «Montmorency» dans le comté de Charlevoix? Est-ce par caprice seulement? Ce n'est pas parce qu'une personne réside dans le comté provincial de Montmorency qu'il faudrait dire Charlevoix-Montmorency, ou parce qu'il y aurait quelques personnes de Montmorency dans le comté fédéral de Québec-Sud qu'il faudrait dire Québec-Sud-Montmorency.

Je crois que c'est là un débat très sérieux, et vous me permettrez de revenir sur cet article d'aspect historique que je voulais discuter tantôt à l'effet que Mgr Laflèche ne partageait pas les idées de sir Wilfrid Laurier. Ce sont quand même des pages historiques.

M. Bélanger: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député ne discute pas du bill à l'étude, à savoir changer le nom du comté de Charlevoix en celui de Charlevoix-Montmorency.

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour lire ce texte, afin de prouver que j'aurais des raisons idéologiques de demander le changement du nom de mon comté, mais je ne le fais pas, parce qu'en le faisant je céderais aux caprices de certains de mes électeurs.

M. Pigeon: Monsieur le président, l'honorable député ne se soumet pas à vos directives et ne respecte pas vos décisions.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je devrai tout d'abord écouter l'honorable député pour voir si ce qu'il veut lire est conforme au Règlement.

(Texte)

M. Chrétien: C'est une page historique, provenant du livre *Vers l'Abîme,* dans lequel on rapporte une lettre qu'écrivait sir Wilfrid Laurier. Je cite donc un extrait de ce volume:

Les évêques font un grand tort à notre cause; si nous pouvions avoir un évêque libéral, notre triomphe serait assuré.

Voila pourquoi je dis cela. C'est qu'à ce moment-là, les hommes de la province de Québec luttaient pour leur idéologie politique, pour faire valoir une politique progressive, comme le parti libéral l'a toujours fait depuis un siècle.

Une voix: A l'ordre!

M. Chrétien: Évidemment, on se heurtait à des objections...

M. Bélanger: L'honorable député ne parle pas du tout du bill à l'étude, il parle de M^gr^ Laflèche. On ne l'a pas connu dans Charlevoix. Je demande donc qu'il discute le bill présentement à l'étude.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je dois rappeler à l'honorable député de Saint-Maurice-Laflèche quel projet de loi nous étudions à l'heure actuelle.

(Texte)

M. Chrétien: Alors, monsieur le président, je crois que nous devrions attendre que la redistribution des comtés se fasse pour donner le mandat précis à ceux qui ont la charge de faire cette redistribution, de donner des noms adéquats, afin d'éviter toute confusion dans les noms des comtés. Je suis opposé au fait que l'on attache le nom de Montmorency à deux ou trois autres comtés, et ce simplement pour répondre à des caprices d'électeurs. Dans Saint-Maurice-Laflèche, un tiers des électeurs sont dans le comté de Laviolette, mais je ne crois pas que ce soit là une raison suffisante pour changer le nom de mon comté.

C'est pourquoi je m'oppose à ce bill, en vertu duquel on changerait le nom de Charlevoix en celui de Charlevoix-Montmorency, parce que le nom de Montmorency se trouve déjà attaché au nom de Québec-Montmorency. Cela ajouterait ainsi à la confusion, au lieu d'aider les gens, et nuirait également aux députés lorsqu'ils voudraient retracer qui est le représentant de Montmorency, car il faudrait alors se demander: quel Montmorency?

C'est pourquoi, monsieur le président, je suis d'avis que le nom de Charlevoix est un nom historique dans la province de Québec et doit rester intact pour représenter cette circonscription électorale.

Il est possible, aussi, que la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales, tant fédérales que provinciales, entraîne le résultat que le comté provincial de Montmorency ne fasse plus partie de la circonscription fédérale de Charlevoix, et ces problèmes se régleront lorsque les commissions, tant provinciales que fédérale, auront remanié la carte électorale.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur le président, est-il permis de parler anglais au cours de ce débat?

(Traduction)

Je crois, monsieur l'Orateur, que certaines des objections soulevées à propos du présent bill qui vise à changer le nom d'une circonscription portaient qu'il existe déjà une circonscription qui porte le nom de Montmorency, soit, Québec-Montmorency. Cela ne serait pas un grand problème. Il y a trois circonscriptions qui portent le nom de Richmond: Burnaby-Richmond, Richmond-Wolfe et Inverness-Richmond.

Je crois que, dans le passé, quand un député voulait changer le nom de sa circonscription, on se rendait à son désir, et je suis peiné de voir le whip du parti libéral en train de chercher des orateurs pour étouffer la mesure.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je crois que le député prête maintenant des intentions et je lui recommande de s'en tenir à l'examen du bill.

M. Prittie: Il n'y a pas grand-chose à dire de plus à ce sujet. Le député a demandé de changer le nom de sa circonscription. Certains de ses commettants veulent ce changement et je crois que nous devrions l'accorder. C'est tout ce que j'ai à dire sauf que je suis peiné de voir les efforts déployés de l'autre côté de la Chambre.

(Texte)

M. Jean-Louis Frenette (Portneuf): Monsieur le président, étant donné que j'ai appuyé la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi à l'étude, je suis d'avis qu'après avoir entendu les arguments de nos adversaires, je me dois, à mon tour, d'exprimer mon opinion.

On retrouve une situation semblable à celle qui est actuellement à l'étude dans au moins une dizaine de circonscriptions. Au fait, si vous prenez l'exemple des circonscriptions de la ville de Montréal, chaque fois que l'on veut identifier un député, il faut mentionner le nom de sa circonscription, soit Montréal-Sainte-Anne, Montréal-Saint-Henri, etc.

De plus, à maintes reprises, j'ai constaté que même en dehors de la ville de Montréal, plusieurs circonscriptions électorales ont des

noms composés, tout comme celui-là même que l'honorable député de Charlevoix (M. Bélanger) soumet à la Chambre, nommément Charlevoix-Montmorency. L'honorable député essaie de se rendre aux exigences ou demandes de ses électeurs, et je suis d'avis que son attitude est tout à fait juste et légitime, puisque le premier devoir d'un député à la Chambre est évidemment de se faire le porte-parole de ses électeurs. Au surplus, je vois mal que des collègues aient essayé de discréditer l'honorable député de Charlevoix, parce que justement il veut se faire le porte-parole de ses électeurs.

J'ai grandement apprécié l'exposé de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Berger). Il l'a fait avec beaucoup de délicatesse et d'esprit, et nous avons écouté avec plaisir le plaidoyer qu'il a présenté à l'encontre de la mesure à l'étude; mais encore là, nous avons constaté que l'honorable député se rappelait très bien le rôle qu'il a rempli, pendant plusieurs années, à la radio. Il me plaît de le féliciter, et comme tel, évidemment, il demeurera toujours un comédien hors de pair.

Nous avons également entendu l'honorable député de Saint-Maurice-Laflèche (M. Chrétien), qui a semblé éprouver beaucoup de difficulté dans sa tentative d'étouffer la mesure. Évidemment, c'est un effort qui n'aboutira à rien. De toute façon, nous devons constater que c'est un homme persévérant, qui a de la suite dans les idées lorsqu'il s'agit de parler de sa circonscription.

L'honorable député de Montmorency (M. Marcoux) s'est prononcé, lui aussi, à l'encontre de l'adoption du bill tendant à changer le nom de la circonscription de Charlevoix en celui de Charlevoix-Saguenay.

Il nous a cité le cas du prédécesseur du représentant actuel de Charlevoix, qui, d'après ce qu'on m'a dit, a déjà présenté un projet de loi visant à accoler le nom de Montmorency à celui de Charlevoix.

Je suis d'avis que l'argument principal qui prédomine dans tout ce débat qui, en somme, ne mérite même pas le nom de débat, c'est tout simplement que l'honorable député de Charlevoix se fait l'interprète de ses électeurs qui manifestent le désir de voir leur circonscription fédérale porter le nom de Charlevoix-Montmorency.

En conséquence, il me fait plaisir d'appuyer de toutes mes forces les efforts de celui qui a proposé ce projet de loi, dont je souhaite l'adoption par la Chambre.

M. Berger: Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'honorable député de Portneuf (M. Frenette) a fait allusion, tout à l'heure, à l'époque où je faisais de la radio et de la télévision.

[M. Frenette.]

Je dois dire que j'étais très fier de mon titre de comédien à l'époque, parce que c'était ma vocation. Cependant, depuis que j'ai fait mon entrée dans la vie politique, j'ai dû quitter ce métier de comédien pour en venir à quelque chose de plus sérieux, et je ne crois pas qu'on puisse me le reprocher. Je croyais qu'il y avait des gens plus sérieux en cette enceinte, où l'on est censé discuter de choses sérieuses, et je me demande si je ne pourrais pas prier l'honorable député de bien vouloir retirer le qualificatif de comédien qu'il m'a attribué, et ce plus particulièrement quand on s'applique à faire du travail sérieux.

Quand je voudrai retourner à la comédie, je saurai quoi faire, et ce sans recevoir les conseils de l'honorable député de Portneuf.

M. Frenette: Monsieur le président, je ne pense pas avoir reproché à l'honorable député de Montmagny-L'Islet d'avoir été comédien. Au fait, j'ai même été heureux de dire que nous avions écouté avec joie le plaidoyer qu'il a présenté à l'encontre de l'adoption du bill présentement à l'étude. Évidemment, je ne lui en veux pas d'avoir utilisé ses talents de comédien. Bien au contraire, je voudrais en posséder de semblables. Mais de là à dire que je l'ai offusqué ou offensé, je ne le pense pas. De toute façon, je n'avais aucunement l'intention de l'offenser en lui disant qu'il pouvait être comédien.

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je joins mes paroles à celles des orateurs qui m'ont précédé sur ce sujet. Par ailleurs, je dois vous avouer que je suis dans une situation assez délicate en tant que la région de Québec est concernée. Au fait, je demeure dans la circonscription de Québec-Montmorency, et mon député n'est nul autre que l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. Marcoux). Par ailleurs, je suis le représentant de la circonscription de Québec-Sud, dont on a fait mention tout à l'heure.

Monsieur le président, à la fin d'une séance un peu comme celle de ce soir, j'entendais un jour un honorable député déclarer: voici, c'est toujours la même vieille machine. Ceci prouve bien, hors de tout doute, que le comité qui sera établi pour étudier la refonte du règlement de la Chambre devra faire un effort pour essayer de trouver un moyen de modifier la procédure parlementaire de façon à ne pas perdre inutilement le temps des députés.

Je crois qu'en principe, la question de la législation relève du gouvernement. Or dans le cas actuel, comme le discours du trône annonce l'établissement d'une commission chargée de la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales, donc la revision de la loi sur la députation, je suis d'avis que

les projets de loi proposés à l'encontre des mesures déjà préconisées dans le discours du trône sont sûrement prématurés. C'est là soulever des questions qui seront étudiées de nouveau par la commission qui sera instituée et dont les fonctions, entre autres, auront trait à la revision de la carte électorale de la province de Québec.

A mon sens, ce seul facteur nous incite à ne pas adopter des mesures semblables à celle que l'on étudie actuellement, puisque la question en jeu est seulement dans l'intérêt d'une seule circonscription et non, en somme, de l'ensemble de la carte électorale.

Monsieur le président, il est assez étrange de constater à quoi ont conduit, quelquefois, les changements de noms de certaines circonscriptions.

Je ne doute pas des bonnes intentions de l'honorable député de Charlevoix (M. Bélanger), car, comme il le disait lui-même, un quart de la population de la circonscription fédérale de Charlevoix appartient au comté provincial de Montmorency, et les trois quarts au comté de Charlevoix.

Par ailleurs, l'honorable député de Québec-Montmorency nous a dit que les trois quarts du comté de Montmorency, lesquels sont situés dans mon comté, devraient s'appeler Montmorency.

En principe, je dois dire que je suis d'accord avec l'appellation d'un seul nom, pour une seule circonscription.

Le nom de Charlevoix est déjà un très beau nom qui a son histoire, comme on l'a entendu dire si éloquemment tout à l'heure.

Le nom de Montmorency est également un nom historique, et qui a, lui aussi, sa belle histoire, qui mériterait à elle seule un comté.

Il peut parfois arriver que ce soit une question de caprice que de vouloir changer tout simplement un nom. Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de dresser rapidement une liste des changements de noms apportés dans différentes circonscriptions depuis le dernier remaniement de la carte électorale, lequel remonte à 1952.

Si l'on étudie le chapitre 48 des Statuts refondus du Canada, on constate que le législateur a statué d'une façon générale en revisant la carte électorale en 1952, et si l'on remonte après 1958, on constate qu'au cours des années 1953 et 1954, comme en fait foi le chapitre 32, on a été obligé de doubler la longueur des noms des circonscriptions.

A ce moment-ci, je pense au président de la Chambre et au second greffier adjoint qui doivent reconnaître les députés non pas par leur nom mais par celui de la circonscription qu'ils représentent, ce qui constitue une tâche énorme.

Pour illustrer ma pensée, je vais citer le cas de la circonscription de Swift-Current, que l'on a changé en celui de Swift-Current-Maple-Creek. Je me demande sérieusement où nous ont conduits de telles définitions, et si l'on se reporte au chapitre 5 des Statuts de 1955, on constate qu'il y a également une triple appellation, comme on l'a mentionné tout à l'heure.

L'honorable député de Charlevoix a peut-être appris, en même temps, que le comté de Northumberland a déjà fait partie de celui de Charlevoix et qu'à la suite d'un changement de nom apporté en 1955, il était connu sous le nom de Northumberland-Miramichi. A ce moment-là, on a voulu évidemment honorer les Indiens de l'endroit, mais je crois qu'une triple appellation est déjà beaucoup trop longue, si l'on veut vraiment hâter les travaux de la Chambre.

Enfin, en remontant à l'année 1959, on y trouve un autre changement. Il s'agit du chapitre 16 des Statuts du Canada, concernant le comté de Témiscouata. Voilà un exemple d'un changement difficile à légitimer. Le nom était normal. Au fait, avec un peu d'imagination, on pourrait peut-être trouver moyen de rétablir ce nom-là comme il était auparavant. On l'a changé de Témiscouata en Rivière-du-Loup-Témiscouata. Évidemment, vous savez qu'à l'époque de son appellation simple, ce comté était hautement représenté par l'honorable sénateur Jean-François Pouliot, auquel je désire rendre hommage aujourd'hui.

Le député actuel du comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata (M. Gendron) saura sans doute nous parler de son comté. Je crois sincèrement que lors de la revision de la carte électorale, il y aura peut-être lieu d'appeler ce comté par un seul nom, toujours dans le dessein, comme je le disais tout à l'heure, d'activer les travaux de la Chambre.

Si l'on remonte à l'année 1961, on y voit un autre changement. Il s'agit du chapitre 25 des Statuts du Canada. Il y a le comté de Humboldt-Melfort, auquel on a décidé d'ajouter un troisième nom. Au fait, aujourd'hui, c'est Humboldt-Melfort-Tisdale.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député peut se permettre de faire l'historique du comté de Charlevoix, mais de là à aller d'un comté dans l'Ouest à un comté dans les Maritimes, de voyager d'un océan à l'autre, c'est quelque peu s'éloigner du bill que nous étudions présentement. Je comprends que l'honorable député est très intéressant. Il a fait de nombreuses recherches qu'il pourrait garder pour une autre circonstance, soit une réunion de la société Saint-Jean-Baptiste, dans son comté. Mais, à mon avis, il devrait parler du bill que nous étudions actuellement, lequel a trait au comté de Charlevoix, et non pas

parler des comtés des honorables députés de l'Ouest.

M. Habel: Sur ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait dans l'intérêt de l'honorable député de Joliette, etc., de bien écouter l'étude approfondie que fait de la situation l'honorable député qui a la parole. Il y gagnerait beaucoup et il apprendrait surtout à garder son siège afin d'apprendre quelque chose.

M. Pigeon: Sur le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député siège à la Chambre depuis plusieurs années. Je ne mets pas en doute la valeur de l'exposé de l'honorable député, mais je crois qu'il n'est pas à propos, qu'il ne concerne pas le bill que nous étudions présentement. Nous devons nous en tenir au Règlement qui régit les débats de la Chambre. On parle d'un comté dans l'Ouest qui, à mon avis, est assez loin d'un comté dans la province de Québec.

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, il y a une question de principe en jeu, je pense, lorsque les députés demandent à faire des changements. A mon avis, il importe que je cite des exemples. Or, je crois rester absolument dans le sujet en lisant ce qui s'est passé, en donnant des exemples de changements de nom qui avaient été demandés par des députés, sans quoi je me demande à quelle exagération cela nous conduira? Il est vrai que, quelquefois, il y a eu certaines améliorations.

(Traduction)

M. l'Orateur suppéant (M. Batten): A l'ordre! Je crois que le député de Québec-Sud (M. Cantin) essaye de montrer les exemples de circonscriptions dont le nom a été changé. Je ne crois pas qu'il enfreigne le Règlement, mais j'aimerais qu'il s'intéresse davantage au bill dont la Chambre est saisie.

(Texte)

M. Pigeon: Je respecte votre décision, mais je tiens à vous dire que vous êtes généreux envers l'honorable député.

M. Cantin: Alors, monsieur l'Orateur, je vais vous citer un dernier exemple. Il concerne le chapitre 28, 1962. Le nom de Nanaïmo a été changé en celui de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Encore ici, on a allongé le nom pour conduire à une perte de temps.

Mais, permettez-moi de vous citer un dernier exemple où, je crois, il s'agit d'une véritable amélioration. En 1962, en vertu du chapitre 17, nous avons changé le nom des Territoires du Nord-Ouest en celui de Rivière Mackenzie. Ici, au point de vue géographique, je crois qu'on a vraiment désigné le territoire concerné et c'était pour le plus grand bien de tout le monde.

[M. Pigeon.]

Alors, je le signalais tantôt, je ne condamne pas, en principe, les changements de nom. Mais seulement, je crois qu'il y a une façon de le faire, entre autres par la voie d'un comité qui sera créé à cette fin. Devant ce comité, les honorables députés pourront faire entendre leur version chacun leur tour. De cette façon, monsieur le président, on contribuera plutôt à accélérer le travail de la Chambre qu'à le retarder.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je suis surpris, d'abord, de voir ce bill présenté par mon collègue de Charlevoix (M. Bélanger). Il ne faudrait pas confondre mon nom avec celui de mon collègue, mon nom de famille, moi, c'est Boulanger, et l'autre, c'est Bélanger. Il arrive souvent des erreurs dans la livraison du courrier. J'espère qu'il gardera toujours le grand secret.

Il est regrettable que je n'aie que quelques minutes à ma disposition, mais chose certaine, monsieur l'Orateur, je me joins à tous mes collègues qui ont exprimé des raisons valables pour désapprouver le bill qu'a présenté le député de Charlevoix. Je pourrais lui dire que mon comté compte 120,000 électeurs, que c'est le deuxième plus grand du pays, c'est-à-dire qu'il vient après celui de York-Scarborough; qu'il a déjà changé de nom pour s'appeler Montréal-Mercier, mais aussi qu'on peut l'entendre nommer Montréal-Mercier fédéral et Montréal-Mercier provincial. Et il y a actuellement un nouveau quartier qui est représenté à l'hôtel de ville de Montréal, par conséquent, il porte aussi le nom de Montréal-Mercier municipal. Je me demande ce qu'il arriverait s'il fallait toujours, pour satisfaire le caprice d'un député, changer le nom de son comté.

Je voudrais bien savoir de mon collègue si, vraiment, il voit dans cette demande l'opinion véritable des électeurs de Charlevoix?

J'ai écouté l'exposé de l'honorable député et je suis d'avis qu'il n'a rien dit et qu'il n'a même pas tenté de prouver que c'était à la demande de ses électeurs, des citoyens de son comté, qu'il proposait cette modification à la Chambre.

Je me demande si j'enfreindrais le Règlement en disant que je commence à douter, ou plutôt à me demander si ce n'est pas le fait d'un caprice de mon collègue plutôt que d'une demande de ses électeurs.

M. Bélanger: J'invoque le Règlement. Je suis d'avis que l'honorable député de Mercier n'a pas le droit de me prêter des intentions à la suite des observations que j'ai faites tantôt. Au fait, j'ai bel et bien dit que c'était à la suite des représentations de mes électeurs

que j'avais présenté ce projet de loi; l'honorable député est obligé d'accepter ma parole à ce sujet-là.

M. Boulanger: Y a-t-il vraiment rappel au Règlement, monsieur l'Orateur? Je vous serais reconnaissant d'élucider la question.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Le député a donné son explication que le député de Mercier (M. Boulanger) est forcé d'accepter.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, disons alors que je n'avais pas posé la question, mais que j'avais tout simplement fait preuve d'incrédulité en disant que je doutais que c'était plutôt un caprice de l'honorable député qu'une demande de ses électeurs.

De toute façon, je trouve sa demande prématurée. D'abord, il faut comprendre que le directeur général des élections du Canada, M. Castonguay—l'honorable député devrait le savoir—est actuellement en voyage en Australie, avant de commencer à préparer la division des comtés, pour faire une étude générale de la façon dont on divise les comtés électoraux là-bas.

Je pense bien qu'à son retour, M. Castonguay pourra éclairer mon collègue de Charlevoix, ainsi que moi-même et tous mes autres collègues de la Chambre. C'est pour cette raison que je trouve son bill prématuré.

De plus, après avoir entendu les paroles éloquentes des députés de Montmagny-L'Islet et de Québec-Montmorency (MM. Berger et Marcoux), il n'y a pas d'erreur qu'il faut mettre en doute la demande que nous fait actuellement l'honorable député de Charlevoix.

J'en suis d'autant plus convaincu qu'après avoir entendu l'honorable député de Québec-Sud, M. Cantin—je me permets de le nommer par son nom—nous citer tous ces exemples de changements de noms, je me rends compte qu'on pourrait constater beaucoup plus de confusion, à ce moment-là, qu'il n'en existe actuellement, avec le nom du comté de Charlevoix. J'ai l'impression que l'honorable député suscite lui-même de la confusion dans sa propre circonscription.

Après avoir entendu les observations des députés qui m'ont précédé, plus particulièrement celles qui avaient trait à la redistribution, je puis dire à la Chambre que lorsque ce comité sera formé, je parlerai tout d'abord du nombre d'électeurs qui résident dans la région de Montréal.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée, et la Chambre reprendra donc les travaux interrompus à 5 heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne ledit comité qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. Bigg: Avant cinq heures, j'ai signalé que je n'avais pas confiance en une politique de défense qui tiendrait compte de l'opinion des quatre partis représentés à la Chambre. J'ai mentionné—et je n'ai pas changé d'avis sur le sujet après y avoir réfléchi de nouveau pendant le dîner—que, dans notre système parlementaire, la responsabilité de la politique de défense du pays devait entièrement retomber sur le gouvernement. La population du Canada n'a pas indiqué clairement quel parti elle désire voir adopter cette politique mais, vu que le parti libéral a accepté la gouverne du pays, je crois qu'il se doit d'assumer pleinement cette responsabilité.

Si ce comité finit par être constitué, ce ne sera jamais qu'un comité d'enquête, et nous ne pouvons compter qu'il prenne des décisions comme celles dont j'ai parlé.

Il a été question d'antiaméricanisme, ces derniers mois. Je ne crois pas qu'aucun parti représenté à la Chambre soit antiaméricain, loin de là. Il est grand temps, d'après moi, que nous cessions de parler de la sorte et que nous cherchions à savoir jusqu'à quel point nous pouvons collaborer avec les États-Unis. A mon avis, cette collaboration doit être entière. Bon nombre d'entre nous estiment que les dépenses affectées à la défense sont beaucoup trop élevées. Je ne suis pas de cet avis, toutefois. Les dépenses des États-Unis au titre de la défense sont bien plus fortes que les nôtres. En outre, leur attitude à l'égard de la défense nationale est bien plus lucide que la nôtre. Pour ma part, j'aimerais que la question de la défense nationale soit débattue par ce comité. Il est grand temps que les Canadiens envisagent les défis que nous pose le XX^{e} siècle, qu'ils oublient les erreurs et les récriminations du

passé et décident qu'il nous faut pouvoir répondre aux exigences du monde moderne. Si nous devons dépenser autant d'argent par tête que les États-Unis pour notre défense, il faudrait également que notre main-d'œuvre puisse rivaliser dans la même proportion avec eux. Nous n'y parviendrons pas à moins que nos jeunes gens n'aient l'occasion de se préparer physiquement et mentalement afin d'être prêts à affronter les difficultés qui surgiront au cours des nombreuses années à venir.

Le Herald de Calgary, dans l'article qu'il publiait il y a 18 mois et que j'ai déjà signalé, a exposé clairement ces problèmes, particulièrement en ce qui concerne les dépenses, et si la Chambre veut bien me le permettre, je citerai un ou deux paragraphes de cet article qui se rapporte à la question à l'étude.

> Les Canadiens peuvent difficilement prétendre dans le moment que la défense constitue un fardeau financier insupportable. De fait, nous nous sommes à peine ressentis des dépenses effectuées en matière de défense.
>
> En outre, comme notre survivance et celle des autres pays libres est subordonnée à des moyens de défense appropriés, il est impossible de prétendre qu'un niveau de dépenses en matière de défense est trop élevé lorsqu'elles sont insuffisantes pour atteindre la fin recherchée.
>
> Si nous estimons notre souveraineté et notre condition de nation, nous devons être prêts à effectuer les dépenses nécessaires, même au coût de quelques sacrifices, pour défendre notre pays. Peu importe combien nous dépenserons, si nous dépensons un dollar de moins qu'il aurait fallu pour bien assurer notre défense, nous n'aurions pas dépensé assez.
>
> Nous n'entendons pas par là apporter des arguments en faveur de dépenses immodérées et inutiles au chapitre de la défense. Nous tenons seulement à dire qu'une fois que les experts que nous aurons engagés à cette fin auront décidé de la conduite à suivre, de la contribution à apporter et de l'arsenal minimum qui sera nécessaire pour y arriver, les Canadiens devront avoir assez de fierté pour être prêts à dépenser les sommes nécessaires à l'acquisition de ces armes.

Ceci m'amène à poser la question suivante: les armes que nous avons actuellement répondent-elles aux besoins de notre défense? Peut-être que non. Mais je crois que nous avons fait notre possible. Une fois le programme Arrow annulé,—et cette décision est au nombre de celles qu'a prises l'ancien gouvernement et je crois qu'elle était bien fondée,—nous avons essayé de trouver un autre moyen de défense contre les bombardiers. Nous avons construit le CF-104, comme avion de reconnaissance, et nous avons acheté 66 avions Voodoo des États-Unis, pour remplacer nos avions Arrow comme moyen de défense contre les bombardiers pilotés. Nous avons essuyé à cette occasion les violentes critiques de tous les partis de l'opposition, mais je déclare aujourd'hui qu'il nous serait impossible d'accepter l'engagement auquel on nous conviera vraisemblablement dans les jours à venir, si nous n'avions pas recouru à cette mesure en vue de préparer notre pays. En ce qui concerne l'avion Arrow, sauf erreur, les États-Unis ont refusé de l'inclure dans leur programme de défense. Si nos voisins voient si loin et si le parti libéral est capable d'obtenir un accord avec eux à tous les égards, pourquoi les libéraux n'ont-ils pas réalisé une entente satisfaisante avec les États-Unis au moment où l'Arrow n'était qu'au stade des épures? Telles sont les questions qui, selon moi, devraient être posées au comité.

Je crois que pas une des armes dont nous disposons actuellement ne peut nous apporter une parfaite sécurité. Mais l'important, à mon avis, c'est que l'Amérique du Nord devrait afficher une solidarité sans faille sur les questions de défense. Nous devrions faire aux États-Unis une proposition conçue en termes clairs, que les Canadiens seraient disposés à appuyer. Puis, s'il y a lieu, nous pourrions mettre les Américains au pied du mur et obtenir qu'ils nous accordent la souveraineté à laquelle j'estime que nous avons droit. La devise de ma famille depuis neuf siècle est, en français de tous les jours: «J'aime ma patrie, j'adore ma liberté». Elle est toujours mienne; j'estime que la liberté n'a pas de prix.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, vous n'ignorez pas que d'autres membres de mon parti ont déjà traité de la résolution à l'étude et fait part de leur appui général. Je veux ajouter que le gouvernement, à mon avis, mérite des félicitations, et pour la résolution elle-même, et parce que celle-ci ne limite pas la portée des travaux du comité et l'invite à embrasser tout le domaine de la défense. Je crois que la méthode est nouvelle et je considère que le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps, en raison des problèmes singulièrement nouveaux avec lesquels tous les pays du monde sont aujourd'hui aux prises.

Lorsque nous parlons de guerre, nous oublions trop souvent que la guerre totale est devenue un phénomène tout différent de ce que nous avons connu jusqu'ici. Ce serait une calamité soudaine et terrifiante, qui défie l'imagination. L'un des plus grands problèmes qui se posent quand on discute de défense, c'est que nous le faisons souvent à partir de conceptions et de sentiments hérités du passé. Nos idées, nos slogans, nos réflexes dans ce domaine nous ont été légués par un passé où la guerre n'était jamais qu'une opération limitée.

Monsieur l'Orateur, cela peut sembler banal à dire, tant on l'a répété, mais le point de vue militaire doit être subordonné aux raisons d'ordre politique. Je pense que bien peu

d'entre nous en disconviendront en principe. Je tiens à préciser que la croissance formidable de l'évolution de la technique guerrière a rendu plus urgente encore et bien plus difficile la subordination du point de vue militaire au point de vue politique. En l'occurrence, il est donc indispensable, à mon avis, que ceux d'entre nous qui veulent être à la hauteur de leurs responsabilités, se défassent tant de l'attitude fataliste que de tout espoir chimérique. Les fatalistes estiment que la guerre nucléaire est inévitable et que nous n'y pouvons rien. D'autre part, ceux qui se bercent d'illusions soutiennent que nous sommes dans une impasse nucléaire entre les grandes puissances et c'est ce qui assure la stabilité et nous porte à conclure que la guerre étant inadmissible, elle est donc impossible.

A mon sens, le rôle que le Canada joue dans la défense du monde occidental en établissant des politiques de défense de grande portée ne peut qu'être limité. Mais bon gré mal gré, nous y sommes mêlés et notre pays n'a pas seulement le droit, il a le devoir d'y participer en décidant de l'ensemble de notre stratégie. A ce propos, j'estime qu'un Parlement bien averti a un rôle essentiel à jouer et c'est pour cette raison que, pour ma part, je souscris à l'institution de ce comité spécial. J'aimerais citer un écrivain allemand, du nom de Helmut Schmidt, qui a été pendant huit ans membre d'un comité parlementaire du Parlement de guerre du Reich allemand et qui a étudié ces questions. Soit dit en passant, il est membre du parti social démocrate allemand et, par conséquent, ses opinions seront acceptables aux honorables représentants qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre, ou devraient l'être. Dans son ouvrage intitulé *Défense ou représailles,* il dit ceci:

> Les hommes politiques ne peuvent en arriver à des décisions appropriées qu'après avoir pris connaissance des données afférentes soigneusement préparées par des professionnels compétents, mais en agissant ainsi ils ne doivent pas finir par dépendre entièrement de leurs conseillers. A cet égard, le domaine de la stratégie n'est pas différent de celui des transports ou de la sécurité sociale. Les conseillers militaires de tous les pays du monde ont tendance à sous-estimer la nécessité d'une politique de désarmement ou tout simplement à considérer comme inutiles les efforts visant à limiter les armes et à ne pas s'y associer véritablement. Les conceptions d'ensemble ne peuvent être établies que par les chefs politiques spécialement chargés de cette tâche et ils sont les seuls à pouvoir assumer une telle responsabilité. Et c'est seulement si de telles conceptions d'ensemble existent qu'une politique visant à influencer nos alliés prend un sens. Nous ne sommes ni une grande puissance...

Il parle de l'Allemagne, naturellement.

> ...capable d'imposer aux autres sa volonté, ni un satellite forcé de se conformer à la volonté d'une grande puissance.

Il parlait de la République de l'Allemagne de l'Ouest, mais ses propos s'appliquaient également au Canada. Le Canada ne compte pas parmi les puissances de premier plan, mais ce n'est pas non plus un satellite n'ayant d'autre solution que de se conformer à la volonté d'une grande puissance. Il poursuit ainsi:

> Nous n'avons pas le droit de laisser l'existence de nos peuples devenir l'objet passif des décisions stratégiques des autres États. Mais, au contraire, nous avons le devoir de faire notre propre part. Mieux nous sommes en mesure d'énoncer des idées d'une façon rationnelle et impartiale qui s'imposent aux intérêts généraux de l'Ouest par leur logique et leur constance inhérente, plus notre réussite sera complète.

Monsieur l'Orateur, à mon avis ces paroles émanant d'un homme d'État allemand ayant étudié ces questions s'appliquent parfaitement à la situation du Canada.

Je tiens à citer un autre passage de son livre où il traite de la nécessité de répartir la tâche.

> En outre, une répartition de longue haleine du travail s'impose au sein de l'OTAN, non point seulement pour des raisons d'ordre politique ou stratégique, mais également pour des raisons de politique financière et économique. Cette répartition des tâches doit être décidée en fonction des intérêts militaires et politiques. Les puissances moyennes et plus petites ne doivent pas chercher à se faire passer pour de grandes puissances.

Voilà une observation qui, à mon avis, s'applique en plein au cas du Canada.

Quand il a traité de la question, le chef de notre parti a également fait mention des buts vers lesquels notre défense devrait s'orienter. J'ose espérer avec lui que nous ne songerons pas à un comité qui se préoccupera uniquement de l'immédiat, mais à un comité qui saura envisager l'avenir. Car si la défense se résume à l'affrontation de deux grandes puissances avec leurs alliances, c'est une chose essentiellement instable qui n'offre aucun fondement solide pour la paix. Par conséquent, je félicite le chef de mon parti d'avoir suggéré que ce que nous devrions considérer comme une contribution indispensable de la part du Canada, c'est une contribution aux Nations Unies. J'ai constaté que trois pays scandinaves qui se trouvent dans une situation assez semblable à la nôtre avaient proposé, chacun de son côté, d'affecter en permanence aux Nations Unies, en la mettant à la disposition du secrétaire général et du Conseil de sécurité, une brigade militaire qui pourrait servir de force de l'ordre. A noter que l'idée est venue d'abord des ministres de la Défense de deux pays scandinaves qui sont membres de l'OTAN. C'est pourquoi j'exhorte notre ministre de la Défense, qui, je vois, est maintenant à son siège, à examiner bien attentivement la possibilité de faire en sorte qu'au moins une partie de l'effort du Canada en matière de défense soit consacrée à renforcer les Nations Unies, d'où

naîtra à l'avenir l'espoir d'une sécurité plus étendue que celle qu'on puisse trouver par tout autre moyen.

Avant de reprendre mon fauteuil, je voudrais dire que si on veut que ce comité ait quelque utilité, il ne faut pas l'encombrer de trop de questions de détails; on ne devrait pas demander aux membres du comité de faire passer leurs idées avant celles des scientifiques et des militaires compétents en ce qui concerne le détail des opérations et les questions techniques; il ne faudrait pas l'embarrasser avec les petits détails des dépenses consenties pour la défense, bien que cette expression soit peut-être mal choisie dans le cas de dépenses se chiffrant par 1,600 millions de dollars par année. Cependant, bien qu'il soit nécessaire d'examiner minutieusement des dépenses si importantes du point de vue de l'économie et du fardeau qui pèse sur le contribuable, il me semble que le grand rôle de ce comité serait d'étudier attentivement tous les aspects de la sécurité et de la stratégie. Il devrait se demander quel est le rôle le plus efficace que peut jouer le Canada au sein de l'Alliance, à l'avenir comme dans le présent.

Il devrait aussi pouvoir se demander si l'ensemble de la stratégie de l'Alliance ne devrait pas être revisé de façon qu'il serait inutile de riposter avec des armes nucléaires à des attaques faites au moyen d'armes classiques. Selon moi, un des besoins les plus fondamentaux de l'Alliance est de pouvoir faire face à des guerres limitées, des attaques limitées avec un armement classique. J'espère que le comité étudiera cet aspect de la question d'une façon très approfondie et avec le plus grand soin. Je propose, monsieur l'Orateur, que ce comité revoie rapidement et d'une façon satisfaisante la grande option que le Canada doit faire: son rôle au sein de l'Alliance doit-il être nucléaire ou devrait-il plutôt être orienté vers l'utilisation des armes classiques?

J'espère que les rapports de ce comité guideront le Parlement en ce qui a trait à une politique qui donnera plus de force aux objectifs de défense, à savoir la sécurité du Canada et celle de l'ensemble de l'humanité de l'ère atomique. Les membres de notre parti croient que la formation de ce comité est un événement qui fera époque et que ce comité pourra fournir un apport réel. Dans la mesure où nous pouvons assumer des responsabilités, nous nous engageons à collaborer de notre mieux à l'efficacité du travail de ce comité.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, d'abord j'aimerais signaler que le chef du Crédit social, lorsqu'il a pris la parole au cours du présent débat l'autre jour, a déclaré qu'il était effrayé par les gens qui sont membres de ce qu'il a appelé les mouvements de paix et de désarmement. Je ne sais pas quel groupement le député trouve si effrayant mais, pour ma part, j'estime qu'il est très consolant de voir que des Canadiens sont disposés à se prononcer en faveur d'une cause qui n'est pas populaire. Le conformisme est certes l'un des éléments débilitants de la vie contemporaine et, comme un auteur l'a déclaré l'autre jour, il me semble que les neutres battent la marche pour les neutres. Pour ma part, je suis heureux de voir qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord, je les accueille quand ils font des défilés au cœur même du Canada, pour faire profession de leur foi. Soit dit en passant, je dirais que la campagne canadienne pour le désarmement nucléaire a un conseil d'administration trop distingué pour qu'un simple député ait besoin d'en faire l'éloge. L'idéalisme de la plupart de ces mouvements devrait nous inspirer des félicitations et non pas des calomnies.

Deuxièmement, sans vouloir dénigrer la déclaration faite par le ministre de la Justice (M. Chevrier) hier soir—et je n'ai pas l'intention de minimiser un changement d'opinion aussi généreux—au sujet du jeune homme qui a été renvoyé de la Marine parce que son oncle était présumé communiste, je me demande pourquoi les sympathies idéologiques d'un oncle pourraient influer sur la carrière de qui que ce soit dans les forces armées. Je sais que je prête le flanc à une accusation de naïveté enfantine, mais je ne puis voir comment on applique de tels critères. Comment le ministère de la Défense nationale peut-il mesurer la parenté? Je me demande si le ministère a un calibre de la parenté naturelle ou tient-il compte aussi de la parenté par alliance? Le rituel de l'Église renferme le tableau des parents qui ne peuvent pas se marier entre eux. Je me demande si les forces armées utilisent ce tableau pour évaluer la loyauté. Il me semble que c'est un incident tout à fait désolant non pas à cause de la rétractation généreuse qui a été faite, mais à cause de la nécessité. J'espère que le nouveau comité de la défense examinera les éléments de politique qui doivent être examinés, ceux qui ont permis pareil incident.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé que le discours du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) était très pauvre en renseignements. Il a parlé, de son plus grand air, de «faits brutaux». Il a dit que les gens sont «avides de renseignements véridiques». Je le cite. Or, monsieur l'Orateur, j'ai lu attentivement son discours et je n'ai pas trouvé une seule vérité brutale, si ce n'est que 30 p. 100 des Canadiens pensaient que le Bomarc était un engin balistique intercontinental, ce qui m'a abasourdi. Cela

ajoute certainement à la masse de notre savoir et à notre connaissance de «faits bruteaux», pour parler comme le ministre.

Le ministre a continué son jeu de ne rien communiquer à la Chambre et il me permettra sans doute de lui dire gentiment qu'il a pris beaucoup trop de temps pour nous dire que, comme son chef, il jugeait ce comité nécessaire. Le ministre nous a ensuite parlé de ses lectures favorites—j'étais heureux d'apprendre cela—et nous a dit qu'il venait de consacrer beaucoup de temps à la lecture des rapports du comité du Congrès américain. Voilà un «fait brutal» très révélateur pour tout le monde et j'imagine que les honorables députés l'auront appris avec une satisfaction calme et ferme. Il me semble, monsieur l'Orateur, que le ministre peut faire mieux.

Une voix: Ce n'est pas sûr.

M. Fairweather: Il me semble que le ministre pourrait nous confier certaines choses apprises pendant toutes ces heures consacrées à la lecture de rapports du Congrès. Il pourrait nous révéler certains secrets sensationnels que le général Norstad lui avait divulgués à Paris. Il pourrait renseigner la Chambre —et ici je cite encore ses paroles—sur «les faits les plus fondamentaux»; il pourrait nous parler de l'OTAN—et là encore je veux citer ses paroles en essayant de me les rappeler fidèlement—et «une façon globale d'envisager la confrontation entre l'Est et l'Ouest sous tous ses aspects». Monsieur l'Orateur, que d'incroyables sottises venant d'un ministre qui se présente devant la Chambre brûlant du désir de faire partager toutes ses connaissances à la population du pays! Si la participation du ministre à ce présent débat est un exemple des «renseignements sur les faits les plus fondamentaux» qu'il promet au nouveau comité, que Dieu vienne en aide au comité et au pays.

Nous avons lu un déluge de déclarations et de nouvelles au sujet de la fructueuse réunion de l'OTAN à Ottawa, mais, parmi tout le jargon concernant le nouveau rôle de l'OTAN, se faufilent, en suivant un sentier dangereux et impopulaire, certains mots et certaines phrases qui doivent être un avertissement pour la Chambre. Par exemple, l'*Economist* de Londres publie un article sous la manchette, *La sottise nucléaire, question grave*. Dans le *Christian Science Monitor* du 16 avril: *Dédale multinucléaire,* et le célèbre Walter Lippman a écrit le 17 avril: *Les trucs nucléaires voués à l'échec*. Autre manchette de l'*Economist* de Londres du 18 mai: *L'OTAN, à Ottawa, force féline de Chester*. L'article dit évidemment qu'il ne lui restera que son beau minois. Dans le *Guardian* de Manchester du 11 avril: *La prétention nucléaire de l'Angleterre*. Finalement, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, M. George Bain, distingué correspondant, écrit: *Une farce multilatérale*.

Ce ne sont pas mes paroles, monsieur l'Orateur. «Sottise», «dédale», «truc», «prétention», «supercherie» et «farce» donnent simplement une idée de ce que les critiques sérieux ont écrit ces derniers temps. Le nouveau comité de la défense a le devoir de chercher les réponses à toutes les insinuations que cachent ces mots. On dirait qu'il est devenu antipatriotique de ne pas trouver de son goût des ententes élaborées pour nous, mais par d'autres.

Il ne faudrait pas noyer le nouveau comité de la défense sous un flot de statistiques ou de possibilités et probabilité inventées. Il ne faudrait pas le faire suffoquer sous des colonnes de chiffres concernant ce qu'il en coûte par jour pour nourrir un marin dans un poste des Bermudes ou, par exemple, par la question de savoir si les généraux ont droit à la première classe dans les avions.

Pour employer les paroles mêmes que le premier ministre aurait prononcées à Kingston, le 26 mars 1963, selon la *Presse canadienne*, ce comité «a pour objectif de soustraire la question de la défense à l'esprit de parti et de déterminer le rôle qui convient à notre pays». Je prédis que le comité aura beaucoup à faire pour étudier le rôle approprié à notre pays. A cet égard, je crois que le comité devrait réfléchir sur un éditorial du *Star* de Toronto du 30 mai. En citant cette immortelle publication torontoise, je vous montre toute ma grandeur d'âme. L'éditorial s'intitule *Le brouillard de la défense* et l'auteur propose quatre questions que le comité de la défense doit se poser.

Quels arguments militaires et politiques ont persuadé le gouvernement de la nécessité pour le Canada d'acquérir des armes nucléaires?

Que comporte le rôle de force de frappe que notre division d'outre-mer a assumé dans le programme de défense de l'OTAN et qui, d'après ce qu'on dit, prévoit l'utilisation d'engins nucléaires d'une mégatonne? Ce rôle est-il purement défensif comme on l'a fait croire aux Canadiens, ou est-ce vraiment un rôle offensif comportant des attaques contre des villes et des centres industriels loin à l'intérieur des pays communistes de l'Europe orientale et même de la Russie?

Le Canada devrait-il accepter la proposition de Washington qui veut que des escadrilles d'intercepteurs américains armés d'engins nucléaires soient en garnison en territoire canadien comme partie de la défense aérienne de l'Amérique du Nord?

L'acceptation d'armes nucléaires des États-Unis, selon des contrôles établis par Washington, est-elle un premier pas visant à faire du Canada un satellite militaire des États-Unis? Ce fait augmente-t-il le risque de dissémination de ces armes parmi d'autres nations?

Voici la fin de l'éditorial:

Avant que le Parlement soit invité à approuver des décisions d'importance capitale en matière de

défense, il aura besoin de réponses précises à ces questions et à d'autres, de réponses fondées, non sur des déclarations ou des engagements remontant à quatre ou cinq ans, mais bien sur les réalités militaires et politiques de 1963.

Si l'on me permet, je citerai une publication moins connue, le *Canadian Churchman* de mars 1963. L'article pose deux questions qui, à ma connaissance, n'ont pas encore reçu de réponse. Je cite:

1. Que demandent, au juste, les États-Unis, du Canada et de leurs autres alliés de l'OTAN? Pourquoi veulent-ils les entraîner tous vers les armes nucléaires?
2. L'OTAN a-t-elle pour politique militaire de répondre à une attaque classique par des armes nucléaires tactiques?

Ces six questions devraient remplir une ou deux des premières séances du comité. En outre, le comité a le devoir de demander où en sont rendues les négociations en vue d'un traité d'interdiction des essais—je crois que c'est en plein l'endroit où poser cette question—où en sont les travaux présentement mis en veilleuse par des manœuvres politiques plutôt que par des obstacles techniques. Il ne s'agit pas de l'opinion d'un seul député d'arrière-plan; ce sont d'éminents scientifiques du monde occidental qui l'affirment après mûre réflexion. Selon eux il n'y a aucune raison technique qui empêche les intéressés de faire un compromis entre la demande des États-Unis portant sur sept inspections sur place, par année, et celle de la Russie au sujet de deux inspections ou plus. Naturellement, je n'entends pas déprécier le rôle héroïque qu'a joué le Canada à la conférence sur le désarmement, mais j'estime que le comité de la défense voudra connaître l'opinion émise par ces savants. Nous voulons que ces faits soient étalés au grand jour car, à mon avis, ils ne sont pas assez connus au Canada. Le problème des retombées est certes trop grave pour que de mesquins intérêts de parti nous empêchent de le régler.

Le comité devra se renseigner sur les accords réciproques visant les contrats de défense entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'avec d'autres pays membres de l'OTAN. Je ne propose certes pas qu'il y ait simple échange de contrats de défense, mettons, contre la location de bases. Un tel marché serait trop rudimentaire pour le Canada, de nos jours. Cependant, il nous faut voir à ce qu'il y ait un certain équilibre dans l'adjudication des contrats de défense. A mon avis, le comité devrait étudier les projets que l'on a élaborés concernant la fusion des forces armées. Il lui incombe aussi d'affermir la maîtrise du secteur civil sur le secteur militaire, comme on a si bien su le faire à Washington. Comme le disait Walter Lippman hier soir, c'est probablement la plus grande réalisation du régime Kennedy.

[M. Fairweather.]

Il faudrait étudier les problèmes relatifs à la défense sans idée préconçue. Aucune ancienne allégeance ne devrait entraver l'adoption de politiques adaptées aux besoins du jour. Aucune mesure d'expédients ne devrait empêcher le Canada de jouer, dans le monde, un rôle—et j'insiste sur ces mots—qui soit fondé sur la réalité. Permettez-moi de reprendre une expression déjà ancienne savoir: «Les véritables découvreurs ne disent pas qu'il n'y a pas de terre uniquement parce qu'ils ne voient que de l'eau».

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, c'est une tâche ingrate de succéder à un orateur qui a fait un discours éblouissant sur un sujet des plus ardus. Néanmoins, le problème m'a longuement retenu, et je me risquerai donc à dire quelques mots sur la formation du comité de défense, dans l'espoir d'exprimer des idées personnelles, ou de les revêtir d'une forme inédite.

J'avoue, dès l'abord, que je me sens divisé. J'estime, d'une part, qu'un gouvernement ne saurait mieux faire que de consulter la Chambre sur ces problèmes d'une extrême complexité. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un comité de la Chambre est appelé à donner son avis en matière de programme gouvernemental. Cette formule est sage, car ceux d'entre nous qui ont entendu le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) reconnaîtront, pour la plupart, que jamais encore le pays n'a eu de ministre ayant un besoin aussi pressant de conseils.

Néanmoins, je me demande si l'idée est vraiment louable. Mon scepticisme provient du dossier des manœuvres libérales quant à la défense, et du discours prononcé l'autre jour par le ministre lui-même.

Franchement, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'il s'agit uniquement d'une feinte politique. Compte tenu du revirement d'opinions, de la volte-face complète au sujet des armes nucléaires et de la défense, non seulement de la part du ministre, mais aussi de celle du premier ministre (M. Pearson), je soupçonne qu'ils cherchent un moyen de rejeter la responsabilité sur d'autres. Je crois avoir des preuves à l'appui de mes soupçons à cet égard. Je suis peut-être injuste à l'endroit du premier ministre, mais lorsqu'il nie formellement que telle est la situation, je suis encore plus convaincu que c'est là le véritable motif de renvoyer l'étude de la politique à ce comité.

Le ministre de la Défense a déclaré que les députés et le grand public avaient été peu renseignés. Il a cité le cas du grand public qui était mal renseigné. Si le ministre s'étonne que le grand public soit mal renseigné, alors il est fort modeste, car je crois que

le ministre et ses collègues doivent s'en attribuer tout le mérite. Ils ont orienté leurs efforts en ce sens au cours des trois ou quatre dernières années. A vrai dire, leur accession au pouvoir, ils la doivent surtout au fait qu'ils ont mal renseigné le public.

J'ai été étonné de ce que le ministre ait dit, à propos de l'OTAN, que dans l'état actuel des choses, le Canada doit remplir son rôle envers ses alliés, et ainsi de suite. Cela ressemblait fort à la politique que les conservateurs ont énoncée pendant la dernière campagne électorale et que le ministre et ses collègues ont tellement taxée d'indécision. Pour ma part, j'ai bel et bien souligné, au cours de ma campagne, que l'évolution qui s'opère dans le monde, les nouvelles armes, les nouvelles techniques et tous les problèmes qui se posent, devraient inciter n'importe quel gouvernement à s'arrêter pour réfléchir. Un gouvernement qui disait que nous allons remplir tel ou tel rôle, sachant que le Conseil ministériel de l'OTAN doit étudier toutes ces questions dans quelques mois, serait plutôt stupide. On s'est moqué de nous parce que nous avions adopté une telle attitude. Je me réjouis de voir que les succès politiques ont donné tellement de bon sens au ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) qu'il admet maintenant que la seule ligne de conduite sensée est celle que nous avons préconisée pendant si longtemps.

Le premier ministre a signalé que nous avons toujours eu un comité des affaires extérieures qui a étudié les questions de politique. D'après lui, vu que le comité des affaires extérieures a toujours examiné les questions de politique, rien ne s'oppose à ce que le comité de la défense en fasse autant. Certes, il devait blaguer lorsqu'il a dit cela. Il suffit de savoir combien d'articles sont tenus pour secrets et ne peuvent, en conséquence, faire l'objet d'une étude détaillée, pour savoir également que la liste des renseignements fondamentaux dont parle le ministre de la Défense nationale avec tant de faconde risque d'être fort incomplète si on les énumère un à un. A titre de membres de ce comité, nous devrons accepter l'opinion de divers spécialistes qui nous diront à peu près ceci: je ne puis vous donner toutes les précisions sur ce sujet pour raison de sécurité; vous avez cependant les renseignements que nous possédons et je puis vous en garantir l'exactitude. Je ne puis me faire une meilleure image des machinations politiques du parti libéral—qui est sans aucun doute plus habile que nous dans ce domaine—qu'en regardant fonctionner ainsi un comité qui doit soumettre ses recommandations en se fondant sur les renseignements qu'il a obtenus de diverses personnes.

A mon avis, le gouvernement pourrait bénéficier de l'opinion des députés pour établir sa politique de défense si les députés pouvaient être mis au courant des faits. Je me méfie peut-être à tort des députés de premier plan du gouvernement—et si c'est à tort, ces députés sont les premiers à blâmer, étant donné leur attitude au cours des dernières années—mais je ne puis arriver à croire qu'ils nous fourniront tous les renseignements nécessaires sur cette question. Je crois que, dans bien des cas, le comité entendra des opinions, et non des faits précis, alors qu'il importerait justement de connaître les faits. Je ne tiens pas à trop m'attarder sur les conséquences purement politiques de la motion. La latitude qu'on nous laisse dans ce débat est assez grande pour pouvoir mentionner le côté politique, et c'est sur ce point que je me dissocie rigoureusement du concept de défense que le gouvernement a, non seulement accepté, mais préconisé.

Je crois vraiment que les renseignements que mentionne avec tant de désinvolture le ministre, sont ceux qui nous permettront de mesurer exactement la force de défense de notre pays, ainsi que celle des États-Unis, pour autant qu'on puisse les révéler en tenant compte des réserves que nous impose la sécurité. Il me semble que la question de défense revient à ceci: Une fois que nous serons convaincus que l'Occident possède une puissance assez grande pour constituer un véritable moyen de dissuasion, c'est-à-dire pour pouvoir infliger des représailles qu'aucune autre puissance ne saurait envisager de déclencher, la défense que nous possédons sera suffisante. Il me semble que nous en avons aujourd'hui défendu ce principe pour la forme. J'ai l'impression que déjà il y a trois ou quatre ans encore, chacun des adversaires, l'Est et l'Ouest, avait une puissance que ni l'un ni l'autre ne pouvait envisager de voir tournée contre lui.

Si c'est le cas, monsieur l'Orateur, quelque incomplets que puissent être nos renseignements sur la défense, il semble évident que la puissance dont on dispose est encore plus considérable aujourd'hui et qu'il nous faut donc aussi tenir compte d'autres éléments. Si chacun des adversaires est assez puissant pour qu'aucun autre ne veuille délibérément le tourner contre lui, il faut penser à ce qui pourrait déchaîner cette puissance. Je pense maintenant à un accident, à une petite étincelle provoquée peut-être par un malentendu, et ainsi de suite.

A mon avis, nous devons nous dire que tant qu'existera cette puissance, elle constituera une menace, non seulement pour nous mais pour la civilisation tout entière. Tant que durera cette menace, nous devrons nous

prémunir contre elle et nous devrons la mettre au premier rang de nos préoccupations.

Chaque fois que j'entends parler d'entretiens sur le désarmement, je songe à ces deux adversaires du Far-West, armés chacun d'un revolver à six coups et se demandant l'un l'autre lequel des deux tirera le premier ou lequel des deux aura le moins de balles à tirer pour abattre l'autre. Nous en connaissons assez, je pense, sur l'histoire du Far-West pour savoir que, d'un côté comme de l'autre, on pouvait avoir des raisons de se méfier et que les querelles de ce genre ne se sont jamais réglées par un accord mutuel. C'était le shérif qui, armes en mains, pouvait punir l'un ou l'autre des adversaires ou régler le conflit et, grâce à sa présence, chacun des ennemis déposait les armes et se retirait sain et sauf. Je suis d'avis, par conséquent, que la première chose à laquelle devrait songer ce comité, une fois établi, ce serait la possibilité de désigner un shérif. Dans notre monde actuel, il n'y en a qu'un, les Nations Unies.

Je dois dire que, de prime abord, l'Organisation des Nations Unies est loin d'être parfaite. Cette Organisation ne possède pas actuellement la compétence nécessaire pour régler ces problèmes. Je crois, néanmoins, qu'au lieu de faire grise mine à l'ONU, nous devrions nous efforcer de corriger les erreurs d'action ou d'omission contenues dans sa constitution et son statut, erreurs qui l'empêchent de jouer le rôle qu'elle devrait.

Je suis malheureux, accablé même, en pensant que les considérations tactiques de défense dépassent le but que les autorités chargées de la défense avaient assigné à notre dispositif de dissuasion. Une fois franchi ce seuil qui, aux yeux des personnes de bon sens, paraît largement suffisant, on risque de retomber dans les vieilles ornières, de repenser la première et la seconde Grande guerre en termes de stratégie, de réseaux de bases, d'avantages militaires dans les deux camps adverses. On calcule le nombre de tel ou tel genre d'armes que possèdent les parties en présence, on suppute les suprématies.

Une fois admise l'idée que l'ennemi n'osera pas attaquer, il est assez normal de songer à la première ligne de défense et de se demander comment empêcher qu'une nouvelle guerre mondiale n'éclate de façon fortuite.

Monsieur l'Orateur, avant d'accepter des armes, demandons-nous ce qu'elles ajouteront à notre dispositif de défense. Je suis convaincu que nos alliés, les États-Unis, détiennent une force de dissuasion plus que suffisante, et que nous n'augmenterions pas la nôtre en acceptant des armes nucléaires. Nous nous bornerions en somme à contrôler une partie infime de ce que nous avons déjà. Comment peut-on soutenir que notre propre défense en serait renforcée?

[M. Nugent.]

Si nous n'ajoutons rien à notre système national de défense et si nous risquons de renoncer à une partie de notre souveraineté, comme, à mon sens, l'a avoué tacitement le ministre de la Défense dans son exposé de l'autre jour, dans ses conditions, comment se justifierait une initiative de ce genre? Dans le domaine de la défense, il s'agit au premier chef, pour le Canada, de protéger sa souveraineté et de conserver, à titre d'État indépendant, voix au chapitre. Demeurons animés d'un esprit de justice et d'intégrité, gardons l'estime des nations amies qui nous écoutent. Ainsi, nous serons bien placés pour résoudre certains des petits problèmes tenaces qui surgissent ici et là dans l'univers. Modestement, nous contribuerons à pallier les conséquences de certaines fautes et, qui sait, même à aider à les éviter.

Pour conclure, je me demande si ce comité ne contribuera pas tout simplement à brouiller la piste. Je ne veux pas me prononcer en sa faveur, mais s'il est formé et chargé d'étudier le programme du gouvernement, que ses membres sachent distinguer tout d'abord —je suis persuadé que cela ne leur prendra pas longtemps—que notre force de dissuasion est tout à fait suffisante et qu'ils s'appliquent ensuite aux choses qui comptent véritablement.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, avant de m'aventurer plus loin dans le présent débat, je tiens à dire que je ne me considère nullement comme un expert de la chose militaire. Cet aveu, j'en suis sûr, va combler d'aise notre ministre de la Défense nationale, lui qui est si versé en la matière. Au cours d'une carrière militaire plutôt fantaisiste, le rang le plus élevé que j'ai atteint fut celui de caporal, bien qu'il me faille ajouter que j'y suis parvenu plus d'une fois, cette même carrière militaire ayant eu certains traits en commun avec le yo-yo, mais même si, par quelque miracle, j'avais réussi à décrocher le grade de feld-maréchal, lors de la très ancienne guerre mondiale à laquelle j'ai participé, je ne pourrais davantage prétendre être un expert militaire en ce monde lunatique de kilotonnes, de mégatonnes, de surdestruction, de frappe initiale et de seconde frappe.

Il me faut donc me fier à l'opinion de gens qui sont censés faire autorité, les savants aussi bien que les stratèges. Cependant, force m'est de constater que, comme la plupart des experts, ces personnes passent le plus clair de leur temps à se contredire les uns les autres avec une véhémence inouïe. Il est une chose, néanmoins, sur laquelle tous les experts militaires et les savants reconnus comme tels

dans le monde entier s'entendent à merveille; c'est pour conclure qu'il n'y a pas de défense possible contre les engins de guerre modernes.

J'ai l'impression qu'une bonne part de nos difficultés et de la confusion qui règne au Canada à l'heure actuelle est due au mauvais usage que nous faisons des mots, par exemple, en continuant à employer le mot «défense» alors que tous les spécialistes nous disent que cela n'existe pas. En fait, ce qui a causé l'évolution de la théorie des moyens de dissuasion massifs c'est d'avoir accepté un peu partout cette idée mise en avant par feu le non regretté John Foster Dulles. Si cette théorie a une valeur, monsieur l'Orateur, et il est fort possible qu'elle en ait, elle doit comprendre une théorie antérieure, qui doit être à la fois celle de ceux qui ont la direction de la stratégie occidentale et de ceux qui dominent la stratégie communiste. Cette théorie, cette conviction et cette supposition doivent être pour les Occidentaux que le Kremlin est habité par des aliénés authentiques et, du côté russe, que le gouvernement américain est également composé de fous. Étudions un instant les implications de cette théorie de la force de dissuasion massive.

Il est vrai que, comme il n'existe pas de moyens classiques de défense au sens traditionnel du mot contre la destruction totale et presque intégrale, il est toujours possible d'effrayer un ennemi éventuel, de dissuader un ennemi éventuel de nous attaquer le premier, d'abord en lui montrant que nous sommes en mesure de riposter à son attaque avec plus de violence que lui.

Maintenant, je le répète, cette théorie présuppose que chaque camp considère l'autre comme étant peuplé de fous. Seul un insensé au Pentagone pourrait s'imaginer que le peuple américain pourrait retirer un avantage de la création d'un désert radio-actif en Asie centrale et en Europe—et pourtant c'est sur cette théorie que les Russes, à l'heure actuelle, édifient leurs forces de dissuasion; ils s'imaginent, évidemment, que les Américains sont assez insensés pour entreprendre des projets qui ne pourraient rien leur rapporter une fois achevés. Et, de la même façon, les Américains doivent avoir la même opinion des Russes et estimer que ceux-ci pourraient envisager sérieusement la création d'un désert radio-actif en Amérique du Nord qui ne pourrait procurer ni à eux ni à qui que ce soit aucun avantage imaginable.

Si cette théorie de la dissuasion massive est valable, il est grand temps, à mon sens, que l'on se mette à examiner la portée de la force de dissuasion dont nous disposons à l'heure actuelle. L'honorable préopinant s'est assez longuement attardé sur le sujet mais je voudrais citer les propos d'une autorité irréprochable—rien de moins que M. Robert McNamara, le secrétaire à la Défense des États-Unis—tels qu'ils ont été reproduits dans le numéro du 8 février de cette année de *Science*, revue scientifique par excellence des États-Unis, vu que c'est le journal de l'association américaine pour l'avancement des sciences. Cet article cite les paroles mêmes de M. McNamara en ces termes:

> A mesure que la course aux armements se poursuit et que les armes se multiplient et deviennent plus rapides et plus meurtrières, la possibilité d'une catastrophe à l'échelle mondiale, soit par erreur soit à dessein, devient toujours plus réelle. Accumuler les armes, soit offensives soit défensives, ne réglera pas le problème. Nous nous rapprochons de l'époque où il deviendra de plus en plus improbable que l'un ou l'autre camp puisse détruire une partie suffisamment grande de la force nucléaire stratégique de l'autre, soit par surprise ou autrement, pour rendre impossibles des représailles dévastatrices. Il peut en résulter une dissuasion réciproque, mais il reste que c'est là une perspective tragique. Elle souligne la nécessité de redoubler d'efforts afin de trouver un moyen sinon d'éliminer complètement ces armes meurtrières, du moins d'en ralentir l'accumulation ou d'y mettre fin.

Après la déclaration de M. McNamara, il y en a eu d'autres par M. Paul Nitze, sous-secrétaire à la Défense des États-Unis. En mars cette année, dans un discours prononcé à Cleveland, M. Nitze a signalé l'écrasante supériorité de la force de frappe nucléaire des États-Unis et l'écrasante supériorité en hommes et en armes classiques de l'Alliance occidentale. En ce qui concerne la force de frappe nucléaire qu'il désigne comme la terrifiante puissance nucléaire des États-Unis, il a déclaré à ses auditeurs qu'aux États-Unis, il y a 600 bombardiers à réaction pilotés pouvant décoller à 15 minutes d'avis, 200 missiles intercontinentaux téléguidés qui sont déjà pointés en permanence sur leurs cibles et 144 missiles Polaris embarqués dans des sous-marins. Hier encore, selon le *Globe and Mail*, M. Nitze aurait dit à Washington qu'on ajoute chaque jour un missile balistique intercontinental Minuteman ou un missile Polaris à la force de dissuasion des États-Unis. Elle se grossit donc de 365 unités chaque année.

Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que si la théorie des représailles massives est valable—et c'est la seule théorie de défense qui existe aujourd'hui, la seule que les autorités militaires et scientifiques acceptent—cette force de dissuasion suffit déjà pour parer à toute éventualité. Il me semble que si cette énorme quantité d'armes de dissuasion ne suffit pas à décourager un ennemi éventuel, tout apport du Canada serait dérisoire en soi tant il serait insignifiant.

En lisant la déclaration de M. McNamara qui a été publiée, je le répète, dans le magazine *Science*, j'ai pensé qu'en publiant ces

faits d'une façon assez étonnante après que son assistant eut publié des faits tout aussi remarquables, les auteurs de ces déclarations essayaient de s'attaquer au complexe militaire et industriel contre lequel le président Eisenhower avait prévenu le peuple américain pendant les quelques derniers mois de son mandat. Il est entendu que nous ne renforcirons en rien la position de ceux qui, aux États-Unis, cherchent à enrayer cette course effrénée vers la catastrophe dont M. McNamara parle, quand nous acceptons tout bonnement d'autres armes, quand nous acceptons en moutons un rôle dans cette pièce dévastatrice et lunatique.

J'ai été très intéressé d'entendre les déclarations du premier ministre actuel avant qu'il ne devienne premier ministre et depuis qu'il est arrivé au pouvoir, déclarations qui démontrent qu'à son avis, l'honneur national du Canada est en cause en ce qui concerne l'acquisition des armes nucléaires, dont nous n'avons probablement aucun besoin. J'ai été frappé quand il a parlé dans cette veine à la Chambre des communes et j'ai trouvé que c'était une drôle de conception de l'honneur national, vraiment bizarre. Nous serions engagés par un accord tout à fait lunatique—à condition qu'un tel accord existe—à dépenser nos trésors et nos ressources non pas pour une activité plus utile, non pas pour ajouter à la défense du monde occidental, mais simplement pour faire des gestes, d'une façon absurde et ridicule, et prétendre que nous avons un rôle à jouer dans le monde militaire d'aujourd'hui. Je dirai au premier ministre que s'il cherche à ternir notre blason, qu'il ne regarde pas de ce côté-ci—qu'il ne nous parle pas d'engagements ridicules qu'on n'a pas encore remplis. Il devrait s'intéresser au problème du chômage, au problème des taudis et à l'absence d'un plan d'assurance-santé, aux difficultés que nous éprouvons dans le domaine de l'éducation, à la main-mise de l'étranger sur la plus grande partie de notre pays. Voilà ce à quoi le gouvernement devrait s'intéresser.

Même si l'on admet cet argument—et je ne puis voir comment on pourrait faire autrement—on peut se demander: pourquoi les États-Unis nous poussent-ils dans cette voie avec tant d'insistance. Il y a, à mon sens, deux raisons. L'une est une question de prestige. Il y a d'autre part dans le monde une autre alliance de nations, l'alliance des nations communistes. C'est surtout pour des motifs de prestige que l'Union soviétique a décidé de ne pas libérer les pays de l'Europe orientale qui sont sous sa domination. Bien que ces pays lui causent un embarras et constituent une menace pour elle, l'Union soviétique perdrait énormément de prestige national si ces satellites s'évadaient de l'orbite soviétique. Des idées semblables trottent probablement dans la tête des dirigeants du Pentagone, à Washington, qui ont déjà entre les mains une puissance nucléaire suffisante pour détruire le monde plusieurs fois. Il n'y a aucune raison logique, à moins d'envisager une autre possibilité qui, j'espère, n'est pas la bonne, soit qu'on exercerait des pressions sur nous, aujourd'hui, afin que le Canada devienne une zone tampon, une sorte de cordon sanitaire, si l'on veut, pour les engins nucléaires lancés contre les États-Unis. Car, en somme, tout gouvernement a comme première responsabilité, dans toute la mesure du possible, de détourner vers un autre territoire toute attaque lancée contre sa population et contre son propre territoire. On peut envisager cette possibilité et, si c'est l'un des motifs des États-Unis, leur gouvernement ne fait que son devoir.

Je voudrais examiner cette proposition concernant la question des armes nucléaires dans l'optique de l'ensemble des mesures de défense et soupeser les possibilités et probabilités dans le monde en vue de déterminer quelle serait notre ligne de conduite et celle de nos aversaires éventuels. C'est un fait psychologique bien connu que ceux qui veulent à tout prix se protéger contre tout danger ou tout accident possible deviennent bien vite mentalement déséquilibrés. La personne saine d'esprit est celle qui se protège contre des probabilités. Elle ne gaspille pas ses efforts, ses inquiétudes, ses soucis, à essayer de prévoir toutes les contingences jusqu'à la dernière. En fait, ceux qui agissent ainsi se retrouvent dans nos institutions pour malades mentaux. Une maladie mentale bien connue est celle des personnes qui souffrent de propreté exagérée, parce qu'elles ont toujours peur qu'un germe quelconque leur reste dans les mains et devienne une cause de maladie ou de mort, et ces personnes passent leur temps à se laver frénétiquement les mains et à se désinfecter et aboutissent dans la cellule des lunatiques. Il se peut qu'un germe reste sur les mains et il y a une chance contre un million que ce germe cause la mort, mais aucune personne saine d'esprit n'organise sa vie sur de telles possibilités. Il me semble, monsieur l'Orateur, que la démence collective règne dans les centres de puissance du monde. Ceux qui contrôlent la puissance militaire dans le monde aujourd'hui cherchent à se protéger, non seulement contre ce qui est probable, mais aussi contre tout ce qui pourrait devenir possible par un étrange concours de circonstances, et leur démence a eu pour résultat d'amener le monde sur les bords du gouffre.

On pourrait se demander si le Canada a un rôle utile à jouer dans le monde aujourd'hui

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

dans ce domaine. J'affirme, pour ma part, que nous avons un rôle extrêmement utile à jouer. Pour le démontrer, je veux rappeler certains événemnets survenus au mois d'octobre dernier. Ceux d'entre nous qui étaient membres du 25e Parlement se souviendront d'un soir d'octobre où le premier ministre a pris la parole pour nous dire que le président des États-Unis l'avait informé, environ une demi-heure plus tôt, que la flotte des États-Unis s'était déployée dans la mer des Caraïbes pour établir un blocus de Cuba, que tout vaiseau se dirigeant vers Cuba serait arrêté et fouillé, que tout vaisseau refusant de s'arrêter serait coulé et que toute mesure de représailles prise dans n'importe quelle partie du monde déclencherait une guerre thermo-nucléaire. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés la tension qui régnait à ce moment-là à la Chambre comme partout ailleurs dans le monde.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté que, lorsque certaines personnes parlent de la crise cubaine, elles sont portées à ne tenir compte que de la moitié des événements qui nous ont amenés au bord de l'abîme. La plupart d'entre elles s'arrêtent à l'époque où M. Khrouchtchev a décidé, à tort, d'établir à Cuba des bases pour le lancement de missiles. La plupart des gens s'en tiennent là. D'après eux, c'est ce qui a déclenché la crise. D'autres, mieux renseignés, remontent à la révolution cubaine qui a permis à Fidel Castro de s'emparer du pouvoir. Certes, ce fut le premier des événements qui nous ont amenés au seuil d'un conflit thermo-nucléaire, en octobre dernier, mais j'estime qu'il faut remonter encore plus loin en arrière pour découvrir la cause profonde de la crise de l'automne dernier. Il faut tenir compte des conditions dans lesquelles des générations de Cubains ont vécu avant la révolution.

J'ignore quelles sont les conditions de vie actuelles à Cuba. Je n'y suis pas allé et les dépêches que nous recevons se contredisent les unes les autres. Cependant, à l'instar d'autres députés, je sais qu'avant la révolution, les Cubains vivaient dans la misère et la terreur sous le régime Batista, comme sous les autres régimes du même genre qui l'ont précédé. Nous savons aussi que pas un seul d'entre nous n'a fait quoi que ce soit pour aider les Cubains à sortir de leur misère abjecte. Nous avons présumé que c'était ainsi que vivaient les gens, en Amérique latine, et nous nous sommes dit: «C'est dommage, mais ils ne connaissent rien à la démocratie, ils ne sont pas aussi avancés que nous». Nous n'avons jamais rien fait pour eux, même si nous savions ce qui se passait à Cuba. Notre ministère des Affaires extérieures savait ce qui se passait, car il recevait constamment des rapports sur la situation dans l'île. A mon sens, nous devrions nous souvenir de cette amère leçon lorsque nous cherchons à jouer un rôle utile dans le monde actuel, car il y a encore bien d'autres endroits où les gens vivent dans la misère et la terreur comme c'était le cas pour les Cubains, il n'y a pas si longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député me permettrait-il de l'interrompre même si ses observations ne manquent pas d'intérêt? J'ai pris quelques notes. Nombre de préopinants ont parlé de questions fort intéressantes, mais le présent débat porte sur l'établissement d'un comité de la défense. Voilà la question dont la Chambre est saisie. J'ai consulté plusieurs autorités et, à tort ou à raison, j'en suis venu à la conclusion que la présente motion tend à la constitution d'un comité. Elle ne saurait donner lieu à un débat sur toutes les questions que le comité devrait étudier. C'est à la Chambre de décider s'il est souhaitable en ce moment d'instituer un comité, ce qui constitue, il faut l'admettre, un champ de discussion passablement étroit.

Loin de moi l'intention de couper la parole aux honorables représentants. Ils ont parfaitement raison de déférer au comité les questions qu'il lui appartient d'étudier, mais un débat prolongé sur les affaires ou les relations étrangères, lorsque la Chambre doit décider s'il lui faut établir ou non un comité de la défense, me semble assez inopportun. Je laisse cette pensée aux honorables représentants, en leur rappelant que nous devrions peut-être accélérer les choses.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en réponse à votre suggestion, j'estime que nous sommes à établir un comité qui, comme l'a dit le premier ministre (M. Pearson), doit discuter et examiner, non seulement l'aspect matériel ou les armes de la défense, mais la politique de défense dans son ensemble. Je soutiens en toute déférence que je suis en train de vous exposer les rôles de rechange que, selon moi, le Canada devrait jouer et qui, à mon avis, sont beaucoup plus raisonnables et rationnels que tout ce qu'on a proposé au Parlement ou qu'ont proposé les membres du gouvernement. C'est pourquoi, Votre Honneur, je me suis étendu sur la question d'un rôle de rechange, le seul que je juge défendable dans le monde actuel.

On me permettra peut-être, pendant les quelques minutes dont je dispose, de parler d'un aspect bien défini de la question de la défense, je veux dire la question des armes nucléaires. J'en ai parlé du point de vue tactique et je voudrais maintenant dire quelques mots, si vous me le permettez, de l'aspect moral qui est en cause. Je soutiens, monsieur

l'Orateur, que le peuple canadien n'a pas le droit d'écarter cette question morale.

Au cours de ces dernières décennies, il y a eu une constante progression de l'horreur dans la poursuite de la guerre. J'ai parlé, au début de mon discours, de mon expérience personnelle de la guerre, d'une guerre très primitive qui se rapprochait beaucoup plus du Moyen-Âge que du monde de fous dans lequel nous vivons. Mais je me souviens aussi de la chose horrible qui, pendant la dernière guerre, est apparue au monde quand les premières nouvelles des bombardements intensifs furent connues; je me rappelle que les protestations indignées se sont tues et que les gens ont finalement accepté l'idée que la destruction des populations civiles, comme stratégie militaire entreprise de propos délibéré, pouvait être acceptée dans le monde bizarre où nous vivons.

C'était déjà très mal que de détruire les populations de la présente génération et les fondements matériels de la civilisation de ce temps-là, mais à Hiroshima, nous sommes entrés dans une ère nouvelle. C'est au peuple canadien qu'il appartient de décider s'il désire que ses dirigeants l'entraînent dans des opérations militaires qui impliquent l'usage d'armes qui détruisent non seulement les générations qui vivent présentement, mais encore affectent les générations futures et empoisonnent et détruisent le milieu où pourrait naître une nouvelle civilisation.

Je soutiens que ce comité de défense devrait s'occuper de la question morale en cause, ne pas se borner simplement à étudier la question des armes nucléaires, mais toute la question de notre engagement dans cette course forcenée vers la destruction massive. Le Canada a un rôle à jouer, rôle qui pourrait apporter au monde un nouvel espoir, qui ne peut être conçu, car il est estompé par l'élaboration officielle de la stratégie. Ce sont des questions que tout comité de défense sérieux devrait étudier plutôt que de se laisser endoctriner par des spécialistes des forces armées ou certains hommes de science soumis et d'oublier cette question morale essentielle qui constitue la pierre d'achoppement de tous les peuples.

M. F. J. W. Fane (Vegreville): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je prends la parole au cours de la session, j'en profite pour vous offrir, à vous et à vos adjoints, mes félicitations à l'occasion de votre nomination à vos importantes charges. Je félicite également le gouvernement d'avoir nommé un député du calibre de l'Orateur à ce poste élevé. Je suis d'avis, cependant, qu'un homme de sa compétence et de son intégrité aurait été bien mieux vu et bien plus utile au premier rang des banquettes ministérielles.

Vous nous avez demandé, monsieur l'Orateur, de nous borner, au cours de ce débat, à parler du comité qui va être constitué. Je suis heureux de constater que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour établir ce comité, car il aura ainsi tenu une de ses promesses électorales et, d'après moi, il est grand temps que certaines d'entre elles soient tenues. Je me suis réjoui également d'apprendre que le nombre des membres du comité a été porté de 18 à 24, car l'opposition aura ainsi plus d'occasions de faire connaître ses vues. C'est ce dont nous avons besoin en ce qui a trait à la défense.

Je suis bien heureux de voir que le premier ministre (M. Pearson) a décidé de permettre que les questions de politique de défense soient débattues à ce comité et je le serai encore plus quand une telle disposition sera ajoutée officiellement au projet de résolution, car il ne suffit pas parfois de lancer une observation à la Chambre pour qu'on y donne suite. Je me demande, cependant, dans quelle mesure au juste ce comité va se révéler utile. Le gouvernement tiendra-t-il compte des recommandations du comité et surtout de celles qui affecteront sa politique? Je suis sûr que non. Je suis catégorique sur ce point car, ayant été soldat, je ne puis vraiment pas voir comment le gouvernement pourra adopter une ligne de conduite qui lui aura été dictée par un comité dont les membres appartiennent aux divers partis. Le gouvernement aurait avantage à tenir compte de ce comité, mais je ne crois pas qu'il le fasse.

Je me demande également si le gouvernement tiendra compte de l'opinion du comité si ce dernier recommande, par exemple, que le Canada ne devrait pas être doté d'armes nucléaires, ou bien que nous ne devrions pas munir nos Bomarc démodés d'ogives nucléaires parce que ces derniers ne constituent pas les meilleures armes contre les bombardiers nucléaires. Ils ne sont même pas aussi utiles qu'ils l'étaient il y a cinq ans, lorsque nous avons décidé d'en faire l'acquisition pour notre défense. Quant aux F-101, il se peut que leur efficacité soit réduite, même s'ils sont dotés d'ogives nucléaires, étant donné qu'ils ne sont pas aussi rapides qu'un avion de chasse qui pourrait attaquer notre pays. Ils n'auraient aucune valeur contre des missiles ballistiques intercontinentaux qui constituent aujourd'hui le principal mode d'attaque. Je crois donc qu'il serait vraiment bon que le comité recommande que nous ne dotions pas d'ogives nucléaires les deux bases de Bomarcs que nous avons au pays, pas plus que notre base de F-101 ou Voodoos.

J'ai été assez étonné de lire ce qu'a dit, selon les rapports, le ministre de la Défense nationale, à savoir qu'il faudrait quatre mois pour former nos forces à l'utilisation des armes nucléaires. Il ne sait donc pas qu'au cours de la première guerre mondiale, des hommes comme Bishop, Parker, Collishaw et McCall, que j'ai si bien connus, sont passés à l'action après moins de cinq heures d'entraînement. Si le gouvernement actuel a l'intention de passer quatre mois à former nos hommes à l'emploi des armes nucléaires, je me demande à quoi songe le ministre de la Défense nationale. Il ne semble pas savoir que les militaires canadiens n'ont peur de rien ni de personne. Les marins, les soldats et les aviateurs canadiens sont les meilleurs du monde et ils l'ont toujours été. Ils l'ont prouvé bien des fois. Il ne leur faut pas une éternité pour être formés et s'il fallait qu'il le soient rapidement j'ose dire qu'on pourrait leur mettre ces armes entre les mains et qu'ils pourraient s'en servir sur-le-champ car ils ont tous suivi l'instruction relative aux armes classiques et leur formation est excellente.

Je tiens à dire que la question de doter l'OTAN d'armes nucléaires est bien différente car l'OTAN relève d'un commandement différent, il ne se trouve pas au Canada mais en terre étrangère. J'espère, lorsque le comité sera institué, qu'il détiendra les pouvoirs qui sont censés lui échoir et que ses recommandations seront écoutées. J'en doute fort, bien entendu, mais je l'espère tout de même. Je sais que l'on instituera le comité car presque tout le monde le voit d'un bon œil. C'est pourquoi j'espère qu'il fera du bon travail et qu'il sera écouté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, si quelque chose me pousse à prendre la parole aujourd'hui, c'est bien le discours qu'a prononcé l'autre soir le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). Je l'ai connu autrefois à des séances des comités de la défense et je dois dire qu'il n'a pas changé. Nous n'en avons rien tiré l'autre soir, tout comme à cette époque d'ailleurs, sauf ses opinions personnelles. J'aimerais ajouter qu'il avait l'habitude de dire alors qu'il lui fallait lire le compte rendu des séances du Congrès américain afin d'obtenir des renseignements sur les forces canadiennes. Ayant écouté son discours l'autre soir, j'en conclus qu'il a prêté l'oreille, à maintes reprises, aux groupes de pression des constructeurs d'avions, autres que la société Lockheed, qui voulaient vendre des avions au gouvernement canadien au cours des dernières années.

Le gouvernement propose maintenant d'établir un comité de la défense pour étudier ce dont il n'est pas question dans le projet de résolution, soit la politique de défense. A mon avis, cette mesure n'est qu'un trompe-l'œil et je dirai à la Chambre pourquoi. Au sujet de la politique, le ministre nous a dit l'autre soir qu'il était très heureux que, dans le moment, l'OTAN procède à un examen de toute sa force stratégique et tactique afin d'en arriver à l'élaboration des principes d'une politique définitive, après quoi les divers pays de l'OTAN pourraient décider quelles forces ils utiliseraient pour remplir les rôles qui pourraient leur être confiés après cet examen. Il a dit qu'en même temps le Parlement canadien procéderait lui aussi à un examen.

Mais je soumets cette question aux députés. Nous savons tous parfaitement, et je le reconnais, qu'il y a nécessairement un élément de restriction et de discrétion en ce qui concerne la défense. En conséquence, ou bien les membres du comité projeté devront faire l'objet d'une enquête aux fins de la sécurité et les séances se tiendront à huis clos, ce qui permettra de leur révéler tous les détails qui leur permettront de prendre des décisions valables, ou bien le comité ne siégera pas à huis clos et entendra des déclarations sans importance. Dès lors, les journalistes seront présents et pourront faire leur travail comme dans le passé. Jusqu'ici, on n'a pas refusé de renseigner les journaux. Chose certaine, une grande partie de l'opinion est façonnée par la presse. Un grand nombre de députés semblent se faire une opinion sur la défense en se fondant sur les articles des journaux. Ainsi, les journaux seront renseignés davantage par l'occasion qui leur sera accordée. En toute franchise, monsieur l'Orateur, la constitution de ce comité n'accomplira rien de plus que ce qui a été réalisé en soumettant les crédits du ministère de la Défense nationale au comité des prévisions budgétaires. Il sera autant question de la ligne de conduite générale cette fois-ci qu'en 1958. Le ministre n'était pas ici à ce moment-là; les prévisions de la Défense nationale ont été étudiées au comité des prévisions et la politique a été étudiée en passant.

Je suis stupéfait de la conclusion tirée par le député de Red Deer (M. Thompson) et les membres de son groupe, ainsi que par les membres du NPD—j'en suis affligé, dis-je —particulièrement par le député de Greenwood (M. Brewin), conclusion selon laquelle nous pourrions maintenant aller au fond de cette politique. Le gouvernement ne soulèvera même pas un coin du voile pour nous permettre de jeter un coup d'œil en-dessous, parce qu'il ne le veut pas. C'est une des servitudes de la défense. On nous révélera tout, ou bien on nous servira des semblants de recommandations: on ne peut avoir les deux. Comment le ministre s'imagine-t-il que les membres du comité pourront arriver à des

conclusions valables et éprouvées? En allant à l'aveuglette ou en lisant les journaux?

L'hon. Mlle LaMarsh: Vous marcheriez à l'aveuglette, de toute façon.

L'hon. M. Lambert: L'honorable ministre est très prompte à se reconnaître, mais je crois que ce serait le rôle des membres de la Chambre, y compris l'honorable ministre. J'admets que nous devrions avoir un comité de la défense, mais ne nous faisons pas d'illusions. Je suis d'avis que le gouvernement souffre déjà d'une entorse à l'épaule pour s'être donné trop de tapes dans le dos au sujet de ce qu'il a fait de neuf, de la nouvelle direction qu'il a prise. Peut-être qu'il faut appeler cela une nouvelle direction, mais franchement, monsieur l'Orateur, je crains que nous n'obtenions pas plus que par le passé.

Ne comparons pas ce comité avec celui de 1960. La résolution qui l'instituait se limitait alors strictement à l'étude des dépenses déjà faites pour la défense. On lui a ensuite donné une plus grande latitude, de façon à comprendre certaines dépenses courantes, la ligne de conduite générale n'étant mentionnée qu'incidemment. Mais la résolution que nous relevons dans le hansard ne prévoit aucune restriction à cet égard, bien que certaines réserves s'imposent évidemment, toujours au titre de la sécurité.

Il y a aussi la restriction qu'impose au comité le fait qu'il faut traiter certains problèmes dans un avenir relativement proche. Le gouvernement va-t-il attendre que le comité ait formulé ses recommandations avant de prendre des décisions? Il ne le fera certainement pas s'il s'en tient à sa devise de «60 jours de décision», ou même de 100 jours ou de six mois de décision. Il ne peut se permettre d'attendre. Par conséquent, si l'on n'attend pas les recommandations du comité, quelle idée se fait-on de l'activité de ce dernier? Va-t-il perdre son temps? Ce ne sera alors qu'un geste vide de tout sens. Les libéraux ont proclamé, à grand renfort de publicité, d'un bout à l'autre du pays, que le comité les aiderait à déterminer leur ligne de conduite. Voilà ce qu'ils ont fait croire aux rédacteurs des journaux. J'ai, en effet, pris connaissance d'un certain nombre d'éditoriaux et de commentaires qui regardent cette mesure comme un grand progrès, comme l'orée d'une nouvelle époque en ce qui concerne la politique de défense et les délibérations qui s'y rattachent. La population de notre pays sera fort déçue quand elle constatera ce qui se passe en réalité. C'est inévitable, à moins, évidemment, que les limites imposées au comité par le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ne soient levées, ce qui arrivera, si j'ai bien compris. Mais s'ils sont censés accomplir un véritable travail en se fondant sur ce qu'ils croient être l'objectif de ce comité, on doit alors rejeter ces restrictions. Nous devons nous engager à fond et non pas à moitié.

Je voudrais aussi mentionner une chose qui, à mon sens, ne concerne pas du tout la formation du comité et que nos amis du parti du Crédit social ne comprennent pas quand ils préconisent la formation de comités de la Chambre des communes composés de membres de tous les partis. Or, quand le premier ministre (M. Pearson) a fait sa déclaration à Kingston le 26 mars, comme l'ont rapporté les journaux, déclaration dans laquelle il disait que le parti libéral instituerait immédiatement un comité de la défense de la Chambre des communes composé de membres de tous les partis, afin de ne pas laisser les partis politiques s'emparer de la question de la défense, et ainsi de suite, je dis carrément que c'était de la foutaise. Ce n'était rien de plus, parce qu'à ce moment-là, le très honorable député s'attendait de remporter la victoire aux élections, avec une certaine majorité. Il n'a pas dit cela à la population, mais nous, qui sommes de la Chambre des communes, savons bien que la composition des comités dépend de la puissance des partis. Si le parti libéral a la majorité à la Chambre, il l'aura aussi au sein du comité.

Alors, les seules choses qui sortiront de ce comité seront les résolutions et les recommandations des libéraux. Pour les comités, tirer des conclusions, c'est obéir aux pressions politiques. Quand on veut faire adopter des résolutions, on y arrive grâce à son vote prépondérant. J'ai eu assez d'expérience dans les divers comités depuis quelques années pour comprendre comment ils fonctionnent. Les députés ne doivent pas oublier que ces comités ne font pas de rapports minoritaires. Le rapport soumis à la Chambre est la décision de la majorité. Le gouvernement peut l'accepter ou le classer. Il peut en faire ce qu'il veut car, sous notre régime parlementaire, ce ne sont pas les comités qui gouvernent. C'est là une autre restriction apportée au comité projeté.

Il est vrai que vous pouvez être persuasif. Je suis sûr que certains journalistes éminents estiment qu'ils ont autant de pouvoir de persuasion ou d'influence sur le gouvernement—je ne leur enlève rien en parlant ainsi—que les comités grâce à leurs rapports.

Et maintenant, je crois que ce comité une fois institué voudra être renseigné sur certaines choses. Tout d'abord, je suis persuadé que tous les députés voudront connaître la raison de ce changement subit de la politique de défense libérale, qui a été formulée le 12 janvier dernier. Je suis sûr qu'on a pris cette

décision sans consulter au préalable les députés de l'arrière-plan qui appuient le gouvernement. Somme toute, en lisant cette brochure (quelqu'un a dit qu'on pourrait en faire un cahier de bandes dessinées en en changeant les couleurs), qui a été publiée par le secrétaire d'État (M. Pickersgill), dont on a parlé en maintes occasions, et qui porte le titre suivant *Le parti libéral et sa politique* ou autre chose du même genre, nous y trouvons une déclaration nette et catégorique de la politique libérale, en ce qui concerne les armes nuclétaires. L'ouvrage, toutefois, n'expose sûrement pas de façon précise certaines des politiques formulées par le ministre actuel lorsqu'il jouait le rôle de critique de l'opposition en matière de défense.

Je me demande ce qui est advenu du commandement unifié, qu'on considérait comme une sorte de parapluie universel. Où est cette immense flotte de grands vaisseaux, ces navires de transport que l'on devait construire? Nous nous souvenons de ce fameux discours (bien des députés de l'opposition n'étaient pas à la Chambre à cette époque), ce discours dont les journaux ont tant parlé avant qu'il soit prononcé à la Chambre. Il s'agissait d'un grand discours sur la politique à suivre. Naturellement, j'étais peiné de voir l'embarras du ministre en cette occasion, mais venons-en aux faits. Qu'est-il advenu de la politique mentionnée dans ce discours? Je suppose qu'on l'a mise au rebut comme bien d'autres. Le comité aimerait savoir comment les libéraux en sont arrivés à cette dernière politique. Après tout, le ministre ou le ministre associé ne nous ont pas encore fait de déclaration quant à leur ligne de conduite.

Nous aimerions bien entendre une déclaration du ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin). Plusieurs problèmes relèvent de lui et je suis sûr qu'il doit s'occuper de certaines questions relatives aux effectifs. Nous parlera-t-il bientôt de nos engagements à l'égard des États-Unis en ce qui concerne nos forces armées? Est-ce qu'un plus grand nombre de Canadiens profiteront de la formation donnée dans le cadre des Nations Unies et un plus grand nombre fera-t-il partie de la police internationale? Le personnel d'expression française sera-t-il plus nombreux? On a mentionné l'autre jour, je crois, que le Congo aimerait obtenir un corps d'officiers canadiens de langue française à titre d'instructeurs, et cette situation s'applique peut-être aussi à d'autres nouveaux pays de l'Afrique. Il est évident que cette ligne de conduite affectera notre politique de recrutement.

Nous nous demandons également si l'on intensifiera le recrutement afin de porter les effectifs de nos forces armées au niveau autorisé.

Que dire ensuite de l'équilibre entre la marine, l'aviation et l'armée? Je n'étais pas là, mais on me dit que les candidats libéraux des Maritimes, sûrement dans les régions où il y a des bases navales, ont opposé deux des armes à la troisième. Ils ont opposé l'aviation à la marine. Ils ont prétendu qu'un gouvernement conservateur avait négligé la marine. Ils ont détaché la marine de l'ancien gouvernement et, dans d'autres centres, ils ont dit: A bas la marine, et vive l'aviation. Le ministre associé de la Défense nationale devrait nous parler de ces choses.

Le ministre associé aurait aussi peut-être quelque chose à nous dire des programmes d'enseignement au sein du ministère de la Défense nationale. Est-il d'avis que cela constituerait, dans le cadre de ses attributions, une ingérence injustifiée dans le régime d'enseignement de la province de Québec? Il y a quelques autres questions pertinentes qui intéressent la politique. Ce sont des questions dont le comité voudrait entendre parler et dont la Chambre n'a pas entendu parler. Avant de décider d'établir ce comité, je suis sûr que les députés voudraient avoir une idée de ce qu'il va accomplir. En fin de compte, si nous examinons le projet de résolution, nous constatons qu'il y est fait mention de toutes les questions relatives à la défense.

Vu que la politique extérieure se rattache encore plus étroitement à la politique de défense qu'autrefois, le secrétaire d'État aux Affaire extérieures (M. Martin) fera-t-il une déclaration sur la politique du gouvernement concernant ces éléments de notre défense nationale? C'est là une question qu'il faut élucider. La Chambre doit être renseignée sur la position du gouvernement à ce sujet avant l'établissement du comité, autrement nous n'en connaîtrons pas la fin véritable.

J'ai signalé, monsieur l'Orateur, certains obstacles évidents qui entraveront la bonne marche du comité. Je crois comprendre que le comité sera composé de douze membres du gouvernement et de douze de l'opposition.

J'ignore quel sera le nombre de voix nécessaires, et c'est le comité qui devra nommer son président, en tenant peut-être compte des suggestions du gouvernement.

Je dirais, ce soir, aux députés, que, si j'apprécie la nécessité d'instituer un comité de la défense, au sein duquel nous pourrons tous étudier ces questions plus en détail qu'à la Chambre, je serais le dernier à accepter l'affirmation prétendant que le gouvernement nous apporte là quelque chose de nouveau. J'ai l'impression que les députés qui siègent à ma gauche seront assez déçus de ce qu'ils espèrent obtenir et de ce qu'on accomplira. S'ils croient être en mesure d'interroger des officiers de l'active, nous savons fort bien que c'est impossible.

Il y a là-bas certains députés, parmi lesquels l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont je crois, d'ailleurs, entendre la voix suave, et il me semble qu'il me donnera raison sur ce point.

M. Knowles: Je dirai que nous avons l'habitude d'être déçus.

L'hon. M. Lambert: Eh bien, ayant écouté certaines des nouvelles vedettes du parti exprimer leur avis sur l'utilité du comité et nous dire combien ils en sont satisfaits, je dirai, à leur intention, que je suis un peu circonspect quand il s'agit de l'efficacité d'un comité de ce genre.

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le Règlement n'exige-t-il pas qu'un député s'adresse au président quand il prend la parole?

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, peut-être le député siège-t-il si loin du fauteuil qu'il ne peut faire autrement que de se tourner vers le président quand il parle à la Chambre. Je vous adressais mes observations, monsieur l'Orateur, comme je le fais toujours, et je crois que les rappels au Règlement devraient être sérieux et ne pas servir d'occasion à un député de prendre la parole pour montrer le grand vide entre ses oreilles.

M. Knowles: Admettez donc que vous vous êtes trompé.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, si le député trouve que le chapeau lui va, qu'il le mette, mais je parlais de rappels au Règlement qui ne se fondent sur rien.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire, même si j'accepte qu'on forme le comité, que j'espère que le gouvernement jugera à propos de retenir les demandes que je lui ai faites s'il veut vraiment faire du bon travail, et que l'on peut faire, je crois, mais le gouvernement devra modifier les pratiques de nos comités. Il faudra renseigner le plus possible les membres du comité et leur permettre de travailler. Ceci dit, monsieur l'Orateur, je suis disposé à appuyer la résolution, mais avec les réserves que j'ai mentionnées.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots sont pour féliciter l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de l'excellent discours qu'il vient de prononcer en cette enceinte.

Il a demandé au gouvernement, avant d'établir ce comité, que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), de même que le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin) ou le premier ministre (M. Pearson) exposent à la Chambre la politique de défense future pour notre pays.

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce serait dans l'intérêt de tous les députés et, par le fait même, du peuple canadien, que le gouvernement prenne ses responsabilités et dise ce qu'il compte faire à l'avenir en ce qui concerne tous les domaines de la défense nationale. Il est bien beau de former un comité, mais il ne faudrait pas qu'il soit limité, ainsi que l'a laissé entendre tout à l'heure l'honorable député d'Edmonton-Ouest, par certaines mesures de sécurité.

J'admets qu'il sera difficile de résoudre certains problèmes à cause de la sécurité de notre pays, mais je ne voudrais pas que le gouvernement profite de cette situation pour ne pas mettre la Chambre au courant de tous les faits, dans leurs moindres détails, concernant notre politique de défense, et ce, afin d'éclairer le peuple canadien.

Il est important que cette question de défense soit étudiée sous tous ses angles, parce que le peuple canadien désire en connaître tous les aspects.

A mon avis, le Canada ne devrait pas se porter acquéreur d'armes nucléaires et on devrait diminuer le budget du ministère de la Défense nationale en conséquence. Le gouvernement devrait plutôt orienter sa politique de défense vers le seul domaine des armes conventionnelles.

Malheureusement, dans le passé surtout sous l'ancien gouvernement libéral, nous avons peut-être trop subi l'influence des États-Unis. Nous sommes prêts à collaborer avec les Américains, mais par contre nous ne voulons pas devenir un satellite des États-Unis. De plus, nous ne voulons pas que le gouvernement américain nous entraîne dans toutes sortes de dépenses, alors que le peuple canadien n'a pas les mêmes ressources financières que nos voisins du sud.

A ce sujet, il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que le gouvernement américain a un budget total de 100 milliards de dollars alors que le nôtre n'est que de 6 milliards de dollars. Au fait, le déficit annuel du gouvernement de Washington est plus élevé que notre budget total.

Par le passé, le gouvernement américain nous a entrainés dans toutes sortes de dépenses. Par exemple, on construisait un type d'avion et à peine sa construction était-elle terminée qu'il était mis au rancart.

Je crois que le peuple canadien est fatigué de donner ses deniers quand ceux-ci ne servent pas adéquatement dans le domaine de la défense nationale. Voilà ce que nous croyons être important pour le gouvernement et c'est pour cette raison que nous souhaitons que le

gouvernement nous dise exactement la politique de défense qu'il adoptera à l'avenir, avant que nous ne formions ce comité.

Nous ne voulons pas que le Canada soit un satellite des États-Unis, pas plus que l'engagé de Washington. Nous voulons la souveraineté canadienne. Nous ne voulons pas être une autre étoile, un autre État américain.

Les Canadiens sont fiers de leur souveraineté. Ils veulent collaborer avec les Américains mais ils ne veulent pas être dominés par eux. En un mot, nous voulons que les décisions soient prises entièrement par Ottawa plutôt que par Washington.

A l'heure actuelle, il n'y a pratiquement aucun moyen de défense contre les engins balistiques intercontinentaux, et cela dans le monde entier. Savez-vous, monsieur l'Orateur, qu'un missile en provenance de l'URSS ne prendrait pas 11½ minutes pour atteindre le Canada? Si nous avions des armes nucléaires en notre possession, nous qui assumons le «leadership» de la paix à travers le monde, serions en très mauvaise posture pour dire aux deux grandes puissances—les États-Unis et la Russie—de mettre au ban les armes nucléaires.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous rappeler qu'il est dix heures.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de l'interrompre—c'est une honte de l'interrompre au beau milieu de son discours—pour demander si la Chambre consentirait à siéger quelques minutes supplémentaires? On pourrait s'attendre, il me semble, que tout ce qu'il y a à dire au sujet de l'institution du comité pourrait être dit si nous prolongions le débat d'environ une demi-heure.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, dix heures.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie l'honorable représentant.

Une voix: Obstruction.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Le leader de la Chambre pourrait-il nous dire si nous poursuivrons demain le présent débat?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, j'aimerais répondre à la question que m'a posée le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), si vous me le permettez. Le gouvernement se propose de continuer le présent débat qui, nous l'espérons, prendra fin bientôt. Ensuite, nous passerons à l'examen du projet de résolution qui doit précéder le bill visant à l'établissement du Conseil économique du Canada. La séance sera courte demain mais, s'il nous reste du temps, nous aimerions aborder le projet de résolution concernant le ministère de l'Industrie.

Je devrai peut-être proposer certaines modifications dans l'ordre des travaux prévus relativement au troisième article pour demain, en raison d'engagements de certains de mes collègues.

(A dix heures deux minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence du Gouverneur Général
Ottawa

Le 5 juin 1963.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef de la Cour suprême du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 5 juin à 5 heures 45 du soir pour donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
A. G. Cherrier.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RAPPORT SUR LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a laissé entendre avant-hier que je ferais une déclaration après les pourparlers avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du traité du fleuve Columbia.

Aussi, j'aimerais annoncer que, tard hier, des représentants du gouvernement central et du gouvernement de la Colombie-Britannique ont mis fin à deux jours de pourparlers sur la mise en valeur du fleuve Columbia. Je suis sûr que la Chambre ne compte pas recevoir un rapport complet aujourd'hui, puisque les négociations se poursuivent toujours. Je puis dire, cependant, que ces entretiens visaient surtout à préparer le terrain en vue d'un accord fondamental entre les gouvernements fédéral et provincial, sans quoi il nous sera impossible d'exploiter conjointement les ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. A mon avis, la plus élémentaire prudence nous dicte de nous entendre avec le gouvernement provincial avant de reprendre les négociations définitives avec les États-Unis. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est aussi de cet avis.

Nous avons étudié plusieurs aspects de la question avec le premier ministre provincial et ses collègues. Les discussions ne sont pas, forcément, définitives... (*Exclamations*)

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Martin: Au cas où les honorables vis-à-vis auraient de la difficulté à comprendre, j'ai tout simplement dit que les discussions n'étaient pas, forcément, définitives. Aucun des vis-à-vis ne s'imagine, j'en suis sûr, qu'elles pourraient l'être. Les rapports présentés par les deux délégations feront maintenant l'objet d'une étude de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

A la clôture de la réunion, tard hier soir, le communiqué suivant a été émis:

Hier et aujourd'hui, des pourparlers ont eu lieu entre les ministres et les fonctionnaires du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du traité du fleuve Columbia. La délégation de la Colombie-Britannique était dirigée par le premier ministre Bennett et la délégation fédérale par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En outre, les délégations comptaient, pour la Colombie-Britannique, l'honorable Robert Bonner, l'honorable Ray Williston et des fonctionnaires supérieurs de l'hydro de la Colombie-Britannique, des services des ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique et, pour le Canada, l'honorable Arthur Laing, l'honorable John R. Nicholson, le docteur Jack Davis et le docteur John Stewart ainsi que des fonctionnaires des ministères fédéraux intéressés.

A la suite d'une réunion mixte avec le premier ministre Pearson, les deux délégations ont eu des entretiens sérieux sur différents aspects du traité et sur les accords qui seraient nécessaires entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Les représentants provinciaux et fédéraux ont discuté à fond des modifications et des éclaircissements du traité que le premier ministre Pearson a proposé au président Kennedy lors de leurs entretiens à Hyannis Port le mois dernier. Les représentants de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral ont estimé qu'on devrait chercher à obtenir ces améliorations grâce à l'adoption d'un protocole au traité actuel, ce qui n'exigerait pas la reprise des négociations. Notamment, les deux délégations ont convenu que le prix et les autres conditions de la vente des bénéfices d'aval du Canada produits aux États-Unis pourraient faire l'objet de nouvelles négociations avant l'échange d'instruments de ratification qui mettrait le traité en vigueur. L'échange des instruments de ratification devra avoir lieu seulement après que le gouvernement canadien et le Parlement du Canada auront pris les mesures nécessaires.

Outre les entretiens sur le traité, pendant plusieurs séances, les représentants fédéraux et provinciaux ont jeté les bases d'un accord destiné à énoncer clairement les responsabilités fédérales

et provinciales et à assurer que toutes les dispositions du traité donneront le plus de fruits possibles à la population de la Colombie-Britannique et au reste du Canada. L'accord a pour but d'apporter les modifications qui seront nécessaires, lesquelles feront l'objet des négociations du traité, ce qui permettra ensuite la ratification de ce document. L'accord rédigé ces deux derniers jours sera soumis aux deux gouvernements.

Les gouvernements intéressés ne peuvent prendre de décision définitive sur les diverses questions, y compris le projet d'accord, qui ont fait l'objet des entretiens lors des présentes séances, avant d'avoir eu l'occasion d'étudier les rapports de leurs représentants. Les réunions se sont déroulées dans une atmosphère de coopération et d'entente constructive. Les deux délégations désirent ardemment faire autant de progrès que possible.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les députés accepteront la conclusion du communiqué. Évidemment, depuis janvier 1960, nous avons eu quelque expérience en ce domaine. Le gouvernement central et celui de la Colombie-Britannique ont tenu un certain nombre de réunions qui ont été caractérisées par un ton de cordialité et par une orientation constructive, mais aucune entente n'a été conclue à ce moment-là.

Il est bon de revenir en arrière et de constater qu'au moment de la signature du traité, en janvier 1960, cette entente représentait l'opinion unanime non seulement du gouvernement fédéral mais aussi de celui de la Colombie-Britannique, qui avait délégué ses représentants. La province a accepté les termes du traité et ce n'est qu'après la signature de ce dernier que le gouvernement de la Colombie-Britannique a manifesté son désaccord, désirant que soient modifiés les termes du traité qu'il avait déjà acceptés.

Nous aurions tous volontiers adopté cette façon de procéder pour la mise en valeur du Columbia. D'autre part, les travaux de la rivière de la Paix sont en voie. Ces deux entreprises une fois mises à exécution et produisant de l'énergie hydro-électrique, la Chambre voudra naturellement savoir quelle disposition l'on a prise pour la vente de ce qui sera nécessairement un excédent considérable de courant. Le gouvernement fédéral prendra-t-il quelque mesure afin d'obtenir ce que nous avons préconisé, c'est-à-dire un réseau national devant permettre aux générations futures de Canadiens d'utiliser le vaste potentiel d'énergie hydro-électrique de notre pays?

Puis, en ce qui concerne les avantages d'aval, le communiqué est assez peu précis. Apparemment, la vente de ces avantages dépendra du prix obtenu aux États-Unis. Or, nous avons toujours maintenu que si les avantages d'aval auront, ce que nous croyons, comme résultat, du courant à meilleur marché, la majeure partie devrait en être mise à la disposition des Canadiens. Or, on n'a mentionné cet aspect que d'une façon tout à fait générale.

J'ai constaté avec plaisir le bon esprit qui s'était manifesté lors des pourparlers entre les représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, mais je signalerai ceci, en me fiant à mon expérience: à moins que le gouvernement du Canada n'agisse comme le veut le premier ministre Bennett, il sera impossible d'en arriver à une entente. En d'autres termes, si l'on arrive à un accord, ce sera lui qui en déterminera les conditions.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, c'est évidemment avec plaisir que nous avons entendu aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faire sa déclaration au sujet de l'entente qui avait été négociée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je tiens à dire qu'à mon avis, certains des hommes les plus compétents du Canada participent à ces pourparlers. J'estime, toutefois, puisqu'on passe maintenant à l'action, en ce qui concerne le traité, que les propos de l'ancien premier ministre, qui est maintenant chef de l'opposition, sonnent bien creux. Les conséquences politiques de ce qui s'est déroulé en Colombie-Britannique, ces derniers mois, doivent certainement prouver à la Chambre que les véritables obstacles se rattachaient à la difficulté qu'on éprouvait lorsqu'il s'agissait de prendre des dispositions quelconques au sujet du Columbia.

Nous avons maintenant constaté qu'on a pris des mesures à cet égard. Étant donné les hommes qui ont maintenant engagé les négociations, je pense que nous ne serons non seulement satisfaits en tant qu'habitants de la Colombie-Britannique, mais aussi en tant que Canadiens, quand on en arrivera aux dispositions définitives. J'en suis convaincu. Quant au premier ministre de la Colombie-Britannique, qui voudrait voir les choses aller comme il l'entend, pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Puisque c'est lui le premier ministre de la Colombie-Britannique, il en représente la population et pourquoi ne tâcherait-il pas d'obtenir les meilleures conditions possibles pour sa province? Je l'approuve entièrement. Il me semble qu'en agissant ainsi, il obtiendra, de toute évidence, aussi le meilleur programme possible pour le Canada dans son ensemble.

En ce qui concerne les travaux de la rivière de la Paix, j'ai constaté avec satisfaction qu'on les a accélérés pour répondre, dans le cadre général de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique, à la nécessité d'exploiter le Columbia. Il est évident que la mise en valeur de la région de la rivière de la Paix est une entreprise dont l'Ouest canadien a un grand besoin, et nul doute que

le gouvernement étudiera la possibilité d'aménager un réseau national pour capter une partie de cette énergie et la distribuer dans la région des Prairies et ailleurs.

J'ai été très heureux d'entendre l'exposé et j'espère qu'on nous présentera d'autres rapports. La somme de neuf millions déjà dépensée par la Colombie-Britannique pour l'aménagement du Columbia démontre que la province s'est occupée activement de mettre en œuvre le programme et le projet.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, tous les députés admettront qu'il est sage de conclure une entente avec la province de la Colombie-Britannique avant de songer à poursuivre des négociations avec le gouvernement des États-Unis. C'est justement parce que nous n'avons pas procédé de cette façon que nous sommes actuellement dans une impasse.

Trois points préoccupent cependant les membres de mon parti. Le ministre me permettra tout d'abord de lui dire que nous aimerions qu'il soit en quelque sorte garanti que les personnes visées par ce projet de traité du Columbia et par toutes modifications ou changements de ce projet auront l'occasion de se faire entendre. Je crois savoir que ces gens ont reçu une assurance écrite qu'advenant quelque modification ou renégociation du traité, ils auront toutes les chances voulues d'exprimer leurs vues et de se faire entendre. J'espère qu'on respectera à la lettre cet engagement que, si je comprends bien, le premier ministre aurait pris lui-même. J'espère donc qu'on ne prendra aucune décision définitive ni aucun engagement final avant que le comité des affaires extérieures ait l'occasion de réexaminer toute la question.

Notre deuxième inquiétude découle de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que des négociations sont en cours au sujet du prix des avantages énergétiques d'aval. Cela semble indiquer qu'on aurait accepté le principe de vendre les avantages d'aval. Nous entretenons certainement des doutes sérieux sur la valeur de l'acceptation d'un tel principe, surtout tant que l'ensemble de l'affaire n'aura pas été réexaminé, car tout nous porte à croire qu'il serait bien plus avantageux pour le Canada tout entier, et singulièrement pour le Sud de la Colombie-Britannique, de faire distribuer cette énergie aux consommateurs canadiens au lieu de la vendre à des sociétés américaines d'énergie.

Troisièmement, nous croyons qu'il faut réexaminer le traité lui-même, pour voir s'il offre la meilleure formule possible en vue d'utiliser au maximum les ressources en cause. Bien des gens se demandent pourquoi on a mis de côté le premier plan McNaughton. Il paraît qu'on l'a abandonné parce que la province de la Colombie-Britannique en préférait un autre, mais le comité des affaires extérieures et la Chambre ont le droit de demander que le général McNaughton soit invité à témoigner et que d'autres spécialistes soient invités à dire ce qu'ils pensent du plan McNaughton.

Toute la question de l'énergie a obscurci la question beaucoup plus importante de l'utilisation, pour le mieux, de nos ressources hydrauliques; le débit tout entier d'un de nos plus grands cours d'eau est, à toutes fins utiles, vendu à perpétuité. Les provinces des Prairies s'intéressent d'une façon particulière à la question de l'écoulement des eaux et l'on me dit qu'une dérivation des eaux du Columbia, ne fût-ce que dans une proportion de 10 p. 100, pourrait doubler le débit de la rivière Saskatchewan. Cette considération a son importance dans une région où la question de l'irrigation et de la conservation des eaux se fait de plus en plus urgente. Nous comptons donc qu'aucun engagement ne sera pris, même si les négociations se poursuivent, tant que le comité des affaires extérieures n'aura pas eu l'occasion d'étudier à fond les modifications et changements à apporter au traité avant que ce traité ne soit ratifié.

(Plus tard)

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui découle de la déclaration qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui même, au sujet des négociations engagées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Lors de ces discussions, a-t-il été question de la demande, faite par le gouvernement de Colombie-Britannique ou par toute autorité fédérale, en vue de faire approuver, en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, l'entreprise du barrage de la rivière de la Paix? S'il en est ainsi, a-t-on fait quelque promesse, conditionnelle ou autre, au premier ministre de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Martin: Étant donné, comme le député le comprendra, que nous sommes au premier stade des négociations, il ne serait ni souhaitable ni convenable de traiter de questions sur lesquelles ont ou n'ont pas encore porté les négociations elles-mêmes. Je ne saurais en dire davantage en ce moment.

(Plus tard)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant de la déclaration dont il a donné lecture à la Chambre et que nous devrons étudier avec soin pour en déceler toutes les répercussions. Cependant, à la lumière de toutes les circonstances, le ministre peut-il assurer à la

Chambre que le gouvernement ne prendra pas de décision définitive à propos d'un accord entre l'État central et la province de la Colombie-Britannique tant que les intéressés n'auront pas été consultés et entendus?

L'hon. M. Martin: La seule réponse que je puisse donner à l'honorable député, c'est que le Canada ne ratifiera pas le traité avant que la question ait été débattue à la Chambre et déférée au comité des affaires extérieures. Cela ne dégage pas le gouvernement en tant que tel de la responsabilité de prendre une décision. Le gouvernement estime qu'il a des responsabilités et il prendra les décisions en conséquence.

M. Douglas: Cette décision de fournir au comité des affaires extérieures l'occasion de revoir la question s'étendra-t-elle aussi à la question de décider de la vente des avantages d'aval en ce qui concerne l'énergie?

L'hon. M. Martin: Tous les aspects du traité ainsi que tous les aspects de ce qui constituera, je l'espère, un accord ferme entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique, feront l'objet d'une étude et d'un débat à la Chambre et au comité des affaires extérieures.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Le ministre peut-il nous dire si un projet d'accord, pouvant être conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, sera soumis à l'étude du comité des affaires extérieures et à la Chambre avant qu'on entame de nouvelles négociations avec les États-Unis au sujet de ce traité?

L'hon. M. Martin: Je ne saurais rien dire de plus que je n'ai dit et je pense que j'ai répondu à la question posée par l'honorable député.

M. Barnett: Alors, puis-je demander directement au ministre si un accord a été conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique? Le gouvernement du Canada a-t-il consenti à favoriser la vente des avantages énergétiques d'aval?

L'hon. M. Martin: La conférence des deux derniers jours avait pour objet d'étudier une proposition faite par le gouvernement fédéral actuel, savoir, qu'avant la ratification du traité on devrait en arriver à un accord précis, au moyen d'un instrument approprié, au sujet de la situation qui existe entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Les deux gouvernements ont été saisis d'un projet d'accord qu'ils étudient actuellement.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Pourrait-il dire à la Chambre si tous les points relatifs au Columbia, qu'il a discutés avec le président des États-Unis à Hyannis Port, ont été exposés au premier ministre de la Colombie-Britannique?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Les points signalés au président des États-Unis comme étant le genre de modifications qui devraient être apportées avant que le traité dans sa forme actuelle soit accepté par le gouvernement ont été exposées au premier ministre de la Colombie-Britannique.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

PROMOTIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL, PERSONNEL DES PÉNITENCIERS

Question nº 11—**M. Winch:**

1. L'avancement du personnel des pénitenciers découle-t-il *a*) de l'ancienneté, *b*) d'examens de concours, *c*) à la fois de l'ancienneté et d'examens de concours?

2. En 1962 et 1963, a-t-on reçu des plaintes au sujet des conditions de travail du personnel des pénitenciers? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces plaintes et quelles mesures a-t-on prises pour étudier la situation et y porter remède?

M. Macdonald: 1. Conformément au règlement 1.19, l'avancement du personnel des pénitenciers se fait par concours. Un examen écrit est exigé quand on juge nécessaire de mettre à l'essai la compétence et la formation techniques du candidat. L'ancienneté n'entre en ligne de compte que lorsque tous les autres facteurs sont considérés égaux.

2. En 1962 et 1963, on n'a reçu aucune plainte d'un membre du personnel des pénitenciers au sujet des conditions de travail. Toutefois, l'Association du service civil du Canada a présenté des instances au sujet:

a) de prétendues imperfections au chapitre de la sécurité et de la discipline au pénitencier de Kingston. Une enquête a été faite et le commissaire, dans une lettre de six pages adressée le 14 février 1962 au président national de l'Association, a expliqué comment on procéderait pour corriger tous les manquements vérifiés dans la sécurité et la discipline.

b) des différences de salaires entre les agents correctionnels (dans les camps) et les gardiens dans les principales institutions. Le Conseil du Trésor revise présentement l'ensemble du régime de paye dans le service pénitentiaire.

c) du problème de la sécurité au pénitencier de Dorchester. Une enquête approfondie a été menée en janvier 1962, et on a pris les

mesures nécessaires pour corriger la situation en autorisant l'engagement de gardiens supplémentaires.

d) de consultations entre l'association et le commissaire des pénitenciers. On a adopté une méthode qui a donné satisfaction à l'association.

e) des échelles de traitement, en général, dans le service pénitentiaire. Le Conseil du Trésor les étudie à l'heure actuelle.

f) d'allocations de frais de voyage pour certaines institutions. Autre question à l'étude par le Conseil du Trésor.

g) de versements en espèces pour le surtemps. Quand il n'a pas été possible de compenser le surtemps par des congés, on l'a payé en espèces.

h) du programme de distribution d'uniformes. Ce problème a été corrigé aussi rapidement que possible, grâce au travail en surtemps dans les ateliers de production et en particulier à l'institution Leclerc.

i) de casuels autorisés à des agents pénitentiaires. On a demandé au Conseil du Trésor de tenir compte de toute cette question des casuels dans l'examen qu'il fait actuellement des échelles de traitement.

j) de la santé des agents pénitenciaires (qui contractent la tuberculose). On a expliqué au président national de l'Association du service civil du Canada le programme depuis longtemps en vigueur des examens annuels aux rayons-X pour dépister la tuberculose.

k) de la compensation pour les heures supplémentaires de travail et aussi pour le travail, les jours de congé. A cet égard, une ligne de conduite est à l'étude depuis quelques mois et on espère qu'une directive sera donnée prochainement pour mettre les choses au clair.

l) des pensions versées aux veuves et aux orphelins des agents tués dans l'exercice de leurs fonctions. Il faudrait apporter des modifications aux lois en vigueur, surtout à la loi sur les pensions de retraite. Des pourparlers préliminaires ont déjà eu lieu avec le Conseil du Trésor à ce sujet.

Un contact continuel est maintenu avec l'Association du service civil du Canada en vue de trouver les moyens de remédier aux plaintes légitimes du personnel.

(Texte)

AUGMENTATION DU NOMBRE DES LAISSEZ-PASSER ÉMIS AUX DÉPUTÉS

Question n° 36—**M. Caouette:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le nombre de laissez-passer d'Air-Canada délivrés aux membres du Parlement?

M. Cantin: La question n'a pas été examinée.

(Traduction)

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ARMES NUCLÉAIRES

Question n° 62—**M. Brewin:**

1. Le gouvernement a-t-il réussi à savoir si son prédécesseur avait pris des engagements vis-à-vis de l'OTAN, d'autres gouvernements ou de personnes quelconques en ce qui concerne l'emploi de têtes nucléaires par les forces canadiennes en Europe ou au pays?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) envers qui a-t-on pris de tels engagements; *b*) quelles en sont les modalités; *c*) ces engagements sont-ils explicitement ou implicitement révocables par le gouvernement et dans quelles circonstances le sont-ils; *d*) les engagements sont-ils par écrit et en quoi consiste le document; *e*) par qui ces engagements ont-ils été pris et selon quelle autorisation les a-t-on pris; *f*) à quelle date ces engagements, s'il en est, ont-ils été pris ou ratifiés par le gouvernement précédent?

L'hon. M. Martin: 1. Oui.

2. *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) et *f*).

Pour ce qui est des forces canadiennes en Europe, les engagements découlent de la procédure suivie au sein de l'OTAN. L'Alliance atlantique ne conclut pas d'entente ni de traité formel au sujet des effectifs que ses membres doivent fournir. Les autorités militaires de l'OTAN déterminent quels sont les besoins et chaque pays décide de sa contribution. Cette procédure comporte des pourparlers directs avec les commandants intéressés et elle est confirmée lors de la réunion secrète qui est tenue annuellement pour faire le point. C'est ainsi que le Canada a décidé, en 1958 et 1959 respectivement, d'accepter les Honest John, les CF-104 et le rôle qu'on a assigné à nos troupes.

Quant aux forces canadiennes stationnées au pays, les engagements découlent de la répartition des tâches faites par notre pays en vue de remplir les obligations qui lui incombent dans le cadre du NORAD.

Le 27 septembre 1961, le Canada a conclu une entente avec les États-Unis afin d'améliorer le système de défense aérienne du continent au Canada. Cet accord prévoyait l'établissement d'une escadrille de Bomarcs sur notre territoire. On n'a pas mentionné spécialement le genre d'armes dont les Bomarcs seraient munis mais on n'a jamais mis au point d'engins classiques pour armer le Bomarc-B, savoir celui pour lequel on a aménagé des bases de lancement au Canada. Le gouvernement du jour savait que, pour être utile, le missile anti-aérien Bomarc devrait être armé d'engins nucléaires (voir la déclaration du premier ministre à la page 78 du hansard du 18 janvier 1960).

Aux termes de l'accord qui a été conclu avec les États-Unis le 12 juin 1961, le Canada a reçu 66 avions de chasse F-101B (Voodoo). L'accord prévoyait que les deux parties s'entendraient sur le genre d'armes dont ces avions seraient munis mais ces derniers

avaient été conçus pour recevoir à la fois des fusées nucléaires et des fusées classiques. A cette époque, le gouvernement n'a acquis que des armes classiques, même s'il savait que, sans fusées nucléaires, les avions n'étaient pas entièrement armés.

(Texte)

SAINT-ISIDORE-DE-DORCHESTER—ARRÊT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 81—**M. Boutin:**

Le ministre des Postes a-t-il l'intention de donner suite à la requête présentée par la population de Saint-Isidore-de-Dorchester en vue de suspendre définitivement les travaux relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste dans cette paroisse?

M. Badanai: Oui. A la suite d'une résolution du conseil municipal et d'une requête présentée par la population de Saint-Isidore-de-Dorchester, les travaux de construction du nouveau bureau de poste ont été suspendus. L'ordre d'arrêter les travaux a été émis le 24 avril 1963, et l'on négocie actuellement un règlement avec l'entrepreneur.

(Traduction)

*ENTRETIEN DES QUAIS DU FLEUVE SAINT-JEAN

Question nº 87—**M. Fairweather:**

A l'entretien, à la reconstruction ou à la réparation de quels quais situés sur la rivière Saint-Jean et ses tributaires se propose-t-on d'affecter des deniers publics en 1963?

M. Badanai: La réparation du quai à Wickham, comté de Queens (N.-B.), entreprise l'an dernier, sera terminée cet été. Il est également possible que de graves dégâts entraînent d'autres réparations, mais nous ne pouvons pas le prévoir à l'heure actuelle.

TRAVAUX PUBLICS—CIRCONSCRIPTION DE PARRY-SOUND-MUSKOKA

Question nº 92—**M. Aiken:**

Le gouvernement se propose-t-il de donner suite aux travaux publics suivants, déjà autorisés pour la circonscription de Parry-Sound-Muskoka: *a*) un édifice public à Britt (Ont.); *b*) un nouveau quai au lac Caribou (Ont.); *c*) la réparation du quai au lac Cecebe; *d*) un nouveau quai à McKellar (Ont.); *e*) un nouveau quai à la baie Skelton du lac Rosseau; *f*) un nouveau quai à Wahwashkesh?

M. Badanai: *a*) Non. En raison du coût élevé d'un emplacement approprié, ce projet a été rayé du programme des travaux d'hiver de 1962-1963.

b) Non. La construction d'un nouveau quai au lac Caribou n'a jamais été approuvée et n'est aucunement envisagée à l'heure actuelle.

c) *d*) *e*) et *f*). Ces projets sont à l'étude.

[L'hon. M. Martin.]

(Texte)

BEAUCEVILLE—CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE

Question nº 115—**M. Perron:**

Un contrat a-t-il été adjugé pour la construction d'un bureau de poste à Beauceville et, dans l'affirmative, à qui et quel a été le montant de la soumission?

M. Badanai: Pas encore, bien qu'on ait reçu les soumissions et soumis une recommandation au Conseil du Trésor.

(Traduction)

NOUVEL HÔPITAL CHARLES CAMSELL, À EDMONTON

Question nº 124—**L'hon. M. Lambert:**

A-t-on décidé de poursuivre la mise au point des plans en vue de la construction éventuelle d'un nouvel hôpital Charles Camsell à Edmonton et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date prévoit-on terminer les plans définitifs et demander des soumissions?

M. Haidasz: Comme il s'agit d'une question administrative, toute déclaration à ce sujet sera faite par le gouvernement en temps et lieu.

(Texte)

POINTE-AU-PIC—RÉPARATIONS AU QUAI

Question nº 128—**M. Bélanger:**

Le gouvernement entend-il faire faire dans un proche avenir les réparations au quai de Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix?

M. Badanai: Oui. On a adjugé un contrat de réparations, comportant le remplacement des défenses de ce quai et ces travaux seront terminés cet été. De petites réparations d'entretien ont aussi été approuvées et on les effectuera sous peu.

(Traduction)

DÉPENSES EN BOISSONS ALCOOLIQUES, CIGARETTES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Question nº 130—**M. Mather:**

1. Quelles sommes les consommateurs ont-ils versées en 1960, 1961 et 1962 pour l'achat de boissons alcooliques et de cigarettes?

2. Au cours de la même période, quelles sont les sommes qui ont été affectées aux recherches sur la santé au Canada?

M. Dupuis:

	1960	1961
	(en millions de dollars)	
1. Dépenses personnelles en produits du tabac et articles pour fumeurs	702	719
Dépenses personnelles en boissons alcooliques	899	921

Les données de 1962 ne sont pas disponibles.

2. Les sommes approximatives affectées à la recherche sur la santé par le seul minis-

tère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour les années financières 1960-1963, ont été les suivantes: 1960-1961, $5,222,000; 1961-1962, $5,489,000; 1962-1963, $5,736,000; y compris les subventions et la recherche interne.

3. La Commission Glassco a évalué à $11,-024,000 le montant que le gouvernement fédéral a affecté à la recherche médicale en 1961-1962 (y compris la somme citée plus haut pour cette année-là). D'autres dépenses pour la recherche sur la santé au Canada sont faites par les gouvernements provinciaux, les universités, les sociétés bénévoles et les laboratoires industriels. Les chiffres les plus récents sont ceux d'une enquête effectuée en 1957. A ce moment-là, hormis le gouvernement fédéral, on aurait consacré environ $4,735,000 à la recherche.

REVISION DU CODE DU BÂTIMENT CONCERNANT LES SECOUSSES SISMIQUES

Question nº 141—**M. Scott:**

Le gouvernement a-t-il pris acte des rapports publiés qui indiquent que les principales villes canadiennes sont situées dans des régions où les tremblements de terre peuvent sévir, et dans le cas de l'affirmative, va-t-on revoir le Code national du bâtiment de manière à y inclure tous les éléments variables qui interviennent dans le problème de la protection contre les tremblements de terre?

L'hon. M. Drury: Le Code national du bâtiment de 1960 renferme les dispositions voulues, conformément aux normes internationales établies, en ce qui touche l'architecture des bâtiments relativement aux tremblements de terre. En supplément, on trouve indiqué, d'après les archives, le degré d'intensité auquel un séisme pourrait atteindre dans les différentes régions du pays. Ces données sont établies, au nom du Conseil national de recherches et de son comité associé du Code national du bâtiment, par le personnel de l'Observatoire national. Une revue complète de toutes les archives de tous les tremblements de terre qui ont eu lieu au Canada est sur le point d'être achevée. Une fois ces renseignements disponibles, les données que contiennent le Code et son supplément seront au besoin mises à jour.

*CONTAMINATION DES COURS D'EAU PAR DES DISPOSITIFS D'ÉPURATION

Question nº 144—**M. Rynard:**

1. Étant donné la forte augmentation des bateaux et de la population sur la Trent et les autres réseaux de navigation et la contamination croissante de nos cours d'eau, le ministère des Transports envisage-t-il de fournir des dispositifs d'épuration des eaux-vannes aux gros yachts de croisière, en nombre croissant, qui empruntent ces cours d'eau?

2. Existe-t-il quelque règlement qui oblige les yachts de croisière à avoir des installations qui préviendraient la contamination des cours d'eau par des eaux-vannes non épurées?

3. Si un tel règlement n'existe pas, le ministère envisage-t-il de prendre de telles dispositions?

M. Cantin: 1. Le ministère des Transports a commencé d'installer des cabinets munis d'une chasse d'eau, à l'intention du public, à plusieurs stations d'écluse le long du canal; là où il n'y aura pas de cabinets avec chasse d'eau, on installera des toilettes au sol.

En outre, à toutes les stations d'écluse du canal de Trent et du canal Rideau, on a posé des enseignes où l'on demande aux gens qui voyagent en bateau de déposer leurs déchets dans les barils installés à cette fin et de faire usage, le cas échéant, des toilettes installées sur le rivage.

2. Il n'y a pas de règlement au ministère des Transports qui oblige les propriétaires de yachts de croisière à avoir des installations qui empêcheraient la contamination des cours d'eau par des eaux-vannes non épurées.

3. Le ministère des Transports étudie à l'heure actuelle la possibilité de faire installer sur les yachts de croisière des appareils destinés à retenir les eaux-vannes, dont on disposerait plus tard ou qui seraient soumises à un traitement chimique.

CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 152—**M. Kennedy:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire cette année des bureaux de poste réglementaires à *a*) Debert, *b*) Walton, *c*) Lantz, en Nouvelle-Écosse?

M. Badanai: *a*) Ce projet a été étudié, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

b) et *c*) Non, car comme ce sont des bureaux de poste à commission, le maître de poste est chargé de fournir les locaux voulus selon les modalités de son emploi.

PICTOU (N.-É.)—VOIES FERRÉES SUR LA NOUVELLE JETÉE

Question nº 153—**M. MacEwan:**

Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part du Conseil de ville et de la Chambre de commerce de Pictou contre le remplissage des creux pour les rails sur la nouvelle jetée «C» et, dans le cas de l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour doter la nouvelle jetée d'aménagements de rail suffisants?

M. Badanai: Oui, on en a reçu. L'installation de rails sur la nouvelle jetée «C» incombe au National-Canadien et le ministère des Travaux publics a pris des dispositions afin de faire installer des lignes simples de chaque côté de la jetée en laissant les creux dans le pont en béton. La compagnie de chemins de fer a placé des rails sur le côté de la jetée qui dépasse juste l'extrémité de l'entrepôt. On remplit temporairement les creux qui restent avec du sable huilé recouvert de bitume afin d'éviter les risques que des creux

laissés ouverts sur la jetée font courir aux voitures. On pourrait facilement enlever ce remplissage si l'on devait installer d'autres rails.

REJET DE LÉGISLATION PROVINCIALE PAR LA COUR SUPRÊME

Question nº 154—**M. Caouette:**

La Cour suprême du Canada a-t-elle déjà rejeté la législation d'une province? Dans le cas de l'affirmative, en quelles années la chose s'est-elle produite et quelles étaient les provinces en cause?

M. Macdonald: Le ministère de la Justice ne dispose pas de ces renseignements. Les chiffres demandés pourraient être obtenus par suite d'un examen des «Rapports de la Cour suprême» auxquels l'honorable représentant a accès.

(Texte)

PROVINCE DE QUÉBEC—SOMMES AFFECTÉES À LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question nº 156—**M. Langlois:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il affecté à la construction de la route transcanadienne dans le Québec depuis le début des travaux?
2. Quelles sommes supplémentaires versera-t-il à cette fin jusqu'à l'achèvement des travaux?

M. Badanai: 1. $12,324,788.76.

2. Le coût estimatif des travaux actuellement en voie d'exécution aux termes de la convention est de $49,407,787.99. On estime à $31,223,185.41 la partie de cette somme qui sera payée par le Canada. Aucune estimation du coût des travaux additionnels qu'entreprendra la province ne sera disponible avant que la province ait élaboré ses programmes de planification et d'exécution.

PLESSISVILLE, P.Q.—FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

Question nº 161—**M. Langlois:**

1. A quelle date et pour quels motifs a-t-on fermé le bureau de poste de Plessisville (circonscription de Mégantic)?
2. Serait-il possible d'ouvrir à nouveau ce bureau de poste?

L'hon. M. Denis: 1. Devant l'impossibilité de trouver un maître de poste, le ministère a fermé le bureau auxiliaire nº 1 de Plessisville, le 10 juillet 1962. Tous les efforts en vue de trouver une personne qui conviendrait à l'emploi de maître de poste n'avaient apporté aucun résultat.

2. On procède actuellement à de nouvelles recherches dans ce sens.

(Traduction)

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'AÉROPORTS, À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 167—**M. MacRae:**

Le gouvernement se propose-t-il de commencer cette année la construction d'une nouvelle aérogare, d'un poste d'incendie et d'un garage à l'aéroport de Fredericton?

[M. Badanai.]

M. Cantin: On a l'intention d'exécuter ces travaux. Il y aura un appel d'offres ce mois-ci pour la construction d'une aérogare, ainsi que d'un garage et d'un poste d'incendie combinés.

VŒUX DE LA COMMISSION FAUTEUX

Question nº 171—**M. Orlikow:**

Le gouvernement a-t-il pris une décision en vue d'appliquer les recommandations de la Commission Fauteux portant que le gouvernement fédéral prenne charge des prisonniers condamnés à un an ou plus de détention?

M. Macdonald: Le programme actuel de construction de pénitenciers est conçu pour loger les détenus qui ont été condamnés à deux ans ou plus d'emprisonnement. Lorsque l'on disposera de locaux suffisants pour les détenus qui sont déjà à la charge du gouvernement fédéral, on reprendra avec les gouvernements provinciaux les pourparlers visant à donner suite aux recommandations de la Commission Fauteux voulant que le gouvernement fédéral se charge des prisonniers condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée d'un an ou plus.

OBLIGATIONS FINANCIÈRES ENVERS LES ÉTATS-UNIS

Question nº 173—**M. Pigeon:**

1. Quels sont les pays membres qui s'acquittent régulièrement de leurs obligations financières vis-à-vis des Nations Unies?
2. Quels sont les pays membres qui sont en retard, et quels sont les arrérages et la période de retard pour chacun d'eux?

L'hon. M. Martin: La réponse à ces questions figure dans l'état de la perception des contributions des États membres au 30 avril 1963, publié par le secrétariat des Nations Unies dans le document nº ST/ADM/SER.B/172. Les trois tableaux ci-après indiquent les arriérés de contribution à l'égard du budget régulier des Nations Unies, du compte spécial de la force d'urgence de l'ONU, et du compte *ad hoc* du Congo. Ils ne comprennent pas les États membres admis aux Nations Unies lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, vu que leur cotisation pour 1962 n'a pas encore été fixée. En outre, le montant des factures relatives aux services rendus à l'égard des contingents fournis par certains États à la Force d'urgence de l'ONU et à l'ONUC est déduit des contributions non acquittées de ces États.

[*Note de l'éditeur: On trouvera à l'appendice A les tableaux susmentionnés, page 746.*]

(Texte)

*DATE D'EXPIRATION DE LA FONCTION DE M. DONALD GORDON, PRÉSIDENT DU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 174—**M. Pigeon:**

A quelle date expire le mandat de président des chemins de fer Nationaux du Canada de M. Donald Gordon?

M. Cantin: En vertu de l'article 10 de la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, 1936 (ultérieurement abrogée par la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29 des Statuts de 1955), le conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada a nommé M. Donald Gordon président de la compagnie et cette décision a été approuvée par le gouverneur en conseil. La nomination est entrée en vigueur le 1er janvier 1950 et elle ne prévoit pas la durée des fonctions mais, aux termes desdits Statuts, l'agent exécutif en chef reste en fonction «durant le bon plaisir des administrateurs». Les règlements de la compagnie fixent l'âge normal de la retraite à 65 ans. Lorsque le gouverneur en conseil a nommé M. Gordon président de la compagnie à compter du 1er janvier 1950, il l'a aussi nommé, en conformité de la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, 1936, administrateur et président du conseil d'administration. Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans. La dernière nomination de M. Gordon au poste d'administrateur date du 1er octobre 1960 et vaut jusqu'au 30 septembre 1963, en vertu du décret du conseil C.P. 1961-1382, daté du 27 septembre 1961.

(Traduction)

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question n° 176—**M. Kennedy:**

1. Quelle est la longueur totale en milles du parcours de la route transcanadienne approuvé par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces?

2. Quelle est la longueur en milles du tronçon achevé dans chaque province en vertu de cet arrangement conjoint du partage des dépenses?

M. Badanai: 1.

Province	*Milles*
Terre-Neuve	540
Île-du-Prince-Édouard	71
Nouvelle-Écosse	318
Nouveau-Brunswick	390
Québec	399
Ontario	1,453
Manitoba	309
Saskatchewan	406
Alberta	282
Colombie-Britannique	552
Total	4,720

2.

Terre-Neuve	172
Île-du-Prince-Édouard	71
Nouvelle-Écosse	119
Nouveau-Brunswick	213
Québec	9
Ontario	1,021
Manitoba	309
Saskatchewan	406
Alberta	281
Colombie-Britannique	469
Total	3,070

RÉPARATION AU QUAI D'INGONISH-FERRY (N.-É.)

Question n° 182—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il reçu récemment des soumissions relatives à la réparation du quai et de l'entrepôt de l'État d'Ingonish-Ferry (N.-É.)? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions?

2. A-t-on adjugé le contrat et, dans le cas de l'affirmative, quand commenceront les travaux?

M. Badanai: 1. Oui, monsieur. Nous n'avons reçu qu'une seule soumission, de M. Patrick Williams, le 26 février 1963; le montant en est de $1,336.50.

2. On n'a pas entrepris les travaux de réparation à ce moment-là, à cause de la rigueur du climat. Le 24 mai, on a demandé à M. Williams s'il était toujours disposé à entreprendre ces travaux au prix soumis. Le ministère attend sa réponse.

ATTRIBUTIONS ET DÉPENSES FÉDÉRALES À DES COLLECTIVITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 189—**M. Howard:**

1. Pendant l'année financière 1962-1963, combien a-t-on *a*) attribué et *b*) dépensé par localité, pour Atlin, Lower-Post, Telegraph-Creek, Stewart, Alice-Arm, Kincolith, Greenville, Canyon-City, Aiyansh et, pour chacune d'elles, à quels projets les fonds étaient-ils destinés?

2. Si aucun montant n'a été attribué, à quoi cela tient-il dans chaque cas?

—Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais être autorisé à retirer cette question afin de la remanier.

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

ENQUÊTES SUR LES SURINTENDANTS DES AGENCES INDIENNES

Question n° 192—**M. Howard:**

Des enquêtes ont-elles été effectuées sur la gestion, la conduite ou l'activité de surintendants d'agence indienne soit pendant leur mandat, soit après et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes et le résultat des enquêtes?

M. Munro: Oui, le ministère a l'habitude d'effectuer des enquêtes sur la gestion, la conduite ou l'activité de tous les surintendants d'agence indienne.

Cet usage existe depuis de nombreuses années. Il est donc impossible de fournir des détails concernant chacune des personnes pour une aussi longue période.

FONDS DÉPENSÉ RELATIVEMENT À L'INONDATION DU FLEUVE FRASER

Question n° 193—**M. Howard:**

1. A-t-on entièrement dépensé l'argent du fonds institué à l'occasion de l'inondation du fleuve Fraser en 1948? Dans le cas de l'affirmative, combien est-il resté et qui détient la somme?

2. Quelles sont les dispositions qui conditionnent l'utilisation de cette somme pour parer à d'autres inondations ou aux dégâts ainsi provoqués?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député convient avec moi que le renseignement qu'il désire concerne plutôt le fonds de la rivière Rouge que celui de la vallée du Fraser. Si oui, je crois qu'il serait assez facile de répondre à la question; cependant, je ne peux y répondre aujourd'hui.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, c'est vrai jusqu'à un certain point. Je ne m'étais pas rendu compte qu'on avait épuisé le fonds relatif aux inondations du fleuve Fraser. D'après l'explication du secrétaire d'État, il est possible d'obtenir une réponse si la question porte sur le fonds relatif à la rivière Rouge, qui date, je crois, de 1950. Cela serait très satisfaisant.

(La question est réservée.)

VENTE DE BOIS SUR PIED DE LA BANDE INDIENNE DE MASSET, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 194—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er juillet 1962, a-t-on vendu du bois sur pied de la bande indienne de Masset et, s'il en est ainsi, quelle quantité par espèces et quelle a été la superficie totale?

2. Ce bois a-t-il été vendu à la suite de soumission et, si cela est, quels sont les noms et adresses des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

3. De quelle manière et à quels intervalles la bande recevra-t-elle l'argent de cette vente et à quelles fins cet argent sera-t-il employé?

M. Munro: 1. Oui, on a vendu 308 acres de bois, soit environ 16,500 C c.f. de pruche et 10,500 C c.f. d'épinette.

2. Oui. La *Flamingo Construction Ltd.*, de Prince-Rupert (C.-B.), a soumis un prix de $3.52 le C c.f. pour la pruche et de $5.76 le C c.f. pour l'épinette La *Cattermole-Trethewey Contractors, Ltd.*, de Vancouver (C.-B.), a soumis un prix de $3.30 le C c.f. pour la pruche et de $5.10 le C c.f. pour l'épinette. La soumission de la *Flamingo Construction* étant la plus élevée fut acceptée.

[M. Howard.]

3. Les recettes découlant des droits sur le bois seront déposées à la Caisse de la bande à mesure que le bois sera coupé, soit au cours d'une période de trois ans. Cet argent sera utilisé pour la réalisation de divers programmes que pourra recommander le conseil de la bande.

DEMANDE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR FRANK EDGAR

Question n° 195—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1960, un certain Frank Edgar, de Masset (C.-B.), a-t-il demandé, de quelque façon que ce soit, à suivre des cours de formation professionnelle ou technique et, dans le cas de l'affirmative, quelle réponse *a*) le surintendant de l'Agence indienne de la reine Charlotte ou *b*) toute autre personne lui a-t-il donnée?

2. Si la demande de M. Edgar a été refusée, quelle en est la raison?

M. Munro: 1. Oui. Au cours du printemps de 1962, M. Frank Edgar a communiqué avec le bureau de l'Agence de la reine Charlotte afin de savoir s'il ne pourrait pas apprendre la mécanique de l'automobile à l'institut professionnel de Vancouver. On lui a demandé de se procurer une lettre de recommandation du mécanicien avec lequel il avait travaillé ainsi qu'un certificat du médecin, afin qu'on les fasse parvenir à l'Institut de Vancouver en même temps que sa demande. Mais il n'a pas obtenu ces documents et il n'est pas retourné au bureau de l'Agence pour discuter la question de nouveau.

2. Ne s'applique pas.

*PERMIS DE LA «LAKE UNION AIR SERVICE»

Question n° 200—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1959, la *Lake Union Air Service* a-t-elle fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension de permis d'exploitation d'aéronefs et, dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et pour quel motif? A-t-elle été l'objet d'autres sanctions et, dans le cas de l'affirmative, lesquelles?

2. Le permis a-t-il été ultérieurement réaccordé ou redélivré et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est affirmative. Le permis de la *Lake Union Air Service* a été suspendu en vertu de l'ordonnance de la Commission n° 2592 du 19 août 1962, pour avoir exercé des droits de cabotage au Canada en violation de la condition n° 7 de son permis n° 85 du 2 septembre 1955.

Une amende de $600 a été imposée en vertu de la loi sur les douanes, car un appareil Cessna 180 de cette société était entré au Canada vers le 4 août 1960, en vertu d'une formule AG2 relative à un aéronef utilisé à des fins «de santé et de plaisir», tandis que l'avion en question était utilisé en réalité à des fins commerciales.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le permis a été réaccordé aux termes de l'ordonnance de la Commission nº 2706 du 5 janvier 1961.

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DES INSTITUTIONS DE CORRECTION

Question nº 206—**M. Orlikow:**

Le gouvernement songe-t-il à l'élaboration d'un nouveau programme de formation accélérée, de manière à assurer un personnel formé aux institutions de correction dont il a annoncé la construction?

M. Macdonald: Oui, on a élargi les cadres du programme de formation du personnel des pénitenciers, afin de former les fonctionnaires dont auront besoin les nouvelles institutions de correction.

PÉTITION AUX NATIONS UNIES EN FAVEUR DE LA RÉGULATION DES NAISSANCES

Question nº 208—**M. Pigeon:**

Quels sont les noms et adresses des Canadiens qui ont récemment signé une pétition adressée aux Nations Unies et recommandant la régulation des naissances?

L'hon. M. Martin: Le gouvernement n'est pas au courant qu'une pétition recommandant la régulation des naissances ait été adressée aux Nations Unies par des citoyens canadiens. Il se peut toutefois que le gouvernement ne soit pas mis au courant d'une telle pétition, si elle a été adressée aux Nations Unies par des particuliers.

L'URANIUM—EFFET DE LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS SUR LE CANADA

Question nº 212—**M. Scott:**

1. Quelle sera la répercussion probable, sur l'industrie canadienne de l'uranium, de la décision des États-Unis de s'en tenir à leurs propres sources d'approvisionnement?
2. Certaines régions du Canada seront-elles plus particulièrement touchées que d'autres et, dans le cas de l'affirmative, quels seront ces effets régionaux?
3. La décision des États-Unis va-t-elle entraîner, pour le Canada, une production réduite à quelque 1,000 tonnes par an par rapport à la production de pointe de 1959, qui a atteint 15,000 tonnes?
4. Quelles mesures prend-on pour parer aux effondrements qui vont probablement se produire dans l'industrie canadienne de l'uranium?

L'hon. M. Benidickson: 1. Les États-Unis n'ont pas décidé définitivement de s'en tenir à leurs propres sources d'approvisionnement. La demande générale d'uranium du monde occidental ayant baissé, il a fallu fermer des mines non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis, en Afrique du Sud, en Australie, au Portugal et ailleurs.

A l'heure actuelle, la production des États-Unis est plus que suffisante pour les besoins nationaux. Cette condition durera jusqu'à la fin des années 60. On s'attend qu'il y aura alors une augmentation de la demande du monde occidental et les besoins des États-Unis pourront alors dépasser la production intérieure.

2. Aucune région du Canada ne sera affectée plus qu'une autre. Les contrats fermes de livraison d'uranium à la *U.S. Atomic Energy Commission* et à la *U.K. Atomic Energy Authority* prennent fin à différentes dates, ce qui occasionnera la fermeture des mines plus tôt dans certaines régions que dans d'autres. Les différentes dates de fermeture dépendent du moment où les contrats initiaux ont été signés et des efforts que certaines sociétés ont déployés ces trois dernières années pour continuer leur exploitation.

3. La production canadienne d'uranium baissera au-dessous de 2,000 tonnes en 1967 à moins que de nouveaux contrats ne soient conclus, mais cela est attribuable à l'expiration des contrats fermes signés il y a un certain nombre d'années, non pas à une décision de date récente.

4. Le gouvernement étudie de toute urgence les effets de la fermeture des mines d'uranium sur les localités directement intéressées.

RESPONSABILITÉ DES ASSUREURS ET SOCIÉTÉS D'ÉNERGIE ATOMIQUE

Question nº 213—**M. Scott:**

1. L'industrie nucléaire canadienne a-t-elle demandé au gouvernement d'assurer pour la responsabilité envers les tiers, à concurrence de 100 millions de dollars, les compagnies privées qui utilisent commercialement l'énergie atomique et, dans l'affirmative, qui a présenté les requêtes, pour le compte de quelles compagnies privées et pour quel montant total?
2. Si le gouvernement a bien reçu pareilles requêtes, quelle réponse a-t-il donnée?

M. Benson: 1. Non.

2. La réponse est comprise dans (1).

LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE DE L'URANIUM

Question nº 215—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement s'inquiète-t-il vivement des mesures à prendre pour éviter que la mine d'uranium du lac Milliken soit bientôt fermée?
2. Une entente est-elle intervenue entre la *Rio Algom Mines Ltd.* et le gouvernement, et dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de cette entente?
3. Quelle est la nature du programme à longue échéance du gouvernement en vue d'assurer le progrès futur de l'industrie de l'uranium?

M. Pépin: 1. Le gouvernement étudie attentivement les répercussions qu'aura la fermeture de la mine du lac Milliken. Il est encore trop tôt pour faire une déclaration concrète à ce sujet.

2. L'*Eldorado Mining and Refining Limited,* société de la Couronne qui est mandataire du

gouvernement pour l'achat et la vente d'uranium, a un contrat ferme avec la *Rio Algom Mines Limited* pour l'achat d'une quantité déterminée d'uranium, sous réserve de livraisons et de prix prédéterminés, mais comme il s'agit d'un contrat visant une compagnie privée, il ne serait pas dans l'intérêt public d'en divulguer les modalités, sauf que l'uranium acheté aux termes du contrat est vendu immédiatement aux mêmes prix à la *U.S. Atomic Energy Commission* et à la *U.K. Atomic Energy Authority*.

3. La demande d'uranium fléchira jusqu'à la fin des années 60, alors que, par suite de l'augmentation progressive des besoins du monde occidental, elle atteindra un niveau maximum, mais il faudra probablement attendre le début des années 70 pour utiliser pleinement les capacités actuelles du Canada pour la production d'uranium. Des décisions relatives à la politique à suivre seront annoncées au moment opportun.

ENQUÊTE SUR LES PROGRAMMES D'HYGIÈNE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 216—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il accordé une subvention de $27,000 en vue d'une enquête sur le programme d'administration et d'hygiène de la ville d'Halifax, et doit-il accorder des subventions proportionnelles aux villes de Lunenburg, Bridgewater et Liverpool (Nouvelle-Écosse)?

2. Des subventions analogues seront-elles accordées à toutes les villes du Canada?

M. Haidasz: 1. A la demande de la Nouvelle-Écosse, un montant de $21,700 a été approuvé, au titre des subventions à l'hygiène, pour l'année financière 1963-1964, afin d'aider la province à défrayer une étude du programme d'hygiène du service de santé de la ville d'Halifax.

Jusqu'ici, aucune subvention à l'hygiène n'a été demandée pour aider à payer les frais de telles études dans les villes de Liverpool, Bridgewater et Lunenburg (Nouvelle-Écosse.)

2. Jusqu'à présent au cours de l'année financière, aucun programme semblable n'a été présenté par d'autres villes.

PAIEMENTS FÉDÉRAUX EN SOUFFRANCE

Question nº 217—**M. McMillan:**

A venir jusqu'au 31 mars 1963, quels versements fédéraux étaient en souffrance et le sont encore: *a*) relativement aux accords de participation avec les provinces ou autres accords, *b*) à titre de subventions non payées, y compris celles destinées à des nouveaux hôpitaux ou autres constructions, *c*) à titre de versements dus à des entrepreneurs travaillant à la réalisation de projets pour le compte du gouvernement, *d*) à titre de subventions aux municipalités pour tenir lieu d'impôts, *e*) quant à tout autre versement échu non compris dans les précédents?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Welland consentira, je crois, à retirer sa motion pour en modifier le libellé.

M. McMillan: C'est exact.

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

EXEMPTION D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR AMÉLIORATIONS DE TERRAINS

Question nº 224—**M. Maher:**

Le gouvernement a-t-il songé à l'opportunité d'admettre à titre de déductions autorisées aux fins de l'impôt sur le revenu, les frais relatifs *a*) à l'enlèvement des pierres et des racines et au nivelage sur les terres en culture, *b*) aux travaux de protection des terres nécessités par l'érosion et (ou) l'inondation des terrains agricoles en bordure des rivières?

M. Benson: Diverses demandes concernant les déductions aux fins de l'impôt sur le revenu sont étudiées au cours de la révision des taxes qui précède la présentation du budget; on fait connaître les décisions au moment de la présentation du budget ou lors de la modification de la loi de l'impôt sur le revenu.

«SEUIL» DE RADIO-ACTIVITÉ

Question nº 228—**M. Scott:**

1. Existe-t-il un «seuil» de radio-activité au-dessous duquel l'être humain peut s'en tirer indemne? Dans le cas de l'affirmative, quel est-il?

2. Le gouvernement possède-t-il un guide de protection contre l'irradiation comme celui du *Federal Radiation Council* des États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions renferme-t-il?

M. Haidasz: 1. On a découvert qu'en général, les effets des radiations sont d'autant moins graves qu'on a été exposé moins longtemps aux radiations. Les hommes de science ne savent pas encore, toutefois, s'il existe un «seuil» de radio-activité, c'est-à-dire un niveau très bas au-dessous duquel l'effet de l'irradiation serait nul.

2. On recourt d'ordinaire aux recommandations d'autorités comme la Commission internationale de protection contre la radio-activité.

TENEUR D'IODE 131 DANS LE LAIT

Question nº 229—**M. Scott:**

1. Le gouvernement fait-il des analyses en vue de déterminer les quantités d'iode 131 dans le lait nature? Dans le cas de l'affirmative, à combien d'endroits se font ces études et quels sont ces endroits?

2. Combien souvent ces études sont-elles faites?

3. Quelles étaient, en 1962, les quantités d'iode 131 dans le lait nature à chacun de ces endroits?

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, on a répondu aux 1re et 2e parties de cette question, mais comme les tableaux que contient la réponse à la 3e partie sont très longs, j'aimerais que la Chambre consente à donner un

ordre de dépôt de documents pour ces tableaux; je suis prêt à déposer les documents dès maintenant.

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre, la question est transformée en ordre de dépôt de documents, et les documents sont déposés.

TENEUR DE STRONTIUM 90 DANS LE LAIT

Question n° 230—**M. Scott:**

1. Quelles sont les méthodes employées par le gouvernement pour déterminer la quantité de strontium 90 dans le lait?
2. Combien de prélèvements fait-on, dans quelles régions du pays et à quels intervalles les fait-on?
3. Ces études révèlent-elles la présence de points dangereux et, dans le cas de l'affirmative, où sont-ils situés?
4. S'occupe-t-on de faire des études semblables à l'égard des denrées alimentaires brutes ou ayant subi une transformation et, dans le cas de l'affirmative, de quelle nature sont ces études?

M. Haidasz: 1. En recueillant des échantillons de lait entier fournis par un réseau de villes d'échantillonnage dans tout le Canada et en les analysant en laboratoire à Ottawa.

2. Des échantillons sont prélevés trois fois par semaine à 16 endroits. Des échantillons mixtes de chaque endroit sont analysés une fois par mois. Les endroits sont: Calgary, Edmonton, Fort-William, Fredericton, Halifax, Montréal, Ottawa, Québec, Regina, Saskatoon, Sault-Sainte-Marie, St-Jean, Vancouver, Winnipeg et Windsor.

3. Non.

4. En ce qui a trait aux denrées alimentaires brutes, le service de protection contre les radiations analyse le lait et le blé régulièrement. On détermine la quantité de strontium-90 dans le blé. Pour ce qui est du lait, on détermine la quantité de strontium-90, de strontium-89, d'iode-131 et de cæsium-137.

INSIGNES DES COLLÈGES MILITAIRES

Question n° 233—**M. Matheson:**

Quel est le blason des insignes du Collège militaire royal de Saint-Jean et du Collège militaire royal de Kingston et qui l'a autorisé?

L'hon. M. Hellyer: Les armoiries du Collège militaire royal de Kingston sont les mêmes que celles des autres collèges militaires. Elles ont été établies sous la direction du ministère et approuvées par le conseil de la défense en 1950.

Ces armoiries comprennent celles du Collège militaire royal que Sa Majesté le roi George V lui a conférées en 1920 et qu'on ne lui a jamais enlevées.

L'insigne comprend un bras recourbé, cuirassé et ganté, qui tient dans sa main un bouquet de trois feuilles d'érable; l'ensemble est surmonté de l'effigie de la Couronne impériale. Les armoiries du Collège militaire royal de Kingston sont blasonnées de l'épigraphe «Truth—Duty—Valour» et celles du Collège militaire royal de Saint-Jean, portent les mots «Vérité—Devoir—Vaillance», en français moderne.

AÉROPORT DE FORT-NELSON (C.-B.)

Question n° 234—**M. Leboe:**

Quel est le programme des travaux à effectuer à l'aéroport de Fort-Nelson?

M. Cantin: Le ministère des Transports a obtenu en principe l'autorisation de reconstruire la piste 02-20, la voie de circulation et l'aire de stationnement combinées pour les aéronefs, et d'apporter des modifications au système d'éclairage de l'aéroport de Fort-Nelson. On compte entreprendre les travaux cet été et les terminer en 1964.

CONSTRUCTION DE ROUTE AU PARC DE JASPER

Question n° 235—**M. Leboe:**

Le gouvernement a-t-il songé à l'opportunité de construire une route à l'ouest de la ville de Jasper, dans le parc national de Jasper et, dans le cas de l'affirmative, quand commenceront les travaux?

L'hon. M. Laing: Ce projet est à l'étude et certains travaux préliminaires ont été exécutés, mais la date du commencement des travaux n'a pas encore été fixée.

PAVAGE DE LA ROUTE DE L'ALASKA

Question n° 236—**M. Leboe:**

Le gouvernement se propose-t-il d'entreprendre un programme de reconstruction et de pavage du tronçon de la route de l'Alaska situé au Canada, au cours de l'an prochain? Dans le cas de l'affirmative, faudra-t-il s'entendre avec le gouvernement de la Colombie-Britannique avant d'autoriser les travaux?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur l'Orateur.

DISTRIBUTION DE LAIT AUX ÉCOLES

Question n° 238—**M. Mather:**

Le gouvernement songe-t-il à collaborer avec les provinces en ce qui concerne la distribution du lait dans les écoles?

M. Beer: Comme nous l'avons donné à entendre lors de la déclaration récente au sujet du programme relatif aux produits laitiers, nous étudions la possibilité de fournir une aide aux programmes de distribution de lait dans les écoles.

(Texte)

*INSCRIPTION «AIR-CANADA» SUR LA CARLINGUE DES AVIONS

Question n° 241—**M. Côté (Chicoutimi):**

La Société de la Couronne «Trans-Canada Air Lines» ajoutera-t-elle à ces mots «Air-Canada» sur la carlingue de ses avions?

M. Cantin: Le conseil d'administration de la société Air-Canada étudie actuellement cette question, étant donné qu'elle comporte des problèmes d'ordre technique et juridique.

(Traduction)

*LE NATIONAL-CANADIEN—PENSION ACCRUE POUR LES RETRAITÉS

Question nº 244—**M. Knowles:**

Le gouvernement songe-t-il à prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer le relèvement des pensions de retraite des anciens employés du National-Canadien qui ont pris leur retraite avant le 1er avril 1962?

M. Cantin: Comme l'a déclaré le premier ministre en réponse à une question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre à l'appel de l'ordre du jour le 30 mai, cette question sera mise à l'étude.

SERVICES DE FORMATION, LOI SUR L'ASSISTANCE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Question nº 245—**M. Latulippe:**

Le gouvernement se propose-t-il de maintenir en vigueur les dispositions de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle sous le régime de laquelle il contribue à acquitter les frais d'établissement des services de formation, et prolongera-t-il la période prévue en ce qui concerne les accords signés avec les provinces?

M. Byrne: Oui, mais des modifications pourront y être apportées de temps à autre. Les accords actuels prennent fin le 31 mars 1967. On songera, au moment voulu, à en prolonger l'application au delà de cette date.

(Texte)

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA CONSTRUCTION DE ROUTES ET DE TERRAINS DE PIQUE-NIQUE

Question nº 246—**M. Latulippe:**

Le gouvernement se propose-t-il de subventionner la construction de routes de ceinture et de parcs dans le voisinage de certains lacs afin de favoriser le tourisme et d'alléger le chômage? Dans le cas de l'affirmative, un tel programme engloberait-il la région du lac Mégantic, qui fait partie d'une région touristique qu'il faudrait aménager?

M. Turner: Sous le régime du programme des chemins d'accès aux ressources, le gouvernement fédéral contribue au coût de certains chemins aménagés en vue du développement des ressources, y compris les ressources concernant l'industrie touristique. Des contributions sont également versées pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique le long de la route transcanadienne.

Il appartient aux provinces de prendre l'initiative en ce qui concerne les projets et les réalisations de ce genre sous le régime de ces programmes; aucune proposition n'a été reçue de la province de Québec relativement à la mise en valeur de la région du lac Mégantic.

(Traduction)

DONNÉES SUR LE CHÔMAGE, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question nº 248—**M. Latulippe:**

1. Quel est le nombre actuel des chômeurs dans la circonscription de Compton-Frontenac?
2. Combien de personnes ont versé des contributions d'assurance-chômage à la dernière date pour laquelle les chiffres sont disponibles, *a*) selon les mois, *b*) selon les années?

M. Byrne: 1 et 2. On ne dispose pas de renseignements à ce sujet.

AJUSTEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Question nº 250—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier les allocations familiales en fonction du coût de la vie? Dans le cas de l'affirmative, quelle sera la proportion de cette modification?

M. Haidasz: Comme cette question relève de la politique du gouvernement, toute mesure qu'on proposera à cette fin sera annoncée en temps et lieu par le gouvernement.

NOUVELLE ANTENNE DE TÉLÉVISION, STATION CBWT, À WINNIPEG

Question nº 254—**M. Stefanson:**

1. Le BGR a-t-il approuvé la demande de Radio-Canada relative à l'accroissement de la puissance effective d'irradiation, au changement de canal et au changement d'emplacement de l'antenne de la station CBWT, à Winnipeg (Manitoba)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand l'approbation a-t-elle été donnée et quels changements se propose-t-on d'apporter au sujet de la vidéo-fréquence, de la basse fréquence, du canal et de l'antenne?
3. Quel emplacement a-t-on choisi pour l'installation de la nouvelle antenne, quand le terrain a-t-il été acheté, de qui et à quel prix?
4. Avait-on d'autres emplacements en vue?
5. *a*) Quel est le coût global estimatif du projet, *b*) quel est le coût estimatif du bâtiment qu'on se propose d'ériger sur le nouvel emplacement?
6. Quand prévoit-on que les travaux seront achevés et que le changement de canal sera fait?
7. Quel sera le coût estimatif que devront défrayer les téléspectateurs relativement au changement d'antenne par suite du changement de canal *a*) par ménage, *b*) quel en sera le coût global pour la région des lacs, *c*) le coût global pour le Manitoba?
8. A-t-on la garantie que ces changements amélioreront le service de télévision dans la région des lacs, notamment dans les localités de Riverton, Arborg, Fisher Branch, Hodgson, Eriksdale et Ashern (à l'heure actuelle, Ashern ne capte ni Winnipeg ni Yorkton)?
9. A supposer que ces changements n'améliorent pas la réception des télémissions dans la région des lacs, quelles dispositions le BGR ou Radio-Canada prendront-ils?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est à contre-cœur que je demande que cette question soit réservée, mais je puis assurer

à l'honorable député que je vais aller aux renseignements le plus tôt possible, étant donné le nom d'un endroit dont il est fait mention.

(La question est réservée.)

MISSION COMMERCIALE À HONG-KONG

Question nº 255—**L'hon. M. Hamilton:**

1. Quand la mission commerciale est-elle partie pour Hong-kong?
2. Quels sont les noms des membres de la mission?
3. A l'emploi de quel ministère ou office se trouve chacune de ces personnes et quel poste y occupe-t-elle?

M. Pépin: 1. La mission de la Commission canadienne du blé s'est envolée vers Hong-kong le 30 mai 1963.

2, et 3. La mission comprend les membres suivants: M. D. M. Treleaven, directeur de la Commission canadienne du blé à Londres. M. V. L. Chapin, directeur adjoint des Relations commerciales internationales du ministère du Commerce. M. M. Sakellarepaulo, directeur adjoint des Relations économiques internationales du ministère des Finances. M. L. C. Howey, adjoint à l'appréciateur fédéral en chef des douanes du ministère du Revenu national. M. R. K. Thomson, délégué commercial senior du gouvernement canadien à Hong-kong.

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAFÉ

Question nº 256—**L'hon. M. Hamilton:**

1. Quels sont les pays qui ont signé l'Accord international quinquennal sur le café?
2. A quelle date chaque pays a-t-il signé?
3. Lesquels de ces pays sont classés comme des pays importateurs?
4. Certains pays ont-ils fait des réserves ou donné une adhésion provisoire à cet accord et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les réserves ou les conditions de l'adhésion provisoire dans chaque cas?

M. Pépin: 1, 2 et 3.

Accord international sur le café

Importateurs	*Date*	*Exportateurs*	*Date*
Argentine	28 sept. 1962	Bolivie	28 sept. 1962
Australie	23 nov. 1962	Brésil	28 sept. 1962
Autriche	23 nov. 1962	Burundi	28 sept. 1962
Belgique	28 sept. 1962	Cameroun	28 sept. 1962
CANADA	16 oct. 1962	République centrafricaine	16 nov. 1962
Chili	30 nov. 1962	Colombie	28 sept. 1962
Danemark	29 nov. 1962	Congo (Léopoldville)	27 nov. 1962
République fédérale d'Allemagne	19 nov. 1962	Costa Rica	28 sept. 1962
France	28 sept. 1962	Cuba	30 nov. 1962
Italie	28 sept. 1962	République Dominicaine	28 sept. 1962
Japon	28 sept. 1962	Équateur	28 nov. 1962
Liban	12 oct. 1962	El Salvador	28 sept. 1962
Luxembourg	20 nov. 1962	Gabon	12 oct. 1962
Pays-Bas	30 nov. 1962	Guatemala	28 sept. 1962
Nouvelle-Zélande	29 nov. 1962	Haïti	28 sept. 1962
Norvège	30 nov. 1962	Honduras	28 sept. 1962
Espagne	28 sept. 1962	Inde	29 nov. 1962
Suède	5 oct. 1962	Indonésie	21 nov. 1962
Suisse	30 nov. 1962	Côte d'Ivoire	24 oct. 1962
URSS	23 nov. 1962	Madagascar	28 sept. 1962
Royaume-Uni	28 sept. 1962	Mexique	28 sept. 1962
États-Unis	28 sept. 1962	Nicaragua	29 oct. 1962
		Nigéria	29 nov. 1962
		Panama	8 nov. 1962
		Pérou	28 sept. 1962
		Portugal	29 nov. 1962
		Sierra Leone	30 nov. 1962
		Kwanda	2 oct. 1962
		Tanganyika	28 sept. 1962
		Trinidad et Tobago	30 nov. 1962
		Ouganda	21 nov. 1962
		Venezuela	28 sept. 1962
TOTAL: 22		TOTAL: 32	

Dépôt des instruments de ratification

Importateurs	*Date*	*Exportateurs*	*Date*
CANADA	20 nov. 1962	Colombie	24 mai 1963
France	4 avril 1963	Rép. Dominicaine	8 mai 1963
Royaume-Uni	25 avril 1963	El Salvador	17 mai 1963
États-Unis*	21 mai 1963	Burundi	4 déc. 1962
		Gabon	14 nov. 1962
		Côte d'Ivoire	6 mai 1963
		Ruanda	10 déc. 1962
		Pérou	4 avril 1963
		Tanganyika	27 nov. 1962
		Ouganda	16 avril 1963

*Ratifié, mais l'instrument de ratification n'est pas déposé, à ce jour, aux Nations-Unies

Avis déposés sur l'intention de ratifier

Importateurs	*Date*	*Exportateurs*	*Date*
Argentine	15 mai 1963	Brésil	17 oct. 1962
Australie	3 avril 1963	Rép. centrafricaine	23 avril 1962
Belgique	5 avril 1963	Cuba	1 fév. 1963
Italie	28 sept. 1962	Équateur	1 avril 1963
Pays-Bas	17 mai 1963	Guatemala	5 mars 1963
		Indonésie	8 fév. 1963
		Madagascar	29 jan. 1963
		Mexique	26 nov. 1962
		Nigérie	12 mars 1963
		Portugal	8 avril 1963
		Sierra Leone	7 fév. 1963
		Trinidad et Tobago	30 nov. 1962
		Venezuela	29 jan. 1963

4. L'Accord n'autorise aucune réserve.

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE

Question n° 257—**L'hon. M. Hamilton:**

1. Où en sont rendues les négociations au sujet d'un Accord international sur le sucre?
2. Quels sont les pays qui s'opposent à un accord sur cette denrée internationale?

M. Pépin: 1. Les dispositions qui ont trait à l'application de l'accord actuel ne sont en vigueur que depuis le 1er janvier 1962, étant donné que la conférence de révision internationale du sucre n'a pu en arriver à un entente à Genève pendant les mois de septembre et octobre 1961. Le premier désaccord était dû à l'insistance de Cuba qui voulait obtenir un contingent d'exportation de sucre en excédent de celui qui semblait raisonnable à la conférence.

Lors d'une réunion du conseil international du sucre à Londres, dans la première semaine d'avril, les États membres ont conclu que, vu les circonstances actuelles, il n'était pas possible de négocier un nouvel accord prévoyant un contrôle utile des marchés ou des contingents d'exportation. On est donc convenu que, nonobstant la suspension des dispositions relatives à l'application de l'accord, il semblait souhaitable de maintenir les dispositions d'ordre administratif et de poursuivre ainsi le travail utile du conseil international du sucre.

Pendant la première semaine de juillet 1963, le secrétaire général des Nations Unies convoquera à Londres, en Angleterre, une brève conférence chargée d'établir un protocole qui prolongerait l'accord international actuel concernant le sucre, sans prévoir de dispositions relatives au contingent d'exportation ou au contrôle.

Le protocole tendra à prolonger l'accord jusqu'au 31 décembre 1964, ou même au 31 décembre 1965, selon la date que décidera la conférence. Ce protocole entrera en vigueur le 1er janvier 1964, à condition qu'un nombre suffisant de pays membres y adhèrent. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'adhésion entreront en vigueur au moment de leur dépôt. Si l'on constatait qu'un moins grand nombre de pays que prévu (ce que devra déterminer la conférence) aurait souscrit au protocole d'ici le 1er janvier 1964, les gouvernements qui l'auraient signé, ratifié, accepté, ou qui y auraient adhéré, peuvent convenir de le mettre en vigueur entre eux.

2. Étant donné que la prochaine réunion de la conférence internationale du sucre aura lieu au mois de juillet, il n'est pas possible

d'indiquer, en ce moment, les pays qui s'opposent à l'accord international sur le sucre, vu que ce renseignement restera inconnu tant que les pays membres n'auront pas signé le protocole et exprimé leur intention de le ratifier.

*POPULATION INDIENNE

Question nº 259—**M. Pigeon:**

Quel est le nombre des Indiens *a*) au Canada, *b*) dans chacune des provinces?

M. Munro: *a*) 198,220; *b*) Île du Prince-Édouard, 363; Nouvelle-Écosse, 3,834; Nouveau-Brunswick, 3,524; Québec, 22,373; Ontario, 46,172; Manitoba, 26,676; Saskatchewan, 26,483; Alberta, 21,807; Colombie-Britannique, 39,784; Territoire du Yukon, 2,096; Territoires du Nord-Ouest, 5,108.

Les chiffres susmentionnés ont été établis le 31 décembre 1962.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ÉTUDE DES PROBLÈMES DES PROSPECTEURS

Question nº 59—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Mines et des Relevés techniques a-t-il envisagé les questions relatives aux prospecteurs, ou a-t-il entrepris des études à ce sujet (l'expression prospecteurs s'appliquant aux particuliers, et non aux sociétés, qui parcourent le pays et recherchent des concessions minières); et dans le cas de l'affirmative, quelle est la substance des conclusions de ces études?
2. Sinon, le nouveau ministre songe-t-il à proposer des mesures législatives propres à améliorer la situation du prospecteur et à augmenter les recherches de minéraux?
3. Le ministère a-t-il déjà envisagé l'opportunité de fournir de l'outillage aux prospecteurs du Canada, avec ou sans la coopération des autorités provinciales?
4. Le ministère connaît-il des autorités provinciales qui fournissent de l'outillage aux prospecteurs, quelles sont ces autorités et de quelle façon procèdent-elles?
5. Le ministère participe-t-il aux frais subis en vertu d'un tel programme provincial?

M. Dupuis: Je dépose le document.

TENEUR D'IODE 131 DANS LE LAIT

Question nº 229—**M. Scott:**

1. Le gouvernement fait-il des analyses en vue de déterminer les quantités d'iode 131 dans le lait nature? Dans le cas de l'affirmative, à combien d'endroits se font ces études et quels sont ces endroits?
2. Combien souvent ces études sont-elles faites?
3. Quelles étaient, en 1962, les quantités d'iode 131 dans le lait nature à chacun de ces endroits?

*MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 253—**M. Francis:**

1. Qui sont les membres de la Commission de la capitale nationale?
2. Quand ont-ils été nommés et à quelle date expire leur mandat?
3. Au cours des années terminées le 31 mars 1963, 1962 et 1961, combien chaque membre de la Commission de la capitale nationale a-t-il reçu à titre *a*) de rémunération, *b*) de frais de déplacement, *c*) d'autres frais?

DEMANDES DE DOCUMENTS

ÉMEUTES AUX PÉNITENCIERS

Demande nº 1—**M. Winch:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre des exemplaires du texte des constatations sur les causes des émeutes qui ont eu lieu dans les pénitenciers au cours de 1962 et de 1963, et aussi les instructions données et les décisions officiellement autorisées en vue de corriger la situation et d'empêcher une répétition de ces émeutes.

L'hon. M. MacNaught: Les renseignements que l'on cherche à obtenir, par cet avis de motion, sont réservés. Depuis des années, les divers gouvernements estiment qu'il ne faut pas produire pareille documentation. Toutefois, étant donné les troubles qui se sont déroulés dans les pénitenciers en 1962 et 1963, il paraîtrait souhaitable d'en résumer les causes. Par conséquent, si le député de Vancouver-Est le veut bien, je demanderai au commissaire des pénitenciers de faire rédiger un résumé des constatations sur les causes de ces révoltes, comme celles qu'a mentionnées le député, et d'en saisir la Chambre.

M. Winch: Je suis un peu étonné de la déclaration que vient de faire le député. En effet, j'estime qu'elle n'est pas tout à fait conforme à mon entente avec le ministre de la Justice. Celui-ci m'a dit, lorsque cet avis de motion a été publié au *Feuilleton*, qu'en raison de circonstances qu'aucun membre du cabinet ne saurait ignorer il n'était pas souhaitable de rendre public ce qui se passait entre les fonctionnaires des divers ministères. Le ministre de la Justice m'a vu hier à la Chambre des communes, et, m'ayant pris à part, m'a fait comprendre que les documents auxquels avait trait la motion proposée me seraient communiqués à titre confidentiel. Mais qu'en outre, on déposerait à la Chambre un rapport au sujet des causes de ces troubles, ainsi que des mesures prises afin de les régler, pour autant qu'il était possible de faire connaître ces renseignements.

Le ministre veut-il dire maintenant qu'on déposera un rapport conçu dans ce sens et que je pourrais, à mon gré, accéder, à titre confidentiel, à tous les autres documents et rapports en cause?

L'hon. M. MacNaught: En ce qui concerne la première partie de l'engagement, un résumé préparé à cette fin sera déposé à la Chambre. Quant à la deuxième partie, l'engagement pris par le ministre de la Justice, selon lequel il permettrait aux députés de

prendre connaissance des documents en cause, à titre confidentiel, je puis dire que le ministre de la Justice ne m'a pas parlé de cette entente. Toutefois, je suppose que s'il l'a dit au député—et il doit l'avoir fait, sinon l'honorable représentant ne l'aurait pas mentionné—il honorera sa parole.

L'hon. M. Pickersgill: Étant donné que le ministre de la Justice n'est pas ici, je me demande si le député consentirait à ce que la motion soit réservée et s'il voudrait avoir un autre entretien avec mon collègue. Je crois que personne à la Chambre n'est au courant de tous les détails de l'affaire. Le gouvernement serait des plus satisfait si le député jugeait à propos de suivre ce conseil; la motion demeurerait d'ailleurs au *Feuilleton*.

M. Winch: Non, je préférerais que la motion soit mise aux voix maintenant. (*Exclamations*) Cette motion figure au *Feuilleton* depuis le début de la session. Nous voulons obtenir ce renseignement le plus tôt possible. J'accepte ce que le ministre a dit au sujet du rapport à la Chambre, et je tenterai ma chance auprès du ministre de la Justice quant aux documents confidentiels auxquels j'aurai peut-être accès. Je crois donc que nous pourrions mettre la motion aux voix, car nous tenons à obtenir ces renseignements rapidement.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Je ne puis vraiment comprendre pourquoi le député tient à mettre sa motion aux voix, s'il est entendu que le résumé sera déposé. Si c'est ce qu'il veut, le gouvernement y consent. Mais, s'il veut faire adopter la motion dans son libellé actuel, alors pour les raisons que mon collègue le Solliciteur général a donné à la Chambre, le gouvernement ne pourra pas accepter de plein gré de se rendre au désir du député. Mais si le député veut obtenir un résumé, le gouvernement se fera un plaisir de le lui fournir. Je suis certain que le ministre de la Justice respectera tous les engagements qu'il a pris envers le député et je suis sûr que le député le reconnaît.

M. Winch: Je ne puis comprendre pourquoi le leader de la Chambre a cru bon d'ajouter quelque chose. Nous voulons obtenir le renseignement aussitôt que possible. Le gouvernement a consenti à nous donner un résumé. J'aurai un entretien avec le ministre de la Justice pour ce qui est des documents confidentiels qui seront fournis.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que la motion est réservée?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous réserve des conditions posées par le ministre?

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. MacNaught.]

VŒUX DE LA COMMISSION DES PÊCHERIES CONCERNANT LA PÊCHE PAR LES JAPONAIS

Demande nº 2—**M. Barnett:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de la recommandation de la Commission internationale des pêches du Pacifique nord portant que soit supprimée dans l'Annexe de la Convention la disposition selon laquelle le Japon doit s'abstenir de la pêche au flétan dans la partie orientale de la mer de Béring et de la pêche au hareng au large de la côte occidentale des îles de la Reine-Charlotte; et une copie de l'avis d'acceptation de ces recommandations, présentée par le gouvernement du Canada à la Commission; ainsi que copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la Commission et (ou) le gouvernement du Canada et les autres parties relativement à cette recommandation; et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et d'autres particuliers ou organismes au sujet de ces recommandations.

L'hon. M. Robichaud: Il s'agit d'une motion portant production de documents, notamment d'un exemplaire de la correspondance qui a été échangée à l'égard de certaines recommandations, entre le gouvernement du Canada et les autres parties qui ont signé une convention sur les pêcheries.

La coutume veut que l'on ne produise pas les documents confidentiels qui sont échangés entre le gouvernement du Canada et un gouvernement étranger. Ce sont des documents secrets. Cette réserve étant faite, je suis prêt à recommander à la Chambre d'adopter la motion.

M. Barnett: Tous les députés, j'en suis sûr, désirent obtenir aussitôt que possible des renseignements quelque peu détaillés sur la question qui fait l'objet de la motion. Si la Chambre y consent, je suis donc prêt à retrancher les mots «et(ou) le gouvernement du Canada et les autres parties relativement à cette recommandation», à condition que j'aie toujours le droit d'inscrire plus tard au *Feuilleton*, si je le veux, un avis de motion distinct au sujet des mots que je suis maintenant prêt à retrancher.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

(La motion est adoptée.)

DES ARMES NUCLÉAIRES POUR LES FORCES CANADIENNES

Demande nº 4—**M. Knowles:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie des documents, des communications et de la correspondance, depuis le 10 juin 1957, où le gouvernement du Canada prend des engagements quelconques en vue d'accepter ou d'acquérir des armes nucléaires pour les forces armées canadiennes.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. Knowles: Winnipeg-Nord-Centre?

L'hon. M. Martin: Je crois que la coutume veut que j'intervienne maintenant pour donner au député l'occasion d'utiliser la proposition que je vais faire. Je crois que si l'on donnait lecture de la motion, la Chambre serait saisie de la question.

M. Knowles: J'invoque le Règlement. De quoi le ministre parle-t-il?

L'hon. M. Martin: Je parle de l'article 4.

M. Knowles: La Chambre ne devrait-elle pas d'abord se prononcer sur la motion? S'il y a lieu d'invoquer le Règlement, la Chambre ne devrait-elle pas d'abord se prononcer sur la motion avant que quiconque en parle?

M. l'Orateur: Si les honorables représentants m'y autorisent, j'estime qu'il est pas inhabituel de permettre à un ministre de faire une courte déclaration. Si l'honorable représentant n'est pas satisfait, il peut ensuite, naturellement, insister pour que la Chambre se prononce sur la motion.

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant admettra sans doute, et je m'incline devant ses connaissances en matière de procédure à la Chambre, que la déclaration que je viens de faire est dans les règles. Toutefois, elle n'a rien à voir à ce que je vais dire maintenant.

Les engagements pris par le gouvernement du Canada en vue d'accepter des armes nucléaires pour les forces canadiennes de l'OTAN et au Canada se trouvent, notamment, dans ce que le Canada a présenté en conformité de la procédure de revue annuelle de l'OTAN, dans les déclarations faites au comité ministériel canado-américain de défense conjointe et dans le compte rendu des discussions du conseil mixte permanent de la défense.

Ces documents contiennent des renseignements dont la publication serait préjudiciable à la sécurité nationale du Canada et de ses alliés. C'est pourquoi il n'a jamais été d'usage de soumettre des documents de ce genre, et je demanderai donc à mon honorable ami, avec tout le respect que je lui dois, de retirer la motion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas de tels documents à produire.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre a été autorisé à faire une déclaration avant que la motion soit mise aux voix. Puis-je lui poser une question? S'il est exact qu'il existe des documents qui font foi de certains engagements et qu'ils ne sauraient être déposés sur le bureau de la Chambre sans mettre en péril la sécurité du pays, ne pourrait-on rédiger une sorte de sommaire, comme l'avait prévu une motion antérieure? Ainsi la Chambre obtiendrait des renseignements précis sur les obligations contractées. Elle devrait connaître en effet le lieu, le moment et la nature de nos engagements.

Le ministre sait qu'on se demande encore si ces engagements existent. Nous avons entendu des déclarations contradictoires. Ayant soumis une motion qui nous apporterait une réponse précise, je regretterais de la voir retirer. Peut-être, en réponse à la motion, nous communiquerait-on un mémoire ou un résumé?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner attentivement la demande de mon honorable ami. C'est une question de la plus haute importance. Elle vise également des décisions du cabinet. J'étudierai attentivement la question et la demande de l'honorable député.

Le très hon. M. Diefenbaker: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que, s'il y a des documents comportant des engagements, il faut les produire. Il ne faut pas permettre que se crée une situation où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourra décider lui-même de l'explication à donner à l'égard des documents en question. Il ne faut pas lui permettre de choisir ce qu'il voudra bien révéler. Il faut faire connaître les engagements ou ne pas en parler du tout.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration que le premier ministre a faite... (*Exclamations*)...il y a deux mois environ, je tiens à dire que la Chambre et le pays seront sûrement fort étonnés d'apprendre qu'un homme qui a été premier ministre estime qu'il soit souhaitable, dans l'intérêt national, de dévoiler la teneur de documents relatifs à des questions touchant la sécurité de l'État.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce que je dis, c'est que je ne vais pas accepter l'interprétation que le ministre donnera à propos des engagements. Qu'il produise les documents au lieu de donner des preuves de ce qu'il aimerait que la Chambre et le pays croient inclus dans les déclarations qu'il a en sa possession.

M. Douglas: Puis-je faire une proposition au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Nous comprenons très bien que certains de ces documents peuvent renfermer des renseignements n'ayant rien à voir avec la question des engagements à propos desquels la motion demande à obtenir des informations. Ne serait-il pas possible de tirer des extraits de

ces documents et de citer le procès-verbal même ou le texte exact de ces engagements? Cela ne mettrait pas en cause d'autres renseignements non pertinents qui doivent être tenus cachés pour des motifs de sécurité. Le ministre ne pourrait-il pas communiquer au Parlement et à la population canadienne les véritables engagements au lieu de se limiter à un résumé? Il me semble que ces extraits pourraient être publiés sans danger pour la sécurité nationale ni risque de divulguer des renseignements considérés comme secrets.

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer les honorables députés ou, mieux encore, de les aviser que ce genre de motion n'est pas discutable. Je me demande si le député de Winnipeg-Nord-Centre désire maintenir ou retirer la motion.

L'hon. M. Pickersgill: Me permettrait-on de dire un mot?

Des voix: Non!

L'hon. M. Pickersgill: Plusieurs députés ont dit que la discussion portait sur un rappel au Règlement, et les membres de la Chambre aimeraient, je crois, qu'elle se termine dans ce sens-là. Vu qu'un certain nombre de députés ont déjà été autorisés à prendre la parole comme s'il s'agissait d'une question de Règlement et qu'un principe très important est en cause, personne ne s'opposera, j'espère, à ce que la question soit tranchée en tant que question de Règlement, si Votre Honneur y consent.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, si je prends la parole, c'est que vous m'avez posé une question. Je persiste à croire que nos difficultés découlent de ce que nous avons eu ce débat avant que la motion soit mise aux voix. En réponse à votre question, cependant, je suis disposé à accepter l'un ou l'autre de deux partis: soit que la motion soit adoptée compte tenu des réserves que le ministre voudrait y apporter, soit qu'elle soit réservée. Mais après le débat qui a eu lieu aujourd'hui, on ne devrait pas me demander, je pense, de retirer la motion.

L'hon. M. Martin: Sous la réserve que j'ai apportée.

M. l'Orateur: Dans les circonstances, je vais mettre la motion aux voix sous cette réserve.

L'hon. M. Churchill: Quelle réserve?

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle en est la nature?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà précisé pourquoi ce renseignement ne peut être divulgué: des documents entrent en jeu qui ont trait à la sécurité de l'État et à celle de nos alliés. Mais j'ai pris soin d'ajouter que nous examinerions, comme l'ont suggéré le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Burnaby-Coquitlam, la possibilité d'extraire des passages qui répondraient à leur demande. Je n'ai pas dit que nous le ferions, mais bien que nous considérerions la chose. De toute évidence, il s'agit là d'une question à laquelle il faut accorder la plus grande attention, et c'est ce que nous entendons faire. Quant à la motion elle-même, nul doute qu'on ne doit pas permettre qu'elle soit réservée.

M. Knowles: J'avais cru comprendre que le ministre consentait à l'adoption de la motion sous la réserve qu'il avait apportée. Ce sont là ses propres paroles, et je suis prêt à accepter cette réserve. Naturellement, si ce qu'on dépose n'est pas satisfaisant, je pourrai toujours poser d'autres questions, mais, en tant que motionnaire, il me semble que j'ai le droit d'indiquer que je consens à ce que la motion soit adoptée sous la réserve que le ministre vient d'apporter.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves qu'a faites le ministre ou compte tenu des observations qu'il a formulées?

Des voix: Non!

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne voulons pas d'une version expurgée. Qu'on nous donne les faits et nous serons satisfaits.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante: M. Knowles, appuyé par M. Douglas, propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie des documents, des communications et de la correspondance, depuis le 10 juin 1957, où le gouvernement du Canada prend des engagements quelconques en vue d'accepter ou d'acquérir des armes nucléaires pour les forces armées canadiennes.

sous les réserves qu'a faites l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais

proposer que les réserves fassent partie de la motion. Il est très important qu'elles figurent dans la motion, car ce que nous demandons, ce n'est pas une version expurgée mais une version intégrale des faits.

M. l'Orateur: La proposition du chef de l'opposition est intéressante, mais les faits parlent par eux-mêmes, et j'estime que c'est au ministre, et non à l'Orateur, à prendre ses responsabilités. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait des objections sérieuses, je me propose de mettre la motion aux voix telle que je l'ai lue. Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Gendron
Armstrong	Girouard
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce)	Godin
Asselin (Richmond-Wolfe)	Granger
Badanai	Gray
Barnett	Greene
Basford	Grégoire
Batten	Groos
Beaulé	Guay
Béchard	Habel
Beer	Hahn
Bélanger	Haidasz
Benidickson	Harley
Benson	Hellyer
Berger	Herridge
Boulanger	Honey
Boutin	Howard
Brewin	Howe (Hamilton-Sud)
Brown	Jewett (Mlle)
Byrne	Kelly
Cadieux	Klein
Cameron (High-Park)	Knowles
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Konantz (Mme)
Cantin	Lachance
Cardin	Laing
Caron	LaMarsh (Mlle)
Carter	Lamontagne
Chapdelaine	Lamoureux
Côté (Chicoutimi)	Langlois
Côté (Longueuil)	Laniel
Cowan	Laprise
Crossman	Laverdière
Cyr	Leboe
Davis	Leduc
Deachman	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Denis	Loiselle
Deschatelets	Macaluso
Dionne	Macdonald
Douglas	MacEachen
Drouin	MacNaught
Dubé	McIlraith
Dupuis	McMillan
Émard	McNulty
Favreau	McWilliam
Fisher	Marcoux
Forest	Martin (Essex-Est)
Forgie	Martin (Timmins)
Francis	Mather
Frenette	Matte
Garland	Moreau
Gauthier	Morison
Gelber	Mullally
O'Keefe	Munro
Olson	Nicholson
Otto	Nixon
Ouellet	Roxburgh
Patterson	Ryan
Pearson	Sauvé
Pépin	Scott
Perron	Sharp
Pickersgill	Stewart
Pilon	Tardif
Plourde	Temple
Prittie	Thompson
Regan	Tremblay
Rinfret	Turner
Rochon	Wahn
Rondeau	Walker
Rouleau	Webster
	Whelan
	Winch—140.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	McBain
Baldwin	McIntosh
Bell	Madill
Bigg	Mandziuk
Cardiff	Martineau
Casselman (Mme)	Monteith
Chatterton	More
Churchill	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Clancy	Muir (Lisgar)
Coates	Nasserden
Cooper	Nesbitt
Crouse	Nielsen
Diefenbaker	Noble
Dinsdale	Nugent
Doucett	Pascoe
Fairweather	Pigeon
Fane	Rapp
Flemming	Rhéaume
Grafftey	Ricard
Gundlock	Rynard
Hamilton	Simpson
Horner (The Battlefords)	Smith
Howe (Wellington-Huron)	Southam
Irvine	Starr
Kindt	Stefanson
Korchinski	Thomas
Lamb	Valade
Lambert	Vincent
Loney	Watson (Assiniboïa)
MacEwan	Webb
MacLean (Queens)	Willoughby
Macquarrie	Winkler—64.

(Après le scrutin)

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Justice (M. Chevrier). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Cashin: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

(Texte)

M. Jean Chrétien (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul); autrement, j'aurais voté pour la motion.

(Traduction)

M. McLean (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Jasper-Edson (M. Horner). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Hays). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentant de Bow-River (M. Woolliams). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Tucker: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député d'York-Sunbury (M. MacRae). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Lloyd: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentant de Melville (M. Ormiston). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Aiken: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Par principe, j'ai voté contre la motion, mais je n'ai pu comprendre, même après avoir écouté toute la discussion, exactement quelle réserve le ministre a faite.

L'hon. M. Martin: Elle a pourtant été formulée trois fois.

M. l'Orateur: Est-ce que d'autres députés ont pairé?

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Demande nº 5—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes directives ou de tous mémoires que la Commission d'assurance-chômage ou l'un de ses fonctionnaires ont rédigés, depuis le 1er novembre 1962, en ce qui concerne les observations présentées au ministre du Travail au sujet de l'emploi.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je signale, en ce qui a trait à cette motion, que j'ai appris, de hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, que les instructions qu'adresse le bureau central aux bureaux régionaux ou aux bureaux locaux sont destinées exclusivement aux fonctionnaires et au personnel de la Commission. Dans les circonstances présentes, j'espère que l'honorable député songera à retirer sa motion.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je me demande si la motion pourrait être réservée jusqu'à ce que je puisse m'entretenir à ce sujet avec le ministre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord!

(La motion est réservée.)

[M. Chrétien.]

LE MANITOBA—DÉPLACEMENT D'INDIENS

Demande nº 6—**M. Orlikow:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes les lettres, tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un quelconque de ses organismes ou divisions et tout autre gouvernement, ou toute personne ou tout organisme, depuis le 1er janvier 1959, relativement à la proposition émanant du gouvernement du Manitoba ou de la Commission hydro-électrique du Manitoba et tendant à déplacer les Indiens de leurs réserves actuelles à Cedar-Land et à Moose-Lake pour permettre l'aménagement de l'usine hydroélectrique de Grand Rapids.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, vu que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'est pas ici et qu'il y a un ou deux points à étudier, je crois, avant que le gouvernement fasse connaître son point de vue, la Chambre consentirait-elle à ce que cette motion soit réservée jusqu'à la semaine prochaine.

M. Knowles: Entendu!

(La motion est réservée.)

RAPPORTS DE M. JOSEPH DREAVER

Demande nº 7—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire de tous les rapports de M. Joseph Dreaver, à qui a été confié l'examen des réactions et des recommandations des Indiens de la Saskatchewan à la suite des constatations du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les affaires indiennes.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que mon honorable ami consentirait à réserver cet avis de motion jusqu'à mercredi prochain.

M. Howard: D'accord!

(La motion est réservée.)

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE NORD

Demande nº 8—**M. Howard:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse la priant de faire déposer à la Chambre une copie des lettres, télégrammes et autres documents qui ont été échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère du gouvernement et tout autre gouvernement, personne ou organisation, depuis le 1er janvier 1962, relativement à la recommandation de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord portant que les bancs de harengs situés au large du littoral ouest des îles de la reine Charlotte et les bancs de flétan situés dans la partie orientale de la mer de Béring soient tous soustraits à l'application du principe d'abstention énoncé dans la convention internationale des pêches hauturières du Pacifique Nord.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, une motion semblable a été présentée par mon collègue, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) et je voudrais être autorisé à retirer la mienne.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la motion rayée.)

COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DES PRAIRIES

Demande nº 9—**M. Douglas:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou l'un de ses organismes ou ministères et tout gouvernement provincial, toute personne ou tout organisme, depuis le 1er janvier 1961, au sujet de la création d'un Collège vétérinaire dans les provinces des Prairies.

L'hon. M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, cette motion est tout à fait recevable à condition que l'on parvienne à obtenir le consentement des gouvernements intéressés pour déposer la correspondance, les télégrammes et autres documents échangés avec le présent gouvernement.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion sous réserve de la restriction invoquée par le ministre?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

AUGMENTATION DES PENSIONS DES RETRAITÉS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande nº 10—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes les lettres et autres communications reçues par le premier ministre depuis le 22 avril 1963, et portant sur la nécessité d'augmenter les pensions de retraite des anciens employés des Chemins de fer Nationaux du Canada, mis à leur retraite avant le 1er avril 1962, ainsi que les réponses à ces lettres et communications.

Le très hon. M. Pearson: J'y consens.

(La motion est adoptée.)

AUGMENTATION DES PENSIONS DES RETRAITÉS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande nº 11—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes les lettres et autres communications reçues par le ministre des Transports depuis le 22 avril 1963, portant sur la nécessité d'augmenter les pensions de retraite des anciens employés des Chemins de fer Nationaux du Canada, mis à leur retraite avant le 1er avril 1962, ainsi que les réponses à ces lettres et communications.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection à la motion, mais je dois informer la Chambre qu'aucune correspondance de la nature de celle dont il est question dans la motion n'a été échangée; dans les circonstances, je me demande si l'honorable représentant veut toujours maintenir sa motion.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être la retirer pour l'inscrire à nouveau après que le ministre aura reçu certaines de ces lettres.

(L'ordre est annulé et la motion rayée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE À L'EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Demande nº 12—**M. Pigeon:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de la correspondance et des rapports échangés entre le gouvernement fédéral et les autres gouvernements ou organismes intéressés, relativement à l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale de Montréal: *a*) la Commission mixte internationale, *b*) l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (États-Unis et Canada), *c*) l'Association des pilotes du fleuve Saint-Laurent, *d*) le Conseil des ports nationaux, *e*) les Chemins de fer nationaux du Canada, *f*) l'Hydro-Québec, *g*) la ville de Verdun, *h*) l'Association canadienne pour la protection des oiseaux, *i*) le ministère des Transports, *j*) la ville de Saint-Lambert, *k*) le gouvernement de la province de Québec, *l*) la Compagnie de l'exposition universelle canadienne.

(Texte)

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, j'aimerais que cette motion soit réservée pour être appelée à une prochaine séance.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, j'accepte cette suggestion.

(La motion est réservée.)

(Traduction)

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA RHODÉSIE DU SUD—PROJET DE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le premier ministre peut répondre maintenant à la question que je vais lui poser, mais il pourrait y répondre plus tard. A-t-on entamé des pourparlers préliminaires ou s'attend-on à ce qu'une réunion des premiers ministres du Commonwealth ait lieu d'ici les quelques semaines à venir afin de décider de l'avenir politique de la Rhodésie du Sud si une entente ne parvient pas à être conclue au sujet de l'indépendance de ce pays?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai vu ni entendu aucune proposition voulant que les premiers ministres du Commonwealth devraient se réunir pour régler cette question. Il y a eu, entre les gouvernements qui font partie du Commonwealth, des échanges de vues sur le problème que pose la situation qui règne en Afrique centrale, mais il n'a pas été question, que je sache, d'une réunion des premiers ministres.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question complémentaire. Lorsque lord Home, le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, était ici, a-t-il discuté de cette question avec le premier ministre ou avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?—je veux parler de la nécessité de tenir une telle réunion.

Le très hon. M. Pearson: Pas avec moi, monsieur l'Orateur. J'ignore s'il en a parlé avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'a pas été question de cette affaire entre lord Home et moi.

LES PÊCHERIES

NOMS ET FONCTIONS DE CEUX QUI SERONT DÉLÉGUÉS À WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Sauf erreur, le ministre a déclaré qu'il pensait pouvoir nous communiquer d'ici quelques jours les noms des personnes que le gouvernement se propose d'envoyer à Washington pour prendre part aux négociations relatives au traité sur les pêcheries, y compris les noms des deux pêcheurs de la Colombie-Britannique délégués à titre de conseillers. Le ministre est-il en mesure de nous donner ces renseignements aujourd'hui?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en répondant à l'honorable représentant, j'aimerais également répondre à la question que me posait hier l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

(Texte)

L'honorable député me posait la question suivante, que l'on retrouve à la page 655 du hansard du 4 juin 1963:

Le ministre peut-il dire à la Chambre le nom et la fonction des membres de la délégation qui se rendront à Washington pour la conférence de jeudi prochain?

Voici la réponse: Les représentants qui seront délégués à la convention internationale des pêcheries du Pacifique-Nord qui doit s'ouvrir demain à Washington sont: MM. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries, Samuel Vincent Ozère, sous-ministre adjoint des Pêcheries, William M. Sprules, assistant adjoint au sous-ministre des Pêcheries, Keith Stuart Ketchen, du bureau des recherches des pêcheries du Canada, William R. Hourston, directeur régional des pêcheries de Vancouver, John Murdoch Buchanan, de Vancouver, Roger Thompson Hager, de Vancouver, Frederick E. Koshe, de South Burnaby, Karl Giske, de Prince Rupert.

M. Jacques Asselin sera aussi présent à titre de représentant du secrétaire de l'ambassade canadienne, à Washington.

J'accompagnerai moi-même cette délégation et je prendrai la parole à la première réunion, demain, à Washington.

(Traduction)

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Pêcheries une question qui découle de sa déclaration concernant la délégation qui se rend à Washington. Il a déclaré hier qu'il nommerait les six membres du comité consultatif. Je me demande s'il peut le faire maintenant?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ici le renseignement concernant les six membres du comité consultatif, mais je l'aurai vendredi quand je reviendrai de Washington.

MENACE POSSIBLE SUR LA CÔTE OUEST—ÉTUDE DU TRAITÉ DU PACIFIQUE-NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à adresser au premier ministre. Vu qu'il se fait tard, vous me permettrez peut-être de les poser si je les abrège.

Ma première question a trait à la déclaration que le premier ministre a faite hier au sujet de la limite de douze milles concernant les pêcheries. Il a dit que certains faits indiquent que les pêcheries de la côte ouest du Canada seront bientôt menacées. Le premier ministre pourrait-il nous dire quels sont ces indices?

En outre, pourrait-il assurer à la Chambre que, lors des entretiens préliminaires qui auront lieu sous peu à Washington au sujet des pêcheries du Pacifique-Nord et qui ont été annoncés par le ministre des Pêcheries, le Canada ne prendra aucun engagement avant que la Chambre soit saisie d'un rapport complet de la délégation qui se rendra à Washington?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): S'il y pense un peu, le député se rendra certes compte qu'il me faudrait pas mal de temps pour répondre à sa question au sujet de ce qui menace nos pêcheries du Pacifique-Nord. A mon avis, il devrait inscrire sa question au *Feuilleton*, vu qu'elle n'est pas si urgente qu'il faille y répondre à l'appel de l'ordre du jour.

Pour ce qui est de la deuxième question, le député veut être sûr que le traité du Pacifique-Nord sera discuté à la Chambre des communes. Lors des entretiens qu'il aura avec d'autres pays, le gouvernement se propose de prendre ses responsabilités et de suivre, par la suite, la procédure parlementaire reconnue par la constitution, savoir de faire approuver par la Chambre les décisions qu'il aura prises lors des pourparlers.

LES FINANCES

LA COMMISSION GORDON—QUAND SERA-T-IL DONNÉ SUITE AU RAPPORT?

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on pris des mesures en vue de la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport Gordon, c'est-à-dire le rapport présenté par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Grégoire: Une question supplémentaire. Pourrions-nous avoir des précisions au sujet de ces mesures?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que la question soit admissible. Il lui manque le caractère d'urgence qu'exige l'appel à l'ordre du jour.

LES TRANSPORTS

GASPÉSIE (P.Q.)—À PROPOS DU PROJET DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il songe à poursuivre la réalisation du chemin de fer de la Gaspésie, entreprise de l'État dont le gouvernement précédent a pris l'initiative, ou à abandonner le projet?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, toute la question du projet d'aménagement du chemin de fer de Gaspé est actuellement à l'étude. Je n'ai rien à annoncer en ce moment.

FROBISHER-BAY—RÉDUCTION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre des Transports à qui j'ai donné préavis de ma question hier. La décision que l'Aviation américaine a prise de fermer la base du commandement stratégique aérien à Frobisher-Bay (T. N.-O.) entraînera-t-elle une diminution de l'effectif du ministère des Transports? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il fournir à la Chambre l'assurance que tous les fonctionnaires fédéraux en cause pourront être mutés à un autre effectif du ministère des Transports?

M. l'Orateur: Il semble que le ministre soit absent pour le moment.

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Nous considérons la question comme un préavis.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

ABANDON DU SERVICE FERROVIAIRE ENTRE ROUYN-NORANDA ET TASCHEREAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, le 22 mai dernier, je posais une question à l'honorable ministre des Transports à propos du service ferroviaire entre Rouyn-Noranda et Taschereau, et, comme en fait foi la page 145 du compte rendu officiel des *Débats*, le ministre m'a répondu, en partie, ce qui suit:

> J'ai aussi renvoyé la question à la Direction des chemins de fer Nationaux du Canada pour en obtenir tous les renseignements complémentaires qu'elle pourrait avoir à ce sujet.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a obtenu d'autres renseignements à ce sujet?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je devrai étudier la question et voir les renseignements que nous avons à ce sujet.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—ARRESTATION SANS ACCUSATION FORMELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice mais, en son absence, je demanderai à son secrétaire parlementaire de lui faire part de ma question, à laquelle il pourra répondre plus tard. Le ministre a-t-il pris connaissance de la nouvelle selon laquelle les personnes qui ont été arrêtées à propos de l'activité terroriste du FLQ dans la province de Québec sont détenues en l'absence de toute accusation formelle et que certaines d'entre elles ne peuvent même pas communiquer avec un avocat? Le ministre estime-t-il que cette situation est dans l'esprit de la Déclaration canadienne des droits?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'accepte la proposition du député et je ferai part de sa question au ministre.

L'IMMIGRATION

QUÉBEC—SITUATION JURIDIQUE D'UN PRÉTENDU SABOTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, dans le même domaine je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit qu'il lui avait soumis une question sur la situation juridique d'une des personnes arrêtées (ou peut-être de plusieurs d'entre elles) sous l'inculpation d'avoir agi pour le compte du Front de libération du Québec.

Le ministre est-il disposé à répondre aujourd'hui?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, il s'agit d'établir si l'on a adopté des mesures visant à empêcher l'entrée au Canada de personnes appartenant à la même catégorie qu'un des inculpés. Je me permets de faire remarquer qu'en répondant à la question, je commettrais une injustice, car je risquerais d'indentifier une personne comme appartenant à une catégorie donnée. Ce faisant, j'exprimerais une opinion sur une question qui est actuellement *sub judice*. Si mon honorable ami voulait bien formuler sa question de façon à définir une catégorie précise, je me ferai un plaisir de lui répondre.

M. Olson: Une question complémentaire: d'après les journaux, la personne en cause est un ressortissant belge, ayant reçu sa formation de guérillero à Cuba. Le ministre peut-il nous dire si l'intéressé est entré au Canada suivant les voies légales?

L'hon. M. Favreau: J'accepte, dans ce domaine, les décisions des tribunaux.

MME LOUIE YUET-SUN—ON DEMANDE LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai donné préavis aujourd'hui. A-t-on appelé son attention sur les communiqués de presse ou sur les renseignements qu'aurait reçus le secrétaire d'État ou le ministre des Travaux publics, portant que M. Harry Toy, d'Ottawa, désirerait que le statut d'immigrant reçu soit accordé à Madame Louie Yuet-Sun qui a été déportée au début de 1961 et qui a laissé son jeune fils au Canada. Les ministres précités s'étaient violemment opposés au décret de déportation alors qu'ils siégeaient dans l'opposition. Si ces faits sont exacts, quels soins apporte-t-on à la cause méritoire de cet homme?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir répondre à la question dans une certaine mesure. Tout d'abord, je remercie le député de m'en avoir donné préavis. Je n'ai pas vu la dépêche qui a paru dans les journaux, mais le secrétaire d'État et le ministre des Travaux publics m'ont parlé de la question et je tiens à dire qu'elle est à l'étude présentement.

REMISE DE DOCUMENTS APRÈS L'ENQUÊTE SUR DES PERSONNES D'ORIGINE CHINOISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Sait-il qu'au cours de l'enquête sur les allégations relatives à l'entrée illégale de Chinois au Canada, la Gendarmerie royale a retiré à des personnes d'origine chinoise leurs cartes de débarquement, leurs passeports et leurs certificats de citoyenneté et que, dans bien des cas, ces documents n'ont pas été rendus à ces personnes? Le ministre voudrait-il enquêter à ce sujet afin de voir à ce que ces documents soient rendus?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il conviendrait mieux, je crois, d'inscrire cette question au *Feuilleton*, car elle n'est pas tellement urgente qu'il faille y répondre tout de suite.

M. Douglas: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si des gens ont été privés de documents indispensables qui, semble-t-il, leur ont été enlevés d'une façon inconvenante, en premier lieu, il y a certes urgence à ce que ces documents leur soient rendus le plus tôt possible, et le ministre devrait sûrement être disposé à enquêter sur cette affaire.

L'hon. M. Favreau: S'il s'agit seulement de savoir si je suis disposé à étudier cette affaire, j'avais déjà décidé d'y voir dès que la question a été posée.

LES INONDATIONS

HAY-RIVER ET FORT-SIMPSON—INDEMNITÉS AUX VICTIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): J'aurais une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources

nationales, question dont je lui ai donné préavis. Le ministre fera-t-il part à la Chambre de la politique du gouvernement à l'égard des indemnités à verser aux victimes des inondations survenues à Hay-River et à Fort-Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je sais gré au député de m'avoir averti hier qu'il allait me poser cette question. J'ai par-devers moi un document long de deux pages. La Chambre préfère-t-elle qu'il soit simplement imprimé ou que j'en donne lecture? Peut-on le considérer comme ayant été lu?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Le document est reproduit ci-après.*]

L'hon. M. Laing: Au début du mois de mai, les collectivités de Hay-Rivier et de Fort-Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont beaucoup souffert d'inondations. Il a été nécessaire d'évacuer ces deux localités: environ 1,500 personnes ont quitté Hay-River et à peu près 650 à Fort-Simpson.

Les évacués de ces deux localités représentent environ 10 p. 100 de la population des Territoires du Nord-Ouest. La plupart d'entre eux se sont rendus à Yellowknife et à Fort-Smith, deux localités dont la population s'élève, dans son ensemble, à environ 6,000 personnes. Si ces chiffres sont modestes, les proportions sont inquiétantes. En effet, amener 2,000 personnes dans ces endroits équivaut à peu près à en amener 100,000, à bref préavis, à Ottawa et Hull.

L'évacuation s'est déroulée sans le moindre accident ni blessure grave—ce qui est tout à l'honneur des habitants de ces deux collectivités et des autres—c'est-à-dire du personnel du service d'hélicoptères et des lignes d'aviation, des dirigeants de ces localités, de la Gendarmerie royale du Canada, et autres institutions et agences du gouvernement, des forces de la défense et, en réalité, de tous ceux qui se sont occupés directement ou indirectement de cette opération. Il faut également mentionner la population de Yellowknife et de Fort-Smith qui a accueilli les évacués chez eux à cœur et bras ouverts.

Dès qu'on a connu l'étendue du désastre, des dispositions ont été prises pour rétablir les deux localités sinistrées.

Immédiatement après les inondations, on a engagé une équipe d'évaluateurs pour estimer les dégâts. Selon l'usage courant, ceux-ci ont été estimés en prenant pour base la valeur dépréciée des biens en cause au moment de l'inondation. Autrement dit, les dégâts sont estimés à une valeur beaucoup moindre que le coût de remplacement.

Le rapport provisoire des évaluateurs indique que Hay-River a essuyé, dans l'ensemble, des pertes de $614,573. Ce chiffre ne comprend pas les dégâts subis par les bateaux et péniches et certains autres montants, dont l'évaluation n'est pas encore achevée.

Alors que la situation à Fort-Simpson était très grave, les dégâts réels n'étaient pas aussi considérables qu'on aurait pu craindre au début. Le rapport des évaluateurs n'a pas encore été reçu, mais il paraît probable que les pertes se situent aux environs de $50,000. Aucun de ces montants ne comprend, d'ailleurs, les dégâts de la propriété fédérale. Ils ne comprennent pas non plus les pertes en biens et équipements commerciaux ou en biens privés et effets personnels.

Selon l'usage constitutionnel, la responsabilité lorsqu'il s'agit de s'occuper de désastres de cette nature revient au gouvernement de la province en cause—soit, en l'occurrence, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral a signalé une fois qu'il était prêt à venir en aide au gouvernement territorial dont les ressources sont fort limitées, quand il s'agira de prendre des dispositions raisonnables en vue de l'indemnisation des sinistrés.

En conséquence, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est réuni en session spéciale à Hay-River les 15 et 17 mai. Le Conseil a approuvé un crédit de $100,000—tout ce qu'il pouvait raisonnablement se permettre—pour les frais d'évacuation et de rétablissement.

Le Conseil a également institué une politique de dédommagement qui comporte en résumé des subventions en vue du remplacement ou de la reconstruction des propriétés endommagées selon l'échelle suivante:

propriété foncière personnelle, 100 p. 100 de la perte estimative; vêtements, ameublement et autres effets personnels, 80 p. 100 de la perte estimative; stock commercial, 70 p. 100 de la perte estimative; autres pertes commerciales, 80 p. 100 de la perte estimative.

Vu le peu de fonds disponibles, le Conseil a décidé que le dédommagement des pertes commerciales devrait être limité aux particuliers et aux compagnies qui font affaires surtout dans les zones sinistrées.

Étant donné que cette question pourrait intéresser certains députés, monsieur l'Orateur, je demanderais la permission de déposer des exemplaires de l'énoncé de politique approuvé par le commissaire en conseil à la réunion du 17 mai.

Comme on l'a indiqué auparavant, le gouvernement fédéral a consenti à accorder l'appui financier nécessaire pour permettre au gouvernement territorial d'appliquer sa politique de dédommagement.

Le 27 mai, un bureau de dédommagement a été établi à Hay-River grâce au personnel des agents du Trésor d'Edmonton. Ce bureau est prêt à remettre des paiements aux victimes des inondations en conformité de la politique adoptée par le conseil et a commencé à émettre des chèques le 30 mai. (Les 30 et 31 mai, les paiements se sont élevés au total à environ $15,000). Les rapports préliminaires de Hay-River démontrent que tout fonctionne assez rapidement et sans heurt.

Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a également approuvé un nouveau lotissement sur la terre ferme; les emplacements pourront être occupés dès cette année.

A mon sens, monsieur l'Orateur, les mesures et les politiques adoptées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest grâce à l'appui du gouvernement du Canada constituent une aide raisonnable et généreuse pour les gens de Hay-River et de Fort-Simpson. Toutefois, nous devons admettre qu'il y aura des pertes que l'aide du gouvernement ne saura compenser. Pour aider à cet égard, une caisse d'aide aux sinistrés des inondations des Territoires du Nord-Ouest a été instituée par un organisme privé. Nous espérons que cette caisse permettra de soulager une partie de la misère qui résulte inévitablement d'un désastre comme celui-là.

L'hon. M. Laing: J'aimerais ajouter que l'occasion m'a été donnée de visiter le territoire au moment des inondations, où, soit dit en passant, j'ai rencontré l'honorable député pour la première fois. Je désire rendre hommage à toute la population des territoires qui a fait preuve de courage, de bonté et d'esprit de charité, comme on n'en avait jamais vu dans l'histoire du Canada. Nous avons transporté près de 1,800 personnes vers les villes dont la population, à l'arrivée des réfugiés, augmentait de 30 ou 40 p. 100. Tous les gens ont manifesté un esprit de charité qui, à mon avis, est au-dessus de tout éloge. Je voudrais souligner particulièrement le travail de l'escouade de secours de l'armée. L'efficacité de ces hommes tient du prodige. Je crois donc que le sens de l'équité et la générosité des Canadiens ont permis que ces événements se terminent d'une façon satisfaisante. On devrait rendre un très grand hommage aux personnes qui ont collaboré à soulager la misère dans ces régions.

LE COMMERCE

L'EXPOSITION MONDIALE—REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je me demande si je pourrais poser une question au ministre des Travaux publics qui, d'après ce que je comprends, est le ministre chargé de répondre aux questions à propos de l'exposition mondiale qui aura lieu au Canada. Je veux lui demander quelles mesures sont prises, ou quels plans sont dressés, en vue de s'assurer que nos Indiens et leur héritage culturel seront bien représentés?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Je vais considérer cette question comme préavis et j'y répondrai demain.

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—PLAN D'UNE NOUVELLE AÉROGARE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): J'ai préavisé le ministre des Transports d'une question concernant le grave encombrement qui continue de se faire sentir à l'un de nos grands aéroports. Le ministre peut-il maintenant annoncer l'approbation de plans pour le nouveau terminus de l'aéroport international de Vancouver?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Non, mais je tiens à préciser que j'ai reçu l'approbation de principe du Conseil du Trésor à l'égard de plans détaillés de cette entreprise et je compte pouvoir faire une déclaration détaillée à ce sujet d'ici quelques jours.

(Texte)

L'AGRICULTURE

EXODE DES AGRONOMES DES FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député de Matapédia-Matane, à titre de ministre d'État, et qui agit, je crois, au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture, qui est absent.

Vu l'état d'urgence qui existe présentement, surtout dans la province de Québec, parce que les agronomes quittent les fermes expérimentales fédérales pour aller travailler pour le gouvernement provincial, le ministre peut-il dire à la Chambre, dans l'intérêt public, quelles mesures il entend prendre afin que les agronomes et les techniciens qui travaillent pour les fermes expérimentales fédérales dans le Québec restent au service du gouvernement fédéral?

L'hon. René Tremblay (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, toute cette question des fermes expérimentales au Canada, et particulièrement dans la province de Québec, est à l'étude, et nous annoncerons bientôt une nouvelle politique concernant cette question.

M. Pigeon: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il peut faire cette annonce la semaine prochaine ou au début de la semaine prochaine?

Une voix. A l'ordre!

(Plus tard)

PERTE SUBIE PAR LES CULTIVATEURS PAR SUITE DE L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE DU GOUVERNEMENT.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, je voudrais poser une question à l'honorable ministre d'État qui est assis au pupitre voisin.

A la suite de l'annonce de la nouvelle politique laitière du 29 avril dernier, l'honorable ministre est-il au courant que les effets se sont fait ressentir en fin de semaine dernière sur les payes de lait aux cultivateurs, par des diminutions de 10c. et même de 20c. les 100 livres de lait, et a-t-il reçu des protestations à ce sujet?

L'hon. René Tremblay (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la politique fédérale de stabilisation des prix des produits laitiers est établie par l'Office de stabilisation des prix agricoles du gouvernement fédéral et les relations des prix entre les producteurs et les cultivateurs relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral n'a aucun droit d'intervenir dans ces relations. Une nouvelle politique laitière peut parfois permettre l'accroissement des prix, mais la loi actuelle ne permet pas au gouvernement fédéral d'augmenter les prix.

M. Vincent: Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre est-il au courant qu'à la suite de cette nouvelle politique, quoique certains députés aient dit qu'il n'y aurait aucune diminution de prix, dans le cas d'une cinquantaine de payes de lait aux cultivateurs, il y a eu une diminution de 10c. ou même de 20c. les 100 livres de lait?

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Le ministre a-t-il l'intention de communiquer avec ses amis de Québec afin d'aider à résoudre ce problème, dont il est en partie responsable par sa dernière décision d'économiser six millions de dollars?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est tout à fait contraire au Règlement et l'honorable député devrait le savoir.

(Texte)

LE CABINET

LANGUE PARLÉE AU CONSEIL DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

J'aimerais savoir dans quelle langue, c'est-à-dire est-ce en anglais seulement ou en français seulement, ou dans les deux langues, ou au moyen d'un système de traduction, que se déroulent les délibérations du cabinet fédéral actuel?

(Traduction)

M. l'Orateur: A mon avis, la question du député est tout à fait irrecevable.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA DE L'ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle pourra me répondre sans doute à titre de membre de la commission de la régie intérieure et à la lumière de ma question d'il y a deux semaines. Étant donné qu'elle a su alors trouver un remède avec une merveilleuse célérité, et que, d'autre part, je ne sais vers qui d'autre me tourner, je me risque à m'adresser à elle une fois de plus. La cafétéria de notre édifice sert aux clients de la soupe et des sandwiches, mais je crois qu'elle fonctionne à perte. Je voudrais soumettre au ministre une proposition qu'on m'a faite afin que j'en saisisse la Chambre. Le ministre envisagerait-il la possibilité de transformer notre cafétéria en restaurant où l'on servirait des plats français? Nombre de mes collègues de langue française m'ont affirmé que la formule serait rentable; les bénéfices épongeraient même le déficit de la cafétéria de l'Édifice de l'Ouest et les pertes du restaurant du Parlement. Le ministre consentirait-il à étudier le problème?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire à l'honorable député que je le ferai avec plaisir. Je suis charmée de constater qu'il a renoncé au lait de poule et songe désormais à des plats de gourmets.

RETARD APPORTÉ À LA LIVRAISON DES DÉBATS FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être, à

ce moment-ci, rappeler une réponse que j'ai donnée hier au député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

(Texte)

Hier, j'ai malheureusement mal compris la question que m'a posée l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Il voulait être assuré qu'à l'avenir le texte français du compte rendu officiel des *Débats* serait disponible en même temps que le texte anglais.

Il m'excusera en songeant que je suis peut-être partiellement bilingue, mais que, hélas, je suis sans aucun doute à moitié sourd.

Je désire maintenant répondre directement à sa question comme il suit: Parce que le nombre des discours prononcés en anglais est plus grand que celui des discours prononcés en français, je crois que la tâche imposée par la traduction aux rédacteurs du compte rendu officiel des *Débats* français est plus onéreuse que celle imposée aux rédacteurs du compte rendu officiel des *Débats* anglais.

J'estime qu'ils méritent de grands éloges pour leur efficacité incontestable et qu'il serait préférable de ne pas souligner, sans raison spéciale, les rares occasions où ils peuvent nous faire tenir le compte rendu officiel des *Débats* français un peu plus tard que le moment où nous recevons le compte rendu anglais des *Débats*.

(Traduction)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Je vous remercie vivement. Votre français n'est pas trop mauvais.

L'INDUSTRIE

CHIGNECTO—ÉTUDE DU COMPLEXE INDUSTRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Compte tenu des récents entretiens entre le secrétaire d'État et le président de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'Office ou le gouvernement ont-ils entrepris une étude complète du complexe de Chignecto?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois que l'Office et ses directeurs ont fait des travaux préliminaires à cette étude, mais jusqu'à présent, l'Office n'a pas jugé bon d'engager des spécialistes; on étudie encore très sérieusement cette affaire.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MESURES LÉGISLATIVES OUVRIÈRES À VENIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que 44 jours de la période d'action sont déjà écoulés et vu que le *Feuilleton* ne renferme encore aucune des mesures progressives relatives au travail, qu'avait promis le nouveau gouvernement, le ministre peut-il nous dire si de telles mesures seront inscrites au *Feuilleton* avant l'expiration des 60 jours?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, j'aimerais dire que ces questions sont à l'étude et seront inscrites au *Feuilleton* en temps utile.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OCTROI DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Hier, le député de Grey-Nord m'a posé une question concernant l'annonce de l'adjudication d'un contrat. Pour ce qui est du contrat mentionné, les offres ont été mises au jour le 8 mai, date à laquelle le public a pu prendre connaissance du montant des offres. Quiconque le désirait pouvait avoir accès à ces renseignements. L'entrepreneur a été averti le 31 mai que sa soumission avait été acceptée. Le renseignement dont il a été question a pu venir de bien des sources, mais non du ministère des Travaux publics.

J'aimerais aussi dire un mot de la question posée par le député de Dufferin-Simcoe. Je lui saurais gré de l'inscrire au *Feuilleton*, car le peu de renseignements qu'il m'a fourni ne me permet pas d'y répondre.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministère des Travaux publics adoptera-t-il la pratique d'informer le député de la circonscription à propos de tels contrats?

L'hon. M. Deschatelets: Le gouvernement précédent avait institué une telle règle, mais il n'en va pas de même du gouvernement actuel.

(Plus tard)

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à la réponse que vient de donner l'honorable ministre des Travaux publics. Est-ce l'intention du gouvernement, dont il est membre, de prévenir le candidat défait de son parti de l'octroi desdits contrats)

(Traduction)

L'hon. M. Deschatelets: La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. Hales: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre ne pense-t-il pas que le représentant élu devrait être tenu au courant, qu'il soit ou non membre du parti du ministre ou d'un autre parti?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il est maintenant cinq heures moins vingt-cinq minutes et . . . (*Exclamations*) . . . il me semble que nous abordons ici un débat et non une question survenue depuis l'appel de l'ordre du jour, hier. Cette question pourrait bien être renvoyée à plus tard ou même inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il ne devrait pas être permis au secrétaire d'État de se lever à tout instant pour prononcer un discours ou faire la leçon à la Chambre, comme en ce moment. Il n'a pas de motif d'invoquer le Règlement ou de poser la question de privilège. En fait, il cherche à assumer vos fonctions, monsieur l'Orateur, et je pense que vous devriez en prendre note.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai pris la parole pour un rappel au Règlement et je prends Votre Honneur à témoin qu'il était bien fondé. Si j'ai offusqué l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, je m'en excuse.

M. Hales: J'attends la réponse à la question que j'ai posée au ministre des Travaux publics.

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

M. l'Orateur: Il nous reste encore à disposer d'une question, celle du député de Comox-Alberni. J'espère que nous pourrons passer ensuite à nos travaux. Nous avons passé presque deux heures sur les questions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vos paroles ont dépassé votre pensée. La déclaration ne correspond pas à la réalité et je suis sûr que vous ne voudrez pas laisser cette impression. Je vous le signale en toute déférence.

M. l'Orateur: Puis-je rectifier cette déclaration en disant que votre Orateur commence à se sentir fatigué.

(Texte)

LES ARCHITECTES DU MINISTÈRE EXIGERAIENT DES BOIS DURS DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à l'honorable ministre des Travaux publics, à qui j'en ai donné préavis.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des représentations de l'Association canadienne des manufacturiers de bois, protestant contre la pratique des architectes de son ministère ou des autres ministères ou des sociétés de la Couronne d'exiger, dans leurs devis, des bois durs de provenance étrangère pour les meubles et boiseries requis par le gouvernement ou les sociétés de la Couronne, alors qu'il existe en abondance des bois durs canadiens de qualité comparable?

Si oui, peut-il dire à la Chambre quelles dispositions le gouvernement entend prendre à cet égard?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, cet avis ne m'est parvenu qu'au début de la séance d'aujourd'hui. Je vais m'enquérir et je répondrai à l'honorable député demain.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 4 juin sur la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, avant de continuer mes remarques, je veux apporter une correction au compte rendu officiel de la Chambre. A la page 700, je lis dans la colonne de droite:

Malheureusement, dans le passé, surtout sous l'ancien gouvernement,...

Il aurait fallu écrire:

Malheureusement, dans le passé, surtout sous l'ancien gouvernement libéral,...

Alors je demande que cette omission soit corrigée.

Monsieur l'Orateur, je continue les remarques que je faisais hier.

Nous serions très heureux qu'avant la formation d'un comité de la défense le ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin), ou le premier ministre (M. Pearson), dise à la Chambre quelle est l'intention future du gouvernement actuel en ce qui a trait à la politique de défense.

A mon avis cette suggestion est dans l'intérêt national. C'est très bien d'avoir un comité formé pour enquêter sur les affaires

de la défense, mais je crois qu'il serait plus logique si le ministre de la Défense nationale ou le premier ministre, donnait exactement à la Chambre la politique future du gouvernement concernant tout domaine de la défense nationale. Ainsi ce comité pourrait être orienté en conséquence.

Ainsi que je le mentionnais hier, nous voulons collaborer avec les Américains, mais jamais au détriment de la souveraineté canadienne, parce que nous ne voulons pas que le premier ministre du Canada soit l'engagé de Washington, que les ordres émanent de Washington. Nous voulons conserver notre souveraineté canadienne. Nous voulons que les décisions soient prises à Ottawa afin que la politique ayant trait à la défense se fasse en collaboration avec nos voisins, mais soit autonome.

M. Grafftey: Maîtres chez nous!

M. Pigeon: Nous voulons être maître chez nous.

Monsieur l'Orateur, ce comité est très important. Je ne voudrais pas qu'il soit un peu comme de l'opium et serve à endormir le peuple canadien pour lui faire avaler la pilule des armes nucléaires. C'est pour cette raison qu'il serait très important que le ministre de la Défense nationale prenne ses responsabilités et établisse quelle est la politique future du gouvernement.

Ottawa ne doit sûrement pas être une succursale des États-Unis. L'absence de missiles au Canada lui permet de jouer un rôle très efficace dans les négociations pour la paix. Ce sont les négociations qui ont jusqu'ici sauvé le monde. Aussi longtemps que le Canada refuse les engins nucléaires, il a raison d'espérer pour la paix.

C'est également un fait que le Canada est voisin de la Russie. La présence de missiles au Canada nous place immédiatement sur la première ligne de feu. Si nous étions attaqués, dans quelques heures des milliers de Canadiens périraient, avant que l'attaque ne frappe les Américains.

Tous sont au courant, monsieur l'Orateur, de l'acrobatie qui a été déployée au cours des derniers mois, des dernières semaines, par le premier ministre actuel du Canada qui s'est dédit maintes et maintes fois. J'ai ici une longue liste de déclarations faites par le premier ministre, mais je ne veux pas m'attarder sur le sujet. Le premier ministre s'est d'abord prononcé en faveur des armes nucléaires pour ensuite les rejeter. Il allait à Washington où il recevait l'ordre de dire «oui» au sujet des armes nucléaires. On a entendu également l'honorable secrétaire d'État (M. Pickersgill), le député de Bonavista-Twillingate, déclarer que les candidats de son parti étaient libres de se prononcer pour ou contre les armes nucléaires, et à ce sujet, il était appuyé par le ministre de la Justice (M. Chevrier). Or, à l'occasion d'une mise aux voix à la Chambre, la consigne a été donnée par le chef qui avait reçu l'ordre de Washington de voter contre la motion présentée par le Nouveau parti.

Monsieur l'Orateur, je veux conclure mes remarques en offrant une suggestion à ce comité. Il serait très important que le comité se rende à Colorado Springs et fasse comparaître devant lui le maréchal de l'air Roy Slemon qui, selon un quotidien de Washington, dénigrait l'ancien premier ministre du Canada.

A ce sujet, je lis l'article paru dans *La Presse* du 27 février 1963:

> Selon le quotidien *Daily News* de Washington, le maréchal de l'air Roy Slemon, de l'ARC, commandant en second des forces du NORAD, fait campagne activement contre la politique nucléaire du premier ministre Diefenbaker, en endoctrinant soigneusement les Canadiens influents qui se rendent en visite au quartier général du NORAD à Colorado Springs, aux frais de l'armée de l'air canadienne.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait très important dans l'intérêt du public, que ce comité fasse comparaître le maréchal de l'air Roy Slemon, où encore se rende à Colorado Springs pour l'interroger à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, il faudrait également que le comité qui sera formé étudie plusieurs points:

1. Donner un cours complet de quatre ans au Collège militaire royal de Saint-Jean, comme à Kingston;

2. Que le cours donné à Kingston soit bilingue, si possible, comme à Saint-Jean;

3. Que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) précise légalement le statut bilingue du Collège militaire royal de Saint-Jean, et que la pratique du bilinguisme y soit maintenue telle que nous la connaissons à l'heure actuelle;

4. Que soit maintenue aussi la proportion de 65 p. 100 de cadets de langue française et 35 p. 100 de cadets de langue anglaise dans chaque nouveau contingent admis au Collège;

5. Que le Collège militaire royal de Saint-Jean s'affilie officiellement à l'Université de Montréal, de telle sorte que le programme des études soit parfaitement adapté à la formation préalable des cadets;

6. Que le cours complet soit donné à Saint-Jean, sans que les cadets soient forcés d'aller poursuivre leurs études à Kingston;

7. Que le Collège militaire royal de Saint-Jean soit libéré de la tutelle de Kingston et constitue une unité autonome des collèges des services armés du Canada;

8. Que le ministère de la Défense nationale s'assure que toutes les installations militaires ou semi-militaires soient pourvues de facilités scolaires aux intentions des enfants des militaires de langue française et de foi catholique qui y sont cantonnés.

Monsieur l'Orateur, il serait de plus important d'étudier un projet visant à accroître le nombre d'officiers canadiens-français ou bilingues dans nos forces armées, surtout dans les services de la marine et de l'aviation.

On devrait également étudier l'opportunité d'afficher des inscriptions bilingues sur toutes lès propriétés du ministère de la Défense nationale, ainsi que sur les véhicules, navires et avions, comme nous l'avons fait au ministère fédéral de l'Agriculture, lorsque notre gouvernement était au pouvoir.

Je suggère également que le français soit mis sur le même pied que la langue anglaise au sein du ministère de la Défense nationale.

Je suggère aussi la création d'une section française au collège de la défense passive, à Arnprior, à l'intention non seulement du Québec mais aussi de tous les francophones du Canada. A l'heure actuelle, il ne s'y donne que des cours en anglais.

Monsieur l'Orateur, je suggère également une aide financière accrue de la part du gouvernement fédéral, afin d'aider les grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver à organiser leur défense passive.

Monsieur l'Orateur, si l'on étudie le rapport de la Commission Glassco, on constate qu'elle reproche plusieurs choses au quartier général de la Défense nationale. A mon sens, le comité sur la défense que l'on propose d'instituer ne devrait pas étudier seulement les grandes lignes de la défense nationale, mais également les questions de l'organisation du ministère de la Défense nationale.

On reproche au quartier général de la Défense nationale d'avoir trop de comités. Au fait, on y retrouve 350 comités, et il y a plus de 200 comités interarmée.

Et d'après le même rapport Glassco, on a découvert, dans les entrepôts de notre aviation militaire, un stock de chaussettes de laine susceptible de durer jusqu'à l'an 2043; et l'on sait que ce stock avait été acheté par l'ancien gouvernement libéral, lorsqu'il était au pouvoir.

Et que penser des 20,652 combinaisons d'hiver en stock, alors que l'Armée n'en écoule que 18 par année? La marine en a un tel excédent qu'il lui faudrait 1000 ans pour les écouler.

On a également retrouvé un stock d'ampoules électriques pour avions qui durera 170 ans.

Le stock de salopettes de coton durera 197 ans, et elles ont été achetées en 1954. Quant aux bottines, cela prendra 190 ans pour les écouler.

Monsieur l'Orateur, ces achats massifs ont été faits par l'ancien gouvernement, lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Ils ont fait des achats sans considération. Ils ont dépensé les deniers du peuple canadien sans considération, et je crois que le comité devrait étudier cette situation afin que le nouveau parti au pouvoir ne commette pas les erreurs graves qu'il a commises alors qu'il a été au pouvoir si longtemps.

Vous avez également l'exemple de l'arsenal de Rivière-du-Loup, construit par le gouvernement alors que nos amis étaient au pouvoir, alors que l'on a dépensé, pour le construire, le réparer et l'outiller, une somme de $285,-453.50. Ce même gouvernement a vendu cet arsenal, par après, pour une somme de $17,500.

On n'a qu'à consulter le compte rendu des *Débats* de la Chambre pour se rendre compte du gaspillage qui a eu lieu. Au fait, comme l'atteste la page 5222 du hansard du 7 mai 1953, feu M. C. D. Howe déclarait:

> Si l'armée nous dit qu'il lui faut un piano plaqué or, c'est notre devoir de le lui fournir.

Monsieur l'Orateur, voici un autre exemple de la façon dont on administrait les deniers publics, bref l'argent du contribuable.

Le gouvernement libéral de l'époque a acheté pour 4 millions de dollars de cravates. Autrement dit, il y en avait une moyenne de 10 pour chaque soldat, ce qui poussait le très honorable Louis St-Laurent à déclarer à la Chambre, en 1952:

> J'ignore pourquoi on avait besoin de millions de cravates.

Monsieur l'Orateur, ce sont des choses semblables qui incitent le peuple canadien à perdre confiance en la démocratie. Ces gens qui étaient au pouvoir ont administré les deniers du peuple sans considération, et je suis d'avis que le comité sur la défense devra scruter à la loupe, non seulement l'organisation actuelle du ministère de la Défense nationale, mais également les intentions futures du gouvernement.

Avant de terminer mes observations, qu'il me soit permis de réitérer ma suggestion à l'effet que le ministre et le ministre associé de la Défense nationale devraient prendre leurs responsabilités et dire tout de suite à la Chambre quelles sont les intentions futures du gouvernement relativement à la défense nationale. Le peuple canadien veut savoir où il va.

Depuis des semaines, le chef du gouvernement se contredit. Il va à Washington où on lui dit: Dites cela. Il retourne à Washington, et il revient avec une autre version. Il serait important, je le répète, dans l'intérêt public,

avant que le comité ne siège, que le ministre actuel de la Défense nationale, qui se levait si souvent lorsqu'il était dans l'opposition, se lève cette fois-ci pour éclairer le peuple canadien et tracer une politique claire et nette de défense, indépendamment des États-Unis. Que l'on ne soit pas un satellite américain, qui reçoit des instructions des Américains, et que le premier ministre actuel (M. Pearson) ne soit pas un valet de Washington, comme cela existe actuellement.

M. Drouin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Pigeon: Sûrement.

M. Drouin: L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm nous a fait tantôt de très intéressantes suggestions en ce qui concerne le Collège militaire royal de Saint-Jean. Pourrait-il nous dire s'il a déjà fait les mêmes suggestions au gouvernement précédent, ou si c'est le climat de confiance qui règne relativement au biculturalisme depuis l'avènement du nouveau gouvernement qui l'incite à faire ces suggestions?

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de la question posée par mon honorable ami. Je m'aperçois qu'il ne lit pas souvent les *Débats* de la Chambre car autrement il aurait vu que de 1958 à 1962, j'en ai parlé à deux reprises à la Chambre des communes. Nous avions aussi l'intention d'apporter une grande attention à cette question, mais les libéraux, en collaboration avec les créditistes, nous ont empêchés de mener à bonne fin notre programme et nous ont défaits à la Chambre des communes.

(Traduction)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je desire appuyer cette motion mais je veux d'abord présenter quelques observations personnelles et quelques propositions. J'aimerais dire en premier lieu qu'il m'a fait plaisir d'entendre le premier ministre (M. Pearson) affirmer que le comité aurait l'occasion de discuter les questions de politique. Cependant, l'expérience que j'ai acquise dans différents comités de la défense rend mon optimisme moins grand que celui de certains députés quant aux résultats concrets de cette promesse. Par ailleurs, je ne serai pas aussi cynique que certains autres députés qui ont pris part au débat. Pour le moment, je me contente d'attendre afin de voir ce qui se passera. Chat échaudé craint l'eau froide.

Chaque fois qu'il est question à la Chambre des dépenses ayant trait à la défense, je me remémore une déclaration de l'ancien député, le major-général Pearkes, V.C., dont les paroles s'appuyaient, tous l'admettront, sur une longue expérience dans l'armée et sur un intérêt consacré depuis longtemps aux questions militaires. Je me souviens qu'il s'est déjà levé à la Chambre pour déclarer ce qui suit:

> Je n'ai jamais vu de ma vie un amiral, un général ou un maréchal de l'air qui ne demandait pas bien plus que ce dont il avait besoin.

J'ai répété cette déclaration bien des fois, monsieur l'Orateur. C'est une phrase qui revient invariablement dans tous les discours que j'ai prononcés au cours des ans sur les crédits de la défense. Je prie les membres du comité d'avoir ces paroles célèbres constamment à l'esprit lorsqu'ils écouteront les instances de ceux qui agissent comme ceux dont parlait le major-général Pearkes.

Notre groupe s'oppose aux armes nucléaires pour des motifs d'ordre moral, militaire et économique. Les raisons de notre opposition ont été exposées d'excellente façon par notre chef et dans un discours des plus éloquents prononcé hier soir par l'honorable et vaillant représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron). Tout le monde se préoccupe de l'aspect moral de cette question, comme en font foi la correspondance, les résolutions et les éditoriaux. Même s'il y a eu une mise aux voix à la Chambre, je dis que le gouvernement actuel n'est pas exempt de blâme dans tout le pays par suite de sa décision d'accepter des armes nucléaires pour nos forces de défense.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais citer un passage d'un article paru dans le *Colonist* de Victoria qui à mon avis expose parfaitement la question. L'article est intitulé *Fardeau nucléaire* et est ainsi conçu:

> Lorsque la division aérienne du Canada fonctionnera entièrement, elle pourra détruire l'équivalent de 600 Hiroshimas, tuer 48 millions de personnes et en blesser 22 millions. En d'autres mots, la division aérienne de l'ARC stationnée en Europe sera des centaines de fois plus puissante que toutes les forces armées combinées des Alliés au cours de la deuxième guerre mondiale.
>
> Dans les meilleures conditions possibles, la division aérienne du Canada pourrait par exemple annihiler complètement la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ou même une grande partie de l'URSS. Posséder une puissance de destruction d'une telle ampleur et avoir à en répondre impose des responsabilités impossibles à un pays. Et un tel fardeau retombe sur le Canada.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un grand nombre de Canadiens sont d'accord avec cet article de fond et estiment que le fardeau est imposé inutilement au Canada lorsqu'ils se rendent compte que les États-Unis prétendent produire un missile balistique intercontinental par jour. Pour montrer que l'inquiétude s'accroît je me reporte à un article de fond paru dans le numéro du 25 mai 1963 du *Sun* de

Vancouver et intitulé: *Les armes nucléaires et les Allemands.*

Voici ce que dit l'article en question:

Ce qu'on a proposé, c'est de créer, tout d'abord, une force interalliée comportant des armes (nucléaires) existantes. On envisage, par la suite, l'institution d'une force dont le personnel serait mixte. Cet élément de personnel international serait propriété multilatérale, l'effectif humain et la direction relèveraient également de tous les participants, et non d'un seul gouvernement.

Ces propositions ne favoriseraient d'aucune façon la prolifération des forces nucléaires nationales.

Dans ce qui précède, le gouvernement britannique a répudié, il y a huit jours, les propos que renfermait une note soviétique, laquelle s'opposait à la nouvelle force de frappe nucléaire de l'OTAN, cette initiative pouvant, aux yeux des Russes, intensifier la course aux armements, et ce qui serait encore plus horrible, accorder à l'ancien ennemi encore tellement craint, c'est-à-dire à l'Allemagne de l'Ouest, la possession d'armes nucléaires.

Ce qu'appréhendent les Soviets, ou ce qu'ils prétendent appréhender, s'est réalisé en partie cette semaine à Ottawa, quand la conférence ministérielle de l'OTAN a adopté la première proposition mentionnée dans la note britannique.

Quant à la seconde proposition, tendant à constituer une flotte de surface équipée de missiles nucléaires, et dont les équipages mixtes seraient placés sous un commandement unique—il s'agirait donc des véritables effectifs de l'OTAN—elle fera l'objet des délibérations à la prochaine assemblée de l'OTAN, qui aura probablement lieu en décembre prochain.

Puis l'éditorial ajoute:

Même si ces Allemands ne devaient pas servir en tant que soldats ou marins allemands, mais faire partie des unités mixtes de l'OTAN, il y a bon nombre de gens, même au Canada et en Grande-Bretagne, et probablement ailleurs, qui ne trouvent pas l'opposition russe irraisonnée.

Je n'ai plus que trois ou quatre lignes à citer, monsieur l'Orateur.

Les Allemands de l'Ouest, toutefois, reçoivent des États-Unis, les missiles Sergeant à portée de 75 milles et terminés par une tête nucléaire, à l'intention de leurs effectifs terrestres de l'OTAN. Les ogives nucléaires restent cependant sous le contrôle des États-Unis. C'est toutefois une chose qui fait trembler ceux qui n'ont pas la mémoire courte.

Or, il y a précisément, au Canada, bon nombre de gens qui n'ont pas la mémoire courte. Puis-je proposer de remettre le débat à une séance ultérieure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passera à l'étude des mesures d'initiative parlementaire telles qu'elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux avis de motion et aux bills publics.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, avant de passer à cet article de l'ordre du jour, serait-il possible de terminer le débat et d'adopter la motion visant à instituer le comité, si le gouvernement s'engageait, non à supprimer cette heure réservée aux députés—nous ne le pourrions pas de toute façon—mais s'engageait à ce qu'une heure soit réservée à cette fin plus tard. Sauf erreur, il reste seulement un ou deux orateurs et le gouvernement serait très heureux si l'on pouvait procéder de cette façon.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur je comprends très bien le leader de la Chambre de vouloir faire avancer nos travaux plus vite qu'ils ne semblent progresser à l'heure actuelle. J'ai eu les mêmes soucis pendant quatre ans et je comprends très bien sa situation. Toutefois, les travaux de la Chambre des communes avancent lentement, mais très sûrement, et en cherchant à hâter les choses, on empêche des gens d'user de la liberté de parole, héritage que nous avons reçu en ce Parlement. Je crois donc qu'en l'occurrence, nous devrions procéder de la façon normale sans bousculer le programme. Tous les membres de la Chambre s'attendent, pour l'instant, à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Bien des députés ont peut-être pris des dispositions en ce sens et une modification subite bouleverserait leur programme de travail.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

EXTENSION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX HYPOTHÈQUES DE MANIÈRE À INCLURE LES MAISONS DÉJÀ CONSTRUITES

M. Reid Scott (Danforth) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier les dispositions de la loi nationale sur l'habitation de manière à étendre à l'achat et à la vente de maisons et habitations déjà achevées et occupées l'application des articles de ladite loi relatifs aux hypothèques.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord expliquer aux honorables députés pourquoi je présente cette motion à la Chambre. Il s'agit principalement de chercher à mettre fin à la distinction injuste faite par les gouvernements canadiens successifs, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, entre les banlieues et les villes qu'entourent ces banlieues. Par l'intermédiaire de ce projet de résolution, je cherche à procurer les mêmes arrangements financiers, à l'égard des hypothèques, aux citadins qui veulent acheter une maison déjà construite dans une ville et y habiter. Je voudrais qu'ils jouissent des mêmes arrangements financiers pour l'achat de leur maison que ceux qui vivent dans les banlieues. Moi-même j'habite la banlieue de Toronto et je m'y plais, mais je me rends compte qu'il y a des milliers et des milliers de Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, qui préféreraient acheter une maison dans une ville et y vivre. J'aimerais que la loi nationale sur l'habitation soit modifiée de façon que les personnes qui désirent habiter nos villes

puissent profiter des arrangements concernant les hypothèques.

Nombreux sont les éléments de la loi nationale sur l'habitation que nous voudrions examiner, et sans doute nous donnera-t-on plus tard une meilleure occasion de le faire. C'est de propos délibéré que j'ai restreint cette motion au champ très étroit que je viens de décrire, car elle porte sur l'une des dispositions de la loi nationale sur l'habitation qui m'a toujours semblé indéfendable et, en réalité, stupide. J'espère que les députés conservateurs qui prendront peut-être la parole au cours de l'heure consacrée à la résolution voudront nous expliquer un peu pourquoi pareille proposition n'a jamais été acceptée sous leur mandat.

Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, les arrangements financiers prévus dans la loi nationale sur l'habitation se limitent aux maisons non encore construites. Si l'on veut s'acheter une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation, on doit posséder un terrain vacant et soumettre ses plans au bureau local de la SCHL. Si les plans sont approuvés, on peut obtenir une hypothèque pour 90 p. 100 du prix d'achat de la maison. Comme presque tous les terrains vacants se trouvent à l'extérieur de nos grandes villes et que la plupart des terrains vagues à l'intérieur des villes ne répondent pas aux exigences de la loi nationale sur l'habitation, cela revient à dire que presque tout le financement de l'habitation qui se fait au Canada en vertu de la loi nationale sur l'habitation se limite aux nouvelles maisons qui se construisent dans la banlieue de la majorité de nos grandes villes. Je ne dis pas cela pour critiquer les fonctionnaires de la SCHL, mais les gouvernements qui se sont succédé ont adopté cette ligne de conduite. Cela signifie que si un jeune couple, ou tout autre couple, désire demeurer dans nos villes et y vivre, il ne peut pas tirer parti des avantages financiers consentis par la SCHL. S'il désire acheter une maison en versant un petit montant comptant et prendre une hypothèque qu'il peut payer sans trop de difficultés, il est obligé de quitter la ville et de s'installer à des milles à la ronde dans la grande banlieue. C'est, à mon sens, un traitement tout à fait injuste, qu'on ne peut en aucune façon défendre ou justifier. Je connais plusieurs honorables députés de la Chambre qui, ayant eu des problèmes de transport dans l'exercice de leurs professions, ont connu les mêmes difficultés par suite de cette situation.

Pour ce qui est de la nécessité de modifier la loi, comme je l'ai dit, l'une des difficultés c'est que l'administration de la loi nationale sur l'habitation est telle que toutes les nouvelles maisons sont construites en banlieue. En conséquence, il y a eu un exode massif de jeunes couples qui sont sortis des villes pour s'installer dans les banlieues. Cela a causé de très grands problèmes à nos municipalités qui devaient répondre aux besoins créés par la construction de maisons, besoins en fait de routes, d'écoles, de trottoirs, de conduites d'eaux et de toutes autres installations qui sont nécessaires aux maisons neuves. Tout ceci a accru indéfiniment un fardeau fiscal vraiment écrasant pour répondre à ces besoins urgents.

Cela est très manifeste dans l'administration et la construction des écoles. Sauf erreur, l'établissement de 40 nouveaux foyers crée une demande d'une salle d'école supplémentaire qui coûte à la municipalité quelque $40,000. La croissance de nos municipalités-champignons et les besoins en écoles qu'elle a provoqués a, de lui-même, imposé à toutes nos municipalités une énorme dette et de sérieuses difficultés financières. Je n'en vois pas la raison, si ce n'est que la majorité des gens qui émigrent vers la banlieue semblent être des jeunes couples qui se mettent à élever de très grosses familles, ce qui crée un problème de cet ordre.

Cette méthode de financement aux termes de la loi nationale sur l'habitation crée un problème pour les jeunes couples de nos villes qui veulent acheter une maison. Par exemple, si l'on veut acheter une maison de $12,000 dans l'une de nos villes, on ne peut obtenir en première hypothèque qu'un montant de $6,000. Par conséquent, à moins que le jeune couple dispose de $6,000 en espèces, il ne peut se permettre d'acheter une maison ou alors il doit donner tout l'argent qu'il peut et prendre une énorme deuxième hypothèque. Les deuxièmes hypothèques durent cinq ou dix ans et sont une source de frais supplémentaires pour le couple. Quand cette deuxième hypothèque vient à échéance après cinq ou dix ans, il faut que le jeune couple la renouvelle s'il n'est pas en mesure de rembourser. Elles sont renouvelées moyennant un supplément qui d'habitude est à peu près égal au principal déjà acquitté. Il y a dans ma circonscription, tout comme dans plusieurs autres, j'en suis sûr, des jeunes couples qui achètent une maison grevée d'une deuxième hypothèque et ils n'en deviendront jamais propriétaires parce que, chaque fois qu'ils renouvellent l'hypothèque, le supplément exigé est égal au montant qu'ils ont versé sur l'hypothèque. Ils vont continuer à perpétuité à acheter ces maisons et n'en seront jamais réellement propriétaires.

La proposition à l'étude profiterait également du fait qu'en vertu de la loi nationale sur l'habitation les hypothèques sont de 25

à 30 ans. Une telle disposition aiderait grandement les jeunes couples qui achètent une maison et donnerait beaucoup de stabilité à leur entreprise. Elle leur permettrait d'établir leur budget sur une plus longue période de temps afin d'être mieux en mesure d'élever des enfants. En outre, elle rendrait ces maisons faciles à revendre. Un jeune couple qui achète une maison de ville aujourd'hui s'apercevra après l'avoir habitée quatre ou cinq ans qu'il est presque impossible de la revendre parce que personne ne veut acheter ces vieilles maisons dont la deuxième hypothèque s'éteindra un ou deux ans après qu'ils en seront devenus propriétaires. Ainsi, les dispositions de la loi nationale sur l'habitation à l'égard du financement des vieilles maisons dans les villes non seulement amélioreraient le sort de ceux qui doivent acquitter une deuxième hypothèque, mais également rendraient la tâche plus facile aux jeunes couples qui veulent revendre leur maison afin de s'établir ailleurs.

Certaines initiatives ont été prises au Canada, récemment, en vue d'assurer le financement d'une hypothèque plus élevée, non prévu par la loi nationale sur l'habitation. Il y a des compagnies, à Toronto, qui offrent une hypothèque de 80 p. 100 sur la valeur d'une maison neuve. Il y a une difficulté cependant, c'est qu'on exige un intérêt de 8 p. 100, ce qui est beaucoup trop onéreux dans le cas de jeunes mariés, par exemple. J'ose croire que nous pourrons un jour étudier à fond la question des taux d'intérêt exigés aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Ainsi, si votre maison est grevée d'une hypothèque de 6¾ p. 100 en vertu de la loi nationale sur l'habitation, voici ce qu'il vous en coûtera. Si le montant de l'hypothèque est de $14,400 et que le taux d'intérêt est de 6¾ p. 100, s'échelonnant sur une période de vingt-cinq ans, votre remboursement s'élève effectivement à $29,366. Si cette hypothèque de $14,400 se prolonge pendant une période de trente ans, le coût de votre maison s'élève à $33,084. Cela représente un intérêt hypothécaire de 6¾ p. 100, et je laisse les honorables députés imaginer le rendement fantastique qui résulterait si on allait faire financer la construction d'une maison à Toronto aujourd'hui et payer 8 p. 100 pendant 25 ou 30 ans. On paierait, au cours d'une période de 25 ans, un montant de l'ordre de $14,000. Une mesure semblable à celle que j'ai proposée ferait en sorte qu'il serait plus facile de s'établir à la ville et d'y acheter une maison. Ma proposition a été vue d'un œil favorable par les entreprises qu'il serait presque trop long d'énumérer, entre autres des associations de constructeurs, maintes sociétés de construction et agences d'immeubles, des journaux aussi réputés que le *Globe and Mail* et le *Daily Star* de Toronto, ainsi que des urbanistes. Tous ont recommandé l'adoption de mesures de ce genre. Même le ministre actuel du Revenu national (M. Garland), quand il faisait partie de l'opposition, a dit beaucoup de bien de cette disposition. Je suis certain qu'il n'a pas changé d'avis et que je puis compter sur son appui.

En fait, il ne s'agit pas de savoir si cela doit être fait, mais bien pourquoi on ne l'a pas encore fait. Le régime actuel de financement des maisons est injuste et, dans les circonstances actuelles, il ne peut se justifier. C'était bien quand la loi nationale sur l'habitation est entrée en vigueur, parce qu'à ce moment-là, nous voulions avant tout des maisons neuves. Mais maintenant les conditions ont changé et il est temps de revoir cette loi. Les gens devraient être libres de choisir leur lieu de résidence, que ce soit en ville ou en banlieue. A l'heure actuelle la majorité des gens préfèrent habiter la banlieue. Si l'on élargissait le cadre des dispositions de la loi nationale sur l'habitation pour les appliquer aux villes, la pression qui s'exerce dans la banlieue s'en trouverait allégée. Les détenteurs de deuxième hypothèque seraient soulagés et les jeunes couples qui cherchent à acheter une maison se verraient ainsi aidés. On pourrait donner mille raisons pour motiver le bien-fondé de cette proposition, mais je ne veux pas passer trop de temps à les discuter, parce que j'aimerais savoir ce que d'autres honorables représentants en pensent.

Je me rends bien compte que, dans l'heure dont nous disposons, il est évidemment impossible d'examiner toutes les conséquences d'une proposition comme celle que j'ai faite. Toutefois, j'estime que le principe de la résolution mérite l'appui des honorables représentants et je propose qu'il soit adopté par la Chambre après quoi, avec le consentement unanime de celle-ci, on pourrait déférer la résolution au comité de la banque et du commerce afin que les honorables députés puissent l'étudier, faire comparaître des témoins et entendre les témoignages des experts. Avec la collaboration de tous les honorables députés, on pourrait alors préparer un bill qui répondrait à toutes les exigences et dont on saisirait la Chambre plus tard.

J'aimerais faire miennes des observations formulées l'autre jour au cours de l'heure réservée aux députés et demandant qu'on accorde plus d'attention aux questions soulevées par les simples députés au cours de cette période. J'espère qu'on pourra supprimer le traitement ridicule qu'on fait subir aux simples députés à la Chambre. Quand nous retournons dans nos circonscriptions et quand nous disons à nos mandants que nous

passons tous les jours une heure à débattre les initiatives parlementaires des simples députés, que tout le monde aime tant chaque mesure proposée qu'on l'étouffe sous un flot de paroles et que tous mettent tant de temps à dire à quel point ils l'approuvent qu'on ne passe jamais à l'action et qu'on laisse tomber la mesure au bas d'une longue liste, de façon à ce qu'on n'en entende jamais plus parler, quand nous expliquons tout cela à nos commettants, il n'est guère étonnant qu'ils se demandent pourquoi nous adoptons des méthodes de travail aussi idiotes.

Une voix: Et les bills de divorces?

M. Scott: J'y reviendrai plus tard. Notre groupe serait heureux de se débarrasser de ces bills de divorces. Ce n'est pas notre groupe qui a rompu l'accord l'année dernière.

Toutefois, avant de terminer mes observations, je tiens à réitérer ma demande tendant à ce qu'on accorde une attention plus sérieuse aux initiatives parlementaires présentées par les simples députés. C'est ce qu'on constate dans les autres Parlements. A la Chambre des communes britannique, les bills d'initiative parlementaire, une fois étudiés, arrivent jusqu'à l'étape de la troisième lecture et de la sanction royale. Les députés de tous les côtés de la Chambre ont des questions de grande importance à faire examiner. Bon nombre des motions et de bills proposés renferment de bonnes idées, et il me semble qu'une motion comme celle qui est à l'étude devrait recevoir notre approbation et être renvoyée à un comité où il serait possible de tenir compte de l'opinion de tous ses membres et de rédiger une mesure législative bien considérée. J'espère qu'il en sera ainsi et que ma proposition sera renvoyée à un comité qui l'étudiera en détail.

M. D. G. Hahn (Broadview): En prenant la parole au sujet de cette motion, je veux d'abord assurer au député qui l'a présentée que j'ai bien l'intention d'en traiter sérieusement. A mon avis, la teneur de cette résolution est très grave et de grande importance.

Comme le député le sait, ma circonscription pourrait tirer de grands avantages du changement proposé. En effet, elle se trouve dans un quartier d'affaires et les maisons y sont anciennes. Nous n'avons pas de banlieue. Je sais, tout comme le député, qu'un grand nombre de ceux qui habitent ma circonscription paient une première hypothèque et des taux d'intérêts très élevés en deuxième hypothèque pour devenir propriétaires de leur maison. Je sais également que cela présente un grand problème pour certaines de ces personnes. Il y a un problème de mobilité. Les enfants se marient et les parents se trouvent dans une maison trop grande pour leurs besoins, mais difficile à revendre. La mobilité fait défaut, parce que les moyens de financement sont déficients. Je sais aussi que les jeunes gens qui quittent ces maisons sont obligés de s'installer en banlieue s'ils veulent être propriétaires de leur maison, ce qui soulève toutes sortes de problèmes quant aux déplacements entre le lieu de travail et le domicile, les obligeant parfois à s'endetter pour acheter une voiture et d'autres articles qu'ils préféreraient ne pas acquérir.

Je reconnais également qu'en rendant possible le financement des vieilles maisons, cela activerait dans une certaine mesure la vente des maisons neuves, du fait des échanges pour obtenir une maison neuve. Cela permettrait un certain mouvement entre propriétaires d'anciennes et de nouvelles maisons. La proposition du député serait très souhaitable, notamment dans ma circonscription. C'est une mesure que j'ai préconisée au cours de la campagne électorale, et je n'ai pas changé d'idée là-dessus.

Toutefois, je dois ajouter que, pendant la campagne électorale, j'ai préconisé que nous abordions le programme législatif avec sérieux et que nous nous attaquions tout d'abord au problème du chômage. C'est cette question qu'il faudrait régler pour commencer et c'est à elle qu'il faudrait consacrer nos efforts et nos ressources financières. Lorsque nous en serons venus à bout, nous pourrons alors nous occuper des autres mesures d'ordre social qui sont fort souhaitables. Voilà pourquoi nous devrions nous demander comment la présente mesure s'intègre dans notre politique sur le problème fondamental du chômage. En termes de priorité, figure-t-elle parmi les mesures qui visent à améliorer la situation de l'embauche ou devrait-elle être remise à plus tard?

A mon sens, ce dont il nous faut tenir compte en premier lieu, c'est l'historique de nos lois sur l'habitation. L'honorable député a dit que cette mesure tendait à établir des distinctions injustes et qu'elle n'était pas rationnelle dans son libellé actuel. Je ne suis pas de cet avis. Il est vrai que les dispositions législatives sont injustes en ce qu'elles aident effectivement les gens qui veulent acheter des maisons neuves par opposition à ceux qui veulent acheter des maisons déjà construites. Mais il y a une très bonne raison à cela. D'après moi, les possibilités de financement qui existent pour l'achat de nouvelles maisons ont contribué pour beaucoup à maintenir l'embauche dans l'industrie de la construction, en permettant la construction de nouvelles maisons. Nous devons tous reconnaître que c'est là une importante source d'emploi dans notre pays. Nous devons donc faire bien attention en prenant des mesures pour faciliter l'achat d'anciennes maisons, de ne pas saper la force vitale nécessaire pour aider à la

construction de nouveaux projets d'habitation. Si nous n'y prenions pas garde, l'embauche pourrait en souffrir sérieusement.

La loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement vise un certain nombre de domaines à l'heure actuelle. J'aimerais vous donner lecture d'une partie de ses attributions parues dans son rapport annuel. Elle assure des prêts hypothécaires sur de nouvelles maisons consentis par les banques et des institutions analogues. Personne n'ignore qu'elle consent directement des prêts pour la construction de nouvelles maisons. Elle s'occupe également du domaine de l'habitation à coût modique qui vise à répondre à un besoin social en favorisant la construction de logements destinés à être loués à des familles à faible revenu. Elle prête aux universités pour la construction de maisons d'étudiants pour les internes. Elle prête aux municipalités pour l'installation de canalisations d'égout. Ses fonctions touchent aussi les anciennes maisons. Elle fournit de l'assurance aux banques pour les prêts visant à l'amélioration des maisons. C'est dire que les propriétaires d'anciennes maisons ne sont pas complètement privés d'aide. Ils peuvent au moins améliorer leurs maisons grâce aux prêts bancaires assurés aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

La Société centrale d'hypothèques et de logement s'occupe d'une foule d'autres entreprises mais, d'une façon générale, la loi a un double objectif. Tout d'abord, elle cherche à donner de l'aide sociale dans le domaine de l'habitation, à répondre aux besoins de la population en ce qui concerne l'habitation. Deuxièmement, et ce point est très important, elle aide l'industrie de la construction relativement aux nouvelles maisons, créant de ce fait des emplois dans cette industrie.

Je veux citer certains chiffres, pour que l'on puisse se faire une idée de l'étendue du problème dont nous parlons. En 1962, il s'est construit environ 130,000 logements, au prix de 1,587 millions de dollars. Notons que c'est un montant considérable. La Société centrale d'hypothèques et de logement a assuré le financement de 48,000 logements, soit environ 30 p. 100. Sur ces 48,000 logements, 32,000 ont été financés par les institutions prêteuses ordinaires, assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et 16,000 ont fait l'objet de prêts directs assurés aux termes de la même loi. De plus, la loi nationale sur l'habitation a permis de prêter 21 millions de dollars pour les constructions universitaires, 45 millions pour le traitement des eaux usées et trois millions pour l'urbanisme. Elle a permis de garantir des emprunts aux banques d'un montant de 38 millions pour l'amélioration des maisons et, dans le domaine de la construction, 384 millions de dollars ont été prêtés pour réaliser de nouveaux logements aux termes de la loi nationale sur l'habitation, dont 163 millions représentent des prêts consentis directement en vertu de cette loi.

Qu'est-ce à dire? A mon sens, cela signifie plusieurs choses. Comme je l'ai déjà mentionné, cela indique que la loi permet de pénétrer dans des secteurs de l'habitation autres que les nouveaux logements. A mon avis, cela donne une idée des sommes d'argent en cause. Quand on considère les dollars qui ont été consacrés à ce domaine, soit 383 millions pour la construction de nouvelles maisons aux termes de la loi nationale sur l'habitation, 45 millions pour le traitement des eaux usées, et 38 millions pour l'amélioration des logements, on constate que la loi a attiré beaucoup de capitaux dans les branches qui créent des emplois, et l'on doit s'assurer qu'il continuera d'en être ainsi.

Au cours de la récente campagne électorale, le parti auquel appartient l'honorable député qui a proposé cet avis de motion parlait des doses massives de capital social exigées pour venir à bout du chômage. J'estime que tel est le cas des fonds versés en vertu de la loi nationale sur l'habitation qui sont des doses massives de capitale social agissant dans le domaine du chômage. Notre nouveau gouvernement cherche à régler le problème du chômage. Nous proposons l'établissement d'une caisse de prêts municipaux, d'un Office d'expansion économique de la région atlantique, d'une Société canadienne de développement et l'adoption d'un certain nombre d'autres mesures. Je crois que tous ces projets ont un facteur commun, c'est qu'ils exigeront des montants d'argent très élevés. Nous savons, par exemple, que la caisse de prêts municipaux exigera $400 millions. En plus de cela, nous avons eu des déficits importants ces dernières années et, en dépit de la compétence de notre nouveau ministre des Finances (M. Gordon), nous en aurons encore probablement un cette année. Je crois que le problème, auquel le gouvernement fédéral est aux prises et le Canada en tant que pays, se trouve dans la même situation qu'une municipalité ou qu'un particulier, c'est que le montant d'argent qu'il peut emprunter ou le montant de la dette qu'il peut assumer est limité. On ne peut pas dépasser certaines bornes.

Nous devons nous rendre compte, en examinant nos problèmes, que si nous tâchons de faire en sorte que des prêts soient consentis pour l'achat de vieilles maisons, nous devrons vraisemblablement maintenir le montant que nous pouvons affecter à la construction domiciliaire à peu près au même niveau que celui dont nous disposions l'an dernier. Par conséquent, si nous sommes incapables de consacrer

plus d'argent à ce domaine et si nous consentons des prêts pour des maisons déjà construites, nous courrons le risque de détourner cet argent du domaine de la nouvelle construction, de diminuer les fonds qui sont dirigés vers ce secteur qui fournit tant d'emplois. J'estime donc que c'est la première chose dont nous devions tenir compte et qui doive nous inciter à accorder à cette initiative la place qui lui revient. Autrement dit, il est fort souhaitable d'adopter une telle mesure, mais nous devons le faire à un moment où nous pourrons diriger assez de nouveaux capitaux dans ce domaine, de façon à ne pas nuire, d'autre part, à la construction de nouvelles maisons.

Il y a une autre question qui doit retenir notre attention et ce sont certaines des conséquences que pourrait avoir une telle mesure. Je reconnais que c'est là une question plutôt secondaire, en ce qui me concerne. Si nous consentons des prêts pour l'achat de maisons déjà construites et si nous offrons des possibilités de financement...

M. Scott: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Hahn: Si vous voulez bien me permettre de finir, j'y consenterai bien volontiers.

Si nous accordons des prêts pour l'achat d'anciennes maisons, il faudra faire bien attention que ces maisons ne soient pas achetées à des fins de location. Je crois que nous devons nous assurer que nous n'encouragerons pas les gens à acheter, grâce aux mesures de financement du gouvernement, de vieilles maisons dans les secteurs du centre des villes, à les mal entretenir, et à louer de nombreux taudis. Si nous mettons des fonds à la disposition des gens pour qu'ils achètent de vieilles maisons, je crois qu'il est très important de faire en sorte, ou au moins d'envisager la possibilité que ces fonds soient versés aux propriétaires de maison plutôt qu'aux grands propriétaires qui louent des logements. Je pense que nous aurons des ennuis si nous permettons aux gens d'acheter plusieurs vieilles maisons grâce à des prêts peu coûteux obtenus en vertu de la loi nationale sur l'habitation, de les entretenir dans de mauvaises conditions, de les louer à bas prix et en fait de maintenir les quartiers de taudis. Il y a d'autres problèmes de ce genre.

A mon sens, ce sont les problèmes qui se posent quand on essaie d'en arriver à prolonger ce genre de financement pour les vieilles maisons. Je crois que ces problèmes exigent qu'on les étudie, mais je pense qu'on peut les résoudre. Cependant, il y a, selon moi, un problème qu'on ne peut résoudre: d'une part, il y a le montant restreint qui peut être consacré à ce domaine et, d'autre part, il ne faut pas abaisser le niveau actuel de la construction de maisons neuves.

J'ai tout juste une autre chose à ajouter à ce propos. Il est probable que les deux tiers du fonds qui a été consacré à l'habitation l'année dernière en vertu de la loi nationale sur l'habitation provenaient de prêteurs ordinaires. Le solde consiste en prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

On peut affirmer sans crainte de se tromper, je crois, que les prêteurs ordinaires préféreraient continuer à prêter pour de nouvelles constructions plutôt que pour des habitations d'un certain âge. Cela veut dire qu'une plus grande part des prêts destinés à ce secteur devrait venir de la Société centrale d'hypothèques et de logement. On peut donc en conclure que, pour mettre en œuvre ce programme, il nous faudra fournir une plus grande part des fonds si nous ne voulons pas priver le secteur de la construction domiciliaire. Le programme devrait avoir la priorité dès que nous pourrons le mettre sur pied. J'espère que le gouvernement fournira les fonds nécessaires dès qu'il le pourra car il s'agit d'une question vitale qui a mon entier appui. Je reconnais qu'il importe de le faire au moment opportun, c'est-à-dire lorsque des fonds seront disponibles à cette fin, mais que cela ne tardera pas.

M. Scott: Le député a eu l'amabilité de dire qu'il répondrait à une question à la fin de ses observations. Dans son discours, il a déclaré que, s'il s'oppose à l'adoption de la mesure à ce moment-ci, c'est surtout parce que cela entraînerait une diminution des fonds disponibles pour les nouvelles constructions. Vu que l'accroissement de la population va créer une demande constante de nouvelles habitations, au rythme de 120,000 maisons par année, le représentant pourrait-il nous dire si nous pourrons jamais soustraire des fonds à cette fin désirable pour les affecter à l'autre entreprise qui est tout aussi souhaitable?

M. Hahn: En réponse à la question, je dirai qu'il faudra que deux conditions se réalisent avant que nous puissions aller de l'avant avec cette entreprise. Tout d'abord, il faudra attendre que le gouvernement central puisse affecter plus d'argent à ce secteur et je ne crois pas que ce soit possible actuellement. Il faudra donc attendre que le gouvernement fédéral puisse affecter, dans l'ensemble, plus d'argent à la construction domiciliaire.

Voilà pour la première condition. Pour ce qui est de la seconde, nous nous préoccupons vivement du problème du chômage actuellement. Si nos efforts sont couronnés de succès, c'est-à-dire si nous réussissons à relever le

niveau de l'emploi dans nos industries de fabrication, alors nous serons plus libres en ce qui a trait à la situation de l'embauche dans l'industrie de la construction.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre part à cette discussion afin d'appuyer la motion de l'honorable représentant de Danforth (M. Scott).

Il y a au Canada, à l'heure actuelle, environ 100,000 familles canadiennes qui ne peuvent se payer un logement répondant aux normes minima. Tous les Canadiens en général, toutes les familles canadiennes devraient avoir cet avantage de se procurer leur propre maison.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le gouvernement conservateur avait inscrit à son programme de prêter, à un faible taux d'intérêt, 90 p. 100 du coût de construction ou d'acquisition d'entreprises de logements à loyer modique.

Il existe, monsieur l'Orateur, un crédit agricole qui prête aux cultivateurs pour l'achat de terres. Nous pourrions avoir un crédit à l'habitation qui aiderait l'ouvrier désireux de s'acheter une maison, que ce soit dans une ville ou encore en banlieue, dans un village ou même à la campagne. Les inspecteurs de cette société de crédit à l'habitation pourraient, en conformité de la valeur réelle des constructions à un endroit donné, faire une recommandation pour un prêt.

Dans mon comté, par exemple, plusieurs ouvriers qui sont présentement locataires désirent s'acheter une maison et s'installer chez eux. Est-il un désir plus noble pour tous, même pour le plus modeste ouvrier, que de posséder sa propre maison?

Si un prêt était consenti sur les maisons déjà construites, jusqu'à concurrence de 90 p. 100, nous aiderions ces ouvriers à réaliser leur rêve, et nous ferions d'une pierre deux coups. Les constructeurs de maisons neuves seraient avantagés et cela créerait une demande d'ouvriers, si nous considérons que pour construire des maisons neuves, il faut des heures et des heures de travail, et il y aurait par le fait même moins de chômeurs. De plus, ces maisons neuves nécessitent l'emploi de beaucoup de matériaux. Or, ces matériaux sont fabriqués par des ouvriers canadiens au Canada et dans mon comté, donnant aussi des heures de travail.

Si nous calculons, par exemple, que dans la construction de ces maisons neuves, il faut avoir des draperies, des meubles et toutes sortes de choses qui y entrent lorsque quelqu'un prend possession de sa maison, cela veut dire de plus en plus d'heures de travail pour nos ouvriers.

C'est pour cette raison que je disais tout à l'heure qu'on ferait, en définitive, d'une pierre deux coups.

En résumé, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas parler trop longtemps sur cette mesure, car à mon avis, elle est très importante pour les ouvriers canadiens, pour les ouvriers de mon comté parce qu'ils désirent devenir propriétaires; malheureusement, ils sont souvent arrêtés dans leur désir, lorsqu'ils ont l'intention d'acheter une maison déjà construite. C'est pour cela que je demande au gouvernement de considérer sérieusement cette proposition et ainsi permettre à nos ouvriers de posséder leur propre maison, grâce à l'aide d'un prêt qui serait peut-être copié sur le crédit agricole. En plus de leur permettre d'avoir leur propre maison, cela entraînerait l'emploi de plusieurs chômeurs au Canada.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais, au tout début de mes observations, m'associer à tous ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez actuellement. C'est la première occasion que j'ai de participer à un débat en cette Chambre, et j'en profite pour ce faire.

La motion de l'honorable représentant de Danforth (M. Scott) a trait tout particulièrement au refinancement ou à l'achat de logements construits antérieurement, de façon à permettre à certaines gens d'obtenir de la Société centrale d'hypothèques et de logement les fonds nécessaires à cette fin.

Je crois, monsieur le président, qu'il y a là matière sérieuse à réflexion. Je ne peux pas dire que nous pouvons appuyer cette motion sans restriction.

Je crois que le but de la Société centrale d'hypothèques et de logement est de favoriser la construction des logements et d'en hausser la qualité.

Si cet avis de motion était accepté sans certaines restrictions, il s'ensuivrait probablement que de très vieilles constructions pourraient changer de mains et, à ce moment-là, cela réduirait le nombre d'habitations nouvellement à construire, tout en augmentant celui des taudis qui sont malheureusement déjà trop nombreux dans le pays. Toutefois, je crois que le projet de l'honorable représentant de Danforth mérite quand même notre considération.

Se fondant sur le fait que c'est au cours des premières années après qu'une maison a été construite que le propriétaire, pour des raisons diverses, doit quelquefois s'en départir, je suis d'avis qu'à ce moment-là, le projet a du mérite.

La Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait financer l'achat d'une maison construite depuis un certain nombre d'années à la condition qu'elle réponde aux normes exigées par elle.

Si je fais quelques restrictions à ce sujet, c'est que je ne puis pas accepter d'emblée ce projet.

Je voudrais, toutefois, profiter de l'occasion pour brosser un tableau de la situation qui prévaut au Canada. Dans la province de Québec, et tout particulièrement dans la région du Saguenay, que je représente, on a construit plusieurs milliers de maisons. Actuellement, au Saguenay, le chômage a atteint un niveau assez élevé, et les taxes municipales et scolaires ont augmenté, de sorte que les pères de famille, dont le revenu est modique, qui s'étaient construit une maison pour leur famille doivent acquitter une mensualité d'environ $70, taxes incluses. Mais, à cause de la situation actuelle, ils paient actuellement $80, $90 et même plus chaque mois pour leur logement. Or, plusieurs se demandent s'ils pourront continuer à payer leur logement.

A mon avis, certaines modifications pourraient être apportées afin de permettre à ces gens, qui ont payé depuis 5, 6 et même 10 ans, de refinancer leur entreprise et même obtenir que leur paiement mensuel soit diminué.

Monsieur l'Orateur, évidemment cela comportera une augmentation des intérêts qui seront déboursés par ces pères de famille, mais, là encore, je sais que depuis longtemps on demande en cette enceinte que le taux d'intérêt soit réduit. Je souhaite que dans un avenir pas trop éloigné nous puissions mettre à la disposition des citoyens canadiens les fonds nécessaires pour se construire une maison, une maison simple ou à plusieurs logements, à un taux d'intérêt qui ne sera pas prohibitif, comme celui qui est payé actuellement.

On a laissé entendre, tout à l'heure, que sur une période de vingt ans ou même de vingt-cinq ans, on avait alors à rembourser le double de la valeur de la maison. C'est un fait, et j'espère que la Chambre prendra en considération cette situation et favorisera le développement de l'habitation au pays.

Monsieur l'Orateur, je sais que les minutes sont comptées et j'aurais eu probablement beaucoup à dire sur ce sujet. Toutefois je vais me rasseoir pour permettre que cette résolution soit acceptée sous réserve.

(Traduction)

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord dire au député de Danforth (M. Scott) que j'ai moi-même acheté une maison grevée d'une hypothèque.

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

(Texte)

Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les observations de ceux qui m'ont précédé, il est facile de constater que le principe en lui-même est acceptable, mais il est tout de même nécessaire de relever certaines données statistiques.

Comme l'a mentionné un député de l'opposition tantôt, le gouvernement de 1962 se proposait d'établir des taux d'intérêt qui seraient acceptables par tout le monde; il était à peu près temps qu'ils y pensent, parce que c'était eux qui avaient donné une certaine petite poussée au taux d'intérêt, le faisant passer de $5\frac{1}{4}$ p. 100 à $6\frac{3}{4}$ p. 100.

On a repensé et ressassé le principe en vertu duquel on pourrait étendre les avantages de la loi aux maisons déjà construites. Mais est-ce qu'on a pensé, à prime abord, au côté spéculation? On a touché à la question en ce qu'elle pourrait atténuer le chômage, mais on n'a pas pensé à l'exode dont on est témoin depuis des années dans nos circonscriptions.

Nous avons contribué à prêter environ $2,500,000 sur hypothèques, et le représentant actuel de la circonscription de Chambly-Rouville a instrumenté 250 titres.

Depuis 1958, nous avons constaté que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter. Nous sommes dans une région urbaine et semi-urbaine, et comme l'a mentionné l'honorable député de Toronto-Broadview (M. Hahn), tout à l'heure, nous avons constaté un exode entraîné par l'augmentation du coût de transport. Nous avons présentement, dans notre municipalité, peut-être de 35 à 40 maisons pour lesquelles les propriétaires ont éprouvé quelque difficulté à acquitter les modalités, et ce par suite de l'augmentation du coût de transport.

Nous avons étudié la question et nous nous sommes demandés, très sérieusement, si le financement des maisons déjà construites ne pourrait pas être laissé à l'entreprise privée, comme les banques et les compagnies d'assurance.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a fait un effort louable en ce qui a trait aux prêts pour l'amélioration des habitations, alors qu'elle a prêté à un taux raisonnable afin que les propriétaires ne soient pas obligés de grever leur propriété davantage.

Dans certains districts, des maisons neuves ont été achetées au moyen d'un montant initial minime et ont ensuite été grevées d'une deuxième hypothèque.

On peut se demander si l'on ne favoriserait pas un peu la spéculation en refinançant les maisons déjà construites. Au fait, est-ce qu'on ne devrait pas laisser à l'entreprise

privée le soin de s'occuper de l'évaluation de la propriété ou de la qualité de sa construction?

Remarquez bien que l'on ne regarde pas le côté social, mais seulement l'aspect où l'on construirait des maisons au point d'en arriver à équilibrer un budget assez chancelant. On aimerait bien que tous les Canadiens puissent se construire une maison. Toutefois, le peuple canadien doit vivre selon ses moyens et il n'y parviendra qu'en achetant la propriété qu'il pourra garder.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit possible, actuellement, d'appuyer la politique que préconise l'honorable député de Danforth.

On a mentionné tantôt que certains Canadiens ne pouvaient garder leur propriété. Eh bien, je suis d'avis que le gouvernement, quel qu'il soit, ne peut être responsable de cet état de choses. Lorsqu'une hypothèque a été consentie à un taux d'intérêt de 6 p. 100, les modalités de paiement ne changent pas. Par contre, les municipalités ont une responsabilité en ce qui concerne les taxes, et c'est ce qui fait que les modalités en sont changées.

Je crois bien qu'après avoir touché un des points les plus sensibles, soit le côté spéculation, et non pas le côté humanitaire, il faut en venir à la conclusion, comme je le disais tantôt, qu'on devrait laisser le tout à l'entreprise privée.

(Traduction)

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent dans la salle du Sénat et, de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1964.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: J'aimerais demander au leader de la Chambre si nous suivrons toujours, jeudi et vendredi, l'ordre des travaux qu'il a annoncé?

L'hon. M. Pickersgill: Pas tout à fait. Demain, nous poursuivrons le débat qui a été interrompu à cinq heures et qui, nous l'espérons fermement, se terminera assez tôt dans la journée. Nous entamerons ensuite, comme je l'ai dit, la résolution portant sur l'établissement du Conseil économique du Canada. Si nous disposons de cet article, il ne sera pas possible d'aborder l'étude du projet de résolution visant le ministère de l'Industrie ou, du moins, ce ne serait pas très pratique car mon ami, le ministre de la Production de défense, doit se rendre à Washington demain. Par conséquent, si nous passons à un troisième article, nous étudierons le projet de résolution qui doit précéder la présentation du bill sur l'Office d'expansion atlantique.

Vendredi, si nous n'avons pas abordé l'examen de cette dernière mesure, nous continuerons plutôt l'étude de la résolution intéressant le ministère de l'Industrie. Autrement, nous poursuivrons l'examen du projet de résolution sur l'Office d'expansion atlantique, après quoi nous aborderons le bill concernant le Conseil économique du Canada.

(A six heures douze minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE A

I. VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DUES AU BUDGET RÉGULIER DES NATIONS UNIES

États membres	1962	1961	1960	1959
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.
Afghanistan	—	—	—	—
Albanie	15,648.00	—	—	—
Argentine	611,362.00	315,815.00	—	—
Australie	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—
Belgique	741,687.00	57,212.09	—	—
Bolivie	24,274.00	22,907.00	1,503.00	—
Brésil	2,391.00	—	—	—
Bulgarie	87,088.00	—	—	—
Birmanie	—	—	—	—
République socialiste soviétique de Biélorussie	—	—	—	—
Cambodge	24,746.00	—	—	—
Cameroun	—	—	—	—
Canada	—	—	—	—
République Centrafricaine	—	—	—	—
Ceylan	—	—	—	—
Tchad	—	—	—	—
Chili	160,340.00	—	—	—
Chine	2,650,814.00	—	—	—
Colombie	—	—	—	—
Congo (Brazzaville)	26,175.00	193.60	—	—
Congo (Léopoldville)	17,669.50	—	—	—
Costa-Rica	9,231.12	—	—	—
Cuba	132,913.00	66,551.00	—	—
Chypre	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	549,255.40	—	—	—
Dahomey	15,854.89	—	—	—
Danemark	—	—	—	—
République Dominicaine	—	—	—	—
Équateur	—	—	—	—
Salvador	—	—	—	—
Éthiopie	—	—	—	—
Fédération de Malaisie	—	—	—	—
Finlande	—	—	—	—
France	—	—	—	—
Cabon	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	—
Grèce	6,633.67	—	—	—
Guatemala	32,203.00	9,601.00	—	—
Guinée	25,682.00	—	—	—
Haïti	24,949.00	23,582.00	19,436.00	1,667.00
Honduras	25,835.00	3,303.00	—	—
Hongrie	365,819.00	259,841.00	—	—
Islande	—	—	—	—
Inde	—	—	—	—
Indonésie	—	—	—	—
Iran	—	—	—	—
Irak (Mésopotamie)	—	—	—	—
Irlande	—	—	—	—
Israël	—	—	—	—
Italie	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—
Japon	—	—	—	—
Jordanie	—	—	—	—
Laos	24,746.00	—	—	—
Liban	—	—	—	—
Libéria	—	—	—	—
Libye	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	—
Madagascar	—	—	—	—

I. VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DUES AU BUDGET RÉGULIER DES NATIONS UNIES
—Fin

États membres	1962	1961	1960	1959
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.
Mali	—	—	—	—
Mexique	—	—	—	—
Maroc	—	—	—	—
Népal	2,290.81	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—
Nicaragua	25,958.00	2,831.18	—	—
Niger	26,175.00	13,925.00	—	—
Nigéria	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	—
Pakistan	140,000.00†	—	—	—
Panama	—	—	—	—
Paraguay	26,113.00	24,746.00	4,199.00	—
Pérou	—	—	—	—
Philippines	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—
Arabie saoudite	—	—	—	—
Sénégal	—	—	—	—
Somalie	—	—	—	—
Union Sud-Africaine	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Soudan	2,392.00	—	—	—
Suède	—	—	—	—
Syrie*	32,356.00	—	—	—
Thaïlande	—	—	—	—
Togo	—	—	—	—
Tunisie	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	—
République socialiste soviétique d'Ukraine	—	—	—	—
Union des Républiques socialistes soviétiques	—	—	—	—
République arabe unie	157,578.00	152,737.96	—	—
Royaume-Uni	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	—	—	—	—
Haute-Volta	—	—	—	—
Uruguay	65,655.00	60,000.00	—	—
Venezuela	—	—	—	—
Yémen	26,113.00	772.50	—	—
Yougoslavie	—	—	—	—
	6,079,947.39	1,014,018.33	25,138.00	1,667.00
Mauritanie	26,182.00	2,686.00	—	—
Mongolie	—	—	—	—
Sierra Leone	—	—	—	—
Tanganyika	26,182.00	2,686.00	—	—
	6,132,311.39	1,019,390.33	25,138.00	1,667.00

* En 1961, la contribution de la Syrie était englobée dans celle de la RAU.

† Ce solde représente le montant retenu par le gouvernement en attendant l'octroi d'un crédit de $140,000 tiré du Fonds de roulement et qui est l'objet de consultations à l'heure actuelle entre les gouvernements de l'Inde et du Pakistan. Entre temps, les Nations Unies ont versé les $140,000 à un compte d'attente.

II. VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DUES AU COMPTE SPÉCIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS-UNIES

États membres	1er janvier au 30 juin 1962	1961	1960	1959	1958	1957	Total dû
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.
Afghanistan	907.00	5,583.50	5,926.00	9,092.00	15,000.00	2,814.00	39,322.50
Albanie	735.00	7,484.00	3,951.00	6,062.00	10,000.00	5,876.00	34,108.00
Argentine	18,442.00	103,291.00	109,594.00	168,180.00	285,000.00	171,869.00	856,376.00
Australie	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	155,533.00	43,245.00	—	—	—	—	158,778.00
Bolivie	735.00	7,484.00	3,939.00	6,056.00	12,500.00	7,345.00	38,059.00
Brésil	—	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	3,720.00	29,938.00	15,826.00	24,257.00	35,000.00	20,565.00	129,306.00
Birmanie	—	—	—	—	—	—	—
République socialiste soviétique de Biélorussie	50,170.00	87,943.00	46,419.00	71,219.00	117,500.00	70,510.00	443,761.00
Cambodge	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun	—	—	—	—	—	—	—
Canada	—	—	—	—	—	—	—
République Centrafricaine	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan	—	—	—	—	—	—	—
Tchad	777.00	—	—	—	—	—	777.00
Chili	4,765.00	25,125.00	26,643.00	35,269.00	—	—	91,802.00
Chine	217,133.00	466,207.50	989,797.00	759,151.00	1,252,500.00	505,048.00	4,189,836.50
Colombie	—	—	—	—	—	—	—
Congo (Brazzaville)	777.00	7,524.00	444.00	—	—	—	8,745.00
Congo (Léopoldville)	1,362.00	—	—	—	—	—	1,362.00
Costa-Rica	735.00	3,722.00	3,171.09	—	—	—	7,628.09
Cuba	4,008.00	46,778.00	24,679.00	37,874.00	65,000.00	12,662.00	191,001.00
Chypre	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	113,093.00	162,787.00	85,983.00	131,856.00	205,000.00	123,393.00	822,112.00
Dahomey	777.00	381.93	—	—	—	—	1,158.93
Danemark	—	—	—	—	—	—	—
République Dominicaine	919.00	9,356.00	—	—	—	—	10.275.00
Équateur	—	—	—	—	—	—	—
Salvador	724.00	4,653.00	—	—	—	—	5,377.00
Éthiopie	907.00	5,583.50	5,868.00	9,067.00	27,500.00	16,159.00	65,084.50
Fédération de Malaisie	—	—	—	—	—	—	—
Finlande	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	—	—	—	—	—

Gabon	—	—	—	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	—
Guatemala	919.00	4,653.00	4,915.00	7,566.00	—	—	18,053.00
Guinée	735.00	7,484.00	—	—	—	—	8,219.00
Haïti	735.00	3,722.00	3,951.00	6,062.00	—	—	14,470.00
Honduras	735.00	3,722.00	3,951.00	—	—	—	8,408.00
Hongrie	54,126.00	78,587.00	41,516.00	63,627.00	97,500.00	67,572.00	402,928.00
Islande	—	—	—	—	—	—	—
Inde	—	—	—	—	—	—	—
Indonésie	—	—	—	—	—	—	—
Iran	—	—	—	—	—	—	—
Irak (Mésopotamie)	1,654.00	16,840.00	8,854.00	13,623.00	30,000.00	5,627.00	76,598.00
Irlande	—	—	—	—	—	—	—
Israël	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—	—
Japon	—	—	—	—	—	—	—
Jordanie	735.00	7,484.00	3,951.00	6,062.00	10,000.00	5,876.00	34,108.00
Laos	735.00	2,987.00	—	—	—	—	3,722.00
Liban	919.00	4,653.00	4,938.00	7,576.00	1,759.00	—	19,845.00
Libéria	—	—	—	—	—	—	—
Libye	735.00	7,484.00	3,951.00	6,062.00	10,000.00	5,876.00	34,108.00
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar	—	—	—	—	—	—	—
Mali	15.50	—	—	—	—	—	15,50
Mexique	13,629.00	132,849.00	70,158.00	107,564.00	170,000.00	32,828.00	527,028.00
Maroc	—	—	—	—	—	—	15.50
Népal	735.00	200.20	—	—	—	—	935.20
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—	—	—	—
Nicaragua	735.00	2,595.75	—	—	—	—	3,330.75
Niger	777.00	3,762.00	444.00	—	—	—	4,983.00
Nigéria	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan	—	—	—	—	—	—	—
Panama	735.00	3,722.00	3,939.00	6,056.00	12,500.00	1,289.00	28,241.00
Paraguay	735.00	3,722.00	3,951.00	6,062.00	10,000.00	5,876.00	30,346.00
Pérou	1,826.00	20,582.00	10,817.00	16,649.00	37,500.00	7,034.00	94,408.00
Philippines	485.00	—	—	—	—	—	485.00

II. VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DUES AU COMPTE SPÉCIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS-UNIES—*fin*

États membres	1er janvier au 30 juin 1962	1961	1960	1959	1958	1957	Total dû
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.
Pologne	60,854.00	256,343.00	135,134.00	207,514.00	380,000.00	229,159.00	1,269,004.00
Portugal	—	—	—	—	—	—	—
Roumanie	30,816.00	63,618.00	33,406.00	51,442.00	122,500.00	73,448.00	375,230.00
Arabie Saoudite	1,297.00	11,227.00	5,915.00	9,087.00	17,500.00	10,283.00	55,309.00
Sénégal	971.00	—	—	—	—	—	971.00
Somalie	—	—	—	—	—	—	—
Union Sud-Africaine	—	—	—	—	—	—	—
Espagne	15,720.00	174,013.00	91,643.00	140.826.00	277,500.00	167,462.00	867.164.00
Soudan	1,297.00	11,227.00	5,868.00	9,067.00	27,500.00	16,159.00	71,118.00
Suède	—	—	—	—	—	—	—
Syrie*	915.00	—	—	—	20,000.00	11,752.00	32,667.00
Thaïlande	2,940.00	—	—	—	—	—	2,940.00
Togo	777.00	3,762.00	444.00	—	—	—	4,983.00
Tunisie	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	—	—	—	—
République Socialiste Soviétique d'Ukraine	191,019.00	336,801.00	177,778.00	272,747.00	450,000.00	271,759.00	1,700,104.00
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	1,444,204.00	2,548,457.00	2,706,146.00	2,063,805.00	3,405,000.00	2,050,676.00	14,218,288.00
République Arabe Unie	4,574.00	59,876.00	31,477.00	48,432.00	87,500.00	52,883.00	284,742.00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Volta	777.00	7,524.00	444.00	—	—	—	8,745.00
Uruguay	2,010.00	11,167.00	11,806.00	—	—	—	24,983.00
Venezuela	—	—	—	—	—	—	—
Yémen	735.00	7,484.00	3,951.00	6,062.00	10,000.00	5,876.00	34,108.00
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—
	2,376,825.50	4,813,634.38	4,691,588.09	4,313,974.00	7,201,759.00	3,957,676.00	27,355,456.97
Mauritanie	780.00	416.00	—	—	—	—	1,196.00
Mongolie	780.00	416.00	—	—	—	—	1,196.00
Sierra Leone	—	—	—	—	—	—	—
Tanganyika	780.00	416.00	—	—	—	—	1,196.00
	2,379,165.50	4,814,882.38	4,691,588.09	4,313,974.00	7,201,759.00	3,957,676.00	27,359,044.97

* En 1959, 1960 et 1961, les contributions de la Syrie étaient englobées dans celles de la RAU.

III.—VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DUES AU COMPTE *AD HOC* DU CONGO

États membres	1er nov. 1961 au 30 juin 1962	1er janvier au 31 oct. 1961	14 juillet au 31 déc. 1960	Total dû
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	
Afghanistan	7,949.00	11,887.00	14,529.50	34,365.50
Albanie	6,366.00	7,925.00	19,373.00	33,664.00
Argentine	160,664.00	219,911.00	18,797.00	399,372.00
Australie	—	—	—	—
Autriche	359,637.00	65,335.00	—	424,972.00
Belgique	958,903.00	1,287,776.00	629,615.00	2,876,284.00
Bolivie	6,366.00	7,925.00	19,373.00	33,664.00
Brésil	163,940.00	202,080.00	44,922.50	410,942.50
Bulgarie	81,865.00	31,699.00	77,491.00	141,055.00
Birmanie	—	—	—	—
République socialiste soviétique de Biélorussie	415,604.00	465,577.00	227,630.00	1,108,811.00
Cambodge	6,366.00	7,925.00	13,007.00	27,298.00
Cameroun	—	—	—	—
Canada	—	—	—	—
République Centrafricaine	—	—	—	—
Ceylan	—	—	—	—
Tchad	6,396.00	6,418.50	—	12,814.50
Chili	41,372.00	53,492.00	65,383.00	160,247.00
Chine	1,823,774.00	2,481,426.00	1,446,543.50	5,751,743.50
Colombie	—	—	—	—
Congo (Brazzaville)	6,396.00	7,925.00	2,131.00	16,452.00
Congo (Léopoldville)	11,196.00	—	—	11,196.00
Costa-Rica	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Cuba	34,989.00	49,529.00	121,080.00	205,598.00
Chypre	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	935,266.00	861,813.00	421,358.00	2,218,437.00
Dahomey	6,246.06	—	—	6,246.06
Danemark	—	—	—	—
République Dominicaine	7,958.00	9,905.00	24,216.00	42,079.00
Équateur	5,190.75	—	—	5,190.75
Salvador	6,358.00	9,905.00	—	16,263.00
Éthiopie	7,949.00	11,887.00	14,529.50	34,365.50
Fédération de la Malaisie	—	—	—	—
Finlande	—	—	—	—
France	4,746,601.00	6,339,772.00	3,099,642.00	14,186,015.00
Gabon	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—
Guatemala	7,958.00	9,905.00	12,108.00	29,971.00
Guinée	6,366.00	7,925.00	19,373.00	33,664.00
Haïti	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Honduras	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Hongrie	447,646.00	83,210.00	203,414.00	734,270.00
Islande	—	—	—	—
Inde	—	—	—	—
Indonésie	—	—	—	—
Iran	31,823.00	41,605.00	25,853.50	99,281.50
Irak (Mésopotamie)	14,324.00	17,831.00	43,589.00	75,744.00
Irelande	—	—	—	—
Israël	—	—	—	—
Italie	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—
Japon	—	—	—	—
Jordanie	6,366.00	7,925.00	19,373.00	33,664.00
Laos	6,366.00	7,925.00	3,320.50	17,611.50
Liban	7,958.00	4,150.02	—	12,108.02
Libéria	—	—	—	—
Libye	—	—	—	—
Luxembourg	7,949.00	—	—	7,949.00
Madagascar	6,394.00	10,936.00	—	17,330.00

États membres	1er nov. 1961 au 30 juin 1962	1er janv. au 31 oct. 1961	14 juillet au 31 déc. 1960	Total dû
	$ É.-U.	$ É.-U.	$ É.-U.	
Mali	6,396.00	7,925.00	—	14,321.00
Mexique	117,801.00	140,664.00	343,866.00	602,331.00
Maroc	22,282.00	27,736.00	67,805.00	117,823.00
Népal	6,366.00	137.16	—	6,503.16
Pays-Bas	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—
Nicaragua	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Niger	6,396.00	7,925.00	1,065.50	15,386.50
Nigéria	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	—
Pakistan	—	—	—	—
Panama	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Paraguay	6,366.00	7,925.00	9,686.50	23,977.50
Pérou	15,907.00	21,793.00	26,637.50	64,337.50
Philippines	—	—	—	—
Pologne	510,845.00	678,553.00	663,517.00	1,852,915.00
Portugal	25,431.00	39,624.00	96,864.00	161,919.00
Roumanie	255,713.00	363,800.00	164,668.00	757,181.00
Arabie saoudite	11,149.00	11,887.00	29,059.00	52,095.00
Sénégal	7,994.00	—	—	7,994.00
Somalie	6,396.00	1,111.07	—	7,507.07
Union Sud-africaine	423,528.00	554,730.00	271,219.00	1,249,477.00
Espagne	136,816.00	184,250.00	450,417.00	771,483.00
Soudan	—	—	—	—
Suède	—	—	—	—
Syrie*	7,955.00	—	—	7,955.00
Thaïlande	25,465.00	—	—	25,465.00
Togo	6,396.00	7,925.00	1,065.50	15,386.50
Tunisie	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	—
République socialiste soviétique de Biélorussie	1,582,482.00	1,783,061.00	871,774.00	4,237,317.00
Union des républiques socialistes soviétiques	11,964,509.00	13,491,828.00	6,596,425.00	32,052,762.00
République arabe unie	39,775.00	63,398.00	154,982.00	258,155.00
Royaume-Uni	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	—	—	—	—
Haute-Volta	6,396.00	7,925.00	2,131.00	16,452.00
Uruguay	17,499.00	23,774.00	29,059.00	70,332.00
Venezuela	82,778.00	99,059.00	121,079.50	302,916.50
Yémen	6,366.00	7,925.00	19,373.00	33,664.00
Yougoslavie	60,505.00	69,341.00	169,512.00	299,358.00
	25,691,843.81	29,946,435.75	16,725,290.00	72,363,569.56
Mauritanie	6,400.00	877.00	—	7,277.00
Mongolie	6,400.00	877.00	—	7,277.00
Sierra Leone	—	—	—	—
Tanganyika	6,400.00	877.00	—	7,277.00
	25,711,043.81	29,949.066.75	16,725,290.00	72,385,400.56

* En 1960 et 1961, les contributions de la Syrie étaient englobées dans celles de la RAU.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE POUR HIER

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège car, d'après moi, les droits et privilèges de tous les membres de la Chambre sont en cause. Mon intervention se fonde sur le compte rendu d'hier des délibérations de la Chambre consignées aux *Procès-verbaux*, que j'ai ici sous les yeux. Je veux parler en particulier de la motion portant production de documents, de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a été débattue et mise aux voix.

Bref, je prétends, et j'ai l'intention d'étayer ma thèse au moyen de précédents, de décisions et d'autres résolutions, que le compte rendu des *Procès-verbaux* constitue une admission et, qui plus est, qu'il a enregistré de façon permanente ce que je considère comme une nullité en ce qui concerne les délibérations de la Chambre ou tout au moins comme une irrégularité, peut-être une irrégularité qu'aurait pu rectifier une inscription appropriée dans les *Procès-verbaux*.

Cela dit, voyons ce qui constitue matière à question de privilège. La motion dont il s'agit ici, Votre Honneur, et tous les députés en conviendront, ne saurait être débattue: elle ne peut donc être modifiée. Aucun amendement ne peut être proposé à une motion portant production de documents. Il ne peut y avoir d'amendement, puisque, personne ne pouvant débattre la motion, personne ne peut proposer d'amendement.

Au cours des dernières années cependant, il est devenu d'usage que les ministres de la Couronne fassent certaines réserves en ce qui a trait à ces motions. De fait, ces réserves constituent des amendements. J'ai l'intention de me reporter à une décision sur cette question. En dépit de cette déclaration, comme Votre Honneur le sait, un amendement à une motion peut être proposé du consentement unanime de la Chambre. Voilà pourquoi cette façon de procéder est consacrée dans les *Procès-verbaux* de la Chambre.

Je voudrais que Votre Honneur se reporte à une certaine motion présentée en 1961 pour la production de certains règlements établis en vertu de la loi sur les douanes.

Son Honneur Monsieur l'Orateur Michener avait alors examiné la question, et le compte rendu des délibérations figure aux pages 2533, 2534 et 2535 du hansard. M. Michener a alors déclaré très clairement, et j'ai le texte ici, que la Chambre admet cet usage de permettre à un ministre de la Couronne d'accepter une motion sous réserves, mais seulement, comme il le dit, si les membres consentent à l'unanimité à ce qu'il procède ainsi. Les termes dans lesquels il a formulé cette décision sont très clairs; je cite:

> L'autre problème, celui qui a trait à la modification d'une motion qui n'est pas sujette à débat, a été résolu du consentement unanime de la Chambre, permettant que le président exprime la restriction du ministre au moment de la mise aux voix. En fait, la motion comporte une condition, du consentement unanime de la Chambre, avant la mise aux voix.

Or, si l'on tient compte de cette décision, qui me paraît avoir bel et bien été acceptée au cours des ans, on constate au compte rendu d'hier que lorsque Votre Honneur a mis cette motion aux voix, elle l'a fait en ces termes:

> M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves qu'a faites le ministre ou compte tenu des observations qu'il a formulées?
> Des voix: Non!
> Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne voulons pas d'une version expurgée. Qu'on nous donne les faits et nous serons satisfaits.

Ensuite, la motion, sous réserve de cette restriction, a été mise aux voix et considérée en conséquence.

En examinant les *Procès-verbaux* d'hier, page 73, je constate que la motion est énoncée, puis suivie des mots suivants:

> Ladite motion, sous réserve des restrictions énoncées par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est mise aux voix et agréée par le vote suivant:

Je soutiens qu'il n'y avait pas, comme en témoigne le compte rendu, assentiment unanime à la mise aux voix ou à l'adoption de cette motion, sous réserve de la très vague restriction qu'a voulu y attacher le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En conséquence, c'est sur cela que je fonde ma proposition visant à faire frapper de nullité l'adoption de la motion.

Cependant, il y aurait eu moyen de remédier à ce vice de forme car, hier, il y a eu une autre motion visant à la production de documents; proposée par le député de Burnaby-Coquitlam, elle intéressait la création d'un collège vétérinaire. Cette motion figure également au hansard d'hier, à la page 725. Elle

a été acceptée par le ministre sans portefeuille sous réserve de certaines restrictions. Votre Honneur a mis aux voix la motion comportant ces réserves et elle a été adoptée. Cependant, quand la motion a paru dans les *Procès-verbaux,* aucune condition ou réserve n'y était énoncée.

J'ai profité du peu de temps à ma disposition pour faire des recherches dans les *Journaux* de la Chambre des communes, mais je n'ai trouvé nulle part des cas de ce genre comportant des conditions comme celles que le ministre cherche à faire imposer et consignées de cette façon. Je prétends, en l'occurrence, que le compte rendu est inexact dans sa forme actuelle et devrait être rectifié, sans pour autant que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre soit privé du droit de présenter sa motion à nouveau, si bon lui semble.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question de privilège soulevée par l'honorable représentant me fait penser à deux choses. Il prétend que la façon dont nous avons procédé hier n'était pas valable et qu'elle a donné lieu à des délibérations qui, ne l'étant pas davantage, devraient dès lors être supprimées d'une manière ou d'une autre du compte rendu.

Je ferais remarquer que c'est une pratique établie à la Chambre depuis nombre d'années que d'accepter ainsi de telles motions sous les réserves que souvent des ministres y apportent. C'est sous cette forme que la motion a été mise aux voix hier, soit sous les réserves faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A ce moment-là, tout député qui jugeait qu'on faisait fi des privilèges de la Chambre, voire de l'ordre de dépôt, pouvait s'objecter à la façon de procéder. Personne ne l'ayant fait, la Chambre a réglé la question par la voie habituelle, c'est-à-dire par un vote qui lui a permis de décider que les documents devaient être déposés, compte tenu des réserves indiquées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je soutiens qu'il est tout à fait inadmissible maintenant de poser la question de privilège à l'égard d'une affaire que la Chambre elle-même a bel et bien tranchée hier par une mise aux voix. Cela me semble être la question essentielle.

Pour ce qui est du deuxième argument soutenu par l'honorable député, à savoir que le compte rendu qui figure dans les *Procès-verbaux* comporte l'expression «sous réserves» et que cela de quelque façon n'est pas conforme à la tradition, je ferai remarquer que cet argument n'est pas important, parce qu'il a toujours été convenu qu'une mise aux voix faite sous réserves à propos d'une motion visant à faire déposer des documents et acceptée comme faisant l'objet de réserves, a été considérée par la Chambre comme telle, que la réserve particulière soit comprise ou non dans les *Procès-verbaux.* C'était hier qu'il fallait soulever la question de privilège et ce n'est pas le moment d'essayer de renverser une décision de la Chambre prise hier par un vote officiel.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège qui a été soulevée, je dirais que le ministre du Travail nous a rendu service en précisant qu'il y a deux considérations à envisager. Je suis d'accord avec le ministre quant à la première. Ce qui s'est passé hier est passé. On ne peut pas revenir en arrière à la Chambre; c'est une leçon que nous avons apprise il y a quelques années. Quant à la deuxième considération, je crois que l'honorable représentant de Peace-River (M. Baldwin) est en droit de soulever la question de privilège lorsqu'il conteste la manière dont la résolution d'hier a été consignée aux *Procès-verbaux.*

De fait, monsieur l'Orateur, à quatre reprises hier, des avis de motion portant production de documents ont été adoptés sous réserve des restrictions indiquées par les ministres. La chose s'est produite dans le cas de la motion proposée par mon collègue, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch), de celle de l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Barnett), de celle du représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et également dans le cas de ma motion qui est maintenant l'objet de ce débat. Si l'on consulte les *Procès-verbaux* d'hier, on constatera que, dans les trois autres cas, il n'est pas question dans les *Procès-verbaux* des réserves faites par les ministres intéressés. Ce n'est que dans le cas de ma motion que cette disposition est ajoutée aux *Procès-verbaux.*

Je crois qu'il est bon de signaler aussi que, le mardi 21 mai, la Chambre a été saisie d'un sous-amendement proposé par le chef de notre groupe; à cette occasion, la motion a été mise aux voix et le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a fait remarquer qu'il votait en faveur du sous-amendement à condition que certains mots y soient incorporés. Or, les *Procès-verbaux* de ce jour-là ne font nullement mention de l'inclusion de ces mots. Le vote a porté sur la motion, telle qu'elle a été mise aux voix par Votre Honneur. Je suis d'avis, par conséquent, que la deuxième partie de l'objection soulevée par l'honorable député de Peace-River est valide et que ce serait une erreur d'inscrire aux *Procès-verbaux,* c'est-à-dire au compte rendu officiel de la Chambre, des mots indiquant qu'une

motion a été adoptée, compte tenu des réserves faites par des ministres.

Il est d'usage depuis longtemps déjà, comme l'a fait remarquer le ministre du Travail, et c'est une pratique que nous aurions peut-être dû abandonner depuis longtemps, mais elle est déjà ancienne, il est d'usage donc d'accepter des motions avec des conditions de ce genre et, dans ce cas, la Chambre sait que le document qui sera déposé par la suite tiendra compte des réserves qui ont été apportées. Le ministre du Travail a tout à fait raison; nous ne pouvons pas revenir en arrière et refaire ce qui a été fait hier, mais l'honorable député de Peace-River a le droit de soulever aujourd'hui la question concernant la façon dont l'incident a été consigné aux *Procès-verbaux*. Le hansard, qui n'est pas un document officiel, consigne tous les mots prononcés, mais c'est certainement sur la motion proposée que la Chambre s'est prononcée et puisqu'aucun amendement n'y a été apporté, il ne peut y avoir de vote sur un amendement.

Je pense que le compte rendu des *Procès-verbaux* concernant le sort qu'a subi ma motion devrait être identique aux comptes rendus des trois autres motions d'hier que j'ai mentionnées, comme la Chambre sait que les réserves consignées au hansard seront reconnues quand le document sera déposé.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question de privilège soulevée par l'honorable député de Peace-River, je voudrais traiter du premier point que le ministre du Travail n'a pas étudié à fond. En effet, il n'a rien dit sur le point essentiel soulevé par l'honorable député, selon lequel l'amendement à la motion n'a pas reçu un consentement unanime. Il est exact que les gouvernements et les ministres de la Couronne acceptent traditionnellement des motions avec certaines réserves indiquées au moment de l'acceptation. Aussi loin que remonte ma mémoire, il me souvient que la Chambre accepte sans commentaires ces réserves, limitées toutefois aux documents qui affectent d'autres gouvernements ou revêtus d'un caractère secret. Mais si un ministre de la Couronne accepte, avec des réserves explicitement formulées, telle ou telle motion, l'Orateur demande toujours l'opinion de la Chambre et il est d'usage que celle-ci accorde son consentement.

Néanmoins, le cas qui nous occupe ne s'était pas produit depuis fort lontgemps. Quand l'Orateur a demandé: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion, sous les réserves qu'a faites le ministre, ou compte tenu des observations qu'il a formulées?» certains députés ont répondu «Non». Ainsi, la procédure s'est-elle engagée dans des voies inédites. De fait, et avant cela, lorsque l'Orateur a dit: «Dans les circonstances, je vais mettre la motion aux voix sous cette réserve», j'ai demandé «Quelle réserve?», tandis que le chef de l'opposition disait: «Quelle en est la nature?»

Lorsque monsieur l'Orateur a demandé pour la deuxième fois si la motion devait être adoptée sous les réserves énoncées, certains députés ont répondu: «Non». Le chef de l'opposition est intervenu également dans le même sens. «Nous ne voulons pas d'une version expurgée, a-t-il dit. Qu'on nous donne les faits et nous serons satisfaits». A ce moment-là, la motion a été présentée à la Chambre.

Je crois, monsieur l'Orateur, que nous pouvions difficilement nous y opposer davantage. Comment les députés peuvent-ils manifester leur opposition à l'égard d'une mesure sinon en répondant «non» lorsque M. l'Orateur leur propose une motion? Après cela, on nous a demandé de passer à l'action. Le député de Winnipeg-Nord-Centre et le ministre du Travail ont tous deux déclaré que nous avions manqué l'occasion qui nous avait été fournie. Qu'aurions-nous pu faire à ce moment précis? Faire plusieurs rappels au Règlement ou soulever des questions de privilège?

Une motion portant dépôt de documents est, comme toutes les autres, soumise à la pratique qui règne depuis des années et qui permet aux ministres de la Couronne d'apporter des réserves à une motion. Cette motion devrait être modifiée de la même façon que l'on modifie toutes les motions de fond avant que la Chambre ne les adopte. Je crois qu'on devra étudier sérieusement cette question qui figure au hansard car, sans cela, nous aurons établi un précédent qui sera très difficile à accepter et qui détruira peut-être entièrement la pratique que la Chambre a adoptée au cours des années en ce qui concerne les motions portant dépôt de documents.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Il semble y avoir une différence fondamentale entre la motion que la Chambre a adoptée hier et la plupart de celles qui comportent les réserves dont d'autres députés ont parlé. D'habitude, les motions portant production de documents sont adoptées sous réserves du consentement des autres personnes en cause. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé hier, sauf erreur. Il ne s'agit pas d'obtenir le consentement de tierces personnes avant que les documents soient produits; il faudra tout simplement attendre que les membres du cabinet y consentent. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui sera appelé à trancher la question, a déclaré sans équivoque que les renseignements demandés dans la motion

se trouvent probablement dans certains documents qu'il ne peut rendre entièrement publics, à son avis. Par conséquent, monsieur l'Orateur, lorsque vous examinerez la question, je vous engage à tenir compte du fait que la motion est essentiellement différente de celles qui renferment les réserves habituelles.

J'aimerais soulever un autre point sur lequel je suis entièrement d'accord avec le ministre du Travail. On a donné à entendre à la Chambre qu'il y aurait des réserves. De fait, plusieurs députés ont demandé à diverses reprises que ces réserves soient exposées en détail. Aussi, bien que ces réserves n'aient peut-être pas été expliquées à la satisfaction des intéressés, la Chambre n'en a pas moins adopté la motion, croyant que des explications avaient été fournies.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Je crois que c'est une question importante pour les archives de la Chambre, car il est bien évident, comme l'a signalé le député de Peace-River, qu'en laissant passer cette affaire, nous créerions peut-être un précédent dont les Orateurs et la Chambre toute entière devraient sérieusement tenir compte à l'avenir.

J'ai trouvé un peu étonnant que le leader de la Chambre ne se prononce pas. Je me souviens d'un problème, soulevé à la dernière session, que Votre Honneur, soit dit en toute déférence, voudra peut-être prendre en considération. Chose singulière, il me semble que c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui avait proposé une motion portant le dépôt de certains documents. J'ai accepté la motion «compte tenu des réserves ordinaires» et le député de Winnipeg-Nord-Centre, appuyé par le présent leader de la Chambre, est tout de suite tombé sur moi à bras raccourcis en s'exclamant: «Quelles sont les réserves ordinaires? Nous ne pouvons laisser adopter cette motion avec l'expression «compte tenu des réserves ordinaires». Il faut préciser quelles sont ces réserves ordinaires.

M. Michener, qui était alors Orateur, prit la chose en considération, et décida par la suite que les réserves ordinaires ne pouvaient s'appliquer qu'aux documents privilégiés ou à ceux qu'on ne peut déposer sans le consentement des intéressés. Le leader actuel de la Chambre avait, à l'époque, établi avec force et justesse un point d'ordre juridique et c'est pourquoi il garde le silence aujourd'hui. Cela pourrait constituer un précédent dont vous voudriez peut-être vous inspirer, monsieur l'Orateur, si vous alliez aujourd'hui pousser plus loin l'examen de cette question.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): J'aurais un autre aspect de la question à mettre en lumière. au cas où Votre Honneur décliderait de la prendre en délibéré. Il me semble que lorsqu'on veut faire une réserve, il faudrait la préciser de façon compréhensible. Dans le cas à l'étude, on a envisagé deux possibilités. Premièrement, on a pensé que le ministre présenterait un résumé et, deuxièmement, qu'il présenterait des extraits. En fin de compte, le ministre a déclaré qu'il prendrait ces suggestions en considération, comme on peut le voir à la page 722 du hansard:

Je n'ai pas dit que nous le ferions, mais bien que nous considérerions la chose.

Monsieur l'Orateur, ce que je veux faire ressortir, c'est qu'à mon avis, comme je l'ai dit après la mise aux voix, il n'y a eu absolument aucune réserve. Le ministre a bien déclaré qu'il songerait à une solution et, comme résultat, il nous a passé un québec. D'ailleurs, ça le connaît. Il aurait dû bien préciser la réserve et, de toute façon, la Chambre n'a pas consenti à l'unanimité à la mise aux voix de la motion comportant une réserve.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous faire remarquer, à ce sujet, qu'on ne semble pas savoir sur quoi au juste nous avons voté hier. Pour ma part, je ne savais pas sur quoi nous nous prononcions et je pense que le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) a signalé que lui non plus ne le savait pas. Par conséquent, ignorant quelle portée pouvait avoir le vote, je ne me suis pas prononcé hier.

Toutefois, si, en fait, nous avons voté sur quelque chose, en réfléchissant aux réserves formulées, il me semble que le vote a porté sur le fait que le ministre des Affaires extérieures prendrait l'un ou l'autre de deux partis; voilà ce que la Chambre a accepté. Je doute qu'il soit bien régulier de prendre un tel vote en cette Chambre. En outre, il suffit de lire le compte rendu pour voir que la Chambre a voté en faveur d'une motion portant le dépôt de certains documents qui, comme l'a déclaré lui-même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne peuvent être déposés. Je trouve que, pour ce vote, nous étions dans une situation extrêmement ambiguë et que le gouvernement, pour sa part, s'est placé dans une situation particulièrement odieuse.

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, autant que je m'en souvienne, une fois déjà monsieur l'Orateur a rendu une décision sur ce genre de question et il me semble qu'au lieu d'obliger le député à modifier sa motion et à la rédiger comme il convient, de sorte qu'elle demande la production de documents moyennant la réserve appropriée, on a décidé qu'il suffirait d'ajouter la mention «avec la réserve habituelle» pour rendre la motion recevable. Il s'agit d'un amendement apporté à une motion

et moyennant le consentement unanime de la Chambre, on peut le présenter ainsi.

Si cette question a déjà surgi, c'est en raison du doute qui existe quant à la nature des réserves apportées. Par conséquent, le précédent Orateur acceptait d'ordinaire seules les réserves au sujet desquelles la Chambre était sûre qu'il ne pouvait exister aucun malentendu quant au genre de réserves que la motion renfermait et que toute réserve qui n'était pas conforme au genre habituel entraînerait le retrait de la motion, son inscription appropriée au *Feuilleton* de la manière régulière, afin de préciser exactement l'objet du vote, après quoi la Chambre pourrait se prononcer sur la motion. J'estime qu'il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre pour adopter un avis de motion portant production de documents si cet avis doit signifier autre chose que les mots en lesquels elle est rédigée le donnent à entendre. Un tel consentement n'ayant pas été obtenu hier, l'amendement ne pourrait certes pas s'appliquer, quelle que soit la question sur laquelle nous votions.

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres députés qui voudraient exprimer leurs opinions sur la question?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter brièvement de certains aspects qui ont été soulevés par les honorables vis-à-vis. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a mis le doigt sur le point fondamental, savoir que la Chambre a pris une décision. Elle a tranché la question hier en adoptant la motion et elle ne saurait revenir sur sa décision aujourd'hui. Cela est évident et nous pourrions citer à l'appui des autorités que nous tenons en haute estime depuis nombre d'années.

On a soutenu que la motion a été modifiée de quelque façon et que la Chambre a refusé d'accorder son assentiment unanime à cet amendement. Je ne crois pas que cela soit corroboré par le compte rendu car, d'après la page 722 du hansard, voici ce que monsieur l'Orateur a dit:

> Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves qu'a faites le ministre ou compte tenu des observations qu'il a formulées?
> Des voix: Non.

Ce faisant, les députés se prononçaient contre l'adoption de la motion mais ils ne refusaient pas, pour autant, leur assentiment unanime à la proposition.

Des voix: Non.

L'hon. M. MacEachen: J'aimerais signaler que le chef de l'opposition n'a certes rien trouvé à redire à cette manière de procéder, car voici ce qu'il a dit après que l'Orateur eut mis la question aux voix:

> Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais proposer que les réserves fassent partie de la motion.

Il n'a pas donné à entendre, à ce moment-là, que cette manière d'agir était irrégulière. Si l'on trouvait que cette procédure était contraire au Règlement, c'était à ce moment-là qu'il fallait le dire, non pas vingt-quatre heures après que la Chambre eut pris une décision.

En terminant, j'aimerais citer le précédent dont a parlé le député de Digby-Annapolis-Kings lorsqu'on lui a demandé de décrire les mots «réserves habituelles» en une occasion semblable. A mon sens, le leader de la Chambre et d'autres députés avaient aussi le droit de demander au ministre de préciser ce qu'il entendait par les mots «réserves habituelles», et le ministre s'est exécuté. Il n'était pas question des «réserves habituelles» dans la motion d'hier mais cette dernière renfermait les mots «sous les réserves qu'a faites l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures». D'après le hansard, il est bien clair que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accepté la motion sous certaines réserves, savoir qu'il tiendrait compte de la proposition faite par le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Burnaby-Coquitlam portant sur la communication de certains passages qui répondraient à leurs questions. Votre Honneur n'a pas manqué de signaler cette réserve lorsque vous avez mis la question aux voix.

Rien, dans le hansard d'hier, ne confirme l'opinion que la motion a été modifiée de quelque façon que ce soit. Elle ne l'a pas été; autrement, la modification aurait figuré dans le texte de la motion elle-même. Cette dernière a été adoptée sous réserve et tous les députés savaient à quoi s'en tenir à ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne serais pas revenu sur le sujet si le ministre du Travail n'avait pas relevé mes paroles. Voici ce que j'ai dit à ce moment-là, comme en fait foi le hansard à la page 722:

> Monsieur l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves qu'a faites le ministre ou compte tenu des observations qu'il a formulées?
> Des voix: Non!
> Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne voulons pas d'une version expurgée....

Je n'ai pas parlé de «textes choisis».

> Qu'on nous donne les faits et nous serons satisfaits.

En d'autres termes, mon attitude était très nette. J'ai demandé que nous adoptions la motion telle quelle, sans y inclure les réserves énoncées. Nous ne permettrions pas au gouvernement ni à un ministre, quel qu'il soit, de décider des faits que nous devions connaître. Autrement dit, je ne voulais pas que l'on choisisse, mais que nous adoptions l'ordre

de dépôt de documents en entier. Voilà ma réponse à la proposition de l'honorable député.

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres députés qui désirent prendre la parole? Il est évident que ce sujet suscite un vif intérêt chez les députés et, à certains égards, c'est une question plutôt difficile à trancher. Sans donner mon avis pour l'instant, je prie les honorables députés de se reporter à la 4e édition de l'ouvrage de Beauchesne, aux pages 59 et 60, au commentaire 70, et en particulier aux alinéas 1 et 4 qui traitent des questions relatives au Règlement et où il est dit qu'elles doivent être soulevées immédiatement. Toutefois, vu l'importance du sujet et l'intérêt général qu'il suscite, je voudrais réserver la question et la présenter dans une déclaration réfléchie et raisonnée, un peu plus tard aujourd'hui, si la chose est possible.

M. Pugh: Monsieur l'Orateur, tiendrez-vous compte du fait que les *Procès-verbaux* n'ont pas été publiés avant aujourd'hui?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, peut-être voudrez-vous tenir compte, dans votre déclaration, du fait qu'une réserve de ce genre peut avoir la nature d'un amendement à la motion, qui exige un préavis; par conséquent, l'amendement exigerait un préavis ou le consentement unanime de la Chambre. C'est là un point que je vous prierais d'étudier.

M. l'Orateur: J'ai déjà pris note des questions qui ont été mentionnées.

LA DÉFENSE NATIONALE

OTAN—DISCUSSION SUR LA FORCE NUCLÉAIRE MULTILATÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il quelque chose à nous rapporter au sujet des entretiens avec le représentant des États-Unis relativement à une force multinationale ou à toute autre force de ce genre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le représentant du gouvernement des États-Unis, M. Livingston Merchant, que connaissent très bien nombre de députés, est à Ottawa aujourd'hui pour expliquer au gouvernement du Canada, comme il l'a expliqué déjà à d'autres gouvernements de l'OTAN, les fins qu'envisage le gouvernement des États-Unis, à titre de membre de l'OTAN, en présentant une proposition en vue de l'établissement d'une force nucléaire multilatérale. M. Merchant nous a exposé les détails de cette question et nous a dit ce à quoi songeait son gouvernement; les entretiens se continuent cet après-midi et ce soir. Je ne puis rien rapporter à ce sujet pour le moment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends la réponse du premier ministre, mais pourrait-il dire à la Chambre si l'acceptation par le Canada du projet de M. Merchant entraînerait une dépense supplémentaire de 40 à 50 millions pour notre défense?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, c'est une question théorique, car aucune décision n'a été prise et on n'en prendra pas avant quelque temps. Mais, si une décision est prise, et je souligne le «si», cela ne nécessitera pas nécessairement de dépenses additionnelles parce que les crédits prévus pour une forme de défense pourraient être affectés à d'autres formes de défense sans que nous ayons à débourser davantage. Toutefois, nous n'avons encore pris aucune décision à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la dernière partie de la réponse m'inspire une autre question supplémentaire: Songe-t-on à modifier le rôle du Canada en matière de défense, afin de mettre l'accent sur les armes classiques plutôt que sur les armes nucléaires? Est-ce que la réponse ne le laisserait pas entrevoir?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la position du gouvernement, qui, à ce sujet, diffère peut-être de celle du gouvernement précédent, est de mettre l'accent sur les défenses classiques au sein de l'OTAN. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai ma réponse.

(Plus tard)

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui a trait à la déclaration qu'il a faite cet après-midi au sujet des discussions qui sont en cours relativement à la force nucléaire projetée de l'OTAN. Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que cette question sera soumise au Parlement avant que le gouvernement canadien ne s'engage à prendre part à l'établissement d'une rampe, mobile ou autre, pour le lancement d'engins nucléaires stratégiques?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si le comité de défense est constitué, il aura le loisir d'étudier la question en détail avant que le gouvernement prenne une décision à cet égard.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au sympathique secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique auraient-il conclu effectivement une entente relative à la mise en valeur des ressources hydrauliques du Columbia, comme pourraient le laisser croire les remarques faites hier par le premier ministre Bennett qui aurait déclaré, à une assemblée politique à New-Westminster, je crois, qu'il avait sauvé la vie au gouvernement libéral en concluant une entente avec lui?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter ce que je disais hier: il y a eu des entretiens lundi et mardi entre les deux gouvernements. Le gouvernement du Canada étudie les questions qui ont été débattues lors des réunions. Je dois ajouter, entre parenthèses, que nous n'hésiterons pas à prendre une décision et que nous n'attendrons pas la fin de notre mandat pour la prendre.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, vu la réponse donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre compétent, soit le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Étant donné l'urgence d'en arriver à une décision à l'égard de la question du fleuve Columbia... (*Exclamations*), le ministre consentirait-il à faire rapport sur l'état des études préliminaires effectuées au sujet de certains aspects du réseau d'électricité transcanadien?

L'hon. M. Chevrier: Ce que l'ancien ministre de la Justice avait accepté de faire.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas grand rapport entre les deux questions. Je tiens à signaler que l'ancien ministre de l'Agriculture semblait ne pas s'entendre parfaitement avec son chef sur l'attitude prise par le gouvernement fédéral envers le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de faire avancer les choses. Je ne vois pas aucun lien entre l'aménagement du fleuve Columbia et le réseau dont il a parlé. J'aimerais d'abord lire ses observations dans le compte rendu et, si j'y trouve des points que je devrais traiter, je m'exécuterai volontiers.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que les documents qui ont été préparés pour être soumis à l'examen du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral, renferment une disposition concernant la vente de l'énergie produite en aval?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il doit sauter aux yeux de l'honorable représentant, qui a une si longue expérience de la chose gouvernementale, qu'au cours des négociations et jusqu'à ce que le gouvernement soit en mesure de prendre une décision, de tels renseignements ne sont pas divulgués. Il serait impossible d'administrer les affaires du pays si l'on devait rendre publics les détails d'une question que le cabinet du pays est en train d'étudier.

LES PÊCHERIES

TRAITÉ DU PACIFIQUE NORD—MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi on n'a tenu aucun compte de certains membres du comité consultatif de la Commission des pêcheries du Pacifique Nord en choisissant les membres de la délégation canadienne qui part aujourd'hui pour Washington, D.C., en vue d'entamer des pourparlers avec des représentants du Japon et des États-Unis au sujet du traité des pêcheries du Pacifique Nord?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêcheries est aujourd'hui à Washington. Je sais avec quel soin il a traité toute cette affaire. Il a tenu à ce que des groupes représentatifs des pêcheurs aient l'occasion de faire partie de cette délégation et il serait inexact de conclure, de ce qu'a dit l'honorable représentant, que ses observations étaient le moindrement motivées.

(Plus tard)

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Pêcheries mais, en son absence, je l'adresserai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que les négociations relatives au traité de pêche qui viennent d'être entamées à Washington ne sont que des pourparlers préliminaires, le gouvernement pourrait-il nous assurer que la délégation canadienne ne fera aucune déclaration officielle au sujet d'un accord ferme avant que la Chambre ou le comité permanent de la marine et des pêcheries n'aient été avisés de ces questions?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la question du député, mais j'ai cru l'entendre parler de pratique constitutionnelle. Il est bien clair que nous la respectons ici mais je n'ai vraiment pas entendu sa question. Je vais la considérer comme un préavis et j'y répondrai demain.

LE BUDGET

ON ANNONCE QU'IL SERA PRÉSENTÉ LE JEUDI 13 JUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il a fixé la date de la présentation du budget.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été prévenu de cette question...(*Exclamations*)...mais je vais tâcher d'y répondre de mon mieux. Je compte présenter le budget le jeudi 13 juin.

M. Knowles: Je vous l'avais bien dit.

L'hon. M. Gordon: En effet, c'est un peu pour faire plaisir au député de Winnipeg-Nord-Centre, mais c'est surtout parce que c'était la date que je m'étais fixée dès le début. J'ai l'intention de déposer le Livre blanc et la revue de la situation économique de 1962 mardi prochain.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais demander au ministre s'il faut attacher une signification au fait que le premier budget de son mandat sera présenté le treize?

L'hon. M. Gordon: Justement, je ne suis pas soupçonneux...(*Exclamations*)...je veux dire, superstitieux.

(Texte)

L'INDUSTRIE

AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE SIDÉRURGIQUE DANS LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. A-t-il l'intention d'aider le gouvernement de la province de Québec à y établir une usine sidérurgique, comme l'affirmait le ministre de la Justice le 20 mars 1963, dans une déclaration dont j'ai une copie en main?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question n'est peut-être pas assez urgente pour passer à l'appel de l'ordre du jour, mais j'aimerais informer mon honorable ami que mon gouvernement est toujours heureux d'aider celui du Québec ou de toute autre province chaque fois que l'occasion s'en présente.

TRENTON (N.-É.)—PROTECTION D'UNE SOCIÉTÉ FABRIQUANT DES ESSIEUX POUR MATÉRIEL ROULANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui devrait, je crois, s'adresser tant au ministre des Transports qu'au ministre du Commerce. Elle fait suite à un télégramme que je viens de recevoir du président de l'unité locale 1231 des Métallurgistes unis d'Amérique, de Trenton, en Nouvelle-Écosse.

Étant donné la nouvelle voulant qu'on importe d'Angleterre des essieux pour le matériel roulant des chemins de fer à un demi-cent meilleur marché que le prix de fabrication au Canada et qu'en outre la société Forge, de Trenton, est la seule usine au Canada qui fabrique des essieux pour matériel roulant, les ministres voudraient-ils examiner cette question extrêmement importante pour voir si la nouvelle est exacte et, dans le cas de l'affirmative, l'un ou l'autre ministre voudrait-il prendre quelque mesure pour protéger cette industrie tellement importante du point de vue de l'emploi dans la région?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne sais s'il fallait s'adresser à moi ou à l'un de mes collègues, mais je puis assurer au député que nous étudierons la question.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

AVIS JURIDIQUE RELATIF AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il peut nous expliquer le retard curieux et insolite apporté par son ministère à rendre une décision sur la situation de M. Dunsmore à la société Radio-Canada.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Il n'y a pas eu de retard, que je sache. Si mon honorable ami veut parler d'une déclaration parue dans les journaux au sujet d'une demande qui aurait été faite au ministère de la Justice à propos de certaines questions, je dois l'avertir tout de suite que ces allégations sont totalement fausses. Aucune demande d'avis sur la question n'a été faite au ministère de la Justice, sauf celle qu'a présentée le secrétaire d'État le 15 mai 1963. L'avis sollicité a été donné le lendemain.

M. Fisher: Puis-je poser une question complémentaire? Le secrétaire d'État nous indiquerait-il ce qui a occasionné la demande faite au ministère de la Justice pour obtenir cette interprétation?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): C'est très simple. Le député se souviendra que lui et moi, de même que plusieurs autres membres de la précédente législature, avons contesté la légalité du règlement et la légalité de la nomination, comme président du bureau, d'une personne autre que le président de la société. On nous avait alors laissé entendre qu'on tenterait d'obtenir une opinion juridique à cet égard.

Quand j'ai été investi de l'autorité que j'ai en la matière, M. Dunsmore est venu me voir. Je lui ai dit que je chercherais tout d'abord à obtenir un avis juridique quant à sa nomination comme président du bureau. J'ai précisé que, sans qu'il y ait quoi que ce soit de personnel dans cette question, j'estimais qu'une loi adoptée par le Parlement avait été violée et que j'entendais bien qu'elle ne le soit pas plus longtemps qu'il ne fallait. J'ai écrit au sous-ministre de la Justice pour obtenir une opinion à cet égard. Si les députés le désirent, je déposerai volontiers sur le bureau copie de ma lettre et de l'opinion du sous-ministre de la Justice. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas d'avis, lorsque quelqu'un met en doute la légalité d'un acte du gouvernement au sujet d'une loi adoptée par le Parlement, qu'il faille tenir secrète l'opinion juridique obtenue en la matière.

L'hon. M. Nowlan: J'invoque le Règlement. Le leader de la Chambre a été dans cette enceinte assez longtemps, il me semble, pour savoir qu'il ne peut, sous prétexte de répondre à une question, s'engager dans un débat et lancer des accusations sans aucun fondement. On devrait le rappeler à l'ordre.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je poser une question complémentaire? Tout en statuant sur un point juridique, le secrétaire d'État pourrait peut-être dire à la Chambre depuis quand les règlements de la société Radio-Canada sont des lois du Parlement?

L'hon. M. Pickersgill: Sans vouloir donner d'interprétation juridique, je dirai que c'est un fait connu de tous les honorables députés que la société Radio-Canada, ayant été instituée par le Parlement, ne peut agir que dans les limites des pouvoirs que lui a conférés le Parlement.

L'hon. M. Lambert: Il en va de même de toutes les autres sociétés.

(Plus tard)

L'hon. M. Pickersgill: Avant que nous terminions l'ordre du jour, puis-je compléter la réponse que j'ai donnée à l'honorable député de Port-Arthur en déposant la lettre que j'ai écrite au sous-ministre de la Justice le 15 mai et la sienne du 16 mai.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

(Texte)

ÉDIFICE DANS L'EST DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Le secrétaire d'État peut-il informer le public en indiquant à la Chambre si le projet d'établissement de l'édifice de la société Radio-Canada, dans l'est de la ville de Montréal, se continuera tel que l'avait prévu le gouvernement conservateur?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur le président, je crois que le projet se continuera sans délai, mais je vais demander des renseignements précis à la société Radio-Canada.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable secrétaire d'État pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu des communications de la part des autorités de la ville de Montréal à cet effet, récemment?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je n'en suis pas sûr, mais je vais faire une petite enquête à ce sujet.

(Traduction)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉTENDUES INITIATIVES D'UN GROUPE D'INDUSTRIELS D'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 27 mai dernier, je lui ai demandé s'il détenait des renseignements sur les prétendues initiatives d'un groupe d'industriels allemands qui aurait lancé une campagne mondiale en vue de favoriser la guerre froide. Le ministre a répondu qu'il se renseignerait, et je me demande aujourd'hui s'il a des résultats à communiquer à la Chambre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie l'honorable député de me reposer la question, et je regrette de ne pas lui avoir répondu plus tôt.

J'ai en effet mené une enquête mais n'ai rien trouvé de concret.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DATE EFFECTIVE D'UNE ZONE DE PÊCHE DE DOUZE MILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Je voudrais poser une question au premier ministre, au sujet de sa déclaration de mardi dernier sur l'établissement d'une zone de pêche de douze milles au large des côtes du Canada. Compte tenu des communiqués contradictoires de la presse et de la radio, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a bien l'intention d'assurer dès la mi-mai 1964, aux pêcheurs canadiens, un droit de pêche exclusif dans cette nouvelle zone?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons bien l'intention de veiller à ce que les pêcheurs canadiens obtiennent ce droit dans nos eaux territoriales vers le 15 mai 1964; je crois du moins que c'est bien la date exacte.

(Plus tard)

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au premier ministre une question qui a également trait à sa déclaration de mardi dernier au sujet de l'extension à 12 milles de la limite de trois milles prévue pour la pêche. Dans cette déclaration, il a mentionné la revendication de droits de pêche historiques. Pourrait-il faire savoir à la Chambre si le gouvernement a déterminé approximativement quelle période de temps serait considérée comme motivant ces droits de façon valable?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. C'est une question qu'il faudra examiner lors des négociations. A l'heure actuelle, j'estime que les seuls pays qui peuvent se réclamer de droits historiques de pêche, ou de droits accordés par des traités, seraient les États-Unis et la France, bien qu'il y ait encore d'autres pays qui revendiquent certains droits de pêche traditionnels, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

LA COLLINE DU PARLEMENT

INTERPELLATION RELATIVE AUX VOLS À BASSE ALTITUDE AU-DESSUS DE L'ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bert Leboe (Cariboo): Je voudrais poser une question au ministre des Transport. Pourrait-il nous dire s'il ne serait pas possible d'empêcher les avions de voler constamment à basse altitude au-dessus de notre édifice?

[L'hon. M. Martin.]

Je me sens un peu mal à l'aise, me demandant si quelqu'un ne va pas commettre une erreur.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je m'informerai.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

PRÉTENDUE SUPPRESSION DES PAIEMENTS D'ÉGALISATION AUX PROVINCES LES PLUS PAUVRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé. A-t-il l'intention de proposer à l'honorable ministre des Finances de supprimer les paiements d'égalisation aux provinces les plus pauvres, comme il l'a préconisé au congrès de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur le président, je n'ai jamais fait semblable déclaration, si ma mémoire est bonne.

M. Grégoire: Est-elle bonne?

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrait-il affirmer...

(Traduction)

M. l'Orateur: Je suis persuadé que les honorables députés voudront accorder leur collaboration au président. Il faut qu'il y ait de l'ordre et un esprit de collaboration. Si l'honorable député désire poser une question, aura-t-il la bonté de s'adresser au président?

(Texte)

L'honorable député désire-t-il poser une question?

M. Pigeon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable président du Conseil privé est-il au courant qu'il a fait cette déclaration lors d'un congrès d'étude des sociétés Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, vers le 20 mars 1962?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, je me rappelle avoir prononcé une causerie aux représentants de la société Saint-Jean-Baptiste en septembre 1961, et non en 1962.

LES FINANCES

PRÉSUMÉ EFFET DU PLEIN EMPLOI SUR LES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser une question

à l'honorable ministre des Finances. Croit-il encore que le plein emploi cause l'inflation des prix, selon ce qu'il a écrit dans son rapport sur les perspectives économiques canadiennes de 1957, et plus particulièrement à la treizième ligne de la page 60?

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous devons tous faire de notre mieux pour éviter le chômage chronique; il se peut que j'aie quelque chose à dire sur le sujet jeudi prochain.

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances. A-t-il tenu compte, en préparant le budget qu'il nous présentera la semaine prochaine, de la décision prise par son parti, en février dernier, de doter le Canada d'un système d'argent libre de dette?

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Chapdelaine: Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question à l'honorable ministre des Finances, mais je vois qu'il est à l'extérieur de cette enceinte. Dans la circonstance, je pose la question au très honorable premier ministre et je lui demande si le refus de répondre à ma question de tout à l'heure, par l'honorable ministre des Finances, doit être interprété dans le sens du proverbe qui dit: *Qui ne dit mot consent?*

(Traduction)

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Quand prévoit-il que le ministre de l'Agriculture reprendra ses fonctions à la Chambre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur il s'agit manifestement d'une question inopportune. Le ministre de l'Agriculture est un ardent travailleur et il accomplit son devoir.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

VOLS D'AFFRÈTEMENT ORGANISÉS AU CANADA PAR DES LIGNES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports ce qu'il entend faire au sujet des instances urgentes qu'il a reçues de l'Association du transport aérien relativement à la concurrence déloyale des lignes aériennes américaines qui organisent, à partir, de la frontière, des vols d'affrètement très préjudiciables aux sociétés canadiennes.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Hier, monsieur l'Orateur, nous avons reçu un mémoire de l'Association du transport aérien, mais il ne faudrait pas croire que le résumé formulé dans la question du député laisse entrevoir la moindre partie de ce mémoire. Je tiens cependant à lui assurer que toutes les autorités compétentes chargées de la mise en œuvre des différentes phases de la politique aérienne de notre pays étudient le mémoire avec grande attention.

LE COMMERCE

LE JAPON—NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA HOUILLE ET AUX MACHINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford:) Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre a-t-il pu obtenir une réponse à la question que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et moi-même lui avons posée mardi, à savoir si la Société d'assurance des crédits à l'exportation se trouvait impliquée dans un gros marché avec le Japon dont on parle et qui porterait sur du minerai de fer et des machines?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on a fait allusion à la Chambre à des négociations qui, si je ne m'abuse, se poursuivraient entre la *Canadian Javelin Corporation,* ou l'une de ses filiales, et le gouvernement canadien au sujet d'un accord comportant, comme le dit la coupure de journal, d'énormes quantités de minerai de fer canadien et de machines japonaises. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Nesbitt: C'est exact.

L'hon. M. Sharp: On m'apprend que, quelques mois avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la Société d'assurance des crédits à l'exportation et l'entreprise canadienne en question ont échangé des lettres et que, depuis, des contacts officieux ont eu lieu, mais jamais de négociations.

(Texte)

CONSTRUCTION D'UNE AUTRE AUTOROUTE SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais cette question est urgente, monsieur l'Orateur, étant donné qu'elle a trait à l'Exposition

universelle qui doit avoir lieu à Montréal en 1967.

Le ministre des Travaux publics a-t-il reçu une communication, ou des communications de la part du ministre de la Voirie du gouvernement provincial du Québec, concernant le projet de construction d'une autoroute sur l'île de Montréal, au coût de 175 millions de dollars?

Étant donné l'importance de cette question, je sais que le ministre voudra me répondre.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): La réponse est négative, monsieur le président.

(Plus tard)

M. Valade: Je voudrais poser une question supplémentaire. Pour faire suite à la réponse que vient de donner l'honorable ministre, à ma question de tout à l'heure, je voudrais savoir s'il a l'intention d'accéder à la demande du ministère de la Voirie de la province de Québec et de consentir à la construction de cette autoroute sur l'île de Montréal?

L'hon. M. Deschatelets: La politique du gouvernement, monsieur le président, est d'informer la Chambre aussitôt qu'une décision est prise.

(Traduction)

L'EXPOSITION MONDIALE—REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question qu'a posée hier l'honorable député de Skeena (M. Howard) au sujet de la façon dont seront représentés nos Indiens lors de l'Exposition universelle. Je suis heureux de pouvoir lui dire que la société de l'Exposition universelle a l'intention d'illustrer tous les aspects de l'activité de l'homme. Je me propose de souligner aux fonctionnaires voulus la nécessité de rappeler comme il se doit, au moyen des objets exposés, l'apport de nos Indiens et de nos Esquimaux.

(Plus tard)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, comme le ministre a déclaré que l'exposition donnera une image de tous les aspects de l'activité de l'homme, a-t-on l'intention d'exclure les enfants de l'exposition? (*Exclamations*)

LES PARCS NATIONAUX

WOOD BUFFALO—NÉGOCIATIONS AU SUJET DE LA MODIFICATION DES LIMITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des négociations sont en cours avec le gouvernement de l'Alberta afin de donner de nouvelles limites au parc national Wood Buffalo?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, les seules négociations menées avec le gouvernement sont celles qui ont eu lieu sous l'administration précédente, et qui avaient été suscitées du fait des nombreuses ressources autres que panoramiques que renferme le parc. Je n'ai pas eu d'entretiens ni n'ai correspondu avec le gouvernement de la province d'Alberta, et j'aime à croire que l'ancien ministre reconnaît comme moi qu'on ne saurait céder le territoire d'un parc national à qui que ce soit ou à quelque fin que ce soit qu'après l'étude la plus sérieuse. Je tiens à lui assurer qu'il en sera ainsi si cette demande m'est soumise.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Si jamais une telle entente était conclue avec le gouvernement de l'Alberta, le Parlement en serait-il saisi?

L'hon. M. Laing: Je voudrais ne pas répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Je doute que tel ait été l'usage par le passé; aussi vais-je tenir la question complémentaire pour un préavis.

PARC GARIBALDI—QUESTION AU SUJET D'ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a eu des pourparlers avec le premier ministre Bennett, cette semaine, au sujet de la possibilité pour le gouvernement fédéral de participer à l'aménagement du parc Garibaldi?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Non, monsieur l'Orateur.

LE SUCRE

EFFET DE L'AUGMENTATION DU PRIX SUR L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Comme en fait

foi la page 470 du hansard, je lui ai adressé la question suivante, le 30 mai:

Le ministre peut-il nous apporter des précisions sur la question du sucre et nous dire s'il s'est renseigné auprès de son ministère et d'autres que le sien au sujet de l'augmentation que les hausses récentes du sucre vont faire subir à l'indice du coût de la vie?

Le ministre a-t-il reçu une réponse à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne croyais pas que le député voulait donner suite à sa question. Je dispose des renseignements et je les lui communiquerai demain.

M. Pugh: Je vous demanderais de le faire à la Chambre.

LE CENTENAIRE DU CANADA

FRAPPE DE PIÈCES D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances en autant que l'Hôtel des monnaies relève de lui. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement a l'intention de favoriser notre évolution historique au cours des fêtes du centenaire en 1967 en faisant frapper des pièces d'or cette anné-là.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je signale aux députés que les questions doivent avoir un caractère pressant et immédiat, sinon elles devraient figurer au *Feuilleton*. Si le ministre consent à répondre, libre à lui de le faire. Sinon, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

(Texte)

LES TRAVAUX PUBLICS

EMPLOI DE BOIS DURS CANADIENS

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, pendant que j'ai la parole, j'aimerais répondre à une question qui m'a été posée, hier, par l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue. Je n'ai reçu aucune représentation de la part de la *Canadian Wood Manufacturers' Association* au sujet de l'utilisation de bois durs canadiens pour la menuiserie ou l'ébénisterie.

Cependant, advenant qu'une telle représentation soit faite, j'y apporterai sûrement l'attention requise.

A tout événement, je prends note de la recommandation qui m'a été faite par l'honorable député.

(Traduction)

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—REPRÉSENTANTS DES GROUPES ETHNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans la composition de la commission royale d'enquête sur le biculturalisme, le premier ministre reconnaîtra-t-il qu'il existe au Canada un quart ou un tiers de la population canadienne d'origine raciale différente qui n'appartient ni à l'élément canadien-français ni à l'élément anglo-saxon, en nommant au moins un membre de la commission qui soit d'un autre groupe ethnique que ceux-là?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans les déclarations que mes collègues et moi-même avons faites, nous avons laissé entendre qu'au cours de cette enquête nous nous intéresserons au secteur de la population dont parle le député.

M. Korchinski: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Devant l'insistence du premier ministre Lesage qui veut que la moitié au moins des membres de la commission soit des Canadiens français, faut-il en conclure que toute nomination dont je viens de parler doit être faite dans le secteur anglais du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne puis permettre ce genre de question. Ce n'est pas une question; on exprime ici une opinion.

LES TRANSPORTS

FROBISHER-BAY—RÉDUCTION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ainsi qu'en fait foi la page 727 du compte rendu, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Rhéaume) a posé hier la question suivante:

La décision que l'Aviation américaine a prise de fermer la base du commandement stratégique aérien à Frobisher-Bay (T. N.-O.) entraînera-t-elle une diminution de l'effectif du ministère des Transports? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il fournir à la Chambre l'assurance que tous les fonctionnaires fédéraux en cause pourront être mutés à un autre effectif du ministère des Transports?

Malheureusement, la fermeture de la base du commandement stratégique aérien entraînera le déplacement des fonctionnaires du ministère des Transports qui se trouvent à Frobisher-Bay. Toutefois, je tiens à assurer à la Chambre que mon ministère fait tout ce qu'il peut pour muter les intéressés à d'autres effectifs du ministère des Transports,

lorsque des postes sont disponibles ou lorsque le employés ont les qualités requises. Autrement, il leur offre des postes ailleurs au sein de la fonction publique.

LIGNES SECONDAIRES—DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES ABANDONNER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné le grand nombre de demandes que reçoit la Commission des transports à l'égard de l'abandon de lignes ferroviaires, et notamment la récente demande du Pacifique-Canadien au sujet de l'abandon de l'embranchement de Stoughton, le ministre dirait-il à la Chambre quand le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer l'abandon ordonné des lignes, comme l'avait recommandé le gouvernement précédent en janvier dernier?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement prend présentement des mesures à cette fin. Je présume, à la façon dont le député a posé sa question—bien qu'elle renferme d'autres idées—qu'il parlait des avis d'intention d'abandonner certaines lignes dans les trois provinces de l'Ouest. Je signalerai au député que ces avis d'abandon ont été préparés à la demande de l'ancien gouvernement et que le gouvernement actuel a maintenu cette demande, afin qu'il puisse, en réglant cette affaire, connaître exactement l'ampleur du problème auquel il doit faire face. Lors d'une réunion tenue en janvier dernier entre les délégués de l'Ouest du Canada et le gouvernement précédent, d'après les comptes rendus que j'ai en ma possession, il semble que cette décision a été énoncée très clairement. Je suis heureux de dire que je suis d'accord avec une telle politique.

Pour ce qui est des avis d'intention de demander la permission d'abandonner certaines lignes, nous en avons reçu plusieurs au cours de la semaine dernière. Je présume que c'est ce que le député voulait savoir, et si j'ai raison de penser ainsi, je lui assure que les abandons définitifs ne se produiront pas avant que l'ensemble de la question de la politique à ce sujet ait fait l'objet d'une décision.

(Texte)

L'AGRICULTURE

ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME D'ACHAT UNIQUE DE CÉRÉALES DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État, le député de Matapédia-Matane.

[L'hon. M. McIlraith.]

Étant donné que le ministre de l'Agriculture est probablement à l'encan, le ministre d'État a-t-il l'intention de recommander un projet de loi afin de permettre aux provinces de l'Est d'établir une administration unique pour l'achat des céréales de provende en provenance de l'Ouest, c'est-à-dire afin de permettre la création d'un «pool» d'achat?

L'hon. René Tremblay (ministre d'État): Monsieur le président, cela comporte une question de politique importante qui sera annoncée plus tard à la Chambre.

(Traduction)

LE PAIN

DEMANDE D'ENQUÊTE AU SUJET DES MAJORATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Lundi dernier, le ministre a déclaré que son ministère étudierait la question de la majoration du prix du pain à Montréal, afin de décider si une enquête officielle aux termes de la loi serait justifiée. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui quelle décision a été prise à ce sujet?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit l'autre jour, car la question est actuellement à l'étude. Je crains de ne pouvoir rien apprendre à la Chambre sur le sujet tant qu'une décision n'aura pas été prise.

LES NATIONS UNIES

DEMANDE DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SESSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je m'excuse de ne lui avoir pas fait tenir de préavis, mais s'il conserve avec les Nations Unies un contact aussi intime et aussi éclairé que son grand prédécesseur, il pourra me répondre sans difficulté. Le ministre sait-il où en sont les négociations de la session spéciale qui étudie le problème brûlant des finances de l'ONU?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député estime que la question est d'une grande importance et nous sommes tous de cet avis, car de la solution dépend sans doute l'existence même des Nations Unies. La semaine dernière j'ai fait là-dessus un rapport intérimaire, à la suite de mon entrevue avec le secrétaire général, à New-York. Je sais que

les pourparlers se poursuivent et nous espérons qu'on en arrivera à un compromis grâce auquel l'ONU pourra continuer ses opérations de présentation de la paix cette année. Néanmoins, à longue échéance, l'avenir demeure incertain, et je ne serais pas fondé à dire qu'on a trouvé une formule pour les opérations futures des Nations Unies en vue de la paix.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—ARRESTATIONS SANS INCULPATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Le ministre de la Justice serait-il maintenant en mesure de répondre à ma question qui figure à la page 727 du hansard d'hier, à propos de l'activité terroriste du FLQ et des méthodes peu orthodoxes dont on a usé?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Très volontiers. A mon sens, le ministre de la Justice est responsable des lois et des statuts adoptés par ce Parlement, qu'ils aient été approuvés par lui-même ou par le sous-ministre. Mais en ce qui concerne d'autres personnes, il faut demander avis à l'avocat qui représente les intéressés.

A la lecture des journaux, j'ai constaté que les détenus ne se sont pas plaints. Même s'ils l'avaient fait, notamment en ce qui regarde les statuts qui ne relèvent pas du Parlement, ils pourraient consulter leurs avocats, car le ministre de la Justice ne donne d'avis qu'au Parlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

COMMISSION D'APPEL CHARGÉE DES CAUSES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a dit lundi dernier, au cours de la soirée, que le gouvernement songeait sérieusement à former une commission d'appel qui serait chargée de juger des cas que la Gendarmerie royale du Canada considère comme pouvant mettre en danger la sécurité de l'État. L'honorable député est-il en mesure de nous dire quand le gouvernement entreprendra de former cette commission?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): La question soulevée par l'honorable député l'autre soir, et aujourd'hui encore, est très importante pour nous tous; en outre, c'est une question très grave. Elle fait l'objet d'une étude sérieuse. Je dois toutefois dire à l'honorable député que ce n'est pas une question qu'on peut régler du jour au lendemain. Il faut d'abord l'étudier. J'espère que l'on y accordera une attention favorable; toutefois, je ne peux sûrement pas à l'heure actuelle, ni dans un avenir rapproché, répondre à la question posée par l'honorable député.

M. Douglas: Puisqu'il nous faudra attendre quelque temps encore, puis-je demander au ministre s'il est disposé à faire une enquête au sujet de ce jeune homme qui a été congédié et qui a perdu d'autres emplois par la suite, parce qu'on le considérait comme dangereux pour la sécurité de l'État? Le ministre a déjà eu l'amabilité de parler du cas de Gordon Harry Knott et je me demande s'il serait disposé à examiner cet autre cas.

L'hon. M. Chevrier: Je ne sais pas si j'ai le nom. Sinon, le député pourrait peut-être me le donner et je me ferai un plaisir de me renseigner personnellement sur le cas en question.

Comme je suis déjà debout, puis-je rappeler que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a demandé l'autre jour ce qu'on ferait du dossier ayant trait au cas du jeune M. Knott dont il a parlé. Je suis heureux d'apprendre à la Chambre que ce dossier a maintenant été détruit.

M. Douglas: Je me ferai un plaisir de donner au ministre le nom de celui à qui je pense. Je ne crois pas, cependant, que ce soit vraiment nécessaire, car le commissaire de la Gendarmerie royale a mentionné ce cas dans la lettre qu'il a adressée à M. Sidney Katz à la suite de l'article qui a paru dans la revue *Maclean*. Le ministre connaît assez bien ce cas que j'avais déjà mentionné au ministre de la Justice qui l'a précédé.

L'hon. M. Chevrier: Je vais examiner ce cas immédiatement.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE UNE RÉPONSE EN FRANÇAIS AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON» DANS CETTE LANGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Vu les réponses reçues à des questions inscrites dernièrement au *Feuilleton* à l'adresse de différents ministres, le premier ministre a-t-il l'intention de conseiller à ses ministres de répondre en français aux questions inscrites au *Feuilleton* en français?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): En effet, c'est une excellente recommandation. Je crois qu'elle a été suivie et qu'elle le sera encore.

LA DÉFENSE NATIONALE

CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le mercredi 5 juin sur la motion de l'honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Tout juste avant l'ajournement du débat, hier soir, j'ai exprimé l'inquiétude qu'éprouvent les députés de notre groupe au sujet des problèmes d'ordre moral que présente l'acceptation, par le gouvernement, des armes nucléaires, et l'inquiétude ressentie par les journalistes ainsi que par l'ensemble de la population. J'ai cité des passages d'un éditorial du *Times* de Victoria, ainsi que d'un article qui avait paru dans le *Sun* de Vancouver. L'article du *Times* de Victoria faisait mention, notamment, du fardeau que l'acceptation d'armes de ce genre faisait peser sur la population du Canada dans les circonstances actuelles.

Pour ce qui est de l'aspect militaire de la question, je dirai que le général Simonds, le général Macklin, d'autres généraux des États-Unis, ainsi que d'autres personnes qui font autorité en la matière, ont bien montré l'inutilité d'une telle posture nucléaire. Le chef de notre groupe et d'autres personnes ayant traité en détail des arguments qui ont été soulevés par les généraux, entre autres, il n'y a pas lieu d'y revenir. Pour ce qui est des raisons d'ordre économique sur lesquelles nous nous fondons pour nous opposer à la question des armes nucléaires, notre pays a encouru des frais supplémentaires qui deviendront probablement de plus en plus lourds à mesure que ce rôle particulier engagera davantage le gouvernement. J'espère que ce dernier étudiera soigneusement les aspects économiques de l'acceptation d'armes nucléaires.

A mon avis, le comité nous fournira une occasion de reviser, à la lumière des nouveaux événements, le rôle que joue notre pays au sein de l'OTAN. Nous n'en savons guère plus à la suite de la réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord à Ottawa. De fait, on ne nous a fourni que de vagues communiqués qui, d'après des sources relativement sûres, ont été rédigés avant même l'ouverture de la réunion. En outre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres membres du gouvernement nous ont servi des banalités pour nous expliquer ce qui s'est passé à la conférence. Pour illustrer ce que je veux dire, je citerai brièvement des articles de journalistes sérieux qui avaient été envoyés à la réunion. Quatre de ces courriéristes décrivent succinctement la conférence à la page 57 de la publication américaine *News and World Report*, livraison du 3 juin. Le *News Despatch* se lit ainsi qu'il suit:

Les nombreux discours qui ont été prononcés lors de la conférence de l'Alliance atlantique, qui vient de se terminer à Ottawa, renfermaient de graves lacunes. Aussi, nos quatre courriéristes fournissent ci-dessous quelques détails supplémentaires afin de tirer la situation au clair. Les États-Unis ont fait des efforts extraordinaires pour empêcher l'Alliance de se dissoudre. Lors de la conférence tenue à Ottawa, les Américains ont décidé de continuer à acquitter la plupart des frais occasionnés par l'OTAN et d'éviter tout conflit avec ses alliés concernant la stratégie nucléaire ou d'autres questions.

Il s'ensuit qu'aucune décision définitive n'a été prise sur des questions dont l'urgence est reconnue depuis longtemps.

Pour ce qui est des questions controversées, on a fait des compromis ou on a remis les décisions à plus tard. On a cherché à atténuer le désaccord qui pouvait exister entre les alliés. Même les pourparlers secrets étaient dénués de franchise. Au dire d'une personne bien renseignée: «Encore une fois, on a retardé une crise aux dépens de tout progrès réel.»

Autrement dit, la nécessité d'une ligne avancée de défense en Europe semble bien plus importante aux États-Unis qu'à la plupart de leurs alliés sur place.

Le communiqué dit ensuite ceci:

Bref, les États-Unis sont peu disposés en ce moment à risquer de précipiter l'alliance occidentale dans une crise politique. L'alliance semble trop fragile pour cela.

Voilà pour la réunion d'Ottawa. Chose certaine, l'alliance atlantique est si mal en point que plusieurs dirigeants de l'Ouest lui administrent des vitamines.

J'estime qu'il faudra faire reconnaître à ce comité les faits et la situation véritable qui existe aujourd'hui et ne pas se contenter des renseignements que renferment de vagues communiqués ou les lieux communs débités par des ministres à la Chambre des communes, ou, comme vient de le dire le chef de notre groupe, des communiqués qui étaient presque entièrement rédigés avant le début de la réunion. Que de tours de passe-passe et à quels frais! Au moment où l'OTAN a été constituée, on a souligné l'importance de l'article 2 et on nous a servi des discours mielleux, surtout le premier ministre (M. Pearson). Nous avons eu confiance dans les dispositions de l'article 2 et on nous a déclaré qu'il fallait faire quelque chose. En revanche, tout le monde sait que, jusqu'ici, on n'a rien fait pour y donner suite, même s'il fait partie du rituel normal de ces conférences de faire chaque année grand état de sa

valeur, en cette Chambre, et tout le tralala, et de formuler nos espoirs pour l'avenir.

J'ai maintenant quelques recommandations à faire au sujet des questions que le comité devrait examiner avec beaucoup de soin. C'est une affaire qui m'intéresse au plus haut point ainsi qu'un grand nombre de Canadiens. J'ai beaucoup lu sur le sujet et j'ai reçu un grand nombre de lettres qui en traitaient. Le comité devrait se demander s'il est moral de continuer d'appuyer certaines figures dominantes de l'OTAN. Au cours des discussions sur le réarmement de l'Allemagne, le premier ministre actuel a déclaré le 26 janvier 1955:

> Les quatre personnes qui seraient au sommet de l'organisation de défense qu'on leur permet d'établir seraient Herr Blank, chef ouvrier; Adolf Heusinger, qui n'a jamais été nazi; Hans Speidel, général allemand qui a participé au complot contre Hitler et qui a subi la torture dans les prisons nazies, et on parle de l'officier chargé de la formation et de l'éducation militaires comme d'un homme d'une conscience exigeante qui veut vraiment créer une nouvelle armée démocratique, une armée qui appartienne vraiment aux citoyens.

Les faits et certaines déclarations récentes de quelques-unes de ces personnes démontrent que le premier ministre actuel avait alors fait preuve d'une grande naïveté ou qu'il était mal renseigné.

Je veux donner quelques exemples pour étayer mes assertions. Herr Blank était ministre de la Défense de l'Allemagne occidentale lors du réarmement de l'Allemagne. C'était également un chef syndical. Il a été vite remplacé par M. Strauss qui a bientôt commencé à révéler sa véritable attitude vis-à-vis de l'OTAN. D'abord il a étonné et inquiété tous ses alliés en obtenant, sans consultation, des terrains d'entraînement pour les troupes allemandes en Espagne; ensuite, plus récemment, en faisant arrêter les rédacteurs de périodiques allemands qui critiquaient sa politique de défense. Cette mesure a été rapportée dans la presse allemande, et je félicite les Allemands qui s'y sont opposés, en affirmant que leur ministre de la Défense ne comprenait pas grand-chose à la démocratie.

Je voudrais également citer un éditorial du *Times* de New-York, du 15 mai 1961, intitulé: «Cauchemar de Strauss»:

> Aucun haut fonctionnaire n'a été plus malheureux que Herr Strauss par suite de la récente affirmation des États-Unis qu'il faudrait riposter grâce à des armes classiques à une attaque soviétique afin d'obtenir une pause dans le combat avant d'employer les armes nucléaires. «Cela m'inspirerait les plus grandes craintes»—a déclaré récemment Herr Strauss durant un débat parlementaire sur le budget de défense—«si l'on me disait qu'il faudrait répondre à une attaque classique avec des armes classiques, quelque importante que soit l'attaque, quels que soient sa durée et ses objectifs politiques.»

Voilà l'attitude d'une personne qui a agi auparavant sans consulter ses alliés. Même si ses principaux alliés songent à modifier la situation et à diminuer les risques en se servant d'armes classiques, il a presque affirmé qu'en cas d'attaque ses troupes se serviraient d'armes nucléaires pour se défendre.

Nous voyons dans le *Globe and Mail* de ce matin qu'il a accepté de former et d'armer les forces nigériennes, encore une fois sans consulter ses alliés. Il faut respecter les droits nationaux de ces peuples, mais voilà ce qui, dans la situation mondiale actuelle, pourrait seulement être entrepris à la suite de consultations et par l'entremise des Nations Unies, aux fins d'une sécurité collective. Des mesures comme celles qu'a prises l'Allemagne peuvent seulement engendrer des incidents comme ceux du Katanga. Ces forces armées peuvent servir à réprimer les citoyens qui veulent faire progresser leur régime démocratique, ou servir les fins de certains industriels qui détiennent des droits sur certaines ressources naturelles et ainsi de suite. Je crois que nous devons vraiment nous demander dans quelle voie nous nous engageons.

J'en viens maintenant à un personnage dont j'ai parlé auparavant, au sujet de qui je possède un épais dossier qui m'a été fourni par l'*American Jewish Congress,* qui a fourni les mêmes documents au sénateur Morse en 1961. Il s'agit du général Adolf Heusinger. Le premier ministre a déclaré que ce général n'a jamais été nazi. Consultez les archives, que diable, et vous verrez qu'il a commis tous les actes dont on a accusé les pires nazis.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Un député invoque le Règlement.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, je prierais Votre Honneur de se demander si ce que le député est en train de dire a quelque chose à voir avec la motion dont la Chambre est saisie. Cela nous rappelle des observations qu'il a faites au cours de la 24e législature, alors qu'il y avait des personnes qui pouvaient parler de ces choses en connaissance de cause. La Chambre n'a certes pas à trancher cette question-là aujourd'hui. Je prierais Votre Honneur de rappeler le député à l'ordre.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, nous sommes à débattre un projet de résolution qui vise l'établissement d'un comité de la défense. Il est donc fort à propos, je pense, de discuter de notre politique de défense dans son ensemble et du genre de défense que le Canada devrait ériger. En fait, en présentant le projet de résolution, le premier ministre lui-même a déclaré qu'il serait très difficile de tracer la ligne de démarcation entre les aspects techniques de la défense et la politique de défense ou même la politique étrangère. Tout cela fait partie du même tableau. A mon avis, le débat porte depuis le début sur la politique et les

principes de défense, et je pense qu'il serait bien inopportun de chercher maintenant à en restreindre le champ.

M. Herridge: J'exprime des idées de base que j'aimerais voir étudiées par le comité et j'apporte des preuves à l'appui de celles-ci. Dernièrement, le général Heusinger, s'adressant au club Hansa, groupe d'importants hommes d'affaires de l'Allemagne de l'Ouest, a fait valoir qu'il fallait acquérir des armes nucléaires et il a déclaré qu'il était heureux que la mise sur pied de la nouvelle armée de l'Allemagne occidentale ait été si longue à réaliser, puisque la seconde guerre mondiale est de l'histoire ancienne et que la population est prête à se laisser militariser de nouveau. Je crois que ce genre de déclaration doit nous faire réfléchir, parce que les objectifs de ces généraux sont très différents des nôtres. Ils ont une tout autre façon de concevoir les choses.

J'aimerais citer brièvement les propos qu'a tenus au Congrès le sénateur Wayne Morse. Il a longuement traité de cette question le 19 avril 1961. Je ne vais pas répéter au long ce qu'il a dit, mais pour l'information des honorables députés qui ne sont pas au courant de ceci, je désire mentionner que le sénateur Wayne Morse, démocrate de l'Orégon, s'est opposé violemment, devant le sénat américain, à la nomination du général nazi Adolf Heusinger comme président de la commission permanente de planification militaire de l'OTAN. Il a dit de cette nomination qu'elle était «une grossière injustice à l'endroit des milliers de soldats américains qui ont donné leur vie pour combattre les nazis».

Les journaux des États-Unis et du Canada n'ont tenu presque aucun compte de sa protestation. Je tiens donc à signaler que, si nous faisons, d'une part, certains efforts pour arriver à la paix et créer une situation moins tendue dans le monde, les antécédents, les initiatives et les déclarations de certaines personnalités très importantes de l'OTAN prennent la direction opposée, et annulent ainsi nos tentatives. Je demande instamment au comité de bien vouloir étudier cet aspect de notre politique de défense.

Je tiens aussi à dire un mot ou deux au sujet du général Hans Speidel. En effet, au cours du débat où l'on a mentionné cet homme, le premier ministre l'a complètement blanchi. Or, le premier ministre n'était pas bien renseigné. Il a dit que Speidel était un général allemand qui avait pris part au complot contre Hitler et qui avait été torturé dans les prisons nazi. En réalité—j'ai vu la documentation à cet égard—Manfred Rommel, fils du feld-maréchal Rommel, a exposé le rôle qu'avait joué Speidel et, dans une déclaration, a signalé que celui-ci avait vendu le feld-maréchal Rommel à la Gestapo. La documentation prouve que Speidel...

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur...

M. Herridge: ...a fait déporter plus de mille Juifs et autres personnes de Paris...

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! L'honorable représentant invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Cardin: Oui, monsieur l'Orateur. Je me rends compte qu'il était convenu de nous laisser une certaine latitude lors du débat sur ce projet de résolution. Mais il me semble que le député fait maintenant des observations sur une question qui n'a absolument rien à faire avec la politique de défense de notre pays. Même en ne voulant pas être injuste envers le député, il me semble qu'il pourrait fort bien débattre nos propres problèmes de défense sans introduire dans le débat ce qui a pu se produire il y a des années.

M. Douglas: En ce qui concerne le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, si le député avait bien suivi les propos du député de Kootenay-Ouest, il se serait rendu compte qu'il essayait de montrer qu'à côté de nos préparatifs de défense, il y a, dans l'OTAN, et, sans aucun doute, dans le régime militaire allemand, certains éléments qui ne partagent pas nos vues, ou celles des autres pays membres de l'OTAN. Il me semble donc que les observations du député sont tout à fait pertinentes. Il demande que le comité de la défense, quand il examinera toute la question ainsi que le programme de défense du Canada, ne perde pas de vue les faits qu'il expose.

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection, et personne ne s'oppose à ce qu'un député pose les bases de son argumentation, mais ce qui se produit maintenant c'est que les bases que le député est en train de jeter sont tellement larges qu'il n'aura pas le temps de présenter son argument.

M. Douglas: Cela le regarde.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je m'intéresse seulement à certaines déclarations faites par le premier ministre actuel durant le débat sur le réarmement de l'Allemagne, au cours duquel il nous a assurés de certaines choses dont les événements ont révélé l'inexactitude. J'espère que le député me permettra de continuer jusqu'au bout.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre. Je crois que la Chambre admettra

qu'en débattant la constitution du comité de la défense il est assez difficile d'établir une distinction entre les deux sujets et je sais qu'il est difficile pour la Chambre de discuter de ce comité sans parler en même temps de certains aspects de la défense. Je demanderais toutefois, au député qui est en train de jeter les bases de son discours, de rattacher ses observations d'aussi près que possible à la nécessité de constituer le comité de la défense.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'ai presque terminé l'exposé des témoignages, il me reste seulement un ou deux paragraphes à citer. Ensuite, j'entends faire certaines propositions fondées sur mes observations et les témoignages que j'ai essayé d'exposer au comité. Je mets le député au défi de prouver la fausseté de mes déclarations.

L'hon. M. Cardin: Ce n'est pas ce à quoi je veux en venir.

M. Herridge: Les faits prouvent que Speidel a déporté plus d'un millier de Juifs et d'autres personnes de Paris et que Eichmann a accusé réception de ces prisonniers à ses supérieurs. Voilà les faits, tirés d'une déclaration consignée aux archives nazies.

Un documentaire intitulé *Operation Teutonic Sword* a été projeté en Grande-Bretagne il y a quatre ou cinq ans; il exposait avec les plus grands détails l'histoire et le dossier du général Speidel. Ce général a poursuivi la société cinématographique en libelle, mais seulement en ce qui touche la déclaration selon laquelle il aurait été impliqué dans la mort du roi Alexandre à Paris en 1934. Il n'a jamais nié les autres faits.

J'ai obtenu mes renseignements de citoyens allemands qui ont été internés dans les camps de concentration d'Hitler, de gens qui vivent en Allemagne de l'Ouest à l'heure actuelle, d'officiers de la commission militaire britannique qui ont servi en Allemagne après la première guerre mondiale et de Canadiens qui ont servi dans les forces canadiennes en Allemagne au cours de la dernière guerre et plus récemment. J'exhorte le comité à examiner cette situation qui touche des personnalités influentes de l'OTAN, car cela intéresse un nombre très important de Canadiens. Je ne suis pas de ceux qui aiment voir des soldats canadiens marcher derrière des gens de cet acabit ou être contraints de les saluer quand ils les croisent. Je crois que nous faisons beaucoup de tort à notre cause en acceptant de pareilles conditions. Je sais que beaucoup de Canadiens s'inquiètent de cet état de choses.

Je propose que le comité prenne le temps qu'il faut pour examiner tous les aspects des dépenses au chapitre de la défense. Comme l'OTAN dépense plus de 500 millions de dollars par année, on devrait examiner avec le plus grand soin toutes les dépenses d'établissement et toutes les dépenses courantes qui constituent notre quote-part de la force de l'OTAN. L'Europe est tellement encombrée de troupes à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, que le gouvernement allemand doit demander au gouvernement des autres pays la permission de former des troupes sur leur territoire. Voilà une question qu'il faut étudier dans le contexte actuel.

Pour ce qui est de la situation militaire, il me semble que le comité doit chercher à obtenir les raisons pour lesquelles le Canada devrait accepter de jouer un rôle nucléaire et il doit discuter d'un rôle de rechange pour le Canada, rôle qui lui permettrait de faire sa part pour préserver la paix dans le monde. Je veux citer encore une fois le *Globe and Mail* d'aujourd'hui pour montrer l'attitude du ministre de la Défense de l'Allemagne occidentale au sujet des forces dotées de missiles de surface. Je cite:

> Une chose qui inquiète Ottawa, cependant, c'est que la participation manifestement enthousiaste de l'Allemagne à la force multilatérale est peut-être le premier pas vers l'acquisition par l'Allemagne d'armes nucléaires sous son unique contrôle. En l'occurrence, la proposition américaine servirait uniquement à favoriser une réalisation qu'elle cherche en principe à empêcher.

Le comité doit absolument approfondir cette question. Venons-nous de faire un pas dans le domaine de l'acquisition des armes nucléaires et allons-nous en faire un autre, et un autre? Le premier ministre actuel nous a déjà dit que, selon lui, nous devrions honorer nos engagements. Pour moi, rien de ce que nous avons fait ne pourrait s'appeler un engagement dans le sens ordinaire du mot. Le premier ministre a déjà déclaré que les libéraux allaient entamer de nouvelles négociations pour relever le Canada de cet engagement. Voilà que nous acceptons maintenant des armes nucléaires et songeons à prendre d'autres engagements. Il faut révéler à ce comité tous les faits et toute la vérité à l'égard des engagements et des projets du gouvernement concernant l'expansion du rôle nucléaire dans notre défense.

M. Pugh: Engagement de quelle date?

M. Herridge: Nous n'avons pu le savoir encore. Je répète qu'en ce qui a trait aux aspects militaires, le comité doit chercher à savoir pour quelles raisons on a accepté un rôle nucléaire.

Finalement, monsieur l'Orateur, étant donné la conduite de certains hauts gradés des forces militaires avant et pendant la récente campagne électorale, le comité devrait examiner cette ligne de conduite nouvelle qui s'écarte du rôle traditionnel des forces armées

du Canada. Je me suis entretenu avec des journalistes revenant du quartier général du NORAD et j'affirme sans la moindre hésitation qu'à mon avis, des officiers supérieurs du NORAD ont pris part à la campagne électorale au Canada, violant ainsi de façon flagrante le rôle traditionnel de nos forces armées.

Une voix: Sottise!

M. Herridge: Quand quelqu'un dit que le gouvernement du Canada a tort et que le parti libéral a raison, pour moi, il mène une campagne. Des journalistes de plus d'une centaine d'hebdomadaires vont au quartier général du NORAD et se font bourrer le crâne par les officiers supérieurs de l'Aviation royale du Canada et de la Force aérienne des États-Unis qui sont directement intéressés. Il faudrait prendre les mesures nécessaires, à l'avenir, pour que tout le monde comprenne bien clairement que c'est l'autorité civile qui mène au Canada, qu'elle est responsable des lignes de conduite à adopter et de toutes les déclarations à faire à cet égard.

Je termine, monsieur l'Orateur. Certains députés trouvent que j'insiste un peu trop sur un aspect de cette question. Mais en ma qualité de membre de ce Parlement et par suite de conversations avec un grand nombre de Canadiens, je tiens beaucoup, personnellement, à ce que nous nous assurions que le Canada assume le rôle honorable qui lui convient dans la préservation de la paix mondiale.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre est en train d'examiner une question d'extrême importance pour notre pays et pour la liberté du monde libre. On ne le croirait pas à voir le nombre de personnes présentes. Mais le fait est que c'est un de ces débats dans lesquels chacun d'entre nous qui ne siégera pas au comité aura, au moins, l'occasion d'exprimer son opinion à la Chambre et au pays. Si je doutais le moins du monde de l'utilité de ma participation au débat, la série absolument inusitée de réponses qu'a données le premier ministre (M. Pearson) cet après-midi au sujet du problème si important des armes nucléaires, aurait supprimé ce doute.

Notre comité, a-t-il dit, devrait examiner toute la question de la force nucléaire. Si je me souviens bien—je n'ai d'ailleurs pas vu son texte—il a dit qu'on ne prendrait aucune décision au sujet de cette force en Europe jusqu'à ce qu'un débat détaillé ait eu lieu au sein du comité. Puis, quand je lui ai posé une certaine question, j'ai reçu la réponse qui devient de plus en plus étonnante, plus il s'écoule de temps entre cette réponse et les réflexions que j'ai pu faire à ce sujet. Il a dit, en réalité, qu'à l'opposé du gouvernement précédent, le sien favorisait l'accentuation du rôle des armes classiques plutôt que des armes nucléaires au sein de l'OTAN.

Cette déclaration est, pour moi, tout à fait surprenante. Elle ne correspond, en effet, aucunement à ce qu'a dit le premier ministre pendant la campagne électorale et depuis. Il a dit, en effet, que la question était hypothétique, mais que, peut-être, le point de vue était différent, parce que son gouvernement soulignait l'importance des moyens de défense classiques pour l'OTAN. Cette affirmation annulle, en effet, tout son programme d'armements nucléaires. Sa déclaration n'est aucunement fondée sur les faits. Je voudrais savoir comment on peut réconcilier cette affirmation avec l'engagement qu'a apparemment pris le gouvernement actuel de doter nos effectifs de l'air en Europe de bombes d'une puissance explosive d'un milliard de tonnes de T.N.T. Ces avions, au nombre de 144, doivent être équipés, si l'on en croit un homme qui, jusqu'ici, n'était pas très loin du parti libéral—je pense au président de la cour de l'Échiquier—doivent être équipés de bombes d'une puissance explosive qui permettrait de conclure que ces armes ne sont plus des armes défensives, mais potentiellement agressives.

Je voudrais entendre certains de ces champions, des avocats de cette cause, donner une explication de la virevolte qu'a fait le premier ministre aujourd'hui à cet égard. Je n'ai pas pu comprendre cela. Qu'est-il arrivé? Qu'est-ce qu'il a pris au premier ministre de déclarer en substance que si une décision était prise, et j'insiste sur le «si», cela ne voudra pas nécessairement dire qu'il y aura des dépenses supplémentaires. Ma question portait sur le nouveau système que M. Merchant est venu essayer de nous faire accepter. Il a dit que le nouveau système n'entraînera aucune dépense supplémentaire et que, de fait, il peut occasionner une nouvelle répartition des dépenses d'un type de défense vers un autre.

C'est une idée bizarre et une réponse étrange. D'une part, selon le juge Thorson, on va munir l'appareil stationné en Europe de bombes possédant une puissance d'un milliard de tonnes de T.N.T. et, d'autre part, le premier ministre déclare que nous changerons peut-être de système. Nous croyons qu'il faudrait s'intéresser davantage à l'armement classique. J'ai bien hâte d'entendre l'explication qu'il va donner à ce propos quand il répondra à la fin du débat.

Or, les questions et réponses aujourd'hui me prouvent sans l'ombre d'un doute que les

débats au sujet de ce comité sont très nécessaires pour que les députés puissent faire connaître à la Chambre et au pays leurs points de vue sur cette question si importante et si lourde de conséquences. Qu'on ne dise pas qu'il faut s'abstenir de débattre l'affaire parce qu'on doit aller de l'avant. La fin des 60 jours approche. Il ne s'agit pas d'obstruction, mais de la nécessité d'une discussion à fond, nécessité que vient accentuer la réponse qu'on nous sert et qui constitue, pour rester dans les limites du langage parlementaire, un insidieux mépris de la vérité.

Depuis l'ouverture de la session que j'attends ce qu'on va sortir à propos de l'engagement contracté par le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger! On a cherché, fouillé, fouiné partout, et on n'a rien trouvé. A cet égard, je n'ai pas le moindre doute que le premier ministre est fort impressionné par tout ce que peut dire le *Star* de Toronto, qui lui accorde un appui si constant. Nul ne saurait accuser ce journal d'être favorable au parti conservateur. Eh bien, savez-vous ce que le *Star* de Toronto a dit l'autre jour à propos des engagements? Voici un éditorial du 28 mai qui s'intitule: *Quel engagement*? Je cite:

Le gouvernement Pearson induit le public en erreur...

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker:

...quand il prétend n'accepter des ogives nucléaires qu'à cause d'un engagement contracté par l'ancien gouvernement Diefenbaker.

Je poursuis la lecture:

Les libéraux ont répandu ce mythe durant la campagne électorale.

Puis un peu plus loin, on voit, au sujet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Malgré cela, le ministre des Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, prétend toujours que ce sont les conservateurs, non les libéraux, qui ont fait du Canada une puissance nucléaire.

Un peu plus loin, on voit ce qui suit:

Les explications de M. Martin sont loin de nous convaincre.

Monsieur l'Orateur, je crois que cette déclaration est peut-être le plus grand des euphémismes.

Si le Canada s'est maintenant engagé à accepter des armes nucléaires, c'est à cause d'une promesse faite par le premier ministre Pearson, personne d'autre.

Ensuite:

Depuis qu'ils ont pris le pouvoir le 22 avril, les libéraux ont souventes fois été sommés de prouver que l'ancien gouvernement conservateur s'était engagé au nom du Canada à accepter des ogives nucléaires. Les libéraux n'ont pu produire aucune preuve.

Puis on demande si, y eût-il eu des engagements, le gouvernement suivant était-il absolument tenu de les remplir?

On répond à la question en ces termes:

Il n'y a rien de déshonorant ni d'anormal à refuser de remplir les engagements pris par un gouvernement précédent. Le gouvernement Pearson est justement en train de le faire en ce qui concerne le traité du fleuve Columbia.

Monsieur l'Orateur, nous avons conclu un traité, que nous avons signé en bonne et due forme.

Le très hon. M. Pearson: Pas du tout.

M. Ryan: Qui a fait tout cela?

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui m'a interrompu?

M. Ryan: C'est moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Maintenant ils essayent de le modifier, de le changer...

M. Ryan: Monsieur l'Orateur...

Le très hon. M. Diefenbaker: ...de le modifier par un subterfuge.

M. Ryan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au chef de l'opposition s'il me permettrait de lui poser une question. Voici: comment juge-t-il que le traité du fleuve Columbia a été signé en bonne et due forme quand ce traité porte dans ses conditions qu'il doit être ratifié par le Parlement d'Ottawa?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des États-Unis et du Canada le traité est signé en bonne et due forme; tous les traités doivent être acceptés par le Parlement ou confirmés par lui de la façon constitutionnelle. Maintenant, le gouvernement essaye de contourner certaines des dispositions du traité de façon à ne pas être obligé de le soumettre de nouveau au Congrès des États-Unis.

Le reportage poursuit:

Bien qu'il n'ait jamais été ratifié...

Le député trouvera sa réponse dans le prochain paragraphe; apparemment il n'a pas lu ce numéro-là du *Star*.

Le traité n'a jamais été ratifié par le Parlement, mais le gouvernement Diefenbaker l'a signé. M. Pearson n'a quand même pas hésité à insister auprès des États-Unis pour renégocier en vue d'obtenir des conditions plus acceptables pour le Canada. Était-ce un déshonneur?

L'article poursuit:

...Il faut reconnaître bien clairement que le Canada n'a pas et n'a jamais eu envers l'OTAN, par suite d'un traité, aucune obligation d'accepter des armes nucléaires. En fait, en vertu du traité de l'OTAN signé en avril 1949, nous ne nous sommes même pas engagés à fournir un nombre précis de soldats ou de l'équipement à l'Alliance.

Ensuite, au sujet des engagements:

Était-ce un déshonneur pour les États-Unis lorsque, pour des raisons pratiques d'ordre militaire et économique, ils ont annulé «leurs engagements» de fournir à la Grande-Bretagne des engins air-sol Skybolt?

Enfin, voici la conclusion:

Bref, le Canada ne s'est pas engagé à accepter des armes nucléaires. Et même si nous y étions engagés, il ne faudrait pas hésiter à nous récuser si nous considérons que l'intérêt national l'exige. Si le gouvernement Pearson est convaincu que nous devons obtenir des armes nucléaires, qu'il justifie les armes à leur valeur réelle. Mais qu'il cesse de chercher à dire aux Canadiens que toute la faute retombe sur le gouvernement Diefenbaker.

Monsieur l'Orateur, je ne pourrais citer aux députés une opinion impartiale plus forte et plus efficace que les lignes du journal que je viens de lire.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au chef de l'opposition? Le hansard rapporte-t-il fidèlement ses paroles...

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce journal...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce que l'honorable représentant demande?

M. Matheson: Puis-je demander au très honorable représentant si le hansard du 25 janvier 1963 rapporte fidèlement sa pensée quand il lui fait dire:

...nous nous sommes engagés à équiper nos escadrilles affectées à l'OTAN en vue de la reconnaissance tactique et ce rôle comprend la mission de larguer des armes nucléaires. Personne n'a eu aucun doute là-dessus. Le Parlement a approuvé ce programme ainsi que les fonds nécessaires.

Le très hon. M. Pearson: Voilà, c'est clair.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député n'en finit plus de citer cet extrait.

Le très hon. M. Pearson: Avec raison.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous étions dans une situation où, grâce à la force de frappe, le Canada aurait disposé des engins nucléaires requis, en cas de guerre, s'il avait signé avec les États-Unis un accord conforme à ses responsabilités, qui aurait respecté notre souveraineté. Voilà l'attitude que nous avons toujours adoptée et nous n'entendons pas changer d'avis à ce sujet. Autrement dit, j'ai répété à maintes reprises que nous attendrions la tenue de la conférence de l'OTAN, à Ottawa, et que, en nous fondant sur les pourparlers qui y auraient lieu et sur les arguments qui seraient soulevés par les divers pays membres, nous accepterions pour les forces armées du Canada un rôle qui ne serait en rien inférieur à ceux des autres effectifs de l'OTAN.

Les libéraux ont déclaré que la question ne serait pas à l'ordre du jour. Le premier ministre s'est plu à répandre ce mythe d'un bout à l'autre du Canada, mais qu'est-ce que la conférence a discuté? Notre ministre de la Défense nationale y était un des délégués des plus importants. Pour que les autres délégués puissent prendre des décisions, il a dû leur communiquer des renseignements extraordinaires qu'il n'a pas fournis au Parlement.

En lisant son discours sur le sujet, je me suis demandé qui il cherchait à duper, en étant équivoque, vague et prolixe.

Une voix: De l'indécision!

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, certes, de l'indécision mais sans nous donner la moindre idée de ce qu'est la politique du gouvernement libéral. Il a fallu que le premier ministre nous explique aujourd'hui que le gouvernement évolue dans le sens des armes non-nucléaires. Je reviendrai là-dessus car j'ai un certain nombre de questions à poser.

Le premier ministre a promis d'instituer le comité au cours de la période des soixante jours de décision. Il a dit qu'il allait saisir le comité de tout le problème de la défense. Le 26 mars, prenant la parole à Kingston, il a dit qu'un gouvernement libéral instituerait un comité de défense représentant tous les partis de la Chambre afin d'élever la question de la défense au-dessus de la politique de parti; que la tâche du comité ferait partie d'un examen entrepris par le gouvernement libéral, de la politique de défense du Canada afin de fixer le rôle qui convient à notre pays, mais que de pareilles transformations exigeraient énormément de temps. Cela ne fait aucun doute: aucune décision ne sera prise avant bien longtemps. De plus, avant que le comité soit institué, le gouvernement, ayant fait cette promesse solennelle, a engagé le Canada à participer à une force stratégique de l'OTAN dotée de bombes ayant une puissance explosive dont j'ai déjà parlé.

La décision concernant la question principale est prise par le gouvernement sans tenir compte du Parlement, sans le consulter et, par-dessus tout, d'une manière qui empêche le premier ministre de remplir sa promesse selon laquelle le comité pourrait se prononcer sur la question de principe. Cela n'est pas nouveau: je l'ai constaté au cours de la période des questions. Depuis que le nouveau gouvernement est au pouvoir, j'ai relevé nombre d'exemples où il a prouvé qu'il avait hérité de cette insolence, de cette arrogance qui caractérisait l'ancien gouvernement libéral du Canada.

De quoi le comité sera-t-il saisi? D'un fait accompli, en ce qui concerne l'accord conclu à l'OTAN. De quelles recommendations le gouvernement sera-t-il saisi par le comité? Il va simplement informer le comité qu'il a conclu certains accords et pris certains engagements à la réunion de l'OTAN et qu'il tiendra sa parole. Monsieur l'Orateur, je tiens

à préciser que nous, de l'opposition loyale de Sa Majesté, n'avons pas l'intention qu'on nous empêche de poser des questions au Parlement, de demander des renseignements et de discuter de la défense quand ce comité tiendra ses séances. Nous ne permettrons pas qu'on use de ce comité comme d'un expédient. Dans le discours qu'il a prononcé à Kingston, le premier ministre a dit que cela prendra beaucoup de temps. Durant cette période de temps, nous verrons à ce qu'on ne nous empêche en aucune façon de faire connaître nos vues au complet à la Chambre et de poser les questions que nous jugeons nécessaires, que le comité siège ou non.

J'ai mentionné il y a un moment le ministre de la Défense nationale. Il dit qu'il est bien renseigné sur une foule de choses. Dans un discours qu'il a prononcé ici en janvier ou au début de février, il a déclaré qu'il ne se laisserait pas immobiliser par des renseignements secrets. Dame, il est allé en Europe où il a vu le général Norstad. Ils se sont rencontrés, ils ont causé et il s'est renseigné. A son retour, il a dit: «Personne ne me fera taire; je vais vous dire ce que je sais». Il ne nous a pas dit grand-chose alors, et il ne nous a certes pas dit grand-chose l'autre jour, en ce qui concerne la politique de défense du parti libéral, ce programme soigneusement élaboré dont le premier ministre a parlé dans son discours de Kingston. Il a dit:

Le parti libéral n'aborde pas à l'aveuglette les problèmes administratifs. Nous avons un programme soigneusement élaboré de politiques précises et concrètes.

Plus loin dans ce discours, il disait:

Je promets de plus que nous ferons le nécessaire, dès la rentrée parlementaire, pour mettre fin à la confusion qui règne en matière de défense. Nous remplirons les engagements que le pays a pris envers ses alliés. Puis, pour soustraire l'importante question de la défense au jeu des partis politiques, je promets, je le répète, d'instituer à la Chambre des communes un comité de défense comprenant des représentants de tous les partis.

La conférence de l'OTAN a eu lieu. Qu'a-t-on décidé, à part l'imposition au pays d'engagements qu'il n'avait jamais eus auparavant?

Le très hon. M. Pearson: Sornettes!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement s'est empressé de faire le nécessaire. Le juge Thorson a émis son opinion là-dessus; le gouvernement devrait l'écouter, car il a toujours été considéré comme un homme bien vu du parti libéral. Voici ce qu'il a dit à propos du discours que le premier ministre avait prononcé à Toronto:

La déclaration faite par M. Pearson à Toronto constitue un revirement complet de l'opinion qu'il avait exprimée auparavant et de la ligne de conduite adoptée formellement par les libéraux.

Puis il ajoute:

Par exemple, le 13 janvier 1961, il déclarait à une réunion libérale tenue à Ottawa:

«Nous devons parler et agir fermement lorsque nos droits sont menacés par des initiatives américaines.»

Qui était antiaméricain alors? Le juge Thorson rapporte ensuite dans son discours les paroles du premier ministre:

«Nous ne devons pas être l'écho ou le satellite d'un autre pays.»

Qui était antiaméricain alors? Et le juge cite encore le premier ministre, qui aurait déclaré:

«Nous devons parler et agir fermement lorsque nos droits sont menacés par des initiatives américaines.»

Puis, le juge Thorson a déclaré ceci:

Dès le 14 novembre 1962, il...

Il s'agit du premier ministre.

...a déclaré qu'il avait «toujours soutenu que les Canadiens ne devraient pas accepter d'armes nucléaires qui seraient sous le contrôle de notre pays ou sous le contrôle conjoint des États-Unis.

Le juge Thorson continue en ces termes:

C'était là la politique avouée du parti libéral jusqu'à ce que M. Pearson la modifie le 12 janvier 1963. Il n'y a rien d'étonnant alors que les Canadiens qui faisaient campagne pour le désarmement nucléaire aient été déçus et choqués de sa nouvelle attitude...

Puis, il a déclaré ce qui suit au sujet de l'ensemble du problème:

D'après une nouvelle publiée récemment dans les journaux, on a proposé que, pour remplir leur rôle de reconnaissance tactique, les *Starfighters* devraient être munis d'une bombe à hydrogène d'une mégatonne. Lorsque j'ai pris connaissance de cette proposition, j'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas garder le silence, mais d'élever des protestations. C'est pourquoi je suis ici ce soir. Il s'agit d'une proposition monstrueuse, que nous devons rejeter sans tarder.

Puis, il a poursuivi en ces termes. Il ne s'agit pas d'un conservateur ni d'un ancien conservateur mais bien d'une personne qui a siégé avec ces messieurs des banquettes ministérielles.

Et, si l'article du journal est exact, demander que les *Starfighters* du Canada deviennent des bombardiers d'attaque qui porteraient une bombe à hydrogène d'une mégatonne est tout simplement inique.

On n'ose pas imaginer les répercussions d'une pareille proposition.

Il a ensuite résumé le problème. Son expérience à la Chambre et au sein du gouvernement a été longue. Voici la réponse que je donne au gouvernement lorsque ce dernier affirme qu'il ne fait que remplir nos engagements, et cette réponse je l'emprunte à celui qui a poursuivi son discours en ces termes:

Une bombe d'une mégatonne n'est pas une arme défensive. Elle peut devenir un instrument de destruction massive.

Il a poursuivi en disant:

Sans doute peut-on faire valoir qu'il y a lieu de faire une distinction entre, d'une part, l'équipement en armes nucléaires de nos engins Bomarc, de nos Voodoo d'interception au Canada et de nos fusées Honest John à l'OTAN, et d'autre part, la fourniture de bombes à hydrogène à nos Starfighters, chargés de la reconnaissance et de l'attaque. C'est que, dans le premier cas, il s'agit d'armes tactiques défensives, mais dans le second, c'est tout autre chose.

Nous ne devions donc pas accepter un rôle de satellite, mais défendre notre autonomie. Puis, avant même la réunion de l'OTAN, le gouvernement canadien a cédé et a commencé à munir les forces tactiques d'Europe, d'armes offensives. Pourquoi n'a-t-il pas attendu la formation du comité? C'est la plus importante des décisions prises au cours des «soixante jours de décision» et, pourtant, en dépit des promesses, il n'y a pas eu de possibilités de discussion au sein du comité, ni de recommandation.

L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a évoqué il y a un moment certaines questions qu'on aurait pu étudier lors de la réunion de l'OTAN. J'ai entendu le premier ministre parler ici même à l'assemblée, mais combien de ses idées ont été acceptées par les délégués? Pour moi, je n'en vois pas une. S'est-on rapproché de la mise en œuvre de l'article 2 du traité de l'OTAN? Le gouvernement canadien a-t-il pris position en ce qui concerne l'uniformisation et la construction conjointe d'armes de défense, a-t-il décidé de participer à la production de telles armes? A-t-on pris certaines décisions dans ce domaine? A la réunion de l'OTAN, il semble que le Canada se soit contenté d'accepter que ses Starfighters en Europe soient dotés de bombes très puissantes. Je ne connais aucune autre mesure à cet égard, si ce n'est peut-être l'acceptation d'une force nébuleuse dont nous pourrons parler dans un moment. Revenons à cette importante question de la production conjointe. Personne n'a fait davantage à cet égard que l'honorable Raymond O'Hurley lorsqu'il était ministre de la Production de défense. Il a déclaré aux États-Unis en termes non équivoques que nous nous joindrions à leurs efforts dans le domaine de la défense, ce qui voulait dire que chacun des deux pays devait apporter sa contribution et que l'occasion devait lui être fournie de le faire dans le domaine industriel. Quels ont été les résultats? En 1961 les commandes américaines au Canada se sont élevées à 142 millions de dollars, tandis que celles du Canada aux États-Unis atteignaient 94 millions. Nous avons donc renversé les rôles. En 1962, nous avons reçu des États-Unis des contrats totalisant 254.3 millions de dollars, tandis que nous leur en accordions pour une somme de 127.4 millions.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Les États-Unis ont adopté une nouvelle ligne de conduite depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel. En vertu de cette nouvelle ligne de conduite, M. McNamara a publié une directive demandant l'élimination de tous les achats à l'étranger. Le Canada n'est pas exclu de cette directive. Que fait le gouvernement actuel à ce sujet? En ce moment, le ministre de la Production de défense (M. Drury) est à Washington. Insistera-t-il, comme nous l'avons fait, et avec succès, que l'industrie canadienne a droit à sa part équitable du programme conjoint de production de nos deux pays ou cette récente déclaration de Washington éliminera-t-elle ce programme de répartition et portera-t-elle un dur coup à l'industrie canadienne? Nous ne possédons aucun renseignement à ce sujet. Chose étrange, à la réunion de l'OTAN, ce sujet aurait dû normalement être débattu, mais apparemment il n'en a pas été question. Je n'ai pas l'intention d'aborder la question de la réunion de l'OTAN, mais je dirai seulement, à l'instar de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) il y a quelques instants, que le communiqué, et la chose a été répétée à maintes reprises, a été conçu et rédigé avant même le début de la réunion. Nous en avons des preuves. Étrange réunion! Elle rassemble des représentants de 15 pays qui savent d'avance quelles sont les décisions qu'ils prendront. Pas étonnant qu'on parvienne à s'entendre en pareilles circonstances! Que dire des études relatives à la défense? Le communiqué voulait-il dire grand-chose? J'ignore qui sont les fonctionnaires canadiens qui remettent des communités à la presse, mais M. Dave McIntosh fait sûrement autorité et il est bien renseigné. Voici ce qu'il déclare:

Tout semble indiquer que le gouvernement canadien aurait préféré n'entendre jamais parler du projet d'une force nucléaire stratégique maritime de l'OTAN.

La raison en est manifeste: M. Pearson a souvent déclaré que le Canada ne pouvait être mêlé aux questions d'armes stratégiques.

J'aimerais bien savoir comment on pourrait décrire autrement cette bombe explosive de millions de tonnes.

L'article dit que le communiqué émis à l'issue de la conférence a déçu les fonctionnaires canadiens et explique pourquoi rien n'a vraiment été accompli. Toutefois, les pays participants ont constitué une force, qui n'a pas encore de nom, dont on n'a guère entendu parler jusqu'à présent et qui réunirait divers éléments, les États-Unis devant fournir les fusées Polaris, les Britanniques, leurs bombardiers, et ainsi de suite. Les Français souscrivent à cette idée, car ils estiment qu'elle ne signifie pas grand chose. Ils ne se sont pas opposés à l'établissement d'une force nucléaire et ils fourniront deux escadrilles

aériennes à condition que la force ne soit pas supranationale. Je voudrais savoir pour quelle raison le Canada s'est empressé de prendre ces engagements avant que soit formé le comité qui doit étudier une question d'une telle importance. J'aimerais que le premier ministre nous dise où en sont les négociations avec les États-Unis au sujet d'un accord sur les armes nucléaires que doit avoir la force de l'OTAN. N'est-il pas vrai que quatre de ces huit escadrilles sont stationnées en France et quatre en Allemagne et que la France ne permettra pas qu'on entrepose chez elle des armes nucléaires? Cet aspect a été mis en évidence dans un article de M. Clément Brown, qui a paru vers la fin du mois de mai. Que fait-on à ce sujet? Allons-nous avoir quatre escadrilles en France tandis que les armes nucléaires seront entreposées en Allemagne ou en Belgique? Qu'est-ce que le gouvernement entend faire à ce sujet? Le très honorable député est-il en train de conclure un accord? Le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) n'est pas au courant de la chose, semble-t-il. Je le vois rire. Chaque fois que je le vois ou que je l'entends à la Chambre je pense à ce passage du «*Deserted Village*»:

> And still they gazed, and still the wonder grew,
> That one small head could carry all he knew.

Lorsque j'entends mon honorable ami, je pense irrésistiblement à Goldsmith. Je lui demande pourquoi il ne nous a pas communiqué ces renseignements. La France a refusé les ogives nucléaires, même sous le système de la double clé; le Canada se verra-t-il interdire par la France d'avoir sur le sol français des armes nucléaires des États-Unis? Y a-t-il eu des négociations sur ce point? Le problème est complexe, épineux, extrêmement pénible. On ne saurait le résoudre par des sourires ou des sarcasmes, mais uniquement par des pourparlers d'un genre évité jusqu'à présent par le gouvernement. Le *Times* de New York...

Le très hon. M. Pearson: Avant qu'il soit cinq heures, mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question? Connaissant l'existence de cet obstacle, pourquoi son gouvernement et lui-même ont-ils décidé de poster en France quatre escadrilles?

Le très hon. M. Diefenbaker: Une fois de plus, mon honorable ami s'amuse à des jeux de rhétorique. Nous avions affirmé qu'en cas de menace de guerre nous fournirions des ogives et que nous obtiendrions l'accord désirable, si cela se pouvait. Nous avions déclaré en outre que les Bomarc seraient à notre disposition sur le sol américain, aux termes d'un accord protégeant notre souveraineté; mais l'opposition nous avait répliqué: «On ne peut avoir des armes ici et les réserves d'ogives ailleurs». Mais aujourd'hui, le nouveau gouvernement devra bien consentir à ce que les ogives destinées aux quatre escadrilles postées en France, soient entreposées soit en Allemagne occidentale, soit en Belgique.

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné qu'il est 5 heures, la Chambre va maintenant étudier les mesures d'initiative parlementaire, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATION RELATIVE AU PAIEMENT AUX PRODUCTEURS PRIMAIRES

M. E. F. Whelan (Essex-Sud) propose la deuxième lecture du bill C-5, tendant à modifier la loi sur la faillite (produits primaires auxquels on fait subir des transformations).

—Monsieur l'Orateur, si je présente le bill C-5 à la Chambre, c'est en raison des difficultés créées ou imposées à la population du Canada, et plus spécialement aux producteurs de matières premières, en vertu des lois actuelles qui sont, à mon avis, injustes, unilatérales et peu démocratiques. Ce bill n'exige aucune explication, comme je suis sûr que vous l'admettrez en prenant connaissance du texte et des notes explicatives. J'estime, comme le font d'ailleurs beaucoup de gens, qu'il est grand temps de cesser de traiter les banques comme de tout petits enfants délicats. C'est, d'ailleurs, ce que je veux dire en parlant d'une mesure législative unilatérale. Nous savons tous que de tout petits enfants doivent être dorlotés, soignés, pour être sûrs qu'ils survivront, et que, c'est leur état d'êtres sans défense qui le rend nécessaire. Je pourrais dire ici que je parle en connaissance de cause parce que nous avons nous-mêmes un bébé de quatre semaines.

Par contre, dire que nos banques sont sans défense est bien loin de la vérité. L'article 88 de la loi sur les banques les protège, et, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais, dès maintenant, donner lecture des notes explicatives:

> Le bill vise à protéger les producteurs impayés de produits primaires, lorsque le manufacturier qui traite leurs produits fait faillite. Dans bien des cas, ce dernier a obtenu un prêt d'une banque au moyen du nantissement de ces produits qui deviennent ainsi grevés d'un privilège d'ordre général; en fait, seul le crédit du manufacturier en question est en jeu, puisque la banque est protégée par la garantie que lui accorde l'article 88 de la loi sur les banques, que la responsabilité du manufacturier est restreinte en vertu de la loi sur la faillite et que le producteur se trouve dépouillé de ses biens et privé de crédit.
>
> Le bill propose de rectifier cette anomalie en soustrayant les produits primaires des biens visés par la faillite et en décrétant la vente par le tribunal désigné en vertu de la loi sur la faillite, que les biens en cause aient ou non été améliorés. Les salaires de la main-d'œuvre pour une période de

trois mois sont sauvegardés au moyen d'une priorité spéciale; ce qui reste est partagé équitablement entre les producteurs, puis, s'il y a un solde, remis au syndic de la faillite pour être distribué aux créanciers sous réserve des privilèges détenus par une banque ou la Banque d'expansion industrielle. Ainsi, le produit et le crédit du producteur, le salaire du travailleur, les droits du manufacturier traitant (et de ses créanciers) en contrepartie de son apport administratif, de même que la banque pour le crédit qu'elle avance, sont protégés.

Je demanderais à tous les députés de bien réfléchir aux faits très simples qui sont exposés ici. Nous avons vu trop d'exploitants incapables faire faillite. Ils ont ainsi mis en danger le gagne-pain de bon nombre de familles, de producteurs de matières premières dans notre pays, qu'il s'agisse de produits agricoles, forestiers, maritimes, ou du produit des carrières ou des mines. Quand ces exploitants perdent leur avoir, ils sont peut-être en train de payer l'instruction de leurs enfants, de faire des versements sur une hypothèque et de défrayer les autres obligations qu'exige leur mode de vie, mais en vertu de la loi actuelle tout cela est perdu, la plupart du temps, les banques s'en tirant bien. Nous devons, en effet, admettre qu'elles sont en bien meilleure posture que le producteur primaire.

Je ne mentionnerai qu'un seul cas de faillite dans notre région, dont je connais bien les circonstances. Il s'est produit l'année dernière et avait trait à une entreprise de transformation de fruits et légumes, dont le propriétaire a fait faillite. Avant que notre organisme de vente ait autorisé l'intéressé à se procurer un permis, il s'est adressé à sa banque pour vérifier s'il était digne, et suffisamment responsable du point de vue financier, pour exploiter une entreprise de ce genre. La banque a répondu en indiquant que, du point de vue financier, il était en règle, sachant cependant fort bien que sa liquidation constituait alors tout son avoir. Il semble presque que la banque ait espéré lui permettre de rentrer en affaires assez longtemps pour passer des contrats pour les récoltes et les transformer, afin de pouvoir reprendre l'affaire ensuite, comme elle l'a fait, d'ailleurs, et le faire mettre sous tutelle du syndicat de la faillite, les récoltes une fois transformées et mises en conserves. Monsieur l'Orateur, si vous étiez producteur de matières premières, ne croiriez-vous pas qu'il s'agissait là d'une sorte de conspiration délibérée?

Les producteurs de denrées primaires cultivent la terre pour ensuite récolter et livrer leurs produits dans l'espoir de recevoir de l'argent en retour. Nombre d'entre eux ont dépensé des milliers de dollars pour acheter des marchandises comme du pétrole, des engrais, des plantes, du matériel de vaporisation, ou pour payer les ouvriers qui leur aident au temps des récoltes et dont les salaires peuvent, dans bien des cas, se chiffrer à plus de la moitié des bénéfices bruts réalisés sur les récoltes. L'an dernier, un jeune cultivateur de ma région s'est endetté de cette façon-là. Il possédait un verger de cent acres qui était libre de toute dette. Cette année, comme l'an dernier, les vergers ont été endommagés par la gelée. Le jeune homme n'a qu'une moitié de récolte mais ses frais ont été presque aussi élevés que si la récolte avait été aussi bonne que les années précédentes. Je veux dire qu'il lui a fallu acheter des engrais, cultiver le sol et faire tous les déboursés que comporte l'exploitation d'un verger, sauf ceux qui ont trait à la cueillette des fruits. Il a emprunté de la banque un montant global de $19,000. Par ailleurs, il aurait dû recevoir environ $20,000 des transformateurs. Il n'a rien reçu pour sa récolte, mais il lui a quand même fallu rembourser la banque. N'oublions pas que les banques tiennent à ce qu'on les rembourse. Le voilà maintenant avec une hypothèque de $20,000 sur son verger. Je pourrais ajouter qu'il n'a pas pu obtenir un emprunt du gouvernement fédéral parce que ce dernier ne juge pas à propos de consentir des prêts de ce genre dans la région. Il doit payer un taux d'intérêt plus élevé que sur un prêt ordinaire de la Société du crédit agricole. Tout le monde s'en rend bien compte, il n'aurait jamais dû avoir à s'endetter à cause de l'incompétence de quelqu'un d'autre. Je me suis renseigné auprès des propriétaires de diverses petites usines de transformation et ils m'ont déclaré qu'ils étaient entièrement en faveur d'une modification de la loi. Je ne me suis pas abouché avec de grandes entreprises car elles ne sont pas visées par l'article en question.

Je tiens à signaler que les entreprises de transformation qui sont acculées à la faillite par suite d'incompétence créent des problèmes pour les autres entreprises grandes ou petites, qui sont bien administrées. Lorsqu'un incompétent fait faillite, les courtiers en produits alimentaires essaient habituellement d'obtenir ses produits au plus bas prix, afin de faire baisser si possible le prix des autres marchandises en boîte que vendent les entreprises bien administrées, désorganisant ainsi le marché. Le pire dans tout cela, c'est que les consommateurs n'en profitent presque jamais. C'est de l'escroquerie pure et simple.

Je demande à tous les députés s'ils pensent qu'ils doivent avoir le droit d'emprunter de l'argent en donnant en garantie ma maison, mon auto, ma ferme ou d'autres biens qui m'appartiennent sans que j'aie un mot à dire? C'est précisément ce qui se passe. Le producteur primaire de ces biens, peu importe qu'ils proviennent du sol, de la mer, des mines ou des forêts, n'a rien ou presque rien à dire. Je n'aurais aucune objection si

le producteur primaire avait un mot à dire lorsque le manufacturier emprunte de l'argent au moyen du nantissement des biens du producteur, mais à l'heure actuelle il n'a absolument rien à dire.

Je demande aux députés de se souvenir de ce point. Combien d'entre nous pourraient emprunter 110 p. 100 de leur actif, comme ce manufacturier dont j'ai parlé tout à l'heure qui a emprunté d'une banque? Un cultivateur peut se compter chanceux s'il emprunte plus de 10 p. 100 de son actif.

Une des raisons pour lesquelles le producteur primaire ne peut réclamer ces biens une fois que le manufacturier en prend possession, c'est qu'il n'est plus possible de dire quel produit est le sien. Il est assez difficile de dire de qui viennent les tomates, une fois qu'elles sont en boîte. C'est la même chose pour les pêches, les poires et les autres légumes, une fois mis en boîte. Un tailleur de pierre coupe des pierres brutes qui serviront peut-être à la construction ou à faire des monuments et il est assez difficile de dire quelles pierres viennent de lui si le manufacturier fait faillite. C'est la même chose pour la houille ou le bois à pâte. Dans le cas du bois à pâte, le producteur peut difficilement identifier son produit, une fois qu'il est transformé en papier journal. Le producteur primaire perd son temps s'il essaie de prouver que tel produit vient de lui. Je demande à tous les honorables députés leur bienveillante collaboration pour permettre l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture.

(Texte)

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, au nom du Crédit social, de dire que nous approuvons le principe du bill nº C-5 ayant trait à la modification de la loi sur la faillite.

Étant donné que je suis un manufacturier moi-même, je comprends très bien les objets visés par ce projet de loi, et nous ne pouvons faire autrement que d'appuyer la mesure et de voir à ce qu'elle soit adoptée. De plus, nous sommes heureux de constater qu'elle est présentée par un membre du parti ministériel.

Monsieur le président, ce bill a pour objet de protéger les fournisseurs de matières premières en obligeant les compagnies à prendre les moyens nécessaires pour protéger les avances faites.

On sait qu'actuellement l'article 88 de la loi sur les banques leur permet d'accepter en première hypothèque les marchandises fournies à crédit par des manufacturiers qui, par ailleurs, ne sont soumis à aucune restriction sur les marchandises qu'ils fournissent eux-mêmes, à crédit, à d'autres manufacturiers. On sait également que les banques à charte sont protégées dans une proportion de 100 p. 100 dans les prêts qu'elles consentent à ces entreprises, alors qu'elles prennent en garantie la marchandise qui est encore impayée et qui a été fournie par le producteur de produits primaires.

A mon sens, il serait normal que le bill nº C-5 soit adopté tel qu'il nous est présenté, afin que les petits fournisseurs soient protégés de leurs avances de crédit, tout comme les banques le sont en vertu de l'article 88 de la loi sur les banques. Au fait, je crois que c'est dans cet esprit-là que l'honorable député d'Essex-Sud (M. Whelan) a proposé cette mesure, soit dans le dessein de protéger les fournisseurs de marchandises qui, à l'heure actuelle, sont exposés à perdre de l'argent à l'occasion de la faillite de manufacturiers qui ne sont soumis à aucune restriction relative au crédit.

(Traduction)

M. J. J. Greene (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un vif plaisir que d'appuyer l'honorable représentant d'Essex-Sud (M. Whelan) et le bill qu'il nous présente. D'aucuns voudraient perpétuer le mythe que le parti auquel j'appartiens constitue en quelque sorte le parti des nantis, de la même manière que sont reconnus comme tels d'autres groupements politiques. Je crois qu'un bill de ce genre montre bien que la maison politique dont je suis accueille des gens de toutes sortes. C'est d'ailleurs ce qui fait sa grande force.

Il est peut-être vrai que les intérêts primordiaux de la nation se rattachent parfois à de vastes sphères de l'activité humaine telles que les banques, la finance et la grande entreprise. L'occasion peut se présenter où les intérêts de la nation font corps avec les intérêts de ces organismes de grande envergure. C'est en pareilles circonstances que notre parti soutient ces derniers. Mais il arrive également que des bills comme celui-ci s'imposent si l'on veut sauvegarder les intérêts d'un secteur moindre de l'économie qui ne saurait compter sur l'appui dont bénéficient ceux qui détiennent les cordons de la bourse.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. L'honorable représentant de York-Centre ne pourrait-il pas refréner son enthousiasme? Nous aimerions beaucoup écouter celui qui a la parole.

M. Walker: Est-ce une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Je dois avouer ne pas avoir entendu l'intervention de l'honorable député.

M. Scott: Je faisais remarquer tout simplement que la conversation de l'honorable

député d'York-Centre est transmise par le microphone et nous empêche d'entendre l'orateur; je me demande s'il ne pourrait pas se taire pendant quelques minutes.

M. l'Orateur suppléant: A la vérité, j'ai remarqué que la conversation de certains députés me parvenait par le même microphone et qu'il m'était très difficile d'entendre l'honorable député qui avait la parole.

M. Greene: Je remercie l'honorable député de l'opposition d'avoir fait cette remarque en mon nom. Tout le monde ici doit pouvoir entendre mes sages paroles.

Notre économie actuelle ne protège pas le producteur de produits primaires mentionné dans le présent bill. Quand on achète une maison ou une voiture, on suit un principe fondamental: que l'acheteur soit sur ses gardes. Si vous achetez une voiture, vous devez examiner le moteur et vous assurer qu'il fonctionne. Si vous vous rendez à la maison et que le moteur ne marche pas très bien, il ne sert à rien dans la plupart des cas de vous adresser à votre avocat, car il vous dira que vous deviez faire une vérification avant d'acheter. Que l'acheteur soit sur ses gardes.

Dans l'ensemble de notre économie, il s'agit, à mon avis, d'un précepte assez sûr, il est essentiel que dans une certaine mesure, dans une économie fondée sur la libre entreprise, les gens s'occupent surtout de leurs propres intérêts, qu'ils se protègent et qu'ils agissent individuellement au mieux de leurs intérêts particuliers et à l'avantage de leurs propres entreprises. Toutefois, en notre vingtième siècle, époque de gouvernement puissant, de gros capitalistes, de puissantes entreprises, nous en arrivons parfois au point où les forces en jeu ne sont plus égales ni normales.

Les gros capitalistes en s'occupant de leur propre bien-être économique et autre, comme c'est leur droit dans un régime de libre entreprise, obtiennent les meilleurs renseignements, les meilleurs conseils et la meilleure assistance professionnelle. Cela a abouti, au cours des ans, grâce à ce genre d'aide et à ces bonnes méthodes commerciales, à faire pencher la balance trop en leur faveur, et la partie n'est plus juste ni équitable, de sorte que, quiconque n'est pas organisé en une société vaste et puissante, ne peut pas soutenir également et justement la concurrence. Quelles que soient ses précautions avant d'acheter, il va se faire prendre, car les dés de la puissance sont pipés en faveur du camp adverse. C'est un état de choses que l'on rencontre surtout dans les questions de faillite.

Monsieur l'Orateur, les lois actuelles sur la faillite permettent plus ou moins la fraude avec le consentement du gouvernement fédéral. Combien connaissons-nous de cas où la fraude absolue se cachait sous la protection bénigne des lois fédérales sur la faillite? Sauf erreur, au cours de la dernière législature, avant mon arrivée ici, le ministre de la Justice d'alors—je crois pouvoir me permettre de déclarer, même si je siège de ce côté-ci de la Chambre, qu'il a été un ministre de la Justice très compétent—avait proposé une mesure visant à modifier les lois sur la faillite afin de faire disparaître certaines injustices qu'elles renfermaient. Malheureusement, la Chambre n'a jamais été saisie de son bill. Du moins, celui-ci n'a jamais été adopté. Il semble s'être produit à la Chambre des choses qui ont nui quelque peu à des mesures aussi humbles que les lois sur la faillite et le ministre de la Justice a quitté la Chambre pour des pâturages plus verts avant de pouvoir mener ce bill à bon terme.

J'espère que le projet de loi proposé par l'honorable député d'Essex-Sud (M. Whelan) viendra en aide dans une certaine mesure aux producteurs primaires dont il a si bien décrit les difficultés dans les notes explicatives du bill. J'espère qu'en cas de faillite le bill accordera une certaine protection à ceux qui fournissent des matières premières ou de la main-d'œuvre pour la réalisation d'une entreprise. Nous ne faisons rien de bien radical. Je ne crois pas que nous faisions rien de très socialiste, si ce mot est péjoratif, ce que je ne pense pas. Nous établissons tout simplement une préférence semblable à celle qui a déjà été assurée aux banques, aux termes de l'article 88. A mon sens, elle est comparable au genre de préférence accordée au fournisseur de matières premières ou de main-d'œuvre, en vertu des lois provinciales sur le privilège du constructeur.

Nous n'ignorons pas, je pense, que d'après ces lois, le fournisseur de main-d'œuvre ou de matériaux qui recourt à ces dispositions a la priorité sur les autres personnes, dans la proportion de la main-d'œuvre ou des matériaux fournis. Certes, nous ne faisons qu'appliquer le principe sain et fondamental selon lequel la personne qui fournit les premiers articles ou la première main-d'œuvre doit occuper le haut de l'échelle, et non pas toujours le bailleur de fonds. Si le législateur provincial a jugé à propos d'accorder cette priorité au premier fournisseur de matériaux ou de main-d'œuvre, nous devrions sûrement, en ce qui concerne l'aspect faillite de ce problème, qui relève du gouvernement fédéral, assurer la même préférence au fournisseur de main-d'œuvre ou de produits primaires, par opposition au bailleur de fonds, qui doit invariablement occuper la meilleure place du point de vue financier.

C'est ce que ce bill tente de faire et il le fait très bien, à mon avis. C'est une mesure bien élaborée et bien concertée, qui règle ce problème fondamental. Je ne vois pas en quoi elle puisse être mauvaise. Lorsqu'on tente de redresser un tort dans un secteur de l'économie, c'est toujours un problème de s'assurer que, ce faisant, on ne lèse pas un autre secteur.

Prenons l'exemple de l'homme-type si cher aux professeurs d'économie. Mettons qu'il conclut un contrat de fourniture de pierres tombales, pour me servir du même exemple que mon honorable ami. Il n'est pas un gros fournisseur. A l'heure actuelle, comment peut-il s'assurer qu'il ne fournit pas ces pierres à une personne ou à une société dont la situation financière n'est pas très brillante et qu'en cas de faillite, il sera protégé? En outre, comment peut-il s'assurer qu'il n'a pas affaire à une personne ou une institution peu solide financièrement? Eh bien, autant que je sache, il est très difficile, voire impossible, pour ce fournisseur de pierres tombales de vérifier si quelqu'un a consenti à la personne en cause un prêt assujéti à la garantie prévue à l'article 88.

Il se peut, s'il retient les services d'un avocat savant et qui exige de forts honoraires—j'imagine que tous les avocats exigent de forts honoraires, qu'ils soient savants ou non—qu'il découvre si des prêts ont été consentis en vertu de l'article 88. Cependant, en principe, un prêt consenti en vertu de l'article 88 est un arrangement financier privé entre le banquier et son client. Cette affaire n'est pas rendue publique. Notre homme poura découvrir si quelqu'un détient une hypothèque sur biens meubles et si ce créancier hypothécaire possède la priorité sur le fournisseur de pierres tombales en cas de faillite. A cette fin, il devra faire des recherches au bureau approprié d'enregistrement. S'il prend la peine de faire toutes ces dépenses en retenant les services des comptables et des avocats nécessaires, il ferait bien alors de se rendre dans la capitale provinciale, afin de constater s'il y a une inscription antérieure, au bureau d'enregistrement des titres de sociétés, qui donnerait aux titres financiers de la société la priorité sur le fournisseur de pierres tombales. Je crois que s'il effectue toutes ces démarches et dépense tout cet argent chaque fois qu'il vend une pierre tombale, alors il devra exiger un prix élevé afin de payer les honoraires des avocats et des comptables. Après quoi, lorsque toutes ces recherches auront été effectuées, le pauvre hère qui voulait une pierre tombale sera peut-être mort et enterré.

Je soutiens donc que, de nos jours, un producteur primaire a beau être vigilant et rompu aux affaires, il lui est impossible d'exploiter son commerce d'une façon pratique et de découvrir si la personne avec qui il fait affaire est solvable. Si la mesure présentée par mon honorable ami a jamais force de loi, je prétends que ce processus deviendra plus facile. Ces institutions, ces banques et ces sociétés de financement devront se protéger. Ces énormes entreprises financières ont des ressources qui leur permettent de se protéger, ce que ne saurait faire le petit producteur laissé à ses propres ressources. Je n'ai rien contre les banques ou les sociétés de financement. Je suis bien heureux parfois, par exemple lorsqu'il s'agit de payer des comptes d'élections, de pouvoir m'adresser à elles en toute confiance pour obtenir un prêt qui me permettra de subsister pendant les quatre prochaines années. Je ne voudrais pas me mettre les banquiers à dos, car ils pourraient bien me causer des difficultés dans la situation précaire où je me trouve présentement.

Je ne crois pas qu'en l'occurrence, un grand tort soit causé à ces institutions de financement qui remplissent un rôle indispensable dans notre régime économique. A mon avis, elles vont pouvoir se protéger en consentant des prêts et en se maintenant en affaires. Peut-être y regarderont-elles de plus près et seront-elles plus prudentes à l'avenir. Présentement, elles sont protégées par la garantie que leur accorde l'article 88 et elles n'ont pas à s'inquiéter de quoi que ce soit, que les affaires aillent bien ou mal. Elles feront peut-être preuve de plus d'efficacité lorsqu'elles se rendront compte que le producteur de denrées primaires constitue notre première préoccupation. C'est toujours celui qui fournit les matériaux et la main-d'œuvre que nous cherchons à protéger. Par conséquent, lorsque les banques et les maisons de finance auront à décider du financement d'opérations semblables, elles tiendront à s'assurer que le crédit de l'emprunteur est bon, que ce dernier est en mesure de mener l'entreprise à bonne fin et qu'il a l'intention de rester en affaires. Sinon, elles pourraient être les premières à y perdre et le producteur de denrées primaires qui a fourni les marchandises sera le seul à s'en tirer indemne.

Les banques joueraient ainsi un rôle plus utile en favorisant le progrès des entreprises privées. Il fut un temps où les banquiers étaient plus ou moins les partenaires des petits commerçants. A ce moment-là, ils aidaient le petit commerçant à établir des projets pour l'avenir, à planifier la croissance de sa maison et à régler les problèmes administratifs courants; mais aujourd'hui, grâce à la protection fantastique dont ils jouissent par suite de mesures comme l'article 88, ils n'ont plus besoin d'être des partenaires. Ils ressemblent plutôt à des baillis

prêts à égorger les petits commerçants. Si les affaires vont mal, ils ne sont plus comme autrefois les partenaires et les amis du petit commerçant.

Grâce à ce projet de loi, mon ami tente de poser un geste qui remettra le banquier sur le même pied que le producteur primaire. Ce bill permettra non seulement de diminuer le nombre des faillites des petites entreprises, mais il aidera à rétablir une certaine association entre le petit commerçant et le banquier; disons que cette mesure leur permettra de marcher du même pas, ce qui est essentiel à nos petites entreprises qui y gagneront à ce que l'autorité et les règlements ne soient plus uniquement établis en fonction des banques.

Je suis donc très heureux d'appuyer ce projet de loi que mon ami d'Essex-Sud a proposé à la Chambre, ce dont je le félicite. Cette mesure est très salutaire et elle stimulera la prospérité de nos petites entreprises.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable représentant d'Essex-Sud (M. Whelan) d'avoir présenté un bill qui vise à accorder aux producteurs d'articles primaires une certaine protection contre les dispositions de l'article 88 de la loi sur les banques. Toutefois, j'estime qu'une autre question devrait être signalée à la Chambre, qui ne l'a pas été jusqu'ici.

J'ai été plutôt étonné par l'exemple que l'honorable représentant d'Essex-Sud a si bien expliqué et que l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene) a ensuite développé, au sujet de la fabrication des pierres tombales. Il faudrait ajouter un autre cas où le producteur primaire éprouve parfois des difficultés. C'est quand il fournit des produits primaires à la fabrication et à la transformation et conclut à cet égard une entente en vertu de laquelle il ne sera payé que lorsque le produit fini sera vendu. Cela retarde, naturellement, le règlement.

En outre, les dispositions du bill à l'étude revêtent encore plus d'importance pour le producteur primaire, car s'il fournit des produits primaires et s'attend d'être payé dans les 30 jours qui suivent la transaction, par exemple, que les produits finis aient été vendus ou non, il peut au moins prendre des dispositions si le règlement se fait attendre. Voilà qui fait contraste avec les fois où des producteurs fournissent des produits primaires entrant dans la fabrication de marchandises et qui, après plusieurs mois pendant lesquels ils n'espéraient toucher aucun versement provisoire, se sont trouvés, avant même d'avoir des soupçons et de se mettre à percevoir leur dû, dans une situation telle, des poursuites judiciaires ayant été intentées en vertu des dispositions de l'article 88 de la loi sur les banques, qu'il leur était impossible d'obtenir gain de cause.

Les observations de l'honorable représentant de Renfrew-Sud m'ont intéressé parce que, sauf erreur, il a accepté le bill sans réserves. Par conséquent, s'il était le porte-parole de son parti, j'imagine que ses collègues sont prêts à accepter le bill, à lui permettre d'être mis aux voix et adopté. J'espère bien que c'est là l'intention des membres du parti libéral parce qu'à maintes reprises on a entendu les tenants du gouvernement parler en termes mirobolants de certaines dispositions que renfermait un bill ou une résolution proposée par un simple député pour ajouter ensuite qu'ils devaient formuler une ou deux réserves qui les obligeraient à recommander un nouvel examen de la mesure proposée.

Si ce bill dans sa totalité répond aux vues du parti libéral, je propose alors que l'on se départisse de la méthode habituelle, qui consiste à étouffer ces mesures sous un flot de paroles, pour laisser la Chambre se prononcer sur le bien-fondé afin que les dispositions avantageuses puissent entrer en vigueur.

M. Greene: Je tiens à m'exprimer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur, et dire, en réponse à mon honorable ami, que même si peut-être je devrais être le porte-parole officiel de mon parti, je ne le suis pas encore.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Monsieur l'Orateur, c'est pour ainsi dire avec peur et tremblement que je prends la parole pour appuyer le bill à l'étude, présenté par l'honorable député d'Essex-Sud, après ce que vient de dire l'honorable député de Renfrew-Sud. Néanmoins, comme je suis également un producteur du secteur primaire, je voudrais parler du bill en tenant compte de cet aspect.

Le bill, nous le savons tous, ne vise pas les grandes entreprises de mise en conserve ni les grands producteurs, et il n'y a personne ici à la Chambre qui voudrait abuser d'une petite industrie de mise en conserve ou autre, qui en serait à ses débuts. Sauf erreur, on a dit que si chacune des petites industries du Canada voulait bien offrir un emploi à une personne, il n'y aurait pour ainsi dire plus de chômage au pays. Aussi, nous ne nous opposons pas en principe à la chose, mais s'ils ont l'intention de lancer leurs industries aux dépens des producteurs du secteur primaire, là nous ne sommes plus d'accord.

Nous savons tous ce que sont les contrats des fabricants de conserves. On s'engage à vendre sa récolte aux fabricants de conserves ou aux transformateurs, et on reçoit l'argent en automne. Rien ne nous assure que nous serons payés avant l'automne. Et rien garantit que les producteurs toucheront un sou avant

l'automne. Ainsi, un cultivateur ou un producteur primaire—qu'il s'agisse de pâte à papier, de légumes ou de fruits—doit payer en totalité les frais de culture et de récolte.

J'ignore combien nous avons, dans cette salle, de producteurs de fruits ou de légumes, mais je sais, par exemple, que pour faire pousser des tomates, il faut d'abord acheter des plants, puis les mettre en terre, puis songer aux engrais. Ceux qui s'y connaissent, ne fût-ce qu'un peu, savent qu'il ne saurait y avoir de bonne récolte (grande ou petite) sans des engrais coûteux. Et n'oublions pas les frais de pulvérisation! Peut-être les honorables députés ne s'en rendent-ils pas compte mais, pour la pulvérisation de mes pommes, j'ai effectué en une seule saison 18 opérations complètes, alors que la moyenne est de 14. Et quand je dis «complètes», le mot n'est pas trop fort, car j'ai vaporisé les arbres de tous les côtés. Quant à la culture des tomates, il n'était pas question de vaporisations il y a quelques années, tandis qu'aujourd'hui on en fait de quatre à huit. Je m'efforce de signaler ces dépenses à la Chambre. Il y a aussi les frais de récolte. A ce propos, rien ne garantit au particulier qu'il touchera un cent si l'agent transformateur fait faillite.

Le député d'Essex-Sud (M. Whelan) a cité un ou deux cas. J'aimerais ajouter celui d'un couple de sexagénaires, donc qui ne reçoivent pas encore leur pension de vieillesse. Ils avaient une famille nombreuse et tout leur revenu allait à l'instruction et aux besoins de leurs enfants. Ils possédaient dix acres de terre et tâchaient de tout faire pour gagner leur vie. Ils y réussissaient bien, étant frugaux. Ils avaient planté cinq acres de tomates, ce qui était tout leur gagne-pain pour l'année. Or la conserverie fit faillite et le couple fut laissé sans le sou. Est-ce là la démocratie? Pouvons-nous dire que nous vivons dans un pays démocratique si nous tolérons un tel état de choses?

Voici ce que je me bornerai à dire à la Chambre: appuyons le bill. Peut-être faudra-t-il plus tard supprimer quelque échappatoire, mais donnons au moins une chance au premier producteur.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je tiens à souscrire à cette mesure et à en féliciter le parrain, le député d'Essex-Sud (M. Whelan). Au départ, je ne connaissais pas le fond du bill ni ses exigences, mais les discours prononcés ce soir m'ont convaincu, de même que tous les députés de notre groupe j'en suis sûr, que cette mesure mérite notre appui.

J'aurais quelques remarques à faire au sujet du bill. La définition semble démesurément large. Le libellé de la mesure nous donne quelque inquiétude, mais il y aura moyen d'y remédier à l'étape de l'étude en comité. Sauf erreur, on est convenu officieusement de mettre cette mesure aux voix. Notre parti s'en réjouit.

A mon sens, ce bill est un exemple parfait des propositions présentées à la Chambre lorsque les premières mesures d'initiative parlementaire nous ont été soumises. Cette mesure a beaucoup de mérite et nous nous devons d'y souscrire. Un examen un peu plus serré s'impose cependant à l'étape du comité. Il faudrait convoquer des témoins et soumetre plus tard un bill peut-être un peu plus explicite. Nous sommes toujours heureux, monsieur l'Orateur, quand le bill d'un simple député est mis aux voix. Je sais que tous les nouveaux députés y tiennent beaucoup parce que toutes les mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* renferment de bonnes idées et la plupart, j'en suis sûr, recevront l'appui de la Chambre et seront déférées au comité pour y être étudiées comme il convient.

Voilà qui est réconfortant et tout à fait différent de la façon ridicule dont étaient examinés ces bills de simples députés dans le passé. En mon propre nom et au nom de tous les membres de mon parti, je tiens à vous féliciter de votre attitude bienveillante. Il est évident que le scrutin sur cette mesure prend tout le monde par surprise, car la Chambre est presque vide. Mais si l'on continue à suivre cette méthode et si certains de nos bills qui sortent de l'ordinaire sont mis aux voix, je suis sûr que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pourrait devenir l'une des périodes les plus exaltantes, les plus intéressantes et les plus suivies de la Chambre des communes, une période au cours de laquelle on pourrait exposer et mettre aux voix des idées nouvelles, radicales, originales. Je le répète, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pourrait devenir l'une des plus intéressantes.

Donc, monsieur l'Orateur, en principe nous appuyons le bill. Nous félicitons le député d'Essex-Sud de nous avoir soumis cette question. Nous avons l'intention d'appuyer sa proposition de loi. Il est maintenant six heures moins dix minutes et, pour que la question soit mise aux voix, je suis heureux de reprendre mon siège.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je voudrais poser des questions de principe très sérieuses à propos du présent bill; j'estime que cette mesure contient peut-être des attrapes, même si elle est louable en ce qui concerne la protection des intérêts des transformateurs.

M. Roxburgh: Il ne s'agit pas des transformateurs. Vous devriez savoir de quoi vous parlez.

L'hon. M. Lambert: Je m'excuse, les producteurs.

M. Roxburgh: C'est cela.

L'hon. M. Lambert: C'est un lapsus. Je me méfie de cette mesure, parce que sa portée ne se limitera pas aux produits agricoles; elle atteindra les produits du bois, le gravier, la pierre, les produits de la mer et ainsi de suite. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, l'objet du bill est de donner au producteur le droit de recouvrement auprès d'un transformateur en faillite ou d'une personne qui détient ses marchandises, plus les dépenses d'amélioration qui peuvent avoir été faites relativement à ces marchandises. Cependant, il existe déjà des lois qui accordent des priorités supérieures à celles qui maintenant sont qualifiées de réclamations préférentielles. Il y a tout d'abord, ce dont il faut tenir compte, les prélèvements faits sur la paye des employés d'un transformateur. Il s'agit là d'une dette envers la Couronne qui, la loi sur la faillite l'indique bien, jouit de la priorité.

En second lieu, et cela s'applique aux employés des transformateurs, il y a les retenues que font ces derniers sur la paye de leurs employés et les contributions que l'employeur doit verser à la caisse d'assurance-chômage. Les réclamations qui entrent ici en jeu sont également prioritaires. Ensuite, diverses provinces, entre autres l'Alberta, ont ce qu'on appelle la loi sur les exemptions. Elle protège l'individu, elle empêche qu'on le jette sur le pavé avec seulement sa chemise sur le dos. Non pas que cela promette le paradis sur terre au débiteur, mais cela lui permet de conserver un certain minimum. Je me demande si une telle loi aurait la priorité sur ces exemptions. Je n'ai pas eu le temps d'étudier tous les points où l'objet de la mesure pourrait entrer en conflit avec les autres créances, par exemple, les taxes de vente impayées à la Couronne, et les autres créances privilégiées d'après les lois du Parlement.

M. Turner: Étant donné les difficultés signalées par le député au sujet des modalités du bill et vu qu'il voudrait avoir plus de temps pour les étudier, consentirait-il à ce qu'on défère le bill à un comité qui pourrait étudier toutes ces questions?

L'hon. M. Lambert: Voilà certes un point d'importance, mais il me semble qu'en faisant subir la deuxième lecture à un bill nous l'adoptons en principe et le principe de la présente mesure est d'accorder la priorité aux créances des producteurs de ces denrées. D'autre part, si toutes ces autres créances doivent avoir la priorité, le principe du bill serait mauvais. Toutefois, je n'ai pas l'intention d'étouffer la mesure. Personne n'a soulevé ce coin du tapis jusqu'ici, mais ces objections touchent le fondement même de la priorité que le parrain de la mesure voudrait établir.

Cette mesure tâche de donner à une catégorie de créanciers une préférence qui, à mon avis, est peut-être impossible à accorder, parce que d'autres mesures législatives peuvent l'annuler. Prenons, par exemple, la loi sur l'assurance-chômage et la loi de l'impôt sur le revenu. Nous relevons là, en effet: «Nonobstant les dispositions de la loi sur la faillite...» et ainsi de suite,... certaines réclamations auront la priorité. Il y a donc là, immédiatement, un conflit. Le bill emploie le mot «dans tout autre statut». Il y a donc tout de suite un conflit de principe. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur ces points.

D'autre part, je me demande quelle conséquence adverse ces propositions pourraient avoir pour les petits exploitants, les petites entreprises qui essayent d'avoir quelque crédit. La mesure essaye de protéger une seule classe de l'économie. Quelles seront les conséquences pour les autres? Je pense en ce moment à un banquier, ou à toute autre personne qui accorde du crédit, un renvendeur de bois, par exemple, fait crédit à un marchand de bois. Ces gens pourront, à l'avenir, dire à certains de leurs clients: «Nous ne vous accorderons pas de crédit». La même chose vaut pour l'industrie agricole. C'est là une des difficultés que j'envisage si nous créions une catégorie privilégiée de créanciers. Quand on prête de l'argent à des ouvriers avec certaines garanties, une certaine protection est prévue par l'article 88 de la loi sur les banques qui tend à encourager l'avance de crédit à certaines catégories d'exploitations comportant des risques. Ce sont là les exceptions au principe général d'après lequel tous les créanciers partagent à part égale lorsque, malheureusement, survient une faillite.

Voilà les points qui m'inquiètent en ce qui concerne le motif du bill, et je voudrais, pour ma part, obtenir encore quelques réponses avant d'en accepter le principe.

L'hon. M. Churchill: Nous sommes prêts à accepter la proposition de laisser adopter le bill à cette étape-ci, mais nous devrions le faire sur division, en tenant compte des réserves exprimées par mon honorable ami au sujet de l'examen insuffisant auquel a été soumise l'idée essentielle de la proposition de loi.

M. l'Orateur suppléant: Va-t-on lire le bill pour la deuxième fois?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent de la banque et du commerce.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de résumer les diverses questions que j'ai évoquées dans cette enceinte, sauf toutefois la décision du conseil de l'OTAN portant sur l'acceptation d'une force de frappe nucléaire pour l'OTAN. Je me bornerai à dire que dans ce domaine l'opinion publique tend à croire que la mise en commun des armes nucléaires n'aura pas le moindre effet sur le dispositif de défense de l'Europe, comme l'a signalé un journaliste éminent.

A l'heure actuelle, nombre d'esprits se laissent bercer par un sentiment fallacieux de sécurité, dû en grande partie sans doute à l'inaction des maîtres du Kremlin, depuis environ six mois, en ce qui concerne les principaux centres nerveux de l'univers: Berlin, le Laos, et ainsi de suite. Toutefois, on ne saurait trop redire que, lorsque l'URSS semble relâcher ou arrêter ses efforts, il ne faut pas en déduire qu'elle a modifié ses desseins ou se soit engagée dans des détours; elle ne renonce pas à son objectif ultime, qui est la domination complète de notre globe. Sans doute, on a pu constater en Russie soviétique des changements dans certains cercles ou cénacles; on pourrait croire que l'appareil soviétique tend à se détraquer. Le procès et la condamnation d'Oleg Pankowski, l'un des héros militaires de l'URSS, et qui était presque au sommet de la hiérarchie, indique probablement que dans l'enceinte du Kremlin l'union et l'harmonie ne règnent pas toujours sans mélange.

Autre fait significatif: au cours de cet interrègne, si l'on peut s'exprimer ainsi, les crises se sont succédé mais l'URSS n'a guère progressé sur la voie de l'acceptation du contrôle relativement aux essais. A vrai dire, je suis d'avis que la Grande-Bretagne et les États-Unis se sont donné beaucoup de peine pour permettre une entente, mais leurs efforts sont restés infructueux et, tant que ce premier jalon en vue du désarmement ne sera pas posé, l'avenir sera plus sombre que jamais. Samedi dernier encore, on nous annonçait que l'atmosphère contenait le niveau de positons le plus élevé qu'on ait décelé depuis plus d'un an. De l'avis général, si on n'en arrive pas au cours des quatre prochains mois à un accord quelconque au sujet des essais nucléaires, l'URSS reprendra ses essais et les autres puissances se verront forcées de suivre son exemple. Je sais bien que les conférences au sommet ne donnent pas toujours les résultats attendus, mais je crois que lorsque la guerre froide perd de son intensité, comme cela se produit actuellement, les représentants des «Trois Grands» ainsi que les représentants des divers pays de l'OTAN pourraient en arriver à des résultats concrets, au moyen d'entretiens avec Khrouchtchev, si la chose était possible, et avec des représentants des pays satellites. Car si nous ne prenons pas cette première mesure pour favoriser le désarmement mondial et pour faire diminuer la tension internationale, il se peut fort bien que l'URSS durcisse ses positions, étant donné que rien n'aura été fait durant cette période d'accalmie et surtout que la Chine communiste continue de pousser la Russie à adopter une attitude plus agressive. En conséquence, nous acceptons tous que l'OTAN conserve sa puissance et soit autorisée à prendre des mesures de représailles si le monde occidental était attaqué.

Pour ce qui est des réalisations de la conférence de l'OTAN, je crois que la constitution d'une force sans nom et sans but précis n'est pas du tout une mesure efficace. J'ai scruté les opinions exprimées par les chefs des différents pays et tous ont regretté que les délégués ministériels de l'OTAN n'aient pas adopté de mesure plus positive lorsque l'occasion leur en était fournie.

Quant à la question que nous étudions aujourd'hui et dont le premier ministre a parlé en répondant à une de mes questions, soit l'établissement d'une force navale de l'OTAN armée d'engins nucléaires, nous savons que M. Merchant est aujourd'hui de passage au Canada. Il s'est entretenu aujourd'hui avec le premier ministre et certains autres ministres. Le communiqué révèle de façon assez détaillée la nature du programme que nous connaissions tous, il va sans dire. Cette force

comprendrait 25 navires de surface qui porteraient en tout 200 missiles Polaris à long rayon d'action. Ces navires utiliseraient surtout des ports de l'Atlantique en Europe et en Amérique du Nord et peut-être certains ports des Grands lacs.

Quelle doit être l'attitude du Canada à cet égard? Si j'ai bien saisi les paroles que le premier ministre a prononcées aujourd'hui dans sa réponse, aucune décision définitive ne serait prise dans ce domaine avant que le comité de la défense ait eu l'occasion d'étudier à fond toute la question. Au moment où le délégué de Washington vient chez nous, l'amiral Ricketts se trouve au Royaume-Uni; il est sûr qu'en général, au Royaume-Uni, on n'a pas réagi favorablement devant cette force. Le vicomte Montgomery, qui a toujours eu son franc-parler, l'a rejetée comme étant tout à fait indigne. Il a dit que c'était inepte.

Cependant, on l'étudie là-bas, tout comme on le fait ici, et je crois que nous avons droit de connaître certaines des clauses proposées par les États-Unis. C'était une des propositions soumises au premier ministre du Royaume-Uni à Nassau. Elle a entraîné une modification de la technique défensive de la Grande-Bretagne. L'Angleterre a abandonné le Skybolt, appareil sur lequel elle avait fondé ses espoirs, qui avait été construit par suite d'un accord entre elle et les États-Unis et qu'elle a remplacé par l'idée de la force nucléaire multilatérale.

On avait d'abord pensé que les missiles Polaris seraient installés à bord de sous-marins dont les équipages seraient composés de représentants de plusieurs pays. Cela présentait des difficultés, parce que si les membres de cinq ou six nations composent l'équipage d'un sous-marin en plongée pendant 20 ou 30 jours, il y aura des désaccords qui, pour le moins, causeront de graves difficultés.

Puis on s'est demandé si l'on pourrait se servir de navires. Nous avons le droit, à mon avis, d'être renseignés sur cette question. Je sais que le premier ministre a déclaré dernièrement qu'il pouvait parler des mesures à prendre, en matière d'affaires étrangères, avec plus d'autorité que du temps où il était chef de l'opposition, maintenant qu'il était premier ministre, car alors il se renseignait surtout par les journaux tandis que maintenant, en possession de nouvelles quotidiennes, l'assurance qu'il avait auparavant avait énormément diminué.

Toutefois, dans le monde occidental, on a proposé des idées quant aux modalités du plan. On ne nous a nullement renseignés à la Chambre à cet égard. De l'avis général, cette nouvelle force coûtera environ 400 millions de dollars, mais la Grande-Bretagne participera à ces frais en fournissant surtout des ogives nucléaires et des installations portuaires et en diminuant son apport en argent. On a proposé de répartir le contrôle et la responsabilité financière. La Chambre devrait être tenue au courant. Nous ne devrions pas devoir compter sur les sources d'ordinaire bien renseignées qui font connaître leurs opinions par l'entremise des journaux. Il semble, de l'avis unanime, que le coût sera ainsi réparti: les États-Unis 33 p. 100 et l'Angleterre et le Canada 10 p. 100 chacun. Quand j'ai laissé entendre cet après-midi qu'il en coûterait au Canada quelque 40 à 50 millions de dollars, le premier ministre a répliqué que, quel qu'en soit le coût, il pourrait arriver que les dépenses réelles du Canada n'en soient pas accrues du fait d'épargnes réalisées pour d'autres aspects de la défense. Cette division vise en partie à s'assurer que les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada aient effectivement le contrôle principal grâce à la responsabilité financière qu'ils auront sur le nouvel organisme. Il a été convenu qu'aucun pays ne paiera plus de 40 p. 100 du coût. On espère que l'Allemagne occidentale paiera 33 p. 100. Le premier ministre a discuté de la chose avec le président des États-Unis lors de sa visite à Hyannisport et, depuis lors, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a laissé entendre qu'il avait cherché à obtenir plus de renseignements qu'on avait daigné en accorder au premier ministre à ce moment-là.

Enfin, j'aimerais savoir, et j'estime que la Chambre a le droit de savoir, quelles modifications on envisage d'apporter à la loi McMahon. Depuis 1947 ou 1948, soit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les États-Unis ont exercé un contrôle sur l'énergie atomique que, jusqu'à tout récemment, personne n'avait contesté. Cependant, la loi McMahon, dans son libellé actuel, ne permet d'accorder des ogives nucléaires et des renseignements y afférents qu'à la Grande-Bretagne. Quelles sont les intentions des États-Unis à cet égard? Va-t-on présenter une mesure afin de modifier cette loi avant que la nouvelle force nucléaire interalliée soit constituée? D'après les renseignements que je possède, le traité sera prêt à être présenté au Sénat américain au début de l'année prochaine.

Ce sont là des choses que nous aimerions savoir. Le Canada s'est engagé tout d'abord à fournir à l'OTAN cette puissance formidable que constitue notre force aérienne de *Starfighters*, qui est, à vrai dire, une force nucléaire d'agression bien supérieure à ce que laisse entendre l'expression «armes défensives» et, en outre, il songe maintenant à participer à cette force nucléaire interalliée. Nous voulons qu'on nous renseigne là-dessus à la Chambre des communes.

La question de sécurité n'entre pas du tout en ligne de compte, car toutes ces questions sont débattues publiquement, et je pense que le premier ministre, lorsqu'il mettra fin au débat, devrait bien donner à la Chambre et au pays une idée du programme d'ensemble qu'envisagent les États-Unis et qui a été dévoilé entièrement au gouvernement canadien par l'intermédiaire de M. Merchant.

Pour revenir sur ce que j'ai dit au sujet des *Starfighters*, ces appareils vont maintenant être incorporés dans la force multilatérale. Cette force n'augmentera pas la puissance militaire de l'OTAN. Elle assurera simplement que les États-Unis auront encore un doigt sur la détente tandis que les 14 autres pays membres de l'OTAN auront un doigt sur le cran de sûreté. Mais il y a plus. Il est prévu également que les autres membres de l'OTAN assumeront une plus grande partie des frais. A cet égard, je ne vois pas pourquoi le Canada serait appelé à payer davantage et à faire une plus forte contribution à l'OTAN et à la défense de la liberté que dans le passé. Notre pays n'a jamais refusé de faire sa part et aucun autre pays de l'OTAN, à l'exception peut-être des États-Unis, n'a contribué autant que le Canada en proportion de sa population. Il en a été ainsi depuis que l'OTAN existe. Pourquoi, maintenant, jugerait-on que le Canada, parce qu'il accepte ce plan, devrait accroître sa quote-part? Je n'entrerai pas ce soir dans les détails sur l'apport du Canada, mais je crois qu'il est généralement reconnu qu'aucun pays n'a fait plus que le nôtre proportionnellement à sa population.

Je voudrais aussi que le premier ministre nous fournisse des renseignements au sujet du NORAD, la défense de l'Amérique du Nord. Les États-Unis ont-ils cherché, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, à obtenir l'autorisation d'entreposer des missiles air-air au Canada aux bases qui leur sont concédées? Si tel est le cas, des négociations se poursuivent-elles en ce moment afin de permettre cet entreposage sur notre territoire? A ce sujet, j'ajouterai immédiatement que je ne cherche pas à obtenir des détails car, en ce faisant, je pourrais m'ingérer dans le domaine de la sécurité. Cependant, j'estime que la population canadienne a le droit de savoir quels changements, s'il en est, se sont produits depuis le 22 avril dans nos relations avec les États-Unis à ce sujet. Nous n'avons jamais été en désaccord jusqu'à ce que le département d'État publie ce fameux communiqué en février. Nous avons toujours entretenu des relations de bon voisinage. Il me semble que nous avons le droit de savoir si oui ou non les allées et venues entre Ottawa et Washington, qui se sont accélérées cette semaine, se soldent par une augmentation de nos obligations ou constituent l'acceptation de responsabilités supplémentaires par le Canada dans le domaine de la défense.

Puis, comme je l'ai dit au début, la déclaration faite cet après-midi par le premier ministre, en réponse à une de mes questions, soit que le gouvernement actuel était très intéressé à s'assurer que le Canada accepte de plus en plus de responsabilités dans le domaine des armes classiques, ce qui entraînerait en corollaire une diminution de notre apport nucléaire, n'était pas une réponse donnée à l'improviste. Cette réponse portait sur un point à propos duquel nous avons le droit d'obtenir des renseignements. Quel changement s'amorce? Quelle attitude le gouvernement du Canada va-t-il prendre? Quelle attitude prendra-t-il vis-à-vis les autres puissances de l'OTAN quand celles-ci se rencontreront périodiquement pendant un an ou deux pour établir les possibilités de défense de l'OTAN?

Voilà des questions qui méritent notre attention, des questions à propos desquelles on doit renseigner le Parlement. J'attends avec impatience les réunions du comité dont nous avons l'intention d'approuver la formation. Nous avons l'intention d'appuyer la résolution. Nous espérons que le comité sera fertile en renseignements. Nous espérons que le comité ne deviendra pas un organisme écornifleur tourné vers le passé. Nous espérons qu'il s'orientera vers l'avenir et que les Canadiens qui en feront partie entreprendront, à titre de Canadiens avant tout et non pas à titre de représentants de leur parti, de préparer des recommandations qui, si elles n'engagent le gouvernement d'aucune manière, constitueront un consensus d'opinions qui reflétera tous les secteurs du Canada.

Toutefois, ceci dit, je ne puis comprendre pourquoi, à la suite des promesses que le premier ministre avait faites à Kingston et des engagements qu'il avait pris quant à l'examen intégral de l'ensemble de la question de la défense, et de sa déclaration ultérieure selon laquelle nous examinerions les questions de défense dans un esprit dénué de toute considération politique, le gouvernement, sans consulter le Parlement d'aucune façon, a pris les décisions qu'il a prises avant la réunion de l'OTAN et a confirmé ces décisions à la réunion de l'OTAN, c'est-à-dire de munir notre force aérienne outre-mer d'armes offensives.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, il semble bien que le cadre du débat ait été passablement élargi à la suite des discours qui ont eu lieu à propos de la création du comité sur la défense nationale.

Du peu que je connaisse le Règlement de la Chambre, j'avais l'impression que nous devions nous en tenir à la seule discussion de la création de ce comité, mais vu qu'on a laissé les députés s'éloigner un peu du sujet, nous avons été témoins de discours assez longs.

Si l'on s'en tient au texte de la motion: un comité formé en vue de faire connaître ses recommandations dans des rapports de temps à autre.

Je me demande un peu quelle sera l'utilité de ce comité si, de temps à autre, il donne des opinions ou des avis, alors que la politique du gouvernement aura déjà été énoncée et que ses décisions ne pourront pas être changées par ce comité. Même le très honorable premier ministre (M. Pearson) l'a dit, ainsi qu'en fait foi le hansard du 30 mai:

> Ce comité ne dégagerait sûrement pas le gouvernement de la responsabilité qui est sienne de prendre des décisions à l'égard de la politique de défense—de même qu'à l'égard d'autres questions de politique.

Et un peu plus loin:

> Aucun gouvernement ne peut se soustraire à ses responsabilités en matière de défense ou dans quelque autre domaine en instituant un comité.

Évidemment, les comités d'information et de renseignements peuvent toujours être intéressants.

Cependant, lorsqu'on sait que plusieurs députés seront immobilisés, que plusieurs témoins seront appelés devant ce comité—et l'on a aussi annoncé que plusieurs voyages seront peut-être nécessaires pour la visite des établissements militaires qui relèvent soit du Canada lui-même, soit de l'OTAN ou d'autres organisations—on se rend compte que les dépenses seront passablement élevées et que les décisions du comité n'auront absolument aucun effet.

Pour ne pas faire perdre plus de temps à la Chambre, j'aimerais dire quelques mots de ce que j'entends moi-même, ainsi que plusieurs autres probablement, sur la formation du comité sur la défense qui, durant la compagne électorale, avait été suggéré par un autre parti que le parti libéral.

En passant, je voudrais donner quelques explications à l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui se demande comment on peut avoir un comité «non partisan» s'il doit être composé de membres d'un parti. Un comité peut être formé de membres d'un parti mais qui, cette fois, vont agir non pas en tant que partisans mais en tant que députés représentant la décision ou la volonté de la population de leur comté, c'est-à-dire de leurs électeurs. Il est très facile d'avoir un comité «non partisan» même s'il est formé de députés déjà attachés à des partis.

Je suggère que les renseignements ainsi que les recommandations qui seront fournis par le comité puissent être présentés à la Chambre et que les députés puissent voter, non pas en bloc pour représenter l'idée d'un parti, mais individuellement, librement, sans aucune attache à leur parti, tout simplement selon ce qu'ils entendent des recommandations du comité et surtout selon l'opinion de leurs électeurs.

Plus ça va, plus on constate que la question des armes nucléaires est très complexe. Plusieurs ont des opinions préconçues et préformées sans savoir de quoi il s'agit. Cependant, je pense qu'il faut tenir compte des opinions exprimées par nos propres électeurs, et c'est pourquoi je recommande—je doute que mes recommandations soient acceptées—que le rapport qui sera fait par le comité sur la défense nationale soit soumis à la Chambre en laissant aux députés de tous les partis le loisir de voter librement, c'est-à-dire sans être astreints à la discipline de parti, afin que la population canadienne soit réellement bien représentée, nonobstant la ligne de conduite des différents partis. Car, moi-même, je connais bien des députés qui n'approuvent pas la ligne de conduite tracée par leur propre parti.

Alors, si on prétend être dans une démocratie, si l'on croit que notre élection comme député s'est faite de façon démocratique, je crois que, pour une fois, la Chambre des communes pourrait donner un exemple de la démocratie en action en permettant aux députés de représenter réellement leurs électeurs au sein de la Chambre.

(Traduction)

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur suppléant, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat depuis le début de la 26e législature, et je voudrais en profiter pour féliciter M. l'Orateur et vous-même d'avoir été nommés aux très hautes fonctions que vous détenez. A mon avis, nous sommes tous convaincus que, tant Son Honneur l'Orateur que vous-même, vous remplirez vos fonctions conformément aux traditions les plus élevées de la Chambre.

La première fois que les députés ont beaucoup appris au sujet de ce comité de la Chambre sur la défense, c'était en prenant connaissance d'une nouvelle publiée par la *Presse canadienne* au cours de la récente campagne électorale. Ce compte rendu attribuait au premier ministre l'affirmation qu'un gouvernement libéral instituerait immédiatement un comité de la Chambre des communes sur les questions de défense, composé de membres de tous les partis, afin de soustraire le problème de la défense à la politique des partis, et que le travail du comité serait

un aspect d'un nouvel examen des programmes de défense du Canada par le gouvernement libéral, afin de déterminer le rôle qui conviendrait à notre pays. Cette déclaration aurait été faite par le premier ministre à Kingston, en Ontario, le 26 mars dernier.

Ce qu'on pouvait, en premier lieu, conclure de cette déclaration, c'était que pareil comité ne subirait pas l'influence des partis; deuxièmement, qu'il procéderait à l'examen des programmes de défense afin de déterminer le rôle que jouerait le Canada. Tout cela semble fort bien. En tout cas, c'était une bonne publicité électorale, mais un certain nombre d'entre nous, qui ont déjà passé quelque temps à la Chambre et qui connaissent la façon de travailler des comités parlementaires, ont ressenti quelque doute au sujet de la possibilité de mettre cette proposition en pratique. Toutefois, comme nous avons un certain sens de l'équité, nous avons décidé d'attendre pour voir comment les choses tourneraient.

Eh bien, monsieur l'Orateur, tout a changé. Nous sommes maintenant saisis du mandat du comité et nous constatons qu'il sera composé de 24 membres, soit 12 libéraux, 8 membres de l'opposition officielle et 2 membres de chacun des autres partis à la Chambre. Il est à supposer que le président sera élu parmi les tenants du gouvernement et il aura, évidemment, une voix supplémentaire en cas d'égalité de voix. Voilà, monsieur l'Orateur, qui met nettement au point les aspects non politiques d'un comité de ce genre. En effet, toute recommandation qu'il ferait refléterait nettement le point de vue des tenants du gouvernement qui siègent au comité.

Puis, si je l'ai bien compris, le ministre de la Défense nationale nous a fait savoir, au cours du débat, que le comité n'obtiendrait aucun renseignement secret. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il ne serait saisi d'aucune donnée réellement utile. Pour ma part, je voudrais bien savoir comment on pourrait recommander des programmes de défense, même d'une façon très générale, sans avoir connaissance des faits réellement importants.

Tout comme au sein du comité des Affaires extérieures, qui existe depuis nombre d'années, et dont j'ai parfois fait partie, les membres des autres comités peuvent formuler des observations et soumettre des recommandations, mais celles-ci seront dénuées de valeur si on ne dispose pas de renseignements secrets. Même avec ces renseignements, les comités ne seraient pas en mesure de recommander un programme, même en termes généraux, ni d'étudier les dépenses proposées, à moins bien entendu qu'ils ne connaissent l'objectif de nos forces armées.

Pour connaître ces objectifs, il nous faut une vue d'ensemble de la politique extérieure du gouvernement. Essentiellement, les forces armées constituent l'instrument de notre politique étrangère, dont la défense nationale fait partie. La défense et la politique extérieure sont les deux lames d'une paire de ciseaux, et l'une ne vaut rien sans l'autre. Le comité dont on envisage la formation ne pourra se prononcer sur notre défense, ni définir le rôle qui nous revient, s'il n'a pas une connaissance approfondie de notre politique étrangère. C'est pourquoi je suis extrêmement surpris de n'avoir pas entendu, au cours de ce débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je m'étonne également de n'avoir pas entendu une déclaration du ministre associé de la Défense nationale (M. Cardin). Si je ne me trompe, il avait été adjoint parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses connaissances sont vastes dans le domaine à l'étude. Bref, pour orienter notre programme de défense suivant les impératifs de notre politique étrangère, le comité voudra bien, je l'espère, convoquer à la barre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et certains des hauts fonctionnaires de son ministère. A vrai dire, monsieur l'Orateur, j'irai encore beaucoup plus loin. Pour que ce comité puisse faire œuvre utile, je suis d'avis que le comité des affaires extérieures, une fois constitué, devrait tenir des séances conjointes avec celui de la défense; ce qui serait encore mieux, les deux comités pourraient se réunir continuellement. Je ne comprends pas comment on peut élaborer une politique de défense sans connaître à fond la politique étrangère du gouvernement actuel. On n'y réussira, d'après moi, qu'en adoptant l'une ou l'autre des méthodes que j'ai proposées. Je le répète, monsieur l'Orateur, le comité des affaires extérieures et le comité de défense projeté devraient tenir des séances conjointes à l'occasion, ou bien les deux comités devraient toujours se réunir conjointement ou, à tout le moins, des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et, bien entendu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) devraient être appelés à y témoigner.

C'est peut-être un lieu commun de dire que la politique étrangère et la politique de défense sont étroitement reliées entre elles, mais j'aimerais exposer brièvement comment notre politique étrangère touche de très près à notre politique de défense et quel genre de questions le comité devrait étudier à cet égard. On dit souvent que notre politique étrangère englobe nos relations avec l'OTAN, les Nations Unies et le Commonwealth, ainsi que nos rapports particuliers avec les États-Unis et d'autres pays. Mais, bien entendu, nos rapports avec les quatre pays et organismes que j'ai nommés en premier sont les plus

importants. Dans le présent débat, nos relations avec l'OTAN et les États-Unis ont été jusqu'ici les principales considérations dans la discussion des rapports de notre défense avec la politique étrangère. Néanmoins, je voudrais examiner brièvement les relations entre la politique étrangère et la politique de défense, par rapport à nos liens avec le Commonwealth et les Nations Unies. En ce qui concerne nos relations avec le Commonwealth, la politique de défense est très importante. Le gouvernement précédent et, sauf erreur, le gouvernementt actuel, ont récemment fourni une assistance militaire à l'Inde pour l'aider dans ses difficultés avec la Chine communiste. Pareille situation peut se produire à l'égard d'autres pays du Commonwealth, et le comité devrait certainement faire des recommandations au gouvernement à ce sujet.

Passons maintenant à un autre aspect de la question, soit nos relations avec les Nations Unies. Je crois qu'on peut les diviser en trois catégories. D'abord nos forces militaires spéciales; en second lieu, la politique nucléaire; et troisièmement, le désarmement. En ce qui regarde les forces spéciales, notre pays s'est distingué par le passé en dépêchant des troupes au Proche-Orient, pour servir à la frontière qui separe Israël et l'Égypte. A mon sens, il y a eu fort peu de difficultés à cet égard, et notre effort a été très fructueux et très louable. Plus récemment, nous avons fourni des troupes de communications au Congo. Ces forces spéciales requièrent une formation particulière en géographie et en techniques spéciales de combat indiquées pour les guerres dans la jungle, le désert et quoi encore. Il leur faut également une connaissance particulière des us et coutumes des habitants de la région où elles sont envoyées.

J'ai eu l'occasion de représenter le Canada à plusieurs réunions du comité consultatif des Nations Unies sur le Congo. Il va de soi que je ne puis vous décrire par le détail ce qui s'est passé dans ces réunions, mais je puis vous dire, en me fondant sur les propos que j'y ai entendus, que tous les pays qui ont envoyé des troupes au Congo auraient éprouvé bien moins de difficultés si leurs troupes avaient été renseignées d'une façon particulière sur la géographie et les us et coutumes des Congolais. J'affirme même que certaines des difficultés éprouvées par nos propres troupes sont attribuables à des malentendus. Si des occasions semblables se produisent de nouveau et que nous devions dépêcher des troupes pour aider les Nations Unies, ce comité devrait aviser sérieusement à donner une formation spéciale à ces troupes. J'irai même jusqu'à proposer de faire accompagner par un conseiller spécial connaissant bien la région en cause les troupes qui y sont expédiées.

[M. Nesbitt.]

Puis nous en arrivons à la politique sur les armes nucléaires, qui représente un aspect de la plus haute importance de notre politique à l'ONU. L'ancien gouvernement avait deux politiques à cet égard. Tout d'abord, il déclarait qu'il ne devait pas y avoir d'essais nucléaires; il s'opposait à tous les essais nucléaires, de quelque genre qu'ils fussent. A l'époque où j'ai eu l'honneur de représenter notre pays à l'ONU, le gouvernement s'opposait à la diffusion des armes nucléaires tant qu'existait une possibilité de désarmement. C'était la deuxième politique du gouvernement.

Bien sûr, j'ignore quelle est la façon de voir du gouvernement actuel sous ce rapport. Si politique il y a, elle est assez imprécise, assez difficile à déceler pour l'instant. Mais si l'on a l'intention de modifier la ligne de conduite, le comité devrait en être mis au courant afin de pouvoir faire les recommandations qui s'imposent. Sous ce rapport, le gouvernement actuel a toujours été d'avis, si je ne me trompe, que nos Bomarcs, nos CF-101 et nos 104G devraient être munis d'armes nucléaires quelconques. Tout cela est très bien, mais je tiens à signaler à cet égard, monsieur l'Orateur, qu'au cours des dernières années, et si l'on remonte à l'époque où l'ancien gouvernement libéral détenait le pouvoir, le Canada s'était acquis une réputation très enviable aux Nations Unies dans le domaine du désarmement, par son rôle de chef de file comme par l'activité débordante dont il faisait preuve. Le prestige de notre pays était grand. J'irai plus loin. Au long des années, le Canada s'est acquis une réputation enviable aux Nations Unies pour les propositions aussi indépendantes que constructives qu'il a formulées. Je pourrais ajouter qu'une bonne part du mérite en revient à celui qui est maintenant premier ministre du Canada (M. Pearson).

Si nous acceptons des armes nucléaires dans les circonstances que le gouvernement a indiquées, notre prestige baissera sensiblement aux Nations Unies. Lorsque les nouveaux pays d'Afrique et d'Asie sont devenus membres de l'ONU, il y a une couple d'années, leurs représentants m'ont déclaré: «Oh, le Canada n'est, en réalité, rien d'autre qu'un satellite des États-Unis.» Je le répète, si nous acceptons les armes nucléaires aux conditions que l'on a indiquées, nous courrons un risque aux Nations Unies. Si nous comptons que notre prestige se maintiendra ou même qu'il s'accroîtra, nous devrions songer aux répercussions qu'aura l'acceptation des armes nucléaires dans les circonstances que l'on a indiquées.

Il y a aussi l'élément de méfiance. Des députés ont eu, à certaines reprises, l'occasion de discuter avec les représentants de l'Union soviétique. Ils n'ont pas manqué de

constater, j'en suis sûr, que les Russes sont excessivement méfiants. C'est un des problèmes dont un pays doit tenir compte lorsqu'il s'intéresse à une question comme le désarmement. Si le Canada accepte des engins nucléaires, ne fût-ce que pour des fins de défense, je suis presque sûr que l'Union soviétique considérera qu'ils servent à peu près aux mêmes fins que les fusées dites «défensives», établies à Cuba.

Toutes ces choses doivent entrer en ligne de compte. Nous devons nous demander s'il en vaut la peine, pour le Canada, d'acquérir des armes nucléaires. Ce l'est peut-être. Je pense que le comité devrait faire une recommandation à ce propos, mais en n'oubliant pas l'envers de la médaille. Peut-être est-il indispensable d'armer nos Bomarc, nos CF-101, etc. d'ogives nucléaires? Il appartient au comité de faire des recommandations au gouvernement à cet égard. D'autre part n'oublions pas que, si nous agissons de la sorte, c'en est fini de l'influence de premier ordre que nous exerçons aux Nations Unies sur le plan du désarmement. Nous allons accroître la tension et les soupçons qui existent entre l'Union soviétique et le monde occidental et courir le risque de passer de plus en plus, aux yeux des pays africains et asiatiques, pour un satellite militaire des États-Unis, ce qui diminuerait davantage notre prestige aux Nations Unies. Je ne prétends pas indiquer à la Chambre quelle devrait-être la solution, mais il s'agit là de problèmes que nous devrions tous examiner et d'une situation dont le comité devra tenir compte en faisant ses recommandations.

Le Canada n'a pas cessé de se faire le champion du désarmement depuis bien des années. Quand nous nous arrêtons à penser aux genres d'engins qu'il nous faudrait posséder à l'avenir—et le comité devra certainement faire des recommandations au gouvernement à ce sujet—j'espère qu'on invitera à venir témoigner le général Burns, ce distingué militaire qui a servi le Canada en de si nombreux domaines et qui est maintenant notre représentant à la commission sur le désarmement. Afin de définir une politique de défense pour l'avenir, il importerait de connaître les idées du général Burns sur ce qui pourrait arriver si on réalisait des progrès dans le domaine du désarmement.

Ce sont là quelques questions que le comité devrait étudier. Nous ne pouvons pas tous nous attendre à devenir membres du comité. J'espère que, lors de la réunion du comité, ses membres étudieront avec le plus grand soin les recommandations faites par tant de députés de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le débat engagé sur cette mesure nous a permis d'aborder tous les aspects du problème et de discuter toutes les répercussions qu'entraînera la création de ce comité. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les sujets qui ont déjà été abordés, mais je crois qu'une ou deux observations sont de mise avant l'adoption de la motion et la constitution du comité.

Je voudrais d'abord vous faire part d'une opinion qui me tient bien à cœur, à la lumière des événements des dernières semaines et surtout des deux derniers jours. Jessayerai d'être aussi bref que possible. Je crois que nous, les députés, et les Canadiens que nous représentons, avons le droit de connaître les faits, de savoir la vérité sur notre politique de défense. Je désire souligner ce droit, surtout en ce qui concerne les prétendus engagements que le gouvernement précédent aurait pris.

J'ai suivi très attentivement les débats sur cette question. J'ai écouté les déclarations qui ont été faites et j'ai lu ce qui a été écrit sur le sujet. Cependant, je ne sais pas encore si l'ancien gouvernement s'est vraiment engagé à faire l'acquisition d'armes nucléaires. La population s'attend à ce que nous parlions sérieusement, à la Chambre. Lorsqu'un honorable député fait une déclaration, nous sommes censés l'accepter d'emblée. Il en est ainsi de nous tous. Mais, de quelque façon, ce principe semble s'appliquer tout particulièrement aux honorables députés qui sont membres du Conseil privé. Nous, simples députés, devons faire face à la situation suivante: nous entendons le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), l'ancien premier ministre, déclarer catégoriquement que l'ancien gouvernement n'a pris aucun engagement. Nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du présent gouvernement (M. Martin) nous dire que son gouvernement avait constaté que des engagements avaient été pris. J'ai lu et relu les déclarations faites par ces deux honorables députés. Tous deux ont employé des termes fort explicites. Mais que devons-nous en conclure? Si nous ne pouvons savoir où est la vérité, qu'en est-il de la population canadienne?

Je crois qu'une des tâches de ce comité sera de rechercher la vérité: s'il y a eu ou non engagement de la part du gouvernement précédent du Canada d'acquérir des armes nucléaires. J'admets que le passé est le passé. Le présent et l'avenir nous préoccupent bien davantage. Mais je ne vois pas comment nous pouvons conserver des procédés démocratiques et parlementaires, si nous ne pouvons découvrir la vérité au sujet d'un fait aussi important que celui-ci.

Comme j'ai déjà dit que les deux honorables députés en particulier ont fait des déclarations contradictoires, je consignerai leurs

paroles au compte rendu. Parlant en cette Chambre le 21 mai, le chef de l'opposition a déclaré, comme en fait foi la page 133 du hansard:

Tout de suite, je dirai qu'il n'existe, ni n'existait aucun engagement de la part du Canada d'accepter les armes nucléaires. Et, monsieur l'Orateur, je n'ai pas le moindre doute que, depuis qu'ils sont au pouvoir, les honorables vis-à-vis, si absorbés soient-ils en ces jours de décision, ont tout examiné à la loupe. Ils ont cherché, mais n'ont pas trouvé.

Aujourd'hui, le chef de l'opposition est revenu sur cette même idée en déclarant—ici, je dois me fier à mes notes—que le présent gouvernement avait cherché et fouillé partout, mais n'avait rien trouvé. Je ne vois pas comment un député pourrait être plus précis et plus catégorique. Il déclare que le gouvernement dont il était le chef n'a pris aucun engagement au nom du Canada d'acquérir des armes nucléaires et il affirme que le gouvernement aujourd'hui au pouvoir a eu le temps de chercher et de fouiller partout, sans trouver le moindre engagement.

L'autre jour, par ailleurs, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton* par mon ami le député de Greenwood (M. Brewin), et qui figure à la page 707 du hansard du 5 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit quelques mots sur cette affaire. La question se divisait en deux parties principales. Voici la première partie:

1. Le gouvernement a-t-il réussi à savoir si son prédécesseur avait pris des engagements vis-à-vis de l'OTAN, d'autres gouvernements ou de personnes quelconques en ce qui concerne l'emploi de têtes nucléaires par les forces canadiennes en Europe ou au pays?

La réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à cette question, comme on le voit dans le hansard, se résume à un seul mot. Ce mot est «oui». Alors, quoi? Le chef de l'opposition affirme catégoriquement que l'ancien gouvernement n'a pris aucun engagement, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme tout aussi catégoriquement que le gouvernement actuel a trouvé ces engagements. Les députés et la population doivent connaître la vérité. J'espère que ce comité, une fois institué, admettra que l'une de ses responsabilités consiste à travailler la question jusqu'à ce qu'il ait établi les faits.

Les événements d'hier rendent mes idées encore plus confuses, ce qui doit être le cas j'en suis sûr de la majorité des honorables représentants. J'ai présenté une motion dans l'espoir d'éclaircir les choses. C'était une motion portant production de documents dans laquelle je demandais que tous documents d'engagement soient déposés. Au cours de la discussion le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit qu'il n'y avait aucun document du genre à déposer. Ces propres paroles figurent à la page 721 du compte rendu où il est censé avoir dit:

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas de documents.

Les choses se sont un peu embrouillées dans mon esprit lorsque, quelques minutes plus tard, le chef de l'opposition a voté contre une motion en vue du dépôt d'un résumé des documents qui, d'après lui, n'existent pas. J'ai été sidéré mais peut-être pourrais-je comprendre son attitude. Il a dit que l'on devrait avoir les documents intégralement ou pas du tout. J'ai cru comprendre, d'après son autre déclaration catégorique, qu'il n'existait aucun document renfermant des engagements; mais maintenant l'autre côté de la Chambre nous apprend tout bonnement qu'il en existe et que ce sont des engagements que le gouvernement antérieur avait contractés et que le présent gouvernement, ayant pris le pouvoir, a trouvés.

Monsieur l'Orateur, il y avait une deuxième partie, une suite logique à cette première question que mon collègue, le député de Greenwood, avait inscrite au *Feuilleton* et dont la réponse a été donnée hier comme en fait foi la page 707 du hansard. Il avait tout d'abord demandé si on avait trouvé certains de ces engagements et la réponse a été affirmative. Voici maintenant quelle était la deuxième partie de la question:

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) envers qui a-t-on pris de tels engagements; *b*) quelles en sont les modalités; *c*) ces engagements sont-ils explicitement ou implicitement révocables par le gouvernement et dans quelles circonstances le sont-ils; *d*) les engagements sont-ils par écrit et en quoi consiste le document; *e*) par qui ces engagements ont-ils été pris et selon quelle autorisation les a-t-on pris; *f*) à quelle date ces engagements, s'il en est, ont-ils été pris ou ratifiés par le gouvernement précédent?

Il me semble, monsieur l'Orateur, que si on a raison de répondre «oui», si le présent gouvernement, à force de chercher et de fouiller partout, a découvert ces engagements, c'était en plein le moment, en réponse à la deuxième partie de la question de l'honorable député de Greenwood, de donner assez de renseignements précis pour étayer cette déclaration du gouvernement qui prétend avoir retrouvé les engagements de l'ancien gouvernement.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ils mentent tous les deux.

M. Knowles: Mon honorable ami, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, n'y va pas avec le dos de la cuiller. Je l'avoue, lorsque j'ai fait inscrire ma motion au *Feuilleton,* je pensais que ce serait un moyen de démontrer lequel des deux partis disait la vérité, mais au point où nous en sommes je ne sais plus quoi penser. Je ne sais plus quel parti dit

la vérité et lequel cherche à nous duper. Je le répète, la conduite du chef de l'opposition, hier, m'a embrouillé, mais malgré cela, quand est venu le moment de la mise aux voix, ses déclarations furent catégoriques: il n'y a pas et il n'y a pas eu d'engagements. Et il l'a répété aujourd'hui. Il a déclaré qu'ils avaient cherché et fouillé partout, mais n'avaient rien trouvé. Par contre, le gouvernement affirme avoir trouvé quelque chose.

La question de mon collègue fournissait une occasion d'étayer cette réponse. La réponse comprend plusieurs paragraphes et j'invite la Chambre à en écouter la lecture. Je la trouve à la page 707 du hansard:

Pour ce qui est des forces canadiennes en Europe, les engagements découlent de la procédure suivie au sein de l'OTAN. L'Alliance atlantique ne conclut pas d'entente ni de traité formel au sujet des effectifs que ses membres doivent fournir. Les autorités militaires de l'OTAN déterminent quels sont les besoins et chaque pays décide de sa contribution. Cette procédure comporte des pourparlers directs avec les commandants intéressés et elle est confirmée lors de la réunion secrète qui est tenue annuellement pour faire le point.

Eh bien, j'espère que quelqu'un le comprendra. J'espère que quelqu'un pourra évaluer ce passage et me dire si le gouvernement a trouvé cet engagement, comme il le prétend, ou s'il ne s'agit que de nous forcer dans une impasse où il nous faudra une puissance nucléaire.

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Knowles: Certainement.

L'hon. M. Churchill: Je me demande si le député voudrait bien—puisqu'il se reporte à cette réponse—appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'elle ne mentionne pas un engagement.

M. Knowles: Mon honorable ami peut lire lui-même plus loin, ou demander à d'autres de le faire, toute la réponse qui figure à la page 707. Je crois que le député a raison et qu'on ne parle pas d'un engagement. On voit, à deux ou trois endroits, les mots «accord», ou «entente», et il s'agit, d'ailleurs, de la situation en Europe et au Canada. Mais le langage est le même: nous nous trouvons dans cette situation à la suite de certains événements. Mon honorable ami le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) n'a pas besoin d'aborder un trop large sourire de satisfaction...

L'hon. M. Churchill: C'est là une réponse à la Martin; c'est ce qui me fait sourire.

M. Knowles: ...parce que la réponse donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a trait à ce qui s'est passé quand le député de Winnipeg-Sud-Centre et ses collègues formaient le gouvernement et quand ces événements et procédés, que le gouvernement actuel prétend être les moyens par lesquels nous sommes devenus une puissance nucléaire potentielle, ont commencé.

Je laisse maintenant ce point que je crois avoir établi, soit que nous nous trouvons dans un état de confusion, que nous ne savons qui croire, que nous ignorons les faits, que nous ne savons plus ce qui est vrai. Le comité pourrait certes nous l'apprendre. Je dirai maintenant que, si nous devenons une puissance nucléaire importante, moyenne ou petite, il s'agit là certainement du changement le plus frappant, le plus important et le plus considérable qui se soit jamais produit dans la politique de défense du Canada. Si c'est bien le cas, c'est un changement que notre parti ne veut pas voir arriver. Cependant, il se produit. Par conséquent, tout devrait se passer honnêtement et franchement, et non pas en prétextant des procédés et événements auxquels nous nous sommes trouvés mêlés et qui nous forcent à entrer dans le club nucléaire, mais par la petite porte. Ces événements sont vraiment trop importants pour l'histoire de la défense du Canada pour que les choses se passent de cette façon.

Monsieur l'Orateur, voyez ce qui s'est produit. Nous avons aujourd'hui au pouvoir un gouvernement dont les membres s'opposaient, il y a quelques mois à peine, à l'armement nucléaire du Canada. Le 12 janvier de cette année, ils ont changé d'avis. On nous a dit que la raison pour laquelle le parti libéral changeait de politique, c'était qu'il avait découvert que le gouvernement précédent avait pris certains engagements. Nous ne pouvons découvrir si c'est vrai ou non, et je crois que nous en savons encore moins aujourd'hui que jamais. Nous constatons, d'après la réponse donnée hier à mon collègue de Greenwood, et ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en réponse à la motion que j'ai proposée hier aussi, et qui figure à la page 721, qu'on nous amène à devenir une puissance nucléaire, non pas en prenant ouvertement une décision bien nette, en mettant cartes sur table, en le déclarant en termes précis, mais par certains procédés qui se déclenchent et que nous ne pouvons arrêter. C'est comme l'ascenseur automatique que nous avons dans l'immeuble. Si quelqu'un presse le bouton, il met toute la machinerie en marche. Quelque part quelqu'un presse un bouton quelconque et nous sommes entraînés dans la machine nucléaire. Un de ces jours,

nous nous retrouverons dans le club nucléaire, puissance nucléaire à un degré quelconque, sans que la question ait jamais été discutée ouvertement et franchement.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), dans ses observations sur la motion que j'avais proposée afin d'éclaircir les choses, n'a pas déclaré catégoriquement, à ce moment-là, qu'il existait des engagements, comme il l'a fait en réponse à la question inscrite au *Feuilleton* par l'honorable représentant de Greenwood (M. Brewin), mais il a laissé entendre que des engagements existaient en disant:

> Les engagements pris par le gouvernement du Canada en vue d'accepter des armes nucléaires pour les forces canadiennes de l'OTAN et au Canada se trouvent, notamment...

On mystifie toujours les gens avec des grands mots.

> ...dans ce que le Canada a présenté en conformité de la procédure de revue annuelle de l'OTAN, dans les déclarations faites au comité ministériel canado-américain de défense conjointe et dans le compte rendu des discussions du conseil mixte permanent de la défense.
>
> Ces documents contiennent des renseignements dont la publication serait préjudiciable à la sécurité nationale du Canada et de ses alliés.

Si c'est bien là qu'on trouve la preuve de ces engagements, monsieur l'Orateur, on devrait pouvoir isoler et nous soumettre les passages précis, définis, et qui codifiaient nos engagements. Car, à l'heure actuelle, le gouvernement prend en matière de défense la plus significative des décisions que le Canada ait jamais prises, celle qui est la plus lourde de conséquence, et nous ne pouvons même pas obtenir la vérité. Nous ne savons ni la date de ces engagements, ni leur nature, ni leur étendue; on ne nous communique pas les documents qui nous lient, on nous refuse les témoignages probants.

M. Douglas: Le Parlement n'a eu aucune voix au chapitre.

M. Knowles: Comme le dit le chef de mon parti, le Parlement n'a pas eu l'occasion d'engager le pays sur ce point, ni sous le gouvernement précédent, ni sous le gouvernement actuel.

Nous appuyons le principe d'un comité de la défense. Plus nous approfondissons la chose, plus nous sommes convaincus qu'il devrait s'agir d'un comité permanent et non d'un organisme de la présente session pour étudier la question en cause. Si notre politique de défense nous est glissée en catimini, nous est imposée en sous-main, si l'on peut dire, il nous faut à tout prix un comité permanent des Communes, qui suivra la chose de près.

J'espère donc que ce comité ne sera ligoté par aucune restriction. S'il lui faut se réunir à huis clos pour recueillir faits et documents indispensables, j'y consens; mais j'estime que la Chambre, prise dans son ensemble, a le droit d'espérer que le comité de la défense lui soumettra un rapport précis et véridique. Avons-nous contracté des engagements, oui ou non? Ces engagements ont-ils été souscrits par le gouvernement antérieur, ou nos dirigeants de l'heure sont-ils en train de s'engager, forts de la rumeur selon laquelle leurs prédécesseurs leur auraient frayé la voie? C'est vraiment la bouteille à l'encre. Une décision de ce genre peut décider de la vie ou de la mort de la race humaine tout entière, et il convient donc d'en discuter franchement et sans détours.

C'est dans un Parlement démocratique que nous traitons de ces choses. Il ne suffit pas de nous contenter de laisser dire blanc par le chef de l'opposition et noir par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de croire naïvement que les deux sont des hommes tout à fait francs et honorables. A quel moment avons-nous franchi la ligne et cessé d'être une puissance militaire classique pour devenir une puissance nucléaire? Personne ne peut nous renseigner là-dessus même si la question est posée avec toute la précision possible. On ne peut nous donner de date, nous renvoyer à un document, nous préciser l'engagement contracté.

Cela ne nous suffit pas, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi nous sommes en faveur de l'établissement de ce comité, c'est pourquoi nous espérons sincèrement qu'on donnera à cet organisme toutes les occasions, tous les droits et privilèges des comités afin qu'il puisse obtenir la réponse à ces questions, afin qu'il puisse étaler tout cela au grand jour, afin que nous sachions quelle est notre politique de défense et quelle orientation elle prendra.

Notre position dans ce coin-ci de la Chambre est connue de tous. Nous croyons que le Canada ne devrait pas acquérir d'armes nucléaires. Nous regrettons que des décisions aient été prises en ce sens déjà, mais quelle que soit la décision il faut la prendre de façon parlementaire en révélant tous les faits à la Chambre et surtout en révélant la vérité au Parlement, au peuple du Canada.

L'hon. M. Churchill: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Knowles: Volontiers.

L'hon. M. Churchill: Deux réponses ont été données, l'une très précise par le chef de l'opposition et l'autre assez évasive par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'est-il pas facile de choisir la bonne?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que ce soit aussi simple que cela. Je serais

heureux alors d'admettre qu'une réponse précise est plus claire qu'une réponse évasive. Mais, monsieur l'Orateur, ces deux messieurs ont été très précis.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure.

M. Knowles: Un instant. Le chef de l'opposition affirme qu'il n'y a pas d'engagement et qu'il n'y en a jamais eu. C'est aussi précis qu'on peut l'être. Puis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui on a demandé si le gouvernement a découvert que ses prédécesseurs avaient pris des engagements, n'a pas répondu de façon évasive. Sa réponse est aussi précise qu'elle peut l'être, d'une précision quasi biblique. Et sa réponse est affirmative. L'un dit blanc, l'autre dit noir. L'un dit oui, l'autre dit non. Les deux sont des hommes honorables. Les deux nous disent la vérité. Où allons-nous?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La parole est au très honorable premier ministre.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, si le premier ministre prend la parole maintenant il mettra fin au débat et il y a deux ou trois autres députés qui voudraient avoir la parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La parole est au député de Fraser Valley.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe se réjouissent autant de l'annonce qui a été faite que de la résolution portant sur la formation d'un comité de la défense. On se souviendra que notre chef, le représentant de Red-Deer (M. Thompson), a réclamé, il y a quelque temps, l'institution d'un comité qui serait chargé de faire des recommandations concernant une politique de défense appropriée, à la lumière de tous les renseignements et facteurs pertinents. Au début, nous avions l'intention de confier à deux membres de notre parti le soin d'exposer la politique de notre groupe, mais vu que le débat se poursuit, nous avons décidé d'encourir le mécontentement de ceux qui voudraient y mettre fin et de formuler de nouvelles observations.

D'après nous, la question de la défense nationale revêt trop d'importance pour que nous continuions à en faire un hochet politique comme c'est le cas depuis trop longtemps. Nous estimons que le comité projeté pourrait faire œuvre utile s'il étudiait l'ensemble de la question de la défense, s'il faisait le point en ce qui a trait au rôle défensif que nous sommes appelés à jouer et s'il formulait des recommandations dans le meilleur intérêt du Canada.

Je sais que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) s'est montré plutôt sceptique à l'égard du comité; il est même allé jusqu'à dire que nous étions plutôt naïfs de croire qu'il pourrait aboutir à quelque chose d'utile. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis que le comité pourra faire des recommandations très utiles concernant les questions qu'il étudiera, si on lui en laisse le loisir. Je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre, mais j'aimerais relever certaines questions que le Comité devrait être chargé d'examiner. Il lui faudrait commencer par tenter, d'une façon ou d'une autre, de définir la nature du défi qui se pose à nous, au Canada et dans le monde libre. Nous sommes parfois portés à perdre l'objectif de vue, à oublier quel est le défi, et c'est pourquoi nous nous lançons sur toutes sortes de voies divergentes en même temps quand nous cherchons le moyen de faire face à la situation et de résoudre le problème.

Nous avons entendu bien des choses, depuis des années, à propos de la stratégie du monde communiste. Ce n'est pas seulement en termes militaires qu'on nous l'a exposée. On nous a souvent signalé qu'il s'agissait plus ou moins d'une attaque idéologique. Ce qui est exact, à mon avis. Ces derniers temps, nous entendons moins parler de la lutte pour s'emparer de l'esprit des hommes. Nous savons tous cependant, j'en suis sûr, que cette lutte se poursuit, que la bataille n'a pas cessé. Je me demande si le comité va s'en tenir à l'aspect militaire de la question ou s'il va pouvoir l'envisager sous l'angle idéologique, sous l'angle du défi qu'elle pose, ainsi que sous ses aspects économiques.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire en ce moment que la Chambre passe beaucoup de temps à discuter du genre d'armes qu'il faut et autres questions semblables. J'estime, monsieur l'Orateur, que c'est au comité qu'il appartiendra de le faire. A mon avis, nous épargnerions beaucoup de temps si nous nous en remettions à lui de ce soin. Je dirais, cependant, que le comité devrait se pencher sur la nature du défi que nous devons relever et essayer de proposer des moyens pratiques et d'y faire face.

La deuxième question sur laquelle j'aimerais m'arrêter est celle que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a si bien traitée. Puisqu'il s'y est étendu si longuement, je ne ferai qu'y toucher. Je crois que le comité doit, d'une façon ou d'une autre, déterminer si, oui ou non, on a pris des engagements à propos d'armements nucléaires. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé des déclarations contradictoires du chef de l'opposition et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous pourrions peut-être inclure le premier ministre parce que des membres du gouvernement déclarent que des

engagements ont été pris et que le présent gouvernement ne fait que respecter les engagements en faisant l'acquisition d'engins nucléaires. D'autre part, on nous assure qu'aucun engagement n'a été pris. «C'est entre les deux.» Comme on l'a fait remarquer, il est très difficile de savoir au juste ce qu'il en est.

Je demande aux très honorables représentants de cesser de parler par énigmes, de s'exprimer clairement et de prouver leurs dires. Alors les membres de la Chambre des communes et les Canadiens en général pourront mieux comprendre la situation. Tant que ces messieurs parleront en paraboles, j'ai bien peur que la situation ne reste embrouillée pour la Chambre et la population du Canada.

A mon avis, le comité devrait s'occuper en troisième lieu d'étudier la nature de l'apport que nous pouvons faire à notre propre défense et la façon dont nous pouvons remplir nos obligations envers les autres pays du monde. En d'autres occasions le chef de notre groupe a énoncé très clairement ce que devrait être, à notre avis, une politique de défense suffisante et équilibrée pour le Canada. Nous avons déclaré qu'en ce moment, d'après ce que nous savons de la situation, le Canada peut jouer un rôle plus utile dans des domaines autres que celui des armes nucléaires. Nous avons signalé à maintes reprises que nous pourrions nous rendre le plus utile dans le domaine des armes classiques, de la détection et des communications, et dans les autres domaines qui n'exigent pas que nous prenions une part active à la force nucléaire.

Mais une fois encore nous constatons que la proposition n'a pas, à ce qu'il semble, emporté l'adhésion du premier ministre et des membres de son gouvernement. Nous avons discuté d'un sous-amendement il y a quelque temps au sujet des armes nucléaires. L'idée s'est répandue, je ne sais comment, qu'il s'agissait d'un vote libre sur la question de savoir s'il fallait doter les forces canadiennes d'armes nucléaires. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'en votant contre le sous-amendement on ne votait pas pour autant en faveur des armes nucléaires. Tout le monde admet qu'il s'agissait d'une motion de censure. Vouloir lui faire dire autre chose ce serait forcer un peu la vérité.

Je soutiens, par conséquent, que le comité devrait étudier très attentivement la nature de l'apport que nous sommes le mieux en mesure de faire et voir si nous pouvons y parvenir dans des domaines peut-être, je le répète, autres que les armes nucléaires. Je songe à notre situation financière, à l'accroissement constant de notre dette nationale, à la crise économique que nous avons traversée dernièrement, et cela me porte à me demander si nous sommes en mesure d'assumer, du point de vue financier, la responsabilité que comporte l'acquisition d'armes nucléaires avec l'entretien qu'elles entraînent. Nous pensons aussi que notre nation est grande. Elle l'est du point de vue géographique comme du point de vue moral. Nous reconnaisons par ailleurs que notre population n'atteint pas tout à fait 19 millions d'âmes, et c'est pourquoi nous nous demandons si la contribution du Canada ne devrait pas s'effectuer dans des domaines moins onéreux peut-être que le domaine nucléaire, mais tout aussi utiles.

Le premier ministre a affirmé à plusieurs reprises que le gouvernement remplira les obligations que le Canada a souscrites, puis rouvrira des négociations en vue de trouver, tant bien que mal, un rôle non nucléaire pour nos forces armées. Il me semble cependant qu'on ne nous a pas beaucoup parlé de ces choses récemment. Elles sont tombées dans l'oubli. Au lieu de chercher dans quel autre domaine pourrait s'exercer l'action de nos forces armées, nous nous précipitons, tête baissée, dans l'armement nucléaire, et rien ne paraît devoir nous arrêter.

J'estime qu'il nous faut songer à autre chose encore: le comité en cause devrait voir de quelle façon nous atteindrons l'idéal de paix et de sécurité que tous les Canadiens, j'imagine, rêvent de nous voir réaliser. Nous avons fait mention des sommes prodigieuses que le Canada consacre à sa défense, ou du moins, nous supposons qu'elles sont prodigieuses. Aujourd'hui, nous lisons dans les journaux qu'il nous faudra peut-être supporter des dépenses supplémentaires par suite de notre contribution au dispositif militaire. Je voudrais, monsieur l'Orateur, que nous étudiions avec le plus grand soin par quels moyens nous pourrions en arriver, je le répète, à l'idéal de paix et de sécurité auquel aspirent les Canadiens.

Il y a eu des discussions sur la question du désarmement et nous reconnaissons tous, je crois, que les précédents gouvernements ont contribué beaucoup à cette cause. J'ai eu l'occasion il y a plusieurs années d'être détaché à titre d'observateur auprès de la délégation canadienne aux Nations Unies; je me rappelle qu'à ce moment-là notre délégation travaillait déjà à la question du désarmement. J'ai également suivi avec un vif intérêt et un immense plaisir l'œuvre accomplie dans ce domaine avec tant de compétence et de sincérité par l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable M. Green. Nous lui en savons gré. Il est urgent aujourd'hui, plus que jamais auparavant, de chercher par tous les moyens à conclure une entente au sujet du désarmement, non seulement en ce qui concerne les armes nucléaires mais également pour ce qui est des armes classiques.

A mon sens, le comité devrait songer à aider les autres pays, ce qui constituerait en même temps un élément de défense pour notre propre pays, pour tout le continent et pour le monde entier. Mais c'est surtout en renforçant notre pays sur les plans économique, moral et militaire que nous pouvons le mieux contribuer à la défense du Canada. Nous pourrons ainsi montrer à l'univers entier les réalisations qu'on peut accomplir sous un régime politique démocratique, libre et chrétien.

Certains laissent entendre avec un scepticisme teinté de cynisme que le comité n'est que prétexte à faire taire les critiques. Je ne voudrais pas adopter cette attitude. Je n'ai pas l'intention de le faire, mais je serais porté à croire que, de la façon dont le gouvernement se comporte dans le domaine particulier de la défense, tel pourrait être le cas, car trop souvent le gouvernement semble activer la marche des choses de façon presque inconvenante, afin d'atteindre certains objectifs avant que le comité ait l'occasion d'étudier la question et d'en saisir la Chambre.

Il a été question des entretiens qui se poursuivent effectivement avec M. Merchant, des États-Unis. Le premier ministre a déclaré que ce sont là des entretiens plus ou moins de routine qui sont le point culminant d'une série de pourparlers qui ont eu lieu avec les divers pays de l'OTAN. Je désire souligner que nous avons reçu l'assurance du premier ministre, et je crois que nous pouvons y accorder foi. Avant qu'une décision ne soit prise au sujet de ce genre de force qui va au delà de la défense et constitue une force offensive sous de nombreux rapports, les faits devraient être exposés au comité et à la Chambre en vue d'être étudiés à fond.

D'après le libellé du projet de résolution, le comité va faire connaître ses observations et avis. Le premier ministre a aussi laissé entendre que le comité n'aura pas accès à des renseignements confidentiels. On dirait presque qu'il enlève ses pouvoirs au comité avant même que celui-ci se mette au travail. Il lui impose des restrictions qui l'empêcheront presque de fonctionner comme il faut, et nous espérons seulement qu'il ne s'agira que de renseignements secrets et non du genre de renseignements que le gouvernement ne voudrait peut-être pas communiquer au comité ou ne jugerait pas à propos de lui dévoiler.

J'espère également que les observations et avis ne seront pas seulement des observations et avis réfléchis, mais que ce seront des recommandations sérieuses qui mériteront une étude approfondie de la part du gouvernement, car nous osons croire que tous les membres de la Chambre, qu'ils fassent partie du gouvernement ou de l'opposition, désirent que soit élaborée une politique conforme à un certain niveau de moralité et propre à assurer la défense de notre pays. Ce sont là les arguments que nous tenions à faire valoir, monsieur l'Orateur, et nous espérons que le comité sera constitué et pourra accomplir son travail.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques remarques à faire. Je sais que le premier ministre a bien hâte de prendre la parole et de clore le débat, mais avant qu'il puisse se ménager cette occasion, je tiens à dire que les quelques remarques que je vais faire ont pour objet de demander à un porte-parole autorisé du gouvernement, que ce soit le premier ministre ou le ministre de la Défense nationale, de donner maintenant à la Chambre et aux Canadiens un exposé de l'attitude du gouvernement sur la question de la défense nationale, des armes nucléaires, de nos rapports avec le NORAD et avec l'OTAN.

Voici pourquoi je suis d'avis que le moment est venu de faire cette déclaration. Tout d'abord, bien que la motion vise à la formation d'un comité de la défense, le premier ministre s'est contenté, en la présentant, de parler de l'opportunité d'instituer le comité et des attributions qu'il s'agirait de lui accorder. Mais par la suite, et après entente, comme l'a confirmé le leader de la Chambre, le débat sur la motion a pris de l'ampleur et a porté sur toute la question de la défense nationale. C'est sur ce sujet qu'ont porté jusqu'à présent les discours qui ont été prononcés au cours du débat et il est grand temps, il me semble, qu'un porte-parole du gouvernement fasse, à l'intention de la Chambre et du public, la déclaration que j'ai demandée.

Lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a parlé, il a dit que le ministre de la Défense nationale aurait peut-être une déclaration à faire sur le sujet. Le ministre a alors refusé. Le même soir, il y a exactement une semaine de cela, le député de Peace-River (M. Baldwin) a de nouveau insisté pour que le ministre fasse une déclaration. Ce dernier s'est exécuté mais, après avoir examiné le contenu de sa déclaration, je crois, monsieur l'Orateur, que nous avons maintenant droit à une nouvelle déclaration, car celle qu'il a prononcée, il y a une semaine, trahissait un manque absolu de renseignements.

Il nous a donné quelques bribes de renseignements. Évidemment, il a dit qu'une enquête menée au cours de la dernière campagne électorale avait démontré que 30 p. 100 de la population croyaient que les Bomarc étaient des missiles ballistiques intercontinentaux. Puis il a poursuivi en ces termes:

> ...Certains chiffres et certaines données que nous avons entendus au cours du présent débat sont tout aussi absurdes.

Certes, ces paroles du ministre démontrent bien la nécessité de nouvelles précisions. Le ministre a ensuite dit ce qu'il suit:

> Je ne veux critiquer personne, mais cela indique bien jusqu'à quel point les Canadiens et leur Parlement ont été, depuis trois ou quatre ans, privés des renseignements utiles sur lesquels ils auraient pu se fonder pour se former une opinion intelligente.

Eh bien, monsieur l'Orateur, la disette s'est transformée en famine. Le ministre de la Défense nationale ajoutait, dans la déclaration qu'il a faite au cours de ce débat:

> Il m'a fallu me procurer les rapports des comités du Congrès des États-Unis et les lire en entier; j'y ai trouvé non seulement des renseignements sur les forces de défense des États-Unis, mais beaucoup plus de détails sur les forces canadiennes que je n'avais pu m'en procurer en m'adressant au gouvernement de mon propre pays.

Monsieur l'Orateur, il y a sûrement une certaine obligation pour le ministre de la Défense nationale à partager ces renseignements avec les députés, qui sont dans les ténèbres. Du moins ceux qui siègent de ce côté-ci. A mon sens, voilà une deuxième raison qui rend le moment propice à une déclaration complète du ministre sur la question. J'avoue qu'en vertu du Règlement de la Chambre, le ministre a fait une déclaration au cours du débat, mais je suis sûr que s'il demandait le consentement unanime pour en faire une autre, aucun honorable député de ce côté-ci ne le lui refuserait.

Voici pourquoi je pense que le temps est venu pour le gouvernement de faire une déclaration sur toute cette affaire. Bien qu'on ait proposé de créer le comité, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir en lisant les journaux—je n'ai pas pu en obtenir beaucoup à la Chambre—le gouvernement a déjà pris la décision capitale en matière de défense: il a accepté les armes nucléaires sur le sol canadien, sous réserve d'un accord avec les États-Unis, et il a probablement accepté des engins offensifs pour nos troupes outre-mer. Il est certain que si le gouvernement a pris cette décision, la Chambre mérite maintenant que le gouvernement lui explique les raisons qui ont motivé cette décision. Comme on le soutient, la raison principale tient-elle au fait que le gouvernement précédent a engagé le Canada à accepter les armes nucléaires? Nous avons droit de connaître la position du gouvernement. Les événements des dernières élections me fournissent une autre raison de croire que le gouvernement devrait faire une déclaration de portée très étendue. La défense et l'armement atomique ont été une question primordiale au cours de la dernière campagne électorale. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis le 22 avril et aucun membre de ce gouvernement n'a encore fait de déclaration générale ou autre sur cette importante question. Je voudrais citer un passage d'un article cueilli dans la *Gazette* de Montréal, du 15 février de cette année, dans lequel il était question des propos du premier ministre. Il a des «idées arrêtées» sur le rôle que jouera la défense du Canada dans les années à venir. Il donnera un exposé détaillé de son opinion si les libéraux prennent le pouvoir.

Monsieur l'Orateur, puis-je demander quand cela se fera? Le premier ministre, ou son porte-parole, le ministre de la Défense nationale, pourra peut-être nous dire à quel moment ils seront disposés à faire connaître cette opinion, puisqu'ils ne le sont pas encore à l'heure actuelle. Si le comité de la défense vient à se former, et je crois qu'il le sera, et qu'il tienne des séances, quand la Chambre aura-t-elle de nouveau l'occasion d'étudier la question de la défense nationale? Si je ne me trompe, ce ne sera peut-être pas avant que la Chambre soit saisie des prévisions budgétaires et, si j'en juge d'après l'hésitation qu'a montrée le gouvernement à aborder cette question jusqu'ici, je suis prêt à parier que les crédits de la défense seront les derniers sur la liste des crédits qui seront présentés à la Chambre. Ainsi, ce ne sera peut-être pas beaucoup avant la fin de l'année, et peut-être même plus tard encore, que la Chambre aura l'occasion d'étudier de façon officielle la question de la défense nationale. A moins que le premier ministre ou le ministre de la Défense nationale ne disent le contraire, je crois que nous avons raison de soupçonner que ce projet de résolution visant à établir ce comité n'est qu'un moyen pour dissimuler quelque chose durant un certain temps.

Monsieur l'Orateur, nous approchons le terme des 60 jours de décision. J'espère que le gouvernement prendra à cette occasion la décision importante de faire à la Chambre et à la population canadienne un exposé de l'attitude qu'il a adoptée sur la question de la défense et des armes nucléaires dans son ensemble.

(Texte)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, les remarques qui nous viennent de l'autre côté de la Chambre démontrent encore une fois l'arrogante attitude qu'ils veulent adopter dans les débats, à savoir empêcher les membres du Parlement d'exprimer leurs opinions sur les armes nucléaires. Ce n'est pas une attitude nouvelle car, non seulement avons-nous connu un gouvernement libéral arrogant dans le passé mais également une opposition libérale arrogante durant la dernière session.

M. Rouleau: A l'ordre!

M. Valade: Si l'honorable député de Dollard (M. Rouleau) veut prononcer un discours

sur les armes nucléaires il pourra le faire demain. Monsieur l'Orateur, si j'ai accepté de participer au débat sur cette question, c'est que je suis convaincu, j'ai conscience que la population de la province de Québec a été trahie par les députés qu'elle a élus à la Chambre pour exposer l'opinion de la province de Québec sur cette question vitale des armes nucléaires et nombreux ici sont ces députés libéraux qui ont affirmé, durant la campagne électorale, que leur chef les laissait libres d'exprimer leur opinion sur cette question vitale de l'acquisition d'armes nucléaires pour le Canada.

Il y a quelques jours, lorsque nous avons voté sur cette question, tous les députés libéraux de la province de Québec, sans exception, ont appuyé la politique nucléaire de leur chef libéral, qui, en maintes occasions, avait multiplié ses promesses à l'effet que s'il était élu chef du gouvernement, il n'y aurait pas d'armes nucléaires sur le sol canadien.

C'est pour cette raison que j'ai, ce soir, accepté de dire quelques mots au sujet de cette résolution qui n'est qu'un paravent pour cacher l'arrogance du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) qui, avant même que la réunion de l'OTAN ait lieu à Ottawa, s'était engagé, ou avait engagé le Canada dans une politique d'armes nucléaires avant même que le Parlement ait eu l'occasion de se prononcer sur cette question. Voilà qui prouve encore l'arrogance du parti libéral, sans compter que cela constitue une fois de plus une trahison en ce qui concerne les armes nucléaires.

Lorsque la réunion de l'OTAN eut lieu à Paris, j'avais eu l'occasion d'y assister—l'honorable député de Hull (M. Caron) fera son discours en une autre occasion—j'ai eu l'avantage d'y assister, l'automne dernier, accompagné de mon bon ami, l'honorable député de Trinity (M. Hellyer), qui est maintenant ministre de la Défense nationale. A cette occasion—et les rapports verbatim qui ont été imprimés à la suite de la réunion, le démontrent—la majorité des pays membres de l'OTAN étaient opposés à accepter une puissance nucléaire imposée par les États-Unis. Et le ministre de la Défense nationale a fait du «lobbying», il est allé voir le général Norstad et l'amiral Smeeton pour leur promettre que le Canada accepterait les armes nucléaires si le parti libéral était reporté au pouvoir à la suite des élections qu'il préparait de connivence avec les États-Unis.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, une partie de déclaration qui illustre bien que le ministre de la Défense nationale, alors député de Trinity, avait engagé d'avance le Canada dans une politique d'armements nucléaires. Qu'il nous suffise de jeter un coup d'œil sur les comptes rendus des débats des procédures de l'assemblée plénière de l'OTAN pour constater que le député de Trinity n'avait que des mots de soumission à l'endroit du général Norstad. J'ai, devant moi, un extrait du compte rendu de la réunion de l'OTAN, et je vais en citer les paroles mêmes du ministre de la Défense nationale. Voici:

(Traduction)

Si nous avons écouté avec plaisir les allocutions du général Norstad et de l'amiral Smeeton qui étaient fort utiles, dans nos propres délibérations, nous avons semblé hésiter d'en venir aux prises avec la réalité. Par exemple, le fait d'avoir écarté la question du contrôle des armes nucléaires en tant que problème politique...

C'est ainsi que, par ses propres paroles, le ministre a déclaré publiquement que les pays membres de l'OTAN n'étaient pas prêts à accepter le contrôle multilatéral des armes nucléaires dans le cadre de l'alliance. Le ministre le savait bien. Il savait aussi que la population de notre pays ne voulait pas, en y participant, contribuer à augmenter l'importance du club nucléaire.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, si j'ai cité ces quelques phrases en anglais, c'est que je voulais que le ministre de la Défense nationale se rende compte que les paroles qu'il a prononcées à l'OTAN, l'automne dernier, étaient irresponsables et constituaient un signe évident qu'il était déjà de connivence avec ses amis, les Américains, afin d'assurer à son parti les fonds électoraux nécessaires pour mener la campagne électorale qui s'annonçait.

Les députés libéraux sont beaucoup plus éloquents lorsqu'ils ne parlent pas, car alors ils ne se contredisent pas. Mais ils n'ont pas tous le courage de leur chef, ce titulaire du prix Nobel pour la paix...(*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je sais que mes amis préfèrent applaudir plutôt que d'entendre la vérité, et que, tout comme l'institution d'un comité spécial sur les armes nucléaires, cette ronde d'applaudissements n'est qu'un écran de fumée pour empêcher l'opposition et la voix du peuple de se faire entendre dans cette enceinte.

Si les députés libéraux ont applaudi lorsque j'ai mentionné le prix Nobel pour la paix...(*Applaudissements*)

Je me demande comment le chef libéral, qui actuellement n'a pas le courage de demander à ses députés, à ses «suiveux,» de nous accorder la liberté de parole en cette enceinte, se serait vu décerner le prix Nobel pour la paix...(*Applaudissements*)

Les interruptions véhémentes et assez nombreuses de nos adversaires nous rappellent cette journée sombre dans nos annales parlementaires canadiennes, alors que par leurs applaudissements ils ont boycotté le premier

ministre de l'époque, le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker)...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Puis-je suggérer à l'honorable député de limiter ses observations à la motion actuellement à l'étude.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'accepte vos remarques avec humilité et respect, mais il me semble que vous devriez également demander aux députés ministériels de nous laisser libres d'exprimer nos opinions sans être interrompus de façon si peu courtoise et empreinte de l'arrogance du parti libéral. Au fait, cette attitude nous prouve, encore une fois, que l'arrogance est la principale préoccupation des députés ministériels, et je vous demanderais de bien vouloir faire taire ces «trained seals», comme on les a déjà qualifiés.

Monsieur l'Orateur, si j'ai parlé dans ce sens, c'est parce que le comité de la défense que l'on se propose d'établir n'est qu'un paravent pour faire accepter à la population canadienne une politique d'armes nucléaires qu'elle a refusée et qu'elle a rejetée. Au surplus, le gouvernement libéral devrait se rappeler qu'il ne constitue ici qu'une minorité comme parti politique, et que la majorité des électeurs s'est prononcée contre les armes nucléaires.

A mon sens, ce comité sur la défense nationale va être institué tout simplement dans le dessein d'obvier à la minorité gouvernementale, afin d'imposer aux citoyens canadiens une politique nucléaire qu'ils ont rejetée lors des dernières élections générales. De plus, ce comité ne réglera certainement pas le problème, car il va être constitué de façon à donner au parti au pouvoir une majorité absolue dans le cas d'une mise aux voix. Et d'ailleurs, le ministre de la Défense nationale a déclaré que la politique du gouvernement ne serait pas connue au sein de ce comité. Bref, il va s'agir d'une discussion libre qui n'aboutira à rien autre que d'absoudre le parti libéral d'avoir trahi la population en ce qui a trait aux armes nucléaires.

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette énormément...

M. l'Orateur suppléant: Je dois rappeler à la Chambre que si le premier ministre prend maintenant la parole il mettra fin au débat.

Le très hon. M. Pearson: Je regrette énormément que le préopinant ait donné à entendre qu'il sera incapable d'appuyer la résolution visant à constituer un comité de la politique de défense. Il a sans doute parlé au nom de son parti qui s'est toujours opposé par le passé à la création d'un tel comité. Je suis vraiment peiné que son parti s'y oppose en cette occasion.

Le comité de la politique de défense servirait une fin des plus utiles à l'heure actuelle et il y a lieu de remarquer que seulement l'un des quatre partis à la Chambre a jugé à propos de tourner en ridicule la création de ce comité, de dire que c'était un écran de fumée, et il a jugé également à propos de s'y opposer. C'est très regrettable.

Puis-je signaler qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Le leader de la Chambre pourrait-il préciser la déclaration qu'il a faite, hier soir, au sujet des travaux de la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que je peux maintenant prédire, sous toutes réserves, que le présent débat se terminera demain.

Une voix: Vous n'en êtes pas certain.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne puis pas l'être, car l'appel à l'ordre du jour pourrait s'éterniser, mais nous espérons que ce débat prendra fin au moment opportun. Immédiatement après, nous passerons à la résolution qui doit précéder la présentation du bill sur le Conseil économique et qui ne devrait pas prendre beaucoup de temps si le débat porte uniquement sur le sujet en question. Nous passerons ensuite à la résolution qui doit précéder la présentation du bill sur le ministère de l'Industrie. Si nous disposons de cet article demain, nous aborderons ensuite la résolution qui doit précéder la présentation du bill sur le ministère de l'Agriculture. Je ne crois pas que nous puissions aborder un autre article avant cinq heures.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 juin 1963

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUR LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: A l'ouverture de la séance d'hier, le député de Peace-River a posé la question de privilège en se fondant sur le compte rendu de la séance de mercredi, comme en fait foi la page 73 des *Procès-verbaux* relativement à la motion portant dépôt de document inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Les députés se rappelleront que j'ai alors réservé ma décision.

Comme le ministre du Travail l'a mentionné, ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre, durant le débat qui a suivi, il semble que la question soulevée par le député de Peace-River comporte deux points. D'abord, il y a rappel au Règlement portant sur la régularité des délibérations de mercredi dernier, et deuxièmement sur une présumée question de privilège.

Je me permets d'abord de traiter la question de l'irrégularité de procédure. L'alinéa 1 du commentaire 70 de la 4e édition de Beauchesne se lit en partie ainsi qu'il suit:

> Les rappels aux Règlements sont des questions posées afin d'appeler l'attention sur toute dérogation au Règlement ou aux façons ordinaires de procéder particulières au débat ou à la conduite des affaires législatives...

L'alinéa 4 du même commentaire se lit ainsi qu'il suit:

> Un rappel au Règlement portant sur une question de procédure doit être fait promptement avant que le débat sur la question ait atteint un stade où l'objection serait hors de propos.

J'estime qu'il ne siérait pas, à l'heure actuelle, de discuter de l'irrégularité de la procédure adoptée à ce sujet mercredi dernier car, ainsi que l'a déclaré le député de Winnipeg-Nord-Centre, «Ce qui est arrivé hier est passé, nous ne pouvons pas revenir en arrière».

Je pourrais peut-être faire une autre observation à ce sujet. L'article 35 du Règlement se lit ainsi qu'il suit:

> Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Or, un vote a été pris et dûment inscrit aux *Procès-verbaux* de mercredi dernier à ce sujet. Il me semble que la dernière partie du débat qui s'est déroulé hier, violait les dispositions de l'article 35.

Passons maintenant au deuxième point que le député de Peace-River a présenté comme une question de privilège fondée sur le compte rendu des délibérations de mercredi, qui est consigné à la page 73 des *Procès-verbaux* de mercredi dernier. Le député a signalé une décision ou une déclaration formulée en 1961 par l'un de mes distingués prédécesseurs relativement à la pratique de la Chambre pour ce qui est de l'acceptation des motions portant dépôt de document, sous certaines réserves. Le député a parlé aussi d'une motion présentée mercredi dernier par le député de Burnaby-Coquitlam, qui a aussi été acceptée par le ministre sans portefeuille, avec certaines réserves, mais qui a été inscrite aux *Procès-verbaux* comme ayant été adoptée par la Chambre sans condition ni réserve.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous a ensuite signalé trois autres motions, également adoptées mercredi dernier sous certaines réserves, mais qui n'ont pas été inscrites avec cette mention dans les *Procès-verbaux* de ce jour-là. Il me semble y avoir une distinction bien nette entre la question à l'étude et les autres précédents mentionnés.

1. Dans les quatre cas invoqués, le proposeur de la motion avait accepté la réserve formulée chaque fois.

2. Voici le point le plus important, à mon sens: la Chambre avait accepté l'entente ou le compromis sans aucune voix dissidente.

3. En fait, il faut supposer que, dans les quatre cas, on a d'un consentement unanime accepté un arrangement.

4. La présentation de ces motions n'avait soulevé aucune division d'opinion à la Chambre et, par conséquent, les *Procès-verbaux* ne faisaient pas et ne devaient pas faire mention d'une division d'opinions.

Revenons maintenant à cet article de nos travaux que nous étudions. Je dois déclarer ici que, dans le temps mis à ma disposition, j'ai pu établir que notre façon de procéder de mercredi était sans précédent. Dans ce cas, les opinions étaient partagées. Certains députés se sont inscrits en faux contre la méthode proposée, ce qui a entraîné une

mise aux voix. Puis-je rappeler brièvement comment les choses se sont passées?

1. Quand fut appelée la motion inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est intervenu pour formuler les réserves du gouvernement au sujet du dépôt de certains documents.

2. Après un certain nombre d'interventions de plusieurs députés, le parrain de la motion, le député de Winnipeg-Nord-Centre, a conclu en ces termes, comme en fait foi la page 722 du hansard:

J'avais cru comprendre que le ministre consentait à l'adoption de la motion sous la réserve qu'il avait apportée. Ce sont là ses propres paroles, et je suis prêt à accepter cette réserve. Naturellement, si ce qu'on dépose n'est pas satisfaisant, je pourrai toujours poser d'autres questions, mais, en tant que motionnaire, il me semble que j'ai le droit d'indiquer que je consens à ce que la motion soit adoptée sous la réserve que le ministre vient d'apporter.

3. Voici ensuite comment l'Orateur a mis la motion aux voix:

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves qu'a faites le ministre ou compte tenu des observations qu'il a formulées?

Voici maintenant comment les choses se sont passées, toujours selon le hansard:

Des voix: Non!

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne voulons pas d'une version expurgée. Qu'on nous donne les faits et nous serons satisfaits.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés, le scrutin a été pris.

4. Après l'appel nominal, le hansard rapporte que les choses se sont passées de la façon suivante:

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante: M. Knowles, appuyé par M. Douglas, propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie des documents, des communications et de la correspondance, depuis le 10 juin 1957, où le gouvernement du Canada prend des engagements quelconques en vue d'accepter ou d'acquérir des armes nucléaires pour les forces armées canadiennes.

sous les réserves qu'a faites l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais proposer que les réserves fassent partie de la motion. Il est très important qu'elles figurent dans la motion, car ce que nous demandons, ce n'est pas une version expurgée mais une version intégrale des faits.

M. l'Orateur: La proposition du chef de l'opposition est intéressante, mais les faits parlent par eux-mêmes, et j'estime que c'est au ministre, et non à l'Orateur, à prendre ses responsabilités. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait des objections sérieuses, je me propose de mettre la motion aux voix telle que je l'ai lue. Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

[M. l'Orateur.]

Pour décider de l'authenticité de la question de privilège dont la Chambre est saisie—et c'est la seule question que j'aie à trancher pour le moment—nous devons nous demander si l'article qui figure à la page 73 des *Procès-verbaux* du mercredi 5 juin 1963 donne un aperçu fidèle de ce qui s'est passé ici à ce moment-là. L'article se lit en partie ainsi qu'il suit:

Ladite motion, sous réserve des restrictions énoncées par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est mise aux voix et agréée par le vote suivant:

Après étude sérieuse du hansard, j'estime que l'article inscrit aux *Procès-verbaux* est un compte rendu fidèle de la procédure qui a été suivie concernant la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Par conséquent, je ne puis malheureusement pas considérer l'observation du député de Peace-River (M. Baldwin) comme une question de privilège authentique.

En terminant, j'aimerais faire une proposition aux députés. Comme plusieurs l'ont signalé au cours du débat, hier, depuis quelques années, on a adopté comme pratique de ne pas inscrire aux *Procès-verbaux* les réserves faites par des ministres au sujet de motions semblables. Cependant, vu les circonstances exceptionnelles qui ont marqué la journée d'hier et celle de mercredi, la Chambre estimera peut-être qu'il conviendrait d'inscrire chaque fois, dans les *Procès-verbaux*, les réserves faites par des ministres. Peut-être le comité de la procédure qu'on se propose de constituer aimerait-il examiner la question et faire des recommandations à la Chambre à ce sujet.

M. PRITTIE—RENSEIGNEMENTS REMIS AUX JOURNALISTES AVANT QUE LES DÉPUTÉS EN SOIENT SAISIS

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ainsi qu'en fait foi la page 655 du compte rendu, le député de Comox-Alberni (M. Barnett) posait au ministre des Pêcheries, mardi dernier, la question suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de compléter les renseignements fournis en nous communiquant les noms des membres de la commission consultative?

Il s'agissait de la commission consultative auprès de la délégation canadienne qui devait se rendre à Washington pour y discuter des pêcheries. Comme on le verra à la page 726 du compte rendu, le lendemain j'ai rappelé au ministre qu'il s'était engagé à communiquer les noms de ceux qui feraient partie de cette commission et je lui ai demandé s'il

était prêt à s'exécuter, ce à quoi le ministre a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ici le renseignement concernant les six membres du comité consultatif, mais je l'aurai vendredi quand je reviendrai de Washington.

Tout semble indiquer qu'un courriériste parlementaire, M. Murphy, de la station radiophonique CKNW, de New-Westminster, a obtenu ces renseignements du cabinet du ministre hier, car il les a radiodiffusés dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique. Puisque ces renseignements n'ont pas encore été communiqués à la Chambre, j'aimerais avoir des explications à ce sujet.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, la question de privilège n'est certes pas fondée. Mercredi dernier, lorsqu'on m'a demandé les noms des personnes qui feraient partie du comité consultatif auprès de la Commission des pêcheries du Pacifique-Nord, j'ai répondu que je n'avais pas le renseignement à la Chambre et que je communiquerais vendredi les noms des conseillers si le député était intéressé.

Il n'y a aucun empiétement sur les prérogatives de la Chambre puisque les noms étaient disponibles. Ils ont été rendus publics à Vancouver, lors de la réunion qui a eu lieu la semaine d'avant, par un représentant du ministère qui agit à titre de conseiller auprès de la Commission des pêcheries du Pacifique-Nord.

L'HON. M. CHURCHILL—OMISSION DANS LES «PROCÈS-VERBAUX» DE LA SÉANCE D'HIER

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une petite objection, qui ne prête pas à controverse mais qui est toutefois importante, au sujet d'une omission dans les *Procès-verbaux* d'hier. Dans le hansard d'hier, au sujet des mesures d'initiative parlementaire, on relève, au bas de la page 784 et au haut de la page 785, les mots suivants à propos du bill nº C-5:

M. l'Orateur suppléant: Va-t-on lire le bill pour la deuxième fois?
Des voix: Sur division.

On trouve ce qui suit à la page 78 des *Procès-verbaux* du jeudi 6 juin:

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

D'après moi, les mots «sur division» devraient être insérés dans cette phrase, tout comme on l'a fait lorsque nous débattions l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi qu'en fait foi le troisième alinéa du bas de la page 52 des *Procès-verbaux*:

Ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

M. l'Orateur: On me dit que ce que l'honorable député a déclaré est exact. L'erreur sera rectifiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

L'AVIATION ROYALE DU CANADA

INVITATION AUX DÉPUTÉS À ASSISTER À LA FÊTE AÉRONAUTIQUE

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de députés se sont enquis au sujet de la journée de l'Aviation, samedi. Puis-je faire savoir qu'un certain nombre d'invitations spéciales seront disponibles à mon bureau cet après-midi à l'intention des honorables députés qui aimeraient se rendre à cette fête.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question, à mon avis, fort aimable qui découle d'une déclaration qu'il a faite ce matin. Le ministre sait-il que des avions d'instruction Harvard de la base de l'ARC de Moose-Jaw (Sask.) sont arrivés pour donner demain une démonstration de vol en formation et d'acrobaties à Rockcliffe à l'occasion de la journée nationale de l'aviation? Lui sera-t-il possible d'assister au spectacle aérien pour voir une démonstration de l'impeccable instruction donnée à la base aérienne de Moose-Jaw, laquelle deviendra sous peu un centre d'instruction de pilotes des avions à réaction CF-41, par suite d'une décision de l'ancien gouvernement?

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de nous avoir prévenu de sa question. Toutefois je doute fort qu'il soit approprié et souhaitable de poser ce genre de questions à l'appel de l'ordre du jour. Je puis dire que nous savons que 11 avions d'instruction Harvard participeront au spectacle aérien qui aura lieu à Rockcliffe dimanche.

Les députés le savent, ces appareils sont mis au rancart après vingt années d'exercices d'entraînement et remplacés par des réactés Tudor. Ce sera donc la dernière occasion offerte au grand public de les voir voler en formation. Ils nous viennent, comme l'honorable représentant l'a signalé, de la station d'entraînement de Moose-Jaw, qui est la plus rapprochée d'Ottawa. Je n'hésite nullement à me rallier à l'opinion du député sur la qualité des équipages de ces avions et sur l'excellence de la formation qu'ils reçoivent à Moose-Jaw.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

RAPPORT SUR L'ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, sachant combien la Chambre tient à ce que nos rapports avec les États-Unis restent satisfaisants en ce qui touche la production industrielle de défense et la collaboration qu'elle suppose, j'aimerais rendre compte brièvement de l'entretien que j'ai eu hier, à Washington, avec le secrétaire à la Défense des États-Unis. L'entretien, marqué au coin de la plus grande cordialité, a bien montré encore une fois que nos deux pays entendaient continuer à appuyer un programme commun de production de défense. De part et d'autre, on s'est donné l'assurance de ne pas laisser les difficultés que chacun des deux pays éprouvait à propos de sa balance des paiements nuire à la poursuite et à l'élargissement du programme.

En effet, on l'a reconnu, la balance des paiements pose aux deux pays des problèmes, mais on est convenu qu'ils ne doivent pas entraver la réalisation de nos objectifs communs en matière de production. Maintenir généralement en équilibre nos échanges de matériel semble la meilleure réponse à offrir à l'inquiétude suscitée par l'épuisement des réserves de change qu'entraîne cette fourniture.

A cette fin, il a été convenu qu'on ne restreindrait pas le partage de la production aux présumées exigences de la balance des paiements émise par le secrétaire à la Défense des États-Unis et qu'on accorderait toute l'attention voulue aux sources canadiennes autorisées.

La Chambre se rend compte que, par suite de la tendance à la hausse des prix et de la complexité des équipements militaires, il importe d'appuyer sur des recherches conjointes, une mise en valeur et des méthodes de production conformes à l'idée d'interdépendance que s'est fixée l'OTAN, en vue de notre commune défense.

Le Canada compte obtenir à l'avenir, comme par le passé, les articles de l'industrie de défense des États-Unis qu'il ne serait pas rentable de produire au Canada. En retour, nous espérons que l'industrie canadienne pourra continuer de répondre aux exigences de la défense des États-Unis partout où les compagnies canadiennes seront en mesure de soutenir la concurrence en ce qui concerne les prix, la qualité et les délais de livraison.

[L'hon. M. Cardin.]

(Plus tard)

(Texte)

QUESTION RELATIVE AUX COMMANDES PLACÉES AU CANADA PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Production de défense une question découlant de la déclaration qu'il vient de faire en cette enceinte.

A la suite de ses entretiens avec le secrétaire à la Défense des États-Unis, M. McNamara, à Washington, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il prévoit que les commandes militaires placées par les États-Unis, au Canada, dépasseront la somme sans précédent de 250 millions de dollars, atteinte l'an dernier?

(Traduction)

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je crois que la question posée comportait une supposition gratuite à savoir que ces dépenses ont atteint un montant sans précédent de plus de 250 millions l'an dernier. Les États-Unis ont passé des commandes importantes au Canada l'an dernier, mais les dépenses qu'ont entraînées ces commandes seront réparties sur un certain nombre d'années. Je conviens que l'an dernier les États-Unis ont passé au Canada la quantité la plus considérable de commandes en vertu du programme conjoint de défense. J'espère cependant que cette somme sera accrue dans les années à venir.

(Plus tard)

(Texte)

QUESTION RELATIVE AUX APPELS D'OFFRES DÉJÀ FAITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a cancellé les demandes de soumissions publiques qui étaient en circulation dans son ministère au moment où il a pris officiellement possession dudit ministère. C'est très urgent.

(Traduction)

J'ai posé une question. Est-ce que le ministre ne veut pas déclarer s'il refuse ou s'il accepte d'y répondre?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est un ancien député qui a de l'expérience. Il sait fort bien que la question n'était pas assez urgente pour être posée à l'appel de l'ordre du jour. Il en a profité pour faire un discours.

M. Valade. Puis-je poser une question?

L'hon. M. Martineau: Je ne pense pas qu'il appartienne au secrétaire d'État de rendre une décision sur l'urgence ou le caractère régulier d'une question. Cette tâche incombe à Votre Honneur. Vous avez permis au député de poser sa question et, quand un député a la permission de poser une question, le ministre est alors forcé d'y répondre. (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: Vous avez été absent pendant longtemps.

M. l'Orateur: Le député se rendra compte que je ne puis rendre de décision sur une question avant de l'avoir entendue. Peut-être pourrais-je citer le commentaire 181 de la 4e édition de Beauchesne, où il est déclaré:

> Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver la raison de son refus et il est contraire au Règlement d'insister pour obtenir une réponse, aucun débat n'étant permis.

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je regrette, il n'y a aucune raison de poursuivre le débat.

M. Valade: Je pose la question de privilège. Malgré tout le respect que je vous dois, Votre Honneur, je crois que si l'on interprète Beauchesne comme il faut, il est entendu que le ministre doit déclarer qu'il refuse de répondre à la question, il ne peut pas laisser passer la question sans signifier son refus.

M. l'Orateur: Il n'y a pas matière à la question de privilège. Le fait que le ministre ne s'est pas levé suffit pour signaler son refus de répondre.

LE COMMERCE

LE JAPON—DÉPÔT DES CONTINGENTS VOLONTAIRES SUR LES EXPORTATIONS

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Avec l'autorisation de la Chambre, je voudrais déposer des copies d'une lettre en date du 7 juin, que m'a envoyée l'Ambassadeur du Japon, au sujet des restrictions volontaires que le gouvernement japonais va étendre à certains produits nippons exportés au Canada en 1963. Cette décision a fait suite aux consultations ouvertes à l'automne de 1962 entre les gouvernements du Japon et du Canada.

Les restrictions adoptées par le Japon en 1963 permettront des relèvement méthodiques par rapport aux niveaux de 1962, soit trois à cinq pour cent, sauf une ou deux exceptions. Mais dans tous les cas, ces exceptions seront inférieures aux augmentations prévues sur les marchés pour les produits en cause.

Si la Chambre veut que la lettre de l'Ambassadeur paraisse en appendice au hansard, je déposerai ce document. J'ajoute qu'on étudie actuellement le problème global d'importations à bas prix.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre des Finances à publier au hansard la lettre dont il est question?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte de la lettre précitée figure en appendice, page 852.*]

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Je suis certain que la Chambre a écouté avec attention la déclaration que le ministre vient de faire. Comme l'honorable représentant l'a signalé, ces négociations ont été entreprises il y a quelque temps déjà. Je ne suis pas sans en connaître certains aspects et je suis heureux d'apprendre qu'elles semblent avoir été menées à bien.

La Chambre aimerait sans doute que la lettre soit versée au compte rendu, car les députés pourraient alors étudier les chiffres qui, selon le ministre, atteignent un niveau raisonnable. J'ai remarqué que l'honorable représentant a insisté sur la phrase «restriction volontaire». Je n'ai pas oublié certains cas où le sens qu'il donnait au mot «volontaire» était bien différent de celui qu'il lui donne aujourd'hui. Toutefois, je suis heureux de voir que, comme Saul de Tarse, il s'est converti.

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MORATOIRE DE CINQ ANS À L'ÉGARD DE L'ABANDON DE LIGNES

M. R. R. Southam (Moose-Mountain) demande à présenter le bill n° C-70, loi modifiant la loi sur les chemins de fer (moratoires applicables aux abandons d'exploitation).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Southam: Monsieur l'Orateur, l'ampleur du problème que pose l'abandon des lignes ferroviaires devient évident par suite du grand nombre de demandes qui parviennent à la Commission des transports et qui découlent des recommandations de la Commission royale d'enquête McPherson sur les transports. On estime que ces abandons visent entre 4,300 et 8,600 milles de lignes secondaires; entre 4,000 et 5,000 milles se trouvent dans les trois provinces des Prairies, dont 2,000 milles en Saskatchewan.

Ce bill vise à imposer un moratoire de cinq ans sur toutes les demandes d'abandon de service acceptées et approuvées par la Commission des transports, afin que les particuliers, les municipalités rurales et urbaines,

les producteurs de produits primaires, les industries, les maisons d'affaires, les compagnies d'élévateurs, les syndicats du blé, les syndicats ouvriers, les industries de transport routier et de pipe-lines et tous les autres groupements qui subiraient un préjudice puissent dresser des projets bien avant que l'abandon ait lieu, ce qui restreindra autant que possible les perturbations sociales et économiques qui peuvent survenir dans plusieurs collectivités, surtout dans les régions rurales. J'espère que ce bill obtiendra l'appui de tous les partis à la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES INDIENNES

CODIFICATION DE LA LOI ET DISPOSITION TENDANT À LA REVISION PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-71, concernant les Indiens.

M. l'Orateur: A ce stade-ci, j'aimerais faire les observations suivantes. Qu'il me soit permis de signaler que ce bill est volumineux et que je n'ai pas eu l'occasion d'y jeter un coup d'œil rapide. Certes, j'aurai le temps d'en étudier les dispositions avant qu'on procède à la deuxième lecture et je serai alors en mesure d'exprimer mon opinion quant aux irrégularités qui auraient pu se produire au sujet de ce bill. La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: Des explications!

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je crois que pour expliquer ce bill, je ne puis mieux faire que de répéter ici les paroles que j'ai prononcées, l'automne dernier, lorsque j'ai déposé cette mesure. J'ai dit à ce moment-là, et je le répète, que ce bill a pour but de codifier la loi concernant les Indiens et les diverses modifications qui y ont été apportées, de sorte que les personnes que ces questions intéressent auront à leur disposition un texte plus homogène et plus facile à lire. La déposition et la première lecture de ce bill auront aussi comme effet secondaire d'obliger le ministre de la Justice, en vertu de la Déclaration canadienne des droits, à l'étudier afin de se rendre compte s'il est conforme à cette déclaration et à faire part à la Chambre de toute incompatibilité. En pareil cas, les modifications nécessaires pourront être apportées en comité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Southam.]

LES PÊCHERIES

LE TRAITÉ DU PACIFIQUE NORD—RUMEUR DE DEMANDE D'ABOLITION DES RESTRICTIONS DE LA PART DES JAPONAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêcheries si, à la réunion qui a eu lieu hier à Washington, les autorités japonaises ont exigé que soit mise au rancart la convention sur les pêcheries du Pacifique Nord. Autrement dit, s'ils ont réclamé l'abolition complète des restrictions volontaires qui s'appliquaient à la pêche du saumon et du hareng par les Japonais dans le Pacifique Nord. Dans ce cas, quelle a été sa réaction, et quelle décision provisoire a été prise en conséquence de ces délibérations?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du chef de l'opposition, je dirai à la Chambre que les délégués du Japon à la conférence qui s'est tenue hier à Washington afin d'y examiner la convention relative au traité du Pacifique Nord, tiennent tout autant que le Canada à maintenir le traité. Je pense faire une déclaration détaillée à ce sujet lundi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre si son affirmation d'après laquelle l'attitude des Japonais aurait été très raide, comme le publient les journaux, est exacte?

L'hon. M. Robichaud: Oui, monsieur l'Orateur, l'attitude des Japonais est très raide et celle des délégués canadiens le sera aussi afin de protéger les pêcheries du Canada dans le Pacifique Nord.

M. Barry Mather (New-Westminster): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'attitude très radicale adoptée par le Japon à Washington au sujet de la pêche dans la région du Pacifique, le ministère des Pêcheries réfléchira-t-il à la possibilité de rappeler notre délégation de Washington jusqu'à ce que l'ensemble de la politique sur une question qui atteint nos droits dans les eaux du Pacifique puisse être examinée par notre comité permanent de la marine et des pêcheries?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant m'a donné préavis de sa question. Même s'il l'a maintenant adressée au ministre des Pêcheries, il me permettra peut-être de lui dire que le gouvernement n'a pas l'intention de rappeler sa délégation qu'a dirigée de façon si compétente le ministre des Pêcheries.

(Plus tard)

M. Mather: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Pêcheries. Aurait-il l'obligeance de faire maintenant ce qu'il a déjà laissé entendre qu'il ferait, soit donner à la Chambre les noms des délégués canadiens qui font partie du comité consultatif de la Commission des pêcheries du Pacifique Nord.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, les noms des délégués à la conférence de Washington ont été donnés mercredi dernier. Cependant, à la suite d'une question posée par l'honorable député de Burnaby-Richmond, j'ai promis à la Chambre que je donnerais aujourd'hui le nom des personnes qui font partie du comité consultatif des pêcheries du Pacifique Nord. Ce sont: Francis Millerd, de la *Fisheries Association of British Columbia,* Homer Stevens, de la *United Fishermen and Allied Workers Union,* R. H. Stanton, de la *Pacific Trawlers Association,* Carl Giske, de la *Prince Rupert Fishermen Co-operative Association,* Charles Clarke, de la *Fishing Vessels Owners' Association of British Columbia,* et Guy Williams, de la *Native Brotherhood of British Columbia.*

Je crois que l'honorable député comprendra maintenant pourquoi je n'ai pas énuméré tous ces noms mercredi: je n'avais pas la liste sous la main à ce moment-là.

Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, me serait-il permis de répondre à une question qui a été posée hier par l'honorable député de New-Westminster et qui a été considérée comme préavis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin)? La question était ainsi conçue:

> Vu que les négociations relatives au traité de pêche qui viennent d'être entamées à Washington ne sont que des pourparlers préliminaires, le gouvernement pourrait-il nous assurer que la délégation canadienne ne fera aucune déclaration officielle au sujet d'un accord ferme avant que la Chambre ou le comité permanent de la marine et des pêcheries aient été avisés de ces questions?

J'ai déjà traité de ce sujet en répondant à une question qui m'avait été adressée par l'honorable député de Vancouver-Burrard et qu'on trouve à la page 654 du hansard. J'ajoute maintenant que les délégués des trois puissances qui participent à la conférence ont leur propre comité des communications, ce qui leur permet de faire des annonces au sujet du progrès des délibérations. Mais tout engagement ou toute décision prise par le gouvernement au sujet d'une modification quelconque du traité actuel, sera soumise à la Chambre et au comité permanent de la marine et des pêcheries avant qu'une décision soit prise.

(Plus tard)

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Pourrait-il nous dire pourquoi un des membres du comité consultatif dont il a parlé ce matin a assisté aux pourparlers qui ont eu lieu à Washington alors que les cinq autres n'ont pas eu pareil avantage?

L'hon. M. Robichaud: Le gouvernement n'avait pas l'intention d'envoyer tous les membres du comité consultatif, à ses frais, à la conférence de Washington. Il a donc été décidé de choisir, parmi les associations ou groupes représentant les pêcheurs, deux délégués qui se rendraient à Washington, non pas à titre de représentants de ces groupes, mais en leur qualité de pêcheurs.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—DÉTAILS DU PROJET D'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les réponses assez froides, réservées et cochléaires qu'il a données aux questions se rapportant aux pourparlers entre les représentants du Canada et ceux de la Colombie-Britannique au sujet du traité du Columbia, et compte tenu d'un article paru aujourd'hui dans la *Gazette,* intitulé «Le projet de pacte du Columbia est changé», signé Arthur Blakely, membre fort respecté et des plus sérieux du quatrième pouvoir, dont on dit qu'il a été longtemps et étroitement associé au régime actuel, le ministre est-il maintenant en mesure de donner à la Chambre des renseignements plus détaillés au sujet des conditions que contient le projet d'accord mentionné dans les journaux?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, même les compliments directs et indirects que m'a adressés le député ne m'inciteront pas à altérer ce que, j'en suis certain, l'honorable représentant sait être la nature que doit avoir ma réponse, c'est-à-dire que la question est à l'étude par le gouvernement. On ne pourrait s'attendre que je commente une nouvelle purement spéculative, aussi bonne que soit, de l'avis du député, la source de cette nouvelle.

M. Baldwin: Même pas avec certaines réserves?

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Je voudrais poser une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si les négociations qui sont en voie avec les États-Unis, au sujet du prix que paieront les Américains, sont menées par des représentants du

gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, comme il s'agit de questions qui font l'objet de pourparlers, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit à l'honorable représentant qui m'a posé d'abord la question.

(Texte)

LA FONCTION PUBLIQUE

COMMISSION GLASSCO—APPLICATION DES VŒUX DE M. THERRIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre.

Vu que l'enquête royale sur le biculturalisme durera plusieurs années et que ses recommandations n'engageront pas le gouvernement, le premier ministre a-t-il l'intention d'appliquer, dès cette session, les recommandations du rapport minoritaire de M. Therrien?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question à déjà été posée et je n'ai pas d'autre réponse à donner que celle que j'ai déjà faite.

LE COMMERCE

LA CHINE COMMUNISTE—DEMANDE DE COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous donner un rapport intérimaire ou nous mettre au courant de la marche des négociations entamées par la délégation de la Commission canadienne du blé à Hong-kong, étant donné la nouvelle voulant que la Chine devienne exigeante dans ses transactions sur le blé?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, notre délégation est arrivée lundi, comme je l'ai fait savoir à la Chambre. Autant que je le sache, les entretiens sont en cours. Nous prévoyons que nous aurons fort à faire au cours de ces négociations et je ne suis pas certain quelle en sera l'issue, mais je puis assurer aux honorables députés que nous ferons de notre mieux pour maintenir et augmenter nos ventes de blé à la Chine. Je n'ai pas reçu directement de nouvelles au sujet des résultats des négociations.

(Plus tard)

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Tout porte à croire que les ensemencements de graine de soya augmenteront sensiblement cette année dans l'Ouest. Vu que la Chine offre un débouché pour cette céréale, le ministre voudrait-il prendre la question en considération et voir à ce que la Commission prenne les dispositions nécessaires pour vendre cette céréale à la Chine?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est l'un des objectifs de la mission qui se trouve à Hong-kong et, comme l'honorable député, j'espère qu'elle réussira.

(Plus tard)

M. K. H. More (Regina-City): Ma question est en fait complémentaire à celle du député d'Humboldt-Melfort-Tisdale. Le ministre du Commerce pourrait-il dire à la Chambre si le fait que notre ministre de l'Agriculture de l'Ouest est continuellement absent signifie qu'il fait partie de cette mission, à Hong-kong, pour s'occuper de la vente de nos céréales?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

APPLICATION DE LA ZONE DE DOUZE MILLES AUX PAYS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Comme on a annoncé, à la radio, que le ministre avait déclaré hier à Washington que les droits de pêches américains ne seront pas touchés par les nouvelles dispositions fixant les limites à 12 milles, peut-il dire présentement à la Chambre ce que cela signifie et nous donner les noms des pays pour lesquels on appliquera le règlement de la limite de 12 milles?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je désire déclarer que les détails relatifs aux pays touchés par l'application de la limite de 12 milles seront étudiés quand les pourparlers sur cette question auront lieu entre les pays en cause.

M. Crouse: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les chalutiers canadiens continueront de respecter la limite de 12 milles par mesure de conservation, alors que les chalutiers américains pêchent à trois milles de nos côtes?

L'hon. M. Robichaud: En réponse à l'honorable député, je désire l'aviser, ainsi que la Chambre, que cette affaire est présentement à l'étude. Nous consultons les provinces en cause, parce que nous travaillons à la mise

au point d'un programme visant à accroître les pêches et nous annoncerons très bientôt les modalités d'application des règlements actuels.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de la déclaration qu'il a faite mardi au sujet de la loi de la mer. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de revendiquer certaines étendues d'eau, notamment le détroit de Belle-Isle, le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, le goulet Dixon, le détroit de Hecate et le détroit de la Reine-Charlotte, comme étant des eaux canadiennes devant servir exclusivement aux pêcheurs canadiens, sous réserve de certains droits reconnus par traités à la France et aux États-Unis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'application de la zone de 12 milles est à l'étude. Comme je l'ai dit l'autre jour, et je le répète, le gouvernement actuel, tout comme le précédent, appliquera la règle de la base rectiligne établie de laisse en laisse...

Une voix: De laisse en laisse?

Le très hon. M. Pearson: Oui, et la zone de 12 milles sera mesurée à partir de cette ligne. L'effet de l'application de cette théorie d'une ligne allant de laisse en laisse ne sera connu que lorsque nous aurons pu l'étudier en détail et que nous saurons dans quelle mesure elle s'applique aux étendues d'eau dont parle mon honorable ami.

L'hon. M. MacLean: Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne sait-il pas que lorsqu'il s'agit de grandes étendues d'eau que les autres pays ne considèrent pas comme des eaux nationales, ces pays y ont accès en vertu du droit international et qu'ils ont un droit de passage de bonne foi? Je crois qu'il est juste de dire qu'étant donné les circonstances actuelles, un prolongement des eaux territoriales n'exclurait pas nécessairement les grandes étendues d'eau qui ne sont pas considérées comme des eaux nationales.

Le très hon. Pearson: Monsieur l'Orateur, ces questions font l'objet d'une étude. Les eaux dont mon honorable ami a fait mention n'étaient pas considérées par son gouvernement comme des eaux nationales, à l'époque où ce dernier détenait le pouvoir. J'ose croire que la plupart d'entre elles le seront par le gouvernement actuel.

L'hon. M. MacLean: Le premier ministre ne sait-il pas que lorsque le dernier gouvernement était au pouvoir, le Canada avait revendiqué la juridiction...

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. MacLean: J'ai demandé au début de ma question si le premier ministre n'était pas au courant de la chose. Ne sait-il pas que le Canada a revendiqué ses droits sur la baie de Fundy, en particulier, lorsque certains chalutiers étrangers, notamment des chalutiers russes, ont empiété sur les droits de pêche canadiens?

Le très hon. M. Pearson: Je sais très bien que l'ancien gouvernement n'a pris aucune mesure nationale visant à fixer une limite de 12 milles d'après l'établissement des eaux canadiennes selon la méthode dite de laisse en laisse. (*Exclamations*)

L'hon. M. Nowlan: Nous avons été plus clairvoyants.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Dans la conférence de presse qu'il a donnée hier à Washington, n'a-t-il pas dit aux Américains que leurs pêcheurs ne devaient pas s'inquiéter de l'application de la limite de 12 milles?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du chef de l'opposition, je voudrais informer la Chambre que j'ai déclaré hier à Washington que nous respecterions, en ce qui concerne les pêcheurs américains, les droits que nous avons accordés dans le passé aux États-Unis ainsi que les traités que nous avons signés avec eux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une réponse. (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: Quant aux droits acquis et autres choses semblables, ils sont maintenus. Ce que je demande au ministre, c'est s'il a dit aux pêcheurs américains qu'ils n'avaient rien à craindre de la mise en vigueur de la limite de 12 milles.

L'hon. M. Robichaud: Je tiens à répondre que jamais je n'ai dit aux pêcheurs américains qu'ils n'avaient rien à craindre.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question qui se rattache aux réponses déjà données par le ministre? Peut-il dire à la Chambre si les droits de pêche dont bénéficient les pêcheurs américains dans le détroit d'Hécate, le détroit de la Reine-Charlotte et l'entrée de Dixon sont prévus dans un traité conclu avec les États-Unis?

Le très hon. M. Pearson: Je ne saurais répondre catégoriquement à cette question. Les nouvelles dispositions protégeront les droits que les États-Unis ont acquis au moyen d'un traité.

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables représentants que c'est l'heure des questions. C'est dire que celles-ci doivent être directes, brèves et fort opportunes. J'incline à croire que l'on est en train de s'engager dans un débat de second ordre, voire de premier ordre.

M. Pugh: C'est qu'on nous donne des réponses de deuxième ordre.

M. l'Orateur: L'affaire ayant fait l'objet d'une discussion prolongée, me semble-t-il, ne pourrions-nous pas passer à d'autres questions?

LE LOGEMENT

S.C.H.L.—DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Vu que le ministre du Revenu national a été négligé jusqu'à présent, j'aimerais lui poser une question en tant que ministre comptable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Étant donné qu'il préconise depuis toujours une baisse du taux d'intérêt sur les hypothèques, quand se propose-t-il d'annoncer une réduction du taux d'intérêt sur les prêts destinés à la construction de logements?

L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir dit que j'avais été négligé. Cela ne me déplaît pas du tout. Je puis lui dire que le sujet sur lequel porte sa question est constamment à l'étude et que, bien entendu, toute décision à ce propos sera annoncée par le gouvernement en temps voulu.

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je poser une question complémentaire au ministre du Revenu national? Puis-je lui demander d'expliquer à la Chambre quelle différence il y a entre la ligne de conduite qu'il vient d'énoncer et celle qu'énonçait si souvent son prédécesseur conservateur à ce poste?

M. l'Orateur: Cette question n'est pas légitime, car elle est bel et bien litigieuse.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DÉCLARATION DEMANDÉE AU SUJET DE L'ACTIVITÉ DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Voici une question légitime, j'en suis certain. Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics concernant les critiques formulées dans tout le pays au sujet de l'exposition universelle qui aura lieu à Montréal. Je voudrais demander au ministre s'il a l'intention de faire immédiatement ou bientôt une déclaration détaillée sur les mesures qu'il doit prendre à ce sujet.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ferai une déclaration au cours de la semaine prochaine.

(Texte)

MONTRÉAL—SITE ACCEPTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics, à titre de ministre responsable de l'Exposition universelle de Montréal et qui découle d'un article paru dans *Le Devoir* de ce matin.

Le ministre peut-il dire si l'île Sainte-Hélène a maintenant été officiellement reconnue comme site de l'Exposition?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): J'ai déjà répondu à cette question, monsieur le président, et je n'ai rien à ajouter.

L'hon. M. Martineau: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. l'Orateur: Il ne me plaît guère de refuser une question complémentaire, mais lorsque la première question est irrecevable, il serait difficile d'accepter une question complémentaire.

LES FINANCES

COMMISSION SUR LA FISCALITÉ—ON DEMANDE QUE DES SÉANCES SOIENT TENUES AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): J'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Vu le rapport étroit entre les mesures fiscales et le sain développement du Nord canadien, le premier ministre dira-t-il à la Chambre s'il signalera à la Commission royale Slater l'importance de tenir au moins une audience dans le Territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, pour encourager à présenter des mémoires les gens qui ont décidé de vivre dans cette région, laquelle embrasse 55 p. 100 de la superficie du Canada, et qui est située au nord du 60e parallèle?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le député parlait de la Commission royale sur la fiscalité dont M. Carter est président. Je suis certain que ce dernier tient déjà compte

de la suggestion du député, sinon, je me ferai un plaisir de la lui signaler.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'INSTITUTION DES COMITÉS PERMANENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser au secrétaire d'État une question qui s'adresse à lui en sa qualité de leader de la Chambre? Pourrait-il nous dire maintenant quand on a l'intention d'instituer les comités permanents de la Chambre?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Comme le savent certains députés, monsieur l'Orateur, des pourparlers ont eu lieu entre les représentants des partis dans l'espoir de réduire l'effectif de certains des grands comités pour qu'il soit plus facile de les diriger et d'organiser leur travail. Jusqu'à cette semaine, et en fait jusqu'à mercredi, je crois que nous avions obtenu d'excellents résultats. Sauf erreur, les recommandations semblaient acceptables au gouvernement et à deux des trois autres partis représentés à la Chambre. D'après mes plus récents renseignements, elles ne sont pas acceptées par tous les partis. Si cela devait être le cas, il me semble que le plus tôt nous ferons réunir le comité de sélection pour décider du nombre de membres à recommander à la Chambre, le mieux ce sera. J'espère cependant que nous trouverons le moyen de faire accepter de tous ce qui me semble être une idée très raisonnable qui reçoit, je crois, l'appui de la majorité des membres de la Chambre.

M. Knowles: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre voudrait-il convoquer une autre réunion des chefs de partis à la Chambre avant de faire réunir le comité de sélection, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver une formule de compromis, vu que trois des quatre partis représentés à la Chambre s'étaient déjà entendus?

L'hon. M. Pickersgill: Je vais y songer avec plaisir, d'autant plus que j'aurais d'autres sujets à faire examiner.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE PORTRAITS D'ANCIENS PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aurais une question amicale à poser à un ministre sympathique, le ministre des Travaux publics. Je constate que les portraits d'anciens premiers ministres manquent encore dans le hall du côté ouest. Pourrait-il nous dire s'il a des indices au sujet de leur disparition que je lui ai signalée le 23 mai dernier?

L'hon. J. P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Je crois que l'honorable député a posé cette question il y a une ou deux semaines. Ces portraits sont en train d'être réparés et nettoyés et ils seront remis au même endroit très bientôt. Je pourrais demander des renseignements que je communiquerai aux honorables députés le plus tôt possible.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PRÉTENDUS MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX SUSPECTS DU F.L.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice au sujet des membres du F.L.Q. qui sont détenus présentement à Montréal. D'après les journaux, ces personnes ont été traitées brutalement par la police et sont détenues sans procès. Je sais que l'administration de la justice relève des provinces, mais le ministre ne pourrait-il pas demander au gouvernement provincial de respecter la loi, notamment les prescriptions de l'*habeas corpus* et la Déclaration canadienne des droits?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): D'après les comptes rendus que j'ai lus dans les journaux d'hier, les avocats qui représentent les intéressés semblent convaincus qu'ils peuvent communiquer avec leurs clients. Je ne vois donc pas comment le gouvernement central serait justifié d'intervenir. Quoi qu'il en soit, s'il y avait infraction à la Déclaration canadienne des droits, ce serait aux avocats eux-mêmes, plutôt qu'au ministre de la Justice, d'en faire état.

LES FORÊTS

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF CANADA-ÉTATS-UNIS POUR LE BOIS D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton): Je voudrais poser une question au ministre des Forêts. Le ministre peut-il confirmer la formation d'un comité consultatif Canada-États-Unis pour le bois d'œuvre, qu'ont annoncée le sénateur Wayne Morris à Washington ainsi qu'une nouvelle parue dans la *Gazette* de Montréal hier matin? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quand on publiera les noms du personnel canadien?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Forêts): Je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je pourrais dire qu'on n'a établi, jusqu'ici, aucun comité du genre mentionné dans l'article de journal. Certains

pourparlers se sont déroulés, sur le plan officiel, à Washington, et aussi dans les milieux commerciaux du Canada et des États-Unis. Mais aucune proposition officielle n'a encore été faite. Je dirai, cependant, que d'après ce qu'on nous a laissé entendre, les autorités des États-Unis prendront bientôt l'initiative de faire certaines propositions. En conséquence, on n'a pris aucune mesure particulière pour instituer un comité avant d'être saisis des propositions.

AIDE FÉDÉRALE CONTRE LES INCENDIES ET LES PARASITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Forêts. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné officiellement préavis, mais je l'avais prévenu il y a deux, ou trois jours, au cours d'un entretien.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage, à l'heure actuelle, d'accorder de l'aide aux provinces ou à l'industrie forestière en ce qui concerne la protection de nos ressources forestières en général, et plus particulièrement celles de la Colombie-Britannique, contre l'incendie et les parasites?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami d'avoir évoqué ce problème au cours d'une conversation, mais comme il s'agit d'une question assez complexe, je tiendrai sa demande pour un préavis, et j'y répondrai lundi prochain.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

ON DEMANDE QUE LES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS SOIENT AUGMENTÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Compte tenu du fait que les universités et collèges du Canada ont un besoin urgent d'assistance à des fins d'immobilisations, afin de faire face à l'afflux de nouveaux étudiants dont on prévoit l'inscription au cours des prochaines années; compte tenu d'autre part des représentations soumises la semaine dernière au gouvernement par la Fondation des universités canadiennes qui qualifie de «crise nationale» la situation actuelle, le premier ministre aurait-il la bonté d'exposer la position du gouvernement sur ce problème crucial?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se propose de faire tout son possible, dans les cadres de l'autorité fédérale, pour faciliter, au Canada, les études universitaires. Étant donné qu'il s'agit ici d'un problème d'ordre financier, mon honorable ami pourrait sans doute patienter jusqu'à mardi prochain.

LES TRAVAUX PUBLICS

UTILISATION DE BRIQUES DE SASKATCHEWAN DANS LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour

M. Lawrence Watson (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre a-t-il reçu de la ville de Weyburn, en Saskatchewan, une lettre où l'on cherche à savoir pourquoi les briques fabriquées par la *Saskatchewan Clay Products*, d'Estevan, ne sont pas jugées utilisables dans la construction d'immeubles fédéraux et, si tel est le cas, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi ces briques sont inacceptables?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je tiens à me montrer indulgent ce matin, notamment à l'égard de l'honorable représentant, dont c'est, je crois, la première question. Malheureusement, elle est de celles qu'il faudrait inscrire au *Feuilleton*.

(Texte)

PRÉSENCE DU MINISTRE LORS DE LA CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Après l'ouverture des soumissions, faites à Montréal par le ministre, concernant des réparations à effectuer au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, est-il exact que le ministre a communiqué directement avec la firme *Argo Construction* pour lui annoncer la nouvelle?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Non, monsieur le président. Je suis très heureux de répondre à cette question. Ce n'est pas exact, mais mon sous-ministre a communiqué avec cette compagnie immédiatement après que les soumissions ont été ouvertes précisément parce qu'il s'agissait de travaux d'urgente nécessité et que nous voulions savoir si cette compagnie était prête à commencer les travaux immédiatement.

M. Pigeon: Est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire au ministre? Le ministre a-t-il assisté lui-même à l'ouverture

des soumissions à Montréal, et s'il y a assisté...

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, j'ai assisté à l'ouverture des soumissions dans les bureaux du ministère des Travaux publics, à Montréal, et je dois dire que c'est là le dernier geste que j'ai posé, et ce à la suite de la demande du ministre de la Justice de façon que nous puissions effectuer au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul toutes les réparations et constructions qui étaient urgentes pour le bon fonctionnement de l'institution et la protection des gardes. J'ai voulu assister à tout, de façon que tout se fasse comme cela devrait se faire.

M. Pigeon: Je désirerais poser une dernière question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que l'honorable député a posé cette question à deux reprises et non seulement une fois.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—QUESTION AU SUJET DU CONTINGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Comme il a dit récemment qu'il ne pourrait y avoir de contingentement libre du blé pour la campagne agricole actuelle, pourrait-il dire à la Chambre si les contingents seront élevés et s'ils seront répartis également dans tout l'Ouest canadien?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je prendrai cette question pour préavis.

LE SUCRE

EFFET DE L'AUGMENTATION DU PRIX SUR L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, tandis que j'y suis, j'aimerais répondre à deux autres questions. Le 30 mai, l'honorable député d'Okanagan-Boundary (M. Pugh) m'a posé une question concernant les conséquences de l'augmentation du prix du sucre sur le coût de la vie. Le prix de vente du sucre au détail a augmenté depuis juillet 1962. Il a subi une hausse de 50 p. 100 de juillet 1962 à avril 1963, dernier mois pour lequel on a publié l'indice des prix à la consommation.

L'indice de l'importance relative du sucre sur l'indice général est de 0.4 p. 100. Donc, l'effet direct de l'augmentation des prix du sucre jusqu'en avril de cette année a été d'augmenter l'indice des prix à la consommation de 0.2 p. 100. Depuis avril, d'autres augmentations ont porté les prix courants de vente au détail du sucre au double de ce qu'ils étaient en juillet l'an dernier. Cette augmentation de 100 p. 100 aurait donc eu pour effet de faire monter l'indice des prix à la consommation d'environ 0.4 p. 100 depuis juillet de l'année dernière. Je ne suis pas en mesure d'évaluer les conséquences indirectes de cette augmentation du prix du sucre.

L'INDUSTRIE

TRENTON (N.-É.)—PROTECTION D'UNE SOCIÉTÉ FABRIQUANT DES ESSIEUX POUR MATÉRIEL ROULANT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Pictou (M. MacEwan) m'a demandé des renseignements au sujet de nouvelles concernant l'importation d'essieux pour le matériel roulant des chemins de fer et sa répercussion sur l'emploi à l'usine de la *Forge Axle* de Trenton. Apparemment, cette nouvelle au sujet des importations est effectivement exacte, mais je crois savoir que les deux principales compagnies de chemin de fer ont pour ligne de conduite de commander tous ou presque tous les essieux dont ils ont besoin à la société de Trenton et ces achats effectués en Grande-Bretagne ne constituent pas une modification de cette ligne de conduite.

(Plus tard)

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir brièvement sur la réponse donnée par le ministre du Commerce à la question que je lui ai posée hier. Le ministre est-il en mesure de faire part à la Chambre—à moins qu'il ne préfère considérer la question comme un préavis—du nom des sociétés qui importent les essieux dont j'ai parlé et du nombre d'essieux importés jusqu'à présent cette année?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que l'honorable représentant devrait inscrire sa question au *Feuilleton*.

LE TRANSPORT AÉRIEN

VOLS D'AFFRÈTEMENT ORGANISÉS AU CANADA PAR DES LIGNES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui s'inspire d'un article publié dans le *Star* de Toronto d'hier, sous la manchette «Durcissement de notre attitude au sujet des lignes aériennes». Compte tenu des rapports voulant qu'on ait prié le premier

ministre de faire cesser, par ordre du gouvernement, les vols nolisés des États-Unis à la frontière du Canada, le premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration sur cette importante question ou peut-il dire à la Chambre la façon dont il a répondu à cette demande?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet à l'heure actuelle.

LE NORD CANADIEN

LE FESTIVAL DE DAWSON CITY—RÉCLAMATIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question dont je lui ai déjà donné avis. Compte tenu des déclarations qu'il a faites au début de la semaine, aurait-il d'autres observations à faire au sujet du festival de Dawson et, en particulier, au sujet de ceux qui ont présenté des réclamations au gouvernement?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. En ce qui concerne le gouvernement canadien, le coût de la reconstruction et de la rénovation du *Palace Grand Theatre* et du vieux vapeur *Keno* s'est élevé à $464,000. Le gouvernement a accordé une subvention de $50,000 à la Fondation du festival de Dawson City et il a garanti des prêts consentis à la Fondation pour un montant de $137,500 ainsi que les intérêts. En incluant les intérêts, l'État s'est donc engagé pour une somme globale d'environ $660,000.

Quant à la Fondation du festival de Dawson City, j'ai appris que cet organisme privé, qui a été constitué en vertu d'ordonnances du Territoire du Yukon, est présentement en difficulté financière. Lorsque le gouvernement du Canada aura payé, plus tard au cours de l'année, les $137,500 et les intérêts qu'il a garantis, la Fondation devra encore quelque $115,000. Divers commerçants lui réclament $28,000; elle doit $14,000 sur un prêt particulier; les réalisateurs de *Foxy* lui réclament $24,000, montant qui est garanti par une participation à la réalisation de ce spectacle sur le Broadway, et le *Canadian Theatre Exchange Limited,* M .T. M. Patterson, de Stratford, réclame à la Fondation un montant non vérifié d'environ $48,000.

Vu que l'ancien gouvernement n'avait pas inclus dans ses prévisions budgétaires de 1963-1964 le montant qu'il avait garanti à la Fondation, le gouvernement actuel doit s'acquitter de cet engagement. Nous étudions actuellement en détail l'activité générale de l'entreprise afin de trouver un moyen pour que le Canada et la population du Territoire du Yukon puissent bénéficier de quelque façon de cette faillite.

L'hon. M. Pickersgill: Il ne faut pas s'étonner que nous ayons un déficit.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—PROPOSITION TENDANT À LES DIVISER EN DEUX TERRITOIRES DISTINCTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. De caractère urgent, elle a trait au projet de résolution inscrit au *Feuilleton* au nom du gouvernement et se rapportant à la proposition tendant à diviser les Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts.

Étant donné que cette mesure aurait des conséquences importantes pour la population de ces régions, le ministre peut-il m'affirmer, ainsi qu'aux habitants de ces territoires, par mon intermédiaire, que ses collègues et lui-même examineront la possibilité de former un comité spécial de la Chambre, qui étudierait cette proposition, en consultation avec les habitants du Nord-Ouest, que la mesure touche de très près.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): M. l'Orateur, l'honorable député ne l'ignore pas, on a étudié la question avec les représentants des Territoires du Nord-Ouest. Je ne sais ce que nous pouvons faire de plus actuellement pour sonder l'opinion publique. Des conférences ont été tenues, et le Conseil n'est pas resté inactif.

En ce qui concerne une modification éventuelle de la procédure de présentation des bills à la Chambre, je devrai considérer la question comme un préavis et étudier le problème. Je le ferai peut-être dans quelques jours.

LA DÉFENSE NATIONALE

FORT-CHURCHILL (MAN.)—MISE À L'ESSAI DES FUSÉES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il pourrait maintenant répondre à la question que je lui ai posée le 3 juin et qui figure à la page 609 du hansard.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je

crois que le ministre de la Défense nationale répondra à cette question la semaine prochaine.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Comme il a quitté la Chambre, je puis la verser au compte rendu. Malgré l'aspect frivole qu'elle semble revêtir, la question n'en est pas moins sérieuse.

M. Donald Gordon, président du National-Canadien, a-t-il demandé des conseils ou de l'aide au ministre par suite de l'avalanche de questions que la Commission Grégoire fait pleuvoir sur les chemins de fer Nationaux?

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE EXIGERAIENT DE LEURS EMPLOYÉS UNE FICHE SUR LEURS ANTÉCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre de la Justice. Elle a trait à un questionnaire sur les antécédents personnels, qui a fait l'objet d'une réponse donnée le 3 juin par le premier ministre à une question que j'avais posée, et aussi d'une autre réponse donnée par l'ancien premier ministre le 15 octobre 1962 à une autre de mes questions.

Le gouvernement voudrait-il voir s'il est exact que la Gendarmerie royale du Canada demande à la compagnie de téléphone Bell et aux divers réseaux provinciaux de téléphone du Canada de faire remplir ce questionnaire par leurs employés afin que la Gendarmerie détienne un dossier complet de ces employés?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance de cela, mais je vais communiquer avec le commissaire pour voir ce qui en est.

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le jeudi 6 juin sur la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 18 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes présentement saisis d'une résolution fort simple visant à la constitution d'un comité de la défense. D'après le libellé de la résolution, celle-ci ne saurait donner lieu à un débat général sur la défense ou sur la politique extérieure. Vous vous souvenez sans doute, monsieur l'Orateur, comme d'autres députés et moi-même, que lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir et que la Chambre était saisie de résolutions visant à la constitution de comités, l'ancien représentant d'Eglinton bondissait sur ses pieds pour exiger que le débat soit circonscrit au libellé du projet de résolution chaque fois que nous, membres de l'opposition, essayions de discuter de questions qui auraient pu être considérées comme pertinentes. Dans le présent cas, les députés ont joui de beaucoup de liberté et je n'ai rien à redire à cela. Les membres de l'opposition ont fait un examen détaillé des questions intéressant la défense et ils ont traité de divers aspects de la politique extérieure qui n'avaient rien à voir au libellé du projet de résolution.

Certains honorables vis-à-vis, dont le chef de l'opposition, ont prétendu que le présent gouvernement a, depuis l'ouverture de la session, circonscrit de quelque façon, non seulement le débat sur les décisions que la Chambre est appelée à prendre—lorsqu'il ne l'interdit pas entièrement—ce qui est contraire à la constitution, mais aussi le débat général sur la politique en matière de défense. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de constater que nous en sommes rendus à la septième journée du débat sur la défense au cours d'une session qui n'a même pas duré un mois jusqu'à maintenant, que le sous-amendement à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône portait directement sur cette question et qu'une décision a été prise, à ce sujet, sur un aspect de la défense, savoir l'acceptation des armes nucléaires. Depuis lors, grâce au débat sur le présent projet de résolution, les députés ont eu le loisir d'exprimer leurs opinions sur tous les aspects de la défense.

Bien que la session ne soit pas très avancée, nous en sommes rendus au septième jour du débat sur cette question. Il n'est pas sans intérêt de constater non plus qu'en 1960-1961, 1961-1962 et 1962-1963, la Chambre des communes n'a consacré, en tout, que huit jours au débat sur la défense. Huit jours en trois ans alors que nous en avons eu sept en moins d'un mois. C'est donc de propos délibéré que je réfute toutes les accusations—et il y en a eu—portant que nous essayons

de circonscrire le débat sur cette question et que nous essayons de cacher les faits.

Au cours de ces trois jours nous avons discuté des divers aspects de la politique de défense du Canada, ce qui contraste fort, je le répète, avec la situation qui existait du temps de la législature précédente. Quant à l'idée voulant que le présent gouvernement ait limité de quelque façon le droit des honorables représentants de discuter ces questions et quant à l'accusation voulant que nous ayons pris des décisions (et je reviendrai là-dessus plus tard) à l'insu du Parlement, je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, que le gouvernement précédent avait pris, dans le domaine de la défense, quelques décisions fort importantes, non seulement sans donner au Parlement l'occasion, à ce moment-là, d'en discuter avant qu'il ne les prenne, mais, dans certains cas, le Parlement n'en a eu connaissance que des mois ou même des années plus tard.

En 1957, il avait été décidé au Conseil de l'OTAN, avec la participation et l'appui de la délégation canadienne de l'époque, que cette organisation se chargerait d'un rôle nucléaire aux fins de défense collective. Cette décision a été prise par le Conseil de l'OTAN en décembre 1957 et il n'en a été question que bien des mois après. Je songe, en ce moment, aux audiences tenues devant le comité de défense le 17 juin 1960, alors que le ministre de la Défense a dit que le Conseil de l'OTAN avait admis qu'en cas d'agression on se servirait d'armes nucléaires. Le Parlement n'avait pas été consulté en la matière, pas même mis au courant avant que la décision soit prise ni immédiatement après. Il—c'est-à-dire M. Pearkes—a déclaré également à la même audience du 7 juillet que la possibilité d'avoir à utiliser des armes nucléaires faisait partie de la politique acceptée de l'OTAN, et le Canada s'associait à cette décision à l'époque.

En 1959 la décision a été prise, et tout le débat sur la question des engagements a suivi. La décision a été prise par le gouvernement d'alors en consultation avec ses alliés de l'OTAN à Paris. Avant que le Parlement en soit informé, on a décidé de transformer notre force aérienne d'intercepteurs en une force de reconnaissance tactique. C'est là que tout a commencé, en 1959.

Et, plus tard, quand l'occasion s'est présentée de discuter la question lors de l'étude des crédits du ministère de la Défense, notre parti, alors dans l'opposition, a clairement exprimé ses vues à l'égard de ce rôle. L'honorable représentant se souvient sans doute, car il était à la Chambre à l'époque, ou s'il l'a oublié il peut lire le compte rendu, que l'on a critiqué ce rôle parce qu'il forçait notre division aérienne à utiliser des armes nucléaires, y compris—et c'est l'expression que nous avons utilisée—des bombes naines. Le gouvernement de l'époque n'a jamais nié que l'aviation canadienne à l'étranger assumait ainsi avec l'OTAN un nouveau rôle.

Puis à la fin de 1962, le Conseil de l'OTAN s'est réuni à Athènes, si je ne me trompe, où l'on a établi—nous l'avons appris plus tard par les journaux—mais encore là, il n'en a pas été question au Parlement—ce qu'on a appelé par la suite les «principes directeurs» pour l'utilisation et le contrôle des armes nucléaires au sein de l'OTAN. Ces décisions très importantes visent ce que nous désignons maintenant comme les engagements pris par l'ancien gouvernement. Ces décisions ont été prises sans que la Chambre des communes soit appelée à les discuter au préalable ou tout de suite après. Voilà, monsieur l'Orateur, qui tranche sans aucun doute l'argument, si l'on peut appeler argument, le fait de dire que nous ne permettons pas assez de discussions sur ces questions à la Chambre et que nous avons pris des décisions avant de l'avoir consultée.

En ce qui concerne l'attitude de tous les partis au sujet de la constitution du comité de la défense, il ressort du débat en cours que le Crédit social et le Nouveau parti démocratique souscrivent à l'institution d'un tel comité. Par contre, il semble bien que le parti conservateur ne l'approuve pas. En fait, certains députés conservateurs se sont ouvertement prononcés contre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai dit hier que nous souscrivions à l'établissement de ce comité.

M. Winkler: Lisez le hansard.

Le très hon. M. Pearson: Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis ravi d'apprendre que le chef de l'opposition est maintenant en faveur de l'institution d'un comité de la défense, chose, que, lorsqu'il avait la responsabilité du gouvernement, il a rejetée, la tenant pour sans valeur, inconstitutionnelle, non pertinente et totalement contraire à tous nos usages parlementaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce que le premier ministre a toujours dit.

Le très hon. M. Pearson: Je suis ravi que le très honorable représentant ait maintenant l'expérience de l'opposition...

Le très hon. M. Diefenbaker: Et le premier ministre a l'expérience du gouvernement.

Le très hon. M. Pearson: ...et je suis sûr que lui-même et son parti vont faire un rapport utile au comité qui, je l'espère, contribuera à éclaircir la politique et les questions de défense. Je sais que la composition du

comité donnera à tous les honorables députés l'occasion d'obtenir les renseignements disponibles dans ce domaine. Je suis sûr que le comité, tout comme le gouvernement, sera disposé à ne rien dissimuler. Pour qu'il fasse du bon travail, il faut que le comité ait tous les renseignements qui peuvent lui être fournis.

La seule réserve à apporter, bien que quelques honorables vis-à-vis y aient trouvé à redire hier soir, notamment le député d'Oxford (M. Nesbitt), concerne la sécurité nationale et les renseignements secrets dont elle dépend. Tout député qui a les intérêts de son pays à cœur accepterait, j'en suis sûr, une réserve de ce genre qui est acceptée par tout Parlement libre chaque fois que des questions relatives à la défense sont étudiées.

Monsieur l'Orateur, ce sera possible, j'espère, de nommer à ce comité les députés qui ont eu l'expérience des questions de défense et qui y ont montré de l'intérêt. Certes, l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) pourra faire un apport des plus utiles, et je ne doute pas qu'il soit nommé par son parti.

L'hon. M. Churchill: Quelle sorte d'expérience des questions de défense?

Le très hon. M. Pearson: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) s'est montré quelque peu inquiet de ce que nous ne permettrions peut-être pas à ce comité d'étudier les questions de politique, de ce que nous cherchions de quelque façon à dissimuler la possibilité que le comité puisse traiter des questions de politique. Lorsque je lui ai demandé, afin de tirer la question au clair, s'il proposerait un amendement de façon à ce qu'il ne subsiste plus l'ombre d'un doute là-dessus en y insérant les mots «y compris la politique de défense», il a répondu qu'il y songerait. Aucun amendement de ce genre n'a été présenté, monsieur l'Orateur, et, à vrai dire, aucun amendement n'est nécessaire.

M. MacEwan: Alors pourquoi en présenter un?

Le très hon. M. Pearson: «Pourquoi?» Voilà une bonne question. Personne n'aurait eu l'idée d'en présenter un si l'honorable député dont j'ai parlé n'avait pas suscité des doutes en prétendant que nous avions dit que nous ne permettrions pas au comité d'étudier la politique de défense. Puis, lorsque je l'ai mis au défi de présenter un amendement dans ce sens s'il avait des doutes, il a changé d'attitude.

L'hon. M. Lambert: Vous avez pris l'engagement.

Le très hon. M. Pearson: Le chef du Crédit social a formulé quelques propositions intéressantes sur les questions à soumettre et qui, je l'espère, seront soumises au comité qui les examinera. Il a dit fort à propos, tout comme d'autres vis-à-vis, que pour être efficaces, les délibérations de ce comité devront sortir du cadre trop restreint de la défense dans le sens militaire. Un ou deux orateurs de l'autre côté se sont également prononcés en ce sens hier soir. Il va de soi qu'il est impossible de comprendre toute la portée de la politique de défense et de s'attendre à ce que pareil comité accomplisse la tâche dont nous le chargeons à moins de reconnaître les rapports qui existent entre la politique de défense et la politique étrangère.

Il est parfois impossible de séparer les deux aspects de la défense. Selon le député de Red-Deer (M. Thompson), un comité de ce genre devrait discuter la nature et l'ampleur de ce qui menace la paix et la sécurité. Cela vise autant la politique étrangère que la politique de défense, et je ne doute pas que le comité veuille étudier la question. Il a proposé également, tout comme d'autres députés, qu'il y aurait lieu d'étudier les questions de spécialisation et d'uniformisation des fournitures et des questions de défense au sein de l'Alliance. Il a également dit, ce qu'a répété hier soir le député d'Oxford, que nous devrions examiner en quoi la politique étrangère, commerciale, économique, et les relations économiques, influent sur la politique de défense. Évidemment, la question est d'une extrême importance, et l'OTAN elle-même reconnaît cette corrélation.

Le chef du Nouveau parti démocratique a fait valoir qu'un tel comité doit envisager la défense dans le sens large, parce qu'elle comprend, pour citer ses paroles, «bien plus que les armes nucléaires». Voilà un point que nous pourrions être portés à oublier au milieu des controverses actuelles au sujet de ces armes. En définitive, la défense et les armes nucléaires ne sont qu'un aspect de la politique militaire.

Malgré la suspicion et les doutes dont on entoure la question, j'espère que le comité observera une neutralité aussi grande que possible à l'égard des partis, dans l'étude d'une question qui suscite des controverses et des différends, et tend à soulever les passions.

Le chef de l'opposition a fait valoir plusieurs points dans sa déclaration d'hier. Quelques-uns de ces points ont été soulevés par d'autres députés, et je vais tâcher d'y consacrer le reste de mes observations. Mais je devrais peut-être traiter d'abord d'une question dont a parlé plus d'un député, entre autres le chef du Nouveau parti démocratique, qui a évoqué le danger pour notre coalition atlantique de trop compter sur la force de dissuasion stratégique des armes nucléaires pour sauvegarder la paix, parce que c'est

tout ce qu'on peut en attendre. Si jamais on doit avoir recours à la force stratégique nucléaire, celle-ci n'aura pas atteint son but et rien alors ne pourra nous sauver de la dévastation, de la tragédie, de la catastrophe qui suivront, quelle que soit la force nucléaire que nous ayons de notre côté.

Il est certain qu'on peut trop se fier à la force nucléaire stratégique. C'est pourquoi l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a consenti en 1957 à édifier sa propre force nucléaire tactique pour appuyer et consolider la force de dissuasion que peuvent assurer les seules armes classiques. Étant donné la force classique écrasante de l'autre côté du rideau de fer et l'incapacité des membres de l'OTAN, à cette époque et aujourd'hui encore, de réunir assez de divisions classiques pour assurer la dissuasion tactique classique qu'ils désiraient, l'Alliance a décidé d'édifier une force nucléaire tactique afin de prévenir les résultats désastreux qui découleraient du recours à la force stratégique pour répondre à toute attaque qui pourrait être effectuée contre l'Europe ou contre l'Alliance.

Si, en cas d'attaque contre l'Europe de l'Ouest, qui pourrait être de portée restreinte et non nucléaire mais écrasante par l'ampleur des forces armées qui en viendraient aux prises, il fallait avoir recours à la force stratégique nucléaire des États-Unis et secondairement à la force du Royaume-Uni, cela voudrait dire que toute attaque, même restreinte au début, deviendrait la première et la dernière guerre mondiale nucléaire.

Voilà qui motive l'édification par l'Alliance nord-atlantique d'une force nucléaire tactique de défense. Mais j'irais même plus loin en disant, comme l'a dit, je crois, le Nouveau parti démocratique, qu'il serait encore préférable que l'OTAN dispose d'un bouclier d'armes classiques, d'une force de dissuasion classique sur laquelle elle pourrait compter sans avoir à se servir d'armes nucléaires d'aucune sorte, advenant certains genres d'agression limitée, une dissuasion classique, un bouclier classique assez fort pour retenir l'agresseur le temps de s'assurer si une attaque généralisée se dessine et pour donner lacc'osion au Conseil de l'OTAN de décider de la manière de parer alors à cette attaque au fur et à mesure de son développement.

Autrement dit, la stratégie idéale, bien entendu, de l'OTAN—et le Canada participe à son élaboration—consiste à former un bouclier classique, abritant une force de dissuasion tactique, après quoi et seulement en dernier ressort, c'est-à-dire dans le cas où la tragédie d'une guerre nucléaire mondiale serait reconnue, on aurait recours à la force nucléaire stratégique qui se limiterait aux pays la possédant déjà, soit les États-Unis d'Amérique et, dans une faible mesure, le Royaume-Uni. Voilà pourquoi, à la dernière réunion du Conseil de l'OTAN et, à la vérité avant cela, l'OTAN s'est préoccupée et se préoccupe toujours de chercher à établir un équilibre satisfaisant entre les forces nucléaires et les forces classiques de l'Alliance.

C'est pourquoi, notre gouvernement et d'autres gouvernements de l'OTAN se préoccupent tant, au moment où nous disposons d'une telle puissance nucléaire stratégique, d'accroître la force classique de l'Alliance. Le premier ministre semblait très excité hier... (*Exclamations*) L'ancien premier ministre est devenu très nerveux quand j'ai répondu hier à une question et je ne puis expliquer la raison de sa nervosité. Ce que j'ai dit, et je suis heureux de le répéter et de le consigner de nouveau au compte rendu, c'est que nous tendons—c'est du reste la position mentionnée dans le communiqué de l'OTAN et reconnue par tous les membres du Conseil de l'OTAN—à augmenter les moyens de défense classiques de l'OTAN. Cela n'a rien de bien surprenant. La politique du gouvernement vise toujours à accroître l'importance des moyens de défense classiques de l'OTAN. C'est une politique qui ne contredit nullement, comme j'espère le démontrer, le respect des obligations, des engagements, des promesses du gouvernement précédent. Il sera très simple, en effet, de prouver que ces engagements ont été pris et j'aborderai ce sujet un peu plus tard. Dans un discours prononcé à Scarborough et souvent cité depuis, j'avais affirmé:

> Le gouvernement devrait réviser sans tarder le fondement même de la politique de défense du Canada. Il devrait essentiellement examiner, avec les États-Unis et avec l'OTAN, quel nouveau rôle conviendrait mieux à notre pays dans le dispositif de défense continentale et collective, et serait plus efficace. Ces discussions porteraient, notamment, sur le renforcement des forces classiques de l'OTAN et la part qu'y prendrait le Canada. Toutefois, jusqu'à ce que notre rôle actuel soit modifié...

Il s'agissait du rôle choisi pour notre pays par le gouvernement précédent et dont nous avons hérité; c'est un rôle nucléaire, entraînant des responsabilités.

> ...un nouveau gouvernement libéral permettrait aux forces armées canadiennes de remplir intégralement les obligations contractées au nom du Canada par son prédécesseur. Ce serait la seule formule honorable pour un gouvernement représentatif. Nous ne trahirions pas, et nous ne ternirions en rien la réputation qu'a le Canada de faire honneur à ses engagements.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a cru devoir faire certaines déclarations au sujet de la réunion récente du conseil de l'OTAN. A mon sens, il a complètement dénaturé les objectifs et les résultats de cette réunion.

Je suis sincèrement navré de voir qu'un homme qui tout récemment encore dirigeait le gouvernement se soit permis de parler en ces termes de la réunion du Conseil de l'OTAN et des décisions adoptées. Je suis désolé d'autre part qu'il n'ait pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui hier, au moment de son exposé, alors qu'il a brossé une fresque extrêmement vaste, ce dont personne ne se plaint, pour offrir des excuses au nom d'un de ses collègues, membre du Conseil privé, qui a fait usage dans cette enceinte d'un faux, faisant injure à l'ambassadeur des États-Unis au Canada et visant clairement à envenimer les rapports entre nos deux pays. Ce texte a été d'autant plus commenté que c'est mon honorable ami, ancien ministre de la Couronne, qui en a donné lecture à la Chambre. Il est malheureux que le chef de l'opposition n'ait pas éclairci la chose à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, afin d'étayer ses allégations sur la réunion du Conseil de l'OTAN et la position du Canada en matière de défense qui aurait été arrêtée lors des séances, le premier ministre s'est fondé presque exclusivement sur deux sources (*Exclamations*)... je veux dire que l'ancien premier ministre s'est fondé sur deux sources de renseignements. Le premier était le président de la cour de l'Échiquier, M. le juge Thorson, et l'autre le *Star* de Toronto; ce sont deux sources de renseignements très inusitées sur lesquelles s'appuie mon honorable ami. Mais ce sont celles auxquelles il s'est presque exclusivement fié. Il a même été jusqu'à dire que M. le juge Thorson était très près du parti libéral et que la Chambre pouvait donc accepter sa déclaration comme représentant le point de vue de ce parti en matière de défense. Or, rien ne pourrait être plus éloigné de l'opinion du gouvernement actuel que les vues concernant la défense que renferment certaines déclarations du juge Thorson dans le discours que le très honorable représentant a cité avec tant d'approbation, et qu'il a utilisé, dans une si large mesure, pour étayer sa cause. Je signalerais que ce monsieur avait parfaitement le droit de dire ce qu'il a dit, même s'il était possible de mettre en doute l'opportunité de ses propos, étant donné la position qu'il détient.

Je voudrais demander au très honorable représentant s'il souscrit à la déclaration que renferme le discours qu'il a cité avec tant d'approbation:

> Certes, le peuple canadien n'a pas donné au gouvernement libéral un mandat très net d'acquérir des ogives nucléaires pour nos Bomarc, des missiles nucléaires pour nos avions de chasse Voodoo, ni des ogives nucléaires pour nos fusées Honest John ni des bombes à hydrogène...

C'est ainsi que les a appelées le très honorable représentant, des «bombes à hydrogène». J'aurai quelque chose à dire à ce propos plus tard—

> ...pour nos avions de combat *Star* ou encore de se joindre aux États-Unis...

C'est là le passage auquel je m'oppose énergiquement. J'espère que le très honorable ministre n'y souscrit pas.

> ...ou de se joindre aux États-Unis dans la folie de cette course aux armes nucléaires qu'ils ont amorcée...

Il s'agit des États-Unis—

> ...bientôt après avoir lancé leurs bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki au début d'août 1945, et tué environ 150,000 civils japonais sans défense, en en blessant le même nombre.

Une voix: C'est vrai!

Le très hon. M. Pearson: Certains de ces messieurs vis-à-vis prétendent, il est vrai, que les États-Unis ont déclenché la course aux armes nucléaires. Rien qu'on puisse dire ne serait d'une plus grande aide, d'un plus grand réconfort pour ceux que nous considérons comme la principale menace à la paix du monde qu'une déclaration de cette nature. Elle est, d'ailleurs, fausse, comme il est facile de le démontrer. Je m'en souviens très bien parce que j'étais à Washington à l'époque et parce que j'ai pris part aux discussions et aux négociations, par la suite, aux Nations Unies. Je me rappelle très bien, dis-je, que le gouvernement des États-Unis, qui avait le monopole de l'énergie atomique aux fins militaires—personne n'en possédait alors—était disposé à abandonner cette puissance et à la soumettre à un contrôle international grâce à un accord conclu aux Nations Unies et connu sous le nom de plan Baruch. A l'époque où les États-Unis ont offert d'abandonner cette puissance, de la confier à un contrôle international, personne ne la partageait avec eux. Le bloc communiste, l'Union soviétique, a refusé la proposition. Je regrette énormément qu'un Canadien éminent ait déclaré que les États-Unis ont déclenché la course aux armes nucléaires. Je trouve absolument regrettable que nos honorables vis-à-vis aient appuyé cette déclaration.

Depuis lors, tous les gouvernements qui croient en la paix et en la liberté, ont essayé de conclure un accord international qui mettrait fin à la course à l'armement nucléaire. Aucun gouvernement, aucun pays n'a travaillé aussi fort à cette fin que le Canada. Je rends hommage au gouvernement précédent pour ce qu'il a essayé de faire dans ce domaine, notamment par l'entremise de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un tel accord international n'aurait pas été nécessaire si l'offre faite par les États-Unis en 1945 avait été acceptée. Il est regrettable qu'on propage de pareilles observations au Canada.

Je passe maintenant à une question sur laquelle le chef de l'opposition s'est étendu quelque peu et qu'il a abordée avec une certaine vigueur. Quel a été le rôle accepté par le gouvernement précédent en matière de défense? Quels engagements avait-il pris? Quelles promesses avait-il faites? Quelles assurances avait-il données à nos alliés quant à notre quote-part dans l'Alliance? Le député de Winnipeg-Sud-Centre a laissé entendre, et le chef de l'opposition s'est empressé de reprendre ces paroles hier soir, que d'une façon ou d'une autre, à la réunion du Conseil de l'OTAN il y a quelques semaines, nous avions modifié notre rôle et avions décidé de devenir une puissance nucléaire avant la réunion du Conseil, et que le Conseil avait ratifié notre décision. Il n'y a absolument rien de vrai dans tout cela, monsieur l'Orateur.

Le très honorable représentant s'est appesanti hier soir sur la force nucléaire établie à la réunion du Conseil de l'OTAN. Il voulait savoir si le Canada allait être de la partie, si notre pays allait se joindre à l'autre force nucléaire multilatérale qu'on envisageait de créer. J'espère satisfaire sa légitime curiosité.

Il nous a également reproché d'avoir pris une décision en tant que gouvernement, ou même en tant que parti avant d'accéder au pouvoir, à propos de ces questions, car, selon lui, il était clair que le Conseil de l'OTAN réuni à Ottawa allait prendre des décisions qui influeraient sur le rôle du Canada. C'est pourquoi, a-t-il expliqué, son gouvernement s'était abstenu de toute décision; sachant que le Conseil de l'OTAN allait se réunir ici, il attendait de voir ce qui allait s'y décider.

De toute évidence, pour quiconque connaît le fonctionnement du Conseil de l'OTAN—et mes opinions à ce sujet ont été confirmées par ce que j'ai découvert depuis que je suis au pouvoir—il était tout à fait clair qu'à la réunion du Conseil de l'OTAN qui aurait lieu ici à Ottawa, on ne pourrait débattre aucune question, et encore moins prendre de décision, qui modifierait de quelque façon le rôle des forces armées canadiennes au sein de l'OTAN, rôle que leur a assigné l'ancien gouvernement. Il était ridicule de se servir de la réunion du Conseil de l'OTAN pour éluder la nécessité de prendre une décision; il était doublement ridicule d'agir ainsi pendant une campagne électorale.

C'était tout simplement pour permettre au très honorable représentant d'éluder la question, car la raison donnée n'était tout simplement pas fondée vu que, comme nous l'avons appris d'après ce qui s'est passé à la réunion du Conseil de l'OTAN, la seule question qui y ait été discutée en plus de la décision d'examiner à nouveau tout le fondement de la stratégie de l'OTAN—ce qui demandera du temps et qui ira de pair, je l'espère, avec notre nouvel examen de la stratégie du Canada par le comité dont il est question en ce moment—cela mis à part de même que les échanges de vues sur les affaires étrangères qui ont lieu à chaque réunion du Conseil, il n'a été question que de réunir éventuellement les forces nucléaires que l'on s'était déjà engagé à fournir à l'OTAN, et tous les délégués qui ont pris part aux discussions du Conseil, y compris le secrétaire général, y incluaient la division aérienne du Canada réunissant ses forces sous un commandement distinct de l'OTAN plutôt que de les garder sous le commandement actuel du SAC; il a aussi été question de savoir si l'on devait céder d'autres forces au nouveau commandement de l'OTAN, advenant son institution. Cela n'a rien à faire avec le rôle qu'a assumé le gouvernement canadien en 1959 pour notre division aérienne, au su de nos alliés, rôle auquel s'est engagé le cabinet du jour, et qu'il aurait été impossible de jouer sans utiliser des ogives nucléaires pour l'armement qu'on allait se procurer, rôle qui exigeait que nos avions soient équipés de munitions nucléaires, ce que savait fort bien le gouvernement du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je savoir du premier ministre pourquoi, s'il existe pareil engagement, lui-même et ses associés prétendent toujours que nous n'aurions pas dû le prendre et que nous devrions tâcher de retirer notre épingle du jeu?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant se contredit maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, je ne me contredis pas, c'est le premier ministre qui se contredit.

Le très hon. M. Pearson: Si nous avons pris pareil engagement, pourquoi l'honorable représentant et ses amis n'ont-ils pas essayé d'en sortir à temps? C'est exactement ce que nous avons essayé de faire, c'est-à-dire d'avertir le gouvernement—avant qu'il soit trop tard—de ne pas dépenser un milliard de dollars prélevé sur les deniers des contribuables pour un armement qui, sans ogives nucléaires, serait inutile.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre veut-il dire que, s'il existait un engagement, il nous a demandé de ne pas le tenir?

Le très hon. M. Pearson: Oui, au moment où l'on étudiait l'engagement et avant que le matériel soit obtenu, j'ai conseillé au gouvernement de se libérer de ce rôle par la négociation et d'en négocier un meilleur pour le Canada, mais il a refusé de m'écouter.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, maintenant...

Le très hon. M. Pearson: Naturellement, le très honorable représentant...

Le très hon. M. Diefenbaker: Je regrette d'insister.

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Diefenbaker: Maintenant, vu que le très honorable représentant nous fait des confidences, nous dira-t-il pourquoi il a fait volte-face le 12 janvier?

Le très hon. M. Pearson: Je le ferai volontiers. Hier soir, le très honorable représentant a parlé pendant une heure et quart de la virevolte que j'aurais faite. Il a bien renseigné la Chambre à cet égard. Mais le voilà maintenant qui déclare qu'il n'y a pas eu d'engagement, de promesse ni d'obligation. J'espère que mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, qui dit que quelqu'un ne dit pas la vérité à ce sujet, sera bientôt fixé.

La vérité est très simple. Elle ressort des paroles très claires prononcées en 1960 par le ministre de la Défense nationale du temps, M. Pearkes. Si d'aucuns veulent savoir quels sont les engagements pris par le gouvernement canadien, les promesses données, les obligations acceptées et le rôle entrepris, ils n'ont qu'à lire ce qu'a dit le ministre de la Défense d'alors et celui qui lui a succédé. Je me propose de citer des extraits de leurs discours à tous deux afin de prouver que nous avions raison de faire les déclarations que nous avons faites au sujet des engagements pris, des promesses données et des obligations contractées par le gouvernement précédent.

Permettez-moi de citer d'abord le ministre de la Défense nationale de ce temps-là, qui déclarait le 3 juin 1960, aux auditions du comité ce jour-là, comme en fait foi la page 230 du rapport du comité des dépenses pour la défense:

A la demande de l'OTAN,...

Pas à la demande du Parlement canadien.

A la demande de l'OTAN, le gouvernement a décidé récemment que les huit escadrilles actuellement équipées de Sabre F-86 seraient munies d'avions pouvant jouer un rôle de reconnaissance tactique. L'appareil choisi à cette fin est le CF-104 ...Il pourrait être pourvu d'une arme nucléaire tactique.

—engin dont on a dit que c'était une «petite bombe».

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui a dit cela?

Le très hon. M. Pearson: On l'a appelée ainsi et le gouvernement a accepté cette désignation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui l'a appelée ainsi?

Le très hon. M. Pearson: L'honorable député de Trinity.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, le jeune ministre!

Le très hon. M. Pearson: Et mon très honorable ami hier soir, quatre ans plus tard, l'a appelée une petite bombe. Plus tard au cours des délibérations du comité, à propos du nouveau rôle de reconnaissance tactique et des appareils qui le rempliraient, M. Pearkes a déclaré ceci:

C'est un fait bien connu que le CF-104 serait muni d'armes qui auraient ou pourraient avoir une puissance nucléaire.

M. Hellyer a alors ajouté:

Le ministre dit que c'est un fait bien connu. Peut-il nous fournir une preuve accessible qui serait antérieure à sa déclaration, à savoir que le CF-104 serait porteur d'une bombe?

M. Pearkes a répondu:

Vous étiez parfaitement au courant.

Monsieur l'Orateur, même nous étions censés être parfaitement au courant, mais maintenant l'ancien gouvernement prétend qu'il ne l'était pas.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, j'en étais à la remarque faite hier par le très honorable chef de l'opposition, selon laquelle le gouvernement canadien aurait d'une certaine façon assumé, lors de la dernière réunion du Conseil de l'OTAN, un nouveau rôle dans le domaine nucléaire pour les forces canadiennes de l'OTAN et, en particulier, pour la division aérienne du Canada en Europe. Il a parlé de ce nouveau rôle; je reproduirai plus tard ses paroles. Mais j'ai démontré, sur la foi des preuves établies par le ministre de la Défense nationale et qui remontent jusqu'à l'année 1960, que ce rôle spécial de reconnaissance et d'attaque avait été entrepris par le gouvernement de cette époque et qu'on s'était engagé à confier ce rôle aux forces canadiennes. J'ai démontré, en me fondant sur ces preuves, que ce rôle ne pouvait s'exercer que par l'acquisition des armes nucléaires destinées au système d'armements que l'on devait se procurer pour le remplir, que c'est ainsi que l'entendaient le gouvernement de l'époque et, sûrement, les alliés avec qui nous travaillions dans l'OTAN et pour qui ce rôle avait été accepté tout autant que pour nous. En effet, au cours de la réunion du comité, le 11 juillet 1960, l'honorable député de Trinity (M. Hellyer) avait

posé au ministre de la Défense nationale la question suivante:

Le gouvernement canadien aura-t-il son mot à dire sur la question de savoir si les armes atomiques portées par les CF-104 pourront être utilisées ou si cette question relèvera du pouvoir et de l'autorité d'autres États?

M. Pearkes, qui était alors ministre de la Défense nationale, a répondu:

On y aurait recours en cas de besoin.

Puis, il a ajouté:

Les détails quant à l'emploi ou à l'entreposage de telles armes en Europe dépendent d'une note à laquelle on n'a pas encore mis le point final.

On n'y avait même pas encore mis le point final quand le parti conservateur a dû abandonner le pouvoir, mais personne n'éprouvait le moindre doute quant au rôle assumé ni quant à la seule façon de l'accomplir. Quand le très honorable chef de l'opposition parle d'un certain rôle nucléaire offensif qui aurait été assumé par le gouvernement actuel, par exemple, il n'est certes pas sans savoir que le rôle que la division aérienne de l'ARC doit accomplir en Europe est celui-là même que l'ancien gouvernement s'est engagé à lui faire jouer. L'honorable M. Pearkes, son ministre de la Défense nationale, a décrit en détail à l'époque quel était ce rôle et ce qu'il comportait. On y voit l'obligation, la promesse et l'engagement.

Je vais citer un passage de la page 502 du rapport du comité spécial des dépenses relatives à la défense. Le 11 juillet 1960, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a demandé précisément à M. Pearkes, ministre, quel serait ce rôle, et celui-ci a répondu:

Intercepter les bombardiers ennemis; tandis que le CF-104 est, je le répète, un avion de reconnaissance et d'attaque qui doit servir à la reconnaissance et à attaquer des cibles au sol. Ce n'est pas une arme de défense aérienne, conçue pour attaquer des bombardiers ennemis, et l'on ne s'en servira pas tant que l'ennemi ne sera pas vraiment en mouvement.

Rien ne pourrait être beaucoup plus clair au sujet du rôle de la division aérienne qui avait été assigné à ce moment-là. Je le répète, c'était l'engagement qu'on avait accepté. Comme on peut le lire à la page 12 (fascicule 14) de ce rapport de comité, M. Pearkes a fait une déclaration à ce propos le 22 juin:

Je ne vois pas ce que je pourrais citer de plus que la déclaration faite par le premier ministre le 18 janvier; il a fait savoir qu'un jour les forces canadiennes auraient besoin d'ogives nucléaires si elles doivent demeurer efficaces. On installera donc des ogives nucléaires sur les Bomarc, dans les projectiles des avions.

Comment être plus explicite au sujet d'un engagement pris par le gouvernement canadien?

On le fera en installant les ogives nucléaires dans les Bomarc, dans les missiles à bord des avions. Afin de jouer éventuellement un rôle efficace, les forces canadiennes devront être équipées d'ogives nucléaires.

Essayer de se dégager de cette obligation, de cet engagement, en disant qu'il n'existait pas de traité officiel, d'accord officiel, que rien n'avait été signé, c'est jouer sur les mots, ou sur le mot «engagement», si vous préférez. Si jamais un gouvernement canadien a pris un engagement reconnu comme tel par ses alliés, qui ont confié ce rôle aux forces canadiennes—et si celles-ci ne l'avaient pas assumé, l'un de nos alliés aurait été obligé de le faire—c'est bien le cas ici. Mais en réalité, après avoir accepté ce rôle, le gouvernement a refusé de prendre les moyens nécessaires pour le remplir. C'est faire un affront à l'intelligence humaine que de prétendre maintenant qu'il nous aurait été possible, en cas d'urgence—et quelle affreuse urgence que la guerre—de donner suite à nos engagements et d'accepter les engins dont devaient être munis nos avions de guerre. Il est vraiment enfantin de prétendre que l'Aviation canadienne, après avoir accepté de jouer un rôle qui lui demandait de doter ses dispositifs d'attaque d'un certain type d'engins dont elle ne pouvait faire l'acquisition qu'après une entente politique avec les États-Unis, le pays qui fabrique ces engins, pourrait conclure cette entente et obtenir les engins en cause une fois placé devant un cas d'urgence, une fois la guerre commencée. Mais c'est pourtant l'attitude que mes honorables vis-à-vis ont adoptée, à l'exception du ministre et du ministre associé de la Défense nationale. En effet, ce n'est pas l'attitude qu'ont adoptée les membres du cabinet qui ont démissionné parce qu'ils n'acceptaient pas la politique de défense du chef de l'opposition. S'il y avait des ministres qui devaient être au courant de la situation et connaître nos engagements, c'étaient bien les ministres de la Défense nationale. J'ai déjà cité ce que le ministre de la Défense nationale, M. Pearkes, avait dit en 1960. Le ministre de la Défense nationale qui lui a succédé, l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness), a été très concis à ce sujet l'autre soir lorsqu'il a adressé la parole à la Chambre. Je cite un extrait de la page 674 du hansard où l'honorable député déclare:

Comme tout le monde peut le constater, les libéraux ont maintenant adopté notre politique...

C'est-à-dire la politique du gouvernement dont il était ministre de la Défense.

...dans son entier. Je crois qu'ils devraient faire preuve d'honnêteté en affirmant qu'ils ont adopté la politique de défense que les conservateurs ont suivie au cours des cinq dernières années, au lieu de tenter de justifier leur attitude en prétendant respecter tout simplement les engagements pris par l'ancien gouvernement.

Mais c'est exactement l'attitude que le très honorable chef de l'opposition refuse carrément d'accepter. C'était peut-être la politique que préconisait le ministre de la Défense nationale à l'époque et, à vrai dire, c'est la bonne, mais son propre chef la rejette absolument et elle est contraire aux déclarations que ce dernier a faites. Nous sommes en droit de nous demander alors où est la vérité dans cette affaire. Le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a ensuite demandé à l'honorable député:

A son avis...

C'est-à-dire, de l'avis de l'honorable député.

...le gouvernement précédent s'était-il engagé à se procurer des ogives nucléaires dont seraient pourvus certains dispositifs de défense qu'il avait achetés?

L'honorable député de Calgary-Nord a répondu:

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que l'achat de ces quatre dispositifs de défense indiquait l'intention de ce gouvernement de les munir d'armes qui les rendraient efficaces.

Peut-on s'imaginer qu'un gouvernement puisse dépenser près d'un milliard de dollars pour l'acquisition d'armes pour refuser ensuite d'accepter les seules munitions capables de rendre ces armes efficaces? D'après la livraison d'hier de la *Free Press* de Winnipeg, le député de Calgary-Nord (M. Harkness) aurait eu, le 6 juin, une entrevue avec le courriériste parlementaire de ce journal à Ottawa. Et voici le compte rendu de cette entrevue de M. Vic Mackie qui a paru dans la livraison d'hier de la *Free Press* de Winnipeg:

L'honorable Douglas Harkness, ancien ministre de la Défense nationale, a confié aujourd'hui à la *Free Press* «qu'il existait des documents établissant que le Canada s'était engagé» à faire l'acquisition d'armes nucléaires pour en doter les forces canadiennes.

Et si quelqu'un connaît ces documents—l'ancien ministre de la Défense nationale devrait les connaître—l'occasion lui sera fournie, lorsqu'il fera partie du comité, de faire connaître tous les renseignements qu'il pourra dévoiler sur cette question. Le député a dit ensuite, au cours de cette entrevue—et je cite de nouveau l'article du journal:

«Les obligations existent.» Il a reconnu que certaines gens les appellent des «engagements» et il a ajouté que tout dépendait de la façon dont on interprétait le mot «engagements».

Puis il a ajouté:

«Mais je ne doute aucunement de l'existence de ces documents qui peuvent être produits. Ils renferment certaines obligations ou engagements.»

Il s'agit de l'ancien ministre de la Défense nationale. Ils renferment, a-t-il dit, certaines obligations ou engagements...

M. Winch: Puis-je demander au premier ministre s'il produira ces documents?

Le très hon. M. Pearson: Si ces documents renferment des renseignements confidentiels et que leur production nuirait à la sécurité du pays, ils ne seront pas produits. S'ils ne renferment pas de renseignements confidentiels, ils le seront.

L'ancien ministre de la Défense a poursuivi:

C'est une tout autre question de savoir s'ils devraient être produits. Il a souligné, au cours d'une entrevue exclusive dans son bureau de l'immeuble de l'Ouest, que les documents sont confidentiels et ne peuvent pas être déposés à la Chambre pour des raisons de sécurité.

C'est encore l'ancien ministre qui parle.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cela nous fournit bien assez d'éclaircissements, qui nous proviennent non pas de ce côté-ci de la Chambre, mais de l'autre côté, pour nous permettre de conclure qu'il y a eu obligation, engagement ou promesse à cet égard. Cela démontre au delà de tout doute que le rôle qui a été accepté en 1959-1960 pour la division aérienne est celui qu'on lui demande de remplir à l'heure actuelle, en juin 1963, et que le chef de l'opposition recourt à des absurdités trompeuses lorsqu'il cherche à donner l'impression, en s'appuyant sur une déclaration d'un juge de la Cour de l'Échiquier du Canada, que le Conseil de l'OTAN impose de quelque façon un nouveau rôle à la division aérienne du Canada.

Voyons maintenant ce que pense le très honorable représentant de ce nouveau rôle que les forces canadiennes, a-t-il dit, auraient assumé. Je cite le compte rendu d'hier. Après avoir cité et approuvé des passages du discours de M. le juge Thorson, le très honorable représentant a poursuivi:

Puis, avant même la réunion de l'OTAN, le gouvernement canadien a cédé et a commencé à munir d'armes offensives les forces tactiques d'Europe.

Le très honorable représentant a porté une accusation hier; il a dit qu'on avait commencé à munir d'armes offensives la division canadienne de l'air de l'OTAN. Monsieur l'Orateur, nous avons commencé à la munir d'armes obtenues pour elle par le très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Jamais de la vie.

Le très hon. M. Pearson: Puis, comme en fait foi la page 786 du hansard, il a poursuivi:

Ce sont là des choses que nous aimerions savoir. Le Canada s'est engagé tout d'abord à fournir à l'OTAN cette puissance formidable que constitue notre force aérienne de *Starfighters*, qui est, à vrai dire, une force nucléaire d'agression bien supérieure à ce que laisse entendre l'expression «armes défensives».

A propos de la voie dans laquelle est engagée notre division aérienne dans le cadre de l'OTAN, qui est une alliance défensive, l'ancien premier ministre de notre pays parle d'une force nucléaire d'agression.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre veut-il dire qu'une bombe explosive d'un million de tonnes est un instrument de défense? Ce n'est rien de la sorte.

Le très hon. M. Pearson: Si l'on emploie cette force pour se défendre contre une attaque, ou après une attaque—et c'est la seule façon dont on utiliserait jamais les forces canadiennes dans le cadre de l'OTAN—elle constitue une arme de défense. Il est honteux, à mon avis, de la part du chef de l'opposition, de qualifier de force nucléaire d'agression un élément canadien des forces défensives de l'OTAN.

Puis le très honorable représentant m'a posé certaines questions au sujet d'une autre force nucléaire alliée qu'il prétend avoir été instituée par le Conseil de l'OTAN et dont, dit-il, la division aérienne du Canada fait actuellement partie. Il voulait obtenir aussi des renseignements au sujet de l'autre force collective, c'est-à-dire la force nucléaire multilatérale. Le chef de l'opposition a pris connaissance du communiqué de l'OTAN et il doit savoir que le Conseil de l'OTAN n'a institué aucune force nucléaire interalliée de cette nature. On a parlé de la possibilité d'une force nucléaire interalliée; cela se trouve dans le communiqué, à l'alinéa 8, que voici:

> Les ministres ont discuté la politique de défense de l'OTAN et approuvé les mesures prises pour organiser les forces nucléaires qui sont ou seront affectées au commandant suprême allié en Europe.

Cela signifie que si la division aérienne en Europe à laquelle le gouvernement précédent, d'accord avec l'OTAN, a dévolu un certain rôle, qu'elle ne peut remplir sans les armes dont il s'agit, il me semble que le problème rentre entièrement dans le domaine de l'organisation, c'est-à-dire celui de savoir si cette force devrait relever d'un commandement distinct de l'OTAN ou du commandant suprême en Europe. Voilà le seul point sur lequel portent ces pourparlers, et aucune décision n'a été prise alors à ce sujet. La question est encore à l'étude.

J'ajouterai que, si nous allons assumer pareil rôle—rôle que nous examinerons de nouveau nous-mêmes d'ici quelques mois—aussi bien nous en acquitter le mieux possible.

Le très honorable représentant s'est permis quelques sarcasmes à l'endroit de la force nucléaire multilatérale. J'ignore s'il la prend pour une force d'agression. Il s'est montré quelque peu méfiant à l'égard de M. Livingstone Merchant, ancien ambassadeur des États-Unis à Ottawa et qui, à ce titre, a mérité l'estime de la plupart des Canadiens qui le connaissaient. Il m'a prié de lui expliquer, à la Chambre, tout ce qu'était la force nucléaire multilatérale. Il m'a même demandé quelles modifications le gouvernement américain songeait à apporter à la loi McMahon afin de permettre la création d'une telle force.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ne serait-ce pas là un sujet à discuter?

Le très hon. M. Pearson: Sans doute, mais le très honorable représentant m'a demandé d'indiquer à la Chambre des communes quels changements le gouvernement des États-Unis se propose de faire adopter par le Congrès. Si jamais cette force est constituée, ce sera un organisme dépendant de l'OTAN. Peut-être que les bombardiers du Royaume-Uni et des sous-marins des États-Unis viendraient s'y ajouter, mais c'est l'OTAN qui en commanderait l'organisation.

La force nucléaire multilatérale est autre chose. Il s'agit d'une force mixte composée de navires de surface pourvus d'armes nucléaires; l'équipage de ces navires compterait des représentants de plus d'un pays, sous un commandement multilatéral. C'est la proposition à l'étude. Le très honorable représentant m'a demandé de fournir des précisions à cet égard. Les modalités devront être mises au point lorsque les pays de l'OTAN auront décidé de constituer cette force nucléaire multilatérale. Le chef de l'opposition s'impatiente parce qu'il ne sait pas grand-chose à ce sujet, et pourtant il a déclaré, hier, que cette proposition avait été faite à Nassau aux Bahamas. Mais lorsqu'il est revenu de Nassau, il ne nous en a rien dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je signale à l'honorable représentant qu'il ne semble pas convenir qu'un communiqué a été émis pour annoncer ce fait. Je me rends bien compte qu'il ne l'a pas lu.

Le très hon. M. Pearson: J'ai lu le communiqué, monsieur l'Orateur, et si le très honorable représentant veut bien reconnaître que tous les renseignements dont la Chambre des communes a besoin y figurent, il me dispensera alors d'en dire davantage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce communiqué n'a pas été rédigé avant la réunion.

Le très hon. M. Pearson: Je crois que je devrais en dire plus à la Chambre qu'il n'en figurait au communiqué de Nassau. Le but de cette force nucléaire multilatérale—ceci est bien connu; je ne trahis pas les secrets d'autres gouvernements en le disant—est d'arriver à la garde et au contrôle collectifs des armes nucléaires qui constitueraient la force de dissuasion dont disposerait l'Alliance atlantique. Cela afin de décourager et, si possible, d'empêcher, la constitution de forces

nucléaires nationales. C'est un secret de polichinelle que lorsque l'Alliance parle de décourager la constitution de forces nucléaires nationales, elle vise à empêcher l'Allemagne d'avoir la sienne. Les auteurs de cette proposition ont donc cru qu'une force multilatérale sous contrôle international et pourvue d'armes placées sous une surveillance internationale pourrait écarter la possibilité de forces nucléaires nationales, ce qui est sûrement louable.

Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre, bien que ce ne soit pas nécessaire, que le Canada n'a aucunement l'intention de créer des forces nucléaires nationales ou de fabriquer des armes nucléaires nationales. Nous allons examiner cette proposition comme c'est notre devoir et notre désir d'examiner toute proposition venant d'un de nos alliés de l'OTAN—et nous n'excluons pas les États-Unis—mais, à mon avis, selon toute vraisemblance, nous ne voudrons rien ajouter à nos responsabilités et à nos engagements actuels en participant à une force nucléaire multilatérale de cette nature. Quoi qu'il en soit, cette question recevra toute l'attention qu'elle mérite.

Le très honorable représentant m'a demandé catégoriquement de lui dire si des pourparlers sont en cours au sujet de l'acquisition d'ogives nucléaires des États-Unis pour les forces canadiennes et pour les escadrilles défensives américaines déjà installées en territoire canadien par suite d'un accord conclu entre les deux pays, d'un accord qui remonte aux ententes d'il y a bien des années sur la location de bases militaires. Je dirai au très honorable représentant que, comme la chose a déjà été mentionnée, nous reprenons les négociations entamées par mon très honorable ami et son gouvernement, en vue de conclure l'entente politique sans laquelle on ne pourrait prendre les dispositions techniques nécessaires à l'acquisition de munitions pour ces armes. Pour ce qui est des négociations concernant les bases aériennes des États-Unis au Canada, ces négociations furent entamées il y a longtemps par mon très honorable ami et son gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce qu'elles se poursuivent?

Le très hon. M. Pearson: Si mon très honorable ami voulait bien se donner la peine d'examiner le compte rendu du comité spécial des dépenses de la défense, pour le 22 juin et les jours suivants, il obtiendrait tous les renseignements voulus au sujet de ces négociations: ce qu'on a proposé, ce qu'on espérait et ce qu'on envisageait. Le ministre de la Défense a dit, à ce moment-là, qu'on échangeait des notes sur cette question. Pour une raison que j'ignore, l'ancien gouvernement a soudainement mis fin à ces négociations et le présent gouvernement ne les a pas reprises.

Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à un grand nombre, sinon à toutes les questions soulevées au cours du débat sur cette résolution visant à instituer un comité de la défense. J'espère que le comité pourra être institué sans retard. Je suis certain qu'il pourrait accomplir une tâche très utile en faisant la lumière sur les problème de la défense et en obtenant pour les députés des renseignements sur ces questions. J'espère que des spécialistes en matière de défense seront invités à témoigner devant le comité et que le travail de cet organisme sera d'un précieux secours pour le gouvernement dans la revision qu'il fait de l'ensemble de notre programme de défense en vue de nous assurer, autant que c'est possible dans un monde en évolution, que dans l'avenir nous accepterons pour le Canada les engagements qui lui conviennent en matière de défense et qu'après les avoir acceptés, nous pourrons les honorer.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre accepterait-il une question?

Le très hon. M. Pearson: Oui.

M. Nugent: Le premier ministre, comme d'ailleurs le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), dans son discours, a beaucoup souligné de prétendus engagements ou séries d'engagements, et s'y est tellement attardé qu'il voulait, évidemment, rejeter sur le parti conservateur le blâme pour la ligne de conduite...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député a le droit de poser une question. Je l'inviterais à le faire immédiatement.

M. Nugent: Oui, monsieur l'Orateur, dans deux secondes.

M. l'Orateur suppléant: Non, pas dans deux secondes, tout de suite.

M. Nugent: Le premier ministre voudra-t-il me dire ceci: son gouvernement a-t-il maintenant honte de sa décision d'acquérir des armes nucléaires?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, à notre avis, le gouvernement d'alors a fait une erreur. Il n'y a aucune raison d'avoir honte d'une erreur, si on l'a commise de bonne foi. Le gouvernement de l'époque a assumé certaines obligations pour acquérir l'usage d'armes nucléaires de défense. Il n'y a là rien dont il faudrait avoir honte. J'estime que c'était alors une erreur. J'espère qu'en examinant à nouveau la politique de défense, nous pourrons découvrir une forme de défense coalisée, plus efficace que celle de l'ancien gouvernement. Entre-temps, car cela prendra quelque temps, rien ne pourrait être plus stupide que d'accepter certains modèles

d'armes défensives, pour ensuite faire en sorte qu'ils ne servent à rien, en refusant d'accepter les munitions qui les rendraient utiles.

M. Nugent: Une question supplémentaire. Le ministre de la Défense nationale n'a-t-il pas dit dans son discours qu'il était nécessaire de signer un autre accord avant de les acquérir? Cela ne nous permet-il pas de nous retirer si nous ne l'estimons pas judicieux?

Le très hon. M. Pearson: C'est parfaitement vrai, et l'ancien gouvernement a mis quatre ans pour décider s'il allait accepter cette entente. En attendant, nous avons dépensé un milliard de dollars pour cet équipement.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre voudrait bien répondre à une question. Je lui poserai une question très directe. Le premier ministre voudrait-il nous dire ici, sur son honneur, si j'ai raison...(*Exclamations*) A mon avis, c'est la seule façon de poser la question. Est-il bien vrai que nos forces aériennes stationnées en Europe seront armées d'engins nucléaires uniquement pour participer aux opérations de défense et non pas pour jouer un rôle d'ordre offensif?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nos forces aériennes au sein de l'OTAN, à l'instar de tous les effectifs de l'Alliance atlantique, n'utiliseront jamais la force autrement que pour des fins de défense.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au premier ministre une question complémentaire qui découle de la discussion qu'il a eue tantôt avec le représentant d'Edmonton-Strathcona? Le gouvernement du jour est-il toujours d'avis que son prédécesseur a eu tort de consentir à l'acquisition d'armes nucléaires?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, nos prédécesseurs ont eu tort de prendre une telle décision à ce moment-là. Le Canada aurait pu jouer un rôle plus utile à cette époque tout comme il sera peut-être appelé à le faire dans l'avenir. (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Pourquoi remettez-vous à plus tard alors?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL ET DÉLIMITATION DE SES ATTRIBUTIONS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada et délimitant ses attributions, prévoyant la nomination du président, des directeurs et des autres membres du Conseil ainsi que le paiement de la rémunération du président et des directeurs et de certains autres frais d'administration du Conseil, décrétant de plus que le Conseil peut retenir les services des conseillers et employés qui peuvent être nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, et statuant en outre sur d'autres questions connexes ou accessoires.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme un comité, sous la présidence de M. Lamoureux.)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, la résolution que vous venez de lire déclare qu'il est à propos de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada et délimitant ses attributions, et donne certains autres détails relatifs aux travaux du Conseil. Mon but en faisant de brefs commentaires aujourd'hui est d'exposer en termes généraux et clairs, je l'espère, l'objet pour lequel le gouvernement demande à présenter cette mesure à la Chambre. Il est entendu que nous ne pouvons entreprendre une discussion plus détaillée de la structure et du fonctionnement du Conseil économique du Canada avant que la Chambre n'ait été saisie du bill. J'espère que la résolution ouvrira la voie. Notre intention, si la Chambre y consent, est de passer promptement à l'étape de la discussion parlementaire plus poussée, après avoir présenté le bill.

L'idée sur laquelle se fonde la résolution rallie l'assentiment de tous les partis de la Chambre ou du moins tous les partis y ont souscrit en principe à la dernière législature. Quant au gouvernement actuel, il exprime dans la présente résolution une idée qu'il a conçue il y a plus de cinq ans dans la politique que le parti libéral a adoptée et offerte à l'électorat du début de 1958, en matière de planification économique. Cette politique, monsieur le président, quand elle a été présentée à la Chambre sous forme de résolution, a été cavalièrement rejetée par le gouvernement alors au pouvoir.

Nos propositions nous étaient inspirées par un souci des problèmes économiques et des besoins économiques du Canada qui évolue selon l'évolution du monde. Le gouvernement d'alors avait d'ailleurs prévu une telle évolution plusieurs années auparavant quand il avait formé une Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada sous la présidence de mon collègue, le ministre des Finances actuel.

En 1958, nous savions également que d'autres pays, notamment les pays d'Europe, qui avaient fait face à des problèmes si énormes de reconstruction et de développement économique après la guerre, avaient forgé de

nouveaux instruments pour faciliter la planification économique et la préparation d'une politique économique. Les progrès économiques de l'Europe occidentale depuis cette époque ont signalé très vivement cette évolution à l'attention du public, et on les résume par un seul mot, «planification.»

Bien que la planification introduite dans les affaires des pays d'Europe occidentale après la Seconde guerre mondiale ait varié selon les pays, au cours des quelques dernières années, la planification est devenue une chose à la mode même si, dans certains milieux, on a formulé beaucoup de réserves quant à l'élargissement des contrôles du gouvernement dans l'économie. En lisant l'histoire, je vois que déjà en 1880, si je ne m'abuse, sir William Harcourt, en Grande-Bretagne, qui était alors Chancelier de l'Échiquier, je crois, en faisant des observations sur l'accroissement de l'éducation populaire et notamment sur le dernier des bills d'éducation adoptés au cours du XIX[e] siècle, ainsi que sur la première loi rudimentaire de sécurité sociale, qui avait été présentée à la Chambre des communes britannique vers la fin du siècle, a dit, devant ces événements: «Nous sommes tous socialistes maintenant».

Peut-être, monsieur le président, serait-il plus exact de dire, à propos de ce qui s'est passé ces dernières années, que nous voilà tous devenus des planificateurs, bien que la façon d'envisager la chose ne soit pas la même dans tous les cas. Pour ma part, je pense que, loin d'être de nature à éveiller les soupçons, le mot «planification» est tout à fait recommandable. Ce qui n'empêche qu'il faille en user avec une certaine prudence, car il n'est recommandable que pour qui sait s'en servir à bon escient. A mon sens, il ne faut pas se leurrer et aller croire que tout ce qui porte le nom de planification donne par le fait même la clef magique du progrès économique. Planifier n'est qu'un moyen d'en arriver à une fin.

En Europe, il n'existe pas de simple rapport entre le degré de planification et les taux de croissance économique auxquels sont parvenus les différents pays depuis la seconde guerre mondiale. En réalité, on y trouve toute une gamme de techniques de la planification qui s'adaptent aux diverses situations économiques, constitutionnelles et politiques. La France, on le constate dans ses lois, donne une portée vraiment très étendue à sa planification, si bien que les rouages des plans, à Paris, éclipsent par leur action, leur ampleur et leur complexité la plupart des ministères de l'État. Le pays d'Europe qui a peut-être connu la plus intéressante relance économique depuis les destructions et la période de bouleversement causées par la seconde Grande guerre, la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest n'a fait qu'un minimum de planification économique. Il est donc impossible de parler de planification d'une façon générale, parce que la planification varie selon les pays d'Europe qui en ont bénéficié et que d'autres pays ont progressé sans planifier beaucoup leur économie.

La constitution fédérale du Canada et notre type d'économie ne pourraient pas s'adapter à certaines méthodes employées en Europe; cependant, quiconque a lu le rapport de la commission du Conseil de la productivité, dont les membres sont allés en Europe il y a environ un an et demi, peut difficilement s'empêcher d'être frappé par ce que la plupart des pays européens ont réalisé grâce à la planification économique, surtout grâce à l'importance accordée dans cette planification à l'utilisation des techniques de planification comme moyens de collaboration entre le capital, le travail et l'État. Il y a des réserves importantes à faire et j'en ai mentionnées quelques-unes. Mais, malgré ces réserves, il n'en reste pas moins qu'on peut beaucoup apprendre de l'expérience européenne.

L'essentiel à retenir, à mon sens, monsieur le président, d'après la plupart des constatations faites dans les divers pays, c'est que tous les pays où l'on a institué la planification ont tous réussi, au moyen de consultations entre le gouvernement et le public, dans ses divers domaines d'activité, à en venir à un accord pour ainsi dire unanime sur les objectifs et les méthodes en matière de politique économique, sur les desseins et les buts à réaliser et atteindre grâce à l'activité économique. Le gouvernement espère que l'on pourra instituer un Conseil économique du Canada qui servira d'instrument efficace pour créer au Canada ce genre d'unanimité en matière d'économie, cette sorte d'intelligence économique qu'il nous faut si nous devons tirer tout le parti possible de nos ressources, atteindre et maintenir un niveau d'emploi élevé, rendre notre croissance économique suffisante à cette fin et soutenir la concurrence, ce qui est un impératif, dans le nouveau monde des échanges.

Le Conseil, selon nous, a pour objectif primordial d'évaluer d'une façon objective les tendances économiques, les problèmes économiques et ainsi de suite. Il ne faut pas que cette estimation soit faite sans objet, si je puis dire, mais elle doit servir d'assise à de solides et judicieuses décisions en matière de programmes, tant de la part du gouvernement que dans le monde des affaires, le monde du travail et dans d'autres groupes économiques.

En d'autres termes, afin d'être efficace, la planification au sein du gouvernement ou

entre le gouvernement et les organismes privés à l'extérieur de celui-ci doit avoir une portée pratique.

Après avoir étudié l'économie dans son ensemble, après avoir évalué ses perspectives et ses possibilités, on a reconnu, dans la plupart des économies libres, qu'il fallait rattacher ces perspectives et ces besoins généraux aux projets des industries privées et des agences gouvernementales à tous les échelons, de les réunir afin que chacun sache ce que l'autre se propose de faire. Nos grandes sociétés, nos gouvernements provinciaux, nos organismes publics ont déjà recours à la planification. Quand il s'agit d'élaborer d'importants projets d'établissements qui coûteront des millions de dollars, les travaux de planification commencent des années à l'avance. Mais, actuellement, aucun fil conducteur ne relie les tentatives de planification au sein de notre économie. La plupart sont tentées sans savoir ce que les autres sociétés, les autres organismes ou les services de l'État se proposent de faire. Voilà la tâche qu'on pourrait confier à un organisme, au conseil central de planification du genre de celui dont il est question dans la résolution à l'étude. Il pourrait coordonner toute la planification qui se fait au sein de notre économie. Il pourrait peut-être même empêcher la surplanification.

Selon nous, le Conseil économique tirera sa valeur du fait qu'il réunira les opinions du gouvernement, des grandes industries, des syndicats ouvriers, des associations agricoles, de sorte qu'ensemble ils pourront en venir à une conception intelligente et clairvoyante des besoins qui existent tant dans le secteur privé que dans le secteur public de notre vie nationale. Il entre dans les fonctions principales que l'on prévoit pour un Conseil comme celui-là de favoriser et d'approfondir la collaboration entre patrons et ouvriers, dans la mesure où le gouvernement réussira à les rendre conscients de leurs responsabilités dans ces questions.

Mais on ne pourra réussir par des paroles en l'air au sujet de la planification ou en se bornant à des considérations d'ordre général. Le Conseil et les représentants des secteurs les plus importants de notre économie, du monde ouvrier, des capitaux et du gouvernement devront pouvoir se réunir et discuter librement, avec les représentants de leur choix, de la façon dont ils envisagent les perspectives et les besoins de chaque secteur de l'économie, et des rapports qui peuvent exister entre les besoins des uns et des autres. C'est là l'objectif que vise le bill du gouvernement.

Ce faisant, il tentera de combler les lacunes que comportait, au dire des porte-parole du parti libéral, le bill présenté à la dernière législature. Il vise aussi à donner suite aux critiques que le Nouveau parti démocratique avait lancées contre l'ancien gouvernement. D'autre part, je veux aussi bien faire comprendre au Nouveau parti démocratique que lorsque nous parlons de planification de ce côté-ci, nous ne nous associons pas à ces gens qui parlent d'établir une économie planifiée qui serait une réglementation générale étendue et rigide du gouvernement qui porterait sur les affaires et le travail et qui comporterait des contrôles, des contingentements et des interdictions destinés à remplacer le fonctionnement normal de notre régime commercial. En temps de guerre, bien entendu, nous avions cette forme d'économie planifiée, mais ceux qui croient que le Canada peut être dirigé de la sorte en temps de paix rêvent tout simplement, je crois, et ne tiennent pas compte des réalités de notre situation.

Je demanderais au Nouveau parti démocratique, quelles que soient ses préférences à ce sujet, si une économie planifiée de cette façon-là pourrait réussir au Canada? Cette économie obtiendrait-elle l'adhésion—sans laquelle elle ne pourrait réussir—et la collaboration du peuple qui est nécessaire pour assurer le succès de toute mesure efficace du gouvernement? Le gouvernement peut-il agir ainsi, sauf en période de crise nationale ou en temps de guerre? Je ne le crois pas.

Monsieur le président, le gouvernement désire réaliser tout ce qui est possible, souhaitable et peut-être attrayant en principe, mais ces mesures contribuent à enrégimenter les gens inutilement. Ce qui est possible et nécessaire, c'est de prendre des décisions, à l'échelon du gouvernement et de l'entreprise privée, en y mettant plus de soins, en consultant et prévoyant davantage. Les gouvernements modernes peuvent influer énormément sur les conditions qui entraînent des décisions à caractère privé et ils doivent faire servir cette influence aux intérêts de la nation et au bien-être du peuple. Les gouvernements modernes doivent connaître l'orientation du monde des affaires, du travail et des autres groupes. Telle que nous l'entendons, la planification signifie consultation en vue de remplacer les forces du hasard par une direction donnée de propos délibéré. Cela veut dire que la ligne de conduite de l'État et de l'entreprise privée sera fondée sur une base plus large et qu'elle sera élaborée dans une perspective plus vaste que maintenant.

Je puis avancer, je pense, que les objectifs d'un Conseil économique, tel que nous proposons de les réaliser dans ce projet de loi, ont été exposés dans une brochure publiée par le parti libéral au début de 1962.

Un de mes collègues en a cité un passage au cours de la dernière législature mais j'estime qu'il convient que je le cite à nouveau en entamant les discussions sur ce projet de résolution et le bill qui s'ensuivra.

Notre parti s'est engagé, dans cette brochure, de la façon suivante:

Les nations et les gouvernements se trouvent maintenant aux prises, tant chez eux qu'à l'étranger, avec des problèmes économiques encore plus complexes que ceux des premières années d'après-guerre.

Le Conseil économique...

...que nous proposons devra dorénavant s'appeler Conseil économique du Canada...

...sera le moyen d'envisager avec perspicacité, sans relâche et d'une façon systématique, nos problèmes nationaux.

Les membres du Conseil devront avoir une expérience vaste et diverse dans le domaine des affaires, du travail, de l'agriculture, du gouvernement et de l'entreprise privée. Il leur faudra le concours d'un personnel de spécialistes.

Le Conseil sera chargé de savoir, au moyen de contacts directs, ce qui se passe et ce que l'on projette dans tous les genres d'industries de toutes les régions du Canada. Il devra se renseigner sur les tendances économiques, intensifier la recherche, étudier les questions capitales telles que les répercussions de l'automatisation sur l'industrie et la personne. Il devra mettre au point des données et des études afin d'orienter non seulement le gouvernement mais aussi tous les organismes privés.

Le Conseil publiera des rapports sur les perspectives économiques. Il proposera des objectifs réalisables afin que le gouvernement fédéral, les municipalités et les entreprises privées puissent ensemble évaluer raisonnablement nos besoins économiques et élaborer les politiques nécessaires pour y répondre.

L'État saura alors dans quelle direction vont les aspirations du patronat et du salariat et des autres groupes. Ceux-ci, à leur tour, connaîtront mieux l'orientation des politiques du gouvernement qui ont une si grande influence sur le monde des affaires. Ils sauront à quoi vise Ottawa et pourront ensuite dresser leurs projets en connaissance de cause. Les politiques du gouvernement et celles des entreprises privées seront fondées sur une meilleure connaissance de la situation, sur une meilleure compréhension et sur de plus vastes horizons.

Certains vis-à-vis ont formulé des appréhensions qui me semblent plutôt incompréhensibles, déclarant que le gouvernement abdiquera ses responsabilités en établissant nombre de conseils et de commissions qui gouverneront à sa place. J'estime qu'il est superflu de dire que leurs craintes ne sont pas fondées. Ni le présent Conseil ni aucun autre organisme qui pourrait être institué n'assumera jamais les responsabilités du gouvernement dans un Parlement à représentation démocratique. Aucun gouvernement n'aurait pu l'exprimer plus clairement, à mon avis, et nous continuerons de ne laisser aucun doute que nous acceptons de rendre compte au Parlement de toutes les décisions concernant la politique économique du pays.

Là où nous différons de nos prédécesseurs, c'est que nous sommes résolus à prendre ces décisions après nous être pleinement renseignés et en recourant à l'outillage moderne qui facilitera l'élaboration de notre politique. Tel est l'objectif de notre mesure. C'est l'objectif d'un gouvernement fédéral résolu à accomplir sa tâche de son mieux; ni plus ni moins.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai suivi soigneusement les observations du premier ministre. J'ai écouté avec un vif intérêt l'extrait qu'il a tiré d'un document relatif aux attributions du gouvernement et à la répugnance que lui-même et ses associés éprouvent à accepter le principe selon lequel les conseils, offices, etc. doivent gouverner à la place du gouvernement. S'il était sincère, ce serait la preuve que le temps est un grand maître car, durant la guerre, alors que c'était pardonnable, et après la guerre, jusqu'en 1957, lui-même et plusieurs de ses acolytes croyaient qu'il est tout à fait normal de traiter les gens sans ménagements. C'était là leur attitude. Cela faisait partie de leur activité et je me réjouis d'entendre le premier ministre affirmer que lui-même et ses collègues abandonneront cette attitude.

Je n'ai pu m'empêcher de sourire en l'entendant rappeler l'époque de sir William Harcourt, ce distingué homme d'État britannique qui aurait déclaré: «Nous sommes tous socialistes maintenant.» Je me souviens que l'ancien premier ministre, M. St-Laurent, avait lui aussi cité cet épigramme de 1891 ou 1892 alors qu'il déclarait que, somme toute, rien ne motivait l'existence du PSD, maintenant le NPD, car, disait-il, «Il y a très peu de différence entre nous; la seule différence importante, c'est que les socialistes sont des libéraux pressés.»

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas exactement une citation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce que c'est?

L'hon. M. Pickersgill: Je faisais simplement remarquer au très honorable représentant que la citation n'est pas textuelle. Je puis la chercher pour lui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'incline devant l'honorable ministre, car on me dit qu'il écrivait certains discours de M. St-Laurent, et le souvenir de ce qu'il a dit est sans doute plus conforme à ce qu'il a écrit en ce temps-là. Cependant, ce qui m'a aussi impressionné, c'est que le premier ministre a dit qu'on s'était mis d'accord, à la dernière législature, sur le principe de cette mesure. Je me rappelle très bien comment le ministre des Finances du temps avait présenté le bill sur le Conseil économique du Canada. Le porte-parole du parti libéral, à ce moment-là, était

l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a déclaré: «Sur le principe du bill, nous sommes pleinement d'accord. Aussi allons-nous appuyer la résolution.»

Puis, après que nous eûmes présenté cette mesure nécessaire à l'expansion économique du pays, le parti libéral, tout en se défendant de faire de l'obstruction, fit en sorte, pour une raison ou pour une autre, que l'on consacrât deux jours à l'étape de la résolution, cinq à celle de la deuxième lecture et de l'étude en comité plénier, et il empêcha que la loi ne fût mise en vigueur. Nous n'avons pas l'intention d'adopter cette tactique.

L'hon. M. Nowlan: Nous avons été jusqu'à l'article 2 (1) lors de l'étude en comité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député de Digby-Annapolis-Kings dit que nous avons été jusqu'à l'article 2. Aussi, lorsque les honorables vis-à-vis parlent d'obstruction, je les renvoie en toute déférence aux faits qui ont eu lieu après la présentation de ce bill qui, au dire du premier ministre, a rallié l'opinion générale ou fait l'objet d'un accord de principe à la dernière législature. Le débat dura des jours et des jours. De jour en jour ils affirmaient s'être mis d'accord, mais ils ne l'étaient guère sur les principes directeurs, ni sur les divers articles. Je m'étonne que ce soit le premier ministre qui ait présenté cette mesure. Si je m'y intéresse en ce moment, c'est parce que c'est le premier ministre qui l'a soumise. Mon étonnement provient du fait que les membres du cabinet sont d'avis très divers, je le sais, sur le problème de la planification. Pour citer notre ministre des Finances (M. Gordon):

> En matière économique, le gouvernement actuel est atteint de schizophrénie.

Et qu'en est-il des planificateurs? De ces hommes qui pendant la guerre et dans l'après-guerre faisaient au Canada la pluie et le beau temps; qui estimaient que l'autocratie doit nécessairement supprimer tout droit d'appel, et que les particuliers devaient se voir interdire l'accès des prétoires. Je ne les nomme pas, tous les connaissent. D'autre part, se rangent ceux qui, à l'instar du ministre des Finances, professent une philosophie tout autre dans le domaine de l'économie. Il est normal que, lorsqu'il s'est agi d'identifier les inspirateurs du bill, le premier ministre ait dû s'adresser aux dissidents, ceux de l'extrême droite, comme le ministre du Commerce (M. Sharp) et à gauche du centre, comme le ministre des Finances. Leurs opinions divergentes doivent par ailleurs s'aligner sur les mythes de M. Lamontagne et sur les incantations de M. Kent.

C'est avec un vif intérêt que nous allons suivre le débat qui va se dérouler sur ce sujet. Il nous est à peu près impossible de dire quoi que ce soit à l'heure actuelle, sauf que la motion dont il s'agit est un prototype de la loi qui a été présentée par l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) à une exception près, soit l'addition des mots prévoyant la nomination de directeurs.

L'hon. M. Nowlan: Et leurs émoluments.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et leurs émoluments. Eh bien, quand on fait travailler les gens d'arrache-pied, on peut bien payer quelqu'un pour le faire; c'est là leur opinion. Mais quel est le sens du mot «directeurs»? Qui vivra verra. Tout ce que nous avons à dire, c'est que si le principe général est effectivement un prototype de la loi que nous avons présentée, nous lui accorderons notre appui après l'avoir étudié avec soin. Mais si les mots qui ont été ajoutés au sujet de la nomination des directeurs signifient l'acceptation d'une planification impérative, il nous faudra étudier, sous tous ses angles, la ligne de conduite à suivre. La distinction qui a été soulevée par le premier ministre est assurément juste. La planification se pratique aujourd'hui, et elle s'impose, dans tous les domaines d'activité. Mais le gouvernement ne saurait aller au delà des limites de la planification indicative. Tel est le principe sur lequel nous nous fondons et que nous entendons maintenir.

Nous attendrons que le bill soit présenté car si l'on accorde aux directeurs les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissent les personnes qui occupent des fonctions semblables, les membres de notre parti tiennent à avertir le gouvernement qu'ils s'opposeront à l'établissement de tout organisme qui pourrait exercer un contrôle bureaucratique sur le monde des affaires au Canada. Je crois que le premier ministre pensait précisément à cela car il n'a pas su s'exprimer bien clairement lorsqu'il a expliqué que le Conseil ressemblerait à celui dont la création a été acceptée en principe en novembre, décembre et janvier derniers. D'autre part, un peu partout au Canada, les hommes d'affaires commencent à manifester de l'inquiétude. Le secteur des affaires est en droit de se préoccuper du bien-être de l'État en tout temps. Nous ne parviendrons jamais à assurer l'expansion économique que chacun de nous souhaite pour notre pays, savoir une expansion ininterrompue, si nous permettons à quelques économistes d'imposer leurs théories après avoir décidé quelles sont les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt commun.

Le président de la Banque royale du Canada a parlé de cette question l'autre jour.

La planification économique le préoccupe vivement et il a déclaré ce qui suit:

> Une fois lancée, la planification n'est pas facile à arrêter. Les déplacements qu'elle occasionne inévitablement servent d'excuse à l'établissement de nouveaux programmes encore plus grandioses.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous avons l'intention d'appuyer le présent projet de résolution car nous sommes désireux de voir le bill. Nous nous proposons de l'étudier minutieusement, mais nous ne suivrons pas l'exemple des honorables vis-à-vis qui, l'automne dernier et en janvier de cette année, ont souscrit à une mesure qu'ils jugeaient acceptable et nécessaire, mais qui n'en ont pas moins fait tout ce qu'ils ont pu pour bloquer l'adoption d'un projet de loi aussi avantageux.

Nous pourrons sans doute nous renseigner sur le dirigisme économique lorsque le bill sera déposé à la Chambre. Ce dirigisme permettra-t-il à la croissance du Canada de dépasser, en 1963, celle de 1962? On se souviendra que, durant la campagne électorale et même avant, nos amis d'en face ont clamé que l'économie canadienne était boiteuse, qu'elle perdait du terrain et que tout sentait le marasme économique dans le pays. Pourtant, à la fin de l'année, en prenant connaissance des données statistiques objectives, on a constaté que le Canada avait connu la plus forte proportion de croissance économique dans le monde entier. Cette proportion était de l'ordre de 8 p. 100. Compte tenu des différences créées par les tendances inflationnaires, l'augmentation du volume n'était pas bien inférieure à 8 p. 100. Je répète qu'en pourcentage, c'est une croissance économique plus considérable que celle de tout autre grand pays du monde. Nous avons hâte de voir ce qu'en pensent les membres du gouvernement. Depuis qu'ils occupent leurs sièges de l'autre côté de la Chambre, ils n'en ont pas soufflé mot. Se proposent-ils d'augmenter cette année le taux de croissance réalisé au cours de la dernière année d'administration de notre parti? Je crois, monsieur le président, que si l'on n'en a pas soufflé mot, c'est qu'on se voit dans la quasi-impossibilité d'égaler le progrès économique réalisé durant son mandat par le gouvernement conservateur.

En second lieu, il n'a guère été question du chômage. Chose étrange, c'est un mot qu'on a cessé de prononcer autour d'ici. Jour après jour, sans répit pendant des années, on nous a parlé du chômage. Quand nous avons réussi à en réduire le taux, le chagrin a envahi le cœur et l'esprit de nos vis-à-vis. Nous croyons que, grâce aux programmes que nous avons institués, et qu'on a ridiculisés, grâce à la fixation de la valeur du dollar et d'autres mesures que nous avons prises en vue de stimuler la production, le nombre des chômeurs, cet été, aurait pu être relativement faible et que nous serions parvenus à garder bas le taux du chômage que nous avons connu depuis une couple d'années, taux qui n'était pas plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, compte tenu des différences de climat. Mais de tout cela, on n'a pas dit mot.

J'aimerais que ceux qui saisissent la Chambre de cette question me disent quels sont les objectifs économiques, par rapport au chômage, pour 1963 et 1964. Ah! ces 60 jours de décision, d'après l'expérience de ces dernières semaines, sont devenus 60 jours d'illusion. Je me souviens très bien du mirage autrefois dans l'Ouest canadien. Les voyageurs pouvaient apercevoir des bêtes dans le ciel et ils se rendaient compte après qu'il n'y avait rien. Cette illusion qu'on a fait miroiter aux yeux des Canadiens, il y a à peine quelques mois, la promesse d'une expansion extraordinaire qui devait se réaliser sous ce nouveau gouvernement, ne sera pas plus réelle.

Je demanderais aux honorables vis-à-vis de nous dire ce qui, selon eux, serait une augmentation appréciable du produit national brut pour cette année et l'année prochaine et, en se fondant sur l'expérience qu'ils ont acquise depuis qu'ils sont au pouvoir, je leur demanderais de nous dire à quoi ils songent quand ils parlent de diminution du chômage au cours de 1963 et 1964. On nous a plusieurs fois présenté ces illusions. Que va-t-il arriver? La période des 60 jours de décision est aux trois quarts terminée et l'on ne nous a pas encore parlé de ces deux questions.

On a fait mention de commissions de planification en d'autres régions du monde, en France et en Grande-Bretagne. Nous pourrons parler de tout cela quand nous aurons vu le bill. Comme je l'ai dit tantôt, sauf que le mot «administrateurs» occupe une place importante dans ce projet de résolution, la mesure est de fait un fac-similé de celle que nous avions présentée et à laquelle les membres de l'opposition avaient donné leur appui verbal, appui qu'ils ont retiré lorsqu'il s'est agi d'adopter la loi. Telle ne sera pas notre attitude. Nous appuierons les projets de nature à se révéler avantageux. Si nous pouvons savoir ce que cette planification comportera—et nous le saurons seulement lorsque nous prendrons connaissance du bill—et que nous le trouvons satisfaisant, nous donnerons notre appui. Mais lorsque le premier ministre a déclaré que le dernier gouvernement ne pouvait compter sur les conseils de Canadiens éminents quand il présentait des mesures, le premier ministre ne rendait pas hommage à la fonction publique du pays qui, en tout

temps et à ses échelons supérieurs, nous a donné d'excellents conseils.

M. Patterson: Je prends maintenant la parole afin de signaler que les membres de mon parti appuient le projet de résolution dont la Chambre est saisie.

Nous aurions bien préféré que l'on nous eût donné l'occasion de discuter du projet de résolution concernant l'établissement de l'Office de développement et de prêts municipaux car nous estimons qu'il s'agit là d'une des plus importantes mesures dont la Chambre sera saisie au cours de la présente session. La mesure à l'étude, pourrait-on dire, envisage dans une perspective plus lointaine les conditions économiques de notre pays; c'est une tentative afin de trouver des solutions aux problèmes capitaux qui se posent à nous au cours d'une période prolongée. Nous sommes convaincus que l'autre mesure dont j'ai parlé pourrait procurer des avantages immédiats à l'économie et aiderait à résoudre nombre de problèmes qui se posent à nous.

Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis maintenant d'un projet de résolution qui précède le projet de loi visant à instituer le Conseil économique du Canada. On se souvient qu'au cours de la dernière législature il y a eu un long débat sur une mesure très semblable à celle-ci. J'imagine que si l'on compare les propos tenus au cours de ces discussions avec ceux qui pourront être tenus pendant le présent débat, on trouvera sans doute bien des redites. Peut-être les deux principaux partis peuvent-ils se borner à échanger des discours? Toutefois nos responsabilités demeurent, et ils nous faut étudier ce projet de résolution.

Ayant présenté la résolution, le premier ministre s'est étendu sur l'importance de la planification économique, et je l'ai écouté avec intérêt. Il a affirmé que le terme même de planification était devenu presque chic dans certains milieux, qui naguère encore lui faisaient grise mine. Il s'est risqué à dire que le mot s'était paré d'une sorte d'auréole, et a paru vouloir établir le bien-fondé de ses allusions fréquentes à la planification économique et à l'importance que devraient lui accorder les Canadiens. Je voudrais rappeler qu'au cours de la dernière législature notre chef de parti avait déclaré:

> La planification est une bonne chose. Mais si elle va du sommet à la base, elle contrevient aux objectifs mêmes d'un régime démocratique. La bonne planification est celle qui rassemble les efforts de tous, et qui remonte de la base au sommet.

Cela situe clairement notre position quant au genre de planification qui nous semblerait acceptable à l'heure actuelle.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le premier ministre a demandé si la planification préconisée par le Nouveau parti démocratique pouvait s'appliquer en temps de paix.

Il voulait apparemment dire «cela est-il possible?» au lieu de «cela est-il souhaitable?» Il pourra peut-être nous donner des précisions à ce sujet la prochaine fois qu'il prendra part au débat. Il serait intéressant de savoir si la planification proposée par les socialistes est souhaitable à ses yeux ou si elle ne l'est pas.

On a parlé de la prolifération des organismes de planification et je crois que c'est une chose que nous ne devons pas perdre de vue, car nous avons tellement d'organismes et d'organisations de planification de nos jours, depuis les commissions municipales et les commissions scolaires jusqu'aux organismes au niveau du gouvernement, organismes qui s'occupent de la situation économique du pays. Nous en avons tellement de ces organisations qui ont consacré leur temps et leur attention à l'étude de l'économie et des perspectives économiques du Canada! Je suis d'avis qu'il a été donné suite à la proposition du premier ministre, au cours de laquelle il a fait allusion au fait qu'il s'agirait plutôt dans ce cas d'un organisme de coordination, composé de représentants des groupes intéressés, travaillant d'un commun accord et après consultation, en vue d'établir le meilleur programme possible pour assurer l'essor du pays. Je suis persuadé, monsieur le président, que nous sommes d'accord sur le fait que nous n'avons pas encore atteint, au Canada, l'essor et l'expansion possibles ou souhaitables. Sans aucun doute, nous avons progressé. Mais si nous mesurons notre avance à la lumière de nos possibilités, il semble bien que nous soyons encore loin du seuil qu'un abord méthodique nous aurait permis de franchir. Nous avons manqué de fermeté et d'imagination, nous n'avons ni orienté ni encouragé les divers secteurs de notre économie.

Je voudrais maintenant que nous examinions le problème du chômage. On l'a déjà évoqué au cours des débats, mais pour moi, le chômage est un phénomène paradoxal dans une nation comme la nôtre, regorgeant de ressources, disposant d'une immense capacité de production, ainsi que d'une main-d'œuvre et de techniciens remarquables. Pourquoi alors tant de chômeurs? Il me semble que nous devrions employer les talents et la main-d'œuvre dont nous disposons à la mise en valeur de nos ressources naturelles, et de tirer de celles-ci les articles de consommation courante. Le niveau de notre chômage doit nous emplir d'humilité. Occupons-nous-en sans tarder. Une fois que nous aurons examiné le tableau d'ensemble et évalué ses éléments,

nous serons en mesure d'entrevoir une solution au problème. La chose est de toute première urgence, je le répète. Trop de Canadiens sont démunis d'emplois rémunérateurs et productifs, et s'ils en souffrent, c'est la société à laquelle ils appartiennent qui en porte la responsabilité.

On nous a parlé par ailleurs du taux d'expansion économique. On a évoqué naguère l'augmentation du produit national brut, pour impliquer que le Canada progresse rapidement et de façon satisfaisante. A mon avis, monsieur le président, nous ne pouvons guère nous enorgueillir en étudiant tous les faits afférents à cette question. Compte tenu de la valeur de notre dollar, de l'augmentation du coût de la vie et de l'augmentation de la population, nous constatons que l'augmentation de notre production nationale brute n'a pas été tellement considérable et qu'elle est loin d'être encourageante. Nous avons également étudié le régime fiscal du Canada qui étouffe le progès au lieu de le favoriser; au lieu d'augmenter le bien-être au Canada, ce régime opprime les citoyens et entrave tous les secteurs de l'économie. La Commission étudie actuellement cette question et elle trouvera bientôt des remèdes appropriés. Je crois également que nous devons étudier la création du Conseil dont il est maintenant question.

A mon avis, le gouvernement et les personnes responsables de l'orientation de notre économie ne savent pas exactement où ils vont. Il règne un climat d'incertitude et de confusion. Nous espérons qu'une fois créé, ce conseil sera en mesure de fixer certains objectifs à l'économie canadienne et pourra ainsi aider ceux qui tentent d'en stimuler l'essor. Un de nos plus grands problèmes—et notre groupe l'a souligné depuis longtemps déjà—c'est que les politiques monétaire et financière ne suffisent pas à répondre aux besoins actuels. C'est une question extrêmement pressante. J'ai ici le mémoire présenté au ministre des Finances (M. Gordon) et au ministre du Revenu national (M. Garland) par la Chambre de commerce du Canada. On y dit ceci au sujet des politiques monétaire et financière:

> Les politiques financière et monétaire du gouvernement fédéral influent sur le niveau et l'orientation de l'activité économique par leurs répercussions sur l'établissement et l'afflux d'épargnes et de capitaux et sur l'utilisation des ressources du pays, tant humaines que matérielles. Il importe que les institutions compétentes coordonnent ces politiques complémentaires et les mettent à exécution de façon judicieuse si nous voulons faire naître au pays et à l'étranger le climat de confiance qui est indispensable à l'essor futur de notre pays.

Un autre alinéa se lit ainsi qu'il suit:

> Il est urgent de reviser les lignes de conduite, car l'essor que notre pays a connu en 1962 est en perte de vitesse; il est même possible que l'économie subisse un nouveau ralentissement l'an prochain. Il ne serait guère surprenant que le produit national brut accuse une augmentation de moins de 3 p. 100, comparativement à 6 p. 100 cette année, à moins que des politiques plus dynamiques ne soient adoptées. Le Canada ne peut se permettre de laisser inexploitée aucune partie importante de ses ressources.

Au cours de ses travaux, le comité devrait étudier les divers facteurs dont nous avons parlé aujourd'hui; je suis sûr qu'il le fera.

Le projet de résolution renferme une couple de points qui me préoccupent. Le chef de l'opposition en a relevé un lorsqu'il a parlé des directeurs. Il n'est pas sans intérêt de se demander sur quoi le gouvernement se fondera pour faire ces nominations. De quels facteurs tiendra-t-il compte et comment nommera-t-il les directeurs? A n'en pas douter, lorsque nous serons saisis du bill qui suivra le présent projet de résolution, nous aurons amplement l'occasion de discuter de ces questions. Toutefois, après avoir fait le point de la situation, le temps sera venu pour les gouvernements d'établir le Conseil économique du Canada et de définir son mandat, nous lui recommanderions d'étudier plusieurs questions d'importance majeure. A notre avis, cette entreprise ne sera menée à bonne fin que s'il procède ainsi. Tout d'abord, le Conseil devrait avoir un rôle véritablement consultatif, ce qui veut dire, naturellement, que le gouvernement, le monde ouvrier, le secteur financier et tous les autres secteurs de notre économie devraient être consultés avant que l'État établisse des lignes de conduite. Encore une fois, je suis sûr que, grâce aux études et aux recherches qu'ils effectuent, ces autres organismes disposent de monceaux de données qui pourraient faciliter la tâche.

Deuxièmement, le conseil devrait avoir la liberté d'agir sans tenir compte de la politique de parti. Étant donné qu'il a pour but de tracer la route à suivre au patronat et au salariat de même qu'au gouvernement, son importance sera annulée s'il n'est pas libre de faire connaître ses constatations. Qu'on me permette de répéter qu'à l'égard des aspects ou facteurs politiques qui pourraient entrer en jeu dans cette affaire, la meilleure protection serait de faire en sorte que les membres du Conseil représentent vraiment les divers secteurs de notre économie. Nous avons été heureux d'entendre le premier ministre dire qu'ils seront choisis par les organisations ou les secteurs de l'économie qu'ils représenteront. Du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Troisièmement, nous sommes d'avis que le travail important déjà accompli par le Conseil national de la productivité devrait se poursuivre et être inclus dans les attributions et la structure du Conseil économique. Comme nous l'avons signalé lors du débat sur le

principe général en cause, le Conseil de la productivité s'est acquitté d'une tâche extrêmement importante et a donné lieu à une certaine collaboration jusqu'alors inexistante entre les divers secteurs de notre économie. J'estime qu'on ne devrait pas l'oublier quand on instituera le nouveau conseil.

Quatrièmement, nous croyons que les études devraient maintenant tendre à stimuler les recherches au Canada; il faudrait donc poursuivre et élargir les programmes d'étude de travail et les études de formation en administration industrielle. A notre avis, il est de la plus grande importance que les fonctions du Conseil économique se poursuivent en collaboration avec le patronat et la main-d'œuvre et de concert avec les autres programmes, au lieu de se cantonner dans le secteur de la fonction publique. Ce nouveau Conseil sera peut-être bien placé pour évaluer l'efficacité des autres programmes du gouvernement à répondre aux besoins réels qui se présentent chaque jour à l'industrie et aux ouvriers eux-mêmes.

Nous proposons l'étude de ces aspects de la question, monsieur le président, et plus tard, quand nous serons saisis du bill, d'autres membres de notre groupe prendront part au débat.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, ainsi que l'a signalé le premier ministre quand il a présenté la résolution, il nous sera donné d'en discuter amplement quand elle sera présentée à la Chambre sous forme de bill. Pour ma part, cependant, je ne me fais pas d'illusion sur ce que sera le fond de ce bill; en effet, je me rappelle que, l'an dernier, alors que le précédent gouvernement avait présenté une mesure dans le même sens, les libéraux les avaient accusés de leur avoir coupé l'herbe sous le pied. Maintenant que les libéraux sont revenus au pouvoir, il est tout probable qu'ils nous présenteront une mesure à peu près identique.

De fait, j'ai cru comprendre d'après l'avertissement, si l'on peut dire, du premier ministre aux membres de notre parti, que le bill ne répondrait pas à nos exigences.

A ce sujet, monsieur le président, j'espère que le premier ministre est plus renseigné que ne le laisse entendre son analyse de la politique de notre parti, car s'il ne l'est pas, je serais consterné à la pensée que le premier ministre du Canada connaît si peu la théorie politique et économique et a une telle opinion des politiques de notre parti. Il a fait mention, au cours de son allocution, de la vigueur avec laquelle son gouvernement s'opposait à ce que des gouvernements houspillent les gens. Nous nous y opposons tout autant, mais nous avons également d'autres préoccupations. Nous ressentons une vive inquiétude à la vue de ces groupes de personnes qui harcèlent le gouvernement comme cela se pratique depuis toujours au Canada. Selon moi, c'est le problème par excellence qui se pose pour nous à l'heure actuelle.

Bien que nous n'ayons pas le bill sous les yeux et que nous ne puissions étudier ce qu'il faut en attendre, je crois qu'il vaut la peine d'exposer en quelques mots ce que notre parti tient pour les grands problèmes qu'auront à affronter le gouvernement et le Conseil de planification économique. Je mettrais au premier rang de ces problèmes celui qui a trait aux entreprises d'appartenance étrangère. Je sais que ce problème préoccupe au moins quelques-uns des membres du parti ministériel.

Je me souviens que le ministre actuel des Finances a dit ce qui suit le 4 octobre 1962, comme en fait foi le compte rendu.

> J'estime que nous pouvons mettre un frein à cet abandon de nos ressources naturelles et de nos sociétés canadiennes. Nous pourrons racheter au cours des années à venir de nombreuses sociétés canadiennes contrôlées actuellement par des étrangers et nous pourrons reprendre l'exploitation de bon nombre de nos ressources.

Il a exprimé de nouveau cette opinion le 22 octobre et il a dit qu'on devait prendre certaines mesures pour que les Canadiens participent davantage au progrès des industries en question, comme les industries chimiques et pétrochimiques. En revanche, monsieur le président, pas plus tard que le 28 mai dernier, pour être précis, j'ai remarqué que le ministre des Finances a dit à la Chambre, en réponse à une question, que le gouvernement voyait d'un bon œil l'accroissement des capitaux étrangers qui entraient au pays. Je crois qu'il est vraiment étonnant d'entendre cette opinion de la part de celui qui nous mettait en garde, il y a à peine quelques mois, contre les dangers d'une augmentation du nombre des industries et ressources canadiennes dont la propriété et l'administration appartiennent à des intérêts étrangers. C'est peut-être une application du vieil adage: Le diable étant malade songea à se faire ermite mais, rétabli, c'était un piètre ermite. Dans ce cas-ci, évidemment, la santé ou la maladie dépend du succès ou de l'échec politique. Le ministre des Finances a peut-être changé sa manière de voir depuis qu'il a accédé à ce poste important.

A ce propos, j'aimerais relever des passages d'un discours très intéressant qu'a prononcé hier à Québec le président de la Bourse de Montréal. Il a alors déclaré, selon le *Globe and Mail*:

> Les États-Unis retirent des bénéfices exceptionnellement élevés en change étranger des montants relativement peu élevés de capitaux placés par

leurs sociétés à l'étranger, et notamment au Canada. Dans le cas du Canada, les sociétés américaines n'ont aucunement l'intention de vendre une partie des actions de leurs filiales canadiennes aux capitalistes canadiens.

M. Kierans a déclaré que la majeure partie des investissements directs dans l'industrie de fabrication vient des États-Unis et que 45 p. 100 de tous ces investissements ont été absorbés par les industries de fabrication...

Parmi les documents qu'il a utilisés pour prouver ses avancés, il y avait une déclaration faite lors d'une audience du Congrès américain par M. Eldridge Haynes, président de la *Business International* de New-York, au sujet des réalisations de 32 sociétés commerciales à l'étranger de 21 industries de fabrication des États-Unis en 1959-1960.

Le montant global de $10,548,000, qui représente les investissements en valeurs mobilières à revenu variable provenant des États-Unis depuis l'établissement de ces sociétés, a rapporté des bénéfices de $277,251,000 au cours de la période de deux ans à l'étude. Les frais de premier établissement ont aussi rapporté assez de bénéfices à l'étranger pour permettre l'investissement de $24,008,000 dans des pays sous-développés et évolués...

M. Kierans a signalé ce qui se dit au sujet de la réorganisation de l'industrie et de la planification effectuée par les sociétés de placement en vue de racheter le Canada. Un document révélateur à ce sujet est l'annexe au discours qui traite du programme biennal de la Bourse de Montréal destiné à encourager les sociétés mères américaines à vendre une partie de l'avoir social de leurs filiales canadiennes à des Canadiens. «La réaction a été tout à fait négative» lit-on dans l'introduction aux extraits de lettres émanant des sociétés mères des États-Unis.

Voilà, à mon sens, monsieur le président, l'ampleur du problème auquel le gouvernement et la Commission de planification économique auront à faire face. L'économie du Canada évolue présentement comme un fleuve en crue. Le Bureau fédéral de la statistique nous dit qu'en 1958, les sorties nettes de capitaux du Canada s'élevaient à 444 millions de dollars; en 1959 à 491 millions de dollars; en 1961 à 561 millions de dollars et en 1962 à 570 millions de dollars. Mais ce n'est pas tout, monsieur le président, car en plus de ces sommes énormes soutirées de l'économie canadienne au bénéfice des États-Unis, les sociétés étrangères renforcissent leurs positions et élargissent leurs avoirs déjà énormes dans notre pays en se servant des excédents de recettes réalisés au Canada.

Monsieur le président, aucune commission de planification, aucun gouvernement ne saura résoudre nos problèmes économiques, à moins d'être disposé à faire face à cette très importante question. Ce n'est pas être radical que de dire que l'économie du Canada est maintenant devenue un corps sans âme. Nous avons permis à des industries, à des exploitations de ressources, qui appartiennent entièrement à des étrangers, de se développer à l'intérieur de ce corps. Nous habillons ce squelette d'institutions nationales telles le Parlement, les assemblées législatives provinciales, nos forces de police et toutes les autres douceurs de la vie nationale. En fait tous ces oripeaux habillent un corps étranger.

A mon sens, c'est là le principal écueil auquel le gouvernement devra s'attaquer, par l'entremise de sa commission de planification économique. Il n'y arrivera jamais par des méthodes dans le genre de la planification indicative. Il ne sert pas à grand chose de dire aux nantis de rétrocéder leurs biens aux nationaux du pays qu'ils exploitent; ce serait trop gentil. Ce qui les intéresse, ce sont les profits à réaliser. Pour agir un tant soit peu efficacement sur le développement de l'économie canadienne, il faudra que la commission de planification exerce un pouvoir coercitif, et c'est l'un des domaines où ce pouvoir devra se faire sentir, si l'on ne veut pas que notre pays devienne un satellite politique, aussi bien qu'économique et militaire, de la république voisine.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'ai fort peu à dire pour terminer le débat sur le projet de résolution. Comme l'ont signalé les députés, le principal débat aura lieu quand le bill sera présenté. Les observations du très honorable chef de l'opposition m'ont intéressé. Il s'est déclaré fort satisfait de la situation économique. Or, cette mesure législative a, comme nous l'espérons, pour objet d'améliorer cette situation. Car en ce qui nous concerne, nous n'en sommes pas satisfaits. Nous espérons que le Conseil économique du Canada améliorera les conditions, surtout dans le domaine de l'emploi. Si un organisme de planification doit faire du travail utile dans notre pays, nous devrons obtenir le plein emploi.

Le chef de l'opposition était très satisfait parce que les choses allaient assez bien, la dernière année de son régime. Le produit national brut a augmenté alors de 6.2 p. 100. C'est exact, et nous pouvons tous en être satisfaits. Je signalerai, toutefois, simplement pour modifier notre satisfaction, que si l'année dernière était bonne, le produit national brut a augmenté de 18 p. 100 au cours des six années de régime conservateur. Pendant les six années précédentes, sous un régime libéral, il avait augmenté de 36 p. 100, et le chiffre de 6.2 p. 100 atteint l'année dernière a été dépassé pour quatre années sous un gouvernement libéral.

Toutefois, je ne crois pas qu'il y ait de raison de faire montre de suffisance parce que notre rythme d'expansion avait atteint pareille proportion...

L'hon. M. Martineau: Le premier ministre me permettrait-il de poser une question? Il vient de faire certaines comparaisons entre les six dernières années et les six années précédentes. Voudrait-il dire à la Chambre si, à son avis, la situation mondiale, au cours des six dernières années, pouvait se comparer

avec celle qui existait sous le régime précédent?

Le très hon. M. Pearson: Non, certainement pas. Immédiatement après la guerre, l'Europe avait été, pour ainsi dire, détruite. Elle ne pouvait payer ses importations; il y avait des régies et contrôles, des contingents, et tout était vraiment fort difficile. Pour les mêmes raisons, au moment où la situation financière était si difficile, il fallait répondre à de grands besoins en Europe. Pour les remplir, on avait nécessairement recours aux exportations en provenance de pays qui avaient eu plus de chance, et le Canada a pu tirer profit de cette situation. Une raison pour laquelle le Canada a pu profiter de cet état de choses, c'était que, pendant ces années, nous avons prêté aux pays d'Europe des centaines de millions de dollars qui leur ont permis d'acheter nos produits. Par conséquent, si les choses étaient plus faciles d'un certain point de vue pendant les six premières années dont je viens de parler, et si des difficultés sont survenues dans la deuxième période de six ans, on constatera que chacune de ces deux périodes avait ses difficultés et ses avantages.

L'hon M. Nowlan: Je suis sûr que le très honorable représentant admettra que l'exploitation des ressources nationales, du minerai de fer et ainsi de suite, était plus considérable pendant la première période.

Le très hon. M. Pearson: Oui, j'ai dit que chacune de ces deux périodes présentait des avantages et des désavantages. Toutefois, il n'y a aucune raison de se montrer satisfaits et complaisants, parce que l'année dernière a été bonne. Espérons que nous continuerons à avoir de bonnes années et à maintenir le rythme de notre expansion de façon à obtenir l'embauchage intégral. En effet, l'expansion économique est la fin que nous proposons. Le principal objectif que doit chercher à atteindre tout organisme chargé de planification économique est, à mon avis, de produire l'expansion économique et le plein emploi.

Si l'année dernière était bonne du point de vue de notre produit national brut, nous aurons cependant un énorme déficit. Notre budget sera déposé la semaine prochaine et nous en apprendrons le détail. Notre balance des paiements accuse un déficit considérable. Les chiffres relatifs au chômage sont trop élevés.

Nous espérons, si l'on applique des mesures législatives de ce genre, que le Conseil économique aidera à maintenir l'expansion économique comme moyen d'atteindre une fin, c'est-à-dire l'obtention du plein emploi et l'expansion nationale. Il me semble, monsieur le président, que je n'ai plus rien à ajouter à mes observations. Nous allons présenter le bill dès que possible. Il faudra évaluer un projet de loi de cette portée, et je ne doute pas que mes honorables amis vis-à-vis constateront que le bill comporte certaines modifications aussi intéressantes qu'utiles en comparaison de celui qu'on a présenté la dernière fois.

[L'hon. M. Martineau.]

L'hon. M. Nowlan: Si je comprends bien, le gouvernement n'a pas l'intention de proposer la première lecture du bill aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Au contraire, c'est ce que nous avons l'intention de faire.

M. Grégoire: Je voudrais tout d'abord féliciter le premier ministre d'avoir présenté une mesure qui aidera à la croissance économique de notre pays. Toutefois, il n'a parlé que d'un secteur de l'économie, celui de la production. La mesure visera-t-elle les autres secteurs et portera-t-elle sur d'autres problèmes économiques comme celui des échanges commerciaux et le problème du système monétaire? Le Conseil économique pourra-t-il jouer un rôle utile à cet égard?

Le très hon M. Pearson: Le Conseil devra sans doute étudier non seulement la production mais aussi la question des échanges commerciaux.

M. Grégoire: Pourrais-je poser une question complémentaire? Le premier ministre a signalé que la présente résolution fait suite à une des promesses qu'a faites le parti libéral. En plus du Conseil économique, le premier ministre a-t-il l'intention de mettre en vigueur une autre partie du programme des libéraux portant qu'un gouvernement libéral assumerait l'entière responsabilité de la masse monétaire?

Le très hon. M. Pearson: Il vaudrait mieux que les députés attendent de voir le bill. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage à ce sujet.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.)

Le très hon. M. Pearson demande à présenter le bill nº C-72, visant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

L'INDUSTRIE

CRÉATION DU MINISTÈRE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure *a*) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie

qui sera nommé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail; b) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et c) en vue de modifier, par voie de conséquence, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, nous venons d'adopter une résolution qui nous permet de présenter un projet de loi concernant l'établissement d'un Conseil économique du Canada et nous venons d'adopter en première lecture le bill qui vise à établir ce Conseil. Nous saurons que ce Conseil économique fait œuvre utile s'il réussit à découvrir ce que j'appellerais les points d'émergence de l'expansion de notre économie et à soutenir cette expansion jusqu'au jour où l'économie pourra assurer au pays le plein emploi. Sa tâche consistera à servir de guide au grand public et au gouvernement et à donner des conseils sur les secteurs de notre économie qui connaîtront vraisemblablement la plus forte expansion et sur les biens que le Canada en pleine expansion doit, dans son intérêt, produire en plus grande quantité.

Que pouvons-nous faire maintenant pour tirer le meilleur parti possible de nos ressources et de nos talents et comment pouvons-nous adapter notre économie aux conditions changeantes? Ce sont là les problèmes dont est saisi un Conseil économique et le travail qu'il doit accomplir. Comme je l'ai déjà dit plus tôt cet après-midi, il s'agit avant tout d'aider le gouvernement et les divers secteurs de l'économie à collaborer entre eux.

Le ministère de l'Industrie que nous nous proposons d'établir sera chargé de mettre en œuvre ces diverses idées. Nous avons un ministère de l'Agriculture qui est comptable des diverses mesures que le gouvernement adopte pour venir en aide aux cultivateurs. Nous avons un ministère des Pêcheries qui exécute les mêmes fonctions auprès des pêcheurs. Pour venir en aide à l'industrie minière, il y a un ministère des Mines et des Relevés techniques. Toutefois, monsieur le président, nous n'avons pas de ministère de l'Industrie. Nous n'avons pas un ministère du gouvernement chargé de s'occuper de façon particulière des besoins de l'industrie manufacturière, et le projet de résolution que nous étudions a justement pour objectif d'y remédier. Le bill que nous demandons la permission de présenter visera à créer un ministère qui sera à l'industrie manufacturière ce que le ministère de l'Agriculture est aux agriculteurs.

En particulier, le nouveau ministère aura pour fonction de maintenir des contacts étroits et efficaces avec l'industrie afin de s'assurer qu'elle reçoive du gouvernement les services voulus. C'est un ministère auquel les fabricants pourront s'adresser pour se tenir au courant des choses, obtenir des conseils et de l'aide à l'égard de leurs problèmes. Les nouvelles entreprises et les entreprises en expansion surtout compteront sur ce ministère pour voir à ce que les programmes du gouvernement leur rendent la tâche aussi facile que possible. Il verra à traduire dans le détail les idées plus générales sur notre croissance économique qui, nous l'espérons, verront le jour au sein du Conseil économique.

Il examinera chaque industrie séparément pour voir ce qu'il y a moyen de faire en vue d'augmenter la production canadienne et comment le gouvernement peut aider dans ce domaine. Il le fera dans l'optique des prévisions à long terme établies et analysées par le Conseil économique, mais dans son propre travail ministériel, il s'occupera d'édifier une économie en expansion plutôt que d'en tracer des plans.

Quand nous proposons d'instituer un tel ministère, nous n'inventons rien de nouveau. Nous ne nous lançons pas dans un tout nouveau domaine d'activité gouvernementale. Une foule des rouages qu'englobera le nouveau ministère existent déjà sous une forme ou une autre. Ils existent déjà dans différentes sections du ministère du Commerce et du ministère de la Production de défense qui seront absorbées par le nouveau ministère de l'Industrie si on le crée.

En présentant cette mesure, le gouvernement n'a aucunement l'intention de créer une grande machine bureaucratique, pour doubler le travail déjà fait ailleurs. Chaque fois que la chose sera possible, on fera appel à des organismes, à des services et à des fonctionnaires existants. Cela ne signifie naturellement pas qu'on n'ajoutera rien. Dans une certaine mesure, dans une très faible mesure dois-je dire, il faudra le faire. C'est pourquoi la résolution prévoit la nomination temporaire au ministère de gens qui ne sont pas fonctionnaires mais qui ont une connaissance particulière des industries de fabrication. On espère que ces nominations permettront de traverser l'étape de transition jusqu'à ce que le ministère puisse se trouver un personnel selon les méthodes normales de recrutement. Un personnel complet ne signifiera pas, cependant, un personnel nombreux. Les travaux qu'accomplira le nouveau ministère ne nécessiteront pas l'embauchage d'un bien plus grand nombre de fonctionnaires à Ottawa.

Ce qui manque actuellement dans les rouages de l'État, ce n'est pas tant une activité s'intéressant à l'industrie qu'un point central où on orienterait et expliciterait les mesures du gouvernement pour encourager l'industrie, et en demandant à la Chambre d'adopter le présent projet de loi, nous lui demandons de créer ce point central.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que le gouvernement attache à la création du nouveau ministère. Quelles seront les sources de nouvelles richesses et de nouveaux emplois dont le Canada aura besoin? Cela se rattache directement à l'activité du nouveau ministère et à ses fonctions. Comment allons-nous donner des emplois aux 250,000 jeunes gens qui s'ajouteront à la population active à chacune des quelques prochaines années? Cela, ajouterais-je, ne tient pas compte de l'immigration que nous aimerions voir se continuer au Canada.

Où trouverons-nous également les nouveaux emplois nécessaires pour tenir le coup devant l'automatisation et les autres progrès technologiques, progrès qui signifient que notre niveau actuel de production nécessitera un personnel moindre dans les industries. Quelles seront nos sources capables de nous assurer une augmentation d'exportation pour nous permettre de payer les importations nécessaires tout en équilibrant mieux nos paiements aux autres pays qui, à l'heure actuelle et depuis plusieurs années, sont dangereusement déséquilibrés

De façon générale, la réponse à ces questions ne fait aucun doute. Il est clair, cependant, qu'en cherchant des réponses précises, nous devons reconnaître que l'industrie manufacturière, l'industrie secondaire, est la source d'où viendront en grande partie les nouvelles richesses et les nouveaux emplois. Dans le passé, la mise en valeur du Canada a reposé en grande partie sur nos fermes et nos grandes industries de matières premières. Ces deux secteurs n'accuseront pas de recul, même s'il se peut que le nombre de travailleurs qu'ils emploient diminue, comme depuis des années. Mais, comme secteurs de production de richesse, ils ne diminueront pas. Notre sol, nos forêts et nos ressources minières continueront, bien sûr, à jouer un rôle très important dans notre développement, mais pour trouver l'expansion future qu'il nous faut pour donner de l'emploi à tous nos travailleurs, nous devons nous tourner de façon particulière vers les industries de transformation.

Dans le passé, les encouragements de l'État canadien à l'industrie manufacturière ont été étroitement liés, dans l'esprit de bien des gens—et non sans raison—à des programmes de protectionnisme. Il nous a souvent semblé que le meilleur moyen d'aider nos industries était d'ériger un mur douanier autour de notre marché national relativement petit. Quelles qu'aient été les raisons historiques pour motiver cette attitude—et il n'est pas difficile de trouver de telles raisons—je crois qu'à peu près tout le monde admet aujourd'hui qu'elle ne correspond plus aux besoins industriels des années 60.

Aujourd'hui, notre objectif ne peut pas être simplement d'édifier une industrie, à peu près n'importe quelle industrie produisant n'importe quoi. Le Canada a besoin d'industries qui pourront prospérer dans le monde moderne, d'industries répondant aux nouvelles tendances qui se manifestent en matière d'échanges internationaux, et auquelles nous devrons nous adapter. Certains indices nous montrent que l'industrie s'adapte à ces changements. Nous devons raffermir notre balance de paiements internationaux, mais il faut savoir que nous n'y parviendrons pas en diminuant nos importations de certains produits transformés plutôt simples que de plus en plus de pays sont maintenant en mesure de produire et de vendre économiquement. Ce qu'il nous faut plus particulièrement au Canada—et cela vaut pour les autres pays très industrialisés—c'est créer et agrandir les industries plus compliquées, plus spécialisées, si l'on veut, qui produisent des marchandises dont nous avons besoin nous-mêmes et que nous pouvons vendre à l'étranger. Ces débouchés devront comprendre de plus en plus les pays en voie de développement, les nouveaux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui devraient constituer les marchés qui grandiront le plus rapidement pour les produits industriels les plus modernes que nous, au Canada, sommes de plus en plus en mesure de produire de façon efficace et économique.

Ce n'est pas en faisant du protectionnisme industriel que nous arriverons à ce résultat. Aussi, le rôle du ministère que nous projetons d'établir ne sera pas de protéger et de renflouer des entreprises faibles, soustraites à la concurrence, mais d'encourager l'établissement d'industries rentables et d'aider celles qui existent déjà à s'adapter, dans certains cas, aux transformations dont nous sommes témoins.

Il est bien clair que ce n'est pas le moment d'exposer en détail les structures du ministère projeté. Nous y verrons lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi. Mais avant de reprendre mon siège, j'aimerais signaler deux points au sujet du présent projet de résolution. Nous nous rendons tous compte, j'en suis sûr, que les gouvernements provinciaux se préoccupent vivement du bien-être de l'industrie. C'est pour eux un devoir naturel aussi bien que constitutionnel. L'établissement

d'un ministère fédéral de l'industrie n'amoindrira ni ne gênera les fonctions des provinces. Par ailleurs, le nouveau ministère ne créera aucune nouvelle responsabilité à l'échelon fédéral. Il lui incombera tout simplement de s'acquitter plus efficacement des responsabilités qui relèvent déjà du gouvernement central. En donnant une orientation à l'activité fédérale, il facilitera la tâche des ministères provinciaux de l'industrie. Par conséquent, loin de nuire aux mesures que prendront ces derniers pour venir en aide à l'industrie ou de s'ingérer dans leur affaires, nous espérons qu'il rendra cette activité des provinces plus facile. Ainsi, le gouvernement fédéral et ceux des provinces auront plus d'occasions de travailler conjointement à des entreprises fructueuses.

Monsieur le président, je tiens à signaler tout particulièrement que le nouveau ministère comprendra une agence de développement régional. Les régions qui nous préoccupent sont celles où le chômage sévit à l'état chronique et où une intervention spéciale de l'État est, de ce fait, nécessaire pour encourager le développement économique ou l'adaptation industrielle. Divers ministères fédéraux pourraient, chacun à sa façon, faire œuvre utile dans ce domaine. L'Agence de développement régional verra à ce qu'il en soit ainsi. A Ottawa, un petit groupe de personnes sera spécialement chargé d'assurer, au nom du ministre de l'Industrie, que les diverses politiques du gouvernement fédéral sont conçues et coordonnées de manière à être aussi avantageuses que possible pour les régions les plus durement frappées. Encore une fois, il s'agit de donner une orientation à l'activité du gouvernement afin d'en accroître l'efficacité. En ce sens, l'Agence de développement régional sera un organisme de coordination plutôt que d'exécution. Ainsi, il ne nuira pas à l'initiative provinciale orientée vers le même but. Bien au contraire. Si l'initiative fédérale devient mieux coordonnée et plus efficace, les mesures adoptées par les provinces dans leurs propres domaines seront plus faciles à prendre et plus fructueuses.

En proposant cette mesure, monsieur le président, le gouvernement ne se cache pas les difficultés et les problèmes qui vont surgir et auxquels le nouveau ministère, s'il est créé, devra faire face. Mais le besoin d'un tel ministère, nous semble-t-il, a grandi rapidement, à mesure que se transformait le caractère de l'économie canadienne et que l'industrie manufacturière y occupait une place de plus en plus importante comme fournisseur, notamment comme fournisseur d'emplois. Le temps est venu de surmonter certains des obstacles qui se dressent sur la voie de l'expansion économique et de la multiplication des emplois. Je suis persuadé qu'un tel ministère peut être utile à cet égard. Créer un ministère de l'Industrie, à mes yeux, c'est aider notre économie à relever les défis et à profiter des occasions qui se présentent aujourd'hui devant elle. Ce serait un pas en avant qu'il importe de faire tout de suite. J'ose espérer que c'est ainsi que la Chambre envisagera le projet de résolution que j'ai maintenant l'honneur de lui proposer.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, je ne doute pas que les membres du comité ont écouté avec intérêt et avec leur attention coutumière l'exposé qu'a fait le très honorable premier ministre, en présentant cette motion visant à la formation d'un nouveau ministère. Il y a bien des façons de voir les choses sous ce rapport, mais je n'ai guère le temps cet après-midi de traiter à fond les divers aspects qui, j'en suis sûr, préoccupent chacun d'entre nous, les possibilités, les avantages peut-être et les problèmes que fait naître cette motion. Nous avons eu, du moins aujourd'hui, un exemple de collaboration entre les divers partis de l'opposition et le gouvernement, collaboration qui nous a permis de progresser rapidement cet après-midi dans l'étude d'une motion. Aussi, on me pardonnera peut-être de ne pas en venir trop rapidement à des déclarations définitives au sujet de cette motion, au cours des dix-huit minutes qui me restent pour exposer mes vues.

Quant à la motion que nous avons déjà étudiée, et qui vise à la formation du Conseil économique, je ne prétends pas juger les actes qui peuvent avoir poussé le gouvernement et le premier ministre à présenter cette motion; d'après le discours du trône, l'administration de ce Conseil doit être confiée à un autre ministre, le président du Conseil privé. Je crois que les rapports entre les ministères du gouvernement posent vraiment un problème. Je crois, et je n'évoque pas ici l'histoire d'un passé récent et sûrement pas des événements qui se produisent de nos jours, mais je crois que ceux qui connaissent l'histoire politique de notre pays, et d'autres pays également, là où ces mêmes facteurs jouent un rôle, y découvrent non pas des conflits, mais des pressions qui s'exercent d'un ministère à un autre sur la question de savoir lequel aura la main haute sur l'économie, en particulier sur les questions fiscales et financières qui permettent de résoudre ces problèmes.

Il serait juste de dire qu'en ce qui concerne cette question également—encore une fois je ne parle pas, comme je l'ai dit, des événements contemporains ni d'un passé récent, que j'ai connus—il y a peut-être eu des conflits, des

pressions plutôt et non des conflits, entre, par exemple, le ministère des Finances et le ministère du Commerce. Quand des ministères sont dirigés par des ministres dynamiques—et des ministres dynamiques, nous en avons eus dans le passé—nous savons tous que ces ministres et leurs principaux collaborateurs disent, et avec raison, que la solution des problèmes de la nation dépend de la façon dont leur ministère s'occupe de les résoudre. Je ne sais pas du tout, mais pas du tout, si c'est pour cette raison qu'à l'égard du Conseil économique, le premier ministre s'est chargé lui-même de proposer le projet de résolution au lieu de confier la tâche à un autre de ses ministres.

Peut-être ai-je un peu connu, moi aussi, des situations semblables. Je sais qu'elles soulèvent un véritable problème. Au moins, dans le cas qui nous occupe, on semble, si j'interprète correctement le discours du trône, avoir trouvé une solution qui ressemble à un vrai fouilli. Voici que ce Conseil sera dirigé par un autre ministre, le président du Conseil privé, plutôt que par, mettons, le ministre des Finances qui, pour de multiples raisons, pourrait sembler le plus en mesure d'occuper ce poste. En effet, le ministre des Finances doit assumer une certaine responsabilité en matière financière et fiscale. Autrement, il ne peut s'acquitter de ses devoirs. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, le service à l'étude ne relèvera ni de lui ni du ministre du Commerce. C'est le président du Conseil privé qui va administrer ce secteur du gouvernement. On nous a dit cet après-midi—et je pense que nous sommes tous heureux de le savoir—qu'il s'agira seulement d'un conseil consultatif, sans aucun pouvoir d'exécution ou de direction. Peut-être le même problème se pose-t-il à l'égard du ministère dont la création est proposée par le projet de loi que le premier ministre a présenté au comité tout à l'heure.

On pourrait aborder la question sous divers angles. J'ai eu ma petite part d'expérience dans ce domaine. Je me souviens que des pressions ont naguère été exercées, ou disons plutôt que des propositions ont été formulées dans des mémoires par diverses délégations—dont la moindre n'était pas celle de l'Association des manufacturiers canadiens—qui voulaient un ministère distinct du Commerce et de l'Industrie. Si je me souviens bien, au cours des deux ou trois dernières années où j'ai eu à m'occuper de ces questions, la recommandation ne comportait pas la création d'un ministère distinct du Commerce ou de l'Industrie, mais plutôt d'un ministère du Commerce et de l'Industrie. Sur ce point, je suis sûr que tout le monde était d'accord. Sauf tout le respect que je dois au ministère en question, qui a fait beaucoup et qui a été très bien administré et dirigé tout au cours des années, le nom «ministère du Commerce» n'était peut-être pas très approprié.

Les personnes intéressées à la fabrication de produits ont cru qu'on les négligeait. De toute évidence, la proposition portait sur la vente et l'achat des produits plutôt que sur leur fabrication. On a proposé de changer le nom du ministère qui deviendrait le ministère du Commerce et de l'Industrie. Je crois que cette proposition sera bien accueillie par tout le monde. Mais d'un changement de nom à la création de deux ministères, un ministère du Commerce et un ministère de l'Industrie, il y a tout un pas à franchir et je crois que le comité devrait étudier la question très attentivement et la discuter à fond avant d'accepter le principe que le bill expliquera sans doute de façon détaillée.

Je sais faire la distinction entre le commerce et l'industrie, mais je crois que les deux sont inséparables. Si vous produisez de la purée de pommes, vous possédez une industrie, tout comme si vous fabriquez des boîtes. Si vous mettez en boîtes de la purée de pommes, vous êtes à la frontière entre l'industrie et le commerce. Lorsque vous vendez la denrée en question, vous faites du commerce ou de l'industrie, mais il y a tellement d'intermédiaires que la purée de pommes a pu se gâter entre-temps. Je crois qu'il est vraiment difficile de déterminer où s'arrête l'industrie et où commence le commerce. A mon avis, nous avons eu des hommes vraiment compétents à la tête du ministère du Commerce, du moins depuis que je suis à la Chambre et cela remonte à la première élection du premier ministre comme député. Actuellement, nous comptons parmi les plus anciens membres de la Chambre.

Une voix: Et vous êtes encore tout jeunes!

L'hon. M. Nowlan: Mille mercis. Nous avons eu ensuite, comme ministre du Commerce, feu le très honorable C. D. Howe qui, à mon avis, a bien administré son ministère. Il a fortement contribué au bien-être de l'économie canadienne, du moins depuis que je siège à la Chambre et, sans doute, depuis bien des années avant cela. Je me demande comment l'établissement d'un ministère bicéphale relevant d'une part du ministre du Commerce et d'autre part du ministre de l'Industrie, pourrait être profitable à l'économie nationale. Comment cela pourrait-il accroître l'efficacité du ministère? Je n'affirme rien, je pose tout simplement des questions au sujet des difficultés que comportera la mesure. Chose certaine, en divisant le ministère du

Commerce, nous l'émasculons en quelque sorte. Je suis ouvert à la discussion et je suis sûr que le gouvernement ne manquera pas de soulever des arguments plus tard lorsqu'il demandera à la Chambre de faire subir au bill la deuxième lecture. J'en suis sûr, il essaiera de nous convaincre du bien-fondé de la mesure. Que le premier ministre et le comité ne se méprennent pas, en ce qui me concerne, il faudra invoquer des arguments logiques et probants avant que je souscrive aux dispositions que laisse entrevoir le projet de résolution dont nous sommes saisis cet après-midi. En dernière analyse, il nous faudra probablement les accepter quand même.

A l'instar du premier ministre, je m'écarte peut-être de la question, mais lorsqu'il a parlé tantôt du dédoublement des ministères, il a mentionné le problème de la protection. Il a déclaré que le ministère ne devrait pas par tous les moyens possibles encourager la protection au sein d'une économie libre et ainsi de suite, objectif que nous appuyons tous. Il va sans dire que le premier débat qui a eu lieu à la Chambre sur la protection et les droits de douane remonte à l'époque où la première tour de la Paix a été construite—peut-être pas aussi loin que cela puisque la première tour a été érigée en 1865, mais certes depuis que la première législature a été convoquée ici en 1867—et les débats se poursuivent depuis ce temps-là. Comme le disait un blagueur à l'époque, il y avait beaucoup de désaccord entre les partis. Le parti libéral ne voulait pas entendre parler d'une majoration des droits de douane et le parti conservateur se refusait à toute réduction; c'est ainsi qu'ils parvenaient à trouver un certain terrain d'entente. La question a donc fait l'objet de critiques et de débats orageux par le passé. Mais pour en revenir au sujet de la protection, je recommanderais au premier ministre, sauf le respect que je lui dois, de solliciter l'avis de ses collègues du cabinet. J'ai peut-être un faible pour son ministère, mais j'estime qu'en dernière analyse, c'est au ministre des Finances qu'il incombe surtout de recommander au cabinet la politique fiscale et financière que le gouvernement doit adopter. Sans vouloir être désobligeant à l'endroit du ministre de qui relèvera ce nouveau rejeton dont les origines semblent quelque peu douteuses pour le moment, il ne me plairait guère qu'il soit responsable de l'élaboration des politiques fiscales et financières.

Monsieur le président, le débat sur ce point peut déboucher sur des aspects fort variés. Pour le moment, toutefois, je me borne, je le répète, à souligner les difficultés que devront surmonter le comité, le gouvernement et la Chambre, avant que nous tombions tous d'accord sur le principe. Le ministère du Commerce a un personnel hautement qualifié. Le gouvernement que j'ai eu l'honneur de servir a créé une petite section commerciale et accordé une aide spéciale au chapitre du progrès des affaires et de l'industrie. Sauf tout le respect que je dois au premier ministre, et bien que les fonctionnaires anciennement associés à l'actuel ministre du Commerce (M. Sharp) ne seront sans doute pas de mon avis, j'affirme qu'au cours des deux, trois ou quatre dernières années, notre industrie a connu un essor remarquable, et non seulement au cours de la dernière année dont on a parlé. Le premier ministre a reconnu le relèvement de notre produit national brut, fruit d'une tâche entamée avant l'année dernière. Le progrès a été continu, même s'il était moins frappant que l'an dernier, et cela était dû sans doute au gouvernement dans son ensemble, mais surtout au ministère du Commerce, le mal nommé.

Monsieur le président, je ne puis me résoudre à croire que notre expansion industrielle dépende d'un dédoublement et qu'il nous faille scinder le ministère en deux. Le premier ministre a eu bien soin de dire que nous n'aurions pas beaucoup de fonctionnaires. Nous allons emprunter et demander de l'aide, mais nous ne créerons pas une nouvelle bureaucratie au pays. Je respecte, comme il se doit, le génie d'administrateur du ministre qui, semble-t-il, dirigera ce ministère lorsque le Parlement décidera de le créer, ainsi que celui du ministre actuel du Commerce, mais je crois que la loi de Parkinson est inexorable et inévitable. Que vous empruntiez les spécialistes nécessaires, que vous les quêtiez ou que vous les voliez, la bureaucratie augmentera dans tous les cas. Monsieur le président, on vous rend la vie difficile tous les jours, mais on vous la rendra encore plus pénible si l'on crée de nouveaux ministères.

Il existe au *Feuilleton* à cet égard d'autres mesures législatives qui ne se rapportent pas à la question à l'étude mais qui laissent prévoir la création ou la division d'autres ministères. En général, on a tendance à accentuer la bureaucratie, ce qui, me semble-t-il, va à l'encontre des déclarations du gouvernement qui désire améliorer le rendement, réduire les dépenses, etc. Comme je l'ai déjà mentionné, le Canada a pris un essor fantastique au cours des dernières années.

Il y a quelques minutes, le premier ministre a parlé de la balance des paiements et il a dit qu'il espérait réduire encore davantage notre déficit dans ce domaine. Il a déclaré, avec à-propos, que nous y parviendrions, non pas en adoptant une attitude d'isolationisme mais en augmentant nos exportations et en élargissant l'ensemble de notre économie. Encore une fois, monsieur le président, les faits sont là pour prouver que, l'année

dernière, nous avons accompli plus de progrès en vue de réduire le déficit de la balance des paiements que depuis le début des années 50. Cela s'est accompli grâce aux efforts concertés de tous les services de l'État et, en grande partie, sous l'égide et la direction des ministres du Commerce du temps, avec l'aide de leurs collègues du cabinet. Je le répète, je ne saurais accepter ce principe. Il me faut d'autres preuves que celles qu'on nous a fournies aujourd'hui avant d'approuver ce programme du gouvernement.

Nous n'allons pas faire obstruction à une mesure comme celle-ci. Nous allons étudier ces projets de résolution à mesure qu'ils seront présentés. Nous allons les critiquer, tâcher de les améliorer et de les modifier à la lumière de notre expérience et de nos conseils. En définitive, la responsabilité en incombe au gouvernement mais, pour ma part, je ne vois aucunement la nécessité d'ajouter un ministère de l'Industrie au ministère du Commerce. Le premier ministre a fait valoir des arguments qui ne reposent sur rien, mais il devra s'évertuer encore bien plus si lui-même et ses collègues veulent convaincre le comité, la Chambre et le pays que ce nouvel apport à la bureaucratie ne constitue pas une dépense inutile et un double emploi et n'engendrera pas l'inefficacité au lieu de l'efficacité.

Monsieur le président, je n'ai pas le temps de parler de l'autre ministère ou direction que mentionne la résolution qui nous est présentée et qui vise à créer un office de développement régional sous la direction du ministre. Le but de cette mesure est excellent, monsieur le président. Nous entendons parler depuis des années de développement régional. J'affirme que le bilan du gouvernement précédent à ce propos et en ce qui concerne les dégrèvements d'impôts pour stimuler la création d'industries, etc., par les gouvernements provinciaux, est digne d'éloges. J'ai appris par le journal aujourd'hui qu'il existait un autre exemple que pourrait imiter le nouveau ministre de l'Industrie, si jamais il est nommé; il nous est donné par la Nouvelle-Écosse, qui évidemment est une des provinces qui a ouvert la marche dans le domaine de l'expansion au Canada; depuis janvier, huit ou neuf industries nouvelles ont été amenées à s'installer dans la province par l'office du gouvernement provincial, l'*Industrial Estates Limited*. Selon moi, monsieur le président, un organisme comme celui-là peut être plus efficace en s'intéressant au développement régional dans certains secteurs qu'un organisme s'attaquant au problème à l'échelon national.

Cependant, comme je l'ai dit, je crois que cette résolution est très importante et qu'elle mérite une étude très attentive de la part du comité de la Chambre. J'aimerais maintenant déclarer qu'il est cinq heures.

M. le président suppléant: Étant donné qu'il est cinq heures, afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des questions d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, je dois faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas.

(Rapport est fait de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics.

LES FINANCES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS

M. Reid Scott (Danforth) propose la 2e lecture du bill nº C-6 tendant à réglementer le crédit aux consommateurs.

—Monsieur l'Orateur, en présentant le bill à l'étape de la deuxième lecture, je voudrais l'exposer en quatre points: d'abord, l'objet du bill; deuxièmement, la nécessité d'une réglementation de cette nature dans le domaine du crédit aux consommateurs; troisièmement, l'intérêt qu'ont manifesté, à ce sujet, les députés de tous les côtés de la Chambre; quatrièmement, ce qui semble être le besoin très réel d'étudier tout le domaine des sociétés de finance, du crédit aux consommateurs, et autres formes de prêts dans tout le Canada. La note explicative expose les principaux objectifs du bill. D'abord, on se propose d'obliger les personnes, institutions et sociétés qui consentent des prêts à révéler à l'emprunteur le véritable montant d'intérêt qu'on demande et, au moment où l'on contracte l'emprunt, de faire une déclaration à l'emprunteur éventuel exposant en détail le montant total du solde non échu sur lequel on prélève l'intérêt, le montant total d'intérêt à verser aux termes du contrat, quel qu'il soit, et, enfin, la proportion réelle entre le principal et l'ensemble des intérêts qu'il faudra payer.

Tous ceux d'entre nous qui ont eu à s'occuper de contrats et d'ententes prévoyant le versement d'intérêts doivent bien se rendre compte qu'il y a, évidemment, beaucoup de sociétés de bon renom dans ce domaine d'activité, qui précisent le montant d'intérêt qu'elles demandent à leurs clients. Mais il y a aussi un grand nombre de sociétés qui arrivent à

dissimuler très soigneusement dans leur formule de contrat le véritable montant de l'intérêt devant être versé, ce qui a pour résultat que bon nombre d'emprunteurs n'ont aucune idée du véritable montant d'intérêt qu'on leur demande. En vertu de ces contrats, l'intérêt peut varier entre 6 et 26 p. 100.

Le bill cherche en outre à élargir le cadre de la définition d'une convention pour y inclure les actes, cessions, hypothèques, conventions de vente, conventions de vente conditionnelles, hypothèques mobilières, instruments ou contrats comportant le prélèvement d'un intérêt sur les sommes prêtées. L'article 4 de la mesure cherche à imposer une limite maximum, soit 10 p. 100, à l'intérêt exigé. L'article 5 déclare que lorsque le prêteur omet de produire à l'emprunteur un état exact, la convention, en ce qui concerne le versement de l'intérêt, sera frappée de nullité. L'article 6 stipule que chaque fois que le taux d'intérêt exigé dépassera 10 p. 100 le contrat sera nul à cet égard.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le bill a pour objet principal de renseigner les emprunteurs d'une façon précise et exacte sur l'intérêt qu'on exige et d'imposer aux prêteurs d'argent le devoir de faire connaître à l'emprunteur d'une façon parfaitement claire et simple le taux d'intérêt exigé et la durée du prêt. Des règlements précis dans ce domaine d'activité s'imposent, ce n'est que trop évident. Un numéro récent du *Globe and Mail,* celui du 3 mars de cette année, parle d'un discours prononcé par M. Jacob Ziegel, professeur de droit à l'université de la Saskatchewan. Dans ses observations, le professeur Ziegel a fait remarquer à son auditoire qu'à la fin de 1962 les prêts consentis au consommateur d'une catégorie ou d'une autre, s'élevaient au Canada à 4 milliards de dollars, ce qui représente environ $210 par personne à l'heure actuelle.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le domaine du crédit au consommateur est très vaste et ses activités s'étendent d'un océan à l'autre. Par exemple, le Bureau féréral de la statistique estime qu'au 31 mars le crédit au consommateur sous diverses formes s'élevait à 3,664 millions de dollars. Ce chiffre comprend plusieurs catégories. Par exemple, les conventions de vente conditionnelle s'élèvent à 771 millions de dollars, les petits prêts à 658 millions, les prêts pour l'amélioration domiciliaire à 67 millions et les prêts bancaires aux particuliers à 1,206 millions. Le Bureau examine toutes les données statistiques et signale, preuves à l'appui, qu'il existe au Canada un marché extrêmement vaste pour les prêts aux consommateurs, d'où la nécessité d'examiner très attentivement les règlements dans ce domaine et, en particulier, de voir dans quelle mesure les emprunteurs sont protégés et mis au courant des conditions et des taux d'intérêts qui s'appliquent aux prêts qui leur sont consentis.

Pour revenir à M. Ziegel, il se plaint qu'il est trop facile d'obtenir du crédit et déclare qu'on devrait forcer les annonceurs à dévoiler le détail de leurs plans d'achat à tempérament. Je suis convaincu qu'il existe une grande activité dans ce domaine au Canada. C'est un domaine où les règlements sont plutôt obscurs et dispersés. En examinant le *Feuilleton* d'aujourd'hui, nous voyons nettement que ce domaine d'activité intéresse beaucoup tous les députés, de quelque parti qu'ils soient. Le *Feuilleton* énumère les bills suivants: au nº 4 bill au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) modifiant la loi sur les petits prêts, au nº 5, bill au nom du même député, modifiant la loi sur l'intérêt, au nº 9, bill au nom du même député modifiant la loi sur les petits prêts, au nº 18, bill au nom du député de Roberval (M. Gauthier) modifiant la loi sur les petits prêts, au nº 26, bill au nom du député de Rosthern (M. Nasserden) modifiant la loi sur l'intérêt, au nº 50, bill au nom du député de Gatineau (M. Leduc) modifiant la loi sur l'intérêt, et au nº 57, bill au nom du député de Greenwood (M. Brewin) concernant les recours contre les marchés léonins.

Il est donc clair que c'est un domaine qui intéresse les députés de tous les partis et nul doute qu'un nombre plus grand encore de bills auraient été inscrits au *Feuilleton* par d'autres députés, si les bills énumérés ne couvraient déjà les questions qui les intéressent. Je signale simplement en passant que je n'ai pas vraiment l'intention d'amorcer aujourd'hui un débat sur les propositions du bill, qui est, je l'admets, de portée limitée; je tiendrais plutôt à entamer un débat d'ordre général, au cours de la semaine prochaine, sur le vaste problème du crédit aux consommateurs, ainsi que sur les établissements et organisations qui financent ce secteur de l'économie canadienne.

Il est probable qu'il ne suffira pas de contraindre les compagnies de prêts à expliquer clairement aux futurs emprunteurs quel taux d'intérêt ils auront à payer; il ne suffira pas non plus d'adopter des mesures législatives pour protéger les acheteurs contre les transactions léonines. Ces deux objectifs sont louables et utiles, mais il nous faudra franchir l'étape suivante et nous demander si le temps n'est pas venu d'adopter des lois qui régiraient ces petites compagnies de prêts; celles-ci seraient obligées désormais de faire connaître leurs taux d'intérêts, et le public serait renseigné en outre sur les dirigeants et la solidité financière des entreprises. Il n'est pas impossible que nous adoptions des

lois et des règlements qui créeraient le mécanisme de contrôle et de surveillance nécessaire.

Diverses organisations réclament déjà au Canada des mesures de ce genre. Dans le *Financial Post* du 16 février on trouve un article intitulé: *La vis se resserre sur les usuriers*. Cet article est consacré au problème que posent au Canada les nouvelles sociétés de prêts qui ne sont pas assujéties ni aux règlements provinciaux ni aux règlements fédéraux, parce qu'elles prêtent de l'argent sur billets pour des périodes de moins de 365 jours. Les sociétés fiduciaires et les diverses institutions bancaires ont demandé l'adoption de mesures législatives efficaces à l'échelon fédéral et provincial, afin de protéger le grand public lorsque ces mesures sont inexistantes. L'article expose ensuite les problèmes constitutionnels qui se posent en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, car l'intérêt et les opérations bancaires relèvent du gouvernement fédéral, tandis que les provinces peuvent légiférer en matière de propriété. Il semble donc y avoir là un domaine qui nécessitera une certaine collaboration.

On peut lire dans l'article dont j'ai parlé que le public n'a pas besoin à l'heure actuelle d'établir la différence entre les diverses sociétés qui sont assujetties à l'inspection et la vérification des fonctionnaires du gouvernement et celles qui ne le sont pas. Cet article propose la création d'une loi fédérale sur les institutions financières, loi qui engloberait tous ces genres de maisons de prêts et réglementerait leurs bénéfices et leurs méthodes d'exploitation au sein de l'économie canadienne.

Un article paru dans le *Financial Post* le 16 mars parle d'une compagnie de ce genre et décrit comment elle a gardé un secret complet sur sa valeur financière, ses revenus et son organisation. Et cependant, cette compagnie fait beaucoup de réclames à travers l'Ontario, elle emprunte de l'argent et en garantit le remboursement. L'emprunteur ne connaît pas du tout le caractère de l'institution ou si elle possède en fait un actif suffisant pour lui permettre de rencontrer ses obligations.

Je répète qu'on a écrit plusieurs articles comme celui-là. Il est intéressant de remarquer qu'au Royaume-Uni, par exemple, la Chambre des communes a fait subir la deuxième lecture à un bill destiné à protéger les déposants, qui a pour but de protéger les personnes qui font des dépôts d'argent dans les institutions financières du genre de celle dont je viens de parler. Un article publié dans le *Financial Post* du 2 mars explique en détail les limites imposées aux opérations de ces diverses institutions.

[M. Scott.]

Je le répète, monsieur l'Orateur, on a publié plusieurs articles de ce genre où on laisse entendre que des entreprises canadiennes de petits prêts—plusieurs sont très honnêtes, il va sans dire—volent le public. Elles ne dévoilent pas le montant véritable de l'intérêt qu'elles exigent et ne révèlent pas au public la nature de leurs propres avoirs et obligations afin qu'on puisse juger si elles sont assez solides pour qu'on s'y adresse.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette question, monsieur l'Orateur, mais après avoir examiné le *Feuilleton*, je dirais que tous les députés se préoccupent vivement du crédit au consommateur, des petits prêts, du financement des appareils électriques et d'autres questions du même genre. Il me semble qu'au lieu de présenter, au cours de la session, tous ces bills auxquels on consacre une heure, on pourrait trouver moyen de déférer tous les bills, en vrac, au comité permanent. Si on pouvait agir ainsi, on pourrait étudier toutes ces questions du même coup. On pourrait entendre des témoignages, les présidents de ces diverses sociétés de prêts auraient le plaisir de venir témoigner devant le comité, de venir déposer, de répondre à des questions, et les divers fonctionnaires de la Couronne pourraient donner leur opinion sur la nécessité d'adopter des mesures législatives visant ces institutions. Les préposés à l'application des lois pourraient peut-être nous guider sur le genre de mesure législative qu'il convient de présenter. J'ai dit à quelques vis-à-vis que dans l'heure unique dont nous disposions il était impossible évidemment de discuter à fond de la nécessité ou de l'a-propos d'aborder l'ensemble de ce domaine.

Cependant, j'estime qu'il est impérieux d'agir à cet égard. La loi, à l'heure actuelle, a des lacunes. Beaucoup de simples députés pensent qu'il faudrait examiner la chose. Au lieu d'étouffer chaque bill sous un flot de paroles dès qu'il est soumis à la Chambre, il faudrait, j'estime, trouver une méthode qui permettrait de déférer toute cette question du crédit au consommateur et du financement à un comité de la Chambre où tous les députés pourraient en discuter. On pourrait peut-être rédiger un bill omnibus qui renfermerait les idées avancées dans tous les bills des simples députés dont la Chambre est saisie en ce moment. Puis, on pourrait plus tard présenter à la Chambre un bill omnibus qui protégerait les consommateurs lorsqu'ils font des achats, un bill qui permettrait aux Canadiens de savoir à quoi s'en tenir à l'égard des sociétés de prêts, et qui forcerait ces dernières à abattre leur jeu devant le comité. J'estime que si l'on pouvait réaliser cela au cours de la présente session ou à une autre, nous rendrions un fier service à l'ensemble de la population de notre pays.

M. John R. Matheson (Leeds): Tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Danforth (M. Scott) d'avoir présenté ce bill. Il arrive à point. Comme il l'a dit, la question est à la mode. En examinant le *Feuilleton*, on trouve un grand nombre de bills d'initiative parlementaire ayant quelque rapport avec ce sujet, soit les bills nos C-6, C-9, C-10, C-12, C-14, C-23, C-31, C-33, C-43, C-45, C-55 et C-62. Ces bills privés viennent de tous les coins de la Chambre et leurs parrains représentent les quatre partis politiques et toutes les régions du Canada.

La plupart de ces bills ont beaucoup de points communs. Ce n'est pas un sujet facile à traiter. Le député de Danforth s'est attaqué à une matière fort épineuse, que nous devons examiner en tenant compte d'autres lois fédérales. En consultant l'index des lois, je remarque les lois suivantes: loi sur l'intérêt, chapitre 156; loi sur les petits prêts, chapitre 251; loi sur les compagnies de prêts, chapitre 170; loi sur les banques, chapitre 12 des Statuts revisés de 1952. Il y a aussi la loi sur les associations coopératives de crédit, 1952-1953, chapitre 28, et la loi sur les lettres de change, chapitre 15 des Statuts revisés du Canada, 1952. Toutes ces mesures ont trait au sujet à l'étude. Je me rappelle le discours prononcé hier par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) au sujet d'un autre bill privé. Le député, qui parlait non seulement d'après son expérience sur les banquettes ministérielles mais de son expérience dans les affaires et dans le droit, a signalé les ramifications étendues de certains bills.

Évidemment, ces bills privés ne seraient pas présentés ici si le public canadien ne s'inquiétait pas de tous les aspects du crédit au consommateur. Je crois que la question a énormément d'actualité, du point de vue de la province d'Ontario, car j'ai noté un cas du plus grand intérêt, du point de vue historique, au sujet de l'*Unconscionable Transactions Relief Act*. Il s'agit de la cause *Sampson and Barfried Enterprises Ltd.* Le jugement a été rendu par la Cour d'appel qui était formée du juge en chef Porter et des juges MacKay, Schroeder, Kelly et McLennan. Le procès a eu lieu il y a seulement un an, soit le 15 octobre 1962, et je crois que le jugement peut se rapporter à cette question. J'aimerais citer seulement les notes:

«L'intérêt» en tant que catégorie de sujets réservée exclusivement au pouvoir fédéral aux termes de l'article 91(19) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un terme précis et sans équivoque, et sauf indication contraire doit se prendre dans son sens ordinaire et naturel. Il n'est pas limité au dédommagement qui peut se déterminer par l'application d'un pourcentage au montant principal d'un prêt, mais embrasse le dédommagement pour la location d'argent selon une somme fixe, qu'on l'appelle boni, escompte ou prime, pourvu qu'elle ait trait à un montant principal ou à l'obligation de verser de l'argent.

Tous les députés qui sont intéressés à cette cause devraient la consulter. Ce qu'elle indique c'est que, en Ontario, la loi sur laquelle nous nous fondons depuis quelques années, soit l'*Unconscionable Transactions Relief Act*, statuts revisés de l'Ontario, 1960, chapitre 410, est *ultra vires*.

Cela signifie que nous sommes obligés de nous attaquer à ce problème, en raison de la situation actuelle du commerce et des finances non seulement dans tout notre pays, mais surtout en Ontario, parce que les remèdes auxquels nous avions l'habitude de recourir n'existent plus. Certains, je crois, seront un peu étonnés de cette décision, parce que beaucoup d'entre nous qui ont passé par l'école de droit étaient d'avis qu'une régie trop poussée de l'intérêt peut être anti-constitutionnelle. Nous pensions souvent que la propriété et les droits au service relevaient de la province. Ce n'est pas là le point litigieux, parce que cette décision n'a, apparemment, pas été jusqu'à la Cour suprême du Canada. Malheureusement nous n'avons, dans cette cause, aucune décision suprême, mais il faut tenir compte de ce que le Parlement est vraisemblablement plus responsable dans ce domaine que nous ne le croyions.

Ainsi que l'a signalé le député de Danforth (M. Scott) la législation concernant le crédit aux consommateurs présente de l'intérêt, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. En fait, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé fort intéressant de prendre connaissance de l'histoire de cette sorte de mesure aux États-Unis où l'on a eu évidemment beaucoup d'expérience dans le secteur du petit prêt et des ventes effectuées selon ce principe. Il semble y avoir deux doctrines essentielles et fondamentales au sujet de la régie des ventes à crédit.

La première, c'est que ce qui importe le plus, c'est de révéler entièrement tous les faits importants qui ont trait à une transaction de crédit à remboursement échelonné. On estime, en effet, que si le consommateur peut se rendre compte de la différence du coût et des services, et s'il connaît les principes ordinaires de l'offre et de la demande, il pourra agir judicieusement. Mais il y a un autre avis qui s'exprime dans beaucoup de mesures envisagées à différents endroits, c'est-à-dire qu'il faudrait, effectivement, imposer des limites statutaires pour les frais d'administration d'un prêt et, dans le projet de loi à l'étude, le député a tenu compte de ces deux aspects. Pour ma part, j'estimerais que le second est un peu moins recommandable que le premier.

Je sais que le député qui a proposé le bill est diplômé en économie politique et il partagera peut-être mon avis, c'est-à-dire qu'on ne peut déterminer, par une mesure législative, le volume d'argent qu'il est possible d'emprunter, et le résultat d'une pareille limitation statutaire n'accomplirait pas tout ce que l'on se propose. Qu'obtient-on, en effet, en établissant arbitrairement, mettons la limite de 10 p. 100, que le taux d'intérêt ne devrait pas dépasser? On n'obtiendra certainement pas des disponibilités plus considérables de crédit. Le principe latent, c'est peut-être qu'on ne devrait pas prêter au delà de ce chiffre. Je ne voudrais pas exprimer d'opinion personnelle à ce sujet, mais en consultant la documentation dont la Chambre est saisie aujourd'hui, j'ai constaté que, dans bon nombre des projets de loi qu'on propose, on se concentre, en réalité, sur l'aspect «révélation» en ne soulignant pas autant que le fait le bill à l'étude l'établissement d'un taux d'intérêt.

Tout récemment encore, le sénateur David Croll avait proposé, à l'autre endroit, un bill qui a beaucoup attiré l'attention du public. Ce projet de loi, que connaît certes mon honorable ami le député de Danforth, c'est à dire le bill S-6, tend à prévoir la révélation de renseignements au sujet des prêts de financement. Il a subi la première lecture le mercredi 2 mai 1963, et, dans une certaine mesure, il suivait d'assez près le modèle de certaines mesure étrangères.

Aux États-Unis, divers comités du Congrès se sont penchés sur le problème. En réalité, on s'en occupe depuis les jours de la loi sur le relèvement national, dite N.R.A., sous le régime Roosevelt, et ce n'est que tout récemment que le président Kennedy lui a donné une nouvelle importance. Comme nous ne l'ignorons pas, le champion de cette mesure législative aux États-Unis était le sénateur Paul Douglas, qui a beaucoup fait pour expliquer non seulement aux Américains, mais aussi aux Canadiens, ce genre de problème.

Nous constatons que lorsqu'on présente une mesure de cet ordre il s'exerce évidemment bien des pressions adverses. C'est là une chose à laquelle il faut s'attendre. Une des objections qu'on soulève, c'est qu'il n'est pas tout à fait aussi facile d'exposer les taux qu'on le croirait à lire le langage simple du bill, qui voudrait que les frais d'intérêt soient indiqués. J'ai consulté un article paru dans le *Canadian Chartered Accountant* de juillet 1962, où est expliquée la comptabilité des frais de financement en usage dans les maisons de financement des ventes. L'auteur, L. O. Morley, un comptable agréé, est expert en la matière. Il indique certains des problèmes de mathématiques que comportent divers calculs.

[M. Matheson.]

Je pense qu'il s'agit là d'un problème très important qui devrait retenir l'attention de la Chambre. Peut-être les comités du Congrès américain devraient-ils adopter la proposition de l'honorable député lorsqu'ils seront saisis d'une question semblable. Chose certaine, quand il s'agit de déterminer la façon d'évaluer les frais de financement, on constate que les méthodes ne manquent pas. Il y a celle qui se fonde sur les sommes effectivement versées, celle dite «de la ligne droite», celle de la somme des chiffres des dizaines, celle de l'intérêt moyen et celle où le pourcentage est arbitrairement choisi. En fait, comme le dit l'article:

> Certaines compagnies n'utilisent aucune des méthodes reconnues, mais calculent le solde différé des frais de financement en appliquant un pourcentage arbitraire au total des effets partiels à recevoir à la date où s'établit le bilan.

Tout avocat sait qu'il est très difficile pour une personne ordinaire de calculer le montant des frais, mais évidemment cela ajoute parfois à la complexité d'une bonne loi à ce sujet.

J'aimerais signaler qu'un bill qui sera étudié en temps et lieu, le bill C-31, présenté par l'honorable représentant de Rosthern (M. Nasserden), est exactement identique à celui que nous étudions présentement, sauf qu'il prévoit une peine pour délit criminel alors que le bill présenté par l'honorable député de Danforth (M. Scott) prévoit une peine civile en ce sens que le prêteur qui ne se conforme pas aux conditions indiquées dans le bill perd ses frais d'administration.

Le bill C-62, présenté par l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) est destiné à combler le vide créé par le jugement de l'Ontario dont j'ai parlé, qui a déclaré anticonstitutionnelle la loi concernant les recours contre les marchés léonins de l'Ontario; ainsi l'honorable député essaie d'une certaine façon de faire presque la même chose. L'honorable représentant de Timiskaming (M. Peters), distingué député qui a beaucoup d'expérience à la Chambre, propose dans le bill C-33 de modifier la loi sur les lettres de change en restreignant la négociabilité des lettres de change données lors d'un contrat d'achats à tempérament et l'honorable député de Gatineau (M. Leduc) dans le bill C-55 semble limiter l'intérêt, au sens large, à 12 p. 100. L'honorable représentant de Roberval (M. Gauthier) dans le bill n° C-23 s'efforce de faire abaisser de 2 à 1 p. 100 par mois le taux d'intérêt ou le coût d'un petit prêt.

J'estime donc que l'honorable représentant de Danforth (M. Scott) a parfaitement raison lorsqu'il dit que bien des gens s'intéressent et s'efforcent, de diverses façons, à réaliser

la même chose, c'est-à-dire à protéger le consommateur, surtout le simple consommateur qui ne peut vraiment pas savoir l'intérêt qu'il acquitte. En examinant le bill C-10, on constate qu'il s'agit d'une intention analogue, soit d'abaisser à 12 p. 100 l'intérêt exigé. Un certain nombre d'autres bills, comme le bill C-12, par exemple, qui a trait à la faillite, cherchent à inclure certaines des dispositions de la loi de l'Ontario intitulée *Unconscionable Transactions Relief Act* qui, je le repète, a été déclarée anticonstitutionnelle.

Donc, nous avons cet étrange salmigondis, soit une longue liste de lois qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, comme la loi sur les petits prêts, la loi sur l'intérêt, la loi sur les compagnies de prêts, la loi sur les banques, la loi sur les associations coopératives de crédit et la loi sur les lettres de change, et je vous demande, monsieur l'Orateur, s'il est possible à n'importe quel honorable député, dans ce dédale, et surtout depuis la confusion créée par le procès jugé il y a peu de temps dans l'Ontario—qui laisse au moins des doutes quant à la sphère réelle de l'autorité du Parlement fédéral—s'il est possible, je le répète, à un simple député de résoudre en un seul bill l'ensemble de l'épineux problème?

Le bill proposé par le sénateur Croll a suscité un vif intérêt, et je suis certain qu'il en sera de même du bill à l'étude. Il va sans dire que ce n'est qu'en tenant compte des nombreuses réactions à ce qui se fait à la Chambre, à l'autre endroit, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où le même problème s'est posé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, que nous pourrons obtenir les données nécessaires afin de résoudre judicieusement l'ensemble du problème.

J'estime vraiment, monsieur l'Orateur, qu'on devrait chercher à fusionner un certain nombre de ces lois connexes. Je ne comprends pas comment un avocat peut aujourd'hui donner de justes conseils lorsqu'il y a un si grand nombre de dispositions législatives fédérales et provinciales dont il doit tenir compte. Comment peut-il consulter toutes les lois qui se rapportent à ces sujets importants?

Les réactions que le bill Croll a suscitées assez récemment démontrent qu'un bill de ce genre obtient un appui quasi unanime. La Chambre se souvient sans doute que le bill Croll ne restreignait pas le pourcentage—c'était peut-être sage—mais au moins il rendait la révélation du pourcentage obligatoire. Un certain nombre d'études économiques qui ont été faites aux États-Unis indiquent que l'obligation de révéler le taux d'intérêt sans détours au consommateur a l'avantage d'assurer une meilleure concurrence. Cette pratique ne restreint pas les sommes d'argent; elle semble plutôt les accroître. D'après ces études, l'un des facteurs qui ont fait échouer le jeu de la concurrence, c'est que le consommateur n'était pas en mesure d'établir des comparaisons entre divers marchands. La partie la plus importante du bill de l'honorable député réside, à mon sens, dans le fait qu'il y aurait obligation de révéler le taux d'intérêt. Comment cela se ferait-il? Je n'ai pas la compétence nécessaire pour répondre à cette question. Je le répète, j'ai lu des articles dont les auteurs sont des experts comptables qui ont consacré une partie de leur vie à ces études; je sais donc qu'il s'agit là d'un sujet tout à fait spécial et qui exigera les meilleurs talents parmi les fonctionnaires et les membres de la Chambre.

J'abonde dans le sens de mon honorable ami qui dit qu'on ferait bien de soumettre cette mesure à l'attention du comité de la banque et du commerce. Je ne crois pas qu'il faille voir ici une sorte de chasse aux sorcières. Je suis persuadé que nombre de sociétés de financement subissent honnêtement la loi de la concurrence et servent de leur mieux le public. Par contre, dans bien des cas, les gens achètent de l'équipement sans rien comprendre aux modalités de paiement, et sont épouvantés quand ils se rendent enfin compte de ce que leur achat leur a coûté. Le bill de M. Croll a suscité les réactions de personnes qui avaient versé des intérêts dépassant largement le prix du produit. Cette situation a empiré au cours des années. Comment ne pas admettre qu'elle existe encore? Nos honorables amis du Crédit social évoquent le poids mort que les dettes font peser sur nos gens dans notre régime économique. Nous savons tous que des dettes peuvent devenir un terrible boulet. Par leur faute, les consommateurs canadiens se privent d'articles dont ils ont besoin, parce qu'ils sont liés par des versements ayant trait à des achats effectués il y a plusieurs années.

Sans doute, monsieur l'Orateur, nous admettons qu'un bill serait un simple palliatif. Cependant j'estime que l'honorable député a raison de dire qu'un bill efficace mettrait de l'ordre et de la méthode dans le secteur du financement à la consommation. Comme l'a signalé l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), il faudra le rattacher à d'autres mesures législatives et aux pratiques commerciales. Le Parlement ne saurait adopter de mesure plus importante. Après avoir parcouru la longue liste des bills d'intérêt privé, je distingue deux grands centres d'intérêt. Le premier me semble être...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je m'excuse de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est épuisé.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, comme on l'a déjà dit, le bill dont nous sommes saisis porte sur une question qui préoccupe bien des membres de la Chambre et de l'autre endroit depuis un certain nombre d'années. Je ne souscris pas entièrement à toutes les dispositions de ce bill. Je suis d'avis, cependant, que c'est une bonne chose qu'il soit présenté en ce moment, car nous aurons ainsi l'occasion d'examiner toute la question du crédit à la consommation. L'honorable député a dit que depuis quatre ans ce crédit a pris une ampleur considérable. Le parrain du bill a déclaré, je crois, que d'après une enquête menée récemment, il y a à peu près pour 4 milliards de dollars de prêts à recouvrer des consommateurs.

Tous les honorables députés reconnaîtront, je pense, qu'on peut constater de nos jours, d'un bout à l'autre du pays, une prolifération extaordinaire de sociétés de financement. Lorsqu'un secteur des affaires s'accroît rapidement, c'est, bien entendu, parce qu'il est lucratif. Je soutiens, cependant, qu'à moins de remettre à l'étude certaines des raisons qui ont entraîné un tel état de choses, nous ne trouverons pas de solution au problème, même en adoptant le bill à l'étude et peut-être plusieurs autres qui offriraient une protection quelconque aux consommateurs. La mesure pourrait, en fait, créer plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Le très honorable Mackenzie King, ancien chef du parti au pouvoir, a dit un jour que si les usuriers venaient à prendre la maîtrise d'un pays, ils en entraîneraient inévitablement la perte. Quant je songe à l'expansion énorme prise par le crédit à la consommation et que je vois l'intérêt que manifestent plusieurs députés à l'égard des nombreux bills de ce genre qui seront présentés à la Chambre au cours de la présente session, je me demande si nous ne devrions pas bientôt songer à tenir compte de ces perles de sagesse et à prendre des mesures pour remédier à la stiuation. Chaque député connaît des douzaines de cas où le crédit à la consommation et les ventes à tempérament ont atteint le point où on en voit diminuer les bénéfices et les avantages. Dans bien des cas, la mauvaise situation financière des gens provient de l'augmentation des facilités de crédit.

Je crois donc que l'importance du débat de cet après-midi tient à ce que nous pouvons retourner en arrière et réfléchir aux différents facteurs qui ont provoqué la situation actuelle. Je proposerais que nous remontions jusqu'à 1939 ou 1940, soit au début de la guerre. Cette période venait immédiatement après ce qu'on appelait à l'époque une dépression. De nos jours, on parle de régression. Quoi qu'il en soit, nous avons connu toute la gamme de l'activité économique: régression, dépression, période de prospérité et quoi encore. Tous conviennent, je crois, qu'il y a eu pénurie de biens de consommation pendant la guerre. De fait, le pouvoir d'achat assuré par les salaires et les bénéfices était trop élevé pour les biens de consommation qui se trouvaient sur le marché, au Canada. Pour cette raison, l'épargne s'est accumulée, épargne forcée en certains cas, mais épargne tout de même, en sorte que le pouvoir d'achat était supérieur aux biens offerts. De 1946 à 1949, ce problème du crédit à la consommation ne s'est pas posé et il régnait une prospérité générale par tout le pays, parce que les économies entassées durant la guerre devenaient actives, en raison d'une plus grande offre de biens et de services.

En 1949, un autre effort de guerre plus ou moins grand a été accompli, sûrement pas à l'échelle des années 1939-1945, mais de nouveau un large secteur de l'économie canadienne était affecté à la production de matériel de guerre. De l'argent, sous forme de salaires ou d'autres paiements, a été introduit dans l'appareil économique pour la production d'articles qui ne paraissaient pas sur le marché de la consommation. Nous avions une autre augmentation du pouvoir d'achat à l'égard de la production de biens qui ne furent jamais mis sur le marché. De même, de 1946 à 1955, l'industrie a connu une expansion extraordinaire par tout le Canada. Tant que cela a duré, les salaires et revenus de toutes sortes étaient distribués à la population et constituaient un pouvoir d'achat à l'égard de biens qui n'avaient pas à être payés tout de suite. Naturellement, il s'ensuit que les prix des marchandises renfermeraient, un jour ou l'autre, une portion du capital qui avait d'abord été requis pour réaliser cette expansion industrielle. Mais tant que l'argent décaissé pour le prix des produits dépassait celui qui était recouvré, il y avait assez de pouvoir d'achat, sans augmentation du crédit au consommateur, pour que le pays jouisse d'un état de prospérité raisonnable, libre d'une partie des problèmes auxquels nous sommes maintenant en butte.

En 1955, ou peut-être quelques mois avant, une autre étape commençait. L'achat à tempérament et le crédit au consommateur ont commencé de se faire sur une échelle bien plus grande que jamais auparavant. A mon avis, la plus grande proportion de ces 4 milliards de dollars qui, selon que vient de le laisser entendre mon honorable ami, sont à recouvrer au titre du crédit remonte à 1955 ou à peu près. Il est juste de croire qu'en élargissant le crédit au consommateur, nous hypothéquons nos revenus futurs pour payer

des choses que nous avons déjà produites. Je crois que nous pouvons ajouter à ces 4 milliards de dollars de crédit au consommateur une grande part de l'expansion provenant de la SCHL et d'autres sociétés qui n'entre pas en ligne de compte comme crédit au consommateur. Il ressort de cela que nous devons examiner sérieusement et minutieusement notre système financier et monétaire pour voir si nous pouvons apporter quelque modification qui pourrait amener à la population canadienne un nouveau pouvoir d'achat, de sorte que nous pourrions collectivement racheter ces biens et ces services que nous avons produits, sans hypothéquer nos revenus des 20 années à venir. Si nous voulons appliquer les dispositions de ce bill, notamment en limitant l'intérêt à 10 p. 100, il nous faudra trouver un moyen de répartir le pouvoir d'achat de façon que nous puissions acheter les produits de notre industrie.

J'approuve les articles du bill qui prévoient la communication de tous les renseignements au sujet de l'intérêt et des autres frais de financement. J'approuve aussi certaines des sanctions prévues pour celui qui refuse de révéler ces renseignements. Il me semble, cependant, que si nous devions accepter ce chiffre de 10 p. 100 par année comme taux maximum d'intérêt autorisé—et même cela, c'est trop élevé—nous forcerions peut-être à fermer leurs portes certaines sociétés existantes de crédit aux consommateurs. Le secteur des achats pourrait s'en ressentir gravement, ce qui, par ricochet, ralentirait encore davantage nos industries. Donc, le parrain de ce bill a soulevé un problème très difficile, mais à mon avis, les propositions formulées dans son projet de loi ne sont pas la solution. J'estime, cependant, que le Parlement doit songer sérieusement à modifier notre système monétaire pour assurer que ne se reproduise plus notre situation actuelle et que nous y trouvions, une fois pour toutes, une solution.

M. D. G. Hahn (Broadview): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'étendre plus qu'il ne faut sur cette mesure, mais j'aimerais dire quelques mots.

D'abord, je crois qu'il n'y a aucun doute qu'il faut étudier sérieusement la question. Le fait qu'il y a tellement de bills qui figurent au *Feuilleton* à ce sujet et le fait que tant de gens en dehors de la Chambre s'inquiètent du crédit à la consommation indiquent clairement qu'il faut faire quelque chose dans ce domaine. Deuxièmement, comme le député de Leeds (M. Matheson) l'a indiqué, il y a chevauchement des lois dans ce domaine.

Étant un profane qui essaye de consulter les recueils de lois, je trouve la situation des plus confuses. Voici la deuxième lacune: il faut rectifier et simplifier la législation actuelle. Nous avons la loi sur les petits prêts, la loi sur l'intérêt, la loi sur les banques, la loi sur les sociétés de prêts et une loi portant sur les transactions léonines. Comment rattachons-nous tout cela ensemble? Il est difficile pour l'homme moyen, pour le consommateur moyen, de s'y retrouver. Le fait qu'on s'intéresse énormément à la question, d'une part, et la confusion dans la législation, d'autre part, nous indiquent qu'il faut vraiment agir. J'aimerais me limiter à suggérer sulement ce qu'il y aurait lieu de faire.

Je ne veux pas examiner la législation. Je veux penser, pour un moment, à ce que nous essayons de réaliser par cette loi, car nous devons faire cela avant tout, avant même de rédiger la mesure. Il est évident qu'il existe un problème fondamental, c'est-à-dire que le consommateur ordinaire du pays, quand il signe un contrat portant intérêt de quelque sorte, ne sait pas ce qu'il achète. Il n'a aucune idée des taux d'intérêt. Dans certains cas, les consommateurs paient trop. Ils n'ont aucun moyen de comparer un taux par rapport à un autre. Ainsi, je crois qu'il est clair que la première chose à faire, la chose la plus fondamentale à faire, c'est adopter une loi qui permettra au consommateur d'obtenir les renseignements qui le mettront en mesure d'évaluer son contrat et de savoir ce qu'il aura à payer.

Après avoir écouté le député de Leeds (M. Matheson), je me rends compte qu'il est très difficile d'énoncer en termes concis ce qu'est l'intérêt. Prenez, par exemple, un contrat comportant certains paiements et demandez à plusieurs comptables de l'examiner et de faire les calculs du taux d'intérêt qui s'applique à ce contrat.

C'est une difficulté que nous devrons surmonter un jour ou l'autre. Il faut adopter une loi afin qu'avant tout les gens sachent ce qu'ils achètent et quels sont les taux d'intérêts. Ensuite, nous devrons nous demander avec le plus grand soin si nous ne voulons pas aller plus loin, si nous ne voulons pas limiter l'intérêt permis. Encore une fois, je crois que nous en sommes rendus au point où des gens, naïfs dans ces questions, regardent l'intérêt, voient ce qu'ils achètent, comparent un contrat à un autre, où l'intérêt est énoncé clairement. Cela ne signifie pas grand-chose pour eux et nous pourrions leur accorder une certaine protection en limitant l'intérêt permis légalement. C'est ce que l'on fait jusqu'à un certain point pour ce qui est des petits prêts, grâce à la loi sur les petits prêts.

Il serait mauvais pour les affaires en général d'essayer de restreindre ou de limiter le taux d'intérêt. Je crois qu'il y a des hommes

d'affaires dans ce pays qui ont besoin d'argent à certaines fins pour un délai relativement court, pour des entreprises qui constituent un risque considérable; ils sont disposés à payer ce qui nous semble un intérêt exorbitant pour pouvoir obtenir de l'argent. Devrions-nous les empêcher de le faire? Je ne le crois pas. S'ils savent ce qu'ils font et sont disposés à aller de l'avant, j'estime que dans une société de libre entreprise on doit accorder à l'individu le droit de prendre une décision de ce genre. Quand on en arrive là, on suppose que la personne qui conclut l'entente sait ce qu'elle fait. Elle doit alors se défendre elle-même et en arriver à une décision d'après les faits et ses besoins. Avant cela, on doit lui donner une certaine protection. C'est là une question qui exige beaucoup de réflexion, d'attention et d'étude; on ne doit pas adopter hâtivement une mesure législative qui imposerait des restrictions dans certains domaines où il n'y aurait pas lieu de la faire.

En terminant, je tiens à dire qu'un problème existe. Il faut l'étudier. J'espère qu'on le fera avec soin et qu'on examinera toutes les lois existantes, afin d'élaborer une mesure législative qui s'attaquera au cas que j'ai signalé. Les honorables députés qui ont inscrit au *Feuilleton* des projets de loi de ce genre nous ont rendu service en attirant notre attention sur ce problème et en nous permettant d'en discuter. J'ose espérer qu'il en résultera une étude sérieuse de la question.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement dire un mot d'une couple de questions qui ont trait au bill. Je conviens avec les préopinants que ce sujet devrait faire l'objet de recherches précises, mais j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur les rapports qui existent de nos jours entre les banques et les maisons de prêts. On a dévoilé que les établissements de prêts, comme les compagnies de finance, ne tirent pas toujours profit des vastes ouvertures de crédit dont elles jouissent. Une banque peut refuser de prêter à un particulier en prétextant que l'argent est rare. Si cette personne n'obtient pas un emprunt, c'est précisément à cause de la politique de l'argent cher. Par ailleurs, grâce à l'immense crédit qui lui est ouvert, une maison de prêts ou une compagnie de finance pourra emprunter l'argent de la banque pour le prêter au particulier. Il s'ensuit que ce dernier est contraint de payer à la compagnie de finance un taux d'intérêt de 24 p. 100, alors qu'il aurait dû pouvoir emprunter à du 6 p. 100. Monsieur l'Orateur, je n'en dirai pas davantage car je ne veux pas étouffer le bill.

Des voix: La mise aux voix!

[M. Hahn.]

(Texte)

M. J.-J. Greene (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai été désigné pour parler entre six heures moins vingt et six heures le vendredi après-midi. Je crains qu'après ma mort mon épitaphe se lira: Il a fait peu de choses à la Chambre, mais à six heures moins vingt le vendredi après-midi, il était toujours là.

Hier, monsieur l'Orateur, on a étudié un bill modifiant le la loi sur la faillite. C'était la première fois depuis plusieurs années qu'un bill public émanant d'un simple député était adopté lors de l'heure réservée aux bills publics.

Ce matin j'ai acheté un journal, croyant y trouver en première page une nouvelle au sujet de ce bill approuvé par la Chambre, mais au lieu de cela, en première page, on y racontait une aventure dans la vie privée d'un membre du Parlement d'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, je suis très ambitieux. Si je me préoccupais de bills privés plutôt que de bills publics, je serais probablement mieux connu à la Chambre, et les journaux feraient grand état du travail que j'accomplirais à la Chambre.

Par ailleurs, je suis d'avis que ce journal devrait porter plus d'attention aux travaux du Parlement canadien qu'à ceux du Parlement d'Angleterre. Peut-être qu'en agissant de la sorte, un député ambitieux comme moi se dévouerait davantage pour le public.

Monsieur l'Orateur, je veux dire que si ce bill était adopté, le projet de loi de l'honorable sénateur Croll . . .

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Comme il est six heures, je dois informer la Chambre que le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expiré.

M. Winch: Une autre exécution sur votre conscience.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: J'aimerais poser deux questions au leader de la Chambre. Premièrement, voudrait-il nous dire, si possible, quel sera l'ordre de nos travaux la semaine prochaine? Deuxièmement, pourrait-il nous dire si le débat sur le budget durera toute la semaine qui suivra la semaine prochaine?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la seconde question, j'espère pendant quelques minutes m'entretenir sur ce sujet avec l'honorable représentant et les autres députés qui s'occupent de l'organisation des travaux de la Chambre, et si l'honorable représentant n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais mieux attendre à lundi

pour répondre à cette question afin que nous ayons la chance d'en discuter.

Pour ce qui est de la première question, j'espère que nous obtiendrons assez tôt des whips les noms pour aborder l'étude de la motion concernant la composition du comité de la défense dont nous avons approuvé la formation aujourd'hui. Si nous pouvions nous entendre pour qu'elle soit adoptée sans discussion à l'appel des motions lundi, comme on le fait d'ordinaire dans les cas semblables, nous en serions fort aise, car ainsi, le comité pourrait s'organiser et entreprendre ses travaux toute de suite.

Le premier article des travaux d'initiative ministérielle serait la poursuite du débat commencé avant cinq heures, aujourd'hui, sur le projet de résolution annonçant la création du ministère de l'Industrie; s'il règne alors le même esprit de collaboration qu'aujourd'hui au sujet de la résolution concernant le Conseil économique, ce débat ne devrait pas être trop long.

Nous passerions ensuite à la résolution visant à modifier la loi sur le ministère de l'Agriculture. Si la Chambre est d'accord et que le bill subisse la première lecture, nous entamerons alors le débat sur le Conseil économique. Mais quel que soit le progrès accompli lundi, le gouvernement aimerait commencer mardi, à moins d'une forte opposition, le débat sur la résolution concernant le bill sur l'Office de développement et de prêts municipaux. C'est une mesure que nous tenons à faire adopter aussi rapidement que possible, à cause des répercussions qu'elle aura sur l'embauche. Le gouvernement l'aurait présentée plus tôt si le ministre des Finances n'avait pas été absorbé par le budget. Pourtant, il pense qu'il pourra y consacrer quelque temps mardi; aussi voudrions-nous nous en occuper mardi, peu importe le progrès qui aura été accompli par ailleurs, jusqu'à ce qu'on arrive à l'étape de la résolution, puis poursuivre après une journée d'arrêt, si le bill se présente à un moment opportun au cours de la semaine.

Nous aimerions aussi avancer l'étude des deux autres bills concernant le ministère de l'Industrie et celui de l'Agriculture, pendant la semaine et, naturellement, le bill sur le Conseil économique. Tous ces bills et résolutions seront prêts et nous tâcherons de les échelonner le mieux possible d'ici la présentation du budget, jeudi soir. J'aimerais mieux ne pas dire ce que nous ferons vendredi avant d'avoir les entretiens particuliers dont j'ai parlé tantôt.

Si c'était possible au cours de la semaine prochaine de s'entendre sur l'établissement du comité de la procédure et si les honorables députés pensent qu'on pourrait le faire sans avoir de débat, nous nous empresserions de faire adopter la motion. Mais, s'il doit y avoir un débat, il vaudrait mieux, d'après nous, qu'il soit différé jusqu'à ce que certaines des mesures pressantes d'initiative ministérielle aient été étudiées.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre nous a annoncé, il y a quelques jours, que certaines mesures seraient vraisemblablement présentées, il a parlé, notamment, d'un bill modificateur relatif à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je suis sûr qu'il ne l'a pas oublié. Ce bill n'est-il pas compris dans ces mesures générales d'ordre économique?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne l'ai pas oublié et, comme je suis à peu près sûr que le ministre qui va présenter le bill sera à la Chambre, je vais m'empresser d'en saisir la Chambre le plus tôt possible. Ce sera impossible lundi, car l'honorable vis-à-vis qui tient expressément à parler de cette mesure devra s'absenter ce jour-là pour de très bonnes raisons. Cela ne conviendrait pas mardi, car nous désirons vivement aborder l'examen de la mesure relative aux prêts municipaux. Mais je n'exclus pas la possibilité de l'étudier plus tard au cours de la semaine, si nos travaux progressent de façon vraiment satisfaisante. Je puis assurer à l'honorable député que nous sommes très désireux de mettre ce bill à l'étude.

(A six heures cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

LETTRE ET ANNEXE CONCERNANT LES CONTINGENTS DU JAPON

Ambassade du Japon,
Bureau 1005, Édifice Fuller,
75, rue Albert,
Ottawa 4 (Ont.)
7 juin 1963.

L'honorable Walter L. Gordon,
Ministre des Finances,
Édifice de la Confédération,
Ottawa (Ont.)

Monsieur le ministre,

Je vous écris au sujet des consultations annuelles qui se sont déroulées entre le Gouvernement canadien et mon Ambassade en ce qui concerne les mesures de réglementation volontaire que le Japon doit appliquer pendant l'année 1963 à l'exportation de certains produits vers le Canada.

Je désire vous informer qu'à la suite de ces consultations mon gouvernement a décidé d'appliquer, pour l'anné civile 1963, les contingents volontaires d'exportation indiqués dans l'Annexe de la présente.

Dans le cas où les contingents sont répartis entre les exportateurs japonais, les répartitions seront établies de façon que les expéditions soient échelonnées sur toute l'année aussi également que possible.

Je profite de l'occasion pour répéter que ces mesures de restriction volontaire sont adoptées de plein gré par le Gouvernement japonais suivant sa politique établie qui est d'assurer l'accroissement graduel et ordonné des exportations japonaises afin de ne pas nuire outre mesure aux industries indigènes des pays importateurs.

En outre, je voudrais vous rappeler que le Gouvernement japonais attache la plus haute importance à ce que soit évitée toute situation qui permettrait à d'autres pays d'accroître leurs ventes au Canada de produits visés par la réglementation japonaise, du fait que le Japon s'est engagé à limiter ses propres expéditions. Si une telle déviation du commerce devait se produire, j'espère que votre gouvernement serait disposé à reprendre les pourparlers avec mon gouvernement à toute époque où les événements amèneraient mon gouvernement à croire une telle reprise justifiée, afin de protéger les intérêts légitimes du Japon.

En vous communiquant ces renseignements, je présume qu'en 1963 le Canada n'invoquera pas, à l'égard des produits figurant dans l'Annexe et faisant l'objet de quantités fermes, les dispositions de l'Article XIX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ni celles de l'Échange de lettres joint en annexe à l'Accord commercial de 1954 entre le Canada et le Japon.

Je profite de l'occasion pour réaffirmer ma ferme conviction qu'en adoptant nous-mêmes ces mesures restrictives, nous contribuerons à ouvrir la voie à une nouvelle expansion de nos échanges commerciaux réciproques, sur une base ordonnée, pour le plus grand bien de nos deux pays.

Recevez, monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération.

(Signature) Nobuhiko Ushiba,
Ambassadeur.

ANNEXE

Contingents volontaires sur l'exportation au Canada de certains produits japonais pour l'année 1963

TEXTILES

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Corsages	Coton	193,000
	Rayonne filée	124,000
	Tissus synthétiques	15,000
		332,000

Remarque: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 332,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Chemises (excepté les chemises de travail et les chemises habillées de coton)	Coton (chemises sport seulement	216,000
	Rayonne filée (tous genres de chemises)	177,000
	Tissus synthétiques (tous genres de chemises)	38,000
		431,000

Remarque: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 431,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Chemises habillées et chemises de travail	Coton	96,000
Pantalons et shorts de dessus	Coton	90,000
	Rayonne filée	131,000
	Tissus synthétiques	11,000
		232,000

Remarque: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 232,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Autres vêtements du groupe des vestons et des pantalons sport: vêtements de dessus (comprend les complets, manteaux, imperméables, vestons, jumpers jupes, etc.)	Coton	209,000
	Rayonne filée et tissus synthétiques	85,000
		294,000

Remarque: L'un ou l'autre des sous-contingents peut être augmenté d'au plus 10 p. 100 par un virement sur l'autre sous-contingent. Le total des expéditions ne doit pas dépasser 294,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Autres vêtements du groupe des vestons et des pantalons sports: vêtements de dessous (Comprend les vêtements de nuit, les sous-vêtements tissés, etc.)	Coton	56,000
	Rayonne filée et tissus synthétiques	21,000
		77,000

Remarque: L'un ou l'autre des deux sous-contingents peut être augmenté d'au plus 10 p. 100 par un virement sur l'autre sous-contingent. Le total des expéditions ne doit pas dépasser 77,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
T-shirts et autres chemises tricotées	Coton	285,000
	Rayonne filée et tissus synthétiques	129,000
		414,000

Remarque: L'un ou l'autre des deux sous-contingents peut être augmenté d'au plus 10 p. 100 par un virement sur l'autre sous-contingent. Le total des expéditions ne doit pas dépasser 414,000 douzaines.

Poste	*Fibre*	*Quantité douzaines*
Autres vêtements tricotés	Coton	100,000
	Rayonne filée et tissus synthétiques	108,000
		208,000

Remarques: L'un ou l'autre des deux sous-contingents peut être augmenté d'au plus 10 p. 100 par un virement sur l'autre sous-contingent. Le total des expéditions ne doit pas dépasser 208,000 douzaines.

Galon élastique bande, toutes fibres textiles 400,000 livres; bande élastique, tissée, toutes fibres textiles, 433,800 livres; taies d'oreiller, coton, 193,000 douzaines; tissus, coton, 28,200,000 yds. car.

Remarques: 1. Dans le cadre du contingent d'ensemble des tissus de coton, le velours côtelé teint sera limité à 1,740,000 yards carrés.

2. Le gouvernement japonais fera de son mieux pour obtenir des producteurs et exportateurs japonais que, dans le contingent, les proportions de tissus écrus, de guingan et de velours lisse de coton ne soit pas moindre qu'elle ne l'était les deux années précédentes.

Draps, coton, 686,000 unités; dessus de lit, toutes fibres textiles, 630,000 unités; essuie-vaisselle, toutes fibres textiles, 400,000 douzaines; gants de toilette pour dames (cousus), toutes fibres textiles, 322,000 douzaines.

Rubans des catégories suivantes:

Faille; Lingerie Grosgrain; Satin à bordure tissée; Ruban cordé; Galon de fixation de coutures; Rayonne filée et tissus synthétiques, 145,000 livres.

Remarque: Le ruban cordé de toutes catégories fera l'objet d'une réglementation dans les limites de ce contingent; il convient de remarquer que le ruban cordé du genre suivant, qu'ont utilisé les distillateurs canadiens, est expressément compris: «Ruban cordé, d'une largeur d'environ ¼ de po., de fibres textiles synthétiques ou artificielles, à bordures noires et surface or, expédié en bandes coupées de différentes longueurs ou en rouleaux de ruban continu.»

Tissus, nylon, 2,680,000 yds car.

Notes explicatives

1. Tous les contingents précités s'appliquent à l'ensemble des exportations de la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963.

2. Dans le tableau ci-dessus le mot «synthétique» comprend les filaments de rayonne et toutes les autres fibres synthétiques ou artificielles à l'exception de la rayonne filée. Voir aussi la Note nº 4 relativement au mélange de fibres.

3. A propos de la disposition de virement de 10 p. 100, et aussi de façon plus générale, le gouvernement japonais fera tout en son pouvoir pour amener les producteurs et exportateurs japonais à éviter de se concentrer excessivement sur un article en particulier à l'intérieur des catégories contingentées.

4. Le tableau qui suit indique les normes appliquées par le gouvernement japonais pour distinguer les catégories de contingents portant sur les textiles synthétiques ou artificiels qui constituent un mélange de divers éléments de fibres. Les normes s'appuient sur le principe fondamental de la valeur principale exprimée en pour-cent du poids de la teneur en fibres, de sorte que les pourcentages varient considérablement.

Définition	Fibres constituantes	Pour-cent (du poids) de la teneur en fibres
Coton	Coton et soie	88% et plus de coton
	Coton et laine	67% et plus de coton
	Coton et filament de rayonne	40% et plus de coton
	Coton et rayonne filée	30% et plus de coton
	Coton et fibre synthétique	51% et plus de coton
Rayonne filée	Rayonne filée et laine	91% et plus de rayonne filée
	Rayonne filée et soie	91% et plus de rayonne filée
	Rayonne filée et jute, lin	71% et plus de rayonne filée
	Rayonne filée et fibre synthétique	71% et plus de rayonne filée
	Rayonne filée et coton	71% et plus de rayonne filée
	Rayonne filée et filament de rayonne	Sans égard au pour-cent de la teneur en fibres
Filament de rayonne	Filament de rayonne et coton	61% et plus de filament de rayonne
	Filament de rayonne et fibre synthétique	51% et plus de filament de rayonne
Fibre synthétique	Fibre synthétique et filament de rayonne	50% et plus de fibre synthétique
	Fibre synthétique, jute, lin	50% et plus de fibre synthétique
	Fibre synthétique et coton	50% et plus de fibre synthétique
	Fibre synthétique et rayonne filée	30% et plus de fibre synthétique

Autres produits textiles secondaires à l'égard desquels les restrictions volontaires sont maintenues

1. Chandails, pullovers et cardignans de laine.

2. Gants et mitaines en tricot de laine.

3. Casquettes et chapeaux de papier et cloches de chapeau.

4. Foulards et cache-nez en mélange de soie et de rayonne de soie.

5. Gants et mitaines en rayonne, à l'exclusion des gants de toilette pour dames, cousus.

6. Draps de lit en tissus autres que du coton.

7. Taies d'oreiller en tissus autres que du coton.

8. Vestons et pantalons sport en laine e.g. Complets, pantalons, jupes, robes, vestons, etc.

Remarque: A l'égard de ces articles, le gouvernement japonais a l'intention d'établir, pour l'année 1963, des contingents d'exportation destinés à assurer des augmentations modérées et ordonnées en fonction des quantités effectivement expédiées au cours des quatre années précédentes.

Chaussures de caoutchouc

Les contingents établis pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963 sont les suivants: chaussures imperméables, 1,960,000 paires; chaussures de toile, 2,550,000 paires.

Remarques: 1. L'expression «chaussures imperméables» signifie les chaussures imperméables en caoutchouc vulcanisé, y compris les chaussures à semelles de caoutchouc ou de simili-caoutchouc et à empeignes d'étoffe, doublées ou non, ainsi que les chaussures moulées d'une seule pièce de matière plastique, doublées ou non.

2. L'expression «chaussures de toile» signifie les chaussures à semelles de caoutchouc ou simili-caoutchouc et à empeignes extérieures d'imitation, à l'exclusion des pantoufles et sandales.

Contre-plaqués

Le contingent établi pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963 est de 56.1 millions de pieds carrés.

Postes récepteurs de T.S.F. à transistors

Le contingent établi pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963, concernant les postes comptant trois transistors ou plus, y compris toutes les catégories ou combinaisons de tels radios, est de 420,000 postes.

Lampes pour postes récepteurs de T.S.F. et de télévision

Le contingent établi pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963 est de 2,835,000 unités. Le gouvernement canadien a fourni au gouvernement japonais une liste des genres de lampes dont le Canada est importateur plutôt que producteur. Les genres de lampes figurant sur cette liste ne seront pas assujettis au contingentement.

Boutons de polyester

Le contingent établi pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963 est de 1,250,000 grosses. Le contingent s'applique aux boutons de polyester de toutes catégories et dimensions.

Ustensiles de table en acier inoxydable

Le contingent établi pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 1963 est de 760,000 douzaines d'ustensiles. Le contingent s'applique aux couteaux, fourchettes et cuillères d'acier inoxydable dont la longueur est inférieure à 26 centimètres et dont les manches sont métalliques.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—RELATIONS DU GOUVERNEMENT AVEC LE PARLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'un point qui intéresse tous les honorables députés et que le gouvernement devrait faire passer avant tout autre, notamment ses relations avec le Parlement.

Les honorables députés n'ignorent pas qu'à plusieurs reprises au cours de la session, j'ai tenté d'obtenir des renseignements au sujet de la mesure législative projetée concernant les pensions à participation ou pensions transférables. On m'a dit de me montrer patient, car le Parlement serait saisi d'une telle mesure en temps voulu.

Or, monsieur l'Orateur, d'après le *Globe and Mail* de Toronto de ce matin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait prononcé un discours à Hamilton samedi où elle aurait annoncé à l'Association libérale du Sud de l'Ontario que le Parlement serait saisi d'une mesure législative à l'égard des pensions. Selon l'article en question, elle aurait fourni des détails assez précis à ce sujet. Nous sommes très heureux de connaître certains de ces détails, mais n'empêche que le Parlement canadien devrait avoir la priorité sur toute association de parti.

A mon avis, le premier ministre devrait parler à cœur ouvert avec ses ministres et leur dire d'observer les bons usages parlementaires.

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège soulevée par mon honorable ami, je dois dire que bien que je saisisse toujours avec plaisir l'occasion d'avoir un entretien à cœur ouvert avec le très honorable premier ministre, je ne crois pas que la chose soit nécessaire en l'occurrence. Je conviens avec mon honorable ami que les déclarations doivent d'abord être faites au Parlement. Cependant, je voudrais lui signaler que les renseignements communiqués lors de cette réunion avaient été divulgués publiquement puisqu'ils se trouvent dans la documentation du parti libéral de 1962 et de 1963 à laquelle je reporte mon honorable ami.

M. Knowles: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, ce qui importe en ce qui concerne le Parlement, ce sont les mesures législatives qui nous sont présentées et non pas ce qui se trouve dans la documentation du parti.

(Plus tard)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? L'avis de la mesure que le gouvermnt est censé présenter concernant les pensions à participation et transférables, et dont l'honorable représentant a fait l'exposé dans un discours qu'elle a prononcé à Hamilton samedi, sera-t-il inscrit au *Feuilleton* d'ici quelques jours?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, je peux seulement dire à l'honorable député que la condition qu'il pose, soit «au cours des quelques prochains jours»—je suppose qu'il veut dire une semaine—est si courte que je ne peux répondre.

M. Knowles: Puis-je maintenant demander qu'elle soit inscrite au *Feuilleton* avant que les soixante jours d'action du gouvernement prennent fin?

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION SUR LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer les traits saillants du programme du gouvernement au sujet du développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. Ce programme équilibré constitue une attaque conçue pour réduire le chômage, stimuler l'expansion de la main-d'œuvre et accroître la sécurité de l'emploi, surtout pendant les mois d'hiver. Le gouvernement est convaincu que nous ne pouvons plus tolérer les niveaux excessivement élevés de chômage de ces dernières années. Depuis cinq ans, le nombre des sans-travail s'est établi en moyenne à 6.6 p. 100 de la force ouvrière. Au cours de l'hiver, le taux du chômage a grimpé jusqu'à la moyenne de 10.1 p. 100, tandis que pendant l'été, il descendait à une moyenne de 4.3 p. 100 de la force ouvrière.

La stimulation de l'emploi et la diminution du chômage comptent parmi les problèmes principaux auxquels le gouvernement est décidé à s'attaquer avec vigueur. Pour venir à bout du chômage, il nous faut diverses mesures bien intégrées dont le premier objectif est d'accélérer le rythme de croissance de notre économie. Cette attaque exigera une action coordonnée sur un front étendu. Une politique active de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi est un élément essentiel d'un tel programme. Presque tout le monde admet aujourd'hui qu'en améliorant la compétence et la formation des jeunes qui entrent sur le marché du travail et en adaptant les travailleurs aux exigences toujours changeantes du marché de l'emploi on facilite énormément la croissance de notre économie et la stimulation de l'emploi. Le besoin d'adapter et de réadapter nos travailleurs est une conséquence de l'évolution technique très accélérée des dernières années. Les perturbations causées par l'évolution technique et les fluctuations saisonnières sont lourdes de conséquences pour les travailleurs, leurs familles, les industries dont ils font partie et pour toute l'économie.

Tout en se rattachant par certains côtés à des mesures présentées par l'ancien gouvernement—et, à ce propos, je tiens à signaler l'œuvre accomplie par mon prédécesseur—ce programme d'amélioration de l'emploi et de la main-d'œuvre n'en constitue pas moins une façon originale d'aborder le problème. Un de ses nouveaux aspects, c'est que les diverses mesures se présentent sous la forme d'un tout coordonné et équilibré, au lieu d'une série d'initiatives détachées ou distinctes. On peut ainsi se lancer d'une manière plus active et plus vigoureuse, de concert avec d'autres organismes fédéraux, des organismes provinciaux, des syndicats patronaux et ouvriers et tous autres groupements, à la recherche de solutions aux problèmes que nous posent l'emploi et la main-d'œuvre. Le programme porte sur le chômage ainsi que sur la formation et la sécurité de la main-d'œuvre.

Les mesures qui seront présentées viseront l'un ou l'autre de ces objectifs ou tous à la fois. Certaines d'entre elles seront à brève portée; d'autres concerneront des problèmes chroniques. Je vais maintenant vous donner un aperçu succinct des mesures à prendre à ce moment-ci pour la mise en œuvre de ce nouveau programme en vue de l'amélioration de l'emploi et de la main-d'œuvre.

1. Formation des chômeurs.

Afin d'accélérer la formation des travailleurs de tout âge qui sont sans emploi, le gouvernement présentera une modification à la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle en vue de porter de 75 à 90 p. 100 les versements aux provinces au titre de la formation des chômeurs. A l'heure actuelle, nous faisons face au Canada à une situation anormale: le chômage est élevé et les ouvriers spécialisés sont rares. En augmentant les versements destinés aux provinces au titre des allocations pour la formation des travailleurs sans emploi qui sont en mesure de profiter de la formation donnée, les provinces pourront consacrer plus d'argent à de nouveaux programmes de formation.

2. Formation des travailleurs occupant un emploi.

Afin de stimuler la formation dans l'industrie, le gouvernement présentera une modification de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, en vue de majorer la quote-part fédérale de 50 à 75 p. 100 à l'égard des frais provinciaux pour la formation dans l'industrie. Cette modification s'appliquera aux programmes de formation élémentaire pour augmenter le nombre d'ouvriers spécialisés, à l'apprentissage et aux cours en vue de former à de nouveaux genres de travail les ouvriers qui pourront être déplacés par suite de changements technologiques et industriels.

3. Rembauchement des travailleurs âgés.

Afin de venir en aide aux personnes âgées qui sont sans travail depuis longtemps, des mesures seront prises en vue de favoriser leur embauche et de leur offrir un programme de formation appropriée ou d'autres programmes. Une autre déclaration sera faite à ce sujet dans quelques jours.

4. Avances de capitaux destinés à assurer les moyens de formation technique.

Une modification sera présentée en vue de prolonger au delà du 31 mars 1963 le versement de la quote-part fédérale de 75 p. 100, en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, à l'égard des dépenses en immobilisations effectuées par les provinces relativement aux moyens de formation. L'apport fédéral à raison de 75 p. 100 des sommes engagées sera versé jusqu'à concurrence d'un montant déterminé pour chaque province. Lorsque les provinces auront atteint ce montant global, le gouvernement continuera d'assumer 50 p. 100 des frais jusqu'à ce que l'entente prenne fin. Cela permettra aux provinces de participer à parts égales à la fourniture des biens d'équipement et leur accordera, d'autre part, plus de temps pour aménager les locaux destinés à la formation.

5. Évolution technologique et développement de la main-d'œuvre.

Afin d'aider les patrons et les ouvriers à résoudre les problèmes d'embauche attribuables à l'évolution technologique et à d'autres

changements industriels, un service de consultation ou de développement de la main-d'œuvre sera constitué au sein du ministère du Travail. Ce service aidera à mettre sur pied des programmes destinés à établir les emplois sur une base plus solide. Une aide financière sera également accordée aux employeurs et aux syndicats pour leur permettre d'effectuer des recherches sur le développement de la main-d'œuvre en prévision des progrès technologiques. En outre, un encouragement au rembauchement sera donné aux employeurs et aux provinces afin de venir en aide aux travailleurs et aux personnes à leur charge que l'évolution industrielle a forcés à se déplacer.

6. Stimulation de la construction de maisons en hiver.

Afin de stimuler l'embauche dans la construction domiciliaire en hiver, on offrira un encouragement à la construction de maisons pendant l'hiver. Cet encouragement consistera en un paiement direct de $500 au premier acheteur ou propriétaire d'une maison construite en grande partie pendant les quatre mois d'hiver, soit de décembre à mars inclusivement. Cet encouragement non seulement aidera les acheteurs qui ont besoin de maisons, mais augmentera sensiblement l'emploi durant les mois d'hiver. Il augmentera également l'embauche totale en stimulant l'industrie du bâtiment et les industries connexes.

Le programme sera mis à l'essai l'hiver prochain. Ainsi, nous saurons par expérience ce qu'il donne et nous verrons s'il est besoin de créer d'autres emplois d'hiver.

7. Constructions d'hiver supplémentaires du gouvernement fédéral.

Pour créer de meilleures occasions d'emploi dans les régions désignées au cours de l'hiver prochain, il vous sera présenté certains projets de construction du gouvernement fédéral pour lesquels des fonds ne sont pas prévus dans les crédits.

8. Expansion du programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux.

On peut prévoir que le programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux réussira bien mieux à créer de nouveaux emplois d'hiver par suite de l'institution déjà annoncée du fonds de développement et de prêts municipaux.

On fera aussi d'autres changements conçus pour augmenter encore davantage l'efficacité du programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux.

On portera de $50,000 à $100,000 le maximum du versement d'encouragement fédéral à l'égard des édifices et des grands travaux de remise à neuf, afin d'aider les municipalités à inclure de grands édifices dans le programme.

Le versement d'encouragement sera porté de 50 à 60 p. 100 des frais de main-d'œuvre pour les municipalités des régions désignées, afin de contribuer à y faire augmenter le niveau d'emploi d'hiver.

Ces dernières années, le programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux a duré sept mois et demi. L'hiver canadien lui-même ne dure pas si longtemps.

Au début, on voulait que ce programme serve à créer des emplois surtout pendant les mois d'hiver. Cette année, le programme durera du 1er novembre au 30 avril inclusivement et nous espérons qu'il se fera autant, sinon plus de travail pour obtenir de meilleurs résultats dans cette plus courte période de temps.

A cette fin, nous annonçons le programme aujourd'hui, même si c'est très tôt, afin que les municipalités soient en mesure d'organiser plus tôt leur programme de l'hiver prochain si c'est possible.

9. Renforcement du personnel.

Le gouvernement prendra des mesures pour accroître le personnel des agences chargées de l'administration de ces programmes intéressant la main-d'œuvre. Ces mesures viseront différents secteurs du ministère du Travail et du Service national de placement. Le Service national de placement joue un rôle fondamental dans le fonctionnement du marché de la main-d'œuvre et dans l'unification d'un bon nombre de programmes du ministère du Travail. En outre, nombreux sont les problèmes complexes de main-d'œuvre qui existent dans ces régions et dont nous ne connaissons pas assez la nature véritable. Nous avons l'intention de les étudier à fond.

Les honorables députés comprendront qu'il s'agit là d'un programme complexe. Ce programme favorisera l'emploi, surtout pendant l'hiver, car c'est la période où il est le plus nécessaire.

Il permettra d'amplifier sensiblement la formation des chômeurs. Il aidera à relever le niveau général d'instruction des ouvriers occupant un emploi, à amplifier la portée des programmes d'apprentissage, à favoriser l'attribution d'emplois aux ouvriers âgés et à assurer la formation de ceux qui sont exposés à perdre leur emploi. Il favorisera, de la part des patrons et des employés, une planification qui devancera l'évolution technologique, et la mise en œuvre de programmes destinés à assurer une plus grande sécurité dans l'emploi. Il permettra aux provinces de poursuivre leur programme d'immobilisations destinées à assurer les moyens de formation, en maintenant la participation fédérale à raison de 75 p. 100. Il procurera le personnel dont on a tant besoin pour atteindre tous ces objectifs. Enfin, il permettra la mise en œuvre d'un ensemble bien coordonné de

moyens propres à assurer le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le chômage est un problème qui a particulièrement retenu l'attention des gouvernements de l'hémisphère occidental ces deux ou trois dernières années: par suite de l'automatisation et, dans notre propre pays, en raison de la durée du climat rigoureux de l'hiver, le chômage a été une source constante de difficulté et d'inquiétude pour les gouvernements qui se sont succédé.

Je remercie le ministre du Travail d'avoir fait allusion à son prédécesseur quand il nous a présenté son programme. A la fin de son exposé, il a signifié que cette initiative représenterait la coordination des divers programmes destinés à obvier à ce très grave problème. Je tiens à faire remarquer que, dans une large mesure, la coordination, sauf pour ce qui est du programme de construction domiciliaire, se résume à un changement du pourcent qui doit être versé aux provinces; si les chiffres dont j'ai pris note sont justes, la proportion, dans notre propre cas, pour la formation des chômeurs, passe de 75 à 90 p. 100, et de 50 à 75 p. 100 en ce qui concerne la formation d'ouvriers détenant un emploi.

Vu les déclarations catégoriques qu'a formulées le premier ministre au cours de la campagne électorale, je serais fort curieux de savoir s'il s'agit, en l'occurrence, d'un programme à participation qui sera jugé acceptable par toutes les provinces. N'a-t-on pas répété tant et tant que l'époque des programmes conjoints était révolue? Au lieu d'être révolue, voici qu'elle s'intensifie.

Nous avons fait d'immenses progrès pour ce qui est d'adapter les Canadiens et les Canadiennes à l'évolution technologique. Nous avons versé environ 300 millions de dollars aux fins de la formation technique et professionnelle. Je me réjouis de constater qu'on va continuer dans ce sens. Aucune innovation réelle à ce sujet! D'après ce que j'ai pu comprendre des propos de l'honorable représentant, les programmes intéressant le rembauchement d'ouvriers déplacés, la main-d'œuvre en général et les services de consultation, ces programmes, dis-je, étaient nôtres et prêts à être présentés au Parlement de septembre dernier jusqu'au 5 février mais, en raison de l'attitude de l'opposition d'alors, qui constitue le gouvernement d'aujourd'hui, il nous a été impossible d'en saisir la Chambre. Toutefois, nous nous réjouissons que le gouvernement se soit converti au programme que nous étions prêts à soumettre au Parlement.

Quant au programme destiné à encourager la construction domiciliaire pendant l'hiver, il a l'air, de prime abord, très inusité en ce sens qu'il permet au premier acheteur de recevoir un crédit de $500 sur la maison. Ce programme prête, bien entendu, à une critique générale, à savoir, qu'il est injuste du fait qu'il ne s'applique qu'aux personnes qui achèteront des maisons une fois que celles qui seront construites pendant l'hiver de 1963-1964 seront achevées.

D'une façon générale, les idées relatives à la construction domiciliaire seront, je pense, acceptables. Je suis surpris que la gouvernement actuel ait modifié l'attitude prise par le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger. Il a, en effet, déclaré d'avance qu'il n'y aura aucune prolongation du programme des travaux d'hiver au-delà du 30 avril. Je dirai au ministre que même si, du point de vue théorique, cette attitude semble rationnelle, il s'apercevra, dans la pratique, que les municipalités, vers le 1er mars prochain, soumettront au gouvernement des projets auxquels elles songent en demandant une prolongation, et je suis sûr qu'à ce moment-là les pressions exercées sur le gouvernement en vue d'une prolongation aboutiront à un état de choses analogue à celui qui a existé sous notre gouvernement.

Notre parti et l'opposition officielle appuieront toutes les mesures nouvelles et intégrées qui seront prises en vue de faire échec au chômage. Permettez-moi de signaler qu'un grand nombre de programmes de ce genre ont déjà été annoncés à la population américaine. Je me rappelle fort bien la campagne de 1960 aux États-Unis, alors que le parti démocrate avait promis de résorber le chômage. Il suffit d'examiner le compte rendu chaque semaine pour se rendre compte que le chômage ne diminue pas chez nos voisins du Sud.

En ce qui concerne notre pays, par suite des mesures que nous avions adoptées et des programmes mis en œuvre par le ministère du Travail, la proportion des chômeurs devait accuser une baisse sensible d'ici l'été, même comparativement à l'été dernier, et avec la situation économique resplendissante que nous avons laissée au gouvernement actuel, le problème atteignait rapidement le point où une solution semblait assurée. Nous souscrirons à toute mesure qui visera à accélérer le règlement de ce problème.

Il m'est impossible de reprendre point par point les diverses questions soulevées par le ministre du Travail. Je tiens simplement à dire que trois mesures sont du réchauffé, deux sont déjà en pratique et l'application de deux autres est discutable.

(Texte)

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que nous, de ce coin-ci de la Chambre, avons accueilli

cette déclaration du ministre du Travail. Je tiens tout particulièrement à noter ses premières paroles à l'effet que le gouvernement auquel il appartient est d'avis que la crise de chômage ne doit pas durer plus longtemps. Je suis heureux des paroles du ministre et souhaite qu'il ait toute la collaboration des autres membres du cabinet pour l'aider à résoudre le problème du chômage.

Il a besoin de cette collaboration car il ne peut, lui seul avec son ministère, disposer de tous les moyens possibles pour résoudre ce problème.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre a fait part à la Chambre de plusieurs moyens qu'il entend prendre afin d'activer l'économie du pays, rendre la main-d'œuvre plus flexible, promouvoir des améliorations et combattre l'automatisation sous ses différentes formes. Je suis convaincu que toutes ces choses sont bonnes en elles-mêmes, mais qu'elles ne seront efficaces qu'en tant que nous augmentons le nombre des emplois disponibles au pays. Nous obtiendrons cette augmentation uniquement en multipliant le nombre des industries au Canada.

Monsieur l'Orateur, le ministre projette de stimuler le programme des travaux d'hiver en offrant une prime de $500 afin d'activer la construction des domiciles en hiver. Je n'entreprendrai pas, à ce stade ici, de critiquer tous ces points, mais je tiens à signaler que nous appuyons ces déclarations avec une certaine réserve. Je puis toutefois l'assurer que notre groupe participera à la discussion au moment où ces formules seront mises de l'avant lors de la présentation du budget. Nous aurons, à ce moment-là, l'occasion de revoir avec lui toutes les formules qu'il nous a présentées aujourd'hui.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, je tiens à appeler l'attention du gouvernement sur les premiers mots du ministre: «Le chômage ne peut plus durer au Canada.»

Je suis d'opinion que nous avons perdu un temps assez précieux, depuis le début de la session, sur un sujet qui, tout en étant très important—nous l'admettons tous—ne contribue pas à faire diminuer le chômage au Canada, je veux parler de la Défense nationale.

Je suis d'avis que le chômage était, est et continue d'être le problème principal au pays. La situation est urgente et elle sévit dans tout le pays. Il nous incombe de nous assurer du concours de toutes les bonnes volontés, ainsi que des experts et des techniciens nécessaires pour combattre ce malaise.

Je suis du Québec, et dans le Québec tout particulièrement, nous sommes gravement touchés par le chômage qui sévit au Canada. Près de 10 p. 100 de la main-d'œuvre n'est pas employée, et je puis vous dire que toute la population du Québec a les yeux tournés vers Ottawa pour voir ce que le gouvernement fédéral entend faire, par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux et plus spécialement de celui du Québec, pour diminuer le chômage.

On a mentionné tout à l'heure un projet de résolution visant l'établissement d'un fonds de développement municipal. C'était, à mon avis, une des premières mesures que la Chambre aurait dû étudier, puisque c'est probablement celle—et j'en suis personnellement convaincu—qui fera le plus dans le plus bref délai pour atténuer et combattre le chômage au pays.

Sur ce, monsieur l'Orateur, je déclare, au nom de notre groupe, que nous accorderons une collaboration pleine et entière au ministre du Travail dans l'étude de ce projet. Je le remercie pour la déclaration qu'il a faite aujourd'hui.

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de la déclaration que le ministre du Travail vient de faire. Ce qui nous plaît particulièrement, c'est qu'elle admet implicitement qu'il n'existe pas de solution simple au problème du chômage, mais qu'il faut plutôt attaquer celui-ci sur tous les fronts. Je note avec satisfaction les nombreuses mesures que le ministre propose, dont certaines continuent la politique des gouvernements précédents, alors que les autres innovent. Nous espérons fermement que ces mesures, et d'autres aussi, vont être prises, puis poursuivies, afin que nous nous débarrassions vraiment du chômage.

Je crains bien que les députés de ce coin-ci de la Chambre n'admettent pas l'affirmation du chef de l'opposition voulant que, sous son gouvernement, le problème du chômage ait été presque résolu. Tant que 5 ou 6 p. 100 ou davantage de l'effectif ouvrier seront sans emploi, inutile de dire que le problème est presque résolu. Notre groupe n'est pas le seul aux prises avec cette difficulté, certes, mais nous devons nous employer à la surmonter complètement. On a presque réussi à vaincre le chômage dans d'autres pays, dont le climat rappelle le nôtre, et nous ne voyons pas pourquoi nous relâcherions nos efforts jusqu'à ce que chez nous le nombre des chômeurs soit inférieur à 1 p. 100 de la population active.

Nous sommes d'accord avec la déclaration de l'honorable député de Lac-Saint-Jean quant à l'importance de l'Office de développement et de prêts municipaux projeté par le gouvernement actuel. Nous sommes heureux que le ministre du Travail l'ait évoqué dans son exposé. Nous voudrions insister sur le point suivant: pour que le programme de

travaux d'hiver soit réellement efficace, il faudra le raccorder aux initiatives de l'Office de développement et de prêts. Nous savons tous que si nous voulons que notre économie décolle vraiment (il me semble avoir entendu cette phrase quelque part), il nous faut offrir du travail à ceux qui en ont besoin, et que c'est à ce niveau qu'il faut commencer.

Nous applaudissons aux diverses déclarations sur le logement. Nous persistons à croire que, dans un avenir rapproché ou lointain, nous ne réduirons vraiment le chômage qu'en attaquant de front le problème du logement. Trop de Canadiens occupent encore des logis lamentables, démunis des installations qu'on s'attendrait aujourd'hui à y trouver.

Certes, nous reconnaissons le bien-fondé des propositions qui ont été faites au sujet des nouvelles habitations, mais nous aimerions dire un mot en faveur de la rénovation des anciennes maisons. Notre pays compte une multitude de maisons qui devraient être démolies, mais bon nombre de vieilles habitations pourraient être rénovées. Si on y travaillait durant l'hiver, on améliorerait non seulement les maisons, mais on créerait des emplois. Nous espérons que le ministre du Travail et ses collègues du cabinet songeront à cet aspect de la question en particulier.

Je le répète, monsieur l'Orateur, il nous a surtout plu d'entendre le ministre reconnaître qu'il nous faut aborder le problème du chômage sous tous ses aspects, savoir la formation, la solution des difficultés que pose l'automatisation, la création des cadres nécessaires à la mutation des gens d'un emploi à l'autre, les encouragements, l'imposition et la politique fiscale, l'aide aux municipalités et l'étude du climat au Canada. Vu que je viens de Winnipeg, je suis heureux d'apprendre que l'hiver ne dure que sept mois et demi au pays. On ne le croirait pas toujours à Winnipeg. Je me réjouis du fait que le ministre reconnaisse que le climat a créé des problèmes dans bien des régions. Nous espérons que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour résoudre le problème du chômage au Canada, car, j'en suis sûr, il pourra alors compter sur l'appui de tous les députés.

(Plus tard)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. A propos de la déclaration qu'il a faite plus tôt aujourd'hui, le gouvernement envisage-t-il, au sujet des subventions de soutien pour la construction de maisons en hiver, qu'il sera nécessaire d'imposer un contrôle des prix ou d'autres restrictions pour empêcher des avances de prix léonines en vue de profiter de ces subventions?

[M. Knowles.]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois que la réponse est négative.

(Plus tard)

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et fait suite à sa déclaration au sujet de la construction des maisons pendant l'hiver. D'abord qui est-ce qui déterminera si les travaux de construction seront terminés dans le délai prévu? Deuxièmement, si le constructeur achève une maison, mettons, quatre jours après la période prévue, l'acheteur aurait-il droit à la subvention de $500? Et, troisièmement, celui qui bâtirait sa propre maison aurait-il également droit à l'abattement?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les dispositions prises pour l'application du programme dont il s'agit seront assujetties à un règlement. Je crois qu'on pourra donner plus tard des réponses plus détaillées à la question qu'a posée le député. Je puis lui dire, en réponse à la dernière partie de sa question, que la réponse est «oui». Mais il me semble qu'il vaudrait mieux attendre, en ce qui concerne les dernières parties de sa question, d'autres déclarations quand le règlement sera préparé.

M. Hales: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre. J'espère que les députés ne me trouveront pas de mauvaise humeur, cet après-midi. Mais la question tendait à connaître l'interprétation d'un certain règlement, et je ne crois pas qu'elle soit très pressante. Le député devrait la faire inscrire au *Feuilleton*.

(Plus tard)

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser au ministre des Finances une question dont je n'ai pas pu lui donner préavis? Il pourrait peut-être dire à la Chambre si la subvention de $500, qui sera accordée à la construction domicilaire et dont le ministre du Travail a fait mention il y a un instant, sera imposable ou non?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis, pour l'instant, donner de réponse à cette question à la Chambre.

LES PÊCHERIES

TRAITÉ DU PACIFIQUE NORD—DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS À WASHINGTON

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai dit à la Chambre que je ferais

aujourd'hui une déclaration au sujet des entretiens qui ont lieu actuellement à Washington et qui ont commencé jeudi dernier. Au cours de ces entretiens, on étudiera les dispositions du Traité du Pacifique Nord.

Lors de la Convention internationale des pêcheries du Pacifique Nord, tenue en 1952, le Canada, le Japon et les États-Unis ont signé un traité qui s'inspirait surtout du principe de l'abstention. Partant de ce principe, les pays en cause sont convenus que tous les stocks de poissons qui sont exploités à fond par un ou plusieurs des pays membres et qui sont assujétis à une réglementation fondée sur des recherches scientifiques, continueront de l'être uniquement par les pays en question. De plus, tout pays qui, 25 ans avant l'entrée en vigueur de la convention, n'avait pas pêché ces espèces de poissons, est convenu de propos délibéré de ne pas venir les pêcher.

En vertu de ce principe, le Japon qui n'a jamais exploité les pêcheries de saumon, de flétan et de hareng d'Amérique du Nord a accepté de ne pas pêcher ces poissons. Le Canada qui n'a jamais pêché le saumon de la mer de Béring a également accepté de ne pas pêcher ce poisson.

Le traité porte sur une période de 10 ans à compter de sa ratification le 12 juin 1953, date après laquelle toute partie à la convention pouvait mettre fin à ladite convention en donnant un avis de 12 mois. Avant la fin de cette période de 10 ans, soit en juin de cette année, le Japon a demandé que les trois pays entrent en pourparlers pour étudier la convention ainsi que la possibilité de la reviser.

Les trois parties se sont rencontrées jeudi de la semaine dernière lors de la séance d'ouverture à Washington et elles ont fait connaître leurs positions. D'après les déclarations, il est évident que les trois parties ont reconnu, de toute évidence, qu'il faut un traité pour protéger les pêcheries du Pacique Nord. Les parties divergent d'opinions sur le genre de traité qui fournirait cette protection. L'attitude des Japonais telle que l'a exposée le président de la délégation japonaise, M. Masayoshi Ito, est la suivante:

La convention pendant ses 10 années d'application a révélé que la formule relative à l'abstention renferme un certain nombre de problèmes épineux tel que la difficulté de prouver l'existence des conditions d'abstention.

Par conséquent, le gouvernement japonais, vu que la convention actuelle sera bientôt arrivée au terme de sa période initiale d'existence, soit dix ans, espère conclure une nouvelle convention ayant pour objectif d'assurer une conservation et une exploitation rationnelles des ressources piscicoles de l'océan Pacifique Nord grâce à une collaboration entre nos trois pays, le Canada, les États-Unis et le Japon.

Le Japon est énormément tributaire de ses pêcheries, ce qui fait que la conservation des ressources revêt pour nous une importance primordiale. Le gouvernement japonais, même s'il demande avec insistance que l'on mette au rancart la formule d'abstention, ne souhaite en aucune manière nuire aux ressources piscicoles et il est prêt à dûment examiner les efforts tentés dans le passé par les pays en cause en vue d'assurer la conservation de ces ressources.

Le secrétaire de l'Intérieur, M. Stewart L. Udall, a exprimé les vues du gouvernement américain et de sa délégation dans ces termes:

Nous sommes d'avis aux États-Unis que la convention a été utile comme instrument pour régler des problèmes communs dans le domaine des pêcheries et qu'elle a ainsi sensiblement contribué à établir des rapports harmonieux entre les trois gouvernements.

Plus loin, il a ajouté:

Bref, nous sommes convaincus de la valeur fondamentale du principe d'abstention pour le règlement de problèmes qui aujourd'hui nous sont propres mais qui, dans l'avenir, pourraient malheureusement devenir trop courants.

Notre conviction est raffermie par la manière dont cette convention a servi les trois gouvernements au cours des dix dernières années. Aucun d'eux n'a trouvé dans son application tous les avantages qu'il aurait pu espérer. Les pêcheurs japonais y voient des lacunes, de même que les pêcheurs canadiens et américains. Mais, dans le cadre de cette convention, l'industrie de la pêche dans ces trois pays a pu prospérer.

Je cite maintenant deux paragraphes de la déclaration que j'ai faite au nom de la délégation canadienne:

Parlant au nom de mon pays, j'affirme que le gouvernement a une conscience aiguë de la tâche très difficile accomplie par la commission, afin d'établir le bien-fondé des principes directeurs de la Convention internationale des pêcheries du Pacifique Nord. L'idéal d'abstention, pierre angulaire de cette convention, vise à protéger certaines pêcheries qui, sans cela, ne survivraient pas longtemps.

J'ai dit ensuite:

Dans le domaine de la protection des pêcheries de haute mer, surgit un problème dont il convient de trouver d'urgence la solution: celui de la confusion des divers bancs de poissons. Tel pays peut s'intéresser à l'exploitation d'une espèce donnée, entremêlée à des réserves qu'un autre État veut exploiter dans la même région. C'est là probablement le problème le plus épineux qui se pose dans les pêcheries du Pacifique Nord.

Et j'ai conclu par les observations suivantes:

Pour finir, puis-je exprimer l'espoir que vos délibérations seront fructueuses et que, grâce à ce succès, nous conserverons les abondantes ressources de nos grandes pêches, pour les générations futures de nos pays respectifs.

Demander que la délégation canadienne revienne à Ottawa et accuser le Japon de tirer parti de ce que le gouvernement canadien, son ministère des Pêcheries et ses pantins ont affiché une position faible et qui ne se fondait sur aucun principe, n'a donné rien d'autre que de saper et de rendre plus difficiles le progrès et le succès des négociations en cour.

Je déclare que nous avons entièrement confiance dans les fonctionnaires du ministère, les hommes de science, les membres de la Commission du Pacifique Nord et les conseillers techniques qui font partie de la délégation canadienne. Dans l'industrie de la pêche au Canada, on reconnaît très bien leurs qualités. Pour conclure, j'ajouterai que la délégation canadienne jouit de la confiance et de l'appui entiers du Conseil des pêcheries du Canada.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je veux, au nom de l'opposition officielle, exprimer ma satisfaction au sujet du rapport provisoire sur les pourparlers actuellement en cours à Washington et qui ont pour but la modification du Traité international des pêcheries du Pacifique Nord. A mon avis—et je crois que le ministre sera d'accord avec moi sur ce point—l'un des principaux problèmes que nous aurons à résoudre au cours des prochaines années dans le domaine international sera de trouver une façon logique et équitable de déterminer la juridiction et la propriété des ressources de haute mer qui permettra de les partager également entre les peuples qui y ont le plus droit.

Certes, j'ai bien confiance dans les fonctionnaires et les spécialistes canadiens du domaine des pêcheries. Ils comptent parmi les meilleurs au monde et je sais qu'ils défendront bien nos intérêts à Washington. La plus grande responsabilité de la délégation canadienne consiste à assurer aux Canadiens la part qui leur revient des pêcheries que l'on commence à exploiter ou qui sont en exploitation depuis des années grâce aux mesures de conservation et aux autres mesures que le Canada a prises de concert avec les États-Unis, dans la majorité des cas. Si le Canada possède aujourd'hui des pêcheries aussi riches, c'est qu'il a vu à ne pas aménager d'ouvrages hydro-électriques ou diverses autres installations qui auraient pu compromettre nos pêcheries.

Je n'ai rien à ajouter pour le moment, mais nous attendrons avec intérêt les autres rapports qui nous seront soumis.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, nous sommes également satisfaits de ce rapport provisoire au sujet des entretiens actuellement en cours à Washington, mais je constate que le ministre a signalé que les trois pays intéressés ont reconnu que la Commission et le traité ont donné de très bons résultats, des années durant.

Je dois ajouter que les pêcheurs de certaines régions de la Colombie-Britannique sont vivement préoccupés par certains éléments en cause et je crois qu'ils ont raison de l'être depuis que les Japonais ont fait savoir qu'ils demanderaient ou exigeraient la suppression complète du principe d'abstention. C'est là une caractéristique qui depuis longtemps est reconnue comme étant particulièrement importante. Lorsque les pêcheurs ont entendu parler de cette requête, ils ont été fort inquiets.

Le ministre a dit que le gouvernement accorde sa confiance à ceux qui participent aux négociations, et nous en avons aussi pris note. Malheureusement, en raison de certains incidents qui ont eu lieu ces derniers temps, le ministre n'a pu mériter, pour lui-même et son ministère, la confiance des pêcheurs. On a demandé que le comité de la marine et des pêcheries se réunisse sans tarder pour examiner certains des problèmes qui se posent, mais cette requête n'a pas encore été acceptée. Je suis d'avis que les demandes formulées en ce sens sont bien fondées et que les pêcheurs devraient avoir l'occasion d'exposer leurs opinions et leurs idées sur les diverses questions relatives au traité international sur la pêche dans le nord du Pacifique. On estime qu'il convient de donner plus de latitude au traité. On propose aussi la tenue de quelques réunions, au moins, sur la côte de l'Ouest afin de faciliter la présentation d'instances pertinentes.

Monsieur l'Orateur, encore une fois nous prions instamment ceux qui participent aux entretiens et aux délibérations de ne pas oublier qu'il convient d'assurer la préservation de nos pêches et le maintien des intérêts du Canada. Il convient aussi de reconnaître que certaines espèces de poisson sont des produits canadiens et que la conservation de ces espèces, même si elles se déplacent très loin au large, est liée à l'industrie canadienne de la pêche, et qu'il importe donc de tenir compte des pêcheurs canadiens dans l'examen de ces questions.

Nous nous réjouissons de la présentation du rapport provisoire, monsieur l'Orateur, et nous nous attendons qu'on fasse d'autres rapports à l'occasion.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire, en réponse à la déclaration du ministre, que nous, du Nouveau parti démocratique, sommes toujours persuadés, en dépit de l'optimisme du ministre, que les problèmes que suscite l'industrie de la pêche au Canada sont d'une telle ampleur que l'établissement du comité permanent de la marine et les pêcheries de la Chambre est absolument indispensable. Cette mesure s'impose tout particulièrement dans le cas du Pacifique Nord. Nous sommes toujours d'avis que l'application, par le gouvernement, de la recommandation, sujette à controverse, de la Commission des pêcheries du Pacifique Nord, laquelle accordait le mois dernier de nouveaux privilèges au Japon,

aurait dû d'abord être soumise au comité de la Chambre et qu'on aurait dû donner à tous les secteurs de l'industrie et au gouvernement de la Colombie-Britannique le temps et l'occasion de faire les instances nécessaires.

Nous répétons ce que nous avons déjà signalé, c'est-à-dire que les concessions faites au Japon, en ce qui concerne le hareng et le flétan, ont donné lieu à de nouvelles demandes de la part du Japon à Washington, demandes qui pourraient mettre en péril l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique. Comme preuve de l'activité croissante des Japonais, les chiffres indiquent une baisse marquée dans les prises de saumon sockeye de la Colombie-Britannique, tandis qu'une augmentation notoire apparaît dans les prises de sockeye faites par les Japonais en haute mer. D'après les statistiques compilées par le ministère fédéral des Pêcheries en ce qui a trait aux prises en Colombie-Britannique, d'une part, et les donnée concernant les prises japonaises qui figurent dans le *Pacific Fisherman Year Book*, d'autre part, les prises annuelles de saumon sockeye de la Colombie-Britannique qui se chiffraient à 5,478,000 en moyenne, de 1951 à 1954, sont tombées à 3,536,000 en moyenne, de 1959 à 1962. Par ailleurs, les prises japonaises de sockeye en haute mer sont passées de deux millions en moyenne par année, au cours de la première période de cinq ans, à douze millions durant la seconde période. Nous estimons qu'il y a lieu de reviser complètement le traité actuel des pêcheries du Pacifique Nord et que le Canada devrait faire en sorte que le traité tripartite qui, pour ainsi dire, divise actuellement le Canada, les États-Unis et le Japon, devienne un traité quadripartite qui lierait également la Russie, l'autre puissance du Pacifique Nord.

Aussi, nous réclamons que le comité permanent de la marine et des pêcheries de la Chambre soit constitué sur-le-champ et que tous les secteurs de l'industrie de la pêche y fassent l'objet d'une étude tout comme au cours des pourparlers qui ont lieu présentement à Washington. Nous demandons également qu'il soit tenu compte de l'opinion du gouvernement de la Colombie-Britannique en ce qui a trait aux problèmes de cette province.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

SUBVENTIONS SOUS L'EMPIRE DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

Question n° 45—**M. Fisher:**

1. Quelle somme devant être dépensée au Canada a été accordée jusqu'à ce jour sous l'empire de la loi sur la santé et le sport amateur depuis le 31 décembre 1962?

2. Sur ce montant, quels organismes ont reçu une subvention, et quelle a été la somme accordée dans chaque cas?

M. Haidasz: 1. Total des sommes approuvées entre le 15 décembre 1961 et le 29 mai 1963, $1,737,140. Total des sommes approuvées entre le 1er janvier 1963 et le 29 mai 1963, $715,831.

2. Voici une liste des subventions versées à des associations depuis le 15 décembre 1961. La liste comprend toutes les subventions versées directement aux associations par le gouvernement fédéral depuis la mise en œuvre du programme national de la santé et du sport amateur, mais ne comprend pas les subventions aux provinces, les prix versés à des personnes comme récompenses d'entraînement, le coût d'installations aménagées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ni les frais d'administration du Conseil consultatif national.

Amateur Athletic Union of Canada	$ 53,221
British Empire and Commonwealth Games Association	30,000
Canadian Olympic Association	80,000
Calgary Olympic Development Association	95,000
Canadian Amateur Basketball Association	5,000
Canadian Amateur Bobsleigh and Tobogganing Association	4,800
Canadian Amateur Hockey Association	50,000
Canadian Amateur Ski Association	31,095
Canadian Amateur Speedskating Association	8,500
Canadian Amateur Swimming Association	8,450
Canadian Association of Amateur Oarsmen	10,000
Canadian Badminton Association	4,700
Canadian Canoe Association	4,200
Canadian Civilian Association of Marksmen	15,000
Canadian Cricket Association	1,633
Canadian Field Hockey Association	2,900
Canadian Figure Skating Association	10,000
Canadian Intercollegiate Athletic Union	18,000
Canadian Lacrosse Association	3,000
Canadian Ladies' Golf Union	10,000
Canadian Lawn Tennis Association	18,000
Canadian Roller Skating Association	500
Canadian Ski Patrol	9,000
Canadian Snowshoe Union	2,000
Canadian Table Tennis	750
Canadian Volleyball Association	1,500
Canadian Wheelmen's Association	5,350
Canadian Yachting Association	750
Royal Canadian Golf Association	5,000
Rugby Tours Committee of Canada	10,000
Canadian Wildlife Federation	20,000
Canadian Youth Hostels	14,750
Canadian Association for Health, Physical Education and Recreation	10,000

Boys' Clubs of Canada	6,000
Young Men's Christian Association	6,428
Young Women's Christian Association	21,810
Canadian National Exhibition	50,000
Canadian Amateur Sports Federation	10,000
Royal Canadian Legion	50,000
Université de l'Alberta—Subventions à la recherche	17,750
Université de Montréal—Subventions à la recherche	16,000
Université d'Ottawa—Subventions à la recherche	12,732
Université d'Ottawa—pour aider à l'expansion et au maintien du centre de recherches et de renseignements établi par l'UNESCO	5,000

MOYENNE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 82—**M. Caouette:**

Combien d'impôt le salarié célibataire moyen a-t-il versé sur son revenu en 1949, 1960, 1961 et 1962?

L'hon. M. Garland: Le revenu moyen des salariés célibataires n'est pas établi, d'après les données statistiques de l'impôt sur le revenu, mais en se fondant sur le revenu moyen de tous les salariés à revenu imposable, au cours des années mentionnées, l'impôt, y compris l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la sécurité de la vieillesse (exception faite de l'année 1949, où l'impôt n'a trait qu'au revenu) payable par un salarié célibataire s'établirait de la façon suivante:

Année	Revenu moyen	Impôt payable
1949	$2,589	$250
1960	4,021	495
1961	4,132	516
1962	non disponible	non disponible

PROJETS ARDA EN ALBERTA

Question nº 119—**M. Olson:**

1. Le gouvernement a-t-il approuvé des projets dans la province d'Alberta sous le régime de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces projets et le coût prévu de chacun?

2. Quelle est la part du coût de chaque projet que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial prennent chacun à leur charge?

M. Beer: 1. Deux programmes ARDA ont reçu l'approbation de la province d'Alberta. L'un prévoit la mise en valeur de terres pauvres et très pauvres en les transformant en pâturages collectifs. L'autre consiste à inventorier les terres arables. Un certain nombre d'autres entreprises sont à l'étude. Les programmes déjà approuvés ainsi que le coût prévu de chacun sont:

Wanham Grazing Reserve	$14,000
Inventaire des terres arables	18,500

2. La participation du gouvernement fédéral à la mise en valeur de la réserve constituée en pâturages est de 50 p. 100 du coût; le gouvernement fédéral défrayera en entier l'inventaire des terres arables. Voici ces montants à payer: Wanham Grazing Reserve, $7,000; inventaire des terres arables, $18,500.

*INSTALLATIONS DU SERVICE DE TRAVERSIER À SYDNEY-NORD (N.-É.)

Question nº 134—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quand mettra-t-on en adjudication les travaux de construction du terminus de Sydney-Nord pour le nouveau service de traversier entre Sydney-Nord (N.-É.) et Argentia (T.-N.)?

L'hon. M. Deschatelets: Il va falloir faire passablement de travail sur les plans et les dessins avant de pouvoir prendre une décision.

*LA CIGARETTE ET LE CANCER DU POUMON—RENSEIGNEMENTS TRANSMIS À LA POPULATION

Question nº 143—**M. Rynard:**

1. Étant donné que les associations médicales canadienne et britannique ont annoncé récemment qu'il existait une relation entre la cigarette et le cancer du poumon, le gouvernement a-t-il décidé de combattre ce danger?

2. Quelles mesures le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il prises en vue d'informer le public, particulièrement les jeunes gens, sur la relation réelle entre la cigarette et le cancer du poumon et sur l'atteinte à la santé et à la vie que peut comporter l'usage de la cigarette?

M. Haidasz: 1 et 2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie la question. Vu qu'il s'agit de politique ministérielle, toute décision à ce sujet sera annoncée en temps et lieu.

EDMONTON—SERVICES DES TRAITEMENTS DESTINÉS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 180—**L'hon. M. Lambert:**

1. Des négociations se poursuivent-elles avec le gouvernement de la province d'Alberta et l'Université d'Alberta au sujet de changements à apporter aux services des traitements destinés aux anciens combattants au Pavillon Colonel Mewburn et aux installations connexes à Edmonton?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris d'autres dispositions en vue de prévoir des installations plus convenables et plus modernes pour recevoir le nombre accru d'anciens combattants souffrant de maladies chroniques et de ceux qui requièrent des soins à domicile?

3. Si aucune disposition n'a été prise, quels sont les obstacles qui empêchent la conclusion d'une entente satisfaisante?

4. Si les négociations ont été suspendues, quand s'attend-on qu'elles pourraient reprendre?

L'hon. M. Teillet: 1. Le gouvernement fédéral n'a entamé de négociations ni avec le gouvernement de l'Alberta, ni avec l'Université de l'Alberta, au sujet des services de traitement accordés aux anciens combattants de la région d'Edmonton. Des pourparlers

préliminaires ont eu lieu entre certains fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens Combattants et des représentants du gouvernement de l'Alberta et de l'Université de l'Alberta.

2. On a constaté certains progrès dans l'étude de certains éléments connexes.

3. Voir la réponse au numéro 2.

4. Ne s'applique pas.

POTEAUX TOTEMS DE MATIÈRES SYNTHÉTIQUES

Question n° 191—**M. Howard:**

Le gouvernement ou l'un quelconque de ses organismes ou ministères ont-ils appris qu'un certain Boris Mange, du 969 promenade Marine, Vancouver-Nord (C.-B.), fabrique des poteaux totems de matières synthétiques qui sont vendus comme étant des totems d'argilite authentiques ayant été sculptés par des Indiens originaires des îles de la reine Charlotte, et, dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris des mesures pour démasquer cette fourberie?

M. Munro: Non. Toutefois, à la suite de l'enquête qui a été effectuée, on a fait rapport que M. Mange vend des poteaux totems prémoulés en matière plastique, mais rien n'indique qu'il prétend qu'ils sont faits d'argilite.

FONDS DÉPENSÉ RELATIVEMENT À L'INONDATION DE LA ROUGE

Question n° 193—**M. Howard:**

1. A-t-on entièrement dépensé l'argent du fonds institué à l'occasion de l'inondation de la Rouge en 1950? Dans le cas de l'affirmative, combien est-il resté et qui détient la somme?

2. Quelles sont les dispositions qui conditionnent l'utilisation de cette somme pour parer à d'autres inondations ou aux dégâts ainsi provoqués?

M. Dupuis: 1. Lors de la constitution en société, par une loi spéciale du Parlement, du *Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated* (Statuts du Canada, 1952-1953, chapitre 59), on a transféré à cette société $1,485,511.81 provenant du Fonds de secours du Manitoba contre les inondations. Le dernier rapport financier soumis au secrétaire d'État par la société, aux termes de la loi, indique un solde de $1,494,723.27 dans le Fonds au 31 décembre 1962.

2. Le paragraphe 3 de l'article 6 de la loi stipule que des versements peuvent être effectués à même le Fonds «afin de faire face aux circonstances critiques et aux besoins survenant au Canada à la suite d'inondations, d'incendies, de tempêtes, de tremblements de terre, de pestilence ou autres désastres, afin d'alléger les pertes et les souffrances par là causées, d'aider à réparer les dommages qui en résultent, et de rétablir les personnes qui ont de ce fait subi des blessures ou des pertes, lorsque, de l'avis de la Corporation, la région affectée ne peut raisonnablement y pourvoir elle-même.» Les normes d'après lesquelles peuvent être opérés des versements à même le Fonds sont énoncées dans les règlements formulés d'après l'article 8 de la loi. Toute demande de renseignements relative à ces normes doit être adressée au secrétaire-trésorier de la société, *Canada Permanent Toronto General Trust Co.*, Winnipeg (Manitoba).

AIDE MILITAIRE À DES PAYS NON-MEMBRES DE L'OTAN

Question n° 207—**M. Brewin:**

1. Le Canada a-t-il assisté des pays autres que les pays membres de l'OTAN en ce qui concerne *a*) des armes, *b*) des matériels militaires, *c*) la formation militaire?

2. A quels pays a-t-il donné cette aide, en quoi consistait-elle et qu'a-t-elle coûté au Canada dans chaque cas?

3. Le Canada a-t-il pris des engagements quelconques en vue d'assurer une aide de ce genre à des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN, et quelle est la valeur envisagée de cette aide?

M. Stewart: 1. *a*) Non. *b*) Oui. *c*) Oui.

2. Inde—8 Dakota, $646,985; 5 Otter, $744,050; 36 Harvard, $747,000; Vêtements militaires, $1,500,004; Nickel pour la production de défense, $855,000; Formation—1 médecin indien formé au Canada, aucun frais;

Chili—Fournitures médicales, $22,342.

Nigéria—*Formation.* 6 cadets de la marine nigérienne au Canada, $18,900; 20 membres du personnel technique de la marine nigérienne au Canada, $52,464; 9 aspirants officiers de l'armée nigérienne au Canada, $15,800; 16 pilotes de l'aviation nigérienne, $117,800.

Ghana—*Formation:* 3 officiers de la Marine royale du Canada occupant des fonctions d'instructeurs à l'académie militaire du Ghana —solde et allocations, $20,988 par année; 27 officiers de l'armée du Canada à titre d'instructeurs au Ghana—solde et allocations, $229,000 par année; 5 officiers de l'ARC à titre d'instructeurs au Ghana—solde et allocations, $49,000 par année.

Argentine—formation de 4 membres de la Marine au Canada, aucun frais.

Australie—formation de 2 membres de la Marine au Canada, aucun frais.

Trinité-Tobago—formation de 3 officiers au Canada, $4,300.

2. Aux termes de l'accord sur l'aide technique pour la formation militaire, conclu avec le gouvernement du Ghana le 8 janvier 1963, le Canada s'est engagé à mettre les services de l'équipe de formation des forces armées du Canada à la disposition des autorités militaires du Ghana pour contribuer à la formation des forces armées de ce pays. Voir le montant de cette aide au 2 ci-dessus.

Le gouvernement a autorisé un prêt à l'Inde d'un maximum de $2,000,000 pour défrayer une partie des intérêts sur un prêt

intergouvernemental consenti à l'Inde pour l'achat d'appareils Caribou.

Les réponses portent sur la période depuis l'établissement de l'OTAN en 1949.

PROTECTION DU PUBLIC CONTRE LES MAUVAIS EFFETS DU TABAC

Question nº 223—**M. Mather:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est-il au courant des initiatives prises par les gouvernements de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de la Russie et de la Grande-Bretagne en vue de combattre l'usage de la cigarette, qui est une cause du cancer des poumons et d'autres maladies?

2. Le ministère est-il au courant des moyens utilisés par certains ministères provinciaux de la Santé au Canada en vue de renseigner la population à cet égard?

3. Quelles mesures le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il prises ou se propose-t-il de prendre en vue de protéger la population, notamment les adolescents, contre les effets néfastes de la nicotine?

M. Haidasz: 1. Oui.

2. Oui.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie la question. Vu qu'il s'agit d'une politique ministérielle, toute décision à ce sujet sera annoncée en temps et lieu.

RETOMBÉES RADIO-ACTIVES DANS L'EAU POTABLE

Question nº 231—**M. Scott:**

1. Le gouvernement fait-il des relevés en vue de déterminer les effets des retombées radio-actives sur l'eau potable? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces relevés, par qui sont-ils effectués et à quels intervalles?

2. Quel est le degré de présence des retombées radio-actives dans l'eau potable à l'heure actuelle?

M. Haidasz: 1. La Division de la protection contre les radiations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social analyse de temps à autre à des fins expérimentales l'eau potable des principales villes. Le degré des retombées radio-actives que l'on a recueillies a été si bas qu'un service régulier n'a pas été maintenu. En outre, on obtient régulièrement des renseignements des études de contrôle du niveau dans l'entourage des réacteurs nucléaires. La Division de la protection contre les radiations échantillonne des prélèvements d'eau naturelle aux stations de pompage à Des Joachims, Deep-River, Petawawa et Pembroke sur la rivière Ottawa et Kincardine et Port-Elgin sur le lac Huron. On prélève quotidiennement des échantillons et on les réunit en vue de l'analyse mensuelle du niveau de strontium-90, de strontium-89 et de cæsium-137.

2. Les niveaux de strontium-90 contenus dans l'eau potable sont d'ordinaire inférieurs à 1 micromicrocurie par litre.

[M. Stewart.]

MÉTHODE SERVANT À MAINTENIR LE PRIX DU SUCRE

Question nº 263—**M. Orlikow:**

Les compagnies sucrières ont-elles recours au régime des prix livrés aux points de base afin de maintenir les prix actuels?

L'hon. M. Sharp: Les prix du sucre sont établis f. à b. à partir des raffineries, des entrepôts et selon le régime des prix livrés aux points de base. C'est l'acheteur qui décide des arrangements relatifs à l'achat.

L'HÔPITAL SHAUGHNESSY DE VANCOUVER —INFIRMIERS

Question nº 265—**M. Prittie:**

1. Combien d'infirmiers l'hôpital Shaughnessy pour anciens combattants à Vancouver emploie-t-il?

2. Dans cet hôpital, quel est le pourcentage d'infirmiers par rapport au nombre de malades?

3. Quel est le salaire courant de ces infirmiers?

4. Combien leur semaine de travail comporte-t-elle d'heures?

5. Pendant combien de jours consécutifs ces infirmiers travaillent-ils avant de pouvoir prendre leurs jours de congé?

L'hon. M. Teillet: 1. Les effectifs de l'hôpital de Shaughnessy pour anciens combattants prévoient 218 emplois d'infirmiers. Sur ce nombre, 215 étaient remplis le 30 avril 1963.

2. Au cours du mois d'avril 1963, le pourcentage des infirmiers par rapport à celui des malades était d'un infirmier pour 4.4 malades.

3. Infirmiers classe 1, $2,820-$3,180; infirmiers classe 2, $2,970-$3,420; infirmiers classe 3, $3,210-$3,660; infirmiers classe 4, $3,750-$4,200; infirmier en chef, $4,050-$4,500.

4. 40 heures par semaine.

5. Le nombre de jours consécutifs pendant lesquels les infirmiers travaillent avant d'avoir droit à des jours de congé varie, en fonction de la liste de présence, entre un minimum de 3 jours et un maximum de 7 jours. Sur demande spéciale d'un infirmier ou en raison d'une urgence comme une maladie par exemple, le nombre maximum, dans des circonstances exceptionnelles, peut être porté à 9 jours.

FRAIS DE VISITE AU QUARTIER GÉNÉRAL DU NORAD

Question nº 266—**M. Prittie:**

1. Qui acquitte les frais de visite des députés, des journalistes et des autres groupes canadiens au quartier général du NORAD à Colorado-Springs?

2. Directement ou indirectement, le gouvernement du Canada acquitte-t-il la totalité ou une partie de ces frais et, dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces dépenses en 1960, 1961, 1962 et 1963?

3. Des délégations canadiennes ont-elles emprunté un avion de l'Aviation royale du Canada pour se rendre à Colorado-Springs et, dans le cas de l'affirmative, combien ces vols ont-ils coûté en 1960, 1961, 1962 et 1963?

L'hon. M. Hellyer: 1. En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, lorsqu'un aéronef de l'ARC est utilisé pour de telles fins, les frais de fonctionnement de l'avion sont imputés à l'Aviation royale du Canada.

2 et 3. Trois vols dont le coût global s'est élevé à $19,000.

VISITE AU CANADA D'UN GROUPE CONSULTATIF DE L'OTAN

Question n° 267—**M. Stefanson:**

1. Des officiers de l'OTAN, faisant partie du Groupe consultatif d'instruction aérienne, quartier général des Puissances alliées en Europe, ont-ils visité le Canada récemment et, dans le cas de l'affirmative, *a*) par qui avaient-ils été invités à venir, *b*) quel était le but de leur visite, *c*) quels établissements de défense ont-ils visités au Canada, *d*) quand cette visite a-t-elle eu lieu, *e*) quels étaient les militaires du groupe?

2. Cette délégation a-t-elle soumis des recommandations au Conseil de l'OTAN, en ce qui concerne les programmes futurs de formation aérienne et, dans le cas de l'affirmative, son rapport a-t-il été mis à la disposition du gouvernement canadien?

L'hon. M. Hellyer: 1. Oui, huit membres du Groupe consultatif d'instruction aérienne de l'OTAN ont rendu visite à l'Aviation royale canadienne du 20 au 29 mai 1963.

a) Le chef de l'état-major de l'aviation a reçu, le 27 juin 1962, une demande à cet effet du Commandement suprême des alliés en Eupore (SHAPE) et il l'a autorisée le 27 juillet 1962.

b) Lors de cette visite, on voulait discuter et observer les techniques de formation des pilotes, les méthodes et le matériel de l'ARC.

c) L'équipe a visité les stations de l'ARC situées à Winnipeg, Gimli et Cold Lake et elle s'est installée à Saint-Hubert pendant sa visite de la Canadair, à Montréal.

d) L'équipe a visité la station de Winnipeg les 20 et 21 mai, celle de Gimli, les 21, 22 et 23 mai, celle de Cold Lake, les 23, 24 et 25 mai et celle de Saint-Hubert, du 25 au 29 mai.

e) Le groupe était formé d'un commandant d'escadre, d'un major de l'Aviation royale de Grèce, d'un commandant de l'Aviation française, d'un lieutenant de section de l'ARC, d'un lieutenant de section de la RAF, d'un capitaine de l'Aviation italienne, d'un capitaine de l'Aviation de la Turquie et d'un capitaine de l'Aviation américaine.

2. Non.

TIMBRE COMMÉMORATIF MONTRANT UNE GOÉLETTE DE PÊCHE

Question n° 269—**M. Crouse:**

Le gouvernement songe-t-il à faire émettre un timbre-poste montrant une goélette de pêche toutes voiles dehors, pour perpétuer le souvenir d'un mode de pêche maintenant désuet en Nouvelle-Écosse?

M. McWilliam: Pas maintenant.

PRÊTS AGRICOLES DANS COMPTON ET FRONTENAC

Question n° 271—**M. Latulippe:**

Depuis que la dernière modification a été apportée à la loi sur le crédit agricole, *a*) combien de prêts la Société a-t-elle approuvés pour les comtés de (i) Compton, (ii) Frontenac, *b*) quelle est la valeur totale de ces prêts agricoles, *c*) combien de demandes avait-on reçues des cultivateurs de ces comtés, *d*) combien de demandes ont été rejetées, *e*) combien de demandes sont encore à l'étude?

M. Beer:

	Comtés municipaux de Compton	Frontenac	Total
a)	Néant	5	5
b)	Néant	$59,700	$59,700
c)	19	8	27
d)	1	0	1
e)	18	7	25

PRÊTS AGRICOLES DANS COMPTON-FRONTENAC

Question n° 272—**M. Latulippe:**

Combien de demandes de prêts agricoles a-t-on reçues de la circonscription de Compton-Frontenac en 1961 et 1962 et, sur chaque total, combien de demandes ont été approuvées et quelle était la valeur totale de ces prêts?

M. Beer: La Société de crédit agricole ne tient pas de dossiers statistiques pour les différentes circonscriptions électorales. Cependant, pour les comtés municipaux de Compton et de Frontenac, qui équivalent à peu près à la circonscription électorale de Compton-Frontenac, la réponse est:

	1961	1962
Demandes de prêts reçues ...	7	41
Demandes de prêts approuvées	4	30
Montant total des prêts approuvés	$44,000	$413,700

FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DANS COMPTON-FRONTENAC

Question n° 275—**M. Latulippe:**

1. Quels sont le nombre total, le traitement et le classement des fonctionnaires fédéraux dans la circonscription de Compton-Frontenac?

2. Quel est le total des traitements annuels versés à ces fonctionnaires?

L'hon. M. Sharp: 1. Les données relatives au nombre des fonctionnaires fédéraux ne sont pas établies par circonscription. Cependant, la région économique qui comprend les comtés de Compton, Frontenac, Stanstead et Sherbrooke comptait 549 employés assujétis à la loi sur le service civil le 30 septembre 1962. Ces employés étaient répartis en 110 catégories différentes.

2. Les données relatives aux traitements ne sont pas établies par région.

(Texte)

COMPTON-FRONTENAC (P.Q.)—NOMBRE DE PRÊTS AUTORISÉS EN 1962-1963 EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question nº 276—**M. Latulippe:**

Combien de demandes la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle reçues de la circonscription de Compton-Frontenac en 1962 et 1963, sous le régime de la loi nationale de l'habitation et, sur ce total, combien de prêts ont été autorisés et quelle était la valeur totale?

L'hon. M. Garland: Prêts LNH accordés dans le comté de Compton-Frontenac.

	Prêteurs agréés		S.C.H.L.	
Année	Nombre de prêts	Montant	Nombre de prêts	Montant
1962	—	—	8	$85,973
1963	—	—	—	—

Remarque: Les renseignements relatifs aux demandes de prêts, sauf celles qui ont été approuvées, ne sont pas disponibles.

(Traduction)

SALLE D'EXERCICE DE NEW-WESTMINSTER (C.-B.)

Question nº 280—**M. Mather:**

Songe-t-on à construire une salle d'exercice à New-Westminster (C.-B.) et, dans le cas de l'affirmative *a*) quand la construira-t-on, *b*) où la construira-t-on, *c*) quel en sera le coût total?

L'hon. M. Hellyer: On n'a pas établi de plans en vue de la construction d'une salle d'exercice à New-Westminster (C.-B.)

DISTRIBUTION D'EXCÉDENTS DE VIVRES AUX CITOYENS ÂGÉS

Question nº 283—**M. Basford:**

Depuis 1945, dans quelles circonstances et selon quelles modalités le gouvernement a-t-il distribué, soit gratuitement soit à prix spécial, des excédents de denrées alimentaires à des citoyens âgés?

M. Beer: Depuis 1945, le gouvernement du Canada n'a distribué aucun excédent de denrées alimentaires destinées tout particulièrement à des citoyens âgés. Toutefois, au cours de la période écoulée entre le mois de février 1955 et le mois d'août 1957, on a offert du beurre à prix réduit à des institutions sans but lucratif au Canada et, du mois d'octobre 1959 au mois de janvier 1961, on a fait don de porc en conserve à des institutions de bien-être et de charité au Canada. Les citoyens âgés ont sans doute bénéficié de ces distributions.

EXPORTATIONS DE BLÉ

Question nº 285—**M. Basford:**

Depuis le début de la campagne agricole 1961-1962 jusqu'aujourd'hui, quelle est la quantité totale de blé exportée chaque mois, de chaque port?

M. Pépin (*Voir tableau, ci-contre*).

Exportations de blé canadien outre-mer par les ports de sortie et importations des États-Unis, août 1961-avril 1963

Chargé à	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Total
						— en millions de boisseaux —							
1961-1962													
Vancouver—New-Westminster	14,205	11,019	9,586	8,783	10,193	13,748	15,963	14,595	12,467	14,234	8,876	11,852	145,520
Victoria	418	508	317	389	475	—	609	561	546	603	—	—	4,427
Churchill	6,231	9,248	2,818	—	—	—	—	—	—	—	—	948	19,245
Fort-William—Port-Arthur	1,896	890	2,148	938	—	—	—	—	—	1,891	2,079	78	9,921
Montréal	6,213	5,116	8,516	12,039	2,763	—	—	93	2,020	6,906	4,747	3,603	52,016
Sorel	1,958	2,008	3,525	5,988	663	—	—	—	1,975	3,838	2,574	1,074	23,602
Trois-Rivières	2,224	—	2,392	7,778	1,862	—	—	—	2,444	1,671	1,363	554	20,288
Québec	611	—	1,364	3,727	1,892	149	149	—	278	1,815	1,269	—	11,255
Baie-Comeau	1,814	—	1,961	1,171	—	—	—	—	2,046	2,780	2,646	898	13,315
Saint-Jean	—	—	—	—	243	86	157	25	317	—	—	—	828
Saint-Jean-Ouest	—	—	—	—	715	1,752	3,120	2,910	1,016	—	—	—	9,513
Halifax	—	—	—	—	1,133	1,787	3,739	2,270	1,798	607	—	—	11,334
Totaux	35,570	28,789	32,627	40,812	19,940	17,522	23,737	20,454	24,906	34,345	23,554	19,008	321,265
Importations des États-Unis (national)	55	177	282	11	27	12	2	28	74	805	6	9	1,487
Totaux (blés de tout genre)	35,625	28,966	32,910	40,823	19,966	17,534	23,739	20,482	24,981	35,150	23,559	19,016	322,752
1962-1963													
Vancouver—New-Westminster	8,518	5,913	10,758	6,746	12,234	15,733	12,906	12,371	14,436				99,614
Victoria	709	471	—	52	935	189	375	832	966				4,530
Prince-Rupert	—	—	—	—	—	—	603	728	972				2,303
Churchill	6,525	10,214	3,838	—	—	—	—	—	—				20,578
Fort-William—Port-Arthur	718	97	801	1,417	—	—	—	—	—				3,033
Kingston	—	—	—	336	—	—	—	—	—				336
Montréal	3,270	1,492	5,921	10,748	3,336	—	—	—	3,617				28,384
Sorel	758	1,012	2,249	4,763	193	—	—	—	862				9,837
Trois-Rivières	—	573	944	4,444	614	—	—	—	1,944				8,519
Québec	835	1,216	1,462	1,094	1,096	—	—	—	744				6,447
Baie Comeau	602	4,050	3,721	3,693	—	—	—	—	4,771				16,838
Saint-Jean	—	—	—	—	82	—	343	343	—				767
Saint-Jean-Ouest	—	—	—	—	1,314	2,272	3,138	1,805	916				8,726
Halifax	—	—	—	—	937	3,281	1,405	3,145	398				9,165
Totaux	21,934	25,038	29,693	33,295	20,740	21,475	18,770	19,225	28,906				219,076
Importations des États-Unis (national)	10	2	12	14	209	11	9	21	10				298
Totaux (blés de tout genre)	21,944	25,040	29,705	33,309	20,949	21,486	18,779	19,246	28,916				219,374

PRÊTS DE CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 287—**M. Vincent:**

Dans l'année financière 1962-1963, quel a été le nombre et le montant total des prêts approuvés par la Société du crédit agricole *a*) au Canada, *b*) dans la province de Québec, *c*) dans la circonscription de Nicolet-Yamaska?

M. Beer:

a) *Canada;* Nombre de prêts, 7,438, Montant—$90,924,300; *b*) *Province de Québec;* Nombre de prêts—804, Montant—$11,434,700; *c*) (i) *Nicolet* (comté municipal); Nombre de prêts—51, Montant—$607,400; (ii) *Yamaska* (comté municipal); Nombre de prêts—33, Montant—$439,200.

PRÉVENTION DE LA BRUCELLOSE, PROVINCE DE QUÉBEC

Question nº 288—**M. Vincent:**

1. Quand le gouvernement a-t-il institué pour la première fois des régions surveillées contre la brucellose dans la province de Québec?

2. Combien y a-t-il de comtés qui ont été déclarés négatifs dans la province de Québec?

3. Combien y a-t-il actuellement de comtés dans les régions surveillées et lesquels seront bientôt déclarés négatifs?

4. Combien de comtés n'ont pas encore été désignés comme faisant partie d'une zone sous surveillance contre la brucellose?

5. Depuis l'institution de ces mesures dans la province de Québec, quels montants le gouvernement a-t-il consacrés à cette tâche?

6. Pour le comté d'Yamaska, quels sont les chiffres relativement *a*) au nombre total d'animaux, *b*) au nombre total de réacteurs, *c*) au pourcentage des animaux abattus, *d*) au coût total des opérations y compris l'indemnisation versée?

7. A quelle date ces opérations seront-elles vraisemblablement terminées dans la province de Québec?

M. Beer: 1. Des régions surveillées contre la brucellose ont été instituées pour la première fois dans la province de Québec par arrêté ministériel le 17 avril 1958.

2. Jusqu'ici, trente-deux (32) comtés de la province ont été déclarés négatifs.

3. Quarante-deux (42) comtés ont été acceptés comme régions surveillées. Des contrôles initiaux ont été terminés dans quatre comtés non encore déclarés négatifs. De nouveaux contrôles sont en cours dans ces régions et l'on s'attend que ces dernières pourront être déclarées négatives d'ici quelques mois. Il s'agit des comtés d'Yamaska, de Wolfe, de Bagot et de Richmond.

4. Trente-quatre (34) comtés de la province n'ont pas encore été désignés comme faisant partie d'une zone de surveillance.

5. Depuis l'institution de ces mesures dans la province de Québec, $3,161,825 ont été versés à des propriétaires de bétail dont les animaux ont dû être abattus. A cause de la diversité des fonctions des inspecteurs chargés de cette tâche, il est impossible de retrouver exactement les autres frais.

[M. Pépin.]

6. *a*) Le contrôle initial dans le comté d'Yamaska pour détecter la présence de la brucellose vient d'être terminé. Il y avait un total de 36,261 bêtes dans la région. *b*) 2,601 réacteurs ont été découverts dans 526 troupeaux. *c*) 7.17 p. 100 des bestiaux ont été classés comme réacteurs. Ils ont tous été condamnés à être abattus. *d*) La somme de $141,077 a été versée comme indemnisation pour les animaux abattus. Comme l'indique la réponse à la partie 5, il est impossible de calculer exactement les autres frais.

7. Si le rythme actuel des épreuves se maintient, le contrôle initial devrait pouvoir être terminé à la fin de 1965.

*EMPLACEMENT D'UNE INSTITUTION CORRECTIONNELLE, CIRCONSCRIPTION DE GREY-BRUCE

Question nº 289—**M. Winkler:**

1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il reçu une directive du ministère de la Justice lui enjoignant d'acquérir un terrain en vue de la construction d'une institution correctionnelle de sécurité moyenne dans la région de Markdale-Dundalk de Grey-Bruce?

2. L'enquête a-t-elle confirmé que l'emplacement convenait aux fins auxquelles il est destiné?

3. Y a-t-il suffisamment d'eau pour répondre aux besoins de l'institution?

L'hon. M. Deschatelets: 1. Le 1er mars 1962.

2 et 3. Les enquêtes ne sont pas encore entièrement terminées.

BUREAUX DE POSTE, CIRCONSCRIPTION DE SELKIRK

Question nº 292—**M. Stefanson:**

1. Combien a-t-on fait construire de bureaux de poste fédéraux entre le 31 mars 1958 et le 8 avril 1963 dans la circonscription fédérale de Selkirk?

2. Où ces bureaux de poste sont-ils situés, quand ont-ils été érigés et combien leur construction a-t-elle coûté?

3. A-t-on acquis à d'autres endroits de la circonscription de Selkirk des terrains destinés à des bureaux de poste et, dans le cas de l'affirmative, à quel moment et à quels endroits ces emplacements ont-ils été achetés, de qui l'ont-ils été et à quel prix?

4. Quand invitera-t-on des soumissions et quand les travaux seront-ils terminés?

L'hon. M. Deschatelets: 1. Six.

2. Ashern, terminé en 1963, $23,807.95; Eriksdale, terminé en 1962, $22,997.32; Fisher Branch, terminé en 1960, $18,921.28; Lundar, terminé en 1961, $19,432.91; Riverton, terminé en 1962, $23,918.97; Winnipeg Beach, terminé en 1962, $19,300.56.

3. Oui, un terrain situé à Arborg a été acheté du Pacifique-Canadien en novembre 1962 au coût de $2,800.

4. On n'a pas encore fixé la date.

PROGRAMME DE CONSERVATION FORESTIÈRE, REFUGE DE LA FAUNE DE CHIGNECTO, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 294—**M. Coates:**

Des instances ont-elles été faites par des particuliers ou des associations au sujet de la mise à exécution d'un programme de conservation forestière au Refuge de la faune de Chignecto en Nouvelle-Écosse et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à ce propos?

L'hon. M. Nicholson: Non.

AMÉLIORATIONS PORTUAIRES À WALLACE (N.-É.)

Question n° 295—**M. Coates:**

1. Des améliorations portuaires seront-elles effectuées à Wallace et, dans le cas de l'affirmative, en quoi consisteront-elles?
2. Le port de Wallace sera-t-il dragué dans un avenir prochain?
3. Des réparations seront-elles effectuées aux quais de Wallace Bridge?

L'hon. M. Deschatelets: 1. Non.

2. Oui.

3. Non.

QUAI DE PUGWASH (N.-É.)

Question n° 296—**M. Coates:**

Demandera-t-on des soumissions pour la construction d'un quai pour les pêcheurs à Pugwash (Nouvelle-Écosse) et, s'il en ainsi, quand cette invitation à soumissionner sera-t-elle annoncée?

L'hon. M. Deschatelets: Oui, on espère que les plans et devis seront terminés à temps pour faire des appels d'offres et adjuger le contrat avant l'automne.

AMÉLIORATIONS PORTUAIRES, À PORT PHILIP (N.-É.)

Question n° 297—**M. Coates:**

Demandera-t-on des soumissions pour des améliorations portuaires à Port Philip, comté de Cumberland (Nouvelle-Écosse) et, s'il en est ainsi, quand se fera cette invitation à soumissionner?

L'hon. M. Deschatelets: Non, pas pour le moment.

DÉPENSES FAITES PAR LES TOURISTES, AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

Question n° 301—**M. Mather:**

Quelle a été la somme par tête des dépenses faites par les touristes *a*) Canadiens aux États-Unis, *b*) Américains au Canada, en 1960, 1961 et 1962?

L'hon. M. Sharp: *a*) Les dépenses par tête, en se fondant sur la population, des personnes domiciliées au Canada en voyage aux États-Unis en 1960, 1961 et 1962 ont été: de $25.90, $25.20 et $22.50 respectivement.

b) Les dépenses par tête, en se fondant sur la population, des personnes domiciliées aux États-Unis en voyage au Canada en 1960, 1961 et 1962 ont été de: $2.10, $2.40 et $2.75 respectivement.

On ne peut classer les données selon la citoyenneté.

AUGMENTATIONS DE SOLDES, FORCES ARMÉES

Question n° 302—**M. Mather:**

1. Quel a été le montant mensuel, en dollars, de l'augmentation de solde accordée aux simples soldats des forces armées?
2. Quel a été le montant mensuel, en dollars, de l'augmentation de solde accordée récemment aux colonels?
3. Quel a été le pourcentage de l'augmentation de solde accordée aux officiers moins rétribués et aux soldats et caporaux?
4. Quel a été le pourcentage de l'augmentation de solde accordée aux officiers d'un grade supérieur à celui de sergent?

L'hon. M. Hellyer: 1. $4 par solde de base, plus des augmentations s'élevant jusqu'à $6 pour les soldes plus élevées, plus $6 selon la spécialité de la classe 2 ou de zéro à $18 selon la spécialité de la classe 3, le montant étant fonction de la classification accordée.

2. $90 par solde de base, plus $10 pour la rémunération qui a atteint le niveau le plus élevé.

3. Par solde de base: Recrue, 3.7 p. 100; Simple soldat (6 ans de service), 5.7 p. 100; Caporal, 4.2 p. 100; Sergent, 3.8 p. 100.

4. Sergent d'état-major, 6.8 p. 100; Sous-officier breveté 2, 6.3 p. 100; Sous-officier breveté 1, 6.6 p. 100; 2e lieutenant, 4.4 p. 100; Lieutenant, 3.1 p. 100; Capitaine, 8.9 p. 100; Major, 8.7 p. 100; Lieutenant-colonel, 10.9 p. 100; Colonel, 11.1 p. 100; Brigadier, 4.5 p. 100; Major-général, 6.6 p. 100.

DEMANDE DE LA FONDATION DES UNIVERSITÉS

Question n° 303—**M. Fisher:**

1. Au cours du mois de mai 1963, le premier ministre a-t-il reçu une demande de la Fondation des Universités canadiennes et, dans le cas de l'affirmative, sur quoi portait cette demande?
2. Le premier ministre a-t-il pu discerner, dans les demandes présentées par la Fondation des Universités canadiennes, si ces demandes étaient appuyées par les universités de la province de Québec?
3. Dans le cas où le gouvernement serait encore à étudier ces demandes, le premier ministre peut-il nous dire vers quelle date probable on donnera suite à ces demandes ou on les rejettera?
4. Le gouvernement ou le premier ministre estiment-ils nécessaire de faire observer à la Fondation des Universités canadiennes que ses demandes auraient tout d'abord dû être présentées au gouvernement provincial?

Le très hon. M. Pearson: 1. Oui. Le premier ministre et plusieurs de ses collègues ont reçu une délégation de la Fondation, qui a demandé tout d'abord que le Parlement du Canada autorise l'ouverture d'un crédit de 300 millions de dollars pour l'octroi de subventions d'équipement aux universités et collèges durant la période de trois ans qui commence le 1er juillet 1963, afin de doubler les montants que les universités pourraient

recevoir d'autres sources. Ces subsides serviraient à la construction de salles de cours et de laboratoires de recherche dans tous les domaines, ainsi qu'au financement des services d'appui essentiels. La Fondation a aussi proposé que le Parlement fournisse au moins 2 millions de dollars par an, par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada, pour financer un programme d'appui accru aux bourses d'étude et à la recherche dans le domaine des lettres et des sciences sociales, ainsi qu'à l'amélioration des bibliothèques universitaires et autres dans ces domaines. La Fondation a également recommandé que des subventions spéciales d'exploitation soient accordées aux universités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, pour porter à peu près au niveau de la moyenne nationale les subventions par étudiant versées à ces institutions.

2. Le vice-président de la Fondation, qui a pris part à la présentation, est recteur de l'une des universités du Québec, et rien n'indique que les universités de cette province n'appuyaient pas les propositions.

3. Les propositions sont examinées avec soin et toute déclaration à ce sujet sera faite en temps utile.

4. La Fondation, organisme national, ne traite pas avec les gouvernements provinciaux. Les universités et collèges qui en sont membres adressent leurs demandes directement aux gouvernements des provinces.

(Texte)

COMITÉ PARLEMENTAIRE CHARGÉ D'ÉTUDIER LE RAPPORT GLASSCO

Question nº 306—**M. Latulippe:**

Le gouvernement entend-il créer une commission parlementaire destinée à étudier en détail les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (rapport Glassco)? Dans le cas de l'affirmative, quand nommera-t-il cette commission?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, le gouvernement n'a pas l'intention, pour le moment, d'établir un tel comité.

(Traduction)

ANNONCE DU VOTE MILITAIRE DES FORCES D'OUTRE-MER

Question nº 307—**M. Latulippe:**

Le gouvernement entend-il apporter des modifications à la Loi électorale du Canada, afin que le vote militaire d'outre-mer soit pris, connu et communiqué en même temps que le vote des autres votants canadiens?

M. Dupuis: Le gouvernement se propose de soumettre le rapport du directeur général des élections au comité des privilèges et des élections pour étude. Il n'y a pas de doute que le comité pourrait étudier cette affaire.

[Le très hon. M. Pearson.]

POSTES DE DOUANE, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question nº 309—**M. Latulippe:**

1. Combien y a-t-il de postes de douane à la frontière de la circonscription de Compton-Frontenac et des États-Unis?

2. Quel est le nombre des employés à chacun de ces postes?

3. Quels sont leurs noms et leurs traitements?

4. Quels sont les frais d'administration de chaque poste?

5. Au cours des cinq dernières années, quels ont été les revenus de chaque poste?

L'hon. M. Garland: 1. Cinq. Les postes de Lac-Mégantic et de Comins-Mill. Les postes de sortie de Chartierville, d'Hereford-Road et de Woburn.

(Nota: Bien que Lac-Mégantic soit situé à une courte distance de la frontière, c'est le poste de dédouanement du Pacifique-Canadien.)

2. Comins-Mill, y compris Chartierville et d'Hereford-Road 16

Lac-Mégantic y compris Woburn 17

3.

Comins-Mills	
M. A. Nicholson	$ 6,720
M. G.-F. Bédard	$ 4,740
J.-P.-M.-E. Bolduc	$ 4,740
J.-S.-A.-L. Bouchard	$ 4,740
J.-A.-R. Langevin	$ 4,740
J.-P.-E. Leclerc	$ 4,320
J.-O.-L. Therrien	$ 5,400
J.-F. Tremblay	$ 3,870
	$39,270

Chartierville	
D. N. Morrison	$ 5,400
J.-B.-G. Blanchette	$ 4,320
F. A. MacLeod	$ 4,320
J.-G.-A. Martin	$ 4,320
	$18,360

Hereford-Road	
J.-R.-A. Gagner	$ 5,400
J.-M.-R. Bourret	$ 4,740
J.-T.-P. Custeau	$ 4,740
J.-J.-M.-H. Duchesneau	$ 4,740

Woburn	
J.-S.-L. Allard (intermittent)	$ 1,206
J.-C.-T.-E. Cantin	$ 5,400
J.-A.-A. Chouinard	$ 4,320
J.-A.-D. Chouinard	$ 4,320
J.-R. Falardeau	$ 4,740
J.-L.-G.-D. Fortier	$ 4,740
J.-L.-P. Parent	$ 4,320
	$29,046

Lac-Mégantic

J.-N.-O. Poulin	$ 6,720
J.-J.-C.-C. Bilodeau	$ 4,320
J.-R.-E. Charest	$ 4,740
J.-G.-R. Latulippe	$ 4,320
J.-H. Miller	$ 4,740
J.-A.-F. Morin	$ 4,740
J.-D.-G.-G. Nadeau	$ 4,320
G.-A. Ouellette	$ 4,320
J.-F.-L. Roy	$ 4,740
J.-E.-J. Tétreault	$ 5,130
	$48,090

4. Les frais approximatifs d'administration, y compris les salaires et l'entretien pour l'année terminée le 31 mars 1963 $166,058

5. Recettes globales de 1958-1959 à 1962-1963 inclusivement $463,872.62

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question nº 310—**M. Latulipe:**

Le gouvernement dispose-t-il d'une statistique sur les importations et les exportations échangées entre la circonscription de Compton-Frontenac et les États du Maine et du Vermont aux États-Unis?

M. Pépin: Non, le gouvernement ne dispose pas de données statistiques sur les importations et les exportations échangées entre la circonscription de Compton-Frontenac et les États américains du Maine et du Vermont.

(Texte)

COÛT ESTIMATIF DE LA PRÉPARATION DU SITE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Question nº 311—**M. Pigeon:**

Le gouvernement a-t-il reçu des états estimatifs de ce qu'il en coûtera dans l'ensemble pour préparer l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles sont ces estimations, *b*) quelle proportion de ce coût le gouvernement fédéral entend-il payer?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur le président, jusqu'à maintenant nous n'avons reçu aucun rapport des états estimatifs ou de caractère technique, mais je m'empresse de soumettre ces diverses questions au commissaire de l'Exposition universelle.

EXPOSITION UNIVERSELLE—RAPPORTS TECHNIQUES RELATIFS À L'EMPLACEMENT

Question nº 312—**M. Pigeon:**

Relativement à l'emplacement de l'Exposition mondiale de 1967, a-t-on reçu des rapports techniques de nature à rassurer les Canadiens au sujet *a*) des dangers accrus que courent les navires qui entrent dans la Voie maritime du Saint-Laurent du fait de nouveaux contre-courants à cet endroit; *b*) de la possibilité de pression accrue sur le mur de la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, à cause de l'aménagement de 12 millions de pieds carrés de terrain et de la construction subséquente de hauts édifices à appartements à cet endroit, causant des pressions supplémentaires sur le mur de la Voie maritime, *c*) des dangers résultant du remblayage possible d'une profondeur allant jusqu'à 25 pieds à l'emplacement projeté, dont un de ces dangers serait l'écoulement et le tassement possibles de ce remplissage, *d*) du danger découlant de l'accroissement de vitesse du courant de Sainte-Marie et des problèmes supplémentaires qui, de ce fait se poseraient pour les navires étrangers amarrant à Montréal, *e*) des études techniques et des mesures de sécurité qui s'imposent relativement à la construction de ponts depuis le pont Jacques-Cartier, propriété de l'État, et le pont Victoria des Chemins de fer Nationaux du Canada jusqu'à l'île Notre-Dame, *f*) des études nécessaires à la construction d'un pont à bas niveau, depuis la Pointe-Saint-Charles jusqu'à l'île Sainte-Hélène comme il est proposé dans le plan, *g*) du danger accru d'embâcle dans le bassin de l'île Sainte-Hélène, *h*) du danger accru pour la ville de Verdun de l'inondation possible du bassin de La Prairie, inondation qu'un gel capricieux et une emblâcle à l'emplacement pourraient entraîner, *i*) de la réalisation des conditions et des exigences de la Commission mixte internationale et de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, *j*) de la collaboration entre le gouvernement et l'Hydro-Québec en ce qui concerne les effets qu'aura la réalisation de ce projet sur les ressources hydrauliques de la province?

L'hon. M. Deschatelets: La réponse est la même que pour la question nº 311, monsieur le président.

(Traduction)

PROGRAMME D'AIDE POUR LA CHAUX

Question nº 313—**M. Vincent:**

1. Quel pourcentage le programme d'aide du gouvernement a-t-il couvert des paiements directs effectués par les provinces relativement à la chaux durant l'année financière 1962-1963?

2. Quelle a été, durant cette année, la quote-part en espèces du gouvernement *a*) pour le Canada, *b*) pour la province de Québec?

3. Combien de tonnes a-t-on accordées durant cette année *a*) pour le Canada, *b*) pour la province de Québec?

4. Combien les contributions des deux gouvernements relatives au programme provincial de Québec ont-elles coûté la tonne?

M. Beer: 1. Les subventions fédérales à l'égard de la chaux représentaient 60 p. 100 des versements faits directement par les provinces.

2. Les subventions fédérales, pour l'année financière 1962-1963, ont été de $2,471,280 pour le Canada et de $2,098,623 pour le Québec.

3. Les subventions ont été versées en 1962-1963 pour un total de 1,313,093.51 tonnes au Canada et de 1,121,562.03 tonnes au Québec.

4. Le coût net des subventions directes dans la province de Québec, en 1962-1963, a été de $1.87 la tonne pour le Canada et de $1.24 la tonne pour le Québec, soit un total de $3.11 la tonne.

ABOLITION DE LA SUBVENTION RELATIVE AU LAIT

Question n° 318—**M. Smith:**

A quelle date a-t-on appliqué le règlement ou l'ordonnance stipulant l'abolition de la subvention de 12c. relative au lait nature excédentaire?

M. Beer: Aucun règlement ni aucune ordonnance n'a été promulgué au sujet de l'abolition de la subvention de 12c. relative au lait nature excédentaire, employé dans la fabrication du beurre. En ce qui concerne l'année des produits laitiers, commencée le 1er mai 1962, l'Office de stabilisation des prix agricoles a été autorisé à acheter du beurre de crémerie à 64c. la livre et à le revendre à 52c. la livre. L'autorisation précédente arrivait à terme le 30 avril 1963.

PENSION DE VIEILLESSE, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question n° 319—**M. Latulippe:**

1. Combien de résidents de la circonscription de Compton-Frontenac touchent une pension de vieillesse?
2. Quels sont les chiffres relatifs aux cinq dernières années?
3. Le gouvernement se propose-t-il d'augmenter ces pensions?

M. Haidasz: 1. et 2. Ces renseignements n'ont pas été établis.

3. Comme cette question relève de la politique du gouvernement, toute loi qui sera proposée à cet égard sera annoncée en temps et lieu.

BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS AUX AVEUGLES, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question n° 320—**M. Latulippe:**

1. Combien de résidents de la circonscription de Compton-Frontenac sont bénéficiaires d'allocations aux aveugles?
2. Le gouvernement se propose-t-il d'augmenter ces allocations?

M. Haidasz: 1. Renseignement non disponible.

2. Comme cette question a trait à la politique du gouvernement, ce dernier annoncera en temps opportun tout projet de loi s'y rapportant.

AMÉNAGEMENT DU HAVRE, À DINGWALL (N.-É.)

Question n° 321—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Le gouvernement se propose-t-il de poursuivre l'aménagement du havre de Dingwall (N.-É.) et de continuer les travaux cette année à cet endroit?

L'hon. M. Deschatelets: On étudie la possibilité de construire un éperon en pierres. La décision à ce sujet dépendra des résultats d'un levé qu'effectuent actuellement le Service hydrographique et le Conseil national de recherches.

[M. Beer.]

AMÉNAGEMENTS PORTUAIRES, À BAY-ST. LAWRENCE (N.-É.)

Question n° 322—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quels sont les travaux d'aménagement qui seront entrepris cette année à Bay-St. Lawrence (N.-É.)?

L'hon. M. Deschatelets: Il n'y a pas de travaux d'aménagement portuaire de prévus à Bay-St. Lawrence (N.-É.) pour cette année.

TRAVAUX DE RÉPARATION À LA BASE NAVALE DE POINT EDWARD

Question n° 330—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quels travaux de réparation de navires prévoit-on à la base navale de Point Edward pour l'année prochaine?

L'hon. M. Hellyer: Le programme de radoub de la base navale de Point Edward prévoit le radoub d'une frégate ou de son équivalent en tout temps, ce qui fait un rendement d'environ trois frégates par année.

AMÉLIORATIONS PORTUAIRES, À SYDNEY (N.-É.)

Question n° 332—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Le ministère des Travaux Publics envisage-t-il d'apporter des améliorations majeures au havre de Sydney et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces améliorations?

L'hon. M. Deschatelets: On songe à revêtir la plate-forme et à améliorer les services auxiliaires cette année. On fera également un relevé préliminaire en vue de déterminer la possibilité d'aménager des mouillages plus profonds et plus vastes au quai public ainsi que ce qu'il en coûterait. En outre, une dépense de $30,000 a été autorisée qui représente la quote-part du gouvernement fédéral dans le redraguage des postes de mouillage aux quais de la *Dominion Steel and Coal Company*. On évalue à $60,000 le coût de cette entreprise, qui sera défrayé à part égale par la société et le gouvernement fédéral.

IMPORTATIONS D'ESSIEUX DE WAGONS POUR LE MATÉRIEL ROULANT DES CHEMINS DE FER

Question n° 360— **M. MacEwan:**

1. Le gouvernement fera-t-il connaître les noms des sociétés qui importent d'Angleterre des essieux de wagons pour le matériel roulant des chemins de fer?
2. Combien d'essieux ont été importés jusqu'à ce jour et quelle en est la valeur?
3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour protéger les employés de l'unique usine canadienne d'essieux servant au matériel roulant des chemins de fer, laquelle se trouve à Trenton (Nouvelle-Écosse)?

L'hon. M. Sharp: 1. Le gouvernement s'est procuré ces renseignements aux fins de l'administration des douanes et de la loi sur la statistique et ne peut donc les communiquer.

2. Voir réponse nº 1.

3. Conformément au tarif de préférence britannique, les essieux sont frappés d'un droit de douane de 7½ p. 100, et soumis aux exigences de la loi sur les douanes en ce qui concerne leur valeur estimée. Les essieux de chemin de fer ont été importés de temps à autre depuis bon nombre d'années, et le gouvernement ne croit donc pas être en présence d'une situation nouvelle, qui exigerait des mesures spéciales.

AMÉLIORATION DES PÂTURAGES EN COMMUN, EN SASKATCHEWAN

Question nº 371—**M. Korchinski:**

Quels travaux se propose-t-on d'entreprendre en 1963 en ce qui concerne les pâturages en commun en Saskatchewan, *a*) à Kelvington, *b*) à Hazel-Dell, *c*) à Foam-Lake?

M. Beer: Les travaux prévus pour les trois pâturages en commun précités, en Saskatchewan, pour 1963 sont les suivants:

a) Kelvington—Néant. Les aménagements ont été terminés au printemps dernier, et le bétail a été reçu des propriétaires le 3 juin 1963.

b) Hazel-Dell—Aménagement de clôtures autour des corrals, et installations de nouvelles sources d'eau pour abreuver le bétail. On s'attend que les travaux progresseront de manière à permettre l'exploitation du pâturage dès 1964.

c) Foam-Lake—Construction de l'édifice qui servira de quartier général aux employés du pâturage. On a aménagé d'autres installations, et le bétail a été reçu des propriétaires le 3 juin 1963.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ACHAT DE PROPRIÉTÉS, RUE SUSSEX, À OTTAWA

Question nº 337—**M. Richard:**

1. La Couronne a-t-elle, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale ou autrement, acheté des propriétés sur le côté est de la rue Sussex dans la ville d'Ottawa en vue de la réalisation du projet du secteur historique de cette rue dans le cadre de la célébration de la Confédération en 1967? Dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-on pris les mesures d'expropriation requises en vue d'acquérir les propriétés en cause dans ce secteur, *b*) combien de propriétés a-t-on acquises et à quel prix, *c*) combien de propriétés reste-t-il à acquérir et à quel prix estimatif, *d*) le gouvernement se propose-t-il de mettre le plan en œuvre et de restaurer les propriétés acquises telles qu'elles étaient et telles qu'on s'en servait autrefois?

2. Quels sont les plans à brève échéance du gouvernement en ce qui concerne la démolition des propriétés de l'État sises du côté nord de la rue Sussex, notamment l'édifice Daly, les édifices temporaires du ministère du Revenu national et l'immeuble vis-à-vis de la basilique Notre-Dame?

ACHAT DE PROPRIÉTÉS, À OTTAWA

Question nº 338—**M. Richard:**

La Couronne a-t-elle, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale, acquis des propriétés sises dans la partie nord de la rue Boteler, entre la rue Sussex et la rivière Rideau, dans la ville d'Ottawa? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle est la description officielle de la région, *b*) s'en est-on porté acquéreur par voie d'expropriation, *c*) quel est le coût total estimatif de l'achat de ces propriétés, *d*) combien de cas ont été réglés à date et combien a-t-on versé par suite de ces règlements, *e*) les occupants actuels des propriétés pourront-ils y demeurer et pour combien longtemps, *f*) quelle partie des terrains du secteur Boteler-Sussex servira aux fins des approches du pont Cartier-Macdonald, *g*) le ministère des Travaux publics a-t-il réservé une partie de ce secteur en vue de la construction d'immeubles et, dans le cas de l'affirmative, combien y aura-t-il d'immeubles et les a-t-on choisis?

TITRES ET ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉS, À OTTAWA

Question nº 339—**M. Richard:**

1. La Couronne ou l'une de ses agences possède-t-elle des propriétés sises sur la rue King-Edward, entre les rues Boteler et Rideau, dans la ville d'Ottawa?

2. La Commission de la capitale nationale ou l'organisme qui l'a précédée, la Commission du district fédéral, ont-elles fait des arrangements avec le conseil de ville d'Ottawa en vue de l'entretien d'une partie de la rue King-Edward?

3. La Commission de la capitale nationale a-t-elle élaboré des plans en vue de contribuer à la restauration et à l'amélioration de la promenade de la rue King-Edward depuis les ponts Minto jusqu'à la rue Rideau?

LES NATIONS UNIES

ESSAIS NUCLÉAIRES—NOUVELLES PROPOSITIONS ATTRIBUÉES AU ROYAUME-UNI ET AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de ce que nous avons lu dans les journaux et de ce que nous avons entendu à la radio concernant les nouvelles propositions faites par le Royaume-Uni et les États-Unis à l'Union soviétique, en vue de mettre fin aux essais atomiques, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre et au pays s'il est optimiste à cet égard et de faire connaître les représentations ou propositions que le Canada a faites pour parvenir à un accord sur cette question qui est à l'étude depuis si longtemps?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme l'a dit le premier ministre... (*Exclamations*) Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je mérite cette réprobation du ministre du Travail. Il se plaint de cette erreur persistante qui est tellement passée dans les habitudes qu'elle n'a plus de signification. Le premier ministre me demande

de ne pas recommencer. Il me pardonnera si je lui dis qu'il a fait la même erreur il y a quelques jours. Cependant, cette erreur ne signifie rien, ni pour le moment ni pour l'avenir, et le très honorable représentant ne devrait pas être trop prompt à en tirer des conclusions fausses.

Comme le premier ministre... (*Exclamations*) Comme vient de le faire remarquer le très honorable représentant, le premier ministre du Royaume-Uni et le président Kennedy se sont mis personnellement en rapport avec M. Khroutchev à propos de cette affaire, au cours des dernières semaines. On vient d'annoncer maintenant que l'on s'est entendu pour tenir d'autres entretiens à Moscou, probablement en juillet. Nous estimons que ces pourparlers n'auront pas lieu à l'échelon des ministres des Affaires étrangères ni des chefs d'État, mais qu'ils exigeront la participation de hauts fonctionnaires des trois pays. Le président Kennedy a également déclaré que les États-Unis s'abstiendraient d'entreprendre des essais nucléaires dans l'atmosphère tant que d'autres États s'en abstiendraient. Nous accueillons avec joie cette initiative de la Grande-Bretagne et des États-Unis en vue d'une cessation des essais nucléaires.

On espère que les entretiens de Moscou aboutiront à un accord général. Le présent gouvernement a pour objectif ultime, auquel il s'est pleinement engagé, de faire cesser tous les essais nucléaires au moyen d'un traité international. Nous continuerons par tous les moyens à tenter d'atteindre cet objectif.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—OCCASION DE FAIRE CONNAÎTRE SON AVIS AU SUJET DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ma question est d'une importance pressante pour le pays et fait suite à de nombreuses demandes de renseignements que j'ai reçues au cours de ces jours derniers.

Étant donné l'intérêt de nombreux syndicats ouvriers, groupements agricoles, associations d'hommes d'affaires et groupements féminins, pour la reprise des négociations à l'égard du traité relatif au fleuve Columbia, et leur désir d'exposer leurs points de vue au comité des affaires extérieures avant qu'une décision soit prise, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il permettra aux membres de ces organismes ou à d'autres personnes d'exprimer leurs opinions au comité avant qu'un accord définitif soit conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou avec le gouvernement des États-Unis?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je lui demanderai seulement de voir la réponse que j'ai donnée à une question semblable le 15 juin au député de Burnaby-Coquitlam.

M. Herridge: Une question supplémentaire, s'il vous plaît. Le ministre n'a pas répondu à ma question en me demandant de consulter l'autre réponse. J'ai posé deux questions au ministre aujourd'hui et je crois qu'en toute justice pour les intéressés il devrait nous répondre; j'aimerais qu'il réponde à mes deux questions. L'autre jour il a répondu en termes assez généraux.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ai sous les yeux ce que j'ai dit ce jour-là, comme en fait foi la page 706 du hansard, et je répète:

> Tous les aspects du traité ainsi que tous les aspects de ce qui constituera, je l'espère, un accord ferme entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique feront l'objet d'une étude et d'un débat à la Chambre et au comité des affaires extérieures.

M. Herridge: Cela, monsieur l'Orateur, signifie que les personnes qui veulent présenter leurs points de vue auront l'occasion de le faire après que le gouvernement aura conclu un accord ferme avec le gouvernement de la Colombie-Britannique... c'est-à-dire après qu'une décision aura été prise.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à la question du député. J'ai signalé que le traité ne sera pas ratifié avant que la question ait fait l'objet d'un débat à la Chambre et qu'elle ait été étudiée par le comité des affaires extérieures. L'accord entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique dépend de la ratification ou de la non-ratification du traité.

(Plus tard)

M. Herridge: Je voudrais poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu les promesses faites par le premier ministre dans de nombreuses lettres adressées à mes commettants et à d'autres citoyens de la Colombie-Britannique voulant qu'un gouvernement libéral entame de nouveaux pourparlers au sujet du traité du Columbia, qu'aucune décision ne soit prise avant que tous les intéressés aient été consultés, le ministre croit-il qu'on a tenu parole lorsqu'on demande à des gens de venir ici après qu'une entente a été conclue avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ainsi qu'avec le gouvernement des États-Unis?

L'hon. M. Martin: Je veux assurer à mon honorable ami que s'il étudie attentivement ma réponse d'aujourd'hui ainsi que celles qui

ont été données en d'autres occasions, il constatera que le gouvernement tient les promesses faites par le premier ministre à la population canadienne.

LA CONSTITUTION CANADIENNE

MESURES VISANT AU RAPATRIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et je l'en ai préavisé l'autre jour. Le ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre si le gouvernement prend des mesures visant à rapatrier la constitution canadienne avant le centenaire de notre pays qui sera célébré en 1967; le cas échéant, quelles sont-elles?

M. l'Orateur: Je regrette d'informer le député que cette question n'est pas vraiment urgente; je lui conseille donc de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; il semble qu'il faudra attendre longtemps...

M. l'Orateur: Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

(Texte)

LE NORD CANADIEN

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À L'ÉDUCATION ET À L'ADMINISTRATION DES ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de se rendre à la demande du gouvernement du Québec afin que l'administration et l'éducation des Esquimaux du Nouveau-Québec relèvent du gouvernement de la province de Québec?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de politique administrative dont nous nous occuperons le plus tôt possible.

LES BESTIAUX

SASKATCHEWAN—VENTE DES ANIMAUX À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, l'une des pires sécheresses jamais vues cause de grands ravages en Alberta et dans le sud-est de la Saskatchewan. Des milliers de bêtes à cornes sont concentrées dans la région atteinte et il faudra nécessairement se débarrasser d'animaux d'élevage.

M. l'Orateur: Je suis au regret d'interrompre l'honorable représentant...

M. Kindt: J'en viens à la question.

M. l'Orateur: Si l'honorable représentant a une question à poser, qu'il la pose.

M. Kindt: Voilà. Si ces animaux sont mis sur le marché, les éleveurs et les producteurs de provende verront leurs prix diminuer.

Des voix: Règlement!

M. Kindt: Le ministre de l'Agriculture dira-t-il à la Chambre quelles mesures il est prêt à prendre pour faire face à la situation?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à l'honorable député qu'aujourd'hui même j'étais en communication avec les gens qui s'occupent de mon ranch. Ces personnes m'ont appris qu'il pleuvait depuis vendredi. Nombre d'entre elles devront aller prier à l'église si elles veulent que les pluies cessent.

M. Kindt: Une question supplémentaire et une rectification. La précipitation était de .39 de pouce à Pincher-Creek et de .13 à Calgary...

Des voix: Règlement!

M. Kindt: ...et de .03 à Medicine-Hat. Je viens d'obtenir ces renseignements du service de la météorologie. Le ministre de l'Agriculture fait donc erreur.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Kindt: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! L'Orateur de la Chambre a l'avantage de pouvoir rester debout plus longtemps que les autres députés. Puis-je faire remarquer que nous nous engageons dans un débat. Si l'honorable représentant invoque le Règlement ou s'il veut s'expliquer sur un fait personnel, aurait-il l'obligeance de dire à quel propos.

M. Kindt: Voici, monsieur l'Orateur: le ministre de l'Agriculture a jugé bon de faire une déclaration qui est tout à fait erronée et il m'impute de ce fait...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Kindt: ...une fausseté; je veux aussi répondre à l'honorable député de Bonavista-Twillingate. J'ai moi-même invoqué le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! s'il vous plaît. J'en vois de toutes les couleurs aujourd'hui! Le secrétaire d'État a-t-il quelque chose à dire?

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais faire remarquer qu'on ne peut invoquer la question

de privilège à l'occasion d'une réponse à une question. Il me semble que l'honorable député enfreint le Règlement en posant un semblant de question de privilège.

(Plus tard)

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question qui découle de la réponse qu'il a donnée il y a quelques minutes. Si la situation décrite par l'honorable représentant de Macleod est exacte, et je n'ai pas lieu d'en douter, le ministre étudiera-t-il favorablement la possibilité de consacrer une plus grande partie de la station de recherches de Suffield à des pâturages?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Je dois considérer cette question comme un préavis.

LE COMMERCE

LA CHINE COMMUNISTE—ON AURAIT REFUSÉ DE PERMETTRE L'EXPORTATION DES PIÈCES DE RECHANGE POUR AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Est-ce que, comme le prétend la *Grain Import Company Limited*, de Vancouver, le ministère fédéral du Commerce a refusé d'émettre des permis d'exportation pour les pièces d'automobiles, y compris les pièces d'automobiles de fabrication entièrement canadienne destinées à la République populaire de Chine? En outre, est-il vrai qu'en certains cas, lorsque ces permis étaient accordés, les compagnies à direction américaine établies au Canada ont refusé de vendre les produits?

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le ministre réponde, je signale que cette question n'est pas, à mon sens, particulièrement urgente. C'est une question qui, me semble-t-il, devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE BLÉ—À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. La délégation envoyée en Chine communiste a-t-elle réussi à conclure des ventes de blé avec ce pays? Dans le cas de l'affirmative, combien et à quel prix?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Les négociations suivent leur cours normal, et je ne serai pas en mesure de faire une déclaration avant quelque temps.

[L'hon. M. Pickersgill.]

LE MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN—RELÈVEMENT DES DROITS SUR LES POULETS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné l'augmentation des droits de douane sur les poulets de gril des États-Unis à leur entrée sur le Marché commun européen, le ministre peut-il assurer à la Chambre que des augmentations tarifaires semblables ne seront pas imposées aux producteurs agricoles du Canada?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'urgence de la question. Je demande donc à l'honorable représentant de l'inscrire au *Feuilleton*.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PRÉTENDUS MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX SUSPECTS DU F.L.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Elle se rattache à celle que je lui ai posée vendredi dernier au sujet des suspects du F.L.Q. Je comprends l'hésitation du ministre à sembler intervenir dans l'administration de la justice dans une province, mais je persiste à lui demander ce qui suit: pourrait-il obtenir un avis motivé pour établir si l'action intentée conformément à la loi du coroner de la province de Québec, c'est-à-dire la détention de suspects sans procès, ne contrevient pas à l'article 438 du Code criminel, qui exige qu'une personne arrêtée soit conduite devant un juge de paix dans un délai de vingt-quatre heures si un juge est disponible, sinon le plus tôt possible?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que certaines personnes sont détenues dans la province de Québec conformément aux dispositions d'une loi provinciale, Il me semble donc que la Déclaration canadienne des droits ne saurait s'appliquer à leur cas. Même si elle s'y appliquait, ce n'est pas du ministre de la Justice que relève l'affaire. En effet, si la Déclaration des droits pouvait être évoquée, il reviendrait aux particuliers intéressés d'exiger le respect des prescriptions de l'*habeas corpus*, et d'intenter une action en dommages et intérêts pour détention illégale, ou encore un procès pour dommages subis à la suite de voies de fait. Mais ce n'est pas au ministre de Justice à jouer ici le rôle de conseiller.

M. Prittie: Puis-je signaler au ministre que je ne parlais pas de la Déclaration canadienne

des droits, mais de l'article 438 du Code criminel.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis au regret de devoir interrompre l'honorable député.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EXEMPLAIRES DU BILL C-72

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État en sa qualité de leader de la Chambre. Vendredi dernier, la Chambre a fait franchir l'étape de la première lecture au bill nº C-72, soit une loi concernant le Conseil économique du Canada.

Samedi, le *Citizen* d'Ottawa a révélé nombre de détails sur les intentions du gouvernement à l'égard de cette mesure en donnant des renseignements que le premier ministre n'avait pas fournis dans son exposé à la Chambre. Samedi, je suis venu chercher mon exemplaire du bill; je ne l'ai pas eu, il n'était pas arrivé par le courrier. Je suis venu ce matin espérant le trouver mais il n'était pas au courrier. Je suis venu à la Chambre une heure avant que nous nous réunissions cet après-midi et il n'était pas dans ma liasse. Et pourtant, les journaux l'ont eu samedi au moins, si ce n'est vendredi. Le ministre a-t-il des explications à fournir à la Chambre?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur. C'est avec plaisir que je ferai examiner l'affaire. Je suis moi-même allé voir sur le bureau et j'ai demandé si des exemplaires seraient disponibles. On m'a répondu qu'il n'y en avait que quelques-uns et alors j'ai dit de les faire imprimer dès que possible. Je regrette fort cet incident et j'irai aux renseignements.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

VANCOUVER—MESURES EN VUE D'ÉVITER LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je n'ai pu, malheureusement, lui donner préavis car, pour une raison quelconque, personne ne répondait à son téléphone ce matin. Vu que le syndicat des débardeurs, à Vancouver, prendra demain un scrutin préliminaire à une grève et qu'aucune personne sensée ne désire qu'un arrêt de travail se produise dans ce port de mer important, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a pris des dispositions spéciales visant à amener les employeurs et les employés à régler le différend à l'amiable?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère du Travail s'occupent sérieusement de la situation qui existe sur la côte ouest. Mes renseignements diffèrent quelque peu de ceux que le député a fournis dans sa question, quant au scrutin préliminaire à une grève. Après vérification de ces renseignements, je serai peut-être en mesure de fournir au député des précisions quant à l'intervention éventuelle des fonctionnaires du ministère dans ce conflit.

L'AGRICULTURE

PAIEMENTS À L'ACRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné les rapports contradictoires, l'un indiquant un excédent de céréales et l'autre une pénurie, et vu l'intention exprimée par le gouvernement de faire honneur aux engagements, réels ou non, pris par le gouvernement antérieur, le ministre de l'Agriculture nous dira-t-il si le gouvernement ne s'estime pas engagé moralement à accorder un paiement à l'acre à l'heure actuelle?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que des paiements à l'acre ont été accordés juste avant les élections. Je tiens à assurer le député que mon ministère surveille attentivement ces choses.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture saurait-il en quelles années des paiements à l'acre ont été accordés et, dans ce cas, peut-il nous les faire connaître?

ALBERTA—DEMANDE D'AIDE À L'IRRIGATION EN VERTU DE L'ARDA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il examiné une récente requête émanant des régions d'irrigation de l'ouest et de l'est de l'Alberta méridionale qui demandaient de l'aide financière en vertu du programme ARDA afin d'acheter du nouvel équipement et de faire creuser les fossés qu'il convient pour bien irriguer la partie sud de l'Alberta qui souffre actuellement d'une grave sécheresse?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Aucune demande n'est encore arrivée dans mon bureau.

L'ASSURANCE-RÉCOLTE—APPROBATION DU PLAN DU MANITOBA RELATIVEMENT À LA RÉASSURANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Stefanson (Selkirk): J'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier la demande présentée par le Manitoba, sous l'empire de la loi sur l'assurance-récolte, priant le gouvernement fédéral d'émettre de la réassurance? A-t-il approuvé ce programme?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le Manitoba a, bien entendu, un programme d'assurance-récolte. Je vais tenir cette question pour préavis afin d'y répondre en détail plus tard.

(Texte)

GRAINS DE PROVENDE POUR LES CULTIVATEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour permettre aux cultivateurs de l'Est de se procurer des grains de provende à des prix raisonnables?

(Traduction)

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Il s'agit d'une question administrative qui est présentement à l'étude, et une annonce sera faite à ce sujet en temps voulu.

LES FINANCES

DÉCRET RELATIF À LA SURTAXE À L'IMPORTATION —COMPATIBILITÉ AVEC LA DÉCLARATION DES DROITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis ce matin. Le gouvernement ayant annoncé qu'une mesure sera bientôt présentée pour ratifier la surtaxe imposée par le décret du conseil en date du 24 juin, le ministre de la Justice prendra-t-il des dispositions pour faire reviser l'avis juridique donné à la Chambre à la dernière législature, dans un document déposé aux Communes et selon lequel les dispositions du décret imposant la surtaxe à l'importation n'étaient pas incompatibles avec les buts et les dispositions de la Déclaration canadienne des droits?

[L'hon. M. Hays.]

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député de m'avoir préavisé de sa question. Voici la réponse. L'article 3 de la Déclaration canadienne des droits exige que le ministre de la Justice, en conformité du règlement, examine les projets de lois et de règlement présentés à la Chambre, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions de la déclaration, et le ministre doit signaler à la Chambre toute incompatibilité qu'il pourrait déceler.

D'après le règlement pertinent, les bills et règlements sont examinés par le sous-ministre qui y joint son certificat, comme le stipule le règlement, attestant qu'ils ont été examinés conformément aux dispositions de la Déclaration des droits. Le certificat ne dit pas s'ils sont conformes ou non à cette Déclaration. Toute observation que le sous-ministre croirait devoir faire serait adressée, pour étude, au ministre lorsqu'il formera son opinion. Le sous-ministre n'a pas fait de rapport au sujet de la Déclaration des droits au ministre lorsqu'on a décrété les surtaxes.

En l'occurrence, le certificat n'indiquait pas, comme le laissait entendre la question, l'approbation du point de vue de la Déclaration des droits; tout ce qu'il affirmait, c'était que le décret relatif à la surtaxe avait fait l'objet d'un examen. C'est là une confirmation de faits, qui n'appelle donc aucun nouvel examen.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure des propos du ministre que la signature apposée par le sous-ministre de la Justice sur ces centaines de propositions de bills et règlements n'a, en réalité, aucune signification?

L'hon. M. Chevrier: Je ne dirai pas qu'elle n'a aucune signification. Le sens de cette signature c'est qu'en ce qui concerne le Parlement, ces projets de loi ou de règlements ne renferment aucune contradiction. C'est au Parlement qu'il appartient d'en décider. Par exemple, on peut demander au ministre de la Justice de certifier au Parlement qu'une mesure est compatible avec la Déclaration des droits. La question serait tranchée par le Parlement en première instance, et par les tribunaux en dernière instance. Ce qu'on peut raisonnablement attendre du ministre de la Justice, c'est qu'il signale à l'attention de la Chambre toute disposition qui, à son avis, est incompatible avec la Déclaration des droits. La Chambre pourrait ensuite prendre les mesures qu'elle juge opportunes.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question supplémentaire? Étant donné que, selon la déclaration du ministre, la signature du sous-ministre sur ce certificat signifie qu'il

n'y a rien d'inadmissible à la lumière de la Déclaration des droits, le ministre ne pense-t-il pas qu'une revision s'impose ici, vu l'incertitude manifestée au sujet des décrets du conseil en question?

L'hon. M. Chevrier: Pour reviser cette façon de procéder, il faudrait modifier les règlements découlant de la loi et peut-être la loi elle-même. J'ai ici le texte de la Déclaration annexée au décret du conseil. Voici ce qu'elle dit: «Examiné conformément à la Déclaration canadienne des droits» et je crois que cette déclaration est faite en conformité des règlements. Les articles 4 et 5 des règlements établissent très clairement quels sont, en l'occurrence, les pouvoirs du sous-ministre.

LES CÉRÉALES

AUGMENTATION POSSIBLE DES FRAIS DE MANUTENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qu'il tiendra probablement pour préavis. Je crois que la question s'adresse à lui, bien qu'en raison du triple partage des responsabilités en matière d'agriculture, je n'en sois pas certain.

Le ministre est-il au courant de la réunion que la Commission des grains doit tenir prochainement à Vancouver pour étudier l'augmentation possible des frais de manutention dans les élévateurs? Son ministère est-il autorisé de quelque façon à réglementer ces frais, dont toute augmentation créerait beaucoup de soucis aux cultivateurs des Prairies?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Je prends note de la question.

LE BLÉ—DÉCLARATION AU SUJET DES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière séance de la Chambre, le représentant de Lisgar m'a posé la question suivante:

Comme le ministre a dit récemment qu'il n'y aurait pas moyen de supprimer les contingents à l'égard du blé pour la campagne agricole actuelle, pourrait-il dire à la Chambre si les contingents seront élevés et s'ils seront répartis également dans tout l'Ouest canadien?

Voici la réponse à cette question: à l'heure actuelle, la Commission canadienne du blé mène un relevé chez les exploitants d'élévateurs ruraux à travers l'Ouest du pays, en vue de déterminer le nombre supplémentaire de producteurs de céréales qui désirent mettre leurs produits en vente avant la fin de la campagne agricole. Les résultats de ce relevé seront disponibles et compilés dans une couple de semaines. Jusqu'à ce que les résultats soient connus, on ne saurait prévoir le niveau du contingent qui sera établi à la fin de la campagne agricole.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Puis-je poser une question complémentaire? De combien d'espace dispose-t-on dans les élévateurs pour emmagasiner les céréales pendant cette période?

L'hon. M. Sharp: Je regrette, mais je ne connais pas les chiffres par cœur. Cependant, j'irai aux renseignements.

(Texte)

LES LOTERIES

AMENDEMENT AU CODE CRIMINEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice pour faire suite à une réponse qu'il donnait à une question que je lui avais posée au début de la session.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a commencé l'étude du volumineux dossier sur les loteries, afin d'amender le code criminel s'il y a lieu?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai commencé l'étude. Je suis à l'étudier attentivement. J'ai même pris connaissance d'une résolution qui a été adoptée par la Fédération des municipalités du Canada. Je reçois, de temps à autre, des représentations dans les deux sens, et j'étudie cette question attentivement.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire . . .

(Traduction)

M. l'Orateur: Je doute fort que cette question soit recevable. J'estime qu'il faudrait l'inscrire au *Feuilleton*.

LES PÉNITENCIERS

DRUMHELLER—ON DEMANDE LA CONSTRUCTION D'UN PÉNITENCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Comme le chômage sévit dans la vallée de Drumheller et qu'un haut fonctionnaire aurait déclaré d'après le *Herald*, de Calgary, que le pénitencier sera érigé en 1964, le ministre peut-il nous dire si cette annonce correspond à une décision arrêtée par le gouvernement?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas. La décision initiale prévoyait que les travaux d'aménagement ne débuteraient pas avant 1964-1965. Comme mon honorable ami a amené l'affaire sur le tapis il y a quelque temps, je comptais en toucher mot au commissaire. Malheureusement, il n'est rentré qu'hier soir d'un voyage dans l'Ouest du Canada. Je m'entretiendrai avec lui et j'espère pouvoir fournir une réponse au député en temps et lieu.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

CONFÉRENCE SUR LA CIGARETTE ET LE CANCER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): J'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont je l'ai prévenu. Comme l'honorable représentante a annoncé en fin de semaine, par le truchement des journaux, qu'elle convoquera une conférence nationale sur les rapports entre la cigarette et le cancer—et il y a tout lieu de la féliciter de cette initiative—je me demande si elle est en mesure de nous faire savoir si la conférence aura lieu à Ottawa et si elle se déroulera cette année?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le représentant de m'avoir préavisée de sa question. Il est à espérer que la conférence aura lieu à Ottawa. La date de la réunion dépendra surtout de ceux qui souhaiteront y participer, mais j'espère bien que ce sera avant la fin de la présente année civile.

LES FORÊTS

AIDE FÉDÉRALE CONTRE LES INCENDIES ET LES PARASITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Est m'a demandé, vendredi dernier, de dire à la Chambre si l'on envisage, à l'heure actuelle:

> ...d'accorder de l'aide aux provinces ou à l'industrie forestière en ce qui concerne la protection de nos ressources forestières en général et, plus particulièrement, celles de la Colombie-Britannique, contre l'incendie et les parasites.

J'ai fait savoir que la question, vu sa complexité, exigerait sans doute une longue réponse, puisqu'il y va de dix provinces et de plus d'un ministère fédéral. J'ai préparé une réponse, et j'aimerais la déposer. Toutefois, je crois que le député apprendra avec intérêt qu'une seule requête a été présentée au gouvernement fédéral cette année en vue d'obtenir de l'assistance. Il s'agissait d'un incendie

au nord de Maniwaki, dans la province de Québec: on demandait de l'aide pour les services de communication, requête qui a été immédiatement satisfaite, les services armés ayant été dépêchés sur les lieux.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, l'incidence du danger d'incendie s'est améliorée ces jours derniers, étant passée d'un niveau élevé à un niveau modéré.

(Plus tard)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il y a quelques instants, le ministre des Forêts a demandé à déposer une réponse. J'ignore au juste ce qu'il voulait dire ou ce qu'il est advenu de cette réponse. S'agit-il d'un document volumineux?

L'hon. M. Nicholson: J'aurais dû dire «déposer sur le bureau» au lieu de «déposer» tout court.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le ministre dépose le document?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre veut tout bonnement présenter la réponse en la déposant sur le bureau. Cela ne pose aucun problème.

LA DÉFENSE NATIONALE

FORT-CHURCHILL (MAN.)—ESSAI DE FUSÉES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): La semaine dernière, monsieur l'Orateur, le député de Churchill (M. Simpson) a posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des essais de fusées américaines à Fort-Churchill. Les lancements de fusées à Fort-Churchill viennent de reprendre seulement, par suite de la restauration des installations de recherche détruites par un incendie au début de 1961. Ces tirs ont lieu à Fort-Churchill en vertu d'un accord conclu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis en 1960.

Les expériences sont de deux catégories principales: *a*) lancements de fusées de haute altitude pour obtenir des renseignements sur la haute atmosphère. Ces travaux de recherche sont conçus et menés par des organismes de recherche officiels et des universités du Canada et des États-Unis; et *b*) lancements expérimentaux de fusées que l'on est à mettre au point pour l'étude de la haute atmosphère. Ce dernier programme est entièrement canadien.

Le programme de construction et de restauration imposé par l'incendie doit se terminer vers le milieu de l'été, ce qui permettra

le tir d'environ 70 fusées de haute altitude entre le 1er juillet 1963 et le 30 juin 1964. Ce total comprend l'essai en vol de six fusées canadiennes. On prévoit que les travaux, dans ce domaine, seront à peu près de même envergure dans les années à venir.

L'INDUSTRIE

CRÉATION DU MINISTÈRE

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Lamoureux et passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 7 juin, sur le projet de résolution suivant du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure *a*) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie qui sera nommé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail; *b*) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et *c*) en vue de modifier, par voie de conséquences, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

L'hon. M. Nowlan: Vendredi après-midi, monsieur le président, nous avons eu un magnifique exemple de collaboration entre les partis d'opposition et le gouvernement qui se sont entendus pour passer à l'étude de projets de loi et à cause, peut-être, du rythme accéléré de nos travaux, j'ai alors examiné ce projet de résolution en termes plus généraux que je ne l'aurais fait autrement. Dans les quelques minutes qu'il me reste, j'aimerais préciser et mettre en évidence certaines des observations que j'ai faites alors.

Le projet de résolution que nous étudions vise à scinder en deux le ministère du Commerce. L'un des deux nouveaux ministères deviendra le ministère de l'Industrie, tandis que l'autre gardera le nom de ministère du Commerce. Pour motiver cette proposition, on a invoqué la nécessité de mettre l'accent sur l'expansion de l'industrie au Canada. Je veux qu'il soit bien compris, monsieur le président, que nous, de l'opposition officielle, sommes entièrement d'accord avec le gouvernement pour insister sur l'importance de développer l'industrie par tous les moyens possibles.

L'autre après-midi, le premier ministre a parlé de l'emploi que créerait un accroissement de l'industrie secondaire. Là aussi, nous sommes entièrement d'accord. Sans aucun doute, il faut développer l'industrie secondaire si nous voulons créer l'emploi dont notre pays a besoin, mais je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de diviser un ministère en deux pour mettre l'accent sur l'expansion de l'industrie.

Je l'ai dit vendredi et je le répète, un partage de ce genre ne s'impose pas et je vois une preuve de mon affirmation dans le travail accompli par le ministre du Commerce ces dernières années, en vue de l'expansion de l'industrie secondaire. Je ne m'attarderai pas, au cours des quelques minutes qui me restent, à verser au compte rendu les chiffres indiquant l'essor considérable qui s'est produit au cours des dernières années dans la fabrication des automobiles et l'accroissement de la production d'acier. Presque chacun des secteurs de notre industrie a été marqué d'une augmentation; j'y vois une réponse à la thèse selon laquelle le ministère devrait être divisé pour pouvoir travailler de façon efficace. De fait, je suis d'avis que ce dédoublement accroîtra la puissance de la bureaucratie et diminuera l'efficacité du travail au lieu de l'augmenter.

On pourrait peut-être changer le nom du ministère en celui de ministère du Commerce et de l'Industrie au lieu de ministère du Commerce ou encore de ministère de l'Industrie et du Commerce, puisqu'il faut reconnaître le rôle important que devra jouer l'industrie dans l'expansion de notre pays. Je ne crois pas, toutefois, que l'on puisse en arriver là en plaçant le commerce et l'industrie dans des compartiments étanches. Je repose ma question de l'autre jour: où est la ligne de démarcation entre l'industrie et le commerce? On se rend compte, en lisant les remarques faites par le premier ministre vendredi, au cours de la présentation de cette motion, que c'est là que se trouve la réponse.

Comme en fait foi le hansard du 7 juin à la page 838, le premier ministre a déclaré que la solution de nos problèmes n'était pas liée à un accroissement du protectionnisme, ce que j'admets entièrement. Je ne citerai pas ses paroles exactes, mais les députés pourront relire les observations qu'il a faites, aux pages 838 et 839 du compte rendu. Il a déclaré que pour développer notre industrie nous devions accroître nos marchés et chercher des débouchés commerciaux dans les pays nouveaux. Cette vérité est évidente. Rien ne sert de fabriquer des produits qui ne se vendront pas. J'affirme de nouveau que les arguments que le premier ministre a apportés vendredi après-midi en faveur d'un accroissement de nos marchés à travers le monde, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud—il a mentionné toutes les parties du monde—démontre bien que nous ne devrions pas séparer le commerce et l'industrie. Nous devrions plutôt conserver ces deux secteurs sous un organisme unique favorisant d'une

part l'augmentation de la production et d'autre part la vente des produits.

Quels seront les résultats de ces mesures si jamais nous les adoptons? Vendredi après-midi, nous avons adopté une résolution instituant le Conseil économique. Si j'en juge par des articles de journaux que j'ai lus, et c'est peut-être aussi dans le discours du trône, quoique je n'en sois pas sûr, cela viendra vraisemblablement, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, si je ne me trompe. Le gouvernement semble avoir l'intention de mettre ce Conseil économique sous l'égide, le soin et la surveillance du président du Conseil privé. C'est cet organisme qui relèvera du président du Conseil privé qui donnera des conseils sur l'expansion économique de notre pays.

Si la mesure fondée sur cette résolution est adoptée, nous aurons d'une part un ministre de l'Industrie, d'autre part un ministre du Commerce et, au troisième rang, un ministre des Finances responsable des politiques fiscales et financières du pays. Si ce n'est une pratique encombrante, monsieur le président, je me demande ce que c'est. Je ne comprends pas comment nous pourrons réussir à activer notre industrie et notre commerce et à donner de l'expansion à notre économie avec une administration que je qualifierais de bicéphale ou, mieux encore, ressemblant à l'horloge de l'Irlandais. Quand on a demandé à l'Irlandais comment elle fonctionnait, personne n'y comprenant rien, il répondit: «Quand les aiguilles pointent vers le neuf et que l'horloge sonne sept heures, je sais alors qu'il est onze heures et demie.» C'est quelque chose du genre que veut créer le gouvernement en essayant de moderniser et d'activer notre économie.

On pourrait s'étendre sur cette question, monsieur le président, mais ce n'est pas mon intention. Je veux parler d'une autre affaire, à ce sujet. Le premier ministre a dit que ce serait une fusion, un mariage ou une alliance de quelque sorte, entre le nouveau ministère de l'Industrie et l'ancien ministère de la Production de défense. Le ministre qui s'occupe actuellement de la Production de défense sera responsable non seulement de ce ministère, mais aussi du ministère de l'Industrie. Je crois comprendre qu'il y aura un organisme de développement régional, pour les zones de chômage, dont le ministre s'occupera quand il en aura le temps. Je me demande combien de temps il pourra consacrer au nouveau ministère de l'Industrie qui sortira de la fusion annoncée.

Lorsque le ministre de la Production de défense est rentré de Washington, l'autre jour, et qu'il nous a adressé la parole, j'ai remarqué qu'il murmurait presque une prière, quand on lui a demandé s'il croyait que les ventes de matériel militaire aux États-Unis augmenteraient. Il a traité de la question avec franchise, je crois, et déclaré que nous aurions des difficultés à cet égard. Il a aussi fait remarquer que les achats que nous faisons aux États-Unis devraient augmenter, si des ventes plus considérables doivent avoir lieu, car le Canada n'est pas le seul pays du monde qui ait eu, de temps à autre, une balance des paiements défavorable. Il est aux prises avec un problème difficile. Ceux qui prévoyaient la formation d'un ministère de l'Industrie vont sans doute se demander avec inquiétude où sera la tête et où sera la queue dans le système qu'on nous propose. Non seulement avons-nous ici quatre aspects distincts, mais nous sommes témoins d'un mariage forcé et bizarre. Le ministère de la Production de défense et les problèmes qu'il posera vont nécessiter bien des efforts, et je pense qu'il ne faut pas nous attendre à trop de progrès au ministère de l'Industrie.

Ces questions, je le répète, relèvent du gouvernement. Nous autres, dans l'opposition, attendons le bill de pied ferme. Quand nous en serons saisis, nous pourrons en étudier les dispositions de façon plus approfondie, et sonder les intentions de nos gouvernants. A ce moment-là nous serons en mesure d'établir notre position sur chaque article. Je me borne à dire à présent, monsieur l'Orateur, qu'à mon sens, la formule ne va guère améliorer l'efficacité du ministère et qu'elle ne permettra pas d'obtenir les résultats très intéressants que mentionnait le discours du premier ministre. Je me demande si nombre de ces idées ne sont pas les fruits d'une période de tension, alors qu'il fallait brûler les étapes de la campagne électorale, et qu'on pouvait croire nécessaire ou utile de faire des promesses qui aujourd'hui, avec du recul, semblent embarrassantes et de réalisation difficile. Si j'ai raison de le croire, le gouvernement ferait bien, sans doute, d'examiner une nouvelle fois la mesure à l'étude, avant de songer à sa mise en œuvre.

M. Leboe: Monsieur l'Orateur, les propos de notre aimable premier ministre me forcent à prendre la parole au cours du débat sur la présente résolution, surtout parce que je ne vois pas du même œil que lui le problème fondamental, le chômage. Je parle du chômage à cause de certaines paroles du premier ministre que j'aimerais relever, afin de démontrer exactement ce que je veux dire. Comme on le voit à la page 838, le premier ministre a dit ce qui suit:

> Quelles seront les sources de nouvelles richesses et de nouveaux emplois dont le Canada aura besoin? Comment allons-nous donner des emplois aux 250,000 jeunes gens qui s'ajouteront à la population active à chacune des quelques prochaines années?

J'avoue que le premier ministre a raison de dire qu'il s'agit là d'un problème, mais je n'admets pas la façon dont il s'attaque au problème et je n'admets pas non plus la fonction qu'il veut donner à l'industrie. Il a dit plus loin:

> Où trouverons-nous également les nouveaux emplois nécessaires pour tenir le coup devant l'automatisation et d'autres progrès technologiques...

Et plus loin:

> ...l'industrie manufacturière, l'industrie secondaires, est la source d'où viendront en grande partie les nouvelles richesses et les nouveaux emplois.

Ces déclarations à mon sens démontrent que l'on veut former ce nouveau ministère pour faire créer des emplois par l'industrie. Je ne compte pas que ce soit là la fonction de l'industrie. A mon sens, elle doit se contenter de produire des articles et de fournir des services. A cette fin, l'industrie se servira forcément de tous les moyens à sa disposition pour produire la plus grande quantité de biens et de services au coût le plus bas possible. Autrement dit, il y a une concurrence des plus âpres. Je remarque également que le premier ministre rattache la présente résolution visant à créer un ministère de l'Industrie au Conseil économique du Canada que la Chambre vient d'adopter. Je crois que s'il l'avait rattachée au projet de création d'une caisse de développement municipal, comme moyen de créer des occasions d'emplois, cela vaudrait énormément mieux que de présenter une mesure visant la création d'un nouveau ministère. Si l'on suit le raisonnement du premier ministre jusqu'au bout on s'aperçoit qu'il s'est jeté dans l'arène politique des relations entre les provinces et le gouvernement fédéral quand il a dit que le bill ne diminue en rien la responsabilité des provinces et que le nouveau ministère fédéral ne donnera pas de nouvelles obligations au gouvernement fédéral.

J'aimerais dire au premier ministre que s'il rattachait sa pensée, dans ce domaine, à la caisse de développement municipal, il jetterait les bases d'un édifice beaucoup plus solide. A mon sens, s'attendre que l'industrie crée des emplois en produisant des biens et des services, que l'on pourra vendre ou non selon le cas, est une façon des plus réactionnaires de résoudre un problème des plus graves. J'estime qu'il nous faut aller à la racine du problème. Nous devons créer de l'emploi de façon telle que le prix du produit ne comprenne pas ce qu'il en coûtera pour susciter les nouvelles offres d'emploi. Existe-t-il un meilleur moyen d'en arriver là qu'à l'aide d'un fonds de développement municipal et des travaux publics qu'un tel fonds ne manquerait pas de faire surgir?

J'espère qu'à l'étape de l'étude en comité, on se demandera d'où viendra l'argent, mais, pour le moment, je vais laisser de côté cet aspect de la question. Les emplois qui seront créés grâce à ce fonds de développement municipal vont à leur tour créer un marché de biens et de services là où il n'en existe pas aujourd'hui. Les hommes qui vont se mettre au travail vont créer un marché, et l'industrie saura répondre à la demande comme elle l'a toujours fait. En ce qui concerne le Canada, il n'y a pas de marché étranger. Il n'y a que des échanges. Nous exportons certains de nos produits à l'étranger et l'étranger nous envoie des siens en retour. En réalité, nous n'avons rien qui ressemble à un marché. Si, par conséquent, notre marché est un marché national, c'est au pays qu'il faut le développer. Le fonds saura créer un climat propice au progrès industriel. L'industrie, en comblant la demande du marché, pourra employer plus de gens qui, eux, auront besoin de plus de biens et services—cela fera boule de neige et réussira graduellement à résoudre dans une grande mesure le problème du chômage, peut-être même autant que l'espère le premier ministre, c'est-à-dire au point que nous puissions encourager l'immigration au Canada. Le Canada a besoin de cela aujourd'hui, car une population accrue réduira le coût per capita de nombreuses grandes entreprises comme, par exemple, les chemins de fer. L'un des problèmes du Canada aujourd'hui c'est qu'il possède deux réseaux ferroviaires qui traversent le pays en long et en large et que la population n'est pas assez dense pour permettre à ces réseaux de vivre. Aussi, les frais que doit acquitter le particulier sont-ils trop élevés. En outre, une augmentation de population, par la natalité et par l'immigration, stimulerait la production de biens et de services.

Aujourd'hui, les zones de marasme du Canada posent un grave problème. Le projet de loi à l'étude semble nous indiquer que le nouveau ministère s'intéresse tout particulièrement à ces zones, comme le fera d'ailleurs le Conseil économique. Je dis que l'augmentation de population que nous obtiendrons si nous commençons aux bons endroits et si nous adoptons les bonnes lignes de conduite améliorera la situation des zones de marasme. Cela se produira automatiquement à cause des nouveaux débouchés qui se créeront dans ces zones par suite de l'augmentation de population.

J'aimerais donner un conseil au premier ministre, c'est que nous devrions essayer sérieusement, par le truchement de la caisse de développement municipal, de permettre l'expansion de l'industrie selon le jeu de l'offre et de la demande. J'espère qu'avant la fin du présent débat d'autres députés discuteront

de cet aspect de la question, car, à mon sens, les encouragements à l'industrie pour produire des marchandises afin de créer des emplois ne sauraient résoudre le problème. Il faut créer, par des moyens financiers et autres, un climat qui permette au peuple du Canada d'acheter ce qu'il produit. Je crois que la solution c'est de permettre à la population d'acheter ce qu'elle a contribué à produire. Si nous pouvons y arriver, je suis sûr que notre économie s'assainira.

M. Scott: J'aimerais dire tout d'abord que nous avons examiné assez soigneusement le projet de résolution et le discours du premier ministre. Nous brûlons du désir d'appuyer toute mesure susceptible d'aider l'industrie au Canada en général, mais le texte de la résolution et le discours lui-même font surgir des questions dans notre esprit et nous voulons en poser quelques-unes, dans l'espoir que le gouvernement pourra faire la lumière sur ces points quand le bill nous sera soumis à l'étape de la deuxième lecture. Nous ne voulons pas passer trop de temps sur la résolution car nous avons hâte de voir le bill pour l'examiner en détail.

En premier lieu, je demande au gouvernement qu'est-ce qu'on va créer au juste par suite de cette résolution. S'agit-il d'un autre ministère doté des habituels pouvoirs restreints, ou le gouvernement cherche-t-il à créer un instrument de planification conçu pour réaliser le programme et la pensée du Conseil économique du Canada? Un examen du discours du premier ministre ne nous a pas permis d'établir clairement cette distinction. Comme en fait foi la page 837 du hansard, le très honorable représentant a déclaré:

> Le ministère de l'Industrie que nous nous proposons d'établir sera chargé de mettre en œuvre ces diverses idées.

Il parlait des idées du Conseil économique. Plus loin, dans la même page, il a ajouté:

> Le bill . . . visera à créer un ministère qui sera à l'industrie manufacturière ce que le ministère de l'Agriculture est aux agriculteurs.

Qu'on me permette de dire bien respectueusement qu'à mon avis, il est impossible d'avoir les deux. Si nous créons un autre ministère, il sera certainement l'égal des autres ministères et n'aura pas le pouvoir d'empiéter sur les privilèges de ces autres ministères ou même de coordonner le travail de ministères aussi importants que ceux du Commerce, du Travail et des Finances. D'autre part, si nous voulons créer ici un organisme de planification pour mettre en œuvre les programmes et la pensée du Conseil économique, ce nouveau ministère aura certainement besoin des pouvoirs dont je viens de parler: coordonner l'activité des autres ministères, reviser leurs travaux et les harmoniser.

[M. Leboe.]

M'est avis qu'il importe donc de savoir, avant d'aller plus loin, si nous instituons tous bonnement un autre ministère fédéral ou, comme le premier ministre a semblé le laisser entendre, si nous essayons de créer un organisme qui mettra à exécution les programmes et les lignes de conduite du Conseil économique. Si nous instituons effectivement un organisme chargé de matérialiser les idées du Conseil, comment le ministère donnera-t-il alors suite aux avis dudit Conseil? Examinons le discours qu'a pronocé le premier ministre en présentant la résolution: on n'y trouve nul indice qui indique clairement comment on pourra réaliser cet objectif fort souhaitable. Le discours du très honorable représentant renfermait bien des expressions comme celles-ci: «Pour maintenir une liaison étroite, et sans intermédiaires, avec l'industrie» et «pour assurer que l'industrie bénéficie des services du gouvernement». Il a dit aussi que «ce serait un ministère auprès duquel les fabricants pourraient se renseigner sur la situation et duquel ils pourraient obtenir des conseils et de l'aide». Il a déclaré qu'il s'agissait de «coordonner l'activité». Si l'on résume toutes ces déclarations, on en vient à la conclusion que le ministère sera surtout chargé de donner des conseils et que sa principale fonction sera de fournir des renseignements aux industriels canadiens dans l'espoir qu'ils tiendront compte des recommandations qu'il leur fera. Plus loin dans son discours, le premier ministre a annoncé—c'est l'observation que j'ai trouvée la plus intéressante—que le ministère de l'Industrie se chargerait d'appliquer dans le concret les idées générales que le Conseil économique du Canada émettrait sur l'expansion économique.

Le gouvernement pourrait-il nous dire quels pouvoirs seront accordés à cet organisme afin de lui permettre de coordonner le travail des divers ministères? S'il doit mettre en pratique les opinions du Conseil économique, quels seront ses rapports avec des organismes comme le Conseil lui-même, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'Office de développement et de prêts municipaux, la Société canadienne de développement qu'on se propose d'établir, le Conseil national de la productivité, les autres ministères et les sociétés de la Couronne? Quelle emprise aura-t-il sur eux? S'il doit être chargé de coordonner l'activité de tous ces organismes, comme il le devrait, et s'il doit mettre en œuvre un programme économique quelconque, nous aimerions que le gouvernement nous renseigne, à l'étape de la deuxième lecture, sur l'autorité dont il sera investi.

Monsieur le président, le projet de résolution et le discours qui l'accompagnait ont, plus particulièrement, mentionné la nécessité

de s'appuyer sur l'industrie de fabrication et l'industrie secondaire qui nous permettraient d'augmenter, à l'avenir, le nombre des emplois. Cela signifie-t-il qu'on ne s'occupera pas du vaste secteur des industries de service que sont les sociétés, du secteur de notre économie où le nombre des emplois augmentent et qui fournit une grande partie des emplois actuels? Nous voudrions connaître le rapport du ministère avec l'ensemble de l'industrie des services et de l'emploi qu'elle offre. Nous voudrions aussi savoir quel est l'objectif réel de ce ministère. Si sa véritable fin consiste à exécuter les recommandations du Conseil de planification, il sera inévitablement entraîné dans les domaines d'activité suivants: comme je l'ai déjà dit, la coordination de tous les ministères et services d'État; la coordination des autres institutions et commissions chargées d'établir des programmes; la coordination des travaux de nos organismes de planification provinciaux et régionaux; la coordination des sociétés de la Couronne; et, ce qui est encore plus important, la coordination des plans de l'industrie privée et l'institution de régies ou contrôles concernant le montant des capitaux placés et le sens dans lequel s'effectuent ces investissements. Je voudrais savoir ce que l'on envisage pour le ministère de l'Industrie dans ces domaines très importants.

La raison pour laquelle il faudrait répondre à cette question, se trouve, je crois, dans un passage du discours du premier ministre dans lequel il exposait les objectifs de ce ministère, comme l'atteste la page 838 du hansard. Voici ce qu'il a dit:

> Le Canada a besoin d'industries qui pourront prospérer dans le monde moderne, d'industries répondant aux nouvelles tendances qui se manifestent en matière d'échanges internationaux, et auxquelles nous devrons nous adapter...
>
> Ce qu'il nous faut plus particulièrement au Canada—et cela vaut pour les autres pays très industrialisés—c'est créer et agrandir les industries plus compliquées, plus spécialisées, si l'on veut, qui produisent des marchandises dont nous avons besoins nous-mêmes et que nous pouvons vendre à l'étranger.

Enfin il a dit:

> Aussi, le rôle du ministère que nous projetons d'établir ne sera pas de protéger et de renflouer des entreprises faibles, soustraites à la concurrence, mais d'encourager l'établissement d'industries rentables et d'aider celles qui existent déjà à s'adapter.

Monsieur le président, si l'on prend ces paroles littéralement, les projets envisagés auront pour conséquences de modifier très profondément la situation industrielle au Canada.

Comment le nouveau ministère s'y prendra-t-il? S'il décide, mettons, qu'il faut réellement faire passer les placements d'une industrie à une autre, comment accomplira-t-il ce changement? Quelles seront les techniques et l'autorité dont il pourra disposer? Nous connaissons déjà l'encouragement fiscal qui, même s'il a certains avantages, est un peu restreint, à cause des réserves que se sont constituées bon nombre de nos industries canadiennes et qui les protègent, dans une certaine mesure, contre pareille occurence. Or, pouvons-nous nous attendre à un programme d'adaptation et d'aide au cas où le ministère en question déciderait de faire glisser les placements d'un domaine majeur à un autre? Quel avis concernant l'aide financière envisage-t-il de donner aux industries du pays?

Il y a encore une autre question que je voudrais poser: s'il s'agit simplement d'un nouveau ministère, quels sont ses objectifs, quels sont ses fins? Il me semble, avec tout le respect qui s'impose, que ces réponses ne figurent avec assez de précision, ni dans le projet de résolution, ni dans l'exposé qui l'accompagnait. Cette mesure aura-t-elle pour objet d'augmenter l'ensemble des placements et la production? Doit-elle diminuer les importations et encourager la production, au Canada, de marchandises que nous importons maintenant? Doit-elle faire glisser les placements et la production de certains secteurs à d'autres, en conformité d'un plan général? L'exposé parle d'une étude, industrie par industrie. Qu'adviendra-t-il de ces études une fois terminées? Quelle autorité aura le ministère envisagé pour garantir que les recommandations que renferment ces études soient effectivement appliquées? Ce même exposé parle de pousser les industries économiques au lieu d'appuyer les industries faibles et celles qui sont déjà protégées. Nous voudrions bien savoir comment il s'y prendra, et quels seront les pouvoirs conférés à cette nouvelle institution en ce qui concerne le déplacement des investissements de capitaux.

Monsieur le président, si l'on examine tout ce qu'on dit jusqu'ici, il semble bien, en dépit des déclarations contradictoires, que l'organisme envisagé constituera un ministère autonome de l'État qui aura pour fonction de faire des recherches et de fournir des conseils. Si c'est bien cela, j'ai l'impression que nous appelons la pire des éventualités. Nous avons déjà, au Canada, un grand nombre d'organismes et de commissions chargés de colliger les faits et d'émettre des prévisions économiques, et l'on ne fait qu'ajouter une autre voix à toutes celles qui se font entendre présentement si l'on se contente d'instituer un autre organisme sans le charger de coordonner le travail des autres ministères, des autres sociétés de la Couronne et des autres organismes de planification. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un office qui puisse grouper tous les organismes

existants, et présenter ensuite un projet complet. Il nous faudra ensuite un autre office capable d'assurer la réalisation de ce projet.

Monsieur le président, avant de reprendre mon siège, j'aimerais répéter que nous cherchons surtout à obtenir des précisions. Nous aimerions savoir si nous allons tout bonnement instituer un ministère ou un organisme quelconque chargé de mettre à exécution les plans et les programmes du Conseil économique. Quelle tâche compte-t-on réellement lui assigner et quelles attributions va-t-on lui accorder pour qu'il puisse convenablement remplir ses obligations? Nous soulignons, encore une fois, qu'on ne peut avoir les deux choses à la fois. S'il s'agit d'un ministère, son activité sera assujétie aux restrictions prévues par la loi et il ne pourra intervenir dans les affaires des autres ministères. S'il s'agit d'un organisme chargé de mettre à exécution les programmes du Conseil économique, comme l'indique le discours, il devra alors être pourvu d'attributions totalement différentes. Le discours ne fournit aucune précision, ni dans un sens ni dans l'autre, non plus d'ailleurs, que la résolution. Nous espérons donc qu'on répondra aux questions que j'ai soulevées aujourd'hui lorsque le bill nous sera présenté en vue de la deuxième lecture, afin que nous soyons bien mieux à même de l'analyser, de lui accorder l'attention qu'il mérite, et de prendre une décision en conséquence.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, la résolution dont nous sommes saisis m'intéresse au plus haut point car l'une des premières propositions de résolution que j'ai présentées après mon arrivée à la Chambre signalait qu'il importait absolument que le gouvernement fédéral fasse quelque chose pour aider à diversifier et à décentraliser l'industrie. A mon avis, le ministère de l'Industrie qu'envisage la résolution dont le comité est saisi en ce moment s'occupera surtout des objectifs qui étaient à l'ordre des conversations au début des années 50. A ce moment-là, le gouvernement du temps ne se souciait guère de prendre les mesures qui s'imposaient d'urgence et il est quelque peu encourageant de constater que, même s'il est tard, on reconnaît que la dissémination des ressources industrielles d'un bout à l'autre du pays constitue un problème primordial et qu'on favorise aussi la diversification de l'industrie.

Comme l'a signalé le premier ministre en présentant le projet de résolution l'autre jour, la plupart des mesures qui s'imposaient dans ce domaine depuis la seconde guerre mondiale ont déjà été prises et les rouages existent déjà en grande parti au sein des divers ministères de l'État. Autant que je puisse m'en rendre compte, d'après le peu de renseignements qui ont été communiqués au comité, la nouvelle proposition a pour but de coordonner les rouages qui existent déjà au sein du ministère du Commerce, du ministère de la Production de défense et du ministère des Finances. Une question me vient à l'esprit immédiatement. Le ministère de la Production de défense est-il le plus apte à venir à bout des problèmes avec lesquels la Chambre et le pays sont aux prises depuis 15 ou 20 ans? A vrai dire, les réalisations du ministère de la Production de défense n'ont pas été très encourageantes par le passé, car un des événements déplorables qui se sont produits au début des années 50, ce fut la suppression de la Direction des petites industries de défense en 1953. C'est précisément à l'époque où les gouvernements provinciaux en particulier s'inquiétaient de la concentration croissante de l'industrie dans les deux grandes provinces, que le ministère de la Production de défense a pris cette décision, lui qui est maintenant choisi comme étant le plus apte à remplir un rôle aussi important, celui de décentraliser et de diversifier l'industrie.

A ce moment-là, il eût été logique d'encourager l'activité de la petite Direction de l'industrie de la défense, car l'industrie canadienne était alors surtout organisée en fonction des besoins du Canada dans le domaine de la défense. La puissance industrielle de notre pays a fortement progressé durant les deux guerres mondiales. A la fin de la seconde Grande Guerre, notre puissance industrielle était de toute évidence étroitement liée aux besoins relatifs à la défense qui se sont manifestés au cours du conflit et elle n'a pas changé d'orientation dans les années d'après-guerre.

A mon avis, le gouvernement devrait se demander sérieusement si le ministère de la Production de défense est vraiment le service le plus apte à remplir ce rôle de première importance. Le premier ministre a déclaré l'autre jour que les cadres nécessaires sont déjà établis pour une bonne part. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur ce point. J'en veux pour preuve certaines des réalisations des six dernières années. Il existe au sein du ministère du Commerce un secteur entièrement nouveau qui assume des fonctions importantes consistant à diversifier et à décentraliser l'industrie. On a établi, par exemple, une petite direction commerciale ainsi que la banque de développement industriel. Voilà deux organismes qui relèvent de deux ministères différents, celui du Commerce et celui des Finances.

La Société du crédit agricole a, elle aussi, élargi les cadres de son activité qui s'intéresse maintenant à la diversification de notre

économie. Je mentionne également la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles qui, en plus de toucher les différents problèmes provoqués par les changements fondamentaux de l'agriculture, a aussi pour but d'aider l'économie canadienne à s'adapter à l'évolution rapide vers un monde industrialisé et urbanisé. Les diverses conférences sur le commerce qui ont eu lieu au Canada en ces dernières années ont aussi contribué pour beaucoup à régler une des difficultés que rencontre notre industrie canadienne, soit la découverte de débouchés commerciaux pour l'écoulement de nos produits. Cette mesure ne fait que commencer à produire, mais elle vise à résoudre deux de nos problèmes fondamentaux, soit l'augmentation de la production canadienne et la coordination des divers secteurs de l'économie du Canada. Si je comprends bien la situation, le Conseil national de la productivité sera remplacé par le nouveau Conseil économique et l'on peut se demander si cette décision est opportune.

Comme la plupart des rouages sont établis au sein des diverses directions du gouvernement, nous sommes portés à nous demander s'il y a lieu d'établir un ministère distinct de l'Industrie. Ne s'agit-il pas plutôt de résoudre le problème de collaboration intergouvernementale et de coordination des installations et des programmes déjà existants au lieu d'établir un nouveau ministère distinct, surtout si l'on songe que le ministère de la Production de défense doit remplir ces fonctions? Il est cinq heures, monsieur le président.

M. le président: Étant donné qu'il est cinq heures, je quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, en conformité de l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre va étudier les mesures d'initiative parlementaire.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER —DEMANDE D'APPUI FINANCIER

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier s'il y aurait avantage à appuyer financièrement le Service universitaire canadien outre-mer, qui aide les jeunes Canadiens à se rendre dans des pays étrangers où leurs connaissances techniques, leur formation et leur culture peuvent rendre un service dont on a besoin.

—Monsieur l'Orateur, j'ai bénéficié, pour la rédaction de ma motion, de l'aide de l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald), bien que cela se soit fait, je l'avoue, à l'insu de la personne en question. J'ai rédigé la motion de façon à la rendre, du moins à mes yeux, acceptable au gouvernement. Il y est proposé que le gouvernement étudie, si la chose est opportune, la question d'accorder un appui financier au Service universitaire canadien outre-mer. On pourrait peut-être trouver un nom plus imagé pour une entreprise de ce genre, comme cela se pratique parfois chez nos voisins du Sud. Aux États-Unis, l'appellation employée dans ce cas est celle de *Peace Corps*. Le programme, dans ce pays, dépend beaucoup plus de l'État, si je puis m'exprimer ainsi, que ne le propose la présente motion.

Je ne songe certes pas à des sommes fabuleuses. Si on estime que toute avance doit être remboursée, j'affirme qu'en consacrant $100,000 à aider nos étudiants d'université qui servent à l'étranger, le gouvernement sera remboursé au centuple, car il aura contribué à créer un climat de bonne volonté et de compréhension mutuelle. Comme le savent nombre de gouvernements, une aide de ce genre profite non seulement aux bénéficiaires mais encore aux donateurs. Il semble qu'aujourd'hui les gouvernements s'attendent à ce que nous fassions montre de jugement dans le domaine des urgences. Pour ma part, je respecte l'ordre des priorités, et c'est pourquoi j'estime que le Service universitaire canadien outre-mer se placerait facilement en tête de liste quant à l'appui financier du gouvernement.

Cent mille dollars représentent une somme infime par rapport aux dépenses du gouvernement fédéral. J'estime que la Chambre a le droit d'être renseignée sur le Service universitaire et ses objectifs. Je ne saurais mieux faire que de lire un passage du bulletin que j'ai en main. Il est intéressant de noter que ce Service a été créé le 6 juin 1961. Organisme national de coordination, il a pour tâche de mettre au point et d'encourager des programmes permettant aux jeunes Canadiens de servir outre-mer. Sa naissance est due aux universités du Canada et à diverses organisations nationales. Le Service universitaire canadien outre-mer collabore étroitement avec les organismes nationaux et locaux du pays et il assure la liaison avec les organisations internationales d'États et les autres agences à l'étranger.

On a défini ainsi ses fonctions:

a) Élaborer et mettre en œuvre, seul ou en collaboration avec d'autres organismes, des programmes qui permettront à des diplômés dûment qualifiés, résidant normalement au Canada, de servir dans des pays d'outre-mer qui ont manifesté leur empressement à recevoir ces personnes;

b) Demander et administrer des fonds pour couvrir le coût de ces programmes et d'autres activités semblables;

c) Aider, de la manière que le service déterminera de temps à autre, les autres agences qui se consacrent à des programmes de même nature.

Le Service universitaire canadien outremer donne à des Canadiens l'occasion de travailler à l'étranger dans des conditions semblables à celles où les nationaux du pays de séjour servent leurs propres concitoyens. L'organisation espère que le programme favorisera une plus grande compréhension parmi les participants et sera un geste de bonne volonté et de collaboration internationales. Les diplômés ne sont envoyés à l'étranger que sur la demande spéciale des gouvernements et des autres agences pertinentes qui requièrent leurs services. Ils n'y vont pas à titre d'experts, mais en tant qu'employés subalternes qui servent sur le même pied que les personnes avec lesquelles ils vivent et travaillent.

Le fait que, cette année, les fonds ne suffisent qu'à envoyer une partie des volontaires prouve la nécessité d'aide financière. C'est tout à l'honneur de nos concitoyens qui fréquentent les universités. La chose ne nous étonne pas de nos jeunes concitoyens, le nombre des volontaires dépasse de beaucoup les fonds disponibles pour les envoyer à l'étranger.

Une motion semblable à celle-ci a été discutée en cette enceinte le 10 décembre. Il est intéressant de relire le débat. La proposition visait alors à demander au gouvernement d'établir un service canadien de la jeunesse pour permettre à de jeunes Canadiens de se rendre à l'étranger. Une observation du député de Rosedale faite au cours du débat m'a particulièrement frappée. Il a signalé fort à propos qu'au lieu d'ajouter à des services déjà existants, il recommandait en particulier au gouvernement fédéral d'accorder des subventions au programme SUCO (Service universitaire canadien outre-mer). J'ai relu avec grand plaisir ses propos durant la fin de semaine. Si j'interprète bien ses paroles, ce qui est peut-être risqué, il a voulu dire que le gouvernement devrait envisager de donner de l'aide à SUCO, service déjà existant. Le député qui a formulé cette recommandation fort logique est maintenant secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, donc en mesure d'user de son influence auprès du gouvernement pour qu'il donne suite à cette recommandation. Cela me rend beaucoup plus confiant de voir cette motion obtenir l'appui de tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre.

En acceptant la motion, le gouvernement ne s'engage à rien car elle demande simplement qu'on étudie s'il y aurait avantage à accorder une aide financière. Au lieu de laisser l'honorable représentant rappeler ses propres observations, ce qui est une habitude beaucoup trop répandue dans ce Parlement et dans les autres pays, j'aimerais le faire pour lui. Je me réfère au compte rendu du 10 décembre 1962, à la page 2632, où je trouve ces mots:

Même si j'appuie le principe général dont s'inspire la résolution, je recommanderai en particulier que le gouvernement fédéral aide à la réalisation de ce programme, en accordant des subventions aux organismes existant déjà. Deuxièmement, le gouvernement fédéral, dans toute la mesure de son pouvoir, devrait annoncer, grâce aux moyens dont il dispose, que ces services sont offerts et aussi la nature du travail qui est accompli. La réserve que je formule à l'égard de la création d'une autorité gouvernementale indépendante pour appliquer ce programme, c'est qu'à mon sens, les universités devraient garder leur autonomie dans ce domaine et devraient appliquer ce programme.

Je me permets de déclarer ici que je suis tout à fait d'accord avec l'honorable représentant à cet égard.

Les facultés et les étudiants des universités sont bien mieux en mesure de juger les requérants qui se présentent, et qui plus est, en laissant ce domaine aux universités, on évite tout semblant d'ingérence et de domination de l'État, ce qui dans notre pays pourrait décourager les contributions de particuliers à la caisse...

Au fait, monsieur l'Orateur, on demande actuellement des contributions à caractère privé destinées au fonds et je crois que ces contributions, accompagnées d'une généreuse subvention de l'État, permettraient à un grand nombre d'étudiants canadiens d'aller outre-mer.

Je me suis gardé de faire un très long discours, parce que j'espère que la motion recevra l'approbation générale et que nous pourrons passer à autre chose. Je sollicite sincèrement l'appui de tous les députés à ce propos.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour dire à l'honorable député de Royal (M. Fairweather) et à la Chambre tout entière que je suis toujours fidèle aux opinions que j'ai exprimées le 10 décembre 1962 et je n'ai pas changé d'idée depuis. Je félicite l'honorable député d'avoir présenté la motion actuelle et je puis dire qu'il me fait plaisir d'avoir pu convertir au moins une personne.

Suivant la suggestion de l'honorable député, je ne veux pas retarder plus longtemps l'étude de cette motion et je répéterai que je suis toujours fidèle aux objectifs que j'ai exposés l'année dernière.

M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je veux exposer les opinions du Nouveau parti démocratique au sujet de ce projet de résolution et de l'opportunité d'accorder une aide financière au Service universitaire canadien outre-mer. Il

importe que nous songions à l'impression que laissent les Canadiens qui vont à l'étranger. Quel que soit l'endroit où ils ont été au cours des deux guerres mondiales, nos militaires ont donné une excellente impression du Canada et il en est de même encore actuellement au sein de nombreux organismes des Nations Unies.

Monsieur l'Orateur, si vous vous rendiez à New-York et que vous vous mêliez aux représentants des Nations Unies, vous seriez très fier de la réputation du Canada dans tous les domaines internationaux. De même, à l'Organisation internationale du Travail à Genève et à l'UNESCO à Paris, vous auriez la même impression, soit qu'en général, la plupart des gens estiment hautement le Canada. Il en est ainsi parce que nous n'avons pas la réputation d'être un pays belliqueux, mais plutôt d'être disposés, dans les limites de nos moyens, à offrir une aide quelconque aux pays dans le besoin.

A l'heure actuelle, un grand nombre d'instituteurs enseignent aux enfants de nos militaires en Europe et créent une impression favorable partout où ils vont. Nous sommes au courant ici, au Canada, des grands avantages qui découlent de l'échange de professeurs et d'étudiants parmi les pays du Commonwealth. Plusieurs milliers d'étudiants du Commonwealth fréquentent des universités canadiennes d'un littoral à l'autre. Ils tirent profit de leur séjour au Canada, et nous en profitons également. J'ai eu l'occasion de faire la connaissance de certains étudiants d'université étrangers, ici au Canada, et ce fut pour moi une expérience enrichissante de les connaître et de discuter de leurs problèmes comme ils les envisagent.

A mon avis, nous devons souscrire à cette motion, car elle tend à favoriser la paix, et une telle initiative se présente sous divers aspects. Nous pensons surtout à prendre des dispositions en vue d'assurer notre défense, mais ce n'est là qu'une seule façon de contribuer à l'établissement de la paix. Une autre manière, c'est de remettre de l'ordre dans nos affaires afin que les autres pays puissent se faire du Canada l'idée d'un pays puissant qui traite tout le monde équitablement. Une autre façon de travailler pour la paix, c'est de faire précisément ce que le Service universitaire canadien outre-mer est disposé à faire, c'est-à-dire offrir divers services aux gens qui en ont besoin.

Je suis très heureux de dire que le Nouveau parti démocratique appuie cette motion car, d'après nous, elle est propre à favoriser la cause de la paix dans le monde.

(Texte)

M. Gérard Girouard (Labelle): Quelques mots seulement, monsieur le président, pour féliciter l'honorable député de Royal (M. Fairweather) d'avoir présenté une telle motion pour aider les étudiants canadiens à l'étranger. Je crois que nous devrions consacrer quelques minutes à l'étude de ce projet, que je juge plus important, tant pour la bonne entente mondiale que pour certaines ententes au sein de l'OTAN et de l'ONU.

Il est vrai que si on veut mettre un frein au communisme à l'échelle internationale, c'est surtout en prouvant que dans un pays démocratique, malgré qu'il soit capitaliste, il y a moyen d'acquérir l'épanouissement de la personne humaine.

Dans le texte anglais de la motion on dit: «Procurer l'aide dont ils ont besoin». Toutefois, je préfère le texte français où il est dit «dont on a besoin».

J'ai remarqué que plusieurs professeurs venant de l'étranger sont maintenant employés dans nos universités; ils sont appréciés tant dans la province de Québec que dans tout le Canada. Ce n'est pas tellement à cause de leur éducation, de leur instruction, mais surtout à cause de l'universalité des connaissances qu'ils nous apportent.

Je crois que nos étudiants qui auront fait un stage à l'étranger nous rapporteront plus à leur retour que ce que nous aurons nous-mêmes investis pour leur éducation.

Voilà pourquoi, monsieur le président, il me fait plaisir d'appuyer cette motion.

(Traduction)

M. Reg. Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, vu que tous les préopinants se sont déclarés en faveur de la présente motion, il ne semble guère nécessaire pour moi d'exprimer mon assentiment. Toutefois, j'aimerais faire un modeste apport et ajouter certains détails qui seront peut-être utiles aux députés qui ne connaissent pas le programme.

Disons tout d'abord que le but du programme, c'est d'aider les pays qui ne sont pas aussi développés que le nôtre à profiter des services de spécialistes en certains domaines, surtout d'instituteurs. Des 78 personnes qui ont été envoyées à l'étranger pour donner de l'aide, au cours des deux dernières années, 62 étaient des instituteurs. Ces gens ne se rendent que dans les pays où l'on sollicite leur assistance. Ils n'y vont que si l'on fait officiellement appel à leurs services; ils touchent un traitement égal à celui des personnes qu'ils aident et participent à leur mode de vie. Cela est d'autant plus remarquable qu'en ce faisant, ils donnent suite au vœu qu'a exprimé le représentant de Vancouver-Kingsway (M. Webster); autrement dit, ils en arrivent ainsi à convaincre leurs protégés qu'ils veulent leur aider autant qu'ils le peuvent.

C'est à titre de spécialistes junior, pour ainsi dire, qu'ils vont à l'étranger. Le Canada est éminemment bien placé pour rendre ce service. Ce qui nous prépare à cela, c'est notre histoire même. Nous avons un passé colonial; la plupart des pays où nous envoyons nos représentants le savent et font donc un accueil chaleureux à nos spécialistes en herbe. D'autre part, nous avons la chance d'avoir deux grands groupes ethniques, alors que les pays montants ont besoin d'un nombre considérable de francophones. De fait, les Canadiens de langue française constituent une fraction considérable de ceux qui servent outre-mer. En outre, l'essence même de notre pays anime nos ressortissants à l'étranger d'un bel esprit d'humilité. Je crois qu'ils n'ont pas le point de vue nationaliste extrémiste qu'on peut remarquer chez les nationaux de certains grands pays; c'est pourquoi ils reçoivent un meilleur accueil, à mon avis.

Hier soir à 10h. 30, Radio-Canada a présenté une excellente émission montrant le progrès réalisé dans plusieurs pays, comme l'Inde, l'Indonésie, le pays des Incas et ainsi de suite. On y faisait voir le progrès réalisé dans ces pays vers la conquête du principal ennemi de l'homme, la faim. Non seulement ces pays sont-ils surpeuplés, mais ils ignorent même comment régler leurs problèmes. Cette émission montrait clairement que l'initiative prise en ce cas était un essai d'éducation de ces peuples pour qu'ils puissent régler eux-mêmes leurs problèmes. Je crois que les honorables députés conviendront avec moi que c'est bien comme cela qu'il faut s'attaquer au problème: en mettant en œuvre un programme qui montre à ces peuples à se débrouiller eux-mêmes; on leur apprend certaines choses et on les laisse trouver leurs propres solutions. C'est ce que l'émission a bien montré.

C'est ce que le SUCO essaie de faire. Il essaie d'envoyer des gens qui aideront à mettre un terme à l'ignorance. Il essaie d'apporter les bienfaits de l'enseignement à ceux qui en ont bien plus besoin que nous. D'autres organismes poursuivent aussi le même objectif. Je mentionnerai, en particulier, la Fédération des instituteurs du Canada, qui fait ce qu'elle peut dans le même sens. Elle s'attend à pouvoir envoyer, cette année, de 12 à 15 instituteurs à l'étranger pour les mêmes fins que le SUCO. Le président Kennedy a dit récemment que la véritable division du monde aujourd'hui n'était pas entre l'Est et l'Ouest, mais surtout entre les riches et les pauvres. Ce à quoi il pensait était probablement que si ce qu'on appelle la guerre froide prenait fin, nous devrions encore faire face à un conflit mondial entre les «possédants» et les «non-possédants». Il est fort encourageant de constater que nous sommes peut-être un peu plus près d'une solution de la guerre froide, parce que, d'après les nouvelles que nous avons entendues ce matin, le président Kennedy, M. Khrouchtchev et M. Macmillan doivent prochainement se réunir.

Nous avons tous entendu déclarer que les trois quarts de la population du monde s'endorment chaque soir sur sa faim. Si une petite subvention—il me semble que le montant proposé de $100,000 n'est certes qu'une petite subvention pour un pays comme le nôtre—peut contribuer tant soit peu à convaincre ces gens que nous sommes prêts à faire notre part pour les aider à surmonter cet obstacle considérable qu'est la famine, elle sera un excellent placement. En outre, si l'on examine la question de façon intelligente, on acquerra la conviction qu'il y a, pour le Canada, un besoin impérieux de nouer des relations les plus étroites et amicales avec chacun de ces pays. Nos étudiants le feront sûrement pour nous quand ils s'y rendront, et je suis persuadé qu'à leur retour ils contribueront à gagner l'opinion publique du Canada à leur cause, ce qui est, je crois, un objectif fort souhaitable. D'une façon générale, les Canadiens sont un peuple qui fait preuve de sympathie et de considération, et je suis sûr qu'ils souhaiteront voir leur gouvernement accorder toute l'aide qu'il peut à ces pays qui nous la demandent.

Mlle Pauline Jewett (Northumberland): Monsieur l'Orateur, à l'instar du motionnaire et des honorables préopinants, je vois moi aussi d'un œil favorable et sympathique le SUCO. Comme l'a dit l'honorable représentant de Kindersley (M. Cantelon), cet organisme est empreint à un très haut degré d'humilité, de même que la tâche qu'il accomplit, sans donner dans le genre «bienfaisant» que tant d'entre nous regrettent de trouver dans bon nombre d'associations, dites charitables. Les jeunes qui sont en cause dans le SUCO, comme l'a fait remarquer l'honorable représentant de Royal (M. Fairweather), s'en vont à l'étranger comme personnel subalterne mais ils sont les égaux de leurs compagnons de travail et de domicile. Ce ne sont pas nécessairement des spécialistes accomplis; ce sont de jeunes diplômés d'université. L'âge moyen du groupe est d'environ 24 ans. Ils n'ont pas énormément d'expérience mais ils possèdent la chose qui compte le plus, un immense désir de rendre service, d'être utiles dans le monde, soit dans leur pays soit à l'étranger. Ils veulent particulièrement se rendre à l'étranger car, personne ne l'ignore, ce sont surtout les pays les moins développés, les «dépourvus» comme on les appelle, qui ont besoin d'aide. La plupart des diplômés, sauf erreur, étaient des enseignants en 1961 et 1962, bien qu'il y ait

eu aussi des infirmières et des médecins ainsi que des gens sans aucune formation professionnelle spéciale. Ils partagent la vie des populations indigènes et on me dit qu'ils se rendent seuls dans ces collectivités. Contrairement au corps de la paix américain dont les membres travaillent deux par deux, dans le cadre du SUCO les jeunes gens travaillent seuls et de cette façon ils sont beaucoup plus intimement engagés. C'est donc un organisme que personne à la Chambre ou ailleurs ne peut considérer autrement que favorablement et avec compréhension.

Comme l'honorable représentant de Royal l'a signalé, le SUCO est aux prises avec des difficultés finacières. Malheureusement, le gouvernement du Canada est lui aussi dans le même cas. Sauf erreur, le SUCO a lancé une campagne de souscription afin de recueillir $185,000. Elle se poursuit depuis février ou mars et jusqu'à présent je crois qu'on a recueilli entre $90,000 et $100,000. Comme on l'a signalé, notre corps de la paix, notre SUCO, est bien différent du corps de la paix des États-Unis; c'est une organisation privée, non de l'État. Elle est financée et dirigée par des particuliers. Elle espère atteindre son objectif de $185,000. Pour autant que je sache, le Service universitaire canadien outre-mer n'a pas demandé au gouvernement de l'aider à atteindre ce chiffre. D'après les renseignements que j'ai obtenus du Service universitaire et de la Fédération canadienne des universités, de laquelle le Service relève du point de vue administratif, il se pourrait que, d'ici quelques mois, le Service universitaire outre-mer présente au gouvernement une demande d'aide financière. Ayant été moi-même professeur d'université, j'ai eu l'occasion, monsieur l'Orateur, de m'entretenir avec plusieurs des responsables du Service et je crois que cet organisme préférerait, dans la mesure du possible, recueillir ses fonds d'institutions privées. Cependant, s'il lui devient absolument impossible d'obtenir de cette façon l'argent nécessaire, je ne doute pas qu'il s'adresse au gouvernement et, en particulier, au ministre des Affaires extérieures (M. Martin).

J'aimerais ajouter que le ministre des Affaires extérieures a à ses côtés une personne qui pourrait être encore plus influente que le député de Royal ou même que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Macdonald), pour obtenir de l'aide pour le Service universitaire outre-mer...

M. Fairweather: Je sais qu'il n'accepterait jamais mes conseils.

Mlle Jewett: Ni les miens. Je fais allusion à M. Duncan Edmonds, un de mes anciens collègues à l'Université de Carleton, qui est maintenant l'adjoint exécutif au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). M. Edmonds a été un membre très, très actif du Service universitaire outre-mer. Je ne sais pas s'il est de ce service mais je sais que l'été dernier il participait à *Crossroads Africa*. Il est extrêmement enthousiaste et je sais qu'il fera de son mieux lorsque viendra le temps, ce dont je ne doute pas, de faire valoir nos idées de façon convaincante sur la question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) se rend bien compte lui-même du problème, j'en suis sûr, et même si on ne s'est pas encore adressé à lui officiellement, il a déjà songé aux difficultés où l'Association pourrait se trouver si la campagne ne réussit pas pour une raison quelconque, d'ici à septembre, par exemple.

Bien que j'aie le SUCO en haute estime, comme tous les honorables députés, j'en suis sûre, il importe de ne pas oublier un grand nombre d'autres organismes bénévoles et sociétés particulières qui s'occupent de fournir de l'aide à l'étranger. J'ai été étonnée moi-même de découvrir comme ils sont nombreux, ainsi que la variété des tâches qu'ils entreprennent. Il y a évidemment les groupements de toutes les confessions religieuses qui travaillent dans ce domaine depuis plus longtemps. Il y a les sociétés particulières qui recueillent des livres, des vêtements et des médicaments qu'elles expédient en Asie et en Afrique, en acquittant tous les frais, y compris le transport. La Fédération des instituteurs canadiens enverra à l'étranger cette année de 18 à 20 professeurs d'école secondaire, dont tous les frais seront acquittés grâce aux fonds perçus par des instituteurs canadiens dans les différentes provinces. L'Association des auxiliaires d'hôpitaux existe grâce à des fonds qui parviennent de toutes les parties du Canada et a fourni du matériel médical aux nations en voie de développement. Elle offre aussi de petites bourses, au Canada, et expédie outre-mer des milliers d'exemplaires de ses publications. Il y a aussi la Fondation des étudiants d'Afrique, que j'aime bien. La Fondation a presque une centaine d'étudiants dans les universités canadiennes; il s'agit d'étudiants d'Afrique invités à venir étudier au Canada grâce à des fonds entièrement souscrits par cet organisme. Les Amitiés Québec-Afrique accomplissent une œuvre semblable.

En tout et pour tout, de 70 à 90 organismes s'occupent de l'aide extérieure, d'une façon ou d'une autre, et autant que je sache, les seuls qui obtiennent l'aide du gouvernement canadien sont l'association canadienne de la Croix-rouge et la société pour les Nations Unies.

Sans doute, cela deviendra-t-il une question très importante pour le gouvernement que de choisir d'aider le SUCO, en particulier, ou

d'étudier la possibilité de pourvoir sur une plus vaste échelle aux besoins d'autres organismes, comme par exemple la Fondation des étudiants d'Afrique. Je pense que, cette année plus que jamais, on attirera l'attention du gouvernement sur cette question, parce que nous assistons à une nouvelle expansion. Je serai plus précise en disant que c'est à Ottawa, le lundi 17 juin, je crois, qu'aura lieu la réunion des représentants de toutes ces sociétés et organisations privées y compris le SUCO. Ce sera la première réunion de ce que l'on appelle le Comité national de la participation du Canada au développement social à l'étranger. Cette réunion aura lieu sous les auspices de l'*Overseas Institute of Canada* et elle a pour objet de voir combien il existe d'organismes dans le domaine de l'aide à l'étranger, leurs activités, leurs aspirations et le genre d'aide dont ils ont besoin. En outre, le Comité envisagera de quelle manière trouver des fonds, qu'il s'agisse d'idées ou d'aide effective et, en général, les meilleures façons pour les entreprises privées et les gouvernements de remédier au problème de la détresse dans le monde. Le gouvernement y enverra, j'en suis sûr, un observateur. Peut-être même quelqu'un du bureau d'aide à l'étranger y émettra des opinions; en tous cas, il y aura un représentant du gouvernement à titre d'observateur.

Voilà qui entraîne la question de savoir si le gouvernement canadien ou les fonds de l'État devraient participer à l'aide à l'étranger. Tout comme le SUCO, le gouvernement lui aussi a des difficultés pour trouver des fonds. Je ne sais si j'ai raison mais j'imagine que le gouvernement se doit d'accorder priorité au plan de Colombo en rétablissant le plein montant de sa contribution qui, comme le savent sans doute les honorables députés, s'élevait annuellement à 50 millions de dollars mais qui, l'année dernière, a baissé à 41 millions et demi de dollars. Il me semble qu'on pourrait invoquer nombre de raisons pour le faire aussitôt que possible. En fait, on pourrait même l'augmenter. J'aimerais qu'on la double. Le gouvernement assure, en outre, le fonctionnement de nombre d'autres programmes d'aide en plus du plan de Colombo. Premièrement, le programme d'assistance aux Antilles qui s'élève à 10 millions de dollars. Deuxièmement, la participation au programme de bourses du Commonwealth aux termes duquel nous fournissons environ 250 bourses au coût annuel d'un million et demi de dollars. Tous les pays moins développés du Commonwealth en bénéficient. Troisièmement, le programme d'assistance aux pays africains du Commonwealth qui s'élève à environ 3 millions et demi de dollars par année. Quatrièmement, les programmes d'assistance médicale, qu'on étendra bientôt à la Guyane britannique, au Honduras britannique et à Hong-Kong. Cinquièmement, le programme d'assistance pour l'éducation visant les États français d'Afrique.

Voilà cinq programmes continus qui ont prouvé leur valeur et, d'après ce que j'en sais, on devrait les appuyer tous. En fait, on devrait peut-être augmenter le nombre de ces programmes. Par suite des demandes faites au gouvernement dans le domaine de l'aide extérieure, demandes qui visent à rétablir le montant de la réduction apportée à la contribution au plan de Colombo, comme mesure initiale vers une augmentation si possible, en plus de faire davantage dans les programmes déjà entrepris, il est improbable qu'à ce moment en particulier, le gouvernement songe à aider les agences qui, jusqu'ici se sont financées elles-mêmes. Cela ne veut pas dire qu'il n'avisera pas à les aider plus tard s'il devient réellement impossible pour ces agences de subvenir à elles-mêmes.

Je suis sûre que le gouvernement examinera la chose d'un œil favorable; je suis convaincue aussi que tous ceux que la chose intéresse parmi nous feront leur possible pour s'en assurer, non en formulant une motion officielle à la Chambre, mais en se mettant d'accord et en faisant une requête au gouvernement en ce sens.

L'hon. M. Martin: L'honorable représentante sera-t-elle du groupe?

Mlle Jewett: Je l'espère bien. Ce faisant, je crois que tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre canadienne à l'étranger devraient se rappeler la proposition formulée par le représentant de Kindersley (M. Cantelon)—il citait le président Kennedy, si je ne me trompe—selon laquelle la grande division dans le monde à l'heure actuelle est entre les riches et les pauvres, entre les pays riches et les pays pauvres. Je crois que c'est vrai. Je crois que c'est un domaine où le Canada devrait faire beaucoup plus qu'il ne fait. J'ai été scandalisée de constater que, des dix pays membres de la commission d'assistance au développement de l'OCDE, la quote-part du Canada était la plus faible et, cependant, nous nous classons au deuxième ou au troisième rang des pays qui possèdent le plus haut niveau de vie au monde. Je crois que notre apport à ces sociétés, par l'intermédiaire d'associations et de particuliers, devrait être beaucoup plus important et que notre gouvernement devrait s'assurer que notre participation soit beaucoup plus efficace, générale et sérieuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler quelques moments en faveur de cette motion. Je crois que si jamais motion a

mérité l'appui de chaque député, c'est bien celle-ci. Si je veux en parler un peu, c'est que j'ai eu l'occasion de voir des jeunes gens à l'œuvre dans le cadre du programme, en Afrique. Cela vous remplit de fierté de voir le travail qu'ils accomplissent et l'admiration qu'a pour eux la population des pays où ils se dévouent.

Cinq autres députés et moi-même avons eu la chance, l'automne dernier, de passer six ou sept semaines au Nigéria, où nous avons parcouru le pays en entier. Partout où nous sommes allés, nous avons pu voir quelques-uns des jeunes gens qui travaillent dans le cadre du programme et mettent leurs aptitudes, leurs talents et leurs science au service des personnes qui en ont besoin. Dans les villages et les villes, partout, les indigènes nous ont dit leur satisfaction et nous ont demandé si nous ne pourrions pas leur envoyer plus de ces jeunes gens. Car ils ont nettement besoin d'une plus grande aide de ce genre. On le comprendra tout de suite si je cite des chiffres concernant le pays que nous avons visité l'an dernier et qui fait partie du Commonwealth. Pour une population de 42 millions d'habitants, il y a 81 médecins et 33 dentistes. Ce n'est que dans les grandes villes que l'on trouve des hôpitaux et encore certains hôpitaux ne disposent très souvent que d'un médecin. Tous les matins, on peut voir de cinq cents à mille malades qui attendent à la porte des cliniques. La plupart, bien entendu, doivent être renvoyés sans soins. Dans ce pays, un enfant sur deux meurt à la naissance. Dans ces pays-là se posent vraiment des problèmes. Les jeunes gens dont il s'agit ici veulent apporter leur contribution au nom du Canada.

Monsieur l'Orateur, je me devais, il me semble, de prendre la parole pour dire la fierté que j'ai éprouvée, lors de mon voyage en Afrique l'an dernier, en voyant le travail que ces personnes (au nombre de vingt-quatre, je crois) accomplissent dans un de ces pays. Mais il en faudrait bien davantage et c'est à nous qu'il appartient d'appuyer ce programme universitaire et, si les sommes d'argent requises ne peuvent être assurées par des particuliers, de voir à ce que le gouvernement actuel étudie l'opportunité d'accorder une aide officielle, par l'intermédiaire des universités, à ce programme magnifique mis en œuvre par le Canada pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

(Texte)

M. Maurice Rinfret (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, l'éducation est le souci de tous les citoyens consciencieux, et nous devons féliciter tous les artisans du progrès de l'éducation.

Au Canada, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire se donnent dans de meilleures conditions pour les élèves et les professeurs.

L'enseignement universitaire se donne à un nombre grandissant d'étudiants. L'enseignement technique a fait des progrès à travers tout le pays. Nous avons été heureux d'apprendre aujourd'hui, de la part de l'honorable ministre du Travail (M. MacEachen), que le gouvernement fédéral continuera d'offrir son plan d'aide aux provinces pour la construction d'écoles techniques.

Monsieur l'Orateur, le Canada est généreux pour l'éducation de ses fils. Se rendant compte des bienfaits de l'éducation, des professeurs et des étudiants de nos milieux universitaires se sont groupés pour s'intéresser au sort de l'éducation dans des pays moins favorisés. La voix de ces pays sous-développés s'est fait entendre aux Nations Unies et dans d'autres rencontres internationales. Ces appels ont reçu l'appui de gens vivant un peu partout à travers le monde et l'écho le plus fraternel fut celui du Pape Jean XXIII, qui laissera le souvenir impérissable d'un apôtre de la fraternité.

Au Canada, cette idée généreuse a pris naissance le 6 juin 1961. A cette occasion, les représentants de 21 universités canadiennes et de 22 sociétés jetaient les bases du service universitaire canadien outre-mer, connu sous le vocable SUCO.

Ce geste s'ajoutait à l'aide que le Canada apportait déjà aux pays sous-développés, car nous savons qu'au sein des Nations Unies, en 1961, le Canada, à titre de membre des Nations Unies, a souscrit un montant total de $7,440,000 aux fonds internationaux de secours et d'assistance aux pays sous-développés.

C'est dans un esprit de générosité que nos universités canadiennes se sont jointes pour fonder ce service universitaire canadien outremer. Soixante-dix-huit diplômés canadiens ont fait partie du groupe 1961-1962. Grâce à l'expérience de la première année, 120 diplômés feront partie du groupe 1962-1963.

L'association connue sous le nom de la «Fondation des Universités canadiennes» est un exemple de réalisation sur le plan national, avec la participation de nos deux groupes ethniques officiels qui ont contribué à promouvoir le projet par un recrutement et une sélection, dans toutes les universités canadiennes.

Sur un nombre de 78 étudiants, les Universités Laval et Montréal ont fourni 20 candidats de langue française, et on entrevoit 40 candidats de langue française pour le prochain groupement de 120 diplômés.

Ce fait est digne de mention et indique à tous les organismes du Service civil fédéral et des sociétés de la Couronne que si l'on

veut se donner la peine de faire du recrutement et de la sélection en conformité de nos aspirations, les candidats sont nombreux et ont la compétence voulue pour jouer leur rôle dans toutes les sphères de l'activité canadienne. Le Service civil fédéral et les sociétés de la Couronne n'ont qu'à s'inspirer des méthodes de recrutement et de choix des candidats du service universitaire canadien outre-mer et ils pourront, de cette façon, donner une part plus équitable aux Canadiens de langue française pour l'administration du pays.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de signaler à la Chambre le départ pour Rouanda d'un grand éducateur canadien, le révérend père Georges-Henri Lévesque. Après avoir fondé la faculté des sciences sociales de l'Université Laval de Québec, le père Lévesque quitte le Canada pour aller fonder une université en Afrique. Pionnier de l'éducation au Canada, le père Lévesque veut servir un jeune pays, désireux de progresser dans le domaine de l'éducation; d'autres professeurs canadiens iront sans doute appuyer l'œuvre du père Lévesque.

Monsieur l'Orateur, j'apprends également aujourd'hui que cinq professeurs de la Commission des écoles catholiques de Montréal donneront cet été des cours de perfectionnement à des professeurs du Gabon. Voilà deux exemples de participation des nôtres à des projets méritoires d'assistance mutuelle entre peuples!

L'honorable député de Royal (M. Fairweather) propose une aide financière directe du gouvernement fédéral au Service universitaire canadien outre-mer. Je me permets de suggérer un moyen terme à la proposition de l'honorable député. Que l'on demande à la Fondation des Universités Canadiennes de donner un montant annuel qui serait ajouté aux souscriptions faites au Service universitaire canadien outre-mer par les particuliers, les associations et les compagnies.

Le Service universitaire canadien outre-mer a un budget annuel de $200,000 et a réussi à recueillir $100,000 en souscriptions privées. La fondation des Universités canadiennes doit conserver la direction et l'orientation du Service universitaire canadien outre-mer, et l'ingérence du gouvernement fédéral, par une contribution directe, enlèverait avec le temps le caractère que les fondateurs de cette œuvre ont voulu lui donner.

Les pays qui reçoivent nos diplômés défraient les salaires et, dans quelques cas seulement, le transport. Jusqu'à maintenant, dans les deux années d'«opération», le transport est l'item le plus élevé des dépenses.

Le gouvernement ne pourrait-il pas aider, par ses services de transport, nos diplômés qui doivent se rendre en des endroits éloignés? Le corps d'aviation royal canadien, le ministère des Transports et le ministère des Affaires extérieures ont-ils déjà été consultés relativement à ce problème? Le Conseil des arts ne pourrait-il pas instituer un sysème de bourses sous le titre d'études et de recherches «post-universitaires».

Je suis heureux que la Chambre ait été saisie, à nouveau, du programme du Service universitaire canadien outre-mer, et nos échanges d'idées nous rendront encore plus conscients du rôle que le Canada doit jouer à travers le monde, comme nation indépendante et prospère, en aidant d'autres nations moins pourvues mais ayant aussi leur droit à l'indépendance et à la prospérité.

(Traduction)

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui restent avant six heures, je tiens à . . .

M. Fairweather: Étouffer la motion.

M. Deachman: . . . ajouter quelques mots à ce qui a été dit de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la motion à l'étude. Les députés se rendent compte, à l'heure qu'il est, que tous n'ont que du bien à dire du travail accompli par SUCO, l'association canadienne des étudiants d'université, et il s'agit de savoir comment et à quel moment fournir l'aide nécessaire à cette association et aux autres organismes qui font le même genre de travail.

Par profession, je m'occupe de recueillir des fonds pour des associations bénévoles de ce genre. Lorsque j'apprends qu'une association nationale cherche à recueillir des fonds par tout le pays dans un tel but, association dont les idéaux sont si élevés, qui suscite autant d'intérêt d'un bout à l'autre du pays et dont les membres proviennent des universités d'un littoral à l'autre, je m'étonne qu'elle n'ait pu trouver jusqu'ici cette année qu'entre $90,000 et $100,000. Permettez-moi de faire quelques comparaisons. A Vancouver, au temps de Noël, l'Armée du salut fait la quête dans les rues, et les sociétés religieuses tâchent d'aider les pauvres en leur offrant des dindes ou en leur donnant quelques dollars. Durant le temps des fêtes, on réussit à recueillir en l'espace de quelques jours, à Vancouver, pour des œuvres de ce genre, environ $100,000 en pièces de 5c et de 10c, c'est-à-dire le même montant que les Canadiens sont prêts à donner pour l'entreprise dont nous parlons actuellement.

Autrement dit, les universitaires et les autres personnes qui s'intéressent au programme ne parviennent à recueillir dans les rues

Saint-Jacques, Bay, Portage, Main et Granville, dans les maisons d'affaires et les entreprises industrielles, dans les cabinets de présidents de sociétés, qu'un montant égal à celui que les gens de Vancouver donnent aux pauvres au temps de Noël.

M. Fairweather: La campagne vient à peine d'être lancée.

M. Deachman: Si tel est le cas, je me demande si la Fondation des universités canadiennes s'y prend de la bonne façon pour intéresser le public au Service universitaire canadien outre-mer. Voilà certes un mouvement qui mérite l'attention du peuple canadien, qui mérite du peuple canadien une réponse digne de son importance, de ses effets sur l'intérêt national et de tout ce qu'il peut accomplir pour le pays. Or, nous voyons qu'il réussit à amasser seulement $100,000 pour envoyer les étudiants à l'étranger et le nombre de ceux-ci est tout à fait minime, si l'on songe à ce qui serait possible si le peuple canadien le voulait.

Revenons plusieurs années en arrière, monsieur l'Orateur, au jour où le Y.M.C.A. a été fondé et où il a créé des centres ferroviaires du Y.M.C.A. pour suivre l'aménagement de la voie ferrée d'un bout à l'autre du continent. C'était avant la première guerre mondiale et ces organismes accordaient leurs services aux gens qui allaient dans les régions sauvages et qui avaient besoin de contacts humains. A l'époque, les industriels de tout le pays ont souscrit des millions de dollars parce qu'ils croyaient qu'il était important pour les gens qui repoussaient les frontières du Canada d'avoir une telle aide.

A l'époque, les industriels et les gens fortunés avaient, au sujet de ces services, des idées qui n'existent pas aujourd'hui à l'égard de SUCO. Vous et moi, monsieur l'Orateur, devons d'une manière ou d'une autre faire comprendre la situation à la population du Canada si nous voulons que la réaction à l'égard de SUCO soit égale à l'importance du mouvement. Il ne suffit pas de demander au Canada d'appuyer le programme alors que la population du Canada est disposée seulement à souscrire à ce palier.

Il est presque six heures, monsieur l'Orateur. J'aimerais dire un mot encore sur le Service universitaire canadien outre-mer. Ceux qui liront au hansard les paroles émouvantes qu'on a dites ici à ce sujet feront bien de réfléchir à l'importance du projet, et d'adopter une attitude qui montrerait à la Chambre qu'il s'agit là d'une question plus essentielle qu'ils semblent le croire aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme l'heure consacrée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée, la Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

L'INDUSTRIE

CRÉATION DU MINISTÈRE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution du très hon. M. Pearson, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure *a*) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie qui sera nommé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail; *b*) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et *c*) en vue de modifier, par voie de conséquence, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, à cinq heures, j'en étais au début de mes remarques sur cet important sujet et je disais comme j'étais heureux de voir que même le parti libéral reconnaissait actuellement le besoin d'initiatives vigoureuses en ce qui concerne la décentralisation, la diversification et l'expansion de l'industrie. Au cours des années critiques qui ont suscité au Canada des transformations profondes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, on a adopté à l'égard du problème que posait l'aide à notre économie, qui devait alors passer du stade de la production primaire à celui de la production secondaire, une politique de laisser-faire. J'ai fait mention à cet égard de faits de notre histoire, qui ont donné lieu au magnifique essor économique qui a suivi la seconde Guerre mondiale et qui était attribuable, pour une large part, à des facteurs externes. Le problème interne que posait l'adaptation du Canada au monde moderne a pris de l'acuité au lieu de diminuer, en ce sens que l'industrie ne s'est pas diversifiée. Elle est restée liée aux exigences de la défense; en outre, elle se concentrait surtout dans les deux provinces centrales. Cette situation, bien entendu, n'a fait qu'accroître l'intensité des problèmes qui harcèlent la Confédération canadienne depuis 1867, soit la concentration de la population dans une petite région du pays, la concentration des intérêts

financiers, etc. Ce problème, qui a été accentué par l'absence de mesures vigoureuses entre 1945 et 1955, constitue l'une des plus graves difficultés que rencontre aujourd'hui notre système confédératif.

J'ai appris avec étonnement que le ministère de la Production de défense avait été choisi pour assumer cette fonction. J'en ai été un peu surpris étant donné le peu de succès avec lequel ce ministère a travaillé à aplanir les difficultés fondamentales que le Canada a rencontrées dans le domaine politique. Cela m'amène à faire de nouvelles observations sur la tendance qui se manifeste au Canada de suivre la loi du moindre effort et de concentrer son activité sur le domaine de la défense pour assurer l'expansion industrielle, tout en tenant compte de la demande domestique. Le cas malheureux de l'Avro en est un exemple typique. Cette société avait mis tous ses œufs dans le même panier et ne misait que sur cette entreprise. On sait quelles en ont été les répercussions fâcheuses par suite des changements qui ont marqué les années 50. La tragédie de l'Avro est révélatrice de la politique de laisser-faire que l'ancien gouvernement libéral adoptait à l'égard de l'expansion industrielle. Je me souviens des débats qui se sont déroulés ici lorsque l'entreprise de l'avion de ligne à réaction Avro a été abandonnée en faveur d'un programme militaire qui, croyait-on à ce moment-là, était rendu nécessaire par la déclaration de la guerre de Corée. J'ai conservé certains textes sur le sujet, à cause de l'intérêt que je portais à la question, moi qui viens d'une région du pays qui avait grandement besoin de développement et de stimulation de l'industrie.

J'ai gardé un article paru dans le numéro de mars 1950 de la revue *Avro Canada Magazine*, à propos de l'avion de ligne à réaction. En voici un passage:

> On n'ignore pas que l'avion de ligne à réaction terminera bientôt ses essais de pressurisation dans l'air et procédera ensuite à l'obtention de son certificat américain de navigabilité. Puis nous essaierons de le vendre par le monde, car il semble n'y avoir aucun obstacle sur le plan technique ni aérodynamique pour nous inquiéter. Nous espérons commencer par vendre l'avion de ligne à réaction ici même, au Canada, et les exploitants américains lui portent un intérêt réel. Cet été, l'appareil sera envoyé en Angleterre, afin de le faire connaître aux exploitants anglais et européens. L'Australie s'y intéresse vivement, et il se peut que l'Amérique du Sud veuille en savoir davantage à ce sujet. Nous espérons que le deuxième avion de ligne à réaction sera bientôt prêt pour nous aider à défrayer nos tournées de ventes et de démonstrations.

Malheureusement, peu de temps après la publication de cet article, toute l'entreprise était abandonnée et l'industrie retournait à son orientation militaire. J'ai pensé alors, et bien d'autres partageaient le même avis, que le Canada avait raté une magnifique occasion, car cet aérobus à réaction avait pris son vol en même temps que la *Comet* de la société de Havilland. Si le projet avait été poursuivi, si les différents ministères avaient fait preuve de prévoyance et de coordination, nous aurions eu une industrie de l'aéronautique bien équilibrée dans l'importante région industrielle de Toronto, au lieu de la marche boiteuse qui a conduit aux difficultés économiques d'il y a quelque huit ans.

Puis, un autre exemple du manque absolu d'orientation ou même de coordination au cours de ces années critiques, alors que le Canada tout entier suppliait l'ancien gouvernement libéral de lui indiquer la voie, a été ce qui est survenu à la société Air-Canada dans la ville de Winnipeg. Winnipeg avait été choisie comme le centre de réparation d'Air-Canada. J'ai sous la main une coupure de la *Free Press* de Winnipeg du jeudi 6 juin, qui montre bien comment ont commencé les difficultés actuelles d'Air-Canada à Winnipeg. L'article s'intitule: «L'histoire d'une duperie». Pour donner une idée de ce que veulent dire les rédacteurs, je vais vous citer un ou deux extraits de l'éditorial:

> En 1948, M. Clarence Decatur Howe, qui était alors ministre du Commerce, affirma, en réponse à diverses questions, qu'Air-Canada n'avait pas l'intention de déménager son quartier général de Winnipeg. Il déclara que certains directeurs des services d'exploitation déménageraient peut-être, mais que 95 p. 100 des opérations de la compagnie continueraient à être centralisées à Winnipeg.

Compte tenu de la structure géographique du Canada, ainsi que du besoin d'une décentralisation industrielle, ce programme semblait raisonnable. Nous savons ce qui arriva peu après, et l'article de la *Free Press* décrit en détail les étapes lamentables d'une retraite étirée sur plusieurs années. Aujourd'hui, les habitants de Winnipeg et surtout les employés d'Air-Canada ne savent même pas si le télégramme envoyé pendant la dernière campagne électorale disait bien ce qu'il voulait dire. De fait, ce télégramme affirmait que l'emplacement des installations et des services d'Air-Canada serait choisi de façon à ne pas léser la ville de Winnipeg; c'est presque une paraphrase de la déclaration originale du ministre du Commerce en 1948.

Tout cela indique sans équivoque, monsieur le président, qu'à l'époque s'imposait un programme visant à coordonner et à encourager la décentralisation et la diversification de l'industrie. Le gouvernement libéral ne bougeait guère. Les provinces se virent donc contraintes à l'action, et la quasi-totalité des gouvernements provinciaux a implanté des programmes industriels extrêmement vigoureux.

Je pourrais signaler, simplement à titre d'exemple, le progrès réalisé dans la province du Manitoba, où, les quatre dernières années, c'est-à-dire depuis que l'honorable M. Roblin est premier ministre, on a réalisé une avance en appliquant un programme très énergique d'expansion industrielle. La province a été divisée en régions pour éviter la difficulté que représenteraient les luttes d'extermination réciproque entre petites municipalités. Le concept du potentiel de l'industrie prend donc une forme régionale, plutôt que municipale et locale et, récemment encore, les milieux d'affaires, les milieux industriels et bancaires qui s'occupent de ces secteurs de l'économie ont rédigé, en étroite collaboration avec le gouvernement provincial, sur les perspectives économiques de la province, un excellent rapport dont on appliquera les recommandations les prochaines années.

C'est ce qui caractérise les divers programmes réalisés dans chaque province. Celles-ci ont dû assumer ce travail et s'occuper de ce domaine, en raison de l'immobilisme de l'ancien gouvernement libéral. Voilà, monsieur le président, qui indique l'avènement nécessaire de deux choses. On nous dit maintenant que tout ce qui s'est passé dans les provinces, ainsi que dans les divers ministères au niveau fédéral, se concentrera dans un nouveau ministère de l'Industrie. La déclaration préliminaire du premier ministre indique que le ministère de la Production de défense sera l'instrument choisi à cet égard, et je tiens à souligner qu'il est fort possible, si le gouvernement libéral procède de la même façon que lorsqu'il était autrefois au pouvoir, ces questions soient à nouveau considérées chacune isolément.

Je tiens à souligner avec force qu'il est impossible d'exécuter cette tâche si importante, soit d'encourager l'expansion des industries secondaires, d'aider le Canada à s'écarter aussi rapidement que possible de la production primaire pour passer à l'industrie secondaire, à moins de tenir compte des aspects intergouvernementaux, c'est-à-dire de la collaboration entre les divers secteurs de gouvernement qu'intéresse le problème.

Je tiens à féliciter le ministre du Travail de la déclaration qu'il a faite cet après-midi au sujet des programmes qu'on allait lancer, ou, j'aurais dû dire, poursuivre, afin de stimuler l'emploi, déclaration dans laquelle il a souligné la nécessité d'une coordination, d'une collaboration des plus étroite entre les divers ministères et services de l'État. Il a de ce fait appuyé l'initiative de l'ancien gouvernement conservateur, car les programmes qu'il a exposés sont déjà en cours ou étaient envisagés et les seules différences ne sont que de légères modifications apportées pour produire un bon effet. Notre gouvernement avait compris que, de nos jours, l'État ne peut être bien administré que si les ministres et leurs services travaillent ensemble pour le bien général. Nous en avons un exemple dans le travail de l'Office national de l'énergie qui a donné d'excellents résultats dans ce domaine d'activité. Aujourd'hui même, le ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles fait faire un nouveau pas au conseil national des ministres des ressources qui fonctionne depuis deux ans et je ne saurais trop insister sur la nécesité de la collaboration entre les ministères et entre les gouvernements.

Avant de terminer, j'aimerais aborder un autre aspect de la question. Le rapport Glassco a traité ces questions et il ne faut pas oublier qu'il a formulé certaines recommandations majeures au sujet des fonctions du ministère de la Production de défense. J'espère que le gouvernement ne laissera pas son désir de présenter un programme bâclé à la hâte et sans aucune réflexion au cours d'une campagne électorale pour appuyer un mot d'ordre d'origine douteuse lui aussi, le mot d'ordre des 60 jours de décision, j'espère, dis-je, que le gouvernement ne laissera pas ce désir lui faire perdre complètement de vue les recommandations très importantes que renferme le rapport Glassco et les autres avertissements dont il faut tenir compte en faisant ce pas en avant qui pourrait bien être un pas en arrière, surtout s'il doit altérer l'excellent esprit de collaboration interministériel créé ces dernières années par suite du formidable bond en avant de l'économie et de son état de relance actuel.

Si ce devait être un pas en arrière, la mesure détruirait les excellentes relations établies entre les gouvernements. L'expression «fédéralisme reposant sur la coopération» utilisée dans le discours et qui revient de plus en plus souvent, non seulement l'ancien gouvernement en a parlé, mais l'a mise en pratique à chaque occasion.

Nous reconnaissons que le développement économique du Canada est indivisible. En ma qualité d'ancien ministre des Ressources nationales, je sais au juste combien amicales étaient notre collaboration et nos consultations avec les gouvernements provinciaux et j'espère que, dans son désir de créer une impression politique en vue de réaliser son mot d'ordre assez mal conçu des 60 jours de décision, le gouvernement ne nous ramènera pas vers l'ancienne isolation qui pourrait être lourde de conséquences pour le présent essor de l'économie, héritage de l'ancien régime. Si cela se produisait, notre nouvelle condition serait pire que l'ancienne.

M. Olson: Je voudrais dire quelques mots au sujet de ce projet de résolution. D'ordinaire,

monsieur le président, lorsqu'une nouvelle mesure est présentée, un certain nombre d'honorables députés en parlent, parfois assez longuement, et ils finissent par recommander au gouvernement de l'adopter le plus tôt possible. En ce qui a trait à ce projet de résolution, cependant, je ne suis pas d'avis que le gouvernement devrait l'adopter en vitesse; je crois même qu'il ne devrait pas l'adopter du tout.

Les explications données jusqu'ici pour justifier l'établissement d'un nouveau ministère de l'Industrie ne sont pas suffisantes. Lorsque le premier ministre a entamé le débat, il a déclaré que le nouveau ministère fédéral ne serait pas protégé outre mesure; il serait chargé de favoriser l'expansion du commerce et non pas de protéger l'industrie inefficace. Il a également souligné que le ministère n'empiéterait pas sur les attributions de ses homologues dans les provinces. Et une de ses affirmations les plus révélatrices, c'est que les fonctions qu'assumerait ce ministère sont déjà remplies par d'autres ministères.

Par conséquent, monsieur le président, une question se fait immédiatement jour dans notre esprit: le nouveau ministère remplira-t-il un objectif utile qui ne puisse être rempli à l'heure actuelle par l'un des ministères existants? Et quel objectif? Ainsi, pourquoi ne pas faire, du ministère du Commerce, un ministère du Commerce et de l'Industrie, chargé de s'occuper de toutes les questions dont le ministre a fait mention et, en réalité, de réaliser les objectifs souhaitables que l'on vise? On ne nous a pas encore bien expliqué les rapports éventuels entre le nouveau ministère de l'Industrie et le nouveau Conseil économique. Nous aimerions savoir quelle sera la ligne de démarcation entre les fonctions des deux organismes, etc.

Les observations du représentant de Digby-Annapolis-Kings ont piqué notre intérêt: il a déclaré qu'on nourrit des opinions divergentes quant aux champs de compétence des ministères pour certaines questions. Il a laissé entendre que ces dissensions effleurent parfois le conflit mais il répugnait quelque peu à employer ce mot, et il a préféré l'expression «divergences de vues». A mon avis, il convient d'être très prudent à ce sujet; nous devrions inviter le gouvernement à nous expliquer, d'une façon assez satisfaisante, comment il entend s'y prendre pour régler le problème. Ainsi, le ministre des Finances a annoncé vendredi dernier les nouveaux contingents, présumément volontaires, d'importation touchant le commerce du Japon avec le Canada. Ces contingents portaient sur un grand nombre d'articles. J'ai failli demander au ministre—mais quel ministre?—si, au cours des négociations menées avec le gouvernement japonais et précédant l'imposition de ces contingents volontaires, on avait proposé aux porte-parole japonais d'accroître nos exportations de blé vers le Japon en retour d'une intensification des exportations japonaises au Canada. A mon avis, cette affaire intéresse déjà trois ministres différents: le ministre des Finances, qui a formulé la déclaration, le ministre du Commerce, censément responsable de nos échanges commerciaux avec les autres pays commerçants du monde et, sans contredit, le ministre de l'Agriculture qui s'intéresse ou qui devrait s'intéresser, au premier chef, à l'exportation de nos produits agricoles.

Les questions de ce genre foisonnent. Je répète ce que j'ai dit au début de mes observations: les explications qu'on nous a fournies jusqu'ici ne justifient certes pas la création d'un nouveau ministère de l'Industrie.

L'alinéa b) du projet de résolution prévoit l'institution, sous la direction du ministre, d'une agence de développement régional. Cette proposition est pour le moins vague. Je me demande où s'intègre l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Il existe également un office provincial qui s'appelle APEC. Il me semble que nous sommes en train de créer toute une kyrielle d'offices, de ministères, de commissions ou d'organismes, et que nous leur donnons tous la même fonction. Du moins nous donnons à tous ces offices le même problème à étudier et à résoudre. Franchement, monsieur le président, je ne suis pas convaincu que l'augmentation du nombre des offices ou des ministères soit une solution valable pour les problèmes dont les comités ont été saisis ces dernières années. Je crois qu'il y a assez de ministères maintenant pour appliquer les recommandations faites au gouvernement et prendre des mesures pratiques en fonction de ces recommandations, si toutefois nous voulons faire quelque chose à l'heure actuelle. Je ne crois pas que la création d'un nouveau ministère de l'Industrie inspirera plus d'activité. Je crois également que la plupart des députés admettront que les comités qui comptent moins de membres sont souvent plus efficaces que ceux qui en compte le plus. Nous plaçons les comités en pyramide les uns sur les autres, et nous faisons de même avec les ministères. A la fin nous aurons probablement des comités de ministères qui s'occuperont de résoudre ces problèmes. En conséquence, monsieur le président, j'ignore si je voudrais appuyer la création de ce nouveau ministère. A moins que le premier ministre ou celui à qui on confiera probablement le portefeuille ne nous fournissent de meilleurs motifs d'instituer ce nouveau rouage administratif, je crois qu'il faudra réserver notre décision. L'autre point qui m'intéresse est

celui-ci. Comme l'a signalé le préopinant, la Commission Glassco a recommandé, je crois, de faire d'une certaine partie du ministère de la Production de défense un organisme d'achat pour l'équipement et le matériel de tous les services armés. Augmenter l'activité de ce ministère en y ajoutant un ministère de l'Industrie, serait à mon sens appliquer à rebours les recommandations de la Commission Glassco relativement à l'achat des fournitures nécessaires aux forces armées. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée, je ne crois pas que ce soit un pas dans la bonne voie. A mon sens, le ministère de la Production de défense, outre le travail qu'il accomplit déjà, pourrait rendre de bons services au Canada s'il jouait le rôle d'un organisme d'achat pour tout ce dont les services armés ont besoin. Si l'on incorporait ces rouages au ministère de l'Industrie, on affaiblirait l'organisme.

Monsieur le président, je ne tiens pas à abuser de la patience du comité en ce moment. Toutefois, je signalerai qu'il y a une multiplicité de comités et de services qui semblent tous être chargés de la même tâche. En ce qui me concerne, j'estime qu'on devrait nous fournir plus de détails quant à l'objectif exact de ces services et, aussi, pourquoi certains des ministères d'État déjà existants ne pourraient assumer ces fonctions.

M. Prittie: Monsieur le président, mon collègue, le député de Danforth, a dit que nous allions appuyer le projet de résolution. Alors, je serai très bref dans mes observations, afin que nous puissions adopter le bill. En effet, plus vite nous approuverons le projet de résolution et l'étape de la première lecture, plus vite nous aurons le projet de résolution tendant à nommer un second ministre de l'Agriculture, et j'estime que mes honorables amis à ma droite préparent déjà leurs munitions en attendant le débat sur cette mesure.

En expliquant l'objectif de ce ministère vendredi dernier, le premier ministre a dit, entre autres, ces mots qui figurent à la page 838 du hansard:

> Ce qu'il nous faut plus particulièrement au Canada—et cela vaut pour les autres pays hautement industrialisés—c'est créer et agrandir les industries plus complexes, plus spécialisées, si l'on veut, qui produisent des marchandises dont nous avons besoin nous-mêmes et que nous pouvons vendre à l'étranger.

Il me semble que si le ministère veut atteindre cet objectif, il constatera qu'il devra encourager certaines fusions dans l'industrie canadienne—ou, si l'on veut, la rationalisation partielle de nos industries de fabrication—pour leur permettre de produire à bas prix et de soutenir la concurrence sur le marché international. Si on veut y arriver—et je ne crois pas qu'on puisse faire autrement dans certains cas—le gouvernement a le devoir de veiller à ce que les consommateurs ne soient pas lésés par cette façon de procéder.

J'estime que notre loi actuelle contre les coalitions n'a pas la vigueur voulue pour protéger efficacement les consommateurs et les petites entreprises contre les modes de fixation des prix adoptés par certaines grandes coalitions, et je prévois que ce mode d'activité se fera plus considérable à l'avenir.

Les lois adoptées par notre pays contre les coalitions ont été étudiées dernièrement par deux professeurs d'université, MM. G. Rosenbluth et H. G. Thorburn. Le résultat de leur étude a paru dans un ouvrage qui s'intitule *Canadian Anti-Combines Administration 1952-1960*. La thèse fondamentale de ces auteurs repose sur le fait que la loi canadienne s'inspire d'une idée fausse, celle «des gendarmes et des voleurs». Selon cette opinion, les pratiques monopolisatrices ou anticoncurrentielles sont le fait, plutôt rare, d'une minorité criminelle qui représente l'exception dans un monde commercial soucieux de faire le jeu de la concurrence et respectueux des lois. Il s'ensuit que le rôle du mécanisme contre les coalitions consiste à découvrir les délinquants et à les traduire devant les tribunaux.

Les auteurs de l'ouvrage en question sont persuadés que ces attributions, par suite des restrictions qu'elles présentent, empêchent de résoudre le problème véritable. Ils font remarquer que les pratiques monopolisatrices ne sont pas une exception à la règle mais que l'usage en est généralisé et qu'elles sont caractéristiques du monde des affaires. Ils sont d'avis que la protection de la concurrence exige une attention constante du gouvernement, qui permette de rendre le milieu économique favorable à la concurrence et de diminuer l'attrait que peut présenter la monopolisation. Lorsqu'il s'agit de façonner un milieu économique, tous les pouvoirs et tous les domaines d'activité du gouvernement sont légitimes et la mise en vigueur de règles contre les monopoles ne représente qu'une partie, et pas nécessairement la plus importante, d'une politique dirigée contre les monopoles. Cette formule pourrait vouloir dire qu'on accorderait à l'État un pouvoir de combattre le monopole qui serait beaucoup plus considérable que ne le permettent les traditions canadiennes de la libre entreprise.

Les auteurs font remarquer qu'il est évident que le gouvernement ne prend pas au sérieux la lutte contre les coalitions. L'importance que représente pour le gouvernement une mesure quelconque se mesure souvent à l'importance des crédits budgétaires. D'après cette norme, les auteurs de l'ouvrage démontrent que les mesures contre les coalitions sont au niveau du service de la boëtte de Terre-Neuve (et je ne plaisante pas; on devrait peut-être augmenter les dépenses relatives à ces services) et qu'elles ont moins d'importance que

l'observatoire du Canada dans l'ordre des préoccupations du gouvernement. Le chapitre le plus révélateur de l'ouvrage est celui où les auteurs tentent de mesurer la portée et le succès de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. A l'aide d'un indice de marché Rosenbluth et Thorburn constatent que les cas qui passent dans les mailles du filet anti-coalition dépassent, dans une proportion de six à un, ceux qui se laissent prendre.

Je voudrais citer un passage de ces auteurs...

M. le président: Je ne voudrais pas interrompre mon honorable ami, mais il me semble que depuis quelques moments il s'écarte un peu de l'objet de la résolution, qui a trait à la création d'un ministère de l'industrie. L'honorable député pourrait sans doute rattacher son exposé au texte à l'étude?

M. Prittie: Monsieur le président, dès le début je me suis efforcé de faire clairement ressortir le rapport existant. J'ai essayé d'évoquer les domaines où le ministère devrait peut-être intervenir après avoir suscité au Canada de vastes entreprises, et j'ai signalé certains périls possibles. En ce moment, je fais ressortir de mon mieux qu'un ministère de l'Industrie serait paralysé s'il ne pouvait contrecarrer certaines activités.

Quoi qu'il en soit, je suis sur le point de clore mes observations.

J'en reviens à mes auteurs, qui ont su dégager la conclusion que voici:

> Dans un domaine qui n'est pas uniquement technique, c'est le cabinet qui a la responsabilité ultime en ce qui concerne l'étendue des mesures dirigées contre les coalitions... Si l'appareil anticoalition a fonctionné au ralenti, c'est par la faute des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé.

Que le gouvernement veuille bien y réfléchir. Nous sommes persuadés que le ministère est en mesure d'encourager puissamment l'essor industriel, mais il peut en venir aux prises avec le problème dont j'ai parlé, et découvrir que, pour protéger le caractère concurrentiel de notre industrie, il lui faudra encourager une concentration plus poussée. Il risque de disperser son énergie s'il n'est pas armé de mesures législatives vigoureuses grâce auxquelles il surveillerait et restreindrait les vastes concentrations industrielles qui accompagneraient peut-être la création d'un nouveau ministère.

M. Kindt: Soit dit en passant, je viens de téléphoner à Fort MacLeod et il ne pleut toujours pas.

Je suis heureux de pouvoir parler de cette résolution. Auparavant, j'aimerais poser une couple de questions au premier ministre afin qu'il puisse y répondre à la première occasion. Par exemple, au beau milieu de la résolution, je trouve ceci:

> De prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail.

S'agira-t-il de personnes payées un dollar par année? A quoi songe le gouvernement en instituant ce ministère?

L'idée d'avoir des employés à titre provisoire va-t-elle s'étendre à une grande partie des rouages du nouveau ministère ou s'agira-t-il d'un complément qui viendra s'ajouter au personnel réduit qui va le diriger? Des précisions là-dessus seraient très utiles le moment venu de discuter davantage de la question.

Vers la fin du projet de résolution, on lit qu'on songe à...

> ...permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional.

Je me demande si le premier ministre pourrait définir ce qu'on entend par développement régional. Autrement dit, quel est le critère retenu pour choisir ces régions? Après avoir obtenu ce renseignement, nous serons en mesure de comprendre plus clairement les intentions du gouvernement.

Je ne m'oppose nullement à la création d'un nouveau ministère de l'Industrie, même si je ne vois pas ce qu'il pourrait accomplir de plus que ce que fait ou pourrait faire à l'avenir le ministère du Commerce. Il me semble qu'on institue de nouveaux ministères pour donner l'impression à la population canadienne que le nouveau gouvernement prend véritablement des décisions; mais en réalité il ne fait que jeter de la poudre aux yeux sur le plan politique. Le ministère du Commerce existe, comme chacun sait, depuis un grand nombre d'années au cours desquelles il a rendu de grands services au peuple canadien. Il y a des gens au sein de ce ministère qui passent leur vie à faire ce que cette résolution s'efforce de réaliser, c'est-à-dire, encourager les nouvelles industries.

Qu'il me soit permis de consigner quelques-unes des réalisations de 1962 qui sont à l'honneur du ministère du Commerce; je crois que c'est le bon moment. J'estime que je dois vous communiquer, monsieur le président, ainsi qu'au comité et au pays, les faits suivants. Au cours de 1962 le produit national brut—c'est-à-dire la somme globale des biens et des services produits au Canada pendant l'année—a augmenté de 8 p. 100. L'augmentation de notre production nationale—c'est-à-dire le produit national brut moins l'augmentation des prix qui a eu lieu pendant l'année et qui est

le véritable indice de l'augmentation de la production nationale—atteignait 7 p. 100. Ces chiffres proviennent du Bureau fédéral de la statistique et je ne les ai pas inventés. Ce sont des données officielles que tout le monde peut se procurer si l'on veut s'en donner la peine. Voici la comparaison entre l'augmentation de la production nationale dans notre pays et celle qui a été enregistrée dans les autres grands pays du monde libre au cours de l'année dernière. Au Canada l'augmentation a atteint 7 p. 100, c'est-à-dire que la production nationale en termes de pourcentage a augmenté de 7 p. 100. En Italie, elle a augmenté de 6 p. 100; aux États-Unis, de 5 p. 100; en France, de 5 p. 100; au Japon, de 5 p. 100; en Allemagne, de 4 p. 100; en Suède, de 4 p. 100; en Belgique, de 3 p. 100; aux Pays-Bas, de 3 p. 100; au Royaume-Uni, de 1 p. 100. Bref, ce que je veux signaler au comité, c'est que l'économie canadienne a atteint en 1962 le plus haut pourcentage d'augmentation de la production nationale de tous les pays du monde libre.

Qu'on me permette également de consigner au compte rendu d'autres réalisations du ministère du Commerce. Au cours de l'année écoulée, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 1 p. 100. Voici comment la situation au Canada se compare à celle des autres grands pays du monde libre. Je le répète, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 1 p. 100 en 1962 au Canada. Aux États-Unis, il a monté de 1.1 p. 100; aux Pays-Bas, de 3.3 p. 100; en Allemagne, de 3.7 p. 100; en Italie, de 4.3 p. 100; au Royaume-Uni, de 4.7 p. 100; en France, 5.4 p. 100. En 1959, 1960 et 1961, l'indice des prix à la consommation a augmenté également de 1 p. 100 par année. Au cours des dix années précédant l'arrivée au pouvoir de l'ancien gouvernement en juin 1957, l'augmentation s'élevait à 3.7 p. 100 par année en moyenne. En d'autres termes, quand le présent gouvernement était au pouvoir avant 1957 l'augmentation atteignait 3.7 p. 100.

Maintenant, examinons d'autres indices sur le succès des industries clés en 1962. Je prends l'année 1962 parce que je veux une année complète et que ces chiffres peuvent être obtenus facilement. Quiconque les veut peut les obtenir. L'industrie du ciment s'est accrue de 9 p. 100 pour toute l'année. Celle du textile a augmenté de 9 p. 100 pour dix mois de la même année. Quant à l'industrie de l'acier, elle s'est accrue de 10 p. 100 en douze mois. L'industrie forestière a augmenté de 12 p. 100 pendant onze mois, l'industrie pétrolière, de 14 p. 100 pendant l'année. Celle des appareils électriques a bénéficié d'un accroissement de 16 p. 100 en dix mois. L'industrie de l'automobile a augmenté de 30 p. 100 pour l'année. L'industrie du minerai de fer a augmenté de 38 p. 100 en dix mois. D'après les plus récents chiffres disponibles pour le gaz naturel, visant neuf mois de 1962, cette industrie a augmenté de 44 p. 100. Ce sont là les derniers chiffres disponibles; dans quelques jours, je pourrai terminer mon calcul pour les mois qui restent, ce que je n'ai pu faire pour mon discours de ce soir.

Monsieur le président, qu'a signifié cette prospérité accrue en termes d'emplois et d'argent pour l'homme moyen? Dans l'ensemble, 168,000 nouveaux emplois ont été créés dans l'année. Le nombre des sans-travail a diminué de 78,000. Les revenus des particuliers ont augmenté de 8.5 p. 100, ce qui veut dire que, dans l'ensemble, chaque Canadien a eu 8.5 p. 100 de plus à dépenser en 1962. Comme tous les membres du comité le savent, cette expansion, stimulée par les politiques du gouvernement, se continue encore à l'heure actuelle.

Maintenant, je voudrais passer à la résolution selon laquelle le gouvernement a l'intention de créer un ministère de l'Industrie. Au lieu de cela, il devrait instituer un ministère de l'Industrie et du Commerce, c'est-à-dire intégrer l'actuel ministère du Commerce dans le futur ministère. Il va sûrement y avoir double emploi. Le personnel actuel du ministère du Commerce est parfaitement au courant des nombreux facteurs et problèmes; il serait donc le mieux en mesure d'exécuter avec compétence le travail voulu pour favoriser l'implantation de nouvelles industries dans le pays. Je crois que le mot «industrie» devrait être le premier, car il suggère l'idée de production. Le commerce rappelle les marchés. En fait, les deux termes ont des titres à la préséance; ce sont comme les deux lames d'une paire de ciseaux. Sur le plan de l'économie nationale et en termes d'embauche pour la population, on ne saurait dire laquelle de ces deux lames coupe le plus. Elles sont toutes deux nécessaires. Ainsi, ces choses devraient-elles être mises ensemble pour la création du nouveau ministère. Nommons-le ministère de l'Industrie et du Commerce. Fusionnons tout ce que nous voudrons en fait de services de l'État, pour faire un nouveau ministère de l'Industrie et du Commerce, et permettons-lui d'aller de l'avant dans l'instauration de nouvelles industries.

J'aborde maintenant la question de la répartition des industries sur laquelle j'ai déjà fait quelques observations. J'aimerais ajouter, cependant, que si ce problème devait être résolu comme l'ensemble du programme et, donc sans aucune influence politique, les industries devraient être réparties dans les régions du Canada où elles ont le plus de chances de succès. Si l'influence politique doit

entrer en ligne de compte, les industries seront installées n'importe où. Je n'aborderai pas ce point pour le moment car d'autres occasions me seront fournies de le faire. J'ai déjà demandé au premier ministre de préciser ce qu'il entend par région et nous pourrons discuter cette question plus tard.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a pris un tel essor qu'elle désire l'établissement d'une industrie d'eau lourde au Canada et j'ai mentionné, à plus d'une reprise, au gouvernement et à d'autres organismes, que ce genre d'entreprise devrait être établi à Pincher Creek en Alberta, vu que cette région possède des réserves énormes de charbon qui est essentiel à la production de l'eau lourde. On a aussi besoin d'acide sulphydrique et il y en a en abondance dans cette région. On y trouve également du méthane dont on a besoin comme combustible.

Le ministre des Finances ou tout autre peut bien différer d'opinion sur cette question mais si je porte ces faits à l'attention de la Chambre et du peuple canadien c'est qu'il existe là une réserve abondante de matières premières, y compris des hydrocarbures, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au Canada.

La moitié ou plus du gaz naturel qui sert à chauffer les maisons de l'Ontario provient de ma circonscription, au sud de Pincher Creek, et c'est justement dans cette région que tous les sous-produits du gaz naturel doivent trouver des débouchés. Les honorables députés n'ignorent pas que le gaz fétide qui sort de la terre, et que l'on appelle souvent gaz humide, doit être transformé pour en extraire le méthane, l'éthane, le propane, le butane et l'hydrogène sulfuré. C'est à partir de ces gaz et de leurs sous-produits qu'au delà de 10,000 produits peuvent être fabriqués par l'industrie pétrochimique et je tiens à proposer l'établissement d'industries à cet endroit afin d'utiliser les sous-produits du gaz, qui doivent maintenant être brûlés. J'essaie de faire comprendre à la Chambre et au gouvernement qu'il faut une nouvelle industrie pour utiliser une partie du gaz naturel qui est gaspillée. Cela devrait suffire à justifier l'établissement d'une usine d'eau lourde à cet endroit, où la situation s'y prête le plus et offre les meilleures chances de succès. Je sais que la réalisation d'un tel projet va être laissée à l'initiative privée, mais je sais également que le gouvernement actuel, par l'intermédiaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, va aussi avoir voix au chapitre. Nous allons donc suivre la situation de près en faisant l'impossible pour que cette usine soit située à Pincher Creek, en Alberta.

[M. Kindt.]

J'ai parlé d'un genre d'industries pétrochimiques mais nous voulons que d'autres industries semblables s'établissent dans la région. Il nous tarde de voir établir le nouveau ministère de l'Industrie car ce dernier pourra encourager l'expansion industrielle dans une région qui ne manque pas de ressources naturelles et où les gens sont avides de nouvelles entreprises. Nous voulons que, grâce à la présente mesure, de nouvelles maisons s'établissent chez nous où nous disposons d'immenses richesses en matières premières et de grandes réserves de main-d'œuvre sans parler des vastes possibilités de revenu que pourraient y trouver tant le patronat que le salariat. Lorsque les industries seront installées, le déplacement des ouvriers ne posera plus de problème. La main-d'œuvre se rendra aux endroits où il y a du travail. Ce qui compte surtout, c'est que les entreprises soient établies là où elles pourront payer les salaires les plus généreux, là où patrons et ouvriers toucheront les traitements les plus substantiels, et, partant, là où les bénéfices et les conditions de vie seront les meilleurs. C'est cela et non les considérations d'ordre politique qui devrait être la pierre de touche de l'établissement des industries.

Je termine à l'instant mes observations. Nous nous attendons à de grandes réalisations. Pour ma part, et les circonstances aidant, je me propose de faire tout ce que je puis en ma qualité de député pour appuyer la création du ministère de l'Industrie, vu que l'on se propose, faute de capitaux particuliers, d'utiliser des fonds publics pour assurer l'établissement de nouvelles industries.

(Texte)

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, je suis bien heureux d'avoir cette occasion de dire quelques mots au sujet de la résolution qu'a proposée a la Chambre le très honorable premier ministre (M. Pearson). Il s'est servi, d'ailleurs, de termes admirablement vagues en proposant à la Chambre la création du nouveau ministère de l'Industrie. Il suffit de citer, prises ici et là, quelques phrases de son discours de présentation pour que les honorables députés puissent constater par eux-mêmes jusqu'à quel point il a été vague.

Par exemple, comme l'atteste la page 837 des *Débats* français, le premier ministre a dit:

> Nous saurons que ce Conseil économique fait œuvre utile s'il réussit à découvrir ce que j'appellerais les points d'émergence...

Je crois que c'est là une construction tout à fait nouvelle, mais dont je ne vois pas tellement bien le sens. Mais enfin, il parle des...

> points d'émergence de l'expansion de notre économie et à soutenir cette expansion jusqu'au jour où l'économie pourra assurer au pays le plein emploi.

Voilà, en des termes vagues, de louables intentions, mais en fait de substance, il y a peu ou rien.

Et encore ici, le premier ministre dit:

Sa tâche consistera à servir de guide au grand public et au gouvernement et à donner des conseils sur les secteurs de notre économie...

Eh bien, je crois que toute activité du gouvernement doit, dans une certaine mesure, servir de guide au grand public en même temps qu'au gouvernement; et si la fonction du nouveau ministère se résume à cela, il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat.

Et l'honorable premier ministre continue encore:

Le ministère de l'Industrie que nous nous proposons d'établir sera chargé de mettre en œuvre ces diverses idées.

Quelles sont ces diverses idées dont il parle? Il n'en sait rien, puisqu'il dit que ces diverses idées, qui nous tomberont du ciel comme un genre de manne, je suppose, c'est le Conseil économique du Canada, lequel n'est pas encore créé, qui les suggérera.

Donc, jusqu'à présent, on propose simplement de former, en quelque sorte, un contenant, mais on ne sait pas tout à fait ce qu'on y mettra.

L'honorable premier ministre nous dit aussi que ce ministère de l'Industrie servira à l'industrie manufacturière de la même façon que le ministère de l'Agriculture sert aux agriculteurs.

Voilà encore un point sur lequel il nous faudrait d'abondantes élucidations, surtout si l'on songe que le gouvernement a déjà annoncé son intention de diviser le présent ministère de l'Agriculture et d'en former une division pour l'Ouest et l'autre pour l'Est.

L'honorable premier ministre dit ensuite:

que le nouveau ministère aura pour fonction de maintenir des contacts étroits et efficaces avec l'industrie afin de s'assurer qu'elle reçoit du gouvernement les services voulus.

Et l'honorable premier ministre dit encore:

...il s'occupera d'édifier une économie en expansion plutôt que d'en tracer des plans.

Et plus loin, il dit:

...nous n'inventons rien de nouveau.

Et voilà que le chat est sorti du sac. C'est que réellement, ce nouveau ministère n'offre rien de nouveau et n'apportera vraiment pas cette aide, cette assistance dont on a tellement parlé et que le gouvernement actuel, lorsqu'il formait l'opposition et surtout au cours de la dernière campagne, prétendait être la panacée à tous les maux dont souffre l'économie et l'industrie manufacturière secondaire au Canada.

Et plus loin encore il dit:

En présentant cette mesure, le gouvernement n'a aucunement l'intention de créer une grande machine bureaucratique pour doubler le travail déjà fait ailleurs.

Eh bien! si ce n'est que pour faire le travail déjà fait ailleurs, il y a très peu de sens à faire tout ce tralala, au sujet d'un nouveau ministère dont on ne connaît pas exactement la fonction.

En somme, monsieur le président, il semble que le gouvernement se trouve un peu dans la situation d'une mère poule qui aurait enfanté un canard boîteux et qui ne saurait vraiment pas ce qu'elle en fera.

Je suis peut-être injuste envers le gouvernement en faisant ces remarques, mais j'ai parcouru avec soin l'exposé du premier ministre et je constate que mes remarques reflètent assez fidèlement le vague récit qu'il a fait à cette occasion-là.

Nous sommes encore au stade de la résolution et j'espère bien que le bill révélera les moyens concrets en vertu desquels le gouvernement entend s'attaquer à ce problème sérieux, ce problème de renflouer l'économie secondaire au pays.

Monsieur le président, pour ce qui est des objectifs généraux de la résolution, nous sommes entièrement d'accord avec le premier ministre. Nous pouvons le répéter, c'est facile, n'importe qui le ferait. Puisse le Canada avoir une économie qui soit en mesure de concurrencer celle de n'importe quel autre pays au monde! C'est une louable ambition. Mais jusqu'à présent, nous n'avons pas la moindre idée de la façon dont s'y prendra le gouvernement pour réaliser cet objectif.

Nous espérons, toutefois, que le nouveau ministère saura s'attaquer aux véritables problèmes qui affligent notre économie. Quelques-uns de ces problèmes sont, par exemple, la nécessité pour l'industrie manufacturière du Canada de fabriquer des produits qui soient véritablement une spécialité de notre pays et qu'aucun autre pays ne pourrait fabriquer de même qualité, dans les mêmes conditions. Si ce ministère arrive à aider certaines industries où nous avons certainement des avantages dont ne dispose aucun autre pays, il fera alors œuvre utile.

J'espère aussi que le nouveau ministère étudiera sérieusement cette question si importante qu'est la recherche industrielle.

Le Canada, qui est un pays à faible population et d'immense étendue, a un problème plus sérieux que d'autres pays en ce qui a trait à la question de la recherche industrielle. Étant donné que nous ne disposons pas des vastes moyens de recherches dont bénéficient quelques-uns de nos riches voisins, notamment les États-Unis qui, ayant des

moyens matériels fort supérieurs aux nôtres, sont capables d'inventer, d'innover, de produire massivement et ensuite de disséminer leurs produits sur les marchés mondiaux. Alors nous devons plutôt nous concentrer sur une fabrication plus spécialisée.

J'espère en outre que le nouveau ministère s'occupera de découvrir des moyens pour augmenter la productivité de l'économie canadienne et de l'ouvrier canadien. En passant, je crois que nous pouvons regretter le décès imminent du Conseil de productivité qui a sûrement rendu de fiers services à l'industrie canadienne.

J'espère aussi que ce nouveau ministère s'appliquera à résoudre le déficit commercial, auquel le premier ministre a fait allusion sans toutefois tenter en aucune façon d'expliciter sa pensée à cet égard.

J'aime à croire que le nouveau ministère étudiera les problèmes qui sont causés par les blocs commerciaux, ainsi que les autres entraînés par l'automatisation. Le premier ministre a parlé d'automatisation, mais en termes fort vagues et très généraux.

Si j'ai bien compris ses remarques, il croit que le chômage est le problème économique le plus sérieux auquel le Canada doive faire face aujourd'hui. Nous ne saurions le contredire sur ce point. Il a également dit que c'est l'industrie secondaire qui était une des sources les plus fertiles de nouveaux emplois au Canada. Là encore, il a raison. Toutefois, il faut faire une distinction et le dire en regard du problème causé par l'automatisation dans l'industrie.

A ce sujet-là, je me souviens avoir lu dernièrement qu'en 1961, le président Kennedy a chargé un comité d'étudier cette question. Ce comité était composé du secrétaire au Travail des États-Unis, M. Goldberg, du secrétaire au Commerce, de sept chefs d'entreprises américaines et de sept chefs de syndicats nationaux. Ils se sont réunis et ont constaté certaines choses. Or, une de ces choses-là, c'est qu'en dépit de l'accroissement de la productivité et en dépit d'une activité économique sans précédent le chômage continuait néanmoins de s'accroître dans des proportions alarmantes aux États-Unis et ce en dépit de l'état de santé très satisfaisant de l'industrie manufacturière, laquelle est une des plus fermes et des plus solides dans le monde entier Eh bien, voici: pour se tenir à la page des progrès technologiques et soutenir la concurrence dans le monde moderne, il fallait que l'industrie américaine se modernise. Le rapport, d'ailleurs, suggérait qu'aux États-Unis seulement, il faudrait dépenser la somme fantastique de 100 milliards de dollars avant que l'on puisse dire que l'industrie secondaire américaine est vraiment moderne, à la page et en mesure de concurrencer les industries rénovées d'une Europe reconstruite. Il faut dire que ce qui s'applique aux États-Unis, vaut tout autant pour le Canada. Finalement, le rapport qui a été soumis au Président par le secrétaire au Travail notait qu'il est indispensable à l'industrie américaine—et sur ce point on n'a qu'à substituer l'industrie canadienne à l'industrie américaine—de se moderniser et de s'automatiser, mais qu'il fallait y apporter certains tempéraments et surtout préparer l'industrie et la main-d'œuvre à accepter ces conditions nouvelles.

[L'hon. M. Martineau.]

Le rapport recommandait, en particulier, qu'il s'écoule d'abord un intervalle raisonnable, dans toute industrie entre le moment où la décision est prise d'adopter l'automation dans une usine ou dans toutes les usines, et le changement effectif, afin de préparer la main-d'œuvre à ce changement.

Deuxièmement, il disait qu'il importait de ne pas introduire ces nouveaux procédés à un moment où l'économie était à son déclin, mais bien de choisir pour chaque industrie particulière le moment où cette industrie atteignait le sommet de son cycle économique. Si l'on apportait ces tempéraments-là dans l'introduction des procédés automatisés par l'industrie, on arriverait facilement à vaincre un des résultats presque inévitables de l'automatisation, c'est-à-dire le chômage technologique.

Je crois que c'est là un des problèmes auxquels ce nouveau ministère doit s'attaquer et ce, d'une façon fort sérieuse.

Le premier ministre a déclaré qu'en établissant ce nouveau ministère il ne voulait pas créer une nouvelle machine bureaucratique, mais le voilà bien en face d'un dilemme: ou le nouveau ministère innovera, ou il sera dépourvu de toute valeur. S'il innove, si vraiment il rend des services à l'industrie, il devra engager un personnel spécialisé, un personnel expert qui tracera les voies. Évidemment, à ce moment-là, il augmente la machine bureaucratique. Il est vain de dire qu'en créant un nouveau ministère on n'augmentera pas le nombre de fonctionnaires. Comment peut-on créer un nouveau ministère sans, en même temps, embaucher le personnel requis.

Le premier ministre a également mentionné qu'il n'entendait pas que ce nouveau ministère empiète sur les droits des provinces. Il a spécifié, à bon droit, que l'industrie relève des provinces. Il a dit que le ministère ferait un travail conjoint, même si le programme libéral, tel qu'il a été énoncé dans la province de Québec, parlait du retrait du gouvernement fédéral des programmes conjoints.

Or, voici un nouveau programme conjoint, un nouveau ministère, dont l'objectif principal sera de travailler conjointement avec les provinces, c'est-à-dire, d'instaurer d'autres plans conjoints. Je me demande ce que le premier ministre de la province de Québec dira de ce projet de loi envisagé sous cet aspect.

Il a également parlé de l'établissement d'une Agence de développement régional, et ici encore, je suis d'avis qu'une certaine réserve s'impose. Je crois qu'il y aurait lieu d'examiner ce projet de loi de près, afin de déterminer s'il n'empiète pas sur la compétence des provinces, car lorsqu'il parle de développement régional, il s'aventure dangereusement sur le champ choisi et reconnu des provinces. Je crois qu'au point de vue de développement régional, il y a beaucoup à faire, et que le nouveau ministère doit coordonner et examiner la politique du gouvernement afin de s'assurer que les régions sous-développées en profitent au maximum. Sur ce, je suis bien d'accord, car il existe dans le pays, dans notre province, et aussi dans la circonscription que je représente, de vastes régions qui souffrent de sous-développement. Non seulement sont-ce des régions où il y a un excédent de main-d'œuvre, mais surtout et d'une façon plus marquée, ce sont des régions qui souffrent de sous-développement.

Ce n'est pas que la main-d'œuvre y soit excédentaire, mais bien qu'elle ne peut y gagner sa vie et, partant doit quitter la région pour aller s'établir dans les villes. Ceci cause un déséquilibre général dans l'économie canadienne et crée des agglomérations tellement grandes qu'elles deviennent incontrôlables, par opposition aux vastes régions désertiques que constitue la campagne. C'est un problème important qui affecte de vastes secteurs de la population.

Je crois que le premier ministre devrait nous en dire davantage et j'espère qu'il le fera lorsqu'il présentera le bill à la Chambre.

Avant de terminer mes observations, je puis dire que je suis prêt à l'appuyer, mais pour me servir d'une expression légale, sous toute réserve que de droit.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur le projet de résolution que nous étudions présentement. Je constate qu'il y a trois divisions dans la mesure. Il s'agit (*a*) de nommer un ministre et un sous-ministre (*b*) d'organiser une Agence de développement régional et (*c*) de pourvoir à leurs traitements.

«A» et «C» sont faciles à comprendre et l'on ne pourra tout de même pas dire qu'ils impliquent de grandes décisions à prendre. Le projet de résolution ne parle donc, en définitive, que d'une Agence de développement régional et, ensuite, le premier ministre (M. Pearson), lors du discours qu'il a prononcé vendredi dernier en présentant cette mesure, nous a expliqué ce qu'il entend accomplir.

Voici maintenant, monsieur le président, les quelques propositions que le premier ministre a exposées en nous présentant cette motion. Il a dit d'abord, comme en fait foi la page 837 du compte rendu officiel:

> ...voir ce qu'il y a moyen de faire en vue d'augmenter la production canadienne et comment le gouvernement peut aider dans ce domaine.

Comment faire pour augmenter la production canadienne? C'est bien simple: augmenter les achats. Voulez-vous que la production augmente? C'est aussi simple que cela.

Dernièrement, j'ai rencontré une personne qui travaille dans une usine où on fabrique des meubles blancs, des poêles, des lessiveuses, des réfrigérateurs, et elle me racontait qu'en ce qui a trait aux meubles blancs—les industries de ce genre ne fonctionnent qu'à 40 p. 100 de leur capacité—à peine 40 p. 100 de la population canadienne possède le nécessaire dans ce domaine.

L'industrie est capable d'augmenter sa production mais, malheureusement, les acheteurs ne sont pas là. Si le premier ministre veut se demander comment faire pour augmenter la production au Canada, voici la réponse: c'est de voir à ce que le peuple puisse augmenter ses achats, augmenter son pouvoir d'achat dans ses goussets. En agissant de la sorte, la production ne peut faire autrement qu'augmenter.

Et un peu plus loin je lis ceci:

> ...le nouveau ministère aura pour fonction de maintenir des contacts étroits et efficaces avec l'industrie afin de s'assurer qu'elle reçoit du gouvernement les services voulus.

Eh bien, monsieur le président, je vais vous dire une chose. Si le ministère maintient des contacts étroits avec les industriels, la première chose qui va se produire, c'est qu'ils vont démontrer qu'ils sont trop taxés, que les taxes étant trop élevées il va falloir augmenter les prix. A l'heure actuelle, les taxes fédérales, provinciales, municipales, scolaires, montent en flèche.

Or, si le ministre maintient des contacts étroits avec l'industrie, je pense bien qu'il recevra des demandes et la première, à mon avis, sera de réduire les taxes.

Monsieur le président, au cours de son exposé sur l'établissement d'un ministère de l'industrie, le premier ministre a déclaré ceci, vendredi dernier, comme l'atteste la page 838 du compte rendu officiel:

> Comment allons-nous donner des emplois aux 250,000 jeunes gens qui s'ajouteront à la population active à chacune des quelques prochaines années?

Et un peu plus loin, il ajoutait:

Où trouverons-nous également les nouveaux emplois nécessaires pour tenir le coup devant l'automatisation...

A ce sujet, monsieur le président, je crois que le gouvernement devrait penser au problème de l'emploi sous un angle tout à fait différent de celui de l'industrie.

Et dans le domaine du travail, monsieur le président, j'aurais une thèse à soumettre au très honorable premier ministre. Il est reconnu que le domaine du travail comprend trois secteurs.

Il y a d'abord ce qu'on peut appeler le secteur de la production. Or, il y a 100 ou 150 ans, la population entière se consacrait à la production. Le cordonnier fabriquait lui-même des chaussures, les exhibait dans sa vitrine, et les vendait lui-même. L'utilisation de la machinerie était également consacrée à la production, parce qu'on n'avait pas encore découvert l'automatisation. Au fait, aujourd'hui, certaines industries peuvent produire une grande quantité de produits avec l'aide de quelques hommes seulement, et c'est à ce moment-là qu'apparaît le deuxième secteur dans le domaine du travail, soit celui de la vente. Il y a des hommes qui sont employés dans le domaine de la production et d'autres dans celui de la vente. Cela a créé une nouvelle source d'emploi, mais aujourd'hui on en est rendu au point où l'industrie accapare toute la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le domaine de la vente est déjà très encombré. Au fait, on voit même des vendeurs passer de porte en porte pour offrir des lacets de souliers, des dictionnaires, des bibles, du parfum, enfin tout ce que vous voudrez. Or, comme le domaine de la vente est encombré, ce n'est pas de cette façon-là que l'on va régler le problème du chômage, ni même en essayant d'employer tous les Canadiens dans le domaine de l'industrie.

Il reste un troisième secteur dans le domaine du travail et c'est celui des services utiles et nécessaires rendus à la population, domaine qui doit connaître une expansion de plus en plus marquée. Au fait, par suite de l'automatisation et de nos possibilités reconnues de production et de vente, nous pouvons nous permettre d'aller de l'avant et de développer ce troisième secteur de services que des êtres humains peuvent rendre à d'autres êtres humains.

Et parmi le genre d'emploi que l'on peut trouver dans le domaine des services, mentionnons, par exemple, celui des professeurs d'école. Actuellement, dans la province de Québec, on assigne 40 élèves à un professeur, alors que les plus grands pédagogues s'accordent à dire que pour réussir à bien éduquer les élèves, il devrait y avoir, au minimum, un professeur par quatorze élèves. Or, ceci voudrait dire plus de 75,000 professeurs dans les écoles de la province de Québec.

Le pays a également un besoin aigu de médecins, de techniciens dans le domaine de la médecine, d'urbanistes, d'architectes, bref d'un grand nombre de professionnels susceptibles de rendre service à leurs concitoyens. Et quand le premier ministre posait la question vendredi dernier, à savoir:

Comment allons-nous donner des emplois aux 250,000 jeunes gens qui s'ajouteront à la population active à chacune des quelques prochaines années?

Je lui réponds de ne pas chercher à orienter tous les jeunes gens vers l'industrie, car c'est une erreur à cause de l'automatisation qui devient de plus en plus générale depuis quelques années et qui va continuer à un rythme sans cesse grandissant. De plus, comme cela ne s'est jamais fait dans le passé, qu'il ne cherche pas à diriger tout le monde vers la production.

Monsieur le président, on sait que notre pays peut produire aujourd'hui. C'est également vrai que l'on pourrait établir de nouvelles industries dans le domaine de l'industrie secondaire, mais il n'en reste pas moins qu'il n'y aurait toujours qu'une faible proportion de la main-d'œuvre qui serait engagée dans la production industrielle, alors que le plus grand nombre de travaillants devront être engagés dans les domaines de la vente et des services. Quand on sait qu'une personne sur dix-huit travaille dans l'industrie et que même à ce moment-là les industriels reçoivent plus de demandes d'emploi qu'ils n'en peuvent accorder, eh bien, il faut se dire que le secteur industriel est saturé au point de vue emploi, et que l'automatisation en remplacera un très grand nombre.

Monsieur le président, j'espère que le Conseil de l'industrie verra d'abord à permettre aux citoyens canadiens d'acheter, non seulement à produire. Il ne faut pas croire que je suis opposé à la production; bien au contraire, j'en suis, car plus on produit, plus on peut satisfaire aux besoins des citoyens canadiens et c'est là l'objectif d'un système économique. Mais, à l'heure actuelle, dans la période que nous traversons, il faut aider à acheter tout ce que l'industrie peut produire. Il faut aider l'industrie à vendre, et pour ce faire, il faut aider le citoyen canadien à acheter. C'est là le problème le plus important.

Monsieur le président, il ne faut pas compter sur des conseils d'orientation économique ou des ministères de l'industrie pour essayer de régler le problème du chômage, comme semblait vouloir l'indiquer le très honorable premier ministre lors du discours qu'il prononçait vendredi dernier. Il ne faut pas

compter là-dessus, car on peut être amèrement désillusionné.

Monsieur le président, je constate également qu'en parlant du protectionnisme industriel, le premier ministre disait que ce n'est pas en maintenant des tarifs douaniers élevés que nous allons écouler notre marchandise.

Eh bien! qu'il me permette de lui dire qu'il ne faut pas oublier que les produits fabriqués au Canada sont plus chers que ceux d'autres pays et que lorsque les barrières tarifaires seront éliminées, ce sont les produits les moins coûteux qui se vendront les premiers. Au fait, pourquoi nos produits sont-ils plus chers que ceux fabriqués aux États-Unis? Parce que nos taxes sont plus élevées. Au fait, il n'en coûte pas plus cher pour fabriquer un paquet de cigarettes aux États-Unis qu'au Canada, car c'est le même tabac et le même papier. Mais, par ailleurs, les Américains paient 27c ou 28c, alors que les Canadiens paient 40c. La différence du prix est dans les taxes.

Si l'on veut que le ministère de l'Industrie se lance dans la réduction des barrières tarifaires, j'en suis, car je favorise les échanges entre nations, mais que l'on commence d'abord à penser qu'il faut, en premier lieu, stabiliser nos prix afin que nous puissions concurrencer les autres pays dans les domaines de l'exportation et de l'importation. Et pour ce faire, il va falloir commencer par réduire les impôts qui frappent nos produits.

Monsieur le président, c'étaient là quelques observations que je voulais faire. Au fait, je constate que j'en aurais une autre à faire, et ce à la suite de certaines remarques du très honorable premier ministre qui, parlant d'une Agence de développement régional, déclarait:

> Les régions qui nous préoccupent sont celles où le chômage sévit...

Monsieur le président, j'aimerais demander au premier ministre de nommer une seule région au Canada où le chômage ne sévit pas, une seule. Au fait, même dans sa circonscription, le chômage sévit.

Or, s'il veut se préoccuper des régions où le chômage sévit, il faut bien qu'il se dise que c'est à la grandeur du pays que la situation du chômage existe, car ce n'est pas une chose localisée qui est due à des circonstances géographiques ou de transport. Le chômage est une plaie nationale, à la grandeur du pays. Il ne connaît pas de frontières régionales et s'étend à toutes les régions, dans tous les coins du pays, et il va falloir l'enrayer à la grandeur du pays.

Monsieur le président, le très honorable premier ministre déclarait également:

> ...le gouvernement ne se cache pas les difficultés et les problèmes qui vont surgir et auxquels le nouveau ministère, s'il est créé, devra faire face.

Monsieur le président, ce n'est pas le ministère de l'Industrie qui va régler les problèmes partout. Je ne vois pas pourquoi de nouveaux problèmes surgiraient, à moins que le ministère n'oriente pas l'économie dans la bonne direction et, à ce moment-là, non seulement n'aura-t-il pas réglé les problèmes, mais il n'aura rien réussi.

Sans vouloir critiquer d'aucune façon la mesure que le premier ministre a proposée à la Chambre, j'ai tenu à appeler son attention sur quelques problèmes qui vont se présenter. J'ai également tenu à lui dire que même s'il crée un ministère comme celui de l'industrie, même s'il réussit à atteindre les objets visés par les paragraphes (*a*), (b) et (c), c'est-à-dire qu'il nomme un ministre et un sous-ministre, qu'il établit une Agence de développement national et qu'il relève les traitements du ministre et du sous-ministre, ce n'est pas de cette façon-là qu'il va régler les problèmes qu'il semblait vouloir mentionner dans son discours de vendredi dernier. Qu'il songe plutôt à développer d'autres sphères de l'activité humaine où les individus pourront se diriger, parce que les sphères que nous avons présentement, soit celles des employés d'usine ou de la vente, sont déjà saturées.

Il y a peut-être moyen d'établir de nouvelles industries ou du moins d'aider aux citoyens canadiens, par exemple, dans le domaine sidérurgique, de l'amiante, et combien d'autres encore.

On reconnaît que l'industrie de la construction est beaucoup développée, mais pourquoi n'est-elle pas poussée plus loin, et ce particulièrement quand on songe à la nécessité d'éliminer les taudis, alors qu'on a besoin de plus de 800,000 nouvelles maisons au Canada. Voilà une industrie où l'aide serait précieuse, et l'on n'y réussira pas en montrant au plombier comment installer sa tuyauterie ou à l'entrepreneur en construction comment construire une maison, mais d'abord et avant tout en permettant au petit citoyen canadien d'acheter une maison. Qu'on laisse faire le constructeur. Il va la construire la maison.

Réduisons les impôts, la maison va coûter moins cher. Réduisons le taux d'intérêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le petit Canadien va être capable d'acheter sa maison, et vous allez constater combien de plombiers, d'électriciens ou d'ouvriers seront capables d'acheter une maison convenable, prouvant ainsi que le Canada est

capable de donner un foyer à tous et chacun des citoyens canadiens.

Si le premier ministre, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), les membres du cabinet, bref tous les députés habitent chacun une maison convenable, cela veut dire qu'on avait à l'époque la main-d'œuvre, les talents et les matériaux pour la construire. Eh bien, monsieur le président, je dis au premier ministre qu'on a tout ce qu'il faut, au Canada, pour construire des maisons pour tous les Canadiens. La solution est d'aider le petit Canadien à acheter sa maison. Voilà le problème.

C'est simple, il n'importe pas d'avoir inventé les boutons à quatre trous pour trouver cela.

Alors, je crois que la première préoccupation de ce ministère de l'Industrie consiste à aider le Canadien à acheter ce que l'industrie peut produire. Que le ministère de l'Industrie fasse cela et, monsieur le président, le jour où le Canada pourra acheter ce que son industrie peut produire, nous pourrons dire du premier ministre actuel qu'il a présenté la meilleure loi jamais adoptée par un gouvernement, ici, à Ottawa, et que grâce à elle le problème des Canadiens a été réglé, et ce en leur permettant d'acheter, de se procurer toutes les richesses que l'industrie des hommes et des ressources du pays peuvent procurer.

M. Pigeon: Monsieur le président, je ne voudrais pas que la création de ce nouveau ministère soit une occasion pour le gouvernement actuel de s'immiscer dans la «juridiction» des provinces au point de vue industriel et économique.

Nous serions très «anxieux» de savoir si le gouvernement a communiqué avec les ministres ou les premiers ministres de chacune des provinces pour voir si des provinces, telles que le Québec et l'Ontario et autres, étaient en faveur de la création, par le gouvernement fédéral, d'un ministère de l'Industrie, afin que les «juridictions» de chacune des provinces en ce domaine soient respectées.

Il faudrait absolument que le nouveau ministre qui sera nommé nous éclaire à ce sujet. De toute façon, sachant que le ministre de la Production de défense (M. Drury) sera le titulaire de ce ministère, cela nous console un peu. Si ç'avait été l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), nous aurions craint pour l'autonomie des provinces, puisque l'honorable député d'Outremont-Saint-Jean est reconnu comme un centralisateur et que, dans le passé, il a fait fi des droits des provinces.

Mais, de toute façon, nous serions «anxieux» de savoir si le premier ministre a consulté les premiers ministres des provinces, afin d'obtenir leur coopération, de savoir si les provinces étaient intéressées à coopérer. Et nous savons, tout particulièrement en ce qui concerne la province de Québec, les nombreux ultimatum que le gouvernement Lesage a donnés au gouvernement fédéral!

Monsieur le président, il serait malheureux que ce nouveau ministère soit une occasion d'intrusion dans les domaines relevant des provinces et contribue, par le fait même, à retarder l'épanouissement de la Confédération et entraîne plutôt son péril.

Monsieur le président, il est bien mentionné dans ce projet de résolution que le ministre s'entourera de certains spécialistes pour le conseiller.

Je lui conseille fortement de recruter une grande partie de ces spécialistes dans les provinces où il y a moins d'industrie lourde, comme la province de Québec et les Maritimes. Nous savons tous que ces provinces manquent d'industrie lourde.

Il y a actuellement un déséquilibre, au point de vue national, qui menace même l'unité nationale. Au fait, lorsqu'il y a un déséquilibre économique dans certaines parties du pays, l'unité nationale en souffre et les autres provinces plus riches en subissent également les conséquences.

Monsieur le président, il serait bon que le nouveau ministre, après avoir consulté les provinces, de façon qu'il n'y ait pas d'empiétement dans leur «juridiction» trouve les moyens pour que nos matières premières soient transformées chez nous.

Actuellement, nous voyons des wagons remplis de lingots de nickel, nous voyons notre minerai de fer s'en aller directement aux États-Unis, où on le transforme en produit fini pour ensuite nous le revendre.

Si ces matières premières étaient transformées chez nous, par le fait même, cela fournirait à nos ouvriers du travail et des revenus supplémentaires, en plus de procurer des impôts supplémentaires à notre pays.

Nous pourrions également vendre davantage à l'étranger et ainsi nous procurer plus de devises étrangères, ce qui contribuerait à diminuer notre déficit au point de vue commercial.

Tous savent que la province de Québec possède le record au point de vue chômeurs. Quarante pour cent des sans-travail sont de la province de Québec. Je demande donc au nouveau ministre de faire une étude très spéciale en ce domaine afin, si c'est possible, de relever l'économie de la province de Québec, de lui apporter de l'industrie lourde, de façon qu'elle puisse s'épanouir comme les autres provinces—ceci s'applique d'ailleurs également aux Maritimes—afin que ces provinces puissent accroître leur puissance économique.

Il y a quelques jours, un éminent professeur de l'Université Queens, au cours d'une conférence, déclarait, et ici je m'inspire du journal *La Presse*, édition du vendredi 7 juin dernier:

Il faudra vingt ans au Québec pour occuper une place importante dans l'industrie.

Cela veut dire, monsieur le président, qu'il y a beaucoup de pain sur la planche pour le nouveau titulaire de ce ministère, et c'est pour cela qu'il doit travailler d'arrache-pied. Je sais qu'il possède une certaine expérience, mais j'ai un petit blâme à lui faire—je sais qu'il n'est pas le seul responsable—c'est qu'au cours de la dernière guerre mondiale, le ministère de la Production de défense n'a presque pas établi d'industrie lourde de la défense dans les Maritimes et dans la province de Québec.

On retrouve, par exemple, dans le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm, une succursale des arsenaux canadiens que l'on appelle le «plan» Cherrier. Ce «plan» avait une capacité d'emploi de 15,000 hommes au cours de la dernière guerre, et après la guerre, ce chiffre est tombé à 500 ou 600 employés, comme c'est le cas actuellement.

Je demande au ministre de travailler de toutes ses forces et de suivre les traces de son prédécesseur, l'ancien député de Lotbinière, qui obtenait des Américains des contrats très importants pour apporter du travail à nos ouvriers, surtout dans le domaine de la production de défense.

Je conseille également au nouveau ministre d'établir un conseil canadien du textile. Malheureusement, l'ancien gouvernement libéral a trop négligé, dans le passé, l'industrie du textile, laquelle est surtout concentrée dans l'est de l'Ontario, le Québec et les Maritimes.

L'industrie textile, pour le Canada, a été définie comme une industrie idéale:

1) elle est détenue par plus de 50 p. 100 de Canadiens;
2) elle emploie le plus grand nombre d'ouvriers durant l'hiver, ce qui diminue l'emploi saisonnier;
3) elle fournit les besoins de premier ordre;
4) elle peut se localiser dans des régions sous-développées;
5) elle utilise des matériaux canadiens.

L'industrie primaire et secondaire du textile est détenue et exploitée par des Canadiens, dans une proportion de 84 p. 100, contre 48 p. 100 de l'industrie canadienne en général. La main-d'œuvre est à son maximum de septembre à avril, et diminue durant les mois d'été. Cette industrie fournit un besoin évident de première importance.

Lorsqu'un besoin de production se fait sentir, cette industrie peut s'établir dans des endroits où il n'y a pas, ou à peu près pas, d'autres industries établies à cause de son grand besoin de main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée.

De nouvelles industries ont tenté de s'établir dans les provinces Maritimes, mais ont eu beaucoup de difficultés à cause du ralentissement de la production.

De nombreux produits canadiens sont employés dans l'industrie synthétique, tels que rayonne, nylon, viscose et acétate qui sont, en majeure partie, des produits canadiens.

Monsieur le président, plus de 130 millions de livres de pulpe de bois raffinée sont utilisées comme produit de base pour la fabrication de la rayonne dans le textile. La valeur de la «pulpe» de bois augmente de 1 à 30 p. 100 par livre avant son usage.

Presque 100 p. 100 de la production canadienne de la laine est utilisée dans nos moulins, et la plus grande quantité de produits chimiques est de fabrication canadienne.

Remarquez bien ceci, monsieur le président, à elle seule l'industrie du textile emploie le plus grand nombre d'ouvriers au Canada. C'est plus que l'industrie minière du Canada, vingt fois plus que toutes les industries pétrolières, presque deux fois autant que l'industrie forestière et presque deux fois autant que l'industrie du papier.

J'ai voulu signaler, monsieur le président, l'importance qu'il y a pour ce nouveau ministère, en coopération avec les provinces, de stimuler notre industrie textile et de la protéger. Là-dessus, je sais que le ministre partage mon opinion, de même que le premier ministre. La dévaluation du dollar canadien a aidé grandement l'industrie textile durant ces dernières années. J'aimerais bien savoir si le nouveau ministre partage mon opinion à ce sujet.

Monsieur le président, également, et en cela je ne veux pas m'immiscer dans le domaine de compétence provinciale, mais à titre de contribuable et de citoyen d'une province, je crois raisonnable qu'à l'avenir, avant de céder une concession minière, les provinces intéressées posent des conditions sévères envers les capitaux étrangers qui en feront l'acquisition, afin de canadianiser ces industries, ces richesses minières, pour que, à la longue, les Canadiens puissent devenir propriétaires et non pas toujours servir nos puissants voisins, les États-Unis.

Nous voulons coopérer avec les États-Unis, mais nous voulons également que les États-Unis donnent une chance à nos Canadiens de participer aux bureaux de direction. Et ai-je besoin de vous rappeler, monsieur le président, que les capitalistes étrangers «contrôlent» 57 p. 100 des industries canadiennes.

C'est un danger, également, au point de vue politique. Nous en savons quelque chose,

nous, de ce côté-ci de la Chambre, à cause des derniers événements qui se sont déroulés. A la suite d'une campagne électorale, nous savons que les étrangers possèdent plus de 50 p. 100 des capitaux investis dans le pays. Les financiers étrangers pouvaient ainsi «contrôler» la politique de notre pays.

Je voudrais que les capitaux étrangers—lesquels sont toujours bienvenus dans notre pays—soient canadianisés. Et comme je le disais tantôt, les Américains devraient intéresser les Canadiens dans les filiales américaines. Il est également malheureux de voir des industriels canadiens qui ont réussi, à force de travail et avec la concurrence que nous connaissons, à faire progresser leur entreprise, être obligés de vendre leur industrie, à peine épanouie, à des étrangers. Les provinces devraient, également, jusqu'à un certain point, limiter ces transactions, mais sans entraver totalement la liberté des industries. Chaque province devrait établir un comité spécial afin d'empêcher les industriels canadiens qui exploitent une entreprise de père en fils de la vendre à des capitaux étrangers. Par exemple, la *Sorel Industries* a vendu sa forge à une grande acierie des États-Unis. Il est regrettable de voir des Canadiens, qui ont mis sur pied un commerce florissant, rendus à un point où ils sont obligés de vendre leur commerce aux étrangers.

Monsieur le président, j'espère bien que le nouveau ministère de l'Industrie ne laissera pas passer une seule occasion d'être prudent surtout en ce qui concerne le domaine tarifaire, afin que les tarifs ne soient pas abolis. J'ai, dans mon comté, une industrie qui fabrique des réfrigérateurs. Si les tarifs étaient abolis elle se verrait obligée de fermer ses portes et ainsi de mettre à pied des centaines d'employés.

Il en est de même au point de vue agricole. Il ne faut pas que les tarifs douaniers soient abolis. Il faut surtout protéger nos produits agricoles afin d'empêcher le dumping américain de faire concurrence à nos produits canadiens.

Je souhaite également que le gouvernement canadien trouve de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, afin de diversifier notre commerce. Nous importons trop des États-Unis en regard de nos exportations, ce qui entraîne un déficit dans notre balance commerciale. Nous sommes à la merci des moindres variations de la politique protectionniste des Américains.

Je souhaite également, et je termine par ceci, que le nouveau ministre de l'Industrie, en coopération avec les ministres du Commerce des provinces, établisse enfin le système métrique dans notre pays. J'ai eu l'occasion, par le passé, de démontrer les avantages extraordinaires qu'il y aurait d'avoir, à côté de notre système anglais de poids et mesures, le système métrique. J'ai démontré à la Chambre les opportunités immenses que nous avons perdues au point de vue commerce international surtout dans le domaine des machines et des outils de précision. Je crois qu'il serait opportun, et c'est là une suggestion constructive que je fais au ministre, qu'il y ait, s'il y a lieu, une conférence fédérale-provinciale à ce sujet, afin que les gouvernements provinciaux commencent d'abord par appliquer le système métrique dans les écoles.

Que les provinces commencent à changer le système de signalisation pour l'adapter progressivement à l'échelle nationale afin d'aider notre commerce. Bientôt, les États-Unis, le Canada et quelques autres pays seront les seuls à avoir le système que l'on possède actuellement.

On dit que l'Angleterre est à transformer son système de poids et mesures en celui du système métrique. Chez nous, il faut être à la page si nous voulons être capable de concurrencer à l'échelle mondiale. Si nous voulons être les «leaders» au point de vue du commerce dans le monde, il faut que nous allions de l'avant.

J'espère que le ministre, qui a beaucoup d'initiative, fera une étude en ce sens en coopération avec les ministères du Commerce et de l'Industrie des provinces, afin que soient utilisés tous les moyens possibles pour enrayer le chômage et accroître nos exportations.

(Traduction)

M. Peters: Monsieur le président, je n'ai que quelques remarques à faire à propos de la présente résolution visant à créer un ministère de l'Industrie. Comme c'est le premier ministre lui-même qui a présenté la résolution et qu'il est clair qu'il s'y intéresse tellement, je crois qu'on pourrait dire quelque chose au sujet des régions comme la sienne dont, à mon avis, il lui sera difficile de parler étant donné sa position à la Chambre. Dans bien des parties du Canada, l'agence de développement régional permettra de traduire dans les faits la promesse du premier ministre et de divers membres du gouvernement, qui se font fort de résoudre certains problèmes industriels dans des régions semblables à celle que le premier ministre représente.

En combinant ces diverses agences qu'a mentionnées le premier ministre, je crois que, pour la deuxième fois dans mon expérience des affaires de l'État, nous aboutissons à la création d'un nouveau poste ministériel; nous espérons qu'il ne s'agissait pas de créer un poste pour une personne en particulier, mais que les objectifs visés étaient plus vastes. Le

gouvernement antérieur avait créé le ministère des Fôrêts, qui a pris un essor rapide, mais j'estime qu'il a été formé dans un dessein bien défini et qu'il a grandi un peu n'importe comment, une fois le premier besoin comblé.

Je suis convaincu que le gouvernement en arrivera éventuellement à s'occuper surtout de développement régional, et je me demande, comme l'a fait un de mes honorables préopinants, si ce rôle peut être utilement tenu par un gouvernement champion de la libre entreprise. Vous affirmez que vous allez recruter du personnel pour faire marcher le nouveau ministère de l'Industrie; comment pouvez-vous concilier ce projet avec un programme d'expansion régionale destiné aux régions non encore industrialisées?

Je suis d'avis que, dans maintes régions du Canada, l'emplacement des industries sera le problème le plus important qu'aura à résoudre le gouvernement. La circonscription du premier ministre, qui s'est développée très rapidement, a atteint en moins de dix ans un stade que ma circonscription a pris cinquante ans à réaliser. Mais le résultat est le même. Les deux régions ont connu une expansion. Le capital social a été dépensé au delà des besoins actuels de la population. Cette situation s'est produite dans bien des régions du pays grâce à l'expansion de l'industrie de base. Cette croissance va se poursuivre et va être favorisée de façon normale, là où l'industrie peut produire à un coût rentable, comme dans le cas de la nouvelle exploitation minière dans ma circonscription. Dans des circonstances normales, ces industries vont pouvoir prendre de l'ampleur.

Il y a néanmoins des régions où l'on n'a entrepris aucune exploitation de base et où l'industrie aura besoin d'un vigoureux stimulant. Il faudra assurer une aide et une direction à l'industrie, car si elle n'avait pas eu besoin de direction, elle serait déjà implantée dans ces régions.

Il est vrai que bien des initiatives prises au cours des cinq dernières années ont été avantageuses et ont assuré des moyens d'amener de nouvelles industries dans ces régions. Et pourtant, si l'on jette un coup d'œil sur la plupart des grandes régions du pays où il y a un excédent de main-d'œuvre, on s'aperçoit qu'il y a bien peu d'industries nouvelles qui se sont installées dans ces régions de leur propre gré. Les villes, les principaux endroits de consommation du pays, s'accroissent encore très rapidement, tandis que les autres régions demeurent stationnaires.

L'ancien gouvernement, et je suppose que le présent gouvernement a l'intention de faire de même, accordait une aide financière, une direction et des conseils techniques, afin d'inciter l'industrie à s'établir dans certaines régions particulières qui souffrent de marasme. Il en est résulté plusieurs choses étonnantes. J'ai lu avec intérêt dans le *Star* de Toronto que la Nouvelle-Écosse possède une nouvelle industrie de fabrication de tapis. Si cette industrie n'avait pas reçu une certaine assistance du Conseil économique des provinces Maritimes qui est venu en aide à d'autres industries à Springhill et dans toutes les provinces Maritimes, je ne crois pas que cette industrie de fabrication de tapis se serait établie là, mais plutôt dans une ville comme Toronto, Hamilton ou les environs.

L'industrie ne semble pas pouvoir s'établir dans les régions où il n'y a pas encore d'industrie. Je me souviens de ce qui est arrivé il n'y a pas longtemps à Orillia et à Barrie qui sont sans doute plus près du grand centre de consommation qu'Hamilton. Il y a cinq ans, les travailleurs d'Orillia et de Barrie recevaient des salaires de 50, 60 ou 65c. l'heure. Si l'on avait tenu compte des allégations de l'industrie, ces endroits auraient dû donner les encouragements nécessaires pour y attirer l'industrie. Il en a été ainsi dans une certaine mesure.

Je me souviens que j'étais à Windsor quand les dirigeants d'une des usines auxiliaires de l'industrie automobile ont décidé de déménager à Orillia, surtout parce que le taux des salaires était plus bas dans cette ville. Ils n'ont pas pris de temps à retourner à Windsor et à y réinstaller leur usine, parce que les salaires, les subventions municipales et les autres stimulants qu'on emploie habituellement pour inciter l'industrie à s'établir à un endroit donné ne suffisent pas pour opérer le réaménagement industriel nécessaire dans les régions qui en ont le plus grand besoin.

Dans le Nord de l'Ontario, nous ne sommes pas éloignés des marchés. Il est vrai que l'industrie alléguera qu'elle ne peut s'établir hors des grandes zones de consommation, parce que la majeure partie de ses produits doivent être vendus sur place, sans quoi l'opération n'est pas intéressante. J'ai déjà dit que plusieurs collectivités offraient des avantages qui sont financièrement équivalents à ce que l'industrie pourrait avoir dans les grands centres.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de l'interrompre quelques instants pour savoir si le comité désire siéger un peu plus longtemps afin que nous adoptions la résolution et que nous fassions subir la première lecture au bill. On a débattu la présente motion toute la journée et une partie de la journée de vendredi; peut-être les honorable députés qui auront d'autres observations voudront-ils les faire à propos du bill.

M. Peters: Si le comité le désire, mais je voulais simplement amener la question de la mise en valeur régionale à l'étape du projet de résolution, bien que je ne croie pas qu'il soit nécessaire de la soumettre à l'attention du premier ministre. Nous sommes peut-être assez naïfs pour croire que le débat sur le projet de résolution aura une certaine répercussion sur le bill qui suivra et, maintenant que cette question a été signalée au gouvernement, le premier ministre jugera peut-être opportun de faire quelque chose en ce domaine dans nos deux régions.

L'hon. M. Churchill: Je suis d'accord avec l'honorable député de Timiskaming que l'étape du projet de résolution du bill pourrait permettre au gouvernement, comme elle l'a déjà fait, de changer d'opinion au sujet du bill qui serait rédigé à nouveau et présenté sous une forme modifiée. Je crois que l'étape de résolution du présent bill est très importante et il y a d'autres députés qui veulent parler à ce moment-là.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA DÉFENSE NATIONALE

PERSONNEL DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je me demande si je devrais obtenir la permission de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions en vue de proposer une motion que j'aurais dû présenter au début des délibérations de la journée?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable secrétaire d'État est-il autorisé à revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Pickersgill: Je propose:

Que le comité spécial de la défense institué le 30 mai 1963 se compose de MM. Asselin,

Et cætera...

L'hon. M. Churchill: Pourrions-nous connaître les noms? Il n'y en a que 24.

L'hon. M. Pickersgill: Je serais heureux que Votre Honneur lise les noms.

M. l'Orateur: Du consentement unanime, l'honorable secrétaire d'État (M. Pickersgill) propose que:

Le comité spécial de la défense institué le 30 mai 1963 se compose de MM. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (Lac-Saint-Jean), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch.

La Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Puis-je demander au leader de la Chambre si les travaux prévus pour demain sont ceux qui ont été annoncés, soit l'article nº 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, nous nous proposons demain, comme je l'ai dit vendredi, de commencer le débat sur la résolution concernant l'Office de développement et de prêts municipaux. Nous espérons en avancer suffisamment l'étude, de manière à reprendre, avant la fin de la séance, l'examen du bill concernant le ministère de l'Industrie, au sujet duquel l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre ainsi que plusieurs autres veulent adresser la parole. Nous espérons être en mesure de terminer l'étude de ces deux questions demain. S'il en était ainsi et que nous avions encore du temps libre, je proposerais que nous entreprenions l'examen du projet de résolution précédant les modifications à l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

(A dix heures et cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DEACHMAN—COMMUNIQUÉ DE PRESSE EXPÉDIÉ SOUS LA MARQUE D'AFFRANCHISSEMENT D'UN DÉPUTÉ

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai reçu par la poste hier, trop tard pour que je puisse le signaler à la Chambre, une enveloppe portant la marque d'affranchissement «W.D.H., M.P.». Cette enveloppe ne renfermait pas de lettre provenant d'un député de la Chambre des communes, mais bien un communiqué accompagné d'une note de M. George North, éditeur de l'hebdomadaire *The Fisherman* publié à Vancouver à l'intention des pêcheurs et que tout le monde reconnaît à Vancouver comme une feuille à tendance communiste. La note qu'il écrit dit ceci:

Monsieur Deachman,

J'ai pensé que vous seriez intéressé à la déclaration ci-jointe, en date du 7 juin, à propos des négociations relatives au traité du Pacifique Nord.

A cette note était annexé son communiqué qui dénigre le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) et ses associés. Je vais le citer brièvement:

Seul quelqu'un qui est sourd...

Il parle du ministre des Pêcheries:

...muet et aveugle ne se serait pas rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'une menace mais d'une initiative logique de la part des Japonais pour tirer profit de la façon atone...

Qu'il écrit d'ailleurs mal.

...et dépourvue de principes dont ont fait preuve, à l'égard de ces problèmes, le gouvernement canadien, le ministère des Pêcheries et ses pantins triés sur le volet.

Puis il continue plus loin:

Il peut soit continuer à éluder la réalité et à s'y soustraire, induisant en erreur les Canadiens qu'il professe de représenter, et courber docilement l'échine devant le département d'État américain ou bien il peut s'affirmer pour défendre les pêcheurs...

Voici la question de privilège que je veux poser: est-ce qu'un député peut donner à une personne étrangère à la Chambre des communes son papier à en-tête et son droit de franchise postale pour répandre des opinions de ce genre, sans même une note, une explication ou un mémoire d'envoi de la part du député en question?

Des voix: Honte!

L'hon. M. Robichaud: Propagande communiste!

M. l'Orateur: Les honorables députés se rendent compte, bien entendu, que c'est là une très intéressante question de privilège, mais si l'honorable député veut intervenir, il devra proposer une motion. Aucune motion n'a été présentée à la Chambre et, par conséquent, à moins que l'honorable député ne veuille pousser la chose plus loin, la question est en fait réglée.

M. Deachman: Je propose qu'aucune mesure ne soit prise contre l'honorable député.

M. l'Orateur: Pardon?

M. Deachman: Je propose qu'aucune mesure ne soit prise contre l'honorable député.

(Plus tard)

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. A l'ouverture de la séance, à deux heures et demie cet après-midi, avant même que je prenne mon siège, l'honorable député de Vancouver-Quadra a posé la question de fait personnel. L'honorable député aurait déclaré qu'il a reçu dans le courrier une certaine documentation et que l'enveloppe qui la renfermait portait ma marque d'affranchissement qui y avait apparemment été apposée au moyen d'un timbre en caoutchouc. S'il est exact que mon tampon d'affranchissement a été utilisé, je tiens à dire de façon catégorique qu'on l'a fait à mon insu et à l'insu de mon personnel, de toute évidence, un jour où j'étais absent d'Ottawa. L'allégation qu'a faite l'honorable député, à savoir que j'ai eu quelque chose à voir avec l'envoi de cette documentation par la poste, est dénuée de tout fondement. S'il n'avait pas soulevé la question, je n'en aurais jamais rien su.

M. OLSON—AU SUJET DE LA RÉPONSE DONNÉE À UNE QUESTION FIGURANT AU «FEUILLETON»

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel qui découle d'une réponse que j'ai reçue du secrétaire parlementaire du ministre du Travail le 3 juin.

Ce jour-là (le 3 juin), le secrétaire parlementaire a répondu à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* et je voudrais lire la question et la réponse afin que vous soyez

en mesure, monsieur l'Orateur, ainsi que des autres députés, de comprendre l'objection que je pose. Voici:

1. Des démarches ont-elles été faites par quelqu'une des provinces pour que soit prolongée l'application du taux de 75 p. 100 de remboursement aux provinces en ce qui concerne les immobilisations pour immeubles et équipement effectuées aux termes de l'accord relatif aux écoles de formation technique et professionnelle fédérales-provinciales?

On a répondu «oui».

La troisième partie de la même question était conçue de la façon suivante:

3. Le gouvernement songe-t-il à augmenter la part fédérale du coût de fonctionnement de la section de formation professionnelle de ces écoles?

A cette question, monsieur l'Orateur, on a répondu «non».

Hier (le 10 juin), au cours de la déclaration qu'il a faite à la Chambre, le ministre du Travail a prononcé les paroles suivantes:

Afin d'accélérer la formation des travailleurs de tout âge qui sont sans emploi, le gouvernement présentera une modification à la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle en vue de porter de 75 à 90 p. 100 les versements aux provinces au titre de la formation des chômeurs.

Le ministre a aussi déclaré hier que le gouvernement a l'intention d'assumer 75 p. 100, au lieu de la moitié, du coût de la nouvelle formation accordée aux travailleurs en chômage.

Je ne mets pas en doute le droit d'un ministre ou d'un secrétaire parlementaire de dire, par exemple, qu'une question est à l'étude, qu'elle fait l'objet d'une étude sérieuse ou que le gouvernement annoncera sa politique à ce sujet en temps opportun. Mais je crois qu'il ne convient pas, dans ces circonstances, de répondre tout simplement par un «non». Ou bien le secrétaire parlementaire n'a pas communiqué avec le ministre du Travail, ou bien il m'a donné une réponse fausse. Comme je viens de le dire, je ne prétends pas qu'un ministre doive donner une réponse immédiate à une question, mais je crois qu'il ne devrait pas y donner une réponse inexacte. A mon avis, le ministre du Travail devrait donc consulter son secrétaire parlementaire avant de répondre à ces questions.

Il m'importe peu que le secrétaire parlementaire désire s'excuser de m'avoir donné une fausse réponse mais je crois qu'il devrait nous donner l'assurance que les réponses qu'il donne aux questions sont fondées.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Étant donné que j'ai vu et approuvé les réponses qu'a données le secrétaire parlementaire, j'assume certes toute responsabilité qui peut en découler. Malheureusement, en s'expliquant, le député n'a pas exposé clairement ce qu'il avait à l'esprit; je n'ai donc pu saisir sa pensée. Je me ferai un plaisir de comparer les réponses qui ont été données avec la déclaration qui a été faite hier. En y regardant de plus près, nous constaterons peut-être qu'il n'y a pas de contradiction comme semble le croire le représentant. Quoi qu'il en soit, je vais m'occuper de la question et j'en reparlerai demain.

M. Olson: Pour la gouverne du ministre, il s'agit de la question 120 qui figure à la page 592 du hansard du 3 juin. Vu qu'il promet de nous fournir des explications, je suis disposé à attendre.

LE BUDGET

DÉPÔT DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé aujourd'hui des exemplaires en français et en anglais des documents budgétaires annuels. Pour la commodité des députés et des abonnés au hansard, je propose que les documents budgétaires soient imprimés en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui de même qu'en appendice au compte rendu officiel des *Débats* du jeudi 13 juin.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement au ministre des Finances pour déposer les documents?

Des voix: D'accord!

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE PORTANT SUR CERTAINES MESURES LÉGISLATIVES PRÉVUES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): A propos du bill concernant la caisse de prêts municipaux et des autres mesures du même genre qui constituent un empiétement sur la compétence provinciale, puis-je savoir quand le gouvernement compte convoquer une conférence entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de connaître les vues des provinces au sujet de ce projet de loi et d'autres mesures semblables?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant commence sa question en supposant que la mesure législative dont il parle empiète sur la juridiction provinciale. Or, ni cette mesure ni aucune autre que nous avons présentée ne fait rien de tel. Par conséquent, le reste de sa question est sans objet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette mesure législative, l'assentiment des provinces est requis avant qu'une aide soit accordée aux

municipalités, si je comprends bien le sens du projet de résolution et comme le premier ministre lui-même l'a déclaré la première fois qu'il a dévoilé ce projet, soit à l'association des maires et des municipalités. Étant donné que les provinces doivent donner leur consentement, nous dirait-il si le gouvernement a l'intention de convoquer une réunion en vue d'étudier cette question?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette mesure législative a été dévoilée à la Chambre d'abord, pas ailleurs. Je conseille au très honorable représentant d'attendre que le bill soit présenté; il verra alors que le libellé de la mesure justifie ce que je viens de dire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne pose pas de questions accessoires. Je veux savoir si le gouvernement se propose de tenir une réunion avec les provinces à cet égard?

Le très hon. M. Pearson: J'ai déjà informé la Chambre que le gouvernement a l'intention de convoquer une réunion avec les provinces sous peu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans ce cas, pourquoi avoir tant tardé à me répondre?

(Plus tard)

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la conférence fédérale-provinciale qui sera convoquée, comme il en a informé le très honorable chef de l'opposition, pour étudier la mesure concernant l'Office de prêts municipaux. Le premier ministre s'est-il assuré que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été invités à participer à cette réunion; sinon, le fera-t-il?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, les prémisses de l'honorable représentant sont inexactes. J'ai dit au très honorable chef de l'opposition qu'une conférence fédérale-provinciale aurait lieu avant longtemps. Je n'ai jamais déclaré qu'elle serait tenue précisément dans ce but. Il va sans dire que les territoires seront consultés à l'égard de toutes les questions pertinentes avant une telle conférence.

(Texte)

PRÉSUMÉ CHANGEMENT DU SYSTÈME DE PÉRÉQUATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-l'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il l'intention de changer le système actuel de péréquation, comme l'a promis le ministre de la Justice (M. Chevrier) à Trois-Rivières, le 15 juin 1962?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter les prémisses de la question. Il y a plus d'un an qu'elles ont été posées. Le ministre de la Justice n'a pas fait de déclaration, donc il n'est certainement pas nécessaire que je réponde.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA COLLINE DU PARLEMENT—SURTEMPS SANS SURSALAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question qui découle d'une situation inconcevable qui règne en ce moment sur la colline du Parlement. Je n'aurais jamais cru, monsieur l'Orateur, voir le jour où il me faudrait poser une telle question. Étant donné les lois fédérales sur le travail et vu que les porte-parole du parti libéral professent à qui veut les entendre leur intérêt pour les droits et le bien-être de tous les travailleurs, le ministre peut-il nous dire pourquoi les employés des entrepreneurs chargés de restaurer les édifices de la colline sont obligés de travailler dix heures par jour sans sursalaire? Cette exploitation des ouvriers découle-t-elle de la politique du gouvernement?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je sais gré à mon honorable ami d'avoir reconnu que les libéraux sont les véritables défenseurs des ouvriers... (*Exclamations*)... La loi actuelle relative aux traitements et aux heures de travail équitables exécutée par le ministère du Travail prévoit que le surtemps est payé après huit heures de travail sauf en cas d'urgence. C'est là le règlement général. Je n'ai pas eu l'occasion d'enquêter sur l'affaire que le député vient de soulever car je n'ai été préavisé de cette question que 20 minutes à peu près avant l'ouverture de la séance. J'enquêterai volontiers sur cette affaire et je tiens à assurer à mon honorable ami que l'intérêt que le parti libéral témoigne à la classe ouvrière jouera dans ce cas-ci.

LE MINISTÈRE DES POSTES

AVIS DE MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION RURALE ADRESSÉ AUX CANDIDATS DÉFAITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Le gouvernement a-t-il pour ligne de conduite de notifier les modifications ou extensions de la distribution rurale du courrier aux candidats libéraux défaits plutôt qu'au député de la circonscription?

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable député, je dois dire que nous sommes à la recherche de nouvelles méthodes pour recruter de bons employés, et la façon dont on le fait maintenant est bien meilleure que celle de l'ancien gouvernement.

(Plus tard)

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Un peu dans le même ordre d'idées, est-ce également l'habitude du nouveau gouvernement de consulter les candidats libéraux battus avant d'octroyer les loyers des bureaux de poste?

L'hon. M. Denis: Si les candidats battus ne valent plus rien, il y a beaucoup plus de candidats créditistes qui ne valent plus rien.

(Traduction)

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Je voudrais poser une question complémentaire au ministre des Postes. Dois-je déduire de sa réponse que les candidats libéraux qui n'ont pas été élus par la population de la région sont supérieurs à ceux qui ont été élus pour représenter la région?

Une voix: C'est ce qu'il a dit.

M. l'Orateur: Ce n'est pas une question supplémentaire.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. La question m'était dictée par la réponse directe du ministre des Postes au député de Grey-Nord. Il a déclaré qu'il donnait les renseignements à la personne la plus qualifiée et je lui demande simplement s'il estime, et si le gouvernement estime, que la personne qui n'a pas été élue est la personne la plus qualifiée pour représenter la circonscription?

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, il n'a pas matière à la question de privilège.

M. l'Orateur: Je ne sais pas moi-même si j'enfreins le Règlement, mais deux noirs ne font pas un blanc.

(Plus tard)

(Texte)

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Étant donnée la déclaration qu'il a faite tantôt, dois-je aviser mes électeurs de ne pas s'adresser à moi pour revendiquer leurs droits légitimes auprès de son ministère, mais au candidat libéral défait dans Sherbrooke?

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, tantôt, à la suite d'un *lapsus linguae*, j'ai posé une question au ministre des Finances alors que j'aurais dû m'adresser au ministre des Postes. Je la reprends et la repose à ce dernier, s'il veut bien y répondre.

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable député, je dois dire que toute suggestion est étudiée par le gouvernement actuel, même si elle vient de l'honorable député de Sherbrooke.

(Traduction)

L'AGRICULTURE

LE FROMAGE—LE PRIX AURAIT MONTÉ À LA SUITE DE LA RÉDUCTION DE LA SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-ce vrai que les exportateurs ont dû hausser le prix du fromage de 1c. la livre pour compenser la réduction de la subvention à l'exportation imposée par le gouvernement? Je voudrais demander au ministre si cette modification de prix pourrait compromettre l'accès du Canada au marché du Royaume-Uni? L'Office de stabilisation a-t-il dû, l'année passée, acheter du fromage pour le compte de l'État? Sinon, le gouvernement envisage-t-il de revenir à l'exportation du fromage, comme il l'a fait il y a dix ou douze ans, avant de perdre complètement l'accès au marché du Royaume-Uni et de céder à nouveau le contrôle...

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur: Quelle est la question du député, je vous en prie?

M. Cardiff: Lorsqu'il a été annoncé, le maintien de l'ancien prix de soutien de 32½c. par livre de cheddar...

Des voix: Règlement!

M. Cardiff: ...et l'augmentation de 25c. à 35c. par 100 livres de lait destiné à la production du fromage...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais voudrait-il en venir au point essentiel de sa question?

M. Cardiff: Je demande simplement au ministre s'il a négligé d'annoncer que la subvention à l'exportation du cheddar à destination du Royaume-Uni serait diminuée de 1c. par livre? Ce chiffre entraîne une réduction de 9 à 10c. par 100 livres de lait dans le prix de soutien du fromage versé par l'État.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est bien établi que la période des questions ne se prête pas à de longs débats ou de longs discours.

M. Cardiff: Le député voudra bien se le tenir pour dit quand il prendra lui-même la parole.

(Plus tard)

Vu que l'on n'a pas répondu à une seule des questions que j'ai posées au ministre de l'Agriculture, l'honorable représentant me permettrait-il de lui poser ma première question. Soit dit en passant, je l'en avait prévenu avant d'entrer à la Chambre.

Est-il exact que les exportateurs ont dû augmenter le prix du fromage d'un cent la livre afin de compenser la réduction de la subvention à l'exportation imposée par le présent gouvernement?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): La réponse est non. Le marché s'en est chargé.

EFFETS NUISIBLES D'UN HERBICIDE DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait-il que, dans certaines régions du sud-ouest de l'Ontario, dans le comté de Kent en particulier, de précieuses cultures telles que les betteraves à sucre subissent actuellement des dégâts vraiment inquiétants qu'on attribue aux conséquences secondaires d'un herbicide chimique appelé Atrarine dans le commerce et dont on s'est beaucoup servi pour vaporiser le maïs l'an dernier? Peut-il assurer à la Chambre que son ministère va immédiatement lancer une enquête tandis que les effets sont encore visibles et que, si ce que je viens de dire est vrai, on verra à ce que les cultivateurs soient bien mis au courant des propriétés nocives des produits chimiques de ce genre afin d'éviter à l'avenir de telles pertes de récolte?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, nous ferons le nécessaire.

LES FINANCES

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD D'UNE PRÉSUMÉE AUGMENTATION DU CRÉDIT AU CONSOMMATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Le ministre a-t-il noté les récents rapports de la *Presse Canadienne* selon lesquels le recours au crédit au consommateur a continuellement augmenté depuis 1954? Le ministre peut-il dire si cette augmentation du crédit est une cause d'inquétude et si le gouvernement envisage de prendre des mesures pour tenir la situation en main?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de cette question. Je puis lui assurer que le gouvernement étudie et revoit continuellement la question.

IMPÔT SUR LA SUBVENTION DE $500 À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Puis-je répondre à la question que m'a posée hier l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings, au sujet de la subvention de $500 accordée au premier acheteur d'une maison neuve construite au cours de l'hiver?

Quand ne s'appliquent pas certaines conditions dont je parlerai dans un moment, toute personne qui achète une maison comme habitation privée touchera une subvention de $500 soustraite à l'impôt sur le revenu. Si le premier acheteur ou le premir propriétaire louait la maison en tout on en partie, ou la transformait en source de revenus, la subvention gouvernementale de $500 réduirait d'autant le prix de revient initial, qui sert au calcul de la déduction visant le coût en capital accordée à des fins fiscales. Si le premier acheteur ou propriétaire de la maison est assujetti à l'impôt à titre d'agent immobilier, il devra faire entrer ces $500 dans le calcul de ses profits et pertes.

Je suis heureux de n'avoir pas répondu hier à la question au pied levé.

(Plus tard)

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Revenu national une question se rapportant à la déclaration du ministre des Finances (M. Gordon) au sujet de la bonification de $500 accordée à la construction de maisons durant l'hiver. Le ministre peut-il nous dire si cette bonification sera accordée dans toutes les parties du Canada, que les maisons soient ou

non construites en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse plutôt au ministre du Travail, car il s'agit d'une section du programme de travaux d'hiver faisant l'objet d'un essai, comme l'a expliqué le ministre aujourd'hui. Toutefois, disons qu'en général la réponse est oui.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il nous dire si les igloos bénéficieront également de la bonification?

(Plus tard)

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail quelle serait la valeur minimum d'une maison qui entrerait dans la catégorie relative au versement de $500.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Une ordonnance sera publiée à ce propos aussitôt que possible.

ON SE PROPOSERAIT D'ACCROÎTRE LA SUBVENTION À LA PRODUCTION D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au sympathique ministre des Mines et Relevés techniques mais puisqu'il est absent, peut-être pourrais-je adresser cette question au ministre des Finances? Étant donné que le ministre des Mines aurait laissé entendre à l'Association des Métallurgistes du Québec réunie au Seignory Club que le gouvernement songerait à relever les subventions à la production d'or, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre si une décision a déjà été prise dans ce domaine?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je n'ai pas entendu dire qu'on ait laissé entendre quoi que ce soit, monsieur l'Orateur.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet d'un article qui a paru dans le numéro du *Globe and Mail* de Toronto ce matin. Il est intitulé «Ce qui a été dit au juste» et a trait à une déclaration du ministre:

> Si nous rendons les impôts trop onéreux pour les gens très riches en vue de leur soutirer de l'argent, ils pourraient s'en aller avec tous leurs biens.

Est-ce que cela signifie que le ministre a l'intention d'augmenter les impôts des petits salariés, afin de compenser les impôts qui ne seraient pas prélevés des contribuables non imposés proportionnellement à leur revenu pour maintenir un budget équilibré?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que si l'honorable député attend jusqu'à jeudi, il sera rassuré.

RÉDUCTION DES TAXES SUR LE TABAC POUR STIMULER LA VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser en français une question au ministre de l'Agriculture.

(Texte)

Afin de stimuler la vente des tabacs à cigares et à cigarettes au pays, vu qu'il y a un excédent de tabac, le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de recommander au ministre des Finances une réduction des taxes sur ces tabacs?

(Traduction)

Recommanderez-vous au gouvernement de réduire les taxes sur le tabac?

AU SUJET DE RUMEURS DE FUSION DE BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je voudrais demander au ministre des Finances s'il est en mesure de répondre à une question que je lui ai posée précédemment. Depuis la dernière fois que je l'ai posée, le ministre ou son ministère ont-ils reçu des instances au sujet d'une fusion éventuelle de la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto-Dominion?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LA RADIODIFFUSION

OTTAWA—REFUS D'ACCORDER UN PERMIS POUR UN POSTE DE LANGUE FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports?

(Texte)

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il confirmer qu'il a avisé le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de son refus de recommander l'émission d'un permis à Radio-Prestige pour un poste privé de radio de langue française, à Ottawa, ce refus venant en contravention avec la décision du BGR?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si la question originale est semblable à l'interprétation, elle est contraire au Règlement. Je ne puis me prononcer sur l'interprétation, et il serait donc préférable, sans doute, que je considère cette question comme un préavis. Je pourrais y répondre, mais je préfère l'accepter comme préavis.

(Texte)

M. Paul: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports sait-il que cette demande de permis avait été ardemment appuyée par un des organismes les plus représentatifs de la minorité franco-ontarienne, nommément l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario?

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, c'était là une déclaration et non une question.

RÉGLEMENTATION DES ANTENNES COLLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État. Étant donné que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a décidé de ne pas faire de recommandations au gouvernement à propos de la réglementation et du contrôle des antennes collectives, le ministre nous dira-t-il si le gouvernement songe lui-même à placer ce genre d'antenne sous la régie du Bureau des gouverneurs?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il suffirait peut-être de répondre «non» à pareille question, qui ne me paraît pas des plus importantes, mais j'ai moi-même réfléchi là-dessus en vue de décider si le temps était venu pour le gouvernement de prendre des mesures.

LES NATIONS UNIES

ESSAIS NUCLÉAIRES—ATTITUDE DU CANADA À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis au début de l'après-midi. Vu l'espoir restreint mais réel qui a été engendré par l'annonce portant que des pourparlers auront lieu entre les trois grands au sujet de l'interdiction des essais nucléaires; vu la déclaration réconfortante du Président Kennedy savoir que les États-Unis ne feront aucun essai dans l'atmosphère dans l'intervalle, le premier ministre pourrait-il annoncer, au nom du Canada et dans l'intérêt de la paix mondiale, que notre pays s'abstiendra d'acquérir des armes atomiques pendant que ces entretiens sont en cours, comptant qu'il ne sera peut-être pas nécessaire d'en accepter en dernière analyse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu préavis de cette importante question que quelques minutes avant mon entrée à la Chambre. En réponse, je répéterai ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré hier, savoir que nous nous réjouissons tous de la reprise des pourparlers entre les trois grands, à un échelon élevé, en vue de l'interdiction des essais nucléaires. C'est grâce à la sagesse et à l'esprit d'initiative du Royaume-Uni et des États-Unis que l'on a pu en arriver là.

Sans doute, forts de notre expérience, n'attendrons-nous pas de résultats trop satisfaisants à brève échéance; mais je suis convaincu que tous mes honorables amis veulent espérer un aboutissement favorable et faire tout leur possible pour y arriver. Tout d'abord il faut abolir les essais nucléaires et c'est là l'objectif primordial des négociations; ensuite supprimer les armes nucléaires comme première étape sur la voie d'un accord général de désarmement.

Cela ne doit pas empêcher le Canada de s'acquitter, dans le domaine de la défense, de ses obligations de sécurité collective, en attendant la révision de son programme de défense par l'OTAN et par le gouvernement actuel. Cette révision pourrait éventuellement entraîner une modification de sa politique dans ce domaine.

M. Knowles: Je voudrais, monsieur l'Orateur, poser une question supplémentaire. Compte tenu des espoirs soulevés depuis deux jours, le premier ministre ne pense-t-il pas que le climat pourrait se détendre si le gouvernement canadien formulait aujourd'hui une déclaration plus précise?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement se gardera bien de détruire ces espoirs.

LES BESTIAUX

ALBERTA—VENTE DES ANIMAUX À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui concerne plus d'un ministère. Je voudrais savoir si le gouvernement étudiera d'un œil favorable quelques mesures d'urgence, au cas où la sécheresse dans le sud de l'Alberta continuerait d'empirer; on pourrait, par exemple, rendre disponible une plus grande superficie de terre pour le

pâturage à la station expérimentale de Suffield et autres choses du genre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me vois forcé d'interrompre le député pour lui dire que sa question se fonde sur une hypothèse et que, comme telle, elle ne peut être admise.

(Plus tard)

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question d'une autre façon et m'adresser au très honorable premier ministre. Me sera-t-il permis de dire à Votre Honneur que la sécheresse dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan n'est pas purement hypothétique, mais qu'elle y sévit bien réellement? Si je m'adresse au premier ministre—et je lui ai écrit à ce sujet hier—c'est que plus d'un ministère se trouve en cause ici et on nous a dit que c'était la façon de procéder dans ce cas.

Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures d'urgence pour améliorer la situation afin de prévenir un affolement général qui donnerait lieu à une liquidation du bétail, des animaux de reproduction et ainsi de suite et à l'effondrement de la structure du marché et des prix touchés par les éleveurs de bétail dans le sud-ouest du Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis affirmer à l'honorable député que le gouvernement étudiera volontiers la situation dont il parle. Dès que je pourrai lire la lettre qu'il m'a adressée, je me ferai un plaisir de lui répondre.

LES ROUTES

À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics nous dirait-il si ses entretiens avec les autorités provinciales de la voirie donnent de bons résultats? Il pourrait en profiter aussi pour nous indiquer en même temps la raison de ces entretiens.

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai conféré il y a quelque temps avec le ministre de la Voirie et le ministre des Travaux publics de la province de Québec, et même s'il s'agissait d'entretiens officieux, on m'a demandé de songer à modifier la loi sur la route transcanadienne de façon à autoriser la construction d'une autoroute le long du fleuve, ainsi que l'aménagement d'un tunnel et d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent. Des fonctionnaires de mon ministère vont conférer très bientôt avec des fonctionnaires du gouvernement de Québec, de sorte que nous serons en mesure, par la suite, de prendre une décision.

[M. Olson.]

M. Fisher: Une autre question. Le ministre pourrait-il bien préciser qu'il n'a pas l'intention d'avoir des entretiens avec les autorités de la voirie de toutes les provinces, comme l'ont laissé entendre certains comptes rendus de cette réunion?

L'hon. M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, cette décision sera prise en temps voulu.

LA FONCTION PUBLIQUE

RELÈVEMENT DES TRAITEMENTS DE CERTAINES CATÉGORIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. En ce qui concerne le relèvement des traitements des fonctionnaires du groupe D, le ministre a-t-il l'intention de suivre les recommandations de la Commission du service civil?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que je puisse ajouter quoi que ce soit, à ce sujet, à ce que j'ai dit l'autre jour lorsque j'ai traité toute la question des relèvements de traitements dans le service civil.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il toujours l'intention d'avoir des entretiens avec des représentants des organismes du service civil vendredi prochain, afin de discuter de ce sujet avec eux?

L'hon. M. Gordon: Dès que j'aurai présenté le budget, soit jeudi, le 13 de ce mois, j'entrerai en contact avec ces représentants et je me propose de les recevoir vendredi.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—RETARDS APPORTÉS À CHICAGO DANS LE DÉCHARGEMENT DES NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je l'ai prévenu. Pourrait-il dire à la Chambre si le transport de céréales canadien, le *Howard L. Shaw*, récemment boycotté à Chicago, a été chargé et remis à ses propriétaires canadiens?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Un tribunal de Chicago entend aujourd'hui le plaidoyer final dans la cause intentée par la Commission internationale des relations ouvrières contre l'AID et l'UIM concernant le boycottage secondaire du *Howard L. Shaw*.

Au cours d'une audience préliminaire, la semaine dernière, le tribunal a imposé une amende de $1,000 au syndicat local parce qu'il n'avait pas respecté l'injonction provisoire déjà mise en vigueur et le jugement final du tribunal est attendu très bientôt, peut-être aujourd'hui. En attendant, le bateau en question n'a pas été chargé, mais il est encore entre les mains de ses propriétaires canadiens.

M. Hales: Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il, par les bons offices de son ministère, faire tout en son pouvoir pour que ce bateau reprenne sa liberté?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons maintenu des contacts très étroits avec les fonctionnaires supérieurs du gouvernement américain, surtout avec le secrétaire au Travail. Le ministère du Travail ainsi que le ministère de la Justice se sont occupés très activement, devant les tribunaux de Chicago, de servir les intérêts de ce bateau. Ils ont rendu des services très utiles, par l'entremise des tribunaux, et c'est bien notre intention de continuer à suivre la même ligne de conduite.

LES TRANSPORTS

CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—PROJETS JUMELÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Travaux publics par suite d'un article paru dans le numéro du 7 juin du *Journal* de Summerside émanant de son correspondant d'Ottawa au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Son ministère envisage-t-il maintenant la possibilité d'un aménagement qui consisterait à la fois en un tunnel et une chaussée et, en l'occurrence, peut-il prévoir combien de temps seront retardés les travaux?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne puis certainement pas répondre à la dernière partie de la question, mais je peux dire au député que ce projet est encore à l'étude.

LE NORD CANADIEN

LE FESTIVAL DE DAWSON-CITY—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES REVENUS GAGNÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales m'est inspirée par la réponse qu'il a donnée à une question du député de Burnaby-Richmond vendredi dernier. Je sais que le ministre ne voudrait pas donner à la Chambre des renseignements inexacts ou trompeurs, et c'est pourquoi je pose maintenant ma question.

Le ministre voudrait-il demander à ses fonctionnaires de lui fournir une analyse des revenus de centaines de milliers de dollars provenant du tourisme et d'autres sources, gagnés par les gouvernements fédéral et territorial comme conséquence directe ou indirecte du festival de Dawson-City, en vue de fournir ce renseignement à la Chambre afin que le Parlement connaisse bien tous les faits et sache que, loin de s'être soldé par un passif, le festival a remporté un succès éclatant.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prononcer un discours sur cette question. Vendredi dernier, j'ai exposé quelle était la situation financière du gouvernement fédéral à l'égard du festival, sans tenir compte des revenus que peut avoir créés ou non l'industrie touristique. Le tourisme nous assure beaucoup de revenus provenant de toutes sortes de sources, mais il n'y a aucun rapport entre ce fait et la question que j'ai traitée alors.

M. Nielsen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il d'avis que les recettes du festival de Dawson-City correspondent dans une certaine mesure à l'aide financière que le gouvernement central et celui du Territoire ont accordée à cette entreprise?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais sa question supplémentaire prête à controverse.

LES PARCS NATIONAUX

PARC WOOD BUFFALO—NÉGOCIATIONS AU SUJET DU CHANGEMENT DES LIMITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question que le député de Peace-River m'a posée jeudi dernier, savoir si le gouvernement ferait approuver par le Parlement la décision qu'il pourra prendre au sujet de la diminution de la superficie du parc Wood Buffalo. Je suis maintenant en mesure de lui dire qu'une telle réduction nécessitera la modification de la section 5 de la Partie I de l'annexe de la loi sur les parcs nationaux qui devra, évidemment, être présentée à la Chambre.

LE COMMERCE

INSTANCES DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA PRODUCTION DE PLOMB ET DE ZINC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je m'excuse de n'avoir pu l'en prévenir car mon personnel de bureau est surchargé de travail par le courrier que je reçois de tous ceux qui se passionnent pour l'affaire du Columbia. Le ministre peut-il nous dire s'il a reçu de l'un ou de l'autre organisme des États-Unis une note expliquant que le gouvernement américain envisage comme nécessaire une réduction de la production canadienne de plomb et de zinc?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de note semblable depuis que je suis ministre.

LES PENSIONS

QUÉBEC—MESURE SUR LES PENSIONS TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Lui a-t-on signalé l'article qui paraît aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, portant que le gouvernement du Québec se propose de présenter une mesure législative concernant une caisse de pensions transférables, que le gouvernement central doit être au courant de la situation et que ce domaine est virtuellement encombré? En l'occurrence, le gouvernement songe-t-il à changer d'attitude à l'égard du régime de pensions transférables?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'article en question.

M. Fairweather: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il répondre à la seconde partie de la question? Si les renseignements sont exacts, le gouvernement modifiera-t-il la position qu'il a prise au sujet de la présentation d'un bill concernant la création d'une caisse de pensions transférables?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, vu que le député a fondé sa question sur un article de journal, j'aimerais pouvoir le lire avant de répondre.

[L'hon. M. Laing.]

(Texte)

L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

MESURE VISANT À AIDER FINANCIÈREMENT LES MUNICIPALITÉS

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités, dont l'objet consiste à permettre à ces dernières d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'envergure, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause; ladite mesure, à cette fin, prévoit la création, au Fonds du revenu consolidé, d'une caisse spéciale d'au plus quatre cents millions de dollars affectés aux prêts qui seront consentis aux municipalités et à certaines autres autorités municipales pour des projets de travaux importants entrepris par les municipalités; elle prévoit l'établissement d'un Office de développement et de prêts municipaux, chargé de la gestion de la caisse ainsi créée, autorise l'acceptation d'obligations municipales en garantie de ces prêts, permet la remise de certains prêts ainsi consentis, à condition que les travaux pour lesquels ils ont été avancés soient complétés à une certaine date, et statue sur d'autres questions connexes et accessoires.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux.)

(Traduction)

L'hon. M. Gordon: C'est avec grand plaisir que je propose le projet de résolution concernant la loi sur le développement et les prêts municipaux. Je voudrais faire un bref exposé et vous donner un aperçu général des dispositions que renfermera la mesure législative proposée. Les membres du comité savent que le gouvernement est décidé à faire tout ce qui sera possible pour lutter contre la grave crise de chômage dans notre pays. L'une des façons positives d'y arriver, c'est en aidant les municipalités à se donner les services nécessaires, dont l'aménagement a été retardé depuis longtemps, et de les aider à étendre et à accélérer leurs programmes actuels.

Ces cinq dernières années, on le sait, une moyenne annuelle de 6.6 p. 100 de notre population active a été sans travail. Cela signifie, qu'en moyenne, 425,000 Canadiens ont été en chômage au cours de chacune des cinq dernières années. En même temps, on avait un besoin de plus en plus grand de certains ouvrages municipaux essentiels. Il s'agit de travaux qui offriraient du travail à des milliers de citoyens tout en donnant à des centaines de milliers de citoyens des services municipaux

permanents. C'est une telle situation à laquelle la loi sur le développement et les prêts municipaux est censée faire face.

Essentiellement, le projet de loi cherche à augmenter l'embauche en créant de nouveaux emplois dans l'industrie de la construction par la réalisation de plans d'établissement municipaux. L'industrie de la construction au Canada est fort bien choisie pour donner du travail à un grand nombre des travailleurs qui se rangent actuellement dans les rangs de nos chômeurs. Des masses de chômeurs aujourd'hui ont très peu de spécialisation. Certains sont nés au Canada sur des fermes et sont déménagés dans des localités urbaines. Il y a également de nombreux néo-Canadiens qui ont de la difficulté à implanter leur famille en notre pays. D'autres encore ont besoin de travail pendant de courtes périodes, notamment durant l'hiver alors que l'industrie de la construction pourrait fonctionner à un rythme beaucoup plus intense si la demande d'édifices et d'installations s'élargissait et se maintenait pendant toute l'année.

Comme je l'ai déclaré, l'un des principaux objectifs du projet de loi est d'accroître la construction de services municipaux fondamentaux afin d'augmenter l'embauche. L'efficacité de ce programme augmentera substantiellement du fait que la plupart des municipalités d'un bout du pays à l'autre ont des plans d'expansion qu'elles pourraient mettre en vigueur si on leur offrait une aide financière. Ainsi, on pourrait créer des emplois sur une échelle aussi vaste que possible. En outre, il serait possible, et le gouvernement espère que cela se réalisera, de mettre en chantier autant de travaux que possible pendant l'hiver.

Comme la résolution l'indique, le bill permettra au gouvernement fédéral de consentir des prêts aux municipalités jusqu'à concurrence de 400 millions de dollars. Les sommes avancées en vertu de ce programme seront offertes pendant près de trois ans, jusqu'au 31 mars 1966. Le bill prévoit en outre une exonération de 25 p. 100 de chaque prêt, pourvu que les travaux admissibles soient terminés au plus tard le 31 mars 1966.

L'exonération d'une partie importante de chaque prêt n'est pas seulement destiné à encourager les municipalités à mettre rapidement en voie de réalisation les projets admissibles. Cet élément de la mesure jouera également un rôle important en diminuant l'importance de la dette à long terme et en diminuant le service de la dette sur le solde net de l'emprunt.

Les prêts consentis aux termes du bill le seront seulement avec l'approbation des autorités provinciales. Quand il a pris la parole à Toronto le 29 mai devant la Fédération des maires et des municipalités, le premier ministre a fait ressortir que l'aide financière sera accordée de manière à respecter l'esprit et la lettre de la constitution. Le bill que nous nous proposons de présenter est fidèle à cet engagement. Il prévoit que les frais seront accordés à une municipalité seulement si elle a obtenu l'approbation explicite du gouvernement provincial pour les projets admissibles et pour l'emprunt sous forme d'obligations. Le mode d'application de la loi, croyons-nous, respecte intégralement la constitution selon laquelle les municipalités relèvent exclusivement des provinces.

L'objet du projet de loi est d'offrir des prêts pour aider au financement de programmes importants et utiles qui pourraient augmenter ou accélérer les programmes de construction que les municipalités auraient l'intention de mettre en vigueur. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de jouer le rôle de prêteur de dernier ressort pour les municipalités. Le premier objet du bill est de créer le maximum de nouveaux emplois dans ce domaine dans un délai relativement court.

Les entreprises municipales qui pourront être financées par ces prêts seront limitées aux travaux d'immobilisation du genre de ceux énumérés dans le bill. Ces travaux d'immobilisation comprennent les principales installations et les principaux services d'une municipalité. La liste est limitée afin d'éviter le chevauchement avec d'autres programmes, comme l'aide à la construction d'habitations, déjà prévue par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou bien les subventions fédérales déjà existantes pour la construction d'hôpitaux. Ces restrictions tendent également à éviter tout empiètement sur le domaine de l'instruction publique dont les provinces ont l'exclusivité. Toutefois, la liste des entreprises admises permettra de faire rentrer dans les dispositions du projet de loi la moitié environ des dépenses d'immobilisations pour lesquelles les municipalités contractent généralement des emprunts.

Les prêts prévus comprendront les deux tiers du coût approuvé des entreprises admissibles. Le taux de l'intérêt sera celui auquel le gouvernement emprunte lui-même à long terme, donc beaucoup moins élevé que l'intérêt demandé aux municipalités pour les emprunts qu'elles contractent. D'autre part, le coût réel des fonds avancés aux municipalités en vertu du projet de loi sera très faible en raison des remises prévues.

On s'attend que l'autorisation envisagée de 400 millions de dollars répondra à la demande

éventuelle de prêts pour de nouvelles entreprises admissibles. Si l'on considère que le prêt couvrira environ les deux tiers du coût de l'entreprise, il est évident qui si l'on utilise intégralement le programme, ces prêts de 400 millions de dollars équivaudront à 600 millions de dollars de nouvelles entreprises pendant la durée du programme. On obtiendrait ainsi une augmentation d'environ 50 p. 100 des dépenses d'immobilisation faites par les municipalités pour les entreprises auxquelles s'appliquent les prêts prévus par la mesure. Il s'agirait donc d'une augmentation d'environ 25 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'immobilisation effectuées par les municipalités pendant la durée du prêt.

La réalisation d'un programme de cet envergure, fondé sur 400 millions de dollars de prêts consentis par le gouvernement fédéral, constituera un apport majeur à la création de nouveaux emplois, tout en ayant pour résultat un accroissement marqué des installations appartenant aux diverses collectivités. L'application du nouveau programme sera confiée à un office de prêts qui travaillera en étroite collaboration avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont les travaux la mettent en rapport étroit avec les municipalités et leurs problèmes.

Le bill prévoit que le nouvel office de prêts et la Société centrale d'hypothèques et de logement pourront contracter une entente de service, aux termes de laquelle cette dernière emploiera ses installations, ses bureaux régionaux et son personnel pour aider l'office à appliquer le programme de prêts. L'office pourra donc fonctionner bientôt, tout en évitant de constituer un nouvel organisme faisant double emploi avec bon nombre des services qu'offre déjà la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si l'on envisage que celle-ci fournira une grande partie des services administratif prévus par la loi, l'initiative en ce qui concerne la mise au point du programme de prêts sera laissée à l'office de prêts. Celui-ci devra assumer la responsabilité des décisions qu'il prendra au sujet des prêts accordés et de l'application de la mesure législative. C'est lui aussi qui fera rapport à mon collègue, le ministre du Revenu national, dont relève le fonctionnement de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le nouveau programme suppléera les divers moyens auxquels recourt le gouvernement pour aider ou projeter de l'aide aux municipalités. Comme l'a mentionné, je crois, hier le député de Winnipeg-Nord-Centre en parlant du programme des travaux d'hiver, ce programme, pour emprunter ses propres paroles, se raccordera à l'autre programme qui tend à créer du travail dans tout le pays pendant les mois d'hiver et toute l'année. Le programme dont il s'agit ne remplacera pas ceux qui existent déjà. Il servira plutôt à les renforcer, en augmentant les ressources financières prévues pour les immobilisations municipales.

Monsieur le président, j'attends avec plaisir le moment de donner, à l'étape appropriée de l'examen du bill par la Chambre, de plus amples explications au sujet des diverses dispositions du projet de loi. J'espère que cet exposé fera comprendre aux membres du comité et à la population l'apport considérable que le programme de prêts envisagé peut faire à la solution du problème que pose le chômage chez-nous. La question est d'un grand intérêt pour tous les honorables représentants et je leur demanderai qu'ils m'accordent leur collaboration en hâtant l'adoption de la mesure législative envisagée pour qu'elle puisse s'appliquer effectivement l'hiver prochain.

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire au comité ce qu'on entend par l'expression «certaines autres autorités municipales» qui figure dans la résolution.

L'hon. M. Gordon: Il me semble que l'expression est définie dans le bill. Elle y a été insérée afin qu'aucune autorité ne soit laissée pour compte dans les régions non érigées en municipalités.

M. Aiken: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Sur quoi se fondera-t-on pour choisir le genre de travaux qui seront autorisés? A-t-on établi un principe sur lequel se fondera le choix?

L'hon. M. Gordon: Ils comprendront les travaux d'envergure qu'une municipalité entreprend et pour lesquels elle emprunte, sauf en ce qui concerne les travaux que j'ai mentionnés dans mon explication, savoir les hôpitaux, les canalisations d'égout et les écoles. Ce sont là les plus importants.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président...

M. Barnett: Monsieur le président, je me demande si le chef de l'opposition me permettra de poser une question. Si je ne me trompe, le ministre fait allusion au fait que les propositions dans ce bill rejoignent le programme des travaux d'hiver. Je ne comprends pas très bien, et j'aimerais que le ministre précise si les projets entrepris et financés au moyen d'emprunts obtenus dans le cadre de ce programme répondront aux conditions requises par le programme des travaux d'hiver?

L'hon. M. Gordon: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai déclaré qu'ils se rejoindraient. J'ai voulu dire, en réalité, que le programme des travaux d'hiver et le programme à l'étude seraient appliqués de telle sorte qu'ils ne chevauchent pas.

M. Smith: Les subventions s'appliqueront-elles aux deux programmes? C'est là le point important.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je veux dire un mot de certaines questions qui ont été soulevées par le ministre des Finances. Il a parlé de façon assez détaillée des dispositions que renfermera le bill. Il va sans dire qu'il n'aurait pas dû le faire à l'étape du projet de résolution, vu que le comité n'est pas encore saisi du projet de loi. On ne doit donc pas en traiter en détail. Toutefois, je tiens à dire dès maintenant que les membres de l'opposition se proposent d'étudier soigneusement le programme en question qui comportera des déboursés de l'ordre de 400 millions au cours d'une période de trois ans. On ne nous a pas dit où le gouvernement prendra cet argent. Bon nombre de ces choses seront évidemment tirées au clair quand le budget sera présenté jeudi soir.

Cependant, le ministre aurait pu, d'après moi, nous exposer, en partie, son opinion sur la question du financement dans cet ordre d'idées, opinion qui était regardée, pour le moins, comme peu orthodoxe par la plupart des députés, mais qui a reçu l'appui des 16 autres honorables représentants vis-à-vis qui occupent aujourd'hui les bancs ministériels. Vous vous souviendrez, monsieur le président, que, le 6 novembre 1962, tous les députés libéraux à la Chambre se sont prononcés en faveur de l'amendement proposé par le député de Red-Deer tendant—en substance—à ce qu'on adopte une politique d'argent libre de dette. La motion a reçu l'appui du ministre actuel des Finances et—pour répéter ce que je viens de dire—de bon nombre d'autres qui forment aujourd'hui le gouvernement.

Que s'est-il passé entre temps? Croient-ils encore au principe qu'ils ont appuyé alors? Se sont-il convertis aux concepts du Crédit social pour deux jours seulement? Ce sont là des choses que je voudrais entendre expliquer par le ministre des Finances, pour me permettre de constater que son esprit troublé s'est éclairci après qu'il eut écrit: *Troubled Canada*. Est-ce donc là le moyen de financer ce qu'il propose? Nous devrions en savoir quelque chose. Je suis persuadé que le ministre, avec sa franchise accoutumée, dira, soit qu'il approuve l'amendement très peu orthodoxe proposé par le chef du Crédit social qui avait recouru, à ce moment-là, à un expédient politique, soit qu'en réalité, il avait accepté au petit bonheur les conséquences financières de cet amendement, qui sont cependant bien éloignées de tous les principes qu'on peut associer avec l'honorable représentant.

Le discours prononcé à Toronto par le premier ministre, qui s'adressait à l'Association canadienne des maires et des municipalités, m'a intéressé. Il a fait, alors, croire à ces représentants, bien qu'il n'en eût certainement pas l'intention, qu'ils pourraient, moyennant ces prêts, faire construire toutes sortes d'institutions publiques et que les écluses du crédit leur étaient ouvertes. Il a ainsi donné à ces gens l'illusion que le programme du ministre des Finances mettrait à leur disposition des facilités de crédit plus considérables, tout en réduisant autant que possible le taux de l'intérêt—pour employer les paroles mêmes qu'il a prononcées juste avant les élections—et que ces principes seraient mis à exécution. Eh bien, les maires que groupe l'Association ont certainement approuvé ce qu'on leur a fait entendre, parce qu'à leur idée, on allait mettre à leur disposition de vastes sommes, comme ils en réclamaient depuis bon nombre d'années.

Je ne saurais mieux faire sans doute que de me reporter au mémoire soumis le 9 novembre 1962 par les gouvernements municipaux du Canada, c'est-à-dire par la Fédération des maires et des municipalités du Canada, au gouvernement que j'avais l'honneur de diriger. Le chapitre auquel je me reporte était intitulé «Caisse nationale de prêts». La Fédération y recommandait la création d'une caisse municipale de prêts ou d'une banque municipale de développement. Les auteurs du mémoire signalaient que cette formule permettrait aux régions urbaines d'entreprendre des programmes méthodiques de mise en valeur, qui fourniraient des emplois aux travailleurs et serviraient les intérêts fondamentaux des collectivités.

Le principe dont s'inspirerait une caisse municipale de prêts a déjà été reconnu par le gouvernement fédéral dans des mesures législatives autorisant le financement à long terme de canalisations d'égout et d'usines d'épuration des eaux-vannes. De fait, la Fédération demande avec insistance que les prêts du gouvernement fédéral s'étendent à d'autres installations communautaires fondamentales, aux routes urbaines, aux ponts et aux installations de transport en commun, à l'acquisition de propriétés foncières à des fins de remise en valeur, aux installations d'adduction de l'eau et à l'achat de terrains de récréation.

Après avoir entendu le ministre, j'en déduis que les municipalités n'obtiendront pas ce qu'elles ont demandé. Le mémoire soulignait les besoins fondamentaux en fait de prêts fédéraux à long terme à des taux d'intérêts favorables, pour financer des entreprises qui d'abord s'amortissent d'elles-mêmes

et sont essentielles au développement des collectivités, comme les rues, les ponts, les transports en commun, les égouts, l'adduction d'eau, les loisirs, les lots à bâtir; des subventions à une échelle plus satisfaisante pour payer les hôpitaux, les écoles et les autres services collectifs qui sont essentiels mais non rentables.

Durant la campagne électorale, le ministre lui-même a fait bien des promesses à cet égard. Il a formulé un programme en huit points qu'il est très intéressant de relire. D'abord, il parle du besoin d'argent libre, d'amples facilités de crédit, de taux d'intérêt bas, de prêts à bas intérêt consentis aux municipalités pour des travaux publics et des services nécessaires, afin de stimuler l'industrie de la construction; des prêts à bas prix pour les travaux publics municipaux; des prêts à bas intérêt pour créer des emplois, en permettant aux municipalités de construire des écoles et des hôpitaux, de refaire les chaussées et les trottoirs, de faire disparaître les taudis, d'améliorer les transports en commun et d'entreprendre des travaux d'urbanisme. Il a exposé maintes et maintes fois ce programme national. Tant que nous n'aurons pas le texte du bill, nous ne saurons pas dans quelle mesure les promesses d'il y a quelques mois se traduisent dans les gestes posés aujourd'hui.

C'est le maire Mongrain, de Trois-Rivières, qui a préconisé le programme général des municipalités. Il a exposé dans le détail leurs exigences et leurs besoins. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons reconnu que l'aide du gouvernement fédéral serait bienvenue dans certains domaines de développement national comme à l'égard du logement, problème national, et de la pollution, problème qui s'aggrave. Avant longtemps, si nous ne prenons pas des mesures de plus en plus efficaces, nos vaste ressources hydrauliques seront empoisonnées par les eaux d'égout et les déchets industriels, ce qui représentera une perte pour notre génération et les générations futures.

Il est certain que bien des questions abordées par l'honorable représentant relèvent de la juridiction des provinces. J'entends beaucoup parler de ce que le présent gouvernement entend faire au sujet de la constitution. J'ai vu dans les journaux que M. Lesage, premier ministre du Québec, aurait lancé au gouvernement du Canada un ultimatum qui, selon un de ses ministres, serait conçu en vue d'assurer que les droits des provinces seront respectés et maintenus. Monsieur Gérin-Lajoie, vers la fin du mois de mai, a prédit la fin de certains programmes conjoints, parce que le gouvernement fédéral s'en retirerait. Je veux savoir quels sont ces programmes.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

S'agirait-il du programme des travaux d'hiver qu'on a ridiculisé quand nous l'avons présenté la première fois, mais qui a créé nombre d'emplois pour les Canadiens dans tous les coins du pays?

Pourquoi nous présenter cette mesure maintenant, juste avant l'exposé budgétaire? Pourquoi présenter toutes ces recommandations éparpillées? Qu'on nous soumette l'ensemble de la question au lieu de tout nous présenter à la miette et au petit bonheur. Le premier ministre, rouge de colère, quand je lui ai posé une question relativement à la convocation d'une conférence avec les provinces, a finalement répondu, après y avoir été presque forcé, que la conférence aurait lieu. Je puis comprendre ses réticences, car il a énormément d'ennuis avec son principal tenant, le premier ministre de la province de Québec. Ce dernier a décidé ce que ce gouvernement devrait faire et le gouvernement doit prendre bien garde de ne pas contester de quelque façon que ce soit les ultimatums qui émanent de l'hôtel du gouvernement à Québec.

Le respect de notre constitution a toujours été l'essence même de la politique conservatrice. Nous suivons cette politique depuis toujours. Pourquoi ce projet de loi n'a-t-il pas été soumis aux provinces? Pourquoi ne présente-t-on pas les projets de loi de cette sorte aux provinces afin d'obtenir leurs vues? Je crois que ma question était certes des plus régulières. On ne saura nier aux provinces le droit de dire quels programmes elles jugent acceptables. Chaque programme qu'une municipalité désire présenter au gouvernement devra avoir reçu le sceau d'approbation de la province en cause.

Étant donné les changements qu'apporte le présent projet de loi, je déclare que nous devrions avoir une réunion fédérale-provinciale pour examiner tous les aspects du financement municipal. En outre, les municipalités devraient avoir la chance de se faire représenter à cette conférence. On veut ici mettre en vigueur en toute hâte une mesure qui, pour dire le moins, n'a pas fait l'objet d'une étude trop poussée. Nous avons vu cela l'autre jour, quand le ministre du Travail nous a annoncé avec pompes et fanfare un nouveau projet de loi. Un boni de $500 a été offert. Vous parlez d'un appat! Voilà ce qui était un formidable morceau de fromage.

Quand on a demandé au ministre des Finances, hier, si ces $500 étaient imposables, il a fait comme s'il n'avait jamais entendu parler de l'affaire avant qu'elle soit annoncée par le ministre du Travail. Mais aujourd'hui, il a pu répondre que le gouvernement avait décidé que cette somme ne serait pas imposable, sauf sous certaines réserves. Quand a-t-on pris cette décision? L'a-t-on prise à la

suite de la question qui a été posée hier? Cela s'intégrait-il aux règlements dont le ministre du Travail nous a dit qu'ils étaient encore en voie de préparation? La réponse donnée par le ministre des Finances, hier, indique-t-elle que le gouvernement, dans ces jours instables de précision, présente des projets de loi sans en connaître les conséquences et sans avoir sollicité l'appui et la collaboration des provinces, qui méritent tous les égards possibles à ce sujet, car les municipalités sont les créatures des provinces?

M. Grafftey: Centralisateurs arrogants. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande ce qu'on va faire à ce propos. Le gouvernement va-t-il adopter la loi, mettre au défi les droits des provinces en l'adoptant, puis viendra-t-il à la conférence cet automne à une date encore indéterminée pour dire: «Voici votre ration, le Parlement du Canada vous l'accorde». Cela constitue certainement une nouvelle étape dans les relations fédérales-provinciales, nouvelle étape qui nous ramène à sept ans en arrière, alors que l'ancien gouvernement libéral avait l'habitude de présenter des mesures législatives ou de prendre des décisions concernant les affaires fiscales, puis de présenter ces mesures ou ces décisions aux conférences pour qu'on les approuve.

Nous disons bien haut que cette question, étant presque exclusivement de juridiction provinciale, doit d'abord être soumise aux gouvernements provinciaux, afin qu'ils fassent connaître leurs opinions au sujet des projets de loi avant qu'ils soient promulgués par le Parlement. Quand nous étions au pouvoir, nous avons mis à la disposition des provinces beaucoup plus d'argent qu'elles n'avaient reçu auparavant. L'augmentation des paiements fédéraux s'est chiffrée par 850 millions de dollars et il n'est pas hors de propos de remarquer qu'au cours de la même période, les provinces ont avancé un montant à peu près égal aux municipalités, qui sont créées en vertu de lois provinciales, pour leur venir en aide.

Ensuite, je dirais que nos recueils de lois renferment déjà des mesures concernant les améliorations rentables. J'ose prétendre que le ministre ne les a pas étudiées. S'il l'a fait, je lui demande de me dire pour quelle raison on ne se sert pas de la mesure législative qui existe déjà, et depuis 35 ans? Il semble, à sa physionomie, qu'il soit tracassé. Il est bien évident qu'il n'a pas lu la loi. Alors je lui signale que la loi sur l'aide aux améliorations municipales de 1938 vise les projets rentables, les décrivant ainsi:

> Qui, une fois réalisé, entraînera, d'après des calculs prudents, une augmentation des recettes nettes annuelles de la municipalité...

Cette loi prévoyait de mettre à leur disposition quelque 30 millions de dollars portant intérêt à 2 p. 100 par an. Je le répète, cette mesure législative figure dans les recueils de lois et je ne me souviens d'aucun cas où l'on s'en soit servi au cours des dernières années.

Je demande précisément au ministre si cette mesure et ce plan en général ont été approuvés par les provinces.

Les municipalités demandent de l'argent et disent qu'à défaut d'aide, il leur sera impossible de continuer de fonctionner. Nous en venons de plus en plus au point où chaque palier de gouvernement au-dessous du gouvernement fédéral cherche à obtenir le plus possible des autorités fédérales, de sorte qu'il n'ait pas, dans le cadre de son économie, à hausser les impôts pour répondre à ses propres besoins.

J'aimerais que le ministre nous dise en outre combien d'emplois ce programme créera. Je sais quelles sont les prévisions, mais, d'après les lectures que j'ai faites, les travaux publics n'ont pas été très efficaces comme moyen de faire échec au chômage sur une base ou une norme économique; les frais en sont trop élevés et ils ne créent pas d'emplois. Les projets de travaux publics ne créent pas généralement les emplois que d'aucuns prévoyaient avant l'adoption initiale du programme.

D'après le *Telegram* de Toronto, le premier ministre aurait déclaré qu'une caisse de développement et de prêts municipaux serait instituée, et les municipalités ont cru durant la campagne électorale que cela ne les engageait à rien. Elles croyaient pouvoir emprunter selon les promesses faites par le premier ministre et pour leurs besoins de chaque jour. Mais, monsieur le président, où en sont les choses aujourd'hui?

Admettons qu'une municipalité veuille obtenir de l'aide du gouvernement fédéral; elle soumet son projet au gouvernement provincial qui en décide. Si la province le recommande, le gouvernement fédéral détermine s'il peut y donner suite, en établissant de nouveau un autre office aux fins d'appliquer les dispositions de la loi.

Pourquoi tout le processus ne relève-t-il pas des dispositions de la loi nationale sur l'habitation, du ressort du charmant ministre du Revenu national? Pourquoi un autre organisme? Le *Chronicle-Telegraph* de Québec

qui penche certainement du côté du gouvernement, disait, le 5 juin:

Ce qui a été fait de 1935 à 1957 montre que le gouvernement libéral de l'époque n'avait pas la faculté de voir ce qui était assez...

...en tant qu'intervention de l'État...

...et ce qui était trop. Les actions gouvernementales se sont multipliées, décourageant l'initiative privée. Si le bill de l'aide aux municipalités représente de façon typique le genre de législation que le nouveau régime envisage, nous pourrions bien nous acheminer vers une nouvelle ère où la liberté individuelle sera rognée par les interventions de l'État. Ce n'est guère une heureuse perspective pour le pays.

A Toronto, le premier ministre a invité tout le monde à se partager la manne que le gouvernement allait faire tomber du ciel. A tous et à chacun, il a demandé d'exprimer des vœux, leur assurant que son gouvernement avait aussi hâte qu'eux de voir ses projets prendre un bon départ pour peu que le Parlement le permette—que tous viennent profiter des largesses du gouvernement! Nous le voyons maintenant, l'accueil ne sera pas tellement chaleureux.

Les municipalités ont cru qu'une telle mesure allait leur procurer de l'argent à toutes fins, mais on se rend bien compte aujourd'hui qu'il ne s'agit que de l'investissement municipal supplémentaire dans des entreprises importantes et utiles qui autrement, étant donné le fardeau financier qu'elles comportent, ne seraient pas lancées avant deux ou trois ans. Qui va déterminer quels projets ne seront pas entrepris avant deux ou trois ans? Dans la répartition de ces 400 millions de dollars, il faudra bien prendre garde que ce ne soit pas des considérations d'ordre politique qui influent par-dessus tout sur l'octroi des prêts.

Qui va répartir les fonds? Déjà, deux grandes villes rêvent chacune d'un métro. Dans le premier cas, il en coûterait 40 millions; dans l'autre, davantage. Et que dire des petites municipalités? Quelle sera leur part si les municipalités importantes sont traitées comme on essaie déjà de le faire? Il ne restera que des miettes pour les autres.

Il y a quelques instants, je me référais à la loi de 1938; j'y trouve, à l'article 6(2), les normes suivantes:

Le principal global des prêts consentis, en vertu de la présente loi, à une même municipalité, ne doit pas excéder, à l'égard de la somme de trente millions de dollars, la proportion établie entre la population de la municipalité et la population totale du Canada, d'après les chiffres indiqués par le recensement de 1931...

...mais il y a une réserve. Un tel article ne répondrait pas aux besoins actuels car, depuis 1938, il s'est produit une augmentation importante d'urbanisation et une diminution sensible de la population des petites municipalités.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Quelle mesure proposer en contre-partie? Elle a été énoncée par l'ancien gouvernement et je vais maintenant la rappeler, car c'est la politique de notre parti.

J'ai déjà déclaré que nous avions pris des mesures pour répondre aux besoins du pays dans la lutte contre la pollution des eaux, et pour répondre aux besoins en augmentant les subventions destinées aux universités et au logement. Cela faisait partie d'une politique de développement national. En vertu de celle-ci, nous avons construit dans les régions rurales des voies d'accès aux ressources, nous avons institué un programme de formation technique et professionnelle, qui s'appliquait dans les villes et dans les campagnes, un programme de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles et une politique nationale du pétrole. En ce qui a trait aux villes, nous avons fait connaître au peuple nos idées à ce sujet.

On peut résumer ces idées de la façon suivante; je serai bref. Différentes municipalités ont fait savoir au gouvernement d'alors qu'elles désiraient entreprendre des programmes d'élimination de taudis et de réaménagement urbain, mais qu'elles en étaient incapables même si le gouvernement fédéral était toujours disposé à payer 50 p. 100 des frais. Elles ont remis à plus tard ces entreprises, parce qu'elles devaient assurer plusieurs autres services à leurs citoyens; elles ne pouvaient financer l'autre moitié des frais qu'auraient entraînés les entreprises de réaménagement urbain. Nous estimons toujours que c'est une bonne mesure, et pour encourager les municipalités à prendre l'initiative, nous avions déjà préparé deux modifications à la loi nationale sur l'habitation. L'une aurait autorisé le gouvernement fédéral à consentir des prêts aux villes et aux villages équivalant à la quote-part municipale de 50 p. 100 du coût de réaménagement des agglomérations. Le gouvernement fédéral aurait ainsi absorbé la totalité des frais initiaux de suppression des quartiers délabrés. C'est là une des grandes causes d'inquiétude nationale, à l'heure actuelle, qui s'accentuera avec les années. Grâce à ce programme, nous croyions que le gouvernement devait payer la totalité des frais initiaux de suppression des taudis. Il aurait permis aux municipalités de remettre leur part au moyen de versements échelonnés sur un certain nombre d'années, à faible taux d'intérêt. L'autre modification que nous voulions présenter au Parlement—nous persistons à l'estimer importante—visait à étendre la portée de la quote-part fédérale de 50 p. 100 de façon à payer la moitié du coût des nouveaux services d'utilité publique qui deviendraient nécessaires après l'acquisition de terrains à réaménager et la démolition des

vieilles bâtisses. Cela comprendrait les grandes voies de circulation et d'autres choses du genre.

En outre, nous estimons qu'il faut prendre des mesures en ce qui concerne les nouvelles banlieues. Depuis la guerre, la plupart des banlieues se sont développées en groupes de petites unités. Une fois établie la collectivité, des magasins se sont ouverts, puis ceux qui voulaient construire des écoles, des églises, des centres de loisirs et d'autres institutions ont dû se battre pour trouver du terrain. Résultat: la plupart des nouvelles banlieues du pays sont informes et leurs installations sont dispersées au hasard; autrement dit, étalées comme la banlieue. Monsieur le président, je crois que les banlieues y gagneraient beaucoup si les écoles, les églises, les mairies, les centres municipaux, les installations de loisirs et les magasins formaient un tout pour l'ensemble de la collectivité suburbaine. Je suis d'avis qu'avec des arrangements spéciaux avec les provinces, après consultations et acceptation du programme, on pourrait aider les municipalités à unifier l'usage des terrains publics. L'État fédéral pourrait consentir aux municipalités des prêts pour l'achat et l'aménagement de terrains, afin d'y établir des centres municipaux suburbains avant que les nouvelles villes ne s'étendent. Ainsi, on garderait intacts les terrains pour l'usage et les buts pour lesquels ces zones seraient constituées.

Nous estimons que la collaboration fédérale-provinciale devrait être élargie pour permettre l'acquisition et la transformation d'habitations existantes aux fins de logements municipaux. En outre—et ce sont là les divers éléments du tableau d'ensemble—nous estimons qu'un nouveau programme du logement devrait permettre à la SCHL de fournir aux gouvernements provinciaux et municipaux des prêts allant jusqu'à 90 p. 100 du coût total de la construction ou à l'acquisition de lotissements publics pour les familles à faible revenu. Ce ne sont là que quelques-uns des aspects qu'engloberait nécessairement un programme méthodique d'urbanisme, fondé non pas sur les discussions de quelques individus, mais sur des consultations avec les provinces et, au besoin, avec les municipalités elles-mêmes.

Au cours des débats sur la résolution, nous avons l'intention de soumettre notre opinion au comité. Plusieurs honorables députés voudront se renseigner sur la façon dont on respecte ou dont on méprise nos droits constitutionnels. Au début de mon exposé j'ai affirmé que nous voudrions éviter qu'un programme aussi important soit mis en œuvre de façon fragmentaire. Nous voulons avoir une vue d'ensemble et étudier le budget avant d'adopter une position définitive. D'où vient l'argent? Que valent les projets du gouvernement? On avait fait miroiter l'espoir d'un budget équilibré, mais déjà une multitude de dépenses sont promises dans certains cas, évoquées dans d'autres. Certes, après qu'on nous a rebattu les oreilles au sujet du lamentable état financier et économique du Canada, nous sommes heureux de constater que le ministre des Finances se hâte de saisir le Parlement d'un bill prévoyant un fonds de 400 millions pour avancer des prêts aux municipalités. Est-il meilleure réponse aux lamentations dont nous ont si longtemps accablés nos vis-à-vis?

Mes observations s'inspirent de deux raisons. Tout d'abord, pourquoi n'a-t-on pas consulté les provinces? Le gouvernement entend-il faire adopter ces mesures législatives et dire ensuite aux provinces: «Voilà! C'est à prendre ou à laisser»? Je ne crois pas que le premier ministre Lesage voie d'un bon œil cet ultimatum du gouvernement fédéral.

Puis, quel moyen le gouvernement entend-il prendre pour obtenir l'argent nécessaire? S'est-on vraiment converti en novembre à la doctrine de l'argent libre de dette? Si c'est vrai, les honorables vis-à-vis comptent-ils se joindre à leurs alliés du Crédit social pour offrir au Canada un exemple de ce qu'ils ont appuyé de leurs votes le 6 novembre dernier?

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je veux bien admettre qu'il n'y a pas que les libéraux qui prennent en considération certaines idées des créditistes; il y a également les conservateurs puisque nous venons d'entendre le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lire presque mot à mot le discours que prononçait à la Chambre le député de Fraser-Valley (M. Patterson), le 24 mai 1963, ainsi que l'atteste la page 269 du hansard, première colonne, lorsqu'il parlait justement de *The Municipal Improvements Acceptance Act* de 1938, et qu'il mentionnait que cette loi, qui avait été en vigueur pendant deux ans, était devenue inopérante dès 1940 et qu'on avait alors cessé de consentir des prêts.

On peut donc réaliser que le chef de l'opposition lui-même est intéressé aux discours et aux idées des créditistes, puisqu'il a cru bon d'en mentionner toute une partie dans son récent discours.

Il y a une chose que le chef de l'opposition ne devrait pas oublier, c'est que s'il avait commencé avant aujourd'hui à mettre en pratique certaines des idées logiques, sensées et raisonnables que les créditistes avancent depuis plusieurs années, il ne serait pas à l'endroit où il est actuellement, mais peut-être encore de l'autre côté de la Chambre. Mais il a mis tellement de temps à comprendre, ou

du moins à mal comprendre, qu'à peine après cinq ans au pouvoir l'opposition a réussi à convaincre la population que le gouvernement n'avait pas rempli ses promesses ni réalisé ce qu'elle attendait de lui alors qu'il était au pouvoir. Et le peuple s'est alors chargé de le lui rappeler, et ce justement parce qu'il n'avait pas voulu faire siennes certaines des idées sensées et logiques du Crédit social. C'est ainsi qu'il l'a retourné dans l'opposition et l'y maintiendra encore durant de nombreuses années sinon jusqu'à la fin de ses jours.

Pour ma part, monsieur le président, je dois vous dire que le projet de résolution que nous étudions à l'heure actuelle, tel qu'il est énoncé dans ses grandes lignes, sans que nous ayons les détails que nous voudrions avoir, eh bien, nous sommes prêts à l'accepter.

Au fait, c'est depuis 1935 que les créditistes réclament des prêts aux municipalités par la Banque du Canada.

Il y a plus de dix ans, la province de l'Alberta commençait à consentir des prêts aux municipalités de cette province à 2¼, 2½ et 3 p. 100 d'intérêt.

Lors de notre congrès national, en juillet 1961, alors que les créditistes ont établi leur déclaration de principes et leur programme, on relevait précisément dans ce programme la suggestion de prêts sans intérêt aux municipalités, par la Banque du Canada.

Lors de la dernière session, en 1962, le chef du Nouveau parti démocratique, le premier à être converti à une telle idée, préconisait les prêts aux municipalités par le gouvernement fédéral; il ne mentionnait toutefois pas la Banque du Canada, mais là encore, il pensait justement à le faire au moyen d'endettement continuel du gouvernement fédéral. Et c'est cela que nous ne pouvions pas accepter: l'endettement d'un gouvernement pour permettre des prêts aux municipalités.

Aujourd'hui, enfin, les libéraux sont prêts à admettre cette idée-là. Elle était pourtant aussi bonne, il y a 25 ans, monsieur le président. Elle était aussi bonne, il y a 15 ans, il y a 10 ans; mais aujourd'hui, à force de l'entendre émettre, de l'entendre expliquer sous tous ses angles, nous constatons que le ministre des Finances du présent gouvernement (M. Gordon) a cru bon de la mettre en pratique. Nous ne savons pas trop selon quels détails, mais quand même nous avons quelques suggestions à faire et nous espérons que, lorsque le bill sera présenté à la Chambre, certains de ces détails y seront inclus.

Le premier point, qui est le plus fort, c'est le suivant. Le chef de l'opposition disait tout à l'heure: Où prendre l'argent pour prêter ces 400 millions de dollars aux municipalités?

[M. Grégoire.]

Où prendre l'argent? Ces 400 millions? Nous, les créditistes, nous disons: à la Banque du Canada.

Pourquoi à la Banque du Canada? Parce que la Banque du Canada est précisément un organisme qui a été créé pour faire face non seulement au développement croissant mais également aux besoins des municipalités, des gouvernements provinciaux et de toute la population canadienne. Quatre cents millions que la Banque du Canada pourrait financer au coût administratif. Et à ce moment-là, le ministre des Finances, en bon comptable qu'il est, comprendra que cela ne constitue pas une politique d'inflation dans notre pays. Ainsi, lorsqu'un comptable veille à la tenue des livres d'une compagnie, il doit le faire sur deux colonnes, une représentant l'actif et l'autre le passif.

Lorsque la Banque du Canada créera les crédits requis, ils seront portés à la colonne de l'actif qui viendra s'ajouter dans le pays.

Supposons que la Banque du Canada prête à la municipalité de Montréal pour financer, par exemple, la construction du métro dont il est question depuis longtemps. Chaque fois que viendra s'ajouter un nouveau tronçon du métro, c'est-à-dire une nouvelle addition dans la colonne de l'actif du pays, si la Banque du Canada accorde un nouveau crédit pour équilibrer cet actif qui est venu s'ajouter, alors nous ne ferons que tenir une comptabilité sensée, comme tout bon comptable sait l'apprécier, et alors le ministre des Finances actuel ne saurait nous reprocher aucune des choses que nous avançons aujourd'hui.

Lorsqu'un actif vient s'ajouter au pays, que ce soit un métro, des ponts, des écoles, des usines de filtration municipales, etc. eh bien, la Banque du Canada doit créer un crédit nouveau au fur et à mesure que cet actif se développe. C'est là quelque chose de parfaitement normal, car, en retour, on demande aux municipalités de rembourser les prêts au fur et à mesure que les constructions municipales se déprécient. Par exemple, si un métro doit durer cent ans et coûter 200 millions, que l'on demande deux millions de dollars par année, au bout de cent ans, lorsque le métro sera complètement déprécié et qu'il sera temps de le reconstruire, il aura été complètement payé.

Un tel système signifie qu'au fur et à mesure qu'on ajoute aux richesses de l'actif du pays, en construisant de nouveaux édifices ou de nouvelles routes municipales, la Banque du Canada doit voir à émettre un crédit nouveau, et au fur et à mesure que le tout se déprécie, la Banque du Canada en demande le remboursement, ce qui fait qu'en tout temps le crédit en circulation est à peu près égal, non pas supérieur ni inférieur, mais égal à la

richesse du pays, au capital social du pays, à l'actif des municipalités et des provinces.

Voilà, monsieur le président, la première suggestion que nous faisons au ministre des Finances. Qu'il voie à faire financer ce fonds de 400 millions de dollars par l'entremise de la Banque du Canada et, à ce moment-là, nous n'aurons aucun doute sur les idées centralisatrices ou autonomistes du gouvernement actuel, car la Banque du Canada sera l'organisme qui finance ces développements municipaux, et non pas le gouvernement fédéral lui-même. Ce sera la Banque du Canada qui, en fait, est la banque du gouvernement fédéral aussi bien que des gouvernements provinciaux, surtout du peuple canadien, la Banque du Canada n'étant pas l'organisme seul du gouvernement fédéral, mais de tous les organismes publics et gouvernementaux, fédéraux et provinciaux.

A ce moment-là, on ne pourra pas dire qu'il y a ingérence du gouvernement fédéral puisque ce ne sera pas le gouvernement fédéral qui s'ingérera dans le développement des municipalités, mais ce sera seulement la Banque du Canada qui aidera les provinces pour que celles-ci puissent en faire autant pour les municipalités.

Monsieur le président, cela aidera certainement à combattre le chômage si la Banque du Canada met en circulation ce crédit nouveau. Tout à l'heure, j'entendais le ministre dire que l'un des buts de cette mesure était de combattre le chômage. Eh bien, ces crédits nouveaux aideront les municipalités à faire exécuter des travaux, ce qui fournira des emplois nouveaux. C'est comme cela que l'on peut aider le mieux à combattre le chômage, car il ne s'agira pas de nouveaux emplois pour aider à une autre production de marchandises, mais plutôt de travaux publics qui contribueront à augmenter les richesses du pays, des richesses qui ne seront pas à vendre dans un avenir immédiat ou lointain, mais des richesses publiques.

Chaque fois qu'on ajoute en travaux publics à l'augmentation des richesses du peuple, chaque fois qu'on emploie des hommes dans ce domaine-là, ces hommes aident automatiquement, par le salaire qu'ils reçoivent et l'argent qu'ils dépensent, à créer un pouvoir d'achat, ce qui est de nature à aider à l'industrie privée, qui a pour fonction de produire pour les individus.

C'est là, à mon avis, monsieur le président, le meilleur moyen de combattre le chômage. Chaque fois qu'on emploie ces hommes dans l'exécution de travaux publics, dans un secteur donné, ces hommes reçoivent alors un pouvoir d'achat qui vient aider les autres pouvoirs d'achat—c'est-à-dire ceux qui travaillent dans l'industrie ou les services—à consommer ce que l'industrie peut produire avec un faible pourcentage de travailleurs.

Monsieur le président, il y a une autre chose qu'il faut se demander au sujet de cette loi, c'est-à-dire quel sera l'intérêt chargé aux municipalités? Si on demande un intérêt assez élevé aux municipalités, comme 5 à 5¼ p. 100, ces dernières se verront encore surchargées dans leur budget annuel d'une autre augmentation du service de la dette. On constate d'ailleurs, aujourd'hui, qu'il y a au pays un grand nombre de municipalités, sinon la grande majorité dont le budget annuel est grevé de 25, 30, 35 et même jusqu'à 45 p. 100 pour le seul service de leur dette.

Ainsi, lorsque ce fonds sera mis à leur disposition par la Banque du Canada, elle pourra se permettre de leur prêter au seul coût d'administration, c'est-à-dire que la Banque du Canada pourra alors prêter à ½ p. 100. Et du même coup, les municipalités ne verront pas leur budget annuel grevé d'autant d'intérêt qui viendrait s'ajouter à leur dette, car il ne faut pas oublier que plus on donne aux municipalités, à l'heure actuelle, plus on leur aide à défrayer le service de leur dette qui prend une si grande part de leur budget.

Quel sera alors l'intérêt chargé? Eh bien, si le ministre des Finances veut bien prendre en sérieuse considération la motion pour laquelle il votait l'an dernier et à laquelle le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a fait allusion tout à l'heure, c'est-à-dire la motion portant sur l'argent libre de dette et la mettre lui-même en pratique, il fera en sorte que la Banque du Canada consente aux municipalités des prêts libres d'intérêt, c'est-à-dire sans intérêt, à même l'argent libre de dette venant de la Banque du Canada. A ce moment-là, le remboursement sera beaucoup plus facile, puisqu'il ne s'agira de rembourser que le capital et non pas le capital plus les intérêts. On sait que lorsqu'une municipalité doit emprunter un montant de $1,000 et le rembourser au bout de 20 ans avec en plus les intérêts, eh bien alors, elle doit payer deux fois les $1,000 qu'elle avait d'abord empruntés, et ainsi deux fois le coût de la construction de ses édifices ou de ses routes.

Si les intérêts sont minimes ou si ce sont des prêts sans intérêt, les municipalités ne les paieront qu'une fois.

Voilà, monsieur le président, un autre caractère important que devrait comprendre cette loi de prêts aux municipalités, c'est-à-dire prêts sans intérêt.

Prenez, par exemple, pour illustrer comment ces intérêts peuvent aider énormément les municipalités, la question du métro de Montréal, encore une fois. Si on prête à la ville de Montréal, à un intérêt de 5 p. 100, une somme de 200 millions de dollars pour

construire un métro, eh bien! chaque année, simplement pour payer l'intérêt, la municipalité de Montréal devra débourser 12 millions de dollars pour son service de dette sur ce seul métro. Or si on lui demande de rembourser ce montant sur une période de cent ans (soit la durée du métro) seulement le montant de dépréciation—c'est-à-dire les 200 millions de dollars divisés par cent—à ce moment-là, la municipalité se trouvera à ne payer que deux millions de dollars par année, et au bout de cent ans elle aura payé tout son métro, et non pas 12 millions de dollars par année d'intérêt, alors qu'après cent ans elle n'aurait pas encore commencé à rembourser le capital du montant emprunté et elle devrait encore toute la valeur de la construction du métro qui serait complètement usé. Alors, ce métro serait complètement hors d'usage, et elle aurait payé 12 millions de dollars par année.

D'autre part, en procédant de la manière que j'ai suggérée tout à l'heure, la ville de Montréal ne paierait que deux millions de dollars par année, et au bout de cent ans, le métro serait tout payé au complet.

Monsieur le président, voilà un aspect, que nous jugeons des plus importants, que doit étudier le ministre des Finances, lorsqu'il présentera le bill: un prêt sans intérêt et, surtout, un prêt par la Banque du Canada. Il est important de savoir d'où viendra cet argent. S'il provient de la Banque du Canada, ce sera un crédit nouveau qui viendra, ni plus ni moins, s'ajouter au crédit déjà en circulation, et se traduira dans l'ensemble du pays par un pouvoir d'achat qui permettra aux Canadiens d'acheter l'équivalent de l'augmentation de notre production.

Tout à l'heure, j'écoutais le chef de l'opposition parler de ce qu'il appelait «easy money», de l'argent facile. Non, monsieur le président, nous de ce groupe-ci, appelons cela de l'argent adéquat pour satisfaire aux besoins du pays. Ce n'est pas nécessairement de l'argent facile, ce n'est pas ce qu'on appelle «easy money». On devrait appeler cela «adequate money», de l'argent adéquat pour réaliser ce qui est possible dans notre pays.

On est capable de le faire, étant donné que les municipalités, aujourd'hui, empruntent dans une très large mesure sur les marchés étrangers, ce qui a pour effet d'apporter au pays l'argent étranger qui s'ajoute à l'argent canadien. Nous préférerions que ce soit l'argent de notre Banque du Canada qui s'ajoute au marché canadien.

Que l'argent vienne d'une place ou de l'autre—et je voudrais que le ministre des Finances comprenne comme il faut—cela ne créera pas d'inflation. Par exemple, si j'ai deux pots d'eau dans les mains, qu'un pot d'eau soit rempli avec de l'eau provenant de New-York et l'autre de la Banque du Canada, si je remplis un verre, cela ne donnera pas plus d'eau une fois le verre plein. Que l'argent vienne du Canada ou qu'il vienne de l'étranger, cela ne représentera pas un sou de plus dans le crédit du pays, puisque l'argent qui viendra s'ajouter, par l'intermédiaire des travaux qui seront exécutés, sera à peu près le même montant. La différence sera qu'au lieu de voir le progrès du pays se traduire par des emprunts à l'étranger, le progrès du pays se traduira par un monnayage de notre progrès directement par la Banque du Canada, qui est un organisme appartenant au peuple canadien.

Monsieur le président, je soumets que ceci fait toute la différence au monde, car notre progrès, le progrès du pays, ne sera plus financé par des pays étrangers, ou des prêteurs étrangers mais par un organisme qui appartient aux Canadiens, au Canada tout entier. Voilà toute la différence, et j'espère que le ministre des Finances, lorsqu'il présentera le bill, prendra ces deux éléments en considération.

L'argent doit venir d'un crédit émis par la Banque du Canada, sans intérêt, au seul coût de l'administration, afin de faciliter le développement du pays et permettre que ce développement, ce progrès du Canada soit toujours étranger à une dette continuelle qui va toujours en augmentant; il faut absolument que notre progrès, le progrès du pays soit libre de l'endettement que nous subissons depuis si longtemps.

Monsieur le président, si le ministre des Finances veut mettre en pratique ces deux suggestions—et à mon avis, il peut le faire, car en fin de compte la Banque du Canada existe pour quelque chose et le ministre peut s'en servir—il aura l'appui sans réserve de notre groupe et nous pourrons dire que ce serait là la première mesure présentée à la Chambre qui permettra aux Canadiens de se développer avec leurs propres moyens, sans toujours avoir recours, pour le financement de ces emprunts, à des compagnies étrangères, à des banques étrangères ou même à des banques canadiennes. Ce sera le progrès, ce sera le financement du développement du pays par lui-même et non pas par des pays étrangers ou au moyen d'emprunts étrangers, et nous sommes convaincus que cela peut se faire. A ce moment-là, une telle mesure permettra à ceux qui ont des capitaux à investir, non pas de les investir dans des dettes municipales ou dans celles du pays, mais dans le développement du pays.

Nous avons trop souvent vu dans le passé que ceux qui avaient des capitaux à investir

le faisaient dans la dette du pays, en achetant des obligations du gouvernement fédéral ou des municipalités plutôt que de prendre leur argent et l'affecter au développement industriel, au développement du commerce, etc. Si le gouvernement actuel, par l'intermédiaire de cette mesure, va chercher l'argent à la Banque du Canada plutôt que chez les prêteurs coutumiers, à ce moment-là, il aura l'opportunité de placer cet argent dans l'industrie, dans le commerce, dans l'actif du pays.

Voilà, monsieur le président, les deux principales suggestions que voulait faire notre groupe au ministre des Finances et nous espérons qu'elles seront prises en sérieuse considération lors de la présentation du bill.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, après avoir lu attentivement la résolution qui nous est présentée j'en suis venu à penser que le but principal de cette résolution nous est donné dans la première ligne où il est dit qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de favoriser l'augmentation du nombre des emplois au Canada. Or, je me garderais bien de critiquer le gouvernement pour toute initiative qu'il pourrait prendre en ce domaine. Cependant, il me semble bizarre que ce genre de loi lui permette de parvenir à ce résultat.

Parlons donc des besoins des municipalités elles-mêmes. Toute la mesure législative concernant les municipalités ne devrait-elle pas s'intéresser d'abord à ces besoins? On pourrait croire que les besoins réels des municipalités sont en général passés sous silence dans cette loi. Au lieu de dire aux municipalités: «Vous avez des problèmes, pouvons-nous vous aider à les régler», le gouvernement semble s'être dit que le plus grand problème qui se pose à lui, c'est le chômage. Je me demande si nous pouvons trouver un moyen qui nous permettrait de recevoir l'aide des municipalités pour régler notre problème? Il ne semble pas, monsieur le président, qu'on reconnaisse au gouvernement fédéral le droit de s'occuper des collectivités urbaines. On ne semble pas avoir accepté les changements qui se sont produits au sein de notre société.

A une époque, les terres et les biens fonciers représentaient la majeure partie de la richesse de notre société mais ce n'est plus le cas. A l'heure actuelle, la richesse se trouve de moins en moins dans ces domaines, mais ils demeurent toujours la source principale des recettes fiscales des municipalités de notre pays. Autrement dit, nos municipalités, à l'instar des cultivateurs et de bien d'autres groupes de la société, se trouvent étreintes dans cette sorte d'étau coût-prix. Les frais qu'entraînent les responsabilités qui incombent aux municipalités augmentent inexorablement d'année en année, mais malgré tout la richesse qui est la source principale des recettes fiscales réside de moins en moins dans les biens fonciers.

Avant, toutefois, de créer une fausse impression, je tiens à dire que notre parti voit d'un bon œil cette initiative, quel que soit le mobile qui l'ait suscitée. C'est, semble-t-il, un petit pas bien timide vers la solution d'un besoin primordial à l'heure actuelle, je veux parler du besoin d'équipement social suffisant. Les membres de mon parti en parlent depuis des années. Je ne me lancerai pas dans les détails aujourd'hui. Toutefois, je voudrais chercher à montrer l'insuffisance, à mes yeux, de cette mesure. Lorsqu'il a été question de ce projet de résolution, on a parlé de 400 millions de dollars. J'ai cru nettement que ce serait le montant pour une seule période d'un an. Ce fut une déception pour nous aujourd'hui d'entendre le ministre dire que cette somme s'échelonnerait sur une période de trois ans au lieu d'un an. Il s'ensuit que le montant dont on pourra disposer dans ce domaine s'élèvera à environ 125 millions de dollars par année.

Dans quelle mesure ce montant pourra-t-il répondre aux besoins? Lorsqu'il s'agit de mettre une mesure de ce genre à l'épreuve, il est logique de s'en reporter aux meilleures sources dont nous disposons. Je suis d'avis que nous en avons une, en la personne du ministre actuel, mais à l'époque où il remplissait d'autres fonctions. Si nous jetons un coup d'œil sur le rapport final de la Commission sur les perspectives économiques du Canada, à la page 308, soit à la partie où il est question des exigences d'ordre social des municipalités de 1956 à 1980, nous y voyons que le ministre lui-même a déclaré que le capital social dont les municipalités auraient besoin au cours de cette période s'élèveraient à environ 31,500 millions de dollars. Sur une base annuelle, cette somme représenterait environ 1,250 millions de dollars. Et pourtant, quand le ministre, dans l'exercice de ses fonctions actuelles, se trouve enfin en mesure de prendre des initiatives pour régler ce problème, il réduit la somme à 10 p. 100 environ de ce qui représentait à ses yeux le chiffre des exigences au moment où il en faisait l'appréciation. Cela revient peut-être à un peu plus de 125 millions par année, mais je suis sûr que la comparaison est valable.

Si nous revenons à ce qui semble être la fin principale de ce projet de résolution, soit créer de nouveaux emplois, nous devons constater un autre fait. Nous devons nous rendre compte que nous réussirons à réaliser cet objectif à condition que ces fonds soient en excédent de ceux qui sont disponibles par

les voies normales ou en excédent de ceux qui sont versés à l'heure actuelle. Si ces fonds remplacent simplement les capitaux utilisés actuellement dans ce domaine, alors nous ne réglerons rien. Il est vrai que ces capitaux pourront être de quelque utilité aux municipalités, car ils leur permettront d'obtenir l'argent nécessaire à un taux d'intérêt inférieur à celui qu'elles paient à l'heure actuelle. Tel sera certainement le cas, si la disposition visant une remise de 25 p. 100, ou quel que soit le terme employé, est mise en vigueur.

J'ai remarqué que le ministre a signalé que sa proposition augmenterait les capitaux disponibles d'environ 50 p. 100. J'espère qu'à mesure que le débat progressera, le ministre va nous fournir plus de détails sur la façon dont il a obtenu ce chiffre.

Il y a aussi une autre question dont il faut tenir compte, et je crois qu'il en est fait mention dans le projet de résolution au moyen de l'expression «sous réserve de l'assentiment des provinces en cause». Voilà, d'après moi, une question très importante qui doit retenir notre attention, surtout si l'on songe que bien des municipalités, d'un bout à l'autre du pays, ont déjà emprunté jusqu'à concurrence du maximum autorisé par leurs gouvernements provinciaux. Avant que le débat prenne fin, j'espère que le ministre va expliquer à la Chambre et au pays comment les municipalités qui se trouvent dans une telle situation—et il y en a beaucoup—vont pouvoir tirer profit de la mesure à l'étude. Je le répète, nous aurons tout le temps et toutes les occasions voulus, au moment de l'examen du projet de résolution et du bill qui suivra, d'entrer dans ces détails. Nous allons donc attendre le bill et les explications du ministre avec une grande impatience.

M. Fairweather: Monsieur le président, il y a un ou deux aspects de ce projet de résolution dont j'aimerais traiter à cette étape-ci. Le premier, qui découle de l'explication du ministre, intéresse ma propre province du Nouveau-Brunswick. Certaines difficultés restent à régler, j'en conviens, mais c'est à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et non à quelque conseil municipal, qu'il appartient d'approuver l'émission d'obligations municipales. Pour régler ce problème, car c'en est un, dans le sens que le bill, j'imagine, va nous révéler, cela veut dire que le Nouveau-Brunswick doit attendre jusqu'à la session 1964 de l'Assemblée législative pour que les dispositions visant les divers emprunts soient autorisées. Selon le calendrier du ministre, cela signifie, bien entendu, qu'une année entière va s'écouler en pure perte avant que les municipalités du Nouveau-Brunswick puissent profiter de cette mesure. On me dira que l'Assemblée législative pourrait être convoquée à une session spéciale en vue d'accorder les autorisations voulues, mais son seul caractère spécial rendrait une telle session encombrante.

L'autre problème qui me vient immédiatement à l'esprit en tant que représentant d'une circonscription sans grandes municipalités provient du fait que le ministre a déclaré—sans doute pour se conformer aux lois qui existent déjà—que les égouts et les canalisations d'eau n'entreraient pas dans le champ d'action de cette mesure, pas plus que la construction d'hôpitaux ni—si j'ai bien compris, sinon le ministre voudra bien me corriger—celle d'écoles. Si j'ai bien compris, de tels travaux ne pourraient pas entrer dans le cadre du nouveau programme de 400 millions, ce qui rendra difficile aux petites municipalités la tâche de trouver des programmes qui tomberaient sous le coup du projet de loi à l'étude.

Deuxièmement—je crois que c'est très important—le problème que pose le chômage aujourd'hui est de nature régionale. Selon mon interprétation du projet de loi, les grandes municipalités, si je puis donner ce titre aux zones métropolitaines de Toronto, Montréal, Ottawa, Hamilton, Winnipeg, Vancouver et le reste, seront celles qui auront le plus besoin de ce service du point de vue des emprunts, mais si j'interprète les chiffres et la statistique, le chômage est plus grave dans les parties du Canada qui sont éloignées des grands centres métropolitains. Je pense, notamment, bien sûr, aux provinces atlantiques.

Un autre aspect du projet de loi à l'étude qui est partinent, et qui devrait nous intéresser, c'est qu'en 1938, le Parlement du Canada a songé à un projet de loi de nature beaucoup plus modérée, ressemblant à ce qu'on a l'intention de nous présenter ici. Je crois qu'un examen des débats de 1938, quand le ministre des Finances du temps, l'honorable M. Dunning, a présenté un projet de loi visant à permettre des prêts pour aider aux municipalités à réaliser des améliorations rentables, démontrera jusqu'à quel point certains des grands parlementaires de l'époque s'intéressaient à la question. Je pense, par exemple, à M. Cahan et aux réserves que lui et certains autres ont faites au sujet des aspects constitutionnels du projet de loi.

Dans ses observations à l'étape de la résolution, M. Cahan a dit qu'il voulait attendre jusqu'à ce que la commission Rowell-Sirois fasse rapport. Je crois qu'il est intéressant de constater que les commissions royales d'enquête du Canada, sans vouloir offenser le ministre, engendrent presque la frustration, et nous sommes trop portés ici à considérer les résultats des commissions royales

d'enquête isolément. Il serait peut-être juste de dire...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Royal, mais comme il est cinq heures, je quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, en conformité de l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre va étudier les mesures d'initiative parlementaire au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills d'intérêt privés.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BUREAU DES EXAMINATEURS EN PHARMACIE DU CANADA

M. D. R. Mitchell (Sudbury) propose la deuxième lecture du Bill S-7, constituant en corporation le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada.

—Monsieur l'Orateur, le bill a pour but, comme je l'ai déjà dit, de constituer en corporation le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada. En guise d'explications, je dirai que ce bill a pour objet d'établir les qualités requises des pharmaciens, de prévoir la tenue d'examens justes, de faciliter, avec le consentement des organismes délivrant des permis compétents en l'espèce, l'adoption des lois provinciales nécessaires ou opportunes pour la mise en œuvre des dispositions de la présente mesure.

Le Bureau aura le pouvoir de délivrer des certificats d'aptitude en pharmacie, d'établir, tenir et reviser à l'occasion un registre où sont inscrits les noms de tous ceux à qui le Bureau a accordé le certificat d'aptitude, de déterminer les modalités qui régissent l'obtention du certificat d'aptitude, et d'établir et tenir à jour un ou des jurys d'examinateurs chargés de la tenue des examens.

Rien dans le bill n'autorise le Bureau à s'ingérer dans les droits ou privilèges d'un organisme délivrant des permis sous le régime d'une loi provinciale, ni à y porter atteinte. Je signale aux honorables députés que toutes les questions concernant ce bill pourraient être posées au comité des bills privés en général où le conseiller juridique et le secrétaire-gérant de la *Canadian Pharmaceutical Association* seront présents. J'assure à la Chambre que le bill n'a absolument rien à voir au prix des médicaments et qu'il vise seulement à établir les qualités requises sur une base uniforme à travers le Canada.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills privés en général.)

LA LOI SUR LES PENSIONS

MODIFICATION PRÉVOYANT UN APPEL JUDICIAIRE

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek) propose la 2e lecture du bill n° C-7 modifiant la loi sur les pensions (Appel judiciaire).

—Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre cet après-midi, j'ai eu tout lieu de croire que le gouvernement pouvait déférer le présent bill au comité permanent des affaires des anciens combattants. S'il en est ainsi, j'aimerais tout de suite remercier le gouvernement d'une telle action prise à l'égard d'un bill d'initiative parlementaire. Je demanderais aussi à tous les députés qui ont l'intention de prendre la parole de prendre garde de ne pas l'étouffer, car même si les demandes faites par l'entremise de ce bill ne sont pas appliquées, je suis convaincu que lorsqu'il sera étudié au comité des affaires des anciens combattants, les torts que nous essayons de redresser seront traités avec impartialité et que des mesures seront prises pour y remédier.

Étant donné l'action que prendra peut-être le gouvernement, selon mes prévisions, mes remarques d'introduction seront très brèves. J'ai présenté ce bill au Parlement pour la première fois le 13 mars 1962. Il se peut que j'aie parlé assez rudement à ce moment-là; aujourd'hui, à cause de l'action qu'entend maintenant prendre le gouvernement, je tâcherai de modérer mes propos quelque peu.

L'objet du bill est défini dans les notes explicatives, en ces termes:

> Cette proposition de loi tend à accorder, à une personne qui demande une pension sous le régime de la loi sur les pensions, le droit de faire reviser la décision par les tribunaux, lorsque la Commission canadienne des pensions ou un bureau d'appel a rejeté son admissibilité...

...sur toute question de droit et, deuxièmement, sur ces épineuses questions de fait.

Sauf erreur, il y a un principe de droit canadien qui veut que tout citoyen ait droit de recourir aux tribunaux pour faire établir ses droits aux termes de la loi. Dans ce cas particulier, il s'agit de la loi sur les pensions, mais l'ancien combattant n'a pas ce droit en vertu de cette loi. Il ne peut en appeler aux tribunaux. L'actuelle loi sur les pensions refuse à un ancien combattant ce droit fondamental qu'ont tous les autres citoyens.

Lorsque j'ai présenté le bill pour la première fois l'an dernier, j'ai dit ceci:

> Le bill applique à la loi sur les pensions le principe de droit selon lequel, dans la mesure du possible, les décisions d'un tribunal administratif ou d'une Commission qui touche la personne, la propriété ou les droits d'un particulier doivent être soumises à la révision des tribunaux.
>
> Le Royaume-Uni, dans le *Tribunals and Inquiries Act, 1958*, a appliqué ce principe de droit

à autant de bureaux, de tribunaux et de commissions que possible. Le Parlement britannique a jugé qu'il fallait protéger les droits des particuliers en leur garantissant le droit d'en appeler aux tribunaux des décisions arbitraires d'instances inférieures.

Il est évident que la loi sur les pensions visait à protéger le personnel militaire contre les dangers auxquels, en raison de leur service, ils se trouvaient et se trouvent toujours exposés. Je suis d'avis que la loi ne devrait pas donner à la Commission canadienne des pensions le droit de faire prévaloir son opinion sur les intentions du Parlement, mais c'est ce qui s'est produit. Je voudrais vous lire deux articles de la loi sur les pensions, qui indiquent bien l'intention du Parlement. Je me reporte tout d'abord à l'article 5(5) où l'on peut lire:

La Commission décide toute question d'interprétation de la présente loi et sa décision sur une semblable question est définitive.

Bref, peu importe ce que le Parlement a inséré dans la loi. Ce qui compte c'est la façon dont la Commission interprète ce que nous y avons mis. Je suis à peu près sûr que si, en vertu de l'article 70, qui a trait au bénéfice du doute et qui est l'un des articles qui prêtent le plus à controverse dans la loi, un ancien combattant pouvait en appeler, non pas nécessairement aux tribunaux, mais à un commissaire ou à un ombudsman, ainsi qu'on le désigne, je suis à peu près sûr qu'il bénéficierait d'une juste décision.

Je me reporte également à l'article 65(3), où l'on peut lire:

Sauf dispositions contraires ci-après énoncées, toutes les décisions d'un bureau d'appel de la Commission sont définitives.

C'est clair et net et je soutiens que les deux articles contreviennent à l'un des principes directeurs dont s'inspirent nos lois et suivant lequel tous doivent avoir le droit d'en appeler aux tribunaux pour établir leurs droits. L'article 5 et l'article 65(3) enlèvent aux requérants qui sont anciens combattants le droit d'appel devant les tribunaux.

Sur la demande des magistrats et dans sa grande sagesse, le Parlement a adopté une mesure législative connue sous le nom de loi d'interprétation, dont aurait dû s'inspirer la Commission des pensions et qui devrait, en principe, s'étendre à toutes nos lois, sauf aux lois pénales. L'article 15 de la loi d'interprétation y a été inséré ultérieurement parce qu'on affirmait que le texte existant pouvait léser des individus ou des groupes. C'est pourquoi le Parlement a accordé aux intéressés un droit qui leur permet de redresser la situation devant nos tribunaux.

En insérant l'article 5 et l'article 65 dans la loi sur les pensions, on prive les anciens combattants et les personnes à leur charge de toute protection, même de celle du Parlement. Le Canadien moyen est persuadé, j'en suis sûr, qu'il a le droit ou devrait avoir le droit de contester devant une tierce partie, indépendante et impartiale, une décision défavorable prise par un fonctionnaire ou un groupe de représentants de l'État. Ce droit est nié aux citoyens canadiens qui revêtent l'uniforme et qui formulent une réclamation au sujet de leur pension. La Commission des pensions peut statuer sur leur cas de façon tout arbitraire et sans appel.

Il nous faut bien admettre que la loi sur les pensions, qui figure actuellement dans nos statuts, a force légale, mais certains d'entre nous lui refusent un caractère de justice. Loi et justice ne sont pas nécessairement identiques. A mon sens, la loi actuelle sur les pensions est une mauvaise loi, et je ne pense pas que ses auteurs aient prévu qu'elle donnerait à un tribunal un pouvoir aussi absolu. On peut se rendre compte des intentions du Parlement sur ce point en relisant les débats consignés au hansard, lors de l'adoption de la loi sur les pensions et de ses modifications successives. Mais la pierre de touche d'une loi est sa mise en vigueur, et c'est là justement que je distingue un esprit d'arbitraire. La commission des pensions me fait savoir que, lorsqu'elle prend des décisions, elle s'appuie sur des précédents. Certains d'entre nous croient peut-être qu'elle devrait se laisser guider par le bon sens. Si l'on examine certaines des décisions rendues par la commission, on constatera l'emploi ridicule par celle-ci du mot «précédent». Il n'y a aucune suite dans le raisonnement qui aboutit aux décisions de cet organisme, et ce qu'il appelle «un précédent» n'a ni queue ni tête. Pour prouver qu'aucun précédent n'inspire les décisions de la commission et que ses constatations sont immotivées, je demanderais à la Chambre de comparer certaines des raisons, ou plutôt décisions, ainsi rendues pour se rendre compte à quel point certaines sont mesquines et dénotent un esprit étroit. Je renverrai les députés à une cause que j'ai mentionnée au mois de mars de l'année dernière.

J'avais dit alors:

...je reporte les honorables députés au témoignage du vice-président de la Commission canadienne des pensions, consigné le 18 mai 1961, au procès-verbal du comité des affaires des anciens combattants. Parlant d'un cas particulier, il donnait comme raison de la décision l'explication suivante:

«Ayant traversé la rue et transmis le message, il est sorti de la maison et a été heurté par un camion. S'il avait été frappé alors qu'il entrait dans la maison, avant d'avoir livré le message, il aurait eu droit à une pension; cependant, comme il a été frappé en ressortant de la maison, il n'y a pas droit.»

J'admets que la Commission des pensions a rendu certaines décisions plus généreuses

et libérales alors que les membres des forces dont il s'agissait n'étaient même pas de service. Je mentionnerai un autre cas à titre d'exemple. Il s'agit d'un membre de l'Aviation royale du Canada, tué alors qu'il pilotait pour un club d'aviation civile. Je ne révélerai pas son nom, je ne mentionnerai que la cause. Voici la décision émise et la raison donnée pour lui accorder une pension:

La Commission, après avoir étudié en détail toutes les circonstances qui accompagnaient le cas cité, conclut à ce que le demandeur, même s'il n'était pas de service au moment de l'accident fatal, contribuait, par son activité, à l'intérêt le mieux conçu de l'Aviation royale du Canada. Si l'obligation du service ne paraît pas jouer dans le cas dont il s'agit, les intérêts du service semblent avoir été en cause. Invoquant donc l'ensemble des dispositions que renferme l'article 70, la Commission en conclut que l'accident qui a causé le décès en l'occurrence avait un rapport direct avec le service dans les forces régulières en temps de paix.

Je signalerai un autre passage prêtant à controverse qui figure à l'article 13, paragraphe 2, de la loi sur les pensions, comme le savent beaucoup d'anciens combattants. Voici ce que dit la dernière ligne du passage en question:

...était consécutive ou se rattachait directement à ce service militaire.

Il ne serait, semble-t-il, pas très difficile pour la plupart d'entre nous de rattacher un accident à l'une ou l'autre de ces dispositions. Mais je demanderai aux députés d'essayer de saisir la Commission des pensions d'une cause pour voir jusqu'où elle pourra aller avec ce paragraphe ou le paragraphe 5 de l'article 5. En effet, il faut absolument s'en remettre à la Commission en ce qui concerne la façon d'interpréter cette loi. Nous avons certains cas où l'on a donné une pension à un militaire en congé, et j'en citerai un immédiatement:

L'homme était en congé juste avant son licenciement. On lui avait donné l'ordre de se présenter à Ottawa en vue de sa libération. En revenant de son congé, au moment où il allait se présenter à Ottawa, il est entré en collision avec un autobus en arrêt, et s'est blessé au thorax, ce qui a eu pour résultat l'invalidité permanente.

On lui a accordé une pension. Je dirai aussi que lorsqu'un demandeur s'assure les services d'un avocat éminent, ses chances d'obtenir une décision favorable augmentent beaucoup. L'apparition d'un avocat éminent et compétent semble influer sur ce qui à mon sens est une Commission absolument inapte à l'interprétation de la loi. J'ai un autre cas sous la main qui, j'imagine, porte sur un marin qui était alors en permission. Je n'ai pas l'intention de donner tous les faits, mais il avait été blessé d'une balle au dos alors qu'il était témoin d'un vol. Voilà la décision rendue par la Commission:

Les faits du présent cas ne sont pas mis en doute, ce qui importe, c'est de savoir si l'incident provenait du service en temps de paix ou s'y rattachait directement. Les soussignés...

Je demande à la Chambre d'écouter ce passage. Quand on parle des «soussignés» il s'agit de la Commission:

Les soussignés ont été impressionnés par les arguments du savant avocat et ont conclu que la suite d'événements menant à l'accident ne peut pas être considérée comme étant inhérente au service militaire...

Et le reste.

Toutefois, on lui a accordé une pension aux termes de l'article 70. Je ne nie pas que, dans les trois cas que j'ai cités, les intéressés avaient droit à une pension, mais la décision prise et les résultats de cette décision sont difficiles à rattacher au premier cas que j'ai mentionné, soit celui où une personne est allée livrer un message et, en sortant, a été frappée, la Commission des pensions a décidé que si elle avait été frappée en entrant, elle aurait pu recevoir une pension, mais l'accident étant survenu à sa sortie, elle n'y avait pas droit. Comment expliquer la chose à un requérant?

A mon sens, et les personnes à charge dans ce cas pensent comme moi, on a des motifs sérieux de porter une accusation de traitement injuste. Je rappelle un récent éditorial paru dans l'un de nos journaux locaux au sujet de l'affaire Gordon Knott qui a été soulevée ici il n'y a pas si longtemps. Je ne lirai pas tout l'éditorial, mais seulement une partie. L'article s'intitule: «On devrait avoir un droit d'appel»:

C'est quand une mesure est prise dans le secret, sans qu'on puisse interjeter appel pour obtenir justice en cas de grief, que la possibilité d'une erreur, d'une injustice et d'un acte arbitraire devient grave.

Plus loin l'article déclare:

Il semble désirable d'instituer certains rouages d'appel contre les actions arbitraires...

Voilà ce que je proposerais pour ce qui est de la loi sur les pensions. Si la Chambre n'adopte pas le présent bill, si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent—mais j'espère, toutefois, qu'il le fera—pour modifier la loi actuelle, j'espère qu'il songera du moins maintenant à nommer ce qu'on appelle communément un commissaire parlementaire spécial ou comme je l'ai dit antérieurement un *ombudsman* qui pourrait examiner ces plaintes, les signaler au cabinet ou à une autorité suprême capable de prendre les mesures qu'il faut.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de parler de l'article 13(2). Je voulais également signaler à la Chambre l'appui dont le bill jouit de la part de plusieurs succursales de la Légion au Canada. J'aimerais également déclarer que si le bill est adopté, la Commission des pensions elle-même pourra en appeler devant

les tribunaux relativement à l'interprétation de la loi. Toutefois, comme j'ai demandé aux députés de ne pas parler trop longtemps, peut-être vaudrait-il mieux que je prêche par l'exemple. Je tiens à remercier le gouvernement de l'étude qu'il fera du bill en le déférant au comité des affaires des anciens combattants, où j'en aurai davantage à dire.

M. L. T. Pennell (Brant-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'on nous ait présenté ce bill un peu bref, mais non sans importance. Je tiens en même temps à assurer à l'honorable représentant de Swift-Current-Maple Creek (M. McIntosh) que je vais m'en tenir à quelques brèves observations. Si je comprends bien le bill—si l'on veut bien me permettre quelques observations d'ordre général—il tend à maintenir la confiance du public dans nos tribunaux et nos commissions en s'assurant que, dans les circonstances voulues, il existe un droit d'appel aux tribunaux. La population s'inquiète de plus en plus de voir que plus notre vie se complique, plus nous sommes soumis aux restrictions de commissions et de tribunaux; qu'il y a empiétement sur les droits et les intérêts individuels. En 1929, déjà, lord Hewart avait exposé ce danger dans son livre intitulé *Le despotisme nouveau*. Loin de moi l'idée d'affirmer que le simple fait de créer des tribunaux et des commissions engendre une restriction des droits individuels. Au contraire, nombre de commissions ont étendu ces droits. Toutefois, le danger de conflit possible entre le droit individuel et le droit public est toujours menaçant et, dans cet affrontement un peu inégal, je dirai respectueusement qu'à mon avis, il est essentiel que dans des circonstances normales, il existe un droit d'appel devant les tribunaux.

A mon avis, ce bill contient en puissance trois excellents principes. Tout d'abord, grâce à ses dispositions, le requérant renvoyé serait au moins certain qu'on ferait une étude complète et soignée de son appel. Si on lui refuse ce recours, comme c'est le cas maintenant, il doit être jugé par une commission dont les membres sont nommés par le ministre. Le danger, c'est qu'un requérant peut estimer qu'il se heurte à un mur de pierre, édifié par une discrétion ministérielle libre de toute restriction. S'il obtient le droit d'interjeter appel—et, je le répète, ce serait seulement par permission—il aurait l'impression que sa requête est examinée avec attention et sans préjugé.

L'autre point que je veux aborder, sans vouloir blâmer en quoi que ce soit la présente commission qui, à mon avis, a accompli une tâche magnifique et fourni aux individus une méthode rapide d'exercer leurs droits, c'est qu'à mon sens, il est fondamentalement vrai que lorsqu'un tribunal doit rendre un jugement, il examine automatiquement les causes qu'on lui soumet avec beaucoup plus d'attention et de soin s'il sait qu'un autre tribunal supérieur doit reviser ses décisions.

Voici mon troisième point. Il est absolument nécessaire que les travaux de toutes les commissions et des tribunaux soient revisés par une cour de temps en temps. Je sais bien que lorsqu'on réussit à obtenir un droit d'appel, le tribunal d'appel ne doit examiner qu'une seule cause en particulier. En revanche, il arrive souvent que tout l'appareil du tribunal ou de la commission en cause soit ensuite soumis à l'examen de la commission d'appel. Ces principes sont le fondement d'une saine démocratie.

Je m'inquiète un peu de l'article 68A proposé qui accorde le droit d'interjeter appel aussi bien à la personne qu'à la commission. L'alinéa *c*) du paragraphe 1 de cet article semble prévoir un cas où la commission pourrait en appeler d'une allocation accordée à une personne, parce qu'il l'aurait obtenue par fausses représentations ou dissimulation de faits. Si je comprends bien la proposition d'amendement, il semble qu'une demande d'appel pour de telles raisons se fonderait sur une requête unilatérale. Autrement dit, la personne visée ne serait pas présente lors de la demande. Il me semble que lorsqu'une commission prend des mesures pour retirer une pension à quelqu'un, cette personne devrait avoir le droit de se faire entendre et de présenter ses instances, tout au début, lorsqu'elle demande à interjeter appel. C'est un aspect qui m'inquiète beaucoup et je trouve que la façon de procéder au sujet des demandes d'appel devrait être expliquée en détail dans le bill.

Je termine sur ces mots. Je le répète, je suis heureux qu'on ait présenté le bill et j'espère que la mesure sera examinée avec célérité.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Au nom du groupe créditiste à la Chambre, je tiens à vous faire savoir, monsieur l'Orateur, et à faire savoir au député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh), que nous appuierons la motion, à condition toutefois que nous puissions, au comité permanent des affaires des anciens combattants, faire une proposition qui, j'en suis sûr, sera acceptée par le député.

Il est impossible de traiter de toutes les modifications proposées dans le bill C-7 à la loi sur les pensions durant l'heure très courte dont nous disposons. Je ne me lancerai pas dans des considérations de détail mais, je le répète, nous espérons que la mesure sera

déférée au comité permanent qui pourra examiner attentivement toutes les lacunes éventuelles de la loi et les dispositions proposées par le bill pour y remédier.

A l'instar du parrain du bill, nous convenons que dans certains cas, il semble que les anciens combattants n'ont pas été traités de façon équitable par la Commission. Je suis sûr qu'il est arrivé à chacun des députés ou presque de recevoir de temps en temps des requêtes à propos de requérants qui auraient été traitées injustement. Comme on l'a fait ressortir, dans la plupart des cas on se heurte à un mur en essayant d'obtenir un traitement équitable si la Commission estime qu'elle ne s'est pas trompée.

Ainsi, sans m'étendre davantage, je tiens à dire que nous appuierons une motion demandant que le bill soit déféré au comité des affaires des anciens combattants où il fera l'objet d'un examen plus poussé grâce à l'interrogatoire de témoins. Cet interrogatoire nécessitera peut-être l'adjonction de nouvelles modifications dans le bill mais, je le répète, nous sommes disposés à appuyer une motion tendant à déférer cette mesure au comité afin qu'il y subisse un examen détaillé.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos du bill, je tiens à exprimer mon admiration à son parrain le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh), j'ai admiré la façon magistrale dont le bill avait été présenté à la dernière législature. Rappelons-nous en effet le discours que le député avait fait le 13 mars 1962. Le député croit que le bill dont nous sommes saisis contient la solution du problème. Il le croyait quand il faisait partie de l'ancien cabinet. Il a présenté sa mesure avec beaucoup de conviction et de savoir-faire. Plusieurs d'entre nous avons eu l'occasion d'examiner les réactions que son exposé convaincu avait soulevées alors.

Personne ne contestera que certaines décisions ont été difficiles à accepter et difficiles à comprendre. Le député a montré combien il était ridicule qu'une décision produise un certain résultat à propos d'un homme qui traversait la rue pour livrer un message et un autre résultat s'il avait été frappé à la porte. Ce n'est pas le seul cas de ce genre. Il en existe beaucoup à propos desquels la Commission des pensions a donné des conclusions qui sont difficiles à accepter. Mais là surgit un autre problème qu'il faut exposer sans heurter les sentiments exprimés par le député. Je crois qu'il adopte l'attitude d'un avocat. C'est presque ce dont on pourrait s'attendre de l'Association du Barreau canadien, car inévitablement, les avocats ont tendance à croire que la meilleure solution consiste à interjeter appel. Il m'est facile de comprendre ce point de vue.

Néanmoins, en qualité de parlementaires, nous devons nous dissocier de notre profession et reconnaître qu'à mesure que le gouvernement se développe et que les dispositions législatives deviennent progressivement plus complexes, un grand nombre de tribunaux administratifs et d'organismes ayant des pouvoirs juridiques ou parajuridiques sont formés. Je crois qu'un étudiant en économie politique pourrait recommander avec raison que le bill qui nous est présenté, et qui vise à modifier la loi sur les pensions et à accorder l'appel judiciaire, est rétrograde sous certains rapports. Il constitue une atteinte à la conception moderne du droit administratif qui semble laisser entendre qu'il y a certains problèmes suffisamment spécialisés pour nécessiter des témoignages techniques détaillés. Dans ce cas, la pension intéresse principalement des malades qu'il faut soigner. Souvent, il n'y a pas de temps à perdre. Les requérants sont sans ressources et incapables d'entreprendre des démarches en appel longues et coûteuses. En outre, les décisions rendues s'inspirent d'aspects de la réalité autant que d'aspects juridiques, de façon telle qu'il est parfois bien difficile de faire la distinction. C'est pourquoi un tribunal administratif est l'endroit tout désigné pour juger de telles réclamations.

Je suis sûr que nombre de députés ont eu l'occasion de s'en prendre aux Commissions des accidents du travail. Dans mon cas, il s'agit de celle de l'Ontario. Pourtant, si nous consultons ce qui se publie sur le sujet dans le monde, on voit que la loi sur les accidents du travail est citée en exemple. Il semblerait à ceux qui ont étudié cette loi à fond qu'elle assure un règlement rapide et équitable, ce qui n'est malheureusement pas toujours vrai de nos procédures habituelles. D'aucuns prétendent qu'il serait rétrograde d'en appeler à la cour ou à certains de ces tribunaux à cause de la perte de temps, et la Chambre peut s'imaginer le temps que cela prendrait s'il fallait s'adresser à la cour d'appel d'une province ou à la Cour suprême du Canada. Fatalement, c'est une façon de procéder qui finirait par être coûteuse et vraisemblablement incommode. Nous savons tous combien les tribunaux peuvent être surchargés, ce qui peut facilement provoquer d'autres retards. Le rythme auquel nos tribunaux parviennent à exécuter leur travail constitue actuellement une injustice manifeste pour ce qui est de la somme de travail dans les différents tribunaux des diverses parties du pays.

Puis, les juges n'ont pas toujours cette connaissance et cette compréhension parfaite du genre de cause qu'ils sont appelés à juger. Une cour d'appel d'une province peut rendre une décision judicieuse, alors qu'une cour d'appel d'une autre province qui n'a pratiquement pas d'expérience de ce genre de loi peut rendre une bien mauvaise décision. Je ne sais pas comment régler cette question. Je répète que pour un avocat et certainement pour l'association du Barreau canadien et les avocats en général, il faudrait qu'il y ait toujours appel et je pense qu'on appuierait largement la proposition de l'honorable député qui demande que les décisions soient revues et qu'il y ait un tribunal ou autre organisme qui étudie de nouveau la cause. En ce qui concerne les pensions, je pense que l'expérience a prouvé que certaines classes de pensionnés ont été très bien traitées. Je crois qu'on s'accorde à reconnaître, chez les anciens combattants, que la Commission des pensions fait bon accueil aux réclamations des militaires des deux grandes guerres. Cela est dû au principe de l'assurance. On a dit que tout ce qu'un militaire devait établir pour être admissible à la pension, c'est qu'il avait pris part à la guerre. Il me semble, d'après ce que je puis voir et les enquêtes que j'ai pu faire, que les plaintes portent surtout sur le genre de causes mentionnées par l'honorable député, celles où le soldat des forces permanentes, le marin ou l'aviateur ne se voit pas accorder la même protection et doit prouver qu'il s'est infligé une blessure pendant son service militaire ou que celle-ci est la conséquence directe du service militaire.

Le député a parlé de l'article 13 (2) de la loi sur les pensions. Actuellement, la Commission compte treize membres dont trois sont avocats. D'après moi, il n'y a pas assez d'avocats. Peut-être y en a-t-il trop ailleurs mais certes pas à la Commission canadienne des pensions. Selon moi, c'est précisément le genre de cas dont le représentant a parlé qui a semé la confusion dans les décisions de la Commission.

Je me préoccupe tout particulièrement du cas d'une infirmière, sous-lieutenant dans la Marine royale du Canada, qui s'est fracturé le tibia et le péroné de la jambe droite. Lorsqu'elle a porté sa cause devant le bureau d'appel en décembre 1959, elle a été déboutée de son action. Elle était stationnée à titre d'infirmière de salle d'opération au *H.M.C.S. Cornwallis* où il n'y avait aucun autre membre de sa profession. Comme il lui fallait demeurer à la station, elle logeait dans le pavillon nord et mangeait au carré des officiers. Elle était susceptible de recevoir des appels d'urgence à n'importe quel moment. Elle a pris l'automobile qu'elle était officieusement autorisée à conduire pour se rendre des casernes au carré des officiers avant d'aller à l'hôpital pour son travail habituel. Elle a stationné la voiture puis elle s'est dirigée vers le carré des officiers mais, en chemin, elle a perdu pied sur une glace vive qui n'avait pas été sablée. Cette jolie jeune femme qui avait un bel avenir devant elle a souffert de graves blessures. Un des députés les plus puissants et les plus influents à la Chambre, celui qui représentait la circonscription de Dufferin-Simcoe lors de la dernière législature et qui devait certes être écouté du gouvernement, s'est employé à plaider la cause aussi équitablement que possible devant la Commission. Je suis convaincu qu'il a fait son possible car je sais que la cause intéresse vivement ce parlementaire doué et expérimenté. Pourtant, la Commission canadienne des pensions a jugé qu'elle ne s'était pas blessée dans l'exercice de ses fonctions. Le fait qu'elle ait dû déjeuner avant de se présenter à l'hôpital et qu'elle ait perdu pied sur une surface très glissante, au *H.M.C.S. Cornwallis*, n'a pas convaincu les membres de la Commission, qui sont des civils je crois, que son accident n'était pas survenu dans l'accomplissement de son service militaire.

Monsieur l'Orateur, comment résoudre le problème? Je crois que la solution nous a été fournie par le député qui nous a si bien expliqué le cas aujourd'hui. Il a parlé de la possibilité de créer un poste de commissaire parlementaire ou d'ombudsman ou, si vous me permettez d'utiliser une expression d'un bill qui figure au *Feuilleton*, d'un tribun du peuple. De toute façon, il devrait exister, non seulement pour les cas de ce genre mais pour un ensemble de cas sur lesquels des tribunaux administratifs sont appelés à se prononcer, une autorité à laquelle le requérant pourrait s'adresser, dans un cas exceptionnel, et lui exposer les circonstances particulières à son cas; à la suite de cet exposé, le requérant pourrait peut-être obtenir une nouvelle occasion de présenter sa cause.

Je devrais aussi mentionner, au même titre que le triste cas dont a parlé mon ami de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh), celui du jeune Chambers, militaire qui est mort le 18 novembre 1957 et au sujet duquel la Commission d'appel a tenu une audience le 12 mai 1959. Je crois qu'il n'est pas juste, dans de tels cas, qu'on ne cherche pas une solution ou un remède à la situation des personnes à charge. Nous ne sommes sûrement pas satisfaits de ce genre de solution. Cependant, monsieur l'Orateur, au cours des dernières années, les militaires de la première et de la seconde guerres mondiales ainsi que les membres des forces permanentes ont eu un excellent porte-parole, savoir la Légion

royale canadienne que nous écoutons avec une attention particulière lorsqu'elle s'intéresse à des problèmes de pension, questions qu'elle connaît à fond.

Je voudrais dire quelques mots de la livraison de juillet 1960 de la revue *The Legionary* qui renferme un rapport du comité des résolutions de cette année-là. A la page 15 de ce rapport, figure un article intitulé: «Explications sur les dispositions régissant les appels» et qui se lit ainsi qu'il suit:

Lors du congrès d'Edmonton, il a été résolu que le conseil exécutif national présenterait un rapport au prochain congrès sur l'opportunité d'en appeler à une autorité indépendante des décisions de la Commission des pensions. Cette résolution a été déférée aux membres du comité consultatif du bien-être des anciens combattants, qui a étudié à fond le problème et a examiné les avis d'un grand nombre de personnes qui connaissent de première main les circonstances et les antécédents de toute la question. Ce comité, par l'entremise de son président, le camarade Mervyn Woods, a fait rapport au conseil de ce qui suit:

1. Les dispositions législatives et les façons de procéder sont légitimes fondamentalement et l'établissement d'un bureau d'appel n'aurait pas pour résultat de favoriser les intérêts de l'ancien combattant.

2. La Commission pourrait recourir à certains moyens pour améliorer son fonctionnement et le rendre conforme à l'objectif du texte législatif en vertu duquel elle est constituée. Ces moyens comprennent:

a) L'application de l'article 8 en vue de faire observer le règlement concernant la procédure au lieu de donner force de règlement à des règles coutumières, à l'insu des intéressés.

Il est ensuite question à l'alinéa *b*) de la façon d'interpréter la disposition relative au bénéfice du doute. Je n'en lirai pas davantage, mais les honorables députés que le mémoire intéresse peuvent se reporter au *Legionary* afin d'étudier le rapport du comité des résolutions de la Légion canadienne.

Je ne suis pas convaincu qu'un comité puisse être infaillible. J'estime que l'honorable député a soulevé un point de grande importance. Il y a des cas au sujet desquels les décisions sont manifestement injustes, déraisonnables et sans aucun sens. En ce qui concerne les deux cas qui ont été mentionnés, je ne crois pas que les décisions soient équitables, si je songe surtout à la décision à laquelle des avocats auraient pu s'attendre devant un tribunal civil et dans des circonstances semblables. Si l'une ou l'autre de ces deux affaires avait été entendue par un tribunal civil et devait aller en cour d'appel, la décision serait tout autre.

D'après ce que j'ai pu comprendre en ce qui a trait à quelques-uns de ces cas, et en qualité de profanes nous ne pouvons connaître tous les détails, je crois qu'il s'est présenté des cas où la Commission s'est trouvée dans l'embarras, partagée entre son devoir et la nécessité de protéger les fonds publics.

Il y a un autre problème, qui me semble inhérent au rapport qui a été présenté par ce comité des résolutions, et qui est exposé dans *The Legionary* du mois de juillet 1960. J'ai entendu dire qu'il y a eu, il y a de cela des années, un mécanisme d'appel. On dit que des soldats et qu'un certain nombre d'anciens combattants avertis, qui avaient travaillé pour le compte de groupes d'anciens combattants, en étaient venus à se méfier de la procédure d'appel. D'après leurs constatations, la procédure d'appel n'était pas, à tout prendre, tellement favorable aux anciens combattants. Après tout, si ceux qui demandent une pension ont le droit d'en appeler d'une décision il semble juste que la Couronne puisse en faire autant. La plupart d'entre nous, je crois, estiment que, dans bien des cas, la Commission des pensions a fermé un peu les yeux sur certains éléments qui n'auraient pas été très avantageux au requérant si elle avait dû prendre une décision juste et généreuse. De fait, notre condition de simples députés nous place dans une position où ce genre de problème se pose souvent à nous. Nous comprenons les difficultés que rencontrent nos commettants et les requérants qui ont une cause très juste à soumettre au gouvernement. D'autre part, nous savons aussi qu'il faut protéger les caisses de l'État contre des réclamations injustes.

Ce bill, à mon sens, n'apporte pas la solution au problème. Le parrain de la mesure a tout notre respect; nous savons qu'il s'est fait le défenseur de l'ancien combattant. Cette réputation lui est acquise non seulement dans sa province mais dans tout le Canada. Il a rendu service aux anciens combattants en signalant l'injustice de certaines décisions à l'égard de postulants. Il faudrait à mon avis trouver au problème une solution autre que celle du bill de l'honorable représentant.

Si l'on jette un coup d'œil aux bills présentés cette année par les députés on constate qu'au fond les honorables représentants songent à deux choses. Ils semblent se préoccuper beaucoup du crédit à la consommation et en second lieu, si je comprends bien ces bills, de la nécessité d'une protection suffisante contre les injustices qui découlent des décisions rendues pas ces tribunaux administratifs. Parfois, les membres de ces tribunaux cherchent à appliquer la loi aussi équitablement que possible. Ils n'y peuvent rien lorsque les résultats semblent injustes.

Il est évident qu'en ce qui concerne ces causes, les membres de la commission cherchent à respecter les termes mêmes de la loi. J'espère qu'on pourra trouver une solution à ce problème dans ce 26e Parlement au sein duquel aucun parti ne possède la majorité absolue. De concert, nous trouverons peut-être une solution en créant un poste de tribun du peuple, d'*ombudsman*, si on veut, qui examinerait à nouveau les décisions.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui est accordé est expiré.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au nom de notre parti. J'ai l'intention d'être bref car, sauf erreur, un autre député désire prendre la parole lui aussi.

D'abord, je tiens à féliciter l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) de l'intérêt sincère qu'il porte depuis si longtemps au bien-être des anciens combattants et de leurs familles. Il a signalé ces questions au comité des Affaires des anciens combattants. Il en a parlé à des membres d'autres partis. Son travail acharné a été couronné par la présentation de ce bill l'an dernier et de nouveau cette année. Nous savons que l'honorable représentant le propose afin de remédier à une situation qui, selon lui, découle de la loi actuelle.

Toutefois, permettez-moi de dire ceci: tout en n'étant pas défavorable au but qu'il poursuit, j'estime que nous devons y aller avec précaution dans ce domaine. Le préopinant a mentionné la loi sur les accidents du travail. Je suis certain qu'il apprendra avec intérêt que la Colombie-Britannique a été la première province du Canada à adopter une loi sur les accidents du travail parce que, dès le début du siècle, les associations syndicales de cette province ont fortement insisté sur ce point. Cependant, ceux qui se sont intéressés à l'application de la *Workmen's Compensation Act* en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, se sont également penchés sur les propositions formulées de temps à autre pour le droit d'en appeler aux tribunaux contre des décisions de commissions d'indemnisation. Après étude, les diverses organisations syndicales et autres personnes désireuses d'assurer la meilleure procédure visant à donner les meilleurs résultats, en sont venues invariablement à la conclusion qu'elles faisaient bien de confier leurs cas aux commissions d'indemnisation des travailleurs. Dans bien des cas, les sociétés disposent de beaucoup plus d'argent que les travailleurs ou les syndicats. Voilà ce qu'ont constaté les personnes intéressées à l'application de ce genre de mesure par des commissions d'indemnisation ayant à s'occuper de blessés civils, tout comme la présente loi doit s'occuper des blessés de guerre.

La question a été examinée par les diverses divisions de la Légion canadienne et d'autres associations d'anciens combattants. Sauf erreur, elle a été discutée au dernier congrès, mais jusqu'à présent, la Légion ne s'est pas prononcée sur la question. Il est juste de dire, je crois, qu'elle s'intéresse à toutes les propositions. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de passer en revue les arguments pour ou contre le bill, d'autant moins que, d'après le parrain de la mesure, le gouvernement consentirait à son renvoi au comité des affaires des anciens combattants. Le sujet du bill devrait être, en effet, déféré au comité permanent des affaires des anciens combattants qui peut convoquer des témoins, obtenir le point de vue des porte-parole des anciens combattants par l'intermédiaire de la Légion canadienne et des organisations d'anciens combattants et peser le pour et le contre à partir des dépositions et de son expérience. Ce serait la meilleure façon d'examiner cette question importante. Après les audiences, le comité pourrait tirer ses conclusions et faire rapport à la Chambre sur cette mesure très intéressante. Voilà les quelques réflexions que j'avais à faire, monsieur l'Orateur.

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville): Monsieur l'Orateur, au sujet du bill, mes observations seront brèves. En principe, il est parfaitement acceptable. Je voudrais souligner les paroles très justes de l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) lorsqu'il a déclaré que le droit et la justice sont deux choses. Permettez-moi de continuer en français.

(Texte)

Le principe en soi est très acceptable, cependant il ne faudrait pas mettre en doute les décisions prises par les commissaires qui sont, soit dit en passant, des anciens combattants tout à fait «qualifiés» et possédant une connaissance approfondie de la loi, mais non infaillibles. De nombreux cas ont été signalés et peut-être n'ont-ils pas rendu des jugements de Salomon. Les associations d'anciens combattants, la Légion canadienne en particulier, dont je fais partie, et d'autres personnes qui s'intéressent au bien-être des anciens combattants et des personnes à leur charge étudient toujours le principe et l'objet du bill présentement discuté à la Chambre et depuis déjà longtemps appuyé par la bureaucratie.

Pour revenir à la bureaucratie, les commissaires de la loi sur les pensions ne sont concernés directement que par cette loi particulière et sont peut-être portés à agir en automates.

Premièrement, il y aurait lieu d'étudier la possibilité d'amender la loi.

Deuxièmement, obtenir des conseils juridiques du ministère de la Justice;

Troisièmement, les référer à la jurisprudence;

Quatrièmement, obtenir l'opinion d'organisations d'anciens combattants.

En ce qui concerne le privilège d'en appeler à un plus haut tribunal, chose légitime en

soi mais qui ne devrait être permise qu'en dernier ressort, lorsque tous les moyens mis à la disposition de la personne concernée auront été épuisés, il est évident que ce serait un autre pas dans la voie du bien-être social de nos anciens combattants. Comme l'a suggéré l'honorable député de Kootenay-Ouest, je suis d'avis que ce bill devrait être renvoyé au comité des affaires des anciens combattants.

(Traduction)

L'hon. J. Watson MacNaught (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis):

Que ce bill soit lu pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déféré au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(L'amendement est adopté.)

La proposition modifiée est adoptée.

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait injuste d'entreprendre maintenant l'étude d'un autre bill d'intérêt public; par conséquent, je propose que vous déclariez qu'il est six heures.

M. l'Orateur: Comme l'heure consacrée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée, la Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

MESURE VISANT À ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution de l'honorable M. Gordon, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités, dont l'objet consiste à permettre à ces dernières d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'envergure, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause; ladite mesure, à cette fin, prévoit la création, au Fonds du revenu consolidé, d'une caisse spéciale d'au plus quatre cents millions de dollars affectés aux prêts qui seront consentis aux municipalités et à certaines autres autorités municipales pour des projets de travaux importants entrepris par les municipalités; elle prévoit l'établissement d'un Office de développement et de prêts municipaux, chargé de la gestion de la caisse ainsi créée, autorise l'acceptation d'obligations municipales en garantie de ces prêts, permet la remise de certains prêts ainsi consentis, à condition que les travaux pour lesquels ils ont été avancés soient complétés à une certaine date, et statue sur d'autres questions connexes et accessoires.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Fairweather: Monsieur le président, cette salve d'applaudissements de la part d'une Chambre remplie inspire beaucoup de confiance et un grand désir de poursuivre le débat. Lorsque le timbre est venu à mon secours, à cinq heures, je parlais de l'inquiétude que m'inspire le fait que ce sont les districts métropolitains qui bénéficieraient le plus de la mesure envisagée, selon la résolution préliminaire que nous étudions. Pourtant, je crois qu'il est exact de dire qu'il y a plus de chômage dans les régions moins peuplées.

A mon sens, on peut estimer que le ministre a laissé entendre cet après-midi que la priorité accordée par le gouvernement à la présentation de cette résolution montre que c'est une des décisions les plus importantes du programme d'action tant annoncé; mais n'est-il pas remarquable que cette véritable pièce maîtresse de l'offensive contre le chômage doive prendre la forme de nouveaux emprunts par les municipalités? C'est un fait, quelles que soient les clauses de remises, les annulations ou les autres appâts. Il faut avouer, je suppose, que presque chaque nouveau programme conçu par le gouvernement a pour effet d'augmenter les impôts mais, à mon sens, le dispositif mis de l'avant par cette résolution est plus adroitement indirect et obscur que la plupart. Cela symbolise peut-être notre époque, que le public puisse être si facilement séduit par des déclarations politiques prétentieuses.

Il est clair que tous les députés ont le droit d'étudier soigneusement les mesures visant à multiplier les emplois; un débat raisonnable dans ce domaine devrait englober les intéressants projets du gouvernement antérieur. Je vais me méfier de mon vice et éviter d'énumérer les réussites d'un autre gouvernement, mais je voudrais citer l'une d'entre elles, car elle témoigne de ce que j'appelle l'emploi créateur de l'argent.

Le programme de subvention à la construction navale intéresse de près ma circonscription, qui est, pour parler comme les sociologues du XX[e] siècle, le dortoir d'une région urbaine. Ses habitants ne vont en ville que pour y travailler. En évoquant le programme de construction, je songe à la société de construction navale et de cales sèches de Saint-Jean; il y a quelques années, elle n'avait que deux cents employés environ et du matériel presque hors d'usage. Aujourd'hui, elle emploie près de 2,800 personnes. Ce progrès est dû, sinon entièrement, du moins en grande partie, au programme de subventions, ainsi qu'à l'initiative et à l'énergie du président actuel de l'Office.

Ce programme m'intéresse parce qu'il emploie de façon créatrice des deniers de l'État.

J'espère vivement que jeudi le ministre des Finances exposera d'autres programmes du même genre. J'espère aussi que les projets d'immobilisations entérinés par l'Office dont il est question dans la résolution à l'étude se classeront eux aussi dans la catégorie des programmes d'équipement social empreints d'imagination créatrice. Malheureusement, les honorables amis à ma gauche (au sens matériel seulement) donnent un sens tout autre aux termes. Ils brandissent des témoignages éclatants, colorés en rose, qui ont édifié par la télévision les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale.

Comme je l'ai dit à cinq heures, monsieur le président, il ne s'agit pas ici de lois nouvelles. En 1938, le Parlement avait adopté une loi visant à aider les municipalités à effectuer des prêts rentables. Je ne vais pas m'engager dans des explications, mais alors comme maintenant le Parlement se préoccupait des aspects constitutionnels des mesures législatives. En 1938, on avait trouvé le truc suivant: les provinces allaient garantir tous les prêts. Ainsi évitait-on des problèmes d'ordre constitutionnel, car il était évidemment superflu de demander aux provinces de garantir des prêts déjà accordés par le gouvernement fédéral.

La formule que l'Office appliquera pour approuver les emprunts m'intéresse également. Le montant du prêt sera-t-il, comme en 1938, fondé sur le nombre d'habitants? Je veux dire, le montant total des prêts accordés à une municipalité sur les 400 millions de dollars prévus sera-t-il proportionnel à la population de la municipalité, compte tenu de la population générale du pays? Il sera intéressant d'observer les tours de passe-passe et les pressions, si pressions est un mot autorisé au Parlement. A défaut d'un code de partage juste et équitable, les fonds seront rapidement monopolisés par les grandes régions métropolitaines.

J'ai consulté récemment la liste des projets municipaux déjà proposés. Ils représentent déjà plus de 180 millions de dollars; or, nous n'en sommes qu'à l'étape de la résolution précédant le bill et nous n'avons encore rien reçu de Son Honneur, le maire d'Ottawa. Qu'on me laisse rappeler à la Chambre—c'est l'un des dangers qui me guettent en tant que porte-parole dans l'une des situations extrêmes du Canada, non extrême du point de vue politique, mais extrême du point de vue du chômage—que la mesure législative est conçue pour aider les grandes villes et que, par conséquent, elle n'influera pas réellement sur le problème critique du chômage régional. Les petites villes n'en profiteront pas à cause des restrictions imposées aux projets. Les projets d'aménagement d'égout, de construction d'hôpitaux et de destruction des taudis en sont exclus car ils font l'objet d'autres dispositions législatives, de sorte que les grandes villes se concentreront probablement sur l'aménagement des routes, des rues et des trottoirs.

La Chambre se remplissant lentement, je tiens à la faire profiter de mon livre blanc. Avec l'aide de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, j'ai rédigé un livre blanc. Je l'ai fait parce que je pense que l'étude de cette résolution ne saurait être complète sans livre blanc. Voici deux tableaux que je ne déposerai pas mais dont je vais donner lecture.

M. Macdonald: Déposez-les!

M. Fairweather: Non, je ne les déposerai pas.

Une voix: Dispensez-vous-en.

M. Fairweather: Nous pourrions facilement nous passer du secrétaire d'État, monsieur le président, mais pas de mes tableaux. S'il veut bien reprendre son siège et m'écouter attentivement, je vais lire à son intention cette analyse statistique. Le tableau A résume la dette nette, directe et garantie, des gouvernements municipaux. Les montants indiqués sont en millions de dollars. Pour 1961, une estimation de 4,570.2 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation nette de 360.8 millions. Je vais sauter quelques chiffres, vu que le secrétaire d'État m'a demandé de me dispenser de les lire et je veux bien collaborer avec lui. Je vais prendre quelques années, au hasard. Par exemple, en 1958, 3,380.7 millions, soit une augmentation nette de 397.5 millions. Ce chiffre me semble intéressant parce qu'il s'établit à quelques milliers de dollars près du montant que le présent gouvernement va ajouter au fonds à utiliser pour faire face à la crise grave du chômage. Ces chiffres prouvent, comme d'autres orateurs vont le souligner, que le montant est nettement insuffisant pour remédier à ce problème.

Déjà en 1955, la dette nette en circulation des municipalités s'établissait à 2,328.4 millions et, cette année-là, il y avait une augmentation de 259.9 millions, soit bien plus que la moitié du montant que notre «généreux» gouvernement ajoute aux fonds offerts aux municipalités. Pour que personne ne mette en doute l'authenticité de mes chiffres, je tiens à signaler qu'ils sont tirés du supplément statistique sommaire de 1961 de la Banque du Canada.

Vu que le secrétaire d'État s'est dit intéressé au dépôt des deux tableaux, je vais lui remettre le tableau B, qui concerne les obligations municipales directes et garanties. C'est un tableau intéressant parce qu'il vise une série de nouvelles émissions d'obligations

municipales de ces dernières années. J'économiserais sans doute le temps de la Chambre en donnant le montant net des nouvelles émissions. C'est très intéressant parce qu'on voit ici le montant brut des nouvelles émissions lancées chaque année, puis, les montants à soustraire et on obtient le montant net des nouvelles émissions, au cas où quelqu'un douterait de ma parole. Dans chaque cas, le montant est bien supérieur à la moitié du montant envisagé par la présente mesure législative. Dans bien des cas, le montant équivaut presque aux trois quarts du montant mentionné dans la mesure. Ce sommaire est tiré du supplément statistique sommaire de la Banque du Canada pour le mois de février 1963. J'essaie de démontrer, bien sûr, que les 400 millions se seront envolés avant que le secrétaire d'État ait le temps de se moucher; ou bien l'éternuement est-il le nouveau truc que le présent gouvernement a trouvé pour expliquer nos problèmes?

Dans le mémoire qu'elle a présenté en octobre dernier à la Commission royale d'enquête sur les banques et la finance, la Fédération canadienne des maires et des municipalités a parlé des prévisions qui ont été faites. Je suis sûr qu'elles sont exactes car elles ont été faites en 1957 par la Commission Gordon. En soulignant que rien n'avait été prévu à l'égard des services de transport public et des services de chemin de fer de banlieue, et qu'il n'était pas question non plus, de toute évidence, d'inclure les frais municipaux à l'égard du réaménagement urbain, le mémoire de la Fédération poursuivait en ces termes:

> Malgré ces omissions...
>
> Et elles sont essentielles.
>
> ...la Commission a estimé que d'ici 1980, les dépenses de capital social qui seront nécessaires au Canada s'élèveront à 19,500 millions pour des routes et des rues, à 4,200 millions pour des écoles et des universités; à 2,700 millions pour des hôpitaux; à 2,700 millions pour des installations d'égout et à 2,400 millions pour des canalisations d'eau.
>
> Le montant estimatif global des immobilisations requises à ces seules fins s'élève à 31,500 millions de dollars. Ces dépenses devront être acquittées en grande partie par les gouvernements municipaux.

Si ces chiffres ont une certaine valeur—et je soutiens respectueusement qu'ils en ont vu la source éminente de laquelle ils émanent—alors, d'ici 1980, le chiffre de la dette globale des municipalités canadiennes aura passé du montant approximatif actuel de 4 milliards à quelque 20 ou 25 milliards de dollars. Même s'il n'atteint que la moitié de ce montant, ce sera déjà une augmentation renversante. De fait, c'est un montant si fantastique qu'il serait superflu pour moi d'insister.

J'espère que le ministre accordera d'abord des prêts aux régions où le chômage est élevé. A mon avis, c'est la seule manière d'agir qui soit convenable, et c'est la seule façon dont le parti libéral pourra remplir la promesse qu'il a faite à coup de clairon. Ce sera aussi la seule façon d'atteindre l'objectif dont il est question dans le projet de résolution, savoir résoudre le problème du chômage. Si c'est la norme que le ministre se propose d'utiliser pour essayer de régler le chômage dans les régions où il sévit et si les centres métropolitains n'accaparent pas tous les fonds, alors la mesure sera vraiment profitable aux Canadiens, à mon avis. Si je ne reçois aucune assurance à cet effet, je devrai attendre à plus tard pour décider comment je voterai tant sur le projet de résolution que sur le bill.

(Texte)

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, tout d'abord, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de vous adresser la parole alors que vous occupez le poste de président, j'espère bien que vous ne m'en voudrez pas trop si, à titre d'ancien confrère de l'Université d'Ottawa, je vous dis tout le plaisir que j'ai éprouvé—ainsi que vos nombreux amis—en apprenant votre nomination.

Je vous souhaite bien du succès dans l'exercice de cette fonction, que vous remplissez déjà avec tant de distinction et de compétence.

Je désire aussi profiter de cette occasion pour poser quelques questions à l'honorable ministre des Finances (M. Gordon) qui a présenté ce projet de résolution. Il a tenté d'en justifier l'utilité en déclarant que c'était là un remède et un des principaux remèdes que le gouvernement ait à offrir pour parer au chômage, c'est-à-dire comme palliatif du chômage, mais je me demande si véritablement la fin justifie les moyens.

Ce projet ne constitue-t-il pas un accroc fondamental à la compétence des provinces, et cela même si l'on obtenait leur assentiment nominal? A ce sujet, quelles garanties nous donne le ministre? Aucune, à vrai dire, et le premier ministre (M. Pearson) non plus, si l'on considère la réponse très chétive qu'il a donnée à l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), cet après-midi, lorsqu'il lui a proposé la convocation d'une conférence fédérale-provinciale à ce sujet. Or, monsieur le président, nous ne savons même pas s'il y a eu ou non consultation avec les provinces à cet égard.

Y a-t-il eu des entretiens à ce sujet? Y a-t-il eu un échange de correspondance entre le gouvernement central, c'est-à-dire entre le ministre des Finances ou quelques-uns de ses

collègues et même le premier ministre, et les chefs provinciaux?

Le ministre a-t-il l'intention de déposer à la Chambre la correspondance ayant trait à cet échange de vues sur le projet dont est saisi le comité?

Et s'il y a eu consultations, ces consultations ont-elles eu trait aux amendements qu'il faudrait apporter au Code municipal et, à la loi des cités et villes de la province de Québec, afin de permettre aux municipalités qui sont de l'accord de tous en cette enceinte, je le crois bien, des créatures provinciales qui doivent leur existence à l'État provincial qui les a créées et qui relèvent en toutes choses de la compétence de cet État-là.

A-t-on songé, par exemple, à la capacité d'emprunt des municipalités, car, sauf erreur, le Code municipal statue sur le pouvoir d'emprunt des municipalités, et si on le changeait aujourd'hui par ce projet, on adopterait une loi qui changerait d'une façon unilatérale la capacité d'emprunt des municipalités.

Voilà, à mon point de vue, un aspect important de cette mesure.

A-t-on eu égard aussi au fardeau additionnel qui serait imposé aux municipalités, et auquel elles devront faire face pour rembourser le principal et les intérêts qui résulteront des prêts qui leur seront faits, lesquels se refléteront également sur le contribuable?

A moins que le ministre ne veuille s'engager dans la voie de l'argent libre de dette, moyen qu'il a d'ailleurs défendu en cette enceinte, il n'y a pas tellement longtemps, je dirais même avec beaucoup de brio; mais le ministre, en exposant ce sujet cet après-midi, a observé un silence exemplaire sur ce point-là.

Mais enfin, nous avons au moins droit à une déclaration franche et nette de la part de l'honorable ministre à ce sujet, de façon que nous sachions s'il est vraiment en faveur de l'argent libre de dette. Eh bien! cela le regarde, ainsi que le gouvernement, mais qu'il ait au moins le courage de le dire à la Chambre ou au comité, afin que les députés puissent statuer sur ce projet en toute connaissance de cause.

Je me demande, monsieur le président, si le premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, a été consulté à ce sujet, et dans le cas de l'affirmative, quelle a été sa réponse? Aurait-il donné, par exemple, au premier ministre du Canada, la même réponse qu'il avait donnée le 4 avril, au chef de l'opposition, au Parlement du Québec?

Voici ce qu'avait dit M. Lesage, à cette occasion, paroles que *Le Devoir* a rapportées dans son numéro du 5 avril dernier. Je veux les citer au comité afin d'élucider l'argument que je veux invoquer. M. Johnson a demandé à M. Lesage ce qu'il pensait du discours qu'avait prononcé à Montréal, la veille, le chef du gouvernement actuel (M. Pearson), le premier ministre qui, à cette époque à titre de chef de l'opposition, briguait les suffrages et tentait d'obtenir la faveur des électeurs québécois. M. Pearson avait parlé de l'aide fédérale dans le domaine des travaux d'égouts et d'aqueducs pour les municipalités. Et M. Lesage de répondre—et je tiens à appeler l'attention de mes honorables vis-à-vis sur cette réponse, car je la considère très révélatrice—ce qui suit:

J'ignore totalement,...

A-t-il dit,...

...ce que M. Pearson a pu dire au sujet des égouts et des aqueducs, et je m'en fiche...

Voilà des paroles fortes.

...cela m'est égal qu'il ait pu dire n'importe quoi. Ce qui est important, ce n'est pas ce qu'il a pu dire sur le sujet ou sur un autre, mais c'est que nous, ici, nous formons un gouvernement strictement autonomiste...

Voilà ce que mes honorables vis-à-vis doivent retenir.

...quel que soit le résultat de l'élection du 8 avril, nous continuerons de soutenir et de défendre les droits de la province de Québec, comme l'a si bien fait le ministre des Affaires municipales.

De dire M. Lesage.

Il s'agissait, en l'occurrence, de M. Laporte, ministre provincial des Affaires municipales.

M. Laporte avait d'ailleurs été très catégorique en parlant du danger de l'ingérence fédérale dans les affaires municipales, au cours d'une conférence qu'il prononçait devant la Chambre de commerce de Montréal. Il n'était pas le seul, d'ailleurs, à le faire. La plupart des honorables vis-à-vis, qui occupent maintenant les banquettes ministérielles, l'avaient fait à plusieurs reprises. D'ailleurs je défie aucun d'entre eux, quel qu'il soit, de dire au comité qu'ils avaient adopté une attitude différente.

Je me souviens, par exemple, de certaines paroles prononcées par l'actuel ministre de la Justice (M. Chevrier), alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, paroles prononcées le 29 octobre 1962.

Je les cite:

Pendant toute la campagne électorale, nous nous sommes efforcés de démontrer à la population canadienne comment le fonds de prêts aux municipalités s'appliquerait à la province de Québec sans enfreindre son autonomie, comme dans toutes les autres provinces.

Cependant, le ministre s'en tient à ces termes généraux et il n'en dit pas plus long. Il ne nous fournit aucune explication sur les moyens que prendra le gouvernement libéral pour ne pas enfreindre l'autonomie des provinces en cette matière.

Le ministre d'État, député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), auteur d'un intri-

gant ouvrage sur le fédéralisme canadien, avait à un moment donné, semblé imbu d'un salutaire repentir en ce qui concerne ses tendances centralisatrices.

Je me souviens, en particulier, d'avoir lu le compte rendu du congrès qui eut lieu à Québec, où il avait été choisi candidat dans la circonscription de Québec-Est. A ce moment-là, à l'instar de son chef, qui était venu l'appuyer dans sa candidature, il s'était déclaré franchement et nettement en faveur du retrait des plans conjoints.

Monsieur le président, non seulement n'est-il pas question de se retirer de ces plans conjoints, mais nous nous enfonçons encore plus profondément dans cette voie. Je demande donc au ministre des Finances, au ministre d'État (M. Lamontagne), au ministre de la Justice et autres d'expliquer aux membres du comité comment on peut se retirer d'un projet d'ensemble, tout en s'enfonçant plus profondément dans la même voie? Il faut quand même avoir un peu de logique, il me semble.

Quelle est exactement la situation au point de vue constitutionnel? On sait fort bien que, par le passé, le parti libéral, alors qu'il était au pouvoir durant cette fameuse période de 22 ans, était intervenu de diverses manières et de façon fort insolente dans le domaine provincial y compris ce qui a trait aux «activités» et aux fonctions municipales. L'énumération, au fait, en serait trop fastidieuse, monsieur le président.

Cependant, l'article 92 de la constitution est bien précis et énonce les droits des États provinciaux et, en particulier, que les institutions municipales relèvent exclusivement du Parlement provincial. Comment peut-il en être autrement lorsque les municipalités n'existent que grâce à l'État provincial qui les a créées? C'est un principe élémentaire que personne ne contredira. Or, voici que le gouvernement, en vertu du présent projet ainsi que d'autres qui sont inscrits au *Feuilleton*, s'ingère dans ce domaine en proposant des dépenses pour la solution des problèmes municipaux. Je ne suis même pas certain que cela soit une solution aux problèmes municipaux, mais l'ingérance n'en n'est pas moins nette ni moins flagrante.

Au mois d'avril dernier, quelques jours avant les élections, le ministre d'État prononçait une allocution devant les étudiants de l'Université de Montréal, déclarant qu'il n'était pas centralisateur; il a même désavoué les tendances exprimées dans son livre sur le fédéralisme, publié en 1954.

Malheureusement, il apprend à ses dépens, comme tant d'autres, qu'il faut toujours peser ses paroles. Peut-être aurait-il dû se faire notaire! Mais de toute façon, soit par inadvertance, soit par manque de logique et tout en protestant de sa conviction profonde d'autonomiste respectueux de la «juridiction» des provinces dans tous les domaines, et plus particulièrement dans le domaine municipal, le ministre d'État, qui briguait alors les suffrages dans la circonscription d'Outremont-Saint-Jean, a déclaré qu'il était en faveur de l'établissement de prêts aux municipalités. D'ailleurs, on le sait fort bien, cette proposition était incluse dans le programme du parti libéral et a été publiée et disséminée au cours de la dernière campagne électorale.

Mais qu'est-ce qu'on veut dire quand on déclare: «On obtiendrait le concours des provinces?» A mon sens, cela signifie que le gouvernement se rend bien compte du fait qu'il empiète sur un domaine qui n'est pas de sa compétence, et ce par le truchement des plans conjoints. Au fait, il n'est peut-être pas mal à propos de citer ce que M. Laporte, ministre des Affaires municipales de Québec, déclarait à ce sujet. Voici:

> Si le gouvernement fédéral, quel qu'il soit, a de l'argent à consacrer à l'étude ou à la solution des problèmes municipaux, cet argent appartient de plein droit à l'autorité provinciale, car elle est seule autorisée à s'occuper de ces problèmes.

Avant d'être élu député, l'honorable ministre d'État disait bien que son gouvernement mettrait en vigueur une décentralisation législative et fiscale, mais voici que le gouvernement dont il fait maintenant partie viole ces belles paroles et, ce qui est encore plus déplorable, viole un principe fondamental et en fait même une moquerie, et ce sous le prétexte d'une nécessité économique, empiétant par là sur l'autonomie de l'État provincial.

M. Laporte a déjà déclaré que son gouvernement résisterait à ces empiétements et insisterait pour remettre lui-même, aux municipalités, les sommes qu'il leur destine. C'est sans doute là le sens de l'ultimatum qu'a lancé le premier ministre de la province de Québec à l'État central.

Monsieur le président, je ne comprends pas tellement bien pourquoi le gouvernement central, en s'ingérant davantage dans un domaine de compétence exclusivement provinciale, se plaît à faire fi de cet ultimatum, et j'aimerais que le ministre des Finances, qui a proposé cette résolution, nous donne des raisons concrètes. Nous devons connaître la situation si nous voulons en juger en toute connaissance de cause. Or, jusqu'à maintenant, ni le premier ministre ni le ministre des Finances, ni aucun membre du cabinet n'a même tenté d'expliquer quels moyens on allait prendre pour sauvegarder l'autonomie des provinces dans le domaine municipal.

Monsieur le président, j'ai peut-être traité trop longuement de ce problème, mais je le

considère fondamental, et je suis d'avis que dès le début de l'ère du nouveau gouvernement, ce dernier doit nous prouver qu'il a des principes, qu'il ne se contente pas d'étaler au cours d'une campagne électorale, mais qu'il veut appliquer dans toutes les mesures législatives qu'il soumettra à la Chambre.

Monsieur le président, à la lumière de la constitution, de l'économie des lois de la province de Québec, du Code civil et du Code municipal, bref de tous les statuts provinciaux, je soumets que nous sommes témoins d'une violation flagrante du domaine provincial. C'est pourquoi je soumets que le gouvernement actuel devra nous fournir beaucoup plus de renseignements que les vagues assurances qu'il nous a données jusqu'à maintenant afin de justifier son projet. De plus, ces renseignements devront être donnés non seulement à la Chambre, mais surtout—et ceci est excessivement important—à la population du pays, et plus particulièrement à celle de la province de Québec qui n'entend pas, j'en suis assuré—eu égard aux déclarations que je viens de citer—céder la plus infime partie de ses droits dans ce domaine ni dans les autres qui lui sont propres.

Ainsi, jusqu'à ce que le ministre des Finances ou un autre porte-parole du gouvernement nous ait fourni ces renseignements et que nous ayons reçu des réponses satisfaisantes, cette proposition ne constituera, à mon sens, qu'un cheval de Troie, bref une proposition que l'on devra scruter minutieusement et avec méfiance.

Je ne doute pas que le motif qui a suscité cette mesure soit louable en tant qu'elle apportera un remède au chômage. Mais pourquoi ne remet-on pas aux provinces les deniers nécessaires pour qu'elles mettent ces projets à exécution elles-mêmes? Ce faisant, nous respecterions non seulement la lettre mais également l'esprit de la constitution.

Jusqu'à présent, le ministre des Finances nous a déclaré qu'il avait l'intention de demeurer dans le cadre de la constitution, d'en respecter la lettre et l'esprit, mais il a failli à la tâche de nous persuader à cet égard.

(Traduction)

M. Olson: Monsieur le président, je n'hésite pas à dire que lorsque nous avons vu ce projet de résolution inscrit au *Feuilleton* et que nous avons pris connaissance de certains de ses buts et objectifs, les membres de notre groupe ont pensé qu'il y avait au moins une mesure législative proposée qui pourrait remédier à la hausse extraordinaire des frais d'équipement des municipalités au sujet desquels mon honorable ami de Royal a parlé tantôt. De fait, j'ai sous la main des coupures de journaux au sujet du discours prononcé par le premier ministre à la réunion de la Fédération des maires et des municipalités. Il y a une manchette du *Daily Star* de Toronto qui dit: «Une somme de 400 millions à prêter pour créer des emplois, déclare le premier ministre.» Il y en a une autre dans le *Journal* d'Ottawa du 30 mai qui dit: «Servez-vous, déclare le premier ministre aux maires.» Et une manchette du *Globe and Mail* se lit ainsi: «Les modalités des prêts municipaux seront généreuses, déclare M. Pearson.»

Ainsi avons-nous cru, monsieur le président, que cette mesure aurait pour but d'aider tous les gouvernements municipaux du Canada à résoudre leurs problèmes de frais en immobilisations et nombre d'autres. J'ai ici une découpure du *Daily Star* de Toronto, dans laquelle on dit que les délégués qui ont assisté à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités avaient applaudi à la proposition du premier ministre de présenter un bill afin d'établir un Office de développement et de prêts municipaux. Eh bien, je crois que si ces délégués avaient été à la Chambre cet après-midi, lorsque le ministre des Finances a signalé certaines des conditions qui régiraient l'octroi de ces prêts, ils n'auraient peut-être pas applaudi aussi fort.

Dans la présentation de la résolution, le ministre a d'abord signalé certains des buts et objectifs de cette mesure législative. Certes, tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, accepteront certains de ces objectifs. Il a mentionné que le gouvernement était conscient du problème du chômage et il a émis l'opinion que les municipalités pourraient, en fait, stimuler l'embauche plus rapidement que ne saurait le faire aucun autre gouvernement. J'accepte cette opinion et je la crois exacte. Le ministre a aussi affirmé que cette mesure législative permettrait de réaliser des programmes qu'on avait différés. Il a dit qu'il existait un problème au Canada au sujet des projets que les municipalités avaient différés et qui pourraient bénéficier au public en général. D'autre part, il a fait remarquer que le pays comptait un nombre considérable de chômeurs et que cette loi pourrait réunir les deux objectifs et ainsi faire d'une pierre deux coups. Personne ne trouvera à redire à cela, monsieur le président; c'est un résultat tout à fait souhaitable.

Le ministre a également émis l'opinion que cette mesure assurerait des fonds dans l'immédiat et qu'elle accélérerait les projets différés. Eh bien, jusqu'ici, monsieur le président, nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord en ce qui concerne les buts et objectifs. Ensuite, le ministre a parlé des conditions qu'on poserait et des moyens qu'on emploierait pour fournir ces montants d'argent

aux municipalités de façon qu'elles puissent en faire usage. Il a dit, bien entendu, qu'on ferait remise d'une partie considérable du prêt, moyennant certaines conditions. L'une des conditions était que certains projets devront être entrepris et terminés à une date déterminée. Il a déclaré qu'on ne mettrait les fonds à leur disposition que pour donner de l'ampleur aux projets déjà entrepris. Autrement dit, il faudrait pour ainsi dire que la municipalité n'ait pas songé au projet auparavant ou du moins qu'elle n'ait pris aucune mesure en ce sens jusque-là.

On posait une autre condition, soit qu'il ne devait y avoir aucune ingérence dans le financement ordinaire des municipalités, comme cela se pratique aujourd'hui. A mon sens, l'un des problèmes essentiels des municipalités est aujourd'hui le montant prodigieux des frais d'équipement et d'intérêt liés au financement dit ordinaire. On a souvent rappelé au cours de ce débat que 30 ou 40 p. 100 des budgets municipaux servent à rembourser les intérêts de la dette qu'ont déjà les municipalités. Notre groupe avait espéré qu'enfin on adopterait des mesures visant à soulager les gouvernements municipaux de l'écrasant fardeau des frais d'équipement.

Il semble cependant que le ministre des Finances emploie cette mesure législative comme palliatif au problème du chômage. Sans doute, nous pensons aussi qu'il convient d'intervenir dans ce domaine, mais nous estimons que le gouvernement a ici l'occasion de s'en prendre au chômage tout en allégeant les dettes énormes, presque intolérables, des municipalités.

Le ministre a dit par ailleurs que le taux d'intérêt sera calculé suivant le taux d'emprunt du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances s'est déclaré en faveur de l'argent libre de dettes. Je lui ferai remarquer que s'il applique l'idée que la charge imposée aux municipalités sera égale au taux d'emprunt de l'État fédéral, ou fondé sur celui-ci, puis vend les obligations nécessaires pour réunir ces 400 millions de dollars à la Banque du Canada, nous aboutirions en fait à un abaissement du taux d'intérêt et nous permettrions aux municipalités de bénéficier d'économies considérables. Comme le ministre est favorable à cette façon de procéder, je l'engage fortement à mettre l'idée en application, à aller de l'avant avec cette méthode d'obtenir les fonds dont on a tant besoin pour stimuler l'embauche et aider les municipalités dans leurs entreprises en suspens.

Le ministre est ensuite passé à l'aspect administratif de la mesure. Il a proposé que l'Office soit établi conjointement avec la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je n'ai rien à dire là-contre, sauf peut-être pour abonder dans le sens de quelques-unes des objections qui ont été soulevées par le député de Pontiac-Témiscamingue. Il a dit que si l'on fait cela, il est très dangereux que cet organisme tente de traiter directement avec les municipalités. Je suis d'accord là-dessus. Les relations entre les municipalités et les provinces ne sont pas les mêmes qu'entre les provinces et l'État fédéral. De plus, l'État central n'est réellement pas constitutionnellement fondé à traiter directement avec les municipalités.

M. Woolliams: Les municipalités de l'Alberta sont joliment endettées.

M. Olson: Oui, j'en viens à cela. Je suis content que le député ait soulevé ce point. J'aimerais prendre quelques minutes pour exposer l'organisation qui, en Alberta, s'est avérée fort avantageuse pour les municipalités. En fait, il me semble que si tous les gouvernements provinciaux au Canada concluaient avec les municipalités un arrangement analogue à celui qui existe en Alberta, un grand nombre des objections soulevées par le député de Pontiac-Témiscamingue ne s'appliqueraient tout simplement pas.

M. Woolliams: Vous ne parlez pas sérieusement?

M. Olson: Ainsi, dès le début des années 50, l'Alberta instituait une caisse renouvelable municipale pour encourager les municipalités à installer des canalisations d'eau et d'égout, etc. Des prêts étaient consentis aux municipalités à un intérêt de 2 p. 100 en vertu de ce qu'on désignait comme prêts renouvelables et rentables. Pendant quelques années, les excédents du Trésor de l'Alberta ont suffi à fournir tous les fonds requis dans le contexte de cette mesure pour répondre aux besoins des municipalités concernant l'installation de systèmes d'épuration des eaux-vannes, de canalisations d'eau et de bien d'autres entreprises. Cette mesure a eu tant de succès que la plupart des villes et des villages, soit environ 98 p. 100, comptant plus de 100 habitants, ont des canalisations d'eau et d'égout. En fait, il est arrivé plusieurs fois après l'exécution de ces travaux que la province ait accordé sans condition aux municipalités des subventions suffisantes pour rembourser le principal et l'intérêt. Mais l'autre aspect important de cette aide aux municipalités c'est que les remboursements de capital et d'intérêt retournent à la caisse de sorte que l'argent peut servir de nouveau.

Toutefois, vers 1958, les demandes des municipalités ont dépassé le montant que la province elle-même pouvait verser à la caisse et une société de financement municipal a été établie. En vertu de cette entente, la province

emprunte globalement toutes les sommes requises par toutes les municipalités de l'Alberta et ainsi la province obtient cet argent à un taux d'intérêt sensiblement moins élevé que si les municipalités effectuaient leurs emprunts séparément sur le marché.

J'aimerais signaler au ministre des Finances que voilà un organisme fait sur mesure qui fonctionne déjà. Les exigences administratives de ce qu'on envisage probablement dans ce projet de résolution sont déjà remplies en ce qui concerne l'Alberta. Le gouvernement n'empiétera pas sur les droits de la province s'il fait affaires avec la société de financement municipal. D'autre part, si l'on institue un autre Office, qu'il se rattache ou non à la Société centrale d'hypothèques et de logement, que l'on cherche à traiter directement avec les municipalités, on se trouvera aux prises, je crois, avec des problèmes d'ordre constitutionnel qui susciteront peut-être des désagréments vraiment inutiles avec la province.

Un autre aspect du projet de résolution dont la Chambre est maintenant saisie, c'est que tout cet argent sera accordé seulement s'il est destiné à des programmes qui viendront s'ajouter à ceux qui sont déjà financés par les méthodes habituelles et ordinaires que les municipalités ont appliquées dans le passé. En parlant des exceptions, le ministre a exclu les hôpitaux, les canalisations d'égout, les besoins d'équipement pour l'enseignement, ce qui signifie, j'imagine, les écoles et tous les autres aménagements nécessaires à l'enseignement. Dans ces exceptions, il a éliminé au moins la moitié des responsabilités des municipalités au chapitre de l'équipement.

Que reste-t-il? Les rues et peut-être quelques autres améliorations locales. Mais que se passe-t-il dans le cas où une municipalité estime que le projet qui réclame la priorité dans la région, c'est l'expansion, l'amélioration et la modernisation de ses écoles? Que se passe-t-il si les municipalités ne sont pas disposées à emprunter des fonds en dehors des exceptions avec les limitations que cela comporte? Il me semble fort possible que des conseils municipaux jugent qu'il leur importe surtout de moderniser leurs hôpitaux et leurs écoles. Mais pour profiter de cette mesure, stimuler l'emploi et ainsi de suite, il va leur falloir s'engager dans des entreprises de moindre importance. Par conséquent, monsieur le président, je prie le ministre d'envisager encore une fois certaines de ces exemptions, car je pense qu'il y a lieu d'être un peu moins strict à cet égard.

Bien entendu, l'Alberta est la province que je connais le mieux. Je sais pourtant que, partout ailleurs, des organismes provinciaux exercent un certain contrôle sur les municipalités. Dans la plupart des provinces, la dette maximum de telle ou telle municipalité est prévue par des règlements. Dès lors, il serait bon que le ministre des Finances encourage les provinces où il n'en existe pas encore à se créer une société centrale d'emprunt telle que la Société d'aide financière aux municipalités, en Alberta, afin qu'on utilise au mieux l'argent disponible et que cela puisse se faire sans s'embarquer dans une controverse avec les autorités provinciales.

Enfin, je tiens à réitérer qu'à notre avis, ce projet de résolution et la mesure législative qui en découlera fournissent au gouvernement fédéral l'occasion de faire quelque chose de très positif pour aider les municipalités à se débarrasser des énormes frais de leurs dettes qui sont en voie de devenir quasi insupportables. Nous nous rendons tous compte, je le sais, que la circulation fiduciaire et le crédit relèvent exclusivement du gouvernement fédéral et c'est là que le gouvernement a l'autorité nécessaire pour procéder à certaines modifications du régime monétaire et fiscal du pays. Si nous jetons un regard vers l'avenir en tenant compte de certains chiffres que le ministre a cités lui-même avant d'assumer les fonctions qu'il détient à l'heure actuelle, il est presque alarmant de constater les énormes frais résultant du service de la dette qui s'accumuleront au détriment des gouvernements municipaux dans les années à venir. Il me semble, certes, qu'il faudrait pleinement profiter de l'occasion pour arriver à une sorte d'entente qui permettrait de fournir aux municipalités les capitaux dont elles ont besoin à un taux d'intérêt moins élevé.

M. Woolliams: Je me demande si le député voudrait bien répondre à une question. Admettra-t-il que la dette municipale par habitant en Alberta est une des plus lourdes par rapport à celles de toutes les provinces des Prairies, même si l'Alberta se vante d'être une province libre de dettes?

M. Olson: Monsieur le président, je répondrai très volontiers à cette question. Évidemment, une des raisons de la forte dette municipale constatée en Alberta c'est qu'on a procédé à la construction de canalisations, d'usines de traitement des eaux-vannes, de trottoirs, etc., dans une mesure beaucoup plus large que n'importe où ailleurs au Canada. Je signalerai aussi au député que sur cette dette municipale, un peu plus de 400 millions de dollars sont directement dus au Trésor provincial, et j'estime, en fait, que la situation n'est pas très mauvaise quand on est son propre créancier.

Une voix: Devez-vous le rembourser?

M. Olson: On le verse dans la caisse renouvelable, de sorte que l'argent est là, pour être dépensé de nouveau. Il est possible de l'employer bien des fois pour fournir des services municipaux. Le grand avantage en est que tous les remboursements de capitaux, auxquels viennent s'ajouter les intérêts, retournent dans la caisse, de sorte qu'il est possible de réemployer toujours le même argent. Je le répète, la situation n'est vraiment pas très mauvaise, quand on est son propre créancier.

L'hon. M. Garland: Monsieur le président, je suis très heureux de prendre la parole pour recommander la mesure législative au comité. L'objet et les répercussions pour nos villes et villages en ont été si bien exposés par mon collègue, le ministre des Finances, que mes propos sont peut-être superflus. Néanmoins, mon intérêt pour le bill concernant le développement et les prêts aux municipalités est plus que théorique. On sait déjà qu'à l'adoption du bill, ses dispositions seront appliquées par les organismes existants, sous la direction de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Une tâche m'incombera en tant que ministre responsable du fonctionnement de l'Office.

Je suis très heureux de la tournure des événements. D'après moi, les propositions formulées ce soir, ainsi que les modifications de la loi nationale sur l'habitation qui, je l'espère, seront examinées prochainement, constituent une approche énergique et à double voie de certains des problèmes posés par l'agrandissement de nos municipalités. Conjuguées, ces mesures auront pour effet de relancer l'économie et d'intensifier de façon sensible l'emploi, ce qui est bien nécessaire. Est-il nécessaire de rappeler que beaucoup de villes canadiennes sont en pleine expansion? Avec de bons ou de mauvais effets, par conséquent, les gouvernements, institutions, entreprises et particuliers se voient constamment forcés de prendre des décisions engageant l'avenir. La nature et le caractère de notre milieu, actuel et futur, dépendra du bien-fondé de ces décisions, tant dans les petites que dans les grandes villes. Il est indubitable qu'aucun secteur de la vie publique a un effet plus durable et plus profond sur notre bien-être que le développement harmonieux et complet du milieu urbain.

Par conséquent, la marche à suivre est nettement tracée. Nous devons prendre des mesures positives et dynamiques pour améliorer notre milieu matériel, mesures qui du même coup assureront l'essor de l'économie et créeront des emplois.

Le bill concernant le développement des municipalités et les prêts ainsi que la loi nationale sur l'habitation restant à modifier, appliqués de façon conjuguée, pourront et devront réaliser ces objectifs. Pendant plusieurs années, siégeant dans l'opposition, j'ai demandé au gouvernement fédéral d'accorder l'attention la plus complète à des mesures législatives de cet ordre. Je suis heureux d'être associé à celles qui sont présentées actuellement au Parlement.

Dans certaines circonstances, et Dieu sait que nous nous trouvons dans de telles circonstances aujourd'hui, il est utile, souhaitable et prévoyant, de la part du gouvernement fédéral, d'ajouter des capitaux à ceux qu'on peut déjà consacrer au développement urbain bien conçu. Je suis d'avis que la chose devient plus souhaitable encore quand l'argent sert à réaliser les plus hauts objectifs sociaux et économiques.

Ce n'est pas que je veuille le moindrement critiquer les investissements de l'État faits à d'autres fins. Ceux-là aussi s'imposent immanquablement. Eux aussi fouettent l'économie nationale et font monter le niveau de l'emploi. Mais n'est-il pas des plus profitable que le pays lui-même place plus d'argent dans des entreprises municipales essentielles qui autrement n'avanceraient pas? A mon sens, ajoutés de la sorte aux immobilisations locales déjà prévues et à l'aide des provinces aux municipalités, de tels placements auront des répercussions beaucoup plus fortes sur la croissance économique et sur le niveau de l'emploi. En même temps, nous aiderons nos collectivités urbaines, petites et grandes, à établir les services dont elles ont tant besoin, nous les encouragerons à mieux envisager l'avenir et, partant, nous créerons une meilleure ambiance tant pour nous-mêmes que pour ceux qui viendront après nous.

Voilà ce que j'entends par les plus hauts objectifs. J'estime que, inspirés par de tels motifs, c'est avec enthousiasme que nous devons adopter cette mesure législative proposée, entre autres, dans le discours du trône.

Il y a ceux qui demanderont carrément combien d'emplois cette mesure va procurer. Je ne ferai pas de prédictions. Ce serait difficile étant donné la diversité et le nombre presque incalculable des répercussions qu'entraînent des améliorations de l'équipement social, mais j'appelle l'attention des membres du comité sur un ou deux chiffres significatifs.

Les dépenses dans le secteur privé et public à l'égard des nouvelles constructions s'élèveront, estime-t-on, en 1963, à 6,060 millions de dollars. Les dépenses prévues en immobilisations par toutes les municipalités s'élèvant à 865 millions, représentent plus de 14 p. 100 du chiffre global. Il s'ensuit donc, à mon avis, que les encouragements supplémentaires offerts aux municipalités et proposés par mon collègue, surtout s'ils se rattachent aux modifications de la loi nationale sur l'habitation

dont j'ai déjà parlé, exigeront peut-être une révision de ces chiffres.

D'aucuns s'intéressent aux aspects constitutionnels de la question. Celle-ci a déjà été posée à la Chambre tout à fait à bon droit. Point n'est besoin que je répète l'assurance donnée par le premier ministre dernièrement dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Il a dit, vous vous en souvenez, que seuls les projets approuvés par la province intéressée donneront droit aux prêts et, par voie de conséquence, à la remise partielle de la dette qu'elles contracteront. Il a également bien précisé que le projet d'aide fédérale ne retirerait pas une seule parcelle d'autonomie au gouvernement local.

Pour conclure, j'affirme qu'une fois que la mesure à l'étude aura force de loi, moi-même ainsi que le personnel des divers bureaux et services de la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous serons prêts à mettre en vigueur un programme d'utilité incontestable à nos municipalités renouvelées ainsi qu'aux diverses catégories et couches de la nation.

L'hon. M. Martineau: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il a évoqué les aspects constitutionnels du problème, et je me demande s'il y a eu échange d'opinions entre le gouvernement et les provinces?

L'hon. M. Garland: Monsieur le président, puis-je signaler qu'il s'agit ici au premier chef d'une mesure législative présentée par le ministre des Finances. Il me semble donc que la question devrait s'adresser à lui.

M. Webster: Monsieur le président, nombre d'honorables députés, parmi lesquels se rangent beaucoup de mes collègues du Nouveau parti démocratique, ont une longue expérience des gouvernements municipaux et connaissent à fond les problèmes qui peuvent se poser. Parallèlement à l'expansion accélérée des villes grandes et petites depuis la fin de la dernière guerre, les autorités municipales doivent fournir des services toujours plus étendus et de meilleure qualité. Songeons aux routes, aux systèmes d'égouts, aux installations d'eau et d'électricité; n'oublions pas le logement, l'hygiène, les loisirs, l'urbanisme. Les exigences publiques deviennent écrasantes.

Ce qui rend les choses plus difficiles encore, c'est la confusion et le vague qui entourent la notion de responsabilité. Les autorités locales sont proches des usagers et les grandes villes sont parfois à des milliers de milles; faut-il s'étonner alors qu'on se repasse la balle avec allégresse? Les capitales des provinces et Ottawa même sont devenues les boucs émissaires des gouvernements municipaux.

Il faut remettre de l'ordre dans cette triple hiérarchie des gouvernements, et donner aux autorités municipales le pouvoir d'établir des assiettes fiscales plus larges. La propriété foncière n'est plus le vrai critère de la solvabilité. Monsieur le président, je voudrais citer un passage de l'éditorial paru le 8 juin dans le *Globe and Mail* de Toronto et intitulé *Whose hand in which pocket.*

A Detroit, les représentants des municipalités canadiennes ont constaté que nombre de gouvernements locaux aux États-Unis n'ont pas pour unique source de revenu l'impôt sur la propriété immobilière et sur les entreprises commerciales, mais aussi les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes de vente. Les détenteurs de propriétés des centres urbains des États-Unis ne versent que 46 p. 100 du revenu fiscal global des villes, tandis qu'au Canada la proportion correspondante est de 80 p. 100. Les déclarations que nous avons entendues récemment au Canada ont toutes un thème commun. On affirme, en effet, que dans une société démocratique idéale, les gouvernements locaux, provinciaux ou fédéraux ont des obligations bien précises, ainsi que des sources définies de revenu, et qu'ils ont devant le public la responsabilité de recueillir les impôts et de décider de leurs dépenses. Si ces gouvernements font fausse route, les contribuables savent ainsi sur qui faire retomber le blâme.

Au Canada, cependant, cette répartition des pouvoirs s'est brouillée, et nous nous débattons dans une jungle de subventions, de subsides et d'impôts cachés. Le contribuable ne sait pas quelle somme d'argent il verse en taxes et, dans certains cas, il ignore à quel palier du gouvernement vont ses taxes. L'homme politique, qui est allégé, dans une large mesure, de la responsabilité directe de l'imposition des taxes, peut également dépenser cet argent avec insouciance et c'est ce qui se produit souvent.

Dans le même numéro, monsieur l'Orateur, se trouvait un article portant la manchette suivante: «Un professeur de la Colombie-Britannique est en faveur d'un New Deal pour le Québec». On y lit:

M. Donald V. Smiley, professeur associé de sciences politiques à l'université de la Colombie-Britannique, a dit hier...

C'est-à-dire, il a dit qu'il a prononcé ces paroles au cours d'une conférence qu'il faisait devant l'Association canadienne des sciences politiques:

...on devrait reviser le pacte confédératif de 1867 afin de l'adapter aux nécessités et aux besoins nouveaux qui se font sentir dans tous les secteurs du gouvernement en l'année 1963.

Depuis la fin de la première guerre mondiale environ jusqu'à nos jours, les Anglo-Canadiens se sont de plus en plus tournés vers Ottawa pour y trouver la direction et les fonds nécessaires en ce qui concerne ce qu'on est convenu d'appeler les grands objectifs nationaux...

Tout dernièrement, des grands courants tant intellectuels que politiques de la province de Québec ont soutenu qu'une plus grande autonomie dans le domaine fiscal et sur le plan économique était absolument indispensable à la survivance et

à l'expansion de la culture canadienne-française, a-t-il dit.

Tout en soutenant que les Canadiens doivent se rendre compte que le Québec n'est pas une province comme les autres, M. Smiley a affirmé qu'il y avait moyen d'en arriver à concilier les opinions sur les problèmes d'ordre constitutionnel dans le cadre fédéral actuel.

Son élément fondamental consisterait dans un partage des pouvoirs législatifs, des sources de revenus et des responsabilités fonctionnelles, entre Québec et Ottawa, dans un ordre différent de celui qui règne entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces, a-t-il ajouté.

Bien des régions vont saisir l'occasion d'emprunter, grâce à ce fonds que nous étudions actuellement, si les règlements relatifs aux taux et aux exigences sont favorables et bien déterminés. Si l'épreuve concernant les moyens financiers est trop exigeante ou trop imprécise, les conseils municipaux qui ont le plus besoin d'argent vont se détourner de l'offre du gouvernement fédéral. Ils vont soutenir, et à bon droit, que les secteurs de leur budget qui échappent à leur contrôle, par suite d'emprunts antérieurs, sont déjà gênants et décevants et qu'ils leur laissent peu de chance de manœuvrer ou de concevoir des améliorations souhaitables dans leurs régions. Des annulations ou des remises de paiements ne doivent être ni vagues ni imprécises, si l'on veut que les gouvernements régionaux en tirent profit. Les municipalités doivent savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

Le programme des travaux d'hiver sera nécessaire pour compléter les travaux financés dans le cadre de l'Office des prêts municipaux, mais je crois que le ministre du Travail devrait étudier très attentivement les règlements ayant trait au programme des travaux d'hiver et songer à inclure dans les frais permis aux fins de ces règlements, non seulement les frais de main-d'œuvre, mais aussi les frais techniques, ainsi que les frais nécessaires à l'établissement des plans et à l'achat de matériel et de machines. Je sais que plusieurs circonscriptions et municipalités ont eu de la difficulté, au cours des deux dernières années, à bénéficier des règlements concernant le programme des travaux d'hiver parce que leurs frais techniques et le coût du matériel étaient élevés. Je demande donc que ces frais soient acceptés dans ce programme comme frais légitimes.

Toutes les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre, tant les sociétés publiques que les sociétés privées, ont une obligation sociale de maintenir l'embauche à un niveau élevé. Nous nous intéressons pour le moment à la responsabilité du secteur public de notre économie, qui constitue un facteur important au chapitre de l'emploi. Tout gouvernement moderne qui a à cœur le bien commun considère le chômage chronique comme une plaie sociale qu'il ne saurait enrayer que grâce à des décisions courageuses et lourdes de conséquences. Les mesures que l'on a annoncées jusqu'à présent sont loin de répondre à ces normes. Cependant, les membres de la Chambre espèrent que les trois échelons de gouvernement se concerteront pour assurer une amélioration sensible de la situation de l'emploi au cours de 1963.

M. Smith: Monsieur le président, ce projet de résolution et la mesure législative ont été présentés avec beaucoup d'ostentation. En fait, la mesure a été décrite comme un des pivots du programme législatif du gouvernement. Elle a été exposée à Toronto il y a quelques semaines, lorsque le premier ministre a adressé la parole au congrès des maires et des préfets. Un jour ou deux après cette réunion, après avoir eu le temps d'assimiler la teneur du discours, dans le *Telegram* du 3 juin, le chroniqueur municipal de ce journal laissait entendre que ce n'était pas une aubaine. Je dirais plutôt en me reportant aux paroles prononcées cet après-midi par le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté le projet de résolution, que c'était plus ou moins une aubaine, parce que c'était bien ce que c'était. Tous ceux qui croyaient si ardemment en le prétendu dynamisme du nouveau parti libéral ont dû être vivement déçus. Moi-même j'ai été déçu. Je ne m'attendais pas à grand chose, mais je croyais que le projet de résolution serait quelque peu audacieux et que le projet de loi renfermerait de nouvelles modalités. Pour ma part, le seul point rassurant a été la promesse faite par le ministre des Finances qu'il n'y aurait aucune ingérance dans les programmes du gouvernement conservateur qui ont donné de si bons résultats, notamment les programmes de travaux d'hiver, le programme de prêts pour des installations d'égout, les prêts aux universités pour la construction d'immeubles et ainsi de suite. Je suis heureux de constater qu'il n'y aura pas d'ingérance dans ces domaines.

Entre parenthèses, je constate qu'à mesure que je vieillis, monsieur le président, j'ai besoin de lunettes pour lire mes notes. C'est là une véritable bénédiction, car le côté du gouvernement me semble un peu flou tout comme sa ligne de conduite paraît à tous au Canada. Je sais que le gouvernement ne se soucie pas de l'argent libre de dette puisqu'il a voté en sa faveur l'hiver dernier. Il s'inquiète vivement de la préservation et du rétablissement de l'autonomie provinciale. Il en a parlé et parlé et il doit instituer des commissions royales d'enquête pour s'en occuper. Je sais aussi d'après le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui reprend une parole qui commence à dater, que le ministre des Finances craint que le niveau d'imposition ne

chasse les gens riches du Canada. Naturellement, nous savons bien d'autres choses. Ce qui m'étonne, monsieur le président, c'est qu'étant en possession de toutes ces données, le gouvernement ne fasse rien de très audacieux pour retenir les gens riches au Canada, pour préserver l'autonomie provinciale et fournir un argent libre de dette. Pourquoi n'a-t-il pas cherché à adopter de nouvelles mesures originales? Pourquoi n'ont-ils pas suivi l'exemple des États-Unis pour introduire le régime de la libre émission d'obligations municipales à des fins approuvées? Ils promettaient toutes sortes de réalisations créatrices mais ne présentaient que de vieilles idées rebattues.

Monsieur le président, plusieurs questions viennent à l'esprit de ceux qui ont écouté le ministre des Finances cet après-midi. Une certaine proportion de ces emprunts serait remise. Je voudrais savoir si vingt ans durant les municipalités verseront de l'intérêt sur le montant total des émissions d'obligations ou, si une partie en étant remise, quelle en est la proportion au début? Ne versent-elles l'intérêt que sur la partie non remise? J'espère que le ministre des Finances répondra à ma question. Tout député qui aurait écouté distraitement le ministre cet après-midi pourrait penser que 25 p. 100 de l'emprunt seraient remis. Le gouvernement admettra que seulement 16⅔ p. 100 seront remis et que les municipalités devront trouver 83⅓ p. 100.

Un mot m'a intrigué. Le ministre des Finances a déclaré que ce plan «ferait le joint» avec d'autres. Que veut-il dire? Qu'un projet municipal dans le cadre du programme des travaux d'hiver pourra faire l'objet d'une remise en vertu de ce plan en plus des subventions accordées au programme des travaux d'hiver ou qu'il en sera exclu? Si les travaux étaient exécutés pendant l'hiver, ne bénéficieraient-ils pas des dispositions de cette dernière mesure? Le ministre a déclaré aussi que les projets qui bénéficient, à l'heure actuelle, d'une aide en vertu des plans fédéraux et provinciaux en seraient exclus. Or, pour s'en tenir à l'Ontario, il me semble que beaucoup de projets importants dont l'exécution s'impose de façon urgente et qui comportent une part substantielle de main-d'œuvre seront exclus. Pensons à la construction d'écoles, de réseaux d'égout, d'hôpitaux et d'asiles pour les vieillards. Ces projets seront-ils tous exclus? Dans ce cas, que reste-t-il? Les trottoirs? Je puis assurer aux députés qu'à Barrie il leur serait difficile d'aménager des trottoirs de novembre à mars.

Une voix: Il faut les rentrer!

M. Smith: On ne les rentre pas, on les recouvre de neige. Bien entendu, nous pourrions construire des salles municipales, mais pour la plupart elles existent déjà depuis 60 ou 100 ans et ont été rénovées il y a un an ou deux sous le régime des travaux d'hiver du gouvernement conservateur. Donc les salles municipales à construire ne seront pas nombreuses. Il y a aussi les prisons. J'ignore combien il en faudrait. Dans la petite ville de Barrie on envisage un projet qui, je l'espère, s'inscrira dans le cadre du programme si les taux sont satisfaisants. La bibliothèque a besoin d'être bien agrandie et j'ose croire que lorsque le bill aura été présenté, on ne constatera pas que les bibliothèques aussi sont exclues.

L'un des honorables préopinants a parlé d'autoroutes traversant les grandes villes et il a dit que ce serait à l'avantage de celles-ci que d'en aménager. En Ontario, le gouvernement provincial accorde une subvention importante à l'aménagement de tronçons de routes reliant les municipalités. Lorsqu'une grand-route traverse une ville, la province se charge d'une tranche importante des frais de construction. Ces projets seront-ils exclus du programme d'aide que l'on propose en ce moment, parce que la province y participe financièrement, ou seront-ils inclus dans le programme des travaux d'hiver?

L'objectif déclaré de ce projet est de créer des emplois et nous espérons tous qu'il y parviendra. Nous espérons qu'il créera un grand nombre d'emplois, surtout en hiver. Cependant, il me semble qu'en présentant la résolution, le ministre y a mis tant de restrictions et de réserves que le projet ne pourra aboutir à ses fins, quelque louables qu'elles soient. En fait, la résolution telle qu'elle est présentée pourrait fort bien être qualifiée de parcimonieuse pour ce qui est de faire échec au chômage. Il est évident qu'elle ne résoudra pas le plus grand problème. Je veux parler de la question des relations fiscales entre les trois paliers de gouvernement. S'il est un problème qui nuit à la Confédération à l'heure actuelle, c'est bien celui qui découle des relations financières entre les divers paliers de gouvernement. Il me semble que si le gouvernement était sincère, c'est là qu'il aurait dû s'attaquer à la question. Une autre subvention comportant des réserves ne règle rien du tout—et c'est tout ce que nous faisons. Nous accordons une autre subvention conditionnelle qui compte plus de restrictions encore que la plupart des subventions analogues. Il y a quelques années, l'Ontario tout au moins a tenté de s'attaquer directement à ce problème en accordant une subvention par personne sans condition à toutes ses municipalités. Cette mesure constituait une attaque directe à l'endroit du régime des subventions gouvernementales qui portait atteinte à l'autonomie municipale. Mais la résolution qui

nous est présentée n'indique absolument rien dans ce sens.

Même s'il ne s'agit que de miettes, on pourrait appuyer la résolution—du moins on l'espère—même s'il l'on ressent quelque appréhension.

M. Prittie: Certains des membres du parti conservateur et du parti créditiste qui ont participé au débat ont fait grand état du problème constitutionnel que le gouvernement central soulève lorsqu'il intervient de quelque façon dans le domaine municipal. A mon avis, on insiste trop sur ce point, car cela ne pose aucun problème d'envergure. La question s'est déjà posée au sujet du programme des travaux d'hiver et de la disposition de la loi nationale sur l'habitation concernant l'aménagement de services d'égout. Je ne crois donc pas qu'il y ait de difficultés particulières à ce sujet. En outre, il est clairement établi dans le projet de résolution que les municipalités devront faire approuver par leur province les travaux qu'elles se proposent d'effectuer avant d'obtenir un prêt.

Je me souviens que, au cours de la campagne électorale, le parti libéral a déclaré que nous devrons adopter des mesures à longue et à courte échéance si nous voulons assurer l'embauche intégral et la prospérité au Canada. Les mesures à longue échéance comprennent sans doute l'établissement d'organismes comme le Conseil économique et le ministère de l'Industrie. Des porte-parole du parti conservateur ont rétorqué avec raison que les effets de ces mesures pourront se faire attendre assez longtemps. Ils ont aussi affirmé que certaines mesures à court terme s'imposaient si nous voulions assurer du travail à nos nombreux chômeurs. Le ministre des Finances a reconnu ce besoin, comme il l'a mentionné cet après-midi lorsqu'il a déclaré que le niveau du chômage s'est établi à environ 6.6 p. 100 au cours des dernières années. Il a également reconnu les besoins des municipalités lorsqu'il a dit qu'elles avaient beaucoup de travaux en suspens.

A mon avis, l'Office de prêts que l'on projette d'établir et le montant d'argent que l'on prévoit mettre à sa disposition ne sauront réaliser de façon satisfaisante les objectifs que le ministre s'est fixés. Certes, les 400 millions de dollars que l'on versera sur une période de trois ans auront certains résultats et les municipalités apprécieront cette aide, j'en suis certain. Même le programme des travaux d'hiver des dernières années a obtenu certains résultats, malgré son peu d'envergure. Mais si le gouvernement désire s'attaquer aux besoins pressants des centres urbains et s'il veut vraiment faire baisser le niveau du chômage, il ne saura le faire avec le montant d'argent que l'on propose dans cette mesure. Je signale, à titre d'exemple, que le montant fourni en vue de consentir des prêts pour des installations d'égout s'est élevé à 200 millions en trois ans. Cet argent a été distribué en grande partie à l'heure qu'il est. Je dis donc qu'un montant de 400 millions réparti entre toutes les municipalités du Canada sur une période de trois ans ne pourra suffire à remédier à la situation.

J'ai eu le regret d'entendre le ministre dire que les travaux publics de divers genres ne pourront bénéficier des avantages qui découleront de cette mesure. Les hôpitaux seront exclus, a-t-il dit, car il existe déjà des dispositions législatives qui les intéressent. Les écoles ne seront pas incluses, les installations d'égout non plus, car elles sont déjà visées par les dispositions de la loi nationale sur l'habitation. J'ajoute que seuls certains genres de travaux d'égout sont visés actuellement par la loi nationale sur l'habitation qui porte surtout sur les égouts secondaires. L'aide financière pour les tronçons latéraux qui desservent les quartiers d'habitation n'est pas considérable. Ainsi, si l'on tient compte de ces exceptions, je crois que nous en avons terminé avec la question des routes, qui représente un problème important, et je suis d'avis que la seule ville d'Ottawa peut vraisemblablement employer 50 millions à cette fin. Il y a aussi la question des trottoirs et peut-être des édifices publics, comme les hôtels de ville et les bibliothèques. Je crois qu'il serait préférable d'élargir les tronçons, en particulier dans l'installation des services d'égout, qui coûtent très cher.

Toutefois, monsieur le président, voici où je veux en arriver ce soir et je serai bref. Si le gouvernement a l'intention de donner un vigoureux coup de barre en vue de remédier rapidement au chômage, je suis d'avis que les montants auxquels il songe à cette fin ne sont pas assez considérables. Parmi les conseillers du gouvernement, tant au Parlement qu'à l'extérieur, il y a sûrement des gens qui ont les mêmes idées, du point de vue économique, que M. Samuelson du *Massachusetts Institute of Technology,* conseiller économique du président Kennedy, et que maints autres économistes canadiens. Je suis sûr que le ministre des Finances est au courant de ces opinions. La somme d'argent nécessaire, lors même que l'on s'exposerait à des déficits considérables, dépasse de beaucoup celle que l'on se propose d'accorder par intermédiaire de ce nouvel office de prêts. Telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, la loi est vouée à l'échec en ce qui concerne les deux objectifs auxquels elle tend.

Nous ne gagnerons pas grand chose aux projets, sans cesse différés, de nos villes et de nos municipalités, et le chômage n'en sera

pas fondamentalement affecté. J'aime à croire que le gouvernement voudra revoir le problème et décider d'échelonner les 400 millions sur une période de 12 ou de 18 mois, au lieu de 3 ans. Pour finir, monsieur le président, j'approuve toute aide offerte aux municipalités, mais je pense que la mesure n'atteindra pas le but principal qu'elle vise, et ne réussira pas à atténuer le chômage au Canada.

(Texte)

M. Paul: Monsieur le président, tous, en cette enceinte, ont entendu parler de cette fameuse période de 60 jours d'action du gouvernement actuel. (*Applaudissements*) Ce qui me scandalise le plus, c'est de voir que mes honorables vis-à-vis applaudissent. Ils applaudissent quoi? Quelles ont été les réalisations du parti libéral depuis son accession au pouvoir?

Au soir du 54e jour, nous avons assisté à une scandaleuse tentative de viol de la constitution canadienne, de la part du gouvernement actuel.

Cet après-midi, l'honorable ministre des Finances (M. Gordon) nous a fait un exposé de la proposition de résolution que nous sommes à étudier. Selon lui, cette mesure devrait être plus qu'efficace pour aider à pallier le chômage. Nous avons tous à cœur de voir notre économie canadienne aller de l'avant, et il faut se demander si cette mesure, à part de son côté constitutionnel, présente réellement un remède efficace pour enrayer le chômage toujours croissant chez nous.

Jusqu'à présent, il nous a été impossible de savoir si les provinces ont été consultées au sujet de cette loi que propose la résolution à l'étude.

Le 20 mai 1963, l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) demandait à l'honorable ministre de la Justice s'il avait consulté les provinces relativement à ce projet de loi, et comme l'atteste la page 40 du hansard, le ministre de la Justice répondait ce qui suit:

> Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune communication du genre que mentionne l'honorable député.

Monsieur le président, y a-t-il un membre du cabinet qui va informer le comité des consultations préalables qui auraient pu se dérouler entre les autorités provinciales et les autorités fédérales?

Quelques-uns diront peut-être: Nous n'avons pas à consulter les provinces. Nous serions alors témoins d'une tentative de viol de la constitution canadienne aussi flagrante que celle qui a été commise par les premiers ministres St-Laurent et King.

Monsieur le président, il faut s'arrêter et se demander en vertu de quel pouvoir le gouvernement actuel se propose de légiférer dans une matière qui relève exclusivement des autorités provinciales, car le paragraphe 8 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique énonce clairement que seules les provinces ont «juridiction» en matière de législation municipale.

Le gouvernement actuel nous demande d'adopter une résolution qui pourrait déséquilibrer les lois existantes, spécialement dans la province de Québec. Je ne connais pas le mécanisme des lois municipales des autres provinces, mais dans la province de Québec, deux lois spéciales régissent les municipalités. Il y a d'abord la loi des cités et villes, qui régit les cités et villes, et ensuite le Code municipal qui régit les municipalités rurales ou de campagne, les municipalités de cantons ou de paroisses. Ces lois stipulent des moyens d'emprunts mis à la disposition des municipalités pour exécuter des travaux qui sont de leur ressort. Par ailleurs, la proposition à l'étude fait fi des dispositions législatives, des droits administratifs qui sont du ressort exclusif des provinces.

Monsieur le président, si l'on examine le projet de résolution, on y lit:

> Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités...

Or, si le but premier de la loi est d'aider les municipalités, et si le gouvernement central veut réellement aider les provinces, pourquoi l'honorable ministre des Finances n'accorderait-il pas aux provinces un droit de déductibilité additionnel de 2 ou 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, ce qui aurait pour effet d'augmenter le revenu des provinces et partant de leur permettre d'aider les municipalités dans l'exécution de leurs projets? Ce faisant, nous respecterions la constitution canadienne et n'empiéterions pas sur les droits des provinces, comme la présente résolution nous le propose.

En vertu des lois provinciales existantes, les municipalités qui veulent emprunter doivent solliciter l'emprunt désiré par la voie de la *Gazette* officielle du Québec. Et les organismes intéressés doivent soumissionner sur les emprunts des municipalités et adresser leurs soumissions aux municipalités dans le délai préalablement fixé par le règlement et indiqué dans l'avis.

Ainsi, le gouvernement fédéral, pour se conformer aux dispositions actuelles des lois municipales existantes dans la province de Québec, devrait être obligé, normalement, de soumissionner sur les projets d'emprunt des municipalités de la province.

Or, c'est tout à fait illogique en même temps qu'illégal, parce que le gouvernement fédéral ne peut, en aucune façon, intervenir dans l'administration municipale.

L'honorable ministre des Finances disait cet après-midi que cette loi prévoit un fonds de 400 millions de dollars qui sera mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement et administré par une commission.

Il se peut fort bien que cette commission adopte des règlements administratifs, ou des mesures administratives qui, peut-être, viendront à l'encontre des dispositions des lois existantes dans toutes les provinces.

Or, dans un tel cas, laquelle des deux lois aurait priorité? Les dispositions actuelles des lois municipales des provinces ou les règlements administratifs adoptés par la commission?

Je soumets respectueusement, monsieur le président, que ce projet de résolution est dangereux, et tant que nous n'aurons pas des éclaircissements susceptibles de renseigner les honorables députés relativement aux consultations préalables qui ont pu être tenues avec les provinces, je crois que nous n'avons pas le droit d'approuver une intervention aussi flagrante du gouvernement fédéral dans un domaine qui est du ressort exclusif des provinces.

Si le gouvernement veut réellement aider à éliminer le chômage, il peut le faire sans attaquer la constitution et l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il est à craindre, de plus, que dans l'administration de cette loi, seuls les grands centres puissent bénéficier de ses avantages, en tant qu'ils soient constitutionnels, car je ne sache pas que les petites municipalités y soient avantagées. A mon avis, les contribuables devront épauler le remboursement des emprunts contractés pour réaliser l'exécution de travaux. Nécessairement, il faudra que les conseils municipaux taxent davantage les immeubles ou perçoivent une taxe spéciale afin de faire honneur aux échéances obligatoires des emprunts.

Si le gouvernement souscrit 400 millions de dollars, où les prendra-t-il? Il est à espérer que l'honorable ministre des Finances, en présentant son budget, jeudi soir, nous apportera quelques éclaircissements à ce sujet-là. Il devra percevoir des impôts directs ou indirects afin de rembourser ces emprunts contractés sur le marché. Toutefois, encore là, c'est le contribuable canadien qui devra assumer la part onéreuse des effets de la mise en vigueur de cette loi.

Monsieur le président, les députés de la province de Québec qui siègent en cette enceinte sont intéressés à savoir si le premier ministre Jean Lesage a été consulté. L'honorable ministre du Revenu national (M. Garland) nous disait tantôt que seuls les projets approuvés par les autorités compétentes bénéficieraient de l'emprunt sollicité, et ce lorsque les municipalités s'adresseront à la commission.

Toutefois, il faut plus, il faut savoir si la province—dans ce cas, la province de Québec—a été consultée quant à l'adoption de cette mesure.

Si la province n'a pas été consultée, je me demande de quel droit nous approuverions cette résolution. Et si la province l'a été, avons-nous la certitude que les lois existantes vont être connexes et amendées de façon à être en relation directe avec le texte de loi qui suivra l'adoption de cette résolution?

Ne serait-il pas avantageux de demander au gouvernement actuel, qui semble très bien disposé à aider les provinces, de céder aux provinces les droits de taxation qu'a réclamés avec énergie le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage? Si le gouvernement a de l'argent qu'il se propose de remettre aux municipalités, c'est parce qu'il a conscience que cet argent appartient aux provinces. Et l'attitude du premier ministre de la province de Québec est tout à fait logique dans les circonstances.

Je me demande comment nos honorables amis d'en face, députés de la province de Québec, vont adopter cette résolution alors que le premier ministre de la province de Québec, qui leur a accordé son appui lors de la dernière campagne électorale, a lancé un ultimatum au gouvernement fédéral—quel qu'il soit—de remettre 25 p. 100 des droits de taxation à la province de Québec sur l'impôt des particuliers et 100 p. 100 des droits successoraux.

Alors, messieurs les libéraux de la province de Québec, allez-vous suivre la politique centralisatrice proposée par cette résolution ou bien l'autonomie prêchée et revendiquée par le premier ministre de la province de Québec? Il sera intéressant de voir quelles acrobaties feront les députés pour essayer de se justifier, de même que l'attitude qu'ils adopteront en regard du projet de loi à l'étude.

Je soumets respectueusement que nous devons analyser la situation économique du pays. Nous devons aider les municipalités, mais encore là il faut qu'on le fasse d'une façon constitutionnelle.

Il ne faut pas qu'il y ait d'empiétement ni de mainmise en ce qui concerne l'autonomie des municipalités. Il faut au contraire trouver un moyen d'aider les municipalités dans le respect le plus complet de la constitution, et ainsi faire davantage pour la prospérité économique et enfin trouver une solution au problème du chômage. Mais ce qui est beaucoup

plus important, monsieur le président, c'est que nous respections la constitution canadienne. Et nous verrons à ce que les provinces ne perdent pas un pouce de leur autonomie en matière fiscale, comme nous nous sommes imposés de le faire en étudiant la résolution qui nous est soumise présentement.

Je soumets que nous devons, avant d'adopter définitivement le projet de loi, obtenir du ministre tous les renseignements requis. Nous aimerions savoir si les provinces ont été consultées. C'est là la pierre angulaire sur laquelle doit être édifiée la présente mesure; autrement, nous n'aurions pas le droit de pousser plus loin notre étude de ce projet de résolution, parce qu'il porterait atteinte à l'autonomie des provinces.

Nous devrons examiner sérieusement la mesure législative à la lumière des renseignements que pourra nous donner l'honorable ministre des Finances ou l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier), l'honorable député de Laurier, qui est, on le sait, le porte-parole du Québec. Sans doute sera-t-il en mesure d'éclairer ses collègues qui sont assis à votre droite, monsieur le président, et par le fait même les honorables députés siégeant à votre gauche. Il faudra alors mettre de côté les influences de partis afin que la constitution canadienne soit respectée.

Je ne doute pas que l'honorable député de Québec-Sud (M. Cantin) fera les pressions qui s'imposent auprès des ministres du cabinet, afin que nous obtenions les renseignements nécessaires avant d'être appelés à nous prononcer sur le bien-fondé de cette mesure.

Ainsi serons-nous en mesure de juger de l'opportunité de voter pour ou contre le projet de résolution que nous étudions en ce moment.

M. Gauthier: Monsieur le président, étant donné que c'est la première fois que vous occupez le fauteuil alors que je prends la parole, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination.

Nous nous posons plusieurs questions au sujet de ce projet d'aide financière sous forme de prêts aux municipalités dans le but de diminuer le chômage.

Nous sommes heureux de sa présentation; je ne sais cependant si nous le serons tout autant de son application?

Au premier examen, nous y découvrons quelques-unes des idées préconisées depuis des années par notre groupe en ce qui a trait à une banque d'expansion municipale. Sans lui donner ce nom, nous espérons que c'est là l'idée qui a inspiré le ministre en nous présentant son projet de résolution.

Autrement, nous serions obligés de donner raison à ceux qui nourrissent des doutes sur le non-empiétement des domaines provinciaux.

Si le ministre veut procéder à la manière des autres partis, pour alimenter sa caisse des 400 millions de dollars nécessaires à l'exécution de ce plan, il est bien entendu qu'il portera atteinte à l'autonomie des provinces. Au fait, il sera encore obligé de piger dans les goussets du contribuable trois fois plus qu'il ne pourra en remettre aux chômeurs. Remarquez bien, si l'on se fonde sur les propos que les libéraux ont tenus lors de la dernière campagne électorale, en parlant des créditistes, lorsque le gouvernement vous donne un dollar, il en a déjà soutiré trois du contribuable.

Dans ces conditions, monsieur le président, qu'on laisse donc aux provinces le droit de taxer elles-mêmes; elles sont assez vieilles maintenant pour en fabriquer des taxes; elles n'ont pas besoin du tout du gouvernement fédérale pour leur enseigner le truc.

Commencez donc par laisser aux provinces leurs revenus; et vous serez surpris de constater qu'il y a des hommes aussi qualifiés dans ces législatures provinciales qu'il y en a dans le gouvernement fédéral pour dépenser leurs revenus à bon escient.

Le grand principe est toujours vrai, savoir qu'à tout devoir correspond nécessairement un droit. Si les municipalités ont le devoir et la compétence, beaucoup plus que le fédéral, pour exercer ce devoir; si elles ont le devoir de créer un climat favorable à l'épanouissemen de leur région, il n'appartient pas au gouvernement central de leur ravir les droits nécessaires à l'accomplissement de ce devoir.

On n'en finit plus de dire que tout va mal au Canada! Pourquoi cela? Parce que pas un, à commencer par la gouvernement central, ne joue le rôle qui lui est dévolu, parce que le plus fort veut toujours supplanter le plus faible.

Ne trouvez-vous pas qu'on est en train de retourner à la loi de la jungle? Chacun veut se mêler de l'affaire des autres pendant qu'il délaisse ses propres affaires. Pendant que les provinces supplient le gouvernement central de leur remettre leurs sources de revenus, qu'elles lui ont prêtées alors qu'il était en péril, ce même gouvernement, dans sa reconnaissance de lion, ne veut plus rien remettre à celles qui sont venues à son secours. Loin de leur remettre leurs anciens droits de taxation, ce gouvernement s'évertue chaque jour à découvrir une nouvelle ficelle, pour restreindre davantage leur liberté d'action, avant de les étouffer pour toujours.

De leur côté, les provinces font le même jeu à l'égard des municipalités et des commissions scolaires qu'elles posséderont avant quelques années.

Les commissions scolaires ont un besoin pressant d'argent; les municipalités ont aussi besoin d'argent. Les provinces ne savent plus où donner de la tête pour trouver des sources de revenu. Et durant tout ce temps le gouvernement central s'empare de tous les champs de taxation. Le gouvernement fédéral extorque presque tous les revenus du pays pour les faire administrer par une bureaucratie contre laquelle ce même gouvernement ne peut plus rien. Et, afin de camouffler son incapacité, on crée des offices, des commissions et des ministères. Je crois bien que, dans les conditions actuelles, nous serions aussi bien d'accéder à la demande des provinces et leur remettre leurs droits de taxations à 100 p. 100; ainsi elles régleraient elles-mêmes leur propre problème de chômage.

Mais si le ministre doit créer un fonds de 400 millions par l'entremise de la Banque du Canada, il n'a plus rien à craindre pour l'autonomie des provinces. Car, alors, ce gouvernement autorisera tout simplement la Banque du Canada à mettre ledit montant à la disposition des municipalités. Chaque municipalité se verra absolument libre dans ses opérations, car ce sont encore les municipalités qui connaissent le mieux les travaux qui s'imposent dans leur région, tout comme ce sont encore les municipalités qui sont les mieux en mesure de déterminer qui a besoin de travail.

Ainsi, cet organisme gouvernemental, qu'est la Banque du Canada, aura pour une fois joué son vrai rôle, qui est de créer le crédit nécessaire pour favoriser le développement des municipalités, et en ce faisant, procurer de l'emploi aux sans travail.

Je crois, monsieur le ministre, qu'en agissant ainsi, vous aurez atteint le but que vous vous proposez, tout en sauvegardant l'autonomie de toutes et chacune des provinces.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si les honorables députés s'opposeraient à ce que nous poursuivions la séance pendant quelques minutes ce soir pour leur permettre de voir le bill et d'entamer le débat sur le bill lui-même. Le gouvernement serait très heureux si nous pouvions adopter le bill en première lecture, étant donné surtout que le ministre des Finances doit s'absenter demain.

M. Pigeon: Dix heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Nowlan: Le leader de la Chambre voudrait-il nous dire ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Pickersgill: Je le regrette infiniment, mais demain, nous ne pourrons poursuivre notre débat d'aujourd'hui sur cette mesure parce que le ministre des Finances, pour des raisons bien évidentes, doit s'absenter. C'est une des raisons pour lesquelles j'espérais que cette mesure, conçue pour créer de l'emploi, franchirait une étape aujourd'hui. Toutefois, le comité en a décidé autrement et la Chambre est maîtresse de ses délibérations.

Demain, nous espérons terminer la discussion sur la résolution concernant le ministère de l'Industrie et adopter le bill en première lecture. Si le bill franchissait cette étape de la première lecture demain, nous pourrions ensuite aborder la deuxième lecture jeudi, jusqu'à cinq heures. Ensuite, il y a évidemment l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, puis l'exposé budgétaire. On m'a laissé entendre que les honorables vis-à-vis préféreraient ne pas entamer le débat sur le budget vendredi. C'est pourquoi nous poursuivrons vendredi l'étude de ces autres mesures économiques. Mais nous devrons, je crois, veiller à faire quelque progrès demain et jeudi après-midi, avant de prévoir avec quelque précision ce que l'on fera vendredi.

Or, si nous terminons rapidement demain l'étape de la résolution au sujet du ministère de l'Industrie, nous pourrions arriver à cette même étape pour le ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il n'y a pas de malentendu au sujet de vendredi. On nous a dit que le budget serait présenté jeudi soir, et nous n'allons pas débattre l'exposé budgétaire vendredi. Généralement, le budget est présenté un mardi, et il se passe environ une semaine entre ce moment et le débat qui s'ensuit.

L'hon. M. Gordon: De quelle année parlez-vous donc?

L'hon. M. Pickersgill: Certaines années nous n'en n'avons pas eu du tout.

L'hon. M. Nowlan: Bon! Mais qu'il y ait eu un exposé budgétaire ou non, il n'y aura pas de débat à ce sujet vendredi prochain, et il est impossible d'en avoir un lundi, à moins d'obtenir l'assentiment unanime de la Chambre. J'ai, en effet, consulté les *Débats* des sept dernières années, et l'on n'a jamais étudié un budget dans les deux jours après sa présentation. Je veux qu'il soit bien entendu qu'il n'y aura pas de débat sur l'exposé budgétaire vendredi.

L'hon. M. Pickersgill: A mon avis, le député s'inquiète à tort car j'ai déjà indiqué qu'il n'en serait pas question vendredi. J'ai dit que nous étudierions d'autres mesures d'ordre

économique ce jour-là. Le représentant ne m'a sans doute pas compris. C'est bien clair pourtant et tous les autres députés savent à quoi s'en tenir, j'en suis sûr. Toutefois, il est un autre point que je voudrais soulever et je suis heureux que l'ancien ministre des Finances, qui n'a jamais présenté d'exposé budgétaire, m'y ait fait penser.

L'hon. M. Nowlan: Je n'aurai donc pas à me disculper.

L'hon. M. Pickersgill: Mon honorable ami le ministre des Finances terminera peut-être son exposé avant dix heures, jeudi, et le gouvernement espère que la Chambre en profitera pour poursuivre ses travaux plutôt que d'ajourner la séance.

L'hon. M. Denis: Pas le dimanche, de toute façon.

(A dix heures et cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 juin 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. MACEACHEN—RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Hier, l'honorable député de Medicine-Hat a demandé à s'expliquer sur un fait personnel. Il s'agissait d'une réponse donnée à la Chambre le 3 juin par mon secrétaire parlementaire, au sujet des frais d'exploitation des écoles de formation technique et professionnelle. Mon honorable ami a laissé entendre que les réponses allaient à l'encontre de ma déclaration ultérieure de lundi dernier aux Communes.

Comme je l'ai affirmé hier, rien ne permet de dire que la réponse du 3 juin et ma déclaration de lundi soient contradictoires. Les modifications proposées par moi lundi n'impliquent pas de changement dans la quote-part du gouvernement fédéral quant aux écoles de formation technique et professionnelle. Il ne saurait donc y avoir contradiction.

LE SERVICE PUBLIC

COMMISSION GLASSCO—DÉPÔT DU RAPPORT FINAL —LE BILINGUISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Je voudrais faire une déclaration sur l'organisation du gouvernement et sur le bilinguisme parmi les fonctionnaires de l'État fédéral.

La Commission Glassco a terminé ses travaux, et on déposera aujourd'hui à la Chambre le cinquième et dernier volume de son rapport. Au nom du gouvernement, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance au président de la Commission, à ses collaborateurs et à tous ceux qui ont participé à leur tâche. Le gouvernement s'efforce d'activer l'examen des recommandations faites par la Commission Glassco, surtout celles qui devraient augmenter l'efficacité et la souplesse de la fonction publique. On a déjà approuvé plusieurs recommandations de moindre importance et on y donne suite actuellement. La Commission ayant maintenant terminé son travail, le gouvernement sera en mesure d'étudier le rapport dans son ensemble et les recommandations fondamentales qu'il renferme.

(Texte)

Le gouvernement a déjà annoncé son intention de prendre des mesures qui assureront le caractère bilingue de l'administration fédérale, y compris les sociétés de la Couronne. Cet objectif a déjà été inscrit dans les termes du mandat qui sera confié à la commission royale sur la dualité de langues et de cultures. Toutefois, le gouvernement n'a pas l'intention d'attendre les recommandations de cette commission avant de prendre des mesures concrètes dans ce domaine. Nous sommes présentement à préparer un plan d'ensemble qui sera mis à exécution par étapes, dès qu'il sera complété. La commission pourra évidemment, si elle le juge à propos, critiquer les mesures que nous aurons prises en attendant son rapport.

Un comité spécial du Conseil des ministres a déjà été constitué en vue de préparer ce plan d'ensemble ainsi que les réformes qui s'imposent dans l'organisation gouvernementale. Je serai en mesure de présenter un premier rapport sur les résultats du travail de ce comité dans quelques semaines.

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'unis au député pour féliciter les membres de la Commission Glassco; ils ont vraiment réussi à merveille. Bien que je n'aie pas lu le dernier rapport, j'ai lu avec attention les précédents et j'ai pu constater avec quel soin et quel souci d'universalité la commission s'est acquittée de ses fonctions. Les propos du président du Conseil aujourd'hui sont un baume pour ceux d'entre nous qui ont créé la commission, afin de permettre une étude de l'administration en général et de l'administration du gouvernement, et de réaliser les économies possibles tout en assurant un service efficace. J'espère qu'on prendra sous peu des mesures à cette fin.

Pour ce qui est du bilinguisme, je crois qu'il est fort à propos que l'on prenne de temps à autre des mesures pour résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent plutôt que d'attendre le rapport d'une

commission royale d'enquête qui n'a pas encore été instituée. Quand nous étions au pouvoir nous avons essayé d'instaurer le bilinguisme progressivement. Je signalerai notamment que nous avons essayé de rendre le Parlement plus efficace grâce à l'interprétation, ce qui a permis un échange de vues qui n'avait jamais été possible auparavant. Avant que nous prenions le pouvoir et pendant les années où j'ai siégé en cette Chambre auparavant, lorsque les députés prenaient la parole dans l'une des deux langues officielles, nombre de députés qui n'avaient pas une connaissance trop approfondie de cette langue quittaient la Chambre. Cela ne se produit plus aujourd'hui.

En général, j'estime que les recommandations de M. Therrien méritent d'être étudiées le plus tôt possible. Dans son rapport, il a réussi dans une grande mesure à signaler au Parlement et au peuple canadien ce qu'il aurait fallu faire il y a longtemps, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à ce que l'on présente, à la suite de l'enquête de la Commission Glassco, des recommandations qui ont signalé à l'attention de l'ensemble de la population la nécessité d'un changement dans ce domaine afin de respecter l'esprit de la Confédération.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS CONCERNANT LOTERIES ET JEUX DE BINGO

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) demande à présenter le bill n° C-73, modifiant le Code criminel (loteries et jeux de bingo à des fins de charité).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Gray: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à modifier le Code criminel afin de permettre aux associations de bienfaisance et autres organismes sans but lucratif, de même qu'aux groupements religieux, de recueillir des fonds pour des fins charitables et religieuses au moyen de loteries et de jeux de bingo.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

[*Note de l'éditeur: Les réponses aux questions 136, 138, 190, 351 et 394 paraîtront en appendice à une date ultérieure. Voir page 1080.*]

(Texte)

TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VILLENEUVE

Question n° 22—**M. Caouette:**

Quels sont les travaux publics en voie d'exécution qui relèvent du gouvernement fédéral dans la circonscription de Villeneuve?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Badanai: En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, les entreprises indiquées ci-dessous sont en voie d'exécution dans la circonscription électorale de Villeneuve:

a) Prolongement et reconstruction d'une piste à Val-d'Or.

b) Énergie de réserve pour l'éclairage de la piste.

c) Construction d'une route et distribution d'électricité à l'installation de radar.

Cependant, le ministère des Travaux publics prévoit demander sous peu des soumissions pour des réparations de quai à Duparquet et à Louvicourt, ainsi que sur les rivières Malartic et Thompson, comté de Villeneuve.

(Traduction)

RÈGLES ÉLECTORALES CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES

Question n° 41—**M. Fisher:**

1. Envisage-t-on d'apporter à l'ordonnance sur les trois armes, émise avant les élections générales de 1962 en conformité du paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes, d'autres modifications qui s'appliqueraient aux élections subséquentes?

2. Prendra-t-on des mesures pour s'assurer que l'ordonnance sur les trois armes et toute modification y apportée seront signalées à tous les candidats aux élections subséquentes?

L'hon. M. Hellyer: 1. Pas à l'heure actuelle, mais la partie de l'ordonnance sur les trois armes se rapportant au paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes sera signalée à l'attention du comité des privilèges et des élections lorsqu'il étudiera le rapport du directeur général des élections.

2. Le texte de l'ordonnance sur les trois armes ou toute modification y apportée, au sujet du paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes, sera fourni à tout candidat officiel qui en fera la demande.

SERVICE FERROVIAIRE, GUELPH-OWEN-SOUND ET SOUTHAMPTON

Question n° 109—**M. Howe (Wellington-Huron):**

1. Combien a coûté, jusqu'ici cette année, l'entretien du service ferroviaire à l'intention des voyageurs entre *a*) Guelph et Owen-Sound et *b*) Guelph et Southampton?

2. Quel pourcentage des frais relatifs aux installations et à la voie est imputé sur le service des voyageurs?

3. Quel pourcentage des frais relatifs aux communications est imputé sur le service des voyageurs?

4. Les méthodes générales utilisées pour établir les frais imputent-elles des frais de camionnage quelconques du chemin de fer sur le service des voyageurs?

5. Quelles ont été les recettes totales, y compris les recettes des messageries, de chacun de ces deux services durant les mois de janvier, février, mars, avril et mai?

M. Cantin: La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Seules les statistiques pour 1962 sont disponibles; *a*) $156,300; *b*) $159,300.

2. Environ 2 p. 100.

3. Comme la statistique sur les communications n'est pas établie selon les diverses lignes, on ne peut établir le pourcentage demandé.

4. Aucun frais de camionnage n'est imputé au service des voyageurs.

5. Ces données ne sont pas disponibles pour le moment. Pour 1962, les recettes totales ont été de $64,105.

ENTRETIEN DES VOIES DU NATIONAL-CANADIEN, DANS L'OUEST

Question nº 125—**L'hon. M. Lambert:**

1. La direction du National-Canadien a-t-elle inauguré une nouvelle méthode pour l'entretien des voies dans la région de l'Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quelles modifications ont été apportées et de combien devrait-on réduire le nombre d'hommes requis pour former les équipes d'entretien de la voie dans cette région?

2. Quels plans a-t-on adoptés pour trouver un nouveau travail aux employés devenus inutiles?

M. Cantin: La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. On a amélioré les méthodes d'entretien de la voie en se servant de matériel mécanisé. Depuis dix ans, on applique un plan général de rénovation destiné à améliorer les voies ferrées et à assurer une plus grande sécurité de roulement. Ces améliorations comprenaient l'installation de voies plus lourdes, l'établissement de meilleurs systèmes de ballastage et de drainage, l'élargissement des remblais et la vérification des dormants. Ces améliorations apportées à la structure des voies et la mécanisation des méthodes d'entretien ont eu pour effet de réduire les effectifs nécessaires. Mais les rajustements que l'on a apportés aux équipes se sont faits graduellement. Au cours de la dernière année, on a réduit d'environ 35 hommes le personnel total des régions de l'Ouest.

2. Aux termes des contrats de travail, chaque employé peut se prévaloir de ses droits d'ancienneté à l'intérieur de son groupe. Le chemin de fer fait tout son possible pour trouver un autre emploi aux personnes touchées.

MODIFICATION AU BUREAU DE POSTE DE GUELPH (ONT.)

Question nº 177—**M. Hales:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire exécuter les modifications déjà prévues pour l'édifice du bureau de poste de Guelph?

M. Badanai: Non, pas à l'heure actuelle, mais le projet est encore à l'étude.

REVENU FOURNI PAR LES ALCOOLS

Question nº 214—**M. Mather:**

1. Quelles recettes le gouvernement fédéral a-t-il obtenues de la vente des boissons alcooliques, y compris les spiritueux et les boissons maltées, en 1962?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours de la même période pour combattre l'alcoolisme au Canada?

M. Dupuis: 1. Les recettes touchées par l'État dans l'année financière terminée le 31 mars 1962 (chiffres les plus récents) sur la vente des boissons alcooliques[1] sont les suivantes:

Spiritueux:	
Taxe d'accise	$113,689,000
Permis	8,000
Droits d'importation	29,919,000
Total	$143,616,000
Vins:	
Taxe d'accise	$3,350,000
Droits d'importation	1,873,000
Total	$5,223,000
Bière:	
Taxe d'accise	$93,051,000
Permis	3,000
Droits d'importation	203,000
Total	$93,257,000
Grand total[2]	$242,096,000

[1] Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les recettes découlant de la taxe générale sur les ventes, non considérée comme une taxe spéciale sur les boissons alcooliques. (De toute façon, le montant de la taxe générale sur les ventes de boissons alcooliques n'est pas disponible séparément.)

[2] Les drawbacks et remboursements de droits et de taxes n'ont pas été déduits.

2. En 1961-1962, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans le cadre du programme des subventions à la santé nationale, a fourni une aide de $2,095 à la province d'Ontario pour une étude sur les effets de l'alcoolisme dans l'hygiène mentale, entreprise par l'Université de Toronto au *Toronto Psychiatric Hospital*. En 1962-1963, cette aide a entraîné une nouvelle dépense de $2,984.

En 1962-1963, le ministère a également fourni une aide de $3,000 au Manitoba, pour une étude sur les rapports entre l'alcoolisme et la tuberculose, entreprise par le service de psychiatrie de l'Université du Manitoba.

En 1961-1962 et 1962-1963, le ministère a déboursé près de $2,500 pour la réimpression de la brochure «L'Alcoolisme» distribuée au public par les ministères provinciaux de la Santé.

(Texte)

TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHAPLEAU

Question nº 219—**M. Laprise:**

1. Quels travaux le ministère des Travaux publics fait-il actuellemeent dans la circonscription de Chapleau?

2. Quels sont les crédits qui ont été adoptés à cette fin?

M. Badanai: 1. Aucun.

2. $45,000 dans le budget des dépenses de 1963-64, dont la Chambre est actuellement saisie.

(Traduction)

RÉSERVE INDIENNE WEYMONTACHIE

Question nº 239—**M. Laprise:**

1. Des droits de coupe ont-ils été accordés à des compagnies d'exploitation forestière dans la réserve Weymontachie de l'Agence indienne d'Abitibi et, dans l'affirmative, combien la Bande indienne Weymontachie a-t-elle reçu du fait de ces droits de coupe?

2. Quelle est l'encaisse de cette réserve?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire, dans le proche avenir, des habitations pour les Indiens de cette réserve?

M. Munro: 1. Oui, des compagnies d'exploitation forestière ont obtenu des droits de coupe dans la réserve indienne de Weymontachie en 1951 et de 1956 à 1959. Les recettes provenant de ces droits de coupe se sont chiffrées à $101,128.87.

2. Le compte capital de la Bande Weymontachie s'élevait à $128,067.34, au 31 mars 1963, et le compte de recettes à $7,196.98.

3. Non, l'emplacement futur de la réserve Weymontachie dépendra des répercussions qu'aura sur la région, la mise en valeur projetée de la rivière Saint-Maurice. On ne se propose donc pas de construire de nouvelles habitations dans la réserve dans un avenir immédiat.

PRESTATIONS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL, CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question nº 249—**M. Latulippe:**

1. Combien de personnes de la circonscription de Compton-Frontenac touchent des prestations de bien-être social?

2. Combien le gouvernement a-t-il affecté à cette fin durant la dernière année financière et, sur ce total, combien a été dépensé *a*) dans le comté de Frontenac, *b*) dans le comté de Compton?

[M. Dupuis.]

M. Dupuis: 1. On ne possède pas ces renseignements.

2. Les dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'établissent ainsi qu'il suit pour 1962-1963:

Sécurité de la vieillesse	$734,381,632
Allocations familiales	531,566,349
Assistance familiale	1,238,276
Assistance-chômage	96,476,627
Assistance-vieillesse	38,179,056
Allocations aux invalides	19,634,312
Allocations aux aveugles	4,881,829

a) et *b*) On ne possède pas ces renseignements.

(Texte)

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

Question nº 262—**M. Pigeon:**

Parmi les émissions totales d'obligations du gouvernement pour chaque année depuis 1914, combien *a*) ont été émises au porteur, *b*) n'ont pas été émises au porteur?

M. Benson: Il n'y a pas eu d'archives de tenues pour la période indiquée qui donneraient les renseignements voulus, mais au 30 avril 1963, voici comment se partagent les obligations pleinement enregistrées et les obligations à coupons échues:

*Émissions au Canada: pleinement enregistrées, $5,203,803,810.21; à coupons, $10,859,-561,050.00.

*Ex. la série 17 d'obligations d'épargne du Canada, qui est encore en voie de lancement. Emprunts remboursables en dollars américains: pleinement enregistrées, $251,968,000.00; à coupons, $96,327,000.00.

(Traduction)

AMÉLIORATIONS À L'AÉROPORT DE TRENTON (N.-É.)

Question nº 264—**M. MacEwan:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'effectuer cette année des améliorations à l'aéroport de Trenton (Nouvelle-Écosse), y compris le prolongement des pistes d'atterrissage?

M. Cantin: Cette question est toujours à l'étude, mais jusqu'à présent, les besoins du trafic ne semblent pas justifier des travaux d'agrandissement tout de suite.

(Texte)

CHAPLEAU—ROUTES D'ACCÈS AUX FORÊTS

Question nº 268—**M. Laprise:**

Quels sont les travaux prévus pour l'année financière de 1963-1964 dans la circonscription de Chapleau sous le régime du programme mixte de construction de routes d'accès aux forêts?

L'hon. M. Laing:

Projets	Dépenses provinciales estimées
Route de Villebois—6 milles	$ 75,000
Route Bourque—5 milles	75,000
Route Mazarin-Abitibi—5 milles	100,000
Route de Mégiscane—15 milles	100,000
Route de Vassal-Abitibi—5 milles, un pont	50,000

TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRAUX PROPOSÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE COMPTON-FRONTENAC

Question n° 273—**M. Latulippe:**

Quelles sommes le ministère des Travaux publics a-t-il affectées aux travaux à exécuter dans la circonscription de Compton-Frontenac?

M. Badanai: Sous réserve de l'approbation des crédits par le Parlement, on dépensera environ $4,800 dans la circonscription de Compton-Frontenac pendant l'année financière en cours.

COMPTON-FRONTENAC—IMMEUBLES FÉDÉRAUX

Question n° 274—**M. Latulippe:**

Quels sont les immeubles fédéraux dans la circonscription de Compton-Frontenac? Où sont-ils situés, par qui sont-ils administrés et combien l'administration coûte-t-elle par année?

M. Badanai: Dans la circonscription de Compton-Frontenac, les édifices fédéraux suivants relèvent du ministère des Travaux publics. Les coûts d'exploitation donnés sont ceux de 1961-1962, les plus récents qui soient disponibles.

Endroit	*Nettoyage*	*Coût annuel*
Cockshire	Par le ministère des Travaux publics	$4,501.
East Angus	Par le ministère des Travaux publics	5,709.
Lac-Mégantic	Par le ministère des Travaux publics	7,366.
Sawyerville	Par le ministère des Travaux publics	1,465.
Scotstown	Par le ministère des Travaux publics	2,243.

(Traduction)

ÉTUDE DU DANGER DE FUMER LE TABAC

Question n° 278—**M. Perron:**

1. Le Conseil national de recherches a-t-il entrepris des études relatives aux dangers que présente l'usage du tabac, notamment de la cigarette?
2. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des rapports publiés en Grande-Bretagne à ce sujet et, dans le cas de l'affirmative, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris des mesures en vue *a*) de renseigner la population sur les constatations de ces rapports, *b*) de mener des enquêtes à ce sujet, *c*) de s'occuper de la publicité faite par les manufacturiers de cigarettes au moyen des divers services de publicité?
3. Si le gouvernement n'a pas pris des mesures en vue de mener des enquêts à ce sujet, songera-t-il à l'opportunité de le faire?

M. Dupuis: 1. Non.

2. Oui.

a) Non, pas expressément.

b) Oui. Le ministère a effectué une étude qui s'est poursuivie pendant six ans sur le taux de mortalité par rapport aux habitudes des fumeurs. Un rapport préliminaire a été présenté à l'Association canadienne d'hygiène publique en 1960 et un deuxième rapport a été présenté à la réunion annuelle de la même association en mai dernier. Le rapport définitif sera rédigé plus tard.

c) Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie constamment cette question. Comme il s'agit d'une question administrative, une annonce sera faite en temps et lieu.

3. Voir la réponse à la question 2*b*) ci-dessus.

L'IMMIGRATION AU CANADA, 1962

Question n° 281—**M. Mather:**

1. Au cours de 1962, combien de personnes ont immigré au Canada?
2. De quels pays provenaient ces immigrants et quel en est le nombre pour chaque pays?
3. Parmi ces immigrants, combien se sont inscrits ou appartenaient aux catégories d'emploi telles que l'agriculture, les manufactures, les services ou les professions?

M. Munro:

1 et 2. Immigrés arrivés au Canada et ventilation par pays de dernière résidence permanente

Pays de dernière résidence permanente	Année civile 1962
Autriche	778
Belgique	706
Grande-Bretagne	15,603
Tchécoslovaquie	18
Danemark	594
Estonie	3
Finlande	317
France	2,674
Allemagne	5,548
Grèce	3,741
Hongrie	450
République d'Irlande	452
Italie	13,641
Lettonie	8
Lituanie	4
Luxembourg	19
Malte	362
Pays-Bas	1,555
Norvège	208
Pologne	1,601
Portugal	2,928

Pays de dernière résidence permanente	Année civile 1962
Espagne	362
Suède	201
Suisse	802
URSS	56
Yougoslavie	862
Divers	157
Total pour l'Europe	53,650
Fédération des Rhodésies et du Nyassaland	126
Union Sud-Africaine	340
Divers	383
Total pour l'Afrique (sauf l'Égypte)	849
Égypte	1,322
Israël	558
Liban	303
Syrie	22
Turquie	140
Divers	20
Total pour le Moyen-Orient	2,365
Ceylan	14
Chine	244
Hong-Kong	426
Inde	529
Japon	137
Pakistan	55
Divers	285
Total pour l'Asie (sauf le Moyen Orient)	1,690
Australie	1,063
Nouvelle-Zélande	321
Total pour l'Australasie	1,384
Fédération des Antilles	1,480
Mexique	134
États-Unis	11,643
Divers	228
Total pour l'Amérique du Nord	13,485
Argentine	133
Brésil	108
Divers	862
Total pour l'Amérique du Sud	1,103
Océanie	60
TOTAL GÉNÉRAL	74,586

3. Immigrés arrivés au Canada et ventilation par groupes de professions projetées

Groupe de profession	Année civile 1962
Devant faire partie de la main-d'œuvre active	
Direction	1,093
Professions libérales et occupations techniques	8,218
Travail de bureau	4,898
Commerce et finance	1,214
Services et loisirs	5,853
Transports et communications	489
Agriculture	1,923
Exploitation forestière	64
Pêche, piégeage et chasse	14
Exploitation des mines et des carrières	100
Manufacture, mécanique et bâtiment	9,685
Manœuvres	3,145
Divers	52
Total	36,748
Ne devant pas faire partie de la main-d'œuvre active	
Femmes	15,674
Enfants	18,137
Fiancés	136
Étudiants (d'au moins 18 ans)	565
Divers	3,326
Total	37,838
Total Général	74,586

AMÉNAGEMENTS PORTUAIRES AU BASSIN DE FRENCH-CREEK

Question nº 286—**M. Basford:**

Quelle dépense, s'il en est prévu, entend-on consacrer à des aménagements portuaires au bassin des bateaux de French Creek sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique?

M. Badanai: On n'en sait rien encore, car les négociations se poursuivent en vue de l'acquisition de propriétés le long du littoral.

*CHANGEMENTS DANS LA CONSTRUCTION DES ÉCLUSES, CANAL DE LA TRENT

Question nº 293—**M. Aiken:**

Les projets relatifs à la construction d'écluses sur le canal et la rivière Trent ont-ils été modifiés de quelque façon depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel?

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

(Texte)

NOMBRES DE PERSONNES DE COMPTON-FRONTENAC QUI FONT PARTIE DES FORCES ARMÉES

Question n° 308—**M. Latulippe:**

1. Quelles sont les unités des forces armées du Canada qui comptent des militaires originaires de la circonscription de Compton-Frontenac?
2. Combien de militaires originaires de cette circonscription font partie de l'Armée, de l'Aviation et de la Marine et de chaque unité de ces trois Armes?

L'hon. M. Cardin: 1. et 2. D'après les dossiers, le nombre des personnes de la circonscription de Compton-Frontenac qui sont dans les forces armées se repartit comme il suit: Armée, 95; Aviation, 90; Marine, 9. Il serait assez difficile de dire combien il y en a dans chaque unité.

LA SARRE—AIDE À LA CONSTRUCTION DE L'AÉROPORT MUNICIPAL

Question n° 314—**M. Laprise:**

Le gouvernement a-t-il accordé une aide pécuniaire ou autre relativement à la construction de l'aéroport municipal de La Sarre, circonscription de Chapleau? Dans le cas de l'affirmative, se propose-t-il d'affecter d'autres sommes à l'aménagement de cet aéroport?

M. Cantin: Non.

(Traduction)

CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION PÉNALE

Question n° 324—**M. Coates:**

Y aura-t-il appel de soumissions en vue de l'adjudication d'un contrat pour la construction d'une institution pénale de sécurité moyenne pour jeunes délinquants à Springhill (Nouvelle-Écosse)? Dans le cas de l'affirmative, quand y procédera-t-on?

M. Macdonald: On prévoit qu'un appel d'offres aura lieu pour la construction d'une institution pénale pour jeunes délinquants à Springhill (Nouvelle-Écosse), vers le mois d'octobre 1963.

RÉPARATION DE QUAI, AU LAC WINNIPEG

Question n° 325—**M. Stefanson:**

1. Entre le 31 mars 1958 et le 8 avril 1963 a-t-on agrandi ou réparé les quais du lac Winnipeg (Manitoba) et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits, et combien ces travaux ont-ils coûté?
2. Prévoit-on l'exécution de travaux d'agrandissement ou de réparation aux quais du lac Winnipeg cette année et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits, et quel sera le montant des frais?

M. Badanai: 1. Oui, aux endroits suivants: Arnes, $13,927; Gimli, $197,949; Grand-Rapids, $5,817; Gull-Harbour, $46,494; Hnausa, $275; Île Matheson, $600; Débarcadaire de l'île Matheson, $936; Pine-Dock, $4,288; Rabbit-Point, $508; Embouchure de la rivière Rouge, $28,273; Plage Victoria, $13,148; Plage Winnipeg, $8,084.

2. Oui, à Gimli et à la plage Victoria. On prévoit que le montant total des frais s'élèvera à $10,000.

AMÉNAGEMENT PORTUAIRE AU LAC WINNIPEG

Question n° 326—**M. Stefanson:**

1. Entre le 31 mars 1958 et le 8 avril 1963, a-t-on construit de nouveaux quais sur le lac Winnipeg (Manitoba) et, dans le cas de l'affirmative, en quels endroits et quel a été le montant des frais?
2. Prévoit-on de construire de nouveaux quais sur le lac Winnipeg cette année et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits et quel sera le montant des frais?

M. Badanai: 1. Oui, aux endroits suivants: Berens-River, $60,044 (non parachevé); Débarcadaire de l'île Matheson, $63,499; Pointe-McBeth, $82,375.

2. Non. Le parachèvement du quai à Berens-River coûtera $300.

ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES, AU MANITOBA

Question n° 327—**M. Stefanson:**

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il conclu l'entente relative au programme des routes d'accès aux ressources avec la province du Manitoba?
2. Quelles routes a-t-on aménagées jusqu'ici et à quel coût chacune?
3. Comment en a-t-on réparti le coût?
4. Quelles sont les routes, s'il y en a, qui doivent être aménagées cette année?

M. Turner: 1. Le 21 décembre 1959.

2. et 4. Les routes qui doivent être aménagées aux termes de l'accord sur les routes d'accès aux ressources conclu entre le Canada et la province du Manitoba sont les suivantes:

Route	Coût approximatif
Route Thompson	$5,200,000
Route d'Osborne Lake	500,000
Route d'Oiseau Lake (terminée)	170,000
(coût définitif non encore connu)	
Réseau routier du centre du Manitoba	1,500,000
Route de Gods Lake	12,000,000

Le gouvernement nous informe que les travaux sont commencés sur toutes ces routes et que la route de l'Oiseau Lake est terminée. L'accord oblige la province à achever la réalisation de ces entreprises pour le 31 mars 1966, mais la planification et le calendrier de l'aménagement relèvent de la province.

3. L'État fédéral paye 50 p. 100 de la dépense en cause qui est soumise à son approbation par la province, aux termes de l'accord.

AMÉLIORATIONS PORTUAIRES À SYDNEY (N.-É.)

Question n° 331—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quelles sont les prévisions du ministère des Transports en ce qui concerne les principales améliorations à apporter au havre de Sydney?

M. Cantin: Aucune cette année.

(Texte)

TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU PORT DE MONTRÉAL

Question n° 334*—M. Loiselle**

Le Conseil du port de Montréal soumettra-t-il bientôt à la Compagnie de l'Exposition universelle divers projets d'amélioration du port de Montréal et, dans le cas de l'affirmative, la construction d'une gare maritime est-elle incluse dans ces projets?

M. Cantin: Le Conseil des ports nationaux nous informe qu'on procède continuellement à des travaux en vue d'améliorer le port de Montréal. Conformément à la procédure habituelle, les relevés de ces travaux sont soumis au gouvernement afin d'être inclus dans les prévisions budgétaires. On songe à améliorer les installations réservées à l'usage des passagers.

CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UNE GARE MARITIME AU PORT DE MONTRÉAL

Question n° 335—**M. Loiselle:**

1. Le gouvernement envisage-t-il prochainement la construction d'une gare maritime au port de Montréal?
2. Des pourparlers ont-ils eu lieu récemment à ce sujet avec la ville de Montréal?
3. Le Conseil du port de Montréal a-t-il en main des plans et devis relativement à ce projet de gare maritime?

M. Cantin: Le Conseil des ports nationaux nous communique les renseignements suivants:

1. On songe à améliorer les installations réservées à l'usage des passagers.

2. Non.

3. Le personnel du Conseil des ports nationaux à Montréal est en train de dresser des plans préliminaires qui seront examinés par le Conseil.

PRÊTS DE LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question n° 336—**M. Latulippe:**

Combien de personnes ou d'organismes de la circonscription de Compton-Frontenac ont reçu des prêts de la Banque d'expansion industrielle au cours de l'année financière terminée le 30 septembre 1962? A la fin de la même année, quels étaient *a*) le nombre des prêts, *b*) le montant des prêts, *c*) le nombre des emprunteurs et *d*) le montant en cours ou engagé?

M. Benson: On ne possède pas les renseignements demandés. La classification, par province, des prêts consentis pendant l'année financière terminée le 30 septembre 1962, figure aux pages 16 et 17 du rapport annuel de la Banque d'expansion industrielle.

(Traduction)

MENACES AUX PÊCHES DES CÔTES DU PACIFIQUE

Question n° 341—**M. Barnett:**

Au sujet de la déclaration faite par le premier ministre et figurant à la page 651 du hansard du mardi 4 juin 1963, qu'est-ce qui indique que les pêcheries du littoral ouest du Canada seront peut-être bientôt menacées?

[M. Cantin.]

M. Davis: La phrase «Tout indique également que les pêcheries du littoral ouest du Canada seront bientôt menacées» a trait à l'expansion générale de la pêche en haute mer dans plusieurs pays du monde, et notamment à l'activité qu'il y a depuis quelque temps dans les eaux peu éloignées de la mer de Béring.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai demandé au premier ministre de me dire quels étaient les indices qui permettaient de croire que les pêches du Pacifique seraient bientôt menacées. Le premier ministre a laissé entendre que si j'inscrivais la question au *Feuilleton*, il y répondrait. C'est ce que j'ai fait et j'ai reçu une réponse aujourd'hui même. Je voudrais maintenant demander au premier ministre si j'inscrivais une autre question au *Feuilleton* s'il serait disposé à expliquer ce qu'il veut dire par l'activité qu'il y a depuis quelque temps dans les eaux peu éloignées de la mer de Béring.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien préciser sa question, je lui donnerai une réponse plus précise.

LA COMMISSION GLASSCO—MÉTHODES ET EMPLOYÉS

Question n° 347—**M. Fisher:**

Le ministre de la Défense nationale a-t-il reçu des observations au sujet des méthodes et du personnel auxquels la Commission Glassco a eu recours dans son enquête et son rapport sur les collèges militaires et, dans le cas de l'affirmative, quand, de qui et en quel sens?

L'hon. M. Hellyer: Non.

AVOCATS CHARGÉS À FORT-WILLIAM DE S'OCCUPER DES PRÊTS RELEVANT DE LA L.N.H.

Question n° 348—**M. Fisher:**

1. Quels sont les avocats qui, depuis le 1er juin 1963, sont jugés admissibles par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à Fort-William, à s'occuper des prêts consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation?
2. A-t-on apporté des modifications à la liste des admissibles depuis deux mois? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. M. Garland: 1 et 2. Le ministre de la Justice fournit les services juridiques dont la Société centrale d'hypothèques et de logement a besoin, y compris les services de conseillers juridiques compétents pour accomplir le travail juridique local. Les affectations sont faites quand les services d'un avocat sont requis. Afin d'éviter des pertes de temps au

public, les noms des conseillers juridiques sont parfois soumis d'avance à la Société car ses besoins varient de jour en jour.

BUREAU DE POSTE À VIENNA (ONT.)

Question n° 350—**M. McBain:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire un bureau de poste à Vienna (Ontario), cette année?

L'hon. M. Denis: Non. Il s'agit d'un bureau à commission, du groupe 24, où la rémunération du maître de poste tient compte du fait qu'il est obligé de fournir le local requis.

RÉPARATIONS AU MUR PORTUAIRE, À PORT-STANLEY (ONT.)

Question n° 355—**M. McBain:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire une palée en palplanches d'acier au mur portuaire intérieur est à Port-Stanley (Ontario) au cours de la présente année financière?

M. Badanai: Non, pas au cours de la présente année financière.

AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE PAVILLONS POUR PERSONNES ÂGÉES

Question n° 356—**M. Scott:**

1. Durant les années 1959, 1960, 1961 et 1962, l'agglomération métropolitaine de Toronto a-t-elle adressé une requête au Gouvernement pour recevoir une aide financière pour la construction du siège de la corporation métropolitaine, ou pour acheter une propriété pour loger les citoyens âgés?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de demandes ont été adressées chaque année, par qui ont-elles été faites, et quelle était, en résumé, la nature de chaque requête, et à l'intention de quel projet en particulier la demande a-t-elle été formulée?

3. Quelles réponses a-t-on données à ces requêtes?

4. Quelles sommes a-t-on mises à la disposition de l'agglomération métropolitaine de Toronto pendant lesdites années à ces fins?

L'hon. M. Garland: La réponse qui suit s'applique dans la mesure où la Société centrale d'hypothèques et de logement entre en ligne de compte.

1. Oui.

2. Onze demandes de cette nature ont été formulées par le *Metro Toronto Housing Company Limited.* On y demandait un prêt à dividende limité aux termes de l'article 16 de la LNH pour aider à la construction d'une propriété devant loger les vieillards. Suit le détail de ces demandes:

Désignation de l'entreprise	Nombre d'unités	Montant du prêt
1959		
Entreprise *Woodbine-Merrill*	42	$ 210,258
Entreprise *West Acres*	96	567,675
Entreprise *Brimley Road*	201	1,093,429
1960		
Entreprise *River St.*	25	128,200
Entreprise *Cosburn St.*	201	1,102,950
1961		
Entreprise *Scarlett Road*	47	271,620
Entreprise *King & High St.*	31	170,377
1962		
Acquisition et transformation de l'entreprise d'aménagement *Hemus*	154	847,170
Entreprise *Warden Avenue*	392	2,204,000
Entreprise *Jane & Wilson St.*	300	—
Entreprise *Thistletown*	406	—
		$6,595,679

3. Des prêts ont été approuvés pour neuf de ces entreprises et deux sont encore à l'étude, soit *Jane & Wilson* et *Thistletown.*

4. Réponse donnée à la partie 2.

RALSTON (ALB.)—RÉSIDENCE APPARTENANT À LA COURONNE

Question n° 365—**M. Olson:**

1. Quel a été le coût de la construction des résidences appartenant à la Couronne dans le village de Ralston (Alberta)?

2. Quel est le montant de loyer perçu à l'égard de ces résidences?

L'hon. M. Cardin: 1. $1,694,789.

2. $10,769 par mois.

ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES, EN SASKATCHEWAN

Question nº 367—**M. Korchinski:**

1. Quels travaux a-t-on entrepris en Saskatchewan sous le régime du programme relatif aux routes d'accès aux ressources?

2. Quel est le total de milles prévus par ces travaux?

3. Quelle est la quote-part du gouvernement fédéral relativement aux travaux exécutés jusqu'à maintenant?

4. A-t-on reçu des demandes du gouvernement de la Saskatchewan en vue de modifier l'accord original?

5. Quelles routes de rechange a-t-on recommandées?

6. A-t-on reçu des demandes du gouvernement de la Saskatchewan en vue de prolonger le programme actuel?

7. Quel tracé, s'il en est, a-t-on recommandé dans le cadre du programme prolongé?

M. Turner: 1. La route d'Uranium City, la route d'Hanson Lake, la route d'Ostoquan et le pont de Prince-Albert.

2. 811 milles.

3. La province de Saskatchewan a soumis des réclamations s'élevant à $10,078,751. Le gouvernement fédéral a contribué pour la moitié de cette somme, soit $5,039,376.60.

4. Oui.

5. En mai 1961, la province a proposé que la route d'Uranium City passe plus à l'est, c'est-à-dire par Reindeer Lake au lieu de Cree Lake comme le prévoyait l'accord.

6. Non.

7. Sans objet.

AIDE À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE, EN SASKATCHEWAN

Question nº 368—**M. Korchinski:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il versé, au 31 mars 1963, à la province de la Saskatchewan en vue de la construction de services de formation professionnelle?

2. Où a-t-on construit ces services et quel a été la quote-part du gouvernement fédéral dans chaque cas?

M. Byrne: 1. A compter du 1er avril 1961, date d'entrée en vigueur de l'entente relative à la formation professionnelle et technique conclue avec la province de Saskatchewan aux termes de la loi sur l'assistance à la formation professionnelle et technique, jusqu'au 31 mars 1963 le gouvernement fédéral a fourni des sommes s'élevant à $4,960,676.16 destinées à la construction et à l'aménagement des écoles et des instituts de formation professionnelle et technique de cette province.

2. Voici comment ont été réparties les sommes versées par le gouvernement fédéral à l'égard des frais d'immobilisations de chacune de ces écoles:

Emplacement	Nom de l'école	Participation fédérale
Melfort	École secondaire mixte de Melfort	$ 78,000.00
Moose Jaw	École secondaire technique de Moose-Jaw.	$ 300,000.00
Moose Jaw	Institut technique de la Saskatchewan du Sud (Métiers et technique)	$1,432,509.92
Prince Albert	École secondaire technique de Prince-Albert	$ 647,919.84
Regina	École secondaire technique de Balfour (professionnelle)	$ 607,500.00
Regina	Institut collégial Coronation (mixte)	$ 300,000.00
Saskatoon	Institut technique du centre de la Saskatchewan (métiers)	$1,550,646.40
Swift Current	École secondaire mixte collégiale de Swift-Current	$ 44,100.00
	Participation globale du gouvernement fédéral	$4,960,676.16

PRÊTS DU CRÉDIT AGRICOLE, CIRCONSCRIPTION DE MACKENZIE

Question n° 369—**M. Korchinski:**

1. Depuis la création de la Société du crédit agricole, jusqu'au 31 mars 1963, combien de prêts a-t-on autorisés dans la circonscription de Mackenzie?
2. Quel est le montant total des prêts consentis?

M. Beer: 1. 418.

2. $3,318,100.

ROUTES D'ACCÈS AUX FORÊTS, EN SASKATCHEWAN

Question n° 370—**M. Korchinski:**

1. Combien de milles de routes d'accès aux forêts a-t-on construits en Saskatchewan?
2. Quels sont les itinéraires de ces routes?
3. Combien ces routes ont-elles coûté au gouvernement?
4. Se propose-t-on de construire d'autres routes en 1963?

L'hon. M. Nicholson: 1. Depuis 1957-1958, l'État fédéral a participé à la construction d'environ 514 milles de routes d'accès aux forêts et de sentiers en Saskatchewan.

2. Les routes et sentiers dont les frais peuvent être répartis figurent dans la liste suivante; les noms indiquent la localité.

Route du lac Doré, route et pont de la rivière de Montréal, Emmilene, route de la rivière de Montréal, route d'Armit, route de la rivière Fir, route du lac Bittern, route du lac Muskeg, route de Bigstone, pont de Spinook, route du portage La Loche, route et pont de Neneiben, route de la pointe aux renards, pont du chenal de Sipanok, route de Turnburry, route du lac Helldiver, route du lac McBride, route du lac Chitek, route du lac Keely, route de l'île à la Crosse, divers ponts, route de Big Sandy, sentier du lac Stewart, sentier de Porcupine Hills, sentier du lac Niska, sentier sud de Little Bear, sentier nord de Little Bear, route du lac Fishing, sentier de la vallée Clearwater, sentier du lac McLean, sentier du lac Descharme, sentier de Dillon à la pointe aux sables, sentier du lac Clair, route de Michelle à Dillon, sentier du lac Kazon, sentier du lac Primeau, sentier du lac Dipper, sentier du lac La Plonge, sentier de Cumberland, sentier de Pinehouse, sentier d'Emmeline, sentier du Fire Guard, sentier du lac Potato, route du lac Jan, sentier du lac Amyot, route de la pointe Michel, route du lac Kemball, sentier de Pine House, sentier du lac Apps, route est du lac Candle, route sud du lac Candle, route du lac Candle, route du lac Green, route de Waterhen, route de la baie Whelan, route du lac Canoe, route du cygne blanc, route d'Emma à Christopher, route de division, route de Parr Hill, route du lac Meadow, route de la baie Ballantyne, pont sur la rivière Cowan, route du lac des Isles, route du lac Shoal, route de Strong Pine.

3. Au 31 mars 1963, le gouvernement fédéral avait versé une somme globale de $872,697.67.

4. Oui.

	Dépenses provinciales estimatives $
Route du lac Doré—20 milles	115,000
Route de Strong Pine—4 milles	30,000
Route de Waterken au lac des Isles—7 milles	15,000
Route du lac Hill—0.5 mille	2,000
Route de Northern Pine au lac Pierce—2.5 milles	12,000
Route de la Loche—25 milles	45,000
Route de Duck Mountain—3 milles	4,000
Route du lac Candle au cygne blanc—5 milles	35,000
Route de Pasquia Hills—15 milles	50,000
Routes de Wildnest, du lac Hanson, de Tulabi et de Limestone—10 milles	140,000

PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 377—**M. Beaulé:**

1. Le but du programme des travaux d'hiver est-il de fournir du travail aux chômeurs ou de venir en aide d'une façon indirecte aux municipalités?
2. Les municipalités qui entreprennent des travaux d'hiver avec l'aide gouvernementale sont-elles tenues d'effectuer ces travaux de la façon la plus économique possible?
3. Existe-t-il des ententes en vertu desquelles les municipalités doivent utiliser le plus de main-d'œuvre possible plutôt que les machines dont elles disposent?
4. Quel a été le coût total des travaux d'hiver entrepris au cours de la dernière année?
5. Quel a été le coût de la main-d'œuvre dans ces travaux?
6. Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral?
7. Quelle a été la valeur des travaux d'hiver entrepris au cours de la dernière année dans la ville de Québec?
8. A combien s'est élevé le coût de la main-d'œuvre?
9. Quelle a été la contribution fédérale à ces travaux?

M. Byrne: 1. Le but du programme des travaux d'hiver est d'encourager les municipalités à créer de nouveaux emplois d'hiver en mettant sur pied des entreprises nécessaires de travaux publics qu'elles ne pourraient entreprendre sans le programme.

2. Il ne devrait pas y avoir de différence entre la façon d'exécuter les travaux entrepris dans le cadre du programme et la façon d'exécuter les travaux municipaux ordinaires, sauf en ce qui concerne le temps fixé. On s'attend à ce que les municipalités exécutent

les entreprises de la façon la plus économique possible.

3. Non; 4. $291,055,000*; 5. $91,136,000*; 6. $45,165,000*; 7. $2,822,000*; 8. $1,032,000*; 9. $516,000*.

*Chiffres provisoires.

JOURS-HOMME PERDUS EN 1962

Question n° 378—**M. Beaulé:**

1. Combien de jours-homme de travail ont été perdus au cours de la dernière année par suite de différends industriels?

2. Combien de jours-homme de travail ont été perdus au cours de la dernière année par suite de chômage?

M. Byrne: 1. Il y a eu au Canada, en 1962, 311 grèves et lockouts. Ces arrêts de travail ont visé 74,332 ouvriers, entraînant une perte globale de 1,417,900 jours-homme.

2. On a estimé qu'il y avait en moyenne 391,000 personnes en chômage en 1962. Sur la base de 250 jours de travail par an, 97,750,000 jours-homme ont donc été perdus en 1962 par suite du chômage.

TORONTO—AIDE À LA SUPPRESSION DES TAUDIS

Question n° 392—**M. Scott:**

Dans chacune des années 1959, 1960, 1961 et 1962, le gouvernement a-t-il reçu de la ville de Toronto ou de la municipalité métropolitaine de Toronto des demandes d'aide financière pour la démolition des taudis dans la ville de Toronto ou dans la municipalité de Toronto et, dans le cas de l'affirmative, pour chacune de ces années: *a*) quelles demandes ont été formulées, *b*) dans quel but, *c*) à l'égard de quelles régions, *d*) quelle somme le gouvernement a-t-il affectée à ces travaux, *e*) quels sont les détails de chaque projet, y compris la région proposée et la somme accordée?

L'hon. M. Garland: La ville de Toronto a réclamé, d'abord en 1959, puis en 1960, de l'aide du gouvernement fédéral, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à l'égard d'un programme d'élimination des taudis.

a) La demande de 1959 portait sur l'entreprise de Moss Park; celle de 1960, sur une partie du quartier dit d'Alexandra Park.

b) Pour demander que le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation, défraie la moitié du coût de ces entreprises.

c) Le quartier de Moss Park, limité par les rues Shuter, Parliament, Queen et Jarvis, a une superficie de 16.4 acres; celui d'Alexandra Park est limité par les rues Bathurst, Dundas, Spadina et Queen.

d) La contribution fédérale à l'entreprise de Moss Park est évaluée à $4,250,000, soit la moitié du coût total. Le gouvernement fédéral recevrait la moitié de la somme que pourrait rapporter la vente des terrains déblayés. Aucun engagement n'a été contracté quant à l'entreprise d'Alexandra Park.

[M. Byrne.]

e) Les détails quant à la situation, l'ampleur et le coût estimatif de l'entreprise de Moss Park sont donnés aux alinéas (a), (b), (c) et (d) ci-dessus. Il s'agissait d'un quartier délabré à la fois résidentiel, commercial et industriel. La ville de Toronto a maintenant acquis toutes les propriétés et il s'est fait beaucoup de déblaiement. On a élaboré un plan de réaménagement selon lequel une entreprise d'habitation de 902 éléments serait réalisée dans l'est du quartier. Un prêt de 7.8 milions de dollars, consenti aux termes de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, financera l'entreprise. Le terrain situé au centre du quartier a été mis à la disposition de la ville de Toronto en vue de l'grandissement de Moss Park. Un îlot face à la rue Jarvis est passé au ministère de la Défense nationale, qui doit y construire un manège. Les fonctionnaires de la SCHL ont revu la proposition de la ville en vue de réaménager le quartier d'Alexandra Park. Un comité consultatif composé des représentants de la ville, de la province et de la Société centrale d'hypothèques et de logement a été institué pour étudier la proposition en détail. On a terminé un rapport de l'étude et, à l'heure actuelle, les autorités municipales le revoient.

SCARBOROUGH (ONT.)—PAVILLONS POUR PERSONNES ÂGÉES

Question n° 393— **M. Scott:**

1. Le gouvernement entend-il accorder une aide financière à la municipalité de Scarborough aux fins de construire, à l'angle des avenues Warden et St. Clair Est, un ensemble de pavillons pour les personnes âgées et, s'il en est ainsi, de quelle nature serait l'apport du gouvernement à ce projet?

2. Le gouvernement impose-t-il des conditions restrictives touchant l'admission des locataires éventuels de cet ensemble d'habitations?

L'hon. M. Garland: 1. Oui. Un prêt à dividende limité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de l'article 16, d'un montant de $2,204,000, a été approuvé, pour aider à la réalisation de l'entreprise de l'avenue Warden.

2. Oui. Les locataires doivent avoir au moins 60 ans et l'installation est destinée aux personnes qui touchent un faible revenu. Le revenu annuel des nouveaux locataires doit être de $888 à $2,400 pour les garçonnières, et de $1,188 à $3,300 pour les logis à une chambre à coucher.

*PART FÉDÉRALE DANS LES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 395—**M. Pigeon:**

Quel montant total le gouvernement fédéral a-t-il accordé à chacune des provinces depuis la mise en œuvre du programme en vertu duquel le gouvernement assume 50 p. 100 des frais de la main-d'œuvre affectée aux travaux d'hiver entrepris par les municipalités?

M. Byrne: Montant total payé par le gouvernement fédéral à chacune des provinces depuis la mise en œuvre du programme en vertu duquel il assume 50 p. 100 des frais de la main-d'œuvre affectée aux travaux d'hiver entrepris par les municipalités:

Province	Montant total payé
Terre-Neuve	$ 619,719.57
Île du Prince-Édouard	123,618.66
Nouvelle-Écosse	950,654.68
Nouveau-Brunswick	1,224,999.14
Québec	25,794,794.67
Ontario	15,332,759.14
Manitoba	2,260,859.25
Saskatchewan	4,523,628.46
Alberta	8,582,659.09
Colombie-Britannique	9,725,929.42
Yukon	5,199.11
Territoires du Nord-Ouest	30,627.94
Bandes indiennes	225,260.56
	$69,400,709.69

QUESTIONS TRANFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONTRATS ACCORDÉS À LA «ENAMEL AND HEATING PRODUCTS LIMITED»

Question nº 71—**M. Coates:**

1. Quelle est la valeur totale des contrats adjugés à la *Enamel and Heating Products Limited* durant l'année financière 1962-1963?
2. Quelle est la valeur estimative des contrats adjugés à la *Enamel and Heating Products Limited* pour l'année financière 1963-1964?

M. Dupuis: Je dépose le document.

COÛT DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES INDIENNES

Question nº 199—**M. Howard:**

Durant chaque année financière depuis 1957, quelles sommes ont été dépensées a) par la Direction des affaires indiennes, b) par la Direction des Services de santé des Indiens et du Nord, c) par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, aux titres (i) de l'administration des affaires indiennes, (ii) des versements aux Indiens, selon les catégories?

M. Dupuis: Je dépose le document.

NIVEAU DES RETOMBÉES RADIO-ACTIVES

Question nº 226—**M. Scott:**

1. Dans quelle mesure le gouvernement analyse-t-il des échantillons d'aliments, de plantes, de sols, de cultures, de poisson, de gibier et d'animaux de ferme en vue de déterminer le niveau et l'importance des retombées radio-actives?
2. Combien de ces échantillons prélève-t-il et quels sont les cultures, les aliments, les animaux, les sols, le poisson et le gibier qui en font partie?
3. Quelles sont les régions du Canada où de tels échantillons sont prélevés?
4. A quels intervalles les prélève-t-on?
5. Quelles analyses fait-on de ces échantillons et qui est chargé de les faire?
6. Combien de personnes sont affectées à ces analyses?

M. Dupuis: Je dépose le document.

JUSTES SALAIRES DANS LES CONTRATS FÉDÉRAUX

Question nº 304—**M. Fisher:**

1. Quelles sont, en détail, les étapes que le ministère fédéral du Travail suit dans la préparation des annexes dites de justes salaires attachées aux documents se rapportant aux commissions et aux contrats relatifs aux entreprises de l'État?
2. Par quels moyens le ministère fédéral du Travail s'efforce-t-il de garantir que les taux des salaires régionaux, le nombre d'heures de travail et autres conditions du travail qui sont appliqués au genre de travail spécifié dans la municipalité intéressée sont véritablement à jour?
3. Le ministère fédéral du Travail a-t-il reçu des plaintes soit des entrepreneurs, soit des syndicats, soit d'autres organisations, au cours des dix-huit derniers mois, à propos du problème évoqué à la question 2 et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les organisations qui ont formulé des plaintes et à quelles dates les ont-elles présentées?

DEMANDES DE DOCUMENTS

LE MANITOBA—DÉPLACEMENT D'INDIENS

Demande nº 6—**M. Orlikow:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes les lettres, tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un quelconque de ses organismes ou divisions et tout autre gouvernement, ou toute personne ou tout organisme, depuis le 1er janvier 1959, relativement à la proposition émanant du gouvernement du Manitoba ou de la Commission hydro-électrique du Manitoba et tendant à déplacer les Indiens de leurs réserves actuelles à Cedar-Land et à Moose-Lake pour permettre l'aménagement de l'usine hydroélectrique de Grand Rapids.

(La motion est adoptée.)

RAPPORTS DE M. JOSEPH DREAVER

Demande nº 7—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire de tous les rapports de M. Joseph Dreaver, à qui a été confié l'examen des réactions et des recommandations des Indiens de la Saskatchewan à la suite des constatations du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les affaires indiennes.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Skeena a déjà convenu de réserver la motion jusqu'à aujourd'hui parce que je voulais enquêter davantage sur la qualité de la personne qui était censée avoir préparé le rapport. J'apprécierais beaucoup que l'honorable représentant veuille bien accepter que la motion soit réservée de nouveau jusqu'à mercredi prochain.

M. Howard: J'accepte, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Favreau: Je vous remercie.

(La motion est réservée.)

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, pourrais-je revenir à la 6e motion?

Des voix: Non, elle a été adoptée.

M. l'Orateur: Je pense que la chose serait possible, à l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

SITE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Demande n° 12—**M. Pigeon:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de la correspondance et des rapports échangés entre le gouvernement fédéral et les autres gouvernements ou organismes intéressés, relativement à l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale de Montréal: *a*) la Commission mixte internationale, *b*) l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (États-Unis et Canada), *c*) l'Association des pilotes du fleuve Saint-Laurent, *d*) le Conseil des ports nationaux, *e*) les Chemins de fer nationaux du Canada, *f*) l'Hydro-Québec, *g*) la ville de Verdun, *h*) l'Association canadienne pour la protection des oiseaux, *i*) le ministère des Transports, *j*) la ville de Saint-Lambert, *k*) le gouvernement de la province de Québec, *l*) la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne.

M. Pigeon: J'accepte de la remettre à quelques jours, quand le ministre sera prêt.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a accepté que la motion soit réservée et j'en suis fort aise.

(La motion est réservée.)

(Texte)

SAINT-HYACINTHE—ÉDIFICE DES POSTES ET ÉDIFICE DES DOUANES

Demande n° 13—**M. Ricard:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout gouvernement municipal, toute personne ou tout organisme, depuis le 1er janvier 1960, au sujet de toute proposition d'achat de l'édifice des postes et de l'édifice des douanes de la ville de Saint-Hyacinthe.

(La motion est adoptée.)

SAINT-PIE-DE-BAGOT—CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

Demande n° 14—**M. Ricard:**

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout gouvernement provincial ou municipal, toute personne ou tout organisme, depuis le 1er janvier 1958, au sujet de la construction d'une institution pénitentiaire dans la paroisse de Saint-Pie-de-Bagot.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de réserver cette motion pour le moment?

M. Ricard: D'accord!

(La motion est réservée.)

[L'hon. M. Favreau.]

(Traduction)

LÉGALITÉ DE L'ORDONNANCE RELATIVE AUX SURTAXES

Demande n° 15—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance ou de tous autres documents échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances d'alors ou tout autre ministre fédéral et le sous-procureur général au sujet de la légalité du Décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, en date du 24 juin 1962 et de la modification y apportée par C.P. 1962-987, en date du 11 juillet 1962, ainsi que de la Liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, en date du 24 juin 1962.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun document dans les dossiers du ministère de la Justice qui réponde aux exigences de la présente motion. Je suis d'avis que les décrets en question ont été établis à la suite d'un entretien entre les membres du gouvernment de l'époque et les hauts fonctionnaires des ministères intéressés, y compris le ministre de la Justice et que les opinions ou avis exprimés sur les aspects juridiques des décrets envisagés ont été donnés de vive voix, contrairement à l'impression créée au dernier Parlement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, si, contrairement à ce que je croyais, il n'y a pas d'avis écrits à ce sujet, il ne me reste plus qu'à renoncer à la motion.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

DIRECTEUR DU SERVICE DES COMPAGNIES

Demande n° 16—**M. Fisher:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance relative au poste de directeur du Service des compagnies et des corporations, échangée de juillet 1959 au 17 mai 1963 entre la Commission du service civil, des ministres de l'État, des aspirants au poste et toutes autres personnes y compris des titulaires de charges provinciales.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député nous permettrait-il de réserver cette motion jusqu'à la semaine prochaine? J'aimerais à en étudier le texte avec lui.

M. Fisher: D'accord, monsieur l'Orateur.

(La motion est réservée.)

LA «CANADIAN CORPS ASSOCIATION» ET LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU DRAPEAU

Demande n° 17—**M. Mandziuk:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres et autres communications que le premier ministre a reçues, depuis le 22 avril 1962 de la part de la *Canadian Corps Association* au sujet du drapeau canadien, et de toutes les réponses auxdites communications provenant du premier ministre ou des membres de son personnel.

(La motion est adoptée.)

CONTRAT ENTRE LE NATIONAL-CANADIEN ET LA «R. F. WELCH (B.C.) LIMITED»

Demande nº 18—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tout contrat ou accord conclu entre le National-Canadien et *R. F. Welch (B.C.) Limited.*

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le document exigé ici a trait à la régie interne de la compagnie de chemin de fer et il est d'usage, la Chambre le sait, de ne pas produire les documents de ce genre. Sauf erreur, c'est la ligne de conduite qu'ont adoptée tous les gouvernements depuis la mise en vigueur de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, soit depuis 1921. Je prierais, par conséquent, l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Howard: C'est une explication du plus haut intérêt, monsieur l'Orateur, mais je retire la motion.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES FINANCES

IMPÔT SUR LA SUBVENTION DE $500 À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet d'une réponse fournie hier par le ministre des Finances qui a dit:

Quand ne s'appliquent pas certaines conditions, dont je parlerai dans un moment, toute personne qui achète une maison comme habitation privée touchera une subvention de $500 soustraite à l'impôt sur le revenu.

Le premier ministre peut-il me dire d'où proviennent ces directives? S'agit-il d'un règlement ou d'un décret du conseil? Dans quelles circonstances a-t-on arrêté les dispositions publiées à la page 921 du hansard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure pour le moment de commenter la déclaration faite par mon honorable ami en réponse à la question d'hier, mais c'est avec plaisir que j'étudierai la chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre pourrait peut-être me dire, car il doit bien le savoir, si un décret du conseil a été adopté hier ou avant-hier à cette fin?

Le très hon. M. Pearson: Je ne sache pas qu'un décret du conseil ait été adopté, mais je vais m'empresser d'aller aux renseignements.

INSTANCES RELATIVES À LA MISE À ÉXÉCUTION DU RAPPORT BLADEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais avoir l'audace de poser une question au ministre des Finances... (*Exclamations*)... Je me demande s'il pourrait nous faire connaître la teneur de la réponse qu'il a donnée aux fabricants de pièces d'automobile qui, selon les journaux, lui ont rendu visite dernièrement pour lui exprimer leur crainte à l'idée qu'il songerait à donner suite aux recommandations du rapport Bladen.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je vais oser répondre au député. Aucun fabricant de pièces d'automobile n'est venu me poser cette question.

PRÉSUMÉE INTENTION D'AUGMENTER LA SUBVENTION À LA PRODUCTION D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Vu que les journaux persistent à écrire que le gouvernement pourrait prendre des dispositions pour augmenter le subside versé aux producteurs d'or du Canada et que la déclaration faite par son collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques, il y a quelques jours, a donné encore plus de force à ces rumeurs, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement envisage effectivement de prendre une telle mesure?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail si la déclaration qu'il a faite le 10 juin, comme en fait foi le hansard à la page 859, est exacte. Voici la déclaration en question:

On peut prévoir que le programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux réussira bien mieux à créer de nouveaux emplois d'hiver par suite de l'institution déjà annoncée du fonds de développement et de prêts municipaux.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je n'ai pas l'habitude, monsieur l'Orateur, de faire des déclarations que je juge inexactes.

Des voix: Bravo!

M. MacEwan: Quelle arrogance!

L'hon. M. Starr: Dans la même veine, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances si la déclaration qu'il a faite est exacte comme...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: Je demande la parole pour un rappel au Règlement, car la période qui nous est accordée pour poser des questions est réservée aux questions urgentes qui se sont posées après les délibérations de la journée précédente; aussi ne doit-on pas l'employer pour engager un débat ni chercher à savoir si certaines déclarations que des honorables députés peuvent croire controversables sont ou non de cette catégorie.

A mon avis, si nous engageons le débat maintenant, au lieu de le faire durant la période prescrite par le Règlement de la Chambre, nous ne pourrons pas nous attaquer aux travaux inscrits à l'ordre du jour. Puisque la question du Règlement a été soulevée, je crois que l'on devrait régler cette question dès maintenant.

L'hon. M. Starr: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je voudrais répondre à la première question qui a été soulevée. Les honorables députés doivent se rendre compte qu'il m'est bien difficile de savoir si une question est acceptable avant qu'elle ait été posée. D'autre part, les deux dernières questions qui ont été posées par l'honorable député d'Ontario donnent vraiment lieu à un débat, et je ne crois pas que ce soit le moment de poser des questions de ce genre.

L'hon. M. Starr: Si l'on veut bien me permettre de dire un mot au sujet du rappel au Règlement posé par le secrétaire d'État, je signalerai que la question dont il s'agit ici est très urgente. On a annoncé un programme, qui est censé avoir d'importantes répercussions sur notre économie et je voudrais savoir précisément de quoi il s'agit car, selon moi, les déclarations faites par le ministre du Travail sont en contradiction avec celles du ministre des Finances. Par conséquent, ni les députés ni la population du pays ne savent à quoi s'en tenir sur la portée de ce programme.

Voici la question que je pose au ministre des Finances...

L'hon. M. Pickersgill: Je demande la parole pour un rappel au Règlement...

L'hon. M. Starr: Je voudrais savoir si la déclaration faite...

[M. MacEwan.]

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais, je croyais qu'il parlait du rappel au Règlement. Maintenant, l'honorable député pose de nouveau une question. Toutefois, me sera-t-il permis d'appeler l'attention des honorables députés sur les commentaires de Beauchesne, à la page 148:

> Il n'est pas permis de mettre en doute l'exactitude des renseignements fournis à la Chambre par un ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande la parole pour un rappel au Règlement. Il ne s'agit pas de mettre en doute l'exactitude des renseignements. Il s'agit de savoir laquelle des deux déclarations contradictoires est vraie.

L'hon. M. Starr: Je crois qu'en toute justice pour les députés de la Chambre, on devrait tirer au clair cette situation de façon que le pays et nous-mêmes puissions connaître exactement la politique du gouvernement à cet égard.

M. l'Orateur: Me serait-il permis de faire remarquer à l'honorable député qu'il a posé sa question à peu près comme ceci: «Est-il exact de dire...» et le reste.

L'hon. M. Starr: Puis-je alors demander au ministre des Finances si, en réponse à l'honorable député de Comox-Alberni, il a fait une déclaration exacte en disant:

> Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, lorsque j'ai déclaré qu'ils se rejoindraient. J'ai voulu dire, en réalité, que le programme des travaux d'hiver et le programme à l'étude seraient appliqués de telle sorte qu'ils ne chevauchent pas.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Il me semble que la réponse à cette question est absolument claire même pour l'honorable député d'Ontario. S'il avait été ici, et si nous avions pu venir plus près de faire adopter les résolutions, nous aurions pu étudier le bill et toute l'affaire aurait été élucidée.

M. Knowles: J'invoque le Règlement. N'est-il pas vrai que le Règlement exige qu'il n'y ait pas de débat à l'ordre du jour et qu'il s'applique aux deux côtés de la Chambre?

Des voix: Bravo!

(Plus tard)

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais poser au ministre des Finances une question découlant de la réponse qu'il a donnée hier à mon honorable ami le député de Digby-Annapolis-Kings. La question avait trait à la subvention de $500 qui sera versée au premier acheteur d'une maison neuve. Sur quelle base cette réponse a-t-elle été donnée? Se fonde-t-elle sur un règlement qui a été adopté, ou sur un décret du conseil?

L'hon. M. Gordon: Lorsque le ministre du Travail a annoncé la proposition de certaines mesures visant à multiplier les emplois l'hiver prochain, il y a inclus une disposition pour stimuler la construction de maisons durant les mois d'hiver. L'essentiel de la proposition était qu'une subvention de $500 serait accordée au premier acheteur de toute maison qui aurait été construite en plus grande partie pendant l'hiver. Évidemment, la mesure vise à diminuer les frais de construction de la maison. Le ministre des Finances a posé une question—pardon, j'aurais dû dire «l'ancien ministre des Finances»; je contracte les mauvaises habitudes de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings a demandé si cette subvention serait passible de l'impôt sur le revenu. J'ai demandé du temps pour étudier la chose avant de répondre directement, car j'ai cru que ma réponse devrait comporter certaines réserves, et c'est, de fait, ce qui s'est produit. Le règlement qui sera édicté ainsi que les pouvoirs qui seront demandés à l'égard de ce programme fourniront bien des éclaircissements, mais comme la question était pertinente et qu'elle aurait pu nuire au programme même—en fin de compte, ce programme a pour but de créer plus d'emplois l'hiver prochain—j'ai cru bon de répondre à l'honorable député hier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre répondra peut-être à ma question maintenant, après avoir usé de circonlocutions. Lorsqu'il a fait cette déclaration, il n'existait, en fait, aucun règlement ni décret du conseil?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à l'honorable député que lorsqu'il a exposé le programme du gouvernement en vue de venir en aide à certaines régions désignées il y a quelque temps, il s'est écoulé quatre mois entre le moment où il l'a annoncé à la Chambre et celui où le décret du conseil a été adopté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien que le premier ministre ait l'air ennuyé, mais je pose la question au ministre des Finances. Y avait-il un règlement ou un décret du conseil au moment où il a donné cette réponse à la Chambre?

L'hon. M. Gordon: Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre à la suite de l'interpellation plutôt vive qu'il a faite, il y a quelques minutes, après la question du chef de l'opposition. Le premier ministre a alors mentionné qu'un décret du conseil avait été rendu à une date quelconque et que sa publication avait été retardée. Je voudrais demander au premier ministre de nous donner le sujet sur lequel portait le décret en question, sa date de publication et son numéro, afin que la Chambre soit à même de constater le bien-fondé des insinuations du premier ministre.

Le très hon. M. Pearson: Si mon ami veut bien inscrire au *Feuilleton* sa bienveillante question, je me ferai un plaisir d'y répondre.

CAISSE DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS—ADMISSIBILITÉ DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANT AUX TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail si les municipalités qui participent au programme des travaux d'hiver pourront obtenir des prêts de la caisse de développement et des prêts municipaux?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

SUBVENTION À L'HABITATION ET SON APPLICATION DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Peut-il nous dire si la subvention de $500 accordée pour la construction domiciliaire l'hiver s'applique aux maisons d'hiver construites dans le Nord canadien par les Indiens et les Esquimaux ou pour eux.

LA COLLINE DU PARLEMENT—SURTEMPS SANS SURSALAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail, question qui provient d'une réponse qu'il a donnée hier. Le ministre peut-il dire actuellement si les ouvriers qui travaillent sur la colline du Parlement à réparer l'édifice de l'Ouest font des journées de 10 heures sans temps supplémentaire; le cas échéant, comment cette situation se conforme-t-elle à la loi fédérale concernant les salaires et les heures de travail? Je pose cette question parce que je n'aime pas traverser une ligne de piquetage et j'ai dû le faire hier et aujourd'hui pour venir ici.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai promis à l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) d'étudier cette affaire et de lui donner aujourd'hui une réponse plus circonstanciée. Je vais

maintenant répondre à cette question posée hier et à la question que me pose aujourd'hui mon honorable ami. Étant donné la situation d'urgence qu'a entraînée la convocation de la conférence de l'OTAN dans l'édifice de l'Ouest le mois dernier, on a délivré un permis de surtemps, autorisant une journée de travail maximum de 10 heures et la semaine de 60 heures, pendant la période allant du 18 février au 17 mai 1963. Cette autorisation demandait le versement de primes de surtemps d'au moins une fois et demi le taux de rémunération requis sous le régime contractuel pour tous les employés à l'égard de toutes les heures de travail en sus des huit heures par jour et 44 heures par semaine.

L'inspection des dossiers de l'entrepreneur général a permis de constater que les conditions de travail prévues étaient entièrement observées. Cependant, certaines réclamations ont été reçues au sujet du taux des salaires versés et des heures de travail demandées aux employés d'un sous-traitant, et l'on a jugé nécessaire de procéder à un rajustement de $6,304.35. Ce montant est récupéré par le ministère du Travail et sera versé en temps voulu aux travailleurs intéressés. Le contrat en question fera l'objet d'une nouvelle inspection, afin de voir si les conditions équitables de travail sont entièrement observées.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre admettrait-il que voilà la preuve de ce que vaut une opposition active?

L'hon. M. MacEachen: Cela prouve, en tout cas, la valeur d'un gouvernement actif.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

RENVOI D'EMPLOYÉS DE CANADAIR POUR MOTIF DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. Le ministre a-t-il reçu une plainte de M. Stewart Geddes lui expliquant qu'il avait été renvoyé de Canadair, après sept ans de service, parce que la division de la sécurité du ministère de la Production de défense avait fait savoir à Canadair qu'il était suspect; depuis lors, M. Geddes n'a pu obtenir aucun des postes qui lui avaient été offerts, le même renseignement ayant été fourni aux autres employeurs. Le cas échéant, le ministre prend-il des mesures pour faire examiner les plaintes de M. Geddes?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Le mois passé, j'ai reçu une lettre de M. Geddes dans laquelle il m'informait que *Canadair Limited,* de Montréal, l'avait prié de donner sa démission, un peu plus d'une année auparavant. Les directeurs de Canadair, que j'ai consultés, m'ont fait savoir que M. Geddes avait été prié de démissionner, en partie par suite d'une réduction du personnel tenant à la réorganisation des services techniques supérieurs, et en partie parce que la compagnie jugeait bon de garder d'autres ingénieurs supérieurs de préférence à M. Geddes.

Quant aux difficultés que M. Geddes aurait à se trouver un autre emploi, je puis uniquement dire que ni le ministère de la Production de défense ni la Gendarmerie royale du Canada n'ont été priés de fournir à quelque entreprise ou particulier que ce soit des renseignements intéressant M. Geddes du point de vue de la sécurité. J'ajoute que ni le ministère de la Production de la défense ni aucun des organismes de l'État s'occupant de sécurité n'ont l'habitude de fournir des renseignements touchant à la sécurité, sauf pour répondre à une demande concernant un employé déjà engagé ou à engager et dont le travail exige la délivrance d'un certificat de sécurité.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

SOUMISSION AUX PROVINCES DE LA MESURE RELATIVE AUX PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): J'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite hier par M. Pierre Laporte, ministre québecois des affaires municipales, dans laquelle il dit que les municipalités ne doivent pas se tourner vers Ottawa pour obtenir de l'aide, le premier ministre se propose-t-il de déférer la résolution sur les prêts aux municipalités aux provinces avant que la Chambre en soit saisie pour plus ample étude?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non. Nous avons l'intention de poursuivre le débat et j'espère de faire adopter la résolution.

(Texte)

LA JUSTICE

FAILLITES FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Girouard (Labelle): Ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Étant donné le nombre grandissant de faillites frauduleuses au Canada ces temps derniers, le ministère de la Justice projette-t-il de suivre de plus près l'application de la loi sur les faillites au Canada?

(Plus tard)

AUCUN LIEN ENTRE LES MEMBRES DU F.L.Q. ET LES RÉVOLUTIONNAIRES CUBAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Vu les récents développements de l'enquête sur le F.L.Q. et les déclarations figurant dans certains journaux et magazine américains, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des renseignements à l'effet qu'il existe des liens étroits entre certains membres du F.L.Q. et les révolutionnaires communistes cubains?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

(Traduction)

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

AIR-CANADA

BASE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG—RENCONTRE AVEC UNE DÉLÉGATION DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si des dispositions ont été prises pour permettre à une délégation du Manitoba de conférer avec les porte-parole du gouvernement à propos du maintien à Winnipeg de la base de revision et d'entretien d'Air-Canada et, dans le cas de l'affirmative, voudrait-il nous dire quand la réunion aura lieu et quels seront les membres du cabinet qui rencontreront la délégation?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas été avisé de la question mais je puis assurer au député que des dispositions ont été prises. J'hésite à dire quand la réunion aura lieu; elle aura lieu très prochainement, le jour et la date ayant été fixés. La délégation sera reçue par le comité des transports du cabinet et la réunion aura lieu dans l'une des salles de comité de la Chambre des communes. Le ministre manitobain qui dirige la délégation en a été informé il y a quelques jours.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une autre question. Les membres de l'Assemblée législative du Manitoba seront-ils autorisés à assister à la réunion de la délégation et des porte-parole du gouvernement?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous serions très heureux de les accueillir. J'espère qu'ils ne répéteront pas ce qu'ils avaient fait à une réunion antérieure à propos de la même affaire. J'espère que, cette fois-ci, nous obtiendrons des résultats plus satisfaisants que la dernière fois, que cette réunion aura une heureuse conclusion. Mais de toute façon, je tiens à dire que tous les députés qui voudraient venir seront les bienvenus, à condition toutefois qu'ils trouvent de la place dans la pièce.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, les députés ont-ils l'autorisation de continuer le débat que vient d'ouvrir le ministre des Transports?

LA DÉFENSE NATIONALE

UTILISATION DES CHAMPS D'ATTERRISSAGE PAR LES APPAREILS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Voici ce que je lis dans un article du *Globe and Mail* de ce matin:

> Les commandements de la défense aérienne de l'Aviation royale du Canada et de la Force aérienne des États-Unis ont conclu un accord permettant aux intercepteurs américains d'utiliser vingt-deux aéroports canadiens plus facilement et avec plus de sécurité.

Puis-je demander au ministre si cette affirmation est exacte et s'il s'agit de l'affaire au sujet de laquelle il a dit à la Chambre, le 22 mai, qu'il n'avait pas encore reçu de communication officielle?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article dans le journal de ce matin au sujet d'un prétendu accord entre les commandants des commandements de la défense aérienne du Canada et des États-Unis permettant aux intercepteurs américains de se servir de vingt-deux aéroports canadiens. J'aimerais déclarer que cet article est absolument sans fondement.

Les deux commandants en question ont signé une entente en novembre 1962 mais, dans cette entente, il était uniquement question de l'application des règles régissant le trafic aérien en temps de paix lorsque les intercepteurs d'un pays survolent le territoire d'un autre ainsi que de la question des services de soutien, lorsque l'entretien de ces appareils se fait à des bases de l'autre pays. Il s'agit des envolées en temps de paix dans le cadre des exercices d'entraînement de la défense aérienne prévues dans l'accord du NORAD et il n'existe aucun rapport entre cette question et le cantonnement des escadrilles américaines de la défense aérienne dont j'ai parlé le 29 mai à la Chambre.

LE COMMERCE

AUGMENTATION DES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES CHINOISES POUR STIMULER LES VENTES DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné l'inquiétude très répandue qu'ont exprimée, ces derniers jours, les organismes de cultivateurs et les journaux agricoles au sujet de l'attitude raide qu'avait adoptée la Chine rouge dans les négociations relatives à de nouveaux achats de blé que ce pays effectuerait au Canada, le ministre voudrait-il dire à la Chambre, étant donné que, d'une façon générale, son gouvernement préconise le libre échange, si le gouvernement actuel a l'intention d'accepter un volume très accru de marchandises chinoises afin de stimuler davantage les ventes de blé à ce pays?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, si cette question est régulière, je dirai au député que nous menons ces négociations d'une façon qui, je l'espère, aboutira à un heureux résultat. Je ne sais au juste ce qu'il en sera du point que vient de soulever le député.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre du Commerce, étant donné ce que vient de dire mon collègue de Moose-Mountain, et aussi ce que disaient les journaux d'hier au sujet de l'Australie, qui aurait vendu toute sa récolte excédentaire qui, en 1962-1963, était sans précédent, à la Chine rouge et au Japon, s'il peut assurer aux cultivateurs de céréales de notre pays que le Canada gardera sa part des débouchés mondiaux, même s'il fallait pour ça que le ministre donne une certaine aide aux délégués qui se trouvent là-bas en ce moment, comme l'a fait l'ancien gouvernement?

L'hon. M. Sharp: Je puis assurer au député que nous faisons de notre mieux pour récupérer la position que nous occupions il y a quelque temps. Quand j'ai repris ce portefeuille, nos envois et nos ventes étaient faibles.

LE PÉTROLE—LES ÉTATS-UNIS SE PROPOSERAIENT DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question qui m'a été inspirée par un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui intitulé les «États-Unis revisent leur contingent d'importation de pétrole». Je cite:

...on n'augmenterait pas les expéditions canadiennes pour le reste de 1963...

[L'hon. M. Hellyer.]

L'article déclare également que la formule de fixation du maximum a été modifiée et que cette modification entrera en vigueur le 1er juillet. Le ministre est-il disposé à discuter de cette question avec les autorités américaines, car le changement aura un effet des moins heureux sur l'économie de l'Alberta et de la Saskatchewan?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'assure au député que j'ai déjà discuté de cette question dans les plus grands détails avec les autorités américaines quand je suis allé à Washington l'autre jour. Le changement a été apporté un peu grâce à mon intervention, je l'espère, et il aura pour effet d'augmenter nos débouchés de pétrole aux États-Unis. J'aimerais ajouter une déclaration qui pourrait être utile au député.

Les modifications apportées à la proclamation touchent seulement les régions I à IV des États-Unis, ce qui comprend en gros la zone américaine située à l'est des Rocheuses. Elles ne touchent aucunement la région V, soit le littoral ouest des États-Unis qui absorbe plus de la moitié de nos exportations.

Quand j'ai lu les modifications faites à la proclamation à la lumière de mes entretiens avec les autorités américaines, dont j'ai déjà parlé, j'ai prévu que nos exportations aux régions I et IV de la deuxième moitié de 1963 seront à peu près égales à celles des six premiers mois.

Nous avons convenu de tenir de nouveaux entretiens au sujet de nos exportations de pétrole à l'avenir et, comme la Chambre le sait, nous avons proposé à nos amis américains de faire des études conjointes sur toutes les formes d'énergie. J'espère que les entretiens préliminaires auront lieu dans un avenir rapproché pour décider de l'orientation de ces études.

L'AGRICULTURE

SUPPRESSION DU CONTINGENT DE DINDES IMPORTÉES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 31 mai, le ministre a répondu à une question posée à la Chambre qu'il était trop tôt pour dire si le contingent des dindes importées des États-Unis serait supprimé à la suite des négociations commerciales de Genève. Le ministre est-il maintenant en mesure de faire une déclaration?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député aurait-il l'obligeance d'inscrire sa question au *Feuilleton*?

ŒUFS ET PORCS—PAIEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si son ministère a l'intention de continuer à verser comme dans le passé des paiements d'appoint sur les œufs et les porcs, fondé sur un prix national et annuel pondéré, ou songe-t-il à un changement?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous comptons pouvoir faire une déclaration à ce sujet très prochainement.

ASSURANCE-RÉCOLTE—APPROBATION DU PLAN DE RÉASSURANCE DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député de Selkirk a demandé si j'avais eu l'occasion d'étudier la requête du Manitoba concernant la loi sur l'assurance-récolte et si j'avais approuvé le plan du Manitoba selon lequel le gouvernement fédéral émettrait de la réassurance.

C'est en 1961 que le Manitoba et la Saskatchewan ont proposé que le gouvernement fédéral réassure une partie des risques de l'assurance-récolte provinciale, mais aucune décision n'a encore été prise à ce propos. Le gouvernement étudie les propositions des provinces et annoncera sa politique en temps et lieu.

LE FROMAGE—LE PRIX AURAIT MONTÉ À LA SUITE DE LA RÉDUCTION DE LA SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): Je voudrais poser deux questions au ministre de l'Agriculture. Les exportateurs canadiens ont-ils haussé le prix du fromage destiné au Royaume-Uni à raison d'un cent par livre depuis le 8 avril 1960? Le cas échéant, le ministre voudrait-il nous dire pourquoi?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): La question du député était:

Est-ce vrai que les exportateurs ont dû hausser le prix du fromage de 1c. la livre pour compenser la réduction de la subvention à l'exportation imposée par le gouvernement?

Le prix du cheddar d'exportation fait l'objet de négociations entre les exportateurs et les importateurs. Compte tenu de la conjoncture, l'Office de vente des producteurs de fromage de l'Ontario a négocié un prix, pour la Grande-Bretagne, d'à peu près 1¼c. supérieur à celui de la fin de la saison d'exportation de 1962. Durant la saison de 1962, le prix d'exportation du fromage que cet Office pratiquait à l'égard de la Grande-Bretagne avait augmenté de 2¼c.

J'ajoute que le prix du cheddar canadien en Angleterre est aussi ferme qu'il puisse l'être...

M. MacEwan: Le prix ou le fromage?

L'hon. M. Hays: Nos vis-à-vis qui ne savent rien à propos du fromage devraient savoir qu'il doit être fort, comme le prix du reste. Quant au prix du lait destiné à la production de fromage, il se situe actuellement entre 10 et 27c. par 100 livres de plus qu'une année auparavant.

LES PÊCHERIES

LE TRAITÉ DU PACIFIQUE NORD—MESURES VISANT À INCLURE L'UNION SOVIÉTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêcheries peut-il dire à la Chambre quelles sont les mesures que l'on prend actuellement et quel progrès a été marqué en vue d'obtenir de l'Union soviétique qu'elle participe au traité sur les pêcheries du Pacifique Nord?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, cette question relève des trois pays qui participent au traité du Pacifique Nord et on en fait probablement l'étude actuellement à la réunion de Washington; je ne sais, cependant, si le moment est propice actuellement de faire des déclarations à ce sujet.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quand le ministre a été assermenté, est devenu membre du Conseil privé et est entré au cabinet, était-il maire de la ville de Calgary, et est-il toujours maire de cette ville?

M. l'Orateur: Je regrette, mais cette question est contraire au Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle se fonde sur des motifs d'ordre moral. Sait-il qu'une directive a été envoyée à tous les officiers commandant des détachements de la Gendarmerie royale au Canada leur ordonnant de s'entendre avec certains garages et ainsi de suite, à l'exclusion de certains autres, au sujet de l'entretien des véhicules?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Ma réponse aussi se fonde sur des motifs d'ordre moral et elle est négative.

LES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE EXIGERAIENT DE LEURS EMPLOYÉS UNE FICHE SUR LEURS ANTÉCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Vendredi dernier le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question relativement aux formules sur les antécédents personnels exigées par la compagnie de téléphone Bell et d'autres sociétés provinciales de téléphone. Il demandait si c'était la Gendarmerie royale du Canada qui avait demandé ces fiches pour compléter ses dossiers sur ces employés.

La réponse à cette question est négative. En guise d'explication, je puis ajouter que les sociétés, y compris les sociétés de téléphone, qui obtiennent des contrats relatifs à des travaux de sécurité et à des travaux secrets, doivent obtenir des garanties de sécurité pour tous leurs employés qui s'occupent de ces travaux, mais pour ceux-là seulement. Le ministère de la Production de défense exige que les entrepreneurs fassent remplir des formules sur les antécédents personnels par les employés que les entrepreneurs désignent pour exécuter les travaux. Cette formule sert de base à l'enquête faite par la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement n'exige ces fiches que des entrepreneurs qui doivent avoir accès à des renseignements secrets, et il exige de ces entrepreneurs qu'ils fassent remplir les formules seulement aux employés qui devront avoir accès aux renseignements secrets ou qui travailleront dans des endroits secrets.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je remercie le député de sa réponse. Puis-je lui demander, à titre de question supplémentaire, si le ministre de la Production de défense ou le ministre de la Justice peut expliquer pourquoi tant d'employés qui n'ont aucun rapport avec des documents ou des projets secrets, ou qui n'ont rien à voir à des questions de sécurité, sont tenus de remplir ces formules? Pourrions-nous également savoir pourquoi la fiche n'a pas été revisée comme l'ancien gouvernement l'avait promis il y a quelques mois?

L'hon. M. Drury: Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre comprendra que le gouvernement ne se tient pas responsable des promesses faites par les gouvernements précédents. (*Exclamations*)

[M. Herridge.]

J'ajoute: des promesses de ce genre... (*Exclamations*) ... toutefois, cette formule est réétudiée actuellement et nous espérons en avoir les résultats d'ici peu de temps. Je ne puis répondre pourquoi tant d'employés ont dû remplir cette formule sans connaître leur nom ou les cas particuliers où cette formalité accessoire ait été exigée. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre voulait bien me fournir des noms qui me permettent d'examiner l'affaire, je le ferai volontiers.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Une autre question monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre de la Production de défense si les convictions idéologiques des oncles et tantes sont prises en considération lors de l'examen de sécurité auquel sont soumis ces employés.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, comme cette question d'idéologies se rapporte à la sécurité en général, le ministre de la Justice voudra peut-être y répondre lui-même.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question mérite une réponse... (*Exclamations*) ...

Une voix: Un nouvel exemple d'arrogance!

L'hon. M. Chevrier: ...mais de toute façon je rappelle au député que tout ce qui a trait aux oncles et tantes dans ce cas particulier s'est passé en 1960 ou 1961, soit bien avant que nous arrivions au pouvoir.

M. Knowles: Une autre question, monsieur l'Orateur. En réétudiant cette formule, tiendra-t-on compte des législations provinciales concernant les droits de la personne et de la Déclaration canadienne des droits afin que les questions concernant la race n'y figurent pas?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner l'assurance que, dans cet examen, il sera tenu compte de toute la législation appropriée.

LES PENSIONS

QUÉBEC—MESURE SUR LES PENSIONS TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre consentirait-il à répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet des pensions transférables? Il avait demandé de l'accepter comme un préavis. Cette question a reçu une énorme publicité dans les journaux.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prie l'honorable représentant de m'excuser. J'avais espéré

pouvoir discuter de cette question avec le ministre intéressé mais il est en voyage. J'y répondrai demain.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA COMMISSION NORRIS; QUESTION AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail s'il a reçu le rapport de la Commission d'enquête Norris et, dans l'affirmative, s'il peut le déposer?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu ce rapport, et je regrette que le renseignement que j'ai donné la semaine dernière à mon honorable ami se soit révélé une prévision inexacte. Le rapport n'a pas encore été remis; dès qu'il le sera, il sera déposé le plus tôt possible.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE LA FORMATION DES COMITÉS PERMANENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que j'obtiendrai qu'on fasse quelque chose. Seulement, cette fois-ci, j'adresse ma question au secrétaire d'État. Étant donné que la Chambre a déjà renvoyé un certain nombre de questions aux comités permanents et vu les promesses d'après lesquelles d'autres questions encore leur seront déférées, le secrétaire d'État peut-il nous dire quand les comités permanents de la Chambre seront institués?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): J'espère, monsieur l'Orateur, que le whip en chef pourra convoquer une réunion du comité permanent dès que les six membres de ce comité trouveront le temps de se réunir, afin d'établir la participation des divers partis aux comités, et dès qu'on aura les noms voulus, une motion sera présentée pour établir les divers comités.

Je regrette—et je sais que le député qui a posé la question le regrette aussi—que les efforts faits pour diminuer le nombre des membres de ces comités et rendre ceux-ci plus maniables, ce que trois partis sur quatre pensaient pouvoir accepter, aient été rejetés par le quatrième. Les comités auraient été institués plus tôt, j'imagine, s'il n'y avait pas eu ces négociations. Mais j'espère que, dès l'institution du comité de la procédure, celui-ci pourra étudier la question—et je proposerais qu'on l'établisse immédiatement si c'était possible d'y procéder sans débat préalable.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État et leader de la Chambre essaie, par les observations qu'il fait de temps à autre, de jeter le discrédit sur l'opposition. (*Exclamations*). C'est uniquement à lui qu'est dû le retard qui s'est produit dans cette question. S'il s'occupait de son travail et veillait à l'institution des comités, ceux-ci fonctionneraient déjà. Mais, il temporise. Il ne veut pas que son whip se réunisse avec qui que ce soit sans qu'il soit assis à ses côtés, pour venir à la rescousse. Que les whips des différents partis se réunissent, ils régleront cette affaire dans une demi-heure.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il me semble qu'un député contrevient au Règlement de la Chambre quand il se livre à une attaque personnelle contre un autre. Je serais le dernier député qui chercherait à user de pareil rappel au Règlement. (*Exclamations*)

Je tiens à mettre les choses au clair. Je suis membre de ce comité dûment désigné par la Chambre et le Règlement n'autorise en rien l'honorable représentant à critiquer une décision de la Chambre. Il le saurait, s'il avait compris le Règlement. J'ai autant le droit d'assister aux réunions de ce comité que n'importe quel autre de ses membres. Il n'a tenu qu'une seule réunion et le seul membre absent était le député de Winnipeg-Sud-Centre. J'ajoute que s'il entretenait des contacts un peu plus étroits avec son whip en chef, les deux ne feraient pas publier des déclarations contradictoires dans les journaux sur cette question en particulier.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Churchill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je rappelle aux honorables députés que votre Orateur a le devoir de protéger tous les députés.

L'hon. M. Churchill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour vous demander de me protéger contre les attaques personnelles du secrétaire d'État. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Simcoe-Est.

REPRISE DU DÉBAT SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire d'État que ma

question s'adresse. En sa double qualité de secrétaire d'État et leader du gouvernement à la Chambre, peut-il nous dire quand nous pourrons reprendre le débat sur le projet de résolution concernant l'institution du ministère de l'Industrie?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aurais mauvaise grâce à empêcher le débat de reprendre en prolongeant ma réponse.

LES PARCS NATIONAUX

CRÉATION D'UN PARC AU LAC COUCHICHING, EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si son ministère envisage d'aménager un parc national dans l'île Big Chief sur le lac Couchiching? Si le ministère y a songé, a-t-il prévu d'aménager un cimetière à la mémoire des Indiens de cette époque qui y sont enterrés?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, pour le moment, je ne suis pas au courant d'un tel projet, mais je vais accepter la question comme un préavis et j'écrirai à mon honorable ami.

(Texte)

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

MONTRÉAL—PROLONGEMENT DANS LA RÉGION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-l'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics; elle fait suite à une question que je lui ai déjà posée. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral accepte le projet du ministre provincial de la Voirie de la province de Québec, concernant le prolongement de la route transcanadienne dans la région métropolitaine de Montréal?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère provincial de la Voirie et de mon ministère se rencontreront ces jours-ci. Les plans nous seront alors soumis et l'on pourra ensuite prendre une décision.

[M. Thompson.]

(Traduction)

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—INTERPELLATION PORTANT SUR LE RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre quand il compte recevoir le rapport de la Commission royale d'enquête sur les soins médicaux dirigée par le juge Emmett Hall?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'en suis pas certain, mais je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et de répondre demain ou lundi.

LES BESTIAUX

ALBERTA—VENTE D'ANIMAUX À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, lundi dernier l'honorable député de Medicine-Hat a demandé s'il serait possible de consacrer une plus grande partie de la station de recherche pour la défense de Suffield à des pâturages. Comme le sait l'honorable député, près de 142,000 acres ont été cédées à titre de pâturages d'urgence, et placées sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. Je regrette qu'on ne puisse fournir plus de terre à cette fin, sans entraver gravement le programme de recherches du ministère de la Défense. Si l'on ouvrait au bétail de nouveaux terrains, on rendrait impossibles les travaux d'expérimentation.

Je dois signaler que ces 142,000 acres ont été accordées en 1961 au ministère de l'Agriculture par suite d'une sécheresse aiguë dans la région, et pour faire face à une crise. Comme la sécheresse se prolongeait, cette mesure d'urgence a été prorogée en 1962 et en 1963. J'ajoute, qu'en outre, on a coupé du foin sous l'autorité du ministère de l'Agriculture et qu'on l'a donné aux propriétaires de ranch, comme fourrage sec pour leurs animaux.

LA RADIODIFFUSION

OTTAWA—REFUS D'ACCORDER UN PERMIS POUR UN POSTE DE LANGUE FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière m'a posé la question suivante:

Peut-il confirmer qu'il a avisé le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de son refus de recommander l'émission d'un permis à Radio-Prestige

pour un poste privé de langue française, à Ottawa, ce refus venant en contravention avec la décision du BGR?

Il a également posé la question suivante:

Le ministre des Transports sait-il que cette demande de permis avait été ardemment appuyée par un des organismes les plus représentatifs de la minorité franco-ontarienne, nommément l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario?

Voici ma réponse, monsieur l'Orateur: Au début de février 1963, le Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion a recommandé l'octroi de licences à deux nouvelles stations de langue française dans la région d'Ottawa. L'une des futures stations était la station de langue française de Radio-Canada, et l'autre celle de Radio-Prestige, comme le précise la question. La décision d'octroyer la licence, tel qu'il avait été recommandé, a été prise le 23 mai. La décision de ne pas approuver la délivrance d'une licence à Radio-Prestige a aussi été prise le 23 mai. Cette dernière décision «ne vient pas en contravention» avec la décision du B.G.R.

En ce qui concerne la question complémentaire, monsieur l'Orateur, pour autant que le ministre le sache, la demande n'avait pas été chaudement appuyée par l'Association d'éducation canadienne-française.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Le ministre vient de dire que la décision ne contrevenait pas à une décision du B.G.R. Dirait-il alors que la décision est contradictoire?

L'hon. M. McIlraith: Non; en vertu de la loi, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a le pouvoir de recommander qu'une licence soit octroyée à une station. Ensuite, aux termes de la loi, le gouverneur en conseil doit accorder ou refuser la licence.

LES CÉRÉALES

MAJORATION POSSIBLE DES FRAIS DE MANUTENTION DES CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé hier si j'avais été avisé que la Commission des grains se réunirait bientôt à Vancouver afin de discuter d'une majoration possible des frais de manutention des céréales aux élévateurs. On voulait savoir aussi si le ministère de l'Agriculture avait le pouvoir d'établir des règlements au sujet de ces frais, vu qu'une telle majoration aurait de graves répercussions pour les cultivateurs des Prairies.

Le ministère a été informé de la réunion de la Commission des grains qui aura lieu à Vancouver le 3 juillet. Il s'agit de la réunion qui est convoquée chaque année et à laquelle les intéressés sont invités à participer pour présenter à la Commission des recommandations au sujet des frais maximums d'entreposage et de manutention des céréales que la Commission établit au début de chaque campagne agricole. La Commission se réunit chaque année à Winnipeg et à un autre endroit, dans l'Est, de même qu'à Vancouver, au mois de juillet.

Les frais maximums autorisés sont établis chaque année en vertu de l'article 15 de la loi sur les grains du Canada. Aux termes de l'article 17, tout règlement édicté par la Commission doit être transmis au ministre et peut être désavoué par le gouverneur en conseil.

Je pourrais ajouter qu'il n'y a eu aucune majoration sensible ces dernières années ou, du moins, que les majorations ont été très faibles.

LES AFFAIRES INDIENNES

INTERPELLATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL POUR LES RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pendant l'Adresse en réponse au discours du trône, le 28 mai, mon collègue de Comox-Alberni a demandé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si le gouvernement entendait adopter une mesure visant l'institution d'un tribunal pour juger les réclamations des Indiens. A ce moment-là, le ministre a répondu que la question était à l'étude. Le ministre pourrait-il nous dire maintenant si cette étude est terminée et quand il prévoit que le bill sera présenté?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): En ce qui concerne le moment où sera institué un tribunal quelconque pour juger les réclamations des Indiens, que ce soit une commission ou un autre organisme, je dois signaler qu'il s'agit d'une politique ministérielle que le gouvernement annoncera en temps opportun.

M. Howard: Une question supplémentaire. Comment le ministre peut-il relier cette déclaration avec celles du parti libéral qui avait promis de s'occuper immédiatement de ce problème?

M. l'Orateur: Le député sait très bien que sa question est irrégulière.

(Texte)

LES TRAVAUX PUBLICS

FORESTVILLE—QUAI INCENDIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gustave Blouin (Saguenay): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Travaux publics.

Le ministre est-il au courant que le quai de Forestville à été détruit par un incendie, dimanche soir 9 juin?

Étant donné que le quai dans cette localité est vital pour le ravitaillement de cette population, quelles mesures d'urgence le ministre entend-il prendre pour remédier à ce grave et urgent problème?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, cet incendie a été porté a mon attention et je dois dire que je regrette, avec mon honorable ami, les inconvénients que ce désastre cause aux citoyens de Forestville. J'ai demandé à un ingénieur de notre bureau de Québec de se rendre sur les lieux immédiatement. Dès que son rapport nous parviendra, les mesures appropriées seront prises pour remédier aux inconvénients de ce grave incendie.

(Traduction)

Des voix: *Feuilleton.*

(Texte)

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

FORMATION D'UN COMITÉ AU SEIN DU CONSEIL DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil privé.

Étant donné l'annonce faite il y a quelques instants au sujet de la formation d'un comité de ministres du cabinet pour étudier la situation du biculturisme dans l'administration fédérale, ce dont je félicite d'ailleurs le ministre, peut-il nous dire quels sont les autres ministres qui feront partie de ce comité?

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit dans la tradition parlementaire de dévoiler le nom des membres du Conseil des ministres qui siègent sur un tel comité. Je vais me renseigner davantage et, s'il y a lieu, je répondrai plus tard.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. L'honorable ministre peut-il nous dire si, avec son comité, il acceptera également les suggestions et les renseignements émanant d'autres députés de la Chambre?

L'hon. M. Lamontagne: Je serai heureux, en tout temps, monsieur le président, de prendre connaissance des recommandations de la «commission Grégoire».

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire. Ce comité étendra-t-il également sa «juridiction» sur les sociétés de la Couronne?

[M. Blouin.]

L'hon. M. Lamontagne: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, elle inclura aussi les sociétés de la Couronne.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question découlant également de la déclaration faite plus tôt par l'honorable ministre.

Le ministre nous a dit qu'un comité de ministres avait été formé pour étudier le rapport minoritaire de la Commission Glassco. Peut-il dire à la Chambre si, jusqu'à maintenant, son gouvernement a fait autre chose qu'étudier ces mesures et ces recommandations?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, nous avons reçu le rapport complet ce matin, seulement; je pense que l'honorable député devrait être le dernier à nous reprocher notre retard dans ce domaine.

(Traduction)

L'INDUSTRIE

CRÉATION DU MINISTÈRE

La Chambre se forme en comité sous le présidence de M. Lamoureux et passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 10 juin, sur le projet de résolution suivant du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure *a*) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie qui sera nommé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières des industries manufacturières, qui aideront le ministère dans son travail; *b*) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et *c*) en vue de modifier, par voie de conséquences, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, j'hésite quelque peu à parler de ce projet de résolution, car je souscris entièrement à son objet qui est, d'après le gouvernment, de créer plus d'emplois. Tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, appuient au moins l'objectif de la mesure. Il s'agit de savoir, cependant, quand et comment cet objectif pourra se réaliser. Nous pouvons lire dans le projet de résolution qu'une Agence de développement régional sera établie et qu'un commissaire et un sous-commissaire seront nommés. Je me demande encore comment ils vont s'y prendre pour mettre sur pied, stimuler, établir de nouvelles industries

et peut-être maintenir en activité celles qui existent déjà.

Lorsque je songe à l'intention du gouvernement, soit de créer et de maintenir en activité des industries, je me rappelle l'époque où la Saskatchewan a décidé de se lancer dans l'industrie. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit maintes et maintes fois à la Chambre sur les efforts de la Saskatchewan pour se lancer dans l'industrie. Elle a tenté alors de procéder par une sorte d'étatisation qui n'a jamais trop bien réussi à créer des emplois, ni certes à maintenir l'industrie en activité ou à retenir la population. D'après moi, la population constitue le coeur du problème. Notre population s'accroît constamment au Canada, de sorte que nous devons créer des emplois et lui fournir des possibilités d'emploi. Nous avons des ressources en abondance. Nous avons des normes d'enseignement et un niveau de vie élevés dans tout le Canada. Grâce à ces abondantes ressources et comme les gens sont disposés à travailler, nous devrions pouvoir leur fournir des possibilités d'emploi. A mon avis, ces possibilités se trouvent dans nos ressources naturelles.

Je note avec un certain intérêt que ce ministère de l'Industrie va peut-être permettre au Canada et aux Canadiens de reprendre la haute main sur leurs ressources naturelles. Ceci m'intéresse beaucoup, car je viens de l'Alberta où la plus grande partie de nos ressources naturelles sont possédées et dirigées par des capitalistes étrangers. Comment un ministère de l'Industrie établi par le gouvernement fédéral pourra prendre des mesures pour nous redonner la maîtrise de ces richesses extraordinaires est une question très intéressante qui mérite d'être suivre de près.

D'après moi, c'est en mettant nos ressources naturelles en valeur, en accordant l'aide financière voulue et peut-être en mettant sur pied des industries secondaires, que nous trouverons en partie la solution au problème du chômage au Canada. Ce problème n'est pas particulier au Canada; il existe dans tous les pays de l'Ouest. La première chose qu'il importe de surveiller lors de l'établissement d'un ministère de l'Industrie, c'est de quelle façon il peut être coordonné au mieux avec les autres ministères de l'État. Ce serait absurde, par exemple, qu'un ministère tente de stimuler l'industrie, tandis qu'un autre s'appliquerait systématiquement à provoquer des bouleversements industriels et économiques dans tout le pays.

J'ai à l'esprit un exemple qui est tout à fait patent dans l'Ouest canadien. En Saskatchewan, on a demandé la permission d'abandonner 1,008 milles de chemin de fer. Si l'on donne suite à cette demande, il n'y a pas de doute que la petite industrie sera toute bouleversée particulièrement dans les villes où il y a présentement un service ferroviaire. Cela va sûrement causer un bouleversement économique et des pertes d'emplois dans plusieurs secteurs de l'Ouest canadien. Je mentionne la Saskatchewan, mais on prévoit aussi en Alberta de désaffecter des voies de chemin de fer et de construire ailleurs les nouvelles lignes. Je pense que cette situation exige la coordination de tous les ministères de l'État. L'établissement de nouvelles industries et l'encouragement à leur donner sera l'un des grands problèmes du nouveau ministère.

On a beaucoup parlé de l'expansion industrielle en Saskatchewan. Nous avons un Office d'expansion industrielle qui s'apprête à aider les nouvelles industries à se lancer en affaires. Cet Office a collaboré efficacement à l'expansion industrielle de l'Alberta. Comment le nouveau ministère coordonnera-t-il le travail des offices qui existent déjà dans différentes provinces du Canada?

La création d'un marché est un autre sujet qui se trouve probablement sur la liste de priorité du nouveau ministère de l'Industrie. A quoi bon créer un ministère s'il n'y a pas de débouchés pour les produits que l'industrie peut fabriquer. Il faut, de pair avec l'expansion que l'on donne à notre industrie, coordonner nos politiques commerciales et s'apprêter à trouver de nouveaux marchés aux industries éventuelles. Lorsque l'on songe à un ministère de l'Industrie, on pense immédiatement aux domaines d'industrie où le gouvernement participe déjà. Je signale les chemins de fer Nationaux du Canada. Je pourrais aussi parler de la production de défense qui a joué un rôle énorme en intensifiant et en assurant l'existence de l'industrie dans notre pays. Le ministère de la Production de défense peut certes coordonner étroitement ses activités avec celles du nouveau ministère, advenant son établissement.

J'espère que le nouveau ministère n'exigera pas que l'industrie soumette encore plus de formules pour les envoyer au Bureau fédéral de la statistique. On m'apprend que l'industrie en ce moment essaie de remplir un arriéré de formules afin de tenir le gouvernement au courant de la croissance du pays qu'il s'efforce de gouverner. J'espère que la création d'un ministère de l'Industrie ne veut pas dire que l'on va s'emparer d'une tranche quelconque de la direction de l'industrie déjà établie ou que l'on va chercher à y parvenir en exigeant que le personnel de direction remplisse encore plus de formules, augmentant ainsi les frais généraux qui grèvent les nouvelles industries en voie d'établissement, dans des régions comportant peut-être d'énormes risques.

J'estime qu'un ministère de l'Industrie réussirait le mieux à trouver et à maintenir de nouvelles industries en publiant des renseignements relatifs aux marchés. Le ministère du Commerce, sous la direction de l'ancien ministre, a fait de grands progrès dans cette direction, et le nouveau ministère de l'Industrie lui enlèvera, il me semble, une partie de ses fonctions. Toutefois, mettre à la disposition des nouvelles industries les renseignements relatifs aux marchés existants ou éventuels sera l'une des principales fonctions du ministère de l'Industrie quand il sera établi.

Je crois également que le ministère de l'Industrie devra collaborer étroitement avec le ministère des Finances. Fait intéressant à noter, le rapport de 1962 de la Banque d'expansion industrielle mentionne une augmentation sensible du nombre d'emprunteurs par rapport à 1956. En 1962, plus de 2,000 prêts ont été consentis, dont 166 à des manufacturiers, en comparaison de 300 environ en 1956. Ces chiffres indiquent certainement une accélération marquée du programme de prêts, ce qui a été rendu possible en apportant à la loi des modifications visant à augmenter la somme dont dispose la Banque d'expansion industrielle pour consentir des prêts. Voilà qui illustre la nécessité de rapports étroits avec le ministère des Finances, car il faut des fonds pour établir de nouvelles industries, il en faut pour les maintenir et pour leur permettre de trouver des débouchés et de les conserver afin de réussir en affaires.

Pour commencer, je signalais que la création de nouvelles industries se rattachait étroitement à la mise en valeur de nos ressources, telles que minéraux, gaz et pétrole. A l'heure actuelle, deux ou trois usines de pâte à papier fonctionnent en Alberta. Pourquoi le papier n'est-il pas fabriqué en Alberta? Cette question nous est souvent posée au sujet de l'industrie de la pâte et du papier en général. C'est une mesure qui pourrait être prise si nous étions propriétaires et maîtres de nos ressources, mais dans bien des cas, comme pour l'industrie de la pâte en Alberta, l'exploitation est dominée par des sociétés américaines. Elles expédient la pâte brute aux États-Unis où elle est transformée en papier, ce qui crée des emplois dans ce pays. Si des mesures appropriées étaient prises, il serait possible de transformer la pâte au Canada.

Une des plus importantes ressources du Canada, c'est l'eau et l'énergie hydraulique. Personne n'ignore que l'industrie a besoin d'être approvisionnée constamment en eau. A mon sens, les plus grandes possibilités de notre pays résident dans ses ressources hydrauliques. C'est pourquoi il importe que le ministère, une fois établi, fasse sa part en avisant soigneusement à la possibilité de mettre sur pied des programmes à long terme pour mettre en valeur nos ressources hydrauliques, en tenant compte de l'ensemble de l'expansion industrielle.

A ce sujet, je me vois forcé de rappeler que l'Alberta a refusé de procéder à l'étude de ses ressources hydrauliques et de tout le bassin hydrographique de la partie est des Rocheuses. Il est inévitable que cela soit un obstacle à toute planification de longue portée relativement à la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui a une si grande importance pour les besoins actuels de l'industrie.

Voilà qui milite également en faveur d'une étroite collaboration entre le futur ministère de l'Industrie et les provinces. Une résolution nous a été présentée récemment en vue d'établir une caisse de prêts municipaux. La résolution à l'étude vise à instituer un ministère de l'Industrie. Et pourtant, les provinces n'ont guère été consultées pour l'un ou l'autre de ces projets. Je pense que le gouvernement ferait bien dans chacun de ces cas de prendre le temps de consulter les autorités de chaque province et de les persuader que leur collaboration est nécessaire pour que ces projets soient menés à bonne fin.

Je crois que dans la création d'un ministère de l'Industrie, l'un des principes fondamentaux devrait être de travailler à décentraliser l'industrie. Bien des urbanistes estiment actuellement que lorsqu'une ville atteint certaines dimensions, disons une population de 300,000 habitants, le fonctionnement de ses services perd de son efficacité. J'ai mentionné le chiffre de 300,000 parce que je crois que c'est celui que fixent généralement les urbanistes. Voilà un principe fondamental, je crois, dont un ministère de l'Industrie devrait tenir compte. Ce ministère devrait travailler à la décentralisation de l'industrie, car nous connaissons tous les difficultés qui se rencontrent dans certaines de nos grandes villes. Ainsi, il y a le problème du transport entre le domicile et le lieu de travail.

J'ai hâte que le bill soit présenté à la Chambre, pour voir, par exemple, s'il y aura une étroite liaison entre le ministère de l'Industrie et la Banque d'expansion industrielle. Celle-ci passera-t-elle sous la tutelle de celui-là? Pour qu'il y ait une liaison étroite, je crois qu'il vaudrait mieux qu'il en soit ainsi, si l'on doit créer un ministère de l'Industrie. Il y a quelques années, la Société de crédit agricole relevait du ministère des Finances. Depuis que nous l'avons fait passer sous l'égide du ministère de l'Agriculture, il n'y a aucun doute, selon moi, qu'elle accomplit une tâche beaucoup plus efficace; elle a prêté aux agriculteurs et s'est efforcée de satisfaire à leurs besoins. Je crois que la création d'un

ministère de l'Industrie n'est pas sans similitude. La Banque d'expansion industrielle a augmenté ses prêts depuis un an ou deux et je crois qu'elle pourrait peut-être jouer un rôle plus important, travailler en relation plus étroite avec l'industrie si on la rattachait au ministère de l'Industrie.

Enfin—ce qui a tout de même une grande importance à mon sens—je crois que le bill visant à créer le ministère de l'Industrie devrait comporter une planification à long terme des aménagements hydrauliques. Il devrait protéger les industries déjà établies et je recommande au gouvernement, lorsqu'il créera le ministère de l'Industrie, de s'inspirer de l'expérience du gouvernement actuel et des anciens gouvernements de la Saskatchewan qui ont essayé de favoriser l'implantation de l'industrie. Je ne crois pas que les gouvernements doivent dépenser les deniers publics en subventionnant la concurrence pour favoriser l'implantation d'industries qui livrent la concurrence à des industries déjà implantées. C'est malheureusement ce qui s'est produit en Saskatchewan et je ne crois pas que nous devions répéter cette erreur sur le plan féddéral. Il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'information, de la coordination et de l'exploitation de nos ressources; nous pouvons faire énormément en fournissant des capitaux à l'industrie pour lui permettre de s'établir et en créant un climat favorable pour permettre la vente des produits industriels une fois que les industries sont établies. Quand on pense aux marchés on ne peut s'empêcher de penser aux politiques commerciales des quelques dernières années. Nous avons eu un programme commercial axé sur l'expansion. Nous exportons maintenant plus de produits ouvrés qu'auparavant. Nous avons un excédent commercial qui, à mon sens, grâce aux politiques commerciales positives du gouvernement précédent ont aidé l'ensemble de l'industrie. Nous avons augmenté les crédits à l'exportation et cela se rattache bien à un ministère de l'Industrie, si on décide d'en créer un. Si je m'interroge sur la possibilité d'établir un tel ministère, comme je l'ai dit en commençant, j'aimerais en terminant signaler mon appui à l'objet et à l'intention de cette mesure qui est destinée à améliorer l'embauche au pays, et j'espère qu'on réussira à établir des liens étroits avec les autres ministères.

(Texte)

M. Gauthier: Étant donné la présentation du projet de résolution tendant à créer un nouveau ministère de l'Industrie, j'aurais quelques questions à poser au premier ministre (M. Pearson).

Lorsque le premier ministre dit dans son exposé, comme en fait foi la page 833 du compte rendu officiel:

> ...que le futur ministère aura pour fonction de maintenir des contacts étroits et efficaces avec l'industrie afin de s'assurer qu'elle reçoive du gouvernement les services voulus,

... peut-on espérer que notre industrie du camionnage pourra bénéficier de tous ces avantages, afin de pouvoir survivre à la lutte de géant que lui livre actuellement une société de la Couronne, le National-Canadien?

Au fait, monsieur le président, les sociétés canadiennes de camionnage représentent un «actif» des plus importants dans notre économie nationale. Je suis même d'avis que cette industrie privée emploie une main-d'œuvre plus nombreuse et déverse une plus grande somme d'argent dans le grand public que le National-Canadien lui-même.

Pensez à tous les postes d'essence, les garages et services de réparation, etc., qui alimentent tous ces camions. Tandis que le National-Canadien fait toutes ses réparations lui-même, puisqu'il possède ses propres ateliers de réparation, ses propres entrepôts d'alimentation, l'industrie du camionnage a besoin de tous nos commerçants pour fonctionner.

Il n'est donc pas juste de permettre plus longtemps au National-Canadien, qui vit à même nos impôts et ceux de ces camionneurs, de s'attaquer si farouchement à une de nos meilleures industries qui, d'ailleurs, n'a jamais rien coûté, en déficit, aux citoyens canadiens.

Nous sommes confiants que le futur ministère s'occupera en tout premier lieu des régions économiquement faibles, c'est-à-dire de ces endroits où le chômage sévit avec le plus de rigueur. Sur ce plan, je suis d'avis que le Québec sera son premier champ d'action. Les différents services qu'offrira ce nouveau ministère seront certainement un apport précieux dans l'effort qui doit incessamment s'amorcer pour favoriser le regroupement de nos industries familiales.

Au sujet de l'autonomie provinciale, je ne vois pas quel danger nouveau un tel ministère pourrait présenter, car il existait déja, en fait, dans le ministère du Commerce. Et je ne crois pas que ce soit par l'intermédiaire de ce dernier que le gouvernement fédéral s'emparera de notre autonomie, tant et aussi longtemps que le futur ministère demeurera dans le domaine des services.

D'ailleurs, je suis à me demander, aujourd'hui, si le supposé empiétement du gouvernement fédéral dans le domaine de l'industrie n'est pas préférable à celui des États-Unis dans notre pays. Empiétement qui s'accentue à un rythme vertigineux à cause de la rigidité du gouvernement canadien à l'égard

de notre politique monétaire. Qu'on continue ce régime d'argent cher parce que rare, et on ouvrira toujours plus grande la porte aux investissements étrangers perdant ainsi le «contrôle» de notre économie canadienne.

Ainsi, permettez-moi de citer ici un homme qui n'est certainement pas créditiste, puisqu'il a combattu farouchement notre doctrine lors de la dernière campagne électorale, mais qui, aujourd'hui, est forcé, devant le danger véritable, de s'éveiller à la vérité.

C'est même un bon libéral, marqué au coin de la haute finance! Il est Canadien tout de même, les jours où il reprend son sérieux; et voilà pourquoi il lance ce cri, qu'il reprochait jadis aux créditistes.

Je veux citer, ici, une partie d'un article, signé par M. Kierans qui a paru dans *Le Devoir* du 7 juin, à la page 13:

M. Kierans disait:

Il faut au Canada une politique monétaire plus flexible

Le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, M. Eric Kierans, s'est prononcé hier en faveur de taux de change et d'une politique monétaire plus flexibles. Parlant devant l'Association canadienne des sciences politiques à l'Université Laval, M. Kierans a déclaré que notre système économique est actuellement construit de manière à maintenir un équilibre extérieur et que le taux de change, entre autres choses, contrôle nos affaires économiques.

Il est d'avis qu'une politique monétaire plus restreinte accroîtra «notre dépendance économique sur le marché américain» parce que le Canada ne sera pas capable de développer ses propres richesses naturelles. Les États-Unis, dit-il, ont actuellement un surplus de capitaux qui viendront au Canada, si l'occasion se présente.

«Il est même possible que la Société canadienne de financement, qui a été créée afin de racheter le Canada aux États-Unis, soit elle-même financée par des capitaux américains».

Si le Canada adopte des mesures de libre échange commercial, il devra y avoir une réorganisation de notre monde industriel afin de faire face à la concurrence étrangère. Advenant l'adoption d'une politique monétaire restreinte, ce sera impossible.

«Nous n'avons rien fait pour préparer notre système économique au bain froid de la libre concurrence».

Manque de connaissance

M. Kierans déplore le manque de connaissance sur l'activité des compagnies canadiennes. Durant le programme d'austérité de l'an dernier, le personnel du Bureau fédéral de la statistique a été réduit et les informations concernant les compagnies et les mouvements ouvriers sont moins nombreuses.

«Comment pouvons-nous obtenir des renseignements sur la politique canadienne quand on cache les faits à ceux qui pourraient en faire une critique constructive?»

M. Kierans a révélé que de 1950 à 1960, les capitaux investis dans l'industrie ont varié de 9 milliards 100 millions de dollars à 21 milliards 100 millions de dollars, alors que les profits diminuaient en même temps de 861 millions de dollars à 831 millions de dollars.

M. Kierans est d'avis que les barrières tarifaires dont l'objet est de protéger certaines industries «enfantines» ne sont que des pièges parce que rien n'aide ces industries à développer une force concurrentielle quand ces industries sont devenues assez grosses pour faire face à la concurrence étrangère. Les autres pays ne sont pas intéressés à venir acheter au Canada à cause des barrières tarifaires.

M. Kierans est d'avis que l'industrie manufacturière canadienne devrait investir davantage dans des filiales, comme font les États-Unis, spécialement en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Monsieur le président, je suis opposé à l'empiétement du gouvernement fédéral, mais je suis encore plus formellement opposé à l'incurie, à la léthargie de certaines provinces dans le champ économique.

J'en suis un peu confus, mais je constate que ce sont précisément les provinces les moins développées économiquement—parce qu'elles n'ont pas su s'élire un gouvernement jeune, actif et sincère avec lui-même—qui crient toujours le plus fort à l'autonomie. Les administrateurs de ces provinces ressemblent étrangement à des propriétaires qui, constatant que leur maison est en feu, ne s'en soucient guère, mais critiquent les voisins qui vont leur porter secours. Et dire que dans ma province ce sont aujourd'hui ceux qui se proclament les plus grands défenseurs de cette autonomie qui l'ont vendue le plus honteusement.

Je crois de plus en plus que le secret de l'autonomie c'est que chacun mette tout son cœur, tous ses talents, toutes ses énergies à bien édifier sa propre maison afin de procurer aux siens le bonheur dans la sécurité.

Nous sommes désireux de connaître les fonctions réelles de ce ministère, car nous espérons qu'il sera le plus sûr renfort contre les empiétements étrangers, en guidant le Canada vers la conquête de son économie par la possession de ses industries.

(Traduction)

M. Coates: Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur cet important projet de résolution qui tend à la création d'un nouveau ministère de l'État. Il me tarde de voir le projet de loi qui donnera suite au projet de résolution. J'espère qu'on y expliquera ce que le gouvernement compte accomplir en établissant un ministère qui a déjà sa contrepartie à l'échelon fédéral.

Je représente la circonscription de Cumberland où se trouve une avionnerie qui a une grande portée sur l'économie de la région. C'est donc dire que j'ai entretenu des rapports très étroits avec l'ancien ministre de la Production de défense, l'honorable Raymond O'Hurley. Je tiens à signaler que M. O'Hurley connaissait à fond les problèmes de ma région et qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour que notre secteur obtienne sa juste part des contrats de défense afin que mes commettants aient plus d'emplois et qu'ils jouissent de meilleures conditions de vie.

Je recommanderai la politique suivie par M. O'Hurley au ministre, en tant que ministre de la Production de défense et aussi en tant que ministre de l'Industrie, s'il assume ces fonctions. Je dirai, à cet égard, qu'à mon avis, c'est l'aspect de la production de défense dans le nouveau ministère de l'Industrie qui devrait surtout intéresser le ministre. Je ne sais au juste pourquoi le gouvernement est tellement impatient de créer un ministère de l'Industrie, alors qu'il y a déjà le ministère du Commerce, et je crains qu'il n'y ait là double emploi, double effort, qui aboutira à la confusion parce qu'il y aura deux services de l'État qui, dans bien des cas, seront obligés d'exécuter les mêmes tâches, tâches qui sont cependant très importantes pour l'économie de notre région.

Je ne comprends pas très bien non plus l'inquiétude qu'éprouve le gouvernement au sujet de l'industrie alors que celle-ci est, depuis plus d'un an déjà, en pleine expansion. Le Livre blanc déposé sur le bureau de la Chambre mardi dernier indique que notre produit national brut a dépassé 40 milliards de dollars. Cela n'indique guère que nos affaires appellent une direction plus marquée de la part du gouvernement. En effet, ayant consulté le discours du trône et le programme que se propose le gouvernement, je me permettrai de dire que des mesures législatives comme celles dont nous sommes maintenant saisis pourraient bien gêner la marche des affaires, alors qu'on nous fait entendre qu'elles stimuleraient notre économie et lui feraient atteindre des sommets sans précédent. Une économie dont le produit national brut accuse une augmentation de 8 p. 100, une économie dans laquelle l'indice des prix à la consommation n'a monté que de 1.2 p. 100, n'est pas celle avec laquelle on peut jouer, et si l'homme d'affaires est capable de prouver qu'il sait faire marcher sa propre entreprise, et exécuter son travail de façon aussi efficace qu'il l'a fait ces deux ou trois dernières années, il me semble que nous ne devrions pas ériger d'autres obstacles sur sa route, en recourant à trop de mesures bureaucratiques.

J'en reviendrai maintenant à l'industrie aéronautique qui se trouve dans ma circonscription, et qui éprouve, en ce moment, des difficultés, qui, d'après ce qu'avait annoncé le candidat libéral à mes commettants, devaient se dissiper et s'évanouir dès qu'un gouvernement libéral, qui connaissait toutes les réponses, serait élu. Le parti libéral a pu obtenir un plus grand nombre de sièges qu'aucun autre parti dans notre pays. Il forme aujourd'hui le gouvernement. Mais mes mandants n'ont rien vu s'évanouir, à moins que ce ne soit leurs emplois dans l'industrie aéronautique. Ce n'est pas là ce que mes commettants ont été amenés à croire. Oui, monsieur le président, l'industrie de l'aéronautique doit faire face, aujourd'hui, à bon nombre de problèmes auxquels le ministre de la Production de défense devrait consacrer son temps, au lieu d'essayer d'usurper la tâche du ministre du Commerce, qui, j'estime, est tout à fait capable de s'acquitter des fonctions qu'on lui a confiées.

Le programme de partage de la production de défense mis au point par l'ancien gouvernement conservateur grâce aux bons offices des ministres de la Production de la défense, des Finances et du Commerce, avec nos amis des États-Unis, a été des plus profitables. Pour indiquer jusqu'à quel point il l'a été, on a seulement à relever une déclaration faite récemment à la presse par le ministre actuel de la Production de défense signalant, entre autres choses, qu'entre 1951 et 1958, le Canada avait un solde défavorable en matière de production de défense s'élevant à 49 millions de dollars et que depuis lors nous avons un solde favorable de près de 80 millions de dollars. Je dirais que cela explique assez bien jusqu'à quel point le gouvernement a réussi à obtenir des contrats pour nos usines de défense, et nous voudrions certes voir la chose se continuer, quel que soit le parti au pouvoir. Nous applaudirons certainement aux efforts que le ministre déploiera dans ce sens et nous aurons raison de le faire parce que cela signifiera plus d'emplois, plus de travail, et plus de dollars dans les goussets de nos concitoyens.

Ce qui me déconcerte un peu, c'est que le ministre de la Production de défense déclare maintenant que son ministère essaiera d'équilibrer le partage des frais de production de défense afin que les États-Unis ne soient pas dans une position défavorable dans ce domaine. Si c'est la tâche que le ministre actuel de la Production de défense entend accomplir quand il sera ministre de l'Industrie, s'il essaie de faire exécuter dans les usines américaines des travaux qui pourraient tout aussi bien être exécutés au Canada, il ne fera pas un apport énorme à l'ensemble de l'économie ni à l'industrie aéronautique canadienne. S'il agit autrement, j'aimerais qu'il l'explique à la Chambre. Je crois qu'il importe au plus haut point que nous sachions exactement ce qu'il a en vue dans ce domaine. Le *Chronicle-Herald* d'Halifax, dans un éditorial du 8 juin, déclarait son inquiétude à la suite de cette déclaration et je crois qu'on devrait le renseigner sur cette nouvelle attitude au sujet du partage des frais de production de défense et j'estime qu'on devrait aussi renseigner les députés.

Je crois que le ministre de la Production de défense devrait également se rendre compte que l'industrie aéronautique d'Amherst, qui est très efficace et qui a un personnel des plus qualifiés, lequel d'ailleurs fait un travail formidable dans la réparation et la remise à neuf des avions, est dans une situation des plus lamentables aujourd'hui. Cette industrie doit débaucher des hommes. Nous ne voulons pas voir disparaître d'emplois. Nous voulons que ce soit les problèmes qui disparaissent, d'ailleurs c'est ce que les candidats libéraux ont prédit durant la campagne électorale. Mais ce miracle ne s'est pas encore produit. Évidemment, il reste encore quelques jours à la période de décision. Peut-être le ministre peut-il obtenir une décision au sujet d'un contrat que cette société est en train de négocier à l'heure actuelle avec une entreprise américaine; cela redonnerait du travail à la population du comté de Cumberland et la société obtiendrait ainsi un contrat qu'elle mérite à cause de son efficacité. Les nouvelles relations que le gouvernement actuel est censé avoir avec nos amis américains devraient permettre au ministre de la Production de défense sans aucune difficulté, soit à titre de ministre de l'Industrie, ou à titre de titulaire du portefeuille qu'il détient présentement, de faire conclure ce contrat, ce qui redonnerait du travail à nos travailleurs. S'il le fait, son efficacité nous comblera certainement d'aise.

Je pense qu'il faut prendre son temps pour créer des nouveaux ministères, surtout dans le cas qui nous occupe, vu que nous avons déjà un ministère semblable. Je ne comprends pas très bien pourquoi le gouvernement tient à établir un nouveau ministère semblable au ministère du Commerce, à moins qu'on ne craigne que le ministre de la Production de défense soit insatisfait de ses fonctions actuelles. Peut-être le gouvernement croit-il que le ministre peut abattre une besogne plus lourde que sa tâche actuelle. On sait qu'il est dangereux d'édifier des empires au sein du service civil et, apparemment, le même danger existe au sein du gouvernement. Notre pays compte aujourd'hui plus de membres du Cabinet que jamais dans le passé. Si nous créons de nouveaux ministères, nous aurons encore plus de ministres. Peut-être cherche-t-on à répartir ainsi le travail afin d'accorder un poste quelconque à un aussi grand nombre de personnes que possible et ainsi, chaque membre du parti libéral aurait son poste. Comme le disait un de mes amis, c'est peut-être un des moyens que le parti libéral a trouvé pour réduire le chômage. Peut-être bien, mais à mon avis, les Canadiens ne sont pas aussi intéressés à éliminer cette sorte de chômage qu'à voir éliminer leur liberté par une expansion de la bureaucratie.

Il me semble que les hommes d'affaires de notre pays doivent en avoir déjà plein le dos de la bureaucratie sans être obligés d'affronter les nouvelles commissions et les nouveaux ministères auxquels semblent songer les personnes qui composent l'oligarchie dans le présent gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? A ce point de son intéressant discours, pourrait-il nous dire en quelques mots ce qu'on a fait, pendant les six années où ses amis étaient au pouvoir, pour réduire la bureaucratie?

M. Woolliams: Certains occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles, si c'est là une réponse.

M. Coates: Je suis heureux de la question posée par le secrétaire d'État. En réponse, je lui dirai que la commission Glassco n'était pas une sorte de tentative d'étendre la bureaucratie. Peut-être l'honorable représentant pourrait-il demander au Conseil privé de commencer à mettre en œuvre les recommandations de la commission Glassco. Le nombre de fonctionnaires pourrait diminuer et le service public serait plus efficace, du point de vue du contribuable, à condition qu'on s'intéresse au contribuable et qu'on parle son langage. C'est un sujet important à examiner. Il va de soi que quand on passe du service public au gouvernement, on perd de vue ce que pense chaque commettant en particulier alors que si on est un candidat qui doute d'être réélu, on est bien au courant de sa façon de penser. Si un député a beaucoup de peine à se faire réélire, comme le cas s'est présenté pour plusieurs membres de la Chambre, ou si le député doit rendre visite à sa circonscription de temps en temps, il se rend compte dans quelle mesure les particuliers et les hommes d'affaires s'inquiètent de l'extension de la bureaucratie, au Canada, actuellement.

A mon sens, le gouvernement a fait preuve de maladresse en exposant ses plans. Il est bien décevant pour des députés tels que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Justice, qui ont été des hommes publics toute leur vie, qui ne sont pas entrés dans le service public dans l'espoir de devenir ministres, advenant que leur parti leur trouve des circonscriptions assurées...

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une autre question? Pense-t-il que la circonscription de Saint-Antoine-Westmount soit assurée aux libéraux?

M. Coates: A en juger par la majorité des suffrages que le ministre de la Production de défense s'est attirée, on peut bien affirmer que la circonscription est acquise aux libéraux actuellement.

L'hon. M. Martineau: Puis-je poser une question au député? Pense-t-il que la circonscription de Bonavista-Twillingate soit un siège assuré au parti libéral?

M. Coates: Oui, aussi longtemps que le secrétaire d'État jouira de la protection du premier ministre de Terre-Neuve.

M. Tucker: Obstruction systématique!

M. Coates: Le député s'écrie «Obstruction systématique».

L'hon. M. Pickersgill: J'interromps le débat une minute pour demander s'il serait possible, comme il est cinq heures, d'adopter la résolution afin que les députés puissent voir le bill, si je m'engageais à ce que le bill soit le premier sujet d'étude demain.

(Texte)

M. Rondeau: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Puis-je signaler à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) que, n'étant pas à son siège, il ne peut poser de questions?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ferai remarquer à l'honorable député que lorsque la Chambre siège en comité, on peut parler de n'importe où.

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre le député mais comme il est cinq heures, la Chambre doit passer à l'étude des avis de motions d'initiative parlementaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'on a répondu à ma question? Vu que le député de Pontiac-Témiscamingue est le plus ancien membre du conseil privé de l'autre côté de la Chambre, il pourrait peut-être dire s'il serait convenable que le comité adopte la résolution afin que nous puissions faire subir une première lecture au bill.

M. Coates: A l'encontre de mes honorables vis-à-vis, je n'ai pas besoin que le député de Pontiac-Témiscamingue parle à ma place. Je n'ai pas encore fait toutes mes observations sur le sujet.

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TARIFS-MARCHANDISES

PÉRÉQUATION EN VUE DE RENDRE LES COÛTS PLUS ÉQUITABLES

M. Robert Simpson (Churchill) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos d'établir la péréquation des tarifs-marchandises au Canada afin que les prix de divers services et marchandises soient plus équitables d'un bout à l'autre du pays.

—Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur et un plaisir que d'avoir l'occasion de présenter la motion dont la Chambre est saisie en ce moment. Je le fais avec le sentiment d'assumer une lourde responsabilité, car je sais combien importante et nécessaire est la mesure que je propose. Maintes régions du Canada sont les victimes d'un tarif-marchandises excessif, entre autres celle que j'ai l'honneur de représenter.

La première fois que je suis allé dans le nord du Manitoba, en 1935, j'ai constaté tout de suite que la vie y coûtait beaucoup plus cher qu'à Winnipeg. La réponse classique qu'on donnait à ce moment-là, quand on posait des questions à ce propos, c'était: «C'est le tarif-marchandises». Monsieur l'Orateur, ce cliché est vieux comme la terre, parce que c'est encore l'excuse qu'on donne à propos de tous les écarts de prix dans le nord de la province. Je dois m'empresser d'ajouter que parfois, au cours des années dernières, nous avons bénéficié de rajustements des tarifs, mais, dans presque tous les cas, on remarquera que ces diminutions coïncidaient avec la construction et le parachèvement de nouvelles routes. Malheureusement, la majeure partie de nos lignes ferroviaires actuelles ne subissent pas la concurrence de ces nouvelles routes.

Les tarifs-marchandises trop élevés sont et seront une cause d'inquiétude jusqu'à ce qu'on ait proposé quelque nouvelle formule de péréquation. L'ancien gouvernement, je suis heureux de le dire, a reconnu ce fait. Le chef actuel de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), l'ancien premier ministre, a souvent répété qu'il s'intéressait beaucoup à la péréquation des tarifs-marchandises au Canada. C'est pour cela, en partie, qu'il a créé la Commission royale d'enquête sur les transports. Je crois pouvoir affirmer que le gouvernement actuel a maintenant l'obligation d'analyser attentivement les conclusions de cette Commission en ce qui concerne les tarifs-marchandises et de prendre les mesures nécessaires pour réaliser la péréquation de ces tarifs. Cela ne sera pas facile, mais je crois

que c'est absolument essentiel si nous voulons vraiment accorder des occasions égales à tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la compétence nécessaire pour évaluer la difficulté de ces mesures, mais l'autorité dont je m'inspire pour dire que ce sera une tâche énorme, est la Commission elle-même, dans le passage de son rapport où elle dit que l'évaluation des inégalités dans la structure des taux de transport et des changements qui y remédieront, est l'un des problèmes les plus complexes auxquels elle ait fait face. En présentant une analyse historique de la situation des taux et de son évolution depuis un état de monopole jusqu'à la situation de l'heure, soit celle de la concurrence mixte, la commission déclare ce qui suit:

> Au début des chemins de fer, les taux de transport des marchandises ne se fondaient pas sur des principes bien définis. Des taux particuliers étaient parfois fixés de façon expérimentale et parfois des accords particuliers étaient conclus entre expéditeurs et transporteurs. L'innovation que constituait le transport ferroviaire au Canada était tellement supérieure à tous les autres moyens de transport de l'époque qu'aucune plainte n'a été formulée pendant les 25 premières années de l'exploitation des chemins de fer. Étant donné que ni les expéditeurs ni le gouvernement ne se sentaient disposés à mettre en doute la structure des taux, les chemins de fer n'étaient aucunement forcés de motiver théoriquement la structure en vigueur.
>
> Avec la publication de la première classification des marchandises en 1874 par le Grand-Tronc, une attitude un peu plus rationnelle a complété l'épreuve de l'expérience dans la fixation des prix ferroviaires. Dans la première classification, les marchandises étaient groupées sous quatre catégories, la quatrième servant de critère pour la fixation des prix dans les autres. Des taux spéciaux pour les denrées agricoles et le bois s'ajoutaient à la classification.
>
> Le principe qui semble surtout avoir présidé au groupement des marchandises dans la première classification était de demander le maximum que les expéditeurs étaient prêts à payer.

Monsieur l'Orateur, beaucoup de mes commettants croient fermement que ce principe sert encore de critère pour la fixation d'une foule de taux ferroviaires dans le nord du Manitoba. Les taux de transport sont l'un des plus grands soucis de l'Ouest canadien et je suis sûr que d'autres députés auront quelque chose à dire à ce sujet. Avant de montrer par des exemples le préjudice dont le Manitoba septentrional souffre du fait de taux de transport injustes, je tiens à dire que dès qu'un député de l'Ouest demande la péréquation des taux de transport, certaines questions sont posées. En voici la première: Pensez-vous que vous soyez les seuls Canadiens qui aient à acquitter des taux de transport anormalement élevés? Je sais parfaitement, je me hâte de le dire, que la même situation se présente dans plusieurs autres parties des provinces Maritimes et du Canada, en général, situation qui exige également un redressement. La

[M. Simpson.]

deuxième question généralement posée est celle-ci: Si vous croyez au bien-fondé d'une péréquation des taux de transport, estimez-vous que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau devraient être rajustés? A ce sujet, monsieur l'Orateur, je vais émettre quelques réflexions.

L'accord du Pas du Nid-de-Corbeau a été signé en 1897 et revisé, je crois, en 1925. Toutefois, lors de la fixation de ces taux, il a été accordé au Pacifique-Canadien environ un quart de million d'acres de terrain, monopole qui couvrait le sud de l'Alberta et les Kootenays, sans compter que le Pacifique-Canadien a été subventionné largement par ailleurs. Par conséquent, j'estime que rien ne justifierait actuellement un nouveau rajustement des taux du Pas du Nid-de-Corbeau. La population du Manitoba septentrional ne demande pas un traitement de faveur; nous demandons simplement qu'il soit mis fin à la disparité exagérée dont nous faisons les frais dans bien des cas et qu'on fixe des taux conformes à la réalité.

Dans le passé, des délégations représentant diverses régions de l'Ouest canadien ont témoigné devant le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et ont donné des exemples clairs et concis de certaines disparités flagrantes dans les taux de transport des marchandises. J'ai déjà, dans le passé, saisi l'occasion d'exposer à cette Chambre certains de nos problèmes du Manitoba septentrional. En 1959, j'ai donné certains exemples pour montrer la gravité de notre situation concernant le besoin de créer de nouvelles industries dans notre province. J'ai mentionné alors que le gouvernement du Manitoba était extrêmement intéressé à favoriser l'aménagement de nouvelles industries aussi rapidement que possible.

Il y a environ cinq ans, le gouvernement du Manitoba a chargé une société de faire un relevé économique du Nord du Manitoba. Il serait intéressant de voir un peu ce qu'ont déclaré ces enquêteurs dirigés par la *Arthur D. Little Inc.* au sujet des réseaux de transport du Manitoba septentrional comme facteur favorisant la création d'entreprises de produits forestiers dans la région. Les enquêteurs ont déclaré:

> Le transport revêt une importance considérable pour les entreprises de pâte et de papier, tant pour l'arrivée de matières brutes que pour la livraison des produits finis. Pour ce qui est de l'approvisionnement en matières brutes, le Nord du Manitoba offre des services comparables à ceux de régions où des moulins de pâte et de papier sont prospères. Pour ce qui est de la livraison des produits finis, cependant, il est gravement désavantagé par son taux de transport des marchandises face à la concurrence.

En 1959, j'ai mentionné en particulier certains taux de transport figurant dans le

rapport de ce relevé économique au sujet du papier journal et de la pâte à papier. Aujourd'hui, j'aimerais signaler certains de ces taux qui s'appliquent au transport des denrées alimentaires, qui ont des conséquences directes pour le travailleur moyen et qui, en grande partie, sont payés par lui.

Aux termes du tarif convenu nº 1126 à partir de Vancouver, tombant dans la catégorie du minimum de 30,000 livres, nous constatons qu'on peut expédier des denrées à Dryden (Ontario), soit une distance de 1673 milles, pour $2.40 les cent livres, et à Fort-William, soit 1883.5 milles, pour le même prix, $2.40 les cent livres; en revanche, pour les expédier à Flin-Flon, à 1479.7 milles seulement, le taux est de $2.47 les cent livres, et à Lynn-Lake, soit 1630.3 milles, le taux est de $2.80 les cent livres. Les honorables députés constateront que les taux sont plus élevés pour des distances plus courtes.

D'après le même taux convenu nº 1126, le prix de transport de Vancouver à Winnipeg est de $1.85 les cent livres, c'est-à-dire sur une distance de 1,464 milles, alors qu'à destination du Pas, qui ne correspond qu'à un trajet de 1,388 milles, le prix est de $2.33 les cent livres. Ces inégalités existent dans la vallée de la Swan, à Thompson, Churchill et, d'ailleurs, à tous les endroits situés le long des voies ferrées menant à Lynn-Lake et Churchill, comme c'est, d'ailleurs, déjà le cas depuis des années.

La même chose vaut pour les marchandises arrivant de l'Est du Canada en vertu des taux convenus nºs 1089 et 230, qui comportent des prix de transport en direction de ces centres septentrionaux plus élevés qu'à destination de bien des endroits dans l'Ouest canadien, qui se trouvent cependant à une distance beaucoup plus grande du point d'expédition. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il y a, depuis des années, des injustices dans la structure des tarifs pour toutes sortes de transport de marchandises vers le Nord du Manitoba, et je ne puis assez insister auprès du gouvernement pour lui faire comprendre la nécessité urgente de remédier à la situation actuelle.

La population de bon nombre de ces endroits septentrionaux, qui souhaite se rendre pendant les vacances dans d'autres régions du Canada en voiture, doivent expédier celle-ci jusqu'à l'autoroute la plus proche et vice-versa. On se plaint continuellement de ce que coûte ce transport. L'automne dernier, on a procédé à une réduction du prix de transport aller et retour Lynn-Lake. Mais, le mois dernier, à ce que l'on m'a dit, ce taux a été ramené à l'ancien niveau. Il me semble que le taux applicable aux automobiles appelle également une enquête et une réduction.

Comme je l'ai déjà mentionné, ces prix de transport injustes atteignent gravement tout ceux qui vivent dans les régions septentrionales, mais les deux principales réclamations qu'on entend, c'est qu'ils tendent à décourager l'expansion rapide de cette région du Canada, tout en coûtant cher aux chefs de familles. Les divers points mentionnés ne représentent qu'une partie des raisons pour lesquelles je saisis avec plaisir cette occasion d'appeler l'attention de la Chambre, et plus particulièrement celle du gouvernement, sur la nécessité urgente d'une péréquation des tarifs-marchandises dans toutes les régions du Canada.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): La motion dont la Chambre est saisie est de telle sorte qu'on ne saurait s'y opposer, non plus qu'on ne saurait dire qu'on est contre les enfants, ou contre la maternité, ou encore contre la famille royale d'Angleterre. La péréquation des tarifs-marchandises est la tarte à la crème, l'idéal de presque toutes nos régions. Elles rêvent toutes d'une égalisation alignée sur les taux les plus bas. Comment alors combattre cette conception? Depuis 40 ou 50 ans, tous ceux qui se sont fait entendre au sujet des tarifs-marchandises ont professé le même dogme; ce principe a inspiré d'innombrables témoins défilant à la barre, ainsi que les mémoires soumis aux commissions royales d'enquête.

J'ai sous les yeux la table des matières des réunions de la Commission royale des transports, en 1959. La question de la structure des tarifs-marchandises se subdivise en de nombreux chapitres. Sous le titre «taux de péréquation», on trouve d'innombrables sources de référence, qui établissent l'orientation générale. Bref, tout le monde est en faveur de la péréquation.

Mais dans sa deuxième partie, la motion de l'honorable député, stipule ...«afin que les prix de divers services et marchandises soient plus équitables d'un bout à l'autre du pays». C'est là une extension du principe directeur, que n'accompagne pas l'explication des moyens grâce auxquels la péréquation voulue serait atteinte. Sauf tout le respect que je dois à mon honorable ami, il s'est étendu sur les inégalités, sans nous indiquer le moyen de les aplanir. L'honorable député ne distingue pas entre les chemins de fer et les camions. Et pourtant, il saute aux yeux qu'étant donné le genre de marchandises transportées à l'heure actuelle, on ne peut adopter une ligne de conduite nationale sur les transports à l'égard des tarifs-marchandises, sans prendre des mesures au sujet du camionnage. L'honorable représentant ne nous a présenté aucune recommandation et ne nous a pas dit de quelle façon on peut, à son avis, y parvenir, les tarifs-marchandises aux

yeux du gouvernement fédéral s'appliquant simplement aux chemins de fer et non pas aux camions. Le tarif par voie d'eau est-il compris, car, d'une façon générale, il devrait figurer à mon avis sous cette rubrique? Le député veut-il inclure aussi le transport des marchandises par air qui prend rapidement de l'ampleur?

A propos d'un autre point qu'il n'a vraiment pas compris, même s'il a parlé des taux du Pas du Nid-de-Corbeau en disant qu'ils étaient motivés, on pourrait soutenir, je crois, qu'ils représentent une forme de péréquation. On a certes avancé lors de la dernière commission royale d'enquête que l'une des subventions, qui intéresse les gens de ma région, soit la subvention pont-rail, représentait une forme de péréquation qui vient égaliser le fardeau que portent les expéditeurs de l'Ouest canadien. Que dire du régime du tarif-marchandises dans les provinces Maritimes et de son objet? C'est certes une tentative de péréquation.

Ce qui me rend aussi sceptique sur les bonnes intentions générales de cette motion, c'est que la Commission des transports pendant un certain nombre d'années, surtout d'environ 1955 à 1958, a fait des efforts énormes et a tenu un grand nombre d'audiences au sujet de la péréquation du tarif-marchandises et la plupart des gens, même les avocats des provinces des Prairies qui étaient les plus vigilants—je songe en particulier à M. Frawley de l'Alberta qui était venu à Ottawa—ont admis que la péréquation n'était pas particulièrement avantageuse bien qu'elle ait, en fait, donné certains résultats

Je tiens à faire remarquer à l'honorable député et à la Chambre qu'il existe actuellement plus de 1,700 tarifs convenus. Je croix que le chiffre est presque exact. Cette expansion du tarif convenu a ouvert une partie considérable du vrai tarif-marchandises qui est reporté dans une relation entre le transporteur ferroviaire et l'expéditeur. C'est très bien que l'honorable député parle de sa région comme je parle de la mienne, située au nord-ouest de l'Ontario, mais comment l'intérêt régional peut-il intervenir lorsqu'il est possible pour les expéditeurs et les chemins de fer eux-mêmes de négocier et de fixer un tarif convenu? De toute évidence, simplement parce que les camionneurs brûlent de mettre en doute l'avantage d'un grand nombre de tarifs convenus pour les chemins de fer, ou voudraient le faire s'ils le pouvaient, c'est un moyen d'obtenir un transport de marchandises à meilleur compte. Si, comme en fait foi le compte rendu, les tarifs convenus se multiplient rapidement, cela indique, dirais-je, que la péréquation, sous forme de subside ou de rajustement de tarifs de classe et de marchandises, n'a plus beaucoup d'importance, et si une partie sans cesse plus grande du trafic est soustraite aux tarifs de classes et de marchandises, il est presque impossible de voir où la péréquation s'appliquera. L'honorable député et les autres honorables députés qui s'intéressent aux tarifs-marchandises de chemin de fer avoueront, je crois, que les tarifs convenus sont affichés et peuvent être contestés, et tout expéditeur qui veut se voir appliquer un tarif convenu peut aborder la question. Au besoin, il peut forcer les chemins de fer à le lui accorder.

Ces critiques faites au sujet des difficultés éprouvées pour obtenir une véritable péréquation, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas qu'on croit que, en tant que simple député ou membre du Nouveau parti démocratique, je me suis réjoui de la situation qui existe au Canada à l'heure actuelle. Tout récemment, j'ai assisté à un colloque tenu à Winnipeg et qui était sous les auspices de l'association des ports des lacs canadiens, qui comprend le gouvernement du Manitoba et quelques agences tant à la tête des Lacs qu'à Winnipeg, et qui a l'appui de la Saskatchewan et de l'Alberta. Cette association vise à accroître l'utilisation de la tête des Lacs pour l'échange de produits avec l'Ouest, étant donné que le transport par eau, qui dure huit mois par année, devrait amener une baisse du prix des produits. Après ce colloque, j'en suis venu à la conclusion qu'il existe une certaine collaboration, ou connivence, si l'on préfère, entre les principaux expéditeurs des lacs, la *Canada Steamship Lines*, et les chemins de fer, notamment le Pacifique-Canadien, qui vise à maintenir exactement à 7 p. 100 le tarif rail-eau au-dessus du tarif rail en provenance ou à destination de l'Ouest canadien. La Commission royale d'enquête sur le transport semble encourager la concurrence entre les divers moyens de transport, bien que sous un certain rapport je convienne que ce soit là une méthode idéale de maintenir les tarif-marchandises au plus bas niveau possible. Mais lorsque nous savons que le tarif par eau et par rail dans l'Ouest ne comporte qu'un écart de 7 p. 100, il est manifeste pourquoi les cargaisons expédiées dans l'Ouest ou dans l'Est par rail et par eau ne sont pas plus considérables. Cela pose un problème concernant le tarif-marchandises qu'à mon avis, la Commission royale d'enquête n'a pas abordé et j'ai très peu d'espoir que les commissaires de la Commission des transports ou le gouvernement l'aborde.

Voici un autre exemple tiré de ma propre région qui révèle la nécessité d'une plus grande souplesse et adaptation en matière de

tarif-marchandises, mais je ne vois pas comment une mesure de péréquation soit vraiment pertinente, à moins qu'on ne considère ce qui se passe ailleurs. Les mines de Steep Rock produisent du minerai de fer qui est expédié à la tête des Grands lacs surtout vers les marchés américains. Les mines de Steep Rock sont dans un marasme assez grave qui est attribuable au fait qu'elles sont incapables de faire concurrence aux expéditions de taconite de qualité supérieure provenant des chaînes Mesabi et Marquette sur le marché américain ni aux minerais du Labrador. L'an dernier seulement, après de longues négociations, les mines de Steep Rock ont fini par s'entendre avec le National-Canadien qui est le seul expéditeur à la tête des Lacs à fixer un prix pour le minerai de fer à condition qu'une quantité déterminée soit expédiée. Puis, les taux monteraient ou baisseraient selon la quantité expédiée.

Peu de temps après la conclusion de cette entente, les plus grands concurrents des mines de fer de Steep-Rock, les exploitants de la chaîne Mesabi et de la chaîne Marquette aux États-Unis se sont entendus avec les chemins de fer américains pour réduire sensiblement les taux de transport et, comme résultat, l'intervention des chemins de fer des États-Unis dans l'industrie du minerai de fer a tendance à rendre les taux de transport beaucoup plus souples que ne le sont les taux canadiens. Je me préoccupe, tout comme l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et l'honorable député de Fort-William (M. Badanai), de ce que la mine de fer de Steep-Rock ne produise pas à plein rendement. Une des causes de ce bas niveau de production, c'est l'échelle du tarif-marchandises. Je soutiens, monsieur l'Orateur qu'il nous importe bien plus d'assurer une souplesse quelconque qui permettrait un rajustement constant de ce tarif-marchandises, afin que nos régions minières puissent soutenir la concurrence que de procéder à une péréquation générale, comme l'honorable député semble l'envisager dans la présente motion.

Je tiens à signaler également que tant que nous ne supprimerons pas la subvention au pont-rail—et elle n'a pas encore été supprimée—tant que nous ne nous serons pas débarrassés du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la loi fédérale sur les grains, qui déterminent un peu dans quelles conditions bien des denrées particulières sont transportées dans diverses parties du pays, il sera impossible d'envisager une forme équitable de péréquation qui puisse être vraiment utile aux régions comme celle que l'honorable député représente.

Je dirais que l'une des attributions des conseils de développement régional qui vont s'établir au sein du nouveau ministère de l'Industrie devrait être d'examiner les problèmes régionaux en fonction des modes de transport disponsibles et de l'aide qu'on pourrait en retirer au lieu de recourir à quelque politique générale de péréquation.

En guise de conclusion, j'aimerais dire à l'honorable représentant que, à notre avis, il ne suffit pas de se déclarer contre le péché et pour la maternité ou, pour m'en tenir au problème à l'étude, en faveur de la péréquation des tarifs-marchandises. Ce que chacun de nous doit faire à ce propos, c'est de préciser de quelle manière il voudrait que la question soit envisagée au point de vue de sa propre région.

Le nord-ouest de l'Ontario se préoccupe et s'inquiète de ce problème depuis longtemps. Nous estimons qu'il devrait être étudié par notre conseil économique régional qui, espérons-nous, sera rattaché au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, de façon à ce que ces recommandations soient prises en considération par la Commission des transports et la commission consultative économique générale dont la fondation est recommandée par la Commission royale d'enquête sur les transports. Espérons que le gouvernement créera cet organisme.

Une dernière réflexion à propos des taux de transport, monsieur l'Orateur. Les audiences de la Commission royale d'enquête sur les transports m'ont donné l'impression que celui qui était réfractaire à l'idée d'une réforme de l'ancienne structure était le Pacifique-Canadien. J'ai eu le sentiment que M. Ian Sinclair, vice-président du Pacifique-Canadien et premier avocat de la compagnie au cours des audiences, était bien décidé à ne pas accepter la liberté de concurrence dans les transports que les commissaires envisageaient de plus en plus au fur et à mesure du déroulement des audiences.

D'après moi, la recommandation de la Commission est une victoire sur la conception que se fait le Pacifique-Canadien de la structure des taux et de son rôle dans les transports. J'espère que cette victoire, qui ne s'est pas matérialisée encore sous forme d'un organisme ou d'une politique des taux de transport, sera menée à bien par le gouvernement. Si le renvoi de la motion du député au comité permanent des chemins de fer et canaux était judicieuse et possible, mon parti serait heureux de l'appuyer. Sinon, il me serait désagréable que cette motion soit acceptée par la Chambre sans modification, car elle comporte des lacunes.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, la question du tarif-marchandises n'est pas nouvelle et elle a une grande importance pour l'Ouest et l'Est de notre pays depuis longtemps. Pendant des années, on a exprimé dans cette Chambre bien des opinions sur la façon de régler ce problème et j'aimerais croire que le problème en cause ici pourrait être résolu aussi facilement que la présente motion le laisse supposer. Je reconnais que c'est un problème très épineux. C'est un problème de portée générale dans les grands centres et plusieurs problèmes régionaux se posent dans les régions de moindre importance.

Monsieur l'Orateur, il est essentiel d'adopter certains principes satisfaisants pour résoudre nos difficultés. Ce serait trop simple de dire que le gouvernement doit étudier immédiatement la possibilité d'uniformiser les taux. On l'a répété bien des fois. En principe, nous sommes d'accord; c'est nécessaire, mais la réalisation n'est pas facile.

En faisant l'historique de cette question, on trouve que l'article 336 de la loi sur les chemins de fer a été promulguée en 1951 pour donner suite aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur les transports (commission Turgeon) qui recommandait la péréquation des taux. Il est déclaré dans cet article que la politique nationale en matière de taux de transport de marchandises est la suivante: sous réserve de certaines exceptions importantes, chaque compagnie de chemin de fer doit, dans la mesure où la chose est raisonnablement possible, imposer à toutes les personnes des taxes selon le même taux, que ce soit d'après le poids, la distance en milles ou autrement.

Aux termes de cette loi, la Commission des transports a entrepris en 1952 une étude de toute la structure des tarifs-marchandises du Canada, augmentant ici et diminuant là les injustices dont chaque province se plaignait depuis nombre d'années. En 1954, la Commission avait terminé son étude des taux pour chaque catégorie. Ces taux, bien qu'ils ne s'appliquent pas à une grande partie du trafic, sont néanmoins importants, car ce sont les taux de base qui sont utilisés pour la négociation et la publication des divers taux spéciaux.

Ensuite, le 1er mars 1955, l'échelle de taux uniformes pour les catégories est entrée en vigueur et, depuis lors, le taux d'après les catégories pour un trajet de 100 milles dans l'Ouest du Canada ne dépasse pas celui qui s'applique pour un trajet identique ailleurs au pays.

La Commission des transports a effectué ensuite un examen des taux concernant les denrées, tant les taux pour la distance en milles que les taux spéciaux. Ces taux s'appliquent à une grande partie du trafic et il est important d'assurer la péréquation dans ce domaine, car il existait de graves différences entre les échelles en vigueur dans l'Ouest et dans l'Est du Canada.

La Commission a poursuivi cette tâche pendant plusieurs années mais l'a suspendue en 1958 lorsque le gouvernement a déclaré au Parlement qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux durant l'enquête de la Commission royale d'enquête MacPherson établie en mai 1959. La raison de la suspension des études de la Commission sur la péréquation ne laissait aucun doute. La péréquation signifie nécessairement réduction à certains endroits et augmentation à d'autres, et il ne saurait y avoir péréquation tant que la politique du gouvernement sera ce qu'elle est.

A l'heure actuelle, c'est au gouvernement, d'une part, et à la Commission des transports du Canada, de l'autre, qu'il appartient de prendre d'autres mesures. Je suis d'accord avec le député de Port-Arthur (M. Fisher) qui dit que ce redressement du tarif-marchandises doit être plus souple, mais la question comporte plusieurs points épineux qui n'ont pas été réglés de façon satisfaisante jusqu'à maintenant.

A mon sens, même si le principe dont s'inspire cette motion est sain, elle ne réussira pas à faire dire demain au gouvernement: «Nous accorderons ou nous essayerons d'accorder la péréquation des taux de transport de marchandises.» Je partage l'avis du député de Port-Arthur (M. Fisher), lorsqu'il dit que les deux projets de résolution dont la Chambre est saisie en ce moment, lesquels ont trait, d'une part, à la création d'un ministère de l'Industrie, et, d'autre part, à l'institution d'un Conseil national de l'économie, représentent un concept qui permettra de mieux régler le problème auquel a trait le projet de résolution. Il se pose, sans doute, bon nombre de problèmes régionaux dont il faut également tenir compte, et le gouvernement a pour tâche de mener à bien toutes ces études, et d'assurer que les divers offices qui existent à l'heure actuelle, ou qu'on créera, aient le mandat bien précis de prendre des mesures dans ce sens.

Pour parler sans embages du projet de résolution, il est difficile de voir si c'est bien là le règlement voulu. Le projet de résolution s'attaque à un problème qui appelle une solution. J'admettrai aussi que, si l'adoption du projet signifiait le renvoi de la résolution au comité intéressé pour nouvelle étude, ce serait une bonne chose. Mais je crains fort qu'il ne soit possible de résoudre aussi facilement le problème qui se pose. N'oublions pas, en étudiant la question, que ce n'est

rien de nouveau. Il s'agit d'une chose qu'on étudie depuis bien longtemps. A mon avis, il faut tirer une leçon du résultat des enquêtes antérieures; mais, quand il s'agit de trouver une solution souple et équitable du problème d'ensemble—ce qui est nécessaire—la chose n'est pas aussi simple que veut le faire paraître le projet de résolution.

Il ne faut pas oublier non plus que toutes les décisions prises et toutes les études qu'on a faites ont permis de réaliser de grands progrès. Pour ma part, en tant qu'homme de l'Ouest et que porte-parole du Crédit social, il est essential de prendre des mesures à cet égard. Mais si j'approuve la résolution, je ne suis pas du tout convaincu qu'elle nous fournisse les réponses que nous cherchons.

(Texte)

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, étant donné que c'est la première fois que j'adresse la parole à la Chambre, je voudrais vous offrir mes félicitations et vous prier de les transmettre également à monsieur l'Orateur et à monsieur l'Orateur suppléant. A mes félicitations, j'ajoute mes meilleurs vœux de longue vie à la présidence de cette assemblée.

Je vois que le climat que vous avez contribué à créer facilite la tâche de nouveaux venus comme moi, qui ne suis qu'un néophyte. Cela nous aide à casser la glace. Ainsi, il me vient à l'idée deux vers de Molière:

> Bien lui en prit de n'être point de glace,
> Il n'y eût bientôt plus qu'une marre d'eau à sa place.

L'avis de motion du député de Churchill (M. Simpson) rappelle l'histoire du pays, des chemins de fer et plus particulièrement celle de mon comté. L'histoire du pays, bien sûr, est intimement liée à l'établissement des moyens de communications par chemins de fer. Il n'aurait jamais été possible, sans relier l'Atlantique au Pacifique par ce mince ruban d'acier, d'assurer le développement commercial de régions qui, autrement, auraient pris énormément de temps avant de pouvoir contribuer à l'essor du pays. Je pense à toutes les provinces de l'Ouest qui, avant l'avènement des chemins de fer, groupaient une population à peine supérieure à celle de Rivière-du-Loup et qui, aujourd'hui, contribuent à la fierté du pays en étant quasi le grenier du monde entier et en donnant un essor considérable à notre économie.

Cependant, il se pose également un problème, qui a été sans cesse un conflit, celui de la rentabilité du chemin de fer et la poursuite de la part du gouvernement d'une politique de développement économique national. Au fait, si l'on avait voulu suivre le sens de l'économie de l'époque, il y a cent ans, il n'y a pas de doute qu'on aurait construit le chemin de fer du nord au sud plutôt que de l'est à l'ouest. Si l'on a agi différemment, c'est justement parce qu'on voulait bâtir tout un pays, ouvrir de nouvelles régions, de nouvelles contrées. C'est grâce à la foi des bâtisseurs, cette foi qui transporte les montagnes, que nous habitons un grand pays que nous aimons.

Or, en posant ce principe de base, soit d'une part la recherche de l'évolution économique du pays et, d'autre part, la rentabilité de l'entreprise, on crée forcément un conflit pour lequel il n'y a pas de solution facile. Toutefois, c'était bien là l'esprit de nos ancêtres, de bâtir grand et de mettre en valeur les régions défavorisées. Il importe, lorsqu'on part à la recherche de solutions de créer un climat d'esprit propre à permettre aux régions défavorisées d'évoluer normalement dans le cadre de l'économie canadienne.

Je disais que cela me rappelle aussi l'histoire de mon comté. Il y a cent ans également, le Grand-Tronc avait un terminus à Rivière-du-Loup. Et quelques anées plus tard, on reliait Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick par le chemin de fer Témiscouata, lequel fait maintenant partie du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada. Et grâce à ces moyens de communication, notre comté connaissait une expansion considérable qui devait permettre son évolution, mais aussi engendrer, malheureusement, de très graves difficultés, particulièrement lors de la diésélisation des services et de la fermeture des usines des chemins de fer Nationaux chez nous.

Monsieur le président, l'avènement du chemin de fer a eu, je dirais, une répercussion quasi internationale, puisqu'en 1862 le *London News* de Londres écrivait:

> La plupart de nos lecteurs n'ont jamais entendu parler de Rivière-du-Loup, mais si la guerre avec les États-Unis éclatait, en raison des malheureuses mésententes actuelles entre l'Angleterre et les États-Unis, Rivière-du-Loup deviendrait tout aussi connu du public anglais que Balaclava l'était durant la guerre de Crimée, car c'est le lieu et à peu près le seul lieu où durant l'hiver nous serions capables de communiquer et de faire parvenir les approvisionnements, en hommes et en matériel, nécessaires à la défense de cette partie de notre grande et inestimable colonie située entre l'embouchure du Saint-Laurent et les rives du Lac Huron.

Monsieur le président, si les chemins de fer peuvent permettre une évolution considérable et donner à des milieux particuliers une importance géographique des plus marquée, il importe de favoriser l'expansion des régions défavorisées, en établissant des taux de transport permettant l'évolution normale de leur économie, de leur industrie et de leur commerce en général.

Je félicite l'honorable député de Churchill d'appeler l'attention de la Chambre sur ce

grave problème et je concours avec les orateurs qui m'ont précédé et qui ont signalé qu'il s'agissait là d'un problème important, mais fort complexe. Le principe énoncé dans la résolution pourrait devenir un outil de planification extrêmement important pour le gouvernement. Cependant, ce n'est pas le seul, car je suis persuadé que si l'on met uniquement l'accent sur la question des taux de transport afin de permettre l'évolution des régions défavorisées, on pose aussi, à ce moment-là, le problème d'une concurrence déloyale ou «discriminatoire» à l'égard des autres modes de transport.

Par ailleurs, si l'on met l'accent uniquement sur le profit et la rentabilité de l'entreprise, on oublie la nécessité de permettre à toutes les régions, si éloignées soient-elles, de contribuer à l'essor du pays.

Comment trouver, entre ces deux prises de position, la solution mitoyenne qui, d'une part, permettra aux chemins de fer de faire face à leurs obligations et réaliser un profit et, d'autre part, aux régions défavorisées de ne pas se sentir négligées par suite de leur éloignement?

Je suis d'avis qu'il n'y a pas qu'une solution dans ce domaine. Les tarifs-marchandises constituent une solution. Mais il faut sûrement conserver aux régions éloignées les tarifs préférentiels dont elles bénéficient actuellement. Il faut aussi tenir compte de l'ensemble de la situation et, s'il le faut, contribuer à l'exploitation des autres modes de communication pour leur aider à jouer leur rôle tant sur le plan économique que du développement des régions.

Le gouvernement actuel se propose de soumettre à la Chambre de nombreuses mesures complémentaires qui favoriseront, de façon normale, le développement de nos régions moins favorisées, dont la création d'un ministère de l'Industrie, la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, des modifications au ministère de l'Agriculture, afin qu'on attache plus d'importance à certaines régions et à certains problèmes particuliers.

Voilà autant de mesures complémentaires qui aident à la solution de ce problème de communication.

Cependant, la région connaît aussi, dans ce domaine, des problèmes particuliers qui ont été soumis à la Commission royale d'enquête sur les transports par la province de Québec. Et à la page 123, je relève ce texte anglais que je traduis:

Cette région a des caractéristiques économiques particulières, et le National-Canadien peut améliorer ses revenus et aider du même coup la région s'il veut bien adopter les recommandations suivantes:

Premièrement, ouvrir un district régional pour le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, lequel pourrait être connu sous le nom de Bas Saint-Laurent-Gaspésie, ou Région des Apalaches.

[M. Gendron.]

Deuxièmement, affecter à ce bureau un personnel de langue française et utiliser des documents bilingues et donner les instructions dans les deux langues.

Troisièmement, établir un système de «Piggy-back».

On sait que ce système a été institué depuis. On relevait également dans ce mémoire des plaintes à l'effet que certains camionneurs ne pouvaient bénéficier de ce service du National-Canadien, qui les considérait comme des étrangers. Et enfin, le mémoire signale que les camionneurs indépendants sont aussi des citoyens et, de ce fait, doivent recevoir du National-Canadien la même attention que les autres.

Monsieur le président, on ne saurait trop insister, dans l'élaboration des taux de chemin de fer, sur la nécessité de venir en aide aux régions éloignées et peu favorisées.

On sait que les forces économiques, laissées à elles-mêmes, tendent vers une grande centralisation. Les énormes agglomérations incitent les industriels à s'y établir, parce qu'ils y trouvent un marché qui entraîne à sa suite l'homme d'affaires, et les populations suivent. C'est alors que l'on constate l'exode de la jeunesse des milieux ruraux et éloignés, une jeunesse qu'on est dans l'obligation de former et dont on doit défrayer l'éducation et l'instruction, mais qui, lorsqu'elle devient en mesure de contribuer à notre essor, prend le chemin des grandes villes, parce qu'il nous est impossible de l'embaucher.

D'une part, je crois que c'est là un sacrifice inutile, cette jeunesse n'enrichissant pas, dans bien des cas, les municipalités où elle va s'installer. Par ailleurs, cette saignée, pour nos régions, contribue à notre léthargie économique, alors que nous aurions besoin de toutes nos énergies, de toutes nos intelligences pour permettre un meilleur équilibre de notre économie.

A mon avis, il faudrait avoir cette pensée à l'esprit en élaborant les taux, parce que de toute façon, le gouvernement est obligé de suppléer aux pertes que, souventefois, encourent les chemins de fer. En outre, comme les milieux moins favorisés obligent le gouvernement à faire des mises de fonds considérables sous forme d'assistance de toutes sortes, qui parfois sont stériles, il y aurait donc lieu de contribuer, au moyen de subventions, à enrichir l'économie, et ainsi à arrêter cet exode des jeunes en permettant une économie mieux équilibrée dans toute la nation.

Je conclus donc, monsieur le président...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre le député mais, comme il est six heures, je dois avertir la Chambre que le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expiré.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de faire adopter un ordre de la Chambre qui nous permettrait de siéger après dix heures demain soir, si la chose est nécessaire, afin de permettre au critique financier de l'opposition de faire connaître spontanément sa réaction à l'exposé budgétaire? L'honorable ministre des Finances a laissé entendre qu'il lit très lentement et qu'il pourrait priver l'honorable député de l'opposition de ses moyens si nous insistions pour ajourner à dix heures précises.

L'hon. M. Churchill: Je crois que ce serait très bien, monsieur l'Orateur. Nous avons fait de même il y a environ un an et siégé seulement quelques minutes après dix heures. Le critique financier de ce côté-ci parlera rapidement et brièvement.

M. Knowles: D'accord!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Il en est ainsi ordonné.

L'hon. M. Churchill: Puis-je demander au leader de la Chambre de dire brièvement à l'intention de ceux qui sont pressés de partir quels sont les travaux prévus pour demain?

L'hon. M. Pickersgill: A vrai dire, monsieur, je crois que les honorables députés comprendraient mieux à leur siège. Pour demain, le gouvernement a l'intention de poursuivre en premier lieu le débat sur la résolution concernant le ministère de l'Industrie et de passer, immédiatement après, à la résolution concernant le ministère de l'Agriculture. Si nous disposons de ces deux articles avant cinq heures, nous aborderons la résolution concernant l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Si le critique financier de l'opposition termine ses rapides observations avant dix heures, nous pourrons poursuivre la question qui aura pu être interrompue à cinq heures. Pour ce qui est de vendredi, je crois qu'il serait préférable d'attendre à demain soir pour donner l'ordre des travaux, car tout dépendra du progrès que nous aurons fait demain.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I